



The Library  
of the  
University of North Carolina



Endowed by The Dialectic  
and  
Philanthropic Societies

THE LIBRARY OF THE  
UNIVERSITY OF  
NORTH CAROLINA



ENDOWED BY THE  
DIALECTIC AND PHILANTHROPIC  
SOCIETIES

---

CT143  
.M5  
t.7,c.2



Library Unit of  
North Carolina

~~This book must not be  
taken from the Library  
building.~~

---

---

--	--	--	--



**BIOGRAPHIE**  
**UNIVERSELLE**

**ANCIENNE ET MODERNE.**

**VII**

---

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,  
RUE GARANCIÈRE, 8.

---

# BIOGRAPHIE UNIVERSELLE

(MICHAUD)

ANCIENNE ET MODERNE,

OU

HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES  
QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS,  
LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

NOUVELLE ÉDITION,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. MICHAUD,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE D'ARTICLES OMIS OU NOUVEAUX

OUVRAGE RÉDIGÉ

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts  
que la vérité (VOLTAIRE.)

TOME SEPTIÈME.



PARIS,

CHEZ MADAME C. DESPLACES,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE,

RUE DE VERNEUIL, 52,

ET CHEZ M. MICHAUD, RUE DE LA PLAINE, 12, AUX TERNES.

—  
1854

Library, Univ. of  
North Carolina

CT143  
.M5  
E.7  
C.2

recd.  
Bee

Digitized by the Internet Archive  
in 2014



# BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.

## C

CARNE (DE), on a de lui : 1° *Histoire de la comtesse de Montglas, ou Consolations pour les religieuses qui le sont malgré elles*, Paris, 1756, 2 vol. in-12 ; 2° *l'Univers perdu et recouvré par l'amour, suivi d'Iphis et Amaranthe, ou l'Amour vengé*, Amsterdam, 1758, in-8°.

CARNÉADE, de Cyrène, fondateur de la troisième académie, naquit vers l'an 218 avant J.-C. (140° olympiade). Socrate avait introduit dans la philosophie la méthode destructive, et, par une douce moquerie et une dialectique pressante, avait combattu avec succès les philosophes dogmatiques. Au lieu de fonder une doctrine, il s'était attaché à enseigner une morale pratique noble et élevée. Ce fut dans cette voie que marcha Platon, y ajoutant de sublimes et poétiques imaginations, plutôt qu'un système complet et général. Arcésilas, chef de la seconde académie, ne prit dans l'héritage de Socrate que l'art de détruire les fondements de toute doctrine, de toute théorie. Il érigea en précepte un doute absolu, et professa qu'il n'y avait point de vérités. Carnéade, à proprement parler, ne différait guère de cette seconde académie, en examinant ses opinions et celles d'Arcésilas, telles que nous les transmet Cicéron, on trouve que ce sont les mêmes, à bien peu de chose près. Arcésilas disait : « Il n'y a point de vérité ; » Carnéade : « On ne peut pas la connaître. » Ce qui établit quelque diversité entre les deux philosophes, c'est plutôt le caractère personnel que la doctrine ; Arcésilas se précipitait impétueusement dans un doute universel, s'exposant au ridicule où tombent les pyrrhoniens ; Carnéade appuyait davantage sur les probabilités et les apparences de vérité qui doivent décider dans la conduite de la vie. Il permettait même au sage d'opiner en quelques rencontres, pourvu qu'il ne prononçât jamais. En tout, il paraît que le doute de Carnéade était une sorte de jeu d'esprit, et qu'il avait fort bien compris que c'était un puissant moyen d'attaque ; mais rien de plus. Aussi la célébrité de Carnéade est-elle surtout fondée sur son éloquence destructive. « Elle était si forte que jamais il ne soutint rien sans le prouver, que jamais il n'attaqua rien sans le détruire de fond en comble. Il charmait tellement ses auditeurs, qu'il les amenait captifs à l'obéissance de ses sentiments, et que, par force ou par adresse, il subjuguait les

« personnes mêmes qui avaient pris contre lui les « précautions les plus exactes. Aucun de ses adversaires ne pouvait lui résister. Lui seul triomphait. « Toutes ses opinions prenaient pied, toutes celles « des autres étaient rejetées. Le parti contraire fondait devant son éloquence comme la cire devant « le feu. » Telle est la vive peinture que fait Bayle, d'après Cicéron et Numénius, de l'éloquence de Carnéade, se complaisant sans doute à peindre les effets d'un talent qui, comme le sien, s'employa toujours à renverser les assertions et à semer le doute. Ce fut surtout contre les stoïciens que Carnéade exerça ses redoutables attaques ; il disait lui-même que, sans Chrysippe, il n'eût pas été ce qu'il était. Il ne s'agit pas ici de la morale pratique des stoïciens et de l'esprit général du portique, mais de leurs dogmes philosophiques et physiques. Il les réduisit à l'absurde sur le chapitre de la religion, leur prouvant qu'il n'y avait pas plus de raison pour admettre un dieu qu'un autre, et ruinant ainsi le polythéisme. Il se déclara aussi contre les oracles, leur opposant la nécessité du libre arbitre de l'homme. Il combattit le sentiment des stoïciens et des péripatéticiens sur le souverain bien. Les premiers disaient que la suprême félicité consistait à se conformer à l'harmonie générale de la nature, et que tous les avantages extérieurs, richesse, fortune, etc., étaient des choses commodes, mais qui, ne pouvant donner un bonheur solide, n'étaient dignes d'aucun attachement ; les péripatéticiens et l'ancienne académie définissaient le souverain bien, la jouissance honnête des choses qui sont les premières dans l'ordre de la nature, et rangeaient les biens matériels dans une classe inférieure. Carnéade leur faisait voir que leurs controverses n'étaient qu'une dispute de mots, puisque tous deux convenaient que les avantages matériels n'étaient point dignes de nos désirs. Lui, par contradiction, et sans doute pour échapper au danger de rien affirmer de positif, se renfermait dans une définition vague, faisant consister le souverain bien à jouir des principes naturels, ce qu'on peut interpréter, exercer librement ses facultés ; ainsi il ne faisait entrer aucune notion explicite de l'honnête dans sa définition. Il remporta aussi une autre victoire sur les stoïciens, en les faisant convenir, contre leurs opinions précédentes, que la bonne renommée était digne d'être recher-

135927

chée indépendamment de son utilité positive. Le chef des stoïciens était alors Antipater, et ce fut lui qui défendit le portique avec le plus de succès contre Carnéade; mais son infériorité était grande. « Il n'osa jamais paraître devant lui, ni dans des leçons publiques, ni dans des promenades, ni dans des conversations; il se taisait, pas un mot ne sortait de sa pauvre bouche. Il l'attaquait seulement de loin et en cachette, par quelques livres qu'il composait. La postérité les a vus; ils n'étaient pas même capables de se soutenir contre Carnéade mort, tant s'en faut qu'ils eussent pu lui résister quand il florissait environné de gloire. » C'est ainsi que Bayle représente la faiblesse de l'adversaire de Carnéade. L'an de Rome 598 (155<sup>e</sup> olympiade), les Athéniens, ayant saccagé la ville d'Orope, furent condamnés par le sénat à 500 talents d'amende. Ils envoyèrent en ambassade, à Rome, Carnéade, Diogène le stoïcien, et Critolaüs le péripatéticien, pour obtenir quelque diminution à ce tribut (1). Les trois philosophes, pendant que l'on discutait leurs demandes au sénat, voulurent donner au peuple romain une idée de leurs talents. Ils ouvrirent des espèces de conférences philosophiques, et prononcèrent des harangues. C'était alors que les Romains, vainqueurs de l'univers, commençaient à connaître et à rechercher le luxe, les arts, les lettres et toutes les jouissances dont le loisir et la civilisation apportent le besoin. Quand cette jeunesse, qui commençait déjà à rougir de la noble barbarie des vieilles mœurs, entendit ces hommes habiles à manier le langage, qui traitaient des questions auxquelles on n'avait jamais songé dans Rome, qui examinaient et discutaient ce qui avait toujours passé pour certain, qui répandaient à volonté le doute sur toutes choses, qui renfermaient un raisonnement dans les formes de la dialectique, elle se porta en foule à ce nouveau spectacle, abandonnant tous les autres divertissements. Carnéade surtout les surprenait par sa force et sa rapidité. Il prononça deux harangues, l'une pour la justice, l'autre contre la justice. Le vieux Caton s' alarma de la présence de ces habiles parleurs, qui venaient faire germer avant le temps, parmi une nation jeune et sincère, la philosophie d'un peuple vieilli et dégradé. « Donnons-leur réponse au plus tôt, repré-senta-t-il, et les renvoyons chez eux; ce sont des gens qui persuadent tout ce qu'ils veulent, et l'on ne saurait démêler la vérité à travers leurs arguments. » (Voy. Pline, liv. 7, chapitre 50.) Un siècle après, Cicéron, écrivant son *Traité des lois*, et posant en principe qu'il existe un droit naturel, après s'être promis l'approbation des stoïciens, des disciples d'Aristote, et de l'académie de Platon, s'écrie : « Mais pour cette nouvelle académie perturbatrice de toutes choses, fondée par Arcésilas et Carnéade, nous implorons son silence, car si elle se précipitait sur les principes qui nous semblent à nous

« assez bien établis, elles les battrait en ruine. Je n'ai garde de la provoquer; je désire plutôt l'apaiser. » C'est ainsi qu'il parle de la philosophie du doute, comme d'une divinité infernale qu'il faut conjurer, et qui réduit tout en poussière. Il faut remarquer cependant que la grandeur et la gravité des temps antiques se retrouvent dans cette idée de terreur qu'inspire l'éloquence de Carnéade et sa puissance destructive. Dans les temps modernes, le doute n'a pas su se donner cette apparence solennelle; ses armes ont été la moquerie frivole; il n'a jamais déployé, comme dans la philosophie ancienne, cette force qui frappe l'imagination, et qui nous fait voir Carnéade comme un ange exterminateur. Il ne paraît pas qu'il ait jamais écrit de livres. Sa doctrine ne fut connue, après sa mort, que par les ouvrages de Citoniachus, son disciple et son successeur. Plusieurs de ses paroles, de ses arguments, se perpétuèrent dans l'académie, avec le souvenir de son éloquence. Il vécut 90 ans, selon Cicéron et Valère-Maxime, et l'on ne sait pas bien la date de sa mort, qu'on place cependant vers la 162<sup>e</sup> olympiade. Il était fort studieux, et l'on raconte qu'il était souvent tellement enfoncé dans ses occupations, que sa servante était obligée de le faire manger. Cette servante était aussi sa maîtresse. Un jour, il la surprit avec Mentor, son principal disciple. « Carnéade ne disputa point alors sur la probabilité, ni sur l'incompréhensibilité: il prit pour une chose assurée, et qu'il comprenait fort bien, ce que ses yeux lui montraient. » Bayle s'amuse à traduire cette raillerie de Numénius, que l'on n'a jamais manqué de lancer aux pyrrhoniens, et qui est toujours plaisante, bien qu'elle ne soit pas un argument. On rapporte que Carnéade craignait la mort, et disait souvent : « La nature a rassemblé, elle dissipera. » Ayant appris qu'Antipater le stoïcien s'était empoisonné, il s'écria, en le parodiant : « Hé bien, donnez-moi donc aussi... du vin doux. » L'on conçoit assez que sa philosophie l'eût amené à jouir le plus longtemps possible des douceurs de la vie, et eût détruit en lui cette espèce de force assez commune chez les anciens, qui les portait à prévenir les maux de la vieillesse par une mort volontaire. On eût de lui un mot spirituel : « Le manège est la seule chose que les jeunes princes apprennent exactement; leurs autres maîtres les flattent; ceux qui luttent avec eux se laissent tomber; mais un cheval renverse par terre tous les maladroits, sans distinction de pauvre ni de riche, de sujet ni de souverain. » Une autre parole fort belle de Carnéade est venue jusqu'à nous : « Si l'on savait en secret qu'un ennemi doit venir s'asseoir sur l'herbe où serait caché un aspic, il faudrait l'en avertir, quand bien même personne ne pourrait savoir que vous avez gardé le silence. » (Voy. Diogène Laërce, Aulu-Gelle, liv. 17, ch. 15; Valère-Maxime, liv. 8, ch. 7; Cicéron, *Acad. Quæst.*, liv. 4, et de *Oratore*, liv. 4; Pline, liv. 7, ch. 50; Elien, *Hist. var.*, liv. 4, ch. 17.) — Il y a eu un autre CARNÉADE, épicurien, qu'on a quelquefois confondu avec l'académicien, et qui a vécu avant lui; il était

(1) Suivant Élien, plusieurs sénateurs s'écrièrent : « Les Athéniens ne nous ont pas envoyé des ambassadeurs pour nous persuader, mais pour nous arracher ce qu'ils désirent. »

Athénien, et fut disciple d'Anaxagore. (*Voy. Suidas.*) — Il y a eu aussi un poëte nommé CARNÉADE ; il faisait des élégies qui, dit-on, étaient froides et obscures. (*Voy. Vossius, de Poet. græc.*) B—E f.

CARNEAU (ÉTIENNE), natif de Chartres, apprit parfaitement les belles-lettres et ensuite la jurisprudence. Il exerça même les fonctions d'avocat au parlement de Paris. Dégouté du monde, il s'engagea, en 1650, dans l'ordre des célestins. Il s'acquît, dans le temps, beaucoup de réputation par ses poésies latines et françaises, oubliées aujourd'hui. Il mourut à Paris, le 17 septembre 1671. Il s'était composé cette épitaphe :

Qui jacet hic multum scripsit prosaque metroque,  
Atque latens spargit nomen in orbe suum.  
Præclaras artes coluit ; sed firmius unam,  
Illam præcipue quæ bene obire docet (1).

Le P. Carneau a été l'un des traducteurs des *Voyages* de Pietro della Valle, 1663, 4 vol. in-4° ; Rouen, 1745, 8 vol. in-12. On a du même auteur la *Stimmimachie, ou le Combat des médecins modernes, touchant l'usage de l'antimoine, poëme histori-comique*, 1656, in-8°. Becquet, dans son ouvrage sur l'ordre des célestins, p. 216, donne la liste de quelques autres opuscules de Carneau. B—T.

CARNEIRO (MELCHIOR, ou en portugais, BELCHIOR), jésuite portugais, né à Coïmbre, d'une famille noble, fut le premier recteur du collège que les jésuites établirent dans cette ville. St. Ignace, l'ayant fait venir à Rome, le présenta au pape Jules III, qui le nomma évêque de Nicée et coadjuteur du patriarche d'Éthiopie. En 1555, il s'embarqua pour les missions des Indes, aborda à Goa, et travailla quelque temps, mais avec peu de succès, à la conversion des juifs de Cochin. Pour les empêcher de faire des prosélytes, il demanda l'établissement de l'inquisition à Goa, et alla exercer son zèle apostolique chez les chrétiens de St-Thomas, sur la côte de Malabar. En 1567, il fut nommé évêque de la Chine et du Japon, et il mourut à Macao, le 19 août 1585. On a de lui quelques lettres dans les recueils des missions. — Antoine CARNEIRO, ou CARNERO, Portugais, né à Fronteira, près d'Elvas, chevalier de Calatrava, commissaire et trésorier des armées espagnoles dans la Belgique en 1585, écrivit l'histoire des guerres civiles des Pays-Bas depuis leur origine, en 1539, jusqu'à l'an 1609. Cet ouvrage fut publié à Bruxelles sous le titre suivant : *Historia de las guerras civiles que ha avido en los estados de Flandes*, Madrid, 1612, in-4° ; 1655, in-fol., livre estimé et rare. — Antonio-Mariz CARNEIRO, gentilhomme portugais, chevalier de l'ordre du Christ, vivait au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, et crut avoir trouvé le moyen d'empêcher la déclinaison de l'aiguille aimantée ; aussi lui donna-t-on le sur-

nom d'*Aguilha fixa*. Il fit un voyage aux Indes pour vérifier la bonté de sa découverte, et fut nommé cosmographe du royaume, à la place de don Manuel de Menezes. Il a publié : 1<sup>o</sup> *Regimento de pilotos, e roteiro das Navegaçoens da India oriental novamente emendado, e aerecentado com o roteiro de Sofala até Moçambique, etc.*, Lisbonne, 1642, in-4° ; *ibid.*, 1655, 1656 ; 2<sup>o</sup> *Hydrographia curiosa de la navegacion*, St-Sébastien, 1675. — Diego-Gomez CARNEIRO, Portugais, né à Rio-Janeiro, en Amérique, fut secrétaire de don Alonzo de Portugal, marquis d'Aguiar, et mourut à Lisbonne, le 23 février 1676, avec la charge d'historiographe du Brésil. On ne connaît de lui qu'un discours relatif à la révolution de Portugal (Lisbonne, 1644, in-4°), une traduction de *l'Histoire de la conquête de la Chine par les Tartares Mantchous*, du P. Martini (*ibid.*, 1657, in-16), et quelques autres traductions d'un médiocre intérêt. C. M. P.

CARNEY (JEAN-ALEXANDRE DE), membre de l'académie de Béziers, naquit à Montpellier, en 1741, et mourut dans cette ville en 1819. Uniquement occupé de spéculations utiles, il publia d'abord un *Mémoire sur les poids et mesures*, présenté au directoire de l'Hérault le 12 avril 1791, Montpellier, 1792. Il lut, en 1805, à la société libre des sciences et belles-lettres de Montpellier, un mémoire sur *la Géographie physique considérée comme devant frayer la voie tant à la géographie astronomique ou mathématique qu'à la géographie politique ou civile*, qu'il fit imprimer séparément, Montpellier, 1805, in-8° de 64 pages. Il en fut de même d'un autre mémoire, lu en 1806, de *la Correspondance entre les couleurs et les lettres ou chiffres, et de la double télégraphie qui en résulte*, Montpellier, an 14, (1806), in-8° de 56 pages ; puis d'un troisième intitulé : *Règle nouvelle de la prosodie latine d'un usage très-étendu*, Montpellier, 1808, in-8°. On doit encore à Carney un éloge de M. de Senès, ingénieur du roi, qui a été réimprimé dans les éloges des académiciens de Montpellier, publiés par le baron Desgenettes. Z.

CARNOT (JOSEPH-FRANÇOIS-CLÉMENT), dit *Carnot de la Côte d'Or*, jurisconsulte, né à Nôlai le 22 mai 1752, était le frère aîné de l'ex-directeur (*voy. l'art. suiv.*). Il passa de la présidence du tribunal criminel de Dijon à la cour de cassation en 1801. Il adhéra en 1814 à la déchéance de Bonaparte, signa, le 25 mars 1815, l'adresse Murair contre les Bourbons, et, le 12 juillet, l'adresse Audier contre Bonaparte. Il est mort en 1853. Carnot s'est mis au rang des bons criminalistes français par son ouvrage intitulé : *de l'Instruction criminelle considérée dans ses rapports généraux et particuliers avec les lois nouvelles et la jurisprudence de la cour de cassation*, Paris, 1812-1817, 3 vol. in-4°. On lui doit de plus : 1<sup>o</sup> *Examen des lois des 17, 26 mai, 9 juin 1819 et 31 mars 1820, relatives à la répression des abus de la liberté de la presse*, Paris, 1820, in-8° ; 2<sup>e</sup> édition, 1821. L'auteur, partant de ce principe que quand la loi commande il faut obéir, mais qu'il n'est pas interdit d'en solliciter le changement et même d'en

(1) En voici la traduction en vers français, faite par Carneau lui-même :

Ci-gît qui, s'occupant et de vers et de prose,  
A pu quelque renom dans le monde acquérir ;  
Il aima les beaux-arts, mais, sur toute autre chose,  
Il médita le plus celui de bien mourir.

contester la justice et la convenance, passe successivement en revue les articles dont se composent les diverses lois répressives de la licence de la presse, en fait connaître le véritable esprit d'après les discussions qui ont eu lieu dans les deux chambres, et les compare aux besoins, aux faits sociaux au milieu desquels se meut l'existence moderne. 2° *Commentaire sur le Code pénal, contenant la manière d'en faire une juste application, l'indication des améliorations dont il est susceptible, etc.*, 1825-1824, 2 vol. in-4°. Ce commentaire, justement estimé, est le complément nécessaire de l'ouvrage de l'auteur sur l'instruction criminelle. Les excellentes vues qu'il renferme ont été mises à profit pour la rédaction des lois qui ont successivement adouci notre législation pénale. Carnot était de l'académie des sciences morales et politiques de l'Institut. Il a publié sous le voile de l'anonyme : 1° *le Code d'instruction criminelle et le Code pénal mis en harmonie avec la Charte*, Paris, 1819, in-8°; 2° *de la Discipline judiciaire considérée dans ses rapports avec les juges, les officiers du ministère public, etc.*, Paris, 1823, in-8°. L—M—X et VAL. P.

CARNOT (LAZARE-HIPPOLYTE-MARGUERITE), frère du précédent, l'un des acteurs les plus fameux de nos révolutions, naquit le 15 mai 1753 à Nôlai en Bourgogne, dans une famille de bourgeoisie fort estimée. Son père, avocat sans fortune, eut dix-huit enfants, et il destina celui-ci à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses premières études au collège d'Autun, le jeune Carnot entra dans le séminaire de cette ville. Mais, entraîné par un goût irrésistible, il fit beaucoup plus de progrès dans les mathématiques que dans la théologie. Ces dispositions, connues d'un père attentif, décidèrent de sa carrière, et à l'âge de seize ans Lazare fut envoyé dans une des écoles de la capitale où l'on formait des élèves pour l'artillerie et le génie. Au bout de deux ans il subit un brillant examen et fut admis dans le corps du génie militaire. C'était alors la seule porte qui fût ouverte aux roturiers dans la carrière des armes : Carnot y entra plein de joie et d'espérance, et il se rendit à l'école spéciale de Mézières, où il eut pour professeur le célèbre Monge. Devenu lieutenant après deux ans de fortes études, il fut employé dans la place de Calais, où des travaux importants lui donnèrent l'occasion de se faire connaître. Un de ses frères (Carnot-Feulins), destiné à la même profession, étant venu le joindre, il lui donna des leçons et le mit bientôt à même de subir tous les examens. Lazare Carnot était dès lors considéré comme un des officiers les plus instruits d'une arme qui en comptait de très-distingués. Il avait aussi cultivé toutes les parties des sciences physiques, et même il s'était occupé de littérature et de poésie. Les recueils du temps, entre autres l'*Almanach des Muses*, de 1787 à 1790 contiennent plusieurs morceaux de sa composition. L'académie de Dijon ayant ouvert un concours en 1784 pour l'éloge de Vauban, il remporta le prix, et fut couronné par le prince de Condé lui-même, qui se trouvait dans cette ville. Cette circonstance a fait dire que c'était à la protection de ce prince

qu'il avait dû son avancement, et il l'a nié plus tard. Quoi qu'il en soit, ce fut par rang d'ancienneté qu'il devint capitaine en 1785 : il obtint en outre la croix de St-Louis. Il avait alors trente ans. L'éloge de Vauban ajouta beaucoup à sa réputation ; et plusieurs académies, notamment celle de Dijon, s'empressèrent de le recevoir dans leur sein. Ayant voué dès lors à ce grand homme une espèce de culte, il n'en parlait qu'avec la plus profonde admiration. Cependant il n'était pas de son avis sur tous les points. On sait, par exemple, que Vauban avait mis l'attaque des places au-dessus de la défense ; Carnot ne pensait pas ainsi, et, malgré l'opinion du grand maître qu'il admirait, et celle de la plupart de ses confrères, il a toujours dit que les moyens de défense sont supérieurs à ceux de l'attaque, et nie que l'on pût, comme l'avait dit Vauban, fixer mathématiquement l'heure à laquelle une place doit succomber. Cette obstination, cette invincible ténacité dans ses opinions, fut le trait distinctif du caractère de Carnot ; il l'a poussé à l'excès dans les sciences comme dans la politique. Ce n'est pas là toujours, il faut en convenir, le cachet ni la marche du génie ; et ce n'est pas surtout une garantie d'infaillibles succès. Cependant Carnot suivait avec zèle toutes les inventions, toutes les découvertes, et plus particulièrement celles dont s'enrichissait la haute analyse. Il est un des premiers qui se soient fait des idées lucides et justes sur la métaphysique du calcul infinitésimal, dont ni Leibnitz ni d'Alembert n'avaient conçu parfaitement la nature. En 1786, il publia, sous le titre modeste d'*Essai*, des recherches profondes sur les machines en général. Cet ouvrage, dans lequel il avait successivement traité de toutes les parties de la mécanique, lui fit beaucoup d'honneur ; et ce fut à cette époque que le prince Henri, qui avait été témoin de son triomphe à Dijon, lui proposa de servir dans l'armée du grand Frédéric. Mais l'existence de Carnot était dès lors trop brillante dans sa patrie, pour qu'il pût être tenté de s'en éloigner, et il venait de s'y attacher encore par de nouveaux liens, en épousant mademoiselle Dupont, fille d'un riche négociant de St-Omer. La révolution, qui déjà se préparait, vint d'ailleurs lui offrir de nouvelles séductions. Admirateur passionné des vertus républicaines, il ne doutait point que l'on ne pût encore régir les peuples comme aux premiers temps de la république romaine ; et, toujours inflexible dans ses opinions, il croyait à ses idées comme aux vérités de l'algèbre : les plus cruelles expériences même n'ont pu l'en détromper. Il embrassa donc dès le commencement avec beaucoup d'enthousiasme la cause de la révolution ; et ainsi que son frère, comme lui capitaine de génie, il fut nommé député à l'assemblée législative par le département du Pas-de-Calais en 1791. Son début dans cette assemblée fut la demande d'un décret d'accusation contre Calonne, le vicomte de Mirabeau, et les princes français qui faisaient en Allemagne des préparatifs de guerre contre la révolution. On savait que le prince de Condé, qui l'avait autrefois couronné, était au nombre de ces émigrés, et l'on ne manqua pas de remarquer

que le bienfaiteur de Carnot était ainsi l'objet de sa première dénonciation. Il devint bientôt l'un des membres du comité militaire ; et, comme la principale destination de ce comité semblait être de censurer et de contrarier incessamment les actes du gouvernement, il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de zèle : d'abord, à l'occasion d'une émeute de la garnison de Perpignan, où les soldats révoltés avaient forcé leurs officiers à se réfugier dans la citadelle, il demanda que toutes les citadelles fussent démolies, disant qu'elles ne sont que des postes fortifiés près des villes qu'elles commandent et qu'elles peuvent foudroyer à chaque instant. Cette motion ayant excité quelques murmures, il ne se tint pas pour battu, et fit imprimer son discours séparément et dans plusieurs journaux. Plus tard, lorsqu'il fut membre du comité de salut public, sa proposition devint un décret ; et l'on ne peut douter qu'il n'y eût beaucoup de part. Carnot parla encore plusieurs fois, dans la session législative, sur des questions militaires, d'abord pour que les sous-officiers fussent appelés à remplacer immédiatement leurs chefs émigrés, ensuite pour censurer un règlement où le ministre Narbonne avait consacré le principe d'obéissance passive pour les soldats. Et quelques jours plus tard (9 juin 1792), il s'éleva avec beaucoup de force et de raison contre les assassins du général Dillon, qui n'avaient guère fait, en égorgant leur chef, que de suivre les conséquences des principes si hautement proclamés par Carnot et ses amis. La motion qu'il fit le 25 juillet d'armer l'infanterie de piques prouve que, très-habile théoricien, cet ingénieur n'avait pas alors sur la pratique de la guerre les notions les plus communes. Sa proposition, comme on le pense bien, fut vivement combattue ; elle fut cependant adoptée le 4<sup>er</sup> août, à la suite d'un second rapport que son frère Carnot-Feuillins présenta pour lui à l'assemblée, car Lazare Carnot était alors en mission au camp de Soissons. On avait répandu le bruit que la cour avait tenté d'empoisonner les volontaires fédérés réunis sur ce point, au moyen de verre pilé nuis dans leur pain. Lorsqu'il se fut assuré que ce n'était qu'une de ces inventions dont les agitateurs se servent, dans de pareilles circonstances, pour irriter la population et la porter à des excès, il fit justice dans un rapport de cette fable ridicule. A son retour de cette mission, il concourut beaucoup au licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, et il prépara ainsi les événements du 20 juin et du 10 août 1792. Après la première de ces journées, il blâma hautement la cour d'avoir suspendu Péthion et Manucl, qui avaient évidemment manqué à leurs devoirs. Dans la matinée du 10 août, il fut un des commissaires que l'assemblée envoya si dérisoirement et avec tant d'hypocrisie au secours du malheureux Louis XVI. Cette députation se montra à peine dans la cour des Tuileries ; et avant qu'on eût tiré un seul coup de fusil, elle vint annoncer qu'il lui avait été impossible de pénétrer jusqu'au roi. Carnot, qui s'était séparé de ses collègues, ne rentra qu'après eux dans l'assemblée, et il y appuya de tout

son pouvoir le décret de déchéance qui fut prononcé en présence de l'infortuné prince. Après cette catastrophe, il fut un des membres de la commission qui prit les rênes de l'État et qui s'empara de tous les pouvoirs. Dans la distribution des rôles, le sien fut d'aller soumettre l'armée du Rhin au nouvel ordre de choses. Il fit sans peine jurer aux troupes obéissance aux décrets, et destitua quelques officiers qui parurent tenir à leur premier serment. Il se rendit aussitôt après à la frontière des Pyrénées pour y faire aussi prêter serment par les troupes, et pour préparer la guerre avec l'Espagne, qui dès lors était regardée comme inévitable. Revenu dans la capitale, il siégea à la convention nationale, où l'avait encore nommé le département du Pas-de-Calais ; et bientôt il eut à y voter dans le procès de Louis XVI, où il opina pour la mort sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution, déclarant que dans son opinion *la justice voulait qu'il mourût*, et que *la politique le voulait également*, mais que *jamais devoir n'avait autant pesé sur son cœur*... Carnot fit ensuite divers rapports sur la réunion, à la république, de Stavelo, de Tournay, de Bruxelles et d'autres contrées. Oubliant toutes les déclarations par lesquelles l'assemblée nationale avait si hautement renoncé à toute espèce de conquêtes et d'agrandissement, il dit positivement que la France ne devait plus avoir d'autres limites que le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ; que tout ce qui se trouvait en deçà en avait été séparé par l'usurpation, qu'il fallait le reprendre... ; que le droit de chaque nation est de s'unir à d'autres, si elles le veulent... ; que les Français ne connaissent d'autres souverains que les peuples..., etc. Comme ce fut à cette époque (août 1793) que Carnot entra dans le fameux comité de salut public, et qu'il y eut dès le commencement la principale direction des affaires de la guerre et de la diplomatie, on ne peut pas douter que ces principes ne fussent en tout point conformes à ceux de ce nouveau gouvernement, et l'Europe ne put pas s'y méprendre. Envoyé plusieurs fois encore aux armées dans l'année 1793, Carnot se trouvait à la frontière du Nord au moment de la défection de Dumouriez, et il eut à prendre quelques mesures pour en empêcher les suites. Il était aussi présent à la victoire d'Hondschoot, et on l'y vit marcher avec courage à la tête des colonnes. Il ne déploya pas moins de valeur à Watignies, où, par ses avis autant que par son exemple, il décida l'armée républicaine à tenir ferme dans le poste le plus important, et concourut ainsi glorieusement au débloquement de Maubeuge. Après avoir acquis en peu de temps dans les nombreux événements de cette courte campagne une grande expérience, l'in-fatigable membre du comité de salut public retourna à son poste ; et dès lors il ne le quitta plus. Seul dans ce comité qui pût avoir quelques idées sur la guerre, il fut le souverain arbitre de tout ce qui y avait rapport. C'était sans contredit à cette époque la partie la plus importante et la plus difficile du gouvernement, puisqu'il ne s'agissait pas moins que de créer, d'armer et de diriger à la fois quatorze

armées. Carnot fut longtemps chargé de cet immense fardeau. Travaillant sans relâche, il restait seize heures par jour à son bureau, expédiait tous les ordres, et correspondait avec tout le monde, ne prenant pas même le temps d'aller dîner avec sa famille qui demeurait dans le voisinage. C'est ainsi qu'il put imprimer cette prodigieuse activité aux manufactures d'armes, à la fonte de l'artillerie, à la fabrication des poudres; c'est ainsi que la France isolée et séparée de toute l'Europe put trouver soudainement en elle-même des ressources que les utopistes les plus audacieux n'eussent pas soupçonnées; enfin c'est par une telle activité que des armées tout entières furent soudainement transportées de l'Océan au Rhin, des Alpes aux Pyrénées. Et il faut remarquer que Carnot était en même temps l'auteur des plans, et celui des instructions à tous les généraux. C'est donc à lui seul qu'appartient la conception de tant de grandes opérations qui signalèrent la mémorable campagne de 1794. Et cette campagne eut pour résultat non-seulement la délivrance du territoire, mais la conquête des Pays-Bas et la dissolution de cette première coalition qui, après avoir annoncé de si grands projets et déployé des forces si considérables, agit ensuite avec tant de mollesse, si peu de concert, et ne parut occupée que de petits intérêts, quand on la crut près d'arriver aux plus grands résultats. Le comité de salut public, ou plutôt l'homme qui le dirigeait entièrement sous ce rapport, sut profiter admirablement de cette désunion des coalisés, de leur hésitation et de la dispersion de leurs forces. Tandis que le généralissime Cobourg faisait si méthodiquement, pour le compte de l'Autriche, la conquête de quelques places, Jourdan et Pichegru, dirigés par Carnot, enveloppèrent en même temps ses flancs sur la Sambre et sur la Lys, menacèrent ses derrières jusqu'aux portes de Bruxelles, et le forcèrent enfin à se retirer et à délaïsser, presque sans combattre, des conquêtes qui lui avaient coûté tant de sang et de travaux. Si ces deux généraux eussent eu affaire à un autre ennemi, il est bien sûr que, profitant de sa position centrale, cet ennemi n'eût pas manqué, en opérant sur son front, de marcher vers la capitale, dont il n'était qu'à cinq jours de marche, et de menacer ainsi dans sa base l'édifice révolutionnaire, déjà si fortement ébranlé par la résistance héroïque de la Vendée et par des factions de tout genre; ou, si ce plan lui eût paru trop hardi, il pouvait écraser successivement les deux armées républicaines, qui, opérant à une si grande distance l'une de l'autre, s'étaient mises hors d'état de se secourir. Mais rien de tout cela n'était à craindre de la circonspecte Autriche, ni de son inhabile général; et les attaques excentriques faites sur les ailes des alliés, suivant le système de Carnot, eurent un succès décisif. Si l'on se reporte à l'état des choses, et si l'on considère toutes les difficultés, tous les périls qui environnaient la république, on verra que cette campagne de 1794 est véritablement la plus importante, la plus glorieuse de cette époque. C'est donc, on ne saurait le nier, à celui qui l'avait conçue, qui en sur-

veilla, qui en dirigea l'exécution, qu'appartient la plus grande partie de la gloire alors acquise à nos armes. Mais, il n'est que trop vrai, cette gloire fut souillée par d'horribles cruautés. Carnot s'est défendu avec beaucoup d'insistance d'y avoir pris la moindre part; mais nous ne pouvons l'en absoudre complètement: car, lors même qu'il serait exact, comme on l'a dit, que, totalement absorbé par les détails de la guerre, il ne prit aucune part aux autres parties du gouvernement, n'est-il pas évident que, dans les armées comme dans l'intérieur, le système de terreur et de sang fut suivi avec la plus implacable rigueur, qu'elles eurent aussi leurs échafauds et leurs tribunaux révolutionnaires? Le code pénal militaire qui fut décrété à cette époque de violence et de tyrannie, et qui ne put pas être rédigé sans la participation ou du moins sans l'approbation de Carnot, était une véritable loi draconienne; il surpassait en férocité les plus horribles décrets de ces malheureux temps, et les applications en furent aussi rigoureuses que multipliées. Nous avons vu aux armées de Sambre-et-Meuse, lorsque ces armées s'immortalisaient par la victoire de Fleurus, nous avons vu passer chaque jour, entassés dans des fourgons, les malheureux que la *commission militaire et révolutionnaire* venait de condamner à mort pour les moindres fautes de discipline, pour des fautes que naguère avaient eux-mêmes approuvées, provoquées, ceux qui les en punissaient si cruellement. Et les Custine, les Houchard, les Beauharnais, tant d'autres officiers ou généraux qui avaient de bonne foi servi la révolution, purent-ils être envoyés à l'échafaud sans les ordres ou du moins sans l'approbation du grand ordonnateur de toutes les choses de la guerre?... Nous ne nions pas que le rétablissement de la discipline ne fût devenu une nécessité, une condition de la victoire; mais la discipline et l'ordre ne pouvaient-ils donc être rétablis que par d'aussi effroyables moyens? et n'a-t-on pas vu plus tard les mêmes troupes, conduites avec sagesse et modération, offrir des modèles de valeur, de discipline, et obtenir d'aussi brillants succès? Et les dévastations du Palatinat, celles de la Vendée, les égorgements de Lyon et de Toulon, tout cela s'est fait par les armées, par les ordres du comité de salut public: Carnot a-t-il donc pu y rester étranger?... Nous pensons aussi que ses apologistes ont trop insisté sur ses dissidences avec Robespierre, Couthon et St-Just. Ce n'est qu'après la chute de ces triumvirs que Carnot a lui-même parlé de ces dissidences; et ce ne fut pas sans étonnement qu'on l'entendit, à la suite du long rapport qu'il fit, dans la séance du 4<sup>e</sup> vendémiaire an 5 (septembre 1794), sur la reprise des quatre places du Nord, se livrer à une diatribe violente contre *l'homme à principes*, contre *ce monstre qui, selon lui, avait horreur de nos victoires*. Ces tardives révélations ne nous ont pas convaincu; et nous pensons au contraire que ce ne fut que par son extrême union, par son homogénéité, que le fameux comité fit d'aussi grandes choses. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la tribune et dans le public, tant que dura la puissance de Robespierre, on n'en-

tendit jamais Carnot l'attaquer. Longtemps après la chute de Maximilien , lorsqu'on voulut poursuivre comme ses complices Barère, Collot d'Herbois et Billaud, il prit ouvertement leur défense, et déclara qu'il ne séparerait jamais sa cause de la leur. C'était de la générosité et du courage sans doute, mais n'était-ce pas avouer qu'il avait partagé leurs crimes? Dans toute cette époque post-thermidorienne, Carnot eut peu d'influence; cependant il fut encore réélu membre du comité de salut public; mais il avait trop affaire de se défendre contre les attaques des ennemis de la montagne. Compromis dans la tentative que firent les terroristes au 4<sup>er</sup> prairial an 3 (mai 1795), pour recouvrer le pouvoir, il fut dénoncé et accusé à plusieurs reprises par Gouly, Legendre, Henri Larivière, etc., qui étaient près de le faire condamner, lorsque Bourdon de l'Oise s'écria : « Décréterez-vous d'accusation l'homme qui a organisé la victoire? » Cette phrase le sauva; il recouvra même bientôt assez de crédit pour être réélu député par quinze départements à la fois, puis un des cinq directeurs qui furent chargés du gouvernement dans la nouvelle constitution. Il fut élu le cinquième, à la place de Sieyès qui avait refusé. Ses quatre collègues étaient, en fait de gouvernement, et surtout de guerre, au nombre des hommes les plus médiocres que la révolution eût produits. Ainsi il se trouvait encore appelé à diriger les plus grandes et les plus importantes affaires. Mais Barras, homme grossier et cupide, qui se croyait capable de conduire les affaires de la guerre, parce qu'il avait paru à cheval dans les rues au 9 thermidor et au 13 vendémiaire, lui disputa avec beaucoup d'obstination le pouvoir militaire, tandis que les avocats Rewbel et Larévellière se montrèrent fort jaloux des affaires de l'intérieur et de la diplomatie : de telle sorte qu'il n'y eut plus que son ami Letourneur sur lequel il pût compter. Ce fut alors que, autant sans doute par opposition contre ses collègues que par conviction, il poursuivit les terroristes dans plusieurs occasions, notamment à l'affaire du camp de Grenelle. Cette direction inattendue lui valut quelques éloges dans les journaux et dans les discours de l'opposition ou du parti clihien, qui avait une grande influence, et qui était près d'obtenir la majorité dans les conseils. Carnot parut très-sensible à ces cajoleries, et se laissa peu à peu entraîner vers ce parti, auquel il était cependant bien difficile qu'il appartint entièrement. Malgré l'opposition qu'il avait rencontrée au directoire de la part de ses collègues, c'était encore d'après ses plans que l'on conduisait la guerre; et ce fut selon son système excentrique que l'on fit les campagnes de 1795 et 1796 sur le Rhin. (*Voy. JOURDAN.*) Mais ces campagnes n'eurent pas le même succès que celle de 1794; les circonstances avaient changé : Clerfayt et l'archiduc Charles étaient d'autres hommes que le prince de Cobourg. La réputation militaire de Carnot souffrit un peu de ces revers, et il perdit encore bien plus de son crédit, lorsque Bonaparte eut commencé sa brillante carrière. On savait que c'était d'après ses propres plans que ce jeune général avait ainsi débuté,

et que le directoire n'avait eu qu'à les approuver. Mais, comme il devait s'y attendre, les directeurs en prirent bientôt de l'ombrage, et dès que Bonaparte eut remporté ses premières victoires, Carnot, revenant à son système d'excentricité et d'opérations divergentes, fit prendre par ses collègues un arrêté qui divisait l'armée d'Italie en deux parties : l'une devant, sous les ordres de Kellermann, faire face aux Autrichiens sur l'Adige; l'autre, sous Bonaparte, marcher contre Rome et le royaume de Naples. Le jeune conquérant comprit aisément les directeurs, et il insista pour rester seul le maître : il offrit sa démission, et déjà son ascendant était tel, qu'il fallut lui céder. Dès lors il décida, il dirigea tout à son gré, sans en prévenir les faibles directeurs, et quelquefois même sans leur en rendre compte. Carnot lui-même savait à peine ce qui se passait en Italie; et quand cette armée envoya dans la capitale des adresses véhémentes contre le parti des clihiens, auquel il s'était lié, lorsque le lieutenant de Bonaparte, Augereau, vint y préparer la révolution du 18 fructidor, qui devait expulser ce directeur du Luxembourg, il n'en fut pas même averti, et ne sut rien prévoir, rien empêcher, au point que, surpris dans son lit par les sbires de Barras, qui venaient pour l'arrêter, il n'eut que le temps de se sauver par une porte du jardin. Condamné à la déportation le même jour, ainsi que son collègue Barthélemy et tous les chefs du parti clihien ou royaliste, il se réfugia en Allemagne; et là on vit le républicain inflexible écrire sous la protection des rois contre les rois eux-mêmes, s'intituler avec orgueil l'un des fondateurs de la république, et surtout se répandre en amères invectives contre ses anciens collègues, les directeurs qui l'avaient proserit. C'est dans ce pamphlet, qu'il fit imprimer à Augsbourg, sous le titre de *Réponse au rapport de Bailleul*, que se trouvent ces portraits si haineux et pourtant si vrais de Barras, de Rewbel, de Larévellière et de leur ministre Talleyrand. Ce volume fut bientôt réimprimé à Paris; et ce qui est assez remarquable, c'est, qu'il l'y fut par les ordres du prétendant Louis XVIII et par les soins de ses agents, MM. Royer-Collard et l'abbé de Montesquiou. Ce prince avait jugé avec beaucoup de sagacité qu'une telle publication devait avoir sur l'opinion publique l'effet le plus décisif; et l'on ne peut douter qu'elle n'ait beaucoup contribué à renverser les trois directeurs, d'abord au 30 prairial, puis au 18 brumaire (octobre 1799). Aussitôt après cette dernière révolution, Carnot eut la permission de rentrer en France; et le nouveau consul le fit inspecteur général, puis ministre de la guerre; mais, dans ce poste important, sa roideur et son inflexible probité lui suscitèrent beaucoup de tracasseries. Il eut de nombreuses querelles avec ses collègues, et surtout avec le ministre des finances. Voyant d'ailleurs que le système de gouvernement s'éloignait de plus en plus de ses principes de républicanisme, il offrit sa démission à plusieurs reprises, et la fit enfin accepter. Décidé alors à vivre dans la retraite, il alla habiter une petite maison de campagne qu'il possédait près d'Étampes; et là il ne

fut occupé que de sciences, de littérature et de l'éducation de ses enfants. Après avoir disposé longtemps de toutes les richesses de l'État et de tous les emplois, de tous les honneurs, il était resté avec sa modeste fortune patrimoniale et le grade de chef de bataillon acquis par l'ancienneté. Pour le désintéressement, c'était un vrai Spartiate. On cite de lui un trait bien louable, et pour lequel il n'a peut-être pas eu un seul imitateur. Ayant été chargé, en 1800, de faire comme ministre de la guerre une tournée à l'armée du Rhin, il reçut en partant 50,000 francs pour ses frais de voyage, et à son retour il remit au trésor la moitié de cette somme qui lui restait... Il avait été nommé en 1795, lors de la création de l'Institut, membre de la classe des sciences mathématiques, et certes on ne peut nier que cet honneur ne fût parfaitement mérité; cependant il en fut privé après le 18 fructidor, lors de sa proscription; et, ce qui est bien remarquable, c'est que ce fut Napoléon Bonaparte qui prit sa place. Ce général resta sans doute étranger à cet outrage; et nous devons dire à sa louange qu'une de ses premières pensées, après le 18 brumaire, fut de le réparer. Ainsi Carnot était rentré à l'Institut, lorsqu'il revint à la vie privée, après sa démission du ministère de la guerre, et dès ce moment il en fut un des membres les plus laborieux. Il y lut un grand nombre de rapports, de mémoires, et publia plusieurs ouvrages importants, entre autres son *Traité sur la défense des places*, que le ministre de la guerre son successeur l'avait invité à composer, par l'ordre de Bonaparte, et qui, malgré quelques dissidences théoriques, est devenu un ouvrage classique dans toute l'Europe. Rendu ainsi à ses premiers goûts, à ses anciens travaux, Carnot était décidé à leur consacrer le reste de sa vie, quand il fut appelé au tribunal. C'était le seul pouvoir où une ombre d'opposition pût encore se montrer. Cette position convenait parfaitement à Carnot, et il ne laissa échapper aucune occasion de s'opposer aux progrès du pouvoir absolu, d'abord en votant avec la minorité contre le consulat à vie, ensuite contre l'institution de la Légion d'honneur, enfin, seul et à la suite d'un long discours, contre l'élevation de Napoléon à l'empire. (Voy. CARRION DE NISAS.) Il termina cependant en déclarant que si, malgré son opinion, cette loi était adoptée, il s'y soumettrait sans murmure, parce que son système avait toujours été de rester soumis à l'ordre de choses existant. On sait que le tribunal survécut peu au renversement de la république; Carnot n'en éprouva point de regret, et il rentra avec joie dans sa maison des champs. Il a dit lui-même que le temps qu'il y passa, occupé de sciences et de soins domestiques, fut le plus heureux de sa vie. Ne songeant à la fortune que pour sa famille, qui était nombreuse, il jouissait en vrai philosophe de la position qu'Horace a si bien nommée *avere mediocritas*, lorsque Napoléon, au milieu de ses victoires sur l'Autriche, en 1809, se rappela l'homme qu'il pouvait, à bon droit, en considérer comme la cause première, et lui envoya le brevet

d'une pension de 40,000 fr., que certes il n'avait pas demandée. Toutefois il alla en remercier l'empereur à son retour, et, dans une longue audience, il lui parla beaucoup de ses victoires. Napoléon, à son tour, s'entretint avec lui très-affectueusement, et il lui rappela sans aigreur sa démission, son vote au tribunal, qui d'abord lui avait donné de l'humeur, mais qui, plus tard, en y réfléchissant, n'avait fait qu'augmenter son estime; et il ajouta: « Beaucoup de vos collègues pensaient comme vous intérieurement, mais vous avez eu seul le courage de le dire. » Et en le congédiant jusqu'à la salle d'audience: *Adieu, monsieur Carnot: tout ce que vous voudrez, quand vous voudrez et comme vous voudrez.* Il y avait, sans doute, dans ce peu de paroles beaucoup de gasconnade, et le décevant empereur était bien sûr de n'être pas pris au mot. Carnot retourna vivre en paix dans sa modeste demeure, et il ne demanda rien, jusqu'au moment où il vit la France envahie et le trône impérial près d'être renversé. Ce fut le 24 janvier 1814 qu'il écrivit à Napoléon: « Aussi longtemps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que je n'ai pas cru lui être agréables; aujourd'hui que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance pas à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent: c'est peu, sans doute, que l'offre d'un bras sexagénaire; mais j'ai pensé que l'exemple d'un soldat dont les sentiments patriotiques sont connus pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains... Il est encore temps pour vous de conquérir une paix glorieuse, et de faire que l'amour du grand peuple vous soit rendu... » Quelques expressions de cette lettre, surtout les dernières, étaient assez sévères; mais Carnot n'avait jamais été flatteur, et Napoléon ne s'en offensa pas. Dans le besoin où il était de bons officiers, il l'accueillit avec empressement et l'envoya commander Anvers, celle de toutes les places à laquelle il attachait le plus d'importance. Déjà cette ville était entourée d'ennemis, et le nouveau gouverneur eut beaucoup de peine à y pénétrer. Il y trouva une garnison suffisante, dévouée et complètement pourvue de vivres et de munitions. Avec un tel homme et de pareils moyens, Anvers eût soutenu le plus long siège. Il repoussa d'abord, comme il devait le faire, les attaques et les sommations insidieuses du Prussien Bulow, puis les sollicitations, les prières de son ancien ami Bernadotte, devenu prince suédois. Enfin il soutint quatre jours de bombardement, et il n'adhéra qu'avec beaucoup de peine aux actes du gouvernement provisoire. Ce ne fut qu'après s'être bien assuré de l'abdication de Napoléon et du rétablissement de l'ancienne famille royale, qu'il consentit à reconnaître Louis XVIII. Ne voulant pas alors remettre lui-même aux étrangers le précieux dépôt qu'il avait été chargé de conserver à la France, il se hâta de revenir dans la capitale; et ce qui fut véritablement fait pour étonner, c'est qu'il voulut aussitôt être admis devant le roi et les princes. Prenant à la lettre et dans leur sens le plus étendu les mots



union et oubli que Louis XVIII venait de prononcer, l'ancien ennemi des rois, le jnge de Louis XVI voulut que le frère de ce malheureux prince, que sa fille même, l'accueillissent comme ils eussent fait de tout autre général, de tout autre chef de l'armée française : et, parce qu'il éprouva quelque froideur, parce qu'on ne lui fit pas ouvrir à l'instant les deux battants de la porte royale, il sortit courroucé, et saisissant sa plume, il écrivit, sous le titre de *Mémoire au roi*, le plus violent, le plus amer des libelles que la restauration ait essayés. Ce n'était pas seulement une justification, une apologie du régime, c'était une attaque très-vive, une longue diatribe contre toutes les institutions, contre tous les amis de la monarchie que l'on rétablissait. L'auteur a déclaré que ce fut sans sa participation, même contre sa volonté, que l'on imprima et que l'on publia un tel pamphlet; ses amis sont allés jusqu'à dire que c'était la police royale qui avait fait elle-même tout cela... Ce qu'il y a de sûr, c'est que les ennemis de cette naissante restauration, qui dès lors étaient fort audacieux, considérèrent ce libelle comme un très-bon moyen d'agression, qu'il fut imprimé en très-grand nombre, colporté, crié dans les rues sous le nom et en présence de Carnot, et que tous les journaux, toutes les brochures qui parurent depuis contre le gouvernement en empruntèrent, en copièrent les pensées et jusqu'aux expressions. Ainsi on ne peut nier que le *Mémoire au roi* n'ait beaucoup contribué à préparer les événements du 20 mars 1815. L'auteur s'est néanmoins vivement défendu de toute espèce de concours aux intrigues qui précédèrent cette révolution. Quoiqu'il en soit, dès que Napoléon fut rentré aux Tuileries, il y fit appeler son ancien ministre, et ce ministre, autrefois si difficile, si peu malléable, accepta sans hésiter le titre de comte, celui de pair de France et le portefeuille de l'intérieur. Il est bien vrai que Napoléon eut l'adresse de lui faire croire qu'il avait changé de système; que, renonçant à ses projets de conquête et de monarchie absolue, il allait gouverner avec des idées libérales, même républicaines. Se croyant encore aux premiers jours de la révolution, Carnot revint avec joie à toutes ses vieilles utopies, et il s'efforça de donner à la liberté de la presse la plus grande latitude, d'armer et de multiplier les gardes nationales, les fédérés, etc. Dans son enthousiasme, il écrivait à Napoléon : « Le 20 mars doit nous faire remonter tout d'une haleine au 14 juillet... (1). » Mais l'illusion ne fut pas longue,

(1) Ici doit être renneilli un document historique peu connu, c'est la minute, de la main de Carnot, d'une lettre et de deux projets de décrets adressés à Napoléon, après la proclamation du fameux acte additionnel. Ces pièces prouvent plus que toute autre chose à quel point Carnot se faisait illusion, et combien il connaissait peu celui à qui il écrivait ainsi : « Sire, veuillez en croire un homme qui ne vous a jamais trompé, et qui vous est sincèrement dévoué. — La patrie est en danger; le mécontentement est général; la fermentation augmente sans cesse dans les départements comme à Paris; la guerre civile est près d'éclater dans plusieurs parties de la France. — Je propose à Votre Majesté deux projets de décrets que je crois propres à rétablir le calme et à vous ramener la masse des citoyens : il faut qu'ils soient rendus *pro-prio motu*, et non sur le rapport d'aucun ministre ni délibération

et lorsque l'empereur partit pour sa dernière campagne, les républicains ne doutaient déjà plus que sa première victoire ne dût le soustraire à leur influence. Carnot fit néanmoins encore tous ses efforts pour soutenir l'empereur, mais c'était moins par attachement pour sa personne et son gouvernement que par la crainte du retour des Bourbons, qu'il redoutait par-dessus tout. C'est lui qui vint annoncer à la chambre des pairs le désastre de Waterloo, et il eut, à cette occasion, une vive altercation avec le maréchal Ney. Ce fut un spectacle bien étonnant, un contraste remarquable, que celui qu'offrit, dans cette circonstance, le désespoir d'un guerrier si longtemps appelé le *brave des braves*, avec le calme, la fermeté et le véritable courage de l'impassible conventionnel. Jusqu'au dernier moment, Carnot ne parut désespérer de rien, et seul, au milieu de la consternation universelle, il songea aux moyens de salut. Persuadé que, dans une telle crise, le nom et la valeur de Napoléon pouvaient seuls encore sauver la chose publique, il s'opposa vivement à l'abdication, et, ce qui est bien remarquable de la part de l'ancien tribun qui seul avait osé voter contre l'élévation du trône impérial, on le vit, en 1815, lorsque cette abdication fut prononcée, se caclier le visage dans ses mains pour répandre des larmes. Il consentit encore alors à être un des cinq membres de la commission du gouvernement. Mais ce pouvoir éphémère n'eut que le temps d'accepter la capitulation de Paris et d'envoyer derrière la Loire les débris de l'armée. Après d'inutiles efforts pour que Napoléon pût reprendre le commandement des troupes, Carnot fit tout ce qui dépendait de lui pour hâter son départ et le diriger vers l'Amérique du Nord. Aussitôt après le retour du roi, il se retira encore une fois à sa maison de campagne, et ce fut là qu'il reçut l'ordre de se rendre en surveillance à Blois, comme inscrit sur une liste de proscription qu'avait dressée son collègue Fouché. Mais des hommes puissants prenaient intérêt à son sort : l'empereur Alexandre surtout adressa pour lui plusieurs représentations au gouvernement royal, et lorsqu'il les vit inutiles, ce prince lui fit donner un passeport pour ses États. Carnot se rendit à Varsovie, où le grand-duc Constantin l'accueillit avec beaucoup d'égards. Il fut aussi reçu par les patriotes polonais avec de grandes démonstrations de sympathie et

« du conseil d'État. Il serait à souhaiter qu'ils fussent affichés dans « la journée. Je suis avec, etc. Signé CARNOT. » Suit la minute des deux projets de décrets : « Napoléon, empereur des Français, etc. « Notre intention étant de ne laisser subsister aucune trace de la « féodalité, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : A dater de « la publication du présent décret, les dénominations de *sujet* et de « *monseigneur* cesseront d'être en usage parmi les Français. » — « Napoléon, empereur des Français, etc. La liberté de la presse nous « ayant fait connaître que le vœu du peuple français indique de « nouvelles améliorations dans l'acte constitutionnel proposé à son « acceptation, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1. « La chambre des représentants statuera, de concert avec nous, « dans sa prochaine session, sur les modifications dont l'acte consti- « tutionnel est susceptible pour son perfectionnement. — Art. 2. La « nouvelle rédaction de cet acte sera soumise à l'acceptation du « peuple dans ses assemblées primaires. » Napoléon ne suivit pas le conseil de son ministre, et il aimait mieux tomber en souverain absolu que de rester roi sans *sujets*.

V—VE.

d'intérêt. Mais, soit que ces démonstrations eussent donné de l'ombrage, soit que le climat lui fût réellement contraire, on le vit bientôt revenir en Allemagne et se fixer à Magdebourg, avec le consentement du gouvernement prussien, qui lui avait refusé un asile dans ses provinces rhénanes. C'est à Magdebourg que Carnot a passé les dernières années de sa vie dans l'étude et les élans de l'exil, et c'est là qu'il est mort le 2 août 1823. Peu d'hommes ont été autant loués, autant décriés. Son savoir, sa probité et son désintéressement furent incontestables. Si l'on ne peut approuver toutes ses opinions et toute sa conduite politique, on doit au moins dire qu'il ne fit jamais rien que par enthousiasme et par conviction. Nous l'avons, sans doute, représenté avec assez de vérité sous ce double rapport. Si c'est un moyen de déplaire également à ses partisans et à ses détracteurs, nous sommes au moins bien assurés qu'il n'en sera pas de même à l'égard de la postérité. Dumouriez a dit que ce fut un philosophe austère, un parfait citoyen et un grand homme; et il ajoute à ce portrait un peu flaté une opinion plus remarquable de sa part, c'est que Carnot fut le créateur du nouvel art militaire en France, lequel lui (Dumouriez) n'avait eu que le temps d'esquisser, et que Bonaparte a perfectionné... Sous ce rapport, Napoléon ne lui a pas rendu la même justice. « Carnot, » dit-il (*Mémoires de Montholon*, t. 3, p. 424), n'a « vait aucune expérience de la guerre; ses idées « étaient fausses sur toutes les parties de l'art mili- « taire, même sur la défense et l'attaque des places « et sur les principes des fortifications, qu'il avait « étudiés toute sa vie. Il a imprimé sur ces matières « des ouvrages qui ne peuvent être avoués que par « un homme qui n'a aucune pratique de la guerre. » On voit percer ici le caractère envieux de Napoléon, qui n'a voulu reconnaître de vrai mérite dans aucun de ses rivaux; mais peut-être aussi que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, ses opinions et ses jugements ont été tronqués ou dénaturés par les compilateurs de Ste-Hélène. Les écrits scientifiques de Carnot sont : 1° *Essai sur les machines en général*, Dijon, 1786; Paris, 1801, in-8°. 2° *OEuvres mathématiques*, 1796-1797, in-8°. 3° *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal*, 1797, in-8°; 2° édition, 1813; trad. en allemand par Hautt, Francfort, 1800, in-8°; en anglais par Dickson, Londres, 1801. 4° *Lettre au citoyen Bossut, contenant quelques vues nouvelles sur la trigonométrie*, 1800, in-8°. 5° *De la Corrélation des figures de géométrie*, Paris, 1801, in-8°; traduit en allemand par Sellig, Dresde, 1801, in-8°. 6° *Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement*, Paris, 1803, fig., traduit en allemand par Weiss, Leipsick, 1804, in-8°. 7° *Géométrie de position, à l'usage de ceux qui se destinent à mesurer des terrains*, Paris, 1805, in-4°, fig.; traduit en allemand par F.-K. de Heiligenstein, Mannheim, 1804, 2 vol. in-8°, avec la *Métaphysique du calcul infinitésimal*. C'est le chef-d'œuvre de l'auteur, qui, tout en donnant un grand nombre de théorèmes entièrement nouveaux, y réduit toute la trigonométrie rectiligne à une seule figure. 8° *Mé-*

moire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace, suivi d'un essai sur la théorie des transversales, Paris, 1806; *ibid.*, 1813, in-4°, figures. 9° *De la Défense des places fortes* (composé par ordre de l'empereur pour l'instruction des élèves du corps du génie); 3° édit., 1812, in-4°; traduit en anglais par Montalembert, Londres, 1814, in-8°. Quelques militaires ont attaqué très-vivement cet ouvrage, sur le mérite duquel les opinions des juges compétents sont très-divisées. 10° *Mémoire sur la fortification primitive, pour servir de suite au traité de la défense des places fortes*, Paris, 1823, in-4°, avec pl. (posthume). Parmi les ouvrages politiques et discours imprimés de Carnot (1), nous indiquerons seulement : 11° la fameuse *Réponse de L.-H.-M. Carnot au rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor au conseil des cinq-cents* par J.-Ch. Bailleul, etc., in-42 de 228 p., sans date (plusieurs éditions tant allemandes que françaises; trad. en allemand, Hambourg, 1799, in-8°; trad. en anglais, Londres, 1799, in-8°). 12° *Second Mémoire de Carnot*, Hanbourg, 1799, in-42 de 45 p. 13° *Discours contre l'hérédité de la souveraineté en France* (prononcé au tribunal, le 2 floréal an 12), 1804, in-8°: 14° *Mémoire adressé au roi, en juillet 1814, par M. Carnot, lieutenant général*, etc., Paris, 1814, in-8°, réimprimé au moins sept fois en 1813, et reproduit aussi dans *le Lynx* (2). 15° *Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant général Carnot depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1814*, Paris, 1815, in-8°, 2° édit. 16° *Correspondance inédite de Carnot avec Napoléon pendant les cent jours*, Paris, 1819, in-8°. La publication n'est point du fait de Carnot, pas plus que celle de la *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte avec le comte Carnot*, qui avait précédé. Quelques œuvres littéraires termineront cette nomenclature; ce sont : 17° *Éloge de M. le maréchal de Vauban*, Dijon, 1784, in-8°, auquel il faut joindre *Observations sur la lettre de M. Chauderlos de Laclou contre l'Éloge de M. le maréchal de Vauban*, 1785, in-8°. 18° *Opuscules poétiques de M. le général L.-H.-M. Carnot*, Paris, 1820, in-8°. 19° *Recueil de lettres de deux amants*, Paris, an 9, 9 vol. in-48 (anonyme et douteux); les six premiers volumes ont été réimprimés sous le titre de *Lettres secrètes et amoureuses de deux personnages célèbres de nos jours*, Paris, 1819, 2 vol. in-48. 20° *Don Quichotte*, poème héroï-comique en 6 chants, Leipsick, 1820, in-48 (3). La vie de Carnot

(1) Ces écrits sont en assez grand nombre; son discours au tribunal contre l'élevation de Bonaparte à l'empire, prononcé le 4<sup>er</sup> mai 1804, eut plusieurs éditions, et fut crié sans obstacle dans les rues de Paris pendant quatre jours. V—VE.

(2) Il parut plusieurs réfutations de ce mémoire, dont une par A. Guesnet, de 52 p. in-8°. Une autre a pour titre : *le Jacobinisme réfuté*, in-8° de 85 p., écrit anonyme attribué à M. F.-M. Guillot, se disant instituteur. V—VE.

(3) Parmi les premiers travaux législatifs de Carnot; nous citerons sa *Déclaration des droits du citoyen* (1793, in 8° de 42 p.); elle est en 22 articles, et a pour base cette maxime : « Chacun doit « aider ses semblables autant qu'il le peut sans nuire à ses propres « avantages; et nul ne peut blesser les intérêts d'autrui sans nécessité « pour lui-même. » On voit que ce n'est pas tout à fait la maxime regardée comme principe de toute morale : *Ne fais point aux autres*

a été écrite, avant sa mort, par le baron de B\*\*\*, Paris, 1816, in-12. Diverses notices sur son compte se trouvent éparses dans la *Revue encyclopédique, le Constitutionnel, les Zeitgenossen*, etc., et à la tête des *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*, rédigés d'après ses manuscrits, sa correspondance inédite et ses écrits, par P.-F. Tissot, Paris, 1824, in-8°. — Son fils aîné (*Sady*), qui était capitaine du génie, est mort en 1852, victime de l'épidémie cholérique. Il avait publié, en 1824, des *Réflexions sur la puissance motrice du feu et les machines propres à la développer*, in-8°. — Le second (*Hippolyte*), qui l'avait accompagné dans son exil, se proposa de publier les œuvres de son père, précédées de mémoires sur sa vie. M—D j.

**CARNOT-FEULINS (CLAUDE-MARIE)**, frère de Lazare Carnot, naquit comme lui à Nôlai, le 13 juillet 1755. Il entra au service, à la sortie de ses études, en qualité de lieutenant au corps du génie; il était capitaine et chevalier de St-Louis quand la révolution éclata. Il en adopta les principes, mais avec plus de modération que son frère Lazare. Établi dans le département du Pas-de-Calais, il en fut nommé administrateur en 1790, président de l'assemblée électorale, puis député à l'assemblée législative en 1791. Membre du comité militaire de cette assemblée, il y fut chargé d'un grand nombre de rapports, notamment sur la réorganisation de la gendarmerie, sur le licenciement de la garde constitutionnelle du roi, mesure qu'il fit décréter après avoir demandé la permanence de l'assemblée, lors de l'accusation portée contre cette garde et le comité autrichien. Il attaqua plus d'une fois les ministres, et s'opposa à ce que l'on déportât les prêtres sur la dénonciation de vingt citoyens. Au 20 juin, il fut nommé l'un des commissaires de l'assemblée pour se rendre au château. Il vota la levée de la suspension prononcée par le roi contre Manuel et Péthion, à l'occasion de l'attentat commis dans cette journée. Le 10 août, il fut encore au nombre des commissaires envoyés à l'hôtel de ville de Paris, et qui ne purent y pénétrer. Accueillis par le feu des Suisses sur la place du Petit-Carrousel, ces commissaires rentrèrent au sein de l'assemblée nationale, où Carnot-Feulins proposa d'inviter le roi, qui y parut un moment après avec ses accusateurs, à se rendre dans la loge du logographe, près du président, proposition qui fut adoptée à l'unanimité. Ensuite il provoqua l'envoi de commissaires aux armées, et fut lui-même chargé de présider à l'établissement d'un camp sous Paris, où maintes fois il courut les plus grands dangers, en voulant rétablir l'ordre au milieu de l'effervescence populaire. Après la session, nommé directeur du département général des fortifications, il fut envoyé à la frontière du nord pour y vérifier l'état des armées et pourvoir à la défense de cette frontière. Il se rendit successivement aux armées de la Moselle et du Rhin, pour les retirer de leurs cantonnements, et les mettre de nouveau

en campagne. De retour à Paris, il fut appelé près du ministre de la guerre pour y exercer une surveillance générale sur tout ce département. Quelque temps après, à l'époque du siège de Dunkerque par les Anglais, il dirigea les fortifications de cette place. Après la bataille de Hondschoote et la levée du siège de Dunkerque, il en fit considérablement augmenter les fortifications, ainsi que toutes celles de cette frontière, menacée par des forces imposantes. Il coopéra, en 1795, à la prise de Furnes, enlevée de vive force à l'ennemi, puis à la victoire de Wagnies, dont le déblocus de Maubeuge fut la conséquence immédiate. Il prépara ensuite le rétablissement du port d'Ambleteuse, dans l'intention où était alors le gouvernement de diriger une attaque sérieuse contre l'Angleterre. Nommé membre du comité des fortifications, il présenta pour la défense des places des projets d'améliorations qui furent approuvés. Accusé, en 1794, par le fameux Hébert de *modérantisme* et d'aspirer au ministère de la guerre, ces imputations n'eurent aucune suite. Il fut, en l'an 4, appelé près de son frère Lazare Carnot, alors directeur, et plus tard proscrit avec lui au 18 fructidor an 5. Il était alors général de brigade : il fut destitué, et, forcé de quitter Paris, il se retira en Bourgogne près de sa famille. Il y resta jusqu'au 18 brumaire an 8. Réintégré dans son grade, à cette époque, il fut successivement employé à l'armée du Rhin et à l'armée de réserve. Il se trouvait près de Lazare Carnot, alors ministre de la guerre, lorsque celui-ci donna sa démission. Le premier consul, irrité contre le frère aîné, fit tourner son mécontentement contre le plus jeune, et lui enjoignit de se rendre à Brest pour y prendre le commandement du corps du génie dans l'expédition de St-Domingue; mais celui-ci alléguant une attaque de goutte pour se dispenser d'obtempérer à cet ordre. Bonaparte ne se paya pas de cette excuse; il manifesta en termes fort vifs son mécontentement : Carnot-Feulins envoya sa démission, et demeura sans emploi et sans traitement d'aucune sorte jusqu'à l'abdication de l'empereur, en 1814. Alors seulement il recouvra son grade et ses fonctions d'inspecteur général du génie. Fidèle aux engagements qu'il venait de prendre avec les Bourbons, Carnot-Feulins, à l'époque du débarquement de Napoléon, écrivit au duc de Berry pour lui offrir ses services. La lettre demeura sans réponse. Nommé pendant les cent jours membre de la chambre des représentants par le département de Saône-et-Loire, Feulins fut un des secrétaires de cette assemblée, et, après le désastre du Mont-St-Jean, proposa de décréter que l'armée avait bien mérité de la patrie. Il fut chargé avec ses collègues du bureau d'aller porter à Napoléon l'acte par lequel la chambre acceptait sa seconde abdication. Son frère Lazare étant alors appelé à faire partie du gouvernement provisoire, Carnot-Feulins fut chargé par interim du portefeuille de la guerre, et ne le garda que jusqu'au retour du roi, le 8 juillet 1815. Quelque temps après, il fut mis à la retraite par suite de la mesure qui y plaçait tous les officiers généraux ayant plus

ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même. Carnot regarde cette maxime comme fautive, ou au moins très-obscurc. V—18,

de trente ans de service et cinquante-cinq ans d'âge. Au mois de juillet 1816, il fut arrêté au sujet d'une correspondance interceptée avec son frère Lazare, alors en Pologne; mais il fut bientôt après remis en liberté, et reçut, en 1817, le brevet de lieutenant général. Il est mort le 17 juillet 1836, à l'âge de 81 ans. Carnot Feulins a publié, à diverses époques, sous le voile de l'anonyme, plusieurs ouvrages sur la politique, dont plusieurs ont été, dit-on, traduits en allemand et en anglais. M. Quérard, dans *la France littéraire*, n'en cite qu'un seul : *Histoire du directoire constitutionnel*, etc., enrichie de notes curieuses et secrètes, par un ex-représentant du peuple, Paris, 1800, in-8°. — Claude-Marguerite CARNOT, frère du précédent, né à Nôlai en 1754, se livra à l'étude de la jurisprudence, et occupa divers emplois civils et judiciaires à Dijon. Il était procureur général près la cour de justice criminelle de cette ville, lorsqu'une mort prématurée l'enleva le 15 mars 1808. Sa dernière parole dénote une grande fermeté : *Vous allez voir*, dit-il à ceux qui l'entouraient, *comment l'on passe de la vie à la mort*. Il était destiné à faire un rapide chemin dans la magistrature, car Napoléon n'étendait pas sur lui l'inimitié qu'il portait à Lazare Carnot et à Carnot-Feulins.

D—R—R.

CARO (ANNIBAL), l'un des plus célèbres auteurs italiens du 16<sup>e</sup> siècle, naquit, en 1507, à Citta-Nova, dans la Marche d'Ancône, d'une famille peu riche. Obligé, dans sa première jeunesse, d'enseigner aux enfants les premiers éléments des lettres, Louis Gaddi, riche Florentin, le choisit pour maître des siens; il en fit ensuite son secrétaire, et ne tarda pas à lui procurer de riches bénéfices. Malgré quelques désagrémens que lui causait l'humeur inégale de son patron, Annibal Caro lui resta attaché jusqu'à sa mort, arrivée en 1543. Il entra la même année, avec le même titre, dans la maison de Pierre-Louis Farnèse, qui fut fait, en 1545, duc de Parme et de Plaisance, par le pape Paul III, son père. La protection de toute cette famille procura bientôt au Caro un accroissement de fortune qui lui permit dès lors de satisfaire le goût dispendieux qu'il avait toujours eu pour les antiquités et les médailles; il en forma par la suite une collection qui pouvait être comparée à celles des plus fameux antiquaires. Sa principale étude devint celle de la langue toscane, et sa réputation d'écrivain pur et élégant, en vers et en prose, se répandit dans toute l'Italie; mais il était souvent détourné de ses travaux par les fonctions de son emploi. Le duc le chargea de plusieurs missions auprès de l'empereur Charles-Quint. Il en remplit une dans les Pays-Bas, en 1544, relative à la nomination de Farnèse au duché de Parme, qui fut faite peu de temps après. De retour de ce voyage, qui lui occasionna une maladie assez grave, Annibal Caro, dégoûté d'un service que les vices et l'humeur emportée de ce prince devaient lui rendre pénible, s'occupait des moyens de le quitter, lorsque le duc fut assailli de Plaisance. Annibal courut alors quelques dangers. S'étant enfin sauvé à Parme, il y fut reçu avec amitié par le nouveau duc, Octave Farnèse. Les

deux cardinaux Ranuccio et Alexandre, frères d'Octave, le prirent successivement pour secrétaire, et il resta au service du second, depuis 1548 jusqu'à la fin de sa vie. De nouveaux bénéfices furent réunis sur sa tête; la protection du cardinal Ranuccio lui procura une entrée de grâce dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem, et il obtint, peu de temps après, deux riches commanderies; mais ce fut pour lui une double source de procès; ce qui, joint aux sommes qu'il lui fallut fournir pour soutenir la religion attaquée par les Turcs, réduisit considérablement ses revenus. Appelé en 1558 à Malte, comme tous les autres chevaliers, pour la défense de l'île, il fut dispensé de s'y rendre par la protection du duc Octave et du cardinal Farnèse. Il était alors engagé dans une guerre d'une autre espèce avec le célèbre critique Castelvetro. Il avait fait, en 1545, à la demande du cardinal Alexandre, une grande et très-belle *canzone*, à la louange de la maison royale de France, commençant par ce vers : *Venite all' ombra de' gran gigli d'oro*. Au moment où elle faisait le plus de bruit en Italie, il en tomba une copie entre les mains de Castelvetro, qui l'envoya à l'un de ses amis, avec des observations critiques. Ces observations coururent en même temps que la *canzone*. Annibal Caro en ayant eu connaissance, y répondit avec beaucoup d'importance et d'aigreur; Castelvetro répliqua; Varchi prit la défense d'Annibal Caro, son ami : ce fut une longue et violente querelle; l'un eut le tort de l'avoir commencée, et l'autre de l'avoir soutenue avec une violence qui en donna tout l'avantage à l'agresseur. On reproche à Caro un tort plus grave : on prétend qu'il accusa son ennemi au tribunal de l'inquisition, et que ce fut lui qui fut cause de sa condamnation et de son exil. Muratori le lui impute positivement; Fontanini et Seghezzi, auteur d'une vie d'Annibal, l'en justifient; mais Tiraboschi, en rejetant l'idée d'une accusation formelle, ne nie pas que, dans son apologie, qui courut manuscrite avant d'être imprimée, et dans le temps même où Castelvetro avait été mis en cause devant le saint-office et n'avait évité la prison que par la fuite, Annibal se permit des expressions qui appuyaient les dénonciations faites contre lui, et qui purent contribuer à le faire condamner par contumace. Quoi qu'il en soit, le Caro, déjà vieux et attaqué depuis longtemps de la goutte, après avoir publié à Parme son apologie, se rendit à Rome, d'où il ne sortit plus que pour habiter, pendant la belle saison de chaque année, une maison de campagne à Frascati. Il y préparait une édition générale de ses ouvrages, lorsque, se trouvant tout à fait libre, il conçut le projet d'écrire un poème épique. Pour s'exercer au style épique, et aussi pour démontrer que la langue italienne avait toutes les qualités poétiques qui pouvaient la rendre propre à l'épopée, contre l'opinion qu'en avaient encore plusieurs savants italiens, il commença une traduction de l'*Énéide*, en vers libres ou non rimés. Le charme qu'il trouva dans ce travail l'y attachait, et, réfléchissant sur son âge et sur ses infirmités, il abandonna son premier projet, pour achever cette traduction de Virgile, qui est un

des chefs-d'œuvre de la langue. Il tomba malade à son retour à Rome, et mourut le 21 novembre 1566. Ses ouvrages inédits restèrent après sa mort entre les mains d'un de ses neveux, qui en commença la publication; mais il mourut lui-même avant de l'avoir achevée, et laissa le reste de ce soin à son frère. Il n'avait paru qu'un ouvrage du Caro dans la jeunesse de l'auteur; il est connu des philologues italiens sous le titre de *la Fischeide*. C'est un commentaire plaisant sur un *capitolo* du Molza, à la louange des figues. L'auteur y prit le nom de *Ser' Agresto da Ficaruolo*, et donna au Molza celui de *Padre Siceo*, du mot grec *σίκον*, *ficus*. L'imprimeur, que l'on croit avoir été Blado d'Asola, alors fixé à Rome, fut désigné sous le nom de *Barbagrigia*. Le titre entier porte : *Comento di Ser' Agresto da Ficaruolo sopra la prima ficata del Padre Siceo*; et à la fin : *Stampato in Baldacco per Barbagrigia di Bengodi*, etc., 1559, in-4°. Il y en a une édition postérieure, in-8°, sans date ni nom de lieu, mais qui paraît être de Florence. Cette plaisanterie, écrite dans le toscan le plus pur, et assaisonnée de tours et de bons mots florentins, eut le plus grand succès dans l'académie romaine *della Virtù*, où elle fut lue par l'auteur, et n'en eut pas moins dans le public. Léoni d'Ancone, qui était président de cette académie, avait un nez énorme; Annibal Caro prit ce nez pour sujet d'un second discours académique, écrit du même style, qui n'amusa pas moins cette société de gens de lettres joyeux, et qui amusa surtout beaucoup Léoni lui-même. Il fut imprimé à la suite du *Comento*, dans les deux éditions ci-dessus, sous le titre de *la Diceria de' nasi*. Ces deux pièces sont jointes aux *Ragionamenti* de l'Arétin, dans l'édition de 1660, in-8°, sous la fautive date de *Cosmopoli*. Peu de temps après qu'Annibal eut fait et qu'il eut laissé courir dans le public sa *canzone*, ou son ode : *Venite all'ombra de' gran gigli d'oro*, il en parut un commentaire explicatif et apologétique, qu'il a toujours nié être de lui, mais qu'on s'est toujours accordé à lui attribuer. Ce commentaire, intitulé : *Comento alla canzone de' gigli d'oro*, fut imprimé pour la première fois dans les *Lettere di varj autori*, publiées par Louis Dolce, Venise, 1554, in-8°. Le titre de l'apologie en réponse aux critiques du Castelvetro est : *Apologia degli accademici di Banchi di Roma contra M. Lodovico Castelvetro da Modena, in forma d'uno spacio di maestro Pasquino, con alcune operette del Predella, del Buratto, di ser Fedocco, in difesa della sequente canzone del commendatore Annibal Caro; appartenenti tutte all' uso della lingua toscana e al vero modo di poetare*, Parme, 1558, in-4°, et 1575, in-8°. Cette réponse dure et mordante, en prose, est suivie de quelques pièces satiriques en vers, sous le titre de *Mattaccini*, et d'une *Corona* de neuf sonnets, sur des rimes entrelacées, qui prouvent également et combien l'auteur, quoique habituellement doux, était excessif dans ses vengeances poétiques, et avec quelle aisance il se jouait des difficultés les plus épineuses de ces sortes de compositions. Ses autres œuvres, publiées par ses neveux, parurent dans l'ordre suivant : 1° *Due Orazioni di Gregorio Nazianzeno*,

*teologo, in una delle quali si tratta quello che sia vescovado e quali debbiano essere i vescovi; nell'altra dell'amore verso i poveri; e il primo sermone di S. Cecilio Cipriano sopra l'elemosina, fatte in lingua toscana*, Venise, Alde Manuce, 1569, in-4°. 2° *Rettorica d'Aristotele, fatta in lingua toscana*, Venise, 1570, in-4°. 3° *Le Rime*, Venise, Alde Manuce, 1569, 1572, in-4°, et souvent réimprimé depuis. C'est un des recueils de ce genre les plus élégants et les plus estimés. 4° Il en faut dire autant des *Lettere*, dont la première partie parut en 1572, et la seconde en 1574, Venise, Alde Manuce, in-4°, et *ibid.*, par les Junte, 1581, in-4°. Comino de Padoue en a donné dans le dernier siècle plusieurs bonnes éditions; la dernière comprend les lettres écrites au nom du cardinal Farnèse; elle est en 6 volumes in-8°, 1764 et 1765. Il n'y a qu'une voix sur le mérite de ces lettres; c'est un vrai modèle de la bonne prose italienne, et il est permis de croire que les auteurs italiens qui ont écrit, depuis, dans un style qu'ils ont cru meilleur, ont plutôt altéré que perfectionné leur langue. 5° *L'Eneide di Virgilio, tradotta in versi sciolti*, Venise, Junte, 1581, in-4°, *ibid.*, 1592. Les plus belles éditions qui en ont paru ensuite sont celles de Trévise, 1605, in-4°, et Paris, 1760, veuve Quillau, 2 vol. grand in-8°. C'est l'ouvrage d'Annibal Caro qui a le plus contribué à sa réputation. Il y a peu de poèmes italiens où la langue soit aussi pure, aussi poétique et aussi belle; il n'y en a aucun où le vers libre, *sciolto*, soit plus parfait, et où l'on puisse mieux apercevoir la différence qu'il y a entre cette espèce de vers et ce que nous entendons généralement par des vers blancs. On regarde aussi cette traduction comme très-fidèle. Ce n'est point dans un article tel que celui-ci que l'on peut examiner cette partie de l'éloge. Ce qui paraît incontestable, c'est que l'auteur a la gloire d'avoir fait pour ses compatriotes une *Eneide* italienne, aussi belle peut-être que l'*Eneide* latine le fut pour les Romains, et d'en avoir fait en même temps, ce qui est si difficile même dans une traduction libre, un modèle d'élégance, de grâce et de perfection de style. Que peut-on demander de plus? 6° *Gli Straccioni, commedia*, Venise, Alde Manuce, 1582 et 1589, in-8°, l'une des comédies les plus originales et les mieux écrites de cet ancien théâtre italien que l'on connaît si mal en France, et dont quelques-uns de nos critiques, entre autres Marmontel et Laharpe, ont donné de si fausses idées. 7° *Le Cose pastorali di Longo, il quale scrisse degli amori di Dafni e Cloe*. Cette charmante traduction d'un charmant ouvrage fut faite, à ce qu'il paraît, par une lettre de l'auteur, à Rome, en 1538; elle est restée longtemps inédite, et n'a été imprimée que vers la fin du siècle dernier, par Bondoni, Parme, 1786, in-4°. C'est une des plus élégantes productions de ce célèbre typographe. G—É.

CARO (RODRIGO), né à Utrera, près de Séville, à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, embrassa l'état ecclésiastique, et se rendit recommandable comme jurisconsulte, antiquaire et littérateur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Antiguedades y principado de la illustrissima Ciudad de Sevilla y chorographia de su con-*

*vento juridico, o antigua cancelleria*, Séville, 1634, in-fol. 2<sup>o</sup> *Relacion de las inscripciones y antigüedad de la villa de Utrera*, in-4<sup>o</sup>, avec un poëme latin à l'éloge de la même ville. Rodrigo Caro donna à Séville, en 1627, in-4<sup>o</sup>, une édition, avec des notes, des chroniques, faussement attribuées à Flavius Lucius Dexter, à Héliéan et à St. Braulton. Il laissa parmi ses manuscrits : *Veterum Hispaniæ deorum Manes sive Reliquiæ*, livre que Nicolas Antonio appelle *aureum opus*, et des traités de *Ludis puerorum*; de *los Nombres y sitios de los vientos*; de *los Santos de Sevilla*; de *l'Prineipado de Cordova*; et un autre de *la Antigüedad del apellido Caro*, dédié à don Fernand Caro, régidor perpétuel de Carmona. Nicolas Antonio, qui avait vu tous ces manuscrits, les jugeait très-dignes de l'impression. Il loue aussi quelques pièces de vers latins et espagnols composées par Caro, et principalement son *Cupido pendulus*, fait à l'imitation d'Ausone. — Jean CARO est auteur d'un *Traité des oiseaux du nouveau monde*. Ant. Léon s'est servi de cet ouvrage dans sa *Bibliotheca india*. G. Longolius, dans son dialogue de *Avibus*, reproche à Jean Caro d'être menteur et barbare dans ses descriptions. (Voy. *Bibliotheca Gesneriana Epitome*.) — François CARO DE TORRES, prêtre régulier de l'ordre de St-Jacques, naquit à Séville, voyagea dans la Belgique et dans les Indes occidentales, et publia : 1<sup>o</sup> *Historia de las ordones militares de Sant Iago, Calatrava y Alcantara, desde su fundacion*, Madrid, 1629, in-fol., dédié à Philippe IV; 2<sup>o</sup> *Relacion de los servicios que hizo a su magestad del rey Felipe II y III*, D. Alonso de Sotomayor, de *l'habito de San Iago, en los estados de Flandes, provincias de Chile y Tierra firme*, etc., Madrid, 1620, in-4<sup>o</sup>. V—VE.

CARO (DON VENTURA OU BONAVENTURE), général espagnol, naquit à Valence, vers 1742. Militaire et chevalier de Malte dès sa jeunesse, il était lieutenant dans les gardes wallones, lorsqu'en 1775 il fit partie de la malheureuse expédition contre Alger (voy. O-REILLY), où périt son frère aîné, le marquis de la Romana, maréchal de camp. Des bruits calomnieux ayant attribué à l'imprudence et à l'insubordination de ce général le mauvais résultat d'une entreprise mal conçue et plus mal exécutée, Caro le justifia dans un mémoire qu'il présenta au roi, et il obtint de ce monarque les témoignages les plus authentiques et les plus flatteurs pour l'honneur de son frère. Employé pendant la guerre contre l'Angleterre, Caro se distingua, en 1781, aux sièges de Malton et du fort St-Philippe. Il était alors colonel et premier aide de camp du duc de Crillon, qui lui fit donner le commandement de Minorque, après l'entière réduction de cette île en 1782. Il fut nommé en même temps brigadier et parvint bientôt aux grades de maréchal de camp et de lieutenant général. Sur la fin de 1790, il fut envoyé dans la Galice où quelques troubles avaient éclaté : quand l'ordre fut rétabli dans cette province, il en devint le capitaine général. Il passa avec le même titre dans celle de Guipuscoa, lorsque la guerre parut imminente entre la France et l'Espagne; et dès qu'elle fut déclarée

(mars 1793), il reçut le commandement de l'armée, et vint occuper la montagne de St-Martial et les hauteurs de Vera, depuis Fontarabie jusqu'à Échalar, où il établit de nombreuses batteries qui rendirent cette position inexpugnable. Il traversa la Bidassoa le 22 avril, prit et détruisit une redoute construite par les Français sur la montagne de Louis XIV, brûla leur camp de Biriadou et obtint des succès tels qu'on craignit pour Bayonne. Le 1<sup>er</sup> mai, il força le camp que le général Servan avait établi à Sare, et l'incendia malgré les efforts du brave la Tour d'Auvergne. S'il eût su profiter de cette victoire, il se serait rendu maître du cours de l'Adour. Le 6 juin il en remporta une seconde à Château-Pignon, et fit prisonnier le général Lagénetière. Trop de circonspection l'arrêta encore et l'empêcha de marcher sur St-Jean-Pied-de-Port. Il se contenta de détruire le fort d'Andaye et d'occuper plusieurs positions sur la rive droite de la Bidassoa, d'où il fut bientôt rejeté sur la rive gauche, quoique à l'attaque de Biriadou, le 15 juillet, le marquis de la Romana son neveu (voy. ce nom) eût repoussé les Français conduits par la Tour d'Auvergne. A l'affaire d'Urrugne, où Caro commandait en personne, le 25 juillet, il fut renversé de cheval, tandis qu'il ralliait les fuyards, et il aurait été fait prisonnier, sans le secours des contrebandiers espagnols qui le ramenèrent à Irun. Il répara ces échecs, et à la fin de la campagne il était maître du cours entier de la Bidassoa et des sommets les plus avantageux des Pyrénées. Appelé à Madrid, en février 1794, pour discuter les plans de la campagne suivante, il fut promu à la grande croix de l'ordre de Charles III. De retour à son armée, il dirigea le 25 avril une attaque générale, depuis la vallée de Bastan en Navarre jusqu'au bois d'Irati. Malgré le succès de cette expédition, elle n'aboutit qu'à venger des incendies par d'autres incendies. Les Français ayant repris la vallée des Aldudes, et forcé les défilés qui protégeaient celle de Bastan, don Ventura Caro tenta, le 15 et le 23 juin, contre leur aile droite, qu'il croyait affaiblie par cette diversion, deux autres attaques dont la première fut sans résultat décisif, et la seconde échoua. Reconnaissant alors l'impossibilité de conserver la vallée de Bastan, il proposa au gouvernement de l'évacuer et de se borner à défendre les fortes positions d'Irun et de Vera, qui, sur ce point, suffisaient pour préserver l'Espagne d'une invasion. Les intrigants de la cour ayant fait rejeter ce système fondé sur la raison et l'expérience, Caro donna sa démission et fut remplacé dans le commandement par le vieux comte de Colomera (voy. ALVAREZ), qui ne put empêcher les Français, commandés par Moncey, d'emporter en cinq semaines les redoutes de Briatou, de Vera, d'Irun et de St-Martial; de s'emparer de Fontarabie, du Port du Passage, et d'établir leur quartier général à Tolosa. Avec plus de talents et d'activité, le successeur de Colomera (voy. CASTEL-FRANCO) fit de vains efforts pour arrêter la marche des Français, dont l'arrivée jusqu'à l'Ebre contraignit la cour d'Espagne à conclure la paix de Bâle (1795). Caro, à qui l'on avait rendu une justice tardive, fut alors

nommé gentilhomme de la chambre du roi. Mais son zèle et son habileté pouvaient être plus utilement employés, et l'occasion se présenta de les mettre à l'épreuve. Des troubles ayant éclaté en septembre 1801 à Valence, Caro fut nommé capitaine général de cette province, où l'ascendant de son nom estimé dans le pays, et la promptitude, la juste sévérité de ses mesures rétablirent bientôt la tranquillité. En 1802, il obtint le grade de capitaine général des armées (1). Ce fut lui qui, en 1808, après les événements de Bayonne et de Madrid auxquels il ne prit aucune part, s'étant retiré dans sa province natale, ou en ayant reçu le gouvernement de la part de la junte provisoire, protégea les Français établis à Valence contre la fureur populaire, et repoussa le général Moncey, qui avait cru s'emparer de cette ville par un coup de main. Caro mourut peu de temps après, ne laissant que des enfants en bas âge, parce qu'il s'était marié dans les dernières années de sa vie (2).

A—T.

CAROLET, fils d'un procureur à la chambre des comptes, mort vers le mois de juillet 1759, a composé, depuis 1717 jusqu'à l'époque de sa mort, pour le théâtre de la Foire, soit seul, soit en société avec Panard, un grand nombre de pièces dont on trouve la liste dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire*, t. 2, p. 296, et dans l'*Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique*, t. 2, p. 258. La plupart de ces pièces n'ont point réussi et n'ont point été imprimées. Carolet a donné au Théâtre-Italien, en 1719, *les Aventures de la rue Quincampoix*, comédie en 1 acte, et une parodie de *Médée et Jason*, en 1 acte et en vaudevilles, en 1736. Carolet a été éditeur de la 2<sup>e</sup> partie du 9<sup>e</sup> tome ou 10<sup>e</sup> volume du *Théâtre de la Foire*, Paris, Gandoin, 1757, in-12. Ce volume contient douze pièces toutes de Carolet ; la douzième intitulée *l'Amour désavoué*, ou *les Vacances de Cythère*, n'a pas été représentée, et il n'en est pas question dans l'*Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique*. A. B—T.

CAROLI (FRANÇOIS-PIERRE), naquit à Turin en 1638, et commença, au sortir du collège, à s'appliquer à la géométrie, à l'architecture et à la perspective. Son goût pour cette dernière partie le déterminait dans le choix de son état. Il alla à Venise, à Florence et ensuite à Rome, où il se fixa. Ayant été admis à l'académie de peinture, il fut si considéré

qu'on le nomma professeur perpétuel. Caroli, quoique long à terminer ses compositions, traita un nombre assez considérable de sujets d'invention, et peignit les vues intérieures de plusieurs églises de Rome. Ces tableaux furent recherchés, non-seulement des habitants de cette grande ville, mais encore des étrangers, qui en admiraient le coloris, l'exactitude et le fini précieux. Caroli ornait souvent ses tableaux d'architecture de figures représentant des sujets d'histoire analogues à ses compositions. Cet artiste mourut à Rome en 1716. La perspective, qui paraît avoir été ignorée ou très-négligée, par les anciens artistes, fut l'objet principal de ses études. Z.

CAROLINE, reine d'Angleterre. Voyez GEORGE II.

CAROLINE (LOUISE), fille de Louis VIII, landgrave de Hesso-Darmstadt, né le 11 juillet 1725, épousa, en 1751, Charles Frédéric, margrave de Bade, et se rendit bientôt chère à ses sujets, par le zèle avec lequel elle chercha à améliorer leur sort, et à seronder les vues bienfaisantes de son époux. Elle était fort instruite en histoire naturelle, et s'appliqua surtout à favoriser les progrès de l'agriculture. Elle aimait les voyages, et mourut à Paris, le 5 avril 1783. Le beau cabinet d'histoire naturelle qu'elle avait formé, et que l'on garde dans le palais de Carlsruhe, prouve son goût pour ce genre de connaissances : il est riche surtout en minéraux et en coquillages. Les impératrices Marie-Thérèse et Catherine II firent rassembler ce que leurs États offraient de plus curieux à cet égard, et l'envoyèrent à la princesse Caroline-Louise. Ce cabinet est classé d'après le système de Linné. Une belle bibliothèque d'ouvrages de botanique y est jointe, et l'on y remarque en particulier le grand herbier, où la margrave fit graver et enluminer toutes les plantes de son jardin avec les parties de la fructification. Gauthier Dagoty fut le principal graveur de cette entreprise. G—T.

CAROLINE-MARIE, reine de Naples, devait le jour à l'empereur François I<sup>er</sup> et à la célèbre Marie-Thérèse. Née le 13 août 1752, elle n'était que dans sa seizième année lorsque le 12 mai 1768 elle épousa le roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV (ou I<sup>er</sup>), âgé lui-même de dix-sept ans. Une stipulation du contrat de mariage réservait à la jeune reine entrée et voix délibérative au conseil, dès qu'elle aurait donné un héritier au trône. Il est assez évident que, par cet arrangement, l'Autriche, dont les yeux toujours fixés sur l'Italie se portaient surtout avec regret vers ce beau royaume dont la paix d'Utrecht l'avait dotée en partie, s'était promis d'influencer de toutes ses forces dans la politique des Deux-Siciles. Caroline-Marie ne manquait pas de dispositions pour le rôle que lui destinait la prévoyance de sa mère. A des goûts de dissipation et de mollesse napolitaines elle unissait dès lors les germes d'une ambition que quelques avis suffirent pour développer. Spirituelle et brillante, hautaine et hardie, active même, si l'on peut donner le nom d'activité à un besoin effréné de mouvement et d'émotions, elle ne devait point

(1) Le grade de capitaine général des armées équivalait, en Espagne, à celui de maréchal de France, et ne doit pas être confondu avec celui de capitaine général de province, qui n'est pas inamovible comme le premier, et qui est conféré temporairement à des lieutenants généraux.

(2) Quelques biographes ont confondu don Ventura Caro avec ses neveux, don Juan Caro et don Joseph Caro, nés à Majorque, et frères du dernier marquis de la Romana. Mais don Juan Caro n'était pas encore colonel en 1807, comme il est constaté dans l'almanach militaire espagnol de cette année. Il servait sous les ordres de son frère le marquis, en Poméranie, puis en Danemark, et ne revint en Espagne qu'en novembre 1808. Ce fut son frère don Joseph qui, en avril 1810, défendit Valence contre les premières attaques de Suchet, qu'il força à la retraite. Quant à don Juan, quoiqu'il eût suivi le parti des cortès de 1810 à 1814, il se soumit à Ferdinand VII, fut nommé capitaine général de la Nouvelle-Castille, et mourut à Alcalá de Henares, en 1829. Le roi accorda à sa veuve une pension de 42,000 réaux.

avoir de peine à subjuguier l'indécision et l'indolence du faible monarque qu'on lui donnait pour époux, et qui, jusqu'à la fin de sa vie, devait être l'instrument de qui saurait le diriger. Aussi la nouvelle souveraine n'attendit-elle pas la naissance d'un prince royal (1774) et son entrée réelle au conseil pour arracher à la condescendance de son mari le droit de prendre part aux affaires; mais c'est surtout à partir de l'émeute de Palerme, en 1775, que son ascendant se fit sentir. Elle profita fort habilement de cet incident pour ruiner le crédit du marquis de Tanucci, qui, chef du conseil de régence pendant la minorité de Ferdinand, avait gardé le premier rôle à la cour. Un fort parti secondait les efforts de la reine contre ce représentant des idées philosophiques; l'opinion populaire, déjà lésée par l'expulsion des jésuites, était plutôt favorable qu'hostile au renversement du système ministériel; et la cour de Rome, qui jamais, depuis les Hohenstauffen, n'avait eu tant de répugnances à combattre dans le gouvernement des Deux-Siciles, poussait de toutes ses forces à ce changement. Le refus que fit le marquis en 1776 de présenter au saint-père le tribut annuel de la haquenée détermina enfin sa chute: il reçut sa démission au mois d'octobre, et fut remplacé par le marquis de la Sambuca, ambassadeur à la cour de Vienne. Un mouvement de réaction se fit sentir dès lors, sans que toutefois on donnât satisfaction complète à la cour de Rome. Il fallut l'intervention du roi d'Espagne, Charles III, père de Ferdinand et précédemment roi des Deux-Siciles, pour que son successeur se renût à payer sa redevance féodale: encore en cette occasion usa-t-on de demi-mesures qui sans rien décider ajournaient la discussion. Le grand officier chargé de remettre la haquenée et 6,000 ducats (au lieu de 10,000) les présentait en disant que par cet acte le roi voulait témoigner sa vénération aux apôtres St. Pierre et St. Paul; et le pape répondait qu'il acceptait le canon féodal de la cour de Naples. Cette cérémonie se renouvela tous les ans, de 1777 à 1788. Un décret royal du 12 juillet 1779 porta un coup plus sensible à la cour pontificale, en lui enlevant le droit de dépouille des évêques et les revenus des sièges vacants dont l'administration fut confiée à un commissaire. Sur le rapport d'une commission chargée d'examiner la légitimité des droits payés à la chancellerie romaine pour chaque diplôme qu'on en recevait, la rétribution arrêtée pour la construction de la basilique de St-Pierre et pour l'entretien de la bibliothèque du Vatican, le roi déclara que tous ces paiements n'étaient pas dus et en ordonna la suppression. On annula le droit de patronage du pape dans le royaume de Naples pour tous les cas où un fief, un bien-fonds quelconque était attaché à un bénéfice; tandis qu'en Sicile, par une marche plus préjudiciable encore à la cour de Rome, le roi, qui jusqu'alors n'avait nommé qu'à vingt-six évêchés sur plus de cent, annonça que dorénavant il nommerait à tous les sièges. Ainsi tous ceux qui avaient remplacé Tannucci, non-seulement le continuaient, mais le développaient et peut-être l'exagéraient en

repreuant si brusquement ce qu'on pouvait nommer des droits acquis. Pendant ce temps le ministère avait changé. Après avoir cherché longtemps la faveur de la reine, le marquis de la Sambuca, croyant son crédit inébranlable, s'était avisé de secouer le joug de sa protectrice, et pour y parvenir il s'appliqua surtout à rendre les affaires odieuses au roi, qui, tout en travaillant avec ses ministres, ne manquait jamais dans les circonstances un peu délicates de prendre l'avis de sa femme. Mais la vigilance avec laquelle celle-ci éclaira toutes les démarches de la Sambuca déjoua ses ruses. On avait beaucoup compté sur les maîtresses. La reine s'y prit de manière que nulle femme capable d'acquérir de l'influence ne pût contrarier ses plans: ainsi par exemple fut éloignée la belle madame Goudar, sur laquelle une intrigue de cour avait fixé les yeux du monarque, et qui reçut l'ordre de quitter Naples dans vingt-quatre heures. Moins sévère pour des inclinations sans conséquence et de la nature de celles qui donnèrent naissance au fameux village de Santo-Leucio, Caroline obtint de jour en jour, et par ce qu'elle permettait et par ce qu'elle empêchait, un ascendant plus incontestable. Deux partis régnaient à la cour de Naples. L'un était le parti espagnol ou, si l'on veut, français, lequel tentait à donner tout son développement au pacte de famille; l'autre était le parti autrichien, contraire à tout agrandissement de la maison de Bourbon, contraire par là même à l'influence espagnole. Ce ne fut pas sans peine que la reine fit triompher ce dernier. Ferdinand avait la plus grande déférence pour son père, et le marquis de la Sambuca le confirmait dans ces sentiments. Enfin en 1784 une lettre de ce ministre à Charles III, où la reine était représentée sous des couleurs peu favorables, fut interceptée par cette princesse. Ferdinand, pour venger l'outrage fait à son épouse, renvoya le marquis dans ses terres, et le remplaça par le Besançonais Acton. Au pacte de famille succéda dès lors une politique anglo-autrichienne, dont l'ambassadeur de la Grande-Bretagne fut l'âme. Ferdinand eût bien voulu adopter un tiers-parti, mais rarement les tiers-partis réussissent. Telle fut même la lassitude qu'il éprouva de se voir toujours jeté dans des mesures antipathiques à ses affections, qu'il voulut s'affranchir, et qu'avec l'aide du marquis de Matallana, ambassadeur d'Espagne, non-seulement il se mit derechef en rapport avec son père, mais il projeta un voyage à Madrid. C'est à cet effet que Charles III fit présent à son fils du vaisseau de ligne *le St-Joachim*, qui arriva bientôt à Naples, et à bord duquel s'embarquèrent effectivement Ferdinand et la reine, en mai 1786. Mais celle-ci sut empêcher le voyage de s'accomplir. On fit relâche à Livourne; de Livourne on alla dans quelques autres villes toscanes, puis à Florence, où les souverains des Deux-Siciles revoyaient l'un une sœur, l'autre un frère. L'été se passa ainsi; le projet de voyage en Espagne fut remis, et l'on revint à Naples plus Autrichien et moins Espagnol que jamais. Santo-Marco et le comte de Caramanica entrèrent dans le conseil, où vainement Caraccioli



voulut s'opposer à leurs projets. C'est alors que les disputes avec le saint-siège montèrent au plus haut point d'animosité. Les pamphlets pleuvaient de tous côtés sur le triumvirat napolitain ; et, dans les conversations particulières, on n'épargnait ni l'ambassadeur Hamilton, ni la reine. On reprochait surtout à celle-ci son amour pour lady Hamilton. Cet amour allait jusqu'à la passion, et il donnait lieu à des bruits fort étranges. On ne parlait pas avec plus de ménagement de la faveur dont jouissait à la cour le beau Caramanica. L'éloignement de ce seigneur, qui eut le titre de vice-roi de Sicile, ne fut qu'un léger échec pour le parti dominant ; et, en 1788, la mort de Charles III en Espagne affranchit Acton de toute contrainte : car le roi ne ressentait rien pour son frère Charles IV, de l'affection qu'il avait eue pour son père. Dès 1788, la haquenée fut refusée ; et en réponse aux plaintes du pape, il fut déclaré nettement que l'on consentait à doubler la redevance, mais que l'on ne voulait rien entendre parler du canon féodal. C'est à Caraccioli qu'il était réservé de terminer enfin ces démêlés par la transaction de 1789, dont les conditions fondamentales furent une offrande à St. Pierre de 500,000 ducats par chaque roi de Naples, au moment de son avènement, et la nomination des évêques par le pape, mais sur trois candidats présentés par Sa Majesté sicilienne. L'année 1791 vit resserrer les nœuds entre les cours de Vienne et de Naples, par un double mariage : deux princesses napolitaines furent fiancées, l'une à l'archiduc François (qui l'année suivante devait monter sur le trône impérial), l'autre à l'archiduc Ferdinand III, successeur de Léopold II au grand-duché de Toscane. Ces deux alliances avaient été négociées à l'insu de la cour de Madrid, qui les vit avec déplaisir ; et elles furent conclues à Bologne, où les souverains de Vienne et de Naples eurent des entrevues auxquelles sans doute la politique ne fut point étrangère. — C'est surtout à la reine Caroline qu'il faut attribuer l'espèce de froideur avec laquelle la cour de Naples envisagea d'abord les progrès de la révolution française. Ce n'est pas qu'elle regardât cet événement comme indifférent pour les trônes ; ce n'est pas qu'elle aperçût dans ce désordre des chances d'agrandissement, c'est tout simplement qu'elle aimait peu sa sœur Marie-Antoinette, et qu'elle était importunée de l'entendre proclamer belle. Acton avait aussi ses petits ressentiments contre le gouvernement français (*voy. ACTON*) ; et les embarras tout personnels dans lesquels se trouvaient alors le roi et la reine de France satisfaisaient les mesquines idées du ministre et de la souveraine, plus que des combinaisons politiques qui eussent atteint ce royaume sans atteindre les personnes royales. Les tantes de Louis XVI étaient arrivées à Bologne le même jour et à la même heure que l'empereur Léopold : Ferdinand rendit visite à ses cousines incognito. Revenus à Naples, les deux époux célébrèrent sans pompe extraordinaire la double union par laquelle ils venaient de s'unir à la maison d'Autriche, et ils répandirent beaucoup d'argent parmi le peuple. Mais bientôt la reine sentit le danger des

concessions faites à la révolution. Les idées françaises, propagées par les intrigues de Lambert, avaient trouvé beaucoup de partisans à Naples ; des sociétés secrètes se mirent, au vu et au su du gouvernement, à dogmatiser sur les principes de l'organisation sociale et sur tout ce qui, à tort ou à raison, choquait le peuple de Naples. Une fermentation marquée, et dont le mot d'ordre était le renvoi d'Acton et d'Hamilton, avertit enfin les ministres que l'existence des clubs compromettait la sécurité du gouvernement. On arrêta quelques affiliés. Lambert, réfugié en France avec plusieurs de ses amis, sollicita les secours du parti dominant en faveur des patriotes napolitains, et il assura qu'à l'apparition d'une escadre française la révolution éclaterait dans Naples. Sur cette garantie, le gouvernement révolutionnaire français, à qui pourtant il fallait un prétexte, affecta des craintes extrêmes sur la conduite équivoque de Ferdinand dans la crise qui se préparait, et demanda que la cour des Deux-Siciles rompit toute relation avec la Grande-Bretagne, devenue l'alliée de l'Autriche. Mais comment la tante de l'empereur François, plus Autrichienne jusqu'alors que Napolitaine et que Bourbonnienne, n'eût-elle pas fait cause commune avec l'Autriche ? D'autre part, la France avait cessé d'être la France des Bourbons ; et dès lors cette haine que Caroline archiduchesse avait pu porter au pacte de famille, la froideur ou même la jalousie que femme elle avait pu éprouver pour sa sœur, pourquoi y persévérer lorsque sa sœur était au Temple et le pacte de famille au néant ? Si des bouleversements devaient détruire l'équilibre européen, la cour des Deux-Siciles n'avait-elle rien à gagner ? De tout temps les rois de Naples avaient convoité les États voisins ; souvent ils avaient rêvé l'empire de l'Italie : qui pouvait savoir ce qu'un jour l'amitié de la France vaudrait à ceux qui sauraient la conserver ? Caroline et Acton eussent donc souhaité temporiser et prendre conseil des événements ; mais, environnés d'agents autrichiens et d'Anglais, c'était impossible ; et la France, de son côté, ne gardant plus de ménagements, intimait à Ferdinand de rompre toute relation avec l'Angleterre. La fierté de la reine se révolta contre cette injonction : alors parut devant Naples une division navale sous la direction de la Touche-Tréville (1792) ; tout fut disposé pour un bombardement. Mais le soulèvement qu'on attendait n'eut pas lieu ; et l'amiral français s'éloigna sans autre résultat que des protestations équivoques de neutralité et une demi-satisfaction. Cette apparition cependant, ces demandes hautaines, ce dessein évident de faire éclater une révolution dans Naples, étaient des actes d'hostilité. Aux yeux d'une femme passionnée et vindicative, ils ne produisirent qu'un effet contraire à celui qu'il eût été utile d'obtenir, et la reine de Naples commença dès lors à porter à la France république, qui venait lui faire la loi chez elle, quelque chose de cette antipathie qu'elle avait ressentie pour le royaume de France. À partir de cette époque, les émigrés reçurent meilleur accueil dans les Deux-Siciles ; et les dispositions

hostiles, qui jusq' alors avaient été au moins équivoques, se montrèrent à découvert. Après le 21 janvier, Caroline crut que c'en était fait de la France que dévorait l'anarchie; et loin de rompre avec le cabinet de St-James, elle signa son traité d'alliance en vertu duquel elle envoya vers Toulon une escadre qui se réunit à celle des Anglais et des Espagnols. Quelques troupes de débarquement prirent terre avec ces alliés de la veille, et se conduisirent assez bien pendant le siège; puis, après que la convention se fut ressaisie de Toulon, elles passèrent dans la Lombardie et s'y réunirent aux Autrichiens. L'état militaire fut porté par d'extrêmes efforts au-dessus de tout ce qu'il avait jamais été; l'armée de terre, de 30,000 hommes, fut doublée par les milices; cinq vaisseaux de ligne, huit frégates, etc., formèrent une marine imposante. C'est tandis que les Deux-Siciles prenaient ainsi une part active à la seconde coalition que se forma dans la capitale un nouveau complot en faveur des principes français. Des personnages de toutes les classes s'y trouvaient engagés, et plusieurs appartenaient à l'élite de la société. Le cabinet, dirigé par la reine, déploya la plus grande activité pour saisir tous les fils de cette trame: plus de sept cents personnes furent arrêtées. Telle fut pourtant la supériorité de tactique des révolutionnaires que la cour ne put avoir de pièces convaincantes, et qu'une junte nommée d'office acquitta presque tous les accusés. Cet échec amena bientôt le renvoi d'Acton, qu'il fallut ostensiblement sacrifier à la clameur publique, au moins en apparence (1795); car le ministre disgracié resta toujours l'âme du cabinet, et la reine continua de ne rien faire sans le consulter. Mais les rapides succès de Bonaparte décidèrent Caroline, non-seulement à négocier la paix pour son compte, mais à travailler en faveur de la paix générale. Un armistice fut convenu à Milan le 5 juin, entre le général français et le prince Belmonte-Pignatelli, et cet armistice fut bientôt suivi d'un traité signé à Paris le 10 octobre 1797. Peu de temps après, Bonaparte, maître de Mantoue, vainqueur de Wurmser et d'Alvinzi pour la seconde fois, traversa les légations, se préparant à imposer au saint-père le traité de Tolentino, lorsque Pignatelli vint lui présenter une note napolitaine pour arrêter sa marche; puis, s'imaginant qu'il pourrait l'effrayer, lui dit confidentiellement qu'en cas de réponse négative, sa cour ferait marcher un corps de troupes à la défense de l'État ecclésiastique. « Confiance pour confiance, répliqua « Bonaparte, je dois vous dire que le directoire « vient de me donner ordre de marcher sur Naples « dans le cas où votre cour voudrait s'opposer à nos « opérations. Si je n'ai pas abattu l'orgueil du pape « il y a trois mois, ajouta-t-il, c'est que je ne « doutais pas que la reine de Naples ne voulût s'en « mêler, et que véritablement je n'étais pas en état « de lui répondre; mais aujourd'hui que la prise « de Mantoue me laisse 30,000 hommes disponibles, « et qu'il m'en arrive 40,000 de l'intérieur, c'est « autre chose. » Pignatelli se hâta de reprendre le ton confidentiel, et transmit à la reine cette cruelle

réponse, qui lui apprenait en même temps et son impuissance actuelle et sa faute irréparable. Depuis les victoires de Bonaparte, Vienne était plus que jamais partagée en deux partis, celui de la guerre et celui de la paix. Ce dernier comptait parmi ses adhérents l'impératrice Thérèse, fille de Caroline, et elle avait pour agent principal le marquis de Gallo, plénipotentiaire de Naples près la cour d'Autriche, tout-puissant sur l'épouse de François II. C'est de concert avec cet habile diplomate que Thugut prépara l'armistice de Judenburg, dont Bellegarde et Meerfeldt se crurent seuls les négociateurs; et c'est Gallo qui, retournant à Naples, eut avec Bonaparte les conférences qui finirent par les préliminaires de Léoben. Dans cette occasion décisive, Gallo, tout en agissant pour l'Autriche, dont il avait les pleins pouvoirs, eût bien voulu agir pour Naples. Alors se dévoilèrent plus que jamais les vues ambitieuses de Caroline: c'était Corfou, Zante, Céphalonie qu'il lui fallait; c'était la moitié des États du pape, et spécialement Ancône. En revanche elle céderait à la France sa moitié de l'île d'Elbe. Le général français, avec ses formules ambiguës, écarta provisoirement ces demandes: la France était en paix avec Naples, il ne s'agissait pour l'instant que de conclure avec l'Autriche. Dans ses lettres au directoire, il riait sans pitié de cette manie de conquêtes; et, dans les préliminaires de Léoben, dans le traité de Campo-Formio, rien ne fut adjugé à la reine pour son intervention officieuse. Dès lors elle ne rêva plus que vengeance, mais toujours sans système et avec des demi-mesures. Au reste, le directoire n'était pas plus de bonne foi dans ses relations avec Naples, que Naples ne l'était avec lui, tout en prenant pour ministre des affaires extérieures le marquis de Gallo. Si la reine était toujours en liaison avec les Anglais, si, dès le 19 mai 1798, le duc de Campo-Chiaro signait par ses ordres un traité secret d'alliance avec Thugut, la propagande révolutionnaire étendait ses bras jusque dans Naples; Ponte-Corvo et Bénévent se proclamaient indépendants. Bonaparte écrivit alors, dans une lettre qu'on intercepta: « Il faut délivrer « Naples d'un roi qui lui est étranger, et envoyer « la reine à Vienne. » Aussi, lorsque, quelques jours après la prise de Malte par l'expédition d'Égypte, Nelson parut avec sa flotte sur la côte napolitaine, il se rendit à Naples sur sa chaloupe, et il eut avec Caroline, par l'intermédiaire de lady Hamilton, un entretien secret, où la reine certifia que l'armement dont si longtemps la destination avait été incertaine faisait voile pour l'Égypte. Aux demandes pressantes de l'ambassadeur français, Garat, on répondait par des levées de soldats et de milices. Enfin le traité avec la cour de Vienne cessait d'être un mystère. Cependant l'incertitude où flottait l'Europe, et le manque de nouvelles d'Orient, rendaient toute décision aventureuse. C'est dans ces instants difficiles que Garat sollicita l'élargissement des prévenus du double complot, Lambert et Médici, qui étaient en prison depuis longtemps. La cour ne prit sur cette requête que de fausses mesures: d'a-

bord et par l'avis de la reine on voulut procéder au jugement : les preuves manquèrent. On crut alors satisfaire l'opinion en destituant des juges et donnant la liberté à quelques prévenus : Garat la voulut pour tous ; on obéit, mais de si mauvaise grâce, que nul d'entre eux ne crut avoir d'obligation au gouvernement. Les insurrections que virent naître ensuite et la campagne de Rome et la frontière du royaume des Deux-Siciles vinrent mettre le comble aux embarras du cabinet. Et de plus, la nouvelle république romaine l'accusait de fomenter aux portes de Rome une nouvelle Vendée. Ne sachant à quel parti s'arrêter, ce cabinet déclara qu'il repousserait également du territoire napolitain et les révoltés et les troupes qui les poursuivraient. Enfin la nouvelle de la bataille d'Aboukir permit aux partis de se dessiner. Nelson, vainqueur, reçut à la cour de Naples l'accueil le plus flatteur de la part de la reine ; et la mobile populace de Naples, docile cette fois à l'influence du parti antifrançais, suivit l'exemple de cette princesse. C'étaient des fêtes, des joies délirantes, une ivresse telle que jamais Rome aux jours de ses plus beaux triomphes n'en vit au cœur de ses citoyens. Acton reprit toute son influence ; le roi lui-même fut entraîné ; un traité d'alliance fut conclu avec la Grande-Bretagne. L'ambassadeur de Naples à St-Petersbourg, Scrra-Capriola, en signa un autre avec la Russie ; le général autrichien Marck, avec un brillant état-major, vint prendre le commandement des forces napolitaines, qui montaient à 60,000 hommes, et qui, s'élançant sur la république romaine, s'emparèrent bientôt de la presque totalité du pays. Moins d'un mois suffit aux généraux français pour mettre en fuite l'armée de Naples, et pour reprendre tout ce qu'ils avaient perdu. La reine, au milieu de ces désastres, fit preuve de la plus grande fermeté, soutint le courage de son époux, ordonna l'arrestation du prince de Tarente, qu'on soupçonnait de trahison, inspira toute sa fureur à la populace, et alla jusqu'à s'emparer de dépêches décourageantes du cabinet de Vienne, pour les cacher à Ferdinand et ne point ajouter à son abattement. Animé par elle, le roi avait pris la résolution de défendre sa capitale, ou du moins de se retirer dans les Calabres et d'opposer de là aux vainqueurs la plus formidable résistance. Tous ces plans durent s'évanouir devant la mauvaise volonté des grands et des riches de Naples, que l'idée seule de la résistance faisait pâlir, et qui préféraient dix fois les maux de l'occupation française à ceux d'un pillage et peut-être à ceux d'une insurrection de lazzaroni, lorsqu'on aurait eu l'imprudence de les armer. Reconnaissant enfin avec Nelson et Hamilton l'impossibilité de couvrir et de disputer Naples à l'ennemi, Caroline consentit à s'embarquer sur le vaisseau amiral de Nelson pour la Sicile. Elle eut besoin de tout son courage pendant deux jours qu'il fallut rester en rade à cause des vents contraires ; puis ce furent des vaisseaux, des frégates, soixante-dix barques canonnières qu'il fallut voir incendier, toute l'artillerie du port qu'il fallut voir enclouer pour

empêcher que les Français ne s'en emparassent ; puis, et ce fut un chagrin plus amer encore, dans une tempête qui battit l'escadre anglaise, le plus jeune de ses fils, le prince Albert, âgé de sept ans, mourut en proie à d'atroces douleurs (décembre 1798). La marche hardie du cardinal Ruffo débarqué dans la Calabre, lui troisième, et quelque temps après chef d'une armée de 25,000 hommes de toutes nations, ne tarda point à renverser le fantôme de république parthénopéenne ; et le 27 juillet 1799, les deux époux rentrèrent dans leur capitale. Mais le sang avait coulé par torrents, et de la manière la plus horrible dans cette expédition, que le cardinal n'avait pu empêcher d'être un brigandage et une boucherie. La reine n'approuvait ou n'excusait que trop ces horribles représailles, où Nelson avait rivalisé de barbarie avec la lie de la population. Ces meurtres ne cessèrent qu'au bout de dix mois par la publication d'une amnistie signée à Palerme le 15 avril 1800, et promulguée à Naples le 50 mai. Dans cet intervalle la reine s'était rendue à Vienne avec les trois princesses ses filles (janvier 1800), soit qu'elle fût mécontente de ne pas dominer dans le cabinet au milieu de tous ces noms nouveaux que la contre-révolution avait fait surgir, soit afin de se concerter sur la campagne qui allait s'ouvrir. Revenue à Naples, elle y reconquit tout son ascendant sur son époux, et reprit ses liaisons avec lady Hamilton. L'Espagne conclut alors avec Bonaparte un traité dont une des clauses garantissait conditionnellement l'intégrité du royaume des Deux-Siciles. Mais la reine mal conseillée n'était pas encore revenue à des sentiments pacifiques : l'issue de la campagne de Marengo, les succès de Moreau en Allemagne lui prouvèrent enfin combien sa politique avait été fautive. Comme pour lui porter un dernier coup, le cabinet autrichien, sur qui surtout elle avait cru devoir compter, allait conclure à Lunéville une paix séparée avec la France. Tout à coup illuminée par une idée romanesque, mais juste, Caroline quitte Naples, court à St-Petersbourg, intéresse à sa cause le czar Paul I<sup>er</sup>, pour qui sans doute c'était une médiation flatteuse que d'être le protecteur de la tante de l'empereur. Bonaparte n'avait alors rien à refuser à l'autocrate. Le grand veneur Levinchov vint solennellement de la part du czar appuyer la réconciliation de la France et de Naples, et l'armistice de Foligno (18 février 1801) prouva que la reine avait trouvé le véritable moyen d'arrêter la vengeance du premier consul. Ferdinand en fut quitte pour la perte des Présides, de Piombino et Porto-Longone, pour des contributions de guerre, enfin pour l'occupation de ses places jusqu'à l'évacuation de l'Égypte par les troupes britanniques. Peu de temps après, l'héritier du trône de Naples, veuf d'une archiduchesse, épousa l'infante Marie-Isabelle, et le prince des Asturies (depuis Ferdinand VII) reçut la main d'une princesse napolitaine : double hymen qui semblait annoncer un changement de système, car à cette époque l'Espagne était devenue en quelque sorte une province française. Les trois années suivantes se passèrent sans de grands événements : seulement Bonaparte, étendant

arbitrairement le traité de 1801, occupait par ses troupes les ports napolitains sur l'Adriatique, sous prétexte de forcer les Anglais à évacuer Malte; et la reine à son tour, conservant ses liaisons avec les irréconciliables ennemis du premier consul, s'unissait par des traités à l'Angleterre et à la Russie, qui n'était plus gouvernée par Paul I<sup>er</sup> et qui préparait une coalition contre la France. Dès que l'Autriche se fut mise en campagne, 12,000 Anglais et Russes débarquèrent des Sept-Îles à Naples, le 5 novembre 1805, et Ferdinand donna au général russe Lascy le commandement de ses troupes: mais toutes ces démonstrations hostiles avaient à peine été faites que la bataille d'Austerlitz vint rompre les nœuds de la coalition, et que le général Lascy reçut d'Alexandre l'ordre de retourner à Corfou. Les Anglais, trop faibles aussi, évacuèrent successivement la péninsule, et les Napolitains restèrent abandonnés à eux-mêmes. Toujours intrépide au jour du danger, Caroline, tandis que son mari se rendait en Sicile, arma les lazzaroni, conservant encore l'espoir de défendre le royaume. Ses deux fils et le comte Roger de Damas la secondaient de toutes leurs forces; mais enfin il fallut ouvrir les yeux à l'évidence, et voir que ni 18,000 hommes, ni la milice bourgeoise, ni les lazzaroni ne pouvaient résister aux masses des Français. La reine s'embarqua le 12 février 1806, et le lendemain une députation napolitaine traitait de la reddition de Naples, de Capoue, de Pescara et de Gaëte, qui pourtant soutint un siège mémorable sous les ordres du prince de Hesse-Philipstadt. (*Voy. ce nom.*) La monarchie des Deux-Siciles se trouva dès lors partagée en deux royaumes: Naples, où régnait Joseph Bonaparte, bientôt remplacé par Murat; et la Sicile, que continuait de posséder la branche cadette des Bourbons d'Espagne. Il y eut un instant où, seule de toute la maison de Bourbon, cette branche avait encore un fragment de trône en Europe (de 1808 à 1814). La puissance de Bonaparte expirait à cet étroit canal qui sépare Reggio de Messine, et que franchissait si commodément la puissance anglaise. Aussi ni Joseph ni Joachim ne possédèrent-ils tranquillement leur royaume péninsulaire. Presque tout le règne du premier fut troublé par les perpétuelles insurrections des Calabrais. La cour de Palerme, et principalement la reine, avec l'aide des Anglais, secondaient ces mouvements en fournissant aux rebelles des armes, des munitions, des vivres, et quelquefois des chefs; en enlevant des officiers ou des convois, etc. (*Voy. COURIER.*) C'est à tort peut-être que quelques écrivains ont accusé Caroline d'avoir, dans tout le cours de ce funeste épisode, encouragé les farouches populations des Calabres aux horreurs par lesquelles chaque jour elles déshonoraient leur cause. Enfin Murat étouffa la rébellion en envoyant dans les provinces soulevées l'inexorable général Manhès. Il fut moins heureux dans sa tentative sur la Sicile, d'où ses troupes furent expulsées par des milices, avant même l'arrivée des Anglais. Ceux-ci pourtant s'attribuèrent le mérite de ce facile triomphe. Protecteurs d'un roi qui sans eux eût depuis longtemps été privé de la cou-

ronne, ils regardaient en quelque sorte la Sicile comme leur proie, et de fait ils en convoitaient ardemment la possession. Mais trop habiles pour révolter et l'Europe et la cour de Palerme en découvrant leurs vœux, ils s'arrangeaient pour implanter silencieusement leur domination dans l'île, pour s'y faire regarder comme des défenseurs, pour affaiblir de jour en jour le respect qu'on portait à la famille royale, pour dégoûter le roi et la reine des affaires politiques et en obtenir une abdication qui eût été payée par une riche pension. Un tel projet peut-être eût souri au roi, mais la reine n'eût jamais souffert qu'on le mit sous ses yeux. Cependant il fallut bien qu'elle comprît enfin à quoi tendaient ses protecteurs intéressés, et la sourde opposition entre elle et l'ambassadeur anglais lord Bentinck fit place à une lutte ouverte. Malheureusement tout abandonna cette princesse: lady Hamilton n'était plus près d'elle; Acton, forcé d'opter entre sa bienfaitrice et les dominateurs réels de l'île, se déclara lâchement pour ceux-ci, et dit à la reine qu'il était temps que Sa Majesté permit au roi d'être le maître: mais ce méprisable aventurier ne tarda pas à mourir, et l'on voit que ce ne fut pas une perte pour Caroline. Quant au roi, que pouvaient son indécise bonté, sa naïve prudence dans une lutte de ce genre? Dans son désespoir, la reine en vint à songer à la France, préférant encore, sans doute parce que pour une femme passionnée le pire des maux est le mal du moment, préférant, disons-nous, le despotisme du cabinet des Tuileries à la tyrannie britannique, et méditant de nouvelles vèpres siciliennes sur les Anglais. Un Amélia, officier de la marine royale de Sicile, vint s'ouvrir de ce projet à Marmont, alors commandant des provinces illyriennes, qui le renvoya à Napoléon. Celui-ci le fit interroger par Montholon: Amélia détailla les moyens, les circonstances, les temps, les lieux avec une exactitude qui faisait apparaître la réussite de ce plan comme très-vraisemblable. Caroline ne demandait qu'un asile en Italie, dans le cas où l'entreprise viendrait à manquer. Soit accès de magnanimité, soit d'autres vues, Napoléon joua l'indignation, et fit jeter le négociateur à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après l'entrée des alliés à Paris, en 1814. Quelque temps après la mission d'Amélia, les Anglais, dont une sourde rumeur annonçait le prochain départ, remontèrent à la source de ce bruit et eurent vent de ce qui s'était tramé contre eux: beaucoup de gens de classes infimes ou médiocres furent mis en jugement et condamnés; et le public étonné lut dans les journaux étrangers les détails d'un vaste projet d'assassinat qu'on eût été tenté de prendre pour fabuleux. Bientôt Ferdinand, rongé d'ennui et pliant sous le poids des contrariétés entre des alliés impérieux et une femme exigeante, se laissa persuader par les premiers de transférer le pouvoir à son fils par la formule d'*alter ego*. Le commandant anglais croyait avoir ainsi paralysé l'influence de la reine. Mais le jeune vice-roi montra pour sa mère une déférence dont celle-ci ne pouvait manquer d'user et d'abuser. Le bruit courut de nouveau qu'on allait inviter les Anglais à cesser leur séjour en Sicile. Le général

alors exigea le départ de la reine. Elle n'y consentit pas sans essayer de l'insurrection. Mais tout fut sourd à sa voix : les grands n'osaient ; sans chefs, sans argent, les petits ne pouvaient. L'état-major anglais prit toutes les précautions pour prévenir une émeute, et Caroline quitta, au cœur de la saison rigoureuse (décembre 1811), son mari, ses enfants, sa patrie adoptive, son dernier lambeau de royaume, pour retourner à Vienne. Une longue navigation l'entraîna jusqu'à Constantinople, d'où elle se rendit par terre en Hongrie, puis en Autriche. A peine arrivée, elle exhala son ressentiment contre les Anglais dans une lettre que les journaux rendirent publique par ordre de Napoléon. Elle avait alors soixante ans. Elle ne survécut que deux ans et quelques mois à sa translation, et mourut à Schœnbrunn, le 8 septembre 1814, très-indifférente aux victoires des alliés qui souvent l'avaient trahie, à la chute de Bonaparte, et même à l'arrangement des nouveaux traités qui laissaient son trône à Murat.

VAL. P.

CAROLINE-AMÉLIE-ÉLISABETH, femme du régent, depuis roi d'Angleterre sous le nom de George IV, était fille du duc de Brunswick si connu par l'invasion de la France en 1792 (*voy.* BRUNSWICK), et d'Augusta d'Angleterre, sœur aînée de George III. Née le 17 mai 1768, la princesse Caroline avait dix-huit ans lorsque Mirabeau la caractérisait dans une lettre comme une personne « tout à fait aimable, spirituelle, jolie, vive et sémiillante. » Elle ne l'était que trop peut-être, et la liberté de manières qu'elle contracta dans la cour toute militaire de Brunswick lui valut plus de compliments intéressés que d'estime. Huit ans et plus se passèrent sans qu'elle trouvât un époux dans les cours d'Allemagne. Enfin son oncle, George III, la maria, le 8 avril 1795, au prince de Galles. Ce ne fut sans pas une vive résistance de la part de ce dernier : il fallut même pour arracher son consentement payer ses dettes qui montaient à plus de 15 millions. Jusque-là pourtant il n'agissait que par antipathie pour un lien qu'il regardait comme gênant. Le lendemain des noces cette antipathie était devenue personnelle, et les mécontentements du prince furent peu déguisés. Il se passa la nuit une scène de dégoût qui prouve à quel point la princesse portait l'intempérance : le prince fut obligé de quitter avec horreur le lit nuptial. La malignité publique était aux aguets, lorsque la naissance de la princesse Charlotte (7 janvier 1796) donna le change à la satire, mais ne resserra point les nœuds des deux époux. Au mois d'avril suivant, la princesse, sur la notification verbale du prince, consentit à ce que toute relation conjugale cessât entre elle et l'héritier du trône, pourvu que cette décision fût irrévocable et lui fût annoncée par écrit. Le roi donna les mains à l'arrangement, et Caroline fit sa résidence à Montague-House, allant de temps en temps à la cour, y recevant les honneurs dus à son rang, et n'admettant qu'un petit nombre de personnes auprès d'elle. Sa conduite plus prudente que par le passé fut quelque temps impénétrable pour ses ennemis ; et ni Londres ni la cour, en 1802, ne se douta que la princesse de Galles eût mis au monde un fils. Quelques étour-

deries au Belvédère donnèrent l'éveil en 1804 ; et le comte de Moira, ami intime du prince de Galles, fit subir fort infructueusement au concierge de cette maison, appartenant au lord Eardley, un interrogatoire sur une visite qu'y avait faite Caroline, accompagnée d'un *gentleman* et de plusieurs dames. Une brouillerie entre la princesse et sir John, ou plutôt lady Douglas, amena, en 1805, une explosion. L'amie disgraciée s'avisait de penser, au bout de quatre ans de silence, que les suites de la conduite de la princesse étaient de nature à compromettre la succession à la couronne, et en conséquence se porta formellement sa dénonciatrice. Sir John parla dans le même sens, et cette communication passa du comte de Sussex au prince de Galles, puis au chancelier Thurlow, enfin au monarque qui bientôt autorisa des recherches. Un des arguments contre l'accusée était l'adoption du jeune William Austin, prétendu fils d'un charpentier de Deptford, et en réalité fils de la princesse. A vrai dire, rien ne fut prouvé contre Caroline, si ce n'est quelques familiarités avec sir Sidney-Smith et le capitaine Manby ; mais peu de personnes crurent à son innocence, pas même les commissaires qui, en exprimant leur improbation de la conduite de Son Altesse Royale, disaient dans leur rapport au roi : « Nous nous félicitons de pouvoir déclarer à « Votre Majesté qu'il n'y a aucunement lieu de croire « que l'enfant qui se trouve actuellement entre les « mains de la princesse de Galles soit son fils (1) (ce « qu'on avait soupçonné), ni qu'elle ait mis au monde « aucun enfant dans le cours de l'année 1802. Il « nous a paru également qu'il n'existait aucun mo- « tif de présumer que la princesse se fût trouvée « enceinte dans le cours de cette même année, ni à « aucune époque de l'espace de temps qu'ont em- « brassé nos recherches. » La princesse, qui avait pour conseil Perceval, demanda copie du rapport et des pièces sur lesquelles il était fondé (12 octobre), et transmit au monarque une lettre en réponse aux témoignages produits contre elle. Ces explications disposèrent George III en faveur de sa belle-fille, et il lui avait permis de paraître en sa présence. Mais le prince de Galles s'opposa si vivement à cette espèce de réhabilitation, que le monarque fut réduit à revenir sur sa parole (1807). Caroline alors menaça de confier à la presse le recueil des dépositions et des procès-verbaux relatifs à tout ce scandale. Cette menace ne laissa pas d'embarrasser. Bientôt les ministères Grenville et Grey tombèrent pour faire place à Perceval et à ses amis. Un des premiers actes du nouveau cabinet fut de faire déclarer par le roi qu'il n'y avait pas lieu d'éloigner la princesse ; et la publication du recueil que le public attendait

(1) Sir Sidney-Smith était alors absent pour son service ; mais à son retour en Angleterre, il obtint une audience du prince de Galles, et il assura Son Altesse Royale que tout ce qu'on lui avait imputé était une infâme imposture. Dans une lettre que, le 17 août 1806, la princesse adressa au roi, elle déclara que sir Sidney avait coutume de fréquenter la maison de lady Douglas ; que, d'après tout ce que cet officier avait fait et vu, elle avait beaucoup de plaisir à converser avec lui, et qu'il lui avait donné un dessin représentant la tente de Mourad-Bey, pour un appartement qu'elle voulait faire disposer à la turque.

impatiemment, sous le titre *the book* (le livre), fut suspendue. Les choses demeurèrent en cet état durant six ans (janvier 1815) ; mais Caroline réclama par une lettre contre les restrictions imposées à ses communications avec la princesse Charlotte, sa fille. Cette lettre, écrite par lord Brougham (depuis chancelier d'Angleterre), fut renvoyée deux fois, sans être lue, par le régent, et enfin publiée dans les journaux : elle excita tant de fermentation que le prince crut prudent de faire décider, par une commission des hauts dignitaires de l'Église et de la magistrature, que lesdites restrictions importaient au bien-être de la princesse Charlotte et aux intérêts de l'État. L'affaire alors changea de terrain, et de privée devint politique : l'opposition s'en empara, et, sur la réclamation de la princesse, il fut demandé, au sein de la chambre des communes, que la copie du rapport (1) de 1806 et un aperçu de l'enquête fussent communiqués tandis que les témoins étaient encore vivants. Le rejet de cette motion ne fut pas une victoire pour la cour : il amena la publication du *livre*, c'est-à-dire de la totalité des pièces qui composaient l'enquête. Après diverses querelles insignifiantes dans les deux chambres, le calme semblait se rétablir, lorsqu'en mai 1814, après la chute de Napoléon, la reine écrivit à la princesse de Galles qu'elle ne pourrait l'admettre aux deux cercles de cour tenus à l'occasion de l'arrivée du roi de Prusse et de l'empereur de Russie. L'unique raison donnée par la reine était la détermination du prince-régent de ne jamais se rencontrer avec sa femme. Celle-ci se soumit, mais elle joua la surprise, écrivit au régent pour connaître les motifs de sa résolution, puis, par une lettre à l'orateur des communes de Galles, appuya sur le danger de cette mesure. Les débats à huis clos qu'occasionna cette réclamation n'eurent point de résultats. Peu de jours après, sur une motion tendant à porter plus haut la part de liste civile de la princesse, qui n'était que de 425,000 francs, lord Castlereagh, de l'aveu du prince de Galles, qui du reste disait qu'il avait payé pour 1,225,000 francs de dettes de la princesse, proposa pour elle 250,000 francs. Whitbread, au nom de la princesse, demanda une réduction de 375,000 francs sur cette somme annuelle, et sa motion ainsi modifiée passa en bill. Le régent achetait ainsi l'absence de Caroline, qui bientôt, annonçant sa résolution de voyager sur le continent, s'embarqua le 9 août 1814, avec une suite de deux dames et six domestiques allemands, débarqua le 16 à Hambourg, sous le titre de comtesse de Wolfenbuttel, et visita successivement Brunswick, séjour de l'héroïque prince son frère, Strasbourg, Berne, où vint la voir sa cousine, Anne Pétrowna, femme du grand-duc Constantin, Genève et Milan ; c'est là qu'elle prit à son service, comme courrier et valet de pied, le trop fameux Barthélemy Bergami (2), que peu de mois après elle

éleva au rang de chambellan. Telle fut bientôt la faveur de cet Italien près de la princesse, que toute sa famille, sauf sa femme, fut placée dans la maison de Son Altesse Royale. A la fin d'octobre, Caroline était à Rome où elle fut admise à l'audience du pape. L'atelier de Canova et une fête brillante qui lui fut donnée par le prince de Canino (Lucien Bonaparte), firent successivement diversion à ses ennuis. A Naples, Murat vint au-devant d'elle, et c'est dans le carrosse de cette majesté qu'elle fit son entrée dans la capitale des Deux-Siciles. Aux fêtes superbes que Joachim lui donna, elle répondit par une autre fête accompagnée d'un bal masqué, où elle parut costumée en Génie de l'histoire, et posa une couronne sur un buste de Murat. De Naples qu'elle abandonna en mars 1815, la princesse prit par Rome, Gènes et Milan, pour se rendre à Venise. C'est dans ce voyage qu'elle fit de la comtesse Oldi (sœur de Bergami) sa dame d'honneur : bientôt Bergami lui-même eut place à la table de Son Altesse Royale. Après avoir visité le St-Gothard et les îles Borromées, la princesse fit l'acquisition de la villa d'Este sur le lac de Côme, n'en repartit qu'en novembre 1815 pour se rendre à Gènes, d'où elle alla visiter Civita-Vecchia, l'île d'Elbe et enfin la Sicile. A Palerme elle obtint de Sa Majesté Sérénissime pour Bergami le titre de baron de la Franchina. Elle visita ensuite Messine, Catane, Syracuse, et enfin, sur une polacre qu'elle fréta en totalité, Tunis, les ruines d'Utique, Malte où elle ne resta qu'un jour, Athènes, les îles de l'Archipel, Constantinople, Ephèse, Jérusalem (1), où Bergami fut fait chevalier du St-Sépulchre et d'un ordre de Ste-Caroline, que la princesse imagina de créer à cette occasion. De retour à la villa d'Este, en septembre 1816, elle récompensa les services du nouveau chevalier par le don d'une jolie maison de campagne et d'un domaine considérable aux environs de Milan. De ce lieu, qui fut nommé villa Bergami ou la Barona, la princesse alla l'année suivante par le Tyrol en Allemagne. Pendant ces courses et tandis qu'elle continuait de séjourner en diverses contrées de l'Italie, surtout à Rome et à Pesaro, la mort frappait successivement deux membres de sa famille, la princesse Charlotte et George III, qui, tant qu'il avait joui de ses facultés mentales, avait passé pour protégé de sa belle-fille. Depuis la mort de la reine, femme de George III, on avait prié Dieu pour le roi, pour le prince et la princesse de Galles, et pour toute la famille royale ; les journaux lui apprirent qu'en vertu d'un ordre du conseil (12 février 1820) on prierait simplement pour le roi. A cette nouvelle Caroline écrivit au comte de Liverpool pour se plaindre de l'omission de son nom dans la liturgie, et annonce son retour immédiat en Angleterre. Deux mois pourtant se passent sans qu'elle quitte l'Italie ; mais lorsqu'on

avait deux frères, Velloti et Louis. On dit que le premier avait été sous-préfet à Crémone. La princesse lui donna l'intendance de sa maison, et l'autre fut chargé de la caisse. Bergami avait aussi trois sœurs, dont une fut mariée au comte Oldi de Crémone. La princesse en fit sa dame d'honneur.

(1) On prétend que cette princesse s'était fait représenter entrant dans Jérusalem montée sur un âne, à l'imitation de la dernière entrée de Jésus-Christ dans cette ville.

(1) Selon le rapport, il était certain que cet enfant était né à l'hôpital... Brownslow-Street, le 41 juillet 1801, de Sophie Austin, et qu'il avait été apporté dans la maison de la princesse au mois de novembre suivant.

(2) Il paraît que Bergami était fils d'un apothicaire de village. Il

sait qu'elle traverse la France, que lady Anne Hamilton et l'alderman Wood sont envoyés pour aller à sa rencontre, qu'elle écrit au comte de Liverpool de lui faire disposer un palais pour le 3 juin, et au premier lord de l'amirauté (lord Melville) d'expédier à Calais un yacht royal pour la transporter à Douvres, on envoie vers elle, avec lord Brougham qu'elle-même a mandé à St-Omer, lord Hutchinson pour lui proposer par an 1,250,000 francs, à condition de ne point prendre le titre de reine d'Angleterre et de ne jamais mettre le pied dans le royaume-uni. La princesse, à qui, dit-on, les avis de Wood avaient donné de la confiance dans sa cause, témoigne à cette lecture une vive indignation, et, sans même en prévenir lord Brougham, arrive à Calais le soir, se jette dans le paquebot à l'instant, quoiqu'il ne doive partir que le lendemain, et prend terre à Douvres au milieu des acclamations de la foule rassemblée sur la grève et sur les hauteurs voisines. La garnison lui fit un salut royal, et la corporation municipale lui présenta une adresse où étaient employées les expressions de « respectueux et fidèles sujets. » A son départ, la populace défila les chevaux de sa voiture et la traîna longtemps. Même enthousiasme sur toute la route, ainsi qu'à Londres, où les croisées étaient encombrées de spectateurs. Le cortège fit halte en face de Carlston-House, où l'on poussa trois acclamations. A sept heures on s'arrêta devant la maison de Wood, où la princesse prit d'abord un logement; mais elle le quitta bientôt pour celui de lady Anne Hamilton. Pendant ce temps le conseil des ministres délibérait depuis neuf heures jusqu'à minuit, puis le lendemain matin; enfin Castlereagh et Liverpool allèrent porter, l'un aux communes, l'autre à la chambre haute, un message par lequel le roi livrait à leur attention certains documents relatifs à la conduite de cette princesse depuis son départ du royaume. La démarche de celle-ci, disait-on, forçait le monarque à des révélations disgracieuses, et ne lui laissait pas d'alternative. « Au reste, ajoutait Liverpool (en demandant qu'un comité de quinze membres prît connaissance des pièces remises), la question d'un adultère commis au dehors avec un étranger ne constitue qu'une injure dans l'ordre civil (c'est-à-dire n'emporte point la peine de mort) (1). » Grâce à cette explication, la proposition fut adoptée. Mais la chambre des communes, sur la demande de Wilberforce, remit la prise en considération au 9, pour faciliter une négociation. Les commissaires, nommés le lendemain par la chambre des lords, eurent même ordre de ne se réunir que le 13. Ces délais n'aboutirent à rien. La princesse mandait bien à Liverpool qu'elle était prête à prendre en considération tout arrangement compatible avec son honneur et sa dignité; mais, suivant elle, la reconnaissance de son rang et de ses privilèges comme reine était la seule base qui satisfît à cette condition; et pour le roi la résidence de la reine hors du royaume n'était pas

moins essentielle. Enfin il fut convenu que les deux conseils de Caroline, MM. Brougham et Denman, se réuniraient avec Wellington et Castlereagh pour concerter un arrangement à proposer au monarque. On tint cinq conférences, et en définitive rien ne fut résolu. De délai en délai, on arriva au 22, où la chambre adopta une motion tendant à dissuader la reine d'insister sur le point de la liturgie. Quatre membres allèrent lui porter cette résolution et la supplier, le genou en terre, d'user de cette voie de conciliation. La foule ameutée huait les commissaires, et, répandue autour de la maison de lady Hamilton, demandait fréquemment des nouvelles de la conférence en ces termes: « La reine a-t-elle renoncé à ses droits? » Elle n'y renonça pas, et la multitude fit encore retentir ses huras. Mais cette fois le comité des lords s'occupa de l'examen des pièces déposées sur le bureau de la chambre (28 juin). Son rapport, lu le 4 juillet, portait que les allégations contenues dans les documents présentés intéressaient l'honneur de la reine, la dignité de la couronne et la morale publique, qu'une enquête était indispensable. Le lendemain, Liverpool lut à la chambre haute un bill qu'il fit précéder par un discours où il traita du mode de procédure adopté par le ministère. A la procédure par voie d'*empêchement* (1), le cabinet avait préféré un *bill of pains and penalties* (2), dans lequel c'étaient les pairs eux-mêmes qui demandaient au roi la rupture du lien qui l'unissait à la princesse, ainsi que toutes les conséquences de la dissolution du mariage. Le bill voulait même que provisoirement elle fût déchue du titre de reine. Les charges étaient spécifiées et détaillées dans le préambule; les preuves étaient remises à la seconde lecture, qui fut fixée à quinzaine, c'est-à-dire au 17 août. La chambre avait décidé que nul de ses membres ne s'absenterait sans permission. Parmi les pairs qui s'excusèrent, on remarqua le duc de Sussex. Comme on avait parlé d'un acte d'Édouard III qui semblait avoir rapport à la matière, la chambre commença par déclarer que cet acte ne pouvait s'appliquer à l'affaire en question, et qu'en conséquence l'adultère prétendu ne serait point dit crime de haute trahison; il fut même convenu par le ministère qu'il s'agissait ici non d'une violation de loi, mais d'une violation de moralité. Après diverses discussions préjudicielles fort remarquables, soulevées par ce mot de moralité, le procès commença enfin. La reine avait pour défenseurs et pour conseils MM. Brougham, Denman, Lushington, John William, Tindal et Wildes. L'accusation, présentée par le procureur général du roi, reposait principalement sur les faits recueillis par une commission d'enquête, que le gouvernement anglais, épiant la conduite de Caroline, avait instituée à Milan. En voici la substance. Après avoir retracé le départ de la princesse et son arrivée à Milan, l'entrée du courrier Bergami à son service, le

(1) Sans cette explication, le crime imputé à la reine eût été capital.

(1) C'est une accusation criminelle portée et poursuivie par la chambre des communes devant la chambre des lords.

(2) Bill qui inflige des peines et des châtimens.

procureur général en vient au voyage de Naples. Dès le lendemain de l'arrivée de Caroline en cette ville, ordre fut donné de préparer un lit au courrier dans une pièce qu'un corridor seulement séparait de la chambre à coucher de la princesse; et William Austin, qui jusqu'alors avait couché dans la chambre de Son Altesse Royale, fut placé dans une autre pièce (son âge fournit un prétexte plausible). Le 9 novembre, la princesse se rendit à l'Opéra : son prompt retour, son empressement à congédier sa femme de chambre firent naître quelques soupçons chez celle-ci, qui le lendemain, dit-on, tira des conclusions plus nettes encore de l'inspection des lits. Au bal masqué donné quelques jours plus tard à Murat, Caroline changea trois fois de costume : celui du Génie de l'histoire était indécent, et l'on remarqua que pour le passer elle préféra le service de Bergami à celui de ses femmes. Cette intimité alla croissant, non-seulement à Naples, mais après le départ de Naples, et, toujours suivant l'accusation, ce fut bientôt un fait de notoriété publique dans toute la maison de la princesse. Aussi la plupart des Anglais de sa suite la quittèrent-ils successivement de 1815 à 1817. Plus libre alors, Caroline mit encore moins de réserve dans ses démonstrations. Bientôt le valet de chambre Bergami devint écuyer, enfin chambellan. On a vu plus haut que toutes les personnes de sa famille eurent de l'emploi chez sa généreuse protectrice. La comtesse Oldi, sa sœur, blanchisseuse jadis (1), était déjà la dame d'honneur de la princesse, et prenait place à table avec elle, tandis que Bergami se tenait encore derrière. On cachait le mieux qu'on pouvait dans la maison cette parenté si proche de Bergami et de la comtesse Oldi. Venaient ensuite mille détails sur les promenades familières de la princesse et de son courrier, écuyer ou chambellan, sur les libertés ou les imprudences par lesquelles en vingt occasions la première se trahissait, sur la disposition constante des appartements, des lits, sofas, etc. Sur la polacre qui transporta la princesse de Jaffa en Sicile, Bergami passait la nuit dans la tente de celle-ci. Des faits plus péremptoires encore furent allégués par une servante d'auberge de Carlsruhe. On faisait aussi un crime à la princesse d'avoir joué la comédie sur un théâtre à elle avec les gens de sa maison (elle affectionnait surtout les rôles de soubrette); d'avoir sanctionné de sa présence des danses libres, des orgies; d'avoir voyagé sous l'incognito de comtesse Angelica Oldi, etc. Enfin on procéda ensuite à l'audition contradictoire des témoins, qui en Angleterre sont successivement interrogés par les deux parties adverses. Quoique les défenseurs de la reine eussent réussi souvent à faire tomber les témoins à charge dans des contradictions, et qu'en général il restât démontré que la plupart étaient des misérables, les dépositions n'en furent pas moins écrasantes; et la vingtième partie de leurs dires était plus que suffisante pour opérer sur tout esprit sain la conviction de culpabilité. Parmi ces dépositions on remarqua celles de Théodore Majocchi, que

(1) C'est l'acte d'accusation qui parle.

bientôt on affubla du sobriquet de *Non mi ricordo* (Je ne me souviens pas), parce que, se rappelant à merveille tous les faits contre la reine, il ne se rappelait plus rien chaque fois qu'il ne convenait pas à l'accusation qu'il eût de la mémoire; celle du garçon Raggazoni, qui, dans une grotte où il travaillait sans être vu, avait entendu la princesse et Bergami se livrer à l'examen indécent d'un groupe d'Adam et Ève, et qui trouvaient lascives les danses caractéristiques qu'un Turc nommé Mahomet exécutait de temps à autre à la villa Bergami, devant les deux maîtres de la maison; celle de l'ex-femme de chambre de la princesse, mademoiselle Dumont, qui s'exprima sur le compte de son ancienne maîtresse avec toute l'animosité d'une domestique congédiée; celle de la servante de Carlsruhe, Barbe Crantz, laquelle donnait des détails accablants sur ce qu'elle avait été forcée de voir dans l'hôtel où la princesse était restée huit jours. L'impression de cette masse de preuves sur le public ne pouvait rester douteuse; et ceux qui avaient été le plus portés à admettre l'existence d'une trame odieuse, et à croire à l'innocence de la reine, se convainquirent au moins que la réalité de cette trame ne décidait rien contre des faits irréfragables qui faisaient le scandale et la risée de l'Europe. Toutefois l'opinion était partagée. Non-seulement le procès de la reine était une affaire de parti que whigs et torys exploitaient chacun à leur gré; mais parmi ces derniers eux-mêmes plusieurs se demandaient jusqu'à quel point le roi, dont tous connaissaient l'intérieur, pouvait tenter à sa femme une action en violation de *moralité*; enfin la fraction religieuse des torys résistait de toutes ses forces au divorce, non-seulement parce que les lois anglaises accordent ou refusent le divorce au mari, suivant la conduite qu'il a tenue envers sa femme, mais parce qu'aux yeux de Dieu le mariage est indissoluble. Les représentants de cette opinion eussent donc accordé la dégradation de la femme qui ne remplissait pas dignement la place politique de reine d'Angleterre; mais la dissolution du mariage, non! Tel était l'état des choses; et la fermentation publique avait forcé le ministère, dès le commencement du procès, de mettre sur pied grand nombre de troupes et d'en garnir toutes les avenues qui conduisaient à la chambre, lorsque, le 3 octobre, après plusieurs ajournements successifs et diverses sorties violentes des radicaux à la chambre des communes, lord Brougham, procureur général de la reine, commença l'éloquente défense de sa cliente. Après avoir insisté sur le manque d'égards avec lequel cette princesse n'avait cessé d'être traitée par son époux, l'orateur en vint à la discussion litigieuse. Selon lui, l'exposé du procureur général du roi n'avait pas été appuyé par les témoignages qu'il avait produits; il signala, releva des contradictions flagrantes, commenta le célèbre *Non mi ricordo* de Majocchi de la manière la plus piquante, attaqua le caractère des témoins à charge, rappela les sommes énormes que le capitaine et le contre-maître de la polacre avouaient avoir stipulées pour indemnité du temps qu'ils devaient perdre en



venant déposer (60,000 et 50,000 francs par an). lord Brougham conclut en disant : « Telle est, milords, l'affaire qui vous est soumise, telles sont les preuves sur lesquelles on s'appuie, preuves qui seraient insuffisantes pour démontrer une dette, impuissantes pour priver d'un droit civil, ridicules pour convaincre de la plus faible offense, scandaleuses quand on les produit pour soutenir l'accusation la plus grave que connaisse la loi, et honteuses si elles tendent à détruire l'honneur d'une reine d'Angleterre. Je vous supplie de vous arrêter, milords ; vous êtes sur le bord d'un précipice. Si vous prononcez contre la reine, ce sera le seul de vos jugements qui aura manqué son but et sera retourné contre ses auteurs. Épargnez au pays les horreurs de cette catastrophe ; sortez de cette position critique. Vous avez ordonné, milords, l'Église et le roi ont ordonné qu'on ne ferait point mention de la reine dans les temples : mais elle a les ardeentes prières du peuple, elle a les miennes. J'adresse ici mes supplications au trône de la miséricorde, pour qu'elle se répande sur le peuple plus abondamment que ne le méritent ceux qui le gouvernent, et pour que la justice régné dans vos cœurs. » L'accusation fut soutenue par M. William. Le discours terminé, on procéda à l'audition de nouveaux témoins qui atténuèrent, expliquèrent, contestèrent beaucoup de faits. Mais le coup n'en était pas moins porté : l'intimité résultait trop évidemment de l'excessive familiarité de l'accusée et de son chambellan. Tout n'était pas démenti d'ailleurs ; et au fond nul doute que très-souvent la princesse, dans ses démonstrations trop vives, n'agit devant témoins comme si jamais témoin ne dût ouvrir la bouche contre elle. C'était une espèce d'aveuglement et de délire, de bravade contre l'avenir, de fin de non-recevoir contre la vérité, en la rendant invraisemblable. Un incident fort adroitement préparé par les défenseurs vint rendre presque gain de cause à la princesse. Un maître maçon, Giarolini, après divers détails sur la grotte d'Adam et Ève, raconta qu'un des témoins, Rastelli, lui avait demandé combien lui devait Son Altesse Royale pour ses travaux à la villa d'Este ; que sur sa réponse Rastelli avait répliqué qu'il y avait des Anglais à Milan qui solderaient son compte s'il avait quelque chose à dire contre la princesse. Ce Rastelli aurait ajouté qu'il avait été employé à chercher des témoins contre elle, et qu'il en avait trouvé plusieurs parmi lesquels il se rappelait les noms de Raggiozini, de Brusa et de Rossi, auxquels il avait remis une pièce de 40 francs, outre leurs dépenses. Or il se trouvait que Rastelli avait été envoyé à Milan. A peine l'interrogatoire fut-il achevé que lord Brougham demanda la comparution de Rastelli. Le ministère fut obligé d'avouer l'absence de ce témoin. Lord Holland s'éleva violemment contre ce départ. Réduit alors à la défensive, Liverpool repoussa, au nom des membres du cabinet, l'idée qu'il eût participé à cette sorte d'évasion, qu'il expliqua tant bien que mal, en la reconnaissant très-blâmable, et du reste ajoutant que le procureur général avait

dépêché quelqu'un avec ordre de ramener sur-le-champ Rastelli. Lord Lansdown, en se disant satisfait de cette explication, prétendit pourtant que la cause de la reine souffrait de cette absence. Le comte de Carnarven dit que le seul remède qui fût au pouvoir de la chambre, c'était de mettre au néant une basse et infâme procédure, et il conclut par demander que la seconde lecture du bill ne se fit que dans six mois, ce qui équivalait à un rejet. M. Powell fut ensuite entendu. Il dit qu'il avait envoyé Rastelli à Milan pour rassurer les parents des témoins. Une grande inquiétude s'était répandue dans cette ville pour leur sûreté, d'après ce qui s'était passé à Douvres, où ils avaient été maltraités à leur arrivée (1). Rastelli avait amené en Angleterre plusieurs de ces témoins. On avait pensé que, connaissant leur famille, il était l'homme le plus propre à en faire cesser les craintes ; et on lui avait recommandé d'être de retour pour le 5 octobre, jour auquel la chambre devait se réunir. M. Powell subit ensuite un contre-examen fort long, pour reconnaître s'il n'avait pas eu quelque autre motif pour autoriser le départ de ces témoins. Un comité qui fut nommé pour examiner le fait confirma, dans un rapport, les déclarations de M. Powell. Le retard de Rastelli avait été occasionné, assura-t-on, par une maladie violente. Cet épisode coulé à fond, on en revint à l'audition des témoins à décharge, puis M. Denman fit le résumé de ces dépositions favorables. Son plaidoyer, qu'il commença le 24 octobre, dura toute la séance du lendemain. On remarqua le passage peu juste où il établissait un parallèle entre les malheurs de la reine et le meurtre d'Octavie par Néron. Le docteur Lushington termina sa défense, le 26, par un discours qui occupa toute la durée de la séance. Les répliques prirent encore quelque temps. La chambre refusa la lecture de lettres récemment parvenues aux mains de lord Brougham, et qui tendaient à démontrer qu'un baron de Hanovre, dont le nom avait souvent été prononcé dans cette affaire (M. d'Ompeda), avait employé un individu attaché à la police de Pesaro, pour corrompre les serviteurs de la reine. Les lettres parurent dans les papiers publics sans que rien en garantît l'authenticité. Tout ce qu'elles indiquaient, c'est qu'on avait travaillé à trouver des témoins, chose naturelle en pareil cas, et qu'il était ridicule de vouloir faire passer pour un acte de subornation. Quelques discussions s'établirent ensuite du 2 jusqu'au 6, où l'on vota pour la seconde lecture du bill, qui fut admise par cent vingt-trois voix contre quatre-vingt-quinze. Le lendemain, le lord Davre présenta

(1) Ils étaient au nombre de onze, une femme et dix hommes ; avaient très-mauvaise mine, et étaient mal vêtus, ce qui faisait supposer qu'ils n'avaient pu approcher d'assez près la princesse pour avoir rien vu qui concernât sa conduite dans son intérieur. On eut beaucoup de peine à les faire sortir de Douvres. Des constables, avec leurs baguettes blanches, prirent place sur le siège et sur l'impériale des trois voitures où ils montèrent ; et ils partirent au grand galop des chevaux, et au milieu des huées et des sifflets de la foule. Toutes les précautions ne purent empêcher que les glaces des voitures ne fussent brisées ; et il fallut faire un détour pour parvenir à Londres.

une protestation de la reine contre cette décision : elle y prenait Dieu à témoin de son innocence. L'acte fut admis, non comme protestation, mais comme déclaration de ce que Sa Majesté désirait ajouter à sa défense. La chambre se forma ensuite en comité, et la clause du divorce fut lue. L'archevêque d'York la combattit, mais celui de Cantorbéry et les évêques de Landaff et de Londres la soutinrent. Le 8, nouvelle opposition de l'archevêque de Tuam, qui combattit la clause de divorce, d'après la parole de Jésus-Christ, rapportée par St. Matthieu, ch. 5, v. 32, d'après le second chapitre de Malachie. L'évêque de Péterborough réclama une mesure qui, annulant les droits civils provenant du contrat de mariage, laisserait subsister la partie religieuse. En définitive pourtant la clause du divorce fut maintenue par cent vingt-neuf lords contre soixante-deux (1). Dans la minorité se trouvèrent le duc de Clarence, tous les ministres et neuf évêques sur les douze qui avaient voté pour la première lecture. Enfin, le 10, vint la question de la troisième lecture. La chambre, plus divisée que jamais, se partagea en cent huit voix pour et quatre-vingt-dix-neuf contre. Cette majorité si faible était un échec pour l'accusation, et Liverpool annonça que le ministère ajournait toute considération sur le bill à six mois, ce qui était l'équivalent d'un retrait. L'abandon du bill produisit une explosion de joie forcenée parmi la multitude. Des bandes de peuple parcoururent les rues en poussant des acclamations; on illumina, de gré ou de force, durant trois jours (2). Majocchi et la demoiselle Dumont furent brûlés en effigie à une potence. Le 29, la reine se rendit en grande pompe à St-Paul pour y remercier Dieu de l'avoir délivrée, dit-elle, des machinations de ses ennemis. Des adresses de félicitation lui furent envoyées de toutes les parties du royaume; et les réponses qu'elle y fit furent telles qu'on les supposa dictées par les champions les plus ardents de l'opposition, dans l'espoir d'exciter une commotion populaire. Il faut dire toutefois que le résultat de l'affaire causa une vive satisfaction à toutes les classes de citoyens, et principalement, selon toute apparence, à ceux qui étaient attachés au gouvernement. L'abandon du bill, après la quasi-condamnation qui justifiait les poursuites du ministère, semblait à quelques personnes un acte de générosité, et n'engageait le monarque à rien. Caroline restait sa femme (3); mais la sédition seule

lui souhaitait les prérogatives et le rang de reine. Aussi, quand, peu de temps après son prétendu triomphe, la princesse demanda un palais pour sa résidence, et ne reçut qu'un refus poli, nul bon citoyen ne s'indigna pour elle. Il en fut de même lorsqu'à propos du couronnement de George IV, en mai 1821, elle lui adressa trois mémoires pour réclamer son droit légal de participer aux honneurs du couronnement. Le roi transmit les mémoires à son conseil privé, composé des princes du sang, des ministres et des principaux officiers de la couronne. Les conseils légaux de la reine furent admis à y soutenir ses prétentions. Lord Brougham prétendit que les reines d'Angleterre avaient constitutionnellement le droit d'être couronnées. Le procureur général du roi soutint que ce droit ne se trouvait dans nul texte de loi, dans nulle discussion sur les privilèges des reines-épouses. « Le couronnement « du roi, dit-il, est un acte politique avec lequel le « couronnement de la reine n'offre aucune con- « nexité. Sans doute l'usage est de couronner les « reines d'Angleterre, mais l'usage ne fait pas droit, « et l'accomplissement de cette cérémonie dépend « du bon plaisir du souverain. » La cour des prérogatives prononça dans le même sens. Caroline protesta solennellement contre ces décisions. Elle écrivit même à lord Sidmouth, secrétaire d'État de l'intérieur, pour signifier son intention d'être présente au couronnement, et pour demander qu'une place convenable lui fût réservée. Malgré le refus par lequel on lui répondit, lord Hood manda au duc de Norfolk, grand maréchal d'Angleterre, que la reine se proposant de se rendre à l'église de Westminster, le 16, jour de la cérémonie, Sa Majesté l'invitait à envoyer au-devant d'elle des officiers pour la conduire à son siège. Le duc s'excusa. Cependant le 16, dès dix heures du matin, la reine monta dans son carrosse, accompagnée de deux dames, et elle fut suivie de lord Hood dans un autre carrosse. Elle alla descendre dans une des cours de l'Abbaye. Tous ceux qui étaient préposés à la garde des portes avaient ordre de répondre qu'ils ne connaissaient point la reine, ce qu'ils firent; et un cavalier, accouru à toute bride, dit qu'il n'y avait point de place pour cette princesse, qui alors retourna chez elle au milieu d'un grand concours de peuple. Dès le lendemain elle écrivit à l'archevêque de Cantorbéry, pour l'informer de son désir d'être couronnée tandis que les dispositions faites pour le couronnement du roi subsistaient. L'archevêque lui répondit qu'à cet égard il ne pouvait agir que sur les ordres du souverain. Quinze jours après le couronnement du roi, la reine fut atteinte d'une maladie mortelle. Des obstructions s'étaient formées dans les intestins, et bientôt des symptômes d'inflammation se déclarèrent. Toutes les ressources de l'art furent employées en vain, et la princesse expira le 7 août. Par son testament, elle laissa ses biens au jeune W. Austin, et ordonna que son corps, à visage découvert, ce qui ne paraît pas avoir eu lieu, serait au bout de trois jours transporté à Brunswick, et que cette inscription serait placée sur

(1) Ce chiffre semble en contradiction avec celui qui précède et même avec celui qui suit. Pour expliquer cette anomalie apparente, il faut comprendre que ce jour la question était non pas « faut-il « admettre le bill ? » mais celle-ci : « admis le fond du bill, c'est-à- « dire admis la culpabilité de la reine, et en conséquence sa dégra- « dation, faut-il aussi admettre le divorce ? » Lors de la troisième lecture, les voix négatives se composent : 4<sup>e</sup> de ces 62 voix qui ne veulent pas le divorce; 2<sup>e</sup> de celles qui ne veulent pas même de dégradation.

(2) Le comte de Lauderdale, qui avait des relations intimes avec le roi, et qui cependant avait voté contre la troisième lecture, fut forcé, au sortir de la chambre, de crier : Vive la reine ! ce à quoi il ajouta qu'il souhaitait à tous ceux qui l'entouraient une femme aussi sage et aussi fidèle que la reine Caroline.

(3) *Annual register for 1820*, p. 259. On suppose qu'il y eut plus de tactique politique que de scrupule dans la difficulté que fit élever la clause de divorce.

son cercueil : « Ci-git Caroline, reine d'Angleterre, « outragée (1). » Le 14, un cortège pompeux partit de Brandenburg-House, résidence de la princesse depuis août 1820. Le roi d'armes d'Angleterre, portant les insignes de la royauté, marchait en avant du cercueil. Le gouvernement avait tracé la marche du cortège, de façon qu'il n'entrât pas dans la capitale; la foule voulut au contraire qu'il en traversât les rues les plus fréquentées. Les soldats de l'escorte furent attaqués, blessés. On lut le *riot-act* (acte contre les séditions), puis l'ordre fut donné de faire feu. A la seconde décharge un homme fut tué et un autre mortellement blessé. Cependant les rues par où l'on s'était proposé de faire passer le cortège se trouvèrent si promptement barricadées, que les magistrats permirent qu'il suivit le Strand et traversât la Cité. Cette condescendance, qu'improva le gouvernement, occasionna la destitution du chef de la police. Les restes mortels de la reine furent embarqués à Harwich, sur la frégate *le Glasgow*, commandée par le capitaine Doyle, qui, simple élève de la marine en 1795, avait jeté l'échelle lorsque Caroline monta sur le vaisseau qui la transporta pour la première fois en Angleterre. Arrivé à Brunswick, le corps de cette princesse, après qu'on lui eut rendu les plus grands honneurs, fut déposé dans le caveau funéraire de sa famille, entre les cercueils de son père et de son frère, l'Arminius de 1809, avec lequel son caractère offrait peut-être quelques ressemblances, mais qui du moins eut le bonheur de rendre utiles à ses concitoyens sa brusque franchise, sa rude manie d'indépendance et son inflexibilité. (Voy. BRUNSWICK-OELS.) M. George Hayte, un des peintres les plus habiles d'Angleterre, a consacré plus de deux ans à exécuter un grand tableau représentant une scène du procès de Caroline. L'artiste a choisi l'instant où le comte Grey vient de se lever pour interroger Théodore Majocchi, qui prononce son fameux *Non mi ricordo*. La reine, ayant à côté d'elle son conseil, est à la droite de la barre (2), ce qui forme le premier plan. Plus de deux cents portraits des personnages les plus distingués ajoutent à l'intérêt de cette vaste machine. Elle a été commandée, pour 36,000 fr., par G. Agor Ellis. On a publié beaucoup d'écrits sur la reine Caroline : 1° *the Book* (le Livre), dont nous avons parlé dans le cours de cet article. 2° *Mémoires de Bergami* (apocryphes). 3° *Mémoires de la princesse Caroline, adressés à la princesse Charlotte, sa fille*, publiés par Thomas Ashe; traduits de l'anglais sur la 4° édit., 2 vol. in-8°. 4° *Histoire abrégée du procès de la reine d'Angleterre*, par A.-T. Desquiron de St-Aignan, Paris, 1820, in-8°. 5° *Le Sae blanc, ou Extraits de différentes correspondances d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, relatives aux mœurs et à la conduite publique et privée de l'infortunée Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre*, traduit de l'anglais, de sir Home-Popham, Paris, 2 vol. in-8°,

1820, 2° édition (avec supplément essentiel, etc.). 6° *Tablettes de la reine d'Angleterre*, traduites de l'italien, sur le manuscrit autographe de la reine par A.-T. Desquiron de St-Aignan (portraits), Paris, 1821, in-8°. 7° *Henri VIII et George IV*, 1820. 8° *Lettre d'un jurisconsulte de Paris à Milord\*\*\*, sur le procès de la reine d'Angleterre*, 1820, in-8°. 9° *Journal of the visit* (journal de voyage de Sa Majesté la reine à Tunis, en Grèce, en Palestine, par Louise Demont, et pièces y relatives, recueillies par Edgar Garston), Londres, 1821, in-8°. 10° *Queen's Answers*, etc. (Choix des réponses de la reine aux différentes adresses qui lui ont été présentées), Londres, 1821, in-8°. La même année parut, à Paris : *la Mort de Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre, ou le Fond du sac*, traduit de l'anglais par l'auteur, madame la duchesse Doglou, brochure in-8°, qui fut publiée en France en même temps que l'ouvrage en anglais l'était au delà du détroit. Voici les premiers mots de l'auteur qui font connaître son opinion : « Quand n'y aura-t-il plus de « méchants qui calomnient et de sots qui aiment à « croire ? »

H—Y.

CARON, chef des Celtibériens et des Numantins confédérés pour secouer le joug de Rome, se mit à la tête de 20,000 fantassins et de 5,000 chevaux, marcha contre le consul Quintus Fulvius, lui livra bataille, et le défit; mais, emporté par son ardeur à la poursuite des fuyards, il fut chargé par la cavalerie romaine, et mourut, les armes à la main, l'an 155 avant J.-C.

B—P.

CARON (LOYS LE), jurisconsulte, changea son nom en celui de *Charondas*, législateur ancien, et signait *Carondas le Caron*. Né à Paris en 1556, il s'adonna d'abord à la poésie française. Il fit paraître dès l'année 1554, en 4 volume in-8°, à Paris, le recueil de ses vers. On trouve dans ce volume, qui n'a guère d'autre mérite que celui d'une grande rareté, un poème en vers de dix syllabes, intitulé *le Démon d'amour*, des sonnets, des odes, des épigrammes, qu'il avait composés à la louange d'une maîtresse véritable ou imaginaire, à laquelle, il donne le nom de *Claire*. Il la célébra encore dans soixante-dix sonnets qu'il fit imprimer la même année sous le titre de *Clarté amoureuse*, à la suite d'un dialogue en prose intitulé *la Claire ou la Prudence de droit*, in-8°. On peut juger, par les insipides allusions qu'il fait au nom de sa maîtresse, même dans les titres de ses ouvrages, qu'il n'épargne point les jeux de mots. Il renonça prudemment à la poésie pour se livrer entièrement à l'étude du droit, et il se fit une réputation très-étendue dans son temps, comme jurisconsulte. Après avoir fréganté le barreau, il fut pourvu de la charge de lieutenant au bailliage de Clermont en Beauvaisis, et il l'exerça jusqu'à sa mort, arrivée en 1617. Il employa ses loisirs à composer des ouvrages dont on trouvera les titres dans la *Bibliothèque de la Croix du Maine* et de Duverdier. Les principaux sont : 1° *le Grand Coutumier de France*, Paris, 1598, in-4°; 2° *Coutume de Paris, avec des commentaires*, 1598, in-4°; 1605 et 1613, in-fol.; 3° *OEuvres*, Paris, 1637, 2 vol.

(1) Cette dernière disposition reçut son exécution; mais l'antériorité ducale de Brunswick fit enlever l'inscription.

(2) On a vu que cependant elle n'était pas présente.

in-fol. Il écrivait en latin et en français avec une grande facilité, et s'est exercé sur toutes sortes de sujets. On a de lui des traités de philosophie, des discours, des panégyriques et des ouvrages de droit. Ces derniers sont les seuls qui aient eu quelque réputation. W—s.

CARON (FRANÇOIS), né en Hollande de parents français, fut mené très-jeune au Japon. Kämpfer dit qu'il était cuisinier à bord d'un navire. Bientôt il fut chargé de la garde des provisions. Excédé des mauvais traitements du capitaine, il se cacha lorsque celui-ci quitta le Japon. Les gens de la compagnie qui restaient dans ce pays lui enseignèrent à lire, à écrire et à compter. Caron répondit à leurs soins par des progrès rapides, et apprit en même temps à parler couramment le japonais. Cet avantage lui procura un prompt avancement : il devint par la suite directeur du commerce au Japon, et membre du conseil des Indes. Ayant demandé un poste plus éminent, il éprouva un refus, et résolut de quitter la compagnie hollandaise. Étant à Ceylan en 1644, il songeait déjà à entrer au service de France, lorsque Colbert, voulant faire participer les Français au commerce des Indes orientales, crut que le meilleur moyen serait de se procurer, parmi les étrangers, des hommes capables de diriger les premiers établissements. Caron en fut nommé, en 1666, directeur général, et on lui associa quatre autres Hollandais sous le titre de marchands ; mais on lui adjoignit le sieur Lafaye, et quatre Français, sous les mêmes titres, avec la condition que les Français, dans leurs grades, auraient le pas sur les étrangers. Il naquit de là une rivalité qui eut bientôt des suites fâcheuses. La flotte arriva en 1667 à Madagascar. On trouva l'établissement en mauvais état ; on essaya vainement d'en améliorer l'administration. La colonie était sans cesse en butte aux attaques des naturels du pays. Les directeurs du commerce pensèrent que l'on ne pouvait pas tenir à Madagascar, et que la compagnie devait chercher ailleurs les avantages que cette île était loin de lui offrir. Caron se chargea de passer à Surate, dans l'espoir d'y acheter des marchandises que l'on pût envoyer en France. Il partit vers la fin de 1667. Arrivé à Surate, il ne tarda pas à expédier à Madagascar son vaisseau avec une riche cargaison. En 1671, Delahaie, commandant la flotte française dans les Indes, lui apporta le cordon de St-Michel, faveur d'autant plus grande, que Caron était resté attaché à la religion protestante. Il s'embarqua en 1672, avec Delahaie, pour Trinquemale. Il avait engagé le gouvernement à choisir l'île de Ceylan pour le chef-lieu de ses établissements dans l'Inde ; l'envoi de la flotte de Delahaie avait pour but de former un comptoir à Trinquemalé. On commença à y travailler en mars 1672 ; les maladies et d'autres obstacles firent abandonner l'entreprise au mois de juillet. Caron accompagna Delahaie à la prise de Meliapour. Les nombreux ennemis qu'il s'était attirés avaient fait parvenir en France des plaintes contre lui. Il reçut l'ordre de s'y rendre ; et, soit que l'on ne voulût pas prononcer sans l'avoir entendu,

soit que l'on craignit qu'il ne trouvât le moyen de se soustraire à l'autorité, on donna pour prétexte à ce rappel le besoin que l'on avait de ses conseils. N'ayant aucune défiance, il obéit sur-le-champ, et il avait déjà passé le détroit de Gibraltar pour arriver à Marseille, lorsqu'il apprit, par un vaisseau français qu'il rencontra, qu'on était mal disposé contre lui à la cour : alors il fit revirer de bord, pour aller à Lisbonne. Il y était déjà mouillé, et il avait reçu une visite de la part de St-Romain, ambassadeur de France près de la cour de Portugal, lorsque le vaisseau toucha contre une roche, et périt en 1674. Caron fut englouti, avec les richesses immenses qu'il apportait de l'Inde. Un de ses fils, qui était avec lui, parvint à se sauver. On a une *Description du Japon*, écrite en hollandais par François Caron, et imprimée à la Haye en 1656, in-4°, fig. ; elle se trouve en français dans Thevenot, et dans le t. 4 du *Recueil des Voyages au Nord*. D—P—s et E—s.

CARON (RAYMOND), né en 1605 en Irlande, dans le comté de Westmead, entra chez les récollets, où il se distingua dans l'étude et dans l'enseignement de la théologie. Après avoir passé plusieurs années à Salzbourg et à Louvain, il revint dans sa patrie avec le titre de commissaire général de son ordre. Les catholiques étaient divisés en deux partis, dont l'un exigeait de Charles I<sup>er</sup> une assurance positive pour le maintien de la religion romaine et des privilèges de la nation, et l'autre se contentait d'une promesse générale, jusqu'à ce qu'un prince fût débarrassé de la guerre parlementaire. Le P. Caron se prononça pour ce dernier parti, contre le sentiment de son ordre, et il en éprouva des tracasseries. Lorsqu'il vit que les catholiques avaient le dessous, il passa sur le continent, d'où il ne revint qu'après le rétablissement de Charles II. Ce religieux mourut à Dublin en mai 1666. Il avait composé un ouvrage fameux intitulé : *Remonstrantia Hybernorum contra Lovanienses ultramontanisque censuras*, etc., Londres, 1665, in-fol. Il y soutient avec beaucoup de force la doctrine de l'Église gallicane sur l'indépendance des rois, la fidélité des sujets, et contre l'infailibilité du pape. Cet ouvrage, dédié à Charles II, est précédé d'une plainte à Alexandre VII : *Ad pontific. Max. Alex. VII Querimonia*. La plainte est dans le recueil des libertés de l'Église gallicane, de l'édition de 1731. Le P. Caron l'avait publiée en 1662, dans la même ville, sur le même sujet et dans les mêmes principes. Les autres écrits de ce loyal religieux sont : 1° *Roma triumphans*, Anvers, 1655, in-12, où il entreprend de prouver la doctrine catholique par une nouvelle méthode ; 2° *Apostolatus evangelicus missionariorum regularium*, ibid., 1655, in-12 ; Paris, 1659, in-8°. 3° *Controversiæ generales fidei contra infideles omnes et hæreticos*, Paris, 1660. Il a laissé en manuscrit : *de Sacerdotio et Imperio libri 2 ; de Canone SS. Scripturæ contra episcopum Dunelmensem*. T—D.

CARON (NICOLAS), né à Amiens en 1700, apprit à graver sur bois de Michel Papillon, qui est regardé comme le restaurateur de cet art. Les ta-

lents de Caron n'étaient pas bornés à la gravure ; il avait étudié la géométrie, la mécanique, et avait fait dans ces sciences des progrès très-remarquables. En 1759, il fut reçu membre de la société littéraire militaire de Besançon (voyez, pour ce qui concerne cette société, l'article SERAN DE LA TOUR), et il mettait la dernière main à quelques ouvrages qui auraient ajouté à sa réputation, lorsqu'un accident épouvantable vint détruire toutes ses espérances et le plonger dans le plus grand des malheurs. Il avait entrepris un petit voyage pour se délasser de ses travaux ; étant entré dans une auberge où se trouvaient déjà quelques chasseurs, il prit un de leurs fusils, et, en le maniant, tua un homme qui était en face de lui. Arrêté et conduit en prison, il lui fut facile de se justifier ; mais l'homme qu'il avait tué était un père de famille, et on le condamna à des dédommagements considérables envers ses enfants : il ne put les payer, fut retenu à la Conciergerie, y languit plusieurs années, et mourut en 1768. Papillon dit que Caron était très-supérieur aux autres artistes de son temps, et que, s'il se fût appliqué à dessiner la figure, il aurait pu égaler les Lesueur. Il avait gravé les planches d'un dictionnaire héraldique, et composé une *Méthode géométrique pour diviser le cercle*, et une *Table pour faciliter l'extraction des racines*. On trouvera des gravures de cet artiste au cabinet royal des estampes, n° 1028, entre autres, son portrait à grosses tailles ; mais son chef-d'œuvre dans ce genre est le portrait de Papillon, placé au-devant du *Traité de la gravure en bois*, et qu'on attribua dans le temps à Papillon lui-même. W—s.

CARON (JEAN-CHARLES-FÉLIX), chirurgien, né vers 1745 dans le diocèse d'Amiens, vint continuer ses études à Paris, et obtint la place d'élève aide-major aux Invalides. En 1772 il présenta pour son admission à la maîtrise une thèse, de *Poplitis Aneurismate*, et le 13 février 1773 il fut reçu docteur, titre qui donnait alors celui de membre-adjoint à l'académie royale de chirurgie. Lors de l'établissement de l'hôpital Cochin (1782), Caron en fut nommé chirurgien en chef ; et il a rempli cette place pendant plus de quarante ans avec beaucoup de zèle et de désintéressement. Il fut, en 1808, un des praticiens qui s'occupèrent le plus sérieusement du croup. En 1812, il déposa chez un notaire une somme de 4,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens curatifs de cette maladie, si funeste à l'enfance. Ennemi des innovations, il ne voulut faire partie d'aucune des sociétés médicales ou scientifiques si multipliées à Paris depuis une trentaine d'années ; et il fit de constants mais inutiles efforts pour engager le gouvernement à rétablir le collège de chirurgie sur ses anciennes bases. Caron mourut à Paris le 19 août 1824, dans un âge très-avancé. Indépendamment d'un abrégé des éléments de philosophie à l'usage des candidats au grade de maître ès-arts publié en latin sous ce titre : *Compendium institutionum philosophiæ, in quo de Rhetorica et Philosophia tractatur, ad usum candidatorum baccalaureatus*

*artiumque magisterii*, Paris, Tilliard, 1770, 2 vol. in-8°, on a de lui : 1° *Recherches critiques sur la quatrième section d'un ouvrage ayant pour titre : de la Connexion de la vie avec la respiration*, par Edme Godwin, traduit de l'anglais par Hallé, ibid., 1798, in-8°. Dans cet opuscule, l'auteur examine l'action chimique de l'air sur les poumons. 2° *Dissertation sur l'effet mécanique de l'air dans les poumons pendant la respiration* ; avec des réflexions sur un nouveau moyen de rappeler les noyés à la vie, proposé par le docteur Menziès, ibid., 1798, in-8°. C'est une suite de l'ouvrage précédent. 3° *La chirurgie peut-elle retirer quelques avantages de sa réunion à la médecine?* ibid., 1802, in-8°. L'auteur ne le pense pas. 4° *Réflexions sur l'exercice de la médecine*, ibid., 1804, in-8°. 5° *Remarques sur un fait d'insensibilité qui quelquefois doit avoir lieu sur les amputations des grandes extrémités*, ibid., 1804, in-8°. 6° *Examen du recueil de tous les faits et observations relatifs au croup publiés par l'école de Paris*, ibid., 1808, in-8°. 7° *Traité du croup aigu, de tout temps connu sous la dénomination d'angine trachiale suffocante*, ibid., 1808, in-8°, ouvrage estimable. 8° *Réfutation du premier mémoire sur la clinique chirurgicale de Pelletan, sur la bronchotomie*, ibid., 1814, in-8°. 9° *Démonstration rigoureuse du peu d'utilité de l'école de médecine ; du grand avantage que l'on a retiré et que l'on retirera toujours du rétablissement du collège de chirurgie*, ibid., 1818, in-8°. W—s.

CARON (JULIE), sœur de Beaumarchais, n'était point étrangère à la littérature. On lui attribue un ouvrage intitulé : *l'Existence réfléchie, ou Coup d'œil moral sur le prix de la vie*, Belin, 1784, petit in-12. C'est un extrait des *Nuits* d'Young et des *Méditations* d'Hervey. D'autres attribuent ce volume à Demandre. Ce n'est pas Julie Beaumarchais qui fut la triste héroïne d'une histoire de mariage manquée que Beaumarchais a consignée dans ses mémoires, mais sa sœur Marie. Z.

CARON (AUGUSTIN-JOSEPH), n'avait que seize ans lorsqu'il entra dans la carrière militaire en 1789. De l'infanterie, où il servit d'abord, il passa, en 1791, au 4<sup>e</sup> régiment de dragons, fit toutes les campagnes de la révolution et de l'empire, et parvint au grade de lieutenant-colonel. Parmi les faits d'armes qui le signalèrent on remarque son affaire de Bar-sur-Ornain (1814), où, à la tête de deux cent soixante-seize cavaliers, il prit deux cents chevaux, et fit mettre bas les armes à un corps de 2,000 hommes. Caron, qui, après un lent et pénible avancement, touchait enfin à l'instant de recevoir les épaulettes de colonel et de général, ne put voir qu'avec un chagrin profond la chute de la monarchie impériale, et qu'avec transport le retour de l'île d'Elbe. L'ardeur avec laquelle il servit alors la cause de Bonaparte lui devint fatale. Suspect au gouvernement de la restauration, réduit à une mince demi-solde, et en butte dans sa retraite, en Alsace, aux investigations de la police, il les justifia en conspirant sérieusement la ruine de l'ordre de choses établi depuis 1815. L'un des premiers à en-

trer dans les ventes du carbonarisme, il fut un des agents les plus actifs des projets de révolte que jusqu'en 1820 on avait à peu près dissimulés. Aussi se trouvait-il impliqué dans la conspiration d'août 1820, jugée l'année suivante par la chambre des pairs. Suivant l'acte d'accusation, qu'on peut croire ici conforme à la vérité, l'ex-lieutenant-colonel avait adressé des propositions criminelles au lieutenant-colonel Delestang. Défendu par M. Barthe, qui fit valoir l'absence de témoignages autres que celui du délateur, et l'absence d'actes extérieurs qu'on pût regarder comme commencement d'exécution du complot, il eut le bonheur de se voir acquitter. Le danger et les malheureuses tentatives de Berton dans l'Ouest, le prompt dénouement des intrigues de Nantes, de Saumur, de la Rochelle, de Toulon, auraient dû mettre Caron sur ses gardes. Totalement étranger aux artifices de la police, il conspira en quelque sorte ouvertement. Les autorités du Haut-Rhin furent prévenues de ses menées. Lié avec Delzaive, sergent-major en garnison à Neufbrisach, qui le mit en rapport avec trois autres sous-officiers, il leur parlait tantôt d'opérer un mouvement en Alsace, tantôt d'aller délivrer les prévenus de la conspiration de Belfort qu'on allait juger à Colmar. Les conciliabules avaient lieu tour à tour à Neufbrisach, à Colmar, à Hambourg ou dans les bois. Un autre ancien militaire, Roger, maître d'équitation à Colmar, était de moitié avec Caron dans l'entreprise, mais n'assistait point aux conférences. Ce qu'il faut remarquer, c'est que les quatre sous-officiers, Delzaive, Thiers, Magnien, Gérard, étaient autorisés par leurs chefs à suivre toutes les ouvertures qui leur seraient faites, et à ne rien négliger pour amener le flagrant délit. « Pour se débarrasser « une bonne fois de ces insinuations, dit le journal « du département du Haut-Rhin, rédigé sous l'inspiration de la préfecture, on jugea à propos de « ne pas déjouer ces tentatives, auxquelles les soldats ne se sont prêtés que pour arrêter l'entreprise « prise quand il en serait temps. » Il y a plus : il est hors de doute que Thiers et Magnien furent amenés à Caron par Gérard, et après que tout le plan eut été concerté entre le colonel du régiment et le maréchal des logis du 6<sup>e</sup> chasseurs (du 20 au 25 juin). Le 26, Caron eut quelques soupçons sur la loyauté de ces nouveaux affidés, en apprenant que la prison de Colmar avait été murée et que l'on avait redoublé de précautions contre les tentatives que les prisonniers pourraient faire pour s'évader. Il fallut les plus énergiques protestations de Thiers pour endormir la défiance qu'il avait conçue, et l'empêcher de rompre tout à fait. Les jours suivants furent employés à triompher de la résistance qu'il opposait à la prompt exécution du complot. Il ne pouvait, disait-il, compter que sur un millier de louis, et encore, pour les avoir, fallait-il attendre l'arrivée d'un avocat qui devait les lui remettre dans une des villes du voisinage. Thiers lui répondit alors que si peu de chose ne devait pas arrêter une aussi sublime entreprise, et qu'ils avaient, Gérard et lui, quelques fonds qui les mettraient en

état d'attendre. On devine assez de quelle source provenaient ces fonds : Caron enfin se décida ; et il fut convenu que le lendemain, 2 juillet, les sous-officiers lui amèneraient deux escadrons à la tête desquels il se mettrait pour opérer soit le mouvement constitutionnel, soit la délivrance des prisonniers de Colmar. En effet, le 2 à cinq heures et demie du soir, ces deux escadrons sortent précipitamment, comme à la dérobée, en petit uniforme, l'un de Colmar sous le commandement de Thiers, l'autre de Brisac, sous celui de Gérard. Des officiers déguisés en simples chasseurs étaient dans les rangs. Les soldats en montant à cheval avaient été avertis qu'ils allaient agir pour le roi, et que jusqu'à nouvel ordre ils devaient exécuter tout ce que leur commanderait leurs sous-officiers. La consigne fut suivie à la lettre, et, sur trois cents hommes, il ne s'en trouva pas un qui dit à Caron : « Commandant, « on vous trahit ! » Plein d'espoir, et se reprochant déjà les appréhensions qu'il avait eues, cet homme crédule attendait les deux escadrons à dix minutes de Colmar. Magnien lui avait apporté son uniforme qu'il revêtit à l'approche du premier escadron, et reçut en échange ses habits bourgeois avec ordre de les jeter dans les vignes. Magnien alla sur-le-champ les porter au préfet. Pendant ce temps Caron prenait le commandement de l'escadron au nom de l'empereur (Napoléon II), il opérait sa jonction avec l'escadron parti de Neufbrisach, et que commandait Roger, marchant sur Ensisheim, Habsheim, et promettant 3 francs par jour à tous ceux qui feraient partie de cette expédition. Toutefois la population demeurait calme, et ne paraissait nullement disposée à prendre la moindre part au mouvement. Arrivé devant Ensisheim, Caron, voyant que ses soldats s'obstinaient à ne pas vouloir y entrer, fit prendre à travers champs pour tourner la ville à gauche. Alors ses soupçons revinrent avec plus de force ; il en fit part à Roger et les laissa entrevoir, disant que puisque l'argent n'arrivait pas, il se mettrait en bourgeois au premier village, et qu'il irait le chercher. On lui offrit une escorte ; il la refusa, et n'accepta que deux sous-officiers pour l'accompagner. Peu d'heures après on parvint à Battenheim, et le maire, sommé de faire des billets de logement, les faisait préparer par le greffier, de concert avec Caron qui comptait bien les disséminer. Tout à coup un chasseur se précipite sur lui : on l'arrête, on lui arrache sabre, épaulettes, décoration ; on le garrotte, on le fouille ; Roger subit le même sort, et les officiers reprennent le commandement. Cependant ni Colmar, que la désertion apparente des escadrons avait laissée dix-sept heures dans la stupeur et l'incertitude, ni le reste de la France ne voyaient ces événements du même œil. Le mot d'agent provocateur était sur toutes les lèvres, et bientôt il fut évident pour l'autorité que, si Caron était jugé par des tribunaux ordinaires, sa crédulité ne passerait pas pour un attentat, et qu'un acquittement éclatant protesterait contre les récompenses accordées aux délateurs. Une décision ministérielle soutenue par un arrêt de la cour de cassation enleva les accusés

à la juridiction ordinaire qui persistait à les retenir. On exhuma une ancienne loi de l'an 5, et ce fut en vain que Caron et Roger déclinèrent la compétence du tribunal militaire : un nouvel arrêt (22 août) confirma le premier ; et tous deux parurent comme accusés d'embauchage pour les rebelles devant un conseil de guerre. Les débats durèrent cinq jours : ils s'ouvrirent le 13 septembre, et le jugement fut rendu le 22. Les sous-officiers, devenus officiers, déposèrent de tous les détails qu'on vient de lire ; et le conseil fut unanime pour la mort. Le conseil de révision ne réforma point l'arrêt. Caron était à table lorsque le rapporteur lui lut son arrêt ; après l'avoir entendu, il continua son repas. Il écrivit à son défenseur et à sa femme deux billets, modèles de calme et de fermeté. Deux ecclésiastiques lui offrirent successivement leurs secours spirituels : il les refusa. Le lendemain il monta dans une voiture de louage, en descendit sans le secours de personne sur la place de Finckmatt, refusa de se laisser bander les yeux, de se mettre à genoux, et, debout, donna le signal du roulement et commanda le feu (1<sup>er</sup> octobre 1822). Depuis trois jours Caron avait cessé d'exister, et l'on débattait encore sa vie ou sa mort devant les tribunaux. Dans l'intervalle des deux jugements militaires, M. Isambert lui avait fait recommander de se pourvoir en cassation. Les 27, 28, 29 septembre il épuisa près du tribunal, près du ministère tous les moyens pour faire admettre la requête. Il se préparait à plaider le 4 octobre, lorsque, dans la soirée du 3, le télégraphe annonça que Caron avait subi sa peine. Le lendemain la cour déclara qu'il n'y avait lieu à statuer, attendu que le pourvoi n'avait pas été régulièrement dénoncé. Roger, déclaré coupable par quatre voix sur sept, allait être renvoyé absous, lorsqu'il fut repris par le procureur du roi de Colmar comme prévenu de complot et d'attentat contre le gouvernement, distrait de ses juges naturels pour cause de suspicion légitime, c'est-à-dire parce que des juges de Colmar ne l'eussent point condamné, et renvoyé devant la cour de Metz, qui, moins indulgente que le conseil de guerre, prononça aussi la mort contre lui. La clémence royale commua cet arrêt en vingt années de travaux forcés ; et peu de temps après il recouvra sa liberté. Madame Caron fut mise en liberté par arrêt de la chambre d'accusation. On a sur Caron, outre les nombreuses relations des journaux politiques contemporains : 1<sup>o</sup> *Proeès d'A.-J. Caron, lieutenant-colonel en retraite, et de F.-D. Roger, écuyer, etc.*, Strasbourg, 1822, in-8<sup>o</sup> de 207 p. 2<sup>o</sup> *Courtes Réflexions à l'appui du pourvoi en révision formé par A.-J. Caron, etc.*, Strasbourg, 1825, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Relation circonstanciée des événements qui ont eu lieu à Colmar et dans les villes et communes environnantes, publiée par M. Kœhlin, député du Haut-Rhin, suivie de la pétition adressée aux chambres par cent trente-deux citoyens du département.* Cet ouvrage, qui dévoilait des faits cachés par le huis-clos du conseil de guerre, donna lieu à des poursuites contre l'auteur, l'imprimeur, et même les

journalistes qui essayèrent d'en rendre compte (1). M. Kœchlin subit six mois de prison et paya 3,000 francs d'amende. L'imprimeur Heitz perdit son brevet. 4<sup>o</sup> *Mémoires et Plaidoyers de M<sup>e</sup> Barthe pour M. Kœhlin.* 5<sup>o</sup> *Réponse à l'accusation dirigée au nom de quelques fonctionnaires du Haut-Rhin contre M. Kœhlin, au sujet de sa relation, etc.*, 1823, in-4<sup>o</sup>. VAL. P.

CARONDELET (JEAN DE), fils de Jean de Charonde, chancelier de Bourgogne, que la petitesse de sa stature fit appeler *Carondelet*, naquit à Dôle en 1469. Dès l'an 1505, il remplit les fonctions de conseiller ecclésiastique au conseil souverain de Malines. Les Bourguignons jouissaient à cette époque de la haute faveur de Charles-Quint, témoin les Carondelet, les Granvelle, les Boisot, les Richardot, les Bonvalot, etc. De Malines, Carondelet passa à Bruxelles, où il présidait le conseil ecclésiastique en 1527. Il fut encore, entre autres dignités, revêtu de celles d'archevêque de Palerme, de primat de la Sicile, de chancelier perpétuel de Flandre, et de secrétaire de l'Empereur. Il conserva ces dernières places jusqu'en 1540, où son grand âge le déterminait à renoncer aux affaires publiques. Il n'est pas indifférent d'ajouter à tant de titres celui d'ami d'Érasme ; la preuve en est dans les lettres que lui adressées ce grand homme, et dans la dédicace qu'il lui fit de son St. Hilaire, en 1522. Carondelet mourut à Malines, le 8 février 1544, âgé de 75 ans. Il avait laissé manuscrits quelques traités sur différentes questions de droit ; mais suivant le P. Laire, on a imprimé en 1563, à Anvers, in-8<sup>o</sup>, un ouvrage de lui, intitulé : *de Orbis Situ*. Le P. Laire assure avoir vu un exemplaire de cet ouvrage dans la bibliothèque du Vatican : nous ne connaissons aucun autre bibliographe qui en fait mention. Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, nous a conservé son portrait, et l'épithaphe inscrite sur son monument à Bruges, dans l'église de St-Donatien, dont il était recteur. M—ON et W—S.

CAROTO (JEAN-FRANÇOIS), peintre d'histoire et de portrait, né à Vérone en 1470, apprit les principes du dessin de Libérale Véronèse ; puis il alla se ranger à Mantoue parmi les élèves d'André Mantegna. Il acquit à cette école une pureté de dessin et une hardiesse de pinceau si remarquables, qu'il égala et surpassa quelquefois son maître, au point que beaucoup de ses compositions étaient attribuées à celui-ci. Comme Caroto se livrait principalement

(1) On lit dans cet ouvrage cette note, qui donne toute l'explication de la conduite en apparence si imprudente de Caron. Il a dit un jour à son ami Roger : « Notre idée de sauver les malheureux prisonniers (de Belfort) a reçu, presque malgré nous, une haute importance. « Plus j'y réfléchis, plus je reconnais que même si tout allait à notre « gré, nous manquerions notre but, puisque nous ferions plus de « mal que de bien à ces prisonniers, qui, la veille de leur jugement, ne voudraient peut-être pas nous suivre. Vous avez de la « famille et une vieille mère à nourrir : restez chez vous. Quant à « nous, si les conjurés m'ont dit la vérité sur l'esprit de leur régime, « s'ils sont de franc jeu, je leur dois ma vie : l'honneur, les « engagements que j'ai pris le réclament : ils peuvent s'être com- « promis. S'ils me trompent, j'ai la consolation, en portant ma tête « sur l'échafaud, de montrer l'infamie de ceux qui m'ont fait passer pour un vil agent de la police. » D—R—R.

aux miniatures, pour imposer silence aux envieux qui prétendaient qu'il était incapable de peindre sur une grande échelle, il exécuta une peinture admirable, où les figures étaient de grandeur naturelle, dans la chapelle de la Vierge, à Vérone, et dès lors sa réputation fut établie. — Son frère, qui était son élève, a dessiné tous les restes curieux d'antiquités de Vérone et des environs, particulièrement les amphithéâtres. Il les a ensuite gravés et publiés. C'était un excellent architecte, et il passe pour avoir donné des leçons à Paul Véronèse. Z.—O.

CAROUGE (BERTRAND - AUGUSTIN), né en 1741, à Dol en Bretagne, s'adonna particulièrement à l'étude de l'astronomie. Il vint à Paris et se lia avec Lalande, pour lequel il fit plusieurs calculs que ce savant inséra dans les deux dernières éditions de son *Astronomie*. On a de lui quelques mémoires dans la *Connaissance des temps pour 1781, 1789 et 1798*. Il laissa de petites tables pour calculer, à un quart d'heure près, les phases de la lune pendant soixante ans. Elles sont une continuation de celles que la Caille avait calculées pour l'usage des marins; Lalande les publia dans la *Connaissance des temps pour 1801* (an 9). Carouge, né sans fortune, après avoir fait quelques éducations particulières, obtint en 1795 la place d'administrateur général des postes, qu'il n'avait point sollicitée, et ne négligea pas, dans l'aisance, l'étude et les calculs qui, dans tous les temps, avaient été ses principales occupations. Il mourut à Paris, le 29 mars 1798. Lalande parle de lui avec éloge dans la *Bibliographie astronomique*. D—L—E.

CARPANI (JOSEPH), théologien et poète latin, naquit à Rome, le 2 mai 1683, et entra chez les jésuites le 5 juillet 1704. A des qualités aimables et des vertus douces, il joignait beaucoup d'esprit et d'instruction. Il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, dans le collège romain, où il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie; il y remplit pendant un grand nombre d'années l'emploi de préfet des études, et mourut octogénaire, vers 1763. Son nom dans l'académie Arcadienne était *Tirro Creopolita*. Il a publié sous ce nom deux pièces latines, intitulées : *de Jesu infante*, Rome, 1747, qui furent ensuite traduites en italien; mais ce qui lui fit le plus d'honneur, ce furent sept tragédies latines, représentées avec le plus grand succès au collège allemand et hongrois à Rome, sous la direction du poète François Lorenzini, intime ami de l'auteur. Ces tragédies furent d'abord imprimées à Vienne, en 1746, par les soins de Ch. Griffet, puis à Rome, en 1750, sous ce titre : *Josephi Carpani soc. Jesu, inter Arcades Tyrrii Creopolitæ, Tragædiæ, editio quarta, auctior et accuratior*. Les autres poésies de ce jésuite se trouvent dans la première partie de l'*Arcadum Carmina*, Rome, 1757. On a encore de lui quelques ouvrages de théologie, où il passe pour avoir mis beaucoup de clarté, de précision et de force de raisonnement. — Gaetano CARPANI, son frère, s'appliqua à l'étude de la musique, et parvint, jeune encore, à posséder tous les secrets de la composition. Il s'est fait une grande réputation

comme maître de chapelle : il était savant contrapuntiste, et connaissait toutes les finesses de l'art. Mort vers 1780, il a laissé un grand nombre d'élèves qui ont enrichi l'Italie de leurs productions. — Joseph CARPANI, né à Rome, florissait dans le 17<sup>e</sup> siècle; on croit qu'il était de la même famille que les précédents. Pendant quarante ans, il fut professeur de droit à l'université della Sapienza, à Rome, et fut choisi par le pape Innocent XI pour diriger les études du prince don Livio Odescalchi, neveu du souverain pontife. On a de ce Joseph Carpani : *Fasti dell' accademia degli Intrecciati*, Rome, 1673, et, outre divers autres ouvrages, plusieurs discours latins, imprimés séparément. — Un autre Horace CARPANI publia, en 1616, à Milan, un livre intitulé : *Leges et Statuta ducatus Mediolanensis, cum commentariis*. R. G.

CARPANI (JOSEPH), poète et musicien célèbre, naquit en 1752, dans le petit village de la Briansa, en Lombardie. Il fit ses études à Milan, sous les jésuites, et resta toujours fidèle à leurs maximes. Son père l'avait destiné à la profession d'avocat; mais il préférait l'étude plus agréable des belles-lettres et des beaux-arts. Il voulut augmenter encore le nombre des futilités poétiques dont le Parnasse italien est inondé, puis se livra au genre dramatique. Le premier essai qu'il donna fut une comédie intitulée : *Iconti d'aigliate*, qui fut attribuée au P. Molina, auteur de plusieurs comédies nationales ou historiques, en dialecte milanais. Le succès de cette pièce et le goût qui se manifesta dans Carpani pour la musique lui firent adopter le genre mélodramatique des Italiens. Il y déploya tant d'habileté, qu'il fut choisi pour composer les pièces destinées à être représentées à la cour de l'archiduc sur le théâtre impérial de Monza. Il écrivit la *Camilla*, que la musique de M. Paër a rendue si célèbre. On a du même auteur : *l'Uniforme; l'Amore alla persiana; il Miglior Dono; il Giudizio di Febo; l'Incontro; la Passione di N.-S.*, etc., qui furent mis en musique par les maîtres de chapelle les plus distingués de son temps, tels que Weigi, Pavesi, etc. Carpani traduisit aussi plusieurs pièces de l'allemand et du français avec assez d'habileté pour que l'on pût appliquer à ses traductions la musique composée pour les originaux. C'est par ce moyen que les Italiens ont pu entendre et apprécier la musique de Haydn faite pour l'oratorio de la *Création*. La révolution française l'ayant détourné pendant quelque temps des lettres et du théâtre, il se jeta dans les journaux, et prouva sa reconnaissance à la cour qui le protégeait, par des articles où il lui manifesta un grand dévouement, et qui acquirent de la célébrité à la *Gazette de Milan*. Après l'année 1796, il suivit l'archiduc à Vienne, où il passa le reste de sa vie, toujours très-dévoûé au gouvernement impérial. Au milieu de ses occupations politiques, il n'oublia jamais entièrement les Muses et les beaux-arts. Ce qu'il a fait de mieux ce sont les *Haydines, ou Lettres sur la vie et la musique de Haydn*, qui furent copiées par un voyageur, lequel se les appropriées et les publia en langue française. Carpani revendiqua sa propriété, et ne se fit



aucun scrupule d'imputer cet acte d'un individu à la nation à laquelle il appartenait. Les Italiens, plus justes, blâmèrent à la fois le plagiat de l'un et l'injuste imputation de l'autre (1). Carpani a publié encore, sur le modèle des *Haydines*, les *Mayeriane* et les *Rossiniane*. Dans les unes, il défend le beau idéal contre ce qu'avait annoncé M. Mayer dans son ouvrage sur *l'imitation de la Peinture et sur les Tableaux du Titien*; dans les autres, il célèbre la nouvelle manière que Rossini a introduite dans la musique dramatique. Soit qu'il loue, soit qu'il blâme, l'auteur se laisse emporter un peu trop par son enthousiasme. Il attaque tout ce qui est contraire à ses opinions et même à ses préjugés. Néanmoins il se montra toujours fort attaché à sa religion et à ses protecteurs. Il mourut à Vienne, le 22 janvier 1825. Z.

CARPEAU. Voyez SAUSSAY (DU).

CARPEGNA. Voyez MONTERCHIUS.

CARPENTER (NATHANAEL), ecclésiastique anglais, né dans le comté de Devon, élevé à l'université d'Oxford, où il devint, en 1607, associé du collège d'Exeter, mort à Dublin, en 1655, avait la réputation d'un homme très-savant. Ses ouvrages sont : 1° *Philosophia libera triplici exercitationum decade proposita*, Oxford, 1622, in-8°, et Francfort, 1621, in-8°, ouvrage où, l'un des premiers, il attaqua la doctrine d'Aristote. 2° *Geography delineated forth in two books, containing the spherical and topical parts thereof*, Oxford, 1625, in-4°. Dans la 2° partie de ce traité, il essaye de prouver que les naturels d'un pays montagneux sont, en général, plus guerriers et plus généreux que les hommes nés dans un pays plat. 3° *Architopol, ou Portrait d'un politique corrompu* (wicked politician), en 3 parties. X—s.

CARPENTER (RICHARD), après avoir fait ses études à Cambridge, passa sur le continent, y fut ordonné prêtre, et se fit, dit-on, moine bénédictin en Italie. De retour dans sa patrie en qualité de missionnaire, il entra, au bout d'un an, dans l'Église anglicane et y obtint une cure. Pendant la guerre civile, il quitta sa cure, se fit prédicateur forain, comme c'en était alors assez la mode. Il s'appliquait principalement, dans ses sermons, à exciter le feu déjà allumé en Angleterre et à fomentier la scission entre le roi Charles I<sup>er</sup> et le parlement. Ce métier ne l'avancant point dans ses vues de fortune, il se retira à Paris avec le dessein apparent d'y changer de conduite; mais il ne tarda pas de repasser la mer. Carpenter se mêla alors parmi les indépendants, reprit son métier de prédicateur ambulante, conformant ses discours et sa conduite aux circonstances. Il finit par se marier, et continua ses prédications,

(1) Voici en peu de mots l'histoire de cette dispute. En 1812, Carpani avait publié les *Haydines* à Milan. En 1814 parurent à Paris les *Lettres sur le célèbre compositeur Haydn*, par Beyle (connu depuis sous le nom de Stendhal). Carpani cria au plagiat. Quelque temps après, un frère de B. annonça que l'auteur français avait modifié ce qu'il avait volé à l'auteur italien. Carpani riposta par des injures et des menaces, B. dédaigna d'y répondre, et fit paraître, en 1817, un vol. in-8° sous ce titre : *Lettres d'Haydn, suivies de la vie de Mozart, traduits de l'allemand, et de quelques lettres sur Métastase et sur l'état actuel de la musique en Italie.* F—LE.

## VII.

principalement à Aylesbury, jusqu'au rétablissement de Charles II, excitant la pitié des gens de bon sens et amusant la populace par ses bouffonneries. Ce jovial ministre du St-Évangile songea enfin, sur ses vieux jours, à changer de vie : il rentra, avec sa femme, dans l'Église catholique, et mourut dans cette communion. Cet homme ne manquait ni d'esprit, ni de savoir; mais il se déshonora par l'usage qu'il en fit dans des temps de confusion et d'anarchie. On lisait sous un de ses tableaux : *Richardus Carpenterus, sacerdos porcello cuidam, Gerasenorum scilicet, in omnia præcipiti, fructibusque devoto, eidem porco, loquaci pariter et minaci mendacique indicit silentium, atque obmutesce.* Il a composé les ouvrages suivants : 1° *Espérance, Histoire et Théologie*, dédié au parlement, 1642, in-8°, réimprimé avec quelques changements sous le titre de *la Ruine de l'Antechrist*, 1648; 2° *la Loi parfaite de Dieu, sermon qui n'est pas sermon, qui a été prêché et n'a pas été prêché*, publié pendant qu'il était dans la secte des indépendants, 1652; 3° *le Jésuite brouillon*, imprimé après le rétablissement de Charles II; 4° *Preuves que l'astrologie est innocente, utile et pieuse*, Londres, 1655, in-4°; 5° plusieurs sermons imprimés à Londres en 1612, 1616 et 1625, in-4° et in-8°. — Un autre CARPENTER (*Jean*), théologien anglais, qui écrivit vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, est auteur de plusieurs ouvrages : *Sermons, Contemplations*, etc., Londres, 1588, 1599 et 1606, in-4° et in-8°. T—D.

CARPENTIER ou CHARPENTIER (*Jean*) (1), historiographe et généalogiste, était né dans le 17<sup>e</sup> siècle, à Abseon, près de Douai. Ayant résolu d'embrasser la vie religieuse, il prit l'habit de St-Augustin à l'abbaye St-Aubert de Cambrai. Ses talents et son érudition lui méritèrent bientôt l'estime de ses confrères; mais, ayant échoué dans son projet de se faire élire abbé, il s'enfuit en Hollande, suivi d'une femme avec laquelle il avait déjà des relations suspectes, et qu'il épousa peu de temps après. Les états généraux le nommèrent historiographe de l'académie de Leyde; mais le traitement qui lui fut assigné ne pouvant suffire pour élever sa famille, il ouvrit une boutique de libraire et se fit généalogiste. Après la mort de sa femme, il sollicita de ses anciens supérieurs la permission d'achever ses jours à St-Aubert dans les exercices de la pénitence. Sa demande lui fut accordée, et il vint jusqu'à Valenciennes, accompagné de ses enfants; mais, au moment de les quitter, il n'eut pas la force d'accomplir ce sacrifice et reprit le chemin de Leyde, où il mourut vers 1670. Outre la traduction du *Voyage de Nieuhoff* (*voy.* ce nom), on a de Carpentier : 1° *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, contenant ce qui s'y est passé sous les empereurs et les rois de France et d'Espagne, Leyde, 1664 ou 1668 (2), in-4°, 4 parties, reliées en 2 ou 3 volumes. Les exem-

(1) On assure qu'il altéra la véritable orthographe de son nom pour faire croire qu'il appartenait à la famille Carpentier, l'une des plus anciennes-du Cambrésis. *Voy.* Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 606.

(2) Les exemplaires qui portent ces deux dates sont de la même édition. V—VE.

plaires complets sont rares et recherchés. De Bure a donné la description de cet ouvrage dans la *Bibliographie instructive*, n° 5539. La première partie renferme l'histoire civile et politique, la seconde l'histoire ecclésiastique, et les deux dernières les généalogies des principales familles du Cambrésis. Il y a beaucoup de recherches et des particularités curieuses. Mais on accuse l'auteur d'avoir fabriqué plusieurs titres et d'en avoir falsifié d'autres pour flatter la vanité de personnes puissantes dont il voulait se ménager la protection. (*Voy. le Bibl. histor. de la France*, n° 8559.) 2° Les *Généalogies des familles nobles de Flandre*, in-fol. Elles ne laissent rien à désirer, disent les continuateurs du P. Le-long, sous le rapport de l'impression et des gravures; mais c'est tout ce qu'on en peut dire de bon. M. A. Leglay a donné une *Notice sur Carpentier, historiographe du Cambrésis*, suivie d'une lettre inédite de cet écrivain et de l'examen critique d'un des diplômes qu'il a publiés, Valenciennes, 1833, in-8° d'une feuille.

W—s.

CARPENTIER (PIERRE), gouverneur de Batavia, partit pour les Indes, en 1616, en qualité d'*op-perkoopman*, marchand en chef. Le gouverneur Koen le nomma, au bout de deux ans, directeur général du commerce d'Amboine, et, en 1623, Carpentier lui succéda dans le poste important de gouverneur général. L'année où il commença de diriger le commerce d'Amboine, un événement arrivé dans cette île faillit allumer la guerre entre la Hollande et l'Angleterre. Quelques commis anglais, de concert avec des soldats japonais, avaient formé le projet de tuer les Hollandais et de se rendre maîtres du fort de l'île. La conspiration ayant été découverte, le gouverneur fit mettre à mort les coupables. L'Angleterre ne vit dans la conduite du gouverneur qu'une cruauté sans motif. On s'accusa réciproquement, et, pendant plusieurs années, on fut près de prendre les armes. Pierre Carpentier, de retour en Hollande depuis 1628, fut un des députés qui, en 1629, se rendirent à Londres pour cette affaire. La chambre d'Amsterdam le nomma aussi chef de la compagnie des Indes, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1659. Le temps de son gouvernement n'avait été marqué par aucune action d'éclat, mais il fut très-utile au commerce de Hollande. Carpentier ramena dans sa patrie quatre vaisseaux chargés de richesses; aussi la compagnie des Indes lui fit-elle présent de 10,000 florins, d'une épée et d'une chaîne d'or de la valeur de 2,000 florins.

D—G.

CARPENTIER (PIERRE), religieux bénédictin de la congrégation de St-Maur, né à Charleville, le 2 février 1697, se distingua par son érudition et sa constance au travail dans une société célèbre par le grand nombre de savants qu'elle a produits. Il eut la principale part à la nouvelle édition du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de du Cange, publiée de 1753 à 1756. (*Voy. DU CANGE*.) Ce fut lui qui en rédigea la préface, qui en surveilla l'impression et qui y fit les additions les plus nombreuses. Il avait obtenu, par la protection du contrôleur général Orry, l'entrée des archives de la couronne et

la permission d'y puiser tous les renseignements nécessaires à son travail. Parmi les pièces qu'il eut occasion d'examiner, se trouvèrent des lettres de Louis le Débonnaire, roi des Germains, écrites d'un caractère connu des savants sous le nom de *tyronien*. Ce sont de véritables signes sténographiques employés par les anciens, et dont l'usage s'est conservé jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle. D. Carpentier en fit une étude particulière, et publia le résultat de ses recherches, dont on imaginera aisément toute la difficulté, dans un ouvrage intitulé : *Alphabetum tyronianum, seu notas tyronis explicandi methodus*, Paris, 1747, in-fol. Les travaux de D. Carpentier avaient déjà été récompensés par le prieur de Donchery, qui le mettait à même de se procurer les secours dont il avait besoin pour les continuer. Le dépouillement des titres des archives de la couronne lui avait fourni un assez grand nombre de notes; il les accrût encore par des recherches assidues et en forma un ouvrage, qui fut imprimé sous ce titre : *Glossarium novum seu Supplementum ad auctiorem Glossarii Cangiani editionem*, Paris, 1766, 4 vol. in-fol. Ce supplément du glossaire est plus rare et plus cher que le glossaire lui-même. Le 4<sup>e</sup> et dernier volume contient l'explication d'un grand nombre de vieux mots français, et la dissertation de du Cange sur quelques médailles du Bas-Empire, qui manque dans la seconde édition du glossaire. Ceux des confrères de D. Carpentier qui avaient coopéré à cette édition furent fâchés de lui en voir publier le supplément sous son nom seul; il en résulta des discussions si vives, qu'elles le déterminèrent à demander sa sortie de la congrégation. D. Carpentier, ayant obtenu sa sécularisation, vécut dans le monde, fréquentant les grands, et surtout la maison du prince d'Isinghen, qui estimait son savoir. Il mourut à Paris au mois de décembre 1767.

W—s.

CARPENTIER (ANTOINE-MICHEL), architecte, né à Rouen, en 1709, donna de bonne heure des preuves de son goût pour les arts, étudia d'abord le dessin et ensuite la sculpture; mais, étant venu à Paris en 1728, il tourna tout à fait ses vues vers l'architecture, à laquelle il dut sa réputation et sa fortune. Il devint membre de l'académie d'architecture, architecte de l'arsenal, des domaines et des fermes générales du roi. Parmi les nombreux édifices élevés sur ses dessins, on compte les châteaux de Courteilles et de la Ferté-dans-le-Perche, celui de Ballinwilliers, sur la route d'Orléans; les bâtiments de l'arsenal, les intérieurs de l'hôtel de Buvron, etc. Il fut aussi chargé par le prince de Condé de la construction du palais Bourbon, qui, après avoir reçu des augmentations considérables, et, pour ainsi dire, une nouvelle forme, est aujourd'hui le palais de la chambre des députés. Carpentier, forcé de s'assujettir aux plans de l'architecte son prédécesseur, ne put éviter entièrement des observations critiques, quoiqu'on rendit justice à l'art avec lequel il sut faire un tout de diverses parties isolées. La probité et le désintéressement de cet artiste le rendirent cher à ceux qui le connurent. Il mourut en 1772, à 63 ans.

D—T.

CARPENTIER ( . . . . . ), né à Beauvais, vers 1759, mort en 1778. Ce laborieux écrivain a publié les ouvrages suivants, qui indiquent la solidité de ses études : 1° *Avantages des inventaires des titres et papiers, tant anciens que nouveaux*, Paris, 1760, in-8°. 2° *Observations particulières sur les noms anciens et modernes d'extraction ou de grâce, avec un Traité sur l'explication du blason*, Paris, 1768, in-8°. 3° *Avis et Mémoire instructif sur les avantages des inventaires généraux des titres et papiers*, etc., *ibid.*, 1768, in-12. 4° *L'Art de l'archiviste français*, etc., *ibid.*, 1769, in-12. 5° *L'Inspecteur des fonds de terre, ou Remarques historiques et chronologiques sur la matière de leur administration*, pour servir de continuation à l'*Archiviste français*, *ibid.*, 1771, in-12. 6° *La Clef de la circulation, ou Mouvement universel en faveur de la circulation entre la liberté des possessions et celle du commerce*, *ibid.*, 1775, in-12. 7° *Ébauche des principes sûrs pour estimer exactement le revenu net du propriétaire des biens-fonds, et fixer ce que le cultivateur peut et doit en donner de ferme*, Amsterdam et Paris, 1775, in-8°. Z—o.

CARPENTIER ( . . . . . ), ancien professeur de l'université de Paris, a publié : 1° *Banise et Balacin, ou la Constance récompensée*, histoire indienne, Londres et Paris, 1775, 4 parties in-12 ; 2° *Leçons de grammaire, contenant les principes raisonnés de la langue et de l'orthographe, et une introduction à l'étude de la langue latine*, Paris, 1774, in-8° ; 3° *Plan nouveau d'éducation pour former des hommes instruits et des citoyens utiles*, etc., *ibid.*, 1775, in-8° ; 4° *L'Art de parler et d'écrire correctement*, etc., *ibid.*, 1777, in-24 ; nouvelle édition, *ibid.*, 1798, in-8°. Z—o.

CARPESANE (FRANÇOIS), prêtre de Parme et secrétaire de l'évêque de cette ville, était septuagénaire lorsqu'en 1521 l'empereur Charles-Quint assiégea Parme. On a de lui une histoire intitulée *Commentaria suorum temporum*, qui contient les grands événements de l'époque jusqu'en 1526. Le P. Mabillon, étant à Rome, en fit copier le manuscrit, qui a été imprimé depuis 1729 à Paris dans le t. 5° de l'*Amplissima Collectio veterum scriptorum et monumentorum*, depuis la page 4186 jusqu'à la page 1246. Z—o.

CARPI (JACQUES DE). Voyez BÉRENGER.

CARPI (HUGO DE), peintre et graveur en bois, naquit à Rome, vers 1486. Cet artiste fut l'un des premiers qui exécuta, en Italie, des gravures en bois à trois planches, la première pour le trait, la seconde pour les demi-teintes, et la dernière pour les ombres. Balthazar Perruzzi, le Parmesan, Antoine de Trento et quelques autres adoptèrent cette manière et exécutèrent plusieurs ouvrages dans ce genre. Carpi a imprimé quelques-unes de ses estampes sur du papier gris, afin de rendre les lumières, pour lesquelles il faisait une planche à part, plus brillantes. Il a passé, en Italie, pour l'inventeur de la gravure au clair-obscur. Les Allemands ont revendiqué cette découverte avec quelque apparence de raison, puisque Volgemuth, Albert Durer, Cra-

nach et autres, qui ont gravé dans le même genre, lui sont antérieurs ; mais on connaît une gravure en taille de bois à plusieurs planches exécutée par Jérôme de Mocetto, natif de Vérone et élève de Jean Bellin, qui porte la date de 1500 ; elle représente l'entrée de Notre-Seigneur dans Jérusalem, et on en voit une épreuve à la bibliothèque royale de Paris. Parmi les divers ouvrages de Carpi, l'on distingue : *David coupant la tête de Goliath*, le *Massacre des Innocents*, *Ananie puni de mort*, *Enée sauvant son père Anchise*, d'après Raphaël, et plusieurs autres estampes en taille de bois, d'après le Parmesan et autres maîtres. P—E.

CARPI (JÉRÔME DE), fils d'un peintre de décors, né à Ferrare en 1501, fut d'abord placé chez Benvenuto, où il travailla sans relâche ; puis, en profitant des savants modèles que pouvait lui offrir la ville de Bologne, il y fit de grands progrès et s'y fit connaître par quelques portraits. Il s'y attacha surtout aux ouvrages du Corrège, et fut ensuite à Parme, où il copia le tableau que le docteur Grianzoni possédait de ce grand maître, qui avait été son ami. Il réussit si parfaitement et avec tant de promptitude, qu'on l'employa beaucoup à faire des copies de ce chef-d'œuvre. Cette étude changea sa première manière. Il se rendit à Rome, et, à la vue des magnifiques ouvrages qu'il y trouva, il se repentit de s'être arrêté si longtemps à Ferrare, à Bologne et à Parme. En effet, son talent s'y fortifia tellement que, de retour à Bologne, il fut chargé de deux tableaux, l'un pour l'église de St-Martin, représentant l'*Adoration des rois* ; l'autre à St-Sauveur : on y voit *la Vierge et l'enfant Jésus accompagnés de plusieurs saints*. Ces ouvrages se ressentaient du goût du Corrège, et firent appeler de nouveau Carpi à Ferrare, où il fut très-occupé, tant en peintures à fresque qu'en tableaux à l'huile. Ce fut en 1540 qu'il fit un tableau, commandé par François 1<sup>er</sup>, représentant une *Vénus nue*. Vasari l'avait vu à Ferrare, et il en fait l'éloge en disant qu'il était digne de la France, où il a été envoyé. Jérôme Carpi apprit aussi l'architecture sous Galasso de Ferrare, et le pape Jules II voulut l'attacher à son service pour les travaux du Belvédère, avec promesse d'un beau logement et d'une forte pension ; mais Jérôme, craignant les chagrins dont la jalousie des autres architectes aurait pu l'accabler, refusa ces avantages et resta chez son protecteur, le cardinal Hippolyte d'Este, logé à Montecavallo. Il disait que « le pain et l'eau, avec la tranquillité, valent mieux que les honneurs et les richesses. » Enfin, de retour à Ferrare, il vécut au milieu de sa famille et de ses amis, travaillant toujours à des ouvrages de peinture. Un des pavillons du palais du duc Hercule d'Este, deuxième du nom, ayant été consumé par le feu, ce prince chargea Carpi de le reconstruire. Il y réussit parfaitement, il en fut magnifiquement récompensé. Il mourut peu de temps après, âgé de 55 ans. R—L.

CARPIN, ou CARPINI (JEAN DU PLAN), frère mineur de l'ordre de St-François, né en Italie vers l'an 1220, fut envoyé en 1246, par Innocent IV,

vers le kan Batu, qui régnait dans le Kaptchac, pour le conjurer de cesser ses ravages dans plusieurs pays de la chrétienté, tels que la Russie, la Pologne, la Hongrie. Cet intrépide religieux, arrivé à Kiow, alors capitale de la Russie, traversa la Cumanie, longea la mer Noire, et parvint au quartier général de Batu. Dépêché par ce chef vers la horde du grand kan Ajouk, il passa au milieu du pays des Bisermines et des Naymans, que devait gouverner le Prêtre Jean, prétendu prince chrétien subjugué par les Mogols. Il arriva enfin à la horde dorée, et obtint audience du grand kan, fut renvoyé avec une lettre pour le saint-père, et revint par la même route jusqu'à Kiow. Après son retour, Carpin devint successivement premier custode de Saxe, et provincial d'Allemagne. Il paraît qu'il se consacra ensuite aux missions du Nord, et qu'il prêcha l'Évangile en Bohême, en Hongrie, en Norvége et en Danemark. Il mourut au milieu de ces travaux apostoliques, dans un âge avancé. Nous avons de ses voyages une relation complète et une autre abrégée. On les trouve dans le premier volume de l'ouvrage d'Hakluyt, et dans le recueil publié par Bergeron, sous ce titre : *Voyages faits principalement en Asie dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, par Benjamin de Tudèle, Carpin, Rubruquis, etc.*, la Haye, 1729, ou 1755, 2 vol. in-4°. Carpin est le premier qui ait parlé du Prêtre Jean, si fameux chez les voyageurs du moyen âge, et dont l'existence et le pays ont enfanté tant d'opinions diverses. Il est aussi le premier qui ait fait connaître à l'Europe occidentale les pays et les peuples qu'il avait visités; mais Carpin, quelquefois observateur fidèle, comme dans sa description des Mogols, a plus souvent tous les défauts des voyageurs qui, de son temps, parcouraient les mêmes contrées, et sacrifie au goût de son siècle pour le merveilleux. Il se contente presque toujours de copier les noms de lieux ou de peuples, tels que les prononçaient les Tartares qu'il visitait, et il en résulte qu'il prend souvent des hordes ambulantes pour des nations sédentaires, et des camps passagers pour des villes anciennes.

L. R—E.

CARPIONI (JULES), peintre et graveur, né à Venise en 1644. Les leçons de son maître, Alexandre Varotari, dit *le Padouan*, lui firent faire des progrès sensibles dans la peinture, surtout dans le genre des bacchanales, des danses, et autres sujets de caprice, dans lequel il réussit beaucoup mieux que tous ceux qui l'avaient précédé. Après avoir parcouru les principales villes d'Italie, où il laissa un grand nombre de ses productions, recherchées et estimées des amateurs, il se fixa à Vérone, où il mourut en 1674. Il a gravé à l'eau-forte plusieurs sujets de sa composition, entre autres, *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, et un *Repos en Égypte*. P—E.

CARPOCRATE, hérésiarque, natif d'Alexandrie, vivait sous le règne d'Adrien. Elevé à l'école des philosophes platoniciens, il reconnut, comme eux, l'existence d'un Dieu suprême, celle des anges dérivés de lui par une suite infinie de générations. Il admettait l'éternité de la matière, et la création du monde dans le temps, par le ministère des puissances an-

géliques, d'où il concluait que les juifs n'avaient pas adoré le vrai Dieu. Il croyait que les âmes sont une émanation de la Divinité; mais qu'ayant oublié leur céleste origine, elles avaient été dégradées de leur première dignité, et condamnées à être unies à des corps mortels, sous la dépendance des anges, créateurs du monde. Jésus-Christ n'était, selon Carpocrate, qu'un pur homme, né de Joseph et de Marie, par la voie ordinaire d'une génération charnelle, et il rejetait les Évangiles de St. Matthieu et de St. Luc, qui apprennent qu'il est né d'une vierge par l'opération du St-Esprit. Il prétendait que Jésus-Christ n'était distingué des autres hommes que par l'élevation de son âme, qui, ayant moins oublié Dieu que les autres, en avait reçu une vertu qui le rendait capable de résister aux anges, et de remonter au ciel malgré eux, en laissant sur la terre son corps, qui seul avait souffert et était mort, d'où Carpocrate rejetait la résurrection de la chair. Les hommes pouvaient imiter Jésus-Christ, l'égaliser, mériter la même gloire. Devenus impassibles au milieu des corps étrangers qui les environnaient, les carpocratiens faisaient dépendre la moralité des actions du tempérament et de l'éducation; ils pensaient que Dieu ayant mis dans tous les cœurs le germe de toutes les passions, on pouvait s'y abandonner sans crime et sans remords. Aussi leurs mœurs étaient-elles ordinairement fort corrompues. Plusieurs d'entre eux croyaient même qu'on ne pouvait obtenir le salut qu'en se livrant sans retenue à toute sorte de désordres. Ils avaient leurs enchantements, leur magie, leurs secrets; ils marquaient leurs sectateurs à l'oreille. Epiphane, fils de Carpocrate, élevé dans l'étude de la plus sublime philosophie, commençait à donner une forme plus séduisante au système de son père, et à le débarrasser des pratiques grossières de ses sectateurs, lorsqu'il mourut à l'âge de 17 ans. Il fut révérent comme un dieu; on lui dressa des autels; on lui offrit des sacrifices dans l'île de Céphalonie, patrie de sa mère. St. Clément d'Alexandrie cite quelques lambeaux d'un *Traité de la justice*, qu'il avait composé. Une femme de cette secte, appelée Marcelline, se montra à Rome sous le pontificat du pape Anicet, et y pervertit beaucoup de monde. (*Voy. St. Epiphane, Tertullien, les Annales de Baronius, et la Biblioth. des auteurs ecclésiast. d'Ellies Dupin.*)

T—D.

CARPOV (JACQUES), professeur de mathématiques, et directeur du gymnase de Weimar, né à Gosslar, le 29 septembre 1699, fit ses études à Halle et à Iéna, apprit de Wolf la philosophie, étudia la théologie, le droit, donna des leçons publiques à l'université, et s'y fit bientôt des ennemis, pour avoir tenté de traiter la théologie d'après les méthodes philosophiques. En vain le duc Ernest-Auguste déclara que ses opinions étaient exemptes d'erreur; l'approbation d'un prince ne suffit point pour défendre Carпов contre l'animosité des théologiens. Il quitta Iéna, se rendit à Weimar, fut suivi d'un grand nombre d'étudiants qui quittèrent l'université pour continuer à l'entendre, et se fixa pour toujours dans cette dernière ville, où il mourut le 9

juin 1768. On a de lui un grand nombre d'écrits de théologie, où il a cherché à introduire la rigueur des démonstrations philosophiques ; les titres en sont curieux et quelquefois absurdes ; on y trouve cependant de l'indépendance d'esprit et du mérite : 1° *Disputatio de rationis sufficientis principio*, Iéna, 1725, in-4°. 2° *De Quæstione utrum tellus sit machina an animal*, ibid., 1725, in-4°. 3° *Revelatum SS. Trinitatis Mysterium methodo demonstrativa propositum, et ab objectionibus variis vindicatum*, Iéna, 1735, in-8°. 4° *Theologia dogmatica revelata, methodo scientifica adornata*, 1735-67, 4 vol. in-4°. Cet ouvrage porte aussi le titre de *OEconomia salutis Nov. Test.* 5° *Elementa theologiæ naturalis a priori*, Iéna, 1742, in-4°. 6° *Pensées sur l'avantage d'une grammaire universelle* (en français), 1744, in-4°, etc. G—T.

CARPZOV (BENOÏT), en latin CARPZOVIVS, jurisconsulte distingué, naquit dans la Marche de Brandebourg, le 22 octobre 1565. Il fit ses premières études à Francfort-sur-l'Oder, et les continua, soit à Wittemberg, soit dans les plus célèbres universités de l'Allemagne, jusqu'en 1590, qu'il rentra dans ses foyers. Bientôt après, il fut nommé docteur, et, en 1592, assesseur en droit. En 1594, le comte de Reinstein et de Blackenbourg le fit son chancelier, en lui permettant de résider à Wittemberg, où il fut nommé professeur de droit en 1599. En 1602, la veuve de Christian I<sup>er</sup>, électeur de Saxe, l'honora aussi du titre de son chancelier, et l'électeur Christian le fit son conseiller. Comblé de faveurs, il se retira enfin à Wittemberg, où il mourut en 1624, à l'âge de 59 ans, laissant après lui cinq fils, qui se distinguèrent tous dans la même carrière. Carpov a publié plusieurs écrits sous ce titre : *Disputationes juridicæ*, tels que *de Appellationibus* ; *de Testamentis ordinandis*, etc. G—T.

CARPZOV (BENOÏT), fils du précédent, naquit à Wittemberg, le 27 mai 1595, et mourut le 30 août 1666, après avoir été conseiller intime de l'électeur de Saxe, et pendant quarante-six ans, assesseur de l'échevinage des appels. Il fut encore plus habile jurisconsulte que son père, et mérita d'être regardé comme le premier des praticiens allemands. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Practica rerum criminalium*, Wittemberg, 1635, in-fol. : il y en a plusieurs autres éditions, ainsi que des abrégés. 2° *De Capitulatione Cæsarea, sive de lege regia Germanorum*, Erfurth, 1625, in-4° ; Leipsick, 1640, etc. 3° *Decisiones illustrium Saxoniorum*, Leipsick, 1646, in-4°, etc. 4° *Definitiones forenses ad constitut. Saxon.*, Francfort, 1638, etc. Nous n'étendrons pas davantage ce catalogue, qui serait aujourd'hui absolument sans intérêt, les ouvrages de Carpov étant devenus complètement inutiles. Nous renvoyons le lecteur curieux de les connaître à Witten dans ses *Memoriæ jurisconsultorum*, p. 111, en observant toutefois que Witten attribue à Benoît Carpov le père les ouvrages du fils : c'est l'homonymie qui a causé cette erreur. Carpov était fort religieux. On trouve dans un de ses panégyristes qu'il avait lu cinquante-trois fois la Bible d'un bout à l'autre,

trois fois les notes d'Osiander, douze fois celles de Cramer, et que si l'on imprimait ses ouvrages théologiques, ils ne seraient pas moins volumineux que le recueil de ses œuvres de jurisprudence : fort heureusement, toute cette théologie est restée manuscrite. B—ss.

CARPZOV (AUGUSTE), frère du précédent, docteur en droit, né à Colditz, s'occupa surtout de la diplomatie. Après avoir été avocat de la cour à Wittemberg, il remplit successivement les places de conseiller, d'assesseur et de chancelier de la haute cour en Saxe. Il assista au traité de paix d'Osna-bruck, et, en 1649, en qualité d'envoyé chargé de pleins pouvoirs, à celui de Nuremberg, qui réglait l'exécution du premier. Il obtint, en 1654, la place de chancelier à Cobourg, et, en 1675, celle de conseiller intime à Gotha. Il mourut en 1685, laissant des *Méditationes passionales*, et quelques autres écrits. G—T.

CARPZOV (CONRAD), naquit à Wittemberg, où il fut d'abord docteur et professeur de droit, assesseur, enfin chancelier et conseiller intime de l'archevêque de Magdebourg. Il mourut en 1658, âgé de 65 ans. Il a laissé plusieurs écrits qui traitent de matières de droit ; les principaux sont : *de Regalibus* ; *de Pace religiosa* ; *de Inofficioso Testamento* ; *de Interdictis* ; *de Exhæredationibus* ; *de Concubinato* ; *de Injuriis et famosis Libellis*, etc. G—T.

CARPZOV (CHRISTIAN), naquit à Colditz, et s'adonna, comme tous ses frères, à l'étude du droit, qu'il professa avec distinction à Francfort-sur-l'Oder, où il mourut en 1642. Il a écrit : *Disputationes de jure consuetudinario* ; *de Servitutibus realibus* ; *de Mora* ; *de Donationibus* ; *de Principiis, Auctoribus et Auctoritatibus legum humanarum*. G—T.

CARPZOV (JEAN-BENOÏT), était frère du précédent. Il naquit à Rochlitz, le 27 juin 1607, et mourut le 27 novembre 1637. Il fut professeur de théologie à Leipsick. On a de lui, entre autres ouvrages, une dissertation de *Ninivitarum Penitentia*, Leipsick, 1640, in-4° ; *Introductio in theologiam judaicam*. B—ss.

CARPZOV (JEAN-BENOÏT), fils du précédent, né à Leipsick, suivit la carrière où son père s'était distingué, et professa les langues orientales et la théologie. On a de lui : 1° *Dissertatio de nummis Mosen cornutum exhibentibus*, Leipsick, 1659, in-4° ; 2° *Animadversiones ad Schickardi Jus regium Hebræorum*, Leipsick, 1674, in-4° ; 3° une édition du traité de Maimonide sur les jeûnes des Hébreux, avec une traduction latine, Leipsick, 1662, in-4°, et beaucoup de traités sur des questions de philologie sacrée, dont il y a une collection faite à Leipsick en 1699, in-4°. Il mourut dans cette ville, le 23 mars 1699. B—ss.

CARPZOV (FRÉDÉRIC-BENOÏT), frère du précédent, naquit à Leipsick, le 1<sup>er</sup> janvier 1649, et fut membre du sénat de cette ville. Dès 1669, il se fit connaître par une dissertation académique où il examinait si la naissance de Jésus-Christ est prédite dans la 4<sup>e</sup> églogue de Virgile, comme l'a prétendu Eusèbe de Césarée. Cette dissertation a reparu en 1700. On lui doit une édition des *Amœni-*

*tates juris* de Ménage, Leipsick, 1680. Il a fait ré-imprimer dans la même ville, en 1685, les lettres politiques de Hubert Languet, augmentées de quelques lettres à l'électeur de Saxe. Vers 1682, il entra dans la société des hommes de lettres qui rédigeaient les *Acta eruditorum*, commencés par Othon Mencken. Les morceaux qu'il donna dans ce journal lui firent une grande réputation. Il rendit quelques services à Spanheim pour l'édition des œuvres de Julien : ce fut lui qui surveilla l'impression et corrigea les épreuves. Spanheim, dans sa préface, lui en a témoigné sa reconnaissance. Carpsov mourut le 20 mai 1699. B—ss.

CARPZOV (SAMUEL-BENOÎT), frère du précédent, naquit à Leipsick, en 1647, et mourut le 31 août 1707. Il fut professeur de poésie. On ne connaît guère de lui qu'un ouvrage de théologie contre le jésuite Masenius, intitulé : *Anti-Masenius, seu Examen novæ præceos orthodoxam fidem discernendi et amplectendi, a Jacobo Mascnio propositæ*. B—ss.

CARPZOV (JEAN-GOTTLÖB), fils du précédent, naquit à Dresde, en 1679. On connaît de lui : 1° une dissertation latine sur les *Opinions des anciens philosophes, touchant la nature de Dieu*, Leipsick, 1699, in-4° ; 2° *Critica sacra*, Leipsick, 1708, in-4° : il y en a plusieurs éditions fort augmentées, une, entre autres, de Leipsick, 1748, in-4° ; 3° une introduction, en latin, aux livres historiques de l'Ancien Testament, Leipsick, 1714, in-4° ; 4° un ouvrage semblable pour les livres canoniques du Nouveau Testament, Leipsick, 1721, in-4°. Il mourut le 7 avril 1767. B—ss.

CARPZOV (JEAN-BENOÎT), né en 1720, à Leipsick, y fut professeur de philosophie, et le fut ensuite de littérature ancienne dans l'université de Helmstaedt. Il était parent des précédents. Voici l'indication de ses principaux ouvrages ; ils sont écrits en latin ; mais souvent, pour plus de clarté ou de brièveté, nous citerons les titres en français. 1° *Philosophorum de quiete Dei plæita*, Leipsick, 1740, in-4°. 2° *Observations sur un paradoxe d'Ariston de Chio, dans Diogène Laërce* (7, 160), Leipsick, 1742, in-8°. 3° *Memcius, sive Mentius Sinenisium post Confueium philosophus opt. max.*, Leipsick, 1743, in-8° ; cette dissertation sur Ment-tseu, philosophe chinois, tirée presque entièrement de la *Philosophia sinica* du P. Noël, n'est recherchée que pour sa rareté. 4° *Essai d'observations philologiques sur Paléphates, Musée, Achilles Tatius*, Leipsick, 1743, in-8°. Carpsov donna quelques années après une édition de Musée, Helmstaedt, 1749, in-4°, et il la réimprima à Magdebourg en 1773, in-8°, avec un assez grand appareil de critique et de leçons diverses. Ce travail n'a pas obtenu beaucoup de réputation. Les notes de Carpsov sur Achilles Tatius ont reparu dans l'édition de Boden ; elles ont peu d'importance. 5° *Dissertation sur Autolytus de Pitane*, dont il est parlé dans Diogène Laërce (4, 29), Leipsick, 1744, in-8°. 6° *Lectionum Flavianarum Strictura*, etc. : ce sont des remarques critiques sur Josephé. 7° Spécimen d'une nouvelle édition d'Eunape, Leipsick, 1748, in-4°. On peut regretter qu'il

se soit borné à cet essai. Il possédait les papiers de Fabricius, qui, ayant formé le projet de publier Eunnape, avait rassemblé les variantes de presque tous les manuscrits connus. Carpsov ne paraît pas avoir été un très-habile helléniste ; mais, aidé des recherches de Fabricius, il eût pu donner une bonne et utile édition d'un auteur très-intéressant et trop négligé. 8° *Exercitationes sacræ, sur l'Épître aux Hébreux*, Helmstaedt, 1758, in-8°. Dans les prolégomènes, Carpsov s'étend beaucoup sur Philon, sur sa philosophie, sa théologie, son érudition hébraïque, la ressemblance de son style avec celui de St. Paul dans l'*Épître aux Hébreux*. C'est la partie la plus curieuse de cet ouvrage. 9° *Discours de St. Basile sur la naissance de Jésus-Christ*, en grec et en latin, Helmstaedt, 1758, in-8°. D. Garnier avait attaqué l'authenticité de ce discours ; Carpsov la défend avec beaucoup d'érudition. 10° *Dissertation sur la vie et les écrits de Saxon le grammairien*, ibid., 1762, in-4°. 11° *Dialogue de Hiéronyme sur la Ste-Trinité*, en grec et en latin, avec des notes, ibid., 1768, in-4°. L'année suivante, Carpsov donna un autre traité théologique de cet Hiéronyme, intitulé en grec *Philoponia*. Il réunit ensuite ces deux ouvrages dans un seul volume, publié à Altenbourg, 1772, in-8°. 12° *Dialogues des morts de Lucien*, avec des notes, Helmstaedt, 1773, in-8°. 13° Deux épîtres apocryphes, l'une des Corinthiens à St. Paul, l'autre de St. Paul aux Corinthiens, publiées d'après le manuscrit arménien, et traduites en grec et en latin, Leipsick, 1776, in-8°. Carpsov est mort le 28 avril 1803. B—ss.

CARPZOV (BENOÎT-DAVID), fils de Benoît I<sup>er</sup>, savant théologien protestant de Léna, publia dans cette ville une dissertation de *Pontificum Hebræorum Vestitu sacro*, 1655, in-4°, réimprimée dans d'autres collections. On a aussi de lui quelques lettres dans les *Amanitates litterariæ* de Schellhorn, et ailleurs. — Auguste-Benoît CARPZOV, fils de Jean-Benoît l'ancien, naquit à Leipsick en 1644, y fut professeur en droit, assesseur du consistoire, et chanoine à Mersebourg. Il publia un grand nombre de dissertations de droit civil, dont quelques-unes n'ont rapport qu'à des coutumes locales, et mourut le 4 mars 1708. — Jean-Benoît CARPZOV, fils de Jean-Benoît II, naquit à Leipsick en 1670, y fut professeur extraordinaire de langue hébraïque, s'employa au ministère de la chaire, et mourut le 14 août 1753. Outre le *Collegium rabbinico-biblicum* de son père, dont il fut l'éditeur, Leipsick, 1705, in-4°, et qui est un commentaire sur le *livre de Ruth*, on a de lui quelques dissertations sur l'Ururim et le Thumim, sur la sépulture du patriarche Joseph, de *Academia civitatis Abele*, etc. — Jean-Benoît CARPZOV, juriconsulte, né à Dresde en 1675, fut en 1702 syndic et bourgmestre de Zittau en Lusace, et, en 1731, bailli (*amtmann*) de Wittemberg, où il mourut le 8 septembre 1759. Il a publié, en allemand : 1° *Théâtre historique de la ville de Zittau*, Zittau, 1746, in-fol. ; 2° *les Antiquités les plus remarquables du marquisat de haute Lusace*, Leipsick, 1719, in-fol. — Christian-Benoît CARPZOV, médecin, a

publié : 1° *Dissertatio de medicis ab Ecclesia pro sanctis habitis*, Leipsick, 1709, in-4°; 2° *de Fluore albo*, Wittemberg, 1711, in-4°; 3° *Cattologia*, Leipsick, 1716, in-8°, fig. C'est une histoire naturelle des chats, avec de grands détails sur quelques chats monstrueux nés à Leipsick en 1715. C. M. P.

CARR (THOMAS), dont le véritable nom était MILES PINKNEY, d'une ancienne famille de Broohall, fut envoyé jeune au collège anglais de Douai, où il se distingua par sa piété et par ses progrès dans les lettres. Après avoir été pendant dix ans procureur de ce collège, il se rendit à Paris, et y fonda le monastère des Augustines anglaises, dont il fut le directeur jusqu'à sa mort, arrivée le 31 octobre 1674, à 75 ans. C'était un homme modéré, pacifique, intelligent dans les affaires. Le cardinal de Richelieu avait beaucoup de considération pour lui. Il était consulté sur les cas les plus difficiles en matières ecclésiastiques. Ses biens furent employés en bonnes œuvres. Il fournit les premiers fonds pour l'établissement du collège des Anglais à Paris. Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas de donner au public les ouvrages suivants : 1° *Pietas Parisiensis*, Paris, 1666, in-8°. C'est une description des hôpitaux de cette ville. 2° *Douces Pensées de Jésus et de Marie*, 1665, in-8°. Ce sont des méditations en anglais, pour les dimanches et les fêtes du Sauveur et de la Sté. Vierge. 3° *Le Gage de l'éternité*, traduit du français de Camus, évêque de Belley, 1652, in-8°. 4° *Les Soliloques* de Thomas à Kempis, traduits du latin, Paris, 1655, in-42. Divers traités sur le culte, la prière, les anges, les saints, le purgatoire, la primauté du pape, la perpétuité de l'Église, composés en grande partie avec le docteur Cosens, Paris, 1646, in-8°. 7° *Traité de l'amour de Dieu*, traduit de St. François de Sales, Paris, 1650, 2 vol. in-8°; et quelques autres traductions du même genre. T—D.

CARR (sir JOHN), écrivain anglais, né en 1772 dans le comté de Devon, étudia d'abord les lois et fut même praticien dans Middle-House; cependant sa faible santé le força non-seulement de suspendre ses travaux, mais encore de voyager hors de sa patrie. Ce fut pour lui l'occasion d'un autre genre de fortune. Déjà il avait tenté de se faire connaître par un poème, *les Fureurs de la discorde*, 1805, in-4°. Au retour d'un voyage qu'à la faveur de la paix d'Amiens il venait de faire à Paris, il publia *l'Étranger en France, ou Voyage du comte de Devon à Paris*, 1805, in-4°, fig. Cet ouvrage obtint très-vite un succès de vogue. Il le dut en partie sans doute à un style qui ne manque ni d'élégance ni de correction, à la variété des descriptions et des anecdotes qui, sans être de choix, pouvaient alors sembler piquantes en Angleterre, à des aperçus assez exacts et assez spirituels sur les modifications que la révolution avait apportées dans les habitudes sociales de la France; enfin, à un ton et à des sentiments de *gentleman*, comme on dit de l'autre côté de la Manche. Mais ce qui véritablement fit la fortune de *l'Étranger en France*, ce fut la prompte cessation des relations amicales entre les cabinets

des Tuileries et de St-James, et par suite l'impossibilité où fut la gent touriste d'aller jeter ses guinées sur les rives de la Seine, de la Loire et du Rhône. En ce temps où la France s'intitulait à tout propos la grande nation, l'Europe et surtout l'Angleterre avaient en effet les yeux fixés sur elle; la politique et la mode se réunissaient pour faire parler de la nation qui jouait réellement le premier rôle. Qu'on y ajoute les changements immenses que quelques années avaient vus se succéder, et l'on concevra combien un tel concours de circonstances devait donner de prix au seul tableau qui représentât avec quelque fidélité la France nouvelle, la France contemporaine, la France invisible aux Anglais. Ce qui résultait tout simplement du hasard et de l'époque, Carr le mit naïvement sur le compte de son talent: il crut devoir à lui seul son rapide succès. Les libraires y furent pris de même. Et ce qui n'étonnera que les personnes étrangères aux caprices de la mode, le public s'y laissa tromper aussi. Carr eut tout d'un coup une réputation; son libraire lui commanda, le public acheta, et même admira son *Northern Summer*, etc. (Été dans le Nord, ou Voyage autour de la mer Baltique, en Danemark, Suède, partie de Pologne, et Prusse, pendant l'année 1804), 1805, in-4°. L'année suivante il mit encore sous presse *the Stranger in Ireland*, etc. (l'Étranger en Irlande, ou Voyage dans les régions méridionale et occidentale de cette île pendant l'année 1805), Londres, 1806, grand in-4°, fig. On voit que, soit comme voyageur, soit comme homme de lettres, Carr mettait le temps à profit; et que peut-être, ainsi que le lui disaient déjà des envieux, car qui n'a les siens? il écrivait *trop en diligence ou trop en poste*. Nonobstant ces petits sarcasmes, notre infatigable touriste se remit en route. La même année, il livra encore aux curieux *Tour through Holland*, etc. (Voyage fait à travers la Hollande, le long de l'une et l'autre rive du Rhin, dans l'Allemagne méridionale, en 1806), Londres, 1807, grand in-4°, fig. (1). Cette fois, la maligne critique ne se borna point à des plaisanteries *intra muros*, et le *Monthly Review* indiqua un nouveau moyen de faire fortune, et une recette pour écrire des voyages commodément, sans trop se gêner, sans même se donner la peine de bien voir. On emporte un album pour y inscrire les anecdotes vraies ou fausses qu'on entend à table d'hôte et un livre d'esquisses pour crayonner quelques paysages ou vues de villes ou monuments; sur place on consulte les *ciceroni* toujours à bon marché; revenu dans la vieille Angleterre, ou ombre, on termine, on fait graver les croquis; on coud, à de brèves descriptions de lieux, de villes vues superficiellement, de bons et longs extraits d'histoire qui s'y rapportent de près ou de loin; on orne le tout de la biographie des personnages connus ou non connus, qui sont nés ou morts dans lesdites localités. Le public achète ainsi

(1) Cet ouvrage a été traduit en français, Paris, 1808, 2 vol. in-8° et atlas in-4°. On a aussi une traduction du *Northern Summer* par Bertin, Paris, 1808, 2 vol. in-8°. V—vb.

un livre tout nouveau qu'il croit être tout neuf, etc. Carr commençait à se remettre de ce coup en disant avec Horace :

..... Me sibilat, at mihi plaudo  
Ipse domi, simul ac nummos contempler in arca,

lorsqu'un autre antagoniste vint jeter le trouble dans ses spéculations en publiant *Mon Livre de poche, ou mon Bagage pour un rapide voyage, in-4° que j'intitulerai* : l'Étranger en Irlande en 1805, par un *knight errant ; dédié aux fabricants de papier*. Le trait était d'autant plus piquant que peu de temps après la publication de *l'Étranger en Irlande*, Carr avait reçu du vice-roi, duc de Bedford, le titre de *knight* ou chevalier. Il se fâcha, et à défaut de l'auteur (Es. Dubois), qu'il ne connaissait pas, il appela les libraires Vernord, Lood, Sharpe, devant les tribunaux. Le jury ne trouva point que les brocards du pamphlet constituassent calomnie ou diffamation contre le caractère de sir John ; le *My Pocket Book* ne fut point saisi, et le critique ne tarda point à se nommer. Dès lors il fut permis de prévoir que la raison de commerce Carr et compagnie irait déclinant. Les débats du procès avaient révélé que l'auteur des quatre voyages objet de l'envie avait reçu pour le premier de ses manuscrits 2,500 fr., pour le second 12,500 fr., pour le troisième 17,500 fr., pour le quatrième 15,700 fr. Mais en manipulant si vite, il avait éventré la poule aux œufs d'or. Il fut bien moins payé de ses *Caledonian Sketches*, etc. (Esquisses calédoniennes, ou Voyages en Écosse en 1807), 1809, in-4° ; et bien moins encore de ses *Descriptive Sketches*, etc. (Voyages en Espagne, à Majorque et à Minorque), 1811. Heureusement, dans cette même année 1811, un mariage avantageux le mit en état de se passer de voyager. Aussi, depuis cet instant, ne voit-on plus qu'il ait été attaqué de ce que le défenseur des libraires ses antagonistes appelait *itinerandi cacothés* ; et il ne publia que des articles dans l'*Annual Review*. Carr mourut à Londres, le 17 juillet 1852. Dans cette histoire de la grandeur et de la décadence du renom littéraire de Carr, nous avons oublié de mentionner un *Recueil de poèmes* qu'il publia en 1809, in-4° et in-8°, et qui n'est pas sans mérite. A en juger par les gravures qui accompagnent le texte de ses voyages, et dont il avait fourni les modèles, il possédait comme dessinateur et comme peintre un talent assez distingué.

VAL. P.

CARRA (JEAN-LOUIS), né en 1743, à Pont-de-Vesle, de parents pauvres qui lui firent faire quelques études, mais ne réformèrent pas ses inclinations. Accusé d'un vol grave, il fut obligé de s'enfuir de son pays, erra longtemps en Allemagne, et parvint à se placer en qualité de secrétaire chez un hospodar de Moldavie, qui fut étranglé par ordre de la Sublime Porte, pour avoir, dit-on, suivi les conseils de l'aventurier français. Carra remplit ensuite les mêmes fonctions chez le cardinal de Rohan, qui trouva plaisant de prendre à son service le secrétaire d'un hospodar. Sa mauvaise conduite l'ayant encore forcé de quitter cette place, il accourut à Paris des le

commencement de la révolution, et après avoir coopéré, en 1789 (1), à la rédaction du *Mercur national, ou Journal d'Etat et du citoyen*, avec Mascelet, Hugou de Bassville, etc., il devint le plus habituel rédacteur d'un journal intitulé : *Annales patriotiques*, qui portait le nom de *Mercier*. Quoique écrite d'un style lourd et pleine d'un bavardage grossier, cette feuille eut un succès prodigieux, qu'elle dut à son exagération démagogique. Il n'en est point qui, surtout dans les provinces, ait porté des coups plus funestes à la royauté. Les *Annales patriotiques* étaient dans tous les clubs : dans les villages, chaque société populaire avait son *Carra*. Tout ce qu'on disait dans ces associations turbulentes était ramassé par cette feuille, qui répandait tout cela d'un bout de la France à l'autre, abusait la confiante ignorance, exaltait le fanatisme politique, et réunissait enfin, par une sorte de communication électrique, tous ces hommes fougueux, qui, sans en avoir l'intention, firent tant de mal à leur patrie, pour tomber ensuite eux-mêmes dans l'abîme que leur imprudence avait creusé. Le journaliste Carra se croyait assez fort pour bouleverser l'Europe ; dès le 29 décembre 1790, il se présenta à la tribune du club des jacobins, déclara formellement la guerre à l'empereur Léopold, et ajouta que, pour soulever tous les peuples de l'Allemagne, il ne demandait que 50,000 hommes, douze presses, des imprimeurs et du papier ; mais alors, même dans ce club, on ne pensait point à la guerre, et Mirabeau le fit couvrir de huées. Le 8 septembre 1792, il se présenta à la barre du corps législatif, et fit remettre sur le bureau une tabatière en or, qu'il dit lui avoir été donnée par le roi de Prusse, en reconnaissance d'un ouvrage qu'il lui avait dédié, et demanda que cet or servît à combattre le souverain qui l'en avait gratifié : il termina en déchirant la signature de la lettre que le roi lui avait adressée. Cependant plusieurs personnes prétendirent que, malgré toutes ces protestations d'un républicanisme qui ne connaissait ni égards ni ménagements, Carra était l'agent d'un parti qui voulait mettre le duc de Brunswick sur le trône de France. Ce soupçon, qu'on croit mal fondé, fit fortune auprès de Robespierre, qui le désigna comme un traître, bien que, dans toutes les circonstances, il eût été un de ses plus utiles serviteurs. Carra fut un des principaux moteurs de l'attaque des Tuileries, le 10 août, et s'en vanta dans sa feuille. Il accusa le général Montesquiou, commandant en Savoie, et fut envoyé au camp de Châlons, d'où il annonça la retraite des Prussiens. Carra fut député à la convention par deux départements, et accepta la nomination de Saône-et-Loire. Dans le procès de Louis XVI, il fut un des premiers à se prononcer contre l'appel au peuple. Du reste, il ne se fit point remarquer dans cette assemblée, et réserva tous ses moyens pour son journal. C'est dans cette feuille que, dès les premiers mois de 1792, il insistait pour que la populace fût armée de piques,

(1) Il parut en même temps de lui diverses brochures, entre autres : *Projet de cahier pour le tiers état de Paris*, Paris, 1789 ; *Cahier de la déclaration des droits du peuple, et contrat de constitution de l'État*, Paris, 1789.



afin de l'opposer à la garde nationale, uniquement composée des bourgeois de chaque ville, et il le répéta si souvent, qu'enfin ses vœux furent remplis (1). Cette mesure désorganisa la force publique qui soutenait la faible constitution. La garde nationale, surtout à Paris, avait une tenue très-belle, et se faisait honneur de ne paraître jamais que sous le plus brillant costume militaire. Dès que les piques parurent, la plupart des compagnies ne voulurent point se confondre avec la tourbe des piquiers, que dès-lors on appelait *sans-culottes*, et cessèrent de faire le service. Rejeté du parti de Robespierre, comme on l'a dit plus haut, Carra se rangea dans celui des brissotins, et fut nommé, sous le ministère de Roland, garde de la bibliothèque nationale. Bientôt les dénonciations se multiplièrent contre lui. Marat, Couthon et Robespierre le firent rappeler d'une mission à Blois, le 12 juin 1793. Proscrit par suite des événements du 31 mai, il fut condamné à mort, le 30 octobre, par le tribunal révolutionnaire de Paris, et décapité le lendemain, à l'âge de 50 ans, avec les vingt et un députés girondins. Carra se croyait un des plus habiles diplomates de l'Europe. La veille de sa condamnation, il réglait encore les destinées du monde et des souverains. On a de lui : 1° *Odazier, roman philosophique*, la Haye (Bouillon), 1772, in-8°. 2° *Système de la raison, ou le prophète philosophe*, Londres, 1775; Bouillon, 1782, in-12; Paris, 1791, in-8°, ouvrage mis à l'index à Vienne; il contient des déclamations contre la royauté. 3° *Esprit de la morale et de la philosophie*, divisé en 4 parties, la Haye (Paris), 1777, in-12. 4° *Essai particulier de politique, dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne*, Constantinople (Paris), 1777, in-8°. 5° *Histoire de la Moldavie et de la Valachie, avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux provinces*, Paris, 1778, in-12; nouvelle édition, augmentée de mémoires historiques et géographiques sur la Valachie par de Baur, Neufchâtel, 1784, in-12. 6° *Nouveaux Principes de physique*, Paris, 1782-5, 4 vol. in-8°. 7° *Essai sur la nautique aérienne, contenant l'art de diriger les ballons aérostatiques à volonté, et d'accélérer leur course dans les plaines de l'air*, avec le précis de deux expériences météorologiques à faire, Paris, 1784, in-8°, avec planches. 8° *Examen physique du magnétisme animal*, Londres et Paris, 1785, in-8°. 9° *Histoire de l'ancienne Grèce, de ses colonies et de ses conquêtes*, trad. de l'anglais de Gillies, Paris, 1787-88, 6 vol. in-8°. Le style de cette traduction a quelquefois de la sécheresse et de la gêne, surtout dans le 1<sup>er</sup> volume. 10° *Dissertation élémentaire sur la nature de la lumière, de la chaleur, du feu et de l'électricité*, Amsterdam et Paris, 1787, in-8°. 11° *L'an 1787, précis de l'administration de la bibliothèque du roi sous M. Le noir*, Paris, 1787, in-8°; 2<sup>e</sup> édition, avec un petit

supplément, Liège, 1788, in-8°. Mercier de St-Léger a publié une suite à cet ouvrage. 12° *M. de Calonne tout entier, tel qu'il s'est comporté dans l'administration des finances, dans son commissariat de Bretagne*, etc., avec une analyse de sa *Requête au roi*, et de sa *Réponse à l'écrit de M. Necker*, Bruxelles, 1788, in-8°. 13° *Cahier de la déclaration des droits du peuple, et contrat de la constitution de l'État*, Paris, 1789, in-8°. 14° *Projet de cahier pour le tiers état de la ville de Paris*, Paris, 1789, in-8°. 15° *Considérations, Recherches et Observations sur les états généraux*, Paris, 1789; il en parut une 2<sup>e</sup> édition dans la même année; 3<sup>e</sup> édition, *ibid.*, 1790, in-8°. L'auteur publia en 1789 une 2<sup>e</sup> partie, qui fit beaucoup de bruit et eut presque successivement cinq éditions: la dernière est revue, corrigée et augmentée. 16° *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, avec un discours préliminaire et des observations, Londres et Paris, 1790, 5 vol. in-8°. Carra est encore auteur de plusieurs opuscules et pamphlets politiques, sur lesquels on peut consulter la *France littéraire* de Ersch, et les *Siècles littéraires* de Dessessarts.

B—U.

CARRA-SAINT-CYR (le comte JEAN-FRANÇOIS), né en 1756, d'une famille noble, était avant la révolution officier dans le régiment d'infanterie de Bourbonnais, où servait aussi Aubert-Dubayet, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Ayant adopté l'un et l'autre les principes de la révolution, ils n'émigrèrent point, et profitèrent au contraire du départ de la plupart de leurs camarades pour obtenir un avancement rapide. Carra-St-Cyr était déjà général de brigade en 1794, et il servit en cette qualité, comme chef d'état-major, à l'armée des côtes de Cherbourg, dont son ami était général en chef. Il contribua à la pacification avec les royalistes, et revint plusieurs de leurs chefs à Paris, lorsqu'il vint, en septembre 1795, présenter à la convention les vœux de ses frères d'armes sur la constitution de l'an 5. C'est à tort que les premières *Tables du Moniteur* disent qu'il servit aux armées du Rhin et de la Moselle, sous Pichegru et Moreau. Elles l'ont confondu avec Gouvion-St-Cyr, qui commandait alors, sous Moreau, le centre de l'armée du Rhin et Moselle, et qui, ne voulant pas être pris pour le général Gouvion, ne portait pas alors ce nom, qu'il ajouta depuis au sien, afin de se distinguer du général Carra-St-Cyr. Celui-ci resta attaché au ministère de la guerre, dont son ami fut chargé peu de mois; et lorsque, en 1796, Aubert-Dubayet fut nommé ambassadeur à Constantinople, il l'accompagna en qualité de premier secrétaire (1). Après la mort de cet ambassadeur,

(1) En 1797, Carra-St-Cyr fut chargé d'une mission auprès de l'hospodar de Valachie, peut-être parce qu'il portait le même nom que l'ex-conventionnel Carra, qui avait résidé en Moldavie avant la révolution. De retour à Constantinople, après la mort de Dubayet, il demeura quelque temps chargé des affaires de France auprès de la Porte Ottomane. Rappelé en 1798 et remplacé par Ruffin, devant remplir l'intérim jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur Descorches (*voy. ce nom*) qui ne put se rendre à son poste, Carra-St-Cyr revint à Paris à l'époque de l'expédition d'Égypte et de la rupture avec le Grand Seigneur. Il proposa alors au directeur le projet de mettre sur le trône ottoman le fameux Passwan-Oglou (*voy. ce*

(1) Un exemplaire de son journal portait en tête des piques gravées, et les quatre pages n'étaient, d'un bout à l'autre, remplies de ces deux mots : *des piques! des piques! des piques!* jusqu'à la fin; ce qui ne signifiait autre chose, dans l'idiome du philanthrope journaliste, sinon que les amis de la révolution devaient se mettre en devoir de massacrer ceux qui avaient eu la sagesse d'en prévoir et calculer les efforts.

D—R—R.

il revint en France avec sa veuve qu'il épousa. Employé sur le Rhin par le gouvernement consulaire, il concourut à la victoire de Hohenlinden et fut nommé général de division le 27 août 1805. Envoyé bientôt après en Italie, il y commanda plusieurs expéditions dans le royaume de Naples, puis dans les États de Venise dont il prit possession après la bataille d'Austerlitz par suite d'une capitulation. Il passa ensuite à l'armée d'Allemagne, où il fit, en 1807, toute la campagne contre les Prussiens, et se distingua particulièrement à la bataille d'Eylau; ce qui lui valut la décoration de grand officier de la Légion d'honneur, et le titre de baron de l'empire. Il fit avec la même distinction la campagne d'Autriche en 1809, fut gouverneur de Dresde; puis employé dans les provinces illyriennes, d'où Napoléon le fit passer, en 1812, au commandement de la 52<sup>e</sup> division militaire établie à Hambourg. C'était une époque bien difficile dans ces contrées (1); après les désastres de Russie, tous les peuples de l'Allemagne semblaient prêts à secouer le joug des Français. Avec le secours des Danois, qui restaient nos alliés, Carra-St-Cyr repoussa d'abord plusieurs attaques des Anglais, et il réussit à réprimer quelques soulèvements; mais au mois de mars 1813, lorsque les troupes russes commencèrent à s'approcher de Hambourg, ces soulèvements devinrent plus sérieux. Carra-St-Cyr crut devoir alors user d'une grande sévérité, et une commission militaire condamna à mort sept habitants qui avaient été arrêtés au milieu d'un rassemblement séditieux. Ces violences, loin de calmer les esprits, ne firent que les irriter; et le général français, qui n'avait avec lui que 5,000 hommes, voyant un corps russe descendre l'Elbe pour l'attaquer, crut devoir abandonner la ville et se retirer sur la rive gauche du fleuve, puis sur le Weser. L'empereur Napoléon se montra fort mécontent de cette retraite; et le général qui l'avait ordonnée, vivement censuré dans un article du journal officiel, fut surtout blâmé pour n'avoir pas déployé assez de sévérité contre les habitants. Cependant Carra-St-Cyr fut encore employé l'année suivante; et dans le mois de mars 1814 il commandait les places de Valenciennes et de Condé, où il était surtout occupé de l'organisation des gardes nationales. A l'é-

nom), qu'il avait eu occasion de connaître à Widdin lors de son voyage en Valachie; mais ce rebelle se soumit alors à la Porte. Antérieurement, Carra-St-Cyr avait voulu faire nommer un autre rebelle, Ali, pacha de Janina (voy. ce nom), à l'ambassade de France, qui fut donnée à Esseid-Ali-Effendi.

A—T.

(1) Cependant le général faisait jouer la comédie dans son hôtel par ses compagnons d'armes, et, le 13 février 1812, on chanta des couplets où il était appelé

Notre directeur,  
Toujours plein d'ardeur,

et il où était dit :

Pour jouer, tous nos chevaliers  
Ont déposé leurs armes...  
Et dans ses foyers,  
Couvert de lauriers,  
Ce fils de la Victoire,  
Par sa loyauté  
Et par sa gaîté,  
Obtient une autre gloire, etc.

V—VE.

poque de la restauration, il fut un des premiers généraux qui se soumièrent au gouvernement du roi, et il reçut de lui la croix de St-Louis et le titre de comte. Mis à la retraite le 4 septembre 1815, il reprit de l'activité en 1817, et fut nommé gouverneur de la Guiane française, d'où il revint en 1819, ayant été remplacé par M. Laussat. Carra-St-Cyr fut définitivement alors admis à la retraite, à cause de son âge et de ses longs services. S'étant retiré à Vely, village près de Soissons, il y passa les dernières années de sa vie, et mourut au mois de janvier 1834 dans sa 78<sup>e</sup> année.

M—D j.

CARRACH (JEAN-TOBIE), conseiller intime de la cour de Prusse, et professeur de droit à Halle, né à Magdebourg, le 1<sup>er</sup> janvier 1702, fit ses études à Halle, et ne tarda pas à acquérir en jurisprudence une érudition fort étendue, éclairée par un jugement sain et ferme. Il mourut le 21 octobre 1775. On a de lui un grand nombre d'ouvrages ou plutôt de dissertations : 1<sup>o</sup> *de Imaginaria Æquitate probationis pro evitando perjurio*, Halle, 1734, in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *De Periculo rei immobilis venditæ ante resignationem judiciale*, Halle, 1734, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *De Præcipuis Differentiis juris romani et germanici in compensatione*, Halle, 1739, in-4<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Courte Introduction à la procédure civile et criminelle*, in-4<sup>o</sup>, publiée à Halle, après la mort de l'auteur, par H.-J.-O. Kœnig, qui l'a fait précéder d'une vie de Carrach, etc.

G—T.

CARRACHE (LOUIS), peintre, appelé en Italie LUDOVICO CARACCI, ou plutôt CARRACCI, naquit à Bologne en 1555. A quinze ans, il parut plus propre à broyer les couleurs qu'à savoir les employer avec discernement. Fontana, son maître à Bologne, et le Tintoret, son maître à Venise, l'engagèrent à renoncer à la peinture. Ses camarades l'appelaient *le bœuf*, parce qu'il était lourd et lent dans ses travaux. (C'est mal à propos qu'on a souvent publié cette anecdote à l'article du Dominiquin.) Cette lenleur n'était pas chez Louis l'effet d'un esprit borné, mais d'une volonté profondément sentie de faire mieux qu'on n'avait fait jusqu'alors. Louis craignait tout ce qui était idéal; il ne recherchait que la nature; il voulait se rendre compte de la plus petite ligne de ses compositions. Ne se trouvant pas trop découragé par les avis de ses maîtres, il passa à Florence, y étudia André del Sarto, et demanda des leçons à Passignano, émule de Cigoli. Les peintres florentins de ce temps-là, pour corriger la langueur de leurs maîtres, imitaient le Corrège et ceux de son école. Cette idée, qui plut à Louis, le déterminait à se rendre à Parme pour y étudier avec zèle le chef de son école et le Parmesan. Il revint ensuite à Bologne; mais pensant bientôt qu'avec ces nouveaux principes, qui devaient heurter le goût du temps, il ne parviendrait jamais à se faire écouter, il chercha à se former un parti parmi les jeunes gens de la ville. Un de ses oncles paternels, tailleur de profession, avait deux fils nommés Augustin et Annibal: le premier devait être orfèvre, le second suivait l'état de son père. Le caractère des deux frères était très-différent: Augustin, versé dans la

littérature et dans les sciences, s'occupait de poésie et de géométrie, et se faisait distinguer par la politesse de ses manières; Annibal, peu cultivé et sauvage, avait de la disposition à montrer une humeur querelleuse et bizarre. Louis les engagea tous deux à entrer dans la carrière de la peinture, et, en maître adroit, il vit que pour former deux grands artistes de ces sujets d'un caractère si opposé, il était nécessaire de recourir à la manière employée par Isocrate pour instruire Ephore et Théopompe. Avec l'un, il fallait se servir de l'éperon, tandis qu'avec l'autre, il ne fallait user que du frein. Peu de temps après, Louis parvint à les faire vivre ensemble en assez bonne intelligence. Le caractère le plus difficile à vaincre avait été celui d'Annibal. En 1580, Louis les envoya à Parme et à Venise. Augustin et Annibal étant revenus à Bologne auprès de Louis, tous trois commencèrent à se faire un nom; mais il s'éleva contre eux un parti si puissant, qu'ils furent sur le point de renoncer à leur style. Annibal, qui se montrait toujours le premier pour les résolutions vigoureuses, persuada à Louis et à Augustin de ne pas céder, et s'écria qu'ils devaient opposer de nombreux ouvrages au torrent d'injures qui pleuvaient sur eux de toutes parts. Louis, reprenant courage, pensa à fonder à Bologne une académie de peinture, qu'il appela l'académie des *Incamminati*. Il établit pour principe fondamental qu'il fallait réunir l'observation de la nature à l'imitation des meilleurs maîtres qui avaient précédé. Bientôt il donna un exemple de ce principe dans sa *Prédication de St. Jean-Baptiste*, aux Chartreux. Parmi ceux qui écoutent le saint, et qui sont des portraits du temps, le premier est fait d'après le style de Raphaël, le second d'après le Titien, le troisième d'après le style du Tintoret. Augustin fut pourtant celui qui porta le plus loin l'application et l'étude de cette maxime. (Voy. l'article suivant.) Les plus beaux ouvrages de Louis sont à Bologne. Il excella dans les vues d'architecture et dans le dessin. En remarquant toutes les idées de Louis, que ses successeurs lui ont dérobées, on est tenté de dire de lui qu'il fut, comme Homère, parmi les Grecs, *sons ingeniorum*. Louis était très-profond dans toutes les parties de la peinture; aussi a-t-on pu emprunter de lui ce que l'on se sentait le plus de facilité à imiter. Ce maître jouit longtemps de toute sa gloire, du moins pendant la vie de ses cousins, qui continuèrent de l'honorer et de le consulter. Annibal, avant de terminer la galerie Farnèse, voulut que Louis vint l'aider à y mettre la dernière main; mais celui-ci, mécontent de quelques procédés pleins de dureté qu'Annibal avait eus envers Augustin, ne voulut passer alors à Rome que deux semaines, et revint à Bologne. Il y mourut en 1619, dans un état voisin de la pauvreté, après avoir survécu dix-sept ans à Augustin, et dix à Annibal. Le musée du Louvre a neuf tableaux de Louis, y compris les deux qui représentent les deux éléments, l'eau et la terre. On ne se lasse pas de voir celui qui offre la Vierge tenant de la main gauche l'Enfant Jésus, et de la droite un livre. Sur la fin de sa

vie, Louis ne fut plus aussi exact dans son dessin. Son *Annonciation*, belle fresque placée dans le chœur de St-Pierre, église métropolitaine de Bologne, présente quelques incorrections. On les lui reprocha durement, et il les reconnut. Quelques auteurs assurent que le chagrin qu'il conçut de cette critique fut assez vif pour abrégier ses jours. On lui a fait d'autres reproches relativement à sa couleur; Mengs dit même qu'il ne fut pas coloriste; mais des connaisseurs attribuent l'état de dégradation où se trouvent beaucoup de tableaux de Louis à la précipitation de ce maître, qui n'attendait pas, pour commencer à peindre, que ses toiles fussent assez sèches. D'autres l'ont blâmé de n'avoir introduit que peu de personnages dans ses compositions, excepté dans ses batailles et dans les fresques, où il y a nécessairement une grande foule de peuple. Nous ne savons pas si ce prétendu défaut, qu'on peut reprendre aussi chez Annibal, n'est pas plus souvent un mérite. (Voy. Annibal CARRACHE.) Toutefois, il faut avouer que Louis eut le tort de ne pas s'attacher à l'étude de l'antique, étude qui pouvait s'accorder avec celle de la nature. Les amateurs recherchent la jolie gravure de M. Morghen, faite d'après Louis, et représentant une *Madone avec son fils*, de deux pouces de haut, sur un pouce et demi de large. L'original, de la même grandeur, se trouvait à Bologne, chez M. Gini. On croit que la figure de la Vierge était celle de la signora Giacomazzi, beauté célèbre du temps. Dans une petite chapelle du couvent de St-Dominique à Bologne, entre le maître autel et la sacristie, on voit le buste et le tombeau de Louis Carrache. On se fera une idée juste des compositions de ce grand peintre en parcourant l'ouvrage intitulé : *il Claustro di San Michele in Bosco, di Bologna*, gravé d'après Louis, par Jacques Giovannini, et décrit par le chanoine comte Malvasia, Bologne, 1694, in-fol. — Paul CARRACHE, frère de Louis, n'est rappelé dans l'histoire de la peinture que pour être jugé avec sévérité. Malvasia assure qu'il n'avait aucun génie, et qu'il ne savait qu'exécuter passablement les idées des autres. Probablement il a travaillé à beaucoup d'ouvrages de Louis et de ses cousins Augustin et Annibal; mais il n'a jamais été nommé particulièrement avec honneur. On ne sait que très-peu de chose sur les différentes circonstances de la vie de cet artiste. A—D.

CARRACHE (AUGUSTIN), peintre, cousin de Louis et de Paul, naquit à Bologne en 1558. Il fut d'abord destiné à apprendre l'orfèvrerie; mais il n'en chercha pas moins à vivre en même temps dans la société des savants et des gens de lettres. Louis l'ayant déterminé à s'occuper de la peinture, il devint bientôt, surtout pour l'invention, un des plus habiles élèves de son cousin. Il s'occupa aussi de la gravure, et il a plus gravé qu'il n'a peint, par des considérations que nous allons détailler, et qui donnent l'idée la plus avantageuse de la douceur de son caractère. Augustin avait appris de bonne heure à dessiner, à l'époque où il avait reçu les premières leçons de eiselure: aussi corrigeait-il les

maitres qu'il gravait, et donnait-il aux contours une grâce nouvelle que n'avaient pas les originaux. De retour de Venise, où il avait été voir les ouvrages du Tintoret, il reprit l'étude de la peinture, et, ayant été préféré, dans un concours, à son frère Annibal lui-même, il conçut l'idée de sa *Communion de St. Jérôme*, qui est au musée du Louvre, et qu'on regarde, à juste titre, comme l'idée première du tableau du Dominiquin, représentant le même sujet. On ne peut rien ajouter à la pîcté du saint vieillard, à celle du prêtre qui lui offre l'hostie, à l'expression des assistants qui soutiennent le moribond. On voit seulement avec peine que l'officiant, dans sa nature, est presque aussi beau que le saint Jérôme, personnage principal. Annibal conçut une jalousie contre Augustin, et sous différents prétextes, il chercha à lui persuader de continuer de graver. Augustin eut la bonhomie d'entrer dans les vues de son frère. Annibal, en même temps avverti par le succès du *St. Jérôme*, sentit qu'il fallait devenir plus soigné, et travailler avec moins de promptitude. Plus tard, Augustin ayant accompagné son frère à Rome, l'aida dans une partie de ses travaux de la galerie de Farnèse, et lui donna quelques-unes de ces idées poétiques qu'on y rencontre avec tant de plaisir. L'exécution de la fable de *Céphale et de Galathée* est presque tout entière d'Augustin. Cet ouvrage paraît dicté par Anacréon à un peintre des beaux temps de la Grèce. Le bruit ayant couru que le graveur faisait mieux que le peintre, Annibal éloigna son frère, en disant que son style était élégant, mais point assez *grandiose*. Les prières d'Augustin, la médiation de plusieurs grands de la ville, et même des ordres supérieurs, ne purent changer la volonté d'Annibal, qui fut inflexible, et qui faisait valoir le droit qu'il avait de ne pas laisser son frère travailler à cette galerie, dont l'entreprise était confiée à lui seul. Augustin, toujours docile, se retira à la cour du duc de Parme. Il y peignit dans un salon l'*Amour céleste*, l'*Amour terrestre* et l'*Amour vénal*. Peu de temps après, il succomba à un excès de fatigue. Il restait une figure à terminer. Le duc de Parme ne voulut pas qu'aucun artiste l'achevât, et, à sa place, il fit mettre l'éloge d'Augustin. On regrette un *Jugement dernier* que ce maître venait aussi de commencer, et qui resta imparfait lorsqu'il mourut à Parme, en 1601. Augustin avait composé, pour l'académie qu'il avait fondée à Bologne avec son cousin Louis (voy. Louis CARRACHE) et son frère Annibal, un *Traité de perspective et d'architecture* qu'il commentait lui-même dans son école. Il expliquait en même temps le mouvement des articulations et des muscles, et, en cette partie, on sait qu'il était aidé par le chirurgien Lanzoni. Le musée du Louvre a trois tableaux d'Augustin, y compris le *St. Jérôme* dont nous avons parlé, et son *Élément du feu*, connu sous le nom du *Pluton*. Comme graveur, Augustin mérite aussi de grands éloges : son burin est fier et savant, ses hachures bien prises suivent ordinairement le sens des muscles, comme il l'avait enseigné dans son *Traité de perspective*, cité plus haut. On s'a-

perçoit facilement qu'il gravait au premier coup d'œil. Il a laissé beaucoup de gravures obscènes qui sont devenues très-rares. A—D.

CARRACHE (ANNIBAL), peintre, frère du précédent, naquit à Bologne en 1560. Il ne répugna pas d'abord à travailler sur l'établi de son père, qui était tailleur ; mais bientôt, par les conseils de Louis, son cousin, il apprit à dessiner, et commença à faire de tels progrès, que Louis voulut le garder dans son atelier, et envoya Augustin, son frère, étudier sous Fontana. Annibal s'appliqua à faire des copies soignées du Corrège, du Titien, de Paul Véronèse, et composa, comme eux, beaucoup de petits tableaux. Les premiers ouvrages importants qu'il fit avec Louis et Augustin furent très-sévèrement critiqués. Sans jamais se décourager, il répondait qu'il ne fallait pas s'en rapporter à des peintres gâtés par les délices de Rome, et qui y avaient été accablés d'éloges, de sonnets et de diplômes d'académiciens. (Voy. Louis CARRACHE.) Il continua d'entreprendre de grands travaux. Il donnait les règles d'ordonnance et de distribution des figures, dans l'académie qu'il avait créée à Bologne avec son cousin et son frère. Mengs dit qu'il trouve dans quelques-uns des premiers ouvrages d'Annibal l'apparence, mais non le fonds du style du Corrège. Il ajoute que cette apparence est si trompeuse, qu'elle porte à regarder Annibal comme un des grands imitateurs du peintre lombard. Annibal ne tarda pas à se faire distinguer par son tableau de *St. Roch*, que le Guide a gravé depuis à l'eau-forte, et qui est aujourd'hui à Dresde. Le saint est placé près d'un portique ; il distribue ses richesses aux pauvres. Bientôt Annibal fut appelé à Rome. Il y chercha un moment à imiter Raphaël et l'antique ; mais, pour conserver toujours quelque chose de grandiose dans ses compositions, il ne renonça pas au style du Corrège. On le chargea d'orner de peintures la galerie du palais Farnèse. Parmi les sujets qu'il présenta, plusieurs furent choisis par monsignor Agucchi. Bellori en explique toutes les allégories. Dans une chambre qui n'est pas d'une grande dimension, on voit Hercule entre le Vice et la Vertu, Hercule soutenant le monde, Ulysse libérateur ; dans la galerie, entre autres sujets, l'Amour vertueux, l'épisode de l'Amour vicieux, une très-belle bacchante pleine d'énergie et de feu. A chaque pas, dans cette galerie, on reconnaît l'étude de l'Hercule Farnèse et du torse du Belvédère, qu'Annibal savait dessiner de mémoire avec une exactitude surprenante. Cet ouvrage respire une élégance antique et toute la grâce de Raphaël. On y remarque, parmi des imitations de Tibaldi, qui avait peint à Bologne vers 1550, avec Nicolo dell' Abbate (voy. ABBATE), une partie du style de Michel-Ange quelquefois adouci, et tout ce que les Vénitiens et les Lombards avaient eu de plus noble et de plus savant. Le Poussin a dit qu'on n'avait pas mieux composé depuis Raphaël. Il y a à Bologne un parti d'amateurs qui préfère Louis à Annibal. Hors de Bologne, on donne la palme à ce dernier, et on aime à croire qu'il fut le plus grand peintre de la famille. Peut-être Augustin

eut-il plus d'invention, peut-être Louis fut-il plus savant dans l'art d'enseigner; mais Annibal eut un génie plus élevé, et sa manière a plus d'éloquence et de noblesse. Enfin, on déterminera peut-être bien le différent mérite des trois Carrache, en disant que Louis rappela le Titien, Augustin le Tintoret, et Annibal le Corrège. Il faut, pour être vrai, ajouter qu'Annibal, s'il devint un grand maître, dut beaucoup à Louis, qui l'avait formé. Le premier a la gloire d'avoir fait de plus beaux ouvrages; le second celle d'avoir formé la main d'Annibal. On a reproché à Annibal un peu trop de goût pour les caricatures. Ce défaut venait de sa grande promptitude à dessiner tout ce qu'il rencontrait. On rapporte qu'ayant été volé sur un grand chemin, il alla chez le juge dessiner la figure des voleurs qui l'avaient dépouillé. Un jour que son frère Augustin lui adressait quelques reproches sur sa conduite, et lui parlait de la société peu choisie qu'il fréquentait, Annibal, pour toute réponse, dessina sur un papier qui se trouvait sous sa main, son père et sa mère tenant une aiguille et des ciseaux, pour rappeler à son frère qu'ils avaient été élevés dans une boutique de tailleur. L'anecdote suivante donne une idée juste de cette même facilité, et de son goût pour l'antique. Augustin parlait devant lui de la beauté du Laocoon, et, voyant qu'Annibal ne paraissait pas faire attention à ce qu'il disait, il lui demanda s'il n'aimait pas cette statue? « Que dites-vous? ré-pondit Annibal, en dessinant sur le mur le Laocoon et ses malheureux fils; les poètes, comme vous, peignent avec la parole, et les peintres avec le pinceau. » Il dit encore à un peintre qui voulait se battre avec lui à l'épée: « Moi, je ne me bats qu'avec le pinceau; voilà mes armes. » On a eu tort de croire qu'il avait fait cette réponse à Josépin, chevalier d'Arpino. Ce dernier était très-lâche (voy. CARAVAGE); il n'aurait pas osé défier un homme violent comme Annibal. On voit au musée vingt-huit tableaux de ce maître; celui qui est connu sous le nom du *Silence du Carrache*, est d'une composition délicieuse. Dans l'*Apparition de la Vierge à St. Luc*, le saint a une figure sublime et toute la grandeur de celle de la galerie Farnèse. Annibal, après avoir travaillé plus de huit ans à cette galerie, n'ayant reçu en paiement que 500 écus d'or, voulut les rendre au cardinal Farnèse. On le détourna de ce projet. Il conçut une telle affliction de l'ingratitude de ce prince, qu'il tomba malade, et mourut peu de temps après, l'an 1609, âgé de 49 ans. Annibal ne fut pas seulement grand artiste; il apprit de son cousin Louis à raisonner sur son art, et on regrette qu'il n'ait pas laissé un traité semblable à celui que l'on a de son frère Augustin. Ce dernier avait écrit sur la perspective et l'architecture; Annibal eût dû nous transmettre ses belles pensées sur la composition. Il établissait, d'après le principe de Louis, adopté depuis dans l'ouvrage de M. Hagedorn, qu'un tableau ne devait être composé que de trois groupes, et il croyait qu'on pouvait aisément y trouver des défauts, si on y faisait entrer plus de douze figures. Il faut observer

qu'il ne s'agit pas ici de fresques. Suivant son opinion, le silence et la majesté sont des qualités nécessaires pour répandre la beauté sur une composition. Il pensait aussi, et Hagedorn est encore en ce point de son avis, qu'il faut qu'une sorte de repos s'étende sur les idées accessoires, pour que l'œil soit amené et fixé sans obstacle sur le principal personnage du tableau. C'est ainsi qu'une figure à l'ombre, placée dans un groupe éclairé, sert de soutien à la figure qui paraît à la lumière, de liaison à celle qui est contiguë, et de délassement à l'œil du spectateur. Au moyen de ce repos, la vue acquiert de nouvelles forces pour parcourir des endroits plus animés. Ces principes avaient été auparavant ceux de Léon-Baptiste Alberti, Florentin, qui avait écrit sur la peinture; mais Annibal a eu la gloire de les mettre à exécution dans des ouvrages immortels. Enfin s'il partage avec son frère et son cousin l'honneur d'avoir fondé l'école bolonaise, il a le mérite d'avoir été, dans sa galerie Farnèse, un auteur original qui excitera longtemps une vive admiration. On doit lui reprocher les mauvais traitements qu'il a fait souffrir à Augustin; cependant cette conduite, effet d'une jalousie qu'il ne pouvait surmonter, eut en elle-même un résultat heureux pour sa gloire. En renvoyant Augustin, Annibal prit tacitement l'engagement de ne pas le faire regretter, et les morceaux de sa galerie où il a déposé le plus de force et de vigueur furent faits après le départ d'Augustin. Celui-ci eût fourni sans doute à son frère une quantité d'idées gracieuses qui auraient enrichi cette composition; mais Annibal n'avait pas dans le caractère assez de patience et de générosité pour en profiter, et il ne voulait partager sa gloire avec personne. Augustin eût encore pu engager son frère à être plus avare des raccourcis dans lesquels il réussissait presque toujours, mais qu'il a trop répétés. Annibal expira entre les bras de son neveu Antoine, qui le fit exposer dans l'église du Panthéon de Rome, où avait été exposé Raphaël quatre-vingt-neuf ans auparavant, et le fit ensuite inhumer à côté de ce grand homme. A—D.

CARRACHE (FRANÇOIS), peintre, frère d'Augustin et d'Annibal, naquit en 1595. Il fut l'élève de ses frères beaucoup plus âgés que lui. Après la mort d'Augustin et d'Annibal, il osa lutter contre son cousin Louis, et fit mettre sur sa porte, à Bologne: « Ici est la véritable école des Carrache. » Mais on blâma cette conduite, qui n'était d'ailleurs soutenue par aucun succès, et on n'eut aucune estime pour lui. Il n'avait fait qu'un tableau, placé à Ste-Marie-Majeure, et le bon Louis l'avait corrigé. Cependant François fut assez ingrat pour le persécuter, et fut même soupçonné de l'avoir frappé dans une dispute. Après la mort de Louis, il alla à Rome; il y fut d'abord reçu comme devait l'être le frère d'Annibal; mais bientôt on le connut mieux, et on le méprisa. Le libertinage l'ayant conduit à l'hôpital de cette ville, il y mourut à l'âge de 27 ans, en 1622, sans avoir laissé à Rome aucune peinture. François avait une grande présomption et peu de talent. A—D.

CARRACHE (ANTOINE), peintre, fils naturel

d'Augustin, naquit à Venise en 1583. Il avait un caractère plus noble que son oncle François. Sage et réfléchi, plein de reconnaissance pour Annibal, son maître, il reçut ses derniers soupirs à Rome, après lui avoir prodigué les consolations et les soins les plus tendres, et il veilla à lui faire faire des funérailles magnifiques. Il travailla à fresque à St-Barthélemy et au palais du Vatican. Lanzi dit que les tableaux de ce maître sont très-rare : le musée en possède un, représentant le *Déluge*. Des hommes, des femmes, des enfants expriment, par différents mouvements pleins de passion, la crainte qui les tourmente. Il y a, sur une partie plus élevée, un homme qui étend les bras, et qui est d'un effet sublime. Quelques personnes croient qu'Antoine emprunta cette idée d'Annibal, qui aimait beaucoup son neveu, et cherchait à faire sa réputation. Il existe, à Gènes, une *Ste. Véronique* de cet artiste, qui mourut à Rome, en 1618, âgé de 35 ans. A—D.

CARRADORI (JOACHIM), médecin et physicien, né le 7 juin 1758, à Prato, dans la Toscane, d'une famille pauvre, fit ses premières études au séminaire de sa ville natale, puis au collège Ferdinand à Pise, et s'appliqua ensuite à la médecine et aux sciences naturelles. Ayant reçu le laurier doctoral, il se rendit à Florence pour s'y former à la pratique sous la direction du célèbre Bicchieri. Nommé peu de temps après professeur de philosophie au séminaire de Pistoie, il profita de ses loisirs pour publier la *Teoria del calore* (Prato, 1787), ouvrage qui le fit connaître avantageusement. De graves discussions ne tardèrent pas à s'élever entre l'évêque de Pistoie et son clergé sur différents points de doctrine, et Carradori, ne voulant pas y prendre part, abandonna le séminaire pour revenir dans sa ville natale. Sans négliger l'exercice de la médecine, il tourna ses vues du côté de l'agriculture et présenta plusieurs mémoires à l'académie des Géorgiphiles de Florence, qui s'empressa de se l'associer. Une maladie épizootique s'étant déclarée en Toscane, il fut chargé par le gouvernement de prendre les mesures les plus propres à la faire cesser; et il rendit compte de sa mission dans l'*Istoria della epizootia dell' anno 1800*, Florence, 1801, in-8°. Vers le même temps, l'académie des Géorgiphiles mit au concours une question du plus grand intérêt. Il s'agissait d'indiquer les moyens de rendre fertiles les terrains laissés en friche : Carradori remporta le prix; et son mémoire, *sulla Fertilità della terra*, successivement amélioré dans de nombreuses éditions, est regardé comme un ouvrage classique sur cette matière. Il adressa depuis, à la même académie, différents mémoires sur les propriétés singulières de diverses plantes, ou sur les maladies dont elles peuvent être affectés, et tous lui méritèrent des récompenses pécuniaires ou honorifiques. Quoique sa pratique médicale se fût accrue avec sa réputation, il entretenait une correspondance active avec les plus illustres physiciens d'Italie et de France; et il enrichissait les journaux de Milan et de Pavie, ainsi que la bibliothèque britannique, d'articles très-remarquables. Parmi ceux qui font le plus d'honneur à son talent

d'observation, on cite ses mémoires sur les sucs gastriques, sur le phosphore des lucioles, sur l'attraction des surfaces planes, sur l'électricisme et sur les propriétés de divers insectes, sur la respiration des grenouilles, sur l'irritabilité des animaux et des plantes, sur la transformation du nostoc (conferve), sur le son que rendent les plantes, etc. La découverte si précieuse de la vaccine l'occupa sérieusement; et, lorsqu'il se fut assuré de son efficacité pour préserver de la petite vérole, il n'hésita pas à s'en déclarer le partisan. Il fit plus, il vaccina son fils unique; et il ne craignit pas de lui faire subir ensuite la contre-épreuve, en l'exposant au contact d'enfants atteints de la petite vérole naturelle. Ses services pour la propagation de la vaccine, tant à Prato que dans les environs, furent récompensés par une pension et par le titre de professeur honoraire de médecine à l'université de Pise. Une autre découverte, celle du galvanisme, ne pouvait manquer de fixer aussi l'attention d'un observateur tel que Carradori. Après avoir lu tout ce qui était écrit sur ce sujet, et répété toutes les expériences de Galvani et de Volta, il publia la *Storia del galvanismo*, dans laquelle il conclut qu'il y a identité entre le fluide galvanique et le fluide électrique. Lorsqu'il composa cet ouvrage, il était déjà tourmenté de douleurs atroces contre lesquelles son art ne lui offrait que des palliatifs insuffisants. Il publia depuis une longue lettre au docteur Tommasini sur le typhus qui désolait l'Italie (1817); et il s'occupait encore de la rédaction de mémoires de physique, quand il mourut au mois de novembre 1818, à l'âge de 60 ans. La ville de Prato lui fit des obsèques magnifiques. Son corps, déposé dans l'église de St-François, est recouvert d'un marbre avec une épitaphe. Il avait remplacé Amoretti comme membre de la société des sciences, où son éloge fut prononcé par le professeur Raddi. Il est imprimé dans le recueil de cette savante compagnie, t. 49, p. 18, précédé de son portrait, et accompagné de la liste de ses ouvrages dont on a cité les principaux dans cet article. W—s.

CARRANZA (BARTHÉLEMY DE), archevêque de Tolède, né en 1505, à Miranda, dans la Navarre, d'une famille noble et ancienne, fit ses premières études à la nouvelle université d'Alcala, et entra ensuite chez les dominicains. L'éclat avec lequel il professa la théologie à Valladolid attira un grand nombre de personnes qui venaient le consulter de toutes parts. Charles-Quint l'envoya, en 1546, au concile de Trente, où il se fit remarquer par son zèle et ses écrits. Lorsque Philippe d'Autriche, qui avait été son élève, passa en Angleterre pour épouser la reine Marie, il emmena Carranza avec lui. Cette princesse le choisit pour son confesseur, et le chargea de travailler à rétablir la religion catholique dans son royaume. Le zèle qu'il mit dans cette opération, plus digne d'un inquisiteur espagnol que d'un vrai ministre de Jésus-Christ, le porta à faire exhumer les corps des hérétiques pour les livrer aux flammes. Ce zèle fanatique altéra beaucoup le mérite qu'on lui attribue d'avoir ramené un grand nombre d'anglicans à l'Église catholique. Lorsqu'il alla rendre

compte de sa mission à Philippe, qui était repassé en Flandre, ce prince, devenu roi d'Espagne, par l'abdication de Charles-Quint, le récompensa en lui donnant l'archevêché de Tolède. Carranza, qui avait déjà refusé deux évêchés, n'accepta le nouveau siège que sur les plus fortes sollicitations du roi. Son élévation lui suscita des jaloux, et lui attira des persécutions, que les protestants ont regardées comme une punition de celles qu'il avait exercées contre eux en Angleterre. Ses ennemis prirent pour prétexte un catéchisme qu'il publia en entrant dans son diocèse. Ce catéchisme fut censuré par l'inquisition d'Espagne, approuvé par la commission du concile de Trente chargée de l'examen des livres, attaqué de nouveau par l'évêque de Lérida, principal agent de la cabale. Peu de temps après, l'archevêque de Tolède ayant assisté Charles-Quint dans sa dernière maladie, le bruit se répandit que le prince mourut dans des sentiments peu catholiques. Les ennemis du prélat, qui n'avaient peut-être répandu ce bruit que pour perdre le dépositaire des derniers sentiments du monarque, l'accusèrent d'avoir perverti l'esprit de son pénitent. Carranza fut arrêté, et conduit à l'inquisition, accompagné de deux évêques. « Je vais en prison, leur dit-il, entre mon meilleur ami et mon plus grand ennemi. » Les deux prélats paraissant émus de ce propos, il ajouta incontinent pour les calmer : « Mon meilleur ami, c'est mon innocent ; mon grand ennemi, c'est l'archevêché de Tolède. » Dans le cours du procès, il s'éleva une question de compétence entre les commissaires du pape et les officiers de l'inquisition. Pie V évoqua l'affaire à Rome. Carranza y fut conduit et enfermé au château St-Ange, mais traité moins durement qu'en Espagne. Enfin, après dix ans de détention, il fut absous ; mais, par égard pour l'inquisition espagnole, on l'obligea à abjurer quelques propositions, qu'il n'avait point soutenues dans le sens forcé qu'on leur donnait. La sentence portait qu'il serait suspendu pendant cinq ans du gouvernement de son diocèse, et relégué, durant ces cinq ans, au couvent de la Minerve. Le malheureux Carranza ne survécut que dix-sept jours à sa sortie de prison, étant mort d'une rétention d'urine, le 2 mai 1576. Les plus grands personnages avaient pris beaucoup d'intérêt à sa triste situation. Le savant Navarre, son ami, quoique âgé de quatre-vingts ans, avait fait le voyage d'Espagne à Rome pour le défendre ; François Régis, Gaspard Ceranautz, archevêque de Taragone, et autres, lui avaient procuré toute sorte de soulagements. Le jour de ses obsèques, toutes les boutiques furent fermées, en signe de deuil public. Le peuple l'honora comme un saint, et Grégoire XIII fit orner sa tombe d'une épitaphe honorable. Ses ouvrages sont : 1° *Commentarios sobre el Catechismo christiano*, Anvers, 1558, in-fol., livre rare, qui fut l'occasion et le premier prétexte de ses malheurs. 2° *Summa conciliorum*, Venise, 1546, in-8°, souvent réimprimée, dont les préliminaires ont l'avantage de contenir beaucoup de choses en peu d'espace ; ils ont seulement le défaut de se ressentir des principes ultramontains. 3° *De Necessaria*

*Residentia episcoporum et aliorum pastorum*, Venise, 1547 et 1562, in-8°. Il établit dans ce traité que la résidence est de droit divin. 4° Divers traités *des Sacrements, de la Prière, du Jeûne, de l'Aumône, des Instructions pour la messe*. On lui attribue un traité de la Patience, vertu dont il avait donné un si bel exemple pendant sa longue détention. (Voy. Herrera, *Hist. de Philippe II*; le comte de Roca, *Hist. de Charles V*, etc.) On trouve la vie de Carranza dans le livre de Didier de Castejon, intitulé : *Primacia de la santa Iglesia de Toledo*. Pierre Salazar de Mendoza écrivit aussi la vie de Barthélemy de Carranza, par ordre de don Gaspard de Quiroga, son successeur sur le siège de Tolède. (Pour la liste de ses ouvrages, voy. la *Biblioth. Hispan. nova* de Nicolas Antonio, et les *Mémoires* du P. Niceron, t. 4.) T—D.

CARRANZA (JÉRÔME), né à Séville, dans le 16<sup>e</sup> siècle, chevalier de l'ordre du Christ en Portugal, passa en Amérique en 1589, fut gouverneur de la province de Honduras, et écrivit sur l'art des armes, principalement de l'épée, soit pour l'attaque, soit pour la défense. Il est le premier qui paraît avoir réduit en pratique la théorie publiée par un nommé Jean Pons de Perpignan. Son ouvrage, qui est rare et recherché, a pour titre : *de la Filosofia de los armas, de su destreza, y de la agresion y defension christiana*, San-Lucar, 1569, in-4°, et 1582, même format. On publia en 1612 un abrégé du traité de Carranza. (Voy. PACHECO DE NARVAEZ.) — DIDIER CARRANZA, dominicain, a écrit une *Doctrine chrétienne*, dans une des langues américaines, nommée *chontal*, usitée dans la province de Tabasco, près du Yucatan. — MICHEL-ALFONSE DE CARRANZA, né à Valence, dans le 16<sup>e</sup> siècle, vicaire général de l'ordre des carmes en Espagne, censeur royal en Portugal, mourut octogénaire à Valence en 1607. On a de lui : 1° *Vita S. Ildephonsi*, Valence, 1556, in-8°, réimprimée à Louvain, et avec des notes par Jean Bollandus, dans les *Acta Sanctorum* (3 janvier) ; 2° *Camino del cielo*, Valence, 1601, in-8°, etc. V—VE.

CARRANZA (ALPHONSE). Voyez CARRANZA.

CARRARA (JEAN-MICHEL-ALBERT), d'une noble famille de Bergame, fut tout à la fois théologien, historien, philosophe, médecin, orateur, poète et l'un des plus féconds écrivains du 15<sup>e</sup> siècle. Il était fils de Guido Carrara, sayant médecin, qui mourut le 9 janvier 1457, et dont il a écrit la vie. C'est d'après cette vie que Vossius l'a placé au nombre des historiens du 15<sup>e</sup> siècle ; mais il méritait de l'être à d'autres titres. On distinguerait sans doute parmi ses grands ouvrages une histoire des événements qui se passèrent de son temps, *Historiarum Italicarum libri 60* ; mais elle n'a pas été imprimée. Jean-Michel-Albert, à l'exemple de son père, exerça la médecine. Dans sa jeunesse il servit dans les guerres de Philippe-Marie Visconti contre François Sforce ; on ignore si c'était en qualité de médecin ou de soldat. Il était fort versé dans tous les genres de littérature, comme le prouvent ses différentes productions, et fort estimé des savants de son temps. On connaît encore de lui : 1° un

poème inédit, en vers héroïques, sur la guerre des Vénitiens, commandés par Jacques Marcello, *de Bello Veneto per Jacobum Marcellum in Italia gesto, liber unus*, dont le manuscrit est conservé à Venise dans la bibliothèque de Ste-Marie della Salute. 2° Un grand nombre de discours en prose et de poésies diverses, tant en latin qu'en italien, qui n'ont point été imprimés, mais dont on a des copies dans plusieurs bibliothèques d'Italie. 3° *De omnibus Ingeniis augenda memoria*, Bologne, 1491. 4° *Oratio extemporalis habita in funere Bartholomæi Colleonis*, Bergame, 1752, etc. Carrara mourut dans sa patrie, le 26 octobre 1490, et fut enterré dans l'église de St-François, auprès de son père et de ses ancêtres. Deux ans auparavant (le 24 février 1488), l'empereur Frédéric III lui avait donné le titre de comte palatin, et l'on assure qu'il fut souvent appelé comme médecin par les principales villes, non-seulement d'Italie, mais de France, d'Allemagne, et par les plus puissants souverains de l'Europe. Sa vie a été écrite par Antoine Suardi de Bergame, et imprimée à Bergame en 1784. (*Voy. l'Histoire du gouvernement de Venise*, par Ancelot de la Housaye.) — Un autre CARRARA (*Pierre-Antoine*), également né à Bergame, florissait dans le 17<sup>e</sup> siècle. On a de lui : *l'Enéide de Virgilio tradotta in ottava rima cogli argomenti del medesimo*, Venise, 1681, dédiée à François d'Este, duc de Modène. Le poète nous apprend dans son avertissement qu'il commença cette traduction par caprice, qu'il la continua par plaisir, et qu'il l'acheva par obstination. Cette version, qui n'est pas sans mérite, reparut à Venise, en 1701, sans autre changement qu'un nouveau frontispice et une nouvelle épître dédicatoire. R. G.

CARRARA (HUBERTIN), jésuite, l'un de ceux qui cultivèrent avec le plus de succès la poésie latine en Italie, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, naquit d'une noble famille, originaire de Bergame, à Sora, ville du royaume de Naples. Il fut pendant plusieurs années professeur de belles-lettres au collège romain, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1715. Vers les dernières années de sa vie, il publia un poème héroïque, divisé en 12 livres, sous le titre de *Columbus, sive de Itinere Christophori Columbi*, Rome, 1715, et Augsbourg, 1750, dédié au cardinal Pamphile, son ami, bienfaiteur des lettres, et très-bon littérateur lui-même. L'invention et la conduite du poème sont vraiment poétiques; mais le style l'est beaucoup moins, et c'est sans doute pour cela que, quoiqu'il eût été avantageusement annoncé dans le monde, et qu'il eût reçu beaucoup d'applaudissements quand l'auteur le récitait lui-même, on le lit peu. On a de lui un autre poème, intitulé : *In victoriam de Scythia et Cosacis relatam sub auspiciis D. D. Joannis in Zolkucia et Zloczou Sobjeski*, etc., *carmen*, Rome, 1668. Il y a plus de force dans le style, mais moins d'intérêt dans le sujet. (*Voy. la Biblioth. Script. societ. Jesu des PP. Alegambe et Southwel.*) — Un autre CARRARA (*François DE*), dit *il Vecchio*, est auteur d'une *Cronica della città di Padova*, que Muratori a insérée dans le 2<sup>e</sup> vol. des *Rerum Italicarum Scriptores*. R. G.

CARRARE (JACQUES I<sup>er</sup> DE), était issu d'une maison souveraine de Padoue, persécutée au commencement du 15<sup>e</sup> siècle par les gibelins. En 1314, il se mit à la tête d'une troupe de séditeux qui chassa ou fit périr les anciens magistrats, et le 23 juillet 1318, il fut déclaré seigneur de la république. Cane de la Scala, l'ennemi de Padoue, avait secrètement favorisé l'élévation de ce nouveau prince, moins pour le servir que pour nuire au parti guelfe. Cane, dès l'année suivante, attaqua le nouveau seigneur de Padoue, et celui-ci, pendant tout son règne, fut appelé à combattre avec désavantage pour maintenir sa souveraineté. Il fut même obligé de la partager avec Frédéric, duc d'Autriche, pour obtenir de lui des secours, et il se réduisit à n'être que le lieutenant d'un souverain étranger, après avoir été souverain lui-même. Il mourut le 23 novembre 1324, laissant ses filles et ses bâtards sous la protection de Marsilio de Carrare, son neveu. S—S—1.

CARRARE (MARSILIO DE), à la mort de son oncle, demeura chef de sa maison et seigneur de Padoue, ou plutôt lieutenant du duc d'Autriche dans cette ville; mais un autre de ses oncles, Nicolas de Carrare, qui avait partagé avec lui les soins du gouvernement, sortit ensuite de Padoue, et lui déclara la guerre; en même temps, les Allemands demeurés dans la ville se rendaient odieux aux citoyens par mille vexations. Marsilio, désespérant de se défendre à la fois contre son parent, ses soldats et son ancien ennemi, préféra entrer en négociation avec le dernier. Il alla trouver lui-même Cane de la Scala, seigneur de Vérone, il fit épouser à Marsilio, neveu et héritier du seigneur de Vérone, la fille de Jacques de Carrare, nommée *Taddée*, et après s'être fait conférer de nouveau la seigneurie de Padoue par les conseils, le 3 septembre 1328, il la transféra le 7 septembre à Cane de la Scala, qu'il mit en possession de la ville et de son territoire. Il conserva cependant la principale autorité dans Padoue, et il profita de cette révolution pour confisquer à son profit tous les biens de ses ennemis. Marsilio demeura fidèle aux neveux de Cane de la Scala, lorsque celui-ci mourut, en 1329. Albert, qui était l'ainé, vint s'établir à Padoue; mais il ne s'y occupait que de ses plaisirs, tandis que Carrare restait chargé de toutes les affaires. Cependant les seigneurs de la Scala s'étant rendus odieux à toute l'Italie par leur orgueil et leur ambition, les républiques de Florence et de Venise résolurent, en 1336, de les humilier. Marsilio de Carrare prêta l'oreille aux propositions qui lui furent faites par Pierre de Rossi, général de ces deux républiques. Ulbertino de Carrare, son neveu, qui avait à se venger d'Albert de la Scala pour une offense particulière, acheva de le déterminer. Les portes de Padoue furent ouvertes, le 7 août 1337, à l'armée des deux républiques. Albert de la Scala fut fait prisonnier, et la souveraineté fut rendue à Marsilio de Carrare; mais il en jouit peu de temps, étant mort le 21 mars suivant. Il n'avait point d'enfants, et son neveu Ulbertino lui succéda. S—S—1.

CARRARE (UBERTINO DE). Albert de la Scala,



dans l'ivresse du pouvoir absolu, avait fait violence à la femme d'Ubertino de Carrare; et comme depuis il avait oublié cette offense, il se figurait qu'Ubertino, ou l'ignorait, ou l'avait oubliée aussi; mais Ubertino, sans se plaindre, sans laisser percer aucun ressentiment, attendait le moment de la vengeance; seulement il avait ajouté à la tête de More qui formait le cimier de son casque, deux cornes d'or, monument de sa honte et de sa haine secrète. Ce fut lui qui introduisit Pierre de Rossi dans Padoue, et qui arrêta le tyran impudique qui l'avait déshonoré. Ubertino succéda, le 21 mars 1538, à son oncle Marsilio, avec l'approbation de la seigneurie de Venise et de tout le parti guelfe. Le 24 janvier de l'année suivante, il fut compris dans la paix générale, et reconnu par Marsilio de la Scala, comme seigneur de Padoue. Cependant la rivalité entre les deux maisons subsistait toujours, et les hostilités se renouvelèrent peu après. Lorsqu'elles furent terminées par une seconde paix, au mois de mai 1545, les Vénitiens en conçurent beaucoup de jaloux. Ils voulaient que les seigneurs de Padoue et de Vérone s'affaiblissent par leurs guerres mutuelles, et ils laissaient déjà percer cette défiance de la maison de Carrare, qui devait un jour causer sa ruine. Ubertino cependant mourut sans enfants, le 25 mars 1545. La violence de son caractère, ses vengeances implacables, et la débauche dans laquelle il était plongé, l'avaient rendu odieux au peuple. S—S—I.

CARRARE (MARSILETTO PAPPÀFAVA DE), parent éloigné d'Ubertino, fut désigné par ce prince pour lui succéder; mais à peine avait-il été reconnu pour seigneur de Padoue, que Jacques II, fils de Nicolas et neveu de Jacques I<sup>er</sup>, l'assassina, le 9 mai 1548, après avoir séduit quelques-uns de ses gardes. Marsilietto, pendant les deux mois qu'il avait régné, avait montré de la douceur et de la justice: il fut regretté par ses sujets. S—S—I.

CARRARE (JACQUES II DE). L'assassinat de Marsilietto demeura quelque temps caché au peuple, et Jacques II profita du sceau de ce prince, dont il s'était emparé, pour s'assurer la possession de Monselice et de toutes les forteresses de l'Etat de Padoue. Il annonça ensuite la mort de Marsilietto; il réclama la seigneurie, comme un héritage dont il avait été dépouillé par un parent bien plus éloigné que lui des premiers princes de sa maison, et il fut reconnu par le peuple. Jacques de Carrare gouverna Padoue en paix avec assez de sagesse, et il se concilia l'affection de ses sujets; mais il avait auprès de lui un jeune homme nommé Guillaume, bâtard d'un de ses oncles, dont l'humeur altière et les débauches lui causaient beaucoup d'inquiétude. Il lui avait défendu de sortir de Padoue, et, un jour qu'il l'avait appelé auprès de lui pour le réprimander, ce furieux tira un couteau de sa poche, et, se jetant sur lui, l'étendit mort à ses pieds, le 21 décembre 1550. Le bâtard de Carrare fut bientôt mis en pièces par les gardes qui entouraient leur seigneur. S—S—I.

CARRARE (GIACOMINO DE), frère du précédent, fut immédiatement proclamé seigneur de Padoue, avec son neveu François, fils de Jacques II.

Pendant cinq ans, ils maintinrent entre eux la meilleure harmonie, et l'État prospéra par leurs soins réunis; mais une jalousie violente entre les femmes de ces deux seigneurs, qui devinrent mères en même temps, fit naître à l'un et à l'autre le désir de demeurer seul maître de l'État. On assure que Giacomino avait projeté de faire assassiner François, son neveu, par les mains de Zambone Dotti, qu'il avait déjà gagné; mais il fut prévenu par François, qui, revenant de l'armée qu'il conduisait contre les Visconti, entra le 18 juillet 1555 dans la chambre où Giacomino soupait, et mit lui-même la main sur lui, en lui disant: « Mon oncle, vous êtes mon prisonnier. » Giacomino fut en effet enfermé dans une forteresse, où il mourut en 1572. S—S—I.

CARRARE (FRANÇOIS I<sup>er</sup> DE). Les petits princes de Lombardie, menacés tous également par la maison Visconti, qui voulait soumettre cette contrée, s'étaient ligués ensemble, en 1554, sous la protection de la république de Venise. Les Gonzague de Mantoue, les marquis d'Este de Ferrare, et les la Scala de Vérone, s'étaient réunis aux Carrare de Padoue. François I<sup>er</sup> de Carrare commandait l'armée de la ligue, lorsqu'il surprit son oncle, en 1555. Il soutint la guerre contre les Visconti avec des succès variés, souvent trahi par la grande compagnie d'aventuriers que les alliés avaient prise à leur service; cependant il la termina par une paix honorable, le 8 juin 1558; mais dans le temps même où il était pressé par les armes des Visconti, le roi Louis de Hongrie envahissait les États de Venise, avec l'armée la plus formidable qu'on eût encore vue en Italie. Les Vénitiens étaient alliés de François de Carrare; cependant ils n'avaient pu lui donner aucun secours dans la guerre contre les Visconti; de son côté, Carrare redouta de provoquer le roi de Hongrie, qui, à la tête de 50,000 hommes de cavalerie, pouvait mettre son pays à feu et à sang. Il contracta des liens d'amitié et d'hospitalité avec lui; il lui fournit des vivres pendant toute la durée de la guerre, et il provoqua ainsi le ressentiment de la république de Venise, qui ne lui pardonna jamais. François de Carrare, qui, comme tous les princes d'Italie, avait à cette époque des assassins déterminés à sa solde, fit enlever de leurs maisons, dans des gondoles, les sénateurs vénitiens qui lui étaient le plus contraires, et les fit conduire dans son palais à Padoue, où, par la crainte d'une mort immédiate, il arracha d'eux le serment qu'ils conserveraient la paix avec lui, et qu'ils ne révéleraient point la violence qu'ils avaient soufferte; mais tout ce qu'il put obtenir ainsi fut de différer leur vengeance. La jalousie des Vénitiens s'accroissait encore, lorsque Louis de Hongrie donna, en 1560, Feltre et Bellune à Carrare, en signe de sa reconnaissance; et celui-ci, de son côté, chercha, par une alliance plus étroite avec le roi de Hongrie, à se prémunir contre la haine de ses puissants voisins. Les Florentins, les Pisans et les légats du pape firent ce qu'ils purent pour empêcher les hostilités; mais enfin elles éclatèrent en 1572. Carrare acheta les secours des ducs d'Autriche; il en obtint aussi de

Louis de Hongrie; mais ces derniers finirent par lui être préjudiciables. Etienne, vavode de Transylvanie, qui commandait les Hongrois, ayant été fait prisonnier, le 1<sup>er</sup> juillet 1375, Carrare, pour racheter sa liberté, fut obligé, le 21 septembre, de descendre à une paix honteuse, de payer un tribut considérable, et d'envoyer ses fils à Venise pour demander à la seigneurie pardon de l'avoir attaquée. Mais plus François de Carrare avait été humilié, plus il nourrissait contre les Vénitiens un ardent désir de vengeance; il saisit avec empressement l'occasion que lui en donnèrent les Génois, et il contracta une ligue avec eux et le roi de Hongrie, en suite de laquelle éclata la guerre de Chiozza, qui, de 1378 à 1381, mit la république à deux doigts de sa perte. (Voy. Victor PISANI, Charles TENO, Lucien et Pierre DORIA.) François de Carrare, à la fin de cette guerre, fut relevé de toutes les conditions onéreuses qui lui avaient été imposées par son précédent traité avec la république. En 1384, il acquit les villes de Trévis, Ceneda, Feltré et Bellune, et il parut plus puissant qu'il n'avait jamais été. Les Vénitiens, ne voulant plus attaquer ouvertement un prince aussi belliqueux, et soutenu par d'aussi puissants alliés, excitèrent contre lui Antonio de la Scala, seigneur de Vérone, qu'un ressentiment personnel aimait déjà, et que ses astrologues flattaient de l'espoir des plus brillantes conquêtes. François de Carrare s'efforça vainement de faire comprendre au seigneur de Vérone quels étaient ses vrais intérêts; après avoir gagné sur lui deux grandes batailles, il lui offrit encore la paix aux conditions les plus avantageuses; mais Antonio de la Scala, soutenu par l'argent des Vénitiens, refusa tout arrangement; il rechercha l'alliance de son ambitieux voisin, Jean Galeaz Visconti, qui voulait profiter des guerres entre ces deux princes pour les écraser tous deux. François de Carrare, menacé de cette nouvelle attaque, n'eut d'autre parti à prendre que de devancer la Scala. Sans avoir aucune confiance en Jean Galeaz, il accepta son alliance, et il convint avec lui de partager les États du seigneur de Vérone. Jean Galeaz, le plus riche et le plus puissant, mais aussi le plus perfide des princes de l'Italie, dépouilla Antonio de la Scala de ses États pendant la seule campagne de 1387; mais il eut à peine achevé cette conquête, que, sans provocation ni sujet de plainte, il déclara la guerre à François de Carrare, et le réduisit aux dernières extrémités. Les Vénitiens applaudissaient à la ruine d'un voisin qu'ils haïssaient; les peuples, lassés de la guerre, étaient disposés à se soulever, et François de Carrare fut enfin obligé, avec son fils François II, de consentir à un échange que lui fit offrir Jean Galeaz. Il livra Padoue et Trévis à Visconti, avant la fin de l'année 1388, et on lui promit en retour la seigneurie d'une des villes de Lombardie enclavées dans les États de son ennemi; mais ce dernier, au lieu d'exécuter sa convention, enferma François I<sup>er</sup> dans le château de Como, et l'y retint jusqu'à sa mort, le 6 octobre 1395. S—S—I.

**CARRARE (FRANÇOIS II, ou NOVELLO DE).**  
Tandis que François I<sup>er</sup> de Carrare était attaqué

par Jean Galeaz, il avait essayé de calmer les murmures du peuple, qui demandait la paix, en cédant à son fils François II la seigneurie de Padoue, et lui-même il s'était retiré à Trévis. François II commença donc à régner le 29 juin 1388, et, le 25 novembre de la même année, il fut obligé de rendre sa capitale à Jacques del Venue, général du seigneur de Milan. Il s'achemina tristement vers Pavie, avec sa femme et ses enfants, pour attendre les volontés de Jean Galeaz. Celui-ci ne voulut point lui accorder d'audience, et, après l'avoir longtemps fait languir dans l'attente, il lui céda enfin, en dédommagement de sa principauté, le château demi-ruiné de Cortason, près d'Asti. François II, retiré dans ce château, fut bientôt averti que Jean Galeaz voulait l'y faire assassiner; il se déroba par la fuite à la mort qui lui était préparée, et, se déguisant en pèlerin, il suivit la rivière de Gènes, pour venir en Toscane demander des secours aux Florentins. En route, il fut exposé à des dangers inouïs; d'autant plus que Taddée d'Este, sa femme, dont la grossesse était avancée, ne pouvait pas supporter la mer. A Gènes, à Pise, à Florence même, ses espérances furent trompées; les amis sur lesquels il avait compté ne lui montraient que froideur et défiance; mais aux coups redoublés de la fortune, il opposa une énergie indomptable. La haine fut pour lui une puissance; il échauffa de son ressentiment les Florentins, qui voulaient demeurer en paix avec Jean Galeaz; il leur fit sentir la nécessité de s'opposer à temps à un tyran ambitieux qu'aucun traité ne pouvait lier, et, dès qu'il les eut déterminés à combattre, il parcourut l'Europe pour leur trouver des alliés. Avant tout il leur assura le secours des Bolognais; ensuite, traversant la France et la Suisse pour passer en Allemagne, il arma aussi le comte d'Ottenburg, le duc de Bavière, le comte de Modrus et de Segna en Croatie; il se préparait même à traverser la Serbie, pour demander des secours au roi de Rascie; la mort de deux de ses alliés, la froideur des Florentins, les maladies dont lui-même il fut frappé, rien ne put le décourager. Les Vénitiens, alarmés de la grandeur de Visconti, promirent secrètement de favoriser Carrare. Avant l'arrivée des puissances auxiliaires qu'il avait appelées d'Allemagne, il se mit lui-même en marche avec quelques compagnies de gendarmes, dès qu'il sut que les Florentins avaient commencé les hostilités. Les anciens sujets de sa famille, qui l'avaient abandonné deux ans auparavant, soupiraient déjà après son retour; ils se rangèrent en foule sous ses étendards, l'accueillirent dans tous les châteaux avec des cris de joie, et lui ouvrirent les portes de sa capitale le 19 juin 1390. Il continua la guerre pendant deux ans avec des succès variés, et il fut compris comme souverain intermédiaire dans la paix conclue, le 2 février 1392, entre la ligue guelfe et le seigneur de Milan. François II, rétabli dans sa souveraineté par la connivence des Vénitiens et l'appui des Florentins, chercha de toute manière à mériter l'amitié de ces deux républiques. Il témoigna la plus grande déférence à la première;

il se laissa engager par la seconde dans toutes les guerres qu'elle eut à soutenir contre Jean Galeaz. Sa situation vis-à-vis de ce puissant voisin commençait à devenir dangereuse, lorsque le duc de Milan mourut inopinément, en 1402. Carrare, au lieu de se défendre, put alors songer à faire lui-même des conquêtes. En 1404, il rétablit dans Vérone Guillaume de la Scala; mais celui-ci étant mort, et ses fils ayant voulu traiter avec les ennemis, Carrare s'empara lui-même de Vérone. Il fut aussi pendant quelques jours maître de Brescia, et il était sur le point de conquérir Vicence, lorsque les Vénitiens, qui voyaient sa grandeur avec défiance, prirent tout à coup la défense des Visconti, moyennant la cession de Vicence, et déclarèrent la guerre à François de Carrare. Le prince de Padoue, abandonné à cette époque par tous ses alliés, et attaqué encore par Gonzague, seigneur de Mantoue, n'était pas en état de résister longtemps à la république de Venise; cependant il soutint pendant un an et demi l'attaque de forces infiniment supérieures avec le courage le plus inébranlable. Jacques, son second fils, commandait à Vérone; il fut obligé de rendre cette place le 22 juin 1405; et, contre sa capitulation, il fut conduit en prison. François II défendait Padoue, conjointement avec François III, son fils aîné. Après avoir éprouvé toutes les calamités que peuvent entraîner la peste et la guerre, il fut obligé de capituler le 17 novembre de la même année. Il fut conduit à Venise avec son fils, sous condition que, s'il ne s'accordait pas avec la seigneurie, il serait remis en possession des forteresses dont il était second maître; mais le conseil des dix le fit enfermer dans la prison où son fils Jacques était déjà retenu depuis cinq mois. Jacques, pendant cet espace de temps, n'avait appris aucun des malheurs qui frappent sa famille, et l'arrivée de son père et de son frère dans son cacliot lui en donna la première nouvelle. Bientôt après, le conseil des dix, au mépris du droit des gens et la foi des serments, résolut la mort des trois princes de la maison de Carrare. Les bourreaux entrèrent, le 17 février 1406, dans la prison de François II, et lui ordonnèrent de se préparer à mourir; mais il ne voulut pas se soumettre à une sentence injuste, et il se défendit contre eux avec une escabelle de bois, jusqu'à ce que, succombant sous leurs efforts, il fut renversé et étranglé. Ses deux fils, Jacques et François III, le furent aussi le surlendemain. Deux autres de ses fils, encore fort jeunes, étaient à Florence; les Vénitiens mirent leurs têtes à prix; cependant aucun assassin n'eut la lâcheté d'attenter à leur vie; mais Ubertino mourut de maladie à Florence, le 7 décembre 1407, et Marsilio, qui embrassa la carrière des armes, après avoir servi comme condottieri dans plusieurs guerres contre les Vénitiens, fit, en 1453, une tentative sur Padoue, où il échoua. Il fut arrêté comme il s'enfuyait, et perdit la tête sur un échafaud, le 28 mars de la même année. Avec lui finit la descendance légitime de la maison de Carrare, celle, peut-être, de toutes les maisons souveraines de l'Italie, qui

avait produit le plus d'hommes distingués. S—S—I.

CARRÉ, ou CARRÉE (FRANÇOIS), peintre, né en Frise, l'an 1636, avait fait des progrès dans l'étude des langues, dit Descamps, et allait entrer dans une communauté religieuse, lorsque son goût pour la peinture l'en détourna. Il mérita, par son habileté, d'être nommé premier peintre du prince Guillaume-Frédéric, stathouder de Frise, et vit ses travaux estimés, tant de ce prince que du public. Il réussissait principalement dans la représentation de fêtes de village. A la mort de son protecteur, il lui témoigna son attachement et ses regrets par la construction d'un catafalque magnifique, qu'il fit exécuter sur ses dessins, et qu'il grava ensuite à l'eau-forte. Il continua d'être au service de la princesse douairière Albertine, et s'établit ensuite à Amsterdam, où il mourut, en 1669, à 33 ans, laissant deux fils, Henri et Michel Carré, qui furent aussi peintres. — Henri CARRÉ naquit, en 1656, selon Weyerman, et en 1638, selon Houbraken. Ni ces biographes, ni Descamps, ne nous apprennent pour quel motif François Carré, qui n'avait point à se plaindre d'avoir cultivé les arts, voulut fermer cette carrière à son fils, et le destina au ministère de la chaire. Quoi qu'il en soit, le jeune Henri se passionna pour la peinture, peut-être parce qu'on lui défendait de s'y livrer, et, quand on s'aperçut qu'il avait secrètement fait d'assez grands progrès, on le plaça d'abord chez Jujaen Jacobsz, assez bon peintre, et ensuite chez le célèbre Jacques Jordaens. Devenu habile, il n'en abandonna pas moins la peinture, lorsque la princesse Albertine, dont on a déjà parlé, lui donna une place d'enseigne dans un régiment. Il se comporta bien dans son nouvel état, et se trouva, en 1672, dans la ville de Groningue, alors assiégée; mais le goût de la peinture se révéilla chez lui, et il renonça, pour s'y livrer, au métier des armes. S'étant fixé à Amsterdam, il fut presque toujours occupé par deux amateurs, Fierens, avocat distingué, et van Dyck, riche brasseur. Il peignit aussi de grands paysages dans une salle du château de Ryswick. Henri Carré mourut le 7 juillet 1721, à 85 ans, laissant sept enfants, dont quatre cultivèrent la peinture, mais avec moins de succès que leur père. Descamps vante la couleur et la touche de Henri. — Michel CARRÉ d'Amsterdam, frère et élève de Henri, ne naquit probablement pas en 1636, comme le prétendent les biographes, puisqu'il était le cadet, et l'élève de son frère. De son école, il passa dans celle de Nicolas Berghem; mais, après avoir bien saisi la manière de ce grand paysagiste, il eut le tort de l'abandonner pour suivre celle de van der Leen, peintre peu connu. Un séjour de plusieurs années qu'il fit à Londres ne fut point avantageux à sa fortune; mais le roi de Prusse l'appela près de lui pour remplacer Abraham Begyn, qui venait de mourir, et lui donna une pension, outre laquelle on lui paya bien ses ouvrages. La mort de ce prince le força de revenir à Amsterdam. Il mourut à Alkmaër, en 1728. Tout en louant la facilité de ce peintre, Descamps lui reproche d'avoir trop souvent consulté son imagination, plutôt que

la nature. Il cite cependant avec éloge une salle, à Amsterdam, entièrement peinte par Michel Carré, représentant *la Rencontre de Jacob et d'Esau*. Le musée du Louvre ne possède aucun tableau de ces trois peintres.

D—r.

CARRÉ, voyageur français du 17<sup>e</sup> siècle, avait eu la commission de visiter la côte de Barbarie et divers ports de l'Océan. Les mémoires qu'il adressa à Colbert fixèrent sur lui l'attention de ce ministre, qui projetait de grands établissements dans les Indes orientales. Il fut nommé pour faire partie de l'expédition dont Caron était le chef, et la manière dont il en parle donne lieu de supposer qu'il fut placé par le ministre pour lui envoyer des rapports particuliers sur ce qui se passerait. La flotte partit le 10 juillet 1666. On toucha à Madagascar et à l'île Bourbon, où Carré vit l'oiseau appelé le *dronte*, qui depuis a été perdu. (*Voy. BONTEKOE.*) Caron, que son séjour à Madagascar avait convaincu de l'impossibilité d'y fixer le chef-lieu des établissements de la compagnie, se détermina à choisir Surate. Carré en donne la description, ainsi que celle du pays et des peuples voisins. Envoyé à Bassora pour le commerce de la compagnie, il y était en 1668, lorsque les Turcs enlevèrent cette ville aux Arabes. Pour se soustraire aux malheurs de la guerre, il se retira avec son navire à l'île de Garac, dans le golfe Persique. De retour à Surate, Caron l'envoya en France, sous prétexte d'y porter des nouvelles de l'établissement, mais sans doute pour se débarrasser d'un surveillant incommode. Carré, qui n'aimait pas Caron, qu'il appela toujours le *Hollandais*, accepta la mission avec plaisir. Il s'embarqua en 1671 pour Bender-Abassi; de là, il se rendit à Bagdad, et traversa le désert. Durant ce trajet, il eut beaucoup à souffrir, et il fut le témoin d'une des scènes les plus déchirantes qu'un homme puisse contempler. Un Turc, amenant deux cents jeunes filles qu'il comptait aller vendre en Arabie, en Perse et aux Indes, n'avait pas trouvé d'eau dans les puits du désert. Il voyait mourir l'une après l'autre ces infortunées, qui remplissaient l'air de leurs cris. Carré, après s'être éloigné avec son guide de ce lieu de désolation, continua sa route, et arriva à Alep. Il alla à Tripoli de Syrie, visita le Liban, s'embarqua à Seïde, et aborda heureusement à Marseille. Il publia sa relation sous ce titre : *Voyage des Indes orientales, mêlé de plusieurs histoires curieuses*, Paris, 1699, 2 vol. in-12. Il dit à la fin du premier volume, qui renferme le récit de ses courses, qu'il ne tarda pas à être renvoyé par terre aux Indes, et que le second volume contiendra la relation de ce voyage; mais il n'a tenu parole qu'en partie; car on n'y trouve que des fragments sur différents sujets, et des anecdotes galantes. On y voit seulement qu'il était à Visapour en 1675. Carré écrit d'une manière assez intéressante; mais il parle beaucoup trop de lui, rapporte trop d'aventures insignifiantes, et ne détermine pas toujours avec exactitude les dates des événements.

E—s.

CARRÉ (LOUIS), géomètre français, né en 1663, dans un village de Brie, avait été d'abord des-

tiné à l'état ecclésiastique; mais son père, simple laboureur, ne put fournir à la dépense nécessaire pour achever ses études, et le jeune théologien serait retourné aux champs, si le P. Malebranche ne l'avait gardé auprès de lui pour lui servir de copiste. Carré ne tarda pas à se pénétrer de la métaphysique de son maître, qui lui enseigna en même temps les principes des mathématiques. L'élève profita si bien, qu'en peu de temps, il se mit au-dessus du besoin en donnant des leçons de mathématiques et de philosophie. Dans cette dernière partie qu'il affectionnait le plus, il eut pour disciples beaucoup de femmes, parmi lesquelles se trouvaient des religieuses. Les réflexions que cette circonstance suggère à Fontenelle rendent curieux l'éloge très-court qu'il a fait de Carré. Ce savant fut reçu membre de l'académie des sciences en 1697, et mourut le 11 avril 1711. Le recueil de cette société contient de lui les mémoires suivants : *Méthode pour la rectification des lignes courbes par les tangentes* (1704); — *Rectification de la cycloïde* (ibid.); — *Solution du problème proposé aux géomètres dans les Mémoires de Trévoux des mois de septembre et octobre, 1701* (ibid.); — *Rectification des caustiques par réflexion formée par le cercle, le cycle ordinaire et la parabole*, etc. (1705); — *Méthode pour la rectification des courbes* (1706); — *Examen d'une courbe formée par le moyen d'un cercle* (ibid.); — *Expériences physiques sur la réfraction des balles de mousquet dans l'eau, et sur la résistance de ce fluide* (ibid.); — *Expérience sur les tuyaux capillaires* (ibid.); — *Problème hydrostatique* (ibid.); — *des Lois du mouvement* (1707); — *Démonstrations simples et faciles de quelques propriétés qui regardent les pendules*, etc. (1708); — *de la Proportion que doivent avoir les cylindres pour former par leurs sons les accords de la musique* (1711); — *Expériences sur le ressort de l'air* (1712); — *Abrégé de catoptrique*, avec 2 pl. (ibid.). Parmi les travaux que Louis Carré a fournis au *Journal des Savants*, on distingue : *Abrégé d'un traité sur la théorie générale du son, sur les différents accords de la musique, et sur le monocorde*, lu dans une séance de l'académie des sciences, mais qui n'a point été inséré dans les mémoires imprimés de cette société. L'abbé Bignon l'avait chargé de faire la description de tous les instruments de musique usités en France; mais sa mort prématurée ne lui permit pas d'achever ce travail. Le plus important de ses ouvrages est sa *Méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, leurs centres de pesanteur, de percussion, d'oscillation, par l'application du calcul intégral*, Paris, 1710, in-4°. Quoique bien incomplet, même pour l'époque où il parut, et renfermant plusieurs inexactitudes, cet ouvrage eut d'abord un assez grand succès; on ne le consulte plus aujourd'hui. (*Voy. les Mémoires du P. Nicéron*, t. 14.)

C. M. P.

CARRÉ (DOM RÉMI), savant bénédictin, né à St-Fal, diocèse de Troyes, le 20 février 1706, fit profession dans l'abbaye de St-Amand de Boixe, et devint chantre titulaire de l'abbaye de St-Liguair.

Il obtint ensuite le prieuré de Berceulef, diocèse de la Rochelle, et la place de sacristain du couvent de la Celle, diocèse de Meaux. D. Carré mourut vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle. On a de lui : 1<sup>o</sup> *le Maître des novices dans l'art de chanter; ou Règles générales, courtes, faciles, pour apprendre parfaitement le plain-chant*, Paris, 1744, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage est assez curieux, et fut cité avec éloge par les journaux du temps. On doit surtout remarquer le chapitre où l'auteur traite de la voix. Il y fait l'éloge du vin, et le conseille pour toutes les maladies. « Le vin, dit-il, fait presque autant que tous les autres remèdes ensemble. » 2<sup>o</sup> Une seconde édition, revue et considérablement augmentée, de la *Clef des Psaumes* par l'abbé Foinard, Paris, 1755, in-12. 3<sup>o</sup> *Recueil curieux et édifiant sur les cloches de l'église*, etc., Cologne (Paris), 1757, in-8<sup>o</sup>. Ce livre, dans lequel Carré a réuni beaucoup de particularités sur les cloches, est en effet un des plus curieux qui existent sur cette matière. 4<sup>o</sup> *Plan de la Bible latine distribuée en forme de bréviaire*, Paris, 1780, in-12. Le but de cet ouvrage était d'obliger les ecclésiastiques à faire une étude particulière de la Bible, en la leur faisant lire ainsi tout entière chaque année. Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, et la 1<sup>re</sup> édition de la *Biographie universelle*, attribuent à D. Carré les *Psaumes dans l'ordre historique*, qui sont de l'abbé Foinard. (Voy. ce nom.) — C'est Jean CARRÉ, frère de Rémi et religieux du même ordre, qui a eu part à l'édition de St. Ambroise (Paris, 1686-90, in-fol.). CH—s.

CARRÉ (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), naquit le 12 avril 1749, à Varennes dans le duché de Bar. Après avoir achevé ses études à Reims et à Paris, il fut admis en 1765 à l'école du génie de Mézières, où il se distingua par la rapidité de ses progrès dans les mathématiques et le dessin; mais n'ayant pu subir d'examen à la fin de ses cours, faute de place, il entra dans la gendarmerie à Lunçville avec le grade d'enseigne. Dégoûté bientôt d'une carrière qui ne lui promettait aucun avancement, il donna sa démission en 1770, et revint à Paris, où il suivit en même temps les cours de droit et les leçons de l'école de peinture. S'étant fait promptement connaître, il fut employé, avec quelques autres jeunes artistes, à exécuter les copies des tableaux de la galerie de Versailles pour l'impératrice de Russie. Cette princesse lui offrit la place de conservateur de son cabinet avec un traitement considérable; mais Carré, fils unique, et devant un jour jouir de quelque fortune, refusa de s'expatrier. A l'époque des querelles entre le ministère et les parlements, il fit paraître un pamphlet très-mordant contre la nouvelle magistrature. Cet opuscule anonyme, devenu si rare qu'il n'est cité par aucun bibliographe, est intitulé : *Trigaudin le renard, ou le Procès des bêtes*. C'est un in-8<sup>o</sup> de quelques feuillets avec des figures dessinées et gravées par l'auteur. Carré, s'étant fait recevoir avocat, s'établit à Nancy en 1774. La même année il remit à l'académie de cette ville un mémoire dans lequel il établit que la vallée des Vosges contient des mines de sel dont il serait très-avantageux de faire

la recherche. Il ne fut donné aucune suite à cette idée; mais la découverte d'une mine de sel gemme à Vic, en 1819, est venue confirmer ses prévisions. Pourvu, en 1775, de la charge de lieutenant particulier au bailliage de Varennes, il employa ses loisirs à perfectionner ses connaissances en physique, en chimie et en mécanique. Il se fit un cabinet très-remarquable, composé d'outils et d'instruments de toute espèce qu'il avait fabriqués lui-même. En 1785, Carré obtint la charge de maître particulier des eaux et forêts du Clermontois. Obligé par cette nouvelle place de visiter fréquemment les divers cantons de son ressort, il forma le projet de publier la *Flore du Clermontois*, avec des figures coloriées. Mais la révolution l'obligea d'interrompre ce travail déjà fort avancé; et ses dessins, d'une exécution supérieure à tout ce que l'on connaissait alors dans ce genre, ont été presque tous perdus. Ne voyant d'abord dans la révolution que la réforme des abus, il en adopta les principes, fut nommé receveur de district à Clermont, place qu'il remplit jusqu'à sa suppression, et obtint presque constamment le suffrage de ses compatriotes, qui l'éluèrent commandant de la garde nationale, puis président de l'administration et enfin juge de paix. Les devoirs que lui imposèrent ces diverses fonctions ne l'empêchaient point de se livrer encore à l'étude des sciences; il envoya, en 1796, au conservatoire des arts et métiers, le modèle d'un bélier de son invention, qui lui valut les éloges du jury. Le prince de Condé, rétabli dans ses domaines du Clermontois, le fit en 1815 inspecteur de ses forêts. Carré se démit en 1825 de la place de juge de paix qu'il exerçait depuis trente ans. Il fut admis, en 1852, à la retraite comme inspecteur des forêts, et mourut à Varennes, le 16 février 1855, à 86 ans, laissant une nombreuse famille, qui jouit d'une considération méritée dans toute la contrée. On a de lui : *Panoplie, ou réunion de tout ce qui a trait à la guerre depuis l'origine de la nation française jusqu'à nos jours*, Châlons-sur-Marne, 1795, in-4<sup>o</sup> avec atlas. L'auteur nous apprend lui-même que cet ouvrage, fruit de nombreuses recherches, était terminé dès 1785, mais que, « le censeur ayant exigé le retranchement « de ses réflexions sur l'oppression et l'avidité « ment du peuple, il préféra garder son manuscrit plutôt que de le vendre ou de le laisser « corriger. » Ce volume contient un discours sur les armes des Français, avec un vocabulaire des termes et une description détaillée des armes antiques et modernes. On y trouve un grand nombre d'anecdotes intéressantes tirées des romans de chevalerie, des chroniques et des mémoires contemporains. L'atlas se compose de quarante planches dessinées par l'auteur, et qui représentent les armes offensives depuis la massue et la francisque jusqu'aux pièces d'artillerie, les bannières, pennons et drapeaux; les armes défensives; les distinctions militaires; les armures du cheval; les costumes militaires; et la dernière enfin, le tournoi célébré, en 1584, pour le mariage d'Anne de Joyeuse avec Marguerite de Lorraine, d'après les tapisseries exécutées à cette époque et

qui décoraient la salle du château de Grandpré. En outre il a laissé, mais incomplets, des traités de *Cosmographie* et de *Conchyliologie*, in-4°, avec des dessins très-soignés.

W—s.

CARRÉ (PIERRE), né à Reims en 1749, fit ses études dans l'université de cette ville, et, après avoir reçu la prêtrise, alla professer la rhétorique au collège de Charleville. Quelques années après, il fut nommé curé de St-Hilaire-le-Grand, village de Champagne, où il était encore à l'époque de la révolution. Il prêta le serment civique, et fit imprimer en 1790, à Charleville, un petit ouvrage intitulé : *la Constitution et la Religion parfaitement d'accord, par un euré de campagne*, in-8°. Carré rétracta ensuite ce serment, quand il vit que ceux qui l'avaient prêté n'en étaient pas moins en butte aux plus violentes persécutions. Comme beaucoup d'autres ecclésiastiques, il aurait pu chercher un asile dans une terre étrangère : il préféra rester à Reims ; et, malgré les dangers qu'il y courut, il se trouva toujours à même de remplir les fonctions de son ministère. A la lettre de pacification adressée par les prêtres constitutionnels du district de Reims à leurs frères insermentés, il opposa sa *Réponse des catholiques à la lettre prétendue pastorale du citoyen Nicolas Diot*, in-4°. Cette *Réponse*, qui est bien écrite et pleine d'esprit et de logique, lui attira des persécutions. Le 22 frimaire an 4 (13 décembre 1795), les autorités de Reims reçurent du département l'ordre de le faire conduire par la gendarmerie hors du territoire de la république ; mais il parvint à se soustraire aux recherches, et ne se montra plus que sous le gouvernement consulaire. L'abbé Carré mourut à Reims, le 13 janvier 1823.

L—c—J.

CARRÉ (PIERRE-LAURENT), littérateur, né à Paris le 7 novembre 1758, était fils, petit-fils et neveu de professeurs au collège de la Marche. Il fit ses études avec distinction dans ce même collège, et mérita dès lors la bienveillance de Delille, qui l'encouragea par ses éloges. Admis ensuite comme boursier au séminaire des Trente-Trois, il y donna de nouvelles preuves d'une capacité précoce, et, dans les concours pour l'agrégation, il l'emporta sur tous ses rivaux. Lancé dans la carrière du préceptorat, Carré ne put ni s'accoutumer aux exigences des parents, ni se plier aux caprices des élèves ; et il y renonça bientôt pour donner des leçons particulières de littérature. Profitant des loisirs que lui laissait cette position, il concourut et remporta des prix dans plusieurs académies de province. Celle des Palinods de Rouen couronna trois de ses compositions latines, de 1782 à 1785 (1). Il obtint, en 1785, l'accessit à celle d'Amiens pour l'*Eloge de Gresset*. Les académies de Montauban et de Marseille lui décernèrent également des récompenses. Encouragé par tant de succès, il se mit sur les rangs pour une chaire au collège de la Marche ;

(1) *Bussardi* (Boussard) *Dieppensis in naufragos Pielas, carmen ; Echolæ gallicæ tabularum ad Luparam Exposito, carmen ; Rosæ Pielas, infelix naufragium, car ue i.*

mais un nouveau règlement imposait aux aspirants la condition d'embrasser l'état ecclésiastique, et il ne crut pas devoir s'y soumettre. La chaire de rhétorique du collège de Toulouse étant venue à vaquer dans le même temps, il la fit solliciter par l'abbé Delille, et l'obtint. Carré justifia la réputation qui l'avait précédé dans cette ville, et l'éclat de ses leçons y attira bientôt une foule d'élèves. Devenu membre de la société littéraire fondée par l'archevêque Loménie de Brienne, sous le nom de *Musée*, il y lut dans les séances publiques des vers qui furent très-applaudis. Couronné trois fois aux Jeux floraux pour une ode intitulée : *le Muséum français*, et pour deux épitres, l'une *aux Mânes de le Franc de Pompignan* et l'autre *à l'abbé Delille sur son voyage en Grèce*, il fut reçu maître ès jeux en 1788. La révolution ayant supprimé sa chaire avec le collège de Toulouse, il accepta la place de chef d'une maison d'éducation dirigée jusqu'alors par M. Albert, dont il épousa la plus jeune fille ; et cette école prit sous sa direction un rapide accroissement. Connu par son talent pour la poésie, on exigea de lui pour les *fêtes civiques* des vers qu'il aurait été dangereux de refuser. Mais il n'eut point à rougir plus tard de sa condescendance, car tous les vers qu'il fit à cette funeste époque sont empreints de sentiments généreux. Carré fut, en 1797, l'un des fondateurs du Lycée, le premier point de réunion offert aux amis des lettres dans nos provinces méridionales, et qui substitua jusqu'au rétablissement des anciennes sociétés littéraires. Informé du retour de l'abbé Delille en France, il s'empressa d'adresser à son ancien maître une épitre pleine d'enthousiasme et de sensibilité. L'académie des Jeux floraux, à sa réorganisation, élut un des quarante *mainteneurs* Carré, qui lui appartenait déjà comme maître ès-jeux, et peu de temps après il fut nommé professeur de belles-lettres à la faculté de Toulouse. Dans la force de l'âge et la maturité de son talent, tout semblait lui présager une vieillesse paisible ; mais il n'en fut pas ainsi. Victime d'un abus de confiance, il lui fallut perdre dans des débats judiciaires un temps qu'il aurait employé plus utilement à revoir et à perfectionner les ouvrages de sa jeunesse ; et il eut beaucoup de peine à recouvrer une faible partie de ses économies. La mort de sa femme, qu'il chérissait tendrement, vint ajouter à ses chagrins. Une fille, sa dernière consolation, lui fut enlevée à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Ses amis lui conseillèrent alors de faire le voyage de Paris, persuadés que l'aspect des lieux où s'était écoulée son enfance exercerait sur lui une salutaire distraction ; mais, accablé par tant de revers, il y mourut le 25 février 1825, à 67 ans. Ses œuvres ont été publiées par M. Dumége, Toulouse, 1826, in-8°, avec le portrait de l'auteur, une notice historique par l'éditeur, et son éloge lu à l'académie des Jeux floraux par M. Tajan. Ce volume renferme des odes, des hymnes, des discours en vers, des épitres, le *Bouclier d'Hercule*, poème traduit du grec d'Hésiode, les *Jardins*, imités du poème de Rapin, etc. La plupart de ces pièces, couronnées par des acadé-

mies ou louées avec enthousiasme par les journaux, sont cependant fort médiocres. W—s.

CARRÉ (GUILLAUME-LOUIS-JULIEN), juriconsulte, naquit à Rennes le 24 octobre 1777. Après avoir terminé ses études, il embrassa la profession d'avocat, et se distingua d'abord au barreau de sa ville natale. Il fut, en 1806, nommé professeur à l'école de droit ; et plus tard, lors de la réorganisation des facultés, il conserva la chaire de procédure, qu'il remplit avec une rare distinction. Les devoirs de cette place ne l'empêchèrent pas de publier un assez grand nombre d'ouvrages estimés de ses confrères, seuls juges compétents. Ami de Toullier, son collègue à la faculté de Rennes, Carré devait continuer son travail sur le droit civil suivant l'ordre du code, et, dans ce but, il avait déjà recueilli de nombreuses notes, lorsqu'il mourut subitement le 13 mars 1852. On a de lui : 1° *Introduction générale à l'étude du droit*, spécialement du droit français, avec des tableaux synoptiques, Paris, 1808, in-8° ; 2° *Analyse raisonnée et conférences des opinions des commentateurs et des arrêts des cours sur le Code de procédure civile*, Rennes, 1814-12, 2 vol. in-4°. « L'opinion de Carré, dit Toullier, mérite à tous égards d'être pesée. Son ouvrage sur le code de procédure est utile et excellent. » 3° *Traité et Questions de procédure civile*, ibid., 1819, 2 vol. in-4°. 4° *Introduction à l'étude des lois relatives aux domaines congéables*, ibid., 1822, in-8°. 5° *Traité du gouvernement des paroisses*, avec un supplément, ibid., 1824, in-8°. 6° *Les Lois de la procédure civile*, ibid., 1824, 3 vol. in-4°. L'auteur a refondu dans cet ouvrage l'*Analyse raisonnée* et les *Traité et Questions de procédure civile*. 7° *Les Lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles*, ibid., 1825-26, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage est dédié à M. Dupin l'ainé. M. Duvergier, avocat à la cour de Paris, s'est chargé de continuer sur les notes de Carré le *Droit civil français* par Toullier. W—s.

CARRÉ DE MONTGERON. Voyez MONTGERON.

CARREL (LOUIS-JOSEPH), docteur en théologie, natif de Seissel en Bugey, est auteur des ouvrages suivants : 1° *La Pratique des billets*, Louvain, 1690; Bruxelles, 1698, in-12. Ce livre a pour objet de réfuter celui de le Correur, intitulé : *Traité des billets entre négociants*, 1682. Ce dernier soutenait que, dans le commerce, il est permis de prêter à intérêt, pour un temps limité, sur de simples billets. Carrel convient que cette pratique n'est point opposée à la loi naturelle, ni par conséquent mauvaise en soi, mais qu'elle est contraire à la loi divine expliquée par la tradition. 2° *La Science ecclésiastique suffisante à elle-même sans le secours des sciences profanes*, Lyon, 1700, in-12. On y trouve d'excellentes choses sur l'obligation où sont les ecclésiastiques de s'appliquer à la science de leur état, mais trop de sévérité à l'égard de l'étude des sciences profanes. 3° *Avis à l'auteur de la Vie de M. d'Aranthon d'Alex, évêque d'Annecy*, Bruxelles et Lyon, 1700, in-12. L'auteur de cette *Vie* (D. Lemasson) y répondit dans des *Eclaircissements* placés

à la fin de la 2<sup>e</sup> édition. Carrel soutenait que le prélat n'était point contraire aux sentiments de St. Augustin et de St. Thomas sur la grâce et la prédestination, ni ennemi de Port-Royal. D. Lemasson s'attacha à prouver que d'Aranthon n'était point janséniste, ni quietiste. 4° Un avis et trois lettres, insérés dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, de 1708, sur les propositions concernant la révélation et la certitude du texte sacré, où il prend la défense du docteur Holden, dans son *Analyse de la foi*. 5° *Lettre à M. Amelot de la Houssaye*, Paris, 1691, in-16, de 60 p. Elle roule sur la traduction des *Lettres de Cicéron à Atticus*, par St-Réal. (Voy. ce nom.) T—D.

CARREL (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-ARMAND), publiciste. Dans cette forme de gouvernement tant vantée de nos jours qu'on nomme représentatif, le métier de journaliste politique a acquis une haute importance, et Carrel en est un triste et brillant exemple. En 1850, les journalistes se trouvèrent à la tête du peuple victorieux. Ce fut un spectacle tout à la fois ridicule et honteux de voir avec quelle âpreté ils se ruèrent à la curée des places. Emplois de toute espèce, directions générales, secrétariats généraux, préfectures, sous-préfectures, ils s'emparèrent de tout. Il semblait que le peuple n'eût vaincu que pour eux. La réputation de Carrel était encore naissante ; mais il sentait sa propre force : il ne se trouva pas assez bien partagé dans la distribution des faveurs. *Peut-être*, disait-il plus tard, *m'aurait-on désarmé en me donnant un régiment*. On ne lui offrit qu'une petite préfecture de troisième ordre ; il la dédaigna et se fit tribun du peuple. Quoique Carrel ait toujours eu l'âme fière et indépendante, il est certain que son républicanisme ne date que de cette époque. On peut s'en assurer en lisant son *Histoire de la contre-révolution en Angleterre*, ouvrage de circonstance, publié en février 1827. — Carrel naquit à Rouen au commencement du 19<sup>e</sup> siècle. Il fit de médiocres études au collège de sa ville natale. Dès cette époque ses penchants militaires se manifestaient par le choix de ses lectures. Il lisait avec ardeur César et Xénophon. Son père, honnête marchand, ne voulut pas contrarier une vocation aussi prononcée, et le jeune Armand, d'abord destiné au commerce, eut la permission d'embrasser la carrière des armes. Au sortir du collège, et pendant la préparation pour entrer à l'école militaire de St-Cyr, il se livra tout entier aux études d'histoire et de stratégie. A l'école, il y employa tout le temps que lui laissaient les occupations réglementaires. Un jour qu'il avait manifesté trop librement des opinions politiques, il reçut une sermon du général d'Albignac, commandant de l'école, qui alla jusqu'à lui dire : *Avec des dispositions comme les vôtres, vous feriez mieux de tenir l'aune dans le comptoir de votre père*. — Mon général, répondit Carrel, *si je reprends l'aune de mon père, ce ne sera pas pour mesurer de la toile*. Cette réponse hardie fit mettre Carrel aux arrêts. Il était question de l'expulser. Mais Carrel se justifia en exposant les faits au ministre de la guerre, qui lui donna gain de cause. De St-Cyr il entra comme

sous-lieutenant au 29<sup>e</sup> régiment de ligne. En 1821, son régiment tenait garnison à Béfort et à Neuf-Brisach. Carrel prit part à la conspiration dite de Béfort; mais il fut impossible de le convaincre légalement. Cependant il resta noté comme un officier mal pensant, et suivit son régiment à Marseille. C'est là qu'il fit son début littéraire en insérant dans un journal quelques articles relatifs à son colonel. Ensuite il adressa aux cortès espagnoles une lettre où il exprimait ses sympathies pour la constitution de 1812. Cette lettre fut saisie et remise au commandant de la 10<sup>e</sup> division militaire, le baron de Damas, qui fit venir Carrel, l'engagea à se conduire avec plus de prudence, mais ne put rien gagner sur lui. On le mit à la réforme sans lui laisser son traitement. A cette époque, l'Espagne était agitée de mouvements révolutionnaires, et accueillait avec empressement tous les aventuriers qui allaient y chercher fortune. Déjà une armée française se préparait à marcher sous la conduite du duc d'Angoulême, pour délivrer Ferdinand VII. C'est le moment que choisit Armand Carrel pour se rendre à Barcelone (mars 1823) : il s'y trouvait avant l'entrée de l'armée française sur le territoire espagnol. Quels étaient ses motifs? Puisqu'il a été postérieurement jugé et acquitté par des hommes qu'on ne peut pas soupçonner de partialité en sa faveur, on doit le croire innocent; mais il fut pris les armes à la main dans les rangs espagnols, et envoyé en France pour y être jugé. A cet effet, le 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent de la division des Pyrénées-Orientales se réunit à Perpignan le 24 octobre 1823. Une question de droit fut présentée et soutenue avec habileté pour la défense de Carrel. Cette question était : *Un individu qui n'appartient point à l'armée peut-il, dans l'espèce actuelle, et pour le crime dont il s'agit, être jugé par des tribunaux militaires?* Le conseil, adoptant la négative, se déclara incompétent. Le 5 février 1824, la cour de cassation annula ce jugement, et renvoya Carrel devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre des Pyrénées-Orientales. Il y fut condamné. Le jugement ayant été derechef annulé pour défaut de forme, l'affaire fut renvoyée devant le 1<sup>er</sup> conseil de guerre de la 10<sup>e</sup> division séant à Toulouse, et jugée le 20 juillet 1824. Carrel était accusé d'avoir fait partie de la colonne constitutionnelle du colonel de Fernandès, qui se battit contre les troupes françaises dans les journées des 15 et 16 septembre, contre la division commandée par le lieutenant général baron de Damas. L'acte d'accusation portait : « Le jeune Carrel, âgé de vingt-trois ans, né d'une bonne famille, élève de l'école de St-Cyr, et ancien sous-lieutenant au 29<sup>e</sup> régiment de ligne, se rendit, avant le commencement des hostilités, de Marseille à Barcelone, seulement pour cause de mécontentement; il avait fait des réclamations qui n'avaient pas été écoutées, et il avait été mis à la réforme sans traitement. Il se trouva à Barcelone sous la fatalité des circonstances, et fut forcé par la tyrannie de Rosten et de Mina à prendre du service. » L'accusation fut soutenue par le capitaine rapporteur Lassus. M<sup>e</sup> Romiguières, défenseur de Carrel, pro-

posa trois moyens de défense : 1<sup>o</sup> l'incompétence du conseil; 2<sup>o</sup> la capitulation de Llers et de Llado; 3<sup>o</sup> l'absence de toute culpabilité à l'égard de son client, motivée sur ses intentions. Après la réplique du capitaine rapporteur, l'accusé adressa quelques mots à ses juges : « Ma présence à Llado, dit-il, a été une conséquence de ma fuite en Espagne, qui a été elle-même une malheureuse conséquence d'une conduite que je déplore amèrement. Je suis, messieurs, quoique plus jeune que vous tous, votre frère d'armes, et je n'ai jamais voulu porter les armes contre ma patrie; cette idée est affreuse pour moi comme elle doit l'être pour tout homme d'honneur. J'ai tout ignoré à Barcelone, et s'il m'eût été donné de savoir que le prince généralissime eût rallié tous les partis, que l'armée française se fût couverte d'une gloire immortelle dans la Péninsule, j'aurais fui de Barcelone avant que Mina et Rosten eussent fait régner la terreur; alors peut-être je l'aurais pu. » Carrel fut acquitté à la majorité de cinq voix contre un. Après la guerre d'Espagne, et pendant sa longue détention, sous la menace d'une peine capitale, Carrel écrivit différents résumés d'histoire ancienne et moderne, que l'on a retrouvés parmi ses papiers. Il ne songeait alors qu'à imprimer la suite des faits dans sa mémoire, et nullement à s'exercer au métier d'écrivain. La preuve en est qu'à son retour à Paris, après son acquittement, il hésita longtemps sur le parti qu'il devait embrasser. Sa famille lui conseillait le commerce. On le pressait : on craignait la perspective d'un oisif onéreux aux siens. Ce fut au milieu de ces incertitudes qu'Armand Carrel fut proposé pour secrétaire à M. Augustin Thierry, lequel achevait alors l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*. Sa vue, déjà affaiblie par le travail, avait besoin de la main et des yeux d'un collaborateur habile. Il accepta les services du jeune officier, et lui offrit l'équivalent de son traitement. Six mois se passèrent ainsi. Un libraire étant venu demander à M. Thierry un résumé de l'histoire d'Écosse, celui-ci, qui suffisait à peine à ses immenses travaux, engagea Carrel à s'en charger. Carrel écrivit un court et substantiel résumé, où M. Thierry dut mettre, pour les convenances du libraire, une introduction de sa main. L'ouvrage eut assez de succès pour que Carrel refusât désormais tout traitement. M. Thierry n'y consentit pas d'abord; mais, Carrel insistant, il fut convenu qu'il recevrait le traitement durant trois mois encore; après quoi il serait libre. — Les trois mois étaient écoulés, et l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre* avait paru : Carrel ne venait plus chez M. Thierry à titre de secrétaire, mais seulement comme ami, offrant gratuitement des services rendus plus rares, que son talent croissant rendait sans doute plus précieux. Il passait une partie du temps à faire des recherches et à copier des extraits qui devaient servir aux travaux ultérieurs de l'historien. Dans le même temps il préparait un nouveau résumé de l'histoire de la Grèce moderne. C'était plus l'œuvre de Carrel que le *Résumé de l'histoire d'Écosse*. M. Thierry n'y avait contribué que pour le projet, où il l'avait



poussé, et pour quelques conseils particuliers qui mirent le jeune écrivain sur la voie de notions sûres et intéressantes. Au reste, l'ouvrage put se passer de la protection d'un morceau préliminaire, et le plan comme la rédaction en appartiennent entièrement à Carrel. Ce *Résumé*, publié à la fin de l'année 1827, a été réimprimé en 1829. Ces deux premiers écrits passèrent inaperçus dans la foule des productions de même genre, et Carrel en retira néanmoins un léger profit, qu'il accrut par divers articles publiés çà et là dans les journaux et dans les revues. Ces ressources précieuses, et l'assistance de quelques amis qui lui offrirent leur bourse, ne pouvaient longtemps le défendre contre la pauvreté. Pour sortir de cette position, il résolut enfin de se livrer au commerce à l'aide de quelques fonds avancés par sa famille ; il ouvrit, en société avec un ami, une modeste librairie. On fait toujours mal ce qu'on fait à contre-cœur ; au bout de quelques mois, il fallut fermer la boutique ; mais, si Carrel y perdit son argent, il n'y perdit pas son temps : c'est là qu'il écrivit l'*Histoire de la contre-révolution en Angleterre*, ouvrage remarquable, où il avait évité à dessein de faire des rapprochements entre les Stuarts et les Bourbons, mais où ces rapprochements éclatent malgré lui. A cette époque, Carrel, en société avec MM. Thiers et Mignet, fonda un nouveau journal auquel ils donnèrent le nom de *National*. La rédaction en chef fut confiée pour un an à M. Thiers ; elle devait, la seconde année, appartenir à M. Mignet, et un an plus tard à Carrel. Dans le principe, M. Thiers était presque exclusivement chargé de la partie politique, hostile à la branche aînée, et tendant au résultat que nous avons vu en 1830, c'est-à-dire à une imitation de la révolution anglaise de 1688. Carrel ne rédigeait guère alors dans ce journal que la partie littéraire ; mais bientôt les événements l'attachèrent pour jamais à la rédaction politique, qui était sa véritable vocation. — Le 26 juillet 1830, jour de la publication des fameuses ordonnances, il les inséra dans un supplément au *National*, et appela les citoyens à s'armer pour la défense des lois. Le 27, il signa la protestation des journalistes, et partit immédiatement pour Rouen, d'où il ramena des auxiliaires. A son retour, il reçut une mission pour les départements de l'Ouest ; il les visita, changea ou conserva les maires et les sous-préfets, et adressa au gouvernement un mémoire qui fixa l'attention. En récompense, on lui offrit la préfecture du Cantal. Il refusa, et se mit en devoir de faire valoir ses droits à la rédaction en chef du *National*. Après quelques difficultés qui lui furent, disait-il, suscitées par M. Thiers, il obtint ce poste. Son opposition au nouveau gouvernement à l'établissement duquel il venait de contribuer fut d'abord très-moderée : la *monarchie républicaine* de MM. Lafitte, Dupont (de l'Eure), Gérard, Lafayette et autres, était tout ce qu'il demandait ; mais bientôt il devint aussi républicain que *la Tribune* ; il s'éleva contre le maintien des traités de 1815, attaqua l'alliance anglaise cimentée par Talleyrand, démontra le danger des forts détachés autour de la capitale, et sapa vigoureusement l'hérédité de la pairie. Au

bout de quelques mois, il passait à juste titre pour l'un des plus redoutables adversaires de la royauté nouvelle. Dans les premiers jours de janvier 1832, le pouvoir tenta un acte arbitraire sur plusieurs écrivains politiques gérants de divers journaux et sur les imprimeurs de ces feuilles. Carrel, par un article du 24 janvier suivant, déclara que l'arrestation préventive des écrivains, hors le cas de flagrant délit, était une illégalité ; qu'il ne s'y soumettrait pas, et que si l'on essayait de l'arrêter, il repousserait la force par la force. On ne l'arrêta pas, mais on lui fit un procès, où il se défendit lui-même, assisté par M. Odilon-Barrot, son avocat. Le succès qu'il obtint dans ce début oratoire le détermina par la suite à se charger lui-même de la défense du *National*, et toutes les fois qu'il plaida devant le jury, il gagna sa cause. Il ne fut pas si heureux à la chambre des pairs : le *National* avait été cité à la barre pour un article qualifié d'injurieux. M. Rouen, gérant, était en cause, et Carrel plaidait pour lui. Ayant nommé le maréchal Ney, il ajouta : « A ce nom je m'arrête « par respect pour une glorieuse et lamentable mé- « moire. Je n'ai pas mission de dire s'il était plus « facile de légaliser la sentence de mort que la ré- « vision d'une procédure inique, les temps ont pro- « noncé. Aujourd'hui le juge a plus besoin de ré- « habilitation que sa victime... » M. le président Pasquier le rappelle à l'ordre ; Carrel reprend avec calme : « Si parmi les membres qui ont voté la mort du « maréchal Ney et qui siègent dans cette enceinte, « il en est un qui se trouve blessé de mes paroles, « qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me « dénonce à cette barre, j'y comparaitrai, je serai « fier d'être le premier homme de la génération de « 1830 qui viendra protester ici au nom de la France « contre cet abominable assassinat. » Carrel allait sans doute être victime de son entraînement, lorsque le général Excelmans se leva, et, comme emporté par une conviction profonde, s'écria : « Je « partage l'opinion du défenseur. Oui, la condamna- « tion du maréchal Ney a été un assassinat juri- « dique ; je le dis, moi. » L'assemblée fut profondément émue de cet écho parti du banc des juges. Carrel ne pouvait désormais être mis en cause sans que la chambre appelât aussi à sa barre le général Excelmans : l'incident n'eut pas de suite. — C'était de Ste-Pélagie, que Carrel était allé défendre M. Rouen. Après la condamnation de l'ancien gérant, Paulin, Carrel avait résolu de signer lui-même le journal, avec MM. Scheffer et Conseil, et tous trois avaient été condamnés par la cour royale de Paris jugeant sans jurés pour un article qu'elle assimila à un compte rendu d'audiences. Avant de subir sa peine, six mois de prison, Carrel était allé à Londres chercher des matériaux pour ses travaux historiques ; il en revint bientôt et se constitua prisonnier. Rendu à la liberté, il reprit au *National* sa vigoureuse polémique, et devint l'objet des persécutions de son ancien collaborateur, devenu ministre. En 1832, aux affaires des 5 et 6 juin, il fut contraint de se cacher pour se soustraire à l'arrestation qui le menaçait. Mais, sans quitter son asile, il défendit de

sa plume les vaincus de St-Méry; il tonna contre l'état de siège et contre les commissions militaires. En 1854, il fut derechef impliqué dans le complot des accusés d'avril. Une visite domiciliaire eut lieu dans ses appartements et ne produisit aucun résultat. Pendant les premiers temps qui suivirent les événements du 14, la polémique du *National* fut circumspecte; bientôt elle reprit toute son énergie, et son rédacteur se porta souvent le défenseur des prisonniers dont la longue détention préventive affligea tous les hommes généreux. — L'année suivante, à propos de l'attentat de Fieschi, de nouvelles persécutions atteignirent Carrel; il fut arrêté et détenu huit jours. Les papiers saisis dans son domicile ne purent justifier en rien cet acte odieux, et cette détention ne fit qu'accroître l'influence de Carrel dans le parti républicain. Dans un des nombreux procès qu'il eut à soutenir, il fut obligé de se rendre à Rouen afin de comparaître le 17 juin 1854 devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure. Il fut condamné. Ce qu'il y eut de plus malheureux pour lui dans ce voyage, c'est que, faisant une partie sur la Seine avec MM. Pauwels, Stevenin et Conseil, leur bateau chavira. Carrel et M. Pauwels purent seuls échapper; mais ses amis, Stevenin, jeune architecte rouennais, et Conseil, son collaborateur, se noyèrent. En 1855, il se mit sur les rangs pour la députation: le pouvoir fit échouer cette candidature. Carrel continua donc sa lutte dans le journalisme jusqu'au fatal événement qui vint y mettre fin. Un trait de son caractère était une extrême susceptibilité sur le point d'honneur. En 1850, il avait eu un duel avec un des rédacteurs du *Drapeau blanc*, feuille légitimiste. Ce dernier fut atteint d'une balle au poignet. En 1855, autre duel pour affaire de parti. M. Roux-Laborie, adversaire de Carrel, reçut deux coups d'épée, l'un dans le bras et l'autre dans la main. Carrel lui-même fut blessé au ventre d'un coup qui mit sa vie en péril. Il reçut en cette occasion de nombreux témoignages d'intérêt de la part des hommes de tous les partis. Cette leçon aurait dû le rendre plus prudent; mais il n'en fut rien, et l'année suivante il succomba dans un duel qui ressemblait moins à une affaire politique qu'à une question d'intérêt. Il s'agissait de la création des journaux quotidiens à 40 francs, idée nouvelle que venait de mettre en œuvre avec succès le fondateur de la *Presse*. Des personnalités contre ce journaliste envenimèrent bientôt la querelle. Le 22 juillet 1856, à six heures et demie du matin, une rencontre eut lieu à Vincennes entre Armand Carrel et M. Emile de Girardin. Celui-ci, atteint le premier, eut la cuisse traversée par la balle de son adversaire. Armand Carrel fut frappé au bas-ventre. Le premier put être ramené à Paris; mais Armand Carrel, attendu la gravité de sa blessure, fut transporté sur les bras des quatre témoins à St-Mandé, dans la maison de M. Payra, son ancien camarade à l'école militaire. Les docteurs Jules Cloquet, Marx, Littré et Dumont lui procurèrent leurs soins; mais nul remède humain n'était possible, et le 24 juillet Carrel cessa de vivre. Le cimetière de St-Mandé reçut sa dépouille

mortelle. En apprenant la mort de Carrel, qui produisit sur le public une pénible sensation, un prince qui devait lui-même terminer ses jours d'une manière bien malheureuse et bien prématurée, le duc d'Orléans, dit: «C'est une perte pour tout le monde.» Outre les ouvrages que nous avons cités précédemment, Carrel a laissé un grand nombre d'excellents articles dans *la Revue américaine* qu'il dirigea; dans *le Constitutionnel*, *le Globe*, *le Producteur*, et *la Revue française*. On remarqua surtout deux articles insérés dans ce dernier recueil en 1828, et relatifs à la guerre d'Espagne de 1825. C'est là qu'il s'est montré vraiment écrivain. Une notice sur Carrel a été insérée dans *le National* par le docteur Littré, son ami. M. Désiré Nisard a composé sur Armand Carrel un morceau remarquable qui se trouve dans le t. 2 de ses *Mélanges* (Paris, 1858, in-8°)(1). D—R—R.

CARRELET (LOUIS), curé de Dijon, naquit en cette ville, le 8 septembre 1698. Ayant embrassé la règle des jésuites, il fut chargé de la régence des basses classes et de l'éducation des enfants de M. de Choiseul-Beaupré, gentilhomme lorrain. Il fit ensuite son cours de théologie à l'université de Pont-à-Mousson, et il y reçut le bonnet de docteur. L'affaiblissement de sa santé l'ayant forcé de rompre ses engagements avec les jésuites, il vint à Paris, et le célèbre Languet, curé de St-Sulpice, s'empressa de l'attacher à l'administration de sa paroisse en le nommant son vicaire. Au bout de quelques années, Carrelet fut encore obligé d'abandonner ce poste; et d'après le conseil des médecins, il revint en Bourgogne respirer l'air natal. Pourvu d'un canonicat de la cathédrale de Dijon, en 1751, année même de l'érection du siège épiscopal de cette ville, l'abbé Carrelet le permuta quelques mois après pour la cure de Notre-Dame. Il gouverna cette paroisse pendant près de cinquante ans avec un zèle admirable, et mourut le 16 mars 1781. On a de lui: *Oeuvres spirituelles et pastorales*, Dijon, 1767 et années suivantes, 7 vol. in-12. Dans cette première édition, faite avec le consentement, mais sans la participation de l'auteur, les matières sont mal distribuées. Carrelet en préparait une seconde dont le premier volume parut à Dijon, en 1780, et qui fut terminée par un de ses vicaires. Elle ne contient que 6 volumes, parce qu'on en a retranché plusieurs morceaux. La 3<sup>e</sup>, mise dans un meilleur ordre, Paris, Belin, 1805, 7 vol. in-12, est la plus complète. Les deux premiers volumes renferment les homélies; le 3<sup>e</sup>, les instructions théologiques; le 4<sup>e</sup>, les discours sur les points les plus importants de la morale; le 5<sup>e</sup>, les discours sur les fêtes et les cérémonies remarquables de l'Église; le 6<sup>e</sup>, les panégyriques et les oraisons funèbres; et le 7<sup>e</sup> enfin, les discours sur plusieurs événements intéressants pour la religion. Une vie

(1) M. Quérard, dans la *France littéraire*, a confondu Armand Carrel avec M. A. Carel, chef de bataillon, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, auteur d'un *Dithyrambe sur le sacre de S. M. Charles X*. S'il avait fait attention à la différence de l'orthographe des deux noms, il n'aurait pas prêté à notre Carrel, qui ne fut jamais que sous-lieutenant, une contradiction si déplorable dans sa conduite politique.

de Carrelet est imprimée dans le 1<sup>er</sup> volume. — *Barthélemy CARRELET DE ROZEY* (1), frère aîné du précédent, naquit à Dijon le 21 février 1695 (2). Il montra de bonne heure des talents distingués pour la chaire. Languet, alors évêque de Soissons et frère du curé de St-Sulpice, le nomma son théologal en 1723. Il prêcha l'Avent en 1727, à la cour de Lorraine, et fut reçu la même année à l'Académie de Soissons. Barbier (*Examen critique*, p. 472) dit qu'il fut souvent chargé d'offrir, au nom de cette compagnie, le tribut littéraire que, d'après ses statuts, elle devait à l'Académie française. Mais on ne trouve qu'une pièce de vers avec son nom dans le recueil de l'Académie, année 1729. Elle est intitulée : *Sentiments d'une âme pénitente*. En 1750, il prêcha la Cène à Versailles. En 1755, il prononça le *Panegyrique de St. Louis* en présence de l'Académie française. Il eut, l'année suivante, l'honneur de présenter au cardinal de Fleury son *Ode à Louis le Grand sur la gloire de Louis XV dans la guerre et dans la paix*. Il prêcha le Carême en 1742, à la cour de Lorraine. L'abbé Carrelet, doyen du chapitre et vicaire général, mourut à Soissons, le 14 juin 1770. Son *Eloge historique*, lu dans une séance publique de l'Académie de cette ville, a été imprimé en 1771, in-8°.

V—s.

*CARRÉNO DE MIRANDA* (DON JUAN), naquit de parents nobles, à Aviles, ville des Asturies, en 1614. Il apprit à Madrid le dessin de Pierre de Las Cuevas, et fut l'élève de Barthélemy Roman pour le coloris. Il excella dans le portrait et dans l'histoire. Il peignit, à l'âge de vingt ans, les tableaux de Ste-Marie d'Aragon et ceux de l'église du couvent du Rosaire de Madrid. Il fut élevé, en 1657, par la noblesse d'Avila, et ensuite par celle de Madrid, à des fonctions de judicature ; mais Vélasquez, voyant que ce genre d'occupation le détournait des travaux auxquels il était plus enclin, lui fit faire, dans le palais du roi, des peintures qui furent approuvées par Philippe IV, et ce prince le nomma peintre de la couronne en 1669. Charles II confirma cette nomination peu de temps après, et lui donna, en outre, l'ordre de St-Jacques. Ses amis, le félicitant à l'occasion de cette dernière dignité, et lui disant qu'il n'en avait pas besoin pour illustrer sa naissance, mais que cet honneur reflétait sur la peinture, il leur répondit : « La peinture n'a pas besoin de ces honneurs, car elle peut les donner à tout le monde. » Les tableaux de Carréno sont remarquables par la correction du dessin, par le gracieux et la douceur du coloris ; ses teintes imitent celles de van Dyck ; ses esquisses ont de la franchise, de la facilité et de l'invention. Ce peintre possédait aussi l'art de la gravure. Il mourut en 1685. On voit à Madrid, entre les principales œuvres de Carréno, une *Madeleine dans le désert*, au couvent de Las Rocogidas ; à Tolède, *unc Ste. Famille* dans l'église des bénédictins de St-Martin ; à Alcalá de Hénarés,

dans l'église des religieuses de la Madeleine, un tableau de *Jésus* et un *Baptême de Notre Seigneur* ; à la paroisse de St-Jean, deux grands tableaux historiques, concernant la vie de St. Isidore le laboureur. Carréno fit aussi une *Madeleine* qu'on voyait à Ségovie, dans la collection des tableaux de l'amiral de Castille. On admire à Pampelune son fameux tableau de *l'Institution de l'ordre des trinitaires*, chez les religieux du même nom.

L—IE.

*CARRERA* (PIERRE), Sicilien, naquit à Militello, dans la vallée di Noto, en 1574. Il était versé dans les antiquités de la Sicile, et son savoir le fit rechercher par plusieurs princes d'Italie. Il mourut à Messine, le 8 septembre 1647, âgé de 76 ans. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissés, on doit remarquer : 1° *Variorum Epigrammatum lib. 3*, Palerme, 1610, in-8°. 2° *Il Giuoco de' Scacchi*, jeu dans lequel il était fort habile. Ce traité, imprimé à Militello en 1617, in-4°, est rare et très-recherché des curieux. 3° *I tre libri dell' Epistole di Gio. Tommaso Moncada, conte d'Atternò, tradotti dalla lingua latina nell' italiana; aumotazioni e dichiarazioni sopra le dette epistole*, ibid., 1620, in-16. 4° *Il Mongibello descritto in tre libri; Poesie pertinenti alle matrici di Mongibello*, réimprimé dans le *Thesaurus Antiquit. Siciliae*. Carrera a inséré dans cette description le catalogue des plantes qui croissent sur cette montagne, fait par Bonfigliuolo, d'Ancône. 5° *Delle Memorie istoriche della città di Catania*, en 2 volumes in-fol., publiés, l'un en 1659, l'autre en 1644 ; le 2° volume ne contient que la vie et les miracles de Ste. Agathe. Le premier, traduit en latin par Abraham Preiger, a été inséré dans le 10° volume du *Thesaurus Antiquitatum Siciliae* de Burmann. On trouve aussi, dans le même volume, une dissertation de P. Carrera, intitulée : *Disquisitio de vero significato numismatum quorundam Messanensium, seu Martenorum Catanensium*. On prétend que Carrera avait aussi composé un troisième volume de cette histoire, où il traitait de l'origine des familles nobles de la Sicile, mais qu'il lui fut défendu, ou qu'il s'abstint lui-même de le publier. 6° *Della Famiglia Tedeschi*, lib. 3, Catane, 1642, in-4°. 7° *Antica Syracusa illustrata*. 8° *Il Bonanni dialogo*. — François CARRERA, jésuite sicilien, né en 1629, mort le 27 février 1679, a publié : *Pantheon Siculum, sive sanctorum siculorum Elogia*, Gênes, 1679, in-4°. On a aussi de lui quelques poésies latines.

R. G.

*CARRERA* (ANTOINE PRINCIVAL), médecin, né à Arona dans le Milanais, est connu par une satire contre les médecins, ses confrères, intitulée : *le Confusioni de' medici, in cui si scuoprono gli errori e gl'inganni di essi*, Milan, 1655, in-8°, publiée sous le nom de Raphaël Carrere. C'est pour répondre à cet ouvrage qu'on publia, sous le nom de Reinier Perruca, l'*Apologia de' medici*, Milan, 1655, in-8°.

A. B—T.

*CARRÈRE* (FRANÇOIS), né à Perpignan, le 11 mars 1622, reçu docteur en médecine à l'université de Barcelone en 1654, appelé à la cour de Madrid en 1667, devint, en 1676, premier médecin des armées

(1) C'est ainsi que ce mot est écrit dans le Recueil de l'Académie française.

(2) En 1695, suivant Papillon, *Bibliothèque de Bourgogne*, mais c'est probablement une erreur typographique.

du roi d'Espagne. Il quitta cette place en 1690, et se retira dans sa patrie. Il mourut à Barcelone, dans un voyage qu'il y fit, le 14 mai 1695. On a de lui : 1° de *Vario, omnique falso astrologiæ Conceptu*, Barcelone, 1637, in-4°; 2° de *Salute militum tuenda*, Madrid, 1679, in-8°. Il n'est point question dans cet ouvrage des maladies des soldats, mais seulement des soins qu'on doit avoir pour la conservation de leur santé. — Joseph CARRÈRE, son neveu, né à Perpignan, le 8 décembre 1680, docteur en médecine à l'université de cette ville, le 22 décembre 1704, recteur de cette compagnie en 1716, 1723, 1757; mort le 12 avril 1757, a laissé : 1° *Animadversiones in circulatores*, Perpignan, 1714, in-4°; ouvrage contre la circulation du sang. 2° *De Febribus*, 1718, in-4°. 3° *Essai sur les effets de la méthode du bas peuple pour guérir les fièvres*, 1721, in-12. — Thomas CARRÈRE, fils de Joseph, né le 11 février 1714, reçu docteur en médecine à Perpignan, le 22 janvier 1737, professeur au mois d'octobre de la même année, recteur en 1752, doyen de sa faculté en 1761, mourut à Perpignan, le 26 juin 1764. On a de lui : 1° *Theses in universa medicina*, 1756, in-4°. 2° *Réponse à une question de médecine dans laquelle on examine si la théorie de la botanique est nécessaire à un médecin*, 1740, in-4°. 3° *Lettre d'un médecin de province*, 1743, in-4°; *Réponse à la lettre raisonnée de M\*\*\**, 1745, in-4°; *Lettre à M. Gourraigne*, 1745, in-4°; *Réflexions sur les éclaircissements que M. Simon a donnés sur la maladie d'un officier d'artillerie*, 1744, in-4°. Ces quatre opuscules sont relatifs à une péripneumonie catarrhale. 4° *An veræ phthisi pulmonari aquæ Prestenses* (de la Preste), Perpignan, 1748, in-4°. 5° *De Hominis Generatione*, Perpignan, 1754, in-4°. 6° *Réponse à l'auteur d'une lettre sur l'impossibilité de reconnaître par l'ouverture des cadavres les causes des maladies*, ibid., 1753, in-12. 7° *De Sanguinis Putredine*, ibid., 1759, in-4°. 8° *De Hæmatoscopia*, Montpellier, 1759, in-8°, thèse soutenue par Pierre-Joseph Laroque. 9° *Essai sur les eaux minérales de Nossa en Conflent*, Perpignan, 1754, in-12. 10° *Traité des eaux minérales du Roussillon*, Perpignan, 1756, in-8°, attribué par erreur à son fils.

A. B.—T.

CARRÈRE (JOSEPH-BARTHÉLEMY-FRANÇOIS), fils de Thomas, né à Perpignan, le 24 août 1740, fut instruit par son père dans l'art qu'il professait. Il fut reçu docteur en médecine à la faculté de Montpellier en 1759, puis revint dans sa patrie, où il fit d'abord des cours particuliers d'anatomie. Il obtint ensuite la place de professeur dans l'université de cette ville. En 1772, le roi lui donna en fief les eaux minérales des Escluses, avec leurs dépendances. L'année suivante, il fut nommé inspecteur général des eaux minérales du Roussillon. Il vint alors se fixer à Paris, et donna sa démission des places qu'il occupait à Perpignan; mais l'université de cette ville lui conféra le titre de professeur émérite, en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres. Peu après, il fut nommé censeur royal et membre de la société de médecine. Il passa ensuite en Espagne, où il séjourna plusieurs années. Il est

mort à Barcelone, le 20 décembre 1802. On a de lui un grand nombre d'ouvrages : 1° *Dissertatio de vitali corporis et animæ fœdere*, Paris, 1758, in-4°. 2° *Dissertatio physiologica de sanguinis circulatione*, ibid., 1761, in-8°. 3° *De Digestionis Mechanismo*, ibid., 1765. 4° *De Revulsione*, ibid., 1770, in-8°. 5° *Réponse à un ouvrage qui a pour titre : Recherches anatomiques par Louis-Michel Coste, etc.*, 1771, in-4°. 6° *Dissertatio de retrogrado sanguinis Motu*, ibid., 1772, in-8°. 7° *Traité théorique et pratique des maladies inflammatoires*, ibid., 1774, in-8°. 8° *Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne*, t. 1<sup>er</sup>, Paris, 1776, in-4°; t. 2<sup>e</sup>, ibid., 1776, in-4°. Il n'a paru que ces deux volumes; l'ouvrage entier devait en avoir huit. C'est proprement un dictionnaire biographique des auteurs qui ont écrit sur la médecine; ses articles sont en général plus exacts et plus complets que ceux d'Eloi. Le dernier mot traité dans le 2<sup>e</sup> volume est Coivart, médecin anglais. Dans le *Journal de médecine* du mois de décembre 1776, on critiqua vaguement cet ouvrage. Carrère, au lieu de passer condamnation sur les reproches qu'on lui faisait, eut la faiblesse de s'en défendre. Il écrivit et fit imprimer à ce sujet une *Lettre à M. Bacher*, 1777, in-8°. C'était non-seulement donner de la consistance à la critique, mais aigrir le censeur, qui, dans le *Journal de médecine* des mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1777, fit insérer des articles raisonnés, mais d'un ton aigre et dur, sur la *Bibliothèque de Carrère*. 9° *Le Médecin ministre de la nature, ou Recherches et Observations sur le pépisme ou coction pathologique*, Londres et Paris, 1776, in-12. 10° *Dissertation médico-pratique sur l'usage des rafraîchissants et des échauffants dans les fièvres exanthématiques*, Amsterdam et Paris, 1778, in-8°. 11° *Mémoire sur les vertus, l'usage et les effets de la douce-amère, ou solamen scandens, dans le traitement de plusieurs maladies, et surtout des maladies dartreuses*, Paris, 1781, in-8°. 12° *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général, et sur celles de France en particulier*, ibid., 1785, in-4°. La 1<sup>re</sup> partie traite des eaux minérales en général; la 2<sup>e</sup> des eaux minérales de la France en particulier; la 3<sup>e</sup> donne le dénombrement des eaux minérales de la France sur lesquelles on n'a point écrit; la 4<sup>e</sup> présente le tableau de la température des eaux thermales de la France. Le volume est terminé par des tables. 15° *Manuel pour le service des malades*, ibid., 1786, in-12; 1787, même format; traduit en allemand, Strasbourg, 1787, in-8°. 14° Une édition du *Précis de la matière médicale* par Venel, avec des notes, ibid., 1786, in-8°; 1802, 2 vol. in-8°. 15° *Recherches sur les maladies vénériennes chroniques*, ibid., 1788, in-12. 16° *Tableau de Lisbonne en 1796, suivi de lettres écrites en Portugal sur l'état ancien et actuel de ce royaume*, ibid., 1797, in-8°; ouvrage anonyme, où l'auteur représente le gouvernement de ce royaume comme le plus faible, son ministère comme le plus despotique, son administration comme la plus corrompue, son peuple comme le plus avili, sa capitale comme

la plus détestable ville de toute l'Europe. Pendant son séjour en Espagne, Carrère avait ramassé sur tout ce qui concerne ce pays beaucoup de matériaux, dont M. Alexandre de la Borde a fait l'acquisition, et dont il déclare avoir profité dans son *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, Paris, 1808, 5 vol. in-8° et atlas; 2° édition, ibid., 1809, 5 vol. in-8° et atlas. Désessarts, dans son supplément aux *Siècles littéraires de la France*, dit que Carrère a fait des romans, des poésies, des histoires, des pièces de théâtre.

A. B—T.

CARRERO (PIERRE-GARCÍAS), né à Calahorra, bourg d'Espagne, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, fut docteur en médecine, et professa cette science à l'académie d'Alcala de Hénarès avec une grande réputation, qui lui valut une place de médecin de Philippe III. On lui doit : 1° *Disputationes medicæ et commentarii in primam sen libri quarti Avicennæ, in quibus non solum quæ pertinent ad theoreticam sed etiam ad praxim locupletissime reperiuntur*, Bordeaux, 1628, in-fol.; l'éditeur fut Pierre Ferriol, disciple de Carrero. 2° *Disputationes medicæ et commentarii ad sen primam libri primi Avicennæ, hoc est de febribus*, Alcala de Hénarès, 1612; Bordeaux, 1628, in-fol. 3° *Disputationes medicæ et commentarii in omnes libros Galeni de Locis affectis*, Alcala de Hénarès, 1605-1612, in-fol. On remarque dans tous ces ouvrages une critique judicieuse, et des connaissances très-étendues. A. B—T.

CARREY (JACQUES), peintre, né à Troyes en janvier 1646, entra dans l'école de Lebrun. Ce célèbre artiste le choisit pour accompagner à Constantinople Ollier de Nointel, nommé ambassadeur près la Porte Ottomane, et qui lui avait demandé un artiste habile. Carrey peignit d'abord l'audience accordée par le grand vizir à l'ambassadeur français. Il fit ensuite à Jérusalem deux tableaux, dont l'un représentait l'entrée de l'ambassadeur français dans cette ville, l'autre le *Feu sacré*, cérémonie usitée dans l'église du St-Sépulchre par les sectateurs de la religion grecque. Dans divers voyages où il avait accompagné Nointel à Athènes, en Palestine et dans l'Archipel, Carrey dessina un grand nombre de statues, de bas-reliefs et de monuments; mais ces dessins qu'il avait laissés à Constantinople furent perdus. Lorsqu'il fut de retour en France, Lebrun lui fit avoir une pension, un appartement à Versailles, et un aux Gobelins. Carrey mérita ces faveurs en travaillant pour le monarque. Il eut part à l'exécution de la galerie de Versailles, dessina les morceaux les plus curieux du cabinet du roi, et fit des dessins pour des ornements de sculpture, des ouvrages d'orfèvrerie, etc. En 1690, époque de la mort de Lebrun, Carrey retourna dans sa ville natale, pour ne plus la quitter, et il y fit un grand nombre d'ouvrages, dont le plus important fut la *Vie de St. Pantaléon*, en six grands tableaux, exécutés pour la paroisse de ce nom. Cet artiste mourut à Troyes, le 18 février 1726.

D—T.

CARRIARIC, roi des Snèves, contemporain d'Agila, roi des Visigoths, régnait, vers le milieu du 6<sup>e</sup> siècle, sur le Portugal, la Galice et les Astu-

ries. Son fils Théodomir, ayant été attaqué d'une maladie de langueur qui épuisa longtemps l'art des médecins, se vit enfin soulagé, et crut avoir obtenu sa guérison par l'intercession de St. Martin, évêque de Tours. Carriaric abandonna alors la secte arienne pour embrasser la religion catholique, et bâtit, en l'honneur de St. Martin, la cathédrale d'Orense dans le royaume de Galice. Il mourut en 559, laissant le trône à son fils Théodomir.

B—P.

CARRICHTER DE RECKINGEN (BARTHÉLEMY), médecin de l'empereur Maximilien II, se fit remarquer, sur la fin du 16<sup>e</sup> siècle, par la singularité de ses opinions. Il était imbu des préjugés de l'astrologie, de l'alchimie et de la théosophie. Sous le nom emprunté de *Philomusus*, il a publié plusieurs ouvrages sur diverses parties de la médecine, et particulièrement sur les plantes et leurs propriétés médicinales et alimentaires. Il indique sous quel signe du zodiaque et à quel degré d'élevation sur l'horizon doit être ce signe pour cueillir et préparer une plante, afin qu'elle ait un effet salutaire. Malgré la bizarrerie du sujet et du style, ces ouvrages eurent de la vogue; on en fit successivement un grand nombre d'éditions in-fol. et in-8°. Nous ne citons les titres des ouvrages de Carrichter que comme des monuments de la faiblesse de l'esprit humain; ils sont tous écrits en allemand : 1° *Livre de plantes, dans lequel on indique dans quel signe du Zodiaque, et à quel degré il doit être, pour qu'on se médicamente*, Strasbourg, 1575 et 1575, in-8°; cet ouvrage eut encore ensuite sept éditions, et il fut réimprimé à Nuremberg en 1686, in-8°, sous le titre de *Kräuter und Arzneibuch*, avec des augmentations par Cardiluceus, et à Tubingen en 1739, in-8°. 2° *Hygiène allemande*, Nuremberg et Amberg, 1610, in-8°. 3° *Traité de l'harmonie, de la sympathie et de l'antipathie des plantes*, Nuremberg, 1686, in-8°. 4° *Traité des plantes de l'Allemagne, décrites d'après les influences qu'elles reçoivent des corps célestes*, Strasbourg, 1576, in-fol.; 1595, in-fol.; le même ouvrage reparut sous le titre de *Horn des Heiles menschlicher Blodigkheit*, Strasbourg, 1619, in-fol., et 1675, in-8°; cette dernière édition est la seule qui porte le véritable nom de son auteur.

D—P—s.

CARRIER (JEAN-BAPTISTE), né en 1756, à Yolai, village près d'Aurillac dans la haute Auvergne, était un obscur procureur quand les désordres de la révolution commencèrent. Nommé député, en 1792, à la convention nationale, il contribua à faire établir le tribunal révolutionnaire, le 10 mars 1795, et, en toute occasion, se montra l'un des plus ardents à persécuter et à proscrire. Il avait entendu dire que la France était trop peuplée pour recevoir la république; il fut d'avis de la dépeupler. On l'entendit un jour, en déjeunant dans un café de Paris, soutenir que, pour rendre la république plus heureuse, il fallait supprimer au moins la moitié de ses habitants. Il vota la mort de Louis XVI, et, le 6 avril, il demanda un des premiers l'arrestation du duc d'Orléans, et concourut puissamment à la révolution du 31 mai. Après avoir été une première fois en

mission en Normandie, où les patriotes modérés des provinces de l'Ouest avaient essayé de se défendre par un soulèvement, Carrier fut envoyé à Nantes, où il arriva le 8 octobre 1793. La guerre civile était en ce moment dans toute son ardeur. Les victoires des Vendéens, la peur qu'ils inspiraient, avaient tourné en rage les sentiments déjà fort exagérés du parti opposé. L'incendie des villages, les massacres avaient déjà commencé. Quelques généraux, des représentants en mission, dont la conduite a depuis passé pour modérée, grâce à leur successeur Carrier, avaient déjà permis ou commandé beaucoup de cruautés. La convention envoya Carrier à Nantes, en lui recommandant de prendre des mesures de destruction et de vengeance plus rapides et plus générales. Carrier se conforma avec zèle à de telles instructions. La ville de Nantes, lorsqu'il y arriva, commençait à être en proie à une foule d'hommes féroces : il s'en entoura, et ils s'excitèrent mutuellement à des horreurs sans exemple. Les prisons étaient déjà remplies. L'entière défaite des Vendéens à Savenay accrut encore le nombre des prisonniers, et encouragea l'ardeur sanguinaire de Carrier et des hommes qui l'entouraient. Il trouva bientôt que les jugements informes et précipités qui envoyaient chaque jour à la mort une foule de prisonniers exigeaient de trop longs délais. « Nous ferons, disait-il « aux furieux dont il était environné, un cimetière « de la France, plutôt que de ne pas la régénérer « comme nous l'entendons. » Il proposa aux autorités de la ville de faire périr tous les détenus en masse et sans être jugés. Après quelques débats, il résolut, malgré la résistance de plusieurs de ses agents, d'exécuter son projet. Il fit d'abord embarquer, le 13 novembre 1793, quatre-vingt-quatorze prêtres dans une barque, sous prétexte de les transporter ailleurs. Le bateau était à soupape, et pendant la nuit on le submergea. Peu de jours après, une seconde exécution pareille de cinquante-huit prêtres eut encore lieu ; elle fut suivie de plusieurs autres. Ces horribles expéditions, auxquelles on donna le nom de *noyades*, et que Carrier lui-même appelait *baignades*, et *déportations verticales*, étaient exécutées par d'infâmes satellites qu'il avait organisés sous le nom de *compagnie Marat*. Carrier, rendant compte à la convention de ses travaux, raconta la mort de ces prêtres comme un naufrage heureux et fortuit. Son récit, qu'une sorte d'ambiguïté rendait plus atroce, mais non pas moins clair, se terminait par ces mots : « Quel torrent révolutionnaire « que cette Loire ! » La convention mentionna honorablement cette lettre. Lorsque Carrier vit que sa conduite était ainsi approuvée, il ne connut plus de frein. Deux hommes qu'il avait revêtus d'un grade militaire, Fouquet et Lamberty, furent chargés d'exterminer les prisonniers sans jugement. Un vaste édifice, nommé *l'Entrepôt*, servait à entasser les victimes dévouées à la mort. On y jetait pêle-mêle hommes, femmes, enfants, vieillards. Chaque soir, on venait les prendre pour les mettre sur des bateaux ; là, on les liait deux à deux, et on les précipitait dans l'eau, en les poussant à coups de sabre

ou de baïonnette ; car on ne se donnait plus le temps de préparer des barques à soupapes. On dit que, par une dérision horrible, on attachait quelquefois un jeune homme et une jeune fille pour les noyer, donnant à ce supplice le nom de *mariage républicain*. Pendant plus d'un mois, ce massacre se renouvela toutes les nuits. On saisissait indistinctement à l'Entrepôt tout ce qui était renfermé ; tellement qu'on noya un jour des étrangers prisonniers de guerre. Une autre fois, Carrier, qui vivait dans la plus infâme débauche, voulant donner un exemple de l'austérité des mœurs républicaines, fit prendre une centaine de filles publiques, et ces malheureuses furent noyées. Enfin l'on estime qu'il a péri 13,000 personnes à l'Entrepôt. Il est vrai qu'outre les supplices, la faim, le froid, la misère, l'abandon complet où on laissait ces prisonniers entassés, et l'épidémie, en ravagèrent une grande partie ; on négligeait même d'enlever les cadavres ; la corruption était telle, qu'on promit la vie à quelques hommes qui se chargèrent de nettoyer la prison, et l'on fit périr néanmoins ceux qui survécurent. Tel fut le spectacle qu'offrait Nantes. Les rives de la Loire étaient couvertes de cadavres ; l'eau du fleuve en était corrompue, et l'on fit défense de la boire. La famine, les maladies contagieuses désolaient la ville. Chaque jour, une commission militaire jugeait à mort de nombreux prisonniers ; chaque nuit l'on anticipait sur ces jugements ; on fusillait jusqu'à cinq cents victimes par jour dans les carrières de Gigan. Quelques mois avant son supplice, Robespierre ayant conçu le projet de faire finir le régime de terreur qui dévorait la France, et d'en rejeter les crimes sur ceux de ses collègues qui partageaient le gouvernement avec lui, fit rappeler Carrier, et témoigna qu'il désapprouvait sa conduite. Un esprit un peu moins féroce commença à régner à Nantes. Fouquet et Lamberty furent même sacrifiés à l'horreur publique, et condamnés à mort, non pour avoir égorgé, mais pour avoir soustrait des victimes au supplice. Cependant Carrier revint siéger avec assurance dans la convention, ne se cacha en rien de ce qu'il avait fait, et prit hautement la parole chaque fois que quelque mesure sanguinaire fut proposée. Le 9 thermidor arriva, et ceux qui triomphèrent de Robespierre se virent amenés à renverser les échafauds et à changer de direction. Dès que l'effusion du sang fut arrêtée, un cri universel s'éleva de plus en plus contre les hommes qui en avaient tant versé. Pour conquérir la faveur publique, il fallait se prêter à ce besoin d'une juste vengeance qui animait toute la France. Chacun, parmi les révolutionnaires, s'empressait à rejeter sur d'autres le sang qui avait été répandu, et, dans leurs divisions, ils excitaient le peuple contre ceux d'entre eux qui étaient allés un peu plus loin que les autres. Les troubles de la Vendée qui duraient encore, le procès des quatre-vingt-quatorze Nantais (1), que

(1) Ils partirent au nombre de cent trente-deux ; il en périt trente-six dans la route ou dans les prisons. Ils devaient être fusillés à Ancenis ; mais le commandant de l'escorte qu'on leur avait donnée, nommé Boussard, refusa d'exécuter l'arrêté dont il était por-

Carrier avait envoyés à Paris au mois de novembre 1793, et qui comparurent au tribunal au moment où ils pouvaient être non plus victimes, mais accusateurs, attirèrent sur Carrier l'exécration générale, et la voix publique demanda bientôt sa tête. Les charges étaient nombreuses, horribles; mais on n'avait aucune pièce signée de la main de Carrier. La convention hésitait; enfin, sur des avis qui leur furent donnés, quelques membres du comité de sûreté générale envoyèrent à Nantes leur secrétaire général, qui rapporta deux ordres, signés de Carrier, de faire guillotiner cinquante à soixante individus sans jugement. Alors la convention traduisit Carrier au tribunal révolutionnaire. En vain Carrier représentait-il qu'il n'avait fait qu'obéir à la convention; qu'il s'était conformé à l'esprit général; que des mesures à peu près semblables avaient été prises dans plusieurs provinces; que, dans le même temps, un décret authentique avait prescrit aux généraux de passer tous les Vendéens au fil de la baïonnette, et de réduire en cendres tous les villages; que des colonnes infernales avaient exécuté cet ordre: « Pourquoi blâmer aujourd'hui ce que vos décrets ont ordonné? disait-il. La convention veut-elle donc se condamner elle-même? Je vous le prédis, vous serez tous enveloppés dans une proscription inévitable. Si l'on veut me punir, tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président. » Cette défense ne fut point écoutée. Il y avait de l'imprudence aux conventionnels à poursuivre ainsi Carrier, mais il y en aurait eu encore davantage à essayer de le défendre. Il répéta devant le tribunal la même justification qu'il avait présentée à l'assemblée. L'instruction de ce procès, qui dura deux mois, les dépositions des témoins, les récriminations de quelques agents de Carrier contre lui, qui voulait rejeter les crimes sur eux, forment une pièce historique dont la lecture est difficile à soutenir. Carrier fut condamné pour avoir ordonné des exécutions arbitraires, dans des intentions contre-révolutionnaires; tant ceux qui l'envoyaient au supplice avaient des ménagements à garder avec eux-mêmes! Il marcha à la mort avec fermeté, le 16 décembre 1794, répétant qu'il était innocent. En se comparant à quelques-uns des hommes qui faisaient de lui une victime expiatoire, il pouvait ne pas se croire plus coupable qu'eux. La génération qui n'a pas vécu dans ces temps déplorables est beaucoup trop portée à se figurer ces hommes, fameux par le sang qu'ils ont versé, comme gens grandis par les circonstances, poursuivant leur dessein avec un oubli nécessaire de la morale et de l'humanité; excusés par le danger et l'impérieux besoin de la défense et de la victoire. Il n'en était pas ainsi rien de grand, rien de noble, rien de fort ne doit atténuer leurs crimes aux yeux de l'histoire. Ce n'était pas même l'erreur d'une opinion aveugle et fanatique, mais une exaltation factice, froide au fond, et s'enivrant volon-

tairement de paroles déclamatoires. Ce n'était pas l'acharnement contre un ennemi qui résistait, contre une victime qui brave son bourreau; car l'inhumanité était aussi complète contre le faible que contre le fort: le sentiment dominant qui troublait et entraînait ces âmes ignobles, c'était une sorte de peur ardente, inspirée par de si terribles circonstances, cherchant à se faire illusion à elle-même, et se croyant courageuse parce qu'elle égorgéait des victimes sans défense. Il s'y mêlait une passion d'envie contre toute supériorité, une irritation féroce contre toutes les choses où s'était attachée une idée de respect et de devoir; le besoin d'étourdir ses remords et de troubler sa propre raison achevait de pervertir ces esprits désordonnés; l'autorité absolue et arbitraire confiée à des hommes qui n'en avaient jamais exercé aucune aurait peut-être suffi à elle seule pour les jeter dans une sorte d'aliénation. Tel est l'aspect qu'ont présenté aux contemporains la plupart de ces proconsuls de la convention. Carrier est demeuré le plus fameux. Ceux qui voudront connaître cette époque de la révolution peuvent consulter les ouvrages suivants: 1° *Relation du voyage des cent trente-deux Nantais*, imprimée à Paris, au mois de thermidor de l'an 2. Il s'en fit dix à douze éditions dans quinze jours, et elle a été traduite en plusieurs langues. 2° *Dénonciation des crimes de Carrier*, par Phelippes Tronjolly, imprimée en fructidor an 2, in-4° et in-8°. 3° *Rapport de Carrier sur les missions qui lui ont été confiées*, imprimé par ordre de la convention nationale, vendémiaire et brumaire an 3, 2 parties in-8°. 4° *Noyades, Fusillades, etc., ou Réponse au rapport de Carrier*, par Phelippes Tronjolly, Paris, an 3, in-8°. 5° *Rapport fait par la commission des vingt et un, pour examiner la conduite de Carrier, et Pièces remises à la commission*, Paris, imprimerie nationale, brumaire an 3, 2 brochures in-8°. 6° *Bulletin du tribunal révolutionnaire, contenant le procès de Carrier et du comité révolutionnaire de Nantes*, 66 numéros in-4°. 7° *Procès criminel des membres du comité révolutionnaire de Nantes, et de Carrier, ci-devant représentant du peuple*, Paris, an 3, 4 vol. in-48. 8° *La Loire vengée*, Paris, an 5, 2 vol. in-8°. 9° *Le Système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier, son procès et celui du comité révolutionnaire de Nantes*, par Gracchus Babeuf, Paris, an 3, in-8°. Ce dernier ouvrage est curieux, et le nom de son auteur le rend plus remarquable. B—E f.

CARRIERA. Voyez ROSALBA.

CARRIERE (PIERRE-LOUIS DE), d'une famille noble et ancienne, originaire de Toulouse, était né en 1751, à St-Quintin, près d'Uzès. Elève du collège d'Harcourt, il y eut pour condisciple et pour ami le jeune Lally-Tolendal, avec qui il composa un roman intitulé: *Philarète, ou l'Ami de la vertu* (1). Revenu plus tard en Languedoc, il suc-

teur, et fut mis en prison à Angers. On voulut alors les noyer dans cette ville; le conventionnel Heutz n'osa exécuter cette mesure révolutionnaire, et Carrier l'appela le *petit Noyeur*.

(1) Le manuscrit de ce roman, écrit de la main de Pierre-Louis Carrier, existe dans les papiers de sa famille. Il n'a pas été imprimé.

céda à son père dans la charge de secrétaire des états de cette province, et ce fut précisément à l'époque où cette assemblée prit la résolution de faire imprimer annuellement le procès-verbal de ses séances, d'où résulta la publication successive de 15 vol. grand in-fol. qui ont paru à Montpellier de 1777 à 1789. Ce sont les monuments les plus connus de l'administration si célèbre de cette grande province, et ils témoignent aussi du zèle et de la capacité de ses officiers. Carrière y lit preuve de l'esprit d'ordre et d'activité qui le distinguait, et sa rédaction s'y montre assortie aux diverses matières qu'il avait à traiter. Il prit aussi part au *Compte rendu des impositions et des dépenses générales de la province de Languedoc, imprimé et publié par ordre des états généraux de cette province*, Paris, Didot jeune, 1789, 4 vol. in-4°, réimprimé la même année à Montpellier. A cette époque et dans les circonstances critiques de la suppression des états de Languedoc, Carrière s'en trouva le seul représentant, par l'absence ou par la maladie des autres officiers ses collègues. On peut dire que cette antique administration périt en lui. Comme il en avait été le dernier défenseur, il en fut aussi le dernier membre survivant. Mort à St-Quintin, le 13 février 1815, il avait présidé en 1806 et 1812 le collège électoral de l'arrondissement d'Uzès, et il faisait partie, depuis 1807, du conseil général du département du Gard, qu'il présida en 1811. Z.

CARRIÈRES (LOUIS DE), né en 1662 à Auvilè, près d'Angers, d'une famille noble, fut d'abord page d'un ambassadeur de France en Espagne. Il embrassa ensuite la profession militaire, qu'il quitta en 1689 pour entrer, à l'âge de vingt-sept ans, dans la congrégation de l'Oratoire, et y commencer ses études par les humanités. Il mourut dans la maison de St-Honoré, le 11 juin 1717, à 55 ans. Le P. de Carrières a rendu son nom célèbre par un *Commentaire littéral* sur tous les livres de la Bible, d'un genre absolument nouveau. Ce commentaire consiste dans l'insertion de quelques phrases ou demi-phrases, souvent même d'un ou deux mots, dans le texte, pour le mettre à la portée de simples fidèles. Ces courtes intercalations sont en lettres italiques, afin que le lecteur ne confonde pas les grandes additions du commentateur avec le discours de l'écrivain sacré. Le choix en est fait avec tant de goût, l'auteur a tellement su saisir l'esprit de ce livre divin, qu'on ne s'aperçoit pour ainsi dire pas de la différence du commentaire avec le texte original. C'est, de tous les ouvrages de ce genre, le plus simple, le plus naturel, le plus abrégé. Le lecteur n'est point fatigué par des explications hors d'œuvre; il n'est point obligé d'interrompre la lecture du texte pour aller chercher dans des notes ou dans des dissertations l'éclaircissement des endroits difficiles; il n'est point arrêté par les opinions opposées des différents interprètes; il voit tout d'un coup le vrai sens sous une forme directe, et qui s'explique souvent par des paroles mêmes de l'Écriture; en sorte qu'on trouve presque toujours la parole de Dieu interprétée par elle-même. Cet ouvrage fut imprimé successivement en vingt-

quatre volumes in-12, depuis 1701 jusqu'en 1716. Les deux premiers n'eurent pas d'abord un grand succès. L'auteur dégoûté voulant discontinuer son travail, Bossuet l'encouragea, et lui prédit la vogue qu'il ne pouvait manquer d'avoir par la suite. Effectivement les éditions s'en sont fort multipliées. Il est devenu d'un usage journalier. Il a été adopté dans la Bible de l'abbé de Vence et dans celle d'Avignon. Dans cette dernière, l'éditeur, Rondet, a fait quelques corrections propres à rendre l'ouvrage encore plus parfait. C'est la seule version française de l'Écriture sainte qui soit autorisée en Italie. — François CARRIÈRES, cordelier, d'Apt en Provence, est auteur d'un commentaire latin de la Bible, Lyon, 1662; d'une *Historia chronologica pontificum romanorum, cum præsignatione futurorum a Sancto Malachia*, réimprimée à Lyon, 1694, in-42, et de quelques autres ouvrages qui ne méritent guère d'être tirés de l'oubli. T—D.

CARRILLO (MARTIN), jurisconsulte et historien espagnol, né à Saragosse dans le 16<sup>e</sup> siècle, y professa pendant plus de dix ans le droit canon, et fut recteur du collège de cette ville. Bérenger de Bardaxi, évêque d'Huesca, le nomma son grand vicaire et il fut attaché en la même qualité à Alphonse Grégoire et Thomas Borgia, archevêque de Saragosse. Il obtint ensuite un canonicat dans la cathédrale de cette ville. Philippe II l'envoya en Sardaigne en qualité de visiteur; il en revint en 1612, et eut en 1615 l'abbaye de Mont-Arragon, qu'il posséda jusqu'à sa mort, vers 1650. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Annales, Memorias cronologicas, que contienen las cosas sucedidas en el mundo, señaladamente en España, desde su principio y poblacion hasta el año M. DCXX*, Huesca, 1622, in-fol., réimprimé après la mort de l'auteur, Saragosse, 1654, in-fol. 2<sup>o</sup> *Eloge des femmes célèbres de l'Ancien Testament* (en espagnol), Huesca, 1626. 3<sup>o</sup> *Historia del glorioso S. Valero obispo de Zaragoza*, Saragosse, 1615, in-4<sup>o</sup>: on trouve à la suite un catalogue de tous les prélats, évêques, archevêques et abbés du royaume d'Aragon. 4<sup>o</sup> *Relacion del nombre, sitio, plantas, conquistas, cristiandad, fertilidad, ciudades, lugares y gobierno del reyno de Sardaña*, Barcelone, 1612, in-4<sup>o</sup>. Cette relation de la Sardaigne, adressée à Philippe II, est le fruit du séjour que Carrillo avait fait dans cette île en vertu de la mission qu'il avait eue l'année précédente. 5<sup>o</sup> *Catalogus archiepiscoporum Cæsaraugustanæ ecclesiæ*, Caligari, 1611. 6<sup>o</sup> Plusieurs ouvrages de jurisprudence canonique, dont Antonio donne la liste, mais qui sont sans intérêt aujourd'hui. — Jean CARRILLO, frère de Martin, entra dans l'ordre des frères mineurs, et fut confesseur de Marguerite d'Autriche. Il a laissé, -entre autres ouvrages : 1<sup>o</sup> *Historia de la tercera orden de nuestro seraphico padre S. Francisco*, 1<sup>re</sup> partie, Saragosse, 1610, in-4<sup>o</sup>; 2<sup>e</sup> partie, 1615, in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Historia de santa Isabel, infanta de Aragon y reyna de Portugal*, Saragosse, 1615, in-4<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Relacion historica de la real fundacion del monasterio de las descalzas de santa Clara de Madrid*, Madrid, 1616, in-4<sup>o</sup>. A. B—T.

CARRILLO LASSO DE LA VEGA (ALPHONSE),



était né à Cordoue, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, d'une famille ancienne et féconde en hommes de mérite ; son père était président du conseil des Indes, et Louis, son frère, conduisait une galère de la marine royale. Alphonse, après avoir rempli les fonctions d'alcade, fut fait directeur des haras de Cordoue et intendant du prince Ferdinand. Les divers emplois qu'il exerçait ne l'empêchèrent pas de cultiver les sciences et les lettres. Il écrivait en vers et en prose avec une égale facilité. On ignore la date de sa mort, mais il ne vivait plus en 1654. Ses ouvrages imprimés sont 1<sup>o</sup> : *Virtudes reales*, Cordoue, 1626 ; 2<sup>o</sup> *Soberanía del reyno de España*, Cordoue, 1626, in-4<sup>o</sup> ; 3<sup>o</sup> *Importancia de las Leyes*, Cordoue, 1626, in-4<sup>o</sup> ; 4<sup>o</sup> *de las antiguas Minas de España*, Cordoue, 1624, in-4<sup>o</sup> ; 5<sup>o</sup> *Sagrada Erato* (l'Erato sacrée) *y meditaciones davidicas sobre los 50 psalmos*, publiés longtemps après la mort de l'auteur par Ferdinand et Manuel Carrillo, Naples, 1657. Alphonse Carrillo avait été éditeur des œuvres de son frère, Louis Carrillo y Sotomayor, qui, chevalier de l'ordre de St-Jacques, après avoir étudié six ans à Salamanque, embrassa l'état militaire, servit sur les galères d'Espagne, et en eut quatre sous son commandement. Louis Carrillo mourut le 22 janvier 1610, à 26 ans, après s'être fait remarquer non moins par ses mœurs que par son expérience prématurée, ses talents militaires et poétiques. Parmi les *Obras de D. Louis Carrillo*, Madrid, 1613, in-4<sup>o</sup>, on trouve une traduction de l'*Art d'aimer* d'Ovide en vers espagnols de huit syllabes, une traduction en prose du traité de Sénèque, *de Brevitate vitæ*. Il avait laissé imparfait un poème dont l'héroïne était Ste. Gertrude. — François Perez CARRILLO a laissé : *Via sacra, ejercicios espirituales, y arte de bien morir*, Saragosse, 1619, in-8<sup>o</sup>. — Trois autres Alphonse CARRILLO sont mentionnés par Antonio dans sa *Biblioth. Hispana* ; mais les renseignements que donne sur eux ce bibliographe sont incertains et sans intérêt. A. B.—T.

CARRINGTON (NOEL-THOMAS), poète anglais, né en 1777 à Plymouth, où son père était employé à l'arsenal maritime, fut mis en apprentissage à l'âge de quinze ans chez un des principaux travailleurs du Dock-Yard. L'opinion publique était alors au plus haut point d'engouement pour tout le corps de métiers relatifs à la construction ; et le père de Carrington rendit son fils victime de cette opinion. Personne plus que le jeune homme n'avait d'antipathie pour les professions mécaniques ; et, jusque dans ses dernières années, il conserva le souvenir le plus amer de l'existence qu'il avait menée dans l'atelier de son maître. Il fallut pourtant, bon gré mal gré, y passer trois ans. Au bout de ce temps, la patience lui échappa ; et quoiqu'à peu près sans argent, sans espérance d'obtenir le moindre secours de son père, il déserta le Dock-Yard. Ses ressources s'épuisèrent bien vite, et, dans un accès de désespoir, il prit du service sur les bâtiments de la marine royale. C'était l'époque où la guerre entre l'Angleterre et la France était dans toute sa force. Carrington eut part à l'action du 14 février 1797, à la hauteur du cap Finistère. Une pièce de vers qu'il écrivit à l'occasion de cet événement

le fit remarquer du capitaine, qui, le croyant destiné à quelque chose de mieux qu'à figurer comme matelot dans un équipage, lui donna son congé. Carrington profita de sa liberté pour aller dans sa ville natale, et, à l'aide de quelque argent qu'il avait ramassé dans son pèlerinage maritime, il ouvrit à Plymouth-Dock (aujourd'hui Devonport) une école qui eut beaucoup de succès. Sa méthode d'enseignement était en même temps expéditive, amusante et claire ; presque tous ses élèves s'intéressaient à ses leçons et faisaient de rapides progrès. Ce talent était d'autant plus digne d'admiration que Carrington n'avait jamais appris à l'école que la lecture, l'écriture et quelques principes d'arithmétique et de grammaire anglaise. Tout le reste, il le devait à ses propres études et à sa passion pour la lecture. Il se rendit ensuite à Maidstone dans le comté de Kent, et y forma un établissement du même genre. Il y passa trois ans, de 1805 à 1808. A cette époque, des invitations honorables le rappelèrent à Plymouth-Dock, où l'on avait rendu justice à son habileté. Il continua vingt-deux ans sans interruption à tenir pensionnat dans cette ville ; et sans doute il y eût acquis de l'aisance, si une famille nombreuse n'eût quadruplé ses dépenses et absorbé la plus grande partie de ses pensées. En 1823, une concurrence inopinée lui fit un tort incalculable : la manie des écoles par souscription s'empara de toutes les têtes du pays, et l'établissement de Carrington devint de moins en moins populaire. Il persévéra néanmoins dans la voie qu'il s'était tracée ; et lors même qu'il fut attaqué de consommation vers la fin de 1827, il vaqua imperturbablement aux devoirs de sa profession. Enfin il avait fini par devenir un squelette ambulante. Force lui fut donc d'abandonner son école. Il se retira près de son fils aîné à Bath, en juillet 1830 ; et il y expira le 2 septembre suivant, exprimant en vrai poète une horreur invincible pour les immenses cimetières de Bath qu'il comparait à des halles. On se conforma religieusement à ses dernières volontés, en transportant sa dépouille au joli et riant village de Combhay. Carrington était du caractère le plus aimable et le plus facile. Il en était de même de son talent. Peu d'hommes ont su tirer un meilleur parti des ressources les plus exiguës, et faire plus en moins de temps. Nous avons dit que ses lectures seules lui avaient tout appris ; ajoutons que les travaux de son école le retenaient presque quotidiennement de sept heures du matin à sept heures du soir. Il ne lui restait donc que quelques instants de loisir pour se livrer à la poésie, et, ce qui est certes plus incompatible que tout le reste avec l'inspiration, des instants isolés, épars en quelque sorte, sans lien les uns avec les autres. Telle était la puissance intellectuelle de Carrington qu'il triompha de ces difficultés matérielles, qu'il s'y habitua. Sans doute l'histoire littéraire présente quelques autres exemples de ce genre, mais ils sont rares ; et pour quiconque sent ou sait par expérience ce que c'est qu'une grande composition poétique, un tel travail sera réputé un tour de force. Au reste, avouons que, comme tous les tours de force, cette flexibilité suppose plutôt du talent que

du génie. Effectivement ce n'est pas du génie que les connaisseurs accorderont à Carrington ; mais c'est le talent le plus souple, le plus élégant, le plus pur. Sa versification, perpétuellement harmonieuse et coulante, est également éloignée de la rudesse antique affectée par quelques modernes, et de la sécheresse à laquelle finit par aboutir l'école de Pope. L'auteur manie avec la même facilité le vers blanc et les vers rimés. Le riant aspect des campagnes, les scènes de terreur qu'offrent les montagnes élevées, la désolation des déserts, il peint tout des couleurs les plus vives et les plus vraies. Une sensibilité sans recherche anime chacune de ses descriptions ; et, quoique presque toutes ses poésies appartiennent au genre didactique, le ton et l'accent du poète respirent souvent une éloquence qui manque quelquefois au drame, à l'ode, à l'épopée. De temps à autre, Carrington touche timidement et par de lointaines allusions aux tribulations de sa vie. Il n'est personne alors qui ne sympathise avec sa douleur, et la larme qui semble trembler dans les vers du poète en fait rouler une sous la paupière du lecteur. Le reste du temps, on l'aime. Il y a dans son style de la virginité et de la candeur virgilienne. Voici les titres des ouvrages de Carrington : 1° *les Bords du Tamar*, 1820. 2° *Dartmoor* (que l'on regarde comme son chef-d'œuvre), 1826. Ce poème descriptif fut composé dans le dessein de concourir pour le prix proposé en 1824 par la société royale de littérature ; mais l'auteur le présenta trop tard. 3° *Mon Village natal*, 1830.

VAL. P.

CARRION (LOUIS), né à Bruges vers 1547, d'un Espagnol et d'une Allemande, fit ses études à Louvain avec Juste-Lipse, dont il fut ensuite l'émule. Après avoir pris le grade de licencié en droit, il alla continuer ses études à Cologne, puis vint à Paris, où il se lia avec J. Dorat, Postel, Brisson, Pithou, J.-A. Baïf, Henri Estienne, Josias Mercier, et autres doctes personnages du temps. Il fit un voyage en Flandre, revint en France, et y donna, à Bourges, des leçons sur la jurisprudence ; il passa ensuite à Orléans, et retourna à Louvain, où il fut fait professeur extraordinaire en droit civil ; puis, la même année (le 1<sup>er</sup> décembre 1586), nommé à une chaire royale, qui l'obligeait d'expliquer sommairement les *Institutes* de Justinien. Le 10 juin 1589, on lui donna la chaire de droit canon. Il était chanoine du premier rang de St-Pierre, à Louvain, chanoine de la cathédrale de St-Omer, chanoine de St-Germain de Mons : il résigna ce bénéfice en 1590. Il avait, depuis 1587, la direction du collège de St-Yves, ou des bacheliers de droit ; il se démit de cette place en 1595, et mourut à Louvain le 25 juin 1595. Il a donné des éditions de Valérius Flaccus, Anvers, 1563, in-8°, 1566, in-12, de quelque importance, à cause des leçons d'un bon manuscrit que possédait Carrion : les notes de Carrion ont été réimprimées dans l'édition de Valérius donnée par Burmann, etc. ; de Salluste ; du traité de Cassiodore, de *Orthographia* ; de l'ouvrage de Censorinus, de *Die natali*, bonne édition qui a servi de base, pour le texte, à celle de Lindenbruch ; mais ce qui fait son principal

mérite, c'est son édition des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, Paris, H. Estienne, 1585, in-8°. Carrion avait promis des notes ; mais comme dans les huit mois qui suivirent l'impression d'Aulu-Gelle, il n'avait encore donné des notes que pour sept feuilles et demie, Estienne fit paraître le texte en annonçant toutefois les notes sur le frontispice, comme devant paraître à part. H. Estienne et Carrion ayant tous deux quitté Paris, l'impression des notes ne se continua pas, et ce qui est imprimé forme cent vingt pages. Ces notes ne vont que jusqu'au chapitre 25 du 1<sup>er</sup> livre ; il est donc à croire qu'elles auraient formé un gros volume. Elles se trouvent dans quelques exemplaires à la suite d'Aulu-Gelle. On doit encore à Carrion : 1° *Antiquarum Lectionum Commentarii tres, in quibus varia scriptorum veterum loca suppleantur, corriguntur et illustrantur*, Anvers, 1576, in-12 ; Francfort, 1604, in-8° ; 2° *Emendationum et Observationum libri duo*, Paris, 1585, in-4°. Ces deux ouvrages ont été réimprimés dans le t. 3<sup>o</sup> du *Thesaurus criticus* de Jean Gruter. Enfin c'est Carrion qui a publié la première édition des voyages de Busbecq. (*Voy. ce nom.*) Carrion est fort maltraité dans le *Scaligerana secunda* ; il y est qualifié de plagiaire, et on va même jusqu'à y dire qu'il eut des goûts affreux.

A. B.—T.

CARRION (EMMANUEL RAMIREZ DE), savant espagnol, né vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, s'occupait de l'instruction des sourds-muets avec un grand succès, et, suivant Nicolas Antonio, trouva le premier, dans sa patrie, l'art de leur enseigner les lettres et de leur donner quelque usage de la parole ; ou, s'il n'inventa point cet art sublime, il fut du moins le seul qui l'exerça de son temps. Il publia à Madrid, en 1622, un livre intitulé : *Maravillas de naturaleza en que se contienen dos mil secretos de cosas naturales*, etc., ouvrage qui fut réimprimé en 1629, in-4° ; l'auteur y développe la méthode publiée par Bonet en 1595. (*Voy. BONET.*) Parmi les sourds-muets auxquels Carrion donna d'utiles soins, on remarque le marquis de Priega, grand d'Espagne, et don Louis de Vélasco, frère du connétable de Castille. — Antoine CARRION, poète lyrique espagnol, naquit dans le 15<sup>e</sup> siècle à Séville, ou du moins vécut dans cette ville. On trouve plusieurs de ses odes dans le recueil de celles de Roderic Fernandez de Santa-Ella, imprimé sous ce titre : *Ode in divæ Dei genitricis laudes, eleganti forma carminis redditæ*, Séville, 1504, in-4°.

V.—VE.

CARRION (MARIE-HENRI-FRANÇOIS-ÉLISABETH) marquis DE NISAS naquit au château de ce nom, près de Pézenas, le 17 mars 1767, et embrassa fort jeune la profession des armes. Il était officier de cavalerie à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes. Comme dans toutes les actions humaines il existe presque toujours un motif personnel, on peut croire qu'une substitution dont il était victime, et qui faisait passer dans la famille Spinola de Gênes les biens considérables dont il devait hériter, dut naturellement le rendre favorable au nouvel ordre de choses. Ses principes le firent élire maire de la commune dont il était seigneur, ce qui lui attira parmi

la noblesse de sa province d'autant plus d'ennemis que sa famille était une des plus anciennes et des plus distinguées du Languedoc. Arrêté comme fédéraliste en 1793, il dut son salut à la journée du 9 thermidor. Sous le directoire, il vécut dans la retraite, exclusivement livré à la culture des lettres, et vint à Paris après le 18 brumaire an 8, dans l'intention de faire jouer aux Français la tragédie de *Montmorenci*, qui, représentée en 1809, n'eut aucun succès. Cela n'empêcha pas l'auteur de faire un chemin brillant pour son ambition. Il avait épousé une parente de Canillac, qui le prit sous sa protection, et le fit nommer tribun le 7 février 1804. Carrion parla, dans cette assemblée, en faveur du concordat; combattit le projet sur l'instruction publique comme renfermant des idées philosophiques, et s'éleva contre les principes de J.-J. Rousseau. En 1805, il désapprouva le divorce, le représenta comme le fruit monstrueux des désordres révolutionnaires, et comme l'ennemi des mœurs et de la religion. Il poussa si loin cette attaque, que le conseiller d'État orateur du gouvernement se crut obligé de défendre cette institution contre le tribun. Le 27 juin 1805, il fut élu secrétaire, et, le 25 décembre, président. Dans l'intervalle de ces deux nominations, il fut décoré du titre de chevalier de la Légion d'honneur. Le 1<sup>er</sup> mai 1804, il proposa un des premiers que Napoléon Bonaparte fût déclaré empereur, et rappela au tribunal qu'il avait émis ce vœu dans un moment où personne n'osait encore y penser. « En imprimant un mouvement « plus sage au corps politique, ajouta-t-il, nous con- « solidons à jamais les intérêts de la révolution, sans « en altérer les principes. Nous ouvrons enfin les « portes d'un siècle qui brillera de la gloire civile et « militaire, et de celle de tous les arts: cette gloire « si pure embellit toujours les époques tranquilles « qui suivent les grandes crises. » Et réfutant les objections de Carnot, resté seul défenseur de la république expirante: « Le citoyen Carnot, disait-il, « croit voir revenir l'ancienne royauté de France, « la royauté féodale propriétaire; avec un peu de « réflexion, il est cependant facile d'apercevoir « qu'entre cette espèce de royauté et la forme d'em- « pire que nous proposons il y a autant de différence « qu'entre la lumière même et les ténèbres. » Peu de temps après avoir prononcé ce discours, Carrion de Nisas fut fait officier de la Légion d'honneur, baron et chancelier de la 9<sup>e</sup> cohorte, dont le chef-lieu était Montpellier. Cependant il ne fut pas toujours l'apologiste du gouvernement impérial: il se prononça hardiment contre le décret qui excluait de l'hérédité les frères de Napoléon, et cette impropriété, formulée sans ménagement fut évidemment la cause de la disgrâce qu'il encourut peu de temps après. Malheureusement cette démarche honorable passa presque inaperçue, tandis que les adulations exagérées qu'il avait prodiguées à Bonaparte avaient eu un scandaleux éclat. Aussi, lorsqu'il donna au Théâtre-Français, en 1804, la tragédie de *Pierre le Grand*, elle fut outrageusement sifflée. L'opposition qu'elle éprouva de la part du parterre devint telle que la police fut obligée d'intervenir, et les spectateurs voulurent, en cette occasion, moins

siffler le poète médiocre que le flatteur du pouvoir. Les désagrémens qu'il éprouva dans cette circonstance déterminèrent Carrion de Nisas à rentrer en 1806 dans la carrière des armes; nommé lieutenant dans la compagnie des gendarmes d'ordonnance, en mars de cette année, il se distingua à l'affaire de Zurmin, près Colberg, et fut cité dans le bulletin. Il fut récompensé par le brevet de capitaine dans la compagnie, et il fit en cette qualité le reste de la campagne. L'empereur, sachant gré à Carrion de Nisas de sa conduite, et voulant lui accorder une marque de faveur, le choisit pour porter à l'impératrice le traité de paix conclu à Tilsitt. Dans l'audience de départ que Napoléon lui donna, Carrion de Nisas pressa vivement le monarque de se tourner vers des pensées de paix et de stabilité; nous citerons les deux vers du Tasse, rapportés dans le *Journal général* d'alors, dont il se servit en cette occasion pour appuyer ses raisonnemens.

Giunta à tua gloria al summo, e per l'innanzi,  
Fuggir le dubbie guerre a te conviene.

Cette franchise pensa le perdre une seconde fois dans l'esprit du maître; mais Carrion ne se découragea point, espérant trouver bientôt l'occasion de se faire mieux venir. En effet, rendu par la paix à ses fonctions de tribun, il se fit encore remarquer, dans toutes les occasions, par son zèle à approuver et à exalter toutes les opérations du gouvernement impérial. Enfin il mit le comble à cette habitude d'adulation lors de la suppression du tribunal, en terminant les discussions de cette assemblée par le discours suivant: « Cette suppression est accompagnée de « tant de témoignages d'estime de la part du souve- « rain; ces témoignages sont d'un si grand prix, « ils ont une solennité si éclatante, que je suis « certain d'être l'interprète fidèle du cœur de mes « collègues en leur proposant de porter au pied du « trône une adresse qui exprime nos sentiments « d'amour et de dévouement au monarque qui l'a « ordonnée. » De telles flatteries en conduisirent alors bien d'autres au comble de la faveur; cependant Carrion de Nisas n'obtint que le grade de chef d'escadron, et reçut l'ordre de se rendre en cette qualité à l'état-major de l'armée de Portugal, commandée par Junot. Ce général l'accueillit avec beaucoup de bienveillance et le chargea de plusieurs parties de l'administration intérieure du pays. L'académie de Lisbonne le reçut au nombre de ses membres. Il se trouva à la bataille de Vimeiro à côté du général Junot, et l'empêcha de tomber au pouvoir d'un parti de cavalerie anglaise. Au retour de cette expédition, il fut nommé adjudant commandant et envoyé au siège de Saragosse avec le même Junot. Le bulletin officiel de ce siège loua sa brillante conduite, particulièrement dans le commandement d'une colonne d'infanterie, qui contribua à dégager les derrières de l'armée de siège, en prenant d'assaut la petite ville d'Alcaniz, et en dispersant le rassemblement qui commençait à s'y former. Il passa ensuite à l'armée de Castille sous le commandement du roi Joseph. Le lendemain de la bataille de Talaveyra, ce prince chargea Carrion de

Nisas, par une simple lettre de créance, de porter à l'empereur la nouvelle et les détails de cette bataille mémorable. Arrivé à Schœnbrunn en Allemagne, où Napoléon se trouvait alors, il obtint une audience qui dura depuis dix heures du soir jusqu'à une heure du matin. « Tout l'état-major, dit un biographe, « était dans l'attente du rôle qu'allait jouer l'interlocuteur d'un si long dialogue.... Il fut nommé « baron de l'Empire. » Carrion de Nisas se rendit ensuite à Paris, où il reçut la mission d'aller en Espagne pour y faire opérer la jonction des armées de Macdonald et de Suchet sous les murs de Lérida. Il fut ensuite chargé du ravitaillement de Barcelone réduite aux abois, et pendant deux ans qu'il resta à l'armée de Catalogne, il continua de veiller avec succès à la subsistance de Barcelone, assiégée du côté de la terre par les guérillas, et du côté de la mer par les Anglais. Mais s'étant laissé surprendre par l'ennemi dans une rencontre, il fut entièrement disgracié et même destitué. Il ne se découragea pas ; et étant rentré ensuite dans la carrière militaire comme simple soldat, il redevint, quelque temps après, officier, et bientôt colonel ; mais malgré tous ses efforts, il ne put s'élever davantage. Il assista aux batailles de Lutzen, de Bautzen, etc., jusqu'à l'armistice de Dresde. Il était chargé de tenir le journal de la campagne. On peut voir dans les notes de son ouvrage de *l'Organisation de la force armée* ce qu'il raconte d'une mission qui lui fut donnée pendant l'armistice, et de la défaveur qu'elle lui attira. On dit que Napoléon, en lisant ce récit à l'île Ste-Hélène, fut touché de la manière noble et sans fiel dont l'auteur parle d'une disgrâce aussi injuste qu'impolitique. Réduit de nouveau à se faire simple soldat, il fit en qualité de volontaire le reste de cette malheureuse campagne, et l'année suivante (1814), celle de France. A Augustenbourg, il entra, lui deuxième, dans un carré autrichien qui fut fait tout entier prisonnier ; à Pavillon en Champagne, il chargea trois fois de suite avec trois différents escadrons. Il raconte, dans l'ouvrage que nous avons cité, que jamais il n'a pris d'instructions plus utiles de son métier que dans cette position de volontaire, où il pouvait être partout sans être responsable de rien. En 1814, il fut du nombre des colonels qui vinrent en députation offrir leurs hommages au roi. Il reprit alors son titre de marquis. Nommé secrétaire général adjoint au ministère de la guerre, le 14 mars 1815, il proposa, dit-on, trente-quatre mesures qui pouvaient arrêter la marche de Napoléon. « On ne le comprit point, dit le biographe déjà cité, « et il ne fut occupé, dans les jours qui précédèrent « le 20 mars, qu'à faire expédier des passe-ports pour « lever des corps francs dans la Vendée. Tous les « zélés se précipitaient de ce côté, où il n'y avait au- « cun danger à courir. » A l'arrivée de Napoléon aux Tuileries, Carrion de Nisas s'pressa de se ranger de son parti, et ne lui dissimula point les conseils qu'il avait donnés contre lui. Loin de lui en savoir mauvais gré, Bonaparte lui confia par décret la défense éventuelle des ponts de St-Cloud et de Sèvres. Député du département de l'Hérault à

l'assemblée du champ de mai, ce fut lui qui composa le discours d'ouverture pour cette cérémonie. On y remarquait cette phrase : « Elles veulent (les puissances coalisées) nous imposer des maîtres que nous « ne voulons point ; et le souverain qu'elles ne veulent pas est celui que nous voulons. » La belle défense du pont de St-Cloud, où Carrion de Nisas résista avec 5,000 hommes à l'attaque de 15,000 Anglais ou Prussiens, lui valut, de la part du gouvernement provisoire, le grade de maréchal de camp, qui ne lui fut point confirmé par le gouvernement royal. Ayant suivi à Bourges l'armée de la Loire, il y resta deux ans sous la surveillance de la haute police. De retour au mois de mars 1817, il publia son ouvrage de *l'Organisation de la force armée en France, considérée particulièrement dans ses rapports avec les autres institutions sociales, les finances de l'État, le crédit public, etc.*, Paris, 1817, in-8° avec 9 tableaux. Dès ce moment il parut entièrement voué à la culture des lettres. Après les événements de 1830, il fut attaché au dépôt de la guerre, prit sa retraite, et mourut à Montpellier en 1841. Outre les deux tragédies, et *l'Organisation de la force armée*, que nous avons citées dans le cours de cet article, on a de lui : 1° *Discours sur le Concordat*, Paris, 1802, in-8°. 2° *Lettres sur le poème de la Pitié* (de Delille), et *Observations pour servir de réponse à ces lettres* (par Rœderer), Paris, au 11 (1803), in-8°. 3° *Discours sur l'hérédité de la souveraineté en France*, Paris, 1804, in-8°. 4° *Songe du professeur V. Monti*, traduction en vers français du poème de ce littérateur italien en l'honneur de Napoléon, lors de son couronnement à Milan comme roi d'Italie, 1805, in-4°. 5° *Lettre à un électeur sur les prochaines élections et sur la situation actuelle des esprits et des choses*, Paris, 1820, in-8° de 24 p. 6° *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire, de son origine, de ses progrès et de ses révolutions, depuis la première formation des sociétés européennes jusqu'à nos jours*, Paris, 1824, 2 vol. in-8° avec 14 pl. L'auteur expose successivement, dans les deux parties qui composent cet ouvrage, l'état de l'art chez les Grecs et chez les Romains dans leurs beaux siècles ; chez les mêmes au temps de leur décadence ; dans l'Europe du moyen âge ; au 16<sup>e</sup> siècle, qui fut celui de la renaissance de l'art ; à l'apogée de la science sous Turenne ; au retour de sa gloire sous Frédéric II ; à l'époque de ses nouveaux et merveilleux efforts sous la république et sous l'empire. Un juge très-compétent dans cette matière, le général Guillemot (voy. ce nom), chargé par le ministre de la guerre de faire un rapport sur ce livre, a conclu qu'il manquait à la bibliographie militaire, et qu'il ne saurait être suppléé par aucun ouvrage dogmatique, ni par aucune histoire partielle. Il fut loué dans les journaux quotidiens ; mais il fut vivement attaqué dans le *Bulletin des sciences militaires*. 7° *Observations sur l'ouvrage de M. le lieutenant général Max. Lamarque intitulé : de l'Esprit militaire en France*, Paris, 1827, in-8° de 60 p. 9° *Du Remplacement et du rengagement dans l'armée française, et des moyens de combiner le remplacement avec le rengagement*, Paris, 1828, in-8°. Ces

deux écrits furent publiés sous le voile de l'anonyme; mais les journaux, en en rendant compte, n'hésitèrent pas de nommer l'auteur. Carrion de Nisas a laissé un fils distingué comme littérateur.

D—R—R.

CARRON (GUI-TOUSSAINT-JULIEN), prêtre vertueux et écrivain fécond, naquit à Rennes le 25 février 1760. Fils d'un avocat au parlement de Bretagne, qui mourut avant que cet enfant vint au monde, le jeune Gui fut élevé par sa mère, femme d'un grand mérite et d'une tendre piété. Lui-même manifesta dès sa première jeunesse les plus heureuses inclinations. Tonsuré à treize ans, il s'associait des camarades zélés pour catéchiser les pauvres dans une chapelle près de Rennes; il leur distribuait ensuite quelques aumônes qu'il avait recueillies. Ordonné prêtre avant l'âge, on le nomma vicaire dans la paroisse de St-Germain de Rennes. Dès 1785, son goût pour les œuvres de charité se fit connaître par l'établissement d'une manufacture de toile à voile, de mouchoirs et de cotonnades; 2,000 pauvres y étaient occupés, et des sœurs de la Charité étaient chargées d'instruire et de surveiller les jeunes filles, de soigner les malades et de maintenir l'ordre dans la maison. Dans un autre quartier de la ville, l'abbé Carron avait réuni des filles arrachées au désordre, et il les faisait travailler sous la direction de femmes pieuses. On raconte que des jeunes gens auxquels il était parvenu à soustraire l'objet de leur passion résolurent sa mort et l'attirèrent dans un piège. Ils le firent appeler dans un lieu écarté pour confesser, disait-on, un homme qui s'était battu en duel; on le fit entrer dans un cabinet où l'auteur du projet était couché. L'abbé Carron, en s'approchant du lit, trouva l'homme mort avec un pistolet à son côté. Cette histoire était publique à Rennes avant la révolution. L'abbé Carron refusa, en 1791, le serment prescrit par l'assemblée constituante, et fut emprisonné, l'année suivante, avec les autres prêtres non assermentés du département. Le 14 septembre 1792, on les fit partir pour Jersey, où affluaient en même temps un grand nombre de fugitifs des autres parties de la Bretagne, de la Normandie et du Maine. Le premier soin de l'abbé Carron fut d'établir une chapelle dans l'île pour les familles françaises. En 1793, il ouvrit deux écoles pour les enfants des émigrés. Il prenait lui-même soin des garçons; les filles étaient confiées à des dames pieuses. La même année, il forma une pharmacie pour les pauvres émigrés et une bibliothèque pour fournir des livres aux prêtres que la précipitation de leur départ en avait privés. Une ingénieuse activité lui procura des ressources pour ces établissements. En 1796, le gouvernement anglais ayant voulu faire passer en Angleterre la plus grande partie des ecclésiastiques et des émigrés réunis à Jersey, l'abbé Carron se rendit à Londres vers le mois de septembre, et y transporta ses écoles et sa pharmacie. Il ouvrit successivement deux chapelles pour les Français, créa deux hospices, l'un pour trente-cinq prêtres âgés ou infirmes, l'autre pour vingt-cinq femmes; et il établit un séminaire. En 1799, ses écoles devinrent des pensionnats, dont l'un cut jusqu'à

quatre-vingts jeunes gens et l'autre soixante jeunes filles. L'abbé Carron se fixa pour cet effet à Somerstown, près de Londres, et y bâtit une grande chapelle, indépendamment de celle qu'il entretenait dans London-Street. Par ses soins, une chambre dite de la Providence offrait du linge, du vin et des confitures pour les malades; pendant l'hiver on y faisait des distributions de charbon et de soupe. Par la suite on y ouvrit deux écoles pour les enfants du peuple. Les malheureux trouvaient toujours dans le charitable fondateur un consolateur et un appui; tous les genres d'affliction et d'infortune intéressaient cette âme sensible. On avait de la peine à calculer ce que cet homme de bien distribuait annuellement en aumônes. Beaucoup de riches Anglais, catholiques et protestants, s'associaient à ses bonnes œuvres et le rendaient dépositaire de leurs largesses. Rien ne pouvait arrêter son zèle. On raconte qu'un jour, sollicitant des aumônes dans un temple de protestants, il reçut un soufflet d'un jeune homme, et qu'aussitôt il tendit la main en lui disant: « Le soufflet est pour mon indiscretion, monsieur, mais mes pauvres n'en sont pas coupables; n'avez-vous rien à leur donner? » Les princes français exilés visitaient quelquefois ses établissements, et lui témoignaient leur bienveillance. Louis XVIII lui adressa, à différentes époques, trois lettres conçues dans les termes les plus honorables et que l'on conserve précieusement dans la famille de l'abbé Carron. L'abbé DeLille, qui fut aussi témoin de ces prodiges, les a célébrés par des vers admirables dans son poème de *la Pitié*. Si le vertueux prêtre n'eût consulté que son goût, il serait rentré en France quand le calme y fut rétabli; mais des considérations puissantes le retinrent en Angleterre. Sa sagesse et son amour pour la paix le préservèrent des exagérations où tombèrent plusieurs opposants au concordat de 1801. Quand les événements de 1814 eurent ramené Louis XVIII en France, l'abbé Carron se mit en devoir de quitter l'Angleterre; il céda ses établissements à l'abbé Nerinckx, ecclésiastique flamand, et arriva à Paris au mois d'août 1814. Le roi le chargea de diriger une institution pour de jeunes personnes dont les parents avaient perdu leur fortune par suite de leur attachement à sa cause. Cette maison prit le nom d'*Institut royal de Marie-Thérèse*, et reçut des fonds de la liste civile. Elle fut dispersée au 20 mars 1815, et l'abbé Carron reprit le chemin de l'Angleterre; mais il revint au mois de novembre suivant, et se consacra de nouveau au soin de son institut, qui était établi dans le quartier St-Jacques, près le Val-de-Grâce. Il se livrait en même temps, comme en Angleterre, aux fonctions du ministère ecclésiastique; il faisait des instructions aux pauvres de son quartier et accompagnait ces instructions d'une distribution de pain, réunissait de pieux laïques pour des exercices de religion, et prenait part à toutes sortes de bonnes œuvres. On l'avait nommé membre du bureau de charité du 42<sup>e</sup> arrondissement et administrateur de la maison de refuge pour les jeunes prisonniers. Il visitait les prisons et y portait des consolations et des secours. Ceux qui avaient

été témoins de la considération dont il jouissait en Angleterre, et des services qu'il rendit alors aux Français pros crits de toutes les classes, s'étonnaient quelquefois de l'espèce d'isolement où il paraissait être; mais son éloignement pour toute idée d'ambition lui faisait regarder cet isolement comme un précieux avantage. Sa seule distraction était la société de quelques amis. Un riche catholique anglais, M. Thomas Weld, qui avait perdu sa femme, vint se consoler auprès de l'abbé Carron et se préparer sous lui à entrer dans l'état ecclésiastique; depuis il a été fait évêque: il est aujourd'hui cardinal, et réside à Rome. L'auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* habitait aussi cette maison, et se montrait alors aussi simple que modeste; peut-être eût-il évité le bruit que depuis il a fait dans le monde, s'il eût pu jouir longtemps des conseils d'un homme aussi judicieux que l'abbé Carron, pour lequel il professait d'ailleurs un tendre respect. Mais, en février 1821, le vertueux prêtre tomba malade. Son état, qui d'abord n'offrait rien d'inquiétant, s'aggrava bientôt, et il mourut le 15 mars suivant dans les sentiments de piété qui l'avaient animé toute sa vie. Ses obsèques eurent lieu le 17 dans l'église de St-Jacques du Haut-Pas, avec une affluence qui était un éclatant hommage rendu à ses vertus. Un autre hommage lui fut rendu à Somerstown, dans la chapelle dont il était le fondateur: un service y fut célébré le 29 mars, et l'évêque catholique de Londres, M. Poynter, y fit l'éloge du vénérable prêtre. Les enfants des écoles établies par l'abbé Carron y assistèrent. On se proposait de lui ériger un monument dans cette chapelle. En France, nous ne connaissons d'autre tribut payé à sa mémoire qu'une notice qui parut dans l'*Ami de la religion* du 24 mars 1821: c'est de là que nous avons tiré le fond de cet article. L'abbé de la Mennais avait promis de publier la vie de son vénérable ami; et une pieuse demoiselle, qui, depuis près de trente ans, secondait Carron dans le soin de ses établissements, a recueilli ses souvenirs et fourni beaucoup de notes pour cette vie projetée; mais il y a lieu de croire que la nouvelle direction qu'a prise l'écrivain l'empêchera de réaliser sa promesse. Les ouvrages de l'abbé Carron sont nombreux: 1° *les Modèles du clergé*, 1787, 2 vol. in-12. 2° *Les Trois Héroïnes chrétiennes*, Rennes, 1790, in-12. Ce livre a eu plusieurs éditions; il a été traduit en anglais par Leach, Londres, 1804, in-16. Depuis l'abbé Carron augmenta l'ouvrage, qui parut sous le titre de *Nouvelles Héroïnes chrétiennes*, 1819, 2 vol. in-16. 3° *Réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année*, Winchester, 1796, in-12. 4° *Pensées ecclésiastiques*, Londres, 1800, 4 vol. in-12; réimprimées à Paris l'année suivante; les éditions subséquentes sont en 12 vol. in-16; 5° *Pensées chrétiennes*, Londres, 1801, 6 vol. in-12; c'est la 2° édition des *Réflexions*. Cet ouvrage fut réimprimé à Paris l'année suivante, 4 vol. in-12; la 4° édition est de 1815, 6 vol. in-16, chacun en 2 parties. 6° *Le Modèle des prêtres, ou Vie de Bridaine*, Londres, 1805, in-12. 7° *L'Ami des mœurs, ou Lettres sur l'éducation*, Londres, 1805, 4 vol.

in-12. 8° Plusieurs petits ouvrages, tels que *l'Heureux Matin de la vie; le Beau Soir de la vie; les Attraits de la morale; l'Art de rendre heureux ce qui nous entoure; le Trésor de la jeunesse chrétienne; la Vraie Parure d'une femme chrétienne; la Route du bonheur; de l'Éducation, ou Tableau du plus doux sentiment de la nature*: ce sont de petits volumes in-16, qui ont été imprimés à Londres et à Paris. 9° *Les Écoliers vertueux*, Londres, 1811, 2 vol. in-16: plusieurs éditions. 10° Une collection de vies des justes dans les divers états, savoir: *Vies des justes dans les plus humbles conditions de la société*, Versailles, 1815, in-12; — *dans la profession des armes*, même année et même format; — *dans les conditions ordinaires de la société*, 1816, in-12; — *parmi les filles chrétiennes*, même année et même format; — *dans la magistrature*, Paris, 1816, in-12; — *dans l'état du mariage*, 1816, 2 vol. in-12; — *dans les plus hauts rangs de la société*, 1817, 4 vol. in-12. — *Nouveaux Justes dans les conditions ordinaires*, 1822, in-12: c'est une suite de l'ouvrage précité. 11° *Modèles de dévotion à la Mère de Dieu dans le premier âge de la vie*, 1816, in-12, souvent réimprimé. 12° *Cantiques anciens et nouveaux*, in-16. 13° *L'Ecclésiastique accompli*, déjà publié en Angleterre, et réimprimé en France en 1822. 14° *Les Confesseurs de la foi en France à la fin du 18° siècle*, 1820, 4 vol. in-8°: c'est le plus remarquable des ouvrages de l'abbé Carron, qui sont généralement d'une rédaction un peu négligée. Il avait laissé en manuscrit des *Vies des justes dans l'épiscopat et dans le sacerdoce*, une *Vie de l'abbé de la Salle*, un *Néerologe des confesseurs de la foi*. — Philippe-Marie-Thérèse-Gui CARRON, évêque du Mans, neveu du précédent, était né à Rennes, le 15 décembre 1788. Il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, fit sa théologie à Paris, au séminaire de St-Sulpice, et, étant retourné dans son diocèse, fut d'abord vicaire, puis curé de la paroisse St-Germain à Rennes. L'abbé Millaux, supérieur du séminaire de Rennes, ayant été nommé évêque de Nevers en 1825, emmena Carron comme grand vicaire. En 1829, M. de la Myre-Mory, évêque du Mans, ayant donné sa démission, l'abbé Carron fut nommé à sa place. Son sacre eut lieu le 8 novembre de cette année. Son âge pouvait faire espérer un long épiscopat, quand sa santé s'altéra tout à coup. Deux voyages aux eaux de Vichy ne le rétablirent qu'en apparence. De retour de son dernier voyage, il mourut le 27 août 1855, n'ayant gouverné l'église du Mans qu'un peu moins de quatre ans. Sa piété, sa prudence, la douceur de son caractère lui donnaient beaucoup de rapport avec son respectable oncle. Il avait déjà fait plusieurs établissements dans son diocèse, et il en méritait d'autres. P—C—T.

CARROUGE. Voyez CAROUGE.

CARROZZA (JEAN), né à Messine, le 8 juin 1678, fut un des élèves les plus distingués de Dominique la Scala. Peu de temps après avoir reçu les honneurs du doctorat, il fut appelé à Ste-Lucie, en qualité de médecin-physicien de cette ville, peuplée de 4,000 habitants. Sa pratique y fut telle-

ment heureuse, que, dans l'espace de trois ans, il ne perdit qu'un seul malade. En 1702, il revint à Messine, et donna bientôt à ses compatriotes une preuve authentique de l'universalité de ses connaissances, en soutenant avec éclat une thèse *de omniscibili*. C'est encore dans la même année qu'il publia un opuscule in-4° intitulé : *Contra vulgo-scientias acquisitas per disciplinam*. En 1704, il fit imprimer à Messine un ouvrage in-4°, dans lequel il proscrit les remèdes galéniques, et donne une préférence exclusive à ceux que fournit la chimie. Voici le titre de ce traité incomplet : *Anthropologiae tomus primus, in quo faciliior et utilior medendi theoria et praxis palam fit, absque electuariis, confectionibus, lohoc, tabellis, syrupis, julep, rob, apozematis, saccharis, catharticiis, sternutatoriis, masticatoriis, epithematibus, sacculis, vesicantibus, phlebotomia, tandem sine quibusdam decoctis, vinis medicatis, emplastris, etc.* Plusieurs autres productions de Carozza sont restées manuscrites; par exemple : 1° *de Vita*; 2° *de rerum Initiis*; 3° *Galenii Querelæ contra galenistas*; 4° *Præcepta moralia*. C.

CARRY. Voyez CARY et LACARRY.

CARS (LAURENT), fils de Jean-François Cars, graveur de thèses à Paris, naquit à Lyon en 1705. Étant venu à Paris fort jeune, il y fit ses études. Son père, qui le destinait à la peinture, le plaça chez Christophe, membre de l'académie, et ensuite dans l'école de Lemoyne. Malgré ses succès dans ce genre, son goût naturel pour la gravure le déterminait à se livrer à la pratique de cet art. Ce fut sous la conduite de Lemoyne, et d'après ses tableaux, qu'il se forma. La réputation du graveur suivant toujours celle du peintre qu'il traduit, Cars, qui s'était consacré entièrement à ce maître, dut nécessairement partager le discrédit dans lequel il est tombé. Quoi qu'il en soit, Laurent Cars peut être regardé, après Gérard Audran, comme le plus habile graveur dans le grand genre; son *Hercule et Omphale*, son *Allégorie sur la fécondité de la reine*, *Thèse de Ventadour*, sont des chefs-d'œuvre; le moelleux du pinceau, l'empatement de la couleur, la finesse de la touche, y sont rendus avec une vérité, un sentiment rares. Ayant obtenu dans sa jeunesse une première médaille à l'académie de St-Luc, et plusieurs années s'étant écoulées sans qu'on en distribuât aucune, cette académie, pour s'acquitter, décida que tous ceux qui avaient gagné la première médaille concouraient ensemble. Cars demeura encore vainqueur dans cette nouvelle lutte. Reçu à l'académie royale de peinture, etc., en 1755, il parvint au grade de conseiller de cette compagnie en 1757. Il mourut en 1774, regretté autant par ses qualités morales et l'agrément de son esprit, que par ses talents. Parmi ses nombreux élèves, on distingue Beauvarlet, J.-J. Flipart, St-Aubin, Claude Jardinier, etc.

P—E.

CARSTARES (GUILLAUME), théologien écossais, né en 1649 à Cathcart, fit ses études à Utrecht, où nombre d'Écossais allaient alors chercher une patrie. La connaissance qu'il avait des affaires de

l'Angleterre, son adresse et sa prudence, le rendirent recommandable auprès du prince d'Orange, qui le nomma son chapelain particulier, le fit choisir ministre de la congrégation anglaise de Leyde, et l'employa comme son secrétaire de confiance. « Il revint dans son pays, dit Burnet, avec tous les secrets du prince d'Orange dans son sein. » Arrêté à l'occasion d'une conspiration qui venait d'être découverte, il fut mis à la torture, dont l'usage subsistait encore en Écosse, et ne déclara rien; mais ensuite, flatté de l'espoir d'un pardon absolu, et sur la promesse que ses aveux ne serviraient de témoignage contre personne, il consentit à une déclaration judiciaire, que, malgré la promesse qui lui avait été faite, on employa judiciairement contre un de ses amis. Il retourna en Hollande, où il fut reçu du prince d'Orange comme le méritaient les souffrances qu'il avait endurées pour lui. Lorsque ce prince se fut élevé au trône d'Angleterre, il nomma Carstares son chapelain pour l'Écosse, mais désira le conserver près de lui. Guillaume manifesta bientôt l'intention d'établir l'épiscopat dans ce royaume sur le même pied qu'en Angleterre. Carstares, qui prévoyait le danger d'une pareille mesure, s'y opposa de tout son crédit. Des ordres sévères avaient été expédiés pour faire signer aux ministres écossais une déclaration qu'ils avaient refusée. Les dépêches étaient remises au courrier, qui devait partir le lendemain matin. Carstares l'apprend, va au milieu de la nuit demander les dépêches au courrier de la part du roi, court à Kensington, fait éveiller le prince, tombe à genoux pour demander pardon de sa hardiesse; le roi, d'abord irrité, l'écoute, et enfin, convaincu du danger des ordres qu'il avait donnés, jette les dépêches au feu, et charge Carstares de prendre les mesures les plus convenables. Ce service lui valut, dans son parti, une considération qu'il fit souvent servir à le modérer, et qui lui acquit ainsi à la cour le plus grand crédit sur les affaires d'Écosse. Son influence politique finit avec la vie de Guillaume. La reine Anne lui conserva néanmoins la place de chapelain pour l'Écosse. Il fut ensuite nommé principal de l'université d'Édimbourg, l'un des ministres de cette ville, et quatre fois modérateur de l'assemblée générale. Il mourut en 1715, après avoir travaillé efficacement à procurer l'union des deux royaumes, et rendu de grands services aux universités d'Écosse. Ses papiers d'Etat et ses lettres, précédés d'une notice sur sa vie, ont été publiés en 1774, par le docteur Mac Cormick, 1 vol. in-4°. X—s.

CARSTENS (ASMUS-JACOB), naquit à Sankt-Jurgen, village près de Schleswig, le 10 mai 1754, et mourut à Rome, le 25 mai 1798. Son père était meunier, et sa mère fille d'un avocat. Ses parents l'envoyèrent, dès l'âge de neuf ans, à une école de Schleswig; mais, au lieu d'écouter les leçons de ses maîtres, il s'amusa à copier les mauvaises gravures de ses livres de classe. Sa mère lui enseigna les premiers principes du dessin; la vue des tableaux de Jurian Ovens, l'un des meilleurs élèves de Rembrandt, et qui avait fixé son séjour dans le Holstein, rendait de jour en jour plus vif le goût du

jeune Carstens pour la peinture. Il quitta, au bout d'un apprentissage de cinq ans, la maison d'un marchand de vin chez lequel il avait été placé, quoiqu'il eût encore deux ans à y rester. Le désir qu'il éprouvait depuis longtemps de voir les ouvrages des grands maîtres, dont il ne connaissait encore que le nom, le conduisit à Copenhague. Les tableaux et les statues qu'il y vit firent sur lui la plus vive impression; il passa des journées entières à les admirer. Le premier tableau qu'il y fit représentait la *Mort d'Eschyle*. Le comte de Moltke, l'un des amateurs les plus distingués du Danemark, crut trouver dans celui de Carstens le germe d'un grand talent, et lui donna quelques encouragements. Carstens n'en fut pas moins réduit bientôt après à faire des portraits pour gagner sa vie. Admis au nombre des élèves de l'académie, il mérita les éloges du célèbre professeur Abilgaard, qui voulait avoir Carstens pour élève; mais celui-ci avait trop d'indépendance dans le caractère pour se soumettre au despotisme d'un maître; il portait cet esprit si loin qu'il refusa quelque temps après d'accepter la médaille d'argent qui lui avait été décernée dans un concours, parce que la médaille d'or n'était point accordée à celui qui l'avait méritée. Dès ce moment, il quitta l'académie; son expulsion fut affichée à la porte. Cependant les professeurs l'engagèrent à concourir pour l'exposition de l'année suivante, et lui firent espérer du prince royal une pension et la permission d'aller à Rome. Carstens répondit qu'il espérait bien aller à Rome sans ces secours. En effet, il se mit en route en 1785, accompagné de l'un de ses frères, à qui il avait appris le dessin. Il s'arrêta quelque temps à Mantoue et à Milan; mais se trouvant sans protection et sans ressource dans un pays dont il ne connaissait même pas la langue, il ne vit d'autre parti que de retourner en Allemagne, traversa à pied le St-Gothard, et vint avec son frère à Zurich, où il alla visiter Gesner, qui l'accueillit avec bonté, le recommanda à quelques personnes, et particulièrement à Lavater, avec qui il eut plusieurs entretiens sur les beaux-arts; mais leur enthousiasme était de nature très-différente, et il leur fut difficile de s'entendre. Carstens arriva enfin à Lubeck, où il resta près de cinq années. Ses portraits y furent encore sa seule ressource; mais son voyage, tout malheureux qu'il avait été, lui avait donné une foule d'idées nouvelles. Ce n'est jamais inutilement qu'un peintre visite la Suisse, et contemple les tableaux de Jules Romain et de Léonard de Vinci. Carstens savait encore trouver au milieu de ses nombreuses productions le temps de se livrer à des compositions historiques. Le poëte Overbeck, avec qui il avait fait connaissance, fut très-surpris de trouver dans la petite chambre de Carstens des dessins dignes de figurer dans les plus brillants salons; il en parla à un riche amateur, qui l'engagea à se rendre à Berlin, paya ses dettes, et le mit à même de rester pendant six mois dans cette ville pour se faire connaître, exigeant seulement de Carstens qu'il enrichirait un jour sa collection de quelques-unes de ses productions. Carstens y vécut

pendant deux ans presque ignoré; il parvint cependant à se faire connaître de quelques libraires. Les gravures qui ornent la mythologie de Ramler ont été faites sur ses dessins, de même que les figures au trait de la mythologie de Moriz, imitées de pierres antiques. Ce fut pendant son séjour à Berlin que Carstens exécuta cette riche composition, qui représente la *Chute des anges*, et où l'on voit plus de deux cents figures. Ce n'est, il est vrai, qu'un simple dessin au trait et au lavis; mais il mérita l'attention des connaisseurs. Cet ouvrage lui valut une place de professeur à l'académie. Il avait décoré, pendant son séjour à Berlin, la salle du palais Dorville; c'est l'ouvrage le plus considérable qu'il ait exécuté dans cette ville. Il partit pour Rome assuré d'une pension de 450 rixdales, s'arrêta un mois à Florence, et arriva à Rome en septembre 1792. Plein d'admiration pour les ouvrages de Raphaël, qu'il allait voir tous les jours au Vatican, il perdit insensiblement le goût excessif qu'il avait pour la composition allégorique. Le premier ouvrage qu'il exécuta à Rome fut la *Visite des Argonautes au centaure Chiron*; ce dessin se distingue par la pureté du style, la beauté des formes et la distribution de la lumière; la critique ne peut s'attacher qu'à quelques défauts de détails. Au mois d'avril 1795, Carstens invita le public à visiter la galerie nombreuse de ses ouvrages. Le jugement qu'en portèrent les connaisseurs fut très-honorable pour lui. On remarqua surtout à cette exposition sa composition de *Mégaponte*, dont l'originalité mérita tous les suffrages, et le fit comparer à Raphaël et à Michel-Ange: l'idée en est empruntée de Lucien. Il exécuta encore plusieurs autres belles compositions pendant l'année 1795; presque tous les sujets en sont puisés dans les poésies d'Homère, de Pindare, de Sophocle, d'Eschyle, de Shakspeare et d'Ossian. L'*Argonautique* d'Apollonius de Rhodes lui fournit, peu de temps après, les sujets d'une suite de vingt-quatre dessins qu'il se proposait de graver lui-même; mais une maladie de poitrine, dont il était atteint depuis longtemps, l'enleva aux arts au moment où il allait mettre cette belle entreprise à exécution. Ses dessins ont été gravés depuis, assez mal, par un Tyrolien nommé Koch. Dans sa dernière maladie, Carstens peignit son tableau d'*Oedipe-Roi*, d'après Sophocle: ce fut le dernier de ses ouvrages qu'il put terminer. Carstens s'était transporté de bonne heure aux époques héroïques de la mythologie, et la comparaison de ses divers ouvrages prouve que c'étaient les sujets qui convenaient le mieux à son talent. On y remarque cette tendance à la pureté des formes et des contours, à ces positions gracieuses, à ce caractère de grandeur et de force qui distingue si éminemment les anciens; mais on y remarque aussi une certaine rudesse qui naît de l'observation trop scrupuleuse de ce principe. Il sentait lui-même que les principes véritables de l'anatomie ne lui étaient pas assez familiers. Quant à la perspective et à la juste distribution de la lumière, il n'en connaissait que ce qu'il avait appris de la nature. Il n'est pas étonnant qu'il ignorât les



secrets du coloris : ce ne fut que dans un âge déjà avancé que sa fortune lui permit d'entreprendre des tableaux à l'huile. On trouve dans le *Magasin encyclopédique* (1810) une notice très-détaillée sur Carstens et sur ses ouvrages ; sa vie a été écrite en allemand.

A—s.

**CARTARI (VINCENT)**, naquit à Reggio, dans les premières années du 16<sup>e</sup> siècle. On ne connaît aucun détail sur lui ni sur sa famille ; seulement une lettre qui lui fut écrite par Barth. Ricci nous apprend que Cartari fut attaché au cardinal Hippolyte d'Este le jeune, qui avait pour lui beaucoup d'amitié et qui le chargea d'une mission délicate en France. Revenu dans sa patrie, Cartari publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1<sup>o</sup> *Fasti d'Ovidio tratti alla lingua volgare*, Venise, 1531, in-8<sup>o</sup>. L'épître dédicatoire est adressée à don Alphonse d'Este, fils et successeur du duc Hercule II, duc de Ferrare. Cette traduction en vers libres (*sciolti*) est insérée dans le recueil *di tutti gli antichi poeti* (t. 23), imprimé à Milan en 1745. Cartari, s'étant aperçu qu'il ne suffisait pas de traduire ce poème d'Ovide, mais qu'il était encore nécessaire de l'expliquer en plusieurs endroits, joignit à sa version un dialogue qui peut servir de commentaire aux *Fastes*, et qui est intitulé : *il Flavio intorno a' Fasti volgari*, Venise, 1553, in-8<sup>o</sup>. *Flavio* est le nom d'un des interlocuteurs de ce dialogue. Cette première édition de la traduction, et plus encore cet opuscule qui en est le commentaire, sont d'une extrême rareté. 2<sup>o</sup> *Il Compendio dell' istoria di mons. Paolo Giovo, con le postille*, Venise, 1562, in-8<sup>o</sup>, ouvrage estimé. 3<sup>o</sup> *Le Immagini degli Dei degli antichi, nelle quali si contengono gli idoli, riti, cerimonie, etc.*, Venise, 1556, in-4<sup>o</sup>, dédié au prince Louis d'Este, qui fut peu de temps après cardinal. Cet ouvrage eut un grand succès ; l'auteur profita des observations qui lui furent faites, revint entièrement son travail, l'augmenta, et le publia de nouveau à Venise, 1571, in-4<sup>o</sup>. Il fut réimprimé, *ibid.*, 1580 et 1592, in-4<sup>o</sup> ; à Padoue, 1603, in-8<sup>o</sup>, et en 1608 avec des additions de César Malfati ; puis à Venise, en 1609, in-4<sup>o</sup>. Le savant Laurent Pignoria de Padoue perfectionna encore cet ouvrage, et en publia une nouvelle édition à Padoue, en 1615, in-4<sup>o</sup> ; réimprimée à Venise, 1625 ; à Padoue, 1626 ; enfin à Venise, 1647 et 1674 : les dernières éditions sont les plus estimées. Ce traité a été traduit en français par Antoine Duverdièr, Lyon, 1610, in-8<sup>o</sup>, d'après l'édition italienne imprimée dans la même ville, en 1581, in-8<sup>o</sup>.

R. G.

**CARTARI (CHARLES)**, né à Bologne en 1614, avocat au consistoire, fut chargé par Urbain VIII, en 1638, de l'inspection des archives du saint-siège, et mourut en 1697. Il avait publié quelques ouvrages de jurisprudence de son père, Jules Cartari, né à Orviete en 1558, et mort sénateur romain en 1635 ; mais il est plus connu par les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *la Rosa d'oro pontificia, racconto istorico*, Rome, 1681, in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Pallade Bambina, ovvero Biblioteca degli opuscoli volanti, che si conservano nel palazzo delli signori Allieri*, Rome, 1694, in-4<sup>o</sup>. Cet

ouvrage, dont la première partie seule a paru, fut composé en 1680 ; il contient 120 pages qui renferment un catalogue des petites pièces singulières imprimées à part. La préface de la *Pallade Bambina* a été insérée dans le t. 1<sup>er</sup> de la *Biblioteca volante* de Cinelli, seconde édition, donnée et considérablement augmentée par le docteur Sancassani. Dans cette préface, Cartari fait avec beaucoup d'esprit et d'originalité l'éloge des opuscules en prose et en vers ; il rapporte les titres d'un assez grand nombre de ces pièces, et les noms de leurs auteurs. « Je con-  
« nais, dit Cartari, une telle quantité de ces légè-  
« res productions, que, de mémoire, et nommant les  
« premières qui se présentent, je peux sur-le-champ  
« désigner les suivantes : Allessandro Bandiera a  
« écrit : *della Nobiltà ed Antichità de' Sartori* ; An-  
« tonio Corseti, de *Minimis* ; Antonio Tilesio, de  
« *Coloribus* ; Bartolo da Sassoferrato, de *Falcone* ;  
« Beda, de *Loquela per gestum digitorum* ; Brunac-  
« cino, *Arte del Ladro* ; Buoso Tomani, *della Com-  
« pagnia de' tagliacantoni* (des coupe-jarrets) ; Bur-  
« chiello Barbiero, *la Nobiltà dell' arte de' barbie-  
« ri*, etc. » Il remplit plus d'une grande page in-4<sup>o</sup>  
de ces titres singuliers. Cette édition de la *Biblio-  
teca volante* contient aussi, par articles séparés et  
dans l'ordre alphabétique, tout l'ouvrage de Cartari.  
Celui-ci avait promis de poursuivre son travail avec  
rapidité, annonçant qu'il avait un grand nombre de  
matériaux tout prêts ; mais il mourut peu de temps  
après la publication de sa première partie. Il a fait  
encore d'autres ouvrages, dont on peut voir la liste  
dans les *Acta eruditor.* de 1715, p. 505. — Antoine-  
Étienne CARTARI, fils du précédent, né en 1651,  
avait entrepris un grand ouvrage sur toutes les fami-  
lles illustres de l'Europe, et en publia une espèce de  
prospectus, sous ce titre : *Prodromo gentilizio, ovvero  
trattato delle armi ed insegne delle famiglie, prelimi-  
nare all' Europea gentilizia*, Rome, 1679, in-12 ;  
mais il mourut en 1685 avant de l'avoir achevé. Il  
avait porté son travail jusqu'à la lettre M, et possé-  
dait d'abondants matériaux pour le terminer. R. G.

**CARTEAU DE LA VILLATE (FRANÇOIS)**, cha-  
noine d'Aubusson, sa patrie, quitta son bénéfice  
pour se retirer à Paris, où il mourut en 1757. Il  
avait publié des *Pensées critiques sur les mathéma-  
tiques*, etc. Paris, 1733, in-12. Il proposait divers  
réjugés contre cette science, dans le dessein d'en  
ébranler la certitude, et de prouver qu'elle a peu  
contribué à la perfection des beaux-arts. Le résultat  
de cet ouvrage paradoxal, mais écrit avec esprit et  
facilité, est que les mathématiques ne sont pas tou-  
jours exemptes d'erreur. L'année qui précéda sa  
mort, l'abbé Cartaud fit imprimer un *Essai histo-  
rique et philosophique sur le goût*, 1736, in-12. Cet  
*Essai* parut d'abord avec le nom de l'auteur, à Pa-  
ris ; mais il fut bientôt supprimé ; on permit cepen-  
dant au libraire de le vendre sous un frontispice  
anonyme, et sous la rubrique d'Amsterdam. On l'a  
réimprimé avec le nom de l'auteur, Londres (Paris),  
1751, in-12. Il y a de l'imagination dans les idées ;  
des prétentions dans le style, des contradictions  
dans les jugements, etc. Il pousse le paradoxe jus-

qu'à prétendre que Daillé, la Placette et autres, n'avaient pour but dans leurs ouvrages que de renverser leur secte en feignant d'attaquer leurs adversaires. T—D.

CARTE (THOMAS), historien anglais, naquit en 1686, à Clifton, dans le comté de Warwick, et étudia à Oxford et à Cambridge. Étant entré dans les ordres, un sermon qu'il prêcha à Bath le 30 janvier 1714, et qui avait pour objet de justifier Charles I<sup>er</sup>, relativement au massacre d'Irlande, l'entraîna dans une controverse avec un ministre dissident, nommé Chandler, ce qui lui donna occasion de publier son premier ouvrage : *le Massacre irlandais présenté sous son vrai jour*. Attaché aux intérêts de la maison de Stuart, il refusa de prêter serment à George I<sup>er</sup>, et quitta l'habit ecclésiastique. Quelque part qu'il paraît avoir eue dans la rébellion de 1715, et plus encore l'honneur alors dangereux d'avoir été secrétaire de l'évêque Atterbury, le rendirent tellement suspect, qu'une récompense de 1,000 liv. sterl. fut promise à quiconque se saisirait de sa personne. Il s'enfuit en France, où il résida plusieurs années sous le nom de *Philips*; il y travailla à une édition anglaise de l'histoire du président de Thou, édition qui parut ensuite en 7 volumes in-fol., Londres, 1755. Ce travail fut si bien accueilli par ses compatriotes, qu'on assure qu'il fut affranchi de tous droits et impositions sur le papier et l'impression. La reine Caroline ayant obtenu pour lui la permission de rentrer en Angleterre, il s'occupait alors d'un de ses plus importants ouvrages, *l'Histoire de la vie de Jacques, duc d'Ormond, depuis sa naissance, en 1610, jusqu'à sa mort en 1688*, en 3 vol. in-fol., dont le 5<sup>e</sup>, qui n'est qu'un recueil de lettres écrites par Charles I<sup>er</sup>, Charles II, le duc d'Ormond, les secrétaires d'État, etc., pendant les troubles d'Angleterre et d'Irlande, parut d'abord en 1755 : le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> furent publiés en 1756. Un abrégé de cet ouvrage parut en français, sous ce titre : *Mémoires de la vie de mylord duc d'Ormond, traduits de l'anglois*, la Haye, 1757, 2 vol. in-12. Carte fit imprimer en 1758 le projet d'une *Histoire générale d'Angleterre*, qui devait être rédigée dans un esprit et des principes différents de ceux de Rabin-Thoyras, dont le succès semblait affecter extrêmement le parti opposé à la maison de Hanovre. En 1744, quelques craintes d'une nouvelle entreprise de la part du prétendant ayant réveillé contre Carte d'anciens soupçons, il fut arrêté, et subit un interrogatoire à la suite duquel on le mit en liberté. Cette circonstance fut très-favorable à son ouvrage. Un grand nombre de souscriptions furent ouvertes par des particuliers et par diverses compagnies de Londres pour en faciliter la publication. Le 1<sup>er</sup> volume parut en 1747, in-fol.; mais malgré le mérite que l'on y reconnut, l'auteur, à l'occasion du sacre des rois d'Angleterre et des merveilleux effets qu'on lui attribue, ayant inséré dans une note l'histoire d'un nommé Christophe Lovel, qu'on disait avoir été guéri des écrouelles par le prétendant, à Avignon, en 1716, cette preuve de crédulité et d'esprit de parti nuisit beaucoup

au succès de l'ouvrage, et fut cause que la corporation de Londres se détermina à retirer sa souscription. Carte poursuivit néanmoins son entreprise. Le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> volume furent imprimés en 1750 et 1752, et le 4<sup>e</sup> après la mort de l'auteur, en 1755. L'ouvrage est plein de recherches utiles, mais il est assez mal écrit. Carte s'était proposé de le continuer jusqu'à la révolution de 1688, et avait rassemblé à cet effet un grand nombre de matériaux qui se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque Bodléienne. Il mourut le 2 avril 1754, près d'Abingdon, dans le comté de Berk. On rapporte que, ses papiers étant passés dans les mains d'un ecclésiastique qui avait épousé sa veuve, le comte de Hardwicke donna 200 liv. sterl. seulement pour les parcourir, et Macpherson a depuis acheté 500 liv. sterl. la permission d'en faire usage pour son *Histoire d'Angleterre* et le recueil de papiers d'État qui en fait la suite. On a aussi de Thomas Carte un *Recueil de lettres originales et de mémoires concernant les affaires d'Angleterre, de 1641 à 1660*, Londres, 1758, 2 vol. in-8°, tiré des papiers du duc d'Ormond, et un *Catalogue des rolles gascons, normands et françois, conservés dans les archives de la Tour de Londres*, publié par de Palmeuse, Londres (Paris), 1745, 2 vol. in-fol. (*Voy. BOUGAINVILLE*.) Il est encore éditeur des *Lettres de Robert Bothwel*, ambassadeur d'Angleterre en Portugal en 1667, auxquelles il joignit un *Abrégé préliminaire de l'histoire générale de Portugal*, Londres, 1740; traduit en français par l'abbé Desfontaines, Paris, 1742, 2 vol. in-12. X—s.

CARTEAUX (JEAN-FRANÇOIS), fils d'un dragon du régiment de Thianges, naquit en 1751, à Aillelans en Franche-Comté. Ayant suivi à Paris son père qui avait obtenu d'être admis aux Invalides, il devint l'élève du peintre Doyen, et se fit quelque réputation. On raconte qu'étant allé en Allemagne, il avait fait le portrait de Frédéric II, et que, de retour à Paris, il traça sur la même toile le portrait de Louis XVI, qu'à l'époque de la révolution il effaça pour y substituer celui de Lafayette, et ensuite ceux de plusieurs autres personnages, selon qu'ils avaient plus ou moins de popularité. Il embrassa vivement le parti de la révolution, et fut nommé adjudant général après la journée du 10 août 1792, où il avait figuré comme lieutenant dans la cavalerie de la garde nationale. Il servait avec le grade de colonel à l'armée des Alpes, lorsque les représentants du peuple à cette armée l'en détachèrent avec 2,500 hommes pour marcher contre les Marseillais, qui, au lieu de se diriger rapidement sur Lyon pour résister de concert à la convention nationale, perdirent leur temps en vaines rodonnades à Avignon. Carteaux descendit avec sa petite troupe sur la rive gauche du Rhône. Il rencontra l'avant-garde des Marseillais à Orange, la mit en fuite, et tua dans le combat leur commandant Arbaud. La convention décréta à cette occasion qu'il avait bien mérité de la patrie, et il fut nommé le même jour général de brigade et général de division. Après quelques autres avantages sur les fédéralistes,

notamment à Cadenet près de la Durance, il entra dans Marseille le 23 août 1795, puis marcha contre Toulon dont il commença le siège. Mais son incapacité fut bientôt reconnue, et le comité de salut public se hâta de le révoquer. Il parut un moment à la tête de l'armée d'Italie, puis de celle des Alpes, et fut ensuite arrêté, conduit à Paris, et enfermé, le 2 janvier 1794, à la Conciergerie, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor pour prendre le commandement des côtes de Normandie, sous les ordres de Hoche. Il commandait une division au 13 vendémiaire (5 octobre 1795) contre les Parisiens, et s'avança jusque sur le Pont-Neuf; mais les sectionnaires le repoussèrent jusqu'au Louvre. Bonaparte, qui avait servi sous lui au siège de Toulon, en faisait peu de cas; et il a dit que ce n'était pas un méchant homme, mais un officier très-médiocre. Avant le 18 brumaire, il commandait la 9<sup>e</sup> division militaire (Montpellier); après cette révolution, Bonaparte le nomma administrateur de la loterie, et en 1804, administrateur de la principauté de Piombino (1). Revenu en France en 1805, Carreaux n'eut plus aucun emploi, mais il reçut une pension de 5,000 fr. de celui qui avait autrefois servi sous ses ordres. Il mourut en avril 1815.

M—D. j.

**CARTELETTI** (FRANÇOIS-SÉBASTIEN), auteur très-peu connu du *Martyre de Ste. Cécile*, poème. Le Tasse, son contemporain, à qui il avait sans doute adressé un exemplaire de cet ouvrage, l'en paya, selon l'usage du temps, par un sonnet à sa louange; mais cette politesse ne prouve rien en faveur du poème; le nombre des éditions ne prouve pas davantage. C'est plutôt un livre de piété que de poésie, et ces sortes de livres ont toujours beaucoup de débit. La dernière édition, qui est la meilleure, et qui fut corrigée et augmentée par l'auteur, est celle de Rome, 1598, in-12. Le Tasse était mort depuis trois ans. Quand il serait vrai que la première édition du *Martyre de Ste. Cécile* eût précédé la première édition de la *Jérusalem délivrée*, donnée en 1581, il serait encore passablement ridicule de dire que ce Carceletti précéda le Tasse dans la carrière périlleuse de l'épopée, comme s'ils avaient suivi la même route, et comme si aucun poète célèbre n'y avait marché avant le Tasse. Un dictionnaire italien a imprimé cette naïveté; un dictionnaire français l'a répétée; d'autres la rediront peut-être encore, et il passera pour constant que *nella carriera scabrosa dell' epopea*, le Tassé eut Carceletti pour précurseur.

G—É.

**CARTELLIER** (PIERRE), l'un des statuaires qui ont le plus contribué à introduire et à maintenir l'amour du vrai beau dans notre école, naquit à

(1) Carreaux était encore administrateur de la loterie lorsque, le 17 mars 1804, il écrivit à Bonaparte la lettre suivante : « Général premier consul, comme dit le proverbe : « Où on retrouve son bien, on le reprend. » C'est à ce titre que j'ai accepté de vous offrir, d'après la soumission ci-jointe du défendeur des actionnaires d'Avignon, la somme de 166,650 francs, qu'ils vous restituent sous le titre précieux de don à la patrie pour les frais de la guerre. Une telle offrande répugnera peut-être à votre cœur, mais je crois que, sans blesser ni votre religion ni votre honneur, vous pouvez accepter, etc. »

V—VE.

Paris, le 2 décembre 1757. Son père, nommé Philippe, serrurier-mécanicien, esprit inventif, mais simple ouvrier et dénué de toute ressource pécuniaire, fit la fortune de son maître par la fécondité de ses idées, et n'eut jamais le moyen de faire la sienne; mais il favorisa de toute sa puissance l'émulation du jeune Cartellier, son fils. Celui-ci, dominé par l'amour des beaux-arts, commença ses études à l'école gratuite de dessin, et entra ensuite dans l'atelier de Charles-Antoine Bridan, dit Bridan le père. Il fut heureux pour lui d'avoir apporté de bonne heure une application sérieuse à son art; car, privé de son père à dix-sept ans, il se trouva obligé de pourvoir lui-même à son instruction et à son entretien, et de plus au soutien de sa mère, soin de tous les jours, qui faisait l'embarras, mais aussi le bonheur de sa vie. Son travail le plus habituel fut de façonner des modèles de pendules et des ornements d'orfèvrerie et de bronzerie; mais il fallait aussi remporter le grand prix aux écoles royales : c'était là un point capital pour son avenir. Le malheureux jeune homme travaillait jour et nuit pour atteindre ce but, et ne pouvait pas donner assez de temps aux travaux de l'académie pour marcher du même pas que ses condisciples. Bridan, homme excellent, ami sincère de ses élèves, lui témoignait un intérêt dont Cartellier conserva toute sa vie le souvenir; mais les efforts du maître et ceux de l'élève furent inutiles : deux fois Cartellier se présenta aux concours, deux fois il échoua, et il lui fallut entrer en lutte, sans avoir vu l'Italie, avec de jeunes maîtres nourris pendant cinq années de l'étude des plus précieux trésors de l'antiquité. Mais s'il ne vit pas l'antique, on peut dire qu'il le devina. Il portait en quelque sorte Rome en lui-même. Le statuaire grec Calamis, en sculptant des coupes et des candélabres, s'éleva, par son goût naturel, jusqu'à modeler des chevaux et des quadriges, et à représenter les charmes les plus attrayants de la pudeur : *Exactis Calamis se mihi jactat equis* (Properce); et *Calamis verecundia ornabit illam* (Lucien, *Imag.*). Tel fut le jeune Cartellier : il avait commencé comme Calamis par sculpter des coupes et des candélabres; il modela ensuite comme lui des chevaux et des quadriges, et sculpta enfin une image de la Pudeur elle-même. Dix-neuf années se passèrent dans un travail continu et forcé. Marié en 1795 avec une personne digne de son choix par ses qualités et ses talents, cette union, source d'un bonheur inaltérable, rendit d'abord plus pénible l'état de gêne où le tenait l'insuffisance de sa fortune. Enfin, au salon de 1796, une figure en simple terre cuite, de deux pieds de proportion, manifesta tout à la fois son talent et son caractère. L'âme sensible de l'auteur et la finesse de son goût s'y firent d'autant mieux remarquer, que cette figure ne lui avait point été demandée, et qu'il n'avait consulté pour la composer que son inspiration naturelle. Elle représentait l'Amitié arrosant un arbuste d'une main, et le pressant de l'autre contre sa poitrine. Cette figure, par la délicatesse de la pensée, par la grâce de l'attitude et le mérite de l'exécution, conquit tous les suffrages, et valut à un ar-

tiste jusqu'alors inconnu un prix d'encouragement. Chalgrin, architecte, chargé de diriger les embellissements qu'on exécutait au palais du Luxembourg, ayant imaginé d'élever auprès du gnomon situé au haut de la façade méridionale de ce palais un groupe de six figures propres à lui donner plus de majesté, Cartellier fut chargé de deux de ces figures, Beauvalet et M. Espercieux, chacun de deux autres. Celles qui échurent à Cartellier étaient la Vigilance et la Guerre : elles durent être en haut relief et engagées dans le mur de façade; les quatre autres sont en ronde-bosse. Cartellier représenta la Vigilance tenant de la main droite une lampe, de la gauche un arc; il la coiffa d'un casque dont un coq formait le cimier. Cette figure serait plus admirée si celle de la Guerre n'était pas placée de l'autre côté du gnomon; mais celle-ci, dont on vit un modèle en plâtre au salon de 1800, l'emporte sur son pendant. Elle offre un caractère simple et grandiose, un style tout à la fois monumental et vrai, dont la sculpture n'avait point présenté d'exemple depuis longtemps. La déesse, en levant vivement les deux bras, manifeste par là son activité, et ses bras s'unissent avec le mur qui sert de fond d'une manière qui paraît naturelle; de la main gauche elle tient un foudre, de la droite une épée; par terre, sur le devant, est une corne d'abondance que la Guerre foule aux pieds; une tunique courte forme sur ses chairs, par des plis larges et élégants, une richesse sans embarras. Il y a dans cette figure autant de grâce que d'élévation et d'énergie. L'artiste n'a pas oublié que, dans la théorie des Grecs, les Furies mêmes devaient être belles (1). Les objets d'art conquis en Italie, et dont l'entrée triomphale à Paris eut lieu le 27 juillet 1798 (9 thermidor an 6), exercèrent sans doute de l'influence sur ses opinions; mais on peut dire, à la vue de ce bel ouvrage, que l'étude de ces chefs-d'œuvre ne fit que raffermir le sentiment du beau dont la nature l'avait éminemment doué. Dès le moment où cette figure de la Guerre parut, la réputation de Cartellier fut établie, et de beaux ouvrages de quelques autres maîtres, réunis à celui-là, ne permirent plus de douter que la réformation à laquelle tendait la sculpture ne fût opérée, et que cet art ne fût parvenu chez nous au même degré d'élévation que la peinture. A cet ouvrage succéda la figure de la Pudeur, statue en ronde bosse, exposée en plâtre au salon de 1804, et dont le marbre, exécuté en 1808, et placé d'abord à Malmaison, a été transporté en Angleterre après la mort de l'impératrice Joséphine. Cette figure remplit les hautes espérances qu'avait données celle de la Guerre. L'inquiétude d'une jeune fille qui se voit demie nue, naïvement exprimée dans le geste et dans le regard, ne laissait pas douter de la pensée de l'artiste. L'heureux choix des contours, le bon goût des draperies, accroissaient l'intérêt qu'inspira cette charmante composition. On y voit un maître

(1) Le gouvernement, voulant conserver ces deux statues qui ne pouvaient plus figurer sur la nouvelle façade du palais du Luxembourg, du côté du jardin, les a fait placer à droite et à gauche des deux pavillons situés du côté de la rue de Tournon. D—R—R.

consommé dans l'art de représenter les émotions les plus douces, les sentiments les plus délicats. Sensible, timide et doux, Cartellier parut avoir imprimé sur cette image de la Pudeur les traits les plus touchants de son propre caractère. L'année suivante fut offert au public le bas-relief où il représenta les jeunes filles de Sparte dansant devant un autel de Diane, ouvrage qui se voit dans la salle du musée royal dite alors la salle de Diane, aujourd'hui du Candélabre (1). L'artiste avait à lutter dans ce bas-relief avec les danseuses qui ornent les trois faces d'un autel antique placé au musée royal dans la salle dite des Cariatides (2). Ce monument passe pour appartenir au culte de Diane. Winckelmann, d'après le caractère de l'autel, y reconnaît, avec plus d'apparence de vérité, le culte des Saisons (3). Quoi qu'il en soit, Cartellier n'est pas resté au-dessous de ce dangereux objet de comparaison, et il a su éviter toute équivoque. La statue d'Aristide fut exposée en plâtre au salon de 1804, et placée dans la salle d'assemblée du sénat conservateur en 1805. Elle n'a point encore été exécutée en marbre. Le vertueux Athénien est représenté livrant au paysan la coquille sur laquelle il a écrit son propre nom. « L'antiquité, a dit le secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts de l'Institut, en parlant de « cette figure (4), l'antiquité (on peut le croire) « n'aurait pas mieux, dans la patrie même du personnage, fait ressortir cet héroïsme de simplicité « qui caractérise l'homme juste en butte à l'ignorante prévention de la multitude. Naïveté de pose « et d'action, vérité de style, justesse de costume, « on dirait une statue retrouvée ou restituée. » Cette statue d'Aristide fut suivie de celle de Vergniaux, de proportions colossales, exécutée seulement en plâtre, et placée dans l'escalier du sénat. Pour donner à cette figure le mouvement propre à caractériser l'orateur dont il modelait l'image, Cartellier supposa qu'agité la nuit par le sujet qu'il devait traiter le lendemain à la tribune, Vergniaux était sauté en bas de son lit, et qu'enveloppé seulement d'un manteau, il préludait à son discours par une véhémence improvisation. Tout répondit à cette vive pensée. Une lampe allumée près de l'orateur indique l'heure et le lieu de la scène. La poitrine, les jambes, les bras nus, traités avec autant de fermeté que de précision, la vigueur des mains, les plis abondants et simples du manteau semblèrent imiter l'éloquence nerveuse et grandiose du Girondin. L'exécution fut soignée, autant que mâle et savante. Jamais peut-être Cartellier ne s'était montré si habile dans cette partie de l'art. Cette statue, disait-il lui-même, est le moins faiblé de mes ouvrages. Il ne faut pas s'y méprendre : cet éloge qui lui échappait n'était que l'expression de son regret sur ce

(1) Voy. le Musée de sculpture de M. de Clarac, t. 4, p. 507, pl. 61.

(2) Catalogue de Visconti, 1817, n° 302. Catalogue de M. de Clarac, n° 523.

(3) Monum. ined., p. 57.

(4) M. Quatremère de Quincy, Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Cartellier.

que son ouvrage de prédilection demeurait oublié et comme abandonné; et vraiment il serait à regretter qu'un semblable chef-d'œuvre ne fût point exécuté en marbre (1). En 1808 fut exposé au salon le plâtre, et en 1810 le marbre de la statue de Louis Bonaparte, roi de Hollande, dans le costume de connétable de France, élégante figure où l'artiste montra tout ce qu'un costume français peut offrir de noblesse et de grâce, mis en œuvre par un homme de goût, bien que chargé de dentelles et de broderies. Un buste en marbre du premier fils de ce prince, enfant de quatre ans, mort récemment, accompagna cette statue. Un monument d'une plus grande proportion suivit immédiatement ceux-là : ce fut le bas-relief exécuté en 1810, au-dessus de la principale porte du Louvre. Cette composition représente la Gloire debout, dans un quadrigé vu de face, comme si la déesse sortait de ce palais pour distribuer de toutes parts des couronnes. Les chevaux, modérés à peine par deux génies enfants, s'élancent deux à droite et deux à gauche, brûlant de porter la déesse dans toute la France. Cette manière de disposer le char fut critiquée. On oubliait que la sculpture, lorsqu'elle représente une idée allégorique, doit moins chercher à peindre avec exactitude l'image fictive qu'à imprimer vivement le fait réel dans les esprits. Telle fut la théorie de l'antiquité. Sur un beau médaillon de la ville de Sardes où l'artiste a voulu représenter, au revers d'une tête d'Héliogabale, le soleil réchauffant le principe de la vie dans tout l'univers, il l'a peint sous la figure du dieu Hélios, dans un quadrigé vu de face, dont deux chevaux volent d'un côté, et deux se lancent du côté opposé. Sur une main d'Hélios, il a placé Proserpine, image de l'âme, ramenée des enfers par le héros solaire (2). Dans la composition de Cartellier tout était semblable à celle-là, quant à la pensée, car la gloire promise par Louis le Grand et par Napoléon allait enflammer le génie dans toute l'étendue de la France, comme le soleil réchauffe la vie dans le monde entier. Sur des monnaies des villes de *Colossæ* et de *Cotiaum* dans la Phrygie, et sur d'autres encore, se voient pareillement le quadrigé du soleil posé de face et les chevaux s'élançant des deux côtés. Ces compositions eussent été les modèles ou l'excuse de Cartellier, si, dans l'art de composer, le génie avait besoin de modèles et la perfection d'excuse. Mais le groupe disposé par Cartellier convenait trop bien à l'emplacement central de la façade où il s'est encastré, pour que la pensée ne s'en offrît pas d'elle-même à son esprit. A cette époque, les travaux et les honneurs venaient au-devant de cet homme modeste. En 1808 il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et en 1810, élu membre de l'Institut. Une statue de

Napoléon législateur, représenté dans son costume impérial, qui a été placée aux écoles de droit en 1814, ne fut inférieure en rien à celle du roi de Hollande; peut-être même la surpasse-t-elle, tant elle offre d'esprit et de vérité dans les traits du visage, de moelleux dans les chairs, de facilité dans les draperies, de sentiment dans l'exécution. Ces deux belles figures sont placées l'une et l'autre au musée historique de Versailles. La haute pensée qui a conçu ce magnifique et intéressant ensemble y réunit toutes les gloires françaises de toutes les époques, de toutes les professions, de tous les régimes. D'autres ouvrages continuèrent à illustrer la carrière de Cartellier; ce furent : 1° un bas-relief représentant la *Reddition de la ville d'Ulm*, qui forme un des ornements de l'arc de triomphe du Carrousel, ouvrage éminemment remarquable par la dignité du style et par la vie de l'ensemble; 2° la statue du général *Valhubert*, de treize pieds de proportion, exposée au salon en 1814, destinée d'abord pour le pont de la Concorde, et ensuite érigée sur la place d'Avranches, pays natal de ce militaire; 3° un cheval colossal en plâtre, de dix pieds et demi de haut, mesuré au sommet de la tête, modèle de celui qui devait être employé à une statue équestre du maréchal Lannes (ouvrage détruit); 4° une statue du général *Pichegru*, en marbre, exposée au salon de 1819, et placée récemment au musée de Versailles; 5° une statue de *Louis XV*, colossale et en bronze, qui a été élevée à Reims, en remplacement de celle de *Pigalle*, abattue pendant la révolution; 6° la statue de l'impératrice *Joséphine*, à genoux sur son tombeau, monument en marbre, consacré, dans l'église paroissiale de Ruel, par le prince Eugène et la reine de Hollande, enfants de cette princesse; 7° une statue colossale de *Minerve*, frappant la terre de sa lance, et en faisant jaillir l'olivier, qu'on vit en plâtre au salon de 1819, et en marbre à celui de 1822; 8° une figure en haut relief de *M. de Juigné*, archevêque de Paris, à genoux devant un prie-dieu, grande comme nature, et en marbre, placée dans l'église de Notre-Dame par la famille de ce prélat; 9° une statue de *Vivant Denon*, de six pieds de proportion environ, en bronze et en costume français, érigée à cet habile directeur des beaux-arts, à Paris, au cimetière de l'Est, par MM. les frères Brunet-Denon, ses neveux, au mois de décembre 1827. Le même savoir, le même goût, la même âme ont présidé à l'exécution de toutes ces sculptures. La statue de Denon, d'une ressemblance parfaite, est digne à la fois de son auteur et de l'homme illustre à qui elle est dédiée; c'est un des meilleurs ouvrages de Cartellier. L'âge n'avait ni refroidi son talent ni amorti son courage. Les difficultés qui avaient entouré sa jeunesse retardèrent quelques-unes des récompenses dues à son mérite, mais ces honneurs ne lui manquèrent point. Nommé professeur aux écoles des beaux-arts en 1816, il reçut la décoration de l'ordre de St-Michel en 1824. Dans ses dernières années, il travaillait à deux grands monuments restés inachevés, mais dont ce qui existe est éminemment propre à éterni-

(1) Sous la restauration, cette statue fut enlevée de la place qu'elle occupait dans le grand escalier du Luxembourg, et reléguée au fond d'un magasin. Elle est aujourd'hui dans l'atelier d'un des élèves de Cartellier, et désormais à l'abri de la destruction. D—R—R.

(2) Voy. Mionnet, *Descript. de méd. antiq.*, t. 4, p. 155, n° 759. Sur la signification de Proserpine, voy. mon *Introduit. à l'étude de la mythologie*, p. 245 à 257.

ser sa gloire : l'un était le tombeau qui allait être érigé au duc de Berri en 1830 ; l'autre, une statue équestre de Louis XV, destinée à remplacer celle de Bouchardon. L'exécution du tombeau du duc de Berri avait été partagée entre Charles Dupaty et lui. Dupaty, devenu artiste par une véritable passion pour le beau, et aussi distingué par son goût que par ses connaissances dans la théorie des anciens, était digne d'un choix si honorable. Le monument, entièrement en marbre, aurait été composé d'un groupe colossal qui eût représenté la France et la ville de Paris pleurant sur l'urne censée renfermer les cendres du prince, et de deux figures également colossales, assises de chaque côté du groupe principal sur un plan inférieur : l'une représentant la Charité, l'autre l'Armée dans la consternation. Quatre bas-reliefs, dont deux de sept pieds et deux de quatre de longueur, tous sur quatre pieds de hauteur, devaient orner les quatre faces du soubassement. Quatre génies enfants auraient soutenu des guirlandes de cyprès suspendues autour de la base. Le groupe central, un des bas-reliefs, et les figures des génies devaient être l'ouvrage de Dupaty, remplacé à sa mort par M. Cortot sur la désignation de Dupaty lui-même. Les statues représentant la *Charité* et l'*Armée*, colosses de huit à neuf pieds de proportion, ainsi que trois bas-reliefs étaient échus à Cartellier. Les deux statues et deux bas-reliefs, le tout en marbre, étaient déjà terminés au mois de juillet 1830. Un des bas-reliefs représente le prince dans les bras de la Religion, et demandant la grâce de son assassin ; l'autre, la cérémonie des funérailles. On voudrait espérer que ces beaux morceaux seront recueillis ou dans des églises ou dans d'autres édifices publics, et qu'ils jouiront, quoique séparés les uns des autres, de l'honneur qu'ils méritent. La statue équestre de Louis XV avait dû, en premier lieu, être exécutée en marbre, et érigée sur la place dite autrefois de Louis XV. Sa destination avait ensuite changé ; elle allait être placée au rond-point des Champs-Élysées, lorsque, à la suite des événements de 1830, il a été pris un parti différent. Le cheval a été coulé en bronze sous les yeux de Cartellier. On assure qu'il doit faire partie d'une statue équestre de Louis XIV, qui sera érigée à Versailles, au milieu de la cour du château dite la Cour de marbre, et que l'exécution de la figure de Louis XIV, groupée avec l'œuvre de Cartellier, et vêtue du costume de bataille de ce prince, est confiée à M. Petitot, un des élèves du statuaire que la mort nous a ravi. Cartellier n'avait eu que deux filles, l'une mariée à M. Petitot, statuaire, membre de l'Institut ; l'autre à M. François-Joseph Heim, peintre, membre également de l'Institut. Miné par le profond chagrin que lui avait fait éprouver la perte de la plus jeune de ses filles, Cartellier est mort le 12 juin 1834. Homme sensible et doux, esprit fin et délicat, doué d'une rare modestie, et cependant ferme dans ses opinions, quand il les croyait utiles au bien des arts, professeur zélé, ami sûr, Cartellier réunissait à toutes ces qualités l'ordre et la lucidité des idées qui rendent

un maître éminemment propre à l'enseignement. Ce serait rendre incomplètement hommage à son mérite que de ne pas nommer quelques-uns au moins de ses élèves. Son école a remporté douze fois le grand prix et plusieurs fois le second. Les élèves qui ont obtenu le grand prix sont, dans l'ordre chronologique de leur couronnement, MM. Rude, Petitot, Roman, Nanteuil, Seure aîné, Demier, Lemaire, Seure jeune, Dumont, Lannot, Jalley, Desbœufs. On assure que l'école de Cartellier a voulu se réunir à sa famille pour lui élever un tombeau, et que ce travail, exécuté comme à l'envi par ces hommes de talent, sera bientôt achevé (1). L'histoire de l'art doit perpétuer le souvenir de ce trait de reconnaissance filiale. On peut consulter sur cet artiste la *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Cartellier*, par M. Quatremère de Quincy, lue à la séance de l'académie des beaux-arts, le 15 octobre 1832, et le *Discours improvisé aux funérailles de Cartellier*, par l'auteur du présent article. On trouve quelques-uns de ses ouvrages gravés dans la collection de Filhol : la statue de Vivant Denon est gravée dans la collection des monuments du cimetière de l'Est. EC-Dd.

CARTER (FRANÇOIS), auteur anglais du 18<sup>e</sup> siècle, membre de la société des antiquaires de Londres, a publié en 1776, en 2 vol. in-8<sup>o</sup> avec des planches, un *Voyage de Malaga à Gibraltar*, qui a été réimprimé en 1778. Cet ouvrage fut traduit en allemand. Carter avait formé le projet de publier une notice historique et critique de livres espagnols publiés dans les premiers temps de l'imprimerie, avec la vie des auteurs, etc. ; mais il l'avait à peine commencée lorsqu'il mourut, le 1<sup>er</sup> août 1783. X—s.

CARTER (ÉLISABETH), Anglaise distinguée par ses talents littéraires, naquit en 1717, d'un ecclésiastique du comté de Kent, qui lui donna une excellente éducation. Elle joignait à une connaissance profonde des langues anciennes et modernes un jugement solide et du talent pour la poésie. Sa modestie égalait son mérite. Le plus connu de ses ouvrages est la traduction anglaise de tous les écrits d'Épictète qui sont parvenus jusqu'à nous, précédée d'une introduction et accompagnée de notes, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, publiée en 1758, par souscription. Cette traduction est très-estimée des Anglais ; elle a été réimprimée en 2 vol. in-12, et à Dublin, in-8<sup>o</sup>. Ses *Poésies sur différents sujets*, 1762, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, réimprimées depuis, in-12, et dans les *Mélanges* de Dodsley, sont également remarquables par la sagesse des pensées et par un style toujours élégant et naturel. On lui doit aussi les numéros 64 et 100 du *Rambler*, portant la signature de *Charisa*, et une traduction anglaise des *Dialogues sur la lumière et les couleurs* d'Algarotti. Elle mourut à Londres, le 19 février 1806, âgée de 89 ans. X—s.

CARTERET (PHILIP), capitaine de vaisseau anglais, commandant la corvette *le Swallow*, qui

(1) Ce monument, dont cinq des élèves de Cartellier ont exécuté les bas-reliefs, est un chef-d'œuvre où l'on retrouve toutes les qualités du maître, et que le maître n'aurait pas désavoué. D—R—R.

partit des ports d'Angleterre le 22 août 1766, sous les ordres du capitaine Wallis, commandant *le Dolphin*, pour aller découvrir de nouvelles terres dans l'hémisphère méridional. Le commodore Byron (*voy.* ce nom) venait de terminer son voyage, et avait visité les îles Malouines, appelées par les Anglais Falkland; les capitaines Wallis et Carteret, après une courte relâche à Madère, se rendirent directement au détroit de Magellan. *Le Swallow* était mauvais voilier : Wallis fut forcé de l'abandonner pendant un coup de vent que les deux bâtiments éprouvèrent à la sortie du détroit. Carteret, après avoir couru de grands dangers, vint prendre de l'eau à l'île Masafuero, passa au sud de l'île de Pâques, et découvrit l'île Pitcairn, située à environ cent cinquante lieues dans le sud-est de l'archipel Dangereux. Sa route fut ensuite dirigée au nord-ouest; elle lui fit découvrir quelques îles au sud de l'archipel des îles de la Société, et le fit passer entre ce groupe d'îles, qu'il laissa à l'est, et les deux archipels connus sous les noms d'îles des Amis et des Navigateurs, qu'il laissa à l'ouest; mais il n'eut connaissance d'aucune des îles qui les composent. Parvenu à dix degrés de latitude sud, Carteret gouverna droit à l'ouest, et cut connaissance de l'archipel de Santa-Cruz de Mendaña, qu'il appela îles de la Reine Charlotte. Il visita la côte nord de la plus grande île qui porte le même nom que l'archipel, ensuite continua sa route au nord-ouest, et découvrit les îles qu'il nomma *Gower* et *Carteret*, qui appartiennent à la partie nord-est des îles de Salomon, sans voir aucune autre terre de ce grand archipel, qui avait été découvert par Mendaña. A l'époque du voyage de Carteret, les géographes les regardaient comme fabuleuses; ce fut Buach qui, en 1781, avança le premier que les découvertes de Surville devaient en faire partie. Dix ans après, Fleurieu confirma cette opinion dans un bel ouvrage qui a aidé à les retrouver. Depuis le voyage du contre-amiral d'Entrecasteaux, cette identité est prouvée. Carteret passa le premier dans le canal St-George, qui sépare les terres de la Nouvelle-Bretagne de celles de la Nouvelle-Irlande, que Dampier avait cru n'être que l'ouverture d'une grande baie. Il relâcha à un port situé près de l'entrée de ce canal, à la côte de la Nouvelle-Irlande, auquel il donna son nom; ensuite il prolongea cette dernière côte et celle de l'île qui est immédiatement à l'occident, vit les îles Portland, et découvrit les îles de l'Admiralty. *Le Swallow* se rendit à Batavia après avoir abordé la côte sud de Mindanao et avoir passé dans le détroit de Macassar. Il partit de ce dernier port pour retourner en Angleterre, où il arriva le 20 février 1769, après deux ans et demi de campagne. Carteret eut à lutter pendant son voyage contre des difficultés de toute espèce, et surtout contre le mauvais état du *Swallow*. L'altération de sa santé et le délabrement de son vaisseau l'empêchèrent probablement de pousser plus loin ses découvertes. Quoiqu'il en soit, il a enrichi la géographie de plusieurs connaissances importantes, et mérite d'occuper un rang honorable parmi les navigateurs. La

relation de son voyage se trouve avec celle du premier voyage de Cook, publiée par Hawkesworth (Londres, 1775, 3 vol. grand in-4). R—L.

CARTEROMACO. Voyez FORTEGUERRI.

CARTHAG (Saint), dit le Jeune, et surnommé *Mochuda*, ou le *Matinal*, évêque en Irlande, fut disciple de St. Carthag l'ancien et de St. Comgall. Il fonda dans le West-Meath le grand monastère de Rathenin ou Rateny, qui devint l'école la plus nombreuse et la plus célèbre qu'il y eût en Europe au 7<sup>e</sup> siècle. Carthag y gouverna plus de huit cents moines pendant l'espace de quarante ans, et composa pour ses disciples une règle que l'on conserve encore en ancienne langue irlandaise. Les persécutions d'un petit roi voisin obligèrent Carthag et ses moines à prendre la fuite. Ils se retirèrent dans le Munster ou Mémonie. Le saint est regardé comme le premier évêque de Lismore; il y fonda un monastère, une cathédrale, une école plus célèbre encore que celle de Rathenin, et mourut le 14 mai 637. La grande église de Lismore fut dédiée sous son invocation, et la ville appelée de son nom, *Lismore-Mochuda*. La vie de St. Carthag a été écrite en vers latins par Bonaventure Moron, Tarentin. V—VE.

CARTHAGENA (JEAN DE), Espagnol, entra chez les jésuites, d'où il passa ensuite chez les mineurs observantins. Il professa la théologie à Salamanque, puis à Rome. Paul V l'ayant engagé à écrire dans son démêlé avec la république de Venise, il composa les deux ouvrages suivants : *Pro ecclesiastica Libertate et Potestate tuenda adversus injustas Venetorum leges*, Rome, 1607, in-4<sup>o</sup>; *Propugnaculum catholicum de jure belli romani pontificis adversus Ecclesie jura violantia*, ibid., 1609, in-8<sup>o</sup>. Dans l'un et l'autre de ces deux ouvrages, l'ultramontanisme est poussé jusqu'à l'exagération; mais ce qui doit paraître le plus singulier, c'est que, tout en déclamant contre les alliances de la France avec les princes protestants, il soutient que le pape peut appeler à son secours les troupes infidèles pour protéger les libertés de l'Église contre ceux qui voudraient y porter atteinte. Les autres ouvrages de Carthagena sont : 1<sup>o</sup> *Homilia catholica de sacris arcanis Deiparæ Mariæ et Josephi*, Cologne, 1615-18, 2 vol. in-fol.; Paris, 1614 et 1615, 4 vol. in-fol. 2<sup>o</sup> *Homilia catholica in universa christianæ religionis arcana*, Rome, 1609; Paris, 1616, in-fol. Ces deux ouvrages, le premier surtout, contiennent quelques propositions répréhensibles. 3<sup>o</sup> *Praxis orationis mentalis*, Venise et Cologne, 1618, in-12, etc. Carthagena mourut à Naples en 1617. T—D.

CARTHALON, grand prêtre d'Hercule, fils de Machée, général carthaginois, envoyé pour offrir des dépouilles à l'Hercule Tyrien, trouva à son retour Carthage assiégée par son père, qui en avait été banni, et, ayant traversé le camp de Machée, revêtu de ses habits sacerdotaux, sans le saluer, ce dernier, irrité de cette marque de mépris, le fit attacher à une croix, où il expira, l'an 550 avant J.-C. — CARTHALON, général carthaginois envoyé en Sicile après la défaite de Régulus, pour commander

les troupes de terre et de mer, assiégea et prit Agrigente, qu'il réduisit en cendre, et remporta de grands avantages sur les forces navales des Romains; mais des rigueurs déplacées l'ayant rendu odieux, il fut rappelé par le sénat de Carthage, et remplacé par Amilcar Barca, père d'Annibal, vers l'an 250 avant J.-C. ( *Voy. Justin*, t. 18, ch. 7. ) — CARTHALON, général de la cavalerie carthaginoise, accompagna Annibal dans son expédition d'Italie, et remporta, sur les frontières du Samnium, un avantage considérable sur Hostilius Mancinus, qui commandait un parti de cavalerie. Envoyé à Rome après la bataille de Cannes, pour proposer aux Romains des conditions de paix, il reçut l'ordre de sortir avant la nuit des terres de la république. Carthalon commanda ensuite la garnison carthaginoise de Tarente; mais s'étant laissé surprendre dans cette ville par les Romains, il fut passé au fil de l'épée, ainsi que presque tous ses soldats, l'an 209 avant J.-C. B—P.

CARTHEUSER (JEAN-FRÉDÉRIC), docteur, et professeur en médecine à Francfort-sur-l'Oder, né en 1704, et mort en 1777, avait acquis de profondes connaissances dans les sciences physiques, particulièrement sur la chimie et la botanique, ce qui lui fit considérer la matière médicale sous des rapports nouveaux, et le mit en état d'y opérer une réforme salutaire. Il a examiné et soumis à de nouvelles expériences un grand nombre de plantes et de médicaments, et il a distingué avec beaucoup d'exactitude leurs véritables propriétés de celles que l'ignorance et la crédulité leur avaient attribuées. Ses écrits sont en quelque sorte devenus classiques : 1° *Elementa chymia medicæ dogmatico-experimentalis*, Halle, 1736, in-8°; Francfort-sur-l'Oder, 1755, in-8°, avec des augmentations; et 1766, in-8°. 2° *Rudimenta materiæ medicæ*, Francfort-sur-l'Oder, 1744, in-8°; réimprimé avec quelques changements, sous ce titre : *Fundamenta materiæ medicæ generalis et specialis*, ibid., 1749 et 1750, 2 vol. in-8°; ibid., 1767, 2 vol. in-8°; Paris, 1752, 2 vol. in-12; ibid., 1769, 4 vol. in-12, par les soins de Jean-Charles Desessarts. On en donna une traduction française à Paris, en 1755, 2 vol. in-12. Cet excellent ouvrage est un de ceux qui ont le plus contribué à la réputation de l'auteur. 3° *Pharmacologia theoretico-practica*, Berlin, 1745, in-8°; Genève, 1765, 2 vol. in-8°. 4° *Fundamenta pathologiæ et therapiæ prælectionibus suis academicis accommodata*, t. 1<sup>er</sup>, Francfort-sur-l'Oder, 1758, in-8°; t. 2, ibid., 1762, in-8°. 5° *Dissertatio chymico-physica de genericis quibusdam plantarum principiiis hactenus plerumque neglectis*, ibid., 1754, in-8°. Il y en a deux autres éditions, données dans la même ville; la troisième est de 1764, in-8°. Cartheuser fait connaître dans cette dissertation les principes que l'on peut retirer tels qu'ils existent dans les plantes, sans les décomposer et les dénaturer; il les réduit à six genres : les sels volatils huileux concrets; les camphres; les cires; les suifs ou huiles figées, que l'on appelle quelquefois beurres, et les savons, autre espèce d'huile figée; les sucres; les es-

prits balsamiques acidulés. 6° Vingt dissertations sur des plantes et des médicaments, tant indigènes qu'exotiques, dont il fait connaître les véritables propriétés. Toutes ces dissertations, qui avaient paru séparément, ont été réimprimées ensemble, dans les deux recueils intitulés : *Dissertationes physico-chymico-medicae de quibusdam materiæ medicæ subjectis exaratae ac publicè habitæ, nunc iterum recusa*, Francfort-sur-l'Oder, 1774, in-8°; et : *Dissertationes nonnullæ selectiores physico-chymicæ ac medicæ, variis argumentis, post novam lustrationem, ad prælum revocatae*, ibid., 1775, in-8°. 7° *De Morbis endemicis libellus*, ibid., 1772, in-8°. 8° *Amœnitatum naturæ, sive historiæ naturalis pars prima, generalior*, Halle, 1755, in-4°. Ce dernier ouvrage, écrit en allemand, n'a pas été continué. D—P—s.

CARTHEUSER (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), médecin, fils du précédent, né à Halle en 1734, n'a pas acquis autant de célébrité que son père. Reçu docteur en 1753, il fut nommé l'année suivante répétiteur à l'université de Francfort-sur-l'Oder. En 1766, il devint professeur ordinaire de médecine et de chirurgie à Giessen, et, six ans après, directeur du jardin de botanique. Plusieurs princes d'Allemagne le décorèrent du titre de conseiller. En 1779, sa santé chancelante le détermina à quitter ses emplois. Il se retira d'abord à Treyhof, puis à Birkenbach, et enfin à Schierstein, où il mourut le 12 décembre 1796. On a de lui : 1° *Elementa mineralogiæ systematice disposita*, Francfort-sur-l'Oder, 1755, in-8°. 2° *Rudimenta oryctographiæ Viadrino-Francfurtanæ*, ibid., 1755, in-8°. 3° *Rudimenta hydrologiæ systematicæ*, ibid., 1758, in-8°. 4° *Vermischte schriften*, etc., c'est-à-dire : *Mélanges d'histoire naturelle, de chimie et de médecine*, t. 1<sup>er</sup>, Leipsick et Magdebourg, 1750, in-8°. Il n'a paru que ce volume. 5° *Mineralogische Abhandlungen*, c'est-à-dire : *Mémoires minéralogiques*, Giessen, 2 vol. in-8°; le 1<sup>er</sup> en 1771, et le 2<sup>e</sup> en 1773. Le même auteur a publié une ode et quelques autres pièces de poésie allemande; un opuscule sur la Police des mines, en allemand; un autre sur les Eaux minérales d'Auerbach; un troisième sur les Eaux d'Ems; un quatrième sur divers Arts et Fabriques, et des dissertations sur les Champignons vénéneux, sur quelques passages des Géorgiques de Virgile, sur la Sophistication des vins, etc. — Son frère, Charles-Guillaume CARTHEUSER, suivit avec distinction la même carrière, et publia des *Réflexions sur la diète*, en allemand. Z.

CARTIER (JACQUES), né à St-Malo, est le premier navigateur qui nous ait fait connaître le fleuve St-Laurent, ainsi que les côtes et les pays qui l'avoisinent. On ne connaît pas les navigations qu'il a faites dans sa jeunesse. Le désir de perpétuer son nom par quelque service mémorable l'engagea à proposer à Philippe de Chabot, grand amiral de France sous le règne de François 1<sup>er</sup>, d'aller visiter les terres de l'Amérique septentrionale, désignées sous le nom de Terres-Neuves. Le grand amiral, qui connaissait sans doute le mérite de Cartier, ac-



cueillit sa demande et la présenta au roi. François I<sup>er</sup> chargea Cartier lui-même d'exécuter ses projets. Il partit de St-Malo le 20 avril 1534, avec deux navires d'environ soixante tonneaux et soixante et un hommes d'équipage chacun. Le journal de Jacques Cartier ne nous dit pas précisément quel était le but de son voyage; mais on peut le conjecturer, d'après la manière dont il a dirigé sa route, et surtout d'après l'objet principal des recherches de deux navigateurs italiens qui étaient allés avant lui dans la même partie du globe. On sait que Sébastien Cabot, en 1495 (voy. CABOT), eut ordre du roi d'Angleterre d'aller chercher par le nord-ouest un passage au Cathai oriental; mais il ne nous reste que des notions très-confuses de ses découvertes. Jean Verazzano, Florentin (voy. VÉRAZZANO), fut envoyé en 1524, par François I<sup>er</sup>, pour visiter les terres de l'Amérique septentrionale dans le même dessein. Il est plus que probable que Cartier partit dix ans après ce dernier, dans le même but, et qu'il eut ordre de chercher quelques lieux propres à faire des établissements, s'il ne pouvait pas trouver de passage. A l'époque de son voyage, on ignorait que l'île de Terre-Neuve fût séparée du continent; par conséquent le large passage qui mène par le sud de cette île au golfe St-Laurent était entièrement inconnu. Des pêcheurs basques, qui s'étaient peut-être aventurés sur les traces de Vérazzano, avaient pénétré dans le détroit de Belle-Isle, qui conduit au même golfe par le nord; mais ils n'étaient pas entrés très-avant, et croyaient que ce n'était qu'une baie profonde, qu'ils appelaient *baie des Châteaux*: le nom en est resté à une petite baie située à l'entrée du détroit de Belle-Isle, sur la côte de Labrador. Jacques Cartier, à la suite d'une navigation très-heureuse, vint atterrir, le 40 mai 1534, sur la côte orientale de Terre-Neuve, à peu près à l'endroit où Vérazzano en avait abandonné la reconnaissance; ensuite il remonta au nord, et entra dans le détroit de Belle-Isle, qu'il appelle *golfe des Châteaux*. Il en prolongea la côte nord, ou celle de Labrador, y trouva plusieurs beaux ports, et relâcha dans quelques-uns. Dès qu'il s'aperçut que ce prétendu golfe s'élargissait à mesure que ses bâtiments s'avançaient à l'ouest, et qu'il allait bientôt perdre de vue les côtes méridionales, il s'éloigna des terres de Labrador, fit route au sud, et vint atterrir sur le cap Double, aujourd'hui Pointe-Riche. Sa route lui fit ensuite prolonger la côte occidentale de Terre-Neuve, et le conduisit très-près de l'extrémité sud-ouest de cette île, et presque à l'ouverture du passage du sud dont on a parlé plus haut. Le mauvais temps l'obligea de s'écarter de la côte avant d'y arriver, et le porta à la vue de quelques petites îles peu éloignées de ce passage, dont il ne fit que soupçonner alors l'existence, mais qu'il trouva à la fin de sa seconde campagne. Son projet était probablement de pénétrer d'abord dans l'ouest aussi loin qu'il le pourrait, et il suivit cette direction. La petite île Brion se présenta à sa vue; ensuite il vit le groupe des îles de la Madeleine, et se détourna pour les visiter; mais, croyant qu'elles tenaient au continent, il continua la route de l'ouest, et rencon-

tra la côte occidentale du golfe St-Laurent, qu'il visita soigneusement, dans l'espérance d'y trouver un passage. Son premier mouillage fut à l'entrée de la baie des Chaleurs, dont l'intérieur fut visité par ses canots, et, après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'ouverture, on mit à la voile. Cartier vint encore mouiller dans la baie de Gaspé, située très-près de l'embouchure du fleuve St-Laurent, et il la prit pour l'entrée d'une rivière. Dans les fréquentes communications qu'il eut avec les habitants du pays, il sut leur inspirer une telle confiance, qu'un des chefs consentit à laisser partir avec lui deux de ses fils, à condition qu'il les lui ramènerait l'année suivante. La partie de la navigation de Cartier que l'on vient de décrire est très-bien circonstanciée dans son journal, et peut se suivre avec facilité sur les nouvelles cartes. Les noms qu'il a donnés aux diverses parties de la côte ont depuis été changés; mais les lieux qu'il a désignés sont faciles à reconnaître. Dans *le Pilote de Terre-Neuve*, publié par le dépôt des cartes et plans de la marine, on a voulu consacrer ses découvertes, et l'on a écrit les noms qu'il leur avait donnés au-dessous de ceux qui sont usités. La description de la route que Cartier a suivie après avoir quitté la baie de Gaspé n'est pas aussi claire que ce qui précède; on peut néanmoins assurer que, prenant pour un golfe le canal du fleuve St-Laurent, qui est entre la rive droite du fleuve et l'île d'Anticosti, il en traversa l'ouverture, et chercha ensuite à pénétrer par le canal qui passe au nord de la même île. On peut croire qu'il s'avança jusqu'à la pointe occidentale, où il vit le canal s'élargir et où il éprouva des courants violents qui durent lui indiquer que c'était l'embouchure d'une très-grande rivière. Cartier, voyant la mauvaise saison s'approcher, et craignant d'être retenu tout l'hiver dans ces contrées, revint sur ses pas, passa une seconde fois par le détroit de Belle-Isle, et fit route pour St-Malo, où il arriva le 5 septembre 1534. Le récit que Cartier fit de ses découvertes ranima les espérances; le roi ordonna un armement plus considérable que le premier; on équipa un bâtiment de cent vingt tonneaux qu'il commanda; on en mit sous ses ordres un autre de soixante tonneaux, et un troisième de quarante, propre à entrer dans les rivières où il n'y aurait pas assez d'eau pour les deux autres. Plusieurs jeunes gens de distinction s'embarquèrent avec Cartier, en qualité de volontaires. Cette campagne commença par un acte public de religion. Le jour de la Pentecôte, les capitaines et les équipages firent ensemble leurs dévotions dans la cathédrale de St-Malo, et reçurent ensuite la bénédiction de l'évêque. Ils mirent à la voile le 19 mai 1533. Leur trajet pour se rendre à Terre-Neuve fut long et pénible; le mauvais temps sépara les bâtiments; mais ils se réunirent dans le détroit de Belle-Isle, où l'on avait assigné un rendez-vous. Cartier, dans sa première campagne, avait prolongé les côtes du golfe St-Laurent, qui sont au sud du détroit de Belle-Isle; dans celle-ci, il ne s'écarta pas de la côte septentrionale, et pénétra, presque en ligne droite, dans l'intérieur du fleuve. Il le visita avec soin, et s'avança

à sept à huit lieues au delà de l'endroit où, depuis, la ville de Québec a été bâtie. La rivière près de laquelle la flotte mouilla reçut le nom de *Ste-Croix*; mais la postérité lui a donné celui de *Jacques-Cartier*. Les deux hommes que l'on avait embarqués à la baie de Gaspé pendant le premier voyage avaient appris un peu de français, et furent d'une grande utilité lorsqu'on voulut prendre des renseignements propres à diriger dans les recherches que l'on voulait faire. Ils contribuèrent aussi à concilier aux Français l'amitié des peuples qui vivent sur les bords de ce grand fleuve. Cartier profita de ces avantages; il remonta avec son plus petit bâtiment jusqu'à l'extrémité du lac St-Pierre, où il fut arrêté par une barre qui traversait le canal dans lequel il devait passer. Il s'embarqua dans ses canots, et continua sa route jusqu'à un village que les habitants appelaient *Hochelaga*, et sur les ruines duquel a été bâtie depuis la ville de Montréal, située à plus de cent cinquante lieues marines de l'embouchure du fleuve. Cartier visita le pays, eut des communications avec les habitants, dont il gagna l'amitié. Il ne tarda pas à venir rejoindre son petit bâtiment dans le lac St-Pierre, et retourna à Ste-Croix, où il hiverna avec sa flotte. L'hiver fut long et très-dur; les équipages eurent beaucoup à souffrir du froid et du manque de rafraichissements; cependant les sauvages leur apportèrent de temps en temps une partie de leur chasse. Le plus grand de tous leurs maux fut causé par le scorbut. Ce fléau des gens de mer était encore peu connu du temps de Cartier: il ne le nomme pas, et en parle comme d'un mal tout nouveau; mais les divers symptômes qu'il décrit avec beaucoup de détail appartiennent tous si visiblement à cette cruelle maladie, qu'il est impossible de s'y méprendre. Plusieurs de ses gens y succombèrent, et au milieu de février 1536, sur cent dix hommes qui lui restaient, il n'y en avait pas dix qui ne fussent atteints de ce mal. Cartier craignit qu'un tel état de faiblesse n'engageât les sauvages à commettre, à son égard, quelque acte de violence; il en fut réduit, pour le leur cacher, à les empêcher d'approcher de ses bâtiments, et à faire frapper continuellement ses gens sur le pont, ou sur le côté du navire avec des planches, afin de faire croire au dehors qu'ils étaient occupés à travailler. Heureusement pour eux, un des chefs du pays, qui les avait quittés quelque temps auparavant les jambes enflées et dans un état pitoyable, revint se présenter à eux très-bien portant. Cartier voulut savoir la cause d'une guérison aussi prompte, et ce chef lui montra dans la forêt un arbre dont les feuilles et l'écorce prises en infusion lui avaient rendu la santé. Deux hommes seuls osèrent d'abord faire usage de ce remède; mais l'effet salutaire qu'il produisit détermina tous les autres à suivre leur exemple; le grand arbre fut coupé, et employé tout entier à opérer leur guérison. La maladie avait néanmoins eu le temps de faire de grands ravages, et Cartier fut obligé d'abandonner un de ses bâtiments, parce qu'il manquait de bras pour le manœuvrer. Il partit le 2 mai avec deux bâtiments, et sortit du fleuve par le canal qui est au sud de l'île

Anticosti, et qu'il avait pris en 1534 pour un golfe. Il vint ensuite chercher le passage qu'il avait supposé à la même époque devoir exister au sud de Terre-Neuve; il le trouva, et compléta, par cette dernière découverte, celle du fleuve et du golfe St-Laurent. Ses bâtiments arrivèrent à St-Malo le 16 juillet 1536. Le journal de la campagne de Cartier nous a été conservé presque en entier par Lescarbot; la narration est faite à la troisième personne, et porterait à croire qu'elle n'a pas été écrite par lui-même. On y trouve quelques endroits obscurs; cependant, telle qu'elle nous est parvenue, elle fait connaître que Cartier avait dirigé sa navigation sur un plan très-bien conçu, et qu'il l'a exécutée avec courage, habileté et persévérance. Le récit de ses entrevues avec les sauvages et des événements qui lui sont arrivés est simple, et porte tous les caractères de la vérité. On ne peut lui reprocher aucun acte de cruauté. Il ne paraît avoir employé la violence que lorsqu'il enleva, à la fin de son second voyage, plusieurs chefs qu'il voulait amener en France avec lui; encore est-il à présumer qu'il finit par les relâcher, et n'en conserva qu'un seul, qui consentit à venir de bonne volonté, et contribua, par ses discours, à calmer ceux qu'une telle action avait soulevés. Cartier fut renvoyé en 1540 vers le fleuve St-Laurent; il devait être sous les ordres de François de la Roque, seigneur de Roberval, qui avait été nommé vice-roi de tous les pays environnants. Ce vice-roi ne partit que plus de dix-huit mois après Cartier, qui resta pendant tout ce temps abandonné à ses propres ressources; enfin, pressé par la disette, il prit le parti de revenir en France. Il rencontra à Terre-Neuve Roberval qui venait de le joindre, et il lui donna ordre de le suivre; mais Cartier se sépara pendant la nuit, et arriva à St-Malo en 1542. Hackluyt nous a conservé le précis de ce dernier voyage dans le troisième et dernier volume de sa collection. On trouve le journal des deux premiers voyages dans l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Marc Lescarbot, Paris, 1612; la traduction en italien est dans le 3<sup>e</sup> volume de la collection de Ramusio, Venise, 1565. Il nous reste un autre monument des voyages de Cartier, intitulé: *Brief Récit de la navigation faite es isles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*, Paris, 1545, et Rouen, 1598, in-8°. R—L.

CARTIER (LOUIS-VINCENT), médecin, né en 1768 à St-Laurent-de-Mûre en Dauphiné, où son père exerçait la chirurgie. Il fit ses premières études chirurgicales à Lyon d'abord, puis à Paris, sous le célèbre Desault. A son retour de la capitale, il fut reçu élève interne à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et y prit part aux événements de la journée du 29 mai 1795, où la seconde ville de France secoua le joug de la convention nationale: pendant le siège de Lyon, il se distingua par les soins qu'il donna aux blessés. Après la prise de la ville, comme il avait été président de sa section, il fut obligé de fuir afin de soustraire sa tête à l'échafaud. Ayant pu gagner la frontière, il parvint à se faire attacher comme chirurgien à un régiment de l'armée des Alpes, où il gagna la confiance du général Duhamel et où il parvint à sau-

ver plusieurs émigrés lyonnais. La tourmente révolutionnaire s'étant un peu apaisée, Cartier revint à Lyon, où il reprit ses fonctions d'interne à l'Hôtel-Dieu, et il y fut nommé, au concours, chirurgien aide-major de cet hôpital. Il y débuta par des cours d'anatomie qui furent très-suivis. Parmi ses auditeurs on comptait l'illustre Bichat. Il fut installé le 2 octobre 1797, comme chirurgien-major du grand Hôtel-Dieu de Lyon. Il avait eu pour prédécesseur le célèbre M.-A. Petit. Après six ans d'exercice de ses fonctions, Cartier quitta l'Hôtel-Dieu, et se consacra entièrement à l'exercice de l'art de guérir. Il devint membre de l'académie, de la société de médecine, du conseil de salubrité et du dispensaire de Lyon. Il conserva une clientèle nombreuse et distinguée jusqu'à la fin de sa vie. Il pressentit l'approche de sa dernière heure : huit jours avant sa mort, il assista encore à une séance du dispensaire, et annonça que c'était pour la dernière fois. La veille de sa mort, le curé de la paroisse, qui était auprès de lui, croyait pouvoir différer jusqu'au lendemain l'administration des sacrements : « Non, reprit-il vivement, « je suis meilleur juge que vous de ma situation ; « demain il serait trop tard : aujourd'hui, à l'instant « même. » Le lendemain il n'avait plus sa connaissance. Il mourut le 13 janvier 1839. Louis-Vincent Cartier a publié les ouvrages suivants : 1° *Précis d'observations de chirurgie faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon*, Lyon, 1802, in-8°. Cartier rend compte dans cet ouvrage des maladies qu'il a observées pendant les deux premières années de l'exercice de ses fonctions de chirurgien-major de l'hôpital de Lyon. Il obtint surtout de grands succès dans l'opération de la taille : sur trente-trois malades opérés, il n'en perdit que deux. Pendant les quatre dernières années de son exercice, il fut encore plus heureux. 2° *Discours sur l'esprit qui doit diriger le manuel des opérations de chirurgie*, Lyon, 1804, in-8°. 3° *Médecine interne appliquée aux opérations chirurgicales*, ibid., 1807, in-8°. 4° *Eloge de Marc-Antoine Petit, lu dans la séance publique de l'académie de Lyon du 3 septembre 1811*, ibid., 1811, in-8°. 5° *Remarques sur le traitement des fièvres muqueuses à caractères ataxiques*, ibid., 1822, in-8°. Cartier a encore laissé quelques manuscrits dont on trouve l'indication dans l'*Histoire de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Lyon*, par M. Dumas, Lyon, 1840, t. 2, p. 602. L'éloge de Cartier a été prononcé à l'académie de Lyon par M. de Montherot, le 14 mars 1839, et imprimé la même année, Lyon, in-8° de 24 p. G—T—R.

CARTIGNY (1) (JEAN), en latin CARTHENIUS, religieux carme, docteur en théologie du 14<sup>e</sup> siècle, est auteur d'un roman intitulé *le Voyage du chevalier errant*, Anvers, 1557, in-8° ; c'est le même ouvrage que *le Chevalier errant, égaré dans la forêt des vanités mondaines dont si noblement il fut remis et redressé au droit chemin qui mène au salut éternel*, Anvers, 1593, in-12. On y trouve les sept psaumes traduits en vers élégiaques. Cet ouvrage

n'était pas inconnu de Ste-Palaye, qui l'a cité dans ses excellents *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*. Les auteurs de la *Bibl. des romans* en ont donné un extrait. (Voy. aussi *l'Esprit des journaux*, juin 1781, p. 256.) Jean Cartigny mourut à Cambrai en 1580. On a encore de lui des commentaires sur l'Écriture sainte, et un traité des *Quatre Fins de l'homme*, Anvers, 1558, 1575, in-16. (Voy. la *Bibliothèque française* de la Croix du Maine et Duverdière, et la *Biblioth. carmelit.* du P. de Villiers, t. 1, p. 809.) C. T—Y.

CARTISMANDUA, reine des Brigantes, vers le nord de la Grande-Bretagne, pendant les expéditions de l'empereur Claude et de ses lieutenants dans cette île dès lors célèbre, a laissé un nom infâme, pour avoir trahi son pays en aidant les Romains à le subjuguier, et pour leur avoir livré son propre genre, le brave Caractacus (voy. ce nom), qui, vaincu par eux après neuf années de résistance, avait cru trouver un asile auprès de sa belle-mère ; pour s'être scandaleusement séparée de son époux Vénutius, roi des Ingantes, afin de s'abandonner à de honteuses amours ; pour avoir fait périr par ses artifices le frère et les parents du mari qu'elle venait de répudier avec audace ; enfin pour avoir appelé contre lui les armes romaines, afin de l'immoler lui-même à sa haine et à sa lubricité. Les Romains, à qui tous les moyens étaient bons pour établir leur domination, laissèrent quelque temps le mari et la femme ruiner leurs forces et dévaster leurs États respectifs. Voyant que le sort des armes se déclarait pour Vénutius fidèle à l'honneur et aux libertés de son pays, ils vinrent, commandés par Aulus Didius, secourir la femme adultère. Vénutius marcha au-devant d'eux, et leur présenta la bataille. Le combat fut sanglant, la victoire incertaine ; mais pour les Bretons, c'était vaincre que n'être pas vaincus. Aulus Didius fut obligé de signer une trêve, et chacun resta maître de ce qu'il possédait. A partir de cette époque, l'histoire ne prononce plus le nom de Cartismandua. Sa mort est restée aussi obscure que sa vie avait été infâme. (Voy. Tacite, *Ann.*, l. 2 ; *Hist.*, l. 5.) L—T—L.

CARTOUCHE (LOUIS-DOMINIQUE), à qui l'on ne consacre cet article que parce que son nom est devenu dans la langue française le synonyme de voleur et de brigand, était né à Paris vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Dès son enfance, il montra son penchant décidé pour le vol. Chassé du collège pour quelques escroqueries par lesquelles il débuta dans la carrière, chassé ensuite de la maison paternelle pour la même cause, il s'instruisit à l'école d'une bande de voleurs qui ravageaient la Normandie, et revint ensuite à Paris, où il ne tarda pas à devenir le chef d'une troupe de bandits qui lui étaient dévoués. Cartouche fit des règlements pour organiser sa troupe, qui devenait chaque jour plus nombreuse ; il lia ses complices par les serments les plus forts, et se réserva un pouvoir despotique sur tous les membres de l'association, avec le droit de vie et de mort sur chacun d'eux. Cette association étant ainsi organisée, on n'entendit plus parler dans la capitale

(1) Lenglet Dufresnoy, dans sa *Bibliothèque des Romans*, l'appelle Jean de Carthemi. V—VE.

que de vols et d'assassinats. Les magistrats, ne pouvant faire arrêter Cartouche, proposèrent une récompense à ceux qui le mettraient dans les mains de la justice; mais il échappait à toutes les recherches. Ayant appris qu'un jeune soldat aux gardes françaises, un de ses complices, avait eu la pensée de le trahir, il fit assembler sa troupe dans une plaine au milieu de la nuit, fit approcher le jeune homme qu'il soupçonnait, et donna ordre à ses compagnons de l'égorger, ce qui fut exécuté au même instant. Malgré ces précautions, il fut arrêté peu de temps après dans un cabaret de la Courtille, le 14 octobre 1721, et conduit au Châtelet. On le mit dans un cachot profond, d'où il se sauva par les caves voisines; mais il fut repris sur les cris des gens chez qui il se sauvait. Son arrestation, son procès et le récit de ses brigandages, occupèrent la capitale pendant plusieurs mois. Il fut enfin condamné à être rompu vif. Malgré les souffrances de la question, il avait refusé de nommer ses complices; mais arrivé à la place de Grève, où il espérait encore qu'il serait délivré par ses compagnons, il jeta les yeux autour de lui, et, ne voyant que le bourreau et les gardes, il se fit conduire à l'hôtel de ville, où il avoua tous ses brigandages, et nomma ses nombreux complices, qui, pour la plupart, furent arrêtés. Cartouche fut exécuté le 23 novembre 1721. Les journaux, les mémoires du temps ont donné beaucoup de détails sur les circonstances de sa mort et de sa vie. Dans le temps même de son procès, on representa une comédie intitulée *Cartouche*, par Le-grand. On connaît encore un poème assez médiocre, qui a pour titre : *Cartouche, ou le Vice puni*, par Grandval, Paris, 1725, in-8°, fig. L'auteur trouva plaisant de parodier sur ce sujet ignoble les plus beaux vers de la *Henriade*, il y a joint un petit dictionnaire d'argot. Ce poème a eu plusieurs éditions. On trouve une relation assez détaillée du procès et du supplice de Cartouche dans le 2° volume de l'ouvrage de Desessarts : *Procès fameux jugés avant et depuis la révolution* (Paris, 1786 et ann. suiv., 12 vol. in-12). On a réimprimé très-souvent l'*Histoire de la vie et du procès du fameux Louis-Dominique Cartouche et de plusieurs de ses complices*, 4 vol. in-18.

Z.

CARTWRIGHT (THOMAS), théologien anglais, de la secte des puritains, naquit vers l'année 1555, dans le comté de Hertford, et étudia à Cambridge, où il devint par la suite professeur de théologie. Son talent comme prédicateur attirait une foule immense à ses sermons. S'étant permis d'attaquer la discipline de l'Église anglicane, les évêques se soulevèrent contre lui, résolurent de le perdre dans l'esprit de la reine Elisabeth, et réussirent à le faire expulser de l'université. Il passa sur le continent, fut quelques années ministre des négociants anglais à Anvers et à Middelbourg, revint en Angleterre, malgré les persécutions dirigées alors contre les puritains, et y publia même quelques écrits, où il proposait une nouvelle discipline et de nouvelles formes de culte. Ces écrits ayant alarmé le gouvernement, Cartwright se vit obligé de sortir de nou-

veau du royaume. S'étant hasarde d'y rentrer au bout de cinq ans, il fut arrêté et mis en prison comme séditieux. Délivré par le crédit du lord trésorier Burleigh et du comte de Leicester, qui lui donna la direction d'un hôpital fondé par lui dans le comté de Warwick, il ne jouit pas longtemps de sa liberté, et, après avoir été emprisonné à différentes reprises, il mourut en 1605, âgé de 68 ans. Il était extrêmement laborieux, et ne donnait jamais plus de cinq heures au sommeil. Outre ses ouvrages de controverse, écrits en anglais, on a de lui : 1° *Commentaria practica in totam historiam evangelicam, ex quatuor evangelistis harmonice concinnatam*, 1650, in-4°. Une belle édition de cet ouvrage a été publiée à Amsterdam par Louis Elzevir, en 1647, in-4°, sous le titre suivant : *Harmonia evangelica commentario analytico, metaphrastico, practico, illustrata*, etc. 2° *Commentarii succincti et dilucidi in Proverbia Salomonis*, Amsterdam, 1617 et 1658, in-4°. 3° *Metaphrasis et Homiliæ in librum Salomonis qui inscribitur Ecclesiastes*, Londres, 1604, in-4°; Amsterdam, 1647, in-4°. 4° *Answer concerning church's discipline*, 1575, in-4°. 5° *Un Cours de théologie*, Londres, 1616, in-4°, etc. X—s.

CARTWRIGHT (GUILLAUME), théologien et poète anglais, naquit en 1614 à Northway, dans le comté de Gloucester. Il fit une partie de ses études, comme élève royal, à l'école de Westminster, et acheva son éducation à Oxford, où il prit les ordres, et se distingua dans la chaire par l'éclat d'une éloquence brillante, soutenue du plus beau débit et de la plus belle figure. Il remplit aussi avec un grand succès, à cette même université, la place de professeur de métaphysique. Il obtint plusieurs bénéfices, et composa des pièces de théâtre, peu connues aujourd'hui, mais représentées alors avec succès par les étudiants et même par les docteurs de l'université. Un entre autres, *l'Esclave royal*, tragi-comédie, fit tant de plaisir à la reine, qu'elle voulut la voir représentée ensuite par ses propres comédiens, afin de comparer les divers talents de ces acteurs d'espèce très-différente; mais, d'après le jugement unanime, l'avantage demeura à l'université. Cartwright mourut en 1644, âgé de 55 ans. Il a été prodigieusement loué par les poètes de son temps, et le recueil de ses pièces de théâtre, au nombre de quatre, imprimées ensemble sous ce titre : *Comedies, Tragi-comedies, and Poems*, Londres, 1651, in-8°, contient aussi cinquante pièces de vers à sa louange, toutes à la vérité par les beaux esprits de l'université, à laquelle il avait donné un éclat d'un genre particulier. Ben Johnson l'appelait *son fils*, et l'aimait beaucoup. On a de Cartwright des poésies grecques, latines et anglaises. — On connaît plusieurs autres théologiens anglais du même nom dont les ouvrages sont à peu près oubliés maintenant. X—s.

CARTWRIGHT (GEORGE), voyageur anglais, naquit en 1759, à Marsham, dans le comté de Nottingham, d'une famille honorable. Dès l'âge de quinze ans il passa aux Indes, d'où il revint, en 1757, avec le grade d'enseigne dans un régiment d'infan-

teric. Il servit ensuite en Allemagne, dans la guerre de sept ans. S'étant retiré à la paix avec sa demi-solde, il habita quelque temps l'Écosse, où l'amour de la chasse l'avait amené. Un de ses frères partit pour Terre-Neuve, et George se hâta de s'embarquer avec lui : « Ce qui me tentait de ce pays-là, disait-il, c'est que j'avais entendu dire que les ours et les rennes y étaient très-communs. » Quand sa partie de chasse fut finie, il revint en Angleterre, obtint le grade de capitaine dans le 57<sup>e</sup> régiment, et le rejoignit à Minorque. Mais le climat de cette île ne convenant pas à sa santé, il se rembarqua pour l'Angleterre. Une nouvelle occasion de faire la campagne de Terre-Neuve et de visiter la côte du Labrador s'étant présentée, il n'eut garde de la manquer. Depuis 1766, il tint un journal exact de six voyages qu'il y fit successivement et de seize années de séjour parmi les Esquimaux. En décembre 1772, il amena six de ces sauvages à Londres; ils y furent très-bien accueillis, et devinrent l'objet de la curiosité générale. Au mois de mai 1775, Cartwright les reconduisait, comblés de présents, dans leur patrie, lorsque la petite-vérole se déclara sur le navire, qui était encore dans la Manche. Tous ces malheureux en furent atteints; le bâtiment relâcha à Plymouth, où, malgré les soins les plus assidus, cinq d'entre eux moururent. Il ne resta qu'une femme avec laquelle Cartwright aborda le 31 août au Labrador. Les Esquimaux, à la nouvelle du désastre de leurs compatriotes, manifestèrent leur affliction de la manière la plus touchante, en prodiguant à Cartwright les témoignages de leur affection et de leur confiance sans bornes. En 1782, ce navigateur revenait en Angleterre pour y jouir du repos, lorsque le navire qui le portait fut pris par un corsaire; et il perdit ainsi le fruit de ses longs travaux et de sa persévérance. Retiré dans sa patrie, il y mourut en 1819, à 80 ans. On a de lui : *Journal of transactions and events during a residence of nearly sixteen years on the coast of Labrador*, etc. (*Journal de faits et d'événements pendant un séjour de près de seize ans sur la côte de Labrador; notamment divers détails intéressants et inconnus jusqu'ici sur le pays et ses habitants*), Newark, 1792, 3 vol. in-4°, avec cartes. Ce livre, écrit sans aucune prétention, contient un grand nombre de faits curieux sur le caractère des habitants et sur l'histoire naturelle du Labrador. On y trouve des renseignements instructifs sur le commerce des Anglais le long des côtes de ces contrées inhospitalières; enfin on prend intérêt à l'auteur, qui, dans le cours de sa vie active et pénible, se montre toujours courageux, calme, humain et supérieur à la mauvaise fortune. E—s.

CARTWRIGHT (JEAN), écrivain politique, était le frère du précédent. Né à Marsham en 1740, il fit ses études à l'école de Newark, passa la première partie de sa jeunesse à Boston, et, lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année, entra dans la marine royale. La lenteur de l'avancement l'avait déjà dégoûté de cette carrière, où pourtant il avait obtenu le grade de lieutenant, auquel souvent d'habiles marins parvenaient moins vite encore, lorsque les événements

d'Amérique lui firent abandonner son vaisseau. Ardent admirateur de la conduite des colons, il eût cru déloyal de se prêter à soutenir contre eux les prétentions de la métropole. Il prit alors du service dans la milice de son comté (Nottingham). En 1775 il était devenu major de ce corps; et indubitablement il eût été porté aux premiers grades si ses relations avec les hommes les plus influents de l'opposition parlementaire, et les principes politiques dont dès lors il se montra non-seulement le partisan, mais le propagandiste et le missionnaire, ne l'eussent fait obstinément repousser par le gouvernement. Cinq fois de suite la place de lieutenant-colonel vint à se trouver vacante; cinq fois le duc de Newcastle, lord-lieutenant du comté, ne tint compte des droits qu'il semblait avoir; et finalement il reçut son congé en 1792. C'est donc à tort que quelques notices le montrent donnant sa démission, et la donnant afin de ne point avoir à combattre la révolution française, dont il approuvait les principes et dont il souhaitait le succès. Dès 1774, il avait manifesté sa prédilection exclusive pour les idées libérales, en publiant le premier de ses ouvrages, et l'année suivante en quittant la marine. Il est clair que l'on a confondu les époques en rapportant à sa sortie du service de terre le motif auquel il céda en quittant la mer. A cette seconde époque de sa vie (1792), le major Cartwright était marié depuis douze ans; et depuis quatre il avait aliéné ses domaines du comté de Nottingham pour en acheter d'autres dans celui de Lincoln. Il s'y livrait avec beaucoup de zèle à l'agriculture; et les nombreuses communications dont il a enrichi les recueils périodiques consacrés à cette science prouvent qu'il unissait la théorie à la pratique. Toutefois les améliorations agronomiques n'absorbaient pas tous ses loisirs; et c'est surtout aux sciences sociales et politiques qu'il vouait de préférence ses méditations. Les radicaux anglais voyaient en lui un des coryphées de leur parti; et il méritait effectivement cette réputation par la constance de ses opinions, par la force avec laquelle il en déduisait les motifs, et par l'originalité de quelques-uns de ses écrits. Fox fit son éloge dans le parlement en proclamant, à propos d'une pétition qu'il présentait pour la réforme parlementaire, que peu d'hommes réunissaient, à des notions aussi complètes sur le droit constitutionnel des États d'Angleterre, une intelligence aussi élevée et des vues aussi consciencieuses. Le gouvernement ne porta pas ce jugement sur tous les actes du major; et l'on crut, avec assez de raison, qu'en entraîné par la nature même des choses, Cartwright n'eût point été fâché de corroborer ses arguments par quelque appel à la force des poignets populaires. Une excursion qu'il entreprit, à dessein de faire coucher au bas d'une pétition pour la réforme ces volumineuses masses de signatures, qui prouvent si peu à force de trop prouver, fournit aux agents du ministère l'occasion de se venger des contrariétés que souvent lui faisait subir ce membre du parti radicaliste. Cartwright fut arrêté à Huddersfield en janvier 1815, et conduit, sous prévention d'excitation au tumulte, devant le magistrat du comté.

On ne tarda pas à le relâcher. La conduite arbitraire du gouvernement à cette occasion devint bientôt pour le major l'occasion d'une plainte exprimée dans une nouvelle pétition à la chambre des communes. Cet incident n'eut point de suite. Cartwright mourut le 25 septembre 1825. Une souscription fut aussitôt ouverte afin d'ériger un monument à sa mémoire. On remarque comme une particularité bizarre que, quarante ans après sa retraite du service de mer, il avait reçu le titre de maître et commandant de la marine. Les ouvrages du major Cartwright sont trop nombreux pour que nous en donnions la nomenclature complète. Les mémoires sur sa vie, publiés par sa nièce, contiennent l'indication de quatre-vingt-un écrits, discours, brochures, traités, imprimés par cet infatigable ami des Hunt et des Cobbett. En voici les principaux : 1° *L'Indépendance de l'Amérique considérée comme souverainement utile et glorieuse à la Grande-Bretagne*, 1774, in-8°. C'était, on le voit, débiter dans la lice par une apologie de l'insurrection, et, qui plus est, par un paradoxe dont rarement l'audace a pu être surpassée. A coup sûr, ni Francklin et Washington, en affranchissant la colonie des nœuds qui la liaient à la métropole, ni les ministres de Louis XVI et de Charles III, en appuyant de leurs secours l'émancipation américaine, ne croyaient travailler à la plus grande gloire du cabinet de St-James et au profit de la nation. Il est juste pourtant d'ajouter que la deuxième partie de cette thèse est appuyée par des arguments qui peuvent être de quelque poids pour l'économiste. 2° *Lettre à Ed. Burke sur les principes de gouvernement qu'il a formulés dans la séance du 9 avril 1774*, in-8°, 1775. 3° *Choisissez ! représentation nationale et respect, ou tailles et corvées à merci et mépris, parlement annuel et liberté, ou longs parlement et esclavage* (Take your choice, representation and respect, etc.), 1776, in-8°; reproduit en 1777 sous le titre de *Réclamation en faveur des droits législatifs de la communauté* (The legislative rights of commonalty vindicated). 4° *Lettre au comte d'Abington*, etc., 1777, in-8°. Cartwright y soumet à la discussion une proposition relative au droit fondamental de la constitution, proposition qu'il avait émise dans ses *Pensées* en réponse à la lettre d'Ed. Burke. 5° *Evidence pour la conscience* (Internal evidence), ou *Examen de cette question : « Jusqu'à quel point l'auteur des Pensées sur la réforme parlementaire a-t-il tenu compte de la vérité de la religion chrétienne ? »* 1784, in-8°. 6° *Lettre au duc de Newcastle*, etc., 1792, in-8°. Dans ce factum, écrit souvent *ab irato*, l'auteur reproche avec amertume au lord-lieutenant du comté de Nottingham, qui plus d'une fois déjà avait biffé son nom des listes d'avancement, sa conduite arbitraire à la tête de la commission de la milice. Ce pamphlet ne lui concilia pas l'homme d'État qu'il critiquait si vivement. 7° *Lettre à un ami de Boston et aux autres membres des communes qui se sont associés pour la défense de la constitution*, 1795, in-8°. 8° *La Communauté en péril, avec une introduction contenant des remarques sur quelques écrits d'Arthur*

Young, 1795, in-8°. 9° *Lettre au grand shérif du comté de Lincoln, relativement aux lois de lord Grenville et de M. Pitt qui tendent à modifier la législation criminelle anglaise sur la trahison et la sédition*, 1795, in-8°. 10° *Le Moyen de défendre constitutionnellement l'Angleterre au dehors et au dedans*, 1796, in-8°. 11° *Appel à propos de la constitution anglaise*, 1797, in-8°; 2° édit., avec additions considérables, 1799. 12° *L'Égide de l'Angleterre, ou Forces militaires de l'empire britannique*, 1805-6, 2 vol. in-12. 13° *L'État actuel de la nation anglaise*, 1805, in-8°. C'est une suite de lettres au duc de Bedford. 14° *Arguments en faveur de la réforme*, 1809, in-8°. 15° *Comparaison des trois réformes, la réforme pour rire, la demi-réforme, la réforme constitutionnelle*, 1810, in-8°. 16° *La Constitution anglaise retrouvée et mise en lumière*, 1825, in-8°. Dans ce traité remarquable par l'érudition et la finesse parfois un peu sophistique des aperçus, l'auteur soutient, après Blackstone et d'autres publicistes, que l'Angleterre, sous le régime anglo-saxon, avait une constitution plus sage, un degré de liberté plus grand qu'à toutes les époques postérieures de son histoire. Il reproche à Guillaume le Conquérant la destruction de cette antique forme populaire, et l'introduction des coutumes et des formes féodales dont les traces se retrouvent à chaque instant dans l'organisation actuelle. Miss Cartwright a publié *Vie et correspondance du major Cartwright*, 1825, 2 vol. in-8°, avec cartes et pl. VAL. P.

CARTWRIGHT (EDMOND), mécanicien, frère des précédents, né comme eux à Marsham, en 1743, eût pour premiers maîtres Clark de Wakefield et le docteur Langhorne, jusqu'à ce qu'il fût envoyé, n'ayant encore que dix-sept ans, à l'université d'Oxford. Quatre années plus tard il fut élu membre du collège de la Madeleine. Les langues savantes, la littérature, la théologie se partageaient son temps; et c'est au milieu de ces études, les unes graves, les autres presque badines, mais toutes étrangères aux sciences physiques et mécaniques, qu'il fut présenté pour le rectorat de Goadby Merewood, dans le comté de Leicester, et pour la prébende de Lincoln. Investi de ces deux bénéfices qu'il garda le reste de sa vie, il alla se fixer à Doncaster en 1779. Il était âgé de trente-six ans. C'est alors que, pour la première fois, il sentit se développer en lui un goût très-vif pour la mécanique. Avant même d'en avoir méthodiquement étudié les principes, il imagina plusieurs appareils ingénieux; et chaque année voyait sortir de sa pensée des inventions spirituelles et d'avantageux perfectionnements. En tête de cette foule de créations qui toutes simplifient le travail ou économisent, soit le temps, soit la main-d'œuvre, il faut signaler sa machine à peigner la laine, ainsi que ses améliorations dans les métiers à tisser (1786). Dès ce temps aussi, Cartwright songeait aux moyens d'appliquer la vapeur à toute espèce de travaux, et notamment à faire marcher par ce moteur les voitures et les bateaux. Sa réputation s'étendit alors au delà des limites étroites des deux comtés; et il céda aux invitations d'honorables amis en se rendant, en

1796, dans la capitale. Il se présenta comme candidat pour la place de secrétaire de la société des arts, à la mort de Moore ; mais il se désista bientôt de cette candidature. Le duc de Bedford l'avait choisi pour le mettre à la tête de ses établissements ruraux, avec le titre de surveillant général de ses fermes, domaines, etc., et pour lui confier la direction d'une espèce de collège d'agriculture qu'il avait le projet d'établir. La mort de ce protecteur éclairé des sciences mit ces résolutions et les espérances de Cartwright au néant. Le savant ecclésiastique avait pris pour l'exploitation de sa machine à tisser et à peigner la laine un brevet de perfectionnement dont vers cette époque le terme arriva. Quelques-uns des principaux négociants et manufacturiers de Manchester et des environs adressèrent aux lords de la trésorerie un mémoire contenant le tableau des bénéfices que l'invention de Cartwright, en tombant dans le domaine public, avait valu et vaudrait au commerce de la Grande-Bretagne, et le mémoire était terminé par la demande d'une récompense nationale en faveur de l'homme qui, par son génie, avait si bien mérité de l'Angleterre. Conformément à ce vœu, le chancelier de l'échiquier, Perceval, soumit aux deux chambres un bill à l'effet de décerner 10,000 livres sterling (250,000 francs) au docteur Edmond Cartwright : la proposition fut accueillie à l'unanimité (1807). Cette munificence fut un stimulant nouveau pour Cartwright. Toujours livré à des recherches, il reçut, à diverses reprises, des prix de la société des arts et de celle d'agriculture ; il fit quelques applications heureuses de la vapeur, dont malheureusement pour sa gloire il avait entretenu trop vite quelques-uns de ces hommes qui s'emparent de l'idée d'autrui, l'habillent, l'arrangent et finissent par dire, par s'imaginer même qu'ils l'ont conçue les premiers. Sur la fin de sa vie, dit-on, il méditait un système de forces appliquées, qui eût mis le scian à sa réputation, et qui eût été une des plus gigantesques et des plus fécondes combinaisons dont jusqu'alors se fût enorgueillie la mécanique. Edmond Cartwright mourut en 1822. Son habileté comme mécanicien a fait oublier ses talents comme littérateur ; et cet oubli n'a rien qui doive étonner dans la terre classique du *confortable* et de l'utile. D'ailleurs les critiques qui ne veulent permettre la poésie qu'au génie, qui ne connaissent point de degré du médiocre au pire, pourraient bien dire à notre docteur, prébendier, mécanicien et poète :

Tissez, peignez plutôt, si c'est votre métier.

Reconnaissons pourtant que, sans être un Byron, ni même un Coleridge, Cartwright élabore passablement le vers. Sa légende intitulée *Armine et Elvire*, 1771, in-4°, ne manque ni de grâce ni de sensibilité. Son *Prince de la Paix*, 1779, in-4°, fit sensation en Angleterre à l'époque de sa publication. Si ses *Sonnets sur la morale et autres sujets intéressants*, 1807, in-8°, n'intéressent que médiocrement, on lit avec quelque plaisir ses *Sonnets à des personnages d'importance*, 1783, in-4°. Parmi ses

autres pièces de poésie, nous indiquerons encore l'*Ode au comte d'Eslington*, 1783, in-4°, à la suite des *Sonnets à des personnages d'importance*, et son *Ode sur la naissance du prince de Galles*, depuis George IV, 1762, in-4°. Cartwright était, lorsqu'il mourut, le doyen des versificateurs anglais. Longtemps aussi il avait coopéré à la rédaction du *Monthly Review*. Ses autres écrits consistent en un mémoire et un discours imprimés séparément et dans divers recueils.

VAL. P.

CARUS (MARCUS AURELIUS, et non MANLIUS AURELIANUS), naquit à Narbonne, suivant Eutrope, Aurélius Victor et Orose. Zonare dit aussi qu'il était Gaulois ; néanmoins quelques historiens le font naître à Rome, d'autres en Illyrie ou à Milan. Quant à lui, il voulait passer pour Romain, et dans la lettre qu'il écrivit au sénat, lorsqu'il fut élevé à l'empire, il s'explique en ces termes : « Réjouissez-vous, pères « conscrits, de ce qu'un membre de votre corps « et de votre nation est nommé empereur, etc. » Carus, après avoir passé par les grades civils et militaires, fut choisi par Probus pour remplir la place de préfet du prétoire, et, après la mort de cet empereur, l'an 282, il fut élu par l'armée pour lui succéder. Cette élection fit croire que Carus avait eu part à la mort de Probus ; mais Vopiscus l'en justifie pleinement. Carus punit au contraire avec beaucoup de rigueur les meurtriers de ce prince. Il avait été comblé de ses faveurs ; car non-seulement Probus lui avait fait bâtir une maison des deniers publics, mais il avait ordonné qu'on lui élevât une statue équestre en récompense de ses services. Carus créa césars ses deux fils, Carinus et Numérien, aussitôt qu'il fut élevé à l'empire, et leur donna, quelque temps après, le titre d'Auguste. Il paraît qu'ils ne prirent celui d'empereur qu'après sa mort. A la nouvelle de celle de Probus, les barbares crurent l'occasion favorable pour se soulever. Carus envoya Carinus dans les Gaules, et partit lui-même pour l'Illyrie avec Numérien, son second fils, afin de combattre les Sarmates qui se préparaient à envahir la Thrace et l'Italie. Il en tua 16,000 et fit 20,000 prisonniers. Il partit ensuite pour la guerre contre les Perses, dont Probus avait déjà fait les préparatifs. Il s'empara de la Mésopotamie, des villes de Séleucie et de Ctésiphon, et prit alors les surnoms de *Persique* et de *Parthique*. Encouragé par Aper, préfet du prétoire, qui voulait régner à sa place, il résolut de pousser plus loin ses conquêtes ; mais il mourut au milieu de ses victoires, vers la fin de l'an 283, après un règne d'environ deux ans. Les uns prétendent qu'il fut frappé d'un coup de foudre dans sa tente ; les autres, qu'il mourut de maladie, mais que ses officiers, dans la désolation que leur causait la perte de ce prince, mirent le feu à sa tente ; ce qui accrédita le premier bruit. Cette mort confirma le préjugé des Romains, appuyé sur un oracle, qu'il n'était pas permis à ce peuple de porter les armes au delà de Ctésiphon. Vopiscus dit que Carus tenait le milieu entre les bons et les mauvais princes, et qu'il aurait pu être placé parmi les premiers, s'il n'avait pas eu Carinus pour fils. Il fut mis après sa mort au rang

des dieux. On a des médailles grecques et latines de cet empereur. Les premières ont été frappées à Alexandrie en Égypte; les unes et les autres font mention de sa consécration. Il paraît même que, de son vivant, il fut appelé *Dominus* et *Deus*. On lui donne pour femme Magnia Urbica. (Voy. CARINUS.) On peut consulter, dans le recueil de l'académie des inscriptions (t. 13, p. 457), la *Dissertation sur la durée de l'empire de Carus et de ses fils*, par le baron de la Bastie. T—N.

CARUS (FRÉDÉRIC-AUGUSTE), savant théologien protestant, né à Budissin, le 27 avril 1770, mort à Leipsick, le 6 février 1807, a enseigné la philosophie avec distinction dans l'université de Leipsick, comme professeur extraordinaire, depuis 1796; comme professeur ordinaire, depuis 1803. M. Ferdinand Hand a publié le recueil de ses œuvres en 7 vol. in-8°, à Leipsick, 1808-1810. Ils contiennent : 1° et 2° sa *Psychologie*; 3° son *Histoire de la psychologie*; 4° *Réflexions sur l'histoire de la philosophie*; 5° *Psychologie des Hébreux*; 6° *Considérations sur l'histoire de l'espèce humaine*; 7° des *Essais de morale et de philosophie religieuse*. Tous ses ouvrages sont en allemand, à l'exception d'une dissertation intitulée : *Historia antiquior sententiarum Ecclesie græcæ de accommodation Christo in primis et apostolis tributa*, Leipsick, 1793 in-4°; et d'un mémoire intitulé : *de Anaxagoræ cosmo-theologie fontibus Commentatio*, ibid., 1796, in-4°. Ce dernier ouvrage est à la suite du 4° volume de ses œuvres. M—ON.

CARUSO (JEAN-BAPTISTE), en latin CARUSIUS, historien sicilien, naquit à Polizzi, près de Palerme, le 27 décembre 1673. La lecture des ouvrages de Bacon le dégoûta de la philosophie scolastique qu'on lui enseignait chez les jésuites de Palerme; il se mit à étudier avec ardeur celle de Descartes et de Gassendi, et il finit par tomber dans le scepticisme. En 1700, ayant eu l'occasion d'accompagner à Paris deux jeunes gentilshommes, il fit connaissance avec les savants les plus distingués de cette capitale, et surtout avec le P. Mabillon, qui lui inspira le goût des recherches historiques. De retour dans sa patrie, il se livra exclusivement à cette étude jusqu'à sa mort, arrivée le 15 octobre 1724. On lui doit : 1° *Memorie istoriche della Sicilia, dal tempo de suoi primieri abitatori, sino alla coronazione del rè Vittorio-Amedeo*, Palerme, 1716, in-fol. Ce tome 1<sup>er</sup> ne va que jusqu'à l'an 1054; le tome 2°, qui va jusqu'aux vèpres siciliennes, et le tome 3°, qui termine l'ouvrage, furent publiés par son frère, François Caruso, en 1745. 2° *Historiæ saraceno-siculæ varia Monumenta*, insérée dans le t. 1<sup>er</sup>, part. 2, des *Rerum Italic. Scriptores* de Muratori. 3° *Bibliotheca historica Sicilia, seu historicorum de rebus Siculis a Saracenorū invasione ad Aragonensium principatum collectio*, Palerme, 1720-1725, 2 vol. in-fol. C'est un recueil de plusieurs historiens du moyen âge, dont les uns n'avaient jamais été imprimés, et les autres étaient devenus rares. On peut voir le détail des trente pièces que renferme cette collection dans Fabricius, *Conspectus thesauri litter. Italiae*, p. 73-78. — Jérôme CARUSO, natif de Vitulano, dans le royaume

de Naples, servait dans l'armée du duc d'Urbin, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, et a publié une relation poétique des guerres auxquelles il avait eu part, sous ce titre : *l'Historia in ottava rima, nella quale si racconta il verissimo successo del miserabile assedio e arresa della città di Vercelli*. — Charles CARUSO, jurisconsulte sicilien, né à Girgenti, juge à l'audience royale de Messine, mort le 23 novembre 1690, a publié un grand nombre d'ouvrages; les plus importants sont : 1° *Praxis circa modum procedendi in civilibus super ritu regni Sicilia*, 2<sup>e</sup> édition, Palerme, 1705, in-fol.; 2° *Praxis circa modum procedendi in criminalibus*, etc., ibid., 1655, in-fol., souvent réimprimé, avec les additions de son fils Joseph Caruso, mort à Palerme en 1706. C. M. P.

CARVAJAL. Voyez FERDINAND IV.

CARVAJAL, ou plus exactement CARAVAJAL (JEAN DE), cardinal, évêque de Placentia, né à Truxillo dans l'Estramadure, fut successivement auditeur de rote, gouverneur de Rome et légat; Eugène IV l'éleva à la pourpre le 17 décembre 1446; il l'avait précédemment envoyé au concile de Bâle pour y appuyer ses intérêts. En 1440, Carvajal assista à la diète convoquée à Mayence, et y parla avec force et éloquence. Dans un second voyage, il fut accompagné en Allemagne par Thomas de Sarzane, qui fut depuis pape sous le nom de Nicolas V. Carvajal déploya beaucoup d'habileté dans vingt-deux légations; il se fit une grande réputation par ses succès en Allemagne, en Bohême, où il se vit exposé à la fureur des Hussites; en Hongrie, où il contribua à la grande victoire que l'armée chrétienne remporta, le 22 juillet 1456, sur Mahomet II, empereur des Turcs. Le zèle de Jean de Carvajal était désintéressé; il refusa tous les évêchés qu'on lui offrit pour l'augmentation de ses revenus, et mourut à Rome, le 6 décembre 1469, âgé de 70 ans. Le cardinal Bessarion composa son épitaphe. Sa vie a été écrite en latin et publiée à Rome. V—VE.

CARVAJAL (BERNARDIN DE), cardinal, évêque de Carthagène, neveu du précédent, né à Palencia, fut successivement évêque d'Astorga, de Badajoz, de Sigüenza, de Placentia et de Carthagène. Alexandre VI lui donna le chapeau de cardinal en 1495, et l'envoya nonce en Espagne. Ferdinand et Isabelle le nommèrent ensuite leur ambassadeur à Rome. En 1541, il prit, par vengeance ou par ambition, le parti de Louis XII et de l'empereur Maximilien contre Jules II, et fut l'auteur du concile de Pise, qui se prononça contre le pontife. Carvajal fut excommunié dans le concile de Latran, et déclaré indigne de la pourpre : il se retira à Lyon. Après la mort de Jules II, en 1545, il crut pouvoir se rendre à Rome sans danger; mais il fut arrêté à Livourne, d'où Léon X le fit conduire à Civitavecchia. On lut, dans la septième session du concile de Latran, un acte par lequel Carvajal condamnait tout ce qui s'était fait au concile de Pise, et reconnaissait qu'il avait été justement retranché du nombre des cardinaux. Louis XII réclama sa mise en liberté; Léon X la promit; les ambassadeurs de l'empereur et de Ferdinand s'y opposèrent, prétendant que c'était



faire injure à Jules II. Enfin Carvajal obtint son pardon en le demandant à genoux dans un consistoire tenu le 27 juin 1515. Il rentra dans toutes ses dignités, exerça encore plusieurs emplois importants sous Adrien VI et Clément VII, et mourut évêque d'Ostie et doyen du sacré collège, le 15 décembre 1523, à 67 ans. On a de lui plusieurs discours, homélies et sermons; nous citerons seulement: 1° *Oratio de eligendo summo pontifice*, prononcée en 1492 dans la basilique de St-Pierre, à Rome, et imprimée la même année dans cette ville, suivant l'auteur de la *Bibliotheca pontificia*. 2° *Oratio ad Sixtum IV et cardinalium collegium*, prononcée en 1484. 3° *Oratio habita nomine catholicorum regum ad Alexandrum VI*. Les auteurs espagnols font un grand éloge de l'éloquence de Bernardin de Carvajal.

V—VE.

CARVAJAL (LAURENT-GALINDEZ DE), de la même famille, chevalier de Calatrava, naquit à Placentia, en Estramadure, en 1472, professa avec succès la jurisprudence à Salamanque, fut conseiller du roi Ferdinand et de la reine Isabelle, eut une grande part à la régence du royaume d'Espagne, du temps du cardinal Ximénès, et assista au couronnement de Charles-Quint, qui, avec sa mère, la reine Jeanne de Castille, le nomma grand maître des postes de toutes les Indes, et lui donna les aigles de l'Empire pour ajouter à ses armes, afin de le récompenser des services qu'il avait rendus à l'État, et des sacrifices que sa maison avait faits. C'est à lui que l'on doit la révocation du testament de Ferdinand le Catholique, qui contribua tant à la tranquillité de l'Espagne; il ne fut pas moins utile à Charles-Quint après la mort de Ferdinand, en retenant prisonnier, dans sa forteresse de Madrigalejo, en Estramadure, l'infant don Ferdinand, que les autres grands seigneurs voulaient proclamer roi. Il écrivit plusieurs ouvrages qui sont restés manuscrits: 1° des mémoires de la vie de Ferdinand et d'Isabelle, sous le titre de *Memorial o registro breve*, etc., écrits plutôt en courtisan qu'en historien véridique. 2° *Historia de lo ocurrido despues de la muerte de rey don Fernando el Catholico*. 3° *Anotaciones de la historia de España*. 4° *Genealogia de los Carvajales*. 5° *Adiciones a los varones illustres de Fernan Perez de Guzman*. Ce dernier ouvrage a été imprimé en 1517, in-fol., avec une vie de Jean II, roi de Castille, dont Carvajal fut l'éditeur. Il travailla à une histoire d'Espagne, lorsqu'il mourut à Burgos, le 27 novembre 1527.

V—VE.

CARVAJAL (FRANÇOIS DE), capitaine espagnol, s'était signalé à Pavie et au sac de Rome en 1527. Le désir d'amasser des richesses l'ayant conduit au Mexique et au Pérou, il devint, en 1542, major général de l'armée royale, et contribua, par sa bravoure et par ses conseils, au gain de la bataille de Chupas, où le jeune Almagro fut vaincu par le gouverneur Vaca de Castro. S'étant attaché ensuite au parti de Gonzale Pizarre, Carvajal le décida à se mettre à la tête des mécontents, et contribua à ses succès. Envoyé d'abord dans le haut Pérou pour s'opposer aux progrès des royalistes, il les dispersa

en 1546, se rendit maître de la ville de la Plata et des fameuses mines du Potosi, d'où il tira des richesses immenses. Devenu l'âme du parti de Gonzale, il lui fit gagner, par ses savantes dispositions, la bataille de Guarina, et conseilla ensuite à ce chef de se rendre tout à fait indépendant et de se faire roi. Quoique Gonzale eût rejeté son avis, Carvajal lui resta constamment fidèle, et fut fait prisonnier comme lui lors de la défection de son armée, en 1548, et condamné à être pendu, comme traître à son roi: il était âgé de 84 ans. Quand on lui lut sa sentence, il répondit froidement: « On ne meurt qu'une fois. » Son corps, mis en quartiers, fut exposé sur le chemin de Cuzco. Cet homme extraordinaire, si célèbre dans les révolutions du Pérou, insultait à la faiblesse, à la lâcheté, et se laissait désarmer par une saillie. Toujours fidèle à la faction à laquelle il s'était attaché, il se montra inexorable envers les traîtres et les transfuges; il en fut le bourreau, et les immola par milliers; aussi sa cruauté passa-t-elle en proverbe. On prétend qu'il fit périr, par des travaux excessifs, plus de 20,000 Indiens dont il avait fait ses esclaves; mais jamais on ne le vit perdre le souvenir d'un service ou d'un bienfait. Bon général, et même homme d'État, il montra une force de caractère peu commune, et fut, quoique octogénaire, le premier et le plus infatigable soldat du nouveau monde.

B—P.

CARVAJAL (JEAN), parent du précédent, fut son émule en audace et en férocité, mais avec plus de perfidie. Il était officier dans la province de Vénézuéla lorsque Charles-Quint la céda aux Welser d'Augsbourg, à titre de fief de la couronne d'Espagne. George Spirra, Allemand, et le dernier gouverneur de ce pays nommé par les Welser, étant mort le 12 juin 1540, l'évêque Bastidas, qui avait été nommé au gouvernement, envoya son lieutenant général, Philippe de Urré, à la découverte de la chimère du lac Parima, ou *del Dorado*. Tandis que celui-ci s'en retournait à Coro, alors capitale de la Vénézuéla, après quatre années de courses et de recherches inutiles dans les forêts de l'Amérique méridionale, il fut assassiné par un de ses officiers. Pédro Limpias, gagné par Carvajal, qui venait d'usurper le gouvernement de Vénézuéla, dévolut à Urré par la translation de Bastidas à l'évêché de Porto-Rico. Carvajal avait eu l'audace de fabriquer des fausses lettres patentes qui le nommaient gouverneur. Il fonda, durant son usurpation, la ville de Tucuyo, le seul établissement durable qui se soit formé pendant que ce pays resta sous la tyrannie des Welser. Le licencié don Juan Pérès de Tolosa, qui fut envoyé dans le pays, en qualité de gouverneur, par Charles-Quint, fit pendre Carvajal en 1546.

D—N—L—E.

CARVAJAL (DON LOUIS-FIRMIN), comte de la Union. Voyez UNION.

CARVALHO (DOMINIQUE), général portugais, enleva, en 1605, l'île de Sundina aux Indiens Mोगores, et défit ensuite le roi d'Aracan dans un combat naval. Le prince indien, étant revenu avec de nouvelles forces, bloqua l'île, et bientôt la famine

obligea Carvalho d'abandonner sa conquête. En se retirant au port de Sirapur, il rencontra la flottille des Mogores, sur laquelle il remporta une victoire complète; mais il fut blessé à la gorge d'un coup de flèche, dont il pensa perdre la vie. Quand il eut ravitaillé et augmenté son escadre, dans le dessein d'aller arracher Sundina au roi d'Aracan, il se rendit à la cour du roi de Chaudecan, allié des Portugais, pour l'exciter à se joindre à lui; mais à peine cut-il obtenu audience à Jésor, que ce prince perfide le fit arrêter, et le livra ensuite au roi d'Aracan, qui le fit périr dans les tourments, en 1604. B—P.

CARVALHO D'ACOSTA (ANTOINE), né à Lisbonne en 1650, mort en 1715, âgé de 65 ans, embrassa l'état ecclésiastique, publia divers traités, sous les titres de *Compendio geografico, Via astronomica, Astronomia methodica*, et se fit surtout connaître par une ample description du Portugal, intitulée : *Corografia Portuguesa e descripçam topografica do reino de Portugal*, Lisbonne, 1706, 1708 et 1712, 3 vol. in-fol. Un critique français disait, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, qu'il fallait en tout de la modération, et qu'il craignait que cette description du Portugal ne fût plus grande que le royaume; mais cet ouvrage, rare en France, est curieux, instructif, et le meilleur qu'on ait sur cette matière. On y trouve l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle des principaux lieux du royaume; les généalogies des principales familles (c'est la partie la plus faible), les hommes illustres, etc. La partie ecclésiastique est beaucoup trop étendue, et l'auteur ne s'y montre pas exempt de superstition. Il parcourut le Portugal, puisa dans différentes archives, sacrifia à cette grande entreprise sa santé, sa fortune, et ne laissa pas, en mourant, de quoi payer les frais de son enterrement. L'histoire littéraire du Portugal fournit un grand nombre d'auteurs du nom de Carvalho; les principaux sont : — *Luiz Alonzo DE CARVALHO*, jésuite, mort en 1650. On a de lui : 1<sup>o</sup> un art poétique, intitulé : *Cisno de Apollo de l'Arte poetica*, Medina del Campo, 1602, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Antiguedades y cosas memorables del principado de Asturias*, Madrid, 1695, in-fol. Cet ouvrage est estimé. — *Laurent PIRES CARVALHO* a écrit l'histoire des ordres militaires d'Espagne : *Enucleationes ordinum militarium Hispaniarum*, Lisbonne, 1695, in-fol. — *Antoine CARVALHO*, né à Lisbonne en 1590, entra dans la société des jésuites, professa la rhétorique et la philosophie à Evora, à Coïmbre, et mourut en 1650, âgé de 60 ans. Il écrivit des commentaires sur la *Somme* de St. Thomas, in *primam secundam partem*, et fit imprimer à Lisbonne, en 1627, un discours sur cette question délicate : *Si conviene que los predicadores reprehendan principes y ministros*. — *Valentin CARVALHO*, jésuite. Philippe Alegambe cite de cet auteur : 1<sup>o</sup> *Supplementum annuarum epistolarum ex Japonia, anno MDC*; 2<sup>o</sup> *Annua littera ex Sinis, anno MDCI* (en italien), Rome, 1605, in-8<sup>o</sup>. — *Antoine MONIS DE CARVALHO* est auteur d'un traité curieux qui a pour titre : *Francia interessada con Portugal en la separacion de Castilla*, Barcelone, 1644, in-4<sup>o</sup>. Carvalho traite, dans cet ouvrage, des

intérêts communs des princes et des Etats de l'Europe. — *Martin CARVALHO-VILLASBOAS*, docteur en droit, alla exercer l'état d'avocat à Milan, et y publia un volume in-4<sup>o</sup>, qu'il dédia à Ranuzzio Farnèse, duc de Parme. C'est un traité de politique, qui a pour titre : *Espejos de principes y ministros* (le Miroir des princes et des ministres). — *Jean DE CARVALHO*, professeur de droit canonique à Coïmbre, y fit imprimer, en 1631 : *de Quarta Falcidia et legitima, et In cap. Raynaldus de testamentis*. — *Tristan-Barbosa DE CARVALHO*, auteur ascétique de plusieurs ouvrages, dont le plus curieux est intitulé : *Ramillete del alma y Jardín del cielo* (Bouquet de l'âme et Jardin du ciel). — *Antoine CARVALHO DE PARADA*, archiprêtre et garde des archives royales de Portugal, dites *Torre da Tombo*, a composé un *Art de régner*, et la *Vida do servo de Dios Bartholome da Costa, tesoureiro da sè de Lisboa*. V—VE.

CARVALHO. Voyez POMBAL.

CARVE (THOMAS), né dans le comté de Tipperary, en Irlande, vers 1590, aumônier d'une légion au service de l'Empire, composée de soldats des trois royaumes, fit plusieurs campagnes en cette qualité, dans la guerre de 1635, et publia le récit des événements dont il avait été le témoin, sous ce titre : *Itinerarium Th. Carvæ*, Mayence, 1639; 2<sup>o</sup> partie, 1644; 3<sup>e</sup> partie, Spire, 1646, in-12. Cet ouvrage, qui renferme quelques particularités curieuses, ne doit être lu qu'avec précaution, parce que l'auteur a recueilli sans examen beaucoup de bruits populaires. On a encore de Carve : *Lyra, sive Anacephaleosis Hibernica, cui accesserunt annales Hibernicæ*, etc., 2<sup>e</sup> édition, Sultzbach, 1666, in-4<sup>o</sup>. L'auteur traite, dans cet ouvrage, de l'origine, des noms, des mœurs et des coutumes des peuples de l'Irlande. Les annales comprennent l'histoire de cette île depuis 1148 jusqu'en 1666. Carve était mort dès l'an 1664, à l'âge de 74 ans. W—s.

CARVER (JEAN) fut, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, le premier gouverneur de la colonie de Plymouth. Obligé de quitter l'Angleterre pour cause de religion, il s'était réfugié à Leyde, d'où il fut envoyé à Londres pour traiter de l'acquisition d'un territoire avec la compagnie de Virginie. Ayant obtenu des lettres patentes, il partit en 1620, avec deux bâtimens et cent vingt passagers. Après une navigation pénible, ils abordèrent sur une côte déserte, où ils eurent d'abord à se défendre contre les sauvages et les maladies, et finirent par s'établir sur une baie, à laquelle ils donnèrent le nom de *Plymouth*. Carver, qui avait été élu gouverneur de cette colonie dès les premiers moments, et à la pluralité des suffrages, la gouverna pendant deux ans avec sagesse, et fit, avec les sauvages, des traités qui ont été maintenus pendant cinquante ans. Il mourut en 1625. Son épée est déposée à Boston, dans un cabinet historique. Z.

CARVER (JONATHAS), né en 1732, à Stillwater, dans le Connecticut, fut à quinze ans placé chez un médecin pour étudier l'art de guérir. Son esprit actif l'éloignant de cette profession, il entra comme enseigne dans un régiment d'infanterie, parvint au

grade de capitaine, et servit avec distinction dans la guerre de 1756 à 1763. Au retour de la paix, il conçut le projet de reconnaître les parties intérieures de l'Amérique, et d'arriver au grand Océan, afin d'ouvrir de nouvelles routes au commerce. Il partit de Boston au mois de juin 1766, et se rendit à Michillimakinac, fort situé entre les lacs Huron et Michigan. Il prit ensuite sa route au sud, en suivant la partie septentrionale de ce dernier lac, entra dans la baie Verte, remonta la rivière du Renard, arriva par un portage à l'Ouisconsin, qu'il descendit jusqu'au Mississipi, et navigua sur ce fleuve en le remontant. Parvenu au-dessous du saut St-Antoine, les glaces l'obligèrent de quitter son canot. Il continua sa route à pied, et atteignit la rivière St-François. Revenu à son canot, qu'il avait laissé à l'embouchure de la rivière St-Pierre, il la remonta pendant quarante milles, et, ayant alors rencontré une petite rivière qui venait du nord et qui n'avait pas de nom, il lui donna le sien. Il resta sept mois chez les Nadoësis, qui habitaient au milieu de plaines situées par le 100° degré de longitude occidentale, et le 45° de latitude boréale. Les sauvages, qui l'avaient bien accueilli, l'accompagnèrent lorsqu'il les quitta, au printemps de 1767, et lui firent don d'un terrain considérable le long du Mississipi. N'ayant pas trouvé, à son retour sur les bords du fleuve, les objets de traite que les agents anglais lui avaient promis de lui envoyer, et sans lesquels il lui était impossible de poursuivre son voyage à l'ouest, il descendit jusqu'au pays des Chippeways, entra dans la rivière de ce nom, suivit ensuite la rivière Godard, et arriva dans le lac Supérieur, dont il côtoya pendant 1,200 milles les bords du nord et de l'est. Il ne put pas non plus, pendant ce trajet, se procurer chez les Anglais, qui venaient traiter dans cette région, les choses dont il avait besoin pour continuer ses courses chez les sauvages, ce qui le détermina à revenir à Michillimakinac, par le détroit Ste-Marie. Il y passa l'hiver, en partit en juin 1768, et, prenant sa route par les grands lacs, le fleuve St-Laurent et le lac Champlain, il fut de retour à Boston au mois d'octobre, après avoir fait plus de 2,000 lieues. Il s'occupa à mettre en ordre sa relation, et s'embarqua pour l'Angleterre. Sa requête présentée au roi, pour être remboursé des sommes qu'il avait avancées, fit juger qu'il pourrait donner, sur l'intérieur du continent américain, des notions précieuses pour le commerce; il fut en conséquence mandé par le bureau du commerce, qui parut satisfait de ses réponses, et lui permit de publier ses papiers. Il venait d'en traiter avec un libraire, lorsque le président du bureau de commerce lui envoya l'ordre de remettre à son greffe tous les papiers relatifs à ses découvertes. Obligé de racheter son manuscrit, il s'efforça vainement de faire joindre cette dépense à l'état de celles qu'il avait présentées, et il paraît qu'on ne lui alloua qu'une somme très-modique. Il apprit ensuite que son manuscrit avait été égaré dans les bureaux; mais il en avait conservé une copie d'après laquelle il le publia. Carver, négligé par le gouvernement, n'avait, pour faire exister sa famille, que le chétif emploi de com-

mis d'un bureau de loterie. Cette fâcheuse situation altéra sa santé; une dysenterie, suite d'abstinences forcées, dit un de ses biographes, fut terminée par une fièvre putride, qui l'enleva le 31 janvier 1780. Sa fin déplorable donna lieu à la fondation d'une société pour le soulagement des gens de lettres malheureux. On a de Carver : 1° *Traité sur la culture du tabac*, Londres, 1779, in-8°, avec deux gravures; 2° la relation de ses voyages, imprimée en 1774. Elle eut un débit assez prompt, puisqu'il en parut une 2° édition en 1778, et une 3°, avec une notice sur sa vie par le docteur Lettson, en 1780. Elle a été traduite en allemand la même année, et ensuite en français, par Montucla, sous ce titre : *Voyage dans les trois parties intérieures de l'Amérique septentrionale, pendant les années 1766, 1767 et 1768*, par J. Carver, Paris, 1784, 1 vol. in-8°. L'auteur donne beaucoup de détails intéressants sur les sauvages; peut-être les juge-t-il un peu favorablement, tandis qu'il juge sévèrement les Français. Les détails relatifs à l'histoire naturelle n'ont pas une grande importance; mais tout ce qui concerne la géographie physique annonce un observateur exact et judicieux. Il parle avec un peu de jactance de ce qu'il a vu, et cependant il n'a pas remonté le Mississipi plus haut que le P. Hennepin, et peut-être n'est-il pas allé à l'ouest plus loin que la Hontan; mais il a suivi l'usage de ses compatriotes, qui rendent rarement justice aux découvertes des Français. E—s.

CARY (LUCIUS). Voyez FALKLAND.

CARY (ROBERT), savant anglais, né à Cockington, dans le Devonshire, en 1615, étudia à Oxford, et obtint la cure de Portlemouth, dans son pays natal. Comme il avait de la naissance et des talents, les ministres presbytériens s'efforcèrent de l'attirer dans leur parti, et y réussirent en le nommant modérateur d'une de leurs assemblées; néanmoins, lors du rétablissement de Charles II, Cary fut un des premiers à le féliciter sur son retour, ce qui lui valut en 1662 l'archidiaconat d'Exeter; mais ayant été dépouillé de ce bénéfice deux ans après, il retourna à sa cure de Portlemouth, où il mourut en 1688, âgé de 75 ans. On a de lui un ouvrage intitulé : *Palæologia chronica*, ou *Tableau chronologique du temps ancien*, en 3 parties : 1° *Didactique*; 2° *Apo-dictique*; 3° *Canonique*, Londres, 1677, in-fol. Il a traduit en vers latins quelques hymnes en usage dans l'Église d'Angleterre. — Henri CARY, comte de Monmouth, et cousin de la reine Elisabeth, fut élevé avec Charles 1<sup>er</sup>, et mourut en 1661, après avoir beaucoup souffert dans les guerres civiles. Il a traduit en anglais divers ouvrages. — Un autre CARY (John) a publié un *Essai sur l'état présent du commerce d'Angleterre*, qu'a traduit Butel-Dumont. (Voy. ce nom.) X—s.

CARY (FÉLIX), fils d'un libraire de Marseille, y naquit le 24 décembre 1699. Il eut à peine achevé son cours de philosophie qu'il annonça son goût pour la numismatique; il s'appliqua bientôt à l'étude de l'histoire, et forma une très-belle collection de médailles antiques. Dans un voyage qu'il fit à Paris en 1723, Cary ajouta beaucoup à ses connaissances qui

avaient déjà étonné plusieurs savants. De retour à Marseille, il fut nommé membre de l'académie qu'on venait d'y établir (1726). Dans un second voyage à Paris, en 1734, il enrichit encore sa collection; mais c'est à Marseille qu'il se procura les médailles les plus rares de son cabinet, par les facilités que donne le commerce de cette ville avec les Échelles du Levant. « Il avait, dit l'abbé Barthélemy, un beau cabinet de médailles et une précieuse collection de « livres assortis à son goût.... Des connaissances en « tout genre, dirigées par un esprit excellent et embellies par des mœurs douces, rendaient son commerce aussi agréable qu'instructif. » Cary était associé de l'académie de Cortone. En 1752, celle des inscriptions et belles-lettres le nomma son correspondant. Il mourut le 15 décembre 1754. On a de lui: 1° *Dissertation sur la fondation de Marseille, sur l'histoire des rois du Bosphore Cimmérien, et sur Lesbosax, philosophe de Mitylène*, Paris, 1744, in-12, dédié à l'abbé de Rothelin. 2° *Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore Cimmérien, éclaircie par les médailles*, Paris, 1752, in-4°, fig. C'est le plus important de ses ouvrages: avant lui, on avait confondu plusieurs rois du Bosphore avec ceux de Thrace; il y distingue avec beaucoup de sagacité ce qui appartient à chacune de ces dynasties, et cette histoire, puisée dans les sources les plus authentiques, peut être regardée comme un ouvrage classique. C'est aussi par les médailles qu'il y fixe la première année ou l'ère du Bosphore, qui est la même que celle du Pont, c'est-à-dire la 457° de Rome. Hardouin, Vaillant, Haym et Souciet avaient en vain cherché à éclaircir ce point de chronologie; mais il est bien remarquable que Froelich, qui publia la même année ses *Regum veterum Numismata anecdota*, soit arrivé au même résultat, et que, sans se connaître, ces deux numismates aient découvert, chacun de leur côté, que c'est Mithridate le Grand qui introduisit l'ère du Pont dans le Bosphore, lorsqu'il réunit ce royaume à ses États de l'Asie. Depuis la publication de ces deux ouvrages, les cabinets de l'Europe se sont enrichis de nouvelles pièces qui confirment les heureuses conjectures de Cary. Il a laissé beaucoup de manuscrits. Le *Dictionnaire de la Provence et du comtat Venaissin* cite les titres de neuf dissertations et de sept discours, et dit qu'il avait composé un *Vocabulaire provençal*, avec les étymologies de chaque mot. Il paraît que ce manuscrit est perdu. Après la mort de Cary, ses médailles furent acquises par l'abbé Barthélemy, pour être réunies au cabinet des médailles et antiques de la bibliothèque du roi. A. B.—T.

CARYL (JOSEPH), théologien, né à Londres en 1602, se distingua comme prédicateur, et prêcha souvent devant le long parlement. Il fut employé, pendant la guerre civile, dans différentes négociations où il montra beaucoup d'habileté et non moins de zèle contre Charles I<sup>er</sup>. Destitué à l'époque de la restauration, il passa secrètement ses dernières années à Londres, occupé de la composition de différents ouvrages, dont le plus considérable est une *Exposition du livre de Job*, plusieurs fois imprimée

en 15 vol. in-4°, et en 2 vol. in-fol. Il mourut en 1672.— Jean CARYL, poète anglais, né dans le comté de Sussex, était catholique et fut secrétaire de la reine Marie, femme de Jacques II. Il suivit dans l'exil la fortune de ce monarque, qui le créa chevalier, et lui conféra les titres purement honorifiques de baron Dartford, comte de Caryl. Ce fut lui qui donna, dit-on, à Pope l'idée de son poème de *la Boucle de cheveux enlevée*. Outre quelques poésies insérées dans divers recueils, on a de lui: 1° *la Princesse anglaise, ou la Mort de Richard III*, tragédie, 1667, in-4°; 2° *Sir Salomon, ou le Fat prudent*, comédie, 1671, in-4; 3° *les Psaumes de David, traduits de la Vulgate*, 1700, in-12. X—s.

CARYOPHILE (JEAN-MATTHIEU), archevêque d'Iconie, né à l'île de Corfou, mort à Rome vers l'an 1656, était un homme très-savant dans le grec, le latin et les langues orientales. Le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII, auquel il était attaché, l'engagea à publier ses nombreux ouvrages: 1° une traduction du grec en latin de la *Vie de St. Nil le jeune*, Rome, 1624, in-8°. 2° *Confutatio Nili Thessalonicensis*, gr.-lat., Paris, 1626, in-8°. 3° Il publia pour la première fois, sur un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, les *Lettres grecques de Thémistocle*, auxquelles il joignit une traduction latine et des variantes à côté de texte grec, Rome, 1626, in-4°. Sa traduction a été conservée dans l'édition de Francfort, 1629, où l'on supprima les variantes, et encore dans celle de Leipsiek, 1710, in-8°, donnée par les soins de Chrétien Schottgen, qui y a ajouté des notes et une préface, où il réfute les auteurs qui prétendent que ces lettres ne sont pas de Thémistocle. 4° Il a publié en grec et latin de sa version le *Concile général de Florence*, Rome, sans date, in-4°. 5° *Caldeæ seu æthiopicæ linguæ Institutiones*, Rome, 1650, in-8°. 6° *Refutatio pseudo-christianæ Catechesis editæ a Zacharia Gergano Græco*, Rome, 1651, in-4°. 7° *Censura confessionis fidei, seu potius perfidiæ calvinianæ quæ sub nomine Cyrilli patriarchæ Constantinopolitani edita circumfertur*, Rome, 1651, in-8°. (Voy. LUCAR.) 8° Caryophile a encore traduit en italien la *Doctrine chrétienne*, du cardinal Bellarmin, en y joignant une version syriaque, Rome, 1655, in-8°. Enfin on a de lui un volume de vers grecs et latins intitulé: *Noctes Tusculanæ*. C. T.—Y.

CARYOPHILUS. Voyez GAROFALO.

CASA (JEAN DELLA), poète et orateur italien, l'un des écrivains les plus élégants du 16<sup>e</sup> siècle, était d'une famille noble et ancienne du Mugello, près de Florence, et y naquit le 28 juin 1505. Son père, obligé de fuir sa patrie par les troubles qui y régnaient, se retira d'abord à Bologne avec son fils; il l'y laissa lorsqu'il alla se fixer à Rome, où il resta quelques années. On croit que le jeune della Casa commença ses études à Bologne, et les poursuivit à Padoue. En 1524, il se réunit à Florence avec son père, et y eut pour maître en poésie Ubaldino Bandinelli. Il se rendit ensuite à Rome, où, pendant quelque temps, il ne tint pas une conduite très-régulière. Il se reforma ensuite, entra dans les ordres

ecclésiastiques, et se livra aux études sérieuses que son nouvel état exigeait. Il s'attacha aux deux cardinaux Alexandre Farnèse, dont le premier devint pape sous le nom de Paul III, en 1554. Ce fut le commencement de la fortune de della Casa. Il était, en 1541, commissaire apostolique à Florence, pour la perception des décimes pontificales, avec le titre de prélat, et fut nommé, en 1544, à l'archevêché de Bénévent. Il fut envoyé la même année nonce du pape à Venise. Il y fit en plusieurs occasions preuve de son talent oratoire et de son habileté dans le maniement des affaires. De retour à Rome, après la mort de Paul III, il arrangea ses affaires temporelles, et retourna vivre paisiblement à Venise dans le commerce des muses ; mais il n'y fut pas oublié ; Paul IV, dès l'instant de son exaltation au pontificat, l'appela auprès de lui, et le fit son secrétaire d'Etat le plus intime. Il fut dans la plus haute faveur auprès de ce pape : on s'attendait à le voir compris dans la première promotion au cardinalat ; mais il s'en fit une de sept cardinaux vers la fin de 1555, et l'on vit avec surprise que le nom de monsignor della Casa n'y était pas. On a prétendu que quelques poésies licencieuses qu'il avait faites dans sa jeunesse en furent la cause, et l'on donna même à cette omission des causes plus graves ; mais le chanoine Casotti, dans la vie de ce prélat, l'attribue uniquement à la politique du pape, qui, dans cette nomination, ne voulut avoir égard à aucune recommandation particulière ni à aucune raison de faveur. Il en écarta son propre neveu et plusieurs sujets recommandés par différentes cours. Le Casa l'était par celle de France, et, connaissant les motifs qui avaient dirigé le pape, il ne montra aucun déplaisir. Il eut d'ailleurs l'espérance la mieux fondée d'être nommé à la promotion suivante ; mais il mourut d'une goutte remontée avant que cette promotion eût lieu. On a varié sur la date de sa mort ; l'auteur cité ci-dessus la fixe, avec beaucoup de vraisemblance, au 14 novembre 1556 (1). Celui des ouvrages en prose qui a fait le plus de réputation à della Casa est son traité intitulé : *Galateo, ovvero de' costumi*, Florence, 1560, in-8°, très-souvent réimprimé, et dont il existe une traduction française par le sieur Duhamel, Paris, 1678, in-12 ; une traduction espagnole, par Dominique de Bezerra, Venise, 1585, in-12 ; enfin une édition qui réunit quatre traductions différentes, savoir : en français, par Belleforest, en latin, par un anonyme, en allemand, par un anonyme, et en espagnol, par Bezerra, Lyon, 1609, in-18 ; le traité, moins étendu, intitulé : *degli Uffizj comuni tra gli amici superiori e inferiori*, en est comme le supplément. Ce dernier est la traduction italienne faite par Casa lui-même de son traité latin de *Officiis inter potentiores et tenuiores amicos*. Il a aussi laissé quelques harangues prononcées ou écrites dans des occasions importantes, et un recueil de lettres. Ses ouvrages

latins sont le traité que l'on vient de citer, les vies du Bembo et de Gaspard Contarini, des épîtres, des traductions de Platon et de Thucydide, et quelques poésies (*carmina*), réimprimées plusieurs fois à Florence, à Venise, etc. Le goût excessif de l'auteur pour l'élégance latine a fait dire à Balzac (lettre 22, livre 5) que ce prélat ne pouvait se résoudre à prier Dieu en latin, parce que le langage des prières lui paraissait trop barbare ; mais un prélat de l'Eglise romaine qui n'aurait dit ni son office, ni son bréviaire, ni sa messe en latin, est une de ces exagérations que l'on peut pardonner à Balzac sans y croire. Ses *Rime*, ou poésies lyriques italiennes, sont comparées, pour l'élégance et la pureté du style, à celles du Bembo, et contribuèrent de même en Italie au rétablissement du bon goût. La première édition parut deux ans après sa mort, Venise, 1558, in-8°. Ménage a fait sur ces poésies un commentaire italien estimé, qui fut imprimé à Paris en 1667, in-8°. D'autres commentateurs italiens l'avaient précédé, et d'autres encore l'ont suivi. Ce *Canzoniere* en a eu presque autant que celui de Pétrarque. Les éditions les plus estimées de toutes les œuvres du Casa sont celles de Florence, 1707, 5 vol. in-4° ; Venise, 1728 et 1729, 5 vol. in-4°, et *ibid.*, 1752, 5 vol. in-4°. Cette dernière est la plus complète : on y trouve quarante-trois lettres jusqu'alors inédites, et un discours politique, aussi inédit, adressé au cardinal Caraffa. Les ouvrages y sont rangés dans un meilleur ordre que dans les précédentes. Le 1<sup>er</sup> volume contient les poésies italiennes, ou *Rime* ; le 2<sup>o</sup>, toutes les lettres ; le 3<sup>o</sup>, les ouvrages latins, en vers et en prose. En tête du 1<sup>er</sup> sont deux lettres de l'abbé Casotti, contenant des recherches précieuses sur la vie et les ouvrages de l'auteur, et déjà imprimées dans l'édition de Florence, 1707. (Voy. CASOTTI.) Les *Rime* qui viennent ensuite sont accompagnées de notes rédigées par l'abbé Foreellini, tirées des longs commentaires de Quatromani, de Severino, de Caloprese, de Ménage, de Salvini, et réduites à ce qui est utile pour l'intelligence des beautés poétiques et des finesses de la langue toscane. A l'égard de quelques pièces licencieuses, telles que ce trop célèbre *Capitolo del Forno*, et celui de *Bacci*, et un troisième *Sopra il nome di Giovanni*, composées dans sa jeunesse, et lorsqu'il n'avait point encore pris d'état, elles ont été rejetées des éditions générales de ses œuvres ; mais on les trouve dans les recueils facétieux et satiriques du Berni, du Mauro, etc. On ne peut, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, ni s'étendre sur ces pièces, ni défendre l'auteur contre les accusations odieuses auxquelles elles ont donné lieu, ni citer même le titre d'un poème latin que des auteurs protestants lui ont faussement attribué, sans violer soi-même les lois de la décence qu'on lui reproche d'avoir blessées. (Voy. les *Mémoires* de Nieéron, t. 12.) G—É.

CASA BIANCA (LUCIO ou LUCIEN), né en Corse, d'une famille distinguée, entra dès sa jeunesse au service dans la marine, et s'y distingua par sa bravoure. Nommé député par son département à la convention nationale, il y vota la détention indéfinie

(1) Contre l'opinion d'Ughelli qui la place vers la fin de 1559. Casotti cite à l'appui de la sienne une copie authentique du testament, délivrée le 29 mai 1557, et l'édition de ses poésies italiennes donnée en 1558 par Erasme Gemini, qui parle, dans son avertissement, della riverita memoria del suo padrone.

de Louis XVI, et, du reste, se fit peu remarquer. Après la session, il entra dans le conseil des cinquante, où il appuya en différentes circonstances les mesures proposées par le directoire pour l'organisation de la marine. Sa mission terminée, il demanda et obtint de rentrer au service. On lui donna le commandement du vaisseau *l'Orient*, qui, à la bataille d'Aboukir, fut incendié et s'engloutit sous les flots. Le fils de Casa Bianca, jeune homme de 10 ans, qui promettait de marcher un jour sur les traces de son père, était à ses côtés, et périt avec lui. R.

CASABIANCA (RAPHAEL), naquit à Vescovato, en Corse, le 27 novembre 1758, d'une ancienne et noble famille de cette île. Entré dans la carrière des armes en 1768, il se joignit aux Français qui firent la conquête de l'île sous les ordres de Chauvelin et du maréchal de Vaux, et fut chargé par M. de Marboëuf de plusieurs missions auprès de ses compatriotes qui combattaient encore pour l'indépendance de la Corse. Nommé en 1770 capitaine au régiment de Buttafuoco, il passa avec le même grade dans le régiment provincial corse en 1772, et devint ensuite major, puis lieutenant-colonel en 1779. L'assemblée nationale ayant déclaré, en 1790 que la Corse, qui jusque-là n'avait été qu'une colonie, faisait partie du territoire français, Casabianca fut un des députés chargés d'aller la remercier de ce bienfait. Nommé en 1791 colonel du 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il fut employé à l'armée du Nord. Lors de la honteuse retraite de Mons, après s'être emparé de Quiévrain, où il ne put se maintenir, il forma l'arrière-garde, et fut récompensé de cette belle conduite par le grade de maréchal de camp (30 mai 1792). Ce fut en cette qualité qu'il commanda l'avant-garde de Montesquiou à l'armée des Alpes, puis dans l'expédition de Truguet contre la Sardaigne qui échoua complètement. Appelé la même année, par un décret de la convention, au commandement de la Corse, Casabianca s'opposa d'abord aux Anglais, lorsque ces derniers s'emparèrent de l'île, et il s'enferma ensuite dans la forteresse de Calvi où, après avoir soutenu un long siège, il capitula aux conditions les plus honorables. Envoyé à l'armée des Alpes en 1794, il fut nommé général de division, et fit toutes les campagnes de cette armée sous les ordres de Schérer et de Bonaparte. Il commanda en 1798 une division à l'armée de Rome sous Championnet, et concourut à l'invasion du royaume de Naples. L'année suivante, il fut employé à l'armée d'Helvétie sous Masséna; puis à celle de l'Ouest, lorsque Bonaparte, devenu premier consul, le nomma sénateur (25 décembre 1799). Casabianca fut, quelque temps après, pourvu de la sénatorerie d'Ajaccio, puis nommé comte en 1806. Envoyé en 1810 en Corse, avec mission de surveiller la conduite du général Morand, gouverneur de cette île, et de s'assurer de la légitimité des plaintes de ses habitants, Casabianca remplit sa tâche avec beaucoup de zèle, mais au préjudice de son pays natal; car il fournit, par ses rapports, occasion à quelques membres de la famille impériale d'obtenir de Napoléon d'abord le rappel du général Morand, et plus tard la suppression

du département du Golo : mesure désastreuse et contraire à la bonne administration autant qu'aux intérêts matériels du pays, sacrifiés en cette circonstance à des vues étroites et à des animosités funestes. Déclaré pair de France en 1814, et conservé dans cette dignité au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il en fut privé en 1815; mais il y fut encore rappelé sous le ministère Decazes en 1819. Depuis cette époque, Casabianca ne siégea à la chambre des pairs que pendant deux sessions, sans discontinuer, ainsi qu'il l'a pratiqué toute sa vie, de profiter de sa haute position pour favoriser ses compatriotes, qu'il accueillait toujours avec autant de bienveillance que de générosité. On voit dans les mémoires publiés par M. de Montholon que Napoléon, qui estimait la probité de Casabianca, ne le jugeait *pas propre à commander un bataillon*. Il mourut à Bastia, le 28 novembre 1825, à l'âge de 88 ans. — Son fils (*Pierre-François*), né en 1784, fut aide de camp de Masséna et colonel d'infanterie. Il fut tué à la tête de son régiment dans la campagne de Russie, en 1812.

G—RY.

CASABONA (JOSEPH), botaniste, né en Flandre vers le commencement du 16<sup>e</sup> siècle, mort à Florence en 1595, dans un âge très-avancé, est aussi appelé quelquefois BENINCASA. Il eut le titre de botaniste du grand-duc de Toscane, François de Médicis, et fut garde du jardin de botanique de Florence, qui avait été établi par Laurent Ghini, en 1544. Casabona avait fait un voyage dans l'île de Crète, où il avait observé et recueilli beaucoup de plantes. Il se proposait de publier ses observations; mais la mort l'en empêcha. Le manuscrit et ses dessins ont été conservés, et ils existaient encore au milieu du siècle dernier, entre les mains de Targioni-Tozzetti, savant botaniste, qui a donné quelques notices historiques sur les naturalistes toscans, dans sa *Corographia di Toscana*, et dans la belle préface qu'il a mise à l'*Hortus plantarum Florentin*. de Micheli, Florence, 1748, in-4<sup>o</sup>. Casabona fit connaître une belle espèce du genre des chardons. Pour la désigner brièvement, quelques auteurs lui donnèrent pour épithète le nom du botaniste. Linné l'a adoptée pour nom spécifique, et la plante est universellement appelée aujourd'hui *carduus Casabonæ*. D—P—S.

CASA-IRUJO (le marquis don CHARLES-MARIE-MARTINEZ DE), ministre espagnol, naquit à Carthagène, le 4 novembre 1765, d'une ancienne famille de Navarre, qui porte dans ses armoiries celles de l'antique cité d'Avila de los Cavalleros, en mémoire de la valeur qu'un de ses ancêtres mit à défendre cette place contre les Mores. Le jeune marquis de Casa-Irujo fut nommé en 1785, par le comte de Florida-Blanca, premier secrétaire de légation en Hollande, où bientôt il resta comme chargé d'affaires, pendant l'absence du ministre Sanafé. Il se distingua dans une discussion importante, au sujet de la navigation des bâtiments espagnols aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance; et, malgré l'opposition des Hollandais, il termina cette négociation à la satisfaction de sa cour. Vers la fin de l'année 1786, il fut nommé officier d'ambassade

à Londres, pendant la mission du marquis del Campo. Il s'y appliqua spécialement à l'étude de l'économie politique, et ce fut lui qui traduisit pour la première fois en espagnol l'ouvrage d'Adam Smith. En 1789, il fut employé au ministère des affaires étrangères, où il demeura jusqu'en 1795. Il retourna alors à Londres avec le titre de premier secrétaire de légation, ayant déjà été honoré de la croix de Charles III. En 1795, il fut nommé ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis d'Amérique, où il demeura douze ans. Ce fut pendant ce temps qu'il découvrit et fit avorter la fameuse conspiration du sénateur américain Blount, qui, de concert avec l'Angleterre, et par les secours de cette puissance, avait préparé l'attaque de la Louisiane et des Florides. L'Espagne dut alors à son zèle et à sa vigilance la conservation de cette colonie. A l'époque de la fameuse affaire du dépôt dans la Nouvelle-Orléans, qui fut près d'entraîner l'Espagne dans une guerre subite avec les Américains, les efforts de Casa-Irujo contribuèrent beaucoup à éviter une rupture funeste. L'aventurier Miranda avait concerté une expédition pour faire éclater la révolte dans les provinces de Vénézuëla et de Caracas : l'issue de cette intrigue dépendait du secret ; le marquis sut le pénétrer, et, avant son arrivée à Jaquemel où il relâcha, on reçut à temps à Caracas ses dépêches et ses instructions sur les projets de Miranda, que les mêmes instructions firent échouer. Le plus grand nombre des aventuriers qui marchaient à la suite de ce dernier restèrent prisonniers du gouvernement espagnol. A son retour en Europe (1808), Casa-Irujo avait le projet d'aller exercer les fonctions de ministre plénipotentiaire auprès de la république cisalpine ; mais ayant appris la révolution d'Espagne, il fut obligé d'aborder en Angleterre, où il se présenta aussitôt devant les juntes, qui se trouvaient à Londres, et déclara formellement en leur présence son adhésion à l'avènement de Ferdinand VII. De là il passa à Séville, où il se présenta à launte centrale. Le 31 octobre 1808, il fut chargé de se rendre à Lisbonne avec la mission de négocier, auprès de la régence de Portugal, un traité d'alliance défensive et offensive contre la France ; mais ce voyage demeura sans effet, parce que launte jugea plus convenable de l'envoyer subitement à Rio-Janeiro avec le titre de ministre plénipotentiaire près le prince régent, qui s'était réfugié dans cette colonie. Il arriva à sa destination en 1809, dans des circonstances rendues fort pénibles par la révolte de Buenos-Ayres, et par les différends qui régnaient entre les deux gouvernements, sur la démarcation des limites dans l'Amérique méridionale, et sur les usurpations de la plupart des missions du Paraguay et du territoire de Montevideo. Une autre difficulté s'était élevée : le ministre anglais Strangford fomentait la révolte dans les colonies espagnoles, tandis que son gouvernement soutenait la cause de l'indépendance espagnole sur le continent européen. Dans une position si compliquée, le marquis rendit encore de grands services à son pays en combattant l'influence révolutionnaire de l'Angleterre. Il reçut de la

régence des témoignages non équivoques de satisfaction. A son retour en Espagne, en 1812, il fut élevé à la charge de ministre des affaires étrangères, mais il n'entra point alors en fonction. Il était resté à Cadix jusqu'au terme de la captivité de Ferdinand VII en France ; il fut confirmé par ce prince dans le titre de conseiller d'État que lui avait conféré launte centrale, avant son départ pour le Brésil. Nommé le 28 août 1818 pour assister au congrès d'Aix-la-Chapelle en qualité de plénipotentiaire, de concert avec le duc de San-Carlos, ambassadeur à Londres, il fut créé, par un décret du 14 septembre, ministre provisoire des affaires étrangères, et succéda à don Joseph Garcia de Léon et Pizarro. Il conserva cet emploi jusqu'en 1819, époque où on l'accusa d'avoir ratifié le traité de cession des Florides. Par ce traité de 1802, l'Espagne s'était obligée de dédommager les États-Unis de tous les préjudices qu'avaient fait essuyer à leur commerce et à leur navigation, en 1798, les corsaires français et les tribunaux de cette nation établis dans les ports de la péninsule. Cette indemnité s'élevait à près de 10 millions de piastres fortes qui n'avaient pas encore été payées, et le gouvernement de cette république était décidé à s'indemniser de cette dette, en s'emparant de la province espagnole de Tijas, qui se trouvait alors sans moyen de défense. Pour se libérer de cette dette, et afin d'obtenir quelques avantages dans la nouvelle démarcation des limites, le gouvernement espagnol avait jugé convenable de proposer aux Américains la cession des Florides, possession qui lui avait coûté beaucoup moins en la recevant de la France en 1785 ; et, quoique ce traité fût conclu huit mois avant l'entrée du marquis de Casa-Irujo au ministère, il crut de son devoir de le ratifier comme le plus avantageux qu'on pût obtenir. Les États-Unis se prêtèrent à cette transaction, mais sous la condition d'annuler des concessions énormes de territoire, faites en 1808, sans aucun motif, à trois favoris du roi, au duc d'Alagon, au comte de Punoostro, et au trésorier privé don Pedro de Vargas. Ils faisaient observer qu'en recevant les Florides, avec l'obligation de payer les créanciers de l'Espagne, au moyen du prix de la vente progressive des terres de ce pays, ce projet ne pouvait s'effectuer si l'on maintenait et consacrait ces mêmes concessions. Dans une telle situation, le marquis de Casa-Irujo ne balança pas entre les intérêts de son pays et ceux de trois particuliers qui avaient arraché au roi des concessions exorbitantes. Il proposa l'annulation de ces donations, en accordant toutefois un dédommagement aux intéressés. Cette proposition les blessa vivement, et, de concert avec le ministre Lozano de Torres, qui aspirait à son portefeuille, ils mirent en avant plusieurs assertions calomnieuses et finirent par obtenir contre lui un décret de proscription. Exilé de Madrid et confiné dans la ville d'Avila, il demanda instamment à être jugé par un tribunal ; ce qui lui fut enfin accordé. Le roi ordonna qu'après l'instruction dressée par le fiscal, le conseil d'État fût saisi de cette affaire ; et, à la suite d'un long examen, le conseil, ayant reconnu son inno-

cence, proposa au roi de lui faire une réparation publique en lui accordant le grand cordon de Charles III, et en faisant annoncer cette nomination, dans les termes les plus honorables, par la gazette de la cour. Rétabli dans les bonnes grâces du monarque, le marquis de Casa-Irujo fut nommé, le 10 mai 1821, ministre plénipotentiaire à Paris; mais, en 1822, le parti révolutionnaire s'étant emparé du gouvernement, le duc de San-Lorenzo vint le remplacer jusqu'à la chute du gouvernement constitutionnel. Alors le marquis fut envoyé ministre plénipotentiaire à Londres, mission que sa santé ne lui permit pas d'accepter. De retour à Madrid, le roi prononça la dissolution de la régence et de son ministère, et nomma Casa-Irujo ministre des affaires étrangères et président du conseil. Mais ses souffrances s'aggravèrent tout à coup par la mort d'un de ses fils tué en duel, et il succomba le 27 janvier 1824. Le marquis Casa-Irujo était très-instruit dans la politique, dans l'histoire et dans les sciences naturelles. Il avait étudié la philosophie, le droit, et les langues anciennes à l'université de Salamanque, parlait avec facilité la plupart des langues modernes, et était membre de plusieurs sociétés savantes. Outre le grand cordon de Charles III, il avait été décoré des grandes croix d'Isabelle la Catholique, de St-Ferdinand, de St-Janvier de Naples, et de Danebrog de Danemark. Il avait épousé aux États-Unis la fille de Thomas-Michel Kéan, président du premier congrès et l'un des compagnons d'armes de Washington. Z.

CASAL (GASPARD), Portugais, né à Leiria, suivant André Resend, entra dans l'ordre des ermites de St-Augustin, fut premier professeur de théologie à Coïmbre, vers 1542, conseiller et confesseur du roi Jean III, dont il avait été le précepteur. Il assista à deux sessions du concile de Trente, fut nommé évêque, présida un synode à Lisbonne, et mourut à Coïmbre en 1577, ou plutôt en 1575, suivant le *Chronicon Augustinianum*. Casal écrivit sur les *Topiques* d'Aristote, et composa plusieurs autres ouvrages dont les principaux sont : 1° de *Justificatione humani generis*, Venise, 1565 et 1599. 2° *Axiomata christiana*, Coïmbre, 1550; Venise, 1565, et Lyon, 1595, in-4°. 3° *De Cæna*, etc., Venise, 1565, in-4°. 4° *De Usu calicis, de Sacrificio Missæ*, etc., Venise, 1565, et Anvers, 1566, in-4°, etc. — Gaspard CASAL, médecin espagnol, né à Oviedo en 1691, mort à Madrid en 1759, a composé un ouvrage intitulé : *Historia natural y medica de el principado de Asturias*, Madrid, 1762, in-4°. Ce traité ne parut qu'après la mort de l'auteur, par les soins de J.-J. Garcia; il a plus de rapport à la médecine qu'à l'histoire naturelle des Asturies. V—VE.

CASALANZIO (JOSEPH DE), fondateur des écoles pies, né en 1556, à Peralta dans l'Aragon, d'une famille noble, embrassa l'état ecclésiastique, fit un voyage à Rome, entra dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, et forma ensuite une espèce d'institut pour apprendre aux enfants les devoirs de la religion. Paul V l'érigea en congrégation en 1617, sous le titre de *Congrégation Pauline*. Ce fut en 1621

que le pape Grégoire XV donna aux ecclésiastiques qui en faisaient partie le nom de *clercs réguliers des écoles pies*. Ils eurent bientôt un grand nombre de collègues en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Hongrie et en Pologne. En renonçant au monde pour se vouer à ses laborieuses fonctions, Casalanzio avait pris le nom de frère Joseph de la mère de Dieu. Ce pieux fondateur mourut à Rome, le 25 août 1648, à 92 ans, et fut canonisé par Clément XIII, en 1757. Sa vie a été écrite par le P. Alexis, Rome, 1695, in-8°. B—P.

CASALI (UBERTIN DE), frère mineur dans le 14<sup>e</sup> siècle, est auteur d'un livre aussi rare que singulier, intitulé : *Arbor vitæ crucifixæ Jesu*, Venise, 1485, in-fol. On lit à la fin du prologue que Casali termina cet ouvrage dans l'année 1505. Quelques écrivains ont pensé que l'*Arbor vitæ* avait fait naître l'idée du fameux livre des *Conformités de St-François avec Jésus-Christ*. (Voy. ALBIZZI). L'un et l'autre ouvrage contient en effet un sommaire de la vie de Jésus-Christ, et a pour but principal de relever la splendeur de l'ordre de St-François. Casali cherche même à persuader que Jésus-Christ en fut le premier instituteur. Son 5<sup>e</sup> chapitre est intitulé : *Jesus normam constituens*; le 5<sup>e</sup> a pour titre : *Jesus Franciscum generans*. Il y a bien autant de sérapiques rêveries dans le livre de Casali que dans celui d'Albizzi; mais on y trouve moins d'impiétés. Casali est encore auteur d'un traité de *Septem Ecclesiæ Statibus*, Venise, 1516, in-fol. C'est une espèce de commentaire sur l'*Apocalypse*, comme l'*Onus Ecclesiæ de septem ecclesiæ statibus*, que la conformité du titre et du sujet a fait aussi attribuer à Casali, mais que plusieurs bibliographes présumant avoir été composé par Jean, évêque de Chiensée. Casali avait embrassé le parti des spirituels contre les frères de communauté, dans la dispute sur la pauvreté. Ce qu'il écrivit, en 1521, sur ce sujet, a été recueilli par Baluze dans ses *Miscellanea*. V—VE.

CASALI (BAPTISTE), né à Rome, florissait au commencement du 16<sup>e</sup> siècle. Il se distingua comme orateur et comme poète, et fut intime ami du Bembo. Le pape et le roi d'Angleterre, Henri VIII, l'employèrent dans plusieurs négociations importantes. Après avoir passé la plus grande partie de sa vie à voyager, il retourna à Rome, où il termina ses jours. On le cite comme un des meilleurs poètes latins de son siècle. — Son frère, Grégoire CASALI, cultiva également les lettres, et fut employé dans diverses ambassades. Ayant suivi son frère en Angleterre, il fut créé chevalier par Henri VIII. Au sac de Rome, en 1527, s'étant retiré avec le pape dans le château St-Ange, il eut la liberté d'en sortir, comme ambassadeur d'Angleterre. Il retourna dans cette île; mais les choses y ayant changé de face, il fut obligé d'en sortir, revint en France, et ensuite dans sa patrie, où il mourut dans un âge avancé. R. G.

CASALI (JEAN-BAPTISTE), savant antiquaire romain, se distingua dans le 17<sup>e</sup> siècle par des ouvrages encore recherchés : 1° de *Profanis et sacris veterum Ritibus*, Rome, 1644 et 1645, 2 vol. in-4°, fig.; réimprimé à Francfort en 1684. 2° *De Veteri-*



*bus sacris christianorum ritibus Explanatio*, Rome, 1647, in-fol., fig. 3° *De Ritibus veterum Ægyptiorum*, Rome, 1644, in-4°; Francfort, 1681, in-4°; traité curieux, mais trop superficiel. 4° *De Urbis ac romani olim imperii Splendore*, Rome, 1560, in-fol. C'est le plus estimé des ouvrages de Casali. On trouve cinq de ses dissertations dans le *Thesaurus* de Gronovius: 1° *de Ritu nuptiarum veterum* (t. 8); 2° *de Tragœdia et Comœdia* (ibid.); 3° *de Tricliniis, Conviviis, Hospitalitate et Tesseris veterum* (t. 9); 4° *de Thermis et Balneis veterum* (ibid.); 5° *de Insignibus, Annulis et Fibulis* (ibid.). V—VE.

CASALI (JOSEPH) (1), numismate et archéologue, descendait d'une famille où le goût des arts et des antiquités était depuis longtemps héréditaire. Un de ses ancêtres, qui vivait au 16<sup>e</sup> siècle, ayant fait l'acquisition d'un buste en marbre de César, découvert dans une fouille au Forum, enjoignit par son testament à ses enfants de le conserver sous peine d'exhérédation. Un autre Casali, Jean-Baptiste (voy. ce nom), a laissé plusieurs ouvrages remplis d'érudition. Enfin le cardinal Antoine, oncle de celui qui fait le sujet de cet article, avait rassemblé dans sa villa, près de la porte St-Sébastien, une précieuse collection de manuscrits dont plusieurs ont été décrits par Winckelmann et Orlandi. Joseph naquit à Rome en 1744. Élevé sous les yeux de son oncle, entouré depuis son enfance de savants et d'artistes, il acquit promptement des connaissances très-étendues dans les différentes branches de l'archéologie. Ses études terminées, il embrassa l'état ecclésiastique. Possesseur d'une fortune considérable, et qui s'accrut encore par celle de la famille *Mutti*, dont il fut héritier, à charge d'en relever le nom, il employa la plus grande partie de ses revenus à satisfaire sa passion pour l'antique. Il augmenta ses collections de livres, de médailles et de manuscrits, et forma dans sa villa, près de St-Étienne-le-Rond, une galerie digne de l'attention des curieux les plus délicats. Il encouragea les artistes et les antiquaires, et favorisa de tout son pouvoir les jeunes gens qui montraient des dispositions pour l'étude. Ce prélat mourut à Rome, le 4 mai 1797, à l'âge de 52 ans, vivement regretté de tous ceux qui le connaissaient. Plusieurs morceaux de sa collection d'antiques ont été décrits ou reproduits par la gravure. On a de lui quelques opuscules pleins de recherches et d'une saine critique: 1° *de Duobus Lacædemontorum Nummis ad Henr. San-Clementum Epistola*, Rome, 1795, in-4° de 8 p. 2° *Lettera su una antiqua terra cotta trovata in Palestrina, nell' anno 1795*, Rome, 1794, in-4°. 3° *Conjectura de nummiculis privæ inscriptis, et Descriptio nummi Pescennii inediti ad cardinal. Stephan. Borgia*, Rome, 1797, in-4°. On trouve dans le *Magas. encyclop.*, 5<sup>e</sup> année, t. 5, p. 45-48, une notice sur ce prélat. W—S.

CASANATE (JÉRÔME), né à Naples, le 3 juin 1620, suivit d'abord le barreau. Étant allé à Rome, le cardinal J.-B. Pamphili l'engagea à entrer dans

l'état ecclésiastique. Pamphili, devenu pape sous le nom d'Innocent X, créa Casanate l'un des camériers, et lui donna le gouvernement de quelques villes. Étant à Camerino, il se lia d'amitié avec Altieri, évêque de cette ville. Alexandre VII envoya Casanate à Malte, en 1658, en qualité d'inquisiteur, et l'employa ensuite dans diverses congrégations, ou assemblées ecclésiastiques. Altieri, devenu pape en 1670, sous le nom de Clément X, le créa cardinal en 1675, et lui confia plusieurs affaires; Innocent XII le nomma, en 1695, bibliothécaire du Vatican. Casanate avait amassé une nombreuse et belle bibliothèque; il était en correspondance avec plusieurs savants et gens de lettres, et les encouragea toujours dans leurs travaux. C'est à sa sollicitation que l'abbé Zacagni (voy. ce nom) publia son volume de *Collectanea*, Rome, 1698, in-4°, qui aurait été suivi de plusieurs autres, si Casanate n'était mort le 5 mars 1700. Ce cardinal légua sa bibliothèque au couvent de la Minerve, de l'ordre de St-Dominique, à condition qu'elle serait publique; il ajouta à ce legs le fonds d'un revenu de 4,000 écus romains, tant pour l'augmentation annuelle de cette bibliothèque, que pour l'entretien de deux bibliothécaires, de deux frères convers pour le service, de deux lecteurs pour enseigner la doctrine de St. Thomas, et de six théologiens du même ordre, mais de différentes nations, pour entretenir la saine doctrine. Cette bibliothèque porte depuis longtemps le nom de Casanate. Audiffredi en avait fait le catalogue. (Voy. AUDIFFREDI.) A. B—T.

CASANOVA (MARC-ANTOINE), poète latin du 16<sup>e</sup> siècle, né à Rome, mais originaire de Como. Il était attaché à la famille Colonne, et, dans les différends qui s'élevèrent entre cette maison et le pape Clément VII, il lança contre ce pontife des épigrammes très-mordantes. Il fut arrêté et condamné à mort. Clément VII lui fit grâce; mais il tomba dans une extrême pauvreté, fut réduit, si l'on en croit Valérianus, à mendier son pain, et mourut enfin de misère et de la peste, qui acheva de désoler Rome, après qu'elle eut été saccagée, en 1527, par l'armée du connétable de Bourbon. Ayant fait quelques années auparavant un voyage à Como pour voir sa famille, il avait été reçu à Milan avec beaucoup de distinction par tous les amis des lettres. Paul Jove loue la pureté de ses mœurs et l'amabilité de son caractère. Son principal talent était cependant celui de l'épigramme. Catulle et Martial étaient ses modèles. Il réussit peu à imiter l'élégance et la délicatesse du premier; et, s'il imita mieux quelque chose du second, ce furent plutôt ses défauts que ce qu'il y a de fin et de piquant dans ses pensées et dans son style. Les poésies de Casanova sont éparses dans divers recueils, et surtout dans les *Deliciæ Poetarum Italorum*. G—É.

CASANOVA (JEAN-JACQUES), célèbre aventurier et écrivain politique, naquit à Venise en 1725, et fit ses premières études à Padoue. Ses ancêtres se disaient originaires d'Espagne et de la maison de Palafox. Mais, bien déchu de cette illustre origine, son père (Cajétan-Jean-Jacques) fut d'abord danseur, puis acteur, et il épousa la fille d'un cordonnier nommé

(1) Dans la notice citée à la fin de cet article, ce savant est nommé *Cazali*; mais c'est une faute d'impression, que les biographes modernes n'ont pas manqué de reproduire.

Farusi. J.-J. Casanova, dont nous donnons la vie abrégée, fut l'aîné de ses enfants. Ses progrès à l'université de Padoue furent assez rapides dans la langue latine; il étudia aussi le droit, et, à l'âge de seize ans, il composa deux dissertations, l'une de *Testamentis*, l'autre *Utrum Hebræi possint construere novas synagogas?* Le patriarche de Venise, auquel il fut présenté, l'admit à la cléricature (1). Les talents précoces de Casanova et les agréments de son esprit lui donnèrent accès dans les premières sociétés de Venise, où régnait alors un ton frivole et raffiné. Bientôt la vivacité de ses passions et la fougue de son caractère l'entraînèrent dans beaucoup d'aventures. Une suite de scandales et plusieurs intrigues amoureuses le firent chasser du séminaire, et il subit même un emprisonnement au fort St-André. Mais sa mère, alors actrice à Varsovie, au moyen de puissantes protections, finit par lui ouvrir la carrière des dignités ecclésiastiques. Casanova, après un voyage dans les Abruzzes, trouva une place à Rome auprès du cardinal Acquaviva; ce qui le mit en rapport avec le pape Benoît XIV et avec la société la plus brillante de Rome. La plus belle perspective s'ouvrait devant lui; mais de nouvelles fredaines lui firent perdre son emploi. Il erra, attaché à une actrice; et, l'Italie étant alors le théâtre de la guerre, il tomba dans un corps d'armée espagnol, puis dans un corps autrichien, et ne s'en tira qu'en entrant au service de Venise. Il se rendit d'abord comme officier d'infanterie en garnison à Corfou, et, à la faveur d'un congé, il fit le voyage de Constantinople; là il se mit en rapport avec le fameux comte de Bonneval. Son congé expiré, il revint à Corfou, où après diverses aventures il retourna à Venise, et quitta le service militaire. A peine âgé de dix-huit ans, il avait vu Rome, Naples, Corfou, Constantinople, et il avait déjà été tour à tour étudiant, docteur, publiciste, prédicateur, séminariste, abbé, diplomate, militaire et homme à bonnes fortunes. L'école du malheur ayant commencé de bonne heure pour Casanova, il se fit artiste dans sa détresse, et s'attacha comme violon au théâtre de Venise. Ayant sauvé la vie par hasard au sénateur Bragadin, de la secte cabalistique, il devint son favori; et, flattant sa manie, il feignit d'être initié dans les sciences occultes. Le sénateur l'adopta comme son fils et en fit son ami et son oracle; mais, par suite de nouveaux écarts, Casanova fut encore forcé de quitter Venise, et, à travers de nouvelles aventures, il se rendit à Milan, à Mantoue, à Césène, à Parme et à Genève. Rentré à Venise, sous la protection du sénateur Bragadin, qui le regardait comme un élu du ciel, il y passa son temps dans les plaisirs et au jeu, qui lui offrait des ressources. Sans projet arrêté, il fit son premier voyage à Paris, où il séjourna d'abord quelque temps. Il a tracé de la société de cette ville à cette époque une peinture très-animée et très-curieuse dans ses mémoires, dont nous aurons occasion de parler. De retour à Venise, il y reprit son train de vie; mais,

(1) Il ne paraît pas qu'il ait été prêtre; on voit même plus bas qu'il fut chassé du séminaire.

dénoncé secrètement, il fut enfermé en 1755 dans la fameuse prison des plombs, d'où, après une détention remplie d'incidents, il s'échappa avec une hardiesse et une présence d'esprit admirables. Ici commence une nouvelle période de sa vie. En 1757, il se rend de nouveau à Paris, et y est aussitôt en relation avec le cardinal de Bernis qu'il avait connu à Venise, et avec Favart, J.-J. Rousseau, l'abbé de Boulogne (1), etc. Il fréquentait aussi la haute société, et il entra dans les affaires politiques, ce qui le mit en rapport avec le duc de Choiseul. Après un assez long séjour en France, il vint par Stuttgart à Zurich, Soleure, Berne, Lausanne. Là il fit connaissance avec Voltaire et avec le célèbre Haller. De la Suisse, traversant la Savoie, il se rendit par Grenoble à Avignon, Marseille, Toulon et Nice, et revint ensuite à Paris par Florence, Bologne et Turin. C'est à Florence qu'il rencontra Suwarow, dont la renommée n'était encore qu'un germe; ses rapports avec ce guerrier fameux ne sont pas sans intérêt. Casanova ne pouvait se fixer nulle part; il vivait tantôt à Paris, tantôt dans le midi de la France et de l'Allemagne, puis en Suisse et en Lombardie, jusqu'à ce qu'il parut vouloir adopter le séjour de Londres, où il commença une carrière brillante, mais qui finit d'une manière déplorable. Il choisit d'abord pour nouvel asile le nord de l'Allemagne, qui devint aussi le théâtre de ses aventures. Ses liaisons en Prusse avec le comte de Schwerin lui donnèrent occasion de se faire présenter au grand Frédéric. A Berlin il eut des rapports d'intimité avec Calsiabigi, le même qui établit des loteries en Prusse. Au moment où il était question de le faire instituteur de la maison des cadets, il quitta brusquement Berlin, se rendit à Riga et à St-Petersbourg. Là il eut plusieurs audiences de l'impératrice Catherine. Il vint à Varsovie avec de grandes espérances pour son avenir; mais sa fortune en Pologne s'évanouit à la suite de son fameux duel avec le noble polonais Branicki. De Varsovie il arriva à Dresde, et de là, par Prague, à Vienne; mais on lui en interdit le séjour. Il se dirigea alors sur Munich et sur Augsbourg, puis sur Aix-la-Chapelle; il se rendit ensuite aux eaux de Spa, où se réunissait la plus haute société de l'Europe. De Spa il vint encore à Paris; mais une lettre de cachet le força de quitter subitement cette capitale. Madrid devint alors le but de ses voyages; il s'y trouva dans des rapports très-curieux avec Mengs, le comte d'Aranda, le duc de Medina-Cœli et Olavidé; mais toujours la même légèreté, la même inconséquence le forcèrent de quitter l'Espagne. Rentrant en France par Barcelone et Montpellier, il fit quelque séjour à Aix en Provence; c'est là qu'il connut particulièrement le marquis d'Argens et le fameux Cagliostro, homme de la même trempe que lui. Casanova quitta Aix pour retourner à Rome et à Naples; ses aventures amoureuses habituelles lui rendirent le séjour de ces deux villes plein d'agrément jusqu'à son départ pour Venise, sa

(1) Ce n'est pas de l'évêque de Troyes qu'il s'agit ici, puisqu'il était à peine né, mais probablement de l'abbé de Voisenon, que ses amis appelaient quelquefois en plaisantant *évêque du bois de Boulogne*.

ville natale. Pour rentrer dans les bonnes grâces du gouvernement vénitien, il écrivit la réfutation de l'ouvrage d'Amelot de la Houssaye sur la constitution de Venise; et en effet il fut en quelque sorte réhabilité dans sa patrie en 1774, après avoir passé dix-huit ans à voyager. Il prétend avoir rendu depuis des services importants à la république de Venise : ce furent incontestablement des services secrets. Après un séjour peu prolongé à Venise, il se rendit de nouveau à Paris en 1782, et c'est avec la relation de ce dernier séjour en France que finit le manuscrit de ses mémoires. Un jour, dînant à Paris chez l'ambassadeur de Venise, il y rencontra le comte Waldstein, seigneur de Bohême, descendant du célèbre Waldstein, l'un des héros de la guerre de trente ans. On parla des sciences occultes et de l'alchimie que Casanova connaissait à fond; le comte Waldstein fut étonné de ses connaissances profondes, qui n'appartenaient qu'aux plus initiés. Il fit sur-le-champ à Casanova la proposition de venir habiter ses terres en Bohême, pour y travailler en commun. Casanova, qui ne désirait plus que du repos et de la tranquillité, accepta, vint en Bohême, y prit la direction de la bibliothèque du comte Waldstein au château de Dux, et, se vouant à la littérature, il entreprit la rédaction de ses mémoires. On varie sur la date de la mort de Casanova; les uns le font décéder en Bohême en 1799; d'autres assurent qu'il finit ses jours à Vienne en 1803. Nous adoptons cette dernière version. Mais comment se fait-il que cet homme très-remarquable du 18<sup>e</sup> siècle, dont la vie agitée embrassa la dernière moitié de ce même siècle, et qui, par divers ouvrages qui ne sont pas dépourvus de mérite, aurait dû figurer plus tôt dans la république des lettres, comment se fait-il qu'il ait échappé inaperçu à nos biographies les plus récentes, et qu'en France, où son frère Casanova, peintre de batailles estimé, jouissait d'une grande réputation, il ne soit réellement connu lui-même que depuis 1825, époque où parut à Paris une traduction française des *Extraits des Mémoires de Casanova*, publiés peu de temps auparavant en Allemagne, par M. G. de Schütz? Et pourtant, dix-huit ans avant la publication de ces *Extraits*, le fameux prince de Ligne avait commencé la célébrité de Casanova. Excellent juge en matière d'esprit et de talent, il en parle en plusieurs endroits de ses écrits (1). « Casanova, dit-il dans ses *Mémoires sur le comte de Bonneval*, « était un homme de beaucoup d'esprit et d'une érudition profonde, connu par son fameux duel avec « Branicki, grand général de Pologne, sa fuite des « plombs de Venise, et quantité d'ouvrages et d'aventures. » Et en note il ajoute : « Homme célèbre « par son esprit gai, prompt et subtil, ses ouvrages, « l'érudition la plus profonde, et l'amitié de tous ceux « qui le connaissent, etc. » Dans ses mémoires sur les nouveaux Grecs, le prince cite sur Casanova le trait suivant : « Je n'estime pas ceux qui achètent la « blesse, » dit un jour Joseph II à M. Casanova; et celui-ci, dont chaque mot est un trait et chaque

pensée un livre, ajouta : « Et ceux qui la vendent, « sire? » Nous empruntons au même prince de Ligne quelques détails sur les dernières années de cet homme extraordinaire et bizarre, qui trouva le moyen de se faire valoir partout, et ne sut établir des relations solides nulle part. Voici comment le prince rend compte de sa liaison avec le comte de Waldstein : « Je crois que c'est alors (1781) qu'il vint à Paris pour « la dernière fois. Mon neveu Waldstein prit du goût « pour lui chez l'ambassadeur de Venise, où ils « naient souvent ensemble, et lui proposa de l'accom- « pagner en Bohême. Casanova, à bout d'argent, de « voyages et d'aventures, y consent; il voilà bibliothé- « caire d'un descendant du grand Waldstein. Il a passé « en cette qualité les quatorze dernières années de sa « vie au château de Dux, près de Teplitz. J'eus occa- « sion de l'y voir pendant six étés consécutifs, et il « me rendit véritablement heureux par la vivacité « de son imagination, qui était encore celle d'un « homme de vingt ans, et par sa profonde érudition. « Qu'on ne croie pas cependant que, dans ce port de « tranquillité que la bienfaisance du comte de Wald- « stein lui avait ouvert pour le préserver contre les « tempêtes, il n'en ait pas cherché. Il n'y a pas de « jour que, pour son café au lait ou son plat de ma- « caroni, il n'ait eu quelque dispute dans la maison. « Tantôt le cuisinier lui avait manqué la *potenta*, « tantôt l'écuyer lui avait donné une mauvaise voiture « pour venir me voir; des chiens avaient aboyé pen- « dant la nuit et troublé son sommeil; le curé l'avait « ennuyé en s'avisant de vouloir le convertir; le « comte ne lui avait pas dit bonjour le premier; on « lui avait par malice servi la soupe trop chaude; il n'a- « vait point été présenté à un homme de considération « qui était venu voir la lance qui avait percé le grand « Waldstein; le comte avait prêté un livre de sa bi- « bliothèque sans l'en prévenir; un palefrenier ne « lui avait pas ôté son chapeau en passant devant lui; « il avait parlé allemand, et on ne l'avait pas com- « pris; il avait montré de ses vers français, et on en « avait ri; il avait gesticulé en déclamant de ses vers « italiens, et on en avait ri; il avait mis son grand « plumet blanc, son droguet de soie doré, sa veste de « velours noir et ses jarretières à boucles de strass « sur ses bas de soie à rouleau, et on en avait ri; il « avait fait la révérence en entrant dans le salon, « comme Marcel, le fameux maître de danse, le lui « avait appris quarante ans auparavant, et on en « avait encore ri.... Le moyen de résister à tant de « persécutions! Dieu lui ordonna un beau matin de « quitter Dux. Sans y croire autant qu'à sa mort dont « il ne doutait plus, il prétendait que chaque chose « qu'il avait faite l'avait été par ordre de Dieu, et il « ne démordait pas de cette idée. Dieu lui ordonne « donc de me demander des lettres de recommanda- « tion pour le duc de Saxe-Weimar qui m'aime « beaucoup, pour la duchesse de Saxe-Gotha qui ne « me connaît pas, et pour les juifs de Berlin. Il part en « cachette, il laisse à Waldstein une lettre d'adieu « tendre, fière, noble, mais irritée. Waldstein en « rit et assure qu'il reviendra. On le fait attendre « dans les antichambres; on ne peut lui donner ni

(1) *Œuvres mêlées en prose et en vers*, édition de Vienne, 1807.

« place de gouverneur ou de bibliothécaire, ni clef  
 « de chambellan. Il dit alors à tous ceux qui veulent  
 « l'entendre que les Allemands sont de brutes bêtes.  
 « L'excellent et très-aimable duc de Saxe-Weimar  
 « le reçoit à merveille; mais il ne tarde pas à deve-  
 « nir jaloux de Gœthe et de Wieland, et à déclamer  
 « contre eux et la littérature du pays. Il en fait au-  
 « tant à Berlin contre l'ignorancé, la superstition et  
 « la friponnerie des Hébreux auxquels je l'avais  
 « adressé, mais tire néanmoins, pour l'argent qu'ils  
 « lui prêtent, des lettres de change sur Waldstein,  
 « qui ne fait qu'en rire, paye et l'embrasse lorsqu'il  
 « revient à Dux. Alors Casanova lui dit en riant et  
 « en pleurant que c'est Dieu qui lui avait ordonné  
 « de faire ce voyage de six semaines, de partir sans  
 « l'en prévenir, et de revenir ensuite dans sa cham-  
 « bre de Dux. Enchanté de nous revoir, il nous ra-  
 « conte plaisamment toutes les contrariétés qu'il a  
 « éprouvées, et auxquelles sa susceptibilité donnait  
 « le nom d'humiliations. « Je suis fier, disait-il, parce  
 « que je ne suis rien. » Mais huit jours après son  
 « retour, que de nouveaux malheurs et de nouvelles  
 « tribulations!... Il passa ainsi cinq ans à s'agiter, à  
 « se désoler, à gémir surtout de la conquête de son  
 « ingrate patrie par les Français; à nous parler de  
 « la ligue de Cambrai, et de la gloire de son an-  
 « tique et superbe Venise qui avait résisté à l'Europe  
 « et à l'Asie. Son appétit diminuant tous les jours,  
 « il regretta la vie; mais il finit noblement vis-à-vis  
 « de Dieu et des hommes. Il reçut avec recueille-  
 « ment les sacrements et dit: « Grand Dieu, et vous,  
 « témoins de ma mort, j'ai vécu en philosophe, mais  
 « je meurs en chrétien. » Que de choses dans ce peu  
 « de mots!... » Grâce au prince de Ligne, on sait  
 d'une manière positive que Casanova écrivit lui-  
 même ses mémoires dans un âge avancé, à Dux en  
 Bohême, chez le même comte de Waldstein, dans le  
 château duquel il avait trouvé une douce retraite;  
 mais il est vrai aussi qu'il s'abstenait d'en parler, et  
 qu'il gardait le plus profond secret sur leur contenu.  
 Seulement, comme il avait beaucoup voyagé et vu le  
 grand monde, il aimait à raconter, dans les cercles  
 instruits et éclairés où il se trouvait, une partie de  
 ses aventures, et il les racontait avec le charme d'une  
 narration vive et piquante. Il paraît qu'ayant confié  
 son manuscrit au comte de Waldstein, ce seigneur  
 en fit un jour lecture dans la société du prince de  
 Ligne, son oncle, qui en conserva une impression  
 très-vive et si durable qu'elle lui inspira un *Fragment*  
*sur Casanova*, qui figure dans le 15<sup>e</sup> volume de  
 ses *Œuvres mêlées*, imprimées à Vienne, fragment  
 qui ne contient cependant que fort peu des passages  
 des mémoires manuscrits qu'on désespérait de voir  
 jamais mis au jour. Plusieurs seigneurs et des hom-  
 mes de lettres distingués avaient fait de vains efforts  
 pour en amener la publication. Le comte Marcolini,  
 ministre d'État à Dresde, mort depuis dans cette capi-  
 tale, offrit même une somme considérable aux héritiers  
 de l'auteur, pour les engager à livrer ces mémoires  
 à l'impression. Tout fut alors inutile, et le prince de  
 Ligne assure n'avoir publié son fragment qu'afin  
 d'arracher à l'oubli des souvenirs curieux et pleins

d'intérêt, qu'on regardait comme perdus pour la pos-  
 térité. Casanova donna successivement deux titres à  
 ses mémoires; il les avait d'abord intitulés: *Histoire*  
*de ma vie jusqu'en 1797*, avec cette épigraphe:  
*Nequicquam sapit, qui sibi non sapit*. L'autre titre  
 que voici était plus détaillé: *Mémoires de Jean-Jacques*  
*Casanova de Seingalt, contenant ses voyages et ses*  
*aventures galantes et politiques en Italie, en France,*  
*en Espagne, en Angleterre, en Russie, en Pologne et*  
*en Allemagne*. Ce dernier titre passe sous silence la  
 Grèce, la Turquie et l'Archipel, pays que Casanova  
 visita dans sa première jeunesse, et qui lui ont fourni  
 une suite de narrations épisodiques aussi curieuses  
 que piquantes. On en infère qu'il n'eut d'abord l'in-  
 tention que de publier les épisodes de sa vie auxquels  
 se rattachait un intérêt historique, et qu'il n'était pas  
 encore décidé, quand la mort vint le surprendre,  
 sur le choix de l'un des deux titres qui se trouvaient  
 en tête de son manuscrit. Ce n'est que plus de vingt  
 ans après sa mort que ses mémoires ont été publiés  
 en Allemagne par M. G. de Schutz, mais par frag-  
 ments, par morceaux détachés, sous le titre de *Mé-*  
*moires du Vénitien Jean Casanova de Seingalt, extraits*  
*de ses manuscrits originaux*, 4 vol. C'est sur cette  
 publication allemande qu'a été donnée à Paris la  
 traduction française de 1825, 4 vol. in-12; mais,  
 ayant été faite sur un manuscrit tronqué et mutilé,  
 elle manque de liaison, et ôte par conséquent aux  
 mémoires de Casanova leur plus grand mérite, l'unité  
 d'action qui en fait une sorte d'Odysée. D'un autre  
 côté, cette édition, qui n'est littéralement qu'une  
 traduction de l'édition allemande, contient de si  
 nombreuses suppressions de l'original qu'on ne peut  
 la considérer autrement que comme un recueil de  
 fragments qui omettent les situations les plus inté-  
 ressantes de la vie singulière du héros de ces mé-  
 moires. Le manuscrit original et autographe, qui est  
 écrit en langue française, était bien plus étendu: il  
 se compose de six cents feuilles, divisées soigneuse-  
 ment en dix volumes, et ceux-ci en chapitres; le tout  
 comprenant environ quarante années de la vie de l'a-  
 uteur, depuis sa tendre jeunesse jusqu'au delà de son  
 âge mûr. C'est sur le texte même du manuscrit,  
 connu enfin en Allemagne, qu'a été commencée en  
 1850 la nouvelle édition française qui forme aujour-  
 d'hui 8 vol. in-8°. Il en existe une édition en 14  
 vol. in-12. La seule chose que se soient permise les  
 nouveaux éditeurs, c'est la révision sévère du ma-  
 nuscrit sous un double point de vue. D'abord Cas-  
 anova a écrit dans une langue qui n'était pas la  
 sienne, et il a écrit comme il a senti, sans circonlocu-  
 tion, sans périphrase; l'original par conséquent,  
 tel que l'auteur l'a laissé, fourmille de fautes de  
 grammaire, d'italianismes et de latinismes. Les nou-  
 veaux éditeurs ont fait disparaître toutes ces taches  
 sans rien altérer de l'originalité du plan et de la  
 contexture du livre. D'un autre côté, il leur a fallu  
 se mettre en garde contre le cynisme quelquefois  
 effronté de l'écrivain, et par conséquent élaguer les  
 expressions, les images de mauvais goût, mais sans  
 ôter aux situations et aux tableaux rien autre chose  
 que leur peinture trop libre, sans rien dérober au

piquant de la narration, car on peut dire que Casanova a peint avec autant d'énergie que de vérité l'état des mœurs de la société dans tous les pays qu'il a parcourus. Ce qu'il raconte il l'a presque toujours vu de ses propres yeux ; et c'est ainsi qu'il donne sur une époque riche en personnages remarquables une foule de traits caractéristiques et individuels pris dans toutes les classes de la société contemporaine. Les ouvrages qu'il a publiés et qui se trouvent relatés dans ses mémoires, sont : 1° *Confutazione della Storia del governo veneto d'Amelot de la Houssaye*, Amsterdam, 1769. 2° *Istoria delle turbolenze della Polonia, della morte di Elisabetta Petrovna, sino alla pace fra la Russia e la Porta Ottomana, in cui si trovano tutti gli avvenimenti e agione della rivoluzione di quel regno*, Gorice, 1774, in-8°. 3° *L'Iliade d'Homère traduite en octaves*, Venise, 1778, 4 vol. 4° *Histoire de ma fuite des prisons de la république de Venise appelées les plombs*, Prague, 1788, in-8°. Cet ouvrage n'est point dans le commerce, mais les détails en sont insérés dans les mémoires. 5° *Icosameron, ou Histoire d'Édouard et d'Élisabeth qui passèrent quatre-vingt sans chez les Mégaméchihs, habitants aborigènes du Protocosme dans l'intérieur de notre globe*, Prague, 1788-1800, 5 vol. in-8°. 6° *Solution du problème héliaque démontré*, Dresde, 1790, in-4°. 7° *Corollaire à la duplication de l'hexaèdre donné à Dux en Bohême*, ibid., 1790, une demi-feuille in-4°. B—P.

CASANOVA (FRANÇOIS), né à Londres en 1750, frère du précédent. Ses parents étant retournés d'Angleterre à Venise, l'élevèrent, ainsi que ses frères, dans l'étude des langues anciennes et modernes. Il profita de cette éducation d'une manière étonnante, quoiqu'il entreprit dès lors de travailler à devenir peintre. À l'âge de vingt-cinq ans, Casanova vint à Paris avec un de ses frères qui s'occupait de belles-lettres. Celui-ci apporta quelques pièces de poésies fugitives que les Italiens aiment beaucoup ; l'autre vint avec deux ou trois petits tableaux de batailles. Des amis les présentèrent à Ch. Parrocel, grand dessinateur, et qui, dans ce genre, dessinait les chevaux du plus grand caractère, ayant fait des études profondes sur cet animal, si beau et si difficile à bien rendre en peinture. Il ne fut pas content du talent du jeune Casanova ; cependant il lui dit ces mots remarquables : « Vous paraissez sentir le coloris ; suivez votre inclination ; mais ne négligez pas le dessin ; car, s'il ne suffit pas pour la perfection dans l'art de peindre, il en est la base fondamentale. » Casanova se promit bien de suivre cet avis ; mais en dessinant d'après van der Meulen et Parrocel lui-même, il s'attacha encore plus au coloris et aux effets de la lumière, si difficiles à bien rendre dans les tableaux composés d'une multitude de figures. Il alla prendre auprès de Diétrici, peintre habile à Dresde, les moyens de séduire et de plaire, qu'il puisa aussi dans les talents enchanteurs de l'école hollandaise. Par cette marche et un travail opiniâtre, il se mit en état de se présenter à l'académie royale de peinture, et y fut reçu comme peintre de batailles. Son tableau montrait une exécution vive

et hardie ; de la connaissance des effets de la lumière du ciel, un grand goût de composition, de larges masses ; enfin, des mouvements ingénieux dans les hommes et dans les chevaux. Cet ouvrage, exposé au salon, lui attira de tous côtés des demandes de tableaux de batailles. Il en fit aussi beaucoup dans le genre de van de Veld, modèle si excellent pour peindre les animaux. Il les vendait fort cher. Les plus remarquables, et peut-être les derniers qu'il ait faits en France, sont ceux qui, demandés par le prince de Condé pour son nouveau palais, représentaient des sujets de batailles gagnées par le héros de ce nom. On ne peut guère pousser plus loin la chaleur du coloris et de l'exécution que dans ces deux tableaux. Au milieu de ses plus grands succès, Casanova, dépensant toujours l'argent sans mesure et accablé de dettes, fut obligé et fort heureux d'accepter la demande qui lui fut faite par l'impératrice de Russie, Catherine II, de peindre pour son palais ses conquêtes sur les Turcs. Il alla exécuter cette belle entreprise à Vienne en Autriche, où il fut très-bien accueilli. D'un caractère fier et élevé, il recherchait la compagnie des personnes de haut rang, à qui sa conversation paraissait fort piquante. Il était un jour à la table du prince de Kaunitz, ministre de l'empereur, où l'on parlait de Rubens et de ses talents comme grand peintre et comme diplomate. Un des convives dit : « Rubens était donc un ambassadeur « qui s'amusa de la peinture. — Votre Excellence « se trompe, répartit Casanova, c'était un peintre « qui s'amusa à être ambassadeur. » Toujours fort occupé, il faisait un tableau qui devait représenter l'inauguration des Invalides par Louis XIV, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il est mort, à Brühl, près de Vienne, en mars 1805. Plusieurs de ses ouvrages ont été fort bien gravés, et il est sorti de son école des artistes distingués, entre autres Mayer, Norblin de la Gourdain, J.-H. Louthembourg. R—N.

CASANOVA (JEAN-BAPTISTE), frère du précédent, naquit à Londres en 1751. Il eut comme peintre et comme historien de l'art une certaine célébrité en Allemagne. Élève de Mengs, il fut comme lui fort lié avec Winckelmann ; mais il ne partagea pas l'enthousiasme parfois aveugle de cet érudit pour tout ce qui portait le cachet de l'antiquité. Pour mettre à l'épreuve la sagacité de l'antiquaire, Casanova lui envoya deux tableaux peints par lui à l'imitation de ceux qu'on avait trouvés à Jérusalem, en les lui annonçant comme récemment découverts. Winckelmann ne manqua pas d'y être trompé, et il inséra la gravure de ces deux tableaux dans la 1<sup>re</sup> édition de son *Histoire de l'art chez les anciens*, en les accompagnant d'une pompeuse description. Casanova était professeur et directeur de l'académie de Dresde, où il mourut en 1798. Il a formé plusieurs élèves ; ses écrits sur l'art et sur les monuments anciens font autorité en Allemagne. Il les avait d'abord composés en italien ; il les publia ensuite en allemand, Leipsick, 1771. Z—O.

CASANOVA (le comte JOSEPH). Voyez AVOGADRO.

CASAREGI (JEAN-BARTHÉLEMY), poète italien, naquit à Gènes en 1676. Son père était avocat, et il eut un frère, Joseph-Laurent-Marie Casaregi, qui prit l'état de leur père, et fut un habile jurisconsulte. On doit à ce frère quatre ouvrages estimés : *Discursus legales de commercio*; *il Cambista istruito*; *le Spiegazioni sul consolato di mare*, et *Elucubrationes et Resolutiones ad statuta Januæ de decretis ac successione ab intestato*. Jean-Barthélemy se livra dès sa première jeunesse à l'étude des belles-lettres. Il alla à Rome à l'âge de vingt-trois ans, s'y fit bientôt connaître par des poésies élégantes, et fut reçu de l'académie Arcadienne. On ignore s'il se fit d'autres occupations et s'il eut un autre état. On joint à son nom le titre d'abbé, qui prouve qu'il portait l'habit ecclésiastique, et celui de comte, soit qu'il ait été fait comte de l'empire romain, soit qu'il eût quelque bénéfice auquel ce titre fût attaché. Il fit en 1716 un voyage à Sienne, et y resta jusqu'au mois de septembre de l'année suivante. Il vint aussi à Paris, sans que l'on sache positivement à quelle époque, ni s'il y fit un long séjour. De Sienn, il se rendit à Florence, et il parait qu'il s'y fixa. Il fut reçu de l'académie florentine et de celle de la Crusca. Il publia en 1740 sa traduction italienne en vers libres (*sciolti*), du poème de Sannazar de *Partu virginis*; en 1741, ses *Sonetti e Canzoni*, ou poésies lyriques, et en 1751, les *Proverbes* de Salomon, traduits comme le poème de Sannazar : ils ont été réimprimés à Verceil en 1774. C'était un homme de bonnes mœurs, d'un caractère doux et d'un commerce agréable; il eut pour amis le savant et ingénieux Manfredi, les deux Zanotti, Crescimbeni, Guidi, et plusieurs autres littérateurs et poètes célèbres. Il mourut à Florence, le 23 mars 1755. G—É.

CASAS (BARTHÉLEMY DE LAS), évêque de Chiapa dans le Mexique, naquit d'une famille noble à Séville, en 1474. Il passa à St-Domingue à l'âge de dix-neuf ans avec son père, Antoine de las Casas, qui avait accompagné Christophe Colomb lors de son premier voyage au nouveau monde. Revenu en Espagne, il embrassa l'état ecclésiastique, et entra depuis dans l'ordre des dominicains, afin de se faire employer comme missionnaire pour la conversion des Indiens. Il résidait en 1533 au monastère de St-Dominique, dans l'île de St-Domingue. Il y passait son temps à prêcher l'Évangile aux Indiens et aux nègres, et l'humanité à leurs oppresseurs. Le plus fidèle historien de cette époque, Oviedo Valdès, officier espagnol, qui passa presque toute sa vie dans le nouveau monde, nous apprend, liv. 5, chap. 4, que, dès l'an 1519, il y eut une insurrection d'Indiens, causée par un outrage fait par un officier espagnol à la femme du cacique don Henri, qui avait embrassé le christianisme. Ce cacique, ayant en vain demandé justice, se retira avec les siens dans les montagnes de Beoruko, d'où il fit, pendant près de quatorze ans, la guerre aux Espagnols. La paix fut rétablie en 1533, et fut principalement l'ouvrage du missionnaire las Casas. Oviedo, tout *conquistador* qu'il était, finit le chap. 42 de son livre en rendant justice aux vertus et au zèle de las Casas. Il raconte

comment ce digne missionnaire s'enfonça dans les forêts et les montagnes pour réconcilier le cacique Henri et les Indiens avec le nom espagnol; comment il cimentait entre eux une paix qui malheureusement ne fut pas de longue durée, et qui fut suivie de l'extermination de presque tous les indigènes. Avant d'entrer dans l'ordre de St-Dominique; las Casas avait présenté à Charles-Quint plusieurs mémoires en faveur des Indiens. Les efforts qu'il avait faits pour adoucir leur destinée ayant été inutiles, il se proposa de fonder une colonie sur des principes bien différents de ceux que suivaient alors ses compatriotes. Il obtint de l'empereur d'être envoyé à Cumana en qualité de gouverneur. Arrivé à Portorricco, en 1519, avec trois cents laboureurs castillans, il se rendit à Cumana pour y établir ses colons. Persuadé que ses compatriotes devaient être en horreur aux indigènes, il avait imaginé de distinguer ses colons par un habit particulier, orné d'une croix blanche, afin qu'ils ne pussent être confondus avec les autres Espagnols. Conquérir l'affection des naturels en se conformant à l'esprit bienveillant de l'Évangile, en respectant leur liberté et leurs propriétés, tel était le plan de las Casas et des hommes de bien qui l'accompagnaient. Malheureusement, quelque temps avant son arrivée à Cumana, des pirates espagnols, qui prenaient le nom de *conquistadores*, avaient fait des descentes sur la côte de la Trinidad, de Vénézuëla et de Cumana, d'où ils avaient enlevé des Indiens, tandis qu'ils trafiquaient avec eux et leur donnaient des festins. Les Indiens s'étaient vengés en exterminant les Espagnols dont ils avaient pu se saisir. Lorsque las Casas fut arrivé à Cumana avec les siens, Gonzalo Ocampo, qui y avait été envoyé par le gouverneur de St-Domingue en qualité de commandant, refusa de reconnaître son autorité. Las Casas, après avoir logé ceux qu'il conduisait avec lui dans un fort entouré de palissades, se rendit à St-Domingue, afin de faire connaître au gouverneur général des Indes la rébellion d'Ocampo. Ce chef venait de soulever les indigènes par ses exactions et ses cruautés, et comme ils ne pouvaient croire qu'il y eût des gens de bien parmi les Espagnols, ils tombèrent sur les colons de las Casas, comme sur les satellites d'Ocampo, et massacrèrent tous ceux qui ne purent se sauver dans la petite île de Cubagua. Las Casas ne se rebuta pas : on le vit continuellement allant d'Amérique en Espagne, et revenant d'Espagne en Amérique, pour plaider la cause de ces malheureux. Tant de zèle et de vertus irritèrent contre lui leurs oppresseurs. On vit un autre ecclésiastique, Sépulvéda, chanoine de Salamanque, théologien et historiographe de Charles-Quint, composer un ouvrage intitulé : *Democrates secundus, seu de justis belli causis; an liceat bello Indos prosequi, auferendo ab eis dominia possessionesque et bona temporalia, et occidendo eos, si resistentiam opposuerint, ut sic spoliati et subjecti, facilius per prædicatores suadeatur iis fides*. Charles-Quint défendit l'impression de ce mémoire; mais il fut imprimé à Rome, et les moines le firent circuler en Espagne, au mépris de l'autorité souveraine. Las

Casas, devenu évêque de Chiapa, réfuta cet abominable libelle par un écrit qui porte l'empreinte de son caractère; il est intitulé : *Brevissima Relacion de la destruccion de las Indias*, in-4°, Séville, 1552. Sépulvéda ne se tint pas pour battu; il demanda une conférence publique avec las Casas, et il continua de soutenir, dans ses discours et dans ses écrits, que, d'après le droit politique, Charles-Quint pouvait forcer les Indiens à le reconnaître pour leur souverain, et que, d'après les droits de l'Église, c'était un devoir d'exterminer quiconque refusait d'embrasser la religion chrétienne. Charles-Quint nomma Dominique Soto, son confesseur, pour examiner ce grand procès; mais ce monarque, accablé d'affaires, ne prononça jamais sur celle-ci. On continua de faire la chasse aux Indiens, de les exterminer ou de les entasser dans les mines. On prétend qu'il en périt 15 millions dans moins de dix ans. Le dévouement de las Casas à la cause des Indiens a donné lieu, d'après le témoignage de Herrera, à une accusation bien remarquable, c'est d'avoir lui-même conseillé aux Espagnols la traite des nègres, afin de les substituer aux Indiens dans les travaux des colonies. L'abbé Grégoire a fait un mémoire intitulé : *Apologeticum de Barthélemy de las Casas*, etc., inséré dans le 4° tome des *Mémoires de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut*. Il y réfute cette imputation calomnieuse. Nous avons consulté, comme lui, tous les écrivains espagnols et portugais de cette époque, ainsi que les Anglais qui ont écrit sur le commerce, et il résulte de cet examen : 1° que tous les historiens qui ont accusé l'évêque de Chiapa de cette barbare inconséquence, Raynal, Pauw, etc., et même Robertson, ont tous écrit sur la foi de Herrera, historien élégant, mais partial, ou sur celle du P. Charlevoix, qui, lorsqu'il parle des colonies espagnoles, ne fait que traduire Herrera sans le citer; 2° que les Espagnols achetaient des esclaves nègres des Portugais, longtemps avant la découverte du nouveau monde, et qu'ils en amenèrent avec eux dès le commencement de leur établissement à St-Domingue. Il existe de las Casas, dans la bibliothèque de Mexico, trois volumes manuscrits in-fol., dont il y a une copie dans la bibliothèque de l'académie de Madrid; ce sont ses mémoires, ses lettres officielles et familières, et ses autres ouvrages politiques et théologiques. Loin de trouver, dans tous ses écrits, un mot d'où l'on puisse conclure qu'il ait conseillé de substituer l'esclavage des noirs à celui des Indiens, on y voit, au contraire, dans trois ou quatre endroits où il a occasion de parler des esclaves nègres, qu'il compatit à leurs maux. Las Casas fut un théologien, un publiciste et un historien distingué. On a accusé d'exagération le récit qu'il a fait des crimes et des meurtres commis par les conquérants du nouveau monde. Clavigero cependant ne peut s'empêcher de retracer, dans toute son histoire, les cruautés et les injustices de Cortès, d'Alvarédo et des autres chefs espagnols. Il représente le Mexique, Tlascala et les autres États voisins, comme très-peupleux au temps de la conquête. Il est d'accord, sur ce point, avec las Casas. Las Casas, après avoir passé

cinquante ans dans le nouveau monde, et traversé douze fois l'Océan pour aller plaider en Espagne la cause des Indiens, se démit de son évêché, et revint en 1551 dans sa patrie, où, après s'être immortalisé par son active bienfaisance et la pratique de toutes les vertus, il mourut à Madrid, en 1566. Remésal, Échard et Quétif, et la *Bibliotheca Mexicana*, disent que Barthélemy de las Casas descendait d'une illustre famille de France, établie dans les Espagnes vers le temps de St. Ferdinand. Cette circonstance se trouve confirmée et développée par les détails d'une vieille chronique au pouvoir de cette maison, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *las Casas*. Les ouvrages de Barthélemy de las Casas sont : 1° *Brevissima Relacion de la destruccion de las Indias*; elle a été traduite en latin sous ce titre : *Narratio regionum indiarum per Hispanos quosdam devastatarum*, etc., Francfort, 1598, in-4°, avec fig. de J.-Th. de Bry; et, en français, par Jacques de Migrode : *Tyrannies et Cruautés des Espagnols*, Anvers, 1679, in-4°; une autre traduction parut en 1698 (*voy. DE BELLEGARDE*), mais elle est infidèle, et le traducteur l'a augmentée à sa manière. Les Hollandais ont souvent réimprimé ces traductions, pour animer les Flamands contre les Espagnols. 2° *Principia quædam ex quibus procedendum est in disputatione, ad manifestandam et defendendam justitiam Indorum*. 3° *Utrum reges et principes, jure aliquo vel titulo et salva conscientia, eives ac subditos a regia corona alienare et alterius domini particulari ditioni subjicere possint?* Francfort, 1571, in-4°, rare, ayant été supprimé. 4° Des opuscules de théologie et de morale. L'édition originale de *las Obras de D. Barthélemy de las Casas*, Séville, 1552, 5 parties in-4°, est rare et recherchée en caractères gothiques; il y en a une contrefaçon en lettres rondes. Sa vie a été écrite en italien par Michel Pio, Bolognais, 1618, in-4°. L'auteur de cet article a aussi donné une notice sur Barthélemy de las Casas, à la fin du t. 2 de son *Voyage à la Trinidad et en Vénézuëla*, Paris, 1812 (1). D—N—L—E.

CASAS (PONS DE LAS CASES, ou LAS), seigneur de Belvéze, en Languedoc, d'une origine commune avec le précédent, fut un des ornements de la chevalerie sous le règne de François I<sup>er</sup>. « On l'appelle « lait, dit une vieille chronique, le vrai chevalier, la « fleur de noble famille. Il eut la gracieuse part des « belles et des mauvaises batailles d'Italie, fut blessé « trois fois, et eut en sa vie, à la façon du temps, « trois combats singuliers, dont il sortit vainqueur, « et le dernier avec pleines dépouilles d'un capitaine « napolitain. » Ce modèle des vertus chevaleresques mourut en 1581, à l'âge de 86 ans. D—N—L—E.

CASAS (CHRISTOPHE DE LAS), né à Séville, mourut en 1576, pour avoir pris mal à propos une dose de manne. On a de lui : 1° *Vocabulaire des deux langues italienne et espagnole*, Venise, 1576, in-8°; réimprimé dans la même ville, en 1594, par

(1) Ses *Œuvres complètes*, précédées de sa vie, et accompagnées de notes historiques, additions, développements, etc., ont été publiées par J.-A. Llorente, Paris, 1822, 2 vol. in-8°. Elles sont dédiées au comte de las Cases.

les soins de Camillo Camilli, qui y avait fait beaucoup d'additions. Gaspard Scioppius critique vivement cet ouvrage; Nicolas Antonio le croit au contraire utile aux Italiens et aux Espagnols: il a tout au moins cessé de l'être. 2° Une traduction espagnole de Solin, Séville, 1575, in-4°. — *Gonzalve DE LAS CASAS*, habitant du Mexique, dans le 16<sup>e</sup> siècle, prenait le titre de seigneur de la province ou nation de Zanguita. Il est auteur d'un traité sur la culture des vers à soie dans la Nouvelle-Espagne: *Arte para criar seda en Nueva España*, Grenade, 1581, in-8°; réimprimé avec les traités de Herrera et autres sur l'agriculture, Madrid, 1620, in-fol. Gonzalve de las Casas avait aussi composé les ouvrages suivants qui sont restés manuscrits: *Tratado de la guerra de los Chichimecos et Defensa de conquistas y conquistadores de las Indias occidentales*. Il traite dans ce dernier ouvrage de la découverte des Indes occidentales et de la conversion des Indiens. A. B—T et V—VE.

*CASATI (PAUL)*, né à Plaisance, en 1617, entra chez les jésuites de bonne heure, et, après avoir enseigné à Rome les mathématiques et la théologie, fut envoyé en Suède à la reine Christine, qu'il acheva de déterminer à embrasser la religion catholique. Il mourut à Parme, le 22 décembre 1707, à l'âge de 91 ans. Il est auteur des ouvrages suivants: 1° *Vacuum proscriptum*. 2° *De Terra machinis mota*, Rome, 1668, in-4°. 3° *Mechanicorum libri octo*. 4° *De Igne Dissertationes*, Parme, 1686 et 1693, 2 vol. in-4°: ce traité est fort estimé; de *Angelis Disputatio theologica*; *Opticæ Disputationes*. Il composa ce traité d'optique à quatre-vingt-huit ans, étant déjà aveugle. On a encore de lui divers autres livres peu importants, dont on trouve la liste dans les *Mémoires de Niceron*. Z.

*CASATI (CHRISTOPHE)*, patricien milanais, né en 1722, et mort dans sa patrie en 1804, était fils du comte Joseph Casati, homme très-instruit, et qui rassemblait chez lui un grand nombre de savants, de littérateurs et d'artistes. Plusieurs d'entre eux durent à ses encouragements une partie de la gloire qu'ils avaient acquise, et, de ce nombre, fut Migliarca, auteur du poëme intitulé: *il Figliuol prodigo*. Au milieu d'une telle société, le jeune Christophe ne put manquer de prendre du goût pour les sciences et les arts. Son inclination particulière le porta spécialement à l'étude de la jurisprudence, et surtout à celle de l'histoire et des vieilles chartes. Il a composé en ce genre quelques écrits pleins d'érudition, qui sont restés dans son portefeuille. Le seul que le public ait connu par l'impression est une dissertation de 207 p. in-8°, intitulée: *dell' Origine delle auguste case d'Austria e di Lorena*, Milan, 1792. Dans cet ouvrage, qui lui valut d'honorables témoignages de satisfaction de la cour de Vienne, il a fait voir, en réfutant quelquefois Mabilion et d'Herrgott, qu'Éticon, premier duc de l'Allemagne inférieure, fut la souche commune des princes d'Autriche et de Lorraine. Établissant ensuite que le père d'Éticon fut le duc Boniface, et son aïeul le duc Gondon, Casati met en évidence

l'origine du très-ancien droit de patronage que la maison d'Autriche avait sur la célèbre abbaye de Grandval en Alsace, et de celui de souveraineté non moins ancien qu'elle exerça sur cette province. La dissertation est accompagnée d'un appendice où l'auteur a montré d'une manière assez péremptoire que les familles des princes français carlovingiens et capétiens dérivent de la même souche que celles des princes d'Autriche et de Lorraine. G—N.

*CASAUBON (ISAAC DE)*, naquit le 18 février 1559, à Genève, où sa famille, originaire du Dauphiné, s'était réfugiée, après avoir embrassé la réformation. Son père étant rentré dans sa patrie, fut ministre à Crest, et se chargea de l'éducation du jeune Isaac, dont les progrès, sous un tel maître, furent si rapides, que, dès l'âge de neuf ans, il parlait latin avec correction et facilité. Il en avait dix-neuf lorsqu'il quitta la maison paternelle pour aller faire son cours académique à Genève. Il s'y livra à l'étude de la jurisprudence, de la théologie, des langues orientales, et se mit en état de remplacer, en 1582, F. Portus, son professeur, dans la chaire de grec. Il y épousa Florence, fille de Henri Estienne, et publia chaque année des éditions, des traductions d'auteurs grecs et latins, avec des notes et des commentaires remplis de critique et d'érudition. Son caractère naturellement inquiet, et la bizarrerie de son beau-père lui ayant rendu le séjour de cette ville désagréable, il accepta, en 1596, une chaire de grec et de belles-lettres à Montpellier, où il ne demeura que deux ans, parce que les appointements qu'on lui avait promis étaient mal payés. Henri IV, informé de son mérite, l'appela à Paris pour occuper un poste semblable à celui qu'il avait en Languedoc. Sa religion, la jalousie des autres professeurs, et peut-être son caractère un peu difficile, lui causèrent des désagréments dont il fut amplement dédommagé par la place de bibliothécaire du roi, avec un traitement de 400 livres, somme considérable à cette époque. Il fut un des commissaires à la conférence de Fontainebleau entre le cardinal Duperron et Duplessis Mornai, et donna son avis en faveur du premier contre le dernier. On savait d'ailleurs qu'il ne partageait point les sentiments des réformés sur divers points importants de leur Symbole. « Il ne faut pas le dissimuler, écrivait-il à Wittembourg; la grande différence que je trouve entre notre foi et celle de l'ancienne Église me cause beaucoup de trouble; car, pour ne point parler des autres questions, Luther s'est éloigné des anciens sur les sacrements; Zwingle s'est éloigné de Luther; Calvin a abandonné l'un et l'autre, et ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. Si nous continuons d'aller ce train, quelle sera la fin de tout ceci?... » Ces dispositions peu déguisées le rendirent suspect à son parti. On le soupçonna de penser à se faire catholique. Ce soupçon se fortifia quand on vit un de ses fils embrasser la religion romaine et se faire capucin. On assure qu'avant de prononcer ses vœux, ce fils étant allé lui demander sa bénédiction, il lui dit: « Je vous la donne de bon cœur; je ne vous condamne point;



« ne me condamnez pas non plus : Jésus-Christ nous jugera. » Après la mort de Henri IV, Casaubon suivit en Angleterre le chevalier Wotton, ambassadeur extraordinaire de Jacques I<sup>er</sup>. Ce prince l'accueillit de la manière la plus distinguée, lui donna deux prébendes, l'une à Cantorbéri, l'autre à Westminster, et lui fit en outre 200 liv. sterl. de pension. Les protestants de France étaient toujours inquiets sur la sincérité de son attachement à leur parti. Pierre Dumoulin écrivit à Montaigu, évêque de Bath, que Casaubon avait beaucoup de penchant pour le papisme ; qu'il n'était plus retenu dans la réforme que par un petit nombre d'articles ; que, s'il retournait en France, il finirait par changer de religion, ce qui, ajoutait Dumoulin, causerait beaucoup de scandale et de préjudice au parti de la réforme. Casaubon se fixa effectivement en Angleterre, et mourut à Londres, le 1<sup>er</sup> juillet 1614. Il fut enterré à Westminster. On lui dressa un mausolée sur lequel fut gravée une épitaphe honorable. C'était un théologien pacifique et conciliant, un savant du premier ordre, bon traducteur, excellent critique. C'est le témoignage que lui ont rendu Pithou, de Thou, Heinsius, Grævius, Gronovius et autres savants. Le cardinal Duperron disait que, pour les belles-lettres, il en savait plus lui tout seul que tous les jésuites ensemble, ce qui est exagéré. Le même cardinal ajoutait que, quand Casaubon parlait français, il semblait que ce fût un paysan ; et que, quand il parlait latin, il semblait qu'il parlât sa langue. Cependant on a remarqué des gallicismes dans son latin, et plusieurs inexactitudes dans ses ouvrages historiques. Son amour-propre, porté au delà des bornes, lui attira quelques désagréments. Il avait d'abord pris le nom d'*Horribonus*, sous lequel il publia ses notes sur Diogène Laërce et sur Théocrite. Il se contenta ensuite de donner une terminaison latine au nom de *Casaubon*. La seule nomenclature de ses livres remplirait plusieurs colonnes (*voy. COLOMÈS*) ; on se bornera à indiquer ici les principaux : 1<sup>o</sup> *In Diogenem Laertium notæ*, 1583, in-8<sup>o</sup> ; réimprim. depuis dans le Diogène de Henri Estienne, de 1594, et dans celui de Meibom. 2<sup>o</sup> *Polyæni Stratagematum lib. 8, gr. et lat. cum notis Casauboni*, Lyon, 1589, in-12. Casaubon est le premier qui ait publié le texte grec de cet auteur. 3<sup>o</sup> *Aristotelis Opera gr. et lat.*, Lyon, 1590, in-fol., avec des notes marginales, édition peu travaillée, réimprimée plusieurs fois. 4<sup>o</sup> *Theophrasti Characteres gr. et lat.*, dont les meilleures éditions sont celles de Lyon, 1622, de Cambridge, 1712, par Needham, et de Cobourg, 1763, in-8<sup>o</sup>, par Fischer. C'est un de ses meilleurs ouvrages en ce genre. 5<sup>o</sup> *Suetonii Opera cum animadversionibus*, Paris, 1606, in-4<sup>o</sup> ; ce commentaire, souvent réimprimé avec des additions, fut reçu avec un applaudissement universel : on le retrouve dans l'édition de Wolf, Leipsick, 1802, 4 vol. in-8<sup>o</sup>. 6<sup>o</sup> *Persii Satyræ cum comment.*, Paris, 1603, in-8<sup>o</sup>. Scaliger, ami du commentateur, disait que « la sauce valait mieux que le poisson. » En effet, quoiqu'on ait quelque peine à soutenir la lecture de cet énorme commen-

taire, où sept cent dix vers sont ensevelis sous tant de passages grecs et latins, les notes de Casaubon n'en sont pas moins une mine d'érudition qui ne saurait être trop louée. 7<sup>o</sup> *Polybii Opera gr. et lat.*, Paris, 1609. Cette version est estimée. Casaubon mourut sans avoir pu donner le commentaire qu'il avait promis sur cet auteur ; après sa mort, on publia ce qui fut trouvé dans ses papiers, Paris, 1617, in-8<sup>o</sup>, ce qui ne va pas plus loin que le 20<sup>e</sup> chapitre du 1<sup>er</sup> liv. Ces notes ont reparu dans les éditions de Gronovius et d'Ernesti. Casaubon a travaillé dans le même genre sur Théocrite, Strabon, Denys d'Halicarnasse, Dicaërque, Pline le Jeune, Apulée, Athénée, Dion Chrysostome, sur le Nouveau Testament, sur St. Grégoire de Nysse, dont il a, le premier, publié l'*Épître à Eustathie, Ambroisie et Basilisse*. Ses ouvrages en ce genre ne sont pas exempts de fautes ; mais on y trouve une sagacité merveilleuse et un jugement exquis ; il interprète ou rétablit les passages des anciens avec un rare bonheur : son commentaire sur Strabon est le meilleur qui existe ; ses travaux sur Théocrite et Athénée sont aussi très-estimés des savants. 8<sup>o</sup> *De Satyrica Græcorum Poesi et Romanorum Satyra libri duo*, Paris, 1603, in-8<sup>o</sup>. Il y soutient que la poésie satirique des Latins est fort différente de celle des Grecs, opinion qui a été combattue par Heinsius, et adoptée par Spanheim. C'est dans cet ouvrage qu'on trouve les premières recherches faites avec succès sur la poésie satirique de ces deux anciens peuples. L'édition de Halle, 1774, in-8<sup>o</sup>, est augmentée des notes de Crenius et de J.-J. Rambach. 9<sup>o</sup> *Exercitationes in Baronium*, Londres, 1614, in-fol. ; Francfort, 1613, in-4<sup>o</sup> ; Genève, 1655 et 63, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage, annoncé d'avance avec beaucoup d'ostentation, n'eut, lorsqu'il parut, qu'un succès médiocre, même parmi les protestants. Casaubon n'avait ni assez d'érudition ecclésiastique ni assez de science théologique pour une entreprise de cette nature, ce qui a fait dire à quelques écrivains « qu'il n'avait renversé que les girouettes du grand édifice de Baronius. » Le cardinal Noris et le P. Pagi l'ont souvent relevé sur la chronologie. 10<sup>o</sup> *De Libertate ecclesiastica liber singularis*, 1607, in-8<sup>o</sup>. Ce livre, entrepris pour soutenir les droits de la puissance temporelle contre les prétentions de la cour romaine, à l'occasion du différend survenu entre la république de Venise et Paul V, fut discontinué par ordre de Henri IV, qui l'avait commandé, après que le différend eut été terminé. Il n'y avait alors que deux cent soixante-quatre pages d'imprimées. Comme Casaubon en envoyait les feuilles à ses amis à mesure qu'elles sortaient de la presse, on les a réimprimées dans la *Monarchia romani Imperii* de Melchior Goldast, et dans recueil des lettres de l'auteur. 11<sup>o</sup> *Ad Frontonem Ducæm Epistola*, Londres, 1611, in-4<sup>o</sup>. L'objet de cette lettre très-piquante est de combattre la doctrine des jésuites sur l'autorité des rois. 12<sup>o</sup> *Casauboni Epistolæ*, dont la meilleure et la plus ample édition est celle d'Ameloveen, à Rotterdam, en 1709, in-fol. Elles sont au nombre de 1,111, dont il y en a trois cents qui n'avaient jamais été publiées.

On y a réuni sa vie, ses poésies, les lettres de son fils, les notes marginales de Colomiès, pour expliquer les endroits obscurs. Quoiqu'il y ait peu de ces lettres qui traitent de matières importantes, la lecture ne laisse pas que d'en être agréable; elles sont bien écrites et pleines d'érudition, mais un peu embarrassées par un trop grand nombre de passages grecs, et trop remplies d'humeur contre ceux dont il croyait avoir à se plaindre. Jean Christophe Wolff a publié un *Casauboniana*, Hambourg, 1710, in-8°. Ce recueil est curieux et plein d'érudition. L'éditeur a mis dans sa préface une notice bonne, mais incomplète, des *Ana. Joly*, sur Bayle, article GOURNAY, dit qu'on attribue l'*Anti-Cotton* à Augustin Casaubon, fils d'Isaac, avant son entrée chez les capucins, mais on n'en a aucune preuve, et les vraisemblances sont contre. T—D.

CASaubON (MÉRIC), fils du précédent, naquit à Genève, le 14 août 1599. Après avoir commencé ses études dans l'académie protestante de Sedan, il suivit son père en Angleterre, et alla les continuer au collège de Christ, à Oxford, où il prit le bonnet de docteur en théologie. Il était curé de Bledon, dans le comté de Sommerset, prébendier de Cantorbéri et recteur d'Ickham, lorsque la révolution qui conduisit le malheureux Charles 1<sup>er</sup> à l'échafaud lui enleva tous ses bénéfices. On lui proposa, de la part de Cromwell, d'écrire l'histoire de cette afreuse époque, en lui laissant la liberté de le faire avec la plus grande impartialité, et en offrant de lui rendre la bibliothèque de son père, avec une pension viagère, reversible sur toute sa famille, laquelle ne s'éteindrait qu'à la mort du plus jeune de ses enfants; Casaubon observa qu'un pareil ouvrage ne pouvait se concilier ni avec son caractère ni avec ses principes; qu'il se croirait obligé d'y insérer des réflexions qui déplairaient sûrement au protecteur. Malgré son refus, Cromwell chargea une personne de lui remettre, en pur don, une somme de 400 liv. sterl., qu'il ne voulut point accepter, quoiqu'il fût dans le besoin. L'offre que lui fit faire la reine Christine, par son ambassadeur, pour l'attirer en Suède, avec promesse d'un traitement honorable, n'eut pas plus de succès. Après le rétablissement des Stuarts, il fut récompensé de son inaltérable fidélité par sa réintégration dans tous ses bénéfices, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juillet 1671. Casaubon fut enterré dans la cathédrale de Cantorbéri, où on lui dressa un monument orné d'une belle épitaphe. C'était un homme pieux, charitable envers les pauvres, d'un caractère honnête et affable, se faisant un plaisir de communiquer le fruit de ses recherches. Stanley et Selden l'éprouvèrent surtout; le premier, pour son édition d'Eschyle, le dernier, pour ses explications des marbres d'Arundel. Il s'était principalement appliqué à la critique. C'est le genre dans lequel il réussissait le mieux. Son érudition était très-variée, sans être aussi profonde que celle de son père, dont les papiers lui furent d'une grande utilité. Il attribuait à la philosophie de Descartes le peu de goût qu'on avait de son temps pour les belles-lettres. Il débuta jeune dans la carrière

des lettres, par des ouvrages qui firent honneur à sa piété filiale, parce qu'ils eurent pour objet de venger la mémoire de son père, attaquée sur l'article de la religion et des mœurs. Le premier était intitulé : *Pietas contra maledicos patrii nominis et religionis hostes*, Londres, 1621, in-8°; on y trouve la liste de tous les ouvrages d'Isaac Casaubon, manuscrits ou imprimés; et le second, *Vindictio patris adversus impostores*, ibid., 1624, in-4°. Il se propose dans tous les deux de réfuter des imposteurs qui avaient publié, sous le nom de son père, un livre dont le but était de faire venir la liturgie chrétienne de celle du paganisme et de celle de l'Alcoran. Ces deux écrits se trouvent aussi dans l'édition de 1709 des lettres des deux Casaubon. Les principaux de ses autres ouvrages sont : 1° *Optati Milevitani libri 7, cum notis et emendationibus*, Londres, 1631, in-8°. 2° *Notæ et Emendationes in M. Antonini libros 12*, ibid., 1643, in-8°. Il avait traduit ces livres en anglais, 1654, in-4°; 1664, in-8°, et fait un *Index* curieux de tous les mots grecs philosophiques qu'on y trouve, et des mots latins correspondants de Sénèque et de Cicéron. 3° *De verborum Usu et accurata eorum cognitionis Utilitate, diatriba*, 1647, in-12. 4° *De quatuor linguis Commentationis pars prior*, 1650, in-8°. Cette première partie roule sur les langues hébraïque et anglo-saxonne. La seconde, qui devait traiter des langues grecque et latine, n'a point vu le jour. 5° *De la Nécessité de la réformation au temps de Luther*, en anglais, Londres, 1664, in-4°. Il s'y propose de justifier du schisme les Eglises protestantes. L'ouvrage ayant été attaqué, il opposa, au bout de deux ans, une réponse à ses antagonistes. 6° *De la Crédulité et de l'Incrédulité*, dont la 1<sup>re</sup> partie parut en 1668, et la dernière en 1670, in-8°. Il y attaquait le sadducéisme moderne, établissait la réalité des esprits, celle des opérations surnaturelles, sans en exclure celle des sorciers. Cet ouvrage, qui contient une histoire du platonisme dans ses rapports avec le christianisme, eut peu de succès. 7° *La Cause première des biens et des maux qui arrivent en ce monde*, 1645, in-4°. Il y expose les sentiments des païens à ce sujet, les examine par l'Écriture sainte, et entreprend de prouver que c'est dans ce livre divin qu'ils les ont puisés. 8° *Traité de l'enthousiasme*, 1655, in-8°, contre ceux qui l'attribuaient à une inspiration du ciel, et contre d'autres qui voulaient le donner pour une inspiration du diable. 9° *Véritable et fidèle Relation de ce qui s'est passé entre Jean Déé et certains esprits*, 1659, in-fol. Leibnitz faisait beaucoup de cas de cet ouvrage. 10° *Défense de l'Oraison dominicale*, 1669, contre le docteur Jean Owen, qui, étant directeur de l'université d'Oxford, s'était couvert au moment où le prédicateur récitait cette oraison. Casaubon a donné plusieurs autres écrits sur diverses matières ecclésiastiques; des notes sur Térence, Épictète, Hiéroclès, Florus; sur Diogène Laërce, dans l'édition de Meibom; sur Polybe, dans l'édition de Gronove; sur Perse, dans l'édition de Londres, 1647, in-8°. On y trouve les notes de Casaubon le père, et celles qu'il

avait laissées dans ses papiers. Méric avait noté plus de 1,000 fautes dans la version latine de Platon par de Serres. Il voulait écrire pour prouver que Gassendi n'avait pas bien entendu Épicure. Ses lettres sont à la suite de celles de son père, dans l'édition d'Almeloveen. Son style en anglais est dur et traînant, entremêlé de mots grecs et latins, suivant l'usage de ce temps. Il a laissé quantité de manuscrits qui sont conservés dans la bibliothèque d'Oxford.

T—D.

CASAUX (CHARLES, marquis DE), membre de la société royale de Londres et de celle d'agriculture de Florence, était propriétaire à l'île de Grenade; mais la France ayant cédé cette île à l'Angleterre, par le traité de 1763, il devint sujet de cette puissance. Après un long séjour dans cette colonie, il revint en France, et il demeurait à Paris pendant les années 1788 à 1791. Il y était distingué par l'agrément et la justesse de son esprit dans les meilleures sociétés, et notamment dans celle du duc de la Rochefoucauld et de la duchesse d'Enville, sa mère. Après le 10 août 1792, Casaux passa à Londres, où il est mort en 1796, dans un âge avancé. Pendant son séjour à la Grenade, il s'était beaucoup occupé de la culture de la canne à sucre, et il reconnut que l'opinion généralement reçue alors, que la culture de cette plante et l'extraction du sucre ne pouvaient se faire d'une manière avantageuse qu'en grand et par des nègres esclaves, n'était qu'un préjugé : il fit voir, par sa propre expérience, que l'on obtenait des résultats proportionnellement aussi avantageux par la petite culture, c'est-à-dire sur de petites habitations ou propriétés, avec très-peu de monde. Il donna, sur ce sujet, un mémoire à la société royale de Londres, sous ce titre : *Système de la petite culture des cannes à sucre*. (Dans le t. 69 des *Transact. philos.*) Ce mémoire fut jugé si utile, qu'il fut réimprimé séparément, à Londres, 1779, in-4°, et, dix ans après, à Paris, dans le *Traité du sucre* par Lebreton, Paris, 1789, in-12. Casaux l'ayant beaucoup perfectionné, le publia sous une forme nouvelle, avec ce titre : *Essai sur l'art de cultiver la canne et d'en extraire le sucre*, Paris, 1781, in-8° de 512 pages, avec une planche assez mal exécutée. Cet ouvrage, remarquable à l'époque où il parut, a été surpassé par celui que M. Dutrône a publié à Paris en 1789 sur le même sujet. Casaux a aussi enrichi de notes la traduction française du voyage d'Arthur Young en France, Paris, an 2 (1795), 3 vol. in-8°. Il a publié des *Considérations sur quelques parties du mécanisme des sociétés*, Londres, 1783-1788, 5 parties in-8°, ouvrage qui a été traduit en anglais sous les yeux de l'auteur, par Parkyns Mac-Mahon. Cet ouvrage, et plusieurs opuscules qu'il composa pendant la révolution, lui ont fait une réputation parmi les publicistes. Les autres écrits du marquis de Casaux sont : 1° *Questions à examiner avant l'assemblée des états généraux*, Paris, 1783, in-12; 2° *Différence de trois mois en 1788*, in-8°; 3° *Simplicité de l'idée d'une constitution et de quelques autres qui s'y rapportent; applications et conséquences*, 1789, in-8°; 4° *La Proposition* (de haus-

sement de la paye des ouvriers) *n'est pas neuve, il ne s'agissait que de la démontrer*, Paris, 1789, in-8°. Ersch, dans la *France littéraire*, a oublié d'indiquer cet ouvrage. 5° *Absurdité de l'impôt territorial et de plusieurs autres impôts, démontrée par l'exposition des effets, ou Réactions des différentes espèces de taxes sur tous les prix tant du travail que de ses produits, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie*, 1790, in-8°. 6° *Considérations sur les effets de l'impôt dans les différents modes de taxations*, Londres, 1794, in-8°.

D—P—s.

CASBOIS (DOM NICOLAS), savant mathématicien, né dans le département de la Meuse ou des Ardennes, fut successivement prieur de l'abbaye de Beaulieu, en Argonne; prieur de l'abbaye de St-Symphorien de Metz, en 1763; président de la congrégation de St-Vannes, en 1789. Il professa longtemps à Metz les belles-lettres, les mathématiques et la physique, et concourut, en 1760, à former l'académie royale de cette ville. Il faisait aussi partie de la société académique de Châlons-sur-Marne. 1° Le *Dictionnaire encyclopédique* (t. 17, p. 942 de l'édition de Genève), contient de Casbois, *Mémoire sur un hygromètre* formé d'une lanière de parchemin qui, par les raccourcissements et allongements comparés à sa longueur totale, fait connaître sur un cadran la quantité d'humidité dont elle est pénétrée. 2° On trouve dans le *Journal encyclop.*, 1763, ainsi que dans le *Journal de Physique*, mars 1781, et dans les *Affiches des Evêchés et Lorraine*, 1781, nos 28 et suivants, un *Mémoire sur les principes physiques des affinités chimiques*, par le même. 3° Le *Journal encyclopédique* contient aussi (année 1777) de D. Casbois, un *Mémoire sur un nouvel aëromètre ou pèse-liqueur à godet*. 4° Plus tard, Casbois lut à l'académie de Metz un *Mémoire sur un hygromètre à boyau de ver à soie*, inséré entièrement dans les *Affiches des Evêchés et Lorraine*, 1784, nos 29 et suivants; 5° un autre *Mémoire* sur son pèse-liqueur, considéré relativement aux sels, 1782. Notre académicien est le véritable inventeur de la méthode dite de mademoiselle Gervais, pour la fabrication du vin. Ce procédé, qui a occupé jusqu'à présent un grand nombre de sociétés savantes, et qui a obtenu, pour son exploitation, une autorisation du gouvernement, se trouve tout entier dans les phrases suivantes : « On conçoit que « moins le vin en fermentation communique avec « l'air extérieur, moins il doit perdre de cette par- « tie volatile qui fait sa force et que l'on appelle « esprit. Donc, pour avoir le vin le plus généreux, « il faut le faire fermenter dans des vaisseaux par- « faitement clos. Mais la fermentation produit du « gaz, et ce gaz élastique romprait les vaisseaux « ou produirait du vin enragé, s'il ne trouvait « pas d'issue; il faut donc, en fermant les vais- « seaux, faire en sorte que le gaz puisse en sortir « sans que l'air extérieur puisse y entrer. Il n'y a « qu'une soupape qui puisse faire cet office..., etc. » C'est ainsi que parlait D. Casbois en 1782 : son opinion n'a pas été tenue à l'ombre du mystère, puisqu'elle fut publiée dans le *Journal de la Province*,

même année, n° 52; et cependant mademoiselle Gervais est venue plus tard s'approprier les idées du modeste bénédictin. M. Tessier qui, dans son *Essai sur la Typographie*, p. 161-165, a donné sur Casbois une partie des détails où nous venons d'entrer, a omis ses deux plus importants ouvrages. 6° *Opuscula elementaria e probatissimis scriptoribus latinis excerpta*, Metz, 1779, 2 vol. in-8° de 500 p. 7° *Cours de mathématiques à l'usage du collège de Metz*, Metz, 1774, 2 vol. in-8°. Ce dernier traité est le seul des ouvrages de D. Casbois indiqué dans la *France littéraire* de M. Quérard. Notre laborieux bénédictin, mort en émigration, avait été jusqu'à présent oublié de tous ceux qui se sont occupés de biographie. B—N.

CASCALES (FRANÇOIS), historien espagnol, naquit dans le 16<sup>e</sup> siècle à Murcie. Ayant terminé ses études avec succès, il prit le grade de licencié et ouvrit dans sa ville natale une école de littérature, d'où sont sortis de bons élèves. On conjecture qu'il mourut vers 1640. (*Voy. Nicolas Antonio, Biblioth. Hispan.*) Cascales est auteur de plusieurs ouvrages estimés : 1° *Discurso historico de la ciudad de Cartagena*, Valence, 1598, in-8°; livre curieux, souvent réimprimé. 2° *Tablas poeticas*, Murcie, 1617, in-8°. L'édition la plus récente comme la plus belle est celle de Madrid, Sanche, 1779, 2 vol. in-8°. On a recueilli dans le second volume divers opuscules de l'auteur. 3° *Nouvelles Observations grammaticales*. 4° *Ars Horatii in methodum reducta*, dont Antonio cite une édition de Valence, 1659. 5° *Cartas philologicas es a saber de letras humanas y varia erudicion*, Murcie, 1654, in-4°. 6° *Discursos historicos de la muy noble y muy leal ciudad de Murcia y su reyno*, ibid., 1624, in-fol., édition rare. Cette histoire, dont on loue l'exactitude, a été réimprimée avec le *Discurso de Cartagena*, Murcie, 1775, grand in-fol., fig. W—S.

CASE (PIERRE DE), dont le véritable nom était DESMAISONS, naquit à Limoges au commencement du 14<sup>e</sup> siècle, entra dans l'ordre des carmes, où, après s'être distingué dans toutes les charges, il devint général, et fut un des docteurs que Philippe VI assembla à Vincennes pour examiner l'opinion du pape Jean XXII sur la vision béatifique. Clément VI le nomma d'abord patriarche titulaire de Jérusalem, puis il le chargea de l'administration de l'évêché de Vaison, dont quelques auteurs le font même évêque; mais son testament et son épitaphe ne lui donnent que le titre d'administrateur de cet évêché. Il mourut en réputation de sainteté en 1548, après avoir composé quatre livres sur le *Maître des Sentences*; des commentaires sur la *Politique* d'Aristote, et des sermons, *de B. Virgine, de Tempore, de Sanctis*, etc. Ces ouvrages sont assez bien écrits pour le temps. (*Voy. Trithème, de Viris illust. carm.*, et la *Biblioth. des aut. eccles.* d'Ellies Dupin.) T—D.

CASE (JEAN DE LA). Voyez CASA.

CASE (JEAN), né à Woodstock, dans le comté d'Oxford, se rendit fameux au 16<sup>e</sup> siècle, dans l'université de cette ville, par son talent pour la dia-

lectique, et fut regardé comme un des plus subtils argumentateurs de son temps. Soupçonné d'être catholique au fond du cœur, on le destitua de ses places dans l'université; mais comme il passait pour un excellent maître, on lui permit d'élever une école de philosophie, qui fut très-fréquentée, surtout par les catholiques. Il joignit à l'étude de la philosophie celle de la physique, prit même le degré de docteur de cette faculté en 1589. Il avait un talent particulier pour inspirer le goût de l'étude aux jeunes gens, qu'il savait instruire en les amusant. C'était un homme aimable et facétieux en société. La crainte de troubler sa tranquillité lui avait fait adopter le système de quelques catholiques de son pays, qui croyaient pouvoir concilier la foi orthodoxe avec leur assistance au service divin dans les églises anglicanes; mais, dans sa dernière maladie, il fit une franche confession du catholicisme, et voulut mourir entre les bras d'un prêtre de cette communion. La plupart de ses ouvrages sont des commentaires sur divers traités d'Aristote, qui eurent de la vogue dans le temps, et furent souvent réimprimés. On a encore de lui : *Apologia musices, tam vocalis quam instrumentalis et mixtæ*, Oxford, 1588, in-8°. Il a laissé en manuscrit : *Apologia academiæ, Rebellionis Vindictæ*. T—D.

CASE (LEVACHER DE LA), s'embarqua pour Madagascar en 1656, sans autre dessein que celui de voir du pays, dans le temps où le maréchal de la Meilleraie possédait en son nom un fort dans cette île. A son arrivée, il trouva les troupes du fort en très-petit nombre, et continuellement exposées aux attaques des insulaires. Fortifiés par le secours qui leur arrivait d'Europe, les Français entreprirent de battre leurs ennemis, et la Case se distingua dès lors par un courage extraordinaire. Il repoussait les insulaires rassemblés par milliers, quoique n'ayant avec lui qu'un petit nombre de soldats; il combattit même, et tua avec les armes du pays un souverain en réputation d'une grande valeur. Ces exploits lui attirèrent beaucoup de considération de la part des insulaires et des Français. Chamargou, gouverneur du fort Dauphin, en devint jaloux, et chercha à le faire périr. Instruit de ce projet, la Case se retira dans l'intérieur du pays avec quelques Français et une petite troupe de nègres : c'était à qui, des princes, obtiendrait son alliance. Dian, c'est-à-dire le roi Rasisatte, le captiva plus qu'un autre, et lui fit épouser sa fille, la princesse Dian Nong. La Case ne profita de son élévation que pour faire du bien aux Français. Occupé sans cesse à faire des courses contre leurs ennemis et contre ceux de son beau-père, il faisait passer au fort la plus grande partie de son butin. Le besoin que l'on avait de son secours, plus que la reconnaissance de procédés si généreux, engagèrent plus d'une fois Chamargou à se rapprocher de lui et à le rappeler. La Case ne s'y refusa jamais, et fut toujours disposé à faire tout le bien que l'on attendait de lui. Lorsque Rennefort (*voy. ce nom*) arriva dans l'île, la Case se lia avec lui d'une amitié très-intime, et lui donna les meilleurs conseils; mais ces avis, que Rennefort porta

en France, furent peu goûtés; cependant on avait accordé à la Case le titre de major de l'île. Il continua de se signaler par des exploits dignes d'un plus grand théâtre, et de servir des gens qui se refusaient en quelque sorte au bien qu'il leur voulait faire. Enfin, au mois de juin de l'année 1670, il mourut d'une colique très-commune dans le pays. On prétend que sa veuve se remaria secrètement à un autre Français.

M—E.

CASEARIUS (JEAN), ecclésiastique hollandais, résident à Cochin sur la fin du 17<sup>e</sup> siècle, avait des connaissances fort étendues sur la botanique; il coopéra au magnifique ouvrage que Rhéède van Drakenstein publia sous le titre d'*Hortus Malabaricus*, en 15 vol. in-fol. avec figures. Caséarius dressa le plan de l'ouvrage, fit les descriptions des plantes et rédigea le texte des deux premiers volumes. Jacquain a consacré à sa mémoire un genre de plantes qu'il a observé en Amérique, auquel il a donné le nom de *casearia*. Linné le réunit à celui du *samya*, comme peu différent; mais la découverte de plusieurs nouvelles espèces l'a fait rétablir: ce sont des arbres et des arbustes.

D—P—s.

CASELIUS (JEAN CHESSEL, plus connu sous le nom de), naquit en 1533, à Goettingue, d'une famille originaire du duché de Gueldre, d'où elle avait été bannie à cause de son attachement à la nouvelle réforme. Il fit ses études à Leipsick, à Rostock, à Francfort, à Bologne, et eut pour maîtres Melancthon, Camérarius, etc. Deux voyages en Italie, l'un en 1560 et l'autre en 1566, le mirent en relation avec les hommes de lettres les plus distingués de ce pays, tels que Muret, Manuce, Sigonius, Victorius, et autres. Au retour de son premier voyage, il devint professeur de philosophie et d'éloquence à Rostock. Quelques années après, il se chargea de l'éducation du fils de Jean-Albert, duc de Mecklembourg. Le duc de Lunebourg l'appela ensuite pour remplir une chaire de philosophie dans l'université d'Helmstadt, récemment fondée. C'est dans ce poste qu'il passa les vingt-quatre dernières années de sa vie, et qu'il finit ses jours le 9 avril 1613. Casélius s'était acquis une considération générale auprès des savants et des personnes du plus haut rang; il la méritait par son honnêteté et son respect pour la religion. Il s'était fortement prononcé contre Daniel Hoffmann et autres qui, pour mettre la philosophie en contradiction avec la théologie, enseignaient qu'il y a plusieurs choses qui sont vraies en théologie et fausses en philosophie, paradoxe dont Bayle a fait depuis un bien funeste usage. L'empereur Maximilien lui donna une grande marque de son estime, en le rétablissant dans tous les titres de noblesse de ses ancêtres. Ses ouvrages sont très-nombreux; mais c'est surtout par ses lettres qu'il est connu; le style en est pur, la latinité élégante; elles sont pleines de grâce, de pensées ingénieuses; on y trouve une vaste érudition, distribuée avec beaucoup de goût; elles roulent, en général, sur des matières analogues à la profession de l'auteur. Les savants et les personnes de qualité auxquels elles sont adressées en faisaient leurs délices, et on les lit encore aujourd'hui avec

autant d'intérêt que de plaisir. Il s'en faut de beaucoup qu'elles aient été toutes imprimées, et nous n'avons pas même une édition complète de toutes celles qui ont vu le jour. Le plus ample recueil est celui que Just de Dranfelf publia en 1687, in-8°, à Francfort, sous ce titre: *Opus epistolicum exhibens J. Caselii epistolas*, etc.; il y a à la fin un petit traité latin sur le genre épistolaire, de *Charactere epistolico*. Le même éditeur avait fait imprimer quelques années auparavant un recueil de poésies grecques et latines de Casélius, qui respirent le goût de l'antiquité. Il avait promis de donner au public les ouvrages politiques et philosophiques du même auteur, mais ce projet est resté sans exécution. On a encore de Casélius des traductions de l'*Agésilas* et de la *Cyropédie* de Xénophon, et divers autres ouvrages. Térénce était son auteur favori, et il le portait toujours avec lui.

T—D.

CASELLA (PIERRE-LÉON), historien, antiquaire et poète latin du 16<sup>e</sup> siècle, était né, non pas à Aquilée, comme on l'a écrit, mais à Aquila, dans l'Abruzze. Luca Contile, dans une de ses lettres écrite en 1562, loue ses talents, ses qualités estimables, et la connaissance parfaite qu'il avait acquise, dans une extrême jeunesse, de la langue et de la poésie latines. En supposant que Casella eût alors vingt ou vingt-deux ans, il était donc né vers 1540 ou 1542. On ignore l'époque de sa mort. Son ouvrage de *Primis Italiæ Colonis* parut pour la première fois à Lyon, en 1606, in-8°, et fut ensuite inséré dans le 1<sup>er</sup> volume du recueil des historiens d'Italie publié par Grævius et Burmann. Il est suivi, dans l'édition de Lyon, d'un opuscule du même genre: *de Tuscorum Origine et Republica Florentina*, des éloges de quelques illustres artistes et d'un recueil d'épigrammes et d'inscriptions. La latinité de ces divers écrits ne justifie pas tout à fait les éloges de Luca Contile, et, dans son premier ouvrage, l'auteur ne montre pas toujours une critique extrêmement sûre. Il rejette, il est vrai, comme supposés, les auteurs publiés par Annius de Viterbe; mais il donne comme réelles certaines suites généalogiques des premiers rois d'Italie, qui ne sont pas moins fabuleuses. Il fait peu d'usage des monuments; ses assertions sont souvent dépourvues de preuves suffisantes. Enfin, au jugement de Tiraboschi, après tout ce qui avait déjà paru sur les antiquités de l'Italie, on devait attendre quelque chose de meilleur.

G—É.

CASENAVE (ANTOINE DE), conventionnel, né le 9 septembre 1763, à Lambeye, dans le Béarn, remplissait, en 1789, les fonctions de substitut du procureur général au parlement de Pau. Nommé d'abord officier municipal, puis membre de l'administration centrale des Basses-Pyrénées, il fut, en 1792, député par ce département à la convention. Dans le procès du roi, Casenave s'éleva contre l'accumulation de pouvoirs que s'arrogeait l'assemblée, soutint qu'aux termes de la constitution de 1791 le monarque n'était passible que de la déchéance; demanda que, pour la condamnation, la majorité des voix fût fixée aux deux tiers des membres présents,

et se réunit à ses collègues de députation pour voter la réclusion et le bannissement à la paix. Il prit ensuite la parole dans la discussion sur le sursis et l'appuya fortement, malgré les cris et les menaces de la montagne. Le nom de Casenave ne se trouve pas sur la liste des députés qui protestèrent contre les journées des 6 et 19 juin 1795. Après le 9 thermidor, envoyé dans le département de la Seine-Inférieure pour y rétablir l'ordre, il sut paralyser les efforts des malveillants, qui semaient des inquiétudes sur les subsistances, et prit de sages mesures pour l'approvisionnement des marchés. Il fit ôter des mains de la populace les armes qu'on lui avait données, et rentrer dans les magasins les piques « qui, dit-il, semblent avoir été inventées pour effrayer la société et pour l'opprimer. » Après la mise en activité de la constitution de l'an 3, il entra au conseil des cinq-cents, où il se fit remarquer par sa modération. Sorti en 1797, il fut nommé par le directoire commissaire dans son département. Il y trouva des ennemis qui complotèrent contre ses jours, et il fut même blessé d'un coup de pistolet. En 1799, il fut réélu au conseil des cinq-cents, et après la journée du 18 brumaire, il fit partie de la commission de ce conseil, chargée de discuter les bases de la nouvelle constitution. Membre du nouveau corps législatif, il en fut élu secrétaire le 7 mars 1800. Il en sortit en 1805, mais il fut rappelé par le sénat en 1810, et il y siégeait encore à l'époque de la restauration. Le 8 juillet 1814, il signala les abus résultant du droit que s'attribuaient diverses autorités municipales d'établir des contributions pour fournir à leurs dépenses, et fit décider que le recouvrement en serait interdit jusqu'à leur régularisation par une loi. Élu député par l'arrondissement de Pau, en 1815, à la chambre des représentants, Casenave ne parut pas une seule fois à la tribune; et le 29 juin, il obtint un congé pour cause de maladie grave. Cet homme estimable mourut à Paris, le 27 avril 1818. W—s.

CASENEUVE (PIERRE DE), né à Toulouse le 31 octobre 1591, de parents aisés qui ne négligèrent rien pour son éducation. Après avoir terminé son cours de théologie, il se livra à l'étude de la jurisprudence, et fit dans cette science des progrès très-remarquables. Il possédait à fond les langues savantes, et le désir d'acquérir une intelligence parfaite des auteurs latins modernes lui fit apprendre l'allemand, l'italien, l'espagnol, et même l'ancien provençal. L'étude réfléchie qu'il fit de ces langues contribua sans doute à faire naître en lui le goût des recherches grammaticales et étymologiques auxquelles il s'adonna dans la suite. Le besoin d'une vie paisible et retirée lui fit préférer l'état ecclésiastique aux emplois brillants de la magistrature qu'il pouvait espérer. Satisfait d'une modeste prébende qu'il obtint à l'église St-Étienne, sans soins, sans désirs, il se proposait d'achever ses jours dans la retraite et au milieu de ses livres. Son mérite, qui commençait à le faire connaître plus qu'il ne l'aurait voulu, fut un obstacle à sa résolution. L'archevêque de Toulouse l'appela près de lui, et le déter-

mina à travailler sur la coutume de Languedoc. Le *Traité du franc-alleu*, Toulouse, 1641, in-4°, qu'il mit au jour peu de temps après, fut accueilli par les états du Languedoc, qui lui offrirent une pension pour écrire l'histoire de la province. Caseneuve refusa la pension, ne voulant d'autre récompense d'un travail utile à son pays, que le plaisir même de l'avoir entrepris. Il fit paraître, pour dégager sa parole, la *Catalogne française*, Toulouse, 1644, in-4°, ouvrage très-piquant dans le moment où il fut publié, rempli d'ailleurs de choses curieuses, et qui fut généralement bien reçu. Le plus connu actuellement des ouvrages de Caseneuve est son dictionnaire intitulé : *Origine de la langue française*. Il en était occupé depuis plusieurs années, lorsqu'il apprit que Ménage faisait imprimer son travail sur le même sujet. Aussitôt il renonça à ses projets, et une circonstance qui aurait rendu ennemis d'autres personnes les unit d'une amitié qui ne finit qu'à la mort de Caseneuve, arrivée le jour anniversaire de sa naissance, en 1652. Le manuscrit de l'ouvrage qu'il avait commencé sur la langue française passa entre les mains de ses héritiers, qui le conservaient avec soin. Foucault, intendant à Montauban, l'obtint d'eux, et le communiqua à Ménage, qui en avait fait commencer l'impression lorsqu'il mourut, en 1692. Simon de Val-Hébert resta alors chargé d'en suivre la publication, et c'est à ses soins et à sa patience que nous devons de posséder cet ouvrage dans un ordre qui en rend la lecture agréable. On le trouve à la suite de l'édition du *Dictionnaire étymologique* de Ménage, Paris, 1694, in-fol., et fondu avec le texte dans les éditions suivantes de ce dictionnaire. (Voy. JAULT et MÉNAGE.) Les autres ouvrages de Caseneuve sont : 1° *la Caritée ou la Cyprienne amoureuse*, in-8°, roman ; 2° *l'Origine des Jeux fleureaux de Toulouse*, 1659, in-4°. On trouve à la tête de ce traité fort intéressant la vie de l'auteur, en latin, par Bernard Médon. Il est bon de remarquer que Caseneuve n'y fait aucune mention de Clémence Isaure, regardée comme la fondatrice des Jeux floraux, et que l'éditeur a ajouté à la fin du volume des pièces qui prouvent que Clémence Isaure n'a jamais existé. Il avait publié quelques autres ouvrages peu importants, et en a laissé en manuscrit de plus remarquables, entre autres un *Traité de la langue provençale*; un *de l'Origine des Français*; et une *Histoire des favoris de France*. On en trouve la liste dans la préface que Val-Hébert a mise au-devant de l'édition qu'il a donnée des *Origines*. (Voy. les *Mémoires* de Nicéron, t. 18.) W—s.

CASES (MARIE-JOSEPH-EMMANUEL-AUGUSTE, DIEUDONNÉ, comte DE LAS), que son dévouement à Napoléon dans l'exil et le *Mémorial de Ste-Hélène* rendront à jamais célèbre, naquit en 1766 au château de Las Cases, aux environs de Revel (Haute-Garonne). Le grand nombre de ses prénoms indique un peu le voisinage de l'Espagne. Le comte de las Cases se glorifiait, à juste titre, d'appartenir à la même famille que le vertueux évêque de Chiapa, prétention fondée sur d'anciens parchemins qui prouvent que cette famille d'origine française, étant

passée en Espagne avec Henri de Bourgogne, revint en France sous la régence de Blanche, mère de St. Louis, et était en possession du marquisat de la Caussade. Le jeune de las Cases, après avoir fait d'excellentes études au collège militaire de Vendôme, sous les Pères de l'Oratoire, fut admis à l'école militaire de Paris à la suite d'un brillant concours, d'où sa sortie précéda d'une année l'entrée de Napoléon Bonaparte : il passa ensuite à l'école de marine ; et, après les examens de rigueur, dans lesquels il obtint les premiers numéros, il fut reçu à bord d'un vaisseau de l'escadre anglo-espagnole, commandée par don Louis de Cordora. Il assista au siège de Gibraltar, où il courut les plus grands dangers, et, le 20 octobre 1782, prit une part glorieuse au combat naval qui se donna près de Cadix, et dans lequel se trouvaient engagées deux escadres de cinq vaisseaux de ligne chacune. Il profita du retour de la paix pour visiter successivement les colonies d'Amérique, le Sénégal, l'île de France et l'Inde. Il servit dans la guerre de l'indépendance, et fut enfin nommé lieutenant de vaisseau à vingt-trois ans, peu de jours avant l'ouverture des états généraux. Las Cases subit en cette occasion des examens dans lesquels il satisfit si bien ses examinateurs, au nombre desquels était le célèbre Monge, qu'il lui fut accordé une lieutenance de préférence à trois cents concurrents, ses anciens. Dès le commencement de la révolution, il émigra comme la plupart des officiers de marine qui tenaient à la noblesse, et alla se ranger à Worms sous les drapeaux du prince de Condé. De Worms il se rendit à Coblenz, où il fut admis dans la société de mesdames de Polastron et de Balbi, chez lesquelles les deux frères du roi passaient leurs soirées, et fit plusieurs voyages à Aix-la-Chapelle, où il gagna l'affection du roi de Suède, Gustave III, qui parcourait l'Europe incognito sous le nom de comte de Haya, et qui, après lui avoir conféré un grade dans sa marine, voulait l'emmener avec lui dans ses États. Las Cases fut aussi honoré de l'estime et de la confiance de la princesse de Lamballe, qu'il accompagna jusqu'à la frontière, lors de son retour en France pour se rendre auprès de la reine ; et il l'aurait suivie déguisé jusqu'à Paris, si elle ne l'en eût empêché. Après la retraite des Prussiens, en Champagne, il chercha à pénétrer en Hollande, à travers le duché de Luxembourg et le pays de Liège, et passa de Rotterdam à Londres sur un vaisseau charbonnier, où il eut à souffrir les plus durs traitements. Plus tard, las Cases, qui faisait partie de l'expédition de Quiberon, eut le bonheur de ne point débarquer, ce qui sans doute lui sauva la vie. De retour en Angleterre, il se trouva dans la situation la plus pénible, sans amis et sans argent. Il se fit maître de langues et de mathématiques, travailla courageusement, et, après plusieurs années d'études et de recherches, publia, sous le nom de *Lesage*, un excellent *Atlas historique et géographique*, dont la vente le mit pour longtemps à l'abri du besoin. Il est souvent question de cet ouvrage dans le *Mémorial de Ste-Hélène*, et même, à dire vrai, plus souvent que de

raison. Ici l'on trouve : « Je disais à l'empereur : « *Mon Atlas*, etc. Là : L'empereur me disait : *Voire Atlas*, etc. » De compte fait, l'*Atlas* revient sur le tapis une vingtaine de fois ; mais pardonnons à l'auteur cette petite faiblesse paternelle, bien justifiée d'ailleurs par le mérite réel de cette production. Quoique las Cases fût, grâce à son talent, parvenu à se procurer l'aisance en Angleterre, il soupirait après la France, et fut l'un des premiers à profiter de l'amnistie offerte aux émigrés. Il revint donc, et continua de se livrer dans la retraite à ses études historiques. Le perfectionnement de l'*Atlas* en fut un heureux fruit. En 1800, lorsque les Anglais attaquèrent Flessingue et menacèrent Anvers, las Cases s'empressa d'offrir ses services au gouvernement, et figura parmi les nombreux volontaires qui marchèrent vers l'Escaut, sous la conduite de Bernadotte. Placé dans l'état-major du maréchal, il se fit assez remarquer pour mériter d'être signalé à Napoléon, qui le nomma chambellan à l'époque de son mariage avec Marie-Louise. A ces fonctions purement honorifiques, las Cases désira joindre un titre plus conforme à ses talents et à l'activité de son esprit ; ses desirs furent satisfaits : il obtint celui de maître des requêtes, justement envié dans un temps où, grâce à la nullité du sénat et du corps législatif, le conseil d'État pouvait passer avec raison pour le premier corps politique de l'empire. Las Cases, en qualité de maître des requêtes, fut chargé de plusieurs missions importantes : il alla en Hollande, au moment de la réunion de ce royaume à l'empire, pour y recevoir les objets relatifs à la marine ; en Illyrie, pour y liquider la dette publique ; et parcourut une grande partie des départements de l'empire, pour y visiter les établissements de bienfaisance. Dans ces diverses missions, il donna des preuves d'habileté. A la première rentrée des Bourbons, en 1814, il se démit du commandement de la 10<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris, et partit pour l'Angleterre, d'où il envoya assez tardivement, comme membre du conseil d'État, son adhésion à la restauration. Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, le nomma conseiller d'État, bien que las Cases ne fût pas encore de retour d'Angleterre. Il revenait en France prendre possession de ses nouvelles fonctions, lorsque la bataille de Waterloo vint renverser définitivement le trône impérial. A peine sut-il Napoléon arrivé de l'armée, qu'il alla spontanément se placer de service auprès de sa personne, comme chambellan. « Tels avaient été « jusque-là, dit-il dans le *Mémorial*, le désintéressement, la simplicité, quelques-uns diraient la naïveté de ma conduite, que, malgré mes relations « journalières comme officier de sa maison et membre de son conseil, il me connaissait à peine. Je « me trouvai au moment de son abdication, et « quand il fut question de son éloignement, je lui « demandai à partager sa destinée. — Mais savez-vous jusqu'où votre offre peut vous conduire ? « me dit-il, dans son étonnement. — Je n'ai point « calculé, répondis-je. Il m'accepta. » Las Cases ne put accompagner Napoléon dans son voyage

jusqu'à Rochefort, mais le rejoignit dans cette ville, après avoir couru de vrais dangers dans son passage à Saintes ; et peu de jours après tous deux voguaient ensemble pour Ste-Hélène. C'est là que pendant près de dix-huit mois las Cases eut avec le monarque déchu un commerce intime de tous les instants ; il devint son maître d'anglais, et conçut l'heureuse idée de mettre par écrit, chaque soir, les faits et dits de l'empereur. Le héros se plaisait à faciliter le travail de son bienveillant historiographe, et développait dans de longues conversations les points les plus remarquables de son étonnante histoire. Le jeune Emmanuel de las Cases, actuellement député, que son père avait emmené à Ste-Hélène, servait souvent de copiste. L'empereur avait un ami : on lui envia cette consolation ; et ici peut-être le mauvais vouloir de sir Hudson Lowe, le geôlier de Napoléon, fut secondé par la jalousie que portaient à las Cases d'autres personnes qui formaient la petite cour de Longwood ; Hudson Lowe redoutait aussi les révélations consignées dans le journal du comte, dont la correspondance fut interceptée ; on y lut les plaintes amères qu'il adressait en Europe sur la conduite barbare des agents du gouvernement britannique. En conséquence, il fut brutalement arrêté le 25 novembre 1816, en présence même de Napoléon. Les portes de son appartement furent enfoncées, tous ses papiers saisis, et, pendant six semaines, on le tint en chartre privée. Transporté ensuite au cap de Bonne-Espérance, il y resta prisonnier pendant huit mois. Napoléon fut très-sensible au départ de las Cases, et, dans une lettre aussi noble que touchante, lui fit connaître ses sentiments à cette occasion. Las Cases était dangereusement malade, lorsqu'enfin il fut jeté sur un bâtiment, monté seulement de douze hommes d'équipage. Après cent jours environ de la plus pénible traversée, il arriva dans la Tamise ; mais on ne lui permit pas de débarquer. Tous ses papiers furent de nouveau saisis sans inventaire par un agent de police, et il fut envoyé comme prisonnier sur le continent, trainé, sous l'escorte de deux gendarmes, à travers le royaume des Pays-Bas, et conduit à Francfort, où la liberté lui fut enfin rendue après une captivité de treize mois qui avait considérablement altéré sa santé, naturellement très-délicate. Il était de petite taille, de la constitution la plus frêle, et, chose étrange, quoique marin dès sa jeunesse, il fut toute sa vie sujet au mal de mer ; mais avec tous ces désavantages la nature l'avait doué d'une grande énergie. A son arrivée à Francfort, il se mit sous la protection de l'Autriche, et, depuis ce moment, il ne fut plus inquiété. Quatre ans après on lui permit de rentrer en France. Napoléon en mourant lui donna dans son testament une place honorable (1). Las Cases possédait en outre trois souvenirs précieux qu'il tenait de la main même du donateur, savoir : le nécessaire de campagne dont Napoléon s'était servi à Austerlitz ; les éperons qu'il portait dans la

(1) Il paraît que le comte de las Cases n'a jamais touché, intégralement du moins, la somme que Napoléon lui légua par son testament.

campagne de France, une croix d'officier de la Légion d'honneur qui avait longtemps décoré sa poitrine. De retour en France, las Cases publia le *Mémorial de Ste-Hélène* qui a obtenu un si prodigieux succès, et en même temps donné lieu à plusieurs réclamations personnelles. Dans cet ouvrage, écrit sous la dictée d'un héros qui trop souvent a voulu mentir à la postérité, l'auteur ou plutôt le rédacteur complaisant et dévoué passe en revue les principaux événements de la vie de Napoléon ; il les met en relief, et s'efforce avec beaucoup d'art de pallier les moins pardonnables offenses. Il pousse le zèle de l'apologie jusqu'à vouloir justifier le meurtre du duc d'Enghien ; ce plaidoyer occupe un long chapitre laborieusement travaillé. Vains efforts ! c'est ici la tache de sang sur la main de lady Macbeth : l'Océan y passerait sans pouvoir l'effacer. Quant à la vie de l'auteur, elle se trouve retracée dans le *Mémorial* à peu près tout entière, par fragments détachés. Il suffit au biographe de les coordonner : car las Cases, dont la vie fut sans tache, parle toujours de lui-même avec autant de convenance que de bonne foi. Lorsque la révolution de 1830 rendit l'existence au parti bonapartiste, il rentra dans la vie politique. Elu député par l'arrondissement de St-Denis, il prit durant deux sessions une part active aux travaux de la chambre, toujours sur les bancs de la gauche. En 1834 il refusa le mandat qui lui fut offert, et fut honoré par les électeurs de St-Denis de la présidence de leur collège ; mais, quoiqu'il cédât dès lors au poids de l'âge et des infirmités, il accepta de nouveau en 1839 le titre de député du même arrondissement. Tout ce que l'on connaît de lui dans cette dernière époque, c'est un mot assez significatif prononcé au moment où le système de la paix à tout prix souffrait débonnairement le bombardement de Beiruth et sacrifiait le pacha d'Égypte Méhémet-Ali : *Nous faisons*, dit las Cases, *une halte dans la boue*. Ce mot a été attribué, dans une autre circonstance, au général Lamarque. Le comte de las Cases mourut à Passy en 1841, emportant au tombeau la réputation bien rare d'un homme qui n'avait jamais varié dans ses opinions politiques depuis le moment où il embrassa la cause de Napoléon. On l'a souvent appelé le courtisan du malheur et de l'exil (1).

D—R—R.

(1) Walter Scott en général pen favorable à Napoléon et à ses partisans, fait le plus grand éloge de las Cases et du *Mémorial*. « Le profond attachement du comte à sa personne (de Napoléon) « ne pouvait être mis en doute ; et son âge, son caractère, comme « ayant exercé des fonctions civiles, l'empêchaient de prendre « beaucoup de part à ces débats et à ces querelles, qui, malgré l'affection qu'ils avaient tous pour Bonaparte, éclataient parfois entre « les officiers de la maison. Il avait du goût pour les lettres et était « en état de converser sur les principaux points de l'histoire et des « sciences. C'était un émigré, et, connaissant toutes les manières « et les intrigues de l'ancienne noblesse, il avait mille anecdotes à « raconter que Napoléon écoutait avec plaisir. » Parlant ensuite du *Mémorial*, Walter Scott observe que l'admiration de las Cases pour son héros était si grande « que parfois on serait tenté de croire « qu'il n'a pas une idée bien exacte du mal et du bien, tant il est « porté à trouver ce que Napoléon dit ou fait invariablement bien. « Mais si son affection contribuait jusqu'à un certain point à aveugler son jugement, elle portait du moins du fond de son cœur. Le « comte en donna encore une preuve non équivoque en con-



CASIMIR I<sup>er</sup>, dit LE PACIFIQUE, fils de Miécislas II, roi de Pologne, était encore enfant lorsqu'en 1054 il perdit son père. Sa mère Richsa, nommée sa tutrice et régente du royaume, ayant soulevé les Polonais par son mauvais gouvernement, fut obligée, en 1056, de s'enfuir en Saxe avec son fils, que bientôt après elle envoya à Paris. Casimir s'y livra à l'étude, et sembla chercher dans la culture de son esprit un dédommagement au trône auquel il était forcé de renoncer. Cependant la Pologne, en proie aux dissensions intestines, était en même temps ravagée par le roi de Bohême et par les Russes. Quelques hommes courageux songèrent à tirer leur pays de cet abîme. Une diète fut indiquée à Gnesne, et le primat Étienne Pobozg proposa de rappeler l'héritier légitime de la couronne. Quoique l'on ne connût pas son caractère et que l'on pût craindre qu'il ne cherchât à venger les outrages qu'il avait reçus, aucun personnage puissant ne paraissant digne de gouverner, on convint de rappeler Casimir; mais on ignorait le lieu de sa retraite. Les ambassadeurs que l'on envoya à sa mère apprirent qu'il s'était retiré dans l'abbaye de Cluny. Ils allèrent l'y trouver, et lui exposèrent les malheurs et les désirs de la nation. Casimir était lié par des vœux; il avait même reçu le diaconat. Le pape Benoît IX, à qui l'on s'adressa pour qu'il rompit les engagements de Casimir, feignit de ne pouvoir accorder cette demande, afin de redoubler l'empressement des Polonais. Il se rendit enfin à leurs sollicitations, à condition que chaque Polonais payerait tous les ans, à perpétuité, une certaine somme pour l'entretien d'une lampe dans l'église St-Pierre; que la nation entière porterait, comme les moines, les cheveux courts en forme de couronne; qu'aux grandes fêtes, tous les nobles auraient au cou, durant la messe, une étole de lin, sensible à celle des prêtres et des diacres; que Casimir conserverait l'habit religieux, et que les Polonais, enfin, ne mangeraient pas de viande depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Casimir quitta le cloître. Sa mère, qu'il vit en traversant la Saxe, essaya vainement de le dissuader de retourner en Pologne. Accueilli par des acclamations générales, il fut couronné à Gnesne en 1041. Son premier soin fut de chercher à étouffer les semences de division, et de publier une amnistie. Cette sage conduite produisit le plus heureux effet pour le rétablissement de la tranquillité. Casimir, prévoyant que la prospérité de l'État réveillerait la jalousie des puissances voisines, chercha à les gagner. Jaroslaw, duc de Russie, était l'ennemi le plus dangereux. Casimir rechercha son alliance, lui demanda la main de sa sœur, et offrit même de rendre aux Russes plusieurs villes que Boleslas, son aïeul, leur avait enlevées. Ils avaient eux-mêmes besoin de la paix. Leur duc signa le traité proposé, et remit sa sœur Marie aux ambassadeurs de Casimir, avec une dot convenable. La princesse, en arrivant en Pologne, abjura la religion

grecque, se fit de nouveau baptiser, et prit le nom de *Dobrognewa*. La Mazovie rentra sous l'obéissance de Casimir. Les Prussiens offrirent de lui payer un tribut, et se remirent sous sa dépendance. Ce prince, assuré de la paix au dehors, chercha à faire fleurir les sciences dans son royaume. Les monastères étant alors leurs sanctuaires, il envoya à Cluny des députés avec de riches présents. Ils en ramènèrent douze religieux, pour qui le roi fonda deux couvents dont l'établissement contribua à épurer les mœurs et à donner à la religion la dignité et la décence qui s'étaient perdues au milieu des guerres civiles. Malgré son amour pour la paix, Casimir fut obligé, en 1052, pour ne pas s'attirer le courroux de l'Empereur qui l'avait préservé des attaques du roi de Bohême, de lui fournir des troupes pour aller en Hongrie venger ses défaites qu'il attribuait aux secours envoyés aux Hongrois par les Polonais. La guerre ne fut pas longue, et tous les efforts de Casimir tendirent ensuite à faire goûter au peuple les bienfaits d'une sage administration. A sa mort, arrivée le 28 novembre 1058, il ne restait en Pologne presque aucune trace des calamités passées. Ce prince emporta les regrets de ses sujets, et mérita le titre glorieux de restaurateur pacifique du royaume. Il eut quatre fils : Boleslas, qui lui succéda; Uladislav, Othon, qui mourut avant lui; Miécislas, qui ne lui survécut que peu d'années, et une fille qui épousa Vratislav, duc de Bohême. E—s.

CASIMIR II était le cinquième fils de Boleslas III, roi de Pologne, qui, à sa mort, en 1158, ne lui assigna aucun lot dans le partage qu'il fit de ses Etats à ses autres enfants. Il est vrai qu'alors Casimir était au berceau, et l'on prétend que son père, à qui on adressa des représentations à ce sujet, répondit que les frères de Casimir contribueraient malgré eux à l'élever. Parvenu à l'âge viril, Casimir commanda, ainsi que chacun de ses frères, une division de l'armée qui fit une invasion en Prusse, en 1164. Il reçut de Boleslas IV, en 1167, les provinces de Sandomir et de Lublin, possédées auparavant par son frère Henri, mort dans la guerre contre les Prussiens. Boleslas ayant mécontenté ses sujets, le trône fut offert à Casimir, qui rejeta cette offre avec indignation. Ce refus augmenta l'estime que les Polonais avaient déjà pour lui. Miécislas III, qui avait succédé à Boleslas, souleva les Polonais par sa mauvaise conduite : on se réunit pour lui ôter la couronne en 1171. On l'offrit à Casimir; il ne l'accepta qu'avec peine. Cracovie se déclara pour lui : cet exemple entraîna toutes les provinces. Miécislas, étonné seul de cette défection générale, demanda en vain des secours aux nobles de la grande Pologne et à ses gendres, Bogislas, duc de Bohême, et Henri, duc de Bavière et de Saxe. Son fils Othon même se souleva contre lui, et fit hommage à Casimir de la province qu'il venait d'usurper. Casimir se faisait chérir par sa bonté et la sagesse de son gouvernement; il corrigea les abus, abrogea les usages onéreux au peuple, entre autres celui qui obligeait les gens de la campagne à fournir le logement et la nourriture à tout

« crant au service de son maître une somme de 4,000 liv. sterling « ou environ. » (*Histoire de Napoléon Bonaparte.*)

noble en voyage. Cependant Miecislav, qui s'était réfugié en Silésie, connaissant bien le caractère de son frère, lui écrivit pour lui redemander ses États, en lui rappelant des services signalés qu'il lui avait rendus. Si l'on en croit les historiens, Casimir aurait renoncé au trône, qu'il croyait ne devoir qu'à une injustice, s'il eût pu en descendre sans l'aveu de ceux qui l'y avaient élevé. Il leur peignit l'infortune de son frère, et se reprocha d'avoir aidé son fils Othon à le dépoñiller. Les magnats se méprirent sur les sentiments de Casimir, attribuèrent sa démarche à la pusillanimité, et lui parlèrent avec d'autant plus de hardiesse, qu'alors commençait à germer chez eux cet esprit d'insubordination qui, plus tard, a fait le malheur de la Pologne. Ils représentèrent à Casimir qu'il allait les perdre en les remettant sous la domination d'un prince méchant et avide de vengeance; ils ajoutèrent que lui-même serait dépouillé de ses duchés; mais qu'au reste, plutôt que de se rendre les instruments de son malheur, ils se choisiraient un autre roi s'il persistait dans son dessein. Casimir céda à leurs remontrances, sans abandonner néanmoins le projet de soulager les peines de Miecislav. Celui-ci cherchait à obtenir par la force ce qu'il supposait que son frère lui refusait par ambition. L'empereur ne lui ayant pas accordé de secours, il conduisit à Gnesne des troupes que lui avait données un petit prince, son gendre, dont les États étaient baignés par la mer Baltique. Il se rendit maître de la grande Pologne, que Casimir avait peut-être recommandé de ne pas défendre avec vigueur. Othon vint demander grâce à Miecislav, qui, voyant l'aversion générale des Polonais, n'osa pas attaquer Casimir, et s'occupa à s'affermir dans sa conquête. Cependant la province de Brzesc, qui prit l'inactivité de Casimir pour de la faiblesse, se révolta contre lui; il marcha contre la capitale du pays, la prit en douze jours, et punit de mort les instigateurs de la révolte. Cette expédition, qui fit connaître la valeur de Casimir, lui inspira des idées de conquête. Sous un prétexte assez léger, il entra dans le duché de Halicz, et, après une grande victoire, il en remit en possession, comme vassal de la Pologne, le fils d'une de ses sœurs que l'on en avait chassé. Cette expédition intimida Miecislav; il eut recours à la fourberie. Il réussit à séduire le gouverneur de la Mazovie, qui obligea le peuple à lui prêter serment de fidélité. La crainte d'exciter une guerre civile empêcha Casimir de s'y opposer; il prévoyait d'abord l'événement qui arriva bientôt. Miecislav souleva, par sa mauvaise conduite, le gouverneur et les grands, qui allèrent implorer la clémence et le secours de Casimir. Ce prince leur fournit des troupes qui classèrent Miecislav. Casimir alla ensuite dans le duché de Halicz, pour venger la mort de son neveu, empoisonné par ses sujets, qui avaient déferé le pouvoir à Vladimir, le précédent usurpateur. Celui-ci, après avoir été retenu prisonnier par Béla, roi de Hongrie, à qui il était venu demander des secours, et qui avait envoyé son fils André pour s'emparer du duché, s'échappa de captivité. Ne pouvant forcer André, ren-

fermé dans la capitale, il ravagea les frontières de la Pologne; il finit cependant par s'unir aux Polonais pour chasser André, et se reconnut vassal de Casimir, qui eut après cela une guerre à soutenir contre Béla: elle fut terminée par une trêve. Deux princes russes, alliés de Casimir, le choisirent pour arbitre dans une contestation qu'ils avaient au sujet de leurs limites. Il était occupé à régler leur différend, lorsqu'il apprit qu'une conspiration, ourdie par Miecislav, à la faveur du mécontentement excité par la guerre de Hongrie, venait d'éclater. Le palatin et l'évêque de Cracovie, restés seuls fidèles, s'étaient emparés des forts de la ville, et résistaient à Miecislav; il n'osa pas attendre l'arrivée de son frère. La présence seule de Casimir ramena les rebelles, qui l'avaient cru mort en Russie. Il punit de l'exil le chef des révoltés, et pardonna aux autres. Cet acte de clémence lui gagna tous les cœurs; Miecislav même cessa ses entreprises, et fournit bientôt après des troupes à Casimir, qui fit une expédition contre les Prussiens, parce qu'ils refusaient de payer les tributs. Les Prussiens, effrayés de la rapidité de sa marche et des ravages qu'il commettait, promirent les tributs, et donnèrent des otages. Ce succès fut suivi de la paix avec les Hongrois. Casimir, adoré de ses sujets, respecté de ses voisins, jouissait du repos, lorsqu'il mourut subitement, le 4 mai 1194, au milieu d'un banquet, à l'âge de 77 ans. Son équité lui mérita le surnom de *Juste*. Sa dévotion s'alliait avec un penchant immodéré pour les femmes. Quelques auteurs ont même prétendu qu'il avait été empoisonné par une femme fatiguée de ses poursuites. Il avait épousé, en 1168, Hélène, fille de Vozevold, duc de Belz, dont il eut Lezko, son successeur; Conrad, duc de Mazovie, tige de la branche de Mazovie qui s'éteignit en 1416, et Salomé, femme de Carloman, fils d'André, roi de Hongrie.

E—s.

CASIMIR III, dit LE GRAND, fils d'Uladislas Loketek, s'était distingué par sa bravoure sous le règne de son père, qui lui avait confié le soin de le venger des chevaliers teutoniques, et, pour le former à la conduite des peuples, l'avait établi souverain de la grande Pologne, distinction qui avait causé des troubles dans l'État. A peine assis sur le trône, en 1253, il voulut prolonger la trêve que son père avait conclue avec les chevaliers, parce que l'étonnante facilité avec laquelle ils se relevaient de leurs défaites faisait craindre une suite continuelle de combats sans résultat. Ayant obtenu la prolongation de la trêve pour un an, Casimir invita le roi de Hongrie à servir de médiateur entre lui et les chevaliers. Il s'appliqua ensuite à réprimer la licence, et punit les brigands qui désolaient la Pologne. Il fut convenu en 1255, dans le congrès de Wissegrad, que les chevaliers rendraient à la Pologne le palatinat de Cujavie, ainsi que le district de Dobrzin, et lui payeraient 10,000 florins en réparation de leurs dégâts. Casimir, de son côté, renonça à la Poméranie. Cet accord, avantageux aux chevaliers, leur ayant fait espérer qu'ils pourraient exiger de Casimir de nouveaux sacrifices, ils lui déclarèrent, lorsqu'il voulut

entrer en possession de la Cujavie, qu'il devait préalablement faire approuver le traité par les états du royaume. Le roi, hors d'état de venger cette insulte, proposa à la diète de ratifier le traité, ce qu'elle refusa; cependant, comme on ne pouvait pour le moment prendre les armes contre les chevaliers, on résolut d'employer l'autorité du pape pour obtenir justice. Le saint-siège écouta les plaintes des Polonais; ses commissaires condamnèrent les chevaliers à restituer à la Pologne la Poméranie et les autres provinces qu'ils retenaient, à rétablir à leurs frais les églises qu'ils avaient détruites, à payer des indemnités considérables à Casimir; enfin, à tous les frais du procès. Cette sentence, qui fut suivie de l'excommunication, n'intimida pas les chevaliers; ils eurent recours à l'empereur Louis V, qui leur défendit de se dessaisir des biens de l'ordre. Les chevaliers gardèrent leurs conquêtes et posèrent les armes. Casimir, n'ayant pas d'enfant mâle, et voulant s'assurer l'appui d'un prince puissant, choisit pour successeur, en 1359, son neveu Louis, fils du roi de Hongrie. Ce choix fut approuvé après de vives oppositions, et on le notifia à Louis, avec la restriction que ses droits au trône de Pologne ne seraient valables qu'autant que Casimir n'aurait pas d'enfants. Casimir perdit son épouse en 1348. Il s'empara peu après de la petite Russie, qui avait autrefois appartenu à la Pologne, et dont le souverain venait de mourir. Il épousa ensuite Hedvige, fille du landgrave de Hesse. Le caractère jaloux de cette princesse ne tarda pas à lui faire perdre l'affection de Casimir, qui se sépara d'elle, et la tint dans une espèce de captivité. Désirant réunir toutes ses forces contre la Russie, mais encore plus, n'ayant pas de nouveaux démêlés avec les chevaliers teutoniques, il leur offrit la paix aux conditions convenues quelques années auparavant. Ils souscrivirent à cet accord, qui, cette fois, fut ratifié par la diète en 1343. Casimir conquit presque en entier la Silésie, dont il ne retint que Frauenstadt. Le roi de Bohême, suzerain du duc de Silésie, indigné de la conduite de son vassal, fit des préparatifs pour attaquer la Pologne, menacée par les Tartares. Ces barbares s'approchaient de Cracovie; Casimir leur dispute le passage de la Vistule, les force à se retirer, vole en Silésie, détruit l'armée du roi de Bohême, et revient dans ses États pour y rétablir l'ordre. Il convoque une diète à Wilslicza en 1347, réunit les plus habiles gens du royaume, les charge d'une refonte générale des lois, et coopère à leurs travaux. Ses nouvelles ordonnances sont acceptées. La sollicitude paternelle qu'il ne cessa de témoigner pour la classe la plus malheureuse de ses sujets lui valut le titre de *roi des paysans*. Il essaya même, avec quelque succès, de ramener dans ses États les arts que les troubles en avaient exilés. Il travailla ensuite à mettre son royaume à l'abri des insultes des ennemis, en fortifiant les villes; puis il fonda des hôpitaux, des collèges, des universités. Voyant que les Polonais, uniquement occupés de la passion des armes, lui ressemblaient en quelque sorte sa vie inactive, il rassembla une armée, enleva aux Lithuaniciens tout ce

qu'ils possédaient dans la petite Russie, et célébra ses conquêtes par un triomphe. Bientôt les Lithuaniciens, profitant de l'ardeur effrénée avec laquelle Casimir se livrait à ses plaisirs, reprirent ce qu'il leur avait arraché. Les nobles regardèrent cette agression et la peste qui dévastait la Pologne comme un châtiement du ciel irrité des désordres du roi, et ne firent que de faibles efforts pour repousser l'ennemi. Casimir se réveille de sa léthargie, renforce son armée d'un corps de Hongrois que son neveu lui amène, rentre dans la Russie, livre bataille aux Lithuaniciens, fait leur duc prisonnier, et reprend la Volhynie; mais le prince lithuanien s'échappe de ses fers, et s'en empare de nouveau. Les Polonais, qui avaient reconnu Louis pour successeur au trône de son oncle, voulant faire valoir à ses yeux leur consentement et le mettre à profit pour eux-mêmes, envoyèrent à Bude des députés qui lui firent signer, en 1355, les premières conventions conclues entre la noblesse et les rois. Casimir, choqué de cette démarche, résolut de se marier une troisième fois, dans l'espoir d'obtenir un héritier. Hedvige, délivrée de sa captivité, venait de mourir; il épousa, en 1358, une princesse de même nom, fille du duc de Glogau. Il paraissait uniquement occupé de goûter les douceurs du repos, lorsque des troupes qu'il avait accordées à un des fils du voyvode de Moldavie, pour ressaisir l'héritage de son père, furent défaites et réduites en captivité. Cet échec fut si désastreux pour la Pologne, qu'elle ne conservait aucun espoir de le venger. Casimir fut réduit à racheter à grands frais les prisonniers. Il trouva cependant le moyen de faire éclater sa magnificence, lorsque, accompagné de plusieurs autres souverains, l'empereur Charles IV vint à Cracovie épouser la fille du duc de Stettin, petite-fille de Casimir. Ce prince reprit en 1366 la Russie rouge aux Lithuaniciens, et laissa à deux seigneurs de cette nation la Volhynie et le palatinat de Beltz, à condition qu'il les tiendrait en fiefs de la Pologne. Cette expédition venait d'ajouter à la gloire de Casimir, lorsqu'il mourut âgé de 64 ans, des suites d'une chute de cheval, le 8 novembre 1370. Ses grandes qualités firent oublier ses nombreux défauts. Le plus grave qu'on lui ait reproché a été son penchant déréglé pour les femmes. Parmi le grand nombre de ses maîtresses, on remarqua une juive nommée Esther, qui obtint de lui les privilèges dont les juifs ont, depuis cette époque, joui en Pologne. Casimir ne laissa de son troisième mariage que deux filles. En lui finit la race des Piast, qui gouvernait depuis cinq cent vingt-huit ans. Jusqu'à ce prince, les Polonais n'avaient eu que des rois pris dans leur sein; ils commencèrent alors à en élire d'étrangers, et ce fut la première cause des troubles qui ont désolé ce royaume.

E—s.

CASIMIR IV était fils d'Uladislas V. A l'âge de treize ans, et du vivant de son frère Uladislas VI, il fut nommé roi par les mécontents de Bohême en 1458; mais les Polonais ne purent soutenir ce choix contre Albert, duc d'Autriche, depuis empereur. A la mort de Storbudski, duc de Lithuanie, Uladislas envoya Casimir dans ce pays en qualité de ré-

gent. Les Lithuaniens l'élurent duc, et son frère confirma ce choix. Lorsqu'en 1445, la nouvelle de la malheureuse bataille de Varna parvint en Pologne, on refusa d'abord de croire à la mort d'Uladislas; lorsqu'il ne fut plus possible d'en douter, tous les suffrages se réunirent sur Casimir, qui, à l'instigation des Lithuaniens, refusa le trône, sous prétexte que la mort de son frère n'était pas avérée. Pressé de nouveau, il refusa encore, disant qu'il préférerait rester dans son duché; mais que, d'avance, il se déclarait ennemi du prince que l'on élirait sans son aveu. Un discours si hautain engagea les Polonais à jeter les yeux sur un prince qui pût se faire craindre et des chevaliers teutoniques et de Casimir. A peine eurent-ils proclamé leur choix, que Casimir eut recours à la reine sa mère. Elle eut bientôt mis une partie des nobles dans ses intérêts; Casimir fut réélu et invité à venir recevoir la couronne. Il répondit qu'il attendait à Brzesc les députés du royaume, pour convenir avec eux des conditions auxquels il consentirait à les gouverner. La crainte de perdre la Lithuanie, et d'autres motifs d'intérêt, furent cause que l'on déféra aux volontés de Casimir. A peine couronné, en 1447, il refusa de souscrire aux engagements que la république exigeait de ses rois, et s'empressa de retourner dans son duché, où il résida presque constamment, et qu'il voulait faire considérer comme un État séparé, en l'agrandissant aux dépens de la Pologne. Cette conduite indigna les Polonais. Dans une diète indiquée à Pietrikau, en 1455, la crainte seule d'exciter une guerre civile avait empêché d'élire un nouveau roi; on s'en tint à une confédération, pour garantir l'intégrité de l'État, si le roi persistait à ne pas la défendre. Le serment fut prêté en présence de Casimir, qui ne balança plus à promettre, mais simplement comme roi de Pologne, ce que l'on exigeait de lui. Cette restriction choqua : les clameurs, les menaces redoublèrent; le roi donna un consentement absolu. Peu de temps après, les Prussiens, excédés de la tyrannie des chevaliers teutoniques, se soulevèrent, les chassèrent de la plupart des villes, et demandèrent à Casimir de les recevoir au nombre de ses sujets, ce qu'il accepta; mais il en résulta une guerre longue et sanglante; la victoire favorisa alternativement les deux partis; enfin, les chevaliers teutoniques, abattus par diverses défaites, furent obligés de fléchir, et par un traité conclu à Thorn en 1466, ils restituèrent le pays, qui, par la suite, porta le nom de *Prusse royale*, et ne retinrent que la Prusse ducale comme fief de la Pologne. Les troupes licenciées à la paix demandèrent leur payement; il fallut ordonner de nouveaux subsides pour les satisfaire, et indiquer une diète pour obtenir le consentement des provinces. Aucune ne voulait contribuer; toutes prétendaient examiner la nécessité de la taxe, et régler la manière de la lever. On arrêta, en conséquence, que la diète ne serait plus composée de tous les nobles, mais que chaque palatinat enverrait deux nonces chargés de ses instructions. L'heureuse issue de cette diète, qui fut longue et tranquille, engagea à adopter le même mode pour l'avenir. Les députés

requerront le nom de *nonces terrestres*, et il fut résolu qu'ils entreraient dans tous les détails du gouvernement, institution qui, par la suite, produisit les plus grands maux. Uladislas, fils aîné de Casimir, ayant été élu, en 1471, roi de Bohême par les États de ce pays, fut couronné à Prague. Les Hongrois auraient bien voulu soutenir les prétentions de Mathias, leur roi, appuyées par le pape; mais les forces qui accompagnaient Uladislas leur imposèrent : ils se retirèrent. Bientôt les grands de ce royaume, mécontents de leur roi, élurent à sa place Casimir, second fils du roi de Pologne. On accorda à leurs députés un corps de 12,000 hommes. Mathias avait eu le temps de regagner l'affection des grands; il força Casimir à se retirer; ensuite il attaqua avec succès Uladislas et son père. Une trêve conclue par l'entremise des électeurs de Saxe et de Brandebourg eût été suivie d'une paix durable, si l'épouse de Casimir n'eût refusé de marier sa fille à Mathias. La trêve n'était pas expirée, que l'empereur Frédéric excita Casimir et son fils Uladislas à reprendre les armes contre le roi de Hongrie. Uladislas seul joignit ses troupes à celles de l'Empereur. Mathias, qui venait de vaincre les Turcs, assiégea Vienne en 1477, et contraignit l'Empereur à lui donner l'investiture de la Bohême; mais par un traité, il en laissa jouir Uladislas, et se contenta de garder ses conquêtes. D'un autre côté, les Tartares ravageaient la Podolie, que Casimir ne savait pas défendre. Ivan, duc de Moscovie, les en chassa, et poussa ses conquêtes jusqu'en Lithuanie. Casimir, voulant sauver les restes du duché, lui céda ce qu'il venait de ravir. Cet événement fit enfin comprendre aux Lithuaniens que leur sûreté, à l'avenir, dépendait de leur union avec la Pologne; ils ne tardèrent pas à s'applaudir de cette mesure. En 1479, les Tartares revinrent les attaquer. Casimir, accablé par le poids de l'âge, remit le commandement de l'armée à Albert, son troisième fils, qui détruisit l'armée ennemie. Cette expédition lui gagna l'affection des Hongrois; ils le donnèrent pour successeur à Mathias. Un autre parti élut Uladislas, frère d'Albert. Celui-ci, avec une armée bien inférieure en nombre, attaqua celle d'Uladislas, fut défait, pris, et amené à son frère, qui ne lui rendit la liberté qu'à condition qu'il renoncerait à ses prétentions sur la Hongrie. Les malheurs d'Albert, et peut-être encore plus le traité qu'il venait de conclure, causèrent un chagrin mortel à son père, qui déshérita Uladislas, et mourut peu après à Grodno, en 1492, âgé de 64 ans. Orgueilleux sans ambition, vain et peu sensible à l'honneur, prodigue par caprice, avare par goût, Casimir fut aussi peu regretté des Polonais, qu'il n'avait jamais aimés, malgré leur esprit soumis, que des Lithuaniens, objet constant de son affection, malgré leurs révoltes continuelles. Il laissa de son mariage avec Elisabeth, fille de l'empereur Albert II, Uladislas, roi de Hongrie et de Bohême; Jean Albert, qui lui succéda; Casimir, élu roi de Hongrie du vivant de Mathias, et mort en odeur de sainteté en 1485; Alexandre, Sigismond, successivement rois de Pologne; Frédéric, archevêque de Gnesne, évêque de Cracovie et cardinal; Hedvige, mariée à

George, duc de Bavière ; Sophie, à Frédéric, margrave de Brandebourg ; Anne, à Bogislas, duc de Poméranie ; Élisabeth, à Frédéric, duc de Lignitz, et Barbe, à George, duc de Saxe. E—s.

CASIMIR V (JEAN), né en 1609, était fils de Sigismond III, roi de Pologne, et de Constance d'Autriche, sa seconde femme. A la mort de son père, en 1635, sa mère voulait le faire monter sur le trône ; mais Casimir, sachant que son père avait témoigné le désir d'avoir Uladislas, son frère aîné, pour successeur, traversa les desseins de sa mère, se mit à la tête du parti de son frère, et, lorsqu'il le vit élu, fut le premier à le féliciter. Il servit ensuite dans les armées impériales. Chargé, en 1638, d'aller en Espagne conclure une ligue avec Philippe III, alors en guerre avec la France, et commander une flotte chargée de détruire le commerce des Français dans la Méditerranée, il s'embarqua à Gènes. Les vents le jetèrent sur la côte de Provence ; il fut mené à Marseille, reconnu, et enfermé au château de Bouc, près de Martigues, d'où il ne sortit au bout de deux ans que parce que son frère l'envoya demander par un ambassadeur. Sorti de captivité, il retourna en Pologne ; mais bientôt son humeur inquiète l'entraîna en Italie. En passant à Lorette, il fut saisi d'une inspiration de se faire jésuite, et entra dans cet ordre en 1643. Il en sortit trois ans après ; le pape le nomma cardinal. Apprenant la mort du fils unique de son frère, dont la santé était languissante, il renvoya son chapeau au saint-père, en 1647. L'année suivante son frère mourut. Dans la diète qui s'assembla, Casimir eut pour concurrents à la couronne le czar, le prince de Transylvanie, et son propre frère, évêque de Breslau : il fut néanmoins élu sans opposition. Le pape le releva de ses vœux, et lui accorda en outre les dispenses nécessaires pour épouser Marie-Louise de Gonzague, veuve de son frère, alliance qui choqua les Polonais. A l'instant où il monta sur le trône, les progrès des Cosaques avaient répandu une alarme générale. Il offrit une amnistie ; elle fut rejetée avec dédain. Alors les Polonais entrèrent dans l'Ukraine et la saccagèrent. Les Tartares étaient venus au secours des Cosaques ; Casimir marcha contre eux ; on se battit avec acharnement jusqu'à la nuit ; la victoire restait indécise ; la division se mit parmi les alliés ; le kan des Tartares et Bogdan Kzmielniski, chef des Cosaques, conclurent chacun leur traité avec Casimir. Les Cosaques obtinrent une amnistie, et leur chef vint demander pardon au roi ; mais conservant un profond ressentiment de cette humiliation, il fit entendre aux Cosaques qu'on ne leur avait rendu leurs privilèges que pour attendre l'occasion de les accabler. Ils levèrent de nouveau l'étendard de la révolte. Casimir les battit de nouveau, mais ne les soumit pas. Leur animosité contre la Pologne ne fit que redoubler. Ils se liguèrent avec les Russes, et leurs forces réunies ravagèrent la Lithuanie. Les Russes s'emparèrent de Smolensk. Un autre corps de Cosaques se joignit aux Tartares, et dévasta la partie méridionale du royaume. Des dissensions intestines vinrent encore aggraver ces maux. Une faction décriait la conduite du

roi, les décrets du sénat, les résolutions de la diète, dont le veto d'un seul nonce paralysait les opérations. Ce fut en 1652 qu'un nonce, nommé Sidzinski, fit le premier usage de cette funeste prérogative. On voulut le mettre en pièces ; il n'échappa que par la fuite. On eût dans la suite traité de même celui qui eût proposé l'abolition de ce privilège qui a causé la ruine de l'État. Un nouvel ennemi vint encore se joindre à ceux qui désolaient la Pologne. Lorsque Christine abdiqua la couronne de Suède, l'ambassadeur de Jean Casimir renouela les protestations qui établissaient les droits de son maître au trône de ce pays. Charles-Gustave fut à peine en possession du gouvernement, que, pour venger l'insulte dirigée personnellement contre lui, il entre en Prusse, dirige sa marche sur Varsovie ; malgré quelques échecs, prend cette ville, soumet toute la Prusse, excepté Dantzick, et lève des contributions. Casimir fuit en Silésie, et met son royaume sous la protection de la Ste. Vierge. Une confédération formée pour la défense de l'État chasse les Suédois de Varsovie. Ils y rentrent après un combat qui dura trois jours. Ragotzki, prince de Transylvanie, se ligue avec les Suédois, et fait une invasion en Pologne ; les Russes entrent en Lithuanie. Cependant le dessein qu'avait annoncé Charles-Gustave de se faire déclarer roi de Pologne arme contre lui toutes les puissances voisines, ainsi que la Hollande et l'Empereur. Ragotzki fut battu, la flotte suédoise dispersée. Le traité d'Oliva, conclu en 1660, rendit la Prusse à la Pologne, qui déjà avait renoué à ses droits de suzeraineté sur la Prusse dueale. La Suède garda une partie de la Livonie, et Casimir renoua à ses prétentions sur la couronne de Suède. On continua la guerre avec les Russes, qui, malgré les mutineries continuelles de l'armée polonaise, furent chassés de la Lithuanie, mais gardèrent Smolensk. Tandis que les étrangers accablaient la Pologne, Casimir faisait la guerre aux sociniens, et les chassait du royaume. Lorsque le calme régna, il crut pouvoir désigner son successeur, et proposa à la nation le duc d'Englien, fils du grand Condé. Le grand maréchal Lubomirski lui représenta fièrement qu'on ne lui permettrait pas pour son frère ce qu'il voulait faire pour le fils d'un étranger. Cette réflexion hardie anima contre Lubomirski le sénat, la noblesse, le roi, et Sobieski, dont le nom commençait à être connu. Lubomirski fut condamné à perdre les biens, l'honneur et la vie. La fuite le mit en sûreté ; mais Casimir disposa de ses biens et de son emploi. Il se réfugia à Breslau, et ne tarda pas à réunir une armée. Sobieski, envoyé contre lui, fut battu. Lubomirski, vainqueur, renvoya ses prisonniers, ne demanda ni ses biens ni ses emplois ; il exigea seulement que son arrêt de proscription fût révoqué, et que le roi renouât à la prétention de se nommer un successeur, puis il alla mourir à Breslau. Peu après, 100,000 Tartares attaquèrent la Podolie et la Volhynie : Sobieski, nommé grand maréchal de la couronne, alla à leur rencontre avec une armée de 20,000 hommes et sut les vaincre. Délivrés de cet ennemi, les Polonais reprirent leurs contestations

avec le roi. Casimir, fatigué d'un rang qui ne lui offrait que des soucis continuels sans gloire et sans puissance, résolut d'abdiquer. Une diète fut convoquée à Varsovie en 1668. Le vice-chancelier y lut l'exposé des motifs qui engageaient le roi à renoncer à la couronne. Une partie de l'assemblée parut attendrie, l'autre fut indignée. Le primat adressa au roi des représentations très-vives. Casimir répondit par un discours plein d'énergie, et remarquable surtout par la prédiction qui le terminait. Après avoir reproché aux Polonais les dissensions qui les déshairaient sans cesse, il ajouta : « Je prévois les malheurs qui menacent notre patrie ; et plutôt à Dieu que je fusse un faux prophète ! Le Moscovite et le Cosaque se joindront au peuple qui parle la même langue qu'eux, et s'approprient le grand duché de Lithuanie. Les confins de la grande Pologne seront ouverts au Brandebourg, et la Prusse elle-même fera valoir les traités ou le droit des armes pour envahir notre territoire. Au milieu de ce démembrement de nos États, la maison d'Autriche ne laissera pas échapper l'occasion de porter ses vues sur Cracovie, etc. » Après son abdication, il vint en France, choisit sa retraite dans l'abbaye de St-Germain-des-Prés ; il en devint abbé, ainsi que de St-Martin de Nevers. Il ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât le titre de *majesté*, et mourut à Nevers, âgé de 65 ans, le 16 décembre 1672. Son corps, après être resté en dépôt dans l'église des jésuites jusqu'en 1675, fut porté à Cracovie. Son cœur fut déposé dans un tombeau élevé dans l'église St-Germain-des-Prés, où Casimir était représenté avec ses habits royaux. Ce prince était brave, mais faible, irrésoû et soumis aux volontés de sa femme, qu'il perdit en 1667. On a prétendu qu'en 1672, trois mois avant de mourir, il avait épousé Marie Mignot, fille d'une blanchisseuse, et déjà veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble et du second maréchal de Lhopital. Quelques écrivains ont contesté la vérité de cette anecdote ; mais elle prêtait trop aux effets de la scène, pour ne pas être adoptée par quelques auteurs dramatiques ; aussi dans ces dernières années a-t-on vu représenter avec succès le vaudeville intitulé : *Marie Mignot*. Casimir fut le dernier rejeton mâle de la maison de Vasa.

E—s.

CASIMIR (Saint), grand-duc de Lithuanie, le troisième des treize enfants de Casimir III, roi de Pologne, vint au monde le 5 octobre 1438. Sa mère, Élisabeth d'Autriche, princesse d'une rare piété, confia son éducation à Jean Dlugoss, chanoine de Cracovie, dont les vertus égalaient les profondes connaissances en tout genre. Le jeune prince, né avec les plus heureuses dispositions, répondit parfaitement aux vues religieuses de sa mère, et aux soins de son digne instituteur. A peine avait-il atteint l'âge de treize ans, que les Hongrois, révoltés contre Mathias Corvin, leur roi, le demandèrent pour lui mettre la couronne sur la tête. Casimir, docile aux ordres de son père, partit à la tête d'une armée polonaise, pour faire valoir un droit dont son extrême jeunesse ne lui permettait pas de sentir

toute l'injustice. Les deux armées étaient près d'en venir aux mains, lorsque le pape Sixte IV, s'étant entremêlé dans le différend des Hongrois avec leur souverain, d'ailleurs digne, par toutes sortes de bonnes qualités, de porter la couronne, lui fournit l'occasion de renoncer à une entreprise qui répugnait autant à sa délicatesse qu'elle flattait l'ambition du roi son père. Dans un âge plus mûr, le même peuple lui renouvela la même offre dans une circonstance où, le trône étant vacant, il n'avait point à craindre d'être taxé d'usurpation ; mais il résista à toutes les sollicitations qui lui furent faites à cet égard. Casimir, tout occupé de son salut, sut se conserver pur au milieu de la corruption du siècle. Le luxe et la mollesse de la cour, où sa naissance l'attachait, n'eurent jamais le moindre attrait pour son cœur. La méditation continuelle des vérités saintes, l'assiduité au service divin, la mortification des sens, par des exercices variés de pénitence, le soulagement des pauvres, telle fut l'histoire de toute sa vie, sans que ces pratiques laissassent rien apercevoir au dehors qui pût blesser les bienséances de son rang. Ce jeune prince termina sa carrière à Wilna, le 4 mars 1485, victime de sa chasteté. Sa sainteté fut attestée sur son tombeau par de nombreux miracles. Les Polonais attribuèrent à son intercession plusieurs victoires sur leurs ennemis, et le proclamèrent protecteur du royaume. La vénération des peuples lui avait décerné un culte public, et érigé des chapelles, lorsque le pape Léon X l'inscrivit sur le catalogue des saints par une canonisation solennelle, et, dès ce moment, il fut invoqué comme le patron de la Pologne. En 1604, soixante ans après sa mort, on trouva son corps et les riches étoffes dans lesquelles il était enseveli sans la moindre corruption ni détérioration, ainsi que le prouve l'acte authentique dressé à cette époque par les ordres de l'évêque de Wilna. On le voyait peint d'après nature à St-Germain-des-Prés, dans la chapelle où se trouvait le tombeau du roi Casimir V. (*Voy. l'article précédent.*)

T—D.

CASINI (VALORE et DOMENICO), étaient frères et élèves du Passignano. Ils s'adonnèrent au genre du portrait, et s'y firent une grande réputation vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle. On voit à Florence un grand nombre de portraits de Valore, touchés avec beaucoup de franchise et de vérité. Cet artiste avait un talent tout particulier pour saisir et retenir dans sa mémoire les traits et la physionomie des personnes de sa connaissance, et pour en faire de souvenir le portrait très-ressemblant, même après leur mort. Aussi était-il si occupé qu'à peine avait-il le temps d'exécuter la tête et les mains, laissant à son frère Dominique le soin d'habiller ses figures, ce dont celui-ci s'acquittait à la grande satisfaction de son aîné et d'un public impatient. On voit deux portraits de Casini à Ste-Marie *in Campo*, sur les tombeaux de Laurent, évêque de Fiesoli, et de Geneviève Popoleschi, sa mère. Ce dernier est très-beau. — On compte aussi Vitore CASINI au nombre des artistes qui aidèrent Vasari dans ses grands travaux. — Lanzi cite un autre CASINI (*Gio. da Verluno*),

Florentin, peintre de portraits, né en 1689, et mort en 1748. C—N.

CASIO DE MEDICI (JÉRÔME), poète italien, était né vers 1463, à Bologne, d'une famille illustre. On voit par l'épithaphe qu'il s'est composé, que, dans sa jeunesse, Casio fit le commerce des pierres (1). S'étant embarqué, en 1497, pour aller visiter les lieux saints, la galère qu'il montait fut prise par les Turcs, après un combat dans lequel il fut blessé grièvement. Délivré par l'intervention d'un capitaine vénitien qui le conduisait à Candie, il y resta quelque temps pour se guérir de ses blessures, et trouva dans son talent pour la poésie une distraction à ses chagrins. Dans un voyage qu'il fit à Rome, le pape Léon X le créa chevalier; et, en 1525, Clément VII lui décerna le laurier poétique. Chargé par le même pontife, en 1525, de réformer les études à l'académie de Bologne, il mourut peu d'années après dans cette ville, regretté de ses compatriotes. On a de Casio : 1° deux recueils de sonnets, de *capitoli*, de *canzoni*, etc., Bologne, 1525 ou 1528, in-8°. Il intitula le premier *la Gonzaga*, du nom de cardinal de Mantoue, son protecteur, et le second, *la Clementina*, de celui du pape Clément VII. 2° *Le Vite de' santi; e ciascuna ridotta in un sonetto*, ibid., 1528, in-8°. 3° *Libro de' fasti, giorni sacri, de' quali si fa menzione in capitoli 43, canzoni 7, sonetti 175, e madrigali 42*, ibid., 1528, in-8°. C'est une traduction en vers des prières et des principales hymnes de l'église. 4° *Libro intitolato Cronica, ove si tratta di epitafi d'amore, e di virtute*, ibid., 1528, in-8°. On trouve dans cet ouvrage des détails sur les principaux écrivains de Bologne. 5° *Libro intitolato Bellona nel quale si tratta di giostre, di lettere e di amore, ed in ultimo della strage di Roma in poesia*, ibid., 1529, in-8°. M. Brunet cite dans son *Manuel du libraire* une édition de 1525, qui n'a point été connue de Quatrio, lequel parle d'une autre édition de 1529. Toutes les deux sont également rares, et méritent l'attention des curieux. W—s.

CASIRI (MICHEL), savant orientaliste, et religieux syro-maronite, naquit à Tripoli de Syrie, en 1710, et vint à Rome, où il fit ses études dans le collège de St-Pierre et de St-Marcellin. Il y reçut les ordres le 29 septembre 1754. L'année suivante, il accompagna en Syrie D. Joseph Assemani, qui allait assister, par ordre du pape Clément XII, au synode des maronites. En 1758, il revint à Rome, et rendit à la propagande un compte très-exact des opinions religieuses des maronites. Ce voyage fut le seul qu'il fit en Orient. A son retour, il rentra dans son couvent, où il enseigna les langues arabe, syriaque et chaldéenne, la théologie et la philosophie à ses religieux, et il ne le quitta qu'en 1748. A cette époque, il passa en Espagne, d'après l'invitation de

François Ravago, confesseur de Ferdinand VI, qui lui avait enseigné à Rome la philosophie, et l'attacha à la bibliothèque royale de Madrid. Casiri, par reconnaissance envers son protecteur, fit la traduction d'un ouvrage arabe, intitulé : *Soleil de la sagesse*. L'original et la version se sont perdus. Tout avait cependant été préparé pour l'impression. En 1749, il fut nommé membre de l'académie royale d'histoire de Madrid, et se rendit par ordre du roi à la bibliothèque de l'Escurial, où il commença à s'occuper de compiler les matériaux qui lui ont servi à composer sa *Bibliotheca Arabico-Hispana*. En 1756, à la mort de D. Andrés de St-Jean, Casiri fut nommé interprète du roi pour les langues orientales : cette même année, le roi, qui l'estimait particulièrement, lui conféra le titre de bibliothécaire adjoint de l'Escurial, et lui accorda, outre ses traitements, une pension de 200 piastres sur les fonds de cette bibliothèque. D. Leop. Geron. Puig étant mort en 1765, Casiri lui succéda dans l'emploi de bibliothécaire en chef. Cette même année, il fit venir de Rome Paul Hodar, maronite très-versé dans la connaissance des langues orientales, et l'employa à faire les extraits des manuscrits qui devaient entrer dans la *Bibliotheca*; mais, soit que Casiri voulût exercer trop d'empire sur son collaborateur, soit qu'il fût jaloux d'être le seul orientaliste d'Espagne, soit enfin que Hodar affichât trop d'orgueil, ces deux savants se brouillèrent bientôt : Hodar quitta l'Espagne, et passa en Portugal, où il mourut. La *Bibliotheca Arabico-Hispana* n'était point encore imprimée dans son entier, lorsque Casiri entreprit une traduction latine de la collection arabe des canons de l'Eglise d'Espagne, collection dont le manuscrit existait à l'Escurial. Selon Casiri, cette collection serait très-ancienne, et due à un évêque nommé Jean Daniel; mais, en cela, il a fait preuve de peu de critique; car on peut assurer, d'après une note du copiste et quelques caractères latins qu'on lit sur le manuscrit, que son âge ne remonte pas au delà du 12<sup>e</sup> siècle. L'académie royale avait chargé Casiri d'expliquer plusieurs inscriptions arabes qu'on lit dans l'Alhambra de Grenade, l'Alcazar de Séville, etc., et plusieurs médailles; mais ce savant ne fut pas toujours heureux dans ses explications, qui, au jugement de l'académie, ne furent pas trouvées dignes d'être publiées. Le plus utile, le plus beau travail de ce savant, celui qui lui assure des titres incontestables à l'estime des amis des lettres, est sa *Bibliotheca Arabico-Hispana Escurialensis, sive libror. omn. manuscript. quos arabice ab auctoribus magnam partem arabo-hispanis compositos bibliotheca cœnobii Escurialensis complectitur recensio et explanatio, opera et studio Mich. Casiri, etc.*, Madrid, 1760-1770, 2 vol. in-fol. Elle offre, sous 1831 articles, la suite de tous les manuscrits de la bibliothèque de l'Escurial, peut-être la plus riche de l'Europe en ouvrages arabes, et on y joint ordinairement l'ouvrage d'Yriarte. Le 1<sup>er</sup> volume contient les grammairiens, les poètes, les philologues, les lexicographes, les philosophes, les moralistes, les politiques, les médecins, les mathématiciens et les astro-

(1) Cette épithaphe est rapportée par le Crescimbeni dans la *Storia della volgar Poesia*, t. 5, p. 404.

Visse il Cassio mercante, e gioielliere  
E con Apollo ebbe la vena unita :  
A terra santa ando, scrisse la vita  
Di Cristo, hor qui è poeta e cavaliere.

nomes. Le 2<sup>e</sup> volume est consacré aux géographes et aux historiens. Il contient de nombreux extraits d'auteurs arabes, qui pourraient servir très-utilement à l'écrivain qui entreprendrait de tracer l'histoire de l'Espagne sous les Arabes. Casiri donne ordinairement le titre des manuscrits en caractères originaux et la traduction latine; souvent il rassemble sur l'auteur de l'ouvrage et ses écrits les renseignements qu'il a pu recueillir, et ajoute à ces détails les passages du manuscrit qui peuvent en indiquer le contenu et offrir le plus d'intérêt. La *Bibliotheca Arabico-Hispana* est un répertoire indispensable à quiconque s'adonne à l'étude de la littérature orientale. On y a cependant remarqué plusieurs fautes de critique et quelquefois un défaut d'intelligence du texte. On a aussi reproché à Casiri d'avoir confondu le caractère cufique avec le caractère mogrebin. Casiri mourut à Madrid, le 12 mars 1791. Vers la fin de ses jours, il avait perdu la mémoire, et était devenu sourd. J—N.

CASLON (GUILLAUME), célèbre fondeur de caractères d'imprimerie, en 1692, à Hales-Owen, en Shropshire, n'était d'abord que graveur d'ornements sur les canons d'armes à feu; il se mit ensuite à graver des caractères pour les relieurs. L'imprimeur Bowyer ayant, par hasard, vu de ces caractères, désira connaître Caslon; il le conduisit à la fonderie de James, et lui demanda s'il se croyait en état de graver des caractères typographiques: celui-ci répondit qu'il lui fallait un jour pour examiner la chose. Ce délai expiré, il dit à Bowyer qu'il ne doutait point d'y réussir. D'après cette réponse, Bowyer, Bettenham et Watts lui prêtèrent 500 livres sterl., pour commencer à établir une fonderie, qui ne tarda pas à prospérer. En 1720, la société pour les progrès des connaissances chrétiennes voulut faire imprimer, pour l'usage des églises d'Orient, le Nouveau Testament et les Psaumes en arabe, et choisit Caslon pour fondre les caractères désignés dans ses épreuves, sous le nom d'*arabe-anglais*. Palmer, auteur prétendu d'une histoire de l'imprimerie qui appartient à Psalmanazar, ayant vu le nom de Caslon en cicéro à la fin d'une épreuve de ses caractères, conseilla à notre artiste de fondre des caractères cicéro. Il suivit cet avis, et surpassa ce qu'avaient fait les autres fondeurs jusqu'à cette époque. Palmer en ressentit de la jalousie, et Caslon se vit obligé de recourir à Bowyer, sous l'inspection duquel il fondit, en 1722, les beaux caractères anglais qui ont servi à imprimer les œuvres de Selden, et les caractères cophtes employés dans l'édition du *Pentateuque*, de David Wilkins. Caslon atteignit dans son art une telle perfection, qu'il franchit l'Angleterre de la nécessité de tirer des caractères de Hollande, et que les siens, remarquables par leur élégance, furent demandés sur le continent. On en a des épreuves dans un recueil intitulé: *Specimen of printing types*, Londres, 1764, in-8°, rare. Sa fonderie de Chiswell-Street devint par la suite une des premières de l'Angleterre. Elle est encore tenue par sa famille. Caslon mourut le 25 janvier 1766. — Son fils Guillaume, mort en

1778, a suivi avec distinction les traces de son père. B—R j.

CASMANN, (OTHON), savant allemand, recteur de l'école de Stade, et ensuite pasteur de la même ville, mort le 1<sup>er</sup> août 1607, a publié: 1<sup>o</sup> *Quæstionum marinarum lib. 2*, Francfort, 1596 et 1607, 2 vol. in-8<sup>o</sup>: le 1<sup>er</sup> traite de l'intérieur de la mer, le 2<sup>e</sup> de son mouvement, principalement du flux et reflux; 2<sup>o</sup> *Nucleus mysteriorum naturæ enucleatus*, 1605, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> deux éditions du traité de *Re cibaria* de Bruyerin (voy. ce nom); 4<sup>o</sup> beaucoup d'ouvrages de piété, dont la plupart ont des titres singuliers: *Turpitudine turpissima et laqueus carnalis*; *Pulchritudo pulcherrima*; *Mundus immundus*; *Thanatobulia, seu beate moriendi desiderium*; *Homini novi Anatomia*, etc.; quelques-uns sont en allemand. D—P—s.

CASONI (GUI), né à Serravalle dans le Trévinois, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, fut un des premiers fondateurs de l'académie *degli Incogniti*, à Venise. Sa maison était le rendez-vous des plus beaux esprits de cette capitale, où il habita longtemps. Le doge, auprès duquel ses compatriotes l'avaient chargé d'une mission, le décora de la dignité de chevalier. Après avoir rempli divers emplois dans sa patrie, il mourut en 1640, laissant une vie du Tasse, et divers autres ouvrages dont on trouve la liste dans les *Gloria degli Incogniti*. La onzième édition de ses *Opere* est de Venise, 1625, in-16. Il s'attachait beaucoup à imiter les poètes grecs et latins. — Philippe CASONI, Génois, a publié en italien: 1<sup>o</sup> une *Histoire de Louis le Grand* (de 1658 à 1706), Milan, 1706-1722, 5 vol. in-4<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Annales de la république de Gènes du 16<sup>e</sup> siècle*, Gènes, 1708, in-fol.; 3<sup>o</sup> *Vie du marquis de Spinola, le preneur de villes*, Gènes, 1691, in-8<sup>o</sup>. C. T—y.

CASOTTI (JEAN-BAPTISTE), littérateur italien, naquit à Prato en Toscane, le 21 octobre 1669. Il fit ses études à Florence, et y donna dès sa jeunesse une telle opinion de ses connaissances et de ses talents qu'il fut envoyé à Paris avec le titre de secrétaire de la cour de Toscane auprès du baron Ricasoli, qui y résidait alors en qualité de ministre du grand-duc. Il y devint l'ami de plusieurs gens de lettres distingués, et surtout des deux qui cultivaient le plus particulièrement la langue italienne, Ménage et Regnier des Marais. De retour à Florence, ayant été ordonné prêtre, il fut fait recteur du collège ou de l'académie des nobles, et professa la philosophie morale et la géographie, puis l'histoire profane et sacrée dans l'université de Florence. Ce fut alors qu'il fut choisi pour donner des leçons d'histoire au prince électoral de Saxe, Frédéric-Auguste, qui devint plus tard électeur de Saxe et roi de Pologne. Il accompagna ce prince à Venise, à Turin et dans d'autres villes d'Italie. L'électeur reconnaissant lui conféra dans la suite le titre de comte. Le grand-duc de Toscane, Cosme III, avait pour lui une estime particulière. Casotti obtint, vers l'an 1720, un canonicat à Prato sa patrie, et, en 1726, la cure de l'ancienne église de Ste-Marie dell'impruneta dans l'évêché de Flo-



rence : il avait publié en 1714, sur cette cure, des mémoires historiques écrits en italien, et remplis de recherches curieuses relatives à l'histoire du moyen âge, dans laquelle il était très-instruit. Il mourut le 16 juillet 1757, et légua ses biens et ses livres à la cathédrale de Prato. Ses autres principaux ouvrages sont : 1° *Notizie storiche intorno alla vita e alla nuova edizione delle opere di monsignore Giovanni della Casa*, imprimé dans le 1<sup>er</sup> volume de ses œuvres, Florence, 1707, in-4° ; 2° *Vita di Benedetto Buonmattei* (voy. BUONMATTEI) ; 3° *Fondazione del regio monastero di S. Francesco delli Scariioni di Napoli*, Florence, 1722 ; 4° *Pratenses olim prapositi nunc episcopi*, etc. Les ouvrages de Cassotti sont remplis d'érudition ; mais comme il arrive souvent aux érudits, il la rend fatigante par la surabondance même et par le défaut d'ordre, de goût et de sobriété. G—É.

CASSAGNE (l'abbé JOSEPH LA), natif du diocèse d'Oleron, s'occupa particulièrement de simplifier aux commencens l'étude de la musique. Il publia sur ce sujet : 1° *Recueil de Fables mises en musique*, 1754, in-4° ; 2° *Alphabet musical*, 1763, in-8° ; 3° *Traité général des éléments du chant*, 1766, in-8°. Dans cet ouvrage, imprimé dès 1742, la Cassagne proposait la réduction de toutes les clefs à une seule, celle de *sol* sur la seconde ligne. Pascal Boyer, de Tarascon, maître de musique de la cathédrale de Nîmes, aidé de l'abbé Roussier, attaqua vivement ce projet de réforme, dans une *Lettre à Diderot*, publiée en 1767. La Cassagne répondit à cette lettre par l'*Unicléfier musical, pour servir de supplément au Traité général des éléments du chant* (1768), in-8°. D. L.

CASSAGNES, ou CASSAIGNE (JACQUES), natif à Nîmes, le 1<sup>er</sup> août 1656. Perrault, Brossette, Nicéron et d'Olivet se sont trompés en fixant l'époque de sa naissance à l'année 1655. Il embrassa l'état ecclésiastique après avoir terminé ses études à Paris, où il prit le bonnet de docteur en théologie. Ce titre ne lui parut pas incompatible avec celui de poète ; mais la culture de la poésie ne l'empêcha pas de se livrer à l'éloquence de la chaire. Comme versificateur, des pièces fugitives, des poèmes, des odes lui firent pendant quelque temps une assez grande réputation pour qu'il fût reçu à l'Académie française. Il n'avait encore que vingt-cinq ans lorsqu'il y remplaça St-Amant, en 1662. Comme orateur, il avait entrepris de composer un corps d'homélies propres à être récitées dans les églises qui manqueraient de prédicateurs. Il prononça l'oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe, et fut nommé pour prêcher à la cour ; mais le trait fameux décoché par Boileau :

Si l'on n'est plus à l'aise assis en un festin,  
Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Cottin,

l'immola, pour ainsi dire, au pied de la chapelle du Louvre ; il n'osa pas y monter, et renonça pour jamais à la prédication. On assure que Cassagnes fut si vivement affecté de la plaisanterie de Boileau, que sa raison s'en altéra. Il est certain qu'on se vit

obligé de l'enfermer à St-Lazare ; mais l'ancien secrétaire d'État Loménie, qui s'était retiré dans cette maison, et qui lui confia la révision d'une histoire secrète du jansénisme, atteste que cet infortuné mourut dans tout son bon sens. Il y a lieu de conclure que, si l'impression que fit sur lui le trait de Despréaux contribua au dérangement de sa tête, cette cause ne fut ni la seule ni la plus directe de son malheur. La vaste érudition de Cassagnes l'avait fait choisir par Colbert pour être un des quatre premiers membres dont se composa la petite académie, qui prit bientôt après le nom d'*académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Il est l'auteur de la préface estimée qui se trouve à la tête de l'édition des œuvres de Balzac faite en 1665. On lui doit encore : 1° *Traité de morale sur la valeur*, 1674, in-12 ; 2° une traduction des dialogues de l'*Orateur* de Cicéron, sous le titre de *Rhétorique de Cicéron*, Paris, 1675, in-8° ; traduction fidèle, exacte, claire, mais qui ne rend pas avec assez de précision et d'énergie le feu de l'original ; 3° une traduction de Saluste, intitulée : *Histoire de la guerre des Romains*, Paris, 1675, in-8°. Ce dernier ouvrage est précédé d'un discours préliminaire, dans lequel l'auteur traite de l'art d'écrire l'histoire, et apprécie avec plus de jugement que de goût l'original de sa version. Le président de Brosses (voy. ce nom) a inséré ce morceau dans son grand ouvrage sur Saluste. Cassagnes fut gratifié d'une pension, et nommé garde de la bibliothèque du roi. Il mourut à St-Lazare, le 19 mai 1679. V. S—L.

CASSAIGNOLLES ( . . . . . ), né le 6 septembre 1755 à Vic-Fézensac, fut destiné à la magistrature : son esprit réfléchi, ses études le disposaient à adopter les idées et les principes qui amèneraient la convocation des états généraux. Mais dès que l'assemblée constituante fut débordée par le torrent révolutionnaire, Cassaignolles resta comme elle en arrière du mouvement ; il devint suspect et fut incarcéré pendant la terreur. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut élu membre du directoire du département du Gers, et y concourut au soulagement de beaucoup d'infortunés. Peu de temps après il fut élu membre du tribunal du district d'Auch ; mais sa conscience ne lui permettant pas de se plier à la marche du gouvernement directorial, il crut devoir donner sa démission, et vécut dans la retraite jusqu'à l'avènement de Napoléon à l'empire. Alors il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Agen, qui fut successivement cour d'appel, cour impériale et cour royale. Il se voua exclusivement à remplir ses fonctions de juge, et n'entra dans la carrière politique que lors des élections de 1817, par suite de l'ordonnance du 5 septembre. Il signala son début législatif par la proposition d'abroger l'article 11 de la loi du 9 novembre 1815 sur les cris et écrits séditieux, et insista sur la nécessité de faire rentrer dans le droit commun et dans les voies de la modération cette partie importante de la législation criminelle : « Un propos séditieux, dit-il, une nouvelle alarmante, ne supposant pas toujours un véritable esprit de sédition dans ces délits, comme

« dans tous les autres, il faut souvent faire la part « de l'ignorance, de la grossièreté, de la séduction, « de l'intempérance et de mille autres causes qui « peuvent atténuer le délit. » Et la proposition de Cassaignoles fut prise en considération, mais rejetée après discussion. Dans l'examen du budget, il réclama l'intervention des conseils d'arrondissement et de département pour la confection des cadastres, et déclara qu'il préférerait, pour règle des opérations cadastrales, la certitude des calculs géométriques aux appréciations conjecturales fondées spécialement sur les lumières et l'intégrité des experts. Dans le cours de cette session, il avait été nommé premier président de la cour royale de Nîmes : un pareil choix de la part du gouvernement annonçait une volonté ferme de s'opposer enfin aux réactions du Midi. Durant la session de 1819, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au mode de procédure sur les crimes et délits de la presse, il se montra partisan éclairé de la libre circulation de la pensée, et conclut à l'adoption de la loi avec des amendements qui devaient la rendre plus favorable à la liberté ; entre autres modifications, il proposa de rendre au jury la connaissance exclusive du fait, et de porter à huit le nombre de voix nécessaire pour admettre la culpabilité. Cet amendement, rejeté alors, devint la loi du 4 mars 1831. Cassaignoles fut, durant cette session de 1819, nommé l'un des secrétaires de la chambre, et membre des deux commissions pour l'adresse qui furent successivement formées. Ce fut alors qu'il vit avec douleur le changement de direction suivi par le ministère, et l'adoption de plusieurs lois inconstitutionnelles, notamment celle du double vote ; dès ce moment il se tint dans les limites d'une opposition ferme, invariable, quoique sans éclat. En 1822, les électeurs de Condom avaient renouvelé son mandat ; mais le ministère de M. de Villèle trouva moyen de l'écartier de la chambre septennale. Il reçut néanmoins, en 1826, la décoration de la Légion d'honneur. En 1829, le collège électoral de l'Ardèche, dans le ressort de la cour royale de Nîmes, le choisit pour son député, et lui continua le même honneur en juin 1830. Il fut l'un des deux cent vingt et un. À cette époque, la cour de Nîmes, sous sa présidence, fut appelée à prononcer sur un grand nombre de questions en matière électorale ; et les arrêts qui intervinrent obtinrent, dit-on, rarement l'approbation du ministère. En 1834, Cassaignoles, pensant que son grand âge avait marqué le terme de sa carrière politique, refusa la candidature qui lui fut offerte par un grand nombre d'électeurs de l'Ardèche. Le même motif lui fit quitter en 1833 ses fonctions de magistrat. Il avait alors près de cinquante ans de service en diverses qualités. Cependant, peu de temps après, le 27 juin de la même année, il se vit appelé à la dignité de pair de France. La pairie ne fut pas pour lui une sinécure, car il fut nommé membre de diverses commissions : il a siégé entre autres dans celle qui fut chargée des fonctions de chambre d'accusation dans le procès d'avril, et, dans maintes circonstances, sa voix fut fa-

vorable aux accusés. Cassaignoles est mort en 1840, dans sa 88<sup>e</sup> année. Depuis vingt ans que pour la première fois il avait paru dans nos assemblées, son excessive maigreur, sa figure à la fois empreinte de tristesse et de douceur, annonçant un état habituel de souffrance, n'étaient assurément pas de nature à faire prévoir qu'il pousserait aussi loin sa carrière. D—R—R.

CASSAN. Voyez USUN-CASSAN.

CASSAN (JACQUES DE), avocat du roi et ensuite conseiller au siège présidial de Béziers, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, se fit connaître dans le 17<sup>e</sup> par la publication de plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire de France qui ont joui de quelque renommée : 1<sup>o</sup> *les Dynasties, ou Traité des anciens rois des Gaules et des François, depuis Gomer, premier roi de France, jusqu'à Pharamond*, Paris, 1626, in-8<sup>o</sup>. L'auteur y développe ces traditions fabuleuses qui, des romans de chevalerie, avaient passé dans l'histoire, en établissant la série des rois des Gaules, depuis Gomer, fils de Japhet, jusqu'à Vercingetorix et Mérovée. Il essaya de peindre les mœurs et les coutumes des anciens peuples qui ont habité notre sol ; mais, s'il y a un peu plus de vérité dans cette partie de son ouvrage, elle manque de critique, aussi bien que la première. 2<sup>o</sup> *Recherches des droits des rois de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers*, etc., Paris, 1632, in-4<sup>o</sup> ; souvent réimprimé depuis, en plusieurs formats. Ce livre est un de ceux qui ont contribué à accréditer chez les nations étrangères l'opinion que les rois de France aspiraient à la monarchie universelle, opinion répandue à dessein et qui nous a suscité plus d'un ennemi. Plusieurs jurisconsultes réfutèrent les recherches de Cassan, notamment Fr. van den Zype, dans un pamphlet assez amer intitulé : *Hialis Jacobi Cassani obstructus, libri tres, quibus immensa illius omnem Europam scriptione absorbantis ambitio nullo jure niti demonstratur*, Anvers, 1638 et 1640, in-8<sup>o</sup>. Jacques de Cassan veut étendre, au delà même des bornes que nos rois y avaient mises, les prétentions de la France sur toute l'Europe méridionale, depuis la Hollande et l'Allemagne jusqu'à Naples et Majorque. 3<sup>o</sup> *Panegyriques ou Discours sur l'antiquité et excellence du Languedoc*, Béziers, 1617, in-8<sup>o</sup>. L—M—X.

CASSAN (ARMAND-JULES-LÉON), naquit à St-Germain-lez-Couilly, le 26 mai 1803. Son père, médecin estimé, lui fit faire d'excellentes études, d'abord à Dammartin et à Meaux, puis au collège Charlemagne à Paris. Sa philosophie terminée, Cassan fréquenta les divers cours de haute littérature, et surtout celui de M. Villemain, dont il fit une analyse très-fidèle, qui est restée inédite. Il commença ensuite l'étude du droit, et bientôt fut chargé de l'éducation du petit-fils de Lafayette, M. Jules de Lasteyrie, aujourd'hui membre de la chambre des députés. C'est à ses relations avec cette famille qu'il faut attribuer sans doute l'enthousiasme que Cassan manifesta lors de la révolution de juillet. Quand elle éclata, il venait de publier les *Lettres inédites de*

*Marc-Aurèle*. Nommé, dès le commencement des hostilités, l'un des aides de camp de Lafayette, il accompagna ce général aux barricades, et fit partie de l'expédition de Rambouillet en qualité d'officier payeur. Il est permis de croire que les sommes qu'il distribua dans cette circonstance ne compensèrent que bien faiblement les dégâts de tout genre commis par une tourbe indisciplinée, à laquelle une résistance sérieuse eût été si funeste. Cassan reçut bientôt la récompense de son zèle pour le nouvel ordre de choses. Vers la fin de 1830, il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise). Ce poste honorable offrait alors de nombreuses difficultés : le jeune administrateur les surmonta presque toutes. Son esprit de conciliation apaisa les haines, désarma les partis, et sa fermeté prévint les désordres, suites inévitables d'une révolution. C'est ainsi qu'il sut préserver de toute atteinte la belle propriété de Rosny, menacée par les volontaires de Rouen et du Havre. Quoique puissamment secondé par la garde nationale et par une partie de la population de Mantes, très-attachée à la duchesse de Berri, ce ne fut qu'en s'exposant à de grands dangers que Cassan réussit à éloigner les dévastateurs. La princesse se hâta de faire parvenir les plus vifs remerciements au courageux sous-préfet. Malgré son goût pour les antiquités latines, Cassan les abandonna dès lors pour des travaux qui s'accordaient mieux avec ses nouvelles fonctions. Il s'occupa, en administrateur et en érudit, de la statistique de son arrondissement. Après avoir recueilli avec beaucoup de peines et de soins, sur les lieux mêmes, les renseignements nécessaires, il fit paraître la *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, l'un des meilleurs ouvrages de ce genre, et qui rappelle le beau travail de Lamoignon de Bâville sur le Languedoc, ainsi que M. de Chateaubriand l'écrivait à l'auteur. Il entreprit ensuite à ses frais des fouilles archéologiques, et fit d'utiles et précieuses découvertes, dont il publia le résultat. Au moment où tout faisait croire que Cassan ne tarderait pas à s'élever aux premières dignités administratives, une maladie, dont il fut impossible d'arrêter les progrès, vint terminer prématurément sa carrière. Il mourut à Paris, le 5 février 1837. Selon ses intentions, son corps fut transporté à St-Germain-lez-Couilly pour y être inhumé près de sa famille, et ses obsèques furent honorées d'un concours prodigieux de citoyens accourus de toutes les parties de l'arrondissement. Cassan avait été créé chevalier de la Légion d'honneur. On lui doit : 1° *Lettres inédites de Marc-Aurèle et Fronton, retrouvées sur les palimpsestes de Milan et de Rome*, Paris, 1830, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage fut adopté par l'université et couronné par l'Académie française. On y trouve un grand nombre de fragments des plus anciens auteurs de la langue latine, et des notes aussi intéressantes qu'instructives. Bien qu'il soit très-souvent renvoyé à la préface, elle n'a jamais été imprimée, les événements de 1830 ayant empêché l'auteur d'y mettre la dernière main ; 2° *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, Mantes, 1835, 1 vol. in-8°, devenu rare.

Nous avons parlé de cet excellent travail, qui fut couronné par la société de-statistique universelle. 3° *Antiquités gauloises et gallo-romaines de l'arrondissement de Mantes*, ibid., 1835, in-8° de VIII-88 p., avec plusieurs planches. — M. Martin, membre du conseil général de Seine-et-Oise, a publié : *Notice nérologique sur M. Cassan*, etc., Mantes, 1837, in-4°. Les discours prononcés sur la tombe ont été réunis et imprimés également à Mantes, même année et même format. CH—S.

CASSANA (JEAN-FRANÇOIS), peintre de l'école génoise, naquit en 1611, à Cassana, petit village de la rivière de Gênes, près de la terre de Bonasola. On n'a jamais connu le nom véritable de cet artiste, qui, ainsi que le Bassan, Castel-Franco, Passignano, Pordenone et l'Empoli, a porté toute sa vie le nom du lieu où il était né. Jean-François étudia, dès ses plus jeunes années, sous Bernard Strozzi, dit *il Capucino*. Quelques auteurs prétendent même que Cassana suivit son maître à Venise, lorsqu'il s'enfuit secrètement pour se soustraire aux persécutions des supérieurs de son ordre, qui voulaient l'empêcher de s'adonner à la peinture. Quoi qu'il en soit, Cassana resta à Venise pendant plusieurs années ; mais il n'y fut pas heureux, et, quoiqu'il eût acquis une grande réputation, ses rivaux ne cessèrent de le tourmenter, comme on le voit dans une lettre très-singulière d'Antoine Lupis, qui nous a été conservée par Ratti, et dont on a pu appliquer la morale à plus d'un siècle : « Je vois (écrit Lupis à Cassana) que toujours le sort favorise très-peu les hommes distingués ; c'est ce qui vous est arrivé, lorsqu'étant un des premiers pinceaux de Venise, vous avez été condamné par le sort à répandre plus de larmes que d'essences sur vos toiles... La renommée court le monde à son caprice : les uns achètent des cristaux au poids du diamant ; les autres, dans leurs opinions, épousent des chouettes pour des Minerves : vous avez été ici le moderne Carrache. Quelle nécessité de suivre la mode pour les tableaux, comme on fait pour les vêtements !... Nous sommes arrivés à une époque où on aime mieux le fumier que l'ambre. » Cependant Cassana trouva un protecteur dans Alexandre II, prince de la Mirandole, qui l'attira dans cette ville, où il travailla particulièrement pour l'église des jésuites, pour celle de St-Jérôme, et pour la cathédrale. Après avoir obtenu enfin quelques succès, et trouvé un peu plus de bonheur qu'à Venise, Cassana mourut à la Mirandole, en 1591. Il avait destiné à l'étude de la peinture ses quatre enfants. — *Niccolo CASSANA*, né à Venise, en 1659, réussit dans le portrait. Appelé à Florence par le grand-duc Ferdinand, il y entreprit celui de ce prince vu jusqu'aux genoux, ensuite celui de la princesse Violante de Bavière, son épouse, et successivement ceux de Zigoluo et de Tortella, bouffons de la cour. Niccolo ne se borna pas à de semblables travaux ; il laissa encore une *Bacchanale* d'un ton ferme et chaud, et un tableau en demi-figures, et non pas en figures de grandeur naturelle, comme quelques auteurs l'ont prétendu, d'une composition assez bizarre,

représentant la *Conjuration de Catilina*. On y voit deux conjurés qui se serrent la main en présence des autres, en tenant chacun un verre rempli de sang. Enfin on doit à ce maître une très-belle copie du grand tableau de *St. Pierre martyr*, du Titien. Il est toujours utile de conserver les traditions qui apprennent quelques détails sur ces sortes de copies, pour que, plus tard, on ne les regarde pas comme l'original, ou comme une réplique. Quelques ouvrages de Niccolo ayant été transportés en Angleterre, il fut invité à s'y rendre, et reçut ordre de faire le portrait de la reine Anne, qui le nomma son premier peintre, et lui assigna un traitement considérable; mais cet artiste peu tempérant se livra tellement à la passion du vin qu'il tomba malade et mourut en 1715, âgé de 54 ans. Niccolo était d'un caractère bouillant, impétueux. On raconte que, quand il achevait un portrait, il s'attachait tellement à son ouvrage, qu'il n'entendait pas ceux qui lui parlaient; quand ses teintes ne devenaient pas telles qu'il les désirait, il se roulait à terre, et criait comme un frénétique: « Je veux de « l'esprit dans cette figure! je veux, qu'elle parle, « qu'elle se remue! je veux que le sang circule dans « ces veines! » Niccolo a dû souvent de belles inspirations à cet état d'enthousiasme et même de fureur. — *Jean-Augustin*, dit l'abbé CASSANA, second fils de Jean-François, mort à Gênes en 1720, à l'âge de 62 ans, s'adonna aussi au portrait. Il a laissé celui de François Erizzo, doge de Venise. Ce tableau fut envoyé à Londres pour être gravé. Voulu ne pas se trouver en concurrence avec son frère Niccolo, Jean-Augustin s'appliqua ensuite à peindre les animaux, et réussit beaucoup en ce genre; on attribue même souvent ses compositions au Benedette; mais avant de l'adopter, il avait montré le plus grand talent pour les portraits, surtout dans ceux du jeune duc de Guastalla, dont la mère demandait un portrait tous les ans, afin, disait-elle, de mieux juger la variation de la physiologie de son fils. Jean-Augustin avait porté dans sa jeunesse l'habit d'abbé; mais ensuite il y avait renoncé, lorsqu'un jour ayant perdu, dans un voyage, une très-belle épée qu'il avait attachée soigneusement à sa valise, il s'imagina que cette perte l'avertissait du tort qu'il avait eu d'abandonner l'habit ecclésiastique. Il le reprit donc, pour ne plus le quitter. — *Jean-Baptiste*, troisième fils, peignit les fleurs, les fruits et les animaux. Il mourut à la Mirandole, et survécut peu de temps à son père. — *Marie-Victoire*, sœur des précédents, élève de Jean-Augustin, a laissé des demi-figures de sujets sacrés. Elle est morte à Venise en 1714. On trouve une dissertation sur toute cette intéressante famille dans le *Catalogue du cabinet du docteur Vianelli*, Venise, 1790, in-4°, p. 97. A—D.

CASSANATE (MARC-ANTOINE ALÈGRE DE), né à Tarragone en 1590, entra dans l'ordre des carmes à Sarragosse, dans le temps même où son père lui destinait la place de secrétaire du roi, qu'occupait un de ses oncles. Il prit le bonnet de docteur en théologie, et s'adonna à l'histoire de son

ordre; mais ses travaux ne furent pas même estimés de ses confrères, qui le regardèrent comme un écrivain négligent et peu instruit. Jean Chéron, de Bordeaux, dans ses *Vindiciae scapularis privilegiati*, l'appelle: *Pius vir magis quam antiquarius*. Cassanate est mort au mois de septembre 1638. Il a laissé neuf volumes de sermons, et quelques autres ouvrages de dévotion, dont parle Nicolas Antonio. Son *Paradisus carmelitici decoris, sive de origine ordinis carmelitarum, rebusque ab his per tot aetates gestis, ac de carmelitis pietate aut scientia claris*, Lyon, 1659, in-fol., et a été censuré par la faculté de théologie de Paris. A. B—T.

CASSANDRA. Voyez FEDELE.

CASSANDRE, fils d'Antipater, passa en Asie peu de temps avant la mort d'Alexandre le Grand, pour défendre son père contre les accusations d'Olympias. Quelques auteurs disent qu'il y porta le poison qu'on employa pour faire mourir Alexandre; mais c'est un bruit dénué de fondement. Quelque temps après la mort d'Alexandre, le commandement général de l'armée des princes fut donné à Antigone, et Antipater lui fit adjoindre Cassandre en qualité de chiliarque, titre qui lui donnait une grande autorité. Mais, connaissant son ambition, il ne crut pas devoir, en mourant, lui laisser la tutelle des jeunes princes, et il désigna Polyperchon pour son successeur. Cassandre, voulant annuler ces dispositions, chargea Nicanor du commandement de la garnison que son père avait mise à Munychie, dans l'Attique, et passa lui-même en Asie pour engager Ptolémée et Antigone dans son parti. Polyperchon, pendant son absence, envoya Alexandre son fils dans l'Attique, avec une armée, et rendit, au nom des rois, un décret pour rétablir la démocratie dans toutes les villes de la Grèce, à la place des aristocraties instituées par Alexandre, et maintenues par Antipater. Cet édit produisit l'effet qu'il en attendait, et les villes, pour la plupart, chassèrent ceux qui étaient à la tête des affaires. Les Athéniens en firent même mourir plusieurs, du nombre desquels était Phocion. Ils ne purent cependant pas reprendre Munychie; Cassandre étant arrivé avec des troupes et des vaisseaux qu'il avait obtenus d'Antigone, s'empara du Pirée, de Panacte et de Salamine, et les Athéniens se virent forcés de laisser rétablir le gouvernement aristocratique, à la tête duquel Cassandre mit Démétrius de Phalères. Il alla ensuite dans la Macédoine, où il avait beaucoup de partisans, y fit confier les rênes du gouvernement à Archidée et à Eurydice son épouse, et passa dans le Péloponèse, dont plusieurs villes s'étaient déjà ralliées à lui. Tandis qu'il était occupé au siège de Tégée, Polyperchon ramena dans la Macédoine Olympias, qui y commut toutes sortes de cruautés, ce qui obligea Cassandre d'y revenir. A son approche, Olympias se renferma dans Pydna, espérant qu'Æacides, roi d'Épire, et Polyperchon viendraient à son secours; mais, trompée dans son attente, elle fut obligée de se rendre, et Cassandre l'abandonna aux Macédoniens, qui la firent périr. Cassandre avait pris dans Pydna Roxane et Alexan-

dre son fils, ainsi que Thessalonique, fille de Philippe, il épousa celle-ci, et envoya les deux autres à Amphipolis, où il les fit garder. Élevant dès lors ses prétentions au trône, il chercha à augmenter le nombre de ses partisans dans la Grèce, en rétablissant la ville de Thèbes et celle de Potidée, qu'il nomma Cassandree. Antigone et Ptolémée, alarmés des progrès de la puissance de Cassandre, se liguerent contre lui, sous prétexte de venger Olympias et de délivrer le fils d'Alexandre. Ils proclamèrent la liberté des Grecs pour les mettre dans leur parti, et la Grèce devint le théâtre d'une guerre dont les détails seraient trop longs à retracer, et qui se termina, l'an 311 avant J.-C., par un traité dont les conditions furent que, jusqu'à ce qu'Alexandre, fils de Roxane, fût en âge de régner, Cassandre aurait le gouvernement de la Macédoine et de la Grèce, Lysimaque celui de la Thrace, Ptolémée celui de l'Égypte, et Antigone celui du reste de l'Asie. La mort du jeune Alexandre était sans doute une des conditions secrètes de ce traité; car Cassandre le fit tuer, ainsi que sa mère, peu de temps après, et les autres ne cherchèrent point à venger cet attentat. Polyperchon s'étant laissé gagner par Cassandre fit aussi mourir Hercule, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine; et la race d'Alexandre se trouvant éteinte, Antigone prit le titre de roi, ce qui fut imité par Ptolémée, Lysimaque et Cassandre. Ces trois derniers se virent bientôt obligés de réunir leurs forces contre Antigone et Démétrius son fils, qui n'aspiraient à rien moins qu'à réunir sous leur domination tous les États d'Alexandre. Antigone ayant perdu la vie dans la mémorable bataille d'Ipsus, l'an 301 avant J.-C., et Démétrius étant trop faible pour rien entreprendre, Cassandre se trouva tranquille possesseur de la Macédoine. Il ne jouit pas longtemps du fruit de ses longs travaux; car il mourut l'an 298 avant J.-C., d'une hydropisie qui dégénéra en maladie péculiaire. Il avait eu de Thessalonique trois fils, Philippe, Antipater et Alexandre. Il est assez difficile de juger ce prince, que les historiens grecs ont fort maltraité, ainsi qu'Antipater son père, parce qu'ils les regardaient comme les ennemis de la liberté de leur pays. On ne peut lui refuser de la valeur et quelques talents pour le gouvernement; il aimait les lettres, avait copié Homère en entier de sa main, et savait une grande partie de ses vers; mais il est difficile de justifier sa conduite envers la mère et les enfants d'Alexandre. Je ne erois cependant pas qu'on doive l'attribuer à sa haine pour ce prince, comme l'ont fait quelques auteurs. L'ambition était un stimulant assez actif pour le porter à commettre ces crimes, et il n'y a pas un seul de ses compétiteurs qui n'en eût fait de même s'il se fût trouvé à sa place. On l'a confondu avec un certain Asandre ou Cassandre, l'un des capitaines d'Alexandre, qui eut après sa mort le gouvernement de la Carie. C.—R.

CASSANDRE (GEORGE), l'un des plus savants et des plus judicieux théologiens du 16<sup>e</sup> siècle, naquit, selon la plus commune opinion, en 1515, dans l'île de Cadsand, d'où l'on prétend qu'il a tiré son

nom. Après avoir enseigné la théologie à Bruges et à Gand, il alla à Cologne pour s'y livrer entièrement à l'étude, surtout à celle des controverses entre les catholiques et les nouveaux réformateurs, afin de trouver quelques moyens de les réunir et de procurer la paix à l'Église, qui commençait à être violemment agitée. Le premier fruit de ses veilles fut un ouvrage intitulé : *de Officio pii viri in hoc dissidio religionis*, Bâle, 1561, in-8°. Comme il n'y avait pas mis son nom, on l'attribua à Baudouin, qui l'avait le premier apporté en France, et fait imprimer pendant la tenue du colloque de Poissy; ce qui attira à celui-ci une querelle très-violente de la part de Calvin et de Bèze. Cassandre se découvrit au milieu de la dispute, par une défense de son livre aussi modérée que l'attaque de l'apôtre de Genève était emportée. Un auteur allemand s'étant mis sur les rangs pour le combattre, Cassandre lui répondit sur le même ton de modération. Il eut le sort de tous ceux qui se portent pour conciliateurs entre deux partis vivement animés l'un contre l'autre. Si son livre déplut aux protestants, il y eut aussi des catholiques qui en furent scandalisés. Hessels, Robert Cenalis écrivirent contre lui; mais il fut applaudi par les personnes sages, qui rendirent justice à ses vues et à ses efforts pour pacifier l'Église. Les princes d'Allemagne le regardèrent comme l'homme le plus propre à terminer les différends de religion. Le prince Guillaume de Clèves l'attira chez lui pour l'opposer aux anabaptistes. L'empereur Ferdinand, persuadé qu'il lui serait d'un grand secours pour ramener les luthériens, voulut l'engager de se rendre à Vienne; mais la goutte, dont il était tourmenté, ne lui permit pas de faire le voyage. Pour satisfaire aux vœux de ce prince, il composa sa fameuse *Consultatio de articulis fidei inter papistas et protestantes controversis*, dans laquelle il exposait les points litigieux de la confession d'Augsbourg, marquait ceux sur lesquels on pouvait parvenir à un accommodement, et ceux sur lesquels il n'y avait aucune conciliation à espérer. Ce fut là son dernier ouvrage, la mort l'ayant enlevé le 5 février 1566. Toutes ses œuvres, qui avaient été imprimées séparément, ont été recueillies par Decordes dans l'édition de Paris, 1616, in-fol. On y trouve la première édition de Virgile de Tarse, le traité de Honoré d'Autun, sur la *Prédestination et la Grâce*, avec d'autres pièces sur la même question; des *Commentaires sur les deux natures en Jésus-Christ*, divers traités contre les anabaptistes; un traité curieux, de *Sacra Communionis christiani populi in utraque specie; sitne ejus restitutio catholicis hominibus optanda, etiamsi jure divino non simpliciter necessaria habeatur*; une *Défense de la tradition de l'Église et des Pères contre Calvin*; un bon ouvrage sur la liturgie, orné d'une savante préface, où il prouve que les messes privées ont été premièrement introduites dans les monastères et dans les chapelles domestiques des évêques, un *Recueil d'hymnes*, avec d'excellentes notices et une savante épître dédicatoire, qui forme un traité sur l'origine et la nature des hymnes sacrés; des annotations sur le poème de la

*Résurrection*, de St. Fortunat; des lettres, des calculs pour réduire la monnaie des Grecs et des Romains à celle de Flandre; un traité de *Viris illustribus qui ante Procarn in Latio fuerunt*; et *appendix ad Plinium, de viris illustribus*, Bâle, 1565. Cassandre était doué des talents et des qualités propres à faire un excellent théologien. Il possédait à fond les langues anciennes et modernes, était éloigné de toute passion, ne s'attachant qu'à la vérité. Il joignait à cela une grande candeur, un désintéressement à toute épreuve, une modération digne de servir de modèle aux gens de sa profession. Son zèle pour la réunion des protestants et pour la paix de l'Église le porta peut-être à une trop grande condescendance, lui fit même avancer quelques propositions hardies; mais il soumit ses écrits à l'Église, condamna hautement les auteurs du schisme, et resta constamment attaché à l'unité. En convenant qu'il s'était glissé dans le culte des pratiques superstitieuses, dont les catholiques éclairés avaient toujours désiré la réformation, il blâmait les nouveaux évangelistes de ne s'être pas bornés à attaquer les abus, et d'avoir cherché à détruire les parties saines, au lieu de s'occuper de la guérison de ceux-ci; mais il se plaint aussi, avec raison, de ce que leurs adversaires, par un excès contraire, entreprenaient de défendre les défauts et les vices, comme des choses où il n'y avait rien à reprendre. Parmi les abus manifestes dont il proposait la réforme étaient la puissance exorbitante des papes, portée alors à un excès qui faisait gémir les bons catholiques; les abus introduits dans les indulgences, les pratiques superstitieuses qui déshonoraient le culte des saints et des reliques, etc., etc. Accusé de vouloir former un tiers parti entre les catholiques et les protestants, il repoussa fortement cette inculpation dans une lettre au docteur Hessels, son accusateur: « Je suis persuadé, lui écrivait-il, qu'on ne peut être sauvé hors de l'Église catholique, fondée sur la pierre; que les portes de l'enfer ne pourront jamais la renverser, quoiqu'elles l'aient « attaquée et endommagée. »

T—D.

CASSANDRE (FRANÇOIS), écrivain du 17<sup>e</sup> siècle, est principalement connu par une traduction française de la *Rhétorique* d'Aristote, la meilleure que nous ayons eue jusqu'ici (1). Imprimée d'abord à Paris, en 1654, in-4<sup>o</sup>, elle fut bien reçue du public; cependant, peu satisfait lui-même de ce premier travail, il passa vingt ans à la revoir et à la mettre dans l'état où elle est maintenant. Les éditions de Paris, 1675; Amsterdam, 1698, et la Haye, 1718, in-12, sont les plus estimées. D'Ablancourt faisait beaucoup de cas de cette traduction, et Boileau disait que la lecture lui en avait été plus utile que celle de tous les autres ouvrages qu'il avait lus dans sa vie. C'est Cassandre que Boileau a eu en vue dans ces vers de sa 1<sup>re</sup> satire :

Damon, ce grand auteur, dont la muse fertile  
Amusa si longtemps et la cour et la ville,

(1) Depuis, M. Gros, inspecteur de l'université, a publié une traduction de la *Rhétorique* d'Aristote, Paris, 1820, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, qui, bien que fort estimée, n'a pas fait oublier celle de Cassandre. D—R—R.

Mais qui, n'étant vêtu que de simple bureau,  
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau.

Le satirique, qui l'aimait, lui avait souvent ouvert sa bourse, et n'avait négligé aucune occasion pour le tirer de l'état misérable où il languissait; mais le caractère inflexible de Cassandre, qui l'empêchait de s'astreindre aux moindres formules de la politesse, une certaine misanthropie que l'âge et le malheur ne firent qu'accroître encore, lui rendirent inutiles et ses talents et l'amitié de Boileau. Après avoir vécu malheureux, il mourut dans l'indigence, en 1695. Cassandre possédait à fond les langues grecque et latine, et faisait des vers français agréables. On a encore de lui les *Parallèles historiques*, Paris, 1680, in-12; sa *Continuation de la traduction de l'Histoire de de Thou, commencée par Duryer*, qu'il promettait, n'a pas été imprimée. W—s.

CASSARD (JACQUES), né à Nantes en 1672, d'une famille peu riche, perdit encore très-jeune son père, qui était capitaine de navire marchand. Dès qu'il fut en état de servir, il alla à St-Malo, et obtint de l'emploi sur un bâtiment armé en course. Son habileté et sa bravoure ne tardèrent pas à le faire distinguer. Lorsque Pointis partit pour Carthagène en 1697, il proposa à Cassard de l'y accompagner. Dans l'attaque, Cassard, chargé de lancer les bombes, s'en acquitta avec tant de succès, que le feu des ennemis se ralentit bientôt. Il marcha ensuite à l'assaut à la tête des flibustiers, qui admirèrent son courage. De retour en France, Pointis, en rendant compte de la prise de Carthagène, fit un grand éloge de la valeur de Cassard. Celui-ci, chargé ensuite du commandement d'un vaisseau équipé pour la course par les habitants de Nantes, fit des prises très-considérables. Louis XIV, instruit de ces exploits, l'appela à la cour: « Monsieur, lui dit ce prince, « vous faites beaucoup parler de vous. J'ai besoin « dans ma marine d'un officier de votre mérite. Je « vous ai nommé lieutenant de frégate, et j'ai ordonné « donné qu'on vous donnât 2,000 livres de gratification. » Cassard se rendit à Dunkerque, où il prit le commandement d'un vaisseau de l'État, et débarrassa la Manche des corsaires anglais qui l'infestaient. Au mois de septembre 1708, il rencontra près des Sorlingues une flotte anglaise de trente-cinq bâtiments, escortés par un vaisseau de guerre; quoiqu'inférieur en nombre, il l'attaqua: l'anglais prit la fuite. Cassard enleva cinq navires qu'il conduisit à St-Malo; grâcia son vaisseau, retourna dans la Manche, et prit encore huit bâtiments plus richement chargés que les premiers. Lors de la disette de 1709, on chargea Cassard d'aller au-devant d'une flotte de vingt-six navires qui apportaient à Marseille des blés achetés dans le Levant. Il fit armer à ses frais les deux vaisseaux de l'État *L'Eclatant* et *le Sérieux*, qu'on lui confia. Les armateurs de vingt-cinq autres bâtiments marchands le prièrent de les convoier; il les exhorta en vain à attendre une escorte plus forte. « Nos vaisseaux seront en sûreté, répondirent-ils, lorsque M. Cassard les escortera. » Il conduisit une partie de cette flotte jusqu'au cap Nègre, fit escorter les autres jusqu'à Malte par le Sé-

*rieux*, et alla avec l'*Éclatant* chercher la flotte destinée pour Marseille. L'ayant rencontrée, il revenait avec elle, lorsque, le 29 avril, à la hauteur de Biserthe, il trouva une escadre de quinze vaisseaux anglais. La supériorité du nombre ne l'effraya pas; il attend fièrement l'ennemi : trois vaisseaux l'entourent et l'attaquent; il leur répond d'une manière terrible; deux sont démâtés et forcés de s'éloigner; le troisième s'approche pour tenter l'abordage; Cassard lui envoie une bordée qui crible ses voiles, abat son mât de misaine, et l'oblige à la retraite. Pendant ce combat, qui dura douze heures, la flotte marchande eut le temps de se mettre en sûreté. Cassard, qui avait voulu s'éloigner pendant la nuit pour aller se ragréer, fut attaqué de nouveau au point du jour par deux autres vaisseaux anglais : le plus fort coula à fond après deux heures de combat. Cassard continua sa route, et entra heureusement à Porto-Farina. Les Barbaresques, témoins du combat glorieux qu'il avait soutenu, l'accueillirent par leurs acclamations, lui fournirent tout ce dont il avait besoin, et l'aiderent à réparer son vaisseau. Quelques jours après, le *Sérieux* arriva; Cassard, ne pouvant encore mettre en mer, le chargea de convoier la flotte marchande. Il fit encore plusieurs prises en revenant à Toulon, d'où il se rendit à Marseille pour réclamer le remboursement des sommes qu'il avait avancées pour armer l'*Eclatant* et le *Sérieux*. Les magistrats rejetèrent sa demande, sous prétexte que ce n'était pas lui qui avait amené la flotte. Cassard se plaignit en vain; il cita les magistrats au parlement d'Aix, et ne put obtenir de jugement. Malgré le vif ressentiment que lui causa cette marque insigne d'ingratitude, il exposa encore sa vie l'année suivante pour les intérêts de la ville de Marseille dans une occasion semblable, et, après un combat opiniâtre, prit sur la côte de Sicile deux vaisseaux anglais. Quand la flotte fut rentrée, il alla croiser jusqu'à Smyrne, revint vers Gibraltar, où il rencontra dix navires richement chargés, et escortés par une frégate. Il s'empara de la flotte et de la frégate. Le roi le fit capitaine de frégate, et le chargea de la direction des nouveaux ouvrages de Toulon, commission dont Cassard s'acquitta avec distinction. La disette s'étant fait sentir en 1711, il fut envoyé avec une escadre pour porter des présents au grand sultan, et pour acheter des blés : il remplit cette mission avec succès. Mandé à la cour, il n'y resta que peu de temps, et se rendit à Aix pour son procès. Il y était encore, quand il reçut ordre d'aller attaquer les Portugais dans leurs colonies. Parti de Toulon en mars 1712, il arriva au mois de mai aux îles du cap Vert, et ne tarda pas à les réduire. Il fit aussitôt voile pour la Martinique, alla ravager ensuite Montserrat et Antigua, et parut, en octobre 1712, devant Surinam. Il entra dans la rivière, malgré le feu de cent trente pièces de canon, mit ses troupes à terre, investit la place, la bombardait, et l'obligea à capituler et à payer une forte contribution. Cassard envoya ensuite un détachement rançonner les deux petites colonies d'Essequibo et de Berbice, retourna à la Martinique, et,

bientôt après, tenta contre St-Eustache et Curaçao des entreprises qui réussirent, quoiqu'il eût été blessé dans la seconde. Il attendait sa guérison à la Martinique, où il avait fait entrer pour plus de 9 millions des dépouilles de l'ennemi, lorsque le commandant d'une escadre qui arrivait de France lui présenta l'ordre de joindre ses vaisseaux aux siens. Les matelots, les soldats de Cassard murmurèrent de ce qu'on leur ôtait un chef qui les avait si souvent menés à la victoire : il fallut obéir. On partit pour la France en mars 1713. Dans la traversée, on rencontra une escadre anglaise; Cassard, après l'avoir reconnue, proposa au commandant de l'attaquer; mais la paix étant près de se conclure, le roi avait défendu à tous ses officiers d'engager aucune action. Le commandant ne put donc se rendre au désir de Cassard. Celui-ci, qui ignorait les ordres du roi, et qui supposait de la pusillanimité à son chef d'escadre, irrité d'ailleurs de ce qu'il lui avait enlevé le commandement, s'écria : « Partout où je « trouverai les ennemis de mon maître, le devoir « de les attaquer sera toujours plus fort que les ordres dictés par la lâcheté. » Puis il ordonna aux capitaines de le suivre. Quoiqu'inférieur en nombre, il dispersa l'escadre ennemie et prit deux vaisseaux. En arrivant à Toulon, Cassard apprit que le roi l'avait fait capitaine de vaisseau et chevalier de St-Louis. Peu de jours après, instruit que son chef d'escadre s'était plaint à la cour de sa désobéissance en attaquant les Anglais, il lui en demanda raison. On parvint à le calmer en lui prouvant que le chef d'escadre n'avait fait que son devoir. La paix d'Utrecht rendit Cassard au repos; il n'en put jouir; la roideur de son caractère lui fit perdre le fruit de ses belles actions. Il ne paraissait devant le ministre que pour se plaindre de ce que le parlement d'Aix refusait de lui rendre justice. On lui proposa des pensions; il les refusa avec dureté, et demanda qu'on lui fit rendre les sommes qu'il avait avancées. Il devint sombre et rêveur. Ses sœurs, dont le revenu était extrêmement modique, vivaient avec la plus stricte économie, pour lui envoyer de quoi subsister pendant qu'il sollicitait le ministre. Son extérieur négligé, joint à une figure commune, inspirait peu de considération. Un jour Duguay-Trouin, qui passait avec plusieurs seigneurs dans la galerie de Versailles, aperçut dans un coin un homme dont la mise annonçait la misère, mais dont le visage le frappa. Ayant reconnu Cassard, il courut à lui, l'embrassa et l'entretint longtemps. Les seigneurs étonnés lui demandèrent quel était cet homme. « C'est, répondit-il, le plus grand homme de mer « que la France ait à présent, c'est Cassard. Je donnerais toutes les actions de ma vie pour une des « siennes. Il n'est pas connu ici; mais il est redouté « chez les ennemis. Avec un seul vaisseau, il faisait « plus qu'un autre avec une escadre entière. » Cassard, sans cesse rebuté, faisait éclater son mécontentement. Lorsque le cardinal de Fleury devint premier ministre, en 1726, il alla solliciter, et lui parla avec sa rudesse accoutumée. Le cardinal le reçut froidement. Cassard laissa éclapper des pro-

pos injurieux contre le ministre et contre le gouvernement. Il fut enfermé au château de Ham, où il languit jusqu'à sa mort (en 1740). Ses talents et son courage étaient obscurcis par son caractère opiniâtre et farouche; mais quelques paroles indiscrettes n'auraient pas dû faire oublier ses éclatants services. E—s.

CASSAS (LOUIS-FRANÇOIS), peintre paysagiste, naquit le 5 juin 1736, à Azay-le-Féron (Indre). Après avoir passé sa première jeunesse en Italie et formé des collections précieuses de vues dessinées dans la Sicile, l'Istrie et la Dalmatie, il accompagna à Constantinople Choiseul-Gouffier, qui l'avait choisi pour travailler à la continuation de son *Voyage pittoresque de la Grèce*. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, il partit avec l'auteur du *Voyage de la Troade*, M. Lechevalier, pour reconnaître et dessiner des monuments et des sites dont l'examen constata d'une manière frappante l'exactitude de la géographie et des descriptions d'Homère. A peine avait-il achevé ces intéressants travaux, qu'il forma et mit à exécution le hardi projet de visiter et de mesurer les édifices de la terre sainte, les restes imposants des temples de Balbek et les magnifiques ruines de Palmyre. A cette époque comme aujourd'hui, ce voyage offrait des dangers que l'enthousiasme de l'artiste lui fit braver. Cassas fut le premier, après Wood, qui fit connaître l'état des monuments restés enfouis pendant tant de siècles dans les déserts, et dont les pompeux débris surpassent les descriptions créées par l'imagination des poètes orientaux. Il revint en France au commencement de la révolution. Ses nombreux et riches portefeuilles fixèrent l'attention de tous les amateurs éclairés des arts et de l'antiquité, et leurs suffrages le déterminèrent à en tenter la publication. Son *Voyage d'Istrie et de Dalmatie*, contenant les monuments les plus remarquables et les plus beaux sites de ces deux provinces, fut publié en entier; mais il n'a paru que trente livraisons de son grand *Voyage pittoresque de la Syrie et de la Phénicie*. Cet ouvrage, dont le plan était hors de proportion avec les ressources de l'auteur, devait offrir une suite nombreuse d'édifices antiques du plus grand intérêt, retracés dans leur état présent, accompagnés de restaurations habilement combinées et de vues pittoresques. On regrette vivement qu'une si belle entreprise n'ait pas été continuée, ou que du moins la partie déjà publiée n'ait pas reparu augmentée d'un texte qui lui donnerait un nouveau prix, et dont les itinéraires et les notes de l'auteur pouvaient rendre la rédaction aussi facile qu'intéressante. Il paraît que ce fut Choiseul-Gouffier qui mit opposition à la publication du texte, parce qu'une partie au moins de ce texte avait été tirée de ses manuscrits. Dans cette énumération succincte des travaux de Cassas, nous ne devons pas omettre la collection de modèles des plus beaux monuments d'architecture des différents peuples, qu'il fit exécuter à grands frais, en y consacrant des soins et des recherches qui l'occupèrent presque exclusivement pendant plusieurs années. Cette collection unique, d'une utilité inappréciable

pour l'étude de l'architecture, avait été acquise par le gouvernement impérial, au prix d'une pension viagère. Elle est aujourd'hui déposée dans les magasins de l'Institut, en attendant le local qui lui est destiné dans la nouvelle école des beaux-arts. Cassas remplissait, depuis douze ans, les fonctions d'inspecteur général de la manufacture des Gobelins, et il avait contribué aux perfectionnements remarquables des produits de cet établissement, lorsqu'il mourut subitement à Versailles, le 1<sup>er</sup> novembre 1827, d'une attaque d'apoplexie. Il avait été nommé chevalier de St-Michel et de la Légion d'honneur par Louis XVIII. Voici la liste de ses publications : 1<sup>o</sup> *Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Égypte* (accompagné d'un texte par la Porte du Theil et Langlès), 3 vol. grand in-fol., Paris, 1799 et années suivantes. Il n'a paru que trente livraisons de figures; et il n'y a de texte que pour les sept premières livraisons, encore n'est-il que provisoire. 2<sup>o</sup> *Voyage pittoresque de l'Istrie et de la Dalmatie, rédigé d'après l'itinéraire de Cassas par Lavallée*, orné de cartes, plans levés sur les lieux, 14 livraisons formant 1 vol. in-fol. atlantique, Paris, 1800 et années suivantes. 3<sup>o</sup> *Grandes Vues pittoresques des principaux sites et monuments de la Grèce, de la Sicile et des sept collines de Rome, dessinées et gravées à l'eau-forte, au trait*, par Cassas et Bance, avec une explication par Landon, Paris, 1815, in-fol. Ce recueil se compose de 40 planches; mais on le trouve rarement complet. Z.

CASSAS (VICTOR), né en 1775, était cousin du précédent. Il embrassa la carrière commerciale, se fit courtier près la bourse de Paris, et devint syndic de sa compagnie. Versé dans les matières de finances, il publia au commencement de la restauration quelques écrits sur le budget et sur les emprunts, dans lesquels il défendait le ministère contre les attaques de Bricogne et de Casimir Périer; et il fournit aussi à la *Gazette de France* divers articles rédigés dans le même sens. Cassas mourut à Paris, le 16 janvier 1821. M. Moret, son neveu, avocat à la cour royale, et M. Maurice Archidéacon, son successeur dans le syndicat des courtiers de commerce, prononcèrent des discours sur sa tombe. Voici la liste de ses publications : 1<sup>o</sup> *Considérations sur l'établissement d'un entrepôt réel de denrées coloniales à Paris, et Réponse aux objections des places maritimes*, Paris, 1816, in-4<sup>o</sup>; ibid., 2<sup>e</sup> édition; 2<sup>o</sup> *Réflexions sur l'écrit* (de Bricogne) intitulé: *Examen impartial du budget, etc.*, Paris, 1816, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *un Mot à M. Bricogne* (voy. ce nom), ibid., 1816; 4<sup>o</sup> *un Mot sur l'écrit* (de Casimir Périer), intitulé: *Réflexions sur le projet d'emprunt*, Paris, 1817; 5<sup>o</sup> *Observations sur les dernières Réflexions de M. Casimir Périer au sujet de l'emprunt*, ibid. 1817, in-8<sup>o</sup>. P—RT.

CASSE (DU). Voyez DUCASSE.

CASSEBOHM (JEAN-FRÉDÉRIC), médecin et habile anatomiste, fit ses études à Halle, sa patrie, et à Francfort-sur-l'Oder, enseigna l'anatomie à Halle, fut appelé à Berlin, en 1741, pour y occuper une chaire d'anatomie, et y mourut le 6 février 1743. II



s'est spécialement occupé de l'anatomie de l'oreille. Ses écrits sont : 1° *Disputatio de aure interna*, Francfort, 1730, in-4°; 2° *Progr. de differentia fetus et adulti*, Halle, 1730, in-4°; 3° *Tractatus tres de aure humana*, ibid., 1730, in-4°, augmentés d'un 4° traité, 1734; d'un 5° et d'un 6°, 1735 : cet ouvrage est accompagné de figures; 4° *Methodus secandi musculos*, Halle, 1739, in-8°; traduit en allemand, 1740, in-4°; 5° *de Methodo secandi viscera*, ibid., 1740, in-8°.

G—T.

CASSEL (JEAN-PHILIPPE), professeur d'éloquence à Brême, né dans cette ville, le 31 octobre 1707, mort le 17 juillet 1785, s'est distingué par les services qu'il a rendus à l'histoire de son pays, qu'il a fort éclaircie par ses recherches. Outre un grand nombre d'ouvrages qu'il a traduits de l'anglais, on lui doit : 1° *Periculum criticum de conventientia veteris linguæ Mauretanicæ cum Phœnicia, verum vocis cinnabaris etymon eruens*, Magdebourg, 1755, in-4°; 2° *Disquisitio critico-philol. de vocabulo phœnicio Kartha, urbem designante*, ibid., 1757, in-4°; 3° *Observatio critico-philol. de columnis Phœniciorum in Mauritania*, Leipsick, 1759, in-4°; 4° *Disquisitio de Judæorum odio et abstinentia a porcina*, ibid., 1759, in-4°; 5° *de Frisonum navigatione fortuita in Americam sæculo sexto facta*, ibid., 1741, in-4°; 7° *de Navigationibus fortuitis ante Columbum in Americam factis*, ibid., 1742, in-4°; 8° *de l'Ancien et précieux Psautier de Brême* (en allemand), Brême, 1759, in-4°; 9° *Nouveaux Documents sur quelques traités conclus par la ville de Brême avec les villes hanséatiques en particulier*, ibid., 1767, in-8°; 10° *Bremensia, ou Notices et Documents historiques sur Brême*, ibid., 1766-67, 2 vol. in-8°; 11° *Recueil complet des médailles de Brême*, 2 parties, ibid., 1772-75, etc. Cassel est auteur de beaucoup d'autres dissertations et ouvrages curieux, dont on peut voir une liste étendue dans sa vie, écrite par Harles. (Brême, 1770-72).

G—T.

CASSEL (FRANÇOIS-PIERRE), né à Cologne, fit ses premières études dans sa ville natale, puis alla, dans l'université de Goettingue, étudier, sous des professeurs habiles es sciences mathématiques et physiques. Ce fut néanmoins à Paris qu'il se fit recevoir médecin. De retour dans sa patrie, il enseigna pendant plusieurs années l'histoire naturelle et la botanique au gymnase de Cologne, jusqu'à ce que le gouvernement des Pays-Bas ayant fondé en Belgique trois universités, une chaire de professeur ordinaire lui fut offerte dans celle de Gand. Il exerçait depuis trois ans ses nouvelles fonctions avec un succès peu commun, lorsqu'il succomba aux attaques réitérées d'une hydropisie, en 1821. Son collègue, M. de Rycker, qui, en 1830, quitta les lettres pour se jeter dans la révolution, puis répudia brusquement la révolution pour rentrer dans la vie privée, se chargea de payer à sa mémoire le tribut auquel elle avait droit. Les écrits de Cassel sont : 1° *Skizzen fur zoonomie* (Esquisses de zoonomie), 1<sup>re</sup> partie, Cologne, 1808, in-8°; 2° *Versuch über die natürlichen familien*, etc. (Essai sur les familles naturelles des plantes, avec des considérations sur leurs vertus sa-

nitaires), ibid.; 3° *Lehrbuch*, etc. (Manuel de classification naturelle des plantes), Francfort, 1817, in-8°; 4° *Oratio de utilitate studii historiæ scientiarum physicarum, publice dicta quum magistratum academicum deponeret*, 1819 (dans les *Annales* de l'université de Gand). Ces sortes de discours, quoique bien écrits, faisaient dire, quelques années après, à un collègue de Cassel (M. Raoul, traducteur de Juvénal, de Persé et d'Horace) : « *Quid enim in statera diu toties decursum prodire, et logicam, adverbium sante nullo, tueri, et mathesin defendere quam nemo impugnat, et artem medendi, consentient orbe universo, salutiferam dicere, et veteres laudare musas, quas omnes laudarunt, et Pandectarum libros prædicare nulli non probatos!*... » Mais la coutume de prononcer de ces discours n'en doit pas moins être conservée, car elle a produit et peut produire des morceaux excellents. Tout simplifier est quelquefois le moyen de tout anéantir. (*Voy. Morphonomia botanica*, Cologne, 1820, in-8°, figures.) Cassel était membre de l'académie de Bruxelles, de celle des Curieux de la nature, de la société physico-chimique de Goettingue, etc.

R—G.

CASELIUS, ou CESELIUS (AULUS), ancien juriconsulte romain, plus distingué par son éloquence que par sa connaissance des lois. Il parlait avec beaucoup de grâce et de politesse, et excellait surtout dans la plaisanterie fine et délicate. Horace en parle cependant comme d'un habile juriconsulte dans son *Art poétique*. Dans la carrière civile, il ne fut jamais au delà de la questure, refusa, par amour de la liberté, le consulat qu'Auguste voulait lui donner. Son attachement pour l'ancien gouvernement ne se démentit jamais. Il s'exprimait là-dessus avec beaucoup de franchise, et, sur ce qu'on lui faisait observer à quels dangers il s'exposait, il répondit que deux choses le dispensaient de se contraindre, d'être âgé et sans enfants. On n'avait conservé de lui qu'un livre de bons mots, *Liber bene Dictorum*, que le temps a encore fait disparaître. (*Voy. Macrobe, Saturni*, l. 2.)

B—I.

CASELLA (JOSEPH), astronome, né vers 1760, à Naples, y jouissait d'une réputation qu'il devait autant à ses talents comme professeur qu'à l'étendue de ses connaissances. L'intérêt qu'il savait répandre dans ses leçons y attirait un grand nombre d'élèves, et souvent il comptait parmi ses auditeurs des ministres, des grands seigneurs, et même des princes de la famille royale. En 1799, il chargea le célèbre Cagnoli d'offrir à la société italienne des sciences ses calculs d'éclipses d'étoiles, et cette savante compagnie les fit imprimer dans le t. 8 du recueil de ses actes. Cassella communiqua les mêmes calculs à Lalande, qui s'en servit pour déterminer la position de Naples avec plus de précision. (*Voy. la Bibliothèque astronomique*, p. 814.) Vincent Chiminello présenta, le 3 décembre 1805, à la société italienne, la méthode de Cassella pour résoudre les équations de tous les degrés (1); et cette méthode, dans laquelle il a su, dit-on, se frayer une autre route que celle

(1) Suivant l'éditeur des *Mémoires* du comte Orloff, Cassella, dès 1788, avait publié la *Nouvelle Méthode pour résoudre les équations*.

qu'avaient suivie les Euler et les Bezout fut insérée dans le recueil que l'on vient de citer, t. 9, p. 203. Une note du secrétaire Pempilio Pozzetti, mise au bas de la page, avertit que ce mémoire n'a point concouru pour le prix proposé sur le même sujet par l'académie en 1802. Ce volume contient encore, p. 620, une lettre dans laquelle Cassella rend compte à Cagnoli de son observation de l'éclipse du 11 février 1805. On apprend par cette lettre qu'il était placé pour examiner l'éclipse à l'observatoire du capitaine général Acton; qu'il s'était servi d'une lunette de Dollon et d'un télescope d'Herschel. Cependant l'éditeur des *Mémoires sur le royaume de Naples*, par le comte Orloff, dit, t. 5, p. 28, avec l'intention sans doute de relever le mérite de Cassella, « qu'il est étonnant que, sans observatoire, « dépourvu d'instruments et sans correspondance « avec les astronomes des autres pays, il ait pu faire « des observations assez importantes pour mériter « que Bode en parlât dans les *Éphémérides de Berlin*. » On est maintenant à même d'apprécier une pareille allégation. Cassella mourut à Naples au commencement de l'année 1808. En annonçant sa mort dans le *Magasin encyclopédique*, 1808, t. 5, p. 157, Millin invita les savants napolitains à lui fournir quelques renseignements sur la vie d'un astronome dont la perte prématurée avait mérité tant de regrets; mais il paraît que personne ne répondit à son appel. Outre les opuscules déjà cités, on a de Cassella des *Observations météorologiques* imprimées dans les *Annales* de Naples. W—s.

CASSEM-AL-FAREDH. Voyez IBN-FAREDH.

CASSERIO (JULES), médecin, né à Plaisance, d'une famille obscure, vint à Padoue pour y chercher des moyens de subsistance, et fut d'abord domestique de Fabricio d'Aquapendente, qui, lui ayant reconnu d'heureuses dispositions, l'instruisit dans son art, et le fit recevoir docteur en médecine et en chirurgie à l'université de Padoue. Il s'acquit de la réputation, et mérita d'être nommé, en 1609, par le sénat de Venise, à la place de professeur en chirurgie, que Fabricio était obligé de quitter à cause de son grand âge. Il mourut à Padoue, en 1616, âgé de 60 ans. On lui doit : 1° *de Vocis auditusque Organis, historia anatomica*, Ferrare et Venise, 1600, in-fol., avec 53 planches. Des deux traités dont cet ouvrage se compose, le premier, relatif aux organes de la voix, a été réimprimé seul à Ferrare, en 1601, in-fol. Outre la description exacte du larynx, on y trouve des détails sur l'opération de la bronchotomie, que l'auteur nomme *laryngotomie*. Le second traité offre la comparaison des organes de l'ouïe dans l'homme adulte, le fœtus humain et plusieurs animaux. 2° *Pentastheseion, hoc est de quinque sensibus liber, organorum fabricam, actionem et usum continens*, Venise, 1609, 1627, in-fol.; Francfort, 1609, 1610, 1612, in-fol.; ibid., 1652, in-4°. Il y en a aussi une édition de 1622, sous ce titre : *Nova Anatomia, continens accuratam organorum sensilium, tam humanorum, quam animalium brutorum, et delineationem figuris æneis affabre depictis intuentium oculis subjectam,*

*et descriptionem*, Francfort, in-fol. Dans cet ouvrage, l'auteur traite, non-seulement de l'anatomie, mais de la physiologie des sens. 3° *Tabulæ anatomicae 78 omnes novæ, nec antehac visæ*, Venise, 1627, in-fol.; Francfort, 1652 et 1656, in-4°; Amsterdam, 1645, in-fol.; en allemand, 1707, in-4°. Ces planches, qu'on a trouvées après la mort de l'auteur, dit Carrère, ont été publiées par Daniel Bueretius, qui en a joint quelques-unes de lui, et y a ajouté des explications. Les os, les muscles, les nerfs, les viscères on font le sujet. Il y en a quelques-unes que l'auteur a prises ou imitées de Coiter d'Ingrassias, de Valverde, de Vesale, d'Eustachii, de Pineau, etc. 4° *Tabulæ de formato fœtu*, Amsterdam, 1645, in-fol. Ces planches sont assez estimées; on n'y trouve pas cependant les parties qui appartiennent exclusivement au fœtus, comme le thymus, le canal artériel, le trou ovale. On doit à Casserio la découverte du muscle externe du marteau, situé à l'intérieur de l'oreille. Le muscle connu sous le nom de *perforé de Casserius*, et qui appartient au bras, avait déjà été décrit par Fallope. On trouve une notice sur la vie et les ouvrages de Casserio dans le *Bibliographiæ anatomicae Specimen* de Jacques Douglas, Londres, 1715, in-8°; et Leyde, 1754, in-8°. S—v—y.

CASSIANI (JULIEN), l'un des meilleurs poètes italiens du 18<sup>e</sup> siècle, naquit à Modène, le 25 juin 1712, acheva ses études sous les jésuites, suivit à l'université le cours de philosophie du P. Natta, depuis cardinal, et consacra plusieurs années à perfectionner dans la retraite ses dispositions naturelles. Trop modeste ou trop timide pour tenter de se produire dans le monde, Cassiani, longtemps méconnu, même de ses compatriotes, n'obtint pas les distinctions auxquelles ses rares talents lui permettaient de prétendre. Pourvu de la chaire de poésie au collège des Nobles, il y joignit celle d'éloquence à l'université, lors de sa réorganisation en 1775. En sa qualité de professeur d'éloquence, il prononça pour la rentrée, en 1774 et 1775, deux discours très-applaudis, mais qu'il ne voulut pas livrer à l'impression, malgré les instances de ses collègues et de ses amis. On doit le regarder comme l'auteur ou du moins le réviseur des drames et de la plupart des compositions poétiques récités au collège des Nobles pendant qu'il y remplit la chaire de poésie. Cassiani n'aimait point à paraître, et ses vers, insérés dans les *Raccolte*, y seraient oubliés si le marquis de Lucchesini, l'un de ses élèves, n'avait pris le soin de les réunir sous ce titre : *Saggio di rime*, Lueques, 1770, in-4°. Toutes les pièces dont ce volume se compose brillent par l'élégance du style et par une pureté de goût que Cassiani devait à l'étude assidue des modèles : mais il a particulièrement réussi dans le sonnet; et les Italiens eurent comme autant de chefs-d'œuvre ceux dans lesquels il a décrit l'enlèvement de Proserpine, l'histoire de Suzanne, la chute d'Icare, etc. On sait que Cassiani est l'un des cinq auteurs des *Sonnets* au savant abbé Tagliacucchi, Modène, 1757, in-8°; mais on ignore la part qu'il eut à ce recueil. Il mourut le 25 mars

1778. L. Cerretti, son successeur à l'université de Modène, y prononça son éloge funèbre. Tiraboschi lui a consacré une notice dans la *Bibliot. Modenese*, t. 1, p. 417.

W—s.

CASSIANUS-BASSUS, originaire de Bithynie, a vécu dans le 5<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> siècle. On lui attribue généralement un livre grec connu sous le nom de *Géoponiques*, dont la première édition grecque est de Bâle (1559), petit in-8°. Jean-Alexandre Brassicaenus en fut l'éditeur. C'est un recueil de préceptes et de procédés d'agriculture, extraits de divers auteurs qui y sont nommés, et dans lequel on trouve quelques détails de l'économie rurale des anciens; mais d'ailleurs fait sans ordre et sans goût, et qui n'a pas procuré de grandes lumières. On n'a point de détails sur la vie de l'auteur; on sait seulement, par un passage de cet ouvrage (liv. 5, ch. 6), qu'il l'a écrit à Constantinople, mais qu'il était né dans un endroit de la Bithynie nommé *Maratonyme*, où il avait un domaine. C'est par erreur que quelques écrivains, et entre autres Haller, lui donnent le nom de *Cassianus Florentinus*. Il y a eu dans le 16<sup>e</sup> siècle une grande diversité d'opinions sur le véritable auteur des *Géoponiques*: les uns attribuaient ce livre à l'empereur Constantin Pogonat, d'autres à l'empereur Constantin Porphyrogénète, d'autres à Cassius Dionysius d'Utique, et enfin d'autres à un certain Vindanius dont parle Photius; mais Pierre Needham, qui en a donné à Cambridge, en 1704, une mauvaise édition en grec et en latin, qui en a collationné le texte grec sur plusieurs anciens manuscrits, par le moyen desquels il a rempli quelques lacunes, et qui l'a accompagnée de prolégomènes et de notes, donne des raisons satisfaisantes pour l'attribuer à Cassianus-Bassus. La seule bonne édition des *Géoponiques* est celle de Nicolas, Leipsick, 1781, 4 vol. in-8°, gr. et lat. Cornarius en a publié une version latine, Bâle, 1558, in-8°. L'ouvrage a été traduit en français par Antoine-Pierre de Narbonne, Poitiers, 1545, in-12; Paris, 1550, in-12; en allemand, par Melchior Herren, Strasbourg, 1545, in-4°. Il en parut deux traductions différentes en italien, à Venise. Un anonyme (M. Caffarelli) a publié un *Abrégé des Géoponiques* en 1812, dans le t. 15 des *Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine*.

D—P—s.

CASSIBELAN. Voyez CASSIVELAUNUS.

CASSIEN (JULES), hérésiarque du 2<sup>e</sup> siècle, chef, ou du moins principal apôtre des docétistes. On ne sait pas précisément l'époque de sa naissance ni celle de sa mort; mais le docteur Cave prouve qu'il dogmatisait vers 174. Comme la plupart des hérétiques de ce temps-là, il avait puisé sa doctrine dans la philosophie de Platon. Il enseignait que du Dieu suprême était émanée une intelligence parfaite, qui, s'étant révélée aux hommes, leur avait communiqué des moyens de salut; mais comme il ne pouvait concevoir que l'intelligence divine se fût unie à une portion de matière, et eût participé à toutes les infirmités de la nature humaine, il imagina qu'elle ne s'était unie qu'à l'âme, composé mixte d'une substance céleste, et de tout

ce qu'il y a de plus subtil dans la matière; de sorte que le fils de Dieu n'avait pris que les apparences d'un corps humain. Quoique Cassien rejetât l'Ancien Testament, comme ne le croyant pas l'ouvrage de Dieu, il ne laissait pas de prendre avantage des fréquentes apparitions d'anges dont il est fait mention dans le *Pentateuque*. Il tirait également parti des divers endroits du Nouveau Testament où il est dit que Jésus-Christ se rendait invisible, qu'il marchait sur les eaux, et pénétrait à travers des portes fermées, pour en conclure qu'il n'avait point un corps réel. Ce système, qui faisait disparaître le scandale et la folie de la croix, et qui paraissait assez assorti aux transformations que les juifs croyaient apercevoir dans leur histoire, et aux métamorphoses que les païens trouvaient dans leurs fables religieuses, fit des progrès en Asie parmi les savants et parmi les grands. Cassien avait composé des commentaires où il soutenait que la philosophie des Hébreux était plus ancienne que celle de tous les autres philosophes, et un traité sur la *Contenance*, où il condamnait l'usage du mariage. Ses disciples y ajoutèrent de faux actes, pour les substituer à l'histoire des évangélistes et des autres écrits apostoliques (1).

T—D.

CASSIEN (Saint) était maître d'école à Imola, sous l'empire de Dèce ou de Valérien (2). Sa sévérité avait irrité et révolté contre lui ses nombreux élèves lorsqu'il fut arrêté comme chrétien par ordre de Julien l'Apostat. Son refus constant de sacrifier aux idoles lui mérita la palme du martyr. Le genre de sa mort fut aussi nouveau que cruel: exposé nu au milieu de deux cents enfants, qui étaient ses écoliers et ses ennemis, les uns le frappaient au visage avec leurs tablettes; les autres le perçaient de leurs stylets à écrire, ou s'en servaient pour sillonner sa chair, et y tracer des caractères sanglants. Cassien expira dans ce long supplice; les chrétiens ensevelirent son corps, et lui élevèrent, dans la suite, un riche mausolée. St. Prudence, qui visita son tombeau, nous apprend qu'on voyait au-dessus de l'autel qui fut lui dédié un tableau représentant son martyr, qu'il célèbre dans ses hymnes. D. Ruinart a recueilli les actes de St. Cassien. On trouve son nom au 15 août, dans les martyrologes de Bède, d'Adon, d'Usuard. (Voy. la *Bibl. des auteurs ecclés.* d'Ellies Dupin, et les *Vies des saints* de Baillet.)

V—VE.

CASSIEN (JEAN, surnommé), fondateur du monastère de St-Victor, à Marseille, naquit au milieu du 4<sup>e</sup> siècle, dans la Scythie, selon Gennade; en Provence, selon d'autres. Cette dernière opinion est appuyée par divers endroits de ses écrits où il fait le tableau de la beauté et de la fertilité de son pays natal, ce qui ne saurait convenir aux affreux déserts de la Scythie; par l'élégance de son style en

(1) St. Jérôme, en son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, parle d'un *Cassien* qui était chrétien et auteur d'une chronographie.

(2) Selon quelques auteurs, il fut d'abord le premier évêque de Seben (dont le siège est maintenant à Brixen dans le Tyrol). Après y avoir fait bâtir une église en l'honneur de la Ste. Vierge, il en fut sacré évêque par Fortunat, patriarche d'Aquilée, en 530. Les infidèles le chassèrent, et il se retira à Rome, puis à Imola, où il ouvrit une école publique.

D—R R.

latin, qu'il n'aurait pu acquérir dans une contrée où la langue latine était inconnue; par le désir qu'il témoigne de revoir ses parents en allant à Marseille. On ignore par quel événement il fut conduit dès sa plus tendre jeunesse dans le monastère de Bethléem, en Syrie, où il cultiva les sentiments de piété qu'il avait puisés dans la maison paternelle, et se forma aux exercices de la vie ascétique. La haute réputation des solitaires qui habitaient les déserts de l'Égypte lui inspira, vers l'an 390, l'idée d'aller les visiter, accompagné de son ami Germain. Le désir d'une plus grande perfection les conduisit dans la haute Thébàide, et ils passèrent plusieurs années dans le monastère de Scété, où résidaient les plus parfaits de tous les moines du désert. Ils allaient nu-pieds comme les anachorètes du pays, étaient pauvrement vêtus, subsistaient du travail de leurs mains, menaient une vie austère, et mangeaient à peine, par jour, deux pains de six onces. Après sept ans de séjour dans le désert, Cassien revint à Bethléem, fit un second voyage à Scété, et se rendit, en 403, à Constantinople. Il y reçut les instructions de St. Jean Chrysostome, qui l'ordonna diacre, et l'agréa au clergé de son église. Lorsque le saint patriarche fut exilé, Cassien eut la commission de porter à Rome les lettres dans lesquelles le clergé de Constantinople prenait la défense de son pasteur persécuté. On ignore ce qu'il devint jusqu'en 414 ou 415, qu'il se retira à Marseille. Il y fonda deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Le premier est la célèbre abbaye de St-Victor, où l'on assure qu'il eut sous sa discipline jusqu'à 3,000 moines. Il y vivait encore en 453, selon la chronique de St. Prosper. Dupin recule sa mort jusqu'en 440. Baillet la porte en 488; l'un et l'autre le font mourir à 97 ans. D. Rivet pense qu'il termina ses jours en 454 ou 55. Quelques églises, entre autres celle de St-Victor, l'honoraient, comme un saint, le 23 juillet. Son corps s'y conservait dans une chapelle souterraine. Urbain V avait autorisé cette église à exposer à la vénération publique sa tête et son bras droit, enfermés dans un reliquaire. Les ouvrages de Cassien rendirent son nom célèbre dans les Gaules; mais ils y excitèrent des troubles par les erreurs qu'ils contenaient sur la grâce. En reconnaissant, avec St. Augustin, contre les pélagiens, l'existence du péché originel, et la nécessité d'une grâce intérieure pour tous les actes de piété, il s'écarta de la doctrine du saint docteur sur la distribution de cette grâce, qu'il attribua aux mérites de l'homme, ce qui en détruisait la gratuité. Ce fut pour combattre cette erreur que St. Augustin composa les deux livres de la *Prédestination* et du *don de la persévérance*, où il place la raison de l'inégale distribution de la grâce dans la volonté toute-puissante de Dieu, enveloppée d'un mystère impénétrable. La lecture de ces livres ne termina pas les disputes, qui se prolongèrent jusqu'au second concile d'Orange, en 529, où la doctrine de St. Augustin fut consacrée; et dès lors le semi-pélagianisme s'éteignit insensiblement, sans avoir causé de schisme, parce que les personnages respectables qui l'avaient

professé ne s'étaient jamais séparés de l'unité. Le premier ouvrage de Cassien est ses 12 livres des *Institutions monastiques*, composés en 420, et regardés comme le meilleur et le plus utile de ses écrits, par les Pères de la vie spirituelle, quoiqu'il y laisse déjà apercevoir le germe de ses erreurs sur la grâce. Elles contiennent les règles des monastères d'Orient adaptées aux pratiques reçues dans ceux des Gaules. Cet ouvrage fut suivi de ses *Conférences*, au nombre de vingt-quatre. Elles diffèrent des *Institutions* en ce que, dans celles-ci, il n'avait guère décrit que la vie extérieure des moines, et que, dans celles-là, il s'attache à former leur intérieur, en les élevant à la sublimité de la vie contemplative. C'est dans la treizième de ces conférences, plus que dans aucun autre de ses ouvrages, qu'il expose et développe son semi-pélagianisme. St. Léon, n'étant encore qu'archidiacre de l'Église romaine, lui avait proposé d'écrire contre Nestorius. Cassien était très-propre à remplir cette tâche. Il était théologien, savait parfaitement le grec, et avait été du clergé de Constantinople, où la nouvelle hérésie faisait des ravages. Peut-être aussi que St. Léon, en le chargeant, dans cette occasion, de défendre la cause de l'Église, voulait faire voir aux Orientaux que, quoiqu'il y eût du rapport entre les erreurs de Nestorius et celles de Pélagie, néanmoins ceux qui, en Occident, ne s'éloignaient pas entièrement de la doctrine de cet hérésiarque, ne laissaient pas d'être absolument opposés à Nestorius. Cassien composa donc son traité de *l'Incarnation*, divisé en 7 livres: ce fut le dernier et le mieux écrit de ses ouvrages. On lui en attribue plusieurs autres, que les meilleurs critiques conviennent n'être pas de lui. Son style répond aux sujets qu'il traite. Sans être très-pur, ni très-élégant, il est clair, aisé, agréable, ingénieux, un peu diffus, mais plein d'onction et persuasif. C'est dans ses écrits que les fondateurs des ordres monastiques ont puisé une partie de leurs règles. Ils en ont recommandé la lecture à leurs disciples. Photius remarque que les monastères qui avaient observé ses *Institutions* jusqu'à son temps étaient encore florissants, tandis que ceux qui les avaient négligées languissaient. Le concile romain, sous Gélase, mit ses livres au rang des apocryphes, sinon pour en défendre absolument la lecture, du moins pour leur ôter l'autorité qu'ont les ouvrages irrépréhensibles des saints Pères, et pour annoncer qu'on doit les lire avec précaution; d'autant plus qu'indépendamment des erreurs sur la grâce, on y trouve un levain d'origénisme sur la création des anges, qu'il met avant celle du monde; sur la nature de l'âme, qu'il fait corporelle, etc. Ses *Institutions* et ses *Conférences* ont été traduites en français par Nicolas Fontaine, sous le nom de *Saligny*, purgées de tous les endroits qui favorisent le pélagianisme, Paris, 1665-1667; Lyon, 1685 et 87, 2 vol. in-8°. Le marquis de Créqui a publié en 1799, à Madrid, de l'imprimerie royale, in-18, *Principes philosophiques des saints solitaires d'Égypte, extraits de St. Cassien*. La meilleure édition de ses œuvres est celle d'Alard Gazée, Douai, 1616, 2 vol. in-8°; Arras, 1628, in-fol.; avec des notes, consi-

dérablement augmentées, Paris, 1642, in-fol. ; Francfort, 1722, in-fol. (1). T—D.

CASSIEN (Saint), martyr, était greffier du prétoire lorsque St. Marcel, le centenier, fut traduit, à Tanger, devant le tribunal d'Aurèle-Agricola, vicaire du préfet des Gaules. Ce magistrat ayant condamné Marcel à mort, Cassien, qui tenait le registre de l'interrogatoire et qui écrivait les demandes du juge et les réponses de l'accusé, jeta par terre la plume et le papier, et répondit au juge, qui lui demanda raison de cette conduite, « qu'il en agissait « ainsi parce qu'il avait prononcé une sentence in-juste. » On le conduisit aussitôt en prison, d'où il fut tiré six semaines après pour avoir la tête tranchée, le 3 décembre de l'an 298. Les martyrologes marquent la fête de ce saint au 3 décembre. Z—O.

CASSIEN (Saint), évêque d'Autun, était de la ville d'Alexandrie, en Égypte. Instruit dans la foi par le saint martyr Théon, il fut choisi, en considération de sa vertu, pour être évêque d'Orthe, en Égypte, ou Orthosie en Phénicie. Une vision qu'il eut l'engagea à passer dans les Gaules, du temps de Constantin le Grand. Il s'arrêta à Autun, attiré par la réputation de l'évêque Rhétice, auquel il succéda dans l'évêché d'Autun, selon Grégoire de Tours. On ignore les actions particulières qui illustrèrent son épiscopat ; on sait seulement qu'il mourut saintement vers le milieu du 4<sup>e</sup> siècle. Il fut inhumé dans le cimetière commun de sa ville épiscopale, et St. Grégoire de Tours, qui vivait 250 ans après lui, nous apprend qu'il vit son sépulcre presque usé par les raclures pour la guérison des infirmes. Son corps fut transféré à St-Quentin en Vermandois, l'an 826 selon les uns, au plus tard l'an 840 selon les autres. Sa fête se place au 5 août. Z—O.

CASSIN (EUGÈNE), né à Sens, le 11 décembre 1796, d'une famille pauvre, demeura orphelin à quatorze ans, et dut au travail le plus opiniâtre l'avantage de parvenir en peu d'années à une position honorable. Entré à l'âge de quinze ans comme employé à l'hôpital de Sens, il y resta jusqu'à la première invasion des étrangers en France (1814). Les Wurtembergeois vinrent alors assiéger Sens : à leur approche, tous les employés de l'hôpital prirent la fuite, et coururent se renfermer dans les murs de la ville. Cassin resta seul, et pendant tout le temps que restèrent les étrangers, le service fut fait pour huit cents malades avec la même activité que si chacun fût resté à son poste : on eût dit que son ardente philanthropie multipliait les forces du jeune hospitalier. Emmené prisonnier par les Wurtembergeois, il fut délivré par la victoire de Montereau. Ce fut alors qu'il vint à Paris, et entra comme employé à la société coloniale philanthropique. Quelque temps après il était sur le point de partir pour le Sénégal sur la frégate la *Méduse*, lorsque M. de Lasteyrie lui confia l'agence de la société pour l'instruction élémentaire. Dès ce moment, sa carrière fut fixée. Cassin, ainsi que son vertueux patron, était né pour fonder et gérer des sociétés.

De concert avec lui, il organisa, en 1819, la société des Méthodes. Il fut successivement l'organisateur, en 1821, de la société de la Morale chrétienne, en 1822, de la société Asiatique, en 1827, de la société d'Horticulture, en 1856, de la société Séricicole, et enfin, en 1842, de la société Orientale de Paris ; puis il demeura l'agent de ces diverses sociétés. Au milieu des occupations multipliées que lui donnait ce cumul, il se montrait toujours parmi les plus zélés quand il s'agissait de faire une œuvre philanthropique. Administrateur du bureau de charité du 10<sup>e</sup> arrondissement depuis un grand nombre d'années, il fit aussi partie de l'association pour le placement des jeunes orphelins, du comité des prisons et de la société des Naufragés. En juillet 1850, il mérita la croix donnée aux combattants des trois jours ; il fut ensuite commissaire des blessés et chargé d'inspecter les hôpitaux. En 1852, lors de l'invasion du choléra, Cassin et sa femme se vouèrent à soigner les victimes du fléau ; et tous deux reçurent la médaille de bronze. Membre du comité local de son arrondissement pour l'instruction primaire, et administrateur de la caisse d'épargne, il obtint en 1837 la croix de la Légion d'honneur. A l'époque de la révolution grecque, il avait été nommé secrétaire du comité philhellène, et avait concouru de tout son zèle à soutenir cette noble cause. Il adopta même une jeune Grecque abandonnée par son père, et qu'au bout de trois ans une mort prématurée ravit à ses soins généreux. Plus occupé d'agir et d'administrer que d'écrire, Cassin a peu publié. On lui doit l'*Almanach philanthropique, ou Tableau des sociétés et institutions de bienfaisance, d'éducation et d'utilité de la ville de Paris*, Paris, 1826 et 1827, in-18. Il n'a paru que ces deux années. En 1855, il mit au jour un *Choix de morceaux fac-simile d'écrivains contemporains et de personnages célèbres* ; enfin, en 1858, le premier numéro d'un journal intitulé : *Bulletin des Concours*, et la publication en demeura là. Il n'avait que 47 ans lorsqu'une mort subite l'a enlevé à la philanthropie et à l'amour de sa famille, le 14 février 1844 ; mais depuis longtemps la multiplicité des travaux auxquels il s'était livré avait frappé sa personne du sceau d'une vieillesse hâtive. Ses funérailles furent honorées d'un concours extraordinaire. M. Chodsko, réfugié polonais, pronouça sur sa tombe un éloge touchant, et bien mérité par celui qui avait été si dévoué à la cause polonaise. D—R—R.

CASSINI (JEAN-DOMINIQUE), célèbre astronome, qui servit doublement les sciences par de grandes découvertes et par le talent de les faire valoir, naquit à Périnaldo, dans le comté de Nice, le 8 juin 1625, de Jacques Cassini, gentilhomme italien, et de Julie Crovesi. Après avoir fait ses premières études sous un précepteur fort habile, il les termina à Gènes, chez les jésuites, avec beaucoup de distinction. Il prit alors pour les lettres un goût très-vif, qu'il conserva toujours, et qui, en donnant plus d'agrément à son esprit, ne fut pas inutile à sa célébrité. Le hasard le tourna vers l'astronomie. Un livre d'astrologie lui était tombé entre les mains, il

(1) On trouve dans le *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot, t. 1<sup>er</sup>, *passim*, quelques pages curieuses sur Cassin. D—R—R.

s'en amusa beaucoup, et y devint même assez savant pour faire quelques prédictions qui lui réussirent ; mais ce succès, qui aurait pu séduire un autre, fut précisément ce qui lui rendit suspect son nouveau savoir. Il sentait déjà, par la droiture de son esprit, que cet art ne pouvait être que chimérique ; aussi l'abandonna-t-il bientôt pour chercher dans l'astronomie les véritables jouissances dont l'apparence même l'avait charmé. Il fit dans cette étude des progrès si rapides, qu'en 1650, lorsqu'il était âgé seulement de vingt-cinq ans, il fut choisi par le sénat de Bologne pour remplir, dans l'université de cette ville, la première chaire d'astronomie, vacante par la mort du P. Cavalieri, géomètre célèbre par la méthode des indivisibles, qui fut, pour ainsi dire, le prélude du calcul différentiel. Le hasard conduisit ainsi le jeune Cassini, comme par la main, dans l'endroit de l'Europe qui était alors le plus favorable aux découvertes astronomiques. Il y avait à Bologne une méridienne, tracée, en 1575, par le P. Ignazio Dante, dans l'église de St-Pétrone, pour avoir par observation les équinoxes et les solstices, dont la connaissance est nécessaire pour la fixation des fêtes de l'Église, et que depuis longtemps le calendrier julien ne donnait plus qu'avec une grande inexactitude, à cause de l'insuffisance de son intercalation. On fit, en 1653, une augmentation aux bâtiments de St-Pétrone : cela fit naître à Cassini l'idée d'y tracer de nouveau une méridienne plus longue, plus exacte que celle de Dante, et qui pût servir à résoudre les incertitudes qui restaient encore sur les réfractions astronomiques et sur tous les éléments de la théorie du soleil. Il obtint, à cet égard, la permission qu'il désirait, mais non sans quelques difficultés de la part des magistrats, qui regardaient l'entreprise du jeune astronome comme assez incertaine, à cause des obstacles que la disposition de l'église semblait présenter ; mais Cassini, après avoir surmonté ces oppositions par l'activité de son caractère, vint également à bout des difficultés réelles de l'opération par sa patience, et en deux ans la nouvelle méridienne de St-Pétrone fut achevée. Alors il invita, par un écrit public, tous les astronomes à l'observation du solstice d'hiver de 1655 ; il disait, dans un style poétique, que l'habitude des sciences ne lui avait pas fait perdre, « qu'il s'était établi dans « le temple un nouvel oracle d'Apollon ou du So-  
« leil, qu'on pouvait consulter avec confiance sur  
« toutes les difficultés de l'astronomie. » En effet, les premiers fruits de ce nouvel oracle furent des tables du soleil plus parfaites, une mesure très-approchée de la parallaxe de cet astre, et une excellente table de réfractions. Les travaux astronomiques de Cassini furent interrompus : on le fit descendre de la région des astres pour l'appliquer à des affaires purement terrestres. Le sénat de Bologne l'envoya à Rome pour défendre les intérêts de cette ville, relativement à la navigation du Pô ; ce fut pour lui l'occasion de publier un savant ouvrage sur le cours de ce fleuve, si changeant et si dangereux. Arrivé à Rome, on fut tellement satisfait du jeune astronome, qu'on lui donna la surintendance des

fortifications du fort Urbin. Il fallait réparer les anciens ouvrages de cette place, et en faire construire de nouveaux : ce fut pour Cassini une occasion d'apprendre le métier d'ingénieur. Le pape eut un démêlé avec le grand-duc de Toscane, relativement aux eaux de la Chiana ; ce fut encore Cassini qu'il chargea de ses intérêts. On aurait dit que, parce qu'il était grand astronome, il fallait qu'il fût universel. Il refusa cependant une dignité ecclésiastique qu'on lui offrait. Ne se sentant point de vocation pour cet état, il s'en excusa par délicatesse et par piété. Au milieu de ces occupations nombreuses, Cassini ne laissait pas de jeter de temps en temps quelques regards vers le ciel. Ce fut en 1665, pendant l'affaire de la Chiana, et à Citta della Pieve, en Toscane, qu'il reconnut avec certitude sur le disque de Jupiter les ombres que les satellites y jettent lorsqu'ils passent entre cet astre et le soleil ; il sut distinguer habilement ces ombres mobiles d'avec les taches qui restent fixes sur la face de Jupiter. Il se servit des premières pour compléter et vérifier la théorie des mouvements des satellites, dont il s'occupait alors, et il employa les taches fixes pour reconnaître et mesurer la rotation de cette planète sur elle-même en neuf heures cinquante-six minutes, mouvement beaucoup plus rapide que celui de notre terre, qui est cependant mille fois plus petite que Jupiter. Cassini reconnut de même la rotation de Mars par l'observation de ses taches, et il la trouva de vingt-quatre heures quarante minutes. Il avait également aperçu la rotation de Vénus, et la supposait peu différente de celle de Mars : ce résultat a été depuis confirmé par M. Schroter, astronome de Lillienthal. La rotation de Vénus se fait en vingt-trois heures vingt et une minutes, à peu près comme celle de la terre et de Mars. Au milieu de tous ces travaux, il n'en fallait pas moins conduire l'affaire de la Chiana, diriger les ouvrages du fort Urbin, et surveiller le cours du Pô dans les États de Bologne ; car le sénat, en reconnaissance des services rendus par Cassini à la ville de Bologne dans sa mission à Rome, lui avait donné la charge de surintendant des eaux de ce fleuve, charge fort importante pour la prospérité, même pour la conservation du pays. Apparemment qu'on pensa que l'activité de Cassini lui laissait encore trop de loisir ; car on le chargea aussi d'inspecter la forteresse de Pérgia, et de construire des ouvrages pour défendre le pont Félix, que le Tibre menaçait d'abandonner. Il suffit à tout, et même il trouva encore le temps de se faire des occupations volontaires. Lorsqu'il traitait de l'affaire de la Chiana avec Viviani, en Toscane, il fit une quantité d'observations physiques sur les insectes, et les adressa à Montalbano, qui les fit imprimer dans une édition d'Aldrovande. Il eut aussi la curiosité de répéter chez lui, à Bologne, les expériences nouvelles de la transfusion du sang, qui faisaient beaucoup de bruit alors. Il était tellement renommé pour cette universalité de connaissances, que lorsqu'il passait à Florence, le grand-duc et le prince Léopold faisaient tenir en sa présence les assemblées de l'académie *del Cimento*, persuadés, dit Fonte-

nelle, qu'il y laisserait de ses lumières. Ce fut en 1668 qu'il publia ses *Ephémérides des satellites de Jupiter*, travail immense et admirable, si l'on considère la multiplicité des éléments qui lui servaient de base, et qu'il fallut alors déterminer pour la première fois. Ces tables, comparées avec le ciel, parurent d'une étonnante exactitude. Quand on les compare aujourd'hui avec celles de Delambre, on est encore plus étonné de trouver cette exactitude si imparfaite. Il y avait alors en Europe un pays où tous les genres de talent et de génie brillaient du plus vif éclat, étaient récompensés avec magnificence, et, ce qui vaut bien davantage, étaient honorés. La France, remplie de grands hommes, semblait n'en avoir pas assez encore : il fallait qu'elle s'illustrât même des étrangers. Colbert fit appeler Dominique Cassini en France, comme il avait déjà fait appeler Huygens. Mais la chose ne fut pas si facile. Cassini vivait dans un pays qui n'était pas ingrat envers le talent ; on eut beaucoup de peine à l'enlever à l'Italie : ce fut l'objet d'une négociation. Enfin on l'obtint, mais seulement pour quelques années, et il arriva à l'Académie des sciences au commencement de 1669. « Le roi, dit Fontenelle, le reçut comme « un homme rare, et comme un homme qui quittait « sa patrie pour lui. » Le terme expiré, l'Italie le réclama, et lui-même ne songeait point à rester en France ; mais Colbert, après l'avoir longtemps disputé à sa patrie, eut le plaisir de le vaincre, et de lui faire accepter, en 1675, des lettres de naturalisation. Il se maria la même année, et devint Français pour toujours. « C'est ainsi, dit Fontenelle, que la « France faisait des conquêtes jusque dans l'empire « des lettres. » Ajoutons que ces conquêtes ont été presque les seules durables de toutes celles que la France fit alors. Cassini, fixé en France, sentit qu'il fallait, pour ainsi dire, qu'il se créât une réputation nouvelle dans sa nouvelle patrie. Il fit pour elle, en 1684, la découverte des quatre satellites de Saturne, ce qui en donna cinq à cette planète, au lieu d'un seul que Huygens avait d'abord aperçu. On en frappa une médaille dans l'histoire du roi, avec cette légende : *Saturni satellites primum cogniti* ; c'était reconnaître dignement les bienfaits de Louis XIV. Cassini, l'année précédente, avait déjà découvert la lumière zodiacale, cette lueur blanchâtre qui entoure le soleil comme une lentille aplatie, dont il serait le centre, et dont les bords s'étendent, dans le plan de son équateur, au delà de l'orbite de Vénus. Cassini en fit connaître la forme avec exactitude, et, d'après sa position relativement à l'écliptique, il détermina les circonstances où elle devait s'observer le plus exactement. Il découvrit encore que l'axe de rotation de la lune n'était pas perpendiculaire à l'écliptique, comme on l'avait cru jusque-là, et que ses positions successives dans l'espace n'étaient point parallèles entre elles : phénomène jusqu'alors unique dans le système du monde. Les lois de ces mouvements, qu'il assigna d'une manière très-élégante et très-exacte, sont une de ses plus belles découvertes. Il ne servait pas moins les sciences par le mouvement qu'il imprimait autour de lui dans l'Académie, et l'on con-

çoit toute l'influence que devait exercer une si grande activité, désormais concentrée tout entière sur un seul objet. Cassini fut un de ceux qui contribuèrent le plus à faire entreprendre le voyage de Cayenne, qui devait fixer et qui fixa en effet les idées sur plusieurs points importants relatifs à la figure de la terre, en même temps qu'il fit découvrir le décroissement d'intensité de la pesanteur terrestre, en allant des pôles vers l'équateur ; phénomène qui offre une confirmation frappante de la théorie de la gravitation. Cassini donna à l'Académie des recherches sur le calendrier indien, dont il avait retrouvé les fondements d'après des méthodes empiriques en usage à Siam. Il publia en 1695 de nouvelles tables des satellites de Jupiter, plus exactes que celles de 1668. En 1693, il alla revoir un moment sa méridienne de St-Pétron, qui dut lui rappeler bien des souvenirs ; mais il était alors occupé d'une autre méridienne bien plus longue, commencée en 1669 par Picard, continuée au nord de Paris en 1685 par de Lahire, et enfin poussée en 1700, par Cassini, jusqu'à l'extrémité du Roussillon : c'est cette même ligne qui depuis a été mesurée de nouveau, quarante ans après, par François Cassini et La Caille, et enfin une dernière fois, cent ans après, par Méchain et Delambre, avec une précision qui ne laisse plus rien à désirer. Dans les dernières années de sa vie, il perdit la vue, malheur qui lui a été commun avec Galilée, et qui peut-être venait de la même cause, c'est-à-dire d'une excessive application aux observations délicates de l'astronomie. « Selon l'esprit des fables, « dit ingénieusement Fontenelle, ces deux grands « hommes qui ont fait tant de belles découvertes dans « le ciel ressembleraient à Tirésias, qui devint « aveugle pour avoir vu quelque secret des dieux. » Cassini mourut le 14 septembre 1712, sans maladie, sans douleur, uniquement par la nécessité de mourir. Il avait alors 87 ans et demi. Il était d'une constitution très-saine et très-robuste. Avec une activité extrême, qu'attestent ses nombreux ouvrages et les emplois presque aussi nombreux qu'il a remplis, il avait cependant un esprit très-égal, tranquille, exempt d'inquiétude et d'agitation ; ce calme intérieur, qu'il devait à la religion autant qu'à la nature, se faisait apercevoir même dans ses traits, comme on le remarque sur sa statue en marbre qui est dans les salles de l'Observatoire. Il a écrit lui-même l'histoire de sa vie, que Cassini de Thury, son arrière-petit-fils, a publiée dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des sciences*, etc., 1810, in-4° ; elle est écrite avec beaucoup de simplicité et de modestie ; mais surtout elle montre bien le goût exquis de Fontenelle, qui sut choisir et faire entrer dans l'éloge de ce grand homme toutes les circonstances qui méritaient de passer à la postérité. On peut voir dans Lalande (*Bibliogr. astron.*) le détail des nombreux ouvrages de Jean-Dominique Cassini ; nous ne citerons que les suivants : 1° *Observationes cometarum ann. 1652 et 1655*, Modène, 1655, in-fol. de 28 pages : c'est son premier ouvrage. 2° *Opera astronomica*, Rome, 1666, in-fol. On y trouve tous les opuscules qu'il avait publiés jusqu'alors. 3° *Nun-*

*tiï syderei Interpres* : cet ouvrage n'a pas paru, l'impression n'en ayant pas été achevée. 4° Une *Cosmographie* en vers italiens, demeurée manuscrite (1). B—r.

CASSINI (JACQUES), fils du précédent, né à Paris, en 1667, fut reçu membre de l'académie des sciences en 1694. Il accompagna son père en Italie, et voyagea ensuite en Hollande et en Angleterre, s'y lia d'amitié avec Newton, Halley, Flamstead, etc., et fut reçu membre de la société royale de Londres en 1696. De retour à Paris, il se livra avec ardeur aux travaux de l'académie, dont la collection renferme plusieurs ouvrages de sa main, tant sur l'astronomie que sur divers sujets de physique ; il y en a sur l'électricité, sur les baromètres, sur le recul des armes à feu, sur le perfectionnement des miroirs ardents, etc. En 1717, il présenta à cette société son grand travail sur l'inclinaison de l'orbite des satellites et de l'anneau de Saturne. Mais il est principalement connu par ses travaux relatifs à la détermination de la figure de la terre. Dans la première mesure, commencée en 1669, on crut trouver le degré du méridien plus court au nord qu'au midi, et on en conclut l'allongement de la terre aux pôles. Jacques Cassini qui, avec son père, avait prolongé en 1701 cette mesure jusqu'au Canigou, et qui en avait exécuté en 1718 la partie septentrionale jusqu'à Dunkerque, publia à cette occasion son livre *de la Grandeur et de la Figure de la terre*, Paris, 1720, in-4°. Ce résultat, opposé à celui que donnait le principe de l'attraction et de la révolution de la terre sur son axe, excita une réclamation générale de tous les partisans du système de Newton. On objecta que l'arc mesuré, quoique d'environ neuf degrés, n'était pas assez grand pour que la mesure fût à l'abri des erreurs que pouvait produire l'imperfection des instruments ; Louis XV ordonna depuis de mesurer les degrés du méridien sous l'équateur et le cercle polaire (*voy. BOUGUER et MAUPERTUIS*), mais, pour résoudre le problème d'une manière plus directe, l'académie fut chargée, en 1733, de mesurer la longitude de la France entière, soit la perpendiculaire à la méridienne, depuis Brest jusqu'à Strasbourg. Cassini, qui dirigeait ce travail, trouva d'abord le degré de longitude plus court qu'il ne le serait dans l'hypothèse de la terre sphérique, ce qui le confirma dans son opinion de l'allongement aux pôles. On lui objecta avec raison que, pour déterminer l'amplitude de l'arc, il avait fait usage d'anciennes observations des satellites de Jupiter, faites par Picard et Lahire en Bretagne, et par Eisenschmidt à Strasbourg. Ces astronomes, quoique fort habiles, n'avaient pas des instruments assez perfectionnés pour une opération aussi délicate ; l'horloge à pendule de Huygens était à peine connue de leur temps ; ils ne pouvaient donc répondre d'une erreur d'une demi-minute sur le moment précis de l'émergence du satellite, ce qui ferait en longitude une erreur de

7' 30" ou plus de 5,000 toises sur l'arc du parallèle, ce qui excède la différence que donnerait l'hypothèse de la terre sphérique. Jacques Cassini mourut dans sa terre de Thury, le 16 avril 1756, dans sa 79<sup>e</sup> année. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit encore : 1° *Réponse à la dissertation de M. Celsius, sur les observations faites pour pouvoir déterminer la figure de la terre*, 1758, in-8°. 2° *Eléments d'astronomie*, Paris, de l'imprimerie royale, 1740, in-4°. Cet ouvrage, entrepris sur la demande du duc de Bourgogne, fut depuis traduit en latin par le P. Hell, professeur à Vienne. 3° *Tables astronomiques du soleil, de la lune, des planètes, des étoiles, des satellites*, ibid., 1740, in-4°. Ces tables, qui forment comme la suite de l'ouvrage précédent, ont été longtemps au nombre des meilleures. L'édition de l'imprimerie royale étant épuisée, on en a donné une autre qui a beaucoup de fautes. Cassini de Thury (César-François) y donna, en 1756, un supplément, in-4°, qui contient beaucoup d'observations de la lune. C. P. M.

CASSINI DE THURY (CÉSAR-FRANÇOIS), né le 17 juin 1714, maître des comptes, directeur de l'Observatoire, fils du précédent, n'avait pas vingt-deux ans quand il fut reçu à l'académie des sciences comme adjoint surnuméraire. Ses premières études avaient été dirigées par Maraldi, et son nom lui imposait de grands devoirs : il les a remplis. Les recueils de l'académie contiennent beaucoup de mémoires de lui ; mais un grand ouvrage qui porte le nom de sa famille fut surtout l'objet de ses soins. « On avait, dit Condorcet, formé le projet de faire « une description géométrique de la France. Le « jeune Cassini conçut le plan plus étendu de ne pas « borner cette description à la détermination des « points des grands triangles qui devaient embrasser toute la surface du royaume, mais de lever le « plan topographique de la France entière ; de déterminer par ce moyen la distance de tous les lieux « à la méridienne de Paris et à la perpendiculaire « de cette méridienne. Jamais on n'avait formé, en « géographie, une entreprise plus vaste et d'une utilité plus générale... Une entreprise si utile, mais « en même temps si difficile, exigeait de la part du « gouvernement des secours extraordinaires, et Cassini en obtint. Le feu roi (Louis XV), qui avait appris la géographie dans son enfance du célèbre Guillaume de l'Isle, avait conservé pour cette science un goût assez vif. » Le gouvernement cessa de donner des fonds en 1756. « Cassini forma le plan d'une compagnie qui se chargerait des avances, et qui, devenue propriétaire de l'entreprise, retirerait ses fonds sur la vente des cartes... L'entreprise se continua sous cette nouvelle forme avec plus de rapidité et de méthode. Bientôt le gouvernement accorda quelques encouragements ; différentes provinces contribuèrent à la dépense, et Cassini a eu la consolation de voir terminer presque entièrement un travail si étendu, et d'en devoir à lui-même presque tout le succès. » Cassini mourut de la petite vérole, le 4 septembre 1784. Jacques-Dominique Cassini continua la belle entre-

(1) Ses *Œuvres diverses* ont été publiées en français, Paris, par la compagnie des libraires, 1729, in-4° de 506 p. Ce volume forme le t. 8 des *Mémoires de l'académie des sciences*. D—r—r.



prise de ces cartes. Le 13 octobre 1789, il fit hommage à l'assemblée nationale de cent quatre-vingts de ces feuillets, pour le travail de la nouvelle division de la France en départements. Cette belle collection, connue sous le nom de *Carte de l'Académie*, et mieux encore sous celui de *Carte de Cassini*, a aujourd'hui cent quatre-vingt-deux feuillets, y compris la carte des triangles. Elle s'étend jusqu'à la partie de la Flandre que les troupes françaises avaient occupée dans la guerre de 1741. Cassini fit précéder son atlas d'un *Avertissement* ou *Introduction à la carte générale et particulière de France*, Paris, 1755, in-4°. Ce magnifique ouvrage fit une révolution en géographie et a servi de modèle à tous les grands travaux exécutés depuis en ce genre. Tout y est rapporté à la méridienne et à la perpendiculaire de l'Observatoire de Paris ; la projection est celle des cartes plates, et l'échelle est d'une ligne pour cent toises, soit d'un 86,400°. Les cent quatre-vingt-une grandes feuilles qui composent ce chef-d'œuvre de géodésie peuvent se réunir et former une seule carte de trente-trois pieds de haut sur trente-quatre de large ; ce qui est incontestablement le plus grand morceau de topographie qui ait jamais été exécuté, comme la carte des chasses est le plus beau. On commença, en 1750, par la feuille des environs de Paris, et, pour satisfaire les amateurs, on en tira un si grand nombre d'épreuves, que la planche, bientôt usée, et fréquemment retouchée, ne donne depuis longtemps que des épreuves presque effacées ; aussi les anciennes épreuves de cette feuille sont-elles rares et recherchées. La grandeur de ces feuilles les rendant quelquefois peu commodes à consulter, M. Capitaine en avait commencé une édition, dans laquelle chaque feuille est divisée en quatre ; le même ingénieur en a publié une réduction sur une échelle quatre fois plus petite, en vingt-quatre feuilles qui peuvent se réunir, mais dont la gravure est loin d'avoir la beauté de la carte originale. Dumetz et d'autres ingénieurs publièrent, en 1791, une autre réduction au tiers de l'échelle primitive, et connue sous le nom d'*Atlas national*, parce que chacun des quatre-vingt-trois départements y est sur une feuille à part. Celle-ci est fort belle d'exécution, quoique un peu confuse ; mais la nomenclature, déjà peu soignée dans la carte originale, est encore plus défigurée dans ces réductions. On a encore de Cassini : 1° *la Méridienne de l'Observatoire royal de Paris, vérifiée dans toute l'étendue du royaume, avec des observations d'histoire naturelle par Lemonnier*, 1744, in-4°. Cassini avait fait la mesure de la méridienne avec la Caille, qui fut l'âme de l'opération. 2° *Cartes des triangles de la France* (avec Maraldi), 1774, in-4°. 3° *Additions aux tables astronomiques de Cassini*, 1756, in-4°. 4° *Relation de deux voyages faits en 1761 et 1762 en Allemagne, pour déterminer la grandeur des degrés de longitude, par rapport à la géographie et à l'astronomie*, 1763, in-4°. 5° *Opuscules divers*, 1771, in-8°, contenant un almanach perpétuel, une table pour connaître les étoiles, et deux lettres. 6° *Description d'un instrument pour prendre hauteur, et pour trouver l'heure vraie sans*

*aucun calcul*, 1770, in-4°. 7° *Relation de deux voyages faits en Allemagne qui comprend les opérations relatives à la figure de la terre et à la géographie particulière du Palatinat et à l'astronomie*, 1765, in-4°, figures ; 2° édition 1775, in-4°. 8° *Description géométrique de la terre*, 1775, in-4°. 9° *Description géométrique de la France*, 1784, in-4°. C'est un développement du prospectus de la *Carte de l'Académie*, et des descriptions particulières de chaque feuille, imprimées à part, in-4°, et contenant chacune la liste alphabétique de tous les lieux portés dans la feuille, avec leur distance en toises à la méridienne et à la perpendiculaire. La collection de ces cent soixante-cinq descriptions particulières, qui étaient données aux souscripteurs avec chaque feuille, est extrêmement rare. Enfin il a été éditeur des *Observations sur la comète de 1551, pendant le temps de son retour en 1652, faites par J.-D. Cassini*, 1759, in-12.

A. B—T.

CASSINI (ALEXANDRE-HENRI-GABRIEL DE), petit-fils du précédent, avait pour père le comte Jacques-Dominique de Cassini, directeur de l'Observatoire. Né dans cet établissement, le 9 mai 1781, Alexandre venait d'entrer à Juilly, lorsque la dispersion des oratoriens interrompit ses études. Emmené en Savoie par son oncle, la Myre-Mory, depuis évêque du Mans, il fut placé au collège des nobles, revint en France, en 1794, et dans sa retraite de Thury (Oise), près de Clermont, acheva ses études sous la direction de son père. Dans ce séjour à la campagne, qui fut de plus de quatre ans, Cassini contracta pour l'histoire naturelle un goût très-vif ; malheureusement les ouvrages vraiment scientifiques lui manquaient. A défaut de ces secours, il lut, relut, apprit par cœur le *Spectacle de la nature* de Pluche, et les *Lettres sur la botanique* de J.-J. Rousseau ; puis se mit à dessiner tant bien que mal les plantes, les petits animaux et les fossiles qu'il recueillait ou voyait autour de lui, et dont il ignorait les noms. Une sensibilité presque féminine le fit bientôt renoncer à l'étude de la zoologie qui suppose la dissection ; et son attention se concentra exclusivement sur la création végétale, qu'il pouvait mutiler et faire périr sans que le cœur lui saignât. Vers la fin de 1798 il revint à Paris avec son père. S'il est vrai, comme il l'a dit, que quelques concurrents le virent avec défaveur s'adonner aux observations astronomiques en même temps qu'à l'herborisation, et s'attachèrent à le dégoûter de la carrière suivie par son aïeul et son père avec tant d'éclat, ils n'eurent pas de peine à y réussir : un secret éloignement pour la science à laquelle sa famille devait son illustration lui rendait pénible le séjour de l'Observatoire. Admis au dépôt de la guerre, puis dans les bureaux du génie, il quitta ce dernier emploi lors de l'ouverture des écoles de droit, en 1804, pour suivre les cours. Ses progrès, et sans doute aussi un peu son nom, le firent distinguer par le célèbre Pigeau, qui l'employa comme collecteur de matériaux pour quelques parties du *Traité de la Procédure civile des tribunaux de France*. Lors de la réorgani-

sation judiciaire de 1810, Cassini fut nommé juge au tribunal de première instance à Paris, et deux ans après il fut porté le premier sur une liste pour la vice-présidence; mais, écarté par le gouvernement impérial, il n'obtint cet avancement qu'en 1815, après avoir discontinué ses fonctions pendant les cent jours. L'année suivante il parvint à la cour royale; et, comme membre de ce tribunal supérieur, on le vit présider les assises à Troyes et à Reims. Ces dernières fonctions répugnaient essentiellement à la douceur de son caractère; et il reçut avec d'autant plus de plaisir sa nomination de président de chambre. Sur la fin de sa vie il devint membre de la cour de cassation, section des requêtes. Enfin, le 19 novembre 1830, un ministre (M. Barthe) vint, la nuit, le réveiller par l'annonce de sa nomination à la chambre des pairs. Cassini, assure-t-on, n'accepta qu'avec répugnance ces fonctions politiques. Une attaque de choléra l'emporta le 16 avril 1832. Depuis 1827 il était membre de l'académie des sciences; il avait eu pour concurrent, lors de sa candidature, Daru, et il ne l'emporta sur lui que d'une voix. Plus d'une fois il fut utile à l'académie dans les questions qui touchaient à la législation. Du reste il avait mérité cette distinction par ses connaissances, et nous dirons ses découvertes dans la botanique. Il se délassait de l'étude de la jurisprudence et de la rédaction des arrêts, dont presque toujours il était exclusivement chargé, par des études non moins profondes sur les synanthérées, famille si vaste dont tant d'espèces et tant de genres avaient été soit mal décrits, soit mal définis. Il s'en occupa quinze ans, aidé des bibliothèques et des herbiers de MM. de Jussieu et Desfontaines. De là la science dite aujourd'hui synanthérologie. La division des synanthérées en dix-neuf tribus, les nombreux genres qu'il proposa, la terminologie ou glossologie qu'il inventa, n'ont point été adoptés par la généralité des botanistes. La difficulté toujours si grande de se servir d'une méthode nouvelle reposant sur des caractères trop délicats et trop fugitifs, l'excessive multiplication des genres, et peut-être aussi le néologisme du langage adapté à cette méthode, l'auront sans doute fait repousser. Cassini semble avoir reconnu lui-même qu'il avait trop prodigué les genres, et qu'un quart au plus de ceux qu'il avait créés méritaient d'être adoptés; aussi écrivait-il à M. Desfontaines: « Je ne les donne que pour des études d'après nature, des matières propres à être mises en œuvre par des mains plus habiles. » Les écrits de Cassini sur les synanthérées sont fort nombreux, et il serait impossible d'en donner ici l'indication bibliographique. Son premier mémoire, contenant l'analyse du style et du stigmate de ces plantes, fut lu à l'Institut le 6 avril 1812, et il en a publié successivement, de 1813 à 1825, six autres qui ont eu pour objet les étamines, la corolle, l'ovaire et les accessoires, le nectaire, les fondements de la synanthérologie et les caractères des tribus qu'il proposait d'adopter. Ces

mémoires ont paru dans le *Journal de Physique* et dans un recueil des principaux travaux de notre auteur, qu'il publia sous le titre d'*Opuscules phytologiques*, Paris, Levrault, 1826, 2 vol. in-8°, contenant: 1° une *Ebauche de la synanthérologie*; 2° des mémoires ou articles de botanique sur différents sujets étrangers à la synanthérologie, etc. Nommé membre de la société philomatique et rédacteur de son bulletin pour la partie botanique, il y inséra un grand nombre d'articles dans lesquels il décrit des espèces nouvelles, donna les caractères de plusieurs genres nouveaux dans les synanthérées, et fit connaître quelques observations de physiologie végétale dignes d'intérêt. Cassini était un des collaborateurs les plus actifs du *Magasin encyclopédique* et du *Dictionnaire des sciences naturelles*. On trouve en tête du 1<sup>er</sup> volume de ses opuscules la liste de la plupart des mémoires qu'il avait fait paraître jusqu'alors. Il avait promis un 3<sup>e</sup> volume d'opuscules dont il a laissé le manuscrit, et que sa veuve se propose de publier (1). M. Gossin, avocat et conseiller démissionnaire à la cour royale, a donné une *Notice sur M. Cassini, pair de France*, etc., 1852., in-8°. N—D et VAL. P.

CASSIODORE (MAGNUS AURELIUS), sénateur, naquit à Squillace, petite ville de la Calabre, dont le séjour était enchanteur, si la description qu'il nous en a laissée n'a pas été inspirée par l'amour souvent aveugle de la patrie. L'année de sa naissance est contestée: les uns la placent en 469-70, d'autres en 479-80. La difficulté de coordonner les actes de sa vie a fait prévaloir la première opinion. Nous n'avons pas de détails sur l'enfance ni sur les premières années de Cassiodore; mais l'érudition répandue dans ses livres nous prouve que son éducation fut excellente et habilement dirigée. Élevé sans doute sous les yeux d'un père vigilant, il apprit le grec, les sept arts libéraux, et il conserva précieusement toute sa vie les sentiments religieux déposés de bonne heure dans son âme. Sa famille était illustre; son bisaïeul, son aïeul et son père lui avaient frayé la route des honneurs, et il la parcourut heureusement sous un prince qui aimait à s'entourer d'hommes instruits et vertueux. Si nous en croyons le P. Garet, éditeur des œuvres de Cassiodore, et le savant Denis de Ste-Marthe, Odoacre l'aurait nommé comte des largesses privées et publiques. Après la défaite des Hérules, Cassiodore aurait embrassé la cause de Théodoric vainqueur, et conservé à ce prince la Sicile prête à se soulever; le roi des Ostrogoths, reconnaissant, lui aurait confié le gouvernement de la Lucanie et du Brutium; il l'aurait successivement appelé aux fonctions de secrétaire, de questeur, de maître des offices, enfin de préfet du prétoire. Le P. Sirmond éleva le premier quelques doutes sur cette opinion, et les recherches de du Buat et de Tiraboschi nous ont prouvé que Cassiodore n'a pas exercé de magistrature sous Odoacre. Théodoric se contenta de le choisir pour être son secrétaire, et si plus tard il le créa questeur et maître des offices, Athalaric seul lui conféra la dignité de préfet du prétoire. Cassiodore sut, par la douceur de ses mœurs et par la noblesse de son

(1) Cassini avait dédié à sa femme deux nouveaux genres de synanthérées, sous les noms d'*Agathæa* et de *Biencourtiina*. L—M—X.

caractère, se concilier l'estime et l'affection des princes qui se sont succédé dans l'empire éphémère des Ostrogoths. Théodoric lui donna toute sa confiance et l'admit dans l'intimité de sa vie privée. Il aimait à se délasser avec Cassiodore des fatigues de l'administration par l'étude des secrets de la nature. C'était aussi avec son ministre qu'il préparait ces grands travaux qui devaient immortaliser son règne. Établir sur le sol italien l'union et la concorde entre des populations différant d'origine, de langage et de religion ; réconcilier les vainqueurs et les vaincus ; préparer secrètement leur fusion en un seul peuple ; entretenir des relations avec les empereurs de Constantinople ; ménager leur vanité tout en résistant à leurs prétentions ; faire de l'Italie le centre des royaumes barbares qui s'étaient établis dans la Gaule, en Espagne, en Afrique ; étendre sa protection sur les tribus errantes de la Germanie ; répandre partout l'amour de l'ordre, le goût, le désir d'une civilisation plus avancée, tels furent les vastes projets de Théodoric et de son ministre. S'ils ne furent pas réalisés en entier, nous devons l'attribuer aux révolutions qui suivirent de près la mort de Théodoric. Amalasonte et son fils Athalaric, l'assassin Théodat et Vitigès conservèrent à Cassiodore le titre de secrétaire ; mais lorsque Bélisaire envahit l'Italie avec les barbares, auxiliaires de l'empire d'Orient, le confident de Théodoric, affligé de la ruine de ses espérances, des malheurs de sa patrie, s'enfuit loin du monde, dans le monastère qu'il avait fondé à Viviers, dans la Calabre. Les motifs de sa retraite, attribués à la perfidie, à la crainte, par un auteur moderne, ont été pleinement justifiés par Tiraboschi. Cassiodore, après avoir consacré cinquante années de sa vie à des travaux utiles et glorieux, ne pouvait pas, à l'âge de soixante et dix ans, se mêler à des luttes sanglantes. Il avait besoin de repos, et, par l'activité de son esprit, par la sagesse de ses vues, de ses institutions, ce repos devait être plus fécond pour l'avenir que les années les plus laborieuses de son administration. Placé sur le versant oriental d'un coteau baigné par la mer et entouré de dépendances considérables arrosées par le poissonneux Pellène, le monastère de Viviers devint bientôt une ville dont les habitants religieux (*cives religiosi*) pouvaient librement suivre leurs goûts. Ceux qui se plaisaient dans la contemplation trouvaient au sommet du mont Castel une solitude agréable et le genre de vie des anachorètes ; Viviers renfermait les hommes appelés à une perfection moins sublime. Les uns cultivaient la terre, élevaient des bestiaux, et leur travail était dirigé par les préceptes de Columelle, de Gargilius Martialis, d'Émilien et de Virgile ; d'autres lisaient Hippocrate, Galien, Dioscorides et Cœlius Aurelianus, pour apprendre dans leurs ouvrages le secret de guérir les maladies ; mais le plus grand nombre se consacrait à l'étude des lettres divines et humaines, à la transcription des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Viviers était donc comme une arche à laquelle était confié le précieux dépôt des connaissances humaines au moment où l'ignorance la plus grossière, triste résultat de l'in-

vasion des barbares et des malheurs du temps, allait prendre possession de toute l'Europe. Tandis que dans les monastères soumis à la règle de St-Basile et de St-Benoît la lecture des livres saints était seule permise, deux heures dans les jours ordinaires et trois heures pendant les jours de carême, il est curieux de voir avec quelles précautions, avec quels ménagements adroits Cassiodore introduit à Viviers l'étude des sciences profanes. Dans son *Institution des lettres divines*, il prévient les objections des moines, étonnés de cette nouveauté ; il s'appuie sur les exemples des saints, sur l'utilité des lettres profanes pour l'intelligence des livres divins, et, lorsque les esprits se sont accoutumés à cette idée, il présente dans l'*Institution des lettres humaines* un cours complet d'études. La grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie sont enseignées à Viviers avec tous les développements convenables. Cassiodore a composé de petits traités pour initier ses disciples à ces connaissances. Ceux qui veulent les approfondir peuvent consulter, dans la bibliothèque du monastère, les auteurs de l'antiquité qui, de nos jours, servent encore de guides et de modèles. Enfin des professeurs dirigent le travail, et, par leurs explications, lèvent les difficultés. C'est aux copistes surtout que s'attache Cassiodore, qu'il donne tous ses soins, tous ses conseils. Il les conjure par ce qu'il y a de plus sacré d'éviter les fautes, la confusion. « Dans les verbes dépendant de prépositions qui ré-  
« gissent l'accusatif et l'ablatif, observe avec soin  
« et le repos et le mouvement. C'est en cela que  
« sont convaincus d'erreurs les copistes étrangers à  
« la grammaire ; car si tu ajoutes ou retranches ma-  
« ladroitement la lettre M, tout le sens est confus. Ne  
« laisse pas dans la phrase B pour V, V pour B, O  
« pour V, N pour M, échangés à tort contre les ré-  
« gles de la grammaire... Garde soigneusement le  
« cas des noms, le temps des verbes, etc., etc. »  
Il insiste auprès de ses disciples afin qu'ils espacent les mots et qu'ils donnent aux phrases la ponctuation convenable. Nous ne comprenons guère tous ces soins aujourd'hui, entourés que nous sommes de ces éditions correctes préparées par les veilles des érudits, des philologues des derniers siècles, et par les merveilles de l'imprimerie ; mais dans le 6<sup>e</sup> siècle et le 7<sup>e</sup> les manuscrits étaient tombés dans un degré d'incorrection qui nous paraîtrait fabuleux si les palimpsestes ne l'attestaient. Les plus belles écritures avaient leurs mots si peu distingués les uns des autres, qu'on eût dit que chaque ligne n'en faisait qu'un seul ; et comme quelque portion du dernier mot d'une ligne était de temps en temps portée à la suivante, tout paraissait confondu. Les points, les distinctions et sous-distinctions étaient totalement négligés. Les marges, les intervalles des lignes, étaient chargés de réflexions, de notes tironiennes, de sigles, d'abréviations. Dans cet embarras, le copiste copiait au hasard, intercalait tout dans ses lignes et donnait à ses successeurs une édition considérablement augmentée, il est vrai, mais non pas corrigée. Cette observation peut nous faire comprendre la

reconnaissance que nous devons à Cassiodore et la justesse des conseils qu'il donne à ses disciples. Il ne néglige rien pour exciter leur ardeur, piquer leur amour-propre. Tantôt il leur cite l'exemple de Dieu lui-même, qui a gravé de sa propre main les tables de la loi ; tantôt il leur parle du bien que produira la lecture de ces ouvrages ; enfin il leur promet que Dieu leur donnera autant de récompenses qu'ils auront tracé de caractères : *quot verba tot præmia*. Ce motif est sans contredit celui qui agissait avec le plus de force sur l'esprit des moines ; aussi le trouvons-nous rappelé dans les siècles qui suivent, et un certain Rodolphe écrivait-il avec joie à la fin d'un manuscrit :

Quum librum scriho, Vedastus, ab æthere summo,  
Respicit e cœlis, notat et quot grammata nostris  
Depingam calamis, quot aretur pagina sulcis,  
Quot folium punctis hinc hinc laceretur acutis ;  
Tuncque favens operi nostro, nostroque labori :  
Grammata quot, sulci quot sunt, quot denique puncti,  
Inquit, in hoc libro, tot crimina jam tibi dono.

Cassiodore connaissait toute l'influence de l'exemple sur les hommes, et les travaux qu'il recommandait à ses disciples il les exécutait lui-même. Critique intelligent, il savait distinguer les ouvrages publiés sous des noms empruntés ; correcteur infatigable, il préparait des éditions nouvelles des livres saints. A côté des copistes et des correcteurs, il fournait des artistes habiles à relier, et il puisait dans l'Évangile des exemples pour presser leur zèle. Il avait lui-même, de sa propre main, dessiné diverses formes de reliure, et chacun pouvait choisir celle qui plaisait le mieux à son goût. La nuit n'interrompait pas le travail. Les disciples se réunissaient dans une grande salle appelée *scriptorium*, et Cassiodore avait inventé des lampes qui, par un mécanisme ingénieux, jetaient des flots d'une lumière brillante. Des horloges, des clepsydres indiquaient les heures et servaient à régler l'emploi du temps. Ces précautions, ces soins ont-ils amené d'heureux résultats ? Les vœux de Cassiodore pour conserver à la postérité les chefs-d'œuvre de l'antiquité latine se sont-ils réalisés ? Pour répondre à cette question, il suffirait de faire le catalogue des livres que renfermait le monastère de Viviers, et l'on verrait qu'à l'exception d'un petit nombre, ils sont tous parvenus jusqu'à nous. Au reste, rien n'avait coûté à Cassiodore pour former cette bibliothèque, la plus riche sans doute qu'un simple particulier ait formée dans les temps anciens. Il y avait porté les ouvrages nombreux qu'il possédait à Ravenne et à Rome ; il avait profité de ses relations avec l'Afrique, l'Asie et la Gaule pour se procurer ceux qui lui manquaient. Les Pères de l'Église, avec leurs commentateurs, y occupaient un rang distingué, les textes grecs et hébreux avaient leur armoire particulière ; mais ils ne faisaient pas oublier les auteurs profanes. Aristote, Démosthène, Strabon, Ptolémée, Cicéron, Virgile, Homère, Quintilien, Plaute, Térence, Varron, Sénèque, Tite-Live, Tacite, etc., etc., étaient à la disposition des moines, avec une foule d'autres écri-

vains dont la liste a été donnée dans la thèse sur Cassiodore publiée par l'auteur de cet article. Au milieu de ces graves et utiles travaux, l'ancien ministre de Théodoric avait atteint l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il songeait à se reposer de ses fatigues en réunissant les écrits des apôtres, lorsqu'à la prière de ses disciples, il composa un traité sur l'*Orthographe*. On ne sait pas si sa carrière se prolongea longtemps encore. Le chancelier Bacon le fait parvenir jusqu'à l'âge de cent ans ; Tiraboschi prétend qu'il n'a pas dépassé sa quatre-vingt-seizième année ; le P. Garet et St-Marthe n'assignent pas de date certaine de sa mort. Quel que soit l'âge auquel Cassiodore a quitté la terre, il a laissé aux moines l'exemple d'une vie pleine et méritoire. Ses bienfaits envers ses disciples ne s'arrêtèrent pas même à sa mort ; non pas qu'il leur ait laissé une règle conforme à celle de St-Benoît, comme le veulent les bénédictins jaloux de s'approprier un homme aussi distingué, mais ses écrits, sa riche bibliothèque continuèrent à édifier, à instruire ses disciples, à perpétuer en eux l'esprit de leur maître. Cassiodore nous apprend, dans quelques-unes de ses préfaces, les œuvres qu'il avait composées. C'étaient des *Panegyriques prononcés devant des rois et des reines* ; l'*Histoire des Goths*, en 12 livres (les *Panegyriques* sont perdus ; il ne nous reste de l'*Histoire des Goths* que l'abrégé de Jornandès) ; la *Chronique depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 519*, ouvrage plein de fautes attribuées aux copistes ; le livre sur la *Nature de l'âme*, écrit pendant qu'il était préfet du prétoire. Il était revêtu de la même dignité lorsque, pour satisfaire aux désirs de ses amis, il réunit et publia les lettres intitulées *Variarum libri 12*. Il leur donne ce nom soit à cause des divers sujets et de la variété des matières, soit à cause des différentes personnes auxquelles elles sont adressées ou au nom desquelles elles sont écrites. Les cinq premiers livres contiennent celles qui sont envoyées au nom de Théodoric ; le 6<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup>, les formules employées pour conférer les magistratures ; les trois suivantes, les lettres écrites au nom d'Athalaric, d'Amalasonde, de Théodat et de Vitigès ; les deux derniers, celles qu'il a adressées en son propre nom aux magistrats pendant sa préfecture. Cassiodore publia divers ouvrages dans le monastère de Viviers ; c'étaient : un commentaire sur le *Psautier*, divisé en 3 parties, chacune de cinquante psaumes. « C'est, disent les bénédictins, un des meilleurs ouvrages que nous ayons dans ce genre. » L'auteur a profité non-seulement des lumières de St. Augustin, mais, comme il le dit expressément, de tous les Pères de l'Église. Ce commentaire devait être la première lecture des moines, et l'auteur y avait tout merveilleusement préparé pour exciter ses disciples à l'étude des lettres profanes. On y trouve à chaque page des explications littéraires et géographiques. A côté de St. Augustin et des Pères, se placent Aristote, Cicéron, Homère, Euclide, Macrobe, etc. Cassiodore explique les figures de mots et de pensées ; il donne leurs noms grecs, leur définition. *L'Institution des lettres divines*, liv. 4,

chap. 35. L'*Institution des lettres humaines*, en 7 chapitres, qui traitent : 1° de la Grammaire. Ce chapitre est incomplet, et par le rapprochement que l'on pourrait établir avec Vélius Longus, on verrait que Cassiodore s'est beaucoup servi du travail de son devancier. 2° De la Rhétorique. C'est un court exposé des différentes parties de la rhétorique et du discours, avec quelques définitions empruntées à Cicéron et à Quintilien. 3° De la Dialectique. Ce chapitre est pris en grande partie dans Boèce. Quelquefois Cassiodore se contente de l'idée; souvent il copie textuellement la phrase. 4° De l'Arithmétique. On n'y trouve que des définitions reproduites d'après le traité de Boèce. 5° De la Musique. Peut-être avait-il consulté surtout Albinus, qu'il déclare avoir lu avec grand soin, mais nous n'avons plus l'ouvrage d'Albinus, et Meibom ne doute pas qu'il ne soit perdu. 6° De la Géométrie. Ce sont quelques définitions employées par Boèce dans son travail sur Euclide. 7° De l'Astronomie. Ce chapitre est incomplet dans l'édition du P. Garet. M. Angelo Mai, en 1851, a publié la fin d'après un manuscrit du Vatican. Cette même partie se lit dans un manuscrit du 11<sup>e</sup> siècle à la bibliothèque Mazarine et dans deux manuscrits à la bibliothèque royale. Cassiodore avait composé en outre l'*Exposition de l'Épître aux Romains*, d'où il avait rejété tout ce qui sentait l'hérésie de Pélagé; ce travail est perdu. Il avait réuni dans un même volume les *Arts de Donat* avec les commentaires; le *Livre sur les étymologies*, et un autre livre de Sacerdos, intitulé de *Schematibus*. Ces divers ouvrages sont conservés, à l'exception du dernier. Le *Mémorial*, ou compilation des titres et des sommaires de l'Écriture sainte, n'est point parvenu jusqu'à nous. Longtemps on a regretté son *Commentaire sur les Épîtres, les Actes des apôtres et sur l'Apocalypse*; mais il a été trouvé à Vérone, par le marquis Scipion Maffei, et publié à Florence, en 1721. Le savant éditeur fait remonter ce manuscrit au siècle même de Cassiodore, et comme le nom de l'auteur se trouve écrit trois fois *Cassiodorii*, il change, contre toutes les règles de l'étymologie, *Cassiodorus* en *Cassiodorius*. Cette orthographe est adoptée par les divers éditeurs du dictionnaire Forcellini et par Angelo Mai. Ce commentaire se ressent de la vieillesse de l'auteur. Il n'est qu'une explication sèche du verset pris pour texte. Le traité sur l'*Orthographe* est divisé en 12 chapitres empruntés à douze auteurs différents. Il distingue l'orthographe des anciens de celle des modernes, et il nous apprend que dès le 6<sup>e</sup> siècle on disputait pour savoir s'il fallait écrire comme l'on prononce. Son *Histoire tripartite* est un résumé des trois écrivains grecs, Théodoret, Sozomène et Socrate, qu'il a fait traduire par son ami Épiphane. Le traité sur le *Discours et sur les huit parties du discours* me paraît emprunté presque en entier à Donat. On avait attribué à Cassiodore un commentaire du *Cantique des cantiques*, et un traité de *l'Amitié*, que les critiques s'accordent à rejeter du nombre de ses œuvres. Le *Comput ecclésiastique*, ou *Cycle pascal*, est de son ami Denys le Petit. Aucun savant n'a parlé des commen-

taires de Cassiodore, *Peri Hermenias Aristotelis, in Expositione Topicorum Aristotelis, in eo Libro qui de decem Prædicamentis scriptus est*, et les recherches que j'ai tentées pour les découvrir ont été sans résultat. Tels sont les ouvrages composés par l'ancien ministre de Théodorie. L'histoire, les mœurs de son époque, la décadence du bon goût, les germes d'un nouvel idiome s'y révèlent avec éclat. Qui voudra connaître à fond l'Italie au 6<sup>e</sup> siècle, et cette civilisation éphémère produisant des fleurs bien pâles, sous la protection des rois ostrogoths, doit étudier ce qui nous reste de Cassiodore et surtout ses lettres. Il y trouvera du mauvais goût, de l'emphase, une érudition presque toujours déplacée, des jeux de mots, des étymologies bizarres; mais il aura vu le Goth, le Romain se heurtant, se mêlant dans la société, et peut-être viendra-t-il alors quelques doutes sur cette séparation que, d'après des auteurs assez graves, Théodorie aurait voulu établir entre le vainqueur et le vaincu, entre le magistrat et le guerrier, entre le Romain poli et savant et l'Ostrogoth ignorant et grossier. Il relira ces lettres où les barbares sont nommés sénateurs, où, en leur présence, on fait le plus pompeux éloge des études qui leur sont interdites, où un Romain, un vaincu a l'honneur d'être uni à une femme du sang royal; où l'on vante les exploits militaires des Romains, où on loue un père qui apprend à ses enfants le métier des armes, tandis qu'on nous assure que les barbares avaient seuls le droit de manier une épée. Sera-t-il facile d'ajouter foi aux paroles de l'écrivain qui fait dire à Théodoric qu'un enfant tremblant sous la verge du maître n'osera jamais regarder une épée nue, lorsque nous verrons ce prince se faire expliquer les secrets de la nature; se plaire aux entretiens savants; donner à sa fille une instruction solide; louer la science de sa nièce mariée au roi de Thuringe; lorsque nous verrons son petit-fils, son successeur, élevé dans ces études; son neveu, qui plus tard gouverna son empire, instruit dans les lettres et nommé *platonicien*? Que de choses ne pourrait-on pas puiser dans ce recueil sur les basses classes de la société, sur l'état des villes, le commerce, la littérature! Il est donc permis de proclamer les grands services rendus par Cassiodore. Ministre, il a été le bienfaiteur de ses compatriotes; historien, il nous révèle les secrets de son siècle; moine, il édifie les fidèles par ses écrits et ses vertus; copiste, il donne un exemple qui sera suivi dans les cloîtres; il mérite le nom de *restaurateur des sciences*, de *grand héros des bibliothèques*, dans lesquelles, nous aimons à le répéter avec son biographe Denis de Ste-Marthe, on devrait, par une juste reconnaissance, lui ériger une statue. Les œuvres de Cassiodore, dont les manuscrits sont fort nombreux, ont été imprimées plusieurs fois réunies et séparées. Les éditions les plus anciennes sont de 1494 et 1588. La plus exacte est celle qu'a donnée à Rouen, en 1679, 2 vol. in-fol., D. Garet. Elle a été réimprimée à Venise, en 1729. Denis de Ste-Marthe a publié, Paris, 1694, in-12, la *Vie de Cassiodore*. On y trouve des détails curieux sur le

6<sup>e</sup> siècle et la domination des Ostrogoths en Italie.

A. O—s.

CASSITO (JEAN-ANTOINE), philosophe et jurisconsulte, est connu surtout par la publication des nouvelles fables attribuées à Phèdre. Né le 18 avril 1765, à Bonito, dans la principauté ultérieure, il entra, vers 1774, au séminaire, où il acheva ses études avec une rare distinction. Son talent pour la poésie l'ayant fait promptement connaître, il fut admis, en 1779, à l'académic des Arcadiens sous le nom pastoral de *Cromo Saturniale*. Il suivait alors à Naples les cours de la faculté de droit. En 1781, il publia une traduction italienne du *Manuel* d'Épictète, suivie d'un abrégé de la morale de Confucius, in-8°. La culture des lettres ne l'empêchait pas de faire de rapides progrès dans l'étude de la jurisprudence; et dès 1783 il donna des preuves de sa capacité dans les notes dont il accompagna le traité de Fr.-Jos. de Angelis : *de Delictis et Pœnis*, in-4°. Dans les années suivantes, il enrichit le *Giornale enciclopedico napolitano* de curieuses dissertations sur divers objets d'antiquité. Celle où il explique une inscription découverte à Baja, et mentionnant un prêtre de Cybèle, fut réimprimée séparément in-18°. La notice que Giustiani lui a consacrée dans les *Scrittori legali*, t. 1, p. 227, prouve qu'en 1787 Cassito était déjà compté parmi les plus habiles avocats de Naples. Il n'avait alors que vingt-quatre ans; et cependant, outre ses ouvrages inprimés, il en avait composé sept autres tant sur des matières de jurisprudence que sur des questions de philosophie. On peut toutefois présumer que sa réputation ne se serait jamais étendue au delà des Alpes, s'il n'eût attaché son nom à la publication des fables tirées d'un manuscrit du célèbre Perotti (voy. ce nom), appartenant à la bibliothèque royale de Naples. Cette découverte de trente-deux fables, où l'on croyait retrouver le style et les manières de Phèdre, fit une sensation prodigieuse dans le monde savant. Cassito en donna successivement trois éditions, Naples, 1808, 1809 et 1811, in-8°. Les deux premières sont très-rares; n'ayant été tirées l'une qu'à cinquante et l'autre cent exemplaires. La troisième est accompagnée d'une version italienne et de notes philologiques. L'honneur de cette découverte fut contesté à Cassito par Janelli, l'un des préfets de la bibliothèque royale de Naples; et dans son édition du *Codex Perottinus* (Naples, 1809, in-8°), il assura que Cassito n'avait pas même vu le manuscrit dont il prétendait avoir tiré les nouvelles fables. Cassito mourut à Naples, en 1822, la même année que son frère dont l'article suit. Outre quelques notes sur le code civil, il a laissé manuscrites des traductions en vers italiens de Catulle, de Tibulle, de Propertius et d'Horace; des notes sur Pétrone, et des explications de différents passages de Tacite, Pline, Cicéron, Salluste, Tite-Live et Suétone.

W—s.

CASSITO (le Père LOUIS-VINCENT), théologien et antiquaire, frère du précédent, naquit en 1763, à Bonito, d'une famille qui a produit plusieurs hommes de mérite. Ayant embrassé jeune la règle de St-Dominique, il professa la théologie dans diverses maisons

de son ordre; et sur sa réputation il fut élu prieur du grand couvent de Naples. Lors de l'occupation du royaume par les Français, le P. Cassito se retira dans la Sicile. Honoré de la confiance du prince et de la princesse de Salerne dont il était le confesseur, il se dévoua tout entier au soulagement des exilés. Après le rétablissement du roi Ferdinand dans ses États, il fut un des commissaires chargés de régler les bases d'un nouveau concordat avec la cour de Rome. Zélé pour les intérêts de son ordre, il obtint sa réintégration dans les principaux couvents dont il avait été dépouillé, et s'occupa d'y faire fleurir avec la piété l'étude des sciences et des lettres. Ses talents furent récompensés par la place de doyen de l'université de Naples; et l'on ne peut douter qu'il ne fût parvenu aux premières dignités ecclésiastiques si une mort prématurée ne l'eût enlevé le 4<sup>e</sup> mars 1822, à l'âge de 57 ans. Le P. Bellogrado, son confrère, prononça son éloge funèbre. On a de lui : 1<sup>o</sup> des *Institutions théologiques* (en latin), 4 vol. in-8°; elles ont été adoptées dans plusieurs séminaires d'Italie; 2<sup>o</sup> une *Liturgie pour l'ordre de St-Dominique*, 2 vol. in-8°; 3<sup>o</sup> les *Actes du B. Manime Guzman*; 4<sup>o</sup> Des panégyriques, des oraisons funèbres, des discours académiques, en latin et en italien; 5<sup>o</sup> plusieurs dissertations, parmi lesquelles on distingue celle sur un *Camée grec représentant la Ste. Vierge*. Le P. Cassito s'était beaucoup occupé de recherches sur les antiquités ecclésiastiques du royaume de Naples, et il a laissé de nombreux matériaux sur cet objet.

W—s.

CASSIUS VISCCELLINUS (SPURIUS) fut nommé pour la troisième fois consul l'an 252 de Rome (502 ans avant J.-C.), avec Opiter Virginius. Ils assiégèrent d'abord sans succès la ville de Pomœtia; s'en étant ensuite rendus maîtres, ils y exercèrent de grandes cruautés. Les principaux habitants furent mis à mort; on rasa la ville, et on mit en vente son territoire. Cassius et Opiter reçurent les honneurs du triomphe. L'année suivante, T. Lartius ayant été nommé dictateur, choisit Cassius pour général de la cavalerie. C'était la première fois que ces dignités étaient exercées à Rome. Spurius Cassius commanda dans cette occasion une des quatre armées que Lartius avait levées, et remporta quelques avantages sur les Latins. Il fut encore nommé deux fois consul dans les années 261 et 268 de Rome, et triompha une seconde fois, quoiqu'il n'eût pas remporté de victoire, et que les Herniques se fussent soumis par la seule terreur de ses armes. Ébloui par ses succès, et se livrant à des idées ambitieuses, il essaya de se servir du peuple comme d'un instrument de son élévation, et proposa de partager entre les plébéiens les terres conquises, en comprenant même les Herniques et les Latins dans cette distribution. Ce fut alors pour la première fois que Rome entendit parler de cette fameuse loi agraire (voy. APPIUS CLAUDIUS), l'une des sources les plus fécondes de ses dissensions civiles. Le sénat rejeta le projet de Cassius, et les patriciens, qui étaient les principaux propriétaires de ces terres, parvinrent à se faire des partisans jusque dans le peuple même. L'année suivante, les questeurs accu-

sèrent Cassius d'avoir introduit dans la ville des troupes étrangères, afin d'usurper le suprême pouvoir; les Herniques et les Latins portèrent eux-mêmes témoignage contre lui. Il fut précipité du haut de la roche Tarpéienne; sa maison fut rasée et remplacée par un temple élevé à la déesse Tellus. Si l'on en croit Valère Maxime, le père de Spurius Cassius aurait été l'accusateur et le juge de son fils. Cet écrivain prétend qu'imitateur de Brutus, il lui fit donner la mort dans sa propre maison, en présence de toute sa famille, après l'avoir dénoncé au sénat comme aspirant à la tyrannie. Le peuple, qui avait abandonné Cassius, le regretta, comme le défenseur de ses droits, lorsqu'il eut cessé d'exister. (Voy. Tite-Live, liv. 2; Florus, liv. 4, ch. 26; et Denys d'Halicarnasse, l. 3.)

D—T.

CASSIUS (QUINTUS), tribun militaire, servait dans l'armée du consul Aurélius Cotta l'an de Rome 502 (av. J.-C. 252), dans la treizième année de la première guerre punique. Aurélius vint faire le siège de Lipari, capitale de l'île de ce nom; mais obligé de se rendre à Messane pour obtenir de meilleurs auspices, il avait laissé Cassius devant la place pour veiller à la conservation des travaux et des machines. Malgré la défense formelle de rien entreprendre de décisif pendant l'absence de son chef, le jeune tribun, avide de gloire, se laissa entraîner à une attaque; il fut repoussé, et les instruments de siège brûlés par l'ennemi. Le consul revint aussitôt, et s'empara de la place; puis, par une application rigoureuse des lois de la discipline, il fit publiquement battre de verges le tribun Q. Cassius, et le reléqua dans une légion en qualité de soldat du rang le plus infime. — CASSIUS LONGINUS (*Caius*), consul l'an de Rome 585, avant J.-C. 172, avec P. Licinius Crassus, la première année de la guerre de Macédoine, fut envoyé en Gaule. Ayant appris les revers éprouvés par son collègue, il quitta la Provence pour mener par l'Illyrie son armée en Macédoine, mais il fut arrêté par la défense que le sénat lui fit de poursuivre sa marche. Il fut censeur l'an de Rome 600, 154 avant J.-C., avec M. Valérius Messala. Cassius ôta la statue de la Concorde de la place publique, où Q. Marcus Philippus l'avait mise, et la transporta au palais destiné aux assemblées du sénat (Cicéron, *pro Domo sua*, 50). Il ordonna avec son collègue la construction d'un nouveau théâtre en pierres, avec des sièges commodes pour les spectateurs (Valère Maxime, liv. 2, ch. 4). Ils en jetèrent les premiers fondements; mais plus tard, l'an 605, lorsque l'édifice était à peu près terminé, Scipion Nasica, grand pontife, réussit à faire triompher sa proposition de renverser cette construction où éclatait le luxe, et dont l'existence menaçait, selon lui, les bonnes mœurs. En conséquence les théâtres en bois furent encore conservés pendant quelque temps. Ces deux censeurs firent le 55<sup>e</sup> lustre. — CASSIUS LONGINUS (*Quintus*), consul l'an de Rome 590, avant J.-C. 164, mourut sur la fin de son consulat. Dans des biographies on l'a confondu avec le précédent, et sans faire attention à ce qu'il était mort, on lui a attribué la censure de C. Cassius Longinus.

D—R—R.

CASSIUS HEMINA, que Pline appelle (liv. 15,

c. 15) le plus ancien compilateur des annales romaines, florissait, suivant Censorinus (ch. 17), vers l'an de Rome 608. Il avait composé 4 liv. d'annales (1), qui remontaient à l'état de l'Italie avant la fondation de Rome, et embrassaient toute son histoire, jusqu'à l'époque où l'auteur écrivait. Ces annales sont fréquemment citées par Pline, par Aulu-Gelle, par Servius, dans son commentaire sur l'*Énéide*, et par Macrobe.

Q—R—Y.

CASSIUS SEVERUS (TITUS) poète latin du siècle d'Auguste, surnommé *Parmensis*, parce qu'il était de Parme ou des environs, et confondu par quelques auteurs avec le précédent, fut l'un des meurtriers de César, et celui de tous qui survécut le plus longtemps à cette grande catastrophe. Après la défaite de Cassius et de Brutus, il s'attacha d'abord au jeune Pompée, et ensuite à Marc-Antoine, qu'il seconda parfaitement en qualité de lieutenant; mais Octave ayant terminé la guerre civile par la victoire d'Actium, notre poète républicain choisit Athènes pour sa retraite, et peut-être y eût-il échappé au ressentiment du vainqueur, si l'imprudente audace de ses discours, qui ne ménageaient personne, et Auguste moins encore que tout autre, n'eût forcé ce prince à se défaire de cet écrivain factieux. Quintilius Varus (et non Lucius Varius) fut chargé d'exécuter l'arrêt qui condamnait Cassius à mort. Il le trouva, dit-on, dans son cabinet, occupé à la composition de quelque ouvrage, et n'en remplit pas moins sa mission. Les écrits de ce poète étaient, dit-on, si nombreux, qu'ils composèrent seuls son bûcher funéraire. Valère Maxime ajoute une circonstance assez remarquable à la fin tragique de ce Cassius. Peu de temps avant l'ordre donné par Auguste et exécuté par Varus, il avait vu son mauvais génie lui apparaître plusieurs fois en songe; troublé de cette vision, il n'osait plus rester la nuit sans lumière, et ordonnait à ses esclaves une surveillance exacte autour de lui. Cassius avait composé des poèmes, des élégies, des satires, des épigrammes et quelques tragédies. De là, l'opinion de quelques savants qui, en substituant Varius à Varus, prétendent que le *Thyeste*, que l'on représentait à Rome sous le nom de *Varius*, était en effet l'ouvrage de Cassius, tombé, après sa mort, entre les mains de son meurtrier. Le Portugais Achille Stace (Estação), et non pas le poète Stace, comme l'ont ridiculement imprimé plusieurs biographies, rapporte, dans ses notes sur les *Grammairiens célèbres* de Suétone, quelques vers de Cassius, traduits d'Orphée; ils furent imprimés sous ce titre: *Orpheus ad informandos mores*: on en a une édition avec un commentaire de Nath. Chytræus, Francfort, 1581, in-8<sup>o</sup>; mais Vossius et d'autres savants regardent avec raison ces vers comme supposés, et les attribuent à Stace lui-même, qui sondait ainsi l'opinion publique sous un nom emprunté. On trouve des fragments de ce Cassius dans les *Epigr. vet.*, Paris, 1590, in-12; Lyon, 1596,

(1) Priscien nous apprend que le 4<sup>e</sup> et dernier livre des *Annales* de Cassius Severus était intitulé: *Bellum Punicum posterior*, et il observe à cette occasion qu'anciennement on disait *posterior* au neutre.

D—R—R.

in-8°, et dans l'*Anthologia veterum latin. Epigram.* de Burmann. A—D—R.

CASSIUS RAVILLA (LUCIUS-LONGINUS), fils de Quintus, petit-fils de Lucius, étant tribun du peuple, l'an de Rome 617, avant J.-C. 158, fit rendre une loi pour que les suffrages dans les jugements fussent donnés par écrit, et non pas à haute voix, suivant l'usage. (Cicéron, *in Bruto*, 25.) Le consul Æmilius Lepidus, l'un des plus grands orateurs de son temps, s'opposa à cette innovation avec toute la force de son éloquence; mais la loi passa. En l'année 627, 128 avant J.-C., Cassius arriva au consulat, et, deux ans après, à la censure avec Cn. Servilius Cœpio. Ils exercèrent cette magistrature avec sévérité, du moins à l'égard d'Æmilius, ci-devant consul et alors augure. Ils le citèrent à leur tribunal et le réprimandèrent pour avoir pris pour son logement une maison trop chère qu'il louait au prix de 6,000 sesterces. « Aujourd'hui, observe Vel-  
« léius Paterculus qui raconte le fait, si quelqu'un  
« de nous se logeait à si bas prix, à peine le reconnaî-  
« trait-on pour sénateur. » Cassius fit aussi condamner par le peuple le même Æmilius Lepidus à l'amende pour avoir fait construire une maison de campagne sur un lieu très-élevé, l'accusant d'avoir bâti plutôt une citadelle contre la liberté que la maison d'un citoyen. Ces deux censeurs célébrèrent le 60<sup>e</sup> lustre, qui donna 390,736 citoyens en état de porter les armes. Ils firent construire à Rome, le long de la voie latine, dans l'espace de 11,000 pas (environ 4 lieues), un nouvel aqueduc sous le nom d'*Aqua Tepula*, et qui fournit de l'eau aux deux quartiers les plus élevés de Rome. Ils réformèrent encore plusieurs abus et ajoutèrent de nouveaux règlements au code censorial. La réputation de sévérité et d'équité que Cassius s'était acquise fit jeter les yeux sur lui dans une circonstance critique : c'était en 640. La perte d'une armée et des présages sinistres portèrent l'effroi dans Rome. On attribua ces malheurs à la profanation des choses les plus saintes par l'inceste de trois vestales, dont un grand nombre de chevaliers romains étaient complices. Æmilia, l'une des trois, fut seule condamnée. Des prodiges effrayants redoublèrent les terreurs. Afin de calmer les esprits, la proposition fut faite au peuple, par un de ses tribuns, de nommer un préteur extraordinaire pour instruire de nouveau l'affaire de l'inceste des vestales. Le choix tomba sur Cassius, qui répondit à l'attente de ses concitoyens sans manquer à son caractère. Il condamna à mort les vestales Marcia et Licinia, qui étaient accusées, et plusieurs de leurs complices. Il paraît que Cassius était encore revêtu de la préture en 643, quand il fut envoyé en Numidie pour amener Jugurtha à Rome. Il engagea ce prince à remettre sa personne et ses États à la discrétion des Romains, étant plus avantageux pour lui d'attirer leur clémence que leur colère. Jugurtha lui répondit qu'en se mettant en son pouvoir, il comptait autant sur sa foi que sur la foi publique. On sait que Jugurtha échappa au châtement qu'il méritait par l'influence du tribun Bœbius. L'histoire ne nous

donne plus rien sur Cassius, à moins que ce ne soit lui que l'on retrouve consul en 645, et qui fut tué dans un combat contre les Cimbres. Quant à L. Cassius Ravilla, c'est lui qui, lorsqu'il jugeait, mettait en avant cet adage devenu proverbial : *Cui bono* (à qui le délit a-t-il profité?). C'est encore lui dont le tribunal, à cause de sa sévérité, s'appelait l'écueil des coupables, *scopulus reorum*; Cicéron, qui nous donne ces détails, nous apprend qu'on surnommait *cassiani* les juges sévères. Q—R—Y et D—R—R.

CASSIUS SCÆVA (MARCUS) s'est immortalisé par un trait de courage extraordinaire. Il était centurion de la sixième légion qui combattait pour César dans la guerre entre lui et Pompée. César avait confié à une seule cohorte de cette légion la défense d'un fort qu'il avait élevé auprès de Dyrrachium pour protéger ses lignes; elle soutint pendant quelques heures les efforts de quatre légions ennemies. Cassius, privé d'un œil, la cuisse et l'épaule percées de part en part, son bouclier criblé de coups, tenait toujours ferme à son poste avec ses gens, qui tous étaient blessés. Un des lieutenants de César, à la tête de deux légions, vint les dégager. Le général récompensa tant de bravoure, en donnant à Cassius 200,000 sesterces, et en l'élevant au grade de premier centurion de la légion. (Voy. J. César, *de Bell. civ.*; et Suétone, *in Cas.*) Q—R—Y.

CASSIUS LONGINUS (LUCIUS), fils de Lucius, tribun l'an de Rome 650 (106 ans avant J.-C.), sous le consulat de C. Marius (consul pour la seconde fois) et de C. Flavius Fimbria, fit passer une loi par laquelle tout citoyen romain qui avait été condamné par décision du peuple était privé pour toute sa vie de son siège au sénat. Cette mesure était immédiatement dirigée contre le consulaire Q. Servilius Cœpio, qui avait essuyé en Gaule, de la part des Cimbres, une défaite tellement sanglante, que jamais armée romaine n'en avait éprouvé une semblable, et qui, pour cette raison, avait été honteusement dépouillé de son autorité par un décret du peuple. Cassius rendit aussi la deuxième loi dite *Tabellaria*, par laquelle le scrutin secret était adopté même pour les jugements rendus par le peuple. Cicéron, dans maint endroit de ses ouvrages, déplore les abus auxquels donna lieu cette disposition. D—R—R.

CASSIUS LONGINUS (CAIUS), que Sigonius suppose être fils de L. Cassius Longinus Ravilla, qui avait été consul et censeur (voy. ce nom), exerça le consulat l'an de Rome 638 avant J.-C., avec Cn. Domitius Ahenobarbus. Il avait vainement sollicité le tribunat, ce qui ne l'empêcha point de devenir consul, comme Cicéron l'observe dans son plaidoyer *pro Plancio*, 21. Le consulat de Cassius et de Domitius fut très-paisible. Des biographies attribuent mal à propos à Cassius la loi portée par les consuls suivants, Licinius Crassus et Mutius Scævola (loi *Mutia Licinia*), pour arrêter les usurpations du droit de citoyen romain. Cette loi, quoique juste en elle-même, devint funeste en ce qu'elle donna lieu à la guerre sociale. D—R—R.

CASSIUS (LUCIUS) était proconsul dans la pro-



vince de Pergame l'an 660 de Rome, lorsque Mithridate commença à manifester des projets hostiles contre les Romains. Rome, qui était alors engagée dans la guerre sociale, se contenta d'envoyer des commissaires pour arrêter les envahissements de Mithridate. Cassius avait ordre de les assister avec les troupes dont il pouvait disposer. On sait quel fut le triste sort de Man. Aquilius (*voy.* ce nom et MITHRIDATE), son collègue dans cette mission. Cassius fut assez heureux pour trouver un refuge à Apamée, sans que l'histoire fasse ultérieurement mention de lui. D—R—R.

CASSIUS VARUS (CAIUS) fut consul avec M. Térentius Varro Lucullus, l'an 681 de Rome, 74 ans avant J.-C., année qui répond à la première de la préture de Verrès en Sicile, comme nous l'apprend Cicéron. Cet orateur en parle dans ses plaidoyers comme d'un homme éminemment intègre, vertueux et ferme dans ses principes. Il fut favorable à la loi *Manilia*. Cependant Verrès osa l'offenser. L'épouse de Cassius, qui possédait dans le territoire de Léontium des terres patrimoniales, se vit enlever toute sa récolte par cet avide préteur. Cassius Varus eut (1), au sortir du consulat, le gouvernement de la Gaule cispadane, où il fut battu par Spartacus près de Modène. Il vécut encore longtemps, car il fut mis par les triumvirs sur la liste des proscrits. D—R—R.

CASSIUS LONGINUS (LUCIUS) se fit remarquer l'an 889 de Rome, 66 ans avant J.-C., parmi les six candidats qui briguerent le consulat avec Cicéron; mais il fut obligé de céder à ce grand orateur. Cet échec lui fut si sensible, qu'il se jeta dans la conjuration de Catilina: il eut avec les Allobroges plusieurs conférences dont on peut voir les détails dans le plaidoyer de Cicéron *pro Sulla*, 13, mais il se dispensa sous quelque prétexte de leur remettre un écrit de sa main. Il s'éloigna même de Rome avec les envoyés des Allobroges. Grâce à ces précautions, il fut seulement condamné à l'exil par suite de la découverte de la conjuration. On suppose que c'est le même dont Cicéron avait parlé avec éloge comme un des juges d'Oppianicus, dans son plaidoyer pour Cluentius Avitus. D—R—R.

CASSIUS LONGINUS (QUINTUS) fut d'abord préteur de Pompée en Espagne peu de temps avant la guerre civile; mais il montra dans l'administration de cette province une telle dureté, que sa vie fut plus d'une fois en péril, et qu'il emporta la haine des Espagnols. Il se sépara bientôt de Pompée, sans qu'on sache pour quel motif, et embrassa le parti de César. Nommé tribun du peuple l'an 705 de Rome, 50 ans avant J.-C., il s'opposa, de concert avec Marc-Antoine, son collègue, à l'exécution du décret du sénat qui ordonnait à César de licencier ses troupes. Ce ne fut que le septième jour, et au milieu des délibérations les plus tumultueuses, que le sénat recourut au dernier moyen que lui laissaient

les lois, en déclarant la patrie en danger par la formule *Videant consules, ne res publica quid detrimenti capiat*. Cassius et Antoine, ne se trouvant plus en sûreté à Rome, s'enfuirent à la faveur de la nuit et sous des habits d'esclaves, et gagnèrent le camp de César à Ariminum, où leur aspect dans un état si humiliant, et la nouvelle qu'ils apportaient de la violation du caractère sacré de tribun dans leur personne, firent monter à son comble l'indignation de l'armée de César, qui n'hésita plus à commencer la guerre civile. Telle était la confiance qu'inspiraient à ce chef le mérite et l'attachement de Cassius, qu'après la soumission de l'Espagne, par suite de la défaite d'Afranius et de Pétréius, lieutenants de Pompée, près d'Ilerda, il nomma Quintus Cassius propréteur de cette province, et lui confia quatre légions, sans tenir aucun compte des vœux des habitants, qui avaient en horreur le souvenir de cet ancien questeur de Pompée. Tandis que César passait en Orient, il donna ordre à Cassius de traverser, avec une partie de ses forces, le détroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique, et de menacer sur les frontières de Numidie le roi Juba, allié de Pompée. Déjà Cassius avait poussé avec activité les préparatifs de cette expédition, lorsqu'une tentative nouvelle contre sa vie vint tout arrêter. Il en fut quitte pour quelques blessures; mais la nouvelle de sa mort, faussement répandue, vint porter la perturbation dans les légions et exciter des soulèvements dans la province: car, outre qu'il était détesté depuis longtemps, ses exactions nouvelles, sa vénalité comme juge, et les énormes contributions qu'il avait levées sur le pays, vinrent fortifier cette vieille haine. Cassius essaya de réprimer les premiers soulèvements à force de rigueurs, mais ces actes de cruauté ne firent qu'irriter de plus en plus les Espagnols, toujours attachés au nom de Pompée. D'un autre côté, l'indiscipline s'était glissée parmi les légions, en grande partie composées d'indigènes. Elles osèrent bientôt élever un chef espagnol en la personne de T. Thorius, tandis que d'un autre côté Cordoue et plusieurs cités importantes levaient l'étendard de la révolte. Cassius appela à son secours M. Lépidus, proconsul dans le nord de l'Espagne, le roi allié Bogud de Mauritanie, et M. Marcellus Anserinus, son propre questeur en Lusitanie. Mais ces chefs s'entendirent mal entre eux, et ce fut avec peine qu'un nouveau propréteur, envoyé par César, C. Trébonius, vint à bout de pacifier la province. Cassius aurait volontiers résisté à main armée au successeur qu'il avait fort peu désiré; mais, abandonné des siens, il jugea prudent de céder. Ayant ramassé les trésors qu'il devait à son injuste administration, il s'embarqua au milieu de l'hiver (an 707); mais il n'était pas dans sa destinée de jouir du fruit de ses rapines: car une tempête, qui vint l'assaillir à l'embouchure de l'Ebre, l'ensevelit avec ses richesses au milieu des flots: les peuples espagnols durent voir dans la fin funeste de cet odieux tyran une juste punition du ciel. D—R—R.

CASSIUS LONGINUS (CAIUS), l'instrument le plus actif de la conjuration contre César, fut dès

(1) Cassius et Terentius portèrent ensemble la loi *Terentia Cassia*, à laquelle le sénat donna son consentement pour apaiser le peuple, parce qu'elle lui accordait une distribution de blé.

sa plus tendre jeunesse passionné pour la liberté. Il donna un soufflet à son camarade d'école Faustus, fils de Sylla, qui faisait trophée devant lui de la grandeur et du pouvoir absolu de son père, et le menaça de le frapper encore s'il recommençait. Il suivit Crassus en qualité de questeur, dans l'expédition contre les Parthes. Après la défaite de l'armée romaine, il sauva par une belle retraite les débris des légions, et, ayant bientôt repris l'offensive, il remporta une grande victoire. Tout s'étant déclaré pour César, vainqueur à Pharsale, Cassius se rendit à lui avec une flotte qu'il commandait, et obtint sa grâce; il fut même en faveur auprès du dictateur; mais Brutus lui ayant été préféré pour la préture qui s'exerçait dans Rome, il en eut un ressentiment qui le porta à conspirer. Il ne lui fallait qu'un prétexte. Cassius était d'un naturel austère, fier et impétueux; il était un de ces hommes *sobres, maigres et pâles*, que César redoutait. La liberté, la gloire étaient ses idoles; il alla en réveiller les sentiments dans l'âme de M. Brutus et dans celle des Romains de sa trempe. Il fut le moteur et l'un des chefs de la conjuration. Il voulait qu'Antoine subit le même sort que César, comme étant, après lui, l'ennemi le plus dangereux de la liberté. Il s'opposa de tout son pouvoir à ce que le testament du dictateur fût lu publiquement, et à ce que des honneurs funèbres lui fussent rendus. Forcé de quitter Rome et l'Italie par les mouvements d'Antoine et d'Octave contre le parti républicain, il passa en Syrie, son gouvernement, en rassembla toutes les forces, et marcha contre Dolabella, l'un des chefs du parti de César. Il détruisit sa flotte auprès de Laodicée, le bloqua par terre et par mer, et le contraignit à se tuer. Il se proposait d'aller en Égypte, quand il fut invité par Brutus à venir se joindre à lui. Ces deux chefs du parti républicain se virent à Smyrne. Là, ils se séparèrent, Brutus pour porter la guerre en Lycie, et Cassius contre les Rhodiens. Il les attaqua par terre et par mer, poussa le siège de leur ville avec une vigueur extrême, la prit et la mit au pillage. Il se rendit ensuite à Sardes, où il réunit ses forces à celles de Brutus; ils y furent l'un et l'autre proclamés empereurs (*imperatores*) par l'armée. Bientôt ils quittèrent l'Asie pour passer en Macédoine, où le sort de la république fut décidé dans les champs de Philippes. (*Voy. M. J. BRUTUS.*) Cassius ne voulut pas survivre à sa défaite, et se fit trancher la tête par son affranchi Pindarus, l'an de Rome 712. Brutus fit de lui un grand éloge, en l'appelant le dernier des Romains. On a des médailles de Cassius, où on lui donne le titre d'*imperator*; mais jusqu'ici on n'en a point trouvé avec son effigie, tandis qu'on en connaît plusieurs de Brutus. (*Voy.*, au sujet de cet article et du suiv., Tite Live, l. 46, *seq.*; vell. Patere., l. 4, Suétone, *in Cæs.*, et Plutarque, *in Bruto.*)

Q—R—Y.

CASSIUS LONGINUS (LUCIUS), neveu du précédent, dans la guerre civile entre César et Pompée, n'hésita pas à se ranger du côté de celui-ci, et fut envoyé, l'an 705 de Rome, de Corcyre au Pont-Euxin,

à la tête d'une escadre de dix vaisseaux, avec la mission de gagner Pharnace, roi de Pont, au parti de Pompée. Il avait à peine atteint l'Hellespont, que la bataille de Pharsale vint changer la face des affaires. César, pour atteindre Pompée qui fuyait vers l'Orient, laissa ses troupes derrière lui, et, traversant rapidement la Macédoine et la Thrace, se jeta à la hâte dans un petit vaisseau pour atteindre le fugitif. Il rencontra, d'une manière imprévue, l'escadre de Cassius. Au lieu de chercher à fuir pour échapper à un ennemi si supérieur en forces, César, se fiant à l'ascendant de son caractère, alla directement trouver Cassius à son bord, et, avec une audace calculée, le somma de se rendre. Cassius, étonné, cède, et les vaisseaux de son escadre facilitent à César les moyens de continuer sa poursuite le long des côtes de l'Asie jusqu'au Nil. Plus tard, ce même L. Cassius fut un des meurtriers de César. Voyant, à la seconde bataille de Philippes, que la victoire était perdue sans retour, il se fit tuer en combattant auprès de Brutus.

Z—O.

CASSIUS PATAVIUS osa, sous le règne d'Auguste, déclarer dans un festin public que ni le courage ni la volonté ne lui manqueraient pour délivrer Rome de son nouveau dictateur. Il n'y avait pas encore de loi contre les crimes de lèse-majesté impériale; et Auguste, informé de ce propos, se contenta de faire donner à l'imprudent l'avertissement de quitter Rome.

Z—O.

CASSIUS SEVERUS (TITUS), d'une basse extraction et de mœurs cyniques, se fit remarquer sous Auguste comme un orateur distingué, quoiqu'il abandonnât le premier la route tracée par les modèles plus anciens, non par impuissance, mais pour affecter un goût nouveau: son exemple fut contagieux, et l'on put le regarder comme un des corrupteurs de l'éloquence romaine. Il ne fut pas non plus sans mérite comme historien, mais il se fit surtout redouter comme satirique, déversant la raillerie sans ménagement sur les personnages les plus éminents et sur les plus grandes dames de Rome. Auguste lui-même ne fut pas ménagé, et il paraît que les satires de Cassius Severus firent classer les écrits injurieux au nombre des attentats à la majesté impériale. Ce méchant homme avait déjà payé ses mordantes railleries par un exil dans l'île de Crète, mais cela ne le corrigea point. Accusé auprès du sénat, sous le règne de Tibère, de souiller les plus nobles noms de son fiel venimeux, ses biens furent confisqués, et lui-même relégué à Séryphc, l'une des Cyclades, où il mourut de misère. La lecture de ses ouvrages fut interdite, et ce ne fut qu'au commencement du règne de Caligula qu'il fut permis de les lire et de les posséder.

D—R—R.

CASSIUS CHÉREA. *Voyez* CHÉREA.

CASSIUS LONGINUS (LUCIUS), exerça encore jeune la dignité de consul sous le règne de Tibère (l'an de Rome 781, 30 ans après J.-C.). Cet empereur lui fit épouser, trois ans après, Drusille, l'une des filles de Germanicus. Ce choix prouve que, malgré les exemples de ses ancêtres, Cassius avait, selon la réflexion de Crévier, plus de facilité dans les

mœurs que de feu et d'activité. Caligula, frère de Drusille, épris pour elle d'une passion incestueuse, rompit ce mariage (l'an 789) et la tint dans son palais sur le pied d'épouse légitime, ce qui n'empêcha pas qu'il ne la mariât plus tard à M. Lepidus, son compagnon de débauches. Depuis ce temps l'histoire ne parle plus de L. Cassius Longinus. D—R—R.

CASSIUS LONGINUS (CAIUS), était un jurisconsulte distingué. Nommé sous Claude gouverneur de Syrie (l'an de Rome 802, après J.-C. 51), il s'acquitta dignement de ses fonctions; exerça les légions autant qu'il était possible en temps de paix, et rappela l'ancienne discipline. Il fut chargé de conduire dans ses États Melchdate, petit-fils de Phraate, roi des Parthes. Ce jeune prince avait été élevé à Rome, et une partie de ses compatriotes le demandait pour roi. Cassius le conduisit jusqu'à Zeugma, sur l'Euphrate. En le remettant aux seigneurs parthes, qui l'avaient appelé, il lui donna les plus sages conseils, lui recommandant surtout d'agir promptement, pour ne pas donner au zèle de ses partisans le temps de se ralentir. Le jeune prince, qui ne voyait dans la royauté que le privilège de se livrer aux plaisirs, perdit un temps précieux chez Abgare, roi d'Edesse, qui lui donna des fêtes, et son entreprise fut manquée. Quelques années après, la ville de Pouzzoles étant en proie à des dissensions intestines entre le sénat et le peuple, Cassius fut commis pour connaître de ce différend; mais telle était sa sévérité, qu'il se rendit insupportable aux deux partis, et sur la demande qu'il fit lui-même d'être déchargé de cette commission, on lui substitua les deux frères Scribonius, auxquels on donna une cohorte pour faire respecter leur autorité. Portant dans toutes ses actions la rigidité d'un Cassius, il improuva, en plein sénat, les flatteries exagérées dont on accablait Néron à l'occasion des exploits de Corbulon. (Voy. ce nom.) Il fit triompher, dans cette assemblée, malgré l'opposition des sénateurs qui étaient d'un sentiment plus doux, l'ancienne loi en vertu de laquelle on faisait périr tous les esclaves d'un maître qui avait été assassiné, quel que fût leur nombre. Or, le préfet de Rome, Pédianus, qui avait succombé sous les coups d'un seul de ses esclaves, en avait quatre cents. Tous furent exécutés, bien que le peuple eût élevé la voix contre cette condamnation. Il n'est pas étonnant qu'un homme d'un caractère si peu flexible ait fini par déplaire à Néron. Il lui fit d'abord pressentir sa disgrâce en lui défendant d'assister aux funérailles de l'impératrice Poppée. Quelques jours après il envoya au sénat un mémoire contre Cassius et Silanus (voy. ce nom) son neveu, reprochant à Cassius de garder avec respect parmi les images de ses ancêtres celle de C. Cassius, meurtrier de César, décorée d'une inscription religieuse, *Duci partium*, que ces expressions de notre langue, *au Chef de parti*, rendent d'une manière insuffisante: car *partes* en latin n'a pas la qualification odieuse de notre mot parti. «Ce sont là, ajoutait le mémoire, des semences de guerre civile et un commencement de révolte contre la maison des Césars.» Cassius fut condamné à l'exil par le sénat et relégué en Sardaigne, que son

air malsain faisait souvent assigner par préférence aux exilés. Mais malgré son grand âge, Cassius survécut à Néron; et Chérea (voy. ce nom) se chargea d'exécuter ce que le tyran avait paru craindre de la part de notre jurisconsulte. Cassius fut rappelé dans la suite par Vespasien, ou plutôt par Galba. D—R—R.

CASSIUS BETILIENUS fut accusé auprès de Caligula d'avoir pris part à une conspiration contre sa vie, et l'empereur, qui ordonna qu'il fût exécuté devant ses yeux, voulut en même temps que le père du condamné, Capito, assistât à l'exécution. Ce fut en vain que le malheureux père implora comme une faveur la permission de détourner ses regards au moment de l'exécution. Caligula, irrité, prononça la peine de mort contre celui qui s'était rendu coupable d'un sentiment si naturel au cœur d'un père. Selon Zonare, Capito chercha vainement à obtenir sa grâce en nommant les prétendus complices de son fils, entre autres plusieurs favoris de l'empereur, son épouse Césonie et Calliste, préfet du prétoire. Bien que cette déclaration ne trouvât aucune créance auprès de Caligula, elle laissa cependant dans son âme un ferment de suspicion, qui força les inculpés à chercher leur salut dans un attentat réel et prompt contre la vie du tyran. Z—O.

CASSIUS PUDENS (AVIDIUS) était fils, suivant les uns, d'Avidius Sévérus, militaire distingué sous Marc-Aurèle, et suivant d'autres, d'Héliodorus, rhéteur, Syrien de nation. De bonne heure il s'annonça par une haine fortement prononcée contre le pouvoir souverain; elle tenait plus à un caractère de fierté et d'indépendance qu'à des principes républicains. Cassius avait une ambition qu'il dissimulait mal. On prétendait que, dans sa jeunesse, il avait voulu enlever l'empire à Antonin, et qu'il avait tendu des pièges à Vêrus. L'histoire n'apprend pas comment il arriva au commandement des armées. Il avait beaucoup de valeur, d'audace et d'habileté. Dans l'Orient, il fut un des principaux instruments des succès de Marc-Aurèle. Placé à la tête d'une armée en Syrie, il remporta plusieurs victoires qui abattirent entièrement les Parthes, après plusieurs années de guerre. Le caractère de Cassius alliait les contrastes; quelquefois farouche et violent, quelquefois clément et débonnaire; souvent religieux, d'autres fois bravant ce qu'il y avait de plus sacré; ordinairement sobre, parfois adonné au vin et à la bonne chère, continent et dissolu. Bien des gens l'appelaient *Catilina*: il se plaisait à ce nom. Brûlant de zèle pour la discipline militaire, il voulait qu'on retrouvât en lui Marius. On pourrait dire qu'il poussa la sévérité jusqu'à la cruauté, faisant mettre en croix, sur le lieu même du délit, les soldats qui avaient enlevé par force quelque chose aux habitants des provinces. Se trouvant à la tête d'une armée dans la guerre contre les Sarmates, une troupe d'auxiliaires, autorisée par des centurions, tomba, à son insu, sur 5,000 Sarmates qui n'étaient pas sur leurs gardes, les tailla en pièces, et revint chargée de butin: les centurions se flattaient d'une grande récompense, pour avoir, avec si peu de forces, tué tant d'enne-

mis. Cassius les fit saisir et mettre en croix, les punissant comme des esclaves, ce qui était sans exemple. Il disait qu'il eût pu arriver que la négligence des ennemis fût un piège fatal à la majesté de l'empire. Une grande sédition s'éleva dans son camp : il se présenta demi-nu devant les soldats, et leur dit : « Frappez-moi, si vous l'osez, et ajoutez ce crime à la corruption de la discipline. » Tout s'apaisa, et Cassius, dit son historien, mérita d'être craint, parce qu'il ne craignait point. Par cette conduite vigoureuse, il donna tant de force à la discipline, et aux barbares tant d'effroi, qu'ils sollicitèrent de l'empereur Antonin une paix de cent ans. Ce fut dans la quinzième année du règne de Marc-Aurèle que Cassius exécuta le projet dont il avait été occupé toute sa vie. Il profita de l'éloignement où la guerre tenait l'empereur, et de la nouvelle d'une maladie de ce prince, pour répandre le bruit de sa mort. A la faveur de cet événement supposé, Cassius se fit proclamer empereur par les légions de Syrie qu'il commandait. Tout l'Orient le reconnut ; le sénat le déclara ennemi public, et confisqua ses biens. Marc-Aurèle interrompit le cours de ses victoires en Germanie, pour marcher contre lui ; mais il ne fut pas obligé de se mesurer avec ce rebelle qu'il ne pouvait s'empêcher d'estimer, et qu'il accusait seulement d'ingratitude. Des officiers de l'armée de Cassius conspirèrent contre lui. Antoine, centurion, l'un des chefs de la conjuration, se jeta sur lui et le blessa de son épée ; un décurion l'acheva, ils lui coupèrent la tête, et la portèrent à l'empereur, qui la vit sans plaisir et la fit inhumer honorablement. Il témoigna même du regret de n'avoir pas été maître de lui sauver la vie. Cassius périt après un règne de trois mois et quelques jours.

Q—R—Y.

CASSIUS (FELIX), médecin, sur lequel on n'a que des renseignements incomplets, exerçait son art à Rome sous le règne de Tibère, avec la plus brillante réputation (1). Celse, qui l'avait vu dans le temps de sa plus grande vogue, dit que c'était le médecin le plus ingénieux de son siècle : *ingeniosissimus sæculi nostri medicus, quem nuper vidimus*. Il décrivit dans un autre endroit la composition d'un remède contre la colique imaginé par Cassius, et dont tous ceux qui avaient fait usage s'étaient très-bien trouvés. Galien et Scribonius Largus font aussi mention de Cassius avec les éloges dus à son rare savoir et à son expérience. Il fut l'un des premiers médecins que les empereurs attachèrent à leur personne, avec un traitement annuel. Celui de Cassius était de 25,000 francs de notre monnaie (2). Le P. Hardouin, dans ses notes sur Pline, avertit de ne pas confondre le médecin de Tibère avec l'auteur d'un recueil de quatre-vingt-cinq problèmes, intitulés : *Cassii iatro-sophistæ naturales et medicinales Questiones de animalibus*, Paris, 1544, in-12, et Leyde, 1593, même format. Ces deux éditions, assez rares, ne contiennent que le texte grec. Adrien Junius ou de Jonghe a traduit

cet opuscule en latin, Paris, 1544, in-8°, et le fameux Conrad Gesner en a donné une seconde version, Zurich, 1562, in-8°. L'édition publiée par André Rivinus, Leipsiek, 1653, in-4°, est accompagnée de la version de Junius ; et, à la suite de l'opuscule de Cassius, on trouve les *Physicæ Quæstiones* de Théop. Simocæta. Les problèmes ont été réimprimés en 1844, dans le t. 1<sup>er</sup> des *Physici et medici græci minores* du docteur Ideler de Berlin. Ils contiennent plusieurs choses importantes pour l'histoire de la médecine. Cet auteur connaissait l'entrecroisement des nerfs à la base du crâne, et explique par là pourquoi les paralysies existent du côté opposé à celui où est l'affection cérébrale. Cette explication se trouve aussi dans les écrits d'Arétée de Cappadoce. Cassius peut être regardé comme appartenant à l'école éclectique. Plusieurs des applications qu'il donna appartiennent à l'école méthodique ; d'autres aussi appartiennent à l'école pneumatique. Comme Athénée, fondateur de cette dernière école, existait vers le milieu du 1<sup>er</sup> siècle (voy. Athénée, médecin), il est vraisemblable que Cassius a vécu peu de temps après, au commencement du 2<sup>e</sup> siècle. Les seuls écrivains qu'il cite sont Hérophile, Andréas de Caryste et Asclépiade.

W—S et G—T—R.

CASSIUS (DION). Voyez DION.

CASSIUS BASSUS. Voyez CASSIANUS.

CASSIUS (BARTHÉLEMY), jésuite, né en Dalmatie l'an 1575, fut envoyé par ses supérieurs dans les missions du Levant, puis nommé provincial à Raguse, d'où il vint remplir les fonctions de pénitencier apostolique à Rome, où il mourut en 1650. On a de lui, outre plusieurs ouvrages ascétiques écrits en latin et de peu d'intérêt : *Institutiones linguæ illyricæ*, Rome, 1604, in-8° ; puis les ouvrages suivants en langue dalmate : *Cantiques spirituels*, 1624, in-8° ; et des traductions du *Rituel romain*, 1640, in-4° ; ainsi que des *Épîtres et Évangiles du Missel*, 1641, in-fol.

Z—O.

CASSIUS (ANDRÉ), né à Schleswig, où son père, André Cassius, était secrétaire du duc de Schleswig, étudia la médecine à Leipsiek, et prit le grade de docteur à Groningue en 1668. Sa dissertation inaugurale, *de Triumviratu intestinali cum suis effervescentiis*, est célèbre et a été souvent réimprimée. Il pratiqua son art à Hambourg avec beaucoup de succès. On lui attribue l'invention de l'essence de bézoard, dont on a vanté pendant quelque temps les vertus contre la peste. Les arts lui doivent le précipité d'or, qui porte son nom, et qui fournit une belle couleur pourpre aux peintres en émail et aux peintres sur porcelaine. Ce précipité est un oxyde d'or peu oxygéné, que l'on obtient en décomposant la dissolution de ce métal par l'étain ou par le muriate d'étain peu oxygéné ; Cassius en donne le procédé dans son traité qui a pour titre : *de Extremo illo et perfectissimo naturæ Opificio, de principe terrenorum sydere, auro, de admiranda ejus natura, generatione, effectibus, atque ad operationes habitudine*, Hambourg, 1685, in-8°. — Chrétien CASSIUS, frère d'André, entra dans la carrière diplomatique, fut chancelier et conseiller intime de l'évêque de Lu-

(1) *Mémoires littéraires* de Goulin, t. 1, p. 226.

(2) *Hist. naturelle* de Pline, t. 29, chap. 4.

beck, s'acquitta honorablement de diverses ambassades, obtint l'amitié du célèbre Grotius, et mourut le 6 octobre 1676. C. G. et G.—T.

CASSIUS (JEAN-JACQUES-JOSEPH), médecin, vivait vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au commencement du 19<sup>e</sup>. On a de lui : *Essais sur le moyen d'anéantir la contagion variolique*, Paris, 1799, in-8°. Il a publié, avec Larcher-Daubancourt et de Saintot, l'ouvrage suivant : *Précis succinct des principaux phénomènes du galvanisme*, suivi de la traduction d'un commentaire de J. Aldini, sur un mémoire de Galvani, ayant pour titre : *des Forces de l'électricité dans le mouvement musculaire*, et de l'extrait de l'ouvrage de Vassali Eandi : *Expériences et Observations sur le fluide de l'électromètre de Volta*, Paris, 1805, in-8°. Cassius a été l'éditeur du *Cours théorique et pratique de clinique externe* de Des-sault. Z—O.

CASSIVÉLAUNUS, ou CASSIVÉLAN, ou CASSIBÉLAN, était un des princes entre lesquels se partageait le territoire de l'Angleterre lors de l'invasion de Jules-César. Ces princes étaient tellement multipliés, qu'on comptait alors jusqu'à quatre rois dans le pays qui a été depuis un des sept royaumes de l'heptarchie, et qui compose aujourd'hui le seul comté de Kent. Là, comme chez les Gaulois et les Germains, il y avait entre tous ces chefs une espèce de subordination graduelle, qui se mesurait sur le degré de puissance de chacun d'eux; un instinct de sécurité, qui, pour détourner un danger commun, les soumettait à la suprématie d'un seul; et, le danger passé, un instinct d'ambition et de rivalité, qui les armait sans cesse les uns contre les autres. Cassibélan gouvernait la région la plus florissante, celle qu'arrose la Tamise, celle où dès lors le commerce avait commencé à introduire un degré de civilisation et d'opulence moins connu des autres contrées. Il exerçait la royauté, mais n'était que régent. Son frère aîné, Lud, qui, suivant les vieux chroniqueurs, a donné son nom à la ville de Londres (*Lud-Town, Lunden, London*), était mort après un règne de trente ans, laissant deux fils mineurs. Les états, sentant le besoin d'un prince aussi sage que vaillant, avaient investi le régent de la toute-puissance, et Cassibélan, ayant établi à Londres l'aîné de ses neveux, à Launceston le cadet, avec des conseils administratifs, s'était réservé de défendre son pays, que César menaçait. César, sous prétexte que les Bretons avaient secouru les Gaulois contre les Romains, envoya deux députés vers ces peuples et leurs chefs pour les sommer de se reconnaître vassaux et tributaires de Rome. Cassibélan refusa de se soumettre, et César fit sa première descente en Angleterre. Elle ne fut pas heureuse, de quelques couleurs que l'ait peinte la plume du conquérant des Gaules. Une seconde tentative ne fut pas couronnée d'un meilleur succès. Cassibélan se retira derrière la Tamise, s'y environna de triples retranchements, comme s'il n'osait pas risquer une guerre offensive, et lorsque César, dans un pays inconnu, se fut avancé d'un pas incertain entre des forêts impénétrables et des campagnes dévastées, attaqué à l'improviste par les

Bretons, il fut une seconde fois chassé sur ses vaisseaux, dont quarante avaient été brisés par une nouvelle tempête. Le génie de César n'était pas de nature à se laisser vaincre par les obstacles; en se rembarquant, il méditait déjà une troisième attaque: c'était celle où la victoire l'attendait. Il eut une puissante alliée dans la discorde qui se mit parmi les Bretons. Mandrubace, roi des Trinobantes, sur la côte d'Essex, ayant à recouvrer ses États usurpés, et à venger son père tué par Cassibélan, s'était réfugié auprès de César; il attira ses anciens sujets au parti du conquérant romain, lorsque celui-ci en était réduit à se concentrer et à sauver les restes de sa cavalerie, en leur défendant de battre la campagne. L'accession des Trinobantes, leurs otages, leurs troupes, leurs munitions, leur exemple bientôt suivi, rendirent l'espoir à César. Cassibélan, attaqué de front par les légions romaines, et sur son flanc par les armées d'Essex, ne put que se défendre avec courage, et céder avec gloire. Deux fois vaincu sans être mis en déroute, retiré dans ses bois, où le vainqueur n'osait pas le poursuivre, découragé surtout, selon l'expression de César lui-même, par la défection de ses compatriotes, il envoya des ambassadeurs offrir sa soumission, un tribut annuel, la restauration de Mandrubace et des otages. César, pressé par l'hiver, se hâta de quitter un pays qu'il ne devait plus revoir, fit embarquer ses troupes sur sa flotte dont une partie avait été la proie des flots, et n'emporta guère d'autre fruit réel de sa victoire qu'une cotte d'armes toute brillante de perles, qu'il consacra, dans le temple de Vénus, à la déesse dont il se vantait de descendre. Cassibélan eut encore sept ans de règne, que ne troubla aucune invasion étrangère. L'aîné de ses neveux lui succéda. Nous avons suivi dans notre récit les anciennes traditions, non-seulement britanniques, mais même romaines, avec lesquelles ne s'accorde pas tout à fait le récit de César dans ses *Commentaires*. D'abord il ne compte que deux expéditions, au lieu de trois; mais on conçoit comment la seconde, dans un récit, peut se partager en deux. Tacite, en parlant de la conquête de la Grande-Bretagne, a dit que César l'avait plutôt indiquée que transmise à ses successeurs : *Potest videri ostendisse posteris, non tradidisse*. L—T—L.

CASTAGLIONE, ou CASTIGLIONE (JOSEPH), en latin CASTALIO, savant Italien, né dans le 16<sup>e</sup> siècle, à Ancône, d'une famille originaire de Penne, dans l'Abruzze ultérieure, cultiva avec un égal succès la jurisprudence, la poésie et l'étude de l'antiquité. Après ses premières études, il se chargea de celles de Thomas d'Avalos, et ensuite de l'éducation des fils du duc de Sora. S'étant fait recevoir docteur en droit, il vint demeurer à Rome, où il se maria en 1582; il s'y lia avec Jean-Victor de Rossi, plus connu sous le nom de l'*Eritréo*, qui a donné un abrégé de sa vie: ils avaient vécu quelque temps ensemble. L'érudition et les talents de Castiglione lui méritèrent la faveur des prélats les plus distingués. Il fut fait gouverneur de Corneto, et possédait encore cette place, lorsqu'il perdit sa femme, en 1598. Il mourut lui-même en 1616, selon Nice-

ron ; du moins il n'a plus rien publié depuis cette époque, et jusqu'alors il ne se passait rien à Rome d'un peu considérable qui ne lui donnât occasion de composer quelque pièce. On a de lui plusieurs dissertations écrites en latin : 1° *Explication de l'inscription qui est sur la base de l'obélisque élevé à la porte del Popolo, à Rome, 1582, in-4°*. 2° *Sur une Colonne antique placée dans l'église St-Pierre en 1594*. 3° *Sur le Temple de la Paix*. 4° *Sur quelques Médailles du port d'Ostie et de Trajan, Rome, 1614, in-4°*. Les suivantes ont été réunies sous ce titre : *Variæ Lectiones et Opuscula, Rome, 1694, in-4°* ; — *des Prénoms que les anciens donnaient à leurs enfants* ; — *de la Manière dont on doit écrire le nom de Virgile* : plusieurs érudits de ce temps-là prétendaient qu'on devait écrire *Vergilius* ; — *Réplique à ceux qui soutiennent que les femmes ont eu des prénoms dans l'antiquité*. Un ouvrage non moins important, intitulé *Observationum in criticis deca- des 10*, a été réimprimé à Genève, 1608, in-8°. Il a donné des éditions des *Symposii Ænigmata*, Rome, 1581, in-4° : c'est un recueil d'énigmes proposées dans un banquet par le célèbre Laetance ; des *Capitulum Carmina*, Rome, 1590, in-4° ; de l'*Itinéraire de Rutilius Numatianus*, corrigé et enrichi de notes, avec une épître de l'éditeur, en vers, Rome, 1582, in-8°. Il a aussi laissé plusieurs ouvrages importants, tels qu'une *Vie de Fulvio Orsini*, publiée par Luc Holstenius, Rome, 1657, etc. La plupart des opuscules de Castagnione ont été insérés dans le *Thesaurus Antiquitatum* de Grævius. On en trouve la liste dans les *Mémoires* de Niceron. Baillet rapporte, d'après Meursius, que, lorsqu'on apporta à Leyde les *Variæ Lectiones* de Castagnione, tout le monde se mit à rire, dans la pensée que les Italiens n'étaient pas capables de rien faire d'important en matière d'érudition ; mais il ajoute qu'à peine en eut-on lu quelques endroits, que l'on changea de sentiment.

W—s.

CASTAGNARES (Augustin), naquit le 25 septembre 1687, à Palta, capitale de la province du Tucuman, dans le Paraguay. Son ardeur pour les missions se déclara de bonne heure et le fit entrer chez les jésuites. Ses supérieurs le destinèrent à prêcher la foi chez les Chiquites. Plusieurs centaines de lieues qu'il fallait traverser pour arriver chez ces peuples, les difficultés d'un terrain coupé de rochers et de précipices, les variations d'un climat tantôt glacial et tantôt embrasé, n'étaient pas les seuls obstacles qu'il eût à surmonter ; la langue des Chiquites en présentait de plus grands encore ; mais, à force de travail, elle lui devint familière, et bientôt il se vit en état d'assister le supérieur de sa mission dans une entreprise d'une grande importance. Il s'agissait d'ouvrir une communication entre la mission des Chiquites et celle des Guaranis, et d'annoncer l'Évangile aux différentes nations sauvages qui occupent l'intervalle immense par lequel ces deux peuplades sont séparées. Ce projet eut d'abord peu de succès ; mais le P. Castagnares ne se rebuta point, et bientôt il eut la consolation de convertir une partie de la nation des

Samuques et de fonder au milieu d'eux une peuplade à laquelle il donna le nom de St-Ignace. Il reprit alors le plan de communication entre les Chiquites et les Guaranis, dont il avait été forcé de suspendre l'exécution ; mais après des efforts inconcevables dans des terres inondées, où il avait souvent de l'eau jusqu'à la poitrine, manquant de nourriture, épuisé de sang par la piqûre des insectes, les pieds déchirés par l'herbe dure et tranchante des marécages, il se vit contraint de regagner l'habitation de St-Ignace. Son repos n'y fut pas de longue durée. Le désir de répandre les lumières de la religion l'entraîna chez un peuple connu sous le nom de Mataguais ; et d'abord il fut assez bien accueilli par quelques-uns de ces barbares ; déjà même il travaillait à leur faire construire une petite église, lorsque le cacique, ennemi juré des chrétiens, le surprit seul, et le massacra, le 15 septembre 1744. Castagnares était dans la 57<sup>e</sup> année de son âge. S—s.

CASTAGNIZA ou CASTANIZA (JEAN DE), prit l'habit de St-Benoît, au monastère de St-Salvador, dans la Vieille-Castille, se rendit recommandable par son savoir et par sa piété, fut nommé prédicateur général de sa congrégation, aumônier de Philippe II, censeur de théologie auprès des juges apostoliques de la foi, et mourut en 1598, à Salamanque, dans le monastère de St-Vincent, où il s'était retiré dans sa vieillesse. On a de lui : 1° *la Vida de san Benito*, Salamanque, 1585, in-8°. C'est une traduction de St. Grégoire le Grand ; Castagniza y joignit les vies de St. Maur et de St. Placide. Il publia aussi, en espagnol, un *Catalogue des princes, docteurs et saints qui ont illustré l'ordre de St-Benoît*, précédé de l'approbation de la règle de l'ordre par divers conciles, etc., Salamanque, 1585, in-8°. 2° *Historia di san Romualdo, fundador de la orden Camaldulense*, Madrid, 1597, in-4° ; traduit en italien par Timothée à Balneo, Venise, 1605, in-4° ; et en français, Lyon, 1615, in-16. 3° *Vida de san Bruno*. Castagniza en fut au moins l'éditeur. 4° *Institutionum divinæ pietatis libri quinque*, Madrid, 1599, in-4°. C'est une traduction de l'allemand ; on y trouve la vie de Ste. Gertrude, religieuse de St-Benoît. Le P. Castagniza ne fut que l'éditeur de cet ouvrage ; il y joignit des notes ou des scolies. 5° *Declaracion del Padre nuestro*, 1604. 6° *De la Perfeccion de la vida christiana*. C'est, suivant plusieurs auteurs, l'original du livre devenu fameux, parmi les ouvrages ascétiques, sous le titre de *Combat spirituel*. Nicolas Antonio dit que Jacques Lorichius (chartreux de Fribourg, vers l'an 1615), traduisit le livre de la *Perfeccion* en latin, et qu'il fut imprimé à Paris, chez Pierre de Bresche, en 1644, in-8° ; qu'on le réimprima à Francfort, en 1662, sous ce titre : *Pugna spiritualis, sive de Perfectione* ; qu'il fut ensuite traduit en flamand par Gérard Zoes, et en espagnol, sous le titre de *Batalla espiritual*. Le *Combat spirituel* n'est pas attribué sans contradiction au bénédictin espagnol Castagniza. (Voy. BRIGNON et GERBERON.) Quelques moines théatins l'attribuent au théatin Laurent Scupoli.

V—VE.

**CASTAGNO (ANDRÉ DEL)**, peintre toscan, naquit en 1406 dans un hameau appelé *il Castagno*, dont il prit le nom. Orphelin en bas âge, il fut réduit à garder les troupeaux. Un gentilhomme des environs le vit dessiner sur un mur avec du charbon, et, reconnaissant en lui des dispositions, le mena à Florence, pour le faire étudier, à ce qu'on croit, chez Masaccio. Ses progrès furent rapides. Bientôt on lui confia la décoration du cloître de *St-Miniato al Monte*, où il peignit l'histoire de ce saint. Il fit aussi à fresque et en détrempe des tableaux pour d'autres églises. Sa réputation étant établie, on l'associa à Baldovinetti et à Dominique de Venise, qui devaient peindre la grande chapelle de *Ste-Marie-Nouvelle*. Dominique avait apporté à Florence le procédé de la peinture à l'huile, qu'il avait appris à Venise d'Antoine de Messine. André, jaloux de ses succès, résolut de lui arracher son secret, et il y parvint à force de caresses et de protestations d'amitié; mais la jalousie dont il était dévoré ne connaissant plus de bornes, il attendit un soir son trop confiant ami, et le tua en trahison. L'infortuné était si loin de le soupçonner, qu'il se fit transporter chez lui, et mourut dans ses bras. Le public, également sans méfiance, n'aurait jamais connu l'auteur de ce crime, si André ne l'avait confessé lui-même à l'article de la mort. Les meilleurs de ses ouvrages sont détruits; il n'en reste plus guère à Florence qu'un tableau à *St-Lucia de Magnuoli*, et un crucifix accompagné de plusieurs saints, peint sur un mur du monastère *degli Angeli*. Il se plaisait à peindre des scènes barbares, des martyrs, des bourreaux; aussi fut-il choisi en 1478 pour représenter l'exécution des chefs de la conjuration des Pazzi. Ce tableau, d'une effrayante vérité, lui valut le surnom d'André *degli Impiccati* (des pendus). Sa manière était fière; les mouvements et les expressions de ses figures exagérées; sa couleur était forte, mais crue; il dessinait bien, et réussit mieux dans les raccourcis et la perspective que ses devanciers. Il mourut vers 1480, à l'âge d'environ 74 ans, et fut enterré à *Ste-Marie-Nouvelle*, où l'avait été le malheureux Dominique. Il eut pour élèves Pierre del Pollaiuolo, Victor Pisanello et Jean de Rovezano.

C—N.

**CASTAIGNE, ou CASTAGNE (GABRIEL DE)**, cordelier, dut à ses travaux en chimie la place d'aumônier de Louis XIII. Comme beaucoup d'autres insensés, il s'entêta de la philosophie hermétique. On a de lui : 1° *l'Or potable qui guarit de tous maux*, Paris, 1611, in-8°, rare; 2° *le Grand Miracle de nature métallique, que, en imitant icelle, sans sophistication, tous les métaux imparfaitz se rendront en or fin, et les maladies incurables guariront*, Paris, 1615, in-8°; 3° *le Paradis terrestre, où l'on trouve la guarison de toute maladie*, 1615, in-8°. Ses œuvres médicales et chimiques ont été réunies, Paris, 1661, in-8°.

D. L.

**CASTAING (. . . . .)**, ancien receveur de tailles, mort à Alençon vers 1800, a publié : 1° *Vau-devilles et Chansons du bouquet des moissonneurs*, vaudeville mascarade, Alençon, 1785, in-8°; 2° son

*Théâtre*, imprimé par lui-même, 1791-92, 5 vol. in-12. Ce recueil, dont les pièces sont aussi mauvaises que mal imprimées, n'a d'autre mérite que sa grande rareté. L'auteur dit ingénument dans sa préface qu'en imprimant trente exemplaires de son *Théâtre*, « il n'a eu d'autre but que celui de se distraire en s'occupant, sans avoir celui d'ennuyer « plus de trente personnes. » D'après la même préface, il paraît que ce *Théâtre* devait être composé de 4 volumes. Cependant il n'en a paru que 3, à moins qu'on ne compte pour 4<sup>e</sup> volume *la Femme curieuse*, imprimée en 1795, et qui fait partie du t. 3. Plusieurs de ces pièces ont été jouées sur le théâtre d'Alençon. (Brunet, *Manuel du libraire*; Quérard, *France littéraire*.)

Z—O.

**CASTAING (EDME-SAMUEL)**, de la même famille que le précédent, s'est rendu fameux dans les annales judiciaires par un crime qui semble avoir reculé les bornes de l'art des empoisonnements. Il avait reçu le jour au sein d'une famille honorable. Son père, Toussaint-Pierre-Louis Castaing, jadis successivement membre de la convention, du conseil des cinq cents et du corps législatif, a fini par être inspecteur général des forêts, a pris sa retraite en 1840, après cinquante ans de service, et habite encore la ville de Mamers. Né en 1796, Castaing alla d'Alençon, sa patrie, achever ses études au collège d'Angers, où il remporta quelques prix, puis il vint à Paris, à la fin de 1815, suivre les cours de médecine. Il n'avait pas encore subi tous les examens nécessaires pour le grade de docteur, lorsqu'il eut occasion de former avec la veuve d'un ancien magistrat une liaison qui nécessita de sa part des dépenses excessives. Tous ses moyens d'existence à Paris consistaient en une modique pension paternelle. Deux enfants dont l'amour le rendit père compliquèrent sa situation et aggravèrent ses embarras. Telle était sa pénurie que de 1820 à 1822 il laissa exercer contre lui des poursuites assez vives pour un billet de 600 francs qu'il avait endossé en faveur d'un ami, et que la faculté, avertie de cet incident, refusa quelque temps de le laisser arriver au doctorat, s'il ne commençait par satisfaire son créancier. Cependant il fut docteur en juillet 1821, près d'un an avant d'avoir soldé sa dette. Trois mois après ce dernier événement, Castaing était riche de 100,000 francs, dont 50 étaient prêtés à sa mère, et le reste placé sous des noms supposés dans les fonds publics. Par quel miracle cette métamorphose si prompte avait-elle eu lieu? Depuis quelque temps il s'était insinué dans l'intimité de deux jeunes gens, Auguste et Hippolyte Ballet, fils d'un ex-notaire de Paris. La mort se mit dans cette famille : M. et madame Ballet moururent à cinq mois l'un de l'autre; leurs biens furent partagés entre les deux frères et une demi-sœur (madame Martignon). Chacun des deux frères eut environ 12,000 francs de rente. Ami de l'un et de l'autre, Castaing trouva moyen de rendre Auguste et Hippolyte antipathiques l'un à l'autre : il faut dire qu'il n'eut pas beaucoup de peine à réussir : les deux frères ne s'étaient jamais aimés, leurs goûts étaient divers; Auguste

avait des chevaux, des voitures, des maîtresses ; Hippolyte était économe, laborieux, avocat et phthisique. Scandalisé des déportements d'Auguste, le sage Hippolyte imagina d'exhérer son frère et de faire un testament en faveur de sa demi-sœur. Qui l'y décida ? on ne le sait. On ignore également si le testament qu'il minuta de sa main fut fait simple ou double. Ce qu'il y a de certain, c'est que nul, hormis Castaing, n'eut la confiance formelle de ce qu'il avait fait, et que Castaing, dans ses fréquentes conversations avec Auguste, dit à ce dernier que le double testament avait existé, qu'il avait eu, lui Castaing, assez d'influence sur Hippolyte pour lui faire déchirer cette disposition inique ; mais qu'il existait un double de cette pièce entre les mains d'un tiers (M. Lebret), auquel M. Martignon avait promis 80,000 francs en cas qu'il fût seul héritier. C'était préparer Auguste à couvrir l'offre de son rival par une surenchère. Sur ces entrefaites, Hippolyte tomba malade, et au bout de quatre jours il mourut, le 5 octobre 1822. Castaing avait eu soin de le rendre à peu près invisible à ses parents pendant la crise qui termina brusquement sa vie. Informé du prix net auquel le tiers supposé par Castaing consentait à livrer l'acte testamentaire remis en ses mains, Auguste, du lit de mort de son frère, écrivit à son agent d'affaires de lui procurer dans la journée 100,000 francs pour affaires d'urgence, et de brûler son billet sur-le-champ. Les 100,000 francs ne furent touchés que deux jours après, et à l'instant ils furent livrés par Auguste à Castaing, qui fit semblant d'aller les donner au dépositaire infidèle du testament, et qui livra effectivement cet acte au tiers qu'il exhérait. On demanda comment Auguste consentait à remettre ses fonds à Castaing, au lieu d'opérer par lui-même. L'adroit docteur avait dit à son ami que le dépositaire, en manquant à son devoir, ne voulait pas avoir à rougir devant un complice de plus, et que l'intermédiaire par lequel on lui ferait des ouvertures consommerait seul le marché, ou que le marché n'aurait pas lieu. Du reste, Auguste, mû par un vague sentiment de défiance, attendait en cabriolet à la porte ce tiers chez qui Castaing courait troquer 100,000 francs contre un testament. Il craignait sans doute qu'un homme dont désormais il connaissait l'indélicatesse ne s'échappât avec ses 100,000 francs : tel n'était pas le danger qu'il avait à courir. C'est après cet événement que Castaing plaça 10,000 francs dans les fonds publics, et en prêta 50,000 à sa mère. S'il n'eût ainsi éventé le secret de sa nouvelle fortune, s'il n'eût voulu la quadrupler presque immédiatement, cette machination frauduleuse, qu'avait précédée peut-être un crime plus grand, eût été sans doute impunie. Mais bientôt des nuages s'élevèrent entre les deux amis. Ces inséparables ne se supportaient qu'avec peine : Auguste, tout en souponnant Castaing d'avoir déjà partagé avec Lebret, ne pouvait se dispenser de reconnaître les bons offices de son confident ; et les prétentions muettes du nouveau riche excédaient de beaucoup les générosités mesquines qu'Auguste croyait suffisantes. Finalement on prit un moyen

terme : il fut stipulé que Castaing, dont le cœur était trop noble pour vendre ses services, n'accepterait rien du vivant de son ami, mais qu'il hériterait de lui. Auguste, content de se débarrasser à si bon compte d'une reconnaissance pesante, fit gaiement son testament. Que risquait-il ? il n'avait que vingt-cinq ans, et n'était pas atteint comme Hippolyte de phthisie pulmonaire. « Je vous coucherai sur mon » testament, disait-il en riant à un de ses amis qu'il « rencontrait à la porte St-Martin : on ne meurt pas » pour faire son testament. » A quelle époque fut signé cet acte qui porte la date du 1<sup>er</sup> décembre 1822, mais dont Castaing demandait un modèle au mois de mai 1823 ? De graves présomptions engagent à placer cette signature au 29 mai, lors d'un voyage que Castaing et Ballet firent à St-Germain-en-Laye. Le même soir ils repartirent par les petites voitures, seuls et sans indiquer à quel lieu ils se rendaient : Auguste pourtant avait chevaux, voitures, domestiques, et l'on n'allait qu'à St-Cloud. Le 50 au soir, Castaing commanda un bol de vin chaud, y mit lui-même du sucre et des citrons, et n'en but pas ou n'en but guère. Auguste, après avoir goûté du breuvage préparé par son ami, le déclara trop amer, y renonça et se mit au lit malade. Très-probablement le vin chaud avait été empoisonné ; mais Auguste en avait peu bu, et la force de son tempérament sembla reprendre le dessus. Castaing résolut d'en finir, mais il n'avait plus de poison : il quitta l'auberge le 50 à quatre heures du matin, alla chercher à Paris, chez deux pharmaciens différents, douze grains d'émétique et un demi-gros d'acétate de morphine ; revint en toute hâte à St-Cloud, et fit boire au malade du lait froid qu'il apprêta lui-même. Des vomissements, des coliques survinrent : alors seulement un médecin de St-Cloud fut mandé. Dans l'intervalle entre sa troisième et sa quatrième visite, Castaing donna encore à Auguste une prétendue potion calmante, après laquelle les douleurs devinrent atroces. Le lendemain Auguste expira. Castaing avait fini par écrire aux domestiques d'Auguste de se rendre à St-Cloud, et par appeler des médecins de Paris. Il savait bien que désormais ces soins étaient inutiles. Un si brusque dénoûment ne pouvait manquer d'attirer l'attention de la justice. Les médecins procédèrent à l'autopsie et reconnurent qu'Auguste, pris d'abord d'une assez vive inflammation de l'estomac, avait succombé, après un jour de calme, à une inflammation de l'arachnoïde. Cette inflammation suit souvent celle de l'estomac ; mais elle peut être le produit de l'empoisonnement par l'acétate de morphine. Au reste, pas un mot du procès-verbal d'autopsie ne contenait une observation d'où l'on pût inférer la présence de matières vénéneuses dans les organes digestifs. Castaing pourtant ne fut pas relâché : des prisons de Versailles il fut transféré dans les cachots de Paris, et l'on instruisit contre lui. Les recherches produisirent des charges accablantes ; et, malgré l'absence du corps de délit, tout militait contre lui : il était impossible surtout de répondre à celles qui résultaient du voyage fait à Paris le 31 mai, de cet achat de poisons qu'il ne



pouvait expliquer, de ces convulsions horribles qui suivaient l'ingestion des remèdes qu'il administrait. Les misérables subterfuges qu'il imagina ne méritaient pas de réfutation. Amené devant la cour d'assises le 10 novembre 1825, après avoir en vain simulé la folie dans la prison, il fut accusé par l'avocat général de Broé, défendu par MM. Roussel et Berryer, et condamné à mort comme coupable de soustraction de testament et d'empoisonnement sur la personne d'Auguste Ballet. Le ministère public avait aussi plaidé l'empoisonnement d'Hippolyte, et la cour posa cette question que le jury résolut négativement. Castaing, après un long pourvoi en cassation, subit sa peine en place de Grève le 6 décembre 1825. La foule était immense. Son procès avait fixé la curiosité publique non-seulement par la singularité des détails, mais encore par la publicité qui fut alors donnée aux propriétés des poisons végétaux.

VAL. P.

**CASTALDI (CORNEILLE)**, né à Feltre, en 1480, d'une famille ancienne, fut jurisconsulte et poète. Comme jurisconsulte, il fut chargé des intérêts de sa patrie auprès de la république de Venise; il parvint à obtenir tout ce qu'il demandait. Également estimé des grands et des savants, il fixa ensuite sa demeure à Padoue, s'y maria, et y fonda un collège. Castaldi mourut en 1556; ses poésies, ignorées pendant longtemps, furent publiées pour la première fois en 1757 (Paris, Prault, in-4° et in-8°), par les soins de l'abbé Conti, célèbre Vénitien, sous ce titre : *Poesie volgari e latine*, avec la vie de l'auteur, écrite par un autre savant Vénitien, le bailli Thomas-Joseph Farsetti. Il y a des exemplaires tirés sur papier bleu. Dans ses poésies italiennes, Castaldi voulut s'écarter de la route ouverte par Pétrarque. Ses pensées sont presque toutes nobles et ingénieuses; mais il manque souvent d'élégance et d'harmonie. Ses poésies latines, qui sont peut-être préférables, respirent le goût de l'antiquité, et l'on voit qu'il avait pris pour modèles les poètes du siècle d'Auguste.

R. G.

**CASTALION (SÉBASTIEN)** naquit en 1515, dans les montagnes du Dauphiné, de parents pauvres. Son nom de famille était CHATEILLON, qu'il prend à la tête de sa Bible française; mais il avait trouvé très-piquant, dans sa jeunesse, de le latiniser en celui de *Castalion*, par allusion à la fontaine de Castalie, consacrée aux Muses. Dans un voyage qu'il fit en 1540 à Strasbourg, il se lia d'amitié avec Calvin, qui lui procura une chaire d'humanités au collège de Genève. Ils ne tardèrent pas à se brouiller. La querelle commença par une dispute sur le *Cantique des cantiques*, que Castalion voulait faire proscrire du canon des Écritures, à cause du ton profane et peu décent qu'il reprochait à ce livre. Cette dispute s'anima par ses sentiments mitigés sur les matières de la prédestination et de la grâce, entièrement opposés au système théologique du zélé réformateur, dont il condamna surtout les opinions sombres et désespérantes sur les décrets éternels et absolus. Alors il fit une triste épreuve du caractère intolérant de son ancien ami, qui obtint sa destitution de la chaire de pro-

fesseur et son bannissement de la ville, en 1544. Castalion se retira à Bâle, où il fut bien accueilli des magistrats, qui le nommèrent à une chaire de grec. L'apôtre de Genève l'y poursuivit, et tenta inutilement de lui faire perdre cette place. Théodore de Bèze, qui épousait toutes les passions de Calvin, partagea son animosité contre Castalion, devenu d'ailleurs son rival dans la traduction de l'Écriture sainte; ce qui produisit entre eux une guerre de plume assez vive. Le malheureux Castalion acheva de s'aliéner ces deux terribles adversaires, en adoptant, sur la punition des hérétiques, un système de tolérance absolument opposé à celui qu'ils s'étaient vus contraints d'embrasser pour justifier le supplice de Servet. Il n'opposa à leurs procédés violents, à leurs injures grossières, qu'une apologie pleine de raison. « Il faut demeurer d'accord, dit Bayle à ce « sujet, que Castalion, hérétique tant qu'il vous « plaira, donnait de plus beaux exemples de modé- « ration dans ses écrits, que les orthodoxes qui l'atta- « quaient. » C'était, du reste, un homme simple et sans ostentation. On peut l'attaquer sur son orthodoxie; car, en suivant le grand principe de la réforme, il se laissa entraîner dans le socinianisme; mais on n'osa jamais inculper sa vertu. La misère ne cessa de le poursuivre; il fut toujours aux expédients pour faire subsister sa nombreuse famille. Après avoir donné le matin à l'étude, il se voyait réduit le reste de la journée à cultiver son champ de ses propres mains. C'est dans ce triste état qu'il mourut à Bâle, le 29 décembre 1565, de la peste qui ravageait cette ville. Son principal ouvrage est une version latine de la Bible, dont la première édition est de 1551, et la plus estimée de 1575, toutes les deux imprimées à Bâle. On lui reproche d'avoir porté atteinte à la majesté des livres saints, par une affectation de latinité et d'éloquence, par des tournures et des expressions profanes et recherchées, qui en font disparaître la noble simplicité; enfin, par une hardiesse de traduction qui en altère l'exactitude. Quoi de plus ridicule, par exemple, que de traduire *angelus* par *genius*, *baptismus* par *lotio*, *ecclesia* par *respublica*, etc.; de vouloir faire parler aux écrivains sacrés le langage de Cicéron, et même de leur faire soupire quelquefois les tendres vers d'Ovide? C'est le Berruyer de son siècle. Il se corrigea en partie de ce défaut dans les dernières éditions. Ses notes, qui comportaient plus de liberté, sont d'un style pur, clair, et contiennent de bonnes remarques critiques; elles prouvent cependant qu'il était plus savant dans le grec que dans l'hébreu. Sa version française n'est pas moins ridicule que la latine; mais c'est par un défaut contraire; il était tout hérissé d'hébreu, de grec, de latin, et il avait presque oublié sa langue maternelle quand il l'entreprit; de là ces expressions triviales, le *rogné* pour le *circocis*; la *miséricorde fait la figue au jugement*, pour *super exaltat misericordia judicium*, et autres du même genre, qui ont fait dire à Henri Estienne qu'il parlait le jargon des gueux. Cette version parut à Bâle en 1555, in-fol. Les autres ouvrages de Castalion sont : 1° de *Hæreticis, quid sit cum eis*

*agendum variorum Sententia*, Magdebourg, 1554, in-8°. « Livre, dit Senebier, que la charité scella de « son sceau, et que la charité chrétienne défendait « d'attaquer. » La charité ne retint pas Théodore de Bèze, qui entreprit de le réfuter dans son traité de *Hæreticis a civili magistratu puniendis*. L'ouvrage de Castalion est une collection de divers opuscules, auxquels il ne fit que mettre une préface, sous le nom de *Martinus Bellius*. 2° *Colloquia sacra*, Bâle, 1545, in-8°, souvent réimprimés avec des corrections et des augmentations. C'est un abrégé de l'Écriture sainte réduit en dialogues. Les règles du discours y sont bien observées, et il y règne une grande naïveté ; mais le ton trop familier n'en répond pas toujours à la dignité des sujets, et au respect convenable pour les vérités sacrées. On désirerait que l'auteur n'eût point défigurés les noms propres ; qu'il se fût abstenu d'y répandre une certaine teinte de socinianisme ; mais on y trouve sur les ouvrages anciens des lumières qui ne s'acquièrent qu'après beaucoup de lecture. On a depuis retranché de cet ouvrage tout ce qui était contraire à la religion catholique, et on l'a publié sous ce titre : *Colloquia sacra, ad linguam simul et mores puerorum formandos*, Paris, 1748, petit in-12. 5° *De Imitando Christo*, Bâle, 1565, in-16. C'est l'*Imitation de Jésus-Christ* mise en latin élégant, où il a fait quelques changements d'après une édition allemande, et dont il a supprimé le 4° livre. Cette espèce de traduction fut réimprimée en 1707, à Francfort, in-12, avec une préface curieuse de l'éditeur sur l'auteur et les versions de l'ouvrage. 4° *Moses latinus*, Bâle, 1546, in-8°, où il se déclare contre la peine de mort infligée aux criminels. 5° *Bern. Ochini Dialogi 50, in duos libros divisi, quorum primus de Messia, secundus de Trinitate, latine versi*, Bâle, 1565, 2 vol. in-12. Cette traduction ne contribua pas peu à donner de fâcheuses idées sur son orthodoxie. Les uns prétendent qu'elle a été faite sur l'édition originale italienne, les autres sur le manuscrit d'Ochini, le livre n'ayant jamais été imprimé en italien. 6° *Theologia Germanica*, dont il publia aussi une version française avec ce titre : *Traité du vieil et nouvel homme*, sous le nom de *Jean Théophile*. Cet ouvrage, qui respire beaucoup de fanatisme, le fit passer pour un fauteur des anabaptistes. 7° Un poème grec sur la vie de St. Jean-Baptiste, un poème latin qui est une paraphrase du prophète Jonas, et d'autres poésies. 8° Des dialogues latins sur la prédestination, l'élection, le libre arbitre et la foi, avec une préface de Fauste Socin, déguisé sous le nom de *Felix Turpio*, Bâle, 1578, in-8°, quoique datée d'Aresdorff. Castalion a donné une édition grecque de Xénophon, Bâle, 1540, in-8° ; une traduction latine d'Homère, dans les éditions de Bâle, 1561 et 1567, in-fol. ; et plusieurs autres traductions latines et françaises, en prose et en vers. Il a laissé en manuscrit un *Systema theologicum*, dont Crellius fait un grand éloge. T—D.

CASTANHEDA (FERNANDO-LOPEZ), historien portugais, naquit dans les premières années du 16° siècle. Il passa très-jeune aux Indes avec son père,

qui allait y remplir les fonctions de juge. Témoin des exploits de ses compatriotes, et jaloux d'en conserver le souvenir à la postérité, il s'attacha à recueillir des mémoires et des renseignements relatifs à la conquête des Indes. Ayant eu l'avantage de vivre familièrement avec un grand nombre d'officiers qui avaient eu part aux campagnes les plus brillantes, il se procura par leur moyen des documents précieux, et même des lettres et des papiers. A son retour en Portugal, il voyagea à ses frais dans toutes les parties du royaume, pour découvrir des personnes qui eussent été témoins ou acteurs des faits qu'il avait rassemblés. Enfin, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à réunir ses matériaux, il composa son ouvrage dans l'université de Coimbre, où il était employé par le roi Jean III. Dans l'épître dédicatoire adressée à ce prince, Castanheda rend compte des motifs qui lui ont fait entreprendre son ouvrage. Il observe que, de son temps, il ne se trouvait pas quatre personnes, entre lesquelles il se nomme, qui eussent une connaissance immédiate des faits glorieux qu'il se propose de raconter, et que, sans le secours de son ouvrage, il fallait s'attendre qu'après leur mort la plus belle partie de l'histoire de Portugal serait oubliée. Tous les auteurs qui ont parlé de Castanheda ont loué son exactitude et sa fidélité ; ses compatriotes lui ont reproché son style, bien moins pur que celui de Barros ; il faut aussi convenir qu'il est prolix et minutieux. Ces défauts ont sans doute empêché Castanheda de jouir d'une aussi grande réputation. Son ouvrage, qui est estimé et rare, mais peu lu et peu connu, parut sous ce titre : *Historia do Descobrimeto e conquista da India pe lo Portuguezes*, Coimbre, 8 parties, 1552-1561, in-fol. Le premier livre a été traduit en français par Grouelii, Paris, 1555, in-4°. Il en existe aussi un extrait joint à l'histoire d'Osorio, traduite en français par St-Goulaud, Paris, 1581, in-8°. E—s.

CASTEL (JEHAN DE), bénédictin, vivait dans le 15° siècle. A la tête de l'ouvrage dont nous rapporterons le titre ci-après, il prend la qualité de *chroniqueur de France*, et il est probable que c'est le même dont Molinet parle dans ses poésies, où il loue ses chroniques. Elles sont perdues ; du moins il n'en est fait aucune mention dans la *Bibliothèque historique de la France*, et nous ne savons aucun auteur moderne qui les ait citées. Des critiques ont pensé que Castel, fils de la célèbre Christine de Pise, et à qui la Croix du Maine donne les titres d'*historien, poète français et grand chroniqueur*, était le même que Jehan Castel ; mais ils se sont trompés, le premier étant né en 1586, tandis que le second n'est né que vers 1450, et que d'ailleurs il est probable qu'il vivait encore en 1500. L'ouvrage qu'il nous reste de Jehan de Castel est intitulé : *le Mirouer des pêcheurs et pécheresses*, en vers. Il écrivit en 1468 ; l'édition est in-4°, sans date ni marque de lieu de l'impression. Une note du *Catalogue de la Vallière*, par Debure, t. 2, n° 2827, ferait conjecturer que l'ouvrage fut imprimé en 1485 par Antoine Caillaut et Louis Martineau. Il est divisé en 3 livres ;

le 1<sup>er</sup> a pour titre : *le Spéculé des pécheurs* ; le 2<sup>e</sup>, *l'Exhortation des mondains, tant gens d'église comme séculiers* ; et le 3<sup>e</sup>, *l'Exemple des dames et damoiselles et de tout le sexe féminin*. C'est une longue paraphrase de cette pensée : « Que la mort est certaine, et que les pécheurs doivent se convertir. » L'auteur emploie indifféremment les langues latine et française, et on trouve dans son poème des vers français de toutes sortes de mesures : à la suite sont des ballades morales. Il y a de fortes raisons de croire que Jehan Castel ne doit pas être distingué de *Jean de Chastel*, natif de Vire en Normandie, religieux de St-François, auquel la Croix du Maine attribue une épître en vers imprimée en 1500. On sait qu'il existait alors à Vire une famille nommée *Castel*, et non pas *Chastel*, et la Croix du Maine n'est pas si exact qu'on ne puisse le soupçonner d'avoir transformé un religieux bénédictin en un moine franciscain. Ces sortes d'erreurs sont assez communes dans sa *Bibliothèque*, comme la Monnoie l'a prouvé.

W—s.

CASTEL. Voyez CHRISTINE DE PISAN, FRÉARD, PÉCARD-CASTEL, SAINT-PIERRE.

CASTEL (LOUIS-BERTRAND), né à Montpellier, le 11 novembre 1688, entra chez les jésuites le 16 octobre 1705, cultiva les belles-lettres dans sa jeunesse, et les enseigna, selon la coutume des jésuites. Il s'adonna ensuite tout entier aux mathématiques et à la physique. Avant l'âge de trente ans, il avait lu la plupart des mathématiciens, et il savait bien l'histoire des mathématiques. S'étant fait connaître par quelques essais relatifs à son goût et à son génie, ces ébauches tombèrent entre les mains de Fontenelle et du P. Tournemine, l'un et l'autre protecteurs des talents naissants. Ils jugèrent que le P. Castel ne serait point déplacé dans la capitale, et ils conseillèrent à ses supérieurs de le faire passer de Toulouse à Paris : c'était sur la fin de 1720. Dès lors le P. Castel jeta dans ses ouvrages et dans le public les fondements de ses trois systèmes favoris. Sa doctrine de la pesanteur était, selon lui, la clef du système de l'univers. Tout dépendait de deux principes, de la gravité des corps et de l'action des esprits ; gravité des corps, qui les faisait tendre sans cesse au repos ; action des esprits, qui rétablissait sans cesse les mouvements ; gravité des corps en tous sens, et principalement vers les centres ; action des esprits, efficace partout, capable en tout temps de rompre l'équilibre et d'empêcher l'inertie de la machine du monde. Ce système, exposé dans son *Traité de la pesanteur universelle*, Paris, 1724, en 2 vol. in-12, fut attaqué par l'abbé de St-Pierre, auquel l'auteur répondit. *La Mathématique universelle* du P. Castel, imprimée à Paris en 1728, in-4<sup>o</sup>, lui valut d'être admis dans la société royale de Londres. Il fut aussi de l'académie de Bordeaux et de celle de Rouen. Le *Clavecin oculaire* acheva de rendre célèbre le nom du P. Castel. Il en annonça le projet dès l'an 1723, dans le *Mercure* de novembre, et il en développa toute la théorie dans les journaux de Trévoux de 1735. Non content de faire voir l'analogie des sons et des couleurs, il entreprit

d'établir sa machine du clavecin chromatique, et la meilleure partie de ses jours s'écoula dans l'exercice presque mécanique de cette construction, par le moyen de laquelle, en variant les couleurs, il prétendait affecter l'organe de la vue, comme le clavecin ordinaire affecte celui de l'ouïe par la variété des sons. Il mit tout en œuvre pour accréditer sa machine ; mais, fabriquée à plusieurs reprises et à grands frais, elle n'a rempli ni le dessein de l'auteur, ni l'attente du public ; elle donna cependant lieu à plusieurs observations importantes. Le P. Castel travailla pendant près de trente ans au *Journal de Trévoux* ; il a fourni aussi beaucoup d'articles au *Mercure*. Son imagination vive le jetait souvent dans des écarts et dans des singularités ; mais quand il avait assez de sang-froid pour retenir son imagination sous les lois de la raison, son style était attrayant et convenable ; il parlait, il écrivait bien. Toujours assidu aux devoirs de son état, et rempli de respect pour la religion, le P. Castel mena une vie exemplaire. Il mourut le 11 janvier 1757, à 69 ans. On a de lui, outre les livres dont nous venons de parler, le *Plan d'une mathématique abrégée*, Paris, 1727, in-4<sup>o</sup> ; un traité intitulé : *Optique des couleurs*, Paris, 1740, in-12, *Réponse à M. d'Anville, sur le pays de Kamtehatka et de Jeço*, 1757, in-12, et plusieurs autres ouvrages dont on peut voir la liste dans le *Journal de Trévoux* (2<sup>e</sup> volume du mois d'avril 1757), et dans l'ouvrage publié par l'abbé de la Porte, sous ce titre : *Esprit, Saillies et Singularités du P. Castel*, Amsterdam (Paris), 1765, in-12.

Z.

CASTEL (RENÉ-RICHARD-LOUIS), poète et botaniste, naquit à Vire, dans la basse Normandie, le 6 octobre 1758. Son père avait embrassé la carrière des armes et se distingua à la bataille de Fontenoy. A l'âge de douze ans, le jeune Castel fut envoyé à Paris et entra au collège de Louis-le-Grand, où il fit des études solides et brillantes. Des mœurs simples, une humeur indépendante, une imagination riante et facile l'attirèrent à la fois de bonne heure vers la botanique et la poésie. Il avait à peine terminé ses études qu'il composa un poème sur les fleurs, dont plus tard, lorsqu'il eut trouvé le sujet du poème des *Plantes*, il ne voulut rien conserver, de peur d'être tenté de faire entrer dans ce dernier ouvrage des vers qui n'y seraient pas amenés assez naturellement. Il jugea d'ailleurs qu'avant de se faire connaître il devait méditer longtemps encore et s'attacher à mûrir sa pensée et son style par l'étude approfondie des grands écrivains. Dès lors Boileau, Racine, la Fontaine et surtout Virgile devinrent ses maîtres et ses modèles, et il conçut pour eux une admiration que les années ne firent qu'accroître et qui était chez lui une espèce de culte. La révolution vint le surprendre au milieu de ces douces occupations, qu'il interrompit pour servir son pays et répondre à la confiance de ses concitoyens, qui l'éluèrent procureur-syndic du district de Vire. Comme toutes les âmes généreuses, il applaudit aux sages réformes qui signalèrent les commencements de cette révolution ; mais il n'en partagea ni les erreurs ni

les excès. Membre de l'assemblée législative, il fit partie de cette minorité courageuse qui sut braver la proscription pour ne point se rendre complice des violences qui marquèrent les derniers moments de sa session. Il donna même dans ces tristes circonstances des témoignages honorables de courage et de dévouement. Le bruit avait couru que des hommes de sang en voulaient aux jours de Louis XVI et qu'ils se proposaient d'accomplir leur projet pendant la cérémonie de la fédération (14 juillet 1790), au moment où le roi devait jurer sur l'autel de la patrie fidélité à la constitution. Castel s'attacha à la personne du prince et ne le perdit pas un instant de vue pendant toute cette cérémonie, bien décidé à sacrifier sa vie pour sauver celle de son roi. Nommé maire de Vire dans des temps difficiles, il sut par sa fermeté préserver cette ville de la famine dont les autres contrées de la France éprouvaient alors le fléau. On le vit plus d'une fois, pendant la durée de sa périlleuse administration, le fusil sur l'épaule, suivi de quelques hommes dévoués, aller, au milieu de la nuit, repousser les attaques des malfaiteurs qui infestaient le pays. C'est vers cette époque (de 1792 à 1797) qu'il s'occupa du poème des *Plantes*, qui fut ainsi composé dans les temps les plus orageux de la révolution. Aussi le poète fut-il plus d'une fois tenté de l'interrompre, et comme il le dit lui-même :

Aux maux de ma patrie interdit et sans voix,  
J'ai vu souvent la lyre échapper de mes doigts ;  
Puis, semblable à l'oiseau qui chante après l'orage,  
J'allais de nouveaux sons récréer le rivage.

Ce poème appartient au genre descriptif. On sait quelle défaveur s'attache de nos jours à ce genre dont on a fait dans ces derniers temps un si étrange abus ; mais le poème des *Plantes* ne doit pas être confondu avec ces productions éphémères qui pulvulaient alors et qui sont à présent si complètement oubliées. L'auteur a su rompre l'uniformité des détails didactiques en mêlant habilement les images aux préceptes, l'agrément à l'instruction, et en s'attachant à peindre plutôt qu'à décrire. Il a surtout l'art d'exprimer heureusement les choses qui résistent le plus à la poésie : les détails de culture, si arides et si ingrats, y sont presque toujours rendus avec la plus facile élégance, et nulle part peut-être il n'a montré plus d'aisance et de grâce. Castel travaillait beaucoup ses vers : il pensait, comme Boileau, que les vers ne sont jamais achevés, et, comme lui, il composait d'après un type de perfection idéale qui l'empêchait d'être jamais satisfait (1). Il aimait à répéter ce vers :

Le temps n'épargne point ce qu'on a fait sans lui.

Il savait d'ailleurs effacer le travail par le travail

(1) Il écrivait à un ami : « Tu plains l'homme poète : ah ! félicite-le plutôt, s'il réussit après tous ses efforts. Je consentirais à six jours entiers de travail pour égaliser six vers de Virgile. Il faut, lui disait-il encore, pour former un poète égal aux anciens, un jugement supérieur à l'imagination la plus vive et la plus féconde. Regarde Virgile et Poussin, tu verras que le goût de ces admirables génies rejette au loin mille pensées dont se glorifieraient la plupart des poètes et des peintres. »

même ; il s'appliquait à tout adoucir sans rien altérer, et à fondre les beautés dans un style naturel et simple. Ce goût de la grâce et du naturel l'a peut-être trop éloigné de la force, et il laisse quelquefois à désirer dans ses compositions une touche plus ferme et plus mâle. Le poème des *Plantes* (1), lorsqu'il parut (Paris, 1797, in-42), obtint le succès qu'il méritait, et les honneurs du prix décennal. Plus tard, Castel composa la *Forêt de Fontainebleau* (ibid., 1805, in-8°), autre poème de peu d'étendue, mais où l'auteur a saisi habilement les beautés de détails que lui offraient de grands souvenirs et une nature riche et variée ; on y retrouve cette versification savante, sans recherche, et cette correction pleine de naturel, qui se font remarquer dans le poème des *Plantes*. On a aussi de Castel : un *Voyage de Paris à Crévi en Chablais*, et une cantate sur *Omphale*, publiée d'abord sous un autre nom que le sien, et qu'il a avouée depuis. Son premier ouvrage avait paru vers cette époque où, au milieu des ruines, on cherchait à relever l'ordre public ; et des hommes sages et éclairés furent appelés à cette œuvre de régénération. On lui offrit alors un poste élevé dans l'ordre administratif ; mais son amour pour la retraite et le penchant qui, dès sa jeunesse, l'entraîna vers les lettres, le lui firent refuser, et ce ne fut point sans peine qu'il accepta une chaire de rhétorique dans ce même collège, témoin de ses premiers succès, et qui était appelé alors le lycée impérial. Il occupa cette chaire avec une grande distinction pendant environ dix ans, et la quitta, non sans regret, pour remplir les fonctions d'inspecteur général, où l'élevèrent ses services et l'amitié de Fontanes, alors grand maître de l'université. Comme professeur de rhétorique, il prononça, à la distribution des prix du concours général, un discours sur la gloire littéraire, où il fit entendre un langage plein d'une noble indépendance, et d'autant plus remarqué que l'orateur parlait en présence d'un pouvoir ombrageux et qui ne souffrait guère d'autre gloire que la sienne. Plus tard Castel fut chargé de l'inspection supérieure des écoles militaires : il conserva peu de temps cette place qu'il exerça gratuitement. Ses dernières années s'écoulèrent dans une douce solitude, au sein des lettres et de l'amitié, et il mourut en 1832, victime du choléra-morbus. Castel fut homme de lettres dans l'acception la plus noble et la plus vraie de ce mot : les lettres étaient tout pour lui ; tout ce qui ne touchait point aux lettres par quelque côté lui était à peu près étranger. Peu soucieux de la fortune, il ne chercha d'autre fruit de l'amitié de Fontanes que le plaisir de parler de vers avec un homme qui les aimait et qui les savait faire : c'est une justice que celui-ci aimait à lui rendre. « Voilà, dit-il, dans une réunion où se trouvaient les premiers fonctionnaires de la capitale, voilà, en montrant Castel, le seul homme qui ne m'ait jamais rien demandé

(1) Le poème des *Plantes* a été traduit en vers latins par Louis Rohard sous ce titre : *Botanicon, libros quatuor e carmine gallico viri clarissimi R. R. Castel, etc., Flexiensis* (la Flèche) et Paris, 1819, in-12.

« pour lui, à qui je n'ai jamais rien donné et qui « me soit resté fidèle. » Chénier, dans son *Tableau de la littérature Française au 18<sup>e</sup> siècle*, a jugé avec beaucoup de légèreté le poème des *Plantes*; il parut depuis s'en repentir, et dit un jour à Castel qu'il rencontra dans le monde : « Je suis, monsieur, des « remords en vous voyant : j'ai parlé de vous sans « vous avoir lu; vous me rendez, je pense, assez de « justice pour croire que si j'avais lu le poème des « *Plantes*, comme je l'ai fait depuis, j'en aurais parlé « bien autrement. » On voit en effet que Chénier ne connaissait pas l'ouvrage, puisqu'il en ignorait même le titre, et qu'il l'appelle dans son *Tableau le poème des Fleurs*. St-Ange a mieux apprécié ce poème : « Combien, dit-il à l'occasion de quelques « vers qu'il en rapporte dans les notes de sa traduction d'Ovide, combien l'oreille de Racine, de Des- « préaux ou de la Fontaine eût été enchantée s'ils « eussent entendu de pareils vers ! quel coloris suave ! « c'est la fraîcheur et la vérité des couleurs de la « nature. Le poème des *Plantes*, sujet neuf autant « que difficile, s'est placé de lui-même au rang des « bons ouvrages de notre temps. L'élégance la plus « pure, la grâce sans afféterie, une harmonie délicate qui ne sent jamais le travail pénible de l'art, « une sensibilité douce qui nous ramène à nous-mêmes, voilà ce qui en fait le charme. C'est une « lecture dont on ne se lasse point et à laquelle on « revient. » Il y a eu cinq éditions du poème des *Plantes*; la 5<sup>e</sup>, de 1823, est in-8°; la 2<sup>e</sup>, la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup>, grand in-18. On doit aussi à Castel une édition de *l'Histoire naturelle de Buffon classée d'après le système de Linné*. (Voy. BUFFON.) On a imprimé en 1834, à Reims, *Lettres de René-Louis-Richard Castel au comte Louis de Chevigné, son élève et son ami*, 3 vol. in-18. Ces lettres ont été écrites de 1815 à 1830 (1).

F—ON.

CASTEL-BOLOGNÈSE (JEAN DEL). Voyez BERNARDI.

CASTEL-CICALA. Voyez RUFFO.

CASTEL-FRANCO (don PABLO SANGRO Y DE MERODE, prince DE), né dans le royaume de Naples en 1740, d'une ancienne famille, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et suivit en Espagne le roi Charles III. Après s'être distingué au siège de Gibraltar, il fut créé lieutenant général, puis grand'croix de l'ordre de Charles III, et enfin colonel des gardes wallonnes, chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne de première classe. Dès que l'Espagne eut déclaré la guerre à la France au mois de mars 1793, le prince de Castel-Franco eut le commandement d'un corps d'armée dans l'Aragon, et il fit d'inutiles efforts pour débusquer les Français qui occupaient la position d'Aspe, sous les ordres de Sahuguet. Il fit ensuite quelques tentatives sur le territoire de l'ennemi, mais il ne put s'y maintenir. Au commencement de 1793, il remplaça dans le commandement de l'armée de Navarre et de Guipuscoa le vieux comte de Colomera, et fut nommé

vice-roi de Navarre. Attaqué par des forces supérieures, et forcé d'abandonner la Biscaye, il se disposait à recevoir une bataille sous les murs de Pampelune, lorsque la nouvelle de la paix de Bâle vint mettre fin aux hostilités. Nommé, l'année suivante, ambassadeur d'Espagne près la cour de Vienne, il séjourna longtemps dans cette capitale, et ne revint en Espagne qu'en 1808, au moment où ce pays allait être livré à toutes les calamités de la guerre civile et étrangère. Castel-Franco ne fit partie ni de la junte provisoire du gouvernement, ni de l'assemblée des notables convoquées à Bayonne. Il montra d'abord quelque indécision et ne se déclara pour la cause de l'indépendance que lorsqu'elle lui parut avoir triomphé à Baylen. Mais, se voyant porté sur la liste de proscription que dressa alors Napoléon contre les Espagnols qui refusaient de se soumettre à son frère Joseph, il adhéra à la constitution de Bayonne et accepta un emploi dans le palais du roi Joseph, et le grand cordon du nouvel ordre d'Espagne. Au retour de Ferdinand VII en 1814, il parvint, grâce à l'appui des puissantes familles auxquelles il était allié, à rentrer en grâce. Le roi lui rendit même le commandement de son régiment des gardes wallonnes; mais il jouit peu de cette faveur; car il mourut en janvier 1815, à Madrid. C'était un homme sans caractère, quoique bon, généreux et modéré dans ses opinions. Tous les courtisans de Charles IV semblaient être modelés sur ce faible monarque.

A—T.

CASTEL-MELHOR (DON JUAN RODRIGUEZ DE VASCONCELLOS, comte DE), général portugais, gouverneur du Brésil, s'y était signalé sous Philippe IV, roi d'Espagne et de Portugal; mais ayant été accusé, après l'avènement de la maison de Bragance, d'avoir voulu livrer le Brésil au nouveau roi, il fut arrêté par les Espagnols, jeté dans un cachot, et mis à la torture, sans qu'on pût arracher de lui aucun aveu. Conduit en Europe, et enfermé dans le château de Carthagène, il parvint à s'évader en 1641, se réfugia à Lisbonne, et y fut accueilli par Jean IV, qui lui donna le commandement d'une province. Castel-Melhor repoussa l'armée espagnole avec beaucoup de courage en 1643; il commanda en chef l'armée portugaise deux ans après, se distingua en plusieurs occasions, et mourut en 1658, à Ponte de Lima. — Son fils, don Louis Souza VASCONCELLOS, comte DE CASTEL-MELHOR, fut ministre et favori d'Alphonse VI. Il détermina ce prince, en 1665, à éloigner du gouvernement la reine mère Eléonore de Guzman, disposa des premières charges du royaume, immola les autres favoris à son ambition, et fut opposé à l'infant don Pedro, qui projetait de détrôner le roi, son frère. Castel-Melhor était d'avis de faire enlever l'infant, et de punir rigoureusement les conseillers de ce prince; mais ce projet échoua, par l'inconstance et la faiblesse d'Alphonse. Forcé de céder au parti de la reine, le comte de Castel-Melhor passa en Angleterre en 1667, et ne revint en Portugal qu'après la mort de cette princesse.

B—P.

CASTELA (HENRI), religieux observantin, né

(1) M. Quérard, dans la *France littéraire*, lui attribue le *Prince de Catane*, opéra en 3 actes, Paris, 1815, in-8°. D—R—R.

à Toulouse, partit de Bordeaux au mois d'avril 1600, pour Rome, et ensuite pour Venise, où il s'embarqua pour faire le voyage de la terre sainte. Il revint à Bordeaux au mois d'octobre 1601, après avoir visité Alep, Jérusalem, le Caire, le mont Sinaï et Alexandrie. Sa relation, écrite avec simplicité, annonce un homme instruit; il croit un peu légèrement aux miracles; mais il est bon observateur. Animé du véritable esprit du christianisme, il ne se permet contre les Turcs aucune de ces expressions injurieuses que leur prodigent trop souvent les voyageurs chrétiens, et même les religieux qui ont écrit à cette époque, et pourtant il lui est arrivé beaucoup de fâcheuses aventures. Les parties les plus curieuses de son voyage sont celles qui concernent son excursion au nord de Jérusalem jusqu'à la fontaine *Phiala*, près de Kedar, et sa route depuis Rama, le long de l'ancien pays des Philistins, et à travers le désert jusqu'au Caire. Il a publié : 1° *Saint Voyage de Jérusalem et du mont Sinaï en l'an du grand jubilé 1600*, Bordeaux, 1603, in-8°; 2° édition, Paris, 1612, in-12; 2° le *Guide et adresse pour ceux qui veulent faire le voyage de terre sainte*, Paris, 1604, in-12; 3° *les Sept Flammes de l'amour sur les sept paroles de Jésus-Christ attaché à la croix*, Paris, 1605, in-12. E—s.

CASTELEYN (MATTHIEU DE), d'Oudenarde, en Flandre, a vécu vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, et a obtenu des Flamands, ses contemporains, le titre d'*excellent poète moderne*. A en juger cependant par les productions qui nous restent de lui, il eut moins de talent que de zèle. Il publia le premier une *Poétique* en langue flamande. Elle parut à Gand en 1555, in-12, et a été plusieurs fois réimprimée; il l'avait intitulée, selon l'usage du temps, *l'Art de la rhétorique*. Il était lui-même facteur de la chambre des rhétoriciens d'Oudenarde, sous la rubrique : *Pax vobis*. Dans l'édition de Rotterdam, 1616, son ouvrage est suivi de *l'Histoire de Pyrame et de Thisbé*, en vers; de *ses Ballades de Tournay*, et de *Chansons diverses*. Il moralise l'histoire de Pyrame et de Thisbé, en comparant Pyrame à Jésus-Christ, et Thisbé à la nature humaine. La versification de sa *Rhétorique* pêche habituellement dans la mesure, et elle est chargée de barbarismes. On l'a comparée à celle d'une religieuse, nommé Anne Byns, qui cultiva la poésie flamande à la même époque, et Casteleyn n'a pas gagné à la comparaison. M—ON.

CASTELL (EDMOND), savant orientaliste anglais, naquit à Hatley, dans le comté de Cambridge, en 1606. Après avoir achevé ses premières études, il entra, en 1621, au collège d'Emmanuel à Cambridge, où il resta plusieurs années; de là il passa au collège de St-Jean, dont la bibliothèque lui facilitait les moyens de satisfaire son goût pour les langues orientales, dans lesquelles il fit des progrès rapides. Lorsque Walton eut formé le projet de donner une nouvelle Bible polyglotte, il s'associa les plus savants hommes de l'Angleterre; Castell y prit une part très-active (*voy.* WALTON), et pour compléter cet ouvrage, il composa son *Lexicon heptaglotton*, chef-d'œuvre d'érudition. Ce dictionnaire, d'un travail immense,

auquel il avait employé dix-huit heures par jour pendant dix-sept années, dont toutes les divisions ont été traitées avec le plus grand soin, et où la partie consacrée à l'arabe l'emporte de beaucoup sur le lexique de Golius, lui a coûté 12,000 liv. sterl., ou, pour mieux dire, sa fortune et la vue. Le succès ne répondit point à l'attente de Castell; il s'en débata peu d'exemplaires. Il parut en 1669; et, en 1675, 1,000 exemplaires restaient entre les mains de son savant et immortel auteur. Les cinq cents qu'on trouva à sa mort furent placés dans un grenier où ils devinrent la proie de l'humidité et des rats, et, lorsqu'on voulut les en retirer, on put à peine former de ce grand nombre un seul exemplaire complet. Cependant Charles II, instruit du mérite de Castell, qui avait fait des vers en son honneur, de son zèle et de son désintéressement, le nomma, en 1666, son chapelain et professeur d'arabe à Cambridge. Dès cette époque, ce savant orientaliste, ayant perdu sa bibliothèque et presque toute sa fortune dans l'incendie de Londres, avait vendu son patrimoine et s'était réduit à la détresse pour subvenir aux frais de son entreprise, et on peut dire que les faveurs du monarque ne furent point proportionnées aux sacrifices pécuniaires qu'il avait faits. Il obtint aussi, en 1668, une prébende dans la cathédrale de Cantorbéry, et mourut en 1685, âgé de 79 ans. Voici le titre de son dictionnaire : *Lexicon heptaglotton Hebraicum, Chaldaicum, Samaritanum, Æthiopicum, Arabicum conjunctim, et Persicum separatim, cui accessit brevis et harmonica grammaticæ omnium præcedentium linguarum delineatio*, Londres, 1669, 2 vol. in-fol. J.-D. Michaëlis a extrait de ce grand ouvrage le dictionnaire syriaque, et l'a publié avec des notes, Goettingue, 1788, 2 vol. in-4°; le même savant a donné, en 1790, des suppléments au lexique hébreu, sous ce titre : *Supplementa ad lexica hebraica*, 6 parties in-4°. J.-F.-L. Trier a publié dans le même format, pour qu'on puisse le réunir à ces suppléments, le *Lexicon hebraicum*, sous ce titre : *Lexicon Hebraicum Castellii, adnotatis in margine vocum numeris, ex J.-D. Michaëlis supplementis*, Goettingue, 1792, in-4°. Castell est encore auteur d'un recueil d'odes in-4° en l'honneur de Charles II, publié en 1660, sous ce titre : *Sol Angliæ oriens auspiciis Caroli II, regum gloriosissimi*. Cet opuscule, fort rare, de 52 pages, renferme sept odes en hébreu, chaldéen, syriaque, samaritain, éthiopien, arabe, persan et grec, accompagnées d'une traduction latine. On voit, par une de ses lettres, que son application constante à la littérature orientale lui avait fait un peu négliger sa propre langue. On a encore du même auteur un discours latin qu'il prononça pour l'ouverture de son cours d'arabe, imprimé d'abord à Londres en 1667, in-4°, et réimprimé dans les *Orationes selectæ clarissim. virorum*, données à Leipsick en 1722, par les soins de J.-Erl. Kappius. Castell y recommande l'étude de la langue arabe, et prouve, par des explications du liv. 2 du *Canon* d'Avicenne et d'autres écrivains orientaux qui ont parlé des plantes, qu'on peut se servir de cette langue pour expliquer les passages des livres

saints qui ont quelque rapport avec la botanique. (Voy. l'art. MICHAELIS.) J—N.

CASTELLA (RODOLPHE DE), général suisse au service de France, était cadet au régiment de Betens, en 1725. Il fit sur le Rhin les campagnes de 1754 et 1755, se distingua sous les murs de Philisbourg, devint, le 5 octobre 1756, sous-lieutenant de la compagnie de Castella, son oncle, et fut fait capitaine le 25 mars suivant. Chevalier de St-Louis et capitaine de grenadiers au mois de mai 1742, il fit à la tête de la compagnie de Castella les campagnes de Flandre et du Rhin, se trouva aux sièges de Menin, d'Ypres, de Fribourg, de Tournay, et aux batailles de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld. Créé maréchal de camp en 1748, et colonel d'un régiment suisse qui porta son nom, en 1756, il se rendit l'année suivante à l'armée d'Allemagne et fut chargé du commandement de Wesel, où il entretint l'abondance et sut faire respecter les armes et l'administration françaises. Ce poste, l'un des plus importants de ceux qu'occupaient nos armées, ne pouvait être confié en de plus habiles mains ; la cour le sentit, et Castella reçut, pendant qu'il s'y trouvait, le titre d'inspecteur général des Suisses et des Grisons, et le grade de lieutenant général le 17 décembre 1759. Attaqué dans Wesel par un corps considérable sous les ordres du prince héréditaire de Brunswick, il fit la plus vigoureuse défense, donna au marquis de Castries le temps de marcher à son secours, et contribua ensuite à la défaite de l'ennemi dans les plaines de Clostercamp. Revenu en France après d'aussi loyaux services, Castella reçut, le 1<sup>er</sup> avril 1761, le cordon de commandeur de St-Louis et fut créé grand-croix en 1769. Cette faveur fut la dernière ; ayant obtenu sa retraite peu de temps après, il mourut en 1775. B—N.

CASTELLAN (LOUIS DE), était petit-fils d'un notaire, et suivant d'autres, d'un paysan d'Airagnes, au diocèse d'Arles. Son père, Olivier de Castellan, s'éleva par son seul mérite aux premiers grades militaires, et fut tué devant Tarragone, en 1644, lorsqu'il n'avait plus à prétendre d'autre récompense que le bâton de maréchal. Protégé par le souvenir des services de son père, Louis obtint, à quinze ans, une compagnie dans les gardes françaises, et ayant eu le bonheur de se signaler dans diverses occasions sous les yeux du roi, fut fait major et enfin brigadier d'infanterie. Il fut envoyé en 1664 à Gigery, sur la côte d'Afrique, avec la mission de fortifier cette place, que l'on destinait à devenir le point central de nos opérations commerciales dans cette partie du monde. Arrivé à Gigery vers la fin d'octobre, il y trouva notre petite armée dans un dénûment absolu. Manquant de vivres et de munitions, nos soldats découragés menaçaient de passer aux Mores, si on ne les tirait pas promptement d'un pays où le climat et la faim devaient exterminer tous ceux qui échapperaient au fer de l'ennemi. En vain Cadagne, qui commandait en chef cette expédition, tenta de relever le courage des troupes, en déclarant qu'il mourrait sur la brèche ; il fallut céder à la mauvaise fortune. L'ordre du rembarquement fut donné huit

jours après l'arrivée de Castellan, qui, témoin de quelques attaques des Mores, n'eut pas même la consolation de pouvoir signaler contre eux sa brillante valeur. Correspondant avec le roi, sans l'intermédiaire d'aucun ministre, il lui rendit compte de cette expédition par un mémoire intéressant, que l'on trouve dans un *Recueil historique contenant diverses pièces curieuses de ce temps*, Cologne (Hollande, Elzévir) 1666, in-12 (1). A cette époque, le siège de Candie par les Turcs occupait toute l'Europe. Depuis près de vingt ans, les Vénitiens avec une poignée d'hommes résistaient à toutes les forces de l'empire ottoman. Malgré son alliance avec les Turcs, Louis XIV permit enfin au duc de Beaufort (voy. ce nom) de conduire à Candie les volontaires qui sollicitaient l'honneur de partager cette glorieuse défense. Castellan l'accompagna dans cette expédition, et fut tué d'un coup de mousquet, à la tête de l'infanterie française, en 1669, à l'âge de 57 ans. Son cœur rapporté en France fut déposé, par les soins de son frère, Charles de Castellan, abbé de St-Evrou, auprès de celui de leur père, dans une chapelle de l'église de St-Germain-des-Prés. Dernier rejeton d'une famille qui devait si tôt s'éteindre, l'abbé de Castellan ordonna par son testament d'élever à la mémoire de ces deux illustres guerriers un tombeau dont l'exécution fut confiée à Girardon. Ce monument, terminé en 1683, fut orné par Mabillon de deux épitaphes que l'on trouve avec la description du tombeau dans l'*Histoire de l'abbaye de St-Germain* par D. Bouillart, et dans le *Dictionnaire de Paris*, par Hurtaut, t. 1<sup>er</sup>, p. 90. Deux statues de grandeur naturelle, la Fidélité et la Piété, qui faisaient partie du tombeau des Castellan, avaient été recueillies par M. Lenoir au musée des Petits-Augustins. (Voy. la *Description des monuments français*, t. 5, p. 401.) W—s.

CASTELLAN (ANTOINE-LOUIS), né à Montpellier (2), en 1772, était fils d'un architecte, fut destiné de bonne heure à la culture des arts, et, dans ce but, fréquenta l'atelier de Valenciennes. Plus tard il se rendit à Rome. De retour à Paris en 1808, il se fit distinguer à la fois par des tableaux estimables, et par de bons écrits sur les arts. Il prit longtemps part à la rédaction du *Moniteur* pour cette partie, et inséra quelques articles sur les artistes dans la *Biographie universelle*. Il fut, en avril 1815, nommé associé libre de la classe des beaux-arts de l'Institut. Un conseil honoraire, composé d'artistes et d'amateurs ayant été établi, en 1816, près du ministère de la maison du roi, Castellan en fut nommé membre. Il faisait également partie d'une commission analogue instituée par Chabrol de Volvic, préfet de la Seine. Plusieurs des tableaux et dessins de Castellan ont figuré à diverses expositions, savoir : en 1800, *Vue d'Athènes et de ses principaux monuments* ; deux études d'après nature à Luciennes ; en 1801,

(1) Ce petit volume, assez rare, est décrit par M. Bérard dans l'*Essai bibliographique sur les éditions des Elzéviens*, p. 172.

(2) Plusieurs biographes le font naître à Paris ; c'est une erreur.

*Colonne élevée à la paix; Soleil couchant*, paysage; en 1804, *Site d'Italie, Site des Alpes*, paysages; en 1806, trois paysages; en 1808, *Fontaine turque à Gallipoli*, près de Constantinople. La publication de ses écrits sur la Grèce, qu'il avait visitée en archéologue et en peintre, le recommanda aux savants. En voici les titres : 1<sup>o</sup> *Lettres sur la Morée et les îles de Cérigo, Hydra et Zante*, Paris, 1808, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Lettres sur la Grèce, l'Hellespont et Constantinople*, Paris, 1811, in-8<sup>o</sup>. L'auteur, dans une 2<sup>e</sup> édition, réunit ces deux ouvrages sous ce titre : *Lettres sur la Morée, l'Hellespont et Constantinople*, Paris, 1820, 5 vol. in-8<sup>o</sup>, ornés de 65 planches dessinées et gravées par l'auteur. 3<sup>o</sup> *Description d'une machine propre à puiser de l'eau, en usage dans le Levant*, Paris, 1811, in-8<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Mœurs, usages, costumes des Ottomans, et abrégé de leur histoire*, Paris, 1812, 6 vol. in-18. Au texte sont joints des *Éclaircissements* tirés d'ouvrages orientaux par Langlès. En avril 1815, il fit imprimer un mémoire intitulé : *Essai d'un procédé d'encaustique ou de peinture à l'huile d'olive sur impression de cire*. Il mit ensuite sous les yeux de l'Institut des peintures exécutées sur toutes sortes de fonds d'après son procédé. Le rapport d'une commission qui fut présenté dans la séance du 11 mai portait que la théorie montrerait seule les grands avantages du procédé de Castellane, si la pratique de l'auteur et l'adoption qu'en avaient déjà faite plusieurs peintres célèbres ne prouvaient mieux en sa faveur que les raisonnements. Castellane mourut à Paris, le 2 avril 1838, et fut remplacé dans l'Académie des beaux-arts par M. le comte de Clarac. Il était membre de la Légion d'honneur.

D—R—R.

CASTELLANE (BONIFACE DE), troubadour provençal du 12<sup>e</sup> siècle, est mentionné par César Nostadamus dans son *Histoire et Chronique de Provence*, comme ayant eu la tête tranchée pour s'être fait chef des Marseillais révoltés contre leur comte. Il avait composé des poésies dans le genre galant et satirique. M. Raynouard a publié deux pièces de Boniface Castellane dans son *Choix des Poésies originales des troubadours*.

Z—O.

CASTELLANE - NOVEJEAN (le comte, puis marquis BONIFACE-LOUIS-ANDRÉ DE), né le 4 août 1768, d'une ancienne famille de Provence, était colonel de cavalerie quand la révolution éclata. Député de la noblesse, il se réunit au tiers état, demanda que la déclaration des droits de l'homme fût mise en tête de l'acte constitutionnel, et fit, malgré une vive opposition, déclarer la liberté des cultes. Le 5 septembre 1789, il parla en faveur du veto suspensif à accorder au roi, et se plaignit, le 12 octobre, de ce qu'il existait encore des prisons d'État. « Des citoyens, dit-il, y gémissent sous le despotisme ministériel, quoique le despotisme n'existe plus. » Quelques jours après il s'opposa à la proposition d'exclure du ministère les membres de l'Assemblée; fit décréter, le 2 janvier 1790, que tous les agents de détentions arbitraires seraient tenus de donner l'état de leurs prisonniers; fut élu secrétaire le mois suivant; défendit les ministres ac-

cusés lors de la demande du passage de troupes faite par l'Autriche. Le 27 février 1791, dans la discussion relative à l'émigration, il représenta qu'une loi qui ôterait la liberté de sortir du royaume et d'y rentrer serait dangereuse, et qu'elle éloignerait les étrangers et contrarierait la vente des biens nationaux. Nommé maréchal de camp le 20 mars 1792, il donna sa démission au mois d'août suivant, ne voulant pas servir dans une guerre « dont le résultat ne pouvait, selon lui, que devenir funeste au roi à qui il voulait conserver sa fidélité tout entière (1). Jeté en prison pendant la terreur, il fut d'abord détenu à St-Germain; puis transféré à la Conciergerie. Il allait paraître devant le tribunal révolutionnaire, quand le 9 thermidor le sauva d'une mort certaine; il ne recouvra pourtant sa liberté que le 22 vendémiaire suivant. La révolution du 18 brumaire lui fut favorable: Bonaparte, premier consul, le nomma préfet des Basses-Pyrénées en 1802. Élu par ce département candidat au sénat conservateur en 1805, il n'y fut point admis, mais il se vit plus tard nommé chevalier, puis officier de la Légion d'honneur, maître des requêtes au conseil d'État, et grand-croix de l'ordre de Bavière. En 1814, de Castellane donna son adhésion à la déchéance de Napoléon, et fut nommé par le roi chevalier de St-Louis et commandant de la Légion d'honneur. Il se retira dans ses propriétés du département de Seine-et-Oise pendant les cent jours, et le 1<sup>er</sup> mai 1815, il consigna sur le registre de la commune d'Aubergenville une protestation contre l'acte additionnel, qu'il fit imprimer et publier à Paris au nombre de trois cents exemplaires. Louis XVIII replacé une seconde fois sur son trône le nomma (17 août 1815) pair de France et le désigna pour présider le collège électoral des Basses-Pyrénées. Il fut créé lieutenant général le 4<sup>er</sup> mai 1816, plus tard décoré du titre de marquis et de la plaque de grand officier de la Légion d'honneur (1825). Dans les discussions de la chambre haute, il se montra fidèle aux principes constitutionnels, vota en 1815 contre l'immovibilité des juges, défendit en 1816 la liberté individuelle et la liberté de la presse; appuya en 1820 les pétitions collectives tendant à ce qu'il ne fût porté aucune atteinte à la charte, demanda que le nom des pairs qui prenaient part aux délibérations fût consigné dans le journal, etc. Lors de la révolution de 1830, il continua de siéger à la chambre des pairs. Il est mort en 1837. Son fils, M. le marquis Esprit-Victor-Elisabeth Boni de Castellane, un de nos généraux de cavalerie les plus distingués, fut élevé à la pairie le 5 octobre de la même année.

D—R—R.

CASTELLANUS (PIERRE-DUCHATEL ou CHATELAN, plus connu sous le nom latinisé de), savant antiquaire et médecin, naquit en 1585 à Gerstberg dans la Flandre. Après avoir achevé ses humanités à Gand et sa philosophie à Douai, il vint à Orléans, où il donna des leçons de grammaire. En 1616 il fut

(1) Extrait d'une note manuscrite de feu M. de Castellane.



nommé professeur de grec à l'académie de Louvain. Les devoirs de cette place ne l'ayant pas empêché d'étudier la médecine, il se fit recevoir docteur; et, peu de temps après, il joignit à sa chaire de grec celle des éléments de médecine. Il les remplit toutes les deux avec beaucoup de zèle, et mourut le 25 février 1632. On a de Castellanus : 1° *Ludus, sive Convivium saturnale*, Louvain, 1616, in-8°, inséré dans les *Elegantiores præstant. viror. Satyræ*, p. 409-62. C'est un dialogue où l'auteur explique quelques-unes des coutumes des anciens dans les festins. 2° *Eortologion, sive de festis Græcorum syntagma*, Anvers, sans date (1617), in-8°. Cet ouvrage sur les fêtes des Grecs est très-savant; Gronovius l'a recueilli dans le *Thesaur. Antiquit. græc.*, t. 7, p. 597. 3° *De Mensibus atticis diatriba*. Cette dissertation parut à la suite de l'ouvrage précédent; elle a été recueillie également par Gronovius dans le *Thesaurus*, t. 9, p. 1081. 4° *Vitæ illustrium medicorum qui toto orbe ad hæc usque tempora floruerunt*, Anvers, 1618, in-8°, et dans le *Thesaurus*, t. 10, p. 855. Quoique ce titre semble annoncer la biographie des plus illustres médecins, l'ouvrage ne contient guère qu'une centaine d'articles : le premier est celui de Démocède, et le dernier celui de Ali-Abbas, médecin arabe, qui vivait dans le 9<sup>e</sup> siècle. (*Voy. ALI-BEN-AL-ABBAS.*) 5° *De Esu carniùm libri quatuor*, Anvers, 1626, in-8°, et dans le *Thesaurus*, t. 9, p. 352. Toutes les éditions originales des ouvrages de Castellanus sont rares. David Clément en a donné la description dans la *Bibliothèque curieuse*, t. 6, p. 372 et suiv. Barbier, dans son *Examen critique des dictionnaires*, a publié sur notre Castellanus un article dans lequel il a commis une grave erreur en annonçant que le traité de *Festis Græcorum* n'est qu'une nouvelle édition augmentée du *Convivium saturnale*, tandis que ces deux ouvrages n'ont pas le moindre rapport.

W—s.

CASTELLES (ADRIEN), en latin CASTELLENSIS, ou CASTELLUS, cardinal, né à Corneto en Toscane, d'une famille pauvre et obscure, s'éleva par son mérite personnel aux premières dignités de l'Église. Il s'était préparé par d'excellentes études à remplir les plus importantes fonctions, lorsque Innocent VIII l'envoya en Écosse pour terminer les dissensions qui agitaient ce pays; mais ayant appris à Londres que le malheureux Jacques III avait péri dans une bataille contre ses sujets, il n'alla pas plus loin. Morton, archevêque de Cantorbéry, le présenta à Henri VII comme l'homme le mieux en état d'être son agent à la cour de Rome. Ce prince fut tellement satisfait de ses services dans cette mission, qu'il lui donna, en 1503, l'évêché d'Héreford, et, l'année suivante, celui de Bath et Wells. Dans l'intervalle de ces deux promotions, Alexandre VI éleva à la pourpre romaine. Castellesi passait pour avoir amassé de grandes richesses dans les places de premier secrétaire du pape et de receveur général des deniers publics. César Borgia persuada à son père de s'en défaire par le poison, ainsi que de quelques autres cardinaux qui avaient la réputation d'être immensément riches, afin de s'emparer de

leurs trésors; mais, par la méprise d'un des officiers du pape, le père et le fils prirent eux-mêmes la liqueur empoisonnée qui était destinée pour les cardinaux. Tel est du moins le récit de Guichardin, auteur passionné, lequel est contredit par Odoric Rinaldi, qui a écrit ses *Annales* d'après les mémoires suspects de la maison de Borgia. Castellesi, sur la prédiction d'une diseuse de bonne aventure, qui lui avait promis la papauté, au rapport de Paul Jove, se laissa entraîner dans une conjuration contre Léon X. Le complot ayant été découvert, il avoua son crime, et fut condamné à une amende de 25,000 ducats. Pour se soustraire au paiement de cette somme, il se sauva de Rome, déguisé, et s'enfonça dans quelque retraite inconnue, de sorte qu'on n'entendit plus parler de lui, et qu'on a toujours ignoré le lieu et l'époque de sa mort. Pierio Valeriano, qui écrivait en 1534, dit qu'il passait pour avoir été assassiné par son domestique, dans le dessein de le voler; mais on croit que ce fut Castellesi qui fit courir ce bruit, afin de se soustraire à toutes les recherches qu'on pourrait faire. Chacun le fait mourir en 1518, et son continuateur dit qu'il s'était retiré et qu'il mourut à Constantinople. Le cardinal de Corneto (car c'est ainsi qu'on l'appelait) était doué des plus rares talents naturels et acquis. On le regarde comme un des plus habiles latinistes de son temps. Sa passion pour rétablir dans sa pureté la langue des anciens Romains l'engagea dans beaucoup de dépenses pour en encourager l'étude, par les récompenses qu'il donnait à ceux qui y excellaient, et par le soin qu'il eut de procurer de bonnes éditions de plusieurs auteurs latins. Il envoya son parent, Polydore Virgile, en Angleterre pour y propager le même goût, et donna lui-même l'exemple d'une latinité pure et élégante dans divers ouvrages sortis de sa plume : 1° *de Sermone latino et Modo latine loquendi*, Bâle, 1515; Paris, 1528, in-8°; souvent réimprimé. 2° *De Venatione, et Julii III Iter*, Venise, Alde, 1534, in-8°, et avec l'ouvrage précédent, Lyon, Gryphe, 1548, in-8°. 3° *De Vera Philosophia ex quatuor doctoribus Ecclesiæ*, Bologne, 1507. Jér. Ferri, professeur de belles-lettres dans l'université de Ferrare, a publié, en 1771, à Faenza, un ouvrage curieux sur les travaux de ce cardinal, intitulé : *Pro linguæ latinæ Usu, epistolæ adversus Alembertium; præcedit commentarius de rebus gestis et scriptis Hadriani Castelli card., quo imprimis autore, latinitas restituta*. Ces lettres sont contre d'Alembert, qui avait prétendu qu'il était impossible aux modernes de bien parler et de bien écrire en latin. T—p.

CASTELLI (BERNARD), peintre, naquit à Gênes en 1557. Ses parents ayant remarqué ses dispositions pour la peinture, le mirent à l'école d'André Séminio, où il fit beaucoup de progrès. Enchanté de la facilité de Cangiage, Castelli profita de ses leçons, et devint bon dessinateur. Il joignit à ce talent un beau ton de couleur. Son génie facile était propre aux plus grandes compositions; aussi fut-il bientôt occupé à des ouvrages considérables. Sa réputation se répandit dans toute l'Italie, et par-

vint à Rome, où elle lui fit des amis très-distingués. Il se rendit dans cette ville, où il fut très-bien accueilli par le souverain pontife, qui le chargea de faire un tableau pour l'église de St-Pierre. Il fut ensuite appelé chez le duc de Savoie, qui lui fit présent d'une chaîne d'or d'un prix considérable. Les poètes les plus distingués de son temps, avec lesquels il était lié d'amitié, l'ont tous célébré. Il fit pour le Tasse des dessins qui furent gravés et placés devant chacun des chants de la *Jérusalem délivrée*. Castelli revint dans sa patrie; mais, comme il se disposait à retourner à Rome, ses infirmités l'arrêtèrent et terminèrent sa vie en 1629. Ses élèves furent ses fils, Valerio, Gio-Maria, Ferdinando et Gio-Andrea da Ferrari. — Valerio CASTELLI était encore fort jeune lorsqu'il perdit son père. Il entra dans l'école de Dominique Fisella, et depuis il alla à Milan voir les ouvrages de Procaccini et de Perrin del Vaga; ensuite il se rendit à Parme pour étudier ceux du Corrège et du Parmesan. Il retourna dans sa patrie, où il obtint les principales entreprises qui se trouvaient à faire dans le palais et dans les églises. Les étrangers recherchaient ses tableaux, et il en fit un grand nombre pour la France et pour l'Angleterre. Son génie était fécond et facile; il donnait à ses figures des tours flexibles, et les dessinait d'une bonne manière; son coloris était tendre et transparent, particulièrement dans les fresques. Il aimait surtout à peindre les batailles, où il réussissait parfaitement. Il avait la vivacité du Tintoret dans ses compositions; ses chevaux sont savamment dessinés; il en connaissait l'anatomie, et en faisait bien ressortir les muscles. Les grands sujets d'histoire qu'il a peints dans les églises tiennent beaucoup de la manière de Paul Veronèse. Il mourut à Gênes, à l'âge de 54 ans, en 1652. Z.

CASTELLI (BENOÎT), l'un des plus célèbres disciples de Galilée, et regardé comme le créateur d'une nouvelle partie de l'hydraulique, la théorie des eaux courantes, naquit à Brescia en 1577: il était abbé d'un couvent de bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin. Il s'appliqua surtout aux mathématiques, et les enseigna d'une manière distinguée, à l'université de Pise, et ensuite au collège de la *Sapienza*, à Rome, où il mourut en 1644. Le pape Urbain VIII lui ayant demandé les moyens de perfectionner les travaux destinés à contenir les eaux des fleuves qui ravagent quelquefois diverses parties de l'État romain, il composa à cette occasion son traité *della Misura dell' acque correnti*, Rome, 1658, in-4°, ouvrage peu volumineux, mais précieux par la solide et judicieuse doctrine qu'il contient; il fut traduit en français en 1664. Castelli s'était déjà fait connaître par la chaleur avec laquelle il avait pris la défense de Galilée, dans la querelle que ce grand homme essuya à l'occasion de ses découvertes hydrostatiques en 1615. Il a mis au jour d'autres ouvrages moins intéressants. Quelques opuscules philosophiques, qu'il avait laissés en manuscrit, furent imprimés par ordre du cardinal Léopold de Médicis. La bibliothèque de St-George-le-Majeur, à Venise, possédait de lui

d'autres manuscrits plus importants, dont une partie a été insérée dans la collection de *Motu aquarum currentium*, publiée à Florence en 1723. Sa vie a été imprimée sous ce titre: *Vita Benedicti Castelli, Brixiensis, etc., ex Mariani Armellini bibliotheca Cassinensi excerpta et additionibus illustrata*, Dresde, 1746. C. M. P.

CASTELLI (PIERRE), né à Messine sur la fin du 16<sup>e</sup> siècle, fut professeur de médecine à Rome, au collège des Mammertins, et ensuite professeur de botanique dans sa patrie, puis directeur du jardin que l'on venait d'y établir, et qu'il enrichit de beaucoup de plantes, principalement de celles de l'Italie et de la Sicile. On lui doit le catalogue de ce jardin et celui des végétaux qu'il a observés sur le mont Etna. Il est mort vers l'année 1656 ou 1658. Ce savant a composé un grand nombre d'ouvrages, tant sur la médecine et la botanique, que sur l'histoire naturelle et la chimie. Dans la plupart, il montre des connaissances aussi profondes que variées, et beaucoup d'érudition. Quelques-uns lui donnèrent de la célébrité, parce qu'il y exposa des faits nouveaux, ou qu'il y attaqua et combattit des opinions généralement reçues, dont il paraît avoir triomphé. Ses ouvrages sur la botanique ont fait connaître quelques plantes de la Sicile et l'état peu florissant où cette science était alors dans cette île, si féconde en végétaux; mais ils ne sont pas importants, et n'ont que peu contribué à ses progrès. Celui qui lui aurait fait le plus d'honneur comme botaniste, c'est l'*Hortus Farnesianus*; mais, par amitié ou par quelque motif de reconnaissance, il le publia sous le nom de son ami Aldini. (Voy. ALDINI.) Voici les ouvrages que Castelli a publiés sous son nom: 1<sup>o</sup> *Chalcantinum dodecapylon, sive duodecim dubitationes de usu olei vitrioli*, Rome, 1619, in-4°. 2<sup>o</sup> *Della Durazione dell' medicamenti, tanto semplici*, Rome, 1621, in-4°. L'auteur s'élève contre les fautes de l'*Antidotaire romain*, qui était mal rédigé. 3<sup>o</sup> *Epistolæ de elleboro, etc.*, Rome, 1622, in-4°; Venise, 1622, in-4°. Dans ces deux lettres, Castelli déploie beaucoup d'érudition et une grande connaissance des auteurs grecs, pour prouver que, toutes les fois qu'il est parlé de l'ellébore dans les écrits d'Hippocrate et des anciens, ce n'est pas de l'ellébore noir, mais du blanc (*veratrum album*). L'opinion contraire était alors presque généralement reçue, et fut vivement défendue par un autre médecin, nommé Manelphe; mais celle de Castelli prévalut. 4<sup>o</sup> *Theatrum Floræ, in quo ex toto orbe selecti flores proferuntur*, Paris, 1622, in-fol., avec 69 planches. On ne le cite ici que d'après Eloy. 5<sup>o</sup> *Arte dell' speciali*, Rome, 1622, in-4°. 6<sup>o</sup> *Epistolæ medicinales*, Rome, 1626, in-4°. 7<sup>o</sup> *De Abusu venæ sectionis*, Rome, 1628, in-8°. 8<sup>o</sup> *Discorso delle differenze tra gli semplici freschi e i secchi*, ibid., 1629, in-4°. 9<sup>o</sup> *Annotazioni sopra l'Antidotaire romano*, Rome, 1629, in-4°; Messine, 1637, in-fol. 10<sup>o</sup> *De Visitazione agrorum pro discipulis ad praxim instruendis*, Rome, 1630, in-12. 11<sup>o</sup> *Incendio del monte Vesuvio*, Rome, 1632, in-4°. 12<sup>o</sup> *Discorso dell' elettuario rosato di Me-*

sue, etc., *ibid.*, 1653, in-4°. 13° *Emetica, in quibus de vomitoriis et vomitu*, Rome, 1654, in-fol. 14° *Tripus Delphicus*, Naples, 1655, in-4°. Sous ce titre de *Trépied de Delphes*, l'auteur traite des pronostics dans les maladies. 15° *Relatio de qualitatibus frumenti cujusdam Messanam delati*, Naples, 1657, in-4°. 16° *De Optimo Medico*, *ibid.*, 1657, in-4°. L'auteur y vante ses travaux et ses écrits; il annonce tout ce qu'il peut faire encore de plus pour l'avancement des sciences, et l'importance des traités qu'il se propose de donner au public. 17° *Chrysopus, cujus nomina, essentia, usus, facili methodo traduntur*, Messine, 1658, in-4°. C'est un traité sur l'histoire naturelle et médicale de la gomme gutte, et sur son usage et la manière de l'administrer. 18° *De Hyæna odorifera zibethum gignente exctasis*, Messine, 1658, in-4°; Francfort, 1668, in-12, avec fig., réimprimée dans l'*Histoire des quadrupèdes* de Jonston, à Amsterdam. 19° *Opobalsamum examinatum, defensum, judicatum, absolutum et laudatum*, Naples, 1640, in-4°; Venise, 1640, in-4°. 20° *Opobalsamum triumphans*, Rome et Venise, 1640, in-4°. Ces deux écrits furent publiés au sujet des contestations qu'il eut entre les droguistes et pharmaciens de Rome, d'une part, et Manfredi et Panuti associés d'autre part, sur la nature du baume de la Mecque qui entre dans la composition de la thériaque. Ubaldini, premier médecin du souverain pontife, intervint dans cette discussion, et la termina. 21° *Hortus Messanensis*, Messine, 1640, in-4°, avec le dessin du jardin. C'est une nomenclature fort sèche des plantes qui y étaient cultivées. 22° *Catalogus plantarum Ætnearum*, publié dans la première centurie des lettres de Thomas Bartholin. Ce catalogue renferme des erreurs: c'est ainsi qu'il indique le méchoacan comme une plante de Sicile. Il y a bien apparence que, sous ce nom, Castelli a voulu parler d'un liseron. 23° *De Abusu circa dierum criticorum enumerationem*, Messine, 1642, in-8°. Il traite de l'abus ou de l'erreux qu'il y a dans l'énumération des jours critiques. 24° *In Hippocratis Aphorismorum librum primum critica doctrina per puncta et questiones*, Macerata, 1646, in-12; 1648, in-4°. 25° *Præservatio corporum sanorum ab imminente lue ex aeris intemperie anni* 1648, Messine, 1648, in-4°. 26° *De Smilace aspera, botanico physica sententia, etc.*, Messine, 1652, in-4°. C'est une dissertation dans laquelle l'auteur examine si le *smilax aspera* qui croît en Sicile n'est pas la même plante que la salsapareille d'Amérique, et s'il ne pourrait pas la remplacer dans l'usage médical. 27° *Responsio chymicæ de effervescencia et mutatione colorum in mixtione liquorum chymicorum*, Messine, 1654, in-4°. On voit par cet ouvrage que Pierre Castelli s'occupait aussi de la chimie, et qu'il en observait soigneusement les divers phénomènes. — Jean CASTELLI, contemporain de Pierre, a laissé: *Pharmacopœa medicamenta in officinis pharmaceutis usitata explicants*, Cadix, 1622, in-4°. D—P—s.

CASTELLI (BARTHELEMY), médecin, de la même famille que Pierre Castelli (*voy. ce nom*), naquit à

Messine dans la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle; il étudia toutes les sciences alors professées dans les universités, se fit recevoir docteur dans les facultés de théologie, de philosophie et de médecine, obtint une chaire à l'université de Messine, et mourut avant 1607, laissant plusieurs ouvrages de philosophie et de médecine dont le seul qui ait sauvé son nom de l'oubli est le *Lexicon medicum græco-latinum*. La meilleure édition de ce lexique est celle de Genève, 1746. Z—o.

CASTELLI (GABRIEL-LANCELOT), antiquaire, né à Palerme en 1727, s'était d'abord livré à l'étude des sciences naturelles; mais un incident imprévu changea sa vocation. La découverte de deux cents médailles d'or, faite non loin du château qu'il habitait, lui donna envie de les expliquer; et pour y parvenir, il se livra avec autant de succès que d'ardeur à l'étude des langues grecque et latine. Il avait à peine vingt-six ans qu'il se plaça tout d'abord au premier rang parmi les antiquaires siciliens, par la publication de son *Histoire d'Alesa*. Lors de la suppression des jésuites, le gouvernement lui offrit la place de directeur du lycée de Palerme, dont il accrut la bibliothèque et le jardin botanique. Il mourut dans cette ville, en 1794. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Storia di Alesa antica città di Sicilia*, Palerme, 1755, in-4°; 2° *Inscrizioni Palerm-tani*, 1758, in-fol.; 3° *Sicilia et adjacent. veter. Inscript.*, etc., *ibid.*, 1769; 4° *Sicilia populorum, etc., veteres nummi*, 1781, in-fol. Z—o.

CASTELLINI (SILVESTRE), d'une bonne famille de Vicence, mourut dans sa patrie en 1650. S'étant appliqué à l'étude des anciens caractères d'écritures et des monuments du moyen âge, il examina avec soin toutes les archives de Vicence, rassembla un grand nombre de matériaux, les rédigea, et en forma un recueil sous le nom d'*Annali di Vicenza*, qu'il divisa en 19 livres. Cet ouvrage, qui renferme un grand nombre de faits curieux et d'événements peu connus, resta longtemps manuscrit dans les bibliothèques de la ville. Un savant Vicentin en avait successivement publié, vers la fin du dernier siècle, huit volumes in-8°, avec des notes et des remarques qui comprennent les onze premiers livres. Castellini paraît peu exact, et semble manquer de critique, quoiqu'il ait travaillé d'après des documents authentiques, tels que des chartes, des diplômes, des inscriptions, etc. Il avait joint à son histoire plus de cinquante livres de généalogies des familles nobles de Vicence extraites des meilleures sources; mais comme la publication de ces généalogies dévoilait l'origine de quelques familles enrichies, et dont l'extraction n'était rien moins qu'illustre, il n'eut point la permission de les faire paraître. Castellini avait aussi recueilli et expliqué toutes les inscriptions de Vicence et de son territoire; il les avait dessinées et se préparait à les faire graver lorsqu'il mourut. On ignore ce qu'est devenu ce travail. R. G.

CASTELLINI (LUC), natif de Faenza, évêque de Catanzaro, dans la Calabre, était de l'ordre des frères prêcheurs. Il professa la théologie au collège

de la Minerve, à Rome, s'acquît la réputation d'un savant canoniste, devint vicaire général de son ordre, et enfin évêque en 1629. Ses ouvrages, assez bien écrits en latin, annoncent chez lui trop de confiance dans les canonistes et théologiens modernes, et trop de crédulité pour des histoires suspectes. Ils consistent dans les livres suivants : 1° de *Electione et Confirmatione canonica praelatorum*, Rome, 1625, rédigé suivant les principes ultramontains. 2° *De Canonisatione sanctorum*, ibid., 1628 : il y soutient que le pape est infaillible dans la canonisation des saints ; mais il croit que tous ceux qui sont dans le Martyrologe ne doivent pas être censés canonisés. 3° *Tractatus de miraculis*, 1629, où il insiste sur la nécessité des miracles pour établir la sainteté. Castellini publia l'année suivante un autre traité pour prouver qu'on ne doit pas se presser de procéder à la canonisation, et qu'il faut y apporter beaucoup de précautions. 4° Plusieurs autres ouvrages qui prouvent qu'il était meilleur canoniste que théologien.

T—D.

CASTELLIONEUS (CHRISTOPHE), né à Milan, alla étudier la jurisprudence à Pavie, sous Balde, qui avait donné le plus grand éclat à l'école de cette ville ; mais le disciple devint bientôt le rival du maître. Il se mit aussi à enseigner le droit, et, ayant acquis en peu de temps une réputation égale à celle de Balde, on les vit employer les moyens les plus vils pour s'enlever mutuellement leurs élèves. Castellioneus enseigna encore à Parme, à Turin et à Sienne. Il a peu écrit, ou, pour mieux dire, ses ouvrages n'ont pas paru sous son nom. On prétend que Raphaël Cumanus et Fulgose, ses disciples chéris, se les sont attribués sans que Castellioneus s'en soit plaint. Peu de jurisconsultes ont plus été loués que lui. Son talent était tel qu'on le regardait comme un second Scévola. Il avait un esprit très-délié ; on l'appelait le père des subtilités, et on l'accusa d'avoir apporté beaucoup de confusion dans les écoles par ses contradictions. Il fut conseiller du duc de Milan et comte palatin, et mourut à Pavie, le 15 mai 1425.

B—I.

CASTELLO (CASTELLO DA), de Bergame, historien ou chroniqueur du 14<sup>e</sup> siècle, a laissé en latin une *Chronique*, écrite d'un style barbare, et qui est de peu d'utilité pour l'histoire générale de l'Italie, parce que l'auteur s'étend rarement au delà des événements et des intérêts de sa patrie ; mais cette raison même la rend intéressante pour tout ce qui regarde Bergame et les anciennes familles de cette ville ; on y trouve fidèlement décrit l'état déplorable où elle fut réduite par les guerres civiles. Il y prit part lui-même, et raconte les faits dont il fut témoin. Son récit s'étend depuis 1578 jusqu'en 1407, époque où il cessa d'écrire, et peut-être aussi de vivre. Muratori a publié cette chronique dans le t. 16 de ses *Scriptores Rerum Italic.* G—É.

CASTELLOZA (la dame) brilla parmi les poètes du 15<sup>e</sup> siècle. Les anciens biographes des troubadours ont négligé de recueillir l'année de sa naissance et celle de sa mort. Ils nous apprennent seulement qu'elle était née en Auvergne, d'une famille

noble ; qu'elle avait épousé True de Maironna ; qu'elle aimait éperdument le seigneur Armand de Bréon ; que celui-ci se montra insensible à ses feux, et que cependant la dame de Castelloza était moult gaie, moult bien enseignée et moult belle (*et era una donna moult gaia, moult insegnada, et moult bella*). Cet éloge, *bien enseignée*, est souvent donné, par les historiens des troubadours, aux dames des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles ; mais cet enseignement ne consistait guère, comme l'a remarqué M. Emeric-David, « que dans la lecture de quelques romans, dans l'art des « vers et de la musique, et surtout dans le talent de « la conversation. C'était au reste beaucoup, ajoutait-il, que l'enseignement des dames pour parvenir à polir les mœurs des chevaliers eux-mêmes et pour hâter les progrès de la civilisation « générale. » Castelloza devint poète dans l'exaltation d'un amour malheureux. Elle composa en langue romane des petits poèmes lyriques ou chansons d'amour, dont deux ont été publiés par M. Raynouard dans son *Choix de poésies originales des troubadours* (t. 3, p. 368 et suiv.), et par M. de Rochegude dans le *Parnasse occitanien*. Les vers de la dame Castelloza sont, avec ceux de la comtesse de Die, les chefs-d'œuvre des dames troubadours. On trouve dans ces poésies légères, autant et mieux peut-être que dans les chroniques du moyen âge, le tableau des mœurs de cette époque. Quelle dame voudrait aujourd'hui faire circuler, dans les villes et dans les châteaux, des vers où elle dirait, comme la Sapho d'Auvergne, à l'amant qui la dédaignerait : « Je vous aime, et j'y trouve ma satisfaction, quoique « tout le monde dise qu'il sied mal à une dame de « faire à un chevalier des prévenances d'amour... » « Ceux qui le disent ne savent pas bien aimer. Est « bien fou qui me blâme de cet amour... Je m'imagine sans cesse être au moment de vous posséder... « Je n'ai de joie que dans l'illusion d'un pareil « songe... je ne vous le fais point dire, je vous le dis « moi-même. Il n'y a plus de remède à mon mal : « je meurs, si vous ne voulez le guérir. Si vous me laissez mourir, vous ferez un grand péché devant Dieu « et devant les hommes. » Mais, du nombre des hommes, la dame Castelloza exceptait sans doute son mari, car il est vraisemblable que True de Maironna ne voyait pas le grand péché dans l'indifférence du seigneur Armand de Bréon pour sa femme. Voy. l'*Histoire littéraire des troubadours*, t. 2, p. 467, et l'*Histoire littéraire de France*, t. 18, p. 580. V—VE.

CASTELNAU (MICHEL DE), sieur de la Mauvisière, né dans la terre de ce nom, en Touraine, vers 1520, petit-fils de Pierre de Castelnau, l'un des écuyers de Louis XII, était le cadet de neuf enfants. Ses études terminées, son père le fit voyager en Italie ; il visita ensuite l'île de Malte, où il séjourna quelque temps, puis vint demander du service à l'armée française en Piémont. Le courage dont il fit preuve en différentes occasions lui mérita l'estime du cardinal de Lorraine, qui le prit sous sa protection, l'emmena avec lui à Malte, et lui proposa de le faire recevoir chevalier. Il remercia le cardinal, et obtint la permission de rejoindre l'armée dans la Picardie,

attaquée par les Espagnols. Le connétable de Montmorency, occupé de négocier la paix (signée en 1559 à Cateau-Cambresis), le chargea de quelques commissions qui exigeaient de la dextérité et de la prudence. Il s'en acquitta si bien, que, sur la demande du connétable, le roi Henri II l'envoya en Écosse avec des dépêches pour Marie Stuart, fiancée au dauphin (depuis François II), et d'Écosse en Angleterre, près d'Élisabeth, qui conservait des prétentions sur Calais. Il fut convenu que cette ville resterait à la France pendant huit ans, au bout duquel temps elle retournerait à l'Angleterre; mais à condition que, pendant ces huit années, les Anglais laisseraient la France en paix. Castelnau fut ensuite envoyé, avec le titre d'ambassadeur, en Allemagne, pour détourner les princes de favoriser les protestants; en Savoie, et enfin à Rome, pour s'assurer des dispositions de Paul IV, à l'égard de la cour de France. Ce pontife était mort pendant qu'il était à Rome; il reçut l'ordre d'y rester pour influencer sur l'élection de son successeur. Après la mort de François II, il accompagna Marie Stuart, sa veuve, en Écosse, et y resta une année auprès d'elle. A son retour, employé en Bretagne contre les protestants, il y fut fait prisonnier dans une rencontre, et conduit au Havre; mais, échangé presque aussitôt, il servit au siège de Rouen, se distingua à la bataille de Dreux, puis concourut à la reprise du Havre sur les Anglais, en 1565; et enfin, pendant toutes les guerres civiles, il continua à servir l'État de son épée et de ses conseils. Henri III l'envoya une seconde fois en Angleterre en 1574, et il y demeura dix années. Lorsqu'il revint en France, il annonça que son intention était de rester fidèle à l'autorité de son roi légitime, et qu'il ne reconnaissait point celle de la ligue; cette action courageuse lui fit perdre son gouvernement de St-Dizier, que le duc de Guise lui ôta pour le donner à l'une de ses créatures. Son château de la Mauvissière avait été détruit pendant les troubles; de sorte qu'après tant de services rendus, il se trouvait dans un état voisin de la misère, lorsque Henri IV lui donna un commandement dans son armée. Ce prince connaissait l'attachement de Castelnau à la religion romaine, mais il le savait incapable de trahir sa confiance. Castelnau mourut à Joinville en 1592, dans sa 72<sup>e</sup> année. Ce fut pendant sa dernière ambassade en Angleterre qu'il écrivit ses *Mémoires* pour l'instruction de son fils; ils commencent à la mort de Henri II, en 1559, et finissent en 1570, à la troisième paix avec les protestants; ils ont été imprimés pour la première fois à Paris, 1621, in-4°; avec des additions de Le Laboureur, Paris, 1659, 2 vol. in-fol.; et enfin avec de nouvelles additions, par Jean Godefroy, Bruxelles, 1731, 3 vol. in-fol.; cette édition est la plus ample et la plus recherchée; les deux premières conservent cependant quelques partisans parmi les curieux (1). Castelnau est un écrivain impartial et véridique, et

ses *Mémoires* sont le meilleur ouvrage que l'on puisse consulter sur la partie d'histoire qui y est traitée: c'est le jugement qu'en ont porté le P. Le-long, Lenglet Dufresnoy et d'autres critiques. Il a encore traduit du latin de Rainus, un *Traicté des façons et coutumes des anciens Gauloys*, Paris, 1559 et 1581, in-8°. On conserve de lui plusieurs lettres intéressantes en Angleterre, parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Londres et des bibliothèques Cottonienne et Harléienne. On dit que Castelnau, dans sa jeunesse, avait la mémoire si heureuse qu'il retint presque en entier un sermon prêché par Montluc devant le roi, et le répéta au cardinal de Lorraine.

W—s.

CASTELNAU (JACQUES DE CASTELNAU-MAUVISSIÈRE, marquis DE), petit-fils du précédent, fit ses premières armes en Hollande, et s'y distingua dans toutes les actions de guerre où il se trouva. Il leva un régiment de son nom, qu'il conduisit au siège de Corbie et à celui de la Capelle. Fait prisonnier dans une embuscade où son cheval fut tué sous lui, enfermé dans la citadelle de Cambrai, il se sauva en descendant des bastions et en remontant la contrescarpe. Au siège du Catelet, en 1638, il reçut à un assaut deux coups de mousquet dans ses armes; à celui d'Hesdin, une mousquetade lui cassa la jambe dans le fossé. Créé maréchal de bataille en 1644, il passa sur les abattis de bois au premier combat de Fribourg, s'attacha à la palissade du retranchement d'une redoute, arracha les pieux, et s'empara de la redoute. Au second combat, qui commença le matin et ne finit que le soir, il reçut cinq coups de mousquet, et conserva son poste. En 1645, à la bataille de Nordlingue, il prit le village d'Alterem, où Mercy, général des Impériaux, fut tué: Castelnau y eut deux chevaux tués sous lui, et reçut six coups de mousquet sur son corps ou dans ses armes. Un des coups lui avait percé l'aîne droite, la vessie et le haut de la cuisse gauche: on jugea sa blessure mortelle, il en guérit. Le roi le fit maréchal de camp. Il servit au siège de Mardik, où il fut blessé, et à celui de Dunkerque, en 1646. Créé lieutenant général en 1650, il servit en Guienne sous le maréchal de la Meilleraie, et au siège de Rhétel sous le maréchal du Plessis. En 1655, il servit aux différents sièges que fit Turenne, et courut le plus grand danger à celui de Ste-Menould. Il surprit le Catelet, où trois régiments ennemis furent tués ou faits prisonniers. En 1655, il eut le commandement général dans le Hainaut, et obtint plusieurs avantages sur les Espagnols. En 1656, il commanda l'armée de Flandre en l'absence de Turenne, et passa trente nuits entières dans la tranchée devant Valenciennes. Au siège de Dunkerque, on le vit à toutes les attaques et à tous les travaux. A la bataille des Dunes, il commanda l'aile gauche de l'armée, rompit la cavalerie espagnole, et tomba sur trois bataillons qui mirent bas les armes. Il retourna au camp devant Dunkerque, emporta le fort Léon, et y fit faire un travail qu'il jugeait nécessaire. Étant venu à pied pour le mieux considérer, il y reçut un coup de mousquet dans le côté gauche, au défaut des côtes; il monta à cheval

(1) Les *Mémoires de Castelnau* ont été réimprimés sans les additions de Le Laboureur et de J. Godefroy dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France* publiée par Petitot (voy. ce nom) 4<sup>e</sup> série.

et se rendit à Mardik : la balle était restée dans son corps ; on le transporta à Calais, où il mourut le 15 juillet 1658, à l'âge de 58 ans, un mois après avoir été nommé maréchal de France. D. L. C.

CASTELNAU (HENRIETTE-JULIE DE). Voyez MURAT.

CASTELVETRO (LOUIS), célèbre critique italien, naquit à Modène, en 1505. Sa famille était noble et ancienne ; son éducation fut soignée. Il étudia successivement dans les universités de Bologne, de Ferrare, de Padoue et de Sienna, et y fit admirer ses progrès. Pour obéir à son père, il prit dans cette dernière université ses degrés dans la faculté de droit, et fut même reçu docteur. Il y fut aussi reçu de l'académie des *Intronati*, ce qui lui plut davantage. Sa mauvaise santé l'ayant forcé de retourner dans sa patrie, et d'interrompre pendant quelque temps ses études, il contribua très-activement à y ramener le goût des belles-lettres, et fréquenta très-assidûment l'académie qu'on venait d'y établir. La foi de cette académie tout entière étant devenue suspecte, elle fut obligée de signer, en 1542, un formulaire qui lui fut présenté par ordre du cardinal Contarini ; Castelvetro le signa comme les autres académiciens. En 1555, il eut, avec Annibal Caro, une querelle littéraire dont nous avons déjà parlé. (Voy. ANNIBAL CARO.) Castelvetro critiqua trop sévèrement la *canzone* du Caro, *Venite all' ombra de' gran gigli d'oro*, d'abord, il est vrai, dans une lettre particulière, et qui n'était pas destinée à l'impression, mais ensuite publiquement, à plusieurs reprises, et avec une sorte d'obstination. Annibal Caro, dans ses défenses et dans son *Apologie*, mit encore plus d'aigreur et d'emportement. Les choses une fois sur ce pied, il fut impossible, quelque chose que l'on pût faire, de réconcilier ces deux ennemis. Les amis et les biographes du Caro ont reproché au Castelvetro d'avoir cherché à le rendre suspect au cardinal de Trente et au grand-duc Cosme 1<sup>er</sup> : ce reproche est dépourvu de preuves. Castelvetro fut même accusé d'avoir fait assassiner, par un domestique à lui, en 1555, Alberico Longo, jeune poète, qui était intime ami du Caro ; mais il protesta toujours de son innocence, et le domestique, traduit devant les tribunaux, fut absous. D'une autre part, on soupçonna le Caro d'avoir voulu faire assassiner Castelvetro, et si ce fut sans fondement, il a été accusé, avec plus d'apparence de raison d'avoir contribué à la persécution dont son malheureux censeur fut l'objet. La signature du formulaire n'avait pas dissipé tous les nuages élevés contre la foi de quelques académiciens de Modène. Les soupçons et les dénonciations recommencèrent ; en 1557, plusieurs furent arrêtés, envoyés à Rome, et jetés dans les prisons du saint-office. Les autres se sauvèrent, et l'on croit que Castelvetro se retira et se cacha dans les États du duc de Ferrare. Ils étaient principalement accusés de partager les opinions nouvelles, et d'avoir traduit et publié des ouvrages écrits en latin par les novateurs ; Castelvetro l'était particulièrement d'avoir traduit un livre de Mélancthon. Il se laissa enfin persuader d'aller à Rome pour se justifier, et rendre compte de sa foi,

il obtint un sauf-conduit, et eut pour prison le couvent de Ste-Marie *in Via*, avec la permission d'y voir qui il voudrait. Après avoir subi quelques examens, étant instruit que l'affaire ne prenait pas un tour favorable pour lui, il s'échappa de Rome pendant la nuit, et parvint, à travers mille dangers, en lieu de sûreté. Condamné et excommunié à Rome comme hérétique contumace, en 1561, il se retira à Chiavenna avec son frère Jean-Marie, aussi condamné comme complice de sa fuite. C'est alors qu'Annibal Caro est accusé de s'être joint peu généreusement aux ennemis de Castelvetro ; il ne le fit pas juridiquement ; mais on ne peut nier qu'il n'ait mis dans son *Apologie* des inculpations malignes. Il finit même en le recommandant, en toutes lettres, *aux inquisiteurs, au prévôt et au grand diable d'enfer*. Il eut donc une part au moins indirecte à cette persécution, qui serait encore odieuse, quand les accusations eussent été fondées, mais que Muratori, dans sa *Vie du Castelvetro*, assure être dépourvues de tout fondement. Le concile de Trente était alors assemblé. L'accusé y avait des amis ; ils lui donnèrent quelques espérances d'adoucissement à son sort : il présenta une supplique au pape Pie IV, pour qu'il lui fût permis de se présenter devant le concile même et de s'y justifier ; mais le tribunal de l'inquisition étant déjà saisi de cette affaire, le pape exigea que Castelvetro comparût à Rome, et y allât purger sa contumace. La terreur que les premières rigueurs lui avaient inspirée l'empêcha d'obéir et de retourner en Italie. De Chiavenna, il se rendit à Lyon. La guerre déclarée entre les catholiques et les protestants l'y exposa à de nouveaux dangers. C'est là que le feu ayant été mis à sa maison, il cria aux personnes qui l'aidaient à sauver ce qu'il pouvait de ses effets et de ses papiers : « Sauvez ma *Poétique*. » Obligé de fuir de la ville, il ne s'échappa qu'avec beaucoup de peine, se retira d'abord à Genève, et retourna ensuite à Chiavenna, où il fut engagé par quelques jeunes gens, amis de l'étude, à leur donner tous les jours une leçon sur Homère, et une sur la *Rhétorique* de Cicéron. Le bon accueil que son frère avait reçu à la cour de l'empereur Maximilien II détermina Louis à se rendre à Vienne. Il y dédia à ce souverain l'ouvrage qu'il avait mis tant d'ardeur à sauver des flammes, et celui de tous les siens auquel il attachait le plus de prix, son *Exposition de la Poétique d'Aristote*. La peste le força de quitter Vienne et de retourner encore à Chiavenna, où il mourut, le 21 février 1571, exilé de sa patrie pour des opinions que des écrivains très-orthodoxes assurent même n'avoir pas été les siennes. On reconnaît qu'il était sobre et parfaitement réglé dans ses mœurs. Sans cesse appliqué à l'étude, il ne voulut point se marier, dans la crainte d'être distrait par les embarras du ménage. Son désintéressement était extrême ; il abandonna tout son bien à l'un de ses frères, et ne se réserva que le plus étroit nécessaire. Il était plein de zèle et de chaleur pour ses amis ; mais il avait dans la critique une sévérité qui lui fit beaucoup d'ennemis, et dans le caractère une franchise qui ne lui en fit peut-être pas moins. Il était très-savant dans la langue grecque, et avait même appris l'hé-

breu d'un juif modénois, nommé David. Il écrivait en latin avec plus d'élégance qu'en italien; il fit cependant en italien la plupart de ses ouvrages. Les principaux sont : 1° *Ragioni di alcune cose segnate nella canzone di Annibal Caro : Venite all' ombra dei gran gigli d'oro*, sans date et sans nom de lieu (Modène), in-4°, et Venise, 1560, in-8°. C'est l'écrit qui occasionna entre le critique et l'auteur critiqué une querelle si longue et si envenimée. On le trouve joint à l'apologie d'Annibal Caro, intitulée : *Apologia degli accademici di Banchi di Roma*, etc., Parme, 1558, in-4°. 2° *La Poetica d'Aristotile vulgarizzata e sposta per Lodovico Castelvetro*, Vienne, 1570, in-4°. Ce n'est pas seulement Dacier, traducteur et commentateur français de la *Poétique* d'Aristote, qu'il en faut croire sur cette traduction et sur ce commentaire italien, ni Alessandro Piccolomini, traducteur et commentateur italien du même ouvrage (voy. Alexandre PICCOLOMINI) : les critiques les plus savants et les plus désintéressés ont tous été du même avis sur l'abus que l'auteur y a fait de son érudition et de la sagacité de son esprit, sur les sophismes et les paralogismes où sa subtilité l'entraîne, sur la confusion d'objets, souvent étrangers au texte et aux principes d'Aristote, dont il surcharge son commentaire, et sur les critiques hasardées et souvent injustes auxquelles il se livre sans nécessité, quelquefois même hors de propos. Le style d'ailleurs en est pénible et obscur, défaut que l'on peut reprocher à tout ce qu'il a écrit dans sa langue naturelle. Cette édition de la *Poétique* d'Aristote contenait quelques passages qui la firent prohiber en Italie, ce qui la fait rechercher, et en rend les exemplaires assez rares et fort chers. Après la mort de Castelvetro, l'on en fit une seconde édition, Bâle, 1576, in-4°, qui n'est pas non plus très-commune, et où les endroits suspects ont été retranchés : on a marqué par des astérisques la place qu'ils occupaient dans la première. Les curieux les réunissent, et, toutes deux ensemble, elles sont d'un prix excessif. 3° *Correzioni di alcune cose nel dialogo delle lingue (l'Ercolano) del Varchi, ed una Giunta al primo libro delle prose di messer Pietro Bembo, dove si ragiona della volgar lingua*, Bâle, 1572, in-4°, et Modène, 1575, in-4°, sans nom d'auteur. On trouve les *Corrections* jointes à l'*Ercolano* du Varchi dans la bonne édition de ce dernier, donnée par Comino, Padoue, 1744, 2 vol. in-8°; et la *Giunta* aux *Prose* du Bembo, dans l'édition aussi très-estimée de cet ouvrage, Naples, 1714, 2 vol. in-4°. 4° *Esaminazione sopra la rettorica (di Ciccone) a Gaio Erennio fatta per Ludovico Castelvetro*, Modène, 1653, in-4°. Ce sont les leçons qu'il avait données à Chiavenne, avant son voyage de Vienne. 5° *Sposizionc delle rime del Petrarca*, ou plutôt : *le Rime del Petrarca brevemente sposte da Lodovico Castelvetro*, Bâle, 1582, in-4°. Ces notes, qu'il n'eut pas le temps d'achever, sont souvent piquantes par leur originalité, mais souvent aussi peu justes, et d'un rigorisme de critique qui n'est pas assez tempéré par le goût et le sentiment de la poésie. Ménage, au sujet de ces notes, a qualifié l'auteur de critique *accuratissimo ed acutis-*

*simo*. Il y en a une fort belle édition de Zatta, Venise, 1756, 2 vol. in-4°, et quelques exemplaires in-fol., avec plus de deux cents gravures. 6° *Opere varie critiche di Lodovico Castelvetro non più stampate, colla vita dell' autore scritta da Lodovico Antonio Muratori*, Lione (Milan), 1727, in-4°. Cette vie donne une idée très-avantageuse du caractère, comme du savoir et des talents de Castelvetro. On reproche à Muratori trop de partialité, surtout relativement à la querelle avec Annibal Caro, auquel il n'épargne pas les plus odieuses imputations. Les œuvres diverses recueillies dans ce volume sont des morceaux détachés de critique, et de simples notes sur différents sujets. Il y en a sur des questions particulières de critique et de philologie, d'autres sur des passages de plusieurs auteurs, sur des églogues de Virgile, sur quelques endroits du poème de Dante, sur des comédies de Térence, et un très-grand nombre sur Platon et sur la traduction latine de Marsilio Ficino. Celles-ci sont à la fin du volume, et en occupent environ 120 pages. G—É.

CASTERA. Voyez DUPERRON.

CASTEX (BERTRAND-PIERRE, baron, puis vicomte), général français, né le 29 juin 1771, à Pavie en Languedoc (Gers), fut d'abord par sa famille destiné au barreau; mais comme il faisait à Bordeaux ses études de jurisprudence, la révolution éclata; il fut entraîné dans la carrière des armes, et entra, en 1792, comme maréchal des logis, dans une compagnie départementale formée à Auch à cette époque, et qui fut, l'année suivante, incorporée dans le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Castex fit ses premières armes en Espagne, et parvint promptement au grade de lieutenant. Il fit ensuite en Italie les mémorables campagnes de 1796, 1797, 1798 et 1799, passa capitaine et devint aide de camp du général Kilmann. Le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs, réuni à l'armée d'observation des Pyrénées, entra bientôt en Espagne sous les ordres du général Gouvion St-Cyr. Castex devint alors chef d'escadron, puis fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la création de l'ordre. On l'attacha ensuite comme major au 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs, et il fit la campagne de 1805 en Allemagne. Ses talents militaires se développèrent de la manière la plus brillante pendant la campagne suivante. Il fut nommé colonel sur le champ de bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806. Cité au bulletin de l'armée pour une charge brillante exécutée à la tête du 7<sup>e</sup> de chasseurs, et sous les yeux de l'empereur, il recueillit de sa bouche les paroles suivantes : « Allez dire à votre régiment que je savais depuis longtemps que les chasseurs valaient mieux que les Saxons et les Prussiens. Vous êtes un brave; je vous nomme colonel. » Napoléon lui confia le 20<sup>e</sup> régiment de la même arme, à la tête duquel il se fit encore remarquer à Eylau et à Friedland, et mérita d'être nommé successivement officier et commandant de la Légion d'honneur. En 1807, il reçut le titre de baron avec une dotation. Après s'être signalé pendant la campagne de 1809, Castex fut élevé au grade de général de brigade à la suite de la bataille

de Wagram. La paix de Tilsitt lui permit de rentrer en France, où il fut chargé de l'inspection des troupes à cheval de la 5<sup>e</sup> division militaire (chef-lieu Strasbourg). C'est alors (1810) qu'il s'allia à la famille de Darstein, et depuis ce moment l'Alsace remplaça dans ses affections le pays qui l'avait vu naître. Pendant la campagne de Russie, il commandait l'avant-garde du 2<sup>e</sup> corps. Les avantages qu'il obtint sur l'ennemi, notamment au passage de la Bérésina, où il fut blessé, lui valurent le grade de général major des grenadiers à cheval de la garde. Il commanda l'arrière-garde du 2<sup>e</sup> corps dans la retraite, depuis Borisof jusqu'à Vilna. Il se fit aussi remarquer, les 26 et 27 août 1813, à la bataille de Dresde, et fut cité avec éloge à cette occasion dans le bulletin. Il prit encore part aux journées de Leipsick et de Hanau, et fut nommé général de division le 28 novembre de la même année. Envoyé à l'armée commandée dans les départements belges par le général Maison, Castex eut sous ses ordres 4,000 chevaux de la garde, et fut blessé, en 1814, devant la ville de Liège. Obligé de se replier sur Anvers, il défendit vaillamment les abords de cette place contre la cavalerie ennemie, jusqu'au moment où il fut contraint de s'y renfermer. Il entra en France avec les troupes de la garnison de cette ville, et ne fut point compris parmi les généraux employés par Louis XVIII : il en reçut néanmoins la croix de St-Louis. Pendant les cent jours, Castex eut le commandement de la cavalerie qui, sous les ordres du général Lecourbe, fit une campagne si remarquable aux environs de Belfort. Il avait son quartier général dans la petite ville de Mulhausen. Mis en non-activité au second retour du roi, il se retira dans sa terre du Val-de-Villé en Alsace ; mais il en fut rappelé en 1817, pour commander la 6<sup>e</sup> division militaire à Besançon. Il conserva ce commandement jusqu'en 1823, et les regrets qu'il emporta en quittant la Franche-Comté sont le meilleur témoignage du bien qu'il y fit. Durant cet intervalle, il avait été nommé grand officier de la Légion d'honneur (24 avril 1820), commandant de St-Louis (1<sup>er</sup> mai 1820), enfin vicomte. Appelé, en 1823, à servir en Espagne, il reçut la grande croix de l'ordre de St-Ferdinand. Après avoir été chargé de plusieurs inspections de cavalerie, il passa en 1827 au commandement de la 5<sup>e</sup> division militaire, et fut nommé au mois de novembre de cette même année grand-croix de l'ordre de St-Louis. En 1824, il fut élu député par les électeurs du Bas-Rhin, et se montra à la chambre, où il siégea jusqu'en 1827, animé des sentiments les plus sages et les plus modérés. A la suite des événements de 1830, Castex se retira dans ses propriétés d'Alsace, et fut élu par son canton, en 1833, membre du conseil général du Bas-Rhin. Ce général est mort en 1842. Une rue de Paris avait depuis longtemps reçu son nom. D—R—R.

CASPI (JEAN-BAPTISTE), célèbre poète italien, naquit en 1721, fit ses études au séminaire de Montefiascone, y fut ensuite professeur, et obtint un canonicat dans cette cathédrale. Il eut de bonne heure beaucoup de goût pour les voyages. Après en avoir

fait un en France, il retourna en Italie. Le duc de Rosenberg, qu'il avait connu à Florence, gouverneur du prince de Toscane Léopold, depuis grand-duc, et ensuite empereur, étant de retour à Vienne, engagea l'abbé Casti à l'y aller joindre, et le présenta à Joseph II. Ce monarque avait assez d'esprit pour apprécier celui de notre poète, et il l'admit souvent à ses entretiens familiers. Casti, dans cette cour, chercha et saisit toutes les occasions d'en visiter d'autres, en s'attachant à plusieurs ambassades, mais sans fonctions et sans titre. C'est ainsi qu'il fut présenté à l'impératrice de Russie, Catherine II. Aussi capable que Joseph II de goûter son esprit, elle lui fit l'accueil le plus flatteur. Il vit aussi la cour de Berlin, et quelques autres cours d'Allemagne. De retour à Vienne, le prince de Rosenberg, son ami, qui était directeur des spectacles de la cour, lui fit donner, après la mort de Métastase, le titre et l'emploi de *poeta cesareo*, ou poète de l'empereur. Après la mort de Joseph II, auquel il était personnellement attaché, il demanda sa retraite et alla se fixer à Florence, où il a composé une grande partie de ses ouvrages. En 1798, il vint à Paris. Quoique déjà fort âgé, il conservait toute la force et toute l'activité de son esprit. Sa gaieté, sa naïveté doucement maligne, son expérience du monde, et les observations qu'il avait faites dans les cours où il avait voyagé, rendaient sa conversation extrêmement piquante, et, ce que le genre de ses poésies pourrait ne pas indiquer aussi bien, son caractère était solide, sa conduite régulière : il joignait enfin aux qualités aimables celles qui inspirent et qui forcent même l'estime. Jusque dans ses dernières années, il écrivait sans cesse, ne passait aucun jour sans faire tantôt une nouvelle, tantôt quelque correction ou quelque addition à son grand poème, et composait souvent dans une seule matinée dix ou douze octaves. Loin d'être refroidie par la vieillesse, sa tête était si ardente, qu'il était quelquefois obligé de recourir à des moyens pour ainsi dire mécaniques pour la calmer. Par exemple, il avait sur son lit, où il travaillait toujours, un jeu de cartes, et, quand il sentait son imagination trop exaltée et trop tendue, il jouait tout seul et tout haut une partie, riait comme un enfant des bons coups qu'il se faisait à lui-même, puis se remettait gaiement au travail. Dans le mois de février 1805, étant sorti fort tard, et par un très-grand froid, d'une maison où il avait dîné, il fut saisi et comme frappé subitement d'un mal qui ne laissa aucune prise aux secours de l'art. Il avait 82 ans, et sa mort parut prématurée. Un grand nombre de gens de lettres italiens et français assistèrent à ses funérailles. Le docteur Corona, savant médecin italien, y prononça un discours éloquent, dont l'extrait fut inséré en français dans la *Décade philosophique*. Les deux principales productions de Casti sont ses *Novelles galantes* et ses *Animaux parlants*. Douze de ces nouvelles avaient été imprimées en Italie, sans nom d'auteur ni de lieu, sans date et très-incorrectement ; elles furent réimprimées avec beaucoup de soin à Paris, sous ce titre : *Novelle galanti dell' ab. C. nuova edizione*



*corretta et ricorretta*, Londres (Paris), Molini, 1795, in-8°. Dans les dernières années qu'il passa en Italie, et depuis son arrivée à Paris, Casti augmenta considérablement ce recueil. A sa mort, il se montait à quarante-huit nouvelles, qui furent imprimées l'année suivante : *Novelle di Giamb. Casti in 3 volumi*, Paris, an 12, 1804. Il y en a plusieurs qui sont des poèmes d'une certaine étendue, telles que l'*Origine di Roma*, en 2 parties, l'*Apoteosi*, idem, et la *Papessa*, en 3. Elles sont presque toutes extrêmement libres, mais d'un style plein de vivacité, d'originalité et d'élégance (1). C'est à Paris qu'il termina et qu'il eut la satisfaction de faire imprimer son grand poème : *Gli Animali parlanti, poema epico, diviso in 26 canti, di Giamb. Casti*, Paris, an 40 (1802), 3 vol. in-8° (2). On a mis à la fin quatre longs apologues ou petits poèmes du même auteur et du même genre, mais étrangers à l'action des *Animaux parlants*. On a fait depuis plusieurs éditions de ce poème en Italie, où il a placé l'auteur parmi les poètes du premier rang. La licence qui y régnait quelquefois, et plus habituellement dans ses nouvelles, a blessé quelques esprits sévères; mais il faut avouer que, chez une nation dans laquelle les nouvelles de Boccace sont classiques, on aurait un peu mauvaise grâce à rejeter celles de Casti. Peu de temps après son retour de Russie, il avait composé un poème satirique en 12 chants, dont la cour de Catherine II lui avait fourni le sujet, et intitulé : *Poema Tartaro*; l'action est transportée en Asie, et sous des noms supposés. La Russie est appelée *Mogollia*; St-Petersbourg, *Caracora*; l'impératrice, *Caltuna*; le czar Pierre III, son mari, *Ottai*; le grand-duc Paul, qui a régné depuis, *Cajucco*; Orloff le favori, *Cuslucco*; son frère Alexis, *Ataja*; ses autres frères, *Cas*, *Patuff* et *Taffer*; le favori Potemkin, *Toto Toclacci*, etc. L'ouvrage n'est pas toujours aussi plaisant que le sujet et tout cet appareil semblent l'annoncer. Il est vrai qu'on ne l'a point encore tel que l'auteur l'avait fait; les trois éditions qui en ont paru en Italie, et dont la dernière est de 1805, Milan, 2 vol. petit in-42, sont incorrectes, et visiblement faites d'après de mauvaises copies. Il en existe une plus régulière parmi les manuscrits de l'auteur. On a aussi de lui un petit recueil de poésies lyriques ou de *rime anacréontiche*, fort agréables, et deux opéras bouffons ou *drammi giocosi per musica*, d'un genre très-original et très-gai. L'un est intitulé : *la Grotta di Trofonio*, où il prend la liberté de se moquer des prétendus philosophes, et l'autre *il Re Teodoro in Venezia*, tiré d'un épisode du roman de *Candide* de Voltaire. Celui-ci est plus connu en France; il y a été mis au théâtre avec un succès auquel la belle

musique de Paesiello a beaucoup contribué; mais l'ouvrage même a un degré de mérite fort rare dans ces sortes de pièces. L'origine en est remarquable. Ce fut Joseph II lui-même qui donna ce sujet à traiter à son *poeta cesareo*; et les traits les plus piquants, tels que :

Senza soldi e senza regno  
Brutta cosa è l'esser Re;

et :

Che ne dici tu, Taddeo?  
È un birbante, è un conte, è un Re?  
Qual Berlich, qual Asmodeo  
Mi dirà che diavol è?

furent ceux dont l'empereur s'amusa le plus. Or connaît un autre opéra bouffon de Casti, peut-être encore plus original, dont Cicéron est le héros, et la conjuration de Catilina le sujet. On croirait qu'il n'y aurait pas là le mot pour rire, et cependant, quand on a pris son parti de ne se pas fâcher de cette espèce de profanation de l'un des noms les plus respectables, on y rit presque d'un bout à l'autre. La grande *aria buffa* du rôle de Cicéron est la composition de sa belle harangue contre le conspirateur. Il cherche dans sa tête, essaye plusieurs débuts, et est enfin au comble de la joie quand il a trouvé *quo usque tandem*, qu'il va, dit-il, improviser au sénat, *Alfine, alfin l'ho ritrovato*, etc. Le sénat assemblé, on fait silence, après que les sénateurs ont chanté tous ensemble :

Or cominci l'orazione  
Marco Tullio Cicerone.

Il prononce sa harangue, interrompue vingt fois par des *vivat* et des *bravo*; enfin cette célèbre séance du sénat forme le final le plus comique. Plusieurs autres ouvrages inédits de différents genres sont à Paris, entre les mains d'un digne et fidèle ami de la mémoire de l'auteur. G—É.

CASTIEL-I-ARTIGUEZ (JUAN-PEREZ), licencié, frère du tiers-ordre de St-François, naquit à Valence à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Fils d'un architecte, il mania, dans son adolescence, le crayon et le compas; mais, doué d'une imagination vive et de beaucoup d'esprit, il voulut se consacrer aux lettres. Malheureusement il ne trouva que de mauvais maîtres, et ne lut jamais les auteurs classiques. Il avait une grande facilité à faire les vers, et, dans sa vieillesse même, il s'arrachait au sommeil pour se livrer à son inspiration. Au milieu des ombres de la nuit, il écrivait sur les murs de sa chambre avec un crayon, des *rimas*, qu'il transcrivait le jour sur le papier. Sans règles, sans livres, sans art, il ne put rien faire de grand; mais il ne fit rien de médiocre. Il causait avec vivacité et enjouement. Le célèbre Grégorio Mayans, qui l'avait connu particulièrement, dit qu'il eût fait des ouvrages d'un grand intérêt, s'il eût mis dans ses écrits tout l'esprit de sa conversation. Castiel-I-Artiguez publia : 1<sup>o</sup> *Recrea del alma fiel*, Valence, 1722, in-8°. Cette récréation, en vers, de l'âme fidèle, contient quarante-six gazouillements (*Gorgeos*). 2<sup>o</sup> *Politica christiana*,

(1) Plusieurs de ces nouvelles ont été imitées par des poètes français, entre autres la *Bulle d'Alexandre VI*, par Andrieux, Paris, an 9 (1802), broch. in-8°; les *Culottes de St. Griffon* par Villetard, Paris, 1805, in-48.

D—R—R.

(2) Autre édition, Paris, Baudry, 1820, 3 vol. in-42; autre, Paris, Brissot-Thivars, 1825, 3 vol. in-48. Les *Animaux parlants* ont été traduits en vers et librement par M. Louis Mareschal, Paris, Brissot-Thivars, 1819, 2 vol. in-8°; en prose, par M. P. Paganel, Liège et Paris, 1818, 3 vol. in-48.

D—R—R.

*aforismos de Prudencia, en verso de varios metros*, Valence, 1725, in-8°. On y trouve des moralités pour tous les états, une invocation à la Vierge en *redondillas*, la bataille angélique, la triomphe de St. Michel, etc. 3° *Empeño de Amor divino contra Lucifer sobervio, a favor del Alma amada*, Valence, 1725, in-8°; ce sont des réflexions en vers, l'histoire poétique de la création d'Adam et Eve, les miracles du saint sacrement, etc. 4° *Breve Tratado de la orthographia española*, Valence, 1727, in-8°. L'auteur y explique les lettres de l'alphabet, les signes de la ponctuation et les parties du discours. Ce poète du tiers-ordre dédia trois de ses ouvrages à la Vierge, et le quatrième à l'immaculée Conception. V—V.

CASTIGLIONE (BALTHASAR), l'un des plus élégants écrivains d'Italie, naquit le 6 décembre 1478, à Casatico, maison de campagne appartenant à sa famille, dans le Mantouan. Son père, noble d'extraction, s'était allié aux souverains de cet État, en épousant une Gonzague. Balthasar fit ses études à Milan, où il eut pour maître dans la langue latine George Merula, et dans la grecque, Démétrius Chalcondyle. Il acheva de se former sous Béroaldo l'ancien. Destiné au métier des armes, il s'attacha d'abord au duc de Milan, Louis Storze; mais ce duché ayant été conquis par les Français, et Louis emmené prisonnier en France, Castiglione retourna à Mantoue, fut accueilli par le marquis de Gonzague, l'accompagna lorsqu'il alla au-devant de Louis XII à Pavie, et se trouva dans le cortège de ce roi, lors de son entrée solennelle à Milan. Quelques années après, il entra au service du duc d'Urbin : il en avait demandé la permission au marquis de Mantoue, qui ne la lui refusa pas, mais qui en conçut contre lui beaucoup de haine. Le duc d'Urbin, Guidubalde de la Rovère, lui donna le commandement d'une compagnie de cinquante hommes d'armes. Ce duc, ayant terminé quelques expéditions dont il était alors occupé, retourna dans ses États, et y conduisit avec lui Castiglione, qui devint bientôt un des ornements de cette cour magnifique et polie. Les qualités éminentes qu'il joignait au savoir, aux talents et aux manières les plus aimables, engagèrent le duc à le nommer, en 1505, son ambassadeur auprès du roi d'Angleterre, Henri VII. Il ne partit qu'au mois de septembre de l'année suivante, et, quoiqu'il ne fit que fort peu de séjour à Londres, il y acquit les bonnes grâces du roi, qui le nomma chevalier de ses ordres, et lui fit de magnifiques présents. Il était de retour à Urbin dès le mois de mars 1507, et fut chargé, peu de temps après, d'une mission importante auprès du roi Louis XII, qu'il alla trouver à Milan. Après la mort de Guidubalde, le duc François-Marie ne lui accorda pas moins de faveur, et, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus pendant la guerre entre le pape et les Vénitiens, à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes, il lui accorda le titre de comte, avec le fief et le château de Nuwillara, près de Pesaro. Le pape Léon X ayant succédé à Jules II, en 1513, le duc, qui connaissait les liaisons que Castiglione avait eues avec lui lorsqu'il était cardinal, le lui envoya pour

ambassadeur. Il eut à la cour de Léon les mêmes succès qu'il obtenait partout, et, pendant le séjour qu'il fit à cette cour, devenue le centre des lettres et des arts, il se lia d'amitié avec les littérateurs et les artistes les plus célèbres. Entré en grâce auprès du marquis de Mantoue, il épousa, en 1516, la fille du comte Torelli, qui réunissait à la naissance et à la fortune une beauté rare, les dons de l'esprit et les qualités du cœur. Les noces se firent à Mantoue, et le duc, voulant en quelque sorte réparer la disgrâce où il avait tenu longtemps Castiglione, les fit célébrer par des joutes, des tournois, et tous les divertissements publics et particuliers qui accompagnaient les mariages les plus illustres. Castiglione eut un fils l'année suivante; mais en 1519, dans la troisième année de cette union qui lui avait procuré et qui lui promettait tant de bonheur, sa femme mourut en couches d'un second enfant. Il était alors à Rome, occupé d'obtenir de Léon X, pour le nouveau duc d'Urbin, Frédéric, qui venait de succéder à François-Marie, le généralat des troupes de l'Église, qu'avait occupé son père. Après les premiers moments donnés à sa douleur, Castiglione reprit cette négociation, dont le succès, obtenu au mois de mars 1521, combla de joie le jeune duc. Il le servit ensuite d'une autre manière dans la guerre contre les Français, et fut renvoyé, en 1525, ambassadeur à Rome, après l'élection de Clément VII. Ce pape ayant à traiter, en 1524, les plus grands intérêts avec l'empereur Charles-Quint, les remit, avec l'agrément du duc d'Urbin, entre les mains de Castiglione. Le nouvel ambassadeur fit son entrée à Madrid le 25 mars 1525. Il accompagna, en 1526, l'Empereur à Tolède, à Séville et à Grenoble; Charles lui témoignait les plus grands égards, et le recevait toujours avec une grâce particulière; mais la paix ne se rétablissait point; enfin arriva, en 1527, la prise et le sac de Rome par l'armée de l'Empereur. Cet événement porta à Castiglione le coup le plus cruel. Clément VII lui fit un reproche d'avoir négligé ses intérêts, et de ne l'avoir pas instruit de ce qui se préparait contre lui; mais cette trame avait été ourdie en Italie même, ou plutôt il n'y avait point eu de trame, et l'on sait quelles circonstances imprévues forcèrent, en quelque sorte, à ce coup de main, le connétable de Bourbon, qui y périt. Castiglione, très-affligé de l'événement même et de la disgrâce injuste qui en était la suite, parvint à se justifier auprès du pontife, mais non à se consoler lui-même. L'Empereur, depuis ce moment, redoubla de bontés pour lui, le naturalisa Espagnol, et lui donna le riche évêché d'Avila; mais le comte protesta qu'il ne l'accepterait que lorsque ce monarque et le pape, son souverain, seraient entièrement réconciliés. Il n'eut pas la satisfaction d'être témoin de cette paix. Sa santé, minée par le chagrin, se détruisit enfin tout à fait; il tomba malade à Tolède, le 2 de février 1529, et y mourut après six jours seulement de maladie. On lui fit des funérailles magnifiques. L'Empereur montra le plus vif regret de sa perte; un neveu du comte ayant été chargé de remercier Sa Majesté, au nom de la famille, des bontés dont

il l'avait comblé, Charles répondit ces propres paroles : *Yo vos digo que es muerto uno de los mayores caballeros del mundo*. Cet écrivain célèbre a laissé peu d'ouvrages, mais tous d'un style parfait et d'un excellent goût. Le plus connu est son *Libro del Cortegiano*. Il l'écrivit en 1518, la seconde année de son mariage, et le confia dès lors au Bembo pour en avoir son sentiment; mais il ne songea à le publier que lorsqu'il était en Espagne; il en envoya une copie de Burgos à Venise, où l'ouvrage fut imprimé pour la première fois en 1528, in-fol., belle édition d'Alde, rare et très-recherchée. Il fut réimprimé à Florence la même année, in-8°, et plusieurs fois ensuite à Venise, 1543, in-fol.; 1553, 1547, in-8°, etc. La plus belle des éditions postérieures est celle de Padoue, 1753, in-4°, avec une vie de l'auteur, écrite par Bernardino Marliani; mais elle est mutilée en plusieurs endroits. Ce livre traite de l'art que le courtisan doit employer pour réussir à la cour, et pour se rendre utile et agréable au prince. Quoique l'auteur fût très-savant dans cet art, on prétend qu'il n'a pas tout dit, et que, pour être parfait courtisan, il faut encore autre chose que ce qu'on apprend dans son livre. Quelques expressions échappées au Castiglione, et qui avaient aussi échappé au Bembo et aux autres amis qu'il avait consultés, parurent suspectes, et le livre du *Cortegiano* fut prohibé. Le comte Camillo, fils de l'auteur, obtint, en 1576, de la congrégation de l'Index, que ces expressions fussent corrigées; elles le furent, et l'on a suivi ces corrections dans la belle édition de Padoue: c'est ce qui fait que l'on préfère la première édition. Ce livre fut traduit en français par Jean Chaperon, et publié en 1757, in-8°; revu par Étienne Dolet, Lyon, 1558, in-8°; mais la langue française naissait, pour ainsi dire, alors; la langue italienne était fixée, et l'on ne peut nullement juger de l'original par cette informe copie. Les poésies italiennes et latines du Castiglione, modèles d'élégance dans l'une et dans l'autre langue, imprimées pour la première fois par Alde, avec celles de César de Gonzague et d'Anton. Giacomo Corso, Venise, 1553, in-8°, ont été souvent réimprimées, et se trouvent dans plusieurs éditions à la suite du *Cortegiano*. Elles sont peu nombreuses. L'abbé Serassi y en a ajouté d'inédites, dans la jolie et correcte édition qu'il en a donnée, Rome, 1760, in-12, avec une nouvelle vie de l'auteur, faite d'après ses lettres à sa mère, Louise de Gonzague, et dans laquelle le Serassi corrige quelques erreurs, et supplée à plusieurs omissions de Marliani et des autres biographes. Enfin le même abbé Serassi a publié un recueil de lettres de Castiglione, avec de savantes notes, à Padoue, Comino, 1769, 2 vol. in-4°. Elles sont précieuses pour l'histoire politique et littéraire, et ne le sont pas moins par les grâces et la facilité du style.

G—E.

CASTIGLIONE (JOSEPH). Voyez CASTAGLIONE.

CASTIGLIONE (JEAN-BENOÎT). Voyez BENEDETTE.

CASTIGLIONE (le frère), peintre italien, né en 1698. Les talents qu'il avait reçus de la nature, et qu'il perfectionna sous des maîtres habiles.

auraient pu lui faire tenir un rang distingué parmi les peintres de sa patrie; mais une piété tendre et son goût pour l'état religieux lui firent préférer la simple qualité de frère coadjuteur ou convers chez les jésuites. Il fut destiné pour la Chine, et envoyé à Pékin, où il passa la plus grande partie de sa vie, sans cesse occupé des travaux que lui imposait son service à la cour. Les empereurs Young-tching et Khian-loung, pendant tout le cours de leurs règnes, employèrent assidûment son pinceau, et lui prodiguèrent les marques les plus flatteuses d'estime et de bienveillance. Il avait précédé à la Chine le frère Atiret, et ils furent longtemps les seuls peintres européens de la cour. Ils s'aiderent mutuellement dans leurs travaux, vécurent dans la plus douce intimité, et moururent tous deux dans le cours de la même année. Le frère Castiglione était aussi architecte, et ce fut d'après ses dessins que furent construits les palais européens dont l'empereur Khian-loung embellit les jardins de sa maison de plaisance. Dans le plan d'un de ces édifices, Castiglione avait fait entrer une grille en fer qui était une nouveauté pour la Chine. Ce travail fut confié aux ouvriers ordinaires du palais. Quoiqu'ils ignorassent l'art de manier le fer, ils vinrent à bout de l'exécuter, et leur grille, quoique d'un dessin riche et très-orné, eut toute la délicatesse et la légèreté qu'on recherche en ces sortes d'ouvrages; elle plut à tous les yeux lorsqu'elle fut en place, et elle obtint le suffrage même de l'empereur. Ce prince venait presque tous les jours voir travailler le frère jésuite, et se plaisait à l'entretenir. Cet accès facile auprès du monarque mit Castiglione à portée d'être quelquefois utile à la mission dans des circonstances difficiles. En 1756, il présenta un mémoire à l'empereur en faveur de la religion chrétienne, et la persécution fut assoupie peu de jours après; mais son zèle n'eut pas le même succès en 1746. On persécutait alors les missionnaires dans les provinces, un grand nombre furent saisis et jetés dans les prisons, et cinq d'entre eux, avec un de leurs catéchistes, scellèrent de leur sang les vérités qu'ils annonçaient. Les jésuites chargèrent le frère Castiglione de parler. Dès le lendemain même, ayant été mandé par l'empereur, qui voulait lui donner le sujet d'une nouvelle peinture, le frère se jeta à ses pieds, et lui dit: « Je supplie Votre Majesté d'avoir compassion de la religion désolée. » Khian-loung changea de couleur, et ne répondit rien. Le frère Castiglione, croyant n'avoir pas été entendu, répéta dans les mêmes termes son humble prière. Alors le prince lui dit: « Vous êtes des étrangers, vous ignorez nos manières et nos coutumes. J'ai nommé, dans cette circonstance, deux grands de ma cour pour avoir soin de vous autres qui êtes à Pékin. » Le frère Castiglione se retira consterné, et eut la douleur, comme tous ses confrères, d'apprendre, peu de temps après, que l'empereur avait confirmé par sa signature l'arrêt de mort porté contre le catéchiste chinois et contre cinq missionnaires de la province de Fo-kien, tous Espagnols et de l'ordre de St-Dominique, du nombre desquels se trouvait le saint évêque de Mauricastre. La démarche du frère

Castiglione, quelque hardie qu'elle dût paraître à la Chine, où il est défendu de parler d'aucune affaire à l'empereur, à moins qu'il n'interroge, ne lui fit cependant aucun tort dans l'esprit de Klian-loung. Le prince continua de venir le voir peindre, et de lui accorder des témoignages de bonté. Il voulut même manifester la satisfaction qu'il avait de ses longs services en l'honorant d'une manière éclatante et publique, lorsqu'il eut appris qu'il avait atteint sa soixante-dixième année. Cette faveur extraordinaire consistait en un cadeau composé de six pièces d'étoffes de soie les plus riches, d'une très-belle robe, d'un grand collier d'agate, et de beaucoup d'autres objets de galanterie chinoise : la pièce la plus précieuse consistait en quatre caractères tracés de la main même du souverain, et qui contenaient l'éloge du frère Castiglione. Ces présents, préparés au palais de la maison de plaisance de l'empereur, hors de Pékin, furent déposés sur une table couverte de soie jaune, placée sur un brancard, et surmontée d'un dais très-riche. Huit porteurs, à la livrée impériale, soutenaient ce brancard sur leurs épaules ; vingt-quatre musiciens le précédaient, et faisaient retentir les airs de leur musique bruyante ; marchaient ensuite quatre mandarins à cheval ; et, à la suite des présents, s'avançait un grand de la cour, chargé des ordres de l'empereur. Dès que ce cortège parut aux portes de Pékin, les corps de garde se mirent sous les armes, et détachèrent des soldats pour ouvrir la marche dans la ville, et contenir la foule du peuple, qui accourut de toutes parts à ce spectacle. Cette marche triomphale parcourut deux grandes rues de Pékin dans l'espace d'une lieue et demie, et parvint au collège des jésuites portugais, dont le parvis, les portes et les cours étaient ornés de pièces de soie, de festons et de banderoles. Les missionnaires des trois résidences s'y trouvaient réunis, et l'on y reçut les présents de l'empereur avec toutes les cérémonies qui s'observent en pareille circonstance. Le frère Castiglione ne survécut pas longtemps à ces honneurs ; il mourut dans le cours de l'année même où il les avait reçus, en 1768, âgé de 70 ans.

G—É.

**CASTIGLIONE (LUFUS DE)**, originaire de Florence, vécut dans le 14<sup>e</sup> siècle. Il fut abbé de St-Miniat, ordre de St-Benoit, et fut un très-habile canoniste. On a de lui un commentaire sur les Clémentines, sous le titre d'*Allegationes*, et des additions au traité de Petrucci, de *Pluralitate beneficiorum*. Quelques auteurs lui attribuent les traités suivants : *de Hospitaliis* ; *de Canonica Potestate* ; *Concilium circa inquisitionem et nuncios apostolicos, quod sint exempti a jurisdictione ordinaria*. (Voy. Forster, *Hist. juris*, liv. 3, ch. 26.) — **Christophe CASTIGLIONE**, jurisconsulte du 15<sup>e</sup> siècle, était de Milan, de l'illustre maison de Castiglione. Il enseigna le droit dans les universités de Parme, de Pavie et de Siègne ; le duc de Milan le nomma son conseiller. Il mourut à Pavie, le 16 mai 1425. On n'a que très-peu de chose de ce jurisconsulte ; mais l'on a prétendu que les deux Raphaël Commensio et Fulgose s'étaient appropriés ses écrits, et les avaient partagés entre eux pour s'en faire honneur. On n'a

de lui que des conseils et des répétitions de lois : 1<sup>o</sup> *Disputatio circa alienationem bonorum mulieris prohibitam a statuto* ; 2<sup>o</sup> *Super Infortiato de duello* ; 3<sup>o</sup> *An præsumatür senus, quando vendens postea capit in amphyteusim*. (Voy. Denis Simon, *Biblioth. des auteurs du droit* ; Forster, *Hist. juris*, c. 51 et 52.) — **Bonaventure CASTIGLIONE**, inquisiteur général du Milanais, né à Milan en 1480, mort en 1555, a laissé : *de Gallorum Insubrium antiquis Sedibus* ; un écrit contre les Juifs ; un discours sur l'Écriture sainte et des épigrammes latines. — **Jacques CASTIGLIONE**, médecin, mort à Rome dans les premières années du 17<sup>e</sup> siècle, est auteur d'un *Discorso sopra il ben fresco*, Rome, 1602. — **Pierre-Marie CASTIGLIONE**, fils de François, célèbre médecin à Milan, surpassa encore la réputation de son père. Il fit connaître l'étendue de son savoir dès l'âge de vingt-quatre ans, en publiant une réfutation solide de ce que Louis Septaluis avait écrit touchant les perles. Cette réfutation parut à Milan en 1618, in-8<sup>o</sup>. Il a encore publié : 1<sup>o</sup> *Admiranda naturalia ad renum calculos curandos*, Milan, 1624, in-8<sup>o</sup> ; 2<sup>o</sup> *de Sale ejusque viribus*, Milan, 1629, in-8<sup>o</sup>. Il mourut d'une fièvre maligne, à l'âge de 55 ans, le 27 octobre 1629 (Manget, *Bibl. script. medicor.*, liv. 5). — **Jean-Honoré CASTIGLIONE**, protomédecin du duc de Milan, mort en 1679 dans cette ville, est auteur d'un *Prospectus pharmaceuticus, sub quo antidotarium mediolanense proponitur*, Milan, 1668, in-fol. — **Benoît-François CASTIGLIONE**, fils du précédent, lui succéda dans la charge de protomédecin et mourut en 1742. Il publia une nouvelle édition de l'ouvrage de son père, avec des corrections et des additions. Il est auteur du traité suivant : *de Spiritibus extractis, salibus de fucis*, Milan, 1698, in-fol.

D—R—R.

**CASTIGLIONE (JOSEPH-ANTOINE)**, noble Milanais, comte palatin et chanoine de la basilique majeure de St-Étienne de Milan, s'est distingué par ses poésies et par son érudition littéraire, à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et au commencement du 18<sup>e</sup>. Castiglione avait été reçu de bonne heure dans l'académie de la Crusca ; il fut un des principaux fondateurs et le second vice-gardien de celle des Arcadiens, instituée à Milan le 2 mai 1704. Son nom académique était *Nigeno-Sauridio*. Il se piquait d'imiter Pétrarque. Son mérite littéraire, ses liaisons particulières avec les personnages les plus distingués de l'époque, le rendirent célèbre dans sa patrie. Il mourut d'apoplexie au mois de février 1720, étant encore à la fleur de son âge. On a de lui une réfutation du comte Bellencini au livre de Maffei intitulé *la Scienza cavalleresche*. Cette réfutation a pour titre : *Dodici conclusioni christiane, morali, legati e cavalleresche, sostenute contro i vani puntigli del volgo, dalla commune dottrina degli scrittori dell'onore*, Milan, 1715. Castiglione a aussi laissé *il Corteggiano* (le Courtisan), et un grand nombre de poésies manuscrites.

D—R—R.

**CASTIGLIONE (le duc DE)**. Voyez AUGEREAU.

**CASTIGLIONI (CARLO-OTTAVIANO, comte DE)**, savant archéologue, issu d'une des premières familles

de Milan. Il consacra le loisir que lui laissait une grande fortune à l'étude de la numismatique. Sa première publication fut la description des médailles cufiques du musée de Milan (*Monete cufiche dell' J. R. Museo de Milano*), imprimé à Milan en 1819, in-4°; mais cet ouvrage, dont M. Cattaneo, directeur du musée de Milan, fut l'éditeur, ne parut qu'au mois de février 1821, après avoir été présenté à l'empereur d'Autriche. Il fait voir dans son auteur une connaissance des langues orientales et de l'histoire d'autant plus remarquable, qu'il manquait de beaucoup de livres dont on aurait pu se servir ailleurs. Un antiquaire italien, M. Joseph Schiepati, apprécia tellement le mérite de ce livre, qu'il le copia littéralement dans sa *Descrizione di alcune monete cufiche del museo di Stefano Mainoni*, Milan, 1820, 1 vol. in-4°. Du reste, cette description fourmille d'inexactitudes. Le comte de Castiglioni protesta contre ce plagiat, et publia ses *Observazioni sull' opera intitolata : Descrizione di alcune monete*, etc., Milan, 1821, brochure de 47 p. Il profita de cette occasion pour expliquer quelques passages obscurs de la numismatique orientale. L'amour de la science le mit en rapport avec l'illustre Ange Mai, qui l'invita à publier en commun avec lui les fragments d'Ulphilas qu'il avait découverts en 1817 parmi les palimpsestes de la bibliothèque Ambrosienne. Ces fragments parurent en 1819 sous le titre de *Ulphilæ partium ineditarum in Ambrosianis palimpsestis ab Ang. Majo repertarum, conjunctis curis ejusdem Maji et Car. Octav. Castilionici editio*, Milan, 1819, in-4°. La plupart des dissertations ou excursus joints au texte sont du comte Castiglioni. En 1826, il publia un *Mémoire géographique et numismatique sur la partie orientale de la Bardarie appelée par les Arabes Afrekia*, suivi de recherches sur les Berbers atlantiques, anciens habitants de ces contrées, Milan, 1826, in-8°. On a encore de lui l'explication d'un cippe funéraire trouvé à Mantoue, avec une inscription antique. Le comte de Castiglioni, dont la santé avait toujours été chancelante, fut enlevé en 1826, par une mort prématurée. D—R—R.

CASILHON (JEAN), né à Toulouse en 1718, quitta le barreau pour se consacrer aux lettres, fut reçu membre de l'académie des Jeux floraux, fonda le lycée de Toulouse, et mourut dans cette ville, le 1<sup>er</sup> janvier 1799, âgé de 80 ans. Il publia ses ouvrages sous le voile de l'anonyme : 1° *Amusements philosophiques et littéraires de deux amis* (avec le comte de Turpin), 1754, in-12; 2° édition, Paris, 1756, 2 vol. in-12. 2° *Bibliothèque bleue, entièrement refondue et augmentée*, Paris, 1770, 4 vol. in-12 et in-8°. Cette bibliothèque comprend les histoires de *Robert le Diable*, de *Richard sans Peur*, duc de Normandie, fils dudit Robert, de *Fortunatus*, des *Enfants de Fortunatus*, de *Jean de Calais*. Toutes ces histoires romanesques furent imprimées séparément en 1770 et 1775, in-8°. 3° *Anecdotes chinoises, japonaises, siamoises*, etc., Paris, 1774, in-8°. C'est un des ouvrages les plus estimés de l'auteur; il fait partie de la collection des *Anecdotes historiques* publiée par le libraire Vincent. 4° *Le Specta-*

*teur français, ou Journal des mœurs*, Paris, 1774-1776, in-8°. Le premier volume seul a paru. 5° *Précis historique de la vie de Marie-Thérèse*, Paris, 1781, in-12. Jean Castilhon continua le *Journal encyclopédique*, avec son frère (Jean-Louis), avec Bret, Chamfort, Durullé et plusieurs autres, depuis l'an 1769 jusqu'en 1795 inclusivement. Il rédigea, pareillement avec son frère, le *Journal de Trévoux*, pendant les années 1774, 75, 76, 77 et 78. On a de lui plusieurs ouvrages couronnés dans le recueil de l'académie des Jeux floraux; entre autres : *Euterpe*, et le *Miroir*, idylles, (1745-44); *les Avantages de l'espérance*, ode (1751); *Thémire*, élogue; plusieurs mémoires dans le *Journal de jurisprudence* de son frère, et plusieurs notices biographiques dans le *Néerologe des hommes célèbres de France*, dont il fut un des plus utiles rédacteurs, avec Palissot, Poinsinet de Sivry, Maret de Dijon, etc., Paris, 1767-1782, 17 vol. in-12. On lui doit aussi la préface de l'*Essai de l'art de la guerre*, par le comte de Turpin-Sanzcy. Le roman d'*Odazir*, que quelques biographes lui attribuent, est de Carra.—**Jean-Louis CASILHON**, frère du précédent, né à Toulouse en 1720, avocat et membre de l'académie des Jeux floraux, travailla à un grand nombre d'ouvrages périodiques, coopéra avec son frère à la rédaction du *Journal de jurisprudence*, 1763; à celle du *Journal encyclopédique*, et à celle du *Journal de Trévoux*, à la rédaction du *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique, ou Bibliothèque de l'homme d'Etat et du citoyen*, Londres (Paris), 1777-1783, 50 vol. in-4° (avec Robinet, Sacy, de Pommereul, etc.); à la traduction de l'*Histoire universelle*, par une société de gens de lettres, Amsterdam (Paris), 1770 - 1792, 46 vol. in-4° (avec de Joncourt, Chauffepié, les frères de Sacy, Robinet, etc.). Il fournit beaucoup d'articles dans le supplément de l'*Encyclopédie*, in-fol. Il publia, avec Robinet, un *Recueil de pièces nouvelles et intéressantes sur des sujets de littérature et de morale*, 1769, 3 vol. in-12. et dix *Recueils philosophiques et littéraires*, Bouillon, 1769-1779, 10 vol. in-12. Les ouvrages dont Jean-Louis Castilhon fut seul auteur sont : 1° *Essai sur les erreurs et les superstitions anciennes et modernes*, Amsterdam, 1763, in-12; le même avec des additions, 1766, 2 vol. in-8°. 2° *Almanach philosophique*, Goa (Bouillon), 1767, in-12. 3° *Histoire générale des dogmes et opinions philosophiques, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours*, Londres (Genève), 1769, 5 vol. in-8°. 4° *Essai de philosophie morale, imité de Plutarque*, Bouillon, 1770, in-8°. 5° *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs et du gouvernement des nations*, Bouillon, 1769, in-8°; 2° édition augmentée, ibid., 1770, 3 vol. in-12. Cet ouvrage est tiré en partie de l'*Esprit des nations* par Espiard de la Borde; il a été traduit en allemand, Leipsick, 1770, in-8°. 6° *Zingla, reine d'Angola, histoire africaine*, Bouillon, 1769, 2 parties, in-12. Ce roman a été traduit en hollandais, Rotterdam, 1775, in-8°. 7° *Le Diogène moderne, ou le Désapprobateur*, Bouillon, 1770, 2 vol. in-8°. 8° *Le Mendiant boiteux, ou les*

*Aventures d'Ambroise Guinett*, Bouillon, 1770, 2 vol. in-8°. 9° *Les Dernières Révolutions du globe, ou Conjectures physiques sur les causes des tremblements de terre, et sur la vraisemblance de leur cessation prochaine*, Bouillon, 1774, in-8°. Jean-Louis de Castillon avait commencé sa carrière littéraire par trois discours couronnés par l'académie des Jeux floraux : *Que l'amour mutuel du prince et des sujets est le plus ferme appui d'un Etat monarchique*, 1756 ; — *Combien les belles-lettres sont redevables aux sciences*, 1757 ; — *Combien il est honteux d'avoir plus de ménagement pour les vices que pour le ridicule*, 1758. Ces trois discours ont été réimprimés séparément à Toulouse de 1756 à 1768, in-8° et in-12. V—VE.

CASTILLE (FERNAND GONZALVE DE). Voyez GONZALVE.

CASTILLEJO (CHRISTOPHE DE), poète espagnol, né à Ciudad-Rodrigo, passa la plus grande partie de sa vie à la cour de l'infant don Ferdinand, frère de Charles-Quint. Il croyait que les vers de cinq ou six syllabes convenaient seuls à la langue espagnole, et allait même jusqu'à dédaigner les vers d'une plus grande mesure ; il s'en tint donc toujours à ses petits vers. Antonio et Baillet font l'éloge de ses talents. Dégouté de la cour, il entra dans un monastère de l'ordre de Cîteaux, au royaume de Tolède, et mourut vers l'année 1596. Ses œuvres, imprimées d'abord à Anvers, sous le titre de *Obras poeticas de Christoval de Castillejo*, 1598, in-12, ont été réimprimées à Alcalá de Henarès, 1615, in-8°. A—B—T.

CASTILLO (BERNARD DIAZ DEL), né à Medina-del-Campo, fut un des aventuriers qui accompagnèrent Cortès au Mexique, en 1519, et s'y distingua par sa bravoure. La conquête terminée, il resta dans le pays, où, pour récompense de ses services, on lui avait donné, comme à ses compagnons, un lot considérable de terre, désigné par le nom d'*Eneomienda*. Il jouissait d'un repos bien acquis par ses travaux, puisque, d'après son aveu, il s'était trouvé à cent dix-neuf batailles ; mais il n'en continuait pas moins à mener une vie très-dure ; car il nous apprend que les fatigues qu'il avait essayées durant le siège de Mexico lui avaient fait conserver constamment l'habitude de coucher revêtu desesarmes. La lecture de la *Chronique de Gomara*, imprimée en 1552, le rendit auteur. Voyant que cet écrivain n'avait cité ni lui, ni ses compagnons d'armes, mais qu'il avait attribué à Cortès seul l'honneur de leurs exploits, l'indignation le saisit ; il prit la plume, et composa son livre ; mais cet ouvrage ne fut publié que longtemps après sa mort par un religieux de la Merci, qui le tira d'une bibliothèque où il était enseveli. En voici le titre : *Historia verdadera de la conquista de Nueva España*, Madrid, 1632, in-fol. Sa proximité minutieuse aura sans doute rebuté ceux qui auraient été tentés de le traduire ; car on n'en connaît pas de version. Le style de Castillo est bas et dur comme celui d'un vieux soldat non lettré ; mais ces défauts sont rachetés par des détails intéressants, et par une naïveté qui plaît, quoique entachée d'un peu de vanité. Quand il raconte des prodiges, on le voit flotter entre sa crédulité et sa véracité. Il porte beaucoup

moins haut que Gomara le nombre prodigieux d'Indiens que Cortès, suivant les autres auteurs, eut à combattre ; il reprend même ces écrivains de leur goût pour l'exagération ; d'un autre côté, il ne cherche pas à diminuer les pertes des Espagnols. On l'a accusé d'une jalousie qui lui fait condamner mal à propos la conduite de Cortès ; il ne le blâme pourtant que des actions vraiment répréhensibles, et, dans quelques occasions, il cherche à le justifier. E—S.

CASTILLO (FERNAND DE), dominicain, né à Grenade vers 1520, entra le 17 septembre 1545 dans l'ordre dont il devait être une des illustrations. Ce fut à Valladolid qu'il prononça ses vœux. Il devint bientôt aussi éloquent prédicateur que savant professeur en théologie. Appelé en 1565 à Madrid pour prêcher le carême devant la cour, il ne cessa d'exercer avec éclat le ministère de la parole, quoique occupé d'ailleurs, soit à gouverner différentes maisons de son ordre en qualité de prier, soit à enseigner dans les écoles, soit à donner des conseils comme assesseur et consultant dans le tribunal du saint-office. Il accompagna Juan Tellez Giron, duc d'Ossone, ambassadeur du roi Philippe II en Portugal, pour l'aider de ses conseils, et, au retour de cette mission, il fut nommé précepteur de l'infant Ferdinand. Il prêcha encore devant le roi le jour de l'Annonciation de l'an 1595, et mourut le 29 mars de la même année. C'était un homme digne d'estime à tous égards, ami du vrai, droit, sincère, régulier, édifiant dans sa conduite, doux et aimable pour les autres, exempt de toute ambition, ami de la pauvreté, détaché des choses mondaines ; il ne s'occupa, jusqu'à son dernier soupir, qu'à enseigner, à prêcher ou à écrire. On a de lui une *Histoire générale de l'ordre de St-Dominique* dédiée au roi d'Espagne, Philippe II, qui parut en 2 vol. in-fol., en 1584 et 1592. Cet ouvrage, écrit d'un style pur et élégant, passe pour très-fidèle, à quelques inexactitudes près que l'auteur reconnaît lui-même avoir commises, faute de bons mémoires ; il a été traduit en italien, le 1<sup>er</sup> vol. par Timothée Bottoni, le 2<sup>e</sup> par Philippe Pigafetta. On a encore du P. de Castillo une lettre contenant l'apologie des réguliers, adressée à Philippe II, et datée du 25 octobre 1576. Z—O.

CASTILLO (DIÉGO DE), jurisconsulte espagnol, né à Zamora, vivait à la fin du 15<sup>e</sup> siècle et au commencement du 16<sup>e</sup>. Il a laissé un ouvrage sur les lois qui fut publié à Burgos, 1527, in-4° ; réimprim. en 1555 ; et plusieurs traités parmi lesquels on en distingue un *de Duello*, Turin, 1525, in-4°. K.

CASTILLO Y SAAVEDRA (ANTONIO DEL), peintre espagnol, naquit en 1605 à Cordoue, d'une famille distinguée. Il étudia d'abord la peinture sous son père, Augustin del Castillo, à la mort duquel il vint à Séville, où il se perfectionna dans l'école de Zurbaran. Plusieurs bons tableaux placés dans la cathédrale de Cordoue prouvent le mérite de Castillo, et il serait un des premiers de sa nation s'il eût été aussi habile coloriste que bon dessinateur. Il fit pour l'église de St-François de Cordoue un tableau représentant le baptême du saint. Il travaillait alors en concurrence avec Alfaro, qui signait

tous ses ouvrages, habitude que Castillo attribuait à la vanité. Ce dernier mit alors ces mots au bas de son tableau : *Non pinxit Alfaro*, ce qui fit beaucoup de bruit, et devint proverbe parmi les peintres espagnols. En 1666, il revint à Séville, où il n'était point allé depuis sa jeunesse. Murillo jouissait alors d'une grande réputation. On fit voir à Castillo plusieurs de ses ouvrages. Il les considéra pendant quelque temps avec surprise et étonnement, et avoua que la nature y était rendue avec un pinceau brillant qu'il avait la conviction de ne pouvoir égaler, et un charme auquel sans doute il ne croyait pas que l'art pût atteindre. Enfin il recouvra la parole, et, détournant les yeux de dessus les tableaux, s'écria, en poussant un soupir : *Ya Murio Castillo!* Il n'y a plus de Castillo ! Il revint à Cordoue, abandonna ses pinceaux, et en moins d'une année mourut consumé par le chagrin, à 64 ans. Castillo n'était ni vain ni envieux ; il possédait au contraire les plus aimables qualités. Sa mort n'eut pour cause que l'excès de sa douleur et l'impuissance où il se voyait d'acquiescer la partie de l'art qui lui manquait. Il peignait l'histoire, le portrait et le paysage, et joignait le goût de la poésie à celui de la peinture. Il a laissé un grand nombre de dessins qu'il exécutait avec beaucoup de finesse à la plume ou avec une canne. — Son père excellait aussi dans le dessin, et il avait un beau ton de couleur ; mais il ne peignait qu'à fresque. On voit encore de ses ouvrages à Cordoue. D—T.

CASTILLO SOLORZANO (DON ALONSO DEL), poète historien et fameux romancier espagnol, dont Lopez de Vega fait un grand éloge dans son *Laurier d'Apollon*, publia, dans le 17<sup>e</sup> siècle, un grand nombre d'ouvrages gracieux et enjoués, en prose et en vers. Nous ne citerons que : 1<sup>o</sup> *la Garduña de Sevilla y anzuelo de las Bolsas*, Logrogno, 1654, in-8<sup>o</sup> ; Madrid, 1661, in-8<sup>o</sup>. Le sieur d'Ouille, frère de l'abbé de Boisrobert, traduisit ce roman sous le titre suivant : *la Fouine de Séville, ou l'Hameçon des bourses*, Paris, 1661, in-8<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *La Quinta de Laura, que contiene sei novelas*, Saragosse, 1649, in-8<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Sala de recreation, novelas*, Saragosse, 1629, in-8<sup>o</sup>. Vannel a publié les *Divertissements de Cassandre et de Diane, ou les Nouvelles de Castillo et de Taleyro*, trad. de l'espagnol, Paris, 1685, 3 vol., in-12. 4<sup>o</sup> *Sagrario de Valencia en quien se incluyen las vidas de los ilustres santos hijos suyos, y del reyno*, Valence, 1655, in-8<sup>o</sup>. — Don Andrés DEL CASTILLO, né à Brihuega, diocèse de Tolède, dans le 17<sup>e</sup> siècle, est auteur de six nouvelles qu'il publia sous ce titre extraordinaire et ridicule : *la Moxiganga (ou Moniganga) del gusto en seis novelas*, Saragosse, 1641. Selon Lenglet Dufresnoy, l'ouvrage n'est pas mauvais ; mais, suivant Nicolas Antonio, il ne vaut pas mieux que le titre. — *Ferdinando DEL CASTILLO*, qui vivait au commencement du 16<sup>e</sup> siècle, publia un recueil intéressant qui a pour titre : *Cañonero general de los mas principales trobadores de España*, Tolède, 1517, in-fol. V—VE.

CASTILLO ou CASTILLEJO (le Père ANTOINE DE), missionnaire, naquit à Malaga vers la fin du

16<sup>e</sup> siècle. Ayant embrassé la vie religieuse dans l'ordre des franciscains, il ne tarda pas à se faire connaître comme prédicateur. Ses talents pour la chaire le firent désigner en 1626 par ses supérieurs, pour aller à la terre sainte, où les franciscains possèdent un assez grand nombre de couvents. Il s'embarqua le 6 septembre à Barcelone sur une des galères qui devaient escorter le comte de Monterey, nommé ambassadeur en Italie. Il prit terre à Gaëte d'où il se rendit à Naples, et après avoir satisfait sa dévotion, en visitant les principales églises, il alla passer l'hiver à Messine ; le 15 février 1627 il se rembarqua sur un petit bâtiment frété pour l'Égypte. Il vit successivement Alexandrie, Rosette et le Caire, dont la population, suivant lui, s'élevait à 4 millions d'habitants, et qui, dit-il, serait beaucoup plus considérable, si la peste n'en enlevait une partie tous les trois ans (1). Il eut la curiosité de monter sur la pyramide la plus élevée ; mais il en exagère singulièrement la hauteur, puisqu'il la porte à 1,552 pas, tandis qu'elle n'a réellement que 449 pieds ou 146 mètres. De Damiette il se rendit à Jaffa, puis à Jérusalem dont il visita dans le plus grand détail les antiquités religieuses. Il parcourut ensuite tous les lieux de la Judée, célèbres par les événements qui s'y sont accomplis ; mais, on doit en convenir, il les vit moins en voyageur curieux qu'en chrétien et surtout en missionnaire chargé de proclamer les principes de la foi. Son seul désir était de terminer ses jours dans le couvent du St-Sépulchre ; mais les intérêts de son ordre l'obligèrent de se rendre à Rome en 1659. Il s'y trouvait à la conférence dans laquelle le P. Manero, depuis général des franciscains et évêque de Tarazona dans l'Aragon, soutint, en présence de l'élite de la société romaine, les droits de l'empereur Ferdinand II à la gratitude de l'Église. Il retourna bientôt après à la terre sainte, député par le pape vers le patriarche du Mont-Liban. Des motifs que l'on n'a pu découvrir le déterminèrent à revenir en Espagne. Il avait alors les titres de prédicateur apostolique, de père de la province de St-Jean-Baptiste, de commissaire général de Jérusalem dans les Espagnes et de gardien de Bethléem. A ces titres il joignit celui de chapelain et de confesseur du roi et des infants, qui l'obligea de résider à Madrid, où il mourut en 1669 dans un âge avancé. On a de lui : *El devoto Peregrino, viage de tierra santa*, Madrid, 1654, in-4<sup>o</sup>, fig. et cartes. Cette 1<sup>re</sup> édition est dédiée au roi Philippe IV. La 2<sup>e</sup>, avec quelques additions, Madrid, in-4<sup>o</sup>, l'est au P. Manero, devenu général des franciscains. Nicolas Antonio, dans sa *Biblioth. Hispana*, en cite une 3<sup>e</sup>, Madrid, 1664, in-4<sup>o</sup>. L'auteur a divisé ce voyage

(1) « La peste, dit le P. Castillo, se déclare au Caire tous les trois ans ; elle y règne pendant les quatre mois de mars, avril, mai et juin, et cesse le jour de la St-Jean. Elle n'enleva cette année (1627) que 800,000 personnes ; mais le nombre des morts s'élève « habituellement à 4 million et plus. » Aujourd'hui, comme on sait, la population du Caire n'est que de 200,000 âmes. Il est inutile de dire que la population d'Alexandrie, de Rosette et du Caire n'a pu être de 4 millions au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, comme l'avance le missionnaire Castillo dans sa pieuse erreur.

en 5 livres, le 1<sup>er</sup> est une espèce d'introduction dans laquelle il traite de la Judée ou terre sainte, des différents noms qu'elle a portés et de l'établissement des franciscains dans cette contrée; le 2<sup>e</sup> renferme le voyage de l'auteur depuis son départ de Barcelone jusqu'à son arrivée à Jérusalem, précédé de quelques avis aux pèlerins; le 3<sup>e</sup>, la description de Jérusalem et des lieux environnants; le 4<sup>e</sup>, le pèlerinage de l'autour à Nazareth, où il se rendit pour la première fois en 1651, au mont Thabor, et ses missions dans les principales villes de Syrie. Le 5<sup>e</sup> enfin traite des divers couvents que les franciscains possèdent à la terre sainte, et contient leur liturgie. Partout le P. Castillo se montre crédule; mais son ouvrage, écrit agréablement, offre une foule d'anecdotes intéressantes et des détails très-curieux sur les usages des Turcs. W—s.

CASTILLON (ANTOINE), jésuite qui eut quelque réputation comme prédicateur sur la fin du règne de Louis XIII, et au commencement de celui de Louis XIV, a laissé : 1<sup>o</sup> *Sermons pour les dimanches et fêtes de l'aveut*, qu'il avait prêchés dans la chapelle du Louvre, devant le roi et sa cour; Paris, 1672, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> huit sermons intitulés : *les Deseins de Jésus-Christ dans l'institution du saint sacrement de l'autel*, 1669, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Panegyriques des Saints*, 1676, in-8<sup>o</sup>. Z—o.

CASTILLON (JEAN DE). Voyez MOUCHAN.

CASTILLON (JEAN-FRANÇOIS-MAURO-MELCHIOR-SALVEMINI DE CASTIGLIONE, en français), prit ce nom de celui de Castiglione, petite ville de Toscane, où il était né en 1709. Après avoir fini ses premières études, il fut reçu docteur à Pise, passa en Suisse en 1737, et y fut éditeur de plusieurs ouvrages d'Euler. Il fut nommé en 1751 professeur de philosophie et de mathématiques à Utrecht, et s'acquitta de cet emploi avec une réputation telle que, dans un voyage qu'il fit à Londres, la société royale s'empressa de le recevoir au nombre de ses membres. Peu de temps après, les académies de Goettingue et de Berlin lui firent le même honneur. Frédéric le Grand chercha à l'attirer auprès de lui, et y réussit. Il le nomma professeur de mathématiques à l'école d'artillerie, et lui accorda une pension. Castillon succéda à de Lagrange en 1787, dans la place de directeur de la classe mathématique. Il mourut à Berlin, dans un âge avancé, le 14 octobre 1791. Il avait donné, en 1761, une traduction de l'*Arithmétique universelle* de Newton, avec de bons commentaires (Amsterdam, 2 vol. in-4<sup>o</sup>). Parmi ses autres ouvrages, on distingue : 1<sup>o</sup> *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (contre celui de J.-J. Rousseau), 1756, in-8<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Éléments de physique de Locke, trad. en français, avec les pensées du même auteur, sur la lecture et les études qui conviennent à un gentilhomme*, Amsterdam, 1757, in-12. 3<sup>o</sup> *Vie d'Apollonius de Tyanes par Philostrate, avec les commentaires de Ch. Blount*, trad. de l'anglais, Berlin, 1774, 4 vol. in-12. La préface est de Frédéric le Grand. 4<sup>o</sup> *Les Livres académiques de Cicéron, traduits en français et éclaircis par des notes*, Berlin, 1779, 2 vol. in-8<sup>o</sup>; Paris, 1796, in-12. La première édition, qui est estimée, contient

la traduction des commentaires de Pierre Valentin. On les a retranchés de la seconde. 5<sup>o</sup> *Les Vicissitudes de la littérature*, traduites de l'italien de Denina, Berlin, 1786, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. On lui attribue encore une traduction italienne de l'*Essai sur l'homme* de Pope; des *Observations contre le Système de la nature* (1). Il a été l'un des principaux rédacteurs, avec son fils Jean-Frédéric, avec Toussaint, Thiébauld et plusieurs autres écrivains, du *Journal littéraire de Berlin*, depuis le mois de septembre 1772 jusqu'à la fin de 1776, 27 vol. in-12.—Frédéric de CASTILLON, fils du précédent, a traduit la *Théorie de l'art des jardins*, par C.-C.-L. Hirschfeld, Leipsick, 1779-1785, 5 vol. in-4<sup>o</sup> (2). W—s et V—ve.

CASTILLON (JEAN-FRANÇOIS-ANDRÉ LE BLANC DE), procureur général du parlement de Provence, naquit à Aix, le 9 mars 1719, d'une famille noble originaire du Piémont, qui s'était établie en France sous le règne de Henri IV. Après avoir fait de bonnes études au collège de l'Oratoire de Marseille, où il eut pour émule le célèbre abbé Barthélemy, et son cours de droit à l'université de sa ville natale, il fut nommé avocat général au parlement, où plusieurs magistrats de sa famille s'étaient acquis une réputation honorable. Doué de beaucoup de pénétration, d'une éloquence naturelle et facile, il réunissait à ces qualités un extérieur plein de grâce et de dignité. En entrant dans le parlement de Provence, il se lia particulièrement avec Monclar, qui en faisait le plus bel ornement, prit part avec lui à tous les événements qui signalèrent la dernière époque de l'ancienne magistrature française, et lui succéda dans la place de procureur général. Castillon avait porté dans l'étude des lois, et surtout dans celle du droit romain, qui régissait les provinces méridionales, cet esprit philosophique qui, se dégagant d'une érudition sèche et pédantesque, remonte aux principes du droit naturel, les suit dans leurs conséquences, et s'applique à les faire remarquer dans les anciens monuments de notre jurisprudence. On retrouve cette marche dans ses réquisitoires, et surtout dans ses discours de rentrée, où il traitait toujours des sujets graves, remplis d'instruction, et traçait aux magistrats les règles de leurs devoirs. Celui qu'il prononça le 22 décembre 1765, sur l'étude des lois naturelles, fit une grande sensation par la profondeur avec laquelle il y représentait la loi naturelle président à la formation des sociétés primitives, les animant après qu'elles étaient parvenues à leur perfection, et servant de lien commun entre le droit politique et le droit civil. C'est un de ces

(1) On a encore de lui : 1<sup>o</sup> *Discours sur les penchants*, traduit du hollandais de Hulshoff; 2<sup>o</sup> *Dissertation sur les miracles*, traduite de l'anglais de Campbell (George); 3<sup>o</sup> *Mémoires concernant la vie et les écrits du comte Fr. Algarotti*, traduits de Michelessi. On trouve de ce savant, dans le recueil de l'académie de Berlin, plusieurs mémoires qui n'y ont été insérés qu'après sa mort, et dont M. Quérard donne l'intitulé dans la *France littéraire*. D—R—R.

(2) Il a également traduit du grec les *Éléments de géométrie* d'Euclide. Il est auteur de la dissertation suivante : *Est-il utile au peuple d'être trompé*, etc. ? Berlin, 1780, in-4<sup>o</sup>. Le recueil de l'académie de Berlin renferme plusieurs mémoires de Castillon fils, entre autres, l'éloge de son père, 1798. D—R—R.



discours où la hauteur du style et la profondeur des pensées répondent à l'importance du sujet, et qui faisaient dire à Portalis, dans l'éloge de Séguier, qu'au 18<sup>e</sup> siècle la magistrature avait partout naturalisé en France l'art de *bien penser et de bien dire*, et que les écrits des la Chalotais, des Monclar, des Castillon et des Servan, offraient d'excellents modèles d'éloquence judiciaire. Obligé par le devoir de sa charge de prendre part à l'affaire des jésuites, il provoqua l'arrêt du parlement d'Aix qui leur ordonna de remettre leurs constitutions au greffe de la cour, pour y être examinées. Il fut dès lors signalé dans une foule de brochures comme complice d'une trame criminelle ourdie contre la religion. Ce fut probablement pour repousser de telles attaques qu'il publia une lettre où il exposait à son fils les dispositions dans lesquelles il devait faire sa première communion : « Il faut, lui disait-il, aimer Dieu par-dessus tout, non d'un amour stérile, mais d'un amour qui se reconnaisse dans toutes vos actions. Tous vos devoirs sont des devoirs de religion, parce que la religion dispose de tout et règle tout l'homme. Nous n'avons qu'un objet et une fin : tout doit partir de là et aboutir là. » Le fameux réquisitoire de Castillon, au sujet des actes de l'assemblée du clergé de 1765, où il traçait la ligne de démarcation entre les deux puissances, peut être regardé comme un traité complet sur une question délicate qui s'agitait alors avec beaucoup de chaleur. Le clergé en fut très-mécontent, et il obtint un arrêt du conseil qui, en supprimant le réquisitoire à cause de quelques expressions peu mesurées, condamnait les principes des actes, ce qui déplut fort à ceux qui l'avaient sollicité. Castillon, du reste, avait trouvé un éloquent défenseur en Monclar qui, dans un réquisitoire énergique, s'était attaché à le venger des imputations de ses détracteurs. Celui que Castillon prononça en 1768, au sujet des brefs de Clément XIII contre les édits du duc de Parme, est de la même force et présente autant d'érudition sur le même sujet. Après la mort de son illustre ami, la voix publique le désigna pour le remplacer, et le roi confirma les suffrages universels. La révolution parlementaire de 1771 lui fournit l'occasion de montrer l'indépendance de son caractère. Loin de requérir l'enregistrement de l'édit de suppression, il protesta contre cet acte et dénonça le chancelier Maupeou comme abusant de la confiance du roi, par l'atteinte portée à l'immovibilité de la magistrature. Dans les assemblées des notables, en 1787 et 1788, il se déclara contre la convocation des états généraux dont il pressentait les dangers. Malesherbes désirait qu'on le retint à Paris et qu'on le nommât garde des sceaux. Réduit à la vie privée pendant la révolution, Castillon fut mis en détention, mais ses jours furent respectés ; il vécut à Brignolles sous la protection de ses vertus, et il y mourut le 24 février 1800, âgé de 81 ans. Voici le portrait que le président Dupaty faisait de ce magistrat en 1785, dans ses *Lettres sur l'Italie* : « M. de Castillon fait seul en ce moment l'ornement de la ville d'Aix. C'est peut-être le seul homme

« que je n'ai pas trouvé inférieur à sa réputation ; « je crois même qu'il la surpasse. Il est du petit « nombre des magistrats qui ont porté le flambeau « de l'esprit philosophique dans l'étude et l'application des lois ; il y joint une érudition immense et « un grand choix d'érudition ; il possède le talent « de n'en jamais abuser ; il réunit l'expérience de « cinquante ans de travaux, de vertus et de malheurs ; enfin il orne son mérite par un extérieur « simple, noble, doux, affable.... C'est un mélange « inenoyable d'activité et de modération, de zèle et « de mesure. J'ai admiré en lui un attachement « constant aux vrais principes de la magistrature. « Il voit le peuple partout. Ce respectable magistrat « est à Aix comme un père au milieu de ses enfants. « J'ai été témoin de la joie, de la vénération, du « véritable respect que sa présence inspire. Il juge « ou concilie à lui seul plus de différends que tout « le parlement ensemble. » On peut voir une notice exacte des travaux parlementaires de Castillon dans les *Essais historiques sur le parlement de Provence*, etc., par Prosper. T—D.

CASTINELLI (JEAN), né à Pise, en 1788, avait à peine onze ans lorsqu'il fut obligé de suivre sa famille pour chercher un asile en France, en 1799. Cet événement lui procura les avantages d'une instruction soignée qu'il reçut au collège de Sorèze, où se trouvaient à cette époque deux illustres littérateurs italiens, Philippe Pananti et Urbain Lampredi. Pour s'exercer à la culture des lettres, les élèves les plus avancés avaient formé une sorte d'académie, sous le nom de *Lycée d'émulation*, dont le jeune Castinelli fut nommé secrétaire à l'âge de dix-sept ans. Revenu en 1806 dans sa patrie, il sentit la nécessité d'étudier sa propre langue, qu'il avait jusqu'alors remplacée par la langue française. La connaissance de ces deux idiomes lui permit de bien apprécier leur mérite comparatif et les rapports divers qui existent entre eux. Malgré son goût pour les lettres, il suivit les conseils, et embrassa la profession de son père, Joseph Castinelli, savant jurisconsulte. Ce fut sous sa direction qu'il composa un premier *Essai sur les lois des Romains relatives au commerce*. Il se proposait aussi d'entreprendre un traité complet qui manque encore à la jurisprudence, et dans lequel il comptait examiner le droit commercial et maritime, tel qu'il existe et tel qu'il devrait être. Ayant perdu son père et son frère François, qu'il aimait tendrement, il essaya une longue maladie que le chagrin accrut encore, et mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1826, âgé de 58 ans. On a de lui, outre l'ouvrage dont nous avons parlé, un *Eloge du général Spanocchi*, et divers articles insérés dans l'*Antologia*. Il a laissé des manuscrits importants, les uns presque achevés, les autres ébauchés, tels que deux comédies, quelques mémoires sur le Théâtre et sur le Romanisme, un *Précis de l'histoire de la république de Pise*, etc. Z.

CASTLEREAGH (ROBERT STEWART, vicomte DE), marquis de LONDONDERRY, descendait d'une famille écossaise qui vint s'établir en Irlande sous le règne de Jacques I<sup>er</sup>, et fut investie d'un des huit

siefs accordés par ce prince au duc de Lennox. De ce premier concessionnaire était issu le colonel William Stewart, qui leva un corps de cavalerie à ses frais pour le service de Guillaume III. Aussi le roi Jacques, au parlement de Dublin, le fit-il déclarer déchu de son titre et de ses propriétés. Mais ces décrets n'eurent point de résultat; et l'arrière-petit-fils de William Robert, après avoir été gouverneur des comtés de Down et de Londonderry, reçut successivement les titres de baron de Londonderry, de vicomte Castlereagh, de comte et enfin marquis de Londonderry (1816). C'est de ce Robert Stewart, et de sa première femme Sarah-Françoise Seymour, que naquit, le 18 juin 1769, Robert Stewart, vicomte de Castlereagh. Ses études, commencées dans la ville d'Armagh, s'achevèrent au collège de St-Jean à Cambridge (1786). Au sortir de l'université, il mena d'abord une vie très-romanesque. Il passait, dit une feuille anglaise, des jours entiers à pêcher, à chasser, à naviguer sur le vaste lac de Coyne, voisin du château paternel. Dans une des îles nombreuses dont est semé ce lac s'éleva par ses soins une cabane, sa résidence favorite. Souvent, au lieu d'y revenir, il se couchait au premier endroit sec qu'il rencontrait, et la voile de son bateau lui servait d'abri. Tous les pêcheurs le connaissaient: il leur donnait de l'argent; il leur fit construire un petit port pour cent barques, et rédigea pour eux des espèces de statuts. Il serait trop long de rapporter les anecdotes de sa jeunesse. Son naufrage dans l'île de Man, son duel sur un rocher au milieu du lac Coyne, à la façon des Scandinaves, et bien d'autres aventures ont donné matière à une brochure qui a paru peu de temps après sa mort. Le secret de cet attachement à la vie halieutique tenait un peu sans doute à son amour pour la fille d'un pêcheur, Nelly, de laquelle il eut un fils. Enfin sa famille obtint qu'il renoncât à cette liaison pour commencer le complément indispensable de l'éducation d'un gentleman. Il n'avait pas vingt et un ans, lorsqu'il en revint avec un ardent désir de jouer un rôle dans le monde politique. Il fut presque aussitôt nommé membre du parlement irlandais pour le comté de Down, où était située la plus grande partie des propriétés de son père. Cependant l'élection fut fortement contestée, et pour l'emporter il en coûta, dit-on, 750,000 francs à ce dernier. Au reste, cette élection, en Irlande du moins, était antiministérielle, et le candidat, pour réussir, dut promettre du haut des hustings, et bientôt il signa cette promesse, qu'il appuierait la réforme parlementaire. Pendant quelque temps, en effet, quoi qu'en aient dit ses amis, il combattit sous les bannières de l'opposition. A peine arrivé à la chambre, il saisit la première occasion de déployer devant ses collègues et sa capacité et ses vues politiques. Cette démonstration eut lieu lors du débat sur la question de savoir si l'Irlande avait droit de commercer avec l'Inde, malgré le monopole de la compagnie anglaise des Indes orientales. Le discours du nouveau membre attira l'attention de l'opposition, qui se réjouit un peu prématurément de l'arrivée d'un tel auxi-

liaire. Le jeune Stewart, tout en continuant de voter pour l'opposition irlandaise, et même assez souvent de parler dans le même sens qu'elle, laissait percer dans toute sa conduite une tiédeur qu'on pouvait appeler de la modération, mais qui au fond indiquait l'ami indécis de la cour, bien plus que le tribun dévoué à la cause populaire. Rien encore ne montrait de quelle manière les événements qui commençaient à surgir en France réagiraient sur l'Europe. Stewart, que nul engagement formel à ses yeux ne liait encore, tardait à se décider et laissait entrevoir aux deux partis que ni l'un ni l'autre ne devait désespérer de l'amener à lui. Toutefois il est aisé de voir que sa tendance primitive était en faveur du torysme. De bonne heure il fit comprendre qu'en promettant d'appuyer la réforme parlementaire, il n'avait pas entendu qu'il s'agit de réforme illimitée. L'admission des catholiques aux votes politiques comblait la mesure des réformes désirables; une fois ce but atteint, le reste était tolérable peut-être, mais ne devait se réaliser que lentement et avec prudence. Ce langage n'était pas celui des partis, que chaque concession enhardit à de nouvelles demandes. Bientôt l'Irlande manifesta plus bruyamment des désirs nouveaux; et la turbulence des demandes sembla ne justifier que trop les bills présentés par le gouvernement pour substituer à la lenteur des lois ordinaires des mesures d'urgence et de rigueur. Dans la discussion qui eut lieu sur cette question capitale, on put voir que la métamorphose était complète: Stewart défendit avec vigueur les projets de la cour, et tonna, non sans raison, il faut l'avouer, contre les excès auxquels se livraient les Irlandais désespérés. Marchant sur cette ligne sous l'administration du marquis de Buckingham, il y fut fidèle sous celle de lord Westmoreland et sous celle du comte Fitz-William. Lors de la retraite de ce dernier, il fit partie de l'administration de lord Camden, avec le titre d'adjoint du secrétaire général Pelham, et, quelques semaines après, il le remplaça. L'appel à la force était devenu général; ce qui avait décidé la démission de Pelham, c'était le spectacle des horreurs dont l'Irlande était ensanglantée. Les deux partis aux prises se désignaient sous les dénominations d'Irlandais unis et d'orangeistes. Ceux-ci, ainsi nommés de la couleur de leur cocarde, défendaient le gouvernement et le protestantisme; ceux-là, plus nombreux, composaient une association immense, dans laquelle, d'une part les partisans de la démocratie et de l'indépendance, de l'autre les catholiques, se dessinaient en première ligne. Du reste, le fanatisme était égal des deux côtés. Les Irlandais unis commirent la faute d'appeler l'étranger à leur secours: le général Humbert débarqua sur les côtes d'Irlande avec une division française; Hoche, qui devait commander l'expédition, fut séparé de la flotte par un coup de vent et ne prit aucune part à la descente. Lord Castlereagh (la promotion de son père, en 1797, venait de lui faire prendre ce nom) mit habilement en jeu l'honneur national, et profita de cet incident pour éteindre militairement l'esprit de révolte. Tous les oran-

gistes se levèrent en masse, et formèrent une yeomanry qui bientôt devint redoutable au gouvernement même. Humbert, qui n'avait avec lui que 1,500 hommes, dont une partie était sortie des bagnes, fut obligé de capituler. Des massacres, des dévastations eurent lieu dans les campagnes, dans les villes; nombre de rebelles ou de suspects furent jetés dans les prisons; une amnistie amena les chefs à poser les armes et à se mettre à la disposition du gouvernement. Puis des procédures commencèrent; elles furent très-rigoureuses et n'épargnèrent même pas les amnistiés. Il a même été dit que l'on employa la torture pour arracher des aveux. Une des victimes attestait solennellement en 1817, dans une déclaration lue au parlement, qu'il avait subi la question. M. Brougham ajouta qu'un homme coupable de ces actes, dont la révolution française même n'avait pas été souillée (1), avait obtenu du gouvernement irlandais une indemnité et une baronnie. Tous ces faits étaient malheureusement de notoriété publique; et le traitement dénoncé à la chambre avait été infligé, avec d'effroyables circonstances, à des centaines d'individus. Cependant lord Castlereagh, si directement interpellé, ne laissa pas l'imputation sans réponse; mais il se contenta de dire que le gouvernement n'avait jamais ordonné les actes dont on se plaignait; que lui, lord Castlereagh, n'avait pas assisté à leur exécution; qu'il ne savait pas que le vice-roi en eût eu connaissance; que la yeomanry, alors plus forte que le gouvernement, occupait beaucoup de postes et justicait à sa guise. Plusieurs personnes remarquèrent que dans son discours pas une syllabe n'indiquait qu'il éprouvât de l'horreur pour les auteurs de ces barbaries, qu'il appelait toujours des actes, ou qu'il accompagnait d'une périphrase justificative, telle que: « commis dans le but de découvrir la vérité. » On écouta ensuite Canning, qui prit, avec son talent ordinaire, la défense de Castlereagh, mais dont les formes tour à tour brillantes et acerbes ne voilaient pas assez combien il était enchanté de l'incident, combien il était convaincu de l'exactitude des faits, combien il avait de mépris pour celui qu'il appelait son noble ami. Ce mépris éclata plus tard en termes formels. En somme, malgré l'apologie, ou plutôt à cause des deux apologies, on resta convaincu que lord Castlereagh n'avait point expressément ordonné les tortures; mais on avait trop haute idée de son activité, de son application aux affaires, pour croire que de semblables irrégularités eussent pu se passer sans que l'on en sût quelque chose au secrétariat général. Au reste, on doit convenir que la position d'un secrétaire général d'Irlande, au milieu de ces conjonctures, était difficile: être ou n'être pas, telle était la question; il ne s'agissait guère que de

savoir dans quelles limites on contiendrait la vengeance; et celui dont les bureaux expédiaient des ordres sévères dut être regardé comme l'instigateur des sévérités ministérielles. S'il en fut autrement, si Castlereagh, après le triomphe, tenta d'adoucir les vainqueurs, il dut souffrir beaucoup de l'opinion qui s'établit sur son compte. Lorsque le système de réaction cessa, lorsqu'une amnistie sérieuse ne laissa enfin planer la main de la justice que sur les assassins, on fit honneur de ces sages mesures à lord Cornwallis qui était venu succéder à lord Camden. On crut même que c'était lui qui avait sollicité le rappel de Castlereagh; et l'on peut dire que, lorsque celui-ci quitta l'Irlande, enfin pacifiée, il emporta la haine (juste ou injuste) de presque toute la population, haine d'autant plus vive qu'on se souvenait que c'était un compatriote, et qu'aux élections de Down il avait donné à entendre qu'il soutiendrait l'Irlande envers et contre tous. Cependant sa retraite ne fut point une disgrâce. Sa fermeté avait été du goût de Pitt; d'ailleurs, dès 1795, il s'était empressé de faire parade, en termes qui, peut-être empreints de la chaleur du néophyte, décelaient une conviction encore récente, de la haine que lui inspiraient les doctrines démagogiques de la France. La révolte de 1798 l'affermist dans cette voie favorable au pouvoir, et sa conduite en Irlande pendant les troubles semblait tenir à l'horreur qu'il professait toujours depuis pour les principes révolutionnaires. C'est ici le lieu de rendre justice, sinon à la hauteur d'esprit, du moins à la conscience de lord Castlereagh. Sans contredit sa conviction avait été lente à se former; mais ce n'est point là une raison qui puisse en faire suspecter la sincérité. A dater de l'époque où il se déclare du parti de la monarchie et de la cour, il ne varie plus. Et c'est ce qui lui donne une physionomie à part, au milieu des hommes d'État de la Grande-Bretagne. La cause de l'Angleterre n'est pas pour lui le fait unique, le fait suprême et sacré devant lequel les principes ne sont que des prétextes et des rouages qu'on monte et démonte à volonté: pour lui les principes sont la chose sacrée, il y sacrifie même l'intérêt de la Grande-Bretagne. Pénétré de la nécessité de rendre le pouvoir fort, en lui donnant de l'unité, Castlereagh parla, le 5 février 1800, avec la plus grande vigueur dans le parlement irlandais en faveur de l'incorporation de l'Irlande à l'Angleterre. Ce discours lui valut l'avantage d'être presque immédiatement appelé à la chambre des communes britanniques; et, après l'avoir employé utilement dans la guerre parlementaire, Pitt le récompensa en l'adjoignant à son ministère dans le poste de président du bureau de contrôle (ou bureau des Indes orientales). Castlereagh déploya dans ses nouvelles fonctions un esprit laborieux et tenace, qui, pour le détail des affaires, tient lieu souvent de génie et même l'emporte à quelques égards. La connaissance approfondie qu'il avait de l'Irlande fut très-précieuse pour Pitt, lorsqu'il proposa la grande mesure de l'union. Les malheurs de ce pays livré à lui-même, isolé, privé de commerce et d'industrie, les avantages que lui

(1) Lord Brougham avait tort; car il est notoire que sous le consulat plusieurs prisonniers, et notamment l'Anglais Wright, ont été appliqués à la question par la police de Fouché. Quant aux premières années de la révolution, c'est-à-dire au temps de la terreur, les gens qui envoyaient à l'échafaud sans procédure des charretées de victimes n'avaient pas besoin d'en arracher des aveux par la question.

vaudrait une association plus intime avec l'Angleterre, furent développés avec emphase, et même avec vérité. Mais comme il est dangereux d'innover trop vite ou sur trop de points à la fois, la discussion des avantages à concéder à l'Irlande fut remise à une autre session : de belles promesses furent faites. Le gouvernement s'engagea solennellement à présenter un bill en faveur des catholiques. Castlereagh eut au moins autant de part que Pitt à ce plan machiavélique et à toutes les manœuvres qui furent nécessaires pour l'accomplir. Du reste ils remplirent ponctuellement en apparence l'engagement relatif au bill, et chaque session, pour ainsi dire, vit présenter en faveur des catholiques une proposition que le ministère savait bien devoir être refusée, quoique plusieurs de ses membres, notamment Pitt et Castlereagh, en souhaitaient réellement le succès. Du reste, Pitt et son acolyte du bureau des Indes voyaient avec raison, dans le parlement irlandais, un foyer de révolution qui tôt ou tard arracherait l'Irlande à la Grande-Bretagne, événement peu dommageable si l'Irlande restait indépendante; mais bien funeste, si quelque nation ennemie en faisait une colonie ou une province. Pénétré de cette pensée, on comprend ce vœu tacite des hommes d'Etat anglais : « Plût au ciel que cette île de douleur rentrât à jamais sous les eaux. » Plus que tous les autres membres du ministère, Castlereagh se distingua par son attachement aux vues de Pitt. Cependant, lorsque le ministère composé par cet homme d'Etat cessa d'exister, en 1802, il resta dans le nouveau cabinet dont Addington était l'âme. Pitt, en reprenant sa place en 1804, le garda encore; mais, au lieu du bureau du contrôle, il lui donna le portefeuille de la guerre et des colonies, poste de confiance à une époque où tout en Europe était couvert de nuages. En grandissant ainsi à la cour, Castlereagh perdait de plus en plus auprès de ses commettants. Down, qu'il avait regardé comme son domaine, refusa de le réélire; et il ne répara cet échec qu'à l'aide du bourg pourri de Boroughbridge. La mort de Pitt, au commencement de 1806, ayant opéré la dissolution du cabinet, que remplaça bientôt un ministère de coalition, Castlereagh fut un de ceux qui n'eurent point entrée dans la nouvelle administration, et, réuni à Canning, naguère son collègue au ministère et alors son collègue de démission, il commença une opposition très-vive contre le cabinet Fox et Grenville. Toutefois il ne mit pas dans cette lutte la vivacité incisive et la finesse qu'y déployait Canning. En revanche il y fit preuve de jugement et de connaissances spéciales. Mais comme au fond il ne s'agissait que d'attaques systématiques, et que ni l'un ni l'autre parti ne tenaient beaucoup à n'être que justes, on prêtait moins volontiers l'oreille aux dissertations de Castlereagh qu'aux réjouissantes saillies de son partenaire. Tous deux revinrent au ministère en 1807, lorsque le contre-coup des événements de la Prusse renversa le cabinet Grey-Grenville, simple modification du ministère pacifique Fox-Grenville. Castlereagh se trouva encore chargé de la guerre, tandis que Canning avait les affaires étrangères. Autant les ministres

remplacés avaient montré de dispositions à s'accommoder avec la France, autant les nouveaux membres du cabinet étaient acharnés contre elle. Bonaparte était alors à l'apogée de sa puissance; et la paix de Tilsitt semblait assurer à ses plans la coopération d'Alexandre. Le czar en effet paraissait prêter la main au système continental; mais au fond il sentait que nul accord durable n'était possible avec son *grand ami*, et que l'un ou l'autre bientôt franchirait le Nièmen; il lui refusait une grande-duchesse en mariage; il conservait de secrètes relations avec Londres. (*Voy. ALEXANDRE.*) Aussi le cabinet de St-James, en dépit des inimitiés ostensibles, le ménageait-il comme sa dernière et véritable ressource, et comme l'écueil où viendrait se briser Napoléon. C'est alors que commença l'intimité de Wellington et de Castlereagh, intimité qui devait être si funeste à la France. Au reste, bientôt un épisode vint momentanément détourner l'attention des grandes questions de l'extérieur. Dans la crise qui agitait l'Europe, Canning et Castlereagh étaient sans cesse en relation. Pitt, leur maître commun, avait maintenu la paix entre eux; Pitt mort, ils étaient portés à se dire ce que sans doute ils pensaient depuis longtemps: Castlereagh, que Canning était un intrigant, le fils d'une comédienne, heureux de s'être trompé de théâtre; Canning, que son collègue de la guerre était sans talent, sans éloquence, lent à parler, lent à écrire, et pour tout mérite ayant de la mémoire. La division éclata bientôt. Le bombardement de Copenhague et la prise de la flotte danoise avaient mis le gouvernement britannique en veine belliqueuse: lord Portland résolut l'expédition de Walcheren. Les préparatifs, comme on le devine, en furent confiés à Castlereagh et au ministre de la marine. Tandis que Castlereagh était absorbé par les détails de cet armement, Canning tramait une intrigue pour l'évincer du ministère, rencontrait de la tiédeur, de l'éloignement pour cette mesure chez les plus influents de ses collègues, n'obtenait que des réponses évasives à ses ouvertures, à ses menaces de démission; mais enfin il clevait à lord Portland la promesse que Castlereagh serait remercié après l'expédition de Walcheren. En même temps peut-être Canning s'y prenait de manière à faire manquer le projet, soit en suggérant des obstacles ou de fausses mesures à son collègue, soit en ne laissant point ignorer aux agents de l'empereur des Français ce qui se tramait contre le littoral néerlandais. Du reste, il affectait la plus parfaite union avec le ministre de la guerre. Ce qu'il y a de singulier, c'est non-seulement que Castlereagh y fut trompé, mais encore qu'aucun de ses collègues ne l'avertit de tout ce qui se passait. Enfin le jour des explications arriva. L'expédition de Walcheren avait échoué. Castlereagh, amené à donner sa démission, formula dans une lettre ses griefs contre son collègue des affaires étrangères, lequel répondit en disant qu'il n'avait, lui Canning, consenti aux délais et au silence, objets des plaintes de Castlereagh, que sur l'invitation de plusieurs de ses amis. Ces explications se terminèrent par un duel où

Castlereagh fut vainqueur, mais il n'en perdit pas moins le portefeuille. Ni cette perte, ni l'expression du mécontentement du roi ne lui ôtèrent l'espérance de recouvrer bientôt la place qu'il abandonnait; et sa conduite parlementaire fut toujours favorable à la cour et au système antifrçais, antinapoléonien, anticontinental auquel les successeurs de Pitt se cramponnaient plus obstinément de jour en jour. La mort de Perceval, en 1811, donna occasion à un remaniement dans le ministère: Castlereagh, nommé par le prince régent, fut ministre des affaires étrangères, et commença dès lors à prendre cette haute influence qu'il a gardée jusqu'à sa mort, et qui est le caractère du ministre dirigeant. Tout alors était important en Europe. La guerre contre la Russie était imminente. Castlereagh ne tarda pas à recevoir une lettre du duc de Bassano. C'était un nouvel effort en faveur de la paix. Les sujets de rivalité y étaient réduits à deux, la péninsule hispanique et Naples. Pour la péninsule, le ministre français proposait de laisser au Portugal et à l'Espagne leurs dynasties, leurs cortès et l'indépendance, par l'évacuation réciproque des territoires qu'occupaient d'une part la France, de l'autre la Grande-Bretagne. Pour les Deux-Siciles, il s'en tenait au *statu quo*, laissant Naples à Murat et la Sicile aux Bourbons. A cette lettre si nette, écrite le 17 avril 1812, Castlereagh répondit plus nettement encore que l'Angleterre consentait à tout, moyennant qu'on expliquât un point: de quelle dynastie espagnole parlait le chef du gouvernement français? de celle de Joseph ou de celle de Ferdinand VII? dans le second cas, la Grande-Bretagne traiterai volontiers de la paix: dans le premier, des engagements de bonne foi l'empêchaient d'exécuter la proposition. Vers le même temps Castlereagh acheva les négociations commencées avec la Suède et la Porte; celle-ci signa la paix à Boukharest avec le colosse moscovite, qui doit un jour la dévorer et qu'elle eût dû s'estimer heureuse de voir aux prises avec un autre ennemi. La Suède se déclara neutre, en attendant que les circonstances lui conseillassent une allure plus décisive; et de lointaines espérances firent de l'héritier présomptif un appui de la future coalition. Bientôt les désastres de l'armée française donnèrent à l'Allemagne et à l'Europe le signal de l'insurrection générale. Tout le commencement de 1813 fut employé à couvrir le continent d'agents britanniques. Lord Cathcart signa un traité d'alliance avec la Russie et la Prusse. La Suède, séduite par la perspective de la Norvège, et le prince royal (Bernadotte), par des motifs plus personnels encore, prirent part à la coalition. Le Hanovre, en partie redevenu indépendant, fournit des troupes aux alliés. Enfin des subsides immenses en argent, en munitions de guerre et en vivres furent promis et livrés réellement aux gouvernements prussien, suédois et russe, ainsi qu'aux autres ennemis de l'oppresser commun. Près de 500 millions y furent employés: cinquante pour l'Espagne, autant pour le Portugal, vingt-cinq pour la Suède, cent vingt-cinq pour la Russie, vingt-cinq pour l'Autriche, dix pour la Sicile. Sir Charles Stewart, frère de Castlereagh, se

rendit sur le continent avec la mission de répartir ces subsides entre les diverses armées, de diriger les levées hanovriennes, et de tenir le gouvernement britannique au courant de tous les événements militaires. Les services que rendait ainsi la Grande-Bretagne à la cause européenne n'empêchèrent pas la Prusse d'établir dans ses ports de la Baltique un tarif de douanes si oppressif qu'il anéantissait le commerce britannique, et s'opposait notamment à toute exportation de céréales. Les observations de sir Charles Stewart, il est vrai, firent modifier cet état de choses. Contrairement aux conventions, le prince royal de Suède trouvait moyen de faire mettre sous son commandement par la Russie les levées hanovriennes, et même d'en nommer les officiers; privilège dont, il faut l'avouer, il n'usait qu'avec des formes modestes et avec l'approbation des commissaires anglais. Mais le gouvernement britannique avait bien d'autres contrariétés à subir. Quelque antipathie et quelque défiance que toutes les puissances eussent pour Napoléon, la Prusse et lui étaient les seuls qui désirassent ardemment et à tout prix la continuation de la guerre. Aine de la coalition, la Grande-Bretagne était obligée de stimuler la langue des uns, de prodiguer, comme on vient de le voir, l'argent, les subsides aux autres, enfin de réconcilier des rivaux près de se séparer. C'est dans cette vue surtout qu'elle prit part, en juillet 1813, aux conférences de Prague entamées sous la médiation de l'Autriche. Les notes de Castlereagh contribuèrent puissamment à déterminer l'accession de cette puissance à la coalition, tant par les avantages directs qu'elle lui fit entrevoir, qu'en obtenant enfin d'Alexandre qu'il laisserait l'Autriche donner un généralissime aux troupes alliées. D'autre part, sir Charles Stewart, et surtout le ministre britannique, serraient de près le prince royal de Suède, et sans changer ses dispositions fondamentales, si peu favorables à la ruine complète de l'empire français au profit des grandes puissances, le forçaient souvent à faire des manœuvres indispensables pour le succès général, enfin à se dessiner plus nettement qu'il ne l'eût voulu. Il est certain que, sans cette perpétuelle insistance, il eût fallu se passer de la coopération de la Suède, et il est très-douteux que l'Autriche se fût déclarée. Au reste, le bruit des avantages de lord Wellington en Espagne seconda fort heurcusement l'éloquence des envoyés de Castlereagh, et vainquit la tiédeur de plus d'un membre influent de la diplomatie germanique. Les levées hanovriennes, et d'autres forces incorporées aux troupes britanniques, montrèrent aussi l'Angleterre comme activement coopérante dans le Nord non moins que dans le Sud aux efforts des alliés. Le caractère de lord Castlereagh était admirablement approprié aux exigences de ce temps de crise: la souplesse, la bravoure de ses co-associés, ou diplomatiques ou militaires, rendaient sans doute de grands services; mais sa ténacité inébranlable, garant de la forte coopération de la Grande-Bretagne, était la base essentielle de laquelle tout partait: sans elle, la lutte eût été abandonnée, ou n'eût abouti qu'à des résultats impar-

faits. Et Napoléon, en accusant plus d'une fois Castlereagh de sa chute, n'a fait que rendre justice à cet homme d'État. On ne peut même nier que le ministre de la Grande-Bretagne n'ait fait preuve d'habileté dans tout ce conflit d'événements. A la piste des incidents, il se portait sur tous les points vulnérables, profitait de toutes les fautes. Enfin, à peu près d'accord avec les alliés, il avançait vers l'Elbe, vers le Rhin, vers la Meuse, la Marne et la Seine; avec les troupes anglaises en Espagne, secondé par les Espagnols même, il marchait vers les Pyrénées, poussant devant lui un ennemi dont les rangs s'éclaircissaient de jour en jour non-seulement par les événements de la guerre, mais par la nécessité d'aller renforcer les troupes de France et d'Italie; il joignait par le traité de Kiel (15 janvier 1814) le Danemark à la cause commune; il fit tout pour que la Hollande fût promptement délivrée, et la division anglaise de lord Graham eut la plus grande part à la prise de Bréda, aux affaires de Berg-op-Zoom et à d'autres opérations importantes. Sur ces entrefaites, s'ouvrirent les conférences de Châtillon. Castlereagh, après avoir pensé à y envoyer lord Carrowby, se chargea lui-même d'aller y stipuler les intérêts de la Grande-Bretagne et d'y animer par sa présence les lords Aberdeen et Cathcart ainsi que sir Charles Stewart, plénipotentiaires de l'Angleterre. Il y déploya de nouveau cette inflexibilité de haine, mobile de toute sa conduite politique depuis trois ans, et ne fut que trop bien servi dans son animosité par le peu d'envie qu'avaient les alliés de conclure la paix, et par le peu de bonne foi que Napoléon mettait dans les négociations. En effet, on avait demandé la restitution de la Belgique, et Bonaparte avait fini par permettre à Caulincourt de traiter sur cette base; mais il se réservait secrètement de la désavouer, et, le cœur saignant à l'idée d'Anvers passant aux Anglais, il était décidé à manquer de parole plutôt qu'à céder ce port si magnifiquement doté par lui. Le ministre anglais au contraire insistait sur l'abandon entier de la Belgique; et, lorsque après ses succès sur Blücher, Bonaparte, revenant sur ses concessions, dit qu'il ne pouvait après la victoire partir des mêmes bases qu'avant, Castlereagh se déclara hautement pour la rupture des conférences. Bientôt les puissances alliées signèrent un nouveau traité à Chaumont, traité par lequel elles s'engagèrent à ne déposer les armes que quand leurs forces seraient arrivées à Paris, et que la France serait rentrée dans ses anciennes limites, tandis que d'autre part la Grande-Bretagne promettait à la coalition 100 millions jusqu'à ce que ce but fût atteint. Dans la fameuse nuit du 17 février, lorsque Napoléon eut repris Reims et que Ney occupa Châlons, dans cette nuit où Alexandre disait : « J'ai cru que mes cheveux » en grisonneraient, » Castlereagh appuya vivement l'opposition de l'empereur de Russie au dessein qu'avait Schwartzenberg de se retirer derrière l'Aube. Prévoyant que cette retraite derrière l'Aube serait le prélude d'une autre retraite derrière le Rhin, il déclara que, dès que le mouvement rétrograde commencerait, la Grande-Bretagne cessait

de payer les subsides. Bonaparte à Ste-Hélène se vantait d'avoir eu à Châtillon Castlereagh entre ses mains : « Une division de ses troupes, dit-il, avait dépassé « cette ville; et Castlereagh, qui était aux confères « ces sans caractère diplomatique, tremblait à l'idée « du danger réel qu'il courait. Bonaparte lui fit dire « de se tranquilliser. » S'il espérait par là se le rendre favorable, il se trompait; car nul ne montra plus de malveillance contre lui. Quoique l'arrivée du duc d'Angoulême à Bordeaux fût en partie son ouvrage, il n'était rien moins que décidé à laisser la France telle qu'elle était avant 1789, et il souhaitait un démembrement au moins partiel. Quant aux arrangements avec Bonaparte, il désapprouva hautement le traité de Fontainebleau, notamment la clause qui donnait à l'empereur déchu la souveraineté de l'île d'Elbe. Il n'y donna son adhésion que comme reconnaissance d'un changement de territoire, encore fallut-il qu'Alexandre insistât et le pressât sur ce point. Il refusa aussi de donner au prince de l'île d'Elbe le titre d'empereur; mais la Grande-Bretagne avait toujours tenu ce langage, et l'on ne s'en étonna point. Ainsi, dès cette époque, les souverains continentaux prenaient, concluaient des arrangements sans le cabinet de St-James, et ne le consultaient que pour la forme. On commençait à vouloir se passer de la Grande-Bretagne. C'est ce qui devint bien plus sensible après le traité de Paris (30 mai) : déjà, dans cette grande transaction entre les vainqueurs et la France vaincue, on n'avait reconnu à l'Angleterre que Malte en Europe, Tabago et Ste-Lucie en Amérique, et l'île de France en Afrique, faibles dédommagements de tant d'énormes sacrifices, même en y ajoutant le Hanovre qui est plutôt une possession du roi d'Angleterre qu'une possession anglaise. Alexandre, avec une adresse incroyable, avait su, dès son arrivée à Paris, se créer parmi les Français une réputation proverbiale de magnanimité : par sa volonté formellement exprimée, la France gardait à peu près ses anciennes limites, et même gagnait le comtat Venaissin avec une partie de la Savoie; et lui-même n'avait point de part à ces dépouilles de territoire. Ce n'est pas là qu'était sa part de conquêtes! Il n'y eut donc qu'une voix sur le magnanime Alexandre, et l'on oublia que la magnanime Angleterre, pour ne parler que d'un de ses sacrifices, s'était endettée de 42 milliards pour arriver au 30 mars, et ne prétendait, elle, ni à un royaume lombardo-vénitien et à des provinces illyriennes, ni à un grand-duché du Bas-Rhin et aux trois quarts de la Saxe, ni à la Pologne. Des prétentions antipathiques divisaient déjà les trois souverains continentaux : le czar surtout s'exprimait en autocrate, et laissait tomber un mot de ses 480,000 hommes. La Prusse et l'Autriche eussent bien voulu s'unir contre lui, mais elles-mêmes étaient déjà partagées sur la Saxe et sur d'autres points. Castlereagh essayait de détacher la Prusse de la Russie, et jusqu'à un certain point y réussissait; mais bientôt l'influence paternelle du czar sur le roi de Prusse venait souffler sur son ouvrage. Il se tournait alors du côté de l'Autriche; mais, seul

avec elle, il ne pouvait encore avoir la voix assez haute contre la Russie unie à la Prusse, pour empêcher la rupture de l'équilibre européen au profit de la prépondérance moscovite. L'Autriche d'ailleurs consentait à tout du côté de la Pologne, pourvu qu'elle rétablît le roi de Saxe dans sa capitale. Il faut que ces difficultés aient été bien graves pour que Castlereagh en soit venu à la pensée d'un arrangement dans lequel la Grande-Bretagne et la France, appuyées par la Hollande et quelques autres États indépendants, auraient employé leur médiation armée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. La Grande-Bretagne et la France ! médiation armée ! C'était la première fois qu'un ministre dirigeant du cabinet de St-James prononçait ces mots ! Et il les prononçait à l'instant où il venait d'atteindre une partie de son but, trois mois après la victoire, et contre ceux que sa coopération avait rendus vainqueurs. Qu'eût-ce donc été, si, comme il le voulait, la France eût disparu par un démembrement ! Castlereagh ne présenta sa proposition, on le pense bien, qu'avec la plus grande réserve (1). Il s'étudiait à montrer que la médiation de la France ne pouvait devenir dangereuse : 1° elle ne causait pas de guerre, elle la prévenait ; 2° si, contre toute attente, la guerre se déclarait, elle devenait populaire dans toute l'Europe par le refus de la Russie de consentir à un arrangement raisonnable ; 3° la France serait amenée de la meilleure manière possible à renoncer à tout projet d'envahissement. La seule idée de voir reparaître la France sur la scène, même sous le contrôle de la Grande-Bretagne, fit reculer l'Autriche, et les avis qu'elle reçut de son ministre principal lui firent voir dans cette mesure des dangers nouveaux et incalculables. Il paraît que les doctrines de M. de Metternich n'eurent pas moins de puissance sur Castlereagh que celles de Pitt. C'est après cette tentative inutile que fut résolu le congrès de Vienne, où se discuteraient les prétentions réciproques des souverains, et où il fut décidé que la France aussi aurait ses représentants. Revenu en Angleterre, Castlereagh y reçut du prince régent l'ordre de la Jarretière, comme témoignage de la satisfaction que lui causaient ses services. Au commencement de l'année suivante, il représenta la Grande-Bretagne au congrès de Vienne. C'est là que fut stipulée la réunion des anciennes Provinces-Unies et de la Belgique en un État unique qui prendrait le titre de royaume des Pays-Bas, et qui serait gouverné par la maison d'Orange, alliée de celle de Hanovre. Là aussi fut stipulée l'érection d'une ligne de forteresses dans le nouvel État créé en haine de la France plus encore qu'en faveur de l'Angleterre. (Voy. CHARLOTTE.) Là enfin, des deux grandes promesses faites au prince

royal de Suède fut ratifiée la moins importante : la Norvège, déjà cédée par le Danemark à la Suède, fut reconnue partie intégrante du dernier royaume, et la Grande-Bretagne ne tenta rien contre un changement si préjudiciable à ses intérêts. On sait assez comment la subite apparition de Bonaparte rompit toutes les discussions, et rendit nécessaire une nouvelle guerre. Castlereagh se hâta de revenir à Londres. C'est là qu'il reçut la dépêche par laquelle Caulincourt, en annonçant le changement qui venait de s'opérer, protestait de l'amour de son maître pour la paix, et de son intention de vivre en harmonie avec ses voisins. Castlereagh se hâta d'envoyer la lettre au prince régent. Mais déjà la réponse générale était contenue dans les déclarations des souverains (15 mars). Le régent y ajouta seulement qu'en prenant les armes contre l'usurpation de Bonaparte, il n'entendait en rien s'opposer à ce que la France se choisît un gouvernement à son gré. Accepté le 9 mai avec cette modification que plus tard les souverains regardèrent comme subversive, le traité de Vienne (25 mars) contre Bonaparte, en fixant le contingent que chaque État devait fournir, portait celui de l'Angleterre à 75,000 hommes, mais en lui permettant de remplacer chaque homme du contingent par une somme annuelle de 750 francs par cavalier, et de 500 francs par soldat d'infanterie. Ce traité dut être soumis en Angleterre non à la ratification, mais à la discussion des deux chambres, en raison des questions financières qu'il soulevait. Il donna lieu à des incriminations vives contre les ministres. Beaucoup de membres improuvaient la guerre, quoiqu'ils ne pussent en discuter *ex professo* l'opportunité qui n'était pas de leur compétence. Quelques autres, exagérés en un sens tout contraire, voulaient qu'on mit les ministres en accusation pour n'avoir pas prévenu cet événement. Castlereagh répondit que Bonaparte n'était pas prisonnier à l'île d'Elbe, que l'Angleterre n'était pas son geôlier, que toutes les puissances ensemble, et non la seule Grande-Bretagne, avaient choisi pour sa retraite cette île si voisine de la France, et dont il était si facile de faire un foyer d'intrigues avec tous les pays qu'il avait occupés jadis. Comme avec un adversaire tel que Bonaparte l'important était de ne pas perdre de temps, 50,000 hommes furent mis sur-le-champ à la disposition du duc de Wellington qui, avec Blücher, ouvrit la campagne dès le mois de juin. En même temps, Castlereagh demandait aux chambres 400 millions, soit pour l'entretien de l'armée britannique, soit à titre de subsides pour les alliés. Bonaparte cependant prévint encore ses ennemis ; sans la victoire de Waterloo, sans le refus que le gouvernement provisoire fit à Bonaparte de lui confier l'armée pour battre Blücher qui s'était compromis en passant la Seine à St-Germain, il est probable que l'Angleterre eût eu pour toute récompense de ses sacrifices le stérile honneur de s'être montrée la première sur le champ de bataille. La seconde conquête de la France, opérée seulement par Blücher et Wellington, eût dû rendre de la prépondérance

(1) Ces renseignements politiques, si importants pour l'histoire, sont tirés de sources authentiques, notamment de l'ouvrage de lord Londonderry, frère de Castlereagh, qui était alors lui-même à Paris comme commissaire de l'Angleterre. C'est dans son ouvrage précieux, et dont la traduction française a été imprimée à Paris en 1853, sous le titre d'*Histoire de la guerre de 1815 et 1814*, 2 vol. in-8°, que se trouvent ces curieuses révélations.

à la Grande-Bretagne. Effectivement les monarches étrangers lui marquèrent de nouveau de la déférence. Toutefois Bonaparte, qui s'était rendu à bord du *Mailand* et confié à la générosité du prince-régent, fut déclaré prisonnier des quatre puissances ; et l'Angleterre, étant plus spécialement chargée du soin de le garder à Ste-Hélène, quoique avec des commissaires des autres monarches, eut là une commission plus onéreuse qu'honorifique, et qui par an ne lui coûtait pas moins de 40 millions. Les stipulations du congrès de Paris, dans lequel on achevait en grande partie celui de Vienne, à l'exception de ce qui regardait les petits États de l'Allemagne, ne donnèrent à la Grande-Bretagne que le protectorat de la république des Sept-Iles, protectorat équivalent à la souveraineté, il est vrai, mais à la souveraineté de quel territoire ? Du reste, nulle indemnité de tant de dépenses faites pour soudoyer les coalitions ; nul allègement pour la dette de 20 milliards. Pas un pouce de terre dans cette Sicile qui eût dû être si ardemment convoitée, dans cette Sicile qu'eût bien dû céder le prince à qui l'on rendait le royaume de Naples, et que n'avait pu ravir à la Grande-Bretagne Napoléon dans les plus belles années de sa puissance ! A peine même obtenait-elle une position pour élever la voix, soit en Allemagne, soit dans les congrès généraux de l'Europe ! Castlereagh, fasciné par les leçons qu'il avait reçues l'année précédente de M. de Metternich, à propos de sa tentative de médiation anglo-française, eut le tort de ne pas voir assez tous ces empiètements de la force continentale qui n'avait fait que changer de main. Ce traité avait été précédé du fameux acte constitutif de la Ste-Alliance, ligue mystérieuse dans laquelle les trois cours du Nord entrèrent seules, et qui ne fut signée que des souverains eux-mêmes. Toutefois il en fut envoyé un exemplaire au régent, qui, en déclarant qu'il adhérerait de cœur aux principes formulés dans cet acte, ajoutait qu'il ne pouvait le signer, la constitution britannique lui interdisant d'apposer sa signature au bas de toute pièce publique sans qu'un ministre la contresignât. On ne peut douter que, plus que le régent lui-même, lord Castlereagh ne donnât son approbation entière aux vœux des trois cours. Au reste on garda longtemps le silence en Angleterre sur cette pièce importante ; et le 11 février 1819 l'opposition demandait en vain à lord Liverpool quels étaient les principes pour lesquels il y avait coïncidence si parfaite entre les gouvernements despotiques de Berlin, de Vienne, de St-Petersbourg, et le chef de l'Angleterre constitutionnelle. En 1816 et 1817, Castlereagh fit divers voyages diplomatiques sur le continent ; il ne cessait de répéter que la France avait encore trop de territoire, et, dans l'impuissance de revenir sur les traités, il activait du moins toutes les mesures propres à prévenir ses velléités d'ambition : lord Wellington, général en chef de l'armée combinée d'occupation, le secondait dans tous ses plans. Il multipliait les précautions autour du captif de Ste-Hélène ; et si quelques détails de la conduite tenue à l'égard de Bonaparte, à force d'être conformes aux

lois de la circonspection, devinrent mesquinement vexatoires, peut-être est-ce moins à lord Bathurst qu'à Castlereagh qu'il faut l'attribuer. La querelle de l'Espagne et de ses colonies dans l'Amérique du Sud prenait alors d'immenses développements, quoique la fortune oscillât encore. Comme quelques sujets britanniques avaient embrassé la cause des indépendants, comme surtout les négociants anglais vendaient des armes et des munitions aux insurgés, l'Espagne fit entendre des réclamations. Castlereagh y répliqua évasivement, et il annonça qu'il garderait une neutralité complète, mais qu'il défendrait tout enrôlement, toute exportation d'objets de guerre qui pussent devenir utiles à l'insurrection espagnole ; ce qu'il fit du moins jusqu'en 1819. Pendant ce temps le roi de Naples enlevait par un simple décret à la Sicile la constitution que ce pays s'était donnée avec l'aveu et sous la garantie de l'Angleterre, et l'on violait les promesses faites lors de l'évacuation de la Sicile par les forces britanniques, que nul ne serait persécuté pour ses opinions politiques, et Castlereagh n'adressait nulle réclamation à ce sujet. Le 2 mai 1817, la république des Sept-Iles se donna une constitution libérale que sanctionnait le prince régent (28 août), et qui devait commencer à recevoir son exécution le 4<sup>er</sup> janvier 1818 : un commissaire anglais, lord Maitland, était le vrai souverain de ce petit État maritime. Mais très-peu de temps après eut lieu la célèbre évacuation de Parga. Ainsi que trois autres places de l'Albanie, Prévésa, Vostitsa, Butrinto, Parga était tombée, par suite des événements de la guerre, aux mains des Anglais : sa situation sur un rocher que la mer baigne de trois côtés la rendait précieuse pour une puissance maritime ; entourée de possessions turques, elle était l'asile d'un grand nombre de Grecs forcés de se dérober à la tyrannie du sabre ottoman ; enfin, avant de passer sous l'occupation anglaise, elle avait fait partie des provinces illyriennes successivement possédées par Venise, l'Autriche et la France. Le traité de Vienne, en donnant les Sept-Iles à l'Angleterre, l'avait forcée de renoncer aux quatre villes ; mais comme en les abandonnant elle ne pouvait non plus consentir à les voir retourner à l'Autriche, qui n'avait déjà que trop du littoral de l'Adriatique, il fut décidé que les quatre villes appartiendraient à la Turquie. Cependant Parga était encore occupée par des troupes anglaises à la fin de 1817. Une clause du traité qui la céda à la Porte stipulait que les habitants de cette ville auraient la liberté d'émigrer avec leurs richesses mobilières, et que la valeur des immeubles qu'ils laisseraient serait payée par le gouvernement turc. Lorsque Ali-Pacha, envoyé par le sultan pour prendre possession des quatre villes, parut devant Parga, il se trouva que tous les habitants voulurent partir, et qu'au lieu d'avoir quelques masures à payer, Ali aurait été obligé d'acheter toute une ville. Les Anglais continuèrent donc d'occuper Parga jusqu'à ce que le gouvernement turc se trouvât en mesure d'accomplir les conditions. Sans doute il eût été peu loyal d'essayer de se dérober aux conditions d'un traité solennel. Toutefois, il est croyable qu'au mi-



lieu des querelles d'Ali et du sultan, et à la faveur de la pénurie ottomane, une modification au traité n'eût pas été difficile du côté de la Sublime Porte. Mais c'était d'ailleurs que venaient les obstacles. Tous les hommes politiques trouvèrent étrange que la Grande-Bretagne ne sût pas les lever. Le public, qui approfondit moins les causes et les rapports des faits, fut surtout frappé de la détermination dramatique des Parganiotes émigrant en masse avec tout ce qu'ils pouvaient emporter ; et longtemps, au nom de Parga, l'indignation et la pitié furent dans tous les cœurs. Cet événement, en achevant de rendre lord Castlereagh impopulaire près des masses, lui enleva dans l'esprit des penseurs quelque chose de sa réputation d'habileté : « Pitt, disait-on, n'eût pas rendu « Parga ! » Cette évacuation eut justement lieu pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle, comme pour mieux démontrer que la volonté de l'Autriche l'emportait sur celle de l'Angleterre. Castlereagh en personne cependant assistait à ce congrès. Il eut le désagrément de voir la Russie, plus despotique encore, exiger, malgré ses désirs et ceux du chef de l'armée d'occupation, que la France, sur qui depuis trois ans pesait la présence de ses vainqueurs, en fût débarrassée deux ans avant le terme fixé ; et il signa la convention du 9 octobre 1818 pour l'évacuation au 30 novembre, ainsi que la note du 11 novembre qui annonçait cette résolution au duc de Richelieu, et le protocole des conférences relatives au délai de dix-huit mois accordé à la France pour compléter ses paiements aux alliés. Il fut encore signataire de la fameuse déclaration de principes du 22 novembre. Sur ses instances aussi, le congrès renouvela les résolutions de celui de Vienne sur l'abolition de la traite des noirs ; mais on n'accorda point à l'Angleterre le droit de visite sur les navires étrangers, ce qui rendait illusoire les promesses des alliés ; et plus tard en effet Castlereagh se trouva dans la nécessité d'avouer au parlement que la traite n'avait que pris un essor plus hardi encore depuis les événements de 1814. Cependant de graves plaies intérieures rongeaient la Grande-Bretagne. Les intérêts de la dette publique, démesurément grossie par les dépenses faites pour renverser Bonaparte, exigeaient annuellement des impôts énormes ; l'impôt pompait les sources de la prospérité sociale. Pour soutenir un état de choses tout artificiel, la Grande-Bretagne n'a que les profits du commerce et les produits de l'industrie : de là les banques avec le papier-monnaie, de là les machines ! Lancé dans la voie des utopies monarchiques, le cabinet de St-James ne s'occupait pas assez puissamment des réparations nécessitées par le jeu irrégulier de tant de rouages altérés, hors de place, ou même hors de service. Ce qui avait fonctionné si bien pendant des siècles devait toujours suffire. Ces principes n'empêchaient pas que chaque année les souffrances ne devinssent plus vives : les mécontentements irlandais, le fanatisme religieux, l'ambition des agitateurs ou des utopistes démocrates ne pouvaient manquer de s'y mêler. Le paupérisme et avec lui la taxe des pauvres grandissaient sans mesure ; les ouvriers sans ouvrage ou médiocrement

rétribués s'en prenaient, avec cette opiniâtreté stupide qui caractérise l'ignorance, aux impôts, aux machines, aux ministres, au parlement, au roi ; des associations secrètes de Spencéens, le club de Hampden faisaient entendre le mot, *irrespectueux* selon Castlereagh, de refus de l'impôt ; enfin à Londres était l'union générale des métiers, divisée en un nombre considérable de sociétés particulières et tout organisée. Le mot de réforme parlementaire récapitulait tous les autres. Dès l'automne de 1816, une conspiration s'était formée pour ouvrir les prisons, corrompre les soldats, brûler les casernes, attaquer la Tour de Londres, et elle se proposait comme but le partage des terres et un nivellement universel. Les années 1817 et 1818 furent remplies d'émeutes ou de rassemblements terribles de la part des masses souffrantes, de mesures extraordinaires ou exceptionnelles de la part des ministres : on sollicitait et l'on obtenait la suspension de l'*habeas corpus*, un *alien bill* plus sévère que jamais. Sur ces entrefaites, les mécontents s'assemblaient à York, à Manchester, rédigeaient des pétitions que 100,000 signataires devaient porter à Londres, résolus à ne quitter cette capitale qu'après avoir établi une espèce de république. Castlereagh donna l'exemple de beaucoup de fermeté dans la manière dont il soutint les demandes de bills exceptionnels ; et il n'en mit pas moins dans toutes les mesures spéciales qui survinrent. Ses collègues, il est vrai, le secondèrent très-bien. Le pays fut couvert de yeomanrys ; plusieurs meneurs furent arrêtés ; des clubs furent dissous, des correspondances interceptées. La tranquillité, sinon l'ordre, fut un peu rétablie. Cependant les rassemblements de Birmingham, de Nottingham, de Derby, témoignaient assez que rien n'était fini. Aussi est-ce bien à tort qu'au commencement de 1818 on contestait à lord Castlereagh l'opportunité des mesures illégales qu'il avait prises pour déjouer les menées révolutionnaires. Il est vrai qu'au moment où il sollicitait, vu la gravité des circonstances, un bill d'indemnité, c'était une maladresse de dire que jamais ces circonstances n'avaient présenté de dangers. Le bill contre les étrangers fut aussi mis en scène d'une manière qui fait peu d'honneur à la sagacité de Castlereagh. Adopté par la chambre des communes, il fut amendé par la chambre des pairs ; ce qui causa des lenteurs fort contraires aux vues du ministère. Un statut de Jacques II déclarait anglais *ipso facto* quiconque verserait des fonds à la banque d'Édimbourg. Lord Sydmouth ayant rappelé ce statut et montré combien il était facile à l'aide de cette vieille loi d'éluder le nouveau bill, un amendement fut proposé sur-le-champ, et le statut qui déplaisait aux ministres se trouva aboli. Malheureusement, lorsque le bill amendé revint à la chambre basse, sir James Mackintosh fit remarquer que cette addition était nulle de plein droit, l'initiative en mesures financières appartenant exclusivement à la chambre des communes. Castlereagh se vit donc obligé de remporter son bill et d'en faire élaborer un autre qui fut voté d'urgence. Mais, pendant ces incidents, tout étranger qui avait 100 livres sterling à sa disposition avait placé à la banque d'E-

dimbourg, et les estafettes de cette banque s'étaient multipliées sur la route. C'est encore Castlereagh qui vint, le 13 mars 1818, demander à la chambre des communes, prévenue par un message du régent des prochains mariages de deux de ses frères, une augmentation de pension pour les princes fils du roi. L'intention primitive avait été de solliciter 500,000 livres pour le duc de Clarence, et 500,000 pour chacun des autres ducs. Mais la froideur avec laquelle ces ouvertures furent accueillies dans des comités préalables décida le ministre à ne présenter que des chiffres moindres de moitié. Encore la chambre se montra-t-elle avare au point de ne vouloir donner que 150,000 livres au premier ainsi qu'aux autres. Ce résultat mécontenta tellement le duc de Clarence, que bientôt Castlereagh dut déclarer de sa part qu'il renonçait au mariage projeté en même temps qu'à l'allocation insuffisante votée par la chambre. Toutefois on ne revint point sur le vote, et ce mariage se fit comme si Castlereagh eût emporté les 500,000 livres. L'année 1819 ne fut marquée que par de nouveaux rassemblements, parmi lesquels celui de Stockport inspira des craintes vives. La yeomanry fut augmentée, une levée extraordinaire de 11,000 hommes fut votée : plus de 100,000 hommes armés couvraient la surface de cinquante-deux comités, jadis gardés par moins de 40,000. Le retour des troupes anglaises qui vidaient le sol de la France avait contribué à cette augmentation. Mais comme après le congrès le ministre avait annoncé le licenciement de 55,000 hommes, on avait été obligé, tandis qu'on licenciait d'une part, de procéder à des levées de l'autre. Au reste, la mesure même du licenciement produisit un autre effet : beaucoup d'officiers allèrent rejoindre les Hispano-Américains, dont ils accélérèrent l'émancipation et surtout la reconnaissance, quoique cette reconnaissance ne dût pas être l'ouvrage de Castlereagh. La même année fut marquée par une vive réclamation à propos de l'affaire d'Arbuthnot et d'Ambriston, mis à mort par les Américains de l'Union, pour avoir été trouvés dans un parti de Séminoles, peut-être contre leur gré, très-probablement sans intentions hostiles. On eût voulu que le cabinet de Londres soutint la dignité de la nation, en exigeant le désaveu de cet attentat au droit des gens et la punition de ses auteurs. En 1820, la mort de George III et l'avènement du régent sous le nom de George IV donnèrent lieu à la tentative imprudente de la reine, qui voulut jouir en Angleterre des honneurs qu'elle regardait comme dus à son rang. Le cabinet et le roi se conduisirent dans cette circonstance avec autant de convenance que de fermeté. (*Voy. CAROLINE.*) Castlereagh et lord Liverpool envoyèrent lord Brougham sur le continent pour bien faire comprendre à la princesse que l'irrévocable volonté de son époux était de ne point l'admettre près de lui, et que contre cette volonté viendraient se briser toutes ses tentatives ; qu'elle consentit donc à vivre sur le continent, à garder un incognito qui dispensât les ambassadeurs britanniques de difficultés perpétuelles sur l'étiquette, et à recevoir par an une pension plus forte que celle qui avait été allouée à la princesse de Galles.

Lorsque Caroline, méprisant de sages avis, parut brusquement à Douvres, puis à Londres, où tant d'acclamations s'élevèrent sur son passage, et où sa présence semblaît un moyen si facile d'embraser tous ces éléments combustibles, ils essayèrent encore de nouer avec elle des négociations, et Castlereagh surtout montra les plus grands ménagements dans les réponses qu'il lui adressa : mais tout fut inutile. Alors le ministre ne balança plus. Comprenant que l'enthousiasme pour la reine tomberait devant des faits de la nature de ceux qui seraient prouvés contre elle, et auxquels jusqu'alors le peuple refusait de croire, il consentit et fit consentir le roi au scandale d'une enquête devant la chambre des lords. Ainsi, dans toute cette affaire, Castlereagh, comme la majeure partie du cabinet, fut constamment pour le roi contre la reine, mais sans manquer en rien aux égards dus à une personne d'un rang si élevé. De plus, il mit souvent de l'habileté dans la manière de conduire le procès, et les menées politiques qui le compliquèrent trouvèrent en lui un adversaire infatigable. Il ne craignit point, pour dissiper les rassemblements, d'avoir recours à la force. En revanche, c'est lui qui, de tous les hommes placés à la tête des affaires, était désigné au peuple comme le plus digne de sa haine et de ses rigueurs. Les vitres de son hôtel et les stores de sa voiture furent brisés à coups de pierres. Toutefois la solennité de l'enquête n'amena qu'un succès douteux à juste titre, regardé par le ministère comme une défaite, et le bill fut ajourné à six mois, c'est-à-dire indéfiniment. Peut-être en cette occasion Castlereagh avait-il eu le tort de ne pas assez sentir, et surtout de ne pas faire sentir au roi que la seconde partie du bill, celle qui, outre la dégradation du titre de reine, prononçait le divorce, donnerait lieu à des hésitations de conscience de la part des prélats, et finalement au rejet ou à un succès insignifiant. Cet échec n'empêcha ni Castlereagh de faire évincer Canning, qui s'était prononcé avec quelque énergie en faveur de la reine, ni le gouvernement en masse de promettre que le bill reparaitrait l'année suivante ; et en attendant, la reine, dont le nom avait déjà été rayé de la liturgie, ne put obtenir d'être couronnée avec le roi (1821). Peu de temps après, sa mort survint, trop tard pour elle et pour sa gloire. Il est inutile sans doute de réfuter les bruits sinistres qui coururent à propos de cette mort. La reine ne pouvait plus occasionner autant de troubles qu'elle en avait causés, les prétextes commençaient à manquer ; les faits résultant de l'enquête, tout simples qu'ils eussent pu paraître en Italie, ou par comparaison avec ce qui les avait amenés, n'étaient pas de nature à être vus avec indulgence en Angleterre ; et Castlereagh, qui avait fait tête au premier orage, n'avait rien à redouter des bourrasques qui suivraient. Mais des incidents bien autrement importants étaient venus, dans cette même année 1820, obscurcir l'horizon politique. Les révolutions d'Espagne, de Naples, de Portugal, que peu après (1821) devait suivre celle du Piémont, menaçaient d'ébranler l'édifice reconstruit par la Ste-Alliance.

Les trois puissances signataires de cet acte fondamental s'assemblèrent au congrès de Troppau, et y formulèrent leurs principes par une déclaration qui devait être féconde en corollaires, et qu'ils envoyèrent au ministère de la Grande-Bretagne, dans la persuasion sincère ou feinte que le cabinet de St-James partageait ces idées : conclusion bien juste si effectivement le régent avait dit vrai en 1815, lorsqu'il s'annonçait comme complètement de l'avis des souverains sur les dogmes politiques de la Ste-Alliance, et s'il n'avait pas changé depuis. Mais l'accueil que l'opinion anglaise avait faite à la nouvelle des trois révolutions, joint aux circonstances qui commandaient de ménager l'opinion du pays, et peut-être aussi à l'instinct confus que toute cette politique continentale, qui implicitement contenait un anathème contre l'Angleterre, finirait par une attaque directe contre la constitution, et en conséquence contre l'existence britannique, obligèrent Castlereagh de ne pas approuver aveuglément la marche suivie par les cours. En mai 1820, il désapprouvait déjà l'idée d'un congrès comme impolitique, bornait l'influence à exercer dans la péninsule à des insinuations très-circonspectes par la voie des ambassadeurs isolés, niait que l'état nouveau de l'Espagne, séparée comme elle l'est de l'Europe par sa position et ses mœurs, pût être contagieux pour d'autres pays, prononçait le mot de non-intervention; enfin, arrivant à l'alliance de l'Angleterre et des trois cours dont on cherchait à faire voir l'identité d'intérêts avec la Ste-Alliance, disait que le but des alliés avait été uniquement le renversement de la domination militaire de la France et le rétablissement de l'équilibre en Europe, que jamais elle n'avait été destinée à devenir une union pour le gouvernement du monde ou l'inspection des affaires intérieures des autres États. « Nous serons toujours à notre place, ajoutait-il, quand un danger réel « menacera l'Europe; mais l'Angleterre ne peut ni « ne veut agir d'après des principes de précautions « abstraits et spéculatifs. L'alliance qui existe n'a « vait pas ce but dans l'origine. Elle n'a jamais été « ainsi expliquée au parlement. Et si elle l'eût été « ainsi, le parlement ne lui eût jamais donné sa « sanction. Ce serait maintenant une violation de la « foi, si les ministres admettaient une interpréta- « tion, etc. » Castlereagh répondit à la communication de Troppau avec beaucoup de réserve, mais avec une désapprobation évidente. Le congrès de Laybach n'en eut pas moins lieu au commencement de 1821; et dès le 2 février, c'est-à-dire avant la clôture des congrès, les soldats autrichiens étaient en marche vers les Abruzzes et la Terre de Labour. La soumission fut complète, au moins dans l'Italie continentale, dès le commencement de mars; et le 12 les ministres des trois puissances adressèrent, avec la déclaration du congrès de Laybach, une circulaire annonçant pour l'année suivante la convocation d'un autre congrès contre la révolution espagnole, et qui posait les principes du droit divin plus nettement encore en les résumant par cette phrase : « Les changements utiles ou néces-

« saires dans la législation et dans l'administration « des États ne doivent émaner que de la volonté li- « bre, de l'impulsion éclairée et réfléchie de ceux « que Dieu a rendus responsables du pouvoir. » Ce dernier document excita les clameurs de l'opposition, et en répondant à M. Whartley qui désirait, non que la nation prît des mesures hostiles contre les illustres auteurs de la circulaire, mais que la chambre exprimât une désapprobation formelle qui ne manquerait pas de produire beaucoup d'effet sur le continent, Castlereagh, tout en repoussant le vœu du préopinant, était obligé, pour désarmer la susceptibilité de la chambre, d'exprimer à la tribune cette désapprobation qu'il craignait de voir consigner dans une pièce écrite : « Il ne peut exis- « ter en Europe aucun doute sur les sentiments de « l'Angleterre, et je déclare sans scrupule que je « désapprouve les principes émis dans les docu- « ments dont il s'agit. Je ne puis reconnaître qu'une « puissance ait le droit de se mêler des affaires « d'une autre puissance, parce que celle-ci a fait « dans son gouvernement des changements désap- « prouvés par la première. Il n'est pas permis de « s'ériger ainsi en tribunal suprême pour juger les « affaires d'autrui, sans s'arroger un pouvoir qui « est à la fois contraire aux lois des nations et aux « règles du sens commun. Je pense donc qu'en fai- « sant adopter aux monarques des principes con- « traaires à la saine politique, on leur a donné un « mauvais conseil; mais je pense aussi qu'ils n'ont « été mus que par le désir sincère de conserver la « tranquillité en Europe, et n'ont point eu l'inten- « tion d'agrandir leur territoire; et, en émettant les « principes que je désapprouve, ils ont fait connaître « le danger dont ils se croyaient menacés par l'es- « prit révolutionnaire. Je dois faire observer que je « ne veux pas confondre les révolutions justes et « nécessaires avec cet esprit d'anarchie et de boule- « versement total qui a trouvé des partisans même « dans cette chambre. Nous avons eu nos révolu- « tions, mais nous ne les avons jamais admirées « comme révolutions; nous n'avons jamais voulu « passer pour des révolutionnaires, à moins que « nos libertés n'aient été violées. » L'annonce du congrès contre la péninsule donna bientôt à Castlereagh des soucis d'un autre genre. Ce congrès fut ultérieurement fixé à Vérone. Il ne tarda pas à s'apercevoir que seul il pouvait soutenir à cette grande conférence les intérêts de la Grande-Bretagne. Comment donner à un plénipotentiaire des instructions en opposition avec son langage ostensible, quand à tout moment il pouvait être obligé de faire voir ces instructions aux chambres? Puis quel juste milieu tenir entre des systèmes qui se partageaient l'Europe, entre l'absolutisme personifié dans la puissance du continent, et la liberté oligarchique inhérente à la constitution anglaise? D'ailleurs, que de questions secondaires enfermées dans la question principale! L'intérêt de l'Angleterre était-il bien de laisser une alliance, sainte ou non, monarchique ou autre, étouffer par toute l'Europe ce qui pouvait limiter un peu sa toute-puis-

sance, jeter à tout propos son sabre dans la balance, se créer un nom populaire de terreur devant lequel on se tût, et décider de Potsdam, de Schœnbrunn, de Viatka, ce qu'on ferait, ce qu'on ne ferait pas, à Turin, à Naples, à Lisbonne, à Cadix, le tout sans se mettre en peine du consentement de l'Angleterre ! Puis combien d'autres incidents encore, les colonies espagnoles d'Amérique, les affaires d'Orient, l'insurrection grecque, la rupture toujours imminente de la Russie et de la Porte ! Tandis qu'il était absorbé dans ce labyrinthe de questions qu'il ne devait ni résoudre ni même traiter à Vérone, les affaires intérieures de l'Angleterre exigeaient encore toute son attention. En 1821, il portait à la chambre des communes, et, appuyé de Canning, son collègue, soutenait contre un autre collègue, M. Peel, le bill d'admission pour les pairs catholiques à la chambre des lords. Le bill passait en effet à la chambre basse, mais pour échouer à la chambre haute. Le budget, la reprise des paiements de la banque en numéraire, la baisse des produits de l'agriculture et les remèdes à employer en cette occasion l'occupèrent aussi très-fortement. Mais les épouvantables excès dont l'Irlande redevint le théâtre au bout de cette année et au commencement de l'autre, immédiatement après le rejet du bill catholique et au milieu des cris de joie des *Orange-Men*, causèrent des embarras plus grands encore au gouvernement. Des bandes de 5 à 6,000 hommes, sous le nom de *Whiteboys*, à cause du ruban blanc qui les distinguait, pillaient, incendiaient, égorgeaient. Ils avaient des munitions, des armes ; la yeomanry du pays ne suffisait plus. L'emploi de la troupe de ligne devint nécessaire, mais les *Whiteboys* en étaient venus au point de soutenir l'attaque des troupes : à Macroon (comté de Cork) quatre à cinq cents femmes et enfants prirent part au combat. La victoire, il est vrai, restait aux troupes : on faisait des prisonniers, on en fusillait par douzaines ; mais il en restait cent fois plus qu'on n'en avait pris, et des représailles plus horribles étaient les seuls résultats qu'on obtint. Le lord lieutenant d'Irlande (c'était Wellington) demanda qu'on l'armât, dans le plus court délai, de pouvoirs extraordinaires. Castlereagh lui fit accorder tout ce qu'il voulut, la suspension de l'*habeas corpus*, l'acte d'insurrection, l'ancienne loi d'Irlande connue sous le nom de *whiteboy act* et dont une clause, pour n'en citer qu'une, porte que tout individu trouvé absent de sa maison entre le coucher et le lever du soleil encourt la peine de la déportation pour sept ans ; et cela non sur le verdict du jury, mais sur l'arrêt des magistrats. Il proposa ensuite un plan pour la réduction des dépenses et le soulagement de l'agriculture, plan tout opposé à celui des whigs et radicaux. Il consistait à opérer dans les dépenses de l'armée, de la marine et de la liste civile une diminution de 50 millions ; à convertir les cinq pour cent en quatre, ce qui présenterait immédiatement sur le chiffre des intérêts annuels un abaissement de 55 millions ; à supprimer non pas toutes les taxes, mais seulement la taxe

additionnelle sur la drèche, d'où résulterait encore un autre allègement de 55 millions ; à porter sur l'amortissement les 50 millions provenant de la première économie, ce qui augmenterait la confiance, ferait hausser les fonds, et baisserait l'intérêt ; enfin, à faire avancer 75 millions par la banque, soit pour opérer sur l'amortissement, soit comme prêt aux agriculteurs ou simples avances aux paroisses qu'écrasait la taxe des pauvres. Malgré les systèmes contraires présentés par l'opposition, le plan, à peu de modifications près, fut adopté. Après le budget, quelques résolutions relatives aux propriétaires des grains exigèrent encore les efforts de son éloquence. La principale aurait conféré au gouvernement la faculté d'émettre des bons de l'échiquier pour 25 millions, afin de faire des avances à l'agriculture sur dépôt de blé, lorsque le prix serait au-dessous de 75 francs le quarter (les huit boisseaux anglais). Castlereagh ici soutenait l'opinion du comité d'agriculture, non la sienne, et il présentait le bill comme essai plutôt qu'autrement. La chambre le rejeta. La question catholique se représenta encore, mais cette fois c'est Canning qui l'introduisit : les débats furent très-animés et très-brillants. Castlereagh n'y prit que peu de part, et simplement pour émettre l'opinion que, quoique la nation en général tendit à voir l'admission des catholiques dans le parlement avec beaucoup moins d'inquiétude qu'à toute autre époque, mieux vaudrait ne pas trop précipiter cette mesure générale, qui serait plus assurée et plus féconde en résultats si elle était reculée de quelques années. Les détails sur le bill de commerce et de navigation, sur le bill des étrangers auquel Castlereagh prit une part assez vive, enfin sur l'ensemble du budget, terminèrent cette laborieuse session. Le roi en personne vint en faire la clôture le 6 août, et quatre jours après partit pour l'Écosse. Castlereagh s'appréta à passer sur le continent, à la fin de la semaine suivante, et à se rendre au congrès de Vérone dont l'ouverture avait été fixée pour le 12, lorsque ses amis commencèrent à remarquer un changement extraordinaire dans ses manières. Depuis quelque temps les contradictions qu'il essayait à la chambre lui causaient une irritation plus vive. Dans les débats sur le bill de surannation, il répondit à une assertion de son collègue par une exclamation qu'on put regarder comme un démenti, forme bien opposée aux manières polies que tout le monde lui connaissait. Le 9, en prenant congé du roi, il laissa tomber des propos si incohérents, que Sa Majesté en fut alarmée, et en écrivit à lord Liverpool. Wellington, M. de Chateaubriand et quelques autres personnes avaient été surprises du trouble de son esprit et de son regard. On se mit à le surveiller, quoique en évitant de lui donner l'éveil, et l'on appela son médecin Bankhead. Lui-même se sentait extrêmement affaibli, se plaignit d'une oppression de tête, et, après avoir perdu sept onces de sang par l'application des ventouses, et pris un peu de thé, supplia son médecin de venir le lendemain, samedi 10, le voir à North-Cray. Bankhead s'y rendit en effet, le

trouva un peu mieux, quoique obligé de garder le lit, mais dur, sévère, impatient, capricieux. Le dimanche les signes de l'aliénation mentale étaient plus caractéristiques, mais intermittents : il semblait redouter un spectre, et à l'aspect de sa femme s'entretenant avec le docteur, s'écriait : « Je suis sûr que vous conspirez contre moi ! » Le soir il fut plus tranquille ; cependant on avait enlevé d'autour de lui les pistolets, les rasoirs, tous les instruments avec lesquels il eût pu chercher à se tuer. Sa femme passa la nuit dans sa chambre. Le lundi au matin il sonna, trouva mauvais qu'on obéit à son avertissement, déjeuna, déclara le déjeuner détestable, sonna de nouveau, pria que l'on avertit le docteur de venir à lui, passa, au moment où sa femme le quittait, dans son cabinet de toilette, et quelques secondes après, semblant deviner que le docteur approchait, quoiqu'il lui tournât le dos, ou comme ayant attendu cet instant pour accomplir son dessein : « Bankhead, s'écria-t-il, laissez-moi tomber sur votre bras : tout est fini. » Le docteur le soutint un instant, puis ne pouvant résister à ce poids et le voyant mort, le laissa tomber et alla annoncer l'événement. Lorsqu'on vint, le sang jaillissait à flot : l'artère carotide et la jugulaire avaient été coupées avec une précision anatomique, à l'aide d'un petit couteau caché dans un porte-lettres qui avait échappé aux recherches des domestiques. Le roi apprit cette nouvelle le 13 à Edimbourg, deux heures après y avoir fait son entrée : il ordonna que l'on portât le corps à Westminster. Les obsèques eurent lieu le 20 avec la pompe accoutumée. On assure que, lorsque le doyen de Westminster reçut le corps, il s'éleva des cris de réprobation parmi la foule. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à tort ou à raison, Castlereagh était haï de la masse. A la nouvelle de sa mort, on fit sonner les cloches d'une église de Londres en réjouissance de cet événement, et le jury acquitta les personnes coupables de cette indécence. Castlereagh était marquis de Londonderry depuis le 4 avril 1820, époque de la mort de son père ; mais sa pairie était irlandaise et n'était pas au nombre des vingt-huit qui font partie du parlement britannique. Comme il est mort sans enfants, lord Stewart, son frère, lui a succédé à la pairie. Comme homme public, nous avons apprécié son caractère : ayant égard à tout ce qui se passait en Irlande et en Angleterre, on nous dispensera de réfuter les absurdes épithètes de Tibère, de ministre provocateur, de boucher de Manchester, qui lui furent prodiguées par les radicaux. Comme orateur, il avait de la clarté, de la méthode ; il savait manier la parole, mais il était loin d'être éloquent ; il était pesant, proluxe, ennuyeux, et souvent il lui échappait des fautes de goût, des figures incohérentes et bizarres, sur lesquelles ses amis même étaient obligés de passer condamnation. Comme homme privé, il eût été impossible de trouver un courtisan plus achevé, un gentleman plus aimable, un interlocuteur à la fois plus noble et plus affable. Excellent époux, ami dévoué, il était de plus le bienfaiteur de tous les malheureux, et ses compatriotes de

Down surtout ont eu à se louer de lui : des écoles, des églises, et surtout le joli bourg de Castlereagh, qui jadis était un hameau chétif, attesteront longtemps sa munificence.

VAL. P.

CASTOR DE RHODES paraît le premier qui se soit occupé sérieusement de la chronologie, et il avait fait un traité pour relever les erreurs en ce genre qui avaient échappé à différents écrivains. On cite aussi de lui un ouvrage où il avait fait le catalogue de ceux qui avaient eu en différents temps l'empire de la mer. Suidas, qui confond perpétuellement les homonymes, dit qu'il avait épousé la fille de Déjotare, qui le fit mourir parce qu'il l'avait accusé auprès de Jules César ; mais il est évident qu'il se trompe : celui qui avait écrit sur la chronologie est en effet cité par Apollodore, qui vivait environ 150 ans avant J.-C. Il ne pouvait donc pas être contemporain de Jules César, et il est surprenant que Vossius et d'autres savants s'y soient trompés. Il faut peut-être aussi le distinguer de Castor le rhéteur, qui était de Marseille, et avait écrit, entre autres ouvrages, la *Comparaison des institutions des pythagoriciens avec celles des Romains*. C—R.

CASTOR (ANTONIUS), médecin grec, qui vécut à Rome plus d'un siècle, depuis le temps d'Auguste jusqu'au règne de Titus. Il avait un jardin de plantes médicinales qu'il y cultivait lui-même, qu'il se plaisait à faire voir, et qui excita la curiosité de toute la ville. Pline, en parlant des végétaux, dit, livr. 25, ch. 2 : « Quant à moi, j'ai eu l'avantage de voir toutes les plantes médicinales, par le moyen d'Antonius Castor, médecin très-renommé de notre temps, qui avait un jardin plein de toutes sortes de simples, qu'il entretenait pour son plaisir. Ce médecin avait plus de cent ans, et n'avait jamais eu de maladies ; il avait encore la force de corps et d'esprit que peut avoir un jeune homme. » C'est le premier exemple connu d'un jardin de botanique. Antonius Castor avait composé un herbier, ou livre sur les plantes, qui contenait plusieurs volumes, mais qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Pline le cite, *Hist. nat.*, l. 20, ch. 17, et l. 25, ch. 2. Il paraît que c'est le même Antonius qui est loué par Galien comme savant botaniste et pharmacien. — Oribase et d'autres auteurs citent un Antonius archiatre ; mais il s'agit d'Antoine Musa, premier médecin d'Auguste. D—P—s.

CASTOR (Saint), évêque d'Apt, était né à Nîmes, de parents distingués, vers le milieu du 4<sup>e</sup> siècle. Pour prix de son zèle pour les intérêts d'une veuve d'Arles, qu'il défendit avec succès contre l'oppression d'un homme puissant, il obtint la main de la fille unique de cette femme ; mais, quoiqu'il fût né une fille de ce mariage, l'époux et l'épouse, se livrant à l'envi aux mouvements d'une piété exaltée, se séparèrent volontairement, embrassèrent la vie religieuse, et fondèrent dans leurs propriétés, au territoire de Menerbe en Provence, deux monastères entre lesquels ils partagèrent tous leurs biens. La fille prit le voile avec sa mère. L'abbaye de St-Castor reçut du célèbre Cassien, abbé de Marseille, la règle que suivaient les pieux solitaires de la Pales-

tine et de l'Égypte. (*Voy. Jean CASSIEN.*) Ce fut aussi à la prière de l'évêque d'Apt que ce même Cassien composa ses *Conférences avec les Pères du désert*. Il avait précédemment dédié à Castor son *Miroir de la vie monastique*. Castor était déjà renfermé depuis plusieurs années dans le cloître, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat par les suffrages du peuple et du clergé; mais il voulut vainement quitter le gouvernement de ses moines : il se vit forcé de conserver son autorité sur eux, en même temps qu'il devint le chef de l'église d'Apt. Les archives de cette église renfermaient, il n'y a pas encore longtemps, une vie manuscrite, très-ancienne, de cet évêque, dans laquelle étaient rapportés, avec le détail le plus circonstancié, tous les miracles qu'on lui attribue. St. Castor mourut le 2 ou le 21 septembre 419.

V. S—L.

CASTRACANI. *Voyez CASTRUCCIO.*

CASTRE D'AUVIGNY (JEAN DU). *Voyez AUVIGNY.*

CASTREJON (ANTOINE), peintre espagnol, né à Madrid en 1625. Les artistes les plus célèbres de son temps eurent recours à lui pour mettre la dernière main à leurs ouvrages, et quelques-uns même, tels que Roque Ponce, Joseph Garcia et Gabriel de la Corte, ne dédaignaient pas d'emprunter son pinceau pour enrichir leurs paysages de petits sujets historiques, qu'il savait si bien mettre en harmonie avec la composition générale du tableau, que l'œil le plus exercé n'y pouvait reconnaître la touche d'une main étrangère. Cette aptitude à saisir la manière des autres peintres était d'autant plus remarquable dans Castrejon, que lui-même en avait une dans ses ouvrages toute différente de celles qu'il imitait dans les ouvrages des autres. Ses grands tableaux d'histoire sont estimés; la composition en est bien ordonnée, l'exécution large et facile, le coloris brillant, les figures bien dessinées, et l'ensemble d'un grand effet. Celui qui représente *St. Michel combattant le dragon* est un des plus beaux ouvrages de ce maître; l'ordonnance en est grande et l'exécution vigoureuse : Antoine se montre, dans cette composition, le digne rival de Murillo, dont on voit qu'il a cherché à prendre la manière grande et simple à la fois. Toutes les nuances du coloris y sont aussi bien observées que dans les plus belles productions de l'école vénitienne. On retrouve encore le même talent dans quelques autres tableaux de Castrejon. Celui qui représente la *Révélation du purgatoire à St. Patrice* est justement admiré; il faisait le plus bel ornement de l'église paroissiale de St-Michel, à Madrid. Castrejon a peint une *Présentation au temple*, et plusieurs autres tableaux dont le sujet est pris dans l'histoire de la Vierge. Antonio de Ponz mentionne honorablement ces ouvrages dans son *Voyage d'Espagne*. Palomino Velasco reproche à Castrejon un peu de manière; mais il lui reconnaît une grande facilité d'invention et une grande pratique de l'art. Antoine peignait aussi de petits sujets d'histoire avec un fini précieux; sa touche est pleine d'esprit dans ces petites compositions. Cette flexibilité de talent, qui lui permit de

peindre avec un égal succès de grands sujets d'histoire dans le style héroïque et de petits sujets pris dans la vie privée avec la bonhomie hollandaise, est un des caractères distinctifs de cet artiste. Il mourut à Madrid, en 1690. A—s.

CASTRIES (CHARLES-EUGÈNE-GABRIEL DE LA CROIX, maréchal DE), né le 25 février 1727, fit ses premières armes au régiment du roi, infanterie, où il fut successivement sous-lieutenant et lieutenant en 1745. Il combattit à Dettingen, en qualité de mestre de camp du régiment du roi, cavalerie, qu'il commanda à toutes les actions de guerre des campagnes de Flandre. Brigadier en 1748, il servit au siège de Maëstricht, obtint la charge de commissaire général de la cavalerie, et passa maréchal de camp. Il commanda en Corse en 1756, et fut ensuite employé, sous le prince de Soubise, à l'armée d'Allemagne, où il reçut, à la bataille de Rosbach, trois coups de sabre sur la tête, qui ne l'empêchèrent pas de rester jusqu'à la fin de l'action. Employé à la même armée en 1758, il commanda un corps séparé, combattit à Lutzelberg, prit par escalade la ville de St-Goar, et obligea la garnison du château de Rhinfelds à se rendre prisonnière de guerre; ce qui lui valut le grade de lieutenant général. Mestre de camp général de la cavalerie en 1759, il se trouva le 1<sup>er</sup> août à la bataille de Minden. Employé dans la même armée en 1760, il servit d'abord sur le bas Rhin, sous le comte de St-Germain, joignit la grande armée après l'affaire de Corbach, combattit, à la tête de l'infanterie, près de Warbourg, y donna les plus grandes marques de valeur, reçut une forte contusion d'un biscaien, et s'empara des gorges de Stadberg. Les ennemis s'étant portés sur le bas Rhin en septembre, le marquis de Castries fut détaché avec un corps de troupes pour commander dans cette partie. Il se rendit à Cologne le 2 octobre, y rassembla les troupes qui venaient de l'armée, et celles qu'on lui envoyait de France. Après avoir fait ses dispositions, il marcha sur Wesel, que les ennemis assiégeaient, fit attaquer le poste de Rhinberg, qu'on emporta l'épée à la main, et fit entrer dans Wesel six cents hommes d'élite. Il se préparait à marcher sur les ennemis, lorsqu'ils l'attaquèrent, une heure avant le jour, à Clostercamp. (*Voy. ASSAS.*) On se battit de part et d'autre avec la plus grande valeur pendant cinq heures; les ennemis furent obligés de se retirer avec une perte considérable, de repasser le Rhin, et de lever le siège de Wesel, où le marquis de Castries entra avec huit bataillons; on attaqua leur arrière-garde, on s'empara de leur pont sur le Rhin, et on ne cessa de les harceler dans leur retraite. Si le prince héréditaire de Brunswick, qui les commandait, avait réussi à s'emparer de Wesel, qui était la clef des pays situés entre la Meuse et le Rhin, il changeait le théâtre de la guerre, et la grande armée aurait peut-être été obligée de repasser le fleuve. Cette action est une des plus importantes qui aient eu lieu pendant toute cette guerre, et fit beaucoup d'honneur au marquis de Castries. Le roi le nomma chevalier de ses ordres. Il continua de servir avec la plus grande distinction

pendant les campagnes de 1761 et de 1762, où il remplit les fonctions de maréchal général des logis de l'armée, et fut blessé dangereusement à la prise du château d'Amonebourg, le 22 septembre 1762. Il a été depuis commandant en chef de la gendarmerie, gouverneur général de la Flandre et du Hainaut, ministre de la marine en 1780, et maréchal de France en 1783. Le maréchal de Castries, pendant toute sa carrière militaire, montra de grands talents, le zèle le plus ardent, l'amour de l'ordre et de la discipline, une application infatigable et la plus grande activité. Dans son ministère, il déploya toute l'énergie de son caractère et de son zèle pour rendre à la marine son ancienne supériorité, et se signala surtout par le plus pur désintéressement. Obligé de quitter la France au commencement de la révolution, il alla demander un asile à son ancien adversaire, le duc de Brunswick, et en obtint le meilleur accueil. Il commandait une division de l'armée des princes dans l'expédition de Champagne, en 1792. Le maréchal de Castries est mort à Wolfenbuttel, le 11 janvier 1801, à 74 ans, et a été enterré à Brunswick, où le duc eut la générosité de lui faire élever un monument qui éternise la mémoire de son vainqueur à Clostercamp. D. L. C.

CASTRIES (ARMAND-CHARLES-AUGUSTIN, duc DE), fils du précédent, né au mois d'avril 1756, était colonel à l'époque de la guerre d'Amérique, et fit cette guerre à la tête de son régiment. Il fut créé brigadier le 30 décembre 1782, et maréchal de camp le 3 mars 1788. Nommé en 1789, député de la noblesse de la vicomté de Paris aux états généraux, il s'y montra zélé défenseur de la monarchie. La différence d'opinion ayant fait naître une querelle entre lui et Charles de Lameth, ils se battirent, et ce dernier reçut un coup d'épée dans le bras. Le lendemain la populace ameutée pilla l'hôtel de Castries. Le duc écrivit alors au président de l'assemblée qu'il croyait convenable de s'éloigner, et qu'il demandait à être envoyé en congé à Lausanne. Au mois de mars 1792, les députés Malouet et de Lautre réclamèrent pour qu'il ne fût pas considéré comme émigré, mais l'assemblée passa à l'ordre du jour sur cette demande. Il leva au mois d'août 1794, pour le service de l'Angleterre, un corps d'émigrés, qui fut envoyé vers la fin de 1795 en Portugal. Les journaux publièrent à cette époque une lettre curieuse, dans laquelle le duc de Castries présentait avec beaucoup de sagacité la physiologie révolutionnaire du moment. « Marat, disait-il, et ses adhérents jouent précisément le même rôle envers Brissot et consorts, que ces derniers à l'égard des feuillants. Je m'attends à voir ces gens-là aux prises pendant l'hiver; et Dumouriez éprouvera le même sort que Lafayette. » Rentré en France en 1814, il fut nommé pair le 4 juin, lieutenant général le 22 du même mois, et gouverneur de la division militaire de Rouen. Il se trouvait à son poste lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe. Après avoir donné des preuves d'une grande fermeté, et fait tous ses efforts pour maintenir l'autorité du roi, le duc de Castries se rendit en Angleterre et de là en Belgique, auprès

de Louis XVIII. Il reprit en 1815 ses fonctions de pair, qu'il remplit avec beaucoup d'assiduité : en 1826, il était secrétaire de la chambre haute. Il ne crut point devoir abdiquer la pairie après la révolution de 1830, et mourut en 1842. Z—o.

CASTRIOT (GEORGE). Voyez SCANDER-BEG.

CASTRO (INÈS DE). Voyez INÈS.

CASTRO (ALVAR DE), général castillan, suivit son père, mécontent de la cour, passa chez les Mores, et força le roi de Castille, en 1228, à lever le siège de Jaën et celui de Grenade; mais, toujours attaché à sa patrie, il parvint ensuite à ramener la paix entre Ferdinand III et les musulmans. Ce monarque se l'attacha par des témoignages de confiance, et n'eût qu'à s'en applaudir. Il contribua puissamment aux victoires que Ferdinand remporta ensuite sur les infidèles. Chargé de la défense des frontières de Tolède et de l'Andalousie contre Mahomet Alhamar, il se distingua en plusieurs rencontres. Ce prince ayant investi la ville de Martos, Castro en sortit pour aller chercher du secours, et confia cette place à sa femme, qui la défendit avec beaucoup de courage et de succès. Alhamar leva honteusement le siège; mais don Alvar de Castro n'eut pas le bonheur de voir sa courageuse épouse après une si belle action; il marchait à son secours avec des renforts, lorsqu'il tomba malade à Orgas, en 1259, et y finit une vie glorieuse. B—P.

CASTRO (DON FERNAND DE), favori de Pierre le Cruel, et frère de Jeanne de Castro, maîtresse de ce prince, se ligua contre lui avec les seigneurs mécontents, pour venger l'affront que Pierre avait fait à sa famille en répudiant sa sœur, qu'il avait épousée; mais, ayant ensuite fait sa paix avec ce monarque, il s'attacha tellement à sa personne, qu'il devint son plus fidèle ami, et le seul qui ne l'abandonna point dans ses revers. Fait prisonnier à Montiel, dans la révolution qui termina la vie de Pierre le Cruel, en 1369, il fut mis en liberté, se retira en Galice où étaient ses domaines, et souleva ensuite cette province contre Henri de Transtamare, devenu roi de Castille par la mort de son compétiteur; mais il perdit une bataille contre les Castillans, en 1374, et se vit contraint de se retirer en Portugal avec les débris de son armée. La conclusion de la paix entre la Castille et le Portugal força Fernand de Castro à passer en Angleterre, où il mourut fidèle à son ancien maître. B—P.

CASTRO (PAUL DE), célèbre juriconsulte, naquit d'une famille si dépourvue de tout, qu'elle n'avait pas même un nom : il prit celui de *Castro* de la ville où il avait vu le jour. Il se mit, en qualité de copiste, auprès du fameux juriconsulte Balde, et il apprit le droit avec ses enfants. Sa pauvreté lui fut utile, en ce que, ne pouvant acheter des livres, il se borna à méditer ceux du droit romain, de manière que, sans le secours d'autrui, et par les seules forces de son esprit, il acquit une si profonde connaissance de ce droit, que personne n'en a jamais mieux que lui expliqué les difficultés. Il soutint avec éclat des thèses à Avignon, où il reçut le bonnet de docteur. Il professa pendant quarante-cinq ans, avec

un succès extraordinaire, à Padoue, à Florence, à Bologne, à Ferrare. Il écrivit sur le Digeste et le Code, rédigea le droit municipal de Florence, remplit dans cette ville, quoique marié, les fonctions de vicaire du saint-siège, et mourut en 1447, ou, selon quelques auteurs, en 1457. Décius l'appelle le *docteur de la vérité*. Cujas disait : *Qui non habet Paulum de Castro, tunicam vendat et emat*. Ses ouvrages sont : 1° *Commentar. super Codicem, Digestum vetus et novum, et Infortiatum, cum addit. Fr. de Curte et aliorum*, Lyon, 1527, in-fol. ; 2° *Aliquot Repetitiones juris civilis*, Lyon, 1555, in-fol. ; 3° *Consilia ex emendatione Leonardi a lege*, Francfort, 1582, 5 vol. in-fol. ; 4° *Singularia, cum addit. Sarayna et aliorum*, Francfort, 1596, in-fol. ; 5° *Responsa sive Consilia quædam*, Amberg, 1607, in-fol. Ses œuvres ont été réunies en 8 volumes in-fol. — **ANGE DE CASTRO**, fils du précédent, fut aussi jurisconsulte, enseigna le droit à Padoue, fut fait chevalier et avocat consistorial. On a de lui : *Aliquot Consilia matrimonialia*, Francfort, 1580, et plusieurs autres ouvrages. — **Emmanuel Mendez DE CASTRO**, Portugais, professeur de droit à Lisbonne, ensuite à Coïmbre, enfin avocat de la cour royale de Madrid, publia plusieurs ouvrages sur le Code, imprimés à Madrid et à Salamanque en 1587 et 1592, et la *Practica Lusitana*, en 3 livres, avec deux cent quarante décisions du sénat de Lisbonne, imprimée dans cette ville en 1621, in-4°. — **Gabriel Pereira DE CASTRO**, né à Braga, chevalier de l'ordre du Christ, sénateur de Lisbonne, cultiva la jurisprudence et la poésie avec succès. On a de lui : 1° *de Manu regia Tractatus*, Lisbonne, 1622, in-fol. ; 2° *Decisiones supremi senatus Portugallie*, Lisbonne, 1611, in-fol. ; 3° *Ulisea, ou Lisboa edificada, poema heroico*, Lisbonne, 1656, in-4°, publié après la mort de l'auteur. Ant. Diana le compte au nombre des plus beaux génies du Portugal. — **Nicolas-Fernandez DE CASTRO**, né à Burgos, chevalier de St-Jacques, professeur de droit à Salamanque, avocat fiscal à Milan, a publié, dans le 17<sup>e</sup> siècle, plusieurs ouvrages : 1° *Exercitationes Salmanticae*, Salamanque, 1656, in-4° : ce sont des leçons sur diverses parties du Code ; 2° *Exterminium gladiatorum*, Valladolid, 1645, in-4° : c'est une explication de la loi romaine *de Gladiatoribus* ; 3° *de Milite monacho, sive de religiosis militibus*, Milan, in-fol. — **Adrien DE CASTRO**, notaire royal à Grenade, dans le 16<sup>e</sup> siècle, publia *de los Daños que resultan del juego*, Grenade, 1599, in-8°. — **Sébastien-Gonzalès DE CASTRO** fit paraître dans le 17<sup>e</sup> siècle un ouvrage rare et recherché, qui a pour titre : *Declaracion del valor de la plata, le y pezo de las monedas antiguas de plata*, Madrid, 1658, in-4°. V—VE.

**CASTRO (JEAN DE)**, né à Lisbonne en 1500, d'une famille alliée à la maison royale, étudia les mathématiques avec l'infant don Louis, frère du roi Jean III, sous le célèbre Pierre Nunez. Castro servit dans sa jeunesse à Tanger, et obtint à son retour une commanderie. Ayant suivi à l'expédition de Tunis Charles-Quint, dont il refusa les récompenses, alléguant que ce monarque n'était pas son

souverain, il obtint du roi de Portugal le commandement d'une flotte destinée à croiser les longes côtes de Barbarie, d'où il fut envoyé pour se joindre à l'armée navale espagnole qui allait au secours de Ceuta. Les Mores se retirèrent, et Castro recueillit la gloire de cette expédition. Lorsque Garcias de Noronha, son beau-frère, fut nommé vice-roi des Indes, Castro prit le commandement d'un vaisseau pour l'accompagner. A l'instant où il partait, le roi lui envoya la commission de commandant d'Ormus, avec le brevet de 4,000 ducats d'appointements, en attendant qu'il fût en possession de son emploi. Castro répondit qu'il n'acceptait la pension, parce qu'il était pauvre, et qu'il refusait le commandement, parce qu'il ne l'avait pas mérité. Il servit avec distinction dans l'expédition que fit à la mer Rouge, en 1540, Étienne de Gama, successeur de Noronha, et en écrivit la relation. (*Voy. Et. GAMA.*) Cette campagne terminée en 1541, il revint en Portugal, et y vécut dans la retraite, où il se livrait à l'étude. Il en fut tiré en 1545, à la recommandation de l'infant don Louis, et chargé du gouvernement de l'Inde, poste éminent, où il eut occasion de faire admirer sa bravoure et ses talents militaires. Les troupes du roi de Cambaye pressaient vivement le siège du fort de Diu. Mascarenhas, qui y commandait, informa Castro du danger qui le menaçait. Le siège durait depuis huit mois ; Castro, malgré ses soins et sa diligence, n'avait pu rassembler à Goa qu'au mois de novembre 1545 une flotte assez forte pour secourir les assiégés. Il se signala par divers exploits durant sa traversée, et parut devant Diu, où sa présence saisit les Mores d'étonnement, quoiqu'ils eussent reçu des renforts. Dès le lendemain de son arrivée, il les força dans leur camp : ils revinrent avec tant de furie sur les Portugais qu'ils les mirent en déroute. Castro rétablit l'ordre dans ses troupes ; elles fondirent sur les Mores avec impétuosité, et les poursuivirent jusque dans la ville, qu'elles prirent d'assaut. Après cette victoire, Castro envoya une flotte pour purger d'ennemis la côte de Cambaye. Les succès qu'elle obtint répandirent une joie incroyable dans les établissements portugais, et surtout à Goa. Castro ayant eu besoin d'une somme considérable pour entretenir sa flotte et pour réparer le château de Diu, la demanda à emprunter aux habitants de Goa, qui le chérissaient, et leur envoya ses moustaches pour caution. Ils les lui renvoyèrent avec de grands témoignages de respect, et y joignirent la somme qui lui était nécessaire. Castro ne tarda pas à s'acquitter avec usure par les richesses que lui procura la prise d'un vaisseau de Cambaye. Lorsqu'il eut mis le fort de Diu en état de défense, il retourna à Goa, où il fut reçu en triomphe. Le roi de Portugal, en apprenant les glorieux exploits de Castro, le continua dans son gouvernement en lui donnant le titre de vice-roi, et nomma Alvar de Castro, son fils, amiral des mers de l'Inde. Au moment où la nouvelle des récompenses que le roi accordait à Castro parvint à ce héros, il était mourant. La décadence des affaires des Portugais dans l'Inde et la mauvaise conduite de plu-



sieurs officiers dans une expédition récente lui avaient causé un chagrin qui minait sa santé. Quand on lui annonça qu'il ne lui restait plus que quelques moments à vivre, il fit appeler les membres du conseil, et jura sur l'Évangile qu'il n'avait jamais employé à son usage ni l'argent du roi ni celui des particuliers, et qu'il ne s'était jamais mêlé de commerce pour s'enrichir, ajoutant qu'il ne possédait rien. Il expira le 6 juin 1548, entre les bras de St. François Xavier. Il fut enterré à Goa aux dépens du public ; mais, en 1576, on transporta son corps en Portugal, et il fut déposé dans un couvent de dominicains, près de Lisbonne. A sa mort, on trouva trois réaux dans ses coffres. Castro, brave, désintéressé, affable, joignait à ces qualités une connaissance profonde des langues anciennes et modernes, et surtout des mathématiques. Le journal qu'il écrivit contient très-peu de faits historiques. On y trouve une description détaillée et exacte de la mer Rouge et des parages voisins : c'est la première qui ait été faite d'après des observations mathématiques ; mais on n'en a jamais possédé l'original. On dit qu'il en existait une copie dans la bibliothèque de Castanlieda, sous ce titre : *Descriptio geographica terræ et hydrographica maris Æthiopiæ cum tabulis*. Moréri rapporte que l'on conservait au collège des jésuites à Évora une description de la côte de l'Inde par Castro. Thévenot a possédé des cartes faites par Castro. Quelques auteurs parlent aussi d'une *Histoire de l'Inde* par Castro. On conserve à Lisbonne la collection des lettres qu'il écrivit au roi de Portugal. Le manuscrit de l'extrait de l'ouvrage de cet auteur que nous possédons aujourd'hui ayant été trouvé dans un navire portugais, dont les Anglais s'emparèrent, fut acheté 6 livres sterling par Walter Raleigh, qui le fit traduire, en corrigea le style, et y joignit des notes. Purchas, qui nous apprend ces particularités, nous dit qu'il a fait lui-même des corrections à cette traduction, et qu'il en a élagué ce qui lui a semblé superflu. Il l'a insérée dans son recueil avec ce titre : *A Rutter of don Joan de Castro, of the Voyage which the Portugese made from the India to Zoes, dedicated to the infant don Luis and here abbreviated*. On en trouve une traduction française dans l'*Histoire des Voyages* de Prévost ; une hollandaise dans le recueil de van der Aa. On en connaît une version latine tronquée dans le livre d'Antonius Matthæus, intitulé : *Veteris ævi Analecta* ; d'Anville en a fait usage pour sa description du golfe arabique. La vie de Castro, écrite par Hyacinthe-Freire d'Andrada (*voy. ce nom*), parut à Lisbonne en 1651, in-fol. ; elle a eu six éditions, et a été traduite en latin et en anglais. E—s.

CASTRO (VACA DE), né à Léon, juge de l'audience royale de Valladolid, fut envoyé par Charles-Quint au Pérou, en 1540, pour y comprimer les factions, et régler le régime intérieur de la colonie. Après une longue et périlleuse navigation, il aborda sur la côte du Pérou en 1541, et pénétra dans la province de Quito, où il apprit l'assassinat de Pizarre et l'usurpation du jeune Almagro. Il déploya, quoique malade, toute l'activité qui pouvait assurer le

succès de sa mission, et produisit, à son arrivée sur la frontière de Quito, le brevet qui l'établissait gouverneur, avec les mêmes pouvoirs que Pizarre. Reconnu aussitôt par deux capitaines royalistes, il rassembla quelques troupes, lit son entrée à Quito avec toute la pompe due à son rang, expédia des émissaires dans différentes provinces, pour attirer au parti du roi les commandants qui étaient encore indécis, et il eut bientôt sous ses ordres une armée capable de faire respecter son autorité. Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation pour faire rentrer le jeune Almagro dans le devoir, il le joignit, en 1542, dans la plaine de Chupas, à deux cents milles de Cusco, le vainquit en bataille rangée, le fit prisonnier, ordonna son exécution sur le champ de bataille, et fit couper la tête, en présence de toute l'armée, à tous ceux qui avaient participé au meurtre de Pizarre. Ayant fait son entrée publique à Lima, et rétabli le calme, Vaca de Castro s'occupait de l'administration intérieure, adoucit le sort des Indiens par de sages règlements, et usa d'une politique adroite à l'égard des conquérants espagnols ; mais Charles-Quint ayant jugé qu'il n'apportait point assez de sévérité dans l'exécution des lois réformatrices qu'il avait imaginées pour enchaîner les colons, choisit, pour le remplacer, Blasco Nunez Vela (*voy. ce nom*), auquel il conféra le titre de vice-roi. Arrivé au Pérou en 1544, Vela rencontra une vive opposition de la part des conquérants espagnols, et lit arrêter Vaca de Castro, qu'il soupçonnait de fomenter les troubles. La fermentation qu'excita l'arrestation de Vaca de Castro força le vice-roi de le mettre en liberté. Quoique grièvement offensé, celui-ci resta toujours fidèle à la cause royale. De retour en Espagne, il fut arrêté par ordre du conseil des Indes, enfermé pendant cinq ans dans la forteresse d'Arevalo, transféré ensuite à Simancas, jugé enfin, et déclaré innocent. Charles-Quint le rétablit dans sa charge d'auditeur du conseil de Castille, et assigna à son fils un revenu de 20,000 ducats de rente dans le Pérou. Vaca de Castro était tout à fait rentré dans la faveur du monarque lorsqu'il mourut, en 1558. B—p.

CASTRO (ALPHONSE DE), grand prédicateur et l'un des plus célèbres théologiens espagnols du 16<sup>e</sup> siècle, né à Zamora, entra dans l'ordre de St-François à Salamanque. Il accompagna Philippe II en Angleterre, lorsque ce prince y alla pour épouser la reine Marie. Philippe voulait en même temps le consulter sur la direction des affaires ecclésiastiques de ce royaume. Alphonse de Castro retourna ensuite dans les Pays-Bas, où, depuis plusieurs années, il avait fixé son séjour. Philippe le nomma à l'archevêché de Compostelle ; mais il mourut à Bruxelles, avant d'avoir reçu ses bulles, le 11 février 1558, âgé de 65 ans. Ses œuvres forment 4 vol. in-fol., Paris, 1565. Le traité intitulé *Adversus omnes hæreses libri 14*, est le principal de ses ouvrages ; il a été imprimé dix fois, dans l'espace de vingt-deux ans, en Espagne, en Italie, en France et en Allemagne. La première édition est celle de Paris, 1534, in-fol. ; on y trouve, contre l'infailli-

lité du pape, un passage que l'auteur fut obligé d'affaiblir dans les éditions suivantes. La plus ample est celle d'Anvers, 1556; elle fut revue par l'auteur et dédiée à Philippe II; la plus belle et la plus recherchée est celle d'Anvers, 1568. Hermant a traduit cet ouvrage en français, Rouen, 1712, 3 vol., in-12. « Alphonse de Castro, dit Fleury, écrivait « assez bien; il avait beaucoup lu; mais il était plus « fort sur la controverse que sur l'histoire, et il s'est « beaucoup plus étendu à réfuter les nouvelles hérésies qu'à faire l'histoire des anciennes; au lieu « de suivre l'ordre chronologique, il rapporte les « hérésies par ordre alphabétique, exposant les mêmes hérésies qui se sont élevées sur chaque matière. » Fr. Gonzague l'appelle : *Heresio-mastix acerrimus, scriptorumque felicissimus*. Le traité des *Hérésies* eut un si grand succès, qu'un Espagnol, nommé André de Olmos, eut le courage de le mettre en vers. Les autres écrits d'Alphonse de Castro, sont : 1° de *Justa hereticorum Punitio libri 5*, Salamanque, 1547, in-fol.; 2° de *Potestate legis penalis libri 2*, Salamanque, 1558, in-fol.; Paris, 1571 et 1578, in-fol. : ces deux ouvrages furent joints par l'auteur à son traité des *Hérésies* en 1556, et se trouvent dans la plupart des éditions de Paris, Lyon, Cologne et Anvers; 3° de *Sortilegis ac Maleficis eorumque Punitio*, Lyon, 1568, in-8°. On a aussi du même auteur un commentaire sur les douze petits prophètes; quarante-neuf homélies sur les Psaumes 4 et 51, Salamanque, 1537 et 1540, in-8°, et un traité de la *Validité du mariage de Henri VIII avec Cathérine d'Aragon*. — Léon DE CASTRO, chanoine de Valladolid, professa la théologie pendant plus de cinquante ans. Il disputa longtemps contre Arias Montanus, qui était chargé de l'édition royale de la Bible d'Anvers, et qui, selon lui, avait trop de confiance au texte hébreu. Léon de Castro croyait que ce texte avait été altéré à dessein par les juifs, et il soutenait que la Vulgate et la version des Septante méritaient la préférence; mais son opinion a été vivement combattue. Le P. Morin et Richard Simon disent qu'il ne savait que médiocrement l'hébreu. Il mourut en 1586, dans un âge très-avancé. Nous citerons, parmi ses ouvrages : 1° *Apologeticus pro lectione apostolica et evangelica, pro Vulgata D. Hieronymi, pro translatione septuaginta virorum, contra eorum obrectatores*, Salamanque, 1583, in-fol.; 2° *Commentaria in Esaiam adversus aliquot commentaria et interpretationes ex rabbinorum scriptis compilatas*, Salamanque, 1570, in-fol. : on trouve à la fin une concorde évangélique avec le prophète Isaïe, et cinquante passages que, suivant les Septante, les apôtres et les évangélistes ont cités de ce prophète; 3° *Commentaria in Oseam ex veterum Patrum scriptis qui prophetas omnes ad Christum referunt*, Salamanque, 1586, in-fol. — Christophe DE CASTRO, né à Ocana, dans le diocèse de Tolède, en 1551, entra fort jeune dans l'ordre des jésuites, fut professeur dans les universités d'Alcala et de Salamanque, recteur du collège de Tolède, et mourut l'an 1615, âgé de 65 ans. Il publia plusieurs ouvrages théologiques. Ses commentaires sur les douze

petits prophètes ont été imprimés à Lyon, à Mayence, à Anvers, in-fol., on y trouve des détails curieux sur les prédictions naturelle, artificielle et prophétique. — Plusieurs autres théologiens espagnols et portugais, du nom de CASTRO, n'offrent pas assez d'intérêt pour trouver place dans une *Biographie universelle*. V—VE.

CASTRO (ALPHONSE DE), jésuite portugais, missionnaire aux Indes orientales pendant onze ans, et recteur dans les Moluques, fut martyrisé en 1558 par les idolâtres, qui, pendant cinq jours, le traînèrent nu, lié avec des cordes, et l'attachèrent ensuite par le cou à un tronc d'arbre, où il mourut. On a d'Alphonse de Castro une relation de ses missions aux Moluques, qui fut imprimée à Rome en 1556. — André DE CASTRO, natif de Burgos, entra dans l'ordre des franciscains, et fut missionnaire dans les Indes occidentales. Il y publia : 1° *Arte de aprender las lenguas mexicana y matlazinga*; 2° *Vocabulario de la lengua matlazinga*; 3° une *Doctrine chrétienne* et divers sermons dans la même langue. Il mourut l'an 1577. (Voy. Wadding, Possevin, Léon.) François Gonzague a écrit la vie d'André de Castro dans son livre de *Origine et Progressu franciscani ordinis*. V—VE.

CASTRO (ÉTIENNE-RODRIGUEZ DE), médecin portugais, né à Lisbonne, passa en Italie, professa avec un grand succès, pendant vingt-deux ans, dans l'université de Pise, fut appelé le *phénix* de la médecine, et mourut en 1637, âgé de 78 ans. Il composa un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° de *Meteoris microcosmi libri 5*, Venise, 1621 et 1624, in-fol. 2° *De Complexu morborum Tractatus*, Florence, 1624, in-8°; et Nuremberg, 1646, in-12. 3° *De Asitia Tractatus*, Florence, 1630, in-8°. 4° *De Sero lactis Tractatus*, Florence, 1631, in-8°. 5° *Quæ ex quibus, opusculum vere aurum, ac præcipua prognoseos mysteria reserans*, Florence, 1627, in-12, plusieurs fois réimprimé. 6° *Commentarius in Hippocratis libellum de alimento*, Florence, 1635, in-fol. 7° *Philomelia*, Florence, 1628, in-8°. 8° *Posthuma Varietas*, Florence, 1639, in-8°, publié par François de Castro, fils de l'auteur. On trouve dans ce recueil un grand nombre de lettres qui prouvent les relations d'Etienne Rodriguez de Castro avec les hommes les plus savants de son siècle. 9° *Castigationes exegeticae, quibus variorum dogmatum veritas elucidatur*, Florence, 1640, in-fol. 10° *Medicæ Consultationes*, Florence, 1644, in-4°. 11° *Exercitationes medicæ*, Venise, 1633, in-8°. (C'est peut-être, dit Nicolas Antonio, le même ouvrage que le précédent.) 12° *Pythagoras*, Lyon, 1651. 13° *Syntaxis prædictionum medicarum, cui accessit triplex elucubratio : 1° de chirurgicis administrationibus ; 2° de potu refrigerato ; 3° de animalibus microcosmi*, Lyon, 1661, in-4°. Castro avait cultivé la poésie dans sa jeunesse; on imprima après sa mort : de *Simulato rege Sebastiano poematum*, Florence, 1638, in-4°. — Pierre DE CASTRO, premier médecin du duc de Mantoue, membre du collège de Vérone et de l'académie des Curieux de la nature, mort le 14 septembre 1663, est auteur des

ouvrages suivants : 1° *Febris maligna punctularis, aphorismatica methodo delineata*, Nuremberg, 1652, in-8°; *ibid.*, 1662, in-12; Padoue, 1655, in-12; 2° *Imber aureus, seu Chilias aphorismorum ex libris Epidemion, eorumque Francisci Valesii commentariis extracta*, Ulm, 1661, in-12; 3° *Bibliotheca medici eruditi*, Padoue, 1654, in-12; *ibid.*, cura *Andreae Pastæ*, Bergame, 1742, in-8°. — *Roderic* ou *Rodriguez* CASTRO, médecin juif portugais, professa la philosophie et la médecine à Hambourg, où il vint s'établir en 1596, et mourut dans cette ville, le 20 janvier 1627, âgé de plus de 80 ans. On a de lui plusieurs ouvrages estimés : 1° *de Officiis medicopoliticis, seu Medicus politicus*, Hambourg et Cologne, 1614, in-4°, plusieurs fois imprimé. Ce traité est divisé en 4 livres; l'auteur y trace les devoirs des bons médecins, et découvre les fraudes et les impostures des charlatans. 2° *De Universa muliebrium morborum Medicina, novo et antehac a nemine tentato ordine, opus absolutissimum*, Hambourg, 1605, in-fol.; *ibid.*, 1616, 1628 et 1662, in-4°; Francfort, 1668, in-4°. 3° *Tractatus brevis de natura et causis pestis quæ, anno 1596, Hamburgensem civitatem afflixit*, Hambourg, 1596, in-4°. — *Benoiit* DE CASTRO, fils du précédent, né à Hambourg en 1597, fut attaché à la reine Christine en qualité de médecin, et mourut le 7 janvier 1684, âgé de 86 ans. On a de lui : *Certamen medicum de venæ sectione in febre putrida et inflammatoria*, Hambourg, 1637, in-4°. — *Ezéchiël* DE CASTRO, médecin juif, est connu par deux ouvrages curieux : 1° *Ignis lambens, rarum pulchrescentis naturæ specimen*, Vérone, 1642, in-8°; 2° *Amphitheatrum medicum, in quo morbi omnes quibus imposita sunt nomina ab animalibus raro spectaculo debellantur*, Vérone, 1646, in-8°. — *Jacques* DE CASTRO SARMENTO, juif portugais, exerça la médecine à Londres, fut membre de la société royale, et y mourut en 1762, âgé 70 ans. Il a écrit : 1° *Lettres sur les Diamants du Brésil* (dans les *Transact. philosoph.*, vol. 37); 2° *de Uso et Abuso das minhas agoas de Inglaterra*; Londres, 1756, in-8° : c'est un traité sur l'usage et l'abus du quinquina; 3° *Materia medica physico-historica mechanica, reyno mineral, parte 1, os reyno vegetal e animal, parte 2*, Loudres, 1758, in-4°. V—VE.

CASTRO (DON ALPHONSE NUNES DE), historio-  
 graphe de Philippe IV, roi d'Espagne, dont son  
 père avait été médecin, a publié, entre autres ou-  
 vrages : 1° *Historia ecclesiastica, y seglar de la ciu-  
 dad de Guadaluara*, Madrid, 1653 et 1658, in-fol.  
 2° *Coronica gothica, castellana y austriaca, illus-  
 trada*, Anvers, 1708, 4 vol. in-fol. La partie de cette  
 chronique qui concerne les Goths est de Saavedra  
 Faxardo, et avait été publiée en 1646, in-4°. 3° *Coro-  
 nica de los reyes de Castilla, don Sancho el Desea-  
 do, don Alonzo el octavo, y don Enrique el primero*,  
 Madrid, 1663, in-fol. — *François* DE CASTRO, prê-  
 tre de Grenade, se consacra aux soins spirituels des  
 malades, dans la maison hospitalière à Grenade, et  
 écrivit l'histoire du fondateur : *Miraculosa Vida y  
 santas obras del B. Joan de Dio*, Grenade, 1588 et

1615, in-8°; Burgos, 1621, in-4°. Elle a été traduite  
 en latin et en italien. — *Joam* DE CASTRO, autre  
 historien portugais, a laissé une vie du roi Sébastien,  
 Paris, 1602, in-8°. V—VE.

CASTRO (ALVAREZ GOMEZ DE), né dans le dio-  
 cèse de Tolède, fit ses études à Alcalá de Henarès,  
 professa le grec et la rhétorique à Tolède, dans le  
 nouveau collège que venait de fonder Bernardin de  
 Sandoval, fut chargé par Philippe II de revoir et de  
 corriger les œuvres de St. Isidore, principalement les  
 livres des *Origines*, en les conférant avec les anciens  
 manuscrits, et mourut de la peste, en 1586, à l'âge  
 de 65 ans. Il écrivit en prose et en vers, en latin et  
 en espagnol, un grand nombre d'ouvrages, dont les  
 principaux sont : 1° *de Rebus Gestis Francisci Xi-  
 menit*, Alcalá de Henarès, 1569, in-fol.; Francfort,  
 1581; et 1605, dans la collection des auteurs qui res  
*hispanica scripserunt*. 2° *In S. Isidori Origines*,  
 dans l'édition des œuvres de cet auteur, donnée à  
 Madrid par Jean Grial. 3° *Edillia aliquot, sive poe-  
 mata*, Lyon, 1558, in-8°. 4° *Recibimiento que la uni-  
 versidad de Alcalá hizò a los Reies, quando venieron  
 de Guadaluara*, Alcalá, 1560, in-4°. Il laissa plu-  
 sieurs manuscrits, entre autres celui qui traite des  
*Antiquedades de la nobleza de Toledo*. Argote de  
 Molina le cite dans sa *Nobilitatis Bæticæ Historia*.  
 Nicolas Antonio fait un grand éloge des vers d'Al-  
 varez Gomez de Castro. — *François* DE CASTRO, jé-  
 suite, né à Grenade dans le 16<sup>e</sup> siècle, professa,  
 pendant plus de vingt-deux ans, la grammaire et la  
 rhétorique dans les collèges des jésuites, en Espagne  
 et en Portugal, et mourut à Séville, le 11 août 1652.  
 On a de lui : 1° *de Arte rhetorica dialogi 4*, Cordoue,  
 1611, in-8°; 2° *de Syllabarum Quantitate, deque  
 versificandi Ratione*, Séville, 1627, in-8°; 3° *de Re-  
 formacion christiana*, Valladolid, 1622, in-8°. Lors-  
 qu'il publia ce dernier ouvrage, il avait été exclu  
 de son ordre, et il le fit paraître sous le nom du doc-  
 teur François Bermudez de Castro, professeur dans  
 la ville de Cuellas; mais ayant été admis à rentrer  
 dans sa société, il donna une autre édition du même  
 ouvrage sous son véritable nom, à Séville, en 1655.  
 Nicolas Antonio s'est trompé en faisant de François  
 de Castro et de François Bermudez de Castro deux  
 personnages différents. V—VE.

CASTRO (GABRIEL-PEREIRA DE), auteur du poë-  
 me épique national que des Portugais plaacent immé-  
 diatement après les *Lusjades*, naquit à Braga en  
 1574, l'année même ou Camoëns préparait l'impression  
 de son poëme. Son existence fut aussi heureuse  
 et aussi paisible que celle de son illustre devancier  
 fut agitée et traversée. Chevalier de l'ordre du  
 Christ, il exerça les emplois les plus importants de  
 la magistrature. Il mourut en 1652, à 60 ans, lais-  
 sant inédit l'ouvrage auquel il doit sa réputation. Il  
 avait publié quelques écrits de jurisprudence, en-  
 tre autres un *Recueil des discussions de la cour suprême  
 de Portugal*. Ce ne fut que quatre ans avant sa  
 mort, en 1636, que parut son poëme héroïque intitu-  
 lé : *Ulyssca*, ou *Lisboa edificada*. Heureux imita-  
 teur des anciens, Castro a su réunir et fondre les  
 beautés des plus grands poëtes. Il brille moins par

l'invention que par le charme d'un style harmonieux et plein d'élégance. Ce poème a été réimprimé à Lisbonne en 1745, in-8°. M. Ferdinand Denis en a donné une analyse intéressante dans le *Résumé de l'hist. litt. de Portugal*. Z—o.

CASTRO (GUILHEN ou GISLEN DE), auteur du *Cid* espagnol, naquit à Valence, et fut contemporain de Lope de Véga, qui le loue dans son *Laurier d'Apollon*. Nicolas Antonio déclare que Guilhen de Castro n'est inférieur à aucun des auteurs dramatiques de sa nation, si on excepte Lope de Véga. Diamante avait déjà composé une tragédie du *Cid*, lorsque Castro traita le même sujet, et obtint plus de succès. Dans l'un et l'autre ouvrage, il y a une infante qui aime le *Cid*, et un valet bouffon, ou *gracioso*. « Tous les sentiments généreux et tendres dont Corneille a fait un si bel usage sont, » dit Voltaire, dans ces deux originaux. » Corneille avoue qu'il doit une partie des beautés de sa pièce à Guilhen de Castro. Il reconnaît, dans son *Examen du Cid*, qu'il n'a fait que paraphraser de l'espagnol une des plus belles scènes de sa tragédie (la 4<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> acte). On trouve dans le *Cid* espagnol cinq à six endroits très-touchants, mais noyés dans beaucoup d'irrégularités. Il y a une ancienne édition du *Cid* français, dans laquelle les vers imités de Castro sont cités au bas des pages : Voltaire les cite aussi dans son *Commentaire*, mais trop souvent il néglige de les distinguer de ceux de Diamante, que Corneille a aussi traduits ou imités. Guilhen de Castro avait composé une tragédie de *Didon y Eneas*, qui ne se trouve pas dans le recueil de ses œuvres, et Vélasquez regrette qu'elle n'ait pas été publiée. C'est dans le 18<sup>e</sup> siècle seulement que les Espagnols ont commencé à distinguer, du moins par le titre, la tragédie de la comédie. Les pièces de Castro furent publiées sous le titre suivant : *las Comedias de don Guilhen de Castro*, Valence, 1621 et 1625, 2 vol. in-4°. V—VE.

CASTRO (PIERRE DE), peintre qui vivait sous le règne de Philippe III et de Philippe IV, se distingua dans ce genre de sujets qu'on appelle de nature morte ou d'intérieur, tels que des vases, des coquillages, des instruments de musique, des perles, des pierreries, de la vaisselle d'or et d'argent ou de cristal, des livres ou des parures. Il excellait surtout dans la connaissance des règles de la perspective et du clair-obscur. Son coloris était admirable et il faisait preuve de goût dans la manière dont il savait grouper les objets divers représentés dans ses tableaux. Il mourut en 1663. Z—o.

CASTRO (DON FILIPE DE), né en 1711, à Noya en Galice, montra dès sa jeunesse une grande inclination pour la sculpture. Ayant fait quelques progrès dans cet art, il passa à Lisbonne, et se rendit peu de temps après à Séville, où résidait Philippe V, puis à Rome, où il fit de grand progrès, et obtint une pension du roi d'Espagne. Il remporta en 1759 le premier prix à l'académie de St-Luc, qui l'admit dans son sein, ainsi que celle de Florence. Étant retourné dans sa patrie, il exécuta à Madrid divers ouvrages de sculpture, et fut nommé en 1752

à la place de directeur de l'académie royale de St-Ferdinand. L'Espagne perdit en 1775 cet artiste, qui avait donné un nouveau lustre à la sculpture par ses ouvrages et par le zèle qu'il mit à l'encourager. Il animait les jeunes gens au travail, et s'occupait de recherches relatives à l'histoire des beaux-arts. Il traduisit en 1755, de l'italien en espagnol, les *Leçons* de Benoît Varchi. L—IE.

CASTRO (DON JOSEPH RODRIGUEZ DE), helléniste, orientaliste et bibliographe, né en 1759 dans le royaume de Galice, d'une famille noble, n'avait que vingt ans lorsqu'il composa trois petits poèmes en hébreu, en grec et en latin, sur l'avènement de Charles III. Cet ouvrage, imprimé à Madrid en 1759 sous ce titre : *Congratulatio regi præstantissimo Carolo, quod clavum Hispania teneat*, étonna les savants, et valut à son auteur une place à la bibliothèque royale de Madrid. Cet établissement était alors sous la garde de don Juan Yriarte. Castro eut beaucoup de part à la rédaction et à la publication de la *Bibliotheca Græca* de ce savant, qui dans sa préface fait un grand éloge de son jeune collaborateur. Après la mort d'Yriarte, Castro fut nommé bibliothécaire de Sa Majesté Catholique. Le comte de Casa-Fonda, oncle de Castro, s'occupait aussi d'érudition. Il avait reconnu que la *Bibliotheca hispana* de Nic. Antonio était très-incomplète, et que, faute par celui-ci d'avoir connu les langues orientales, il n'avait pas compris dans son ouvrage les auteurs espagnols qui avaient écrit en grec, en hébreu et en arabe. Casa-Fonda songeait à remplir cette lacune ; mais les fonctions de la magistrature ne lui laissaient pas assez de loisirs pour exécuter une entreprise aussi vaste, il en confia l'exécution à son neveu. Castro se livra avec ardeur à la recherche des matériaux qui lui étaient nécessaires ; il obtint la permission de puiser dans les archives de la bibliothèque de l'Escurial, et y passa trois ans à recueillir des notes. Parvenu au 15<sup>e</sup> siècle pour ses recherches, il se décida à publier une partie de son travail sous le titre de *Bibliothèque espagnole, contenant la notice des auteurs rabbins espagnols, depuis l'époque la plus reculée de notre littérature jusqu'à nos jours*, Madrid, 1781, imprimerie royale, in-fol. Dans une savante introduction, l'auteur parle des diverses époques de la synagogue des juifs en Espagne, de leur littérature et de leurs écoles. Dans le cours de l'ouvrage, il donne de courtes notices sur les rabbins espagnols ou originaires d'Espagne, tant auteurs que traducteurs, et sur les Arabes et autres auteurs étrangers qui ont écrit en arabe, et dont les ouvrages ont été traduits en hébreu par des rabbins espagnols. Les noms de tous ces auteurs et les titres de leurs ouvrages sont présentés d'abord en caractères hébreux, puis en latin et en espagnol. Vient ensuite l'indication des diverses éditions, puis une analyse succincte des ouvrages. Il ne faut pas omettre que l'impression d'un ouvrage si utile et si important éprouva des difficultés que put seule surmonter la protection d'un puissant ministre, le comte de Florida Blanca. Le premier volume de la *Bibliothèque* de Castro obtint l'approbation de tous

les savants nationaux et étrangers, qui s'empressèrent de fournir à l'auteur des matériaux pour la continuation. Le second volume, qui parut à Madrid en 1785, n'arrive qu'au 7<sup>e</sup> siècle de notre ère, et devait être suivi de plusieurs autres dont la mort de Castro empêcha la publication. On ignore la date précise de sa mort, mais il est certain qu'il mourut non en 1799 comme il est dit dans notre 1<sup>re</sup> édition, mais au plus tard, en 1795 ou 96, suivant Aug. Chr. Fischer qui, voyageant en Espagne en 1797, parle de Castro comme d'un auteur mort, et nous apprend que les héritiers de ce savant possédaient les manuscrits nécessaires pour continuer son ouvrage.

D—R—R.

CASTRO (DON FRANCESCO DE), avocat à la cour royale de Galice, né dans cette province vers 1750, porta dans la jurisprudence les vues les plus sages et les plus élevées de la philosophie. Nous ne pouvons assigner l'époque de sa mort. Il a publié : 1<sup>o</sup> *Discours critiques sur les lois et leurs interprètes*, où l'on démontre l'incertitude où se trouvent les juges, et la nécessité d'un nouveau code pour l'administration de la justice, Madrid, 1765, 2 vol. in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Discours critiques sur les lois et leurs interprètes; inconvenients des majorats, etc.*, Madrid, 1770, in-4<sup>o</sup> : c'est la suite de l'ouvrage précédent. L'auteur y établit que les majorats y sont contraires à la population, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, et propose les moyens propres à remédier à cet abus. 3<sup>o</sup> *Dieu et la Nature, abrégé historique, naturel et politique de l'univers, dans lequel, après avoir démontré l'existence de Dieu, on trace l'histoire naturelle et civile, la religion, les lois et les mœurs des nations anciennes et modernes les plus connues de l'univers*, Madrid, 1780 et 1781, 7 vol. in-8<sup>o</sup>. Cet ouvrage, dont le vaste plan embrasse tant de matières si diverses, eût exigé le concours de plusieurs savants et laisse beaucoup à désirer pour l'exécution.

Z—O.

CASTRUCCIO - CASTRACANI, gentilhomme lucquois, de la famille des Antelminelli, attaché au parti gibelin, fut obligé de s'exiler de Lucques avec son père, l'an 1500, lorsque le parti des noirs, ou des guelfes exagérés, eut le dessus dans sa patrie. Il n'avait alors que dix-neuf ans; c'est à cet âge qu'il perdit son père et sa mère à Ancône, où il s'était retiré. Se trouvant orphelin, il se voua aux armes, et il erra longtemps de pays en pays pour chercher du service. Il fit la guerre en France et en Angleterre, mais surtout en Lombardie, où le parti auquel il était attaché avait le dessus, et où sa liaison personnelle avec les Visconti de Milan, les la Scala de Vérone et les Bonacossi de Mantoue, pouvait lui être utile pour le rétablir dans sa patrie. Pendant qu'il était en Lombardie, les Lucquois, attaqués vivement par les Pisans, consentirent, pour acheter la paix, à rappeler leurs exilés. Les émigrés gibelins, en rentrant à Lucques, choisirent Castruccio pour leur chef; ses succès militaires lui méritèrent cet honneur. A peine rentré dans sa patrie, il voulut se venger de ceux qui l'en avaient longtemps exilé; il les attaqua le 14 juin 1514; mais tandis

qu'il combattait contre eux, Uguccione de la Faggiuola, seigneur de Pise, dont il avait demandé les secours, entra dans Lucques sans rencontrer de résistance : il livra cette ville au pillage, et s'en attribua la souveraineté, courbant sous le même joug les guelfes, ses ennemis, et les gibelins qui l'avaient appelé. L'esprit de parti semblait, à cette époque, plus fort que l'amour de la patrie, ou que l'ambition même. Castruccio seconda vaillamment Uguccione, le premier capitaine du parti gibelin, dans ses guerres contre les guelfes; il contribua surtout à la victoire que ce général remporta sur les Florentins à Montecatini, le 29 août 1515, et il augmenta ainsi le crédit qu'il avait déjà dans son parti. Néri, fils d'Uguccione, qui commandait pour son père à Lucques, conçut de la défiance d'une si grande popularité, et il fit arrêter Castruccio en 1516. Il voulait même l'envoyer au supplice; mais avant de le faire, il pria son père de venir l'appuyer avec un parti de cavalerie. Les Lucquois prirent les armes avant qu'Uguccione fût entré dans leur ville; en même temps les Pisans se révoltèrent dès qu'ils le virent sortir de la leur. Les premiers forcèrent Néri à leur rendre Castruccio. Il avait encore les fers aux pieds et aux mains : ces fers servirent d'étendard aux insurgés; ils les portèrent devant eux à l'attaque de toutes les forteresses, et ils chassèrent de la ville Néri de Faggiuola avec ses satellites, avant qu'il pût recevoir de secours. Après avoir expulsé le maître étranger auquel ils avaient obéi, les Lucquois nommèrent Castruccio capitaine annuel de leurs soldats, et ils le confirmèrent trois ans de suite dans cette dignité. Castruccio, en 1520, chassa de Lucques les restes du parti guelfe, et il se fit attribuer par le sénat un pouvoir absolu, que le peuple confirma presque à l'unanimité. Devenu seigneur de Lucques, il entreprit de diriger tous les gibelins de Toscane, et de les faire agir de concert avec ceux de Lombardie. Il réunissait la ruse et la dissimulation à la valeur la plus brillante et aux plus rares talents; il avait l'art de se faire craindre du peuple et chérir des soldats. Sous ses ordres, il avait rassemblé un grand nombre d'aventuriers qu'il savait plier à l'obéissance, et qui communiquaient à ses armées leur intrépidité et leur esprit d'entreprise. Assez cruel pour faire trembler ses ennemis, assez égoïste pour n'être lié à ses amis qu'aussi longtemps qu'il avait besoin d'eux, il condamna plusieurs des premiers et quelques-uns des seconds à des supplices horribles, sans perdre pour cela une certaine apparence de générosité chevaleresque qui faisait illusion à ses serviteurs. Pendant un règne de quinze ans, il ne cessa pas un instant de combattre; mais comme il menait toujours ses armées de victoires en victoires, et qu'il les entretenait aux dépens des ennemis, il ne paraissait point épuiser son petit État ou d'argent ou de soldats. Dans l'année 1520, Castruccio conquit sur les Florentins plusieurs forteresses du val d'Arno inférieur, la Garfagnane, la Lunigiane et une partie de la Rivière du levant de Gènes. En 1525, il soumit la ville de Pistoie et tout son territoire, et il consolida

cette conquête par la grande victoire qu'il remporta le 23 septembre, à Alto-Pascio, sur Raimond de Cardone et les Florentins. Il ravagea ensuite tout le territoire de Florence, d'où il enleva, pour l'ornement de Lucques, les tableaux et les statues dont les riches citoyens décoraient déjà leurs palais. Il donna tout l'appareil d'un triomphe à son retour de cette expédition : le général ennemi, qu'il avait fait prisonnier, marchait devant son vainqueur avec le char sacré des étendards florentins, que les Italiens appelaient *le carroccio*, et que chaque cité considérait comme l'arête d'alliance. Dans les années suivantes, Castruccio remporta plusieurs avantages sur le duc de Calabre, que les Florentins avaient mis à la tête de leur gouvernement. En 1527, il accueillit en Toscane Louis de Bavière, qui se rendait à Rome pour prendre, malgré le pape, la couronne impériale. Louis trouva dans Castruccio son conseiller le plus fidèle et son plus ferme appui ; pour le récompenser, il érigea en duché les États qu'il gouvernait, savoir : Lucques, la Lunigiane, Pistoie et Volterre, et il lui fournit l'occasion de soumettre aussi bientôt après la république de Pise. Il emmena Castruccio à Rome avec lui ; il le créa chevalier et comte du palais de Latran, afin de recevoir de lui, à son couronnement, l'épée de l'empire. Il lui transmit ensuite la dignité de sénateur de Rome, dont il avait d'abord consenti à se revêtir lui-même ; mais au milieu de tant de gloire, Castruccio fut averti que la ville de Pistoie lui avait été enlevée par les guelfes le 27 janvier 1528. Il partit aussitôt pour la recouvrer ; il en entreprit le siège, qui fut soutenu par les habitants avec la valeur la plus opiniâtre. Castruccio déploya plus que jamais, dans cette occasion, la supériorité de ses talents militaires ; il réduisit à l'inaction une armée bien plus forte que la sienne, que les Florentins envoyaient contre lui pour le forcer à lever le siège. Il prit enfin Pistoie le 3 août 1528 ; mais les fatigues auxquelles il s'était livré sans relâche lui causèrent une pleurésie dont il mourut le 3 septembre de la même année. Il laissait trois fils légitimes encore en bas âge, et un bâtard : presque tous périrent misérablement. La principauté qu'il avait fondée fut détruite ; ses fils, chassés de toutes les villes où il avait dominé, furent poursuivis dans les montagnes comme des bêtes féroces. Les Florentins, qu'il avait combattus pendant toute sa vie, s'agrandirent de toutes les conquêtes qu'il avait faites, et Lucques, sa patrie, expia sa gloire passagère par quarante-deux ans de servitude sous des maîtres étrangers. Machiavel a fait, sous le nom de *Vie de Castruccio*, une espèce de roman, où il ne faut chercher aucune vérité historique. D'autres ont défigurés davantage encore son histoire, en parlant de sa tendresse pour Paul Guinigi, qu'ils disent son successeur, et des conseils qu'il lui donna en mourant. Paul Guinigi, chef des guelfes de Lucques, fut élevé à la souveraineté de cette ville en 1400, par le parti le plus opposé à Castruccio, et il mourut dans la force de l'âge, en 1452, cent quatre ans après celui dont on prétend qu'il fut l'élève. Dreux du Radier a donné

la *Vie de Castruccio-Castracani*, traduction de l'italien de Machiavel, avec des notes critiques et politiques, 1755, in-8° ; il en existait déjà une traduction française par Guillet, Paris, Barbin, 1671, in-12, sans notes.

S—S—I.

CASTRUCCIUS (RAPHAEL), Florentin de l'ordre de St-Benoit, mort en 1574, a laissé un ouvrage intitulé : *Harmonies de l'Ancien et du Nouveau Testament*. (Voy. la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Ellies Dupin.)

Z.

CAT (DE). Voyez LECAT.

CATANAISE (LA). Voyez CABANE.

CATANEO (PIETRO), architecte, né à Sienne, vers le commencement du 16<sup>e</sup> siècle, publia à Venise, en 1554, in *Casa de' figliuoli di Aldo*, les quatre premiers livres de son traité d'architecture, in-fol., avec des figures. Le traité complet, divisé en huit livres, est intitulé : *l'Architettura di Pietro Catanéo, sanese*, ibid., 1567, in-fol., figures. Cet ouvrage renferme non-seulement les règles des ordres, mais encore des principes de fortification. — GIROLAMO CATANEO, architecte et ingénieur, né à Novare, vers le même temps, publia successivement les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Opera nuova di fortificare, offendere et defendere, et far gli alloggiamenti campali; aggiuntovi un trattato de gl' essamini de' bombardieri, et di far fuochi artifiziali*, Brescia, 1564, in-4<sup>o</sup>, fig. 2<sup>o</sup> *Avvertimenti et essamini intorno a quelle cose che richiede a un bombardiere* (même ouvrage que la seconde partie du précédent, avec des augmentations), Brescia, 1567, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Tavole brevissime per sapere con prestezza quanto file vanno a formare una giustissima bataglia*, ibid., 1567, in-4<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Nuovo Ragionamento del fabricare le fortezze*, ibid., 1571, in-4<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *Modo di formare con prestezza le moderne battaglie*, ibid., 1571, in-4<sup>o</sup>, avec des figures. 6<sup>o</sup> *Opera del misurare*, ibid., 1572, in-4<sup>o</sup>, fig. Son traité des fortifications, sous ce titre nouveau : *dell' Arte militare libri 5*, etc., réimprimé à Brescia, en 1584, in-4<sup>o</sup>, et en 1608, in-4<sup>o</sup>, a été traduit et imprimé en français par Jean de Tournes, à Lyon, en 1564, in-4<sup>o</sup>, et en latin, à Genève, en 1600, in-4<sup>o</sup>. — DANESE CATANEO, sculpteur et architecte, né à Massa di Carrara, mort vers l'an 1575, élève de Sansovino, a laissé à Venise et à Vérone quelques monuments qui ont été cités avec éloges.

Ec — DD.

CATANEO. Voyez CATTANEO.

CATANI (DAMIANO), amiral génois, fut chargé, en 1375, de tirer vengeance des Cypriotes, qui avaient massacré tous les Génois qui se trouvaient dans leur île, et pillé tous leurs biens. Catani, avec sept galères seulement, s'empara, le 16 juin 1375, de Nicosie, capitale de l'île de Chypre. Il prit aussi Paphos. Soixante-dix jeunes femmes de cette ville, autrefois consacrée à Vénus, tombèrent en son pouvoir ; mais il renvoya, malgré les murmures de ses matelots, ces beautés grecques à leurs pères ou à leurs maris, sans permettre qu'il leur fût fait aucun outrage. « Ce n'est point pour enlever de tels captifs que notre patrie nous a envoyés ici, » répondit-il à ceux qui lui reprochaient de ne pas savoir profiter

de la victoire. Par cette modération et par ses vertus, Catani facilita la conquête de l'île de Chypre, que son successeur, Pierre Fregose, accomploit avec une flotte beaucoup plus considérable. S—S—1.

CATEL (GUILLAUME), un des principaux historiens du Languedoc, issu d'une noble famille écossaise qui s'établit en France vers l'an 1431, était fils de Jean Catel, et petit-fils de Pierre, conseillers au parlement de Toulouse. Il naquit en 1560 (et non en 1569, comme on le dit dans plusieurs dictionnaires historiques). Il étudia au collège de Lesquille, et ensuite à Paris, sous Genebrard. Il devint grand juriconsulte, succéda à son père dans sa charge, et occupa tous ses loisirs à débrouiller l'histoire de son pays, qui, suivant l'expression d'un de ses contemporains, « était enveloppée de fables et « de romans. » Il publia l'*Histoire des comtes de Toulouse, avec quelques traités et chroniques anciennes concernant le même sujet*, Toulouse, 1623, in-fol. Cette histoire commence à l'an 710 de J.-C., et finit à l'an 1271, époque où le comté de Toulouse fut réuni à la couronne. Catel allait publier les *Mémoires de l'histoire du Languedoc* lorsqu'il mourut, le 5 octobre 1626. Son neveu, qui lui avait succédé dans la charge de conseiller au parlement, fit imprimer cet ouvrage à Toulouse en 1653, in-fol. Catel est le premier des historiens modernes qui ait eu l'heureuse idée « d'appuyer la vérité des faits sur « l'autorité des anciens titres, et de rapporter ces « monuments en preuves » (D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*); mais il distribua ces preuves dans le corps de ses ouvrages, au lieu de les réunir à la fin, comme ont fait depuis les historiens qui ont perfectionné sa méthode. « C'est à lui, dit Lenglet « Dufresnoy, que l'histoire de Toulouse et celle du « Languedoc doivent leurs premiers et leurs plus « beaux éclaircissements. » Catel était rapporteur dans l'affaire de Lucilio Vanini, que le parlement de Toulouse fit brûler comme athée, en 1619. Il était allié du chancelier Séguier, par son mariage avec une fille de François Séguier, chevalier des ordres du roi, et sénéchal du Quercy. Il n'eut que deux filles, qui épousèrent deux conseillers au parlement (Philip. de Bertier et de Puymisson). — Paul CATEL, frère de Guillaume, fut précepteur de Monsieur, frère de Louis XIII. Nommé protonotaire apostolique, il accompagna le cardinal de Joyeuse, fait légat *a latere* pour terminer les différends de Paul V avec la république de Venise. Les services qu'il rendit dans cette légation difficile lui firent décerner au Capitole, le 18 décembre 1604, le titre de citoyen romain. V—VE.

CATEL (CHARLES-SIMON), compositeur français, naquit à l'Aigle (Orne), en 1770, et vint de bonne heure dans la capitale, où l'entraîna sa vocation musicale. Depuis que le genre lyrique s'était modifié, que la mission d'écrire de grands opéras n'était plus exclusivement confiée soit à des organistes et maîtres de cathédrales, soit à des compositeurs nourris de leurs principes, on avait senti l'insuffisance de chanteurs pris dans les maîtrises; une école d'élèves s'établit d'abord au magasin de l'Opéra, rue

St-Nicaise, et, vers 1784, le baron de Breteuil fonda aux Menus-Plaisirs une école royale de chant et de déclamation. Sacchini, sans rival à Paris depuis le départ de Gluck, ouvrit l'entrée d'un de ces établissements, peut-être même de l'un et de l'autre, au jeune Catel, à qui Gobert enseigna le piano, et Gossec l'harmonie, et qui bientôt devint l'élève favori, puis le collaborateur de ce dernier. Aussi, lorsqu'en 1790, Sarrette s'étant chargé de former des débris de la musique des gardes françaises la musique de la garde nationale, Gossec fut nommé compositeur en chef de cette milice bourgeoise, Catel obtint le titre de compositeur-adjoint. Il avait alors vingt ans. Gossec et Catel se distinguèrent également dans cette nouvelle carrière, par la composition d'un grand nombre de marches et de pas militaires. Ces morceaux, qui demandent une allure toute martiale et une chaleur toute juvénile, présentèrent, à partir de cette époque, quelque chose à la fois de plus riche et de plus chantant: c'est à Catel et à Gossec que doit être attribué ce progrès. En outre, Catel écrivit un *De Profundis* à grand orchestre, exécuté en 1792 pour la cérémonie funèbre que la garde nationale décerna au major général Gouvion, et la musique de l'*Hymne à la Victoire*, composé par Ecouchard-Lebrun, à propos de la bataille de Fleurus. Le jeune compositeur en dirigea lui-même l'exécution aux Tuileries, le 4 messidor an 2 (juin 1794), à la fête de l'*Être suprême*. Le *De Profundis* pour Gouvion était le premier essai de symphonie et chœurs à grand orchestre composés uniquement pour les instruments à vent. Cette innovation, tout en soulevant quelques objections, fut généralement goûtée, et l'*Hymne à la Victoire* acheva d'en assurer la vogue. Depuis ce temps, la supériorité des instruments à vent sur les instruments à corde pour toute musique exécutée en plein air fut admise en principe; et tous les collègues de Catel dans les solennités de ce genre suivirent l'exemple qu'il venait de leur donner. L'année suivante (an 3), lors de l'organisation du Conservatoire, encore formé par Sarrette des débris de la musique de la garde nationale, Catel y fut nommé professeur d'harmonie et d'accompagnement avec Berton. L'enseignement de la composition avait besoin d'une régénération complète: le système de la base fondamentale de Rameau sur lequel d'Alembert, Jean-Jacques, et tant d'autres avaient écrit des volumes sans bien se comprendre, était abandonné; l'Italie et l'Allemagne se divisaient en diverses écoles, sans offrir aucun système positif. A Catel appartient le mérite d'avoir, sinon trouvé, au moins vulgarisé le premier les principes de la science des accords, tels qu'on les comprend aujourd'hui. Suivant cette théorie, il existe deux sortes d'accords qu'on doit essentiellement distinguer, les accords naturels et les accords artificiels: les premiers produisent l'harmonie naturelle; des seconds se déduisent l'harmonie artificielle par le retard d'une ou de plusieurs parties. Cette idée n'est, comme on le voit, que l'extension de ce principe de contre-point, que la dissonnance est le prolongement de la consonnance;

mais il suffit à Catel de la bien comprendre et de la bien exposer pour donner à l'harmonie une face entièrement neuve. De tous les professeurs du Conservatoire, nul ne concourut plus activement que lui à la rédaction des divers ouvrages théoriques, qui servent encore aujourd'hui de base à l'enseignement de toutes les parties de l'art musical. Ces nombreux travaux n'empêchèrent pas Catel de se produire avec un grand éclat dans une autre carrière, de se délasser du professorat par le théâtre, et au théâtre il compta presque tous ses ouvrages par des succès. Il était devenu, de professeur d'harmonie et d'accompagnement, professeur de composition et inspecteur au Conservatoire, lorsque les événements de 1814 amenèrent la dissolution de cet établissement. Catel cessa ses fonctions, et il ne fut point compris dans la réorganisation. Ennemi des intrigues qui s'agitent dans la région du théâtre, il ne tarda pas non plus à s'y soustraire. Satisfait d'une fortune bornée, il se retira dans une jolie maison de campagne à Varennes, près Grosbois, et là, tant que duraient les beaux jours, entouré de la famille Sarrette, au sein de laquelle il venait passer quelques mois d'hiver à Paris, cultivant les roses avec amour, et partageant le reste de son temps entre la chasse, les échecs, le billard, il ne s'occupait plus de son art que comme plaisir, et ne voulait plus entendre parler comme travail. Modéré dans ses opinions, mais attaché aux principes pour lesquels la révolution de 89 s'était faite, il accueillit celle de 1830 avec un certain enthousiasme, que glaça bientôt la crainte de voir se renouveler d'anciens excès. Cette terreur, que partageait Boieldieu, son ami, son confrère et son voisin de campagne, attrista ses derniers jours. Il mourut à Paris, le 20 novembre 1830, sans s'être marié. Une vieille tante, toujours fidèle au costume de son village natal, tenait sa maison : il ne rougissait point de ce souvenir de son obscure naissance. Catel était depuis 1817 membre de l'académie des beaux-arts, où il avait remplacé Méhul. Les ouvrages qu'il a rédigés pour l'enseignement sont : 1° *Traité d'harmonie*, 1802, ouvrage adopté par le Conservatoire ; 2° *Principes d'harmonie et d'accompagnement à l'usage des jeunes élèves* ; 3° *Premier livre des principes de composition*. Ses opéras sont : 1° *Sémiramis*, en 3 actes (1802) ; 2° *les Bayadères*, aussi en 3 actes (1810) ; 3° *Zirphile et Fleur de myrte*, en 2 actes (1818) ; 4° *Alexandre chez Apelle*, ballet en 2 actes (1804). Ces quatre partitions ont été composées pour l'Académie royale de musique ; les suivantes appartiennent à l'Opéra-Comique : 5° *les Artistes par occasion*, en 1 acte (1807) ; 6° *l'Auberge de Bagnères*, en 3 actes (1807) ; 7° *les Aubergistes de qualité*, en 3 actes (1812) ; 8° *le Premier en date*, en 1 acte (1814) ; 9° *Wallace*, en 3 actes (1817) ; 10° *l'Officier enlevé*, en 1 acte (1819). Il faudrait, pour compléter le catalogue des travaux de Catel, joindre à ces indications celle de ses œuvres de quintetti pour instruments à corde, et de ses symphonies, ouvertures, quatuors, etc., pour instruments à vent. Au milieu des Chérubini, des Méhul, des Berton, des

Boieldieu, des Lesueur, des Kreutzer, Catel eut son mérite spécial et son individualité nettement marquée. Le caractère de ses mélodies consistait dans une élégante et gracieuse pureté, celui de son harmonie dans une richesse sobre et bien entendue. Il savait l'art d'obtenir de grands effets avec les moyens les plus simples : il connaissait aussi celui de varier son style et de passer du grave au doux. Il y a loin sans doute de *Sémiramis* à *l'Auberge de Bagnères*. Dans ce dernier ouvrage, ainsi que dans les *Artistes par occasion*, Catel entreprit de donner aux formes de l'opéra-comique plus de développements et d'étendue : le finale de l'un de ces opéras et le trio de l'autre sont justement cités comme des modèles parfaits. Dans *Wallace*, le compositeur s'éleva peut-être encore plus haut, et si le succès de cette partition d'un coloris si frais, d'une expression si tendre et si pathétique, fut moins soutenu que celui des précédentes, il faut s'en prendre au poème, œuvre plus que médiocre de ce jeune St-Marcellin, fils naturel de Fontanes, tué en duel si malheureusement. On a reproché à Catel de manquer d'invention. Ce reproche pourrait sembler juste, à en juger d'après le petit nombre de ses productions dramatiques, mais non d'après leur nature et leur qualité ; et si Catel ne composa pas davantage, la raison s'en trouve bien moins dans l'indigence prétendue de son talent que dans la sagesse réelle de son esprit et de son âme. L'homme en lui fut au moins égal, sinon supérieur à l'artiste. Eminemment bon et sincère, spirituel et modeste, différaient en ce point de la plupart des artistes, que leur gloire passée ne satisfaisait pas, et qui se croient toujours capables d'en acquérir une nouvelle, Catel avait la prudence de s'en tenir aux productions de son jeune âge et de son âge mûr. Si par hasard on le sollicitait de se remettre à l'œuvre, si un auteur le pressait d'accepter un poème et d'en écrire la musique, il s'appliquait à chercher toutes les raisons qui pouvaient légitimer son refus. Une fois seulement il céda aux instances ; il reprit sa belle partition de *Wallace* dont on avait refait le poème, mais il perdit ses peines et n'eut qu'à se repentir d'avoir dérogé à ses habitudes. *Wallace* ne fut pas remonté. Catel eut part, avec Chérubini, Boieldieu et Nicolo, à la musique d'une pièce de circonstance en un acte, paroles de MM. de Chazet et Dupaty, *le Siège de Mézières*, joué en février 1814 ; c'est le seul ouvrage de ce genre auquel il ait travaillé. Plusieurs de ses anciens morceaux de musique militaire ont été insérés dans un recueil à l'usage des fêtes nationales, publié en 1821.

M—N—S et VAL. P.

CATELAN (LAURENT), pharmacien à Montpellier vers le commencement du 17<sup>e</sup> siècle, s'occupa de recherches sur la matière médicale. Ce fut par ses conseils que la faculté de Montpellier se détermina à changer quelque chose dans la confection de la thériaque ; mais un médecin, nommé Fontaine, blâma ces changements en publiant un petit traité à ce sujet, Montpellier, 1601. Catelan répondit par un autre ouvrage sous ce titre : *Démonstration de la confection alchermès*, Montpellier, 1609, in-16, et



in-12, 1614. Il y prouva, entre autres, qu'il fallait se servir de la substance même des graines de kermès, dont il fit mieux connaître la nature, et non pas de la simple décoction de soie teinte par leur moyen, comme l'avait prescrit Mesué. Cet écrit fut abrégé et traduit en latin par Probelberger en 1660. On a encore de Catelan : 1° *Discours sur la thériaque*, Montpellier, 1614 et 1626. 2° *Histoire de la nature, chasse, vertus, propriétés et usage de la licorne*, Montpellier, 1624, in-8°. Quoique cet ouvrage ne fût qu'une compilation, il a été traduit en allemand par Guillaume Fabro, Francfort-sur-le-Mein, 1625, in-8° de 149 p., avec des figures en cuivre. 3° *Traité du bézoard*, traduit pareillement en allemand, Francfort, 1627, in-8° : on ne trouve dans les bibliographes que la citation de la traduction. 4° *Rare et curieux Discours de la plante appelée Mandragore*, Paris, in-12, 1639. La traduction allemande de l'*Histoire de la licorne* est le seul des ouvrages de Catelan qui se trouve indiqué dans le catalogue de la riche bibliothèque de sir Banks, preuve qu'ils sont devenus très-rares, quoiqu'ils aient par eux-mêmes peu de valeur, n'étant tous que des compilations. D—P—s.

CATELLAN (JEAN DE), évêque de Valence en Dauphiné, d'une famille de Toulouse, distinguée dans la robe, mort en 1725, généralement regretté, après vingt ans d'épiscopat. On a de lui des *Instructions pastorales* adressées aux nouveaux convertis de son diocèse, dans lesquelles il leur parle comme un père tendre à ses enfants, et montre le plus grand zèle pour la conservation du dépôt de la foi. On retrouve le même caractère dans ses *Antiquités de l'église de Valence*, Valence, 1724, in-4°, ouvrage rempli de recherches curieuses et intéressantes; le troisième livre surtout offre une excellente discussion sur le troisième concile de Valence, où les capitules de Quercy, dressés par le célèbre Hincmar, furent solennellement rejetés; il y réfute aussi avec beaucoup de solidité le traité du *Prédestinarianisme* du P. Duchesne, où l'auteur s'était élevé contre l'authenticité des livres qui portent le nom de l'église de Lyon. T—D.

CATELLAN (JEAN DE), seigneur de la Masquère, conseiller-clerc au parlement de Toulouse en 1664, était de la même famille que le précédent. Cette famille, originaire de Florence, s'établit à Avignon, d'où elle passa à Toulouse. Elle a fourni, en ses différentes branches, plusieurs présidents, douze conseillers, l'évêque de Valence, un évêque de Rieux, etc. Jean de Catellan voyait, pour ainsi dire, un petit sénat dans sa famille : son père était doyen du parlement de Toulouse; il avait un frère président et deux neveux conseillers. Il mourut en 1700, âgé de 80 ans, avec la réputation d'un magistrat intègre et éclairé. On lui doit un recueil intitulé : *Arrêts notables du parlement de Toulouse, qui contiennent beaucoup de décisions nouvelles sur toutes sortes de matières*, Toulouse, 1705, par les soins de François de Catellan, son neveu; réimprimé en 1705, 1725 et 1750, 2 vol. in-4°. On y a joint les *Observations* de Gabriel de Védel, Toulouse, 1755, in-4°. — *Marie-Claire-Priscille-Marguerite* DE CATELLAN, de la

même famille, née à Narbonne en 1662, remporta quatre fois le prix à l'académie des Jeux floraux, dont le chevalier de Catellan, son parent, était secrétaire perpétuel. Une ode à la louange de Clémence Isaure est son plus bel ouvrage. Amie de madame Dreuillet, elle répondit au compliment que cette dame spirituelle lui faisait sur une couronne académique qu'elle venait de recevoir, par l'impromptu suivant :

Je rends grâce à votre bonté,  
Qui pour moi, Dreuillet, s'intéresse ;  
Mais du prix que j'ai remporté  
Je rends grâce à votre paresse.

Mademoiselle de Catellan fut la première dame qui obtint le titre de maîtresse des Jeux floraux. Les agréments de sa figure répondaient à ceux de son esprit; elle releva les uns et les autres par l'éclat de ses vertus, et mourut au château de la Masquère, près de Toulouse, en 1745, âgée de 84 ans. V—VE.

CATELLAN (le marquis DE); était avant la révolution de 1789, avocat général au parlement de Toulouse, où il se montra toujours l'ardent défenseur des droits de la nation et des prérogatives de son corps. Dépossédé de sa charge par l'effet des décrets de l'assemblée constituante, il traversa sans être remarqué tout le temps qui s'écoula entre la dissolution des parlements et le retour de l'ordre en France. Après le 18 brumaire il fut appelé au conseil général de son département (Haute-Garonne), où il avait de grandes propriétés. Il ne parut sur la scène politique qu'en 1815, époque à laquelle il fut désigné par le roi pour présider le collège électoral de la Haute-Garonne. De Catellan fut créé pair de France en 1819, et fit partie dans la chambre haute de cette fraction constitutionnelle qui, en s'abstenant d'attaquer le pouvoir, faisait ses efforts pour s'opposer aux mesures violentes des majorités qu'on appelait alors ultra-royalistes. A la modération de ses opinions, il joignait à la tribune une expression vive et animée. Nommé rapporteur du projet de loi relatif à la poursuite et au jugement des crimes et délits commis par la presse, ou par tout autre moyen de publication, il conclut, au nom de la commission dont il était l'organe, pour l'adoption de cette loi; mais il n'en dissimula pas les imperfections, dont il attendait, disait-il, la rectification du temps et de l'expérience. C'est dans cet aveu surtout qu'il fallait voir l'opinion personnelle de Catellan sur cette matière. Au mois de mars 1821, il fit une proposition relative à l'importation des grains. « A Toulouse, est-il dit dans les *Mémoires d'un pair de France*, ses parents ne lui pardonnèrent pas ses idées libérales; le reste de ses concitoyens lui en tenait compte, et cela formait compensation. » Après les événements de 1830, qu'il avait trop prévus et qu'il déplorait, il continua à siéger dans la chambre des pairs, et mourut en 1842. D—R—R.

CATENA (VINCENT), peintre, né dans l'État de Venise, à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, était un citoyen riche et distingué, qui se livra, par un goût particulier, à l'étude de la peinture. On lui doit des por-

traits et des tableaux de petite dimension, et quelques fresques dans le style du Giorgion. Les principales compositions de Catena sont (à Venise) à St-Siméon-le-Grand, à la Charité et à St-Maurice. La réputation de ce maître était telle que, dans une lettre écrite de Rome par Marc-Antoine Michieli à Antoine di Marsilio, à Venise, le 11 avril 1520, peu de temps après la mort de Raphaël, et dans un moment où Michel-Ange était malade, on recommandait au peintre vénitien de prendre bien garde à lui, *poiché el tocca alli eccellenti pittori* : puisque la mort paraissait en vouloir aux grands peintres. La crainte de Marc-Antoine Michieli n'était pas fondée; Catena ne mourut qu'en 1550. A—D.

CATENA (JÉRÔME), de Norcia, dans l'Ombrie, vivait dans le 16<sup>e</sup> siècle, et fut secrétaire du cardinal d'Alexandrie, membre de la société des clercs réguliers et de la consulte d'État à Naples. Il a écrit la vie du pape Pie V : *Vita del papa Pio V, e raccolta di sue lettere*, Rome, 1586, in-4<sup>o</sup>; et 1587, in-8<sup>o</sup>; un volume de lettres latines, et autres opuscules imprimés à Pavie en 1577, sous ce titre : *Hieronymi Catenæ academici Affidati latina Monumenta*; enfin des poésies latines, en 8 livres, et un *Discours sur la traduction des ouvrages scientifiques et des autres ouvrages* (Venise, 1581, in-8<sup>o</sup>), dans lequel il critique la célèbre traduction de l'*Énéide* par Annibal Caro. — Pierre CATENA, de Venise, vivait aussi dans le 16<sup>e</sup> siècle, et se fit estimer par l'étendue de ses connaissances. Il enseigna les belles-lettres à Padoue, et publia, entre autres ouvrages, des commentaires sur Porphyre et sur Aristote, qui furent imprimés à Venise en 1556. — François CATENA, jurisconsulte et poète, né à Palerme, y mourut en 1675. Son talent pour la plaidoirie et la consultation lui procura la charge de procureur fiscal, qu'il exerça pendant quelque temps dans sa patrie. On a de lui un recueil de chansons siciliennes, les unes sacrées, et les autres non-seulement profanes, mais burlesques : *Canzoni siciliane burlesche e sacre*. R. G.

CATESBY (MARC), savant naturaliste anglais, né en 1680, mort le 5 janvier 1750. Dès sa jeunesse il eut un goût déterminé pour l'étude de l'histoire naturelle. Il partit pour l'Amérique en 1712, et débarqua à la Virginie, où il s'occupa de recherches sur les diverses parties de l'histoire naturelle. De retour en Angleterre en 1719, à la sollicitation de plusieurs savants, et entre autres de Sloane, il repartit en 1722 pour la Caroline, et y resta quatre ans, occupé à parcourir cette vaste province; il visita ensuite la Floride et les îles Bahama. En 1726, Catesby revint en Europe avec de riches collections, fut accueilli par les savants, et nommé membre de la société royale. Il publia les résultats de ses travaux dans le plus bel ouvrage qui eût encore paru en Angleterre, sous le titre d'*Histoire naturelle de la Caroline, de la Floride et des îles Bahama*, Londres, 1751-45, 2 vol. in-fol., qui parurent par livraisons. Le texte est en français et en anglais. Chaque volume renferme 100 planches, et il y a un appendix de 20 planches; le plus grand nombre de ces 220 planches représente à la fois une plante et un

animal magnifiquement coloriés. Catesby en fit lui-même tous les dessins, et en grava toutes les figures. Réunissant une grande variété de connaissances, il ne se borna pas à décrire les productions indigènes, il observa aussi les modifications que les arbres fruitiers, les plantes potagères que l'on y a transportés d'Europe y ont éprouvées par l'influence du climat et du sol. Il fit connaître le *Calycanthus Florida*, le *Philadelphus*, ou *Syringa inodore*, et le *Dodecatheon meadia*, etc., plusieurs oiseaux et quelques poissons. Il envoyait des plantes vivantes en pot à Sloane et à Dale de Braintrée, qui se firent un plaisir de les distribuer aux amateurs. Son ouvrage fut réimprimé à Londres après sa mort, en 1754, sous le même titre, avec cette addition : *Et revu par M. Edwards du collège royal des médecins de Londres*. Cette édition est aussi belle que la première, soit pour le texte, soit pour les figures. En 1771, on en a fait une troisième à Londres, également in-fol.; mais elle est moins estimée que les deux premières. L'ouvrage fut traduit en allemand, Nuremberg, 1757, in-fol. Catesby a donné à la société royale un *Mémoire sur les migrations des oiseaux de passage*, qui est inséré dans le t. 44 des *Transact. philos.* Il avait aussi préparé un autre ouvrage, qui fut publié après sa mort : *Hortus Britannico-Americanus, or a collection*, etc., Londres, 1763, in-fol. C'est l'histoire et la figure coloriée de quatre-vingt-cinq arbres et arbrisseaux du nord de l'Amérique qui peuvent vivre dans le climat et sur le sol de la Grande-Bretagne. Linné a donné à un genre de plantes de la famille des rubiacées le nom de *Catesbæa*. D—P—s.

CATHALA COTURE (ANTOINE) naquit en 1652, d'un avocat général à la cour des aides de Montauban, qui, sur la fin de ses jours, se vit réduit à être avocat. Le jeune Antoine suivit le barreau, et s'y distingua. Il remplit aussi divers emplois : en 1721, il était maire de Montauban; plus tard il fut nommé subdélégué des intendances d'Auch et de Montauban. Partout il se fit à la fois aimer et estimer. Il mourut en 1724. On a de lui un *Mémoire historique sur la généralité de Montauban*, inséré en partie dans l'*Etat de la France* de Boulaingilliers. Cathala Cature avait composé quelques harangues et des pièces fugitives en vers et en prose; plusieurs raisons peuvent le faire regarder comme auteur de l'*Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy*, Montauban, 1785, 3 vol. in-8<sup>o</sup>. Cet ouvrage porte le nom de *Cathala Cature, avocat au parlement*, et l'auteur n'est pas allé au delà de 1700. Son continuateur anonyme (Cazamea, libraire, membre de plusieurs sociétés savantes) a conduit l'ouvrage jusqu'en 1784, et y a ajouté un catalogue très-vague et très-incomplet des ouvrages des écrivains du Quercy, la table des comtes, des évêques de Cahors et de Montauban, et une histoire du siège de Montauban, en 1611. A. B—T.

CATHARIN (AMBROISE), né à Sienna en 1487, enseigna le droit civil dans plusieurs universités d'Italie, sous le nom de *Lancelot Politus*, qu'il changea en entrant dans le cloître pour celui sous

lequel il est maintenant connu. Il avait trente-quatre ans lorsqu'il se fit dominicain à Florence ; il se livra dès lors tout entier à la théologie, résida presque toujours à Rome, fut envoyé au concile de Trente en 1545, s'y fit remarquer autant par la singularité de ses opinions que par son profond savoir. Chargé, en 1547, de faire le sermon d'ouverture de la troisième session, il fut promu la même année au siège de Minori, dans le royaume de Naples, et transféré, en 1551, à l'archevêché de Conza, par Jules III, qui avait été son disciple, et qui allait l'élever à la pourpre romaine, lorsque Catharin mourut subitement à Rome, en 1555. C'était un homme libre et hardi dans ses opinions, qui ne s'embarrassait pas de l'autorité de St. Augustin, de St. Thomas et des théologiens les plus accrédités, dont il s'écartait souvent. On rapporte qu'un chapitre général de l'ordre de St-Dominique lui ayant préféré Cajetan pour expliquer la *Somme* de St. Thomas aux jeunes religieux, il dit : *Noluitis me habere pro Thoma, habebitis me contra Thomam* ; que, depuis ce temps-là, il ne s'assujettit plus à suivre les sentiments du docteur angélique, et qu'il se livra à son propre génie sur les questions théologiques. Catharin écrivait assez poliment pour un scolastique. Ses ouvrages ne manquent pas absolument de netteté ni de méthode. Il y traite les sujets avec étendue, les approfondit, ne dissimule point les objections de ses adversaires, et y répond tant bien que mal. On y voit un homme qui affectait d'abandonner les routes battues pour s'en ouvrir de nouvelles, ce qui conduit souvent à l'erreur, ou du moins au paradoxe en théologie. De là les systèmes plus ou moins bizarres dont ils sont remplis. La nomenclature de ses nombreux traités occuperait ici trop d'espace ; il suffira d'indiquer ce qu'ils contiennent de plus singulier. Ses commentaires sur les premiers chapitres de la *Genèse*, sur St. Paul et sur les épîtres canoniques sont remplis de questions de controverse, où il affecte, comme dans ses autres écrits, de combattre avec aigreur les sentiments du cardinal Cajetan, son ancien confrère. Dans son traité de la *Grâce*, il prétend que les justes peuvent être certains de leur justification d'une certitude entière et parfaite qui ne leur laisse aucun doute, question qui avoisine le luthéranisme en cette partie, sur laquelle il eut bien des combats à essayer, et où il n'a point eu de partisans. Il en est de même de son système sur la prédestination, qu'il fait consister dans un décret absolu pour un petit nombre d'élus, et dans un autre décret conditionnel pour le plus grand nombre. Dans un traité sur la même matière, il enseigne avec Scot, contre St. Thomas, que Jésus-Christ serait venu au monde, quand bien même Adam n'aurait pas péché, et que les mauvais anges n'ont été réprouvés que parce qu'ils ne voulurent pas se soumettre au décret de l'incarnation. « En général, dit le P. Serry, il traite les matières de « la prédestination plutôt selon le Code et le Digeste, « que selon la doctrine des SS. Pères. » Contre l'opinion généralement reçue dans l'école de St. Thomas, il composa plusieurs écrits en faveur de l'im-

maculée conception. Il pensait encore que St. Jean l'évangéliste n'est point mort, et qu'il a été enlevé comme Enoch et Élie ; que les enfants morts sans baptême jouissent d'une félicité convenable à leur état. Dans son *Traité de la mort et de la résurrection*, il dépeint le jugement dernier comme si Dieu lui avait révélé tout ce qui s'y passera. Il était dans l'opinion que l'Église est infailible dans la canonisation des saints. A l'imitation d'Innocent III et d'Innocent IV, il soutient, dans son *Traité du sacrifice*, que ces paroles : « Ceci est mon corps, etc. » sont simplement énonciatives de la consécration opérée par celles qui les précèdent immédiatement. (Voy. CHEFFONTAINES.) De tous ses systèmes, le plus raisonnable, et il est généralement reçu en théologie, c'est qu'il n'est pas nécessaire que le ministre qui confère les sacrements ait l'intention de faire une chose sacrée, pourvu qu'il emploie les cérémonies requises, quelle que soit sa pensée intérieure. Dans un petit écrit sur le droit d'absoudre dans le sacrement de pénitence, il soutient, avec d'habiles théologiens, que les prêtres n'ont besoin, pour absoudre valablement, d'autre pouvoir que celui de l'ordre, pourvu qu'ils aient des sujets sur lesquels ils puissent l'exercer. On attribue à Catharin un livre recherché et curieux, intitulé : *Rimedio della pestilente dottrina d'Ochino*, Rome, 1544, in-8°, auquel il fut répondu par un autre livret, sous ce titre : *Risposta de Messer Bernardino Ochino alle false calunnie e impie biastemmie di frate Ambrosio Catarino*, 1546, in-8°. Ces deux ouvrages sont très-rare.

T—D.

CATHCART (lord WILLIAM, vicomte), naquit en Ecosse, en 1755, d'une des familles les plus illustres de la Grande-Bretagne. Son père était officier général, et représenta Sa Majesté pendant plusieurs années à l'assemblée générale de l'église d'Ecosse. Il fit suivre à son fils l'étude des lois qui, en Ecosse, forme une partie essentielle de l'éducation de la noblesse. Le jeune William prit ses degrés en 1776, et l'on trouve encore son nom sur la liste des avocats, quoique nous ne pensions pas qu'il ait jamais pratiqué. Dans les commencements de la guerre d'Amérique, lord Cathcart servit d'abord comme cornette, et ensuite comme lieutenant dans le 17<sup>e</sup> régiment de dragons, sous les ordres du général William Howe ; il devint capitaine dans le même régiment, le 10 décembre 1777. En 1778, le capitaine Sutherland, aide de camp du général sir Henri Clinton, ayant levé un corps d'infanterie composé de natifs du nord de la Grande-Bretagne sous le nom de volontaires calédoniens, lord Cathcart fut attaché à ce corps comme major commandant. Il y opéra de grandes réformes, en y introduisant de la cavalerie, et en donnant à ces volontaires le nom de légion britannique. De là, il entra, en février 1781, dans le régiment des gardes de Coldstream, avec un commandement qui lui donna le rang de lieutenant-colonel. En octobre 1789, lord Cathcart échangea sa compagnie dans les gardes avec le lieutenant-colonel Henri Fitzgerald, pour entrer, avec le même grade, dans le 29<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui s'était fait une

grande réputation dans la guerre d'Amérique. Il obtint, en novembre 1790, le rang de colonel par brevet. Dans l'été de 1792, il commanda le 29<sup>e</sup> régiment au camp qui fut formé sur la bruyère de Bagshot, près du pont de Hartfort, et fut nommé colonel de ce corps dans le mois de décembre de la même année. La guerre ayant été déclarée en 1793, et le ministère anglais ayant résolu d'en porter le théâtre en France, une armée fut formée à Portsmouth. Lord Moira en prit le commandement, et, le 20 novembre, lord Cathcart y fut attaché comme brigadier général. Cette expédition eut peu de succès. Lord Cathcart servit encore avec distinction sous les ordres de lord Moira, qui, ayant été ensuite envoyé au secours d'Ostende menacée par les Français, crut devoir rejoindre l'armée du duc d'York. Les talents de lord Cathcart lui firent donner le commandement d'une brigade, et l'élevèrent ensuite au rang de major général. Pendant la retraite à travers la Flandre et la Hollande, il donna de nouvelles preuves d'habileté, notamment à l'affaire de Bommel, le 30 décembre 1794, et à celle près Buren et Geldermalsen, le 8 janvier 1795, où il commandait également une brigade sous le général d'Harcourt. Les fleuves étant gelés, les républicains français parvinrent à forcer les alliés d'abandonner ce pays. Lord Cathcart revint en Angleterre avec les débris de la cavalerie anglaise. Malgré les revers de cette expédition, il fut honorablement accueilli par son souverain, qui, dans le mois d'août 1797, le nomma colonel de son second régiment des gardes et lieutenant général, en octobre 1801. Cathcart devint en juin 1807 l'un des seize représentants de la pairie d'Écosse au parlement, membre du conseil privé de Sa Majesté, vice-amiral d'Écosse, et lord lieutenant de Clackmanashit dans ce royaume. Après avoir été comblé de toutes ces distinctions, il fut chargé en août 1809 de l'odieuse expédition dirigée contre Copenhague, et il s'y conduisit à la satisfaction de son gouvernement. Après le bombardement de cette ville et la prise de la flotte danoise, il fut élevé à la dignité de vicomte, et, quelque temps après, nommé commandant en chef en Irlande. Il quitta ce gouvernement en juillet 1812, pour aller remplir les fonctions d'ambassadeur en Russie. Il suivit l'empereur Alexandre à Prague, fut témoin de l'entrevue des trois monarques de Russie, d'Autriche et de Prusse, et assista à la bataille de Dresde. Ce fut à deux pas de lui que le général Moreau reçut le coup dont il est mort. L'empereur de Russie, en lui adressant une lettre très-flatteuse, lui donna les décorations des ordres de St-André et de Ste-Anne. Pendant la campagne de 1814, lord Cathcart ne quitta pas le quartier général des monarques alliés, fit avec eux son entrée à Paris le 31 mars, et dans le mois de juin, signa le traité de paix. A la fin de septembre, il se rendit au congrès de Vienne, où il fut, en sa qualité de plénipotentiaire pour la Grande-Bretagne, l'un des signataires de la déclaration du 13 mars, par laquelle les puissances alliées déclarèrent que Bonaparte, en rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe et en reparaisant sur le continent,

s'était placé hors du droit des nations, etc. Le 12 mai suivant, il signa l'acte définitif qui fixait les cessions et indemnités entre les différentes puissances, et qui terminait les travaux du congrès. Lord Cathcart vint une seconde fois à Paris en 1815, et signa le traité qu'amena la victoire de Waterloo. Il fut, pour récompense de ses services, créé lord d'Angleterre, puis ambassadeur près la cour de Russie. Il y résida plusieurs années, et mourut, après avoir pris sa retraite, au mois de juin 1845. En 1799, il avait épousé Mlle Elliot, fille d'André Elliot, de New-York, dans l'Amérique du nord. Z—o.

CATHELINEAU (JACQUES). En 1795, le décret de la convention nationale pour une levée de 500,000 hommes excita un soulèvement sur plusieurs points de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne. A St-Florent, le tirage avait été indiqué pour le 10 mars. Les jeunes gens s'y rendirent dans le dessein presque arrêté de ne point obéir. On les menaça, ils se mutinèrent; on tira sur eux, le combat s'engagea. Les jeunes gens eurent le dessus, mirent en fuite les autorités et les gendarmes, puis, sans nulle prévoyance, ne songeant pas à la terrible vengeance qu'ils venaient d'attirer sur leurs têtes, ils retournèrent chez eux. Dans le village du Pinenmauge, près de St-Florent, vivait un paysan, marchand de laine, nommé Jacques Cathelineau; c'était un homme d'environ trente-quatre ans, respecté de tout le canton par la sagesse de ses mœurs et de son caractère. Il était marié, et la loi du recrutement ne l'atteignait point. Il était tranquillement dans sa maison à pétrir du pain, quand on vint lui raconter ce qui s'était passé à St-Florent. Il sentit tout de suite la conséquence de cette mutinerie, et résolut de réparer cette imprudence en prenant un parti violent. Sa femme le supplie de ne pas former un tel projet; il n'écoute rien, se hâte de rassembler les habitants du village, et leur parle avec force du châtimement qui les attend, s'ils ne se révoltent pas ouvertement. Cathelineau avait un grand ascendant sur ses camarades; les jeunes gens le croient et prennent les armes. Il marche à un autre village, sonne le tocsin, persuade ceux-ci comme il avait persuadé les premiers. Quand sa troupe est au nombre d'environ cent hommes, il attaque hardiment un poste militaire, l'emporte, et se saisit d'un canon; le lendemain, il se présente devant la petite ville de Chemillé, et s'en empare aussi, malgré deux cents hommes de garnison et trois pièces d'artillerie. Le canon n'effraya pas ces paysans. Sitôt que la lumière leur annonçait une décharge, ils se jetaient par terre pour l'éviter, se relevaient sur-le-champ, couraient en avant pendant qu'on rechargeait les pièces, se baissaient encore pendant l'explosion, arrivaient sur la batterie, et combattaient les canonniers corps à corps. La troupe de Cathelineau, après s'être réunie à quelques autres habitants des cantons voisins, qui s'étaient aussi révoltés, se hasarda à attaquer Chollet, principale ville du pays, et parvint encore à chasser les républicains. Cette révolte devenait par là si importante, que les paysans voulurent se donner des chefs plus considérables; ils allèrent

chercher dans leurs châteaux Bonchamp et d'Elbée, et les forcèrent, pour ainsi dire, de se mettre à la tête de cette insurrection ; mais Cathelineau et Stofflet, qui, les premiers, avaient conduit leurs camarades à la victoire, restèrent fort importants dans une armée qu'ils avaient créée. Elle fut d'abord moins heureuse qu'elle ne l'avait été sous leurs ordres. Les insurgés perdirent presque tout le territoire de l'Anjou, et furent chassés jusqu'à la Sèvre ; mais la Rochejaquelein ayant mieux réussi de son côté, vint au secours des Angevins, et alors commencèrent les grands succès de l'armée vendéenne. La révolte fit des progrès décisifs, et embrassa un vaste pays. Au milieu de tous les gentilshommes qui s'étaient rangés en foule dans cette armée, Cathelineau continua à être l'objet d'une haute estime, et nul n'était plus considéré. Il avait une éloquence entraînant, une intelligence extraordinaire de la guerre, le talent de diriger les paysans et de leur faire tout exécuter. Ceux-ci lui portaient une vénération extraordinaire, à cause de sa piété et de sa régularité, tellement qu'ils l'appelaient le *saint d'Anjou*, et se plaçaient, quand ils le pouvaient, auprès de lui dans les combats, pensant qu'on ne pouvait être blessé à côté d'un saint homme. Après la prise de Saumur, dans le moment où les Vendéens étaient au comble de leur courte prospérité, Lescure, l'un des chefs les plus sages, proposa de ne plus laisser sans général et sans ordre une armée qui devenait si importante ; car jusqu'alors des paysans avaient suivi au combat des hommes en qui ils avaient confiance, et qui, dévoués à la même cause, s'accordaient entre eux sans avoir d'autorité l'un sur l'autre : c'était ainsi qu'avaient été remportées de grandes victoires. Lescure ajouta qu'il donnait sa voix à Cathelineau. Ce choix fut ratifié avec applaudissement par tous les autres chefs ; Cathelineau en parut confus et surpris ; cependant il ne put se refuser au vœu général. Il conduisit l'armée vendéenne de Saumur à Nantes, qu'on devait attaquer de concert avec Charette, qui commandait l'insurrection du bas Poitou. Cette expédition fut mal combinée. Les paysans, lorsqu'on partit de Saumur, étaient déjà en campagne depuis quelques jours, et leur ardeur se ralentissait toujours dès qu'il fallait passer une semaine loin de leur chaumière et de leurs familles ; quelques chefs étaient absents à cause de leurs blessures, ou parce qu'ils étaient occupés ailleurs ; il y eut des fautes et des malentendus dans l'attaque, et la défense fut vive et courageuse. Pendant un jour tout entier, le 29 juin 1793, les Vendéens tentèrent avec obstination de pénétrer dans la ville. Ils ne purent y réussir, et furent constamment repoussés. Les chefs essayaient vainement de donner aux paysans encore plus d'ardeur et d'élan ; ils se précipitaient sans cesse au milieu du feu, sans pouvoir déterminer un mouvement décisif. Cathelineau, après avoir fait toute la journée les efforts les plus courageux, tomba atteint d'une balle (1). Déjà Fleuriot, commandant

la division de Bonchamp, avait été tué. Les Vendéens se découragèrent, leur armée se dispersa, abandonna la rive droite, et traversa la Loire : le général fut emporté à St-Florent ; il avait le bras fracassé, la gangrène se mit dans la plaie, et il ne survécut que douze jours à sa blessure. La nombreuse famille de Cathelineau avait suivi son exemple et pris parti dans l'insurrection. Un de ses frères, après le passage de la Loire, se mit à la tête d'une petite troupe et s'y distingua. (*Voy. D'ELBÉE.*) Il périt depuis. Deux autres frères, quatre beaux-frères et seize cousins germains de Cathelineau soutinrent les armes à la main. Il a laissé une veuve pauvre et un fils que la célébrité de son père n'a point tiré de son état obscur (2). B—E f.

CATHELINIÈRE (RIPAULT DE LA), fut choisi, au mois de mars 1793, par les révoltés du pays de Retz, pour être leur commandant. Il s'empara du port St-Père, de Bourgneuf et des principaux bourgs de ce canton. Lorsque Charette fut devenu le chef des insurgés de Machecoul, il marcha de concert avec la Cathelinère contre Pornic, qui fut enlevé aux républicains. Depuis, ces deux chefs combinèrent habituellement leurs opérations. A l'attaque de Machecoul, le 20 juin 1793, qui fut la première victoire remarquable de Charette, la Cathelinère commandait l'avant-garde ; mais il ne s'engagea jamais dans aucune des excursions de Charette, lui envoya quelquefois des renforts, mais ne voulut jamais faire la guerre que dans son canton. Pendant l'hiver de 1794, lorsque les républicains poursuivaient sans relâche l'armée de Charette, qui leur échappait toujours, et les combattait en fuyant (*voy. CHARETTE*), la Cathelinère s'était retiré dans la forêt de Pornic, et s'y défendait contre les attaques et les recherches de l'ennemi. Un traître tira sur lui à bout portant, et le blessa de deux balles. Il se cacha pour se guérir dans sa maison de Frossay. Les républicains y vinrent un jour. Un soldat voulant attraper une poule, l'oiseau s'enfuit sous un pressoir. Le soldat, en poursuivant sa proie, trouve un homme caché, habillé en paysan, et presque mourant de ses blessures ? « Qui es-tu, demanda-t-il. — « Cathelinère, » répondit le vendéen. On le conduisit à Nantes, où il périt sur l'échafaud. De toutes les troupes des insurgés, Cathelinère commandait celle dont les soldats avaient le plus de rudesse et d'indis-

50,000 hommes ; celle de Charette, de 50,000 hommes. Celle-ci commença l'attaque du côté des ponts, le jour de la St-Pierre, patron de la ville, 29 juin 1793 ; la grande armée dirigea ses efforts sur les faubourgs, routes de Paris, de Rennes et de Vannes. La ville, ouverte de toutes parts, n'avait pas 3,000 hommes de garnison ; mais ses habitants firent des prodiges. Le comte de Canclaux commandait alors à Nantes, qui lui dut de ne pas tomber au pouvoir des Vendéens. La prise de cette ville les eût rendus maîtres de tout le cours de la Loire, depuis Saumur jusqu'à la mer. V—VE.

(2) Il a paru une *Vie de Jacques Cathelineau, premier généralissime des armées catholiques et royales de la Vendée*, Paris, 1821, in-8° de 140 p. — Une souscription a été ouverte pour l'érection d'un monument en l'honneur de ce héros vendéen ; et les journaux légitimistes publièrent à cette occasion, en 1835, une lettre dans laquelle la veuve Cathelineau exprimait sa reconnaissance. — En 1816, le gouvernement royal avait accordé une pension de 1,500 francs au fils de Cathelineau, et une de 300 à chacune de ses filles. D—R—R.

(1) L'armée d'Anjou, que commandait Cathelineau, était forte de

cipline ; il savait très-bien la conduire et s'en faire respecter.

B—E f.

CATHELINOT ou CATELINOT (DOM ILDEFONSE), savant bénédictin, naquit à Paris, le 5 mai 1671 (1). Après avoir terminé les épreuves du noviciat, il fit profession à St-Mansuy. Son ardeur pour l'étude l'ayant bientôt fait connaître, il fut appelé par ses supérieurs à l'abbaye de Sénones qui était, pour la congrégation de St-Vannes, ce que l'abbaye de St-Germain était pour celle de St-Maur. Il y travailla pendant un grand nombre d'années sous la direction de D. Calmet, et composa plusieurs ouvrages considérables qui sont restés, inédits. Froben, abbé de St-Emeran de Ratisbonne, informé que Cathelinot avait eu le projet de donner une nouvelle édition des œuvres d'Alcuin, offrit de lui céder les recherches qu'il avait faites lui-même sur cet écrivain. Cathelinot répondit, le 13 février 1754, que son édition d'Alcuin était prête depuis 1745, mais qu'il n'avait encore pu trouver aucun imprimeur qui voulût s'en charger. « On ne veut plus, dit-il, dans nos pays que des livres français ; les latins, relégués dans les bibliothèques, sont abandonnés à la poussière et aux vers. » Quoique parvenu à l'âge de 84 ans, il ne s'était aperçu d'aucun affaiblissement dans ses facultés, et il continuait de se livrer à l'étude. (Voy. *Alcuini Opera, præf. general.*, t. 8.) Trois ans après, suivant Formey (*France litt.*, ann. 1757), Cathelinot était tombé en enfance, et il mourut nonagénaire à St-Mihiel vers 1760. Ce savant religieux est l'auteur du supplément à la *Bibliothèque sacrée* de D. Calmet, inséré dans son *Dictionnaire de la Bible*. C'est le seul de ses nombreux ouvrages qui soit imprimé (2). Les curieux trouveront la liste de ses productions dans la *Bibliothèque de Lorraine*, p. 247. On se contentera d'indiquer ici les titres de celles qui peuvent présenter encore quelque intérêt : 1° les *Tables de la Bibliothèque des auteurs ecclésiast.* d'Ellies Dupin, 4 vol. in-4° ; 2° *Bibliothèque sacrée*, 3 vol. in-fol. ; 3° *Historia litteraria benedictina*, 3 vol. in-fol. ; 4° *Traité de la manière de ranger les livres dans une bibliothèque et d'en dresser les catalogues* ; 5° *Remarque sur un ancien martyrologe de l'abbaye de Senones*. Tous ces ouvrages, conservés dans les maisons de son ordre en Lorraine, doivent se trouver dans les bibliothèques d'Epinal, de St-Dié, de Nancy, etc. W—s.

CATHERINE (Sainte), vierge et martyr, dont on place l'histoire au commencement du 4<sup>e</sup> siècle. Si l'on s'en tient aux actes de son martyr, il faut croire qu'elle était de sang royal ; qu'elle avait des connaissances au-dessus de son sexe ; qu'elle confondit une assemblée de philosophes païens avec lesquels Maximin l'obligea de disputer ; que ces philosophes,

convertis au christianisme, furent tous brûlés ; qu'attachée sur une machine composée de plusieurs roues garnies de pointes très-aiguës, les cordes se rompirent lorsqu'on voulut faire jouer ces roues, et que le tyran lui fit ensuite trancher la tête. C'est d'après cette histoire que Ste. Catherine a été choisie pour la patronne des écoles. Le silence de toute l'antiquité ecclésiastique sur cette sainte a fait imaginer à Baronius et à Joseph Assemani qu'on devait la reconnaître dans l'histoire qu'Eusèbe rapporte d'une femme illustre et savante d'Alexandrie, qui, ayant résisté à la passion brutale de César Maximin Daïa, fut dépouillée de ses biens et envoyée en exil. Rufin ajoute qu'elle se nommait *Dorothée*. Les deux historiens s'accordent à dire qu'il ne s'agissait point de la foi, mais de défendre sa chasteté contre les attentats du tyran. Ces circonstances et quelques autres ne peuvent convenir à l'histoire que l'on fait de notre Ste. Catherine. Vers la fin du 8<sup>e</sup> siècle, les chrétiens d'Égypte ayant trouvé le corps d'une femme dans la montagne de Sina, le prirent pour celui d'une sainte martyre, le déposèrent dans le monastère que Ste. Hélène avait fait construire sur cette montagne, l'honorèrent sous le nom d'*Aicatharina*, qui, en grec, signifie *sans tache* ou *sans corruption*, et le culte ne tarda pas à s'en répandre chez les Grecs. Pour satisfaire la dévotion des peuples, on eut recours à la fiction. On fabriqua des actes qui ont paru si extraordinaires à Métaphraste lui-même, assez crédule en fait de merveilleux, que, contre son ordinaire, il a cru devoir y faire beaucoup de retranchements. Dans le 11<sup>e</sup> siècle, les Latins apportèrent d'Orient en Occident quelques reliques de la sainte, avec la légende de son histoire. Son nom fut inséré dans les martyrologes au 15<sup>e</sup> siècle. Son culte n'y eut pas moins de vogue que chez les Grecs, sous le titre de *Ste. Catherine, vierge et martyre*. Sa fête fut même longtemps chômée en France et en Angleterre. Voilà à quoi une critique éclairée doit réduire toute l'histoire de la sainte patronne des philosophes. (Voy. les *Annales* de Baronius, et les *Vies des Saints* de Baillet, au mois de novembre.)

T—D.

CATHERINE (Sainte), dite de Sienne, parce qu'elle avait vu le jour dans la ville de ce nom, en 1347. Son père, Jacques Benincasa, teinturier riche et vertueux, prit un soin tout particulier de son éducation, et elle y répondit par ses heureuses dispositions du cœur et de l'esprit ; ce qui lui fit donner le surnom d'*Euphrosine*. Dès son enfance, elle annonça un goût décidé pour la piété et pour la vie solitaire, fit secrètement vœu de virginité, et se prépara à l'observer par toute sorte de pratiques de dévotion. Sa vocation fut mise à de rudes épreuves par ses parents, qui la destinaient à embrasser l'état du mariage. Elle vint à bout, par sa douceur et sa persévérance, de les faire entrer dans ses vues, et, en 1365 selon les uns, en 1367 selon les autres, elle prit l'habit de religieuse dans le tiers-ordre de St-Dominique. Là, elle se trouva assaillie par des tentations de plus d'un genre ; c'étaient des fantômes qui mettaient le désordre dans son imagination, des pen-

(1) Cette date est celle que donne D.-J. François dans la *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de St-Benoît*. Cependant Cathelinot, dans sa lettre du 13 février 1754 à l'abbé de St-Emeran, dit qu'il était âgé de quatre-vingt-trois ans dix mois, ce qui reporte sa naissance au 15 avril 1670.

(2) On ne peut avec Barbier, *Examen critique*, p. 175, placer parmi les ouvrages imprimés de Cathelinot les *Lettres spirituelles* de Bossuet, parce qu'elles ont été publiées en 1746, sur une copie assez défectueuse qu'en avait faite ce religieux.

sées contraires à la pureté qui lui agitaient le cœur, des mouvements d'amour-propre qui subjuguèrent son esprit. Elle réussit à les calmer par la prière et la mortification, par sa charité industrieuse envers les pauvres, qu'elle nourrissait, envers les malades, qu'elle soignait dans leurs infirmités les plus dégoûtantes, envers les pécheurs, dont plusieurs durent leur conversion à ses exhortations. Au milieu de la guerre que les Guelfes et les Gibelins réunis firent à Grégoire XI, elle retint les villes d'Arezzo, de Lucques et de Sienne dans les intérêts de ce pape. Les Florentins, alarmés du préjudice que les censures pontificales portaient à leur commerce dans les pays étrangers, envoyèrent Catherine à Avignon pour disposer Grégoire à accueillir leurs ambassadeurs, chargés de traiter de la paix. Elle y avait réussi ; mais cette démarche n'était rien moins que sincère de leur part, et ce ne fut qu'au bout de trois ans de peines et de travaux, après avoir vu sa vie souvent exposée au milieu des factions qui les déchiraient, qu'elle eut l'avantage, en 1378, de les réconcilier avec Urbain VI, successeur de Grégoire. Les Romains, mécontents de se voir privés depuis près de soixante-dix ans du séjour des papes dans leur ville, étaient sur le point de rompre entièrement avec Grégoire. Catherine profita de son voyage à Avignon pour lui persuader de retourner à Rome, et elle l'y détermina. Sa grande réputation dans la connaissance des voies intérieures, et son crédit sans bornes à la cour pontificale, lui suscitèrent des jaloux parmi les docteurs et même parmi les évêques. Ils voulurent la soumettre à des épreuves, qu'elle subit avec tant de douceur, d'humilité et de succès, que, satisfaits de ses réponses, leur défiance se changea en un profond respect. La paix qu'elle avait procurée à l'Église, en ramenant Grégoire XI à Rome, ne fut pas de longue durée. A la mort de ce pontife, le saint-siège, partagé entre Urbain VI et Clément VII, vit éclater, en 1378, ce long schisme qui causa tant de scandales et eut des suites si fâcheuses. Chacune des deux obédiences possédait des saints dans son parti. Catherine, attachée à celle d'Urbain, ne réduisit pas son zèle à de simples prières pour rétablir l'harmonie. Elle écrivit aux cardinaux, qui, après l'avoir élu, s'étaient ensuite portés à lui donner un compétiteur ; elle s'adressa à Urbain lui-même, pour l'exhorter à se corriger de cette fierté, de cette dureté de caractère qui lui avait aliéné les esprits ; aux princes, pour les engager à user de leur puissance afin de faire cesser le schisme. Les peines infinies qu'elle se donna dans ces circonstances achevèrent de ruiner sa santé, déjà affaiblie par ses jeûnes et ses mortifications de tout genre. Elle y succomba à Rome, le 29 avril 1380, à l'âge de 55 ans. Elle fut canonisée par Pie II en 1461, et Urbain VIII transféra sa fête au 30 avril. Raymond des Vignes, de Capoue, général des dominicains, confesseur de Ste. Catherine, traduit en latin, en y faisant quelques augmentations, la vie de la sainte, composée en italien par le P. Thomas della Fonte, qui avait été son confesseur avant lui, et cette traduction a été recueillie par les bollandistes. Ces deux auteurs en-

trent dans un grand détail des extases, des révélations, des visions, des prédictions de la sainte, qu'ils disent avoir appris d'elle. « Je ne doute pas, dit à ce sujet le judicieux Fleuri, qu'elle ne eût de bonne foi tout ce qu'elle racontait ; mais une imagination vive, échauffée par les jeûnes et les veilles, pouvait y avoir grande part, d'autant plus qu'aucune occupation extérieure ne la détournait de ces pensées. » Pie II ayant approuvé un office où il était dit qu'elle portait sur son corps les stigmates de Jésus-Christ, les franciscains, qui revendiquaient exclusivement cette prérogative pour leur saint fondateur, dénoncèrent cet office à Sixte IV, lequel avait été de leur ordre, et ce pape défendit, sous des peines ecclésiastiques, de la représenter avec ces stigmates. Dans les leçons qui furent composées par ordre d'Urbain VIII, en 1628, pour le même office, on disait qu'elle était de la famille des Borghèse. Sur les plaintes de cette famille, à laquelle une pareille généalogie imprimait une tache de roture, cette clause fut rayée du *Bréviaire romain*, par ordre du même pape. Elle se conserva néanmoins dans la plupart des exemplaires, et elle a continué depuis à être imprimée dans toutes les éditions postérieures. Toutes les éditions des œuvres de Ste. Catherine étant incomplètes, defectueuses, étrangement défigurées pour le style, Jérôme Gigli les revit sur les manuscrits originaux, et en publia une nouvelle, plus exacte et plus complète, sous ce titre : *Opere della serafica santa Caterina*, etc., Sienne et Lucques, 1707-1715, 4 vol. in-4° ; elle contient : 1° la vie de la sainte, traduite du latin de Raymond de Capoue, avec un supplément à cette vie par Thomas Caffarino, accompagné des observations de l'éditeur ; 2° le dialogue entre le Père éternel et Ste. Catherine, qu'elle dicta en 1378 à ses disciples, pendant qu'elle était ravie en extase ; traité de la *Perfection*, traduit sur la version latine, l'original italien étant perdu ; 4° vingt-six oraisons, les avis à Guill. Flete, qui n'avaient pas encore vu le jour, et le discours qu'elle fit à ses disciples avant de mourir ; 5° son apologie par Rafael-Maria Filamondi, évêque de Sessa ; 6° l'examen juridique de sa conduite et de ses miracles, fait par l'évêque Bembo, à l'occasion des contestations qui s'élevèrent en 1411, à Venise, sur ce qui la concernait, et qui servit à sa canonisation ; 7° ses lettres augmentées de vingt-trois nouvelles, ce qui en porte le nombre à trois cent quatre-vingt-sept, avec les notes du P. Burlamacchi, jésuite. C'est ce qu'il y a de plus intéressant dans cette collection. Elles ont été traduites en français par J. Balesdens, Paris, 1644, in-4°. On lui attribue des poésies italiennes, Sienne, 1505, in-8°. L'élégance et la pureté du style, dans tout ce qu'elle a écrit en italien, l'ont mise au rang des auteurs réputés classiques en cette langue. Ses lettres ne le cèdent point, pour le style, à celui des premiers écrivains de son temps, sans excepter Pétrarque. Gigli, indigné de ce que les académiciens de la Crusca n'avaient cité aucun écrivain siennois dans leur vocabulaire, publia un *Vocabolario Cateriniano*, livre rare et recherché, dans lequel on ne trouve que les mots que cette sainte a employés

dans ses ouvrages. Sa vie a été composée en latin par Jean Pius, Bologne, 1515, in-4°; en italien par Pierre Arétin, Venise, 1544, in-8°, et en français par Jean Reclac, Paris, 1647, in-12. On a aussi la *Legenda di Catherina di Siena*, Florence, 1477, in-4°, goth. Cette légende, qui n'est qu'une traduction de l'ouvrage de Raymond de Capone, faite par les PP. Dominique de Pistoie et Pierre de Pise, est regardée comme le premier livre imprimé à Florence, ce qui détruit entièrement l'opinion de ceux qui prétendent que l'imprimerie ne fut établie dans cette ville qu'en 1482. T—D.

CATHERINE (Sainte), de Suède, fille d'Ulphon de Guthmarson, prince de Néricie en Suède, et de Ste. Brigitte ou Birgite, naquit vers 1530. Elle suça pour ainsi dire la piété avec le lait : sa mère ne l'a pas plutôt sevrée qu'elle confia son éducation à la pieuse abbesse de Risberg. Elle profita beaucoup dans ce monastère; et bien qu'elle eût épousé Edgard, l'un des plus grands seigneurs du royaume, elle se voua à une éternelle virginité, et son mari consentit à vivre en continence avec elle. Mais sa vertu fut mise à de cruelles épreuves par les outrages qu'elle reçut de Charles son frère, qui ne pouvait souffrir son genre de vie et qui ne lui pardonnait pas d'avoir porté sa femme à la continence. Le prince Ulphon son père étant mort, Ste. Brigitte alla à Rome : Catherine l'y suivit cinq ans après. Elles y étaient l'une et l'autre occupées d'exercices de religion et d'actes de charité, jusqu'à ce qu'il prit à Catherine une extrême envie de retourner dans son pays. La Ste. Vierge l'en réprimanda dans une vision; et Catherine persistant dans son désir, elle en fut punie par la mort de son époux. Ste. Brigitte étant morte à Rome, au retour d'un voyage dans la terre sainte, l'an 1575, Catherine transporta ses ossements en Suède, et les déposa dans le monastère de Wotzen, où elle se renferma pour servir Dieu le reste de ses jours. Les religieuses l'obligèrent de devenir leur abbesse; elle leur donna la règle du St-Sauveur qu'elle avait pratiquée pendant vingt-quatre ans sous sa mère. Elle se rendit à Rome en 1575 pour solliciter la canonisation de celle-ci, et ne revint qu'en 1580. Elle mourut le 24 mars 1581. Dieu l'honora de la grâce des miracles après sa mort, comme il avait fait pendant sa vie. Les papes Sixte IV et Jules II permirent de célébrer sa fête le 24 mars, et le 2 août, jour de sa translation. Mais Léon X, pour plus de commodité, remit la fête du 24 mars au 25 juin. Z—O.

CATHERINE (Sainte), de Bologne, naquit dans cette ville en 1415. Son père, de l'ancienne maison Vegri de Ferrare, la plaça, à l'âge de douze ans, auprès de la princesse Marguerite d'Este, fille du marquis de Ferrare. Ses inclinations, toutes dirigées vers la vie religieuse, lui firent saisir la première occasion qui se présenta pour quitter la cour. Elle entra d'abord dans le tiers-ordre de St-François, et fut ensuite créée abbesse des clarisses de Bologne, lors de la fondation de ce monastère, qu'elle gouverna avec beaucoup de sagesse et d'édification jusqu'à sa mort. arrivée le 9 mars 1465.

Clément VII la mit au nombre des bienheureuses, et permit d'en faire l'office. Cet office fut réformé dans le bréviaire de Sixte V; néanmoins Clément VIII fit mettre honorablement son nom dans le *Martyrologe* romain en 1592, ce qui lui tint lieu d'une canonisation en règle, jusqu'à ce qu'elle fût canonisée solennellement par Benoît XIII en 1724. Ste. Catherine de Bologne eut des visions et des révélations comme Ste. Catherine de Sienne; mais elles ne paraissent pas plus authentiques; elle les avait déposées elle-même, en 1438, dans un écrit qu'elle remit cacheté à son confesseur à l'article de la mort. Cette circonstance semblait indiquer que son intention était qu'elles ne fussent pas rendues publiques; cependant elles le furent à Bologne en 1514. On doit s'en tenir, sur ces sortes de visions, à la règle judicieuse de Benoît XIV, qu'il faut être en garde contre tout écrit de ce genre fait sans beaucoup de discernement, imprimé après coup, et qui n'a pas subi l'épreuve d'un examen régulier. Ste. Catherine de Bologne avait composé divers ouvrages en latin et en italien; le plus connu est son livre des *Sept Armes spirituelles*, pour les personnes qui ont à combattre des ennemis spirituels. Elle avait fait elle-même une longue et pénible épreuve de ce genre de combat. (*Voy.* Bollandus, et Baillet, *Vies des Saints*, 9 mars.) T—D.

CATHERINE (Sainte), de Gênes, d'une des plus anciennes maisons de la Ligurie, qui avait donné à l'Eglise deux papes (Innocent IV et Adrien V), nombre de cardinaux et d'évêques, et à son pays plusieurs magistrats et généraux célèbres, naquit à Gênes, vers 1448, de Jacques de Fiesque, mort depuis vice-roi de Naples. Sa naissance, les richesses de sa famille, les dons qu'elle avait reçus de la nature, tous les avantages d'une éducation cultivée avec le plus grand soin, pouvaient la faire prétendre aux premiers partis de l'Italie; mais son caractère la porta dès l'enfance vers la vie contemplative, et elle y fut confirmée par l'impression que faisait journellement sur son esprit une image de Jésus-Christ placée dans sa chambre, qui le lui représentait dans l'état le plus humiliant et le plus douloureux de sa vie souffrante sur la terre. Elle pensait à se consacrer à Dieu dans l'état religieux, lorsque ses parents lui firent épouser Julien Adorno, jeune ambitieux dont les dérèglements et les profusions lui causèrent toute sorte de chagrins et ruinèrent sa fortune. Elle chercha à se distraire des peines domestiques en se jetant dans le tourbillon du monde; mais, rappelée au bout de quelques années à son goût pour la piété, elle rentra dans la retraite, et obtint enfin, par sa patience et ses prières, la conversion de son époux, qui, sans quitter le monde, se fit recevoir dans le tiers-ordre de St-François, et y termina sa carrière dans de grands sentiments de religion. Catherine, affranchie des liens qui l'avaient retenue jusque-là, se consacra sans réserve au service des malades, dans le grand hôpital de Gênes. Sa charité active s'étendit même sur les autres pauvres malades de la ville, surtout pendant les affreux ravages que la peste y



causa dans les années 1497 et 1501. Elle joignit à ces pénibles exercices des austérités et des privations dont le récit, tracé par son propre directeur, a paru exagéré à quelques critiques : comme d'avoir passé trois avants et vingt-trois carêmes sans autre nourriture que le pain eucharistique qu'elle recevait chaque jour. Elle y ajoutait dans la journée un verre d'eau, mêlée avec un peu de vinaigre, pour calmer le feu qui la dévorait. Cet état lui était devenu si naturel, que, lorsqu'elle essayait quelquefois de prendre un peu de nourriture, afin d'éviter la singularité, son estomac la repoussait, et ce genre de mortification n'altérait ni sa santé, ni ses forces, ni son sommeil. Elle mourut le 14 septembre 1510, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. On raconte que son cercueil fut placé près d'un conduit d'eau, et que, dix-huit mois après sa mort, ce cercueil et ses habits furent trouvés rongés par les vers; mais que son corps n'avait éprouvé aucune altération. Elle était honorée depuis longtemps sous le titre de bienheureuse, lorsque Clément XII lui décerna, en 1737, les honneurs solennels de la canonisation. Ste. Catherine a laissé deux écrits célèbres parmi les mystiques. Le premier est un *Dialogue entre l'âme et le corps, l'amour-propre et l'esprit de Jésus-Christ*. Il roule sur le pur amour. « On y trouve des choses, dit le pieux Butler, qui « ne sont pas à la portée de tout le monde. » Il y a en effet des maximes dont les quietistes pourraient abuser. Le second écrit est un traité *du Purgatoire*. Sa vie a été composée en italien par Miratoli, son confesseur, et par un de ses disciples, Florence, 1580, in-8°. (*Voy.* aussi Baillet, *Vies des saints*, 14 septembre.) T—D.

CATHERINE de France, reine d'Angleterre, née en 1401, était le plus jeune enfant de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Le mariage de cette princesse, dont les historiens vantent la grâce et la beauté, servit de gage au plus infâme traité dont les annales de la France fassent mention. Le royaume, livré aux troubles causés par la démente de Charles VI, était envahi par Henri V, roi d'Angleterre, qui pressait vivement le siège de Rouen. Le cardinal Orsini fut chargé de faire à Henri des propositions de paix, et de lui offrir la main de Catherine, dont il lui montra le portrait; mais Henri annonça des prétentions si hautes, que la négociation échoua. Cependant, peu de temps après, on la renoua, et des conférences furent indiquées à Meulan. La première fois qu'Isabeau y parut, elle amena sa fille, qui fit une vive impression sur le cœur de Henri; mais dans les entrevues suivantes, elle ne la laissa plus reparaitre à ses yeux. Après l'assassinat du duc de Bourgogne, son fils Philippe conclut avec Henri une ligue, acquiesça à toutes ses demandes, et, de concert avec Isabeau, lui sacrifia la France. Henri et Philippe se rendirent à Troyes. Isabeau y amena le malheureux Charles VI et sa fille, et le monstrueux traité qui transportait la couronne de France à un étranger y fut signé le 21 mai 1420. (*Voy.* ISABEAU.) Le mariage de Henri et de Catherine fut célébré le 2 juin.

VII.

Les deux rois firent leur entrée à Paris le premier dimanche de l'Avant, et les deux reines le lendemain. En 1421, Henri emmena sa femme en Angleterre, et la fit couronner au mois de mars. Après avoir mis au monde Henri VI au mois de décembre, elle revint en 1422 à Paris, où elle et son époux firent leur entrée en grande pompe, et tinrent cour plénière au Louvre, tous deux la couronne en tête. « Mais, dit Mézerai, le peuple qui alla voir cette « fête eut sujet de regretter la libéralité de ses anciens rois, et de détester l'orgueil ou la chicheté « des Anglais, qui ne leur firent aucune part de la « bonne chère, et ne leur présentèrent pas seulement un verre de vin. » Henri étant mort à Vincennes le 31 août 1422, Catherine fit célébrer ses obsèques avec pompe à Notre-Dame de Paris, fit transporter son corps à Westminster, et placer sur son tombeau sa statue en argent, de grandeur naturelle, et très-ressemblante. Par le testament de son mari, elle n'avait pas même été chargée du soin de la personne de son fils. Peu de temps après, elle épousa secrètement Owen Tudor, gentilhomme gallois, peu riche, mais descendant des anciens souverains du pays. Elle en eut trois fils, dont l'aîné, Edouard ou Edmond, comte de Richmond, fut père de Henri VII, roi d'Angleterre. Catherine mourut en 1458. Tudor, dont le mariage avec elle ne devint public qu'à cette époque, fut aussitôt mis en prison. (*Voy.* TUDOR.) E—s.

CATHERINE, reine de Bosnie, épousa le cinquième et dernier souverain de ce royaume; Etienne, que Mahomet II fit écorcher vif, en 1463, après avoir conquis ses Etats. Elle se réfugia à Rome, où elle fut reçue avec de grands honneurs. Elle assista au fameux jubilé de 1473, avec Ferdinand, roi de Naples, le roi de Valachie, Charlotte, reine de Chypre, et plusieurs autres princes dépouillés par les Ottomans. Cette princesse mourut à Rome en 1478. Par son testament, elle laissa son royaume à l'Eglise romaine, à condition qu'il retournerait à son fils, qui avait embrassé le mahométisme, si, abandonnant le parti des Turcs, il retrait dans le sein de l'Eglise. Deux domestiques de Catherine portèrent le testament à Sixte IV, qui le lut et l'accepta. Ils lui remirent ensuite l'épée et les éperons du dernier roi de Bosnie, et le pape les fit déposer dans les archives pontificales, avec le testament et son acte d'acceptation d'un royaume qui avait existé depuis l'an 1357 jusqu'en 1463. De magnifiques funérailles furent faites à Catherine dans l'église de Scala Cœli, où l'on voit encore son tombeau. V—VE.

CATHERINE d'Aragon, reine d'Angleterre, dont l'existence politique tient à l'une des grandes époques de l'histoire moderne, était fille de Ferdinand V, roi d'Espagne. Isabelle de Castille, sa mère, la fit élever dans de grands principes de piété et dans le goût des belles-lettres. Elle épousa, le 14 novembre 1501, Arthur, prince de Galles, fils aîné de Henri VII, roi de la Grande-Bretagne. Ce mariage avait pour but de cimenter l'alliance des deux monarches contre la France, dont les projets sur

L'Italie leur causaient de l'ombrage ; mais le jeune prince étant mort de consommation le 2 avril 1502, le motif qui avait inspiré leur union ne fit que s'accroître par la répugnance de Henri, naturellement avare, à rendre les 100,000 ducats qu'il avait touchés pour la moitié de la dot de sa belle-fille, et à renoncer à l'autre moitié ; et par la crainte qu'elle ne transportât à quelque prince étranger, en l'épousant, la jouissance du tiers des revenus de la principauté de Galles et du duché de Cornouailles, qui constituaient son douaire. D'après ces considérations, il fit consentir le roi Ferdinand à un second mariage de Catherine avec le prince Henri, le dernier de ses fils, devenu héritier présomptif de la couronne. Jules II accorda toutes les dispenses nécessaires. L'archevêque Warham éleva bien dans le conseil quelques difficultés, fondées sur la loi du *Lévitique*, qui avait fait un empêchement dirimant du degré de parenté entre le beau-frère et la belle-sœur ; mais elles disparurent devant les considérations politiques qui militaient pour le mariage. Les fiançailles furent aussitôt célébrées, et les épousailles renvoyées à l'époque où le jeune prince, qui n'avait alors que douze ans, serait parvenu à l'âge de puberté ; mais le jour même où il eut atteint sa majorité, on lui fit signer une protestation contre cet engagement. La protestation, datée du 27 juin 1505, ne portait ni sur la loi du *Lévitique*, ni sur l'invalidité de la dispense, ni sur la consommation du premier mariage, qui sont les trois grands ressorts qu'on fit jouer depuis dans l'affaire du divorce, mais uniquement sur le défaut de connaissance de cause de la part de Henri, à un âge où il ne pouvait connaître la nature de son engagement. Du reste, le véritable motif de cette protestation venait encore de l'avarice de Henri VII, qui voulait forcer Ferdinand à renoncer au douaire de sa fille, dans le cas où le prince de Galles mourrait sans enfants : aussi fut-elle levée dès que le roi d'Espagne eut fait consentir sa fille à ce désistement, et tous les préparatifs pour la célébration du mariage furent-ils ordonnés, lorsque la mort de Henri VII donna lieu à un nouveau délai. Ainsi cette fameuse protestation fut l'ouvrage du père, et non celui du fils, quoique faite au nom de ce dernier, qui n'assista même pas à la rédaction de l'acte. Elle n'eut pour principe qu'un intérêt pécuniaire, et non un scrupule de conscience. Ce ne fut, de la part de Henri VII, qu'un acte comminatoire qui n'eut point de suite, qui ne fut jamais signifié ni au roi d'Espagne, ni à Catherine, et, de la part du prince de Galles, trop jeune encore pour avoir une volonté pleine et entière, une parfaite connaissance de sa démarche, qu'un acte de soumission à l'autorité que son père exerçait sur lui, et dont il ne tint aucun compte après qu'il fut devenu son maître, puisque la célébration de son mariage suivit de près la mort du roi. Ce récit, fondé sur la déposition de Fox, l'aumônier, le confident de Henri VII, et qui avait eu, à cet égard, une conférence particulière avec ce prince, renverse le système adopté par Hume, d'après la déposition suspecte de Warham, qui

suppose dans le père le projet de ménager à son fils un moyen de cassation, et prétend qu'au lit de mort, il l'exhorta à ne pas consommer son mariage. Les deux époux vécuront dix-huit ans dans l'union la plus parfaite. Durant cet intervalle, Ferdinand fit un traité avec François I<sup>er</sup>, à l'insu et au grand regret de Henri VIII. Catherine éprouva, à cette occasion, quelques effets passagers du ressentiment de son époux, mais jamais il ne lui manifesta, dans ses moments d'humeur, le moindre doute sur la légitimité de leur union. Elle mit au monde quelques enfants qui survécurent peu à leur naissance. Marie seule, née le 10 février 1516, parvint à un âge qui permit à son père de lui assurer la succession à la couronne, en la déclarant princesse de Galles. Le premier document que l'histoire nous fournisse du projet de Henri, d'attaquer la légitimité de son mariage, est une lettre de Paeci, doyen de St-Paul, de l'année 1526, en réponse à une consultation de Henri sur cet objet ; mais elle ne nous apprend ni l'époque précise où l'idée lui en était venue, ni les causes qui l'avaient produite. Parmi ces causes, dont la discussion appartient à l'article de Henri VIII, la seule qui pourrait être personnelle à Catherine est qu'elle aurait essayé dans ses dernières couches un accident qui la rendait incapable d'en faire de nouvelles ; mais comme le roi ne fit jamais usage de ce moyen de divorce dans le cours du procès, il serait inutile de s'y arrêter. Les anglicans se sont efforcés de prouver que Henri, animé uniquement par des scrupules de conscience et par des vues d'intérêt public, avait conçu l'idée et formé le projet de se séparer de Catherine avant de connaître Anne de Boulen ; mais Cavendish, qui vivait dans l'intimité du cardinal Wolsey, Heylin, Eehard, et autres auteurs également dignes de foi, s'accordent à dire que sa passion pour sa maîtresse, qui ne voulait lui accorder ses faveurs que sous le sceau du mariage, fut non-seulement la principale, mais encore la première cause du divorce. Dès lors il invoqua la loi du *Lévitique* contre la bulle de dispense ; mais comme il prévoyait que des scrupules aussi tardifs n'obtiendraient qu'une médiocre confiance dans l'esprit de la nation, il chercha à lier l'affaire du divorce avec l'intérêt de ses sujets ; il leur fit appréhender de voir leur tranquillité compromise par la naissance problématique de l'héritière présomptive du trône. Ce fut effectivement par cette considération politique, bien plus que par les arguments théologiques de ses caustiques, que Henri détermina la nation à entrer dans ses vues. Dans ses démarches auprès du saint-siège, il se borna à établir des nullités vraies ou prétendues de la bulle de Jules II, sur les dispenses de son mariage, afin de prouver que le pontife avait été surpris. Les cardinaux de Campége et Wolsey furent nommés légats *a latere* pour instruire et juger l'affaire, avec des pouvoirs très-étendus, mais avec l'ordre secret au premier de la traîner en longueur, dans l'espoir de quelque événement qui pourrait fournir un moyen de la terminer à l'amiable. Campége, suivant ses instructions, n'ayant pu détourner le roi de son projet, voulut engager la reine à se reti-

rer dans un couvent. Catherine protesta qu'elle ne se prêterait jamais à rien qui pût compromettre l'état de sa fille; elle insista sur la validité de son mariage, célébré dans toutes les formes civiles et canoniques; elle déclara qu'elle rendrait responsables des événements les auteurs et instigateurs d'un procès si scandaleux; qu'elle récuserait les deux légats, l'un à cause de son animosité personnelle contre elle, et de sa qualité de premier ministre de sa partie adverse; l'autre, parce qu'il tenait du roi l'évêché de Salisbury et d'autres faveurs qui le rendaient suspect. Dans la première séance de la commission, assemblée à Blackfriars, composée de plusieurs évêques et docteurs présidés par les légats, elle ne comparut que pour protester contre la compétence des commissaires. On chercha en vain à l'intimider, en la dénonçant au conseil d'État par un libelle diffamatoire, où quelques légers défauts de caractère étaient transformés en crimes graves, où l'on insinua qu'elle participait à un complot contre la vie du roi, où l'on supposait de sa part des démarches suspectes pour gagner la faveur populaire. Sur cette informe dénonciation, le conseil pria le monarque de se séparer de fait d'avec la reine. Catherine, peu ébranlée par cet épouvantail, comparut à la seconde séance de la commission; mais, au lieu de répondre à l'interpellation des légats, elle se jette aux pieds du roi, et d'un ton pathétique qui annonçait l'émotion de son cœur peinte sur son visage, elle lui adresse ce discours, que sa vertu, sa dignité, ses malheurs, rendirent encore plus touchant: « Sire, tout est ici « contre moi; je suis femme étrangère, mes conseils « sont vos propres sujets, je n'attends rien de l'équité « de mes juges. En quittant mon pays natal, toute « ma ressource contre la violence et la méchanceté « de mes ennemis a été dans mon union avec Votre « Majesté. J'ignore en quoi j'ai pu vous déplaire, et « comment j'ai mérité le traitement qu'on me fait « éprouver. Je proteste que je n'ai rien négligé de « tout ce qui est en moi pour bien vivre avec vous; « que, dans toutes mes actions, dans tous mes dis- « cours, j'ai cherché constamment ce qui pouvait « vous être agréable, et vous marquer mon entière « soumission. Je suis votre épouse depuis vingt ans. « J'ai eu de vous plusieurs enfants. J'en appelle à « Dieu et à votre conscience que je suis entrée vierge « dans votre lit; que mon union avec le prince Ar- « thur n'a pas été au delà de la simple cérémonie du « mariage. Que l'on me renvoie comme une infâme, « si j'ai manqué à la fidélité conjugale, à l'honneur, « et si l'on peut me convaincre d'aucun crime. C'est « de vous que j'attends la justice que j'ai droit de ré- « clamer. Les princes de qui vous et moi avons reçu « le jour étaient généralement reconnus pour être « doués d'une grande sagesse. On ne saurait douter « qu'ils n'aient consulté des personnes habiles avant « de nous unir ensemble. Au surplus, je n'ai garde de « soumettre ma cause à un pareil tribunal, composé « de vos sujets, choisis par vous, et sur lesquels la pré- « vention et la crainte doivent avoir une très-grande « influence. Je vous supplie donc de faire suspendre « la procédure, afin que j'aie le temps de recevoir

« d'Espagne les avis et les conseils que j'en attends. » Catherine, en prononçant ces dernières paroles, se releva, fit une profonde révérence au roi, et se retira, pour ne plus reparaitre devant le tribunal, quelques citations qu'on pût lui faire par la suite. Cette scène inattendue avait fait une profonde impression sur les juges et les spectateurs; Henri lui-même en avait paru touché; il ne put s'empêcher de rendre un hommage public aux vertus de la reine, à la tendre affection dont elle n'avait jamais cessé de lui donner des preuves. Les légats, dans une visite qu'ils lui firent, tentèrent inutilement de l'amener à une séparation volontaire; elle leur renouvela les mêmes reproches, les mêmes protestations, et ne répondit à leurs citations ultérieures que par la signification de son appel au saint-siège. Ils n'en continuèrent pas moins leurs procédures. Les témoins, au nombre de trente-six ou de trente-sept, étaient pour la plupart parents du roi, ou d'Anne de Boulen. Les informations roulaient principalement sur la consommation du premier mariage. Il faut avouer que les preuves de ce fait, recueillies par Herbert, donnent de fortes préventions en sa faveur; mais ces présomptions sont singulièrement atténuées par l'état d'infirmité du prince Arthur jusqu'à sa mort; par la conduite de Catherine, qui, durant toute sa virginité, porta des robes blanches en signe de sa virginité; par l'interpellation qu'elle fit à Henri à ce sujet en pleine audience, et à laquelle son caractère moral donnait un si grand poids. « Il est « certain, dit Fuller, que le silence du roi en cette « occasion fut regardé comme un aveu tacite de la « vérité de ce fait, qu'il avait un si grand intérêt à « contredire. » Du reste, la bulle de Jules II ne préjugait rien là-dessus, et elle accordait la dispense, soit que le mariage eût été consommé ou qu'il ne l'eût pas été. Quant à la protestation du prince, on a vu combien elle était d'ailleurs suffisamment écartée par l'union subséquente des deux époux, par leur longue et paisible cohabitation, et par la naissance des enfants qui en étaient provenus. Toute cette procédure, que Pennant appelle une *farce*, fut arrêtée par Clément VII, qui, sur l'appel de Catherine, cassa la commission, et évoqua toute l'affaire au saint-siège. Alors Henri, armé des décisions informes ou équivoques des universités, crut pouvoir en imposer à la reine. Il lui fit de nouveau proposer une séparation volontaire, et, sur son refus, il la reléguait à Amptill, près de Dunstable, et, dès ce moment, toute relation cessa entre les deux époux; mais comme le peuple conservait un grand respect pour sa vertu et beaucoup de sensibilité pour sa triste situation, on reproduisit, quoique sans succès, les anciennes insinuations de complot contre la vie du roi, de sourdes menées pour gagner la faveur populaire. On lui fit offrir le titre, les honneurs et les droits de princesse de Galles, avec la jouissance de son douaire, si elle voulait rétracter son appel. Enfin Cramer, élevé récemment sur le siège de Cantorbéry, rendit, le 25 mai 1553, la sentence qui annulait le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et ratifiait celui du même prince avec Anne de Boulen. Dès le lendemain, Montjoye fut

chargé d'aller signifier à Catherine, de la part du roi, qu'elle n'était plus sa femme; qu'il ne lui était plus permis de prendre d'autre titre que celui de princesse douairière de Galles, et que, si elle consentait à se désister de ses poursuites, la couronne serait assurée à la princesse Marie, au défaut d'enfants mâles. Catherine, inébranlable dans ses premières résolutions, répondit qu'aucune considération ne lui ferait jamais oublier ce qu'elle devait à son honneur et à sa conscience; qu'elle ne cesserait point d'être l'épouse du roi, d'en prendre le titre, d'en exiger les droits; qu'elle ne souffrirait à son service, qu'elle n'admettrait auprès d'elle que les personnes disposées à la traiter en reine, tant que le saint-siège ne l'en aurait pas dépouillée par une sentence définitive. Elle raya de sa main, dans le procès-verbal de cet entretien, dressé par Montjoye, tous les endroits où il ne lui avait donné que le nom de *princesse*; elle y substitua celui de *reine*, et toutes les violences dont on usa par la suite pour empêcher que ses officiers ne lui donnassent le même titre ne purent l'en faire départir. La sentence de Dunstable fut cassée à Rome, par un jugement du 22 mai 1554, qui confirmait son mariage. Ce jugement ne produisit aucun changement dans sa situation. Elle survécut deux ans au divorce, cherchant à se consoler par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, par l'expression de ses sentiments de résignation, qu'elle déposa dans des *Méditations sur les Psaumes* et dans un *Traité des plaintes du pécheur*. Témoin des vexations exercées contre ses plus fidèles serviteurs, elle apprenait chaque jour le supplice de quelqu'un des grands personnages qui lui avaient témoigné le plus d'intérêt. Le vénérable Fisher et l'illustre Thomas Morus venaient de périr sur l'échafaud; d'autres attendaient le même sort dans les prisons. Le spectacle de tant de victimes de leur devoir et de leur attachement à sa personne augmenta les chagrins intérieurs qui la minaient insensiblement et la conduisaient au tombeau. Dans sa dernière maladie, le roi, qui avait toujours conservé un fonds de respect pour sa vertu, lui envoya plusieurs messages, pour lui marquer l'intérêt qu'il prenait à sa santé. Quand elle sentit qu'elle n'avait plus que quelques moments à vivre, elle lui écrivit de son lit de mort cette lettre, où se montre si bien son âme tendre et religieuse; « Je touche à ma dernière heure; l'affection seule dont je me sens encore pénétrée pour vous m'engage à vous exhorter de prendre soin du salut de votre âme, qui doit l'emporter sur toutes les considérations du monde et de la chair. En ne consultant que ces considérations, vous m'avez précipitée dans les plus grands malheurs, et vous vous êtes attiré à vous-même de grands troubles. J'oublie tout, et je prie Dieu de l'oublier de même. Je vous recommande notre fille Marie, et vous conjure de vous conduire envers elle comme un bon père. C'est là ce qui a toujours été l'objet de tous mes vœux. Je vous supplie de procurer des établissements à mes filles d'honneur. Elle vous seront peu à charge; car il n'y en a que trois. Je vous prie de faire payer à toutes les autres

« personnes qui m'ont servie une année de leurs gages, outre l'année courante; sans cela, elles se trouveraient privées de toute ressource. » Catherine lui témoignait ensuite combien elle aurait désiré de le voir avant de fermer les yeux, et elle finissait sa lettre en l'appelant son seigneur, son roi et son époux. Elle expira le 6 janvier 1556, au château de Kimbalton, dans la 50<sup>e</sup> année de son âge. Henri, à la lecture de sa lettre, avait marqué beaucoup de sensibilité. Sa mort lui arracha des larmes, pendant qu'Anne de Boulen, foulant aux pieds toute décence, faisait éclater sa joie d'un événement qui la déliait de sa rivale; il ordonna que ses obsèques fussent célébrées avec une pompe solennelle, dans l'abbaye de Péterborough, où on lui éleva un magnifique mausolée, qui fut dégradé en 1643, au milieu des horreurs de la guerre civile. Enfin il érigea depuis cette abbaye en un siège épiscopal, en mémoire de cette infortunée princesse. Chaque trait de son histoire atteste qu'elle montra une vertu inaltérable pendant toute sa vie, un grand caractère dans tout le cours de son procès, et une résignation à toute épreuve au milieu de ses longs malheurs. L'air de gravité qui régnait dans tout son maintien était tempéré par un fonds de douceur qui lui avait concilié l'affection de son époux avant qu'Anne de Boulen l'eût dégoûté d'elle, et ses pratiques de dévotion, que ses ennemis ont si fort exagérées pour donner un prétexte plausible aux procédés de ce bizarre et farouche époux, n'avaient encore jamais laissé apercevoir la moindre altération dans les sentiments qui les unissaient. Naturellement amie de l'ordre, on la voyait sans cesse occupée au milieu des dames de sa maison, qu'elle excitait au travail par son exemple, comme elle les édifiait par sa piété et par son exactitude à remplir tous ses devoirs de religion. Le peuple, auquel elle distribuait d'abondantes aumônes, ne cessa jamais d'avoir pour elle le plus profond respect. La prospérité ne l'avait pas corrompue, et elle ne se laissa point abattre par l'adversité. Ses malheurs ne purent jamais faire mollir sa constance, ni la faire sortir des bornes de la modération. Les rigueurs de Henri l'affligèrent; mais elle lui témoigna toujours le plus tendre intérêt jusqu'au dernier soupir, et ne s'obstina à lui refuser que ce qu'elle croyait ne pouvoir s'accorder avec son honneur et sa conscience. Ses adversaires montrèrent plus de politique, plus de ruse; mais la sagesse de ses conseils et sa conduite toujours mesurée déconcertèrent souvent leurs projets, et les firent rougir plus d'une fois de leurs procédés. Telle fut l'illustre et infortunée Catherine d'Aragon, de l'aveu même de ses ennemis, à laquelle la postérité a rendu les mêmes hommages qu'elle avait obtenus de ses contemporains, pendant que ses persécuteurs sont restés plongés dans l'opprobre. (*Voy. l'Histoire du divorce de Henri VIII*, etc., par l'abbé Legrand, Paris, 1688, 5 vol. in-12, où l'on trouve des pièces originales et curieuses sur toute cette affaire.)

T—D.

CATHERINE DE MÉDICIS, épouse de Henri II, roi de France, née à Florence en 1519, était fille unique de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et nièce

du pape Clément VII. François I<sup>er</sup> ne consentit à la donner pour femme à Henri II, son second fils, que parce qu'il ne croyait pas qu'elle parviendrait au trône, et qu'il avait besoin d'une somme considérable d'argent que lui fournit Laurent de Médicis. Le mariage fut célébré à Marseille le 28 octobre 1555. Cette alliance lui fut reprochée dans le temps comme au-dessous de la dignité de la maison royale. Catherine, avec de la beauté et de l'esprit, apporta de Florence un goût éclairé pour les arts, et malheureusement une estime trop profonde pour cette politique italienne qui ne peut convenir qu'à de petits princes se disputant la souveraineté momentanée de quelques petits États, mais qui sera toujours odieuse et fatale dans un grand royaume où tout se mène par la force des institutions, bien plus sûrement que par les cabales, les ruses et les perfidies. L'ambition de Catherine fut extrême; elle sacrifia la France et ses enfants au plaisir de dominer; cependant elle n'eut jamais de plan fixe, et il est impossible de lui attribuer aucun de ces desseins profonds qui justifient aux yeux de la postérité ceux qui les ont conçus, même alors que le succès n'a point répondu à leurs calculs. La position dans laquelle elle se trouva en arrivant à la cour de France ne servit qu'à la rendre plus habile dans l'art de dissimuler; placée entre la duchesse d'Étampes, maîtresse de François I<sup>er</sup>, et Diane de Poitiers, maîtresse de son époux, elle vécut bien avec toutes deux, quoique toutes deux fussent ennemies. Sans pouvoir, sans crédit personnel, on aurait pu croire, à son indifférence, qu'elle craignait l'embarras des affaires; mais lorsque la mort de Henri II, qui périt dans un tournoi (en 1559), l'eut rendue maîtresse de ses volontés, on la vit corrompre à plaisir le cœur de ses enfants, leur offrir des spectacles capables de les rendre cruels, et leur donner des fêtes voluptueuses, pour les énerver par la débauche. On sait qu'elle avait toujours à sa suite un grand nombre de filles d'honneur, dont la principale occupation était de séduire ceux qu'elle voulait attirer dans son parti; et c'est au milieu des intrigues galantes, des plaisirs et du luxe que furent décidés des massacres dont le souvenir fait frémir la postérité. Son crédit sous le règne de François II, l'aîné de ses fils, fut borné, ce prince étant entièrement livré aux Guises, dont il avait épousé la nièce, si malheureusement célèbre sous le nom de Marie-Stuart (1).

(1) L'anecdote suivante prouve le peu d'influence dont Catherine jouit sous le règne de François II. Le Camus, fameux calviniste, fils d'un marchand de pelleteries, fut chargé, en 1560, par le ministre Chandieu, de porter secrètement un mémoire à Catherine de Médicis, qui, voulant forcer les Guises à la compter pour quelque chose dans le gouvernement, cherchait, depuis la découverte de la conjuration d'Amboise, à se ménager des intelligences avec les calvinistes. Le Camus sut trouver l'occasion de voir Catherine sans témoins, et, feignant de solliciter le paiement d'une somme due à son père, il aborda la reine mère, et lui remit le paquet dont il était chargé; mais, comme il sortait, il fut aperçu par Marie Stuart, alors épouse de François II. Cette princesse servait d'espion, auprès de sa belle-mère, au duc de Guise et au cardinal de Lorraine ses oncles. Elle soupçonna quelque mystère, et entrant brusquement dans le cabinet de Catherine, elle la trouva occupée à lire le mémoire. Surprise et déconcertée, Catherine dit qu'elle ne savait d'où lui venaient ces papiers, et les remit à la jeune reine, pour qu'elle les portât elle-même au cardinal. Le Camus fut arrêté et plusieurs fois interrogé;

Jalouse d'un pouvoir qu'elle n'exerçait pas, ce fut alors que Catherine conçut le projet de favoriser les protestants, projet fatal dans un pays où la religion catholique était une loi fondamentale de l'État. En donnant aux novateurs des appuis si près du trône, elle prépara des divisions qui auraient amené le morcellement de la monarchie française, ou la proscription de la dynastie régnante, si Henri IV, par son courage, ses vertus, et surtout par son abjuration, n'avait réuni la religion catholique et la couronne, alors regardées comme inséparables par l'immense majorité des Français. Si la fausse politique de Catherine n'avait pas d'abord appuyé les huguenots, les opinions religieuses n'auraient pas produit des guerres civiles si longues et si désastreuses; mais les intrigues de la cour enlaidirent les novateurs, et l'ambition des chefs ne connut plus de bornes. La mort de François II ayant mis le pouvoir dans les mains de Catherine pendant la minorité de Charles IX, elle commença à se trouver embarrassée des encouragements qu'elle avait donnés aux huguenots: flottant entre les Guises, qui n'étaient devenus chefs des catholiques que parce que la cour ne s'était pas assez fortement déclarée pour le maintien de la religion de l'État, et les Condé, les Coligni, qui se servaient des protestants pour acquérir du pouvoir, elle fut réduite à intriguer continuellement, sans jamais obtenir une autorité aussi grande que celle que lui aurait donnée une conduite franche. Méprisée de tous les partis, mais s'en consolant, pourvu qu'elle les trompât; prenant les armes pour négocier, et ne négociant jamais sans préparer une nouvelle guerre civile, elle mit Charles IX, devenu majeur, dans la cruelle alternative de reconnaître un parti plus puissant que l'autorité royale, ou de recourir à la ressource de faire assassiner une partie de ses sujets, dans l'espoir incertain de s'élever au-dessus des factions. Le massacre de la St-Barthélémy fut ordonné par les avis de cette même reine, qui avait encouragé les révoltes des huguenots, lorsqu'elle les croyait nécessaires à ses projets; et, pour connaître la part qu'elle y prit, il suffirait de remarquer la dissimulation qu'à cette époque elle inspira à Charles IX, dissimulation qui n'était pas dans le caractère de ce monarque. Il rougissait de l'ascendant que sa mère avait pris sur lui, et forma plusieurs fois la résolution de s'en affranchir; mais elle le maintenait dans sa dépendance par les craintes dont elle l'entourait, et par la jalousie qu'elle savait lui inspirer, en paraissant accorder des préférences à Henri III, le dernier de ses fils; ainsi cette femme fomentait la discorde entre ses enfants lorsque la guerre civile dévorait le royaume, et redoutait moins la chute de sa famille que de cesser un instant de paraître nécessaire. Après la mort de Charles IX, elle exerça de nouveau la régence jusqu'au retour de Henri III, alors roi de Pologne; elle contribua aux malheurs de ce règne par les événements qui l'avaient précédé et qui étaient en grande partie son ouvrage, et par

mais, ni les promesses, ni les menaces, ne purent lui faire nommer ceux qui l'avaient envoyé, et les Guises, forcés d'admirer son courage, se contentèrent de le retenir en prison.

les intrigues dont elle fut toujours occupée. Lorsqu'elle cessa de vivre, en 1589, à l'âge de 70 ans, la France était dans un si grand désordre que sa mort fut à peine remarquée. Pour suivre la conduite que tint Catherine de Médicis depuis la mort de Henri II, il faut consulter les articles FRANÇOIS II, CHARLES IX et HENRI III : les régnes de ces rois ne sont qu'une continuation du sien. Indifférente sur les oppositions de religions, dont elle était incapable de sentir les conséquences, elle croyait à l'astrologie judiciaire et à la magie ; méprisant assez la vie pour l'exposer au profit de son amour-propre, elle aimait à montrer aux soldats qu'elle ne redoutait pas les hasards de la guerre ; n'estimant la bravoure que dans ceux qui s'attachaient à sa personne, elle mettait autant d'art pour les faire bien vivre ensemble, qu'elle montrait d'habileté pour brouiller et perdre ceux qui ne lui étaient pas dévoués ; prodigue jusqu'à la folie dans un temps où le premier intérêt des rois aurait été d'avoir de l'argent à leur disposition, il lui était impossible de concevoir qu'elle pût diminuer ses dépenses, et, quand on lui représentait l'épuisement du trésor et du royaume, elle se contentait de répondre : « Il faut vivre. » Sa conduite eut une grande influence sur les mœurs de ce temps, et l'on sait qu'elles furent scandaleuses ; ce qui donnait une nouvelle force aux reproches que les protestants adressaient aux catholiques. On ne peut louer en elle que l'élégance de ses manières, un amour éclairé pour les sciences et pour les arts ; elle fit venir des manuscrits précieux de la Grèce et de l'Italie (1), fit bâtir les Tuileries, l'hôtel de Soissons, sur l'emplacement duquel on a élevé la Halle-au-Blé. On construisit également par ses ordres, en différentes provinces, des châteaux remarquables par la justesse de leurs proportions, dans un temps où l'on n'avait pas en France une idée des principes de l'architecture. Les libelles faits contre Catherine de Médicis ont la chaleur et l'exagération si communes dans les temps de faction (2) ; mais ses ennemis ne l'ont pas jugée plus sévèrement que les historiens, qui ont avoué que son caractère était incompréhensible. Comment condamner plus fortement une reine qui n'a cessé d'agir depuis 1559 jusqu'en 1589, qu'en avouant que trente années d'exercice public de l'autorité n'ont pas suffi pour la faire connaître ? Elle fut ambitieuse, fautive et cruelle ; mais elle joignit à

(1) Elle enrichit la bibliothèque royale de la moitié des livres que son bisaïeul, Laurent de Médicis, avait achetés des Turcs après la prise de Constantinople.

(2) Le plus fameux de ces libelles est celui qui est attribué à Henri Estienne, et qui a pour titre : *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de la reine Catherine de Médicis*, 1575, in-8°, réimprimé plusieurs fois, et même en 1649, in-8° ; on le retrouve encore dans le *Journal de Henri III*. C'est la traduction de la *Legenda Catharinae Medicæ matris, vitæ, actorum et consiliorum quibus universum regni Gallici statum turbare conata est*, 1575, in-8°. On attribue aussi cette légende à Henri Estienne. « Catherine « avouait, dit Lenglet Dufresnoy, qu'il y avait bien du vrai, et que, « si on s'était adressé à elle, on aurait encore eu des choses bien « plus curieuses. Cela n'est pas difficile à croire. » Catherine eut aussi des apologistes. Matthieu Zampini composa son éloge en latin et en italien ; il fut publié avec une traduction française de Charles Pascal, et une traduction espagnole de Girolamo Gondi, Paris, 1586, in-8°.

ces défauts une légèreté qui s'allie rarement avec eux ; c'est cette nuance particulière de son caractère que les historiens n'ont pas saisie ; c'est cependant par cette légèreté qu'elle se distingue entre toutes les femmes ambitieuses qui, placées sur le trône, ont contribué aux malheurs de l'humanité. F—E.

CATHERINE DE BOURBON, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, naquit à Paris, le 7 février 1558. Elle laissa voir dès son enfance de grandes dispositions pour l'étude, et particulièrement pour celle de nos poètes. Un de ses précepteurs lui adressa une ode conservée par Duverdière, qui ajoute que cette princesse réussissait admirablement en poésie avant l'âge de douze ans. Des raisons de politique déterminèrent Henri IV à donner sa sœur au duc de Bar, Henri de Lorraine, en 1599. Elle ne consentit qu'à regret à cette union, par la raison qu'elle aimait le comte de Soissons, son cousin germain. C'est à son amour qu'elle faisait allusion en répondant aux personnes qui la complimentaient sur son mariage avec le duc de Bar : « Peut-être y a-t-il de « grands avantages ; mais je n'y trouve pas mon « compte. » Aussitôt qu'elle eut quitté Paris, le chagrin s'empara d'elle, les ennuis domestiques vinrent s'y mêler, et abrégèrent sa vie. Elle mourut, sans postérité, à Nancy, le 15 février 1604, extrêmement regrettée des personnes de sa maison pour sa douceur et ses autres belles qualités. Elle n'avait point voulu suivre l'exemple de son frère, et resta constamment fidèle aux principes de la religion protestante. Henri IV lui renvoya en plaisantant une demande des députés de Poitou, en leur disant : « Adressez-vous à ma sœur ; votre état est tombé en « quenouille. » Mademoiselle Caumont de la Force a publié l'*Histoire secrète de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar et du comte de Soissons*, Nancy, 1705, in-12, réimprimée sous le titre de *Mémoires historiques, ou Anecdotes galantes et secrètes de la duchesse de Bar*, Amsterdam, 1709, in-12. C'est un roman historique. W—s.

CATHERINE de Portugal, reine d'Angleterre, régente de Portugal, fille de Jean IV et d'Éléonore de Guzman, naquit en 1658, son père étant encore duc de Bragance. On la destina d'abord à Louis XIV ; mais en 1661, elle épousa Charles II, roi d'Angleterre, qui fut séduit par sa riche dot. Indépendamment d'une somme considérable, Catherine apportait en mariage les forteresses de Tanger en Afrique et de Bombay dans l'Inde. Quoique vertueuse, elle ne put jamais réussir à se faire aimer du roi, qui n'eut pour elle que de l'estime. Accusée en 1678, par des témoins subornés, d'être entrée dans des complots en faveur des catholiques contre le parti qui dominait alors en Angleterre, la chambre des communes, dans une adresse au roi, favorisa cette scandaleuse accusation ; mais les pairs refusèrent de l'admettre, la vertu et l'innocence de Catherine étant généralement reconnues. Après la mort de Charles II, la reine résolut de se retirer en Portugal, quoiqu'elle jouit de beaucoup de considération à la cour de Jacques II. Elle partit pour Lisbonne en 1693, et, en 1704, fut déclarée régente du royaume par le roi

don Père, son frère, qui, infirme et attaqué d'une noire mélancolie, ne pouvait plus tenir les rênes du gouvernement. Catherine montra beaucoup de prudence et de fermeté. Pendant sa régence, l'armée portugaise reconquit sur les Espagnols plusieurs places, et cette princesse était décidée à faire la guerre à l'Espagne avec beaucoup de vigueur; mais ayant été contrariée dans le conseil par le prince du Brésil, elle se démit de la régence, et mourut peu de temps après, le 31 décembre 1705, dans sa 68<sup>e</sup> année, laissant au roi son frère des trésors considérables qu'elle avait amassés en Angleterre et en Portugal.

B—P.

CATHERINE DE LORRAINE, fille de Charles, duc de Mayenne, et nièce du duc de Guise dit *le Balafre*, née en 1575, épousa, en 1599, Charles de Gonzague, duc de Nevers et depuis de Mantoue, et mourut en 1618. On dit qu'Henri IV essaya, mais vainement, de lui faire agréer son hommage.—Une autre CATHERINE DE LORRAINE, fille du duc Charles III, née à Nancy en 1575, refusa la main de l'archiduc d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Ferdinand II, embrassa la vie religieuse et fut nommée en 1611, malgré elle, abbesse de Remiremont. Elle contribua en 1658 à la défense de cette ville assiégée par Turenne, travaillant, à la tête de ses religieuses, aux fortifications. Catherine de Lorraine mourut à Paris, en 1648. (*Voy. D. Calmet, Bibliothèque de Lorraine.*)

Z—O.

CATHERINE I<sup>re</sup>, impératrice de Russie. Quand Marienbourg, petite ville de Livonie, fut prise par Tchérémetof, le 20 août 1702, tous les habitants furent faits prisonniers, et avec eux une jeune orpheline d'une origine inconnue, et qu'un pasteur luthérien avait recueillie par charité, sans prendre aucun soin de son éducation. Elle venait de faire une petite fortune, en épousant un soldat suédois, dont on n'entendit plus parler depuis. Sa captivité, qu'elle dut regarder comme un malheur, et qui détruisait les espérances qu'elle avait conçues de son mariage, la conduisit à devenir l'épouse du souverain d'un grand empire. Elle était jolie, elle plut au favori Menzikof, qui l'obtint en présent de Tchérémetof. Pierre I<sup>er</sup> la vit, et prit pour elle un goût que lui-même sans doute regardait comme passager, et qui bientôt devint un attachement sérieux. La jeune Livonienne, qui ne savait ni lire ni écrire, avait beaucoup d'esprit, et elle sut prendre les habitudes, les goûts qui convenaient à son maître. Voilà jusqu'ici tout ce que l'on sait de cette femme célèbre, et encore le sait-on mal; car on trouve plusieurs circonstances racontées de différentes manières, sans avoir de fortes raisons de préférer l'une à l'autre. Pierre la plaça dans un quartier reculé, dans une maison sans apparence, où il lui faisait de fréquentes visites; souvent il y venait travailler avec ses ministres. Ce fut dans cette retraite qu'elle lui donna deux filles: Anne, en 1708, et Elisabeth en 1709. Lorsqu'il partit, en 1711, pour faire la guerre aux Turcs, il voulut l'avoir pour compagne de ses fatigues, et la déclara son épouse. On dit qu'elle lui était nécessaire, parce que, dans les attaques d'épi-

lepsie qu'il n'éprouvait que trop souvent, c'était d'elle surtout qu'il aimait à recevoir de tendres soins qui le rappelaient à la vie. Il eut la satisfaction de la voir, dans cette campagne si rude, donner l'exemple aux guerriers les plus endurcis, monter rarement en voiture, et marcher à cheval à la tête de l'armée. Par ce courage viril, elle plaisait à son époux, et la fortune lui offrit l'occasion de lui rendre le service le plus important (*voy. PIERRE I<sup>er</sup>*), quand cette princesse eut l'habileté de traiter avec les Turcs qui la tenaient enveloppé sur les bords du Pruthi. Il lui rendit un témoignage public de sa reconnaissance, lorsque, treize ans après, atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau, il la fit couronner avec une solennité somptueuse, s'écartant en cette seule occasion de sa parcimonie accoutumée. Mais Catherine, au milieu de sa gloire, eut le malheur de n'être pas insensible aux qualités aimables d'un jeune chambellan, nommé Mœns de la Croix, qui joignait aux grâces d'une taille parfaite les traits les plus nobles et les plus agréables. Pierre conçut des soupçons contre sa femme: il l'épia, et la surprit avec le jeune chambellan, dans un tête-à-tête peut-être innocent, mais du moins indiscret. Dans le premier accès de sa fureur, il voulait faire trancher la tête de l'amant, de l'épouse et de la dame Balek, sœur de Mœns, qui favorisait les amours de son frère. Un sage courtisan sut l'amener à des sentiments plus modérés. Mœns et sa sœur furent accusés de malversation dans la direction de la maison de l'impératrice, et leur crime véritable fut caché sous l'apparence de ce crime bien ou mal prouvé. Le frère eut la tête tranchée, la sœur reçut cinq coups de knout, et fut envoyée en exil, et quelques jours après, Pierre eut la dureté de conduire son épouse à la promenade, et de la faire passer sur la place où la tête de celui qu'elle avait aimé était attachée à un poteau. Elle eut la force de dissimuler sa douleur. On peut croire qu'elle eût fini par une mort tragique, si les jours de l'empereur avaient été prolongés: des angoisses de la crainte, elle passa sur le trône. Sans doute la dernière volonté de son époux l'en aurait écartée; mais les violentes douleurs qui précéderent sa fin ne lui permirent pas de la manifester. Dans un instant de calme, il essaya de tracer quelques lignes; elles furent indéchiffrables, et l'on ne put lire que ces mots: *remettez tout*. Menzikof, qui s'était emparé de la forteresse et du trésor, dans l'agonie du prince, et qui avait gagné une grande partie de la noblesse et du clergé, soutint que la dernière volonté de l'empereur était qu'on remit tout à Catherine, et qu'il avait assez déclaré son intention en la faisant couronner. Plusieurs attestèrent qu'ils avaient su, de la bouche même du prince, que telle avait été sa volonté: la puissance dont Menzikof était armé ne permit pas de lui rien contester. Catherine eut le titre d'impératrice, et l'heureux Menzikof eut toute l'autorité. Le gouvernement intérieur ne perdit rien de sa force: les troupes mécontentes reçurent les arrérages qui leur étaient dus. Les Cosaques menacèrent d'une révolte; on la prévint, on les apaisa,

et on les engagea à laisser construire dans leurs pays des forteresses destinées en effet à les contenir, et qui semblaient l'être à réprimer les incursions des Tartares. La princesse Anne, fille aînée de Pierre et de Catherine, reçut pour époux le duc de Holstein. C'était braver le ressentiment du roi de Danemark, et la Russie effraya ce prince par la grandeur de ses préparatifs; elle causa même de l'inquiétude à l'Angleterre. Pierre 1<sup>er</sup>, vers la fin de son règne, avait institué l'ordre de St-Alexandre Newski : ce fut Catherine qui le conféra la première; Pierre avait formé le projet d'une académie des sciences : ce fut Catherine qui la forma, et elle honora, par le choix de plusieurs membres, cette institution nouvelle. On ne connaissait pas sa famille; elle voulut en avoir une, et se donna un frère qui fut connu sous le nom de Skavronski. On a prétendu que ce frère avait été découvert par Pierre 1<sup>er</sup>; mais il ne parut du moins que sous le règne de sa prétendue sœur. Voltaire, pour flatter Elisabeth, fille de Catherine, fait de ce frère un gentilhomme lithuanien; mais la relation que j'ai eue comme lui sous les yeux le donne pour un simple paysan. Ce fut un très-bon homme, qui conserva toujours un langage et un extérieur grossiers. J'ai connu en Russie des personnes qui l'avaient vu. Quand on réclamait sa protection, il répondait dans son mauvais russe : « Je marcherai sur mon petit « sœur, et je lui parlerai sur votre affaire. » Catherine, peu de temps après son avènement au trône, tomba dans un état de langueur, causé, suivant les uns, par un cancer, et suivant les autres par un ulcère au poumon. Quelle que fût sa maladie, elle l'aggrava par des excès répétés de vin de Tokai, et mourut le 27 mai 1727, à l'âge de 58 ans, après deux ans et quelques mois de règne. Voici le portrait qu'en a laissé le général Gordon, qui l'avait bien connue : « C'était une fort jolie femme et de « bonne mine, qui avait du bon sens, et point du « tout cet esprit sublime et cette vivacité d'imagi- « nation que quelques personnes lui attribuaient. « La grande raison qui la fit si fort aimer du czar, « c'était son extrême bonne humeur : on ne lui vit « jamais un moment de chagrin ni de caprice. Obli- « geante et polie avec tout le monde, elle n'oubliait « point sa première condition. » L—v—E.

CATHERINE II, impératrice de Russie, reçut à sa naissance, en 1729, le nom de *Sophie-Auguste*. Elle naquit à Stettin, dont son père, le prince Christian-Auguste d'Anhalt-Zerbst, était gouverneur pour le roi de Prusse. Elisabeth, impératrice de Russie, lui choisit pour époux Pierre, son neveu, qu'elle avait désigné pour son successeur. La jeune princesse fut amenée à Moscou par Jeanne-Elisabeth de Holstein, sa mère; elle embrassa la religion grecque, et prit le nom de *Catherine Alexiowna*, qui lui fut donné par l'impératrice. Le mariage fut célébré avec une grande pompe, le 4<sup>er</sup> septembre 1745. Catherine, âgée alors de seize ans, dut concevoir la juste espérance de voir un jour dans son époux un des plus puissants souverains de l'Europe et de l'Asie; mais Pierre n'avait point de qualités aimables; son esprit était sans culture; il s'abandonnait aux vices d'un soldat crapuleux. Toutes ces circonstances ne laissèrent point à Catherine l'espérance de trouver le bonheur dans l'union qu'elle venait de contracter. Réduite d'abord à chercher une distraction dans l'étude, on peut croire que les dix-sept années qu'elle eut à passer dans la tristesse et l'ennui contribuèrent beaucoup à développer l'étendue de son esprit et la force de son caractère. Au milieu d'une cour dont la souveraine ne cherchait à couvrir d'aucun voile les plaisirs qu'elle aurait, au moins, dû tenir secrets, Catherine ne pouvait contracter une sévérité de mœurs dont rien ne lui offrait l'image. Entre les amis de Pierre, qui s'éloignait d'elle chaque jour, se distinguait, par son esprit et la grâce de sa personne, le jeune chambellan comte Soltikoff. Il attira sur lui l'attention de l'épouse délaissée, et ce fut dans le temps de leur intimité que naquit Paul, qui monta sur le trône à la mort de sa mère. Soit disgrâce ou faveur, Soltikoff, successivement chargé de diverses ambassades, fut obligé de vivre dans les cours étrangères, et l'absence commençait peut-être à l'effacer dans le cœur de Catherine, quand parut à la cour un jeune Polonais, d'une belle taille, d'une figure agréable et d'un esprit cultivé : c'était ce Stanislas-Auguste Poniatowski, célèbre par sa haute fortune et par les malheurs dont elle fut accompagnée. Dès le même jour où le jeune Poniatowski fut présenté à la cour, il attira sur lui les regards de la grande-duchesse, et bientôt cette première impression devint une inclination fort vive. Leur intelligence n'échappa point à l'impératrice, et ne sembla point lui déplaire; ce fut même à la recommandation de cette princesse qu'Auguste III nomma l'heureux Poniatowski à l'ambassade de Pétersbourg. Personne en Russie, pas même le grand-duc, ne songeait à le troubler dans son intimité avec la grande-duchesse; ce fut à sept cents lieues de là qu'on conçut des inquiétudes, et qu'on s'occupa de la rompre. La France, alors en guerre avec l'Angleterre, venait de contracter une intime alliance avec l'Autriche, et y avait fait entrer la Russie. Poniatowski, lié avec le chevalier Williams, ambassadeur de la cour de Londres, se montrait ardent partisan de l'Angleterre, et l'on ne doutait pas qu'il ne fit partager ses opinions politiques à la grande-duchesse. Ainsi, pendant qu'Élisabeth, qui savait mal se faire obéir, servait de bonne foi les intérêts de ses alliés, elle avait auprès d'elle, dans le parti contraire, son héritier, ami du roi de Prusse, et la grande-duchesse, amie des Anglais. C'est ce que ne manqua pas de faire connaître à sa cour l'ambassadeur de France en Russie. Louis XV avait un grand ascendant sur le roi de Pologne, père de la dauphine; il demanda le rappel de Poniatowski; et Poniatowski fut rappelé. La grande-duchesse versa d'abord beaucoup de larmes; mais un nouveau choix vint bientôt la consoler. Plusieurs années s'étaient écoulées, quand, par la mort d'Élisabeth, Pierre III parvint au trône impérial. Cet événement ne fit qu'accroître dans les deux époux leur éloignement réciproque. L'ambition de régner, réunie à la

bles; son esprit était sans culture; il s'abandonnait aux vices d'un soldat crapuleux. Toutes ces circonstances ne laissèrent point à Catherine l'espérance de trouver le bonheur dans l'union qu'elle venait de contracter. Réduite d'abord à chercher une distraction dans l'étude, on peut croire que les dix-sept années qu'elle eut à passer dans la tristesse et l'ennui contribuèrent beaucoup à développer l'étendue de son esprit et la force de son caractère. Au milieu d'une cour dont la souveraine ne cherchait à couvrir d'aucun voile les plaisirs qu'elle aurait, au moins, dû tenir secrets, Catherine ne pouvait contracter une sévérité de mœurs dont rien ne lui offrait l'image. Entre les amis de Pierre, qui s'éloignait d'elle chaque jour, se distinguait, par son esprit et la grâce de sa personne, le jeune chambellan comte Soltikoff. Il attira sur lui l'attention de l'épouse délaissée, et ce fut dans le temps de leur intimité que naquit Paul, qui monta sur le trône à la mort de sa mère. Soit disgrâce ou faveur, Soltikoff, successivement chargé de diverses ambassades, fut obligé de vivre dans les cours étrangères, et l'absence commençait peut-être à l'effacer dans le cœur de Catherine, quand parut à la cour un jeune Polonais, d'une belle taille, d'une figure agréable et d'un esprit cultivé : c'était ce Stanislas-Auguste Poniatowski, célèbre par sa haute fortune et par les malheurs dont elle fut accompagnée. Dès le même jour où le jeune Poniatowski fut présenté à la cour, il attira sur lui les regards de la grande-duchesse, et bientôt cette première impression devint une inclination fort vive. Leur intelligence n'échappa point à l'impératrice, et ne sembla point lui déplaire; ce fut même à la recommandation de cette princesse qu'Auguste III nomma l'heureux Poniatowski à l'ambassade de Pétersbourg. Personne en Russie, pas même le grand-duc, ne songeait à le troubler dans son intimité avec la grande-duchesse; ce fut à sept cents lieues de là qu'on conçut des inquiétudes, et qu'on s'occupa de la rompre. La France, alors en guerre avec l'Angleterre, venait de contracter une intime alliance avec l'Autriche, et y avait fait entrer la Russie. Poniatowski, lié avec le chevalier Williams, ambassadeur de la cour de Londres, se montrait ardent partisan de l'Angleterre, et l'on ne doutait pas qu'il ne fit partager ses opinions politiques à la grande-duchesse. Ainsi, pendant qu'Élisabeth, qui savait mal se faire obéir, servait de bonne foi les intérêts de ses alliés, elle avait auprès d'elle, dans le parti contraire, son héritier, ami du roi de Prusse, et la grande-duchesse, amie des Anglais. C'est ce que ne manqua pas de faire connaître à sa cour l'ambassadeur de France en Russie. Louis XV avait un grand ascendant sur le roi de Pologne, père de la dauphine; il demanda le rappel de Poniatowski; et Poniatowski fut rappelé. La grande-duchesse versa d'abord beaucoup de larmes; mais un nouveau choix vint bientôt la consoler. Plusieurs années s'étaient écoulées, quand, par la mort d'Élisabeth, Pierre III parvint au trône impérial. Cet événement ne fit qu'accroître dans les deux époux leur éloignement réciproque. L'ambition de régner, réunie à la



crainte de trouver dans Pierre III un tyran implacable, détermina Catherine à employer tous les moyens pour le précipiter du trône. Une conjuration fut formée au sein de la retraite de Péterhoff, où la nouvelle impératrice ne semblait occupée que du soin de cacher ses chagrins et ses amours. Cette conjuration était dirigée par le comte Panin, par une jeune femme d'un caractère hardi et entreprenant, la princesse Daschkoff, et par Grégoire Orloff, jeune officier des gardes, inconnu à la cour, qui avait succédé à Poniatowski dans l'intimité de Catherine. Pierre III se rendait chaque jour odieux aux Russes par son espèce d'idolâtrie pour les mœurs et la discipline prussienne, par un caractère sans noblesse, par une conduite et des vues politiques qui ne laissaient point d'espérance pour son règne. Tous ceux qui méprisaient le caractère du nouvel empereur, tous ceux qui aspiraient à la faveur de l'impératrice, et qui espéraient gagner à un changement, se jetèrent dans le parti de Catherine. Au milieu des mœurs galantes et voluptueuses de la cour, l'idée de conspirer pour une femme jeune et aimable donnait à la révolte même une certaine couleur romanesque, qui en faisait disparaître l'odieux et qui séduisit la jeune noblesse. Cependant la conspiration était sur le point d'être découverte, et l'un des conjurés avait été conduit en prison, lorsque les chefs résolurent d'éclater. Catherine, avertie du danger, quitte Péterhoff au milieu de la nuit; elle fait une partie du chemin sur une charrrette de paysan, et paraît à Pétersbourg, où tout se préparait pour la proclamer souveraine. Les troupes étaient gagnées; le peuple, séduit par les conjurés, se précipitait au-devant d'un règne nouveau. La conspiration avait éclaté dans la nuit du 8 au 9 juillet 1762; dans l'espace de quelques heures, une révolution, qui s'acheva presque sans obstacles, mit Catherine à la tête de l'empire de Russie. Les conjurés eux-mêmes furent étennés de leur succès. On a beaucoup vanté la modération que Catherine montra à la suite de cet événement; mais elle avait elle-même plus que des torts à se faire pardonner, et des rigueurs inutiles lui auraient fait perdre la popularité dont elle avait besoin. La mort d'un seul homme parut nécessaire, et Pierre III fut étranglé dans la prison où il avait été enfermé par ordre des conjurés, et du moins avec le consentement de Catherine. (*Voy. ORLOFF.*) Elle avait fait de grandes promesses à son avènement au trône. Pour apaiser les murmures qu'avait fait naître la mort de Pierre III, et pour consolider son autorité nouvelle, l'impératrice chercha d'abord à justifier les espérances qu'elle avait données. Elle flatta habilement la vanité de la nation; affecta un grand dévouement pour la religion et ses ministres; se fit couronner avec une grande pompe à Moscou. Dans les premiers mois de son règne, elle s'occupa d'encourager l'industrie et l'agriculture, de créer une marine; elle fit d'utiles réglemens pour la justice: elle aurait peut-être fait oublier les moyens violents qui l'avaient fait monter sur le trône, si elle se fût bornée à améliorer le sort de ses sujets, et si elle n'avait eu que la

noble ambition de civiliser, au lieu d'étendre et d'agrandir un empire barbare et déjà sans limites. Un an après la révolution de 1762, elle força les peuples de Courlande à renvoyer leur nouveau duc, Charles de Saxe, et à rappeler Biren, qui n'avait laissé parmi ses sujets que le souvenir de ses cruautés. Catherine s'essayait ainsi à se faire l'arbitre violent de ses voisins. La mort d'Auguste III, roi de Pologne, ne tarda pas à lui fournir l'occasion d'exécuter ses projets ambitieux. Elle employa ses ambassadeurs et ses armées pour faire couronner à Varsovie l'un de ses premiers amants, Stanislas Poniatowski; elle espérait que ce nouveau monarque serait dévoué aux intérêts de son ambition; elle n'avait rien à craindre, surtout d'un prince dont le caractère faible lui était connu, et qui, par l'opposition même qu'il avait trouvée parmi ses compatriotes, faisait croire que la Pologne serait toujours troublée sous son règne. Tandis que Catherine donnait un prince de son choix aux Polonais, le nombre des mécontents s'accroissait chaque jour dans son empire, et plusieurs complots se tramaient à Moscou et à Pétersbourg. Le jeune Ivan (*voy. IVAN*), du fond de sa prison, ranimait les espérances des conspirateurs, et son nom était un point de ralliement pour tous ceux qui se plaignaient du règne de Catherine. Comme ce prince fut tout à coup massacré dans la forteresse de Schlussembourg, où il était enfermé, les murmures contre Catherine redoublèrent, mais les projets de ses ennemis s'évanouirent. La cour de l'impératrice ne fut plus troublée que par quelques intrigues où la galanterie se mêlait à la politique, et qui n'avaient d'autre objet que la disgrâce ou le remplacement d'un favori. Du sein des plaisirs et des fêtes que donnait Catherine, elle s'occupait pendant quelque temps de réformer la législation de ses États. Des députés de toutes les provinces se rendirent par ses ordres à Moscou; on commença par lire dans cette assemblée les instructions traduites en langue russe, et dont l'original, écrit en français et presque tout entier de la main de Catherine, a été déposé depuis dans la bibliothèque de l'académie de Pétersbourg. Tandis que la plupart des députés applaudissaient à l'ouvrage de l'impératrice, les députés samoyèdes se contentèrent de demander des lois pour contenir l'avidité des gouverneurs qu'on envoyait dans leur pays. Tant de nations réunies ne pouvaient s'entendre, et recevoir les mêmes lois. Dès les premières séances, on avait parlé de donner la liberté aux paysans. Cette seule proposition pouvait être le signal d'une révolution sanglante. Catherine, qui assistait aux délibérations dans une tribune séparée, se hâta de renvoyer des législateurs auxquels il ne manquait qu'une occasion pour devenir des factieux. Avant de se séparer, les députés donnèrent à l'impératrice le titre de *mère de la patrie*. L'Europe crut voir une nouvelle Sémiramis, et semblait répéter avec Voltaire:

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

La plupart des souverains firent complimenter Ca-

therine ; le roi de Prusse la plaçait dans ses lettres entre Lyeurgue et Solon ; elle occupa toutes les bouches de la renommée, et c'est peut-être tout ce qu'elle désirait. Ces vaines tentatives de législation n'étaient pas ce qui occupait le plus Catherine ; elle nourrissait en secret le dessein d'asservir toutes les puissances du Nord ; elle venait de s'allier avec l'Angleterre, et demandait déjà à la Pologne plusieurs de ses provinces, occupées par les troupes russes. Le cabinet de Versailles, qui fut averti de ses projets, chercha à former en Pologne un parti contre la Russie ; mais il n'employa que des moyens insuffisants : il promit des secours qu'il ne donna point, et ne fit que fournir à l'impératrice de nouveaux prétextes pour accomplir ses desseins. Pour arrêter l'ambition de Catherine, on employa un autre moyen, qui finit aussi par tourner à l'avantage des Russes. On parvint à engager la Porte à déclarer la guerre à la Russie. Le vieil empire des Ottomans perdit dans cette guerre la réputation de puissance et de grandeur qu'il avait conservée en Europe ; les Turcs furent battus (*voy. ROMANZOFF*) ; plusieurs de leurs provinces envahies ; le pavillon victorieux des Russes parut dans les mers de la Grèce ; et, sur les bords de la Néva, on forma le projet romanesque de faire revivre les républiques de Sparte et d'Athènes, pour les opposer à la Porte Ottomane. Au milieu de ses victoires contre les Turcs, Catherine poursuivait ses projets contre la Pologne. Comme elle redoutait l'opposition des puissances de l'Europe, elle associa à sa politique les cours de Berlin et de Vienne, qui signèrent, en 1772, le fameux traité de partage : la Russie eut les provinces dont elle forma les gouvernements de Polotsk et de Mohilow, et Catherine se réserva l'influence exclusive sur la Pologne, avec la garantie de la constitution polonaise et de ce qui restait à la république de son ancien territoire. Une année après le partage de la Pologne, la paix fut signée à Kainardji, entre la Russie et la Porte Ottomane. Catherine ne conserva de ses conquêtes qu'Azof, Tangarok et Kiuburn ; mais elle se fit accorder la libre navigation de la mer Noire et l'indépendance de la Crimée. Par cette indépendance, qui n'était qu'illusoire, la Crimée devint en effet dépendante de Catherine. Cette paix si heureuse pour la Russie avait encore un autre avantage, celui de venir à propos. Dans la troisième année de la guerre, Moscou et plusieurs autres villes avaient été ravagées par la peste. Presque dans le même temps, un aventurier, nommé Pugatschef, qui prenait le nom de *Pierre III*, était parvenu à soulever plusieurs provinces de la Russie orientale. La paix avec les Turcs et les événements qui l'avaient précédée n'empêchèrent pas l'attention du peuple et de la cour de se porter sur un nouveau favori de l'impératrice. Potemkin, qui pendant plusieurs années joua un si grand rôle, exerçait alors sur l'esprit de Catherine le même ascendant que Grégoire Orloff, et tenait avec elle les rênes de l'empire. Ce fut lui qui acheva de soumettre la Crimée, qui en fit une province russe, et porta les limites de la Russie jusqu'au delà du Caucase.

Tandis qu'elle reculait ainsi les frontières de son empire, Catherine voulut se montrer dans les provinces qui avaient été soulevées par Pugatschef ; on la vit faire sur le Volga et ensuite sur le Borysthène une navigation qui lui plaisait autant plus qu'elle n'était pas sans danger ; car elle recherchait les occasions d'étonner par son courage des courtisans timides, et ce n'était pas alors un mauvais moyen de faire sa cour que d'affecter un peu de poltronnerie. Ce fut pour charmer les loisirs trop prolongés de ce voyage que Catherine distribua aux seigneurs les plus polis de la cour les divers chapitres du *Bélisaire* de Marmontel, qu'elle les chargea de traduire, et elle se réserva pour elle-même un de ces chapitres. L'archevêque de Paris avait lancé un mandement contre l'ouvrage original ; elle voulut que la traduction fût dédiée à l'archevêque de St-Petersbourg. Devenue dominatrice de la Tauride, elle désira la connaître. Elle y était encouragée par Potemkin, qui voulait faire de ce voyage une longue pompe triomphale, et par là entretenir sa souveraine dans le dessein, tant célébré par Voltaire et quelques autres philosophes, de chasser les Turcs de Constantinople. Sur une route de près de 4,000 lieues, on ne voyait que fêtes, décorations théâtrales, prestiges, enchantements ; c'étaient de grands feux allumés dans toute la longueur du chemin ; des illuminations dans les villes ; des palais au milieu des campagnes désertes, et ces palais ne devaient être habités qu'un jour ! c'étaient des villages et même des villes nouvellement formées dans les solitudes où les Tartares avaient naguère conduit leurs troupeaux. Partout une nombreuse population, l'image de l'aisance et du bonheur ; partout des danses, des chants, les hommages de cent nations différentes qui se précipitaient au-devant de leur souveraine. Il y avait dans tout cela de la fiction et de la vérité. Catherine voyait de loin des villes et des villages dont il n'existait que les murailles extérieures ; de près, elle voyait un peuple nombreux, mais ce même peuple courait pendant la nuit pour lui donner plus loin, le jour suivant, un spectacle semblable. Catherine fut visitée sur sa route par deux souverains, le roi de Pologne, Stanislas-Auguste, qu'elle revoyait après vingt-trois ans de séparation, plus aimable que jamais, mais qui n'était plus aimé, et qui ne reçut qu'un accueil gracieux et de vaines promesses, et Joseph II, empereur d'Allemagne, qui regardé alors comme le plus puissant souverain de l'Europe, orna le triomphe de la fière souveraine, et affecta de n'être que le plus illustre de ses courtisans. Lorsque l'impératrice lut sur un arc de triomphe élevé dans la ville de Cherson cette inscription qui annonçait le but du voyage : « C'est « ici le chemin de Byzance, » Joseph renouvela la promesse qu'il avait faite dans l'entrevue de Mohilow d'aider Catherine dans l'exécution de ses desseins. A peu près dans le même temps, deux cours, qui s'étaient montrées les amies de la Russie, travaillaient à lui susciter une double guerre. Frédéric II était mort ; Frédéric-Guillaume, son successeur, se ressouvait d'avoir été mal accueilli par

Catherine dans un voyage à Pétersbourg. Le cabinet de St-James ne pouvait pardonner à cette princesse d'avoir, quelque temps avant son départ pour la Tauride, signé un traité de commerce avec la France. Les deux cours se réunirent pour engager la Porte Ottomane et la Suède à prendre les armes contre la Russie. Les Turcs ne furent pas plus heureux dans cette guerre qu'ils ne l'avaient été dans la guerre précédente. On peut présumer qu'ils auraient fini par être chassés de l'Europe, si Catherine avait eu ses finances en meilleur état, et si elle ne s'était pas vue menacée par plusieurs diversions des puissances chrétiennes. La paix fut signée à Yassi en 1792. Catherine garda Onschakof et tout le pays situé entre le Bog et le Dniester. Pendant que la Russie était occupée à combattre les Turcs, Gustave III se mit en campagne, et menaça un moment St-Pétersbourg. Après deux ans d'une guerre où les Suédois et les Russes combattirent avec des succès variés, on conclut à Wercla, le 24 août 1790, une paix qui ne changea rien aux limites des deux États. Toutes les guerres suscitées à la Russie semblaient avoir augmenté sa prépondérance politique, et devaient redoubler l'ambition de Catherine. L'influence qu'elle s'était réservée sur la Pologne après le premier partage ressemblait beaucoup à une souveraineté, et déplaisait aux Polonais; elle excitait aussi la jalousie des puissances copartageantes, qui les premières manifestèrent l'envie de se partager ce qui restait du territoire de la république. L'Autriche, et surtout la Prusse, engagèrent publiquement les Polonais à défendre leur indépendance, afin d'obliger Catherine à prendre un parti décisif. Catherine hésitait encore; mais elle céda enfin aux intrigues de ses favoris, qui espéraient avoir en Pologne un grand nombre de paysans. Ils envoyaient des émissaires à Varsovie pour échauffer les esprits et animer les orateurs de la diète contre l'impératrice. Chaque matin, ils mettaient sous les yeux de Catherine des gazettes qu'ils avaient fait composer eux-mêmes, et dans lesquelles cette princesse était accablée des injures les plus grossières. Catherine fit ce qu'on désirait, et acheva de détrôner Poniatowski, qu'elle avait fait roi. Un nouveau partage de la Pologne fut arrêté entre le roi de Prusse et l'impératrice de Russie en 1792, et, l'année suivante, cette contrée tout entière, définitivement partagée entre ces deux souverains et l'Autriche, perdit jusqu'à son nom. Quelque temps après, Catherine réunit à son empire la Courlande, la Samogitie, le Sémigalle et le cercle de Pilten. A cette époque, la révolution qui avait éclaté en France menaçait de changer la face de l'Europe. Catherine vit cette révolution avec horreur; mais, au fond du cœur, elle n'était pas fâchée de voir les puissances méridionales, et surtout la France qu'elle n'aimait point, ébranlées par des troubles dont l'histoire n'offrait point d'exemple. Elle fit à plusieurs émigrés un accueil généreux et leur prodigua des promesses qu'elle ne voulait point tenir. En 1794, une insurrection ayant éclaté en Pologne, les derniers efforts des Polonais pour reconquérir leur indépen-

dance furent regardés par Catherine comme un des premiers effets de la révolution française. Le massacre de Prague et la ruine entière de plusieurs provinces (*voy.* SOUVAROW) achevèrent de soumettre ce malheureux pays que l'Europe aurait dû s'empreser de défendre, et qui devait offrir comme une barrière aux invasions des Russes. Catherine venait de commencer contre la Perse une guerre qui n'était encore signalée par aucun événement remarquable, et, si on en croit quelques historiens, elle nourrissait le projet de rétablir l'empire du Mogol et de détruire la domination anglaise dans le Bengale, lorsqu'elle fut frappée d'une apoplexie foudroyante, qui la précipita dans le tombeau, le 9 novembre 1796, à l'âge de 67 ans, après un règne de trente-trois ans et demi. Catherine a été jugée diversement par les historiens; les uns ont vanté ses qualités avec exagération; les autres l'ont représentée comme une princesse cruelle, ambitieuse, dissimulée. Ce qui doit être à la fois pour elle un sujet de louange et de blâme, c'est qu'elle fut pleurée de tous ceux qui étaient attachés à son service, admis à son intimité, et de ceux qu'elle avait associés à son ambition, et qui avaient profité des abus de son règne. Les uns la regrettaient sincèrement; les autres redoutaient un règne nouveau, où leurs crimes pouvaient être punis. Pendant la vie de Catherine, on la comparait à Sémiramis, sans songer que la reine de Babylone avait aussi fait périr son époux. Catherine montra quelquefois toutes les faiblesses d'une femme, et souvent la fermeté et le caractère d'un grand prince. Elle eut deux passions qui ne la quittèrent qu'au tombeau, l'amour et la gloire. La première fut une source de scandale pour ses sujets; la seconde troubla souvent le repos de l'Europe, et lui fit préférer un vain éclat à une durable renommée. Il faut pourtant convenir qu'elle fut plus réservée dans ses amours que l'impératrice Elisabeth. Au milieu de ses intrigues galantes, elle déploya un art peu commun, celui de contenir ses amants les uns par les autres, de les renvoyer ou de les rappeler à propos, et de les faire servir à ses desseins politiques. Au reste, les intrigues de ses favoris, les plaisirs, les chagrins, les tracasseries de l'amour, ne lui firent jamais perdre de vue les projets de son ambition; elle donnait à la fois des rendez-vous à ses amants et travaillait avec ses ministres; dans le même temps, elle envoyait un message amoureux à quelque officier de ses gardes, écrivait une lettre philosophique à Voltaire ou au roi de Prusse, et signalait l'ordre d'attaquer les Turcs ou d'envahir la Pologne. Passionnée pour la renommée, elle flattait tous les écrivains d'une grande réputation, dans l'espoir d'être flattée à son tour dans leurs écrits. Quoiqu'elle aimât peu la France, dont elle était jalouse, et qui contrairement à ses desseins, les Français étaient pour elle ce que les Grecs étaient pour Alexandre; elle avait à Paris un agent littéraire (*voy.* GRIMM); elle invita plusieurs fois Voltaire à venir dans ses États; elle proposa à d'Alembert de venir achever l'*Encyclopédie* à St-Pétersbourg, et de suivre l'éducation du grand-duc. Diderot, qu'elle avait fait venir à

St-Petersbourg, s'entretenait souvent avec elle, et, dans la chaleur de la conversation, lui frappait quelquefois sur le genou, sans qu'elle parût blessée de cet excès de familiarité. A force de prévenances, elle obtint ce qu'elle désirait, et l'Europe littéraire la plaça parmi les plus grands monarques. Il faut dire qu'elle avait mérité une partie des éloges qu'on lui donnait; elle avait consacré son règne par des institutions et des monuments utiles. Quelques-uns de ses édits avaient favorisé le commerce et réformé la législation. Elle fonda des hôpitaux et des villes, fit creuser des canaux. Par ses ordres, Pallas fit un voyage dans plusieurs provinces dont on ignorait les ressources et les productions. Blumager et Billings parcoururent, l'un l'archipel du Nord, l'autre l'Océan oriental jusqu'aux côtes du Japon. Quelques établissements d'éducation furent formés sous ses auspices. Elle s'occupa quelquefois de la réforme des abus dans l'administration, dans l'ordre judiciaire, dans la levée des impôts; mais elle fut trop souvent détournée de ses projets d'amélioration, et n'eut point assez de fermeté ou plutôt de constance pour se faire obéir et pour achever le bien qu'elle avait commencé. Pressée de jouir de sa gloire, elle voulut tout improviser, jusqu'à la civilisation, et, sous ses lois, la Russie fut corrompue, sans cesser d'être barbare. L'empire russe, peu florissant au dedans, fut toujours menaçant au dehors, et semblait ne chercher son éclat que dans les entreprises formées contre l'Europe. Avant la mort de Catherine, plusieurs des monuments de son règne ressemblaient déjà à des débris. Législation, colonies, éducation, instituts, manufactures, bâtiments, hôpitaux, canaux, villes, forteresses, tout avait été commencé et abandonné sans être achevé. Cette manie de Catherine de tout ébaucher, sans rien finir, est bien caractérisée par un mot de Joseph II. Pendant son voyage en Tauride, elle invita ce prince à poser la seconde pierre de la ville d'Ecatherinoslaw, dont elle venait de poser la première en grande cérémonie. Joseph, de retour, disait: « J'ai fini une grande affaire en un jour avec l'impératrice de Russie; elle a posé la première pierre d'une ville, et moi « la dernière. » Catherine ambitionnait aussi la gloire littéraire, et la publication des œuvres du roi de Prusse lui fit naître la pensée d'attacher aussi son nom à quelque ouvrage remarquable; mais elle finit par abandonner ce projet. On a de Catherine II les ouvrages suivants: 1° *Antidote, ou Réfutation du mauvais livre superbement imprimé intitulé: Voyage en Sibérie, etc., fait en 1761 par l'abbé Chappé*, en français, imprimé à la suite de cet ouvrage, dans l'édition d'Amsterdam, Rey, 1769-71, 6 vol. in-42. 2° *Le Czarowitz Chlore*, composé en russe, et traduit en français par Formey, sous ce titre: *le Czarowitz Chlore, conte moral de main impériale et de maîtresse*, Berlin, 1782, in-8°. 3° *Instruction pour la commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de lois*, St-Petersbourg, 1765, in-8°; en français, latin, allemand et russe, 1770, in-4°; en russe et en grec vulgaire, in-8°. On y retrouve presque en entier le *Traité des Délits et des Peines* de Beccaria. 4° *Correspondance avec Voltaire, etc.* 5°

Pièces de théâtre (dans le *Théâtre de l'Ermitage*). 6° *Oleg*, drame historique, traduit en français de l'original russe de Derschawin. 7° *Lettres à Zimmermann*, dans les *Archives littéraires*, t. 3, p. 210 (1). 8° Plusieurs écrits en allemand et en russe, sur lesquels on peut consulter l'*Allemagne savante* de Meusel. Castera a écrit la *Vie de Catherine II, 1798*, 3 vol. in-8°, ou 4 vol. in-42. D'Harmensen, gentilhomme de cour au service du roi de Suède, a fait imprimer l'*Eloge de Catherine II*, Paris, Didot l'aîné, 1804, in-8°. Un négociant de St-Petersbourg, nommé Romain Bouchez, proposa, en 1797, un concours dont le prix était une médaille d'or, pour la meilleure ode française sur la mort de l'impératrice Catherine II.

M—D.

CATHERINE PAULOWNA, reine de Wurtemberg, était la quatrième fille de Paul I<sup>er</sup>, empereur de Russie. Elle naquit à St-Petersbourg, le 21 mai 1788, et reçut une éducation distinguée sous la direction éclairée de sa mère. Lorsque Napoléon, parvenu au faite des grandeurs et de la puissance, voulut consacrer l'admission de sa race au rang des dynasties, par son alliance avec l'une des familles souveraines de l'Europe, ses premières vues se portèrent sur celle de Russie, et il fit demander en mariage la grande-duchesse Anne (2).

(1) Voici le véritable titre de cet ouvrage: *Correspondance originale et très-intéressante de l'impératrice de Russie, Catherine II, avec le chevalier de Zimmermann, comme elle est publiée et ornée de remarques*, par H.-M. Marcard, premier médecin du duc d'Oldenbourg, Brème et Zurich, 1808, broch. in-8°. Ces lettres faisaient originairement partie d'un ouvrage allemand du docteur Marcard, intitulé: *Sur Zimmermann et ses relations avec l'impératrice Catherine*. Cet ouvrage ayant en peu de succès, le libraire J.-H. Muller, pour arracher ces lettres à un oubli non mérité, prit, avec l'autorisation de l'éditeur, le parti de les détacher du volume, et de leur donner un titre particulier. Leur pagination est celle qu'elles ont dans le volume du docteur Marcard: aussi cette brochure commence-t-elle avec la page 505 et finit-elle à la 596°. — On a encore de l'impératrice Catherine: 1° *Règlements de S. M. I. Catherine II pour l'administration des gouvernements de l'empire des Russies*, traduits de l'allemand par Fueslin, Liège, 1777. 2° *La Fête du jour de nom*, comédie en 5 actes et en prose. Cette pièce a été traduite en français par M. G. de Baer, et insérée dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*, sous le nom du comte Oginski, seigneur polonais reçu à la cour de Catherine II. M. de Baer a été induit en erreur: la *Fête du jour de nom* a été composée à Jaroslaw, dès 1772, par Catherine seule, et elle se trouve imprimée sous cette date dans un recueil de trois comédies de l'impératrice de Russie, que possède la bibliothèque royale. La pièce du comte Oginski, composée seulement en 1784 selon M. de Baer, ne peut être qu'une traduction en polonais de celle de Catherine. 3° *Madame Vestnikova avec sa famille*, comédie en 4 actes, en russe, composée à Jaroslaw en 1772, se trouve dans le volume indiqué ci-dessus. 4° *Odhadah*, imprimé en russe et en allemand, St-Petersbourg 1786, in-8°. 5° Une *Bibliothèque à l'usage des grands-ducs Alexandre et Constantin*, ses petits-fils, en allemand, Berlin, 1785, 9 vol. in-8°. 6° *Contes moraux*. 7° *Abrégé de l'histoire de Russie*. 7° *O temps! ô mœurs!* comédie en 5 actes, composée à Jaroslaw en 1772, pendant le temps de la peste, et traduite du russe en français par Leclerc, imprimé pour la société des bibliophiles français, par les soins de M. Guillaume, l'un des membres de la société, Paris, 1826, in-8° de 26 p., tiré à 55 exemplaires, comme tous les opuscules publiés par la société des bibliophiles. (Extrait de la *France littéraire* de M. Quérard.)

D—R—R.

(2) Autre sœur d'Alexandre, cinquième et dernière fille de Paul I<sup>er</sup>, née le 18 janvier 1793. Quelques auteurs ont prétendu que c'était la grande-duchesse Catherine elle-même qui avait été demandée par Napoléon; mais le témoignage de celui-ci, qui nous semble concluant à cet égard, établit que son choix s'était fixé sur

Alexandre, au rapport de Napoléon lui-même, « sembla tergiverser d'abord ; il lui fallait quelque temps pour se prononcer ; sa sœur était *bien jeune*, et puis il lui fallait le consentement de sa mère..., qui était des plus passionnées contre Napoléon (1). » Cette répugnance d'Alexandre, faiblement déguisée, fit manquer le projet d'alliance, et l'on prétend que le caractère ferme et décidé de Catherine, l'ascendant qu'elle avait déjà sur l'esprit de son frère, contribuèrent puissamment à l'affermir dans sa propre aversion. Le 30 avril 1809, elle épousa Pierre-Frédéric-George, duc d'Oldenbourg, dont elle eut deux fils, et qui lui fut enlevé, le 27 décembre 1812, par une fièvre pestilentielle qu'il avait gagnée en visitant les hôpitaux militaires. Objet de l'affection particulière d'Alexandre, cette princesse, devenue veuve, ne le quitta plus ; elle l'accompagna dans ses campagnes de 1813 et 1814, le suivit en France, en Angleterre, en Allemagne, jouissant de sa confiance la plus entière et paraissant avoir beaucoup d'influence sur lui. Pendant son séjour en Angleterre (mai et juin 1814), elle contribua puissamment à faire rompre le mariage projeté entre la princesse Charlotte et le prince d'Orange, qui, depuis, épousa la grande-duchesse Anne, sœur de Catherine Paulowna. On assure encore qu'après le rétablissement de Louis XVIII sur le trône de France, Alexandre aurait vu avec plaisir l'union de sa famille avec celle des Bourbons, cimentée par le mariage du duc de Berri avec sa sœur bien-aimée ; mais on ajoute que les propositions qu'il fit faire à cet égard furent froidement accueillies, et que le chef de la maison de Bourbon rejeta, comme une mésalliance, toute idée de mélange entre son sang et celui des Romanoff (2). Cette faute, dans de telles circonstances, et pour un tel motif, nous paraîtrait si grande, que nous avons quelque peine à y ajouter foi. Quoi qu'il en soit, le prince royal de Wurtemberg, qui avait vu Catherine en Allemagne l'année précédente ; qui, en 1814, la revit à Paris, à Londres, puis à Vienne où elle jouait un rôle brillant dans les fêtes, et exerçait en même temps une influence considérable sur les décisions du congrès, fit demander sa main, le 23 avril 1815, par M. de Winzingerode, envoyé extraordinaire du roi de Wurtemberg ; et ce mariage, arrêté à Vienne entre l'empereur de Russie et le roi de Wurtemberg lui-même, fut célébré à St-Petersbourg le 24 janvier 1816. Le 30 octobre suivant, la mort de son père (voy. FRÉDÉRIC) plaça sur le trône

la princesse Anne. (Voy. le *Journal du docteur B. O'Meara*, 1822, t. 2, p. 397.) Ce point historique nous semble d'ailleurs assez indifférent à éclaircir, puisque son incertitude ne portant que sur deux princesses à peu près de même âge, n'infirme aucunement la certitude du fait principal.

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, 1825, in-12, t. 10, p. 267.

(2) Il n'est que trop vrai que Louis XVIII montra plus que de la froideur pour cette alliance qu'Alexandre désirait si vivement, qu'il avait consenti à une abjuration de la religion grecque pour sa sœur. Seulement il voulait que cette abjuration ne se fit qu'en France ; Louis XVIII exigea qu'elle eût lieu avant l'arrivée de la princesse. On connaît assez le caractère de ce prince pour être assuré que ce ne fut pas là le motif réel. Mais ce n'était pas de la duchesse d'Oldenbourg qu'il s'agissait alors, c'était de la grande-duchesse Anne, qui depuis a épousé le prince d'Orange.

l'époux de Catherine, Guillaume I<sup>er</sup>, et le même jour cette princesse accoucha d'une fille. Le 17 juin 1818, naquit une seconde fille : ce sont les deux seuls rejetons de cette alliance. Catherine commençait à se faire chérir de ses nouveaux sujets, et voyait s'ouvrir devant elle une longue carrière de prospérité et de bonheur, lorsque, le 9 janvier 1819, elle mourut, après quelques jours de maladie, des suites d'un refroidissement causé par l'imprudence qu'elle eut de sortir à peine vêtue, dans la crainte du feu qui venait de prendre au palais. Tous les écrivains qui ont parlé de cette princesse s'accordent à la dépeindre comme réunissant à une beauté et à une amabilité peu communes les qualités d'âme les plus précieuses. Elle était douée à la fois d'un esprit juste, vif, pénétrant ; d'un caractère courageux, noble, généreux, et d'une énergie qui semble étrangère à son sexe. Elle avait hérité de l'inépuisable bonté de sa mère ; et sa nouvelle patrie, qu'en si peu de temps elle avait dotée de plusieurs institutions utiles, déplora, avec tous ceux qui l'avaient connue, la fin prématurée de cette illustre princesse. F—LL.

CATHERINOT (NICOLAS), naquit à Luçon, près de Bourges, le 4 novembre 1628, prit le degré de licencié en droit à Bourges en 1650, fut reçu en 1655 avocat du roi au présidial de cette ville, et mourut le 28 juillet 1689. C'était un homme excessivement laborieux, et qui passa sa vie à rassembler des matériaux pour l'histoire de sa patrie. Il était tourmenté de la rage de se faire imprimer et livrait souvent ses opuscules à la presse avant qu'ils fussent achevés. On raconte que, pour les répandre plus aisément, il avait l'habitude, lors de ses voyages à Paris, de les semer sur les quais, en feignant de regarder les livres qui y sont étalés. Il serait trop long d'énumérer tous les écrits de Catherinot ; l'un des plus curieux est sa *Vie de mademoiselle Cujas*, qui a été réimprimée au t. 2 du *Nouveau Recueil de pièces fugitives d'histoire, de littérature*, par l'abbé Archimbaud. On trouve à la suite la nomenclature des ouvrages de Catherinot, qui a été donné plus exactement dans le 30<sup>e</sup> volume des *Mémoires de Niceron*, et dans le 3<sup>e</sup> volume de la *Bibliothèque historique de la France* : cette dernière liste porte le nombre de ces pièces à plus de 450. David Clément donne les titres de 482. Nous indiquerons celles qui paraissent offrir quelque intérêt : le *Prestige-tuil*, 1679, 92 pages, ouvrage curieux ; le *Nécrologe de Berri*, 1682 ; les *Antiquités romaines du Berri*, même année ; les *Illustres du Berri*, même année ; le *Vrai Avaric ou l'Ancien Bourges*, 1685 ; la *Gaulle grecque*, même année ; les *Doublets de la langue*, même année ; *Annales académiques de Bourges*, 1684 ; *Bourges souterrain*, 1685, etc. Un très-grand nombre est relatif à l'histoire du Berri ; d'autres concernent la théologie ; d'autres le droit romain, canonique et français ; on y trouve même un recueil d'épigrammes, en huit livres. La plus grande partie des ouvrages de Catherinot est imprimée in-4<sup>o</sup>, et chacun d'eux ne s'étend guère au delà d'une ou deux feuilles d'impression. L'auteur a lui-même plaisanté sur la brièveté de ses pièces dans

vingt vers latins imprimés à la suite de ses *Patrologes du Berri*, 1685, in-4° ; il y dit :

Edo breves libros ; brevis est insania nostra,  
Et quo sit brevior, fit minus illa mala.

A. B—T.

CATILINA (LUCIUS SERGIUS) entra dans l'adolescence, quand Rome était en proie aux fureurs de Marius et de Sylla. Né d'une famille patricienne, il s'attacha au parti de ce dernier, eut quelque part à sa victoire, et une part plus grande à ses proscriptions. Les meurtres, les incendies, le pillage surtout, furent les premiers exercices et les premiers plaisirs de sa jeunesse. Les patriciens ne blâmaient que faiblement des violences qui assuraient leur repos. Sylla, fatigué de proscrire, le fut bientôt après de dominer. Les Romains, qu'il voulut bien affranchir, se crurent encore libres ; mais ils laissèrent voir ce que les guerres civiles avaient ajouté à une corruption qui, depuis un siècle, ébranlait les lois en pervertissant les mœurs. Superbes encore quand ils s'avançaient par leurs vices, ils s'occupaient de subjuguier ce qui restait de nations connues, comme pour échapper à leur mépris. Mais tout périssait au dedans ; le pouvoir des grands, moins cimenté par les institutions de Sylla que par ses cruautés, décroissait au milieu des langueurs de leur grossier épicurisme. Les jeunes patriciens, impatientes de consommer ou de renouveler leur ruine, étaient les premiers accusateurs de l'avarice de leurs pères. Les plébéiens, nourris aux dépens de l'épargne publique, et laissant à des esclaves le travail et l'industrie, à des affranchis les nobles et pures occupations des beaux-arts, passaient des spectacles féroces du Cirque au tumulte du Forum ; les meilleurs d'entre eux tombaient dans les pièges de la flatterie ; on achetait le reste. Catilina obtint une grande influence dans une telle république. Quoique l'histoire ne détaille point ses services militaires, tout annonce que, sous ce rapport, il n'avait point dégénéré des Sergius, ses honorables ancêtres. Il fut le plus dangereux des Romains, dès qu'il eut joint la fourberie à ses vices. Tandis qu'il versait tous les genres de poisons dans l'âme des jeunes gens, il surprenait de l'austère Catulus quelque sorte d'intérêt et d'estime. Également adroit à tromper des personnages vertueux, à intimider des hommes faibles, à communiquer son audace à des hommes pervers, il fit tomber deux accusations juridiques intentées contre lui. L'une avait pour objet un commerce criminel qu'il avait eu avec une vestale. Les Romains n'éprouvaient plus alors une indignation sincère pour un genre de sacrilège dans lequel leurs ancêtres croyaient voir mille calamités pour la république. L'autre accusation roulait sur d'énormes concussions qu'il avait exercées dans son proconsulat d'Afrique. Son accusateur était ce même Clodius, qui fut après lui le fléau de l'État. Satisfait de s'être fait craindre de l'homme le plus redoutable, Clodius se désista de ses poursuites. Mais Catilina était soupçonné de crimes plus odieux. Son mariage avec Au-

relie Orestille (1) avait relevé sa fortune. Suivant les uns, il avait épousé en elle sa propre fille, fruit de l'un de ses nombreux adultères ; suivant d'autres, il n'était parvenu à ce mariage qu'après avoir empoisonné sa première femme. On ajoutait même que, comme Aurélie répugnait à l'épouser, parce qu'il avait un fils de son premier mariage, le monstre avait tranché par le fer les jours de son fils. Saluste a répété et en quelque sorte consacré cette horrible accusation (2) ; mais l'expression dont il se sert, *satis constat*, est-elle un témoignage assez foudroyant lorsqu'il s'agit d'un parricide ? Cependant Catilina était devenu le chef d'une ligue dont il importe de caractériser l'objet et les moyens. Formée entre des hommes d'une haute naissance, jeunes et signalés par leur audace, mais perdus de dettes et déshonorés, cette ligue avait pour but de les mettre en possession des consulats, des préteurs, des questures, et d'assurer l'impunité des exactions qu'ils se proposaient de commettre. Il est bien rare que les hommes les plus dissolus puissent former entre eux une nombreuse et puissante société, sans la colorer de quelque prétexte du bien public. Ces prétextes n'avaient manqué ni aux factions des Gracques, ni aux factions plus terribles de Marius et de Sylla. La ligue dont on vient de parler avait un but que les conspirateurs ne s'avouent jamais entre eux, le brigandage. Rome était menacée de redevenir, au faite de sa puissance, ce qu'elle avait été à son berceau, un repaire de brigands. Ce qui donnait à Catilina l'autorité principale au milieu de tant d'hommes pervers, c'étaient ses liaisons avec les vieilles bandes de Sylla. Par le moyen des vétérans de la proscription, il tenait dans la terreur les villes voisines de Rome, et Rome elle-même. En même temps, il s'aidait des plébéiens les plus vils et les plus turbulents ; il écartait des élections les hommes craintifs, intimidait par des avis ou par des menaces ceux qui lui avaient résisté, et faisait craindre l'assassinat aux concurrents de ses protégés. Il avait des patriciens pour satellites et des consulaires pour flatteurs. Tout favorisait son audace : Pompée poursuivait au loin des triomphes que Lucullus lui avait rendus faciles ; ce dernier ne rappelait les siens qu'en déployant dans Rome une pompe asiatique ; il était dans le sénat le faible allié des gens de bien, qui le pressaient en vain de se déclarer leur chef. Crassus, qui avait sauvé l'Italie de la vengeance et de la domination des gladiateurs, mais qui se montrait insatiable de pouvoir et de richesses, laissa s'établir la redoutable influence de Catilina, ne craignit point de la fortifier, ne rougit point d'en rechercher l'appui. César, qui faisait revivre la faction de Marius, mais qui employait les grâces les plus séduisantes et la corruption la plus raffinée partout où le farouche plébéien n'avait montré que de la rudesse et de la violence ; César ménageait et peut-être même encourageait Catilina. Aussi habile dans l'art de conduire un parti qu'il le fut depuis dans l'art de conduire les légions,

(1) Femme décriée, dont Salluste, dit : *Cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit.*

(2) *Necato filio, vacuum domum sceleris nuptiis fecit.*

Il croyait qu'une ligue destituée de tout prétexte et de tout appui politique devait bientôt se confondre dans sa puissante faction : ce qui lui importait le plus, c'était que Catilina osât beaucoup et se perdit. Il n'y avait alors que deux Romains qui eussent une volonté forte de sauver leur patrie, c'étaient Caton et Cicéron ; l'un, dans la rigidité de ses vertus stoïques et romaines, se tenait trop loin des factieux pour pouvoir démêler leurs desseins ; l'autre, plus adroit et plus vigilant, observait toutes leurs manœuvres et devinait leurs crimes. La faction de Catilina désirait ardemment que son chef obtint le consulat, avec l'un de ses affidés pour collègue. Les trésors et les domaines de la république pouvaient alors, sous différents prétextes, mais surtout par le moyen des proscriptions, devenir la proie de tant de nobles que leurs prodigalités avaient conduits d'abord à l'indigence, et ensuite à la scélératesse. Il est cependant difficile et presque impossible de croire que Catilina leur eût promis l'incendie et le pillage de Rome durant la suprême magistrature dont il espérait être investi. Les Autronius, les Pison, les Céliégus, les Lentulus, les Antoine, et Catilina lui-même, aimaient mieux sans doute s'emparer de magnifiques palais, que de les livrer aux flammes. C'était Caius Antonius, fils dégénéré de l'orateur Marc-Antoine, qui devait être associé à Catilina dans le consulat. Cicéron eut le courage de briguer cette dignité à l'approche d'un péril dont personne ne connaissait mieux que lui l'étendue. Grossières invectives, menaces, soulèvements, tentatives d'assassinat, tout fut employé pour l'effrayer et pour disperser son parti. Les vagues inquiétudes qu'éprouvaient les plus riches des Romains favorisèrent l'ambition ou plutôt le dévouement de Cicéron ; il fut désigné consul pour l'année 689 de la fondation de Rome. La faction de Catilina ne réussit qu'à faire nommer C. Antonius, homme de peu d'audace et de ressources. Cette disgrâce augmenta la fureur du chef des conjurés ; il ne perdit pas cependant l'espérance d'être nommé l'année suivante, et, pour y parvenir, il redoubla les moyens de terreur qui avaient commencé sa puissance. Cependant, soit par l'atrocité de ses projets, soit par la vigilance du consul Cicéron, le parti de Catilina perdit l'appui de plusieurs hommes importants. Antonius fut engagé ou forcé par son collègue à la neutralité. César et Crassus prirent le même parti. Autronius et P. Sylla commencèrent à se tenir à l'écart. Pison avait été tué en Espagne ; mais l'Italie était vide de troupes. Les vétérans de Sylla n'attendaient qu'un signal pour reprendre les armes ; Catilina se hâta de le donner. Le centurion Manlius agit auprès d'eux comme son lieutenant, et forma un camp dans l'Etrurie. Cicéron veillait, et déjà il s'était ménagé des intelligences jusque dans le conseil des conjurés. L'un d'eux, Curius, avait révélé d'odieux secrets à Fulvie, femme décriée pour ses mœurs, et celle-ci, soit par un sentiment d'intérêt pour sa patrie, soit par l'espoir d'une récompense, avait tout découvert à Cicéron. Le consul comut par Curius lui-même un danger imminent dont sa personne était menacée.

Deux chevaliers romains s'étaient chargés de le tuer dans sa maison même. Au jour indiqué pour le meurtre, les assassins trouvèrent la porte du consul fermée et gardée. Quoiqu'il différât encore de faire connaître au sénat les détails d'une conspiration dont il lui importait d'étudier les progrès et les ressources, il sut frapper les esprits d'une inquiétude qui les disposait à quelques efforts pour le salut commun. Dès qu'on fut instruit de la révolte de Manlius, il fit rendre le fameux sénatus-consulte : *Dent operam consulibus ne quid respublica detrimenti capiat*. Qu'on réfléchisse aux lois des Romains, qui, faites pour un peuple austère et religieux, depuis longtemps devenaient mal à un peuple dont les mœurs étaient dépravées ; qu'on réfléchisse à la position d'un consul dont l'autorité allait expirer bientôt, qui n'invoquait à son appui ni une haute naissance, ni des victoires éclatantes, ni un nom connu dans l'armée, et l'on verra que le sénatus-consulte qui l'investissait d'une autorité nouvelle pouvait plutôt devenir une arme contre lui-même que contre Catilina. Comment saisir un chef de conjurés qui avait des soldats au dedans et au dehors de Rome ? Comment le convaincre devant ses complices, ou devant des hommes qui s'étaient servis de lui comme d'un instrument pour leurs projets éloignés ? C'est ici que l'homme de bien se montre un excellent homme d'État ; jamais résolution ne fut plus précise, plus hardie, ni plus salutaire que la sienne. Rome avait à choisir entre deux fléaux : un bouleversement dans l'intérieur de ses murs, ou la guerre civile, Cicéron préféra la guerre civile, sûr de la terminer bientôt. Catilina, l'ennemi du peuple romain, ose se présenter au sénat ; Cicéron s'indigne, un discours éloquent sauve la république. Quel prodigieux mélange de véhémence et d'adresse ! Que Cicéron est courageux, lorsqu'il s'accuse de timidité ! N'est-on pas confondu de le voir déclarer à Catilina le piège qu'il lui tend, en l'invitant à sortir de la ville, à se mettre à la tête du camp de Manlius, à marcher sur Rome, et de voir Catilina, forcé de prendre un parti qui révèle l'atrocité de son crime, et qui lui en fera perdre le prix ? Le chef des conjurés croyait, en s'éloignant de Rome, ne saurait aucun des moyens de la conspiration. Lentulus Sura, Céliégus et d'autres infâmes sénateurs, se chargeaient d'exécuter, pendant qu'il serait avec son armée aux portes de Rome, le complot qui devait causer la ruine de cette reine du monde. Avaient-ils médité un massacre général, un incendie universel, comme Cicéron l'a tant de fois répété, comme Salluste l'affirme ? L'énormité d'un tel attentat fait violence à l'imagination ; ni Cicéron, ni Salluste, n'ont produit à cet égard des témoignages directs, absolus, et qui écartent l'ombre du doute ; mais s'il n'est pas prouvé que des patriens scélérats aient juré entre eux de n'épargner à Rome ni temples, ni maisons, ni citoyens, il est naturel de penser que le succès de leur conspiration aurait pu produire une grande partie de cet épouvantable résultat. Nous évitons ici des détails qui trouveront mieux leur place dans d'autres articles de cet ouvrage. Lentulus, Céliégus et leurs complices continuèrent avec maladresse leurs

coupables intrigues. C'était pour eux une bien faible et bien infâme ressource que de s'adresser aux ambassadeurs des Allobroges, pour porter la guerre sur les confins de l'Italie. Les ambassadeurs, après quelque incertitude, furent fidèles aux lois des nations. Les révélations qu'ils firent au consul en procurèrent de plus importantes. La correspondance des conjurés avec leur chef fut interceptée. Le sénat eut à prononcer sur un crime manifeste. Si l'on eût suivi à l'égard des coupables les formes juridiques, leur condamnation eût été tardive, et cependant Catilina était à la tête d'une armée redoutable; mais les chefs de la république avaient dérogé à ces lois dans des conjonctures moins périlleuses. Cicéron, que ses ennemis appelaient un *homme nouveau*, osa suivre les exemples donnés autrefois par d'illustres patriciens. Le sénat, que César avait ébranlé en parlant de laisser la vie aux accusés, fut fortifié par l'éloquence austère de Caton, et par celle d'un consul qui livrait sa vie à la persécution la plus acharnée. Le sénat prononça la mort. Cicéron ne craignit ni la précipitation, ni les moyens arbitraires dans l'exécution d'un décret d'où dépendait le salut public. La ruine de Catilina fut en quelque sorte consommée par la mort de ses complices; cette nouvelle jeta la terreur dans son armée; il ne vit plus venir à lui de rebelles, et plusieurs soldats l'abandonnèrent. Le consul C. Antonius, chargé de marcher contre lui pendant que Cicéron continuait de veiller sur Rome, feignit une maladie, et sa lâcheté réveilla le bruit de ses honteuses liaisons avec les conjurés. Pétréius, son lieutenant, pressa vivement leur armée, et réussit à l'envelopper de toutes parts. Dans cette extrémité, Catilina chercha et obtint une mort plus digne de ses aïeux que de lui. La scélératesse usurpa les honneurs du courage. Ceux qui suivirent ses drapeaux imitèrent son exemple: ils périrent tous dans le rang où leur général les avait placés, et lui fort en avant à leur tête, l'an 63 avant Jésus-Christ. Indépendamment de l'*Histoire de la conjuration de Catilina* par Salluste, et des *Catilinaires* de Cicéron, on a une *Histoire de Catilina* (par Seran de la Tour), Amsterdam, 1749, in-42, et une autre par Isaac Bcllet, Paris, 1752, in-42. La conjuration de Catilina est le sujet d'une tragédie de Crébillon, 1748, et de la *Rome sauvée* de Voltaire, 1752 (1). Il parut, en 1780, un *Eloge de Catilina*, in-8°, par l'abbé Lucet; c'était choisir singulièrement son héros. Il est vrai que St-Evremond a fait aussi l'éloge de la valeur, de la prudence et des autres qualités brillantes de Catilina. « Il ne lui manqua, dit-il, que le succès pour être aussi grand que César. »

L.—LE.

— La conspiration de Catilina et son auteur, qui sembleraient si bien connus, ne nous semblent pas avoir été généralement bien appréciés, et cet événement, malgré l'éclat littéraire dont l'ont environné les harangues de Cicéron, et la brillante et concise narration de Salluste, présentera toujours à la critique de

(1) En Angleterre, Ben-Johnson a mis la conspiration de Catilina sur le théâtre; enfin il existe en Italie une excellente parodie de cet événement tragique: c'est la *Congiura di Catilina*, *dramma per musica*, par Casti. (Voy. ce nom.)

D—R—R

grandes difficultés, du moins sous le rapport de l'appréciation politique et morale des personnages qui y sont mis en jeu. « Aujourd'hui 22 mars 1816, dit le *Mémorial de Ste-Hélène*, l'empereur lisait dans l'histoire romaine la conjuration de Catilina. Il ne pouvait la comprendre telle qu'elle est tracée. Quelque scélérat que fût Catilina, observait-il, il devait avoir un objet; ce ne pouvait être celui de gouverner Rome, puisqu'on lui reprochait d'avoir voulu y mettre le feu aux quatre coins. L'empereur pensait que c'était plutôt quelque nouvelle faction à la façon de Marius et de Sylla, qui, ayant échoué, avait accumulé sur son chef toutes les accusations banales dont on les accable en pareil cas. Quelqu'un fit observer à l'empereur que c'est ce qui lui serait infailliblement arrivé à lui-même, s'il eût échoué en vendémiaire, en fructidor, ou en brumaire, etc... » Cette anecdote en dit plus sur la conjuration de Catilina que ne pourrait le faire une longue apologie de ce chef de parti. Or, le dirons-nous? tout porte à croire que Catilina a été calomnié par Salluste comme par Cicéron, et qu'il ne fut pas un homme aussi atroce qu'on l'a prétendu. Avec son œil d'aigle, Napoléon a entrevu le vrai qu'aucun historien n'avait encore exprimé sur la conjuration; et en ce point M. Michelet, dans son piquant *Abrégé de l'histoire romaine*, se rapproche de notre opinion. Avant eux Vauvenargues avait parlé avec une sorte d'estime du caractère de Catilina. « Catilina, dit-il, n'ignorait pas les périls d'une conjuration: son courage lui persuada qu'il les surmonterait: l'opinion ne gouverne que les faibles; mais l'espérance trompe les grandes âmes. » Il lui fait jouer un très-beau rôle dans le dialogue avec Sénécion. « J'ai aimé, fait-il dire à Catilina, et estimé les hommes de bonne foi, parce que j'étais capable de discerner le mérite, et que j'avais un cœur sensible. Je me suis attaché tous les misérables sans cesser de vivre avec les grands. Je tenais à tous les états par mon génie vaste et conciliant; je savais me familiariser avec les hommes sans m'avilir; je me relâchais sur les avantages de ma naissance, content de primer par mon génie et par mon courage. Les grands ne négligent souvent les hommes de mérite que parce qu'ils sentent bien qu'ils ne peuvent les dominer par leur esprit. Pour moi, je me livrais tout entier aux plus courageux et aux plus habiles, parce que je n'en craignais aucun. Je me proportionnais aux autres, etc. » Mais comment se fait-il que, sur ce conspirateur, nous trouvions entre Cicéron et Salluste une conformité de jugement d'autant plus étonnante que ces deux écrivains étaient ennemis déclarés? Cette objection est grave, mais elle n'est pas décisive: Salluste, partisan et flatteur de César, qui avait réussi dans sa conspiration contre la vieille république romaine, était comme Cicéron, dans une position à dénigrer Catilina, dont le plus grand crime était d'avoir échoué là où César, perdu de dettes et de débauches, avait conquis l'empire. Quelle chose de semblable n'est-il pas arrivé de nos jours? Durant les troubles de notre première révolution, quels traits sanglants ne se sont pas mutuellement



renvoyés les écrivains de chaque parti ! Voyez les pamphlets que se décochaient entre eux les giron-  
dins et les montagnards. Qu'on lise enfin les histo-  
riens passionnés de Napoléon, etc. En présence de  
pareils écarts de la part de l'histoire écrite, lorsque  
des événements analogues sont encore pour nous si  
récents, il nous appartient de montrer que Salluste,  
historien gagé de l'heureux César, ne pouvait être  
plus impartial que Cicéron. On sait que ce dernier,  
qui au moment de la conjuration se montra vrai-  
ment un consul vigilant, était doublement intéressé  
à donner de l'importance à la conjuration, d'abord  
pour s'en donner à lui-même, lui qui était si vani-  
teux, en second lieu pour détourner de sa tête le  
châtiment qu'il avait encouru eu faisant mourir illé-  
galement quatre des principaux complices de Catilina.  
Cicéron mérite d'autant moins de confiance  
dans ses assertions contre Catilina, qu'avant de de-  
venir son ennemi il avait été son ami, son complice  
pour la brigade éhontée du consulat, enfin son dé-  
fenseur en deux occasions. — Les vices de Catilina,  
que nous ne prétendons pas nier, étaient, à vrai dire,  
les mœurs de son temps; pour s'en convaincre, on  
n'a qu'à lire les plaidoyers et les lettres de Cicéron,  
les biographies de Suétone et de Plutarque, les poé-  
sies de Tibulle et de Catulle, les anecdotes de Valère  
Maxime, enfin tous les auteurs qui sont entrés dans  
le détail des mœurs romaines, et qui, à chaque page,  
nous révèlent les plus révoltantes turpitudes avec  
un sang-froid qui indique de la part de ces écrivains  
l'habitude de voir et même de ne pas improuver  
de semblables excès; on y verra que les César, les  
Pison, les Gabinius, les Lucullus, les Salluste, les  
Mécènes, les Metellus Scipion, les Plancus, les Clo-  
dius, les Célius, tous personnages appartenant à la  
haute société romaine, n'étaient pas moins dissolus,  
et la plupart moins endettés, que Catilina. Les hommes  
de mœurs plus régulières, comme Pompée, comme  
Cicéron, étaient alors de rares exceptions dans Rome;  
et d'ailleurs, dans leurs relations politiques, en étaient-  
ils plus honnêtes gens ? Et pour ne parler que du  
dernier, si l'on n'a pas, grâce aux lacunes de l'histo-  
ire, la preuve matérielle, du moins on a la preuve  
morale tirée de ses lettres à Atticus, que, lorsque  
Catilina eut à se défendre de l'accusation de péculat,  
Cicéron exécuta le dessein qu'il avait formé de plai-  
der contre sa conscience en faveur de ce candidat au  
consulat; mais on sait que Catilina fut absous, et  
que les démarches de Cicéron ne furent pas étran-  
gères à ce résultat. « La conduite de Cicéron dans  
« cette affaire ne doit pas nous étonner, dit un cri-  
« tique moderne; lui-même nous apprend qu'à cette  
« époque il refusa de soutenir la cause d'un de ses  
« amis contre un débiteur de mauvaise foi, parce  
« que cet infâme débiteur était en état de le servir  
« dans sa brigade du consulat. » L'immoralité était  
alors si répandue dans Rome, que les hommes sages  
n'osaient la blâmer, de peur de se singulariser. Et,  
pour citer encore Cicéron, qui, en présence du mon-  
stre conspirateur Catilina, est le type des honnêtes  
gens de son temps, ne le voit-on pas défendre, en  
les représentant comme une chose permise reçue,

les coupables dérèglements de Célius (voy. ce mot),  
fort mauvais sujet, qui, après avoir mis à contribu-  
tion la lubrique Clodia, tenta de l'empoisonner, pour  
se débarrasser à la fois d'une vieille maîtresse et d'une  
créancière inconnue ? C'est encore dans ce plai-  
doyer pour Célius que Cicéron fournit des armes  
puissantes à ceux qui veulent que Catilina ne soit  
pas tout à fait un monstre. On y trouve, dans l'inté-  
rêt de Célius, qui avait été lié avec ce chef de parti,  
une sorte d'apologie de Catilina : le portrait que  
l'orateur fait de ce héros de sédition est vraiment  
digne d'être mis à côté de celui qu'a tracé le burin  
énergique et concis de Salluste. « Ce Catilina, vous  
« n'avez pu l'oublier, disait Cicéron, je pense, avait,  
« sinon la réalité, du moins l'apparence des plus  
« grandes vertus. Il faisait sa société d'une foule  
« d'hommes pervers; mais il affectait d'être dévoué  
« aux hommes les plus estimables. Si pour lui la  
« débauche avait de puissants attraits, il ne se por-  
« tait pas avec moins d'ardeur au travail et aux af-  
« faire. Le feu des passions dévorait son cœur, mais  
« il avait aussi du goût pour les travaux guerriers.  
« Non, je ne crois pas qu'il ait jamais existé sur la  
« terre un homme qui offrit un assemblage aussi  
« monstrueux de passions et de goûts si divers, si  
« contraires et plus faits pour se combattre. Qui plus  
« que lui, durant un temps, sut se rendre agréable  
« aux personnages les plus illustres ? Quel citoyen a  
« joué quelquefois un rôle plus honorable ? Rome  
« eut-elle jamais d'ennemi plus cruel ? Qui se montra  
« plus dissolu dans ses plaisirs, plus patient dans ses  
« travaux, plus avide dans ses rapines, plus prodi-  
« gue dans ses largesses ? Mais ce qu'il y avait à ju-  
« ger de plus merveilleux chez cet homme, c'était  
« son talent de s'attirer une foule d'amis, de se les  
« attacher par des complaisances, de leur faire part  
« à tous de ce qu'il possédait; de servir les intérêts  
« de tous par son argent, son crédit, ses fatigues,  
« par le crime même et l'audace au besoin; de maî-  
« triser son naturel, de l'accommoder aux circonstan-  
« ces, de le plier, de le façonner dans tous les sens;  
« sérieux avec les hommes austères, enjoué avec  
« les personnes gaies, grave avec les vieillards, ai-  
« mable avec les jeunes gens, audacieux avec les  
« scélérats, dissolu avec les débauchés. Grâce à ce  
« caractère variable et flexible, il avait réuni autour  
« de lui, de tous les pays du monde, les hommes  
« pervers et audacieux, en même temps qu'il s'était  
« attaché nombre de citoyens vertueux et fermes,  
« par les faux semblants d'une vertu affectée. Et  
« jamais de sa vie n'eût existé une tentative si  
« coupable pour le renversement de cet empire, si cet  
« assemblage de vices si monstrueux n'eût été  
« soutenu par tant de souplesse et d'énergie. Ainsi,  
« juges, que cette allégation disparaisse de la cause,  
« et qu'on ne fasse plus à Célius un reproche de ses  
« liaisons avec Catilina : ce crime lui serait commun  
« avec beaucoup d'autres, et même avec de très-  
« honnêtes gens. Moi-même, oui, moi, le dirai-je ?  
« j'ai autrefois manqué d'être trompé par Catilina :  
« je crus voir en lui un bon citoyen, partisan zélé des  
« hommes les plus honorables, ami dévoué et fi-

« dèle. » (Cicéron, *plaidoyer pour Célius Rufus.*) Après avoir lu ce portrait de Catilina, monument remarquable de la prodigieuse flexibilité d'esprit de Cicéron, qui osera nier que chacun de ses traits ne puisse s'appliquer à Sylla et surtout à César? il n'en est pas un qui ne peigne avec la dernière exactitude le vainqueur de Pharsale et de Thapsus. Eh! qu'a-t-il manqué à Catilina pour devenir un grand homme, un empereur, un dieu? pour avoir à son service la phraséologie adulatrice des harangues pour Marcellus et pour Ligarius, et la plume approbative du correspondant de César? Il lui a manqué de n'être pas vaincu à Pistoie. En fait de conspiration, le succès seul fait la moralité de l'homme et de la chose. Qu'on lise dans Salluste la lettre noble et touchante de Catilina à Catulus, en faveur de son épouse, y reconnaîtra-t-on le langage d'un scélérat aussi profond qu'on nous le représente? Pour plus grand développement relativement à cette controverse historique, on peut consulter les préfaces et notes de la traduction de Salluste que nous avons donnée, et, qui fait partie de la *Bibliothèque latine française* de Panekoucke. D—R—R.

CATINAT (NICOLAS), maréchal de France, d'une famille originaire du Perche, fils du doyen des conseillers au parlement de Paris, naquit dans cette ville, le 1<sup>er</sup> septembre 1637. Il sentit de bonne heure qu'il n'aurait jamais les qualités nécessaires à un avocat, puisqu'il quitta le barreau pour les armes, après avoir perdu une cause dont la justice lui paraissait évidente. Il entra dans la cavalerie, chercha toute les occasions de se distinguer, et se fit, en effet, remarquer, en 1667, à l'attaque de la contrescarpe de Lille, par Louis XIV, qui lui donna une lieutenance dans le régiment des gardes. Les grades auxquels il s'éleva peuvent être remarquables par les actions d'éclat qu'il fit à Maëstricht, Besançon, Senef, Cambrai, Valenciennes, Saint-Omer, Gand, Ypres. Ayant été blessé à la bataille de Senef, il reçut du grand Condé ce billet honorable pour tous les deux : « Personne ne prend plus que moi d'intérêt à votre blessure ; il y a si peu de gens comme vous, qu'on perd trop quand on les perd. » Le roi, justement alarmé des dispositions du duc de Savoie, lui déclara la guerre, et envoya contre lui Catinat, nommé lieutenant général ; il gagna, le 18 août 1690, la bataille de Staffarde, et, le 4 octobre 1693, la bataille de la Marsaille, s'empara de la Savoie et d'une partie du Piémont, encourageant les soldats par son exemple, ajoutant à ses privations pour diminuer celles de son armée, et s'en faisant adorer par la bonhomie de ses manières et par cette gaieté qui abandonne rarement les Français au milieu des fatigues de la guerre. La relation qu'il envoya à la cour, après la victoire de Staffarde, était si honorable pour tous les officiers sous ses ordres, qu'on aurait pu croire que lui seul n'avait été pour rien dans cette mémorable action. Créé maréchal de France en 1693, il était encore en Piémont lorsqu'il en reçut la nouvelle ; il donna au courrier qui lui apporta le bâton de maréchal, un billet de 1,000 écus à toucher sur Paris ; car, quoiqu'il ne fût pas riche, il était fort

généreux ; mais ce courrier si bien récompensé n'avait fait que remplacer un gentilhomme tombé malade en chemin, et le gentilhomme prétendait que la gratification accordée par le nouveau maréchal lui appartenait de droit. Catinat, instruit de cette discussion par son homme d'affaires, répondit : « Qu'on donne 1,000 écus à chacun des deux. » Cette noblesse de procédés est d'autant plus admirable, que, pour l'exercer, il avait besoin d'une grande économie ; et cependant il avait fallu un ordre exprès du roi pour le forcer à accepter ce qu'en temps de guerre les généraux appellent le traitement du pays. Il aurait voulu qu'on s'attachât à se faire des partisans dans les contrées soumises par les armes ; cette douceur, ces ménagements que son caractère seul lui dictait, auraient été justifiés par la plus haute politique ; mais tant de modération à l'égard des vaincus n'entraînait pas dans les vues de Louvois, naturellement dur et inflexible. Catinat fut souvent obligé d'é luder l'entière exécution des ordres qu'il en recevait ; il arrivait au même résultat en se faisant aimer des peuples conquis, et rien ne lui fait peut-être plus d'honneur que cet article du gazetier de Hollande : « La province de Juliers a eu le bonheur que les troupes françaises fussent commandées par M. de Catinat ; si c'eût été tout autre, le pays entier aurait été brûlé. » A son retour du Piémont, il fut accueilli avec une distinction particulière par Louis XIV, qui, après l'avoir longtemps entretenu d'opérations militaires, lui dit : « C'est assez parler de mes affaires, comment vont les vôtres? — Fort bien, sire, répondit le maréchal, grâce aux bontés de Votre Majesté. » Le roi, se tournant vers ses courtisans, leur dit : « Voilà le seul homme de mon royaume qui m'ait tenu ce langage. » Cet homme unique, parce qu'il était content de son sort, avait une fortune si médiocre, qu'à la fin d'une campagne, il sollicita une gratification de 2,000 écus, ajoutant que, les autres années, cette gratification était de commodité ; mais que, pour l'année présente, elle était de nécessité. » Appelé en Flandre, il y montra la même activité qui l'avait distingué en Piémont, et prit Ath en 1697. Mis de nouveau à la tête de l'armée d'Italie, en 1701, il eut devant lui le prince Eugène, qui commandait pour l'Empereur. Ces deux rivaux étaient dignes de se mesurer ; mais l'armée impériale était à l'entière disposition du prince Eugène ; Catinat se trouvait enchaîné par les ordres de sa cour ; et, de plus, inquiet sur les dispositions secrètes du duc de Savoie, il manquait d'argent et de subsistances. Battu à l'affaire de Carpi, le 9 juillet, il fut obligé de se retirer, abandonnant tout le pays entre l'Adige et l'Adda. Il ne fut pas plus heureux au combat de Chiari, où Villeroi commandait en chef. Ralliant de nouveau les troupes après une charge infructueuse, Catinat répondit à un officier qui lui représentait qu'ils allaient tous à une mort inévitable : « Il est vrai, la mort est devant nous, mais la honte est derrière. » Les échecs qu'il recevait, et que, malgré ses avertissements, la cour ne voulait point attribuer aux perfidies du duc de Savoie, lui valurent une disgrâce ; ses vertus

étaient trop éclatantes pour ne pas lui faire des ennemis prêts à l'accabler au moment où le succès ne justifierait plus son élévation et son désintéressement. Louis XIV, qui, en lisant la liste des maréchaux de France, s'était écrié, au nom de Catinat : « C'est bien la vertu couronnée ! » n'avait pas senti que cette exclamation, si honorable pour celui qui en était l'objet, paraîtrait une injure pour beaucoup d'autres ; et c'est ainsi que les rois excitent souvent, sans le savoir, des haines auxquelles ils abandonnent ensuite ceux qu'ils ont voulu honorer ; mais Catinat n'avait pas son bonheur dans la faveur de la cour, et mettait la gloire d'être utile bien au-dessus du désir de commander ; il en donna la preuve, en consentant à servir sous le maréchal de Villeroi, qui fut envoyé pour le remplacer. « Je tâche d'oublier « ma disgrâce, écrivait-il à ses amis, pour avoir « l'esprit plus libre dans l'exécution des ordres du « maréchal de Villeroi. Je me mettrai jusqu'au cou « pour l'aider. Les méchants seraient outrés, s'ils sa- « vaient jusqu'où va mon intérieur à ce sujet. » Il mourut dans sa terre de St-Gratien, le 23 février 1712, âgé de 74 ans, sans avoir été marié. Philosophe dans la véritable acception du mot, religieux sans austérité, courtisan sans intrigues, négligeant sa fortune, et toujours prêt à donner, n'affectant rien, pas même de suivre ses goûts, car il paraissait dans les cérémonies avec des habits somptueux, quoique son usage fût d'être vêtu simplement. Il refusa, en 1703, d'être fait chevalier des ordres du roi, pour ne pas être obligé de renier ses aïeux. Il répondit à ceux de ses parents qui murmuraient de sa modestie dans cette circonstance : « Effacez-moi de votre généalogie. » Lorsqu'il paraissait à la cour, il se tirait toujours avec grâce des reproches que le roi lui faisait de ne pas s'y montrer plus souvent ; la sévérité de ses principes n'était rien à la noblesse de ses manières, et, comme il avait cultivé avec soin l'esprit qu'il avait reçu de la nature, il ne lui a manqué, pour écraser les courtisans jaloux de sa gloire, que de vouloir en prendre la peine. Des négociations importantes furent confiées à Catinat, qui les suivit avec beaucoup d'habileté. Il savait que Louvois ne l'aimait pas, et que Feuquières n'était placé auprès de lui par ce ministre que pour éclairer ses actions ; il l'employait cependant, parce qu'il le reconnaissait habile, et parce que c'était une grande habileté que de s'élever lui-même au-dessus de l'humeur et de la méfiance. Le caractère de Catinat est surtout admirable en ce que rien n'y est outré ; sa franchise, comme ses autres qualités, ne fit qu'ajouter à l'esprit de conduite qui lui était nécessaire pour s'élever et se maintenir. Des écrivains du 18<sup>e</sup> siècle ont essayé de le présenter comme un précurseur de cette philosophie qui a causé tant de troubles, sans réfléchir qu'il l'aurait repoussée, parce qu'elle portait tout à l'excès, et que l'excès en tout genre était l'opposé de son humeur. Il avait l'esprit éminemment juste, qualité moins commune qu'on ne l'imagine. Dans la faveur et dans la disgrâce, après une victoire comme à la suite d'une défaite, à Versailles ou dans sa terre de St-Gratien,

ce héros était toujours gai, calme et réfléchi ; cette disposition habituelle de son âme avait frappé jusqu'aux simples soldats, qui l'appelaient entre eux *le père la Pensée*. Le duc de la Feuillade le citait comme capable de remplir avec distinction les emplois en apparence les plus opposés : c'est que la justesse d'esprit s'applique avec un égal succès à toutes les parties élevées de l'administration ; et c'est avec raison que le maréchal de la Feuillade, qui n'était pas son ami, disait au roi que Catinat aurait été aussi bon ministre, aussi bon chancelier, qu'il était bon général. L'Académie française proposa, en 1774, pour sujet du prix d'éloquence, l'*Eloge de Catinat* ; ce prix fut remporté l'année suivante par Laharpe. L'abbé d'Espagnac obtint l'accessit ; Guibert et d'autres concoururent. Tous ces éloges furent imprimés en 1775, in-8°. Le marquis de Créqui est auteur d'une *Vie de Nicolas de Catinat, maréchal de France*, imprimée à Amsterdam en 1772, in-12, et à Paris en 1775, avec quelques changements, sous le titre de *Mémoires pour servir à la Vie de Nicolas de Catinat* (1).

F—E.

CATINAT (ABDIAS-MAUREL, dit), parce qu'il avait servi dans l'armée du maréchal de ce nom, était né au Caylas d'honnêtes cultivateurs protestants. Devenu l'un des chefs des camisards, il en fut un des plus braves, mais aussi le plus emporté et le plus barbare. Il n'épargna aucune église, ne fit grâce à aucun prêtre, et déploya dans tous les combats un courage féroce. Ses services furent d'ailleurs très-utiles à son parti. Ce fut lui qui le premier forma la cavalerie des mécontents avec des chevaux nomades connus sous le nom de *chevaux de Camargue*. Catinat fut aussi chargé d'étendre dans le Rouergue l'incendie qui embrasait les Cévennes, et d'aller aider à l'exécution des projets formés par le marquis de Miremont et par l'abbé de la Bourlie. Il s'était déjà rendu dans cette province, et le jour était pris pour une conflagration générale ; mais il n'eut pas la patience d'attendre le signal. Attaqué pendant qu'il incendiait une église, il fut accablé par le nombre, et obligé de chercher son salut dans la fuite. Revenu auprès de Cavalier (*voy. ce nom*), il l'accompagna à la conférence que ce chef eut à Nîmes avec le maréchal de Villars, sans vouloir néanmoins se soumettre aux mêmes conditions. Contraint, quelque temps après, à accepter l'amnistie, il passa en Suisse ; mais lorsque les puissances alliées songèrent à ranimer le feu de la révolte près de s'éteindre dans les Cévennes, il se laissa persuader par un agent de l'Angleterre de retourner dans son pays, et d'y réchauffer la guerre civile. Il fut un des principaux auteurs de la conspiration dont l'objet était de tuer Bavière et d'enlever le maréchal de Berwick. Lorsqu'elle se découvrit, Catinat se trouvait caché à Nîmes. Reconnu à la porte de la ville, d'où il cherchait à sortir, il fut saisi et conduit au

(1) Catinat avait laissé des *Mémoires* et une *Correspondance* qui ont été mis en ordre et publiés d'après les manuscrits autographiques et inédits conservés dans sa famille par M. Bern. le Bouyer de St-Gervais, ou plutôt par M. P.-R. Auguis, Paris, 1819, 3 vol. in-8°, avec gravures, portraits, fac-simile, cartes, plans, etc. D—R—R.

commandant de la province. « Je suis en France, « lui dit-il, par l'ordre de la reine d'Angleterre, et « le traitement qui me sera fait ici sera fait au ma- « réchal de Tallard à Londres. » Ce maréchal était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Hochstætt. Pour toute réponse à la menace de Catinat, Berwick l'envoya devant les tribunaux, qui le condamnèrent à être brûlé vif. Il subit son supplice dans un accès de rage, le 21 mai 1705. V. S—L.

CATINEAU-LAROCHE (PIERRE-MARIE-SÉBASTIEN), né à St-Brieuc, le 23 mars 1772, fit ses études à Poitiers. Des affaires d'intérêt, ou, suivant lui, le désir de fuir la révolution, l'ayant conduit à St-Domingue, sur la fin de 1791, il trouva cette colonie en feu, et, dans l'espoir d'opérer la réconciliation des partis qui s'entre-égorgaient, il publia un journal intitulé : *l'Ami de la Paix et de l'Union*; mais comme il y choquait les préjugés des colons, il fut dénoncé au club du Port-au-Prince, puis aux tribunaux, emprisonné, mis en jugement; et il n'échappa à une condamnation capitale que sur les impératives réclamations des agents du roi. Arrivé au Cap-Français, il fut témoin de l'incendie de cette ville, des massacres qui s'y commirent, et il eût été une des victimes, si, de dix-sept Français qui s'étaient réfugiés dans un édifice dépendant de l'hôtel du gouvernement, il n'eût été le seul qui parvint à se sauver. Dégoûté des révolutions et des guerres civiles, il se rendit aux États-Unis, puis en Angleterre, et vint, en 1797, à Paris, où il publia son *Vocabulaire portatif de la langue française*, in-16, réimprimé sous ce titre : *Nouveau Dictionnaire de poche de la langue française, avec la prononciation, composé dans le système orthographique de Voltaire*, 1802, in-8° (1). L'auteur, qui eut une imprimerie à Paris, de 1799 à 1804, fut éditeur de son livre qui, depuis, a eu cinq autres éditions à Poitiers, jusqu'en 1817. Un incendie ayant consumé son établissement où il n'employait que des orphelins tirés des hospices, il fut chargé par le gouvernement de coopérer à la rédaction de divers projets de réglemens sur la presse et sur les professions qui s'y rattachent. Il s'y prononça pour un examen préalable, c'est-à-dire pour une censure indulgente, impartiale, préférable peut-être, dans l'intérêt de la propriété littéraire et de la tranquillité publique, à cette prétendue liberté illimitée soumise à tant de lois contradictoires, à tant de persécutions arbitraires, à tant de confiscations ou d'amendes ruineuses. Ce fut dans ce but qu'il publia seul : *Réflexions sur la librairie*, 1807, in-8°; et avec M. Bonnet : *Observations et projet de décret sur la librairie*, 1808, in-4°, ouvrages qui contribuèrent à la création de la direction de la librairie. En 1809, Catineau fut secrétaire général des douanes en Autriche, et en 1810, il fut inspecteur général en Illyrie. Chef de bureau à l'administration de la librairie en 1811 et 1812, il eut mission du ministre de l'intérieur, dans les mêmes an-

nées, d'aller reconnaître en Italie, en Suisse et en Allemagne, l'état du commerce et de l'industrie comparativement à leur état en France. Ces voyages, ces recherches l'ayant mis à portée de remarquer les souffrances et le mécontentement des peuples alors sujets ou forcement alliés de la France, il osa, dans divers mémoires mis sous les yeux de Napoléon, faire entrevoir une coalition générale contre la France, et conseiller de laisser les nations conquises ou alliées s'administrer dans leur propre intérêt, et non pas dans celui du fisc impérial. A son retour, il s'aperçut que sa franchise avait déplu, car il resta sans fonctions à la fin de 1812. Toutefois, en 1813, il fut nommé secrétaire général du département de l'Aisne, dont il suppléa le préfet absent au commencement de 1814, pendant l'invasion des Russes et des Prussiens. Il obtint à la restauration la sous-préfecture de St-Quentin et le titre de commissaire du roi pour l'administration du canal de ce nom; il perdit sa sous-préfecture dans les cent jours, et la recouvra en mai et juillet 1815, par suite des révolutions politiques de cette époque; mais peu de temps après, cédant à son goût pour les voyages, il parcourut les États-Unis et quelques colonies anglaises et espagnoles. De retour en France, et attaché, en 1819, au ministère des affaires étrangères, il fut chargé, comme commissaire du roi, d'explorer la Guiane française, et de rechercher les moyens de la peupler et de la coloniser. A son retour, il publia le résultat de ses observations sous ce titre : *Notice sur la Guiane française, suivie des motifs qui font désirer que la colonisation projetée sur la Mana soit dirigée par une association en concurrence avec le gouvernement*, Paris, 1822. Dans ce compte rendu, Catineau a signalé les abus, les actes arbitraires qui ont nu à son progrès, à la prospérité de cette colonie; mais le plan qu'il y propose de la peupler avec des Français d'Europe, bien qu'adopté après une longue et vive discussion, n'a pas réussi, soit que l'auteur n'en eût pas prévni toutes les difficultés, soit que ceux qui en ont commencé l'exécution aient négligé ou incomplètement rempli les conditions qu'il avait indiquées comme indispensables pour le succès. Catineau-Laroche fut oublié durant quelques années; enfin on lui donna la croix de la Légion d'honneur, et on le nomma, en 1826, chef de division au bureau du commerce et des colonies auprès du ministre des finances, et en janvier 1828, il devint commissaire général au nouveau ministère du commerce, pour les renseignements à prendre dans les départements sur l'état du commerce et des manufactures. Mais il mourut à Paris, le 22 mai, des suites d'une attaque d'apoplexie et de paralysie. Catineau ne manquait ni d'instruction ni de talents; mais il était pointilleux et tracassier. Son amour-propre excessif et ses prétentions outrées expliquent assez les vicissitudes de sa fortune. — Étienne-Pierre-Julien CATINEAU, frère aîné du précédent, et né à St-Brieuc, en 1769, fut associé à son imprimerie, qu'il transporta depuis à Poitiers, où il a été aussi libraire pendant plusieurs années. Éditeur de *l'Annuaire pour l'année 1818*,

(1) L'auteur annonce que son dictionnaire contient plus de 5,000 mots, ou omis dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ou francisés depuis peu d'années.

et des *Petites Affiches de la Vienne*, il publia par livraisons, en 1822, in-8°, le *Procès du général Berton*. Accusé d'infidélité dans le compte rendu de cette affaire, et traduit devant la cour d'assises de Poitiers, il fut condamné par défaut, le 14 septembre, à un mois de prison et 4,000 francs d'amende, après avoir vu rejeter ses exceptions fondées sur ce que l'ouvrage incriminé n'était point périodique. Frappé d'apoplexie, il forma opposition, et la cause fut portée devant une autre série de la même cour d'assises, qui se déclara incompétente et condamna seulement Cateineau aux dépens. La cour suprême ayant cassé ces deux arrêts en mars 1825, et renvoyé l'affaire devant la cour d'assises de Limoges, Cateineau fut acquitté. Il a publié quelques mémoires relatifs à ce procès. En 1825, il inséra dans son journal un *éloge funèbre de Cochon, comte de l'Apparent*, rédigé par le fils de ce dernier. Poursuivi comme ayant fait l'apologie du régicide dans une phrase où il disait que l'ancien conventionnel, l'ancien préfet de la Vienne, promu par le roi, en 1821, au grade d'officier de la Légion d'honneur, avait laissé à ses enfants l'exemple d'une *vie honorable*, Cateineau fut condamné en police correctionnelle à trois mois de prison et 3,000 francs d'amende. Le procureur général Mangin, ayant interjeté appel *a minima*, la cour royale de Poitiers confirma simplement le jugement en première instance, le 24 août 1825. Cateineau, en entendant cet arrêt qui, en le condamnant, condamnait réellement un acte de l'autorité royale, éprouva une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui fit perdre entièrement la mémoire, et le laissa dans un état complet d'idiotisme et d'insensibilité jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après. Il est auteur et éditeur d'un *Dictionnaire français-italien et italien-français*, Paris, 1825, 2 vol. in-12.

A—T.

CATON (MARCUS PORCIUS), d'abord surnommé *Priscus*, et ensuite *Cato*, du moins *catulus*, qui, dans la langue des Sabins, désignait la sagacité d'esprit et une prudence naturelle. Ce surnom, extrêmement commun chez les Romains, semble aujourd'hui appartenir exclusivement à cette famille d'hommes illustres dont Marcus Porcius fut la tige, et il ne peut être prononcé sans rappeler l'idée des plus hautes vertus publiques et privées. Marcus Porcius naquit l'an 232 avant J.-C., à Tusculum, aujourd'hui Frascati. Son père, qu'il perdit jeune, était plébéen, et lui laissa pour tout bien une petite propriété, située dans le pays des Sabins, de tous les peuples d'Italie, les plus renommés par l'âpre sévérité de leurs mœurs. Ce modeste héritage, que Caton cultivait de ses propres mains, se trouvait près de l'habitation qu'avait construite Curius Dentatus, vainqueur des Samnites, des Sabins, de Pyrrhus, et trois fois illustré par les honneurs du triomphe. Lorsque Caton comparait cette chaumière et le petit nombre d'arpents qui l'entouraient, avec sa maison et avec sa terre, son économie lui paraissait de la prodigalité, sa sévérité de la faiblesse ; il réformait encore sa dépense, gourmandait la paresse de ses esclaves, et donnait lui-même l'exemple d'une

nouvelle ardeur pour le travail. L'époque de sa jeunesse fut celle des plus grands dangers que Rome eût jamais éprouvés : Annibal était en Italie. Caton fit ses premières armes au siège de Capoue, sous Fabius Maximus ; il avait alors dix-sept ans. Cinq ans après, il combattait sous le même général au siège de Tarente. Après la prise de cette ville, il se lia d'amitié avec Nêarque, philosophe pythagoricien, qui l'initia dans la sublime théorie de la sagesse, dont la pratique lui était déjà familière. La guerre terminée, Caton retourna cultiver sa terre ; mais, instruit dans les lois, parlant avec facilité, il allait de grand matin dans les petites villes voisines, donnant des consultations, et plaidant les causes de tous ceux qui imploraient son appui. Valérius Flaccus, noble et puissant dans Rome, habitait une terre située près du petit domaine de Caton. Témoin des vertus et des talents que déployait ce jeune homme dans le cercle étroit où le sort l'avait placé, il devina ce qu'il pouvait devenir, l'invita chez lui, rechercha son amitié, et lui proposa d'aller demeurer à Rome, où il l'aiderait de son crédit. Ce n'était plus le temps où le peuple romain arrachait aux travaux rustiques ceux qu'il plaçait à la tête des armées et dans le sénat. Un petit nombre de familles, illustres depuis longtemps par les services qu'elles avaient rendus à la république, et possédant de grandes richesses, étaient maîtresses de tous les suffrages, de toutes les dignités ; et à cette époque, il faut l'avouer, les chefs de ces familles méritaient ces préférences. On distinguait parmi eux Scipion, qui devait triompher de Carthage ; Servilius Galba, qui asservit les Lusitaniens ; Quintus Flaminius, qui dompta la Macédoine et la Grèce. Caton était ce qu'on appelait alors un *homme nouveau*, d'un nom obscur, et sans fortune ; mais à peine se fut-il montré, que cette éloquence, qu'on osa depuis comparer à celle de Démosthène, que cette austérité de mœurs et cette énergie de caractère, qui n'ont jamais été surpassées, le firent remarquer. Dans les tribunaux, comme dans les assemblées du peuple, il réalisait la belle définition que lui-même a donnée de l'orateur et que Quintilien nous a conservée : « l'homme de bien, savant dans l'art de bien dire. » Mais c'était dans les camps plutôt qu'à la tribune qu'il aspirait à se distinguer. Il fut nommé tribun militaire à l'âge de trente ans, et envoyé en Sicile, vers l'an 202 avant J.-C. L'année d'ensuite, nommé questeur, ou trésorier de l'armée que Scipion devait conduire en Afrique, Caton voulut user des droits de sa charge pour réformer les dépenses du général en chef ; mais Scipion ne le permit pas, et lui répondit « qu'il entendait rendre compte aux Romains des victoires qu'il remporterait, et non de l'argent qu'il aurait dépensé. » Tel fut entre ces deux hommes illustres le commencement d'une rivalité et d'une haine qui ne s'éteignirent qu'avec leur vie. Caton revint à Rome, et dénonça ce qu'il appelait les prodigalités de Scipion. Le vieux Fabius Maximus, soutien de l'antique austérité, appuya la dénonciation. Des tribuns du peuple furent envoyés en Sicile ; Scipion leur montra ses préparatifs et tous les présages de

ses succès futurs : il fut absous ; mais Caton n'en acquit pas moins auprès du peuple cette influence qu'obtint toujours celui qui, dans une république, se montre jaloux d'économiser les revenus de l'État. Cinq ans après avoir passé par la charge d'édile, Caton fut nommé préteur, et le gouvernement de Sardaigne lui échut par le sort. Son austère tempérance, son intégrité et sa justice sévère le firent encore plus remarquer dans ce gouvernement qu'à Rome même, parce que son administration formait un plus grand contraste avec la conduite de ceux qui l'avaient précédé. Ce fut dans cette île qu'il fit connaissance avec le poëte Ennius, et qu'il apprit de lui la langue grecque. A son retour il l'amena à Rome, et Cornelius Népos déclare qu'on doit lui en savoir plus de gré que de la plus grande victoire qu'il aurait remportée sur les Sardes. Enfin Caton parvint au consulat l'an 195 avant J.-C., et, pour comble de faveur, on lui donna pour collègue son ami Valérius Flaccus, qui avait été son protecteur. Une affaire singulière, et en apparence futile, attirait l'attention de Rome entière, et semblait la distraire de la guerre avec Antiochus, des incursions des Gaulois, et de la révolte de l'Espagne. Lors de la seconde guerre punique, Oppius avait fait passer une loi qui défendait aux dames romaines d'employer plus d'une demi-once d'or à leur usage, de porter des habits de diverses couleurs, etc. On demandait l'abolition de cette loi de circonstance, nommée *Oppia*. Le Capitole était rempli d'une foule de peuple divisé sur cette affaire. Les femmes sortaient de leurs maisons, accouraient des bourgs voisins, se répandaient dans les rues, suppliaient les consuls, les préteurs, tous les magistrats, de leur être favorables. Elles remplissaient la place publique, lorsque l'inflexible Caton s'avança pour prononcer, en faveur de la loi, une belle harangue que Tite-Live a rapportée ; mais l'éloquence du tribun Valérius qui demandait l'abrogation de la loi, et plus encore peut-être l'importunité et les séductions des Romaines, l'emportèrent sur l'influence de Caton, et la loi *Oppia* fut révoquée. Caton partit aussitôt pour l'Espagne citérieure, qui avait secoué le joug. Son premier soin, en arrivant à l'armée, fut de renvoyer à Rome toutes les provisions qu'on avait amassées, et il dit à ses soldats : « La guerre doit nourrir ceux qui la font. » Avec de nouvelles recrues, dont il sut faire des troupes excellentes, il remporta de nombreuses victoires, soumit la province aux Romains, fit démanteler toutes les villes, et ramena son armée en Italie, où il obtint les honneurs du triomphe. Tite-Live a décrit les événements de cette guerre remarquable, avec sa clarté et son éloquence ordinaires ; mais à ses yeux, comme à ceux de Caton, toutes les actions qui sont dans l'intérêt de Rome sont dignes de louanges. Sous la plume d'un historien moderne, Caton serait justement accusé de perfidie à l'égard des alliés, et de férocité envers les vaincus. Avide de rendre à sa patrie des services signalés, Caton est à peine descendu de son char de triomphe, qu'il quitte la toge consulaire, endosse la cuirasse de lieutenant, et accompagne Sempronius en Thrace. Il se

met ensuite sous les ordres du consul Manius Aclilius, pour aller combattre Antiochus et porter la guerre dans la Thessalie. Par une marche hardie, il franchit avec une partie de ses soldats le Callidrome, un des sommets les plus escarpés du passage des Thermopyles, et décide ainsi le succès de la bataille. Le consul, aussitôt après et dans l'excès de son enthousiasme, l'embrasse et s'écrie, en présence de toute l'armée, qu'il n'est ni dans son pouvoir, ni dans celui du peuple romain, de décerner à Caton des récompenses égales à son mérite. Il le choisit ensuite pour aller à Rome annoncer cette victoire, qui eut lieu l'an 189 avant J.-C. Ce fut sept ans après que Caton se mit sur les rangs pour obtenir la plus honorable et la plus redoutée de toutes les magistratures, celle de censeur. Sa demande porta l'effroi dans le parti des nobles ; ils réunirent tous leurs efforts pour l'écartier ; mais des circonstances particulières le favorisaient. Les conquêtes en Asie avaient introduit à Rome des semences de luxe qui effrayaient les amis des bonnes mœurs. La conspiration des bacchanales, qu'on en regardait comme l'effet et le résultat, avait jeté dans toutes les âmes une terreur qui n'était pas encore dissipée : un remède vigoureux et prompt paraissait nécessaire. Aussi Caton ne sollicitait pas les suffrages du peuple comme les deux Scipion et ses autres concurrents, Publius Lucius et Cnéius Manlius ; il ne demandait pas, il s'offrait ; il ne priait pas, mais il grondait et menaçait d'avance. Encore semblait-il ne pas laisser le choix de son collègue ; il fallait lui donner Valérius Flaccus ; ce n'était qu'avec lui qu'il pouvait réformer les désordres et ramener la pureté des mœurs antiques. Il fut élu, ainsi que celui qu'il demandait, et, dans cette circonstance, le peuple romain ne parut pas seulement le choisir, mais lui obéir. Cette censure fut remarquable par son extrême sévérité, et attira à Caton des ennemis qui le poursuivirent pendant toute sa vie. Il priva de la dignité de sénateur Lucius Quintus Flaminius, personnage consulaire, pour un trait de férocité dont il s'était rendu coupable. Manilius, qui était sur les rangs pour être nommé consul l'année suivante, fut aussi expulsé du sénat, pour avoir embrassé sa femme d'une manière indécente en présence de sa fille. Il ôta le cheval à Scipion l'Asiatique. Par cette dernière rigueur, Caton fut accusé d'avoir cherché à satisfaire sa vieille haine contre Scipion l'Africain. Des clameurs universelles s'élevèrent, lorsque ce rigoureux censeur entreprit de réformer le luxe et les gains des administrateurs des deniers publics. Il n'en usa pas moins de l'autorité que les lois lui accordaient pour opérer toutes les réformes qui lui parurent salutaires, et il obtint l'approbation universelle pour son administration pendant sa censure. Lorsqu'elle fut terminée, on lui décerna une statue dans le temple de la Santé, avec une inscription honorable. Il semblait faire bien peu de cas de cet honneur, et répondit à quelqu'un qui, avant cette époque, lui disait qu'on avait élevé des statues à des personnages peu remarquables et même inconnus, tandis qu'on ne lui en avait dressé aucune : « J'aime

« mieux, dit-il, qu'on demande pourquoi on n'a pas accordé de statue à Caton, que par quelle raison « il en obtint une. » Caton n'aimait pas la flatterie ; mais il trouvait bon, quand on avait fait de grandes actions, qu'on se plût à les vanter ; aussi n'était-il rien moins que modeste. Il disait que les sénateurs, dans les circonstances difficiles, avaient coutume de jeter les yeux sur lui, comme les navigateurs sur le pilote, quand le vaisseau était battu par la tempête ; et il rappelait avec complaisance que le sénat remettait à un autre temps les affaires importantes, quand il n'était pas présent ; ce que d'autres que lui, dit Plutarque, témoignent avoir été véritable. Quand il voulait excuser quelqu'un qui avait manqué à son devoir, il se contentait de dire : « Est-ce donc un « Caton ? » La postérité a rendu le même témoignage à sa vertu et l'exprime encore de la même manière. Sa vie politique fut un long combat. Il accusait sans cesse et avec acharnement, et il fut accusé de même. Tite-Live, plein d'admiration et de respect pour cet illustre personnage, et qui, dans le portrait qu'il en a tracé, déploie toutes les ressources de son beau talent, ne déguise pas cependant qu'il fut soupçonné d'avoir suscité contre Scipion l'Africain l'accusation qui força ce grand homme à la retraite, et que ce fut d'après ses poursuites que Scipion l'Asiatique fut condamné pour crime de péculat ; qu'il se vit dépouillé de ses biens, et qu'il eût été traîné en prison, sans la généreuse intervention de Tiberius Gracchus. Quant à Caton, accusé jusqu'à quarante-quatre fois, il fut toujours renvoyé absous. Il avait quatre-vingts ans lorsqu'il se vit forcé de se justifier pour la dernière fois. Le début du plaidoyer qu'il prononça dans cette occasion a quelque chose de sublime dans sa simplicité. « Romains, dit-il, il est bien difficile de rendre « compte de sa conduite devant les hommes d'un « autre siècle que celui où l'on a vécu. » Le dernier acte de sa vie politique fut son ambassade en Afrique, où on l'envoya juger le différend qui s'était élevé entre les Carthaginois et le roi Massinissa : ce voyage est célèbre, parce qu'on attribue à cette circonstance la destruction de Carthage. En effet, frappé de la manière dont cette rivale de Rome avait réparé ses pertes, il ne prononçait plus depuis un seul discours au sénat, sur quelque sujet que ce fût, sans le terminer par ces mots : « Il faut détruire « Carthage. » Scipion Nasica, qui était d'un avis contraire, terminait tous les siens en disant : « Mon « avis est qu'il faut laisser subsister Carthage. » Caton, si économe des revenus publics, ne méprisait pas les richesses, et n'était pas négligent, ni même très-serupuleux sur les moyens d'en acquérir. Sévère jusqu'à la dureté envers ses esclaves ; il leur vendait presque la liberté de cohabiter avec leurs femmes. Il connaissait toutes les ressources de l'agriculture, et savait s'en prévaloir pour augmenter son patrimoine. Ce moyen ne lui paraissant pas assez rapide, il y joignit les spéculations commerciales et financières, et le prêt à gros intérêt afin de soustraire, disait-il, une partie de sa fortune à l'influence de Jupiter. Sa conversation était alternativement

gaie, sévère et sentencieuse, semée de maximes et de sarcasmes. Dans les derniers temps de sa vie, il aimait, lorsqu'il était à sa campagne, à réunir à dîner chez lui ses voisins, et il se montra moins austère dans son régime et plus enclin aux plaisirs de la table ; c'est à quoi Horace fait allusion dans ces vers :

Narratur et prisci Catonis  
Sæpe mero caluisse virtus.

Il fut bon mari, et disait qu'il mettait cette qualité au-dessus de celle de bon sénateur. Sa première femme était noble et peu riche ; il n'en eut qu'un seul enfant, et la conduite de Caton dans l'éducation de ce fils, qui a été décrite en détail et avec beaucoup d'intérêt par Plutarque, offre le modèle le plus parfait d'un excellent père et d'un habile instituteur. Ce fils épousa la fille de Paul Émile, sœur du second Scipion l'Africain. Il demeurait chez son père après son mariage. Caton, veuf alors, avait, malgré son grand âge, une jeune esclave qui le soir se rendait secrètement dans sa chambre. Un jour, elle eut l'audace de faire parade de la faveur dont elle jouissait auprès de son maître, et de passer de manière à se faire remarquer devant la chambre à coucher des jeunes époux. Le lendemain, la froide réserve et la pudeur silencieuse du fils apprirent au père que ce mystérieux commerce était découvert, et le déterminèrent à épouser en secondes noces la fille de Solonius, son secrétaire, dont il eut un fils nommé, à cause de sa mère, *Caton le Solonien*, qui fut l'aïeul de Caton d'Utique. Son premier fils, dont il va être question dans l'article suivant, mourut avant lui. Marcus Porcius Caton termina sa vie l'an 147 avant J.-C., un an après son retour d'Afrique, cinq ans avant la destruction de Carthage, à l'âge de 85 ans (et non de 90, comme Plutarque et Tite-Live l'ont dit par erreur). On le nomme souvent *Caton l'Ancien*, ou *Caton le Censeur*, pour le distinguer de ses fils et petits-fils. Plutarque nous apprend qu'il était roux, et qu'il avait les yeux bleus. Sa santé fut toujours inaltérable, et l'austérité de sa vie, sa patience invincible dans les travaux, son héroïque fermeté dans les périls supposaient en quelque sorte, dit Tite-Live, un corps et une âme de fer, que l'âge, à qui tout cède, ne fit jamais fléchir. Il écrivit un grand nombre d'ouvrages, presque tous dans sa vieillesse, et il n'y a rien, observe un ancien, d'utile au peuple romain qu'il n'ait su, qu'il n'ait enseigné. Ses écrits sont : 1° *de Re rustica*, traité d'agriculture adressé à son fils, le seul des ouvrages de l'auteur qui soit parvenu jusqu'à nous ; encore plusieurs critiques doutent-ils que celui qui nous reste sous son nom soit celui qu'il avait composé (1). On le trouve dans le recueil

(1) Ce doute nous paraît peu fondé. Ce traité, à la vérité, a beaucoup souffert des injures du temps ; le commencement et la fin manquent, l'ordre des matières semble même avoir été interverti ; mais l'antiquité du style et les préceptes de cette sévère économie, si bien d'accord avec le caractère connu de Caton, portent à croire qu'il est véritablement de lui. Il y recommande de vendre les esclaves qui sont devenus incapables de servir, soit par l'âge, soit par les maladies ; et non-seulement le bon Plutarque le blâme avec

des *Scriptores Rei rusticæ*, dont la première édition est celle de Venise, Nic. Jenson, 1472, in-fol. ; la meilleure est celle de Schneider, Leipsick, 1794-97, 4 t. ou 7 vol. in-8°, ou celle de Deux-Ponts, 1787, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage a été imprimé séparément avec des notes de Philippe Beroaldo, Bologne, 1604 ; avec des notes d'Ausone de Popma, et de Jean Meursius, Leyde, 1590, in-8°, etc. Saboureux de la Bonneterie l'a donné en français dans sa *Traduction d'anciens ouvrages latins relatifs à l'agriculture*, etc., Paris, 1771-74, 6 vol. in-8°. 2° Oraisons, discours ou plaidoyers prononcés pendant tout le cours de cette longue vie, et recueillis dans sa vieillesse. Il en existait encore cent cinquante du temps de Cicéron, qui, dans ses entretiens de *Claris Oratoribus* (c. 6), en porte le jugement suivant : « Je ne considère « Caton ni comme citoyen, ni comme sénateur, ni « comme général d'armée ; il s'agit de l'orateur. « Que de dignité quand il loue, que d'austérité quand « il blâme ! que de finesse dans ses pensées, que de « délicatesse dans ses paroles et ses instructions ! « Plus de cent cinquante oraisons qui nous restent « de lui (c'est tout ce que j'en ai pu découvrir jus- « qu'à présent) sont remarquables par l'intérêt du « sujet et la manière dont elles sont traitées. Qu'on « choisisse encore parmi elles ce qu'il y a de plus « digne d'estime, et l'on y trouvera toutes les beau- « tés de l'éloquence (1). Son style est trop vieux, et « ses termes quelquefois barbares ; mais arrangez « les mots, rendez-les nombreux, ce que les pre- « miers Grecs n'ont pas toujours fait, et vous « ne trouverez personne au-dessus de Caton. » Il ne nous reste rien de ces discours de Caton. 3° Les *Origines ou Histoires et Annales du peuple romain*, en 7 livres, ouvrage précieux que Caton termina peu de mois avant sa mort, qui est souvent cité par les historiens de l'antiquité, mais que le temps nous a aussi ravi. Le 1<sup>er</sup> livre renfermait l'histoire de Rome sous les rois ; le second exposait la naissance, le commencement de chaque ville d'Italie, et c'est apparemment par cette raison qu'il

raison d'avoir mis en pratique cette maxime barbare, mais il semble ne pouvoir lui pardonner d'avoir vendu en Espagne le cheval qui lui avait servi à faire la guerre, afin d'épargner la dépense qu'il lui en aurait coûté pour le ramener. Après avoir commencé par quelques détails sur les libations, les sacrifices et la médecine, l'auteur du traité de *Re rustica* passe à la description des instruments aratoires, et traite ensuite de la culture des champs, de celle de la vigne, de l'olivier, des arbres fruitiers ; il parle des différentes espèces de greffes et de marcottes. On voit qu'il avait des notions assez justes sur les assolements et les prairies artificielles ; il ne néglige pas les objets de pur agrément, et il fait l'énumération des plantes odorantes, ou des fleurs agréables dont il veut que le jardin soit formé. (Nous avons fait usage ici d'une analyse plus étendue de ce traité par M. du Petit-Thouars, que ce savant botaniste a bien voulu nous communiquer en manuscrit.)

(1) Son traité de l'éloquence ne nous est connu que par deux passages ; c'est probablement le plus ancien traité de ce genre qui ait été composé en latin. Le rhéteur Julius Victor, publié par le savant Ange Mai, nous a conservé le premier passage : *Rem tene, verba sequentur* qu'Horace a paraphrasé :

Verbaque provisam rem non invita sequentur.

L'autre passage est cette belle définition de l'orateur que Quintilien, désespérant de rien trouver qui y fût comparable, s'est empressé d'adopter : *Sit ergo nobis orator quem instituimus, is qui a M. Catone finitur, vir bonus dicendi peritus.*

D—R—R.

avait donné à l'ouvrage entier le titre d'*Origines*. Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> livres étaient l'histoire de la première et de la seconde guerre punique. Dans les derniers livres, il racontait les autres guerres des Romains, et surtout celles d'Espagne. Les divers fragments du livre des *Origines*, épars dans les auteurs anciens, se trouvent réunis à la fin de plusieurs éditions de Salluste. On les a imprimés séparément, Paris, 1588, in-8°, avec les scolies de Riceboni, Venise, 1568, in-8° ; avec un commentaire de Jean Annius, Paris et Wittenberg, 1612, in-8° ; dans l'édition de Jean Meursius, de *Re rustica*, etc. 4° Un livre sur l'art militaire : Ausone de Popma en a commenté les fragments qui nous restent. (*Voy. Végèce*, liv. 1, c. 8.) (1) 5° Un livre sur l'éducation des enfants (*voy. les notes de Pontanus sur le Songe de Scipion*, liv. 1<sup>er</sup>, c. 6) (2). 6° Des préceptes sur les mœurs, en prose et non en vers. 7° Des apophtegmes. 8° Un traité de médecine renfermant le détail des traitements employés par Caton dans les maladies de son fils, de ses domestiques, de ses esclaves. 9° Des lettres citées par Pline, Festus, Priscianus. 10° Des livres de questions épistolaires (citées par Aulu-Gelle, liv. 7, c. 20). Plutarque a écrit une vie de Caton ; Cornélius Népos en avait aussi composé une, à la prière d'Atticus ; mais il ne nous en est parvenu qu'un très-court extrait (3), fait, ainsi que les autres vies qui portent le même nom, par Emilius Probus, grammairien du 6<sup>e</sup> siècle. C'est dans Tite-Live qu'on trouve les meilleurs et les plus nombreux renseignements sur la vie publique de cet homme célèbre. Cicéron l'a mis en scène d'une manière intéressante dans son traité de *Senectute*. On a imprimé à part *Vita Catonis ex Plutarcho, per Petrum Nannium*, Louvain, 1540. Théodore de Bèze a fait une tragédie latine intitulée *Caton le Censeur*.

W—R.

CATON (MARCUS) avait été instruit par son père dans les lettres, les lois et les exercices du corps. Plutarque raconte que ce fut Caton le Censeur qui apprit à son fils à lancer un javelot, à faire des armes, à monter à cheval, à passer une rivière à la nage dans les endroits les plus rapides. Cet excellent père avait écrit pour lui des histoires de sa propre main, et en gros caractères. Il évitait en sa présence toute parole qui aurait pu blesser le plus légèrement la pureté des mœurs. Ces soins ne furent pas perdus. M. Porcius Caton, le fils, devint un homme également distingué par ses vertus civiles et militaires. Dans une bataille contre Persée,

(1) On ne sait pas exactement quel était le titre de cet ouvrage. Aulu-Gelle et les autres grammairiens disent toujours de *Re militari*. D—R—R.

(2) Il ne paraît pas bien prouvé que Caton ait composé un traité sur ce sujet. La remarquable sollicitude avec laquelle il veillait sur l'éducation de son fils avait engagé Varron à intituler un traité sur l'éducation des enfants : *Cato, sive de liberis educandis*, ce qui a donné lieu à la méprise de Pontanus, qui, en lisant ces mots dans Varron, s'est empressé de grossir la liste des ouvrages de Caton. Cette faute a été copiée par une foule d'autres érudits ; mais elle a été relevée par M. Leclerc, dans son cours d'éloquence latine à la faculté des lettres (année 1854).

D—R—R.

(3) A la réserve cependant de celle d'Atticus, qui nous est parvenue tout entière.



roi de Macédoine, l'an de Rome 584, après avoir fait des prodiges de valeur, il perdit malheureusement son épée, qui lui échappa de la main. Inconsolable de cet accident, il parcourt les rangs, rassemble autour de lui une troupe de jeunes gens intrépides, et retrouve enfin son épée sous un monceau d'armes et de cadavres. Il épousa Tertia, fille de Paul Emile, et sœur du second Scipion l'Africain, et mourut étant préteur, l'an de Rome 600 (avant J.-C. 132). Quoique profondément sensible à cette perte, le vieux Caton la supporta philosophiquement et sans interrompre un moment son application aux affaires de la république. Toujours ennemi du faste, et fidèle à son système d'économie, il ne fit que des funérailles modiques à ce fils bien-aimé, à la vertu duquel il a rendu témoignage dans ses écrits. Caton le fils avait écrit un commentaire sur le droit civil, qui a été cité par le jurisconsulte Paul, par Festus et par Aulu-Gelle. Il nous en reste des fragments publiés par Meursius. — *Caius Porcius CATON*, fils du précédent, était consul l'an de Rome 638. Il fut le premier général romain qui eut à combattre contre les Scordisques, par lesquels son armée fut entièrement détruite. L'année suivante, C. Porcius Caton eut le gouvernement de la Macédoine. A son retour à Rome, il fut accusé et condamné en vertu de la loi Manilia, pour cause de concussion. Cette condamnation est remarquable par sa sévérité. La somme détournée ne s'élevait qu'à 18,000 sesterces (environ 5,681 fr.); l'accusé était un personnage consulaire, petit-fils de Caton le Censeur et de Paul Emile, vainqueur de Persée. Cependant il fut condamné. La vertu politique existait donc encore à Rome à cette époque. Peut-être aussi voulut-on punir dans Caton le général inhabile et malheureux. C. Caton se retira à Tarragone, en Espagne. C'était un médiocre orateur. Cicéron parle de ce personnage dans sa 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> *Verrine* et dans son plaidoyer pour Corn. Balbus. — *M. Porcius CATON*, frère du précédent, fut consul quatre ans avant son frère, l'an de Rome 636. Il mourut la même année en Afrique. Il a laissé un recueil d'oraisons qui a été souvent cité par les anciens, et souvent confondu avec celles de son illustre aïeul. Priscus cite de Caton Népos une action de grâces au peuple, pour n'avoir point voulu abroger une loi qu'il avait fait porter. — *M. Porcius CATON*, fils du précédent et arrière-petit-fils de Caton le Censeur, mourut dans les Gaules. — *M. Porcius CATON*, surnommé *Solonius*, était fils de Caton le Censeur, qui l'avait eu de sa seconde femme. Il prit ce surnom de son aïeul paternel, qui s'appelait Solonius. Il mourut préteur, laissant deux fils, L. Porcius Caton, dont l'article suit, et M. Porcius Caton : il fut l'aïeul de Caton d'Utique. — *L. Porcius CATON* exerça le consulat, l'an de Rome 665, avec Cn. Pompeius Strabon, pendant la guerre sociale. L'année précédente, il avait vaincu en bataille rangée les Toscans révoltés; mais comme il attaquait leur camp auprès du lac Fucin, il fut tué, et donna par sa mort la victoire aux ennemis. L'historien Orose attribue cette mort au jeune Marius, qui voulut punir C. Porcius Caton de s'être vanté

d'avoir, avec les mêmes troupes que le vieux Marius avait commandées l'année précédente, fait de plus grandes choses que lui. Ce mot lui coûta cher; et dans le tumulte du combat, un coup perdu, mais qui partait de l'armée romaine, le renversa mort aux pieds des retranchements ennemis. Au surplus le jeune Marius ne prouva que trop dans la suite qu'il était capable du crime que Paul Orose lui impute. Dion Cassius attribue la mort de Caton à l'irritation de ses soldats, qui ne pouvaient supporter ses manières hautaines. W—R et D—R—R.

*CATON* (*MARCUS PORCIUS*), surnommé d'*Utique*, du lieu où il mourut, était arrière-petit-fils de Caton le Censeur, dont il offrit de nouveau les talents et les vertus. Il naquit l'an 95 avant J.-C. Peu de temps après sa naissance, il perdit son père et sa mère, et fut élevé, avec ses sœurs et son frère du côté maternel, dans la maison de son oncle Livius Drusus. Dans son enfance, Caton montra une maturité de jugement et une inflexibilité de caractère bien au-dessus de son âge. Sarpédon, son précepteur, se trouvait forcé de le mener quelquefois chez Sylla, qui était ami de Livius Drusus : c'était l'époque des affreuses proscriptions de ce dictateur. Le jeune Caton, âgé alors de quatorze ans, vit avec horreur les têtes de plusieurs nobles victimes qu'on apportait dans la maison de Sylla : frappé de la tristesse profonde et des soupirs étouffés de ceux qui étaient témoins de ce spectacle, il demanda à son précepteur pourquoi ils ne tuaient pas ce tyran. « C'est, dit Sarpédon, parce qu'on le craint encore plus qu'on ne le hait. — Donnez-moi donc une épée, répliqua le jeune Caton, pour que je le tue, et que je délivre mon pays de la servitude. » Sarpédon emmena sur-le-champ son élève, et le surveilla de près. L'amitié de Caton pour Cæpion, son frère du côté maternel, s'annonça dès son enfance, et s'accrut avec les années. A vingt ans, ils ne s'étaient pas encore quittés; ils n'avaient jamais fait un seul repas l'un sans l'autre; à la ville comme à la campagne, on les voyait toujours ensemble. Cæpion était un homme sobre, tempéré, et très-réglé dans ses mœurs, et lorsqu'on lui en faisait compliment, il répondait : « Cela est vrai, je suis ainsi en comparaison de beaucoup d'autres; mais quand je me compare à mon frère Caton, il me semble que je ne suis qu'un Sippius. » (Ce Sippius était célèbre par sa vie molle et efféminée.) Caton fut nommé prêtre d'Apollon : alors sa fortune, après le partage fait avec son frère, se montait à 560,000 livres de notre monnaie. Il se lia avec Antipater de Tyr, stoïcien, et resta toute sa vie attaché à la secte de ce philosophe, la seule qui pût s'accorder avec l'austérité de ses principes. Il chercha à épouser Lépida, et déjà il l'avait fiancée; mais Métellus Scipion, qui venait de renoncer à cette femme après l'avoir demandée en mariage, se voyant près de la perdre, revint à elle, et réussit dans sa recherche. Le jeune Caton en fut tellement piqué, qu'il composa une satire contre son heureux rival. Il épousa peu après Atilia, fille de Soranus, et ce fut (suivant Plutarque) la première femme qu'il connut. Les

tribuns du peuple voulaient abattre une colonne de la basilique bâtie par Caton le Censeur, qui les gênait pour donner leurs audiences. Caton prétendit qu'ils n'en avaient pas le droit, leur intenta un procès, et le gagna. Ce fut la première fois qu'il parla en public, et il eut occasion de faire remarquer dès lors cette éloquence nerveuse et véhémence, depuis si redoutable aux factieux. Il fit ses premières armes dans la guerre de Spartacus, comme simple volontaire, avec son frère Cæpion, qui commandait en qualité de tribun militaire. Caton se distingua tellement par sa bravoure, que le préteur Gellius voulut lui décerner le prix d'honneur; mais Caton, mécontent de la manière dont la campagne avait été conduite, refusa ce prix, en disant qu'il ne s'était rien fait dans cette guerre qui méritât une pareille distinction. Il fut envoyé ensuite en Macédoine comme tribun militaire. Là, il apprit que son frère Cæpion était tombé dangereusement malade à Aenos (aujourd'hui Éno) en Thrace; il s'embarqua malgré les dangers de la tempête auxquels il faillit succomber; mais il n'arriva que peu d'instants après la mort de Cæpion. Alors toute sa fermeté stoïque l'abandonna; il se jeta sur le corps inanimé de son frère, le fit envelopper dans les draps les plus somptueux, lui fit dresser un magnifique bûcher, sur lequel on brûla les plus précieux parfums. Enfin il lui fit construire sur la grande place d'Éno un monument en marbre de Paros, qui coûta 57,000 livres de notre monnaie. Le sensible Plutarque même blâme Caton de s'être trop abandonné à sa douleur, et de ne s'être pas comporté dans cette circonstance comme il convenait à un philosophe. Le temps de son commandement étant expiré, Caton fit un voyage en Asie, et, en passant à Éphèse, il fut reçu avec les plus grandes marques d'estime et de respect par Pompée, qui cependant se vit avec plaisir délivré, par son départ, d'un témoin aussi sévère de ses actions. Caton ramena avec lui à Rome le philosophe stoïcien Athénodore, surnommé *Cordilion*, qu'il s'attacha, et qui ne le quitta plus. Il disait que c'était ce qu'il avait rapporté de plus précieux de son voyage. Il demanda ensuite la charge de questeur, et l'obtint. On avait coutume de ne solliciter cette place que parce qu'elle donnait entrée au sénat, et préparait l'accès aux honneurs: comme les fonctions en paraissaient pénibles et sans gloire, on les abandonnait aux greffiers et aux commis, qui s'enrichissaient aux dépens de l'État. Caton réforma tous ces abus, et fit rentrer dans le trésor public des sommes considérables qui étaient dues. Enfin il eut le courage d'attaquer les agents de la tyrannie de Sylla, et de les forcer à rendre l'argent qu'ils avaient reçu pour prix de leurs forfaits; il en poursuivit ensuite plusieurs devant les tribunaux comme homicides, et parvint à les faire condamner. Son zèle et son intégrité durant la questure lui attirèrent à un tel point l'admiration et l'amour des Romains, que, le dernier jour de sa magistrature, il fut conduit jusqu'à sa maison par toute l'assemblée du peuple. Tel était dès lors la célébrité de sa vertu, qu'un avocat, vou-

lant prouver qu'une cause ne pouvait être décidée par la déposition d'un seul témoin, dit: « Le témoignage d'un seul homme est insuffisant, quand ce serait celui même de Caton. » Aux jeux de Flore donnés par l'édile Messius, Caton se trouvait présent au spectacle. Par respect pour lui, on n'osa point demander que les danseuses se déshabillassent pour danser toutes nues, comme c'était l'usage dans ces sortes de jeux. Ceci produisit un léger mouvement dans l'assemblée. Caton, en ayant appris la cause de Favonius son voisin, sortit aussitôt pour ne pas priver les spectateurs de leurs amusements ordinaires. Il reçut, en se retirant, les applaudissements de tout le peuple, qui, pour lors, rappela sur le théâtre l'ancienne licence des scènes. Caton eût bien voulu, après sa questure, se donner quelque repos, mais les troubles civils ne le permirent pas. Les causes qui avaient porté Sylla à la dictature et son exemple avaient rendu impossible le maintien de l'ancienne constitution: la chute n'en était retardée que par la lutte des prétentions rivales. Plusieurs ambitieux aspirèrent au pouvoir suprême. Crassus, fier de sa grande opulence, croyait pouvoir l'acheter. Pompée aurait pu s'en saisir, mais il voulait qu'on le lui conférât, et craignait de l'usurper. César, plus jeune et plus habile que tous deux, vit bien qu'il ne pouvait y arriver qu'en renversant les lois, et pour cet effet, il se lia avec ses deux rivaux, et se servit avec adresse des richesses de l'un et du crédit de l'autre. Des hommes sans influence dans les armées, dans le sénat ou dans l'assemblée du peuple, crurent pouvoir atteindre le même but par l'audace et la scélératesse: tels furent Catilina et ses adhérents. Un sénat, en général composé d'hommes probes, mais faibles et amollis par le luxe, était le seul appui des anciennes constitutions. Catulus, Cicéron, Caton étaient les principaux chefs de ce sénat, et en faisaient la force principale. Lucullus, qui s'était rangé dans ce parti, qui avait commandé avec succès de grandes armées, et possédait, comme Pompée, la confiance du soldat, aurait pu seul soutenir le sénat; mais il n'aspirait qu'à jouir des richesses qu'il avait acquises pendant ses conquêtes en Asie. La conduite de Caton pendant ces circonstances difficiles se trouve retracée dans les historiens et les auteurs de l'antiquité, jusque dans les plus petits détails. En étudiant avec soin, il est facile de voir qu'étranger à toutes les factions, à toutes les haines, Caton servit la chose publique par sa prévoyance et son courage; mais que, par l'inflexibilité de son caractère, il nuisit souvent à la cause qu'il voulait défendre. Il méconnut le siècle où il vivait, et l'exemple de son bisafeul, qu'il voulait imiter en tout, l'égaré. Cicéron l'accuse avec raison d'avoir opiné souvent devant la canaille de Rome (*Romuli face*), comme il aurait fait dans la république de Platon. Caton, après sa questure, se rendait à sa campagne, lorsqu'il rencontra sur la route Métellus Népos, qui allait à Rome pour briguer le tribunat. Caton, connaissant les intentions de cet homme pervers, se douta que quelque mauvais dessein le portait à faire cette démarche. Il revint

aussitôt sur ses pas, demande le tribunat, et est élu avec Métellus Népos. Ce fut à cette époque qu'éclata la conjuration de Catilina. Caton soutint de tout son pouvoir le consul Cicéron : le premier il lui donna publiquement le titre de *père de la patrie*, et il contribua à la punition des coupables, en réfutant le discours insidieux de César par une belle harangue que Salluste a rapportée, et qu'on doit croire authentique, puisque l'on sait d'ailleurs que Cicéron avait caché dans la salle du sénat des scribes habitués à écrire par abréviation, et qui recueillirent tous les discours prononcés à cette occasion. (*Voy. TIRON.*) Caton s'opposa aussi à la proposition faite par Métellus Népos, de rappeler Pompée d'Asie, et de lui donner le commandement contre Catilina : ce fut alors qu'il manqua de périr dans une émeute populaire, excitée contre lui par son factieux collègue et par César. Pompée, après son retour d'Asie, laissa percer ses projets ambitieux, que Caton déjoua souvent par son opposition. Il prédit le premier les suites de l'union de Crassus, de Pompée et César. Après ce triumvirat, Caton combattit vainement la motion sur le partage des terres de la Campanie. César, alors consul, abusa de son autorité, au point de le faire conduire en prison; mais les murmures du peuple forcèrent bientôt de le relâcher. Pour écarter Caton, les triumvirs firent faire par le tribun du peuple Clodius la proposition de dépouiller Ptolémée, roi de Chypre, de ses États, sur un prétexte frivole, et de réunir cette île à l'empire romain : ce qui fut décrété. Par le même décret, on chargea Caton de l'exécution de cette injustice. Il dut obéir; et, s'étant rendu en Asie, il envoya Canidius en Chypre, pour signifier à Ptolémée la résolution du peuple romain. Le malheureux roi s'empoisonna. Caton prit aussitôt toutes les mesures pour réunir les immenses richesses qu'avait amassées le roi de Chypre, et tirer un haut prix de son mobilier, qu'il mit en vente; il mécontenta à ce sujet plusieurs de ses amis, qui avaient cherché à en acquérir une partie à bas prix. Par ces moyens, Caton, à son retour, enrichit le trésor public de la plus forte somme qu'un particulier y eût encore déposée. Peut-être fut-il blâmable, à son arrivée, d'avoir étalé avec ostentation aux yeux du peuple un butin illégitimement acquis. Aussi, n'oublions pas de faire remarquer que ces mêmes richesses firent partie de celles dont César s'empara depuis, et qui lui servirent à anéantir la liberté romaine. Cicéron, au retour de son bannissement, voulait faire annuler tous les actes passés pendant le tribunat de Clodius; mais Caton s'y opposa, parce que tout ce qu'il avait fait comme légat du peuple romain dans l'affaire de l'île de Chypre eût aussi été annulé. Cette opposition refroidit pendant quelque temps la liaison qui existait entre ces deux hommes illustres. Ce fut vers cette époque qu'eut lieu, entre Caton et Hortensius, au sujet de la femme du premier, cette transaction qui presque toujours a été représentée sous un faux jour. La mauvaise conduite d'Atilia avait forcé Caton de la répudier, après en avoir eu deux enfants. Il épousa ensuite Martia, fille de Philippe, avec laquelle il

paraît avoir vécu dans la plus parfaite harmonie. Cependant, sur la demande de Quintus Hortensius, son ami, il se sépara d'elle, pour la céder, du consentement de son père Philippe, à ce célèbre orateur, qui désirait en avoir des enfants; ce traité s'accomplit avec toute la gravité imaginable, et ne paraît alors avoir causé aucun scandale. Martia vécut avec Hortensius jusqu'à la mort de ce dernier. Caton, au commencement des guerres civiles, la reprit de nouveau; mais comme il y eut dans ces deux occasions de nouvelles cérémonies de mariage, on ne peut pas dire que Caton prêta sa femme; il ne fit qu'user de la faculté illimitée de divorcer que la loi accordait aux Romains. Cet acte, si contraire aux idées des modernes, a été le sujet des déclamations éloquentes de Tertullien et de beaucoup d'autres. Ce fut aussi pendant ce période, le plus agité de sa vie, que Caton paraît avoir oublié quelquefois sa sobriété ordinaire, en buvant avec ses amis. C'est du moins ce que lui reprochait César, dans son *Anti-Caton*. Il y raconte que des jeunes gens ayant rencontré dans les rues, fort avant dans la nuit, un homme enveloppé de sa toge, voulurent l'insulter, et que, lui découvrant le visage et reconnaissant Caton qui était ivre, ils rougirent à cette vue, et s'éloignèrent. « On eût dit, ajoute César, que Caton venait de les prendre sur le fait, et non pas qu'ils venaient d'y prendre Caton. » Ce récit, qui donne la plus haute idée du respect que l'on portait à Caton, n'est pas exempt d'exagération; car tous les anciens s'accordent à mettre la tempérance au nombre des vertus que cet homme illustre possédait à un degré éminent. Caton continua de s'opposer aux triumvirs; mais en accompagnant Domitius Ænobarbus, qui brigua le consulat, et qui avait pour concurrents Pompée et Crassus, il fut blessé et faillit perdre la vie. Lorsqu'il voulut s'opposer à la loi *Tribonienne*, qui accordait une puissance extraordinaire à Crassus, il fut une seconde fois conduit en prison; mais tout le peuple le suivit jusqu'au lieu de sa détention; ce qui força encore les factieux de le relâcher. Peu de temps après, il fut nommé préteur, et c'est la plus haute dignité où il soit parvenu. Il profita du temps où il était en charge pour faire passer une loi contre ceux qui achetaient les suffrages. Telle était la corruption de la république, que cette mesure mécontenta toutes les classes de citoyens, les uns parce qu'ils avaient besoin de corrompre, les autres parce qu'ils trouvaient leur profit à être corrompus. Après la mort de Crassus, les troubles fomentés par César augmentèrent à un tel point, que les sénateurs les mieux intentionnés ne virent d'autre moyen de sauver la chose publique qu'en se tournant du côté de Pompée, et on le nomma momentanément dictateur. Caton crut, pour éviter un mal plus grand, devoir demander qu'il fût élu seul consul : ce qui fut adopté. Mais la constitution républicaine n'existait plus, dès que Caton se trouvait forcé, pour la sauver, de provoquer une mesure aussi illégale. L'année d'ensuite, Caton n'obtint pas le consulat, parce qu'il refusa de se soumettre aux usages établis en pareille circonstance. Cicéron, qui savait de quelle utilité eût été

Caton, revêtu de la dignité de consul dans l'état de crise où se trouvait la république, le blâme avec raison de n'avoir employé aucun des moyens usités pour réussir dans sa demande. Cependant les fatales prédictions que Caton n'avait cessé de faire s'accomplirent, et la guerre civile fut déclarée. Dans le partage des provinces, le sénat lui donna la Sicile à gouverner en qualité de propréteur; mais à l'arrivée de Curion, accompagné de trois légions de César, Caton, ne se trouvant pas en état de défendre cette île, partit, et alla rejoindre le camp de Pompée à Dyrrachium. Il conseilla de traîner la guerre en longueur, espérant y mettre fin par la voie des négociations : il aimait trop ses concitoyens pour se réjouir de la victoire, de quelque côté qu'elle se trouvât. Dès que la guerre fut commencée, il laissa croître sa barbe et ses cheveux, et la couleur de ses vêtements annonçait la tristesse de son âme. Ce fut lui qui fit prendre à Pompée et à son conseil de guerre la résolution de ne piller aucune ville soumise à l'empire romain, et de ne mettre à mort aucun citoyen romain hors du champ de bataille. Pompée, après la victoire qu'il remporta sur César, dans son camp de Dyrrachium, poursuivit son rival, et laissa Caton avec quelques troupes pour garder le trésor de l'armée et les magasins qui étaient dans la ville. Ce fut cette circonstance qui empêcha Caton d'être présent à la journée de Pharsale. Après cet événement, Caton fit voile pour Corcyre avec les troupes qu'il avait sous ses ordres, et offrit le commandement à Cicéron, qui le refusa. De là Caton se rendit en Afrique, où il espérait trouver Pompée; mais à son arrivée, il apprit le lâche assassinat commis sur le vainqueur de Mithridate. Caton résolut, malgré ces revers, de soutenir la cause de la liberté tant qu'il resterait une lueur d'espérance. Il prit le commandement des troupes, qui lui obéirent avec joie, et s'avança vers Cyrène, qui le reçut dans ses murs, quoiqu'elle eût fermé ses portes à Labiénus. Tel est le récit de Plutarque. Le poète Lucain dit au contraire que les Cyréniens fermèrent leurs portes à Caton, qui n'entra que par force dans leur ville, et leur pardonna après les avoir vaincus (*Pharsale*, l. 9, v. 296). L'autorité de l'historien semble devoir être préférée à celle du poète. Dans ce lieu, Caton apprit que Métellus Scipion, beau-père de Pompée, aborda avant lui en Afrique, s'était retiré chez Juba, roi de Mauritanie, où Varus avait déjà rassemblé une armée considérable. Pour les joindre, Caton entreprit à travers les déserts une marche longue et pénible, durant laquelle il déploya une constance qui lui acquit l'affection de toute l'armée. Pendant sept jours, il marcha à pied, et supporta la faim et la soif comme le dernier des soldats. La jonction des deux armées se fit à Utique, et on délibéra à qui resterait le commandement en chef. L'armée désirait Caton; mais celui-ci, trop fidèle observateur de la hiérarchie des pouvoirs, dit que Métellus Scipion, se trouvant revêtu de la dignité de proconsul, avait plus de droit que lui de commander. Cette condescendance fut une faute que Caton se reprocha depuis, et qui accéléra la perte de la cause qu'il défendait. Mé-

tellus Scipion ayant voulu faire passer au fil de l'épée tous les habitants d'Utique, Caton s'y opposa, et prit le commandement de cette ville importante, tandis que Métellus Scipion et Labiénus marchèrent contre César. Caton donna au premier le conseil qu'il avait donné à Pompée, de traîner la guerre en longueur. Métellus Scipion, de même que Pompée, méprisa cet avis; il fut vaincu, et son armée presque entièrement détruite près de Thapsus. L'Afrique se soumit au vainqueur, à l'exception de la ville d'Utique. Caton chercha à inspirer aux sénateurs qui s'étaient renfermés avec lui dans cette ville la résolution de se défendre jusqu'à la mort; mais n'ayant pu leur faire partager son courage, il vit qu'il ne restait plus d'espérance, et prit lui-même des mesures pour faciliter la fuite de tous ceux qui voulaient le quitter. Quant à lui, il ne parut pas avoir l'intention de sortir d'Utique. Ses amis et son fils devinèrent la résolution qu'il avait prise. La veille du jour où il s'était proposé de l'exécuter, il soupa tranquillement et discuta plusieurs questions de philosophie. Après s'être retiré dans sa chambre, il lut le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, intitulé *Phédon*; cette lecture terminée, ne trouvant plus son épée, qu'on avait eu soin d'ôter, il appela ses esclaves, et leur ordonna de la chercher, feignant de n'y avoir pensé que parce qu'elle se trouvait égarée; mais voyant qu'on ne la lui apportait point, il crut qu'on voulait le livrer vivant entre les mains de César, et cette idée le mit en fureur : il frappa avec violence un esclave qui s'efforçait de l'apaiser. Son fils et ses amis accoururent au bruit, se jetèrent en pleurant à ses pieds, le conjurant de ne pas insister. Il reprocha à son fils sa désobéissance à ses ordres; il lui fit observer que, s'il avait résolu de se détruire, il pouvait le faire sans son épée : parlant ensuite avec calme, il engagea tous ceux qui étaient présents à se soumettre à César; il exhorta surtout son fils à ne tenter aucune résistance, et à ne jamais se mêler des affaires publiques. Il fit ensuite retirer tout le monde, à l'exception des philosophes Démétrius et Apollonides. Resté seul avec eux, il leur prouva d'abord qu'il n'avait aucun moyen de conserver sa vie qu'en la demandant à César, et il les pria de tâcher de lui démontrer qu'un tel parti était convenable, digne de lui, et conforme aux principes qu'il avait professés. Ils baissèrent la tête et gardèrent le silence. Cependant il leur fit entendre qu'il n'avait encore rien résolu définitivement; mais il les renvoya tous deux pour exhorter son fils à attendre sa décision, et à ne point le gêner dans ses actions. Les deux philosophes sortirent en pleurant et sans rien répondre, et on donna l'épée de Caton à un petit enfant pour la lui porter : il la reçut avec un plaisir manifeste, la sortit de son fourreau, regarda si la pointe en était bien acérée, et l'ayant trouvée telle, il la mit près de lui, reprit le *Phédon* de Platon, qu'il lut deux fois, puis s'endormit du sommeil le plus profond. A son réveil, il donna ordre à un de ses affranchis, nommé Butas, d'aller au port pour savoir si ceux de son parti qui s'étaient renfermés avec lui dans Utique en étaient

sortis. On vint lui dire qu'ils avaient mis à la voile, mais que la mer était très-orageuse, ce qui le fit soupirer. Il renvoya encore Butas pour s'informer si, parmi ceux qui s'étaient embarqués, il n'y en avait pas qui fussent rentrés dans le port et qui eussent quelque chose à lui faire dire. L'aurore paraissait, et les petits oiseaux, dit Plutarque, commençaient à gazouiller, lorsque Caton s'endormit de nouveau. Butas vint, presque aussitôt lui dire que la mer était plus calme et que tout était tranquille au port. Il parut satisfait, lui fit signe de sortir, lui recommanda de fermer la porte, et se remit dans son lit comme pour continuer son sommeil; mais à peine son affranchi fut-il parti qu'il se perça de son épée. En tombant, il renversa une table géométrique qui était près de lui; son fils et ses amis accoururent au bruit; ils le trouvèrent baigné dans son sang. On profita de son évanouissement pour panser la blessure qu'il s'était faite; mais dès qu'il eut repris l'usage de ses sens, il repoussa le médecin avec violence, arracha les pansements, déchira sa plaie de ses propres mains, et expira sur-le-champ. C'était dans la 49<sup>e</sup> année de son âge, et l'an 44 avant J.-C. La nouvelle de sa mort répandit le deuil et l'affliction dans la ville d'Utique. Les habitants, malgré l'approche du vainqueur, lui firent de magnifiques funérailles, et lui rendirent tous les honneurs dus à son rang. On l'inhuma sur le rivage, et on lui éleva dans l'endroit même une statue où il était représenté l'épée à la main, et qu'on voyait encore près de deux cents ans après, du temps de Plutarque. César, qui savait que Caton, après avoir congédié tous ses adhérents, restait dans Utique avec son fils et ses plus intimes amis, hâta sa marche; mais il apprit en arrivant ce qui venait de se passer. On prétend qu'il dit alors : « Caton, je porte envie à ta mort, puisque « tu m'as envié la gloire de t'avoir sauvé la vie. » La mort de Caton a été le sujet de plusieurs discussions morales et politiques parmi les modernes, et diversement jugée par eux; mais chez les anciens elle excita l'admiration universelle. Sous Auguste, Horace met la mort de Caton (*Catonis nobile lethum*) au nombre des actions qui honorent le plus le nom romain. Virgile, dans un poème entrepris en partie pour la gloire de la maison des Césars, peint Caton dans l'Élysée, présidant l'assemblée des justes :

Secretosque pios, his dantem jura Catonem.

Enfin, seuls à l'écart, loin du noir Phlégéthon,  
Les justes ont leur place; à leur tête est Caton.

Les portraits qu'en ont tracés Salluste et Velléius Paternulus ont été souvent cités; il en est un moins connu, moins brillant peut-être, mais non moins remarquable, qui a échappé à Cicéron, dans l'intimité secrète de l'amitié, à une époque où il vivait tranquille sous les lois du vainqueur de Pompée, dont il avait accepté les bienfaits. Balbus, Oppius, et plusieurs autres amis de César ayant désiré entendre l'éloge de Caton de la bouche de Cicéron, avaient engagé Atticus à le demander à ce grand orateur. Voici ce qu'il répondit à la lettre qu'Atti-

cus lui écrivit à ce sujet : « L'éloge de Caton est une « matière bien délicate, et je ne vois pas comment « je pourrais m'y prendre pour la traiter d'une ma- « nière, je ne dis pas qui plutôt, mais qui ne déplût « pas à vos convives. Quand je ne dirais rien de la « vigueur avec laquelle il parlait dans le sénat, de « son zèle pour la république et de tout ce qu'il a « fait pour elle, et que je me réduirais à louer en « général cette sagesse et cette prudence qui ne « s'est jamais démentie, ils trouveraient peut-être « encore que j'en dis trop. Pour bien faire l'éloge « de ce grand homme, il faudrait s'étendre sur ces « trois points : qu'il a prévu tout ce qui est arrivé ; « qu'il s'y est opposé de tout son pouvoir; et qu'en- « fin il a mieux aimé mourir que d'en être le té- « moin. » Cicéron ne fut pas toujours aussi réservé; il composa une *Vie de Caton*, à laquelle Jules César crut devoir répondre en publiant l'*Anti-Caton*. (Voy. CÉSAR.) Nous n'avons plus ces ouvrages; mais dans Plutarque, dans Salluste, dans Appien, dans Valère Maxime, dans Dion Cassius, dans les lettres et les discours de Cicéron, et dans quelques autres anciens, on trouve de nombreux détails sur la vie de cet homme vertueux. C'est dans ces sources que nous avons puisé (1).

W—R.

CATON (MARCUS PORCIUS), fils du précédent, éprouva la clémence de César. Autant son illustre père était austère dans ses mœurs, autant ce dernier Caton était dissolu. Toutefois il effaça la honte de sa vie par un noble trépas. Après la mort de César, il combattit pour défendre les restes de la liberté romaine, sous les ordres de Brutus, et périt à ses côtés à la journée de Philippi (an de Rome 712, 42 ans avant J.-C.).

D—R—R.

CATON (VALÉRIUS), grammairien et poète, né dans la Gaule narbonnaise, fut, selon quelques-uns, affranchi d'un nommé Bursenus; mais, dans un de ses ouvrages, il dit qu'il est né de condition libre, et que, durant les proscriptions de Sylla, se trouvant mineur, il fut dépouillé de ses biens. Il se fit une grande réputation par son habileté à enseigner la jeunesse de Rome, fut regardé comme poète habile, et excella surtout à seconder dans les autres le génie poétique. Un distique cité par Suétone, relatif à Valérius Caton, le témoigne suffisamment : « Ca- « ton le grammairien, sirène des Latins, tu es le « seul qui possèdes l'art de faire naître des poètes, « et de développer les beautés de leurs ouvrages. » Il acquit par ses leçons une fortune assez considérable pour posséder la villa de Tusculanum; mais ses créanciers l'en dépouillèrent, et il fut réduit dans sa vieillesse à une très-grande pauvreté. Il se vit forcé, après avoir possédé un palais, de se contenter d'une misérable chaumière, où il mourut abandonné

(1) La mort de Caton d'Utique fut mise sur la scène française par un anonyme (Jacques Auger) en 1648; elle est aussi le sujet d'une tragédie célèbre d'Addison. Deschamps et Poinset de Sivry ont composé deux tragédies intitulées *la Mort de Caton*, l'une en 1715, et l'autre en 1789. Celle de Deschamps fut jouée avec quelque succès. — Un de nos contemporains les plus distingués, M. de Salvandy, dans un dialogue entre Caton d'Utique et Jean de Palestine, qu'il suppose son esclave, a considéré sous le point de vue chrétien la question du suicide.

D—R—R.

de tout le monde, dans un âge très-avancé. Indépendamment de plusieurs livres sur la grammaire, il avait composé divers poèmes dans les genres satirique et érotique. Un d'eux était intitulé : *l'Indignation*, un autre *Lydie*, et un troisième *Diane*. Le seul qui nous reste de lui porte le titre de *Diræ* (Imprécations). Ce petit poème est divisé en 2 parties; dans la première, l'auteur fait des imprécations contre les possessions qu'on lui a ravies; il soulève contre elles tous les éléments, et fait naître tous les fléaux; il semble désirer les voir détruire de fond en comble; dans la seconde, il revient à des sentiments plus doux; il déplore la perte de sa maîtresse Lydie, et envie aux champs qui lui appartinrent le bonheur de la posséder. Ce petit poème nous est parvenu presque partout défiguré par les copistes; de sorte que, dans son état actuel, il est fort obscur, et dans beaucoup d'endroits inintelligible. Après une lecture attentive, il nous a paru que la seconde partie était un poème distinct, à tort réuni à ce qui précède par les copistes. Le premier mot, *battare*, qui revient plusieurs fois dans le cours du poème, a occasionné un grand nombre de discussions parmi les savants, sans qu'on ait pu encore en déterminer la signification. Malgré cela, le poème de Valérius Caton contient des passages assez beaux pour qu'on l'ait attribué à Virgile, et pour qu'il ait été mis à la suite des œuvres de ce grand poète par quelques éditeurs. Horace devrait être nommé comme le plus ancien auteur qui ait fait mention de Valérius Caton, si quatre vers que l'on trouve dans de très-vieux manuscrits, en tête de la satire 10 du livre 1<sup>er</sup>, et qu'on en retranche dans les éditions ordinaires, étaient véritablement de lui. Si l'on rejette ces vers d'Horace, Ovide est le plus ancien auteur qui ait parlé de Valérius Caton. Ensuite c'est Suétone, qui nous apprend tout ce que nous savons de sa vie, dans son petit ouvrage de *Illust. Grammat.* Ovide l'accuse d'avoir été un poète licencieux, et une accusation de ce genre, faite par Ovide, ne peut être suspecte d'exagération. Wernsdorf, dans ses *Poetae latini minores*, t. 5, a donné la meilleure édition de ce poète; il a été imprimé séparément avec un commentaire de Christophe Arnold, Leyde, 1652. Cette édition a été réimprimée à Hambourg, en 1778, par les soins de G.-A. Mirus (1). Il paraît que Valérius Caton est le plus ancien poète né dans la Gaule transalpine dont il soit parvenu des fragments jusqu'à nous; car il ne nous reste rien de l'école brillante que les Grecs avaient formée à Marseille. (*Voy.* aussi Vossius, de *Poet. lat.*, et Baillet, *Jugements des savants*, t. 5 de l'édition d'Amsterdam, 1725, in-12. W—R.

(1) M. Cabaret-Dupaty a donné une traduction des *Diræ* dans la seconde série de la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke (Paris, 1842). Ce professeur n'hésite pas à accepter le nom de *Battarus* comme celui d'un ami fidèle et dévoué du poète Caton. « On peut même admettre, dit-il, qu'il fut poète comme lui, et qu'il aimait à composer ses vers sur le bord des fleuves et des fontaines :

« Nam tibi sunt fontes, tibi flumina semper amica.

« Il serait trop long, ajoute M. Dupaty, de raconter ici toutes les

CATON (DIONYSIUS), auteur de quatre livres de distiques moraux en vers latins adressés à son fils, et qu'il ne faut pas confondre avec les maximes de même genre que Caton l'Ancien avait composées en prose. Le siècle où il a vécu est incertain; mais il est prouvé qu'il est antérieur à Constantin le Grand, et il est probable qu'il vécut sous les deux Antonin. Il était païen. La première édition de ses distiques en 1475, in-4<sup>o</sup>, est très-rare, de même que celle de 1477, imprimée à Caselle, petit bourg près de Turin; les meilleures sont celles d'Othon Arntzenius: *Catonis Disticha cum notis variorum*, Amsterdam, 1754-1759, in-8<sup>o</sup>, et celle de Bernhold, 1781, in-8<sup>o</sup>. On a imprimé sans les commentaires l'édition d'Arntzenius à Meissen, en 1790, in-12. Tzschucke a réimprimé aussi cet auteur dans le t. 1<sup>er</sup> de ses *Autores latini minores*, Leipsick, 1790-1795. Les distiques de Caton ont été commentés par Philippe de Bergame, Augsbourg, 1475, in-fol., édition rare, et qu'il faut distinguer de celle qui y fut publiée in-4<sup>o</sup>, la même année, sans les commentaires de Philippe; par Verrati, Florence, 1604, in-8<sup>o</sup>; par Erasme, Strasbourg, 1519, in-4<sup>o</sup>; Bâle, 1520, in-4<sup>o</sup>; Londres, 1592, in-8<sup>o</sup>; par Joseph Scaliger, Leyde, 1598, in-8<sup>o</sup>; par Guillaume Coeffetau, Paris, 1648, in-8<sup>o</sup>. Ils ont été traduits en vers grecs par Planude, Vienne, 1525, in-8<sup>o</sup>; par Zuber; par Scaliger, etc. : ces trois versions se trouvent dans l'édition d'Arntzenius; en italien, par Scipion Lentulo, Napolitain, 1598, in-8<sup>o</sup>; en polonais et en allemand, Cracovie, 1561, in-8<sup>o</sup>; en anglais, 1537, et Londres, 1612, in-8<sup>o</sup>; en vers français, par P. Grosnet, par Habert, par Dutronchet et par l'abbé Salmon, en 1751. Boulard a publié, en 1798 et 1802, les traductions en vers grecs, allemands et hollandais, chacune avec une version française littéraire et interlinéaire, accompagnée du texte latin et de la traduction en vers français. On joint ordinairement à l'édition d'Arntzenius l'*Historia critica Catoniana, per singulorum seriem consuetam Dionysii Catonis Distichorum ex ordine deducta, cum Max. Planudis metaphrasi græca, cum notis variorum*, Amsterdam, 1759, in-8<sup>o</sup> (1). W—R.

CATON (CAIUS), exerça le tribunal à Rome l'an 696, avant J.-C. 57. Ce magistrat turbulent semblait avoir pris à tâche de contrecarrer Pompée en toutes choses. Il se prononça fortement contre la proposition d'envoyer ce triunvir en Égypte, pour rétablir sur le trône le roi Ptolémée Aulète, qui était venu à Rome implorer des secours contre ses sujets révoltés. La harangue de Caton fut écoutée avec beaucoup de faveur. Pour arriver à ses fins, il produisit devant le peuple un oracle de la sibylle, portant : « Si un roi d'Égypte, ayant besoin de se-  
« cours, s'adresse à vous, vous ne lui refuserez pas

« suppositions qui ont été faites sur le nom de Battarus, et où l'imagination m'a paru avoir beaucoup plus de part que le bon sens. » D—R—R.

(1) Les *Distiques moraux* ont été traduits en français par M. Victor Verger, Paris, 1825, in-12. Dans ce même volume est la traduction des *Prodiges* de Julius Obsequens. M. Panckoucke a annoncé pour la 2<sup>e</sup> série de sa *Bibliothèque latine-française* une traduction nouvelle de Dionysius Caton. D—R—R.

« votre amitié ; mais pourtant vous ne lui donnerez « pas de troupes : car, si vous lui en donnez, vous « souffrirez et risquerez beaucoup. » C. Caton fit ôter au consul P. Cornélius Lentulus Spinther le gouvernement de la Cilicie. Il voulait proposer plusieurs autres lois qui déplaisaient à l'aristocratie ; mais le consul Marcellinus l'arrêta en ne lui laissant aucun jour libre pour la convocation de l'assemblée du peuple. On sait qu'à Rome, un consul, au moyen des auspices et en vertu de la loi *Ælia* combinée avec la loi *Fufia*, laquelle ne permettait pas de proposer une loi les jours néfastes, pouvait arrêter toutes les entreprises d'un tribun séditieux ; il n'avait qu'à déclarer les auspices défavorables, ou annoncer qu'il observerait le ciel tous les jours de sa magistrature. Ce procédé, qui précédemment avait mal réussi à Bibulus à l'égard de J. César, son collègue dans le consulat, eut un succès complet pour le consul Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus vis-à-vis d'un homme aussi peu considéré que C. Caton. Cette contestation entre Marcellinus et ce tribun disposa celui-ci à entrer dans les vues des triumvirs ; et soutenu à ce qu'il paraît de deux de ses collègues, il rendit la pareille au consul en s'opposant à toute assemblée où il pouvait être question de l'élection de ces magistrats. Depuis lors, C. Caton disparaît dans l'histoire.

D—R—R.

CATROU (FRANÇOIS), né à Paris, le 8 décembre 1659, de Mathurin Catrou, conseiller secrétaire du roi, entra chez les jésuites en 1677. Ce fut au collège de Rouen qu'il se fit connaître par des compositions qui annonçaient de la facilité, de la grâce et de l'imagination. Ses supérieurs l'ayant ensuite destiné à la chaire, il prêcha sept ans avec applaudissement, et réussit surtout dans les panegyriques ; mais dégoûté par la contrainte d'apprendre par cœur, il regretta le temps que sa mémoire faisait perdre à son esprit, et abandonna la prédication. Le *Journal de Trévoux*, qui commença en 1701, lui dut sa naissance et ses progrès. Il l'entreprit avec trois de ses confrères, le soutint environ douze ans, et s'y fit la réputation d'un bon critique. Ce travail périodique ne l'empêcha pas de se livrer à la composition de plusieurs autres ouvrages ; les principaux sont : 1° *Histoire générale du Mogol, rédigée sur les mémoires portugais manuscrits du Vénitien Manouchi*, 1705, in-4°, ou 5 vol. in-12, avec l'*Histoire du règne d'Aurengzeb*, 1715. 2° *Histoire du fanatisme dans la religion protestante, contenant l'histoire des anabaptistes, des davidistes et des trembleurs*, Paris, 1755, 3 vol. in-12. « Ces trois volumes, dit l'abbé Goujet, écrits avec agrément et une grande vivacité de style, attachent le lecteur par la variété, « la singularité et l'importance des faits ; » mais d'autres critiques désirent plus de rapidité dans la narration. Catrou avait d'abord publié séparément l'*Histoire des anabaptistes*, Paris (Amsterdam), 1695, in-12, et Amsterdam, 1700, in-12, fig. 3° Traduction de Virgile, avec des notes critiques et historiques, dont la meilleure édition est de 1729, en 4 vol. in-12. Cette traduction fut alors vivement attaquée par l'abbé Desfontaines, qui l'a été à son

tour pour la sienne. « Une vive et singulière imagination, dit le critique, a dicté cette version toujours rampante, souvent burlesque, où le texte même est altéré. Le traducteur prend souvent la « liberté de réformer les expressions de l'original, « en citant faussement les manuscrits sur lesquels « il s'appuie. Quelquefois même, de son propre « aveu, il ne consulte que son goût particulier. Il y « a dans ses notes de l'esprit et des recherches ; « mais plusieurs sont peu judicieuses, ne servent « qu'à étayer les sens faux qu'il donne à Virgile, « et paraissent moins faites pour le poète que pour « le traducteur. » Quoique ces critiques soient un peu suspectes dans la bouche d'un rival, le public n'a point appelé de ce jugement, et la traduction est entièrement oubliée, surtout depuis qu'il en a paru de plus fidèles. 4° *Histoire romaine, depuis la fondation de Rome*, Paris, 1725-57, en 21 vol. in-4° ; réimprimée en 1757, en 24 vol. in-12, accompagnée de notes historiques, géographiques et critiques, de gravures, de cartes, de médailles, etc. Cette histoire est la plus étendue que nous ayons ; on applaudit dans le temps à la profondeur des recherches, à la solidité des réflexions et à l'art qui avait présidé à l'enchaînement des faits ; mais la critique y reprit un style puérilement pompeux, des ornements ambitieux, peu d'accord avec la sévérité de l'histoire, des expressions triviales, un néologisme outré et des détails inutiles, et, en général, le ton de Maimbourg et de Berruyer, plutôt que celui de Tit-Live et de Tacite. L'auteur avait recherché l'éloquence, et n'avait pas rencontré la précision. On fut plus content des notes, qui sont presque toutes du P. Rouillé, associé et continuateur de Catrou (1). L'ouvrage cependant ne méritait pas tout à fait l'oubli dans lequel il est tombé. Bundy l'a traduit en anglais, Londres, 1728-1750, 5 vol. in-fol., et Fra Zannino Marsecco en italien. Le P. Catrou mourut le 18 octobre 1757 à 78 ans. Il avait conservé dans sa vieillesse l'imagination belle et vive de ses premières années. Il joignait les qualités du cœur à celles de l'esprit ; ses manières étaient affables et polies. ( Voy. les *Mémoires de Trévoux* et le Moréri, édition de l'abbé Goujet. ) N—L.

CATS (JACQUES), né à Brouwershaven en Zélande, en 1577, occupa une des premières places parmi les restaurateurs ou plutôt les créateurs de la langue et de la poésie hollandaise. Peu de poètes ont eu une verve plus féconde. Il eut tous les loisirs d'une vie longue et très-occupée, en cultivant son aimable talent pour la poésie, et elle fit, dans son extrême vieillesse, les délices de sa retraite. L'amour avait failli le fixer à Orléans, où il était allé prendre ses degrés en droit, après avoir fait de

(1) Rouillé continua l'ouvrage jusqu'à la fin du règne de Domitien ; mais lui-même ayant cessé de vivre le 7 mai 1740, le P. Routh reprit cette continuation. La suppression de la société de Jésus, puis la mort du P. Routh, ont de nouveau suspendu cet ouvrage qui ne sera jamais terminé. Une réimpression fut commencée en 1740, sous ce titre : *Histoire de la fondation de Rome, l'établissement de la république*, etc., par L. P. C. G. R. augmentée de remarques par la Barre de Beaumarchais, Rouen (Amsterdam), 1740, 4 vol. in-12. Les autres n'ont pas paru. D—R—R.

très-bonnes études à Leyde. Il refusa à son retour la chaire de droit qui lui fut offerte dans cette université naissante, mais déjà très-illustre. Il a rempli, dans les temps les plus difficiles, les premières fonctions administratives et diplomatiques. Ambassadeur en Angleterre en 1627 et en 1631, il en revint, la première fois, décoré de l'ordre de St-George. Il fut grand pensionnaire de Hollande, de 1636 à 1631. Le caractère du talent poétique de Cats est essentiellement différent de celui de Hooft et de Vondel, ses contemporains et ses émules. Sa muse se distingue par tout ce qu'ont de plus attrayant la naïveté, la simplicité, la bonhomie, la popularité, et on ne l'a pas mal nommé, sous ce rapport, le *la Fontaine de la Hollande*. Il s'élève quelquefois avec son sujet, mais il ne vise jamais au sublime. Nul n'a possédé, nul n'a déployé en vers une plus profonde connaissance du cœur humain : il allie toujours le sentiment à la raison. Comme Ovide, il abuse de sa facilité ; il a habituellement, comme lui, une abondance réondante, mais aussi sa poésie, comme celle d'Ovide, est riche d'expressions et pleine d'images. On lui reproche des chevilles, des répétitions, et une coupe de vers trop monotone ; mais que d'excellentes qualités rachètent ces défauts ! pureté de diction, clarté de style, imagination riante et fertile ; morale qui, sans prétention, sans effort, soumet l'esprit et le cœur. Et cependant ce poète, qui avait longtemps joui d'une vogue sans exemple, qui avait mérité le surnom national de *père* (vader Cats), dont les ouvrages, religieusement recueillis et fréquemment réimprimés, furent appelés la *Bible de la jeunesse*, la *Bible des paysans*, avait commencé, au bout de cent ans, à tomber dans le plus injuste décri ; il était devenu du bon ton de l'assimiler aux plus insipides rimeurs, quand une réclamation imposante s'est enfin élevée contre cette flétrissure également absurde et ingrate. Van Effen, dans son *Spectateur hollandais*, fit entendre la voix de la raison et de l'équité ; les de Kruyff, les Bilderdyk, les Feith, non moins dignes de juger Cats, ont redressé à leur tour le dédaigneux arrêt de ces impitoyables Aristarques, et, vers la fin du siècle qui vient de s'écouler (1790 et ann. suivantes), les deux derniers ont offert à leurs compatriotes une nouvelle édition des œuvres de Cats, dans un format commode et portatif, quand les précédentes étaient in-fol., ou au moins in-4°. Le recueil des œuvres de Cats est principalement composé d'emblèmes et d'allégories, conformément à l'usage de son temps ; de poèmes sur les différents âges et les différentes conditions de la vie ; de mélanges sur divers sujets, où l'on trouve fables, chansons, idylles, etc. ; d'un poème sur la vie champêtre ; d'un autre sur sa propre retraite rurale et sur sa vieillesse octogénaire. Ses *Emblèmes* sont en trois langues ; mais ils prouvent incomparablement mieux son talent pour la poésie latine que pour la poésie française. Il mourut à sa campagne de Zorgvliet, sur la belle route de la Haye à la mer, le 12 septembre 1660, âgé de 83 ans. Toutes ses œuvres ont été, à ce qu'on assure, traduites en allemand et

en vers. Baerle et Boyus ont élégamment traduit en vers latins, sous le titre de *Faces augustæ*, son poème de l'*Anneau nuptial*. Feutry a donné une imitation libre de son poème intitulé *les Jeux d'enfants*, dans ses *Opuscules poétiques et philosophiques*, Paris, 1761, in-8°. M—ON.

CATTAN ou CATTANO (CHRISTOPHE DE), connu des curieux par son traité de géomance, naquit dans le 16<sup>e</sup> siècle, à Gênes, d'une famille patricienne. Entré jeune au service de France, il était homme d'armes dans la compagnie de M. de Thais ou Tays, celui probablement auquel Brantôme a consacré quelques lignes dans son chapitre des grands maîtres de l'artillerie. Ce fut d'après les prières et les requêtes de M. de Thais, amateur des sciences occultes, que Cattan composa son traité pour s'en servir ou le communiquer à qui il lui plairait. Une copie de cet ouvrage étant tombée dans les mains de Gabriel Dupréau (*voy. ce nom*), il résolut d'en faire jouir le public. Mais cette copie était défigurée par un si grand nombre de fautes que, pour les corriger et les extirper, il eut autant et plus de peine que s'il eût inventé et disposé l'œuvre même. On n'en sera pas surpris en pensant qu'aux erreurs multipliées d'un copiste ignorant, se joignaient encore celles de Cattan lui-même, qui, peu exercé dans notre langue, avait cependant écrit son ouvrage en français. Enfin parut la *Géomance de Cattan, livre non moins plaisant et récréatif que d'ingénieuse invention pour savoir toutes choses présentes, passées et à advenir*, Paris, 1538, in-4°. Cette édition fut suivie au moins d'une seconde, Paris, 1567, même format. Les catalogues en citent une troisième de 1577. Dans un avertissement au lecteur, Cattan annonce qu'il espère, avec l'aide de Dieu, mettre bientôt en lumière deux autres ouvrages de sa composition, l'un sur la physiognomie, et l'autre sur la chiromancie ; mais ils sont restés inédits. W—s.

CATTANEO (JEAN-MARIE), l'un des plus savants littérateurs italiens de la fin du 15<sup>e</sup> siècle, était né à Novare, et mourut à Rome, en 1520. Il eut pour maîtres Paul Merula et Démétrius Chalcondyle. Il avait à peine achevé ses études, lorsqu'il composa un commentaire sur les lettres et sur le panégyrique de Pline le jeune, qui parut à Venise, en 1500, puis en 1506 à Milan. Cet ouvrage le fit connaître dans toute l'Italie. Il se rendit à Rome, où sa réputation l'avait précédé. Le cardinal Bendi-nello Sauli le prit pour son secrétaire, le fit entrer dans les ordres, et lui fit obtenir un bénéfice. C'est à Rome qu'il publia des traductions de divers opuscules d'Aphthonius, d'Isocrate et de Lucien. Il composa plusieurs autres ouvrages, tant en prose qu'en vers, mais il a moins réussi dans ce dernier genre. On a de lui un poème latin à la louange de la ville de Gênes, qu'il fit pour plaire au cardinal, son patron. Il en avait entrepris un autre plus considérable sur le sujet que le Tasse traita depuis avec tant de supériorité, la prise de Jérusalem ; mais il ne l'a point achevé. On dit que sa mort fut tenue secrète par ceux qui aspiraient à ses bénéfices, et qu'il fut



enseveli sans aucune pompe. C'est à cette circonstance que fait allusion son épitaphe latine, composée par Pierre Mirteo, ou Myrtæus, et rapportée par Paul Jove, dans l'éloge de Cattaneo. — Un autre Jérôme CATTANEO, noble génois, né à Barlette en 1620, se fit jésuite à quatorze ans, occupa les premiers emplois de son ordre, et fut choisi par la république de Gênes pour être son historien. Il n'a cependant point laissé d'histoire, mais seulement un discours prononcé au couronnement du doge Agostino Centurione, et qui a pour titre : *le Saggie difficoltà del principato di Genova, un Parallèle entre l'ancien monde et le nouveau*, aussi écrit en italien, et quelques autres opuscules. R. G.

CATTANEO (LAZARE), jésuite et missionnaire italien, naquit d'une famille noble de Sarzane, sur la côte de Gênes, en 1560. A l'âge de vingt et un ans, il entra chez les jésuites à Rome, et ayant obtenu, après de longues et vives instances, la liberté de se consacrer aux travaux des missions, il s'embarqua pour les Indes en 1588. La ville de Goa obtint les prémices de son zèle, et il alla l'exercer ensuite pendant deux ans sur la côte de la Pêcherie. De là, des ordres supérieurs l'appelèrent à la Chine, où il devint l'utile coopérateur du célèbre P. Ricci, le premier qui porta la foi chrétienne dans cet empire. Il l'accompagna dans son voyage à Pékin, où ce religieux fut très-bien accueilli par l'empereur, qui lui permit de se fixer à la Chine. Le P. Cattaneo partagea le zèle et tous les travaux de cet homme apostolique, pour l'établissement des missions dans les différentes provinces. On appela de Macao de nouveaux missionnaires, et des résidences leur furent préparées dans les villes les plus considérables. Ce premier établissement des jésuites essaya une foule d'obstacles et de contradictions ; les plus redoutables pour eux furent les insinuations perfides de quelques Européens qui étaient leurs ennemis. Ceux-ci eurent l'air de s'ouvrir confidemment à quelques Chinois de Macao et de Canton ; ils leur dirent que les jésuites étaient des hommes ambitieux, qui, sous prétexte d'annoncer la religion chrétienne, ne tendaient à rien moins qu'à s'emparer de l'empire. Ils leur firent malignement observer la situation géographique des lieux et des villes où ils avaient établi leurs résidences depuis Canton jusqu'à Pékin. Ils assurèrent qu'une flotte hollandaise, qui paraissait depuis quelque temps sur les côtes de la Chine, n'y était arrivée que pour favoriser leur entreprise ; que le gouverneur de Macao devait les appuyer de toutes les troupes portugaises qui étaient sous ses ordres, auxquelles devaient se joindre encore celles qu'on attendait du Japon, où l'on savait que les disciples des jésuites étaient puissants et très-nombreux. Enfin ils déclarèrent savoir que le P. Cattaneo était celui sur la tête duquel ces religieux conquérants se proposaient de placer la couronne impériale, et que tel était le motif de tant de courses et de voyages que ce père faisait à la cour et dans les provinces. Ces révélations parurent si importantes aux Chinois qui en furent les dépositaires, qu'ils se hâtèrent d'en instruire les magis-

trats supérieurs de Canton. Ceux-ci, toujours craintifs et soupçonneux à l'excès pour tout ce qui tient aux affaires d'Etat, conçurent de vives alarmes à la nouvelle de cette conspiration. Toute la ville de Canton fut dans le trouble et l'agitation, et l'on y prit autant de mesures de sûreté, que si les flottes hollandaises et japonaises eussent déjà menacé les côtes. Ces mêmes bruits se répandirent dans toutes les provinces voisines, et y excitèrent une égale fermentation ; déjà même on y annonçait que le P. Ricci avait été exécuté à Pékin. Malheureusement un jésuite chinois, nommé François Martinès, passait à Canton dans cette circonstance pour se rendre à Macao. Quelque soin qu'il eût pris de se cacher, il fut découvert, saisi, jeté dans une prison, et condamné au supplice d'une bastonnade si violente, qu'il expira sous les coups. La conspiration des missionnaires était un roman trop absurde pour qu'il pût se maintenir. L'imposture se dissipa bientôt d'elle-même, et les Chinois furent les premiers à rougir de leurs ridicules terreurs. Le P. Cattaneo continua pendant quarante-six ans l'exercice des pénibles fonctions de missionnaire à la Chine. Cassé de vieillesse et usé par les travaux, il passa les deux dernières années de sa vie privé de l'usage de tous ses membres, assis jour et nuit dans un fauteuil, et mourut à Hang-tchéou en 1640, âgé de 80 ans. Il a écrit en chinois plusieurs ouvrages destinés à l'instruction de ses néophytes ; un seul, sous le titre de *la Contrition ou de la douleur des péchés*, a été imprimé. G—R.

CATTANI DA DIACCETO (FRANÇOIS), né à Florence, le 16 novembre 1446, étudia sous Marsilio Ficino, et se rendit si habile, qu'il parvint à remplacer son maître dans sa chaire de philosophie. Il mourut à Florence en 1522. Ses œuvres, presque toutes de philosophie platonicienne, ont été publiées à Bâle en 1563. Son ouvrage intitulé : *Tre Libri d'amore*, a été imprimé séparément, à Venise, 1561, in-8° : on y trouve sa vie, écrite par le Varchi. — Un autre François CATTANI DA DIACCETO, petit-fils du précédent, et qu'on appelle aussi *le Jeune*, entra dans l'ordre des dominicains, fut ensuite évêque de Fiésole, assista au concile de Trente, et mourut le 5 novembre 1595. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° *Discorso dell' autorità del papa sopra il concilio*, Florence, 1562, in-8° ; 2° *Sopra la superstizione dell' arte magica*, Florence, 1562 ; 3° des traductions italiennes de l'*Hexaméron* de St. Ambroise, Florence, 1560, in-8°, très-rare ; des offices du même, Florence, 1558, in-4° ; des *Épîtres et Evangiles*, etc. C. T—Y.

CATTANI (GAETAN), jésuite, né à Modène, le 7 avril 1696, fut destiné aux missions. Ses supérieurs l'envoyèrent au Paraguay ; il partit de Modène le 14 août 1726, et n'arriva à Ténériffé que le 19 avril 1729. Pendant son séjour au Paraguay, il adressa à son frère, Joseph Cattani, trois longues lettres que Muratori a insérées dans son recueil sur les missions, avec de grands et justes éloges de l'auteur. Ce recueil a été traduit en français, sous ce titre : *Relation des missions du Paraguay*, Paris, 1754, in-42.

Muratori le rédigea en partie, d'après les manuscrits de divers jésuites que Cattani avait envoyés en Italie. L'auteur s'y montre observateur instruit et judicieux ; il s'exprime avec une facilité et une grâce toutes particulières qui lui font pardonner la longueur de ses lettres. Le comte Algarotti, dont on connaît le jugement délicat en matière de goût, s'était procuré quelques autres lettres de Cattani qu'il comptait livrer à l'impression : il est à regretter qu'il n'ait pas exécuté son dessein. Après un séjour de quatre années au Paraguay, Cattani mourut des suites d'une fièvre maligne, le 28 août 1755, à peine âgé de 58 ans. Son confrère, le P. Charles Gervasoni, en donna la triste nouvelle à Joseph Cattani, par une lettre que Tiraboschi a insérée dans le second volume de sa *Biblioteca Modenese*. R. G.

CATTEAU-CALLEVILLE (JEAN-PIERRE-GUILLAUME), né en 1759, à Angermunde dans l'électorat de Brandebourg, d'une famille de Français réfugiés, fut destiné dès l'enfance au ministère évangélique, et fit sous les yeux de son père de fort bonnes études qu'il acheva à Berlin, sous la surveillance de Formey qui le consacra lui-même. Catteau-Calleville se rendit en 1783 à Stockholm, pour y desservir l'église française réformée. Ayant obtenu un congé en 1788, il entreprit différents voyages en Allemagne, en France et en Suisse, dans l'intention d'acquiescer de nouvelles connaissances. Il séjourna longtemps à Genève, où il se lia avec Bonnet et les historiens Gibbon et Mallet ; il voyagea ensuite dans les contrées du Nord, et il en étudia avec soin les langues, l'histoire et la géographie. S'étant fixé à Paris en 1810, il renonça au ministère évangélique pour se consacrer tout entier à la culture des lettres. C'est dans cette capitale qu'il est mort, le 19 mai 1819, d'une attaque d'apoplexie, en se faisant la barbe. Il était des deux académies de Stockholm, et chevalier des ordres de Wasa et de l'Etoile polaire. On a de lui : 1° *Vie de Renée de France, duchesse de Ferrare*, Berlin, 1781, in-8° ; 2° *Bibliothèque suédoise*, Stockholm, 1784, in-8° ; 3° *Tableau général de la Suède*, Lausanne, 1789, 2 vol. in-8° ; 4° *Tableau des Etats danois considérés sous les rapports du mécanisme social*, Paris, 1802, 3 vol. in-8°, avec carte ; 5° *Voyage en Allemagne et en Suède*, Paris, 1810, 3 vol. in-8° ; 6° *Tableau de la mer Baltique*, Paris, 1812, 2 vol. in-8°, avec une carte de la mer et des contrées adjacentes ; 7° *Histoire des révolutions de Norvège*, suivie du tableau de l'état actuel de ce pays et de ses rapports avec la Suède, Paris, 1818, 2 vol. in-8°, avec carte ; 8° *Histoire de Christine, reine de Suède*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°. Catteau-Calleville a écrit dans divers journaux, et il a fait plusieurs articles de personnages du Nord pour les premiers volumes de la 1<sup>re</sup> édition de la *Biographie universelle*. M—D j.

CATTENBURGH (ADRIEN VAN), un des plus fameux théologiens de la secte des arminiens ou remontrants, naquit à Rotterdam en 1664, professa pendant vingt-cinq ans dans cette ville, fut lié avec Philippe de Limboreli, un des plus savants docteurs de la secte, et mourut vers le milieu du 18<sup>e</sup> siècle.

On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Spicilegium theologiae christianae Philippi a Limboreli*, Amsterdam, 1726, 2 vol. in-fol. ; 2° *Bibliotheca scriptorum remonstrantium*, Amsterdam, 1728, in-8° ; 3° *Synagma sapientiae Mosaeicae*, ibid., 1737, in-4° : Catteburg attaque avec force, dans ce dernier ouvrage, les athées et les déistes. 4° ; *Vie de Hugues Grotius* (en flamand), imprimée à Amsterdam, en 1727, 2 vol. in-fol. V—VE.

CATHO (ANGELO), né à Tarente, dans le 15<sup>e</sup> siècle, fut envoyé près du duc de Bourgogne, par Jean et Nicolas, ducs de Calabre, qui prétendirent l'un après l'autre à la main de sa fille unique Marie. Ces deux princes étant morts avant la fin de la négociation dont était chargé Catho, le duc de Bourgogne, qui avait été à même de l'apprécier, l'engagea à demeurer à sa cour, et lui fit, pour le retenir, une pension considérable ; mais après la journée de Morat, où les Bourguignons furent défaits par les Suisses, Catho, s'apercevant que les affaires du duc commençaient à s'embrouiller, demanda son congé, et se retira en France, où Louis XI l'accueillit, le nomma son aumônier, et, à quelque temps de là, lui donna l'archevêché de Vienne. Catho avait connu Philippe de Commines à la cour de Bourgogne, et, dès cette époque, s'était formé entre eux une liaison qui fut durable. Ils se retrouvèrent avec plaisir à la cour de France, et ce fut à la sollicitation de Catho que Commines écrivit ses mémoires, en plusieurs endroits desquels il le loue de son grand savoir et de son habileté à prédire l'avenir. Ce n'est cependant pas Commines, mais l'auteur d'un *Sommaire de la vie de Catho*, imprimé avec ses mémoires, qui raconte que celui-ci annonça le premier à Louis XI la mort du duc de Bourgogne : « A l'instant, dit l'auteur du « sommaire, que ledit duc fut tué, le roy Louys « oyoit la messe en l'esglise St-Martin à Tours, dis- « tant de Nancy de dix grandes journées au moins, « et à ladiete messe luy servait d'aumosnier l'arche- « vesque de Vienne, lequel en baillant la paix au- « d'icel seigneur, luy dyct ces paroles : Sire, Dieu « vous donne la paix et le repos ; vous les avez si « vous voulez, *Quia consummatum est* : vostre en- « nemi, le duc de Bourgogne est mort ; il vient « d'estre tué, et son armée desconfitte. Laquelle « heure cottée fust trouvée estre celle en laquelle vé- « ritablement avoit esté tué ledit duc. » On peut lire des réflexions très-judicieuses sur cette prédiction, et quelques autres, dans le *Dictionnaire* de Bayle, article CATHO. Suivant quelques-uns de ses contemporains, il était savant en médecine, mathématicien et littérateur ; sa devise était ; *Ingenium superat vires*. Il mourut extrêmement regretté, à Vienne, en 1497, et fut enterré dans la cathédrale. Puisque ce dernier point est certain, il faut mettre son prétendu voyage et sa mort à Bénévent au rang des erreurs historiques qui ne doivent plus repa- raitre. W—s.

CATTI (BERNARDINO), poète latin, plus connu sous le nom de *Lydius Catus*, était de Ravenne, et vivait au commencement du 16<sup>e</sup> siècle. Il fit ses études à l'académie de Padoue, et il y reçut le lau-

rier doctoral des mains de Jason Maino, célèbre juriconsulte. (Voy. MAINO.) En 1519, il remplissait à Cesène la charge de podestat. Il fut, en 1521, député par ses compatriotes près du pape Léon X ; et, en 1524, il retourna près de ce pontife chargé d'une nouvelle mission. A de profondes connaissances en droit, Catti joignit le goût des lettres, et il s'était fait une réputation par ses vers latins. Les meilleurs sont ceux qu'il a composés pour une jeune beauté dont il était épris. Il l'a célébrée sous le nom de Lydie ou *Lydia*; et ce fut pour ce motif qu'il prit celui de *Lydius*. Amateur de ces bagatelles difficiles qui n'ont guère de partisans que dans les siècles de décadence, il crut se faire un mérite de rechercher les rythmes les plus bizarres. Ainsi l'on trouve dans ses poésies des vers rétrogrades, des multiples, et des serpentins ou satadiques, etc. Elles ont été publiées sous ce titre : *Lydi Catti Carmina et Eglogæ, Venise, 1502, in-8°*. Ce volume assez rare est recherché. La pièce intitulée *Processus ordine judicario inter Lydium de suo corde et amicam Lydiam*, rappelle les *arrêts d'Amour* de notre Martial d'Avvergne, qui peut en avoir fourni l'idée au poète de Ravenne. (Voy. MARTIAL.) On trouve des détails sur Catti dans les *Scrittori Ravennati* de Gianni, t. 1<sup>er</sup>, p. 129-56. W—s.

CATTIER (PHILIPPE) vivait vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Il était avocat au parlement de Paris. L'ouvrage qui a donné à son nom quelque célébrité est intitulé : *Gazophylacium Græcorum, hoc est Methodus admirabilis secundum quam intra horæ spatium possit quis addiscere innumera vocabula græca*, etc., Paris, 1651, in-4°. C'est trop promettre ; mais la méthode de l'auteur peut être d'un grand secours pour l'étude de la langue grecque. Van Balthuysen, professeur à Hanovre, y fit réimprimer cet ouvrage en 1708. Abresch, qui en donna une autre édition à Utrecht, en 1757, avec des notes importantes, crut devoir altérer le titre original qui était trop emphatique ; voici celui de son édition : *Gazophylacium Græcorum, seu Methodus admirabilis ad insignem brevè comparandam verborum copiam, cum auctario*, etc. Elle a été réimprimée avec des additions, à Leyde, 1809, in-8°. Il y a une édition du *Gazophylacium* donnée à Paris en 1790, par Balthière de Laisement ; mais elle ne contient pas le supplément d'Abresch. Cattier fit aussi un *Gazophylacium* pour la langue latine, avec la même promesse dans le titre, Paris, 1665, in-4°, et un *Jardin des racines latines*, Paris, 1667, in-4° ; réimprimé plusieurs fois depuis. Vingt ans auparavant, en 1647, il avait publié : *Exercitationes quatuor*, etc. Il est question, dans ce livre, de la manière de former une bibliothèque d'auteurs grecs, *quo pacto bibliotheca græca institucnda sit*, etc. : nous n'en connaissons que le titre. En 1667, il publia à Paris, in-4°, ses *Quæstiones seu Exercitationes academicæ de usu linguæ græcæ*, qu'un savant biographe assure n'être qu'une réimpression des *Exercitationes quatuor*. On connaît encore de Cattier une *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, en vers grecs, latins et français. Les talents de Cattier ne l'avaient pas mené à l'opu-

lence. L'abbé de Marolles l'a placé dans le dénombrement des auteurs qui lui avaient donné leurs ouvrages « pour diverses poésies grecques et latines ; « versé qu'il est, dit-il, dans ces deux langues, qui, « pour cela même, ne l'ont pas rendu plus favorisé « des dons de la fortune, qui se répandent presque « toujours sans distinction du vice ou de la vertu. » Sarrau, dans une de ses lettres à Saumaise (lett. 191), parle avec peu d'estime d'un écrit de controverse théologique, dont le titre paraît avoir été : *Catéchisme de la doctrine de Saumur*, et il ajoute qu'on l'attribue à un certain Cattier, assez savant en grec, mais fort ignorant en théologie. La lettre est datée de 1648, et il est probable que c'est de notre Philippe Cattier qu'il s'agit. B—ss.

CATULLE (CAIUS (1) VALÉRIUS), célèbre poète latin, naquit à Vérone, et selon d'autres, à Sirmium, aujourd'hui Sirmione, petite ville bâtie sur une presqu'île du lac Bénac (aujourd'hui lac de Garda), l'an de Rome 667, 86 ans avant J.-C., de parents assez distingués par leur rang et par leur fortune, pour avoir plus d'une fois reçu César, lorsqu'il visitait cette partie de la Gaule cisalpine. Conduit très-jeune encore à Rome, sous les auspices de Mallius, dont il célébra depuis le mariage dans une de ses plus jolies pièces (*Carm.* 62), Catulle s'y fit bientôt distinguer par les agréments de son esprit, de tous ceux qui commençaient à illustrer cette époque brillante. Il ne tarda pas à se lier avec Cicéron, Plancus, Cinna, et Cornélius Népos, auquel il dédia par la suite le recueil de ses œuvres. Ce recueil n'est pas volumineux : Catulle y parcourt cependant les principaux genres de poésie, et prouve, par la supériorité avec laquelle il les traite, ce qu'il eût été dans chacun d'eux, si, moins ami du plaisir et des voyages, il eût fait des lettres son objet essentiel. Il est au reste douteux que nous possédions tout ce qu'il avait composé. Nonius et Servius citent de lui des vers que l'on ne trouve point dans le recueil de ses œuvres ; et Tércientius en rapporte trois, d'un mètre particulier, qui ne s'y trouvent pas davantage. Si l'on en croit Giraldi (*Histor. Poetar.*, dial. 10), Alde Manuce et Erasme se flattaient de posséder un poème inédit de Catulle, intitulé *Ver* (le Printemps) ; mais il est démontré qu'il s'agissait du *Pervigilium*, qui n'était point alors attribué à Catulle, et que quelques érudits, Bayle entre autres, lui ont même disputé depuis. Quoi qu'il en soit, les anciens et les modernes n'ont jamais varié sur le mérite de celles de ses poésies que le temps a conservées : Tibulle, Ovide en ont fait l'éloge ; et Martial, si jaloux de sa supériorité dans le genre de l'épigramme, ne le cède modestement qu'au seul Catulle (*uno minor Catullo*). Il ne craint pas même de dire que Vérone, patrie de Catulle, ne lui doit pas moins de célébrité que Mantoue à son Virgile. Pline le jeune lui reproche cependant quelques vers un peu durs, et Scaliger lui trouve d'autres défauts encore ; mais il n'en est

(1) Ou QUIRIVS, d'après quelques manuscrits (Pline, liv. 37, et Scaliger).

pas moins resté un modèle dans l'épigramme, quand il l'a renfermé dans ses justes bornes, et dans le madrigal, quand il n'est que tendre et galant. Il excella également dans le vers héroïque, et son bel épisode d'Ariane passe pour avoir inspiré le chantre de Didon. Le premier, chez les Romains, il cultiva avec succès la poésie lyrique, et les quatre odes qui nous restent de lui font vivement regretter celles que nous avons perdues. Il est fâcheux que ce poète aimable n'ait pas toujours assez respecté la décence dans ses écrits; mais Catulle s'était fait, à cet égard, des principes infiniment commodes; il suffit, selon lui (*Carm.* 16), que le poète respecte personnellement les mœurs: ses vers peuvent impunément les braver. Il est probable que cette morale était celle des aimables libertins qu'il fréquentait, et des maîtresses, qu'il traite en général assez cavalièrement. Les sociétés de Catulle l'engagèrent souvent dans les embarras sur lesquels il était le premier à plaisanter (*carm.* 15), et qui le mirent en relation avec les jurisconsultes et les avocats les plus célèbres de son temps. Achille Stace, et Balzac après lui, prétendent même que Cicéron plaïda pour notre poète; mais ce n'est qu'une conjecture. Il fallait que la vie dissipée de Catulle n'eût pas entièrement dérangé sa fortune, ou que des amis généreux l'eussent réparée, puisqu'il possédait une maison de campagne à Tibur, et une autre beaucoup plus considérable dans la presqu'île de Sirmium. A son retour de Bithynie, où il avait suivi le préteur Memmius (le même auquel Lucrèce dédia son poème), il félicite sa belle retraite de recevoir enfin son possesseur: *gaude hero* (*carm.* 51). Ses débris même attestent encore son ancienne magnificence; ce sont plutôt les restes d'un palais, que les ruines d'une maison particulière. Au surplus, Catulle eut sans doute, et mérita d'avoir des amis; il en compta parmi tout ce qu'il y avait à Rome de plus distingué. César lui-même fut du nombre, quoique le poète l'eût violemment attaqué dans deux épigrammes, dont la première est de la plus grande force (*carm.* 29); mais le dictateur était un politique trop habile, et avait lui-même trop d'esprit, pour ne pas sentir que le parti de la douceur était le meilleur et le seul à prendre dans la circonstance. Catulle en fut quitte pour quelques excuses; César l'invita à souper, et il ne fut plus question des épigrammes. Les relations d'amitié et d'hospitalité continuèrent même, comme par le passé, entre César et la famille du poète. Catulle joignait au talent de la poésie une érudition profonde et variée, qui lui a valu, de la part de tous ceux qui ont parlé de lui, l'honorable épithète de *docte*. Ovide, Martial, Tibulle ne le désignent jamais autrement, et ce n'était point une de ces épithètes banales, indifféremment accolées à tous les noms un peu célèbres: c'était un éloge mérité. Il avait fait de la langue et de la poésie grecque une étude particulière, et l'on s'en aperçoit, non-seulement par ses belles versions de l'ode célèbre de Sapho et de la *Chevelure de Bérénice*, traduite de Callimaque, mais par les formes habituelles de son style, et par

la prédilection marquée pour les tours et les figures de diction particulières à cette belle langue. L'opinion la plus commune est que Catulle mourut l'an de Rome 697, à peine âgé de 30 ans. Scaliger, dans ses remarques sur la *Chronique* d'Eusèbe, s'efforce de prouver que Catulle avait plus de 71 ans quand il mourut; mais les raisonnements sur lesquels il s'appuie sont dénués de solidité. Isaac Vossius les a fortement ébranlés dans son Catulle, et Bayle leur oppose des faits et une logique auxquels il est difficile de ne pas se rendre. Sage médiateur entre des critiques aussi opposés de sentiments, Ginguéné (préface des *Noces de Thétis et de Pélée*) établit des preuves assez plausibles que Catulle vécut jusqu'à 40 ans. L'état déplorable où fut retrouvé le premier manuscrit de Catulle, vers la fin du 15<sup>e</sup> siècle, est la cause des fautes multipliées, des leçons vicieuses qui en ont successivement défigurés les diverses éditions. La première est de 1472, in-fol., sans nom de ville ni d'imprimeur (on la croit de Vindelin de Spire). Nous distinguerons ensuite celle de Parthénien, Brescia, in-fol., 1485; d'Alde, avec les corrections d'Avancius, Venise, 1502 et 1515, in-8° (cette dernière est bien préférable à la première); d'Alexandre Guarini, Venise, 1521, édition précieuse, presque inconnue hors de l'Italie; de Muret, Venise, Alde Manuce, 1554, in-8°; d'Achille Stace, Venise, 1566, in-8°; de Joseph Scaliger, Paris, Robert Estienne, 1577, in-8°; d'Isaac Vossius, Londres, 1684, et Leyde, 1691, in-4°; *ad usum Delphini*, Paris, 1685; Volpi, Padoue, 1710; mais, presque honteux de cette faible ébauche, Volpi amassa pendant vingt-sept ans les matériaux d'une nouvelle édition, qui parut au bout de ce temps, Padoue, 1757; celle de Venise, 1758, in-fol., donnée par Corradino, faussaire honteusement démasqué, après avoir séduit un moment quelques hommes instruits; de Coustelier, Paris, in-12, 1745, jolie édition, mais faite malheureusement d'après celle de Corradino; de Barbeau, avec Tibulle, Propertius et Gallus, Paris, 1754, in-12, fig.; de Baskerville, 1772, in-4°; de Deux-Ponts, 1785 et 1794, in-8°; celle de J. Wilkes, Londres, 1788, in-4° (1); enfin celle du savant Doëring, Leipzig, 2 vol. in-8°, 1788 et 1792. « C'est pour la pureté du texte, la justesse et la concision des notes, « la meilleure peut-être, dit avec raison Ginguéné, « et la plus utile de toutes; » elle ne laisse à désirer qu'un meilleur papier et de plus beaux caractères (2). Les poésies de Catulle ont été traduites en prose

(1) Wilkes gagea qu'il imprimerait un livre sans faute, et, pour soutenir sa gageure, il publia ce Catulle, ainsi que le Théophraste de 1790. Ces deux jolies éditions sont rares, n'ayant été imprimées que pour faire des présents. (Extrait du *Manuel du libraire* de M. Brunet.)

(2) Les meilleures éditions de Catulle publiées depuis sont: 1° celle de la *Bibliothèque classique latine* de Lemaire, Paris, 1826, 4 vol. in-8°. L'éditeur, M. Naudet, a joint aux commentaires et aux notes de Doëring de nouveaux commentaires, de nouvelles notes et plusieurs morceaux philologiques. 2° Celle d'Aman, qui contient aussi les poésies de Tibulle, Paris, Lefèvre, 1821, in-32. 3° Celle qui fait partie de la collection des poètes latins imprimée à Cambrai, 1823, in-12. 4° Enfin celle de F.-G. Pottier, Paris, 1824, grand in-8°.

française par l'abbé de Marolles, Paris, 1653, in-8° ; par David, Paris, 1771, 2 vol. in-8° (y compris la version de Tibulle), traduction faussement attribuée à Masson de Pezay ; par Noël, Paris, 1803, 2 vol. in-8°, fig., avec le texte, des notes savantes et un choix d'imitations de Catulle par les poètes latins modernes et par nos poètes français ; en vers français par M. Mollevaut, Paris, 1812, in-12 ; ibid., 1821, in-18, avec le texte en regard, et sous ce titre : *Élégies de Catulle, Tibulle et Propertius*, Paris, 1816, 5 vol. in-18. Les *Noces de Thétis et de Pélée* ont été traduites en vers français, par le même abbé de Marolles, ainsi que le *Pervigilium Veneris*, Paris, 1675, t. 1<sup>er</sup> de sa *Traduction de toutes les Oeuvres de Virgile en vers français*, en 2 vol. in-4° ; par Legendre, Lyon, 1701, in-12 ; par Cournaud, Paris, 1806, in-8° ; par Ginguéné avec le texte latin, revu, et quelquefois heureusement corrigé sur les meilleures éditions comparées, une préface et des notes où le goût éclairé et dirige une critique sage et raisonnée, Paris, 1812, grand in-18. Le *Pervigilium Veneris* a été traduit en prose française par le P. Sanadon, Paris, 1728, in-12, et à la suite de la traduction d'Horace, donnée dans la même année par le même jésuite ; par Moutonnet-Clairfons, à la suite de la version française qu'il a donnée d'Anacréon, Bion et Moschus, Paris, 1773, in-8°, fig. ; ibid., 1779, 2 vol. in-12. En prose et en vers français par un anonyme (selon Barbier, l'abbé Ansqer de Ponçol), Londres et Paris, 1766, in-8°, et par Rabany-Beauregard, Paris, 1792, in-8°, et à la suite d'un poème du même auteur, intitulé *la Sensibilité*, Paris, 1813, in-18 (1). A—D—R.

CATULUS (QUINTUS LUTATIUS), consul l'an de Rome 650, est principalement connu par la victoire signalée qu'il remporta, conjointement avec Marius, sur les Cimbres, dans la plaine de Verceil : ils furent associés au même triomphe. Des dépouilles des vaincus, Catulus fit élever un portique auquel son nom resta attaché. Dans cette même guerre, il se fit remarquer par un trait de présence d'esprit. Les Cimbres avaient forcé le passage de l'Adige ; l'armée romaine, aux ordres de Catulus, fut si effrayée de la manœuvre de l'ennemi, qu'elle abandonna son camp, et se retira en désordre. Le général, voyant qu'il ne pouvait retenir les fuyards, alla se mettre à leur tête, comme s'il les eût guidés lui-même, pour qu'il ne fût pas dit que les Romains avaient fui devant des Cimbres. Enveloppé dans les proscriptions, ses amis ne purent obtenir de Marius qu'il eût la liberté de sortir de Rome et de s'exiler. L'impitoyable proscripateur répéta plusieurs fois : « Qu'il meure. » Catulus s'étant enfermé dans une petite chambre nouvellement enduite de chaux, y fit allumer un grand feu, et s'y étouffa. Il périt ainsi l'an de Rome 665. Suivant Cicéron, Catulus

avait de l'urbanité, de la sagesse, de l'intégrité, du savoir et une élocution douce et facile. Il avait écrit sur son consulat et sur les événements du temps ; mais il n'en est rien resté. Q—R—Y.

CATULUS (QUINTUS LUTATIUS), fils du précédent, eut une grande illustration par son caractère et par les circonstances. Consul l'an de Rome 674, il avait pour collègue Æmilius Lépide. Ce dernier, sans mérite, mais ambitieux, proposa, après la mort de Sylla, de casser les lois et des actes du dictateur. Catulus, à la tête du sénat et des meilleurs citoyens, s'y opposa avec vigueur. Il y eut, à ce sujet, des négociations qui parurent avoir tout concilié ; mais Lépide leva bientôt le masque, et employa la force des armes pour se faire donner un second consulat. Catulus, alors proconsul, marcha contre lui, et se défist dans deux batailles. Son zèle pour le maintien de la constitution eut encore occasion de se montrer. Les pirates infestaient les mers impunément : Rome était menacée d'une disette qui alarmait le peuple. Gabinus, un de ses tribuns, créature de Pompée, profita de la circonstance pour demander que son protecteur eût le commandement des mers pendant trois ans, avec un pouvoir absolu. Le sénat se souleva contre cette loi ; des tribuns se hasardèrent d'y mettre leur opposition : tout fut inutile. Catulus eut le courage de se présenter pour faire entendre la raison ; il l'appuya de toute son éloquence et de toute la force des exemples. Enfin il employa un moyen qui frappa la multitude : « Vous aimez « Pompée, dit-il ; mais en le chargeant des commis- « sions les plus hasardeuses, vous l'exposez aux « plus grands dangers ; si vous veniez à le perdre, en « qui mettriez-vous votre confiance ? » Toute l'assemblée s'écria : « Ce serait en vous, Catulus. » Une réponse si flatteuse lui ferma la bouche. Deux ans après, il fut appelé, par le même motif, à jouer le même rôle dans une pareille circonstance. Mithridate, relevé des coups qu'il avait reçus de Lucullus, avait repris une offensive imposante. Pompée, vainqueur des pirates, se trouvait en Asie ; tout invitait à l'employer pour terminer la guerre contre le roi de Pont. Le tribun Manilius proposa d'ajouter au commandement qui était donné à Pompée par la loi *Gabinia* le commandement de la guerre contre Mithridate. Le sénat fut vivement alarmé de cette proposition ; Cicéron l'appuyait. Catulus eut le courage de s'y opposer. Voyant qu'il ne gagnait rien, il s'écria avec indignation, « qu'il ne restait d'autre ressource au « sénat que d'imiter l'exemple qui lui avait été « donné autrefois par le peuple, en se retirant sur « quelque nouveau mont sacré, pour sauver la liberté « et les lois. » L'an 683 de Rome, le nouveau Capitole se trouvant presque achevé, après quatorze ans, Catulus, qui avait été chargé de sa construction, eut l'honneur d'en faire la dédicace. Son nom fut gravé sur le frontispice. Les travaux avaient été commencés du temps de Sylla. Sept ans après, César, le premier jour de sa préture, cita Catulus devant le peuple, pour rendre compte de sa conduite dans la construction du Capitole, et voulait faire donner à Pompée le soin de sa confection ; mais, ne pouvant

(1) La *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke renferme une traduction en prose de Catulle par M. Héguin de Guerle. Les *Noces de Thétis et de Pélée* ont été traduites en vers français par C. Boutereau, Paris, 1824, in-32 ; et le *Pervigilium Veneris* par un anonyme, sous ce titre : *Fêtes de Vénus, inspirations de Catulle*, ibid., 1823, in-8° de 20 p.

résister à l'intérêt puissant que tous les magistrats et les principaux citoyens montrèrent pour Catulus, il se désista de sa poursuite. Catulus n'y survécut pas longtemps; il mourut en 691. Il s'était acquis une grande autorité par sa conduite grave et uniforme, par ses vues pures, par son amour du bien public, et par son attachement aux principes aristocratiques. Cicéron le loue surtout de sa fermeté, que la crainte du danger et l'espoir de la faveur populaire n'altérèrent jamais. Q—R—Y.

CAUBLLOT (HUBERT), né à Poinson-lez-Nogent, le 3 novembre 1719, fut nommé, jeune encore, un des directeurs du séminaire de Langres. Il était fort instruit surtout dans les matières ecclésiastiques, le chant d'église et les cérémonies du culte. Dès longtemps il avait composé sa *Méthode de plain-chant* qui ne fut imprimée qu'en 1777, 4 vol. in-12. Cet ouvrage est regardé comme méthodique, savant et clair, et l'on y remarque l'enchaînement et la liaison des principes. Un autre ouvrage, qui n'est pas sans mérite, sortit aussi de la plume de l'abbé Caublott : c'est le *Cérémonial à l'usage du diocèse de Langres*, 4 vol. in-12. Cet ecclésiastique mourut à Langres, le 1<sup>er</sup> avril 1781. D—B—S.

CAUCHE (FRANÇOIS), voyageur français, qui a publié, en 1651, une des premières relations sur l'île de Madagascar, où il avait séjourné pendant trois ans, suivant Flacourt. Il était né à Rouen, de basse extraction, et n'avait pas fait d'études. Se trouvant à Dieppe à l'âge de vingt-deux ans, et porté, dit-il, par la curiosité naturelle à l'homme de voyager, il s'embarqua, comme soldat, sur un bâtiment commandé par Alonse Goubert, natif de Dieppe. Le but de ce navigateur était d'aller dans la mer Rouge, et de commencer un établissement à l'île Maurice, maintenant l'île de France; mais ils la trouvèrent occupée par les Hollandais. Obligés de relâcher à Madagascar, Cauche y resta avec un petit nombre de Français, parcourant l'île dans plusieurs directions différentes, et se trouvant toujours bien accueilli par les naturels du pays. Une compagnie s'étant formée en France pour établir une colonie dans cette île, Pronis, qui était le chef de cette expédition, voulut contraindre Cauche de se réunir à lui, ainsi que ses compagnons; mais celui-ci aima mieux revenir en France, sur un bâtiment commandé par un sieur Régimont. Suivant lui, après avoir passé aux îles Comores, ils entrèrent dans la mer Rouge, où ils firent le métier de pirates et prirent plusieurs vaisseaux arabes ou malabares, et revinrent en Europe, après avoir touché à Madagascar. De retour en France, il excita la curiosité par ses récits. Morisot de Dijon rédigea la relation des voyages de Cauche; elle fut publiée sous le titre suivant : *Relations véritables et curieuses de l'île de Madagascar et du Brésil; savoir, Relation du voyage de François Cauche, de Rouen en l'île de Madagascar, îles adjacentes et côtes d'Afrique, en 1658, et autres pièces*, Paris, 1651, in-4<sup>o</sup>. La relation de Cauche est réunie à quelques autres voyages, entre autres à celui de Roulon Baro au Brésil, à celui de Moreau dans la même contrée, et à

ceux de Lambert et d'Abère en Égypte. La simplicité du récit de Cauche est faite pour inspirer la confiance; il raconte ce qu'il a vu, et, malgré son peu d'éducation, il ne paraît pas donner dans le merveilleux. On sent que les notions qu'il donne sur les objets d'histoire naturelle sont fort imparfaites; cependant on reconnaît la plupart de ceux dont il parle, tandis que le rédacteur de cette relation se trompe souvent dans les notes marginales qu'il y a ajoutées. Flacourt, qui succéda à Pronis dans la direction des établissements français à Madagascar, et qui a publié une relation de son voyage, dix ans après celle de Cauche, dit beaucoup de mal de ce dernier; il l'accuse d'en imposer sur les voyages qu'il dit avoir faits dans l'île jusqu'à la baie d'Antongil, et prétend qu'il ne raconte celui de Comore, de Boamaro, de Ste-Marie, de l'île Socotora et de la mer Rouge, que d'après ce qu'il avait entendu dire aux matelots qui avaient fait cette course avant son embarquement. Flacourt prétend que Cauche n'a pas *bougé de Madagascar*, tout en reconnaissant qu'il *parle assez raisonnablement* de Carcanossi où il avait demeuré; mais qu'il s'est trompé dans le dialogue qu'il a fait imprimer en langue madécasse, *qu'il n'y a point de nègre de l'île qui le puisse entendre*. Ces imputations peuvent être vraies jusqu'à un certain point; mais, d'un autre côté, on peut croire que Flacourt était prévenu contre un homme qu'il regardait comme un aventurier sans éducation. La relation de Cauche est importante sous plusieurs rapports; elle donne une beaucoup meilleure idée des habitants de Madagascar que celle de Flacourt. D—P—S.

CAUCHON (PIERRE), évêque de Beauvais dans le 15<sup>e</sup> siècle, se rendit tristement fameux par la condamnation de Jeanne d'Arc. Les historiens le représentent comme un partisan fanatique des Anglais, qui déshonora son ministère par ses vices et par sa cruauté. Les habitants de Beauvais, connaissant son attachement servile aux ennemis de la France, le chassèrent de son siège en 1429. Il suivit alors la cour d'Angleterre, et sembla ne respirer que la ruine de sa patrie. Jeanne d'Arc ayant été prise, le 24 mai 1451, dans les limites du diocèse de Beauvais, Cauchon réclama le droit de la condamner. Il s'adressa, pour cet effet, au roi d'Angleterre, au duc de Bourgogne, à l'université de Paris, au frère Martin, vicaire général de l'inquisition en France; il somma juridiquement le comte de Ligny-Luxembourg, qui avait la Pucelle en sa garde, de la remettre entre ses mains, et il se constitua juge de l'héroïne des Français. Elle avait été conduite à Rouen, dont le siège était vacant; le chapitre prêta territoire à l'évêque de Beauvais, c'est-à-dire qu'il lui permit d'exercer les fonctions de juge dans le diocèse. Tout fut mis en usage pour perdre Jeanne d'Arc : demandes captieuses, suppositions d'aveux, pièges tendus, réponses altérées, etc. Guillaume Manchon, un des greffiers, attesta, lors de la révision du procès, qu'il avait refusé de se prêter à ces indignes manœuvres, malgré les instances et les menaces de Cauchon. Celui-ci chargea

un prêtre nommé l'Oyseleur, de s'introduire dans la prison, de feindre d'être, comme Jeanne, retenu dans les fers, de gagner sa confiance, et de recevoir sa confession, que deux hommes apostés derrière une fenêtre ouverte recueillirent par écrit; mais cet expédient sacrilège n'ayant fourni aucun indice des crimes dont Jeanne était accusée, Cauchon fut soupçonné d'avoir voulu l'empoisonner. Il voulut la faire appliquer à la question : la crainte qu'elle ne mourût dans les tortures l'obligea seule d'y renoncer. Enfin il prononça la sentence qui la condamnait à une prison perpétuelle, au *pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. La populace accabla l'évêque d'injures, et le poursuivit à coups de pierres. D'un autre côté, les Anglais, furieux de n'avoir pu obtenir une condamnation à mort, accusèrent le prélat de n'avoir pas gagné l'argent qu'il avait reçu. Il promit de satisfaire la soif qu'ils avaient du sang de l'héroïne. Jeanne fut reconduite dans son cachot. Elle avait déjà repris ses habits de femme; on les lui enleva pendant la nuit. A son réveil, elle ne trouva qu'un habit d'homme, et fut enfin obligée de s'en couvrir. Alors l'évêque entra avec ses témoins, sortit transporté de joie, et, rencontrant le comte de Warwick, s'écria : « C'en est fait, nous la « tenons. » Le lendemain, il la déclara *relapse*, *excommuniée*, *rejetée du sein de l'Eglise*, et la livra au bras séculier (le 30 mai 1431). Il fulmina sa sentence sur un échafaud placé devant le bûcher. Jeanne lui dit : « Vous êtes cause de ma mort; « vous m'aviez promis de me rendre à l'Eglise, et « vous me livrez à mes ennemis. » On dit que, pour la première fois, l'évêque de Beauvais se sentit attendri, et dévora les pleurs qui le trahissaient; mais les juges, le peuple, les archers et le bourreau même n'avaient pu retenir leurs larmes. (Voy. JEANNE D'ARC.) Cauchon obtint du roi d'Angleterre des lettres de garantie contre le saint-siège et le concile. Il mourut subitement en 1443, en se faisant la barbe; il fut excommunié par Calixte IV; son corps fut déterré et jeté à la voirie. — *Guillaume CAUCHON*, neveu et héritier de l'évêque de Beauvais, fut le premier à déclarer, avec serment, que la condamnation de Jeanne d'Arc avait été l'effet de la seule haine des Anglais. V—VE.

CAUCHON. Voyez MAUPAS.

CAULAINCOURT (AUGUSTE-JEAN-GABRIEL, comte DE), général de division, naquit à Caulaincourt, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Picardie (1), le 16 septembre 1777. Il entra de bonne heure au service, et devint successivement sous-lieutenant de cuirassiers le 14 janvier 1792, aide de camp d'Aubert-Dubayet le 28 mars 1795, lieutenant au 1<sup>er</sup> de carabiniers le 21 janvier 1796, et capitaine au 1<sup>er</sup> de dragons le 28 février 1797. De Caulaincourt fit alors les campagnes du Rhin; il se distingua particulièrement à la bataille de Stokach, à l'affaire de Muthen-Thal, et

aux débouchés du St-Gothard, où il fut blessé d'un coup de lance. Nommé chef d'escadron au même régiment, il passa peu de temps après à l'armée d'Italie, fut blessé à Marengo, et le 24 pluviôse an 9, on le vit enlever avec son escadron quatre cents fantassins hongrois, à Vede-Lago. A la suite de ces diverses actions, de Caulaincourt fut fait colonel, puis aide de camp du général Berthier en 1804, et général de brigade en 1806. Il se rendit en cette qualité à l'armée d'Espagne, et marcha à la tête d'un corps de 5,000 hommes sur Cuença, dont les habitants s'étaient soulevés et avaient massacré nos soldats. Bientôt la ville fut réduite, et la révolte étouffée. Après la capitulation de Baylen, le général de Caulaincourt ne se laissa pas entamer, et ramena heureusement son corps intact à Madrid, bien que ses communications eussent été presque aussitôt coupées. Il servit ensuite en Portugal, où il fut choisi, par les maréchaux ducs de Dalmatie, de Trévise et d'Elchingen, dont les trois armées venaient de se réunir, pour exécuter le passage du Tage, au-dessous du pont de l'Arzo-Bispo, le 8 août 1809 : la manière brillante dont il exécuta cette opération difficile lui mérita le grade de général de division. (Voy. le *Moniteur* du 28 septembre 1809.) De Caulaincourt combattit dans la Péninsule jusqu'à la campagne de Russie, pendant laquelle il commanda le grand quartier général. A la bataille de la Moscova, il conduisit le 2<sup>e</sup> corps de cavalerie, composé de trois divisions, et ses efforts venaient de contribuer puissamment à nous assurer la victoire, lorsqu'il fut emporté par un boulet de canon, le 10 septembre 1810. Le 18<sup>e</sup> *Bulletin* de la grande armée, daté de Mojaïsk, rend compte ainsi qu'il suit de cet événement : « Le général de division, comte « de Caulaincourt, commandant le 2<sup>e</sup> corps de ca- « valerie, se porta à la tête du 3<sup>e</sup> régiment de cui- « rassiers, culbuta tout, entra dans la redoute de « gauche, par la gorge; dès ce moment la bataille « est gagnée... Le comte de Caulaincourt, qui « vient de se distinguer par cette belle charge, avait « terminé ses destinées; il tombe frappé par un « boulet, mort glorieuse et digne d'envie! » Auguste de Caulaincourt avait été nommé gouverneur des pages de Napoléon et comte de l'empire. Il était commandant de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de la Réunion, etc. Aussi instruit que brave, il ne brillait pas moins dans la société par son esprit et ses lumières, que dans les combats par sa valeur. CH—S.

CAULAINCOURT (ARMAND-AUGUSTIN-LOUIS DE), duc de Vicence, de la même famille que le précédent, naquit en 1775. Il entra au service, selon l'usage, dès sa première jeunesse. En 1792, son père, le marquis de Caulaincourt, lieutenant général (4) dont il était aide de camp, ayant été destitué comme noble, il quitta aussi l'armée. L'année suivante, il se trouvait compris dans la le-

(1) C'est à un Jean de Caulaincourt, moine de Corbie au commencement du 16<sup>e</sup> siècle, que nous devons un manuscrit précieux qui se trouve à la bibliothèque royale, sous ce titre : *Chronicon Vorbeien* 4<sup>o</sup> qmo 662 ad annum 1529, in-fol.

(4) Le marquis de Caulaincourt ne fut jamais attaché au service personnel de la maison de Condé, quoiqu'on ait affecté de publier le contraire. La marquise de Caulaincourt était dame d'honneur de madame la comtesse d'Artois. D—R—R.

vée qu'on nomma la première réquisition, et qui atteignait tous les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans. Le rang qu'avait occupé sa famille, le grade qu'il avait eu, étaient alors plutôt des motifs de proscription que des titres de faveur. Il partit comme simple soldat d'infanterie, et supporta avec patience et force d'âme la rudesse de cet apprentissage, auquel il ne devait pas se croire appelé. Plus tard il passa dans la cavalerie et y parcourut les grades inférieurs. Son humble situation et l'accomplissement obscur de son service ne le déroberent point à la tyrannie révolutionnaire: il fut dénoncé et emprisonné. Par bonheur le géolier avait reçu autrefois des bienfaits de sa famille; inspiré par la reconnaissance, enhardi par la réputation de patriote énergique qu'il s'était faite, ce géolier se risqua à mettre Caulaincourt hors de prison: il rejoignit son corps, continua à se bien conduire; et, après le 9 thermidor, le général Hoche lui rendit son grade de capitaine. Aide de camp du général Aubert-Dubayet, il le suivit à l'ambassade de Constantinople. En 1797, il revint en France chargé d'accompagner l'ambassadeur turc. Il obtint alors le grade de chef d'escadron, et fut aide de camp de son oncle, le général d'Harville. En 1799, il fut nommé colonel du second régiment de carabiniers, et fit, avec une grande distinction, à la tête de ce corps, la campagne de 1800, sous le général Moreau. Après la paix de Lunéville, le premier consul, qui, alors, sans injuste et puérile préférence, aimait à montrer que, parmi les rangs de notre vaillante armée, se trouvaient des hommes distingués par leur naissance et leurs manières, chargea Caulaincourt d'une mission en Russie. Il y précéda le général Hédouville, nommé ambassadeur. Ce fut là qu'il commença à faire remarquer cette dignité dans les manières, cette gravité dans le langage, cette parfaite mesure qui l'appelaient à s'honorer dans la carrière diplomatique. Il plut beaucoup à l'empereur Alexandre, parcourut une partie de la Russie, rassembla d'utiles informations et donna ainsi à sa mission une importance qui fut remarquée. A son retour, le premier consul le prit pour aide de camp. Lorsque les Tuileries, même avant la proclamation de l'empire, commencèrent à prendre l'aspect et l'étiquette d'une cour, il fut chargé des fonctions de grand écuyer. Au mois de mars 1804, au moment où des complots tramés à l'étranger menaçaient le premier consul, Caulaincourt reçut l'ordre de se rendre à Strasbourg, de passer la frontière avec un détachement, et de faire arrêter à Offenbourg, sur le territoire du duché de Bade, la baronne de Reich avec diverses autres personnes qu'on soupçonnait de prendre part à ces machinations. Au même instant, un autre détachement, commandé par un autre officier, qui n'était en aucune façon subordonné à Caulaincourt, se porta sur la ville d'Ettenheim, et c'est là que fut saisi le duc d'Enghien. Peu de jours après, l'exécution soudaine et clandestine de ce malheureux prince vint glacer tous les esprits d'épouvante et d'horreur. Les circonstances de son arrestation et de sa mort restèrent in-

certaines et confuses. Toute publicité était alors comprimée; nulle explication claire et authentique ne pouvait démentir les soupçons, réfuter les calomnies, dissiper les préventions. Caulaincourt avait eu une mission au même moment, elle avait quelque analogie avec l'expédition faite à Ettenheim. Son nom était plus connu, il était aide de camp du premier consul, la malveillance de l'esprit émigré et contre-révolutionnaire se portait encore contre les hommes qui servaient le nouveau gouvernement. L'arrestation et même la mort du duc d'Enghien s'attachèrent aussitôt au nom de Caulaincourt. Ce fut comme une sorte de clameur répandue de bouche en bouche sans discussion et sans contrôle; cette injustice de la renommée l'a poursuivi jusqu'à son dernier jour et a rendu sa vie amère. Il n'avait point caclié la vive douleur que lui avait inspirée cet acte cruel; elle avait même paru aux yeux de tous ceux qui le connaissaient (1). Mais il ne renonça point à son pays et ne quitta pas la carrière ouverte aux espérances et à l'activité de sa jeunesse. Conformément à son caractère fier et réservé, il se roidit contre le préjugé auquel il se voyait en butte; sa vie entière, pensait-il, devait montrer qu'on n'avait pu songer à un homme de son caractère pour l'exécution d'un pareil ordre. Au mois de juillet 1804, lorsque le premier consul devint empereur, Caulaincourt fut revêtu de la charge de grand écuyer. On le vit, à cette nouvelle et pompeuse cour, garder constamment un maintien plein de dignité et de réserve. On retrouvait en lui cette habitude de respect sans servilité, de zèle sans flatterie, d'obéissance éclairée, de fermeté dans le langage qui rappelait la tradition d'une monarchie où le pouvoir absolu était tempéré par de nobles mœurs. Après avoir fait avec l'empereur les campagnes de 1805, 1806 et 1807, il fut choisi pour ambassadeur en Russie. Dans ce poste éminent on connut ce qu'il valait. Il gagna l'estime, l'amitié même et la confiance de l'empereur Alexandre, sans cesser, en aucune circonstance, de songer avant tout aux intérêts et à l'honneur de la France; sans se départir d'un dévouement éclairé à son souverain, sans être jamais captivé par les séduisantes et dangereuses caresses d'un grand et puissant prince, il obtint tous les succès que peuvent donner la loyauté du caractère, la convenance des manières et le calme du discernement. Mais la politique de l'empereur Napoléon ne pouvait s'accommoder longtemps d'une telle façon de conduire les affaires; en lui, la ruse venait souvent s'ajouter à la force. Un succès, quelque grand et glorieux qu'eût pu le lui donner la victoire, n'était jamais qu'un point de départ pour obtenir un autre succès. Son activité, incapable de repos, s'exerçait à tromper tout autant qu'à combattre: c'était une alternative de merveilleuses victoires et d'usurpations accomplies après les traités,

(1) Le marquis de Thomé vint me voir le matin même du jour qui s'était levé sur le meurtre de la nuit, et il me dit: « Je sors de chez ce pauvre Caulaincourt; il est dans son lit, malade de chagrin, etc. »



jusqu'au jour où elles rallumaient la guerre. Lorsque Caulaincourt reconnut la marche accoutumée de Napoléon, il ne voulut point lui servir d'instrument, ni faire profiter à ses ruses la confiance que son caractère lui avait acquise auprès d'Alexandre. Se refusant à tromper et même à se laisser tromper, il demanda son rappel et revint en 1811. Ses relations avec l'empereur furent curieuses à cette époque : alternativement traité avec froideur, menacé d'une apparence de disgrâce, puis caressé et honoré, le maître tâchait soit de le séduire et de lui faire approuver ses projets, soit de lui faire croire qu'il y renonçait. Caulaincourt s'en tenait invariablement à la politique du bon sens et de la bonne foi. Il résistait sans peine aux froideurs et aux boutades, et savait même se défendre de cette conversation si habile, si spirituelle, si entraînant, qui ne fut pas la moindre force du génie de Napoléon. La guerre de Russie, que Caulaincourt avait tant voulu prévenir, ou que du moins il ne comprenait point motivée sur de vaines et fausses allégations, commença enfin, au grand chagrin de tous les hommes sages, au milieu de leurs pronostics funestes. Il avait dit quels obstacles et quels dangers on trouverait. L'empereur Alexandre lui avait développé le plan de campagne indiqué, nécessité même par les distances, la disposition des lieux, les saisons et le caractère du peuple russe. Cette révélation, non pas d'un projet, mais de la fatale force des choses, n'avait pas été écoutée. La raison et la vérité ne pouvaient plus prévaloir sur l'infatuation qu'inspiraient tant de succès et tant de pouvoir. Dès que commença l'accomplissement de ce qu'il avait prédit et annoncé, la présence et l'attitude du grand écuyer étaient comme un vivant reproche aux yeux de l'empereur, qui avait rejeté ses avertissements. Les rapports devinrent plus difficiles, les discours plus aigres, la vérité plus déplaisante; il y eut tel jour où Caulaincourt voulut quitter l'armée, et témoigna le désir d'aller commander une division en Espagne. Mais Napoléon avait toujours soin d'adoucir les impressions fâcheuses que sa parole avait faites sur un serviteur si honorable et si dévoué. Après la bataille de la Moscova et lorsqu'on fut arrivé à Moscou, Caulaincourt protesta encore contre l'illusion qu'on se faisait sur la possibilité de traiter avec l'empereur Alexandre, et conseilla de hâter le moment de la retraite. Lorsqu'après cette funeste marche de l'armée, qui vint finir au passage de la Bérésina, l'empereur prit la résolution de retourner rapidement en France à travers la Pologne et l'Allemagne, ce fut Caulaincourt qu'il choisit pour compagnon de voyage; ils montèrent dans un traîneau et arrivèrent à Paris à la fin de décembre 1812. Cette marque d'affection et d'intimité ne donna pas plus de crédit ni d'influence aux avis du grand écuyer. Napoléon, repoussant l'avertissement sévère que venaient de lui signifier sa destinée et la raison, ne s'occupa qu'à ressaisir la domination absolue et universelle. Il se prépara à réparer par la guerre l'atteinte profonde qu'avaient reçue sa gloire et sa puissance. Selon sa coutume, il ne voulait traiter de la paix qu'avec le prestige et la

menace de la victoire, et il refusa la médiation de l'Autriche. Plus tard, après les batailles de Lutzen et de Bautzen, toutes glorieuses qu'elles furent pour nos armes, il fallut pourtant reconnaître que ces victoires ne donnaient pas le moyen de dicter la paix. On en était venu enfin au moment où les peuples et les rois de l'Europe, poussés à bout par tant d'abus de la force, de traités violés, d'occupations de territoires, de contributions de guerre, de destructions de royaumes, de renversements de dynasties; outragés sans cesse dans leur fierté, menacés dans leur avenir; convaincus maintenant que la soumission la plus humble ne donnait pas même de sécurité, ne voulaient plus, ne pouvaient plus négocier qu'en obtenant des garanties et rétablissant l'équilibre européen. Il y eut donc d'abord un armistice, puis un congrès fut indiqué à Prague : Caulaincourt et le comte de Narbonne étaient les plénipotentiaires de la France. L'un et l'autre comprenaient bien la situation nouvelle où se trouvait Napoléon; ils reconnaissaient combien était devenu vain et funeste un langage de hauteur et de menace qui n'imposait plus à l'Europe réduite à une défense désespérée, et qui avait déjà entrevu des chances de délivrance. Napoléon voyait aussi sans doute que la scène avait changé, mais il n'aurait plus été lui-même, s'il s'était résigné à sa position. La fortune l'avait sauvé tant de fois, qu'il mettait encore en elle une foi qui luttait contre son discernement. Autour de lui, la plupart de ses serviteurs et de ses conseillers n'avaient point ce discernement : ils flattaient en aveugles ses volontaires illusions. Le congrès de Prague ne s'ouvrit même point, et l'Autriche, au terme de l'armistice, ajouta ses redoutables forces à la coalition. La bataille de Dresde fut le dernier grand succès que la fortune accorda à l'empereur. Bientôt après les progrès de l'armée française en Bohême furent arrêtés à Culm. Enfin les désastres de Leipsick signalèrent la fin de nos prospérités et de nos conquêtes. L'opinion de la France commençait à s'élever contre l'empereur vaincu : elle lui reprochait d'avoir voulu la guerre perpétuelle, et lui imputait de ne pas avoir un désir sincère de prévenir par la paix les calamités de l'invasion étrangère dont enfin nous étions menacés. Pour rassurer cette opinion, pour la rendre bienveillante, pour obtenir de la nation des efforts sincères, il fallait dissiper ce doute; on ne pouvait en ce moment mieux y réussir que par le choix de Caulaincourt comme ministre des affaires étrangères. Bientôt après il se rendit à Châtillon, où devaient être tentées des négociations. Jamais plénipotentiaire ne fut placé dans une situation plus difficile. Il avait à lutter contre des sentiments de vengeance longtemps comprimés, contre l'insolence des vainqueurs nouveaux, contre leurs justes méfiances, contre un esprit d'exigence qu'inspirait le besoin évident de fortes garanties. L'espoir d'un succès complet, du renversement de Napoléon, de l'humiliation de la France, ne laissait pas aux souverains coalisés la possibilité de traiter avec bonne foi. D'autre part, Napoléon était incapable de subir un tel joug. Jamais il ne pouvait articuler précisément et avec une vo-

lonté explicite le plein pouvoir de consentir à de pareilles concessions. Parfois il eût souhaité que son ministre prit sur lui d'y accéder et de terminer à tout prix. Il montrait même quelque impatience de ce qu'on n'avait pas usé d'une autorisation qu'il n'avait pas donnée; mais en même temps il était évident que Napoléon se réservait, selon les circonstances actuelles ou à venir, la possibilité de désavouer, de blâmer, d'accuser son ministre, de rejeter sur lui l'humiliation et le dommage du traité au moment où son indispensable nécessité ne serait plus démontrée. Aux difficultés, aux angoisses que comportait le fond même de la position, s'ajoutaient les contradictions continuelles où était jeté le mobile volonté de Napoléon, dont la résignation ou la présomption variaient selon la chance des combats, selon les succès de cette merveilleuse défense du territoire, dernier effort de son génie militaire. Le lendemain d'un jour où l'empereur se serait laissé enfermer dans les limites de l'ancienne France, il s'écriait, encouragé par un combat heureux, que les alliés étaient plus loin de Paris que lui ne l'était de Vicne et de Berlin. Ayant ainsi à sauver sa patrie des dernières calamités, à la préserver de concédances humiliantes, à maintenir la puissance et le trône de l'homme qu'il n'avait jamais cessé d'admirer et de respecter, même en le blâmant, comprenant qu'il aurait à risquer sa tête et peut-être aussi son honneur pour atteindre un résultat incertain, Caulaincourt sut se montrer avec calme et dignité. Son caractère personnel n'y perdit rien de son élévation, et nul ne put lui reprocher de ne pas réussir, lorsque tout rendait le succès impossible. Les alliés entrèrent à Paris, et Caulaincourt fut envoyé de Fontainebleau pour tâcher d'assurer au moins le maintien de la dynastie napoléonienne et la couronne au fils de Napoléon; ses efforts échouèrent, il ne put persuader l'empereur Alexandre. D'autres influences, l'état apparent de l'opinion en France, et, à vrai dire, l'ensemble de toute la situation le décidèrent, comme les autres souverains, en faveur des Bourbons. Oubliant qu'il y allait de son avenir et de son intérêt personnel à défendre ainsi les intérêts de Napoléon déchu, à s'opposer à une restauration presque incertaine, Caulaincourt s'acquitta jusqu'au dernier moment des devoirs de fidélité qu'il avait voués à Napoléon. La restauration rendait triste et difficile sa position; poursuivi par des préventions dont l'injustice le blessait depuis longtemps, il avait trop de fierté pour rechercher une indulgence dont il sentait qu'il n'avait nul besoin. L'empereur Alexandre, dont l'estime et l'attachement s'étaient plutôt accrus que diminués par la conduite récente de Caulaincourt, voulut le justifier auprès des princes de la restauration et le réconcilier avec eux. De telles tentatives ne convenaient point à Caulaincourt: ce n'était point à pareil titre qu'il pouvait rechercher la faveur ou la confiance du gouvernement de son pays; il voulait porter tête haute sa vie passée. D'autres se faisaient pardonner humblement des crimes réels; pour lui, il n'eût pas enduré, avec patience, de courber son front sous de fausses appa-

rences. Il se retira de la scène publique et vécut dans la retraite (1). Seulement en 1815, après le retour de l'île d'Elbe et pendant les cent jours, il fut ministre des affaires étrangères. Mieux qu'un autre, il savait qu'on ne pouvait se flatter d'obtenir l'assentiment de l'Europe, et que c'était une question de guerre et de victoire; aussi était-ce un commandement dans l'armée, qu'il avait souhaité (2). Après

(1) C'est alors qu'il épousa madame de Canisy. Ce fut encore en 1814 qu'il crut devoir publier dans les journaux une lettre où il démontrait qu'il n'avait jamais été chargé d'arrêter le duc d'Enghien, et qu'il se trouvait à Strasbourg pour une tout autre cause. Il appuya sa justification de cette lettre d'Alexandre: « Je savais, général, par mes ministres, combien vous êtes étranger à l'horrible affaire dont vous me parlez; les pièces que vous me communiquez ne peuvent qu'ajouter à cette conviction. J'aime à vous le dire, et à vous assurer de l'estime sincère que je vous porte. » Un érit publié ensuite à Orléans combattit cette justification: cet érit était intitulé: *de l'Assassinat de monseigneur le duc d'Enghien et de la justification de M. de Caulaincourt* (Orléans, 1814). Celui-ci ne répliqua pas, pour ne point perpétuer une querelle que les passions d'alors envenimaient; mais il continua de s'envelopper de l'obscurité où il avait vécu depuis le retour des Bourbons. Napoléon a dit de lui à Ste-Hélène: « Bassano et Caulaincourt, deux hommes de cœur et de droiture. » D—R—R.

(2) Voici l'historique des actes de Caulaincourt pendant son ministère de 1815. C'était par décret du 21 mars 1815 que Bonaparte l'avait nommé ministre des affaires étrangères. Il fut un des signataires de la fameuse adresse des ministres présentée le 26 par Cambacérès (voy. ce nom). Le 30, il adressa une circulaire à tous les ambassadeurs, ministres et autres agents de France à l'étranger, par laquelle, après avoir appelé le retour de Bonaparte « le plus beau triomphe de la confiance d'un monarque dans l'amour de ses peuples, et en même temps l'acte le plus extraordinaire de la volonté d'une nation qui connaît ses droits et ses véritables devoirs, » il ajoutait: « Les fonctions dont vous avez chargé le gouvernement royal sont terminées; vous devez sur-le-champ prendre la cocarde « tricolore et la faire prendre aux Français qui sont auprès de vous. » Si, avant de quitter la cour auprès de laquelle vous résidez, vous avez occasion de voir le ministre des affaires étrangères, vous lui « ferez connaître que l'empereur n'a rien plus à cœur que le maintien de la paix; que Sa Majesté a renoncé aux projets de grandeur qu'elle pouvait avoir antérieurement conçus, etc. » Le 1<sup>er</sup> avril, il fit à Bonaparte un rapport sur les régiments suisses de la maison qui avaient reçu ordre de la diète de retourner dans leur pays. Il témoigne dans ce rapport combien il trouve inconvenant, irrégulier, que la transmission des intentions de la diète ait été faite directement aux officiers suisses, et non au gouvernement français; toutefois, conseillant à son maître de dévorer en silence cet affront, il ajoute que *peut-être dans sa bienveillance particulière pour la nation helvétique, Sa Majesté Impériale daignera se relâcher de la rigueur des principes.* (Voy. CASTELLO (DE)). Le 4 avril, il écrivit aux ministres des affaires étrangères des principaux cabinets de l'Europe une autre circulaire, dans laquelle, après avoir représenté Bonaparte rentrant à Paris sur les bras de ses peuples, il ajoutait: « Ce second avènement de l'empereur à la couronne de France est pour lui le plus beau de ses triomphes. Sa Majesté « s'honore surtout de se devoir uniquement à l'amour du peuple français, et elle ne forme qu'un désir, c'est de payer tant d'affection, non plus par les trophées d'une trop infructueuse grandeur, « mais par tous les avantages d'une heureuse tranquillité. C'est à la « durée de la paix que tient l'accomplissement des plus nobles vœux « de l'empereur. Disposée à respecter les droits des autres nations, « Sa Majesté a la douce confiance que ceux de la nation française « sont au-dessus de toute atteinte. La conservation de ce précieux « dépôt est le premier comme le plus cher de ses devoirs. Le calme « du monde est pour longtemps assuré, si les autres souverains « s'attachent comme Sa Majesté à faire consister l'honneur dans le « maintien de la paix, en plaçant la paix sous la sauvegarde de « l'honneur. » Mais il fit d'inutiles tentatives auprès des commandants militaires étrangers pour faire parvenir par la voie ordinaire ces lettres à leur destination; tous les courriers qu'il envoya ne purent dépasser la frontière, et leurs dépêches leur furent saisies. C'est ce qu'il avouait douloureusement dans un rapport très-étendu et accompagné d'une foule de pièces intéressantes, qu'il adressa, le 12

Waterloo et la seconde abdication de Napoléon, Caulaincourt fut élu, par la chambre des représentants, membre de la commission de gouvernement qui précéda la seconde rentrée de Louis XVIII (1). Dès lors il renferma sa vie dans les affections de famille, et dans le commerce de l'amitié intime; il s'occupa à rassembler ses souvenirs, à recueillir des documents sur les affaires et les circonstances où il s'était trouvé mêlé; à écrire les mémoires de sa vie publique (2). Ces occupations, la douceur et le calme des habitudes domestiques, l'estime de ses amis, la haute considération que lui montraient tous ceux qui l'avaient connu, ne suffisaient point à lui faire une existence heureuse: il se sentait poursuivi et environné d'une prévention injuste et obstinée. Les âmes fières souffrent d'autant plus de l'iniquité des hommes, qu'elles ne s'en plaignent jamais; la pensée qui les préoccupe les ronge intérieurement sans qu'aucune affection vienne les soulager. Malgré beaucoup de motifs

avril, à Bonaparte. A travers un amas de réticences diplomatiques, on ne pouvait s'empêcher de voir dans ce rapport que toutes les puissances de l'Europe menaçaient le gouvernement impérial d'une invasion prochaine. Toutefois, la circulaire précitée parvint à lord Castlereagh, avec une autre dépêche de Caulaincourt, du 4, laquelle servait d'envoi à la lettre de Bonaparte au prince régent, et qui fut suivie d'un simple accusé de réception du ministre anglais. Le 22 mai, toute cette correspondance fut déposée par Castlereagh sur le bureau de la chambre des communes. Le 16 avril, Caulaincourt écrivit au prince de Metternich une lettre dans laquelle il employait, au nom de Bonaparte, tout ce que les supplications peuvent avoir de plus pressant. « Il est, disait-il, une loi plus sacrée que toutes celles établies par les peuples et par les gouvernements, une loi antérieure à toutes les organisations sociales, la loi de la nature, la loi de famille; et cette loi sacrée, ce n'est point par Sa Majesté l'empereur d'Autriche, par le meilleur des époux, qu'elle peut être méconnue. » Cette lettre, comme toutes les autres, resta sans réponse. Le 2 juin, il fut nommé par Bonaparte membre de la chambre des pairs. A la séance du 17 juin, il lut à la tribune de cette assemblée un rapport très-étendu sur les relations de la France avec toutes les puissances de l'Europe. Il résultait de cet exposé que la France, en butte à la coalition de toutes les puissances, était menacée dans l'intérieur par les débarquements d'hommes, de munitions et d'armes que les Anglais opéraient sur les côtes de l'Ouest. Ce rapport fut lu le même jour, à la chambre des représentants, par Boulay de la Meurthe. (Voy. ce nom.) Le 21 juin, Caulaincourt prit part aux délibérations secrètes des deux chambres, relativement à l'abdication de Napoléon Bonaparte après l'événement désastreux de Waterloo. Le lendemain, il assista à la séance de la chambre des députés dans laquelle fut acceptée l'abdication de Bonaparte, et décrétée la création d'une commission de gouvernement; et le jour même fut nommé membre de cette commission par la chambre des pairs, ayant, sur soixante-dix votants, obtenu cinquante-neuf suffrages; et en cette qualité il signa tous les actes émanés de la commission du gouvernement.

D—R—R.

(1) Il fut alors porté sur la fatale liste du 24 juillet; mais il dut sa radiation à ses nombreux amis et à la haute influence de l'empereur Alexandre, et put dès lors rester en France.

D—R—R.

(2) Un incident imprévu troubla un instant la tranquillité dont jouissait le duc de Vicence dans sa retraite. L'historien Koch, dans son ouvrage intitulé *Campagne de 1814*, donna de grands éloges à Caulaincourt, mais aux dépens de Napoléon. Sa délicatesse lui fit un devoir de publier, par la voie des journaux, des pièces de sa correspondance qui pouvaient éclairer l'opinion sur les vrais motifs qui avaient empêché l'empereur de souscrire aux conditions de paix du congrès de Châtillon. Mis en jugement pour cette publication, il fut acquitté par la cour royale. En 1818, lorsque la cour de Vienne tenta de dépouiller diplomatiquement de leurs titres les ducs créés par Napoléon, Caulaincourt, accablé par une maladie cruelle, chargea Maret, duc de Bassano, de déclarer dans une lettre, qui fut rendue publique par tous les journaux, que dans aucun acte, soit public soit privé, il n'avait jamais séparé son nom de Caulaincourt de celui de duc de Vicence.

D—R—R.

de regretter la vie, Caulaincourt sentit sans crainte, et même avec une sorte d'amère satisfaction, s'approcher une mort prématurée: peut-être y voyait-il une occasion de donner à son propre témoignage, au cri de sa conscience, cette solennité, cette irrésistible persuasion attachée aux paroles suprêmes des mourants. Son testament, animé des sentiments religieux qui adoucissent ses derniers moments, renferme ce qui suit: « On ne ment pas à Dieu en présence de la mort: je jure que je n'ai jamais été pour rien dans l'arrestation du duc d'Enghien. » Il mourut le 19 février 1827, âgé de 55 ans. Caulaincourt avait reçu de Napoléon, en 1808, le titre de duc de Vicence, qu'il a toujours porté depuis, et qu'il a transmis à ses descendants (1). On assure que ses mémoires sont d'un grand intérêt, pleins de raison et de franchise; mais il est difficile de penser que leur publication soit convenable d'ici à une époque encore éloignée.

B—E f.

CAULET (ÉTIENNE-FRANÇOIS DE), évêque de Pamiers, naquit en 1610, d'un président au parlement de Toulouse. Pendant son cours de théologie en Sorbonne, le caractère aimable et les talents agréables de l'abbé de Foix (c'est le nom qu'il portait alors) lui donnèrent entrée dans le monde, et l'y firent accueillir avec distinction. Le P. de Condren, général de l'Oratoire, s'étant insinué dans sa confiance, le rappela à l'esprit de son état, que depuis il ne perdit jamais de vue. L'abbé Ollier le choisit pour son principal coopérateur dans l'établissement du séminaire de St-Sulpice. La réputation qu'il s'était acquise dans les missions porta Vincent de Paul à le désigner, en 1644, pour succéder à Sponde dans l'évêché de Pamiers. Les guerres civiles avaient réduit ce diocèse dans le plus pitoyable état. Les calvinistes y dominaient encore; les mœurs publiques présentaient la plus affreuse dépravation. Le nouveau prélat entreprit de remédier à tant de désordres. Sa maison fut réglée comme aurait pu l'être un monastère. L'évêché était de 24,000 livres de rente; les canons lui en assignaient le tiers pour son entretien, il se contenta du quart: tout le reste fut destiné à soulager les pauvres, à doter son séminaire, à construire, à réparer, à décorer les lieux consacrés au service divin. Cette réforme fut suivie de trois établissements ecclésiastiques pour former ceux qui se disposaient aux ordres sacrés, ou pour servir de retraite aux prêtres qui avaient besoin de reprendre l'esprit de leur état, et d'asile aux vieillards et aux infirmes. Il établit des conférences, renouvela les synodes annuels, et fit des visites fréquentes de son diocèse: il y fonda de tous côtés des écoles, à la tête desquelles il plaçait les ecclésiastiques les plus distingués de son séminaire, en même temps que la baronne de Mirepoix, sa sœur, jeune veuve riche et vertueuse, formait, sous sa direction, des maîtresses pour d'autres établissements semblables, destinés aux personnes du sexe. Les plus grands ob-

(1) Il était en outre grand' croix de la Légion d'honneur et des ordres de St-André de Russie, de Léopold d'Autriche, de St-Hubert de Bavière, de la Fidélité de Bade, etc.

D—R—R.

stacles que Caulet eut à éprouver dans ses réformes lui vinrent de la part des chapitres de Pamiers et de Foix, dont les chanoines n'avaient plus de régulier que le nom. Caulet, par une heureuse combinaison de douceur, d'adresse et de fermeté, vint à bout d'en faire des modèles de régularité et des exemples d'édification publique. Les mêmes moyens lui servirent à établir la réforme dans toutes les autres communautés des deux sexes qui participaient plus ou moins aux mêmes désordres. Sa maison était ouverte à tous les pauvres; il allait lui-même porter des secours à ceux que la honte retenait dans leurs tristes réduits. Il trouva dans ses épargnes de quoi suffire à ses immenses charités. Sa réputation attirait à Pamiers des ecclésiastiques de divers diocèses pour le consulter. Tel fut l'illustre abbé de Rancé, qui, par ses conseils, se démit de tous ses bénéfices, et ne conserva que la seule abbaye de la Trappe. Mais les malheureuses affaires du jansénisme et de la régale vinrent le distraire de ses travaux apostoliques, et porter le trouble dans son diocèse. Sa première éducation cléricale lui avait donné des préventions contre Port-Royal; ses liaisons avec l'évêque d'Aleth, son voisin, le réconcilièrent avec cette société, et lui en firent épouser la cause, dans la fameuse distinction du *fait* et du *droit*, sur la signature du formulaire d'Alexandre VII, distinction qui, après avoir excité un schisme affligeant, amena enfin la paix de Clément IX. Caulet n'en jouit que peu de temps. Le roi était en possession de percevoir, par droit de régale, les revenus d'un évêché vacant, et d'en conférer tous les bénéfices, jusqu'à ce que le nouvel évêque eût fait enregistrer son serment de fidélité à la chambre des comptes, et obtenu mainlevée de son temporel. Les églises du Languedoc n'étaient pas sujettes à ce droit; elles y furent assujetties par la déclaration de 1675. Tous les évêques s'y sounnirent, à l'exception de ceux d'Aleth et de Pamiers. Ce dernier rendit une ordonnance pour défendre, sous peine d'excommunication, à tous ses chapitres, de recevoir et d'installer les pourvus en régale, qu'il dénonçait comme des intrus: ses ordonnances furent cassées par l'archevêque de Toulouse, son métropolitain. Il en appela au saint-siège. Ni la mort de l'évêque d'Aleth, qui le laissa seul chargé des périls du combat, ni les lettres de cachet lancées contre ses adhérents, ni la saisie de son temporel et de celui de son chapitre, ne purent le faire fléchir dans une cause qu'il croyait être celle de l'Eglise. Louis XIV avait voulu faire venir à Paris les deux prélats opposants: « Gardez-vous-en bien, sire! lui dit Bossuet. Les peuples, qui les regardent comme deux saints persécutés, accourraient sur leur passage pour les honorer comme des martyrs, et leur demander leur bénédiction. » Le Pelletier-Destouches, retiré à l'abbaye de St-Cyran, instruit de la détresse où se trouvait réduit l'évêque de Pamiers, lui envoya une lettre de change de 2,000 écus. On proposa en plein conseil, de le faire enfermer à la Bastille, comme soutenant un sujet rebelle. « Lors-que j'ai fait saisir le temporel de M. de Pamiers, » répondit le monarque, « je n'ai pas prétendu qu'il

« mourût de faim, ni empêcher qu'on l'assistât; il ne sera pas dit que, sous mon règne, on aura puni quelqu'un pour avoir fait un acte de charité. » Ce fut dans ces tristes conjonctures que Caulet termina sa carrière, le 7 août 1680, à 70 ans. On a de ce prélat : 1° *Relation de ce qui s'est passé sur le différend entre M. l'évêque de Pamiers et les jésuites du collège, avec une lettre circulaire à tous les évêques de France*, 1668, in-4°; 2° *Inventaire des pièces concernant la régale du diocèse de Pamiers*, 1681, in-4° et in-12; 3° *Mémoire des ruses et des artifices dont se sont servis les chanoines de Pamiers pour éloigner la vie régulière*. Il est resté manuscrit. On publia, en 1754, des *Mémoires sur la vie de M. de Caulet*. Elle fait aussi partie de la *Vie des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal* par Besoigne, Cologne, 1756, in-12. (Voy. CHARLAS.) T—D.

CAULET (JEAN DE), évêque de Grenoble, petit-neveu du précédent, fils, comme lui, d'un président au parlement de Toulouse, naquit dans cette ville le 6 avril 1695. Nommé en 1726 à l'évêché de Grenoble, il eut ordre l'année suivante de se rendre au concile d'Embrun pour être un des juges de Soanen, qui y fut déposé de l'évêché de Senez. De retour dans son diocèse, il l'édifia par ses vertus, y maintint la tranquillité, et ne le quitta plus jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1771, au milieu des douleurs de l'opération de la pierre. Sa mémoire est encore en vénération dans son diocèse. Il était bon jurisconsulte et assistait quelquefois aux audiences du parlement, où sa qualité de prince de Grenoble lui donnait séance à côté du premier président. Il ne répondait presque jamais aux lettres qu'il recevait; s'il s'agissait d'une affaire importante, il allait la terminer en personne: on l'a vu souvent faire trente ou quarante lieues, plutôt que d'écrire une lettre. C'était un homme d'un esprit conciliant et studieux; il a composé divers ouvrages où l'on trouve plus de recherches que d'ordre et d'élégance; ils sont en général diffus, chargés de citations, et coupés par des digressions qui en rendent la lecture pénible: 1° *Instruction pastorale sur le sacrement de Pénitence et sur la Communion*, Grenoble, 1749, in-4°. Quoiqu'elle soit dirigée contre le livre du P. Pichon, ni ce père, ni son livre ne s'y trouvent nommés une seule fois, tant il craignait de se compromettre avec les confrères de l'auteur. 2° *Lettres contre les Lettres Ne repugnat et autres écrits*, 1751, in-4°. 3° *Lettres sur les immunités ecclésiastiques*, 1751 et 1752, in-4°. 4° *Discours sur l'attentat commis par Damien contre la personne de Louis XV*, Grenoble et Paris, 1757, in-4°: on y releva quelques principes exagérés sur la souveraineté. 5° *Dissertations sur les actes de l'assemblée du clergé de 1763*, en 5 parties, Grenoble, 1767 et 68, gros ouvrage qui eut peu de succès, et qui n'en valut pas moins à l'auteur un bref de Clément XIII. Sa bibliothèque, composée de 20,000 volumes, fut acquise par la ville de Grenoble, qui l'a depuis enrichie par de nouvelles acquisitions, et l'a rendue publique. Une notice sur Jean de Caulet a été publiée dans les *Annales du département de l'Isère*, n° du 3 avril 1808. Z.

CAULIAC. *Voyez* CHAULIAC.

CAUMARTIN (LOUIS LEFÈVRE DE), garde des sceaux, né en 1552. La famille de Caumartin, aujourd'hui éteinte, mais qui a honoré la magistrature française sous plusieurs des règnes de la monarchie, était originaire du Ponthieu. Louis Lefèvre fut successivement intendant de Poitou et de Picardie, ambassadeur en Suisse, conseiller d'État, président du grand conseil, et eut une grande part aux affaires sous Henri IV et Louis XIII, qui le fit garde des sceaux en 1622. Ce fut à la recommandation du maréchal de Bassompierre qu'il obtint cette dignité. « Caumartin est bégue, disait le roi, et moi aussi : « de sorte que lui, qui doit aider à ma parole, aura « besoin d'un autre pour parler pour lui. » Mais Louis XIII fut décidé par le souvenir des talents que ce sage magistrat avait montrés pendant quarante ans, tant au conseil que dans les diverses commissions, toutes très-importantes, dont il s'était trouvé chargé, et dans plusieurs ambassades où il avait fait voir, suivant l'expression de Bassompierre, qu'il n'avait pas « la langue empêchée. » On attendait beaucoup de la prudence de Caumartin dans son nouvel emploi ; mais, après trois mois d'exercice, il mourut le 22 janvier 1625. Ses mémoires et ses lettres sont conservés parmi les manuscrits de la bibliothèque royale. — Il fut père de l'évêque d'Amiens, mort en 1652, et de Louis, nommé, conjointement avec lui, intendant de Picardie, et qui le suivit de près au tombeau, en 1624, au moment où il se rendait, comme ambassadeur, à Venise. — Ce dernier eut pour fils *Louis-François Lefèvre DE CAUMARTIN*, intendant de Champagne, né en 1624. Il fut ami du cardinal de Retz, son conseil, son agent même pendant la guerre de la Fronde, où il joua un rôle assez important. On rapporte qu'au moment où ce parti traitait avec Mazarin pour la liberté des princes, Caumartin se chargea d'obtenir la signature de Gaston d'Orléans, avec lequel on stipulait, entre autres conditions, qu'une de ses filles, mademoiselle d'Alençon, épouserait le duc d'Enghien. En conséquence, il se mit en embuscade dans les appartements du prince, le surprit entre deux portes, et, lui mettant la plume entre les doigts, présenta son dos pour pupitre. « Gaston signa, disait madame de Chevreuse, « comme il aurait signé la cédule du sabbat, s'il « avait eu peur d'y être surpris par son bon ange. » Caumartin fut chargé, comme intendant de Champagne, de recevoir les preuves de noblesse des familles de cette province, afin de constater quelles étaient celles qui avaient droit à jouir des privilèges alors attachés à la noblesse. Il se fit aider dans ce travail par d'Hozier, et en publia le résultat sous le titre de *Recherches sur la noblesse de Champagne*, Châlons, 1672, 2 vol. grand in-fol. Louis-François de Caumartin mourut le 3 mars 1687.

L—P—E.

CAUMARTIN (LOUIS-URBAIN LEFÈVRE DE), fils du précédent, né en 1653, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant des finances, conseiller d'État, et mérita la réputation d'un magistrat rempli d'esprit, de jugement et de droiture. Il avait eu pour précepteur

Fléchier, qui reconnaissait avoir trouvé dans son élève toutes les dispositions qu'il pouvait désirer, soit du côté du caractère, soit du côté de l'esprit. Ce célèbre orateur accompagna à Clermont le jeune Caumartin, dont le père avait été nommé, en 1665, commissaire pour la tenue des grands jours d'Auvergne, et il en écrivit la relation, qu'on trouve dans la collection de ses œuvres posthumes. C'est de l'élève de Fléchier que Boileau fait mention dans sa satire, adressée à de Valincour :

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau,

Tout n'est pas Caumartin, Bignon, ni d'Aguesseau ;

et cet éloge n'était que l'expression de l'opinion publique. Ce fut dans son château de St-Ange, près de Fontainebleau, bâti par François I<sup>er</sup> pour la duchesse d'Etampes, que Voltaire conçut la première idée de la *Henriade*, et peut-être du *Siècle de Louis XIV*. Caumartin était passionné pour Henri IV et Sully, alors trop oubliés. Il avait été lié avec les hommes les plus instruits du règne de Louis le Grand, savait les anecdotes les plus secrètes, et se plaisait à les raconter. Le jeune poète revint de St-Ange occupé du plan de son poème de *la Ligue*, dont bientôt après il alla continuer l'ébauche à la Bastille. Dans une épître datée du lieu même où Voltaire avait choisi Henri IV pour son héros, il disait de ce magistrat qu'il avait tant de plaisir à écouter :

Homme sage, esprit juste et fin,

et il complétait ainsi son portrait :

Caumartin porte en son cerveau  
De son temps l'histoire vivante.  
Caumartin est toujours nouveau  
A mon oreille qu'il enchante ;  
Car dans sa tête sont écrits  
Et tous les faits et tous les dits  
Des grands hommes, des beaux esprits ;  
Mille charmantes bagatelles,  
Des chansons vieilles et nouvelles,  
Et les annales immortelles  
Des ridicules de Paris.

Il ne laissa point d'enfants, mais un neveu auquel il substitua la belle terre de St-Ange, dans laquelle il finit ses jours, le 2 septembre 1720, âgé de 67 ans.

L—P—E.

CAUMARTIN (JEAN-FRANÇOIS-PAUL LEFÈVRE DE), frère de Louis-Urbain, membre de l'Académie française et honoraire de celle des inscriptions, était né à Châlons-sur-Marne, le 16 décembre 1668. Il fut, en quelque sorte, élevé sur les genoux du cardinal de Retz, son parrain, qui, avant de mourir, eut l'agrément du roi pour lui résigner une abbaye considérable qu'il avait en Bretagne (celle de Buzay). Elle donnait au jeune abbé le droit de présider une commission aux états de Bretagne, où son père venait d'être nommé commissaire du roi. A l'âge de sept à huit ans, il fit, ou du moins il prononça plusieurs discours qui bientôt devinrent un sujet d'admiration et d'entretien pour toute la province, et même une nouvelle à la cour. Il entra

à l'Académie française en 1694, n'ayant pas encore vingt-six ans accomplis, et s'y trouva, quelques mois après, chargé d'une réception d'éclat. Le discours adressé par lui, en cette circonstance, à l'évêque de Noyon (Clermont-Tonnerre), connu presque uniquement par la haute idée qu'il avait de sa naissance et de son mérite, fut pris par le public et l'Académie elle-même pour une ironie soutenue, où le directeur se moquait finement du récipiendaire, en paraissant l'accabler de louanges. Témoin de l'effet qu'avait produit son discours, l'abbé de Caumartin prit le parti de ne point le donner à l'impression; et, en effet, il n'a vu le jour que longtemps après la mort des personnes intéressées. Quoi qu'il en soit, l'académicien qui, dans cette réponse, avait parlé de l'accueil fait par Louis XIV à l'orgueilleux évêque de Noyon, n'obtint pas d'évêché du vivant de ce monarque, offensé, dit-on. On trouve dans les recueils de l'Académie française plusieurs discours qui font honneur à Caumartin. Jamais son goût pour la littérature ne le détourna de la sainteté de ses devoirs d'évêque. Il fut mis en 1717 à la tête du diocèse de Vannes; et dans celui de Blois, qu'il gouverna ensuite et où il mourut le 50 août 1755, il a laissé plus d'un monument de ses lumières, ainsi que de son zèle pieux. Son éloge, prononcé dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, par de Boze, et le discours de réception de Moncrif, par lequel il fut remplacé à l'Académie française, complètent l'idée qu'on doit se former de ce prélat académicien.

L—P—E.

CAUMARTIN (JACQUES-ÉTIENNE), fils d'un notaire de Châlons-sur-Saône, naquit dans cette ville, en 1769. Sa famille le destinait à l'état ecclésiastique, mais la révolution vint lui fermer cette carrière, et le jeune Caumartin embrassa le commerce. Ses opinions modérées exposèrent sa tête pendant la terreur. Rendu à la liberté en 1794, il contracta un riche mariage et se fixa dans le département de la Côte-d'Or, pour y exploiter les forges dont il était propriétaire. Une grande partie de ses ateliers de fabrication étaient employés à confectionner des marmites en fonte. Jusqu'en 1814, il n'exerça d'autres fonctions publiques que celle de maire de sa commune; mais il fut destitué comme ennemi du roi légitime pendant la réaction de 1815. C'est à cette injuste persécution et à des actes de bienfaisance exercés pendant la disette de 1816, qu'il dut sa nomination à la chambre des députés par le département de la Côte-d'Or, en 1817. Il vota constamment avec le côté gauche; sans être précisément orateur, il avait une clarté, une netteté d'élocution qui produisit beaucoup d'effet à la tribune. Il appuya l'amendement qui tendait à soumettre au jury les délits de la presse. A l'occasion de la loi sur le recrutement, il émit cette opinion qui produisit alors une grande sensation : « On a tort de penser que tout ce qui n'a pas été concédé par la charte reste de droit dans les attributions du roi. Il serait au contraire possible de soutenir que tout ce que la charte n'a pas concédé n'appartient pas, par ce seul fait, à l'autorité royale; mais au lieu d'un simple acte de concession, ne serait-il pas possible de voir dans la

« charte une déclaration et des droits de la nation et de ceux du monarque? Je conçois que le libre concours des deux parties aurait été nécessaire, etc. » Il avait été désigné en 1819 pour faire partie de la commission chargée de présenter une proposition sur le sort des bannis, et choisi pour être rapporteur du vote émis en leur faveur. Mais des intrigues ministérielles étant parvenues à faire revenir un des membres de cette commission sur l'opinion favorable qu'il avait primitivement émise, un autre rapporteur fut nommé, et dans la séance du 17 mai, Caumartin obtint seule la parole pour plaider la cause des bannis. Depuis cette époque ce député ne prit plus part qu'à des questions de finances; des connaissances profondes et positives, une investigation que rien ne lassait, et surtout une bonne foi, une modération sans pareille dans la discussion, donnaient sur cette matière importante le plus grand poids à ses paroles. En 1820, il ne fit point partie des députés du côté gauche qui furent en quelque sorte les coryphées des troubles du mois de juin. (Voy. Stanislas GIRARDIN.) Caumartin, en 1820, avait proposé au gouvernement de fonder à ses frais une école de dessin linéaire, pour l'instruction des jeunes artisans, à la seule condition que cet établissement porterait le nom d'école van Loo, attendu qu'il voulait consacrer à cette fondation la part qu'il avait eue à la succession de Jules van Loo, son neveu, dernier rejeton de cette famille de peintres célèbres. Ancien élève de l'école polytechnique, officier d'état major, Jules van Loo avait été forcé de s'expatrier en 1815, et était mort dans l'exil. L'offre de Caumartin, d'abord retardée dans son exécution, fut définitivement repoussée par le ministère en 1821. Nous qui avons connu ce député, nous ne pouvons nous empêcher de citer le portrait si ressemblant qu'en ont tracé les auteurs de la *Biographie pittoresque des députés* : « C'est un homme d'un sens droit, d'un esprit aussi exercé qu'étendu; son extérieur et ses manières sont de la plus extrême simplicité. Il est d'une taille élevée; sa figure est sérieuse et bienveillante. L'influence qu'il exerce dans son département s'accroît de jour en jour. Il y est très-estimé, très-populaire; il n'est point rare pour les habitants des campagnes qui environnent les forges dont il est propriétaire de le rencontrer dans les champs, vêtu de la chemise bleue des laboureurs, ou de cette veste des vignerons de la Bourgogne, dont l'étoffe vieillie sert ensuite à fabriquer le grossier papier qui enveloppe nos sucres. A la chambre, M. Caumartin porte de préférence un gilet blanc, une cravate noire et le frac ordinaire du costume de ville. » Cet honorable député est mort à Montpellier, au mois de janvier 1825, à 56 ans. D—R—R.

CAUMARTIN ( . . . . . ), né vers 1785, embrassa en 1806 la carrière de la magistrature. Nommé juge à la cour criminelle et spéciale de la Somme, il fut, l'année suivante, créé procureur impérial près le tribunal civil d'Amiens, et plus tard président du même tribunal. Etranger jusqu'en 1815 aux luttes politiques, il fut pendant les cent jours membre de la chambre des représentants.

Après le retour du roi, il reprit ses fonctions judiciaires, et se fit remarquer par l'indépendance de sa conduite et de ses principes. En 1827, haranguant, au nom du tribunal civil d'Amiens, Charles X qui se rendait au camp de St-Omer, il fit entendre des vérités hardies, ce qui lui attira la désapprobation de M. Morgan Bethune, procureur général près la cour royale d'Amiens. Ce magistrat, dans la mercuriale qu'il prononça à l'occasion de la rentrée, accusa indirectement Caumartin d'avoir fait entendre aux oreilles d'un personnage auguste des paroles qui pouvaient blesser son cœur paternel. Cette sortie excita une pénible sensation dans toute la ville : magistrats, avocats, négociants, s'empresèrent à l'envi de manifester à Caumartin combien ils la désapprouvaient. Le tribunal civil décida à l'unanimité qu'il n'irait pas faire au procureur général la visite d'usage au jour de la rentrée. Enfin, lors des élections de 1827, Caumartin fut envoyé à la chambre des députés, où il vota l'adresse des deux cent vingt et un. Réélu en 1830, il se rendit à Paris, et prit part depuis le 29 juillet à tous les actes législatifs de ses collègues. Il refusa la place de procureur général près la cour royale d'Amiens, qui lui fut offerte avec instance, et se rallia à la monarchie du 9 août. Il fut alors nommé membre de la commission pour la mise en accusation des ministres de Charles X, et depuis lors il prêta l'appui de ses votes et de ses opinions à toutes les mesures proposées par les différents ministères qui se sont succédés depuis 1831. Il devint successivement président de chambre à la cour royale d'Amiens, membre de la Légion d'honneur et du conseil général du département de la Somme. Caumartin mourut en 1842; et pour honorer sa mémoire, le conseil municipal de la ville d'Amiens fit placer son portrait dans la salle de ses délibérations.

D—R—R.

CAUMONT (JEAN DE), né à Langres, dans le 16<sup>e</sup> siècle, se fit recevoir docteur en droit, et, après avoir été avocat au bailliage de Langres, devint l'un des avocats les plus célèbres de Paris. Catholique zélé et très-opposé au parti protestant, il publia une espèce d'histoire de l'Eglise sous ce titre emphatique : *le Firmament des catholiques contre l'abîme des hérétiques, de quelque secte qu'ils soient, et tous leurs favorisants sont exclus du royaume de Jésus-Christ autant que les idolâtres*, etc., Langres, 1585, in-8°. Cet ouvrage renferme des preuves de la succession non interrompue des papes et de la conformité de la doctrine catholique avec celle de la primitive Eglise, une dissertation sur l'unité, etc., et une réfutation assez savante des doctrines protestantes. Caumont fit imprimer, douze ans plus tard, en français et en latin, un traité sur cette question, *s'il est loisible de chastier le fils pour le délit du père*, 1598. Il est aussi auteur d'un *Avertissement au roy* (Henri III), pour le royaume de France, imprimé à Bordeaux.

T.—P. F.

CAUMONT. Voyez FORCE et LAUZON.

CAUMONT (JOSEPH DE SEYTRES, marquis DE), né à Avignon, le 29 juin 1688, d'une famille distinguée, originaire du Dauphiné, fit ses études

dans sa ville natale et vint les perfectionner à Paris. Mais la mort de son oncle, qui était en même temps son tuteur (car il avait perdu son père), le rappela de la capitale, après un séjour de dix-huit mois. S'étant fixé dans sa patrie, il chercha dans l'étude des lettres une occupation qui pût remplir ses loisirs, et en cultiva plusieurs branches avec succès. La poésie légère, l'étude des langues, et surtout celle des monuments de l'antiquité se partagèrent ses moments. Il forma un cabinet précieux, et il se plaisait à communiquer les raretés qu'il y avait rassemblées. Montfaucon le cite souvent avec reconnaissance dans son vaste recueil. Il fournit de nombreuses observations à Réaumur pour son ouvrage sur les insectes. Ses connaissances aussi étendues que variées le mirent en relation avec les savants d'Italie, d'Angleterre et de France. En 1753, il accueillit avec empressement Scipion Maffei qui vint visiter les antiquités de France, et qui lui adressa la treizième de ses lettres, consacrées à la description des monuments qu'il avait vus. Sa réputation lui ouvrit l'entrée de plusieurs compagnies savantes. Il était membre de la société royale de Londres et de celle des Arcadiens de Rome. En 1756, il fut nommé correspondant honoraire de celle des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il s'empressait de faire part de ses observations sur les monuments que lui offraient ses recherches. On trouve, dans le t. 12 du recueil de cette académie, l'extrait de sa description du pont romain qu'on voit à St-Chamas près d'Aix. Ce pont, connu dans le pays sous le nom de *Pont-Surian*, n'a qu'une seule arche. Il est décoré, à chacune de ses extrémités, d'un arc ou porte dont l'architecture est très-remarquable. La mort de son fils aîné, qu'il eut la douleur de perdre dans la campagne de Bohême (1), plongea Caumont dans une affliction qui ruina insensiblement sa santé et le conduisit au tombeau en 1745. Il a publié, sans se nommer, une courte dissertation, devenue très-rare, intitulée : *Conjectures sur une gravure antique qu'on croit avoir servi d'amulette ou de préservatif contre les rats*, 1755, in-8°. Il s'agit d'une agate sarde-onyx du cabinet de Lébret, sur laquelle on voit un autel ou cippe, supportant deux coqs qui se battent avec deux rats, et quelques mots grecs pour légende. Elle a été insérée dans le *Mercur de France* du mois d'octobre de la même année, où l'on trouve encore des *Remarques sur le combat de Cupidon et d'un coq, gravé en creux sur une cornaline*. Elles sont attribuées au marquis de Caumont par d'Ansse de Vilvoison.

SI—D.

CAURIANA (PHILIPPE-ANTOINE DE), gentilhomme de Mantoue, chevalier de l'ordre militaire de St-Etienne, remplit avec distinction, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, la première chaire de médecine théorique à Pise. C'est dans les moments de loisir que

(1) Vauvenargues a composé l'éloge du fils de Joseph de Seytres, imprimé pour la première fois en 1797, sur un manuscrit autographe de l'auteur, dans l'édition de ses œuvres, publiée à Paris par M. le marquis de Fortia d'Urban. Cet éloge a été réimprimé depuis dans d'autres éditions. Il est écrit avec une sensibilité touchante.

lui laissent les devoirs de sa place, qu'il publia *Discorsi sopra i primi cinque libri di Tacito*, Florence, les Junte, 1597, in-4°, dans lesquels il parle souvent des guerres civiles de France. Il avait résidé quelques années dans ce royaume, et était retourné en Italie avec la princesse Christine de Lorraine, lorsqu'elle se rendit de Blois à Florence pour épouser Ferdinand 1<sup>er</sup> de Médicis, grand-duc de Toscane. C'est en France que Cauriana écrivit un commentaire latin sur les guerres civiles de 1567 et 1568, et une *Histoire du siège de la Rochelle en 1562*. L'un et l'autre de ces ouvrages sont restés manuscrits. R. G.

CAURRES (JEAN DES), prêtre, naquit en 1540, à Morœul (en latin *Morælianum*), et non pas à Montreuil, comme l'ont cru quelques biographes. Il se voua de bonne heure à l'instruction de la jeunesse, et obtint la cure de Pernay. Il la quitta pour la place de principal du collège d'Amiens, et quelque temps après, il eut un canonicat à l'église St-Nicolas de la même ville. Il mourut le 17 mars 1587, dans sa 47<sup>e</sup> année. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages, la plupart sur des sujets de piété. La Croix du Maine et Duverdièr, dans la *Bibliothèque française*, en rapportent les titres. Celui-ci accuse des Caurres de plagiat, et avec raison. Des Caurres faisait aussi des vers français; il en composa à la louange des assassins de l'amiral de Coligni; il osa même faire l'apologie de la St-Barthélemy dans une ode où la poésie est digne des pensées. On trouve ces différentes pièces dans le *Recueil des œuvres morales et diversifiées* de l'auteur, imprimé en 1575, et réimprimé en 1584, in-8°, avec de nombreuses additions. Ce recueil contient des déclamations contre les vices du siècle, et surtout contre les modes. Il reproche avec beaucoup d'aigreur aux dames de friser leurs cheveux et de porter des miroirs suspendus à leur ceinture. On a encore de des Caurres quelques ouvrages en latin, un traité, en vers français, sur la *Conservation de la santé*, des églogues, sur le *Mariage du seigneur de Mailly*, etc. Ces différentes pièces ont été imprimées. La Croix du Maine lui attribue aussi une tragédie de la *Mort de Goliath*, non imprimée de son temps, et qui ne l'a pas été depuis. Beauchamps cite cette pièce, d'après la Croix du Maine, t. 1<sup>er</sup>, p. 474 de ses *Recherches sur les théâtres de France*. Ce qu'il dit par occasion de l'auteur est très-superficiel et fort inexact; il paraît même embarrassé sur la manière dont il doit écrire son nom, et il l'écrit des *Cawres*, ou de *Scauvres*. W—s.

CAURROY (FRANÇOIS-EUSTACHE DU), sieur de St-Frémin, eut la réputation du premier compositeur de son siècle, et fut appelé le *Prince des professeurs de musique*. Il naquit à Gerberoy, près de Beauvais, en 1549, d'une famille distinguée dans la robe. Son père le destinait à entrer dans l'ordre de Malte, dont son fils aîné était commandeur. Le jeune du Caurroy répondit aux soins qu'on prenait de lui; mais, ses études achevées, il s'adonna particulièrement à la musique, dans laquelle il fit de si grands progrès et s'acquit une telle réputation, que ses parents cessèrent de l'engager à se faire cheva-

lier de Malte. Il entra dans les ordres sacrés, devint chanoine de la Ste-Chapelle et pricur de St-Aïoul de Provins. Ses talents lui procurèrent d'illustres protecteurs; enfin il fut successivement maître de chapelle des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Du Caurroy mourut le 7 août 1609, à l'âge de 60 ans, et fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins. Ce tombeau, élevé aux frais de Nic. Formé, son successeur, est détruit: Millin l'a fait graver dans son *Recueil des Antiquités nationales*. Le cardinal du Perron fit son épitaphe; il aimait beaucoup cet artiste, et composait souvent des vers qu'il lui faisait mettre en musique. Il ne nous reste des nombreuses compositions de du Caurroy, qu'une *Messe des morts*, à quatre parties, sans symphonie. Dans sa *Description de Paris*, Piganiol de la Force rapporte que c'est une tradition généralement répandue que nos noëls, tant connus et tant chantés, étaient des gavottes et des menuets d'un ballet que du Caurroy avait composé pour Charles IX. Parmi les auteurs qui ont cité ce passage, il ne s'en est trouvé aucun qui ait fait remarquer que plusieurs de ces airs étaient plus anciens que du Caurroy, et qu'en supposant qu'il en ait composé quelques-uns, on en trouve aussi qui appartiennent à Jelian Danièle, organiste, à F.-S. Bodouin et à Guillaume Costeley, organiste de Charles IX (1). R—T.

CAUS (SALOMON DE), ingénieur et architecte distingué, naquit dans la Normandie, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Dès son enfance, il montra les plus grandes dispositions pour la mécanique et pour l'architecture hydraulique. Il passa d'abord en Angleterre, où il fut attaché au prince de Galles; ensuite en Allemagne, en qualité d'ingénieur de l'électeur de Bavière, qui lui donna la direction de ses bâtiments et de ses jardins. Après avoir passé la plus grande partie de sa vie auprès de ce prince, de Caus revint en France, où il termina sa carrière vers 1650. On a de lui: 1<sup>o</sup> la *Perspective avec la raison des ombres et miroirs*, Londres, 1612, in-fol. 2<sup>o</sup> *Les Raisons des forces mouvantes avec diverses machines et plusieurs dessins de grottes et fontaines*, Francfort, 1615, in-fol.; réimprimé à Paris, 1624, même format. Cet ouvrage a été traduit en allemand, et a eu plusieurs éditions. Le 3<sup>e</sup> livre, qui traite de la construction des orgues, est particulièrement remarquable. 3<sup>o</sup> *Hortus Palatinus*, Francfort, 1620, in-fol., avec un grand nombre de figures gravées par de Bry. Cet ouvrage contient la description des embellissements que l'auteur ajouta au jardin de l'électeur à Heidelberg. 4<sup>o</sup> *Institution harmonique*, di-

(1) André Pitard, petit-neveu de du Caurroy, fit imprimer ses *Mélanges de musique*, Paris, Ballard, 1610, in-4° oblong. C'est un recueil de chansons, de psaumes et de noëls, dédié au duc de Bouillon, vicomte de Turenne, maréchal de France, etc.; et est précédé de plusieurs sonnets à la louange de l'auteur; et telle était la réputation dont il jouissait, qu'un de ces sonnets, d'un nommé de la Hyre, commence par ces vers:

Chansons, dont le doux peut les pierres miroir,  
Et par art les ranger pour bâtir une ville;  
Chansons, dont le chant peut rendre une mer tranquille,  
Et pour nous en sauver les dauphins émuir, etc.



visée en 2 parties, Francfort, 1615, in-fol., dédiée à la reine Anne d'Angleterre. Ce traité, qui est assez curieux, a été traduit en allemand, avec des notes, des additions et des corrections, par Jean Gaspard Troste. 5° *La Pratique et la Démonstration des horloges solaires*, Paris, 1624, in-fol. — Isaac DE CAUS, de la même famille que le précédent, naquit à Dieppe, et fut également ingénieur et architecte. Il a publié une *Nouvelle Invention de lever l'eau plus haut que sa source*, Londres, 1644, in-fol., avec fig.

R—T.

CAUSANS (JOSEPH-LOUIS-VINCENS DE MAULÉON DE), chevalier de Malte, colonel d'infanterie, gouverneur du comte de la Marche, depuis prince de Conti, et gouverneur de la principauté d'Orange, naquit à Avignon, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle. Il s'adonna particulièrement à l'étude des mathématiques, et se persuada qu'il avait trouvé la quadrature du cercle. Cette précieuse découverte lui vint à l'esprit, lorsque, n'étant que simple officier aux gardes, il faisait couper une pièce circulaire de gazon. S'élevant de découvertes en découvertes, il prétendit expliquer par sa quadrature le péché originel et la Trinité. Il s'engagea par un écrit public à déposer chez un notaire jusqu'à la concurrence de 500,000 francs, pour parier contre ceux qui voudraient se présenter contre lui, et il déposa effectivement 10,000 francs, qui seraient dévolus à celui qui démontrerait son erreur. Plusieurs personnes acceptèrent le défi, et déposèrent différentes sommes chez des notaires; une jeune demoiselle se mit aussi sur les rangs, et actionna le chevalier de Causans au Châtelet; mais le roi jugea que la fortune d'un homme ne devait pas souffrir d'un pareil travers d'esprit, qui était innocent au fond; car, sur tout autre objet, le chevalier était un homme fort estimable. La procédure fut donc arrêtée et les paris déclarés nuls. L'académie des sciences, qui, par ménagement, avait longtemps refusé de s'expliquer, fut enfin obligée de juger sa démonstration, et de lui déclarer qu'elle n'avait pas le sens commun. Les ouvrages qu'il fit paraître à cette occasion, sont : 1° *Prospectus apologétique pour la quadrature du cercle*, 1753, in-4°; 2° *Démonstration de la quadrature du cercle*, 1754, in-4°; 3° *la Vraie Géométrie transcendante et pratique*, 1754, in-4°; 4° *Dernières Réflexions instructives sur la quadrature du cercle*, in-4°; 5° *le Spectacle de l'homme*, 1754, 2 part. in-12; 6° *Eclaircissement sur le péché originel*, 1755, in-8°. Malgré le jugement de l'académie, il ne se tint pas pour battu; car, par une lettre du 16 mars 1758, il s'adressa à de Vausenville, inventeur d'une autre solution du même problème, pour aviser aux moyens d'obtenir le legs de 50,000 écus fait par le testament de M. de Meslay en faveur de ceux qui trouveraient la quadrature du cercle, legs dont tous les inventeurs de quadrature se persuadent que l'académie a encore les fonds (1). C. M. P.

(1) Le chevalier de Causans, dans une lettre autographe du 22 décembre 1759, parle de la *mauvaise foi insensée de M. Clairault, et de la honte et du déshonneur qui retomberont sur l'académie des sciences*, si elle se rend complice de M. Clairault contre une vérité

CAUSEUR (JEAN), paysan breton, est peut-être l'exemple le plus curieux de longévité que présente la France. Il naquit au village de Lanfenot, évêché de Léon, en 1638, et mourut à St-Mathieu, près de Brest, le 10 juillet 1775, âgé de 147 ans. Causeur se maria à quarante, et fut le père d'un garçon et de quatre filles. Sa femme mourut à 95 ans. Dans la force de l'âge, Causeur fut successivement employé aux travaux de l'agriculture et à ceux du port de Brest. Plus âgé, il s'occupa du jardinage. Il avait une pension de 500 livres des états de Bretagne; il était sage, frugal; presque toutes les boissons lui étaient agréables, mais il ne s'était jamais permis aucun excès en ce genre. Il mangeait beaucoup de laitage. Sa mort n'a été précédée d'aucune maladie; il s'est éteint sans apparence de douleur. Sa barbe avait été remplacée par un léger poil follet; ses yeux avaient presque disparu. Cependant, à l'âge de cent vingt ans, il se rasait encore lui-même, et l'entendait la grand'messe à genoux. Jean Causeur éprouva trois grandes maladies dans l'espace de cent trente-sept ans. Son portrait a été gravé, et on le rencontre encore quelquefois sur les quais et les boulevards de Paris. D. N—L.

CAUSEUS. Voyez CHAUSSE (DE LA).

CAUSSIN (NICOLAS), fils d'un médecin de Troyes, naquit dans cette ville en 1585, et entra chez les jésuites en 1607. Il enseigna les belles-lettres à Rouen, à Paris, à la Flèche, et sut si bien se concilier l'affection de ses écoliers, que, lorsqu'il avait prononcé quelque harangue en public, ils le portaient, dit-on, en triomphe sur leurs épaules, et le promenaient aussi par la ville avec de grandes acclamations. Ses succès dans la chaire le produisirent à la cour. Le cardinal de Richelieu, peu satisfait du P. Gordon, confesseur de Louis XIII, le fit remplacer par le P. Caussin, dont la candeur et la simplicité semblaient devoir écarter tout ombrage touchant le crédit que le confesseur pourrait avoir sur l'esprit de son pénitent. Les raisons qui avaient dicté ce choix le firent juger peu propre à la place par ses supérieurs; mais ils ne purent ni le déterminer à la refuser, ni obtenir de lui qu'il ne se conduirait que par leurs conseils. Richelieu, inquiet de la liaison qui existait entre Louis XIII et mademoiselle de la Fayette, engagea le P. Caussin à persuader au roi de la laisser entrer en religion, comme elle le sollicitait. Le confesseur réussit au gré du ministre; mais il n'en continua pas moins à s'entendre avec elle pour insinuer au roi le renvoi du cardinal. Les motifs de cette intrigue, tels qu'ils sont exposés dans la correspondance du P. Caussin avec son général, étaient que Richelieu favorisait la circulation de divers écrits contre l'autorité du pape; qu'il entretenait le trouble dans l'Eglise; qu'il grevait le peuple d'impôts; qu'il soutenait les Hollandais rebelles contre leur souverain légitime; formait des alliances avec les Turcs contre les princes chrétiens,

si évidente, c'est-à-dire la quadrisection de l'angle. « Pour ôter tout prétexte, dit-il en terminant, j'assure les quatre cercles concentriques égaux, et qu'il faut nécessairement savoir la quadrature du cercle pour le diviser ainsi. » Collection de M. Villenave.

et avec les souverains hérétiques contre les puissances catholiques. Grotius, qui était alors à Paris, dit effectivement qu'après la disgrâce du confesseur, on trouva chez lui des extraits de différents auteurs qui condamnaient ces sortes d'alliances. Le monarque, qui savait mauvais gré à son confesseur de l'avoir induit à permettre la retraite de mademoiselle de la Fayette, lui proposa de soutenir ces griefs devant le cardinal. Il y consentit. La conférence eut lieu à Ruel, en présence du roi. Richelieu, prévenu par le roi lui-même, n'eut pas de peine à détruire les fâcheuses impressions que le P. Caussin avait données au monarque sur son compte, et, dès le lendemain, le jésuite, qui n'occupait son poste que depuis neuf mois, fut relégué, d'abord à Rennes, puis à Quimper. Cette disgrâce fut ainsi annoncée dans la *Gazette de France* : « Le P. Caussin a été « dispensé par S. M. de la plus confesser à l'avenir, « et éloigné de la cour, parce qu'il ne s'y gouverne « nait pas avec la retenue qu'il devait, et que sa « conduite était si mauvaise, qu'un chacun, et son « ordre même, a bien plus d'étonnement de ce qu'il « a tant demeuré en cette charge, que de ce qu'il « en a été privé. » C'est du fond de sa retraite que le malheureux exilé écrivit à son général cette lettre longue et curieuse que Henri de St-Ignace a fait imprimer dans le *Tuba magna mirum elangens sonum*. Il y attribue sa disgrâce au refus de révéler certaines choses qu'il ne tenait de son royal pénitent que par la voie de la confession, aux scrupules qu'il avait fait naître dans la conscience du même prince sur sa conduite envers la reine mère, alors retirée en pays étranger; à ses remontrances sur les alliances avec les princes infidèles ou hérétiques, et sur l'appui donné aux Hollandais rebelles. Il reproche à ses confrères de l'avoir lâchement abandonné au ressentiment du cardinal ministre. On voit néanmoins, par les mémoires manuscrits de la Marre, qu'ils refusèrent au cardinal de l'exclure de leur compagnie, et même de l'envoyer en Canada, sous prétexte que cette mission étant une preuve d'estime et de bonne opinion, personne désormais ne voudrait se présenter pour la remplir. Le P. Caussin n'eut la permission de revenir à Paris qu'après la mort de Louis XIII, et il regagna les bonnes grâces de sa société par la troisième *Apologie pour les religieux de la compagnie de Jésus*, contre l'université, qu'il publia à Paris, 1644, in-8°. C'est dans cette ville qu'il termina sa carrière, le 2 juillet 1631, après quatorze jours de douleurs incroyables, qu'il appela un bain de délices, en comparaison de tout ce qu'il avait souffert à la cour. Le P. Caussin avait publié dans sa jeunesse diverses pièces latines en vers et en prose, dont la meilleure est intitulée : *de Eloquentia sacra et humana*. Il donna depuis un grand nombre d'autres ouvrages de dévotion, dont le plus fameux est sa *Cour sainte*, 5 vol. in-12, dont la vogue prodigieuse fit dire dans le temps, « que le P. Caussin avait mieux fait ses affaires à la cour « sainte qu'à la cour de France ; » elle fut imprimée une infinité de fois, et traduite dans toutes les langues; aujourd'hui elle est devenue ridicule par

le style suranné dans lequel elle est écrite, et par les contes burlesques dont elle est remplie. Quelques-uns de ses livres sont singuliers par leur titre, tels que *la Vie neutre des filles dévotes qui font état de n'être ni mariées ni religieuses*, Paris, 1644, in-12: c'est une vie de Ste. Isabelle, sœur de St. Louis, tirée de la *Cour sainte*. Il a aussi composé *Réponse à la théologie morale des jésuites*. Quelques personnes recherchent encore sa *Symbolica Ægyptiorum Sapientia*, Paris, 1618, in-4°, et 1634, in-8° : on trouve dans la première partie les emblèmes d'Orus, et dans la deuxième des réflexions sur les hiéroglyphes. T—D.

CAUSSIN DE PERCEVAL (JEAN-JACQUES-ANTOINE), né à Montdidier, le 24 juin 1759, vint de bonne heure à Paris, où il se livra à l'étude du latin, du grec, de l'hébreu et de l'arabe. Ses efforts et ses succès étaient encouragés par son oncle Bejot, garde des manuscrits de la bibliothèque royale. En 1785, il remplaça son ancien professeur Deshautesrayes dans la chaire d'arabe au Collège de France; et il fut nommé, en 1787, garde des manuscrits de la bibliothèque royale à la place de son oncle; mais ce dernier poste lui fut enlevé après le 10 août 1792. Le ministre Roland donna alors cette place à Carra, et Caussin n'a jamais pu la recouvrer. La vie de ce savant a été purement littéraire, et n'a donné lieu à aucun événement important. Nous nous bornerons à dire qu'en 1809 il fut admis à la quatrième classe de l'Institut, aujourd'hui rendue à sa dénomination d'académie des inscriptions et belles-lettres, qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1814, et qu'il est mort après une longue maladie le 29 juillet 1855, en sa maison de campagne, à la chaussée du Maine près Paris, laissant héritier de sa chaire d'arabe son fils, M. A.—C. Caussin de Perceval, déjà connu par des ouvrages estimés, et qui le remplaçait depuis quelques années. Caussin de Perceval s'était rendu habile dans les littératures classique et orientale, et ses ouvrages jouissent d'une estime méritée. Voici la liste des principaux : 1° *L'Argonautique de Valerius Flaccus*, traduite pour la première fois du latin en prose française, et insérée dans la collection Panckoucke, 4 vol. in-8°. Il avait donné la traduction de l'*Argonautique* d'Apollonius de Rhodes, Paris, 1796, in-8°. 2° *Suite des Mille et une Nuits*, traduite de l'arabe, 2 vol. in-18. Ces deux volumes font suite aux *Mille et une Nuits* traduites par Galland, édition de Lenormand, Paris, 1806, 9 vol. in-8°. Les contes qu'on y trouve se font lire avec intérêt. Quelques-uns avaient déjà paru en français, mais travestis par Cazotte. (*Voy.* ce nom.) 3° *Histoire de la Sicile sous la domination musulmane*, par Nowairi, traduite de l'arabe, et imprimée à la suite du *Voyage en Sicile, à Constantinople et au Levant*, par Riedesel, traduit de l'allemand, Paris, 1802, in-8°. Cette histoire a été tirée à part. 4° Un long extrait de la table astronomique d'Ibn-Younis (*voy.* ce nom), traduit de l'arabe, dans le tome 7 des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Le rapport sur les prix décennaux mentionna honorablement ces trois ouvra-

ges, et cita le dernier comme très-utile. 5<sup>o</sup> *Un Mémoire sur l'optique de Ptolémée*, d'après une version latine manuscrite faite sur une version arabe, dans le tome 6 des *Mémoires de l'académie des inscriptions*. On sait que l'original grec de l'*Optique* de Ptolémée est perdu, et que la version arabe ne nous est pas parvenue. 6<sup>o</sup> Un extrait du traité arabe des *Constellations*, par Abd-Alraman Alsoufy, dans le tome 12 des *Notices et Extraits*. Ces trois derniers ouvrages supposent, outre la connaissance de la langue arabe, des notions étendues en physique et en mathématiques, et sont indispensables aux personnes qui veulent se faire une idée exacte de l'état des sciences chez les anciens et au moyen âge. Gaussin de Perceval a donné aussi, à l'usage des élèves de son cours, des éditions soignées de quelques textes arabes, tels que les *Fables de Lokman*, Paris, 1818, in-4<sup>o</sup>; les trois premiers chapitres du *Coran*; les cinquante *Séances de Hariri*, Paris, 1818, in-4<sup>o</sup>; les sept *Moallakals*, in-4<sup>o</sup> (1). R—D.

CAUVET (GILLES-PAUL), né à Aix en Provence, le 17 avril 1751, mort à Paris, le 13 novembre 1788, destiné à la jurisprudence par le vœu de ses parents, s'appliqua, par un penchant naturel, à l'étude des beaux-arts, et particulièrement à la sculpture d'ornement et à l'architecture. Venu de bonne heure à Paris, il ne tarda pas à s'y faire distinguer, et fut nommé sculpteur de Monsieur, frère du roi. On peut le regarder comme le premier artiste français qui ait banni de la décoration des appartements le genre vicieux appelé *la rocaille*, et substitué à ces formes maniérées, des ornements d'un goût simple et noble, imités de l'antique. Il publia, en 1777, un ouvrage intitulé : *Recueil d'ornements, à l'usage des jeunes artistes qui se destinent à la décoration des bâtiments*, dédié à Monsieur. Ce recueil gravé par J. Leroy, par S.-C. Miger, Martini, Petit, Viel, Hemery, mademoiselle Liottier l'aînée, et principalement par mademoiselle F.-C. Liottier, se compose de 64 planches, non compris le frontispice et la dédicace, et renferme 412 pièces, qui ont souvent servi de modèles à des décorateurs estimés. Entre les monuments de cet artiste qui subsistent encore, on peut citer la galerie de l'hôtel de Mazarin, aujourd'hui l'hôtel du ministère de la police générale. Quatre tables, dont le corps et les pieds sont en acier argenté et rehaussés d'or, et les dessus en bois pétrifié, exécutées sur ses dessins pour la reine Marie-Antoinette, ont été conservées pendant quelque temps dans le musée du Louvre, comme un objet de curiosité, et décorent maintenant le château de St-Cloud. Il existe dans les cabinets de divers amateurs des dessins de Cauvet, représentant des projets de galerie, des frises, des arabesques, des portes, des pendules, des vases, des fontaines et d'autres objets de ce genre. On y remarque des idées neuves, ingénieuses et riantes, un goût élevé, beaucoup d'élégance dans les formes, et beaucoup d'esprit dans l'exécution.

(1) Une notice sur lui, composée par Daunou, a été lue dans la séance annuelle de l'académie des Inscriptions, le 25 novembre 1840.

Tout n'est pas pur dans les ouvrages de cet artiste, mais tout s'y montre bien supérieur à ce qui s'exécutait avant lui, et même de son vivant : il réformait la branche des arts à laquelle il s'était appliqué, bien avant l'époque où nos grands maîtres ont épuré le style de la peinture. Les artistes les plus célèbres de son temps recherchèrent son amitié. Il se fit autant honorer par ses vertus et par la dignité de son caractère, que par ses talents.

EC—D.

CAUX (GILLES DE), sieur de Montlebert, né à Ligneris, village du diocèse de Bayeux, vers 1682, descendait, par sa mère, du grand Cornille; et, comme si le goût des vers et du théâtre eût été héréditaire dans cette famille, il se montra, dès son enfance, passionné pour l'art dramatique. Après avoir achevé ses études au collège de Caen il entra en qualité de répétiteur dans une maison d'éducation. La vivacité de son esprit, et quelques morceaux de poésie qu'il composa, l'ayant fait connaître, le directeur des fermes, le Riche, père du financier la Popelinière, désira l'avoir pour précepteur de ses fils. De Caux les suivit à Paris, et, leur éducation terminée, obtint, en récompense de ses soins, le contrôle général des fermes à Troyes, et ensuite le même emploi à Bayeux. L'aisance et les loisirs que lui donnait cette place lui permirent de se livrer à son penchant pour la poésie. Il fit représenter, en 1715, *Marius*, tragédie qui a été attribuée au président Hénault (1). Malgré le succès de cette pièce dans sa nouveauté, elle n'a jamais été remise au théâtre. *Lysimachus*, tragédie, terminée par son fils, et jouée en 1757, n'obtint pas le même accueil du public, et ne le méritait pas. Gilles de Caux, mort en 1753, à 51 ans, avait laissé, dit-on, une troisième tragédie, intitulée : *Adraste*, qui n'a jamais paru. On connaît encore de lui quelques petites pièces de vers, parmi lesquelles on doit distinguer l'*Horloge de sable, figure du monde*, l'un des meilleurs morceaux de poésie morale qui existent dans notre langue. Cette pièce a été imprimée en 1744, in-4<sup>o</sup>, avec une traduction en vers latins de l'abbé d'Hérouville, et insérée dans plusieurs recueils, entre autres dans le *Choix de Poésies* de Lefort de la Morinière, et dans le tome 14 des *Amusements du cœur et de l'esprit*, de M. Philippe. Désessarts lui attribue, dans les *Siècles littéraires*, un recueil de fables choisies de la Fontaine traduites en latin, Anvers (Rouen), 1758, in-12; mais Barbier dit, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, que cette traduction est des PP. Vinot et Tissard, oratoriens. W—s.

GAUX DE CAPPEVAL, né aux environs de Rouen, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, entra au service de l'électeur palatin, et fit imprimer à Manheim plusieurs ouvrages. Il publia successivement : 1<sup>o</sup> *la Prise de Berg-op-Zoom*, poème, 1747, in-8<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *le Parnasse, ou Essai sur les campagnes de Louis XV*, poème en plusieurs chants, 1752, in-12;

(1) Lebeau la lui attribua encore dans l'éloge qu'il fit de cet académicien, et qu'on trouve dans les *Mémoires de l'académie des belles-lettres*; mais le président Hénault n'ayant pas comprise dans le recueil qu'il donna de ses pièces de théâtre, en 1770, il est constant que Lebeau s'est trompé.

5° *Apologie du goût français, relativement à l'opéra*, poème, avec un *Discours apologétique* et des *Adieux aux bouffons*, en vers, 1754, in-8°; 4° *Journal des journaux, ou Précis des principaux ouvrages périodiques de l'Europe* (depuis janvier jusqu'en avril 1760), Manheim, 1760, 2 vol. in-8°: l'abbé Regley et Portelance eurent part à cet ouvrage; 5° *Odes héroïques et morales*, Manheim, 1768, in-8°; 6° une traduction latine de la *Henriade*, *Voltarii Henriados libri 10*, Deux-Ponts, 1772, in-12. Caux de Cappeval avait donné un prospectus d'une nouvelle édition de la *Pucelle* de Chapelain, et avait travaillé, en 1759, à la *Semaine littéraire* de d'Aquin. Ce dernier publia en 1754 une satire assez piquante, intitulée: *Observations sur les œuvres poétiques de M. de Caux de Cappeval*, in-12. Caux se croyait supérieur à Voltaire, qu'il appelait le *Lucain des Français*. On fit contre lui une épigramme terminée par ces vers:

De Caux prétend rimer, et c'est là sa folie :  
Mais bien que ses vers durs, d'épithètes enflés,  
Soient de tout amateur chez Procope sifflés,  
Lui-même il s'applaudit, et d'un ton téméraire  
Prend le pas au Parnasse au-dessus de Voltaire.

V—VE.

CAUX DE BLAQUETOT (PIERRE-JEAN DE), maréchal de camp, naquit à Hesdin le 21 décembre 1720, entra comme lieutenant dans le régiment de Pons en 1754, et quitta ce corps au bout de trois ans pour adopter l'arme du génie. Blessé au siège de Fribourg, en 1744, il passa capitaine, en 1747, fut blessé de nouveau devant Namur et employé au siège de Berg-op-Zoom. Il concourut à la prise des forts Lillo, Frédéric-Henri, Jumberg, et assista à la bataille de Lawfeld. Créé chevalier de St-Louis en récompense de ses services, il fut employé sur les côtes à l'armée d'Allemagne et fait chef de place. Il coopéra à la plupart des opérations de la campagne de 1761, entre autres à la belle défense de Dorsten, et fut successivement nommé colonel, brigadier d'infanterie, directeur des fortifications, enfin maréchal de camp en 1781. Caux, malgré son grand âge, continua de servir; fit exécuter divers travaux devant Cherbourg, prit sa retraite en 1791, et mourut l'année suivante. — *Jean-Baptiste* DE CAUX DE BLAQUETOT, frère du précédent, né à Montreuil-sur-Mer, le 24 mai 1725, suivit la même carrière. Entré dans le génie en 1740, il passa au Canada en 1746, revint en Europe, assista à la bataille de Fontenoy, concourut au siège de Tournay, et fut fait capitaine en 1749. Il ne cessa d'être attaché à l'armée active, et fut successivement employé aux sièges de Munster, de Dillinbourg et de Ziegenheim. Il dirigea, en 1761, la belle défense de Cassel, arrêta trois mois devant une place ouverte une armée de 50,000 hommes, et la força à la retraite. Nommé lieutenant-colonel pour ce beau fait d'armes, il se signala encore l'année suivante à l'affaire de Grebenstein. Après la conclusion de la paix de Paris, il se recommanda par des services d'un autre genre; répara de vieux ouvrages, en éleva de nouveaux, et déploya tous les talents d'un ingénieur consommé. Après avoir obtenu successi-

vement les grades de colonel, directeur des fortifications, maréchal de camp, il était lieutenant général depuis 1790, lorsqu'il fut, vers la fin de 1792, destitué et mis hors la loi par les comités. Il se retira en Westphalie, où il mourut vers la fin de l'année suivante. Il a laissé un fils, officier de génie, administrateur distingué, qui est aujourd'hui pair de France. Z—o.

CAVACCI (JACQUES), historien, naquit en 1567, à Padoue, d'une ancienne et illustre famille qui s'est éteinte au commencement du 18° siècle. Il fut pour instituteur le savant Antoine Riccobono, dans les lettres duquel on en trouve une (la neuvième) qui lui est adressée. Ses cours terminés, il embrassa la règle de St-Benoit dans la congrégation du Mont-Cassin, et passa la plus grande partie de sa vie dans le couvent de Ste-Justine de Padoue, partageant son temps entre la prière et l'étude. Il se proposait de terminer ses jours à San-Fortunato où son ordre possède une maison dans une position délicieuse; mais il fut enlevé par une mort prématurée à Venise, en 1612, à l'âge de 45 ans. On a de lui: 1° *Historiæ Canobii D. Justinæ Patavinæ libri 6, quibus Cassinensis congregationis origo et plurima ad urbem Pataviam ac finitimas attinentia interseruntur*, Padoue, 1636, in-4°. Il y a beaucoup d'érudition dans cet ouvrage, qui est cependant peu recherché. 2° *Illustrium anachoretarum Elogia*, Venise, 1625, in-4°. Lenglet Dufresnoy en cite une édition de Rome, 1661. Comme les estampes en font le principal mérite, les curieux donnent la préférence à la première édition, qui est devenue rare. W—s.

CAVACEPPI (BARTHÉLEMY), sculpteur romain, fut l'ami de Winckelmann et l'accompagna dans le malheureux voyage qu'il fit en Allemagne. Il a publié un *Recueil de statues antiques, bustes, etc., restaurés*, 3 tomes en un vol. in-fol., Rome, 1769. A la tête du tome 2°, se trouve le journal de son voyage, dans lequel il parle de la singulière tristesse qui affectait Winckelmann lorsqu'il entra en Allemagne et de ses funestes pressentiments. Ce morceau très-intéressant est cité dans les *Mémoires sur la vie de Winckelmann*, qui sont à la tête de l'édition française de ses œuvres, page 67. Z.

CAVAGNES. Voyez BRIQUEMAUT.

CAVAIGNAC (JEAN-BAPTISTE), conventionnel, né à Gordon, dans le Rouergue, en 1762, était fils d'un magistrat qui fut employé par Necker dans les administrations provinciales. Après avoir achevé ses études à Toulouse, il se fit recevoir avocat au parlement de cette ville, où il exerçait, lorsque la révolution commença. Il s'en montra un des plus zélés partisans, et fut d'abord municipal, puis administrateur du département de la Haute-Garonne, qui le nomma, en 1792, l'un de ses députés à la convention nationale. Cavaignac prit la parole pour la première fois dans cette assemblée, chargé d'un rapport sur les habitants de Verdun que la convention avait proscrits en masse, lorsqu'elle apprit la reddition de cette ville. Cavaignac demanda la suppression de ce décret, et il proposa de ne faire

peser la peine que sur quelques individus, notamment les membres des autorités civiles et militaires qui avaient contribué à la reddition, ce qui pouvait être juste ; mais ce qui ne l'était pas certainement, c'est que Cavaignac s'efforça, dans son rapport, de faire peser aussi la responsabilité de cet événement sur des prêtres et sur des femmes qui y étaient tout à fait étrangers ; il signala quelques-unes de ces dernières comme ayant assisté à un bal donné par les Prussiens, et comme ayant présenté au roi de Prusse des dragées et des fleurs. On sait les résultats de cette accusation pour les malheureuses filles de Verdun, dont le poète Delille a déploré dans des vers si touchants la triste destinée. Dans le procès de Louis XVI, Cavaignac vota pour la mort, sans appel au peuple et sans sursis à l'exécution, déclarant que « ce vote terrible ne laissait dans son âme d'autre amertume que celle qu'éprouve toujours l'homme sensible, lorsque son devoir lui impose la cruelle obligation de prononcer la mort de son semblable... » Un décret m'assure que demain la convention s'occupera du sort du reste des Bourbons ; « je n'ai d'autre vœu à former que celui de voir bientôt ma patrie débarrassée de tout ce qui peut faire ombrage à la liberté... » Cavaignac fut ensuite envoyé commissaire en Bretagne avec Merlin et Gillet ; et dans un de leurs rapports, fut lu à la séance du 26 juin 1795, ces députés firent connaître les mauvaises dispositions d'une grande partie de la Bretagne, à l'égard de la révolution du 31 mai. Il fut ensuite présent aux premières opérations des armées de la république contre les Vendéens, et il y montra du courage. On lut à la convention plusieurs de ses rapports sur cette guerre déplorable, et tous sont empreints du caractère de cruauté et de violence de cette malheureuse époque. Revenu à l'assemblée, Cavaignac dénonça le patriote Palloy comme un *tartufe qui, sachant que l'on égarait les peuples avec des mots, avait calculé qu'une révolution est un champ vaste pour un intrigant adroit*. Envoyé de nouveau sur la frontière d'Espagne avec Pinet, Cavaignac écrivit d'Auch, dans le mois d'octobre 1795, « qu'il secondait l'apostolat philosophique de Dartigoyte, en brûlant dans un tombereau « deux vierges à miracles et une foule de saints et « de reliques... » Et quelque temps après il annonça le supplice de dix individus qui avaient, dit-il, outragé ce même Dartigoyte. Mais ce fut surtout dans le département des Landes que cette mission de Cavaignac et de Pinet prit un caractère de férocité remarquable, même à cette horrible époque. Une simple lettre, adressée par un homme obscur à l'un de ses amis en Espagne, leur suffit pour établir une vaste conspiration, et faire arrêter les hommes les plus paisibles, les plus estimables de la contrée, qu'ils parcoururent à la tête d'une nombreuse gendarmerie, arrêtant sur le moindre soupçon tous ceux qu'ils rencontraient. Et tous ces malheureux, à peine arrivés dans les prisons de Bayonne, de Mont-de-Marsan ou de St-Sever, furent conduits à l'échafaud... « La com-  
« mission extraordinaire que nous avions créée à

« Bayonne (écrivaient à leurs collègues ces deux « représentants ), nous avait suivis de près... Une « guillotine avait été apportée et dressée sur la « place de St-Sever.... Déjà huit des chefs ont payé « de leurs têtes... Chaque jour en voit rouler quel-  
« qu'une sur l'échafaud... » On a voulu excuser Cavaignac en rejetant sur son collègue Pinet les faits les plus odieux de cette mission : mais Prudhomme dit au contraire, dans son *Histoire des crimes de la révolution*, que c'est à Cavaignac seul qu'appartient l'horrible fait relatif à une jeune personne (mademoiselle de Labarrère), qui aurait consenti à se déshonorer pour soustraire à l'échafaud son malheureux père, que Cavaignac aurait néanmoins fait périr ensuite (1)... Après le 9 thermidor, beaucoup d'habitants de ces contrées le dénoncèrent à la convention ; et l'on insista surtout dans ces dénonciations sur le fait atroce de mademoiselle de Labarrère. La société populaire de Bayonne même écrivit à plusieurs reprises contre lui et son collègue. Lecomte le dénonça d'une manière non moins positive, mais ces plaintes n'eurent aucun résultat ; et ce qui contribua sans doute beaucoup à en atténuer l'effet, c'est que Cavaignac s'était réuni au parti triomphant, et qu'après avoir si bien secondé le système de terreur et de sang, il invoquait alors la justice et l'humanité... Durand de Maillane et Boissy d'Anglas firent passer à l'ordre du jour sur toutes ces récriminations ; et Cavaignac remplit encore en 1795 une mission à l'armée de Rhin et Moselle. Il en était revenu lors de l'insurrection du 1<sup>er</sup> plairial an 5, époque où s'étant montré fort opposé aux terroristes, il fut chargé de diriger contre eux la force armée. Près d'être immolé comme Féraud, il ne dut son salut qu'au zèle d'un garde national à qui la convention décerna un sabre d'honneur. Dans la journée du 15 vendémiaire an 4, lors de l'insurrection des Parisiens contre la convention, Cavaignac fut adjoint à Barras pour diriger la force armée, et il eut quelque part à la victoire que Bonaparte contribua plus efficacement encore à faire remporter par les troupes conventionnelles et par les terroristes devenus leurs auxiliaires. Il passa ensuite au conseil des cinq-cents, où il ne resta que jusqu'en 1797. A cette époque on vit l'homme qui avait autrefois dirigé des ar-

(1) Dans la *Biographie des Contemporains*, ouvrage particulièrement consacré à nier ou à excuser tous les torts et tous les crimes de la révolution, on a démenti l'assertion de Prudhomme répétée par la *Biographie des hommes vivants* ; mais nous avons pris sur les lieux de nouveaux renseignements, et il en résulte que le fait atroce sur mademoiselle Labarrère appartient tout entier à Cavaignac, et non point à Pinet ; que le premier de ces représentants était bien alors à Dax, et qu'il parcourait à cette époque tout le département des Landes pour y remplir son horrible mission ; qu'ainsi il n'est pas possible, comme on l'a prétendu, de prouver un *alibi*. On ajoute que la demoiselle de Labarrère, l'une des beautés les plus malheureuses accomplies qui aient jamais existé, disparut de la ville de Dax quelques jours après la mort de son père, et qu'on ne l'y a jamais revue. On ne doit pas non plus conclure de ce que la convention n'a point admis, après le 9 thermidor, la dénonciation de ce fait, qu'il ne soit pas exact. Cette assemblée était alors bien éloignée de vouloir punir tous les crimes de la terreur, surtout quand il s'agissait d'un député qui avait concouru à la chute de Robespierre et qui appartenait ainsi au parti dominant de cette époque.

mées, l'homme qui avait porté l'épouvante dans tant de contrées, remplir un modeste emploi de receveur aux barrières, puis d'administrateur de la loterie. Comme quelques-uns de ses collègues, il offre du moins, par son peu de fortune, la preuve que, s'il avait abusé de son pouvoir, ce n'était ni par ambition, ni par cupidité. Après le 18 brumaire, la chute de son ami Barras le priva de tout crédit, et ce ne fut qu'à la paix d'Amiens qu'il parvint à se faire nommer commissaire des relations commerciales à Maskate dans le fond de l'Arabie, où il ne put se rendre que par l'île de France et Pondichéry. Cavaignac y était à peine, que la guerre ayant recommencé avec l'Angleterre, il fut inquiet et bientôt forcé de s'éloigner. Revenu dans sa patrie, il la quitta de nouveau pour se rendre à Naples, où le roi Joseph Bonaparte le chargea d'organiser l'administration de l'enregistrement et des domaines. Après le départ de Joseph, Murat, qui le remplaça, fit Cavaignac conseiller d'État et commandeur de l'ordre des Deux-Siciles. Lorsque Murat se brouilla avec son beau-frère Napoléon, et que celui-ci rappela tous les Français du service étranger, Cavaignac donna sa démission de tous ses titres et emplois pour revenir en France. Il se trouvait à Paris lors du retour de l'île d'Elbe en 1815. Il fut nommé, dans le mois de juin, préfet de la Somme, mais il n'avait pas même eu le temps de prendre possession de cet emploi quand Louis XVIII fut rétabli. La loi de 1816 contre les régicides l'obligea de quitter la France, et il se réfugia à Bruxelles, où il mourut le 24 mars 1829. — Son fils, l'un des accusés de la conspiration d'avril 1834, a prononcé dans sa défense devant la cour d'assises cette phrase remarquable : « Mon père fut un de ceux qui, dans le sein de la convention nationale, proclamèrent la république à la face de l'Europe alors triomphante. Il la défendit aux armées : c'est pour cela qu'il est mort dans l'exil après quinze années de proscription. Et tandis que la restauration elle-même était forcée de laisser à la France les fruits de cette révolution qu'il avait servie ; tandis qu'elle prodiguait ses faveurs à ces hommes que la république avait créés, mon père et ses collègues souffraient seuls pour la grande cause que tant d'autres trahissaient, dernier hommage de leur vieillesse impuissante à la patrie que leur jeunesse avait si vigoureusement défendue. » M—D j.

CAVALCA (le Père DOMINIQUE), écrivain ascétique, dont les ouvrages font autorité dans la langue italienne, était contemporain du célèbre Dante. Né en Toscane, à Vico-Pisano, il embrassa la vie religieuse dans l'ordre des dominicains, et se distingua par son talent pour la prédication. Une chronique manuscrite du couvent de Ste-Catherine de Pise, citée par le savant Bottari (1), fixe sa mort au mois de novembre 1542. Ainsi les auteurs des *Scriptor. ordin. prædicator.* se sont trompés gravement en supposant que Cavalca vivait à la fin du 15<sup>e</sup> siècle.

Quelques biographes, pour relever encore le mérite de Cavalca, prétendent qu'il avait traduit du grec plusieurs ouvrages ; mais on n'en connaît aucun, et rien ne prouve qu'il ait été réellement un habile helléniste. Tiraboschi revendique pour Simon de Cascia, religieux augustin, mort en 1548, quelques-uns des traités publiés sous le nom de Cavalca, qui n'en fut que le traducteur (1). Indépendamment de traductions italiennes de quelques opuscules de St. Jérôme, de plusieurs vies des Pères et d'un dialogue de St. Grégoire, sur lesquelles on trouve d'amples détails dans le t. 2 de la *Bibliot. degli autori antichi vulgarizzati* du P. Païtoni, on connaît de Cavalca : *El tractato dicto pongie lingua*, Rome, Phil. de Lignamine, 1472, petit in-fol., édition rare et précieuse pour les amateurs de l'histoire de la typographie, parce qu'elle est précédée d'une lettre de Philippe de Lignamine, adressée au pape Sixte IV, qui contient des détails sur l'époque de l'établissement de son atelier et la liste des divers ouvrages déjà sortis de ses presses. Le P. Audiffredi cite dans son *Catalogue éditionum Roman.*, p. 117, une autre édition, sans date, in-fol., qu'il regarde comme la première. M. Gamba, *Série*, p. 167, en indique une de Florence, 1490, in-fol., plus correcte que toutes les précédentes. Les autres éditions du 15<sup>e</sup> et du 16<sup>e</sup> siècle sont peu recherchées. Mais il n'en est pas de même de celle de Rome, 1751, in-8°, que l'on doit au savant Bottari (*voy.* ce nom), lequel a donné de nouvelles éditions de tous les ouvrages de Cavalca, précédées de dissertations excellentes. 2<sup>o</sup> *Specchio di Croce*, etc., Milan, 1480, in-4° (2) ; *ibid.*, 1484, 1487, même format ; Rome, 1758, in-8°. 3<sup>o</sup> *Frutti della lingua*, Florence, 1495, in-fol., Rome, 1754, in-8°. 4<sup>o</sup> *Medicina del cuore, ovvero libro della pazienza*, Florence, 1490, in-4° ; Rome, 1756, in-8°. 5<sup>o</sup> *La Disciplina degli spirituali*, Florence, 1487, in-4°, avec le *Trattato delle trenta stoltizie*, sans date, in-4° ; Rome, 1757, in-8°. 6<sup>o</sup> *Esposizione del simbolo degli apostoli*, Venise, 1489, in-4° ; Rome, 1765, in-8°. Tous ces ouvrages sont cités par la *Crusca*. Pour ne point allonger inutilement cet article, on s'est contenté de mentionner les éditions qui sont les plus recherchées des curieux. Pour les autres, on peut consulter les *Annales typographiques* de Panzer, et les *Scriptor. ordin. prædicator.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 878.

CAVALCABO (UGOLIN, marquis DE), chef d'une famille noble de Crémone, du parti guelfe, qui avait possédé la souveraineté de cette ville en 1515, fut retenu six ans en prison par Jean Galéaz Visconti, seigneur de Milan, et délivré de ses fers le 30 mai 1405, à la mort de Galéaz. Bientôt il se fit proclamer seigneur de sa patrie, réussit à ramener tous les Guelfes de Lombardie et à former une ligue puissante, avec laquelle il combattit contre les fils de Jean Galéaz et les Gibelins ; mais il fut surpris et fait prisonnier à Manestrio, le 14 décembre 1404. Un de ses parents, nommé Charles, lui succéda

(1) Dans la préface de son édition du *Specchio di Croce*.

(1) *Voy.* la *Storia della Letteratura Italiana*. t. 5, p. 459.

(2) *Voy.* Sassi ou Sax, *Hist. Typograph. Mediolan.*, p. 409.

dans la seigneurie de Crémone, Ugolin s'étant échappé de sa prison en 1406, revint disputer à son eousin la souveraineté qu'il avait fondée. Déjà une guerre civile partageait le petit Etat de Crémone, lorsque Gabrino Fondolo, soldat de fortune, élevé au commandement des troupes et des forteresses par la faveur des Cavalcabo, s'offrit pour être médiateur entre eux. Il rassembla, le 26 juillet 1406, dans un château où il commandait, Ugolin et Charles Cavalcabo, avec tous les chefs les plus distingués de leur famille, et, à la suite d'un grand repas qu'il leur donna, il les fit tous massacrer par ses gardes, et il s'empara lui-même de la seigneurie de Crémone.

S—S—I.

CAVALCANTI (GUI), philosophe et poète florentin du 13<sup>e</sup> siècle, ami du Dante, et ardent Gibelin, comme lui eut à Florence une querelle élatante avec un des chefs du parti guelfe, qui avait voulu le faire assassiner. Des scènes pareilles ayant troublé plusieurs fois la tranquillité publique, la commune exila les principaux chefs des deux factions : les Gibelins furent relégués à Sarzane. L'air y étant fort malsain, ils furent rappelés peu de temps après; mais Cavalcanti y avait gagné une maladie dont il mourut à Florence, en 1500. Il avait fait dans sa jeunesse un pèlerinage à St-Jacques en Galice; il revint par la France, et devint amoureux à Toulouse d'une jeune fille nommée Mandetta. Ce fut pour elle qu'il fit une grande partie des vers qui sont restés de lui. On l'a mis au nombre des philosophes épiciens, c'est-à-dire, en langage antiphilosophique, des athées. En parlant de lui ailleurs (*Histoire littéraire d'Italie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 425), nous avons opposé à cette acensation son pèlerinage, qui ne put être que de dévotion, quoiqu'il se comportât peu dévotement au retour. Les poésies de Cavalcanti remplissent le 6<sup>e</sup> livre du *Recueil des anciens poètes italiens*, publié par les Junte, Florence, 1527, in-8<sup>o</sup>. Cette édition est très-rare; mais la réimpression du recueil, Venise, 1751, en 12 livres in-8<sup>o</sup>, l'est beaucoup moins. Gui Cavalcanti est un des poètes de ce premier âge dont les vers approchent le plus du bon style. Sa *canzone* sur la nature de l'amour fut ce qui lui fit le plus de réputation. Le savant Gille Colonne et quelques autres y firent dou loettes commentaires. En la lisant seule, on trouve bien qu'elle avait besoin d'être expliquée, mais ces commentaires auraient souvent eux-mêmes besoin d'explication.

G—É.

CAVALCANTI (BARTHÉLEMY), de cette noble et ancienne famille, naquit à Florence en 1503. Dans sa jeunesse, les troubles de sa patrie l'appelèrent à porter les armes; mais il paraît qu'il ne quitta point pour cela l'étude des belles-lettres, et surtout de l'art oratoire. En 1550, il prononça publiquement, en habit militaire (*in corsaletto*), dans l'église du St-Esprit, une harangue adressée à la milice florentine, et une autre, quelques mois après, sur la liberté. Quoiqu'il eût toujours été contraire au parti des Médicis, il ne fut point du nombre des exilés, quand ce parti l'eut emporté, ni même lorsque Alexandre, bâtard du pape Clément VII, fut

déclaré due de Florence; mais, après qu'Alexandre eut été assassiné par Lorenzino de Médicis, et que les Florentins eurent mis à sa place Cosme 1<sup>er</sup>, qui n'avait alors que dix-huit ans, Cavalcanti s'exila volontairement, et se retira d'abord à Ferrare. Il y fut en grande faveur auprès du cardinal Hippolyte II, qui l'employa dans des affaires politiques, et le chargea entre autres d'une mission auprès du roi de France, Henri II. Cavalcanti alla ensuite à Rome, sous le pontificat de Paul III, qui lui confia aussi plusieurs négociations importantes. Il passa ses dernières années à Padoue, dans un repos honorable, et y mourut le 9 décembre 1562. Les ouvrages qu'il a laissés prouvent qu'étant militaire, il avait étudié l'art de la guerre dans les écrits des anciens; que, partisan du gouvernement républicain, il avait lu et médité leurs écrivains politiques; et qu'enfin, comme orateur, il avait puisé à leur école les principes de l'éloquence. Ces ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *della Castramelazione di Polibio, e comparazione dell' armatura e dell' ordinanza de' Romani e de' Macedoni del medesimo, tradotte in lingua italiana*, dans un recueil de traductions d'autres ouvrages grecs sur l'art militaire, dont le premier est celui de Polybe, sur *la Manière de camper*, traduit par Philippe Strozzi, Florence, Torrentino, 1552, in-8<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Trattati, ovvero discorsi sopra gli ottimi reggimenti delle repubbliche antiche e moderne, con un discorso di Sebastiano Erizzo de' governi civili*, Venise, Sansovino, 1555, in-4<sup>o</sup>, et ibid., 1574, in-4<sup>o</sup>; ces discours se trouvent aussi dans la *Repubblica di Venetia*, de Gaspard Contarini, Venise, 1650, 5 vol. in-12. 3<sup>o</sup> *Rettorica*, Venise, Giolito, 1559, in-fol., réimprimée la même année, par le même, aussi in-fol., et à Pesaro, par Cesano, in-4<sup>o</sup>; quelques exemplaires de la 2<sup>e</sup> édition de Venise, 1559, portent la date de 1560, mais l'édition est absolument la même. Les deux éditions de Giolito sont fort belles; Volpi affirme cependant que les savants préfèrent celle de Cesano. Cavalcanti composa cette rhétorique pour plaire au cardinal de Ferrare, à qui il la dédia. Elle est divisée en 6 livres. Il n'avait eu d'abord dessein que de traduire celle d'Aristote; il reconnut ensuite que, l'art ayant fait des progrès depuis ce philosophe, il devait rassembler les préceptes de tous les auteurs grecs et latins qui en ont écrit. C'est en effet ce qu'il fit avec beaucoup de méthode et de clarté; mais dans sa rhétorique, comme dans toutes les autres, on apprend tout en éloquence, excepté à être éloquent.

G—É.

CAVALIER (JEAN), le principal chef des camisards, naquit au village de Ribaute, près d'Anduse, en 1679. Il était le fils d'un paysan, et sortait d'exercer à Genève le métier de garçon boulanger, lorsque, désigné comme le libérateur d'Israël, par une visionnaire réfugiée qui se mêlait de prophétiser, il rentra en France, pour se joindre aux révoltés des Cévennes. Son extrême bravoure, aidée de nouveaux oracles qui confirmaient celui de Genève, lui fit bientôt déférer le commandement des troupes de la plaine. Par ses talents et son audace, il

déconcerta les mesures des vieux généraux les plus renommés, obligea la cour à changer de système, et s'assura une composition glorieuse, quoiqu'au moment où des propositions de paix lui furent faites, il vint d'éprouver un échec qui semblait le laisser sans ressources; mais telle était son activité, qu'il s'était déjà remis en état de défense, lorsque le maréchal de Villars entama une négociation avec lui. On convint d'une entrevue à Nîmes, des otages furent donnés à Cavalier, et il se rendit à la conférence, accompagné d'une escorte qui se rangea sur une ligne parallèle avec la garde du maréchal. On n'a jamais bien su si la cour avait promis à Cavalier plus qu'elle ne lui accorda, mais il est vraisemblable qu'on ne remplit pas toutes les conditions du traité, et il est certain qu'il s'en plaignit. Quoi qu'il en soit, il reçut pour lui un brevet de colonel et celui d'une pension de 1,200 livres; pour l'un de ses frères, une commission de capitaine, et l'on rendit la liberté à son père et à quelques autres individus détenus pour cause de religion. Tandis que le petit nombre de camisards qui avaient consenti à le suivre se rendaient en Alsace, où son régiment devait se former, il fut appelé à Versailles par le ministre Chamillard. Le roi le vit, et leva les épaules. Ce mépris, l'infidélité de la cour, et l'espèce de surveillance à laquelle il se voyait soumis, le déterminèrent à s'échapper. Il alla d'abord demander du service au duc de Savoie; mais il passa bientôt après en Hollande, et de là en Angleterre, où la reine Anne lui fit l'accueil le plus distingué. L'un des historiens protestants des camisards raconte que, lorsque Cavalier fut présenté à cette princesse, elle lui demanda s'il avait donné sérieusement dans les prophéties, et que, sur ce qu'il répondit affirmativement, et que même il en possédait encore le don, la reine sourit de pitié, et témoigna dès lors faire peu de cas de lui. Les honneurs et les marques de confiance dont elle le combla démentent cette anecdote, et Voltaire, qui avait connu Cavalier à Londres, atteste qu'il n'avait conservé de ses premières fureurs que le courage, et qu'il avait substitué la prudence au fanatisme. Il paraît même qu'il n'avait pas attendu si tard pour revenir de cette exaltation. Le maréchal de Villars et l'auteur du *Siècle de Louis XIV* rapportent que, lui ayant demandé comment il avait pu, à son âge, avoir tant d'autorité sur ses compagnons, il leur répondit que, « quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait la Grande-Marie, était « sur-le-champ inspirée, et condamnait à mort les « réfractaires qu'on tuait sans raisonner. » Cette réponse semble prouver que, si Cavalier crut d'abord aux révélations, il ne partagea pas longtemps cette erreur fanatique, et qu'il ne s'en servit que pour affermir son autorité. Cavalier étant entré au service de l'Angleterre, commanda un régiment de réfugiés, qui, à la bataille d'Almanza, se trouva opposé à un régiment français. « Aussitôt que ces « deux corps se reconnurent, dit le maréchal de « Berwick, ils fondirent l'un sur l'autre, à la baïonnette, avec un tel acharnement, qu'ils furent détruits tous les deux. » Cavalier parvint au grade

d'officier général, et fut nommé gouverneur de l'île de Jersey. Il termina ses jours à Chelsea, en mai 1740. « J'avoue, dit Malesherbes, que ce guerrier « qui, sans avoir jamais servi, se trouva un grand « général, par le seul don de la nature; ce camisard qui osa une fois punir le crime en présence « d'une troupe féroce, laquelle ne subsistait que par « des crimes semblables; ce paysan grossier, qui, « admis à vingt ans dans la société des gens bien « élevés, en prit les mœurs, et s'en fit aimer et estimer; cet homme qui, accoutumé à une vie tu multueuse, et pouvant être justement enorgueilli « de ses succès, eut assez de philosophie naturelle « pour jouir pendant trente-cinq ans d'une vie « tranquille et privée, me paraît un des plus rares « caractères que l'histoire nous ait transmis. » Les *Mémoires de la guerre des Cévennes, sous le colonel Cavalier*, publiés en anglais, de son vivant, en 1725, ne sont point son ouvrage. Un réfugié français, nommé Galli, en est l'auteur. S'il a écrit d'après les récits de Cavalier, sa mémoire n'a pas été toujours fidèle. V. S—L.

CAVALIER, ou CAVELIER. Voyez LEVESQUE.

CAVALIERE (BAPTISTA DEL), sculpteur ainsi nommé parce qu'il était élève *del cavaliere* (du chevalier) Bandinelli, né en 1518, mort en 1585, concourut à l'exécution du mausolée de Michel-Ange. Le médaillon qui représente la figure de ce grand maître est dû au ciseau de Cavaliere, ainsi que la statue de la Peinture. Z.

CAVALIERI (BONAVENTURE), est du petit nombre des géomètres dont les découvertes font époque dans l'histoire de la science. Il naquit à Milan en 1598. A l'âge de quinze ans, il entra dans l'ordre des hiéronimites, ou jésuites, qu'il ne faut pas confondre avec celui des jésuites. Cavalieri professa d'abord la théologie, pour remplir les devoirs que lui prescrivait la société dont il faisait partie; mais son goût le portant à l'étude de la géométrie, il alla chercher à Pise les secours dont il manquait dans sa patrie. Les confrères avec lesquels il vivait dans le collège de Pise cherchèrent à le détourner d'une étude qu'ils regardaient comme profane, pour le ramener à celle de la théologie, la seule qui, suivant eux, fût digne d'occuper ceux qui vivaient dans les cloîtres. Heureusement dans ce même collège demeurait aussi le célèbre Benoît Castelli, qui non-seulement détourna Cavalieri de ces idées monacales, mais lui communiqua son enthousiasme et son instruction, et le mit en relation avec Galilée. Cavalieri occupa bientôt un rang distingué parmi les élèves de cet homme illustre, et prit pour but de ses recherches la détermination des aires et des volumes, limités par des lignes et par des surfaces courbes. Des problèmes proposés par Kepler et quelques idées qu'il mit en avant sur la considération de l'infini, pour abrégier les démonstrations qu'employaient les géomètres anciens dans la mesure des figures curvilignes, amenèrent Cavalieri à envisager les éléments de ces figures, en remontant jusqu'à ceux qu'il appelait *indivisibles*, parce qu'il



supprimait une de leurs dimensions. Il concevait les lignes comme formées d'un nombre infini de points, les surfaces d'une infinité de lignes, et les volumes, ou solides d'une infinité de surfaces. Cette manière de s'exprimer parut dure aux partisans de la géométrie ancienne, et les principes de Cavalieri furent vivement attaqués par quelques-uns des géomètres contemporains; mais ce n'étaient pas les plus habiles. Ceux-ci le comblèrent d'éloges, parce qu'ils surent apprécier la fécondité et la célérité de sa méthode. C'était en effet une véritable méthode d'invention, ce qu'on ne pouvait pas dire de celle que nous a laissée Archimède. Dès que la géométrie des indivisibles fut connue, elle fut très-cultivée; Roberval prétendit l'avoir inventée, quoique son ouvrage n'ait paru que deux ans après celui de Cavalieri. Pascal s'en servit aussi; et il y eut entre lui et Cavalieri cette singulière conformité, qu'ils cherchèrent dans la culture de la géométrie un adoucissement à de grandes douleurs physiques. Cavalieri ressentit de bonne heure de fortes atteintes de goutte, et Pascal éprouvait de longues insomnies, occasionnées par de cruels maux de dents. La méthode qu'ils employèrent l'un et l'autre n'est pas encore celle des infiniment petits, mais elle y touche de bien près. Cette dernière diffère de la méthode des indivisibles, en ce qu'elle conserve aux éléments toutes les dimensions des figures qu'ils composent; on conçoit seulement qu'une de ces dimensions soit infiniment petite. Le manuscrit qui renfermait les découvertes de Cavalieri et les recommandations de Galilée ne suffirent pas pour lui faire obtenir la chaire de mathématiques vacante qu'il sollicitait du sénat de Bologne; les juges qui devaient disposer de cette place interpellèrent Galilée de dire si Cavalieri était suffisamment versé dans l'astrologie; enfin il l'obtint, et composa divers traités de trigonométrie et d'astronomie pour l'usage de ses auditeurs. Il mit ensuite la dernière main à sa *Géométrie des indivisibles*, l'ouvrage sur lequel se fonde sa réputation, quoiqu'il y ait aussi dans les précédents plusieurs nouveautés dignes de remarque. Il mourut d'une attaque de goutte, le 5 décembre 1647. Ses ouvrages sont : 1° un traité des sections coniques, sous ce titre : *lo Specchio istorio, ovvero trattato delle settioni coniche*, Bologne, 1652, in-4°. 2° *Directorium generale uranometricum, in quo trigonometriæ logarithmicæ fundamenta ac regulæ demonstrantur*, Bologne, 1652, in-4°. 3° *Geometria indivisibilibus continuorum nova quadam ratione promota, in hac postrema editione ab erroribus expurgata*, Bologne, 1653, in-4°. La première édition est de 1653, in-4°. 4° *Rota planetaria*, imprimée en 1640, sous le nom de *Philomantius*. C'est l'explication d'un planisphère propre à faire trouver les positions respectives des astres ou leurs aspects, et destiné à la pratique de l'astrologie judiciaire. 5° *Trigonometria plana et spherica, linearis et logarithmica*, Bologne, 1653, in-4°. 6° *Exercitationes geometricæ sex*, Bologne, 1647, in-4°. Cet ouvrage contient des développements de la méthode des indivisibles, des réponses aux objections faites

contre ces méthodes, et quelques dissertations particulières. (*Voy. l'Eloge de Cavalieri*, publié en 1776, par le P. Frisi.) L.—x.

CAVALIERI (JEAN-MICHEL), dominicain, né à Bergame, mort à Bénévent en 1701. S'étant trouvé à Bologne le compagnon d'études de Vincent Orsini, depuis cardinal, et ensuite pape, il se lia d'une étroite amitié avec lui, devint son théologien, lorsqu'il fut promu au cardinalat, et le suivit ensuite dans son archevêché de Bénévent où il le servit utilement jusqu'à sa mort. Il a publié en italien une *Galerie des papes, patriarches, archevêques et évêques de l'ordre de St-Dominique, avec un catalogue des cardinaux du même ordre*, Bénévent, 1696, 2 vol. in-4°, et un *Traité du Rosaire*, imprimé pour la troisième fois à Naples, 1715, in-8°. — Marcel CAVALIERI, son frère, dominicain comme lui, fut d'abord professeur de philosophie à Naples, puis vicaire général du cardinal Vincent Orsini, successivement à Siponte, à Césène et à Bénévent. Il fut nommé, en 1690, évêque de Gravina, et y mourut en 1703. Il avait publié à Naples, en 1686, un *Traité sur la messe*, et un autre *sur la construction des églises*, souvent réimprimé, et enfin des statuts synodaux, remplis de sagesse, publiés en 1695. C. T—Y et D—R—R.

CAVALIERI (JEAN-MICHEL), augustin de l'Observance de Lombardie, né à Bergame, vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle, fut un homme studieux et d'une grande érudition dans les matières ecclésiastiques. L'ouvrage principal auquel il attacha son nom a pour titre : *Commentaria in authentica sacræ rituum congregationis decreta, ad romanum præsertim breviarium, missale et rituale, quomodolibet attentia, quinque tomis comprehensa*, etc., Bassano, 1778. Cet ouvrage, déjà imprimé à Bergame, avait été dédié au pape Lambertini. On y fit depuis plusieurs additions, qui ont été jointes dans la nouvelle édition. On a encore du même auteur un petit ouvrage intitulé : *Sopra la sacra cintura, e sua origine, e indulgenze concedute a favore della medesima*. Il parut un *Office de la semaine sainte*, avec des observations sur quelques exemplaires, qui furent attribuées à Cavalieri. Il mourut le 6 janvier 1757, regretté de Benoit XIV, qui avait beaucoup d'estime et de considération pour lui, et de sa congrégation, dont il avait été deux fois visiteur. R. G.

CAVALLERII (JEAN-BAPTISTE DE), dessinateur et graveur au burin, naquit à Lagherino vers 1550. Il a travaillé à Rome depuis 1550 jusqu'en 1570. Son style de gravure a quelque ressemblance avec celui d'Æneas Vicus, auquel il est d'ailleurs inférieur. Cavallerii a beaucoup gravé d'après Michel-Ange, Raphaël, André del Sarto, Baccio Bandinelli, Livio Agresti, Titien, Daniel de Volterre, et Dorigny; mais la plupart de ses gravures ne sont recommandables que parce qu'elles nous font connaître les ouvrages de ces différents maîtres; l'exécution en est soignée, mais elles manquent d'expression. On y cherche vainement l'âme et la vie qui animent les tableaux qu'elles reproduisent : elles sont froides et sans effet. Cavallerii possédait assez bien la par-

tie mécanique de son art ; mais son style manque d'harmonie, et son dessin est très-defectueux, surtout aux extrémités de ses figures. C'était un graveur très-laborieux ; ses estampes, selon l'abbé de Marolles, sont au nombre de trois cent vingt-sept, dont plusieurs ne sont que des copies d'après d'autres graveurs. L'ouvrage d'Antonio Ciccarelli, intitulé : *Vite de' pontifici*, imprimé à Rome en 1588, in-4°, est enrichi de portraits gravés par Cavallerii. On trouve encore dans un autre ouvrage imprimé à Rome, sous le titre de *Beati Apollinaris martyris, primi Ravennatum episcopi, Res gestæ*, in-fol., 1586, un grand nombre de planches gravées à l'eau-forte, et retouchées au burin par Cavallerii. Il a aussi publié : *Antiquæ Statuæ urbis Romæ*, en 85 planches, in-4°, 1685. Cet article a quelquefois marqué ses pièces de son nom ; mais il s'est plus souvent servi du chiffre *C B*. Il mourut à Rome en 1597. A—s.

CAVALLERO. Voyez CABALLERO.

CAVALLI (FRANÇOIS), célèbre organiste, et l'un des plus grands compositeurs de son siècle, naquit à Venise au commencement du 17<sup>e</sup> siècle. Maître de chapelle à l'église de St-Marc, place qu'on a toujours donnée aux professeurs les plus distingués, il est un des premiers qui aient composé de grands opéras. Lorsque les théâtres publics s'établirent à Venise en 1657, Cavalli commença à travailler pour la scène, et continua, pendant plus de trente ans, à l'enrichir de ses ouvrages. Doglioni rapporte que les grands talents de cet artiste le firent appeler par les cours de France et de Bavière, où il donna de nouvelles preuves de la fécondité de son génie. Son opéra de *Xercès*, qui avait été joué à Venise en 1654, fut représenté à Paris, le 22 novembre 1660, dans la haute galerie du Louvre, à l'occasion des noces de Louis XIV. Cet ouvrage, imprimé chez Ballard, en 1660, in-4°, eut peu de succès, soit parce que peu de personnes entendaient la langue italienne, soit parce que tout le monde haïssait le cardinal Mazarin, prôneur de l'artiste italien. Ce qui fortifia davantage cette opinion, c'est qu'à la même époque on représenta une autre pièce italienne intitulée *Ercole amante*, dont Lulli avait fait tous les airs de danse et quelques-uns des morceaux de chant. Cet ouvrage, qui eut du succès, fut repris en 1662, avec des ballets dansés par le roi et la reine. Quoi qu'il en soit, Cavalli a composé, depuis 1657 jusqu'en 1669, trente-huit ouvrages, qui ont été représentés avec succès. Il vivait encore en 1672, et l'on ignore la date de sa mort. Le chevalier Planelli, dans son *Traité sur l'Opéra*, prétend que c'est dans la musique de l'opéra de *Jason* qu'on vit pour la première fois, à la fin de quelques scènes, l'*aria*, morceau ordinairement détaché, dont la musique est beaucoup travaillée, soit pour le chant, soit pour les instruments. Avant ce temps, continuait-il, la musique des opéras, quant au chant, n'était qu'un récitatif grave, soutenu et interrompu par les instruments. On ignore si Cavalli a composé des pièces pour l'orgue.

R—T.

CAVALLI (JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE), comte d'Olivola, né le 6 janvier 1761 à Turin, où

son père était président du sénat, se livra de bonne heure à l'étude du droit, reçut le doctorat à l'université de cette ville en 1780, et fut attaché au bureau de l'avocat général, dont il devint substitut. Il exerçait les fonctions d'avocat général des pauvres à la chambre criminelle du sénat, lors du procès de Santel, Junot et Boyer, condamnés à mort, en 1797, pour délits politiques, et on l'accusa d'avoir soustrait une pièce de conviction, pour sauver un des accusés, ce qui l'obligea de se démettre de sa charge. Après l'abdication de Charles-Emmanuel, et l'invasion du Piémont par les Français, le général Joubert nomma Cavalli membre du gouvernement provisoire ; mais bientôt l'occupation du pays par les Austro-Russes le força de passer en France, où il fit partie d'une commission chargée de distribuer les secours accordés aux réfugiés italiens. Cavalli suivit Bonaparte dans la campagne de 1800, et passa le mont St-Bernard. Après la bataille de Marengo, le premier consul confia le gouvernement provisoire du Piémont à une commission dont Cavalli fut encore une fois membre. La réputation qu'il avait acquise comme juriconsulte le fit nommer président de chambre au sénat de Turin ; et, les tribunaux du Piémont réunis à la France ayant reçu, en 1802, une nouvelle organisation, il fut d'abord juge, et ensuite président de chambre à la cour d'appel de Turin. Il obtint, en 1804, la croix de la Légion d'honneur, et entra, en 1808, au corps législatif, comme député du département de Marengo. Après l'envahissement des États du pape, Napoléon nomma Cavalli (1814) premier président de la cour impériale de Rome ; mais en 1814, lorsque le roi Murat occupa l'État romain au nom des puissances alliées, Cavalli donna sa démission. Au bout de quelques mois, il se retira avec sa famille à Casal, où il mourut le 27 juin 1828, laissant plusieurs manuscrits sur des matières de jurisprudence et d'administration. Il était de la société d'agriculture et de l'académie d'archéologie de Rome. G—G—Y.

CAVALLINI (PIETRO), peintre et sculpteur, né à Rome en 1259, mort dans la même ville en 1344, fut élève de Giotto, et peut être regardé comme le plus ancien peintre que l'école romaine ait produit depuis la régénération. Après avoir travaillé, conjointement avec son maître, aux mosaïques que celui-ci exécutait à Rome dans l'église de St-Pierre, il orna de fresques les églises d'Ara-Cœli sur le Capitole, de St-Pierre, de Ste-Marie et de Ste-Cécile in Transtevere, et de plusieurs grandes mosaïques celle de St-Paul hors des murs. Venu à Florence pour voir les ouvrages de Giotto, il peignit l'*Annonciation* dans l'église de St-Marc, dans celle de Basile, et dans plusieurs autres églises de la même ville. Ce sujet lui était si familier, qu'on a cru que toutes les *Annonciations* peintes à Florence dans le 14<sup>e</sup> siècle étaient de lui ou d'après lui. Appelé ensuite à Assise, il peignit à fresque le *Crucifiement de Jésus-Christ*, dans l'église souterraine du couvent de St-François. La fresque d'Ara-Cœli, représentant une *Vierge entourée de rayons, qui tient l'enfant Jésus dans ses bras*, l'*Annonciation* de l'église de

St-Marc de Florence et celle de St-Basile de la même ville, subsistent encore, ainsi que la fresque de St-François d'Assise. Ce dernier ouvrage passe pour le chef-d'œuvre de Cavallini. On y voit un grand nombre de figures, des costumes variés et singuliers; l'expression est assez vive; le coloris brillant et bien conservé. Suivant l'opinion de Vasari et de Baldinucci, qui ont écrit la vie de ce maître, il associa un reste de la manière grecque à celle de Giotto. On dit qu'un crucifix qu'il avait sculpté en ronde bosse, et qui était placé dans l'église de St-Paul hors des murs, parla à Ste. Brigitte, en l'an 1370. On rapporte aussi que le tableau de l'Annonciation, peint dans l'église de St-Marc de Florence, a opéré plusieurs miracles dans le 14<sup>e</sup> siècle. Ces traditions ont fait regarder pendant longtemps Cavallini comme un saint. EC—DD.

CAVALLINI (FRÉDÉRIC-PHILIPPE) exerça la médecine à Malte sur la fin du 17<sup>e</sup> siècle. En 1689, il publia, sous le titre de *Pugillus Meliteus*, la première flore de cette île intéressante; il y fait mention de plusieurs plantes curieuses, entre autres, du *fucus helminthocorton*, ou coralline de Corse, qui, suivant lui, était déjà employée comme un bon vermifuge. Bruckmann a réimprimé cet opuscule dans la 1<sup>re</sup> centurie de son ouvrage intitulé : *Epistolæ itinerariæ* (Wolffenbuttel, 1742, in-4<sup>o</sup>). D—P—s.

CAVALLINO (BERNARDO), peintre, né à Naples, le 10 décembre 1612, élève du cavalier Massimo Stanzioni, vécut ignoré, mourut pauvre en 1656, et n'obtint une juste réputation qu'après sa mort. Il excella principalement dans des tableaux d'histoire d'une moyenne grandeur, dont les figures n'avaient que deux ou trois palmes de proportion. Suivant le jugement des écrivains italiens, ses compositions joignent au mérite de la grâce le charme de l'expression, et son coloris offre un mélange de celui du Guide que son maître avait cherché à imiter, de celui du Titien et de celui de Rubens; ils lui reprochent seulement de ne pas donner assez de beauté aux figures de femmes. Le Calabrese l'appelait le *Poussin des Napolitains*. Ces mêmes écrivains nous donnent cependant lieu de remarquer une grande différence entre ses ouvrages et ceux de l'artiste français; elle consiste en ce que, chez le Poussin, les lumières sont larges et généralement libres, au lieu que Cavallino affecte souvent de les resserrer, pour produire des effets piquants de clair-obscur. Les tableaux de ce peintre sont peu répandus hors des Etats de Naples et hors de l'Espagne. Sa vie se trouve parmi celles des peintres napolitains écrites par Bernardo de' Dominici. EC—DD.

CAVALLO (TIBERIUS), célèbre physicien du 18<sup>e</sup> siècle, naquit en 1749, à Naples, d'une famille qui a produit plusieurs hommes de mérite. Se destinant au commerce de la banque, il vint en 1774 à Londres, avec l'intention d'y passer quelques années chez un négociant; mais entraîné par son goût pour les sciences naturelles, il abandonna bientôt ses projets de fortune pour se livrer à l'étude de la physique. Ses belles expériences sur l'électricité, sur les différentes espèces d'air, etc., le firent connaître

promptement. La société royale de Londres s'empressa de l'admettre au nombre de ses membres; et l'académie de Naples lui fit expédier, en 1779, des lettres de correspondant. Tiberius est l'inventeur de plusieurs instruments de physique, tels que le *micromètre* qui porte son nom, l'*électromètre* dont il a donné lui-même une bonne description, et enfin, le *directeur*, ainsi nommé, parce qu'il sert à diriger le fluide sur les parties que l'on veut soumettre à l'action électrique. Ce grand physicien mourut à Londres, le 26 décembre 1809. On trouve de lui, dans les *Transactions philosophiques*, un assez grand nombre de mémoires intéressants, dont quelques-uns ont été traduits en français et insérés dans le *Journal de physique* de Rozier, entre autres un sur la *Pompe à air* de Smeaton, rectifiée, ann. 1784, t. 2, p. 261. Indépendamment de ces opuscules, on a de Cavallo : 1<sup>o</sup> *A complete Treatise*, etc. (Traité complet d'électricité), Londres, 1777, in-8<sup>o</sup>. Cet ouvrage a été traduit en italien, avec les corrections indiquées par l'auteur dans une lettre à Magellan, Florence, 1779, in-8<sup>o</sup>, et en français, sur la seconde édition, par l'abbé de Silvestre, Paris, 1785, in-8<sup>o</sup>. L'édition anglaise, 1795, 3 vol. in-8<sup>o</sup>, est augmentée des divers écrits que l'auteur, dans l'intervalle, avait publiés sur la même matière. 2<sup>o</sup> *An Essay on the theory*, etc. (Essai sur la théorie et la pratique de l'électricité médicale), Londres, 1780, in-8<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *A Treatise*, etc. (Traité sur la nature et les propriétés de l'air), ibid., 1781, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage est très-estimé. 4<sup>o</sup> *The History*, etc. (Histoire de l'aérostation), ibid., 1785, in-8<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *Tableaux minéralogiques* (en anglais), ibid., 1785, in-fol. 6<sup>o</sup> *A Treatise*, etc. (Traité sur le magnétisme), ibid., 1787, in-8<sup>o</sup>. 7<sup>o</sup> *An Essay*, etc. (Essai sur les propriétés médicales des airs factices), ibid., 1798, in-8<sup>o</sup>. W—s.

CAVALLUCCI (ANTOINE), né à Sermonette en 1752, mort à Rome en 1795, d'abord peintre en miniature, protégé ensuite par le duc Gaëtani da Sermoneta, étudia à Rome l'art de peindre l'histoire, et mérita d'être placé, sinon sur le même rang que Mengs et Pompée Battoni, ses contemporains, du moins immédiatement au-dessous de ces peintres célèbres. Il approcha beaucoup plus de la manière de Battoni que de celle de Mengs, c'est-à-dire qu'il s'appliqua plutôt à l'étude du modèle vivant qu'à celle de l'idéal. On ne saurait le classer parmi les habiles dessinateurs. Son coloris est clair, vif, riant et assez harmonieux : c'est à ce genre de mérite qu'il doit sa réputation. Un tableau représentant *St. François de Paule*, fait pour l'église de Notre-Dame-de-Lorette, a été jugé assez bon pour être exécutée en mosaïque. Celui de la cathédrale de Pise, où il a peint *St. Bona prenant l'habit de religieuse*, passe pour son chef-d'œuvre. On y admire des costumes variés et bien peints, de belles têtes, et un assez bon clair-obscur. EC—DD.

CAVANILLES (ANTOINE-JOSEPH), ecclésiastique espagnol et célèbre botaniste, né à Valence, le 16 janvier 1745, mort à Madrid en 1804, fit ses humanités chez les jésuites de Valence, et étudia la philosophie et la théologie à l'université de la même

ville. Ce fut par ses conseils et ceux de son ami, don Jean-Baptiste Munoz, que cette université admit au nombre des ouvrages qui devaient servir aux leçons publiques, ceux de Condillac et de Muschenbroeck, et que les mathématiques, qui y étaient peu cultivées, devinrent une des parties principales de l'enseignement. L'abbé Cavanilles professait la philosophie à Murcie, lorsqu'il fut choisi pour diriger l'éducation des enfants du duc de l'Infantado, ambassadeur à Paris. Il y vint avec eux en 1777, et demeura douze ans dans cette capitale, où il se livra à l'étude de plusieurs sciences, et particulièrement à celle de la botanique. Il a publié d'abord des *Observations sur l'article ESPAGNE* de la *Nouvelle Encyclopédie*, Paris, 1784, in-8°. Il s'y élève, avec un zèle et une chaleur vraiment patriotique, contre des assertions fausses ou hasardées, des jugements trop sévères de Masson de Morvilliers, auteur de cet article. Il le combattit avec succès, et le réfuta, non-seulement par le raisonnement, mais presque toujours par des faits positifs. L'année suivante, il commença la publication d'un grand ouvrage sur la botanique, et dont la collection porte ce titre : *Monadelphicæ classis Dissertationes decem*, Paris, 1785, 1789; Madrid, 1790, in-4°, avec figures. Les botanistes admirent l'exactitude et la critique judicieuse qui distinguent cet ouvrage. On y trouve la description de toutes les espèces de cette classe, parmi lesquelles il y en avait un grand nombre de nouvelles, et deux cent quatre-vingt-dix-sept figures, dont il avait fait lui-même les dessins; mais il faut dire aussi, que, contre l'usage généralement adopté par les botanistes de notre siècle, de ne mettre qu'une seule espèce sur chaque planche, surtout dans les ouvrages où l'on donne, pour ainsi dire, *ex professo*, les figures, Cavanilles en a réuni plusieurs : c'est une faute de goût. L'inconvénient est d'autant plus sensible, que le format du livre est petit. D'ailleurs, sous le nom et le titre de *Monadelphie*, qu'il prend dans un sens plus restreint que Linné lui-même, Cavanilles rassemble une foule de plantes qui n'ont entre elles aucun autre rapport que celui d'avoir les étamines monadelphes, ou insérées sur un seul corps; ce qui donne de fausses idées sur les affinités des plantes. Il eut, au sujet de quelques plantes de cet ouvrage, une querelle littéraire avec l'Héritier de Brutelle, sur l'antériorité de la découverte et de la publication de ces plantes; on peut voir les pièces de ce procès littéraire dans le *Journal de Paris* et dans le *Journal de Physique*. De retour dans sa patrie, Cavanilles y commença le beau travail qu'il a fait paraître sous ce titre : *Icones et Descriptiones plantarum quæ aut sponte in Hispania crescunt, aut in hortis hospitantur*, Madrid, 1791-99, 6 vol. in-fol. Cet ouvrage, enrichi de 601 planches, supérieurement dessinées par lui-même, contient un grand nombre de genres nouveaux, et un nombre encore plus considérable d'espèces, tant de l'Espagne que de l'Amérique et des Indes, et de la Nouvelle-Hollande. Il était occupé de ce bel ouvrage, lorsqu'il reçut de son gouvernement l'ordre de parcourir l'Espagne pour rechercher les plantes qui y croissent.

Ayant commencé son travail par le royaume de Valence, sa patrie, Cavanilles ne s'en tint pas au simple examen des végétaux, il rassembla une foule d'observations sur le règne minéral, sur la géographie et sur l'agriculture de cette province. Ces observations furent imprimées aux frais du roi d'Espagne, sous ce titre : *Observaciones sobre la historia natural, geografia, agricultura, poblacion, etc., del reyno de Valencia*, Madrid, 1795-97, 2 vol. in-fol., ornés de planches, dont l'auteur a fait les dessins. Dans cet ouvrage, le plus utile en ce genre qui ait jamais été publié en Espagne, il se montre continuellement observateur exact, savant physicien et zélé patriote. Il était ami des mœurs et de la religion; mais d'un caractère irritable et dominateur, il eut des disputes avec plusieurs écrivains, et notamment avec l'Héritier, Ruiz et Pavon, auteur de la *Flore du Pérou*. On l'accusa même d'avoir employé une intrigue pour entraver la publication de cet ouvrage. Il paraît que les torts furent plus souvent de son côté que de celui de ses antagonistes. Cette dispute occasionna quelques écrits, et, au lieu de les laisser tomber dans l'oubli, Cavanilles semble en avoir voulu éterniser la durée et le souvenir; il a rassemblé dans l'ouvrage suivant tous ceux qu'il avait publiés : *Collección de papeles sobre controversias botánicas de don Antonio-Joseph Cavanilles, con algunas notas del mismo à los escritos de sus antagonistas*, Madrid, 1796, in-12 de 275 p. Il fit imprimer, la même année, sur la culture du riz, ses *Observaciones sobre el cultivo del arroz en el reyno de Valencia, y su influencia en la salud pública*, 1796, in-4° de 50 p. Cavanilles ayant été réfuté par don Vincent Ignace Franco, publia un *Supplemento a la observacione*, etc., Madrid, 1798, in-12 de 58 pages. En 1800, il commença un ouvrage périodique sous ce titre : *Anales de historia natural*, Madrid, 1800, et années suivantes, in-8°. Nommé, en 1801, directeur du jardin de botanique de Madrid, pour remplacer le professeur Ortega, accablé de vieillesse, il réforma ce jardin, et y changea la méthode de l'enseignement. Ses *Leçons publiques de botanique* ont été recueillies et publiées en 1802 et 1803, et traduites en italien par le professeur Viviani, pour l'usage de l'école de botanique de Gènes. Cavanilles allait mettre au jour un *Hortus regius Matritensis*, dont le premier volume était déjà sous presse, lorsque la mort vint arrêter ses utiles travaux, et terminer sa laborieuse carrière. Ses ouvrages ont contribué aux progrès de la botanique, par le grand nombre de plantes qu'il a fait connaître et dont il a donné de bonnes figures; mais il ne l'a pas enrichie par des vues neuves. Il a suivi trop servilement la manière de décrire de Linné, et n'a fait aucun usage des considérations nouvelles et importantes qu'il pouvait voir dans les ouvrages de Gaertner et de Jussieu, relativement à la structure et à la situation des graines, et aux caractères essentiels qui réunissent les plantes en famille naturelle. Thunberg a donné à un genre le nom de *Cavanilla*. Cavanilles avait lui-même cherché à rendre cet honneur à plusieurs de ses compatriotes, pour les vengier de l'oubli peu mérité dans lequel étaient plongés leurs

ouvrages. Il avait été nommé membre correspondant de l'Institut de France. D—P—s.

CAVARINUS, prince gaulois, fut établi par César roi des Sénonais, dans la Gaule celtique. Avant lui, son frère régnait sur ce peuple, qui ne tarda pas à se révolter contre son nouveau souverain. Cavarinus prit la fuite, et fut poursuivi jusque sur les frontières de ses États. Les Sénonais envoyèrent des députés à César pour se justifier; César commanda que tout leur sénat se rendit auprès de lui; il exigea que cent otages lui fussent remis, et Cavarinus fut rétabli sur le trône. Il suivit ensuite César dans son expédition contre Ambiorix et les *Treviri*, ou peuples de Trèves. Il commandait la cavalerie des Gaulois dans ces guerres, où les Romains savaient faire servir les peuples conquis à de nouvelles conquêtes, et soumettre le monde avec des peuples vaincus. (*Voy. César, de Bello Gall.*, liv. 5 et 7.) V—VE.

CAVARUS, roi des Gaulois qui s'étaient établis dans la Thrace, fut le dernier chef de cette colonie. La capitale de ses États se nommait *Tulé*, selon Polybe, et *Tulis*, suivant Étienne de Byzance. Cavarus avait forcé Prusias à conclure avec les Byzantins une paix peu avantageuse, et la crainte des Gaulois avait seule pu contraindre le roi de Bithynie à renoncer à toutes ses conquêtes. Prusias ne songea plus qu'à se venger. Il attaqua les Gaulois, qui ravageaient les villes de l'Hellespont, et, pour faire perdre à ces peuples l'envie de repasser en Asie, il massacra les femmes et les enfants qui étaient restés dans le camp. Craignant ensuite que Cavarus ne voulût le punir de sa barbarie, il lui suscita, par son or et par ses intrigues, des ennemis puissants, et arma contre lui les peuples voisins. Cavarus avait des qualités éminentes; mais il se laissa perdre par les flatteries de Sostrate de Chalcédoine, et il périt avec tous ses sujets, qui furent exterminés par les Thraces. (*Voy. les Recherches sur les rois de Bithynie par Sevin, dans le t. 16 des Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*) V—VE.

CAVAZZA (JEAN-BAPTISTE), peintre et graveur, naquit à Bologne vers 1620. Disciple du Cavedone et du Guide, on trouve dans quelques-uns de ses tableaux une heureuse imitation du style et de la manière de ces deux grands maîtres. Il avait orné plusieurs églises de Bologne de ses ouvrages, entre autres celles de la *Madonna delle Libertà et dell'Annonciata*. Cavazza composait avec noblesse; son dessin était pur et son coloris agréable. Il a gravé lui-même quelques-unes de ses compositions. Les curieux font un cas particulier de ses gravures. A—s.

CAVAZZA (PIERRE-FRANÇOIS), peintre, naquit à Bologne, en 1675. Il fut élève de Jean Viani, artiste assez célèbre, qui tenait une académie de dessin rivale de celle du Cignani, et dont les procédés rappelaient l'école de Guerehin, ennoblie par la hardiesse et la vigueur des plus grands coloristes vénitiens. Cavazza, moins heureux dans ses études que les autres élèves qui travaillaient auprès de lui, et voulant à tout prix acquérir de la réputation, négligea la peinture, s'attacha à rassembler une grande collection d'estampes, et parvint ainsi à en posséder une

qui aurait pu être achetée par un souverain. On doit lui reprocher de n'avoir pas écrit sur cette partie, et on a lieu de regretter qu'il n'ait pas publié quelque ouvrage sur les moyens propres à faire reconnaître la main des maîtres, et tous ces caprices de dates et de monogrammes qui embarrassent tant les amateurs. Cavazza mourut à Bologne, le 14 octobre 1755. Sa collection a été dispersée dans plusieurs cabinets. A—D.

CAVAZZI (JEAN-ANTOINE), missionnaire, né à Montécuculo, dans le pays de Modène, entra dans l'ordre des capucins. Le roi de Congo ayant expressément demandé des missionnaires capucins, la congrégation de la propagande choisit douze prêtres et deux frères laïcs, qui se réunirent à Gènes, où ils s'embarquèrent. Assaillis par plusieurs tempêtes, ils abordèrent à différents ports de la Méditerranée, et arrivèrent enfin à Cadix au mois d'avril 1654. Ils en partirent en juillet, et, après avoir touché à Ténériffe, ils atteignirent à leur destination en novembre. Les sentiments du roi de Congo avaient souffert quelque altération; il n'accueillit pas les missionnaires suivant leur attente, et, sans la crainte que lui inspiraient les Portugais, il les aurait persécutés. Cependant les missionnaires remontèrent le fleuve Coanza, et, arrivés dans l'intérieur du pays, ils se répartirent les différents royaumes pour y travailler au salut des âmes. La province de Ghangalla et la cour du roi d'Angole échurent à Cavazzi, qui donna un libre essor à son zèle, et souvent même se laissa emporter au delà des bornes de la prudence. Il brûlait les idoles des nègres, et réprimandait les rois et les grands sur la polygamie; quelquefois ses représentations étaient bien reçues; mais quelquefois aussi on lui faisait éprouver tant de désagréments, qu'il se voyait contraint de s'éloigner. Il résidait depuis quelque temps à Embaca, lorsqu'en 1658, il reçut ordre du préfet apostolique de se rendre auprès de Zingha, reine de Matamba, qui avait embrassé, quitté et repris le christianisme. Quoique affaibli par la maladie, il obéit. La reine le reçut avec distinction; mais bientôt les maux de Cavazzi s'aggravant, il fut contraint de retourner à Embaca. La profonde connaissance qu'il avait de la langue du pays le fit choisir pour aller, en 1661, prêcher l'Évangile dans les îles du Coanza, qui dépendaient de la reine. Après y avoir détruit les idoles, il revint auprès de Zingha, qui voulut recevoir de sa main le bref du pape Alexandre VII, et lui accorda toute sa confiance. En 1665, il lui administra les derniers sacrements. Sa sœur, qui lui succéda, avait aussi beaucoup d'attachement pour Cavazzi; mais son caractère faible la rendait esclave de son mari, homme cruel et ennemi juré des missionnaires. Il empoisonna Cavazzi, à qui on administra à temps un contre-poison. Ne pouvant habiter plus longtemps ce lieu, où sa vie courait sans cesse de nouveaux dangers, Cavazzi prit congé de la reine, et, à cause de son extrême débilité, se fit porter à Loanda: il y exerça ses fonctions jusqu'en 1666, que ses infirmités, suites de son long séjour et de ses travaux dans cette contrée, et le besoin pressant que ses confrères avaient

de renfort, l'obligèrent à repasser en Europe. Il y arriva en 1668. Ses travaux lui concilièrent tellement les bonnes grâces de la cour de Rome, qu'après avoir rendu compte de sa mission à la congrégation de la Propagande, elle l'engagea à écrire sa relation, et à retourner en Afrique avec la qualité de préfet et de supérieur général de tous ses confrères, au lieu du titre d'évêque que son humilité l'empêcha d'accepter. Il retourna donc au Congo en 1670, y acquit de nouvelles connaissances sur ce qui concerne ce pays, et, après avoir eu le bonheur d'échapper encore une fois à l'intempérie du climat, il revint en Europe, et mourut à Gènes en 1692. Son séjour prolongé au milieu de nations barbares, l'usage fréquent de leur langue et de celle des Portugais, lui ayant fait perdre l'habitude de bien s'exprimer en italien, la congrégation de la Propagande chargea le général des capucins de faire rédiger les mémoires de Cavazzi par quelqu'un de son ordre. Le général jeta les yeux sur le P. Fortuné Alamandini de Bologne, prédicateur de l'ordre, homme éloquent et savant, qui publia l'ouvrage sous ce titre : *Gi. Ant. Cavazzi Descrizione dei tre regni, cioè Congo, Matamba e Angola, e delle missioni apostoliche, essercitatevi da religiosi capucini, e nel presente stile ridotta dal P. Fortunato Alamandini*, etc., Bologne, 1687, in-fol. ; 2<sup>e</sup> édition, Milan, 1690, in-4<sup>o</sup>. Le P. Labat en a donné une traduction française : *Relation historique de l'Éthiopie occidentale*, etc., Paris, 1752, 5 vol. in-12, avec figures ; mais il ne s'est pas astreint à suivre exactement le texte original, et il l'a augmenté de divers documents que lui ont fournis les Portugais. Cavazzi parle avec un ton de vérité qui persuade. Il n'est pas en contradiction avec les autres auteurs qui ont écrit sur le même pays, ce qui fait bien augurer de sa bonne foi ; cependant, ce qu'il dit des horribles cruautés dont se souillent les Gias est si révoltant, que l'on a peine à le croire. Cavazzi est, à beaucoup d'égards, le seul auteur que nous ayons à consulter sur les régions éloignées qu'il a parcourues. Peu de voyageurs ont pénétré aussi avant dans l'intérieur des terres. Son livre fournit beaucoup plus de documents intéressants que l'on n'en trouve ordinairement dans les relations des religieux de son ordre. La moitié, à peu près, est consacrée à la description du pays, et l'autre à l'histoire des missions. Les notions géographiques répandues dans ce livre sont en général exactes, et l'auteur annonce dans cette partie un savoir qui lui fait honneur. E—s.

CAVAZZONE (FRANÇOIS), peintre, né à Bologne en 1559, auteur de quelques compositions médiocres sur des sujets de piété, est plus connu par un livre intitulé : *Trattato di tutte Madonne di Bologna, designate e descritte*. Il existe un autre ouvrage du même artiste intitulé : *Trattato del san Viaggio de Hierusalemme e di tutte le cose più notabili de' santi luoghi*, etc., et daté de 1619, avec des figures dessinées à la plume, qui se trouvait entre les mains de l'antiquaire Magnaracca. Z—o.

CAVE (GUILLAUME), savant critique anglais, né le 30 décembre 1657, à Piewel, dans le comté de

Leicester, où son père était ministre, fut élevé au collège de St-Jean de Cambridge, posséda successivement différentes cures, devint chapelain de Charles II, puis chanoine de Windsor, en 1684, consacra toute sa vie à l'étude des antiquités ecclésiastiques, et mourut le 15 août 1715, à Windsor, où il était chanoine depuis 1684. Son assiduité au travail et sa profonde érudition sont suffisamment attestées par les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *le Christianisme primitif, ou la Religion des anciens chrétiens*, en anglais, Londres, 1675, in-8<sup>o</sup>, plusieurs fois réimprimé ; traduit en français, Amsterdam, 1712, 2 vol. in-12 : la 3<sup>e</sup> partie de cet ouvrage rentre dans le sujet que Fleury a bien mieux traité dans ses *Mœurs des chrétiens*. 2<sup>o</sup> *Antiquités apostoliques, ou Histoire des apôtres*, avec une grande introduction aux trois grandes économices de l'Église, patriarcale, mosaïque et évangélique, en anglais, Londres, 1676 et 1684, in-fol. 3<sup>o</sup> *Apostolici, ou Histoire des hommes apostoliques ou contemporains des apôtres et de ceux qui vécurent dans les trois premiers siècles, au nombre de vingt-trois, depuis St. Étienne premier martyr, jusqu'à St. Denis d'Alexandrie*, en anglais, Londres, 1677 et 1682, in-fol. : on y a ajouté une chronologie de ces trois siècles. 4<sup>o</sup> *Ecclesiastici, ou Histoire des Pères du 4<sup>e</sup> siècle et de toutes les hérésies de la même époque, précédée d'une dissertation sur l'état du paganisme sous les premiers empereurs chrétiens*, en anglais, Londres, 1685, in-8<sup>o</sup> ; 1687, in-fol. 5<sup>o</sup> *Dissertation sur le gouvernement de l'ancienne Église, par les évêques, les métropolitains et les patriarches, contre l'autorité et la juridiction du pape*, en anglais, Londres, 1685, in-8<sup>o</sup>. 6<sup>o</sup> *Tabula ecclesiastica*, Londres, 1674, in-8<sup>o</sup> ; Hambourg, 1676. L'auteur revit cet ouvrage, l'augmenta, le mit dans une nouvelle forme, et le donna de nouveau au public, en 1685, sous le titre de *Cartophylax ecclesiasticus* ; Colomiez y fit des suppléments, Londres, 1686, in-8<sup>o</sup> ; l'édition la plus ample est de 1689, sous ce titre : *Ad G. Cave Cartophylacem Paratipomena*. Cave s'est arrêté à Luther. Il a beaucoup profité des dissertations du P. Labbe, sur le traité de Bellarmin, de *Scriptoribus ecclesiasticis*. En le composant, il s'était proposé de pressentir le goût du public sur l'ouvrage suivant, auquel il doit principalement sa réputation : 7<sup>o</sup> *Scriptorum ecclesiasticorum. Historia litteraria*. La première partie parut à Londres en 1688, et la seconde en 1698, 2 vol. in-fol. Les libraires de Genève en donnèrent, en 1705, une contrefaçon, qui causa à l'auteur une perte considérable, et le dégoûta de livrer à l'impression une nouvelle édition, à laquelle il ne cessa cependant de travailler, et dont il déposa le manuscrit entre les mains de milord Reeves et du docteur Jones, avec prière de le publier sans aucun changement ; mais comme les infirmités de la vieillesse ne lui avaient pas permis de pousser sa révision au delà du 15<sup>e</sup> siècle, Warthon fut chargé de la continuer. Cette nouvelle édition parut à Oxford, en 1740 et 45, 2 vol. in-fol., et fut contrefaite peu de temps après à Bâle. Elle est enrichie d'additions, de corrections, de prolégomènes laissés par l'auteur ; de

notes de l'éditeur, des observations du savant archevêque Tension : l'ouvrage se termine par trois dissertations sur les écrivains ecclésiastiques dont l'époque est ignorée ; sur les livres liturgiques des Grecs, sur l'arianisme d'Eusèbe de Césarée contre Leclerc. Ce fameux critique, détracteur perpétuel des SS. Pères, lui a reproché d'avoir, dans cet ouvrage et dans les précédents, plutôt écrit des panégyriques que des vies ; ce qui produisit une guerre de plume entre les deux auteurs. Cave fut accusé de socianisme, mais sans aucune raison. On doit le louer, au contraire, d'avoir témoigné dans tous ses écrits plus de respect pour les grands monuments de la tradition, que n'en ont ordinairement les protestants. Au surplus, cet éloge lui est commun avec les vrais anglicans, qui se sont toujours distingués par là des autres réformés. Il donne d'excellentes règles pour apprendre à discerner les vrais ouvrages des Pères de ceux qui sont supposés : son style est concis, simple et aisé. Cependant ses prolégomènes ne sont pas à l'abri de la critique. Ses préventions contre les catholiques lui ont fait avancer que les premières éditions des Pères sont plus fidèles que les dernières, parce que les catholiques ont altéré celles-ci. Cependant c'est un fait généralement avoué, qu'on s'est procuré, depuis les premières éditions, un plus grand nombre et de meilleurs manuscrits, au moyen desquels on en a donné de plus correctes. Il est également certain que tous les retranchements faits à quelques-unes des anciennes se réduisent à la suppression des sommaires et des scolies modernes, propres à égayer les lecteurs. Du reste, on conservait assez des premières dans les bibliothèques pour faire la comparaison et exposer la fraude au grand jour.

T—D.

CAVE (ÉDOUARD), journaliste anglais, né en 1691 à Newton, dans le comté de Warwick, était fils d'un cordonnier. Après avoir fait quelques études à Rugby, il fut commis, et travailla ensuite chez un imprimeur, qui lui donna la direction d'un journal hebdomadaire, où il commença à se faire connaître. Le succès de divers écrits de peu d'étendue lui ayant procuré quelques ressources pécuniaires, il en acheta une imprimerie, et forma le projet d'un ouvrage périodique, intitulé le *Gentleman's Magazine*, qui eut le plus grand succès, et fut la source de sa fortune. Ce succès excita l'émulation des libraires, et l'on vit, en peu d'années, naître et mourir une foule d'ouvrages publiés sous le titre de *Magasins*, parmi lesquels le *London Magazine* parvint cependant à se soutenir avec quelque réputation. Cave mourut en 1754, après la publication du 25<sup>e</sup> recueil annuel de son journal. Le docteur Johnson a donné une notice sur sa vie.

X—s.

CAVEDONE (JACQUES), peintre, né à Sassuolo, près de Modène, en 1577, fut d'abord élève de Carrache, ensuite du Guide, qui l'emmena à Rome. Cavedone ne s'attacha pas aux choses les plus difficiles de l'art ; il craignit les raccourcis de l'école d'Annibal Carrache, et se borna à représenter des poses faciles, des expressions douces et tranquilles, en y joignant un dessin fini et correct. Il réussit

dans les peintures à fresque, et y montra de la vigueur. On demandait un jour à l'Albanes'il y avait des tableaux du Titien à Bologne : « Non, répondit-il ; mais on peut regarder comme tels les deux du « Cavedone que nous avons à St-Paul, sa *Vierge dans l'étable* et son *Épiphanie*. » Cavedone peignit à Imola un très-beau *St. Étienne*. On reconnaît la main de ce maître à sa manière de traiter les barbes et les cheveux. Cavedone ayant perdu un fils qui donnait de grandes espérances, devint presque stupide, et perdit tout son talent. A cette époque, il fit à St-Martin une *Ascension* qui est au-dessous du médiocre. Ce maître n'ayant plus de commande fut réduit à la mendicité, et mourut en 1660, dans une écurie où on l'avait reçu par charité. On distingue encore parmi les tableaux de cet artiste celui qui représente la *Vierge et l'Enfant Jésus portés sur des nuages, et qui apparaissent à St. Éloi et à St. Pétrone* ; il offre une couleur digne des plus beaux temps de l'école de Venise, et confirme le jugement de l'Albane.

A—D.

CAVEIRAC (JEAN NOVI DE), prieur de Cubières, né à Nîmes, le 6 mars 1715, embrassa l'état ecclésiastique, et ne se distingua pas moins dans ses études théologiques que dans sa première instruction. Lorsqu'en 1752 Voyer d'Argenson proposa d'adoucir le sort des protestants, les évêques de Languedoc furent consultés. Celui d'Alais, Vivet de Montclus, leur organe, publia le résultat de leurs conférences dans une lettre où il se soulève en leur nom contre toute idée de tolérance. « Il y avait, dit « à cette occasion un homme illustre, des subalternes que les évêques faisaient travailler : tel était « l'abbé de Caveirac. » Il fut en effet le champion de la doctrine des prélats dans les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *la Vérité vengée, ou Réponse à la dissertation sur la tolérance des protestants*, 1756, in-12. 2<sup>o</sup> *Mémoire politico-critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'État d'établir une nouvelle forme pour marier les calvinistes*, 1756, in-8<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, pour servir de réponse à la lettre d'un patriote sur la tolérance civile des protestants, avec une dissertation sur la journée de la St-Barthélemy*, 1758, in-8<sup>o</sup>. Quelques exemplaires ont paru avec un titre différent : *Paradoxes intéressants sur la cause et les effets de la révocation de l'édit de Nantes*, etc. ; mais c'est la même édition, et ce nouveau titre convient à ce livre, qui est devenu rare. La dissertation de 44 pages qui la termine offre des recherches curieuses. Voltaire l'a désignée le premier par le titre d'*Apologie de la St-Barthélemy*, quoique l'auteur y dise formellement, que, « quand on enlève- « rait à cette journée les trois quarts des horribles « excès qui l'ont accompagnée, elle serait encore « assez affreuse pour être détestée de tous ceux en « qui tout sentiment d'humanité n'est pas entièrement « éteint. » On y apprend que la religion n'eut aucune part aux massacres de la St-Barthélemy, que ce fut une affaire de proscription ; qu'elle ne fut pas préméditée ; qu'elle n'a dû jamais regarder que Paris ; qu'elle coûta la vie à peine à 2,000 individus dans

toute l'étendue de la France; que l'amiral de Coligni était un homme sans probité, un conspirateur dangereux, dont il fallait prévenir les desseins, etc. Dans l'*Apologie sur la révocation de l'édit de Nantes*, l'auteur fait un grand étalage d'érudition et de science en matière d'économie politique, pour s'efforcer de prouver que cette mesure ne porta aucun préjudice à l'État; qu'il ne sortit pas 50,000 personnes du royaume; que les fugitifs n'exportèrent que peu d'argent (environ 4,250,000 livres); que la religion catholique et la religion réformée ne peuvent pas subsister ensemble dans un État monarchique, sans en troubler le repos. On pourrait croire qu'avec de telles maximes l'abbé de Caveirac devait se trouver disposé à soutenir la cause des jésuites. Il est cependant certain qu'il n'était pas originairement leur partisan; mais on le gagna, et il s'unit à quelques membres de la société, pour combattre en leur faveur. L'*Appel à la raison, des écrits et libelles publiés par la passion contre les jésuites de France*, Bruxelles (Paris), 1762, 2 vol. in-12, fut le fruit de cette association, et provoqua un décret de prise de corps contre les audacieux auteurs de cet écrit. L'abbé de Caveirac, condamné par contumace au Châtelet, en 1764, à être mis au carcan et banni à perpétuité, chercha un refuge au delà des Alpes. Là, il publia un *Éloge chrétien du dauphin présenté à Clément XIII*, Rome, 1766, in-8°; une *Ode à l'impératrice Marie-Thérèse*, et une idylle latine, intitulée *Parthénope*, à l'occasion du voyage de l'archiduc Léopold à Naples; mais le commerce des muses était un bien faible aliment pour un esprit accoutumé à une controverse active. Recueilli à Livourne par le consul de France, son compatriote, il fit négocier par lui une sorte de réconciliation avec le duc de Choiseul; il ne revint cependant en France qu'après la disgrâce de ce ministre et la destruction des parlements. Alors même il n'osa pas s'éloigner de sa ville natale; mais il y trouva plus d'une occasion d'exercer son génie et sa plume, depuis longtemps oisifs. Il signala surtout son zèle dans un procès scandaleux, où une femme protestante, mariée depuis quinze ans au Désert, changea tout à coup de religion, et voulut faire déclarer par les tribunaux son union un concubinage, et ses enfants bâtards. On a cru reconnaître le style et la véhémence de l'abbé de Caveirac dans les écrits qui parurent à cette occasion. On lui a de même attribué la *Lettre d'un Visigoth à M. Fréron sur sa dispute harmonique avec Rousseau* (Septimaniopolis, 1754, in-12), ancienne production, dont le sujet ne semblait pas comporter ce caractère d'intolérance. Caveirac n'ayant mis son nom sur le titre d'aucun de ses ouvrages, on a pu lui en attribuer qu'il n'avait pas composés; mais il est étonnant que plusieurs bibliographes, et même l'ex-jésuite Feller, lui attribuent l'*Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation et de la politique sur la tolérance* (Cologne, 1755, 2 vol. in-12), ouvrage qui est tout en faveur des protestants, et que l'abbé de Caveirac combat sans cesse dans son *Apologie de Louis XIV*, etc. Il attribue cet ouvrage à un militaire normand, et

l'accuse (p. 245) de pécher contre la vérité, la vraisemblance et le bon sens. Cet ouvrage est du chevalier de Beaumont, garde du roi. On était plus fondé à attribuer à Caveirac l'*Accord de la religion et de l'humanité sur l'intolérance* (Paris, 1762, in-12), quoique l'abbé Hébrail, auteur de la *France littéraire de 1769*, attribue ce dernier à l'abbé de Malvaux. Barbier dit, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, que l'abbé de Caveirac est l'auteur de la *Réponse aux Recherches historiques* (de Pfeffel), concernant les droits du pape sur la ville et l'état d'Avignon, brochure publiée à Rome, et réimprimée à Paris, en 1769, in-8°. L'abbé de Caveirac mourut en 1782.

V. S—L.

CAVELIER (ROBERT). Voyez SALLE (LA).

CAVENDISH (THOMAS). Voyez CANDISH.

CAVENDISH. Voyez DEVONSHIRE et NEWCASTLE.

CAVENDISH (HENRI). Ce chimiste célèbre naquit en 1733: il était issu d'une des premières familles d'Angleterre. Second fils du duc de Devonshire, il n'eut, pendant sa jeunesse, que le sort réservé en Angleterre aux branches cadettes, c'est-à-dire une fortune très-médiocre; mais son goût pour les sciences et sa modération lui faisant la trouver suffisante, il négligea tous les moyens d'en acquérir une plus considérable, en s'avancant dans les emplois auxquels sa naissance aurait pu le porter. Aussi ses parents, voyant qu'il n'était bon à rien, le traitèrent avec indifférence, et s'éloignèrent peu à peu de lui. Il se dédonna en se livrant à ces sciences qu'il aimait tant, et bientôt ses découvertes lui attirèrent, en suivant ses goûts, plus de célébrité et de considération personnelle qu'il n'aurait pu espérer d'en acquérir en les contrariant. Cavendish est un des savants qui ont le plus contribué aux progrès de la chimie moderne. C'est lui qui, le premier, analysa les propriétés particulières du gaz hydrogène, et assigna les caractères qui distinguent ce gaz de l'air atmosphérique. C'est à lui qu'on doit la fameuse découverte de la décomposition de l'eau. Schéele avait déjà reconnu qu'en mêlant ensemble un volume quelconque de gaz oxygène et un volume double de gaz hydrogène, le mélange brûlait avec explosion sans laisser aucun résidu visible. Cavendish répéta cette curieuse expérience, mais avec la précision qui le caractérisait. Il enferma les deux gaz dans des vaisseaux de verre bien secs, afin de ne pas laisser échapper le résidu de leur combustion, et il trouva que ce résidu était de l'eau dont la quantité égalait, en poids, celle des deux gaz employés. Lavoisier répéta depuis cette expérience sur des volumes de gaz plus considérables, et confirma pleinement les résultats de Cavendish. De son côté, Monge, à Mézières, obtenait des résultats semblables, sans avoir connaissance des travaux du chimiste anglais, qui paraît avoir l'antériorité de la publication. On voit que cette brillante découverte n'avait échappé à Schéele que pour avoir négligé la précaution de brûler les deux gaz dans un vase fermé. Ce même esprit de précision dans les expériences fit faire à Cavendish



une autre découverte qui avait échappé à Priestley : ce fut celle de la composition de l'acide nitrique, qu'il parvint à former directement en combinant par l'étincelle électrique le gaz oxygène et le gaz azote dans des vaisseaux fermés. Il s'empressa de l'annoncer à Berthollet, qui, courrier par courrier, lui envoya en réponse la composition de l'ammoniaque, qu'il venait de découvrir : genre de correspondance qui n'appartient pas à tout le monde. Cavendish ne s'est pas moins distingué dans la physique en y portant le même esprit d'exactitude. Il était aussi très-versé dans la haute géométrie, et il en a fait une application très-belle et très-heureuse à la détermination de la densité moyenne de notre globe. Il y parvint en rendant sensible l'attraction exercée sur un petit disque de cuivre par une grosse boule de métal. L'appareil qu'il employa pour cette recherche est absolument semblable à celui que Coulomb avait inventé pour mesurer les plus petites forces, et qu'il avait nommé *balance de torsion* (voy. COULOMB) ; mais le physicien français n'avait pas songé à en faire cette application. Cavendish trouva, par ce procédé, que la densité moyenne de notre globe devait être cinq fois et un tiers aussi grande que celle de l'eau ; résultat qui diffère très-peu de celui que Maskelyne avait déduit de la déviation latérale du fil à plomb, causée par l'attraction des montagnes. Voilà quels ont été les travaux les plus importants de Cavendish. On conçoit que de si belles et de si importantes recherches peuvent bien illustrer une vie entière, et la rendre honorable, indépendamment des hasards de la fortune. Cependant, comme on aime à connaître toutes les particularités qui concernent les hommes célèbres, il faut bien dire aussi que, vers l'âge de quarante ans, Cavendish avait éprouvé un événement qui aurait pu mettre la philosophie et la modération à bout, dans une âme où elles n'auraient pas été si bien enracinées. Un de ses oncles, qui avait été général outre mer, étant revenu de ses courses en 1773, avait trouvé mauvais que la famille eût négligé son neveu, et, pour l'en dédommager, l'avait fait, en mourant, héritier de toute sa fortune, qui se montait à plus de 500,000 liv. de rente ; de sorte que Cavendish se trouva ainsi tout à coup le plus riche de tous les savants, et probablement aussi le plus savant de tous les riches. Cet événement ne changea rien à son caractère ni à ses habitudes. C'était et ce fut toujours le simple M. Cavendish. Il était en effet d'une simplicité vraiment originale dans sa mise et dans ses manières. Rien ne lui était plus à charge que les détails d'une maison ; aussi tout allait chez lui par des lois presque aussi constantes que celles des corps célestes ; tout y était réglé d'avance par des formules si exactes, qu'il n'avait jamais besoin de s'en occuper. Ses domestiques étaient comme des automates, et sa maison comme une montre qui n'aurait jamais besoin d'être remontée. Ses habillements ne changeaient jamais de forme, de couleur ni de matière ; constamment vêtu de drap gris, on savait d'avance, par l'almanach, quand il fallait lui faire un habit neuf,

de quelle étoffe et de quelle couleur il fallait le faire ; ou si, par hasard, on oubliait l'époque de cette mutation, il n'avait besoin, pour la rappeler, que de proférer ce seul mot : *le tailleur*. Cet homme, qui dépensait si peu pour lui-même, était d'une générosité vraiment royale pour les sciences ou pour la bienfaisance secrète. Il avait formé une bibliothèque immense et parfaitement choisie, qui était au service des savants et de toutes les personnes curieuses d'acquérir de l'instruction. Il avait fait pour cela des cartes d'entrée tout imprimées, les unes portant la simple permission de travailler sur les livres, d'autres de les emporter chez soi, suivant l'objet et les personnes ; mais, afin de n'être pas dérangé par les lecteurs, il avait placé sa bibliothèque à deux lieues de sa résidence, dans le quartier où elle pouvait être le plus utile aux savants ; il y envoyait chercher les livres dont il avait besoin, il en donnait un reçu, et les rendait ensuite avec la plus grande exactitude. Noble et admirable désintéressement, qui allait jusqu'à le rendre scrupuleux à partager un bienfait public dont lui-même était l'auteur. Avec cette simplicité et cette bonté de caractère, Cavendish ne s'était jamais marié. Quelques chagrins qu'il avait éprouvés autrefois dans ses projets d'établissement l'avaient détourné pour toujours du mariage. Il était d'une morale austère, religieux à la manière de Locke et de Newton. Il est mort à l'âge de 77 ans, membre de la société royale de Londres, et l'un des huit associés étrangers de l'Institut de France. On conçoit aisément qu'un homme si modéré dans ses désirs ne pouvait pas, malgré le bien qu'il faisait, dépenser 500,000 liv. de rente ; aussi cette grande fortune s'est-elle accrue considérablement pendant qu'il la possédait. Sa succession s'est élevée à 4 million 200,000 liv. sterl. (environ 50 millions de notre monnaie). Il est sans exemple qu'un savant soit mort en laissant une fortune si considérable. Newton, Leibnitz, sont morts riches tous deux, mais incomparablement moins. Cela suffit toutefois pour prouver que le génie et la modération ne sont pas tout à fait incompatibles avec la fortune, comme d'autres exemples, beaucoup plus nombreux, tendraient à le faire penser.

B—r.

CAVENDISH SPENCER (sir ROBERT), de la même famille que le précédent, naquit le 24 octobre 1791, et s'engagea de bonne heure dans le service maritime. En 1804, il suivit Nelson aux Indes orientales, et dans sa poursuite de la flotte combinée d'Espagne et de France. En 1807, il prit part à l'expédition d'Hallowes, qui partit de Messine pour prendre possession d'Alexandrie et qui devait échouer devant Rosette ; en 1808 et 1809, il assista au blocus de Toulon et à la destruction du convoi français dans la baie de Roses. L'année suivante, il reçut sa commission de lieutenant, et parvint au rang de commandant en 1815. Le brick qui lui fut alors confié fit partie de l'escadrille du capitaine Usher. On sait que ce petit détachement de la flotte de sir Ed. Pellew était chargé de bloquer les côtes voisines de Marseille, et déployait dans ses opérations une activité

rare. Peu de jours se passaient sans qu'il n'y eût un engagement entre quelque bâtiment de l'escadrille et les Français. La destruction des batteries du petit port de Cassis, entre Marseille et Toulon, fut suggérée par le commandant Cavendish Spencer, qui prit une part aussi très-active à la réalisation de ce projet, et sous les ordres duquel s'effectua la réembarcation avec un plein succès. Cavendish passa ensuite au commandement de la corvette *le Carron*, dans l'escadre du capitaine Gercy. L'Angleterre était alors en guerre avec les États-Unis. Il prit quelque part à l'attaque infructueuse du fort Bouyer près de la Mobile, recueillit les débris de l'équipage de *l'Hermès*, et à la fin de l'année fut employé à l'expédition contre la Nouvelle-Orléans. L'habitude qu'il avait des langues espagnole et française le fit choisir par sir Alexandre Cochrane pour toutes ses missions délicates. Peu s'en fallut qu'il ne fût pris dans ces excursions par la cavalerie du général Jackson. Cette aventure ne l'empêcha pas d'aller, quelques jours plus tard, avec le major Peddie, reconnaître le lac Borgne, et chercher un lieu propre au débarquement que le chef de l'escadre se proposait d'effectuer. Il se promena dans la plaine même où depuis Jackson établit sa formidable ligne de défense, et bientôt il découvrit un endroit pour débarquer. Il réussit ensuite, à l'aide du colonel Thornton et d'une trentaine de soldats, à déloger l'ennemi d'un poste important ; mais la suite ne répondit pas à ces heureux commencements. Le 8 janvier 1810, l'armée britannique échoua dans une attaque générale contre les lignes américaines. Cavendish n'en avait pas moins fait preuve de sang-froid et d'activité depuis le premier instant où le commandant en chef l'avait envoyé à la découverte jusqu'à cette désastreuse journée. Il en fut récompensé par le titre de capitaine et le commandement de la frégate *le Cydnus*. Peu de temps après la paix fut conclue entre l'Union et la Grande-Bretagne. Cavendish fut laissé parmi les Indiens, alliés des Anglais, tant pour prévenir toute hostilité ultérieure entre eux et les Anglo-Américains, qu'afin d'entendre leurs réclamations et les concilier. Cette conciliation, que rendent toujours difficile les préjugés et l'humeur irascible des Indiens, et qui n'exige pas moins de fermeté que d'aménité dans les manières, fut remplie par le capitaine à la satisfaction des sauvages eux-mêmes. Cavendish quitta son campement de Prospeet-Buff sur l'Apachicola au bout d'un mois, et revint en Angleterre à la fin de 1816. L'année suivante, il était dans la Méditerranée à la suite de sir Ch.-Will. Penross. Ce marin l'envoya au pacha de Tunis pour lui adresser des remontrances au sujet de la conduite des croiseurs tunisiens. Non-seulement le pacha se hâta de donner satisfaction, il consentit même à modifier ses traités avec la Grande-Bretagne, à signer un article additionnel qui donnait en même temps avantage et garantie au cabinet de St-James. Cavendish Spencer ne montra pas moins d'adresse et d'habitudes diplomatiques dans l'expédition que l'amiral envoya, deux ans après, sur les côtes de

l'Amérique méridionale, quand, en 1819, l'Espagne fit un nouvel effort pour reconquérir les colonies qui lui échappaient. La position de l'Angleterre à l'égard de celle-ci et de la métropole était alors très-équivoque : elle ne reconnaissait pas les nouveaux États, et pourtant elle ne condamnait pas officiellement leurs principes, ne souhaitait pas leur destruction. Le grand objet du ministère était donc non-seulement de se maintenir neutre, mais de faire reconnaître ou tolérer cette neutralité, pour que les sujets anglais commercassent librement avec l'Espagne et avec ceux que le gouvernement espagnol appelait des rebelles. Cavendish Spencer se tira fort adroitement des nombreuses difficultés de cette position. Il fut moins heureux en 1823, lorsque le commandant en chef sir Neale l'envoya demander satisfaction au dey d'Alger pour ses procédés à l'égard du consul anglais, et pour l'arrestation que la régence avait osé faire de deux domestiques du consulat, sous prétexte qu'ils étaient cabaïles. Lorsque Cavendish entra dans le port, il y trouva deux bâtiments espagnols qui venaient d'être capturés, et dont l'équipage était destiné à l'esclavage. Il joignit à ses autres déclarations la demande de la liberté des prisonniers, et rappela que, d'après les traités existants, les Algériens ne pouvaient plus réduire des chrétiens à l'esclavage. N'obtenant rien de l'opiniâtreté du dey, il remit à la voile au bout de quatre jours, emmenant le consul et sa maison ; rencontra, chemin faisant, la corvette algérienne qui s'était saisie des deux navires espagnols et la prit à son tour ; courut à Malte, rendit compte de sa mission à sir Neale, et, deux jours après, reparut à la vue des côtes d'Alger sur l'escadre de cet amiral. Pendant le blocus que l'on établit sur-le-champ, il se distingua par son énergie : un de ses officiers détruisit un brick de guerre algérien sous les murailles de Bone. Bientôt le dey ayant annoncé l'intention de capituler, on laissa le capitaine Cavendish Spencer débattre les conditions de la paix. C'est lui qui signa le traité. On l'envoya de là sur les côtes de la Grèce et dans l'Archipel, où son intervention protégea le commerce des sujets anglais, et où il fut chargé de diverses négociations secondaires avec les commandants des forces turques, ainsi qu'il le fut en Morée avec les chefs grecs. Les services de Cavendish lui valurent une espèce de retraite brillante dans la place de secrétaire particulier du duc de Clarence (depuis Guillaume IV), et le commandement par intérim du yacht *le Royal Sovereign*. La retraite du prince, en 1828, lui fit reprendre le service actif, et il partit sur la frégate *la Madagascar* pour la station de la Méditerranée. Son frère, lord Althorp, allait le nommer inspecteur général de la marine, lorsqu'on reçut la nouvelle qu'il était mort, le 4 novembre 1830, dans la ville d'Alexandrie. Indépendamment de plusieurs innovations introduites à bord des vaisseaux par Cavendish Spencer, on lui attribue cette espèce de catéchisme naval connu sous le nom des *Quatre-vingt-dix-neuf Questions*, qui a produit de très-bons résultats pour l'instruction des équipages. VAL. P.

CAVICEO (JACQUES), né à Parme, en 1445, est connu par un roman en prose intitulé : *il Peregrino*, composé à l'imitation du *Filocolo* de Boccace ; il parut à Venise en 1526, in-8°, et fut traduit en français par François Dassy, Paris, 1528, in-8°. Caviceo écrivit plusieurs autres ouvrages, tant en vers qu'en prose. Dans ce dernier genre, on distingue son *Histoire de la guerre qui éclata en 1487 entre les Vénitiens et l'archiduc Sigismond d'Autriche*. Il s'y montre, en toute occasion, partisan des Vénitiens. Conrad Wengler, chanoine de Brescia, lui répondit par un libelle injurieux, intitulé : *Commentaire historique*, inséré dans les *Scriptores Germanici* (t. 2, p. 449), recueillis par Marquard Frelier, Strasbourg, 1717. George Anselme, de Parme, poète latin, surnommé *le Neveu*, pour le distinguer d'un de ses oncles, dont nous avons aussi quelques poésies latines, a écrit la vie de Caviceo, que l'on trouve à la fin du *Peregrino* italien, mais que le traducteur français a mal à propos négligé de traduire. On y apprend que Caviceo était prêtre, et qu'après diverses aventures il fut exilé de Parme, et se retira à Pordenone dans le Frioul, où il enseigna publiquement les belles-lettres. Quelque temps après, il fut nommé vice-roi général à Rimini, à Ravenne, puis à Ferrare, où il séjourna sept ans, et mourut à Montecelio, dans le Parmesan, le 5 juin 1511. R. G.

CAVIGIOLES, ou plutôt CAVIGIOLI (BAPTISTE), médecin, de Massaria, eut l'occasion, pendant les guerres de la Lombardie, de se faire connaître de François de la Trémouille qui le choisit pour son médecin. Il le suivit en France, et l'on peut conjecturer qu'il s'établit dans le Poitou dont la Trémouille était gouverneur. Il y partagea son temps entre les soins qu'il devait à ses malades et la rédaction de quelques ouvrages devenus très-rares, et qui sont recherchés : 1° *Livre des propriétés du vinaigre moult singulier pour conserver les corps humains*, Lyon, Olivier Arnoullet, sans date, in-8°, goth., de 31 feuillets non chiffrés ; Poitiers, 1541, in-8°. Cavigioles, dans sa préface, apprend au lecteur qu'il a composé *cette petite œuvre* en langage français par le commandement du prince de la Trémouille, et lui demande grâce pour les fautes qu'il aura commises contre la grammaire en écrivant dans une langue qui n'est pas la sienné. « J'avois espoir, dit-il, de vous faire présent d'une beaucoup plus haute œuvre et d'autre style que celle-ci, laquelle, dès les ans 1535 et 1536, employait le temps qui ne m'étoit nécessaire pour le secours de mes malades, qui est un petit livre, et *Traité de certaines maladies nouvelles*, non moins profitable pour les jeunes que plaisant aux savants, pour les nouveautés en icelui mises et par moi expérimentées depuis trente et deux ans en ça pratiquant en cette divine science de médecine. » Suivant Cavigioles, le vinaigre est utile dans presque toutes les maladies, et l'abus seul peut le rendre nuisible. Il appuie son sentiment sur les auteurs anciens et sur sa propre expérience. Un de ses compatriotes, médecin comme lui, David de Final (que Duverdier, dans sa *Bibliothèque*, nomme mal *David Finariensis*), lui opposa : *Traité de la*

*nuisance que le vinaigre porte au corps humain*, sans date, in-8°. 2° *De Morbis novis interposita cum aliquot paradoxis*, Poitiers, Marnel, 1541, petit in-8°. C'est l'ouvrage que Cavigioles annonçait dans l'extrait qu'on vient de lire, et qu'il n'avait pas l'espoir de faire paraître si promptement. W—s.

CAVINO (JEAN), surnommé *le Padouan*, fut un habile graveur dans le 16<sup>e</sup> siècle. Comme à cette époque on recherchait avec beaucoup d'avidité les médailles antiques, il s'appliqua particulièrement à les contrefaire. Ce fut Pétrarque, dit Ginguéné dans « son *Hist. litt. d'Italie*, qui apprit à ses contemporains le prix qu'on devait attacher aux monuments des arts et des lettres que le temps n'avait pas détruits ; ce fut lui qui, le premier, eut l'idée « d'une collection chronologique de médailles impériales, secours indispensable pour l'étude de « l'histoire. » Après Pétrarque, ce goût fut encouragé par Cosme, Pierre et Laurent de Médicis ; par Alphonse, roi de Naples, le cardinal St-Marc, etc. Enfin on ne se borna pas à former des cabinets de médailles, et ce fut dans le 16<sup>e</sup> siècle qu'on commença à publier et à faire connaître ces précieux monuments de l'antiquité. Il est triste de penser que, pendant que des hommes célèbres s'occupaient du soin de recueillir, des artistes habiles employaient leurs talents à les contrefaire, pour tromper la curiosité peu exercée des premiers numismates. Cavino s'associa, vers l'an 1565, Alexandre Bassiano ; ils gravèrent ensemble un grand nombre de coins, et inondèrent l'Italie de médailles grecques et romaines qu'ils avaient fabriquées ; plus les types qu'ils gravaient s'écartaient des règles numismatiques des anciens, plus ils piquaient la curiosité des antiquaires. Avant lui, quelques graveurs s'étaient déjà exercés dans ce genre de contrefaçon. On trouve dans les ouvrages de Duchoul et dans ceux de Lepois, publiés en 1536 et 1579, des médailles fausses que ces auteurs donnaient comme antiques ; mais le Padouan surpassa tous ces contrefacteurs. Ses médailles sont gravées avec une grande habileté, et, sous le rapport de l'art, quelques antiquaires ne dédaignent pas d'en conserver dans leur cabinet. Après Cavino, plusieurs faussaires moins habiles ont marché sur ses traces ; nous citerons le Parmesan, Michel Dervieux, Français établi à Florence, Carteron en Hollande, Cogonier à Lyon, etc. Les uns se sont appliqués à contrefaire les médaillons de bronze ; d'autres, comme Cogonier, les tyrans sous Gallien, pièces toujours très-rares, parce que la plupart de ces usurpateurs ont à peine vécu le temps nécessaire pour faire frapper des monnaies. Il est difficile aujourd'hui de se laisser tromper sur ce genre de médailles, qu'on connaît partout sous le nom de *Padouans*, mais il existe des graveurs modernes en Italie et en Allemagne qui contrefont avec beaucoup d'art les médailles les plus rares et les plus importantes. Ils recherchent avec soin quelles sont les têtes qui manquent à la numismatique dans les suites des rois ou empereurs, et elles sortent aussitôt de leurs ateliers. Plusieurs cabinets (de l'Allemagne surtout) possè-

dent une grande quantité de ces monuments apocryphes, et l'on ne saurait trop prévenir les antiquaires d'examiner soigneusement tout ce qui leur arrive des bords du Rhin. Nous avons regardé comme important de nous étendre un peu sur ce genre de contrefaçon dans l'article du *prince des faussaires*, parce qu'il est le plus habile de ceux qui se sont distingués dans son art. Les antiquaires nous sauront gré d'avoir éveillé l'attention sur ces contrefacteurs modernes ; au défaut des lois, il est juste que l'opinion publique les atteigne : ils contribuent à altérer les monuments qui forment les premières pages de l'histoire, et ils ont souvent induit en erreur des savants distingués. On trouve des médailles fausses jusque dans la Turquie. Outre les orfèvres qui moulent assez adroitement les pièces que l'on découvre dans cette terre ancienne des arts, on a vu de nos jours un bey qui se donnait lui-même à Constantinople le plaisir de corriger au burin les légendes des médailles, afin de les rendre plus curieuses et plus intéressantes. (*Voy. OSMAN-BEY.*) Webber, mort à Florence vers 1809, moulait avec un soin particulier les médailles et les monuments ; il fabriquait même des coins semblables à ceux des anciens Romains. Les médailles qu'il a cherché à introduire dans les cabinets sont presque tous du Bas-Empire. On en pourrait citer beaucoup d'autres que la cupidité a portés à ce genre de contrefaçon. La plus grande partie des coins du Padouan fut achetée par Thomas Lecoite, antiquaire du roi, et ils furent donnés par lui, en 1670, à l'abbaye de Ste-Geneviève. Dumoulinet les a fait graver dans l'ouvrage intitulé : *Cabinet de la bibliothèque de Ste-Geneviève*, Paris, 1692, in-fol. ; ils ont ensuite passé à la bibliothèque royale, où ils sont aujourd'hui au nombre de cent vingt-deux. Le Padouan ne s'est pas seulement livré à la contrefaçon des médailles antiques, il en a gravé avec beaucoup de soin pour plusieurs savants et plusieurs seigneurs de son temps ; la plus curieuse est celle d'un Quirinus, qui avait fait mettre au revers de sa tête une louve allaitant Romulus et Rémus, avec la légende : *Perpetua soboles*. Il avait sans doute la présomption de descendre des fondateurs de Rome. Parmi les coins qui sont à la bibliothèque royale, il s'en trouve un de Jésus-Christ, sur lequel Cavino a mis son nom. Le Padouan et Bassiano se sont représentés eux-mêmes sur une médaille où ils se disent tous les deux de Padoue (*Patavini*). On n'a d'ailleurs que très-peu de documents sur la vie de ces deux artistes. Pour être parvenus à mettre autant de perfection dans les médailles qu'ils fabriquaient, il fallait nécessairement qu'ils se fussent livrés avec beaucoup de succès à l'étude de l'antiquité. Nous regrettons de n'avoir pu trouver à la bibliothèque de Ste-Geneviève le manuscrit de Thomas Lecoite sur les coins du Padouan ; le P. Dumoulinet en fait mention : il ne paraît pas cependant qu'il ait été remis à la bibliothèque royale avec les coins de cet artiste.

T—N.

CAVOIE (LOUIS D'OGER, marquis DE), d'une ancienne maison de Picardie, naquit en 1640. Sa

mère, femme pleine d'esprit, était venue à la cour pendant les guerres civiles, et avait trouvé accès auprès de la reine mère, Anne d'Autriche, qui lui témoignait de la bienveillance. Ce fut sous ces auspices que le jeune Cavoie approcha de Louis XIV, encore enfant, et qu'il fut introduit chez madame de Seignelai, dont la maison était le rendez-vous de toute la cour. Cavoie, un des hommes de France les mieux faits et de meilleure mine, le plus recherché dans sa parure, devint à la mode par un genre de célébrité qui avait d'autant plus d'éclat qu'elle était prohibée sous les peines les plus sévères. Aussi imprudent que brave et adroit, il s'acquittait une si grande réputation par ses duels, que le nom de *brave Cavoie* lui fut accordé généralement. Il se distingua bientôt par des actions d'un mérite plus solide et d'une valeur plus estimable. Il servit en 1666 comme volontaire dans l'armée navale des Hollandais contre l'Angleterre. Ruyter combattait la flotte anglaise, commandée par le célèbre Monck, devenu duc d'Albermale. Un brûlot s'avancit sur le vaisseau amiral de la flotte hollandaise. Cavoie obtint la permission d'aller couper les câbles des chaloupes qui dirigeaient le bâtiment incendiaire. Aidé du comte de Guiche, du chevalier de Lorraine et du chevalier de Coislin, il s'acquitta de cette entreprise périlleuse avec autant d'intrépidité que de bonheur. Cette belle action lui valut l'amitié de Turenne. Il suivit Louis XIV dans toutes ses campagnes, et se distingua tellement au passage du Rhin, qu'il mérita d'être remarqué par le roi lui-même. Boileau l'a célébré dans ces vers de sa fameuse épître :

La Salle, Beringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,  
Fendent les flots tremblant sous un si noble poids.

Mais Louis XIV en fit de sa propre bouche un éloge bien plus flatteur. En apprenant que Cavoie était au nombre de ceux qui avaient été tués en abordant, il dit : « Ah ! que M. de Turenne sera fâché ! » Tous les courtisans renchérisaient à l'envi sur les louanges qu'on n'épargne point à un homme mort, lorsque, quelques moments après, on vit un cavalier se lancer à cheval dans le fleuve qui, pendant deux cents pas, n'était point guéable, et arriver à la nage. C'était Cavoie, toujours aussi brave qu'heureux, que M. le prince envoyait au roi pour lui donner la première nouvelle de ce téméraire et mémorable succès. Malgré tous ses titres aux récompenses militaires, ce fut l'amour seul qui mena Cavoie à la fortune. Mademoiselle de Coëtlogon, une des filles d'honneur de la reine Marie-Thérèse, devint amoureuse de lui : « Ayant moins d'attraits que de bonté, dit St-Simon, « sage, naïve, sans malice, aimée de tout le monde ; « Cavoie, froid et presque indifférent, était celui que « cet amour-là intéressait le moins. » Il fallut que Louis XIV ordonnât à Cavoie d'épouser mademoiselle de Coëtlogon, lui donnant en même temps la charge de grand maréchal des logis de sa maison. Cavoie accepta la charge et la femme ; mais aussi honnête homme que reconnaissant, il rendit mademoiselle de Coëtlogon parfaitement heureuse : elle, toujours en adoration ; lui, toujours grave, sérieux,

et l'air souvent impatient de ses prévenances. L'ambition de Cavoie n'était pas satisfaite ; il espérait davantage de l'estime du roi et de l'amitié du marquis de Seignelai, qui jouissait du plus grand crédit : il se flatta d'être de la promotion des chevaliers de l'ordre en 1688. Louvois haïssait Cavoie, uniquement parce qu'il était aimé de Seignelai : il le fit exclure. Le courtisan se plaignit et demanda à quitter la cour. Louis XIV, qui savait être à propos tout à tour si fier et si affable, excusa son humeur, et eut la bonté de lui dire : « Il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour nous séparer : je ne veux pas que vous me quittiez ; j'aurai soin de vos affaires. » Cavoie ne pensa plus à se retirer ; il reçut des grâces et des bienfaits particuliers du roi ; mais il n'eut jamais que l'espérance du cordon bleu, qu'il n'obtint pas. Le brave Cavoie, ami de Turenne, l'était aussi du maréchal de Luxembourg. Ce fut lui qui donna à ce dernier le conseil, aussi adroit que ferme et généreux, d'aller se constituer prisonnier à la Bastille, lors de l'affaire des empoisonnements. La loyauté de son caractère répondait à la noblesse de son extérieur ; il était estimé et aimé de ce qu'il y avait de plus grand en France ; et telle était la réputation de sa probité, qu'il passait pour l'homme auquel on pouvait se fier le plus entièrement. Ami et protecteur des gens de lettres, il avait produit à la cour l'abbé Genest ; il était très-lié avec Racine, et de pareils rapports avaient fait accuser Cavoie de prétentions en littérature. « Le roi, dit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*, avait remarqué que Cavoie et Racine se promenaient toujours ensemble. Il les voyait un jour passer sur la terrasse : Cavoie, dit-il à ceux qui étaient auprès de lui, croit devenir bel esprit, et Racine se croira bientôt un fin courtisan. » Le marquis de Cavoie passa les vingt dernières années de sa vie dans l'exercice des vertus chrétiennes, et mourut le 5 février 1716, âgé de 76 ans. S—y.

CAVOLINI (PHILIPPE), en latin CAULINUS, professeur de zoologie à l'université royale de Naples, membre de l'académie des sciences de cette ville, et correspondant d'un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe, naquit à Naples en 1756. Après avoir terminé son cours de belles-lettres, il étudia la physique et la chimie sous d'habiles professeurs. Le célèbre physicien della Torre (voy. ce nom) l'honora de son amitié et lui inspira le goût de l'histoire naturelle. Le zèle avec lequel il cultivait cette science ne l'empêcha pas de suivre les leçons de la faculté de droit ; et il était déjà connu comme avocat, avant d'avoir atteint l'âge fixé pour la réception du laurier doctoral. Son père étant mort dans un âge peu avancé, et à une époque voisine des débuts de Cavolini dans la carrière des lois, il l'abandonna entièrement pour se retirer dans un petit bien qu'il possédait au mont Pausilippe, dont les pieds sont baignés par les eaux de la Méditerranée, très-abondantes en productions marines et notamment en animaux rayonnés. Ce fut là qu'il commença l'étude des polypiers marins, dont il pouvait observer avec beaucoup de

facilité les animaux à l'état vivant, et qu'il décrivit ensuite avec une minutieuse attention. Un jour qu'il contemplait attentivement plusieurs zoophytes, il courut le risque d'être entraîné sous les flots ; et la peur qu'il en conçut fut si grande qu'elle occasionna chez lui une fièvre violente qui le conduisit au tombeau, le 25 mars 1810, à peine âgé de 54 ans. M. Théodore Monticelli, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences de Naples, a publié en latin une vie étendue de ce naturaliste, Naples, 1810, in-8° (reproduite en extrait dans le 3° volume du recueil de l'Institut. roy. d'encouragement des sciences nat. de cette ville, 1822, in-4°). Brugnières lui a dédié la *Cavoline*, genre de mollusques céphalophores polybranches ; et le naturaliste Abildgaard a donné le nom de *Cavolina natans* à une nouvelle plante qui croit sur le bord des eaux. Les principaux opuscles de Cavolini sont : 1° *Progymnasmata de veterum jurisconsultorum philosophia*, Naples, 1779, in-8°. 2° *Riflessioni sulla memoria dell' abate Raim. de Termeyer sopra la pulce acqua-jola* (dans la *Raccolta d'opuscoli scientifici*, Milan, 1778, t. 1, p. 178). C'est à tort que Cavolini crut devoir confirmer la prétendue nature androgyne de cet insecte. Jurine, auquel nous devons une excellente *Histoire générale des monocles qui se trouvent aux environs de Genève* (Genève, 1820, in-4°), a combattu avec succès cette opinion avancée par Termeyer, et il doit avoir parfaitement distingué le mâle de la femelle de cet insecte. 3° *Riflessioni sulla generazione de funghi* (même recueil, t. 1, p. 580). 4° *Memoria per servire alla storia del fico e della proficazione relativamente al regno di Napoli*, ibid., t. 5, p. 219. L'auteur était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il composa ce mémoire, qui a été reproduit en abrégé par Dominique Cirillo dans les *Fundamenta botanices*. 5° *Memorie per servire alla storia de' polipi marini*, Naples, 1785, in-4°, avec 9 pl. dessinées par l'auteur (reproduits en partie dans le t. 9 des *Opuscoli scelti* de Milan, p. 95 et 167), traduits en allemand par Sprengel, Nuremberg, 1815. On n'avait encore rien d'aussi complet sur les polypes ; et Brugnières déclare que c'est à Cavolini que nous devons une bonne partie de ce que nous savons sur ces singuliers animaux. (Voy. le grand *Dict. d'hist. natur.*, art. CAVOLINE.) 6° *Nuove ricerche sulle gorgonie e sulle madrepore*, Naples, 1785, in-4°, avec une planche. 7° *Memoria sulla generazione dei pesci e dei granchi*, Naples, 1787, in-4°, fig. ; traduit en allem. par Zimmermann avec quelques observations, Berlin, 1792, in-8°. Cavolini, dit Cuvier, confirma, entre autres faits curieux, celui de l'hermaphroditisme constant du *Serranus scriba*, qui déjà avait été remarqué par Aristote. (Voy. l'*Hist. des poissons*, ibid., in-4°, t. 1, p. 124.) Cavolini a laissé un grand nombre de manuscrits accompagnés de figures, qui correspondent peu, il est vrai, avec les descriptions qu'il donne d'un grand nombre d'animaux et de végétaux. Ces manuscrits paraissent avoir été perdus en grande partie ; néanmoins quelques-uns d'entre eux, et notamment le mémoire sur la consti-

tuition géologique des montagnes du cratère napolitain, et l'ébauche d'un grand travail sur la génération des poissons, embrassant tous les genres, doivent se trouver en la possession de l'académie des sciences de Naples. N—D et W—s.

CAVRIOLO. Voyez CAPREOLUS.

CAWTON (THOMAS), théologien anglais du 17<sup>e</sup> siècle, né à Colchester, et élevé à Oxford, mort en 1677, âgé d'environ 40 ans, a écrit la vie de son père, ministre de St-Barthélemy à Londres, une dissertation sur la *Langue hébraïque*, et un traité sur la *Providence divine*, publié après sa mort, en 1680, avec une notice sur l'auteur. Il a travaillé à la Polyglotte de Walton et au dictionnaire de Castell, qui accompagne cet important ouvrage. X—s.

CAXES (PATRICIO), noble florentin, s'engagea comme peintre au service de Philippe III, qui lui fit peindre à fresque la galerie de la reine, au Pardo. Il choisit l'histoire de Joseph et de la femme de Putiphar ; mais ses tableaux périrent dans l'incendie du Pardo. — Eugenio CAXES, fils et élève du précédent, naquit à Madrid, fut placé parmi les peintres du roi, et entra en concurrence avec le célèbre Velasquez, tant dans la peinture d'histoire que dans le portrait. Philippe IV se fit peindre par Eugenio Caxes. Du moment que Velasquez entra au service du roi, Eugenio Caxes, éclipsé par lui, employa ses talents à peindre pour les couvents et les églises, qui, par émulation de la cour, donnaient de l'encouragement aux arts. Le couvent de St-Philippe, dans la ville de Madrid, possédait la principale collection des ouvrages de ce maître ; mais ils périrent par le feu, avec le couvent même, en 1718. Il travailla avec Vincencio Cardueho aux fresques du Pardo, où le même accident consuma de nouveau ses travaux, avec beaucoup d'autres qu'on doit également déplorer. Eugenio Caxes mourut en 1642, à 65 ans. D—t.

CAXTON (GUILLAUME), qui a eu le mérite d'apporter l'imprimerie en Angleterre, naquit vers 1410 dans le comté de Kent. Il apprit chez ses parents à lire, à écrire, à entendre le français, et même un peu de latin. A l'âge de quinze ans, il fut mis en apprentissage chez un mercier de Londres, Robert Large, depuis lord-maire de cette ville. Caxton demeura avec lui jusqu'à sa mort, en 1441. Il avait dès lors acquis par lui-même de la considération dans le commerce ; la compagnie des merciers de Londres le nomma son facteur en Hollande, en Zélande, en Flandre, etc. En 1464, il fut un des ambassadeurs ou députés spéciaux, chargés par le roi Édouard IV de continuer et confirmer le traité de commerce conclu entre ce prince et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, lors du mariage de Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, avec Charles le Téméraire, fils du duc de Bourgogne. Caxton paraît avoir eu une place dans la maison de cette princesse. Ce fut par ses ordres qu'il entreprit de traduire, du français en anglais, un livre composé par Raoul Lefèvre, chapelain du duc de Bourgogne, sous le titre de *Recueil des histoires de Troie*, et ensuite de l'imprimer par les nouveaux

moyens de l'art, dont il s'était instruit en Hollande, « avec de grandes peines, dit-il lui-même, et de « grandes dépenses. » Ce fut le premier livre imprimé en langue anglaise, et même, à ce qu'il semble, le premier livre imprimé qui ait paru en Angleterre. L'impression en fut commencée à Bruges, et terminée à Cologne en 1471, et cette même année l'ouvrage fut présenté à la duchesse Marguerite. Peu de temps après, Caxton s'étant muni de toutes les choses nécessaires à l'art dans lequel il commençait à se former, retourna en Angleterre, y portant son livre et ce qu'il fallait pour en imprimer de nouveaux. Protégé par Thomas Milling, évêque d'Hereford et abbé de Westminster, homme instruit pour l'époque où il vivait, Caxton établit son imprimerie dans l'abbaye de Westminster. D'autres imprimeurs s'établirent depuis dans d'autres couvents, d'où une imprimerie a conservé, en anglais, le nom de *Chapelle*. Caxton s'occupant alors, comme il le dit lui-même, de répandre en Angleterre des livres « capables d'instruire les ignorants dans la sagesse et la vertu, » traduisit, du français en anglais, le *Jeu d'échecs moralisé*, composé d'abord en latin par un excellent docteur en théologie ; « ouvrage, dit Caxton, plein d'une pieuse « sagesse, et nécessaire aux hommes de tous les « états et de tous les rangs. » Cet ouvrage parut en 1474, in-fol. Il s'en vendit un certain nombre d'exemplaires. Ce fut le premier livre imprimé en Angleterre : telle est du moins l'opinion la plus générale. Richard Atkins, zélé partisan des Stuarts, a cherché à prouver que le droit de permettre l'impression d'un ouvrage quelconque appartenait aux rois d'Angleterre, le roi Henri VI ayant, disait-il, acheté en Hollande le secret de l'imprimerie, plusieurs années avant le retour de Caxton. Il cite, à l'appui de cette assertion, un livre imprimé à Oxford, sous la date de 1463 ; mais cette date paraît fautive, et le fait affirmé n'a trouvé aucun crédit. On ne doit pas non plus s'arrêter à un passage de Shakspeare, dans sa tragédie de *Henri VI*, où le rebelle John Cade dit au trésorier lord Say, avant de lui faire trancher la tête : « Tu as traité avec « ment corrompu la jeunesse du royaume, en « blissant une école ; et, au lieu que nos pères ne « connaissaient d'autres livres que la taille qui leur « servait de registre, tu as introduit l'imprimerie « au grand détriment du roi, de sa couronne et de « sa dignité. » Lord Say périt en 1450 ; c'est-à-dire vingt-quatre ans avant que Caxton fit paraître son *Jeu d'échecs*. Peu scrupuleux sur la vérité des faits, Shakspeare s'est ici contenté de la vérité des caractères. Caxton avait commencé à près de soixante ans le métier d'imprimeur ; il le continua durant vingt ans, et a imprimé de cinquante à soixante ouvrages, parmi lesquels se trouvent ceux de Chaucer ; mais la plus grande partie sont des livres traduits du français, après l'avoir été du latin en cette langue. Plusieurs de ces traductions ont été faites par Caxton, et, dans presque tous les ouvrages imprimés par lui, il a inséré quelques lignes qui toujours attestent la pureté des intentions dont il était

animé. Son dernier ouvrage fut une traduction des *Saintes Vies des Pères ermites vivant dans le désert*. Il la finit le jour de sa mort, arrivée en 1491, Caxton étant alors âgé de 81 ans. Cette traduction fut imprimée en 1495, par Wynkin de Worde, l'un de ses élèves; car il en avait formé plusieurs. Différentes imprimeries s'étaient établies en Angleterre de son vivant, et lui-même paraît avoir progressivement augmenté son établissement et perfectionné sa méthode (1). S—D.

CAYET (PIERRE-VICTOR PALMA), naquit en 1525, à Montrichard, petite ville de Touraine, d'une famille honnête, mais pauvre. Ses parents, qui étaient catholiques, l'élevèrent dans les principes de la religion. Il montra, dans ses premières études, des dispositions si heureuses, qu'un gentilhomme ami de sa famille se chargea de l'envoyer à Paris faire son cours de philosophie, et de pourvoir à ses besoins pendant tout le temps qu'il resterait dans les écoles. Son application et sa facilité le firent distinguer par le célèbre Ramus, son professeur; il répondit aux soins et à l'amitié de son maître; et celui-ci ayant embrassé le calvinisme, Cayet ne tarda pas à suivre son exemple. Il se rendit d'abord à Genève pour étudier la théologie, et ensuite il parcourut l'Allemagne, dans le dessein d'entendre les professeurs qui jouissaient alors de plus de célébrité. De retour à Genève, il fut nommé au ministère, et envoyé pasteur à Montreuil-Bonnin, village dans l'arrondissement de Poitiers. Sa réputation l'ayant fait connaître de Catherine de Bourbon, cette princesse le fit venir à Pau, et lui donna le titre de son prédicateur: elle l'amena avec elle à Paris, quand cette ville se fut rendue à Henri IV, et elle le produisit à la cour. Cayet eut l'occasion de voir l'abbé, depuis cardinal Duperron, et de discuter avec lui différents points de controverse; et, soit qu'il eût été convaincu par les arguments de Duperron, soit qu'il consultât son intérêt et son ambition, il songea bientôt à rentrer dans le sein de l'Église romaine. Les calvinistes, instruits des démarches qu'il faisait dans ce dessein, et voulant prévenir l'effet que ne pouvait manquer de produire son changement, le citèrent à comparaître dans un synode, pour répondre à différentes inculpations dont il était chargé. Cayet n'y ayant point paru, fut déclaré indigne d'exercer le ministère, et, en conséquence, déposé. Il n'en poursuivit pas moins son projet, et, le 9 novembre 1595, il fit son abjuration en présence du corps de l'université de Paris. Il fallait que Cayet fût mal partagé des biens de la fortune, puisque le clergé lui fit une pension, pour le dédommager du traitement qu'il

avait perdu par sa déposition, et qu'on lui assigna en même temps un logement au monastère de St-Martin-des-Champs. Il y demeura jusqu'en 1601, où il vint habiter le collège de Navarre. Dès 1596 cependant il avait été nommé, non-seulement professeur d'hébreu à ce collège, mais encore professeur des langues orientales, place dont il ne jouit en titre qu'en 1599, après la mort de François Jourdain, qu'il avait suppléé jusque-là. En 1600, il fut reçu docteur en théologie, après avoir été ordonné prêtre, et mourut le 10 mars 1610, âgé de 85 ans. On trouve dans les *Mémoires* du P. Nicéron; t. 55, la liste de ses ouvrages. Comme la plupart ne roulent que sur des matières de théologie, et sur des points de controverse sans aucun intérêt aujourd'hui, nous n'en rapporterons pas les titres; seulement nous remarquerons qu'après son abjuration il eut avec le ministre Dumoulin une conférence publique qui produisit de part et d'autre quelques écrits assez ignorés. Dumoulin venait d'en publier un contre le P. Suarez, intitulé: *les Eaux de Siloë pour éteindre le feu du purgatoire, contre les raisons et allégations d'un cordelier portugais*, 1605, in-8°. Cayet y répondit par le suivant, qui n'a de remarquable que le titre: *la Fournaise ardente et le Four de réverbère pour évaporer les prétendues eaux de Siloë et pour corroborer le purgatoire, contre les hérésies, calomnies, faussetés et cavillations ineptes du prétendu ministre Dumoulin*, Paris, 1605, in-8° de 88 p. On voit que Cayet n'épargnait pas les injures à ses anciens confrères; mais on doit convenir qu'ils lui en avaient donné l'exemple. Ils avaient cherché tous les moyens de le rendre odieux et de le perdre de réputation. Leur colère contre lui les avait aveuglés au point qu'ils ne rougirent pas de l'accuser de magie, et d'avoir fait un pacte avec le diable pour qu'il lui apprît les langues. Une pareille accusation se réfute d'elle-même; mais il en est une autre sur laquelle nous ne croyons pas devoir garder le même silence, celle d'avoir composé un livre favorable aux mauvaises mœurs, et de l'avoir remis à un imprimeur pour le publier. Bayle, et quelques biographes après lui, ont répété cette accusation sans examen. D'autres ne disent pas positivement que Cayet avait composé un mauvais livre, mais ils assurent qu'il avait présenté au parlement un mémoire pour prouver la nécessité d'établir les maisons de prostitution. Ce mémoire est positivement l'ouvrage que les protestants accusent Cayet d'avoir composé. Mais comment imaginer qu'un homme du caractère de Cayet, un vieillard, puisqu'il avait soixante et dix ans au moment de son abjuration, et que cette accusation ne fut faite contre lui qu'après son abjuration; comment, disons-nous, imaginer que cet homme, jusqu'alors de mœurs pures, se soit avisé d'écrire un pareil livre, et qu'il ait eu ensuite l'impudeur de le présenter au parlement? Le Duchat, homme instruit, mais protestant trop zélé pour n'être pas soupçonné de partialité dans une affaire telle que celle-ci, dans ses remarques sur le *Dictionnaire* de Bayle, dit qu'il parut en 1595 un livre italien intitulé: *Discorso del remedio delle publiche dissolutioni, di Nicolo Perrotto*,

(1) Caxton était si laborieux, que lui seul traduisait ses livres, les imprimait, les colorait et les reliait. Dans les commencements de l'imprimerie, on ne connaissait pas les *errata*; Caxton suppléait aux fautes qui se glissaient dans ses impressions en les corrigeant à la main en encre rouge, et rétablissait ainsi son texte. Ses livres sont imprimés sur beau papier imitant le vélin. La vie de William Caxton a été écrite en anglais par John Lewis, ministre de Margate dans le comté de Kent, et imprimée à Londres en 1757, vol. grand in-8°. On peut consulter aussi la *Dissertation sur l'origine de l'imprimerie en Angleterre* par Middleton, traduite en français, par G.-G. Imbert, Paris, 1775, in-8°.

et que cet ouvrage n'était qu'une traduction de celui que Cayet avait composé *touchant les dissolutions publiques*. Le Duchat ajoute que Cayet présenta des exemplaires de l'ouvrage italien, portant la date de 1535, et qu'on lui soutint que ce n'était qu'une traduction de son ouvrage sur le même sujet, imprimé à Paris depuis peu de jours. Le Duclat n'avait pourtant vu ni l'original français, ni la traduction italienne. Bayle également n'avait point pu se procurer cet ouvrage; autrement, suivant sa coutume, il n'aurait pas manqué d'en citer les passages les plus obscènes. Cayet, accusé, répond qu'il avait dans sa bibliothèque un ouvrage italien attribué à Perrot, et qu'il l'avait communiqué à Robert Estienne. Si, au lieu d'un ouvrage italien, il lui eût, comme on le prétendait, communiqué un ouvrage français, Robert Estienne pouvait le perdre d'un seul mot. Mais enfin, qui a vu l'ouvrage français dont il s'agit? Où est-il? Puisqu'il a été imprimé, la suppression en a-t-elle été si exacte qu'on n'en ait pas sauvé un seul exemplaire? Et les accusateurs de Cayet, si intéressés à le conserver, auraient-ils négligé de le faire? Si on a eu tort de l'accuser de magie et de mauvaises mœurs, on aurait pu lui reprocher avec fondement son entêtement ridicule pour les sciences occultes, et son obstination à la recherche de la pierre philosophale. Voici le portrait que l'auteur du *Mercur françois* nous a laissé de Cayet: « Ce docteur « n'a jamais eu d'ennemis que ceux auxquels il « avait fait plaisir. Ses habits, sa forme de vivre, et « sa curiosité à chercher la pierre philosophale, le « rendaient méprisable autant qu'à sa doctrine le fai- « sait honorer, et l'a fait regretter à ceux qui par- « ticulièrement le connaissaient. » Quelques autres de ses contemporains lui ont rendu la même justice. Outre ses ouvrages de controverse, on a de Cayet: 1° *Paradigmata de quatuor linguis orientalibus præcipuis, arabica, armena, syra, æthiopica*, Paris, 1596, in-4°. 2° *De Sepultura et jure sepulchri*, 1597, in-8°. 3° *Sommaire description de la guerre de Hongrie et de Transylvanie, de ce qui est advenu depuis l'autonome de l'an 1597 jusqu'au printemps de 1598, entre les Turcs et les chrétiens*, traduit de l'allemand, Paris, 1598, in-8°. 4° *Appendix ad Chronologiam Gïlb. Genebrardi*, Paris, 1600, in-fol. avec la *Chronologie de Genebrard*. 5° *Jubilé mosaïque de cinquante quatrains sur l'heureuse bien-venue de Marie de Médicis, reine de France*, Paris, 1601, in-8°. 6° *Liber R. Abraham Pertisol Compendium viarum sæculi, id est mundi, lat. et hebr. versus*, Paris, 1601, in-12. 7° *L'Heptameron de la Navarride, ou Histoire entière du royaume de Navarre*, traduit de l'espagnol (de don Charles, infant de Navarre) en vers français, Paris, 1602, in-12. Cayet avait fait une traduction du même ouvrage en vers latins, non qu'il ne fût pas content de la première, comme le disent quelques biographes, mais pour faire preuve d'un plus grand zèle envers le roi Henri IV, à qui l'ouvrage est dédié: cette seconde version n'a point paru. 8° *Histoire prodigieuse et lamentable du docteur Faust, grand magicien*, traduite de l'allemand en français, Paris, 1603, in-12. Il y en a d'autres éditions, clic

sont toutes rares et assez recherchées, quoique l'ouvrage soit fort peu de chose. Ce que Cayet dit de la magie, dans l'épître dédicatoire, aurait suffi pour détromper ceux qui l'ont cru magicien, s'ils eussent cherché la vérité. 9° *Chronologie novenaire, ou Histoire de la guerre sous Henri IV, depuis 1589 à 1598*, Paris, 1608, 5 vol. in-8°. Elle fut censurée par la faculté de théologie de Paris. Cayet répondit à cette censure. 10° *Chronologie septenaire, ou Histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne depuis 1598 à 1604*, Paris, 1605, in-8°. Ces deux ouvrages, que l'on réunit au *Mercur françois*, dont ils forment l'introduction, sont fort curieux et fort estimés; on y trouve beaucoup d'anecdotes piquantes, et l'auteur y a inséré plusieurs petites pièces rares et intéressantes. Ils font partie des différentes *Collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France*. 11° *Histoire véritable comment l'âme de l'empereur Trajan a été délivrée des tourments de l'enfer par les prières de St. Grégoire le Grand*, trad. du latin d'Alph. Ciaconius, Paris, 1607, in-8° de 95 p.; livre singulier et rare. (*Voy. CIACON.*) On lui attribue encore: *Apologie pour le roi Henri IV envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs, faite en l'année 1596*; et le *Divorce satyrique, ou les Amours de la reine Marguerite de Valois*. Un anonyme, désigné par les lettres initiales L. P. T., a publié un *Discours funèbre sur la mort de Cayet*, 1610, in-8° de 19 p. Ce petit ouvrage renferme plusieurs particularités peu connues. On varie sur la manière d'écrire le nom de cet auteur; nous avons préféré le nom de *Cayet* qu'il a adopté lui-même en tête de la *Chronologie novenaire*. Dans quelques privilèges, et à la tête de quelques ouvrages, il est nommé *Cayer*. W—s.

CAYLUS (DANIEL-CHARLES-GABRIEL DE PESTEL, DE LÉVIS, DE TUBIÈRES DE), évêque d'Auxerre, naquit à Paris, le 20 avril 1669, d'une ancienne et illustre famille. Il fit ses premières études au collège de Louis-le-Grand, où, disait-il depuis, il remporta un prix de grec, sans avoir jamais appris les principes de la langue grecque. Après avoir reçu le grade de docteur de Sorbonne, il fut produit à la cour en qualité d'aumônier du roi, et, sous les auspices de madame de Maintenon, dont le comte de Caylus, son frère, venait d'épouser la nièce, il s'y lia étroitement avec Bossuet et le cardinal de Noailles. Ce dernier le fit son grand vicaire. Nommé, en 1704, à l'évêché d'Auxerre, l'hiver de 1709 lui fournit l'occasion d'exercer sa charité. Il fonda sa vaisselle d'argent pour nourrir les pauvres, et leur prodigua tous les soins que les devoirs de son ministère purent lui inspirer. De Caylus, qui avait accepté la bulle *Unigenitus* en 1714, avec les explications données par l'assemblée du clergé, et dans l'espérance de celles qu'on attendait de Rome, en interjeta appel au futur concile en 1717, lorsque cette espérance fut évanouie, et il se joignit l'année suivante à celui du cardinal de Noailles. Dès ce moment, il prit part à tous les actes qui furent faits par les opposants à ce décret, refusa d'accéder à l'accommodement de 1720, se réunit en 1727 aux douze évêques



qui protestèrent contre la déposition de Soanen, et, trois ans après, contre la déclaration de 1750, où la bulle était qualifiée de loi de l'Église universelle en matière de doctrine. Le parti qu'il avait pris dans cette fameuse querelle l'engagea dans de longues et vives disputes avec Languet, son métropolitain; avec les jésuites de son diocèse, pour condamner certaines propositions de leurs professeurs, et réprimer leurs entreprises sur sa juridiction; avec la cour, qui, sous le ministère du cardinal de Fleury et de l'évêque de Mirepoix, cherchait à étouffer toutes les réclamations contre la bulle *Unigenitus*. Il admettait les miracles opérés par l'intercession du diacre Paris, mais rejetait le fanatisme des convulsions. Son zèle pour les libertés de l'Église gallicane, la sûreté du dogme et de la morale dans les matières étrangères au jansénisme, le portèrent à s'élever fortement, dans des mandements et des instructions pastorales, contre les PP. le Courayer, Pichon, Berruyer, contre la thèse de l'abbé de Prades, contre la légende de Grégoire VII, etc. Il mourut à Rennes, le 5 avril 1754, âgé de 85 ans, étant alors le doyen des évêques, et le dernier des prélats appelants. Il s'était distingué, pendant toute sa vie, par des mœurs pures et simples, par un caractère doux, honnête et liant, qui lui conserva des relations amicales avec un grand nombre de ses collègues, qui, dans les affaires du temps, avaient suivi un parti différent du sien. Les contradictions que ce parti lui suscita n'altérèrent jamais sa sérénité, ni cette paix du cœur qui naît de la droiture des intentions. Le diocèse d'Auxerre lui fut redevable de l'établissement d'un petit séminaire pour les jeunes gens qui se destinaient de bonne heure à l'état ecclésiastique, de nouveaux livres liturgiques, tels que catéchisme, rituel, bréviaire, missel, martyrologe, purgés des imperfections qui déparaient les anciens. Ses œuvres consistent en 10 volumes in-12, dont les six premiers parurent en 1750, et les quatre derniers en 1752. L'abbé Dettéy a publié la *Vie de M. de Caylus*, 1765, 2 vol. in-12, ouvrage dont on a donné deux suppléments dans les *Novvelles ecclésiastiques* du 26 juin et du 14 août 1766.

T—D.

CAYLUS (MARTHE-MARGUERITE DE VILLETTE, marquise DE), petite-fille d'Artémise d'Aubigné, tante de madame de Maintenon, fut élevée sous les yeux de cette dernière. Dirigée par un maître aussi habile, elle se fit remarquer dans cette cour de Louis XIV où l'esprit et les grâces de la conversation étaient un avantage presque commun chez les femmes. Les *Souvenirs de madame de Caylus*, seul ouvrage qu'elle ait fait, se distinguent par une diction rapide et facile, par des récits d'une naïveté extrême, où elle fait voir tous ceux dont elle parle, et par des portraits où, quoiqu'elle ne paraisse jamais chercher l'esprit, il se montre quelquefois dans un trait original. A ne considérer ces souvenirs que comme mémoires du temps, on y recueillera peu de connaissances nouvelles sur les causes des événements; mais le témoignage d'une femme de la cour, qui n'avait ni les prétentions d'un auteur, ni les préventions d'un historien, ajoute un poids à

leur autorité, et ses anecdotes donnent des couleurs plus vraies à plusieurs parties du tableau historique : elle parle d'elle rarement et en peu de mots. Il est intéressant de l'entendre raconter sa conversion, qui eut lieu dans son enfance, et donna moins de peine à madame de Maintenon que celle du reste de sa famille. Elle avoue avec franchise qu'elle trouva la messe du roi si belle, qu'elle consentit à se faire catholique sous la condition de l'entendre tous les jours et d'être garantie du fouet. « Ce fut là, ajoute-t-elle, toute la controverse qu'on employa, et la seule abjuration que je fis. » Elle entre dans quelques détails sur ces abjurations de la famille d'Aubigné : « Madame de Maintenon, dit-elle, était sou-tenu de toute l'autorité du roi; il fallut céder à la force. » On lit plus loin : « Le roi fut trompé sur l'exécution des moyens qui avaient été résolus pour amener l'extirpation du schisme, etc.; on passa ses ordres; on fit, à son insu, des éruditions qu'il eût punies si elles étaient venues à sa naissance, etc. » Mademoiselle de Villette se maria en 1686 à J.-A. de Tubières, marquis de Caylus, menin de monseigneur : elle avait à peine treize ans. Trop jeune, trop aimable pour être livrée à elle-même sans dangers, elle s'attacha, malgré les conseils de madame de Maintenon, à la société de madame la duchesse, où elle reçut des exemples et même des leçons de galanterie qui durent l'égarer. Voltaire, dans les notes qu'il a jointes à ses *Souvenirs*, l'accuse d'une passion trop connue pour le duc de Villeroy, avec ce correctif : « C'était, au reste, le meilleur choix que madame de Caylus pût faire. » Il dit aussi, dans ces mêmes notes, que madame de Caylus était la dernière personne qui eût conservé la déclamation de Racine, et qu'elle récitait admirablement la première scène d'*Esther*, dont le prologue a été fait pour elle. C'était sans doute une femme séduisante, que celle qui avait été formée à l'esprit du monde par madame de Maintenon, au talent de la déclamation par Racine, et dont les charmes inspiraient au marquis de la Farc le joli madrigal où l'Amour adresse ce vers au poète :

Je te promets un regard de Caylus.

La marquise de Caylus fut mère du comte de Caylus, sujet de l'article qui suit. Voltaire fut le premier éditeur des *Souvenirs*, auxquels il joignit une préface et des notes, Amsterdam (Genève), 1770, in-8°. Auger en a donné une nouvelle édition, précédée d'une notice biographique et littéraire, et suivie d'un choix de lettres de madame de Caylus, Paris, an 15 (1805), in-8°, ou 2 vol. in-12. Autre édition (avec la précédente notice, la préface et les notes de Voltaire, et un avertissement par A.-A. Raynouard), Paris, A.-A. Raynouard, an 15 (1804), 1 vol. in-12, avec 4 port. Autre édition (conforme à la précédente), Paris, le même, 1806, avec les mêmes portraits (1). Quelques personnes ont attri-

(1) Les *Souvenirs de madame de Caylus* ont été reproduits à la suite de la *Collection épistolaire des femmes célèbres du siècle de Louis XIV*, et dans la *Collection des Mémoires des dames françaises*.

bué à la marquise de Caylus la traduction de *la Boucle de cheveux enlevée* de Pope, publiée avec les initiales M. L. D. F., et que l'on croit être de Desfontaines (Paris, 1758, in-12). On a un éloge de madame de Caylus, par Rémond, frère de Rémond de Montmort.

V—z.

CAYLUS (ANNE-CLAUDE-PHILIPPE DE TUBIÈRES, DE GRIMOARD, DE PESTELS, DE LÉVI, COMTE DE), marquis d'Esternay, baron de Bransac, conseiller d'honneur-né au parlement de Toulouse, naquit à Paris, le 31 octobre 1692. Son père, Jean-Anne, mort en 1705, avait été meunier du grand dauphin, et lieutenant général des armées du roi. Ses parents n'épargnèrent ni soins, ni dépenses, pour lui donner une éducation aussi solide que brillante. Entré au service de bonne heure, il fit sa première campagne avec succès, en 1709, dans les mousquetaires; il reçut même à cette époque des éloges du roi, qui lui donna un guidon de gendarmerie. En 1714, il se signala en Catalogne à la tête d'un régiment de dragons qui portait son nom. En 1715, il se trouva au siège de Fribourg, et se distingua beaucoup dans cette dernière campagne, qui amena la paix de Rastadt. Cette paix laissant du loisir à Caylus, et son esprit ardent ne lui permettant pas de rester dans l'inaction, ce fut alors qu'il se livra sans réserve à la passion des sciences et à celle des lettres et des arts; qui le dominaient depuis son enfance. Avidé d'instruction et de connaissances, il entreprit le voyage d'Italie, voyage qu'il méditait depuis longtemps. La vue des chefs-d'œuvre que renferme cette belle contrée ne fit qu'accroître son goût pour les arts et surtout pour l'antiquité, et lui donna l'envie de pousser plus loin ses voyages. De retour à Paris, à l'époque de la mort de Louis XIV, en 1715, Caylus se détermina à quitter le service, pour se livrer entièrement à ses goûts. L'année suivante, Bonnac ayant été nommé à l'ambassade de la Porte Ottomane, Caylus s'empressa de l'accompagner. Après quelque séjour à Constantinople, il parcourut la Grèce, les Echelles du Levant, et toutes ces contrées fameuses qui nous rappellent de si riches souvenirs. Bravant, pour satisfaire ses nobles penchants, les fatigues, l'intempérie des saisons, la contagion et même la cupidité des brigands, aucun obstacle ne fut capable de l'arrêter. Vêtu d'une simple toile, il se confia à deux voleurs de la troupe d'un nommé Caracayali, et, moyennant une somme qu'ils ne devaient toucher qu'à son retour, ils le conduisirent vers leur chef, qui lui prêta des chevaux arabes, et le fit conduire sur les ruines d'Éphèse, sur celles de Colophon, du temple de Diane, et vers les restes de ce théâtre superbe situé sur les bords de la mer, et dont cet élément lui-même faisait le fond, lorsque les sujets qu'on y représentait pouvaient l'exiger. Revenu à l'ancienne Byzance, après avoir passé les Dardanelles et visité les rivages chantés par Homère, il se rendit à Andrinople, où séjournait alors l'empereur ottoman, Mustapha II. Sa tendresse pour sa mère, qui gémissait de son absence, le contraignit de borner là un voyage qu'il aurait désiré étendre jusqu'en Egypte, même jus-

qu'à la Chine. De retour à Paris, en février 1717, il s'occupa de mettre en ordre les riches et nombreux matériaux qu'il avait recueillis. Il fit cependant encore quelques voyages dans les contrées voisines, entre autres en Angleterre, où il retourna une seconde fois. S'étant enfin fixé dans sa patrie, il se livra entièrement à l'étude de l'antiquité et à la pratique des arts. La peinture, la sculpture, la musique, et surtout la gravure, vinrent tonr à tour charmer son existence. Il s'occupa principalement d'un grand ouvrage sur les antiquités égyptiennes, grecques, étrusques, romaines et gauloises. Ce recueil contient un grand nombre de gravures représentant les objets antiques, dont il avait rassemblé la riche et rare collection qu'il a léguée au roi. Reçu, en 1731, amateur honoraire à l'académie de peinture, et en 1742, à celle des inscriptions et belles-lettres, Caylus partagea ses travaux entre ces deux compagnies. Il fonda un prix à celle des beaux-arts, en faveur du jeune artiste qui exprimerait avec le plus de vérité et d'énergie le caractère d'une passion indiquée, dessinée ou modelée; un autre, de 500 livres, à celle des inscriptions, pour l'explication et les recherches sur les usages des anciens. Associant ses connaissances à celles d'habiles chimistes, il s'occupa, le premier, avec succès de la recherche des moyens employés par les anciens pour peindre à l'encaustique, et rendre ainsi la peinture inaltérable. S'il n'a pas obtenu une réussite complète, au moins a-t-il fait des progrès, et amené l'attention vers cette partie des arts; ce qui a été cause que, de nos jours, plusieurs savants ont approché du but. Cet antiquaire infatigable enrichit le domaine des sciences d'une infinité d'autres recherches utiles, sur le moyen d'incorporer la peinture dans le marbre, sur le papyrus, la lave des volcans, le tombeau de Mausole, le théâtre tournant de Curion, l'art de tremper le cuivre, celui d'exécuter, par des procédés fort ingénieux, plusieurs sortes d'ornements en verres de différentes couleurs; sur les moyens employés par les Égyptiens pour transporter d'énormes masses à des distances fort éloignées; enfin, sur les embauvements des momies, inventés par ces peuples industriels. Ces différents objets, et plusieurs autres, sont contenus dans les nombreux mémoires dont il a enrichi le recueil de l'académie des inscriptions (1). Si Caylus, détourné d'abord du but qu'il s'est constamment proposé, par le genre d'éducation relatif à sa naissance et par les devoirs de son premier état, n'a pu faire une étude assez complète des auteurs anciens, s'il est tombé parfois dans quelques erreurs, notamment dans son grand ouvrage, à l'égard de quelques monuments qu'on regarde comme apocryphes; il s'est occupé, avec un grand succès, de la partie du matériel des arts et de l'antiquité. S'il n'a pas toujours rencontré la vérité, qu'il a cependant toujours cherchée de bonne foi, il a eu le mérite d'appeler l'attention sur des matières qui, jusqu'à lui, avaient été fort négligées, et de

(1) On en trouvera les titres dans la *France littéraire* de M. Quérard.

mettre sur la route les savants et les artistes de toutes les nations, avec lesquels il entretint toujours une correspondance très-suivie. Mais si l'on peut reprocher à Caylus de n'avoir pas toujours mis dans ses recherches toute la profondeur possible, on lui doit la justice de dire qu'il était clair et précis, qu'il a traité les matières les plus abstraites d'une manière agréable, et qu'il les a mises en quelque sorte à la portée de tous ses lecteurs. On ne peut mettre en doute que Caylus n'ait été très-utile aux arts, non-seulement par ses talents, mais encore par son rang, sa fortune et sa considération personnelle, en multipliant par son exemple le nombre des amateurs dans la haute classe, qui, jusqu'alors, avait paru dédaigner cette utile et agréable occupation. Si l'on considère Caylus comme graveur, on verra qu'il a exécuté à l'eau-forte, avec beaucoup d'esprit et de goût, un grand nombre de sujets, dont nous allons citer les principaux : une suite de deux cents pièces d'après les plus beaux dessins du cabinet du roi; un recueil de têtes d'après Rubens et van Dyck, tirées du cabinet de Crozat; une autre suite de têtes de caractères et de différentes caricatures, d'après Léonard de Vinci, Paris, 1750, in-4°. Il a gravé aussi de grandes estampes représentant les *Fêtes supercales*, d'après Bouchardon, ainsi que les sujets de la fontaine de Grenelle, et une collection connue sous le nom des *Cris de Paris*. On connaît encore de lui une *Histoire de St. Joseph*, avec figures gravées d'après Rembrandt, Amsterdam, 1757, in-fol., et un grand nombre de sujets d'après Lucas de Leyde, Albert Durer, et autres grands maîtres. Ce fut au milieu de ces occupations, environné de savants et d'artistes, ses amis et ses compagnons d'étude, que Caylus termina, le 3 septembre 1765, une carrière longue et laborieuse, dont il avait su rendre tous les moments utiles (1). Une probité sévère, beaucoup d'éloignement pour la flatterie, une grande indifférence pour les honneurs, une simplicité rare, peut-être quelquefois un peu de despotisme dans ses opinions, formaient la base de son caractère. Les jeunes artistes trouvèrent en lui un guide et un ami; il savait prévenir, avec un discernement et une délicatesse encore plus rare que la générosité, ceux d'entre eux dont le manque de fortune pouvait arrêter les progrès. Naturellement bienfaisant, il s'amusait quelquefois, lorsqu'il rencontrait un pauvre dont la figure annonçait la probité, à lui donner un louis pour l'aller changer, et, se cachant ensuite, il jouissait de son embarras, lorsqu'à son retour il ne le trouvait plus. Caylus ne connut jamais d'autre luxe que celui de la libéralité. Son costume était si modeste, que, s'étant un jour arrêté devant une boutique sur laquelle un peintre d'enseignes peignait un St. François, celui-ci le prit pour un de ses camarades, lui demanda son avis, dont il fut si satisfait, qu'il finit par lui mettre le pinceau à la main en le priant de retoucher lui-même le tableau. Caylus

(1) Son épitaphe par Diderot est singulière :

Ci gît un antiquaire acariâtre et brusque :  
Oh ! qu'il est bien logé dans cette couche étrusque !

mônte à l'échelle, et ayant réussi au gré du peintre, celui-ci veut absolument l'entraîner au cabaret voisin, quand il voit la voiture du comte s'avancer et son domestique ouvrir la portière : il reste stupéfait. Caylus, lui donnant la main, lui dit : « Au revoir, camarade, ce sera pour la première fois que nous nous rencontrerons. » Ses nombreux ouvrages littéraires peuvent être divisés en trois classes, les romans et facéties, les productions relatives aux arts, et celles qui traitent spécialement de l'antiquité. — Facéties et romans : 1° *les Écosseuses, ou les Œufs de Pâques*, Troyes, 1759, 1745 et 1749, in-12. 2° *Histoire de Guillaume, cocher*, Paris (sans date), in-12. 3° *Féeries nouvelles*, la Haye (Paris), 1741, 2 vol. in-8°. 4° *Soirées du bois de Boulogne*, la Haye (Paris), 1742, 2 vol. in-12. 5° *Etrennes de la St-Jean*, en société avec Moncrif, Crébillon fils, Duclos, la Chaussée, Voisenon et autres, Troyes, 1742, 1751 et 1757, in-12. 6° *Contes orientaux, tirés des manuscrits de la bibliothèque du roi de France*, la Haye (Paris), 1745, 2 vol. in-12. Il y a des exemplaires qui portent le titre de *Nouveaux Contes orientaux*, Paris, 1780, 2 vol. in-12. 7° *Histoire de mademoiselle Cronel, dite Frétilton* (mademoiselle Clairon), la Haye (Paris), 1745, 4 parties, in-12. 8° *Histoires, Nouvelles et Mémoires ramassés*, Londres (Paris), 1745, in-12. 9° *Quelques Aventures curieuses et galantes des bals de bois, donnés à Paris, chez Guillaume Dindon*, 1745, in-12, en société avec Voisenon. 10° *Cinq Contes des Fées*, 1745, in-12. 11° *Recueil de ces Messieurs*, en société avec Duclos et autres, 1745, in-12. Le *Recueil de ces Dames*, quoique inséré dans les œuvres badines de Caylus et de Chevrier, n'est pas d'eux. 12° *Les Manteaux*, recueil, la Haye, 1746, in-8°; Londres et Paris, 1775, in-12. 13° *Les Fêtes rou-lantes et les Regrets des petites rues*, 1747, in-12. 14° *Mémoires de l'académie des Colporteurs*, 1748, in-8°. 15° *Tout vient à point à qui peut attendre*, la Haye (Paris), 1775, in-12. 16° *Histoire d'une Comédienne qui a quitté le spectacle*, Londres (Paris), 1781, in-18. 17° *Le Pot-Pourri, ouvrage nouveau de ces Dames et de ces Messieurs*, Amsterdam (Paris), 1748, in-12, attribué par quelques bibliographes à Lefèvre, de Troyes. 18° *Le Caloandre fidèle*, traduit de l'italien de Marini, Amsterdam (Paris), 1740, 5 vol. in-12. 19° *Histoire du vaillant chevalier Tyran le Blanc*, traduite de l'espagnol (d'après l'original catalan de J. Martorell, avec un avertissement par Fréret), Londres (1740), 2 vol. in-8°; 1775, 5 vol. in-12. Tout est presque de l'imagination de Caylus dans cette prétendue traduction. A l'exception de l'*Histoire de mademoiselle Cronel* et de l'*Histoire d'une comédienne*, tous ces ouvrages ont été réimprimés dans la collection donnée par Garnier, sous le titre d'*Œuvres badines du comte de Caylus*, Paris, 1787, 12 vol. in-8°, fig. L'éditeur, qui a omis, peut-être à dessein, plusieurs écrits de Caylus, a fait entrer aussi dans ce recueil des opuscules auxquels notre auteur n'a eu qu'une part légère, et d'autres qui ne sont point de lui. De Caylus a fait aussi quelques comédies et même

des parades, telles que : le *Porteur d'eau*, ou les *Amours de la ravaudeuse*; *Léandre et Nanette*; le *Tempérament*; la *Comédie impromptu*, etc., qui sont plus recherchées pour leur rareté que pour leur mérite. On lui attribue en outre : le *Loup galeux et la Jeune vieille* (qui, selon quelques-uns, est de madame de Villeneuve), Leyde, 1744, in-12; les *Confidences réciproques, ou Anecdotes de la société de la comtesse de B...*, Londres (Paris), 1744, in-12. Enfin le comte de Caylus est auteur de quelques pièces et histoires licencieuses devnues très-rares.

— Ouvrages relatifs à l'antiquité : 1° *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises*, Paris, 1752-67, 7 vol. in-4°. L'abbé Barthélemy, ainsi que d'autres savants, l'ont aidé dans la confection de ce précieux ouvrage, auquel on joint quelquefois le *Recueil d'antiquités dans les Gaules par la Sauvagère*, volume peu commun. 2° *Numismata aurea imperatorum romanorum, e cimelio regis christianis. delineata et æri incisa*, Paris (sans date), petit in-fol. avec 70 pl. (Voy. le *Manuel du libraire* de M. Brunet.) 3° *Recueil de Médailles du cabinet du roi*, sans date, in-4°, très-rare. 4° *Dissertation sur le papyrus*, Paris, 1758, in-4°; elle se trouve également dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions*. 5° *Recueil de peintures antiques*, d'après les dessins coloriés de P.-S. Bartoli, Paris, 1757, in-fol., en société avec Mariette. Ce magnifique ouvrage est d'un grand prix, n'ayant été tiré qu'à 50 exemplaires, tous coloriés, sous la direction de Mariette, auteur du discours préliminaire. On joint à ce recueil l'*Explication de la Mosaïque de Palestrine* de l'abbé Barthélemy. — Ouvrages relatifs aux arts : 1° *Nouveaux Sujets de peinture et de sculpture*, Paris, 1755, in-12. 2° *Tableaux tirés de l'Iliade, de l'Odyssée et de l'Enéide, avec des observations générales sur le costume*, Paris, 1757, in-8°. 3° *Histoire d'Hercule le Thébain*, tirée de différents auteurs, Paris, 1758, in-8°. 4° *Vies de Coypel, de Mignard et de Lemoyne*, dans le recueil des *Vies des premiers peintres du roi*, Paris, 1752, 2 parties, in-8°. 5° *Mémoire sur la peinture à l'encaustique*, en société avec Majaut, 1755, in-8°. 6° *Description d'un tableau représentant le sacrifice d'Iphigénie*, Paris, 1757, in-12. 7° *Vie d'Edme Bouchardon, sculpteur du roi*, Paris, 1752, in-12. Caylus avait projeté de faire graver les dessins des antiquités romaines existantes dans le midi de la France, exécutés par Mignard, d'après l'ordre de Colbert. Il s'en occupait lorsque la mort vint le surprendre, et cette belle entreprise est restée imparfaite. Il a encore laissé plusieurs manuscrits inédits, entre autres un *Mémoire sur l'ancienne chevalerie et sur les anciens romans*, dont il n'a paru qu'un extrait dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions*; la *Description d'un vaisseau sous Tibère*; une lettre sur un manuscrit du 13<sup>e</sup> siècle, intitulé : *la Cort du Paradis*, etc. L'*Eloge historique du comte de Caylus*, par Lebeau, Paris, 1766, in-4°, se trouve aussi dans le 7<sup>e</sup> volume du *Recueil d'antiquités*, publié après sa mort. On a donné en 1805 un re-

cueil de portraits, d'anecdotes, de réflexions, etc., sous le titre des *Souvenirs de M. de Caylus*, 2 vol. in-12. C'est une supercherie à laquelle personne n'a été pris. (Voy. SÉRIEYS.) P—E.

CAYOT (AUGUSTIN), sculpteur, naquit à Paris en 1667, et d'abord étudia la peinture sous Jouvenet; mais ayant abandonné cet art pour la sculpture, il reçut les leçons de le Hongre, gagna deux fois de suite le prix, et fut envoyé à Rome en qualité de pensionnaire du roi. Malgré ces heureux commencements, Cayot, soit qu'il se défiât de son talent, soit que les circonstances ne lui fussent pas favorables, dut se résigner à travailler sous la direction d'un autre artiste. Il s'attacha à van Clève, et l'aida dans ses ouvrages pendant quatorze années. On cite parmi les productions de Cayot les deux *Anges adorateurs*, exécutés en bronze pour le maître-autel de Notre-Dame de Paris; une *Nymphe de Diane*, statue en marbre du jardin des Tuileries, et une *Didon abandonnée*, qui fut, en 1711, son morceau de réception à l'académie. On ne sait pas précisément en quelle année mourut cet artiste, qui, sans avoir de très-graves défauts, n'aura jamais dans l'école qu'un rang secondaire. D—T.

CAYOU-MARATH. Voyez KAYOU-MARATH.

CAZALÈS (JACQUES-ANTOINE-MARIE DE), né en 1752, à Grenade sur la Garonne, député, en 1789, par la noblesse du bailliage de Rivière-Verdun, aux états généraux de France, et l'un des orateurs les plus distingués de cette assemblée fameuse où l'on remarqua de si beaux talents, était fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, et perdit son père étant encore fort jeune. Ses premières études furent incomplètes, ou plutôt, à peine commencées dans la maison paternelle, il les cessa à douze ans, et entra à quinze dans le régiment de Jarnac dragons, où, peu de temps après, il obtint une compagnie. A une constitution physique très-vigoureuse, animée par les passions les plus vives, le jeune Cazalès unissait une grande activité d'esprit, une solidité de raisonnement peu commune, et ces qualités étaient embellies par un caractère plein de franchise et de loyauté. Ce dernier hommage lui a été rendu par ses adversaires les plus prononcés. Arrivé dans le monde, sans songer au rôle qu'il pourrait y jouer, il erut que ce qu'il avait de mieux à faire était de tirer parti de tous ses avantages. Sa jeunesse, ses passions, la profession qu'il avait embrassée, l'appelaient à des plaisirs bruyants; la vivacité, la profondeur de son esprit, lui réservaient des jouissances plus solides. Il résolut de cultiver ses facultés morales, sans sacrifier les plaisirs et les goûts de sa jeunesse. Il donnait le jour à la dissipation et aux exercices militaires; il passait les nuits à réparer les torts de son éducation, par la lecture et l'étude des meilleurs ouvrages. Il avait une mémoire prodigieuse, un jugement sain, un talent observateur, et les principes et leurs conséquences se classaient, s'enchaînaient dans son imagination avec un ordre admirable. Avec de pareils moyens, il eut bientôt fait une provision des plus riches et des plus utiles connaissances, qui étonnèrent d'autant plus, qu'il

semblait n'avoir rien fait pour les acquérir. Quoiqu'assez jeune encore, et simple capitaine de dragons, il fut remarqué un des premiers aux élections de 1789, par la noblesse de sa province, et député par elle aux états généraux, sans avoir brigué les suffrages, sans avoir pensé même qu'ils pourraient se fixer sur lui. Dès qu'il parut à Versailles, il fit exception au proverbe : *Nascuntur poetae, fiunt oratores*. De sa vie, il n'avait prononcé de discours dans aucune assemblée publique, et l'on entendit un orateur plein de force et d'énergie, dès qu'il parut à la tribune : lui-même fut étonné de ses succès. Dès l'ouverture des états, il fut chargé des intérêts de son ordre dans les fameuses conférences qui eurent lieu pour concilier la noblesse et le tiers état. Il y soutint avec la plus grande fermeté qu'il fallait conserver l'ancienne constitution des états généraux, ou s'attendre à l'inévitable bouleversement de l'Etat; que les trois ordres, séparés et indépendants dans leurs délibérations, devait avoir le veto l'un sur l'autre; que cet ordre de choses seul pouvait consolider la monarchie, et assurer aux sujets une liberté juste et raisonnable, et il en appela au peuple lui-même, de la pureté de ses principes et des décisions de ses représentants. Lorsqu'après la rupture des premières conférences, le roi en eut fait reprendre de nouvelles, Cazalès, qui connaissait la disposition des esprits, et prévoyait que tous ces pourparlers ne contribueraient qu'à les irriter encore, s'opposa dans la chambre de son ordre aux volontés du roi, déclara qu'il fallait sauver la monarchie malgré le monarque lui-même, et fit prendre à la noblesse un arrêté conforme aux principes qu'il avait établis. Cet arrêté n'ayant point eu de suites, et l'ordre de la noblesse, affaibli par la défection de la minorité, s'étant vu forcé de se réunir au tiers état en assemblée nationale, Cazalès ne voulut point l'y suivre : il reprit le chemin de son pays; mais il fut arrêté à Caussade, et l'assemblée, à qui il demanda sa liberté, lui ordonna de rentrer dans son sein. Il obéit, et se détermina à prendre part aux délibérations; il s'occupa peu des affaires de simple législation; mais il parut dans toutes les grandes affaires d'Etat, avec les avantages que lui donnait son talent. Un de ses discours les plus remarquables fut celui qu'il prononça pour la défense du clergé. Un décret avait ordonné que tous les ecclésiastiques en possession de bénéfices, qui ne prèteraient pas serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, seraient immédiatement déplacés. Cazalès fit tous les efforts possibles pour faire suspendre cette mesure, qui devait être le dernier coup porté au clergé. « Je voudrais, dit-il en s'adressant aux députés réformateurs, que cette enceinte pût s'agrandir à ma volonté, et contenir la nation individuellement assemblée; elle nous entendrait, et jugerait entre vous et moi. Je dis qu'une scission se prépare; je dis que l'universalité des évêques de France, et les curés, en grande partie, croyent que les principes de la religion leur défendent d'obéir à vos décrets; que cette persuasion se fortifie par la contradiction, et que ces princi-

pes sont d'un ordre supérieur à vos lois; qu'en chassant les évêques de leurs sièges et les curés de leurs presbytères, pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez pas vaincue; vous serez au premier pas de la carrière des persécutions.... » Ce discours, beaucoup plus étendu qu'on ne peut le rapporter ici, excita de longs murmures parmi les députés réformateurs; le public parut étonné, et garda le silence. Cazalès avait un organe net et sonore, et se faisait parfaitement entendre; il parlait toujours d'abondance. La plupart des orateurs, même en paraissant improviser, ont presque toujours dans les mains de petites feuilles volantes où sont jetées leurs idées principales, et sur lesquelles ils portent adroitement les yeux. Cazalès ne connaissait rien de tout cela; il n'avait d'autres guides que le feu dont il était animé, sa présence d'esprit et sa prodigieuse mémoire. Ce brillant orateur combattit pour toutes les anciennes institutions, et suivit en cela les principes de Montesquieu, qu'il avait profondément médité, et dont il invoquait sans cesse le témoignage : il voulait la conservation de l'ancienne monarchie, en faisant disparaître les abus qui pouvaient l'avilir, compromettre les intérêts des sujets et d'une sage liberté, qu'il croyait attachée à l'observation des principes dont il se montra le défenseur. Les principes de Cazalès, qui, en fait de souveraineté, étaient ceux de Fénelon, ne parurent pas rigoureusement orthodoxes aux partisans absolus de l'ancien régime; ils lui en firent des reproches dans la suite, et une partie des émigrés le reçurent assez froidement. Les opinions qu'il manifestait à la tribune, il les reproduisait dans toutes les conversations et dans toutes les circonstances, avec le même feu et le même courage, attaquait, réfutait sans cesse tous ceux qui, affectant un prétendu dévouement à l'autorité royale, détruisaient la monarchie pièce à pièce par leurs manœuvres et par leurs décrets. Ce fut à la suite d'une discussion de cette nature qu'il se battit au pistolet avec le jeune Barnave, dont le coup lui effleura le crâne. Cazalès unissait à ses belles qualités cette douce simplicité, cette aimable modestie, compagnes distinctives du véritable mérite. Lorsqu'on lui parlait de ses talents oratoires, il détournait la conversation pour parler de ceux de ses collègues, et particulièrement de Barnave, qu'il a sincèrement regretté. Cazalès donna sa démission de député à l'assemblée nationale après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, et se retira en Allemagne. Il revint en France au mois de février 1792, et y resta jusqu'à la révolution du 10 août, qui le força d'émigrer une seconde fois. Il fit, avec les princes de la maison de Bourbon, l'inutile campagne de Verdun, voyagea en Italie, en Espagne et en Angleterre, et fut parfaitement reçu par tous les hommes d'Etat de ce dernier pays, surtout par Burke, qui avait pour lui la plus haute admiration. Le 18 brumaire arriva. Cazalès avait l'esprit et le caractère trop français pour ne pas accourir dans son pays aussitôt qu'il deviendrait habitable : il y revint en 1801, et trouva des amis parmi ceux qu'on aurait pu croire ses plus implacables adver-

saires. Il acheta, avec les faibles débris d'une fortune jadis brillante, une petite terre dans le département où il avait pris naissance, et alla s'y fixer, après s'être marié à Paris, en 1805, avec madame de Roquefeuille, veuve d'un capitaine de vaisseau. Il vécut heureux dans cette union pendant deux années, et mourut d'une maladie violente, le 24 novembre 1805, âgé de 55 ans, conservant jusqu'au dernier soupir une égalité d'âme parfaite, et professant les sentiments de la religion, qu'il avait toujours respectée et si honorablement défendue. Il a laissé un fils, de son mariage avec madame de Roquefeuille. Dans l'année qui précéda sa mort, Cazalès avait été élu candidat du département de la Haute-Garonne au corps législatif. On a de lui : *Défense de Louis XVI, discussions de toutes les charges connues à l'époque du 2 novembre 1792*, Londres, 1792, in-8° (1). B—u.

CAZALET (JEAN-ANDRÉ), chimiste et physicien, naquit vers 1750, dans le Médoc, de parents riches qui lui permirent de se livrer à son penchant pour les sciences. En 1782, il était démonstrateur de chimie à Bordeaux et membre de l'académie. Il publia cette année, dans le *Journal de Médecine* (t. 54, p. 110), l'analyse de l'eau minérale de la Roussele par les réactifs. La découverte des ballons excita vivement son enthousiasme. Il en construisit un en 1784; mais il ne put répéter l'expérience de Montgolfier. Ce globe, qu'il s'était flatté de faire planer dans les airs, ne sortit pas de l'atelier, et cet échec lui attira beaucoup de railleries. En 1786, il publia dans le *Journal de Physique*, t. 2, p. 549, des *Observations sur l'hygromètre à boyau de ver à soie*, par Casbois (voy. ce nom); et en 1789, t. 1<sup>er</sup>, p. 554, la *Description d'une machine pneumatique* de son invention. Il prenait alors les titres de professeur de physique expérimentale et de chimie de la ville de Bordeaux. A l'époque de l'établissement des écoles centrales, il fut nommé professeur de physique à celle de la Gironde; et il parvint en peu de temps à former un cabinet très-remarquable par le nombre et la beauté des instruments, construits la plupart sous sa surveillance. Son zèle pour le progrès des sciences ne l'empêcha pas de prendre une part active aux débats de la politique. Membre de l'*Institut royaliste*, société secrète organisée à Bordeaux quelque temps après le 9 thermidor, il concourut de tout son pouvoir à créer, dans le Midi, des résistances au nouvel ordre de choses. Ayant fait en 1805 un voyage à Londres, il y vit Richer-Serisy qu'il avait connu lors de sa retraite à Bordeaux en 1798, et il lui prodigua les soins les plus affectueux dans sa dernière maladie. Ce voyage, dans des circonstances où l'on re-

marquait une grande agitation parmi les royalistes, le rendit suspect à la police. De retour peu de temps avant la rupture du traité d'Amiens, il fut arrêté et, au bout de quelques mois de détention, mis en surveillance. Il avait perdu sa chaire par la suppression des écoles centrales, mais il n'en continua pas moins des cours de physique et de chimie, et se maintint constamment au niveau de leurs progrès. Parmi les nombreuses expériences qu'il fit à cette époque, plusieurs furent couronnées de succès. Lorsque le blocus continental eut rendu le quinquina si rare qu'il était impossible de s'en procurer pour les hôpitaux, il le remplaça par une poudre composée qui produisait des effets analogues. On lui dut aussi du *flint-glass*, d'une qualité supérieure. L'un des premiers il s'occupa de la fabrication en grand du sucre de betterave, et il établit dans son domaine de Listrar une raffinerie que le manque seul de fonds et d'encouragement empêcha de prospérer. Il fit diverses expériences pour conserver les viandes à l'aide de l'acide carbonique. Il crut avoir trouvé dans le vinaigre un puissant antidote contre la rage, et il eut à ce sujet une discussion publique avec le docteur Caillau (voy. ce nom), qui lui prouva que le vinaigre n'était point un spécifique contre cette terrible maladie. En 1821, il fut nommé correspondant de l'académie royale de médecine. Cazalet mourut à Bordeaux, en octobre 1825, dans un âge avancé. On a de lui : 1° *Théorie de la nature*, 1796, in-8°. Cet ouvrage, devenu rare, contient, dit-on, le germe de plusieurs découvertes importantes, que le temps et des recherches plus exactes ont développées et confirmées. 2° *Mémoire sur l'origine de la rage : moyens de la prévenir et de la guérir; et nouvelles vues physiologiques en réponse à une lettre du docteur Caillau*, Bordeaux, 1819, in-8° de 64 p. — Un autre CAZALET, né en 1745, peut-être de la même famille que le précédent, avocat à Pau, mit au jour, en 1777, *les Méprises, ou Lucrèce et Bradamante, conte en vers, suivi des Aveux, conte bleu en prose, et de la romance d'Actéon*, Amsterdam, (Paris), in-12 de 120 p. Ces opuscules sont au-dessous du médiocre. Cazalet mourut à Pau, le 22 avril 1817. L—M—X et W—s.

CAZE (LA). Foyez LACAZE.

CAZES (PIERRE-JACQUES), peintre, né à Paris, en 1676, montra dès sa jeunesse un penchant très-vif pour l'art dans lequel il s'est distingué. Placé d'abord, en qualité d'élève, chez Houasse, il quitta trois ans après ce maître, imitateur trop servile de la manière de Lebrun, et entra chez Boullongne l'aîné, connu sous le nom de *Bon Boullongne*. Des études assidues lui donnèrent un rang honorable parmi les élèves assez nombreux de ce peintre. Après avoir exécuté quelques sujets de la fable en camaïeu, Cazes eut occasion de mieux se faire apprécier en peignant pour l'église de Notre-Dame un des tableaux dits du *Mai*. Le sujet était la guérison de la femme affligée du flux de sang. Cazes y montra les talents et les défauts qui caractérisent sa manière. On vit qu'il entendait bien la composition, et qu'il savait, selon l'expression reçue chez les artis-

(1) Cet ouvrage a été réimprimé dans les *Discours et opinions de M. de Cazalès*, précédés d'une notice sur sa vie par M. S.-H. Chare, avocat, Paris, 1821, 1 vol. in-18 orné de portraits, et faisant aussi partie de la collection intitulée *les Orateurs français*. Il a paru en 1820, in-8°, un *Éloge de Cazalès, député aux états généraux*, par l'auteur de l'*Influence des romans sur les mœurs*. En 1819, l'académie des Jeux floraux de Toulouse mit au concours l'*Éloge de Cazalès*, et le prix fut remporté par M. Puech, conseiller à la cour royale. D—R—R.

tes, remplir la toile. Son dessin, sans être d'un grand goût, ne manquait pas de correction; sa couleur, chaude et harmonieuse, offrait peu de variété dans les détails. D'ailleurs, satisfait d'un ensemble assez imposant, Cazes s'était peu occupé de l'expression particulière. Ce qu'on vient de dire sur ce tableau peut s'appliquer aux nombreux ouvrages qu'il produisit dans la suite; car peu de peintres sont tombés aussi fréquemment que lui dans le défaut capital de reproduire sans cesse les mêmes pensées et les mêmes figures. Son pinceau, large, moelleux, et ainsi fort convenable aux grands sujets historiques, rendait assez bien les femmes et les enfants. Il ne manqua presque jamais d'en introduire sur le premier plan de ses tableaux, quel que fût le sujet, et ils y devinrent ce qu'Annibal Carrache appelait assez plaisamment « des figures à louer. » Quoi qu'il en soit, Cazes mérite une place assez distinguée dans l'école française. Il est de ces peintres qui, sans briller au premier rang, n'ont pas du moins dénaturé l'art par des systèmes dangereux. Sa manière convenait surtout aux grands tableaux d'église. Lorsqu'il voulut aborder des sujets mythologiques, il ne fut pas au-dessus du médiocre; il ne put même traiter avec succès le portrait, qui demande une étude exacte et une finesse d'observation auxquelles il ne savait pas s'assujettir. Reçu à l'académie à vingt-sept ans, sur un tableau représentant *le Combat d'Hercule et d' Achéloüs*, il en remplit toutes les places, jusqu'à celle de chancelier, dont il exerçait les fonctions lorsqu'il mourut, le 25 juin 1754. Il serait trop long de citer tous les tableaux dont ce peintre laborieux orna un grand nombre d'églises: St-Germain-des-Prés, St-Gervais, St-Martin-des-Champs, quelques autres églises de Paris, et St-Louis de Versailles, possèdent ses principaux ouvrages. Cazes, ayant travaillé jusqu'à sa mort, éprouva l'influence fâcheuse de la vieillesse: les tableaux qu'il fit pendant ses dernières années furent très-inférieurs aux premiers. On compte parmi ses élèves ses deux fils, qui ne se firent aucun nom; mais Chardin et Charles Parrocel profitèrent mieux de ses leçons. Quelques-uns des tableaux de Cazes avaient été placés dans l'ancien musée de Versailles; mais un goût sévère n'a pas permis qu'ils fussent admis au musée. D—T.

CAZICLOU-VAIVODE, fils de Dracoula, prince de Valachie, qui s'était mis sous la protection des Turcs, moyennant un tribut qu'il leur payait tous les ans. Son fils, dont il est question dans cet article, se nommait *Bladus*: Caziou est un surnom, qui veut dire en turc *l'empaleur*; c'est la traduction du mot valaque *capalouch*, que ses sujets lui donnèrent parce qu'il en fit empaler 6,000 dans une journée. Après la mort de son père, Caziou continua de remplir les engagements de ce dernier avec les Turcs; mais bientôt après il profita de l'absence de Mahomet II, occupé à la guerre de Trébisonde, pour faire quelques excursions dans les pays limitrophes de son domaine. Le sultan instruit l'invita à venir lui faire hommage de sa fidélité; mais Caziou s'en excusa sur ce qu'il ne pouvait quitter ses États, à cause du parti que les Hongrois s'y étaient ménagé.

Mahomet n'agréa point cette excuse, et ordonna à Hamzeh-Bey, gouverneur de Nicopolis, et à d'autres beys de Romélie, d'aller prendre possession des États de Caziou, jusqu'à ce qu'il se fût acquitté de son devoir. Hamzeh-Bey ne tarda pas à marcher sur la Valachie; mais à peine avait-il passé les frontières, qu'il fut attaqué dans la nuit par Caziou-Vaivode; son armée fut taillée en pièces, et lui-même périt dans la bataille. Caziou lui fit couper la tête, et l'envoya au roi de Hongrie, ce qui força Mahomet II à marcher en personne contre Caziou au printemps de l'année 862 de l'hégire (1458 de J.-C.). Une partie de ses troupes, sous les ordres d'Ali-Bey, fils du prince Michel, détachée pour piller le pays, rencontra un corps d'armée que Caziou envoyait sur les frontières de la Moldavie; ce corps fut complètement battu par Ali-Bey. Enhardi par ces succès, Mahomet avance lui-même dans l'intérieur de la Valachie; tout fuit devant le vainqueur qui, après avoir parcouru des champs déserts, rencontre enfin une plaine parsemée de pieux, sur lesquels venaient d'expirer un grand nombre de malheureux: dans ce nombre, il reconnut quelques-uns de ses gens qui avaient été pris par Caziou. Mahomet, brûlant de venger tant d'atrocités, rencontra enfin ce barbare, qui, résolu de se mesurer avec Mahomet, ramassa les débris de son armée, et fondit sur lui dans la nuit; mais il fut complètement battu, et forcé de prendre la fuite. Son frère cadet, qui était resté fidèle aux Turcs, lui succéda dans le gouvernement de Valachie, tandis que lui fut réduit à se réfugier en Hongrie, auprès de Mathias Corvin, fils du célèbre Huniade. Ce dernier, pressé par les représentations des parents des malheureux qu'avait fait périr Caziou, lui demanda compte de ses atrocités. Jugé et condamné à une prison perpétuelle, il fut relégué à Belgrade, où il termina une vie qu'il avait souillée de tant d'atrocités. R—s.

CAZOTTE (JACQUES), naquit en 1720, à Dijon, où son père était greffier des états de Bourgogne. Il fit ses études au collège des jésuites de sa ville natale. Lorsqu'elles furent achevées, un de ses frères, grand vicaire de M. de Choiseul, évêque de Châlons-sur-Marne, l'appela à Paris pour y perfectionner son éducation. Enfin, le temps de choisir un état étant venu, Cazotte entra dans l'administration de la marine; il parvint, en 1747, au grade de commissaire, et passa, comme contrôleur des îles du vent, à la Martinique, sur le convoi qui fut sauvé par de l'Étendière. Cazotte avait du goût pour la poésie, et la rencontra qu'il fit à Paris, chez Raucourt, son compatriote, des auteurs et des gens d'esprit les plus remarquables à cette époque, alluma son amour pour les lettres. Il composa dès lors plusieurs fables, et l'air et les paroles de quelques chansons qu'on entend encore avec plaisir:

Toujours nous aimer... landerrette;  
Jamais ne changer... landeriri, etc.

O mai, ô mai, ô le joli mois de mai, etc.

Ce fut vers ce temps aussi qu'il écrivit les *Mille et une Fadaïses*, ouvrage dont il faisait lui-même dans

la suite assez peu de cas. Établi à la Martinique, Cazotte y partagea son temps entre les devoirs de sa place et les douceurs d'une société d'hommes instruits, parmi lesquels se distinguait le P. Lavalette, supérieur de la mission des jésuites. Après quelques années de séjour dans la colonie, Cazotte demanda un congé, et revint à Paris, où il trouva une Dijonnaise, son amie dès l'enfance (madame Poissonier). Celle-ci avait été choisie pour être la nourrice du duc de Bourgogne. Il fallait endormir le royal enfant, et on demandait des chansons. Cazotte composa pour son amie la fameuse romance : *Tout au beau milieu des Ardennes*, et cette autre : *Comme, il faut chauffer le lit*. « Ces chansons, dit-on à l'auteur, pourraient faire le sujet d'un poème. » Ce compliment le fit rêver. Cazotte était près de retourner à la Martinique. Pendant la traversée, il ne s'occupa guère d'autre chose que de s'essayer dans un genre de littérature auquel il n'avait pas songé jusque-là. Enfin, arrivé dans la colonie, il mit sérieusement la main à l'œuvre, et *Ollivier*, poème, ou, comme il l'a nommé, *fable héroï-comique*, est le fruit des loisirs que ses occupations lui laissaient. Lorsqu'en 1759 les Anglais attaquèrent le fort St-Pierre, Cazotte contribua, par son zèle et son activité, à rendre leur attaque inutile; mais sa santé affaiblie l'obligea quelque temps après à demander un nouveau congé. Il aborda en France au moment de la mort de son frère, dont il avait été nommé héritier. Cette circonstance, et la nécessité de vaquer à ses propres affaires, le mirent dans le cas de solliciter sa retraite; elle lui fut accordée de la manière la plus honorable, avec le titre de commissaire général de la marine. Cazotte avait cédé au P. Lavalette tout ce qu'il possédait à la Martinique, en terres, en nègres et en effets; il avait reçu de lui en paiement des lettres de change sur la compagnie des jésuites. Le peu de succès des affaires que le P. Lavalette avait entreprises engagea les supérieurs de la compagnie à laisser protester les lettres de change. Une telle résolution faisait perdre à Cazotte 50,000 écus, c'est-à-dire le fruit du travail de toute sa vie. Il fit d'inutiles efforts pour la faire changer; enfin il se vit contraint de plaider contre ses anciens maîtres. Ce procès a été, pour ainsi dire, l'origine de tous ceux qui sont venus fondre sur cette société. Les mémoires qui ont circulé au nom de Cazotte dans les tribunaux sont pleins de modération. On l'y voit sans cesse partagé entre la reconnaissance qu'il doit aux instituteurs de son enfance, et les regrets que lui fait éprouver la nécessité où il est de les traduire en justice. Cazotte avait épousé la fille d'un de ses amis, principal juge de la Martinique (Élisabeth Roignon). Lorsqu'il eut renoncé aux affaires, il partagea son temps entre Paris et une campagne que son frère lui avait laissée à Pierry, près d'Épernay. On imagine sans peine qu'il fut désiré dans les meilleures sociétés de la capitale. Sa gaieté, sa conversation vive et piquante, son esprit et son cœur, toujours en mesure avec ceux qui causaient avec lui, sa parfaite et douce franchise, le faisaient généralement aimer. Il eut

donc des succès dans le monde; il en eut même parmi les beaux esprits du siècle, quoiqu'il ne partageât pas les opinions qu'ils s'efforçaient d'accrediter. Les amis de Cazotte avaient tiré de son portefeuille le poème d'*Ollivier*. Le succès qu'obtint cette production singulière détermina l'auteur à faire paraître successivement le *Diable amoureux* et le *Lord impromptu*. Ces ouvrages furent lus avec avidité. (Voy. FRAMERY.) On y remarque une imagination riche et variée, une facilité de style peu commune, et surtout une manière de raconter vive et naturelle. Un étranger entre un jour chez Cazotte avec un livre sous le bras : « Vous êtes, lui dit l'étranger, M. Cazotte, auteur du *Diable amoureux*; eh bien, c'est cet ouvrage qui fait l'objet de ma visite. » L'inconnu supposait à Cazotte des connaissances du genre de celles de Calderon, et il fut très-étonné lorsque celui-ci lui avoua que ce qu'enfermait le *Diable amoureux* était le fruit de sa seule imagination. Les suites de la conversation apprirent à Cazotte que le personnage dont il recevait la visite était un disciple de Martinès. Sa curiosité s'étant enflammée, il obtint d'être initié. L'étranger le fit recevoir dans cette société, dont Martinès de Pasqualis était l'instituteur. On a dit, dans quelques écrits du temps, que cette association devait son origine à de St-Martin : on s'est trompé; de St-Martin était seulement un de ses membres. Nous ne dirons rien sur ce qu'on enseignait dans cette nouvelle école; nous observerons seulement que Cazotte n'y fut pas plutôt reçu, que l'Évangile devint sa règle jusque dans les détails les plus minutieux de sa vie. Accoutumé à découvrir toutes ses pensées, il n'hésita pas à publier ses nouvelles idées dans tous les cercles où il était admis. Ce fut peu après, qu'à l'aide d'un moine arabe nommé D. Chavis, il s'occupa de la traduction des contes arabes, dont la collection, en 4 volumes, fait suite aux *Mille et une Nuits*, et forme les t. 37 à 40 du *Cabinet des Fées* : c'est de là qu'a été tiré le *Calife de Bagdad*. D. Chavis, dans un mauvais langage moitié français, moitié italien, donnait à Cazotte le cadre de ces contes; celui-ci, âgé pour lors de soixante et dix ans, prenait la plume à minuit, au retour des sociétés où il avait l'habitude de passer ses soirées, et, se livrant à son imagination, il écrivait jusqu'à quatre ou cinq heures du matin; tellement qu'en deux hivers il termina son entreprise. Cazotte, au reste, ne fit cet ouvrage que pour apprendre à ceux qui regardaient sa piété comme une preuve de l'affaiblissement de son esprit, que les mêmes moyens qui lui avaient mérité parmi les gens de lettres quelque réputation lui restaient encore. Le canvas de quelques-uns de ces contes, celui de *Maugrabi*, par exemple, est tout entier de sa composition; mais, ce qu'il est bon de remarquer, c'est que, dans la plupart des autres, Cazotte a personnifié ses idées spirituelles. Qu'on les lise sous ce point de vue, et on sera très-étonné de trouver un traité de perfection morale sous la forme d'un conte de fées. Cazotte avait reçu de la nature une facilité extrême pour la composition; nous nous contenterons d'en citer deux



exemples. Un de ses beaux-frères lui vantait souvent les opéras bouffons, ou comédies mêlées d'ariettes, qui étaient alors dans leur nouveauté, et les regardait comme des chefs-d'œuvre. « Donnez-moi « un mot, lui dit Cazotte, et si, sur ce mot, j'en'ai pas « fait d'ici à demain une pièce de ce genre, vos éloges seront mérités. » On était à Pierry; le beau-frère voit entrer un paysan avec des sabots : « Eh « bien, *sabots*, mon frère, s'écria-t-il; voyons un « peu comme vous vous en tirerez. » Cazotte fait sortir tout le monde de son appartement, excepté Rameau, neveu du grand musicien, cerveau dérangé, mais plein de talents; et dans le cours de la soirée et de la nuit jusqu'au lendemain, fut composé, paroles et airs originaux, l'opéra-comique des *Sabots*. Il l'envoya à Paris à son amie madame Bertin, des *parties casuelles*, qui la joua sur son petit théâtre. Des acteurs de la Comédie-Italienne l'y virent représenter, le goûtèrent, le demandèrent à madame Bertin, et, du consentement de Cazotte, la pièce leur fut livrée. On toucha à quelques scènes, à quelques airs; on composa toutes les partitions, sans que les premiers auteurs s'en mêlassent; et quoique l'entrée des Italiens eût été accordée à Cazotte, comme auteur de cette pièce, il ne voulut point qu'elle fût donnée sous son nom, et elle continua de paraître sous les noms de Duny et de Sedaine. Voici le second trait : Voltaire déshonorait son talent en produisant le poème de *la Guerre civile de Genève*; il paraissait chant par chant, et, quoique indépendamment de la grossièreté de la satire, la poésie y fût au-dessous du médiocre, l'engouement pour cet homme célèbre était tel, qu'on se l'arrachait. Un soir, dans une société, on fait voir à Cazotte les derniers chants arrivés; il les regarde, sourit : « Vous « n'avez encore que ceux-ci, dit-il? Vous êtes bien « en retard; il y en a d'autres. » Rentré chez lui, il prend la plume, et broche un septième chant, où il suppose les événements du cinquième et du sixième qui n'ont jamais été faits par Voltaire; il le rapporte le lendemain. Il avait si bien saisi la manière de Voltaire, que tout le monde en fut la dupe et voulut avoir des copies. La capitale partagea pendant huit jours cette mystification. Ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que Voltaire lui-même s'y trouvait drapé, et on regardait cela comme un effet de la modestie du grand homme. Cazotte prit d'autant plus de plaisir à cette espièglerie, qu'il la regarda comme une espèce de vengeance. Quelque temps auparavant il avait publié, sous le voile de l'anonyme, un conte en vers, intitulé *la Brunette anglaise*; il fut trouvé charmant, et la versification en était si facile, que, d'une commune voix, on l'attribua à Voltaire, et celui-ci ne le désavoua pas; en sorte que Cazotte eut beaucoup de peine à détromper le public à ce sujet. Il l'inséra depuis dans *Ollivier*. Cela fait naître une question : Pourquoi n'a-t-il pas versifié tout cet ouvrage? On ne peut douter, d'après cet exemple, qu'il ne lui en eût pas coûté beaucoup; car il versifiait facilement, et peut-être trop; en effet, dans d'autres productions en vers qu'il a publiées, il devient extrêmement prosaïque. C'est surtout dans un

volume de fables que cet abandon se fait remarquer. Cependant il en est quelques-unes qui sont très-bonnes pour le sujet et pour la manière de raconter; mais beaucoup d'autres sont plus bizarres que naïves; on y reconnaît pourtant la touche originale de l'auteur. Toujours enjoué, sa gaieté ne dégénère jamais en malice, et, quoiqu'il ait fait souvent des peintures vives de l'amour, il se contient toujours dans les bornes de la décence. Ces qualités se font remarquer et le décèlent dans les moindre bagatelles; on les retrouve dans ses nouvelles; il en est une surtout, *l'Honneur perdu et retrouvé*, qui est un petit chef-d'œuvre. Cazotte, écrivant pour son plaisir et pour celui d'une société intime, n'avait jamais cherché l'éclat: aussi sa réputation n'était peut-être pas égale à son mérite. Il était parvenu à un âge où d'un jour à l'autre il pouvait s'éteindre; la pureté de ses mœurs, et surtout les grands principes qui le dirigeaient depuis plusieurs années, lui eussent procuré une mort fort douce: c'eût été *le soir d'un beau jour*. La révolution survint; elle l'arracha à sa vie paisible, et il mourut en héros. Lorsqu'elle développa sa marche destructive, Cazotte ne négligea rien pour la combattre. Écrivant par habitude, il témoignait sa douleur à ses amis, et son esprit, qui s'agitait en tous sens, imaginait chaque jour quelques moyens, malheureusement trop faibles, pour arrêter le cours d'un fléau si funeste: telle est l'origine de sa correspondance avec Ponteau, son ancien ami, et alors secrétaire de la liste civile; correspondance qui mit en mouvement l'affaire dont Cazotte avait, dit-on, parlé dans la conversation prophétique rapportée par Laharpe. Les auteurs de la journée du 10 août 1792 ayant envahi les bureaux de Laporte y découvrirent cette correspondance de Cazotte, imprudemment conservée. Cazotte, en conséquence, et sa fille Elisabeth, qui lui avait servi de secrétaire, furent arrêtés à Pierry, conduits à Paris, et renfermés dans les prisons de l'Abbaye. On n'a pas oublié comment, dans les terribles journées des 2 et 3 septembre, lorsque Cazotte, à son tour, fut livré aux assassins, l'héroïque Elisabeth se précipita sur lui, et faisant au vieillard un bouclier de son corps, s'écria: « Vous « n'arriverez au cœur de mon père qu'après avoir « percé le mien. » Le fer, pour cette fois, tomba des mains du crime, et Cazotte et sa fille, au lieu d'être massacrés, furent portés en triomphe jusque dans leur maison; mais ils n'y restèrent pas longtemps paisibles. On arrêta une seconde fois Cazotte, qui, conduit de la mairie à la prison, se vit bientôt traduit devant un tribunal institué pour juger tout ce qui avait rapport aux prétendus crimes du 10 août. Il y subit un interrogatoire de trente-six heures, pendant lequel sa sérénité, sa présence d'esprit ne se démentirent pas un instant. Enfin il fut condamné à la mort. L'accusateur public ne put s'empêcher de faire précéder ses funestes conclusions de quelques mots d'éloge: « Pourquoi, dit-il à Cazotte, faut-il que « je vous aie trouvé coupable après soixante-douze « années de vertus!.. Il ne suffit pas d'avoir été bon « fils, bon époux, bon père: il faut encore être bon « citoyen... » Le juge qui prononça la condamna-

tion de Cazotte ne crut pas non plus devoir le traiter comme un accusé ordinaire : « Envisage la mort « sans crainte, lui dit-il; songe qu'elle n'a pas le droit « de t'étonner; ce n'est pas un pareil moment qui doit « effrayer un homme tel que toi. » L'arrêt fut exécuté le 23 septembre 1792. Cazotte passa une heure avec un ecclésiastique avant que de marcher au supplice. Ayant demandé une plume et du papier, il écrivit ces mots : « Ma femme, mes enfants, ne me « pleurez pas, ne m'oubliez pas; mais souvenez- « vous surtout de ne jamais offenser Dieu. » Il les donna ensuite à l'ecclésiastique avec une boucle de ses cheveux, qu'il le pria de remettre à sa fille comme un gage de sa tendresse. Parvenu sur l'échafaud, Cazotte, avant de livrer sa tête à l'exécuteur, se tourna vers la multitude, et, d'un ton de voix élevé, il s'écria : « Je meurs comme j'ai vécu, fidèle « à Dieu et à mon roi. » Sa taille était avantageuse, ses yeux bleus remplis d'expression; dans sa vieillesse, les boucles de cheveux blancs qui tombaient sur sa tête lui donnaient un air vraiment patriarcal. Les ouvrages de Cazotte sont : 1° *la Patte du chat, conte zinzinois* (Paris), 1741, in-12. 2° *Mille et une Fadaïses, contes à dormir debout*, 1742, in-12. 3° *La Guerre de l'Opéra*, etc., sans date (1755), et sans indication de lieu, brochure in-8°. 4° *Observations sur la lettre de J.-J. Rousseau, au sujet de la musique française*, Paris, 1754, in-12. 5° *Ollivier*, poème en 12 chants, Paris, Paucoucke, 1762, 2 vol. in-12; *ibid.*, Didot l'aîné, 1798, 2 vol. in-8°, fig. Ce poème contient *la Brunette anglaise*, dont nous avons déjà parlé, et plusieurs autres contes en vers, comme : *la Veillée de la bonne femme; les Prouesses inimitables d'Ollivier*, et *le Diable à quatre*. Il est en outre précédé de deux romances qui ont fourni à l'auteur son sujet. 6° *Les Sabots*, opéra-comique en 1 acte, Paris, 1768, in-8°. 7° *Le Lord impromptu*, nouvelle romanesque, Paris, 1771, in-8°; traduite en anglais par Sheridan, et traduite en français sous le titre de *Lismor, ou le Château de Clostern*, Paris, 1800, 2 vol. in-12. 8° *Le Diable amoureux*, nouvelle espagnole, Naples (Paris), 1772, in-8°, édition rare et recherchée, à cause des figures grotesques et d'une préface, qui étaient une satire du luxe d'impression et de gravures dont on ornait souvent alors des écrits très-médiocres. Il en a été fait une traduction en allemand. *Oeuvres badines et morales de Cazotte*, Londres et Paris, 1776, 2 vol. in-8°, et Paris, 1788, 5 vol. in-8°. On n'y trouve qu'*Ollivier, le Lord impromptu* et *le Diable amoureux*. *Oeuvres complètes de Cazotte*, Londres, (Paris), 5 vol. grand in-18; ou Paris, 1798, 6 vol. in-18. Le 5° vol. contient cinquante-neuf fables, et les deux derniers, le 7° chant de *la Guerre civile de Genève, la Voltairiade*, poèmes satirique, plusieurs petits poèmes, nouvelles et contes en vers; des contes et des nouvelles en prose, entre autres : *le Fou de Bagdad*, et *Raehel, ou la belle Juive*, nouvelle historique espagnole (1).

(1) Il a paru depuis : *Oeuvres badines et morales, historiques et philosophiques de Cazotte*, avec une notice sur l'auteur et une autre sur sa fille, mademoiselle Elisabeth Cazotte, Paris, Bastien, 1816-67, 4 vol. in-8° ornés de vingt gravures. Cette édition, la première

Cazotte a fait aussi une suite aux *Mille et une Heures* de Gueulette (*voy.* ce nom), mais les événements sont tellement liés à ce qui précède, qu'il eût fallu donner l'extrait de l'ouvrage entier, ce qui a décidé l'éditeur à ne pas faire usage de cette suite. Restif de la Bretonne a publié quelques-uns de ces romans sous le nom de Cazotte. B—SE.

CAZSWYNY ou KAZWYNY (ZACHARIA BEN MOHAMMED BEN MAHMOUD), naturaliste et géographe arabe, descendait d'Anas ben Malek, l'un des compagnons de Mohammed, et l'un des plus célèbres compilateurs de traditions, ce qui lui a fait donner le surnom d'Assary par quelques auteurs. Il naquit d'une famille établie à Caswyn ou Casbin en Perse. Caswyny est du nombre de ces écrivains plus connus par leurs ouvrages que par les événements de leur vie. Il nous apprend lui-même que c'est loin de sa patrie et de sa famille qu'il chercha un agréable délassement dans l'étude des sciences : selon Albulmahacan, il se livra à l'étude de la jurisprudence, et devint *cadî* de Wacat et de Hilla dans l'Irak-Arabi. Le même auteur place sa mort à l'année 682 (1285 de J.-C.). Il nous reste de lui plusieurs ouvrages, qui, sans être également finis dans toutes leurs parties, l'ont mis au premier rang des naturalistes arabes, et l'ont fait surnommer le Pliny des Orientaux. Le plus important de tous, et celui qui a le plus contribué à répandre de bonne heure sa réputation en Europe, est intitulé : *Adjaïb-al-Makhloucat wa Gharâïb-al-Mawd dat*; il a 2 parties : la 1<sup>re</sup> traite de l'astronomie; on y trouve le plus souvent les mêmes opinions que dans Alfergan. La 2<sup>e</sup> partie est consacrée à ce que l'auteur appelle *Olsafelyat* (les êtres inférieurs). C'est un traité des éléments, du mouvement de la terre, des météores, et autres phénomènes. Ce qui y est rapporté des pluies de pierres, de fer, de grenouilles, etc., est appuyé par les témoignages de plusieurs écrivains arabes. L'article le plus intéressant de cette 2<sup>e</sup> partie, c'est la description des trois régnes de la nature. On y trouve l'explication de plusieurs proverbes, et quelques allusions familières aux poètes orientaux. Cet ouvrage a été abrégé par un auteur anonyme : rien ne prouve mieux l'estime qu'on en doit faire, que le soin qu'ont pris nos savants d'en extraire ce qu'ils croyaient offrir quelque intérêt, Hyde, et Assemani, dans sa description du globe céleste du musée Borgia, ont mis à contribution la 1<sup>re</sup> partie. M. Ideler a publié en allemand (Berlin, 1809, in-8°) ce qui concerne les constellations. Quant à la 2<sup>e</sup> partie, elle a fourni des fragments importants à Bochart dans son *Hierozoïeon* (M. Jahn les a, depuis, fait réimprimer dans sa *Chrestomathie arabe*); à M. Wahl dans sa *Neue arabische Anthologie*, et au chevalier Ouseley dans ses *Orien-*

complète, ne renferme cependant ni *la Guerre de l'Opéra*, ni les *Observations sur la lettre de J.-J. Rousseau*, attribuées à Cazotte. On s'est aussi borné à donner un simple argument des trois contes suivants, qui n'ont pas été jugés assez intéressants pour être admis : *Aventures de Tranchemont; Histoire d'Alibengia et des faux oiseaux de Paradis; Histoire de Xilaoun*. CII—S.

*tal Collections*. M. Chézy en a traduit ce qui lui a paru le plus intéressant, la description ou plutôt un aperçu des trois règnes de la nature, en y ajoutant des notes. L'instruction solide, variée, et la critique saine dont il y a fait preuve, lui ont dès lors assigné une place honorable parmi les orientalistes français, et ont annoncé au monde savant ce qu'on avait droit d'attendre de lui. ( *Voy.* le 3<sup>e</sup> volume de la *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, qui a ajouté ses notes à celles de M. Chézy, et a le premier fait connaître quelques circonstances de la vie de notre auteur. ) Le second des ouvrages de Cazwyny a pour titre : *Athar al-bilad wa akhbar al-ibad*, c'est-à-dire, *Description de l'univers et Histoire de ses habitants*. C'est un traité fort étendu de géographie, précédé de prolégomènes : on y suit la division de la terre en sept climats. C'est probablement le même ouvrage que l'*Adjaïb-al bouldan* : il en a paru un extrait dans un programme académique publié à Copenhague, 1790, in-4<sup>o</sup>. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur l'*Histoire de la ville de Cazwyn* que d'Herbelot attribue à Cazwyny. Hadjy Khalfa et Golius donnent Hafez Khalil pour auteur d'un ouvrage qui porte le même titre. — Il ne faut pas confondre ce Cazwyny avec celui qui se nommait *Hando'llah ben aby Bekr ben Hando'llah almostaoufy al - Kazwyny*, mort l'an 750 (1350 de J.-C.), qui a aussi écrit en persan un traité de géographie et d'histoire naturelle, connu sous le titre de *Nozhato'leoloub*. Il cite l'*Adjaïb al-Makhloucat* comme lui ayant servi pour sa compilation. Langlès en a fait usage dans ses notes sur les *Voyages en Perse* du chevalier Chardin (Paris, 1811, in-8<sup>o</sup>). R—D.

CEA (DIDIER DE), franciscain espagnol, commissaire général de son ordre à la cour de Rome, mourut au monastère d'*Ara-Cæli*, en 1640. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Areheologia sacra principum Apostolorum Petri et Pauli*, Rome, 1636, in-4<sup>o</sup>. Il traite, dans cet ouvrage, des prédications, des écrits, du martyre et du tombeau des deux apôtres dans l'église du Vatican. 2<sup>o</sup> *Thesaurus terræ sanctæ, quem Seraphica Minorum religio de Observantia inter infideles, per trecentos et amplius annos, religiose eustodit, et fideliter administrat*, Rome, de l'imprimerie de la Propagande, 1639, in-4<sup>o</sup>. On voit, dans ce livre curieux, quel a été pendant plus de trois siècles l'état des franciscains dans la Palestine, où, sous la tolérance des Turcs, ils étaient chargés de la garde du saint-sépulchre. V—VE.

CEAN-BERMUDEZ (DON JUAN-AGUSTIN), littérateur et critique espagnol, né à Gijon, dans les Asturies, le 17 septembre 1749, était fils de don Juan-Francisco Cean, et de Manucla-Garcia Cifuentes. Après avoir commencé ses études dans sa ville natale, Cean-Bermudez alla suivre un cours de philosophie au collège des jésuites d'Oviedo. Il n'était âgé que de seize ans lorsqu'il quitta ce collège pour accompagner à Alcalá de Henarès Jovellanos, son compatriote et son ami, devenu depuis si célèbre. (*Voy.* JOVELLANOS.) Il passa avec lui deux ans dans cette dernière ville, et onze dans celle de Séville ; il le suivit

encore à Madrid, lorsqu'en 1778 Jovellanos fut nommé *alcade de Casa y Corte*. Jusqu'en 1790, que, pour le punir de son attachement au comte de Cabarrus, on envoya Jovellanos dans une espèce d'exil honorable dans les Asturies, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, les deux amis furent inséparables, à l'exception des instants pendant lesquels Jovellanos allait remplir les missions de confiance dont le gouvernement le chargeait. Ce fut pendant le séjour qu'il fit à Séville que Cean-Bermudez commença son éducation artistique, aidé des conseils du savant don Martín de Ulloa, qui avait apprécié ses dispositions pour les arts du dessin. La vue des beaux édifices de Séville, des sculptures et des admirables tableaux que renfermait alors cette ville, avaient excité son enthousiasme, qui s'augmenta encore après qu'il eut suivi pendant quelque temps les leçons de don Juan de Espinal, peintre distingué. Sous sa direction, Cean-Bermudez apprit à manier habilement le pinceau ; il fit plusieurs portraits et quelques tableaux pour sa famille et pour l'église de sa ville natale. Il s'était attaché auparavant à l'étude des langues étrangères et des belles-lettres, et plus spécialement encore à celle de la géométrie, de l'architecture, de l'anatomie artistique, à la pratique du dessin et à la lecture des bons livres sur les arts de l'imitation. Réuni à Jovellanos et à un certain nombre d'amis communs, auxquels s'adjoignirent plusieurs professeurs, ils firent l'acquisition d'une maison dans laquelle ils établirent en 1769 une école publique des arts. Ils y placèrent une collection de bons dessins, et y attachèrent à leurs frais un modèle vivant. Protégée et dotée depuis par le roi Charles III, à la recommandation de Cean-Bermudez, cette institution existe encore et a produit de bons élèves : don Juan de Espinal en fut nommé le premier directeur. Témoin des progrès de son ami, Jovellanos détermina Cean-Bermudez à se rendre à Madrid en 1776, pour étudier plus profondément la théorie philosophique de l'art sous don Antonio Rafael Mengs. Cean ne se borna pas à suivre avec une extrême assiduité les leçons de ce célèbre artiste, et à travailler d'après ses inspirations, mais il continua d'orner son esprit par la lecture des meilleurs auteurs qui avaient écrit sur l'art de la peinture. Quelque confiance qu'il eût en Jovellanos, Cean-Bermudez ne put se déterminer à suivre le conseil qu'il lui donna d'accompagner Mengs lorsque celui-ci se rendit à Rome ; mais il retourna à Séville, où il continua de travailler jusqu'au moment où il se rendit à la cour avec son ami. Quatre ans s'étaient déjà écoulés depuis son arrivée à Madrid, lorsqu'il fut attaché à la banque nationale de St-Charles, où il obtint un emploi supérieur à la fin de 1783. Il s'était étudié en attendant à connaître les beautés artistiques que possédait la cour, et spécialement les palais royaux ; ses nouvelles fonctions lui fournirent les moyens de visiter tout ce qui se trouvait de remarquable dans différentes provinces du royaume. Chargé de plusieurs missions par les directeurs de la banque, Cean-Bermudez eut à parcourir l'Andalousie, l'Estramadure

et le royaume de Valence, et dans tous les lieux qu'il visita, il examina avec une scrupuleuse attention les ouvrages d'art qu'ils renfermaient, prit les informations les plus précises auprès des personnes instruites dont il recherchait la société, et y joignit ses propres observations. Vers la fin de 1790, il fut envoyé à Séville pour mettre en ordre les archives générales des Indes, établies dans cette ville, et en dresser le catalogue. Dès son arrivée, Cean-Bermudez, tout en menant à bonne fin l'œuvre dont il avait été chargé, s'occupa de la rédaction de son dictionnaire des artistes espagnols, pour lequel il rassemblait de nombreux matériaux depuis tant d'années. Les archives de Séville lui en fournirent de précieux, et il reçut aussi des notices manuscrites pleines d'intérêt de plusieurs artistes et savants des provinces qu'il n'avait pu visiter. Il fait connaître les personnes qui lui ont fourni d'utiles renseignements, ainsi que les différentes sources où il a puisé, dans la préface de son ouvrage terminé par lui à Madrid, où il resta jusqu'à la fin de 1797. Jovellanos ayant obtenu deux ans après le ministère de *grâce et de justice*, don Juan Arias de Saavedras s'empessa d'en informer leur ami commun Cean-Bermudez, en l'invitant à se mettre immédiatement en route. Celui-ci n'hésita pas, et peu de jours étaient à peine écoulés qu'il embrassait à l'Escurial le nouveau ministre, qui témoigna le désir de le conserver auprès de lui, en annonçant qu'il allait le proposer au roi comme officier de la secrétairerie dans le département des Indes, dont il devait bien connaître toutes les affaires, puisqu'il en avait dirigé précédemment les archives. Avant d'accepter le poste qu'on lui offrait, Cean-Bermudez voulut prouver qu'il en était digne, et que ce n'était pas uniquement par faveur qu'on le lui accordait. Il n'entra en conséquence en fonctions qu'après avoir soumis dix grands volumes d'extraits et d'inventaires, mis en ordre sous sa direction, au jugement de don Antonio Porcel et de don Juan Bautista Muñoz, nommés commissaires à cet effet. Leur rapport lui fut on ne peut plus favorable, et le roi témoigna sa satisfaction de ses travaux. Ce fut alors seulement qu'il se décida à accepter l'honorable emploi qui lui était confié; mais il ne le conserva pas longtemps, car Jovellanos ayant été disgracié, après être resté ministre un peu moins d'une année, Cean-Bermudez fut renvoyé aux archives de Séville, pour y continuer les recherches qu'il avait déjà commencées. Ceci se passait en 1801. Pendant sa dernière résidence à Séville, il fit paraître sa *Description artistique de la cathédrale* de cette ville, et une *Lettre sur le style*, etc., de l'école sévillane; il poursuivit la continuation de son histoire générale de la peinture, fournit plusieurs morceaux ou notices, sur les architectes et les peintres de Llaguno, et publia d'autres écrits, tous relatifs aux arts. Lorsqu'au commencement de 1808 Ferdinand VII monta sur le trône, Jovellanos, depuis longtemps prisonnier à Majorque, vit rompre ses chaînes, et reentra en faveur; Cean-Bermudez aussi reprit par ordre du roi le poste qu'il avait occupé à la secrétairerie. Il ne crut pas devoir le quitter lorsque les Français s'em-

parèrent de l'autorité en Espagne; aussi, quelque modération dont il eût fait preuve, fut-il disgracié à la rentrée de Ferdinand VII, en 1814. Mieux apprécié, Cean-Bermudez fut rétabli dans son poste et obtint ensuite une pension qui le mit en état de se livrer avec tranquillité à ses travaux. Ce fut sur l'ordre exprès du roi qu'il publia une traduction améliorée de l'*Art de la Perspective* (Arte del Ver) de Miliría, et des notices sur les architectes. Il partageait son temps entre l'étude et la société d'un petit nombre d'amis, quand au mois de septembre 1827, il éprouva une attaque de paralysie, et quoiqu'il n'y succombât pas, sa vigoureuse constitution en éprouva quelque altération, et deux ans après il cessa de vivre, le 3 décembre 1829. Cean-Bermudez, bien qu'extrêmement laborieux et fort érudit, ne ressemblait pas à ces savants qui considèrent trop souvent certains documents comme précieux, uniquement parce que ces documents sont d'une date fort ancienne, et qu'ils ont eu le bonheur de les découvrir. Quant à lui, il n'en était pas ainsi; aussi fit-il un choix judicieux de ceux que renfermaient les archives confiées si longtemps à sa garde. Nous avons vu qu'il en publia plusieurs, ou du moins qu'il fit des extraits des plus importants; il se servit d'une partie pour rectifier ou compléter les ouvrages qu'il a composés, et dont nous donnons ci-après la liste : 1° *Diccionario historico*, etc., Dictionnaire historique des maîtres les plus illustres des beaux-arts en Espagne, publié par l'académie royale de San-Fernando, Madrid, 1800, 6 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, Cean-Bermudez, non-seulement à rempli l'immense lacune qu'avait laissée le *Parnasse pittoresque espagnol* de don Antonio Palomino, mais il a rectifié les erreurs que renfermaient plusieurs des notices, en indiquant toutes les sources dans lesquelles il a puisé. Comme l'ordre alphabétique interrompait la succession du temps et n'offrait que le nom des auteurs, pour pouvoir connaître ce que sont devenus les monuments qu'ils ont laissés, et les comparer avec ceux de la même époque, il a ajouté au dernier tome neuf tables chronologiques, dans lesquelles les artistes sont distribués suivant leurs différentes professions et d'après les époques pendant lesquelles ils ont vécu; il y donne aussi une indication des lieux où se conservent leurs ouvrages. 2° *Description artistique de la cathédrale de Séville*, Séville, 1804, 1 vol. très-petit in-8°. Cet ouvrage offre l'histoire et les vicissitudes de l'architecture en Espagne; il est divisé en 6 époques, qui se distinguent par le genre et le style de construction, savoir : l'arabe, le gothique, le *plateresco*, le grec-romain restauré, le grec-romain de la décadence et le *churrigueresco*. (Voy. CHURRIGUERA.) La description de chacun de ces ordres est accompagnée de dessins, et l'auteur donne avant chaque époque une idée succincte et judicieuse du genre qui la caractérise. « L'ouvrage de Cean-Bermudez, disent dans leur rapport « les membres de la commission de l'académie royale « de San-Fernando, est un monument architectonique « du plus haut intérêt : l'auteur a montré infiniment « d'érudition et de goût; il a tracé toutes les varia-

« tions qu'a subies l'architecture, et présenté son histoire depuis les Arabes jusqu'à nos jours. » L'idée de cette œuvre est heureuse; elle a été traitée avec beaucoup de soin; les notices historiques qu'elle renferme sont écrites, ainsi que le reste de l'ouvrage, avec beaucoup de critique. 5° *Descripcion artistica*, etc., Description artistique de l'hôpital de la Sangre de Séville, Valence, 1804, brochure in-8°. 4° *Carta sobre el Conocimiento*, etc., Lettre sur la connaissance des peintures originales et des copies, insérée dans le numéro de la *Minerva* du 21 janvier 1806. L'auteur distingue différentes classes de copies, et fait pour les discerner des observations remplies d'érudition. 5° *Carta sobre el estilo*, etc., Lettre sur le style et le goût dans la peinture de l'école sévillane, Cadix, 1806, in-8°. Cean-Bermudez trace l'histoire de l'école de Séville, depuis Juan Sanchez de Castro, vers le milieu du 15<sup>e</sup> siècle, il montre ses progrès successifs, etc., à Cordoue, à Jaen dans la juridiction de Lucena, à Madrid par le grand Velasquez, à Grenade et en d'autres lieux de l'Espagne. Il caractérise bien son style général et ses modifications spéciales, indique sa méthode d'enseignement, et s'étend sur la perfection qu'elle reçut de Murillo, dont il décrit minutieusement les œuvres. Il donne des renseignements curieux sur l'académie établie par ce peintre célèbre, en s'appuyant sur de bons manuscrits. 6° *Memorias para la vida*, etc., Mémoires sur la vie de don Gaspard Melchior de Jovellanos, Madrid, 1814, 1 vol. in-8°. Ces mémoires sont divisés en 2 parties. Dans la 1<sup>re</sup>, l'auteur s'occupe de l'éducation et des études de Jovellanos, des emplois dont il a été revêtu, des différents événements de sa bonne et de sa mauvaise fortune, etc. La 2<sup>e</sup> partie est consacrée à l'examen des travaux et des écrits de cet illustre et malheureux savant. 7° *Dialogo sobre el arte*, etc., Dialogue sur l'art de la peinture. Séville, 1819, brochure in-8°. Les interlocuteurs sont Murillo et Mengs, qui exposent les diverses méthodes suivies dans l'enseignement. 8° *Dialogo entre el cardinal de Borja*, etc., Dialogue entre le cardinal de Borja et don Juan Carreño, peintre de Charles XI, sur le mérite de ses portraits (*retratos*), imprimé en 1820 dans le journal *le Censeur*. 9° *Cuatro Dialogos*, etc., Quatre Dialogues entre Berruguete et Alonso Cano, publiés en 1822 dans le même journal. Ils traitent de la suprématie entre la peinture et la sculpture; de l'origine, des formes et des progrès de cet art chez les nations antérieures aux Grecs; de l'état de perfection qu'il atteignit en Grèce; de la sculpture sous la domination des Romains. Tous ces dialogues, comme les précédents, sont écrits avec grâce et délicatesse, et montrent dans leur auteur de profondes connaissances. 10° *Analisis de un bajo relieve*, etc., Analyse d'un bas-relief de Torregiano, insérée la même année dans *le Censeur*. 11° *Arte del Ver*, etc., l'Art de la Perspective dans les arts du dessin, par Francisco de Milizia, traduit de l'italien avec des notes et des observations, Madrid, 1827, 1 vol. in-4°, imprimé par ordre du roi, à l'imprimerie royale. Cean-Bermudez a joint aux excellents préceptes de Milizia des éclaircissements qui

remplissent la majeure partie du volume; il y explique les mots techniques employés par l'auteur, y développe ses indications quelquefois trop succinctes, et les fait suivre de notices historiques, spécialement sur la gravure. Cean-Bermudez ayant soumis, avant de l'imprimer, le manuscrit de son dictionnaire des plus illustres artistes espagnols à don Eugenio Llaguno y Amyrolas, celui-ci remarqua qu'il ne traitait point des architectes, et proposa de le compléter avec quelques-unes des notices qu'il avait lui-même préparées à leur sujet. Mais Cean ne crut pas devoir accepter cette proposition, à cause des modifications qu'il aurait dû faire subir à son propre ouvrage, et ensuite pour ne pas priver le public d'une œuvre fort avancée et déjà avantageusement connue, surtout par les éloges que Jovellanos lui avait prodigués dans ses notes sur la notice consacrée à don Ventura Rodriguez. Avant de mourir, Llaguno légua son manuscrit à Cean-Bermudez pour qu'il en fit l'usage qu'il jugerait le plus convenable à l'honneur des beaux-arts. Ce dernier, pour satisfaire aux vœux de son ami, commença par remplir les lacunes qui existaient dans l'ouvrage de Llaguno, en rédigeant à cet effet plusieurs notices qui manquaient; et comme il avait recueilli précédemment une masse énorme de matériaux sur le même sujet, ses amis l'engageaient à refondre tout l'ouvrage. Mais la reconnaissance et le respect pour la mémoire de Llaguno ne lui permirent pas de se rendre à leurs désirs, et il résolut de publier l'œuvre de cet écrivain sans aucune altération. Il se borna à ajouter un discours préliminaire dans lequel il présente l'histoire de l'architecture divisée en 10 époques, un grand nombre de notes pour compléter ou corriger le texte, plusieurs additions considérables intercalées entre les chapitres de l'original pour suppléer aux lacunes, de nombreux et importants documents placés à la fin de chaque tome; et dont les plus curieux concernent les célèbres Juan Bautista de Tolède, Juan de Herrera, Bautista Antonelli et son entreprise de la navigation du Tage, et enfin un appendice sur les architectes qui ont fleuri depuis l'année 1754, époque à laquelle se termine l'ouvrage de Llaguno, jusqu'à l'année 1825, où mourut le célèbre don Silvestre Perez, sur la vie et les œuvres duquel Cean-Bermudez avait déjà publié une notice. Des tables alphabétiques étendues et bien rédigées des artistes donnent l'utilité d'un dictionnaire à cette œuvre, qui a été publiée en 1829, à Madrid, en 4 vol. in-4°, à l'imprimerie royale, par ordre du roi, sous le titre de: *Noticias de los Arquitectos*, etc., Notices sur les Architectes espagnols et sur l'Architecture espagnole, par Eugenio Llaguno y Amyrolas, illustrées et augmentées de notes, d'additions et de documents. La partie ajoutée par Cean-Bermudez forme les trois quarts de l'ouvrage, dont les deux derniers tomes ont paru après sa mort. Parmi les œuvres inédites laissées par Cean-Bermudez, nous citerons: 1° *Sumario de las antigüedades*, etc., Sommaire des antiquités romaines en Espagne, appartenant aux beaux-arts. Le roi avait donné l'ordre de l'imprimer, en confiant le soin de

l'édition à l'académie d'histoire. 2° *Vida de Juan de Herrera*, etc., Vie de Jean de Herrera, architecte de Philippe II, avec des illustrations, 1 t. 3° *Historia de la pintura*, Histoire générale de la peinture, en 10 vol. 4° *Catalogo rarioeinado*, etc., Catalogue raisonné, divisé par écoles, de la collection d'estampes très-nombreuse et très-rare qu'il possédait, avec un discours préliminaire sur l'origine de la gravure (*del grabado*). Ce catalogue pourra former deux ou trois volumes d'impression. Cean avait recueilli avec beaucoup de soin ces estampes qui forment l'histoire de la gravure (*del grabado*), dans d'anciennes bibliothèques, dans des ventes publiques, etc. (en *librerías viejas, prenderías y baratillos*), d'abord à Séville et ensuite à Madrid. Dans les notes de l'Art de la Perspective (*del Ver*), il fait mention de beaucoup d'originaux qu'il conservait d'Alberto Murcro, de Lucas de Leyde, de Marc-Antoine Raimondi, de Pierre-Paul Rubens, d'Antoine van Dyck, et de beaucoup d'autres graveurs célèbres. 5° *Discurso sobre el nombre, origen*, etc., Discours sur le nombre, l'origine, la forme, les progrès, et la décadence du *churriguerismo*. 6° *Deux Arbres généalogiques de l'enseignement artistique*, l'un des peintres et l'autre des sculpteurs des quatre royaumes de l'Andalousie et de la partie méridionale de l'Estramadure. Dans cet ouvrage, qui suppose d'immenses recherches, l'auteur se propose de classer le style et les variations particulières des différentes écoles d'Espagne, et de faire connaître les causes de leur décadence. Il devait comprendre la descendance artistique des peintres et sculpteurs de l'Andalousie, de ceux des royaumes de Castille et de Léon, de la couronne d'Aragon et des royaumes de Murcie et de Grenade. La première partie est la seule terminée. On doit encore à Cean-Bermudez plusieurs opuscules, les uns imprimés et les autres restés en manuscrit, tels que discours, essais, observations, etc. C'est dans un écrit de notre ami don Sébastien de Miñano que nous avons puisé les renseignements qui nous ont servi à rédiger la présente notice. *La Gazette de Madrid* a donné des détails circonstanciés sur la vie et les écrits de Cean-Bermudez dans un de ses numéros que nous n'avons pu nous procurer. Nous n'avons considéré Cean-Bermudez que comme historien critique, parce que nous ne connaissons de lui aucun tableau vraiment remarquable. D—z—s.

CEBA (ANSALDO), né à Gênes, en 1565, d'une famille noble, y vécut uniquement livré à la culture des lettres. Il publia un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, et mourut dans sa patrie, le 12 avril 1625. Rossi (*l'Eritreo*), dans la 3° partie de sa *Pinacotheca*, numéro 50, en fait un pompeux éloge. On est obligé d'en rabattre à certains égards. Ses *Rime*, ou poésies lyriques (Rome, 1611, in-4°), sont médiocres, et ne sont pas exemptes des vices de son siècle; son *Istoria romana italiana* ne lui donne point une place parmi les bons historiens; ses *Esercizi accademici*, Gênes, 1621, in-4°, sont verbeux, et contiennent peu de vues nouvelles, etc.; mais son dialogue *del Poema eroico*, intitulé *il Gonzaga*,

Gênes, 1621, in-4°, jouit de quelque estime, et ses trois tragédies en ont encore obtenu davantage. Le marquis Maffei, auteur de la *Méropé*, en a inséré deux dans les 2° et 3° volumes du *Choix de tragédies italiennes propres à être représentées*, qu'il fit imprimer à Vérone, en 1725, in-8°; ce sont les *Gemelle Capuane* et l'*Alcippo*. La troisième est plus faible et moins connue; elle a pour titre : *la Prineipessa Silandra*, imprimée à Gênes en 1621, in-8°. On a encore d'Ansaldo Ceba : 1° un discours pour le couronnement d'Auguste Doria, doge de Gênes, Gênes, 1601, in-8°; 2° un dialogue *dell' Orazione panegirica*, intitulé : *il Doria*, Gênes, 1624, in-8°; 3° *il Cittadino di repubblica*, *ibid.*, 1617, in-fol.; 4° un volume de *Lettres à Sara Ebreá*, etc. Cet auteur donna, par son exemple, une preuve de plus qu'il ne suffit pas pour exceller dans un art d'en connaître et même d'être en état d'en donner les règles. Ses deux poèmes épiques, l'*Esther* et le *Furio Camillo*, n'ont eu et ne méritent aucun succès. On le blâme surtout avec raison d'avoir mêlé, dans le premier, le merveilleux de la fable avec un sujet de la Bible. Ses lettres ont été imprimées, Gênes, 1625, 2 vol. in-4°. G—É.

CEBÈS, philosophe grec, disciple de Socrate, l'un des interlocuteurs que Platon introduit dans le *Phédon*, naquit à Thèbes, et composa trois dialogues, intitulés : *Hebdomade*, ou *la Semaine*; *Phrynieus*; *Pinax*, ou *la Table*. Ce dernier, connu sous le nom de *Tableau de Cébès*, est le seul qui nous reste. On l'a cru imparfait jusqu'en 1689, époque à laquelle Jacques Gronovius le publia à Amsterdam, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de France. Quelques savants ont élevé des doutes sur l'authenticité de ce dialogue; mais il lui est formellement attribué par Lucien, et, après lui, par Tertullien, Diogène Laërce, Chalcidus et Suidas. Wolf est le premier qui ait osé se prononcer contre le sentiment si général des anciens. L'abbé Sevin examine, dans le tome 5 des *Mémoires de l'académie des belles-lettres*, « si le tableau attribué à Cébès est véritablement de cet auteur; » il ne le croit pas. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage en lui-même, considéré sous le rapport du style, ou sous celui de la morale, est bien digne d'un disciple de Socrate; c'est le tableau de la naissance, de la vie et de la mort des hommes. Le comte de Caylus a fait la critique du *Tableau de Cébès*, mais seulement sous le rapport de l'art, et il se borne à dire que c'est en peinture une mauvaise composition. Il est peu de livres qui aient été aussi souvent imprimés et traduits, soit séparément, soit avec le *Manuel* d'Épictète, ou les *Caractères* de Théophraste, soit dans divers recueils. La première édition, sans date, parut à Venise ou à Rome, vers 1490. Les meilleures éditions sont celles de J. Gronovius, Amsterdam, 1689, in-8°; de C.-G. Heyne, Varsovie, 1770, in-8°; et de J. Schweighauser, Lipsick, 1798, in-8°; 4° édition, Godefroy Schweighauser fils, Strasbourg, 1806, in-12. Le *Tableau de Cébès* a été traduit en vers latins, Oxford, 1713, in-8°; en *riihmes françoises*, par Gilles Corrozet, Paris, 1545, in-8°; en français, par Gilles Boileau, Paris, 1653, in-8°; par Lefebvre de Villebrune, Paris, 1785,

in-12; et 1795, 2 vol. in-18; par Belin de Ballu, Paris, 1790, in-8°; et par A.-G. Camus, Paris, 1796, 2 vol. in-18; en italien, avec le texte grec, Parme, 1795, in-8°; enfin en espagnol, avec une paraphrase arabe, Madrid, 1795, in-4°.

V—VE.

CECCARÉLLI (ALPHONSE), né à Bevagna, en Toscane, dans le 16<sup>e</sup> siècle, est connu par un ouvrage intitulé : *dell' Historia di casa Monaldesca libri 5*, Ascoli, 1580, in-4°. Cet ouvrage ayant été supprimé avec soin, à raison de quelques passages injurieux aux principales maisons d'Italie, les exemplaires en sont très-rares. Grégoire XIII fit arrêter Ceccarelli, on instruisit son procès, et il fut condamné à mort pour avoir altéré les pièces dont il avait fait usage, et cela dans le dessein de favoriser les prétentions de la maison Monaldesca, au préjudice des autres. « Ce fut là, dit Muratori (*Annal.* liv. 12, p. 527), le juste châtement de toutes les faussetés dont il s'était rendu coupable. » Le supplice de Ceccarelli n'effraya cependant point Joseph Campanile, qui, cent ans après, se rendit coupable du même crime. (Voy. CAMPANILE.) W—S.

CECCHI (JEAN-MARIE), l'un des bons poètes comiques italiens du 16<sup>e</sup> siècle, dont le nom, et, à plus forte raison, les ouvrages, sont les moins connus en France : ils le sont même moins dans sa patrie qu'ils ne mériteraient de l'être. On pourrait mettre cet auteur à peu près au même rang que le Bibbiena, Machiavel, l'Arioste et le Lasca, pour la vérité des caractères, la vivacité du dialogue, la force comique, en même temps que pour le style ; il est surtout, sous ce dernier rapport, infiniment au-dessus de l'Arétin. D'après la manière dont les critiques français qui ont le plus d'autorité, tels que Marmontel et Laharpe, ont parlé de l'ancienne comédie italienne, on peut croire qu'il n'y a dans les pièces de tous ces auteurs que des Arlequins, des Pantalons et des Scaramouches ; on serait donc bien surpris de n'y trouver aucun de ces acteurs à masque, ni de ces personnages de la foire ; mais la vraie et bonne comédie, la comédie de caractère et d'intrigue, conduite à la manière des anciens, et assaisonnée de tout le sel d'Aristophane, de Plaute, et souvent de toutes les grâces de Térence. Dix comédies du Cecchi sont imprimées ; cinq sont tirées des deux comiques latins ; *la Dote* est prise du *Trinummus* de Plaute ; *la Moglie*, de ses *Menechmes* ; *gl' Incantesimi*, de sa *Cistellaria* ; *la Stiava*, de son *Mercator* ; *i Dissimili*, des *Adelphes* de Térence. Les cinq autres sont, ou de l'invention de l'auteur, ou fondées sur des aventures de son temps ; ce sont : *il Servigiale*, *il Corredo*, *il Donzello*, *lo Spirito*, et enfin *l'Assiuolo*, peut-être la plus comique de toutes ; mais aussi la plus libre, la plus indécente, tant pour les mots que pour les choses ; et cependant jouée à Florence en 1515, devant le pape Léon X. Le nombre de pièces de Cecchi restées inédites est infiniment plus considérable. Le Negri, dans ses *Scrittori Fiorentini*, en donne la liste, qui tiendrait ici trop de place : ce sont quinze autres comédies, des tragédies, des représentations sacrées, au nombre d'environ soixante. L'auteur avait pourtant un état

à remplir ; il était homme de loi, et cette multitude effrayante d'ouvrages n'était que le fruit de ses délassements. Il est vrai qu'il vécut très-vieux, qu'il était riche, qu'il travaillait à son aise, et que jusqu'à la fin de sa longue vie il travailla toujours. On ignore l'époque précise de sa naissance et celle de sa mort. Il est à croire que l'on a imprimé ce qu'il avait fait de meilleur, et l'on peut douter que sa traduction de *l'OEdipe à Colonne*, ou ses *Martyrs des saints*, ou sa *Mort et résurrection de Jésus-Christ*, valussent le *Servigiale*, ou *l'Assiuolo*. Sept de ses premières comédies, publiées d'abord par les Junte, Florence, 1585, in-8°, et devenues très-rares, ont été réimprimées dans le *Teatro comico fiorentino*, Florence, 1750, 6 vol. in-8°, et les trois autres ont été imprimées, *i Dissimili* et *l'Assiuolo*, à Venise, 1550, in-12, et *il Servigiale*, à Florence, chez les Junte, 1561, in-8°, éditions également rares. G—É.

CECCO D'ASCOLI. Ni l'un ni l'autre de ces deux noms n'est celui du personnage singulier qu'ils désignent dans toutes les biographies et les bibliographies ; son nom de famille était STABILI, son nom de baptême, François ou Francesco, dont celui de Cecco est le diminutif ; et, comme il était né à Ascoli, dans la Marche d'Ancône, l'usage de l'appeler *Cecco d'Ascoli* a tellement prévalu, que, si on lui consacrait un article STABILI (François), ce qui serait cependant plus régulier, personne n'irait l'y chercher. On fixe ordinairement sa naissance vers l'an 1257. L'un des historiens de sa vie dit que, s'étant livré dès sa première jeunesse avec un succès égal aux études sérieuses et aux arts agréables, il voulut donner à ses concitoyens un essai de ses connaissances en mathématiques, en leur proposant de conduire la mer Adriatique jusque sous les murs d'Ascoli ; mais que les habitants n'osèrent accepter cette proposition, dans la crainte de perdre les avantages qu'ils retireraient de la vallée du Tronto. On ajoute que la réputation de Cecco s'étendit jusqu'à Avignon, où résidait le pape Jean XXII ; que ce pontife l'y appela, et le fit son premier médecin : que cette faveur excita contre lui des envieux, qui l'obligèrent à demander son congé ; que, de retour en Italie, et invité par plusieurs villes, il préféra de se fixer à Florence, où il se lia d'amitié avec Dante ; qu'il se brouilla ensuite avec lui et avec un Guido Cavalcanti, et qu'il dit de tous les deux beaucoup de mal dans un de ses ouvrages ; qu'il s'attira ainsi leur haine et celle des Florentins ; qu'enfin les Bolognais l'arrachèrent aux dangers qu'il courait à Florence, en l'appelant comme professeur dans leur université, où il enseigna l'astrologie et la philosophie, depuis 1322 jusqu'en 1325. Tous ces faits sont liés ensemble, de manière qu'on ne peut guère les séparer, adopter les uns et rejeter les autres. Tiraboselli refuse cependant d'admettre les principaux, ou plutôt cet excellent critique en prouve clairement la fausseté. D'abord Cecco ne fut point médecin ; aucun auteur digne de foi ne lui en a donné le titre ; il ne professa point cette science ; il n'en fit le sujet d'aucun ouvrage. D'où lui serait donc venue cette réputation qui l'eût fait appeler à Avignon pour être

médecin du pape? Ensuite Jean XXII ne fut élu qu'en 1316, et si, en quittant sa cour, Cecco se rendit à Florence, il ne put s'y lier ni avec Dante, qui en était exilé depuis 1302, et qui n'y retourna plus, ni avec Guido Cavalcanti, qui était mort en 1300. Ce qui est plus certain et fondé sur des titres incontestables, c'est qu'il enseigna publiquement l'astrologie à Bologne; qu'en 1324, il fut accusé au tribunal de l'inquisition, et condamné par frère Lambert de Cingulo, de l'ordre des frères prêcheurs, à des peines purement pénitentielles. La sentence, datée du 16 décembre, porte que, pour pénitence d'avoir mal et irrégulièrement parlé de la foi catholique, il fera, dans le terme de quinze jours, une confession générale de ses péchés; qu'il dira tous les jours trente *Pater noster* et autant d'*Ave Maria*; que, pendant un an, à des époques qui sont fixées, il jeûnera en l'honneur de la croix et du crucifix; que tous les dimanches il entendra le sermon dans l'église des frères prêcheurs et des frères mineurs; qu'il sera privé de tous ses livres d'astrologie, petits et grands; qu'il ne pourra plus enseigner, soit en public, soit en particulier, l'astrologie, ni à Bologne ni ailleurs; le titre de maître et le doctorat lui sont ôtés pour aussi longtemps que le voudra le frère inquisiteur, et il est enfin condamné à 70 livres d'amende, qu'il payera, sous peine du double, avant la fête de Pâques. Le chagrin que lui donna cette affaire l'engagea sans doute à quitter Bologne pour Florence. De plus grands malheurs l'y attendaient. Traduit de nouveau devant l'inquisition, il y fut condamné au feu comme hérétique, et brûlé publiquement en 1327. La cause de cette horrible sentence est encore diversement racontée. On peut voir ce qu'en dit Villani, dans le chap. 59 de son 10<sup>e</sup> livre. D'autres circonstances sont ajoutées par Mazzuchelli, *gli Scrittori d'Italia*, t. 1<sup>er</sup>, part. 2; mais le docteur Lami, qui a publié depuis, dans son *Catalogue de la bibliothèque Riccardi*, la sentence de l'inquisiteur de Bologne, y a joint celle de l'inquisiteur de Florence; et cette sentence prouve que le malheureux Cecco fut atteint dans cette seconde ville par la vengeance du tribunal qui l'avait condamné dans la première à des peines auxquelles il s'était soustrait. « Frère Accurse, y est-il dit, de l'ordre « des frères mineurs, inquisiteur à Florence, vu le « procès qui lui a été renvoyé le 17 juillet 1327, par « frère Lambert (de Bologne), contre maître Cecco « d'Ascoli, ayant cité comme présent maître Cecco, « dans le chœur de l'église des frères mineurs de « Florence, le 15 septembre de ladite année, l'a « déclaré hérétique, et l'a livré au tribunal séculier « du vicaire ducal, présent et acceptant, pour y subir « les peines qui lui sont dues (*animadversione debita* « *puniendum*); a condamné le livre latin d'astrologie « dont il est l'auteur, et un autre en langue vulgaire, « intitulé l'*Acerba*; a décrété qu'ils seraient brûlés, « et excommunié tous ceux qui posséderaient de tels « ou pareils livres. Le même jour, ledit vicaire trans- « mettant sans délai, par les soldats de sa garde, « maître Cecco devant une multitude de peuple « assemblé, l'a fait brûler, pour l'exécution de la « sentence de mort portée contre lui et contre tous

« autres. » On croit communément que le traité d'astrologie écrit en latin, cité dans cette sentence, est le commentaire sur la sphère de J. de Sacrobosco, qui fut dans la suite imprimé sous ce titre : *Commentarii in Sphæram Joannis de Sacrobosco*, Bâle, 1483. in-fol., réimprimé avec les commentaires de François de Capoue et Jacques le Febvre d'Étapes, Venise, 1499, in-fol., et 1559, in-fol. Il y en a une édition gothique, sans date et sans nom de lieu ni d'imprimeur, intitulée : *Sphæra mundi, cum tribus commentariis Cicchi Esculani, Franc. Capuani de Manfredonia, Jac. Fabri Stapulensis*. Au commencement de ce commentaire, Cecco parle lui-même d'un autre de ses ouvrages d'astrologie, intitulé : *Prælectiones ordinariæ astrologiæ habitæ Bononiæ* : c'est probablement le même que cite le P. Sarti, dans son livre de *Professoribus Bononiensibus*. Il y parle, t. 1<sup>er</sup>, part. 1<sup>re</sup>, p. 453, d'un manuscrit de la bibliothèque Vaticane contenant cet ouvrage, qui a pour titre : *Incipit scriptum de principiis astrologiæ secundum Cicchum, dum juvenis erat electus per universitatem Bononiæ ad legendum*. On peut tirer de ce seul titre des conséquences qui, loin d'éclaircir l'histoire de l'auteur, y jettent une nouvelle obscurité. S'il était fort jeune lorsqu'il écrivit ce livre à Bologne, il y fut donc appelé longtemps avant 1322, ou bien, au lieu d'être né vers l'an 1257, il ne naquit que vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle, et, au lieu d'avoir été brûlé, comme on le dit, à soixantedix ans, il le fut dans toute la force de l'âge, et n'ayant pas plus de trente ans. L'autre ouvrage mentionné dans la sentence, et intitulé l'*Acerba*, est plus connu; c'est un mauvais poème écrit en tercets, ou *terza rima*, sur la physique et l'histoire naturelle, avec un mélange de philosophie morale et de visions astrologiques. Il paraît que c'est cette multitude d'objets divers dont il y est parlé qui avait fourni à l'auteur l'idée de son titre. Ce titre, tel qu'il l'y avait mis, était l'*Acerbo*, mot dans lequel le *b* était employé, comme il l'était souvent, pour un *v. Acervo*, du latin *acervus*, signifiait un monceau ou un amas de choses entassées, ce qui désigne assez bien cette multitude et cette diversité d'objets dont il est parlé dans le poème. Des copistes ignorants ont ensuite mis *acerba*, et c'est sur une de ces copies qu'aura été faite la première édition, d'où ce titre a passé dans toutes les autres. Cette première édition est celle de Venise, par Philippe di Piero, 1476, in-4<sup>o</sup>. Il y en a plusieurs autres avant la fin du 15<sup>e</sup> siècle, avec un commentaire de Niccolò Massetti, Venise, 1478, 1481, 1484, 1487, toutes in-4<sup>o</sup>, et toutes fort rares; celles de Milan, 1484, 1505 et 1521, avec le commentaire et des figures en bois, le sont aussi. Deux éditions, données à Venise en 1519 et 1550, in-8<sup>o</sup>, sont moins recherchées, parce qu'on y a fait quelques suppressions. Il est difficile de trouver dans ce poème les traits d'hérésie qui en firent brûler l'auteur; mais on y trouve quelques mauvaises critiques du Dante et de Guido Cavalcanti, avec qui Cecco, d'abord leur ami, s'était brouillé. Les Florentins avaient persécuté ces deux poètes pendant leur vie, et en étaient devenus enthousiastes depuis leur mort. Les admirateurs du Dante et de Cavalcanti se joignirent aux ennemis de



Cecco, dont le médecin Dino del Garbo fut un des plus acharnés, et contribuèrent à obtenir contre lui, du saint-office, cette sentence aussi absurde que barbare.

G—É.

CECIL (GUILLAUME), baron de Burleigh, secrétaire d'État sous Édouard VI et Elisabeth, puis grand trésorier d'Angleterre, naquit le 13 septembre 1520, à Bourn, dans le comté de Lincoln. Il étudiait dans les écoles de droit à Londres, lorsque le hasard fixa sur lui l'attention et les bonnes grâces de Henri VIII. O'Neil, fameux chef irlandais, avait amené à Londres deux de ses chapelains, imbus des opinions ultramontaines. Le jeune Cécil, le rencontrant chez son père, qui était maître de la garde-robe du roi, entama contre eux une dispute en latin, avec tant d'habileté, que, faute d'arguments, ils se fâchèrent. Le roi, instruit de l'aventure, voulut voir Cécil, et fut si content de sa conversation, qu'il dit au père de lui indiquer une place qui pût convenir à son fils. Il n'y en avait pas de vacante; le père demanda et obtint la réversion de la charge de garde des brevets. Introduit ainsi de bonne heure à la cour, Cécil fut favorisé par d'autres circonstances. Il venait d'épouser, en 1541, la sœur du chevalier Jean Cheeke, homme docte et considéré, précepteur du prince de Galles. Celui-ci recommanda Cécil au comte de Hertford, oncle de son élève, et connu depuis sous le nom de duc de Sommerset. Au commencement du règne d'Édouard VI, Cécil entra en possession de sa charge. Ayant à cette époque perdu sa femme, il épousa la fille du chevalier Antoine Cooke, directeur des études du roi. En 1547, le duc de Sommerset, devenu protecteur du royaume, le nomma maître des requêtes, et le mena ensuite à son expédition d'Écosse. Cécil y pensa perdre la vie, à la bataille de Musselburgh. A son retour à Londres, il fut élevé au poste de secrétaire d'État, en 1548. L'année d'après, les ennemis du protecteur l'ayant fait enfermer à la Tour, y envoyèrent aussi Cécil, et quelques autres partisans du duc. Cécil, par sa conduite équitable et modérée, s'était fait beaucoup d'amis, qui, non contents de le tirer de prison au bout de trois mois, le ramenèrent à la cour, où l'on trouva ses talents si nécessaires, que le duc de Northumberland, alors tout-puissant, le réintégra dans son emploi. Quelque temps après Cécil fut créé chevalier et membre du conseil privé. Il jouissait auprès d'Édouard VI du plus grand crédit. On le regardait même comme l'auteur de plusieurs productions attribuées à ce prince. La princesse Marie ayant reçu de son frère une lettre où il la combattait sur ses sentiments religieux s'écria, en la lisant : « La plume de M. Cécil a pris pour ceci bien « de la peine. » Cécil, dans sa haute faveur, se conduisit avec la circonspection qu'exigeait la difficulté des conjonctures. Des partis divisèrent fréquemment la cour, et se traitèrent avec la dernière rigueur. Cécil, uniquement livré aux devoirs de sa place, échappa à tous les dangers. On a prétendu à tort qu'il avait contribué au projet de rendre Jeanne Gray héritière de la couronne. Au contraire, lorsqu'il s'aperçut que l'on s'occupait de cette affaire, il

disposa de ses biens de manière à ce que tout fût en sûreté, dans le cas où il serait emprisonné, ou obligé de sortir du royaume. L'acte fut dressé par les juges; lorsqu'Édouard dit à Cécil de le signer, comme conseiller privé, celui-ci s'en excusa, et ne consentit à apposer sa signature que comme contre-seing de celle du roi. Après la mort de ce prince, le duc de Northumberland voulant faire dresser, en faveur de sa belle-fille, la proclamation qui établissait ses droits au trône, Cécil lui représenta que cela n'entraînait pas dans les attributions de sa charge. Ayant ensuite refusé au duc d'écrire une lettre circulaire pour prouver la légitimité du titre de Jeanne Gray, et déclarer Marie bâtarde, tout le monde suivit son exemple, et le duc fut obligé de la rédiger lui-même. A cette époque, les membres du conseil étaient à la Tour, et s'y regardaient comme prisonniers; Cécil, profitant du départ du duc pour le comté de Cambridge, les en tira, et les assembla dans la maison du comte de Pembroke. La plupart des membres déclarèrent pour Marie; quelques-uns se rendirent auprès d'elle le soir même; Cécil y alla le lendemain, et fut accueilli avec bonté, quoiqu'on eût essayé de la prévenir contre lui. Il est très-probable que, s'il eût voulu changer de religion, il eût conservé sa place; mais sachant qu'il avait des ennemis puissants, et prévoyant la tournure que prendraient les affaires sous le règne de Marie, il préféra se retirer. Cependant il continua à bien vivre avec ceux qui faisaient partie du ministère. Il connaissait l'esprit de modération du cardinal Pole, et consentit en conséquence à aller avec deux autres députés l'inviter à rentrer en Angleterre, et revint avec lui en 1554, espérant que ce prélat pourrait balancer le crédit du fougueux Gardiner. Il accompagna, en 1555, le cardinal avec deux autres lords, chargés de traiter de la paix avec la France, et resta deux mois au delà des mers. Depuis son retour, il fut élu deux fois membre du parlement par le comté de Lincoln, et déploya une fermeté et une indépendance d'opinions, qui, jointes à une activité et à un discernement rares, lui assurèrent de l'influence dans les débats. Il contribua à faire rejeter un bill, envoyé par la chambre haute, qui tendait à confisquer les biens des personnes sorties du royaume pour le fait de la religion. Son adresse lui sauva les désagréments que sa conduite en cette occasion aurait pu lui causer. Il entretenait cependant une correspondance secrète avec la princesse Elisabeth, et lui donnait des avis qui lui furent très-utiles, dans la position critique où elle se trouvait. Lorsqu'elle monta sur le trône, en 1558, elle le nomma membre du conseil privé, et secrétaire d'État. Depuis ce moment, il ne cessa de jouir de sa confiance. Comme il avait eu la prévoyance ou la générosité de lui marquer de l'attachement dans un temps où cette conduite était dangereuse, la reconnaissance d'Elisabeth se manifesta par les grâces dont elle le combla. La première chose qu'il lui conseilla fut d'assembler un parlement; le premier objet qu'il lui proposa d'y faire traiter fut le plan de réforme dans la religion. Il eut la plus grande part à l'établissement des trente-neuf arti-

elles qui en forment la base. Quoiqu'il remplît les devoirs de son emploi d'une manière qui eût occupé tous les instants d'une autre personne, il prenait une part très-considérable à toutes les affaires qui intéressaient la couronne et le bien de la nation. On lui doit, entre autres, le règlement relatif aux monnaies, qui, depuis Henri VIII, avaient été altérées. Il engagea ensuite la reine à soutenir les Ecossais partisans de la réforme, pour les opposer à ceux qui favorisaient la France, et alla en Ecosse signer la convention de Leith et le traité d'Edimbourg, qui assurèrent de ce côté la paix de l'Angleterre. La reine, quand il revint, le nomma chef de la cour des pupilles. Cette faveur, si rare sous une princesse qui n'accordait presque jamais deux places à la même personne, excita de nouveau l'envie contre lui. Le plus dangereux de ses ennemis fut le comte de Leicester, favori d'Elisabeth. Il faisait épier toutes les actions de Cécil; il essayait tous les moyens de le perdre. Un jour, il complota, avec plusieurs membres du conseil, de le faire accuser d'un fait quelconque en plein conseil, quand la reine n'y serait pas, et de l'envoyer à la Tour, où on trouverait bien le moyen de le tenir enfermé. Tout se passa au gré de leur désir, et quoique Cécil se défendit habilement, il était près de succomber, lorsqu'Elisabeth, instruite de la cabale, exprima le mécontentement qu'elle ressentait de manœuvres de ce genre. Lorsque la révolte du duc de Norfolk éclata dans le nord de l'Angleterre, elle fut bientôt apaisée, autant par la sagesse des proclamations sorties de la plume de Cécil, que par la force militaire. La reine, pour le récompenser, le créa, en 1571, baron de Burleigh. Cette nouvelle marque de faveur ayant hautement obtenu l'approbation des Anglais, plusieurs ennemis de Cécil se réconcilièrent avec lui; mais les plus invétérés tramèrent contre lui un complot qui fut découvert par un des complices. Deux des assassins en accusèrent, au moment de leur exécution, l'ambassadeur d'Espagne, qui, pour cet attentat et pour d'autres offenses antérieures, reçut ordre de quitter le royaume. Elisabeth, pour dédommager en quelque sorte Cécil des dangers que son zèle pour son service lui avait fait courir, le fit chevalier de la Jarretière et grand trésorier. Le surcroît d'affaires qu'amenait ce nouvel emploi ne diminua en rien son activité. Cependant les cabales et les intrigues de ses ennemis se renouvelaient sans cesse; plusieurs fois il se vit dans des conjonctures si hasardeuses, qu'il songea à chercher dans la retraite la paix incompatible avec un grand pouvoir; mais la reine s'opposait constamment à toutes ses déterminations, les traitait comme des attaques d'humeur noire, et lui écrivait à ce sujet des lettres où elle le raillait. Jamais, au reste, les affaires de l'Etat ne souffrirent des peines qu'il éprouvait. Comme il pesait mûrement les choses avant de les entreprendre, il ne connaissait ni retard ni obstacles quand il fallait agir; toujours ses conseils étaient vigoureux, aucune considération ne l'arrêtait. Il avait toujours pensé que la sûreté de la reine serait compromise tant que Marie Stuart occuperait le trône d'Ecosse. Hume et

tous les historiens l'ont accusé d'avoir fomenté dans ce royaume les troubles qui forcèrent cette princesse imprudente à venir chercher un refuge en Angleterre; il conseilla ensuite à Elisabeth de l'y retenir prisonnière, et lorsque la conjuration de Babington eut éclaté, il demanda que Marie fût mise en jugement, parce qu'il la regardait comme l'ennemie invétérée de la reine. Dès qu'il eut obtenu le consentement d'Elisabeth, il donna au procureur général les instructions pour former la commission, dresser l'acte d'accusation, et prendre toutes les mesures nécessaires dans la circonstance. Il fut un des commissaires qui allèrent lui faire son procès. S'étant exprimé en termes très-forts: « Vous êtes mon ennemi, s'écria Marie. — Oui, reprit-il, je le suis de tous les ennemis de ma maîtresse. » Lorsqu'après l'exécution de la reine d'Ecosse, Elisabeth affecta d'en être mécontente, comme ayant été faite contre son consentement, elle défendit à Cécil de paraître en sa présence, et le traita avec une rigueur calculée, pour en imposer au public; ce ne fut même que lentement, et avec une espèce de répugnance, qu'elle rendit ses bonnes grâces à Cécil, quoiqu'il lui eût écrit plusieurs lettres extrêmement soumises. Cet orage passé, il reprit toute son influence. Lorsqu'en 1588, l'Angleterre était menacée de l'attaque de la fameuse flotte de Philippe II, il dressa un plan de défense, et ses deux fils servirent à bord du vaisseau de l'amiral Howard. Cependant le déclin de sa santé et la mort de sa femme lui causèrent une mélancolie qui lui fit de nouveau solliciter sa retraite, et d'autant plus vivement, qu'il voyait son second fils honoré de la confiance de la reine; mais Elisabeth, tout en plaignant Cécil de ses infirmités, lui refusa sa demande de la même manière qu'elle avait déjà fait dans une occasion semblable. Il continua à consacrer sa vie au service de sa reine, ne se donnant que le repos que sa faiblesse toujours croissante exigeait absolument. Un des derniers actes de son ministère fut de travailler à faire la paix avec l'Espagne, pourvu que cette puissance accordât des conditions raisonnables. Ce projet fut vivement combattu dans le conseil par le comte d'Essex, nouveau favori qui désirait se signaler dans les combats. Cécil à la fin du débat, se contenta de lui indiquer du doigt ce passage dans le *Livre de Prières*: « Les hommes de sang ne vivront pas la moitié de leurs jours. » Retenu au lit par sa dernière maladie, il conclut entre les états généraux et Elisabeth un traité très-avantageux pour l'Angleterre. Honoré de la faveur de sa souveraine, aimé du peuple, respecté de ses ennemis, il expira sans douleur, le 4 août 1598, au milieu de ses enfants et de ses amis. Cécil n'était ni d'une grande taille, ni d'une figure remarquable; son visage avait pourtant quelque chose d'agréable; ses manières aisées et polies contribuèrent à lui faire des amis. Sans être triste ni taciturne, il savait tellement se posséder, que jamais son regard ni ses paroles ne firent découvrir ce qui se passait dans son âme. Il écoutait patiemment, répondait avec promptitude, et toujours d'une manière proportionnée à l'intelligence de celui à qui il parlait. Détestant la

paresse, il profitait du peu de loisir que lui laissaient ses occupations multipliées, pour lire, méditer, composer différents écrits. Il connaissait parfaitement les cours étrangères et tout ce qui concernait les lois et l'administration de son pays, et était très-versé dans la langue grecque et la théologie. Il faisait des vers latins et anglais; on en a inséré dans différents recueils. Plusieurs bibliothèques publiques d'Angleterre conservent des écrits de Cécil. Il publia des réponses à différents libelles contre le gouvernement; beaucoup existent aussi en manuscrit. Hayns fit imprimer en 1740 un recueil des papiers d'État de Cécil, lord Burleigh; en 1760, Murdin en fit paraître la continuation. Son habitude du travail et sa capacité naturelle lui avaient donné une grande facilité pour écrire ou dicter, et pour parler sans préparation sur les sujets les plus importants. Sans avoir été doué d'une éloquence ni d'un génie remarquables, il se distingua par la solidité de son esprit, l'intégrité de ses mœurs, son application constante au travail et sa probité intacte dans le maniement des deniers publics. Sa politique tendait à conserver la paix à son pays, par le moyen des négociations et même des intrigues dans les cours étrangères, système analogue au caractère d'Élisabeth. Quoiqu'il n'eût jamais pris un ascendant décidé sur l'esprit de cette princesse, car peu de souverains ont été plus jaloux de leur autorité, il fut, pendant quarante ans, regardé comme son premier ministre, et jouit de plus de pouvoir que ceux qui l'avaient précédé, ou que ceux qui le suivirent. De tous les ministres d'Élisabeth, il fut le seul qui ait laissé à ses descendants une fortune considérable, acquise par une sage économie. Cependant il vivait avec une magnificence conforme à son rang élevé et à la coutume du temps. Sa vie, publiée par Arthur Collins, peu de temps après sa mort, et réimprimée à Londres en 1752, renferme des détails précieux pour l'histoire. E—s.

CÉCIL (ROBERT), second fils du précédent, naquit en 1565. Il fut, à cause de l'extrême faiblesse de sa constitution, élevé dans la maison paternelle par sa mère, femme d'un mérite et d'une instruction rares; on l'envoya ensuite achever ses études à Cambridge. Il servit avec son frère sur la flotte qui combattit la fameuse armée *invincible* des Espagnols, et fut élu membre du parlement pour le comté de Hertford. Les leçons qu'il reçut de son père le formèrent de bonne heure aux affaires; il sut en profiter, devint habile courtisan et homme d'État distingué. Élisabeth reconnut son mérite, et, après l'avoir créé chevalier, l'envoya, en 1596, auprès du comte de Derby, ambassadeur en France. Elle le nomma ensuite second secrétaire d'État sous le chevalier François Walsingham, dont il obtint l'emploi, qu'il conserva jusqu'à sa mort, et, suivant l'expression d'un auteur contemporain, personne ne s'y comporta avec autant d'adresse. Il entretenait même à ses frais des correspondances dans toutes les cours étrangères: ce qui le mit à même de découvrir plusieurs complots tramés contre la reine. Cette conduite le rendit cher à sa souveraine, et odieux aux ennemis de l'Angle-

terre; ils exhalèrent leur rage dans des pamphlets où ils l'insultèrent grossièrement, et menacèrent même de le tuer. Élisabeth le combla d'honneurs, et il paraît qu'il en était plus avide que son père. En 1597, il fut un des commissaires envoyés en France pour négocier la paix entre ce royaume et l'Espagne. L'année suivante, il succéda à son père dans la place de président de la cour des pupilles. Comme la reine avait mis de grandes restrictions à son autorité dans l'exercice de cette charge, il disait qu'il était lui-même en curatelle. Il remplaça aussi son père comme premier ministre, et, depuis ce moment, la direction des affaires fut entre ses mains. Il les conduisit, durant les dernières années d'Élisabeth, avec une vigueur et une habileté qui firent encore briller la fin d'un règne auquel son père avait contribué à donner tant d'éclat. Il fit secourir les états généraux abandonnés par la France, et apaisa en Irlande un soulèvement soutenu par les Espagnols. Le comte d'Essex, son antagoniste, s'était constamment opposé à son avancement; Cécil fut un des principaux auteurs de sa perte. Cependant sa haine sembla désarmée, lorsque d'Essex, amené devant le conseil privé qui devait faire une enquête sur sa conduite, prononça le discours éloquent et pathétique qui arracha des larmes aux assistants. « Cécil, « qu'il regardait comme son ennemi capital, dit « Hume, eut pour lui les procédés les plus honnêtes « et les plus humains. » D'Essex s'étant mis ensuite en révolte déclarée fut jugé par ses pairs. Là, son animosité contre Cécil lui fit accuser ce dernier d'être vendu aux intérêts de l'infante d'Espagne. Cécil, qui s'était attendu à cette accusation, comparut, et somma d'Essex d'en produire les preuves. Après un mûr examen, on la trouva dénuée de fondement. Cécil, tout en servant fidèlement Élisabeth, ne négligeait pas ses intérêts particuliers. Il eut l'art de persuader à Jacques qu'il fallait attendre tranquillement la mort d'Élisabeth, plutôt que d'exciter ses partisans à des tentatives imprudentes. Il prit d'ailleurs toutes les mesures pour lui assurer le trône, et, après la mort de la reine, il lut son testament en public, et proclama Jacques son successeur. Cette conduite lui concilia la confiance de ce monarque, qui le maintint en place. Si les affaires ne furent pas dirigées sous ce règne avec la même énergie que sous celui d'Élisabeth, ce n'est nullement à Cécil qu'il faut l'imputer, mais au naturel pusillanime de son maître, qui voulait, à quelque prix que ce fût, conserver la paix avec tout le monde, et surtout avec l'Espagne. Jacques était attaché à Cécil sans l'aimer; il lui accorda tous les honneurs qu'il put désirer; il le fit consécutivement baron d'Essendem, vicomte de Cramborn, enfin comte de Salisbury et chevalier de la Jarretière. D'un autre côté, l'université de Cambridge le nomma son chancelier. Serviteur fidèle de son roi, Cécil ne négligea pas les intérêts de son pays; il n'épousa jamais le parti de l'Espagne, quoique soutenu par le roi et par plusieurs courtisans, qui acquirent par là des richesses immenses. La cour de Madrid, persuadée de son inimitié, n'épargna aucun moyen pour le perdre

dans l'esprit de son maître ; elle résolut même de se défaire de lui, si elle ne parvenait pas à le gagner. Les autres ennemis secrets de l'État tramèrent aussi contre lui des complots, qui ne réussirent pas. Désespérés, ils voulurent faire croire qu'il était puritain, opinion que Jacques avait en horreur. Au milieu de toutes ces intrigues, il avait rendu à ce prince et à l'État un service des plus signalés. Lorsque le lord Monteagle reçut la lettre anonyme qui l'avertissait de ne pas aller le 4 novembre 1605 au parlement, où il serait exposé à un danger imminent et soudain, il la porta au comte de Salisbury. Celui-ci eut l'air de ne pas y attacher une grande importance ; mais il la montra au roi, et, suivant plusieurs historiens, il discourut de telle manière sur la signification de cette lettre, qu'il mit le monarque sur la voie de soupçonner de quelle espèce de danger il s'agissait, et, en courtisan habile, il lui laissa la satisfaction de le deviner. Il se fit ensuite honneur par la manière dont il soutint la religion protestante au parlement. L'année suivante, il donna, dans une de ses terres, une fête aux rois d'Angleterre et de Danemark. A la mort du comte de Dorset, grand trésorier, il lui succéda. Les dépenses extravagantes de Jacques rendaient ce poste difficile ; il fut obligé d'avoir quelquefois recours à des moyens oppressifs ; cependant il s'efforça d'encourager le commerce et l'industrie, et chercha à améliorer l'état de l'Irlande. Il fit aussi adopter le projet du canal qui porte à Londres l'eau de ce que l'on appelle la Nouvelle Rivière. Son application aux affaires égalait celle de son père ; mais son tempérament, bien moins robuste, le fit succomber de bonne heure à l'excès du travail. Il était languissant depuis quelque temps, lorsqu'il fut attaqué d'une complication de maux qui le forcèrent d'aller aux eaux de Bath. Le roi vint le voir deux fois avant son départ, lui exprima le prix qu'il attachait à sa conservation, et le recommanda aux médecins. N'ayant pas trouvé à Bath le soulagement qu'il y attendait, il voulut revenir à Londres ; mais il mourut en chemin, le 21 mai 1612. Il était mal fait et même bossu ; mais ces désavantages extérieurs étaient effacés par des qualités remarquables ; il était doux, affable, poli, et, même au faite des grandeurs, d'une tranquillité vraiment philosophique. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une grande facilité pour les affaires, la vivacité de son esprit s'annonçait par le feu de ses yeux ; son visage était d'ailleurs assez agréable. On lui a attribué plus de génie et de pénétration qu'à son père ; mais il avait moins de franchise, il poussait trop loin la finesse. Sa politique tortueuse lui fit trahir tous ceux qui s'occupaient avec lui des affaires de l'Etat. On l'a accusé d'avoir été en grande partie l'auteur du triste sort de Walter Raleigh ; de n'avoir gagné la faveur de Jacques qu'en nourrissant chez lui les idées de pouvoir arbitraire, que ce prince faible aimait tant à établir en système ; enfin, d'avoir montré une avidité blâmable dans plusieurs échanges de terres qu'il conclut avec la couronne, et dans divers moyens dont il se servit pour augmenter sa fortune. Malgré

tous ces défauts, il fut, sans contredit, le plus habile ministre de Jacques 1<sup>er</sup>. Sa conduite envers d'Essex et Raleigh lui avait attiré la haine du public ; elle se manifesta par des écrits où l'on empoisonnait ses discours et ses actions, et où sa difformité fournissait matière à de nouvelles injures. Le comte de Salisbury fut auteur d'un ouvrage contre les catholiques, de beaucoup de lettres, de discours au parlement, et de notes sur le discours du docteur Dee, relatif à la réforme du calendrier. Plusieurs de ses lettres ont été insérées dans les *Mémoires d'Etat* publiés par Edmond Sawyer, Londres, 1725, 5 vol. in-fol. On a publié la *Correspondance secrète de Robert Cécil avec Jacques VI, roi d'Ecosse*, Londres, 1766, in-42 ; traduite en français la même année. E—s.

CECILE (Sainte), vierge et martyre. Si l'on pouvait s'en rapporter aux actes du martyre de cette sainte, dont les plus habiles écrivains révoquent en doute l'authenticité, il faudrait dire qu'issue d'une noble extraction romaine, elle fut élevée dans le christianisme au sein d'une famille païenne ; qu'obligée par ses parents de s'engager dans le mariage, elle convertit son époux le premier jour de ses noces, sans enfreindre le vœu de virginité perpétuelle qu'elle avait fait dans sa plus tendre jeunesse ; enfin qu'elle souffrit le martyre à Rome vers l'an 250, sous le préfet Almaque, dont le nom est aussi inconnu dans l'histoire que la personne, et sous l'empereur Alexandre Sévère, à qui les historiens rendent ce témoignage, qu'il n'exerça jamais contre les chrétiens aucune persécution. Fortunat de Poitiers, le plus ancien auteur qui ait parlé de cette sainte, la fait mourir en Sicile entre l'an 176 et 180, sous les empereurs Commode et Marc-Aurèle ; c'est de là que son corps fut transporté à Rome, postérieurement sans doute au 4<sup>e</sup> siècle, puisque son nom ne se lit point dans le calendrier romain dressé sous le pape Libère, au milieu de ce siècle ; mais antérieurement à la fin du 5<sup>e</sup>, puisqu'il y avait alors à Rome une église sous son invocation, où le pape Symmaque tint un concile en 500. Au surplus, son nom se trouve dans les plus anciens martyrologes, son office dans les plus anciens missels, et l'Eglise l'a placée dans le canon de la messe comme vierge et martyre ; ce qui doit suffire pour établir la canonicité du culte qu'on lui rend, sans être obligé d'entrer dans la discussion des choses invraisemblables qu'en rapportent ses faux actes. L'Eglise grecque célèbre la fête de Ste. Cécile aussi bien que l'Eglise latine, et le même jour, c'est-à-dire le 22 novembre. Le pape Paschal 1<sup>er</sup> découvrit son corps, d'après une vision qu'il eut, dit-on, en songe pendant l'office de nuit, dans l'église de St-Pierre ; il fit rétablir celle de la sainte, qui forme le titre d'un cardinal prêtre, auprès de laquelle il fonda un monastère qui portait son nom, pour y célébrer l'office divin jour et nuit. On prétend, sur la foi des actes de Ste. Cécile, qu'en chantant les louanges du Seigneur, elle joignait souvent la musique instrumentale à la musique vocale. C'est d'après cette anecdote, assez suspecte, que les musiciens ont

choisi cette sainte pour leur patronne. Le P. de Bralton, de l'Oratoire, a publié à Paris, en 1668, *la Sépulture admirable de Ste. Cécile dans son église de Rome*. La vie de cette sainte a fourni le sujet de plusieurs tableaux remarquables, entre autres celui du Dominiquin que l'on voit au musée du Louvre. (Voy. Bollandus, les *Mémoires ecclésiastiques* de Tillemont, et les *Vies des Saints*, de Baillet, au mois de novembre.) T—D.

CÉCILE, princesse de Suède, fille de Gustave I<sup>er</sup>, née en 1540. On l'appelait la plus belle de son sexe. Jean, comte d'Ost-Frise, s'étant rendu en Suède à l'occasion du mariage de son frère Edgard avec Catherine, fille aînée de Gustave, fut frappé de la beauté de Cécile, et lui déclara sa passion, qui ne fut point rejetée. Eric, prince royal, observa de près le comte d'Ost-Frise, et le surprit chez la princesse à l'entrée de la nuit. Il le fit aussitôt enfermer dans une tour, et donna à cette aventure un éclat qui répandit la douleur sur les derniers jours du roi. La mère du comte et plusieurs princes d'Allemagne auxquels il était allié se plaignirent de sa détention, et la liberté lui fut rendue, à condition qu'il reconnaîtrait par un serment solennel l'innocence de Cécile. Cette princesse fut mariée ensuite à Christophe, margrave de Bade-Rademachern. Son goût pour les intrigues amoureuses ne la quitta point en Allemagne, et sa conduite imprudente la fit tomber, vers la fin de ses jours, dans un état d'abandon et de détresse. Elle mourut à Bruxelles, en 1627. C—AU.

CECILE et non pas CECILE (A.-M.), littérateur dont on ne connaît ni la patrie ni la famille, était né vers 1770. Le premier ouvrage qu'on ait cité de lui fut *Geneviève de Brabant*, tragédie en 5 actes et en vers, qui offrait de l'intérêt, et qui obtint quelque succès à l'Odéon en 1797, au Théâtre-Français en 1800, et qui a été imprimée in-8°. Il publia ensuite un *Tableau historique, littéraire et politique de l'an 6 de la république française*, Paris, an 7 (1798), in-8°. C'est un précis des événements politiques, militaires, judiciaires et littéraires. On y trouve aussi les traités et les décrets les plus importants, le nécrologe des hommes célèbres, la notice des ouvrages qui ont paru dans l'année, etc. Ce livre, dont l'auteur avait pu trouver le modèle dans les *Annales de la République française depuis l'an 5*, par M. P.-X. Leschevin, 6 vol. in-8°, a peut-être donné l'idée à M. Lesur de son *Annuaire historique*. Cécile donna encore en 1805, au Théâtre-Français, *le Tasse*, tragédie en 5 actes et en vers. Ce sujet, difficile à traiter, inspira quelques beaux vers à l'auteur, sans pouvoir le préserver de plusieurs inconvenances de style et de situation. La pièce ayant peu réussi, il la corrigea et la fit représenter quelque temps après sous le titre de *drame historique*; mais l'ouvrage n'en fut pas plus goûté du public, et n'a jamais été imprimé. Le chagrin que Cécile en ressentit déranger son cerveau; et l'auteur qui voulut peindre la folie du Tasse fut atteint de la même maladie, et conduit à l'hospice de Charenton où il mourut en 1804. Les registres de cette maison ne donnent ni ses prénoms, ni la date précise de

son entrée, ni celle de son décès, ce qui a fait croire qu'il n'était pas de Paris et qu'il n'y avait point de parents. A—T.

CECILIEEN. Voyez DONAT.

CECILIUS, poète comique latin, dut à sa condition d'esclave le surnom de *Staius*, qu'il conserva et illustra dans la suite, par son caractère et par ses talents. Gaulois d'origine, il naquit à Milan, suivant quelques historiens de sa vie; fut le contemporain et l'intime ami d'Ennius, auquel il ne survécut que d'un an. Il fut affranchi lorsque son talent lui eut acquis quelque réputation, et c'est un rapport qu'il a de plus avec plusieurs poètes célèbres de l'antiquité. Les anciens grammairiens citent de lui quarante comédies, dont il ne nous reste que quelques fragments, recueillis par Henri Estienne, en 1564, in-8°, dans ses *Fragmenta Poetarum veterum*, et qui se trouve dans les recueils intitulés *Corpus Poetarum latinorum*. Horace lui accorde le mérite de la gravité; Varron, celui de bien choisir le sujet, et de disposer avec art le plan de ses pièces; il ne craint pas même de lui donner, à cet égard, la supériorité sur Térence même; et Quintilien le place entre Plaute et Térence; mais Cicéron lui reproche les vices du style, et Aulu-Gelle l'accuse d'avoir défiguré la plupart des sujets qu'il avait empruntés de Ménandre. Un trait qui honore infiniment Cécilius, c'est l'accueil qu'il fit à Térence, dans une circonstance décisive pour ce dernier. Très-jeune, et encore inconnu, l'auteur de *l'Andrienne* était en marché avec les édiles, au sujet de cette même pièce; mais avant de conclure, les magistrats le renvoyèrent à Cécilius, afin d'avoir son opinion sur le mérite de l'ouvrage. Le vicieux poète, qui se trouvait à table lorsque Térence lui fut présenté, lui fit donner un petit siège près de lui; mais la première scène était à peine achevée, que Cécilius se leva, fit asscoir Térence à sa table, rendit au mérite de sa pièce la justice la plus éclatante: rare exemple d'équité et de bonne foi, renouvelé depuis par Apostolo Zéno à l'égard de Métastase. A—D—R et W—S.

CECILIUS METELLUS. Voyez METELLUS.

CECINA SEVERUS (AULUS), commandait une armée sous les ordres de Germanicus, dans le temps que les légions romaines se révoltèrent en Germanie. Dans la guerre contre Arminius, Germanicus confia à Cécina quatre légions et des corps d'auxiliaires. Le lieutenant employa habilement ces forces à empêcher la jonction des Chérusques et des Cattes, et il défit les Marses qui avaient osé en venir aux mains avec lui. L'intrépidité de Cécina, qui comptait quarante années de service militaire, fut mise à une nouvelle épreuve. Son armée se trouvait dans la position la plus désavantageuse; elle avait à combattre Arminius et l'effroi que lui causait le souvenir de la défaite de Varus. En faisant les plus grands efforts pour protéger ses gens, Cécina eut son cheval tué sous lui: la première légion l'empêcha d'être enveloppé. Tiré de ce danger, il eut à soutenir ses troupes qu'une fausse alarme chassait de leur camp. Ne pouvant rien par l'autorité ni les

prières pour arrêter ses soldats, il se jeta à travers la porte, leur fermant ainsi le passage par la crainte de fouler aux pieds leur général. Assaillis dans ce même camp par les forces d'Arminius et d'Inguomer, les Romains, ayant Cécina à leur tête, firent une sortie si vigoureuse qu'ils culbutèrent les ennemis et en firent un grand carnage. Cécina fut récompensé par les honneurs du triomphe. Q—R—Y.

CECINA (ALIENUS), né à Vicence, distingué par sa beauté et la grandeur de sa taille, était jeune lorsqu'il entra dans le parti de Galba, qui le fit questeur, et le mit à la tête d'une légion. Accusé d'avoir détourné à son profit des fonds publics, l'empereur ordonna qu'on le poursuivît en justice comme coupable de péculat. Cécina, qui était, par caractère, remuant et ambitieux, « résolut, dit Tacite, de couvrir ses blessures particulières par les « maux publics. » Il s'attacha à Vitellius, et devint un de ses principaux lieutenants. Dans la guerre que cet empereur soutint contre Othon, il eut le commandement d'une armée de 50,000 hommes, avec la commission de passer les Alpes pour marcher contre les Helvétiens, qui refusaient de reconnaître Vitellius. Cécina les soumit en mettant tout à feu et à sang; ensuite il se rendit en Italie, et vint assiéger Plaisance. Il fut repoussé avec beaucoup de perte. Pour échapper à la honte d'avoir échoué dans cette entreprise, il repassa soudainement le Pô, et parut à Crémone, qui venait de se rendre à Vitellius. Il reçut deux échecs aux environs de cette ville. La mésintelligence se mit entre lui et Valens, son collègue et son émule. Les cœurs des soldats étaient pour Cécina, à cause de ses bonnes manières et des avantages qu'il avait reçus de la nature. Les armées de Vitellius se réunirent sous ces deux chefs. Elles se trouvèrent auprès de Bedriac, entre Crémone et Vérone, en présence des ennemis. Il se donna une bataille sanglante, où toutes les forces d'Othon furent détruites. Après la ruine de cet empereur, Vitellius eut un nouveau rival dans Vespasien. Cécina eut ordre de s'opposer avec une armée aux progrès de sa marche vers l'Italie. La jalousie qu'il conçut contre Valens, ou quelques mécontentements, le portèrent à trahir Vitellius. Il chercha à détacher de leur devoir les centurions et les soldats de son armée. Ces légionnaires, qui avaient vaincu pour Vitellius, eurent tant d'horreur de la trahison de Cécina, qui les livrait à Vespasien, qu'il se jetèrent sur lui et le chargèrent de chaînes. Il était alors consul; ses chaînes furent brisées par Primus, après la victoire qu'il remporta pour Vespasien. Quand cet empereur fut seul maître de l'empire, le génie inquiet de Cécina le porta à former contre la vie de ce prince une conspiration dans laquelle entra une grande partie de la garde prétorienne. Elle fut révélée à Titus par un des conjurés, qui lui remit, écrite de la main de Cécina, la harangue que celui-ci devait faire aux soldats après l'assassinat. Cette preuve suffit à Titus : il invita Cécina à souper, et, au sortir de table, il le fit tuer dans le palais même. (Voy. Suétone, *in Tito*, ch. 6 et suiv.) Q—R—Y.

CEDITIUS (QUINTUS). Voyez CALPURNIUS-FLAMMA.

CEDMON, ou CÆDMON, surnommé *le Simple*, à cause de la simplicité de ses mœurs et de son caractère, naquit en Angleterre, d'une famille anglo-saxonne, vers le commencement du 6<sup>e</sup> ou du 7<sup>e</sup> siècle, et entra dans l'ordre de St-Benoit, au couvent de Sternaushen, plus connu sous les noms de Witibi ou de Pharense. On rapporte que l'esprit toujours tendu vers les choses célestes, Cedmon comprit, à l'aide du pouvoir divin et par le secours du ciel, l'art et les effets de la poésie et de la musique. On a de lui plusieurs cantiques spirituels et plusieurs versions en anglais, ou plutôt en anglo-saxon, de la plus grande partie des histoires et des mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ses contemporains ne doutèrent nullement qu'il ne fût inspiré du ciel, qui révèle souvent aux petits ce qu'il déroberait à la connaissance des sages et des gens instruits. L'un des biographes de Cedmon, le vénérable Bède, écrivain crédule, dit qu'il produisit des choses admirables; que, pendant son sommeil, il a composé des ouvrages qu'il transcrivait à son réveil, et que les hommes les plus savants, à force de soins, de travaux et de veilles, n'auraient jamais pu atteindre à la grandeur, à la majesté de sa diction. Ce qui est plus étonnant encore, c'est que, pendant qu'il dormait, son esprit conservait la même activité, et que souvent on entendit sortir de sa bouche des chants doux et agréables, composés avec art; il les écrivait ensuite. Bède fait mourir Cedmon en 676. On a imprimé à la Haye, en 1655, in-4<sup>o</sup>, un volume intitulé : *Paraphrasis poetica Genesios ac præcipuarum sacræ pagine historiarum, lingua anglo-saxonica; ex manuscripto, edita a Fr. Junio*, qui contient, avec une version latine, les cantiques et paraphrases de Cedmon. On les recherche aujourd'hui comme étant le plus ancien monument connu de la langue anglaise. R—T.

CEDRÉNUS (GEORGE), moine grec du 11<sup>e</sup> siècle, a écrit une espèce de chronique ou d'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1057 de J.-C. C'est une compilation sans critique et sans jugement, et dans laquelle on trouve les contes les plus absurdes, au moins pour tout ce qui concerne l'histoire ancienne. On en peut cependant tirer quelque parti pour l'histoire du Bas-Empire. Jean Scylitza, dit Curopalate, sert de continuateur à Cédrenus, et ces deux historiens sont réunis dans la belle édition du Louvre, grecque et latine, donnée avec des notes de Jacq. Goar, et un glossaire de Charles Ann. Fabrot, en 1647, 2 vol. in-fol. Cette édition fait partie de la collection historique connue sous le nom de *Byzantine*; on ne fait aucun cas des précédentes. V—VE.

CEI (FRANÇOIS), poète italien, du 15<sup>e</sup> siècle, naquit à Florence. Une chronique manuscrite, conservée dans la bibliothèque du grand-duc, nous apprend que Cei vivait encore en 1525. (Voy. Negri, *Scrittori Fiorentini*.) Ses vers lui acquirent une telle réputation que ses contemporains le mettaient à côté de Prétrarque. Quoiqu'il soit déchu beau-

eoup de cette place, on ne saurait, sans injustice, lui refuser un véritable talent poétique. Plusieurs de ses compositions offrent des beautés; et Crescimbeni le regarde comme un des poètes italiens qui se sont le plus approchés d'Anacréon. (*Voy. la Storia della volgar poesia.*) Son recueil est intitulé : *Sonetti, capitoli, canzone, sextine, stanze e strambotti, composte in laude di Clitia*. La 4<sup>e</sup> édition est de Florence, Giunta, 1503, in-8°. Elle est très-rare, même en Italie. La réimpression faite en 1514 par le même imprimeur est presque aussi recherchée. Il en existe un magnifique exemplaire sur vélin à la bibliothèque de la *Crusca*. Van Praët en a donné la description dans son *Catalogue de livres imprimés sur vélin*, 2<sup>e</sup> part., t. 2, p. 214. Quelques bibliographes citent une édit. du recueil de Cei, Florence, 1507, in-8°, mais on n'en connaît aucun exemplaire. W—s.

CEILLIER (REMI), savant bénédictin, né en 1688, à Bar-le-Duc, entra fort jeune dans la congrégation de St-Vannes et de St-Hydulphe, y occupa divers emplois, devint prieur titulaire de Flavigny, et mourut le 17 novembre 1761, après avoir été président de sa congrégation. Barbeyrac ayant avancé dans la préface de sa traduction du *Droit de la nature et des gens*, de Puffendorff, que « pres- que tous les Pères des six premiers siècles sont « tombés, au sujet de la morale, dans des erreurs « grossières, » D. Ceillier réfuta ce paradoxe dans son *Apologie de la morale des Pères de l'Église contre les accusations de Jean Barbeyrac*, Paris, 1718, in-4°. Ce livre est diffus, mais très-solide. Barbeyrac y répondit par son *Traité de la morale des Pères de l'Église*, Amsterdam, 1728, in-4°. L'ouvrage par lequel ce docte bénédictin est le plus connu est une *Histoire générale des auteurs sacrés, ecclésiastiques et profanes*, Paris, 1729-1763, 25 vol. in-4°, dont le dernier, publié deux ans après la mort de l'auteur, commençait l'histoire des scolastiques, et s'étend depuis Pierre Lombard jusqu'à Guillaume d'Auvergne (le 13<sup>e</sup> siècle). Il faut y joindre un 24<sup>e</sup> volume de tables, rédigées par Rondet et Drouet, d'après celles que D. Stroholol avait faites pour chaque volume particulier. Ce grand ouvrage, estimé pour son exactitude, plus complet que celui de Dupin en ce qu'il contient l'histoire de plusieurs écrivains omis par ce dernier, lui est peut-être inférieur du côté de l'analyse des ouvrages; mais ce défaut est racheté par l'étendue que le bénédictin donne aux sciences, lesquelles peuvent en quelque sorte suppléer à la lecture des traités. L'auteur s'y attache surtout à donner une juste idée de la doctrine de chaque Père; à bien faire connaître les dogmes, la morale et la discipline des premiers siècles. Il porte son jugement sur le mérite, le style, le génie des divers écrivains, et marque toutes les éditions selon l'ordre des temps où elles ont été données. Tout cela et beaucoup d'autres circonstances en rendent la lecture intéressante et instructive. Benoît XIV témoigna à l'auteur sa satisfaction par deux brefs, où il loue sa personne et son ouvrage. T—D.

CELER, architecte romain, vivait sous le règne

de Néron. Ce fut par l'ordre de ce prince qu'il construisit, de concert avec Sévère, autre architecte renommé, ce palais devenu si fameux par son étendue et par les richesses qui y étaient prodiguées, et qu'on nomma la *Maison dorée*. Ces deux artistes y avaient réuni tout ce que l'orgueil, la mollesse et la magnificence peuvent exiger des derniers efforts de l'art. Sa vaste enceinte embrassait les mont Palatin et Esquilin. Le marbre, l'albâtre, le jaspe, la nacre, l'or, l'ivoire et les pierres précieuses enrichissaient les lambris, les voûtes et le pavé des appartements; des galeries composées de plusieurs rangs de colonnes, et longues d'un mille, formaient un magnifique portique, au milieu duquel s'élevait la statue du tyran, haute de 120 pieds. Une des salles de cet édifice merveilleux était couverte par une voûte tournante, dont les ornements représentaient les astres et le firmament. On faisait tomber à volonté de ce ciel factice une pluie d'eaux parfumées et d'essences précieuses. Les jardins, d'une étendue prodigieuse, renfermaient une multitude de bâtiments de tout genre, des lacs immenses, et toutes sortes d'animaux sauvages et domestiques. La Maison dorée disparut avec le monstre qui l'avait construite. Vespasien rendit le terrain aux Romains, et bientôt, sur ses ruines, s'élevèrent le Colisée et le temple de la Paix, dont les débris majestueux subsistent encore. L—S—E.

CÉLERIN (Saint), lecteur de l'Église de Carthage, dans le 3<sup>e</sup> siècle, appartenait à une famille connue parmi les chrétiens par son zèle et son attachement à la foi. Sa grand'mère, Ste. Célerine, avait reçu la couronne du martyre; deux de ses oncles, St. Laurentin, frère de son père, et St. Ignace, frère de sa mère, avaient également perdu la vie en confessant Jésus-Christ. St. Célerin était à Rome quand l'empereur Dèce suscita contre les chrétiens la persécution qui l'a rendu tristement célèbre (250). Il fut un des premiers arrêté, chargé de chaînes, et jeté dans un cachot où il eut beaucoup à souffrir. Conduit enfin devant l'empereur, il l'étonna par la hardiesse de ses réponses, et obtint sa liberté. Selon quelques agiographies, Célerin, après avoir séjourné quelque temps en Afrique, fut envoyé par St. Cyprien vers les chrétiens de Rome, et à son arrivée dans cette ville, il apprit que sa sœur Lucérie avait eu la faiblesse de sacrifier aux idoles. Le saint exhala sa douleur dans deux lettres adressées à St. Cyprien, et qui se trouvent dans celles de cet évêque, publiées pour la première fois à Rome, 1471, in-fol. De retour en Afrique, il alla trouver St. Cyprien dans sa retraite, et fut ordonné lecteur avec Aurèle, qui devint plus tard archidiacre de l'Église de Carthage. (*Voy. AURÈLE.*) St. Célerin continua d'édifier le clergé et les fidèles par sa piété et ses vertus, jusqu'à sa mort, dont on ignore l'époque précise. L'Église célèbre sa fête le 3 février. (*Voy. Bollandus; St. Cyprien, Epist. 3 Tillemont, Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiast.* et Baillet, *Vies des saints*, au mois de février.) — Il ne faut pas confondre St. Célerin avec un autre CÉLERIN, ou MACAIRE, qui, se trouvant à Rome lors de l'élection du pape Corneille, abandonna le parti

de Novatien pour se réunir aux catholiques. Il est fait mention de celui-ci dans une lettre de Corneille à Fabius d'Antiochie, insérée par D. Constant dans les *Epistol. rom. pontif.*, Paris, 1721, in-fol. CH—s.

CÉLESTIN (Saint), élu pape le 5 novembre 422, était Romain et fils de Priscus. Il succéda à Boniface I<sup>er</sup>. On a de ce saint pontife une lettre décrétale (de l'an 428) aux évêques de Vienne et de Narbonne, qui prescrit aux évêques de ne point porter un habit qui les singularise et qui les distingue du peuple, ce qui prouve qu'alors ce n'était point la coutume en Occident de voir un costume particulier aux ecclésiastiques. Cette même décrétale défend de refuser la pénitence aux mourants; enfin, elle ordonne qu'on n'élise point un évêque étranger, et par conséquent désagréable au troupeau. « Il faut avoir, » ajoute-t-elle, le consentement du peuple, du clergé, « des magistrats. » Les erreurs de Nestorius et sa discussion avec St. Cyrille occupèrent le zèle de St. Célestin. Il provoqua le concile d'Éphèse, où St. Cyrille le représenta, et où Nestorius fut déposé. St. Célestin écrivit aux évêques gaulois pour défendre et consacrer la doctrine de St. Augustin, que quelques-uns d'entre eux rejetaient en soutenant les erreurs de Pélage. St. Célestin ordonna que les psaumes de David seraient chantés dans l'église avant le sacrifice. Il mourut à Rome, le 6 avril 432, après un pontificat de 9 ans et 10 mois, et eut pour successeur Sixte III. Sa piété, sa prudence et ses lumières honorent sa mémoire. Ses lettres sont conservées dans le recueil de D. Constant, in-fol., et dans la collection des conciles. (Voy., au sujet de cet article et des suiv., les *Annales* de Baronius; Alph. Chacon, *Vitæ et Res gestæ pontif. rom.*; Lonis Jacob, *Bibliotheca pontif.*; et Ellies Dupin, *Biblioth. des auteurs ecclés.*) D—s.

CÉLESTIN II, pape, nommé, avant son exaltation, *Gui du Chastel*, parce qu'il était né à Citta di Castello, en Toscane, étudia sous Pierre Abailard. Le pape Honoré II le créa cardinal en 1128, et il succéda à Innocent II le 25 septembre 1143. Il mourut le 8 mars de l'année suivante. Luce II lui succéda. Rien ne rend remarquable son pontificat, qui ne fut que de cinq mois et treize jours. D—s.

CÉLESTIN III, élu pape le 30 mars 1191, était connu sous le nom *du cardinal Hyacinthe*, diacre du titre de Ste-Marie. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans, et succéda à Clément III. A son avènement, Henri VI, désigné empereur, était venu en Italie pour se faire couronner et pour réclamer ses droits sur la Sicile, du chef de Constance, sa femme; mais comme il paraissait à la tête de ses troupes en attitude hostile, la consécration du pape fut différée, afin de retarder également le couronnement de l'empereur. Les Romains se rendirent au-devant de Henri et lui promirent qu'il serait couronné s'il voulait rendre ses châteaux de Tusculum, qui inquiétaient le pays. Henri s'y engagea et tint parole. On dit qu'à son couronnement le pape poussa du pied la couronne que les cardinaux relevèrent et placèrent sur la tête de Henri. Fleury observe que c'est Roger, auteur anglais, qui rapporte cette cérémonie, dont on ne voit de trace en aucun couronnement, et l'on

peut ajouter qu'un écrivain de cette nation est suspect sur l'histoire d'un pape. L'empereur remit la ville de Tusculum au pape, et celui-ci aux Romains, qui la détruisirent. Quant aux affaires de Sicile, malgré la protection que le pape accordait au roi Tancrede, Henri fit valoir ses droits par la force des armes. Après des vicissitudes assez remarquables, il obtint un succès complet qu'il déshonora par des cruautés. Célestin, zélé pour la croisade, ne cessa d'animer les princes chrétiens à cette entreprise. Il approuva la création de l'ordre teutonique faite en Palestine. Il excommunia Léopold, duc d'Autriche, pour avoir tenu prisonnier le roi Richard contre le droit des gens. Il forma quelques plaintes contre le divorce de Philippe-Auguste; mais il n'y donna point de suites. La fin de cette affaire appartient à des temps postérieurs. Le pape Célestin mourut le 8 janvier 1198, après un pontificat de 6 ans 9 mois et 9 jours. Les cardinaux lui refusèrent de nommer, dans ses derniers moments, le successeur qu'il désirait, sous prétexte que l'élection devait être libre; mais, en effet, parce que quelques-uns d'entre eux aspiraient, en particulier, à lui succéder. Ce fut Innocent III qui l'emporta. Il reste dix-sept lettres de Célestin III.

D—s.

CÉLESTIN IV se nommait *Geoffroy de Châtillon*; il était fils de Jean et de Cassandre Tribelli, sœur d'Urbain III. Il fut élu pape le 22 septembre 1241, trente jours après la mort de Grégoire IX, par dix cardinaux seulement. L'empereur Frédéric II tenait les autres en prison. Célestin avait été chancelier de l'église de Milan. Il s'était fait ensuite religieux de l'ordre de Cîteaux. Il ne survécut que dix-huit jours à son élection, et ne fut point couronné. On soupçonna qu'il avait été empoisonné. L'Eglise, d'après l'avis des plus sages, n'eut point de chef visible pendant vingt et un mois, parce que l'empereur Frédéric retint les cardinaux prisonniers pendant près de deux ans.

D—s.

CÉLESTIN V (Saint), élu pape à Pérouse, le 5 juillet 1294, s'appelait *Pierre de Moron*. Il était originaire de la Pouille, né en 1215, de parents obscurs, mais vertueux. Animé, dès sa plus tendre jeunesse, du désir de renoncer au monde, il avait négligé toute espèce d'instruction qui pût le distinguer. Il avait obtenu du pape Grégoire X la permission de fonder un nouvel ordre suivant la règle de St-Benoît, et, dans cet esprit d'humilité qui le dirigeait, il l'avait composé de gens rustiques et sans études. Il en avait établi le chef-lieu à Sulmone, près d'Aquila, sur une hauteur très-escarpée appelée le *Mont de Majelle*. Tel fut le successeur de Nicolas IV. Après la mort de ce pape, les cardinaux furent divisés en deux factions, dont l'une tenait pour Charles le Boiteux, roi de Sicile, et était dirigée par Matthieu Rono des Ursins; l'autre avait pour chef Jacques Colonne. Plusieurs assemblées successives à Rome n'eurent aucun résultat. Les maladies, les séditions, les chassèrent tour à tour de cette ville, et ce fut enfin à Pérouse, qu'après vingt-sept mois de vacance du saint-siège, ils se trouvèrent d'accord, par une espèce d'inspiration,



ou peut-être de lassitude, pour élire Pierre de Moron, qui prit le nom de *Célestin*, et le donna ensuite aux religieux de sa nouvelle congrégation. Le décret d'élection lui fut porté par cinq députés, qui essayèrent les plus grandes fatigues, dans une saison brûlante, pour gravir jusqu'à la cellule où se tenait renfermé le saint reclus, qui ne parlait que par une fenêtre grillée. A travers cette grille, ils aperçurent un vieillard de soixante-douze ans, pâle, exténué de jeûnes, la barbe hérissée, les yeux gonflés de larmes, et tout effrayé du changement inopiné de sa fortune. Les députés se prosternèrent devant lui; Pierre se prosterna de son côté, puis il prit par la fenêtre le décret d'élection, et se remit en prières pour consulter Dieu. Il se releva, et déclara qu'il acceptait, pour obéir à la voix du ciel et ne pas abandonner l'Eglise dans son besoin. La joie fut extrême parmi le peuple, qui admirait sa piété. On accourut de toutes parts pour le voir. Charles le Boiteux et son fils Charles-Martel, roi de Hongrie, ne furent pas les moins empressés, par des motifs qui ne tardèrent pas à éclater. Le nouveau pape voulut être sacré dans la ville d'Aquila, malgré les instances des cardinaux, qui voulaient que ce fût à Rome même, ou du moins à Pérouse. Pierre fit donc son entrée dans Aquila, monté sur un âne, dont la bride était tenue par les deux rois Charles. Célestin ne manquait point de bon sens ni de justesse dans ses discours; mais son défaut de connaissance du monde le rendait incertain et timide. Il ne parlait jamais qu'en italien, le latin lui étant trop peu familier pour qu'il s'exposât à en faire usage. Son ignorance des affaires le précipita dans de fausses démarches; elle l'obligea à faire de mauvais choix, et à placer sa confiance dans des gens qui n'en étaient pas assez dignes, tels que Jean Castro de Céli, d'abord moine et prévôt du Mont-Cassin, puis archevêque de Bénévent. Il le fit chancelier de l'Eglise romaine. C'était un homme instruit, mais intéressé, et on l'accusa d'avoir entraîné le pape dans beaucoup de fautes politiques. Le roi de Sicile veillait aussi à ses intérêts. Dans le projet qu'il avait formé de s'emparer de l'esprit de Célestin, il le détermina à venir à Naples, où les cardinaux gémissaient de le voir établi, au lieu de relever à Rome le siège pontifical. Ce fut là que Charles fit approuver par le pape le traité avantageux qu'il avait fait avec Jacques, roi d'Aragon. Il fit de plus donner l'archevêché de Lyon à son second fils Louis, prisonnier du roi d'Aragon, qui n'avait que vingt et un ans et n'était pas tonsuré. Célestin s'empressa de confirmer la fondation qu'il avait faite de son nouvel ordre, en l'affranchissant sur tous les points de l'autorité de l'ordinaire, par des privilèges exorbitants et qui furent restreints par la suite. Il fit une promotion de douze cardinaux, la plupart Français, entre autres Jean le Moine, fondateur du collège qui portait son nom à Paris. La simplicité de Célestin, son défaut d'expérience, la faiblesse de son âge, mettaient à chaque instant sa bonne foi en danger d'être surprise et trahie. On trouvait des grâces accordées à trois ou quatre personnes à la

fois, des bulles scellées en blanc, des bénéfices donnés avant qu'ils fussent vacants. Le temps de l'Avent étant proche, Célestin résolut de se retirer dans une petite cellule en bois, qu'il avait fait construire dans un de ses appartements, et de donner commission à trois cardinaux d'expédier toutes les affaires. Le cardinal des Ursins s'opposa fortement à cette mesure. Célestin sentit alors que le fardeau était au-dessus de ses forces; il consulta pour savoir s'il lui était permis d'abdiquer. Les gens intéressés à gouverner sous son nom ne manquaient pas de l'en détourner; mais, à l'instigation de Benoit Cajetan, qui lui succéda sous le nom de Boniface VIII, Célestin, persistant dans sa résolution, assembla, le 15 décembre 1694, un consistoire, où il lut un papier qui contenait son acte de cession en termes simples, mais formels. Cette pieuse résignation fit répandre des larmes à toute l'assemblée. Célestin se retira pour laisser délibérer en liberté. Il rentra, et les témoignages de douleur et de regret se renouvelèrent lorsqu'on vit ce saint homme déjà dépourvu des ornements de sa dignité, et revêtu du simple habit de moine qu'il s'était empressé de reprendre. Célestin survécut dix-sept mois à son abdication, et mourut dans un château où Boniface VIII le retenait prisonnier, le 49 mai 1296. (*Voy. BONIFACE VIII.*) Il fut canonisé par Clément V en 1315. On a de Célestin V divers opuscules dans la *Bibliotheca Patrum*; les principaux sont : *Relatio vitæ suæ*; *de Virtutibus*; *de Vitiis*; *de Hominis Vanitate*; *de Exemplis*; *de Sententiis Patrum*. Sa vie, écrite en latin par le cardinal d'Ailly, archevêque de Cambrai, fut remise en meilleur style par Denis Lefèvre, et imprimée à Paris, 1559, in-4°. Lelio Marino publia aussi la vie du saint pontife en italien, Milan, 1637, in-4°.

D—s.

CÉLESTIN, antipape, élu le 20 décembre 1124, ne garda le saint-siège que vingt-quatre heures, et le céda aussitôt sans contestation à Honoré ou Honorius II. (*Voy. HONORÉ.*) Lenglet Dufresnoy, dans ses *Tablettes chronologiques*, lui donne le nom de *Calixte*; mais il se nommait *Thibaud* avant son élection.

D—s.

CÉLESTINO (le Père), historien, né vers 1550, à Bergame, était de la même famille que Barthélemy Coleoni, célèbre condottiere qui se signala dans les guerres des Vénitiens contre le duc de Milan. (*Voy. COLEONI.*) Ayant embrassé la règle de St. François, il cultiva les lettres sans négliger les devoirs de son état, et s'assura par d'utiles recherches un rang honorable parmi les historiens. Outre une vie en latin de St. Patrice, apôtre et premier évêque d'Irlande, et quelques ouvrages moins importants dont on trouvera les titres dans la *Biblioth. Scriptor. ordinis capucinar.*, p. 65, on a de lui : *Historia quadripartita di Bergamo e suo territorio*, Bergame, 1617; Brescia, 1618, 5 t. petit in-4°. Le 1<sup>er</sup> volume contient l'histoire civile de Bergame, depuis sa fondation jusqu'à l'année 1600. Le 2<sup>e</sup>, qui renferme l'histoire ecclésiastique jusqu'à l'année 1280, est divisé en 2 parties. Une 3<sup>e</sup> partie, qui devait compléter l'histoire ecclésiastique, n'a point été

imprimée, non plus que les 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> volumes promis par l'auteur. Cet ouvrage est très-rare, même en Italie. Il n'avait probablement jamais été vu par Hayin, puisque la description qu'il en donne est inexacte. (*Voy. Coletti, Catalogo delle città d'Italia.*)

W—s.

CÉLESTIUS, le collègue, plutôt que le disciple de Pélagé, ce qui fit que leurs sectateurs s'appelaient indifféremment *Pélagiens* ou *Célestiens*, était Irlandais selon les uns, Écossais selon les autres, et même, selon d'autres, natif de la Campanie, dans le royaume de Naples. Issu d'une famille noble, mais eunuque de naissance, il fréquenta quelque temps le barreau, qu'il quitta pour entrer dans un monastère, où il mena une vie très-régulière. On croit qu'il avait puisé ses erreurs à l'école de Ruffin le Syrien, et que, dès 402, il avait écrit contre le péché originel, avant Pélagé. Après avoir fait beaucoup de prosélytes à Rome, il se rendit en 409 en Afrique, se présenta à Aurèle, évêque de Carthage, pour être admis à la prêtrise. Aurèle, prévenu par le diacre Paulin, qui le dénonça comme répandant des erreurs dangereuses, convoqua un concile pour l'examiner et le juger. Célestius, cité pour répondre à la dénonciation de Paulin, tergiversa dans ses réponses, n'osant ni avouer, ni désavouer les erreurs qui lui étaient imputées, les traitant de questions problématiques. Il s'agissait néanmoins de savoir si Adam était né mortel; si son péché lui était personnel, ou s'il était transmissible à ses descendants; si les enfants l'apportent en naissant; si, sans le baptême, ils peuvent parvenir à la vie éternelle; si la loi de Moïse avait, comme celle de Jésus-Christ, le privilège de procurer le salut du genre humain. Il fut convaincu d'erreur sur tous ces chefs, condamné, et privé de la communion de l'Eglise. Il interjeta appel au saint-siège, et, sans donner de suite à cet appel, il alla se faire ordonner prêtre à Ephèse, par surprise. Reconnu ensuite, il fut chassé de la ville, se rendit à Constantinople, où il éprouva le même traitement de la part de l'évêque Atticus, et se détermina enfin à aller poursuivre à Rome son appel, interjeté depuis cinq ans. Innocent I<sup>er</sup> était assis sur la chaire de St. Pierre; il confirma le jugement rendu par le concile de Carthage. Après la mort de ce pontife, Célestius eut accès auprès de Zozime, son successeur, et lui présenta une confession de foi, où ses erreurs étaient exposées sans déguisement. Zozime, séduit par la profession hypocrite qu'il faisait de se soumettre au jugement qui serait porté, cherchant à ne pas irriter un homme dont il espérait que les talents pourraient être utiles à l'Eglise, prononça, à la tête d'un concile composé de son clergé, et de divers évêques et prêtres qui se trouvaient à Rome, que la confession de Célestius était très-catholique. Il voulut néanmoins attendre la réponse des évêques d'Afrique, avant de lever l'excommunication qu'ils avaient portée contre lui; mais, dans sa lettre à ce sujet, il leur reprocha d'avoir agi avec trop de précipitation dans leur jugement et trop de légèreté dans la confiance donnée aux dénonciateurs. Ces dénonciateurs étaient les

évêques Héros et Lazare, et le diacre Paulin. Il les traita de fourbes, déposa les deux premiers, et cita le dernier devant son tribunal. Les évêques africains, choqués et du jugement et des reproches de Zozime, se réunirent en concile, au nombre de deux cent quatorze; ils confirmèrent leur premier décret et celui du pape Innocent, représentèrent à leur tour à Zozime qu'il s'était trop hâté d'en croire Célestius sur ses paroles, et le conjurèrent de ne pas recevoir l'hérésiarque à sa communion, qu'il n'eût adhéré expressément au décret du pape Innocent. Zozime se rendit à ces représentations. Il révoqua son premier décret, et adhéra aux anathèmes de son prédécesseur et du concile de Carthage contre Célestius. Sous le pontificat de St. Célestin, successeur de Zozime, Célestius, qui avait été chassé de Rome par ordre de l'empereur Honorius, eut l'audace d'y revenir pour demander la révision du jugement qui le condamnait, comme si ce jugement n'avait pas eu tous les caractères d'un jugement définitif et irréfragable. Rejeté par ce pape, il se rendit à Constantinople, où il trouva un digne protecteur dans le fameux Nestorius. Son projet était d'obtenir de l'empereur Théodose la convocation d'un concile général; mais ses intrigues et celles de Nestorius furent déjouées par Marius Mercator, simple laïque, qui, dans un mémoire présenté à l'empereur, fit connaître la personne et les erreurs de l'hérésiarque. Célestius et ses partisans eurent encore recours, en 450, au concile d'Ephèse qui ne les accueillit pas mieux. Depuis cette époque, il n'est plus question de lui dans l'histoire, et l'on n'est pas plus instruit de la date et du lieu de sa mort, que de la date et du lieu de sa naissance. On voit, par quelques fragments de ses écrits, conservés parmi les œuvres de St. Augustin, que c'était un esprit vif, subtil, exercé aux chicanes de la philosophie, doué d'une grande facilité de parler. Il avait d'ailleurs le caractère plus hardi, plus entreprenant que Pélagé. T—D.

CÉLIDOINE, évêque de Besançon, succéda à St. Léonce, vers l'année 445. St. Hilaire occupait alors le siège d'Arles, résidence du préteur romain, et en conséquence voulait étendre sa juridiction sur toutes les églises des Gaules. S'étant rendu à Besançon, accompagné de St. Germain, évêque d'Auxerre, il cita Célideine à paraître devant l'assemblée des prélats des provinces Séquanoise et Viennoise, pour se justifier des accusations dirigées contre lui, et le déposa, sous prétexte que son élection était irrégulière, attendu qu'avant d'être promu à l'épiscopat, il avait été juge, et qu'en outre il avait épousé une veuve. Célideine appela de cette sentence au pape St. Léon, qui convoqua un concile pour examiner l'affaire, et le rétablit dans son siège. (*Voy. St. HILAIRE.*) C'est le premier exemple d'un appel interjeté au pape par un évêque. St. Léon fut si satisfait de la déférence de Célideine, qu'il lui fit don de plusieurs reliques qu'il rapporta à Besançon; mais cette ville ayant été saccagée en 451 par Attila, toutes les reliques et les vases précieux que renfermait le trésor de son église furent détruits et pillés. On croit que ce barbare fit mettre à

mort Céliodine ; du moins les légendaires donnent à ce prélat le titre de martyr ; cependant il n'en est fait aucune mention dans le bréviaire du diocèse de Besançon.

W—s.

CELIUS ou CÆLIUS RUFUS (MARCUS) est principalement connu par le plaidoyer que Cicéron prononça pour lui, l'an de Rome 698, sous le consulat de Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus et de L. Marcius Philippus. C'était un jeune chevalier romain d'une fort belle figure, dont s'éprit Clodia, sœur du fameux Clodius, et veuve de Métellus Celer. Il mit à contribution cette coquette, dont les mœurs étaient celles d'une courtisane, et la quitta au bout de quelque temps. Elle lui redemanda l'argent qu'elle lui avait donné. Sur le refus qu'il fit de lui rien rendre, cette femme, aussi puissante par son crédit qu'implacable dans sa haine, suscita contre lui des accusateurs, qui, entre autres griefs, lui imputaient d'avoir tenté de l'empoisonner. On voit, par cet aperçu, que si, d'une part, rien n'était plus grave que l'accusation, de l'autre, rien n'était plus équivoque que la conduite de Célius. On aurait peine à excuser Cicéron d'avoir défendu un pareil client, si on ne savait que Célius avait été élevé sous ses yeux, et qu'avec M. Crassus il avait guidé ses premiers pas dans la carrière oratoire. Quatre orateurs s'étaient réunis pour accuser Célius : c'étaient L. Herennius et Balbus, tous deux fort peu connus ; puis le fameux Clodius, frère de Clodia ; enfin le jeune Sempronius Atratinus, dont Célius avait lui-même poursuivi le père devant les tribunaux, pour fait de brigue et de corruption de suffrages. Enhardi par le succès de son accusation contre C. Antonius, ancien collègue de Cicéron dans le consulat, qu'il avait fait condamner comme complice de Catilina, Célius avait été pour Atratinus un accusateur aussi véhément, mais moins redoutable. Ses premières poursuites n'avaient eu aucun succès, et il venait de les renouveler, lorsqu'il se vit obligé, par le fils même de son ennemi, de songer à sa propre défense. Outre les deux griefs relatifs à Clodia, les accusateurs chargeaient Célius d'une infinité d'autres fautes et délits plus ou moins graves : d'avoir été complice de Catilina, d'avoir fait des dettes, mal agi avec son père, insulté des femmes, frappé un sénateur, acheté pour Pison Bestia les suffrages du peuple, envahi les biens de Palla, excité une sédition à Naples, fait assassiner les députés d'Alexandrie, etc., etc. On insistait surtout sur le scandale de ses mœurs. L'affaire, portée devant le tribunal du préteur Cn. Domitius Calvinus, fut plaidée un jour de fête, ce qui n'avait lieu que pour violence et sédition envers le sénat, les magistrats et la république, crimes prévus par la loi *Lutatia*, confirmative de la loi *Plautia*, de *Vi publica*. « Avec toute l'éloquence dont l'accusé se piquait, dit Morabin, auteur d'une *Vie de Cicéron*, il n'avait pas la réputation d'être des plus forts sur la défense ; et c'était en ce sens que Cicéron, son maître, disait de lui qu'il se servait beaucoup mieux de l'épée que du bouclier. C'était néanmoins le cas de faire de nécessité vertu, puisqu'il ne convenait

« qu'à lui de parer les premiers coups. » Crassus lui servit de second, et Cicéron de troisième défenseur. Quintilien (liv. 41, ch. 4<sup>er</sup>) et Suétone (*de Claris Oratoribus*) font mention du plaidoyer de Célius. Crassus, envisageant l'affaire avec tout le sérieux qu'elle comportait, avait répondu particulièrement sur les trois griefs relatifs aux biens de Palla, aux troubles de Naples et à l'assassinat des députés d'Alexandrie. Parlant après les deux autres, qui avaient répondu sur le premier et le principal chef, il ne restait à Cicéron qu'à démontrer l'absurdité du second (l'empoisonnement), dont on n'apportait pas de preuves directes, et sur lequel on ne pouvait avoir que des soupçons, démentis en quelque sorte par l'argent que Clodia avait donné et par la tendre liaison qui avait existé entre elle et Célius. « Ce fut « principalement sur cette contrariété qu'il appuya, « continue Célius, et cela ne lui servit pas seulement « à égayer son discours dont la tristesse aurait fait « tigué, si, à cette troisième reprise, il s'était obstiné à garder l'uniformité ; mais à anuser si « bien les juges par l'agréable variété de ses digressions, qu'en leur faisant perdre de vue les présomptions qui étaient contre l'accusé, son disciple, « il les conduisit imperceptiblement à se décider « d'après des impressions totalement opposées qu'il « leur donna sur les intrigues de cette vieille et « dangereuse coquette. » Cicéron la couvrit d'infamie et de ridicule. C'était la sœur de Clodius ; Cicéron avait, dit-on, été l'un de ses amants, et en défendant Célius, il servait tout à la fois l'amitié et l'intérêt de sa vengeance. Clodia ne lui pardonna jamais : elle lui suscita partout des ennemis ; et comme elle accordait aussi ses faveurs à Catulle, qui l'a immortalisée plus gracieusement que Cicéron, sous le nom de Lesbie, de là vraisemblablement la haine que manifestait ce poète pour le grand orateur. Célius avait vingt-six ans lorsque Cicéron plaida pour lui ; il fut absous, et fit pendant longtemps profession d'un parfait attachement pour son illustre défenseur. Il lia avec lui un commerce de lettres. Le 8<sup>e</sup> livre des *Lettres familières* en contient dix-sept adressées par Célius à Cicéron. Elles sont pleines d'esprit et décèlent de la sagacité politique (1) Célius fut tribun du peuple l'an 701, année fameuse par les troubles qui éclatèrent dans Rome, et par le meurtre de Clodius. Dans cette affaire, Célius embrassa le parti de Milon. Au commencement de la guerre civile, il parut se détacher de Cicéron pour passer sous les drapeaux de César, qu'il suivit en Espagne, et par le crédit duquel il fut nommé préteur pour l'an 705. Ne se trouvant pas suffisamment récompensé par cette place qui ne lui procu-

(1) En voici un extrait qui montre l'opinion qu'il avait de son illustre défenseur : « Ce qui me reste à vous demander, si vous êtes aussi libre que je l'espère, c'est que vous profitiez de votre loisir pour composer quelque ouvrage qui fasse connaître que vous avez un peu d'amitié pour moi. Cette demande, me direz-vous, n'est pas d'un sot. Comment vous est-elle venue à l'esprit ? Je confesse qu'en voyant sortir de votre plume tant de monuments de votre génie, je ne puis résister au désir d'en voir quelqu'un qui rende témoignage de notre amitié à la postérité. » (Livre 8, lettre 3, trad. de M. Leclerc.)

rait pas de quoi payer ses créanciers, il se rendit le protecteur de tous les débiteurs ; et, par diverses lois qu'il proposa en leur faveur, il entrava l'exécution des mesures que César avait prises à ce sujet avant de se rendre en Grèce pour combattre Pompée. Le consul P. Vatia, collègue de César dans cette dignité, chassa Célius de Rome. Celui-ci, ne respirant que la vengeance, se ligua avec Milon, qu'il avait rappelé de Marseille. A la tête d'une troupe de gladiateurs et de bandits salariés, tous deux parcoururent l'Italie, qu'ils essayèrent de soulever en faveur de Pompée ; mais cette échauffourée les perdit. Célius trouva la mort devant Thurium : il n'avait pas encore 35 ans. Il était ami de Catulle, qui, dans ses poésies, badine agréablement avec lui sur Clodia, leur commune maîtresse. Ses qualités étaient brillantes et ses mœurs dépravées. Sa témérité en amour lui causa plus d'une fois de graves désagréments. La même témérité en politique le conduisit à la mort. Velleius Paterculus a peint Célius d'un seul trait bien caractéristique en l'appellant : *vir ingeniosissime nequam*, homme très-habilement méchant.

D—R—R.

CELLAMARE (ANTOINE-GIUDICE, duc de Giovenazzo, prince DE), né à Naples en 1657, d'une famille illustre, originaire de Gènes, fut élevé à la cour de Charles II, fit ensuite plusieurs campagnes, et, en 1702, accompagna Philippe V, petit-fils de Louis XIV, pour défendre le royaume de Naples contre les Impériaux. Il signala son courage la même année à la bataille de Luzzara, fut fait maréchal de camp, servit en cette qualité au siège de Gaëte, en 1707, y demeura prisonnier des Impériaux, fut transféré au château de Milan, et y resta en détention jusqu'en 1712, époque de son échange. De retour en Espagne, le prince de Cellamare fut nommé ministre du cabinet, et, en 1715, ambassadeur extraordinaire à la cour de France, où il devint le principal instrument des desseins d'Albéroni, et l'âme d'une conjuration contre Philippe d'Orléans, régent du royaume. Il s'agissait d'arrêter ce prince dans une fête, d'assembler les états généraux, et de déferer la régence à Philippe V, qui, maître des deux royaumes, aurait fait trembler à son tour l'Europe. Cellamare n'attendait plus que les derniers ordres de la cour de Madrid pour l'exécution de ce hardi dessein, lorsque la conjuration fut découverte par une courtisane. Des lettres que Cellamare envoyait à Madrid par l'abbé Porto-Carrero ayant été interceptées, on y trouva tous les détails de la conspiration qu'avait tramée cet ambassadeur avec le duc, la duchesse du Maine, et d'autres seigneurs français ennemis du régent. Le prince de Cellamare fut arrêté vers la fin de 1718, et conduit avec une escorte jusqu'aux frontières d'Espagne. Il fut nommé, en arrivant à Madrid, capitaine général de la Vieille-Castille, et mourut à Séville, le 16 mai 1735, âgé de 77 ans, comblé des faveurs de sa cour. On trouve l'histoire de la conspiration du prince de Cellamare dans les *Mémoires de la régence*, par de Piossens, édition de Lenglet Dufresnoy, Amsterdam, 1749, 3 vol. in-12. Lenglet avait été employé lui-

même à la découverte de cette conspiration (1). B—P.

CELLARIUS (MARTIN), surnommé *Borrhæus*, né en 1499, à Stuttgart, fit ses études à l'université de Wittemberg, où il s'appliqua avec succès aux langues orientales, et devint un des plus rigides sectateurs des dogmes de Luther. Stork, fameux anabaptiste, s'était rendu si redoutable par ses violences et son talent pour la dispute, que personne n'osait entrer en lice avec lui. Cellarius, plus hardi, se présenta au combat avec confiance. Stork, qui possédait à fond la doctrine de Luther, leur commun maître, mit de côté les conciles, les saints Pères, tous les monuments de la tradition, considérés sous le rapport de règle de foi, et réduisit toute la dispute au principe du jugement particulier pour l'interprétation de l'Écriture sainte. Cellarius, ne pouvant disconvenir du principe, ni en nier les conséquences rigoureusement déduites, mit bas les armes, et devint aussi zélé anabaptiste qu'il avait été zélé luthérien. Afin d'être plus libre dans ses opinions, il se retira à Bâle, y professa la théologie, et mourut de la peste le 11 octobre 1564. On croit que, sur la fin de ses jours, il avait abandonné le parti des anabaptistes pour se jeter dans celui des ariens ; aussi était-il regardé par les sociniens de Transylvanie comme un homme suscité du ciel, ainsi que Servet, pour donner des idées plus justes de Dieu et de Jésus-Christ, de même que Luther et Zwingle l'avaient été pour éclaircir les matières de la justification et des sacrements. Ses livres théologiques sont des commentaires sur une grande partie de l'Ancien Testament : *de Veteris et novi hominis ortu atque natura Axiomata*; *de Ortu, Natura, Usu atque Discrimine eorum jubileorum quos Deus instituit, quidque inter hos et falsos ab adversario confectos intersit*, etc. Il a en outre composé plusieurs écrits ou commentaires sur la *Politique* et la *Rhétorique* d'Aristote ; un traité intitulé : *de Censura veri et falsi*, où il explique la logique de cet ancien philosophe. Enfin Cellarius est connu des savants par un traité qui a pour titre : *Cosmographiæ Elementa, commentatio astronomica, et geographica*, imprimé à Bâle, en 1541.

T—D

CELLARIUS (JEAN), dont le vrai nom allemand était KELLNER, naquit en 1496, à Kundstadt, sur les frontières de la Bohême et de la Moravie. Il fut professeur de langue hébraïque à Louvain, à Tubingen, à Heidelberg, à Wittemberg et à Leipsick, et se livra avec succès, dans cette dernière ville, au ministère de la chaire. Les protestants le regardaient comme un de leurs meilleurs prédicateurs après Luther, et il fut appelé en cette qualité à Francfort, et ensuite à Dresde, où il mourut, le 21 avril 1542. Il a laissé quelques ouvrages de grammaire hébraïque et de théologie. — *Christian* CELLARIUS, helléniste flamand du commencement du 16<sup>e</sup> siècle, né à Isemburg, près de Furnes, fut professeur de langue grecque à Louvain, et ensuite recteur des écoles de

(1) M. Vatout a donné la *Conspiration de Cellamare, épisode de la régence*, Paris, 1852, 2 vol. in-8<sup>o</sup> avec portraits. C'est une espèce de roman historique où l'auteur s'est attaché surtout à la peinture des mœurs et des caractères de l'époque.

D—R—R.

Berg-St-Vinoc. Il a publié : 1° *Oratio contra mendicantem publicam*, etc., Anvers, 1550, in-8°; 2° *Carmen heroicum de bello per Carolum V in Hungaria adversus Solimannum, Turcarum imperatorem, gesto*, ibid., 1553, in-8°; 3° *Carmen de Incendio urbis Delphensis*, ibid., 1526, in-8°. C. M. P.

CELLARIUS (JACQUES), bisaïeul du célèbre Christophe Cellarius, fut le premier de sa famille qui latinisa son nom allemand *Keller*, qui signifie *cave*, *cellier*. Il fut professeur de philosophie et d'éloquence au gymnase de Lauingen, et donna des éditions classiques des *Épîtres* de Cicéron, du *Thesaurus Ciceronianus* de Nizolius, et de la *Phrasologia latina* d'Ant. Schorus. Il vivait encore en 1609. — Daniel CELLARIUS, natif de Wiltberg, dans le Wurtemberg, était contemporain du précédent, et fut l'auteur du *Speculum orbis terrarum*, publié à Anvers, 1578, in-fol. C'est un atlas des meilleures cartes géographiques de ce temps-là, gravées en cuivre par Jean de Jode. — André CELLARIUS, autre géographe, cosmographe et mathématicien, recteur du collège de Horn, en Hollande, publia en latin : 1° une *Architecture militaire*, 1656; 2° une *Description de Pologne et de Lithuanie*, Amsterdam, 1659, in-12, qui fut traduite en hollandais en 1660. C'est une compilation tirée des meilleurs auteurs polonais; on y trouve quelques anecdotes et de bons détails. 3° *Harmonia macrocosmica, seu Atlas universalis et novus totius universi creati*, Amsterdam, 1661, in-fol. Cette cosmographie se joint à l'atlas de Blaeu; on en a donné une nouvelle édition en 1708. — Il ne faut pas confondre cet auteur avec André CELLARIUS, pasteur à Wiltberg, dans le Wurtemberg, qui publia quelques ouvrages de théologie, et mourut en 1562. C. M. P.

CELLARIUS (CHRISTOPHE), un des plus savants et des plus laborieux philologues du 17<sup>e</sup> siècle, naquit en 1658, à Smalcalde, ville de Franconie, dont son père était surintendant (dignité qui répond à celle d'évêque des catholiques). Il étudia dans diverses universités d'Allemagne, et, à l'âge de trente ans, il enseigna la philosophie morale et les langues orientales à Weissenfels. En 1675, il fut nommé recteur du collège de Weimar, et ensuite de ceux de Zeitz et de Mersbourg. Lorsque le roi de Prusse fonda l'université de Halle, Cellarius y fut nommé professeur d'éloquence et d'histoire. Il y mourut le 4 juin 1707, après avoir été longtemps tourmenté de la pierre. Il a donné, avec de savantes notes et de nouvelles tables très-exactes, des éditions d'un grand nombre d'auteurs anciens, des *Épîtres* de Cicéron, de celles de Pline, de Cornélius Népos, de Quinte-Curce, d'Eutrope, de Sextus Rufus, de Velleius Paterculus, des *Panegyrici veteres*, de Lactance, de Minutius Félix, du traité de saint Cyprien sur les *Idoles*, de Sédulius, de Prudentius, de Silius Italicus, de Zozime, de Pœnanius, des *Épîtres* de Pic de la Mirandole, du *Thesaurus eruditionis scholastica* de Basile Faber. Les ouvrages qui lui appartiennent en propre sont : 1° *Historia antiqua*, Iéna, 1698, in-12, abrégé superficiel de

l'histoire ancienne. 2° *Orthographia latina ex vetustis monumentis*, etc. La meilleure édition est celle qu'a donnée Th.-Christ. Harles, Altenburg, 1768, in-8°. 3° *Antibarbarus, seu de latinitate mediæ et infimæ ætatis liber*, Iéna, 1695, in-12, ouvrage estimé. 4° *Curræ posteriores de barbarismis et idiotismis sermonis latini*, ibid., 1700, in-12. 5° *Breviarium Antiquitatum romanarum*, Halle, 1710, in-8°; traduit en français par Louis Vaslet, la Haye, 1723, in-8°. 6° *Notitia orbis antiqui*, Leipsick, 1701, 1706, 1731 et 1775, 2 vol. in-4°, avec les additions de Schwartz. Cette dernière édition est la plus complète et la meilleure. Samuel Patrick fit un petit abrégé de cet ouvrage, Londres, 1764. En 1773, à l'époque où les cartes de Delisle et de d'Anville avaient rendu presque entièrement inutiles celles de Cellarius, on s'avisait de graver ces dernières à Rome sur une échelle beaucoup plus grande, et avec luxe. On réimprima en tête de cet atlas l'abrégé de Samuel Patrick, et quelques morceaux de Jacquier et de Boscovich sur la géographie ancienne. Ce recueil est intitulé : *Christophori Cellarii Notitia orbis antiqui in compendium redacta, novis præfationibus exornata a Francisco Tirolio et Johanne Baptista Ghisio, communi sumptu atque labore amplioribus tabulis aucta et accuratioribus catalogis locupletata*, 1774, in-fol. oblong. Les éditeurs de Leipsick réimprimèrent en 1776 les morceaux de Jacquier et de Boscovich; ils y joignirent dix-huit cartes du moyen âge, que Cellarius avait dressées pour un second traité de géographie qu'il se proposait de donner. Ce supplément important, et qu'on doit joindre à l'édition de 1773, est intitulé : *Appendix triplex Notitiæ orbis antiqui Christophori Cellarii, cum tabulis æneis* 18, Leipsick, 1776, in-4° de 25 pages avec 18 cartes. Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur les diverses éditions de ce traité prouvent déjà que c'est le plus célèbre de tous les ouvrages de Cellarius, et celui qui a eu le plus de succès. A l'époque où il avait entrepris son ouvrage, Ortélius avait, à la vérité, développé dans un grand atlas, et resserré dans un seul volume tout ce que, dans l'état imparfait où se trouvait de son temps la géographie moderne, on pouvait savoir de géographie ancienne. Camden avait traité spécialement de la Grande-Bretagne; Cluvier, de la Germanie, de l'Italie et de la Sicile, qu'il avait parcourues pour cet effet; Valois et Samson, de la Gaule; Paulmier, d'une partie de la Grèce; Briet avait même donné la première partie de son *Parallèle de la géographie ancienne et moderne*, qui comprenait toute l'Europe; mais aucun auteur n'avait encore publié un traité de géographie ancienne complet et suffisamment étendu. Cellarius eut donc l'avantage de présenter le premier un grand ensemble, et cet avantage, dont son ouvrage a joui dans sa nouveauté, il le possède encore aujourd'hui. Cependant il s'en faut de beaucoup que le mérite de cette production réponde à sa célébrité; on a déjà depuis longtemps remarqué que l'auteur ne fit point usage des lumières que lui fournissait la géographie moderne pour éclairer la géographie ancienne. Il est compri-

lateur, et nullement géographe. Son traité est presque entièrement composé de fragments d'auteurs anciens, qui ne sont même pas disposés avec assez d'ordre. Cette méthode de transcrire tout au long les textes anciens, d'ailleurs bonne pour un traité spécial et complet sur un pays quelconque, est mauvaise pour une description générale du monde. Christophe Cellarius a laissé plusieurs autres ouvrages. La plupart sont relatifs à la littérature classique latine, ou à l'étude élémentaire des langues hébraïque, samaritaine et syriaque. Sa dissertation, *de Studiis Romanorum litterariis in urbe et provinciis*, se trouve dans le t. 5 du *Thesaurus* de Salengre. Ses dissertations, ses harangues et ses lettres ont été publiées, de 1712 à 1715, par D. Walch, qui y a joint l'histoire détaillée de sa vie et de ses écrits. (Voy. aussi les *Mémoires* de Nicéron, t. 5 et suiv.) — **Christophe CELLARIUS**, fils du précédent, fut secrétaire du roi de Prusse pour les affaires de la basse Saxe. Il a publié : *Origines et Successiones comitum Wettinensium usque ad Saxoniæ duces et electores qui ab illis orti sunt* Halle, 1697, in-4°, ouvrage curieux et bien écrit. W—R.

**CELLARIUS (SALOMON)**, autre fils de Christophe, né en 1676, à Zeitz en Misnie, semblait destiné à marcher dignement sur les traces de son père, quoique dans une carrière différente. Il fit de la médecine l'objet de son étude particulière, et se livra surtout à des recherches intéressantes sur l'origine de cette science; mais ce travail n'était point encore terminé, quand Cellarius, reçu depuis peu licencié à l'université de Halle, mourut en 1700, âgé seulement de 24 ans. Son père compléta le manuscrit, et le publia sous ce titre : *Origines et Antiquitates medicæ, post præmaturum Salomonis Cellarii excessum, emendatioribus auctioresque editæ a Christophoro patre*, Iéna, 1701, in-8°. C.

**CELLE (HUGUES DE LA)** d'une des familles les plus distinguées de la Marche, fut d'abord sénéchal de Poitou et de Saintonge; un peu plus tard et en 1512, le roi Philippe le Bel lui confia le gouvernement des comtés de la Marche et d'Angoulême. Ce personnage fut un des commissaires chargés d'entendre des templiers, relativement aux crimes dont ils étaient accusés. Aimery de Villars, un des chevaliers, qui avait beaucoup chargé son ordre, déclara que tout ce qu'il avait dit d'abord était faux, contraint qu'il avait été de mentir par suite des tourments que lui avait fait souffrir Hugues de la Celle, et aussi par la vue de cinquante-quatre de ses camarades qu'on allait brûler pour n'avoir rien confessé : cette dernière déclaration fut reçue par des commissaires que le pape nomma en 1509 pour continuer la procédure commencée contre un ordre riche, qu'on voulait détruire pour s'emparer de ses biens. Hugues de la Celle gouvernait encore la Marche en 1514. F—T—E.

**CELLIÈRES (LAURENT DE)**, né en 1650, à St-Didier, en Velay, entra dans la société de Jésus en 1645, et professa, pendant l'espace de vingt-deux ans, à Lyon, la rhétorique et les humanités, la philosophie et les mathématiques. On a de lui : 1° *Ars me-*

*trica, id est, ars condendorum eleganter versuum*, Lyon, 1675, in-12; réimprimé en 1680, et 1690, Lyon, in-12. Cette méthode pour bien composer les vers latins eut un grand succès, et le méritait à certains égards. 2° *Musæ Avenionenses*, etc., Avignon, 1665, in-fol. Ce n'est qu'un simple hommage poétique, très-court, à Ste-Martie de Tarascon. Il fut un temps, comme on sait, où l'on croyait que Madeleine, Martie et Lazare étaient venus dans les Gaules. 3° Une interprétation latine avec des notes exactes sur les odes d'Anacréon et sur les fables d'Esopé. 4° Un commentaire du 1<sup>er</sup> livre de Lucain. Ces deux opuscules ne nous sont connus que par la mention qu'en a faite le P. de Colonia dans son *Hist. littéraire de Lyon*, t. 2, p. 722, où il ne donne pas de plus amples détails. (Voy. les PP. Alegambe et Southwell, *Biblioth. Script. soc. Jesu*, p. 559.) C—L—T.

**CELLIEZ (ADÉLAÏDE - HÉLÈNE - JOSÉPHINE - CHARLOTTE)**, née comtesse de Rossi, à Paris, en 1778, morte à Blois, le 4 août 1822, s'adonnait à l'éducation des jeunes personnes pour lesquelles elle a publié les ouvrages suivants : 1° *Traité d'enseignement et d'éducation, contenant des méthodes pour enseigner la lecture, la grammaire, la cosmographie, la géographie et l'histoire*, etc., Paris, 1817, in-8°; 2° *les Anciens et les Français, ou Véritables beautés de l'histoire de France et des Bourbons*, spécialement destinées à la jeunesse, Paris, 1822, 2 vol. in-12. Elle a laissé manuscrite une *Histoire universelle* destinée à servir de texte ou de développement à l'*Atlas historique* de Lesage (las Cases). On a encore de madame Celliez, que la *Biographie romancière* appelle mal à propos *Ceillier*, un roman traduit de l'allemand, *Antonia Wilson*, par Gustave Schilling, Paris, 1820, 2 vol. in-12. Elle s'occupait avant sa mort de la traduction d'un roman d'Auguste Lafontaine, intitulé *les Voies du sort*. Enfin elle a publié : l'*Historique de l'instruction du Chinois qui a été présentée au roi le 8 octobre 1821*, Blois, 1822, in-4°. D—R—R.

**CELLINI (BENVENUTO)**, sculpteur, graveur et orfèvre, né à Florence en 1500, excella surtout dans ce dernier genre. Un amateur anglais, voyageant en Italie en 1774, a payé 800 louis une tasse d'argent ciselée par eet artiste. D'un caractère bizarre, d'un esprit querelleur et indépendant, on le voyait à tout propos les armes à la main. Lors du sac de Rome par le connétable de Bourbon, Cellini se réunit à quelques-uns de ses amis pour opposer une faible résistance; il se vante même, dans une histoire de sa vie écrite par lui-même, dont il existe une édition, Cologne, sans date (Naples, 1750), in-4°; réimprimée à Milan, 1806, in-8°, d'avoir tué ce général d'un coup d'arquebuse. S'étant ensuite réfugié au château St-Ange, on lui confia le service de cinq pièces d'artillerie, et il s'en acquitta si bien, que, si on l'en croit, il tua aussi le prince d'Orange (1). Sous Paul III,

(1) Cellini raconte lui-même dans ses mémoires comment il demanda alors l'absolution au pape. « Je me jetai aux genoux de Sa Sainteté, dit-il, la suppliant de m'absoudre du crime d'homicide, « ainsi que des autres crimes que j'avais commis dans ce château « (St-Ange) pour le service de l'Église. Le pape, élevant les mains,

il fut accusé faussement d'avoir, pendant le sac de Rome, détourné et volé les bijoux de la couronne pontificale ; quoiqu'il se fût justifié, il ne sortit de prison que sur les instances de François 1<sup>er</sup>, qui voulait l'attirer à son service, cet artiste ayant beaucoup plu au roi dans un voyage qu'il avait déjà fait en France. Arrivé à Fontainebleau, il fut accueilli avec distinction ; mais ce personnage singulier, qui savait tant de choses, ignorait l'art de faire sa cour. Le roi ayant demandé une figure colossale pour une fontaine, Cellini fit voir son modèle au monarque sans l'avoir montré auparavant à la duchesse d'Étampes, cette femme toute-puissante, et qui protégeait le Primatice : elle ne cessa de desservir Cellini jusqu'à ce qu'elle eût obtenu son renvoi. Un jour que cette dame avait empêché le roi de venir voir pendant le jour un *Jupiter* que cet artiste avait exposé dans la galerie de Fontainebleau, et que la duchesse avait fait placer, par malice, auprès des belles statues antiques qui arrivaient de Rome, Cellini parvint à éclairer sa figure, par le moyen des lumières, d'une façon si avantageuse, que toute la cour lui prodigua les plus grands éloges. De retour dans sa patrie, Cellini exécuta en marbre plusieurs figures, et en jeta quelques-unes en fonte. Parmi ces dernières, on remarque un groupe de *Persée qui coupe la tête de Méduse*, et, parmi les premières, un *Christ* pour la chapelle du palais Pitti. Cellini avait un talent supérieur pour graver des coins de monnaie, des médailles, et monter les pierres fines. Joignant des connaissances nombreuses et variées à la multitude de ses talents, cet artiste a laissé plusieurs ouvrages écrits en italien, entre autres, *Due Trattati, uno intorno alle otto principali arti dell'oreficeria, l'altro in materia dell'arte della scoltura*, etc. La 1<sup>re</sup> édition de ces ouvrages porte la date de Florence, 1568, in-4°, et la 2<sup>e</sup> beaucoup meilleure, celle de 1731 (1). On a aussi de Cellini des fragments d'un discours sur les *Principes et la Manière d'apprendre le dessin*, et sa

« et faisant le signe de la croix sur moi, me dit qu'il me bénissait « et qu'il me donnait l'absolution de tous les homicides que j'avais « commis et de tous ceux que je pourrais commettre pour le service « de l'Église apostolique. » Dans une autre occasion, il obtint aussi facilement d'un autre pape le pardon d'un meurtre. Paul III, successeur de Clément VII, ordonna même qu'il lui fût délivré un sauf-conduit, afin de le mettre à l'abri de tout danger. Un noble, ami de la victime de Cellini, fit au saint-père l'observation que de pareilles faveurs pourraient entraîner de fâcheuses suites, surtout à l'époque de son avènement. « Vous n'entendez rien à ces choses-là, répondit « Paul III ; il faut que vous sachiez que des hommes qui sont passés « leurs maîtres dans leur profession comme Benvenuto ne doivent pas « être soumis aux lois, et lui moins que tout autre ; car je suis con- « vaincu que, dans cette affaire, la raison et le droit étaient de son « côté. »

D—R—R.

(1) Une traduction du *Traité d'orfèvrerie*, ouvrage qui était à peu près inconnu en France, a été tout récemment inséré dans la 7<sup>e</sup> livraison d'un recueil périodique intitulé : *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire* (1844). La *Vita de Benvenuto Cellini*, où se trouvent beaucoup d'anecdotes curieuses touchant l'histoire des arts, a été traduite, sous le titre de *Mémoires écrits par lui-même*, par M. T. de St-Marcel, Paris, 1822, in-8°. La même année il parut à Londres une traduction en anglais de ces mémoires par Thomas Roscoe, 2 vol. in-8°. — Cellini, en faveur de la gloire duquel on peut dire qu'il s'est opéré de nos jours une brillante réaction, a été pris par plusieurs de nos écrivains périodiques pour héros de feuilletons romanesques.

D—R—R.

vie écrite par lui-même : la *Vita de Benvenuto Cellini, da lui scritta*, Cologne, sans date (1730), in-4°, réimprimée très-incorrectement à Florence, in-4°, et avec des variantes, Milan, 1810, 2 vol. in-4°. Une bonne édition des œuvres de Cellini, Milan, 1806, 2 vol. in-8°, fait partie de la collection des classiques italiens. Son style est libre, sans apprêt, sans art, original comme son esprit : il est réputé classique et souvent cité dans le vocabulaire *della Crusca*. Cet artiste célèbre mourut à Florence, le 23 février 1570.

P—E.

CELLOT (le Père LOUIS), né à Paris en 1588, jésuite en 1605, successivement recteur à Rouen, à la Flèche, provincial de la province de France, mourut dans sa ville natale, le 20 octobre 1658. Chargé par sa société de défendre les privilèges des réguliers contre les droits des pasteurs, il publia un traité de *Hierarchia et Hierarchicis libri 9*, Rouen, 1641, in-fol. ; il s'attacha surtout dans cet ouvrage à combattre le fameux *Petrus Aurélius*, approuvé par le clergé de France. (*Voy. BARCOS.*) Il y soumettait les conciles généraux à l'autorité du pape ; soutenait que les religieux, spécialement les mendiants, dont la fonction était de prêcher et de confesser, appartenaient à la hiérarchie ; que les jésuites, en vertu de leurs privilèges particuliers, participaient à la même prérogative ; et il attribuait au pontife romain le pouvoir de soustraire les uns et les autres à la juridiction des ordinaires, pour l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique. L'ouvrage contenait plusieurs autres propositions du même genre. La faculté de théologie de Paris était sur le point de lancer une censure contre le livre, lorsque le cardinal de Richelieu, s'étant porté pour médiateur, ménagea, entre le jésuite et les docteurs, des conférences dont le résultat fut que le premier rétracta plusieurs de ses propositions, en adoucissant d'autres, donna un sens favorable à quelques-unes. Cette rétractation, toute ample qu'elle était, ne put empêcher que le livre ne fût mis à l'index à Rome, et condamné avec des notes flétrissantes par l'assemblée du clergé de 1642. Cette assemblée chargea le docteur Hallier de le réfuter, ce qu'il fit par son traité de *Hierarchia ecclesiastica*. Le P. Cellot lui opposa *Horarum subcisivarum liber singularis*, Paris, 1648, in-4°, où il rétractait sa rétractation. Ce fut pour le confondre que la faculté de théologie fit imprimer sa déclaration. Dans cette circonstance, parut *Apologia pro Lud. Cellot*, ouvrage parfaitement écrit, plein de sel, de pensées ingénieuses, d'une critique fine et délicate, où l'ironie était bien soutenue d'un bout à l'autre : l'auteur était Hamon, docteur en médecine, déguisé sous le nom d'*Alype de Ste-Croix*. Outre les ouvrages publiés dans cette dispute, le P. Cellot fit imprimer à Paris, en 1658, divers écrits d'Hincmar de Reims, qui manquaient dans l'édition des œuvres de ce savant archevêque, donnée par le P. Sirmond. Il y joignit les actes du concile de Douzy avec des notes, et diverses pièces inédites concernant la fameuse contestation entre les deux Hincmar. On a encore de lui : *Historia Gothescalchi*, Paris, 1655, in-fol., et quelques productions de collèges. Le P. Cellot était savant, écri-

vait bien dans les deux langues; mais l'esprit de corps l'emporta au delà des bornes. T—D.

CELS (JACQUES—MARTIN), cultivateur et botaniste, naquit à Versailles, en 1745. Il entra dans les bureaux de la ferme générale, et devint receveur à l'une des barrières de Paris. Sa caisse ayant été pillée dans une émeute au commencement de la révolution, et les entrées de Paris ayant été supprimées, il fut obligé de tirer parti de ses connaissances en botanique et en agriculture, sciences qui n'avaient été pour lui jusqu'alors que des objets de délassement. Il avait suivi les leçons de Bernard de Jussieu, s'était lié avec Lemonnier le médecin, J.-J. Rousseau, et d'autres amateurs de plantes, et s'était formé un jardin botanique très-curieux, au moyen des échanges que lui avait procurés sa correspondance. Il cultiva désormais les plantes étrangères pour en faire le commerce, et il contribua beaucoup à en répandre le goût. Les botanistes désireux d'étudier les plantes rares qui se trouvaient en fleur dans son jardin y étaient bien accueillis, ce qui a donné lieu au bel ouvrage de Ventenat, intitulé : *Description des plantes nouvelles ou peu connues du jardin de J.-N. Cels*, Paris, 1800, in-fol., fig. (Voy. VENTENAT.) Cels lui-même ayant eu, avant son malheur, le goût des livres et possédé une belle bibliothèque, avait publié, de concert avec le libraire Lottin aîné, l'ouvrage intitulé : *Coup d'œil éclairé d'une grande bibliothèque à l'usage de tout possesseur de livres*, Paris, 1775, in-8°; ce n'est qu'un recueil d'étiquettes, faites pour être découpées et placées sur les rayons, afin de distinguer les livres d'après les sujets auxquels ils se rapportent. Il a fourni des notes pour la nouvelle édition d'Olivier de Serres, pour le *Nouveau la Quintinie*, et pour quelques ouvrages d'agriculture, et ayant été employé sous différents titres pour cette partie de l'administration au ministère de l'intérieur, il a publié successivement des *Avis* et *Instructions* sur diverses branches d'agriculture, et a eu surtout une grande part à la rédaction du projet de code rural. Il appartenait à la section d'agriculture de l'Institut, dès l'origine de cette compagnie, et était l'un des principaux membres de la société d'agriculture du département de la Seine. Il mourut d'une pleurésie, le 15 mai 1806. L'auteur de cet article a publié son éloge historique. C—V—R.

CELSE (AURÉLIUS CORNÉLIUS) était de la maison Cornélia, famille patricienne établie à Rome: Quoi qu'on ignore le temps où naquit cet auteur, et celui où il mourut, il paraîtrait cependant, d'après des autorités non suspectes, qu'il vécut sous les règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula, environ cent cinquante ans avant Galien. On l'appelait l'*Hippocrate latin*, parce que, dit-on, il avait traduit élégamment presque tout cet auteur dans sa langue. On ne sait trop quelle fut la profession de Celse dans ses premières années; la diversité des opinions sur ce point vient de ce que cet auteur a écrit sur plusieurs matières, et de manière à persuader qu'il était très-versé dans chacune; car ayant traité de la rhétorique, de l'art militaire et de l'agriculture, on

serait aussi bien fondé à dire qu'il était autant orateur qu'homme de guerre, ou médecin. Il est à croire qu'il n'étudia d'abord la médecine que comme une branche de philosophie, et non dans l'intention de la pratiquer. Néanmoins on ne peut s'empêcher de reconnaître combien étaient profondes ses connaissances en ce genre: *Quid plura?* dit Quintilien en parlant de ce savant, *quum etiam C. Celsus medicus, acri vir ingenio, non solum de his omnibus conscripserit artibus, sed amplius rei militaris et rusticæ etiam et medicinæ præcepta reliquerit, dignus vel illo proposito ut illum scisse omnia illa credamus.* (*Instit. orat., lib. ult.*) Toute la médecine de Celse est renfermée dans 8 livres, qui présentent l'état où était l'art de guérir à l'époque où il vivait; le style en est élégant, concis et néanmoins très-clair; aussi a-t-on dit de lui qu'il était le Cicéron des médecins. Les quatre premiers livres de son ouvrage ont rapport aux maladies médicales proprement dites; la seméiotique y est présentée avec clarté. Dans les quatre derniers se trouve tout ce qui a rapport à la matière médicale et aux maladies chirurgicales, comme aussi à leurs moyens manuels de guérison. Les médicaments simples et composés y sont exactement décrits, avec l'histoire des indications qu'ils peuvent remplir. C'est dans le 7<sup>e</sup> livre, consacré tout entier au développement de la science vraiment chirurgicale, que l'on trouve les premiers détails écrits sur la pratique de la taille, qu'on a depuis nommée le petit appareil. Il est d'autant plus à croire que Celse n'en fut point l'inventeur, que déjà, bien avant lui, le fils d'Alexandre, roi de Syrie, âgé d'environ dix ans, périt des suites de ce procédé, mis en œuvre par des opérateurs gagnés, si l'on en croit Florus l'historien, par Diodore, son tuteur. Aussi notre auteur, qui, comme Hippocrate, connaissait tous les dangers de cette opération, croyait-il qu'on ne devait pas indifféremment la tenter chez toutes sortes de sujets. Tout l'ouvrage est semé de préceptes et de sentences d'une si grande vérité, que leur collection pourrait faire pendant aux *Aphorismes* d'Hippocrate, et mériterait d'être méditée comme eux. J.—F. Closs en a fait un extrait en vers élégiaques, sous ce titre: *de Tuenda Sanitate*, Tubingen, 1786. Celse est le fonds inépuisable où les bons auteurs ont puisé beaucoup de leurs dogmes, tant en médecine qu'en chirurgie. Il leur a fourni nombre de passages pour appuyer leur doctrine; mais comme c'est le sort de tout ouvrage concis, écrit dans une langue morte, d'être entendu diversement, selon que chacun interprète à sa guise les mêmes passages, plusieurs écrivains d'opinions différentes ont cru y avoir trouvé les preuves de leurs assertions; quelquefois même ils ont offert sa doctrine comme la leur, reproche qu'on ne saurait faire à Fabrice d'Acquapendente. Celse, en effet, est son auteur favori; presque partout il le cite, et souvent il l'interprète avec la sagacité qu'on doit attendre d'un praticien qui, nourri de la lecture des anciens, a joui d'une aussi grande réputation. Il le qualifie d'auteur admirable: *Admirabilis Celsus in omnibus, quem noc-*



*turna versare manu, versare diurna consulo*, dit-il dans la première partie de ses œuvres chirurgicales. Quelques-uns ont donné à Celse le nom de compilateur ; mais, quel que soit le sens qu'on attache à cette dénomination, on ne pourra s'empêcher de dire que son travail n'est nullement à comparer aux ramas indigestes que, de nos jours, on caractérise sous ce nom. Hippocrate et Asclépiades sont les deux auteurs que Celse a le plus suivis ; on ne peut regarder comme hippocratique toute sa doctrine chirurgicale ; quant au reste, il avoue lui-même le devoir au dernier de ces auteurs. A voir la manière dont tous ses préceptes sont établis, on ne peut s'empêcher de croire que cet écrivain ne fût de la secte des éclectiques, et la preuve en est dans tout ce qu'il dit relativement à l'usage de la saignée, des purgatifs et autres moyens généraux de guérison. On compte plus de cinquante-neuf éditions de Celse, faites en France, en Italie, en Hollande ou en Allemagne, depuis l'édition de Florence, qui parut en 1478, in-fol., jusqu'à celle publiée par D. Ruhneken, Leyde, 1785, in-4°, et qui est la meilleure de toutes. Les plus recherchées sont celle de Venise, Alde, 1528, petit in-4° ; celle de Leyde, Elzevir, 1675, petit in-12 ; celle dite *cum notis variorum*, ibid., 1746, in-8° ; celle de Padoue, Comini, 1750, 2 vol. in-8° ; celle donnée par C.-Ch. Krause, Leipsick, 1766, in-8°, estimée à cause de ses index et des améliorations du texte ; de Paris, *ex recensione* Valart, Didot, 1772, in-12, qui se joint à la collection Barbou. L'édition qui parut à Lausanne sous la direction de Haller n'est pas sans mérite ; elle offre en tête une préface savante, où l'on trouve tout ce qui intéresse sur cet auteur. On peut encore citer celle de Strasbourg, 1806, 2 vol. in-8°, revue d'après le texte de Ruhneken, et faisant partie de la collection de Deux-Ponts (1). Celse a été traduit en différentes langues vivantes, notamment en français par Ninnin, qui a publié sa traduction en 1753, 2 vol. in-12 : cette traduction est une des plus correctes (2).

P—R—L.

CELSE, philosophe épicurien, dont Brucker et Mosheim font mal à propos un platonicien de la secte d'Ammonius, qui n'exista qu'après lui, vivait dans le second siècle. Il se rendit fameux par ses ouvrages contre le christianisme, dont le plus connu était intitulé : *Discours véritable*. Cet ouvrage ne nous est point parvenu ; mais Origène nous a conservé tout ce qu'il contenait d'essentiel, dans la célèbre réfutation qu'il en fit un siècle après, et qui est regardée comme un des plus beaux monuments de l'antiquité ecclésiastique. Les extraits qu'il en a donnés suffisent pour faire apprécier le génie de ce redoutable ennemi de la religion chrétienne. Celse

possédait au suprême degré tout ce que le sophisme ingénieux a de plus séduisant, la hardiesse des assertions de plus imposant, et le sel de l'ironie de plus piquant. Il employa contre le christianisme les injures et les railleries beaucoup plus que les raisonnements. Habile à donner un tour ridicule aux histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, saisissant avec art tout ce qui, dans ces deux sources sacrées, pouvait servir à inspirer aux gens du monde du mépris pour la nouvelle religion, il parodiait, avec autant d'esprit que de perfidie, les plus saintes maximes des apôtres, faisait, des plus grands mystères, un objet de dérision, et travestissait d'une manière grotesque les faits rapportés par les Évangélistes. Son érudition n'était pas profonde, mais elle était assez étendue et assez variée pour alimenter ses talents, déjà trop insidieux par eux-mêmes. Celse est le premier auteur païen qui ait écrit contre la religion de Jésus-Christ, quand elle commença à être connue parmi les Grecs, et l'on conçoit que, chez un peuple enclin à la raillerie, il dut plus nuire aux chrétiens par ses sarcasmes et ses plaisanteries, que n'aurait pu faire le plus habile dialecticien par des discussions savantes. Cependant ce dangereux sophiste, qui se vantait de désabuser l'univers de l'enchantement des dogmes du christianisme, n'osa pas contester à Jésus-Christ des vertus éminentes, ni attaquer l'authenticité de son histoire ; mais, confondant à dessein les disciples de Marcion, de Valentin, de Lucien et autres sectaires semblables, avec les chrétiens, il accusait ces derniers d'en avoir altéré les traits pour les amalgamer avec leurs dogmes. Il leur reprocha d'avoir tiré leur religion de celle des juifs, ce qui était vrai à bien des égards ; mais il prétendit que les juifs avaient pris des païens plusieurs choses qui se trouvent dans les livres de Moïse, telles que les histoires du déluge, de la tour de Babel, de l'embrasement de Sodome, etc. ; du reste, il ne produisait à l'appui de ses assertions aucun écrivain qui ne fût de beaucoup postérieur à Moïse. Les philosophes, ne pouvant soutenir, contre les arguments des chrétiens, l'existence de plusieurs divinités indépendantes, avaient imaginé le système des dieux inférieurs, dont toute la hiérarchie dépendait d'un seul Dieu suprême. Celse embrassa ce système, auquel on croit qu'Apollonius de Tyane avait eu recours le premier. Ce sophiste avait composé quelques autres ouvrages contre les chrétiens, et un livre contre la magie, par laquelle il prétendait que Jésus-Christ avait opéré les guérisons miraculeuses rapportées dans l'Évangile. (*Voy. Origène, contra Celsum* ; Eusèbe, *Hist.*, l. 6 ; et Gassendi, *de Vita, Morib.*, etc., *Epicuri*, ch. 16.)— L'antiquité ecclésiastique nous offre un autre CELSE, chrétien de religion, qui avait traduit du grec en latin la conférence de Jason avec un juif d'Alexandrie, dont il ne nous reste que la préface du traducteur. T—D.

CELSE (MINOS), ou MINIO CELSI. On a été longtemps partagé sur la réalité de ce personnage ; les uns l'ont pris pour Sébastien Castalio ; d'autres pour Fauste Socin ; quelques-uns pour Lélius Socin ; mais enfin Schelhorn est parvenu, à force de recherches,

(1) MM. P. Foulquier, professeur à la faculté de médecine de Paris, et F.-S. Rattier, docteur médecin, ont publié depuis une nouvelle édition des ouvrages de Celse : *Corn. Celsi de Medicina lib. 8*, Paris, Baillière, 1823, in-18. D—R—R.

(2) Elle a reparu de nos jours, revue et corrigée par M. Lepage de Lingerville, docteur en médecine, Paris, 1824, 2 vol. in-12, texte en regard. — Une autre traduction a été donnée quelques années plus tard par MM. Foulquier et Rattier, Paris, Baillière, 1824, in-18. D—R—R.

à prouver que c'était un auteur réel, d'abord dans ses *Amœnitates litterariæ*, t. 7, puis dans une dissertation particulière de *Mino Celso*, Ulm, 1748, in-4°. Celse naquit à Sienna, au commencement du 16<sup>e</sup> siècle; il fut en commerce de lettres avec divers savants, embrassa la nouvelle réforme, se réfugia dans le pays des Grisons, puis à Bâle, où il fut correcteur d'imprimerie chez Pierre Perna. Il donna des éditions très-correctes des ouvrages suivants : *Artis chemicæ Principes Avicenna atque Geber*, 1572, in-8°; *Aurificæ artis quem chemiam vocant antiquissimi Autores*; *Raymundi Lullii Libelli aliquo chemici*; *Novum Testamentum latine-gallice*, in-8°. On croit que la version latine est celle de Castalion. Celse, en arrivant chez les Grisons, trouva que l'intolérance n'était pas moins en vogue dans le parti protestant que dans le parti catholique; il eut même la douleur de voir ce système prévaloir dans un synode de Coire, en 1571. C'est ce qui lui inspira un ouvrage intitulé : *Dissertatio in hæreticis coerendis, quatenus progre di liceat*, *Christingæ* (Bâle), 1577; réimprimé dans la même ville en 1584, in-8°, sous cet autre titre : *de Hæreticis capitati supplicio non afficiendis*. On l'a quelquefois attribué à Théodore de Bèze, quoique les principes en soient absolument opposés à ceux de ce fameux calviniste. Celse nous apprend, dans la préface, qu'il l'avait d'abord écrit en italien, qu'il le traduisit ensuite en latin. Étant mort avant de pouvoir le livrer à l'impression, cet ouvrage fut publié peu de temps après par un anonyme. Daniel Zwicker en fit un abrégé en flamand, 1661, in-4°, qu'il traduisit ensuite en latin, sous le titre de *Hænoticum christianorum*, etc., 1562. T—D.

CELSIUS (MAGNUS—NICOLAS), professeur de mathématiques à l'université d'Upsal, né en Helsingie, en 1621, mort en 1679, âgé de 58 ans, remplit avec distinction les fonctions de sa chaire de mathématiques, et s'occupa aussi de l'étude de l'histoire naturelle, principalement des plantes et des poissons. Il a publié : 1° *de Plantis Upsaliæ*, Upsal, 1647, in-8°. C'est un petit traité qui fait connaître le nombre des plantes qu'il avait observées aux environs d'Upsal. Son fils en donna un nouveau catalogue beaucoup plus nombreux, environ un siècle après. 2° *Dissertatio de natura piscium in genere, et piscatura*, Stockholm, 1676, in-4°. 3° *Dissertatio de Thule veterum*, Stockholm, 1673, in-4°. D—P—s.

CELSIUS (OLAÛS), fils du précédent, professeur de théologie et de langues orientales à Upsal, membre de l'académie de Stockholm, naquit en 1670, et mourut en 1756. Charles XI le fit voyager en Allemagne, en Hollande, en France et en Italie. Aux fonctions du ministère évangélique, et à celles de l'enseignement des anciennes langues orientales, il réunit le goût et l'étude de la botanique, dans laquelle il s'est rendu très-célèbre par ses savantes recherches pour reconnaître et déterminer avec certitude les plantes dont il est parlé dans la Bible, surtout celles que les interprètes et les traducteurs ne désignaient que par le nom hébreu, n'ayant pu le rendre en latin ni dans les langues modernes. Dès

la renaissance des lettres, plusieurs savants, tels qu'Ursin, Lemnius, et ensuite Barreyra, Edmond Castell et d'autres, avaient fait des tentatives plus ou moins heureuses pour traiter ce sujet; mais Celsius les surpassa tous par le moyen de la langue arabe, dont il avait fait une étude approfondie, et qui lui fournit de grandes ressources, surtout dans Abulfeda. Il publia d'abord le résultat de son travail sous la forme de dissertations sur chaque objet en particulier. Il en fit paraître successivement dix-sept. La première est de 1702, et la dernière de 1741. Il les réunit ensuite en un seul corps d'ouvrage, sous ce titre : *Hierobotanicon, seu de plantis Sanctæ Scripturæ dissertationes breves*, Upsal, 1745 et 1747; Amsterdam, 1748, in-8°, en 2 parties ou volumes, la 1<sup>re</sup> de 572 p., et la 2<sup>e</sup> de 600 p. Cet ouvrage, regardé comme capital en son genre, n'est pas seulement le produit d'une immense érudition; on y reconnaît aussi une étude exacte et profonde de la nature vivante. Ce fut par la réunion de ces deux moyens que Celsius fut en état de déterminer d'une manière satisfaisante plus de cent plantes connues et en usage dès la plus haute antiquité. Il voulut aussi faire connaître les végétaux de la Suède, et il publia le catalogue de ceux qui naissent spontanément aux environs d'Upsal (dans les *Acta litter. et scient. Suec.*, 1752). Il en parut, huit ans après, un supplément ou appendix (ibid., 1740). On doit regarder Olaüs Celsius comme le véritable fondateur de l'histoire naturelle en Suède; mais le plus grand service qu'il ait rendu à cette science fut de deviner le génie de Linné. Ce grand homme était très-jeune et sans fortune; Celsius l'accueillit, le logea dans sa maison, lui ouvrit sa riche bibliothèque, dirigea ses premiers pas dans la carrière qu'il a si glorieusement parcourue, et l'encouragea dans ses grandes entreprises pour la réforme de l'histoire naturelle. Linné lui en témoigna sa reconnaissance à sa manière, en donnant le nom de *Celsia* à un nouveau genre qui a beaucoup d'affinités avec celui des *verbascum* ou molènes. L'espèce qui servit de type est une belle plante de l'Orient qui avait été découverte dans l'île de Crète. En la nommant *Celsia orientalis*, Linné a voulu que cette épithète indiquât à la fois le climat d'où elle est originaire, et que, par une allusion poétique qui était dans le caractère de son génie, et dont il faisait un fréquent usage quand il dénommait des plantes, elle rappelât à la postérité la profonde connaissance des langues orientales qu'avait Celsius, et le savant ouvrage qui en est le résultat. Celsius a publié un grand nombre de dissertations sur divers sujets de théologie, d'histoire et d'antiquités; les plus intéressantes sont : *de Lingua Novi Testamenti originali*, Upsal, 1707, in-8°; *de Helsingia antiqua*, 1713, in-8°; *de Versionibus Bibliorum Sueo-Gothicis*, Stockholm, 1716, in-8°; *de Sculptura Hebræorum*, Upsal, 1726, in-8°; *Historia linguæ arabicæ*; *de Monumentis quibusdam runicis*, Upsal, 1727, in-4°; *de Hodierno Statu Ecclesiæ Armenorum*, Upsal, 1726, in-8°. Olaüs Celsius refusa deux fois la dignité d'archevêque d'Upsal. Les savants de la Suède ont rendu hommage à la mé-

moire de cet homme célèbre, qui a honoré leur patrie par son savoir et par ses vertus. On trouve des détails sur sa vie dans l'éloge qu'Abraham Bæck, premier médecin du roi de Suède, en a publié à Stockholm, en 1758, in-8°, et dans l'histoire de sa vie : *Vita Olavi Celsii*, insérée dans les *Mémoires de la société des sciences d'Upsal*, t. 2. — Olavi Celsius laissa deux fils, MAGNUS, anobli sous le nom de *Celse*, et OLAUS; le premier a donné un recueil historique intitulé : *Apparatus ad historiam Sueo-Gothicam*; le second, une *Histoire de Gustave I<sup>er</sup>*, qui a été traduite du suédois en allemand, Copenhague, 1757, 2 vol. in-8°; une *Histoire d'Eric XIV* (1); le commencement d'une *Histoire ecclésiastique de la Suède*, une *Histoire de la bibliothèque d'Upsal*, et quelques opuscules.

D—P—s.

CELSIUS (ANDRÉ), professeur d'astronomie à Upsal, où il naquit en 1701, était petit-fils de Magnus-Nicolas; il fut reçu maître ès-arts en 1728, et commença dès lors à donner des leçons publiques avec un grand succès. En 1750, il fut nommé professeur. Il n'y avait encore à cette époque aucun observatoire en Suède, et les bons instruments y étaient inconnus. Celsius fut chargé par le gouvernement de faire un voyage pour se mettre en état de perfectionner l'étude de l'astronomie dans son pays. Il parcourut l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, s'entretenant avec les astronomes les plus fameux, et visitant les observatoires les plus remarquables. Arrivé à Paris en 1755, il se lia avec les savants qui s'occupaient des moyens de déterminer la figure de la terre, et prit part à leurs travaux. Son mérite ayant été apprécié, il fut désigné par le comte de Maurepas pour accompagner Maupertuis, Clairaut, Camus, Lemonnier et Outhier, dans leur voyage à Tornéo. Ce voyage n'eut lieu qu'en 1756, et, en attendant, Celsius se rendit en Angleterre pour y faire l'acquisition des meilleurs instruments. Son zèle, ses talents et la connaissance qu'il avait des lieux où devaient se faire les observations, le rendirent très-utile aux astronomes français. Louis XV, pour l'en récompenser, lui fit une pension de 1,000 liv. tournois. De retour à Upsal, Celsius fit élever à ses frais un observatoire, que ses propres observations et celles de Melanderhielm et de Prospérin ont rendu célèbre. Sa réputation s'étendant de plus en plus, les académies de Stockholm et de Berlin, la société royale de Londres, l'institut de Bologne et plusieurs autres compagnies savantes le reçurent parmi leurs membres, et il fut nommé secrétaire de la société royale d'Upsal. Une mort prématurée termina sa carrière en 1744. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels il faut remarquer : 1° *Dissertatio de nova methodo dimetiendi distantiam solis a terra*, 1750; 2° un recueil de trois cent seize observations d'aurores boréales, faites de 1716 à 1752, Nuremberg, 1755, in-4°, en latin; 5° *Disquisitio de observatio-*

*nibus pro figura telluris determinanda in Gallia habitis*, Upsal, 1758; 4° *Disputatio de novo in fluvio Norlandorum piscandi modo*, Stockholm, 1858; 5° *de Luna non habitabili*, ibid., 1740; 6° *de Initio anni veterum Sueo-Gothorum*, ibid., 1741; 7° *Lettres sur les comètes*, en suédois, Upsal, 1744. On trouve plusieurs mémoires de Celsius dans les recueils des sociétés savantes dont il était membre; le plus remarquable est celui qu'il remit à l'académie des sciences de Stockholm, peu avant sa mort. Ce mémoire a pour but de prouver que les eaux de la mer ont diminué, de temps immémorial, et qu'elles diminuent encore; l'auteur détermine même la progression annuelle de cette diminution. Plusieurs savants de Suède, parmi lesquels était Linné, adoptèrent l'opinion de Celsius; d'autres, ayant à leur tête l'évêque Brovallins, entreprirent de la réfuter, et il en résulta une discussion très-animée, à laquelle les états du royaume prirent part. Les savants étrangers se sont également partagés sur cette question, et, quoiqu'elle ne soit pas décidée, les recherches et les observations qu'elle a donné lieu de faire ont été utiles aux progrès de la physique et de la géographie.

C—AU.

CELLOY (GUIBERT DE), ainsi appelé du village de Celsoy (Haute-Marne) où il était né, professa la médecine et fut médecin des rois Jean II et Charles V; il mourut à Paris, le 28 août 1590. A l'exception de l'abbé Charlet, aucun biographe n'a parlé de Guibert de Celsoy, qui dut cependant jouir d'une grande célébrité, puisqu'il fut successivement le médecin de deux rois. Il acquit probablement une fortune considérable, car il fit bâtir dans le village où il était né une église qui existe encore et qui est l'une des plus remarquables du département de la Haute-Marne. On y voit son tombeau, où il est représenté assis dans une chaire et entouré d'élèves qui écoutent ses leçons. L'inscription suivante, qui accompagne ce monument, fournit les seuls renseignements qui peuvent servir à écrire la vie de Guibert de Celsoy. « Cy gist la fleur a odeur « fine de science de medecine, maistre Guibert, dle « de Celsoy : lequell vous dit en bon françois a faict « ceste chapelle faire et fundée de grant doaire, « maistre fu es ars excellent et en medecine en- « seignant de la pratique souverain, pareil n'avoit « en corps humain. Medecin fu des rois de France « Jehan et denx Charles V sans doubtance de bène- « fices habundance ut et du surplus soufissance. « Trois pletes ut cathedraux Laon; Chalons et « aussi Meaulx, a Paris en son bel manoir fini ses « jours por dire voir lan de grace m. ccc et x et « mxx ce m'est aduis ou mois d'aoust pres de la « fin, jour de S. Augustin, etc. » T.—P. F.

CELSUS (JULIUS), auteur d'un livre sur la tactique, se trouve cité dans l'ouvrage de Laurentius Lydus, *de Magistratibus reipubl. roman.*, publié pour la première fois, en grec et en latin, par Choiseul-Gouffier, Paris, 1812, in-8°. Nous savons seulement, par les citations de Lydus, que ce Celsus avait écrit en latin postérieurement au règne de Néron.

W—s.

(1) Cet ouvrage a été traduit du suédois par E.-J. Genest, et publié sous ce titre : *Histoire d'Eric XIV, écrite sur les actes du temps*, pour faire suite aux *Révolutions de Suède* par Vertot.

CELSUS (JUVENTIVS), jurisconsulte, vécut à Rome sous le règne de Domitien, de Nerva, de Trajan et d'Adrien. Étant entré dans une conjuration contre Domitien, il eut l'adresse de se sauver en flattant ce prince, et en lui faisant espérer de dévoiler le plan et les complices de cette conspiration. Sur ces entrefaites, Domitien mourut. Celsus jouit de beaucoup de crédit et de considération sous Trajan, qui le fit préteur. On voit, par une discussion qui eut lieu dans le sénat, et dont Pline le jeune fait mention, que Celsus ne soutenait pas toujours ses opinions avec modération. On prétend qu'il fut assassiné au commencement du règne d'Adrien, sous prétexte qu'il avait dressé des embûches à ce prince dans une partie de chasse. D'autres croient que cette assertion concerne L. Publius Celsus, qui avait été consul sous Trajan. Juventius Celsus eut un fils du même nom, et que l'on appela *le Jeune*. Il se distingua de bonne heure par son habileté dans la science du droit, et fut deux fois consul sous Adrien, qui l'appela à son conseil, avec plusieurs autres jurisconsultes célèbres de ce temps. Il vécut jusqu'au temps d'Antonin, dont il fut le secrétaire. Il avait laissé plusieurs ouvrages sur la jurisprudence, dont on trouve des fragments dans le *Digeste*.

B—1.

CELSUS (CAIUS TITUS CORNELIUS), après avoir été tribun militaire, s'était retiré dans ses terres en Afrique, où il vivait en simple particulier, lorsque Vibius Passienus, proconsul de cette province, et Fabius Pomponianus, commandant de la frontière de Libye, le firent proclamer empereur, l'an 264. Pendant que Galien se livrait aux plaisirs et à la débauche, il s'élevait de tous côtés des tyrans qui se rendaient maîtres de quelques parties de l'empire. Celsus avait un air distingué et une grande taille. Les Africains jetèrent les yeux sur lui, à cause de son intégrité, et le revêtirent de la robe de la déesse céleste (*peplum deæ celestis*), qui lui servit de manteau impérial; mais il ne jouit pas longtemps de ces honneurs (sept jours), et presque aussitôt qu'il eut été créé empereur, il fut mis à mort par les ordres (1) d'une femme nommée Galliène, cousine de l'empereur Gallien. (*Voy. GALLIEN.*) Les habitants de Sicca le massacrèrent; son corps fut la proie des chiens, et, chose inouïe jusqu'alors, on attacha son effigie à un gibet. On n'a point de médailles authentiques de cet empereur. (*Voy. Trébellius Polion, Hist. des trente tyrans.*)

T—N.

CELTES PROTUCIUS (CONRAD), né à Wipfelt, bourg situé entre Wurtzbourg et Schweinfurth, le 1<sup>er</sup> février 1459, fut obligé d'interrompre ses études pour aller dans une campagne soigner les affaires de son père; mais bientôt, ennuyé de ce genre de

vie, il s'enfuit secrètement à Cologne, où il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la théologie et des belles-lettres. Il se rendit ensuite à Heidelberg, se mit sous la direction de Rodolphe Agricola, et fit des progrès si rapides, qu'il fut bientôt en état de donner lui-même des leçons. Pendant son séjour à Heidelberg, il contribua à l'établissement de la société littéraire connue sous le nom de *Societas Rhenana*, la première de ce genre qui ait existé en Allemagne, dont l'influence a été très-utile au progrès des lettres dans ce pays, et au sujet de laquelle on trouvera des renseignements dans un discours de George Ruprecht, Léna, 1752, in-4°. Celtes parcourut ensuite toute l'Italie, dans le dessein d'entendre les professeurs les plus célèbres. Il visita Padoue, Bologne, Florence, Venise et Rome, et, traversant l'Allemagne sans s'y arrêter, alla en Pologne voir Albert Brutus, célèbre astronome. A son retour dans sa patrie, où sa réputation l'avait devancé, l'empereur Frédéric III lui décerna la couronne poétique, honneur qui n'avait été accordé jusque-là à aucun littérateur allemand. Les historiens ne s'accordent point sur la date de cet événement; mais on doit le fixer à 1487, puisqu'on sait que, lors de son couronnement, Celtes n'avait que vingt-huit ans. Il reçut, le premier, le titre de poète impérial, témoin ces vers :

Primus ego titulum gessi nomenque poetæ,  
Cæsareis manibus laurea nexa mihi.

Ce titre lui donnait des privilèges dont il se servit pour attirer de toutes parts dans son pays les hommes savants et laborieux, et pour les attacher à l'enseignement. Il visitait lui-même les principales écoles et les universités, encourageant les professeurs, leur indiquant des méthodes préférables à celles qu'ils avaient adoptées, leur fournissant des livres, etc. Enfin Maximilien I<sup>er</sup> le récompensa de ses travaux en le désignant pour professeur d'éloquence à l'université de Vienne; il lui donna en même temps la place de son bibliothécaire, et lui accorda plusieurs privilèges dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée le 3 février 1508. Celtes avait réuni un grand nombre de matériaux pour l'histoire d'Allemagne, et il avait pris l'engagement solennel d'y travailler. On doit regretter qu'il n'ait pu accomplir ce dessein. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Proseuticum ad D. Fredericum tertium pro laureo Apollinari*, in-4°, sans date, mais de 1487. 2<sup>o</sup> *Ars versificandi et carminum*, Nuremberg, 1487, in-4°. Il y a une autre édition sans date, même format; toutes deux sont très-rares. 3<sup>o</sup> *Quatuor libri Amorum secundum quatuor latera Germaniæ*, Nuremberg, 1502, in-fol., fig., très-rare. Outre les élégies, dans lesquelles l'auteur célèbre ses amours avec une licence et souvent même un cynisme qu'on ne peut excuser qu'en se reportant aux mœurs du siècle où il écrivait, ce volume contient : de *Situ et Moribus Noribergæ et magnitudine Hercyniæ silvæ*, et l'hymne de St-Sebald. 4<sup>o</sup> *Odorum libri quatuor*, Strasbourg, 1515, in-4°. Quelques bibliographes ont confondu ce re-

(1) Il nous paraît qu'on a mal entendu le sens de Trébellius Polion, quand on dit que c'est Galliène qui le fit proclamer empereur. Cet historien dit positivement qu'il fut élu par les soins de Passienus et de Pomponianus; ensuite il raconte les circonstances de sa mort, et l'attribue à Galliène. Ainsi le vrai sens se rétablit parfaitement, en ajoutant une virgule après le mot *creatus*, dans cette phrase : *Quare creatus, per quamdam mulierem Gallianam nomine... interemptus est.*

cueil avec le précédent, mais c'est à tort. 5° *De Situ et Moribus Germaniæ carmen*, dans le 1<sup>er</sup> volume du recueil de Simon Schard (voy. ce nom); et Strasbourg, 1610, in-8°. 6° *De Vistula fluvio, Salsinaria, et de Vesontibus ac eorum venatione*, poèmes insérés dans le t. 1<sup>er</sup> du recueil de Pistorius, *Rerum Polonicarum Scriptores*, Bâle, 1582, in-fol. 7° *De conscribendis Epistolis*, Cologne, 1573, in-8°. 8° *Eorum fere omnium quæ rhetores in orationem venire adserunt, ex Cicerone Index*, Strasbourg, 1568, in-8°. On trouve aussi quelques pièces de Celtes dans d'autres collections, et notamment dans les *Delicia Poetarum German.* Il a en outre donné une édition des œuvres d'Hrosvite. (Voy. ce nom.) Le véritable nom de Celtes était MEISSEL, mot allemand qui signifie *ciseau*, et qu'il latinisa, suivant la coutume de son temps; mais on ignore d'où il prit le surnom de *Protucius*. Sax dit que ce fut Celtes qui découvrit les fables de Phèdre et la carte de Peutinger; il est certain qu'il trouva cette carte dans un monastère d'Allemagne, et qu'il la donna au savant sous le nom duquel elle est connue. (Voy. Vossius, de *Hist. lat.*, l. 5; et Baillet, *Jugements des savants*, t. 4, part. 1<sup>er</sup> de l'édit. d'Amsterdam, 1725.) W—s.

CENALIS, ou CENEAU (ROBERT), savant théologien et controversiste, né à Paris, à la fin du 15<sup>e</sup> siècle, montra beaucoup de zèle contre les nouvelles doctrines qui commençaient à se répandre dans le royaume, et mérita la protection de François I<sup>er</sup>, qui le nomma évêque de Vence en 1523, puis de Riez, et enfin d'Avranches en 1552. Les ouvrages qu'il a publiés, et qui lui méritèrent de son temps une assez grande réputation, sont surchargés d'érudition, et écrits d'un style diffus et boursoufflé. Nous nous contenterons d'en indiquer ici les principaux : 1° *Historia Gallica*, Paris, 1557 et 1581, in-fol. C'est sans raison qu'il a donné le titre d'histoire à cet ouvrage; c'est un recueil de dissertations sur l'origine des Francs et des Bourguignons, et les commencements de leur domination dans les Gaules. Il y adopte sans examen toutes les rêveries débitées jusqu'à lui sur Francus, la fondation de Paris, etc. 2° *Tractatus de utriusque gladii facultate usuque legitimo*, Paris, 1546, in-12; Leyde, 1558. Il y établit les droits des deux puissances, la spirituelle et la temporelle, et réfute un auteur anglais qui ôtait à l'Église toute sa juridiction. 3° *Pro tuendo sacro Cælibatu*, Paris, 1545, in-8°. 4° *Tractatus de larvæ sycophantiæ, petulantissimæque impietatis calvinicæ*, Paris, 1556, in-8°. Un écrivain du parti réformé répondit à cette satire par une brochure intitulée : *Censura facultatis theolog. Parisiensis*. Ce titre a induit Dupin en erreur; persuadé que Cenalis avait réellement encouru les censures de la Sorbonne, il ajoute qu'il s'y soumit sans difficulté. On voit par là que Dupin ne connaissait point le livre dont il s'agit. 5° *Methodus de compescenda hæreticorum ferocia*, Paris, 1557, in-8°. 6° *Axioma de divortio matrimonii Mosaici per legem evangelicam refutato*, Paris, 1549, in-8°. 7° *De liquidorum leguminumque Mensuris, seu vera mensurarum ponde-*

*rumque ratione*, Paris, 1552, 1555 et 1547, in-8°. Il y a beaucoup d'érudition dans ce traité, qui a été inséré dans le t. 11 du *Thesaurus Antiquit. de Grævius*. On a encore de Ceneau plusieurs traités de controverse et les *Statuts synodaux du diocèse de Riez*. Il mourut à Paris, en 1560, le 27 avril, et fut inhumé dans l'église de St-Paul, où l'on voyait son tombeau. Gesner, Simler et Duverdière le nomment mal à propos *Senalis*; et, par un jeu de mot burlesque, on l'a quelquefois désigné sous le nom de *Sou-pier*. W—s.

CENCI (BÉATRIX DE) (1), Romaine fameuse par sa beauté, ses malheurs et sa mort dramatique, appartenait à l'antique famille des Cenci, qui, dès 1106, fournit à l'Église un cardinal, et qui même prétendait avoir pour tige le célèbre consul Crescentius. Excommunié pour ses violences, un Cenci, préfet ou fils du préfet de Rome, saisit au pied du maître autel, en pleine messe de minuit, Grégoire VII, le traîna par les cheveux, et l'enferma dans son palais : il fallut que l'émeute rugit aux portes de cette forteresse, pour que le captif rede-vînt libre; et la guerre civile dont cet attentat fut le prélude ne se termina qu'après sa mort et par sa mort. Les Cenci héritèrent fréquemment de cet esprit d'indépendance et d'énergie sauvage. François Cenci les surpassa tous. Fils d'un trésorier de la chambre apostolique sous Pie V, il était à la tête d'un patrimoine de 22,000 écus romains de rente; mais cette fortune alors colossale n'était pour lui qu'un moyen de braver ou d'é luder les lois. Ses mœurs étaient infâmes : trois fois il fut accusé d'un vice dont les siècles modernes se souillent encore comme la Grèce antique, mais dont au moins ils ne se vantent plus; trois fois il acheta ses juges 100,000 écus et fut absous en dépit de la notoriété publique. Il n'en continua pas moins à vivre au sein de voluptés crapuleuses, à travestir, en présence même de Lucrezia Petroni, sa deuxième femme, jeune et belle, son palais en un harem rempli de mignons, et à souiller de ce spectacle les yeux de cinq fils et de deux filles qu'il avait d'un premier lit. Son avarice égalait sa frénésie de débauche et sa cruauté. Trois de ses enfants, Jacques, Christophe et Roch, qu'il avait envoyés à Salerne pour y terminer leur éducation, ne recevaient de lui pas même de quoi suffire au plus chétif entretien, et finirent par revenir à Rome. Il les reçut fort nial, et se montra plus parcimonieux que jamais à leur égard : « Ils s'as-seyaient, » disait-il y a quelques années Cenci Bolognetti, dernier descendant de cette famille, « ils s'as-seyaient, suivant la belle expression d'Euripide, à « des tables vides. » Las d'être en proie à la faim, et en butte aux besoins les plus urgents, les trois

(1) Nous devons les détails aussi curieux que nouveaux de cet article, qui sur presque tous les points contredira la légende vulgaire des Cenci, à la complaisance de M. le chevalier Artaud, ancien premier secrétaire d'ambassade à Rome, où lui-même les a recueillis, vers 1810, de la bouche de trois personnes admirablement placées pour connaître la vérité : 1° le prince Camille Borghèse, possesseur du principal palais des Cenci; 2° Cenci Bolognetti, descendant du seul des frères qui survécut à la catastrophe de sa famille; 3° le physiologiste Corona.

fugitifs allèrent se jeter aux genoux du pontife qui, touché de leur situation, força le père à leur faire une pension. La fureur de François tomba dès lors sur le reste de sa famille ; de nouvelles réclamations furent adressées au pape qui, trop frappé de la fréquence de ces plaintes contre un père, comme si c'étaient toujours les mêmes plaignants qui fussent revenus devant lui, s'écria : « Eh ! quoi, toujours « des enfants dénaturés ! » il aurait presque ajouté : « et qui veulent hériter du vivant de leur père. » Cependant, en prenant connaissance des faits, en sachant surtout que le père poursuivait les demandeurs sans accès de sa brutale lubricité, il ne put s'empêcher de reconnaître que la vie commune devait désormais être insupportable à tous ; et il ordonna que François paierait par an 2,000 écus à chacun des trois aînés pour qu'ils pussent vivre indépendants. L'aînée des filles à son tour se vit obligée de réclamer plus spécialement la protection pontificale. Le saint-père, auquel sa demande ne parvint qu'après beaucoup de difficultés, et qu'elle conjurait de l'arracher à la barbarie paternelle et de la mariier ou de la placer dans un monastère, intervint encore et l'unit à Gabriele, le plus riche particulier de Gubbio, avec plusieurs milliers d'écus de dot. François n'osa désobéir et paya. Heureux les trois derniers enfants, heureuse surtout Béatrix, si la prévoyance du pontife les eût en même temps soustraits aux détestables persécutions que déjà l'on pouvait prévoir de la part d'un père semblable ! On eût dit que, privé successivement de toutes ses proies, François voulait s'indemniser et se venger sur les dernières. Béatrix, étroitement séquestrée, ne recevait à manger que de ses mains ; à ses plaintes il répondait par des coups. Sur les deux derniers frères, il assouvait sa lasciveté sans frein ; et si sa fille fut respectée, c'est que son antipathie pour le sexe allait sans cesse croissant avec l'âge. Au reste, on a longtemps répété que Béatrix aussi avait subi les immondes caresses de son père ; mais le fait n'a pas plus été prouvé qu'il n'est probable. Le viol des fils est seul hors de doute ; et c'est précisément celui qu'ignorent les chroniques vulgaires relatives aux Cenci. La raison en est simple : le plus jeune de tous mourut en bas âge, ignorant même la nature de l'attentat. Bernardino, son frère, garda longtemps le silence sur le déshonneur auquel il avait été forcé de se prêter, et n'avoua que bien tard et par contrainte une souillure dont on apercevait les vestiges ; c'est aussi par lui que quelques personnes connurent le crime consommé sur son frère. C'est donc au rang des fables qu'il faut mettre non pas l'affectation que quelquefois mettait François Cenci à se présenter nu devant Béatrix, mais tous les détails qu'on a donnés sur la séduction ou sur le viol de cette célèbre Romaine. Béatrix était captive, était amoureuse : un beau prélat, Guerra, était son amant. Plus d'une fois, voulant briser sa chaîne, elle invoqua l'assistance de ses frères ; mais ceux-ci tremblaient toujours au nom de François. Deux des frères (Christophe et Roch) avaient été assassinés aux portes de Rome ; et probablement ils ne calomniaient pas le père, ceux qui

le regardèrent comme le véritable auteur de ce double meurtre : car, tout en refusant de les faire enterrer, il dit que pour lui le plus doux spectacle eût été de voir toute sa famille périr du même coup, et qu'à ce prix il emploierait volontiers sa fortune à la folie de pompeuses obsèques. Béatrix alors, avec l'appui de Lucrece, tenta le recours au pape : elle rédigea un mémoire touchant et circonstancié dont la conclusion était la même que celle de sa sœur. La requête n'arriva point à Sa Sainteté. Les deux femmes, qui n'obtenaient aucune réponse, tombèrent dans un état voisin du désespoir. Lucrece, dont la jalousie, portée au comble par l'abandon et la dégoûtante manie de son mari, était devenue de la fureur, résolut de se débarrasser à tout prix du vieillard. Béatrix fit cause commune avec elle, dans l'espoir de jouir plus tôt de la liberté qu'appelait son amour impatient. Funeste impatience, car François, décrépît, usé, traînait l'existence et n'avait pas un an à vivre. Jacques et Guerra entrèrent dans cette conspiration. Il ne s'agissait plus que de combiner le plan par lequel elle se réaliserait. Le vieux Cenci allait se rendre au château de la Pétrella, chez Colonne, son ami. La première idée des quatre conjurés fut de le faire arrêter, ainsi que ses deux fils, dans le bois de Pétrella, par une douzaine de brigands ; on lui demanderait une somme exorbitante, et qu'il ne pourrait avoir sur lui ni même à sa disposition ; on laisserait les deux fils aller à Rome pour la chercher ou l'emprunter ; et à leur retour, lorsqu'ils se présenteraient avec moitié ou le tiers de la somme exigée, on tuerait le captif. On renonça bientôt à cette combinaison qui n'offrait que des chances douteuses ou contraires, et il fut résolu que deux assassins seraient introduits dans la chambre à coucher du vieux Cenci, qu'un breuvage soporifique livrerait profondément endormi à leurs poignards. On leur promit à chacun 2,000 écus. Un d'eux avait un motif particulier de vengeance contre François, qui l'avait fait descendre à ses désirs et l'avait mal payé. Le 8 septembre 1598 avait été fixé d'abord pour l'exécution du complot ; Lucrece la fit remettre d'un jour, afin, dit-elle, d'éviter un double péché (c'est le 8 que l'Église solennise la Nativité de la Vierge). C'est donc le lendemain 9 que le parricide eut lieu. Tout se passa comme le désiraient ceux qui mettaient en œuvre les deux bandits. Le vieillard avala la potion soporifique que lui versèrent les deux dames, et s'endormit pour ne plus se réveiller ; les deux assassins, après avoir un instant reculé à la vue de leur victime, qu'ils trouvaient par trop lâche d'immoler dans les bras du sommeil, ranimés enfin par la voix et les menaces de Béatrix, enfoncèrent dans les yeux du vieux Cenci des clous donnés par Lucrece. Béatrix leur compta le solde de la somme promise dont déjà ils avaient reçu le tiers, et les fit évader sans que personne pût se douter soit de leur arrivée, soit de leur disparition. Puis, de compagnie avec sa belle-mère, elle retira le fer de la plaie, traîna le cadavre enveloppé dans un drap à une fenêtre qui donnait sur une auge à pourceaux, et de là le jeta sur des arbres pour

faire croire que François, égaré dans l'obscurité, avait été victime d'un accident. De magnifiques funérailles attestèrent la douleur des deux dames, et la riche succession des Cenci fut partagée sans qu'il s'élevât d'opposition. Cependant on avait eu quelques soupçons à la cour de Naples (le théâtre du crime, Rocca di Pétrèlla, était sous la domination de cette cour), et des commissaires envoyés sur les lieux avaient recueilli de vagues indices où la médecine légale de nos jours eût trouvé des preuves frappantes. D'autre part, le prélat Guerra, sitôt qu'il fut instruit des recherches ordonnées par le gouvernement napolitain, voulut se défaire des deux assassins, Marcio et Olimpio. Le dernier périt en effet auprès de Terni, mais l'autre était dans les prisons de Naples. Mis à la question, il avoua non-seulement ce qu'on lui demandait, mais encore sa participation à l'assassinat du vieux Cenci. Déjà Béatrix et Lucrece avaient été mises en arrestation à Rome, dans leur palais, et les deux seuls fils qui restaient de la nonibreuse famille Cenci, Jacques et Bernardino, incarcérés à Corte-Savella; de plus, la cour papale fit enlever Marcio, pour le confronter avec ses quatre coaccusés. Béatrix, en le voyant, nia qu'elle eût jamais connu cet homme, et par sa fermeté, par son éloquence, par ses regards, elle exerça sur ce bandit un tel pouvoir de fascination qu'il rétracta ses aveux et mourut dans l'agonie de la torture sans proférer un seul mot à sa charge. Les juges pourtant ne crurent pas complètement à cette tardive palinodie et gardèrent la famille Cenci au château St-Ange, jusqu'à plus ample informé. Cette détention durait depuis plusieurs mois, lorsque l'assassin d'Olimpio fut pris à son tour, et raconta qu'avant d'avoir donné le coup de la mort à ce confrère, il s'était insinué dans sa confiance, et que ses confidences coïncidaient de tout point avec les aveux de Marcio. La disparition de Guerra, que le tribunal décréta d'arrestation dès qu'il connut cet incident, confirma les soupçons; et bientôt Lucrece, Jacques, Bernardino, appliqués à la question, confessèrent que la mort du vieux Cenci avait été un meurtre, et ce meurtre un parricide. Seule, Béatrix, soumise aux mêmes épreuves, résista courageusement, et le chef des commissaires pontificaux, Ulysse Moskatia, était dans un grand embarras, lorsque, redoutant que les charmes de la fille n'exerçassent sur ce juge l'influence que les écus romains du père avaient eue sur d'autres, Clément VIII mit la procédure en d'autres mains. Interrogée derechef par la torture, Béatrix se tut encore et brava les douleurs physiques; mais lorsqu'il fut question d'abatre sa longue et blonde chevelure, elle se démentit, demanda que ses frères et Lucrece fussent introduits en sa présence, et elle apprit de leur bouche qu'effectivement ils s'étaient avoués coupables, seuls coupables: « Chère Béatrix, ajoutèrent-ils, bientôt, nous l'espérons, bientôt vous serez libre. — Eh! « quoi, dit-elle, vous n'avez pas mieux aimé laisser « la vie dans la question que mourir en public sous « la main du bourreau! » Puis, ne voulant pas séparer son sort de celui des siens, ou, comme l'Fu-

rope d'Horace, voulant mourir sans perdre de ses charmes (1): « Infâmes, dit-elle aux membres qui « l'interrogeaient, déliez-moi: qu'on me lise la pro- « cédure, je dirai ce que je veux dire; ce que je dois « taire, je le tairai! » On lut, elle signa. Il ne restait à prononcer que sur la peine. Clément VIII crut avec raison devoir montrer de la sévérité; cependant il balançait à confirmer la sentence, lorsqu'un gentilhomme de la famille Massini empoisonna son père. Alors le pontife se crut obligé de faire un exemple, et il confirma la sentence des Cenci: les quatre accusés furent condamnés à être décapités. Sentence inique au moins à l'égard du plus jeune des deux frères, contre lequel ne s'élevait pas l'ombre d'une preuve, sauf son propre aveu dans la torture. Le mâle héroïsme de Béatrix, joint à sa faiblesse toute féminine devant le fer qui devait dépouiller sa tête de son plus riche ornement, son éclatante beauté, l'illustration et l'opulence de sa famille, la romanesque horreur des faits, produisirent sur le peuple de Rome une sensation prodigieuse. La pitié publique protesta contre la sentence. Plusieurs cardinaux et princes romains demandèrent au pape la révision du procès; les premiers jurisconsultes romains se déclarèrent les défenseurs des Cenci. Clément VIII permit aux accusés un défenseur judiciaire. Le célèbre Nic. d'Angeli parla le premier avec la plus grande éloquence, mais sans changer les préventions du pape, qui, interrompant l'orateur, s'écria: « Eh! quoi, nous « aurons vécu assez longtemps à Rome pour voir « des enfants assassiner leur père, et des hommes « assez impudents pour défendre de tels forfaits! « — Non, dit Farinacci, nous ne sommes pas ici « pour ériger le crime en vertu, mais pour défendre « l'innocence, s'il plaît à Votre Sainteté de nous en « tendre. » Clément reprit alors le calme qui convient au juge, écouta pendant quatre heures l'énergique plaidoirie de Farinacci, qui peignit la vie atroce du père, ses attentats sur la liberté, la vie, l'honneur de ses enfants, son impudence devant la justice qu'il se vantait d'acheter comptant, le désespoir d'une fille qui n'avait de protecteurs ni dans sa famille, ni dans l'autorité souveraine: l'éloquent avocat avait réservé pour son dernier moyen l'inceste commis avec violence par le père sur sa fille. Clément alors, congédiant les jurisconsultes, soumit derechef à l'examen toute la procédure: on comptait au moins sur une commutation de peine, et indubitablement l'acquittement aurait été prononcé s'il eût été prouvé que Béatrix avait eu à repousser les assauts paternels. Mais un troisième parricide, commis encore dans les États de l'Église par un Santacroce (sur sa mère), exaspéra la sévère justice du pontife. Il ordonna de presser l'exécution des Cenci. En vain des prélats et des princes demandèrent que celle des dames fût secrète. Tout ce

(1) Antequam turpis macies decentes  
Occupet malas, teneraque succus  
Dellual prædæ, speciosa quæro

Pascere tigres.

(Carm., liv. 8, ode 7)

que l'on put obtenir, ce fut que la mort des coupables ne serait accompagnée d'aucun tourment inutile, et que Bernardino, le plus jeune des accusés, serait acquitté. Seulement il fut statué que, comme Jacques, Lucrece et Béatrix, il serait conduit chargé de fers sur la place de l'exécution, et qu'il assisterait à l'horrible boucherie (1) de sa famille : supplice trop doux si le jeune homme était coupable, mais trop cruel s'il était innocent. Il l'était, et c'est encore Farinacci qui, par sa courageuse éloquence, fit luire cette preuve aux yeux du saint-père, et en arracha la commutation de l'arrêt. Béatrix, à la nouvelle de cette décision, entra dans une violente fureur, puis elle se résigna ; et, à partir de cet instant, elle fut sublime de courage et de piété. Le lendemain, 11 septembre 1599, les trois Cenci reçurent la mort en présence d'une multitude innombrable ; car Rome entière s'était en quelque sorte donné rendez-vous à ce spectacle, qui fut troublé par une foule d'épisodes funestes. Les deux dames furent décapitées par une espèce de guillotine très-imparfaite nommée *mannaja* : Lucrece, très-grasse, et qui se débattait par pudeur sous la main du bourreau, eut la gorge hachée avant de recevoir le coup fatal ; en même temps des clameurs effrayantes, s'élevant du sein de cette foule italienne, mobile, impressionnable et passionnée, semblaient défendre au bourreau de continuer ; des chevaux épouvantés de ce fracas se cabrèrent, et firent tomber, des lourdes voitures où ils s'étaient portés devant, derrière, sur les roues, sur le marchepied, des curieux de tout rang, de tout sexe et de tout âge ; beaucoup d'entre eux périrent. La chaleur causa de même plusieurs accidents. Jacques fut abattu d'un coup de masse de fer. Avant de mourir, il rendit hautement témoignage à l'innocence de son frère, qu'une injustice barbare forçait à voir ce spectacle épouvantable. On emporta Bernardino en proie à d'horribles convulsions et en danger de la vie. Le corps de Jacques fut dépecé en quatre parties : ceux de Béatrix et de Lucrece restèrent le jour entier exposés sur le pont St-Ange, et les deux cadavres ne furent emportés que le soir ; Béatrix fut enterrée, conformément à ses dernières volontés, dans l'église de San-Pietro in Montorio, auprès du maître autel décoré de la *Transfiguration* de Raphaël. On lut avec attendrissement son testament, par lequel elle légua de quoi marier cinquante jeunes filles pauvres. La plus grande partie des biens des Cenci furent confisqués, tant pour fournir aux frais de la procédure que comme amende honorable. La fameuse villa Borghèse (donnée, en 1685, par Paul V à son neveu) provient de cette spoliation juridique. Le nom de Béatrix de Cenci a conservé longtemps

(1) Ce mot n'a rien de trop fort pour qui lira les détails du supplice tels que les donne, soit la relation du Vatican découverte par l'abbé Mai, soit le manuscrit que M. de Fortia d'Urban a trouvé dans une bibliothèque de Rome, et que la société des bibliophiles a publié dans ses *Mélanges pour l'an 1822* en italien (sous le titre de *la funesta Morte di Giacomo e Beatrice Cenci fratelli, e di Lucrezia Petroni loro matrigna*, etc.), et en français (traduct. de madame Malartic).

parmi le peuple de Rome une vogue extraordinaire, et de nos jours encore beaucoup de sujets fidèles du pape ne l'appellent que la belle parricide. Pour nous, nous nous en tenons au jugement de l'habile physiologiste Corona, qui voyait dans cette jeune fille le type du caractère italien : sensuelle, amoureuse, insignifiante dans les circonstances vulgaires de la vie, vienne un jour de crise, voilà la folle et paresseuse Italienne qui déploie de l'énergie, de la constance, de l'exaltation, et quelque chose sinon de religieux, du moins de mystique et d'aspirant à un idéal au-dessus de l'humain ! En rendant justice au beau rôle que joue Béatrix à partir du jour qui la vit dans les fers, il ne faut point, comme il a surtout été de mode en Angleterre pendant cent ans, se répandre en plaintes amères contre le pontife qui voulut son supplice (ce supplice n'était malheureusement que trop mérité) ; il faut surtout absoudre ce juge de tout reproche d'injustice et de cupidité. Ce ne fut certes point pour acquérir des hôtels et des terres que Clément VIII condamna Béatrix de Cenci. Clément VIII fut un pontife intègre, doux et ami de l'ordre. L'impunité scandaleuse dont trop souvent et le vice et le crime jouissaient à Rome lui semblait une hydre contre laquelle il devait employer le fer et le feu : l'aristocratie surtout étalait dans tout l'État ecclésiastique une audace sans frein. La mort des Cenci prouva que ni richesses, ni naissance, ni beauté ne désarment l'impassible justice. En ce sens du moins elle lit du bien. Du reste, Clément VIII fut le premier à plaindre ceux qu'il condamnait : il s'absenta de Rome le jour du supplice ; trois coups de canon lui annoncèrent l'instant fatal ; et lorsque à cette minute solennelle il donna, suivant sa promesse, l'absolution plénière aux trois Cenci, peu s'en fallut qu'il ne s'évanouit. — On voit encore à Rome, au palais Colonna, un magnifique tableau représentant Béatrix de Cenci marchant à la mort, comme l'on marcherait au triomphe ; son œil se tourne vers le ciel avec un calme sublime. La gravure et la lithographie ont répandu par toute l'Europe des copies de ce chef-d'œuvre. La plus belle est due au burin de Charavaglia. Il ne faut pourtant croire ni qu'il soit du Guide, ni surtout que le Guide ait obtenu de Clément VIII la permission d'aller, la veille de l'exécution, peindre Béatrix dans son cachot, ni que dans d'autres tableaux il ait fait de cette belle Romaine une Vierge. Le salon de 1835 a présenté une autre toile fort remarquable dont le sujet est aussi Béatrix de Cenci : l'auteur est M. Schopin. Enfin le crime et la punition de la belle parricide, dont la famille tient dans les fastes modernes la place qu'occupe celle de Thyeste dans la vieille mythologie, a fourni deux pièces aux scènes anglaise et française : la première est due à Shelley, la seconde à M. de Custine (mai 1835). Nous pourrions y ajouter le drame de *Guido Reni ou les Artistes*, par MM. Bouilly et Ant. Béraud, représenté sur le théâtre de la rue de Richelieu, si les aventures de Béatrix n'étaient en quelque sorte rejetées à l'avant-scène dans cette pièce, qui d'ailleurs trans-



forme le père en oncle, Béatrix en une jeune fille pure, et n'ayant point subi de viol ni commis de parricide, la condamnation à mort en une éclatante et miraculeuse justification, et enfin la cérémonie du supplice en un mariage avec le Guide. VAL. P.

CENE. Voyez LECÈNE.

CENNI (JACQUES-MARIE), né à Sinalunga, dans le territoire de Sienna, le 10 mai 1651, s'appliqua de bonne heure à l'étude des lois, et, s'étant rendu à Rome, il fut successivement secrétaire des cardinaux César Fachinetti, Jules Spinola et Jacques Cantelmo, archevêques de Naples. A travers ses différentes occupations, Cenni trouva le moyen de cultiver la poésie italienne, dans laquelle il avait, dès sa première jeunesse, obtenu des succès et fait remarquer la vivacité de son génie : c'est particulièrement lorsqu'il improvisait qu'elle se faisait apercevoir. Il avait profondément étudié la langue toscane, et des remarques qu'il avait faites sur une édition du *Décameron*, donnée à Genève, prouvent à quel point il en connaissait toutes les finesses ; mais ces notes sont restées inédites dans les archives de la société Arcadienne. On a de lui : *Vita di Gaio Cilnio Mecenate, cavaliere romano*, Rome, 1684, in-12. Ses autres productions n'ont pas été publiées ; on doit surtout regretter *le Vite de' critici*. Cenni mourut à Naples, le 31 mai 1692. — Gaetan CENNI, prêtre bénéficiaire de l'église du Vatican, a été, dans le 18<sup>e</sup> siècle, un des plus savants écrivains sur la diplomatique, qu'il ne faut pas confondre avec la diplomatie, comme on l'a fait quelquefois. Ses ouvrages les plus estimés sont : 1<sup>o</sup> *de Antiquitate Ecclesie Hispanæ Dissertationes*, Rome, 1740-41, 2 vol. in-4<sup>e</sup>. L'auteur se propose de faire voir l'état et la discipline de l'Église d'Espagne depuis son établissement jusqu'au 8<sup>e</sup> siècle. Les dissertations sont précédées du code des anciens canons de cette Église, tiré de la collection des conciles et des décrétales faite par St. Isidore. Cenni avait dit que l'ordre de St-Benoît ne datait, en ce royaume, que depuis le 9<sup>e</sup> siècle. Pour venger son ordre qu'il croyait attaqué, le P. Sçarmagli, abbé du Mont-Cassin, répondit par un écrit intitulé : *Vindiciæ antiquitatum monasticarum Historiæ adversus Cajetanum Cennium*, Arrezzo, 1755. 2<sup>o</sup> *Monumenta dominationis pontificiæ, sive codex Carolinus, et codex Rudolphinus, chronologia, dissertationibus et notis illustrata*, Rome, 1760, 2 vol. in-4<sup>e</sup>. R. G.

CENNINI (BERNARD), orfèvre de Florence, passa pour avoir, de concert avec ses deux fils, Dominique et Pierre, introduit l'art typographique dans cette ville. Dominique grava les poinçons et fonda les caractères qui servirent à l'impression du commentaire de Servius sur Virgile. (Voy. SERVIUS.) C'est le seul ouvrage sorti des presses de Cennini que l'on ait découvert jusqu'à ce jour. Pierre n'est nommé dans la souscription que comme correcteur. Cette rare édition de Servius est divisée en 3 parties. La 1<sup>re</sup> est datée du 7 des ides de novembre 1474, la 2<sup>e</sup>, du 5 des ides de janvier, parce qu'alors l'année ne commençait qu'à

Pâques ; et la troisième, des nones d'octobre 1472. Les anciens bibliographes, tels qu'Orlandi, Maittaire, et, ce qui est plus surprenant, Manni (dans son opuscule *del Primo Divolgamento de' libri in Firenze*, p. 8), annoncent que cette édition du commentaire de Servius contient le texte de Virgile. Cette erreur, signalée par Bandini dans le *Specimen litteraturæ Florentinæ*, t. 2, p. 190, et par le P. Audiffredi dans le *Specimen edit. Italicarum*, p. 258-60, n'en a pas moins été reproduite, d'après le *Dizionario di Bassano*, dans la traduction italienne de la *Biographie universelle*, art. CENNINI. Elle est imprimée en caractères ronds, d'une élégance et d'une beauté remarquables. Suivant le P. Audiffredi, la totalité du volume est de 185 feuillets non chiffrés ; 20 pour les *Bucoliques*, 55 pour les *Géorgiques*, et 150 pour l'*Enéide*. Un exemplaire vu par M. Brunet renfermait de plus 3 pages contenant le traité de *Natura syllabarum*. (Voy. le *Manuel du libraire*, au mot SERVIUS.) W—s.

CENNINO-CENNINI, qui vivait dans le 13<sup>e</sup> siècle, est auteur de l'ouvrage le plus ancien des Italiens sur la peinture : il l'avait terminé en 1457, et il y trace l'état de cet art au 14<sup>e</sup> siècle et au commencement du 13<sup>e</sup>. Ce traité inédit de Cennino, indiqué déjà par Vasari, existait dans la bibliothèque Laurentienne. L'abbé Mai en trouva en 1820 une copie dans la bibliothèque Ottoboniane, et M. Giuseppe Tambroni s'empressa de la publier, Rome, 1821. L'auteur de ce traité parle surtout de la méthode de peindre à l'huile, comme d'une pratique très-connue en Italie, et qui lui avait été montrée par Agnolo Gaddi, son maître. Enfin cet ouvrage présente une foule de locutions et de mots relatifs à la peinture qu'on ne trouve point ailleurs : sous ce rapport il est précieux pour l'histoire de la langue et la philologie. D—R—R.

CENSORINUS, grammairien et philosophe sous les règnes d'Alexandre Sévère, de Maximien et de Gordien, écrivit vers l'an 258 un petit ouvrage qu'il intitula *de Die natali*, parce qu'il le composa à l'occasion du jour de la naissance de Quintus Cerellius, son ami. Cet ouvrage a été d'une grande utilité aux chronologistes pour déterminer les principales époques des événements anciens. Censorinus traite aussi dans ce livre de l'histoire naturelle de l'homme, de la musique, des rites religieux, de l'astronomie et d'autres matières ; partout il se montre érudit, judicieux, et il paraît avoir fait une étude particulière des livres des pythagoriciens et des Étrusques ; son style est toujours clair et concis, sans aucune trace de mauvais goût, mêlé seulement de quelques expressions peu classiques. Il avait composé un traité sur les accents, qui est cité par Cassiodore, mais que nous n'avons plus. M. Fulmann, dans son *Manuel de littérature classique* récemment publié en allemand, t. 4, p. 524, dit que Censorinus était aussi l'auteur d'un livre intitulé *Indigitamenta* (livres des pontifes, où étaient écrits les noms des dieux et les cérémonies propres à chacun d'eux). Nous pensons que c'est une erreur. Censorinus, ch. 5, cite en effet un livre sous ce titre ; mais il l'attribue à Gra-

nins Flaccus, et nous apprend qu'il était dédié à César. Putschius avait aussi attribué à tort à Censorinus les fragments d'un ouvrage intitulé *de Naturali Institutione*, qui traite de l'astronomie, de la géométrie, de la musique, de la versification. Ces fragments d'un auteur incertain sont imprimés à la suite de l'ouvrage de Censorinus, dans quelques anciennes éditions. Cet auteur a été imprimé pour la première fois à Bologne en 1497, in-fol., avec Epictète et d'autres morceaux; la meilleure édition est celle d'Havercamp, Leyde, 1743, in-8°; elle renferme aussi les fragments des satires de Lucilius, qu'on ne s'attendait guère à y trouver : quelques exemplaires portent la date de 1767. La dernière est celle qui a été donnée à Nuremberg par Gruber, 1803, in-8°. Censorinus a été traduit par M. Mangear, dans la 2<sup>e</sup> série de la *Bibl. lat.-franç.* de Panckoucke. W—R.

CENSORINUS (APPIUS CLAUDIUS), fut un de ces Augustes ou empereurs éphémères qu'on vit en si grand nombre sous le règne de Gallien, et qui furent appelés *tyrans*. Il prit la pourpre sous l'empire de Claude second, l'an 269. Il paraît que ce fut malgré lui. Illustre dans les camps et dans le sénat, il avait été deux fois consul, deux fois préfet du prétoire, trois fois préfet de Rome, et quatre fois proconsul. Après avoir parcouru cette honorable carrière, il s'était retiré à la campagne, déjà vieux, et boitant d'une blessure qu'il avait reçue dans la guerre des Perses, au temps de Valérien. Ce fut dans ces circonstances qu'il fut fait empereur, et appelé Claude par une sorte de plaisanterie. Comme il mettait beaucoup de rigueur dans la discipline militaire, il fut tué par les mêmes soldats qui venaient de le porter à l'empire. Son historien dit qu'on lisait en grosses lettres sur son tombeau, auprès de Bologne, ces mots : *Felix ad omnia, infelicissimus imperator* : « Heureux en tout, empereur très-mal-heureux. » Les médailles qu'on attribue à cet empereur sont suspectes. (*Voy.* Trebellius Pollion, addition à l'*Hist. des Trente tyrans*, ch. 52.) Q—R—Y.

CENTENERA (MARTIN DEL BARCO), né à Logrosan, dans le diocèse de Palencia, porta les armes, en 1575, dans l'expédition des Espagnols sur les bords du fleuve qu'ils nommèrent rivière d'Argent (*Rio de la Plata*), et, à l'exemple des illustres auteurs des *Lusiades* et de l'*Araucana* qui célébrèrent les guerres lointaines auxquelles ils prirent part, il chanta la conquête de la rivière de la Plata, dans un poème qui a pour titre : *Argentina, y conquista del Rio de la Plata, y Tucuman y otros successos del Piru*, Lisbonne, 1602, in-4°, réimprimé dans le t. 3 des *Historiadores primitivos de las Indias*, par la Barca, Madrid, 1749, in-fol. Quoique dépourvu de goût et de méthode, rempli de digressions et mêlé de fables, cet ouvrage, dont l'historique va jusqu'à l'an 1581, renferme quelques faits que l'on ne trouve pas ailleurs. Centenera écrivit en prose le *Désabusement du monde* (el Desengano del mundo). Alonso Fernandès parle de cet auteur avec éloge. V—VE.

CENTENO (DIEGO), né en Castille, en 1503, d'une famille noble, suivit Pizarre au Pérou, con-

tribua à la conquête de cet empire, se vit bientôt en possession d'une immense fortune dans la province des Charcas, et se distingua à la bataille de Chupas, gagnée en 1542, par Vaca de Castro, sur le jeune Almagro, meurtrier de Pizarre. S'étant déclaré pour Gonzale, frère de ce dernier, Centeno suivit, en 1544, dans la province des Charcas, François d'Almendras, son ami, que Gonzale y envoyait pour commander. Almendras s'étant fait détester par sa tyrannie, Centeno le poignarda lui-même, soit par ambition, soit pour venger ses concitoyens, et, s'étant emparé de l'autorité, il embrassa aussitôt le parti du roi. Il eut bientôt une armée, avec laquelle il prit la ville de la Plata, menaçant Cuzco et tout le haut Pérou; mais, attaqué, en 1546, par Carvajal, lieutenant de Gonzale, ses troupes furent battues et dispersées; lui-même, n'ayant plus d'asile, se réfugia dans des montagnes escarpées, s'y tint caché, et ne dut la vie qu'à la fidélité de quelques Indiens. Excité, peu de temps après, à reprendre les armes, par des émissaires du président la Gasca, que venait d'envoyer Charles-Quint, il sortit de sa retraite, appela ses anciens soldats, cachés près de lui, surprit la ville de Cuzco, défit le lieutenant de Gonzale, et se fit proclamer capitaine général au nom du roi. Gonzale s'avançant à grandes journées pour le combattre, ces deux capitaines se disputèrent les armes à la main, à Guarina, le 16 octobre 1547, la possession du Pérou. Centeno fut complètement défait. Porté sur un brancard par des Indiens, et doublement accablé par la maladie et le désespoir, il trouva cependant assez de force pour s'élaner sur un cheval, et se dérober à la mort, par une fuite précipitée, à travers les déserts. Parvenu à joindre l'armée royale, commandée par le président la Gasca, il contribua l'année suivante à la défaite du parti de Pizarre, et entreprit ensuite la découverte de tout le pays qu'arrose la rivière de la Plata. Mécontent néanmoins de n'avoir pas eu une part assez considérable à la distribution des récompenses accordées aux généraux royalistes, il se disposait à passer en Espagne pour aller porter ses réclamations à Charles-Quint, lorsqu'il mourut, en 1549, d'un breuvage empoisonné qu'on lui donna dans un festin, selon Garcilasso de la Véga. B—P.

CENTENO (AMARO), né dans le 16<sup>e</sup> siècle, à Puebla de Zanabria, ville du royaume de Léon, voyagea dans l'Orient, fit un grand nombre d'additions, comme il le dit lui-même, à l'*Histoire des Tartares* de Hayton, qui fut écrite en arménien dans le 14<sup>e</sup> siècle, et traduite ensuite en latin, en italien et en français. (*Voy.* HAYTON.) Centeno se fit avantageusement connaître par son *Historia de las cosas del Oriente*, Cordoue, 1595, in-4°. On y trouve une description des royaumes de l'Asie, une histoire des Tartares, une histoire d'Égypte et de Jérusalem. V—VE.

GENTILVRE (SUSANNE), femme célèbre en Angleterre par son talent dramatique et par une vie toute romanesque, naquit vers l'année 1667, dans le comté de Lincoln. Son père y possédait un bien considérable; il était non-conformiste, et, dans les

troubles qui agitèrent le règne de Charles 1<sup>er</sup>, il se montra partisan zélé de la cause parlementaire. Il en fut sévèrement puni à la restauration de Charles II; ses biens furent confisqués, et il fut obligé de s'enfuir en Irlande, laissant sa fille Susanne dans l'indigence. Elle n'avait que trois ans quand son père mourut, et n'en avait pas douze quand elle perdit sa mère. Dès son enfance, elle montra une disposition particulière pour la poésie; car, à sept ans, elle composa une chanson qui a mérité d'être conservée. Les mauvais traitements qu'elle reçut de ceux à qui son éducation fut confiée l'engagèrent à s'enfuir, très-jeune encore, et à se rendre à Londres sans savoir ce qu'elle y deviendrait. Voyageant seule et à pied, elle rencontra sur sa route un jeune homme nommé Antoine Hammond, père de l'auteur des *Élégies d'amour*; il étudiait alors à l'université de Cambridge. Frappé de la jeunesse et de la beauté de Susanne, il lui offrit ses secours, et lui proposa de l'accompagner à Cambridge, en prenant des habits d'homme. Elle y consentit, et passa avec lui dans son collège six à sept mois; mais l'étudiant voyant que cette aventure avait déjà fait naître des soupçons, et craignant que la découverte ne lui attirât une fâcheuse affaire, engagea Susanne à se rendre à Londres, où il promit d'aller bientôt la rejoindre. Il lui remit une petite somme d'argent, avec une lettre de recommandation pour une dame de sa connaissance qui vivait à Londres; mais elle n'entendit plus parler de lui. Comment elle y vécut et quelles furent ses ressources, c'est ce qu'on ne sait pas, non plus que la manière dont elle parvint à épouser, avant l'âge de seize ans, un neveu de sir Stephen Fox. Elle le perdit au bout d'un an, épousa bientôt un officier de terre, nommé Carrol, qui fut tué en duel dix-huit mois après, et qu'elle paraît avoir vivement regretté. Réduite alors à une grande détresse, elle résolut de tirer parti de son talent pour la poésie. Elle débuta par une tragédie, *l'Époux parjure*, représentée à Drury-Lane en 1700, avec un médiocre succès; elle donna ensuite plusieurs comédies, dont quelques-unes imitées du français, comme *the Gamester* (le Joueur), dont le fonds est pris du *Dissipateur* de Destouches. Elle voulut ensuite s'essayer comme actrice; mais elle n'y montra pas un talent supérieur. Cependant, en 1766, jouant à Windsor, où était la cour, et représentant le rôle d'Alexandre dans la tragédie des *Reines rivales*, de Lée, son jeu, soutenu par sa beauté, fit une vive impression sur un jeune homme de la maison de la reine nommé Centlivre, qui assura enfin son existence par un troisième et dernier mariage. Elle continua de produire des comédies avec une grande fécondité, et quelquefois avec succès. Deux des meilleures, *the Busy-Body* (l'Affairé), représenté en 1708 à Drury-Lane, et *a Bold stroke for a wife* (un Coup hardi pour une femme), joué en 1707, furent d'abord presque refusées par les directeurs du spectacle. Le succès de l'une et l'autre pièce fut prodigieux, surtout celui de la première, dont l'intrigue est ingénieuse et amusante, mais un peu compliquée: elles sont restées au théâtre, ainsi que *the Wonder*,

*a Woman keeps a secret* (la Merveille, une Femme qui garde un secret), jouée en 1714. Elle en a publié quelques autres. Les comédies de mistress Centlivre ne se distinguent ni par l'élégance du style, ni par la vérité des caractères; mais on y trouve du naturel, de la gaieté, de l'invention dans l'intrigue, et plus d'indécence que dans aucune autre pièce du temps; ce qui pouvait être encore un moyen de succès. Susanne Centlivre mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1723. Née avec beaucoup d'esprit, et d'un caractère doux et facile, elle était plus instruite qu'on ne devait l'attendre d'une femme qui avait eu tant d'autres choses à faire que de s'instruire. Elle était liée avec la plupart des beaux-espriés de son temps: Steele, Rowe, Farquhar, Budgell; mais une chansson qu'elle fit contre la traduction d'Homère lui attira l'inimitié de Pope, qui, dans sa *Dunciade*, la caractérise par des traits mordants, mais injustes. Dans les dernières éditions de ce poème, Pope supprima lui-même les vers les plus injurieux qu'il avait faits contre elle. Ses comédies ont été recueillies en 3 vol. in-12, Londres, 1761. Elle a composé aussi plusieurs pièces de vers et un recueil de lettres sur différents sujets, publiées par Boyer; on y trouve des choses ingénieuses et piquantes. Pierre-Joseph Fiquet du Bocage, époux de la dame célèbre de ce nom, publia en 1731, à Berlin, un *Mélange de différentes pièces de vers et de prose, traduites de l'anglais* (3 vol. in-12), parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs de Susanne Centlivre. S—D.

CENTNER (GODEFROI), prorecteur du collège de Thorn, où il fut successivement professeur de philosophie, d'histoire et d'éloquence, était né dans la même ville, en 1712, et y mourut le 18 avril 1774. Outre quelques poésies de circonstance, quelques ouvrages de théologie, et beaucoup d'articles qu'il a fournis aux feuilles périodiques de son pays, ses principaux écrits sont: 1<sup>o</sup> *Historiographia, seu Regula scribendi historiam ecclesiasticam*, Wittenberg, 1738, in-4<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Histoire des Thorniens qui se sont illustrés hors de leur patrie*, Thorn, 1763, in-4<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Monument à la gloire de Thorn*, ibid., 1765, in-4<sup>o</sup>. Ces deux derniers ouvrages sont en allemand. C. M. P.

CENTORIO DEGLI ORTENSII (ASCAGNE), auteur italien du 16<sup>e</sup> siècle, passe pour avoir été d'une illustre famille de Milan; mais Apostolo Zeno a prouvé, dans ses notes sur Fontanini (t. 1, p. 438), qu'il était Romain. Exilé de Rome, on ne sait par quel motif, il se rendit à Milan, où il séjourna plusieurs années. Il embrassa le parti des armes, servit glorieusement, et porta dans les camps un esprit philosophique peu ordinaire dans un guerrier. Après la paix, il rédigea des mémoires, ou commentaires, dont il avait rassemblé les matériaux pendant la guerre. Ces mémoires sont très-estimés en Italie, et, n'ayant point été réimprimés, sont devenus fort rares; ils sont divisés en 2 parties, qui parurent à quatre ans de distance l'une de l'autre, mais que l'on réunit ordinairement en un seul volume. La 1<sup>re</sup> est intitulée: *Commentarj delle guerre di Transilvania, lib. 6*, Venise, 1565, in-4<sup>o</sup>, et la

2° : *Commentarij delle cose d'Europa*, lib. 8, Venise, 1569, in-4°. On a du même auteur : 1° cinq *Discours sur l'art de la guerre*, imprimés séparément à Venise en 1558, 1559 et 1562, par Giolito, et qui sont le plus souvent réunis en un seul volume. 2° *Peste di Milano del 1576 e 1577*, Venise, 1579, in-4°, histoire divisée en 5 livres. 3° *Amorose rime*, Venise, 1552, in-8°, ouvrage de la jeunesse de Centorio, qui en a encore laissé quelques autres. Dans l'édition qu'il donna des *Novelle del Bandello*, Milan, 1560, 3 vol. in-8°, il ajouta des *sensi morali à ciascuna novella*, mais il retrancha de ces nouvelles toutes celles qui lui parurent indignes d'être réimprimées. Il supprima aussi les lettres et les préfaces qui dans la première édition se trouvent en tête de presque toutes, et qui contiennent souvent des détails précieux qu'on ne trouve point ailleurs; ce qui fait que cette édition ne jouit d'aucune estime.

R. G.

CEO (dona VIOLANTE DO), religieuse, surnommée la dixième muse du Portugal, naquit à Lisbonne, en 1601, vécut à une époque où commençait la décadence de la poésie portugaise, où le goût était corrompu, où le génie national, comprimé par la tyrannie espagnole, et ne pouvant plus s'élever aux idées de gloire et de liberté, dirigeait son essor vers les folles et bizarres conceptions du bel-esprit. Il n'est aucun des ouvrages de dona Ceo qui ne porte l'empreinte de ce mauvais goût. Elle était fort jeune encore, lorsqu'elle se mit à cultiver les lettres. A dix-huit ans, elle donna une comédie intitulée *Santa Engracia*. C'est à cet âge qu'elle se fit religieuse. Elle continua ses travaux au couvent, ce qu'elle put faire longtemps encore, car elle parvint jusqu'à sa 92<sup>e</sup> année. On a d'elle un nombre considérable de poésies, qui sont tombées dans l'oubli. Une pièce toute mystique et d'une singularité inconcevable, portant le titre de *Parnasso Lusitano de divinos et humanos versos*, fut le fruit du dernier temps de sa carrière. Pour faire connaître cet esprit bizarre, nous rapporterons un sonnet que la religieuse adressait à l'une de ses amies, qui se nommait Marie-Anne de Luna; c'est sur ce nom que roule le petit poème : « Muses, qui, dans le jardin « du jour, venez chercher le Zéphyr en déliant vos « douces voix; divinités, qui, en admirant la pensée, « augmentez les fleurs qu'Apollon cultive, laissez, « laissez la compagnie du soleil; car, excitant l'envie « du firmament, une lune qui est un soleil, qui est « un prodige, construit pour vous un jardin d'harmonie; et pour que vous ne croyiez point qu'un « bonheur semblable puisse payer un tribut à la « variété, à cause de ce que cette pure lumière tient « de la lune, sachez que, par une grâce de la Divinité, ce jardin musical est rendu inviolable par le « mur immortel de l'éternité. » C'est par de pareilles compositions que Violante de Ceo s'est rendue si célèbre. Il faut convenir cependant que cette religieuse poète était douée d'une imagination vive, et que, si elle eût su la mieux diriger, elle eût pu produire des ouvrages estimables. La plupart de ses admirateurs ont enchéri sur son phébus inintelligible :

on en trouvera des exemples dans l'*Histoire littéraire de Portugal* par M. Ferdinand Denis. F—A.

CÉOLFRID (Saint), appelé aussi en France St. SOUFFROY, CÉOLFRÖY ou CÉUFREY, naquit en Angleterre. Il embrassa la vie religieuse en même temps que St. Benoît Biscop, son parent, et fit avec lui un voyage à Rome, dont il écrivit la relation. De retour en Angleterre, il fonda avec St. Benoît plusieurs monastères, et entre autres ceux de Wiremouth et de Jarrow; élu d'abord abbé de ce dernier monastère, il fut aussi chargé plus tard de la direction du premier. St. Céolfred rédigea, à la demande de Naitan, roi des Pictes, un traité pour la célébration de la fête de Pâques, et une lettre sur la tonsure des clercs; il écrivit aussi des homélies et diverses épitres. Les monastères confiés à la direction de St. Céolfred devinrent très-florissants: il y forma des bibliothèques et les sciences y furent cultivées avec éclat. Le plus célèbre de ses disciples est Bède, qui a recueilli une partie des ouvrages de son maître. Le pieux abbé, épuisé par l'âge et les maladies, voulut cependant, avant de mourir, aller une seconde fois à Rome pour y visiter les tombeaux des apôtres, et il partit après avoir forcé ses disciples à lui donner un successeur. A son retour de ce voyage, St. Céolfred mourut subitement près de Langres, le 25 septembre 716, à l'âge de 74 ans, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de St-Geosme, près de cette ville. Ses disciples transportèrent quelque temps après son corps à Jarrow. Les ouvrages de St. Céolfred ont été imprimés avec les œuvres de Bède et dans les recueils des conciles. T.—P. F.

CEPARI (VIRGILIO), jésuite italien, né en 1564 à Panicala, dans le diocèse de Pérouse, fut recteur des collèges de son ordre à Florence et à Rome, et mourut le 14 mars 1631, après avoir composé quelques livres ascétiques estimés, et quelques ouvrages historiques en italien, dont les plus connus sont : 1° *Vie de Ste. Françoise, Romaine*. 2° *Vie de Ste. Madeleine de Pazzi*. 3° *Vie de St. Louis de Gonzague* (il l'avait connu personnellement), de la compagnie de Jésus. Elle a été traduite par Calpin, nouv. édit., corrigée par A. M. D. G. (le P. Lorient), Paris, 1816, in-12; autres, Paris, 1818 et 1820; Avignon, Aubanel, 1821; Lyon, 1822; Lyon et Paris, Rusand, 1825; Paris, 1824; Avignon, Seguin, 1824; *ibid.*, Fischer, 1825; Paris, 1826; Lille, 1826, in-18. 4° *Vie de St. François de Borgia*, troisième général de la compagnie de Jésus, Rome, 1624, in-8°. Une nouvelle édition de la traduction française de cet ouvrage a paru à Lyon et à Paris, 1824, 2 vol. in-12. 5° *Vie de St. Stanislas Kostka*, de la compagnie de Jésus, traduite de l'italien par Calpin, nouvelle édit., corrigée par le P. Lorient, Paris, 1816, in-12; réimprimée plusieurs fois in-18. 6° *Vie de Jean Berchmans*; elle a été traduite en français par le P. J. Cachet, jésuite (*voy. ce nom*), Paris, 1650, in-8°, et très-souvent réimprimée depuis sous le titre de *Parfait Modèle*, etc. Nous pourrions signaler plusieurs éditions publiées depuis 1820. C.—Y et D.—R.—R.

CEPEDA (JOACHIM COMERO DE), poète espagnol du 16<sup>e</sup> siècle publia la *Destruction de Troie*

(la Destruction de Troie), poëme, Tolède, 1585, in-8°; traduit en vers castillans les fables d'Esop, Séville, 1590, in-8°; donna *les Confitures spirituelles* en vers (*Conserva espiritual*), Médina del Campo, 1588, in-8°; et d'autres œuvres poétiques (*Obras en verso*), Séville, 1582, in-4°. On y trouve une comédie intitulée *le Sauvage, ou le Rustique* (Salvage). — **Ferdinand DE CEPEDA** fit imprimer à Mexico, en 1637, in-fol., une relation, en espagnol, de la fondation de cette ville, des grandes inondations qu'elle a souffertes, et des canaux proposés et entrepris depuis 1555 jusqu'en 1637. Léon, dans sa *Bibliotheca Indica*, lit qu'un Ferdinand de Cepeda, peut-être le même que l'auteur de la relation de Mexico, avait composé un ouvrage utile sous ce titre : *de la Plata ensaiada, y barras de las Indias*. — **François DE CEPEDA**, né à Oropesa, dans la Nouvelle-Castille, et curé de Cervera, dans le 17<sup>e</sup> siècle, écrivit un *Abrégé de l'Histoire d'Espagne*, qu'il commence après le déluge (*desde el diluvio*), et qu'il continue jusqu'à l'an 1642. Cet abrégé fut imprimé à Madrid en 1645 et 1654, in-4°. — **Gabriel DE CEPEDA**, dominicain, né à Ocana, publia à Madrid, en 1669, une *Histoire de Notre-Dame de Atocha*, réimprimée dans la même ville en 1670, in-4°. V—VE.

**CÉPHALÆON**, ou **CÉPHALION**, né à Gergithe, dans l'Asie Mineure, fut exilé de sa patrie, et se retira en Sicile, où il écrivit en dialecte dorique un abrégé historique en 9 livres, à chacun desquels il donna le nom d'une des neuf Muses. Cet ouvrage comprenait l'histoire générale, depuis Ninus jusqu'à Alexandre le Grand. Il est assez souvent cité par les anciens, entre autres par Denys d'Halicarnasse, ce qui prouve que Suidas s'est trompé en disant que Céphalæon vivait sous le règne de l'empereur Adrien. Cette histoire existait encore du temps de Photius, qui en parle dans son *Myriobiblon*, cod. 68. (*Voy.* aussi Eusèbe, *Chron.*, l. 1; et Vossius, *de Hist. græc.*, l. 1 et 2.) C—R.

**CÉPHALAS (CONSTANTIN)**, auteur d'une *Anthologie*, vivait dans le 10<sup>e</sup> siècle. Il existait déjà trois compilations de ce genre, recueillies par Méléagre, Philippe de Thessalonique et Agathias. (*Voy.* ce nom.) Céphalas en fit une quatrième, et ce fut, dit Schoell, une heureuse idée, puisque nous lui devons la conservation de diverses pièces tirées des collections de Méléagre et de Philippe, qui, sans cela, ne nous seraient pas parvenues. En composant son *Anthologie*, Céphalas consulta le goût de son siècle pour le choix des pièces; aussi tira-t-il un plus grand nombre de morceaux du recueil d'Agathias que des deux autres, et il enrichit le sien des meilleurs ouvrages des poëtes qui avaient fleuri dans l'intervalle. On ne connaît qu'un seul ancien manuscrit de l'*Anthologie* de Céphalas, et peut-être n'en existe-t-il pas d'autre. Saumaise l'ayant découvert dans la bibliothèque d'Heidelberg, d'où il a passé avec cette bibliothèque dans celle du Vatican, le collationna sur l'*Anthologie* de Planudes, de l'édition imprimée par les Wechel à Francfort, en 1600. Ce travail de Saumaise était trop utile pour que les copies ne s'en multipliasent pas; mais,

comme il arrive presque toujours, chaque nouveau transcriteur ajoutait ses fautes à celles de son devancier. Ce fut d'après une de ces copies infidèles que Jonsius publia quelques morceaux de la nouvelle *Anthologie*, Rotterdam, 1748; et ensuite Leich (*voy.* ce nom), dans les *Carmina sepulchralia*. Le célèbre J.-J. Reiske en inséra quatre livres dans les *Miscellanea Lipsiensia*, t. 1-4. Il en donna trois autres séparément, Leipsick, 1754, in-8°, sous ce titre : *Anthologiæ græcæ a Constant. Cephalæ conditæ libri tres*. De ces trois livres le dernier avait été déjà publié par Jonsius, mais les deux autres paraissaient pour la première fois. Cette édition, faite à la hâte, et, comme les précédentes, sur une copie défectueuse, a été reproduite en 1766, à Oxford, par les soins de Warton, qui retrancha de son édition les notes de Reiske. Enfin Brunck ayant acquis deux excellentes copies de la collation de Saumaise, faites l'une par Guyet (*voy.* ce nom), à qui Saumaise avait communiqué son travail, et l'autre par le président Bouhier, donna, le premier, une édition critique de l'*Anthologie* de Céphalas dans les *Analecta veterum Poetar. græcorum*, Strasbourg, 1776, 5 vol. in-8°. Elle a été réimprimée avec des corrections par Frédéric Jacobs, dans l'*Anthologia græca, sive poetar. græcorum Lusul*, Leipsick, 1794. Des douze volumes qui composent ce recueil, l'*Anthologie* n'occupe que les quatre premiers. Le cinquième contient les index, dont l'absence dans l'édition de Brunck est un défaut senti par tous les hellénistes. Les sept autres, qui forment un ouvrage particulier, renferment des remarques d'autant plus précieuses, qu'indépendamment des secours qu'il avait reçus de Schneider et d'autres savants, Jacobs a pu s'aider, pour ce travail, d'une copie du manuscrit de l'*Anthologie* du Vatican, faite pour monseigneur Spalletti, secrétaire de cette bibliothèque, et acquis depuis par le duc Ernest de Gothie. On peut consulter, pour plus de détails, les *Mélanges* de Chardon de la Rochette (*voy.* ce nom), qui préparait une édition de l'*Anthologie*, et le *Répertoire de la littérature ancienne*, par Schoell. W—s.

**CÉPHALE**, célèbre orateur d'Athènes, florissait vers la fin de la guerre du Péloponèse, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à renverser la tyrannie des trente. Quoiqu'il vécût à une époque très-orageuse, et que personne n'eût proposé et fait adopter autant de lois que lui, il n'avait jamais eu à se défendre contre aucune accusation, ce qui est un exemple unique dans l'histoire d'Athènes. — Il ne faut pas le confondre avec CÉPHALE, fils de Lysanias, qui quitta Syracuse, sa patrie, pour venir demeurer à Athènes, où il jouissait d'une grande considération. Il y eut plusieurs enfants, dont le plus célèbre fut Lysias l'orateur. Ce fut chez ce dernier Céphale que Socrate tint, si l'on en croit Platon, les discours que ce dernier a recueillis dans sa *République*. (*Voy.* Suidas, et les *Lectiones antiquæ* de Canisius.) — Un autre CÉPHALE, Corinthien, suivit Timoléon en Sicile, et corrigea les lois des Syracusains. C—R.

**CÉPHISODORE**, sculpteur grec, hérita de la

fortune, des talents et de la réputation de son père Praxitèle. Il vivait dans la 105<sup>e</sup> olympiade, 560 ans avant J.-C. Sa sœur fut la première femme de Phocion. Pline et Pausanias citent une foule d'ouvrages de cet artiste, et les rangent parmi les chefs-d'œuvre de l'art : les plus remarquables étaient une *Minerve* placée dans le port d'Athènes, et un autel d'une beauté incomparable qui se voyait dans le temple de Jupiter Sauveur. On admirait aussi dans la même ville une statue de *la Paix portant sur son sein une petite statue de Plutus*, allégorie ingénieuse, et qui se trouvait à peu près répétée à Thèbes dans un groupe de la Fortune et de Plutus, ouvrage de Callistonicus et de Xénophon, sculpteurs grecs. La ville de Pergame possédait aussi un chef-d'œuvre de Céphissodore : c'était un *Symplegma*, c'est-à-dire un groupe de lutteurs qui s'entrelacent. Le travail était si parfait, que l'œil étonné croyait voir le marbre, ou plutôt la chair, céder sous l'impression des doigts ; peut-être serait-on fondé à regarder comme une copie de ce *Symplegma*, les *Lutteurs* de la galerie de Florence, que quelques antiquaires prétendent rattacher à cette suite de statues composant la famille de Niobé. On voyait sur l'Hélicon six *Muses* de la main de Céphissodore. Dans la suite, plusieurs de ses ouvrages furent portés à Rome. Pline cite, parmi ces derniers, une *Laloue*, une *Vénus*, et enfin *Diane* et *Esculape*, placés dans le temple de Junon, situé aux portiques d'Octavie. Taticn, théologien hérésiarque du 2<sup>e</sup> siècle, reproche à Céphissodore, dans un discours contre les Grecs, d'avoir érigé les statues de deux courtisanes infâmes, *Anyte de Tégée* et *Myro de Byzance* ; mais elles durent sans doute leur célébrité et les honneurs qu'elles reçurent à quelque talent recommandable : leurs poésies étaient admirées dans la Grèce ; il paraît même qu'Anyte était vouée au culte d'Esculape. — Il y eut un autre CÉPHISODORE, statuaire, qui vivait dans la 120<sup>e</sup> olympiade, et qui réussissait surtout dans les statues des philosophes. On a prétendu que celui-ci était le fils de Praxitèle, et non pas le beau-frère de Phocion, et qu'il fallait lui attribuer une partie des ouvrages qui viennent d'être cités. — On trouve encore un peintre du même nom, contemporain d'Aglaophon et d'Événon, père de Parrhasius ; il a vécu par conséquent dans la 90<sup>e</sup> olympiade, 420 ans avant J.-C. Dans plusieurs éditions de Pline et de Pausanias, on trouve *Céphissodore*, au lieu de *Céphissodore*.  
L—S—E.

CÉPHISODORE, Athénien, voulant soustraire sa patrie à l'oppression de Philippe, fils de Démétrius, arma contre lui Attale, roi de Mysie ; Ptolémée, roi d'Égypte ; les Éoliens, les Rhodiens et les Crétois : mais leurs secours étant arrivés trop tard pour prévenir l'invasion de Philippe, il fut obligé d'avoir recours aux Romains, et ceux-ci, qui ne demandaient pas mieux que de s'immiscer dans les affaires de la Grèce, pour affaiblir les rois de Macédoine, leur envoyèrent sur-le-champ Atilius avec une armée : tels furent l'origine et le commencement des guerres de Macédoine, qui se terminèrent par la conquête de ce royaume. Céphissodore fut envoyé

de nouveau ambassadeur à Rome l'an 498 avant J.-C., également contre Philippe. Les Athéniens lui érigèrent un tombeau près d'Eleusis. C—R.

CEPHISODOTE, orateur athénien, fut l'un des dix ambassadeurs que les Athéniens envoyèrent à Sparte, l'an 568 avant J.-C. Il se distingua ensuite à la tribune, et Démosthène fait l'éloge de son talent. Charidème d'Orée lui ayant écrit, vers l'an 552 avant J.-C., qu'il ferait rendre aux Athéniens la Chersonèse de Thrace, dont Cotys s'était emparé, il fit part de cette proposition au peuple, qui ordonna sur-le-champ d'armer dix vaisseaux, dont on lui donna le commandement, pour aller dans la Chersonèse ; mais comme les Athéniens n'étaient pas aussi prompts à exécuter qu'à décider, Charidème avait déjà changé d'avis lorsque Céphissodore arriva. Celui-ci, se voyant repoussé, alla assiéger Alopécomèse, repaire de pirates qui incommodaient beaucoup les Athéniens ; mais Charidème s'y étant rendu, décida Céphissodore, en partie par la force, en partie par la persuasion, à conclure un traité de paix. Les Athéniens, ne voulant pas l'approuver, destituèrent Céphissodore, et lui firent son procès ; il n'échappa que de huit voix à la peine capitale, et fut condamné à une amende de 5 talents. Eschine nous apprend que Démosthène, qui était de cette expédition, fut lui-même l'un des accusateurs de Céphissodore. Le reste de sa vie nous est inconnu. C—R.

CÉPION (QUINTUS SERVILIUS), était consul l'an de Rome 646, Envoyé dans la Gaule contre les Cimbres, il signala le commencement de ses expéditions par le pillage de l'immense quantité d'or que renfermait la ville de Toulouse, dont il s'était emparé, et s'appropriâ la plus grande partie de ce riche butin. Après l'expiration de son consulat, il resta chargé du commandement. Mallius, nouveau consul, homme sans naissance et sans mérite, fut envoyé dans la Gaule pour le seconder dans la guerre des Cimbres. La discorde se mit entre ces deux généraux ; ils se séparèrent, et furent complètement battus. Cépion fut destitué du commandement avec ignominie, par le peuple, et ses biens furent confisqués. En 648, il fut exclu du sénat. Dix ans après, le tribun Norbanus le traduisit devant le peuple, sans doute au sujet du pillage de l'or de Toulouse. L'accusé trouva de puissants défenseurs. Le consul Crassus, Scaurus, prince du sénat, et tout l'ordre des sénateurs se déclarèrent pour lui ; mais la violence fit triompher le parti populaire : Cépion, condamné à l'exil, se retira à Smyrne. Il fut appelé le *patron du sénat*, auquel il était cher, parce que, étant consul, il lui fit rendre par une loi les jugements que Caius Gracchus avait attribués aux chevaliers. Cette loi portait que les juges seraient pris, moitié parmi les sénateurs, moitié parmi les chevaliers. Quoique Cépion ait passé pour arrogant, téméraire, cupide, Cicéron en parle honorablement : « C'était, dit-il, un homme plein de courage et de fermeté, à qui l'on fit un crime de des malheurs de la guerre, et dont la haine du peuple causa la disgrâce. » Q—R—Y.

**CÉPION** (CORIOLAN CIPPICO, plus connu sous le nom latinisé de), historien, naquit en 1425, à Trau, dans la Dalmatie, d'une famille noble. Entré jeune dans la marine vénitienne, il parvint bientôt aux premiers emplois. Il commandait une galère de la république dans la guerre contre les Turcs, de 1470 à 1474, et il se signala principalement à la défense de Scutari. (Voy. MOCENIGO.) Cépion mourut en 1495. On a de lui : *Gesta Petri Mocenici libri tres*, Venise, 1477, petit in-4°. Cette édition, qui joint au mérite de la rareté celui d'une belle exécution, a été décrite par Fossi dans le *Catal. biblioth. Magliabech.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 514. L'ouvrage de Cépion a été réimprimé par les soins de Basile Hérold, dans un recueil de pièces relatives à la guerre des Vénitiens et des Turcs, Bâle, 1544, in-8°; *ibid.*, 1556, sous ce titre : *de Bello Asiatico libri tres*, Venise, 1594, in-8°; et enfin dans la *Rerum Venetiarum Historia* de Bernard Giustiniani (voy. ce nom). Il a été traduit en italien sous ce titre : *della Guerra de' Veneziani nell' Asia, libri tre*, Venise, 1579, in-8°. Cette version a été réimprimée plusieurs fois. L'édition la plus récente est celle qu'a donnée l'abbé Morelli, en 1796. Cépion nous apprend qu'il composa cette histoire à la demande d'un parent de Mocenigo, qui fit les frais de la première édition, et n'épargna rien pour la rendre un chef-d'œuvre de typographie; elle est écrite avec élégance, et elle contient des détails précieux. Foscarini, *della Letteratura Veneziana*, et après lui Daru, *Histoire de Venise*, livre 11, citent un autre ouvrage de Cépion : *de Lingua latinæ Reparatione*; mais il est probable qu'il est resté manuscrit, puisqu'on ne le trouve indiqué dans aucun catalogue. W—s.

**CEPOLA**. Voyez CÆPOLLA.

**CÉPORIN** (JACQUES), né en 1499, à Dynhart, village du canton de Zurich. Son vrai nom de famille était WIESENDANGER, qu'il changea, selon la mode de son siècle, en le traduisant en grec. Ses parents, paysans aisés, encouragés par ses talents, lui firent fréquenter l'école de Winterthour, et les universités de Cologne, de Vienne et d'Ingolstadt, où il apprit les langues hébraïque et grecque, les mathématiques, etc. Il servit d'abord de correcteur à l'imprimerie de Cratandre, à Bâle. En 1525, Zwingle, qui l'estimait beaucoup, et dont il avait été le maître en langue hébraïque, le fit appeler à Zurich comme professeur de théologie, de grec et d'hébreu. Il mourut vers la fin de la même année, à la fleur de son âge. On a de lui : *Scholia in Dionysii Periegesin (Descriptionem orbis) et in Arati Astronomicon*, Bâle, 1525, 1534 et 1547, in-8°; *Hesiodi Georgicon brevi scholio adornatum, epigrammata græca*, Cologne, 1535, et Zurich, 1539; enfin, un *Compendium grammaticæ græcæ*, estimé dans son temps, et souvent réimprimé. U—I.

**CEPPEDE** (JEAN DE LA), né à Marseille, vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, d'une famille distinguée, obtint une charge de conseiller au parlement, et ensuite celle de premier président de la chambre des comptes de Provence. Il avait fait une étude approfondie de l'Écriture sainte et de la théologie scolasti-

que. Il développe une grande érudition en ce genre, dans les notes dont il a accompagné ses poésies, qui roulent presque toutes sur des sujets de piété. Il en fit paraître le premier recueil sous le titre d'*Imitation des psaumes de la pénitence de David, avec des sonnets et des méditations sur le mystère de la rédemption*, Lyon, 1594, in-8°. Il retoucha le style des pièces qui composent ce volume, et le fit réimprimer sous le titre de *Théorèmes spirituels*, Toulouse, 1615, in-4° : un second volume parut en 1621. L'auteur avait pour la poésie un talent médiocre; il était cependant ami de Malherbe, qui lui a donné de grands éloges : il l'était aussi de Galaup de Chasteuil, de Fr. Duperrier, et de plusieurs autres beaux esprits. Il mourut à Avignon en 1622, et son corps fut transporté à Aigalades, village près de Marseille, dont il était seigneur. W—s.

**CERACCHI** (JOSEPH), né en Corse, vers 1760, se rendit fort jeune à Rome, et y étudia la sculpture. Il avait déjà acquis quelque célébrité quand Bonaparte s'empara de l'Italie, en 1796, à la tête de l'armée française. Ceracchi se hâta d'aller le joindre à Milan, et il lui proposa de faire sa statue en marbre, ce qui fut accepté avec empressement. Lorsque Bonaparte eut quitté l'Italie, Ceracchi retourna à Rome, et il prit beaucoup de part, en 1798, à l'établissement d'une république dans cette ville. Obligé de fuir lorsque les Français s'éloignèrent, il se rendit à Paris, en 1799. Après la révolution du 18 brumaire, voyant son compatriote aspirer de plus en plus au pouvoir absolu, il résolut de l'assassiner, et lui demanda de nouveau, pour exécuter ce projet plus facilement, la permission de faire sa statue; mais le consul eut quelque défiance et il s'y refusa. Alors Ceracchi forma un complot dans le même but, avec Topino-Lebrun, Diana et Demerville. Tous les quatre furent arrêtés le 10 octobre 1801 au spectacle de l'Opéra, où l'on savait que Bonaparte devait se rendre. Ils étaient armés de poignards, et furent traduits devant le tribunal criminel qui les condamna à mort, le 50 janvier 1802. Ce jugement fut exécuté sur la place de Grève. Ceracchi mourut avec courage. (Voy. TOPINO-LEBRUN.) M—D j.

**CERATI** (GASPARD), d'une famille noble et illustre de Parme, y naquit en 1690. Après avoir fait de bonnes études au collège ducal de Modène, il revint dans sa patrie, et se rendit en 1708 à Rome, où il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Il s'y fit bientôt distinguer par son savoir, et fut élevé à des places importantes dans l'Eglise. Il fut, en 1750, confesseur du conclave tenu après la mort du pape Benoît XIII, pour l'élection de Clément XII. Il fut ensuite rappelé à Parme, avec le double titre de bibliothécaire royal et de précepteur de l'enfant don Carlos, fils du roi d'Espagne, Philippe V, et d'Elisabeth Farnèse. Ce jeune prince étant parti, peu de temps après, pour l'expédition qui devait le mettre en possession du royaume de Naples, Cerati se hâta de retourner à Rome. En 1753, le grand-duc de Florence, Gaston, le nomma prieur et prélat de l'église conventuelle de St-Etienne, et provincial général de l'université de Pise. C'est dans

cette place que monsieur Cerati se rendit pendant trente cinq ans utile aux lettres et cher à tous ceux qui les cultivaient, non-seulement en Italie, mais chez les principales nations de l'Europe. Pour mieux remplir les vues du grand-duc François de Lorraine, successeur de Gaston, il voyagea en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne; il observa l'état des sciences et les méthodes employées dans les universités les plus célèbres, et fut associé aux académies de Paris, de Londres et de Berlin. De retour à Pise, il entretenait une correspondance suivie avec les savants et les littérateurs distingués, dont il avait acquis l'amitié dans ses voyages. Tous les étrangers instruits qui passaient à Pise s'empres- saient d'aller le voir, et s'en retournaient charmés de son entretien et de la politesse de ses manières. Il allait souvent à Florence, remplir des devoirs et visiter des amis. Il y tomba malade en 1769, et mourut le 19 juin, universellement regretté. Il n'a laissé que peu d'ouvrages, dont un seul a été imprimé après sa mort; c'est une dissertation sur l'utilité de l'inoculation : *Dissertazione postuma sull' utilità dell' inesto*. On conserve en manuscrit, dans sa famille, quelques écrits théologiques, et les relations de deux petits voyages à Garda et à Turin. Le comte Antoine Cerati, son neveu, a publié à Parme, en 1778, son éloge, accompagné de notes remplies d'érudition, de philosophie et de goût. G—É.

CERATIN (JACQUES), né dans le 15<sup>e</sup> siècle, à Hoorn en Hollande, s'appelait *Teyng*. Il se fit d'abord nommer *Hornanus*, du nom de sa ville natale; il changea bientôt ce nom contre celui de *Ceratinus*, qu'il dérivait du grec *κερας*, nom qui, comme le mot hollandais *hoorn*, signifie *corne*. Adrien Junius dit qu'il ne conçoit pas pourquoi Cératinus préféra le nom grec au nom hollandais. Savant dans les langues latine et grecque, il professa celle-ci à Tournay, puis à Louvain. Sur la recommandation d'Erasmus, il fut appelé à Leipsick en 1525, pour y remplir la chaire que la mort de Mosellan laissait vacante; et Baillet rapporte qu'à cette occasion Erasmus disait que Cératin « était plus savant lui « seul que dix Mosellan ensemble, quoique celui-ci « ne manquât ni d'érudition ni d'esprit. » Cératin revint à Louvain, où il mourut, le 20 avril 1550. On a de lui : 1<sup>o</sup> une version latine des deux premiers dialogues de St. Jean-Chrysostome, imprimée par les soins de D. Hoeschel, avec la version des quatre autres par G. Brice, sous ce titre : *St. Joannis Chrysostomi libri sex de Sacerdotio.... cum versione latina Jacobi Ceratini et Germani Brixii, opera et studio et cum notis Davidis Hoeschelii*, Vienne (en Autriche), 1599, in-8<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *De Sono græcarum litterarum*, imprimé avec le traité d'Erasmus, de *Pronuntiatione*, Cologne, 1529, in-8<sup>o</sup>; Paris, sous ce titre : *de Recta græcarum litterarum Pronuntiatione*, 1536, in-8<sup>o</sup>; réimprimé dans le recueil de S. Havercamp, des écrits faits sur la véritable prononciation de la langue grecque, Leyde, 1756. 5<sup>o</sup> *Lexicon græco-latinum*, imprimé avec une préface d'Erasmus, 1524, in-fol.; Alde Manuce avait, en 1497, donné un lexique grec et latin, que plu-

sieurs personnes avaient déjà augmenté quand Cératin entreprit son édition. La même année qu'il la donna, Alde Manuce en fit aussi paraître une nouvelle à Venise, 1524, in-fol. Ces dictionnaires ont eu leur mérite dans leur temps. A. B—T.

CERCEAU (DU). Voyez ANDROUET.

CERCEAU (le Père JEAN-ANTOINE DU), né à Paris, le 12 novembre 1670, étudia chez les jésuites, et fut reçu dans leur compagnie le 12 janvier 1688. Il se livra de bonne heure à son goût pour la poésie, et publia, en 1695 et 1696, trois poèmes latins qui eurent beaucoup de succès. Il avait déjà fait insérer dans quelques feuilles périodiques des poésies françaises qui annonçaient un véritable talent. Elles furent recueillies pour la première fois en 1705, malgré l'auteur, qui n'approuva que les éditions suivantes. Du Cerceau avait adopté le genre de Clément Marot, mais il ne sut pas toujours en éviter les écueils. Son style est parfois plus lâche qu'abondant, plus familier que naïf. On lira cependant toujours avec plaisir *les Pincettes*, *les Tisons* et *la Nouvelle Ève*, versifiées avec autant de correction que d'agrément, et qui offrent de charmants détails. Mais les principaux titres littéraires du P. du Cerceau furent ses ouvrages dramatiques, représentés d'abord au collège Louis-le-Grand, à Paris, et que l'on joua bientôt dans tous les collèges de France. On y trouve des caractères bien soutenus, et des traits qui sentent la bonne plaisanterie. Malheureusement le style laisse beaucoup à désirer, parce que le poète, dominé par son imagination, travaillait vite et ne se corrigeait pas assez. Il paraît aussi qu'il ne destinait pas ses pièces à l'impression, car plusieurs ne furent publiées qu'après sa mort. Le culte des Muses ne fit point négliger au P. du Cerceau les devoirs de son état. Voué de cœur à l'enseignement de la jeunesse, il professa les humanités dans quelques collèges de son institut, et principalement à Rouen et à la Flèche. Il fut ensuite nommé précepteur de Louis-François de Bourbon, prince de Conti (*voy. CONTI*), et il consacrait tout le temps que lui laissaient les obligations de cette place à préparer ou à composer de nouveaux ouvrages, quand un accident déplorable vint terminer inopinément sa carrière. Le jeune prince, se trouvant avec son maître à Véret, château du duc d'Aiguillon, près de Tours, venait d'obtenir un fusil de chasse qu'on lui avait longtemps refusé. Ivre de joie, il retournait en tous sens cette arme, qui était chargée. Le coup part, et le P. du Cerceau tombe mort, le 4 juillet 1750. L'enfant épouvanté se sauva, et, courant par tout le château, il criait d'une voix déchirante : *J'ai tué le P. du Cerceau! j'ai tué le P. du Cerceau!* sans que, pendant quelque temps, on pût en tirer autre chose. Le P. du Cerceau avait à peine 60 ans. Il fut inhumé dans l'église de Véret. Respecté de tous pour sa piété profonde et sa régularité, il se faisait en même temps chérir par sa modestie et la douceur de son caractère. Cependant son zèle pour l'honneur de sa compagnie lui fit prendre part aux démêlés qui s'élevèrent, en 1696, entre les jésuites et le poète Santeul, à l'occasion de l'épigramme que



ce dernier avait faite au grand Arnauld (1), et la franchise de ses jugements lui attira plusieurs querelles littéraires. Il en eut une avec P.-J. Burette sur la symphonie des anciens, et deux avec d'Olivet; la première sur la question de savoir de qui était un ouvrage que le savant abbé avait attribué à Huet, dans la préface de l'*Huetiana*, l'autre au sujet de la traduction du traité de Cicéron de *Natura Deorum* (2). Outre les pièces et les poésies dont nous avons parlé, on a du P. du Cerceau divers morceaux d'histoire et de philologie; ils prouvent également que l'auteur manquait de cette patience laborieuse, de cette sage lenteur, sans lesquelles on n'arrive jamais à la perfection. Plusieurs même n'ont pas été terminés. Voici la liste complète de ses ouvrages : 1° *Histoire des troubles causés par M. Arnauld après sa mort, ou démêlés de M. Santeul avec les jésuites*, sans nom de ville, 1696, in-12. 2° *Joannis Antonii du Cereau e soc. Jesu Carmina*, Paris, J. Boudet, 1705, in-12. On estime particulièrement dans ce recueil les *Papilionnes*, les *Gallinæ* et le *Balthazar*, poèmes déjà publiés séparément (le premier à Rouen, 1695, in-12, les deux autres à Paris, 1696, même format); une paraphrase du *Dies ira*; une pièce intitulée : *Omnia vanitas præter amare Deum* (3); enfin le *Filius prodigus*, drame en 5 actes, que du Cerceau refit plus tard en vers français. (Voy. le n° 10.) Seconde édition, augmentée d'un discours latin de *Christo in cruce patiente*, prononcé en 1705, dans la classe d'éloquence du collège de la Flèche, Paris, Barbou, 1724, in-12. 3° *Oraison funèbre de monseigneur le dauphin* (père de Louis XV), et de *Marie-Adélaïde de Savoie, son épouse, prononcée dans l'église patriarcale de Bourges, le 1<sup>er</sup> avril 1712*, et imprimée la même année dans cette ville, in-4° de 70 p. 4° *Recueil de Poésies diverses*, Paris, Jacq. Estienne, 1720, petit in-8°, édition qui peut être considérée comme la première, puisque celle d'Amsterdam (1705, petit in-8°) n'a pas été avouée par l'auteur. Ce *Recueil* contient des poésies mêlées, des épîtres, des épigrammes en partie imitées de Martial, etc.; enfin deux pièces, le *Destin du nouveau siècle* et l'*Enfant prodigue*. Il a été réimprimé plusieurs fois, notamment, Paris, Jacq. Estienne, 1726, petit in-8°, avec des augmentations; *ibid.*, veuve Estienne, 1755, in-12; *ibid.*, la même, 1749, même format, avec le nom du P. du Cerceau, qui n'avait pas encore été mis sur les titres. 5° *Lettre à M\*\*\*, en lui envoyant une nouvelle édition des œuvres de François Villon*, en tête des œuvres de ce poète, Paris, Coustelier, 1725, petit in-8°; et reproduite dans l'édition faite à la Haye, 1742, in-8°. Elle contient des particularités curieuses sur Villon.

(1) Voy. l'art. ARNAULD et l'art. SANTEUL. On peut aussi consulter, pour plus de détails, l'*Histoire du différend de M. Santeul avec les jésuites pour l'épigramme qu'il a fait* (sic) 'sur monsieur Arnauld, Liège, 1696, in-12, et le recueil intitulé : *la Vie et les Bons Mots de M. Santeuil*, Cologne, 1722, in-12.

(2) Voy. le *Journal des Savants*, ann. 1727-29, et les *Mémoires de l'académie des inscript.*, t. 8.

(3) On en trouve trois imitations françaises dans le t. 82 de la *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du temps*, Paris, 1757, petit in-8°.

## VII.

6° *Vie de Socrate* et *Vie de Platon*, dans l'*Abrégé des vies des anciens philosophes* attribué à Fénelon, et publié par Estienne, Paris, 1726, in-12. (Voy. FÉNELON.) 7° *Histoire de la dernière révolution de Perse*, Paris, Briasson, 1728, 2 vol. in-12; réimprimée sous ces deux titres différents : *Histoire de Thamas Kouli-kan, sopher de Perse*, Amsterdam, 1741, et *Histoire des révolutions de Perse depuis le commencement de ce siècle jusqu'à la fin du règne de l'usurpateur Aszraff*, Paris, 1742. Du Cerceau nous apprend lui-même qu'il travailla d'abord sur les mémoires du P. Jude Krasinski, jésuite polonais, qui avait fait un long séjour en Perse; mais que ces mémoires finissant à l'année 1725, il prit dans les papiers publics les matériaux nécessaires pour conduire son histoire jusqu'en 1728. Selon Titon du Tillet, cet ouvrage aurait été traduit en anglais. 8° *Réflexions sur la poésie française, où l'on fait voir en quoi consiste la beauté des vers, et où l'on donne des règles sûres pour réussir à la bien faire, avec une Défense de la poésie et une Apologie pour les sçavants* (sur les vivacités et les impolitesses qui leur échappent dans leurs querelles), Paris, Mich. Gandouin, 1742, in-12. Les *Réflexions sur la poésie* parurent d'abord dans le *Mercur de France*; elles furent réimprimées en Hollande, dans un *Recueil de différents traités sur l'éloquence et la poésie* (1750, 2 vol. in-12). La *Défense de la poésie* et l'*Apologie pour les sçavants* avaient aussi été insérées dans le *Mercur*, année 1747. 9° *La Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi, tyran de Rome en 1347*, Paris, veuve Estienne, 1755, in-12; *ibid.*, veuve Estienne et fils, 1748, même format; ouvrage posthume, publié par le P. de Courbeville, et précédé d'une lettre du P. Brumoy, qui l'a terminé. L'éditeur a complété le volume en y ajoutant la comédie des *Incommodités de la grandeur*, et quelques poésies inédites. *La Conjuration de Nicolas Gabrini* est très-inférieure à la *Conjuration de Venise*, par St-Réal, néanmoins elle offre de l'intérêt; le style est rapide et même assez correct. 10° *Théâtre du P. du Cerceau, à l'usage des collèges, avec une notice sur cet auteur* (par J.-F. Adry), Paris, Duprat-Duverger, 1807, 2 vol. in-12, qui renferment les pièces suivantes : l'*Enfant prodigue*, drame en 5 actes, imité du *Filius prodigus*, en vers iambes du même auteur. Dans cette pièce, le dénouement du sujet principal arrive à la fin du 2° acte, en sorte que le 5° voit commencer une nouvelle action. Ce défaut capital est racheté par des scènes attendrissantes. — *Les Incommodités de la grandeur*, comédie connue aussi sous le titre de *Grégoire, ou le Faux duc de Bourgogne*, jouée au collège Louis-le-Grand en 1717, devant le roi d'Angleterre, ensuite devant madame, mère du roi. Elle fut encore représentée le 10 mai 1721, par les élèves du même collège, devant Louis XV et sa cour, sur un théâtre dressé dans la galerie des Ambassadeurs, au palais des Tuileries (1).

(1) Les *Incommodités de la grandeur* ont été réimprimées dans le t. 4 de la *Bibliothèque dramatique*, avec une notice historique, des notes littéraires et grammaticales par M. Lepointre, un des collaborateurs de cette collection.

Cette pièce est, sans contredit, le chef-d'œuvre du P. du Cerceau. Le sujet en est tiré, selon les uns, d'une anecdote de Philippe le Bon, duc de Bourgogne; selon d'autres, du *Dormeur éveillé des Mille et une Nuits*; mais, dans tous les cas, il n'a pu être fourni par le *Roi de Cocagne* de Legrand, représenté pour la première fois en 1718, c'est-à-dire un an plus tard. L'erreur commise à cet égard dans la 1<sup>re</sup> édition de la *Biographie universelle* a été répétée dans plusieurs notices. On trouve dans les *Incommodités de la grandeur* une cantate mise en musique par Campra. — *Ésope au collège*, joué pendant le carnaval de 1715, chez les jésuites de Lyon, en présence de la comtesse de Soissons et de toute sa cour. — *Les Cousins*, comédie qui offre des situations très-plaisantes, et celle que l'on a jouée le plus souvent dans les collèges. — *L'École des pères*, imitation très-heureuse des *Adelphes* de Térence. — *Le Destin du nouveau siècle*, intermède composé en 1700. Campra est l'auteur de la musique. — Récits en musique employés dans le ballet de *la Toison d'or*. Le P. du Cerceau les composa en 1701, à l'occasion de l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne. On en fit le sujet d'un divertissement qui servit d'intermédiaire à une tragédie représentée dans un collège de province, et mêlée de danses et de récits, dont la musique est de Cocheureau. Il existe une réimpression de ce *Théâtre*, avec une nouvelle notice, Paris, Aug. Delalain, 1822, in-12. Les œuvres poétiques du P. du Cerceau ont été réunies pour la première fois, Amsterdam, 1751, 2 vol. in-12, dont le 1<sup>er</sup> est intitulé *Poésies diverses*, et le 2<sup>e</sup>, *Théâtre*. On ne trouve dans ce dernier que cinq pièces, mais deux autres ont été mises à la fin du t. 1<sup>er</sup>. Réimprim. sous le titre de *Poésies diverses du P. du Cerceau*, Paris, les frères Estienne, 1772, 2 vol. in-18, et sous celui de *Poésies du P. du Cerceau*, Paris, E. Onfroy, 1785, 2 vol. petit in-12, éditions toutes deux fort bien exécutées, mais dans lesquelles les ouvrages dramatiques ne sont qu'au nombre de quatre : *l'Enfant prodigue*, les *Incommodités de la grandeur*, le *Destin du nouveau siècle*, et le ballet de *la Conquête de la Toison d'or*. On a publié depuis : *Théâtre à l'usage des collèges et Poésies diverses*, précédés de l'éloge de l'auteur tiré du *Mercur de France*, Lyon, C. Rivoire, 1824, 2 vol. in-12; et plus récemment encore : *Œuvres de du Cerceau*, avec des notes et un *Essai* sur la vie et les écrits de l'auteur, par M. A. P. (Périscaud), Lyon et Paris, 1828, 2 vol. in-8°. Cette édition, divisée en 2 parties (*Théâtre et Poésies*), est la plus belle et la plus complète. L'excellent *Essai* de M. Périscaud a été tiré séparément à un très-petit nombre d'exemplaires, in-8° de 28 p. Il nous a été fort utile pour la rédaction du présent article. Du Cerceau est encore auteur des pièces suivantes, restées inédites, et qui ne sont point parvenues jusqu'à nous : *Euloge, ou le danger des richesses*, tragi-comédie jouée en 1725, et dont il ne reste que la cantate, mise en musique par Campra; *le Riche imaginaire*, et *la Défaite du solécisme*. Il avait entrepris des commentaires sur Horace, sur Pline le

jeune, sur le traité de Cicéron de *Natura Deorum*, et conduit assez loin un *Essai sur le caractère du style poétique* et un *Traité de la Perspective*. Il fut un des rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*, et donna plusieurs articles au *Journal des savants* et au *Mercur de France*. Il publia en 1727, in-12, un *Choix de contes et d'épigrammes* par Senecé : on croit même qu'il en mutila quelques-unes, et qu'il en retrancha un grand nombre, qui lui parurent trop libres. On lui attribue en outre le *Philosophe à la mode*, comédie inédite; une *Lettre à M. L. C. D. P. D. B. sur le livre intitulé : Historia flagellantium*, sans indication de ville ni date (vers 1705 ou 1706), in-12 de 100 p., qui, selon quelques bibliographes, est du P. Vitry la Ville, selon d'autres, du P. Rivière. (Voy. le *Dictionn. des ouvrages anonymes* de Barbier.) Une des meilleures épîtres de Senecé est adressée au P. du Cerceau; Gresset lui a consacré les douze derniers vers de son *Lutrin vivant*; enfin le *Mercur* de septembre 1730 contient son *Éloge*, que l'on croit l'ouvrage du P. Bru moy. On peut encore consulter les *Mémoires historiques et critiques* de Camusat (octobre 1722); les *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature* par Palissot; les *Trois Siècles* de l'abbé Sabatier; le *Parnasse français* de Titon du Tillet; les *Nouvelles littéraires*, t. 5; la *Bibliothèque française* de l'abbé Gonjet, t. 4, 5, 7 et 9; enfin l'*Essai* de M. A. Périscaud.

CH—S.

CERCIDAS, de Mégalopolis, poète et législateur, donna des lois à sa patrie. Démosthène l'a mis au nombre des traîtres qui s'étaient vendus à Philippe; mais Polybe observe très-judicieusement que cet orateur, entraîné par l'amour de la patrie et par sa haine pour le roi de Macédoine, avait donné le nom de traîtres à beaucoup de gens dont le seul tort était d'avoir préféré l'intérêt de leurs concitoyens à celui des Athéniens ou des Lacédémoniens. Mégalopolis avait été fondée malgré les Lacédémoniens, qui avaient fait tous leurs efforts pour la détruire; il était donc naturel que Cercidas cherchât à procurer à son pays l'appui de la seule puissance en état de contenir ses ennemis perpétuels; c'est pour cela qu'il leur fit contracter avec Philippe cette alliance contre laquelle s'éleva Démosthène. Cercidas, en mourant, dit à ses amis « qu'il se réjouissait de quitter la vie, dans l'espoir d'aller rejoindre Pythagore, Hécateé l'historien, Homère et Olympus le musicien, » et il ordonna qu'on mit dans son tombeau les deux premiers livres de l'*Iliade*. — Un autre CERCIDAS, de Mégalopolis, sans doute petit-fils du précédent, fut l'intime ami d'Aratus, et commandait un corps de 4,000 Mégalopolitains à la bataille de Sellasie, où Cléomènes fut vaincu par Antigone.

C—R.

CERDA (JEAN-LOUIS DE LA), né à Tolède vers 1560, eut pour père don Juan de la Cerda, chanoine de cette ville. Il entra fort jeune dans l'ordre des jésuites, étudia les sciences sacrées et profanes, professa pendant plus de cinquante ans, dans sa patrie, d'abord la théologie et la logique, ensuite l'éloquence et la poésie. Son mérite le fit rechercher des grands,

Urbain VIII voulut avoir, dit-on, son portrait dans sa chambre, et plusieurs fois il chargea le cardinal François Barbérini, légat en Espagne, de le complimenter au nom de Sa Sainteté. La Cerda mourut à Madrid, en 1645, âgé de plus de 85 ans. « Il joignait, » dit le P. Alegambe, à une grande érudition, beau- coup de candeur et de simplicité. » Ce savant jésuite est principalement connu par son commentaire sur Virgile, le plus ample qui ait été fait sur ce poète. Les critiques en ont porté des jugements divers ; les uns trouvent que la Cerda y montre partout ce qu'on voit rarement uni, le goût et l'érudition ; les autres prétendent qu'on ne peut estimer que ce qu'il copie souvent de ses prédécesseurs, et que ce qu'il dit de lui-même est puéril et méprisable. Il est certain que le jésuite espagnol explique souvent ce qui n'a pas besoin d'être expliqué, et quelquefois ce qui ne devrait pas l'être. Les rapprochements qu'il fait du texte des différents poètes prouvent qu'il en avait fait une longue et pénible étude ; ses explications géographiques sont très-exactes ; ainsi ce volumineux commentaire peut encore être consulté. Le 1<sup>er</sup> volume, contenant les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, parut à Madrid, en 1608, in-fol., et fut réimprimé à Lyon, en 1609. Le 2<sup>e</sup> volume, sur les six premiers livres de l'*Énéide*, fut imprimé à Lyon, en 1612, et le 3<sup>e</sup> sur les six derniers livres, dans la même ville, en 1617. Cette première édition est la plus rare et la plus recherchée ; la meilleure est celle de Lyon, 1619, 5 vol. in-fol. ; il en existe deux autres données à Cologne, en 1628 et 1642. On a encore de la Cerda : 1<sup>o</sup> une édition de Tertullien, avec des notes, Paris, 1624-1650, 2 vol. in-fol. Quoique Gaspard de Barthélemy parle de cette édition avec éloge, et qu'Antoine Pirez l'appelle *opus altissimæ cruditionis*, les savants n'en font aucun cas : les notes ont été réimprimées en partie dans le Tertullien de Priorius (le Prieur). 2<sup>o</sup> *Adversaria sacra, quibus fæx præfertur ad intelligentiam multorum scriptorum sacrorum*, Lyon, 1626, in-fol. C'est le plus estimé des ouvrages de la Cerda ; on y trouve : *Psalterium Salomonis, græce-latine*, et le livre de Tertullien, de *Pallio*, avec un commentaire, plus ample que celui de l'édition complète de ses œuvres. 3<sup>o</sup> *De Excellentia cælestium spirituum, præsertim de angeli custodis ministerio*, Paris, 1631, in-8<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *De Institutione grammatica libri quinque*. Cet ouvrage, qui eut un succès étonnant, est principalement tiré de la *Minerva* de Sanctius, et des *Grammaticæ Introductiones* d'Antoine de Lebrixa. La Cerda obtint, en 1615, un privilège, qui fut renouvelé en 1675, et par lequel il fut ordonné que, pour l'enseignement du latin, on ne se servirait plus désormais dans toutes les écoles publiques de l'Espagne que de ses *Institutions*. Le savant Grégorio Majans blâme ce privilège exclusif, qui tourna au détriment de la langue latine, en empêchant les professeurs qui avaient trouvé de nouvelles et de meilleures méthodes de les enseigner publiquement. (*Voy.*, pour les autres ouvrages de la Cerda, la *Biblioth. Hisp.* de Nic. Antonio, et la *Biblioth. des auteurs ecclésiast.* d'Elles Dupin.)

V—VE.

CERDA (MELCHIOR DE LA), né à Cifuentés, dans

le diocèse de Sigüenza, entra dans l'institut des jésuites, professa pendant trente ans à Séville, à Cordoue, et publia les ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Apparatus latini sermonis per topographiam, chronographiam, prosographiam*, etc., en 2 parties, Séville, 1598, in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Usus et Exercitatio demonstrationis*, ibid., 1598, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Campi eloquentiæ*, Lyon, 1614, 2 vol. in-4<sup>o</sup>. 4<sup>o</sup> *Consolatio ad Hispanos propter classem anno 1588 in Angliam profectam subito submersam*, 1621, in-4<sup>o</sup>. On a encore de Melchior de la Cerda plusieurs relations et discours imprimés séparément. Cet auteur mourut à Séville, en 1615. — Jean DE LA CERDA écrivit à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, en l'honneur des femmes, un gros volume intitulé, *Vida politica de todos los estados de Mugeris*, Alcalá, 1599, in-4<sup>o</sup>. — Ferdinand Murillo DE LA CERDA composa dans l'Amérique espagnole, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, un *Livre sur la connaissance des lettres et caractères des langues du Pérou et du Mexique* ; cet ouvrage, qui porte la date de 1602, était conservé manuscrit dans la bibliothèque du grand connétable de Castille. — Louis Valle DE LA CERDA, né à Cuença dans le 16<sup>e</sup> siècle, publia : 1<sup>o</sup> *Avisos de estado y guerra*, Madrid, 1599, in-4<sup>o</sup> ; l'auteur y traite des moyens de faire la paix, de soumettre les sujets rebelles, etc. ; 2<sup>o</sup> un traité sur les *Monts de piété* en espagnol, Madrid, 1600 et 1618, in-4<sup>o</sup>. — Pedro de Leyva Y DE LA, comte de Banos, fit imprimer à Madrid, en 1690, un volume in-fol. sur la maison de Leyva, sur celle de la Cerda, sur les services qu'elle a rendus, et sur ses droits à la grandesse d'Espagne.

V—VE.

CERDA (DONA BERNARDA FERREIRA DE LA), Portugaise célèbre par ses talents poétiques, née à Porto, était fille d'un sénateur de Lisbonne. Les auteurs portugais disent qu'elle fut la musicienne la plus célèbre de son temps, qu'elle jouait de tous les instruments, parlait diverses langues, cultivait la poésie, et était versée dans la rhétorique, les mathématiques et la philosophie. Philippe III, roi d'Espagne, la fit venir à sa cour, et la chargea d'enseigner les lettres latines aux infants Charles et Ferdinand. Lopez de Véga dédia à cette fille célèbre son élogue intitulé *Phyllis*, imprimée à Paris, en 1651. Cardoso loue ses talents dans son *Agiologio Lusitano*, et Antonio de Sousa Mazedo la célèbre dans ses *Excelencias de Portugal*. Toutes les académies d'Espagne et de Portugal ont retenti de ses éloges. Dona Bernarda de la Cerda mourut vers 1650. Ses ouvrages sont : 1<sup>o</sup> un poème en vers castillans, intitulé : *España libertada*, Lisbonne, 1618, in-4<sup>o</sup> ; 2<sup>o</sup> un volume de *Comedias* ; 3<sup>o</sup> un volume de *Varias Poesias, y Dialogos* ; 4<sup>o</sup> *las Soldades de Busaco*, et, en prose portugaise, *Dos Cristaos de S. Thome, ou preste Joam.* (*Voy. la Biblioth. Hisp.* de Nic. Antonio.)

V—VE.

CERDA Y RICO (DON FRANCISCO), savant espagnol, né vers 1750, membre de l'académie d'histoire de Madrid, chef de bureau au département des Indes, employé à la bibliothèque royale de l'Escurial, a rendu de vrais services à la littérature de son pays, en tirant de l'oubli un grand nombre de bons livres espagnols des siècles précédents, et en enrichissant

de commentaires lumineux les nouvelles éditions qu'il en a données; c'est ainsi qu'il a publié, de 1789 à 1796, les œuvres d'Alfonse Garcia, de J. Christophe Calveti Stella, de Fr. Cervantes de Salazar, de Lope Félix de Véga (1772); *l'Expédition des Catalans et des Aragonais contre les Turcs et les Grecs* par don Fr. de Moncade, avec carte, en 1777; les *Mémoires historiques du roi de Castille Alphonse le Sage et Observations sur sa chronique*, ouvrage posthume de don Gaspard Esdañez de Ségovie, resté manuscrit chez un libraire; le poème de Villaviciosa, intitulé *la Mosquée*; la *Diane amoureuse* de Gaspard Gil Polo, en 1778; les poésies spirituelles du P. Louis de Léon, en 1779; un traité intitulé: *Nouvelle Idée de la tragédie antique, ou éclaircissement sur la Poétique d'Aristote* par Jos.-Ant. Gonzalès de Solas; les *Œuvres poétiques* de Bern. de Robollo; et les *Lettres philologiques et Tables poétiques* de Fr. Cascolas en 1780; de *la Vie et des Ecrits de Jos. Ginès Sepulveda*; *Œuvres choisies rares et inédites des plus illustres Espagnols*, en 1781; *Chronique du roi Alphonse VIII, dit le Noble et le Bon*, en 1782. Il a publié depuis: *Histoire du règne des Goths en Espagne*; *Histoire des rois des Asturies et de Léon*; *Chronique du roi Alphonse XI*; *Discours sur les antiquités de l'Espagne*; *Discours et harangues prononcés au concile de Trente par les prélats espagnols*; *Commentaires des affaires relatives à l'Espagne* traitées dans ce concile, etc. Il fut aussi l'un des principaux coopérateurs de la collection intéressante pour l'histoire d'Espagne, commencée vers 1772, sous le titre de *Cronicas de Castilla*, et dont plusieurs de ces morceaux font partie. Ce laborieux éditeur est mort en 1792.

B—G et D—R—R.

CERDON, hérésiarque du 2<sup>e</sup> siècle, disciple de Saturnin et maître de Marcion, était natif de Syrie. Ne pouvant encore concilier l'existence des mauvais génies avec le système qui suppose que tout vient d'un être unique et suprême par la voie des émanations, comme le faisait Saturnin, il eut recours à deux principes indépendants, l'un bon, qui avait produit les génies bienfaisants; l'autre mauvais, auquel il attribuait la création des génies malfaisants. Cerdon crut avoir trouvé dans ces deux principes l'explication de tout ce qu'on racontait des différents états du genre humain, donnant au bon principe tout ce qui lui parut être dans l'ordre, et au mauvais tout ce qui lui semblait être dans le désordre. Du premier principe émanaient les esprits qui tendent sans cesse vers le bonheur; du dernier, descendaient les corps qui affligent de mille manières les âmes qui leur sont unies. Ainsi la loi des juifs, assemblage monstrueux, selon Cerdon, de pratiques pénibles et grossières, d'injonctions cruelles et supersticieuses, ne pouvait provenir que du principe du mal, tandis que la loi des chrétiens, qui respire l'indulgence, la bienfaisance, la miséricorde, était évidemment l'ouvrage du principe du bien. Il concluait que Jésus-Christ, auteur de cette dernière loi, était véritablement un fils du bon principe; mais comme il répugnait à sa nature qu'il fût assujéti aux accidents de l'humanité, et qu'il suffisait, pour l'instruction du genre humain, qu'il fût revêtu des apparences de la

chair, ses souffrances ne furent point réelles. En conséquence de ces idées, il rejetait l'Ancien Testament, qu'il regardait comme l'ouvrage du mauvais principe, et il n'admettait même du Nouveau que quelques parties de l'Évangile de St. Luc. Ce système, dont il avait puisé les germes dans la philosophie orientale, Cerdon vint le débiter à Rome, sous le pontificat du pape Hygin. Forcé d'abjurer ses erreurs, sans y renoncer, il se réduisit à les enseigner en secret, et il ne lui en coûta rien de les abjurer de nouveau en public, lorsqu'il était vaincu de les propager furtivement. On fut enfin obligé de le séparer de la communion des fidèles. Quelques auteurs rapportent qu'il demanda à y être rétabli, sous la condition de ramener à la saine doctrine ceux qu'il avait séduits, et qu'il mourut pendant le cours de cette pénible mission. Wincker, surintendant du consistoire de Hildeshcim, a publié (Leipsick, 1750, in-4<sup>o</sup>) divers opuscules de l'abbé de Longuerue, parmi lesquels se trouve *Dissertatio de tempore quo nata est hæresis Montani et de origine hæresium Valentini, Cerdonis atque Marcionis*. (Voy. St. Épiphane, *Hæc.* 41; St. Augustin, *Hæc.* 21; St. Irénée, in *Hæret.* l. 1, 3, seq.; les *Annales* de Baronius, ann. 146-155; et les *Mémoires ecclésiastiques* de Tillemont.)

T—D.

CÉRÉ (JEAN-NICOLAS), directeur du jardin botanique de l'île de France, naquit à l'île de France en 1757. Son père, officier de marine, envoyé dans cette île pour y prendre le commandement du port, et pour diriger des constructions importantes, avait rendu les plus grands services à l'État. Il s'était aussi distingué dans la guerre de l'Inde, sous les ordres de la Bourdonnais, qui parle avec avantage de lui dans ses mémoires. Il envoya son fils en France, à l'âge de cinq ans, pour y faire ses études. Le vaisseau sur lequel on l'avait embarqué ayant été poussé à la Martinique, et le capitaine qui s'était chargé du jeune Céré étant mort, il fut envoyé à Brest sur un autre vaisseau, et l'on ne sut plus à qui il appartenait. Là, on le laissa chez une femme du peuple, où il resta pendant quelques années, sans que les recherches de ses parents pussent leur apprendre ce qu'il était devenu. Enfin, par des réclamations fréquemment insérées dans les papiers publics, on parvint à le découvrir, et il fut placé au collège des jésuites à Vannes. Après y avoir fini ses études il vint les perfectionner à Paris. Il s'était destiné au génie; mais la guerre ayant de nouveau été portée dans l'Inde, il fut fait officier en 1757, et partit sur l'escadre du comte d'Aché. En 1759, après avoir fait deux campagnes sur mer, il se fixa à l'île de France, où son père était mort depuis sept ans, et lui avait laissé des possessions considérables. Il s'y occupa de l'histoire naturelle et de la culture. En 1766, le célèbre Poivre fut nommé intendant de cette colonie. Il trouva dans Céré un utile collaborateur, et ce fut par lui que ce voyageur philosophe fut instruit de tous les détails de la culture et du commerce de cette île. Poivre fut rappelé en 1773; l'intendant qui lui succéda ayant des vues opposées aux siennes, la culture des arbres à épicerie fut négligée; on détruisit

même plusieurs plantations, et tout aurait été perdu, si la réputation que Céré s'était acquise par ses travaux et par ses correspondances avec les savants de Paris ne l'eût fait nommer directeur du jardin royal en 1775. Se trouvant alors à la tête de cet établissement, il se crut en droit d'opposer la plus vigoureuse résistance à ceux qui en méconnaissaient l'utilité. Il eut besoin de beaucoup de constance et de courage pour vaincre les obstacles qu'on lui opposa. Ne recevant point de fonds du gouvernement, il fit à ses frais toutes les dépenses. Il réussit à faire des pépinières considérables de poivriers, de gérofliers, de cannelliers, de muscadiers; les jeunes plants furent distribués aux cultivateurs des îles de France et de Bourbon, et le succès fut tel, que, peu d'années après, un particulier recueillit sur son habitation 28 milliers de clous de girofle. Alors le généreux Céré étendit ses vues au delà du pays qu'il habitait; il envoya aux Antilles, à Caïenne et à la Guiane, des caisses de végétaux élevés dans ses pépinières, avec des instructions sur leur culture. Ces plantations réussirent, et la France vit le moyen de s'affranchir du tribut qu'elle payait aux Hollandais pour le commerce des épiceries. En s'occupant de multiplier aux îles de France et de Bourbon les productions précieuses des Moluques et de Ceylan, Céré ne négligea point les fruits étrangers qui convenaient au climat, et qui pouvaient être utiles aux habitants. Il n'en est pas un dont il n'ait essayé la culture, et plusieurs sont aujourd'hui très-répandus. Ainsi, le li-tchi de la Chine, le goyavier et la jamrosa de l'Inde, le rima ou arbre à pain des Célèbes, le mangoustan de Java, l'avocatier et le cacao d'Amérique, plusieurs fruits et légumes d'Europe, furent multipliés par ses soins. Melon, voyageur qui passa à l'île de France en 1786, après avoir parcouru l'Asie, écrivait que le jardin botanique de cette île était une des merveilles du monde, et que l'on y cultivait plus de six cents espèces d'arbres et d'arbustes apportés de diverses contrées. Aussi s'adressait-on à Céré pour avoir dans les jardins d'Europe les productions des tropiques, et la collection des plantes qu'il envoya à l'empereur d'Allemagne en 1783, et dont M. Jacquin a donné le catalogue à la tête de son *Hortus Schoenbrunnensis*, est certainement la plus riche qu'on eût reçue alors des pays chauds. C'est lui qui éleva dans la colonie le gouramy, poisson excellent, transporté de la Chine à Batavia, qu'il ne put acclimater qu'avec beaucoup de peine, et qui est aujourd'hui très-commun dans les bassins et dans les rivières. Il faisait des observations météorologiques, et il était parvenu à prédire souvent, plusieurs jours à l'avance, les ouragans qui désolent cette île. Les naturalistes qui y abordaient trouvaient en lui un ami plein de zèle, qui devinait leurs besoins, qui facilitait leurs recherches, et les aidait de tous ses moyens. L'auteur de cet article, entre autres, avait retrouvé près de lui une seconde famille, pendant dix ans qu'il a passés dans cette colonie. Boose, jardinier en chef du jardin impérial de Schoenbrunn, ayant été envoyé aux îles de Bahama, et de là à l'île de France, pour en rapporter des végétaux vivants, fut arrêté dans cette colonie par des évé-

ments qui interrompirent la communication avec l'Europe. Céré l'accueillit, le logea dans sa maison, le traita avec tous les égards qu'il aurait eus pour un ancien ami. Ce voyageur ayant ensuite trouvé un vaisseau qui pouvait le ramener seul en Europe, il n'osait abandonner la riche collection qu'il avait déposée dans le jardin. Son hôte leva toutes les difficultés, en se chargeant de la conserver et de l'accroître jusqu'au moment où il serait possible de la faire parvenir à sa destination. Aussi, lorsque l'empereur d'Allemagne chargea le capitaine Baudin de la rapporter, il donna à Céré une preuve authentique de son estime, en lui envoyant son portrait en pied. Il entretenait une correspondance suivie avec les savants les plus distingués, et particulièrement avec ceux du muséum d'histoire naturelle. Quoiqu'il composât sans cesse des mémoires, il ne les faisait pas imprimer. Il envoyait des observations à Buffon, Daubenton, Thouin, de Lamarck, et à la société d'agriculture de Paris. Cette compagnie sentait si bien le prix de ses travaux, qu'en 1788, elle lui décerna une médaille d'or, qui lui fut envoyée avec une lettre par laquelle le ministre lui témoignait sa satisfaction. On trouve de lui, dans le recueil de cette société, pour l'année 1789, un *Mémoire sur la culture des divers espèces de riz à l'île de France*. Son nom est souvent cité dans les dictionnaires de botanique et d'agriculture de l'*Encyclopédie*. Bonaparte, par un décret daté d'Austerlitz, lui confirma le titre de directeur du jardin, en lui accordant une pension de 600 fr. Père de huit enfants, sa maison était le rendez-vous des gens éclairés du pays et des étrangers. Ses études, ses travaux, eurent toujours pour but de propager l'instruction, d'assurer la fortune de ses compatriotes, en la liant à la prospérité publique. Il est mort à l'île de France, le 2 mai 1810, âgé de 72 ans. Deleuze a fait son éloge historique dans le t. 16 des *Annal. du muséum d'hist. nat.* Plusieurs naturalistes ont cherché à récompenser son zèle, en donnant le nom de *Cerea* à un genre qu'ils croyaient nouveau; mais on a reconnu depuis qu'ils s'étaient trompés. L'auteur de cet article, plus heureux, lui en a consacré un qu'il croit à l'abri des changements: c'est un arbre de l'île de France (1).

D—P—s.

CEREALIS ou CERIALIS (PETILIUS), général romain sous le règne de Vespasien, était proche parent de cet empereur, et fut chargé par lui de marcher contre Civilis et Classicus, chefs des Bataves et des Gaulois révoltés. On lui reprocha alors une faute, celle d'avoir laissé se rassembler des ennemis qu'il aurait pu détruire en les attaquant séparément. Il en fit encore une, mais qu'il répara bien. Civilis et Classicus, à la tête de toutes leurs troupes, tombèrent à l'improviste sur les Ro-

(1) Céré a eu trois filles, toutes remarquables pour l'agrément de leur esprit: mesdames d'Houdetot, de Barante, enfin madame Hortense Céré-Barbè, auteur d'une tragédie intitulée *Maximien*, en 5 actes et en vers, Paris, 1815; de quelques traductions de romans anglais, et de *Poésies religieuses*, Paris, 1824, in-8°. Actionnaire des *Annales politiques et littéraires* fondées en 1819, et dont M. Villenave était rédacteur principal, elle a coopéré à ce journal, qui plus tard a paru et paraît encore sous le titre de *Courrier français*.

D—R R.

main, campés aux portes de Trèves, les battirent et s'emparèrent d'un pont jeté sur la Moselle. Le bruit en vint à Cerialis dans son lit (il avait passé la nuit hors du camp) ; il se lève demi-nu, court aux siens, arrête les fuyards, et se montre avec tant d'intrépidité et une témérité si heureuse, il est si bien secondé par des braves qui se rallient à lui, qu'il reprend le pont et en reste maître. Poursuivant avec ardeur ses avantages, il fit changer la fortune, et rétablit ses affaires, au point qu'il mit en déroute et Bataves, et Gaulois, et Germains réunis contre lui, et brûla leur camp. Cerialis se trouva de nouveau en présence de Civilis avec un renfort de trois légions. L'armée romaine, placée désavantageusement dans des terres marécageuses inondées par les eaux du Rhin, reçut un échec. Pour le réparer, Cerialis résolut d'en venir enfin à une action décisive. Dès le jour suivant, on en vint aux mains : l'engagement fut général. La victoire, longtemps incertaine, se déclara pour les Romains. Cette bataille aurait terminé la guerre, si la flotte de Cerialis avait pu poursuivre l'ennemi, et si sa cavalerie n'avait pas été arrêtée par la nuit et par un grand orage. Civilis se retira chez les Bataves pour y lever de nouvelles forces. Classicus en fit autant de son côté, et tous deux se présentèrent bientôt avec une armée considérable : ils furent repoussés dans diverses actions avec une grande perte. Le chef des Bataves n'en reparut pas moins quelques jours après. Il saisit le moment favorable de pénétrer pendant la nuit dans le camp des Romains, au bord du Rhin. Il les trouva endormis, leur tua beaucoup de monde, et fit beaucoup de prisonniers. Le général romain faillit d'être encore surpris dans son lit. Il fut sauvé par une méprise des ennemis, qui emmenèrent le vaisseau amiral, croyant que Cerialis y était. Il avait passé la nuit couché avec une femme de Cologne : sa gloire souffrit de cette aventure. Civilis, malgré l'avantage dont il pouvait s'enorgueillir, fut forcé de se retirer, après de grandes pertes, au delà du Rhin. Cerialis mit fin à la guerre en portant le ravage dans la Batavie, et en engageant Civilis à reconnaître Vespasien pour empereur. « Cerialis, dit Tacite, donnait peu de temps à l'exécution d'un plan ; il prenait subitement son parti, et amenait un événement brillant : la fortune le servait souvent, quand d'autres moyens lui manquaient. » Sous le règne de Vespasien, on retrouve encore Cerialis, gouverneur de la Bretagne (l'Angleterre), après avoir été consul. Ce fut là qu'il eut pour lieutenant et pour associé à ses travaux et à sa gloire, dit Tacite, Agricola, devenu depuis si célèbre. A une époque où les Bretons, toujours mal soumis aux Romains, voulurent remuer, Cerialis, qui commandait une armée dans l'île, les frappa d'une terreur soudaine, en attaquant la ville des Brigantes, la plus peuplée de la Bretagne. Il livra de fréquents combats, dont quelques-uns furent sanglants. Enfin il laissa dans cette contrée une réputation difficile à égaler par ses successeurs. L'histoire ne nous apprend plus rien de lui. (*Voy. Tacite, Annal., l. 14 ; Hist., l. 4, seq.*) Q—R—Y.

CERENVILLE (JEANNE-ÉLÉONORE DE), fille de M. Polier, colonel au service d'Hanovre, et cousine de madame de Montolieu, naquit à Altona, au mois d'août 1738, et passa les premières années de son enfance en Allemagne. Amenée à Lausanne avec sa famille, aussitôt après la mort de son père, elle y fut élevée sous les yeux de sa mère, qui l'entoura de soins et lui donna tous les maîtres que la Suisse put fournir. A l'âge de vingt-trois ans, elle épousa M. de Cérenville, Français d'origine, et qui, naturalisé Suisse à l'époque de son mariage, passa depuis au service de Pologne en qualité de général aide de camp du roi. L'instruction de madame de Cérenville parut une chose étonnante chez une femme. On peut dire qu'il n'y avait rien qu'elle ne fût en état d'expliquer avec clarté, particulièrement en ce qui touche la physique et l'histoire naturelle, qui étaient ses goûts dominants. Elle avait appris l'italien, l'anglais, l'allemand et même le latin, et lisait constamment les meilleurs auteurs français et étrangers. Aimant peu le monde, presque toujours malade, elle avait réuni autour d'elle une société d'hommes instruits avec lesquels elle passait les soirées les plus agréables, ne jouant guère qu'aux échecs qu'elle aimait avec passion. L'amour des arts s'alliait chez elle à celui des sciences et des lettres ; elle cultivait avec un égal succès la composition musicale et la peinture. On a conservé d'elle plusieurs romances d'un goût délicat, et des tableaux très-estimés. Obligée de renoncer aux couleurs à l'huile, dont l'odeur l'incommodait, elle imagina de suppléer, par les soies et par l'aiguille, à sa palette et à ses pinceaux. Ce fut ainsi qu'elle broda un portrait du roi de Pologne, frappant de ressemblance, qui est à Varsovie, et une collection d'oiseaux, particulièrement ceux de la Suisse, qui étaient d'une vérité, d'un fini admirables ; mais peu d'années après, elle eut le chagrin de voir brûler cette précieuse collection dans l'incendie de sa maison de campagne de Clindy, espèce de petit musée rempli des objets qui faisaient toutes ses jouissances. La sensibilité, la bonté, étaient les qualités dominantes de madame de Cérenville. Elle conserva jusqu'au dernier jour de sa vie la candeur de l'enfance, ainsi que toute sa vivacité, toute l'exaltation de ses sentiments ; de sorte qu'elle avança en âge sans jamais vieillir, peut-être même pourrait-on dire sans atteindre à la maturité, principalement pour tout ce qui avait rapport aux intérêts matériels. Une quittance à faire ou à recevoir était la chose du monde qu'elle traitait avec le plus de négligence ; la moindre mesure de prudence lui semblait une injure. Cependant la réputation de sagesse et d'habileté en affaires était la seule qu'elle ambitionnât : toute sa vie elle repoussa les hommages que lui attireraient ses talents et son esprit, recherchant avec empressement toutes les occasions de se montrer femme habile et expérimentée, surtout lorsque, par suite d'une maladie morale de M. de Cérenville, elle se vit dans la nécessité de prendre la direction des affaires domestiques. De là une multitude d'entreprises de toute espèce, auxquelles elle se voua en

Suisse avec ardeur, toutes commencées avec l'espoir d'acquérir une brillante fortune, toutes la conduisant peu à peu à la perte de celle qu'elle possédait. Pieuse sans rigorisme, elle supporta avec courage et résignation les chagrins et les malheurs dont sa vie fut abreuvée, la mort tragique de son fils aîné, la jeunesse très-orageuse du second, l'état d'infirmité déplorable de son mari, l'incendie de sa maison de campagne, etc. L'espoir de trouver des ressources dans ses écrits et dans un travail assidu lui faisait envisager cette dernière calamité comme facile à réparer. De 1804 à 1807, elle publia successivement *les Deux Flemming*, *les Aveux d'un prisonnier*, *Clare de Walbourg*, *Clémentine de Lindau*, et quelques autres ouvrages de ce genre, traduits de l'allemand, qui eurent une sorte de célébrité, et qu'on lit encore avec plaisir. On a loué avec raison le mérite de ses préfaces, bien plus agréables en effet pour le style que ses traductions qui, faites très-rapidement, jamais copiées, rarement corrigées, surpassant enfin toute la loi de la nécessité, étaient toujours assez bonnes, pourvu qu'un libraire voulût bien les imprimer au plus vite. Depuis sa mort, qui eut lieu à Paris, le 15 mars 1807, on a publié, sous le nom du comte de la Verne : *Vie du prince Potemkin*, écrite et entièrement terminée dès 1799 par madame de Cérenville, d'après des documents, mémoires et autres matériaux que lui avait communiqués M. de Ségur, ancien ambassadeur auprès de Catherine II (Paris, 1808, in-8°). La Verne ne fut réellement que le réviseur-éditeur du manuscrit ; et ce fut par pure amitié pour l'auteur, et pour procurer un prix plus avantageux de l'ouvrage, qu'il consentit à lui prêter son nom. — Mademoiselle DE CÉRENVILLE, fille de la précédente, a traduit de l'anglais la *Grotte de Westbury*, 2 vol. in-12, publiée en 1811, aussi par les soins du comte de la Verne. (Voy. ce nom.) M—G—R.

CÉRÉSOLA, ou CERASOLA (DOMINIQUE), né à Bergame, en 1683, de parents honnêtes, mais pauvres, entra chez les jésuites, en qualité de frère-lai. Il fut placé, comme portier, au noviciat de St-André de Monte-Cavallo, à Rome. Né avec les plus heureuses dispositions pour la poésie, il employait tout son loisir à étudier Pétrarque ; il le savait tout entier par cœur, et s'en était rendu les pensées et les expressions si familières, qu'il imitait avec la plus grande facilité le style et les tours brillants de ce poète, dans les matières même les plus difficiles. Il était improvisateur habile, et traitait avec autant d'abondance que de talent toutes sortes de sujets. Il commença à trente ans à étudier le latin, se rendit familiers les meilleurs auteurs classiques, et apprit aussi le français et l'espagnol. Admis, en 1758, dans l'académie Arcadienne, il y fut souvent applaudi. Il retournait ensuite modestement à son poste au noviciat de St-André. Il y mourut en 1746. Après sa mort, le célèbre jésuite Cordara recueillit ses poésies, et les publia avec une notice sur sa vie, Rome, 1747, in-12, sous ce titre : *Rime sacre di Domenico Cerasola* ; elles contiennent deux cent soixante-sept sonnets et vingt-sept autres petites pièces ; elles fu-

rent réimprimées à Gènes en 1748, et à Venise en 1750. L'imitation de Pétrarque y est trop fréquente et trop servile ; mais on n'y voit pas sans étonnement à quel degré de talent la nature et la seule étude de Pétrarque avaient pu élever un homme privé de presque toute autre instruction, et relégué dans une profession qui favorisait aussi peu l'essor du génie (Voy. les *Mémoires de Trévoux*, août 1748.) G—É.

CEREZO (MATTHIEU), né à Burgos, en 1633, alla étudier la peinture à Madrid, dès sa plus tendre jeunesse, dans l'école de don Juan Caréno. Il fit de si rapides progrès, qu'à l'âge de vingt ans, il fut en état d'égaliser son maître. Son grand art fut de consulter la nature ; il en fit son unique étude pendant plusieurs années. Il s'attacha beaucoup à la manière de son maître, et l'imita si bien, qu'on ne pouvait souvent distinguer les ouvrages de Caréno d'avec les siens. On admire la couleur, le relief, l'esprit et le parfait accord qui règnent dans ses tableaux. Peu de peintres ont autant travaillé que Cérézo : il peignait fort bien l'histoire. Il mourut à Madrid, en 1683. Entre ses principaux ouvrages qu'on voit à Madrid, on remarque un *St. Thomas de Villeneuve donnant l'aumône aux pauvres*, un *St. Nicolas de Tolentin*, une *Visitation de Ste. Elisabeth*, et un tableau du *Miracle d'Emmaüs*. On voit aussi de lui un Christ dans la grande église. Z.

CERF. Voyez LECERF.

CERFVOL (. . .), littérateur du 18<sup>e</sup> siècle, a publié de 1766 à 1792 plusieurs écrits polémiques, la plupart d'un genre assez frivole et qui sont aujourd'hui complètement oubliés. On en trouve la liste dans la *France littéraire* de M. Quérard (t. 2, p. 100). Il eut une querelle avec Palissot, ou du moins il écrivit contre lui. Z—O.

CERINI (JOSEPH), poète italien du 18<sup>e</sup> siècle, naquit en 1758, d'une famille honnête, à Solferino, près de Castiglione, dans le duché de Mantoue. Il fit son cours d'études à Brescia, et s'appliqua surtout à l'éloquence et à la poésie. Il étudia ensuite les lois à Mantoue. Ses parents lui faisaient une pension, en attendant qu'il pût subsister de l'état du barreau, qu'il comptait embrasser ; mais ayant épousé contre leur gré une jeune personne dont il était éperdument amoureux, ils lui retirèrent cette pension. Il quitta Mantoue, et conduisit sa femme à Milan, où, se trouvant sans appui et sans connaissances, il languit quelque temps avec elle dans la plus affreuse misère. Sa seule consolation était d'aller tous les jours passer quelques heures à la bibliothèque Ambrosienne. Il s'y lia avec quelques jeunes Milanais, amis des lettres, qui, charmés de son esprit et de sa douceur, le firent recevoir à l'académie des Humoristes de cette ville, et, ce qui était un service plus solide, lui procurèrent au barreau quelques affaires. La réputation qu'il s'y fit en peu de temps le mit en état de soutenir sa famille, et il ne désirait rien de plus. Le P. Branda, barnabite, ayant alors blessé quelques savants milanais, dans un *Dialogue sur la langue toscane*, Cerini entra en lice pour ses amis, par un écrit intitulé : *Dialogo fra Gracchia e Mastragora*, Milan, 1760. Il obtint le rare

avantage de satisfaire son parti, et d'arracher même, par ses connaissances et par sa modération, des éloges à son adversaire. En 1772, il fit jouer sur le théâtre de Milan *Clary*, espèce de drame, en vers libres, qui eut le plus brillant succès; il le fit imprimer l'année suivante, avec *la Cattiva matrigna*, autre pièce du même genre, qui ne réussit pas moins. Il fut nommé poète du théâtre royal de Milan, place à laquelle étaient attachés des honoraires. Les travaux de cet emploi ne l'occupaient pas uniquement; il publia un petit recueil de *Poésies anacréontiques*, Milan, 1776, in-4°, remarquables par une imagination douce et riante, une élégance exquise et une heureuse facilité. Sa réputation se répandit alors dans toute l'Italie. Le comte Borromée venait, en 1779, de lui confier une place honorable et lucrative, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie dont il mourut, le 5 septembre de la même année. Le comte J.-B. Corniani, connu par plusieurs ouvrages estimables, et surtout par celui qui a pour titre : *i Secoli della letteratura italiana*, publia un éloge de Cerini, à Brescia, en 1779, avec une ode sur la mort de ce poète, qui était son ami. G—É

CÉRINTHE, fameux hérésiarque du temps des apôtres, était né à Antioche, d'une famille juive. Il étudia à Alexandrie sous les philosophes qui rendaient alors célèbre l'école de cette capitale de l'Égypte. Fier des connaissances qu'il y avait acquises, il alla à Jérusalem, y forma une faction parmi les juifs convertis, qui, prétendant allier les cérémonies de la loi ancienne avec les préceptes de l'Évangile, s'opposaient à la prédication de la nouvelle loi aux gentils. Les troubles qu'il excita dans cette église naissante provoquèrent le zèle des apôtres. Il fut anathématisé, déclaré hérétique, et chassé de l'assemblée des fidèles. Furieux de se voir ainsi traité, Cérinthe passa dans l'Asie, y forma une secte, mélange bizarre de la philosophie orientale, des idées judaïques et des dogmes du christianisme. Il disait que le monde n'a pas été fait par le Dieu suprême, mais par une puissance distincte, élevée au-dessus de toutes choses, qui est très-éloignée de Dieu, et ne lui est pas même connue; que cette puissance avait créé des génies de différents grades, chargés de gouverner le monde, chacun dans leurs différents départemens; que la loi des juifs était l'ouvrage d'un de ces génies, et, par là, Cérinthe expliquait à sa manière toute l'histoire de cet ancien peuple. Il ajoutait que la même puissance, touchée du sort des hommes, avait envoyé dans le temps son fils unique pour les éclairer, les instruire et les sauver: mais comme il lui paraissait absurde de le faire naître d'une simple créature, et de le supposer soumis aux souffrances que l'histoire évangélique en rapporte, il enseignait que Jésus était né de Joseph et de Marie par la voie ordinaire de la génération; qu'il n'excellait au-dessus des autres hommes qu'en justice, en prudence et en sagesse; qu'au moment de son baptême, le Christ, fils unique du principe qui est au-dessus de toutes choses, étant descendu sur lui en forme de colombe, lui avait révélé la connaissance du Dieu suprême, communiqué la vertu de faire des

miracles, et donné la force de combattre le génie malfaisant auquel sa nation était assujettie; mais qu'enfin Jésus étant tombé entre les mains des juifs, le Christ était remonté vers son Père; de sorte que Jésus, livré à lui-même, avait souffert, été crucifié, mis à mort, et était ressuscité, pendant que le Christ était demeuré impassible. Ainsi Cérinthe prétendait que le Christ et Jésus étaient deux êtres distincts, dont le premier était un esprit, et l'autre un homme. Cet hérésiarque exigeait de ses sectateurs qu'ils renonçassent au législateur des juifs et à sa loi; qu'ils adorassent le Père du Christ avec le Christ lui-même; qu'ils se conduisissent d'après les préceptes de Jésus. Pour les y encourager, il leur annonçait que Jésus redescendrait sur la terre, qu'il régnerait 1,000 ans dans la Palestine; que, durant tout ce règne inaltérable, ils reprendraient leurs corps, jouiraient de tous les plaisirs des sens, et que cet état serait suivi d'une félicité éternelle dans le ciel. C'est là ce qui fait considérer Cérinthe comme le premier auteur du millénarisme, mais bien différent de celui de quelques anciens Pères, qui ne devait avoir rien de sensuel et de grossier. Cérinthe avait composé un Évangile que les uns croient antérieur à celui de St. Luc, et que les alogiens confondaient avec celui de St. Jean. Il avait aussi écrit une *Apocalypse* qui a été quelquefois prise pour celle de St. Jean. Ses disciples supposaient que la résurrection ne consistait que dans le renouvellement de la grâce et dans la justification qu'on reçoit au baptême; mais comme les morts ne peuvent recevoir ce sacrement par eux-mêmes, ils prétendaient que ceux des vivants qui s'intéressaient à leur salut devaient, pour le leur prouver, se faire baptiser à leur place, comme des enfants qui se chargent de la dette de leur père. C'est cette erreur, qui leur était commune avec les marcionites, que St. Paul combat dans le premier chapitre de sa première *Épître aux Corinthiens*. Les cérinthiens étaient animés d'un esprit de prosélytisme très-ardent. Ils se répandaient en diverses provinces; leurs apôtres montraient beaucoup de zèle pour la propagation de leurs dogmes, et plusieurs se laissèrent séduire par leur prédication. On croit que St. Jean les a souvent en vue dans son Évangile. St. Irénée a conservé quelques fragments de leurs ouvrages. (*Voy.* St. Irénée, liv. 1, ch. 25; St. Epiphane, *Hær.* 22; Eusèbe, et les *Annales* de Baronius, ann. 33-41.) T—D.

CERISANTES (MARC DUNCAN DE), naquit à Saumur en Anjou, vers l'an 1600, de Marc Duncan, gentilhomme écossais, qui s'y était établi, et pratiquait la médecine avec grande réputation; il fut connu dans son temps pour avoir eu le courage, en 1634, d'écrire contre la prétendue possession des ursulines de Loudun. Marc Duncan, son fils aîné, prit le nom de *Cerisantes*, pour se distinguer de ses frères, et se fit connaître dans le monde littéraire par son goût pour la poésie latine, qu'il cultiva avec quelque succès. Il avait de l'esprit, une belle tournure, mais autant d'ambition et de vanité que de courage et de mérite réel. Ce mélange de qualités et de défauts l'a rendu l'objet de beaucoup de calom-



nies dans les différentes carrières que son esprit inquiet et sa tête ardente l'ont poussé à parcourir. Il est du nombre de ceux que les biographes ont jusqu'ici le plus légèrement jugés et le plus infidèlement fait connaître. Du Maurier, fils d'un ambassadeur de France en Hollande, le fit entrer chez le marquis du Vigean comme précepteur de son fils aîné, le marquis de Fors. Ce jeune seigneur étant devenu mestre de camp du régiment de Navarre, le précepteur voulut suivre son élève, qui, par reconnaissance, lui donna une lieutenance dans le corps qu'il commandait. Cerisantes se trouva en cette qualité à la bataille de Thionville, en 1639; puis, l'année suivante, au siège d'Arras, où il vit périr le marquis de Fors sous ses yeux. Il a laissé une relation latine du combat de Thionville et du siège d'Arras, et, ce qui fait autant d'honneur à son cœur qu'à son talent poétique, une élégie assez élégante sur la mort de son élève. Cerisantes quitta le régiment de Navarre, et alla chercher fortune auprès de la reine Christine. Le chancelier Oxenstiern, qui aimait les belles-lettres, et connaissait Cerisantes par ses écrits en vers et en prose, lui marqua assez de bienveillance pour le députer en France avec le caractère d'envoyé de Suède. Il y fut traité avec distinction par le cardinal Mazarin; mais, sur ce théâtre, il paraît qu'il mit assez d'imprudence et de légèreté dans son rôle de ministre public, pour se compromettre et se faire rappeler. Il se plaça de lui-même, à un diner chez le maréchal de Châtillon, au-dessus du marquis du Vigean, homme de la cour et vieillard chez lequel personne n'ignorait qu'il avait été salarié à 50 écus de gages par an; mais l'envoyé de la cour de Stockholm devait oublier qu'il avait été domestique d'un gentilhomme français, et ceux qui le condamnaient n'avaient pas le droit de s'en souvenir. Aussi le plus ou moins de fierté avec laquelle il soutint, en cette occasion, un droit de préséance, ne lui eût-il pas nuï auprès de sa souveraine, s'il n'eût pas eu l'imprudence de demander raison au duc de Candale d'une prétendue insulte faite à mademoiselle de Pons. Ce jeune et brillant fils du duc d'Épernon s'était permis de manquer, en plein Cours-la-Reine, en présence de Cerisantes, à mademoiselle de Pons, alors maîtresse du duc de Guise. Cerisantes, lié d'amitié alors avec ce prince, si justement appelé *le héros de la fable*, crut devoir envoyer un cartel au duc de Candale. Cette démarche, qui était une imprudence dans un homme revêtu d'un caractère public, fut qualifiée d'insolence par les parents et les amis du jeune seigneur de la cour le plus à la mode alors. Le duc d'Épernon, le duc de Verneuil, Gaston, duc d'Orléans, lui-même, se réunirent pour perdre Cerisantes, et, à force de sollicitations, ils obtinrent son rappel. Cerisantes, sans emploi à la cour de Suède, erra de contrées en contrées; il alla jusqu'à Constantinople, où ses ennemis avancèrent, sans preuves, qu'il avait eu l'intention d'embrasser l'islamisme, dans l'espérance de devenir pacha. La seule inquiétude de son esprit suffit pour le ramener de Constantinople à Rome, où il était quand la révolution de Naples éclata. Le

duc de Guise venait de se jeter dans cette ville, et il y commandait les insurgés. Cerisantes crut avantageux à sa fortune d'aller joindre un prince qui lui portait de l'affection et qui connaissait sa bravoure et ses talents. Il y arriva en effet, et fut employé par le duc de Guise; mais comme le gouvernement français avait intérêt de surveiller l'illustre aventurier que les Napolitains avaient pris pour chef, Cerisantes servit comme officier dans les troupes napolitaines, mais résida en même temps à Naples comme agent de la France, et, comme tel, il communiquait journellement avec Duval, marquis de Fontenai-Mareuil, ambassadeur de France à Rome. Cette qualité put donner quelque ombre au duc de Guise; le caractère altier et peu souple de Cerisantes put lui faire de nouveaux ennemis, et ce fut sans doute la double cause qui porta St-Yon, le secrétaire du duc et le rédacteur de ses *Mémoires*, à calomnier, d'une manière aussi odieuse qu'absurde, le brave, mais ambitieux Cerisantes. Il paraît qu'il se disposait à repartir pour Rome, où le pape Innocent X l'appelait pour être son camérier, lorsque le duc de Guise, qui, pour le voir près de lui avec inquiétude, ne croyait pas aux odieuses inculpations dont on rendait Cerisantes l'objet, le pria de ne partir qu'après l'attaque générale qu'il méditait contre tous les postes espagnols à la fois. Cerisantes justifia la haute idée que le prince avait de sa bravoure; il se signala de la manière la plus brillante à l'attaque de la porte Chiaia, dont il était chargé; mais il reçut une blessure mortelle, un coup de mousquet au talon, dont il mourut quelques jours après, au mois de février 1648. La malignité, ou plutôt la malveillance de l'auteur des *Mémoires du duc de Guise* se montre encore ici. Il a supposé, et d'autres compilateurs l'ont répété après lui, que Cerisantes, en mourant, avait eu la vanité de choisir le duc pour exécuteur testamentaire, et qu'il avait laissé en fondations, donations et legs pieux, plus de 25,000 écus, sachant cependant n'avoir aucun bien au soleil. La vérité est que Cerisantes nomma pour son exécuteur testamentaire un signor Carlo Carola; que ses prétendus legs, donations et fondations ne se montèrent qu'à 550 ducats, et qu'il demanda seulement, en outre, que le prix de quatre-vingts tonneaux de vin qui lui appartenaient fût employé à l'ornement de la chapelle Ste-Anne de l'église des Carmes, où il désirait être enterré. Les regrets unanimes des officiers napolitains et français qui accompagnèrent son convoi prouvent qu'il ne manquait pas de mérite militaire, et que, s'il était un poète médiocre, un ministre public trop vif et un peu spadassin, il était du moins un brave soldat.

S—Y.

CERISIER (ANTOINE-MARIE), historien et publiciste, naquit en 1749, à Châtillon-lez-Dombes en Bresse, termina ses études à Paris sous les auspices de son oncle, professeur au collège des Grassins, et fut attaché comme secrétaire à l'ambassade de France à la Haye. Ses fonctions lui laissaient des loisirs dont il profita pour se perfectionner dans la connaissance des principales langues de l'Europe, et pour étudier, dans ses sources, l'histoire encore

mal connue des Provinces-Unies. Dans toute la ferveur des idées d'indépendance qui agitaient alors les esprits, et pénétré d'admiration pour les efforts héroïques d'un petit peuple qui, le premier, osa tenter de secouer le joug espagnol, Cerisier voulut être son historien; et, avec les secours que s'empresèrent de lui fournir les savants hollandais, il parvint à composer un ouvrage qui est resté l'un des meilleurs sur un sujet du plus haut intérêt. Il ne manquait certainement ni de sagacité ni de critique, et si sa philosophie est déclamatoire et un peu superficielle, il faut s'en prendre à sa jeunesse, à l'époque où il écrivait, à la vie agitée des factions, enfin aux doctrines railleuses et dissolvantes qui envahissaient toutes les sciences. Quant au style de Cerisier, il est clair, rapide, souvent énergique, mais incorrect. Sur ce point, comme sur tous les autres, il s'exécute avec une grande franchise. « Jeune encore, dit-il, n'ayant jamais pensé à étudier les principes du français, avec l'idée ambitieuse d'écrire « un jour dans cette langue, n'ayant presque aucune occasion de la parler, ne lisant guère, depuis « plusieurs années, que des livres écrits dans les « idiomes du Nord, il a fallu les circonstances les « plus singulières pour me pousser dans la carrière « où je suis engagé..... » Les rédacteurs du *Hedendaagsche vaderlandsche letteroeffeningen*, journal hollandais justement estimé, ont exposé le plan de son ouvrage au t. 7, 1<sup>re</sup> part., p. 170-177. « On « pourra, disent les auteurs de l'*Esprit des journaux*, mettre M. Cerisier au nombre des savants « et des écrivains distingués sortis de la province de « Bresse, et qui sont déjà en plus grand nombre « que dans aucun autre pays de la même étendue, « malgré la lenteur et l'indolence que l'on reproche « ordinairement au plus grand nombre de ses habitants. » (Février 1778, p. 5-24.) La publication de cet écrit coïncidant avec l'émancipation des États-Unis d'Amérique, Cerisier leur dédia son ouvrage par une épître qui, lors même qu'elle eût été rédigée dans des termes plus mesurés, ne pouvait manquer d'irriter les journalistes anglais. Il répondit aux injures du *Monthly-Review* par un petit écrit très-solide, qui fut inséré tout entier dans la *Gazette littéraire de l'Europe*, t. 87 (1). Cerisier travailla aussi en Hollande à la rédaction de la *Gazette de Leyde*. À son retour en France, il obtint une pension du roi, et revint habiter son pays natal. Nommé par la principauté de Dombes député suppléant aux états généraux de 1789, il renonça à sa pension et devint l'un des fondateurs de la *Gazette universelle*, dans laquelle il défendit avec autant de courage que de talent les seuls principes qui puissent assurer l'alliance de la monarchie et de la liberté. Ce journal, commencé dans les premiers jours de décembre 1790, cessa de paraître le 10 août 1792 (2). Cerisier avait pour collaborateur à

cette feuille Michaud, de l'Académie française. Une des principales causes de sa proscription après le 10 août, c'est qu'il révéla dans ce journal le jugement qui jadis avait condamné Carra aux galères. Ses presses furent brisées et sa propriété de journal anéantie. Après cette catastrophe, il quitta Paris, pour venir chercher un asile dans le département de l'Ain; mais, poursuivi par les agents de la terreur, il fut jeté dans un cachot d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. La révolution l'avait ruiné. Cependant il refusa tous les moyens qui lui furent offerts de réparer sa modeste fortune. Cultivant les lettres en philosophe, en sage, il puisa dans l'étude la résignation dont il avait besoin pour supporter les infirmités d'une vieillesse prématurée. Il vit avec joie la restauration en 1814, et se hâta de venir à Paris pour demander les indemnités auxquelles il avait droit, mais qu'il n'obtint pas. Il voulut ensuite établir un journal à Lyon, mais le préfet trouva que son royalisme était trop ardent, et le public n'en vit que le prospectus. Honoré de ses compatriotes pour son noble caractère, il mourut à Châtillon, le 1<sup>er</sup> juillet 1828, à 79 ans. Ses écrits sont : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies* (Utrecht), 1777-84, 10 vol. in-8°. Cette histoire, qui va jusqu'à l'année 1751, est encore ce qu'il y a de plus plein et de mieux nourri en français dans cette matière. On ne doit point y chercher, dit van Kampen, un grand nombre de vues nouvelles, ni des découvertes propres à éclaircir l'histoire des siècles reculés, comme on en trouve dans Kluit. L'auteur s'est attaché à suivre principalement Wagenaar; mais, ajoute le même critique, il est loin de l'égalier dans la connaissance des causes qui ont déterminé les événements, quoiqu'on eût publié de son temps des ouvrages dont Wagenaar n'avait pu profiter. « On « raconte, dit-il encore, que le libraire dut recourir « à la *contrainte par corps* pour le forcer à livrer « les dernières parties de son travail. Mais je n'ajoute pas foi à cette anecdote. » Dans tout ce jugement, et jusque dans cette espèce d'impartiale incrédulité, perce la prévention de van Kampen contre un écrivain qui professait hautement alors des principes contraires au stathoudérat, et qui se montrait disposé à embrasser la cause de la grande et formidable révolution près d'envahir l'Europe. Or c'était là précisément ce qui plaisait, au contraire, à Mirabeau; aussi dans les notes de son appel aux *Bataves*, notes dont on attribue une bonne partie à Marron, ne manque-t-il pas d'affirmer que le *Tableau de l'histoire des Provinces-Unies* est un ouvrage vraiment estimable par les principes et les intentions de l'auteur. Il a été traduit en hollandais par B. Wild, Utrecht, 1787, 10 vol. in-8°. Cette traduction est préférée à l'original en Hollande. 2<sup>o</sup> *Histoire de la fondation des colonies des anciennes républiques*, adaptée à la dispute présente de la Grande-Bretagne avec ses colonies américaines, ibid., 1778, in-8°. Cerisier donna cet ouvrage comme une traduction de l'anglais; mais on sait qu'il en est le véritable auteur. On trouve à la fin trois lettres sur la même lutte de l'Angleterre avec ses colonies, et

(1) Imprimé séparément, Amsterdam, 1778, in-42 de 64 p. C'est, dit Lalande (*Journal des savants*), un supplément intéressant à une histoire intéressante.

(2) Cette *Gazette* fut continuée depuis par Suard, sous le titre de *Nouvelles politiques*, et ensuite sous celui de *Publiciste*.

les articles de l'union d'Utrecht comparés aux articles de l'union américaine. 3° *Observations impartiales d'un vrai Hollandais pour servir de réponse au discours d'un soi-disant bon Hollandais à ses compatriotes*, Amsterdam, 1778, in-8°. Ce n'est qu'un pamphlet. 4° *Pierre de touche des écrits et des affaires politiques, ou Lettres d'un Français sur deux brochures séditieuses*, 1779, in-8° de 23 p. 5° *Le Politique hollandais*, 1780-83, 4 vol. in-8°. Il eut pour coopérateur Crajenschot. 6° *Le Destin de l'Amérique, ou Dialogues pittoresques*, trad. fidèlement de l'anglais, Londres (Hollande), 1782, in-8°. Ce n'est encore qu'une traduction supposée. 7° *Remarques sur les erreurs de l'Histoire philosophique de Raynal, par rapport aux affaires de l'Amérique septentrionale*, trad. de l'anglais de Thomas Paine, Amsterdam, 1783, in-8°. Cerisier a laissé manuscrits plusieurs ouvrages qu'il ne destinait pas à voir le jour. Ersch et M. Quérard l'ont confondu dans la *France littéraire* avec l'abbé Cerisier, son oncle, professeur d'humanités au collège des Grassins, dont on a deux odes latines sur le mariage et sur le sacre de Louis XVI.

R—G et W—s.

CERISIERS ou CERIZIERS (le Père RENÉ DE), né à Nantes en 1609, entra fort jeune dans la compagnie de Jésus, où il fit profession des quatre vœux. Après avoir enseigné les humanités et la philosophie dans plusieurs collèges de son ordre, il obtint sa sécularisation, mais on ignore entièrement les motifs qui le portèrent à la solliciter. L'abbé de Cerisiers, que l'on a continué d'appeler le P. de Cerisiers, fut ensuite nommé aumônier du duc d'Orléans, aumônier ordinaire, et plus tard conseiller du roi. A la cour, il se distinguait par sa piété, par son attachement à ses devoirs, et surtout par son éloignement pour tout ce qui ressemblait à de l'intrigue. Louis XIV, juste appréciateur du mérite, se plaisait à faire l'éloge de son aumônier. De Cerisiers a publié quelques traductions estimées dans leur temps, et un grand nombre d'ouvrages, les uns ascétiques, les autres historiques. Les premiers sont écrits avec beaucoup de naturel et d'onction; les seconds manquent en général de critique et d'intérêt; le style en est faible, suranné, et l'on ne peut guère s'étonner qu'ils soient tombés dans l'oubli. De toutes les productions de cet écrivain, la seule qui lui ait survécu est une espèce de roman spirituel intitulé : *l'Innocence reconnue, ou Vie de Ste. Geneviève de Brabant*. Ce petit ouvrage, dit Berquin, offre une foule de morceaux de la simplicité la plus noble et la plus touchante. Il fait partie de la *Bibliothèque bleue*, et les éditions en sont fort nombreuses. Selon de Feller, René de Cerisiers mourut en 1662, et en effet Claude Irson, dans la 2<sup>e</sup> édition de sa nouvelle *Méthode pour étudier la langue française*, imprimée cette même année, ne le comprend plus dans la *Liste des écrivains les plus célèbres de notre langue*. Ses principaux ouvrages sont : 1° *l'Image de Notre-Dame de Liesse, ou son histoire authentique*, Reims, 1622 et 1623, in-12. 2° *Les Heureux Commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois, St. Rémi*, ibid., 1655, in-4°; 1647, in-8°. 3° *La Consolation de la*

*philosophie* de Boèce, en vers et en prose, Paris, 1636, in-4°. Cette traduction, que le censeur qualifie de « chef-d'œuvre de la perfection de notre langue, » est fort médiocre; elle a eu cependant plusieurs éditions; la 6<sup>e</sup> est de 1610, in-12. 4° *Consolation de la théologie*, imprimée dès 1658, à la suite de la traduction de la *Consolation de la philosophie*, dont elle est une mauvaise imitation. 5° Une traduction française des *Soliloques* de St. Augustin, avec les *Méditations* et le *Manuel*, Paris, 1638, in-12, et très-souvent réimprimée jusqu'en 1709. 6° Une traduction des *Confessions* du même, Paris, 1638, petit in-12. 7° *L'Innocence reconnue, ou Vie de Ste. Geneviève de Brabant*, Paris, 1640, in-4°; 1645, in-12; reproduite avec deux nouveaux opuscules du P. de Cerisiers, sous ce titre : *les Trois Etats de l'innocence, affligée dans Jeanne d'Arc, reconnue dans Geneviève de Brabant, couronnée dans Hildegarde, duchesse de Bretagne*, Paris, 1646, in-8°; Toulouse, 1658; Paris, 1696, et plusieurs autres fois dans le courant du siècle dernier; trad. en anglais par G. Lower, Londres, 1654 et 1656, 2 vol. in-8°. L'histoire de Jeanne d'Arc n'est, au jugement de Lenglet Dufresnoy, qu'une rhapsodie dans le genre de la *Cour sainte* du P. Caussin; on en peut dire autant de celle de la duchesse de Bretagne. Quant à la vie de Geneviève de Brabant, dont nous avons déjà parlé, elle eut un succès populaire; on l'a réimprimée de nos jours sous le titre de *l'Innocence reconnue, ou la Vie admirable de Geneviève, princesse de Brabant*, Épinal, 1815, 1816, 1821, 1826, in-12; Porentruy, 1816, in-16; Paris, 1814, in-18; Toulouse, 1816, in-12. 8° *Réflexions chrétiennes et politiques sur la vie des rois de France*, Paris, 1641-44, in-12; reproduites avec des augmentations sous ce titre fastueux : *le Tacite françois, avec des réflexions, etc.*, Paris, 1648, 2 vol. in-4°; ibid., 1645, 2 vol. in-12; trad. en italien par César-Justinien Masucci, Rome, 1680, in-12; et en allemand par Jean Menudier, même année. Dans la table du *Journal des Savants*, l'abbé de Clautre a pris mal à propos cet ouvrage de Cerisiers pour une traduction de Tacite. 9° *Joseph, ou la Providence divine*, Paris, 1642, in-8°. 10° *Le Hérault françois publiant les actions du maréchal de la Mothe-Houdancourt*, Paris, 1644, in-8°; trad. en espagnol par Gaspard Salas, Barcelone, 1646, in-4°. 11° *Le Héros françois, ou l'Idée d'un grand capitaine*, Paris, 1645, in-4°. C'est l'éloge du comte d'Harcourt. Il a été traduit en espagnol. 12° *L'Illustre Amalazonte* (publié sous le nom de Desfontaines), Paris, 1645, 2 vol. in-12. Le procès du président Giroux, de Dijon, qui fut condamné en 1645 à avoir la tête tranchée, a fourni le sujet de ce roman. Le nom du personnage principal est changé en celui de Rufinius. 13° *Le Philosophe françois*, Rouen, 1651 et 1652, 5 vol. in-18. 14° *La Cité de Dieu* de St. Augustin, trad. en français, Paris, 1655, in-fol. 15° *L'Armée françoise, ou les six Campagnes du roi*, Paris, 1655 et ann. suiv. 16° *L'Année françoise*, Paris, Angot, 1660, in-12. On y trouve les éloges de Ste. Clotilde, Ste. Bathilde, la reine Blanche, Anne d'Autriche, etc. On attribue

encore au P. Cerisiers, *Gneviève*, tragédie, Paris, 1669, in-12; réimprimée à Rouen, 1711, in-12; et une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. C'est probablement, dit Barbier (*Examen critique*, p. 178), celle qui parut en 1662, sous les initiales R. C. A. (René Cerisiers, aumônier), et qui n'offre qu'une réimpression un peu retouchée de la traduction de Marillac.

CH—S.

CERISY. Voyez HABERT.

CERMENATI (JEAN DE), historien du 14<sup>e</sup> siècle, était notaire et syndic à Milan dont il a écrit l'histoire en un latin assez élégant, sous ce titre: *Historia de silu, origine et cultoribus Ambrosianæ urbis, ac de Mediolanensium gestis sub imperio Henrici VII Cæsaris, ab anno 1507 ad annum 1515*. Le recueil où cet ouvrage se trouve le plus complet est celui de Muratori intitulé *Rerum Italicarum Scriptores*, où il a été inséré, t. 9, avec des variantes et des suppléments tirés d'un manuscrit des comtes de Capitanais. On y trouve des particularités sur l'histoire de Henri VII, qui ne sont point ailleurs. Cermenati avait eu part, comme syndic de Milan, aux affaires dont il traite, et il en parle comme témoin oculaire.

C. T—Y.

CERMISONE (ANTOINE), né à Padoue, fut d'abord professeur de médecine à l'université de Pavie, puis à celle de sa patrie, depuis l'année 1415 jusqu'à sa mort, arrivée en 1441. Ce médecin est connu par un ouvrage intitulé: *Consilia medica 155 contra omnes fere corporis humani agritudines, a capite ad pedes*. Ce traité, rempli de recettes triviales, de formules incohérentes, ne méritait guère les nombreuses éditions qui en ont été faites. Une des plus anciennes, que nous croyons même être la première, est celle de Brescia, 1476. Parmi les suivantes, nous nous bornerons à citer celle de Venise, 1505, in-fol.; et celle de Lyon, 1521, in-4°. On a aussi imprimé les *Conseils* de Cermisone avec ceux de Montagnana, Venise, 1514, in-fol., etc. K.

CERONI (JOSEPH), poète, né à Vérone vers 1775, fit ses études dans cette ville et y reçut des leçons du célèbre Césarotti. Plein d'enthousiasme pour la liberté, il en embrassa hautement la cause, dès que l'invasion des Français lui permit de faire éclater son ardeur. Il entra dans la carrière des armes et devint capitaine dans l'armée éisalpine. Mais, lorsqu'il vit s'élever la puissance de Napoléon, il ne put dissimuler son mécontentement, et il le manifesta dans une pièce de vers qu'il ne craignit pas de publier sous son nom, en 1806. Plongé aussitôt dans un cachot, il ne recouvra la liberté qu'après avoir protesté de sa soumission (1). Alors il alla servir en Espagne dans l'armée du maréchal Suchet, et il y devint chef de bataillon. Ne pouvant renoncer à ses inspirations poétiques, il composa la *Prise de Tarragone*, poème en vers *sciolti* qui fut imprimé à Saragosse en 1814, et dans lequel, à la manière des Italiens, il prodigua de grands éloges au maré-

chal Suchet et à tous les Français qui combattaient sous ses ordres. Céroni retourna dans sa patrie en 1812, pour rétablir sa santé affaiblie par les travaux de la guerre et par une longue captivité. Il mourut à Vérone en 1814, peu de jours avant la chute de Napoléon. Ce poète a laissé beaucoup de vers inédits.

M—Dj.

CERQUEIRA, ou CERQUERRA (LOUIS) (1), évêque au Japon, naquit en 1552, à Alvito, en Portugal, entra dans l'ordre des jésuites à l'âge de quatorze ans, fut reçu docteur en théologie à l'université d'Evora, et désigné par ses supérieurs pour être chef de la mission que Philippe II envoyait au Japon. Il partit après avoir été sacré évêque, et arriva devant Macao en 1595. Il se tint caché avec ses compagnons pendant trois années, dans les environs de cette ville, parce qu'il craignait de tomber entre les mains du prince Taïcosama, ennemi déclaré des chrétiens; mais dès que Cerqueira eut appris sa mort, il se rendit à Nangasacki, où les jésuites avaient une maison dont la direction lui fut remise. Il la conserva seize ans, et gouverna les chrétiens du Japon jusqu'à sa mort. Il était âgé de 62 ans lorsqu'il termina sa vie et son apostolat, le 15 février 1614. On a de lui: 1<sup>o</sup> *de Morte gloriosa sex martyrum qui anno 1604 in Japonia pro fide passi sunt*, Rome, 1607, in-8°. 2<sup>o</sup> *De Morte gloriosa Melchioris Bugundoni et Damiani Cæci, qui anno 1605 eandem ob causam occisi sunt*. 3<sup>o</sup> *Litteræ ad Claudium Aquavivam, generalem præpositum, anno 1613*. Ces lettres concernent l'état des missions au Japon. 4<sup>o</sup> *Manuale casuum conscientie*, traduit en langue japonaise et imprimé à Nangasacki, in-4°. 5<sup>o</sup> *Manuale ad sacramenta Ecclesiæ ministranda*, imprimé dans la même ville en 1603, in-4°: ces deux derniers ouvrages sont d'une excessive rareté en Europe, et il doit s'en trouver difficilement des exemplaires au Japon, depuis que les missionnaires en ont été chassés, et que l'exercice de la religion chrétienne y est défendu sous des peines sévères. (*Voy. la Bibliotheca Script. societatis Jesu* des PP. Alegambe et Southwell.)

V—VE.

CERQUOZZI. Voyez MICHEL-ANGE DES BATAILLES.

CERRATO (PAUL), poète latin du 16<sup>e</sup> siècle, naquit vers la fin du 15<sup>e</sup> à Albe, en Montferrat. Ses principaux ouvrages sont un poème de *Virginité*, en 5 livres, Paris, 1528, in-8°, et un *Épithalame* pour le mariage de Guillaume Paléologue, fils de Boniface, marquis de Montferrat, avec Anne d'Alençon, en 1508. Vernazza en a donné une bonne édition avec une savante préface, Verceil, 1778; Cerrato ne s'y montre nullement inférieur aux célèbres poètes, ses contemporains, Vida, Politien, etc., par la force et la majesté du style, et par la pureté du langage. Lilio Giraldi et Scaliger en parlent avec éloge. Il mourut vers l'an 1538, dans un âge peu avancé. L'abbé Cocchis a donné sa vie dans les *Picmontesi illustri*, t. 3, Turin, 1785. (*Voy. aussi le*

(1) Non-seulement Céroni fut persécuté pour cette production, mais d'autres personnages distingués qui avaient eu le malheur de la recevoir et de la lire. De ce nombre fut le général Theulé, qui fut tué au siège de Colberg en 1807.

D—R—R.

(1) Cerqueira, suivant Nicolas Antonio; Cerquerria suivant le P. Southwell.

t. 7 des *Jugements des Savants* de Baillet. B—BE.

CERRETTI (LOUIS), né le 1<sup>er</sup> novembre 1738, à Modène, d'un père distingué dans la profession de médecin, comptait parmi les parents ou alliés de sa mère plusieurs personnes illustrées dans la carrière des lettres. Entraîné par leur exemple autant que par son penchant naturel, il s'y livra tout entier dès sa jeunesse. Ses essais s'étaient ressentis de la piété que lui avaient inspirée les jésuites, chez lesquels il avait fait ses premières études : ce furent des sonnets à la louange de quelques saints, particulièrement vénérés chez eux ; mais bientôt, emporté par la fougue de la jeunesse, il prostitua sa muse aux sujets les plus licencieux, sans néanmoins renoncer tout à fait aux autres. L'université de Modène le prit d'abord pour secrétaire ; et à vingt-cinq ans, il y occupa la chaire d'histoire romaine, puis celle d'éloquence. L'usage était alors de dicter des leçons, laconiquement disposées en préceptes généraux, et de les développer ensuite verbalement en manière de commentaires. Cerretti excellait dans ce développement ; on allait en foule pour l'entendre. Lors de la révolution que le nord de l'Italie subit en 1796, Cerretti en prit le parti avec ardeur, et le gouvernement de la naissante république Cisalpine le fit membre de la commission d'instruction publique, puis ambassadeur auprès du duc de Parme. On le choisit ensuite à Bologne pour directeur des études de la province. L'invasion des Austro-Russes, en 1799, le força de s'expatrier, et il se réfugia en France. A son retour en Italie, quoique depuis dix années il eût renoncé à l'enseignement, il obtint, à la fin de 1804, la chaire d'éloquence de l'université de Pavie. Malgré son grand âge, il y parut encore capable d'une noble éloquence ; mais dans ses leçons, ce n'était plus le fécond et brillant professeur de Modène. L'empereur des Français lui donna la décoration de la Légion d'honneur. Plusieurs académies littéraires l'avaient admis au nombre de leurs membres, et il était devenu régent de l'université, lorsqu'il mourut, âgé de 69 ans, le 5 mars 1808. Les ennemis qu'il s'était suscités par la violence de son caractère, par son orgueil excessif, et par plusieurs satires et épigrammes pleines de fiel, prirent alors trop librement leur revanche. L'université de Pavie retentissait encore de son éloge que venait d'y prononcer solennellement le professeur Santo Fattori, lorsque Milan se vit inondé d'un pamphlet intitulé : *Pensieri sopra la vita letteraria e civile di Luigi Cerretti, ossia lettera di Gio. Batt. Dall'Olivo*, Milan, 1808, in-12 de 151 p., dans lequel, rendant publiques des pièces obscènes ou malignes qui n'étaient presque pas connues, et ne devaient point l'être, on décriait avec aigreur ses talents et même ses mœurs. On s'y prévalait surtout des négligences et des incorrections de quelques poésies, qui, au dire de ses amis, avaient été imprimées sans sa participation. Ce fut seulement en 1799, qu'un imprimeur de Pise parvint à former le premier recueil qui ait paru des poésies de Cerretti ; et cette édition, où manquent plusieurs pièces de celles qu'il estimait le plus, attestait qu'elle s'était faite

sans l'intervention du poëte. Il n'était pas même très-soigneux d'en conserver les manuscrits ; car, à sa mort, on n'a pas trouvé dans ses papiers deux de ses odes les plus chères, l'une *Alla Posterità*, que depuis lors on a découverte dans le portefeuille d'un particulier ; et l'autre, *Contro il Suicidio*, qui paraît irrévocablement perdue. Il réussit assez bien dans le genre lyrique, où il se proposa d'imiter la manière gracieuse et naturelle d'Horace ; mais il lui est arrivé quelquefois, dans sa prétention au langage naturel et gracieux, de trop amollir son style, et de nuire à la noblesse de la diction. Un juge d'une grande autorité en matière de goût, l'abbé Bettinelli, avait qualifié Cerretti de *Chiarissimo ingegno, trà pochi eccellente*, dans son *Risorgimento d'Italia*, achevé en 1759, et publié en 1775. Cerretti n'était pas moins zélé que Bettinelli pour combattre les défauts qui, depuis les Marini, les Achillini, avaient banni le naturel de la plupart des ouvrages d'esprit ; mais il craignait aussi, comme lui, qu'on ne tombât dans l'excès contraire, et que la raison, poussée trop loin, ne tarit les sources de l'invention poétique. Dès 1761, il écrivait en ces termes au marquis dou Charles Bentivoglio : « Si l'on peut dire que les *Seicentisti* « étaient hydriques, on doit convenir aussi que « nous tombons en phthisie. » L'un de ses élèves, l'abbé Pédroni, pour réparer le tort fait à sa mémoire par l'impression de quelques morceaux inconsiderément publiés à Pavie, après sa mort, sous le titre de *Alcune Poesie inedite di L. Cerretti*, in-8° de 52 p., a donné un choix de ses œuvres avouées par le goût et la décence. Ce nouveau recueil, dédié au comte Luosi, alors sénateur et ministre de la justice du royaume d'Italie, forme 2 vol. in-8°, dont le premier est intitulé : *Poesie scelle del cavaliere L. Cerretti* ; et le second, qui se compose des éloges oratoires de quelques hommes célèbres du dernier siècle, suivis du discours sur les *Vicende del buon gusto*, a pour titre : *Prose scelle del, etc.*, Milan, 1812. On a aussi publié ses *Instituzioni di eloquenza*, Milan, 1811, 2 vol. in-8°. — Jean-Baptiste CERRETTI, compatriote de Paul CERRETTI, a publié l'*Histoire des monts de piété avec des réflexions sur ces établissements*, dont une traduction a paru à Paris, en 1752, in-12. G—N.

CERTON (SALOMON), né à Gien dans l'Orléanais, vers 1550, étudia d'abord la médecine et ensuite le droit ; mais s'étant lié, pendant qu'il fréquentait les écoles de l'université de Paris, avec Baif, du Bartas et Rapin, il abandonna la jurisprudence pour se livrer entièrement à la poésie. Il eut assez de discernement pour ne pas mettre au jour de trop bonne heure les vers échappés à sa muse. Il se maria et obtint une charge de conseiller-notaire et secrétaire du roi. Il fit paraître, en 1604, in-8°, la traduction en vers de l'*Odyssée* d'Homère : elle fut assez bien reçue. Un abbé Terrasson, trouvant qu'elle était estimable sous le rapport de la fidélité, la revit avec soin, et en donna une nouvelle édition avec la traduction de l'*Iliade* et des autres poèmes attribués à Homère, Paris, 1615, 2 vol. in-8°. Gou-

jet dit que la versification en est communément assez faible, mais qu'on y trouve quelques endroits dignes de remarque. Son intention n'était pas de mettre au jour les ouvrages de sa jeunesse; mais un de ses amis s'en étant procuré une copie à son insu, et l'ayant communiquée à l'un des Estienne pour la faire imprimer, Certon, qui en fut averti, se vit obligé de revoir ses ouvrages pour les corriger et les rendre moins imparfaits. Dans ces entre-faites, Estienne étant mort, il les remit à Jean Jannon, imprimeur célèbre de Sedan, qui les publia sous le titre suivant: *Vers lépigrammes et autres œuvres en poésie de S. C. S. D. R.*, Sedan, 1620, in-12. On entend par *vers lépigrammes* des vers dans lesquels on a omis à dessein une lettre de l'alphabet. Certon n'y a pas mal réussi, et il est peut-être le premier qui se soit essayé, en français, dans ce genre de bagatelles difficiles. Peignot, qui, dans ses *Amusements philologiques*, a parlé des vers lépigrammes, n'a point fait mention de ceux de Certon. On trouve encore dans ce recueil des *Sestines*. Ce sont des odes divisées en six stances de six vers chacune. La septième est composée de six vers de six syllabes. Le même volume contient une traduction du poème latin de de Thou, intitulé *le Chou*, des odes en vers mesurés et rimés, des psaumes traduits en vers mesurés, et quelques poésies latines, la plupart imitées du grec. On y remarque de la facilité, de la grâce, et on ne peut qu'être fâché que l'auteur ait si mal employé son talent. On lui attribue un poème latin intitulé: *Geneva, carmen heroicum in Geneva laudem, quod ejus descriptionem et mores complectitur*, Genève, Aubert, 1618, in-4°. Il est mort vers 1610. On peut conjecturer, d'après plusieurs pièces du recueil cité ci-dessus, qu'il était protestant.

W—s.

CÉRULARIUS, c'est-à-dire, *le Crier* (MICHEL), exilé à Constantinople par l'eunuque Jean, qui gouvernait l'empire sous le nom de Michel, son frère, prit l'habit monastique, et succéda au patriarche Alexis, le 25 mars 1043. Trente-six jours après son intronisation, l'eunuque Jean eut les yeux crevés, et mourut dans les fers. Cérularius ne tarda pas à s'élever avec audace contre l'Église romaine; il fit fermer toutes les églises des Latins, qu'il appelait *Azymites*, chassa les moines et les abbés de leurs monastères, anathémisa tous ceux qui recevaient l'eucharistie avec des azymes, prétendit soumettre les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche à sa domination, rompit les liens de l'unité, et prit le titre de *patriarche œcuménique, ou universel*. Il adressa, l'an 1053, avec Léon, évêque d'Acride, métropolitain de Bulgarie, une lettre à Jean, évêque de Trani, dans la Pouille, en l'invitant à la communiquer aux autres évêques, aux prêtres, aux moines, aux peuples d'Occident et au pape lui-même. Cette lettre, écrite en grec, roulait principalement sur les azymes et sur le sabbat. Cérularius et Léon prétendaient que Jésus-Christ, après avoir célébré l'ancienne pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec le pain levé, qu'ils soutenaient être le vrai pain. Ils reprochaient aux Latins de judaïser, en observant

le sabbat en carême, parce qu'ils jeûnaient le samedi; de manger de la chair des animaux suffoqués, et par conséquent du sang, et de ne point chanter *Alleluia* en carême. Le cardinal Humbert lut cette lettre, la traduisit en latin, et la porta au pape Léon IX, qui fit une longue réponse au patriarche. Il lui reprochait avec beaucoup de véhémence d'avoir violé la paix, et s'exprimait ensuite en ces termes: « On « dit que, par une entreprise nouvelle et une au- « dace incroyable, vous avez condamné ouverte- « ment l'Église latine, sans l'avoir entendue, prin- « cipalement parce qu'elle célèbre l'eucharistie « avec des azymes. L'Église romaine commencera « donc, après environ 4,020 ans depuis la passion « de N. S., à apprendre comment elle doit en faire « la mémoire? » Le pape combattait ensuite les hérésies et les creurs des Grecs; il leur reprochait d'ordonner des eunuques pour la cléricature et même pour l'épiscopat, de rejeter de leur communion ceux qui se coupaient les cheveux et la barbe à l'exemple des chrétiens occidentaux; il soutenait que personne n'avait le droit de juger le siège de Rome, citait les privilèges de son église et la fameuse donation de Constantin, qui comme l'observe Fleury, « est « aujourd'hui reconnue fautive par tous les savants, « mais qui n'était pas alors révoquée en doute. » Le pontife terminait sa lettre par reprocher à Cérularius son ingratitude contre l'Église romaine sa mère, qui, dans plusieurs conciles, avait ordonné que le premier pasteur de Constantinople serait honoré comme évêque de la ville impériale. Cependant l'empereur Constantin Monomaque faisait à Rome des propositions de paix et de concorde. Léon IX envoya donc à Constantinople, en qualité de légats, le cardinal Humbert, Pierre, évêque d'Amalî, et Frédéric, diacre et chancelier de l'Église romaine (depuis pape sous le nom d'Étienne IX). Il les chargea d'une lettre pour l'empereur, et d'une autre pour le patriarche: elles sont datées du mois de janvier 1054. Humbert publia à Constantinople une longue lettre, pour réfuter les creurs de Cérularius, qui refusait de reconnaître et de voir les légats. Le cardinal lui reprochait de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'eucharistie, de permettre aux prêtres de se marier, de condamner les moines qui portaient des caleçons, etc. Dans une réponse faite à Nicéas, partisan de Cérularius, Humbert le traita de *stercoraniste*: c'était le nom donné à ceux qui croyaient que l'eucharistie était, comme les aliments, sujette à la digestion et à toutes ses suites. Nicéas se rétracta publiquement en présence de l'empereur; mais Cérularius, persistant dans ses erreurs, refusa de communiquer avec les légats, et de leur donner des églises pour célébrer la messe. Enfin les légats se rendirent, le 16 juillet 1054, à l'église de Ste-Sophie, déposèrent sur le grand autel un acte d'excommunication, en présence du peuple et du clergé, et sortirent du temple en secouant la poussière de leurs pieds, et criant: « Que Dieu le voie, et qu'il « juge! » Ils prononcèrent anathème contre ceux qui communiqueraient des mains du patriarche ou de ses adhérents, prirent congé de l'empereur en lui

donnant le baiser de paix, et partirent deux jours après pour retourner à Rome. Cérularius vint trouver l'empereur, feignit de se repentir, et de vouloir enfin conférer avec les légats. Constantin Monomaque leur écrivit sur-le-champ; ils rentrèrent à Constantinople, et le patriarche demanda que le lendemain même un concile fût tenu dans Ste-Sophie. Il avait falsifié l'acte d'excommunication en le traduisant, et son dessein était de faire assommer les légats par le peuple; mais, connaissant ce qu'il pouvait oser, l'empereur annonça qu'il serait présent au concile. Cérularius s'y opposa, et le prince fit partir les légats. Alors Cérularius excita dans la ville une grande sédition. Constantin Monomaque se vit contraint de faire fouetter Paul et son fils Smaragde, qui avaient servi d'interprètes aux légats, et les livrer au fougueux patriarche. Bientôt ce dernier publia, contre son excommunication, un décret, dans lequel il traitait les trois légats du saint-siège d'hommes impies sortis des ténèbres de l'Occident, qui avaient fabriqué des lettres au nom du pape, falsifié les sceaux de l'Eglise romaine, et qui n'étaient que de vils émissaires du duc Argire et des ennemis de l'empire d'Orient. Il écrivit aux patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, pour se plaindre de l'insolence et de la fourberie des légats, venus à Constantinople avec de fausses lettres, et pour leur exposer tous les motifs qui devaient empêcher la réunion des deux Eglises d'Orient et d'Occident. Dans toute cette affaire, Cérularius porta au plus haut degré l'audace et l'imposture. Lorsque Michel Stratonique eut succédé à l'impératrice Théodora, Isaac Comnène se révolta contre lui, se fit proclamer empereur par les séditeux, et Cérularius, auteur de la révolte, déclara qu'il fallait abattre les maisons des grands qui refuseraient de reconnaître le nouvel empereur. En même temps, il fit dire à Michel de sortir du palais, de se dépouiller de la pourpre, et il couronna solennellement Comnène dans Ste-Sophie, le 1<sup>er</sup> septembre 1058. Dès lors Cérularius crut son crédit sans bornes et son autorité inébranlable; il ne cessait de faire des demandes à l'empereur, et, comptant beaucoup trop sur la reconnaissance du prince ou sur sa pusillanimité, il s'emportait jusqu'à dire, lorsqu'il éprouvait un refus, « qu'il « saurait bien abattre l'édifiée qu'il avait élevé. » Il s'oublia jusqu'à prendre la chaussure écarlate, qui était affectée à la dignité impériale, prétendant qu'il y avait peu ou point de différence entre le sacerdoce et l'empire. Isaac Comnène ne put souffrir les excès de cet évêque factieux; il chargea les Varangues, c'est-à-dire, les Anglais de sa garde, de l'arrêter. Ils l'enlevèrent violemment de son trône, le mirent sur un mulet, le conduisirent jusqu'au bord de la mer, l'embarquèrent, et le déposèrent à Proconèse, lieu fixé pour son exil. L'empereur s'occupait des moyens de le faire déposer dans un concile, lorsque ce prélat mourut, en 1058, victime de son orgueil et de son ambition.

V—VE.

CÉRUTTI (JOSEPH-ANTOINE-JOACHIM), né à

Turin, le 13 juin 1758, fut l'un des derniers membres de cette fameuse société des jésuites, à la destruction de laquelle il survécut. Après avoir été leur élève, il devint l'un de leurs plus célèbres professeurs au collège de Lyon, et soutint avec vigueur les attaques qu'on leur portait. Son *Apologie de l'institut des jésuites*, qu'il écrivit sur les mémoires des PP. Menoux et Griffet, 1762, 3 vol. in-12, fit beaucoup de bruit. Le procureur général lui intima l'ordre de venir abjurer les principes de la société qu'il avait défendue avec tant d'énergie. Cérutti se soumit, et, après avoir signé le serment prescrit, il demanda froidement : « Y a-t-il encore « quelque chose à signer? — Oui, lui répondit le « magistrat, l'*Alcoran*; mais je ne l'ai pas chez « moi. » Cette apologie n'était pas le premier écrit qui fût sorti de la plume de Cérutti. Il s'était déjà distingué par deux discours académiques. Dans l'un, qui remporta le prix de l'académie de Toulouse, et fut imprimé, Lyon et Paris, 1760, in-8°, il s'agissait de déterminer pourquoi les républiques modernes avaient acquis moins de splendeur que les républiques anciennes : question oiseuse, et dont le développement ne peut amener que des lieux communs, mais qui ne laissa pas de lui fournir quelques mouvements oratoires. Il eut en outre la gloire de voir ce morceau attribué à l'un de nos plus grands écrivains, à J.-J. Rousseau. Le second discours, qui concourut aux Jeux floraux, avait pour objet de présenter des moyens de s'opposer aux funestes effets du duel, en frappant de déshonneur ceux qui s'en rendaient coupables : proposition fort belle en théorie, mais si vainement discutée tant de fois. Il fut d'abord imprimé à la Haye en 1761, puis à Paris en 1791, in-8°. L'*Apologie des jésuites* (1762, in-4°, in-8° et in-12; Soleure, 1765, in-8°) lui valut la faveur particulière du dauphin (1). Accueilli à la cour, une dame d'une famille distinguée (madame la comtesse de Tessé) lui inspira une passion très-vive. Trompé dans ses vœux, il fut longtemps accablé de douleur; sa santé en souffrit. Madame la duchesse de Brancas lui offrit généreusement son amitié : sa reconnaissance fut sans bornes; il nomma madame de Brancas sa mère, sa providence. Cependant Cérutti resta toujours malade et mélancolique; une surdité presque totale achevait de le rendre triste et rêveur; mais ses facultés morales n'avaient rien perdu de leur énergie. Il était à Paris, lorsque la révolution de 1789 éclata. Ses principes, et peut-être quelques sentiments de vengeance des humiliations qu'il avait éprouvées comme défenseur des jésuites, le rendirent l'un des plus ardens propagateurs des nouvelles institutions. Il était fort lié avec le fameux Mirabeau, dont la plupart des opinions prononcées à la tribune sont l'ouvrage de plusieurs adeptes qu'il faisait travailler à l'édifice constitution-

(1) Cette *Apologie* a été réimprimée, précédée d'une introduction par E. de P., Paris, 1824, in-8°. Dès son apparition, elle avait été réfutée sous ce titre : *L'Apologie des jésuites convaincue d'attention contre les lois divines et humaines* (attribuée à l'abbé Guyon), 1765, 3 parties in-12.

nel; ce fougueux orateur échauffait leurs écrits de cette éloquence populaire dont il possédait si bien le secret. Cérutti était du nombre de ses écrivains. Il fit, en outre, plusieurs brochures de circonstance, entre autres un *Mémoire sur la nécessité des contributions patriotiques*. Il fut appelé au corps législatif en 1794, quelque temps après avoir prononcé l'éloge de Mirabeau dans l'église de St-Eustache (1). L'ardeur de Cérutti pour le travail et son enthousiasme trop actif pour la nouvelle révolution fatiguèrent son tempérament, déjà altéré par de longues souffrances. Il mourut en février 1792. La municipalité de Paris donna son nom à l'une des rues de cette ville. Cérutti était grand et bien proportionné; il avait la physionomie aimable, l'organe doux et touchant; il séduisait par son accueil et les grâces de sa conversation, répondait avec mesure et politesse, s'échauffait rarement; mais soutenait avec fermeté les opinions qu'il avait adoptées. Ce n'est pas qu'il ait toujours été inébranlable dans ses sentiments. Il brillait plus par la finesse et la flexibilité, que par la solidité et la profondeur; mais il ne mettait jamais de fiel ni d'amertume dans ses entretiens, et il était plutôt enclin à une sensibilité très-expansive, ou à la plus vive exaltation. Cérutti a écrit en vers et en prose. Les ouvrages en prose que nous avons cités sont, en général, d'un style pur et correct, mais remplis d'antithèses et de faux brillants. Il a en outre été publié sous son nom : 1° *l'Aigle et le Hibou*, apologue en vers, Glasgow et Paris, 1783, in-8° : cet ouvrage est plutôt une dissertation philosophique qu'un apologue; rien n'était moins favorable à la poésie, et surtout à l'humble genre sous lequel il est intitulé, que les observations d'un aigle qui, pour apprendre à régner, voyage dans divers pays, et étudie les différents gouvernements. Cette conception, par ses développements et sa longueur, passe toutes les bornes que l'on est convenu d'accorder à l'apologue. 2° *Recueil de quelques pièces de littérature en prose et en vers* (publié par de Marnesia), Glasgow et Paris, 1784, in-8°; les morceaux contenus dans ce recueil sont une *Dissertation sur les monuments antiques*, à l'occasion d'une inscription en six vers grecs trouvés sur une tombe découverte à Naples en 1756; une pièce de vers sur *le Charlatanisme* (2), et un petit poème sur *les Echecs*. Le premier morceau offre plusieurs recherches curieuses et des réflexions fines et pleines de goût; les deux autres prouvent, ainsi que l'apologue de *l'Aigle et le Hibou*, que Cérutti n'était pas né poète. Ses vers manquent de mouvement, de chaleur, de variété dans les tours, enfin d'inspiration poétique; il y en a quelques-uns de fort bien tournés, et quelques difficultés sont assez heureusement vaincues dans le poème des *Echecs*, mais cela ne suffit pas pour assigner à l'auteur un rang parmi les poètes. 3° *Les Jardins de Betz*, poème accompagné

(1) Cet éloge a été réimprimé en 1819, sous le titre d'oraison funèbre, en tête des *Œuvres oratoires* de Mirabeau.

(2) Ce n'est pas proprement une épître, c'est le *portrait du charlatanisme, fait par lui-même*. Il a été réimprimé, précédé de quelques notes sur le charlatanisme par F. Grimal, Paris, 1823, in-8°.

de notes instructives sur les travaux champêtres, sur les arts, les lois, les révolutions, la noblesse, le clergé, etc., Paris, 1792, in-8°. Les mêmes défauts et les mêmes qualités se font remarquer dans cet ouvrage, qui aurait exigé de la sensibilité, de la grâce et du naturel, et qui n'offre que de la sécheresse, de la prétention et de l'afféterie. 4° *Lettre sur les avantages et l'origine de la gaieté française*, Lyon, 1761, in-12; Paris, 1792, in-8°, pièce spirituelle, mais pleine de subtilités et de faux aperçus. 5° *Discours sur cette question : Combien un esprit trop subtil ressemble à un esprit faux*, 1750, in-8°. En essayant de résoudre cette question, Cérutti aurait pu faire un retour sur lui-même; la subtilité de l'auteur l'a souvent entraîné dans des écarts qu'un esprit juste aurait évités. 6° Autre sur ce sujet : *Les vrais plaisirs ne sont faits que pour la vertu*, Lyon et Paris, 1761, in-4°. Ces deux discours obtinrent le prix de l'académie de Montauban. 7° *Discours sur cette question : Pourquoi les arts utiles ne sont-ils pas cultivés préférablement aux arts agréables*, Lyon et Paris, 1764, in-4°. 8° *Discours sur l'Origine et les effets de ce désir si général et si ancien de transmettre son nom à la postérité*, la Haye, 1764, in-8°. 9° *Traduction libre ou plutôt Imitation de trois odes d'Horace, applicables au temps présent*, 1789, in-8°. 10° *De l'Intérêt d'un ouvrage dans le sujet, le plan et le style*, Paris, 1763, in-8°. Cet écrit est un des plus ingénieux de l'auteur. Il a été réimprimé dans *l'Ecole de littérature* de l'abbé de Laporte, 2<sup>e</sup> édition, t. 1<sup>er</sup>. Cérutti est auteur de quelques brochures publiées pendant la révolution : *Réforme du Code criminel*, discours en vers, 1787, in-8°; — *Mémoire pour le peuple français*, 1788, in-8°, réimprimé la même année; — *la Satire universelle, prospectus dédié à toutes les puissances de l'Europe*, Paris, 1788, in-8°; — *Etrennes au public*, 1789, in-8°; — *Exhortation à la concorde, envoyée aux états généraux sous le nom du roi*, 1789, in-8°; — *Harangue de la nation à tous les citoyens sur la nécessité des contributions patriotiques*, 1789, in-8°; — *Observations rapides sur la Lettre de M. de Calonne au roi*, Paris, 1789, in-8°; — *Correspondance avec Mirabeau*, Paris, 1790, in-8°; — *Idées simples et précises sur le papier monnaie, les assignats forcés et les biens ecclésiastiques*, 1790, in-8°. Ce dernier ouvrage est celui où Cérutti a le plus fait usage de sa fausse dialectique. Les raisonnements subtils et fallacieux dont il est rempli avaient déjà été démentis par l'expérience au commencement du dernier siècle. On sait assez combien peu de temps il a fallu pour la confirmer, et réduire au néant les idées systématiques de Cérutti. On lui attribue en outre : *Bréviaire philosophique, ou Histoire du Judaïsme, du christianisme et du déisme, en trente-trois vers, par le feu roi de Prusse, et en trente-trois notes par un célèbre géomètre*, Paris, 1791, in-8°. Il a été l'un des principaux rédacteurs de la *Feuille villageoise*, journal dont le but était de propager dans les campagnes les principes de la révolution. Personne n'était moins fait que Cérutti pour parler au peuple le langage qui pouvait lui convenir. Ce recueil est



rempli de déclamations, de petites anecdotes, de niaiseries sentimentales, qui le rendent aujourd'hui indigne de l'attention des hommes judicieux et éclairés : ce n'était pas ainsi que Benjamin Franklin écrivait pour le peuple à l'époque de la révolution des États-Unis. *La Feuille villageoise*, commencée en 1791, fut abandonnée en 1796 : Cérutti n'y a donc travaillé qu'une année, et, quelque imparfaite qu'elle fût alors, les autres années lui sont encore bien inférieures. On a réuni, sous le titre d'*Oeuvres diverses*, Paris, 1795, in-8°, quelques pièces de Cérutti déjà publiées, et dont nous avons fait mention dans cet article, ainsi que plusieurs autres, purement de circonstance. En résumant notre opinion sur Cérutti, nous voyons en lui un littérateur ingénieux et fin, dont le talent ne pouvait embrasser l'ensemble d'un grand ouvrage, et qui n'a rien laissé qui soit digne de passer à la postérité ; et un philosophe superficiel, qui n'a eu de principes que ceux que lui ont suggérés les circonstances, et qui a toujours été entraîné par elles sans en prévoir les funestes conséquences. Doué d'un cœur honnête et sensible, il aurait peut-être songé plus tard à y résister. Eh ! qui sait s'il n'en eût pas été la victime ?

CH—N.

CÉRUTUS, ou CERUTTO, médecin. *Voyez* CALCÉOLARI.

CERVANTES SAAVEDRA (MICHEL), naquit, en 1547, à Alcalá de Henarès, dans la Nouvelle-Castille, d'une famille noble et peu favorisée de la fortune. Il cultiva la poésie de bonne heure, et conserva, toute sa vie, un penchant irrésistible pour les Muses. Le goût de son siècle, l'exemple de ses compatriotes, la trompeuse facilité de sa langue, contribuèrent à prolonger l'illusion qu'il se fit à lui-même sur ses talents poétiques. En 1569, Cervantes, à la fleur de son âge, courut chercher en Italie la fortune ou la gloire. Il entra d'abord au service du cardinal Jules Acquaviva, en qualité de page. La guerre entre le Grand Seigneur et les Vénitiens lui offrit bientôt un théâtre plus digne de sa naissance et de son courage. Il s'enrôla sous les drapeaux du duc de Paliano, Marc-Antoine Colonne, général de l'armée navale envoyée au secours de l'île de Chypre. Cette expédition ne fut pas heureuse ; mais l'année suivante, la victoire de Lépante rétablit l'honneur militaire de la chrétienté, et Cervantes eut sa part de gloire dans cette mémorable journée. Il reçut une blessure au bras gauche, dont il demeura estropié le reste de sa vie : honorable souvenir qu'il rappelle plus d'une fois dans ses ouvrages, et qui, du moins, servit à consoler son amour-propre, s'il ne fut pas utile à sa fortune. Malgré cet accident, le zèle de Cervantes ne se ralentit pas. Il était encore au service en 1575, lorsque, retournant sur une galère de Naples en Espagne, il fut pris par le corsaire Arnaut-Mami, qui le conduisit à Alger, et le retint parmi ses esclaves. C'est dans cette affreuse position que Cervantes déploya les ressources de son génie et la force de son caractère. Il exposa courageusement sa vie pour briser ses fers et ceux de plu-

sieurs autres chrétiens qui se trouvaient avec lui. L'entreprise, conduite avec autant d'adresse que de persévérance, fut découverte au moment où elle touchait à sa fin. Une mort affreuse menaçait tous ces infortunés. Cervantes osa se charger de la responsabilité commune, et soutint qu'il était seul coupable. L'espoir d'une haute rançon, la sollicitude infatigable des Pères de la Trinité, et d'autres circonstances heureuses sauvèrent ce généreux captif. Loin d'être découragé par l'idée du supplice qu'il avait vu de si près, il osa concevoir le projet de faire soulever tous les esclaves détenus dans Alger, et de s'emparer de la ville. Le dey, effrayé de l'audace de cet homme extraordinaire, exigea qu'il lui fût remis, et paya la somme de 1,000 écus à son ancien maître. Dès ce moment, les chaînes de Cervantes s'appesantirent, et il fut soumis à une surveillance particulière. On peut voir ce qu'il en dit lui-même dans la nouvelle du *Captif*, insérée dans le roman de *Don Quichotte*. Après six ans de souffrance inouïes, il fut enfin racheté par les soins des Pères de la Trinité, qui ne cessèrent de prendre le plus vif intérêt à son sort. Le prince africain, obligé de partir pour Constantinople, où il était appelé, embarrassé d'un esclave aussi remuant, et non moins avide de la forte rançon qui lui était offerte, céda à toutes ces considérations réunies, et Cervantes fut rendu aux vœux de sa famille, en 1581 : il avait alors trente-quatre ans. On peut juger qu'étant né pauvre, le goût de la poésie, le métier de soldat et son séjour à Alger ne lui avaient point permis de s'occuper de sa fortune. L'amour ne tarda point à s'emparer à son tour de cette imagination ardente. Cette nouvelle passion lui dicta ses premiers ouvrages. Son mariage suivit de près la publication de *Galatée*, en 1584. Il n'avait composé ce roman que pour faire agréer ses vœux à celle qu'il aimait. Il épousa Catherine Salazer y Palacios, dont la famille, anciennement connue à Esquivias, petit bourg de la banlieue de Tolède, existe encore aujourd'hui. La plume de Cervantes fut à peu près son unique ressource. Don Pédro Fernandez de Castro, comte de Lemos, et le cardinal Sandoval, archevêque de Tolède, passent pour avoir été ses bienfaiteurs, et il est démontré, par toutes les circonstances de sa vie et par ses propres aveux, que cette double protection si vantée l'empêcha tout au plus de mourir de faim. Cet homme, devenu si célèbre après sa mort, et dont l'Espagne est si fière aujourd'hui, fut dédaigné de ses compatriotes, qui ne devinrent pas son génie. Il vécut dans une grande misère. Le lieu de sa naissance n'a été bien connu que vers la fin du siècle dernier, environ deux cents ans après qu'il n'existait plus. Les premiers ouvrages de Cervantes parurent avant que Philippe II fût descendu au tombeau. Sous ce règne ombrageux, les talents de l'esprit furent dédaignés par système. On craignait également les lumières et les grands services ; ce prince n'aima que les inquisiteurs, et n'enrichit que des moines. Si *Don Quichotte* eût été publié dix ans plus tôt (Philippe II mourut en 1598), ce tyran jaloux et sévère, qui prit constamment une gravité

affecté pour la véritable grandeur, n'eût point goûté la philosophie de Cervantes. Il eût frémi de voir soulever le coin du voile dont se couvrait en Espagne l'hypocrisie religieuse et politique. Philippe III ne fut ni plus éclairé ni plus généreux ; cependant la publication de *Don Quichotte* est le plus glorieux monument de son règne. On raconte même que les folies du chevalier de la Manche égayèrent plus d'une fois ce prince mélancolique, qui, de toutes les qualités de son père, et de Charles-Quint, son aïeul, ne conserva que l'imperturbable gravité dont ils lui laissèrent à la fois l'exemple et le précepte. Cervantes mourut, accablé d'infirmités et de besoins, dans la capitale, et presque sous les yeux d'un souverain qui, sans lui, n'eût jamais connu le bonheur de rire. Le premier ouvrage de Cervantes fut un roman pastoral intitulé *Philène* ; il donna ensuite : 1° *Galatée*, roman pastoral, imprimé pour la première fois à Madrid, 1584. 2° Des comédies qu'on a de la peine à retrouver, et qui, s'il faut en croire l'auteur, furent toutes représentées avec succès. Le libraire don Antonio Sancha en a réimprimé deux : *Numance*, tragédie, et les *Intrigues d'Alger*, Madrid, 1784, 2 vol. in-4°. 3° Des *Nouvelles*, espèce de romans où les intrigues amoureuses et la peinture des mœurs et des ridicules offrent une agréable variété. Celle de *Rinconete et Cortadille* est une satire contre les habitants de Séville, où Cervantes avait demeuré longtemps. Ces nouvelles, au nombre de douze, furent imprimées à Madrid en 1615, in-8°. C'est la première édition ; il y en a une foule d'autres ; elles ont été traduites en français par P. Hessein, Paris, 1707, in-12 ; par St-Martin de Chassonville, Amsterdam, 1768, 2 vol. in-12, fig. ; par Lefebvre de Villebrune, Paris, 1775, 2 vol. in-8° ; par Coste, Paris, 1802, 2 vol. in-12 ; par Petitot, *ibid.*, 1808, 4 vol. in-18 ; enfin par Bouchon-Dubournial, *ibid.*, 1825, 1 vol. in-52, faisant partie d'une collection intitulée : *Traduction des chefs-d'œuvre classiques étrangers*. 4° *Le Voyage au Parnasse*, imprimé à Madrid en 1614. Ce poème est divisé en 8 chants, ouvrage très-faible sous le rapport de l'imagination, et d'une versification lâche et prosaïque. Cervantes s'évertua à faire des compliments à tous les auteurs contemporains et ne s'oublia pas lui-même. 5° *Persiles et Sigismonde*, histoire septentrionale, imprimée après la mort de l'auteur, Madrid, 1617 ; traduite en français par d'Audiguier, Paris, 1655 ; par madame le Givre de Richebourg, Paris, 1748, 4 vol. in-12, et par Bouchon-Dubournial, Paris, 1810, 6 vol. in-18, roman inintelligible, où l'enflure et l'entortillage du style ajoutent encore à la confusion et à l'invraisemblance des aventures. On est forcé d'avouer que Cervantes, dans son épître dédicatoire au comte de Lémos (écrite pendant la dernière maladie de l'auteur), lui recommande cet enfant de sa vieillesse avec une prédilection d'ailleurs assez ordinaire chez les auteurs pour leurs plus faibles écrits. 6° *L'Ingénieur chevalier Don Quichotte de la Manche*, dont la 1<sup>re</sup> partie parut à Madrid en 1605, et la 2<sup>e</sup> en 1615. Cet ouvrage est le seul mo-

nument qui assure la gloire de Cervantes. Traduit dans toutes les langues, il est resté sans copie, comme il n'avait point eu de modèle. Les mœurs ont changé ; les ridicules que l'auteur voulut détruire ont fait place à d'autres ridicules. Cependant le héros de la Manche excite encore l'intérêt des hommes de tous les pays, de toutes les classes, de tous les âges. Qui n'aime à se rappeler ses principales aventures ? Ce livre a fourni des proverbes qui sont applicables à toutes les circonstances de la vie. Ceux qui possèdent à fond la langue espagnole ne se lassent point de relire *Don Quichotte* ; ceux qui n'ont pas cet avantage ne peuvent goûter le charme du style, ni saisir la finesse des allusions ; mais ils trouvent encore de quoi satisfaire leur esprit. Un héros fantastique et qui cependant ne s'écarte jamais de la nature ; des caractères nouveaux, créés et soutenus avec un talent admirable ; des observations aussi justes qu'ingénières, la plaisanterie la plus piquante, un naturel exquis, l'art de peindre porté au plus haut degré de perfection ; voilà ce qui constitue le mérite de cette conception vraiment extraordinaire, à laquelle on peut cependant reprocher quelques défauts ; mais ces défauts sont la dette de l'humanité. Cervantes était au-dessus de son siècle, sans doute, mais il n'osa braver trop ouvertement la puissance du mauvais goût et de la mode. L'auteur de *Don Quichotte* fut loin de jouir d'avance de son immortalité ; ce fut généralement hors de sa patrie qu'on lui rendit justice ; les Espagnols eux-mêmes n'en disconviennent pas, et l'approbation du docteur don Manuel Marquez de Torres, mis en tête de la deuxième partie de l'ouvrage, en est la preuve. Cervantes ne fut point assez encouragé dans son pays pour se presser de publier la continuation de *Don Quichotte*. Il fut obligé de se calomnier lui-même dans une petite brochure intitulée le *Busca pié*, qu'il glissa dans le public pour éveiller la curiosité de ses compatriotes. « Ce roman, disait-il dans ce pamphlet devenu « extrêmement rare, sous le nom d'un héros ima- « ginaire, renferme une satire des personnes les « plus distinguées de la cour. » C'est ainsi que Cervantes sut tirer parti de la malignité même qui s'empressa de le lire, et fut inconsolable de n'avoir que des éloges à donner au talent de l'auteur et à l'innocence de son ouvrage. Cependant, sous le nom d'*Alonso Fernandez Avellaneda*, on fit imprimer à Tarragone (en 1614, c'est-à-dire huit ans après la publication de la première partie de Cervantes), une continuation prétendue de *Don Quichotte*. On aurait de la peine à croire aujourd'hui que cette misérable rapsodie eût été mise en parallèle avec le chef-d'œuvre de Cervantes, si, d'après l'histoire littéraire de notre nation même, nous n'étions forcés d'avouer qu'au milieu de la cour de Louis XIV, la grande autorité de Boileau put à peine garantir Racine de la rivalité de Pradon. L'ouvrage d'Avellaneda est d'une grossièreté épouvantable ; les aventures, dépourvues de toute espèce d'intérêt, sont écrites d'un style plat et monotone. Cet anonyme prodigue les injures à l'illustre Cervantes, qu'il

appelle *vieux manchot*, *misérable*, *hargneux*, *bavard*, *calomniateur*; et c'est à cette époque, où la nation espagnole s'enorgueillissait de la gloire de ses armes, que l'envie ne craignait pas d'insulter un vieux et brave militaire dont les talents honoraient son pays, qu'il avait généreusement servi dans les combats. On ne releverait point cette nouvelle preuve de l'acharnement qui poursuit le mérite, si le seul Avellaneda se fût déclaré contre l'auteur de *Don Quichotte*; mais des littérateurs estimés, tels que don Estevan de Villegas, don Isidro Pérales, don Diego de Torres, don Juan Martinez de Sala Franca, n'ont été guère moins injustes qu'Avellaneda, dont ils n'ont pas rougi d'approuver la grossière malveillance. De nos jours même, le livre du licencié aragonais a été réimprimé dans Madrid, avec un prologue apologétique. Un mépris général a puni cette spéculation de libraire. Depuis plus de deux cents ans, la gloire de Cervantes n'a fait que s'accroître chez toutes les nations civilisées. Les Espagnols ont fini par ouvrir les yeux vers la fin du siècle dernier, et l'amour-propre national a repris tous ses droits. Alors on a fouillé dans les archives des couvents, des paroisses, des notaires publics, pour découvrir la patrie de cet homme extraordinaire qu'on avait laissé passer sans lui rendre hommage; un laborieux académicien, don Vicente de los Rios, chargé par sa compagnie d'écrire la vie de Cervantes, s'est livré aux recherches les plus minutieuses. Charles III, à qui l'Espagne a dû les premiers progrès de l'art faits dans les beaux-arts depuis près de deux siècles, honora de sa protection le zèle de l'académie de Madrid. On s'occupa d'élever un monument digne de Cervantes en publiant une édition solennelle de *Don Quichotte*. Une fabrique renommée de Catalogne fournit le papier; des caractères nouveaux furent fondus; les talents des plus habiles graveurs, les presses d'Ibarra, déjà si avantageusement connues par la magnifique édition de Salluste, tout a été employé pour réparer une grande injustice (1780, 4 vol. in-4°, avec figures). Les Espagnols ont passé même d'une indifférence coupable à un enthousiasme excessif. Ils ont voulu que tout fût parfait, admirable dans ce livre, dont ils avaient d'abord fait si peu de cas. L'analyse qui précède l'édition de l'académie est digne du commentateur le plus fanatique (1). Le roman de *Don Quichotte* est mis en parallèle avec *l'Iliade*,

*l'Enéide* et la *Jérusalem délivrée*; un grave académicien s'occupe sérieusement à trouver des rapports entre des ouvrages qui ne peuvent ni ne doivent en avoir entre eux; enfin l'esprit de parti, ou la fureur des comparaisons, a été poussé à tel point, que don Vicente de los Rios finit par établir du rapprochement entre la descente d'Énée aux enfers et celle de Don Quichotte dans la grotte de Montésinos, entre le séjour du chevalier de la Manche chez la duchesse et celui du fils d'Anechise chez la reine de Carthage, qui est elle-même comparée à la comtesse Trifaldi, etc. Ces aberrations déplorables du commentateur n'ont pas été positivement désavouées par l'académie, et l'on serait presque tenté de croire que Cervantes est condamné à ne jamais être bien jugé dans son propre pays. Il nous reste à dire que *Don Quichotte*, cet ouvrage d'une gaieté si franche, a été écrit au fond d'une prison, où les alcades d'un village de la Manche jetèrent Cervantes à la suite d'une de ces tracasseries judiciaires si communes en Espagne. Il se vengea de cette persécution en faisant de son héros le compatriote de ses juges, et en choisissant leur pays pour le théâtre de ses exploits. Après l'édition donnée par les académiciens de Madrid, la plus recherchée est celle de Londres, Tomson (1), 1738, 4 vol. in-4°, fig. *Don Quichotte* a été traduit en français, d'abord par François de Rosset en 1618, puis par César Oudin, secrétaire-interprète des langues étrangères sous Louis XIII, en 1639. Il dédia son livre à ce monarque, qui voulait, dit-on, apprendre l'espagnol pour lire *Don Quichotte* dans sa langue naturelle. Plusieurs autres écrivains ont tenté depuis la même entreprise avec aussi peu de succès. Protégé par le nom de Cervantes, qu'il voulait faire oublier, Avellaneda lui-même a obtenu les honneurs de la traduction. En 1704, un écrivain officieux (le Sage) se chargea de le purifier, supprima quelques grossièretés, et ajouta beaucoup du sien. Avellaneda ne pouvait que gagner au change; et, à la faveur de ce déguisement, il trompa les rédacteurs du *Journal des Savants*, qui lui donnèrent des éloges sans avoir vu l'original. La traduction de Filleau de St-Martin, quoique très-médioere, a eu plus de cinquante éditions (2). On recherche encore *Principales Aventures de don Quichotte*, avec les figures de Coypel, gravées par Picart, la Haye, 1746, in-fol. et in-4°; ibid. (Paris), 1774, 2 vol. in-8°; Bruxelles, 1795, in-4°. Mais, de toutes les

(1) L'académie de Madrid a publié depuis une nouvelle édition du roman de *Don Quichotte*, corrigée sur les deux éditions de 1605 et sur celle de 1608 et de 1613, faites sous les yeux de l'auteur et revues par lui, Madrid, 1820, 4 vol. in-8° ornés de 20 gravures. On y trouve des notes explicatives de quelques passages du texte; et dans le 4<sup>e</sup> volume, la carte topographique des voyages de don Quichotte, l'analyse et le plan de la fable faits par l'académicien don Vincent de Los Rios, mais non la vie écrite par celui-ci, l'académie ayant jugé plus convenable de donner à l'ouvrage un 5<sup>e</sup> volume qui se vend séparément et contient une nouvelle vie de Cervantes (*Nueva Vida*), par don Martin Fernandez de Navarrete, membre et bibliothécaire de cette même académie et de celle d'histoire. Cette *Vie* est précieuse par un portrait de Cervantes, le seul ressemblant, et par des faits nouveaux que constatent des pièces authentiques dont l'académie conserve les originaux dans ses archives.

(2) Il a paru depuis plusieurs belles éditions de *Don Quichotte*: 4<sup>e</sup> Paris, Bossange et Masson, 1811, 7 vol. in-18 avec fig.; 2<sup>e</sup> édition en miniature, imprimée par J. Didot, Paris, Bossange, 1827, in-32, grav. C'est M. Ferrer, ancien président des cortès, qui a fait les frais de ce petit chef-d'œuvre de typographie, dont on évalue la dépense à 50,000 fr.

(2) La première est de Paris, 1677-78, 4 vol. in-12. On peut citer parmi les meilleures, celle de Francfort, 1750, 6 vol. petit in-12, fig.; celle d'Amsterdam, 1766, 6 vol. in-12, recherchée pour les figures, qui sont de Folkema et Fokke; celle qui est précédée d'un *Essai sur la vie et les ouvrages de Cervantes* par Auger, Paris, 1825, 6 vol. in-8°; enfin celle qu'a donnée le libraire Sautet, ibid., 1826, même format, avec une *Notice historique* par M. Mérimée.

versions du véritable *Don Quichotte*, la moins propre à le faire connaître est celle de Florian, publiée après sa mort, Paris, P. Didot, an 7 (1799), 6 vol. in-18, fig., et réimprimé dans toutes les éditions des œuvres de l'auteur. Outre qu'il s'est permis de mutiler impitoyablement le corps de l'ouvrage, il est coupable d'avoir voulu enjoliver Cervantes, dont il a gâté le naturel, que nous le soupçonnons de n'avoir jamais senti. Cet académicien a été moins malheureux dans son imitation de la *Galatée*, qu'il a peut-être embellie : ce genre d'écrits convenait plus à son talent... Cervantes, dans ses compositions pastorales, cédait au goût de son siècle plutôt qu'à l'impulsion de son génie. Il ne fut vraiment lui-même que dans la création originale du héros de la Manche et de son inimitable écuyer. Cette production est tellement partie de source, qu'il est permis de supposer que l'auteur ne s'est pas douté lui-même de ce qu'il venait de faire; sa prédilection pour le monstrueux roman de *Persiles*, son éternelle manie de faire des vers, et d'en glisser dans tous ses ouvrages, malgré les sarcasmes des critiques de son temps, et les avis réitérés de Jean de Villaroel, son libraire, semble appuyer cette conjecture. Bouehon-Dubournial a donné une traduction complète de *Don Quichotte*, Paris, 1807, 8 vol. in-12 (1). Il a retranché du *Don Quichotte* l'histoire du *Curieux impertinent*, et l'a fait imprimer à part, sous le titre du *Mari trop curieux*, ibid., 1809, in-12 (2). Cervantes mourut à Madrid, le 25 avril 1616, dans sa 79<sup>e</sup> année. Il fut enterré, d'après ses intentions, dans l'église des religieuses de la Trinité de cette ville. Ceux qui furent admis à sa société intime regrettèrent le citoyen vertueux et l'homme de bien. Les beaux-espri-  
 ts qui l'avaient dédaigné ne crurent pas que sa mort fût une perte : ils étaient loin de soupçonner que l'Espagne n'aurait un jour que le roman de *Don Quichotte* à opposer aux chefs-d'œuvre des autres nations.

J. B. E—D.

CERVANTES DE SALAZAR (FRANÇOIS), littérateur espagnol du 16<sup>e</sup> siècle. Nicolas Antonio déclare ne savoir ni qui il est, ni où il a pris naissance; mais il est plus connu des savants espagnols par ses ouvrages, réunis sous le titre suivant : *Obras que Fr. Cervantes de Salazar ha hecho, glossado y*

(1) La traduction de Bouehon-Dubournial, dont le moindre défaut est un style lâche et trivial, a été complètement effacée par celle de de Launay, Paris, 1821, 4 vol. in-18, fig., et surtout par celle de M. Louis Viardot, ibid., 1837-58, 2 vol. grand in-8<sup>o</sup>, ornés de 800 dessins par M. Tony Johannot, et d'une carte géographique. En ce moment (1844) on réimprime cette belle édition avec les mêmes vignettes, mais en 1 seul vol. grand in-8<sup>o</sup>. — Il existe plusieurs traductions anglaises de *Don Quichotte*. La dernière a paru à Londres en 1818 : *the History and Adventures of don Quixote*, 4 vol. grand in-8<sup>o</sup>, avec de belles gravures exécutées d'après les peintures de Rob. Smirke. CII—S.

(2) D. Aug. Garcia de Arrieta, académicien espagnol, a donné une édition complète des œuvres de Cervantes avec portrait, carte et fac-simile, dans la *Collection des classiques espagnols* publiée à Paris par Bossange, in-52. Elle forme 10 vol., dont le 1<sup>er</sup> contient *Don Quichotte* précédé d'une vie de l'auteur, d'après Bowles et Pellier, et de l'analyse de don Vincent Los Rios, réduite et refondue par M. Arrieta, CII—S.

*traducido*, Alcalá, 1546, in-4<sup>o</sup>. On y trouve une glose de l'auteur sur l'apologue de *l'Oisiveté et le Travail*, par Louis Mexia; un dialogue de la *Dignité de l'homme*, commencé par Maestro Oliva, et achevé par Cervantes, et l'*Introduction à la Sagesse*, traduite du latin de Louis Vivès. Ambroise Moralès loue le talent et le style de Cervantes de Salazar. Grégorio Majans, dans le *Specimen de sa Bibliothéque*, dit, des opuscules de cet auteur : *Si non sunt aurea, sunt auro cariora*. « Cependant, ajoute-t-il, « on ne les lit pas plus que s'ils n'étaient ni écrits « ni imprimés, tant est grande l'ignorance des bons « livres, et la surabondance des mauvais ! » — *Jean Guillen DE CERVANTES*, né à Séville, professa le droit canonique dans cette ville, fut député, par ses concitoyens, à l'assemblée des cortès, que Philippe II convoqua dans Madrid en 1586, et s'occupa principalement d'un grand ouvrage sur les lois dites *Leges Tauri*, du lieu où elles furent promulguées. Ses commentaires devaient avoir trois parties; mais il ne publia que la première, qui a pour titre : *Prima pars Commentariorum in leges Tauri*, Madrid, 1594, in-fol. — *Gonzalve Gomez DE CERVANTES*, préfet de Tlaseala, dans l'Amérique septentrionale, composa, en 1599, un *Memoriale sobre las cosas y gobierno de Mexico, beneficio de la Plata, y de la Cochinitilla*, qu'il dédia à Eugène Salazar, membre du conseil des Indes. Cet ouvrage n'a pas été imprimé.

V—VE.

CERVATON (ANNE), dame espagnole, fille d'honneur de Germaine de Foix, reine d'Aragon, était aussi belle que spirituelle, et fit l'ornement de la cour de Ferdinand V, roi d'Aragon. Elle savait plusieurs langues, et écrivait également bien en vers et en prose. Don Frédéric de Tolède, duc d'Albe, l'aima éperdument. On trouve parmi les épîtres de Lucius Marineus de Sicile des lettres latines que le duc d'Albe écrivit, en 1512, à cette belle Espagnole, et les réponses qu'elle lui fit en latin. B—P.

CERVEAU (RENÉ), prêtre du diocèse de Paris, était né dans cette ville, le 22 mai 1700, d'un contrôleur des rentes de l'hôtel de ville. Ce fat un zélé janséniste, et que son opposition à la bulle *Unigenitus* fit même interdire. Il est le principal rédacteur du *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité*, Paris, 1760-78, 7 vol. in-12; il faut à la fin du dernier un supplément de 16 p. Cet ouvrage, aujourd'hui tombé dans l'oubli, est destiné à exalter les talents et les vertus des jansénistes morts de 1605 à 1778, que l'auteur regardait comme les seuls défenseurs de la vérité. La plupart des hommes qu'on y loue avec excès sont si obscurs qu'on connaît à peine leurs noms. On a encore de Cerveau : 1<sup>o</sup> *l'Esprit de Nicole*, Paris, 1765, in-12, compilation publiée par l'abbé Cerveau, toujours dans le dessein d'attirer l'attention sur le parti auquel il était attaché; 2<sup>o</sup> *Poème sur le Symbole des apôtres et sur les Sacraments*, Paris, 1768, in-12, des *Cantiques*, etc., Paris, 1768, in-12. Il mourut à Paris, le 15 avril 1780. On ne sait où les éditeurs du *Dictionnaire historique* ont trouvé que cet auteur a remporté, en 1779, le prix d'éloquence à l'Académie.

démie française, par un *Eloge de Molière*, et qu'il y avait déjà obtenu le prix de poésie. Chacun sait que ce fut l'*Eloge de Molière* par Chamfort qui fut couronné en 1769, et non pas en 1779. Quant au prix de poésie, obtenu par Cerveau, nous n'avons pu obtenir aucun éclaircissement à cet égard (1).

W—s.

CERVI (JOSEPH), chevalier, né à Parme, en 1665, fut professeur de médecine dans la même ville. La reine Élisabeth Farnèse le fit venir en Espagne, où il fut nommé premier médecin du roi Philippe V. Il mourut au palais de Buenretiro, le 25 janvier 1748, âgé de 85 ans (et non de 99 comme on lit dans Dunkel). Il laissa à son neveu une fortune de plus de 5 millions de piastres. On a de lui une *Pharmacopœa Matritensis*, publiée en 1759 avec un grand luxe typographique, aux frais de l'académie de médecine qu'il avait fondée à Séville, et à laquelle il légua sa nombreuse et riche bibliothèque. On voit son portrait, mais d'une manière exagérée, sur une médaille du *Museum Mazzuchellianum*. C. M. P.

CERVOLE ou CERVOLE (ARNAUT DE), dit *l'Archiprêtre*, fut un des plus audacieux partisans que l'on connaisse. Mézerai et d'autres ont défiguré son nom, qui est bien tel que nous l'imprimons. Le titre d'*archipresbyter de Vernis*, que D. Vaissette a traduit par *archiprêtre de Vezzins*, lui fut donné parce que, d'après un abus très-commun alors, quoique chevalier et marié, il possédait des bénéfices ecclésiastiques. Né dans le Périgord, au commencement du 14<sup>e</sup> siècle, d'une famille très-distinguée, Cervole paraît dans l'histoire pour la première fois à la bataille de Poitiers, donnée le 18 décembre 1536. Il y fut blessé et fait prisonnier avec le roi Jean. Sa rançon ayant été payée par le roi, il revint en France l'année suivante. On avait conclu une trêve de deux ans avec l'Angleterre. Les troupes n'étant point payées se mirent à piller les provinces : de là vinrent ces terribles compagnies auxquelles on donna le nom de *routiers*. *L'Archiprêtre*, ayant réuni 2,000 de ces brigands, passa le Rhône et se porta du côté d'Orange. Le prince de Tarante, gouverneur de la Provence, était trop faible pour résister. Innocent VI tremblait dans Avignon. Ce pontife leva à la hâte un corps de 4,000 hommes. Mais, se confiant peu dans ses forces, il traita avec Cervole, qui alors se trouvait à la tête d'une troupe nombreuse. « Quand l'*Archiprêtre*, dit Froissard, et ses gens enrent robé « tout le pays, le pape et le clergé firent traiter « à l'*Archiprêtre* : et vint sur bonne condition en « Avignon, et la plupart de ses gens : et fut aussi « révéremment reçu, comme s'il eût été fils au roi « de France, et disna plusieurs fois delez le pape et « les cardinaux, et lui furent pardonnés tous ses « péchés, et au départir on lui livra 40,000 écus « pour délivrer à ses compagnons. Si se départirent « ses gens çà et là, mais toujours tenoient la route « du dit *Archiprêtre*. » Cervole, après avoir pillé la

Provence, rançonné le pape et la cour pontificale, se jeta sur la Bourgogne. Au mois de mars 1538, il rentra en Provence, mais il y fut moins heureux. Le dauphin (depuis Charles V), régent du royaume, l'attira à son service, voulant employer sa valeur et son expérience contre le roi de Navarre. En 1559, il était lieutenant général dans le Berri et le Nivernais. Après la paix de Brétigny, conclue le 8 mars 1560, il rassembla les compagnies licenciées et forma ce qu'on appelait la *compagnie blanche*, parce que ces nouveaux routiers portaient une croix blanche sur l'épaule. Arnaut, à leur tête, ravagea les environs de Langres, de Lyon et de Nevers; il prit plusieurs places, entre autres Cosne, la Mothe-Josserand, Blenel, Donnemarie et força le comte de Nevers à négocier. Le traité, conclu au mois de février 1561, fut ratifié par le roi Jean. D'autres routiers appelés les *tardvenus*, parce qu'ils ne pouvaient plus que glaner, se réunirent au nombre de 16,000. Après avoir ravagé la Champagne et la Bourgogne, ils s'arrêtèrent à trois lieues de Lyon, pour y attendre le comte de la Marche, que le roi Jean avait chargé de les poursuivre. *L'Archiprêtre*, fidèle à ses nouveaux engagements, commandait l'avant-garde de l'armée royale, qui fut défaite à Brignay, le 2 avril 1561. « Arnaut, dit Froissard, fut bon chevalier et vaillant, et moult excellentment se combattit; mais il « fut entrepris et démené par force d'armes, que « moult fort fut bléé et navré, et retenu à prison- « nier lui et plusieurs chevaliers et escuyers de sa « route. » Cervole se tira promptement des mains des *tardvenus*; car, en 1562, il épousa Jeanne, fille et principale héritière de Jean III, seigneur de Châteauvilain. L'année suivante, il se mit à la tête des aventuriers que l'on appelait *Brelons*, pour aller au secours de Jean, sire de Joinville, comte de Vaudemont, qui faisait la guerre au duc de Lorraine. Après avoir parcouru la Lorraine et les Vosges, ces brigands, au nombre de 40,000, marchèrent sur Trèves. Ayant été repoussés, ils se dirigèrent sur Metz. Jean, duc de Lorraine, leur compta une somme d'argent pour racheter son duché, et ils se jetèrent sur la Bourgogne et la Champagne. Le roi Jean ayant donné, en 1563, le duché de Bourgogne à Philippe, son quatrième fils, *l'Archiprêtre* conduisit le jeune prince à la tête de son armée et l'aida à soumettre les nobles qui refusaient de reconnaître le nouveau souverain. Il servit ensuite dans l'armée que le roi Charles V envoya en Normandie pour ravager les domaines du roi de Navarre. Arrivé près de Vernon, il proposa au général qui commandait les Navarrois une conférence que celui-ci refusa, disant, selon Froissard : « *L'Archiprêtre* est si « grand barateur que, s'il venoit jusqu'à nous « comptant gangles et bourdes, il adviseroit et imagineroit nostre force et nos gens : si nous pourroit « tourner à grand contraire, si n'ay cure de ses « parlements. » A la bataille de Cocherel (24 mai 1564), entre Evreux et Vernon, Cervole commandait le troisième corps de l'armée française, où se trouvaient les Bourguignons. Bertrand Duguesclin, général en chef, remporta la victoire; Arnaut y eut

(1) On lui doit encore les *Mystères de Jésus-Christ expliqués en forme d'instructions*, etc., Paris, 1770, in-12.

peu de part; et il passa en Bourgogne, puis il soumit le comté de Montbéliard. Il prêta alors une forte somme au duc de Bourgogne, qui lui remit pour sûreté le fort de Véture. Dans les différents actes passés entre Philippe et Arnaut, le duc l'appelle son *conseiller et son très-cher compère*. L'*Archiprêtre*, qui en 1565 occupait la place de chambellan auprès du roi Charles V, s'offrit de conduire contre les Turcs les routiers qui continuaient à désoler la France. Il se mit en marche à la tête de 40,000 brigands, se dirigeant sur Metz, Saverne et Strasbourg, d'où il remonta le Rhin, répandant partout la terreur et la désolation. « Je ne forme aucune prétention sur les provinces que je parcours, disait-il; je veux seulement, en dépit de tout le monde et tant que cela me conviendra, faire boire mes chevaux dans le Rhin. » La ville de Bâle menacée s'adressa aux autres cantons, qui lui envoyèrent des secours; et l'empereur Charles IV, qui depuis près d'un mois se tenait enfermé à Seltz, dans la basse Alsace, entendit enfin les cris et les pleurs des habitants opprimés. L'*Archiprêtre* se hâta de se jeter avec ses bandes sur la Bourgogne et la Lorraine. Les ducs de Brabant et de Lorraine s'étant réunis à Charles IV pour donner la chasse à ces hordes, il quitta leur commandement et revint en Provence, où il passa tranquillement le reste de sa carrière et mourut en 1566, laissant deux enfants, une fille et Philippe de Cervole, qui servit fidèlement le duc de Bourgogne. Le comte de Zurlauben a écrit une *Histoire d'Arnaut de Cervole, dit l'Archiprêtre*, insérée dans le recueil de l'académie des inscriptions, ann. 1759, t. 25, et dans la *Bibliothèque militaire et historique* du même auteur, Paris, 1760, 3 vol. in-12.

G—Y.

CERVONI (JEAN-BAPTISTE), général français, naquit à Soveria, petit village près de Corte en Corse. Thomas Cervoni, son père, avait figuré dans la guerre de l'indépendance parmi les partisans les plus dévoués de Paoli. Après la réunion de la Corse à la France, en 1769, il s'exila volontairement, et suivit Clément Paoli en Toscane avec un grand nombre de ses compatriotes. Ayant choisi la ville de Pise pour résidence, Cervoni profita de cette circonstance pour donner une bonne éducation à son fils, en lui faisant étudier d'abord les belles-lettres et plus tard les *Instituts* de Justinien, afin qu'il suivit la carrière du barreau. Mais ses projets n'eurent pas le succès qu'il s'en était promis, car son fils porté à l'étude des lettres, avait de la répugnance pour celle du droit. Entraîné par son caractère aventureux, il se détermina à entrer dans la carrière des armes. Profitant d'une absence momentanée de son père, il ouvrit sa malle, s'empara de quelque argent, passa à Gênes pour s'engager dans les troupes de la république, et n'ayant pu atteindre son but, il se rendit en France où il entra comme simple soldat dans le régiment royal corse. Revenu dans sa patrie après les plus vives instances de son père, il fut attaché au maréchal de camp Gastori; et, lorsque ce général se vit obligé de quitter le pays, Cervoni suivit Saliceti nommé député à la

convention nationale. A Paris, on lui offrit du service dans le corps des commissaires des guerres; mais il aimait mieux être officier, et fut attaché en qualité d'aide de camp au maréchal de camp Joseph Casabianca, qui le conduisit en Corse (1). Après le soulèvement de la Corse contre la convention, Cervoni accompagna Saliceti au siège de Toulon, où il se distingua. Voici ce qu'écrivait ce représentant à Barthélemy Aréna, le 26 décembre 1795 : « Ton frère Joseph et tous les Corses qui ont assisté au siège de Toulon ont combattu avec beaucoup de courage; aussi en récompense ils ont tous augmenté de grade. Bonaparte a été nommé général de brigade, et ton frère et Cervoni chefs de brigade. Je m'occupe sans repos des préparatifs et de l'armement des vaisseaux destinés à l'expédition de Corse..... » Après la prise de Toulon, Cervoni fut chargé de rendre compte de cet événement à la convention, et bientôt nommé adjudant général, puis général de brigade. Envoyé à l'armée d'Italie, il concourut, le 24 germinal an 4 (avril 1796), à la victoire de Dego, où Provera fut fait prisonnier. A Lodi, il était du nombre des généraux qui s'immortalisèrent. Nommé en 1799 général de division, il fit partie de l'armée destinée à l'invasion de Rome; et, lorsque la république romaine fut proclamée, il se rendit auprès de Pie VI et lui annonça que le peuple avait changé la forme du gouvernement..... Pie VI protesta, et son refus donna lieu à tous les actes de violence qui marquèrent les derniers temps du règne de ce malheureux pontife. En 1800, Cervoni passa en Corse pour prendre, avec Saliceti, le commandement d'une expédition projetée contre la Sardaigne; mais cette expédition n'eut pas lieu, à cause des troubles excités dans l'île par des émissaires des consuls de Russie et de Toscane, qui dirigèrent secrètement cette diversion pour préserver les États du roi de Sardaigne. Appelé après le 18 brumaire au commandement des départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Var et de Vaucluse, Cervoni y rétablit l'ordre et la tranquillité, et parvint à se faire estimer et aimer de tous les habitants. Fatigué du repos auquel il se voyait condamné, et jaloux d'obtenir le bâton de maréchal, il sollicita l'empereur pour avoir un commandement dans la grande armée. Ayant été nommé, en 1809, chef d'état-major du maréchal Lannes, dans la campagne contre l'Autriche, presque aussitôt après son arrivée il fut tué à la bataille d'Eckmühl par un coup de canon qui le frappa à la tête. Ami et protecteur des lettres, Cervoni cultivait avec succès la poésie italienne et s'était familiarisé avec les plus brillants modèles. Dans les guerres d'Italie, il n'a jamais manqué de témoigner sa reconnaissance à toutes les personnes qu'il avait connues dans sa jeunesse; et des ecclésiastiques recommandables furent soustraits par son ordre à la persécution. Son vœu le plus ardent était

(1) Ce général Casabianca, homme assez médiocre et parent éloigné du pair de France (voy. CASABIANCA), a été assassiné par sa femme à Avignon, vers 1802.

de devenir maréchal, et il en aurait probablement reçu le bâton après la guerre de 1809; mais la mort mit un terme à son ambition. On a dit que Napoléon avait peu d'attachement pour lui, et l'on a lieu de croire qu'il connaissait ses idées républicaines. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Cervoni était digne de figurer parmi nos plus brillantes illustrations militaires.

G—RY.

CÉSAIRE (Saint), fils de St. Grégoire de Nazianze le père et de Ste. Nonne, frère de St. Grégoire, surnommé *le Théologien*, et de Ste. Gorgonie, né vers l'an 350, ne dégénéra point de son illustre famille. Après avoir reçu une éducation chrétienne et cultivée, il alla étudier les lettres profanes à Alexandrie, alors célèbre par l'excellence des maîtres qui y professaient les sciences de toute espèce. Césaire se distingua autant par sa bonne conduite que par ses heureuses dispositions. La rhétorique, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, furent l'objet de ses études; mais il s'attacha plus spécialement à la médecine, pour laquelle il avait un goût particulier. La réputation de son savoir en ce genre l'avait précédé à Constantinople, lorsqu'il s'y rendit à son retour d'Alexandrie; les magistrats, pour l'y retenir, lui offrirent un traitement avantageux, une alliance distinguée, et la dignité de sénateur. Ils obtinrent pour lui de l'empereur Constance des lettres de citoyen, et ce prince fit de Césaire son premier médecin, charge qu'il conserva sous Julien. Sa générosité, le désintéressement avec lequel il exerçait son art, sa modestie, la pudeur qui rehaussait encore l'éclat de tous les avantages extérieurs dont sa personne était ornée, son éloignement du faste de la cour au milieu de laquelle il vivait, sa protection, toujours acquise aux malheureux, lui firent de nombreux amis. Lorsque Julien éloigna de sa cour tous les officiers qui faisaient profession du christianisme, il excepta Césaire de la proscription générale, pour le fixer auprès de sa personne. Cette distinction devint un sujet de scandale pour les chrétiens. Son frère lui-même, tremblant à la vue du danger auquel sa foi était exposée, s'efforça de le rappeler par une lettre touchante trempée de ses larmes et de celles de leur père. Julien s'était en effet proposé de le convertir au paganisme; il mit tour à tour en œuvre les caresses et les menaces. Ce prince entra même en controverse avec lui, en présence de ses courtisans. Dans une lutte, en apparence si inégale, Césaire sut si bien démêler les sophismes de son antagoniste; il se tira avec tant d'adresse de ses subtilités, et protesta avec tant de fermeté qu'il voulait vivre et mourir chrétien, que Julien, confus, déconcerté, et perdant espérance de le séduire, s'écria: « O l'heureux père! ô les malheureux enfants! » Le respect public dont Césaire était investi, et le besoin que l'empereur avait de ses talents et de son expérience dans son art, le garantirent du ressentiment de Julien, qui persista à le conserver auprès de sa personne; mais Césaire saisit l'occasion de l'expédition de Perse, qui éloignait l'empereur, pour se retirer de la cour, et aller mettre sa foi à couvert dans le sein de sa famille. Il reprit son poste et sa faveur sous

Jovien. Valens le fit questeur de la Bithynie, charge où sa probité et sa fidélité brillèrent d'un nouvel éclat. Il se trouva au tremblement de terre de Nicée, en 363, y perdit une partie de sa fortune, et ne se sauva que par une espèce de miracle du milieu des ruines, d'où il fut retiré le corps tout meurtri de blessures. St. Grégoire, son frère, et St. Basile, son ami, profitèrent de la circonstance pour l'engager plus fortement que jamais à quitter la cour, et à mettre son salut à l'abri de tant de dangers. Césaire se préparait à suivre leur avis, lorsque la mort le surprit en 369. Son corps fut porté à Nazianze; son éloge funèbre, prononcé par son frère, en présence de leur père et de leur mère. Les Grecs célèbrent sa fête le 9 mars, et les Latins, le 25 février. On lui a attribué, sans fondement, les dialogues *contre les Païens* qui se trouvent insérés sous son nom dans le 11<sup>e</sup> tome de la *Bibliotheca Patrum*. (Voy. Bollandus; les *Mémoires* de Tillemont; la *Biblioth. des auteurs ecclésiast.* d'Ellies Dupin, et les *Vies des Saints* de Baillet, au mois de février.)

T—D.

CÉSAIRE (Saint), évêque d'Arles, naquit en 470, dans le territoire de Châlons-sur-Saône, d'une famille distinguée par sa noblesse, et où la piété était héréditaire. Il répondit parfaitement aux soins que prirent ses parents de lui donner une éducation chrétienne, surtout par sa charité qui le porta souvent à se dévouer de ses propres habits pour en revêtir les pauvres. A l'âge de dix-huit ans, il alla s'offrir à l'évêque de Châlons, qui s'empressa de l'agréger à son clergé; mais le désir d'une plus haute perfection le conduisit deux ans après au monastère de Lérins, célèbre par les hommes recommandables qu'il renfermait, et regardé comme la pépinière des évêques des Gaules. L'abbé Porcaire lui confia l'emploi de célière; l'exactitude avec laquelle il s'en acquitta déplut à quelques moines; il ne put faire cesser leurs murmures qu'en se démettant, pour se livrer entièrement aux exercices de la vie monastique. Sa santé dérangée par le climat malsain de l'île de Lérins, et affaiblie par le jeûne et les macérations, obligea ses supérieurs de l'envoyer à Arles, pour y respirer un meilleur air et mettre quelque distraction à ses austérités. L'évêque Éone, son compatriote et son parent, l'attacha à son église en lui conférant les ordres sacrés, lui donna la conduite d'un monastère situé dans un faubourg au delà du Rhône, et le désigna, en mourant, pour son successeur. Césaire, effrayé d'un tel fardeau, alla se cacher au milieu d'anciens tombeaux romains, dont on voit encore les ruines à peu de distance d'Arles. Il y fut découvert, et obligé de céder aux vœux du clergé et du peuple, qui le portèrent, malgré lui, en 501, sur le siège vacant. Sa première opération fut de se décharger du soin du temporel sur des diacres d'une probité reconnue, afin de se consacrer tout entier à son nouveau ministère. Il fit bâtir un vaste hospice, où les pauvres reçurent tous les secours que demandait leur état. Il s'occupa ensuite à prémunir son peuple contre l'arianisme dont faisaient profession les Goths, maîtres du pays; à combattre le semi-pélagianisme, qui,

depuis un demi-siècle, avait fait de grands progrès en Provence ; à extirper les restes des superstitions païennes qui avaient résisté au zèle de ses prédécesseurs. Il s'appliqua à faire fleurir les études dans le clergé, et, sous son pontificat, l'école d'Arles fut en grande réputation ; à rétablir la discipline ecclésiastique ; à régler la liturgie, en introduisant dans son église l'usage de chanter tous les jours les heures canoniales, qu'on ne chantait auparavant que les veilles et les jours de dimanche, en excitant les laïques à accompagner le clergé dans le chant des psaumes et des hymnes, en faisant composer des prières en grec et en latin pour les fidèles ; car les deux langues étaient alors vulgaires dans le pays. Il fonda dans sa ville épiscopale un monastère de filles, dont le nombre s'éleva jusqu'à deux cents, et sa sœur en fut la supérieure. La règle qu'il leur donna, et qui fut introduite dans d'autres monastères, est la première qui ait été composée en Occident pour des religieuses ; on y remarque surtout un article qui les obligeait à copier des livres, à l'exemple des moines. St. Césaire était alors considéré comme le premier évêque des Gaules, moins encore par l'éminence de son siège, qui participait à la dignité métropolitaine dont jouissait la ville d'Arles depuis que Trèves avait perdu cette prérogative, que par sa grande réputation de vertu, de zèle et de capacité : un mérite si généralement reconnu ne le garantit point de la calomnie. Son zèle pour l'exécution des règlements de discipline dressés, sous son influence, en 505, dans le concile d'Agde, dont les évêques de la province Narbonnaise lui avaient déferé la présidence, souleva contre lui quelques esprits peu disposés à s'y soumettre. Licinien, l'un de ses secrétaires, se mit à la tête de la cabale, et pendant que ce saint prélat, prosterné au pied des autels, priait pour la paix des nations et pour le repos des villes, il fut dénoncé à Alaric II comme coupable d'ourdir une intrigue pour livrer la ville d'Arles au roi de Bourgogne, dont il était né sujet. Le prince visigoth, sans examen, le relégua à Bordeaux ; mais la calomnie ayant été découverte bientôt après, Césaire ne tarda pas à être rendu aux vœux de son troupeau. Le peuple accourut en foule au-devant de lui, portant des croix, des cierges allumés, faisant retentir l'air du chant des psaumes. Son retour fut marqué par la grâce qu'il obtint de ses calomnieurs, condamnés à être lapidés, et dont on se disposait à exécuter la sentence. La même accusation se renouvela deux ans après, durant le siège que les Francs et les Bourguignons mirent devant cette ville. Son innocence, bientôt après reconnue, ne lui procura une liberté momentanée que pour être de nouveau inculpée. Césaire, ne consultant que son ardente charité, à la vue des prisonniers francs et bourguignons exposés à mourir de faim et de misère, épuisa les trésors amassés par ses prédécesseurs, fonda les vases d'or et d'argent qui servaient au service divin, vendit les meubles de son église pour payer leur rançon, et, pendant qu'il dévouait ainsi les temples matériels, pour conserver à Jésus-Christ ses membres spirituels, ses ennemis, travestissant cet acte de générosité chrétienne en

une lâche trahison, le dénoncèrent au roi des Ostrogoths, Théodoric, qui régnait en Italie, comme ayant appauvri l'église et la ville d'Arles, pour rendre des soldats aux armées des puissances avec lesquelles on était en guerre. Traduit à Ravenne sous escorte, il en imposa tellement à Théodoric par la dignité de son maintien, par l'air vénérable qui resplendissait sur toute sa figure, et par la noble franchise de ses discours, que ce prince, indigné de la frivolité des accusations, le renvoya chargé de présents. Les courtisans imitèrent la munificence de leur maître, et le produit de tous ces riches dons fut encore employé au rachat des prisonniers que le sort de la guerre avait fait tomber entre les mains des Goths. Césaire profita de son voyage en Italie pour aller visiter les tombeaux des saints apôtres. Sa réputation l'avait depuis longtemps précédé dans la capitale du monde chrétien. Le pape Symmaque l'accueillit comme le personnage le plus illustre de l'Église d'Occident ; il le décora du pallium, le nomma vicaire du saint-siège dans les Gaules et en Espagne, et confirma, en sa considération, les privilèges de l'église d'Arles. Son épiscopat fut marqué par la tenue d'un grand nombre de conciles convoqués et présidés par lui. On y fit de bons règlements pour la réforme des mœurs, la discipline ecclésiastique, l'ordre de la liturgie sacrée, et même sur des questions dogmatiques. Le plus célèbre de ces conciles est le second d'Orange, en 529, où fut condamné le semi-pélagianisme qui dominait depuis longtemps dans cette partie des Gaules. On y fit vingt-cinq canons tirés des propres expressions de St. Augustin, qui forment une des plus belles décisions de l'Église sur le péché originel, la nécessité et la gratuité de la grâce. Toutes ces matières épineuses y furent approfondies et traitées avec une fidélité scrupuleuse ; tous les subterfuges des semi-pélagiens, développés et pros crits avec cette autorité qui accompagne ordinairement la vérité lorsqu'elle est montrée dans tout son jour. Aussi, quoique ce concile ne fût composé que de douze évêques assemblés fortuitement pour la simple dédicace d'une église, ses décrets, confirmés par l'approbation de toute l'Église, ont-ils toujours servi de règle dans les disputes sur ces matières, comme s'ils avaient été faits dans un concile général, et, dès ce moment les semi-pélagiens, qu'on avait tolérés, ont été mis irrévocablement dans la classe des hérétiques. Quelques années après, Contuméliosus, évêque de Riez, déposé dans un concile présidé par St. Césaire, trouva un protecteur dans le pape Agapet, qui ordonna la révision du procès, suspendit la sentence, défendit même à ses commissaires d'y avoir égard ; mais le saint évêque d'Arles et ses collègues ne firent pas moins exécuter cette sentence, qui avait été approuvée par Jean II, prédécesseur d'Agapet. Cet acte de vigueur épiscopale forme un des précieux monuments qui servent de base aux libertés de l'Église gallicane. Césaire, épuisé de travaux, accablé d'infirmités, mourut le 27 août 542, dans son église métropolitaine, entouré des évêques de sa province, accourus pour lui rendre leurs derniers hommages, et recevoir son dernier soupir.



Il fut enterré solennellement dans l'église du grand monastère des religieuses qu'il avait fondé, et qui porta depuis son nom. Sa sainteté fut attestée par de nombreux miracles. Ses ouvrages consistent principalement en sermons et en homélies, qui ont été quelquefois attribués à St. Augustin. Il avait un talent particulier pour ce genre de composition. Nous n'avons de bien authentique qu'environ cent deux discours de ce genre, insérés dans le 3<sup>e</sup> volume de l'édition de St. Augustin par les bénédictins. Ils sont courts; le style en est simple, à la portée du commun des hommes, quelquefois même populaire, comme il l'appelle lui-même, *pedestri sermone*. On voit cependant, par quelques endroits, qu'au besoin il savait s'élever à de grandes pensées noblement exprimées, et qu'il aurait pu aspirer à la gloire de l'éloquence, dont il avait pris des leçons à Arles sous le célèbre rhéteur Pomère. La seule lettre qui nous reste du grand nombre de celles qu'il avait écrites porte les mêmes caractères. Le *Libellus episcoporum provincie, Leoni papæ oblati, de renovando ecclesie Arelat. privilegio*, est imprimé au tome 3 des *Conciles* de Labbe, et dans le *St. Léon* du P. Quessel. Il avait composé deux règles, l'une pour les religieuses, l'autre pour les religieux, qui cessèrent d'être en vigueur lorsque celle de St. Benoît fut devenue d'un usage général; on les trouve dans le *Code des règles* de St. Benoît d'Aniane, publié en 1658 par D. Hugues Menard. On regrette la perte de son traité de la *Grâce et du libre Arbitre*. Casimir Oudin avait annoncé, en 1722, une édition particulière des œuvres de St. Césaire; mais ce projet est resté sans exécution. Sa vie, écrite par ses disciples, a été insérée dans les *bollandistes* avec de savantes notes. Ses sermons ont été traduits en français par l'abbé Dujat de Villeneuve, Paris, 1760, 2 vol. in-12. (*Voy. encore, les Annales* de Baronius, ann. 441 à 490, et la *Biblioth. des auteurs ecclési.* d'Ellies Dupin.) T—D.

CÉSAIRE D'HEISTERBACH, moine cistercien du 13<sup>e</sup> siècle, naquit dans le diocèse de Cologne, vers l'an 1180. Il fit ses études à Cologne, et il nous apprend qu'il était encore enfant (1) lorsqu'en 1182 le cardinal Henri vint prêcher la croisade dans cette ville. Pieusement créduler, Césaire raconte qu'en 1199, étant écolier (2), il dut d'être soudainement guéri d'une maladie mortelle au soin que prit sa mère de l'envelopper dans un linge trempé de l'eau du baptême d'une fille de dix ans (3). La même année, il conçut le projet d'embrasser la vie monastique après avoir entendu Gérard, abbé de Ste-Walburge, lui faire part d'une vision vraiment miraculeuse. Des moines travaillaient à la moisson dans une plaine et souffraient de la chaleur du jour, quand la Vierge, Ste. Anne et Marie-Madeleine vinrent à leur secours. Les trois saintes femmes essuyèrent la sueur des religieux moissonneurs, et, pour les rafraîchir, agitérent l'air autour d'eux (4).

Césaire renonça donc au monde, et entra au monastère d'Heisterbaeh, dans le diocèse de Cologne. La vie d'un moine constamment livré à l'étude et au travail est peu accidentée. Tout ce qu'on sait de celle de Césaire, c'est qu'en 1201 il était prieur du monastère de Villiers en Brabant; qu'il y composa des sermons, et deux livres sur ce passage de l'Apocalypse : *Signum magnum apparuit in celo*; qu'en 1210, il retourna dans son premier monastère, où il fut chargé de la direction des novices et des frères convers; qu'alors il se livra à la composition de ses douze livres de dialogues, ou récits de miracles, singulier et long travail qui fut terminé en 1225; qu'ensuite, vers 1226, il écrivit, par ordre de l'archevêque de Cologne, la vie de St. Engelbert, et qu'il mourut vers l'an 1240. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Homiliæ super dominicis ac festis totius anni, sive Fasciculus moralitatis*, Cologne, 1615, 5 parties in-4<sup>o</sup>. Cette édition fut donnée par Jean-André Coppensten, de l'ordre des frères prêcheurs. Une épître de Césaire, placée en tête du recueil, contient une notice de ses ouvrages. Les homélies sont pleines de miracles cités à l'appui des dogmes et de la morale du christianisme; mais, avant de prouver quelque chose, ces faits miraculeux auraient besoin d'être prouvés eux-mêmes. 2<sup>o</sup> *Dialogi de miraculis*, dont la première édition fut faite à Cologne, en 1481, in-fol. C'est par erreur que Lenglet Dufresnoy cite, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*, une édition de Nuremberg, même année, 1481, in-fol. Cet ouvrage, divisé en 12 livres ou distinctions, fut réimprimé dans la même ville, en 1591 et 1599, in-8<sup>o</sup>, sous ce titre : *Cæsarii Heisterbachensis libri 12 illustrum miraculorum et historiarum memorabilium*. La dernière édition est celle qu'a donnée Bertrand Tissier, dans sa *Bibliotheca Patrum Cistercensium*, 1660 et ann. suiv., 8 vol. in-fol. (*Voy. t. 2.*) Les dialogues de Césaire sont divisés en 735 chapitres, et ce nombre est à peu près celui des prodiges et des miracles que le moine raconte comme s'étant accomplis de son temps dans la Germanie, et principalement dans les couvents de cisterciens de l'un et l'autre sexe. Dans un de ces nombreux prodiges, une femme déclare, en mourant, qu'elle a eu commerce avec un démon (*se cum dæmone incubo peccasse*); dans un autre, la sainte hostie fait volte-face dans les doigts d'un mauvais prêtre, et lui tourne le dos; dans un troisième, le soleil a été vu un jour se briser et se partager en trois morceaux : par ces échantillons, on peut juger l'ensemble. Césaire parle beaucoup de sorcellerie, de possessions, d'apparitions, de revenants, d'hérétiques qu'on brûlait tout vivants; et il trouve que c'était leur rendre bonne justice (*juste actum est cum illis*). « Il ne règne d'ailleurs, dit M. Daunou (1), « aucune méthode dans cet amas de narrations. » Mais ces narrations peignent l'esprit du temps, et, mieux que les livres historiques, font connaître

(1) Ad hoc puer. (*Dialogi*, liv. 4, chap. 29.)

(2) Adhuc scholaris parvulus. (*Ibid.*, liv. 10, chap. 44.)

(3) Mox in sudorem erupi et convalui. (*Ibid.*)

(4) Monachorum sudores terserunt... ventum admoventur (*Ibid.*, liv. 1, chap. 17.)

(1) *L'Histoire littéraire de la France*, t. 18, p. 94-201, contient sur Césaire d'Heisterbach une savante et curieuse notice de M. Daunou; elle a fourni les matériaux de cet article.

quelle était, dans le 12<sup>e</sup> siècle, la grande infirmité de l'esprit humain. Tissier a voulu corriger ce que les récits de Césaire ont de grotesque et de trop ridicule; mais le soin inutile qu'il a pris rend son édition moins curieuse que les précédentes. 5<sup>e</sup> *De Vita S. Engelberti libri tres*, Cologne, 1635, in-8°. On trouve aussi cet ouvrage dans les *Vitæ Sanctorum* de Surius, Cologne, 1576 et 1618, 7 vol. in-fol. Il a été encore reproduit par Gilles Gelenius dans son livre intitulé : *Vindex libertatis ecclesiasticæ et martyr sanctus Engelbertus*, Cologne, in-4°. C'est de tous les écrits de Césaire le plus recommandable. M. Daunou en a donné une fort bonne analyse, dont nous citerons ce passage : « Césaire nous dépeint « l'archevêque de Cologne armé des deux glaives, « excommuniant ou exterminant les rebelles, assu- « rant ainsi le règne de la justice, recouvrant les « domaines et les fiefs dérobés à sa métropole, l'en- « richissant de plusieurs autres biens, construisant « des routes, des châteaux, de grands édifices; le- « vant des impôts sur le peuple, parce qu'il n'était « possible de maintenir la paix qu'avec de l'argent; « achetant, pendant la famine de 1224, des blés « qu'il distribuait aux pauvres, et surtout aux mo- « nastères; favorisant les deux nouveaux ordres des « frères prêcheurs et mineurs, et les protégeant au « besoin contre les résistances et les plaintes du « clergé séculier... On doit savoir gré à l'auteur de « n'avoir, en général, ni exagéré les mérites de « l'archevêque, ni trop dissimulé les fautes qui peu- « vent lui être reprochées. C'est même, selon l'his- « torien, parce que la sainteté d'Engelbert n'avait « pas été très-éclatante pendant sa vie, qu'il a fallu « qu'elle fût manifestée par des miracles après sa « mort. Ces prodiges fournissent la matière du 5<sup>e</sup> « livre, auquel nous ne saurions étendre l'é- « loge dû aux deux premiers, et qu'on pourrait « plutôt considérer comme le 15<sup>e</sup> de l'ouvrage « de *Miraculis* (1). » Parmi les écrits de Césaire qui n'ont point été publiés, Trithème et le P. Lelong citent vingt-deux sermons sur le psaume 148, *Beati immaculati in via*; un livre sur les quinze psaumes appelés *graduels*, parce qu'ils étaient chantés sur les quinze degrés du temple; huit ou neuf livres sur l'*Ecclésiastique*; deux livres sur un texte de l'*Apocalypse*; des *Quæstiones quodlibeticæ*. On lui attribue encore : une *Vie de Ste. Elisabeth de Schönanze*; un dialogue de *Statione solis sub Josue et de Regressu solis sub Ezechia, et de Obscuratione solis in passione Christi*; un écrit intitulé : *Nomina et Actus pontificum Colonienisum*. Trithème, dans son livre de *Scriptoribus ecclesiasticis*, fait un grand éloge des écrits de Césaire d'Heisterbach (2). Cet éloge, donné dans le 15<sup>e</sup> siècle, peut paraître aujourd'hui exagéré; mais Césaire, oublié dans presque tous les dictionnaires historiques, ne mérite pas de l'être dans la *Biographie universelle*. V—VE.

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. 48, p. 199-201.

(2) Vir in disciplina regulari præcipuus, atque in divinis Scripturis longa exercitatione studiosus, composuit, simplici et aperto sermone, nonnulla opuscula, quorum lectio non est spernenda. (n. 450.)

CESALPIN (ANDRÉ), médecin italien, a rendu son nom célèbre par l'étendue de ses connaissances, et par l'invention d'une méthode en botanique, fondée sur l'organisation des plantes, et principalement sur les parties de la fructification; ce qui a établi les rapports naturels des familles et les caractères qui doivent servir de base aux classifications. Césalpin naquit en 1519, à Arezzo en Toscane. Il se livra de bonne heure à l'étude de toutes les sciences, et surtout à la philosophie d'Aristote, qui était considérée comme le seul moyen d'acquérir des connaissances solides; il sut la débarrasser des formes scolastiques par lesquelles on l'avait obscurcie et défigurée. Toutes les fois qu'il l'appliqua à la recherche des phénomènes de la nature, elle le conduisit à de grandes découvertes; mais, en d'autres occasions, elle l'entraîna dans des subtilités métaphysiques qui pouvaient nuire à sa tranquillité; car elles le firent accuser d'irrégion, et on lui attribua un système d'athéisme et de matérialisme que plusieurs auteurs ont prétendu ressembler à celui qui fut enseigné depuis par Spinoza. Dans le fond, ce n'était que la doctrine d'Aristote qu'il exposait, et souvent dans les mêmes termes que ce grand philosophe. Il avait soin de dire que les opinions qu'il présentait ainsi étant contraires à la religion chrétienne, il les rejetait; mais ce correctif ne lui réussit pas toujours; car on l'attaqua vivement sur ces opinions. Samuel Parker, archidiacre de Cantorbéry, dans plusieurs endroits d'un ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Disputatio de Deo et Providentia divina*, traite d'impie le système de Césalpin, expose ses dogmes, et découvre ses artifices. Nicolas Taurel, médecin de Montbéliard, fit paraître un gros volume, intitulé : *Alpes cæsæ, hoc est Andrea Cæsalpini monstrosa et superba dogmata discussa et excussa*, Francfort, Zachar. Palthénus, 1597, in-8° : le titre était une allusion puérile au nom de Césalpin. Wantant faire tomber exclusivement sur celui-ci l'accusation d'athéisme et de matérialisme, Taurel tâcha de prouver que l'auteur italien avait altéré les passages d'Aristote qu'il citait, pour se mettre à l'abri de son nom, et qu'il avait été bien plus loin que ce philosophe païen dans ces systèmes désolants. Il ne paraît pas qu'en Italie on ait fait beaucoup d'attention à ces inculpations : les opinions de Césalpin furent regardées plutôt comme un jeu d'esprit que comme une doctrine sérieuse; en sorte qu'il vécut tranquille, et qu'il jouit pendant toute sa vie de la plus haute considération, puisque, après avoir enseigné longtemps la médecine et la botanique avec distinction à Pise, il fut appelé à Rome, où il fut nommé premier médecin du pape Clément VII, et professeur de médecine au collège de Sapience, emplois qu'il exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 25 février 1605 : il était âgé de 84 ans. C'est par erreur que Tournefort avance la mort de Césalpin, et l'indique au 26 mars 1602. Ses ouvrages sont : 1<sup>o</sup> *Questionum peripateticarum libri 5*, Florence, 1569, in-4°; Venise, les Junte, 1571 et 1593, in-4°. L'épître dédicatoire est adressée au grand-duc de Toscane, François de Médicis; elle est datée de Pise, le 1<sup>er</sup> juin

1569. Bernardin Telesio fit réimprimer ces *Questions* dans son traité de *Rerum Natura*, et un livre de Philippe Mocenigo sur la philosophie, à Genève, 1588, in-fol. C'est cet ouvrage que Taurel critiqua avec tant d'amertume. Césalpin y fit des additions; elles parurent à Rome l'année de sa mort, c'est-à-dire en 1605, réunies aux additions de son traité de *Plantis*. C'est dans ces *Questions péripatétiques* qu'il expose la doctrine d'Aristote d'une manière claire et précise; il en fait une application continue à toutes les branches de la physique et de la métaphysique. Très-souvent il se trompe avec son siècle: c'est ainsi qu'il cherche à expliquer le mouvement du soleil autour de la terre, et qu'il embarrasse le cours des planètes dans des épicycles; mais aussi, d'autres fois, il devance de beaucoup ses contemporains par celle de la circulation du sang. Bayle reconnaît que l'idée et le premier aperçu appartiennent à l'auteur italien. Il faut convenir que Harvey a l'avantage de l'avoir ensuite complètement démontrée par des expériences. Les anatomistes ont cru que Césalpin n'avait pas connu la circulation complète, mais qu'il admettait un flux et reflux, un mouvement d'Europe. Haller, ce grand physiologiste, dit qu'il ne paraît pas avoir connu la grande circulation, mais seulement celle qui se fait par le poumon. Ce savant, ainsi que tous les autres anatomistes, n'a jugé de la découverte de la circulation générale par les artères et ensuite par les veines dans tout le corps, que par ce qu'en a dit Césalpin dans ses *Questions péripatétiques*, liv. 5, ch. 4, et dans ses *Questions de médecine*, liv. 2, ch. 17; mais, dans les passages de ces deux ouvrages qui ont été souvent cités, cette idée, qui a tant contribué au perfectionnement de la physiologie et de la médecine, est obscurcie par des raisonnements de la vicille école; elle est exprimée d'une manière plus claire et plus précise dans le traité de *Plantis*, liv. 1<sup>er</sup>, ch. 2, qui a été publié quatorze ans après. On y trouve le passage suivant, auquel on n'avait pas fait attention jusqu'ici, parce que les médecins et les physiologistes ne cherchaient pas, dans un livre qui traite de la botanique, la preuve d'une grande découverte en anatomie. Césalpin dit: *Nam in animalibus videmus alimentum per venas duci ad cor tanquam ad officinam caloris insiti, et adepti inibi ultima perfectione, per arterias in universum corpus distribui, agente spiritu, qui ex eodem alimento in corde gignitur*. Ce passage, aujourd'hui plus connu, doit le faire mettre au nombre des auteurs de cette belle théorie. Césalpin s'est d'ailleurs peu occupé de dissections; sa découverte est due à ses profondes connaissances sur les trois règnes de la nature, à la pénétration et à la subtilité de son génie. 2<sup>o</sup> *Dæmonum Investigatio peripatetica, in qua explicatur locus Hippocrat., si quid divinum in morbis habeatur*, Florence, 1580, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage fut composé sur la demande de l'archevêque de Pise, Jacques-Pierre Borboni, à qui l'auteur le dédia. Ce prélat ayant consulté tous les savants de l'université de Pise, sur une prétendue possession diabolique des religieuses de l'un des couvents de cette ville,

demanda surtout que l'on décidât si la cause de ce phénomène était naturelle ou surnaturelle. Césalpin, qui avait été plus particulièrement interpellé, répondit à cette question par ce traité. Il commença par exposer, avec une érudition singulière, tous les faits que l'on a attribués au pouvoir de la magie et de la sorcellerie; non content de citer les auteurs les plus graves, il recueille les contes populaires, et il les rapporte sans laisser entrevoir qu'il eût aucun doute sur leur existence; mais ensuite il les soumet à une discussion péripatétique, c'est-à-dire suivant les principes d'Aristote. Alors, faisant parler ce philosophe, il dit qu'il peut y avoir des intelligences ou des démons intermédiaires entre Dieu et les créatures; mais que, quoiqu'ils soient matériels, ils ne peuvent communiquer avec l'homme. Il s'ensuivrait que tous les faits exposés par Césalpin ne pourraient être réels. C'est de cette manière de discuter que l'on est parti pour lui attribuer cette opinion; tandis que, concluant en son propre nom, il le fait en se soumettant à la croyance générale de l'Église, puisqu'il déclare qu'il regarde la possession de ces religieuses comme surnaturelle, et qu'alors les secours de la médecine étant insuffisants, il faut avoir recours à ceux de l'Église. On peut présumer qu'une pareille conclusion lui fut dictée par la prudence; mais rien ne l'indique dans le texte. Ce traité n'appartient que par sa forme à ceux de philosophie; car, pour le fond, il pourrait être rangé parmi ceux de médecine. 3<sup>o</sup> *Questionum medicarum libri duo*, Venise, 1595 et 1604, in-4<sup>o</sup>. Dans ces deux éditions, on a réuni l'*Investigatio dæmonum* et l'ouvrage suivant: 4<sup>o</sup> *de Medicamentorum facultatibus libri duo*; c'est un traité de matière médicale. 5<sup>o</sup> *Ars medica*, Rome, 1601, 1602 et 1605, 5 vol. in-12; réimprimé avec quelques changements, sous les deux titres suivants, après la mort de l'auteur: 6<sup>o</sup> *Catoptron, sive speculum artis medicæ Hippocraticum, spectandos, dignoscendos, curandosque exhibens tum universos, tum particulares totius corporis morbos; in quo multa videntur, quæ præclarissimis quibusque medicis intacta prorsus relicta erant arcana*, Francfort, 1605, in-8<sup>o</sup>; Venise, 1606, in-4<sup>o</sup> et in-8<sup>o</sup>; Trévise, 1606, in-8<sup>o</sup>; Strasbourg, 1670, in-8<sup>o</sup>. 7<sup>o</sup> *Praxis universæ artis medicæ*, Trévise, 1606, in-8<sup>o</sup>. Césalpin, dans ces différents ouvrages de médecine, fait toujours une application de la manière de raisonner d'Aristote à l'art de guérir. Quoique sa réputation comme médecin ait été grande pendant sa vie, il ne paraît pas que ses écrits aient procuré de nouvelles lumières sur cet art; ils sont peu consultés aujourd'hui, et peut-être seraient-ils oubliés comme ceux de philosophie, si les derniers travaux de Césalpin sur l'histoire naturelle n'eussent pas donné à son nom une gloire immortelle; tel est l'ouvrage suivant: 8<sup>o</sup> *de Plantis libri 16*, Florence, 1585, in-4<sup>o</sup>. Jusqu'à Césalpin, les savants s'occupaient de la recherche et de la connaissance des plantes, plutôt en érudits et en médecins qu'en naturalistes; en sorte qu'ils les rangeaient alphabétiquement, suivant les noms que leur avaient donnés les anciens, ou peut-être plus arbitrairement, en

suisant l'ordre de vertus souvent imaginaires. Césalpin chercha dans la nature une marche plus certaine, un procédé plus régulier ; il inventa la première méthode de botanique, fondée sur les caractères tirés de la considération de la forme de la fleur et du fruit, et du nombre des graines ; ce qui lui donna des affinités et des rapprochements naturels. Son traité de *Plantis* est divisé en 16 livres ; le 1<sup>er</sup> est consacré à développer l'organisation des végétaux, et là il posa les bases de l'anatomie et de la physiologie végétales. On y trouve bien des idées dont la vérité n'a été reconnue que longtemps après. Il fit aussi connaître avec beaucoup de sagacité la structure de l'intérieur des graines, qu'il compare aux œufs des animaux : cette idée renferme la fameuse proposition, *omnia ex ovo*, développée depuis par Harvey. L'honneur de l'avoir indiquée le premier n'appartient ni à l'un ni à l'autre, mais à Empédocle, qui l'avait énoncée dès la plus haute antiquité. Quoiqu'en général Césalpin semble refuser le sexe aux plantes, cependant il le reconnaît dans plusieurs occasions, et il s'accorde parfaitement avec les botanistes de notre siècle, en donnant le nom de mâles aux individus stériles qui portent les étamines, et de femelles à ceux qui portent les fruits : malgré cela, l'usage contraire a longtemps prévalu. Il fit connaître avec exactitude l'organisation de l'intérieur des plantes ; il crut que leur force vitale résidait dans la moelle, qu'il regarda comme leur cœur et comme la source du fruit, tandis que les autres parties de la fleur, qu'il distingue très-bien, provenaient du bois et de l'écorce ; en sorte que, suivant lui, la fleur n'était qu'une expansion des parties intérieures. Linné a adopté cette idée, en lui donnant des développements, dans les dissertations qui portent le titre de *Prolepsis plantarum*. Quelque importance que Césalpin accordât à la moelle, il remarqua cependant qu'elle n'était nécessaire à la vie des arbres que dans les premiers moments de son existence. Les quinze autres livres offrent autant de classes particulières, dans lesquelles sont rangées les plantes qu'il décrit. Ces classes sont fondées : 1<sup>o</sup> sur la considération de la durée, comme arbres ou comme herbes ; 2<sup>o</sup> sur la situation de la racine dans les graines ; 3<sup>o</sup> sur le nombre des graines dans les fruits ou dans leurs loges ; 4<sup>o</sup> sur les racines ; 5<sup>o</sup> sur l'absence des fleurs et des fruits ; enfin, par des considérations souvent très-bien fondées, ces classes sont elles-mêmes subdivisées en 47 sections, et celles-ci en 940 chapitres. Quelques-uns de ces chapitres contiennent des généralités sur les classes et les sections, et souvent sur le caractère de groupes importants, reconnus aujourd'hui comme familles naturelles. Chacun des autres chapitres porte pour titre le nom d'une plante, et contient sa description ; quelquefois elle est seule, mais plus souvent il y en a quelques autres qui lui sont rapportées, comme des espèces congénères. Cela n'est pas assez général pour que l'on puisse regarder ces chapitres comme des genres, tels que les établissent les botanistes de notre temps. Ils sont terminés par des discussions savantes sur les noms

des anciens, de Théophraste et Dioscorides chez les Grecs, de Pline chez les Romains. On voit partout qu'il avait une profonde connaissance de ces auteurs ; mais il se distingua de son siècle par l'observation de la nature. Cet ouvrage devait déterminer une heureuse révolution dans la botanique ; mais personne alors ne voulut le suivre dans la route qu'il avait tracée ; on craignit les difficultés : il avait trop devancé ses contemporains. Gaspard Bauhin témoigne, dans une lettre particulière, qu'il avait eu le dessin de distribuer son *Pinax* suivant la méthode de Césalpin ; mais il avoue qu'il ne le comprenait pas assez. En outre, on était accoutumé à voir les ouvrages de botanique ornés de figures plus ou moins bien exécutées, et Césalpin les avait bannis du sien. Il eut un tort plus réel, ce fut de ne pas y donner la concordance de la nomenclature des auteurs qui l'avaient précédé et de ceux de son temps. Il fait connaître les plantes par des noms qui lui sont particuliers, et ce sont ordinairement des noms vulgaires dans quelques contrées de l'Italie, principalement de la Toscane ; aussi a-t-il été difficile de déterminer les plantes dont il parle. Gaspard Bauhin, qui l'a entrepris dans son *Pinax*, s'est souvent trompé. Par la même raison, on ne peut déterminer au juste le nombre des espèces dont il fait mention dans son ouvrage ; quelques-uns le portent à huit cents ; mais ils n'ont compté que les principales, en sorte qu'elles vont à 1,520, suivant Haller. Son herbier est conservé à Florence chez les héritiers du sénateur Pandolfini ; il contient les échantillons de sept cent soixante-huit espèces, desséchés et collés sur deux cent soixante-six larges feuilles de papier. Plusieurs savants ont été à portée de le consulter, entre autres Micheli, et, au rapport de Targioni, Etienne Roselli en avait préparé un catalogue. Césalpin dédia cet ouvrage à son souverain, François de Médicis, grand-duc de Toscane. Ce n'était ni flatterie, ni basse adulation, mais un hommage qu'il rendait au savoir et au caractère généreux de ce prince éclairé, qui soutenait avec éclat le nom de Médicis. Il associe ce prince à sa propre gloire, en lui exposant les motifs qui l'ont engagé à abandonner la marche ordinaire, et en le jugeant digne de le comprendre et de goûter ses raisons. Dans cette préface, pleine de vues neuves et philosophiques, qui annonce un homme de génie supérieur à son siècle, se trouve, entre autres, une page dans laquelle il concentre les principes et pose les bases sur lesquelles doivent être établis les méthodes et les systèmes de botanique ; il y fait voir tous les avantages que l'on peut en tirer, dans le nombre desquels il compte la connaissance des propriétés des plantes, que l'on peut déduire d'après leurs affinités ou la ressemblance de leurs formes extérieures. Malgré les travaux que l'on a entrepris depuis sur ce sujet, on n'a rien pu ajouter d'essentiel à cette esquisse : en sorte que si, de tous ses ouvrages, cette page seule nous fût restée, elle suffirait pour assurer à jamais la gloire de Césalpin. Ses principes restèrent ensevelis pendant près d'un siècle, quoique Colonna eût travaillé à les propager. Ce fut Morison

qui les ressuscita en 1669, d'abord par ses *Præudia*, et ensuite dans son *Histoire universelle des Plantes*, par sa méthode, fondée, comme celle de Césalpin, sur la considération du fruit ; mais cet auteur, à qui l'on a reproché avec raison beaucoup de vanité, la donna comme entièrement de lui. (Voy. MORISON.) Ray a été de meilleure foi ; car il dit positivement que c'est dans Césalpin qu'il a pris l'idée de sa méthode. Peu de temps après, Tournefort lui fit pareillement honneur de l'invention des méthodes en botanique, et depuis lors on a continué d'en rendre hommage à Césalpin. Linné, entre autres, dans l'écrit intitulé *Classes plantarum*, donne l'esquisse de cette méthode ; mais c'est plus récemment que, par les travaux de Gaertner et de Bern. de Jussieu, on a pu juger jusqu'à quel point il avait connu la structure de l'intérieur des graines et leur organisation. 9<sup>o</sup> *Appendix ad libros de Plantis et Quæstiones peripateticas*, Rome, 1605, in-4<sup>o</sup>. Ce livre a été réimprimé dans le *Museo di fisica* de Boccone, Venise, 1697, in-4<sup>o</sup>. Césalpin avait aussi composé l'histoire naturelle des minéraux dans un ordre systématique, comme il avait traité celle des végétaux. Son ouvrage n'attendait que l'impression, lorsque Clément VIII l'ayant appelé à Rome pour y professer la médecine, il trouva que Michel Mercati, son ancien disciple, l'avait prévenu, et, en distribuant par ordre la collection des minéraux connue sous le nom de *métallothèque du Vatican*, avait eu le soin d'en faire graver les différentes pièces. Il regarda alors son travail comme inutile ; mais Mercati, qui mourut bientôt après, n'ayant pas eu le temps de traiter des pierres et des métaux, Césalpin fit paraître l'ouvrage suivant : 10<sup>o</sup> *de Metallicis libri tres*, Rome, 1596, in-4<sup>o</sup> ; réimprimé à Nuremberg en 1602, in-4<sup>o</sup>, par les soins de Conrad Agricola. Le 1<sup>er</sup> livre traite des sels, des bitumes, aluns et autres fossiles ; le 2<sup>o</sup>, des pierres, des cristaux, des pierres précieuses, et il donne l'étymologie du nom des pierres ; le 3<sup>o</sup> traite des métaux. L'ouvrage de Mercati a été publié sous le titre de *Metallotheca*. Borel, dans sa *Bibliotheca chimica*, cite un ouvrage de Césalpin intitulé de *Lapidibus*, mais sans dire s'il est imprimé ou manuscrit. Plumier a consacré à la mémoire de Césalpin un genre de plantes des climats équatoriaux, qu'il a nommé *Cæsalpinia* ; il renferme des arbres et des arbustes élégants de la famille des essences, qui de plus sont utiles pour la teinture, tels que le bois de Brésil et le sapan. D—P—s.

CÉSAR (CAIUS JULIUS). Parmi les hommes que l'histoire honore du titre de grands, aucun peut-être ne le mérita plus que le dictateur César, qui changea le gouvernement des Romains, et dont le nom sert encore, dans les langues modernes, à rappeler l'idée de la puissance et de la valeur. Descendant de l'illustre famille Julia, qui rapportait son origine à Énée et à Vénus, il naquit l'an de Rome 654, et 100 ans avant J.-C. Dans son enfance, il fut témoin des guerres civiles de Sylla et de Marius, son oncle maternel. Rome alors offrait d'illustres modèles à la valeur, et, à l'ambition, de funestes exemples. Lorsque César fut parvenu à l'âge viril,

Sylla, qui était le maître, ne put lui pardonner d'être le neveu de Marius et le gendre de Cinna. Il lança même contre lui un décret de proscription, et ne consentit à le révoquer qu'à la sollicitation des vestales, et par le crédit de la famille Julia. On ajoute que Sylla, en cédant aux prières de ceux de son parti, leur dit qu'ils se repentiraient un jour d'avoir sauvé un jeune homme dans lequel il voyait plusieurs Marius. Échappé à la proscription, le jeune César sortit de Rome, et se rendit en Asie, où il commença sa carrière militaire. Revenu à Rome après la mort de Sylla, il accusa Dolabella de malversations dans son gouvernement, et fit admirer son éloquence dans une cause où il avait pour adversaires Hortensius et Cotta. Comme le don de la parole était un moyen d'arriver au pouvoir, le jeune César ne négligea rien pour surpasser les plus habiles, et résolut d'aller à Rhodes prendre des leçons d'éloquence auprès du professeur grec Apollonius Mollon. Dans le trajet, il fut pris par des pirates ciliciens. Sa conduite, en cette circonstance, montra en lui un caractère fait pour commander. Les pirates avaient fixé sa rançon à 20 talents ; il la porta lui-même à 60. Il resta trente-huit jours au milieu de ces barbares, avec lesquels il prenait plutôt le ton d'un maître que celui d'un prisonnier. Comme les habitants de Milet avaient fourni l'argent de sa rançon, il fut conduit dans leur ville ; aussitôt il arma quelques bâtiments, poursuivit les pirates, en prend plusieurs, et les fait mettre en croix, comme il les en avait menacés lorsqu'il était en leur puissance. Pendant le séjour qu'il fit à Rhodes, ayant appris que Mithridate avait attaqué des provinces alliées des Romains, il passe sur le continent, et, quoique sans mission, rassemble des troupes, met en déroute les commandants du roi de Pont, maintient dans les intérêts de Rome les villes qui avaient été envahies. De retour à Rome, il trouva Pompée à la tête du sénat et de la république. Comme son attachement connu pour le parti de Marius mettait un obstacle à son ambition, il s'attacha au parti qui dominait alors, et se réunit à Cicéron pour faire passer la loi *Manilia*, qui accordait à Pompée des pouvoirs extraordinaires. Cette résolution plaisait d'autant plus à César, qu'elle avait jeté la division parmi les grands, et qu'elle favorisait d'avance les prétentions de ceux qui voudraient un jour s'élever au-dessus des loix de la république. Nommé tribun militaire, la première dignité qu'il dut aux suffrages de ses concitoyens, il appuya fortement ceux qui voulaient rendre au peuple les tribuns que Sylla leur avait ravés, et contribua au rappel de plusieurs exilés qui avaient été proscriptions dans les troubles excités par Lépidus. Le parti de Marius, qui avait été renversé par le sénat, vivait encore dans le souvenir du peuple ; César ne négligea aucune occasion de flatter la multitude, en lui rappelant un grand homme dont elle conservait la mémoire. Lorsqu'il fut questeur, il osa, en prononçant à la tribune l'éloge funébre de sa tante Julia, produire en public les images de Marius, qu'on n'avait point vues depuis la dictature de Sylla. Lorsqu'il fut promu à la dignité

d'édile, il fit relever les statues et les trophées du vainqueur des Cimbres. Dès cette époque, il fut accusé dans le sénat d'aspirer à la tyrannie; mais le peuple, comblé de ses largesses, vanta son dévouement et son courage, et le zèle qu'il avait mis aux embellissements de Rome pendant l'exercice de sa charge; la multitude surtout n'oublia point qu'elle lui devait de magnifiques spectacles, et qu'il avait fait placer des sièges pour la commodité des spectateurs dans les jeux mégalésiens. Lorsque la conspiration de Catilina fut découverte, César osa recommander les conjurés à la clémence du sénat, et soutint son opinion avec une chaleur qui pouvait faire croire qu'il n'était pas étranger au complot. L'indignation contre lui fut si grande, que les chevaliers qui étaient de garde ce jour-là n'attendaient qu'un signe de Cicéron pour le massacrer; mais Cicéron craignit de le trouver coupable, et le sauva de la fureur des chevaliers. César, au milieu des plus vastes projets d'ambition, vivait alors comme un homme de plaisir, engagé dans plusieurs intrigues de galanterie, et se livrant même à l'intempérance du vin. Servilia, sœur de Caton, était passionnée pour César, qui passait pour être le véritable père de son fils Marcus Brutus. Le temps n'était plus où la licence des mœurs était aux grands personnages de Rome leur influence et leur popularité. A la mort de Métellus, César obtint la dignité de grand pontife, quoiqu'il eût pour compétiteurs deux hommes puissants. Le jour de l'élection, voyant sa mère en pleurs, il l'embrassa, et lui dit : « Vous me verrez aujourd'hui souverain pontife, ou exilé. » Peu de temps après cette élection, Clodius, ayant été accusé publiquement de s'être introduit la nuit dans la maison d'Aurélia, pour corrompre la femme de César, ce dernier répudia sa femme, et refusa de poursuivre Clodius, en disant « que la femme de César ne devait pas même être soupçonnée. » Son véritable motif fut la crainte de se brouiller avec Clodius, qui avait un grand crédit parmi le peuple, et qui pouvait le servir dans ses projets d'ambition. César était alors préteur; en sortant de cette charge, le sort lui assigna le gouvernement d'Espagne; retenu à Rome par ses nombreux créanciers, il eut besoin que Crassus vint à son secours, et se déclarât sa caution pour des sommes considérables. Plutarque rapporte un mot de César, qui semblerait faire croire que dès lors il songeait à la souveraine puissance. Comme il traversait un pauvre village des Alpes, quelques-uns de ses amis lui demandèrent si, dans ce misérable lieu, le pouvoir et les dignités occasionnaient des débats. « J'aimerais mieux, leur dit-il, être le premier dans ce lieu, que le second dans Rome. » César employa tout le temps qu'il resta dans son gouvernement à en étendre les frontières. Il porta la guerre dans la Galice et dans la Lusitanie qu'il soumit à Rome; mais, dans une conquête si utile pour l'Etat, il ne négligea pas ses intérêts particuliers; il s'empara, par des contributions violentes, de tout l'argent de ces provinces, et fut bientôt assez riche pour payer ses dettes, qui s'élevaient, dit-on, à 58 millions de notre monnaie. Lorsqu'il revint

à Rome, où il n'avait plus de créanciers, les richesses qui lui restaient suffirent encore pour lui acheter un grand nombre de créatures. Afin de parvenir au consulat, il réconcilia Crassus et Pompée, et se servit du crédit de l'un et de l'autre. Quoiqu'il eût un collègue, il gouvernait avec une autorité absolue. Bibulus, qui lui était associé, s'opposait vainement à ses volontés; ce qui faisait dire aux beaux esprits du temps « qu'ils n'étaient pas sous le consulat de César et de Bibulus, mais sous le consulat de Jules et de César. » César chercha surtout à se rendre agréable au peuple, et proposa dans le sénat une loi par laquelle on devait distribuer les terres de la Campanie entre 20,000 citoyens de ceux qui avaient au moins trois enfants. Cette loi fut rejetée par les sénateurs, qui ne virent pas qu'ils en laissaient à César tout le mérite; le peuple l'adopta, et le sénat se vit forcé de la confirmer. César s'attacha Pompée, en lui donnant sa fille Julie en mariage, et, peu de temps après, il obtint le gouvernement des Gaules et de l'Illyrie, avec le commandement de quatre légions. Les guerres que fit César, ses combats, ses victoires ne sont ignorés de personne; les Gaules n'ont point de province qui ne conserve la tradition, le souvenir de ses exploits, et dans laquelle on ne montre encore les lieux où il a campé, ceux où il a vaincu. Il triompha d'abord des Helvétiques, qu'il força de se renfermer dans leurs montagnes; il attaqua ensuite et défit Arioviste, allié du peuple romain; il soumit les Belges, les plus redoutables des Gaulois, porta ses armes jusqu'au delà du Rhin, passa la mer, et alla planter les aigles romaines jusque sur le territoire de la Grande-Bretagne. (*Voy. CARACTACUS et CASSIVELAUNUS.*) Dans l'espace de dix ans que dura la guerre des Gaules, on prétend qu'il emporta de force ou qu'il réduisit par la terreur de ses armes huit cents villes, qu'il subjuga trois cents peuples ou nations, qu'il défit en différents combats 5 millions d'hommes: le tiers de ce nombre fut tué sur le champ de bataille, et, à la suite des combats, un autre tiers fut réduit en esclavage. (*Voy. AMBIORIX, ARIOVISTE, VERGINGETORIX.*) Au milieu de ses victoires, César ne négligea rien pour amasser de grandes richesses: il trafiqua de la guerre et de la paix; il n'épargna ni les temples des dieux, ni les terres des alliés. Tout ce qui servait à augmenter sa puissance lui paraissait juste et honnête, et Cicéron rapporte qu'il avait souvent dans la bouche ce vers d'Euripide: « S'il faut violer le droit, il ne le faut violer que pour régner. » Le sénat s'occupa d'envoyer dans les Gaules des commissaires pour examiner sa conduite. On proposa même de le livrer à Arioviste, pour expier le manque de foi envers les alliés du peuple romain; mais l'éclat de ses victoires, l'affection du peuple, l'argent qu'il avait fait répandre, firent échouer toutes les tentatives de ses ennemis. Rome célébra ses triomphes par des supplications ou actions de grâce qui durèrent vingt-quatre jours, chose qui ne s'était point encore vue. Pendant tout ce temps, on remercia les dieux de ses sacrilèges, et les louanges du peuple et même du sénat achevèrent

d'éteuffer les accusations. César devait ses succès à sa valeur et à l'amour qu'il inspirait à ses soldats, attachés à sa personne par le soin qu'il prenait de leur subsistance, et par des récompenses magnifiques. Il semblait qu'il ne fût que le dépositaire des richesses qu'il accumulait chaque jour, et qu'il ne les conservât que pour en faire le prix de la valeur et la récompense du mérite. « Par là, dit un historien, les soldats de la république devinrent insensiblement les soldats de César. » Rome alors était dans un grand désordre; tout y était devenu vénal, et César avait trouvé dans les Gaules assez de trésors pour tout acheter. Il comblait de présents tous les citoyens, de quelque ordre qu'ils fussent; les accusés, les hommes perdus de dettes, la jeunesse dérangée, dit Suétone, ne trouvaient qu'en lui un sûr refuge; il cherchait à familiariser ses partisans avec l'idée de troubler la république, et l'histoire rapporte qu'il avait coutume de dire à ceux dont il ne pouvait payer les dettes qu'il n'y avait qu'une guerre civile qui pût les tirer d'affaire. Les succès, la puissance de César, encore plus que ses projets connus, commencèrent à éveiller la défiance de Pompée, qui était honteux de n'avoir pas deviné un si redoutable rival. Il ne prit cependant que de faibles précautions, persuadé qu'il resterait toujours le maître, tant qu'il serait à la tête du sénat: il chercha toutes les occasions de l'humilier, sans préparer les véritables moyens de lui résister. Tandis que les ennemis de César annonçaient leurs intentions et leurs projets, César tenait ses desseins cachés. Plus les esprits s'échauffaient dans le sénat, plus il affectait de modération et parlait le langage de la paix, bien convaincu qu'il ne manquerait pas de prétexte de faire la guerre, sans avoir l'odieuse de la provoquer. Il était venu à Ravenne avec une légion, lorsque le sénat rendit un décret, portant que si, dans un délai limité, César ne renonçait pas à son commandement, il serait traité comme un ennemi de la république. Trois tribuns de son parti, Marc-Antoine, Curion et Cassius Longinus protestèrent contre ce décret. Chassés avec violence de l'assemblée du sénat, ils s'enfuirent au camp de César, cachés sous des habits d'esclaves. Ils ne manquèrent point d'exagérer dans leurs récits les menaces faites contre César, et par là redoublèrent l'amour des soldats pour leur général. Dès ce moment, la guerre était déclarée. Le sénat chargea les consuls de pourvoir à la sûreté publique, et César donna ordre à ses troupes de s'avancer vers la rivière du Rubicon, qui sépare la Gaule cisalpine de l'Italie. La république, qu'on invoquait encore de part et d'autre, n'était plus qu'un vain nom; César et Pompée ne pouvaient plus être considérés que comme les chefs de deux factions rivales qui cherchaient à se mettre au-dessus des lois. Pompée, qui, selon l'expression de Lucain, ne voulait point de supérieur, laissait quelques espérances aux amis de la liberté; César, qui ne voulait point d'égal, menaçait de tout asservir. L'un voulait arriver à la suprême puissance par les lois elles-mêmes; pour l'autre, tous les moyens étaient bons. Le premier se reposait sur son crédit personnel, et sem-

blait attendre sa puissance des suffrages de ses concitoyens; le second, que Cicéron appelle *monstrum activitatis*, ne négligeait aucun moyen, et regardait le pouvoir comme une conquête promise à ses armes. Le parti de Pompée paraissait le plus légitime; mais, dans l'état des choses, celui de César était le plus sûr. En apprenant le décret du sénat, César marcha droit à la rivière du Rubicon. Là, les dangers qu'il allait courir et les maux que son entreprise pourrait causer à sa patrie se présentèrent à son esprit, et le tinrent quelque temps en suspens; mais, après avoir réfléchi sur la haine et l'animosité de ses ennemis et sur ses propres forces, il traverse le pont en s'écriant: « Le sort en est jeté! » Il arrive à Rimini, et la consternation se répand jusque dans Rome; le sénat s'assemble, et délibère au milieu des alarmes; on ne sait à quels moyens s'arrêter; on ne propose que des mesures qu'il n'est plus temps de suivre; les principaux du sénat se reprochent les uns aux autres de s'être laissé tromper; tous ensemble donnent et reçoivent des avis que la crainte fait abandonner. Dans ce désordre, Pompée était sans troupes, et craignait de faire prendre les armes au peuple, qui laissait voir son attachement à César; il sortit de Rome, qu'il ne devait plus revoir, avec les consuls et les principaux sénateurs, se retira d'abord à Capoue, et de là à Brindes. César l'y suivit, investit la place, et essaya de fermer le port par un môle; mais avant que l'ouvrage pût être achevé, Pompée s'embarqua secrètement, et fit voile la nuit vers Dyrrachium, laissant l'Italie entière au pouvoir de César. Les consuls, avec leurs troupes, étaient déjà partis pour Dyrrachium; César envoya ses lieutenants prendre possession de la Sardaigne et de la Sicile, et s'avança lui-même vers Rome: il y entra sans son armée, comme un général qui serait venu paisiblement rendre compte de sa conduite. Le petit nombre de sénateurs qui étaient restés se réunît pour le recevoir, et le peuple se porta en foule pour revoir, après dix ans d'absence, un général qu'il chérissait, et qui lui promettait un ordre de choses nouveau. César ne commit pas d'autre acte de violence que de s'emparer du trésor public, qui était dans le temple de Saturne, et que le parti de Pompée et du sénat avait eu la maladresse de laisser derrière lui, se contentant d'en emporter la clef. En vain le tribun Métellus osa s'opposer à cette espèce de sacrilège; César le menaça de le faire mourir, « châtement, lui dit-il, qui me coûte plus à prononcer qu'à faire exécuter. » Le tribun se retira, et César trouva dans les dépouilles des nations vaincues les moyens de subjuguier le peuple vainqueur. La guerre s'étendit bientôt à toutes les parties de la république; César laissa à Antoine le commandement de l'Italie, envoya des lieutenants en quelques provinces, et partit lui-même pour l'Espagne, où il défît Pétréius et Afranius, lieutenants de Pompée; soumit à son retour la ville de Marseille, qui s'était déclarée contre lui, et revint à Rome, où Lépide, préteur, et depuis triumvir, le nomma dictateur de sa propre autorité. Pompée était alors en Grèce, à la tête d'une nombreuse armée;

César alla le chercher pour le combattre. Ayant débarqué dans la Chaonie avec cinq légions, il apprit que la flotte qui lui amenait des vivres et des renforts avait été battue et dispersée par celle de Pompée. Dans la situation critique où cette circonstance le plaçait, il résolut d'aller au-devant d'Antoine, qui devait lui amener de nouvelles légions, et se jeta lui seul dans un bateau de pêcheur, où il courut les plus grands dangers. Ce fut alors qu'en s'adressant au pêcheur qui le conduisait, il dit ce mot fameux, rapporté par Plutarque et par Lucain : « Cesse de craindre ; tu portes César et sa fortune. » Le secours d'Antoine arriva enfin, et César résolut d'attaquer Pompée, dont le camp s'étendait sous les murs de Dyrrachium. Après plusieurs tentatives inutiles, il se retira en Macédoine, où il fut suivi par Pompée, qui lui offrit la bataille. Enfin cette grande querelle entre Pompée et César, entre la république et l'empire, fut décidée dans les plaines de Pharsale, l'an 48 av. J.-C. L'habileté et la valeur de César pendant l'action n'eurent rien d'égal, si ce n'est sa générosité après la victoire. Il renvoya chez eux les Romains faits prisonniers, et brûla, sans les lire, les lettres qu'on avait trouvées dans la tente de Pompée. Ayant poursuivi Pompée en Egypte, la tête de son rival lui fut présentée comme le dernier gage de la victoire. Il détourna les yeux de ce sanglant spectacle, et versa des pleurs, en réfléchissant sur la destinée de ce grand personnage, autrefois son ami et son allié. Tandis qu'il était à Alexandrie, retenu par les charmes de Cléopâtre et par les différends élevés dans la famille des Ptolémée, il vit éclater autour de lui une sédition qui devint bientôt une guerre ouverte, dans laquelle il montra plus de courage que de prudence, et courut les plus grands dangers. Après un séjour de plusieurs mois en Egypte, César marcha contre Pharnace, roi de Pont, qu'il défit avec la célérité qu'il a si bien exprimée lui-même par ces mots : *Veni, vidi, vici*. Il lui restait encore des ennemis redoutables à combattre ; Métellus Scipion, Labiénus, Caton et le roi de Mauritanie, Juba, avaient en Afrique de puissantes armées qui menaçaient de relever le parti de Pompée. Après une campagne où César déploya toute son habileté, l'Afrique ne renferma plus de Romain qui ne fût de son parti, à l'exception de Caton, qui s'était enfermé dans Utique, et qui aimait mieux se donner la mort que de se rendre au vainqueur. (*Voy. CATON.*) César, qui admirait tout ce qui s'élevait au-dessus des autres hommes, envia à Caton la gloire de sa mort, et lui donna des larmes comme à Pompée. Le vainqueur, après avoir soumis l'Afrique, et donné l'ordre de reconstruire Carthage, revint en Italie, où l'attendaient les acclamations du sénat et du peuple romain. Quatre triomphes lui furent décernés. Il triompha avec un faste prodigieux, pour les victoires remportées sur les Gaulois, sur les Egyptiens, dans le royaume de Pont et la Mauritanie. Il fit des largesses au peuple, et lui donna des festins et des spectacles ; il combla les soldats de ses libéralités. Cependant les deux fils de Pompée étaient parvenus à rassembler de grandes

forces en Espagne ; la présence de César devenait indispensable au delà des Pyrénées ; il s'y rendit, et attaqua les fils de Pompée dans les plaines de Munda : la bataille fut si opiniâtre que, de son propre aveu, il combattit moins pour la victoire que pour sa vie ; mais il fit de si grands prodiges de valeur, qu'il força enfin la fortune à se déclarer de son parti. Dès lors tout plia sous sa puissance ; il reentra dans Rome maître du monde entier. Le triomphe qu'il obtint alors pour avoir vaincu des Romains excita de secrets murmures parmi le peuple et les sénateurs ; mais personne n'osa se plaindre publiquement. Le sénat lui décerna des honneurs extraordinaires, et une autorité sans bornes. Il fut nommé consul pour dix ans, et dictateur perpétuel ; on lui donna le nom d'*empereur*, le titre de *père de la patrie*. On déclara sa personne sacrée et inviolable. On lui accorda le privilège d'assister aux spectacles dans une chaire dorée, avec une couronne d'or sur la tête. Le décret du sénat portait que, même après sa mort, cette chaire et cette couronne d'or seraient placées dans tous les spectacles pour immortaliser sa mémoire. Il ne mauquait à tant d'honneurs que le titre de roi. On assure qu'il délibéra s'il le prendrait, et il essaya pour ainsi dire le diadème ; mais il craignit qu'un titre nouveau ne fit trop sentir aux Romains la ruine des vieilles lois. Il poussa même trop loin sa condescendance pour les vieux préjugés de la république, et se montra moins habile à maintenir son pouvoir qu'à le conquérir. Il conserva les formes des institutions républicaines au milieu d'un gouvernement absolu, et rappela sans cesse l'idée de la liberté qu'il avait opprimée. Il lui était peut-être plus facile de détruire le sénat que de l'attirer dans son parti ; il voulut que ce corps fût respecté, et lui-même le méprisa, ce qui irrita violemment les esprits. « Par là même, » dit Montesquieu, sa clémence fut insultante ; on « regarda qu'il ne pardonnait pas, mais qu'il dédaignait de punir. » Arrivé au pouvoir souverain par la victoire, il voulut en jouir comme s'il l'avait reçu de ses aïeux, et bannit trop tôt les inquiétudes qui troublent presque toujours la jouissance d'une autorité nouvelle. « J'aime mieux, disait-il, périr une fois que de craindre toujours. » Il renvoya sa garde espagnole, contre l'avis de ses meilleurs amis, qui lui représentaient continuellement que la domination acquise par les armes ne se conservait que les armes à la main. Il croyait trop légèrement les discours de ses flatteurs, qui lui faisaient entendre « qu'après avoir éteint les guerres civiles, la république avait plus d'intérêt que lui-même à sa conservation. » Son extrême sécurité causa sa mort. Il avait le projet de faire la guerre aux Parthes, et devait partir pour l'Asie. Ses partisans, pour disposer les Romains à le voir revêtu du titre de roi, affectaient de publier que l'on trouvait dans les livres des sibylles que les Parthes ne seraient jamais vaincus si les Romains n'avaient un roi pour général. Les ennemis de César profitèrent de ce bruit, qu'ils avaient peut-être contribué à répandre, pour avancer sa perte ; une conjuration fut formée con-



tre lui, à la tête de laquelle étaient Brutus et Cassius qu'il avait faits préteurs. Le complot devait éclater au milieu du sénat, et l'époque en était fixée aux ides de mars, jour où César, disait-on, devait se faire déclarer roi. La conjuration ne fut pas si secrète qu'il n'en transpirât quelque chose dans le public; mais César refusa de prendre aucune précaution. Calpurnie, femme du dictateur, était si persuadée de la réalité du danger, qu'elle le conjura avec les plus vives instances de ne pas sortir le jour des ides de mars, fixé pour l'assemblée du sénat. Ému par les sinistres prédictions de son épouse, et plus encore par ses larmes et par ses prières, César se détermina à rester chez lui; mais Décimus Brutus, lui ayant représenté l'importance des matières qui allaient être traitées au sénat, le fit changer de résolution. Comme il était sorti de sa maison, un certain Artémidor lui remit un billet qui renfermait la découverte de tout le complot. César reçut plusieurs autres billets, par lesquels on l'avertissait du danger qu'il allait courir; mais, pressé par la multitude qui l'entourait, il ne put les lire, et les remit à ses secrétaires. A peine fut-il entré dans le sénat, que tous les conjurés, comme pour lui faire honneur, l'environnèrent; Attilius Cimber, qui était du nombre, se présenta pour lui demander le retour de son frère qui était exilé, et, sous prétexte de le prier avec plus de soumission, prit le bas de sa robe, et la tira tout à coup avec violence. A ce signal, Casca prit son épée, et lui porta un coup dans l'épaule. Au même instant, César saisit l'épée de son meurtrier, et se jette sur lui en criant : « Scélérat de Casca, que fais-tu ? » Plutarque raconte que les sénateurs qui étaient alors présents, et qui ne savaient rien du complot, n'eurent la force ni de prendre la fuite, ni de secourir César, ni de proférer une seule parole. Tandis que César était aux prises avec Casca, tous les conjurés tirent leurs épées, et lui portent plusieurs coups. Cassius, plus animé que les autres, lui fit à la tête une blessure profonde; César se défendit encore, lorsque, apercevant Brutus l'épée levée sur lui, il s'écria : « Et toi aussi, mon fils Brutus. » Au même instant, il se couvrit le visage avec sa robe, et tomba percé de trente-trois coups au pied d'une statue de Pompée, le 15 mars de l'an 44 avant J.-C. : il avait alors 56 ans. Tous les sénateurs prirent la fuite, et portèrent l'effroi parmi le peuple, en racontant ce qu'ils avaient vu. Le corps de César, abandonné, fut porté dans sa maison par trois esclaves. Lorsqu'on lut son testament à la tribune aux harangues, le peuple, qu'il n'avait point oublié, fit éclater sa douleur et menaça les conjurés. Ses funérailles furent célébrées avec une grande pompe. Le sénat, qui n'avait point osé le défendre, le mit au rang des dieux, et ordonna qu'il ne fût rien changé à ses lois. L'histoire a raconté les résultats déplora- bles de cet assassinat : la jalousie, l'ambition, le ressentiment personnel, avaient armé la plupart des meurtriers. Quelques-uns d'entre eux obéirent à la passion de la liberté; mais ils ne virent point que la république était destinée à périr, et que, dans l'état

des choses, Rome ne pouvait rien espérer de plus heureux que d'avoir un maître comme César. Il nous reste à faire connaître quelques traits du caractère et de la conduite de ce grand homme. L'amour de la gloire et de la puissance fut sa passion dominante; on sait qu'il pleura devant une statue d'Alexandre, en songeant qu'il n'avait encore rien fait à l'âge où le fils de Philippe était maître de l'univers. Cicéron disait que le pouvoir était, pour César, comme une divinité. Il déploya une activité qui étonna toujours ses ennemis, et, pour nous servir de l'expression de Lucain, il croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire. Au milieu des dissensions de Rome, il regardait toujours comme ses amis tous ceux qui n'étaient pas ses ennemis déclarés. Cette maxime le servit pour parvenir à son but; elle le perdit quand il fut le maître. César était attaché à la doctrine d'Épicure, qui s'était depuis peu introduite dans Rome. Lors du procès de Catilina, il manifesta, sur la nature de l'âme, des opinions qui scandalisèrent la vertu de Caton. Ses mœurs se ressentirent de ses opinions sur la religion et la morale. On ne peut répéter ici ce que Suétone raconte de ses liaisons avec Nicomède, liaisons qui le faisaient appeler la *reine de Bithynie*. Le père de Curion, dans un discours public, osa dire de César « qu'il était le mari « de toutes les femmes, et la femme de tous les ma- « ris. » Montesquieu a remarqué que César avait plusieurs vices, mais qu'il n'avait point de défauts. La première de ses qualités fut une générosité de caractère qui se démentit rarement; il pardonnait volontiers les injures, les satires dirigées contre lui, et l'on peut dire qu'il eut beaucoup à pardonner. La nature, qui semblait l'avoir fait naître pour commander au reste des hommes, lui avait donné un air d'empire et une grande dignité dans ses manières; souvent un seul mot lui suffisait pour apaiser la révolte d'une légion ou les murmures des mécontents; il excellait dans l'art de se faire obéir et de maintenir la discipline. César était né avec de si heureuses dispositions, que rien n'était étranger à son génie. Il cultiva toutes les sciences connues de son temps, et réforma le calendrier auquel il donna son nom. (*Voy. SOSIGÈNE.*) S'il se fût livré tout entier à l'art oratoire, il se serait placé à côté de Cicéron; l'orateur romain nous le représente comme cédant à peine sur ce point aux plus habiles. Il publia quelques ouvrages sur la grammaire, l'astronomie, la religion, l'histoire et la littérature. Tous ses écrits sont perdus, à l'exception de quelques-unes de ses lettres, de ses *Commentaires sur la Guerre des Gaules et sur la Guerre civile*, et de quelques fragments rassemblés dans les bonnes éditions de cet ouvrage. « Ces *Commentaires*, dit Cicéron (*in Bruto*), sont un très-bon « livre; le style en est pur, coulant, dépouillé de « toute parure oratoire, et pour ainsi dire nu; on « voit que l'auteur n'a voulu laisser que des maté- « riaux pour ceux qui voudraient traiter le même « sujet. Peut-être quelques sots écrivains croiront « pouvoir broder ce canevas; mais les gens de goût

« se garderont bien d'y toucher. » Asinius Pollion, dont l'opinion est rapportée par Suétone, pensait que les mémoires de César n'étaient ni exacts ni fidèles : il serait difficile d'apprécier un pareil jugement à sa juste valeur. Quoi qu'il en soit, comme ils nous ont les premiers donné des notions sur la Gaule, ils sont aujourd'hui pour nous un monument national, et sont devenus classiques à la fois pour les amis des lettres et pour les militaires. Les *Commentaires* de César comprennent : 1° *de Bello Gallico libri septem*. Casaubon, dans une lettre adressée à Henri IV, parle d'une traduction française faite par ce prince. On a la *Guerre des Suisses pour la conquête des Gaules, traduite du premier livre des Commentaires de Jules César*, par Louis XIV, Paris, 1651, in-fol. : cette traduction a été réimprimée dans les *Œuvres de Louis XIV*, 1806, 6 vol. in-8°. La *Guerre de Jules César dans les Gaules, avec des notes militaires* par de Pécis, a été imprimée à Parme, 1786, 3 vol. in-8°. Pécis avait déjà fait imprimer les *Campagnes de Jules César dans les Gaules, présentées à S. A. R. l'archiduc Joseph*, t. 1<sup>er</sup>, Milan, 1760, in-4°. Le livre 5 de la *Guerre des Gaules* n'est pas de César, mais de Hirtius. 2° *De Bello civili libri tres*. A ces deux ouvrages, on joint ordinairement : 1° *Liber de Bello Alexandrino*, 2° *de Bello Africano*, 5° *de Bello Hispaniensi*, attribués généralement à Hirtius déjà nommé. (Voy. HIRTIIUS.) La première édition de César parut à Rome en 1469, in-fol., par les soins d'André Aleria, et y fut réimprimée en 1472. Ernesti, éditeur de la *Biblioth. lat.* de Fabricius, s'est trompé en disant que ces éditions ne contenaient que les cinq premiers livres de la *Guerre des Gaules*; on y trouve les sept livres de la *Guerre des Gaules* et les trois de la *Guerre civile*; ces œuvres ont été réimprimées à Venise en 1471, in-fol.; sans nom de ville, en 1473; à Rome, en 1476; à Milan, en 1477 et 1478; à Trévise, en 1480; à Venise, en 1482, 1490, 1494, 1499. Parmi les éditions postérieures au 15<sup>e</sup> siècle, on doit remarquer celles d'Alde, 1515, in-8°, et 1519, même format; celles des Junc, Florence, 1508, 1514, in-8°. J. Scaliger donna une édition de César, Leyde, Elzévir, 1635, in-12. L'édition de Leyde, Elzévir, 1635, in-fol., *cum notis variorum ex recensione Marci Zuerii Boxhornii*, est recommandable à cause des inscriptions sur les villes d'Espagne qui se trouvent à la fin, et encore à cause des cartes et des figures. Goduin en donna celle *ad usum Delphini*, Paris, 1678, in-4°; Cellarius publia la sienne en 1705 : elle a été réimprimée dix fois; celle de Maittaire parut en 1746, in-12, avec un *Index*; celle qui sortit des presses de Barbou est de 1755, 2 vol. in-12; mais on doit surtout distinguer : 1° l'édition de G. Jungermann, Francfort, 1606, in-4°, préférée à la réimpression de 1669 : on y trouve en regard la version grecque des sept livres de *Bello Gallico*, attribuée à Planude, à Th. Gaza, et à quelques autres; 2° l'édition de J.-G. Grævius, 1697, in-8°, contenant les notes de Denis Vossius, fils de Gérard Isaac, la notice de Scaliger sur la Gaule, la

vie de Jules César, attribuée à Julius Celsus, et autres pièces; 5° celle de Davisius, *cum notis variorum*, Cambridge, 1706, 1727, in-4°; on trouve à la fin la version grecque des livres de *Bello Gallico*; 4° celle de Samuel Clarke, Londres, 1712, in-fol. (voy. BUTINI) : cette édition est dédiée au célèbre Marlborough; 5° celle de F. Oudendorpe, Leyde, 1757, 2 vol. in-4°, dans laquelle sont toutes les notes de D. Vossius, de Davisius, de Clarke; 6° celle de S.-Fr.-Nath. Morus, Leipsick, 1780, in-8°, qu'Ernesti appelle excellente; 7° celle de Deux-Ponts, 1762, in-8°; 8° la jolie et correcte édition publiée à Londres, 1790, 2 vol. in-8°, chez Th. Payne; 9° et enfin l'édition donnée par J.-J. Oberlin, d'après celles d'Oudendorpe, de Cellarius, de Morus, Leipsick, 1805, in-8°, la plus recommandable pour la pureté du texte (1). La première des traductions des *Commentaires* de César en langues vulgaires de l'Europe est l'espagnole de D. Diégo Lopez de Tolède, imprimée à Tolède, 1498, in-fol. F. Baldelli les a traduits en italien, Venise, 1551, in-8°; 1557, 1558, avec les figures gravées par Palladio, qui font connaître les camps, les sièges et l'art militaire des Romains. Il y a une réimpression de 1655, in-4°, peu estimée. Nous ne parlons pas des autres traductions étrangères; parmi les traductions françaises, nous nous contenterons d'indiquer celle de Blaise de Vigenère, 1576, in-4°; celle de Perrot d'Ablancourt, qui parut pour la première fois en 1650, in-4°. Cette traduction, souvent réimprimée, fut retouchée par Lemascrier, Paris, 1765, 2 vol. in-12; ibid., Barbou, 1755, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1765, 2 vol. in-12, avec une carte de la Gaule par d'Anville. Elle a été de nouveau retouchée par de Wailly, Paris, 1766, 1775, 1788, 2 vol. in-12. Il y en a d'autres réimpressions, trop nombreuses pour qu'on puisse les citer. Lancelot Turpin de Crissé en donna une avec des notes critiques et militaires, Montargis, 1783, 3 vol. in-4°, et atlas, recherchée par les militaires; réimprimée à Amsterdam, 1787, 3 vol. in-8°, avec cartes. Elle fut suivie de celle du major de Vaudrecourt, Paris, 1787, 2 vol. in-8°, et Strasbourg et Paris, 1792, même format. Le Deist de Botidoux a donné les *Commentaires de César, traduction nouvelle, le texte en regard, avec des notes critiques et littéraires, un index géographique et six cartes de la Gaule*, etc., Paris, 1809, 5 vol. in-8°. Les *Commentaires de César, traduits par J.-B. Varney*, ont été publiés, Paris, 1810, 2 vol. in-8° (2). Parmi les écrits auxquels les *Commentaires*

(1) N.-E. Lemaire et N.-L. Achaintre ont revu et annoté l'édition de César qui fait partie de la collection de classiques, latins publiée par le premier, et qui parut à Paris, 1819 et ann. suiv., 4 vol. in-8° avec cartes. Le t. 1<sup>er</sup> est précédé d'une épître dédicatoire en vers latins adressée à Louis XVIII. En publiant cette édition, l'éditeur annonça qu'il y avait donné un soin tout particulier, attendu que César était son auteur favori. Les Allemands en prirent texte pour faire du travail des éditeurs français une critique assez verte, insérée en 1825 dans les *Archiv. der Literatur* publiées à Vienne. On peut encore citer l'édition donnée par F.-G. Potier, Paris, 1825-26, 3 vol. in-8°. D—R—R.

(2) Plusieurs autres traductions ont paru depuis : 1° celle de A. M. D. G. (le P. Lorient), Lyon, Rusand, 1810, 2 vol. in-12. Elle a été revue et corrigée avec le plus grand soin, et fait partie

res de César ont donné naissance, on doit distinguer les *Mélanges de remarques sur César et autres auteurs militaires*, par Warnery, Varsovie, 1782, in-12. La vie de Jules César a été écrite par Suétone dans ses *Douze Césars*, et par Plutarque. F. Fleury (Floridus) a publié *Cæsaris Præstantia et Res gestæ*, Bâle, 1540, in-fol. ; il y met son héros au-dessus de Pyrrhus, d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de Pompée. Pierre Ramus a écrit : *de Cæsaris Militia*, Francfort, 1574, in-8°. George Schubart a fait imprimer : *C. Julius Cæsar dictator perpetuus, sub exemplo mutata reipublicæ descriptus*, Iéna, 1684, in-4°, opuscule que B.-G. Struve a fait réimprimer dans sa *Bibliotheca librorum rariorum (theca secunda)* (1). On doit à Hubert Goltzius : *Vita et Res gestæ Cæsaris cum figuris numismatum*, Bruges, 1565, in-fol. ; réimprimés à Anvers, 1545, in-fol., avec les notes très-estimées de Louis Nonnius. Goltzius a quelquefois cru véritables des médailles qui ne sont que supposées. Jean-Sebald Fabricius a publié : *Julius Cæsar numismaticus*, Londres, 1678, in-8°, où il interprète Dion Cassius. Æneas Vicus a donné : *Vita Julii Cæsaris ex numismatibus*, Venise, 1560, in-8°. Jean Beaudouin a publié, en 1609, sous le nom d'Antoine de Bandole, un *Parallèle de César et de Henri IV* (2). Clandorp est auteur de la

d'une collection d'ouvrages classiques publiées par le même éditeur. 2° Celle d'Em. Toulangeon, avec des notes militaires sur le texte, Paris, 1815, 2 vol. in-8°, et cartes; 2° édit., revue par Am. Pommier, Paris, 1826, 4 vol. in-12, texte en regard, carte et port. 3° Celle de Th. Berlier, ancien conseiller d'Etat; elle ne comprend que la *Guerre des Gaules*, avec un grand nombre de notes historiques, géographiques, etc., ibid., 1822, in-8°. 4° Celle de la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, par M. Artaud, inspecteur général des études de l'université, 3 vol. in-8°. D—R—N.

(1) César fit d'abord frapper des médailles sur lesquelles il se contenta de mettre son nom avec des types qui faisaient allusion à son origine et à ses victoires; mais lorsqu'il eut affermi son pouvoir, il fit graver son portrait, et il est le premier Romain qui se soit arrogé ce droit. Il paraît néanmoins, d'après un passage de Dion (liv. 44, § 4), que ce fut le sénat qui lui accorda cet honneur en le créant *père de la patrie*. Il existe de ses médailles en tous métaux; plusieurs ont été frappées après sa mort. Elles font mention de sa consécration; il y est appelé *Divus Julius*. Toutes celles qu'on a frappées en son honneur dans les villes grecques paraissent l'avoir été depuis sa mort. Presque toutes le représentent avec la couronne de lanier qu'il portait habituellement, d'après un décret du sénat, et qui lui servait à couvrir son front chauve, pour lequel il avait essuyé plusieurs fois les railleries des Romains. T—N.

(2) Laharpe, dans des *Reflexions* mises à la suite de sa traduction de la *Vie de César* par Suétone, établit aussi un parallèle entre le conquérant des Gaules et Henri IV. En voici quelques traits : « Tous deux avaient reçu de la nature une âme élevée et sensible, un génie également souple et profond dans les affaires politiques, de grands talents pour la guerre; tous deux furent redevables de l'empire à leur courage et à leurs travaux. Tous deux pardonnèrent à leurs ennemis et finirent par en être les victimes. Tous deux connaissaient le grand art de s'attacher les hommes et de les employer, art le plus nécessaire de tous à quiconque commande ou veut commander. Tous deux étaient adorés de leurs soldats, et mêlaient les plaisirs aux fatigues militaires et aux intrigues de l'ambition. Tous deux avaient une activité prodigieuse, et suivaient ce grand principe, qu'il ne faut laisser à d'autres que ce qu'on ne peut faire soi-même. Tous deux ont eu, sur son règne, et ont régné trop peu. Si l'un eût vécu vingt ans de plus, le système de l'Europe eût été changé; si l'autre n'eût pas été enlevé par un assassinat, il eût accoutumé les Romains à la domination, aussi bien qu'Auguste, et aurait fait de plus grandes choses que lui. César prodigua l'argent dans une république qu'il voulait corrompre; Henri le ménagea dans une monarchie qu'il fallait rétablir. Tous deux

*Notitia familiæ C. Julii Cæsaris et Octaviani Augusti*, Paris, 1654, in-4°; après lui, G. de Pechwitz fit imprimer : *Familia Cæsarum Augusta*, Iéna, 1662, in-12. Quelques personnes attribuent à M. Valérius Corvinus Messela le livre *de Augusti Cæsaris Progenie*, qu'un plus grand nombre regarde comme apocryphe. Bury a écrit en français l'*Histoire de la vie de Jules César*, 1758, 2 vol. in-12. A.-G. Meissner a composé, en allemand, une vie de Jules César, dont la première partie a paru, Berlin, 1799, in-8°. (*Voy. J.-Celsus CONSTANTINUS.*) M—D.

CÉSAR (JULES), savant juriconsulte anglais, né en 1557, d'une famille ancienne, près de Tottenham, dans le comté de Middlesex, étudia à l'université d'Oxford, acheva ses études à celle de Paris, et occupa successivement, sous le règne d'Elisabeth, les places de maître des requêtes, de juge de la haute cour de l'amirauté et directeur de l'hôpital de Ste-Catherine. Jacques I<sup>er</sup> à son avènement au trône, le créa chevalier, le nomma chancelier et sous-trésorier de l'échiquier, et, en 1607, l'un de ses conseillers privés. Élu en 1614 maître des rôles, il résigna sa place de chancelier de l'échiquier. Il conserva sous Charles I<sup>er</sup>, celle qu'il occupait dans le conseil, et mourut à Londres, en 1656, âgé de 79 ans, avec la réputation d'un homme éclairé, juste et surtout bienfaisant et charitable. Sa voiture était connue de tous les pauvres de Londres; un homme de sa connaissance la lui ayant empruntée pour une course dans la ville, se vit bientôt entouré et suivi d'une telle foule de mendiants que, pour les satisfaire, il lui en coûta trente fois plus que ne lui aurait coûté le louage d'une voiture. Ce juriconsulte avait laissé des manuscrits qui, après être demeurés longtemps oubliés dans sa famille, allaient passer dans la boutique d'un marchand de fromage, lorsque Samuel Patterson en ayant eu communication fit connaître leur mérite. Ils furent vendus en 1757 plus de 500 liv. sterl. X—S.

CESARI (ALEXANDRE), graveur, surnommé *le Grec*, parce qu'il était né en Grèce, vivait dans le 16<sup>e</sup> siècle. Il demeura longtemps à Rome, où il fut employé par différents pontifes à graver des médailles et des pierres fines. Michel-Ange fut si content de celle qu'il grava pour le pape Paul III, dont le revers représente Alexandre le Grand prosterné aux pieds du souverain pontife des juifs, qu'il s'écria que l'art ne pouvait aller plus loin, et qu'il fallait craindre même qu'il ne rétrogradât. Cesari a gravé aussi sur une cornaline le portrait de Henri II, roi de France, qui a tout le mérite de l'antique. Ce maître joignait à une belle exécution les grâces et la pureté du dessin. Vassari regarde comme son chef-d'œuvre un camée représentant la tête de Plucion l'Athénien. P—E.

CESARI (le Père ANTONIO), philologue, né vers 1750, à Vérone, embrassa la règle de St-Philippe de Néri, dont les disciples sont les oratoriens de l'Italie, et cultiva les diverses branches de la litté-

« furent arrachés, par une mort prématurée, aux grands projets qu'ils méditaient, etc. »

ture avec une ardeur que l'âge ne put ralentir. Orateur, critique, poète, biographe, traducteur, il obtint des succès dans tous les genres. C'était, dit M. Valéry, qui le visita dans son couvent de Vérone, en 1826, un vieillard vif, ardent, agité, un véritable *abbate* complet, très-obligéant, bizarre dans son maintien et dans ses vêtements, cruseantiste opiniâtre, mais, malgré ses manies et son irritabilité, comptant de nombreux admirateurs. (*Voyage d'Italie*, t. 1<sup>er</sup>, p. 471.) Le P. Cesari mourut à Ravenne, au mois d'octobre 1828. Il était membre de la plupart des sociétés littéraires d'Italie. Outre une bonne édition du *Vocabolario della Crusca*, Vérone, 1806, 6 vol. in-8°, à laquelle il eut la plus grande part, on lui doit d'excellentes éditions des *Vite de' SS. Padri* (c'est une traduction de St. Jérôme), Vérone, 1799, 4 vol. in-4°; du livre de Feo Belcari, *la Vita del B. Giovanni Colombini*, ibid., 1817, in-8°; des *Fioretti di S. Francesco*, ibid., 1822, in-4°, trois ouvrages qui font autorité dans la langue italienne; et enfin du poème de Dante avec une préface et des notes remplies d'érudition. Parmi les traductions du P. Cesari, les plus célèbres sont celles des odes d'Horace, des comédies de Térence, Vérone, 1816, 2 vol. in-8°, et des lettres de Cicéron, dans l'édition des œuvres complètes de ce grand orateur, Milan, 1826 et années suiv. Quelques critiques lui reprochèrent d'avoir fait parler Cicéron comme un Italien du 18<sup>e</sup> siècle; mais dans la préface du 2<sup>e</sup> volume il défendit, avec toute la chaleur d'un jeune homme, cette singularité qui d'ailleurs n'ôte rien au mérite de la traduction aussi fidèle qu'élégante. On connaît encore du P. Cesari : *Alcune Novelle*, Venise, 1810, in-8°. Elles sont très-estimées. W—s.

CÉSARINI Voyez JULIEN.

CÉSARINI (ALEXANDRE), cardinal, né vers la fin du 15<sup>e</sup> siècle, s'attacha de bonne heure aux seigneurs de Médicis, et se lia particulièrement avec eux. Le pape Léon X, qui était de cette maison, le nomma cardinal en 1517, et le pourvut de quelques évêchés. Aussitôt après l'élection d'Adrien VI, Cesarini passa en Espagne pour conférer de quelques affaires importantes avec le nouveau pontife, qui l'honora de toute sa confiance. Il fut aussi employé sous les papes Clément VII et Paul III, et chargé de différentes négociations. Ce prélat, non moins recommandable par sa régularité que par ses talents, mourut à Rome, le 15 février 1542. K.

CÉSARINI (VIRGINIO), de la même famille romaine que le précédent, naquit à Rome, en 1595. Il fut très-versé dans la connaissance des lettres grecques et latines, dans la philosophie, l'astronomie, la géographie, la médecine, la jurisprudence, fort instruit dans tous les genres de la littérature, orateur éloquent et bon poète. Sa jeunesse et cette universalité de connaissances le firent comparer, par le cardinal Bellarmin, au fameux Pic de la Mirandole. On fit même frapper une médaille qui les représentait tous les deux. Avec tant de talents et de qualités rares, Cesarini n'avait ni présomption ni orgueil; il était doux, affable, et d'une modestie singulière. Le pape Urbain VIII se l'attacha, lui donna une des

charges de la chambre pontificale, et se proposait de l'élever au cardinalat. Cesarini s'occupait d'un traité sur l'immortalité de l'âme, que le cardinal Bellarmin l'avait engagé à écrire, lorsqu'il mourut, en avril 1624, n'ayant pas encore trente ans accomplis. De tous les ouvrages qu'il avait composés, on n'a publié que ses poésies latines et italiennes, que l'on trouve dans les *Septem illustrium virorum Poemata*, Anvers, 1662, in-8°. Son buste fut placé au Capitole, avec une inscription à sa louange. Il laissa sa bibliothèque à l'académie *dei Lincei*, dont il était membre. Sa vie a été écrite et mise au jour par le savant prélat Augustin Favoriti, mort à Rome, en 1682. R. G.

CÉSARION. Voyez CLÉOPATRE,

CÉSARIS (l'abbé ANGELO), premier astronome de l'observatoire de Milan, et directeur de l'institut impérial et royal des sciences, lettres et beaux-arts, était né vers 1730, et mourut à Milan, le 18 avril 1852, après une longue et douloureuse maladie. Les *Ephémérides astronomiques de Milan*, qu'il rédigea depuis 1775, les *Mémoires de la société italienne*, ceux de l'*Institut*, contiennent de lui d'importants mémoires sur la *Conjonction inférieure de Vénus avec le Soleil*, le 20 mars 1782; sur la *Réfraction de la lune*, etc. Il a fait une partie des opérations trigonométriques pour la levée de la carte de la Lombardie. Son nom, associé à celui de l'observatoire milanais depuis sa fondation, n'a pas peu contribué, avec celui d'Oriani, à rendre cet établissement célèbre en Europe. Au titre de savant Césarini joignait encore celui de littérateur éclairé. W—s.

CESAROTTI (MELCHIOR), l'un des littérateurs et des poètes italiens les plus célèbres du 18<sup>e</sup> siècle, naquit à Padoue, le 15 mai 1750, d'une famille noble et ancienne, mais sans fortune. Placé de bonne heure dans le séminaire de cette ville, où l'éducation était confiée à de savants professeurs, il y donna des preuves d'un génie prématuré. Il avait un oncle, religieux franciscain, qui le faisait venir dans son couvent pendant les vacances; lorsqu'il était importuné par la vivacité bruyante de son neveu, il l'enfermait dans la bibliothèque de la maison. L'enfant ne tarda pas à y prendre plaisir; il fit de sa prison une école, et quand son oncle le faisait appeler, c'était là qu'on l'allait chercher et qu'on le trouvait toujours. Ses études littéraires achevées avec de brillants succès, et l'imagination remplie de ce qu'elles ont de séduisant, il ne trouva point le même attrait dans la philosophie, telle qu'on l'enseignait alors; il en trouva encore moins dans les mathématiques, peut-être aussi par le vice des méthodes d'enseignement. Il restait dans un état d'incertitude fatigant pour un esprit aussi vif que le sien; un livre et un ami l'en retirèrent, et concurèrent également à développer dans son âme les germes de cette vraie philosophie qu'on n'apprend point dans les écoles. Ce livre est *la Sagesse* de Charron, et cet ami fut le savant Joseph Toaldo, l'un des principaux ornements de l'université de Padoue. Ce fut à la lecture de l'un et au commerce de l'autre, qu'il dut l'esprit philosophique qui dirigea sa vie et qui caractérise

ses ouvrages. Son attachement pour Toaldo, qu'il appelait son cher Socrate, ne se refroidit jamais; il lui survécut, et consacra, dans sa retraite de Selvaggiano, un monument à sa mémoire. Après la philosophie, Cesarotti essaya de la jurisprudence et même de la théologie; mais il revint bientôt à des études de son goût, et ne s'en écarta plus. Nommé à la chaire de rhétorique du séminaire où il avait été élevé, à un âge où la plupart des jeunes gens entrent dans cette classe, il se livra avec un zèle ardent et avec une sorte d'enthousiasme aux devoirs que sa place lui imposait. Il se déclara dès lors ouvertement contre les préjugés et la routine des écoles; dans ses exercices publics, il choisissait toujours des sujets qui lui donnaient l'occasion de les combattre. Son activité était infatigable, ses lectures immenses, et il ne lisait aucun livre sans en tirer des extraits et sans y faire des notes. Le célèbre littérateur Jean Antoine Volpi lui ouvrit les trésors de sa riche bibliothèque; il la dévora tout entière, en suivant toujours sa méthode d'extraire et de noter. Comme il ne pouvait suffire seul à ce travail, il s'y faisait aider par ceux de ses disciples qui montraient le plus d'intelligence. Avec ce secours, il ne tarda pas à rassembler plus de douze volumes d'analyses, de citations et de morceaux choisis de littérature ancienne et moderne, grecque, latine, italienne et française. Le désir de complaire à une société d'hellénistes qu'il fréquentait lui fit entreprendre la traduction du *Prométhée* d'Eschyle; il la fit imprimer; mais il trouva dans la suite cette première production si imparfaite, qu'il la condamna lui-même à l'oubli. Il traduisit plus heureusement, en vers italiens, trois tragédies de Voltaire, *Sémiramis*, *la Mort de César*, et *Mahomet*, qu'il faisait représenter par ses élèves, sur le théâtre du séminaire. Il les relisait sans cesse lui-même, non dans sa traduction, mais dans le texte français, avec des transports et un enthousiasme toujours nouveaux. Il relisait surtout *Zaïre*, que cependant il ne traduisit pas; il la recommença jusqu'à quatre fois de suite, en fondant en larmes, et sans pouvoir s'en rassasier. Sa réputation commençait à s'étendre. Il fut appelé, en 1762, à Venise, pour faire l'éducation des enfants de l'illustre maison Grimani. Il y donna, en différentes occasions, de nouvelles preuves de son talent poétique, et fit alors imprimer ses traductions de Voltaire, avec des discours préliminaires pleins de philosophie et de connaissance de l'art; l'un sur le *Plaisir de la tragédie*, l'autre sur l'*Origine et les Progrès de l'art poétique*. Le second est pourtant inférieur au premier; il en jugea ainsi lui-même, et le rejeta de l'édition générale de ses œuvres, où l'autre tient une place distinguée. Il fut bientôt recherché par tout ce que Venise avait de plus illustre et de plus instruit. Il se lia aussi avec des étrangers amis des lettres, et entre autres avec un jeune Anglais nommé Charles Sackville, qui lui fit connaître les poèmes d'Ossian, nouvellement publiés à Londres par Macpherson. Quelques morceaux qu'il lui traduisait verbalement excitèrent dans Cesarotti une admiration qui le déterminait sur-le-champ à apprendre l'anglais. A mesure qu'il

avait expliqué un des poèmes du barde écossais, il le traduisait en vers italiens, et ces traductions inspiraient à leur tour au bon Sackville la plus vive admiration. Tout fut achevé en moins de six mois; célérité prodigieuse dans un aussi beau travail! Sackville fit alors un de ces traits rares dans l'histoire des lettres, et que peu de gens riches sont dignes d'imiter: il fit faire à ses frais, à Padoue, une belle édition de l'Ossian italien, en 2 vol. in-8°, et la donna tout entière à l'auteur. En 1768, la mort du savant P. Carmeli ayant laissé vacante, dans l'université de Padoue, la chaire de grec et d'Ilébreu, Cesarotti y fut nommé. Dès lors, fixé dans sa patrie, au-dessus du besoin, et satisfait de son sort, il ne songea plus qu'à remplir dignement les devoirs de sa place, et à justifier par ses travaux l'estime de ses concitoyens. Il publia successivement sa traduction de Démophilène, son *Cours raisonné de littérature grecque*, et son Homère, trois grands travaux dont nous parlerons plus bas. Les Vénitiens ayant fondé à Padoue, en 1779, une académie des sciences, des lettres et des arts, Cesarotti fut nommé secrétaire perpétuel de la classe des belles-lettres. C'est pour remplir une des fonctions de cette place, qu'il lut chaque année, dans les séances publiques du corps entier, ces rapports académiques, où il montra tant d'étendue dans les connaissances, et tant de variété dans le talent. L'*Essai philosophique sur les langues* fut entrepris et terminé à la demande de plusieurs membres distingués de l'académie, et il adressa l'*Essai sur le goût* à l'Arcadie romaine, dans laquelle il avait pris le nom de *Merante Larisseo*. Après les événements qui eurent lieu, en 1796 et 1797, les destinées de l'Italie, il publia, par ordre du gouvernement républicain, un *Essai sur les études*, où il entreprit de corriger les méthodes scolastiques, et de diriger l'éducation vers la plus grande utilité des élèves et le plus grand bien de la patrie. Il écrivit aussi l'*Instruction du citoyen*, et y ajouta le *Patriotisme éclairé*, deux mots qui ne devraient jamais aller l'un sans l'autre, et qui sont trop souvent séparés. Sa vie ne cessa point d'être toute littéraire, et il continua de partager son temps entre ses devoirs, ses études, les plaisirs de la campagne, et la société de quelques amis. Les bienfaits de l'empereur Napoléon l'allèrent chercher dans sa retraite: il fut nommé chevalier, ensuite commandeur de l'ordre de la Couronne de fer, et gratifié de deux pensions extraordinaires. Il consacra sa reconnaissance par plusieurs inscriptions monumentales, dans sa jolie et modeste maison de campagne de Selvaggiano, et mieux encore par le poème en vers libres, intitulé *Pronea* (la Providence), publié vers la fin de 1807. Parvenu à un si grand âge, il méditait encore de nouveaux travaux, et il poursuivait avec la plus grande activité l'édition générale de ses œuvres, commencée depuis 1800, et dans laquelle presque tous ses ouvrages sont corrigés et retouchés, lorsqu'une attaque violente d'une maladie de la vessie, à laquelle il était sujet, l'enleva le 5 novembre 1808. Cesarotti était petit, mais bien fait, et d'une constitution robuste; il était blond; ses yeux, quoique d'un bleu pâle, avaient beaucoup de

vivacité; sa voix faible et un peu rauque avait néanmoins de l'accent et des inflexions très-sensibles; sa physionomie était expressive, et tout son corps avait beaucoup de mouvement; il gesticulait même un peu trop. Simple et même négligé dans ses vêtements, il aimait mieux, disait-il, avoir un bel arbre de plus à sa campagne, qu'à la ville un plus bel habit. Sa conversation était animée, gaie, piquante, inépuisable dans un petit cercle d'amis; mais dans une société nombreuse, et, dans ce qu'on nomme le grand monde, il était contraint, embarrassé; il semblait avoir perdu la parole, la physionomie, et jusqu'au mouvement. Considéré comme écrivain, c'est un de ces hommes extraordinaires qui se frayent des routes nouvelles, qui excitent la surprise et l'admiration, qui inspirent un grand désir de les suivre, et dont l'exemple est presque toujours fatal à leurs imitateurs. Sa prose est vive, pleine de chaleur et de force; mais elle manque de pureté; les néologismes y sont fréquents, et surtout les gallicismes. La prose italienne du 18<sup>e</sup> siècle ressemble peu à celle du 16<sup>e</sup>, à celle qu'écrivait un Machiavel, un Annibal Caro, un Galilée; les Italiens attachés à leur langue ne trouvent pas que ce progrès soit à son avantage, et ils en accusent principalement Cesarotti. Celui de tous ses ouvrages en vers le plus justement célèbre est sa traduction d'Ossian; c'est un chef-d'œuvre qui joignait à tous ses autres mérites celui d'une nouveauté séduisante d'images, de sentiment et de style, et qui réveilla fortement les imaginations italiennes, alors assoupies dans la satiété et dans une sorte de langueur. Il n'exista peut-être jamais de copie qui eût à ce point l'apparence et les effets d'une composition originale; mais l'un de ces effets fut un engouement déplorable pour cette nature, ces descriptions et ces tableaux du Nord, si étrangers au riche sol et au beau ciel de l'Italie. Chacun voulut écrire dans ce style, que l'on nomma *ossianique*, et qui, admirable dans un seul ouvrage, devint insipide et insupportable dans tous. Séduit lui-même par un si éclatant succès, il n'écrivit plus autrement, et on lui reprocha d'avoir souvent fait parler Homère du même style qu'Ossian; mais en reconnaissant même en lui que ces vices qui ont eu, et auront peut-être longtemps, des suites funestes pour la littérature de son pays, on ne peut nier que Cesarotti n'ait été doué des qualités les plus éminentes de l'esprit, qu'il n'y ait joint une vaste érudition, éclairée par la philosophie, et exempte de pédantisme, qu'enfin il n'y ait dans sa manière d'écrire quelque chose de ferme, de chaud et d'entraînant, qui n'appartient qu'à un écrivain supérieur. L'édition de ses œuvres, publiée à Pise, de 1806 à 1815, forme 40 tomes en 42 vol. in-8°, dont le plus grand nombre a paru de son vivant. On en donna en même temps une édition in-4°. 1<sup>er</sup> Le 1<sup>er</sup> volume contient l'essai *sulla Filosofia delle lingue applicata alla lingua italiana*, imprimé d'abord à Padoue, 1785, in-8°, puis à Vicence, 1788, et l'autre essai moins considérable, *sulla Filosofia del gusto*. Le premier a fait le plus de bruit: c'est un écrit ingénieux, tissu avec beaucoup d'art,

et qu'on peut regarder comme une apologie adroite de la manière et du système de style de l'auteur; c'est, sans doute, pour cela même qu'il l'a mise en tête de sa collection. Cet essai reçut beaucoup d'éloges et éprouva aussi des critiques. Cesarotti ne jugea digne de réponse que celle qui se trouve dans l'excellent ouvrage de M. Galeani Napione, de l'académie de Turin, intitulé: *dell' Uso e de' Pregi della lingua italiana*. Cette réponse est imprimée ici à la suite de l'essai sous le titre de *Rischiaramenti apologetici*, et accompagnée d'une lettre, aussi apologétique, adressée à M. Napione lui-même. Ces questions, débattues avec beaucoup de politesse, ne peuvent être que fort intéressantes pour les philologues italiens. 2<sup>o</sup> Les *Poesie di Ossian, antico poeta cellico*, remplissent les quatre volumes suivants. La première édition, Padoue, 1765, 2 vol. in-8°, est belle, mais nécessairement incomplète, puisque l'Ossian de Macpherson même l'était alors; dans la deuxième, Padoue, 1772, 4 vol. petit in-8°, ce qui manquait à la première était ajouté, et l'auteur avait corrigé et perfectionné sa traduction en plusieurs endroits, mais il avait fait aussi une suppression considérable. Dans celle de 1765, importuné par les adorations enthousiastes d'un Padouan nommé *Paul Brazzolo* pour Homère, il avait pris à tâche d'élever son barde calédonien au-dessus du poète grec, par des observations mises surtout à la fin du grand poème de *Fingal*. Soit pour n'être pas obligé de soutenir cette gageure par de nouvelles observations sur les autres poèmes, soit par tout autre motif, il supprima toutes celles de cette espèce dans la seconde édition. Celle de Nice, 1780, 3 vol. in-12, a le mérite de contenir les observations critiques; mais on y a suivi, pour le texte, la première de Padoue, et l'on n'a mis qu'à la fin comme variantes les importantes corrections de la seconde. Dans la nouvelle édition, tout est rétabli; l'ouvrage a été revu en entier avec de nouveaux soins, et, de plus, Cesarotti a joint au premier discours préliminaire une traduction abrégée de la dissertation anglaise du professeur Blair, sur l'authenticité des poésies d'Ossian, et un nouveau discours historique sur les contestations auxquelles a donné lieu en Angleterre la question de cette même authenticité, morceau d'histoire et de critique littéraires intéressant et curieux. 3<sup>o</sup> Le grand travail sur Homère occupe ensuite onze volumes. Il commence par l'*Iliade* traduite en vers, en quatre volumes. Ce n'est point, à proprement parler, une traduction, mais une refonte presque générale du poème d'Homère, dans laquelle l'auteur s'est permis de retrancher, d'ajouter, de changer ce qu'il a voulu. Il serait trop long de dire par quels degrés il fut conduit jusqu'à ce point. Son *Iliade*, qui, dans la première édition, n'avait que ce titre, ne porta dans la seconde et dans les suivantes que celui de *la Mort d'Hector*; elle les réunit ici tous deux. Les érudits ont généralement blâmé cette entreprise; les poètes et les littérateurs partisans de Cesarotti l'ont applaudie et louée avec excès. Ceux à qui certaines formes de son style ne plaisent point, même en ne blâmant pas le projet, ont repris dans l'exécution le caractère peu homérique

qui s'y montre souvent ; presque tous conviennent cependant que, si l'auteur a été trompé par cet esprit d'indépendance philosophique qu'il portait dans tous ses travaux, il n'appartenait qu'à un homme de génie et à un grand poète de se tromper ainsi. La traduction littérale de l'*Iliade* en prose, qui remplit les sept autres volumes, est accompagnée de discours préliminaires, de morceaux de critique traduits d'auteurs anglais, français et allemands qui ont écrits sur Homère, et suivie d'observations savantes du traducteur ; il a de plus joint au texte de sa traduction toutes les notes qu'il a jugées utiles dans Pope, dans madame Dacier, dans Rochefort, dans Bitaubé, en y ajoutant les siennes. C'est ce tout ensemble qu'on a justement appelé une *Encyclopédie homérique* : il n'a été rien fait d'aussi étendu ni d'aussi complet sur Homère ; et si les adorateurs de ce prince des poètes font à Cesarotti un crime de sa *Mort d'Hector*, ils doivent trouver dans les soins qu'il a pris pour ce second travail, et dans l'exaetitude qu'il s'y est prescrite, des motifs de lui pardonner, malgré les critiques raisonnées et souvent très-fortes qu'il s'est encore permises dans ses notes. 4° Les vol. 17 et 18 de la collection contiennent les *Relazioni accademiche*, ou les rapports annuels sur les travaux de l'académie de Padoue pendant dix-huit années consécutives, précédés d'un *Mémoire sur les devoirs académiques*, et suivis des éloges des académiciens morts depuis la fondation de l'académie, jusqu'en 1786. 5° Le 19° vol. offre huit satires choisies de Juvénal, traduites en vers italiens à la manière libre de l'auteur, avec le texte en regard et des notes. 6° Les 20°, 21° et 22° vol. contiennent le *Cours de littérature grecque*, ou du moins la partie que l'auteur en avait terminée. Il avait embrassé une carrière immense ; il passait les nuits sur des livres grecs, apparemment mal imprimés, qui lui causèrent un mal d'yeux dont il eut de la peine à guérir. Il publia en 1781, à Padoue, ces trois volumes, contenant des traductions de harangues choisies de Lysias et d'Isocrate, et de l'apologie de Socrate ; des discours critiques sur Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Lycurgue, Eschine, Hypéride, Démade, Dion, des morceaux choisis de leurs ouvrages, des observations et des notes. 7° Six volumes sont ensuite consacrés à la traduction de Démosthène, précédée de celle de la préface française de Turreil, et de la vie de Démosthène par Plutarque. Les harangues sont accompagnées de notes et d'observations historiques, philologiques et critiques ; c'est enfin un travail presque aussi complet sur cet orateur, que celui de notre abbé Auger, publié quelques années après (la première édition du Démosthène de Cesarotti parut en 1774, et celle de l'abbé Auger en 1777). Là se termine la partie la plus importante des œuvres de Cesarotti. 8° Six autres volumes comprennent des mélanges en prose et en vers, parmi lesquels on distingue surtout (volume 29) le *Discours sur le plaisir de la tragédie* et la *Lettre d'un Padouan à M. l'abbé Denina*, en réponse à quelques traits d'un discours de cet illustre académicien, où il avait peu ménagé Padoue ; quelques apologues en prose (vol.

30) ; le volume entier des *Poesie italiane* (52), et les traductions de trois tragédies de Voltaire (55). Les *Vies des cent premiers papes* (i Primi Pontifici), resserrées dans un petit volume (54) de moins de 300 p., ne peuvent ajouter beaucoup ni aux lumières historiques, ni à la réputation de l'auteur. 9° La correspondance de Cesarotti termine cette riche collection, dont presque toutes les parties se trouvent séparément ; elle remplit six volumes. L'édition en général est très-soignée. Commencée par l'auteur lui-même, elle fut continuée, après sa mort, par M. Joseph Barbieri, son ami, et devenu son successeur dans la chaire de grec et d'hébreu à l'université de Padoue, depuis que Cesarotti eut obtenu sa retraite et le titre de professeur émérite. M. Barbieri a aussi publié des mémoires sur la vie et les ouvrages de son ami, Padoue, 1810, in-8°, précédés d'une épître à sa louange, adressée à M. Angelo Mazza, lequel a consacré lui-même à la mémoire de Cesarotti un poème en cinquante stances, *sdrucchiole*, magnifiquement imprimé à Plaisance, 1809, grand in-4° : ce poème est suivi d'un bel éloge en prose, tiré de la *Nécrologie littéraire* de M. Louis Bramieri. Cesarotti a joui pendant sa vie d'une réputation colossale ; réduite à sa juste valeur, elle sera toujours celle d'un des hommes qui a le plus honoré les lettres, sa patrie et son siècle. G—É.

CÉSELIUS. Voyez CASSELIUS.

CESI (le prince FRÉDÉRIC), duc de Aqua-Sparta, né à Rome, en 1585, cultiva dès la plus tendre jeunesse, avec un zèle extraordinaire, ses dispositions pour les sciences. Il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il institua l'académie de *Lyncei*, dont l'objet principal était de travailler à faire des découvertes dans l'histoire naturelle, science pour laquelle il avait une grande passion. C'est la plus ancienne académie d'Italie dont le but ne fut pas la poésie ou la littérature. Il lui donna le nom d'*Académie des Lyncei*, pour marquer que les académiciens devaient avoir des yeux de lynx, afin de découvrir les secrets de la nature. Ils prirent en conséquence un lynx pour leur devise. On voit à la tête de l'histoire de cette académie, par Bianchi, une médaille, qui, d'un côté représente le buste du prince Cési, et, au revers, un lynx placé au milieu d'une couronne civique, avec cette légende, *Lynceis institutis*. Quelques personnes attribuent au prince Cési l'invention du microscope et du télescope ; au moins il est sûr qu'il en a propagé l'usage et qu'il les a, l'un des premiers, désignés sous ces deux noms. Les académiciens portaient un anneau d'or, dont le chaton contenait une émeraude, où étaient gravés un lynx, le nom du fondateur, et celui de l'académie. Le prince Cési voulait leur donner un costume particulier, et ériger cette académie en espèce d'ordre de chevalerie. Le nombre des membres était petit, parce qu'on en exigeait des connaissances profondes et solides. On y distinguait Galilée, Fabio Colonna et François Stelluti, qui a, le premier, appliqué le microscope à des observations suivies sur les abeilles. Elle avait une branche à Naples, qui eut des succès sous la présidence de J.-B. Porta ; mais elle fut de courte durée, ayant donné

de l'ombrage au gouvernement, qui l'accusa de s'occuper de magie. Les séances, à Rome, se tenaient dans le palais Cési; le prince fournissait à tous les frais de l'académie. Il fit planter, pour l'usage des académiciens, un jardin de botanique, construire un cabinet d'histoire naturelle, et une bibliothèque. Il eut à surmonter de violentes contrariétés de la part de son père qui, jusqu'à sa mort, arrivée deux ans avant celle de son fils, s'opposa fortement à toutes ces innovations; on l'a même accusé d'avoir voulu faire assassiner Jean Eckius, médecin hollandais, qui avait inspiré au prince Frédéric le goût de l'histoire naturelle, et qui fut, en effet, contraint de quitter l'Italie pendant quelques années. Ce corps philosophique ouvrit ses séances le 17 août 1605. Tant que le fondateur vécut, l'académie ne fit que prospérer, et produisit des écrivains habiles d'histoire naturelle: le prince lui-même fut de ce nombre: il découvrit, le premier, les graines de fougère. Après sa mort, arrivée en 1650, le commandeur Cassiano del Pozzo recueillit l'académie des *Lyncei* dans son palais; elle s'y soutint jusqu'en 1651, par la protection du cardinal Barberini, qui en était membre. Il n'en est plus fait mention depuis cette époque. Le savant fondateur avait publié divers traités, savoir: sur les abeilles (*Apiarium*), Rome, 1625, in-fol.; sur les bois fossiles (*Metallophytum*); sur plusieurs phénomènes particuliers (*Prodigiorum omnium physica Expositio*). Il excita les académiciens, ses confrères, à éclaircir et à publier l'ouvrage de François Hernandez, sur l'histoire naturelle du Mexique, abrégé par Antoine Recchi. Il fit tous les frais de gravures, soit des plantes, soit des animaux, et y ajouta des tables (*Tabulae phytosophicæ*), pour partager les plantes selon leurs diverses formes et qualités; mais sa mort prématurée l'empêcha de les publier. Cet ouvrage, orné des remarques de Terrentius de Constance, de Jean Fabri et de Fabio Colonna, ne put paraître qu'en 1651. Ces tables, distribuées par accolades, suivant la méthode du temps, offrent, de la manière la plus concise et la plus exacte, la philosophie botanique telle que l'a conçue, un siècle après, le célèbre Linné, et, en rapprochant quelques passages des deux auteurs, on serait tenté de croire que le naturaliste suédois les aurait étudiées, quoique ni lui ni aucun botaniste jusqu'à Haller n'ait cité cet ouvrage curieux. C'est le seul qui ait été publié au nom de l'académie des *Lyncei*. Bianchi, sous le nom de *Janus Plancus*, qui essaya de rétablir cette académie (voy. Jean BIANCHI), en a donné une notice historique; mais D. Balthazar Odescalchi, duc de Cési, en a donné une beaucoup plus détaillée, sous ce titre: *Memorie istorico-critiche dell' accademia de' Lincej e del principe Federico Cesi*, Rome, 1806, in-4° de 517 pages. En 1785, on voyait encore dans la bibliothèque du palais Albani, à Rome, un manuscrit du prince Cési, en 3 vol. in-fol., contenant des figures d'un grand nombre de champignons peints d'après nature, et d'une très-belle exécution. Fabio Colonna avait donné le nom de *Cæsia* à une plante dont la singularité l'avait frappé; mais on reconnut bientôt que ce n'était qu'une variété monstrueuse de jacinthe. M. Ro-

bert Brown, plus heureux, lui a consacré un des genres nombreux qu'il a découverts à la Nouvelle-Hollande.

T—D et D—P—s.

CÉSI, ou CÉSIO (BERNARD) jésuite, né à Modène en 1581, d'une famille noble. Les connaissances qu'il avait acquises sur la philosophie naturelle le firent choisir pour enseigner cette science aux princes de Modène. Il mourut de la peste dans cette ville, le 14 septembre 1650, âgé de 49 ans. On a de lui: *Mineralogia, sive naturalis philosophiæ Thesauri, in quibus metallicæ concretionis, medicatorumque fossilium miracula, continentur*, etc., Lyon, 1656, in-fol. Cet ouvrage, publié par les jésuites six ans après la mort de l'auteur, fut dédié à François I<sup>er</sup>, duc de Modène: il n'a plus d'autre utilité que de faire connaître l'état de la minéralogie à cette époque, et les immenses progrès qu'elle a faits de nos jours. — *Innocent Cési*, moine du Mont-Cassin, né à Mantoue, d'une famille noble, en 1652, mort à Pavie, le 5 août 1704, a composé plusieurs ouvrages, principalement sur la physique et la météorologie: 1° *Universalis Harmonia mundi*, etc., Venise, 1681, in-4°; 2° *Egloga scientiarum*, Venise, 1684; 3° *Meteorologia artificialis et naturalis*, Parme, 1687; 4° *Tractatus de antiquis Romanorum ritibus*, Bologne, 1692, in-4°; 5° *de Meteoris dissertatio*, Mantoue, 1700. Il a laissé aussi plusieurs manuscrits, dans le nombre desquels on a indiqué celui-ci: *dell' Uso lecito dell' opinione probabile in concorso della più probabile*. D—P—s.

CÉSIO (CARLO), peintre et graveur à l'eau-forte, naquit à Antradoco, près de Rome, en 1626, et mourut à Rieti en 1686. Il fut élève de Piètre de Cortone, et peignit plusieurs tableaux dans le goût de son maître: ce sont les mêmes défauts, et quelquefois les mêmes beautés. On voit, dans plusieurs églises de Rome, des fresques de Césio; la composition en est riche et l'ordonnance bien entendue. Les tableaux à l'huile de ce maître ont le même genre de mérite. Cet artiste est cependant beaucoup moins connu comme peintre que comme graveur à l'eau-forte. Il a gravé à la pointe, à la manière des peintres, et retouché avec le burin quelques-unes des belles fresques de Piètre de Cortone. La galerie Pamphili, à Rome, où Piètre avait représenté l'histoire d'Enée, est de ce nombre; les gravures de cette fresque forment une suite de seize morceaux. Les peintures dont Lanfranc avait décoré la chapelle de Buongiovani, dans l'église de St-Augustin, à Rome, et représentant la vie de ce saint, ont également été gravées par Césio; mais son plus grand ouvrage de gravure est la *Galerie du palais Farnèse*, à Rome; les planches sont au nombre de quarante et une. Le dessin de Césio a de la correction, les extrémités de ses figures sont bien marquées; mais l'ensemble de ses gravures n'est pas toujours d'un effet agréable, ni d'une exécution bien soignée. A—s.

CÉSON, ou CÆSO (QUINTIUS), fils du dictateur Quintius Cincinnatus, était remarquable par sa taille gigantesque et sa force extraordinaire. « A l'éclat « de sa naissance, et à tous ces avantages qu'il de- « voit aux dieux, dit Tite-Live, il en joignait d'autres « qu'il ne devait qu'à lui-même. Il passait pour



« l'homme le plus éloquent et le plus intrépide de la « république. Placé au centre de la troupe patri- « cienne, il les dominait tous par sa haute stature. « La force de sa voix et la vigueur de son bras lui « tenant lieu, en quelque sorte, de tous les consulats « et de toutes les dictatures, il soutenait à lui seul « toute la furie des attaques tribunitiennes et des « bourrasques populaires. Sous un tel chef, les jeunes « patriciens chassèrent plus d'une fois les tribuns du « Forum, et mirent le peuple en déroute. Quiconque « entreprenait de lui résister était sûr de s'en retour- « ner le corps meurtri de coups et ses habits en « pièces. » Ce fut ainsi que Césion empêcha long- temps que la loi agraire ne fût mise à exécution ; mais les tribuns ayant adroitement profité de ses emportements souvent inconsidérés, et l'ayant dési- gné à la vengeance du peuple, ce fut en vain que son père et Capitolinus Quintius, son oncle, rendi- rent témoignage à sa valeur et parlèrent des nom- breux services qu'il avait rendus aux armées ro- maines ; ce fut en vain que Césion lui-même parut en suppliant devant l'assemblée du peuple : de nou- velles plaintes sur des voies de fait du jeune patricien ayant été produites, peu s'en fallut que l'accusé ne fût immolé à l'instant même : tous les efforts des consuls pour le sauver n'eurent d'autre résultat que d'empêcher qu'il ne fût mis en prison jusqu'au juge- ment, et cette faveur ne fut arrachée au peuple qu'à condition que son père fournirait une caution dont le peuple fixa la somme. Césion ayant pris le parti de se retirer en exil chez les Toscans, sans attendre que son jugement fût prononcé, son malheureux père fut obligé de vendre tous ses biens pour payer le cautionnement de son fils. (*Voy. CINCINNATUS.*) Tite- Live ne parle plus de Césion : mais on lit dans Cicé- ron qu'il fut ensuite rappelé, et que les tribuns, voyant combien son père était aimé du peuple, n'o- sèrent pas s'y opposer. M—D J.

CÉSONIE (CÆSONIA MILONIA), fut la qua- trième femme de l'empereur Caligula. Elle avait eu trois filles d'un mari qui était encore vivant. Dion nous dit que Caligula l'épousa pendant qu'elle était enceinte, afin d'avoir un enfant dans les trente jours de son mariage. D'après Suétone, ce fut le jour même qu'elle accoucha, qu'il se déclara l'époux de Césonie et le père de sa fille ; il lui donna le nom de *Julie Drusille*, en mémoire de sa sœur Drusille qu'il avait aimée jusqu'au scandale. Il fit porter l'enfant dans le temple des déesses, la plaça sur le sein de Minerve, en la chargeant de la nourrir et de l'élever. Quoique Césonie ne fût ni jeune ni belle, Caligula l'aima avec passion ; elle l'accompagnait souvent dans les camps, vêtue en amazone. Il disait qu'il lui ferait donner la question pour savoir d'elle pourquoi il l'aimait tant ; de son côté, Césonie ne négligeait aucun moyen pour plaire à l'empereur, et elle se livrait avec lui à tous les genres de débau- ches. On croit même qu'elle lui donna un philtre amoureux, mais qui ne produisit d'autre effet que de le rendre furieux. Caligula, voulant passer pour dieu, se fit construire un temple sous le nom de Jupiter Latin, et ce fut Césonie et son oncle Claude

qu'il choisit pour prêtres de ce temple. Il leur asso- cia les plus riches particuliers de Rome, et il se constitua lui-même membre de ce collège avec son cheval Incitatus. Caligula fut assassiné, Césonie pé- rit le même jour percée de coups par un centurion, et sa fille fut écrasée contre les murailles. Quelques antiquaires, comme Vaillant, Beger et autres, ont cru voir le portrait de Césonie au revers d'une mé- daille de Caligula, frappée en Espagne à Cartha- gène, comme on a cru reconnaître Livie dans les médailles frappées par Tibère, sous les traits de la Justice, de la Piété, de la Santé (*Justitia, Pietas, Salus*). Il n'était pas permis alors de mettre l'effigie des impératrices sur les médailles de coin romain, et, pour éluder la loi ou l'usage, on faisait graver la tête de quelque divinité avec les traits de la prin- cesse qu'on voulait honorer. Les villes grecques, au contraire, ont fait frapper en tout temps des mé- dailles avec le portrait des empereurs, des Césars, de leurs femmes, et même de leurs parents les plus proches. (*Voy. Suétone, in Calig., et Josèphe, Antiq. Judaïc., l. 19.*) T—N.

CESPÈDES (PAUL DE), peintre espagnol, na- quit en 1538, à Cordoue, et fut chanoine de cette ville. C'était une de ces têtes bien organisées, dans lesquelles se rassemblent sans effort des connais- sances diverses et quelquefois opposées en appa- rence. On assure qu'à la connaissance de la pein- ture, de la sculpture, de l'architecture et de l'anti- quité, il joignait celle de l'italien, du latin, et même du grec, de l'hébreu et de l'arabe ; qu'enfin il avait du talent pour la poésie et l'éloquence. Cespèdes fit deux voyages à Rome, et forma son goût sur le style fier et gigantesque de Michel-Ange. Étant dans cette ville, il vit qu'une statue de son compatriote Sénèque était sans tête ; il en fit une, et lorsqu'en- suite on retrouva celle qui avait appartenu au tronc, la sienne fut jugée la meilleure. Parmi les ouvrages que Cespèdes exécuta dans Rome, on remarque des tableaux à fresque pour l'église de la Trinité. De retour en Espagne, il orna de ses ouvrages les églises de Séville et d'autres cités d'Andalousie ; mais ses principaux tableaux se voient à Cordoue. Dans la cathédrale de cette ville, on admire une *Cène*, où il a su varier judicieusement les expressions des per- sonnages ; ce tableau est encore remarquable par la finesse de la couleur. On assure que, dans cette partie, les meilleurs ouvrages de Cespèdes approu- vent beaucoup de la manière du Corrège. Son dessin est correct, et il entendait bien l'anatomie et la perspective. Cespèdes a écrit un traité *sur les Anti- quités de Cordoue*, dans lequel il cherche à prou- ver que l'église à laquelle il appartenait avait été un temple de Janus. On a perdu deux autres ouvrages de lui : dans l'un, il comparait l'art de peindre des anciens avec celui des modernes ; l'autre était un poème sur la peinture en général. Il mourut à Cor- doue en 1608, à 70 ans. D—T.

CESPÈDES (ANDRÉ GARCÍAS DE), mathémati- cien et géographe espagnol au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, purgea de beaucoup d'erreurs les cartes hydrographiques qui étaient conservées dans la

maison royale de commerce des Indes, et fut aidé dans ce travail par Rodrigue Zamorano, qui était, comme lui, cosmographe royal. Les ouvrages de Cespèdes sont : 1° *Hydrographia y theoricas de planetas*, Madrid, 1606, in-fol. : on trouve dans ce volume un traité de la Navigation. 2° *Libro de instrumentos nuevos de geometria muy necessarios para medir distancias y alturas*, Madrid, 1606, in-4°. Il y a dans ce livre un traité de *Conducir aguas*, et un autre de *Artilleria*. L'auteur laissa manuscrits un livre sur la mécanique, un autre sur l'usage de l'astrolabe, et un *Isolario general*, c'est-à-dire une histoire de toutes les îles du monde. — Don François CESPÈDES écrivit, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, sur l'art de l'équitation, et publia les ouvrages suivants : *Tradado de la Gineta*, Lisbonne, 1609, in-8°; et *Memoria de los diferentes piensos y otras advertencias para tener lucidos los cavallos*, Séville, 1624, in-4°. V—VE.

CESPÈDES Y MENEZES (GONSALVE DE), historien espagnol, peu estimé, même de ses compatriotes, né à Madrid, vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, écrivit l'*Histoire de Philippe III*, imprimée à Lisbonne en 1651, et à Barcelone en 1654, in-fol. Il avait déjà publié à Madrid, en 1622, in-4°, une *Historia apologetica de los sucesos de Aragon en año de 1591 y 1592*. Cet ouvrage fut réimprimé à Saragosse en 1622, in-4°. Cespèdes fit paraître en 1653, in-4°, sous le nom de Gérard, Espagnol, deux écrits politiques intitulés : *Francia engañada*, et *Francia respondida*. Il avait débuté dans la carrière des lettres par le *Poema tragico del Español Gerardo, y de senaños del Amor lascivo*, Madrid, 1615, in-4°. Les autres ouvrages de Gonsalve de Cespèdes sont : *Varia fortuna del soldado Pindaro*, Lisbonne, 1626, in-4°; Madrid, 1664, in-8°; et *Historias peregrinas, con el origen y excelencia de algunas ciudades de España*, Saragosse, 1625, in-4°. V—VE.

CESSAC. Voyez LACUÉE (COMTE DE CESSAC).

CESSART (LOUIS-ALEXANDRE DE), inspecteur général des ponts et chaussées, né à Paris, en 1749, fut, dès sa jeunesse, destiné à la carrière des armes. Il servait dans la gendarmerie de la maison du roi pendant la guerre de Flandre, et se distingua aux batailles de Fontenoy et de Raucoux. Après quatre campagnes pénibles, le délabrement de sa santé le força de renoncer à la carrière militaire. Il entra dans l'école des ponts et chaussées, et parvint, par son application et ses talents, à être nommé, en 1751, ingénieur de la généralité de Tours. C'est là que, de concert avec de Voglie, ingénieur en chef, il construisit le beau pont de Saumur, commencé en 1756, et dont les piles furent fondées par caissons, sans épaissement ni batardcaux, invention hardie que Charles Labelye, ingénieur de Vevey en Suisse, avait déjà employée à Londres en 1758, pour fonder le pont de Westminster, mais qui n'avait point encore été pratiquée en France, si on excepte les essais du frère Romain, dans la construction du pont des Tuileries. Cessart perfectionna ce procédé, et surmonta habilement les difficultés particulières au local. C'est encore là qu'avec de Voglie, il ima-

gina et fit exécuter une machine aussi économique qu'ingénieuse pour récéper les pieux, avec la plus grande précision, jusqu'à vingt ou trente pieds au-dessous de la surface de l'eau. Cessart fut nommé, en 1775, ingénieur en chef de la généralité de Rouen; les grands travaux qu'il y dirigea, et le succès de la construction du pont de Saumur, qui avait commencé sa réputation, le firent choisir en 1781 pour la direction des travaux de Cherbourg, entreprise la plus hardie en ce genre qui eût encore été exécutée en France, depuis la cessation des travaux de Dunkerque. Il s'agissait de former un môle d'une lieue de longueur, à une lieue au large, dans une mer fort houleuse, profonde de quarante à cinquante pieds, et où les marées de l'équinoxe sont d'une hauteur et d'une violence extrêmes. En agrandissant le système des fondations par caissons, Cessart imagina de submerger des cônes énormes remplis de pierres, qui devaient servir de point d'appui aux pierres que l'on jetterait entre deux, jusqu'à ce qu'on eût partout atteint la surface des plus hautes eaux. Ce projet gigantesque fut accueilli, on s'en occupa avec ardeur : mais on crut devoir diminuer les dépenses, et, au lieu de quatre-vingts cônes que la digue aurait exigés pour qu'ils se touchassent à peu près par la base, on n'en coula que dix-huit. Le sommet des cônes fut détruit par la violence du flot, et des difficultés que l'on n'avait point prévues obligèrent de faire d'autres modifications au projet, ce qui donna beaucoup de désagréments à l'ingénieur; mais il n'en a pas moins le mérite de l'invention et du perfectionnement d'un des plus beaux procédés de l'architecture hydraulique. Il avait été sous Louis XVI décoré du cordon de St-Michel, et Napoléon, qui appréciait ses talents, le nomma commandant de la Légion d'honneur. Il s'occupait de la description détaillée des travaux dont il avait été chargé, lorsqu'il mourut en 1806. Dubois d'Arneville les a publiés sous ce titre : *Description des travaux hydrauliques de L.-A. de Cessart, ouvrage imprimé sur les manuscrits de l'auteur*, Paris, 1806 et 1809, 2 vol. in-4° avec 67 planches et le portrait de l'auteur. Ce bel ouvrage, indispensable à tous ceux qui s'occupent de travaux hydrauliques et maritimes, renferme les détails des travaux suivants : 1° pont de Saumur; 2° murs de quai de Rouen, exécutés en 1777 sur cent dix toises de longueur, à une profondeur d'eau de plus de quarante pieds dans les marées d'équinoxe; 3° port du Havre : entre autres ouvrages, il y établit un pont tournant de la plus grande solidité; 4° écluse de chasse du Tréport, exécutée en 1778 de concert avec Lamblardie; 5° projet d'un nouveau pont tournant, pour un bassin qui aurait de trente-six jusqu'à cinquante-six pieds d'ouverture; 6° projet d'un pont en fer en face du Louvre. On a fait diverses modifications à ce projet, en l'exécutant sous le nom de *pont des Arts*; c'est le premier de ce genre qui ait été achevé en France. Le 2<sup>e</sup> vol. est uniquement consacré à la description des travaux du port de Dieppe et de la rade de Cherbourg. L'écluse de chasse construite à Dieppe en 1779 était la plus considérable que l'on

eût encore vue en France ; elle a suffi, non-seulement pour repousser à la mer plus de 4,000 toises cubes de galets que les marées montantes amènent annuellement dans ce port, mais pour découvrir le roc du fond du chenal. C. M. P.

CESSOLES (JACQUES DE), jacobin picard, né dans la Thiérache, au village de Cessoles, dont il prit le nom, suivant l'usage du temps, est appelé en latin DE CESOLIS, CASSOLIS et CASULIS. Quelques biographes, trompés par la ressemblance du nom, ont cru qu'il était de Casal en Montferrat ; d'autres ont imaginé qu'il était de Thessalonique, parce qu'il est quelquefois appelé *Jacobus de Thessalonica*, mot que M. Laserna présume être formé, par corruption, de *Thessalarum ludus*. Il moralisa, vers l'an 1290, le jeu des échecs en latin. Cet ouvrage, qui ne contient pas la manière de jouer aux échecs, mais des règles de conduite dans tous les états, appliquées à la marche de ce jeu, fut imprimé sous le titre suivant : de *Moribus hominum et Officiis nobilium super ludos scacchorum*, Milan, 1479, in-fol. Une autre édition sans date, excessivement rare, sous ce titre : *Solacium ludi scacchorum, scilicet regiminis et morum hominum et officium virorum nobilium*, in-fol. de 39 feuillets, paraît être sortie des presses de Ketelaer, à Utrecht, 1475. Les manuscrits de ce traité sont communs. Il fut traduit en français dans le 14<sup>e</sup> siècle, par Jean Ferron, dominicain, qui dédia sa version à Bertrand Auberi de Tarascon, et par Jean de Vignay, hospitalier de St-Jacques du Haut-Pas, qui fit sa traduction par ordre de Jean II, roi de France ; elle fut publiée sous ce titre : le *Jeu des échecs moralisé*, Paris, 1505, in-4<sup>e</sup>. La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, ne croit pas que la traduction de Jean Ferron ait été imprimée ; elle existait en manuscrit dans la bibliothèque du duc de la Vallière (n<sup>o</sup> 1521). Dès le 14<sup>e</sup> siècle, ce livre fut traduit en vers allemands par Conrad de Ammershusen, que l'on accuse d'avoir paraphrasé l'original. On en connaît une traduction en prose allemande, par un anonyme ; une en hollandais, plusieurs fois réimprimée dans le 15<sup>e</sup> siècle, et une en anglais par William Caxton : *the Game and playe of the chesse*, très-recherchée des bibliophiles, et très-rare. (Voy., au sujet de cette dernière, le *Manuel du libraire* de M. Brunet, au mot CESSOL.) La version italienne du livre des *Échecs* est aussi recherchée que l'original ; elle a pour titre : *Libro di Giocho delli scacchi, intitolato di costumi degl' huomini e delli officii de nobili, composto per maestro Jacopo Dacciesole, dell' ordine de frati predicatori*, Florence, 1495, in-4<sup>e</sup>, fig. en bois. V—VE et W—S.

CESTI (MARC-ANTOINE), récollet d'Arezzo, qu'Adam fait natif de Florence, fut un des plus célèbres musiciens du 17<sup>e</sup> siècle. Il était disciple de Carissini et contemporain de Cavalli. Ferdinand III le nomma maître de sa chapelle, et il paraît avoir été employé comme ténor à celle d'Alexandre VII, en 1660. Cesti ne contribua pas moins puissamment que Cavalli aux progrès de la musique dramatique. Il s'efforça de substituer à la monotone psalmodie, qui jusqu'alors en avait fait la base, le genre gra-

cieux dans lequel excella son maître, et il transporta au théâtre les cantates que Carissini avait inventées pour l'église. Il fit représenter sur le théâtre de Venise, de 1649 à 1669, huit opéras : *Orontéa, César amoureux, l'Esclave royal, Titus, l'Esclave fortunée, Argenne, Genserice et Argia*, qui, presque tous, eurent un brillant succès, et furent jouées dans toutes les grandes villes d'Italie. On croit qu'il mit aussi en musique le *Pastor fido* du Guarini. Il n'excella pas moins dans le genre des cantates, et en composa un grand nombre. Son style est large, plein de feu et agréable. Cesti mourut à Rome, en 1688. D. L.

CESTONI (IVACINTHE), naturaliste et pharmacien de Livourne, naquit le 15 mai 1657, au village de Santa-Maria in Giorgio, près de Montalto, dans la Marche d'Ancône. Il apprit les éléments de la langue latine ; mais ses parents, ne se trouvant pas en état de lui faire continuer ses études, le mirent chez un apothicaire de Livourne, où il demeura deux ans. Sur la fin de l'année 1680, on l'envoya à Rome, où il se rendit fort habile dans son art : il y resta quelques années. Après avoir fait un voyage de quatre mois à Marseille, Lyon et Genève, il retourna à Livourne, où il se fixa. Sa manière de vivre était particulière ; comme les pythagoriciens, il ne se nourrissait que de fruits et de légumes : avec ce régime, il prolongea ses jours jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans et quelques mois. Il mourut de la gravelle, le 29 janvier 1718. Il a composé plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle. C'est à son seul génie qu'on les doit ; car il fut plus occupé à observer la nature elle-même qu'à l'étudier dans les livres. Tous sont écrits en italien, et la plupart sont imprimés dans les œuvres de son ami Vallisnieri : 1<sup>o</sup> *Osservazioni intorno alli pellicelli del corpo umano, insieme con altre nuove osservazioni*. Ces observations ont été publiées à Florence en 1687, en forme de lettres, par Rédi, sous le nom supposé du docteur Giovan Cosimo Bonomi. Cestoni dit, dans cet ouvrage, que la gale est due à de très-petits insectes, reconnus et caractérisés depuis par Murray, Wichmann, etc. 2<sup>o</sup> *Vere Condizioni della salsapariglia, del modo di conoscer la vera, e di darla, come venga adulterata, ed in quali mali convenga, ed in quale maniera più efficace : scritte al sign. Giovanni Inghisi a Roma*. C'est une lettre qui traite du moyen de distinguer la vraie salsepareille de celle qui est sophistiquée, qui indique les maladies contre lesquelles il faut l'employer, et la manière qui est la plus efficace. 3<sup>o</sup> *Vero Modo di dare e preparare la chinachina, etc.* 4<sup>o</sup> *Maravigliose scoperte dell' origine di molti animalucci su le foglie de' caroli, etc.* Ce mémoire a été inséré dans un livre publié à Padoue sous ce titre : *Trattato di remedj per le malattie del corpo humano*, Padoue, 1709, in-4<sup>e</sup>. 5<sup>o</sup> *Dell' Origine delle pulci dall' uovo, e del seme dell' alga marina*. Ce petit ouvrage fut publié par Vallisnieri, avec un de ses traités, à Padoue, en 1715, in-4<sup>e</sup>. 6<sup>o</sup> *Istoria della grana del kermès e di un' altra nera grana, etc., etc.* 7<sup>o</sup> *Descrizione ossia compendio del balsamo Pinelli*, Bologne, 1696,

in-12. 8° *Memorie concernenti la storia naturale e la medicina, tratte dalle lettere inedite di Giacinto Cestoni, al cav. Ant. Vallisnieri. Opuscoli scelti*, t. 10.

C. et D—P—s.

CÉTHÉGUS (MARCUS CORNELIUS), fut un des premiers et des plus illustres membres de cette famille romaine, qui, suivant Horace (*de Art. poet.*, v. 50), affectait un costume particulier :

Fingere cinctutis non exaudita Cethegis (1).

Marcus Cornelius Céthégus vivait pendant la seconde guerre punique. Il fut nommé grand pontife l'an de Rome 559. Deux ans après, élevé à la préture, il fit rentrer dans le devoir les villes de Sicile qui s'étaient révoltées. Ses talents et sa vertu le firent revêtir de la charge de censeur, quoiqu'il n'eût pas encore exercé le consulat, ce qui était contre l'usage. L'an 544, il ferma le lustre, et trouva à Rome, dans ce dénombrement, 157,108 citoyens. En 548, il fut fait consul, et eut pour département l'Étrurie avec la vieille armée. Les Étruriens s'étaient presque tous déclarés pour Magon, général des Carthaginois; Céthégus, armé d'un décret du sénat, fit punir avec une justice sévère les principaux coupables, et l'année suivante, n'étant que proconsul, il contribua plus que tout autre à la défaite de Magon dans le pays des Gaulois insubriens. Magistrat et guerrier, Céthégus était aussi grand orateur. Cicéron (*in Bruto*), dit qu'il fut le premier Romain qu'on put appeler éloquent, et le poète Ennius l'appelle la moelle de l'éloquence (*suadae medulla*). (*Voy. Pline*, l. 19, ch. 8, et Tite-Live, liv. 51 à 55.) V—VE.

CÉTHÉGUS (CAIUS CORNELIUS), sénateur romain de la même famille que le précédent, était né pour les factions et les complots. Il avait épousé avec chaleur la cause de Marius, et avait été chassé de Rome avec lui; mais quand Sylla l'eut emporté, il changea de parti, se jeta aux pieds du vainqueur, l'assura de son dévouement, et obtint de rentrer dans Rome. Après la mort de Sylla, il acquit par l'intrigue et les cabales une si grande influence, que, pendant l'absence de Pompée, il fit donner à Antoine un commandement sur toutes les côtes de la Méditerranée, et à Lucullus la conduite de la guerre contre Mithridate. Ce fut alors qu'il fit une excursion en Espagne pour y lever des contributions. Trouvant des obstacles à ses violences, il eut l'audace d'insulter et même de blesser le proconsul Métellus Pius. Son crédit à la fin souffrit de l'insolence de sa conduite et de l'infamie de sa vie. Se voyant gêné par la surveillance des magistrats et par la vigilance particulière de Cicéron, il entra avec empressement dans la conspiration de Catilina, et prit pour sa part de diriger le massacre de leurs ennemis dans Rome. Céthégus était un des conjurés qui avaient écrit à la nation des Allobroges par leurs ambassadeurs pour la faire entrer dans le complot.

(1) Les Céthégus conservaient dans leur vêtement l'ancienne manière de leurs pères; ils méprisaient la tunique, ne portaient sous leur toge qu'une espèce de tablier, et avaient le bras droit tout nu.

Quand la conspiration fut découverte, il y eut deux moyens de conviction contre lui, un amas d'armes trouvé dans sa maison, et sa lettre produite par les ambassadeurs. Sa condamnation prononcée, il fut aussitôt conduit en prison et exécuté par les ordres de Cicéron. (*Voy. Salluste; Cicér., in Catil. et pro Sulla; Plutarque, in Lucullo.*) Q—R—Y.

CÉTINA (GUTIERREZ DE), poète espagnol, partage, dit Velasquez, avec Jean Boscán, Garcilasso de la Vega, don Diégo Mendoza et don Louis de Haro, l'honneur d'avoir introduit en Espagne la véritable poésie dans le 16<sup>e</sup> siècle. Il naquit à Séville, embrassa l'état ecclésiastique, fut docteur en théologie et vicaire d'une des paroisses de Madrid: c'est tout ce qu'on sait de sa vie. On ne connaît guère mieux ses vers, dont il ne reste qu'un petit nombre épars dans les livres espagnols. On croit qu'il avait composé dans sa jeunesse des comédies plus régulières que celles de ses contemporains; mais elles ne sont pas venues jusqu'à nous. Fernando de Herrera loue plusieurs fois Cétina dans son commentaire sur les poésies de Garcilasso de la Vega, surnommé le Pétrarque espagnol. Il compare ensemble ces deux poètes pour l'élégance du style, pour la délicatesse et le charme des vers, et pour les heureuses imitations qu'ils firent l'un et l'autre des meilleurs poètes italiens. Herrera cite plusieurs pièces de vers de Cétina qui confirment le jugement favorable qu'Argote de Molina en a porté dans son discours sur la *Poésie castillane*. Christophe de Mesa fait aussi l'éloge de Cétina dans son poème intitulé *la Restauracion de España*. On voit, par les vers imprimés de notre auteur, qu'il eût pu être surnommé l'Anacréon de l'Espagne, si cet honneur n'eût été réservé à Villegas. Le Parnasse de cette nation n'a point de pièces anaécroniques antérieures à celles de Cétina. Il y a de la grâce dans ses madrigaux, qui n'avaient point encore de modèle dans sa patrie; mais on ne peut faire le même éloge de ses *Canciones*, où, comme l'observe Frédéric Bouterweck, l'hyperbole est poussée jusqu'à l'absurdité. V—VE.

CÉTRAS, mécanicien, né à Chalcédoine, perfectionna le bélier, machine de guerre fort célèbre dans l'histoire ancienne, et que le hasard avait fait découvrir pendant le siège de Cadix par les Carthaginois. Ceux-ci s'étant emparés d'un fort voisin de la place, et manquant d'outils et d'instruments pour le démolir, imaginèrent de frapper les murs avec un tronc d'arbre que les soldats portaient sur leurs bras, et dont les coups redoublés détruisirent peu à peu les murailles. Un ouvrier de Tyr nommé Péphasmène, témoin de cet effet, suspendit le bélier à une autre pièce de bois transversale, soutenue sur deux poteaux, et employa avec succès cette machine contre les murs de Cadix. Cétras vint ensuite, et plaça tout l'appareil sur des roues; il arma le bélier d'une tête de bronze, couvrit la machine d'une espèce de toit, et garnit les côtés de peaux de buffle, pour que les hommes chargés de la faire mouvoir fussent à l'abri des pierres et des traits. On la trouve représentée sur plusieurs monuments antiques dans ces divers états.

C'est dans Vitruve que se trouve le nom de Cétras et les détails qui le concernent. Athénée lui donne le nom de *Geras*.

L—S—E.

CETTI (FRANÇOIS), naturaliste, né en 1726, à Côme, dans le Milanais, embrassa jeune la règle de St-Ignace, et, suivant l'usage de l'institut, régenta dans divers collèges. En 1760, le roi de Sardaigne, voulant faire jouir ses sujets de cette île d'une instruction plus développée, demanda des jésuites pour y professer les hautes sciences; et le P. Cetti y fut envoyé avec quelques-uns de ses confrères. Il y remplit avec succès la chaire de philosophie au collège de Sassari. Doué de l'esprit d'observation et d'une ardeur infatigable pour l'étude, il consacra ses loisirs à l'histoire naturelle, et le premier fit connaître celle de la Sardaigne dans les ouvrages suivants : 1° *i Quadrupedi di Sardegna*, Sassari, 1774, in-8°. Ce volume, rempli d'érudition et de recherches curieuses, est orné d'une carte de l'île et de 4 pl. représentant les animaux les plus rares. A la tête est une courte description de la Sardaigne. 2° *Gli Ucelli di Sardegna*, ibid., 1776, in-8°. Cet ouvrage, dans lequel on a signalé quelques erreurs, offre une lecture intéressante. Cetti rapporte qu'en 1769 les sauterelles étaient si nombreuses qu'elles menaçaient les récoltes d'une destruction totale. Elles s'élevèrent en colonnes serrées, à tel point que le jour en était obscurci; mais les corbeaux attaquèrent ces colonnes, les rompirent et firent un si grand carnage de sauterelles que le pays fut préservé de la famine. 3° *Anfibi e Pesci di Sardegna*, ibid., 1777, in-8°, avec 5 pl. Sonnini a tiré de ce volume quelques descriptions d'amphibies qu'il a insérées dans son édition des œuvres de Buffon. Suivant Cuvier, Cetti traite des poissons avec trop peu d'étendue, si l'on excepte ce qui regarde le thon (*Histoire des poissons*, t. 1<sup>er</sup> p. 101). Dans son épître dédicatoire, adressée à l'évêque d'Uselli et de Terralba (le P. Jos.-Marie Pilo), Cetti venge le clergé catholique du reproche de nuire au développement de l'agriculture et de l'industrie, en favorisant le célibat, la paresse et l'ignorance. « Pour répondre, dit-il, à ces vaines accusations, je me contenterai de montrer l'Italie à ces censeurs, et de leur demander s'ils ne s'estimeraient pas « heureux de voir leur pays égal en richesses cette « contrée, où cependant dominant avec les prêtres « catholiques tous les abus contre lesquels ils s'é- « lèvent avec tant de violence. Quel est le pays « qui renferme plus de cités riches et peuplées ? « Quel est celui qui présente une plus grande masse « de richesses matérielles ? où les arts soient culti- « vés avec plus d'ardeur ? où il ait été fait des dé- « couvertes plus nombreuses et plus utiles à l'hu- « manité ? N'est-ce pas au clergé catholique que « l'on doit la renaissance des lettres et des arts, l'é- « tablissement des bibliothèques, la fondation de la « plus grande partie des universités et des acadé- « mies ? » 4° *Appendice alla Storia dei quadrupedi di Sardegna*, ibid., 1777, in-8° de 63 p. L'auteur répond dans cet opuscule aux critiques dont son ouvrage et en particulier sa description de la Sar-

daigne, avaient été l'objet. Il défend le climat de cette île du reproche d'insalubrité, puisqu'on y trouve assez fréquemment des centenaires, et il prouve, par la comparaison des tables de mortalité, que l'on y vit aussi longtemps que dans les pays réputés les plus sains. Cetti se proposait de compléter son travail en donnant l'histoire des fossiles et des minéraux; mais il n'eut pas le loisir de la terminer, et mourut à Sassari, vers 1780. Un passage de son histoire des oiseaux (p. 115) fait conjecturer qu'il avait le projet de publier pour la Sardaigne un *Almanach économique* : « Un bon « almanach, dit-il, est un des livres les plus utiles; « tout pays devrait avoir le sien. » Azuni (voy. ce nom), pour composer son *Histoire naturelle de la Sardaigne*, a beaucoup profité des ouvrages de Cetti. Il ne fait souvent que le traduire en l'abrégé. Toutefois il ne lui épargne pas les critiques, et même il s'en permet plusieurs qui ne sont nullement fondées. C'est ainsi, par exemple, qu'il lui reproche d'avoir, dans son histoire des quadrupèdes, indiqué les animaux par leurs noms sardes : « Ce « qui force, dit-il, ceux qui la lisent d'étudier la « langue dans laquelle le livre est écrit avant de « pouvoir étudier l'objet dont traite l'auteur. » Mais au nom sarde Cetti joint presque toujours la synonymie en latin, en italien et même en français. Il cite dans ses descriptions Linné, et rapporte assez souvent des passages de Buffon, avec des éloges qui sont dus au plus éloquent des naturalistes. Les trois volumes de Cetti doivent être réunis; ils sont assez rares en France. W—s.

CETTO (BENOÎT), savant Hongrois, né en 1751, à Bude, où son père était bourgmestre, fut successivement professeur de belles-lettres à Wesprim, d'éloquence et d'antiquités à Neitra, de philosophie et de mathématiques à Pest, et de théologie au collège protestant de Debreczin. L'excès du travail ayant affaibli sa santé, il donna sa démission, et accepta un emploi d'aumônier à la suite d'un régiment de cuirassiers; l'exercice et la dissipation inséparable de ce nouvel état le rétablirent, et il y demeura dix ans. Il est principalement connu par la part qu'il prit à la dispute littéraire élevée sur l'origine des Hongrois, entre le jésuite Pray et J.-J. Deseritz. A la mort de ce dernier, le jésuite croyait rester le maître du champ de bataille; mais Cetto ramassa le gant, et publia : 1° *Jos. Inn. Desericii Hungari Nitriensis et Georg. Pray S. J. sacerdotis Dissertationes collectæ*, etc., Coloza, 1768, in-fol.; 2° idem, *Pars altera, qua epistola Prayana, ad partem primam responsoria, in examen vocatur*, ibid.; 3° idem, *Pars tertia, D. Deguinesii de Sinsium origine ab Ægyptiorum coloniis repetenda dissertatio latine reddita*, Pest, 1771 (voy. de GUIGNES). Le P. Pray, qui s'appuyait sur cette dissertation, ne laissa pas ces écrits sans réponse; on peut consulter à ce sujet Horanyi, *Mem. Hungarorum et provinc. script. editis notorum*. C. M. P.

CETTO (ANTOINE, baron DE), diplomate bava-rois, était fils d'un marchand de draps de la ville de Deux-Ponts, où il naquit en 1760. Il débuta dans la

carrière diplomatique au service du duc Charles de Deux-Ponts, et travaillait avec Bachmann dans le cabinet et les archives de ce prince, qu'il suivit dans son émigration à Manheim. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il trouva l'occasion de se rapprocher davantage de son souverain et de M. de Salabert, son ministre. Il eut alors avec le comte de Montgelas beaucoup de part aux opérations des relations extérieures. Après la mort du duc Charles, Cetto continua de jouir de la même confiance auprès du nouveau duc Maximilien, depuis roi de Bavière. Tandis que Montgelas négociait au congrès de Rastadt, Cetto négociait à Bâle, dans les intérêts de son maître (1795). Rappelé de cette mission, il fut chargé, l'année suivante, de se rendre à Paris pour engager le directoire à soutenir le duc de Deux-Ponts, héritier de l'électeur de Bavière, contre les prétentions malveillantes de la maison d'Autriche. Il n'avait pas de caractère diplomatique officiel; et ce fut à la sollicitation du cabinet de Berlin, auquel celui de Deux-Ponts se livrait sans réserve, que le directoire consentit à recevoir Cetto comme négociateur. La cour des Deux-Ponts avait pris la résolution de vendre les terres dites de *Toscane*, situées en Bohême, et d'employer les fonds provenant de cette vente à gagner le gouvernement de France. Cetto s'y opposa fortement, jugeant bien que le directoire ne pourrait se maintenir longtemps. Cette justesse dans le coup d'œil politique fit sa réputation en Allemagne. Malgré le renouvellement des hostilités, après le congrès de Rastadt, Cetto sut obtenir, par ses relations de famille, la permission de continuer de résider à Paris. Il avait épousé la fille du libraire Cazin, si connu par ses jolies éditions. Après la mort de l'électeur Charles-Théodore, quand le duc Maximilien lui succéda, Cetto aurait sans doute été nommé membre des relations extérieures à la place de Montgelas, si celui-ci n'eût fait valoir fort à propos les services que Cetto pouvait rendre comme négociateur auprès du gouvernement consulaire. En effet, dès que Bonaparte se fut emparé du pouvoir, il s'adressa au baron de Cetto pour amener un rapprochement entre la France et la Bavière. Cependant, après la paix de Lunéville, lorsqu'il fut question du récess de l'empire, ce diplomate ne put garantir cette négociation de l'influence de la Russie, qui devait être funeste à la Bavière; et cet État fut alors le moins favorisé dans tout le sud de l'Allemagne. Mais lorsque, peu de temps après, Cetto déploya un caractère ministériel, ce fut avec lui que le cabinet des Tuileries prépara l'alliance qui devait unir la France et la Bavière par les mêmes liens qu'autrefois, ce qui devait donner à Napoléon de si grands moyens pour les attaques qu'il méditait. Cetto fut alors un des artisans les plus actifs de la confédération rhénane; et ce fut lui qui, de tous les ministres étrangers résidant à Paris, signa le premier l'acte de sa création. Après cet événement, il n'eut plus à traiter d'affaires importantes, et celles d'un grand intérêt se terminèrent dans les camps, tantôt par M. de Rechberg, tantôt par M. de Gravenreuth. De retour en Bavière, il fut nommé conseiller d'Etat

en service ordinaire. C'était une honorable retraite. Il avait épousé en seconde noces, en 1815, la baronne Arienne de Deux-Ponts, issue de la maison régnante de Bavière. Cetto avait eu le talent de se faire une fortune indépendante, et de se maintenir en faveur par une conduite prudente et réservée. Son principal mérite est d'avoir exécuté ponctuellement les instructions qui lui furent adressées par le comte de Montgelas. Il a passé ses dernières années dans une terre considérable qu'il tenait de la libéralité du roi de Bavière. L'aîné de ses fils, Charles de Cetto, a servi avec distinction dans les armées françaises, et a été créé officier de la Légion d'honneur. Z—o.

CEULEN. Voyez KEULEN.

CEVA (THOMAS), né à Milan, le 20 décembre 1648, mort dans la même ville, le 5 février 1756. Entré de bonne heure dans la compagnie dite de Jésus, il ne tarda pas à se faire connaître comme mathématicien et comme poète. Il inventa un instrument pour exécuter mécaniquement la trisection de l'angle, et publia cette découverte en 1695. Les Italiens reprochent au marquis de L'hospital, qui la publia aussi dans son *Traité des sections coniques*, imprimé à Paris plusieurs années après, de n'avoir fait aucune mention du P. Ceva. Parmi ses poésies latines, on remarque surtout le poème intitulé : *Philosophia novo-antiqua*, traduit en vers italiens (*sciolti*), par Denis-André Sancassani Magati de Comacchio, Venise, 1750. *Le Puer Jesus*, dédié à Joseph I<sup>er</sup>, roi des Romains, parut en 1690, et fut également traduit en vers italiens par monsignor Giorgi, évêque de Ceneda. Les autres ouvrages du P. Ceva sont : 1<sup>o</sup> diverses poésies latines et italiennes : on y trouve jusqu'à la solution géométrique du problème le plus intéressant de la vie humaine, celui de s'assurer la félicité éternelle, qui fait le sujet d'un poème latin en 4 livres. 2<sup>o</sup> *Opuscula mathematica*, publiés en 1699, où on trouve des considérations assez ingénieuses sur la multisection de l'angle, soit par son instrument mécanique, soit par le secours de certaines courbes. 3<sup>o</sup> Une vie du poète Lemène, qui parut à Milan en 1706, sous ce titre : *le Memorie d'alcune virtù del signor conte Francesco de Lemene, con alcune riflessioni sulle sue poesie*. — Ceva eut deux frères, qui, sans égaler son mérite, furent aussi des hommes distingués. Le premier est Jean, commissaire de la chambre archiduciale du duché de Mantoue, et savant mathématicien. Il publia : 1<sup>o</sup> *de Lineis rectis se invicem secantibus, constructio statica*, Milan, 1678, in-4<sup>o</sup>. On y trouve, sur les centres de gravité, une théorie profonde et supérieure à ce qu'on avait publié jusqu'alors. 2<sup>o</sup> *Opuscula mathematica*, ibid., 1682, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Geometria motus*, Bologne, 1692, in-4<sup>o</sup>. Wolf recommande beaucoup cet ouvrage, qui traite principalement du mouvement des eaux. 4<sup>o</sup> *Tria Problemata geometris proposita*, Mantoue, 1710, in-4<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *De Re nummaria, quoad fieri potuit, geometrice tractata*, ibid., 1711, in-4<sup>o</sup>. 6<sup>o</sup> *De Mundi Fabrica, unico gravitatis principio innixa, deque fluminibus*, etc., Mantoue, 1715, in-4<sup>o</sup>. 7<sup>o</sup> *Hydrostatica*, ibid., 1728, in-4<sup>o</sup>. — Le second, Christophe

CEVA, était poète. Il se fit jésuite en 1666, et mourut au bourg St-Sépulcre en Toscane, le 28 mai 1719. Quelques-unes de ses poésies latines ont été imprimées par les soins de son frère Thomas; elles se trouvent, en forme d'appendice, à la fin des *Sylvæ* de ce dernier, imprimées à Venise en 1752. Il avait traduit en vers latins la *Jérusalem délivrée*. Cette traduction, qui n'a pas été publiée, s'est conservée en manuscrit dans la riche bibliothèque de l'abbé Fr. Carrara de Bergame. Le savant abbé Serassi, auteur de *la Vie du Tasse*, donne à cette traduction la préférence sur toutes celles qui ont été faites, en vers latins, du même poème. R. G.

CEVA (THÉOBALDO), né à Turin, en 1697, entra jeune dans l'ordre des carmes, et fut fait professeur de belles-lettres à Pise, et ensuite à Turin. Ses supérieurs l'ayant ensuite appliqué à écrire l'histoire de son ordre, il composa d'abord deux vies particulières, et fut obligé d'interrompre ce travail, à cause de la querelle qu'il eut avec Biagio Schiavo. Il mourut le 8 octobre 1746. Il a laissé divers ouvrages, tous en italien; nous ne citerons que les suivants : 1<sup>o</sup> *Choix de sonnets, avec des observations critiques sur le sonnet en général*, Turin, 1753, in-8<sup>o</sup>; Venise, 1757, in-8<sup>o</sup>. Dans la préface de cet ouvrage, il prend la défense de la critique de Muratori sur Pétrarque, contre Schiavo, qui, dans sa traduction de la *Rhétorique* d'Aristote, avait fortement attaqué cette critique; de là une guerre littéraire qui dura plusieurs années, et à laquelle beaucoup d'autres écrivains prirent part. 2<sup>o</sup> *Choix de chansons, avec des notes critiques, et une dissertation sur les poésies lyriques du P. Ceva*, publié et augmenté par Ignace Gajone, Venise, 1756, in-8<sup>o</sup>; 1758, même format. C. M. P.

CEVALLOS. Voyez ZEVALLOS.

CEZELLI (CONSTANCE DE), née à Montpellier, d'une ancienne et riche famille, épousa le sieur de Barri de St-Aunez, et se distingua, dans les guerres de la ligue, par une action héroïque dont l'histoire a conservé le souvenir. Son mari était gouverneur de Leucate, alors petite place du Languedoc, lorsque 6,000 lansquenets espagnols étant débarqués auprès de Narbonne, en 1590, le sieur de Barri alla recevoir les ordres du duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, et fut fait prisonnier en route par les ligueurs; mais il trouva moyen de faire savoir sa détention à Constance de Cezelli, qui était alors à Montpellier, et il lui enjoignit de se jeter dans Leucate, et de défendre cette place. Constance s'embarqua à Maguelone, arriva dans la ville, et, par sa présence, ranima le courage de la garnison. Cependant les Espagnols et les ligueurs, ayant le gouverneur entre leurs mains, se présentèrent devant Leucate, persuadés que les portes leur en seraient facilement ouvertes. Constance, vêtue en amazone, une pique à la main, repoussa les assiégeants, et rendit tous leurs efforts inutiles. Outrés de honte et de fureur, ils firent dire à cette héroïne que, si elle ne livrait incessamment la place, ils feraient pendre son mari. Constance offrit tout ce qu'elle possédait pour sa rançon; mais il lui fut répondu que le prix

de la rançon de son mari était Leucate même, et qu'il allait périr si elle hésitait encore. Alors, les yeux baignés de larmes, Constance s'écria : « J'ai des biens considérables, je les ai offerts, et je les offre encore pour sa rançon; mais je ne rachèterai point, par une indigne lâcheté, une vie dont il aurait honte de jouir. » Après un nouvel assaut livré avec furie, et repoussé avec courage, les ligueurs firent étrangler le sieur de Barri, et renvoyèrent son corps à Leucate. Le duc de Montmorenci avait fait conduire dans cette place le sieur de Loupian, prisonnier de guerre; il devait répondre de la vie du gouverneur. La garnison, indignée, demandait sa mort à grands cris, et voulait user du triste droit de représailles; mais Constance de Cezelli refusa constamment aux soldats de leur livrer le prisonnier, montrant à la fois toutes les vertus qui font les héros, la vaillance, la grandeur d'âme et l'humanité. Henri IV reconnut le généreux dévouement de Constance de Cezelli, en lui laissant le gouvernement de Leucate, jusqu'à ce que son fils Hercule eût atteint l'âge de commander. V—VE.

CHABANEL (JEAN), écrivain peu connu, mais dont on a quelques ouvrages rares et curieux, était né vers 1560, à Toulouse. Il étudia, dit-on, avec fruit les mathématiques et la langue française. (voy. la *Biographie toulousaine*); cependant on ne voit pas qu'il ait rien écrit sur les sciences, et son ouvrage de grammaire dont on parlera ci-après est une de ses plus faibles productions. S'il est vrai, comme le dit la Croix du Maine, que Chabanel ait publié, dès 1581, un *Recueil d'œuvres*, chez Gervais Maillot, il mérite une place parmi les érudits précoces. Mais la Croix du Maine fait mention de ce recueil sans l'avoir vu : « Je ne sais, dit-il, si son livre s'intitule *la République chrétienne*. A la seconde édition de ce mien livre, je m'en informerais plus avant (1). » L'ouvrage que la Croix du Maine paraît avoir eu en vue est le *Miroir de la vie humaine*, traduit de l'espagnol de Louis de Grenade (2). En 1587, Chabanel retoucha la version que Nicol. Colin avait précédemment donnée d'un autre traité du même auteur : le *Mémorial de la vie chrétienne*. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut reçu docteur en théologie et nommé recteur de la fameuse église de la Daurade, à Toulouse. Il mourut en cette ville, vers 1615, dans un âge peu avancé. Outre les traductions déjà citées, on connaît de lui : 1<sup>o</sup> *de l'Antiquité des églises paroissiales, et de l'institution des recteurs et vicaires perpétuels*, Toulouse, 1608, petit in-8<sup>o</sup>; volume rare et plein de recherches intéressantes pour l'histoire ecclésiastique. 2<sup>o</sup> *Les Sources de l'élégance française, ou du droit et naïf usage des principales parties du parler français*, ibid., 1612, in-12. « Les efforts, dit l'abbé Goujct, et la bonne intention de l'auteur sont plus à louer que la manière dont il a exécuté son

(1) Dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque* de la Croix du Maine, Rigoley de Juvigny a négligé de compléter l'article de Chabanel.

(2) L'édition citée par Duverdier est de 1584, in-16.

« dessin. » (*Biblioth. française*, t. 1<sup>er</sup>, p. 365.)  
 3<sup>o</sup> *De l'Antiquité de Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, et autres antiquités de cette ville, illustrées de diverses observations et singularités remarquables*, ibid., 1621, petit in-8<sup>o</sup>. Cet ouvrage ne fut publié qu'après la mort de l'auteur. 4<sup>o</sup> *De l'Etat et Police de la même église*, ibid., 1623, in-8<sup>o</sup>, ouvrage posthume. 5<sup>o</sup> *Opuscula varia de rebus ecclesiasticis et moralibus*, Bordeaux, 1620, in-8<sup>o</sup>. W—s.

CHABANNES (ANTOINE DE), comte de Dammarin, grand maître de France, frère de Jacques I<sup>er</sup> (1), favori de Charles VII et de Louis XI, fut d'abord page du comte de Ventadour, puis du brave Lahire : il fit ses premières armes contre les Anglais, au siège de Verneuil, et se distingua au siège d'Orléans, en 1428. Il fut adjoint à Charles de Bourbon, comte de Clermont, pour le gouvernement de l'île de France et du Beauvoisis ; partagea les exploits de Jeanne d'Arc, sauva Lagny et Compiègne, et, s'étant réuni à Lahire, ravagea l'Artois, le Cambresis, le Hainaut, et la Picardie, soumise aux ennemis de l'autorité royale. A la suite de ces guerres désastreuses, les brigands connus sous le nom d'*écorcheurs* désolaient la France, portant partout le pillage et l'incendie. Chabannes, au lieu de s'opposer à leurs ravages, se mit à leur tête, parcourut avec eux la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, et porta la terreur de ses armes jusque sous les murs de Bâle, où le concile était assemblé. Chabannes quitta ces brigands en 1459, épousa Marguerite de Nanteuil, qui lui apporta en dot le comté de Dammarin, et s'attacha dès lors à Charles VII, qu'il servit avec zèle. Ce prince l'ayant un jour salué du titre de *capitaine des écorcheurs*, il lui répondit, avec plus de hardiesse que de vérité : « Je n'ai ja-  
 « mais écorché que vos ennemis, et il me semble  
 « que leur peau vous a fait plus de profit qu'à moi. » Irrité du propos du roi, Chabannes s'en vengea en engageant le dauphin à se joindre aux mécontents dans la guerre de la *Praguerie* ; mais à la paix il revint en faveur. En 1446, il fit rentrer dans le devoir le comte de St-Paul, qui méconnaissait l'autorité royale. Il rendit un service plus important au roi, en lui révélant la conjuration parricide du dauphin (depuis Louis XI). Charles fit venir son fils, qui traita Chabannes d'imposteur, et lui donna un démenti : « Je sais, répondit Chabannes, le respect que je dois au fils de mon maître ; mais je  
 « suis prêt à soutenir par les armes la vérité de ma  
 « déposition contre tous ceux de la maison du dauphin qui se présenteront. » Personne ne se présenta. Chabannes présida la commission qui fut chargée de juger Jacques Cœur, et l'histoire lui reproche de s'être fait adjuger, à vil prix, plusieurs terres du condamné. Louis, rebelle contre son père,

(1) Jacques I<sup>er</sup> DE CHABANNES, grand maître de France, mourut le 20 octobre 1455, des blessures qu'il reçut au siège de Castillon, dans le combat où le brave Talbot et son fils furent tués. (*Voy. sa vie par Duplessis*, Paris, 1647, in-8<sup>o</sup>, et les *Hommes illustres* de Thevet.) — Un autre CHABANNES (Antoine DE), évêque du Puy, fut arrêté par ordre de François I<sup>er</sup>, en 1525, comme complice du connétable de Bourbon

avait assemblé des troupes aux environs de Valence. Chabannes fut chargé de soumettre le Dauphiné, et de s'assurer de la personne du dauphin. Le Dauphiné fut soumis, mais Louis s'évada, feignant un pèlerinage à St-Claude. Cependant Charles VII mourut en 1461 ; Louis XI monta sur le trône, et la disgrâce de Chabannes fut bientôt aussi grande que l'avait été sa faveur. Sa charge de grand maître de France fut donnée à Antoine de Croy. Déjà Chabannes s'était soustrait, par la fuite, à la haine de son nouveau maître. Il trouva des amis généreux. Rouhault, maréchal de Gamaches, le duc de Bourbon, et les seigneurs les plus vertueux de la cour osèrent élever la voix en sa faveur. Il sortit enfin de sa retraite, et, fort de son innocence, il vint tomber aux pieds de Louis, le conjurant de le faire juger selon toute la rigueur des lois, *sans consulter sa miséricorde*. Le monarque fut inflexible, et lui commanda de sortir du royaume. Il se retira en Allemagne ; ses biens furent saisis. La comtesse, son épouse, se vit réduite à chercher un asile chez un de ses fermiers. On instruisit le procès de Chabannes ; sommé de comparaître, il revint en France, et se constitua prisonnier à la Conciergerie, d'où on le transféra à la tour du Louvre. Il fut déclaré criminel de lèse-majesté. Louis XI, *voulant préférer miséricorde à justice*, commua la peine capitale en un bannissement perpétuel, en lui assignant l'île de Rhodes pour le lieu de son exil ; mais bientôt, changeant de résolution, le monarque le fit renfermer à la Bastille. Ses biens furent partagés entre les favoris. En 1465, il s'échappa de sa prison, alla se joindre aux princes révoltés contre le roi, et, la même année, le traité de Conflans le rétablit dans ses biens. L'année suivante, il se réconcilia avec Louis, qui ajouta à la restitution de ses terres la seigneurie de Gonesse, et plusieurs autres propriétés. Son procès fut revu, l'arrêt de sa condamnation cassé ; et, afin que sa justification parût plus éclatante, ce fut à Tours, pendant la tenue des états, en 1468, que le monarque la proclama par des lettres patentes. Dès lors, par un des plus singuliers jeux de la fortune, Chabannes devint l'intime confident de Louis XI. Bientôt il fit déclarer la guerre au duc de Bourgogne, obtint le commandement de l'armée, et, lorsque Louis, lors de l'entrevue de Péronne, se trouva prisonnier de son vassal, et qu'il se vit réduit à commander à Chabannes de licencier les troupes, Chabannes, interprétant les volontés secrètes de son maître, sauva le roi et la monarchie en restant à la tête de ses soldats. Louis lui écrivit bientôt après : « Mon-  
 « sieur le grand maître, mon ami, vous m'avez bien  
 « montré que m'aimez, et m'avez fait le plus grand  
 « service que pourriez faire. » Lorsque le monarque institua l'ordre de St-Michel, en 1469, Chabannes fut compris dans la première nomination, ainsi que Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton et sénéchal de Guienne. Lorsque Louis XI envoya le collier de son ordre au duc de Bretagne, ce prince répondit « qu'il ne voulait point tirer au collier avec  
 « Chabannes. » Cette injure était déplacée. Cha-



bannes joignait à une naissance illustre un rang élevé dans l'Etat, et un grand mérite personnel. Il commanda l'expédition dont le roi le chargea contre le duc de Nemours, le sire d'Albret, les comtes de Foix et d'Armagnac. Jamais sujet ne reçut d'un souverain des pouvoirs plus étendus. Il pouvait disposer des biens des rebelles, les punir ou leur pardonner. Les princes effrayés se soumirent, et Chabannes pardonna. En 1471, la guerre étant de nouveau rallumée entre Louis et le duc de Bourgogne, Chabannes se distingua par d'audacieuses entreprises que le succès justifia. Charles le Téméraire se hâta de demander une trêve, dont Chabannes fut nommé l'un des conservateurs. Après l'expiration de la trêve, il se signala par divers exploits dans la Picardie et dans les Pays-Bas. Il passait alors pour le modèle des guerriers. Pierre de Rohan, maréchal de France, son ami, lui fit un jour demander l'épée dont il se servait dans les combats : « Je veux « garder, lui écrivit Chabannes, les statuts du dé- « funt roi, qui ne voulait point qu'on donnât à son « ami chose qui piquât; mais je l'envoie à Bajau- « mont, qui vous la rendra; » et il chargea Bajau- « mont de vendre, pour six blancs, cette épée à un pauvre, de faire dire, avec ce prix, une messe à monsieur St. George, de racheter ensuite l'épée, et de la remettre au maréchal de Rohan. Chabannes devint enfin suspect au prince le plus sombre et le plus déliant qui ait régné sur la France. Il ne fut plus employé dans la guerre; mais Louis lui conserva son office de grand maître, et il lui écrivit : « Je n'oublierai jamais les grands services que vous « m'avez faits, pour quelque homme qui en veuille « parler. » Chabannes, dans sa vieillesse, vivait retiré de la cour, lorsqu'en 1485, Charles VIII lui donna le gouvernement de l'Île-de-France et de Paris. Il mourut le 25 décembre 1488, à l'âge de 77 ans. Duplessis, gentilhomme bourguignon, fit imprimer les *Vies de Jacques et Antoine de Chabannes*, Paris, 1617, in-8°. On trouve à la bibliothèque royale, sous le n° 8457, un manuscrit intitulé : *Mémoires de la vie d'Antoine de Chabannes, extraits des titres et généalogie de sa maison*, in-fol. On peut aussi consulter les *Mémoires sur la maison de Chabannes* par l'abbé de Chabannes, Paris, 1759, 3 parties in-8°.

V—VE et B—G—T.

CHABANNES. Voyez PALICE (DE LA).

CHABANNES (JEAN DE), seigneur de Vandenesse, surnommé *le Petit Lion*, digne frère de Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice, fit prisonnier, à la journée d'Agnadel, le fameux général l'Alviane, et le présenta à Louis XII sur le champ de bataille. Il contribua beaucoup au succès de la journée de Marignan. En 1521, forcé de rendre à Pescaire la ville de Como, où il s'était renfermé à la hâte, et sans munitions, avec sa compagnie de cinquante lances et cinq cents aventuriers français, il obtint une capitulation honorable; mais, au mépris des conditions signées, Como fut livrée au pillage, et la garnison perdit une partie de ses équipages. Vandenesse écrivit à Pescaire, pour lui offrir de le convaincre, en combat singulier, qu'il s'était com-

porté en perfide et en lâche. Pescaire rejeta tout ce qui s'était passé sur l'indocilité des troupes, et ajouta que si Vandenesse persistait à l'inculper, il mentirait méchamment, et qu'il l'en convaincrait les armes à la main. Vandenesse envoya jeter le gage de bataille; Pescaire le releva. Cependant il fut convenu, de part et d'autre, que, pour vider leur querelle, ils attendraient que la paix ou une trêve entre leurs souverains les rendit libres de disposer de leurs vies; mais Vandenesse mourut avant la fin de la guerre. Il se distingua, par de beaux faits d'armes, à la malheureuse journée de la Bicoque. Lors de la retraite de Rebec, en 1524, Bonivet lui confia la garde de l'artillerie. « Oui, dit-il, je vous la garderai, je vous en assure, tant que je vivrai, ou j'y « mourrai. » Et il tint parole. Il soutenait, avec Bayart, tout l'effort des ennemis, lorsqu'ils tombèrent l'un et l'autre mortellement blessés en même temps. « Vandenesse, dit Brantôme, était fort petit « de corsage, mais très-grand de courage; de sorte « que, dans les vieux romans, on l'appelait *le Petit « Lion.* »

V—VE.

CHABANNES (JEAN-BAPTISTE-MARIE-FRÉDÉRIC, marquis DE) pair de France, né le 27 septembre 1770, entra de bonne heure dans la carrière militaire, émigra au commencement de la révolution, servit dans l'armée de Condé, et fut fait chevalier de St-Louis. Après le licenciement de cette armée, il passa en Angleterre, où il se livra à plusieurs spéculations commerciales, notamment à celle des charbons épurés et de l'éclairage de la ville de Londres. Rentré en France après le 18 brumaire, le marquis de Chabannes y organisa, avec le secours de Talleyrand son parent, un service de voitures publiques connues sous le nom de *Vélocifères*, à l'imitation des voitures publiques d'Angleterre; mais il ne devait pas proliter de cette spéculation, qui depuis a eu tant de succès en d'autres mains. Il avait renoncé depuis longtemps aux entreprises industrielles, lorsque, dans le mois d'avril 1814, il se rendit à Londres au devant de Louis XVIII, le précéda à Calais, disposa tout pour son débarquement, se rendit ensuite à Lille, avec le titre d'aide de camp du roi, et décida le lieutenant général Maison à venir avec son état-major faire sa soumission à ce monarque. Avant la journée du 31 mars, le marquis de Chabannes avait fait un appel aux royalistes dans les départements du Nord. Il se présente, le 14 octobre suivant, devant le roi, à la tête d'une députation de Château-Chinon, pour le féliciter de son retour et l'assurer du dévouement des habitants de cette ville. Pendant les cent-jours, il se retira à Londres et publia des *Lettres à M. de Blacas* (avril 1815, broch. in-8°), dans lesquelles il lui adressait d'amers reproches, et déplorait avec beaucoup d'énergie et de vérité la faiblesse de Louis XVIII pour ce ministre inhabile. A la même époque, il fit paraître les brochures suivantes : *Aperçu historique et politique des fautes commises depuis la bataille de Leipsick jusqu'à la nouvelle révolution qui vient de s'opérer*; — *Aux Français : deux mots de vérité à chacun selon son état*; — *Procès-verbal d'une assemblée tenue à*

Paris, juin 1815, sous la présidence de l'honneur, de la fidélité et de la justice. Dans ce dernier écrit, l'auteur fait tour à tour parler des gens de toutes les classes et de tous les métiers, en commençant par un prêtre et finissant par un journalier. Il établit, par les discours qu'il leur fait tenir, que la cause de nos révolutions continuelles est de ne voir que soi dans l'État, et de vouloir que le prince n'aperçoive que la classe de la société à laquelle on appartient. Dans une autre brochure intitulée : *M. de Chabannes à M. de Talleyrand, premier ministre du roi*, Paris, 1815, in-8°, il adressait d'amers reproches à cet homme d'État. Il faut dire que ces divers pamphlets, écrits sans mesure, produisaient assez peu d'effet. L'auteur seul y trouvait une satisfaction on peut dire innocente : car des attaques polémiques qu'on ne lit point ne font assurément point de mal à ceux auxquels elles s'adressent. Le dernier écrit imprimé du marquis de Chabannes est intitulé : *Déclaration de guerre aux journalistes, dénonciation au ministère, appel à la France*, chanson nouvelle, Paris, 1852, in-8° d'une demi-feuille. On voit par ce titre que toute arme était bonne pour satisfaire l'humeur belliqueuse du marquis pamphlétaire. Il avait été nommé pair de France par ordonnance du 17 août 1815, et s'abstint de siéger lors des événements de 1850. De Chabannes est mort, il y a peu d'années, entièrement effacé de la scène politique. D—R—R.

CHABANNES. Voyez ROCHON DE CHABANNES.

CHABANON, né à l'île de St-Domingue, en 1750, « avait, dit de Fontanes, été dans son enfance et « dans sa première jeunesse, dévot comme madame « Guyon. Il avait bien changé dans la suite ; il s'é- « tait jeté dans l'excès absolument contraire. Il ne « croyait pas plus à la religion qu'à l'amour : il se pré- « tendait détrompé. » Cette dévotion ne dura que six mois après sa sortie du collège, et ce qui détermina chez lui ce changement, fut qu'il ouvrit les yeux sur les menées des jésuites pour l'attirer vers eux. Il avait beaucoup de goût pour la musique, et acquit bientôt un talent très-distingué sur le violon. Ce talent même contribua à ses succès dans le monde. Après avoir consacré huit ans à la musique, il voulut s'adonner aux lettres, et se retira entièrement de la société. Il voyait seulement un ou deux amis à des heures qu'il leur avait prescrites, à condition encore qu'ils viendraient le chercher dans sa retraite. Quelques ouvrages qu'il composa lui ouvrirent les portes des académies. Il fut reçu à l'Académie française, à la place de Foncemagne, le 20 juin 1780 ; dès l'année 1760, il était de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il est mort le 10 juillet 1792. « Cha- « banon, dit encore de Fontanes, eut plus d'esprit « que de talent, une érudition égale à son esprit, et « un caractère encore préférable à tous ses titres « littéraires. Il cultiva les arts pour eux-mêmes ; il « s'y dévoua tout entier, sans recueillir le prix de ce « dévouement. La faveur publique s'éloigna presque « toujours de ses travaux, et ses confrères accor- « daient plus d'éloges à ses mœurs qu'à ses écrits.... « Plusieurs de ses épîtres sont remplies d'observa- « tions ingénieuses qui prouvent la connaissance du

« monde, de sentiments aimables qui font chérir  
« l'écrivain, et de morceaux entiers écrits avec une  
« élégance qui annonce le disciple des bons maîtres.  
« Ses conceptions dramatiques n'ont pas réussi. Elles  
« montrent cependant l'esprit exercé et les combi-  
« naisons d'un homme qui connaît l'art.... Les vers  
« de Chabanon, quoiqu'on en trouve d'heureux dans  
« ses épîtres, semblent pourtant le fruit du travail  
« plus que de l'enthousiasme. Son goût, plus cultivé  
« que naturel, était celui de la réflexion, plutôt que  
« de l'instinct. Aussi paraissait-il moins fait pour  
« la poésie que pour la prose.... Il faut donc pré-  
« férer aux ouvrages poétiques de Chabanon, ceux  
« qu'il a écrits en prose. Sa traduction des *Pythiques*  
« de Pindare est d'un style pur, noble et harmo-  
« nieux au jugement de Voltaire, qui, comme on  
« sait, n'avait pas un grand fonds de respect pour  
« Pindare. Celle de Théocrite est estimable. Ce n'est  
« pas que Chabanon aimât beaucoup les anciens  
« qu'il traduisait. C'était un Grec infidèle à sa pa-  
« trie, comme l'abbé Terrasson ;... car il blasphé-  
« mait Homère, qu'il avait pourtant l'avantage de  
« lire dans l'original.... Il publia un ouvrage sur la  
« musique.... Il parla d'une manière qu'il avait ap-  
« profondie. Il n'a point fait de livre plus lu et plus  
« goûté généralement (1). Ses mémoires, qu'on a pu-  
« bliés après sa mort, promettent plus d'intérêt en-  
« core. C'est un tableau naïf de ses habitudes les  
« plus secrètes et des sentiments les plus chers qui  
« ont occupé sa vie. Il y retrace les faiblesses, les  
« enchantements et les peines d'un amour porté  
« jusqu'au délire de l'enthousiasme, pour trois fem-  
« mes qui l'ont trompé. » Voici la liste des ouvra-  
ges de Chabanon : 1° *Eponine*, tragédie, Paris, 1762,  
in-8°. Cette pièce eut peu de succès ; l'auteur en fit  
depuis un opéra qui fut joué en 1775, sous le titre de  
*Sabinus*, et imprimé, Paris, 1774, in-4°, ou Versail-  
les, même année, in-8°. 2° *Eloge de Rameau*,  
Paris, 1764, in-8°. 3° *Sur le Sort de la poésie en ce*  
*siècle philosophe*, ibid., et même année, in-8°. On  
trouve à la suite une *Dissertation sur Homère*, et  
*Priam au camp d'Achille*, tragédie en 1 acte. 4° *Eu-*  
*doxie*, tragédie, ibid., 1769, in-8° ; elle n'a pas été  
représentée. 5° *Virginie*, tragédie, reçue au Théâtre-  
Français, mais non représentée. 6° *Discours sur Pin-*  
*dare et sur la poésie lyrique, avec la traduction de*  
*quelques odes*, ibid., 1769, in-8°. 7° *Les Odes pythi-*  
*ques de Pindare traduites, avec des notes*, ibid.,  
1771, in-8°. 8° *Vie du Dante, avec une notice dé-*  
*taillée de ses ouvrages*, Amsterdam et Paris, 1775,  
in-8°. 9° *Épître sur la manie des jardins anglais*,  
Paris, 1775, in-8°. 10° *Idylles de Théocrite, traduc-*  
*tion en prose avec quelques imitations en vers*, ibid.,  
1775, in-8° ; on y trouve la vie de Théocrite, et la  
traduction du poëme de Musée ; nouvelle édition,  
précédée d'un *Essai sur les poètes bucoliques*, ibid. ;

(1) Les auteurs du *Dictionnaire des musiciens*, MM. Chorot et Fayolle, portent un jugement bien différent de ses ouvrages sur la musique. « En général, disent-ils, les ouvrages de Chabanon « sont d'un homme qui n'a point approfondi la science et l'art de la « musique. Ils n'apprennent rien à ceux qui savent, et peuvent « égarer ceux qui ne sont pas instruits. » D—R—R.

1777, in-8°. 11° *Vers sur Voltaire et son apotheose au Parnasse*, ibid., 1778, in-8° de 16 p. 12° *Observations sur la musique, et principalement sur la métaphysique de l'art*, ibid., 1779, in-8°, refondu et considérablement augmenté, sous ce titre : *de la Musique considérée en elle-même et dans ses rapports avec la parole, les langues, la poésie et le théâtre*, ibid., 1783, 2 vol. in-8°. L'auteur refuse à la musique le pouvoir d'imiter, et renvoie l'expression musicale au rang des élimères. 13° *Eloge de M. de Foncecagne*, ibid., 1780, in-4°. 14° *Eloge historique de L.-J.-S. le Féron*, ibid., 1791, in-8°. 15° *Théâtre et Poésies*, ibid., 1788, in-8°. On y trouve *l'Esprit de parti*, comédie en 5 actes; *le Faux Noble*, comédie en 5 actes; *la Toison d'or*, opéra; *l'Épître sur la manie des jardins anglais*, les vers sur Voltaire, et quelques pièces fugitives. 16° *Tableau de quelques circonstances de ma vie; Précis de ma liaison avec mon frère Maugris*, ouvrages posthumes, publiés par St-Ange, ibid., 1793, 1 vol. in-8°, contenant quelques anecdotes curieuses, principalement sur Voltaire. L'éditeur y a même ajouté plusieurs pièces de sa façon. Chabanon a fourni quelques pièces à *l'Almanach des Muses*. Il a lu à l'académie des inscriptions plusieurs mémoires qui ont été insérés dans le recueil de cette compagnie, et dont on trouve les titres dans la *France littéraire* de M. Quérard. Suivant Belfara, il est encore auteur des paroles et de la musique d'un opéra intitulé *Sémélé*. On ignore si cette pièce a jamais été imprimée. — CHABANON DE MAUGRIS, né en 1736, mort le 19 novembre 1780, était frère du précédent. Il servit pendant quelque temps dans la compagnie des jeunes cadets de la marine, et commanda même une batterie dans l'île d'Oléron; mais l'air de Rochefort l'exposant à des fièvres continues, il renonça au service, et se donna à l'étude. On a de lui : 1° *Odes d'Horace, livre 3, traduites en vers français, avec des notes*, Paris, 1775, in-12 : son frère y eut quelque part. 2° *Philon et Baucis*, ballet héroïque, ibid., 1774, in-8°. 3° *Alexis et Daphné*, pastorale, ibid., 1775, in-8°. La musique de ces deux pièces est de Gossec (1). 4° Un mémoire intitulé *Problème de dynamique*, inséré dans le recueil de l'académie des sciences (t. 4, année 1765), quoique Chabanon de Maugris ne fût pas membre de cette compagnie. On a aussi de lui plusieurs pièces pour le clavecin.

A. B.—T.

CHABAUD (JOSEPH), oratorien, né à Soleilla, diocèse de Senez, mort le 41 mars 1762, a fait imprimer : 1° *Pièces d'éloquence et de poésie qui ont remporté le prix au jugement de l'académie de Pau*, Paris, 1746, in-12; 2° *le Parnasse chrétien, ouvrage divisé en 2 parties, dédié à MM. de l'académie de Villefranche en Beaujolais*, Paris, 1748, 2 vol. petit in-12; ibid., 1760, 4 vol. in-12. C'est un recueil de poésies de divers auteurs. Il a été reproduit, avec quelques changements, par Lablée sous le titre de *Nouveau Parnasse chrétien*, Paris, 1806, in-12;

(1) Par une singulière inadvertance, les auteurs du *Dictionnaire des musiciens*, après avoir attribué à Chabanon de Maugris dans son article la musique de ces deux opéras, l'attribuent ensuite à Gossec, dans leur notice sur ce célèbre compositeur. D—R—R.

réimprimé avec de nouveaux changements en 1807, même format. Le P. Joseph Chabaud avait obtenu quelques couronnes académiques. Ce fut lui qui remporta le prix d'éloquence à l'Académie française, en 1750.

A. B.—T.

CHABAUD (ANTOINE), né à Nîmes, le 25 février 1727. Après quelques années de service dans l'infanterie, il passa dans le corps royal du génie. Pour se mettre en état d'entrer avec le grade de capitaine dans cette arme, il lui suffit d'une année d'études à l'école de Mézières. Il avait auparavant appris les mathématiques sans maître, et avec le seul secours des livres. Les archives du département de la guerre renferment un grand nombre de mémoires de sa composition sur les différentes parties de son art; mais le plus important de ses travaux est son projet pour les canaux de Picardie. Les ministres St-Germain et Turgot, peu contents de ceux qu'on avait commencés pour joindre la Seine à l'Escaut par l'Oise et la Somme, l'avaient chargé d'examiner si cette communication ne pourrait pas s'opérer par une voie plus avantageuse. Son avis fut que la jonction désirée pouvait se faire par l'Oise et par la Sambre, sans renoncer à la communication de l'Oise à la Somme par un canal particulier, s'embranchant dans l'une et l'autre de ces rivières. Ce système avait l'avantage d'ouvrir des communications plus étendues, plus utiles en cas de guerre, de les ouvrir dans un pays où elles étaient plus nécessaires, et d'assainir une contrée couverte d'eaux stagnantes. Ces idées obtinrent l'assentiment des savants et des gens de l'art; elles furent particulièrement goûtées de Turgot, et l'exécution en était assurée, si ce ministre fût resté plus longtemps en place. Ses successeurs revinrent à l'ancien projet; Chabaud n'eut pas même la liberté de publier le sien. Il fut cependant cité dans *l'Histoire des canaux de Lalande*; Condorcet en releva le mérite dans un écrit anonyme intitulé : *Mémoire sur le canal de Picardie*, et depuis, un militaire distingué a développé tous les motifs qui auraient dû lui assurer la préférence. Successivement major et lieutenant-colonel du génie, Chabaud reçut en 1783 l'ordre de se rendre à Constantinople, pour y fortifier cette ville et le détroit des Dardanelles, et pour donner des conseils aux Turcs sur toutes les parties de l'art de la guerre. Le zèle de cet officier fut moins contrarié par l'ignorance et les préjugés de ceux qui étaient l'objet de sa mission, que par les obstacles que lui suscitérent les agents diplomatiques. L'esprit d'observation et le désir de se rendre utile accompagnèrent Chabaud partout où il fut employé, et l'on dut à ses dispositions un grand nombre d'ouvrages intéressants. De ce nombre sont les *Histoires de Montmédi, de Péronne, de St-Quentin et de Sedan*, écrits pleins de détails curieux et de vues utiles sur les positions militaires, sur l'agriculture, sur le commerce et l'industrie de ces villes. Vers la fin de ses jours, résumant tout ce que l'expérience et les travaux de sa vie entière lui avaient appris, il considéra la France sous les rapports militaires et politiques, et établit les bases d'un système général de

défense dans un grand ouvrage qui, malgré son mérite incontestable, n'a jamais été publié. L'auteur y proposait la réduction d'un grand nombre de places fortes, et la construction de quelques auteurs. Chabaud avait dédaigné de mettre au jour les ouvrages de littérature et de poésie dont il s'était occupé dans sa jeunesse. Les seuls écrits qu'il a donnés au public sont : 1° *Observations sur la disposition des pierres de parement de maçonnerie baignées par des masses d'eau quelconque, et plus particulièrement de celles qui sont exposées à la mer, 1787* ; 2° *Mémoire sur les volcans et tremblements de terre, 1788*, dans lequel, appliquant la théorie de la pompe à feu aux terribles effets de ces phénomènes, il en explique les causes d'une manière plus satisfaisante qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Chabaud embrassa les principes de la révolution avec chaleur, mais avec sagesse, et il devint en 1790 l'un des administrateurs de son département. Nommé colonel-directeur du génie, il fut obligé d'aller résider à Cette. La croix de St-Louis lui avait été offerte aussitôt qu'il avait eu le temps de service requis ; mais, protestant, il n'avait pas voulu l'accepter à cause du serment de catholicité exigé par les statuts de l'ordre. Antoine Chabaud mourut à Cette, le 5 août 1791.

V. S—L.

CHABAUD DE LA TOUR (ANTOINE-GEORGE-FRANÇOIS baron DE), né à Paris, le 15 mars 1767, fils du précédent, entra dans la même carrière comme lieutenant en 1788, et passa l'année suivante au régiment de Rohan, infanterie. Comme la plus grande partie de ses coreligionnaires, il adopta les principes de la révolution, et fut nommé en 1791 chef d'une légion de la garde nationale de Nîmes. Chargé en 1792 d'organiser les bataillons de volontaires du département du Gard, qui allèrent renforcer l'armée des Alpes, il eut le commandement de l'un de ces bataillons et revint à Nîmes après avoir fait une campagne. La modération de ses opinions le rendit bientôt suspect ; il fut arrêté comme fédéraliste et réussit à s'évader, par le secours de sa femme et de sa sœur, au moment où il venait d'être condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. S'étant réfugié en Italie, il ne revint qu'après le 9 thermidor (1). Nommé député au conseil des cinq-cents en 1797, il s'y montra opposé au directoire, demanda des secours pour les victimes déportées au 18 fructidor, et parut peu à la tribune jusqu'à la révolution du 18 brumaire, dont il fut un des plus zélés partisans. Comparant cet événement à celui du Jeu de paume en 1789, il demanda que le procès-verbal de la fameuse séance de St-Cloud (lequel venait d'être arrangé en conséquence) fût envoyé dans tous les départements avec une adresse aux Français ; ce qu'il n'eut point de peine à obtenir. Aussitôt après, Chabaud de la Tour fit partie de la commission que l'on chargea de rédiger une nouvelle constitution, et il devint membre du tribunal. Il s'y prononça contre

la clôture de la liste des émigrés qu'il jugeait capables de compromettre la sûreté de l'Etat. Toutes les opinions qu'il manifesta dans cette assemblée furent en faveur du pouvoir, notamment le 30 avril 1804, lorsqu'il appuya vivement la proposition de Curée pour mettre sur le front de Bonaparte la couronne impériale. S'appliquant à réfuter quelques orateurs qui avaient prétendu que, si l'on devait rétablir la royauté, il serait mieux d'avoir recours à l'ancienne famille royale, il adressa d'amers reproches aux partisans des Bourbons, et soutint que le peuple avait le droit de choisir son chef. Ce zèle, que la majorité de l'assemblée partageait, ne garantit point le tribunal de sa suppression, que Napoléon ne tarda pas à prononcer. Chabaud de la Tour fut nommé alors membre de la Légion d'honneur, et il entra au corps législatif en 1807. Il tomba néanmoins dans une sorte de défaveur, et en 1810 ou le dépouilla de la portion de propriété du *Journal des Débats* dont il jouissait depuis 1799, et qui ne lui fut rendue qu'à l'époque de la restauration, en 1814. Il était alors membre du corps législatif, et il adhéra l'un des premiers à la déchéance de l'empereur. Louis XVIII le nomma un des commissaires qui furent chargés de préparer la charte constitutionnelle. Il lui conféra ensuite le titre de baron et celui d'officier de la Légion d'honneur. Dans le cours de la session, Chabaud de la Tour prit la parole sur différentes questions dans lesquelles il vota avec indépendance, entre autres contre l'établissement de la censure, l'exportation des laines et l'introduction des fers étrangers, enfin pour l'admission des députés appartenant aux pays que la France venait de restituer. Lors du retour de Napoléon en 1815, il se retira à la campagne et ne remplit aucune fonction. Après la seconde chute de l'empire, il éleva la voix en faveur de ses coreligionnaires contre les réactions du Midi. Ses liaisons avec M. Decazes l'ayant fait élire par le département du Gard en 1817, il repartit à la chambre des députés dont il fut nommé questeur, et y vota contre les lois d'exception et contre le nouveau système électoral ; mais, tout en attestant les faits consignés dans la pétition de M. Madier-Montjau sur le gouvernement occulte, et en demandant le renvoi de cette pétition des ministres, il en blâma la forme, la hardiesse et la publicité. Réélu, en 1824, à la place du général Vignolle, il prit part à la lutte de la minorité des vingt et un membres, et porta la parole contre la loi du sacrilège et contre la loi sur la presse, quoiqu'il se fût rallié en 1825 à la coterie des doctrinaires. En 1828, n'ayant pas été réélu, il reçut une déclaration signée de plus de quatre cents électeurs du Gard, qui approuvaient sa conduite. Toutefois, et bien que dans un de ses discours il ait reproché à la nation française la mobilité de son caractère, qui tend toujours à changer les lois avant d'en avoir éprouvé le bon ou mauvais effet, on a dit de lui qu'il mettait beaucoup de mesure dans son dévouement et de finesse dans ses affectations ; et enfin on l'a rangé parmi les *girouettes*. Il est certain que, malgré son esprit, son amabilité et sa physionomie ouverte, il a toujours inspiré peu de confiance aux partis qu'il a suivis.

(1) On sait que Louis-Philippe, pendant son séjour en Suisse, prit, entre autres noms supposés, celui de Chabaud de la Tour.

Chabaud de la Tour mourut à Paris, le 20 juillet 1852, frappé d'apoplexie. M—D j.

CHABEAUSSIÈRE (LA). Voyez LACHABEAUSSIÈRE.

CHABERT (JOSEPH-BERNARD, marquis DE), chef d'escadron et hydrographe, né à Toulon, le 28 février 1724, entra fort jeune dans la marine, où il acquit une double gloire en se battant avec courage, et en se livrant à des travaux hydrauliques et géographiques qui, en lui assignant une place parmi les savants, eurent des résultats fort utiles pour les navigateurs qui visitent les parages de l'Amérique septentrionale. Chabert assista à la plupart des combats que la marine française livra aux Anglais dans les deux hémisphères durant les premières années du règne de Louis XVI. C'est lui qui a déterminé la place que doivent occuper sur la carte les côtes de l'Acadie dans la province du Canada, et il a consigné le résultat de ses travaux dans l'ouvrage intitulé : *Voyage par ordre du roi, en 1750 et 1751, dans l'Amérique septentrionale, pour rectifier les cartes des côtes de l'Acadie, de l'île Royale et du banc de Terre-Neuve, et pour en fixer les principaux points par des observations astronomiques*, Paris, imp. roy. 1755, in-4°. Le recueil de l'académie des sciences renferme plusieurs mémoires de Chabert, de 1740 à 1786. Au moment où il travaillait à un *Atlas général de la Méditerranée*, il fut frappé de cécité. Le marquis Joseph-Bernard de Chabert est mort en 1805, à l'âge de 82 ans. Z—o.

CHABERT (PHILIBERT), l'un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'art vétérinaire en France, naquit à Lyon, le 6 janvier 1757, fils d'un maréchal ferrant, et reçut une éducation fort incomplète. Cependant, après avoir appris de son père les premiers principes de l'art dans lequel il devait s'illustrer un jour, il vint à Paris suivre les leçons de Lafosse, père du fameux hippiatre; et il fut ensuite attaché comme maréchal aux équipages du prince de Condé, pendant la guerre du Hanovre. A la paix de 1765, il fut envoyé professeur à l'école vétérinaire récemment établie à Lyon. Trois ans après, Bourgelat le fit entrer à l'école d'Alfort. Employé dans les hôpitaux de cet établissement, il y remplit depuis avec le plus grand succès la chaire de maréchalerie, et fut enfin récompensé de son zèle par le double titre d'inspecteur des études et de directeur. A la mort de Bourgelat, il lui succéda dans la place d'inspecteur général des écoles royales vétérinaires. Admis, en 1785, à la société d'agriculture, Chabert en fut l'un des membres les plus utiles et les plus laborieux. Il traversa la révolution sans prendre aucune part aux débats orageux de la politique, et fut néanmoins regardé comme suspect et incarcéré pendant plusieurs mois. Il mourut à Alfort, le 8 septembre 1814, à l'âge de 77 ans. Il avait été correspondant de la société royale de médecine jusqu'à la suppression de ce corps savant, dont les actes contiennent un bon mémoire de Chabert sur la Morve. Il était chevalier de la Légion d'honneur et correspondant de l'Institut. Le discours prononcé sur sa tombe par M. Huzard, son collabo-

rateur et son ami, donne une appréciation fidèle des services rendus par Chabert à la médecine vétérinaire. Il a travaillé avec Bourgelat au *Traité des appareils et des bandages propices aux quadrupèdes*, Paris, 1770, in-8°, fig., et à l'*Essai théorique et pratique sur la ferrure*, Paris, 1777, in-8°. On a encore de lui : 1° *du Claveau*. Cet opuscule inséré dans le *Journal d'Agriculture*, février 1777, a été réimprimé en 1781, in-4° de 7 p. 2° *Traité du charbon ou anthrax dans les animaux*, inséré dans le *Journal d'Agriculture*, juin et juillet 1779; il a été publié séparément, 1780, in-4°, puis réimprimé, avec des additions, dans l'*Almanach vétérinaire*, et enfin seul, Paris, imprimerie royale, 1785, in-8°. 3° *Almanach vétérinaire*, Paris, 1782, in-12. MM. Flandrin et Huzard ont eu part à cette utile publication. 4° *Traité des maladies vermineuses dans les animaux*, ibid., 1785, in-8°, avec deux pl. mises en couleur par Dagoty; deux éditions. 5° *Traité de la gale et des dartres des animaux*, 1785, in-8°; plusieurs fois réimprimé. 6° *Instruction sur les moyens de s'assurer de l'existence de la morve et d'en prévenir les effets*, Paris, 1785, in-8°; 2° édition (avec M. Huzard), 1790; réimprimée plusieurs fois. 7° *Instruction sur la manière de conduire et de gouverner les vaches laitières*, 1785, in-8°; 2° édit. (avec M. Huzard), 1797. 8° *Du Sommeil*, 1796, in-8°; 2° édit., 1800. 9° *Instruction sur la péripleumonie dans les bêtes à cornes*, 1777, in-8°. 10° *Des Organes de la digestion dans les ruminants*, 1797, in-8°; deux édit. 11° *Des Moyens de rendre l'art vétérinaire plus utile en améliorant le sort de ceux qui l'exercent*, 1804, in-8°, avec Fromage. 12° *Des Lois sur la garantie des animaux*, 1804, in-8°, avec le même. 13° *Traité élémentaire et pratique sur l'engraissement des animaux domestiques*, 1805, in-12, avec le même. Presque tous les ouvrages de Chabert font partie du recueil intitulé : *Instructions et Observations sur les maladies des animaux domestiques*, etc., avec MM. Flandrin et Huzard, Paris, 1812-1824, 6 vol. in-8°, fig. *La Feuille du Cultivateur* et les *Mémoires de la société d'Agriculture de Paris* contiennent de lui plusieurs articles de médecine vétérinaire; et il en a fourni d'autres au *Supplément du cours d'agriculture* de Rozier. Plusieurs ouvrages de Chabert ont été traduits en allemand, en espagnol et en italien. La plupart ont été imprimés par ordre du gouvernement. C'était un homme tout à fait illettré, ne sachant point l'orthographe, mais qui n'en était pas moins un savant et habile vétérinaire. W—s.

CHABOT (PHILIPPE DE), connu sous le nom d'*amiral de Brion*, comte de Charni et de Busançois, naquit d'une famille illustre, originaire du Poitou, et fut élevé dans le château d'Amboise, avec François I<sup>er</sup>, Anne de Montmorenci, Montchenu et Robert de la Marek, prince de Sedan. Jouer à la paume, tirer de l'arc, tendre des filets, chasser le daim et le cerf dans les bois, dompter des chevaux, briser des lances, tels furent les jeux et les premiers travaux du prince et de ses favoris. Le prince n'était encore que comte d'Angoulême : « Un jour, dit

« Brantôme, qu'ils estoient en leurs gouguettes et « gauderies, ils vinrent à dire audit conte, quand « il seroit roy, quels états il leur donneroit... M. de « Montmorenci dit qu'il voudroit un jour fort estre « connétable; Brion dit qu'il voudroit estre amiral, « et Montchenu premier maistre d'hostel. Selon le « souloit faict, au bout de quelque temps, le roy les « pourvut tous trois, et les apointa desdits états. » Après l'évasion du connétable de Bourbon, François I<sup>er</sup>, qui était à Lyon, craignant qu'il n'éclatât quelque sédition dans Paris, se hâta d'y envoyer la reine et les princes ses fils, comme gages de son affection, et Philippe de Chabot, pour expliquer au parlement et à l'hôtel de ville la trahison du connétable et la conduite de son maître. Cette mission eut le plus heureux succès. En 1524, Chabot se jeta, avec deux cents lances et 5,000 fantassins italiens, dans la ville de Marseille, qu'assiégeaient Pescaire et Bourbon, avec l'armée de Charles-Quint, qui fut obligée de lever le siège. En 1525, Chabot eut le malheur d'opiner, avec Bonivet, pour la bataille de Pavie. Il se battit en brave, et fut fait prisonnier. « Il y fit si bien, dit Brantôme, que « le roy lui donna la charge d'amiral. » Bonivet l'avait laissée vacante en cherchant et trouvant la mort dans les champs de Pavie. En 1529, François I<sup>er</sup> chargea l'amiral Chabot de se rendre en Italie, pour y faire ratifier par Charles-Quint le traité de Cambrai. Il rappela les Français et les Italiens qui tenaient encore une partie du royaume de Naples, et fit évacuer par les Vénitiens les cinq ports de la Pouille. En 1555, il fut chargé du commandement en chef dans la guerre contre le duc de Savoie. Il s'empara de Chambéri, de Montmélian, et de presque tout le Piémont; Turin lui ouvrit ses portes. Il assiégeait le duc dans Verceil, lorsqu'il se laissa persuader par le cardinal de Lorraine, qui allait négocier la paix à Rome, de ne pas poursuivre ses succès. Le cardinal ne lui avait montré aucun ordre à cet égard, et l'amiral fit une faute dont François I<sup>er</sup> conserva toujours le souvenir. Chabot eut le malheur de venir se mêler aux intrigues de la cour. Elle était partagée entre le dauphin, qui périt par le poison, en 1656, et le duc d'Orléans son frère, qui régna dans la suite sous le nom de Henri II. Le connétable, réuni à Diane de Poitiers, était chef du parti du dauphin; l'amiral, allié à la duchesse d'Étampes, était à la tête du parti du duc d'Orléans. Les deux chefs commencèrent par se craindre, et finirent par se haïr. Chabot était le seul gentilhomme de France qui traitait d'égal à égal avec le superbe connétable; et, tandis que le chancelier et les cardinaux lui donnaient le titre de *monseigneur*, l'amiral continuait de l'appeler, comme aux jours de leur éducation commune, *bon compagnon et mon frère*. Lorsqu'en 1544, François I<sup>er</sup> résolut de faire rechercher juridiquement ceux qui s'étaient enrichis aux dépens de l'État, le faste de Chabot fournit au connétable l'occasion qu'il cherchait de le perdre. Il présenta au roi des cahiers d'informations qu'il avait fait recueillir en Bourgogne et dans différents ports de mer. Le chancelier Poyet, après les

avoir lus, déclara qu'ils contenaient la preuve de vingt-cinq délits emportant la peine capitale. Chabot osa parler au roi avec trop de fierté; il fut arrêté et constitué prisonnier au château de Melun. Une commission, composée de maîtres des requêtes et de magistrats pris dans des cours souveraines, fut chargée de le juger; le chancelier, vendu au connétable, présida la commission. Toutes les accusations se réduisaient à ces deux chefs, que l'amiral avait, de son autorité, haussé à son profit les droits perçus sur la pêche du hareng, et que, dans son gouvernement de Bourgogne, il s'était approprié certains droits réservés pour l'entretien des villes de guerre. Sa défense présenta plus de moyens d'excuse que de justification. Il fut déclaré, le 8 février 1540, convaincu de concussions, d'exactions, de malversations et autres entreprises sur l'autorité royale, condamné à 15,000 liv. d'amende, au bannissement, et à la confiscation de ses biens. Le chancelier Poyet, en faisant rédiger le jugement, pendant la nuit, se permit d'ajouter à la clause du bannissement, ces mots: *sans pouvoir être rappelé pour quelque occasion ou mérite que ce soit*; aux mots *concussions et malversations*, il ajouta ceux d'*infidélités*, de *déloyauté*, et força, par des menaces, les juges indignés de signer sa rédaction. Daniel rapporte qu'un des magistrats joignit à sa signature le mot latin *vi*, en caractères presque imperceptibles, et qui signifiaient qu'il céda à la violence. Le jugement fut présenté à François I<sup>er</sup>, qui l'approuva; mais la rigueur du monarque s'évanouit devant les pleurs de la duchesse d'Étampes. Chabot obtint de faire mettre de nouvelles pièces sous les yeux de la commission, qui, en maintenant le premier jugement, déclara l'amiral exempt du crime de lèse-majesté et d'infidélité au premier chef. Bientôt il lui fut permis de paraître à la cour: « Eh bien, « lui dit le roi, vanterez-vous encore votre innocence? — Sire, répondit-il, j'ai trop appris que « nul n'est innocent devant son Dieu et devant son « roi; mais j'ai du moins cette consolation, que « toute la malice de mes ennemis n'a pu me trouver coupable d'aucune infidélité envers Votre Ma- « jesté. » Il obtint des lettres de grâce, fut déchargé de l'amende, et rétabli dans ses emplois; mais le chancelier eut l'attention d'insérer dans ces lettres l'arrêt de condamnation tout entier, et d'ajouter qu'il avait été porté *au vu et au su du roi et muni de son approbation*. C'était ôter à l'amiral tout moyen de révision. Il ne tarda pas à être vengé: le connétable fut disgracié et se retira à Chantilly. Chabot et le cardinal de Tournon se partagèrent, par ordre du roi, les fonctions qu'il remplissait dans le ministère. La disgrâce du connétable avait entraîné celle du chancelier. Le triomphe de l'amiral était complet; mais il ne put longtemps en jouir; son jugement lui avait porté un coup mortel. « Depuis, dit Brantôme, le pauvre homme ne profita « de son corps, car dès lors son poulx s'arresta et « cessa tout à coup par telle véhémence de peur, « qu'onques depuis il ne le put retrouver, ni ja- « mais put estre trouvé par quelque grand et expert

« médecin qui fut. » Il mourut le 1<sup>er</sup> juin 1545, et ne put voir le chancelier Poyet mis en jugement la même année. Les reproches concernant le procès de l'amiral formèrent seuls, dans cette cause célèbre, soixante-douze chefs d'accusation. (Voy. POYET.) La duchesse d'Étampes obtint, le 24 mars 1541, un arrêt du parlement qui déchargea l'amiral de tout crime. Pierre Doré, dominicain, prononça l'oraison funèbre de Chabot, et la fit imprimer dans un livre intitulé : *la Déploration de la vie humaine*, Paris, 1545, 1556, in-42. On trouve dans le 6<sup>e</sup> livre des *Recherches* de Pasquier des détails curieux sur le *procès extraordinaire fait à Philippe Chabot*. Le Laboureur a placé son éloge dans le 2<sup>e</sup> tome des *Mémoires de Castelnaud*, Paris, 1659, in-fol. On conserve à la bibliothèque royale un recueil manuscrit des *Lettres de l'amiral de Brion, écrites en 1525*, 2 vol. in-fol., nos 8591, 8592. Quoique Chabot ne se soit pas personnellement signalé comme amiral, il ne négligeait pas la marine, et on lui doit l'idée de la colonie du Canada. (Voy. Jacques CARTIER.) On conserve encore quinze cartes marines et autres, dessinées sur parchemin, qui proviennent de son cabinet et qui forment un des plus curieux morceaux de géographie du commencement du 16<sup>e</sup> siècle. Le tombeau de Philippe de Chabot avait été transféré de l'église des Célestins de Paris au musée des Monuments français. La postérité masculine de l'amiral finit à son fils, qui ne laissa que des filles; mais sa maison était divisée en plusieurs branches; il était oncle de Jarnac, fameux par son duel avec la Chateigneraye. (Voy. ce nom.) C'est Henri Chabot, petit-fils de Jarnac, qui a commencé la branche des ducs de Rohan-Chabot, par son mariage avec Marguerite, héritière de Henri, duc de Rohan. Cette branche des Chabot est la seule qui subsiste aujourd'hui. V—VE.

CHABOT (GAULTIER). Voyez GAULTIER.

CHABOT DE L'ALLIER (GEORGE-ANTOINE), jurisconsulte, membre de plusieurs assemblées législatives, naquit à Montluçon, le 15 avril 1758. Après avoir achevé ses études à Paris, il y fréquenta le barreau, et revint dans sa famille à l'époque de la révolution. Il en avait adopté les principes, mais en homme modéré, et il fut appelé successivement aux places de procureur-syndic de district et de président du tribunal de Montluçon. Nommé, en 1772, suppléant à la convention, il dut s'y présenter quelques mois après la chute de Robespierre. La commission chargée de vérifier ses titres trouva, parmi les pièces qui lui avaient été transmises, le mandat des électeurs, qui prescrivait à Chabot de se réunir aux amis de la monarchie pour sauver le trône, et de s'opposer à la loi agraire provoquée dès lors par quelques journalistes. Malgré cette découverte, le rapporteur conclut à l'admission de Chabot; mais il fut repoussé comme entaché de royalisme par Merlin de Thionville, Romme et Thuriot (24 octobre 1794), et un décret annula son élection. Ce décret fut rapporté quelques mois après (mars 1795), et Chabot vint siéger à la convention, où il entra bientôt dans les comités et provoqua différentes lois,

notamment celle qui accordait aux créanciers des émigrés un nouveau délai pour déposer leurs titres. A la fin de la session, il accepta la place de commissaire du directoire près le tribunal de Montluçon. Député par son département au conseil des anciens, en l'an 7 (1799), il y combattit la loi sur l'emprunt de 100 millions, s'éleva contre la liberté de la presse périodique, et fit décréter qu'un numéro du journal intitulé *la Parisienne* serait envoyé au directoire, avec invitation d'en poursuivre les rédacteurs. Après la journée du 18 brumaire, Chabot devint membre du tribunal; il le présidait lors de la communication du traité d'Amiens, le 16 floréal an 10 (6 mai 1802). Emu par cette heureuse nouvelle, il engagea l'assemblée à saisir cette occasion de donner au premier consul un *gage éclatant de la reconnaissance nationale*. Cette proposition, accueillie avec enthousiasme, fut transmise au sénat; et, peu de jours après, tous les grands corps de l'État se réunirent pour décerner à Bonaparte le consulat à vie... Plus tard (1804), Chabot appuya fortement la motion du tribun Curée pour l'élevation de Napoléon à l'empire; et Carnot (voy. ce nom), ayant dit qu'il y avait eu une arrière-pensée dans la proposition du consulat à vie, Chabot en convint : « Oui, lui dit-il, « je le déclare franchement, les propositions qui « vous sont faites aujourd'hui ne sont que le déve-  
« loppement; elles sont la pensée tout entière de « la proposition que je fis le 20 floréal an 10. » Admirateur sincère de l'homme extraordinaire qui avait délivré la France de l'anarchie, Chabot fit décréter, le 30 décembre 1803, qu'il serait élevé dans une des principales places de Paris une colonné, sur le modèle de la colonne trajane, surmontée de la statue de l'empereur. Mais la carrière de Chabot, comme tribun, ne se borna point aux actes que l'on vient de rapporter. Il prit une part sérieuse à la discussion du code civil, et fit un très-grand nombre de rapports sur les points importants de notre législation. Le 22 février 1806, il fut fait inspecteur général des écoles de droit, qui venaient d'être réorganisées. A la suppression du tribunat, il fut appelé au corps législatif, dont il cessa de faire partie en 1807, lorsqu'il fut nommé juge à la cour de cassation. Il avait adhéré, comme tous ses collègues, à la déchéance de Bonaparte; et, dans les premiers mois de 1815, il regut le titre d'inspecteur général des études. Il présida la députation du département de l'Allier au champ de mai, et présenta lui-même à l'empereur l'adresse des électeurs de son département. Cependant, au second retour de Louis XVIII, il conserva tous ses emplois. Chabot mourut à Paris, le 19 avril 1819. Outre quelques discours prononcés aux écoles de droit et qui ont été imprimés, on a de Chabot : 1<sup>o</sup> *Commentaire sur la loi des successions*, Paris, 1818, 5 vol. in-8<sup>o</sup>. Cette édition est la meilleure d'un ouvrage estimé. La première avait paru sous ce titre : *Tableau de la législation ancienne sur les successions, et de la législation nouvelle établie par le code civil*, Paris, 1804, in-8<sup>o</sup>. A ce volume, l'auteur en ajouta deux autres intitulés : *Commentaire sur la loi du 25 ger-*

*minimal an 11, relative aux successions, ibid., 1805. 2<sup>e</sup> Questions transitoires sur le code civil, Paris, 1805, 2 vol. in-4<sup>o</sup>. Cette édition est augmentée de notes de l'auteur, communiquées par son fils. W—s.*

CHABOT (FRANÇOIS), né en 1759, à St-Geniez, dans le Rouergue. Son père, qui était cuisinier du collège de Rhodéz, eut la facilité de lui faire ses études à peu de frais. Chabot avait beaucoup d'esprit naturel et une imagination très-ardente. Ses professeurs le prirent en amitié, et s'appliquèrent surtout à lui inspirer des sentiments religieux. Le jeune homme écouta leurs leçons avec avidité, mais alla beaucoup plus vite qu'ils ne le voulaient sans doute eux-mêmes : il devint dévot à l'excès, se fit capucin, reçut la prêtrise, et fut peu de temps après gardien de son couvent. Devenu directeur des consciences, il voulut connaître les auteurs profanes de son siècle qui pouvaient les égarer. Cette lecture donna une autre direction à son imagination. Toute sa ferveur l'abandonna, et le rigide capucin devint tout à coup un moine débauché qui fut le scandale de la ville de Rhodéz. L'assemblée constituante ayant supprimé les congrégations religieuses, Chabot sortit des premiers de son monastère, et continua, pendant quelque temps, d'exercer les fonctions ecclésiastiques, en se rangeant dans le parti de ceux de ses confrères qui se soumièrent à la constitution civile du clergé. L'évêque constitutionnel de Blois le choisit pour son grand vicaire, le présenta aux électeurs du département de Loir-et-Cher, comme un zélé partisan du nouvel ordre de choses, et ils le choisirent pour leur député à l'assemblée nationale. Chabot ne démentit pas l'opinion que ses commettants s'étaient faite de lui, ou plutôt dépassa de bien loin toutes leurs espérances. Il parlait avec beaucoup de véhémence et de facilité, et surtout avec une imperturbable audace. Il avait entendu dire que les Etats libres ont besoin d'une grande agitation pour se soutenir, et il ne cessa de se tourmenter pour en produire autour de lui. Tous ceux qui n'étaient pas de son parti, les ministres, le roi, ses propres collègues, étaient chaque jour l'objet de ses dénonciations. Une de ses plus remarquables victimes fut le duc de Brissac, qu'il parvint à faire décréter d'accusation. Enfin il fut un des hommes qui contribuèrent le plus à détruire ce qui restait encore du trône des Bourbons en 1792. On avait imaginé, quelque temps avant le 10 août, l'existence d'un comité aulrichien, et l'on alla jusqu'à indiquer sérieusement, dans un discours public à la tribune de l'assemblée, le château de Bagatelle comme le lieu où l'invisible comité tenait ses séances. Chabot se dévoua, en véritable Séide, pour faire croire à la multitude la réalité de ce fantôme, et il indiqua devant l'assemblée différentes circonstances, d'un ton si affirmatif, que les ministres qu'il voulait compromettre crurent qu'ils ne pouvaient garder le silence. Ils dénoncèrent à la justice Chabot, avec deux de ses collègues : un juge de paix, nommé Étienne Larivière, lança contre eux un mandat d'amener ; mais l'assemblée vit dans l'ordre du juge un attentat contre l'inviolabilité de ses membres. Larivière fut décrété d'accu-

sation, et envoyé à la haute cour d'Orléans : il périt depuis d'une manière affreuse. A peu près dans le même temps, Chabot se fit blesser légèrement par six hommes affidés, et fit répandre que ces six hommes étaient des sicaires de la cour, qui avaient voulu commencer par lui la destruction des députés patriotes. On assura aussi dans le temps qu'il avait pressé avec instances deux de ses collègues de le tuer et de porter son corps sanglant dans le faubourg St-Antoine, pour exciter contre la cour la fureur populaire. Le 20 juin et dans la nuit du 9 au 10 août 1792, Chabot se rendit dans les églises de ce faubourg, où les assemblées populaires tenaient leurs séances, et y prêcha l'insurrection contre la dernière violence. Le 10 août, il arracha cependant quelques malheureux prêtres à la mort, et le 2 septembre, le respectable abbé Sicard lui dut aussi la vie. Après les événements du 10 août, il dénonça à la multitude, encore furieuse, la pluralité des membres de l'assemblée, comme ayant provoqué les malheurs qui venaient d'avoir lieu, par leur obstination à défendre le général Lafayette, contre lequel il demanda un décret de mise hors la loi. Il n'avait pas cessé de déclamer contre lui pendant toute la session. Chabot fut choisi pour député à la convention, par le département qui l'avait envoyé à l'assemblée législative, et il poursuivit avec la même ardeur, contre les fédéralistes, le système qu'il avait adopté contre Louis XVI ; mais il eut un peu moins de succès dans cette nouvelle lutte. On le vit au premier rang dans toutes les grandes crises ; mais il fut souvent éclipsé par des hommes plus adroits et plus puissants que lui, et rejeté dans la foule des révolutionnaires subalternes. Tout en tirant parti de l'audace de l'infatigable capucin, ceux qui couraient la même carrière se moquaient de lui, et ne voulaient pas l'admettre aux avantages de la victoire. Son ancien état, si opposé au rôle qu'il jouait alors, lui attira les plaisanteries et les sarcasmes de tous les journalistes, qui le rendirent ridicule, même pour ses partisans. Il avait conservé dans le monde la malpropreté qu'on a reprochée à son ordre : avec une tête crasseuse, il avait le cou et la poitrine découverts, une jaquette au lieu d'habit, les jambes nues et un pantalon d'une étoffe grossière ; et c'est en cet état qu'il se présentait à l'assemblée et au public. Ce fut lui qui imagina de donner aux jeunes gens mis proprement la dénomination de *muscadins*, et qui proposa de chasser de la république tous ceux qui n'avaient pas les mains calleuses, pour distribuer leurs propriétés *aux sans-culottes*. Parmi les victimes de sa fureur, on cite son ancien confrère, le P. Venance, qu'il fit périr sur l'échafaud, pour se venger de ce que ce malheureux avait autrefois fait des vers contre lui. Ce fut encore Chabot qui fit adopter la qualification de *montagnards* par les députés de son parti, qui se plaçaient constamment sur les bancs les plus élevés de la salle. Enfin il obtint le décret qui métamorphosa momentanément la cathédrale de Paris en *temple de la Raison* (voy. CHAUMETTE), et finit par se marier avec une Autrichienne, nommé Léopoldine Frey,



de Brünn en Moravie. Il invita tous les membres du club des jacobins à ses noces; mais déjà son influence commençait à baisser, et son alliance avec la jeune Autrichienne ne l'augmenta pas. Les deux frères de la malheureuse Frey, l'un et l'autre barons allemands, étaient venus en France, comme beaucoup d'autres étrangers, pour tâcher de s'enrichir au milieu du désordre, et ils avaient sacrifié leur sœur à Chabot dans cette intention. Ils se trompèrent cruellement: depuis que les chefs du parti fédéraliste avaient disparu, Robespierre immolait à sa sûreté ou à ses vengeances tous ceux dont il craignait l'ascendant ou les contrariétés: députés et autres étaient frappés sans distinction. Chabot, craignant de voir l'orage arriver jusqu'à lui, essaya de le conjurer; il se plaignit de ce que les députés, même montagnards, étaient espionnés, menacés, et réclamés, mais trop tard, l'inviolabilité qu'il n'avait pas reconnue pour ses collègues; il alla même jusqu'à déclarer qu'il fallait un parti d'opposition, un côté droit dans l'assemblée, et qu'il en formerait un à lui seul. Ce langage ne plut pas à quelques-uns de ses collègues: il fut arrêté et mis au secret dans la prison du Luxembourg. On l'accusa d'avoir, de concert avec ses beaux-frères et quelques autres députés, cherché à s'enrichir sur des effets de l'ancienne compagnie des Indes, en falsifiant une loi rendue à cet égard. Cette affaire très-obscur ne fut jamais éclaircie, et il importe peu qu'elle le soit aujourd'hui. Chabot, du fond de son cachot, rappela en vain à Robespierre son dévouement pour lui et les services qu'il lui avait rendus: le tyran fut inflexible. Voyant qu'il n'y avait plus d'espoir, il demanda du poison à sa femme, qui vint à bout de lui en faire tenir. Il l'avalait courageusement; mais se sentant les entrailles déchirées, il poussa des cris affreux, appelant du secours. On imagina que le feu était dans sa chambre; les prisonniers accoururent; le concierge ouvrit, et on vit le malheureux se roulant par terre dans des convulsions épouvantables, implorant la pitié des nombreux détenus renfermés au Luxembourg par suite de ses violences et de ses dénonciations. Le docteur Saiffert, l'un d'eux, lui fit donner du contre-poison, et Chabot conserva assez de vie pour aller la perdre trois jours après sur l'échafaud, le 5 avril 1794. Il était âgé de 53 ans. Ses beaux-frères subirent le même sort. B—U.

CHABRÉE (DOMINIQUE), médecin et botaniste, né à Genève, exerçait la médecine à Yverdun vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle. Il est connu par un ouvrage de botanique, et pour avoir concouru à la publication de l'*Histoire des plantes* de Jean Bauhin. François-Louis de Grafenried, seigneur de Guertzenzée, qui était alors bailli à Yverdun, résolut, par amour pour les sciences, et pour honorer la mémoire du célèbre Jean Bauhin, de faire mettre en lumière le chef-d'œuvre de ce grand botaniste, son *Histoire universelle des plantes*, que lui, ni son gendre Cherler, n'avaient pu faire paraître avant leur mort. Grafenried tira ce grand ouvrage de l'obscurité où il était depuis trente-huit ans; il fournit généreusement aux frais de l'entreprise, qu'il fit exécuter sous

ses yeux, et il chargea Chabrée de surveiller l'impression et l'arrangement des figures qui devaient être insérées dans le texte. Le 1<sup>er</sup> volume parut à Yverdun en 1650, in-fol.; le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> en 1651. (Voy. BAUHIN.) Chabrée s'acquitta de cette commission avec beaucoup de négligence; car, dans plusieurs endroits, il y a des transpositions de figures. Quinze ans après, il donna, comme de lui, un abrégé de cet ouvrage; il réunit toutes les figures en un seul volume in-fol., et y ajouta de courtes descriptions; mais il laissa subsister le plus grand nombre des erreurs qui se trouvaient dans la grande édition; il y inséra un petit nombre de plantes nouvelles, et, entre autres, un *selinum*, auquel on a donné pour nom spécifique celui de ce botaniste, *selinum Chabraei*; cet ouvrage fut publié sous ce titre: *Sirpium Icones et Sciagraphia, cum scriptorum circa eas consensu et dissensu*, Genève, 1666, in-fol., chez Gamonet et Lapierre; il fut réimprimé en 1668 chez Samuel de Tournes, et reproduit dans la même ville, avec un titre un peu différent: *Omnium stirpium Scigraphia et Icones, quibus plantarum et radicum tum in hortis cultarum, tum in urbium foris et muris*, etc., Genève, J.-Ant. Chouet, 1677, in-fol.; mais il est à présumer que c'est la même édition, à laquelle on a seulement changé le frontispice. Le livre est mal imprimé, et n'annonce pas de grandes connaissances. Malgré ses défauts, il a été recherché et il est devenu rare. Chabrée aurait pu le rendre plus utile, en citant les pages de la grande histoire de Jean Bauhin et du *Pinax* de Gaspard, ce qui aurait fait la concordance des noms de plantes qui se trouvent dans les principaux ouvrages des deux illustres frères. Il n'y a que Tournefort qui l'ait tenté dans ses *Institutiones rei herbariæ*. Adanson avait donné, en son honneur, le nom de *Chabraea* au genre de plantes que Linné avait précédemment nommé *Peplis*, mais il n'a pas été adopté. D—P—s.

CHABRIAS, général athénien, descendait sans doute de Chabrias, qui, avec Léogoras, son gendre, commandait l'armée que les Athéniens envoyèrent contre Pisistrate et ses fils. Celui dont nous avons à parler fut dans sa jeunesse disciple de Platon. Les Athéniens lui ayant donné, l'an 392 av. J.-C., le commandement d'un corps de troupes étrangères qu'ils entretenaient à Corinthe, il fit dans la Laconie plusieurs incursions qui furent très-heureuses. Dans une de ces occasions, Agésilas se mit à sa poursuite avec des forces très-supérieures auxquelles il échappa avec beaucoup d'adresse. Il rassembla ses troupes et son butin sur un endroit élevé, y fit allumer de grands feux, comme s'il y devait passer la nuit, et décampa lorsque l'obscurité fut venue, sans être aperçu par Agésilas, qui s'était placé à cinq stades de lui pour l'attaquer dès que le jour serait venu. L'an 388, il alla débarquer dans l'île d'Egine avec dix vaisseaux, et défit quelques troupes commandées par Gorgopas, Spartiate, qui fut tué dans le combat. Lorsque la paix fut rétablie dans la Grèce, on l'envoya dans l'île de Chypre, au secours d'Eva-goras, roi de Salamine, qui s'était révolté contre le

roi de Perse; Chabrias lui rendit de très-grands services, et lui fit obtenir une paix honorable. Il passa ensuite en Égypte pour commander les troupes d'Acoris, qui était aussi en révolte ouverte contre le roi de Perse; mais les Athéniens le rappelèrent sur les plaintes qui leur furent faites par Pharnabaze. Les Thébains ayant (579 avant J.-C.) chassé la garnison que les Lacédémoniens avaient mise dans la Cadmée contre la foi des traités, les Athéniens se trouvèrent entraînés dans leur parti par la tentative que fit Sphodrias pour s'emparer du Pirée. Ils choisirent Timothée et Chabrias pour généraux. Ce dernier partit sur-le-champ, souleva l'Eubée et les îles Cyclades contre les Lacédémoniens, et revint à Athènes prendre le commandement d'un corps de 5,000 hommes destiné à secourir les Thébains. De concert avec Gorgidas, leur général, il sut éluder tous les efforts d'Agésilas, qui, venu dans la Béotie avec des forces considérables, cherchait à amener une action décisive. Se trouvant une fois vivement pressé par ce général, qui, après quelque avantage obtenu sur les troupes légères, était venu attaquer le corps d'armée, Chabrias ordonna à ses soldats de rester immobiles, le genou gauche appuyé contre le bouclier, et la lance en avant. Agésilas, voyant ce front hérissé de fer, n'osa pas attaquer, et prit le parti de retourner dans la Laconie. Chabrias se sut si bon gré de cette invention, que, lorsqu'on lui érigea une statue à Athènes, il se fit représenter dans l'attitude qu'il avait fait prendre à ses soldats. Plusieurs savants ont cru reconnaître ce monument dans la statue appelée communément *le Gladiateur*. L'an 576 avant J.-C., il défit vers Naxos l'escadre des Lacédémoniens, commandée par Pollis, et rendit aux Athéniens l'empire de la mer qu'ils avaient perdu depuis la bataille d'Ægospotamos. Un nouveau traité de paix ayant été conclu par les soins d'Artaxercès Mnémon, les Grecs posèrent tous les armes, à l'exception des Lacédémoniens et des Thébains, qui continuèrent la guerre. Les Athéniens restèrent d'abord neutres; mais, après la bataille de Leuctres, ils crurent devoir prendre le parti des Lacédémoniens, et Chabrias, ayant été envoyé à Corinthe, repoussa les Thébains qui cherchaient à s'emparer de cette ville. Il alla ensuite dans la Béotie; mais ayant laissé surprendre Oroepe par les exilés et les Thébains, il fut rappelé, et accusé de trahison; il se vit abandonné de tous ses amis, et Platon seul le suivit pour rendre témoignage en sa faveur. Il fut cependant absous, malgré le talent que déploya, dans cette occasion, Callistrate, l'un de ses accusateurs; mais le séjour d'Athènes lui paraissant dangereux, et s'accordant peu d'ailleurs avec son goût pour le faste et la dépense, il accepta les propositions de Tachos, roi d'Égypte, qui avait déjà Agésilas à sa solde, et il alla prendre le commandement de ses forces navales. Tachos, trahi par Agésilas, ayant été obligé de prendre la fuite, Chabrias revint à Athènes, et les Athéniens l'envoyèrent dans la Thrace prendre le commandement de l'armée qu'ils entretenaient pour faire la guerre à Cersobleptes. A son arrivée, il trouva cette armée licenciée, parce qu'A-

thénodore, à qui il succédait, avait manqué d'argent pour la payer; il se vit obligé de signer avec Cersobleptes un traité de paix désavantageux, et les Athéniens, ne l'ayant pas approuvé, envoyèrent des députés pour en conclure un nouveau. Peu de temps après (558 avant J.-C.), éclata la guerre sociale entre les Athéniens, d'une part, et, de l'autre, les peuples de Byzance et des îles de Chios, de Rhodes et de Cos. Les Athéniens donnèrent le commandement de leurs forces à Charès, que Chabrias suivit comme général en second, suivant Diodore, ou comme simple volontaire, si l'on en croit Cornélius Népos. Ils allèrent d'abord attaquer Chios, et Charès, voulant l'attaquer en même temps par terre et par mer, confia le commandement des vaisseaux à Chabrias, qui parvint à forcer l'entrée du port; mais n'ayant pas été suivi par le reste de l'escadre, il se trouva entouré de toutes parts, et périt en défendant son vaisseau, quoiqu'il eût pu facilement échapper en se jetant à la nage. Sa perte fut vivement sentie à Athènes, et on décerna les plus grands honneurs à sa mémoire. Démosthène dit qu'il avait pris, dans le cours de sa vie, dix-sept villes, soixante-dix vaisseaux, fait 5,000 prisonniers, fait entrer cent dix talents dans le trésor public, et érigé un grand nombre de trophées, sans que les ennemis eussent jamais érigé un seul pour l'avoir vaincu. Il ajoute, ce qui est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un général, que les Athéniens, sous son commandement, n'avaient pas perdu une seule ville, une seule forteresse, un seul vaisseau, ni même un seul de leurs citoyens. Il y a sans doute de l'exagération dans cet éloge, et on n'en sera pas surpris, lorsqu'on saura que Démosthène disait cela en défendant les immunités accordées à Ctérippus, fils de Chabrias. Cependant ce que nous avons dit suffit pour donner une idée juste des talents de ce général, qui aurait sans doute égalé tous ceux qui l'avaient précédé, s'il avait vécu à une époque plus heureuse. Il était, suivant Plutarque, lent à se décider, et paraissait lourd; mais il s'échauffait au moment du combat, et devenait alors téméraire. Il reconnut le premier le mérite de Phocion, et se plut à le pousser dans la carrière des armes. Sa vie, par Cornélius Népos, nous apprend peu de chose; on s'attendrait à trouver plus de détails dans l'*Histoire grecque* de Xénophon, qui finit à la bataille de Mantinée, quatre ans avant la mort de Chabrias; mais la partialité de cet écrivain pour les Lacédémoniens ne lui a pas permis de trouver de grands hommes ailleurs qu'à Sparte, et il a fait tous ses efforts pour dissimuler les talents de ceux qu'Agésilas, son héros favori, avait eus pour antagonistes.

C—R.

CHABRIT (PIERRE), conseiller au conseil souverain de Bouillon et avocat au parlement de Paris. C'est un des hommes auquel on entreprit dans le siècle passé de faire une grande réputation. Les vrais principes du gouvernement et la législation françaises s'étaient perdus, suivant quelques-uns, sous les règnes de Louis XII, de Henri IV et de Louis XIV; pour les recouvrer, il fallait aller les chercher dans les lois des Goths, des Bourguignons

et des Alains. Chabrit se chargea de ce travail. Il fouilla dans une mine que beaucoup d'autres avaient exploitée avant lui. Il n'eut de particulier que la manière dont il traita son sujet. « J'ai voulu « abrégé et approfondir, » dit-il. Tout se resserre dans son livre, les vues, les chapitres, les phrases. Il y a des chapitres de trois ou quatre phrases, des phrases de trois ou quatre mots; mais il est court sans être précis. Il dit avec beaucoup d'emphase des choses très-communes, et ses réflexions, comme le remarque Camus, perdraient une bonne part de l'admiration qu'on sollicitait en leur faveur, si elles eussent été énoncées en termes plus simples et moins obscurs. N'ayant pas de style à lui, il tenta de s'approprier celui de Montesquieu, et son premier volume ne contient pas une phrase qui ne soit calquée sur une phrase de l'*Esprit des lois*. Il cherche à en imiter, non-seulement la manière, mais encore les manières : ce défaut se fait moins remarquer dans le deuxième volume. Au reste Chabrit est fort sobre de citations; on dirait qu'il craint de paraître érudit. Ses jugements sont en général faux. Tout ce qu'il dit du droit romain est dicté par la plus injuste prévention. Il est loin d'y voir, comme le sage Robertson, un des moyens les plus actifs de la civilisation de l'Europe moderne. Il paraît qu'il en avait très-peu lu le texte. Son livre fut excessivement prôné quand il parut; l'Académie française décerna à l'auteur le prix fondé par M. de Valbelle pour l'ouvrage le plus utile; Diderot voulut l'envoyer à l'impératrice de Russie, pour l'aider dans la composition d'un code qui fut annoncé avec tant de bruit en Europe, et dont il n'a jamais existé que les instructions, données sous le nom de cette princesse, et qu'un Français, établi à St-Petersbourg, lui composa de divers passages de Montesquieu et de Beccaria. On a conservé la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet. La mort empêcha l'exécution de ce projet. On loue d'ailleurs les mœurs et le caractère de Chabrit. Il mourut jeune et pauvre à Paris en 1785. On assure qu'il s'empoisonna, désespéré de ne pouvoir payer une dette à son échéance, et ce qui est affreux, le soir même de sa mort, on apporta chez lui de l'argent qu'il n'attendait pas. Le titre de son livre est : *de la Monarchie française et de ses lois*, Bouillon, 1785, 1784, 2 vol. in-8°. B—1.

CHABROL (GUILLAUME-MICHEL), avocat du roi au présidial de Riom, naquit dans cette ville en 1714, d'une famille remarquable par les magistrats et les militaires distingués qu'elle a produits. Il a publié, un *Commentaire sur les coutumes d'Auvergne*, 1784, 4 vol. in-4°. On y reconnaît un profond jurisconsulte et un guide sûr dans le droit romain et le droit coutumier. En tête de ce *Commentaire* se trouvent des dissertations historiques tenant à l'histoire générale, et dont l'auteur s'est habilement servi pour éclaircir un grand nombre de questions importantes. Le 4<sup>e</sup> volume est un recueil de monuments historiques, de généalogies et de notes sur toutes les localités de la province d'Auvergne; on y trouve une foule de choses que l'on

chercherait vainement ailleurs : ces notes, souvent minutieuses, sont en général très-exactes. Quoique le reste de l'ouvrage ait beaucoup perdu de son intérêt par la nouvelle législation, on peut encore le consulter avec fruit, sous le rapport du droit romain. Zélé pour sa patrie, et plus particulièrement pour la ville qui l'avait vu naître, Chabrol en a défendu constamment les intérêts dans les nombreuses députations dont il a été chargé. Il a eu l'occasion d'en discuter différents points historiques, et il l'a fait avec une érudition et une sagacité peu communes. Ses mémoires ont été notés dans la *Nouvelle Bibliothèque historique* de France, t. 5, p. 502. Louis XV lui accorda, en 1767, des lettres de noblesse dans lesquelles il fut rappelé qu'il était issu des Sirmond, des Arnauld et de Jean de Basmaison, auteur d'une *Paraphrase sur la coutume d'Auvergne*. Il fut nommé conseiller d'État par Louis XVI, le 21 mars 1780, et mourut à Riom le 22 février 1792. — Son fils, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Riom, fut nommé en 1789 député de la noblesse de cette sénéchaussée aux états généraux; y vota constamment avec le côté droit en faveur des principes monarchiques, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Il fut incarcéré sous la terreur, et, après avoir recouvré sa liberté, vécut constamment dans la retraite et mourut vers 1820. Il avait cinq fils; quatre lui survécurent, et tous les cinq méritent une place dans l'histoire biographique de ces derniers temps. (*Voy.* les articles qui suivent.) Il fut créé comte en 1814 par Louis XVIII, en vertu d'une ordonnance qui accordait le même titre à ses quatre fils encore vivants. Z—o.

CHABROL DE TOURNOEL (GASPARD-FRANÇOIS, comte DE), l'aîné des cinq fils du constituant Chabrol, naquit à Riom; figura comme député du Puy-de-Dôme à la chambre de 1815, et vota avec la minorité. Désigné après l'ordonnance du 5 septembre président du collège électoral du même département, il fut réélu, et reçut encore en 1821 un nouveau mandat des mêmes électeurs. Il était en même temps maire de la ville de Riom. Il est mort en janvier 1850. D—R—R.

CHABROL DE CROUSOL (CHRISTOPHE-JEAN-ANDRÉ, comte DE), né à Riom, en 1771, fut destiné au sacerdoce et passa ses premières années dans la congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta en 1791, pour ne pas prêter serment à la constitution civile du clergé. Il partagea pendant la terreur les dangers et l'incarcération de sa famille, et ne recouvra sa liberté qu'au commencement de 1795. Il vécut dans la retraite jusqu'au commencement de l'empire. Alors son avancement fut rapide. Il fut nommé auditeur au conseil d'État en 1805; bientôt après il fut chargé par intérim de la présidence de la cour impériale d'Orléans, puis décoré de la Légion d'honneur. Rappelé à Paris en 1809, il devint maître des requêtes, puis fut envoyé (15 août) en Toscane comme président du conseil souverain et extraordinaire de liquidation. A son retour, en mars 1809, il devint président de chambre à

la cour impériale. Mais là ne devaient pas s'arrêter ces mutations continuelles de fonctions. Le 16 août de la même année, il fut nommé intendant général des provinces Illyriennes, chargé à la fois de l'organisation, de l'administration et de la liquidation de ce pays conquis. Les généraux Bertrand et Junot, ainsi que le duc d'Otrante, qui se succédèrent dans les fonctions de gouverneur général d'Illyrie, eurent souvent occasion de rendre témoignage à l'empereur de l'habileté avec laquelle il remplit ces différentes attributions. Lorsqu'à la fin de 1815, les armées françaises durent évacuer ces provinces, il fut nommé intendant général du trésor dans le Piémont et les départements au delà des Alpes. En 1814, le roi Louis XVIII le nomma conseiller d'Etat (29 juin), puis, le 22 novembre, préfet de Lyon. A la première nouvelle de l'apparition de Bonaparte en mars 1815, Chabrol de Crousol se hâta de prendre des mesures pour mettre la ville de Lyon à l'abri. Il assembla les autorités, leur apprit avec ménagement la fatale nouvelle, et requit d'eux le concours de leurs pouvoirs pour conserver au roi la seconde ville du royaume. Quelques militaires répondirent à cet appel; mais la plupart, en s'excusant sur les mauvaises dispositions de leurs soldats, ne dissimulèrent point la joie qu'ils éprouvaient. Le préfet n'en continua pas moins ses préparatifs de défense, et il appela la garde nationale à le secourir, en même temps qu'il expédiait courrier sur courrier à Paris, pour demander qu'un grand personnage capable d'imposer aux troupes vint prendre le commandement. Ayant enfin reçu l'annonce que Monsieur (depuis Charles X) se disposait à venir à Lyon, il adressa aux habitants une proclamation énergique, et fit tout ce qui était en son pouvoir pour résister à l'invasion. Mais tous ses efforts étant devenus inutiles, il se prépara à fuir le ressentiment de Bonaparte. Il était encore occupé dans son cabinet à expédier quelques ordres, lorsqu'un officier de la garde nationale vint l'avertir que Bonaparte entra dans la ville. Chabrol n'eut que le temps de se jeter dans une voiture et de prendre le chemin de Paris. Arrêté à la barrière et obligé de rétrograder, il trouva à Pierre-en-Scize des officiers qui commandaient au nom de Bonaparte, et qui lui permirent de se remettre en route. Il demeura caché pendant l'interrègne; mais dès qu'il apprit la défaite de Bonaparte à Waterloo, il s'empressa de retourner à Lyon, où il arriva le 2 juillet 1815. Il y organisa dans la retraite tous les moyens propres à faire rentrer cette ville sous l'obéissance du roi, et alla trouver ensuite le comte de Bubna, commandant les forces autrichiennes assemblées dans les environs de Lyon. De là, s'étant rendu auprès du maréchal Suchet, dont l'armée était également dans le voisinage et qui paraissait dans des dispositions favorables aux Bourbons, il reçut la démission de toutes les autorités constituées par Bonaparte. Le 17 juillet, il fit son entrée dans Lyon et publia une proclamation rédigée dans un bon esprit de sagesse. Ce qui ne l'honore pas moins, c'est qu'il se hâta d'écrire au pré-

fet impérial (Pons de l'Hérault) pour le remercier du bien qu'il avait fait, et lui témoigner combien il lui était pénible de le remplacer. Louis XVIII récompensa sa fidélité en le nommant conseiller d'Etat en service extraordinaire (janvier 1816), et commandeur de la Légion d'honneur le 11 février suivant. Dans le procès du général Mouton-Duvernet, Chabrol protesta par une déposition favorable contre l'arrêt de mort qui allait frapper cet officier général. Lors des événements de Lyon en 1817, il ne démentit pas la direction habituelle de son administration à la fois ferme et modérée; mais n'ayant pas la force nécessaire pour faire cesser la terreur sous laquelle gémissait le département du Rhône, il donna sa démission. Quelque temps après, le colonel Fabvier (*voy. CANUEL*), ayant publié un écrit intitulé : *De Lyon en 1817*, Chabrol crut devoir y répondre par une brochure ayant pour titre : *Sur les Evénements de Lyon au mois de juin 1817* (Paris, 1818, in-8°). Il le fit avec répugnance, car personne ne blâmait plus fortement que lui les fonctionnaires « qui n'ayant à rendre compte qu'au roi ou à ses « ministres de la mission qu'ils ont reçue, ne croient « pas pouvoir se reposer sur leur sagesse, et portent « au tribunal de l'opinion une cause qu'elle a si peu « de moyens de juger avec équité et impartialité! » .... Mais, ajoutait-il, « forcé de combattre un scandale par un scandale, je me suis vu réduit à rompre un silence que ma position, que peut-être mon « devoir commandait. S'il est des circonstances « qui fléchissent sous des considérations très-graves, « il en est aussi qui n'en admettent d'aucun genre. « Homme privé, j'aurais pu me taire; homme public, j'ai dû parler. Dans le premier cas on eût « expliqué mon silence; dans le second, on l'eût « mal compris. » Cette brochure fit sensation; elle éclaira l'opinion publique sur la conduite loyale du préfet de Lyon; mais comme explicatif des événements qui avaient ensanglanté la seconde ville de France, ce travail laissait beaucoup à désirer. On sent que sous ce rapport Chabrol de Crousol n'avait pas dit tout ce qu'il savait, et, comme fonctionnaire attaché au gouvernement, pouvait-on lui en faire un reproche? Au surplus, sa conduite dans toute cette affaire lui concilia plus que jamais l'estime des hommes modérés et impartiaux (1) : aussi, au mois de septembre 1817, l'estimable ministre de l'intérieur Lainé le demanda avec instance pour son collabo-

(1) Dans le procès qui eut lieu à cette occasion entre MM. Fabvier, Sainneville et Canuel (*voy. ce nom*), M. Mauguin, l'un des avocats, attribua à Chabrol une phrase de sa correspondance administrative, dans laquelle il aurait dit que « les condamnations avaient été prononcées moins par justice que par égard pour ceux qui avaient inventé la conspiration. » Chabrol réclama contre cette assertion, et l'avocat, après avoir fait des recherches au ministère, reconnut en pleine audience que la phrase citée se trouvait, non dans la correspondance de M. de Chabrol, mais dans un rapport de M. le maréchal Marmont. Au reste, la brochure de l'ancien préfet de Lyon se distingua des écrits du colonel Fabvier et du député Grignon d'Auzouer, auteur d'un pamphlet de 8 pages intitulé : *Parlerai-je encore de Lyon?* par un ton de modération qui honorait son caractère et qui ajoutait infiniment à l'autorité de ses assertions. Chose à remarquer, un écrit aussi sage a eu assez de vogue pour que 4,000 exemplaires aient été épuisés en très-peu de jours.

rateur, et le fit nommer sous-secrétaire d'État de son département; mais lors de la crise qui força le duc de Richelieu et Lainé à sortir du ministère, Chabrol donna sa démission. Il demeura sans emploi jusqu'en 1822; alors il remplaça Barrairon, dont la mort laissa vacante la direction générale de l'enregistrement et des domaines, que Chabrol conserva jusqu'en 1823, époque à laquelle Louis XVIII l'appela au ministère de la marine et à la chambre des pairs. « Quelque étrangère que fût cette administration à ses précédentes études, dit un biographe (1), il est néanmoins vrai de dire qu'une grande partie des institutions qui la régissent aujourd'hui datent du ministère de Chabrol de Crousol. Ainsi la création d'un conseil d'amirauté, d'une commission supérieure, de l'établissement des invalides de la marine, le rétablissement des préfectures maritimes, l'organisation des équipages de ligne, l'application aux colonies de la législation française, la reprise des grands travaux et des constructions maritimes, la formation d'une école flottante pour l'instruction des élèves de marine, sont autant de monuments qui marqueront son passage; aussi, malgré la violence avec laquelle la presse se déchaînait contre le ministère auquel appartenait M. de Chabrol, elle trouva des éloges pour ces institutions, et les orateurs les plus prononcés de l'opposition firent plusieurs fois entendre à la tribune des paroles d'approbation. » Lors de la dissolution de la garde nationale, Chabrol se prononça vivement dans le conseil contre cette mesure, et ne céda qu'aux instances du roi Charles X pour ne pas donner sa démission. Quelques mois plus tard (1827), ce prince le choisit pour composer un nouveau ministère, dans lequel il conserva le portefeuille de la marine. Ce nouveau cabinet, connu sous le nom de ministère Martignac, aurait pu être plus qu'un ministère de transition, si d'autres conseils que ceux des hommes d'État habiles et modérés qui le composaient n'avaient prévalu auprès de l'aveugle monarche. Lors de la discussion de l'adresse, le comte de Chabrol se vit dans la nécessité de se retirer devant les interpellations de la chambre, qui adressait à la précédente administration des reproches que ses collègues ne lui permettaient pas de repousser. Le 5 mai 1828, il résigna son portefeuille entre les mains de M. Hyde de Neuville. Quinze mois s'étaient à peine écoulés que Charles X crut le moment favorable pour la création du ministère Polignac. Chabrol de Crousol, qui avait été consulté, indiqua au prince des choix qui ne furent pas adoptés: il eut néanmoins la faiblesse de céder à de puissantes instances, et accepta, le 8 août 1829, le département des finances, qu'il conserva jusqu'au 9 mai 1830. Il était là comme une concession faite aux royalistes modérés. « Comme par le passé, est-il dit dans une biographie, il se renferma dans sa spécialité et se mêla peu de la politique active du cabinet. C'était un tort fort grave: dans un gouvernement représentatif, et au

« milieu des crises réactionnaires, les ministres passifs sont dangereux en ce qu'on se fie à leur probité, et que leur probité inerte ne sait ni prévenir ni signaler le mal. (1) » Dans ce passage de quelques mois au ministère des finances, Chabrol de Crousol fit plusieurs choses utiles: 1° un emprunt de 80 millions, à quatre pour cent, adjugé à 2 francs au-dessous du cours; 2° une nouvelle organisation du trésor et de toutes les administrations financières, qui réalisait une économie de plus de 6 millions; 3° enfin plusieurs projets préparés et développés dans le budget de 1831, qui était imprimé et près d'être soumis aux chambres, lorsque les mesures violentes que se préparaient à prendre M. de Polignac et la majorité du ministère imposèrent à Chabrol le devoir de donner sa démission, après avoir vainement donné dans le conseil des avis qui ne furent point écoutés. Courvoisier, qui se retira en même temps que lui, céda, disaient les meneurs du cabinet, à une inexplicable terreur. Les événements de juillet 1830 prouvèrent combien ces deux hommes honorables avaient bien vu. Après cette révolution, Chabrol ne se pressa point de prêter serment comme membre de la chambre des pairs: il le prêta le 21 août. Il voulut s'abstenir dans le procès fait à M. de Kergorlay et à deux journaux (*la Gazette et la Quotidienne*), accusés d'offense envers l'assemblée; mais M. Lainé s'opposa à ce que son excuse fût admise. Il s'abstint dans le procès des ministres de Charles X. Du reste, vers cette époque, et plus tard, il se refusa à toutes les avances qui lui furent faites pour accepter un portefeuille. On le vit au mois de janvier 1832 paraître à la tribune, pour retracer avec sagesse et modération les causes qui avaient amené la chute de la branche aînée, et ce discours doit rester pour imprimer une direction nouvelle à l'histoire de cette catastrophe, et rectifier bien des préventions et des erreurs que les partis se sont plu à propager. Le comte de Chabrol de Crousol ne eut pas de voir prendre part aux délibérations de la cour des pairs dans le procès d'avril; mais on dit que dans le procès de Fieschi, il fut du nombre des juges dont la conscience ne trouvait point la culpabilité de Maurey et de Pepin suffisamment prouvée. Dans les dernières années de sa vie, il cherchait dans l'agriculture un aliment à cette activité qui l'avait rendu capable d'accomplir tant de travaux et de remplir avec la même aptitude tant de fonctions diverses. Il est mort en 1836. Un seul trait suffira pour faire apprécier cet homme d'État, qui, dans le cours de sa vie administrative, s'était trouvé dans tant de conjonctures délicates. La sagesse de sa conduite le mit toujours à l'abri du blâme. Ainsi, lorsqu'au mois de septembre 1830 un rapport fut fait à la chambre des députés sur la pétition des hommes de couleur de la Martinique qui se plaignaient d'abus d'autorité commis envers eux par MM. de Peyronnet, de Clermont-Tonnerre et Chabrol de Crousol, la commission, en admettant que les deux premiers avaient pu avoir quelques torts,

(1) *Encyclopédie des gens du monde*, art. CHABROL (famille).

(1) *Biographie des hommes du jour*, de MM. Sarrut et St-Edme.

déclara que la conduite de M. de Chabrol avait paru exempte de tout blâme. D—R—R.

CHABROL DE VOLVIC (GILBERT-JOSEPH-GASPARD, comte DE), frère du précédent, né à Riom, le 5 septembre 1773, fut destiné au génie militaire; mais il en fut écarté par les événements de la révolution. En 1792, il fut obligé de faire une campagne comme simple soldat; rentré dans ses foyers, il fut incarcéré avec toute sa famille pendant la terreur, et ne dut son salut qu'à la journée du 9 thermidor. Il concourut alors pour son admission à l'école polytechnique, obtint le premier numéro après un brillant examen, et, deux ans après, sortit le premier de sa promotion. Il choisit les ponts et chaussées, et fit partie de l'expédition d'Égypte, comme membre de la commission des arts et des sciences. Il pensa trouver sur les bords du Nil une mort prématurée: les journaux même annoncèrent qu'il avait succombé à l'inclémence du climat. Après le 18 brumaire, il fut nommé sous-préfet à Pontivy, où le premier consul projetait l'établissement d'une nouvelle ville. Chabrol dirigea lui-même les plans, et sous sa direction furent bâtis un lycée, un tribunal, une prison et une sous-préfecture. Napoléon fut si satisfait, qu'il l'appela à la préfecture du département de Montenotte, où il projetait aussi de grands travaux d'art et d'embellissement. Le nouveau préfet les fit exécuter avec le talent d'un ingénieur consommé. L'empereur avait dans l'habileté et dans le caractère conciliant de Chabrol une telle confiance, qu'il se détermina à fixer à Savonne le séjour du pape Pie VII, enlevé de Rome. Les écrivains de tous les partis s'accordent à dire que le préfet de Montenotte sut, dans cette circonstance difficile, concilier la vigueur de ses devoirs avec les formes et les convenances envers le vénérable chef de l'Église. Ce fut pendant que Chabrol administrait cette partie de l'État de Gènes qu'il fut choisi pour gendre par l'architrésorier de l'empire, Lebrun (voy. ce nom), momentanément gouverneur de la Ligurie. Lorsqu'en décembre 1812, l'empereur, à la suite de la conspiration du général Mallet, destitua le préfet de la Seine Frochot, il eut ne pouvant mieux faire que de confier à Chabrol cette préfecture tant enviée. Chose remarquable, et néanmoins facile à expliquer pour qui sait apprécier le caractère de Napoléon, ce fut en grande partie à sa noble conduite envers le saint-père qu'il dut une faveur aussi importante. Le 27 décembre, il vint à la tête du corps municipal féliciter l'empereur sur son retour de Russie, et ouvrit alors cette série de compliments dictés par un enthousiasme de commande, qui, après s'être adressés à l'empereur, se détournèrent sur les Bourbons; mais si l'historien impartial ne peut se dispenser de faire cette remarque, il ne doit pas y attacher plus d'importance qu'elle ne mérite. En cela Chabrol ne fit que suivre le torrent, et l'empressement avec lequel il s'est démis de sa place après les événements de 1850, la résistance qu'il a faite à des sollicitations parties de bien haut pour rentrer dans les affaires, doit l'absoudre jusqu'à un certain point du reproche trop direct de versatilité.

« Sire, disait-il le 27 décembre à l'empereur, tous les magistrats qui composent le corps municipal de votre bonne ville de Paris s'empresseront de sacrifier leur vie au besoin; tous sont pénétrés de cette fermeté, de ces mâles vertus qui doivent composer leur couronne civique. Pour moi, qu'un regard inattendu de Votre Majesté appela de si loin à tant de confiance, ce que je chéris le plus dans vos bienfaits, sire, c'est l'honneur et le droit de donner le premier l'exemple de ce noble dévouement. » Nommé maître des requêtes le 14 avril 1813, Chabrol se rendit, à l'époque de la bataille de Leipsick, au palais de St-Cloud pour exprimer à l'impératrice régente son dévouement et celui du corps municipal pour la défense de la patrie. Il reçut à cette époque et fit afficher et publier dans Paris les plaintes et procès-verbaux des excès commis dans nos provinces de l'Est par les troupes alliées. On a prétendu que ces excès, trop réels sans doute, furent encore aggravés dans ces rapports, afin d'exciter les Français à se défendre. Quand les alliés entrèrent dans la capitale, le 31 mars 1814, Chabrol, dont la conscience politique n'était pas, comme celle de tant d'autres, à l'abri de tout scrupule, parut hésiter dans cette circonstance difficile. Il refusa d'abord de signer la proclamation du conseil général, qui exprimait son vœu en faveur de la maison de Bourbon, et n'adhéra que le 4 avril aux décrets du sénat prononçant la déchéance de Napoléon Bonaparte. Il faut se rappeler qu'à cette époque, où tant d'événements se pressèrent et s'accomplirent dans l'espace de si peu de jours, un semblable délai n'était pas une chose indifférente. Enfin, entraîné par les conseils de Bellart (voy. ce nom), il déclara « qu'il partageait la satisfaction publique causée par la déchéance de Napoléon et de sa famille, et qu'il attendait avec confiance de la sagesse du sénat et du gouvernement provisoire le pacte constitutionnel qui devait nous rendre et fixer à jamais en France la race antique de nos rois. » Se trouvant ainsi sur le terrain de la légalité, Chabrol montra dès lors autant d'empressement qu'il avait manifesté d'hésitation. On le vit en effet dès le lendemain proposer au conseil général de remercier solennellement le sénat au nom de la ville de Paris « d'avoir accompli le vœu général en portant le sénatus-consulte qui déclarait la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille, et qui déliait les Français et l'armée de leur serment de fidélité. » Le 7 avril, à la tête du conseil municipal, il se rendit aussi chez le duc de Raguse pour le féliciter « de la conduite noble et généreuse qu'il avait tenue, » et lui exprimer la reconnaissance qu'éprouvait à cet égard la ville de Paris, à laquelle il avait évité les plus grands malheurs en résistant aux ordres sacrilèges qu'il avait reçus de continuer la défense. Il faut se reporter au temps, et l'on se rappellera que cette démarche, qu'il est si facile de blâmer aujourd'hui, ne parut pas alors inconvenante. La France était lasse de la guerre, lasse de Napoléon qui voulait guerroyer à tout prix, et d'ailleurs les Bourbons donnaient des

espérances qu'ils n'ont pas toujours eu la force de réaliser. Cependant des soins plus importants occupaient le préfet de la Seine : il s'agissait de pourvoir aux subsistances des nombreuses troupes alliées qui occupaient Paris, sans que la population de la capitale se trouvât manquer de denrées nécessaires à la vie. Chabrol s'acquitta de ce double soin avec une activité et un succès qui lui valurent à la fois la reconnaissance et des Parisiens, et des étrangers. Conservé dans ses fonctions par le gouvernement provisoire, il vint complimenter aux portes de Paris Monsieur (depuis Charles X), puis, neuf jours après, le duc de Berri, enfin, le 3 mai, le roi Louis XVIII, et fit entendre dans son discours le mot de *conciliation*. Ce monarque, non content de le conserver à la préfecture de la Seine, l'éleva au mois de juillet suivant au rang de conseiller d'État et d'officier de la Légion d'honneur. Vers la même époque fut rendue l'ordonnance qui lui accorda le titre de comte, ainsi qu'à son père et à ses trois frères. Ces faveurs ne tombèrent pas sur un sol ingrat. Au moment où arriva à Paris la nouvelle du débarquement de Napoléon, Chabrol, le 7 mars 1815, à la tête du conseil municipal, adressa à Louis XVIII un discours énergique, mais d'où l'on voudrait retrancher d'odieuses injures contre Bonaparte. Il favorisa de tout son pouvoir, dans la hiérarchie de ses fonctions, les mesures que prenait le gouvernement royal, et qui, comme on sait, n'eurent aucun résultat; à l'arrivée de Napoléon il quitta spontanément sa préfecture. Retiré loin de Paris pendant les cent jours, il ne reparut qu'à la rentrée du roi, et reprit ses fonctions, que le comte de Bondi, nommé préfet par l'empereur, fut à son tour obligé d'abandonner. Les premières paroles que Chabrol adressa à Louis XVIII furent pour lui conseiller le pardon. « Le ciel, lui dit-il, s'est chargé de la vengeance; il « ne vous rend à nous que pour pardonner. » Ces paroles, favorablement accueillies par le roi, déplurent aux courtisans réactionnaires, qui, dès ce moment, mirent toutes leurs intrigues en jeu pour obtenir la destitution du préfet. « Messieurs, leur dit un « jour Louis XVIII, M. de Chabrol a épousé la ville « de Paris, et j'ai aboli le divorce. » La préfecture de la Seine au reste était loin alors d'être facile à conduire : les étrangers qui occupaient la capitale étaient plus nombreux, plus exigeants que jamais, et Chabrol ne se montra pas au-dessous de la tâche délicate que lui imposaient pour la seconde fois les circonstances; il sut pourvoir à tout. Non content de se conserver pur de tout esprit de réaction, il résista à toutes les demandes qu'on lui faisait pour obtenir des destitutions dans ses bureaux. Il montra, au risque de compromettre sa place, le plus grand zèle pour sauver le général Gruyer, un de ses compatriotes, condamné à mort, au mois de mai 1826, par un conseil de guerre. Il obtint d'abord la commutation de sa peine en celle de vingt ans de prison dans une forteresse; plus tard il lui fit obtenir son entière liberté. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva à ce résultat; il exigea, dit-on, du roi cette preuve de son estime et de sa satisfaction

pour les soins qu'il apportait à l'administration du département de la Seine. Un des moyens par lesquels Chabrol se conciliait le bon vouloir de la cour, c'est la manière à la fois splendide et gracieuse avec laquelle il organisait les fêtes que la ville de Paris offrait à la famille royale; et en cela il était parfaitement secondé par madame la comtesse de Chabrol. En 1816, nommé député par le département de la Seine, il siégea au centre jusqu'en 1818. Réélu en 1824 par le collège de Riom, et en 1827 par le grand collège du Puy-de-Dôme, il parut rarement à la tribune, et seulement pour y défendre les intérêts de la ville de Paris. En 1816, il avait été porté de nouveau sur la liste des conseillers d'État: il était président de la chambre de commerce de Paris, et l'un des surveillants de la nouvelle caisse d'amortissement. Au mois d'avril 1816, le roi de Prusse lui avait envoyé la décoration de l'Aigle rouge, seconde classe. En 1821 (1<sup>er</sup> mai) il fut nommé commandant de la Légion d'honneur, et grand officier en 1825. Chabrol commença pour la ville de Paris ce système d'embellissement et d'amélioration locale, que ses successeurs n'ont point abandonné. On lui doit d'heureux changements dans le régime des hôpitaux, dont il augmenta la dotation: les canaux de St-Martin et de St-Denis, l'entrepôt des vins, les abattoirs, plusieurs ponts, plusieurs fontaines, tous les marchés de l'intérieur, la Bourse, la construction de plusieurs églises dans les quartiers qui en manquent, le séminaire de St-Sulpice, les trottoirs des boulevards et d'un grand nombre de rues, la création d'un système d'égouts, qui réduisit à 45 millions une dépense évaluée à plus de 100 millions; l'élargissement des rues et un projet de distribution générale des eaux de l'Oureq dans tout Paris. Ce projet allait se réaliser, lorsque, par suite de la révolution de juillet, sa sortie de la préfecture est venue suspendre les travaux. Les beaux-arts furent aussi l'objet de sa sollicitude spéciale. Pensant que la ville de Paris ne devait point rester étrangère aux encouragements qui leur sont dus, il créa des pensions pour les élèves qui revenaient de Rome, et qui souvent ne pouvaient continuer la carrière à cause de leur pauvreté. Il leur distribua des tableaux et des statues à faire pour orner les églises et les monuments de Paris, et fit éclater plusieurs talents qui seraient restés enfouis sans ces encouragements. Aussi son nom est-il demeuré cher aux artistes. Il remit en honneur la peinture sur verre et la peinture à fresque, et substitua aux travaux de mosaïque la peinture émaillée sur lave volcanique. Ce fut à l'occasion de cette invention qui lui est due, que l'Institut (classe des beaux-arts) l'appela dans son sein, en 1830. Il ne s'occupa pas avec moins de sollicitude de l'instruction publique. Il fit construire le collège royal de St-Louis, contribua à l'érection des collèges de plein exercice Rollin et Stanislas, enfin à la restauration de la Sorbonne. Membre du conseil académique de Paris, chaque année il présidait la distribution du collège royal Louis-le-Grand. Il porta ses soins sur le régime intérieur des pensions de demoiselles, et fit cesser beaucoup d'abus. Un témoi-

gnage irrécusable de son habileté, c'est que la ville de Paris a payé sous son administration 105 millions, et que, d'après ses calculs, elle devait être affranchie de toute dette en 1855. « La chose est « loin aujourd'hui d'être ainsi, » dit une biographie qui nous a fourni d'utiles particularités sur une vie administrative si bien remplie (1). Après 1850, Chabrol, après avoir donné sa démission comme préfet, puis comme député du Puy-de-Dôme, consentit plus tard à revenir siéger dans la chambre des députés pour le département du Puy-de-Dôme, et tout dans sa conduite a prouvé qu'ainsi que son frère aîné, son attachement pour la branche aînée était invariable. Il est mort à Paris, au mois de mai 1845. Pendant son séjour en Égypte, Chabrol de Volvic s'était livré avec ardeur à des recherches savantes. Il rapporta des matériaux curieux sur les antiquités de ce pays, et sur l'état moderne des Égyptiens; enfin il fut un des coopérateurs du grand ouvrage d'Égypte. Il publia en outre séparément un ouvrage intitulé : *Essai sur les mœurs des habitants modernes de l'Égypte*, Paris, 1826, in-8°. Il est en outre auteur de deux mémoires imprimés dans la *Description de l'Égypte*; le premier, composé en société avec M. Jomard, est intitulé : *Description de la ville d'Ombos en Égypte*, et forme le 5<sup>e</sup> chapitre des descriptions d'antiquités de l'édition publiée par le gouvernement (en 1809). Le second, composé en société avec

(1) *Biographie des hommes du jour*, par MM. Sarrut et St-Edme.

(2) On a encore de Chabrol un grand nombre de discours prononcés par lui dans des circonstances solennelles. Parmi ces pièces officielles, nous avons sous les yeux le discours qu'il pronouça lors de l'inauguration de la statue équestre de Louis XIV, place des Victoires, le 25 août 1822; la proclamation que, lors des troubles du mois de juin 1820, il adressa, de concert avec le comte Angles, préfet de police, aux habitants de Paris. Dans cette proclamation, que nous citons ici comme type d'une foule d'autres émanées du même fonctionnaire, il félicitait les Parisiens d'être restés sourds aux suggestions de ceux qui auraient voulu les égarer. « Des jeunes gens, « la plupart étrangers à la capitale, séduits par les ennemis de « l'ordre public, n'ont rencontré partout que des citoyens qui, « blâmant tous les excès, déploiraient ses réunions tumultueuses, où « l'inexpérience se laisserait entraîner. Leur intention était évidem- « ment de troubler la délibération des chambres, d'exercer sur elles « une coupable influence. Une telle entreprise ne pouvait manquer « de révolter la droiture de votre jugement. Vous savez trop bien « que toutes les pensées du souverain ont pour objet de consolider « son ouvrage, et vous vous étonnez justement de ces cris qui « pourraient faire croire qu'il s'agit de défendre les institutions que « la nation a en vain cherchées jusqu'à ce qu'elle les ait reçues de « son roi. Vos magistrats n'ont point laissé ignorer à Sa Majesté « votre excellente conduite. La classe la moins favorisée par la for- « tune, ces artisans estimables qui nourrissent leurs familles des « fruits de leur travail journalier, ne se sont fait remarquer que par « leur calme et leur sagesse. Nous en avons instruit le roi; nous « lui avons promis qu'il trouverait toujours en vous la fidélité, juste « retour de l'amour qu'il prouve à son peuple. Le roi nous a or- « donné de vous dire qu'il comptait sur vos bons sentiments et sur « votre religieuse observance des lois, la première garantie du bon- « heur public comme la première vertu d'un peuple libre. Chargés « de vous porter ces paroles, nous savons qu'elles seront entendues « de vous. Vous continuerez de résister, comme vous l'avez fait, à « la malveillance, et vous seconderez les efforts de vos magistrats « pour assurer la paix publique. Si les scènes tumultueuses qui « l'ont troublée venaient à se renouveler, vous vous éloigneriez des « perturbateurs, afin que, séparés de tous les gens de bien, ils res- « tassent seuls exposés aux mesures que le gouvernement a dû or- « donner pour dissiper des attroupements qui finiraient par com- « promettre votre sûreté et vos propriétés : son devoir est de les pro- « teger, etc. »

M. Lancret, a pour titre : *Mémoire sur le canal d'Alexandrie*. On a encore de lui : 1<sup>o</sup> *Statistique des provinces de Savonne, d'Oneille, d'Acqui et de la partie de la province de Mondovi formant l'ancien département de Montenotte*, Paris, 1824, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, avec une carte grav., des plans et des vues lithographiés. Cet ouvrage eut le plus grand succès, et tous les journaux le signalèrent comme un modèle dans ce genre. 2<sup>o</sup> *Budgets de la ville de Paris et Rapports au conseil municipal à ce sujet, depuis 1818 jusqu'en 1829*, 40 cahiers in-4<sup>o</sup>. Dans ce travail Chabrol mit heureusement en œuvre la coopération de Miel (voy. ce nom), un de ses chefs de division, qui était en même temps un écrivain distingué. 3<sup>o</sup> *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*, recueil de tableaux dressés et réunis d'après les ordres de M. le comte de Chabrol, Paris, 1824, in-8<sup>o</sup> de 128 pages, avec 40 tableaux lithographiés, Paris, imprimerie royale, 1826, in-4<sup>o</sup> de 550 pages, y compris les tableaux; statistique très-estimée, à la rédaction de laquelle le baron Fourier, membre de l'Institut, a pris une très-grande part (2). Chabrol de Volvic était membre de la société royale d'agriculture et commandeur de l'ordre du Lion belge-que.

D—R—R.

CHABROL DE MUROL (. . . .), le plus jeune des cinq frères Chabrol, naquit comme eux à Riom, en 1775. Admis à l'école polytechnique, il en fut renvoyé par un arrêté du directoire exécutif, pour cause de refus de serment de haine à la royauté. Il continua ses études sur l'astronomie. Plusieurs de ses mémoires sur les parties les plus ardues de la science ont été consignés dans les *Mémoires de l'académie des sciences*. Déjà sa place était marquée à l'Institut, lorsqu'entraîné par une pieuse vocation, il entra au séminaire de St-Sulpice. Il était résolu de se dévouer aux missions étrangères, et d'aller remplir en Chine les fonctions de mathématicien, lorsqu'une mort prématurée l'enleva en 1775 (1).

D—R—R.

CHABROL (MATTHIEU), habile chirurgien, naquit à Limoges, le 3 mars 1755. Après avoir terminé ses cours aux écoles de Montpellier et de Paris, il se fit recevoir docteur, et fut nommé chirurgien-major de l'école du génie à Mézières en 1763. Quelques observations insérées dans les journaux l'ayant fait connaître avantageusement, il fut agrégé en 1776 au collège de médecine de Naney. La société royale de médecine le nomma l'un de ses correspondants en 1785; et, dans sa séance du 26 août 1788, elle lui témoigna, par une médaille d'or, sa satisfaction pour les mémoires qu'il lui avait communiqués. L'année précédente, l'académie royale de chirurgie lui avait fait le même honneur. Au commencement de 1794, Chabrol fut nommé chi-

(1) Ainsi des cinq frères Chabrol, tous ont cessé de vivre, excepté le troisième par date de naissance, M. le comte Chabrol de Chaméane, qui, après avoir servi dans l'armée de Condé, a été longtemps député de la Nièvre et maire de Nevers sous la restauration. Il vit maintenant retiré dans ses terres. Son fils, avocat à la cour royale, et magistrat démissionnaire depuis 1850, est un jurisconsulte distingué à qui l'on doit un *Dictionnaire de législation, usuelle*.



rurgien en chef de l'armée des Ardennes; mais il n'avait déjà plus l'activité si nécessaire à de telles fonctions, et, après les avoir exercées quelques mois, il fut adjoint à la commission générale de santé à Paris. La place de médecin en chef de l'hôpital militaire de Mézières étant venue à vaquer en 1793, il l'obtint comme une récompense de ses services. Il mourut en cette ville, le 12 février 1815. On a de lui, dans les journaux de médecine, des *Observations sur une concrétion polypeuse; sur l'Emploi de l'agaric de chêne dans les hémorragies; sur l'Usage des fumigations dans les maladies des voies lacrymales*, etc.; dans l'*Encyclopédie méthodique*, les articles CLAVICULE, COMMOTION, CONTRE-COUP et POLYPE A LA MATRICE; dans les *Mémoires de la Société royale de médecine*, la *Relation d'une opération césarienne pratiquée avec succès*, t. 2, p. 256; *Remarques et additions*, t. 3, p. 267. La *Biographie ardennaise* de Boulliot contient une notice sur Chabroud. W—s.

CHABROUD (CHARLES), né à Vienne, dans le Dauphiné, en 1750, était avocat dans cette ville lorsque la révolution commença. Il n'en adopta pas d'abord les principes, car il passait dans sa province pour un homme du gouvernement, et ce fut même par l'influence et par les ordres du ministère qu'il parut, en 1789, à l'assemblée des états de Romans. Aussi l'on y fut très-étonné de l'entendre parler dans le sens de l'opposition révolutionnaire. Cette espèce de défection inattendue lui valut quelque popularité et le fit nommer député aux états généraux. Dès les premières séances, Chabroud se joignit dans cette assemblée à la majorité du tiers état. Il vota pour la réunion des ordres, assista à la fameuse séance du Jeu de paume, enfin il se montra l'un des partisans les plus prononcés des innovations. C'est à ce titre, sans doute, qu'on le chargea du rapport sur les événements des 5 et 6 octobre 1789. On sait qu'il y déploya toute son éloquence pour blanchir Mirabeau et le duc d'Orléans, signalés comme les principaux instigateurs des attentats commis à cette époque contre la famille royale, et sa partialité fut telle qu'on l'accusa hautement d'avoir reçu une somme d'argent. Les journaux et les brochures du temps lancèrent contre lui d'amers quolibets (1), et on le nomma partout *Chabroud la*

*blanchisseuse*. Piqué de ces attaques, il annonça, par un avis inséré dans les journaux, qu'il prenait note de tout et qu'il répondrait à tout en même temps; mais cette réponse n'a pas paru. Le respectable Mounier, qui avait présidé l'assemblée dans ces journées déplorables, et qui connaissait mieux que personne la vérité, fut indigné du rapport de Chabroud; et, sous le titre d'*Appel à la postérité*, il en publia une réfutation aussi solide que véhémentement, qui resta sans réplique. Chabroud fut, sinon un des orateurs les plus distingués, du moins un des plus verbeux de l'assemblée nationale; sur-tout il parla beaucoup sur les questions de jurisprudence. Poussant jusqu'à l'extrême toutes les conséquences des nouveaux systèmes, il s'opposa à toute intervention du roi dans le choix des juges, et demanda qu'ils n'eussent de pouvoir que durant quatre ans. Il vota pour l'institution du jury en matière criminelle, et voulut même qu'il fût établi pour les affaires civiles. Cependant il eut le bon esprit de s'opposer à l'élection populaire des magistrats chargés de la vindicte publique. Il demanda ensuite que l'autorité municipale fût seule chargée de réprimer les séditions. Nommé président au commencement d'avril 1791, il occupait le fauteuil lorsque Louis XVI vint à l'assemblée se plaindre des obstacles que la populace mettait à une promenade qu'il avait voulu faire à St-Cloud. La réponse de Chabroud, tout empreinte qu'elle était du caractère de l'époque, ne manquait pas d'une certaine convenance. Après avoir dit au malheureux prince *qu'une agitation inquiète était inséparable des progrès de la liberté*,

« lui demandaient grâce, et que, dans le vrai, l'affaire n'avait été et « ne pouvait être bonne que pour lui. » Il avait exercé pendant six ans, lorsqu'en 1777 il voulut se faire recevoir avocat. Son biographe prétend que le barreau de Grenoble refusait de l'admettre dans son sein, en disant que « si l'on mettait sa robe à la presse, on en verrait « sortir encore du sang, ou tout au moins les larmes de ses clients. » Mais il réussit à vaincre la résistance de l'ordre des avocats; il fut reçu, il plaida, et, suivant son historien, sa réputation eut à souffrir plus d'un échec; il fut menacé d'être interdit, et le parlement venait de rendre contre lui un arrêt peu honorable, lorsqu'il partit pour les états généraux. L'auteur des *Faits et Gestes* ajoute que le peuple de Grenoble *brûla son effigie*, en lui reprochant d'avoir employé, « pour se faire nommer, les cabales les plus répréhensibles et « les plus odieuses; » que Chabroud ne tarda pas à envoyer, dans le Dauphiné, des *écrits incendiaires*, où il disait : *Il faut que la liberté sorte de la fumée que produira l'incendie des châteaux*. — Ce fut Mirabeau qui, selon l'auteur, rédigea le rapport de Chabroud sur l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, rapport qui ne fut fait que dans les séances du 50 septembre et du 4<sup>e</sup> octobre 1790. On l'attaqua de tous les côtés: l'abbé Maury lui reprocha d'avoir poursuivi les témoins comme des accusés, de n'avoir rien négligé pour découvrir des contradictions ou des faussetés dans leurs dépositions; d'avoir dit que les témoins n'avaient pas vu ce qu'ils avaient cru voir, de n'avoir pas entendu ce qu'ils déposaient avoir entendu; d'avoir suivi, dans l'examen des faits, une règle de critique qui a égaré tant d'historiens, en ramenant toujours la vérité aux caractères de la vraisemblance; d'avoir conjecturé que tout était conjectural dans cette procédure criminelle; enfin d'avoir, au lieu d'un rapport impartial, présenté un plaidoyer ou plutôt un panegyrique en faveur des accusés. Le biographe termine ainsi sa curieuse notice : « Il n'est pas de mauvais calembour, de méchantes plaisanteries qui n'aient été faites sur le compte de Chabroud. » On lui dit un jour : « Il était bien inutile, ô blanchisseur Chabroud, que « vous pressiez tant de peine pour laver d'Orléans et Mirabeau, car « vous ne parviendrez jamais à les sécher, à moins que vous ne « leur fassiez part de votre corde pour les ...teindre. » Tel était le style des pamphlets du temps; *quod est notandum*. = V—VE.

(1) Le plus singulier et le plus virulent des pamphlets qui furent publiés contre Chabroud a pour titre : *Faits et Gestes de l'honorable Charles Chabroud, procureur, avocat, député à l'assemblée nationale, blanchisseur du héros d'Ouessant, enfin un des juges de la ville de Paris* (avec cette épigraphe : VIPÈRE, CESSÉ ENFIN DE SIFFLER). A Aristocratopolis, de l'imprimerie de la ci-devant justice, à l'enseigne de la ci-devant vérité, et se trouve chez les opprimés, l'an 2 de la démagogie 1791, in-8° de 52 p. L'auteur paraît avoir bien connu la famille de Chabroud. Il lui donne pour grand-père un tailleur du petit village de St-Jean-de-Bournay, à trois lieues de Vienne en Dauphiné, et pour père le domestique d'un procureur nommé Vallet. Ce Chabroud devint ensuite clerc d'un autre procureur au parlement de Grenoble, et lui gagna son étude en la lui faisant jouer au *passé-dix*. Puis il épousa la fille d'un troisième procureur, nommé Couturier; et de ce mariage naquit Charles Chabroud. Celui-ci devint aussi procureur au parlement (1772), et ne tarda pas, s'il faut en croire son biographe, à se faire une fortune par des *faits et gestes* qu'il rapporte, et par sa manière de conduire une affaire : « Il l'embrouillait, la débrouillait, la simplifiait, la « compliquait et la chargeait de tant d'incidents, que juges et parties

il ajouta que *le peuple voulait le bonheur du roi, de même que le roi voulait le bonheur du peuple...* Quelques mois plus tard, lorsque Louis XVI eut fait la vaine tentative du voyage de Varennes, Chabroud se livra sans réserve à toute sa haine pour la royauté. Il demanda que les *complices* de la fuite du roi fussent jugés par la haute cour nationale, et fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de Malouet, tendant à poursuivre l'auteur d'une affiche où l'on provoquait ouvertement l'abolition de la royauté. Donnant de plus en plus à ses discours une direction révolutionnaire, Chabroud demanda, le 30 juillet 1791, que, *pour extirper tout ce qui pouvait avoir une influence dangereuse*, il fût défendu à l'ancienne noblesse, sous les peines les plus sévères, de mentionner dans aucun acte les titres abolis, même en les faisant précéder du mot ci-devant. Il trouva trop faible le projet de Vernier contre l'émigration, et, dans le même temps, il proposa à l'assemblée de rendre à son compatriote Mably les mêmes honneurs qu'à Voltaire. Chabroud fit ensuite supprimer, pour le fils du roi, le titre de dauphin; ce qui était assez remarquable de la part d'un représentant du Dauphiné. Revenant cependant à des idées d'ordre et de fixité, il présenta à la fin de la session (23 août 1791), au nom du comité militaire, un rapport assez raisonnable pour la répression des désordres qui se manifestaient dans plusieurs corps de l'armée; et, malgré l'opposition de Péthion et de Robespierre, il fit rendre contre les séditeux une loi assez convenable. Plein de zèle pour la constitution, à la rédaction de laquelle il avait contribué, il fit décréter que le portrait de Louis XVI acceptant cette constitution serait placé dans la salle des séances. Aussitôt après la session, Chabroud fut nommé par le département de Seine-et-Oise l'un des juges du tribunal de cassation. Ces hautes fonctions ne l'empêchèrent pas d'être dénoncé, le 23 juillet 1792, à l'accusateur public Robespierre, par le procureur de la commune Manuel, comme auteur d'une brochure intitulée : *Projet d'union des Français*, qui n'était, dit le dénonciateur, *qu'une ruse feuillante*, c'est-à-dire dans le sens des feuillants (société opposée à celle des jacobins), dont Chabroud avait alors adopté les principes. A une pareille époque, cette dénonciation pouvait le perdre. Cependant elle fut sans effet; et Chabroud resta assez paisible, pendant tout le règne de la terreur, au tribunal de cassation où il s'efforça prudemment de rester ignoré. Ces fonctions alors temporaires ayant cessé en 1797, il créa un cabinet de consultation, fut nommé avocat à la cour de cassation, au conseil d'État et au conseil des prises. La perte de son épouse, femme très-belle et très-bonne, fut pour lui un sujet d'éternelle douleur. Il abandonna les affaires, se retira auprès de sa fille dans une maison de campagne, proche de Paris, et il y mourut de chagrin et d'ennui, le 1<sup>er</sup> février 1816. Sous des formes simples Chabroud avait l'art, presque inaperçu, d'introduire dans ses plaidoiries un peu de la subtilité des légistes romains. Un de ses clients lui ayant un jour demandé ce qu'il pensait de son

affaire : « Ah ! monsieur, répondit Chabroud, j'ai perdu de si bonnes causes ! j'en ai gagné de si mauvaises ! » Hors de son cabinet, dépourvu de sa robe et de sa toque, Chabroud était l'homme du monde le plus gai et le plus aimable. La plupart de ses rapports à l'assemblée nationale ont été imprimés séparément, notamment *son opinion sur quelques questions relatives à l'ordre judiciaire*, prononcée le 30 mars 1790, in-8°, et son opinion sur la procédure du Châtelet, relativement à l'affaire des 5 et 6 octobre 1789, 2 parties, in-8° (1). M—D j.

CHABRY (MARC), peintre et sculpteur, né en 1660 à Barbentane, ou, selon d'autres, à Lyon. Il se maria dans cette dernière ville en 1684, et fit un grand nombre d'ouvrages, tels que la peinture et la sculpture du maître autel de l'église de St-Antoine; un bas-relief au-dessus de l'entrée de l'hôtel de ville, représentant Louis XIV à cheval; le piédestal de la statue du même monarque à la place Bellecour; les groupes de deux jets d'eau dans la même place; l'autel d'une chapelle à l'Oratoire; plusieurs ouvrages dans l'église du collège de la Trinité et dans celle de la congrégation du même collège. Le roi le nomma son sculpteur à Lyon, après avoir vu une statue d'*Hercule* et une de la *Vierge*, que Chabry lui avait fait présenter. Le maréchal de Villeroy lui paya 6,000 liv. une figure de l'*Hiver*, et un négociant de Lyon lui acheta 2,000 liv. un *Christ* en bois, assez bien travaillé pour qu'on l'eût attribué à Puget. Chabry se rendit en Allemagne; mais la mort du prince qui l'y avait appelé le contraignit de revenir à Lyon en passant par Mayence, où il fit le portrait de l'électeur. Comme ce déplacement avait été nuisible à sa fortune, il n'accepta point la proposition qu'on lui fit ensuite d'aller en Espagne, et il mourut à Lyon, le 4 août 1727, à 67 ans. — Marc CHABRY, son fils, fut aussi sculpteur, et fit pour Lyon, sa patrie, la chaire de l'église des carmes déchaussés, *les Quatre Évangélistes*, les statues de *St. Pierre* et de *St. Paul* dans la même église; quelques statues à l'église des Chartreux, et les bassins de la place Bellecour. La plupart des ouvrages de ces deux artistes furent détruits par les révolutionnaires qui prirent et dévastèrent Lyon en 1793. D—T.

CHACON (PIERRE), en latin CIACONTUS, prêtre espagnol, surnommé *le Varron* de son siècle, naquit à Tolède en 1523, fit ses études à Salamanque, refusa les appointements considérables qu'on lui offrit pour professer la langue grecque et les mathématiques, qu'il avait apprises parfaitement sans le se-

(1) Parmi les seize comités permanents de l'assemblée constituante, il y en avait un dit *des recherches*, comme celui de la commune de Paris. Chabroud, qui était, ainsi que Voulland, grand rapporteur de l'assemblée, faisait partie du comité *des rapports* et du comité *militaire*. Les membres du comité *des recherches* étaient changés tous les mois. C'est comme membre du comité militaire que Chabroud fit (24 mai 1791) un long rapport sur l'affaire du régiment Royal-Comtois, dont trente-trois militaires de divers grades avaient été cassés par arrêt d'un conseil de guerre du 12 juillet 1773, et condamnés à la détention. Le rapporteur fit déclarer cette sentence *comme non avenue*. Après le fameux rapport de Chabroud sur les affaires des 5 et 6 octobre, son rapport du 15 décembre 1791 sur les massacres d'Uzès est celui qui fut le plus de bruit; il le rédigea sur les notes de Voulland, et fut vivement attaqué, ainsi que ce dernier, dans les délibérations de la ville d'Uzès. V—VE.

cours d'aucun maître. Il voulut se consacrer entièrement à l'étude de la philosophie et de la théologie. Ses amis lui ayant conseillé d'aller à Rome, Grégoire XIII le chargea du soin de revoir la Bible, les écrits des Pères et le décret de Gratien. Il l'employa aussi à la correction du calendrier, avec Christophe Clavius, et le nomma chanoine de Séville. Chacon commenta les *Origines* de St. Isidore, les *Ascétiques* de Cassien, le livre d'Arnohe, *Adversus Gentes*, l'*Octavius* de Minutius Félix, les œuvres de Tertullien, Pomponius, Méla de *Situ orbis*, les traités de Varron de *Lingua latina* et de *Re rustica*, les *Commentaires* de César, l'*Histoire naturelle* de Pline, les histoires de Salluste, etc. Antonio dit qu'il semblait né pour corriger et rétablir les auteurs anciens. Il aimait la solitude. Singulièrement attaché à ses livres, qu'il appelait ses *fidèles compagnons* et ses *amis*, il disait, comme Scipion l'Africain : « Je ne suis jamais moins seul que lorsque je semble être seul. » Exempt de toute ambition, il faisait plus de cas d'un savant pauvre que d'un riche courtisan, et répétait souvent ces vers d'Horace :

Dulcis inexpertis cultura potentis amici ;  
Expertus metuit...

Sa modestie et son désintéressement égalaient sa science. Il ne publia aucun ouvrage pendant sa vie. Cependant sa réputation était si grande à Rome, qu'on le montrait du doigt comme un homme incomparable. André Schott rapporte qu'il attachait si peu de prix à la gloire littéraire, qu'il invitait ses amis à publier sous leur nom ses propres ouvrages. Il mourut à Rome, le 25 octobre 1581, âgé de 56 ans, et laissa tous ses biens à l'église de St-Jacques, pour nourrir les pauvres de sa nation qui étaient à Rome. Le cardinal Baronius, Gérard Vossius, Victor Rossi, de Thou, Casaubon, d'autres encore louent l'érudition immense de Chacon, et plusieurs l'appellent un trésor, un miracle, un fleuve de science. Ses remarques sur le décret de Gratien n'ont point été publiées ; on prétend que, choqué de la vanité de quelques personnes qui voulaient lui en disputer la gloire, il déchira les marges où il les avait écrites (Denis Simon, *Bibliothèque des auteurs de droit*). Jansson Almeloveen dit, dans son *Plagiariorum Sylabus*, que Chacon, *dissimulato improbe nomine, describit Platinam*, et il cite à l'appui de cette assertion Herman Conring, de *Bibliotheca Augusta*, et Jérôme Mercurialis, de *Arte gymnastica*. Les principaux ouvrages du P. Chacon imprimés après sa mort sont : 1° de *Triclinio Romano, sive de modo convivandi et conviviorum apparatu liber*, Rome, 1588 et 1590, in-8° ; Amsterdam, 1689, in-12. On trouve dans cette dernière édition un *Appendix* de Fulvio Orsini, et la dissertation de Jérôme Mercurialis, de *Acubitus in cœna antiqua Origine*. Joseph Scaliger, en rendant justice au mérite de Chacon, trouve cependant beaucoup de fautes dans le livre de *Triclinio*. 2° *Opuscula : in columnæ rostratæ* (1) C. Dui-

lii inscriptionem explicatio ; de ponderibus et mensuris, et nummis tam Græcorum et Latinorum, quam Hispanorum et Itolorum, libri tres, Rome, 1586, 1608, in-8° ; l'opuscule sur la colonne Trajane se trouve aussi dans le t. 4 du *Thesaurus Antiquit.* de Grævius, et été réimprimé à part, Leyde, 1597, in-8°. 3° *Calendarii veteris Explanatio*, Anvers, 1568 (1), et dans le t. 8 du *Thesaurus* de Grævius. Ce calendrier, gravé sur une table de marbre au temps de Jules-César, était conservé dans la bibliothèque Farnésienne. On a imprimé les notes de P. Chacon sur Salluste, César, Arnobe, Cassien, Tertullien, Pompéius Festus, Pomponius Méla et St. Isidore. Celles qu'il avait faites sur Gratien, Pline, Varron, St. Jérôme, St. Hilaire, St. Ambroise et Sénèque, n'ont point été publiées. On trouve indiqué, dans le catalogue de la bibliothèque Ambrosienne, un manuscrit de P. Chacon intitulé : *Fragmentum de astrologia.* V—VE.

CHACON (ALPHONSE), en latin CIACONIUS, n'était point parent de Pierre Chacon et n'avait avec lui de commun que le nom. Il naquit à Bæga dans le royaume de Grenade, en 1540, entra dans l'ordre des frères prêcheurs, professa l'écriture sainte au couvent de St-Thomas de Séville, et fut un des hommes les plus savants de son siècle, principalement dans l'histoire ecclésiastique et dans les antiquités de tout genre, dont il avait formé une riche collection. Il se rendit à Rome, où Grégoire XIII le nomma pénitencier apostolique, et non patriarche d'Alexandrie, comme on l'a dit par erreur. De Thou l'appelle *Hispaniæ magnum lumen*. Ange Rocca, dans son *Appendice* à la bibliothèque du Vatican, l'appelle *Helluo antiquitatum*. On lui doit une savante explication des figures de la colonne Trajane ; mais il montra peu de jugement en reproduisant l'histoire fabuleuse de Trajan, délivré des peines de l'enfer par les prières de St. Grégoire le Grand. Il fut réfuté par Bellarmin et Melchior Cano. On lui reprocha aussi d'avoir cru que St. Jérôme avait été revêtu de la dignité de cardinal. Son ouvrage le plus considérable est une *Histoire des papes et cardinaux*. Il avait formé à Rome une bibliothèque riche en livres imprimés, en manuscrits, en antiquités et en portraits d'hommes célèbres. Il mourut dans cette ville, non en 1590, comme le disent André Schott dans son *Hispaniæ Bibliotheca*, et Ghitini dans son *Théâtre*, puisqu'il publia plusieurs écrits après cette époque ; mais, comme le dit l'historien de Thou, le 14 février 1599, à l'âge de 59 ans. On a de lui : 1° *Tractatus de liberatione animæ Trajani imperatoris a penis inferni, precibus S. Gregorii P. M.*, Rome, 1576, in-fol. ; Reggio, 1585, in-4°. Ce traité singulier se trouve aussi réuni à la description de la colonne Trajane du même auteur ; il a été traduit en italien par Franc. Pifferi, camaldule, Sienna, 1615, in-4°, et en français, par Cayet, Paris, 1607, in-8°. 2° *Historia utriusque belli Dacici a Trajano Cæsare gesti, ex simulacris quæ in columna ejusdem Romæ*

(1) Cette colonne rostrale, premier monument de la guerre punique, est conservée au Capitole.

(1) Publié par Arias Montanus, qui écrivit le nom de l'auteur d'une manière singulière, *Thsacontius*.

*visuntur collecta*, Rome, 1556, 1576, 1585, 1616, in-fol., fig. ; ouvrage curieux et estimé, dont il existe plusieurs autres éditions. 5° *De S. Hieronymi cardinalitia Dignitate liber*, imprimé à Rome en 1591, et à Venise en 1595. 4° *De Martyribus monasterii S. Petri de Cardena in Burgensi diocesi liber*, in-16. 3° *De Signis sanetæ crucis quæ in diversis olim regionibus, novissimeque anno 1591 in Anglia et Gallia divinitus apparuerunt*, Rome, 1592, in-18°. 6° *De Jejuniis et varia eorum apud antiquos observantia tractatus*, Rome, 1599, in-4°. 7° *Commentarius de martyrio ducentorum monachorum*, Ausbourg, 1594, in-12. 8° *Vitæ et Res gestæ pontificum romanorum et romanæ Ecclesiæ cardinalium*, Rome, 1601, in-fol. ; 1650, 2 vol. in-fol., et 1677, 4 vol. in-fol. : cette dernière édition est la plus estimée ; on y joint ordinairement la continuation de Mar. Guarnacci, qui va jusqu'à Clément XII, et a été imprimée à Rome en 1751, 2 vol. in-fol. L'ouvrage de Chacon ne fut publié qu'après sa mort, par les soins de François de Morales Cabrera. L'édition de 1650 fut donnée par Lue Wadding, et celle de 1677, par le P. Olduini. 9° *Epistolæ*, imprimées dans le t. 5 de la collection des PP. Martène et Durand. 10° *Bibliotheca ecclesiastica* (1), en partie copiée de celle de Gesner : les livres des rabbins y sont compris parmi les auteurs ecclésiastiques. Alphonse Chacon laissa plusieurs manuscrits sur les antiquités ; il y traitait des monnaies, des généalogies, des rois mages, etc. — *Ferdinand CHACON*, chevalier de l'ordre de Calatrava, dans le 16° siècle, composa un traité d'équitation, intitulé : *de la Cavalleria de la Gineta*, imprimé à Séville en 1551, in-4°. — *Denis Daza CHACON*, né à Valladolid dans le 16° siècle, se rendit fameux dans la chirurgie, et publia : *Pratica y Theoria de eirurgia*, en 2 parties, Valladolid, 1605, in-fol. V—VE.

**CHADERTON (LAURENT)**, professeur à Cambridge, est du petit nombre des gens de lettres qui ont poussé leur carrière au delà d'un siècle. Né à Oldham, dans le comté de Lancastre, le 14 septembre 1556, de parents catholiques, il embrassa la communion anglicane pendant son cours d'études à Cambridge, fut promu aux ordres, et se livra avec succès à la prédication et à l'enseignement de la théologie. Il savait le grec, l'hébreu, le français, l'espagnol et l'italien, ce qui le fit choisir pour plusieurs éducations particulières, desquelles il s'acquitta avec distinction. Walter Midmait, son ancien ami et compagnon d'études, étant devenu chancelier de l'échiquier, voulut fonder à Cambridge un nouveau

collège qui fût comme un séminaire de bons prédicateurs, mais sous la condition expresse que Chaderton en serait le recteur. Celui-ci, auquel on offrait en même temps une place beaucoup plus lucrative, n'hésita pas à préférer l'avantage de l'instruction publique à son intérêt particulier ; il refusa la riche prébende, et fut le premier recteur du collège Emmanuel à Cambridge, en 1584. Il en exerça les fonctions jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, fut alors nommé professeur émérite, et vécut encore huit ans, consacrant son temps à la société de ses amis et à la culture des arbres de son jardin. Il conserva jusqu'à la fin l'usage de ses sens et de sa mémoire, et mourut dans sa 105<sup>e</sup> année, en novembre 1640, laissant en manuscrit plusieurs ouvrages théologiques, et notamment une critique de Baronius, dont on trouve des copies dans plusieurs bibliothèques d'Angleterre. Le seul de ses ouvrages qu'on ait imprimé est un traité *de Justificatione coram Deo, et fidei justificantis perseverantia non interesea*. Ce livre fut publié avec d'autres écrits par Antoine Thysius, professeur en théologie à Leyde. La vie de Chaderton, écrite en latin par Guill. Dillingham, a été imprimée à la suite de celle d'Ussérius, Cambridge, 1700, in-8°.

C. M. P.

**CHADJAR-EDDOURR**, sultane d'Égypte, fut aussi célèbre pour son courage et ses talents politiques que pour sa rare beauté. Elle monta sur le trône en 648 de l'hégire, 1250 de J.-C., après le meurtre de Touran-Shah (*voy. TOURAN-SHAH*) qu'elle y avait placé par son adresse et sa fermeté ; mais les troubles et les guerres qui déchiraient l'empire des successeurs de Saladin exigeant un prince guerrier et politique, le peuple reconnut sultan Aïbek, fondateur de la dynastie des Mameluks Baharytes. Celui-ci, qui devait en partie son élévation à la faveur de Chadjar-Eddourr, l'épousa, et, oubliant bientôt les droits de la reconnaissance et de la fidélité conjugale, il forma le dessein de la répudier et de s'unir à la fille du roi de Mossoul. Chadjar-Eddourr, instruite de son dessein, le fit poignarder par ses esclaves. Elle subit aussitôt le châtimement de son crime. Dès que les Mameluks furent instruits du crime de Chadjar-Eddourr, ils la jetèrent dans une prison, où la mère d'Ali, fils et successeur d'Aïbek, la fit assassiner. Son corps, jeté dans un fossé, fut la proie des chiens, jusqu'à ce qu'on leur en arrachât les restes, qui furent déposés dans un cercueil élevé de son vivant. Ainsi finit une princesse qui avait sauvé l'empire par ses grandes qualités. Joinville, historien de St-Louis, la nomme *Saiareldor*. J—N.

**CHADUC (BLAISE)**, né en 1608, à Riom en Auvergne, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1629, y professa les belles-lettres, la philosophie et la théologie, exerça avec distinction le ministère de la chaire dans la capitale et dans les provinces, donna pendant tout le cours de sa vie des preuves de son zèle, de sa piété et de ses lumières, et mourut à Paris, le 18 janvier 1694. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Lettre d'un théologien à un sien ami sur l'usure*, 1672, in-4°, où il soutient que le

(1) Cet ouvrage de Chacon a été imprimé par les soins de François-Denis Camusat, sous ce titre : *A. Ciaconii Bibliotheca, libros et scriptores fere cunctos, ab initio mundi ad annum 1585, ordine alphabetico complectens*, Paris, 1751, in-fol. L'éditeur y ajouta ses notes ; mais le livre eut peu d'acheteurs. Jean-Gaspard Arkstée et H. Merkus, libraires de Hollande, en ayant acheté dans une vente publique un grand nombre d'exemplaires, déchirèrent les quatre ou cinq premiers feuillets, y mirent un nouveau titre et une préface par C. Kappius, pour faire croire que c'était une nouvelle édition. La *Bibliothèque* de Chacon ne comprend que les quatre premières lettres de l'alphabet et une partie de la cinquième ; le dernier mot est *Epimenide*.

prêt à jour n'est contraire qu'à la charité; qu'il n'est défendu de tirer l'intérêt de son capital qu'à l'égard des pauvres, et non à l'égard des riches et des commerçants. Le P. Thorentier, son confrère, qui avait passé vingt-cinq ans dans le commerce, l'attaqua sous le nom de *Dulerte* dans un ouvrage intitulé : *L'Usure expliquée et condamnée par les Écritures*. Chaduc y répondit sous celui du sieur de *Mariolles*, docteur en théologie, par le *Traité de la nature de l'usure, selon la loi de Dieu et la doctrine des SS. PP.*, Avignon, 1673, in-16. Le ton qu'il y prend contre son antagoniste est vif, et annonce un homme piqué. 2° *Ad Sylvarum autorem Carmen*, à la tête des poésies latines du P. Duclercq, Vendôme, 1657. 3° Un recueil de sermons, sous le titre de *Dieu enfant*, Lyon, 1682, in-12. Ils sont bien écrits, mais manquent d'onction. 4° D'autres sermons pour les octaves du St-Sacrement et des Morts. 5° Un *Panegyrique de St. Amable*, patron de son pays, où il avoue qu'on ne sait rien de la vie de ce saint, et se borne à parler de quelques vertus attribuées à ses reliques. Le P. Chaduc était oncle de M. Soanen, évêque de Senez, et parent du père Sirmond. — **LOUIS CHADUC**, de la même famille, né en 1564, fut conseiller au présidial de Riom. Son goût pour les antiquités lui fit entreprendre le voyage d'Italie, où il forma des liaisons avec les savants, et fit une abondante récolte de manuscrits, de livres rares, de médailles, de marbres antiques et de pierres gravées, dont il orna son cabinet, déjà très-riche en ce genre. Il écrivit la relation de son voyage, qui est restée manuscrite; fit graver en taille-douce toutes ses pierres gravées, rangées sous différentes classes avec de courtes explications et des tables. Il composa aussi un traité de *Annulis*, qu'il se disposait à faire imprimer lorsqu'il en fut détourné par la publication de celui de Kirchmann, sous le même titre. Le cabinet de Chaduc fut vendu après sa mort, arrivée le 19 septembre 1658, au président de Mesmes, qui le céda à Gaston d'Orléans, d'où il passa dans celui du roi. Savaron, son compatriote et son ami, le P. Sirmond, son parent, le P. Pétou et autres savants, parlent avantageusement de lui. T—D.

**CHÉREA**. Voyez **CHÉREA**.

**CHAFÉI** (MOHAMMED BEN IDRYS), fondateur d'un des quatre rites orthodoxes suivis dans la religion musulmane, naquit à Gaza en Syrie, l'an 150 de l'hégire (767 de J.-C.), le jour même de la mort du fameux Abou-Hanyfeh. Dès l'âge de deux ans, il fut conduit à la Mecque, qu'il habita longtemps. Ce fut là que cet homme célèbre, dont la mémoire n'était pas moins prodigieuse que celle d'Avicenne et dont l'érudition surpassait celle des savants musulmans qui vivaient alors, se livra à l'étude du droit sous Malek (voy. ce nom), et plusieurs autres grands docteurs. A la connaissance des lois, il joignit celle de la littérature, et il expliquait les anciens poètes arabes avec autant de facilité qu'il interprétait le Coran et les traditions prophétiques. Il joignait à ces heureuses qualités une assiduité infatigable au travail. On dit qu'il partageait les nuits en trois parties: l'une était donnée à la prière, l'autre au tra-

vail, et la dernière au sommeil. Il vint à Bagdad en 493 de l'hégire (810-811 de J.-C.), y séjourna peu de temps, et se rendit en Egypte, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en redjeb 204 de l'hégire (décembre 819 de J.-C.). Chaféi est, dit-on, le premier, parmi les musulmans, qui ait écrit sur la jurisprudence proprement dite. Il est auteur: 1° d'un traité sur les *Ossoul*, ou fondements du musulmanisme, dans lequel tout le droit, tant civil que canonique, est expliqué avec beaucoup de clarté; 2° de deux autres traités intitulés: l'un *Sonan*, et l'autre *Mesned*, sur la même matière. Sa doctrine est suivie par un grand nombre de musulmans. Saladin et Gaïts-Eddyn, sultan ghauride, firent bâtir, le premier au Caire, le second à Hérat, en Khorasan, un collège où l'on n'enseignait que la doctrine de cet iman. Chaféi descendait en ligne directe d'Abdel-Mothaleb, aïeul de Mahomet, et était par conséquent de la famille de ce faux prophète. J—N.

**CHAFFAULT DE BESNÉ** (le comte DU), lieutenant général des armées navales de France, se distingua dans de nombreuses campagnes pendant soixante-dix années de service. En 1736, commandant la frégate *l'Atalante*, il combattit dans les parages des îles du vent contre le vaisseau de ligne anglais *le Warwick*, de 64 canons, et s'en rendit maître. Le comte d'Aubigni, qui commandait l'escadre dont la frégate faisait partie, témoin des habiles manœuvres de Chaffault, et connaissant sa rare intrépidité, resta spectateur généreux et tranquille du combat, pour ne pas lui dérober l'honneur d'une si étonnante victoire. Du Chaffault commanda l'avant-garde de la grande flotte qui sortit de Brest le 8 juillet 1778, sous les ordres du comte d'Orvilliers, se distingua au combat d'Ouessant, et y fut grièvement blessé à l'épaule. L'année suivante, il remplaça d'Orvilliers dans le commandement général des flottes combinées de France et d'Espagne. A la fin de la campagne, des contradictions qu'il éprouva l'engagèrent à donner sa démission. Il vivait retiré dans son château, près de Montaigu, se livrant aux soins de l'agriculture et à sa bienfaisance envers les pauvres, lorsqu'il fut arrêté, en 1795, par ordre du comité révolutionnaire de Nantes, et conduit au château de Luzançai, dont on avait fait une maison de détention pour les étrangers. Il était le seul Français détenu dans cette maison, et le comité croyait lui avoir accordé une grande faveur. Vieillard plus qu'octogénaire, mais fort et robuste, il avait une figure vénérable et de très-beaux cheveux blancs. Ses compagnons d'infortune eurent bientôt des droits à ses soins, à ses veilles, aux débris de sa fortune. Des Américains, des Irlandais, des Suédois, des Allemands, détenus avec lui, respectaient dans sa personne le caractère et l'honneur français, que les révolutionnaires cherchaient à leur rendre odieux. Un savetier, soldat de la *compagnie Marat*, eut un jour l'insolence d'aller s'asseoir dans la chambre du comte du Chaffault, et lui dit, en fumant sa pipe et le tutoyant avec l'arrogance de ces temps déplorables: « Ton château vient d'être brûlé; les trésors que tu avais enfouis ont

« été découverts et confisqués. » Le bon vieillard parut recevoir cette nouvelle avec assez d'indifférence ; mais il ne pouvait s'accoutumer aux épouvantables cris des malheureux qu'on engloutissait en masse dans la Loire. C'est sous les fenêtres de sa prison que se faisaient les noyades. Le comité ne répondit à aucune de ses pétitions. Son nom, ses services, ses vertus, étaient de trop grands crimes. Il tomba malade dans le dixième mois de sa captivité, et mourut quelques jours avant le 9 thermidor, à 87 ans, plus encore de chagrin et d'ennui, que de son grand âge et des suites de son ancienne blessure, qu'on pansait tous les jours. — *Pierre du CHAFFAULT*, de la même famille, nommé évêque de Nantes en 1477, rétablit la tranquillité dans son diocèse en prêtant au duc de Bretagne le serment de fidélité que ses deux prédécesseurs avaient refusé, ce qui avait été un des prétextes de la guerre dite du *bien public*. Il mourut en réputation de sainteté, le 6 novembre 1487, et on fit une oraison en son honneur dans des Heures imprimées à Nantes en 1517. On a, sous le nom de ce prélat, un Missel où l'on trouve des cérémonies particulières, et un Bréviaire imprimé à Vannes (*Venetis*), 1480, dans lequel on a employé des chiffres arabes dont plusieurs bibliographes croyaient l'usage beaucoup plus récent en France.

V—VE.

CHAH-AALEM. *Voyez* SCHAH-AALEM.

CHAH-MOURAD. *Voyez* SCHAH-MOURAD.

CHAH-ROKH II. *Voyez* SCHAH-ROKH II.

CHAH-ROUKH-MYRZA. *Voyez* SCHAH-ROUKH-MYRZA.

CHAHAN, prince d'Arménie, était gendre de Léon VI, roi arménien en Cilicie, dont il défendit la puissance avec courage et habileté contre les Egyptiens, qui envahirent ce petit État vers le milieu du 14<sup>e</sup> siècle. Ne pouvant résister à leur nombreuse armée, il s'enferma avec son beau-père dans le fort de Gohan, où il se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Obligé de se rendre, il fut conduit en Égypte avec toute la famille royale. Echappé de sa prison, il se rendit en Espagne, où Jean I<sup>er</sup>, roi de Castille, l'accueillit avec distinction, et obtint la délivrance du roi Léon, qui se rendit aussi en Espagne, puis en France, où Chahan mourut vers 1590. Z.

CHAHYN-GUÉRAÏ, fils d'Abmed-Guéraï, et dernier kan de Crimée, n'a que la triste célébrité d'avoir laissé renverser le trône occupé par une dynastie issue de Djenguyz-Kan. Nommé d'abord, en 1772, calghaï-sultan, c'est-à-dire lieutenant du Kan-Sahab-Guéraï, son frère, il fut destitué par lui en 1774, et résolut de se venger d'une manière éclatante. Il mit les Nogais dans son parti, et les Russes lui envoyèrent en secret un régiment entier. Au mois de juin 1776, Chahyn commença ses hostilités contre un kan nommé Devlet-Guéraï, que la Porte Ottomane avait substitué à son frère. Au mois de novembre 1776, Chahyn remporta une victoire complète, non loin de Taman, sur ce nouveau kan. D'après un avantage aussi signalé, il n'hésita pas à se rapprocher des côtes d'Asie avec 40,000 Tartares, et un nombreux corps de Circassiens que ses

succès avaient attirés dans son parti. Il n'attendait que les gelées pour passer en Crimée sur la glace, et chasser le kan qui lui était bien inférieur en forces. Las de garder l'incognito, les Russes le secondent ouvertement, s'emparent de Perecopen en janvier 1777, et enjoignent au kan de souscrire un acte d'indépendance pour mettre à sa place Chahyn-Guéraï. Celui-ci avait alors le grade de lieutenant dans le régiment de Preabagaïski. Dès les premiers jours de mars, il pénétra dans la presqu'île par Kaffah, conduisant avec lui 55 à 40,000 hommes ; le 4 de ce mois, il fut proclamé kan à Baghtcheh-Séraï, et envoya aussitôt demander au Grand Seigneur l'investiture accoutumée, en reconnaissant sa suprématie spirituelle. Il envoya aussi une autre députation à la cour de St-Petersbourg, pour exprimer sa reconnaissance à la czarine, et témoigner sa soumission envers elle. En attendant les marques extérieures de la souveraineté qu'on devait lui envoyer de Constantinople, Chahyn en exerçait les droits, et annonçait des vues bien supérieures à celles qui dirigent ordinairement la conduite des monarques musulmans. Résolu de civiliser les Tartares et d'introduire parmi ses troupes la discipline européenne, dont il reconnaissait tous les avantages, il commença par détruire la plupart des formes de l'ancien gouvernement, leva de nouvelles troupes, et leur assigna une paye non interrompue. Avant lui, les kans n'avaient point de troupes régulières et permanentes. Ces mesures, et d'autres qu'il serait trop long de rapporter, épuisèrent bientôt le mince trésor du souverain, qui n'avait pas, comme ses prédécesseurs, la facilité de recourir à la Porte Ottomane pour obtenir des secours d'argent. Il se vit dans la triste nécessité d'employer des moyens qui lui aliénèrent le cœur de ses sujets ; il y eut des soulèvements fomentés aussi par des émissaires turcs. Craignant pour sa propre sûreté, le kan invoqua le secours des Russes, qui avaient trop d'intérêt à saisir une pareille occasion pour paraître sourds à son appel. En 1777, des détachements russes entrèrent en Crimée, et s'étaient déjà installés à Guzlevé et dans d'autres places, lorsqu'au mois d'octobre de la même année, les Tartares, excités par les Turcs, fondirent tout à coup sur les Russes, dispersés dans la Crimée et dans le Kouban. Ils en firent un horrible massacre. Cette grande catastrophe favorisa les tentatives d'un compétiteur de Chahyn, que le divan de Constantinople avait envoyé avec quelques secours. A peine avait-il reçu les marques distinctives d'une autorité bien illusoire, que Chahyn, suivi de de 8,000 Russes, le défit et le contraignit de s'embarquer à Balouklava, et fut de nouveau réinstallé sur le trône de Crimée, vers le mois de juin 1778 ; mais ce ne fut qu'après beaucoup de négociations et d'instances de la part de la Russie et même de la France, qu'il reçut du Grand Seigneur son investiture, au mois de novembre 1779. Cette vaine formalité, accordée à des sollicitations importunes, pour ne pas dire même impératives, n'empêcha pas le sultan de susciter des embarras et de mauvaises affaires à celui qu'il regardait avec raison comme un rebelle et comme la créature des Russes,

les éternels ennemis de l'empire ottoman. Les émissaires du divan en Crimée fomentèrent de nouveaux troubles et furent parfaitement secondés par les circonstances. Au mois de juillet 1781, les Tartares du Kouban se mirent en insurrection ; au mois de décembre de la même année, la famine se fit ressentir, et la population de la Crimée diminua d'une manière effroyable, tant par la mort des habitants que par leurs émigrations. Chahyn reparut encore, escorté par une armée russe. Depuis longtemps la czarine convoitait la Crimée. Il lui était impossible de trouver un moment plus favorable pour s'en emparer. Ses troupes occupaient les principales forteresses et ses vaisseaux bloquaient les ports. Le kan s'était rendu odieux au divan de Constantinople, et méprisable aux yeux de ses sujets, qui le regardaient comme la créature des infidèles, et le soupçonnaient d'avoir abjuré l'islamisme. Après une négociation sagement conduite par le prince Potemkin, un nouveau traité fut conclu à Constantinople entre la Russie et la Turquie, le 21 juin 1785, et ratifié le 20 septembre de la même année. Ce traité assurait à la czarine la paisible possession de la Crimée, du Kouban et autres nouvelles conquêtes. Le faible Chahyn-Guéraï signa une renonciation formelle et irrévocable, pour lui comme pour ses héritiers, à la souveraineté de la Crimée. On lui accorda une pension annuelle de 400,000 roubles ; mais bientôt l'ennui ou les mauvais procédés le déterminèrent à quitter Baluga, ville de la petite Russie où il s'était retiré, pour se rendre à Constantinople. La présence d'un souverain musulman détrôné, descendant de Djenguyz, et à la famille de qui le trône ottoman est dévolu dans le cas où la dynastie régnante viendrait à s'éteindre, déplaisait au sultan et lui causa même des inquiétudes. On lui enjoignit de se retirer dans une île de la Grèce, à Rhodes, suivant l'opinion généralement adoptée. Cet ordre présageait le triste sort qui lui était réservé. En effet, quelque temps après son arrivée dans cette île, le malheureux kan fut étranglé en sortant du bain. On envoya sa tête à Constantinople. En lui finit une des dynasties fondées par les enfants de Djenguyz-Kan. Le royaume de Crimée, absorbé aujourd'hui dans le vaste empire russe, avait conservé une existence plus ou moins précaire pendant plus de cinq cents ans. L—s.

CHAINITZA, native de Tébelen, est d'une famille dont le nom rappelle tous les genres de forfaits. Fille de Véli et de Khamko, et sœur d'Ali-Pacha de Janina, elle s'est rendue comme eux célèbre par son ambition, son avarice et sa cruauté. Conduite prisonnière à Cardiki avec sa mère et ses frères, elle devint libre après quelques années de captivité, et épousa alors Castron d'Argyro, successeur de Capellan, qui venait de payer de sa tête la part qu'il avait prise à la révolte des Grecs, en 1765. C'était Ali, l'époux de sa fille, qui avait poussé Capellan à la désobéissance contre la Porte, dans l'espoir de s'approprier ses biens. Il n'avait pu voir, sans une violente jalousie, l'héritage de sa victime passer entre les mains de Castron. Le mariage de sa sœur ne changea point ses dispositions : il le fit

assassiner, de complicité avec Chaïnitza, par le propre frère de Castron, nommé Soliman, à qui il avait promis la main de sa sœur pour prix de ce meurtre. Cet horrible traité fut exécuté ainsi qu'il avait été conclu ; et Chaïnitza mit le comble à son forfait en empoisonnant le fils qu'elle avait eu de son premier mariage. Lorsqu'en 1798, Ali, profitant du séjour de l'armée française en Egypte, attaqua les possessions vénitienes en Grèce, et remporta sur elles quelques avantages, Chaïnitza se fit adjuger les dépouilles des églises pour en revêtir ses esclaves, et prit un plaisir cruel à voir égorger sous ses yeux de jeunes filles que son frère avait arrachées dans Préreza à leurs familles éplorées. Vers ce temps-là, la Porte, alarmée des progrès que faisait la puissance d'Ali, lui retira le gouvernement de Thessalie pour le donner à Elmas, le plus âgé des fils de Chaïnitza. Cette mesure excita la fureur d'Ali-Pacha, mais il sut si bien dissimuler ses sentiments à sa sœur, que celle-ci suivit, sans la moindre défiance, Elmas en Thessalie. La mort l'y attendait. Au nombre des présents dont Ali l'avait comblé, il lui avait donné, pour se parer, le jour où il rendrait le firman impérial, une riche fourrure de renard noir : il s'en revêtit et mourut quelques jours après de la petite vérole. Son oncle avait fait imprégner ce vêtement des miasmes délétères d'une jeune fille enlevée par cette maladie. Chaïnitza, au désespoir, ne conçut aucun soupçon. Deux ans après, la mort frappa encore le dernier de ses fils, Aden Bey. Dans la fureur où la plongea cette nouvelle perte, elle s'en prit à la ville de Janina, et voulut y mettre le feu. Ce fut avec beaucoup de peine qu'Ali la décida à se retirer à Liboovo, où elle demeura quelque temps inconsolable. Ayant appris que son frère allait porter la guerre dans Cardiki, cette nouvelle, en lui donnant l'espoir de la vengeance, fit entrer la joie dans son âme féroce. Elle n'avait oublié ni la captivité qu'elle avait subie chez les habitants de cette ville, ni le serment que son père lui avait fait prêter en mourant de venger l'affront qu'ils lui avaient fait autrefois subir. « Tu dois, si tu es fils de Khamko, écrire-  
« vait-elle à son frère, détruire Cardiki, exterminer ses habitants, et remettre ses femmes et ses  
« filles en mon pouvoir, pour que j'en dispose à ma  
« volonté : je ne veux plus coucher que sur des  
« matelas faits avec leurs cheveux. » Ali ayant soumis les Cardikiotes, se rendit à Liboovo, où, après avoir juré dans un festin leur extermination, il les fit tous égorger par ses esclaves, puis, selon la promesse qu'il en avait faite à sa sœur, il fit traîner devant elle les femmes que les soldats avaient déshonorées. Ces malheureuses, meurtries de coups, se jetèrent aux pieds de leur ennemie, cherchant à l'attendrir par leurs prières et par leurs larmes ; mais Chaïnitza, ivre de joie et de fureur, ordonna qu'on les dépouillât de leurs voiles, que l'on coupât leurs chemises jusqu'au-dessus des genoux, et qu'on les abandonnât en cet état aux bêtes féroces. Elle eut soin de défendre, sous peine de mort, que personne leur accordât ni asile, ni vêtements, ni nourriture. Ce massacre eut lieu en 1812. Les restes in-

fortunés des Cardikiotes tentèrent plusieurs fois de punir Chaïnitza de ses cruautés, mais elle échappa toujours à leur vengeance. Ce monstre mourut en 1820, dans un âge assez avancé, d'une apoplexie foudroyante. Z—o.

CHAI (PIERRE), né à Genève, le 3 janvier 1701, fut élevé dans sa patrie et reçu ministre en 1724. Après avoir voyagé en la compagnie de quelques seigneurs anglais, et parcouru la Suisse, la Lorraine, l'Alsace et la Hollande, il vint à Paris à la fin de 1727. Peu de temps après, et en mars 1728, il fut élu pasteur de la Haye, où il arriva en mai de la même année. Six ans après, il épousa Antoinette Guilhelmine Paw. Chais desservit pendant cinquante ans l'église confiée à ses soins. Il fut à la fois ministre respectable, homme aimable dans le monde et écrivain distingué; mais il reste un monument de l'existence de Chais bien autrement précieux que les livres qu'il a faits : c'est la maison de charité que l'Église française a fondée à la Haye. Chais en conçut le plan, réussit à le faire goûter, veilla à son exécution et à sa conservation. Il mourut en octobre 1785. Ses ouvrages imprimés sont : 1° *le Sens littéral de l'Écriture sainte défendu contre les principales objections des antiscrituraires et des incrédules modernes*, traduit de l'anglais de Stackhouse, avec une dissertation du traducteur sur les démoniaques, 1758, 5 vol. in-8°. 2° Une édition de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* du président Hénault, avec son agrément et quelques corrections qui lui furent soumises, la Haye, 1747, in-8°. Le président Hénault, dans l'avertissement en tête de sa troisième édition, parle avec éloge de Chais. 3° *Lettres historiques et dogmatiques sur les jubilés et les indulgences*, *ibid.*, 1751, 5 vol. in-8°. La cour de Rome est très-maltraitée dans cet ouvrage. 4° *Théologie de l'Écriture Sainte, ou la Science du salut*, *ibid.*, 1752, 2 vol. in-8°. 5° *Instruction abrégée sur les premiers principes de la religion chrétienne, ou Catéchisme pour les jeunes enfants*, la Haye, 1752, in-12; 2<sup>e</sup> édition, *ibid.*, 1754. 6° *Discours apologétique sur la méthode de communiquer la petite vérole*, *ibid.*, 1754, in-8°, et dans les *Mémoires de l'Académie de Harlem*. Ce fut Chais qui, le premier, fit connaître l'inoculation en Hollande, par ses écrits et l'heureux usage qu'il en fit sur sa propre famille. 7° *Catéchisme historique et dogmatique avec un supplément sur la nature et la perfection de Dieu*, *ibid.*, 1755, in-8°. 8° *La Sainte Bible, ou le Vieux et le Nouveau Testament, avec un commentaire littéral composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglais*, la Haye, 1745 et suiv., 8 vol. in-4° : les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> ne parurent qu'en 1790. Ces 8 volumes, dont le 7<sup>e</sup> est en 2 parties, ne contiennent que les livres historiques de l'Ancien Testament; il est malheureux que l'auteur n'ait pu achever son travail sur les autres parties de l'Écriture. 9° *Sermons*, 1790, 2 vol. 10° *Les Mœurs anglaises, ou Appréciations des mœurs et des principes qui caractérisent la nation britannique*, traduites de l'anglais de Brown, 1758, in-8°. Pierre Chais a fourni beaucoup d'articles pour les t. 19 à 26 de la

*Bibliothèque raisonnée*, pour les cinq derniers volumes de la *Bibliothèque britannique*, pour la *Nouvelle Bibliothèque*, et pour la *Bibliothèque impartiale*, publiée à Leyde par Luzac. Il a aussi beaucoup travaillé aux vingt-cinq premiers volumes de la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*. A. B.—T.

CHAISE. Voyez FILLEAU et LACHAISE.

CHAISSNEAU (CHARLES), mort il y a quelques années dans un âge avancé, desservant de la paroisse d'Antony, a écrit plusieurs volumes sacrés, dit un biographe, dans l'acception plaisante que Voltaire a donnée à ce mot,

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Le plus ancien dans l'ordre de sa publication a pour titre : *Polémon*, pastorale, Paris, 1787, in-8°. Cet ouvrage fut suivi d'*Arcas, pastorale sur les assemblées provinciales*, Sens, 1788, in-8° de 92 p. On admire la naïve bonne foi avec laquelle l'auteur applique un genre de poésie toute païenne aux intérêts et aux débats de l'Église. On peut lui reprocher d'avoir publié dans *Pandore*, poème en 5 chants, Paris, 1808, in-8°, un ouvrage mythologique beaucoup trop libre pour un prêtre. Enfin il a lancé contre la valse une véhémence philippique intitulée : *la Nouvelle Cythère, ou le Jardin des Tuileries, suivi d'une Lettre sur la valse*, Paris, 1814, in-8° de 48 p. Dans cet ouvrage, comme dans les précédents, les idées de la mythologie grecque préoccupent l'auteur. On doit à l'abbé Chaisneau quelques ouvrages plus dignes de son ministère : 1° *Atlas d'histoire naturelle, ou Collection de 58 tableaux relatifs à la zoologie, à la botanique et à la minéralogie*, etc., Paris, an 9 (1801), petit in-fol. « Cet ouvrage, dit M. Qué-« rard, qui est le développement du *Tableau général* « et *méthodique d'histoire naturelle*, a été rajourné « en l'an 11 (1805), au moyen d'un nouveau titre : « *Atlas d'histoire naturelle, ou Tableaux relatifs aux* « *trois règnes de la nature*, à l'usage de ceux qui « professent ou étudient cette science, Paris, Bau-« douin, prairial an 11; et en 1806, au moyen de « celui-ci : *Tableau élémentaire d'histoire naturelle*, « *contenant les règnes de la nature* : ouvrage indis-« pensable à toutes les personnes qui étudient cette « science, Paris, Ruot jeune; Fantin, 1806, petit « in-fol., 45 p. de texte, et 58 tableaux. » (*France littéraire*, t. 2, p. 115.) 2° *Tableau général et méthodique d'histoire naturelle, suivant les leçons du muséum de Paris*, 1805, une feuille in-fol. 3° *Vie de la Ste. Vierge, mère de Dieu*, tirée des saintes Écritures et des témoignages des SS. Pères, par un prêtre du diocèse de Genève, Paris, 1804, in-12; nouv. édition, *ibid.*, 1821, in-12. 4° *Discours sur l'enseignement qui a eu lieu au collège d'Issoire*, Paris, 1806, in-8°. 5° *Mappemonde d'histoire naturelle*, Paris, 1809, in-8°. 6° *Rhétorique française, basée sur les principes de l'analyse et de la composition*, Paris, 1815, in-12. D—R—R.

CHAIX (DOMINIQUE), curé de Baux, près de Gap, né à Mont-Auroux en Dauphiné, en 1751, mort en 1800, âgé de 69 ans, fit, quoique sans maître, une étude approfondie de la botanique, et surtout



des plantes de son pays. Villars, son élève, le cite souvent dans son *Histoire des plantes du Dauphiné*, à l'occasion de beaucoup de plantes rares ou nouvelles dont il lui devait la connaissance; et, pour perpétuer le souvenir de ses travaux, il a donné le nom de *Chaixi* à quelques espèces que ce botaniste avait découvertes dans les Alpes: telle est entre autres une espèce de bouillon-blanc, nommée *verbascum Chaixi*. On trouve aussi dans cet ouvrage un catalogue des végétaux qui croissent spontanément aux environs de Gap, que ce curé avait composé, à sa prière, sous le titre de *Flore Gapençaise*. On l'a aussi imprimé séparément, sous ce titre: *Plantæ Vapincenses*, etc., in-8°. Les herbiers de Chaix ont passé entre les mains de Picot de la Peirouse (voy. ce nom), et ses manuscrits, formant 2 gros volumes in-4°, à Villars, qui a lu son éloge au lycée de Grenoble.

B—G—T.

CHAKA, surnommé *le Sanguinaire*, tyran des Zooloos, ou Zoolas, nation barbare de l'Afrique méridionale, naquit vers 1787. La famille de ce monstre, dont le nom, dans la langue sichuana, signifie *hache de bataille*, se fit toujours remarquer par sa cruauté, son ambition, et par ses conquêtes; elle descendait d'une tribu habitant originairement un district près de la baie Delagoa, dont la tradition nous apprend que le premier roi ou chef s'appelait Zoola. Essenzingercona ou Essenzinconyarna, père de Chaka (1), quittant le pays habité par ses ancêtres, se dirigea sur les bords de l'*Umferoche Umslopie*, ou Rivière Blanche, branche de la rivière Ste-Lucie, et, s'y établissant à soixante milles environ de la côte, soumit à son autorité les tribus voisines, parmi lesquelles il répandit la terreur. Outre trente femmes légitimes, Essenzingercona avait un nombre considérable de concubines qui lui donnèrent une multitude d'enfants. Le plus remarquable qu'il eut d'Umnartie, fille du roi des Amlanganes, femme d'un caractère mâle et tellement indomptable, que son mari se vit forcé de la répudier, fut Chaka, auquel cet article est consacré. Par suite de quelques circonstances particulières qui accompagnèrent sa naissance, elle passa auprès des superstitieux naturels pour un événement miraculeux, et ils considérèrent cet enfant comme un être surhumain. En avançant en âge, l'espoir qu'il avait fait naître ne fit que se fortifier: sa force devint herculéenne, son caractère turbulent, querelleur et rusé, et il montra de bonne heure une ambition sans bornes. Ces symptômes précoces fixèrent l'attention et excitèrent la jalousie du père de Chaka. Sachant, par l'expérience de ce qui était arrivé à ses propres ancêtres, que, parmi les Zooloos, le fils, lorsqu'il a une excessive énergie et de l'ambition, hésite rarement à détronner son vieux père, il résolut de prévenir un

pareil sort pour lui-même, et décida la mort de son fils. Chaka, ayant eu vent de ce projet, s'enfuit avec Umgartie, son plus jeune frère, né d'une concubine, et se réfugia chez les Umatwas, tribu voisine dont Tingiswaa, qui en était le chef, lui accorda l'hospitalité. Il ne tarda pas à s'y faire distinguer, autant par des actes de bravoure, que par le talent qu'il montra pour le chant, talent singulièrement en honneur parmi les Africains, dont il forme, avec la danse, presque les seuls divertissements. Essenzingercona étant mort subitement, et l'un de ses plus jeunes fils s'étant emparé de la couronne des Zooloos, Chaka résolut de le chasser du trône et de s'y mettre à sa place. A peine eut-il formé ce projet qu'il se hâta de le mettre à exécution. Umgartie, le compagnon de son exil, se rendit, par ses ordres, à la résidence du jeune monarque, et raconta que Tingiswaa ayant tué Chaka, il avait été forcé, pour sauver sa vie, de prendre la fuite et de venir chercher un refuge aux pieds de son frère. Cette nouvelle fut accueillie avec une bien vive satisfaction, et Umgartie obtint l'une des premières charges de la cour. Se trouvant continuellement auprès du nouveau souverain, il eut ainsi toutes les facilités de remplir sa sanglante mission; et bientôt deux de ses serviteurs, ayant surpris le roi pendant son sommeil, l'assassinèrent, et, à un signal convenu, Chaka, s'étant mis à la tête des Umatwas, prit possession du trône. Le massacre des principaux personnages attachés au gouvernement de son frère, et de tous ceux qu'il soupçonnait de lui être défavorables, fut le premier acte de son règne. Tingiswaa étant mort peu après, Chaka fit la guerre aux Umatwas, qui l'avaient accueilli avec une si généreuse hospitalité et l'avaient protégé pendant son exil; et après avoir détruit la majeure partie de leur tribu, il força le reste à devenir ses vassaux. Dans le cours d'un petit nombre d'années, Chaka avait dépeuplé toute la côte depuis la rivière d'Amapoota jusqu'à l'Ootagale; il avait obtenu des succès signalés dans ses incursions contre les tribus de l'intérieur, qu'il persécutait de la manière la plus atroce, avec un raffinement de cruauté diabolique. Parvenu à l'apogée de son orgueil et de son ambition, et s'étant en peu de temps rassasié du sang de ses voisins, le sauvage despote commença à diriger ses pensées vers le gouvernement intérieur de son royaume, mesure devenue d'autant plus impérieuse que ses nombreuses victoires l'avaient placé à la tête d'une nation dont la population s'était accrue dans des proportions gigantesques. Son premier soin fut de discipliner ses troupes indomptables, déjà exaltées par leurs victoires et plus encore par l'esprit intrépide et irrésistible de leur chef. Chaka, qu'on surnommait le sanguinaire, offrait lui-même sur le champ de bataille un exemple bien digne d'être imité par ceux qu'il menait au combat, et tandis que sa férocité tenait son peuple dans une crainte respectueuse et abjecte, son intrépidité le rendait la terreur de ses adversaires. Avait-il une fois commencé les hostilités contre une puissance quelconque; toutes les facultés, toute l'énergie de son âme étaient dirigées vers son extermination. Jamais

(1) M. Kay, dans ses recherches sur la Cafrerie, dit, en parlant de la famille et de l'origine de Chaka, que son grand-père s'appelait Zoolu (ciel, ou figurativement élève, grand). De lui sa nation prit le nom de Amazoolu, c'est-à-dire peuple du ciel, ou grand peuple. On les appelle quelquefois en anglais, mais par corruption, Zoolas. Le fils de Zoolu fut Menzi, correspondant à fabricant ou ouvrier, et celui-ci eut pour fils Chaka.

son cœur ne connut un seul instant la clémence, et des torrents de sang pouvaient seuls satisfaire sa brutale passion. Partageant tous ses goûts, les guerriers ne demandaient que les combats, parce que la guerre seule pouvait leur fournir les moyens de satisfaire leur amour pour le pillage. La magie de son nom leur faisait recueillir plus de renom que leurs propres hauts faits, et e'était en désespérés et sans jamais reculer qu'ils se battaient, car ils n'avaient d'autre alternative que de partager les dépouilles de l'ennemi en étant victorieux, ou d'être condamnés, comme lâches, à une mort cruelle et immédiate si l'ennemi n'était point vaincu. L'armée de Chaka s'élevait à près de 100,000 hommes, dont 50,000 régulièrement enrégimentés étaient toujours prêts à marcher au combat. Ceux-ci étaient partagés en trois divisions, appelées les *Umbalabale*, ou les *invincibles*, les *Umboolalio*, ou les *massacreurs*, et les *Toogooso*. Une portion de chacun de ces corps était toujours incorporée avec les forces qui marchaient au combat. Chaque régiment était distingué par des boucliers de couleurs différentes; ceux des grands guerriers étaient en peau de bœuf blanche avec une ou deux taches noires; les jeunes soldats en avaient de noirs, et les hommes ayant des femmes, nommés à cause de cela *Umfaundas* ou *inférieurs*, en portaient de rouges. Ayant ainsi organisé son armée, le despote introduisit ensuite un système entièrement neuf de discipline. Les minces javelines qu'on lançait précédemment furent supprimées, et leur emploi en fut interdit sous peine de mort, une seule lance ou javelot fabriquée avec des matériaux plus solides ayant été introduite à la place. L'efficacité supérieure de ce nouvel équipement avait été préalablement établie dans un combat simulé avec des roseaux ou cannes, qui se donna en présence de la nation assemblée; la mort par empalement fut la peine attachée à la perte de la lance dans une bataille. Les guerriers n'avaient plus maintenant d'autre alternative que de vaincre ou de mourir. Afin que les jeunes gens de la génération naissante pussent prendre le goût de la tactique militaire, il leur était ordonné d'accompagner les guerriers d'élite, auprès desquels ils remplissaient les fonctions d'écuyers; et lorsqu'ils avaient atteint l'âge où ils étaient capables de manier une lance avec facilité, on leur donnait immédiatement des armes, et ils étaient admis au nombre des soldats réguliers. Il était interdit à ceux-ci de voir des femmes, sous prétexte que le mariage ôte à l'homme son goût pour la guerre, et dirige ses pensées plutôt vers le repos de l'intérieur que contre l'ennemi. Le commerce fut également et strictement prohibé, parce qu'il énerve les hommes et les rend impropres aux devoirs militaires. Chaka adopta enfin tous les moyens possibles pour inspirer à ses sujets l'amour des combats. Afin de n'avoir dans ses troupes que des hommes en état de porter les armes, il décimait de temps à autre ses soldats, en faisant périr par le fer ceux qui étaient estropiés, âgés ou infirmes, observant, avec une sagacité sauvage, que de tels invalides ne faisaient qu'obstruer le chemin sans

rendre aucun service, et qu'ils consommaient sans utilité aucune le bœuf nécessaire pour rendre les jeunes gens forts et vigoureux. A l'occasion de ces massacres honteux de tant de braves vétérans à la valeur et au dévouement desquels Chaka devait une grande partie de ses plus riches conquêtes, ce tyran fit construire un bâtiment auquel il donna en plaisantant le nom de *Gibbellack* ou retraite des vieillards, en commémoration de cet acte aussi infâme que barbare. Dans la conviction que ses guerriers ainsi organisés et disciplinés se montreraient invincibles, Chaka se flatta alors de pouvoir étendre ses conquêtes sur toutes les tribus indépendantes dont la richesse en bestiaux offrait un plus puissant attrait à sa rapacité, et même de devenir un jour le seul maître du monde. Aucune saison ne se terminait sans qu'il eût porté le ravage et la désolation chez quelque tribu faible et tributaire; chacune à son tour, plus tôt ou plus tard, était attaquée par lui pour quelque offense supposée contre sa majesté royale. La veille d'une expédition était toujours une période de meurtres atroces dans lesquels il semblait se plaire avec la joie du tigre qui dévore sa proie. Une revue étant faite avant de mettre ses troupes en mouvement, les guerriers qui dans des occasions précédentes n'avaient pas à son idée rempli convenablement leur devoir étaient considérés comme suspects de lâcheté, et comme tels séparés des autres et empalés publiquement. Une fois déterminé à ce déploiement sanginaire de son autorité, rien ne pouvait arrêter sa férocité. Chaka avait établi un système parfait d'espionnage, au moyen duquel il était exactement informé de l'état et de la force des tribus, soit indépendantes, soit tributaires, qui l'entouraient. Ses courriers étaient chargés de faire sur tous les pays qu'ils parcouraient les observations qui pouvaient le mettre à même de conduire ses troupes sur le lieu de l'action avec le moins de hâte d'être découvert ou surpris. Trois mois avant de méditer une attaque, il discourait librement sur la guerre et annonçait avec confiance qu'il mettrait ses ennemis en déroute, en ayant toutefois la précaution de cacher même à ses généraux et à ses chefs l'ennemi qu'il se proposait d'attaquer, pour éviter que son secret ne fût trahi. Lorsqu'il ne conduisait pas l'armée en personne, ses plans étaient bien confiés au général en chef, mais celui-ci n'était jamais choisi pour commander dans une seconde occasion. Il avait l'habitude invariable de haranguer ses troupes à leur départ dans un langage caeleul pour élever leurs espérances et les exalter au moment de la bataille; mais pour prévenir toute communication de traitres avec l'ennemi, le véritable objet de l'expédition était soigneusement caché, et il cherchait à faire croire aux soldats qu'ils allaient combattre un ennemi tout autre que celui qu'il avait l'intention d'attaquer. Après le triomphe, les dépouilles étaient libéralement partagées entre eux comme un stimulant à de nouvelles entreprises; mais la défaite, quelles qu'en fussent les circonstances, amenait une scène des plus déplorables et des plus tristes, car toujours

un grand nombre de guerriers étaient empalés sous les yeux de leur impassible maître. Dans tous les pays civilisés la lâcheté dans le soldat est considérée comme un grand crime, et justement punie de mort, mais il faut du moins qu'elle soit auparavant prouvée. Chaka n'avait pas besoin de preuves pour faire exécuter ceux de ses soldats qu'il soupçonnait. Dans une occasion, il a fait égorger un régiment tout entier, avec les femmes et les familles des soldats qui le composaient, quoiqu'ils eussent combattu avec bravoure, et que le nombre infiniment supérieur des ennemis eût pu seul les décider à reculer. Le lieu de la scène de cette révoltante tragédie fut nommée *Umboolalio*, ou la place du carnage, afin d'en perpétuer le souvenir dans la mémoire du peuple. Mais rarement avait-il à déplorer une défaite : le succès accompagnait presque toujours ses armes, et la réputation de ses troupes se répandait rapidement au loin. Chaque tribu qu'il attaquait devenait une proie facile, et comme on savait qu'il ne faisait aucun quartier, les habitants abandonnaient à la fois leurs demeures et leurs propriétés à la rapacité de leurs insatiables envahisseurs. Ce fut ainsi que Chaka répandit la dévastation et la terreur dans tout le pays depuis le *Mapoota* jusqu'au *Umzimfoobo*, ou rivière de St-Jean. Une tribu après l'autre était envahie, mise en déroute et massacrée impitoyablement : on mettait le feu à leurs huttes, et le petit nombre d'habitants qui échappaient étaient forcés de chercher un refuge dans la profondeur des forêts, où ils périssaient pour la plupart de faim et de besoin, s'ils ne succombaient pas sous la dent des bêtes féroces, ou sous le fer des infatigables et sanguinaires *Zooloos* qui les chassaient comme des bêtes fauves. La mort régnait sans rival dans les vastes domaines de Chaka, aussi bien pendant les courts intervalles de paix qu'en temps de guerre ; les cruautés inouïes exercées par le despote, et les raisons plausibles assignées pour leur continuation, étant d'ailleurs les plus sûrs moyens de gouverner ses sujets opprimés et pleins d'enthousiasme pour lui. Toute la nation était convaincue que son monarque était sorcier et conversait avec les esprits de ses ancêtres ; et il soutenait si bien ce caractère, que ces hommes superstitieux ne mettaient pas en doute qu'il avait la faculté de deviner leurs pensées les plus intimes et leurs plus secrètes actions. C'est ainsi qu'il les frappait de terreur par l'idée qu'ils avaient qu'il possédait un pouvoir surnaturel, et en arrêtant effectivement toute disposition à la révolte contre ses décrets inhumains. Ayant complété la réorganisation de l'armée, choisi des chefs, aboli les anciennes lois et introduit les nouvelles, Chaka réussit finalement à établir une forme de gouvernement qu'on pourrait appeler *zooloocratie*, car il échappe à toute description et ne saurait être comparé à aucun autre. C'était le despotisme aveugle poussé à ses dernières limites ; Chaka pouvait par exemple forcer un père mourant à mettre lui-même à mort son propre fils innocent, un frère d'assassiner son frère, un mari d'empaler sa femme, et le fils de mutiler celle dont il tenait le jour. Les liens de la parenté étaient considérés par ce tyran

inhumain comme n'existant pas. Le moindre signe de son doigt teint de sang, ou le plus faible mouvement de sa tête, étaient des ordres qui devaient être immédiatement exécutés ; et si, après l'exécution de l'un de ses commandements les plus révoltants, ceux qui avaient été involontairement les bourreaux montraient le plus léger signe de regret, ils étaient eux-mêmes ou empalés immédiatement, ou pendus, ou lapidés ; et toujours les propriétés de la victime devenaient la proie de ce monstre à face humaine. Telle était la terreur qu'il inspirait, et l'idée exaltée que ses sujets avaient de lui, que souvent la victime désignée remerciait encore le monarque avant d'être mise à mort. Après tant et de si barbares exécutions, Chaka crut devoir apaiser les mânes des victimes par des cérémonies superstitieuses, et calmer les appréhensions de ceux qui avaient survécu par des sacrifices de bœufs, et en distribuant les propriétés des malheureux qui en avaient été exécutés entre leurs bourreaux. Parmi les tribus barbares, une croyance généralement répandue fait penser que les chefs ne peuvent mourir naturellement, qu'ils sont destinés à périr dans une bataille, et que la mort qui provient soit de vieillesse, soit de maladie, n'arrive que par les maléices de quelque sorcier. Cette sanguinaire superstition était adoptée complètement par Chaka, qui à la mort d'un chef essayait de découvrir ceux qui possédaient le charme qui l'avait causée, et il croyait l'avoir trouvé lorsqu'ils ne pouvaient verser des larmes. Dans ces sortes d'occasions un grand nombre d'individus étaient mis à mort pour n'avoir pas pleuré ; et pour satisfaire les mânes du défunt, et comme une expiation, on remplissait leurs narines de tabac, afin de les forcer à répandre malgré eux des larmes abondantes. Pour servir d'exemple à imiter et à admirer par ses successeurs, Chaka n'épousa pas de reine, quoiqu'il eût dans chacune de ses résidences de trois à cinq cents jeunes filles qui étaient appelées servantes ou sœurs. Aussitôt que l'une d'elles devenait enceinte, sous prétexte de quelque crime imaginaire, on la mettait à mort en lui tordant le cou, et son cadavre, jeté hors du palais, devenait la proie des hyènes et des oiseaux carnivores, toujours en grand nombre dans les environs des demeures royales. Un matin de très-bonne heure, Chaka réunit une audience nombreuse, et, après avoir enjoint le secret, fit connaître aux assistants qu'il avait eu un songe qui l'affligeait beaucoup. L'esprit d'Umbeah, vieux chef qui avait été son favori, lui était apparu pour l'avertir des desseins de son peuple, et pour lui annoncer que pendant que lui (Chaka) enseignait des chansons à quelques-uns de ses guerriers le soir précédent, d'autres avaient débauché ses femmes et souillé le sérail impérial, offense qu'il se proposait de punir avec rigueur. Les courtisans ayant applaudi à sa résolution, il fit réunir tout le peuple dans son habitation, et ce lieu ayant été entouré soudainement, le tyran y entra à la tête d'une troupe de soldats, commença par battre à outrance sa vieille mère accablée d'infirmités, pour n'avoir pas suffisamment surveillé les femmes confiées à sa garde ; il fit ensuite enfermer cent soixante-dix personnes des deux sexes

dans l'enclos des bestiaux, en choisit un certain nombre qui furent mises immédiatement à mort avec de monstrueux raffinements de cruauté par leurs propres parents, et conserva les autres pour être massacrées plus tard. Après avoir terminé cette œuvre infernale, Chaka annonça l'intention de consulter de nouveau Umbeah, afin de connaître les autres coupables, ajoutant que le lendemain il se proposait de mettre à mort tous ceux qui l'avaient offensé depuis le commencement de son règne, pour que rien ne manquât désormais à son bonheur et à celui de son peuple. Peu de temps après l'accomplissement de cet acte diabolique, la reine mère Ummartie étant venue à mourir, chaque sujet dut se rendre à la demeure royale, suivant la coutume établie, pour y pleurer l'illustre défunte. Ummartie avait été répudiée par Essenzinconyarna, et s'était depuis rendue coupable envers la nation, pour avoir cohabité avec un homme de la tribu de son père. Soit par suite de ces circonstances, soit par tout autre motif, l'étiquette accoutumée ne fut pas suivie dans toute sa rigueur. Il en résulta la plus effrayante tragédie, qui excéda en férocité tous les sombres exploits détaillés dans le long et sanglant catalogue que nous avons donné des crimes de Chaka. Sous le prétexte que quelques-uns des sujets pouvaient avoir contribué par leurs maléfices à la mort de la reine mère, et en conséquence ne se présentaient pas pour la pleurer, plusieurs kraals ou villages furent incendiés, et des hommes, des femmes et des enfants ayant d'abord été cruellement torturés, furent rôtis vivants dans les flammes, par les agents féroces d'un maître plus féroce qu'eux. Cet acte de barbarie sans précédent fut suivi d'un massacre général dans tout le royaume, où des flots de sang ne cessèrent de couler pendant une quinzaine de jours. Cet horrible massacre fut le dernier acte du règne du sanguinaire Chaka. Il avait maintenant subjugué toutes les tribus et dévasté tout le pays, depuis les provinces méridionales et occidentales situées vers la baie de Delagoa, aussi loin que la nation des Amaponda, deux cents milles au sud-ouest de Natal, et songeait maintenant à attaquer quelques-unes des tribus placées sur la frontière. Il manifestait néanmoins la plus grande appréhension d'en venir à une collision avec la race blanche, dont il craignait d'exciter les hostilités, et envers laquelle, par des motifs de prudence, il exerçait l'hospitalité dans ses propres États. C'était par cette considération seule qu'il avait jusqu'alors évité d'attaquer les tribus qui s'étaient mises elles-mêmes sous la protection du gouvernement du Cap. La mort arrêta sa carrière impitoyable et ambitieuse. Il tomba, comme il le méritait, par la main de ses propres sujets, et son sort ne fut pleuré par aucun. L'assassinat de Chaka avait été médité depuis longtemps par son frère Dingaan; le massacre qui vient d'être raconté hâta l'exécution de ce projet. Le tyran était assis, un soir, après le soleil couché, avec un ou deux des principaux chefs, admirant les vastes troupeaux de bétail qui rentraient du pâturage, et méditant probablement le

meurtre de quelques innocents, lorsqu'il tressaillit en voyant l'audace avec laquelle Boper, son principal serviteur, s'approcha de lui armé d'une lance employée pour égorger les bœufs, et demanda d'un ton impérieux aux vieux chefs qui s'humiliaient en sa présence royale, quel était leur but en empoisonnant le roi avec leurs mensonges et leurs accusations. Les guerriers, exaspérés, s'efforcèrent immédiatement d'arrêter le traître; mais, au même instant, Umslungani et Dingaan, les deux frères aînés du despote, se glissant derrière lui sans être aperçus, lui percèrent le dos avec leurs lances. Chaka, se débarrassant avec promptitude de la couverture qui l'enveloppait, fit de vains efforts pour échapper à cette mort, à laquelle ses odieux décrets avaient condamné tant de sujets inoffensifs et loyaux. Repris dans sa fuite, Boper le perça de part en part avec sa lance. Tombant alors aux pieds de ses meurtriers, il les implora, dans les termes les plus abjects, s'offrant de les servir comme esclave s'ils voulaient lui conserver la vie. Mais vaines furent ses supplications; ce ne fut qu'après l'avoir percé de coups que ses assassins le quittèrent, pour mettre également à mort les chefs qui avaient été ses complices; ils avaient aussi cherché à s'échapper; mais, arrêtés dans leur fuite, ils partagèrent le sort de leur féroce souverain. L'un d'eux était un vieux guerrier à cheveux blancs, qui avait, peu de temps auparavant, massacré ses sept concubines avec leurs enfants, pour avoir négligé de pleurer la mort d'Ummartie. Les régicides allèrent ensuite danser autour du cadavre de leur oppresseur, en poussant des hurlements, comme ils ont coutume de le faire lorsque quelque panthère, animal qui leur inspire une grande terreur, a succombé sous leurs coups. Les habitants de la résidence s'étaient enfuis, et, pendant la confusion qui en résulta, Dingaan monta sur le trône. Ainsi tomba Chaka; à sa mort, arrivée dans les derniers jours de septembre 1828, des réjouissances générales eurent lieu dans tout le pays, et la nation des Zooloos, délivrée du joug insupportable qu'il faisait peser sur elle, éprouva enfin quelques instants de repos. Pendant sa vie, il n'y avait eu de sécurité ni pour les personnes ni pour les propriétés; ses sujets vivaient au jour le jour; pour la cause la plus futile et souvent sans autre motif qu'un pur caprice du tyran, ils étaient envoyés au supplice et n'avaient aucun moyen de l'éviter. Chaka joignait à ses sauvages penchants les caprices les plus extraordinaires et les boutades les plus bizarres; il faisait poser, par exemple, sur son ventre les mets qu'on lui servait, et obligeait ses chefs de manger de la même manière, comme une marque de leur dignité; il se baignait chaque matin à la tête de sa maison, en se frottant ensuite le corps avec du bœuf pilé et avec un onguent fabriqué avec de la graisse de queue de mouton ou avec du beurre. Quoiqu'il ne fût pas un cannibale, c'était un sauvage dans le sens le plus strict de ce mot, et il ne rachetait pas ses ridicules et ses barbaries par des qualités éminentes, quoiqu'on ne puisse cependant lui refuser une grande bravoure et un

certain talent pour gouverner les hommes par des moyens réprouvés, il est vrai, par l'humanité, puisque la terreur en était un des principaux. Nathaniel Isaac, voyageur et marchand anglais, nous a fourni presque tous les détails que nous avons donnés sur Chaka, avec lequel il s'était trouvé en relations d'affaires. Nous avons également consulté l'ouvrage amusant, quoiqu'un peu verbeux, du capitaine Williams Cornwallis Harris, et celui que Kay a publié sur la Cafretrie.

D—z—s.

CHALAIS (prince DE). Voyez TALLEYRAND.

CHALAS (PROSPER), écrivain mort avant l'âge de 50 ans, il y a quelques années, a publié en société avec M. Eugène de Monglave : *Histoire des conspirations des jésuites contre la maison de Bourbon en France*, Paris, 1826, in-8°. Il entreprit en 1828 le *Journal des Cours publics de la ville de Paris*, dont sa mort interrompit la publication.

Z—o.

CHALCIDIUS, philosophe platonicien du 5<sup>e</sup> siècle, auteur d'un commentaire estimé sur le *Timée* de Platon, que Meursius fit imprimer à Leyde, en 1617, in-4°, et que Jean-Albert Fabricius a mis à la fin du 2<sup>e</sup> volume des œuvres de St. Hippolyte, avec de savantes notes, Hambourg, 1718, in-fol. Les critiques sont partagés sur la religion de cet ancien auteur. Fabricius prétend qu'il était chrétien; Giraldi le fait même diacre de Carthage. L'abbé Goujet, dans une dissertation insérée dans le t. 1<sup>er</sup> de la *Continuation des Mémoires de Sallengre*, donnée par le P. Desmolets, soutient l'opinion contraire, et il se fonde sur ce que Chalcidius adopte toutes les erreurs de Platon; qu'il doute de la divinité des livres de Moïse; qu'en parlant des dogmes du christianisme, il ne le fait qu'avec indifférence et sans rien dire qui prouve qu'il en fût persuadé. Mosheim et Brucker le mettent dans la classe de ces philosophes syncretistes ou éclectiques, qui amalgamaient la philosophie de Platon avec les dogmes du christianisme, prétendant que les vérités enseignées par Jésus-Christ avaient été connues longtemps auparavant, mais cachées par les prêtres sous le voile des cérémonies, des fables et des allégories, et que les deux religions convenaient dans les points essentiels. Mosheim pense que Chalcidius ne fit jamais profession du christianisme. Brucker est d'une opinion contraire, et il dit que les erreurs platoniciennes qu'on lui reproche lui furent communes avec plusieurs grands hommes dont le christianisme n'est point révoqué en doute. Ce platonisme des anciens Pères a été solidement réfuté par Guillaume de Malleville, dans son *Histoire critique de l'éclectisme ou des nouveaux platoniciens*.

T—D.

CHALCOCONDYLE (LAONIC, ou NICOLAS), est plus connu sous le nom de CHALCONDYLE. Il naquit à Athènes, on ignore en quelle année. L'époque de sa mort est également inconnue; on sait seulement qu'il florissait vers 1470. Nous avons de lui une *Histoire des Turcs et de l'empire grec*; elle commence à l'année 1298, et va jusqu'à 1462. « Sa « dietion, dit de Ste-Croix, dans l'*Examen des his- « toriens d'Alexandre*, est barbare, ou pleine d'ex- « pressions triviales, mais son ouvrage est impor-

« tant pour l'histoire du 15<sup>e</sup> siècle. » La 1<sup>re</sup> édition du texte grec est de Genève, 1615, in-fol.; la meilleure est celle de Paris, 1650, in-fol., avec un glossaire par Fabrot. Cette dernière édition, qui fait partie de la *Byzantine* du Louvre, a reparu dans la *Byzantine* de Venise. Chalcondyle a été traduit en français, et commenté par Blaise de Vigenère, Paris, 1577 et 1584, in-4°. Artus Thomas et Mézerai ont continué Vigenère; le premier, jusqu'à l'année 1612; le second, jusqu'en 1649. Ces deux continuations ont été imprimées plusieurs fois. B—ss.

CHALCONDYLE (DÉMÉTRIUS), ne vit point le jour à Constantinople, ni en Crète, comme l'ont écrit quelques auteurs, mais à Athènes. On peut placer sa naissance vers 1424; car il paraît constant qu'il mourut en 1511, à l'âge de 87 ans. Démétrius était élève de Théodore Gaza, et, sur sa réputation, Laurent de Médicis l'invita à se rendre à Florence pour y professer le grec. Il dut y arriver vers 1479. Ses leçons furent d'abord très-suivies; mais bientôt il trouva dans Politien un rival, qui, parlant le latin avec plus de grâce et d'élégance, lui enleva presque tous ses auditeurs. Démétrius était savant, on en convenait; mais on le trouvait sec et aride, et l'on abandonnait son école pour celle de Politien, qui joignait beaucoup d'éloquence à beaucoup d'érudition. A la mort de Laurent de Médicis, Démétrius quitta Florence, et se rendit à Milan, où Louis Sforce l'appela. Il y resta jusqu'à la fin de sa vie, se livrant tout entier à l'enseignement du grec et à des travaux d'érudition. On nomme, parmi ses élèves les plus célèbres, Benoit Jove, frère de Paul; Étienne Niger, Reuchlin, et Thomas Linaccer, qui fut en Angleterre un des fondateurs de la littérature grecque, et en donna les premières leçons dans l'université d'Oxford. Plusieurs biographes prétendent que Démétrius, avant d'aller à Milan, avait passé quelque temps à Venise, et qu'Alde Manuce l'avait employé à corriger les épreuves de ses éditions; mais ce fait est contredit par l'exact et savant Börner, dans son *Histoire du 15<sup>e</sup> siècle*. Alde eut pourtant des relations avec Démétrius; car il lui a dédié son édition d'Euripide. Dans l'épître dédicatoire, il le nomme le premier des Grecs de cet âge, et le seul dont la doctrine rappelle l'ancienne Athènes. Démétrius est auteur d'une grammaire grecque, dont la première édition parut à Milan, vers 1495; elle est sans date, et de la plus grande rareté. Gourmont l'a réimprimée à Paris, en 1525, in-4°, sous ce titre : *Demetrii Chalcondylæ Grammaticæ Institutiones græcæ*; il y en a encore une édition de Bâle, 1546, in-8°. Démétrius avait composé cet ouvrage pour l'usage de ses auditeurs; il voulait mettre entre leurs mains une grammaire plus complète que les éléments de Chrysoloras, et plus facile, plus simple que le grand traité de Théodore Gaza. Le véritable titre de Démétrius Chalcondyle à la gloire littéraire, c'est d'avoir donné les premières éditions d'Homère (Florence, 1488, 2 vol. in-fol.), d'Isocrate (Milan, 1493, in-fol.), et de Suidas (Milan, 1499, in-fol.) B—ss.

CHALDUN. Voyez IBN-KHALDOUN.

**CHALGRIN (JEAN-FRANÇOIS-THÉRÈSE)**, né à Paris, en 1759, de parents peu aisés. Leurs rapports avec de Marigni, directeur général des bâtiments, décida de l'état du jeune Chalgrin, et en fit un architecte. A cette époque, le mauvais goût dominait en France. Un seul homme, le comte de Caylus, s'arma contre la barbarie, et, quoiqu'il eût à vaincre la faveur dont jouissaient les Oppenord, les Messonnier, les Sajoue et les Perrotte, qui avaient porté leur influence sur tous les arts, il prouva par ses écrits combien un seul individu peut influencer sur le goût d'une nation. Tout changea de style, et rien de ce qui se fabriquait à Paris ne fut plus trouvé convenable, s'il n'était une imitation de quelque ornement grec. Dès lors, les artistes qui, tels que Soufflot, Moreau et Jardin, avaient visité l'Italie, sensibles à la révolution qui s'opérait, ouvrirent leurs écoles et leurs portefeuilles aux élèves. Le jeune Chalgrin, admis à celle de Moreau et de Boulet, y étudia le goût de ses maîtres, et fut un des premiers dont les compositions se distinguèrent par des productions rectilignes. Le concours d'un pavillon sur l'angle d'un grand parc, à la convenance d'un souverain, fut le sujet du grand prix que remporta Chalgrin à l'académie. A la suite de ce triomphe, il partit pour l'Italie, où il étudia et dessina les plans et les profils de différents monuments dont l'académie de France était alors dans l'usage de demander des développements à ses élèves. De retour à Paris, il sut mériter l'estime du ministre Choiseul, qui se faisait un devoir de protéger le talent et d'encourager les artistes. Le duc de la Vrillière, satisfait d'un projet que lui présenta le jeune Chalgrin, le chargea de la construction de son hôtel, et le jour où il en prit possession fut un jour de fête pour l'artiste, qui, invité pour recevoir des compliments, arriva quelques minutes plus tard. Ce ministre lui en ayant fait un léger reproche attribua la cause de ce retard à la montre de l'architecte, et il lui en offrit une enrichie de diamants. Une place vaquait alors à l'académie d'architecture; le nom de trois habiles architectes fut soumis au roi, suivant l'usage, et Chalgrin, quoique très-jeune, fut préféré. Vers le même temps (1770), il se fit remarquer par la construction d'une salle de bal et de festin, à l'occasion du mariage du dauphin. Lors de la formation de la maison des princes, il fut nommé premier architecte et intendant des bâtiments de la maison de Monsieur. Le comte d'Artois le nomma aussi intendant de ses bâtiments. Ses travaux les plus importants sont : l'hôtel de St-Florentin, rue de l'Orangerie; le collège de France, place Cambrai; la tour et la chapelle des fonts, sous le portail de St-Sulpice, et le buffet d'orgues; l'église de St-Philippe du Roule; la restauration du palais du Luxembourg, dont le grand escalier est un chef-d'œuvre de magnificence; plusieurs hôtels à Paris, et châteaux; l'arc de triomphe de l'Étoile. Chalgrin fut chargé, en 1796 et 1797, de toutes les fêtes qui furent ordonnées par le directoire exécutif. Il fut de la classe d'architecture de l'Institut, et du conseil des bâtiments auprès du ministre de l'intérieur. Architecte distingué, plus encore par le caractère de

grandiose qu'on retrouve dans ses conceptions, que par une grande précision dans ses détails, il n'était pas assez sévère dans ses profils, ni dans le choix des ornements, et se montra toujours trop difficile à revenir sur ses premières idées. Les contrariétés qu'il éprouva pour l'exécution de l'arc de triomphe de l'Étoile l'avaient fortement affecté. Il avait espéré que le terme de son travail servirait de réponse à ses contradicteurs, mais la mort ne lui a pas permis de voir cette espérance se réaliser. Cet artiste était très-laborieux, et a toujours détaillé lui-même ses premières conceptions. Il a formé peu d'élèves, et il est mort sans fortune, le 20 janvier 1811. B—L—R.

**CHALICAN.** Voyez **IBN-KHILCAN.**

**CHALIER (MARIE-JOSEPH)**, né en 1747, à Beaulard, près de Suze en Piémont, fut élevé dans sa patrie, et se destina d'abord à l'état ecclésiastique; mais, renonçant bientôt à une profession qui s'alliait mal avec ses penchants, il entreprit différents voyages, et parcourut successivement le royaume de Naples, une partie de l'Espagne et le Portugal. Il étudia les langues de ces contrées, et vint s'établir à Lyon, dans le dessein d'y enseigner l'italien et l'espagnol. Après quelques essais peu avantageux, il entra dans le commerce, et parvint à s'associer à une maison de commission pour les étoffes de Lyon. Il reprit alors ses voyages, établit en Italie d'utiles relations, et acquit en peu d'années un crédit et une fortune assez considérables. En 1789, Chalier embrassa le parti de la révolution avec un enthousiasme qui tenait du délire. Il fit plusieurs voyages à Paris, et en revint toujours avec un nouveau degré d'exaltation. Après la prise de la Bastille, il apporta à Lyon des pierres de cette forteresse, et en les distribuant à la multitude, il les baisait avec transport. On le vit souvent, à cette époque, se mettre à genoux dans les rues, et couvrir de ses larmes les affiches qui contenaient des décrets ou des proclamations conformes à ses idées. Ces manières bizarres fixaient les regards de la multitude, et Chalier devint son idole; l'engouement était au point, que la salle du club ne suffisait pas à la foule qui s'y portait, lorsque Chalier devait présider la séance ou y prendre la parole. Ses déclamations furibondes étaient entremêlées de lazzi et de pantomimes. Il prenait à la tribune les attitudes les plus singulières et les plus grotesques, s'enfonçait de manière à n'être plus aperçu, reparaisait ensuite, s'élevait sur la pointe des pieds, montait même sur la banquette, et débitait alors, avec une énergie difficile à peindre, les plus extravagantes maximes. Il se chargeait de haranguer les généraux et les commissaires du gouvernement, toutes les fois qu'en passant à Lyon ils visitaient le club, et, suivant que leurs manières et leurs discours se trouvaient conformes ou contraires à ses idées, il les accablait de caresses, ou les apostrophait avec audace. « Lasource, dit-il un jour au conventionnel de ce nom, tu n'es la source ni du patriotisme, ni de la vérité... » Ton armée ! disait-il une autre fois à un général « qui avait appelé son armée les troupes dont il al- » lait prendre le commandement, penses-tu parler à

« des esclaves ?... Dis, l'armée de la république, ou « crains la colère du peuple. » Au retour d'un second voyage que Chaliier fit à Paris, il distribua son portrait avec cette inscription : « Le patriote « Chaliier a passé six mois à Paris, pour être l'ad- « mirateur de la montagne et de Marat. » Ce fut à cette époque que l'exagération de ses idées, qui, jusqu'alors, n'avait paru que brulesque, prit ce caractère atroce et sombre qui devait le conduire à l'échafaud. Il ne parlait plus que d'égorger, non-seulement les prêtres et les nobles, mais encore les artistes, les gens de loi, les négociants, les commis, les étrangers, qui étaient à ses yeux autant d'aristocrates. Il faisait placarder des listes de proscription, qu'il intitulait : *Liste importante, ou Boussole des patriotes pour les diriger sur la mer du civisme*, et il excitait la multitude à imiter les massacres de Paris. Le 6 février 1793, il fait convoquer, au son d'une cloche qui fut promenée dans toutes les rues de Lyon, une assemblée générale du club des jacobins, et là, il prononce le serment que chacun doit prêter : ce serment vouait à la mort quiconque violerait les secrets de la séance. Il propose ensuite la formation d'un tribunal populaire, qui sera chargé de prononcer sur le sort des aristocrates. « Neuf cents « victimes, s'écria-t-il, sont nécessaires à la patrie en « danger; on les exécutera sur le pont Morand, et les « cadavres seront précipités dans le Rhône. » Pendant qu'on adopte ces exécrables propositions, quelques membres en retard se présentent pour entrer : Chaliier, quittant la tribune, se précipite à la porte, armé de son poignard, et leur fait prêter le terrible serment. Cependant, quelques personnes, effrayées de l'énormité des crimes qui se préparent, parviennent, sous divers prétextes, à sortir de la salle, et courent dévoiler au maire de la ville les secrets de la conjuration. Nivière-Chol (c'est le nom de ce respectable magistrat) appelle autour de lui les citoyens les plus recommandables; il assemble la garde nationale, et déjoue, par des mesures sages, les projets des conjurés. Ce contre-temps ne décourage pas Chaliier; il ourdit de nouvelles trames, et, pendant plusieurs mois encore, il continua d'agiter la ville; mais l'indignation éclata enfin, et, le 29 mai 1793, à la suite d'un combat sanglant qui fut livré dans les rues, Chaliier fut arrêté à sa maison de campagne à la Croix-Rousse, traduit devant le tribunal criminel, et condamné à mort le 17 juillet. Les motifs de sa condamnation furent puisés principalement dans sa conjuration du 6 février. Cet arrêt fut rendu malgré un décret de la convention, sollicité par Marat en faveur de son disciple. Chaliier fut exécuté le lendemain de la sentence; il parcourut à pied le long trajet de la prison au lieu du supplice, sans donner aucun signe de faiblesse; il était accompagné d'un prêtre et paraissait s'entretenir assez tranquillement avec lui; mais arrivé sur l'échafaud, la vue de l'instrument du supplice ébranla sa fermeté: il était en défaillance au moment où il fut décapité. Ce fut au tribunal criminel, lorsqu'il entendit sa condamnation, qu'il s'écria: « Ma mort coûtera cher à mes con-

« citoyens : » paroles prophétiques et qui furent si cruellement réalisées. Après le siège de Lyon, le corps de Chaliier fut déterré, et ses cendres déposées au Panthéon, d'où elles furent ensuite tirées et jetées à la voirie avec celles de Marat. Dénué de talent, écho servile de toutes les phrases du vocabulaire de la terreur, Chaliier ne pouvait agir sur la multitude que par l'entraînement de son fanatisme révolutionnaire, ou par son éloquence emphatique jusqu'au ridicule, mais véhémement et toute en images. Il était d'une petite taille, avait le teint jaune et tous les signes d'un tempérament bilieux; ses yeux étaient étincelants, ses lèvres grosses; sa tête chauve était couverte d'une perruque poudrée; son regard était équivoque, sa démarche mal assurée, et l'on remarquait, dans l'habitude générale de son corps, quelque chose de convulsif qui indiquait l'état d'agitation où était constamment son âme. Z.

CHALIEU (l'abbé), antiquaire, né à Tain en Dauphiné, le 29 avril 1753, de parents très-pauvres, commença ses études au collège de Tournon, et se destina à l'état ecclésiastique. Des missionnaires de la congrégation de Ste-Colombe, qui surent apprécier ses dispositions, lui fournirent les moyens d'aller à Paris pour y faire son cours de théologie. L'évêque de St-Pons, qui eut alors occasion de le connaître, se l'attacha d'abord en qualité de secrétaire, et le chargea ensuite d'un cours de théologie; mais cet évêque ayant été exilé, Chaliieu, se trouvant sans protecteur, retourna dans son pays, occupa une chaire de théologie à Tournon, et la quitta bientôt pour se dévouer à l'étude de l'antiquité et des monuments. L'enthousiasme avec lequel il s'y livra ne le quitta qu'à sa mort, arrivée en 1810. Son cabinet, dont Millin a donné la description dans le *Voyage dans le midi de la France*, contenait des objets très-curieux, qui, suivant ses intentions, ont été vendus au profit de ses parents et des pauvres. Le maire de Tain a publié en 1814, par souscription, les manuscrits de Chaliieu, dont le recueil forme 4 vol. in-4°, intitulé : *Mémoires sur les divers antiquités du département de la Drôme, et sur les différents peuples qui l'habitaient avant la conquête des Romains*. Chaliieu avait beaucoup d'instruction, mais il s'est souvent occupé d'objets qui ne méritaient pas les longues dissertations qu'il leur a consacrées, et il n'a point porté un coup d'œil assez philosophique dans l'étude des antiquités. Cependant ses travaux méritent l'attention des archéologues, et plusieurs de ses dissertations sont très-curieuses; mais celles qui ont pour objet la géographie contiennent des erreurs très-graves, surtout relativement aux Voconces et aux Allobroges. B—G—T.

CHALIGNY (JEAN), maître fondeur de l'artillerie, né à Nancy en 1529, se rendit célèbre dans son art. La fameuse coulevrine, longue de vingt et un pieds onze pouces six lignes, depuis la bouche jusqu'au bouton de la culasse, fut coulée sous sa direction. Louis XIV, lors de l'invasion de la Lorraine, en 1670, fit conduire cette pièce à

Dunkerque, où elle existait encore avant 1789. On en trouve la figure dans l'*Histoire de la milice française* par le P. Daniel, in-4°, t. 1<sup>er</sup>, p. 452, pl. 28. Jean Chaligny mourut à Nancy, en 1615.—*David CHALIGNY*, son fils aîné, avait commencé le cheval de bronze qui devait porter la statue du grand-duc Charles III, haute de onze ou douze pieds; mais il mourut en 1631, sans avoir achevé son travail.—*Antoine CHALIGNY*, son frère, le termina, et il exécuta en terre le modèle de la statue. Les invasions successives auxquelles la Lorraine fut en proie ne permirent pas l'achèvement de ce bel ouvrage. Louis XIV jugea aussi le cheval de bronze de bonne prise et le fit conduire à Paris, puis à Dijon où il fut destiné à porter la statue qui devait être érigée au monarque conquérant. « Il fut fait plus d'honneur à ce cheval, à son arrivée à Paris, dit le marquis de Beauvau, que les Grecs n'en rendirent jamais à celui de Troie; le roi ordonnant lui-même qu'on l'allât recevoir avec trompettes sonnantes... (1). » — Le petit modèle en bronze de la statue équestre de Charles III fut aussi exécuté par Chaligny. Il ornait la galerie du château d'Haroué, appartenant au prince de Craon, qui, après avoir lu l'éloge de Charles III, publié par Coster (*voy. ce nom*), fit présent à cet orateur de la statue du héros qu'il avait célébré (2). Ce chef-d'œuvre de Chaligny, longtemps placé sur un piédestal au milieu de la belle bibliothèque de Coster, fut acheté de ses héritiers par la ville de Nancy, et il orne aujourd'hui son musée. Antoine Chaligny, nommé commissaire général des fontes de l'artillerie de France, ne termina pas ses jours en Lorraine. D. Calmet dit qu'il mourut le 29 août 1666, à l'âge de 75 ans (3). Il y a ici une erreur de personne; ces indications sont applicables à la femme de Chaligny qui survécut longtemps à son mari. — *Pierre CHALIGNY*, fils d'Antoine, coopéra avec lui à l'exécution du modèle en terre de la statue de Charles III. Ingénieur du duc Charles IV, il fut anobli, en 1659, à raison des services rendus par sa famille depuis plus de deux cents ans. Il obtint comme son père le titre de commissaire général des fontes de l'artillerie de France. *Meu de piété envers ses parents*, il leur fit élever dans l'église des Minimes un monument funèbre dont on trouve la description dans l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, par l'abbé Lionnois, in-8°, t. 2, p. 511. L'église et le tombeau n'existent plus aujourd'hui. — *François de CHALIGNY*, sieur des *Plaines*, qui paraît descendre de la même famille, fit représenter au Théâtre-Français, en 1722, une tragédie de *Coriolan* qui n'obtint aucun succès. L'auteur mourut de la petite-vérole, l'année suivante, à l'âge de 53 ans.—*CHALIGNY DES PLAINES*, neveu du précédent, chanoine de Verdun, est au-

(1) Mémoires du marquis de B... (Beauvau), sans date (Hollande), à la sphère, petit in-12, p. 536.

(2) Le prince y joignit le dessin de l'ouvrage et un mémoire historique d'Antoine Chaligny relatif à sa composition. On n'a pu retrouver ce travail.

(3) Bibliothèque de Lorraine, p. 25.

teur d'un recueil de vers latins et français, imprimé en 1789. Ayant émigré, il revint en France sous le consulat, et mourut en 1806. Par son testament, il ordonna que ses manuscrits fussent déposés à la bibliothèque du roi à Paris, ce qui a été fait; mais ses vœux n'ont pas été remplis quant à la publication, qui n'aura probablement jamais lieu, ces manuscrits consistant principalement en poésies médiocres.

L—M—X.

*CHALIN DE VINARIO (RAYMOND)*, médecin du 14<sup>e</sup> siècle, né à Vinas, petit village du Languedoc, étudia la médecine à Montpellier, et après y avoir exercé quelque temps cette profession, se rendit à Avignon. C'est là qu'il fut témoin de cette peste meurtrière qui se manifesta, pour la première fois, en 1547, puis se renouvela en 1560, en 1575 et en 1582, et détruisit le quart du genre humain. Chalin traça une description exacte de ce fléau dans un opuscule estimé. Jacques Daléchamps, à qui un chirurgien de Montpellier, appelé Guillaume Lother, en avait prêté un exemplaire manuscrit, pour avoir son sentiment, fut frappé de la bonté de cet ouvrage, malgré la barbarie du style: c'est ce qui le détermina à le publier, après l'avoir traduit en meilleur latin, Lyon, 1552, in-16. Ce traité est divisé en 3 livres; dans le premier, on examine les causes et les symptômes de la peste; on enseigne, dans le second, les moyens de s'en garantir, et, dans le troisième, on explique en détail la manière de traiter les pestiférés. L'auteur, qui vivait dans un siècle peu éclairé, se montre zélé partisan de l'astrologie judiciaire, et c'est presque le seul défaut qu'on puisse lui reprocher. Comme il exerçait la médecine à Avignon en même temps que Gui de Chauliac, il décrit les mêmes pestes que lui, et les décrit aussi exactement. Il parle en outre des deux dernières pestes du 14<sup>e</sup> siècle, dont Gui de Chauliac ne fait pas mention, probablement parce qu'il n'en a pas été témoin.

C.

*CHALINIÈRE (AUDEBOIS DE LA)*. *Voyez BABIN.*

*CHALIPPE (LOUIS-FRANÇOIS-CANDIDE)*, de l'ordre des récollets, né à Paris en 1684, mort dans la même ville en 1757, est connu par quelques sermons médiocres, par une *Oraison funèbre du cardinal de Mailly*, 1722, in-4°, et surtout par une *Vie de St. François d'Assise*, Paris, 1729, in-4° (1), à laquelle les journalistes de Trévoux donnèrent de grands éloges, et dont ils firent de longs extraits. L'auteur s'y fait gloire d'être d'un ordre de catholiques *ardents*; dit qu'en matière de foi, toute puissance émane du pape, qu'il est l'évêque du monde, et justifie Innocent III sur l'excommunication de l'empereur Othon III. Il rapporte ensuite sérieusement que Scot, allant disputer pour l'immaculée conception, fit sa prière devant une image de la Ste. Vierge; que Marie inclina la tête pour l'assurer de son secours, et que cette image est celle où l'on voyait la

(1) Réimprimée sous ce titre *Vie de St. François d'Assise, avec l'histoire particulière des stigmates, des éclaircissements sur l'indulgence de la portioncule*, etc., Avignon, 1821, 3 v. in-12. CH—S.



Vierge dans cette attitude, à la porte de la Ste-Chapelle basse du Palais, à Paris. T—D.

CHALLAN (ANTOINE-DIDIER-JEAN-BAPTISTE), agronome et membre de plusieurs assemblées législatives, naquit à Meulan, le 19 septembre 1754. Fils unique du procureur du roi au bailliage de cette ville, son père le destinait à lui succéder dans cette charge; mais, se sentant du goût pour la carrière des armes, il étudia d'abord les mathématiques et le dessin avec le projet d'entrer dans le génie. A dix-huit ans, il professait la géométrie au collège de Pont-de-Vaux. De nouvelles réflexions le décidèrent bientôt à suivre le parti que lui proposait son père; et, après avoir achevé ses cours de droit à la faculté de Paris, il le remplaça dans son office, qu'il exerçait à l'époque de la révolution. Nommé commandant de la garde nationale, puis maire de Meulan, il fut ensuite élu procureur général syndic du département de Seine-et-Oise. Il déploya dans cette place, que les circonstances rendaient difficile, autant d'activité que de modération, et parvint, en assurant l'approvisionnement des marchés, à maintenir l'ordre dans toutes les communes de son ressort. Rédacteur de l'adresse présentée, avant le 10 août 1792, par le directoire de ce département à l'assemblée législative, pour l'inviter à prendre des mesures efficaces afin de sauver le trône, il ne tarda pas à se trouver en butte à la vengeance de ceux qu'il avait signalés comme des factieux. Après le massacre des prisonniers d'Orléans, voyant son autorité méconnue, il donna sa démission et se tint caché. Mais, découvert en 1795, il fut enfermé comme suspect dans la maison des Récollets à Versailles. Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Peu de temps après il fut contraint d'accepter la place de président du tribunal criminel de son département. Porté en l'an 6 (1798), par les deux fractions du collège électoral, au collège des cinq-cents, il ne s'y occupa que de matières commerciales et financières. C'est sur son rapport que fut rendue la loi qui règle l'échéance des lettres de change, réclamée par tous les négociants. Après le 18 brumaire, il fut délégué par le nouveau gouvernement dans les provinces de l'Ouest, et il concourut avec le général Hédouville (voy. ce nom) à pacifier ces malheureuses contrées. Nommé, pendant son absence, membre du tribunal, il appuya la clôture définitive de la liste des émigrés, ainsi que toutes les mesures réparatrices proposées par le gouvernement. Il prit une part très-active à la rédaction du code de commerce, et vota pour les plans de finances qui furent adoptés. En 1802, il fut, comme président du tribunal, chargé de complimenter Bonaparte sur sa nomination au consulat à vie; et il parla vivement, en 1804, en faveur de la proposition de Curée pour l'établissement de l'empire. L'année suivante, il fit partie de la députation envoyée à Napoléon pour le féliciter sur le succès de ses armes; et, le 1<sup>er</sup> janvier 1806, il célébra les nouvelles victoires de l'empereur (1). Élu

(1) Les paroles qu'il prononça dans cette occasion ont été complètement démenties par les événements : « Peut-être, dit-il, que

membre du corps législatif en 1807, il fut adjoint à la commission civile et administrative, et l'empereur l'en nomma président en 1812 (2). Après les événements de 1814, Challan rédigea l'acte du 5 avril par lequel le corps législatif prononça la déchéance de Napoléon. Dans la session suivante, il vota pour tous les projets ministériels; et, comme rapporteur de la commission, il fit passer à l'ordre du jour sur la pétition du général Excelmans, renvoyé devant une commission militaire. Son zèle fut récompensé par le titre d'officier de la Légion d'honneur (19 octobre 1814), et peu de temps après (25 novembre), Louis XVIII lui octroya des lettres de noblesse. Fidèle à la cause qu'il avait franchement embrassée, il repoussa toutes les propositions qui lui furent faites pendant les cent jours, et refusa d'assister à la cérémonie du Champ de mai. N'ayant pas été réélu député par son département, Challan ne fit point partie de la chambre de 1815. L'un des fondateurs de la société d'agriculture du département de Seine-et-Oise, il était, depuis 1805, membre de celle de Paris, qui, plus tard, le choisit pour un de ses secrétaires; il fut aussi membre de la société d'encouragement de l'industrie nationale, de la société pour l'instruction élémentaire, de la société d'horticulture, etc. Convaincu de la nécessité de répandre l'instruction dans les classes inférieures, il contribua beaucoup à fonder pour Meulan une école d'enseignement mutuel. Depuis 1822, il y prononça chaque année, pour la distribution des prix, des discours qui sont imprimés. Challan passa dans sa ville natale les dernières années d'une vie consacrée à l'utilité publique, et il y mourut le 31 mars 1831. N'ayant point eu d'enfants de son mariage, il avait, d'accord avec sa femme, adopté ceux d'un homme d'affaires qui lui avait donné pendant la révolution des preuves de dévouement. Outre un grand nombre de rapports et de mémoires dans les recueils de la société d'agriculture de Paris et de celle du département de Seine-et-Oise, etc., on a de Challan : 1<sup>o</sup> de l'Adoption considérée dans ses rapports avec la loi naturelle et la politique, Paris, 1801, in-8<sup>o</sup> de 55 p.; 2<sup>o</sup> Rapport sur les moyens de concourir au projet de la société d'agriculture du département de la Seine, relatif au perfectionnement des charrues, ibid., 1802, in-8<sup>o</sup>, avec 4 pl.; 3<sup>o</sup> de la Meilleure Distribution des propriétés, ibid., 1806, in-8<sup>o</sup>; 4<sup>o</sup> du Rétablissement de

« l'insidieuse politique de la nouvelle Carthage accélérera sa perte. « Il ne serait pas étonnant que les rois du Nord, rapprochés de nous « par le malheur, que dis-je ? par la magnanimité du vainqueur, « reconnaissent qu'il est de leur intérêt d'abandonner à lui-même « un gouvernement qui a trompé ses amis et dépouillé ses alliés : « alors les chefs des nations proclamant de nouveau l'indépendance « des pavillons, on verrait enfin le tyran des mers disparaître, forcé « de cacher sa honte dans un autre hémisphère, etc. » D—R—R.

(2) Chargé de faire un rapport sur des projets d'échange de biens d'hospices et de communes, le 22 mars 1815, il termina ainsi son discours : « Vous reconnaissez dans ce projet la sollicitude habituelle « de Sa Majesté; et si, dans vos précédentes séances, vous avez « éprouvé le besoin d'exprimer votre admiration pour les hautes « conceptions du génie, vous ne serez pas moins empressés de « rendre hommage en ce jour au chef suprême de cette administra- « tion vraiment paternelle. » Vinrent les revers de 1815 et 1814, et Challan fut des premiers à changer de langage. D—R—R.

*l'ordre en France*, 1814, in-8°; 5° *Réflexions sur le choix des députés* (avril 1815), *ibid.*, in-8° de 55 p.; 6° *Essai sur la possibilité de faire écrire les aveugles et de leur faire lire ce qu'ils auraient écrit*, Paris, 1824, in-8° avec 1 pl. Challan avait été conduit à s'occuper de cet objet par le désir de perfectionner l'éducation de son fils adoptif, aveugle de naissance (1). M. Silvestre a prononcé l'éloge de Challan dans une des séances de la société d'agriculture de Paris (2). W—s.

**CHALLE (CHARLES-MICHEL-ANGE)**, peintre, né à Paris, le 18 mars 1718, d'une famille nombreuse et peu aisée, mort dans la même ville, le 8 janvier 1778, fut professeur de perspective à l'académie de peinture, et jouit d'une grande considération; mais il l'obtint plutôt par ses connaissances en architecture et en géométrie, que par les productions de son pinceau. Celles-ci sont en petit nombre, et tellement dispersées, qu'on ne peut guère citer que le plafond qu'il peignit pour son morceau de réception, dont le sujet est la Peinture et la Sculpture unies par le génie du Dessin, et le tableau qu'il composa pour l'église de St-Hippolyte: il représente le clergé de Rome qui félicite ce saint sur sa conversion. Ce dernier tableau passait pour son meilleur ouvrage. Challe fut nommé dessinateur du cabinet du roi, et chevalier de l'ordre de St-Michel. Il dut cette faveur à l'étude particulière qu'il avait faite des monuments antiques et à son goût pour la décoration. On lui confia la direction des fêtes publiques et des pompes funèbres. C'est d'après ses dessins qu'a été construite la chaire à prêcher de St-Roch, qui offre un mélange bizarre d'idées profanes et religieuses, et dont le dessin est aussi incohérent dans l'ensemble que dans les détails. On ignore le lieu et l'année de sa naissance. Il a laissé en manuscrit une traduction de Piranesi et un voyage, en forme de lettres, dans les principales villes d'Italie, des observations sur les phénomènes du Vésuve, etc., qui ne seront probablement jamais publiées. Il avait fait imprimer sur son art quelques ouvrages auxquels il n'avait pas mis son nom, et qu'il serait difficile de désigner par leurs titres.—Un autre **CHALLE (Simon)**, frère du précédent, statuaire, se fit remarquer dans le même temps. L—N.

**CHALLES (CLAUDE-FRANÇOIS-MILLIET DE)**, mathématicien, né en 1621 à Chambéri, où son père était premier président du sénat, entra dans la compagnie de Jésus dès l'âge de quatorze ans, et professa pendant neuf ans les humanités et la rhétorique. Rempli de zèle pour la conversion des infidèles, il demanda d'être employé dans les missions

(1) On a encore de lui: 1° *Essai sur la vie de Guillaume Lomonnier, médecin du roi*, Versailles, an 8 (1800), in-8°; 2° *Rapport sur les divers concours pour la culture des pommes de terre, la préparation et l'emploi de leurs produits, l'invention ou le perfectionnement des machines propres à les convertir en farine*, Paris, 1818, in-8°; 3° *Notice historique sur la vie et les travaux du marquis de Cubière*, *ibid.*, 1822, in-8°. Challan était chevalier de St-Michel. D—R—R.

(2) Le chevalier Challan avait réuni ses opuscules en 4 vol, in-8° et in-4°, sous le titre d'*Oeuvres politiques et administratives*. Cet exemplaire unique formait le dernier article du catalogue de ses livres, qui furent vendus à Paris en 1831. V—VE.

orientales, et il obtint d'être envoyé chez les Turcs. Pendant ce voyage, il eut occasion de s'instruire des détails de la navigation, et se sentit porté, par un goût irrésistible, vers l'étude des mathématiques. A son retour, Louis XIV le nomma professeur d'hydrographie à Marseille, et c'est là qu'il dressa une carte de la Méditerranée, qui n'a pas été gravée, mais qui était construite sur des observations astronomiques, et dégagée des erreurs qui défiguraient toutes les cartes à cette époque. Ses supérieurs l'ayant rappelé au collège de la Trinité, à Lyon, il y enseigna pendant quatre ans la philosophie, et les mathématiques pendant sept ans. Les cinq années suivantes, on voulut qu'il enseignât la théologie, afin de s'assurer qu'aucun emploi n'était au-dessus de sa capacité. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, surpris que, d'un excellent mathématicien, on voulût faire un médiocre théologien, dit qu'il fallait le laisser vieillir dans la science pour laquelle il était né; il le fit nommer recteur du collège de Chambéri. Le P. de Challes fut ensuite appelé à Turin, où il mourut le 28 mars 1678. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Euclidis Elementorum libri octo, ad faciliorem captum accommodati*, Lyon, 1660, in-12, souvent réimprimé, traduit en français en 1672, commenté par Ozanam (Paris, 1709, in-12), et par Audierne (Paris, 1753, in-12). 2° *Cursus seu Mundus mathematicus*, Lyon, 1674, 3 vol. in-fol. On n'avait point encore publié de cours de mathématiques aussi complet, et c'est à cet ouvrage que le P. de Challes doit sa réputation. Quoique le format soit peu commode, et que les figures ne soient gravées qu'en bois, cet ouvrage a été longtemps recherché pour sa clarté, et il peut encore être consulté avec fruit. Il comprend trente et un traités, divisés en 118 livres. On trouve dans le traité de la coupe des pierres, et dans celui du trait de charpente (*Ars tignaria*), des détails qui n'avaient point encore paru à cette époque. Le traité de navigation et celui de la recherche des centres de gravité ont joui longtemps d'une grande estime; le premier a été traduit en français, Paris, 1673, in-4°. Après la mort de l'auteur, ses manuscrits passèrent à son frère, François-Amédée d'Arvillars, archevêque de Tarentaise, qui les communiqua au P. Aincé Varcin, jésuite; et c'est d'après ces manuscrits que ce dernier donna une nouvelle édition du *Cursus seu Mundus mathematicus*, Lyon, 1690, 4 vol. in-fol. Cette édition comprend de plus que la première: 1° une histoire des mathématiques, depuis Thalès jusqu'à l'an 1670; 2° les six derniers livres d'Euclide; 3° la réfutation du système de Descartes; 4° *Principes généraux de la géographie mathématique*, Paris, 1676, in-12. Roucher a voulu faire honneur au P. de Challes de la première idée de l'aplatissement de la terre; Lalande a réfuté cette opinion dans le *Journal de Paris*. On trouve un abrégé de la vie du P. de Challes dans son oraison funèbre, composée par le P. Hyacinthe Ferri, jésuite, et insérée dans la dernière édition du *Mundus mathematicus*. C. M. P.

**CHALLINE (PAUL)**, juriconsulte, l'un des plus

laborieux commentateurs du droit coutumier, était né dans le 17<sup>e</sup> siècle, à Chartres, d'une famille honorable. S'étant fait recevoir avocat au parlement de Paris, il partagea son temps entre le barreau et le travail de cabinet. On a de lui : 1<sup>o</sup> des notes sur les *Institutes coutumières* de Loysel, Paris, 1636 et 1663, in-8<sup>o</sup>. Elles sont, suivant Laurière, si superficielles et si peu exactes, qu'elles n'ont été lues que parce qu'on n'en avait pas de meilleures. (Voy. la préface de son édit. de Loysel.) 2<sup>o</sup> Des notes et observations sur les *Maximes générales du droit français*, par Pierre de l'Hommeau, ibid., 1657, in-4<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Méthode générale pour l'intelligence des coutumes de France*, ibid., 1666, in-8<sup>o</sup>. L'auteur, à la tête de cet ouvrage, se dit ancien avocat; on en peut conclure qu'il était d'un âge avancé; mais on ignore la date de sa mort. — Denis CHALLINE, avocat au parlement, a traduit les satires de Juvénal en vers français, Paris, 1653, in-12. Cette traduction est précédée d'un discours sur les satiriques anciens qui mérite encore d'être lu. (Voy. la *Biblioth. franç.* de l'abbé Goujet, t. 3, p. 296.) Le volume est terminé par une *Ode sur la félicité du Parnasse et la difficulté d'y arriver*. C'est par erreur que D. Liron, dans sa *Bibliothèque Chartraine*, p. 250, attribue la traduction de Juvénal à Paul Challine. — Charles CHALLINE, conseiller et avocat du roi à Chartres, était un bibliophile distingué pour le temps : toute l'application de son esprit, dit le P. Jacob, n'est que dans l'exercice de sa charge et dans le ramas de livres en toutes les sciences pour rendre sa bibliothèque célèbre, laquelle a déjà plus de 5,600 volumes. (*Traité des biblioth.*, p. 689.) On connaît de lui : *Lettre de consolation à madame Desessarts sur la mort de son mari*, Chartres, 1625, in-8<sup>o</sup>; *Panegyrique de la ville de Chartres*, Paris, 1642, in-4<sup>o</sup>; et une traduction franç. de la *Bibliographie politique* de Gabr. Naudé, ibid., 1642, in-4<sup>o</sup>. Cette traduction, citée par D. Liron, n'a pas été connue de M. Peignot. (Voy. son *Répertoire bibliographique*, p. 445.) W—s.

CHALLONER (RICHARD), évêque titulaire de Debra, et vicaire apostolique en Angleterre pour le district de Londres, naquit le 29 septembre 1691, dans le diocèse de Chichester, de parents protestants, fut élevé dans la religion romaine par un prêtre catholique, et fit de très-bonne heure abjuration des dogmes de Calvin. On l'envoya, en 1704, au collège anglais de Douai, où, après avoir fait de bonnes études, il devint successivement professeur de rhétorique, de philosophie et de théologie. Challoner repassa en Angleterre en 1750, où il s'employa tout entier aux fonctions du saint ministère et à la composition de divers écrits, parmi lesquels on distingue : 1<sup>o</sup> les *Fondements de la doctrine catholique*, pour prouver la vérité des différents articles de la profession de foi de Pie IV; 2<sup>o</sup> *Histoire abrégée des commencements et des progrès de la religion protestante*, dont le but est de montrer qu'elle a pris naissance dans les passions humaines; que, dès son origine, elle a été déchirée par une foule de sectes ennemies les unes des autres; 3<sup>o</sup> *Raisons pour*

*lesquelles un catholique romain ne peut pas se conformer à la religion protestante*, suivies de la *Pierre de touche du protestantisme* : il y met cette religion en contradiction avec le texte de la Bible; 4<sup>o</sup> le *Jeune homme instruit sur les fondements de la religion chrétienne*; 5<sup>o</sup> *Autorité infaillible de l'Eglise dans les matières de doctrine, fondée sur les promesses de Jésus-Christ, et prouvée par les ouvrages même des protestants*; 6<sup>o</sup> *Essai sur l'esprit des prédicateurs dissidents*, contre quelques presbytériens qui ne cessaient de calomnier les catholiques dans leurs sermons, sur la présence réelle, la transsubstantiation et le sacrifice de la messe. Le docteur Middleton, dans sa *Lettre écrite de Rome*, avait prétendu établir une exacte conformité entre le papisme et le paganisme. Challoner le réfuta dans la préface du *Chrétien catholique instruit dans le sacrement, le sacrifice, les cérémonies et les pratiques de l'Eglise*; mais comme il prouvait que les reproches de son adversaire retombaient sur l'Eglise anglicane, on lui répondit par une dénonciation où il était déferé comme ennemi de son pays, de sorte qu'il fut obligé de se tenir caché. Challoner était alors le docteur le plus remarquable de l'Eglise catholique d'Angleterre. Le collège de Douai, qui était le principal établissement de cette Eglise sur le continent, et la pépinière des missionnaires destinés à perpétuer le catholicisme dans leur pays, le désigna pour président; mais le docteur Petre, évêque catholique de Londres, et en quelque sorte le chef spirituel de tous les catholiques d'Angleterre, s'empressa de le demander pour son coadjuteur. Il s'établit entre les deux pétitionnaires une lutte honorable pour celui qui en était l'objet; mais elle se termina enfin à l'avantage du docteur Petre, et Challoner fut sacré le 29 janvier 1741. Les devoirs de cette éminente dignité ne ralentirent point ses utiles travaux. Chaque année fut marqué par de nouveaux ouvrages; tels sont les *Mémoires des missionnaires*, etc., où l'on voit que, depuis l'année 1577 jusqu'à la fin du règne d'Elisabeth, en 1603, le nombre des catholiques qui avaient souffert la mort pour cause de religion se montait à cent trente-quatre; les *Fondements de l'ancienne religion*, excellent traité de l'Eglise contre les protestants; *Britannia sancta*, 1745, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, contenant les vies des saints les plus célèbres dans les trois royaumes. La mort de Petre, en 1758, le laissa chargé du soin de tout son troupeau. Il s'empressa de le partager avec le docteur Giffard, qu'il sacra comme son coadjuteur. Malgré les occupations de son ministère, il publia encore, en 1760, la *Cité de Dieu du Nouveau Testament*, où il trace l'histoire de l'Eglise, celle des principales hérésies, et de la conversion des différents peuples jusqu'à ces derniers temps; *Martyrologe britannique*, auquel il ajouta depuis un supplément et un appendix. Il s'était élevé à Londres, dès 1741, une nouvelle secte, connue sous le nom de méthodistes, qui faisait chaque jour des progrès dans le peuple. Ce fut pour dissiper l'illusion de ces fanatiques que Challoner publia sa *Précaution contre les méthodistes*. Nous passons sous silence un grand nombre d'autres ouvrages,

les uns de dévotion, les autres de controverse, de traductions de livres de piété, soit du latin, soit du français. Challoner joignait à tant de publications diverses des instructions, des conférences, des fondations pour l'éducation de la jeunesse, un établissement pour les domestiques sans place; et il trouvait les moyens d'entretenir ces établissements par des souscriptions accordées à la confiance qu'on avait en lui. Cependant son ministère fut troublé par de fâcheux événements. Une loi du règne de Guillaume III assura 400 livres sterl. de récompense à quiconque dénoncerait un prêtre catholique pour avoir exercé les fonctions de son état. Cette loi, tombée en désuétude, n'était point révoquée. Un officier de police s'insinua dans les chapelles catholiques, et jusque dans la confiance des prêtres, sous prétexte de vouloir se convertir. Ses dénonciations furent rejetées avec indignation par le lord-maire, par l'évêque anglican de Londres, par le célèbre lord Mansfield, grand justicier d'Angleterre. Cependant le grand jury, tout en détestant l'infamie de l'avidité du délateur, se vit forcé de lancer des décrets. Pendant ce temps-là, des orateurs populaires formaient des attroupements, déclamaient contre les catholiques; les chapelles furent fermées. Chaque jour les prêtres étaient condamnés à des amendes pécuniaires, à des emprisonnements perpétuels. Challoner fut, comme son clergé, l'objet des dénonciations, et comparut devant le tribunal de Old-Baily; mais le zèle de ses défenseurs et l'humanité des juges le firent acquitter; et comme les dénonciations continuèrent encore, le parlement donna enfin le bill de 1778, qui déchargea les catholiques des peines portées par la loi de Guillaume III, et les mit sur le pied des autres non-conformistes. Challoner sortait à peine de cette persécution lorsque la fameuse révolte de 1780, conduite par le lord Gordon pour faire révoquer le bill de tolérance, éclata par le pillage des chapelles, par l'incendie des maisons de plusieurs catholiques, et mit toute la ville de Londres en danger; mais le parlement sut maintenir son ouvrage; les séditieux furent dispersés, leur chef mis à Newgate, et, depuis cette époque, les catholiques n'ont point cessé de jouir des avantages de la nouvelle loi. Challoner, parvenu à l'âge de 91 ans, mourut d'apoplexie, le 12 janvier 1781, emportant avec lui les regrets de son nombreux troupeau, et même de ceux dont la religion était contraire à la sienne. Le curé anglican de la paroisse de Milton, où son corps fut transporté, dressa sur son registre l'acte de dépôt en ces termes : « Le 22 janvier 1781, a été enterré le docteur Challoner, prêtre papiste, évêque titulaire de Londres et de Salisbury, homme excellent et vraiment pieux, d'un grand savoir et d'une rare capacité. » Sa vie, ornée de l'analyse de ses ouvrages, a été composée en anglais par James Barnard, son grand vicaire, Londres, 1784, in-8°. T—D.

CHALMEL (JEAN-LOUIS), historien, né en 1756 à Tours, acheva ses études à Paris et se fit recevoir avocat. Ayant quitté le barreau pour les finances, il accompagna, en 1785, à la Guadeloupe, M. Foulon

d'Écotier, intendant de cette colonie. A la révolution, dont il avait embrassé les principes, il revint en France, et fut élu secrétaire général de son département (Indre-et-Loire) en 1792. Sa conduite modérée lui mérita bientôt les honneurs de la destitution; et peu s'en fallut qu'il ne partageât le sort des suspects. Après la chute de Robespierre, il fut nommé, par le nouveau comité de salut public, chef du bureau d'instruction publique; mais il perdit cet emploi sous le directoire, auquel il dut vouer dès lors la haine qu'il manifesta dans la suite. De retour dans sa ville natale, il y remplit diverses fonctions administratives, et fut élu en 1798, député au conseil des cinq-cents. Il ne se signala dans cette assemblée que par son opposition au directoire, qu'il accusait d'exercer une inquisition odieuse sur les députés, et dont, en plusieurs circonstances, il dénonça les actes comme entachés d'illégalité. Au 18 brumaire, il fut du petit nombre des députés qui tentèrent de défendre la constitution. Exclu du conseil par un arrêté des consuls, il revint à Tours; et quelque temps après, il fut nommé bibliothécaire de la ville, place dont il se démit en 1810 (voy. DREUX), pour entrer dans l'administration des droits réunis. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma sous-préfet de Loches. Il fut envoyé par son département à la chambre des représentants, où il garda le silence, et dès lors il cessa d'être employé. Chalmel, dans le cours d'une vie agitée, n'avait jamais abandonné la littérature; il possédait l'italien et l'anglais; et, sans être poète, il faisait des vers qui ne manquent pas d'élégance. Mais il s'attacha surtout à l'étude de l'histoire; et, pendant qu'il était bibliothécaire, il recueillit des matériaux sur la Touraine, qui n'avait pas encore son historien. La rédaction de ses ouvrages occupa ses dernières années, et il mourut à Tours, le 26 novembre 1829, à 75 ans. Il était correspondant de l'Académie celtique et membre de quelques autres sociétés littéraires. Outre la traduction d'une lettre de Caton, faite sur l'anglais de Th. Gordon, on a de lui : 1° *Tablettes chronologiques de l'histoire civile et ecclésiastique de Touraine, suivies de mélanges historiques relatifs à cette province*, Paris, 1818, in-12. On trouve dans les *Mélanges* une dissertation sur le lieu où Charles-Martel défit les Sarrasins, en 732. Chalmel, dont les conjectures ont été confirmées depuis par le récit d'un Arabe, témoin oculaire (1), prouve que cette bataille fut donnée dans les landes de Miré. 2° *Histoire de Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année 1790*, ibid. 1828, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage est divisé en 5 parties. La première, qui remplit les deux premiers volumes, offre le tableau des événements dont la Touraine a été le théâtre, ou qui ont eu le plus d'influence sur les destinées de cette province. Le 5° volume contient l'histoire, par ordre alphabétique, des villes, des terres et des familles les plus considérables de Touraine (2), la liste chronologi-

(1) Voy. l'*Histoire de Touraine*, t. 1, p. 229.

(2) Chalmel nous apprend, t. 3, p. 270, que dans la souscription

que de ses gouverneurs et de ses principaux magistrats, et le tableau de ses établissements ecclésiastiques. Enfin le 4<sup>e</sup> volume est consacré à la biographie des hommes célèbres que la Touraine a produits dans tous les genres. Déjà, dans l'*Annuaire d'Indre-et-Loire pour 1802*, Chalmel avait fait insérer un petit dictionnaire biographique des hommes illustres de la Touraine. Son grand ouvrage, qui sans doute lui a coûté de nombreuses recherches, n'a pas obtenu tout le succès qu'il méritait. On peut en trouver la cause dans le style, assez correct, mais froid, et dans le peu de soin avec lequel est traitée toute la partie ecclésiastique. Chalmel paraît avoir senti lui-même ce qui manquait, sous ce rapport, à son ouvrage, puisqu'il avait annoncé les *Antiquités de l'église de St-Martin*, qu'il avait commencées, et qu'il n'a pas eu le loisir de publier.

W—s.

CHALMERS ou CHAMBERS (DAVID), écrivain écossais, né dans le comté de Ross, vers 1550, passa de l'université d'Aberdeen, où il avait commencé ses études, à Bologne, où il suivit les cours du célèbre Marianus Sorenus. Revenu en Écosse, il fut nommé par Marie Stuart ehancelier du comté de Ross, employé à la classification des lois écossaises, et spécialement chargé de la publication des actes du parlement connus sous le nom d'*actes noirs*. Peu de temps après, il recut le titre de lord Ormond, et prit place sous ce nom au parlement d'Écosse. Au milieu des troubles qui préparèrent la chute de Marie Stuart, Chalmers resta fidèle à sa souveraine, malgré les tentatives que fit le parti opposé pour l'attirer dans ses rangs : aussi quand cette princesse eut définitivement perdu sa cause, erut-il à propos de s'expatrier. On le vit successivement en Espagne et en France, où il fut présenté aux rois Philippe II et Charles IX. Il avait dès lors composé une *Histoire abrégée des rois de France, d'Angleterre et d'Écosse*, dont il fit agréer l'hommage à ces princes. Cette histoire est écrite en français. Les loisirs que lui laissait sa retraite forcée lui permirent de rédiger encore deux autres ouvrages : 1<sup>o</sup> *Recherche des singularités les plus remarquables concernant les États d'Écosse*; 2<sup>o</sup> *Discours de la légitime succession des femmes aux possessions de leurs parents, et du gouvernement des princesses aux empires et royaumes*. Les trois ouvrages ont été réunis en un volume in-8<sup>o</sup>, Paris, 1579. Dempster et d'autres auteurs ont donné de grands éloges à Chalmers, pour qui l'évêque Nicholson (*Scotch Library*) se montre plus sévère. On trouve dans Mackenzie (*Scotch Writers*, t. 5.) une analyse des écrits de Chalmers. VAL. P.

CHALMERS (GUILLAUME), en latin CAMERARIUS, d'une famille noble d'Écosse, natif d'Aberdeen, fut élevé à Rome, dans le collège de sa nation, tenu par les jésuites, chez lesquels il entra. Il professa la philosophie à Châlons-sur-Marne. Son opinion sur la prémotion physique, qui était alors un

grand sujet de dispute dans les écoles, étant contraire à celle de ses confrères, lui suscita des tracasseries qui l'obligèrent de les quitter. Le P. de Bérulle le ramena en 1625 d'Angleterre en France, et, deux ans après, il devint un des disciples de ce pieux fondateur de la congrégation de l'Oratoire. Il professa la philosophie à Angers. Ce fut durant ses deux cours d'enseignement qu'il publia les deux ouvrages suivants : *Selectæ Disputationes philosophicæ*, 1650, 3 parties réunies en 1 vol. in-fol.; *Ad universam Aristotelis Logicam Introductio*, 1652, in-8<sup>o</sup>. Comme dans le premier il avait soutenu la prémotion physique et attaqué la science moyennec, le P. Annat lui répondit par des sophismes, et Théophile Raynaud par des injures. Chalmers leur opposa *Antiquitatis de novitate Victoria*, 1654, in-4<sup>o</sup>, dont la modération contrastait avec l'acrimonie de ses adversaires. Pendant qu'il professait la théologie à Saumur, il fit imprimer SS. *Augustini, Fulgentii et Anselmi Monumenta, nunc primum ex veteribus manuscriptis eruta, et annotationibus illustrata*, Paris, 1654, in-12. L'année suivante, M. de Sancy, son ancien confrère, évêque de St-Malo, l'associa au gouvernement de son diocèse. Chalmers mourut à Paris en 1678, dans un âge très-avancé. Il est auteur de plusieurs autres ouvrages théologiques et d'une *Histoire ecclésiastique d'Écosse*, Paris, 1645, écrite pour faire pendant à l'*Histoire civile* du même pays qu'avait publiée David Chalmers, son frère.

T—D.

CHALMERS (GEORGE), publiciste anglais, membre la société royale de Londres et de la société d'astronomie, né en 1745, à Fochabers, comté de Moray, en Écosse, fit ses études au collège d'Aberdeen, étudia le droit à Edimbourg, et alla exercer sa profession d'avocat dans les colonies anglo-américaines. Lorsque la déclaration d'indépendance sépara ces contrées de la métropole, il revint en Europe, et fut employé dans l'administration du commerce et des colonies. Il était arrivé de place en place à celle de premier commis du conseil du commerce, lorsqu'il mourut en 1825. On a de lui beaucoup d'ouvrages, la plupart de circonstance, parmi lesquels nous indiquerons : 1<sup>o</sup> *Annales politiques des colonies à présent nommées Colonies-Unies, depuis leur établissement jusqu'à la paix de 1765*, Londres, 1780, in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Évaluation comparative de la force de la Grande-Bretagne sous le règne de George III et sous celui des quatre monarques qui l'ont précédé*, 1782, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage, qui primitivement n'était qu'un opuscule, a eu un grand nombre d'éditions augmentées, corrigées, et a fini par devenir un épais volume. La dernière réimpression de 1815, in-8<sup>o</sup>, est intitulée : *Coup d'œil historique sur l'économie domestique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*. L'importance de l'ouvrage, ou plutôt peut-être l'importance des matières dont il traite, l'a fait traduire en français sous le titre d'*Analyse des forces de la Grande-Bretagne*, Londres (Paris), 1789, in-8<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *Opinions sur plusieurs points intéressants de droit public et de police commerciale auxquels donne lieu l'indépendance américaine*, 1784, in-8<sup>o</sup>.

de l'ouvrage de François Florio (voy. ce nom), il ne s'agit pas, comme on l'a répété d'après les meilleurs bibliographes, de l'archevêque de Tours, qui était alors Gérard de Crussol; mais de Guillaume Larchevêque, dont la maison fut le berceau de l'imprimerie à Tours.

4° *La Vie de Daniel de Foé*, 1790, in-8° (et dans l'édition de l'*Histoire de l'Union* par Foé, qu'a publiée Alex. Chalmers, ainsi que dans celle de Robinsou Crusoé par Stockdale). 5° *Vie de Thomas Ruddiman*, 1794, in-8°. 6° *La Calédonie, ou Notice historique et topographique sur la Bretagne septentrionale*, 1807, 4 vol. in-4°. 7° *Notice chronologique sur le commerce et la fabrication des monnaies dans la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'en 1810*, Londres, 1810, in-8°. 8° *Tableau chronologique du commerce et du monnayage de la Grande-Bretagne, depuis la restauration jusqu'en 1810*, ibid., 1810, in-8°. 9° *Considérations sur le commerce, le billon et la monnaie*, 1811, in-8°. 10° Plusieurs éditions, parmi lesquelles il fait placer au premier rang sa *Collection de traités entre la Grande-Bretagne et d'autres puissances*, 1790, 2 vol. in-8°, et ensuite celles des *Traitéés historiques* de sir John Davies, 1786, in-8°; des *Poésies d'Allan Ramsay*, 1800, 2 vol. in-8°, et des *OEuvres poétiques de sir David Lindsay*, avec une vie de l'auteur, 1807, 3 vol. in-8°. 11° *La Vie de Marie Stuart* (The Life of Maria queen of Scotland), Londres, 1818, 2 vol. in-4°, fig., dont de Sévelinges (voy. ce nom) a donné une traduction abrégée (1). VAL. P.

CHALMERS (ALEXANDRE), biographe et critique anglais, fils d'un imprimeur instruit et qui a établi la première gazette connue dans Aberdeen, naquit en cette ville d'Écosse en 1759. Après y avoir fait ses études classiques et médicales, il en sortit en 1777 pour n'y plus revenir. Destiné à la chirurgie, il venait d'obtenir un emploi en Amérique, et allait s'embarquer à Portsmouth, lorsqu'il changea de résolution, ayant déjà, pour ainsi dire, un pied dans le vaisseau qui devait l'emmenner. Il vint alors à Londres, et ne tarda pas à s'engager parmi les hommes de lettres dont les travaux alimentent la presse périodique. Son esprit piquant se signala dans des articles politiques et autres, à l'époque si intéressante de la lutte entre la métropole anglaise et ses colonies. Les premiers dépositaires des fruits de sa plume furent le *Public Ledger*, le *London Packet*, le *St-James* et le *Morning-Chronicle*. La sûreté de son goût, la flexibilité de son talent et la facilité de son travail le recommandèrent aux principaux libraires pour examiner les manuscrits qui leur étaient proposés, les modifier ou les compléter. Un grand nombre de livres s'enrichirent de ses notices biographiques, commentaires et autres illustrations; et c'est ainsi qu'il semble avoir préludé à la grande entreprise littéraire sur laquelle repose surtout sa réputation : le *Dictionnaire biographique*, commencé en 1812, terminé en 1817, 52 vol. in-8°. C'était jusqu'à un certain point une édition nouvelle d'un précédent ouvrage composé de 15 vol. de même format. Chalmers y a ajouté 3,954 notices; et parmi celles qu'il a conservées, 2,176 ont été écrites de nouveau, et le tout corrigé. Le nombre total des arti-

cles est de plus de 9,000. On y trouve, en général, exactitude, impartialité, proportion. Ce sont aussi là les caractères de presque tous ses travaux, dont nous allons donner la liste : 1° *Continuation de l'histoire d'Angleterre*, en forme de lettres, 1795, 2 vol.; 2° édition, 1798; 3°, 1805; 4°, 1821. 2° *Glossaire pour Shakspeare*, 1797. 3° Une édition du *Dictionnaire anglais* de James Barclay, 1798. 4° *The British essayist*, série des essais d'Addison et autres écrivains, commençant avec le *Babillard* (the Tatler), et finissant avec l'*Observateur*; avec des préfaces historiques et biographiques, et un index général, 1805, 45 vol.; réimprimé en 1808. 5° Une édition de Shakspeare avec une vie du poète et un résumé des notes de Steevens. Cette édition, ornée d'estampes d'après H. Fuessly, est estimée pour la pureté du texte; elle a été reproduite en 1812. 6° *Vies de Burns et de Beattie*, en tête de leurs ouvrages, 1805. 7° Éditions des *OEuvres de Fielding*, 10 vol. in-8°; de *Samuel Johnson*, 12 vol., 1806; de l'*Histoire*, etc., de Gibbon, avec une vie de l'auteur, 12 vol. in-8°, 1807. 8° Préfaces pour la collection des classiques de Walker, 45 vol., 1808. 9° *OEuvres de Bolingbroke*, 1809, 8 vol. in-8°. 10° Des préfaces biographiques et critiques pour une partie des œuvres des poètes anglais depuis Chaucer jusqu'à Cowper, 1810, 21 vol. in-8°. 11° *Histoire des collèges d'Oxford*, 1810. 12° *Le Faiseur de projets* (the Projector), feuille périodique, 1811, 5 vol. in-8°. Ces essais, insérés d'abord dans le *Gentleman's Magazine* (1802-1809), étaient reproduits avec des corrections et des élargissements. 13° *Vie d'Alexandre Cruden*, en tête de la 6° édition de sa *Concordance* (voy. CRUDEN), 1812. 14° *The general biographical, Dictionary*, etc. (*Dictionnaire*, etc., contenant l'exposé historique et critique des vies et des écrits des hommes les plus éminents chez toutes les nations, particulièrement les nations anglaise et irlandaise, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Depuis la publication de cet important ouvrage, l'auteur s'était occupé de le retoucher et de l'étendre; mais il n'a pu aller plus loin que la lettre D. 15° *Vies d'Edw. Poccock*, célèbre orientaliste, par le D. Twells; du docteur *Zachary Pearce* et du docteur *Thomas Newton*, par eux-mêmes; et du rév. *Phil. Skelton*, par M. Burdy, 1816, 2 vol. in-8°. 16° *Biographie provinciale* (Country biography), 4 cahiers, et une *Vie de Paley*, 1819. 17° *Dictionnaire de la langue anglaise*, abrégé de l'édition donnée par Todd du dictionnaire de Johnson, 1820, 1 vol. in-8°; réimprimé en 1824. 18° Neuvième édition de la *Vie de Samuel Johnson* par Boswel, 1822. Chalmers a donné encore des éditions nouvelles de Shakspeare, de Samuel Johnson et de Pope. Ce littérateur laborieux, qui a dû passer une grande partie de sa vie dans le cabinet, n'en était pas moins d'un commerce agréable dans le monde. Marié en 1785, il perdit sa femme en 1816, et mourut le 18 décembre 1854. La société royale et celle des antiquaires le comptaient au nombre de leurs membres. L.

CHALMERS (LIONEL), médecin anglais, commença ses études médicales à Edimbourg, vers 1740.

(1) George Chalmers a joint à son ouvrage six mémoires importants, savoir : 4° *Sur les calomnies qui furent forgées contre la reine d'Écosse*; 5° *Mémoire de François II*; 6° *Mémoire de lord Darnley*; 4° de James, comte de Bothwell; 5° du comte de Murray; 6° du secrétaire Mailland.

Après les avoir terminées, il se rendit dans la Caroline du Sud et y exerça l'art de guérir dans la ville de Charleston. Nous ignorons l'époque de sa mort; il a laissé les ouvrages suivants: 1° *Essai sur les fièvres, principalement celles du caractère continu et inflammatoire, avec une nouvelle méthode de les guérir promptement et un essai sur les crises de ces maladies* (en anglais), Londres, 1768, 2 vol. in-8°; traduit en allemand, Leipsick, 1775, in-8°. 2° *Essai sur la température et les maladies de la Caroline du Sud* (en anglais), Londres, 1776, 2 vol. in-8°; traduit en allemand, Stendal, 1796, 2 vol. in-8°. Il existe encore de ce médecin un bon mémoire sur l'*opisthoténos et le tétanos*, dans le t. 1<sup>er</sup> des *Medical Observations and Inquiries*. Il a été traduit en français par Caultet de Veumorel dans le *Recueil choisi des meilleures observations de la société des médecins de Londres*, t. 2, p. 195. G—T—R.

CHALOCHET (ANDRÉ), né à Langres et mort à Paris, au mois de juin 1740, graveur des rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Danemark, fut l'un des artistes les plus distingués du 17<sup>e</sup> siècle. Il grava les sceaux de France et de la plupart des souverains de l'Europe; on lui doit aussi plusieurs des médailles les plus remarquables frappées sous le règne de Louis XIV. T.—P. F.

CHALONER (THOMAS), né à Londres, vers 1515, fut élevé à l'université de Cambridge, où il se distingua par d'heureuses dispositions pour la poésie latine. Paraissant ensuite à la cour, sous le règne de Henri VIII, il accompagna, comme gentilhomme d'ambassade, sir Henri Knevet, ambassadeur d'Angleterre auprès de l'empereur Charles-Quint. Son goût pour les entreprises hasardeuses l'engagea à suivre cet empereur dans son expédition contre Alger, où il pensa périr, le vaisseau qui le portait ayant été englouti dans la tempête qui dispersa toute la flotte. Chaloner, après avoir nagé quelque temps dans l'obscurité, sentait ses forces presque épuisées, lorsque, frappé à la tête par un câble, il le saisit avec les dents, et fut ainsi remonté, avec quelques dents de moins, dans le vaisseau auquel appartenait ce câble. Revenu en Angleterre, il fut nommé secrétaire du conseil. Sous le règne d'Édouard VI, il suivit en Écosse le duc de Sommerset, qui le créa chevalier, en 1547, après la bataille de Musslebourg, où Chaloner s'était conduit de la manière la plus brillante. L'attachement de Chaloner aux intérêts du duc nuisit, par la suite, à sa fortune, et même le rendit suspect à la cour; mais il n'en resta pas moins fidèle à ses devoirs. Ses amis le sauvèrent des dangers de sa position, d'abord pendant la dernière partie du règne d'Édouard VI, et ensuite pendant celui de la reine Marie, où sa qualité de protestant aurait pu lui faire courir de plus grands risques encore. Elisabeth le prit en grande faveur, et l'envoya en ambassade auprès de l'empereur Ferdinand 1<sup>er</sup>, qu'il amusa de l'espoir du mariage de son fils avec cette princesse; ce qui le détacha des intérêts du roi d'Espagne. Envoyé ensuite en Espagne, malgré sa répugnance, et obligé, par l'ordre d'Elisabeth, d'y demeurer, malgré les désagréments que donnaient à

sa position, près d'un prince aussi ombrageux que Philippe II, les méfiances subsistant alors entre les deux cours, il en conçut un tel chagrin, qu'il tomba dangereusement malade. Ayant alors obtenu son rappel, il revint en Angleterre en 1564; mais sa santé était détruite: il mourut le 7 octobre 1565, âgé de 50 ans, laissant une grande réputation comme écrivain et comme homme d'État. Ses principaux ouvrages sont: 1° *de Republica Anglorum instaurata, libri decem*, dont les cinq premiers livres seulement furent publiés du vivant de Chaloner, en 1564, et l'ouvrage complet en 1579, avec des vers de lord Burleigh en l'honneur de l'auteur, dont il était l'ami; 2° un recueil de poésies latines, panegyriques, épitaphes, épigrammes, sous le titre de: *de Illustrium quorundam enomiis Miscellanea, eum epigrammatis ac epitaphiis nonnullis*, imprimé avec l'ouvrage précédent. Chaloner avait fait aussi un poème latin en l'honneur de Henri VIII, adressé à la reine Elisabeth, et un autre sur la mort de l'infortunée Jeanne Gray. X—S.

CHALONER (THOMAS), fils du précédent, naquit vers 1539. Ayant perdu son père de bonne heure, il dut son éducation au grand trésorier Burleigh. Il visita, en 1580, plusieurs contrées de l'Europe, et fit un long séjour en Italie, où il s'occupait principalement de recherches sur la chimie et l'histoire naturelle. A son retour, vers 1584, il fréquenta la cour, où ses connaissances et ses manières polies le firent accueillir. Étant dans sa terre, près de Gisborough en Yorkshire, l'aspect du pays voisin, qui lui offrit de la ressemblance avec celui des environs de Pouzzol, dont il avait vu retirer de l'alun, lui fit penser que ce terrain pourrait aussi en fournir. Cette découverte eut lieu vers l'an 1600; mais il paraît que Chaloner ne l'appliqua d'une manière utile que lorsqu'il eut fait venir des ouvriers des Pays-Bas et de France. Il ne jouit pas du fruit de ses travaux, qui avaient procuré à sa patrie une nouvelle branche d'industrie. La couronne s'empara de l'entreprise, comme faisant partie du droit régalien des mines, et l'affirma à un autre. Par la suite, le long parlement, considérant cet octroi comme un monopole, rendit l'exploitation à ses propriétaires primitifs. Vers la fin du règne d'Elisabeth, Chaloner, créé chevalier dès 1591, fit un voyage en Écosse, où l'on croit qu'il fut envoyé par Robert Cécil. Il y gagna les bonnes grâces de Jacques 1<sup>er</sup>, qui, devenu roi d'Angleterre, lui confia l'éducation du prince Henri, son fils aîné. Après la mort de son pupille, Chaloner occupa un emploi à la cour, et mourut en 1615. Il a écrit en anglais: *de la Vertu du nitre, où l'on expose les diverses cures qui se sont opérées par son moyen*, Londres, 1584, in-4°. Ce petit livre montre chez son auteur une connaissance profonde des minéraux, et traite de leur usage en médecine, par le moyen de la chimie. — Thomas CHALONER, un de ses fils, homme de beaucoup d'esprit et très-instruit, aigri probablement par l'injustice commise envers sa famille, au sujet des mines d'alun, se rangea parmi les mécontents. Il se distingua dans le long parlement, fut un des juges

de Charles 1<sup>er</sup>, et devint membre du conseil privé. Voyant que l'on s'occupait de rétablir la royauté, il publia un pamphlet intitulé : *Discours contenant un plaidoyer pour la monarchie*, où il proposait un grand nombre de restrictions au pouvoir royal. Lors de la restauration, il se retira prudemment en Hollande; car il fut excepté de l'acte d'oubli, et mourut peu après à Middelbourg. — Jacques CHALONER, son frère, fut avancement connu comme anti-quaire, et écrivit : *l'Histoire de l'île de Man*, publiée depuis. Il fut aussi membre du long parlement et un des juges du roi. On lui fit grâce de la vie à la restauration, parce qu'il n'avait pas, comme son frère, signé l'ordre d'exécuter Charles 1<sup>er</sup>. Il mourut en 1661. E—s.

CHALONS (VINCENT), né à Lyon, vers 1642, entra dans l'Oratoire en 1660, et se distingua à Paris par son talent pour la chaire. Le président de Harlay l'engagea à se charger de l'éducation de son fils, mort conseiller d'État. Le magistrat, mécontent de la plupart des ouvrages qu'on avait alors sur *l'Histoire de France*, lui traça le plan d'un abrégé tiré des sources même, où, laissant à part une infinité de faits dont la connaissance est inutile à un magistrat, il s'attacha surtout aux événements importants, à l'origine de nos usages, des dignités du royaume, à l'établissement des corps de magistrature et d'enseignement, sans négliger les grandes révolutions. Le P. Chalons entra parfaitement dans les vues de de Harlay. L'ouvrage ayant passé de la bibliothèque de ce magistrat dans celle de Chauvelin, depuis garde des sceaux, fut imprimé en 1720, sous le titre d'*Histoire de France jusqu'à la fin du règne de Louis XIII* (complétée, pour la première race des rois, par Bourgeois du Chastenot et publiée par Guyon), Paris, 5 vol. in-12, réimprimée en 1741. Elle est encore consultée, quoique superficielle et souvent peu exacte sur notre droit public. On a encore du P. Chalons un ouvrage intitulé : *Règles de la poésie française*, Paris, 1726, 1 vol. in-12. Il est mort chanoine de la cathédrale de Mans, le 24 juillet 1694. T—D.

CHALOTAIS (1) (LOUIS-RENÉ DE CARADEUC DE LA), procureur général au parlement de Bretagne, naquit à Rennes, le 6 mars 1704, et devint célèbre par ses talents, son courage et ses malheurs, surtout par un procès criminel qui divisa la cour et les parlements du royaume, amena le renversement des grandes magistratures, et fut l'époque de la plus forte atteinte portée à l'autorité royale avant la révolution de 1789. La Chalotais, lié avec Duclos, son compariote, avec d'Alembert, l'abbé de Mably et plusieurs autres gens de lettres du 18<sup>e</sup> siècle, osa provoquer la destruction des jésuites, tandis que la cour hésitait encore sur le parti à prendre à leur égard, et qu'elle envoyait à Rome, au P. Ricci, leur général, un projet qui assurait la conservation de l'ordre. Ce projet, rédigé par Flesselles, président de la commission chargée d'examiner les constitu-

tions des jésuites, et qui, bientôt après, se montra l'ennemi de la Chalotais, fut expédié pour Rome au mois de novembre 1761, et le 1<sup>er</sup> décembre suivant, le procureur général au parlement de Bretagne commença devant les chambres assemblées la lecture de son premier *Compte rendu des constitutions des jésuites*. Le second *Compte rendu* fut lu au mois de mars 1762. L'un et l'autre furent imprimés in-4<sup>o</sup>, et il en parut plusieurs éditions in-12. On admira la force et l'énergie du style de la Chalotais; mais les ennemis des jésuites même trouvèrent qu'il ne rendait pas assez de justice aux hommes célèbres que la société avait produits dans presque tous les genres. Les auteurs de quelques brochures publiées à cette époque, et qu'on attribuait au P. Griffet, à Cerutti et à l'abbé de Caveyrac, prétendirent que d'Alembert n'était point étranger à la rédaction des fameux *Comptes rendus* du magistrat breton. Plusieurs réfutations et plusieurs défenses de ces écrits ajoutèrent à leur célébrité. L'impulsion fut donnée, les procureurs généraux des autres cours souveraines imitèrent l'exemple de la Chalotais, et les jésuites furent supprimés. Mais ils étaient chargés de l'éducation publique, et il fallait songer à les remplacer dans cet important ministère. Cette idée n'échappa point à la Chalotais. Il terminait le second *Compte rendu* par supplier le roi d'ordonner qu'on travaillât à un nouveau plan d'éducation. C'était aussi un des principaux objets de ses réquisitoires du 7 décembre 1761 et du 24 mai 1762. Il présenta, le 24 mars 1765, au parlement de Bretagne, son *Essai d'éducation nationale, ou plan d'étude pour la jeunesse*, qui fut imprimé in-12. Dans cet ouvrage (1), comme dans ses réquisitoires, il soutenait, sans trop le prouver peut-être, « que l'éducation donnée « par les jésuites était vicieuse, propre tout au plus « pour l'école, et qu'on pouvait en substituer une « qui formât des sujets pour l'Etat. » C'est le but qu'il se propose dans son *Essai*. Il y expose les abus de l'éducation publique d'alors, et indique quelques moyens d'y remédier. Le livre de *l'Éducation publique*, que Diderot fit paraître dans le même temps, rentre dans les vues et dans le plan de la Chalotais, et cette même époque est aussi celle où Rousseau publia son *Emile*. La Chalotais avait dû se faire des ennemis puissants. On prétendit qu'il se tenait à Rennes et dans d'autres villes de Bretagne des assemblées secrètes, où les jésuites et leurs partisans machinaient la perte de ce magistrat. Bientôt le parlement et les états crurent que le gouvernement attentait, par quelques édits bursaux, aux droits, franchises et libertés de la province. Les ministres et les états firent imprimer diverses brochures, pour et contre la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne. Le parlement refusa d'enregistrer les édits. La Chalotais fit des réquisitoires; sa cour, des remontrances et des arrêtés. La lutte devint si vive, que les officiers du parlement, à l'exception de douze, signèrent l'acte de leur démission, le 22 mai

(1) Cet article a été rédigé sur la correspondance inédite de Calonne, de Flesselles, de Damilly, le Prestre de Châteaugiron, la Chalotais, etc.

(1) Il a été traduit en plusieurs langues : en hollandais, Amsterdam, 1767, in-8<sup>o</sup>; en russe, Pétersbourg, 1770, in-8<sup>o</sup>; en allemand, Goettingue, 1774, in-8<sup>o</sup>.



1765. Alors le duc d'Aiguillon commandait dans la province, et de Flesselles en était intendant. La Chalotais fut arrêté le 11 novembre, conduit au château du Toro, et, dans la nuit du 21 au 22 décembre, à la citadelle de St-Malo. Il servait dans la haute magistrature depuis trente-six ans. Son fils de Caradeuc, procureur général en concurrence avec lui, et cinq conseillers au parlement (1), partagèrent sa disgrâce. Le roi nomma pour les juger une commission ou chambre royale, qui s'assembla à St-Malo; elle fut composée de membres du conseil, parmi lesquels on distinguait Calonne et Lenoir. La Chalotais était accusé d'avoir écrit au secrétaire d'Etat St-Florentin deux billets anonymes, dont le plus court était conçu en ces termes : « Dis à ton maître « que, malgré lui, nous chasserons ses douze j. « et toy aussi. » Par ces douze j., on entendait les douze membres du parlement qui n'avaient pas donné leur démission. Le roi et son ministre n'étaient pas plus ménagés dans le second billet, et, pour le style et l'orthographe, l'un et l'autre étaient plus dignes d'un portefaix ivre, que d'un sage magistrat. On fit venir des experts écrivains de Paris et de Lyon. Ils déclarèrent que les billets étaient de la main de la Chalotais. Ce magistrat écrivait au roi : « Votre procureur général offre sa tête, s'il peut « être prouvé qu'il a écrit ou fait écrire, envoyé ou « fait envoyer ces billets anonymes, ou rien d'ap- « prochant. » Et, dans ses interrogatoires, dans ses mémoires, il se justifia de les avoir écrits. Dans son testament, qu'il fit le douzième mois de sa captivité, et pendant une maladie qui le mettait en danger de mort, il déclarait avoir été indignement et fausement calomnié, et ajoutait : « Que Dieu me soit en aide, « consentant qu'il me punisse éternellement si je « mens. » Il était encore accusé d'avoir formé, avec le comte de Kerguezec, un complot contre les affaires du roi aux états de Bretagne. La procédure s'instruisit; le comte de St-Florentin, le duc d'Aiguillon, l'intendant de Flesselles, et la chambre royale de St-Malo, parurent, aux yeux de la France entière, mettre beaucoup de passion et de violence, où il eût fallu une dignité calme et une justice sévère. On n'entrera point ici dans les longs détails de ce procès célèbre, qui fut imprimé en 1767 en 5 vol. in-4°, et 6 vol. in-12, sous le titre de *Procès instruit extraordinairement contre MM. de Caradeuc de la Chalotais*, etc., avec cette épigraphe singulière : *Ad perpetuam sceleris memoriam*. La Chalotais composa son premier mémoire le 15 janvier 1766. On lisait en tête ces paroles remarquables : « Je suis dans les fers; je trouve le moyen de for- « mer un mémoire, je l'abandonne à la Providence; « s'il peut tomber entre les mains de quelque hon- « nête citoyen, je le prie de le faire passer au roi, « s'il est possible, et même de le rendre public pour « ma justification et celle de mon fils. » Ce mémoire fut écrit au château de St-Malo avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre composée d'eau, de suie

de cheminée, de vinaigre et de sucre, sur des papiers d'enveloppe de sucre et de chocolat. C'est après l'avoir lu, que Voltaire écrivait : « J'ai reçu le mé- « moire de l'infortuné de la Chalotais. Malheur à « toute âme sensible qui ne sent pas le frémisse- « ment de la fièvre en le lisant! Son cure-dent « grave pour l'immortalité... Les Parisiens sont des « lâches, gémissent, soupent et oublient tout. » Le second mémoire de la Chalotais porte la date du 17 février 1766; le troisième, qui parut en janvier 1767, a pour épigraphe : *Quid labor aut benefacta juvant?* Dans le premier, il regarde Calonne comme son ennemi personnel, et le peint sous des couleurs flétrissantes. Dans le dernier, il attaque formellement le ministre St-Florentin, et représente sa conduite à son égard comme inique, odieuse et barbare. Ces mémoires, imprimés secrètement, et dont les éditions se multiplièrent malgré les recherches de la police, furent supprimés par des arrêts du conseil, comme contenant des faits calomnieux et injurieux à des personnes chargées d'exécuter les ordres du roi. Ils sont écrits avec esprit, mais d'un style violent, et on y trouve plus d'énergie que le magistrat n'en montra dans les interrogatoires qu'il subissait alors, et dans lesquels il se répand en compliments et en suppliques, lorsque son âme eût dû être soulevée d'indignation devant un tribunal qu'il refusait de reconnaître. On sait avec quelle force il peint, dans ses mémoires, l'orgueil jaloux, la haine implacable, réunissant tous leurs efforts pour étouffer le cri de l'innocence. On joint aux trois mémoires de la Chalotais sa *Lettre au roi*, avril 1766, et sa *Lettre au comte de St-Florentin*, du 18 juin suivant : ces deux pièces furent aussi imprimées in-12 furtivement. On remarque, dans cette cause extraordinaire, deux genres de défense employés par la Chalotais : des mémoires publiés secrètement comme des pamphlets extrajudiciaires, et des mémoires imprimés avec autorisation comme pièces du procès; ces derniers, qui parurent in-4°, sont une *Cédule évocatoire*, deux *Mémoires* et quatre *Requêtes au roi* (1). La Chalotais avait accusé Calonne d'avoir employé des manœuvres perfides pour le perdre. (*Voy. CALONNE.*) Il s'était répandu dans le monde que ce juge était resté saisi, sans la produire, d'une lettre où la Chalotais se justifiait pleinement. Calonne eut aussi besoin de justification; il fit imprimer un *Mémoire présenté au roi*, 1766, in-4° et in-12 : la logique en fut trouvée faible, et le style était médiocre. On lit, à la fin, la lettre suivante, écrite de la main du roi : « Je vous autorise à faire « imprimer ce mémoire; vous n'aviez pas besoin de « justification auprès de moi : je rends justice à vos « talents; comptez sur toute ma protection. » Si, comme on peut le croire, Calonne, procureur général de la commission, ne fut point coupable de perfidie dans l'affaire de la Chalotais, on ne peut se re-

(1) Piquet de Montreuil, Euzenou de Kersalaun, de Bourblanc, Charette de la Gascherie, et Charette de la Colinière. Le général vendéen Charette était de la même famille que ces derniers.

(1) La *Cédule* est du 2 juillet 1766; les *Requêtes*, du 26 août, 12 décembre 1766, 2 mai et 8 avril 1767, les deux *Mémoires* du 26 juillet 1766, et de 1770. Toutes ces pièces parurent au nom de la Chalotais et de ses co-accusés, et sont suivies de consultations signées par des avocats de Paris.

fuser, en lisant sa correspondance, à voir qu'il y mit beaucoup de passion et de légèreté. Il écrivait au chancelier, de Rennes, le 19 décembre 1766 : « Les « charges s'aggravent de plus en plus; la levée des « scelles produit plus de découvertes qu'on ne l'au- « rait cru; il y a des lettres séditeuses, etc. » Il écrivait de St-Malo : « Le très-humble serviteur de « M. le chancelier *presse la mesure à force de rames,* « pour que l'instruction soit bientôt complète et *bien* « *conditionnée*.... Un intrigant enthousiaste a été « arrêté et conduit dans *notre volière*, etc. » Plusieurs personnes semblèrent croire, dans le temps, que si la Chalotais ne fut point condamné à l'échafaud par la commission, il le dut à Calonne; mais il paraît que la cour n'avait voulu faire de cette commission qu'un épouvantail. Les ministres désiraient que le parlement de Rennes, *renforcé*, comme l'écrivait Calonne, *d'une nouvelle cuvée de rentrants*, se chargeât de juger les détenus, et Calonne mandait au chancelier, le 12 février 1766 : « D'ici à cinq à six « jours, nous approcherons de notre *nec plus ultra*, « et nous lâcherons sans regret ce qu'on réclame « sans désir. » En effet, le nouveau parlement de Rennes demandait à être saisi de l'affaire de la Chalotais, et il devait ensuite se récuser. La chambre royale cessa les fonctions qui l'avaient rendue si odieuse, parce qu'on la regardait comme une usurpation sur les tribunaux ordinaires, et comme un instrument de vengeance. Le nombre des récusations fut si grand parmi les membres du parlement, qu'il ne resta que treize juges pour instruire le procès. De nouveaux écrivains experts furent appelés. Ils déclarèrent que les billets anonymes étaient de la main de la Chalotais, qui fut décrété de prise de corps, et refusa ses nouveaux juges et le parlement tout entier. Enfin la fermentation générale des esprits, les remontrances des cours souveraines, et les conseils du duc de Choiseul, déterminèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées, et la Chalotais, son fils et quatre conseillers furent exilés à Saintes. Bientôt le chancelier voulut engager la Chalotais à se démettre de sa charge. Il lui envoya l'académicien Duclos. La Chalotais, le voyant arriver, lui dit : « Venez-vous me voir comme mon ami, ou « comme mon tentateur? Dans le premier cas, soyez « le bienvenu; dans le second, je ne puis, ni ne « veux vous écouter. » La franchise de Duclos ne lui permit pas de dissimuler qu'il était chargé d'une négociation, et qu'il avait des propositions à faire de la part du chancelier. La Chalotais ferma l'oreille, et Duclos repartit. Cependant le parlement de Bretagne, qui avait été rétabli, ne cessait de réclamer énergiquement ses deux procureurs généraux et les quatre conseillers, en s'appuyant sur la contradiction des diverses réponses du roi, qui les déclarait innocents et qui les punissait. Les brochures les plus sanglantes se succédaient sans relâche, malgré les brûlures dont on les illustrait. Parmi ces pamphlets, on distingua : *Trois Lettres d'un gentilhomme breton à un noble espagnol*, 1768, in-12. Elles roulaient principalement sur les menées des jésuites pour se venger de la Chalotais, et on les regardait comme

les auteurs de tous les troubles qui agitaient la Bretagne. Lorsque la première de ces lettres fut condamnée à être brûlée par le parlement de Rennes, le 4 mars 1768, un membre s'écria, après la lecture du réquisitoire : « Eh! messieurs, ne nous lassons-nous jamais de faire brûler la vérité? » Bientôt les états et le parlement de Bretagne vengèrent la Chalotais, en attaquant le duc d'Aiguillon. Son procès fut instruit avec un grand éclat. Il était accusé d'avoir tout mis en usage pour faire périr la Chalotais, d'être un surborneur de témoins, etc. Les mémoires, les arrêts du conseil, les arrêts des parlements, les remontrances, les libelles, inondaient Paris et les provinces. (*Voy. d'AIGUILLON et LINGUET.*) La fermentation était extrême. A la même époque, paraissaient les brochures de d'Holbach et de Voltaire. Plus de cent-cinquante colporteurs étaient enfermés à Bicêtre. L'opinion était travaillée en tous sens, et le code Maupeou parut au milieu d'une nuée de pamphlets. L'exil de la Chalotais ne finit qu'après la mort de Louis XV. Il revint alors à Rennes reprendre ses fonctions au parlement : « J'arrive à « Rennes, écrivait-il le 11 novembre 1775... Il y a « aujourd'hui dix ans que nous fûmes arrêtés. Je vais « mener une nouvelle vie, grâce au roi Louis XVI « et à la reine; mais je crains bien qu'elle ne soit « pas longue... Je ressens presque toutes les incom- « modités de la vieillesse, fruits d'une guerre aussi « longue que celle de Troie. » Il s'occupait à revoir son *Plan d'éducation* (1), auquel il voulait mettre la dernière main, lorsqu'il mourut à Rennes, le 12 juillet 1783. La Chalotais brillait dans la conversation par l'esprit de saillie. Il éprouva qu'une parole indiscreète, qu'un bon mot, tel que celui qu'on lui attribue sur l'expédition militaire du duc d'Aiguil-

(1) Tous les ouvrages de la Chalotais ont été réimprimés sous la restauration. Nous citerons d'abord son *Essai d'éducation nationale*, Paris, 1825, 4 vol. in-18. Il est à remarquer que dans cet écrit dirigé surtout contre les jésuites et les collèges, l'auteur regrette que l'instruction soit trop répandue; il se plaint aussi qu'on apprenne à lire et à écrire à des gens « qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne veulent plus le « faire. » Le bon sens de la Chalotais, justement choqué du peu d'application que l'enseignement des collèges trouvait aux usages ordinaires de la vie, aurait dû s'empêcher de conclure si vite des vices de l'instruction à la nécessité de ne pas instruire. Sa pensée sur l'éducation était encore trop confuse pour se reposer sur la nécessité d'une éducation primaire uniforme telle qu'elle est donnée aujourd'hui. L'année suivante on publia les *Complex rendus des constitutions des jésuites*, etc., avec des notes, Paris, Langlois fils, 1826, 4 vol. in-8°; puis les *Mémoires de la Chalotais*, précédés d'une introduction par Gilbert des Voisins (*voy. ce nom*), et suivis de documents extraits des registres du parlement, Paris, Moutardier, 1826, 4 vol. in-18. Les tristes dissensions religieuses au milieu desquelles on vivait alors comme aujourd'hui (1844), la dénonciation de Montlosier contre les jésuites, enfin les diatribes du journal ministériel *l'Étoile* contre la Chalotais donnaient un intérêt d'actualité à ces mémoires. En effet, chose remarquable, la conduite et la mémoire de cet ancien procureur général au parlement de Bretagne avaient été en quelque sorte remises en question cette année-là (1826), par une discussion historique entre *le Courrier* et *l'Étoile*, qui suscita un procès fort étrange devant le tribunal de police correctionnelle. Il fut porté plainte en diffamation envers la mémoire de la Chalotais par sa famille contre les propriétaires de *l'Étoile*. Les avocats des demandeurs étaient M. Berryer fils et M. Bernard, avocat de Rennes, aujourd'hui député et membre de la cour de cassation. L'éditeur du journal, défendu par M. Hennequin, fut renvoyé de la plainte, et la partie civile condamnée aux dépens. D—R—R

lon à St-Cast, peut être quelquefois la cause de grandes infortunes. Avant sa célébrité, la Chalotais avait composé un *Mémoire sur les dispenses de mariage* (1).—Anne-Raoul DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, son fils, procureur général au parlement de Bretagne, périt sous la hache révolutionnaire, le 17 janvier 1794, à l'âge de 65 ans. V—VE.

CHALUCET (ARMAND-LOUIS BONIN DE), nommé évêque de Toulon en 1684, ne fut sacré qu'en 1692, par suite des différends qui s'étaient élevés entre Louis XIV et la cour de Rome. Il signala son zèle pastoral lorsque l'armée des alliés, commandée par Victor-Amédée, duc de Savoie, pénétra dans la Provence en 1707, et vint, au mois d'août, mettre le siège devant Toulon. Les ennemis ne purent approcher de la ville, défendue par des hauteurs qu'on avait garnies de troupes et de canon; mais la flotte qui bloquait Toulon par mer hantarda cette place, et treize bombes tombèrent sur le palais épiscopal. Chalucet refusa de s'éloigner dans le danger, et voulut le partager avec les habitants. Il mit tous ses soins à entretenir l'union parmi les commandants, à soutenir le courage du peuple et des soldats, et donna tout ce qu'il possédait pour les nourrir. Une inscription, placée en 1708 à l'hôtel de ville, immortalisa le zèle de l'évêque et la reconnaissance de son peuple; on y lisait ces mots :.... *Quod inter missiles hostium ignes et disjecta domus ruinas, intrepidus optimates consilio et exemplo firmavit, plebem frumento et pecunia juvit*, etc. Chalucet, ami du président de Lamoignon, lui écrivait : « Nous briderons l'Italie, nous assurerons la Catalogne, nous réjouirons Cadix, et peut-être que nous étonnerons Lisbonne (2). » On a de lui quelques ouvrages de controverse, et d'excellentes *Ordonnances synodales*, imprimées à Toulon en 1704, in-12. Ce digne prélat mourut en 1712. Son portrait, peint par Franquin, a été gravé par Coëllemaus, in-fol. V—VE.

CHALUMEAU (FRANÇOIS-MARIE), agronome, naquit le 7 mars 1744, à Manlay dans l'Auxois. Après avoir terminé ses études, il entra secrétaire chez le duc de Laval. Dès 1769, il était en correspondance avec Mercier, et l'on trouve dans *l'An* 2440 des fragments d'une lettre que Chalumeau lui avait écrite de Valenciennes. Ce fut peu de temps après qu'il résolut de visiter les principaux États de l'Europe pour en étudier les divers procédés agricoles. Il parcourut successivement l'Italie, la Hollande, l'Allemagne, la Pologne et la Russie, notant avec soin tout ce qui avait trait à son objet. Chalumeau nous apprend lui-même (*Ma Chaumière*, t. 4<sup>e</sup>, p. 62) qu'il était à Moscou en 1775. Ce fut vraisemblablement alors qu'il eut l'honneur de voir l'impératrice Catherine, et que, ravi du génie de cette princesse, il lui chanta un hymne que personne n'a rechanté (ibid., 538). En quittant la Russie, il revint à Vienne; c'est de cette ville qu'il écrivit à

Vevalcham, ministre du kan des Tartares, qu'il avait connu à St-Petersbourg, une longue lettre sur les révolutions du globe. De retour en France, il s'empressa de faire part aux ministres des observations qu'il avait recueillies dans ses voyages; mais les nombreux mémoires qu'il leur adressa pendant huit ans restèrent sans réponse, et il en tira la conséquence qu'on ne les lisait pas (ibid., 152). Voulant mettre à profit son expérience, il acheta dans le voisinage de Melun un terrain de mauvaise qualité, dont il dirigea lui-même l'exploitation, et il eut au bout de quelques années le plaisir de voir ses champs couverts de moissons aussi abondantes que ceux qui étaient réputés les plus fertiles. Il adopta les principes de la révolution, qui promettait la réforme des abus, et fut en 1790 l'un des administrateurs du district de Melun. La cour, intéressée à connaître les nouveaux fonctionnaires, fit prendre des renseignements sur les choix qui venaient d'être faits dans les environs de Paris. Dans les notes sur les administrateurs de Melun, Chalumeau est désigné comme un homme instruit, mais sans caractère (*Papiers trouvés dans l'armoire de fer*, 5<sup>e</sup> part., p. 60). Il ne tarda pas à être remplacé dans ses fonctions. En 1792, il vendit le domaine qu'il avait fécondé par ses sueurs, et acheta plus de 2,000 arpents de terre en friche dans la Brenne, l'un des plus mauvais cantons du département de l'Indre. Son projet était d'employer à mettre ce terrain en culture une masse d'assignats qui composaient presque toute sa fortune; mais, par suite de leur dépréciation, il se trouva bientôt dans l'impossibilité de payer ses ouvriers, et il fut réduit à garder lui-même, avec sa fille âgée de treize ans, quelques vaches maigres et des moutons dont le produit était alors son unique ressource. Il tomba malade; mais ce fut moins, dit-il, de chagrin d'avoir perdu le fruit de toutes ses économies, que du regret de n'avoir pu réaliser les plans qu'il avait conçus dans l'intérêt de la France (*Culture du département de l'Indre*, p. 205). Forcé de chercher un emploi pour mettre sa famille à l'abri du besoin, il obtint la place de professeur d'histoire à l'école centrale de Châteauroux. Cependant il ne pouvait renoncer à l'idée de rendre utiles au pays qu'il habitait des connaissances acquises par trente années d'observations et d'expériences. Il proposa donc, en 1800, aux administrateurs du département de l'Indre de créer à l'école centrale une chaire d'agriculture, offrant de la remplir sans aucune indemnité (ibid., 195); mais sa demande ne fut pas mieux accueillie que celles qu'il avait autrefois adressées aux ministres. A la création du lycée de Bourges, il en fut nommé procureur gérant, et en 1809 il passa de cette place à celle de professeur d'histoire à l'académie de la même ville. Des motifs d'économie ayant fait supprimer en 1815 la faculté de Bourges, il se retira dans un modeste domaine qu'il possédait à St-Gauthier, près de la Châtre. Il y mourut le 20 au 25 novembre 1818, tellement oublié que la société d'agriculture de Paris, dont il était correspondant depuis 1809, conserva son nom sur le tableau de ses membres jusqu'en 1826. On connaît de cet agro-

(1) On le trouve imprimé dans le recueil intitulé : *Avis aux princes catholiques*, ou (seize) *Mémoires de canonistes célèbres*, etc., Paris, 1768, 2 part. in-12.

(2) Extrait d'une de ses lettres inédites.

nome : 1° *Hymne à Catherine II*, traduit du russe de Warclaw, 1777, in-8°; réimprimé en 1814, à Paris, pendant le séjour de l'empereur Alexandre dans cette capitale. 2° *Ma Chaumière*, Paris et Melun, 1790, in-8°. L'auteur annonce qu'en prenant la plume il se proposait d'écrire un court mémoire sur les défrichements; mais, « ajoutez-il, la matière s'est étendue, et j'ai fait un livre sans le vouloir et sans le savoir. » Son principe est qu'il n'y a de mauvaises terres que pour les ignorants et les paresseux, mais qu'avec des labours profonds et des engrais adaptés à la nature du sol, le plus mauvais terrain devient productif. L'auteur y parle souvent de lui. C'est ainsi qu'à propos d'une espèce de pierre mal dénommée par les carriers, il ajoute : « C'est la canaille, me disait Voltaire, qui fait les dictionnaires. » Nous apprenons par là qu'il avait eu des relations avec le patriarche de Ferney (p. 215). Ailleurs, parlant des rochers qu'il avait vendus à Beaumarchais pour décorer son jardin, il fait le plus grand éloge de sa probité, de sa délicatesse et de son obligeance (p. 269). Sous ce titre : *Extrait de manuscrits qui ne s'imprimeront point*, il donne à la fin du volume la lettre à Vevalcham, dont on a parlé, et une autre sur les canaux de St-Denis, de l'Yvette et de Belleville. 5° *Catéchisme de l'impôt pour les campagnes*, 1790, in-8°. Cet opuscule avait pour but de rendre plus facile la perception des nouvelles taxes. 4° *Discours sur le choix des juges*, 1791, in-8°. 5° *L'Adultère*, drame en 3 actes et en prose, 1792, in-8°. Cette pièce n'a point été représentée. 6° *Culture du département de l'Indre, suivie d'un traité de l'impôt*, Châteauroux, 1799, in-8°. Dans le *Traité de l'impôt*, Chafumcau cherche à prouver que l'impôt le plus équitable est celui qui se paye en nature, puisqu'il n'est établi que sur un produit réel, et que la perception n'en serait pas aussi difficile qu'on l'imagine; il se livre, suivant son usage, à des digressions. En parlant des personnes qu'il voyait familièrement, il cite Daubenton et Bernardin de St-Pierre. Il trouve l'expédition d'Egypte injuste, impolitique, et conseille au directeur Sieyes de rendre au sultan tous les pays dont on s'est emparé. 7° *Instruction pour la multiplication des abeilles dans le département de l'Indre*, 1801, in-8°. 8° *Première Lettre aux curés du département de l'Indre, pour les engager à donner à leurs paroissiens des conseils et des exemples propres à les rendre bons agriculteurs*, Paris, 1804, in-8°. Cette première lettre est la seule qui ait paru. W—s.

CHALVET (MATTHIEU DE), né en 1528, à la Roche-Montez, en Auvergne, fut confié aux soins de Pierre Lizet, son oncle maternel, premier président au parlement de Paris, qui lui fit faire ses études sous Oronce Finé, Tusan et Buchanan, les plus habiles professeurs qu'il y eût alors. Il se rendit ensuite à Toulouse, pour étudier le droit, et de là en Italie, où il connut Alciat et Socin. De retour à Toulouse, il prit ses degrés, fut reçu conseiller au parlement. Pendant les troubles qui agitèrent le Languedoc après la St-Barthélemy, Chalvet se retira en Auvergne, où il entreprit la traduction des œuvres

de Sénèque le philosophe. En 1595, il fut député de sa compagnie pour aller saluer Henri IV, passant à Lyon, et, en 1605, fut de nouveau envoyé vers le roi, qui le nomma conseiller d'État. Il revint ensuite à Toulouse, où il mourut, le 20 juin 1607. Sa traduction des œuvres de Sénèque, imprimée en 1604, in-fol., à Paris, le fut, pour la seconde fois, en 1638, même format, avec des corrections et des additions de Baudouin, et l'abrégé de la vie du traducteur. Au jugement de Huet, le style de cette traduction, qu'on ne lit plus, est lâche et diffus. Chalvet avait composé des vers latins et français, qui n'ont point été publiés, mais qui lui avaient fait de son vivant quelque réputation, puisqu'il fut créé juge de la poésie française, et *mainteneur* des Jeux floraux. — *Hyacinthe* DE CHALVET, son petit-fils, né à Toulouse en 1605, entra dans l'ordre de St-Dominique, et accompagna le comte de Romorantin, chargé de conduire des troupes au secours de Candie, assiégée par les Turcs. Il profita de cette circonstance pour visiter les lieux saints, fut fait captif à son retour, et n'obtint sa liberté qu'en 1650. Il revint à Toulouse, et y fit imprimer le 1<sup>er</sup> volume de son *Theologus Ecclesiastes*, ouvrage dont l'impression, continuée à Lyon, fut terminée à Caen en 1659, 6 vol. in-fol. La chaire de théologie de l'université de Caen étant venue à vaquer, il l'obtint au concours, en 1662, et la remplit d'une manière brillante pendant quatorze ans. Il revint enfin à Toulouse, où il mourut en 1685. On a de lui deux autres ouvrages, l'un sur les *Grandeurs de St. Joseph*, et le second sur les *Avantages de St. Dominique*. W—s.

CHALVET (PIERRE-VINCENT), naquit à Grenoble en 1767. Destiné à l'état ecclésiastique, il était dans les ordres au commencement de la révolution, dont il embrassa les principes. Il rédigea, dès le 15 août 1791, un ouvrage périodique intitulé : *Journal chrétien, ou l'Ami des mœurs, de la religion et de l'égalité*; ce journal a duré jusqu'en 1792, et la collection, qui est assez rare, forme 2 vol. in-8°. En 1795, Chalvet publia son *Mémoire sur les Qualités et les devoirs d'un instituteur*, Paris et Grenoble, in-8° : cet ouvrage n'eut aucun succès, parce qu'on n'y trouve rien de neuf, qu'il manque d'ordre, et que le style en est commun. Lors de la formation de l'école normale, Chalvet y fut envoyé comme élève; ensuite on le nomma professeur d'histoire à l'école centrale de l'Isère. En 1797, il fit paraître sa *Bibliothèque du Dauphiné*, Grenoble, in-8°, qu'il donna comme une nouvelle édition de celle d'Allard. Mercier de St-Léger a prétendu que le nouvel ouvrage ne vaut pas l'ancien; mais ce jugement est trop sévère. En effet, Chalvet a refait tous les articles, et il a corrigé beaucoup d'erreurs. Ils ont, l'un et l'autre, souvent oublié les dates, et trop négligé les détails bibliographiques; mais l'ouvrage de Chalvet, ayant été composé un siècle après celui d'Allard, est plus complet, et quelques-uns des articles consacrés aux hommes célèbres des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles sont assez bien rédigés. A la suppression des écoles centrales, Chalvet fut nommé bibliothécaire de la ville de Grenoble; en même temps il

ouvrit un cours particulier d'histoire, qui fut suivi. Il mourut le 25 décembre 1807. Outre les écrits déjà cités, on a de lui les opuscules suivants, tous imprimés à Grenoble : 1° *Discours sur l'utilité de l'étude de l'histoire ancienne*, 1798, in-8°; 2° *Rapport sur l'état de l'instruction publique dans le département de l'Isère*, 1800, in-8°; 3° *Éloge historique de Moreau de Véronne*, 1801, in-8°; 4° *Discours pour servir d'introduction à un cours de philosophie*, 1802, in-8°. Chalvet a laissé en outre un *Mémoire sur la législation de Moïse et les mœurs des Hébreux*, et une *Notice sur les antiquités du département de l'Isère*. Il a été l'éditeur des *Poésies* de Charles d'Orléans (père de Louis XII), Grenoble, 1805, in-12.

B—G—T.

CHAM, second fils de Noé, fut maudit par son père dans la personne de son fils Chanaan, pour avoir fait un sujet de dérision de l'état d'ivresse et de nudité dans lequel il l'avait surpris. On croit qu'il eut en partage, pour lui et sa postérité, l'Afrique, une grande partie de l'Arabie, de la Syrie, qu'il fixa son séjour en Égypte, et peupla cette contrée, qui, dans les psaumes, est appelée la terre de Cham (1), et où l'on prétend qu'il était adoré sous le nom de *Jupiter Hammon*, ce qui l'a fait regarder comme le premier instituteur de l'idolâtrie. Kircher veut qu'il soit le *Zoroastre*, inventeur de la magie, le *Saturne* et l'*Osiris* des Égyptiens : cette fable a été complètement réfutée par Bochart. Jurieu prétend qu'il est le même que Melchisedech, quoique l'idée désavantageuse que l'Écriture sainte nous donne de Cham soit très-opposée au caractère de ce saint personnage. Les traditions juives et orientales contiennent beaucoup de fables sur son compte. On place sa naissance vers l'an du monde 1559, et 2445 ans avant J.-C. L'époque de sa mort est absolument incertaine. (*Voy. la Genèse*, ch. 5 et 6; et le *Dictionnaire de la Bible* de J. Calmet.) T—D.

CHAMBARLHAC (JEAN-JACQUES-VITAL DE), baron de l'Aubepin, né aux Etables dans le Forez, en 1754, d'une famille noble, entra sous-lieutenant en 1770 dans le régiment d'Anvergne. Il quitta le service en 1774 et n'y rentra qu'en 1791, pour prendre le commandement d'un bataillon de volontaires de la Haute-Loire. Il se trouvait, en 1792, à la tête de ce corps sous les ordres de Kellermann, à l'armée des Alpes, lorsqu'il s'empara des retranchements du mont Cenis, de deux pièces de canon et de 1,000 soldats piémontais. Devenu colonel, il fit sous les ordres de Bonaparte la glorieuse campagne de 1796, et il ne s'y distingua pas seulement par sa valeur sur le champ de bataille : l'historien Botta le met au nombre des officiers français qui se firent remarquer par leur générosité, et qui, loin de prendre part aux dévastations du Milanais, s'y opposèrent de toutes leurs forces. Chambarlhac donna encore des preuves d'un grand courage à Areole, où il fut fait général de brigade sur le champ de bataille par Bonaparte lui-même. Commandant la ligne des

avant-postes près de Vérone, sous Schérer, en 1799, il résista longtemps aux plus grands efforts de l'armée autrichienne, reçut des blessures graves et fut obligé de s'éloigner de l'armée pour sa guérison. Rappelé au commencement de la campagne de 1800, il fut employé dans les départements de l'Ouest. On trouve dans les mémoires du temps qu'il eut beaucoup de part aux malheureuses circonstances qui précédèrent la mort de Frotté. (*Voy. ce nom.*) Le premier consul le mit ensuite à la tête d'une division de l'armée de réserve, destinée à reconquérir l'Italie, et il fut confirmé, après cette mémorable campagne, dans le grade de général de division. Il eut ensuite différents commandements à l'intérieur, notamment à Mayence et à Bruxelles, et fut successivement créé baron et commandant de la Légion d'honneur. En 1814, il fut un des premiers à reconnaître l'autorité royale et reçut la croix de St-Louis. S'étant retiré du service à cause de son âge et de ses blessures, il fut nommé par le roi maire du village d'Ablon, qu'il a habité dans les dernières années de sa vie. Il mourut à Paris, le 5 février 1826.

M—D.J.

CHAMBERLAYNE (ÉDOUARD), né en 1616, d'une famille ancienne, à Odington, dans le comté de Gloucester, fit ses études à Oxford. Pendant les troubles de la guerre civile, il parcourut diverses parties de l'Europe; la restauration l'ayant rappelé en Angleterre, il accompagna, en qualité de secrétaire, le comte de Carlisle, chargé de porter au roi de Suède l'ordre de la Jarretière. Il fut nommé, vers 1677, gouverneur de Henri, duc de Grafton, fils naturel de Charles II, et fut choisi ensuite pour enseigner la langue anglaise au prince George de Danemark. Il mourut à Chelsea, en 1705. Outre quelques traductions de langues modernes, on cite de lui six ouvrages originaux, dont le plus connu est intitulé : *Angliæ Notitia, ou État actuel de l'Angleterre, avec diverses réflexions sur l'état ancien de ce royaume*, en 2 parties, 1668 et 1671, etc. Cet ouvrage a été très-souvent réimprimé, et presque toujours avec des additions; la 56<sup>e</sup> édition est de 1747 : Thomas Wood l'a traduit en latin. Il a été traduit en français par un anonyme, Amsterdam, 1669, petit in-12, et par de Neuville, la Haye, 1692, 1698, 2 vol. in-12, et avec des augmentations par Scheurlecr, ibid., 1728, 5 vol. in-8°. On grava sur le tombeau d'Edouard Chamberlayne une épitaphe très-singulière qui se termine ainsi : *Benefaciendi universis etiam et posteris adeo studiosus fuit, ut secum condi jusserrat (sic) libros aliquot suos cera involutos, seræ forsan posteritati aliquando profuturos. Abi, viator, fac simile.* X—S.

CHAMBERLAYNE (JEAN), fils du précédent, élève de l'université d'Oxford, mort en 1724, avec la réputation d'un homme pieux et savant. Il avait été chambellan (*gentleman usher*) de George, prince de Danemark, et membre de la société royale de Londres, et l'on trouve trois mémoires de lui dans les *Transactions philosophiques* de cette société. Il connaissait, dit-on, seize langues différentes. Outre la continuation de l'ouvrage de son père intitulé :

(1) On peut ajouter que dans Plutarque (*de Iside et Osiride*), Égypte est nommée *Chemia*.

*Etat actuel de l'Angleterre, et des Dissertations historiques, critiques, théologiques et morales sur les événements les plus mémorables de l'Ancien et du Nouveau Testament, etc.*, 1725, in-fol., on a de lui plusieurs traductions, dont les plus importantes sont : 1° *Arguments des livres et chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, traduits du français de Ostervald, Londres, 1716, 3 vol. in-8°; 2° *les Vies des philosophes français*, traduites de Fontenelle, 1721, in-8°; 3° *le Philosophe religieux*, traduit du hollandais du docteur Nieuwentyt, Londres, 1718, 3 vol. in-8°, réimprimés depuis plusieurs fois in-8° et in-4°. 4° *Histoire de la réformation des Pays-Bas et les pays circonvoisins*, traduite du hollandais de Gérard Brand, Londres, 1721, 4 vol. in-fol.; 5° *Oratio dominica in diversas omnium fere gentium linguas versa, et propriis cujusque lingua characteribus expressa*, Amsterdam, 1715, in-4°. Ce recueil, de cent cinquante versions de l'*Oraison dominicale* en diverses langues, est très-recherché, quoique rempli de fautes, parce qu'on y trouve sur treize planches gravées en taille-douce quelques versions en caractères exotiques qui manquent dans les belles collections de Marcel et de Bodoni, qui n'ont employé que des caractères mobiles. A la suite de ces cent cinquante versions, on trouve neuf savantes dissertations de Nicholson, Leibnitz, Wotton, Wilkins, Reland, Lacroze, etc., sur divers points de philologie orientale.

X—s.

CHAMBERLEN (HUGUES), célèbre accoucheur anglais du dernier siècle, naquit au sein d'une famille toute de médecins. Son aïeul avait été celui de Jacques 1<sup>er</sup>; son père et ses oncles avaient rempli successivement les mêmes fonctions auprès de Charles 1<sup>er</sup>, de Charles II, de Jacques II et de la reine Anne. Né en 1664, il fut élevé au collège de la Trinité à Cambridge et prit ses degrés en médecine comme maître en 1685, et comme docteur en 1690. Dès cette époque il était renommé parmi ses confrères, et il avait donné son nom au *forceps de Chamberlen*, sur lequel Ph.-A. Brehmer a écrit une dissertation spéciale. Toutefois la gloire de cette invention ne lui appartient point exclusivement. Son père, ses frères la partagent avec lui, et la postérité ne saurait décider à qui doit en être attribué la première idée. Hugues Chamberlen se rendit à Paris avec l'espoir d'y vendre l'instrument que venait d'imaginer sa famille. Il n'y réussit pas; mais revenant en Angleterre par la Hollande, il fut plus heureux et reçut de deux docteurs de ce pays une forte somme pour prix de la communication de son procédé. De retour à Londres, Chamberlen se livra à la pratique, et il acquit une fortune dont il fit bon usage. Il mourut le 17 juin 1728, dans sa maison de Covent-Garden; on lui éleva un beau monument en marbre dans l'abbaye de Westminster. Il publia sur son art un ouvrage intitulé : *Prætie of Midwifery*, Londres, 1665, in-8°, et l'Angleterre lui dut une traduction du *Traité des maladies des femmes grosses* de Mauriceau, Londres, 1695, plusieurs fois réimprimée. L'instrument qui porte son nom, perfectionné par Smellie et par d'autres praticiens, est

encore employé dans une foule de cas difficiles. L'humanité lui eût été plus redevable si, par une cupidité qu'on ne peut s'empêcher de blâmer, il n'eût voulu tenir secrète une découverte utile à la vie de ses semblables. Mais le 17<sup>e</sup> siècle ne s'était point fait d'idées si nettes et si élevées à cet égard, et n'y eût-il que l'exemple du célèbre Roonkuyzen, il suffirait pour établir que Chamberlen se croyait parfaitement dans son droit, et qu'il pensait user de sa chose en ne concédant qu'à qui bon lui semblerait le procédé et l'appareil que lui avait révélé ou son génie ou son bonheur. — Un autre CHAMBERLEN (Pierre) a publié en 1649 une *Médecine des pauvres*, en anglais.

VAL. P.

CHAMBERS (EPHRAÏM), auteur d'un dictionnaire des arts et des sciences, ou encyclopédie, généralement connu sous le nom de *Dictionnaire de Chambers*, naquit à Milton, dans le comté de Westmoreland, d'une famille de quakers. On le mit en apprentissage chez Senex, géographe et faiseur de globes. Ce fut là qu'il prit le goût de la science, et forma le projet de son encyclopédie, dont on assure que les premiers articles furent écrits chez son maître. On ne sait ni quand il en sortit, ni comment il vécut jusqu'à la publication de son ouvrage en 1728, époque où il parut par souscription, en 2 vol. in-fol., pour le prix de quatre guinées. La réputation que cet ouvrage procura à son auteur le fit nommer, dès l'année suivante, membre de la société royale. En 1758, il donna une seconde édition, qui devait être, en quelque sorte, un nouvel ouvrage : plus de vingt feuilles étaient déjà imprimées; mais un acte passé dans la chambre des communes, quoiqu'il ait été ensuite rejeté par la chambre des lords, et qui obligeait ceux qui publiaient de nouvelles éditions à publier séparément les additions, força les propriétaires de l'ouvrage de Chambers d'abandonner l'entreprise; ils se contentèrent du publier une seconde édition semblable à la première. Elle eut encore plus de succès, et il en fallut une troisième en 1759, suivie d'une quatrième en 1741, et d'une cinquième en 1746. Ce dictionnaire, quoiqu'il ne soit pas le premier en ce genre qui ait paru en Angleterre, puisque l'on y avait déjà le *Lexicon Technicum* de Harris, était le plus étendu et le plus complet qu'on eût eu jusqu'alors, et peut, à juste titre, réclamer l'honneur d'avoir donné l'idée de l'*Encyclopédie* française. On a reproché à Chambers d'avoir copié beaucoup d'auteurs, et en particulier des écrivains français, sans citer ses sources. On a regardé son dictionnaire comme incomplet en certaines parties, et mal fait dans quelques autres; la partie botanique, par exemple, y était fort incomplète : mais ce défaut a été réparé dans le supplément par les soins du docteur Lewis. Il est certain que Chambers, compilateur érudit plutôt qu'homme de goût et philosophe, a dû amasser les matériaux plutôt que les choisir, et montrer plus de sagacité pour les découvrir que de talent pour les perfectionner; mais son encyclopédie n'en est pas moins un ouvrage étonnant, pour être sorti de la main d'un seul homme. Le *Dictionnaire de Chambers*, augmenté par différentes mains,

a paru en 1778, par cahiers publiés toutes les semaines, et formant 4 vol. in-fol. L'édition de Londres, 1788, 5 vol. in-fol., est recherchée. Chambers a aussi travaillé au *Magasin littéraire* commencé en 1755, et a contribué à une traduction abrégée du recueil de l'académie des sciences de Paris, publiée par Martyn en 1742, c'est-à-dire deux ans après la mort de Chambers, qui eut lieu à Islington, le 15 mai 1740. Il fut enterré à Westminster. X—s.

CHAMBERS (WILLIAM), célèbre architecte anglais, descendant de l'ancienne famille écossaise de Chalmers; mais il naquit en Suède, où son père avait un emploi. Après avoir reçu sa première éducation en Angleterre, il s'embarqua, en qualité de subrécargue, sur un vaisseau suédois de la compagnie des Indes orientales, séjourna quelque temps à la Chine, et rapporta de ce voyage, outre une multitude de dessins originaux, un goût décidé pour les arts des Chinois. Cette circonstance décida de sa vocation; il se livra avec ardeur à l'étude de l'architecture, et ayant fait présenter à lord Bute quelques-uns de ses dessins, ce ministre en fut si satisfait, qu'il le choisit pour donner des leçons de dessin au prince de Galles, depuis George III. Ses premiers travaux en architecture sont la maison de campagne du lord Besborough à Rochampton, l'observatoire de Richmond, et la plupart des fabriques des superbes jardins de Kew, où il put employer des sommes immenses à développer son goût pour le genre chinois. Le dessin général de ces jardins avait été fait antérieurement par Kent. L'hôtel de Sommerset-House passe pour le chef-d'œuvre de Chambers : la grande façade, qui donne sur la Tamise, n'est point achevée. Il fut nommé contrôleur général des bâtiments du roi et trésorier de l'académie royale des arts : il était associé de presque toutes les académies d'architecture de l'Europe, et mourut à Londres, le 8 mars 1796. Il a publié : 1° *Designs for chinese buildings*, Londres, 1757, in-fol., fig. L'édition française, sous ce titre : *Dessin des édifices, meubles, habits, machines et ustensiles des Chinois*, Paris, 1776, in-4°, est moins belle. 2° *Traité d'architecture civile* (en anglais), Londres, 1759, in-fol. 3° *Plans, élévations, coupes et vues perspectives des jardins de Kew* (en anglais), Londres, 1765, in-fol. avec 45 planches, ouvrage d'un grand luxe. L'auteur en donna en 1769 une nouvelle édition, dans laquelle il refondit ses deux autres ouvrages. 4° *Dissertation sur le jardinage de l'Orient*, Londres, 1772, in-4°; cet ouvrage parut la même année en anglais et en français, même format; 2° édition anglaise, augmentée d'un discours explicatif par Tan-tchao-koua, Chinois de Canton, 1774. Ce livre fut traduit en allemand par Ewald, Gotha, 1775, in-8°; il attira quelques critiques à l'auteur; Mason, auteur du poème *The english Garden*, crut y voir une satire de la manière dont il avait parlé des jardins chinois, et lança contre Chambers une pièce burlesque intitulée : *An heroic Epistle*. 5° *Traité de la partie décorative de l'architecture civile* (en anglais), avec 55 planches, dont trois n'avaient point encore paru, Londres, 1791,

in-fol. Ce livre, annoncé comme une 5<sup>e</sup> édition, paraît un nouveau titre ajouté au texte retouché et à toutes les planches des ouvrages précédents. — On a souvent confondu l'architecte Chambers avec Guillaume CHAMBERS, chef de justice au Bengale, qui a donné plusieurs morceaux sur la littérature et les antiquités orientales dans les *Recherches asiatiques* et dans les *Asiatic Miscellany*. — Un autre Guillaume CHAMBERS, médecin, a publié une dissertation de *Ribe Arabum et Ligno rhodio*, Leyde, 1729, in-4°; ces deux plantes exotiques ont été décrites depuis beaucoup plus exactement, la première par Desfontaines, et l'autre par Broussonnet. (Voy. ces noms.) C. M. P. et V. S. M.

CHAMBERT (GERMAIN), peintre et graveur, né en 1784, à Grisolles (Tarn-et-Garonne), quitta le pinceau pour le burin, lorsque ses succès dans la peinture lui assuraient déjà une place honorable dans cet art. Sans autre maître que son goût, il parvint en peu d'années à un degré de talent qui le fit choisir par l'académie des sciences de Toulouse pour dessinateur et graveur. Il fut l'un des plus zélés propagateurs de la lithographie en France, et il avait monté à Toulouse une imprimerie de ce genre, dont il se promettait d'heureux résultats, lorsque la mort l'enleva, le 15 février 1821. Parmi ses ouvrages comme peintre on cite une *Assomption*, et comme graveur un *Ecce homo* d'après Mignard. Z—o.

CHAMBERT (PIERRE), avocat au parlement de Paris, naquit à Versailles en 1745, et fut successivement secrétaire du lieutenant civil du Châtelet et greffier en chef des criées du même tribunal, charge qu'il a conservée jusqu'en 1795. Il est auteur de plusieurs opuscules en prose et en vers, et d'un ouvrage sur l'éducation, en style héroïque, intitulé : *Démétrius, ou l'Education d'un prince*, Paris, Debure, 1790, 2 vol. in-8°. C'est une espèce d'imitation du *Télémaque* de Fénelon, assez bien écrite et d'une morale très-pure. L'auteur est mort à Paris, en novembre 1805. Z.

CHAMBON (JOSEPH), médecin, né à Grignan, en 1647, fut reçu à la faculté d'Avignon en 1678, et s'établit d'abord à Marseille, pour y exercer sa profession; mais un différend l'obligea de passer en Italie, puis en Allemagne et en Pologne, où il devint médecin du roi Jean Sobieski. Il quitta ce prince au siège de Vienne, et passa en Hollande pour y connaître les disciples de Paracelse et de van Helmont. Il alla ensuite en Angleterre, et finit par revenir en France. Fagon lui fit prendre ses degrés dans la faculté de Paris; ce qui souffrit quelque difficulté, parce que Chambon avait des reînèdes secrets. Cette raison l'empêcha d'aller au delà du grade de licencié. Ayant été choisi par le lieutenant de police pour donner des soins à un seigneur napolitain renfermé à la Bastille, Chambon voulut devenir son défenseur; mais, au lieu de lui obtenir la liberté, il se fit enfermer lui-même dans la même prison, où il resta deux ans. Forcé alors de se retirer en province, il retourna à Marseille, où, avec la protection du comte de Grignan, il ob-

tint le titre de médecin des galères; mais la comtesse de Grignan étant morte de la petite-vérole entre ses mains, il en eut tant de chagrin qu'il prit le parti de venir finir ses jours auprès d'un de ses frères, doyen du chapitre de Grignan. Il vivait encore en 1752, âgé de quatre-vingt-cinq ans. On a de lui : 1° *Principes de physique rapportés à la médecine pratique*, Paris, 3 parties in-12, qui ont paru successivement de 1712 à 1716; 2° *Traité des métaux et des minéraux, et des remèdes qu'on en peut tirer*, Paris, 1714, in-12. S—v—y.

CHAMBON (ANTOINE-BENOÎT), était trésorier de France à Uzerche dans le Limousin lorsque la révolution commença. Il en adopta les principes, mais avec modération, et fut nommé maire de sa commune, puis député de la Corrèze à la convention nationale, où il se lia avec Gensonné et se montra l'un des hommes les plus prononcés dans le parti de la Gironde. A la séance du 50 décembre, il dénonça le ministre Pache, et quelques jours plus tard, ayant pris la défense de Roland, il traita ouvertement Robespierre de factieux, et fut à cette occasion provoqué en duel par Bourdon de l'Oise, alors entièrement dévoué au parti de la montagne. Dans le procès de Louis XVI il vota pour la mort, mais avec la condition expresse que le jugement serait ratilié par le peuple. Il lit ensuite tous ses efforts pour obtenir un sursis à l'exécution, et il osa même prononcer le mot *humanité*; ce qui excita une sorte de fureur dans la salle, et lui attira, lorsqu'il sortit de l'assemblée, une nouvelle provocation de la part du fameux St-Huruge. Chambon fut ensuite un des membres de comité de sûreté générale; mais il y resta peu de temps, et dut, ainsi que les autres Girondins, céder la place aux montagnards. Dénoncé par Rovère, Chabot, par le féroce Marat et aussi par les quarante-huit sections de Paris qui demandèrent son expulsion, il ne parut point effrayé d'une position si périlleuse, et sembla redoubler d'énergie aux approches du 51 mai. Il fut élu alors secrétaire par les Girondins, qui avaient encore dans l'assemblée une sorte de majorité. La veille de cette journée funeste, il proposa de voter des remerciements à un bataillon de la Butte des Moulins, qui était venu au secours de la Gironde, et que Marat et son parti accusaient à la tribune. Le lendemain, lorsqu'il vit la montagne triomphante, il proposa hautement à ses amis de se retirer dans leurs départements, pour se soustraire à la tyrannie. Décrété d'accusation, il se hâta de chercher un refuge dans la Corrèze. Mais il fut déclaré traître à la patrie; la convention le mit hors la loi et prononça la confiscation de ses biens. Cette terrible proscription lui ferma aussitôt toutes les portes, et il ne trouva plus de refuge que dans une grange, au fond d'un village ignoré. Ses ennemis l'y découvrirent, et le maire de Lubersac écrivit à la convention qu'assisté du comité révolutionnaire, il avait *délivré le sol de la république du monstre Chambon mis hors la loi*, qui avait fait d'inutiles efforts pour se défendre, et blessé gravement d'un coup de pistolet un des assaillants. Après le 9 thermidor, la

convention accorda des secours et une pension à la veuve de ce député. — *Jean-Jacques* CHAMBON, qui n'avait de commun que le nom avec le précédent, fut condamné à mort dans le mois de septembre 1792, par le tribunal criminel de Paris, pour le vol du garde-meuble, ainsi qu'un nommé J. Doulligny. L'un et l'autre demandèrent un sursis pour faire des révélations, ce que l'on se hâta de leur accorder; mais depuis il ne fut plus question de ces deux individus. M—D J.

CHAMBON DE LA TOUR (JEAN-MARIE), né à Uzès vers 1750, était maire de cette ville, en 1789, lorsqu'il fut nommé député du tiers état aux états généraux. Il s'y montra dès le commencement partisan des innovations, et siégea constamment au côté gauche; mais il ne parut pas une fois à la tribune, et retourna aussitôt après la session dans le département du Gard, qui l'élut un de ses députés à la convention nationale dans le mois de septembre 1792. Chambon ne parla pas plus souvent dans cette assemblée, mais il vota toujours avec le parti le moins violent. Dans le procès de Louis XVI, prévoyant sans doute les funestes résultats de cette affaire, et feignant d'être malade, il ne prit aucune part aux discussions, n'assista à aucune des séances. Il s'abstint ensuite jusqu'au 9 thermidor de toute participation aux excès de cette époque. Une réserve qui pouvait être si périlleuse ne lui attira cependant aucun malheur, et il arriva sain et sauf jusqu'à la chute de Robespierre. Envoyé alors dans les départements méridionaux, avec Cadroy et Mariette, il poursuivit à outrance la faction des terroristes, qui y était encore très-puissante, et qui parvint même à s'emparer de Toulon, après avoir égorgé le représentant Brunel et massacré plusieurs individus sous prétexte qu'ils étaient des émigrés. « Nous ne vous dissimulons pas, écrivaient ces commissaires à la convention nationale le 29 ventôse an 5 (mars 1795), que les citoyens de ce beau pays n'osent encore respirer qu'à peine, et qu'ils ne jouissent qu'à demi des bienfaits du 9 thermidor. La terreur marche à la suite des nombreux sectateurs de Robespierre, qui ont inondé de sang ces départements, et qui s'y sont couverts de tous les crimes. Tant que la convention n'aura point sévi contre eux d'une manière terrible, tant qu'elle ne les aura point mis dans l'impuissance de renouveler leurs excès et leurs brigandages, nous vous le disons à regret, mais avec vérité, il n'y a ni paix ni tranquillité à espérer. » Les mêmes commissaires rendirent ensuite compte avec une égale énergie des mesures qu'ils avaient prises contre les révoltés de Toulon; ils félicitèrent en même temps leurs collègues sur la victoire qu'ils venaient d'obtenir contre la même faction dans la journée du 12 germinal (avril 1795). Toutes leurs opérations furent approuvées solennellement par des décrets; mais après le 13 vendémiaire an 4 (octobre 1795), lorsque le parti des terroristes eut repris le dessus à la convention, Chambon fut vivement accusé par Goupilleau, par Pellissier et par des habitants de Marseille, pour avoir protégé les *égorgés* des com-



pagnies de *Jésus et du Soleil*, et pour avoir laissé égorger des patriotes sous leurs yeux, surtout dans les prisons d'Aix. A la séance du conseil des cinq-cents du 17 frimaire an 4 (décembre 1795), on lut une dénonciation de plusieurs habitants de Marseille contre Chambon, Mariette et Cadroy (*voy. CADROY*), qui y étaient qualifiés de *bourreaux du Midi*. Ces députés, tous les trois présents, se défendirent avec force; ils furent aussi défendus par leurs collègues Guérin et Rongier, et la plainte n'eut pas de suite. Chambon, qui venait de passer au conseil des cinq-cents, continua d'y siéger jusqu'au 18 brumaire. S'étant alors retiré dans son département, il y mourut dans l'obscurité, quelques années plus tard.

M— D j.

CHAMBON DE MONTAUX (NICOLAS), médecin et maire de Paris dans la révolution, était né à Breuvannes, village de la Champagne, en 1748. Il fit ses études à Paris, et il exerça d'abord sa profession à Langres, d'où il revint dans la capitale pour acquérir de nouvelles connaissances. S'étant mis à pratiquer, il acquit quelque réputation et fut agrégé à la société royale de médecine, puis nommé médecin en chef de la Salpêtrière, premier médecin des armées, et enfin inspecteur général des hôpitaux militaires. Il se trouvait ainsi dans une très-belle position, lorsque la révolution commença. Il en adopta cependant les principes, et, pour s'occuper de politique, il négligea sa profession. S'étant lié avec Péthion, ce député, devenu maire de Paris en 1791, le fit nommer administrateur des impositions et finances de la ville. Il jouissait de cet emploi, fort lucratif, à la fin de 1792, quand Péthion, élu député à la convention nationale, dut être remplacé dans la mairie. Chambon fut aussitôt désigné, et il eut pour concurrent MM. d'Ormesson et Lhuillier. Ce dernier, procureur-syndic du département, était porté par les anarchistes : il ne put réunir la majorité; et d'Ormesson, qui fut d'abord nommé, ayant donné sa démission, on en vint à Chambon, qui accepta sans trop savoir ce qu'il faisait, car tout devait alors lui faire craindre les plus grands périls, et il n'avait en politique ni assez d'expérience ni assez de sagacité pour les prévoir et s'y soustraire. Se trouvant, dès le commencement, aux prises avec le terrible conseil de la commune, il dut lui servir d'instrument pour toutes les iniquités de cette cruelle époque. Cependant il osa se déclarer pour la libre représentation de la pièce dite *l'Ami des lois* (*voy. LAVA*), et sa conduite fut improuvée par la commune. Il avait été précédemment mandé à la barre de la convention, pour avoir demandé à présenter une adresse relative au rapport du décret concernant la famille des Bourbons; il se justifia en déclarant qu'il n'avait été que l'organe passif des sections. Chambon reçut ensuite la pénible mission d'aller signifier à Louis XVI, dans la prison du Temple, qu'il était chargé, par les ordres de la convention, de le traduire à la barre de cette assemblée. L'embarras qui, dans cette terrible circonstance, se montra sur toute la personne du pauvre Chambon, fit croire qu'il avait manqué de respect au malheu-

reux prince : mais il s'en est vivement défendu plus tard ; et son caractère de modération et de prudence ne permet pas de croire qu'il en fut autrement. On lui a aussi reproché d'avoir prêté sa voiture pour conduire le monarque au supplice ; mais cette voiture ne lui appartenait pas : c'était l'équipage commun de tous les municipaux, et personne ne pouvait moins que le maire disposer du mobilier de la mairie. Lorsque Louis XVI fut mort, Chambon, sentant enfin qu'il n'était pas à sa place, donna sa démission, bien que, d'après une loi positive, tout démissionnaire dût être condamné à la réclusion. Les municipaux, qui ne demandaient pas mieux que de se débarrasser d'un chef inutile, acceptèrent sa démission sans difficulté ; et Chambon retourna à sa pratique médicale, qu'il n'aurait pas dû quitter. Il ne recouvra point sa réputation ni la belle clientèle qu'il avait abandonnée ; mais il vécut du moins en paix, et fut certainement plus heureux. C'est alors qu'il se maria avec une ci-devant religieuse. N'ayant plus autant à faire dans l'exercice de son art, il composa beaucoup d'ouvrages, dont un grand nombre, resté inédit, ne sera probablement jamais imprimé. Ceux qui ont paru sont : 1° *Traité de l'anthrax, ou de la pustule maligne*, avec des notes et des observations critiques, Paris, 1781, 1 vol. in-12. 2° *Des Moyens de rendre les hôpitaux utiles à l'instruction*, ibid., 1787, 1 vol. in-12. 3° *Traité de la fièvre maligne simple et des fièvres compliquées de malignité*, ibid., 1787, 4 vol. in-12. 4° *Observations cliniques*, etc., ibid., 1789, in-4°. 5° *Maladies des femmes en couches, et à la suite des couches*, ibid., 1784, 2 vol. in-12. 6° *Maladies des filles, pour servir de suite aux Maladies des femmes*, ibid., 1785, 2 vol. in-12. 7° *Des Maladies de la grossesse*, ibid., 1785, 2 vol. in-12. Ces trois ouvrages ont été réunis et réimprimés avec de nombreuses additions, sous ce titre : *Maladies des filles, des femmes et de la grossesse, et Maladies chroniques à la suite des couches*, ibid., 1799, 8 vol. in-8°. 8° *Maladies des enfants*, ibid., 1798, 2 vol. in-8°. 9° *Recherches sur le croup*, 1806, 1 vol. 10° *Traité de l'éducation des moutons*, ibid., 1810, 2 vol. in-8°. 11° *Traité complet des maladies des bêtes à laine, pour faire suite au Traité de l'éducation des moutons*, ibid., 1810, 4 vol. 12° *Traité de la goutte essentielle symptomatique anormale*, ibid., 1814-1817, 2 vol. 13° *Mémoires sur différentes questions de médecine et de chirurgie*, 1815, 1 vol. 14° *Comparaison des effets de la vaccine avec ceux de la petite vérole inoculée par la méthode des incisions*, 1821, in-8°. 15° *Recherches sur les diverses méthodes d'inoculer la petite vérole*, 1 vol. 16° *Mémoires sur les artères*. 17° *Recherches sur la torme du poulx*. 18° *Observations cliniques sur les cas rares des signes de la mort en général, et du retour à la vie, à la suite d'une mort apparente*. 19° *De l'Insalubrité des eaux de la Seine clarifiées par les filtres à charbon, prises en boisson*, etc.; *des moyens de leur rendre les qualités qu'elles avaient perdues*. 20° *Projet d'inspection pour les hôpitaux civils*, 2 vol. 21° *Traduction du traité d'agriculture de Columelle, avec des notes*

*extraites des écrits de Caton, Varron, Palladius, etc.*, 5 vol. 22° *Lettres à M. C.... sur les calomnies répandues autrefois contre moi, comme maire de Paris*, Paris, 1814, 4 vol. in-8°. Chambon a encore donné un grand nombre d'articles à l'*Encyclopédie méthodique* pour la partie médicale, ainsi qu'au *Dictionnaire d'agriculture* de Rozier, et aux *Mémoires de l'académie des sciences*. Il mourut à Paris, en 1826. — Madame Augustine CHAMBON DE MONTAUX, épouse du précédent, fit imprimer à Paris, en 1819, des *Réflexions morales et politiques sur les avantages de la monarchie*, 4 vol. in-8° (1). Un autre CHAMBON, qui n'a point d'article dans les biographies, est auteur d'un *Éloge historique de la raison, prononcé dans une académie de province en 1774*, in-4°. Cette facétie, dans le genre de l'*Éloge de la folie* qu'Érasme avait publié deux siècles auparavant, a eu plusieurs éditions. Voltaire écrivait à d'Alembert, le 15 juin 1774 : « Mon cher maître, « le petit discours patriotique de M. Chambon a « réussi chez tous les étrangers : c'est le premier « éloge vrai que j'aie jamais lu. » M—D J.

CHAMBON DE MONREDON ( . . . ). On a de lui : *Lettre d'un militaire protestant qui vient d'embrasser l'état ecclésiastique*, Paris, 1759, in-12. — CHAMBON (J.), médecin, né à Griguan, en 1647, mort vers 1725, a publié : 1° *Principes de Physique rapportés à la médecine pratique, et autres traités sur cet art*, Paris, 1712, 3 part. en 4 vol. in-12; 1750, 2 vol. in-12; 2° *Traité des métaux et des minéraux, et des remèdes qu'on peut en tirer*, Paris, 1714, in-12. — Un jurisconsulte du même nom a publié la *Table des lois, arrêtés et circulaires relatifs à l'administration militaire*, an 9, in-8°. Le succès de cette première publication le détermina à publier ensuite : *Table des lois, arrêtés et circulaires depuis le régime constitutionnel jusqu'au 1<sup>er</sup> vendémiaire an 9*, gr. in-8°. Z—O.

CHAMBONAS (le marquis DE), maréchal de camp, était neveu du maréchal de Biron, et avait épousé une fille naturelle du comte de St-Florentin et de madame Sabbatin (2). Il donna aux oisifs une ample matière d'anecdotes, à l'occasion du procès en séparation qu'il intenta à sa femme. Les opinions politiques des deux époux ne s'accordant point, ce motif fut la cause ou le prétexte de la dissolution de leur mariage. Chambonas, ainsi que son parent le duc de Lauzun, se montra, dès l'origine, zélé partisan de la révolution. Il fut le premier maire constitutionnel de Sens. Le 30 décembre 1789, il parut à la barre de l'assemblée nationale, à la tête d'une députation de cette ville, pour demander que la première pierre d'un port que l'on allait y con-

struire fût posée au nom des représentants de la nation, et qu'il fût élevé sur ce port une pyramide qui porterait le nom de tous les députés. « Cette « place, dit le marquis de Chambonas, convient à « un monument qui vous sera consacré, puisque « c'est vous qui, sages et heureux pilotes, avez con- « duit le vaisseau public au port du bonheur, c'est- « à-dire de la liberté. » En même temps il offrit, au nom de la ville de Sens, un don patriotique de 14,000 liv. A la même séance, un décret chargea Chambonas de poser la première pierre du port de Sens, au nom de l'assemblée. Le 14 juillet 1790, il figura à la fête de la fédération, comme commandant de la garde nationale de Sens. Le 17 du même mois, il fit approuver par les députés de la fédération et présenta au général Lafayette une adresse portant que « les troupes nationales, voulant se dé- « dommager en partie du regret qu'elles avaient de « le quitter, et de ne pas servir toute leur vie directe- « ment sous ses ordres, désirant que l'image de ce « grand homme fût connue de leurs femmes, de « leurs enfants et de tous leurs concitoyens, avaient « arrêté de lui demander la permission de faire « graver son portrait dans le plus grand nombre « possible, afin de perpétuer dans le souvenir des « générations futures les traits et le nom du plus « brave des soldats, et du plus digne des généraux. » Le peintre Weiler fut chargé de faire ce portrait, et une souscription fut ouverte chez un notaire pour la gravure. Quelques jours après, Lafayette adressa à Chambonas une lettre de remerciement en lui envoyant son portrait. (*Moniteur* du 14 octobre 1790.) Au mois d'avril 1792, Chambonas fut employé comme maréchal de camp dans les troupes du département de Paris. Le 18 juin, une lettre du roi Louis XVI annonça qu'il venait de le nommer ministre des affaires étrangères. Deux jours après, il vint annoncer la neutralité de Gènes, et la reconnaissance par la Suède du pavillon tricolore. Il saisit cette occasion de faire sa profession de foi. « J'es- « père, dit-il, que la manière dont je me suis pro- « noncé pour la révolution ne laissera aucun doute « sur mon patriotisme. La constitution sera mon scul « bouclier contre les méchants, et la loi, la seule « arme dont je me servirai. » Le 29 juin, il dénonça un emprunt de 8 millions tenté par les princes frères du roi pour acheter des grains et soutenir la guerre. Il donna ensuite des renseignements sur l'existence de la coalition armée des cabinets de Vienne et de Berlin. Il rassura en même temps l'assemblée sur le résultat des armements effectués en Angleterre. Le 8 juillet, il fut dénoncé par Brissot, comme n'ayant pas donné connaissance de l'approche des troupes prussiennes, et se justifia en disant que lui-même n'en avait pas été informé d'une manière certaine. Ce jour-là, de concert avec les autres ministres, il présenta le compte de la situation intérieure et extérieure de la république, et donna avec eux sa démission, comme ne pouvant plus résister à l'anarchie. Un marché pour fourniture d'armes, passé par Chambonas avec Beaumarchais, fut dénoncé comme frauduleux à la convention, et, sur le

(1) Elle avait publié, en 1798, un *Manuel de l'éducation des abeilles*, etc., extrait de Réaumur, et enrichi d'observations et de notes intéressantes par M. Chambon, Paris, in-8°. On doit aussi à cette dame l'invention des chaufferettes appelées *augustines*, au sujet desquelles elle eut un procès avec le sieur Swickardi. A l'époque de la restauration, madame Chambon fit hommage à madame la duchesse d'Angoulême d'un bijou renfermant des cheveux de Marie-Antoinette. D—R—R.

(2) Et non pas *Sabbattier*, comme l'ont écrit plusieurs biographes dont l'érudition historique ne remonte pas au de là de 1790.

rapport de Lecoindre, annulé par elle le 28 novembre. Après le 10 août, Chambonas était passé en Angleterre, où tour à tour orfèvre, horloger, bijoutier, il fit néanmoins si mal ses affaires, qu'il fut obligé de contracter des dettes pour vivre. Au nombre de ses créanciers se trouvaient des émigrés, notamment le général Willot, qui le firent mettre en prison. Il est à remarquer qu'il eut cela de commun avec son parent le duc de Lauzun, qui, se trouvant à Londres, fut emprisonné pour dettes en 1792. Chambonas y mourut en 1807, dans un état voisin de l'indigence. Sa notice, ainsi que celle de Bigot-Ste-Croix, son successeur, se trouve omise dans la *Biographie des ministres* qui fut publiée en 1825.

D—R—R.

CHAMBORS (GUILLAUME DE LA BOISSIÈRE, comte DE), d'une ancienne famille de Bretagne, naquit à Paris, le 28 juillet 1666. Il apprit le latin par l'usage, et dut à cette méthode la supériorité qu'il obtint dans les classes sur tous ses condisciples. Il fit sa rhétorique sous Hersent, et sa philosophie au collège d'Harcourt. Ses études achevées, il fut admis aux assemblées de l'hôtel de Soissons, et y acquit cette politesse et cette connaissance du monde que les livres et l'application ne donnent point. Ce fut dans ces assemblées qu'il connut le chevalier de Carignan, devenu depuis si célèbre sous le nom de *prince Eugène*, et il se forma entre eux une liaison durable. A l'âge de vingt ans, Chambors entra dans les mousquetaires, fit plusieurs campagnes, et obtint ensuite une compagnie dans le régiment de colonel général cavalerie, à la tête de laquelle il servit en Allemagne sur la fin de la guerre de 1688, et en Italie pendant toute celle de 1701. Il se distingua surtout à la bataille de Luzara. La vie tumultueuse des camps ne l'empêchait pas de suivre son goût pour l'étude. Il lut avec fruit les écrivains qui ont traité de l'art de la guerre, rédigea un journal des opérations de l'armée, et composa quelques petites dissertations qui annonçaient en lui l'art de débrouiller les faits historiques, et de les présenter d'une manière agréable. La paix lui donna les moyens de cultiver ses dispositions. Nommé en 1721 membre associé de l'académie des inscriptions et belles-lettres, il y lut, le jour de sa réception, un *Mémoire sur la considération que les anciens Germains avaient pour les femmes de leur nation* (inséré dans le recueil de l'académie, t. 5), qui fut très-applaudi. Il communiqua successivement à cette savante compagnie des *Explications de quelques passages d'anciens auteurs latins* (t. 9 et 12), et enlin deux *Dissertations sur la vie de Titus Labienus* (t. 10 et 13). Chambors joignait à un esprit solide et éclairé des mœurs austères et une âme très-ferme. Cependant il ne put résister au chagrin qu'il éprouva de la mort d'une épouse avec laquelle il avait vécu quarante-six ans dans une union parfaite. Il mourut peu de temps après elle, d'une hydropisie de poitrine, le 7 avril 1745. Fréret prononça son éloge, qui nous a été d'un grand secours pour la rédaction de cet article. Il avait laissé manuscrits des *Mémoires sur madame et mademoiselle*

*Deshoulières*, d'après lesquels on a rédigé la vie de ces dames, placée en tête de l'édition de leurs œuvres, Paris, 1747, 2 vol. petit in-12. W—S.

CHAMBRAI (ROLAND FRÉRARD, sieur DE), appelé aussi CHANTELOU, savant architecte, né à Cambray, mort en 1676, était uni par les liens du sang et de l'amitié à Sublet des Noyers, secrétaire d'État et surintendant des bâtiments sous Louis XIII. Il aima les arts, et contribua à leurs progrès. Ce fut lui qui amena le Poussin de Rome à Paris. Il traduisit en français le *Traité de la peinture* de Léonard de Vinci, Paris, 1651, in-fol., et l'*Architecture* d'André Palladio, Paris, 1650, in-fol.; mais il est plus connu par son *Parallèle de l'Architecture antique avec la moderne*, Paris, 1650, in-fol., fig.; idem, revu par Erard, Paris, 1702. On y compare entre eux les principaux auteurs qui ont écrit des cinq ordres, Palladio, Scamozzi, Serlio, Vignole, D. Barbaro, Cataneo, L.-B. Alberti, Viola, Bullant et Deslorme. Cet ouvrage obtint un grand succès, et il est encore estimé.

V—VE.

CHAMBRAI (JACQUES-FRANÇOIS DE), grand croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, commandant des troupes de terre et de mer de la religion, naquit à Evreux en 1687, fut reçu dans la langue de France en 1701, fit toute sa vie la guerre aux musulmans et aux barbaresques, leur prit un grand nombre de vaisseaux, entre autres la *Sultane*, avec pavillon de contre-amiral, en 1752, et fut un des plus grands hommes de mer de son temps. Il mourut en 1756, à Malte, et y fut enterré dans l'église de St-Jean. Il avait fait construire à ses frais, dans l'île de Goze, une place forte qui a été appelée, de son nom, la *Cité neuve de Chambray*. Il rendit ainsi plus complet le système des fortifications de Malte, et mit l'île de Goze à l'abri des incursions des pirates. Son portrait a été gravé dans la collection d'Odieuivre. — Son neveu, Louis de CHAMBRAI, marquis de Conflans, né en 1715, obtint de l'ordre de Malte, en récompense des services rendus par son oncle, la permission de porter la croix de l'ordre. Il s'occupa d'économie rurale, et publia un petit ouvrage sous ce titre : *Art de cultiver les pommiers, les poiriers, et de faire des cidres selon l'usage de la Normandie*, Paris, 1765, in-12. Cet ouvrage estimé a été réimprimé sous le titre de *l'Art de faire le cidre, avec la manière de cultiver les pommiers et les poiriers selon l'usage de la Normandie*, Paris, 1781, in-12, et à la suite de *l'Essai sur la greffe*, par Cabanis père. Il avait déjà publié : 1° *Mémoires de la translation de l'abbaye d'Almanesche dans la ville d'Argentan*, Evreux, 1759, in-4°; 2° *Réponse à quelques questions pour perfectionner l'histoire et la géographie de la France*, dans le *Journal de Verdun* de mars 1755.

V—VE.

CHAMBRE (LOUIS, comte DE LA), gouverneur de la Savoie et du Piémont en 1478, par l'influence de Louis XI, pendant la minorité de Philibert, duc de Savoie, abusa tellement de son autorité, et montra un caractère si fougueux et si violent, que Louis XI, indigné, ordonna secrètement son arrestation. Instruit à temps de cette mesure, le comte

de la Chambre rassembla 10,000 hommes, s'empara de la personne du duc Philibert, l'amena à Turin, comme pour le soustraire à la domination de la France, et se rendit maître absolu du gouvernement; mais Louis XI ayant attiré dans son parti le comte de Bresse et le marquis de Saluce, ces deux seigneurs parvinrent à se saisir du comte de la Chambre. En 1482, on le transféra au château de Veillane, et ses biens furent confisqués. Délivré ensuite par le comte de Bresse, il recommença ses brigues pendant la régence de Blanche de Montferrat, et entreprit encore, en 1492, de s'emparer du gouvernement. Il prit les armes, se rendit maître de Chambéri, et marcha contre Genève; mais il fut défait près de cette ville par les troupes de la régente, et se réfugia sur le territoire français. Tous ses châteaux furent rasés, et le conseil de Turin le déclara rebelle; mais Charles VIII, roi de France, s'étant déclaré son protecteur, il obtint sa grâce et la restitution de ses domaines. Ce seigneur turbulent et factieux, l'un des plus puissants vassaux de la Savoie, mourut vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle.

S—S—1.

CHAMBRE (MARIN CUREAU DE LA), de l'Académie française et de celle des sciences, médecin ordinaire du roi, né au Mans en 1594, se fit de bonne heure une brillante réputation dans le monde par ses talents, ses connaissances variées, et les agréments de son esprit. Le chancelier Séguier se l'attacha comme médecin et comme homme de lettres. Le cardinal de Richelieu le choisit, parmi les beaux esprits du temps, pour le faire entrer, en 1655, dans l'Académie française, nouvellement fondée. Il fut aussi l'un des premiers membres de l'académie des sciences lors de la formation de cette compagnie, en 1666. Louis XIV était si persuadé du talent de cet habile médecin, pour juger sur la physionomie des gens, quel était, non-seulement le fond du caractère, mais encore à quels emplois chacun pouvait être propre, que ce monarque ne se déterminait souvent, soit en bien soit en mal, sur les choix qu'il avait à faire, qu'après avoir consulté cet oracle. Sa correspondance secrète avec Louis XIV est mentionnée dans le t. 4 des *Pièces intéressantes et peu connues*, par M. D. L. P. (de la Place); elle est terminée par ces mots: « Si je meurs avant « S. M., elle court grand risque de faire à l'avenir « beaucoup de mauvais choix. » Ce qu'il y a de singulier, c'est que la Chambre paraît avoir été justifié par les événements postérieurs: ce n'est pas le premier physionomiste que le hasard ait servi heureusement dans ses conjectures. Il mourut à Paris, le 29 novembre 1669, après avoir publié beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont: 1<sup>o</sup> *Observations de Philalète sur l'Optatus Gallus* de Hersent: on les trouve à la fin des œuvres posthumes de Coquille, 1650. Cet ouvrage, entrepris par les ordres du cardinal de Richelieu, a surtout pour objet de prouver que les libertés de l'Église gallicane sont fondées sur l'Écriture sainte, et consacrées par la tradition. 2<sup>o</sup> *Discours pour montrer que les Français sont les plus capables de tous les peuples de porter*

*l'éloquence à sa perfection*, prononcé dans l'Académie française à la réception de l'auteur. 3<sup>o</sup> *Art de connaître les hommes*, 1659-64-66, ouvrage médiocre, entrepris sur un plan très-vaste, mais dont il n'a paru que trois parties; on trouve dans la 1<sup>re</sup> un *Discours sur les principes de la chiromancie et de la métoposcopia*, qui avait déjà paru séparément, Paris, 1635, in-8<sup>o</sup>; la 5<sup>e</sup> partie est presque entièrement consacrée à réfuter les objections de Petit, médecin de Paris, contre le *Système de l'âme*. 4<sup>o</sup> *Les caractères des passions*, 5 vol. in-4<sup>o</sup>, dont le 1<sup>er</sup> parut en 1640, et le 5<sup>e</sup> en 1662: il y a une très-jolie édition, comparable aux plus beaux Elzevirs, Amsterdam, Michel, 1638-1662-1665, 4 vol. en 5 part. Bien qu'on y retrouve plusieurs des erreurs du temps, cet ouvrage est encore estimé et regardé comme un de nos bons livres de physiologie: on lui reproche d'être paradoxal et d'une excessive prolixité; il a été traduit en allemand. Chenet, médecin de la Rochelle, ayant prouvé, dans ses *Considérations sur la Sagesse de Charron*, que les bêtes ne jouissent pas de la raison, la Chambre lui répondit dans cet ouvrage. On en a depuis réimprimé séparément quelques parties: *Traité de la connaissance des animaux, où tout ce qui a été dit pour ou contre le raisonnement des bestes est examiné*, Paris, 1648, in-4<sup>o</sup>; *Sur l'amitié et la haine qui se trouvent dans les bestes*, 1667, in-8<sup>o</sup>; l'auteur accorde aux animaux de l'imagination, de la mémoire et même une sorte de raisonnement, mais qui ne va pas jusqu'à leur permettre de s'élever à la connaissance des choses intellectuelles, privilège distinctif de l'homme. 5<sup>o</sup> *Le Système de l'âme*, Paris, 1664, in-4<sup>o</sup>. Quoique dans le 3<sup>e</sup> livre l'auteur y traite de l'extension, des parties et de la grandeur de l'âme, il professe hautement la doctrine de sa spiritualité et de son immortalité; mais sa métaphysique est subtile et trop embrouillée. 6<sup>o</sup> Divers écrits sur la *Lumière*, 1654-1655, in-4<sup>o</sup>; sur *l'Iris*, 1640, in-4<sup>o</sup>; sur les *Causes du débordement du Nil*, dont il attribue les effets au nître dont ses eaux sont chargées, 1654-1666; des *Conjectures sur la digestion*, 1656, in-4<sup>o</sup>; il explique la digestion par une espèce de dissolution opérée par le mouvement des esprits animaux, à peu près comme la vapeur du soufre attaque le fer. 7<sup>o</sup> *Novæ Methodi pro explanandis Hippocrate et Aristotele Specimen*, Paris, 1655, in-4<sup>o</sup>; la 1<sup>re</sup> partie est une interprétation des *Aphorismes* d'Hippocrate; la 2<sup>e</sup> contient le premier livre de la *Physique* d'Aristote, traduit en français, précédé du texte grec avec la version latine en regard; il avait également traduit les sept autres livres qui n'ont point paru, et le public n'y a rien perdu. 8<sup>o</sup> *Discours sur la nature divine*, à la fin de celui sur les *Causes du débordement du Nil*: ce n'est qu'une partie du traité de la philosophie platonicienne, qui n'a point vu le jour. La Chambre avait des connaissances en plusieurs genres de littérature, et, ce qui est encore plus précieux, il était homme d'honneur, de probité, toujours disposé à rendre service à ses amis. On voyait, dans l'église de St-Eustache, un monument dressé sur les des-

sins de Lebrun, que son fils lui fit élever. — Ce fils, Pierre CUREAU DE LA CHAMBRE, de l'Académie française, mort le 13 avril 1693, curé de St-Barthélemy, à Paris, avait d'abord été destiné à la médecine; il fut frappé de bonne heure de surdité, ce qui le fit renoncer à cette profession pour embrasser l'état ecclésiastique. On a de lui : *Panegyriques et Oraisons funèbres*, Paris, 1686, in-4°. On y trouve un discours académique de son père, où il prétend prouver que « de tous les peuples, les Français sont « les plus capables de la perfection de l'éloquence. » Il avait entrepris une édition des œuvres de son père, tant imprimées que manuscrites, que la mort l'empêcha d'exécuter. Il aimait la poésie, et n'a jamais fait qu'un seul vers. Un jour qu'il le récitait à Despréaux : « Ah ! monsieur, s'écria le satirique, « que la rime en est belle ! » C'était un homme à bons mots. Le P. Hardouin ayant prétendu devant lui que l'*Histoire des Juifs* de Josèphe était l'ouvrage d'un moine du 13<sup>e</sup> siècle : « Nous le croirons, « lui dit de la Chambre, quand vous nous aurez « prouvé que les jésuites ont composé les *Lettres provinciales*. » T—D.

CHAMBRE (FRANÇOIS LIHARART DE LA), docteur de la maison et société de Sorbonne, né à Paris, le 2 janvier 1698, fit sa licence avec beaucoup de distinction, devint chanoine de St-Benoît, mena une vie très-sédentaire, consacrée à l'étude de la religion, à la composition de divers ouvrages sur des matières de théologie, et mourut d'une fièvre maligne, le 16 août 1755. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Traité de la véritable religion*, Paris, 1757, 5 vol. in-12. 2<sup>o</sup> *Traité de l'Église*, Paris, 1745, 6 vol. in-12 : c'est une suite du traité précédent. L'auteur examine quelle est la nature de la société dont Jésus-Christ est le chef; quels sont les caractères dont elle est revêtue, et les privilèges dont elle jouit. C'est ce qui fait le sujet des trois premiers volumes. De la Chambre, afin de ne pas faire perdre la liaison des principes, et de conserver plus d'ordre, de netteté et de précision, a rejeté dans les trois derniers la discussion de certaines questions particulières, où elle compose douze dissertations. Dans l'une de ces dissertations, il soutient les droits du second ordre du clergé, mais avec beaucoup de ménagements pour les prétentions du premier; ce qui le met dans une fautive position, où il vacille souvent sur les principes. 3<sup>o</sup> *Exposition des différents points de doctrine qui ont rapport aux matières de religion*, 1745, 2 vol. in-12. C'est un précis des traités précédents. 4<sup>o</sup> *Traité de la grâce*, 1746, 4 vol. in-12. 5<sup>o</sup> *Traité du formulaire*, 1756, 4 vol. in-12, pour prouver l'obligation de le signer. 6<sup>o</sup> *Réalité du jansénisme démontrée*, 1740, in-12. 7<sup>o</sup> *Traité de la constitution Unigenitus*, 1758, 2 vol. in-12. Il avait fait imprimer sur le même sujet une *Dissertation sur les censures in globo*, dont il s'empressa de retirer tous les exemplaires de la circulation; mais l'abbé Goujet, qui s'en était procuré un, en fit une critique assez sévère dans le t. 26 de la *Bibliothèque française*. 8<sup>o</sup> *Introduction à la théologie*, Utrecht, 1743, in-12. 9<sup>o</sup> *Lettres sur les Pensées philosophiques et sur le livre des Mœurs*, 1749, in-12. 10<sup>o</sup> *Abrégé de la Phi-*

losophie, ou *Dissertations sur la certitude humaine, la Logique, la Métaphysique et la Morale*, ouvrage posthume, 1754, 2 vol. in-12. L'éditeur (l'abbé Joly de Fleury) a donné, en tête de cet ouvrage, un abrégé de la vie de l'auteur. Tous les ouvrages de l'abbé de la Chambre se distinguent par beaucoup de méthode, de clarté et de précision. T—D.

CHAMBURE (LAURENT-AUGUSTE PELLETIER DE), né à Viteaux, petite ville de Bourgogne, le 50 mars 1789, était encore au berceau lorsque son père, receveur des fermes, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Il entra fort jeune à l'École militaire, et n'y acheva pas même ses deux années de service, car Napoléon ayant eu besoin d'officiers qu'il pût mettre à la tête de ses nouvelles recrues, le prit, ainsi que la plupart de ses camarades, et le jeta sur un champ de bataille. Chambure avait à cette époque dix-huit ans, une âme ardente, une vive ambition et un caractère de fer. « Je parviendrai, se dit-il en sortant de Paris, ou je mourrai. » Son extérieur n'était pas alors en harmonie avec l'énergie singulière de son esprit; une taille moyenne, de grands yeux bleus, une peau très-blanche, point de barbe. Ce n'était pas là ce qu'il fallait pour débiter au milieu de ces vieux soldats rompus à toutes les fatigues de la guerre et dont les lèvres disparaissaient sous d'épaisses moustaches. Nous avons entendu Chambure parler de sa première campagne, qu'il fit en Espagne. Il racontait ses exploits avec modestie, mais avec une verve entraînante. Tout ce qui en résulta pour lui, c'est que les soldats ne trouvèrent plus rien à dire sur ses mains blanches ni sur ses moustaches naissantes. Il assista aux principales batailles et fut plusieurs fois blessé grièvement; ce qui ne lui fit pas quitter son poste un seul instant. Une malheureuse destinée s'opposa cependant à ses efforts. Longtemps il ne put réussir à percer la foule; et il n'avait encore obtenu que la croix de la Légion d'honneur, lorsqu'il repassa les Pyrénées pour se rendre dans le Nord, où il gagna, au prix de son sang, le grade de capitaine. Mais tout cela était peu de chose à ses yeux. Les rapides fortunes de ce temps avaient tourné toutes les têtes de cette génération guerrière. Pour lui, le grade de capitaine et la croix d'honneur à vingt ans, c'était presque un désenchantement; il attendait avec une impatience fiévreuse l'occasion de déployer toute l'énergie de son âme. Cette occasion s'offrit au siège de Dantzick. A la tête d'une compagnie de cent hommes choisis parmi les soldats les plus déterminés, Chambure attira sur lui l'attention des généraux. Quoique son grade ne lui donnât pas entrée au conseil de guerre, le général Rapp l'y appela et le consulta. Il fut presque le seul qui conseilla jusqu'à la fin de se maintenir contre des forces supérieures. Avec ses cent hommes dévoués à la mort, que les Russes frappés d'admiration appelaient la *compagnie infernale*, il tint sans cesse en haleine les assiégeants. La nuit, il faisait des sorties pour aller chercher les ennemis jusque dans leur camp. Après avoir encloué leurs canons et porté le trouble dans leur sommeil, il revenait à pas lents, comme le lion poursuivi, retrouver ses

compagnons d'armes. Les ordres du jour de ce temps, le *Mémorial de Ste-Hélène*, le pinceau d'Horace Vernet et celui de Langlois ont assuré une renommée durable à ces beaux faits d'armes. Après la capitulation de Dantzick, le capitaine Chambure alla rendre son épée au duc de Wurtemberg, qui l'accueillit avec estime. On l'envoya prisonnier à St-Petersbourg, où il attendit, avec un profond désespoir, le moment de retourner dans sa patrie. En 1815, il eut le bonheur d'obtenir sa liberté; mais quand il eut mis le pied sur le sol français, il vit bien que le monde avait changé d'aspect. Son grand empereur sortait de l'île d'Elbe, la France ne dictait plus ses lois à l'Europe. On le présenta à Napoléon, qui lui adressa quelques mots d'éloge, dont il conserva le souvenir comme la plus précieuse récompense de ses blessures et de sa captivité. On lui confia le commandement des voltigeurs d'un corps franc de la Côte-d'Or. Ce poste n'était pas du goût de Chambure, qui tenait ses yeux fixés vers les frontières du Nord; mais il dut accepter. Pendant qu'il commandait ce corps discipliné, plusieurs actes répréhensibles eurent lieu, qu'il ne put maîtriser. Les soldats arrêtèrent deux officiers anglais et les pillèrent. Chambure a prétendu qu'il répara de son mieux à leur égard cette violence, et qu'il parvint même à leur faire rendre ce qu'on avait dérobé; mais on l'a accusé d'avoir pris part aux actes véritablement coupables de ses soldats, et surtout de s'être livré à des violences contre les royalistes du département du Doubs, notamment d'avoir fait fusiller un paysan parce qu'il avait une cocarde blanche à son chapeau. Mis en jugement, il fut d'abord condamné aux travaux forcés, puis à la peine de mort par un second jugement. S'étant soustrait à ces condamnations, il se réfugia à Bruxelles. Plus tard, il purgca sa contumace et se fit appliquer l'amnistie de 1816. Il vécut alors à la campagne, et ne revint à Paris qu'après la révolution de 1830; il écrivit à cette époque au maréchal Soult, réclamant l'honneur de commander le premier régiment qui irait au feu. Pour toute réponse, le maréchal le créa colonel d'état-major, officier légionnaire, et l'appela auprès de sa personne en qualité de premier officier d'ordonnance. En 1852, à la veille d'épouser une femme aimable et d'un nom connu, Chambure succomba à une attaque de choléra. Il avait publié, en 1826 et 1827 : *Napoléon et ses contemporains, suite de gravures représentant des traits d'héroïsme, de clémence, de générosité, de popularité*, avec texte, 42 livraisons in-4°, composées chacune de 3 ou 4 feuilles de texte et de plusieurs planches. Z.

CHAMEROY (MARIE-ADRIENNE), danseuse, née à Paris, en 1779, fut élève de Gardel, et débuta, le 19 février 1796, sur le théâtre de l'Opéra, où elle joua le rôle de Terpsichore dans le ballet de *Psyché*. Reçue la même année, elle fit de rapides progrès dans son art, et elle était comptée au nombre des plus agréables danseuses du premier théâtre lyrique, lorsqu'une maladie de poitrine l'enleva le 23 octobre 1802, dans la 24<sup>e</sup> année de son âge. On voit son tombeau au cimetière de Montmartre, près de celui

de St-Lambert. C'est cependant moins à ses talents qu'elle doit sa célébrité, qu'à la scène scandaleuse à laquelle donnèrent lieu ses funérailles, scène qui fut la première de cette espèce depuis le rétablissement du culte catholique, sous le consulat de Bonaparte. Le curé de St-Roch, Marduel, ne voulut recevoir ni le corps de la défunte, ni le cortège nombreux d'artistes qui l'accompagnait. Le curé de St-Thomas, Ramond de la Lande, se montra plus indulgent, il ne refusa de faire aucune des prières ni des cérémonies d'usage. Cette aventure, qui occupa tout Paris pendant quelques semaines, et qui se renouvela treize ans après (janvier 1815), dans la même église de St-Roch, sous le même curé, aux funérailles de mademoiselle Raucourt (voy. ce nom), a servi de canevas au joli poème d'Andriex, intitulé *St-Roch et St-Thomas*. Il est à remarquer que l'auteur ne l'a pas fait entrer dans les deux éditions qu'il donna successivement de ses œuvres (1). Z—o.

CHAMFORT ou CHAMPFORT (SÉBASTIEN-ROCH-NICOLAS), né en 1741, dans un village près de Clermont en Auvergne, fut amené à Paris dès sa première enfance. Il n'avait d'autre nom que celui de *Nicolas*, et ne connaissait d'autres parents que sa mère; il l'en aimait davantage, et conserva pour elle, tant qu'elle vécut, la tendresse, le respect et les soins d'un bon fils. Il eut pour premier instituteur un docteur de la faculté de Navarre, nommé Morabin (voy. ce nom), qui obtint pour lui une bourse au collège des Grassins. Nicolas parut, dans ses premières classes, mériter peu cette faveur; en troisième, il commença pourtant à se distinguer; sa rhétorique fut brillante; il la doubla, et remporta les cinq premiers prix de l'université. Doué d'une très-jolie figure, d'un esprit vif, plein de saillies, et passionné pour l'indépendance, ses premiers pas dans le monde, où il prit le nom de *Chamfort*, furent des fautes, et le premier fruit qu'il en recueillit fut l'infortune. Il ne vit d'autres moyens pour en sortir que le travail et des succès. Des articles pour le *Journal encyclopédique*, et la rédaction du *Vocabulaire français*, dont plusieurs volumes sont de lui, furent ses premiers travaux utiles. Le prix de poésie remporté, en 1764, à l'Académie française, par son *Épître d'un père à son fils sur la naissance d'un petit-fils* (Paris, 1764, in-8°), et la *Jeune Indienne* (ibid., même année, même format), ap-

(1) Il ne sera pas sans intérêt, pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier la différence des époques et les transformations successives que subit journellement le langage officiel du *Moniteur*, de faire connaître la manière dont il s'exprimait sur les funérailles de mademoiselle Chameroÿ : « Paris, 29 vendémiaire an 11 (21 octobre 1802). Le curé de St-Roch, dans un moment de déraison, a refusé de prier pour mademoiselle Chameroÿ et de l'admettre dans l'église. Un de ses collègues, « homme raisonnable, instruit de la véritable morale de l'Évangile, « a reçu le convoi dans l'église des Filles-St-Thomas, où le service « s'est fait avec toutes les solennités ordinaires. L'archevêque de « Paris a ordonné trois mois de retraite au curé de St-Roch, afin « qu'il puisse se souvenir que Jésus-Christ commande de prier, « même pour ses ennemis, et que, rappelé à ses devoirs par la méditation, il apprenne que toutes ces pratiques superstitieuses, con- « servées par quelques rituels, et qui, nées dans les temps d'igno- « rance, ou créées par des cerveaux échauffés, dégradent la religion « par leurs niaiseries, ont été prosrites par le concordat et la loi du « 18 germinal. »

plaudie au Théâtre-Français peu de temps après, le mirent au rang des jeunes poètes qui donnaient le plus d'espérance; mais le livrèrent de plus en plus à la vie dissipée du monde. Le concours suivant lui fut moins favorable; il envoya, en 1766, à l'Académie un discours en vers intitulé : *l'Homme de lettres* (imprimé à Paris, 1766, in-8°), et ce fut le Poète de Laharpe qui eut le prix. Il envoya aussi à l'Académie de Marseille une *Ode sur les Volcans*, qui arriva trop tard, et ne fut point admis au concours. Il fut plus heureux en 1768 à la même Académie, et y remporta le prix d'éloquence par un discours sur cette question : *Combien le génie des grands hommes influe sur l'esprit de leur siècle* (Paris, 1768, in-8°). Il entreprit quelque temps après un recueil intitulé : *Bibliothèque de société, contenant des mélanges intéressants de littérature et de morale, des anecdotes, etc.*, ouvrage terminé par L.-Th. Hérisant, et publié par lui, Paris, 1771, 4 vol. petit in-12. On croit que les deux premiers sont de Chamfort. En 1769, son *Éloge de Molière*, couronné par l'Académie française, accrut sa réputation, et son *Marchand de Smyrne*, jolie comédie en 1 acte et en prose, donnée avec un grand succès en 1770, et imprimée la même année, in-8°, montra combien il avait profité de l'étude qu'il avait faite de ce grand maître. Sa santé était déjà fort altérée; le produit de ces prix et de ces pièces suffisait à peine à ses besoins; un homme de lettres, son intime ami, Chabanon, qui avait de la fortune et à qui l'on avait donné, sans qu'il l'eût demandée, une pension de 4,200 liv. sur le *Mercur*, parvint, à force d'instances, à la lui faire accepter. Les eaux de Contrexeville lui furent jugées nécessaires; il y fit un voyage, et, se trouvant rétabli, il se retira à la campagne pour étudier et travailler. Laharpe avait écrit un *Éloge de la Fontaine*; ses amis persuadèrent à Necker de faire les fonds d'un prix qui serait proposé pour cet éloge par l'Académie de Marseille; ils regardaient comme impossible que ce prix fût enlevé à Laharpe : il le fut cependant par Chamfort, et l'on ne peut, en lisant les deux Éloges, imprimés en 1774, in-8°, ni juger autrement que l'Académie, ni, toute comparaison à part, être de l'opinion des amis de Laharpe et de la sienne, sur la beauté de son discours. Le travail dont Chamfort s'occupa ensuite fut le *Dictionnaire d'anecdotes dramatiques*, Paris, 1776, 3 vol. in-8° : il fut aidé par Delaporte, mais les principaux articles sont de sa main. Il acheva aussi sa tragédie de *Mustapha et Zéangir*, commencée depuis longtemps, et plusieurs fois interrompue, soit par ses infirmités, soit par la composition d'autres ouvrages : elle fut jouée cette même année à Fontainebleau. Le succès qu'elle eut à la cour valut à l'auteur la place de secrétaire des commandements du prince de Condé. Cette place lui donnait des relations flatteuses, et lui assurait de l'aisance; mais, malgré tous les soins du prince pour rendre cette chaîne légère, c'était une chaîne : Chamfort ne put la supporter longtemps. Il parvint à s'en dégager sans rompre les liens de la reconnaissance. Devenu libre, il s'établit à Auteuil, et s'y concentra dans la so-

ciété de madame Helvétius, dont il avait reçu des bienfaits dans le temps de sa mauvaise fortune, et qui savait obliger avec tant de délicatesse qu'elle faisait des amis de tous ses obligés. En 1781, Chamfort fut reçu à l'Académie française, à la place de Ste-Palaye; son discours de réception, prononcé le 19 juillet, fut un des meilleurs qu'on eût entendus depuis longtemps, et le dernier morceau purement littéraire qu'il ait donné au public. Un autre morceau non moins distingué, mais dont il ne s'avoua point l'auteur, parut la même année : c'est le *Précis des révolutions de Naples et de Sicile*, imprimé en tête du 1<sup>er</sup> volume du *Voyage pittoresque de Naples et de Sicile* de l'abbé de St-Non. Son goût pour la retraite augmentait en proportion de sa célébrité. Ce goût lui associa une femme un peu plus âgée que lui, mais douée des qualités les plus attachantes et les plus solides, et revenue comme lui de toutes les illusions du monde. Ils se virent d'abord tous les jours à Auteuil, et se retirèrent enfin ensemble auprès d'Étampes. Il n'y avait point d'amour entre eux; mais, comme il écrivait à un ami, « il y « avait plus et mieux que de l'amour, puisque c'é- « tait une réunion complète de tous les rapports « d'idées, de sentiments et de positions. » Heureux pendant six mois avec cette amie, il la perdit tout à coup par une mort cruelle, et fut rejeté dans le monde par sa douleur. Ce fut alors que le comte de Vaudreuil, l'homme le plus aimable et le plus en crédit à la cour, s'empara de lui par des avances délicates, l'entoura de toutes les séductions de l'amitié, et s'occupa en secret très-activement de sa fortune. Recherché par les sociétés les plus élevées, Chamfort en fit les délices par les agréments et par l'indépendance même de son esprit. Il ne voulait plus écrire que pour elles et pour lui; mais le succès des soins du comte de Vaudreuil lui imposa de nouveaux devoirs. Il fut nommé lecteur ou secrétaire des commandements de madame Élisabeth, sœur du roi. C'est pour cette princesse intéressante, dont on était alors si loin de prévoir l'affreuse destinée, qu'il fit un commentaire, plein de goût et de vues fines et profondes sur les fables de la Fontaine; les notes qui se trouvent dans le recueil intitulé : *les Trois Fabulistes*, publié par M. Gail, chez Delance, 1796, 4 vol. in-8°, ne sont que ce que Chamfort appelait *les rognures* de ce travail. Le commentaire, proprement copié et relié in-4°, était dans la bibliothèque de madame Élisabeth; il s'est perdu, mais il est à croire qu'il ne l'est pas pour tout le monde. Aux approches de la révolution, Chamfort se trouva intimement lié avec les principaux personnages des deux partis qui concouraient à l'accélérer, l'un par son obstination à défendre les abus, l'autre par son ardeur à chercher les moyens de les détruire. Il employa inutilement, pour éclairer et pour ramener les premiers, conseils, sollicitations, instances; mais il ne pouvait marcher qu'avec les seconds, et, forcé de choisir, il préféra, au parti où étaient tous ses intérêts, celui qui était conforme à son caractère et à ses principes. Ses liaisons avec Mirabeau et avec d'autres hommes,

qui, sans paraître autant, n'agissaient et n'influaient pas moins, l'absorbèrent tellement pendant les premiers temps de la révolution, qu'il ne put plus s'occuper d'aucun autre objet. Il avait eu, cinq ans auparavant, une grande part à l'éloquent écrit de Mirabeau sur l'ordre de Cincinnatus; il continua d'en avoir par ses conseils, et quelquefois, plus directement encore, aux productions de ce génie puissant qui ébranlait alors les fondements d'un antique édifice, et qui devait périr bientôt après, au moins où il voulait le soutenir. Chamfort composa pour lui le discours sur la destruction des académies, que Mirabeau devait lire à la tribune, et dans lequel, si ce grand orateur l'y eût en effet prononcé, on n'aurait pas manqué de reconnaître l'originalité de ses pensées et les formes de son style. La position de Chamfort changea sans rien changer à ses sentiments; il perdit ses pensions, ses places. Alors il quitta son logement aux galeries du Palais-Royal, pour un petit appartement rue Neuve-des-Petits-Champs. Il accepta des travaux utiles qui lui furent offerts, et travailla, entre autres, à la partie littéraire du *Mercur*, dont Mallet-Dupan rédigeait la partie politique. Il commença peu de temps après le grand recueil intitulé : *Tableaux de la Révolution, 1790-91*, in-fol., dont les 26 premiers tableaux sont de lui. La place de bibliothécaire de la bibliothèque nationale, à laquelle il fut nommé par le ministre Roland, rétablit momentanément ses affaires et fut une des causes de sa perte. Les premiers excès révolutionnaires ne le révoltèrent pas assez; mais ni son âme ni son esprit n'étaient faits pour s'y familiariser longtemps. Bientôt ses bons mots et ses sarcasmes attirèrent l'attention des tyrans populaires; sa place était enviée; il s'observait si peu qu'à peine avait-il besoin de délateurs; mais ce surcroît ne lui manqua pas: il fut enfin arrêté et conduit aux Madelonnettes, avec le vénérable abbé Barthélémy, son neveu, et deux autres employés supérieurs de la bibliothèque. Il n'y resta que peu de jours; mais il y souffrit assez pour se jurer à lui-même de mourir plutôt que d'y rentrer jamais. Un mois après, on voulut l'y reconduire, et, fidèle à son serment, mais apparemment peu ferme de la main, il se porta inutilement un coup de pistolet à la tête, des coups de rasoir à la gorge et aux jarrets. Les secours de l'art et les soins de l'amitié le rappelèrent malgré lui à la vie. Un mois après il fut en état de sortir. Il quitta la bibliothèque nationale, et se logea, conformément au mauvais état de sa fortune, dans un petit entresol. Sa santé tout à fait rétablie lui permit de voir ses amis et même de projeter quelques travaux; mais une humeur dardreuse à laquelle il était sujet depuis longues années, cessant d'avoir une issue lorsqu'on eut fermé toutes ses plaies, se jeta sur sa vessie. On se trompa sur la nature du mal; on l'opéra trop tard, et l'humeur ayant subitement remonté, il expira le 15 avril 1794. Le caractère et l'esprit même de Chamfort seront longtemps encore diversement jugés, selon la diversité des opinions et des partis. On ne peut cependant, sans injustice, méconnaître dans son esprit autant d'étendue et de solidité que

de pénétration et de finesse; tout ce qu'il a écrit annonce une étude approfondie et bien digérée des meilleurs modèles, et un goût pur. Quant à son caractère, il eut des défauts, sans doute, mais il fut excellent fils, ami sincère et dévoué; de la probité la plus intacte et du commerce le plus sûr; officieux, et d'une délicatesse extrême dans sa manière d'obliger; fier comme il faut l'être quand on est pauvre, mais aussi éloigné de l'orgueil que de la bassesse; désintéressé jusqu'à l'excès, et incapable de mettre un seul instant en balance ses avantages avec ceux de la vérité ou de la justice: il nous semble que bien des caractères obtiennent beaucoup d'estime à moins de frais. Les œuvres de Chamfort ont été recueillies par le rédacteur de cet article (Ginguené), avec une notice par le même, Paris, an 5 (1795), 4 vol. in-8°. On lui a reproché, peut-être avec raison, d'y avoir fait entrer plusieurs choses dont la réputation de l'auteur pouvait se passer; mais ce reproche, quoi qu'on en ait pu dire, ne peut regarder le 4° vol., qui contient les *Maximes, Pensées, Caractères et Anecdotes*, réimprimées séparément, Dresde, 1805, in-8°: c'est le seul débris qu'il ait pu sauver des matériaux d'un grand ouvrage que Chamfort méditait depuis longtemps, et qui l'aurait placé parmi les plus grands peintres de mœurs et les observateurs les plus profonds. Tel qu'il est, ce débris est encore très-précieux. Ce n'est pas ici le lieu de dire ce que sont devenus les restes des matériaux dont ce volume ne formait que la moindre partie; mais on le saura un jour. Tout ce qui s'est perdu des ouvrages de Chamfort, ses contes, qui eurent tant de succès dans la bonne compagnie, dont ils peignaient les ridicules et les vices; ses charmantes *Soirées de Ninon*; les fragments de son poème de la *Fronde*, qu'il n'avait point achevé, tombèrent, le jour de sa mort, dans les mêmes mains d'où ils ont passé dans celles qui probablement les retiennent encore. Il n'est pas sûr que ces poésies, ainsi recueillies, procurent autant de jouissances au possesseur, que leur privation fait de tort à la mémoire littéraire de Chamfort et au public. Une autre édition des *Oeuvres de Chamfort*, revue par Colnet, et augmentée du discours qui a remporté le prix à l'académie de Marseille, a été publiée, Paris, 1808, et *ibid.*, 1812, 2 vol. in-8° (1). Enfin on a les *Oeuvres choisies de Chamfort*, Paris, P. et F. Didot, 1815, 1 vol. in-18, édition stéréotype. Il a aussi paru en l'an 4 (1800), chez Delance, un petit vol. in-12 intitulé *Chamfortiana*; ce n'est qu'un extrait des *Maximes, Pensées*, etc., qui composent le 4° vol. de l'édition originale. Il est précédé d'une *Notice sur Chamfort*: l'auteur, qui s'annonce pour avoir eu avec lui des

(1) La meilleure édition des *Oeuvres de Chamfort*, et en même temps la plus complète, a été donnée par M. Auguis, qui l'a enrichie d'une nouvelle *Notice historique* sur la vie et les écrits de l'auteur, Paris, 1824-25, 5 vol. in-8°. On y trouve tous les articles fournis au *Mercur* par Chamfort, plus de vingt-deux contes nouveaux et un grand nombre de pièces et de lettres inédites. Les *Oeuvres choisies* ont été réimprimées avec une notice par Colin de Plancy, Paris, 1825, 2 vol. in-32, port., faisant partie d'une petite collection intitulée *Bibliothèque de choix*. Cu—s.



liaisons intimes, n'en parle pas toujours en homme fait pour l'apprécier.

G—É.

CHAMIER (DANIEL), que Bayle nomme l'un des grands théologiens du parti réformé, fut pendant longtemps ministre à Montélimart, sa patrie, et ensuite à Montpellier. « On ne vit jamais, dit le « même biographe, un homme plus roide, plus inflexible, plus intraitable par rapport aux artifices « que la cour mettait en usage pour affaiblir les protestants. » Il fut employé dans plusieurs circonstances difficiles par les religionnaires; et, selon Varillas, il eut la principale part à la rédaction de l'édit de Nantes, qui leur accordait le libre exercice de leur culte en France. Son caractère altier lui attira quelques désagréments, qui, en le rendant plus cher à ceux de son parti, exaltèrent encore son zèle outré. En 1599, un ministre de Grenoble ayant attaqué le dogme de la présence réelle, le jésuite Cotton, qui jouissait alors d'une grande célébrité, entreprit de le réfuter. Le premier, ne se sentant pas assez fort pour lutter contre un pareil adversaire, appela à son aide Chamier, qui eut, à Nîmes, avec le P. Cotton une conférence publique qui dura sept jours, et dont les protestants ne manquèrent pas de s'attribuer tout l'honneur. En effet, dans les disputes de ce genre, Chamier obtenait presque toujours l'avantage par son impétuosité, sa vaste érudition et son élocution entraînant, qualités qui l'emportent ordinairement sur la raison privée du charme de la parole. En 1612, Chamier fut nommé professeur de théologie à Montauban. Lorsqu'en 1621 la guerre civile éclata de toutes parts, il se trouva renfermé dans cette place, assiégée par Louis XIII en personne. Comme il était un de ceux qui avaient le plus contribué à exciter la révolte, il ne négligea rien pour l'entretenir. Il exhortait les soldats à se défendre, partageait volontairement leurs dangers, se montrait au prêche et sur les remparts, et toujours avec un sang-froid que rien ne pouvait émouvoir. Enfin, le 16 octobre, comme il montait sur un bastion, il fut tué d'un coup de canon; mais sa mort ne ralentit pas le courage des protestants, puisque le roi fut obligé de lever le siège. Chamier savait bien le grec, et son immense érudition lui obtint l'estime et l'amitié de Scaliger. Les protestants le chargèrent plusieurs fois de présider les synodes, mais ils conviennent eux-mêmes qu'il était emporté, dur et même grossier. L'aigreur et la passion conduisirent presque toujours sa plume. Le seul de ses écrits qu'on consulte encore pour les faits qu'il contient, et qu'on a conservé comme un monument de l'exaltation des querelles religieuses au 16<sup>e</sup> siècle, est intitulé : *Panstratie catholique, ou Guerre de l'Éternel*, Genève, 1610, 4 vol. in-fol. Il y traite des controverses des catholiques et des protestants, et s'y attache particulièrement à réfuter Bellarmin. Il en annonçait un 5<sup>e</sup> volume qui n'a point paru. Son fils et Benoît Turretin sont les éditeurs des quatre autres. Frédéric Spanheim en publia l'abrégé, sous le titre de *Chamierus contractus*, Genève, 1645, in-fol. On a encore de Chamier : *Epistolæ jesuiticæ et ad eas Responsiones*, Genève, 1599, in-8<sup>o</sup> ;

VII.

réimprimées à la suite de son *Corpus theologicum*, Genève, 1635, in-fol. Les *Epistolæ* sont curieuses. Chamier aimait la bonne chère et les plaisirs de la table, et on le citait pour son gros ventre et son grand appétit, surtout depuis une incongruité qui lui arriva, dit-on, en chaire, à la suite d'un déjeuner trop copieux; ce qui lui attira des réprimandes de la part du synode de Privas, et plusieurs épigrammes conservées dans les recueils du temps; mais il conserva toujours la roideur et l'inflexibilité de son caractère, et il ne prêta jamais l'oreille aux insinuations de la cour qui voulut le gagner. Son petit-fils, ministre ainsi que lui en Dauphiné, et qui avait hérité de sa fougue, périt sur la roue en 1682, ayant été pris les armes à la main, après s'être permis, dans un sermon, des déclamations violentes et séditieuses en faveur de son parti, qui l'a mis au rang des martyrs.

W—S et B—G—T.

CHAMILLARD (MICHEL DE), contrôleur général des finances en 1699, et ministre de la guerre en 1704, était particulièrement aimé de Louis XIV, non, comme on l'a dit, parce que son adresse au billard plaisait beaucoup à ce monarque, trop jaloux de la gloire de son règne pour se décider dans le choix de ses ministres par de telles futilités; mais parce que Chamillard avait une probité rare, dont il donna la preuve pendant qu'il était conseiller au parlement. Chargé de rapporter un procès, il fit, par sa négligence, perdre celui qui avait le bon droit de son côté; s'en étant aperçu, il rendit à la partie condamnée les 20,000 livres qui faisaient l'objet de la contestation, action d'autant plus belle que sa fortune n'était pas considérable. A cette probité, Chamillard joignait une modestie si grande, que Louis XIV ne put vaincre la répugnance qu'il avait à accepter le contrôle des finances et le ministère de la guerre, qu'en lui disant : « Je vous seconderai. » Ce monarque se croyait capable de former ses ministres. Dans le temps de sa prospérité, un homme probe et désintéressé lui aurait effectivement suffi pour les emplois les plus importants; mais le bonheur commençait à abandonner les armes françaises, et les ennemis se multipliaient; il fallut recourir à tous les expédients que la nécessité autorise, mais qui excitent les murmures des peuples. L'opinion publique se prononça si vivement, que Chamillard crut devoir quitter le ministère des finances en 1708, et celui de la guerre en 1709. Il mourut le 14 avril 1721, à l'âge de 70 ans, détesté des Français, et toujours estimé de ceux qui le connaissent. Parmi les nombreuses épigrammes dont on l'accabla, on a retenu celle-ci, qui n'est certainement pas la meilleure, mais qui a, pour la malignité, le double avantage d'insulter Louis XIV et son ministre :

Ci-gît le fameux Chamillard,  
De son roi le protonotaire,  
Qui fut un héros au billard,  
Un zéro dans le ministère.

F—E.

CHAMILLART (le Père ETIENNE), jésuite, naquit à Bourges, le 14 novembre 1636, enseigna les

humanités et la philosophie, et fut un habile prédicateur ; mais son goût le porta particulièrement à l'étude des monuments d'antiquité. Il adressa à Baudelot, en 1697, sur quatre médailles rares de son cabinet, deux lettres qui ont été réimprimées à Amsterdam en français et en latin, en 1701, in-8°, et dans les *Electa rei nummaria*, Hambourg, 1709, in-4°. Plusieurs antiquaires de ce temps ont publié sur ces médailles d'autres lettres imprimées en 1697. (Voy. GALAND.) Quelques dictionnaires historiques reprochent au P. Chamillart d'avoir fait passer pour antique une médaille de Pacatien, et d'avoir fait sortir de dessous terre, après 1400 ans, un empereur dont les historiens n'ont fait aucune mention. Nous avons déjà eu quelquefois l'occasion de rappeler que les médailles suppléaient souvent au silence de l'histoire. Vopiscus reconnaissait déjà cette vérité, puisque, contre l'assertion d'un historien, il cite une médaille d'un empereur (Firmus) pour prouver son existence. Il est certain que le P. Chamillart est le premier qui nous ait fait connaître Pacatien, et qui ait jugé avec beaucoup de sagacité, sur l'inspection et la fabrique de la médaille qu'il possédait, que ce prince avait régné au commencement de l'empire de Philippe. Sa conjecture se trouve pleinement confirmée par une nouvelle médaille de Pacatien, qui existe depuis peu de temps au cabinet royal, et qui fixe l'époque de son règne. (Voy. PACATIEN.) On a fait au P. Chamillart le même reproche sur une médaille d'Annia Faustina, femme d'Elagabale, et qu'il voulait, dit-on, faire descendre de la famille des Antonins. La médaille peut être fautive ; mais il s'appuie du témoignage des historiens à l'égard des ancêtres de cette princesse, et c'est une chose sur laquelle on ne forme aucun doute aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs d'autres médailles authentiques d'Annia Faustina. On devrait savoir gré aux antiquaires qui, les premiers, se sont livrés à ce genre d'érudition. Malgré les erreurs dans lesquelles ils ont pu tomber, ils ont préparé la voie dans laquelle on marche aujourd'hui avec plus de certitude. C'est donc à tort qu'on a cherché à jeter du ridicule sur le P. Chamillart, qui présentait toujours ses conjectures avec une grande modestie. Spanheim et Foy Vaillant louent son érudition. Chamillart a particulièrement traité la question si les médailles des anciens étaient une monnaie courante ? On a de lui un grand nombre de dissertations, qu'on trouve dans le *Journal de Trévoux*, depuis 1702 jusqu'en 1725 ; celles qui ont paru jusqu'en 1710 ont été imprimées séparément avec ce titre : *Dissertations du P. Chamillart, de la compagnie de Jésus, sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet*, Paris, 1711, 4 vol. in-4° ; on y a joint celles qu'il avait publiées avant l'établissement du *Journal de Trévoux* (1). On peut voir dans Moréri le détail des autres dissertations imprimées depuis 1714 ; il faut seulement corriger la date de celle qui est indiquée en mars

(1) On peut citer encore de lui *Lettres* (deux) à Baudelot sur les quatre médailles rares de son cabinet, Amsterdam, 1701, in-8°.

1712, et qui se trouve dans le journal de mars 1718. Le P. Chamillart est mort à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1750. On lui doit une édition de Prudence *Ad usum Delphini*, avec des notes, Paris, 1687, in-4°. — Gaston CHAMILLART, théologien du 17<sup>e</sup> siècle, se fit remarquer parmi les jansénistes, et publia un ouvrage intitulé : *de Corona, Tonsura, et Habitu clericorum*, Paris, 1659, in-8°. — Edme CHAMILLART a publié une *Vie de St. Edme, archevêque de Cantorbéry*, tirée des manuscrits de l'abbaye de Pontigny, Auxerre, 1765, in-12. Toutes les dates de cet ouvrage ont été vérifiées, dit-on, par l'abbé Mignot, grand échantre d'Auxerre.

T—N.

CHAMILLY (NOEL BOUTON, marquis DE), d'une famille distinguée de Bourgogne, naquit à Chamilly, le 6 avril 1656. Il entra au service de bonne heure, et passa en 1665 en Portugal, où il servit en qualité de capitaine de cavalerie sous le maréchal de Schomberg, et devint amoureux d'une jeune religieuse ou chanoinesse nommée, à ce qu'on croit, *Aleforada*, qui en fut encore plus éprise, et lui adressa les douze lettres connues sous le nom de *Lettres portugaises*. De retour en France, il communiqua ces lettres, et les confia à Subigny pour les traduire et les publier. Ces lettres ont été imprimées très-souvent, et la plupart des éditions contiennent des pièces ou prétendues réponses controuvées. La meilleure est celle de Paris, 1806, in-12 ou in-8°. On trouve à la suite les imitations en vers français, par Dorat. Cette édition est enrichie d'une notice historique et bibliographique par Marcier de St-Léger, avec quelques notes de Barbier. « Chamilly, dit St-Simon, était un « gros et grand homme, le meilleur, le plus brave « et le plus rempli d'honneur ; à le voir, à l'entendre, on n'aurait jamais pu se persuader qu'il eût « inspiré un amour aussi démesuré que celui qui « est l'âme de ces fameuses lettres.... Il était si bête « et si lourd qu'on ne comprenait pas qu'il eût « quelques talents pour la guerre. » Il en avait cependant beaucoup. Après avoir passé par tous les grades, il se signala en 1675 par la belle défense de Grave, qui dura quatre-vingt-treize jours, et coûta 46,000 hommes au prince d'Orange. Chamilly eut pour récompense de ses services le bâton de maréchal de France en 1705. Il mourut sans postérité, le 8 janvier 1715. Après la défense de Grave, Louis XIV lui permit de lui demander une grâce : « Sire, dit Chamilly, je vous prie de m'accorder « celle de mon ancien colonel, qui est à la Bastille. » Le roi, touché de la générosité de Chamilly, lui accorda ce qu'il demandait. — Son frère *Hérard Bouton*, comte DE CHAMILLY, fut longtemps attaché au prince de Condé, et l'accompagna dans toutes ses guerres en France et dans l'étranger. Il fut ensuite nommé gouverneur du château de Dijon par Louis XIV, puis aide de camp de ce prince, qu'il suivit dans sa campagne de Franche-Comté en 1668. Il commanda l'armée comme lieutenant général, s'empara de Maseik en 1672, et mourut en 1675. Pierre Paillet, de Paris, a publié l'*Histoire généalogique des comtes de Chamilly*, Dijon, 1674, in-fol.

D. L. C.

**CHAMILLY** (CLAUDE-CHARLES LORIMIER D'ESTOGES DE), premier valet de chambre du roi Louis XVI, ne cessa de donner à ce prince des preuves d'attachement et de fidélité. Il était auprès de lui à la journée dite *des poignards* (28 février 1791); et le 10 août 1792, il brava les plus grands dangers pour pénétrer auprès de sa personne. Louis XVI, lors de sa translation au Temple, témoigna le désir de l'avoir près de lui avec Hue; mais ni l'un ni l'autre ne purent y rester longtemps. Dès le 20, un arrêté de la commune de Paris les en fit sortir. Conduit à la Force, Chamilly fut mis en liberté le 2 septembre, au moment même où commençait le massacre des prisons, et la populace voulut le porter en triomphe. Le roi, dans son testament, recommanda ce loyal serviteur à la générosité de la nation. Arrêté de nouveau le 9 février 1794, il fut enfermé dans la prison du Luxembourg, et périt sur l'échafaud le 25 juin, à l'âge de 62 ans. — Le chevalier DE CHAMILLY, fils du précédent, né à Paris, en 1759, entra sous-lieutenant, en 1774, dans Royal cavalerie, et passa deux ans après dans les chevaux-légers. Il obtint en 1778 la survivance de la place de premier valet de chambre du roi, et il en remplit les fonctions avec son père, dont il partagea les périls dans toutes les journées désastreuses de la révolution. Incarcéré pendant la terreur à la Bourbe, il y fut oublié jusqu'après le 9 thermidor. Il vécut depuis dans la plus profonde obscurité; mais au retour de Louis XVIII, il fut rétabli dans la place de premier valet de chambre, et nommé chevalier de St-Louis. Il est mort en 1827. W—s.

**CHAMIR** (ÉLÉAZAR), savant arménien, naquit vers 1720, à Djoulfa, faubourg d'Isplan, où Schah-Abbas avait transporté une colonie de cette nation industrieuse. Lors des troubles qui suivirent la mort de Thamas-Kouli-Kan, en 1748, Chamir se retira à Madras, y fit dans le commerce une fortune assez considérable, et la consacra presque entièrement à l'instruction et au soulagement de ses compatriotes, pour lesquels il établit dans la même ville une imprimerie, une école et un hôpital. Il mourut vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Il a publié, en arménien : 1<sup>o</sup> *Avertissement ou Exhortation aux Arméniens*, Madras, 1772, in-8<sup>o</sup>. Il y engage ses compatriotes à secourir le joug des musulmans. On y trouve un précis de l'histoire d'Arménie, tiré principalement de Moïse de Khorène, pour ce qui est antérieur au 5<sup>e</sup> siècle. Depuis cette époque jusqu'à l'établissement des rois de la petite Arménie, vers la fin du 11<sup>e</sup> siècle, cet abrégé est confus et peu exact, et il paraît que Chamir n'avait pas à sa portée les ouvrages des meilleurs écrivains de sa nation. A la fin du livre, on trouve un précis statistique et géographique de l'Arménie actuelle. 2<sup>o</sup> *Badmoutioun mnatsourtats haïouts iev vrats*, ou *Histoire de ce qui reste d'Arméniens et de Géorgiens*, Madras, 1775, petit in-4<sup>o</sup>. Ce livre contient deux ouvrages importants pour l'histoire orientale. L'une est une histoire de la famille Ourpélianne, écrite vers l'an 1290 par Etienne Ourpélian, archevêque de Siounik : on y trouve les principaux faits de l'histoire d'Arménie depuis 1048 jusqu'à

cette époque, et il sert à éclaircir plusieurs points de l'histoire du Bas-Empire et de celle des sultans Seldjoukides, des Mogols, etc. (1). L'autre ouvrage est l'histoire de Narsès 1<sup>er</sup>, Arsacide, surnommé *le Grand*, patriarche d'Arménie, qui vivait à la fin du 4<sup>e</sup> siècle, suivie des principaux exploits de Mouschegh, qui était à la même époque généralissime des troupes arméniennes et géorgiennes. Mesrob, prêtre du pays de Siounik, écrivit ce morceau dans le 10<sup>e</sup> siècle; la bibliothèque royale en possède deux copies manuscrites. 5<sup>o</sup> Une grande carte de l'Arménie et des pays voisins, en deux feuilles, publiée à Venise, en 1778, par les soins des religieux Mekhitaristes de cette ville. C. M. P.

**CHAMONT** ou **CHAUMOND** (Saint), également appelé **ANNEMOND** ou **ENNEMOND**, était fils de Sigonius, préfet de Lyon, et de Pétronie. S'étant rendu à Paris, il s'acquittait de la bienveillance de Dagobert et de ses deux fils. Vers l'an 655, après la mort de Viventiolus, on l'élut évêque de Lyon; mais son épiscopat fut de courte durée. Sous la minorité de Clotaire III, petit-fils de Dagobert, il fut en butte à la haine d'Ébroïn, qui commençait à s'emparer de l'autorité royale, et qui devint plus tard maire du palais. Ce ministre ambitieux l'accusa d'avoir conspiré contre l'État; et, ayant appris qu'il se rendait à Paris pour se justifier, il le fit assassiner à Châlons-sur-Saône, le 28 septembre 657. Plusieurs écrivains, entre autres le vénérable Bède, attribuent ce crime à la reine Bathilde, qui avait alors pour aumônier Genès ou Genis, lequel fut successeur immédiat du saint prélat; mais il y a lieu de croire qu'Ébroïn seul en fut coupable, et qu'il se servit, pour l'accomplir, du nom et de l'autorité de la reine. Chamont eut pour disciple un jeune Anglais nommé Wilfrid, qui fut ensuite évêque d'York, et qui se rendit illustre par sa piété. On regarde Chamont comme le second fondateur du monastère des religieuses de St-Pierre de Lyon. S'il faut en croire un testament qui lui est attribué, mais qui est évidemment une pièce suspecte, ce monastère aurait été fondé dans le 5<sup>e</sup> siècle, par un seigneur nommé Albert, qui abjura le polythéisme peu de temps après la mort de St. Irénée, et qui consacra à Dieu ses deux filles, Radegonde et Aldegonde. (Dutems, *Clergé de Fr.*, t. 4, p. 105.) On n'est point d'accord sur le lieu de la sépulture de Chamont; l'évêque Leidrade, dans une lettre à Charlemagne, rapporte qu'il fut inhumé dans l'église de St-Pierre; mais, selon des monuments postérieurs et la tradition, on le croit enterré dans l'église de St-Nizier, d'où une partie de ses reliques a pu être transportée dans celle de St-Pierre. (*Rituel de Montazet*, p. 15.) Le meurtrier de St. Chamont fut à son tour assassiné par un seigneur franc, nommé Hermanfroi, un jour de dimanche de l'année 681, au moment où il allait à matines. Adon rapporte, dans sa *Chronique*, qu'il y avait alors dans une pe-

(1) De St-Martin a fait imprimer ce curieux morceau d'histoire, avec une traduction française et des notes, dans la première moitié du t. 2<sup>o</sup> de ses *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, Paris, 1816 et 1819, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. C—s.

ite Ile de la province de Lyon (sans doute l'île Barbe) un homme auquel Ebroïn avait fait crever les yeux. Cet infortuné faisait sa prière pendant que son persécuteur tombait sous les coups d'Hermanfroi. L'aveugle, ayant entendu le bruit d'une barque, demanda aux rameurs où ils allaient : « Nous conduisons Ebroïn, répondit une voix effrayante, « dans la chaudière de Vulcain ; c'est là qu'il doit « subir la peine de son crime. » *Ebroïnus est quem ad Vulcaniam ollam deferimus; ibi enim facti sui pœnas luet.* (Voy. Butler, trad. par Godescard, au 28 septembre; Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. 1<sup>er</sup>, p. 556, 569 et suiv.; Collombet, *Vies des saints du diocèse de Lyon*, p. 215.) A. P.

CHAMORIN (VITAL JOACHIM, baron), commandant de la Légion d'honneur, général de brigade, né à Bonelles, Seine-et-Oise, le 16 août 1775, s'enrôla volontairement le 25 décembre 1778 dans le régiment de Champagne, devenu plus tard 7<sup>e</sup> d'infanterie. Il fit la campagne de 1792 en Savoie, sous les ordres du général Montesquiou, et se distingua à la prise de Nice. Il passa ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fut successivement placé sous les ordres des généraux Dugommier et Pérignon. Le 17 juillet 1791, il passa adjudant au 6<sup>e</sup> bataillon de l'Hérault, et le 19 du même mois, il se trouvait aux combats de Thuir et de Mas de Serre. Il fut fait sous-lieutenant le 2 octobre suivant, pour sa belle conduite au siège de Campredon. Le 30 avril 1795, à la bataille du Boulou, il entra, lui troisième, dans une redoute ennemie, tua, dispersa les troupes qui la défendaient, et tourna les pièces sur les Espagnols. Promu au grade de capitaine le 14 septembre 1795, il passa dans le 8<sup>e</sup> bataillon de la Côte-d'Or, devenu 12<sup>e</sup> demi-brigade. Employé à l'armée du Rhin, il assista à la prise de Thénisfeld le 5 novembre, et prit part à toutes les affaires auxquelles assista son corps d'armée, et notamment au combat sur la Pinuf, le 21 janvier 1796. Destiné à faire partie de l'armée d'Italie, il fut dirigé avec sa division sur Lyon où s'organisait cette armée. A cette époque éclata cette fameuse conspiration du Berri, qui avait des ramifications jusque dans le Valais. Chamorin fut envoyé avec un détachement contre les rebelles de la Haute-Loire, et il se conduisit dans cette mission de manière à mériter l'estime des habitants et la bienveillance de ses chefs. Devenu capitaine de grenadiers le 25 avril, il se fit remarquer dans la division Dallemagne au combat de Fombis et au passage du pont de Lodi, où toute sa demi-brigade mérita les félicitations du général en chef Bonaparte. De là, on voit Chamorin se distinguer à Pizzigettonne, à Manza, à Borghetto et à Valleggio. Le 5 juin, il refoula dans Mantoue les Autrichiens après les avoir chassés du retranchement qu'ils occupaient dans le faubourg St-George. Il ne se signala pas moins à la prise de Borgo-Forte, dans laquelle, à la tête des grenadiers et éclaireurs de la 12<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, il pénétra le premier, après avoir traversé la ligne autrichienne. Le grade de chef de bataillon fut alors demandé pour lui par le général de brigade Girardon. Chamorin le

refusa, préférant rester à la tête de ses grenadiers. Il fit partie de l'expédition commandée par le général Augereau dans la vallée de l'Adige et celle de la Brenta, et il assistait le 10 septembre 1795 au combat de Corvalo. Le 13 novembre et les deux jours suivants, il prit part au combat d'Arcole, où sa brave compagnie de grenadiers fut si maltraitée par les boulets ennemis. Le 9 décembre, il se signalait au combat de Mogliano. Le 5 janvier 1797, il passait le Garigliano, et le 25 du même mois, il entra le premier dans la ville de Frosinone à la tête des grenadiers polonais. Chamorin fut félicité dans cette circonstance par le général Girardon, qui demanda de nouveau pour lui le grade de chef de bataillon. Le 24 janvier, sous les ordres du même général, il s'empara du château de St-Elme à Naples, après en avoir chassé les lazzaroni qui le défendirent vaillamment, et de là se précipitant dans les rues de Naples, il contribua à assurer à l'armée française la possession de cette ville. Placé en 1801 sous les ordres de Watrin, qui le prit pour aide de camp, il entra en Italie avec le corps de réserve, et se trouva le 25 mai 1802 au combat d'Ivrée et à celui de Chiusetta, livré le même jour. Le 19 juin, il se distinguait d'une manière toute particulière au combat de Casteggio, village pris et repris trois fois par les Français, et fut cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite dans cette affaire. Quelques jours après, il se distinguait au combat de Montébello, où il fut blessé d'un coup de feu à la hanche droite, sans qu'il voulût quitter le champ de bataille. Le 14 juin, il se faisait remarquer à la bataille de Marengo, où il eut deux chevaux tués sous lui. Blessé à la poitrine pendant le passage du Mincio, il n'en resta pas moins à la tête des tirailleurs jusqu'à la fin de l'action. La bravoure qu'il montra dans cette occasion lui valut les éloges des généraux Dupont et Watrin et le grade de chef d'escadron, qui lui fut conféré sur le champ même de bataille par le général en chef Brune. Il passa avec le général Watrin à l'île d'Elbe, et se distingua lors de la descente des Anglais dans cette île, quand ils tentèrent de ravitailler le fort de Porto-Ferraio, assiégé par les Français. L'année suivante il accompagna en Amérique son général, qui allait y prendre un commandement. Ils arrivèrent devant la ville du Cap dans la nuit du 4 au 5 août 1802, et virent tout d'abord un quartier de la ville livré aux flammes par les noirs révoltés, qui voulaient la détruire. Se mettant aussitôt à la tête de soixante-seize hommes de débarquement qu'il trouva sous sa main, Chamorin marche contre les révoltés, les repousse dans la montagne et assure la tranquillité pour quelques moments. De retour en France après la mort de son général, il resta quelques mois sans emploi, puis fut envoyé avec le même grade au 5<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, le 24 janvier 1804. Il fut créé chevalier de la Légion d'honneur le 15 juin de la même année. Nommé chef d'escadron aux grenadiers à cheval de la garde impériale, il fit cette campagne d'Allemagne qui se termina par la bataille d'Austerlitz, où il s'empara d'un convoi immense,

après avoir sabré et mis en fuite l'escorte qui le protégeait. Il fut le même jour nommé officier de la Légion d'honneur pour récompense de cette action. Le 6 février 1806, il se signala au combat de Hoff, qui précéda de deux jours la bataille d'Eylau. Mais ce fut surtout dans cette sanglante affaire que le chef d'escadron Chamorin se fit remarquer par son sang-froid au milieu de l'action, et les charges brillantes qu'il exécuta toujours avec succès contre la cavalerie russe. Pendant le combat même, le maréchal duc d'Istrie vint lui dire qu'il venait de demander pour lui à l'empereur le grade de colonel, qui allait lui être accordé, et le brevet lui en fut délivré le 14 du même mois pour aller prendre le commandement du 26<sup>e</sup> régiment de dragons qui se trouvait dans la vieille Prusse. Il le rejoignit sur les bords de la Passarge, le 23 mars, et eut l'occasion de se faire connaître des soldats qu'il était appelé à commander, le 10 juin suivant, au combat si long et si meurtrier d'Heilberg, où il fit plusieurs charges heureuses, et fut blessé assez grièvement à la jambe droite d'un coup de feu. Le 14 juin suivant, les plaines de Friedland étaient de nouveau témoins de sa valeur, et le maréchal Bessières, près de l'état-major duquel se trouvait le 26<sup>e</sup> régiment de dragons, vint lui-même dire à son colonel de se moins exposer, en lui faisant compliment de sa valeur. Après la paix de Tilsitt, Chamorin reçut l'ordre de se rendre à Bayonne pour faire partie de l'armée d'Espagne. Le 20 novembre 1808, il se trouvait à la célèbre bataille de Tudéla, où, à la tête du 26<sup>e</sup> de dragons, il s'empara de deux pièces de canon, après avoir défait une division de 8,000 hommes qui se trouvaient séparés du reste de l'armée espagnole, qu'il poursuivit jusque sous les murs de la ville, en lui faisant un grand nombre de prisonniers. Lorsque l'empereur passa la revue de l'armée après la prise de Madrid, il félicita le colonel Chamorin et le fit commandeur de la Légion d'honneur. Il quitta alors le corps du maréchal Ney pour rejoindre sa division qui était à Tolède et faisait partie du corps d'armée du duc de Bellune. Le 15 janvier 1809, il prit part à la bataille d'Uclés. Il se distingua au combat livré à Arzobispo, où le duc de Bellune voulut passer le Tage; le lendemain 17 février, à Talaveyra de la Reyna; puis, le 25 du même mois, à la bataille de Médelin où 22,000 Français battirent complètement 40,000 Espagnols. C'est au 26<sup>e</sup> régiment de dragons et en grande partie aux bonnes dispositions de son chef qu'est dû le succès de cette journée, où l'ennemi laissa plus de 12,000 morts sur le champ de bataille et où l'infanterie française ne donna pas. Chamorin fut proposé pour le grade de général de brigade par le duc de Bellune, et le général de Latour-Maubourg demanda pour lui au roi Joseph la croix d'officier de l'ordre du Mérite militaire d'Espagne. Le grade ne fut pas accordé, il venait d'être nommé baron par décret du 10 du même mois, pour ses beaux faits précédents. En février et mars 1810, il fut détaché dans la montagne de la Sierra-Morena avec deux pièces d'artillerie de montagne et un bataillon d'infanterie, pour

en chasser les miquelets et les guérillas. Il s'acquitta de cette mission difficile avec un rare bonheur et y perdit peu de monde. Le 19 novembre, il se distinguait à la bataille d'Ocana. Alors il reçut de nouveau l'ordre de parcourir l'Andalousie depuis Almentralejo jusqu'en Valverde et Xerès de los Caballeros pour en chasser les partisans. Le 22 décembre, on lui enjoignit de se porter sur Badajoz pour soutenir les troupes occupées à en faire le siège sous les ordres des ducs de Dalmatie et de Trévise. Il prouva là tout ce qu'il pouvait par ses moyens militaires et sa bravoure. C'est surtout à la bataille de la Gebora, livrée le 11 février 1811, que le colonel Chamorin se couvrit de gloire. Il fut cité à l'ordre du jour de la division et de l'armée, et le grade de général de brigade lui fut conféré par décret du 5 mars 1811. Il n'eut pas le temps d'en remplir les fonctions, la mort le frappa quelques jours après, le 21 mars, à Campo-Major, où, avec 7 à 8,000 hommes, il avait arrêté la marche d'un ennemi fort de 15,000 hommes, depuis sept heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, moment où il fut tué au milieu des escadrons anglais. Le maréchal duc de Dalmatie dit en apprenant sa mort : « C'est un brave » que je perds et l'un de mes meilleurs généraux « d'avant-garde. » Chamorin avait à peine 36 ans; il avait assisté à cent trente-six batailles, sièges ou combats, et son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

Z—o.

CHAMOUSSET (CLAUDE-HUMBERT PIARRON DE), chevalier, maître ordinaire de la chambre des comptes de Paris, né dans cette capitale en 1717, d'une famille distinguée. Personne n'a porté plus loin le zèle du bien public et l'amour de l'humanité; c'était dans Chamoussset une passion à laquelle il ne lui eût pas été possible de résister : tout ce que sa fortune pouvait lui permettre, il le tentait. Il avait fait de sa maison un hôpital où, tous les jours, une centaine de malades de tout sexe et de tout âge recevaient non-seulement les secours qu'ils auraient pu espérer des hôpitaux les plus riches et les mieux administrés, mais encore une indemnité du produit des travaux auxquels leurs maladies les empêchaient de vaquer. Il entretenait chez lui une pharmacie au profit des pauvres, et il payait plusieurs médecins et chirurgiens pour les soigner. Il acquit lui-même, dans toutes les parties de l'art de guérir, des connaissances profondes et variées. A l'âge de douze ans, sans autres principes que ceux de l'imitation, sans lancette, avec une épingle de toilette, il saigna la femme de chambre de sa mère, qui eut la complaisance imprudente de lui livrer son bras, dans l'espérance de se soulager de violents maux de tête. Le tableau des malades entassés dans les hôpitaux et couchés plusieurs ensemble dans le même lit, respirant un air infect, faisant, par leur haleine, de mille maux différents, une épidémie générale, s'effrayant mutuellement par les cris de la douleur, par le délire, par le spectacle de leurs plaies, de leur agonie et de leur mort; ce tableau, que Chamoussset retrace en plusieurs endroits de ses mémoires, était toujours présent à son cœur; il écrivit con-

tre cet entassement, il en prouva le danger par les états comparés des morts de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de l'hôpital de Versailles. Il loua à la barrière de Sèvres une maison commode; il en fit le modèle, auquel il désirait que tous les hôpitaux se conformassent; il la remplit de pauvres malades, qu'il fit traiter à ses dépens, et qui, à la faveur des soins qu'il leur donnait, recouvrèrent en peu de temps la santé. Un si bel exemple, et les excellentes raisons qu'il donnait, déterminèrent la réforme de l'Hôtel-Dieu, où les malades eurent chacun un lit séparé. Quelque temps après, il publia le plan d'une *maison d'association*, dans laquelle au moyen d'une somme très-modique, chaque associé s'assurait, dans l'état de maladie, toutes les sortes de secours qu'on peut désirer. Il avait en vue cette foule d'étrangers, de célibataires, de gens de lettres, de militaires, d'artistes, de domestiques, en un mot de gens isolés, qui périssent souvent faute de secours, et dans la crainte d'être portés à l'Hôtel-Dieu. Le plan de Chamousset fut accueilli par le ministère et applaudi par le public; mais, malgré les vœux de la nation et les efforts de l'auteur, il ne fut point exécuté de son vivant, tant le bien est difficile à faire. Chamousset ne se rebuta point; il écrivit un excellent *Mémoire sur les hôpitaux militaires*, fit connaître les abus qui y existaient, et les moyens d'y remédier. Il publia un autre *Mémoire politique sur les enfants*, dans lequel il donna ses idées sur la destination des enfants exposés ou abandonnés, et indiqua les moyens de les rendre utiles à l'État. Le gouvernement sentit le parti qu'il pourrait tirer des talents de ce philanthrope; il le nomma intendant général des hôpitaux sédentaires des armées du roi. Les fonctions de cette place ne l'empêchèrent pas de porter ses observations sur plusieurs objets d'économie publique. Il proposa l'organisation d'un *magasin général*, ou *dépôt sur prêt*, qui présentait plus d'avantages que les lombards, ou monts de piété, sans en avoir les inconvénients. Il rédigea des *mémoires sur la Poste aux chevaux*, les *Messageries et le Roulage*; — sur l'*Approvisionnement de la viande à Paris*; — sur l'*Extinction de la mendicité*; — sur la *Police des ouvriers et des domestiques*; — sur un *Hospice pour les femmes enceintes*; — sur l'*Abolition des corvées et la manière d'entretenir les grands chemins, sans que l'agriculture et les pauvres en souffrent*; — sur le *Tirage des bateaux par les bœufs*; — sur le *Commerce des grains*; — sur une *Compagnie d'assurance contre les incendies*; — sur le *Tabac*, etc., et il eut la jouissance, bien grande pour un tel homme, de voir les heureux résultats de quelques-uns de ses plans; enfin on lui doit l'établissement de la petite poste à Paris. J.-J. Rousseau était plein de respect pour lui. Visité par cet homme généreux, Jean-Jacques lui témoigna son estime d'une manière assez bizarre; il était assis, il ne se leva point, ne le salua point, ne le reconduisit point, et lui dit: « Je vous estime trop pour vous traiter comme le reste des hommes. » Quoique Chamousset fût l'aîné de sa famille, il se priva des douceurs du mariage, parce qu'il désespéra de trouver une femme dont l'active

bienfaisance se prêtât à tous ses projets philanthropiques. Il mourut à l'âge de 56 ans, le 27 avril 1775. On a recueilli une partie de ses mémoires sous le titre de *Vues d'un citoyen*, 1757, in-12, et l'abbé Cotton des Houssayes, bibliothécaire de Sorbonne, a publié ses œuvres complètes, précédées de son éloge, Paris, 1785, 2 vol. in-8°.

C. G.  
CHAMPAGNE (THIBAUD, comte DE). Voyez THIBAUD.

CHAMPAGNE (PHILIPPE), peintre, naquit à Bruxelles, en 1602, de parents d'une fortune médiocre, mais honnêtes gens. Il témoigna dès son enfance un penchant très-vif pour la peinture, et en apprit les premiers éléments de deux artistes peu estimés. Fouquières, paysagiste habile, le prit ensuite en affection, et lui donna des leçons. En 1621, Champagne, âgé de dix-neuf ans, éprouva le désir, naturel à tous les artistes, de voir l'Italie; mais il crut devoir d'abord se rendre à Paris, sans doute pour s'y procurer, par son talent, les moyens d'exécuter son projet. Il commença par faire quelques portraits, et travailla ensuite chez un peintre nommé Lallemand, homme aujourd'hui fort inconnu, mais qui, malgré la médiocrité de ses talents, ne laissait pas d'être alors fort employé. A cette époque, Poussin, un peu plus âgé que Champagne, avait été forcé, par sa mauvaise fortune, de revenir d'Italie, sans même avoir pu arriver jusqu'à cette Rome, dont le séjour était l'objet de tous ses vœux. Son malheur fut pour le jeune Champagne d'avantageux résultats. Digne d'apprécier l'invention et la fécondité qui déjà brillaient dans les compositions de celui qu'on a si bien nommé *le peintre des philosophes et des gens d'esprit*, Champagne quitta Lallemand sans regrets, et va se loger au collège de Laon avec Poussin, dont les savants conseils lui furent très-utiles. Avant que les deux amis parvinssent au sort dont ils étaient dignes, le génie de l'un et les talents de l'autre avaient encore à éprouver les atteintes de l'adversité. Un artiste médiocre, nommé Duchesne, était alors peintre de la reine mère, et elargé, en cette qualité, des peintures du Luxembourg. Poussin et Champagne furent obligés de travailler sous lui; il employa Poussin à quelques petits ouvrages dans les lambris, tandis que Champagne était chargé des tableaux de l'appartement de la reine. La jalousie est surtout le partage de la médiocrité: Duchesne fut irrité de ce que les ouvrages de Champagne avait plu à la reine, et celui-ci, dont le caractère était doux jusqu'à la timidité, prit le parti de s'en retourner à Bruxelles. A peine y était-il arrivé, qu'il reçut du surintendant des bâtiments la nouvelle de mort de Duchesne, et l'invitation de revenir en France. La reine lui donna un logement au Luxembourg, la direction des peintures de ce palais, et une pension de 4,200 livres. Champagne alors épousa la fille de Duchesne, et peignit six tableaux pour les carmélites du faubourg St-Jacques; il fit de plus, à la voûte de l'église, ce fameux crucifix, chef-d'œuvre de perspective, qui, peint sur un plan horizontal, paraissait perpendiculaire, et trompait les yeux les plus exercés. Il travailla aussi pour

le cardinal de Richelieu ; mais ce ne fut qu'après que la reine lui en eut donné la permission. Richelieu, peut-être encore moins sensible au mérite du peintre qu'au plaisir de chagriner la reine et de faire un acte d'autorité, fit faire à Champagne les offres les plus brillantes pour l'engager à quitter cette prieesse, et à ne travailler désormais que pour lui. Champagne se contenta de répondre que « si Son Éminence pouvait le rendre plus habile peintre qu'il n'était, ce serait la seule chose qu'il ambitionnerait ; mais que cela surpassant le pouvoir du cardinal, il ne désirait que l'honneur de ses bonnes grâces. » Richelieu, frappé des sentiments généreux que cette réponse annonçait, ne pût s'empêcher de louer l'artiste et de l'en estimer davantage. Champagne, voyant sa réputation solidement établie, eut occasion de composer un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants furent le dôme de la Sorbonne, où il peignit *les quatre Pères de l'Église, le Vœu de Louis XIII*, que l'on voyait à Notre-Dame, trois grands tableaux pour l'église de St-Gervais, dont deux sont aujourd'hui au musée du Louvre, *la Cérémonie des chevaliers du St-Esprit*, pour l'église des Grands-Augustins, etc. Il perdit sa femme et son fils, et fit un voyage à Bruxelles, où il peignit pour l'archiduc Léopold un tableau dont le sujet lui fut peut-être inspiré par la situation où il se trouvait : il représentait *Adam et Eve pleurant la mort d'Abel*. De retour à Paris, il fut élu professeur, et ensuite recteur de l'académie. Champagne jouissait d'une réputation bien établie, et le titre de premier peintre du roi paraissait devoir être la récompense de ses talents, lorsque Lebrun, arrivant d'Italie, obtint cette place éminente. Il est possible, il est même probable que ce dernier fit alors agir les puissants protecteurs qu'il avait, et surtout Colbert ; mais on doit avouer qu'inférieur à Champagne dans quelques parties mécaniques de l'art, Lebrun, qui, peu de temps après, conçut et exécuta *les Batailles d'Alexandre*, la grande galerie de Versailles, etc., avait un génie vaste bien préférable au talent de Champagne. Celui-ci eut du moins le mérite, facile pour un caractère tel que le sien, de n'être point jaloux de son heureux rival. Il venait de donner une autre preuve de modération et de désintéressement, en se laissant enlever sans murmurer *la Galerie des Hommes illustres*, qu'il avait commencée, par Vouet, qui n'eut guère d'autre titre de gloire que d'avoir eu pour élèves les meilleurs artistes de ce temps. Averti, par quelques infirmités, de l'approche de la vieillesse, Champagne n'eut pas de peine à se décider à la retraite, sans toutefois abandonner ses pinceaux. Il choisit Port-Royal, où sa fille était religieuse. C'est cette fille qui lui a donné occasion de faire, à soixante ans, un des plus beaux tableaux qui existent, du moins aux yeux de ceux qui mettent avant tout l'expression et le sentiment. Elle est représentée assise sur une chaise longue, et réduite à l'extrémité par une fièvre continue de quatorze mois ; abandonnée des médecins, elle se met en prières avec la mère Catherine-Agnès, et recouvre la santé. Dans cette

composition, de la plus noble simplicité, Champagne n'est plus ce peintre habile, mais un peu froid, dont les compositions laissent toujours quelque chose à désirer. La figure de sa fille, et surtout la tête, sont de ces productions sublimes que l'on n'oublie plus lorsqu'on les a vues une seule fois. Le cœur du père, dirigeant le pinceau de l'artiste, a produit un chef-d'œuvre. Outre ce tableau, le musée du Louvre en possède encore six autres faits par Champagne : on distingue surtout celui où St. Gervais et St. Protas apparaissent à St. Ambroise. C'est un de ceux où Champagne a le mieux prouvé sa science dans les principales parties de l'art. L'aspect en est imposant et la couleur excellente, ainsi que le clair-obscur ; et le dessin, d'une vérité qui ne laisse à désirer qu'un peu plus d'élégance. Les autres sont : *St. Ambroise faisant transporter dans la basilique de Milan les corps de St. Gervais et St. Protas* ; le portrait d'Arnould d'Andilly, celui de Champagne lui-même ; *l'Apôtre St. Philippe*, tableau sur lequel le peintre fut reçu à l'Académie, en 1648 ; une *Cène*, où l'on prétend qu'il a peint les portraits des plus célèbres solitaires de Port-Royal, opinion qui, toutefois, a trouvé des contradicteurs. On voit aussi au Luxembourg plusieurs tableaux de Champagne. Celui qui représente *la Madeleine aux pieds de Jésus-Christ*, chez Simon le pharisien, est un de ses meilleurs ouvrages. La liste complète des tableaux de ce peintre infatigable serait immense, et ne peut être qu'indiquée. Les maisons royales, les principaux monuments publics et les églises, non-seulement de Paris, mais de plusieurs villes de France, offrent des preuves irrécusables de ses talents et de son assiduité au travail. Outre ses tableaux d'histoire, Champagne a fait un grand nombre de portraits parfaitement bien peints, d'une bonne couleur, bien dessinés, et dont on louait l'exacte ressemblance. Le roi Louis XIII, la reine mère, le cardinal, et les principaux personnages de la cour, exercèrent souvent ses pinceaux. Champagne avait pour la religion un respect qui dégénérait quelquefois en pratiques minutieuses ; il en donna la preuve lorsqu'il refusa obstinément de faire le portrait de la fille d'un de ses amis qui allait se faire religieuse, parce qu'il aurait fallu la peindre un dimanche. Le même principe de piété fit qu'il ne peignit jamais de nudités. On doit respecter ses scrupules ; mais l'art n'y a rien perdu. Il était loin d'avoir dans le cœur ce vif sentiment de la beauté, qui seul peut rendre de tels tableaux dangereux. Imitateur servile de la nature individuelle, il rendait bien ce qu'il avait devant les yeux ; mais ce n'est point dans ses compositions qu'il faudrait chercher la grâce ou le bon goût. Extrêmement laborieux, Champagne exigeait de ses élèves une grande assiduité. Il se levait à quatre heures du matin, et lorsqu'il avait employé toute la journée au travail, il dessinait encore le soir à l'académie. Cette application lui avait acquis une extrême facilité, dont il donna un jour une preuve irrécusable. Des marguilliers d'une église de Paris lui ayant demandé, ainsi qu'à plusieurs autres artistes, des dessins pour un

bleau de St. Nicolas, Champagne peignit le tableau même, qu'il plaça dans la chapelle, au grand étonnement de ses rivaux. Au reste, cet ouvrage, exécuté avec tant de promptitude, n'était pas à l'abri de la critique, et on le fit sentir à Champagne, en lui demandant combien il vendrait un cent de St. Nicolas. Malgré les restrictions que l'on a dû mettre aux éloges que mérite Champagne, il est constant que c'était un très-habile artiste, et qu'il occupe une des premières places parmi les peintres de l'école flamande, où il doit être placé, quoique plusieurs biographes, considérant qu'il a fait à Paris la plupart de ses ouvrages, le rangent parmi les peintres de l'école française. Il mourut le 12 août 1674.

D—T.

CHAMPAGNE (JEAN-BAPTISTE), peintre, neveu et élève de Philippe, naquit à Bruxelles en 1643. Moins excusable que son oncle, qui du moins n'avait pas vu l'Italie, Jean-Baptiste Champagne ne put se débarrasser, dans la terre même des beaux-arts, où il passa quinze mois, du goût commun de son pays. Lorsque son oncle eut perdu sa femme et son fils, il appela près de lui Jean-Baptiste, qui, ayant une manière très-rapprochée de la sienne, l'aida dans un grand nombre d'ouvrages. Leur union fut très-intime, et Jean-Baptiste Champagne était digne, par la douceur de ses mœurs, de l'amitié que son oncle lui avait vouée. Quant à ses talents, ils n'égalaien pas ceux de Philippe; mais si sa manière avait moins de force et de vérité que la sienne, elle en approchait assez pour qu'après la mort de Philippe, il fût chargé de terminer les tableaux que celui-ci avait laissés imparfaits. Reçu à l'académie, Jean-Baptiste Champagne devint professeur, et mourut en 1688, à l'âge de 45 ans. La plupart des ouvrages de ce peintre furent placés dans plusieurs églises de Paris, à Vincennes et aux appartements des Tuileries. Le musée du Louvre n'en possède aucun.

D—T.

CHAMPAGNE (JEAN-FRANÇOIS), littérateur, né à Semur (Côte-d'Or), le 1<sup>er</sup> juillet 1751, d'une famille de robe (1), commença ses études dans cette ville, et vint les continuer à Paris, au collège de Louis-le-Grand, où il fut ensuite nommé professeur de sixième. Il y remplissait la chaire de seconde, lorsque la révolution de 1789 éclata. Champagne avait pris le petit collet et reçut le diaconat : il adopta, comme la plupart de ses confrères de l'université, les principes de la constituante. Le 22 octobre 1790, il adressa à cette assemblée, de concert avec les frères Guérout (voy. ce nom), un plan d'éducation et d'enseignement national qui fut renvoyé, avec éloge, au comité de constitution. En 1791, lorsque la constitution eivile du clergé fut promulguée, l'abbé Bérardier, principal du collège de

(1) Son père était notaire, et ses deux oncles, MM. Voisin, occupaient à Dijon des places élevées dans la magistrature et dans le clergé; un de ses frères est mort conseiller de préfecture à Lyon, sous la restauration. C'est par erreur que la *Biographie des contemporains* prétend que Champagne a été élevé chez les bénédictins de St-Maur, et qu'il fut bénédictin lui-même. Cette erreur a été copiée par la *Biographie* de Boissolin.

Louis-le-Grand, refusa de prêter le serment imposé aux ecclésiastiques, et donna sa démission. Champagne, qui avait cru devoir le prêter, fut désigné, par le choix de ses collègues, pour remplacer ce vénérable prêtre, qui a laissé dans l'ancienne université des souvenirs honorables. Cependant la révolution se précipitait vers ses plus funestes conséquences; et le nouveau principal ne tarda pas à s'apercevoir que les fonctions qu'il avait acceptées devaient ne lui procurer que des embarras et des dangers personnels. Il n'en demeura pas moins fidèle à ses devoirs, et accepta avec dévouement la mission de sauver de sa ruine la maison dont il était le chef. Par là, comme on l'a dit, il devait *conserver le feu sacré de l'instruction universitaire en France*. Le collège de Louis-le-Grand, qui ne portait plus que le nom de *collèges des Boursiers*, qu'il devait encore changer en 1793 pour celui de *collège Égalité*, n'avait jamais eu de pensionnaires payants. Les anciennes dotations qui subvenaient à l'entretien des boursiers avaient été saisies. Ni l'assemblée législative, ni la convention n'avaient fait de fonds pour remplacer ces revenus. Tous les autres collèges avaient été fermés; celui que dirigeait Champagne subsistait seul; mais la plus grande partie des bâtiments avait été convertie en prison: une seule cour et ses dépendances, sur la rue St-Jaeques, continuèrent d'être l'asile des études. Là, entouré de huit boursiers et de professeurs dont le nombre surpassait celui de leurs disciples, Champagne persista à tenir collège, nourrissant ses élèves, qu'il appelait ses *enfants*, au moyen de ses ressources personnelles et de secours faibles et précaires qu'à force de sollicitations il obtenait tantôt du ministère de l'intérieur, tantôt de la commune de Paris, tantôt de la section du Panthéon. Chaque jour des agents de l'autorité se présentaient pour achever la spoliation de l'établissement. Mais Champagne « déploya, pour sauver la « maison confiée à ses soins, plus de ruses et de « stratagèmes qu'on n'en imaginait pour la dé- « truire (1). » Enfin des jours meilleurs arrivèrent. Grâce à la protection de François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur sous le directoire, il fut permis à Champagne de relever l'ancien collège de Louis-le-Grand, sous le nom de collège de Paris, division du Prytanée (1797). On peut juger de la direction que le pouvoir voulait alors imprimer aux études, par le passage suivant d'un discours que prononça cet instituteur dans une distribution de prix que présidait Quinette, ministre de l'intérieur: « Quelle différence, jeunes républicains, entre cette grande intention et celle que « se proposait autrefois le despotisme, lorsqu'il distribuait des prix à la jeunesse! quelques couronnes d'un jour, quelques vanités satisfaites, le despotisme n'en demandait pas davantage. S'il favorisait quelques arts, c'étaient ceux qui mendiaient « sa protection orgueilleuse; mais ceux qui auraient « appris à l'homme son indépendance et sa dignité « étaient habilement éloignés de l'éducation. Il en

(1) Notice sur Champagne par M. Dacier.



« bannissait l'étude philosophique de l'histoire : « c'est que la jeunesse y eût bientôt reconnu les « usurpations de la tyrannie. Il en écartait soigneusement l'étude des droits de l'homme : que seraient « devenus les tyrans, s'ils eussent laissé proclamer « les principes sacrés de l'égalité ? » Mais le moment vint où une autre direction fut donnée aux études. Sous le consulat, on rendit à l'établissement ses biens non vendus, et bientôt sa prospérité fut telle, que le Prytanée put faire l'acquisition du château de Vanvres, maison de plaisance qui avait appartenu à mademoiselle de Condé, où les élèves allaient passer les jours de congé. Le gouvernement d'alors créa d'autres prytanées à Compiègne et à St-Cyr, à l'instar de celui de Paris, qui fournit la plupart des maîtres et les premiers élèves. Bonaparte, premier consul, en visitant le prytanée de Paris, autorisa Champagne à recevoir des pensionnaires payants ; et bientôt il eut près de cinq cents élèves. Peu de temps après la création de la Légion d'honneur, Bonaparte, devenu empereur, en conféra lui-même la décoration à Champagne, dans une fête donnée à l'hôtel de ville. Fondant alors une dynastie, il voulut une université monarchique : le prytanée, devenu lycée impérial, cessa d'être un établissement privilégié, et, désormais compris dans la vaste hiérarchie universitaire, il fut soumis à l'administration du grand maître Fontanes. Pendant la terreur, Champagne, à qui un ami près de périr sur l'échafaud, le Girondin Lebrun Tondu (*voy. ce nom*), légua sa veuve et six enfants, avait cru devoir épouser leur mère, pour assurer un père à tant d'orphelins. On affectait alors de lui faire un crime de cette démarche : on ne lui savait pas gré d'avoir doté cette nombreuse famille. Champagne ne fit rien pour conjurer l'orage : on n'était pas encore au temps des palinodies, si fréquentes depuis. Trop plein d'expérience pour ne pas deviner les sentiments de ses ennemis, il pressentit dès lors qu'à leurs yeux ses inappréciables services universitaires pendant les mauvais jours ne tarderaient pas à devenir presque des torts politiques. Après avoir administré encore pendant deux ans le lycée impérial, avec le titre nouveau de proviseur, il demanda sa retraite, laissant à son successeur, de Sermand, un établissement sans doute florissant, mais qui réclamait une main plus jeune. Sa santé, d'ailleurs, commençait à décliner ; et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1810, époque où il quitta l'établissement auquel il était attaché depuis trente-huit ans, jusqu'au 14 septembre 1815, jour de sa mort, il ne traîna plus qu'une vie languissante. Le travail l'avait vieilli avant l'âge ; car il avait à peine 62 ans. Champagne était membre de l'Institut depuis le mois de novembre 1797. La traduction de *la Politique d'Aristote*, publiée cette même année, 2 vol. in-4<sup>o</sup> et in-8<sup>o</sup>, lui en avait ouvert les portes. On la trouve honorablement mentionnée dans le rapport sur les progrès des sciences depuis 1789, présenté à Napoléon le 20 février 1810. Voici le jugement qu'en porte M. Quatremère de Quincy, dans un discours prononcé au nom de l'Institut, aux funérailles de Champagne : « Le cours de politique pra-

« tique auquel la révolution avait forcé M. Cham-  
« pagne d'assister lui révéla, mieux que n'avaient  
« pu faire tous les commentaires antérieurs, une  
« multitude de faits instructifs pour l'intelligence  
« de son auteur. Les mêmes causes avaient aussi  
« reproduit dans notre langue plus d'une locution  
« et plus d'une expression analogues à celles d'A-  
« ristote. Il crut devoir saisir ces ressemblances. Le  
« temps seul apprend à distinguer ce qui, dans les  
« changements que subissent les institutions et les  
« langues, est durable, etc. » Ce néologisme n'était  
pas le seul reproche qu'on pût faire à la traduction  
d'Aristote. Plusieurs passages pouvaient être mieux  
entendus, ou du moins mieux éclaircis ; et les notes  
présentent quelques anachronismes, quelques er-  
reurs géographiques. Mais quand on se reporte au  
temps où fut faite cette traduction, quand on se  
rappelle combien, à très-peu d'exceptions près, les  
professeurs de l'ancienne université étaient faibles en  
grec, on ne peut se dispenser de rendre toute jus-  
tice au traducteur d'Aristote. Lui-même sentait  
mieux qu'aucun autre que son travail avait besoin  
d'être révisé ; car la mort l'a surpris au moment où  
il s'en occupait. On a encore de Champagne : 1<sup>o</sup> plu-  
sieurs discours prononcés de 1795 à 1801, dans des  
solenités classiques. 2<sup>o</sup> *Vues sur l'organisation de  
l'instruction publique dans les écoles destinées à l'en-  
seignement de la jeunesse*, 1800, in-8<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *Notice des  
travaux de la classe des sciences morales et politi-  
ques, pendant le dernier trimestre de l'an 9*. 4<sup>o</sup> *La  
Mer libre et la Mer fermée*, exposition et analyse  
du traité de Grotius intitulé *Mare liberum*, et de la  
réponse de Selden ayant pour titre : *la Mer fermée  
(Mare clausum)*, 1805, in-8<sup>o</sup>. En mettant par sa  
traduction ces traités à la portée d'un grand nom-  
bre de lecteurs, Champagne fit un ouvrage que les  
événements d'alors rendaient de circonstance. On  
peut voir au t. 5 des *Mémoires de l'académie des  
inscriptions et belles-lettres* une notice de Dacier  
sur cet académicien.

D—R—R.

CHAMPAGNEY (FRÉDÉRIC PERRENOT DE),  
connu surtout par la part qu'il prit aux troubles des  
Pays-Bas, était le plus jeune des enfants du chan-  
celier de Granvelle. Né vers 1550, en Espagne, il  
était encore au collège à la mort de son père, qui  
l'avantagea sur son testament, en considération, y  
est-il dit, de la douceur de son caractère et de son ap-  
plication à l'étude. Frédéric ne tarda pas à démentir  
les prévisions de la tendresse paternelle. Vain et  
présomptueux, il supportait avec impatience les  
remontrances du cardinal son frère, qui cherchait à  
le diriger vers la carrière diplomatique. Il alla de  
lui-même offrir ses services à Philippe II, qui lui  
donna le titre de son maître d'hôtel (*dapifer*), et  
une pension de 800 livres. Il obtint plus tard une  
compagnie de cavalerie, et il servit en Allemagne et  
en Flandre avec assez de distinction pour mériter  
l'estime du duc d'Albe, qui lui fit épouser une très-  
riche veuve, Constance de Berchem. Nommé gou-  
verneur d'Anvers, et gentilhomme de la chambre  
du roi, il fut fait ensuite chef du conseil des finances  
de Flandre. La reconnaissance qu'il devait à son

souverain ne l'empêcha pas d'embrasser le parti des seigneurs, et l'un des premiers il signa le fameux traité d'union qui finit par amener le renversement de la puissance espagnole dans les Pays-Bas. ( Voy. FR. DE BREDERODE. ) Il aurait sans doute payé cette conduite de sa vie, sans la faveur dont Granvelle jouissait près de la gouvernante; mais elle se contenta de lui donner l'ordre de se retirer en Franche-Comté. Frédéric obéit, et sa soumission fut oubliée ses torts. En 1575, il fut nommé chevalier d'honneur au parlement de Dôle, et il mourut en 1595, laissant pour héritière sa fille unique Hélène Perrenot, qui porta les biens des Granvelle dans la maison de la Baume-St-Amour. La correspondance de Champagny a été recueillie en 4 vol. in-fol. : elle fait partie de la collection des *Mémoires* de Granvelle, conservée à la bibliothèque de Besançon. W—s.

CHAMPAGNY (JEAN-BAPTISTE NOMPÈRE, comte DE), duc de Cadore, né à Roanne en Forez, le 4 août 1756, fut l'un de ces ministres probes, laborieux, aptes à l'expédition des affaires, et surtout fort dévoués, dont Napoléon aimait à s'entourer, parce qu'il pouvait compter sur leur loyauté et leur désintéressement, et qu'il voyait une sorte de légitimation de sa puissance dans le concours d'hommes purs de tout excès révolutionnaire. Issu d'une famille dont la noblesse remonte à une époque reculée, mais appartenant à la branche cadette qui ne s'était pas enrichie à servir la cause de Henri IV contre les ligueurs, Champagny fut envoyé au collège de la Flèche, d'où il passa ensuite à l'école militaire de Paris (1). Il obtint la permission d'y continuer ses études, ayant été compris en 1771 dans une promotion de gardes-marines. Il acquit de profondes connaissances dans les mathématiques sous Cousin, membre de l'académie des sciences, et sous l'illustre Laplace, que Champagny devait compter plus tard comme l'un de ses prédécesseurs au ministère de l'intérieur, et comme collègue à la chambre des pairs. En 1774, il se rendit à Brest et fit ses premières campagnes sur la frégate *la Flore*, qui avait mission de notifier dans le Levant, et aux puissances barbaresques, l'avènement de Louis XVI. A son retour, le jeune Champagny subit les examens d'usage avec un tel éclat, que, sur le rapport spécial de l'examineur Bezont, il fut nommé enseigne de vaisseau, de préférence à quatre-vingts de ses camarades plus anciens que lui. Cette distinction, qui n'était pourtant que méritée, alarma néanmoins la conscience de Champagny. Donnant un exemple peut-être unique de modestie et de désintéressement, il adressa au ministre, par l'intermédiaire du comte de Breugnot, commandant de la marine à Brest, un mémoire contre lui-même, dans lequel il s'efforçait de démontrer qu'il devait la supériorité de ses connaissances en mathématiques à une seule circonstance, l'avantage d'avoir passé à

l'école militaire une partie du temps que ses camarades n'avaient pu donner qu'aux études pratiques. Le ministre de la marine, Sartines, répondit au jeune enseigne qu'il était digne du grade qu'il avait obtenu et que la nomination était confirmée. Cette démarche lui assura les sympathies et l'amitié de ceux mêmes qui d'abord avaient paru froissés de son avancement. La carrière maritime de Champagny embrasse près de vingt années de sa vie, pendant lesquelles il fit neuf campagnes et servit sur onze bâtiments. Employé dans la guerre d'Amérique, il prit une part glorieuse aux combats d'Ouessant, de la Grenade, et à celui où le contre-amiral de Grasse éprouva un échec si funeste à notre marine (11 avril 1780). A cette affaire, Champagny, blessé grièvement à la mâchoire par un éclat de bois, passa un instant pour mort, et il allait être jeté à la mer, sans les observations d'un de ses camarades (le vicomte de Viella, aujourd'hui contre-amiral en retraite). Sa blessure et sa belle conduite lui valurent l'honneur d'être signalé par le comte de Vaudrenil comme « un officier d'un mérite rare et consommé. » Champagny était à bord de *l'Annibal* au moment où, dans la baie du Fort-Royal, le brave chef d'escadre Lamotte-Piquet engagea le combat contre neuf vaisseaux anglais, téméraire entreprise dont il sortit si glorieusement. Déjà, en 1779, monté sur *le Fier*, de 74, Champagny avait connu toutes les angoisses de la vie maritime; pendant un mois entier, il avait été exposé sur son navire, complètement démâté par la tempête, perdu au milieu de l'Atlantique, aux tourments de la faim et de la soif. Sa dernière campagne fut à la côte d'Afrique, où il avait pour mission de fonder un établissement et d'élever un fort. A vingt-six ans il était chevalier de St-Louis et major de vaisseau. Désigné pour faire partie de l'expédition qu'allait entreprendre l'infortuné et illustre la Pérouse, Champagny, dont le mariage avec l'une des riches héritières de sa province, mademoiselle Hue de Grosbois, était sur le point de se conclure, refusa les offres du ministre. Mais si dès 1787 sa carrière militaire se trouvait terminée, la convocation des états généraux ne tarda pas à lui en ouvrir une autre qui avait aussi ses luttes et ses périls. Il vivait paisiblement retiré dans ses propriétés, lorsqu'il fut appelé à Montbrison, siège du bailliage de Forez, pour prendre part à l'élection des députés aux états généraux. La modération de ses principes, l'expression simple, mais ferme, de ses opinions, lui valurent l'honneur d'être élu, avec le comte de Grézolles, comme représentant de la noblesse de la province. Il arriva à Versailles plein d'illusions, animé de ces sentiments généreux, de cet amour pour de sages réformes, qui étaient partagés par la majorité des hommes que Louis XVI réunissait autour du trône, avec le désir et dans l'espoir de remédier aux abus et de travailler de concert avec eux au bonheur de son peuple. Le hasard fit asseoir Champagny, dans la chambre de son ordre, à côté de Duval d'Espréménil; et quand celui-ci, qui avait passé de l'opinion démocratique exaltée à des sentiments bien opposés, étalait ses principes avec toute l'impétuosité de son

(1) Le père de Champagny, Charles, seigneur de Pierrefitte, avait servi honorablement, et s'était retiré avec la croix de St-Louis et le grade de lieutenant-colonel au 1<sup>er</sup> régiment de M. le dauphin. Il avait épousé en secondes noces une veuve, sœur de l'abbé Terray, contrôleur général des finances.

caractère, c'était un contraste curieux d'entendre le député du Forez réfuter ce fougueux adversaire avec un organe doux et un maintien toujours calme et réservé. Champagny vota avec la minorité de la noblesse pour la délibération des trois ordres en commun, et il fut un des *quarante-sept* qui se réunirent spontanément au tiers état. Cependant il ne tarda pas à voir se dissiper l'illusion qu'il s'était faite sur la possibilité de concilier avec l'honneur et la sûreté du trône des réformes équitables en théorie, mais trop peu mûries, sans lien entre elles, votées par une majorité composée d'hommes autant inexpérimentés qu'enthousiastes ou systématiquement hostiles. Il ne continua pas moins de prendre part aux délibérations. La nature lui avait refusé le talent oratoire, ou, ce qui est plus exact, la faculté de surmonter, avec un organe faible, il est vrai, une timidité extrême, dont, même après avoir occupé les postes les plus élevés, il ne parvint jamais à se guérir. Ce vice, dans une organisation d'ailleurs si intelligente, empêcha Champagny d'exercer cette puissance de la parole, source de toute influence considérable au sein des assemblées délibérantes, et ce qui prouve que cette gêne ne résultait chez lui que de timidité, c'est que dans les réunions moins solennelles, dans une conférence, par exemple, il s'énonçait avec autant de facilité que de netteté. Il se fit néanmoins remarquer dans le comité de la marine, dont il fut presque toujours le rapporteur ; et il présenta en cette qualité une partie des lois qui régissent encore cette branche de l'administration publique. Une fois seulement il fut mêlé aux orages politiques de l'assemblée. Une révolte ayant éclaté à Toulon contre le comte d'Albert de Rioms, commandant du port, ceux mêmes qui l'avaient excitée ne manquèrent pas, selon la tactique des anarchistes de tous les temps, d'accuser ensuite cet officier : on lui imputait, entre autres griefs, d'avoir insulté la cocarde nationale et voulu faire massacrer le peuple. L'affaire ayant été soumise à l'assemblée, le 15 janvier 1790, par suite d'une pétition à laquelle avaient concouru quelques membres de la municipalité de Toulon, Champagny fut chargé d'en faire le rapport au nom du comité de marine (1). Son discours, très-habilement conçu, produisit une sensation profonde, et l'impression en fut demandée à l'unanimité. Mais l'auteur lui-même s'y opposa, « parce que, dit-il, il n'avait rien écrit, et qu'il valait mieux effacer les traces de cette fâcheuse affaire. » Cependant le lendemain la discussion continua. Quinze rédactions différentes furent opposées au projet de décret formulé par Champagny, qui approuvait la conduite du comte de Rioms. Robespierre surtout combattit les conclusions du rapporteur, qui avait pour elles l'appui du côté droit. La discussion aboutit à une décision mixte, à un ordre du jour qui, tout en étant favorable au comte de Rioms, ne blessait pas la municipalité de Toulon. Le 16 février suivant, Champagny fut élu secrétaire, sous la présidence de l'évêque d'Autun (Talleyrand), avec lequel plus tard il devait remplir de bien hautes

fonctions. Le 3 juillet même année, il demanda que d'Albert de Rioms fût admis à la fédération du 14, afin d'y représenter le corps de la marine. Cette proposition, qui avait pour l'armée navale un but politique d'utilité, rencontra encore l'opposition de Robespierre, bien qu'elle fût présentée avec toutes les précautions de rédaction capables de la faire agréer. Malgré les efforts de Robespierre, elle fut adoptée à une très-grande majorité. Le 16 août, il fit passer avec applaudissement et sans discussion les dix premiers articles d'un projet de loi qui adoucissait les rigueurs du code pénal maritime. Le 19, il présenta la suite du même projet, et eut une troisième fois pour adversaire Robespierre, qui attaqua « la disproportion entre les peines portées contre les « matelots et celles contre les officiers. » Dans un article, Champagny proposait que tout officier qui se serait caché pendant le combat fût remercié du service, cassé et déclaré infâme. Un membre (Creuzé de Latouche) ayant demandé la peine de mort : « Je suis officier marinier, s'écria Champagny, « je ne défends pas l'article, et je souscris d'avance « à tout ce qui sera décidé par l'assemblée. » L'article fut adopté sans amendement, ainsi que les trente-sept autres qui formaient l'ensemble du code. Le 24 octobre, Champagny fit admettre un projet sur la forme du pavillon national. « Votre comité, dit-il, a « voulu satisfaire à l'empressement qu'ont les marins « d'arborer sur les mers ce signe de notre liberté. » Une révolte ayant éclaté à Brest parmi les matelots, au sujet de quelques articles du nouveau code pénal, Champagny, au milieu des murmures de la droite et des applaudissements de la gauche, proposa de renvoyer au comité de marine les articles qui avaient fait naître les réclamations de l'escadre. Le lendemain même, ces articles, modifiés et adoucis, furent adoptés. Le 12 janvier 1791, il présenta sur l'organisation de la marine nationale un rapport dans lequel il s'exprima ainsi, en ce qui touchait la distinction jusqu'alors si fortement établie entre la marine militaire et la marine marchande : « Il faut d'abord être homme de mer, dit-il, pour devenir « militaire marin. La marine du commerce forme « des marins. Elle est donc par cela même l'école de « la marine militaire, et la marine militaire doit « être l'élite de la marine marchande : c'est cette « double vue qui a tracé le plan que le comité vous « soumet. » Cette appréciation était pleine de justesse, et il était difficile d'énoncer des principes plus vrais, moins contestables. Mais quand il fut question de passer à l'application de cette sage théorie, un dissentiment sérieux s'éleva entre Champagny et le comité de marine, qui, contrairement aux plus simples notions du bon sens, au mépris d'un principe essentiellement conservateur de toute bonne organisation militaire, voulait ne mettre aucune borne à l'admission des marins du commerce comme aspirants dans la marine militaire. La lutte fut vive, mais le rapporteur sut la soutenir par des arguments pleins de force, et auxquels la modération, qui était le trait distinctif de son caractère, ajouta une puissance nouvelle. « En « repoussant la confusion (entre les deux marines),

(1) Il avait servi sous les ordres du comte d'Albert de Rioms.

« disait-il, dans la séance du 14 avril, je ne suis pas « non plus, remarquez-le, de ceux qui veulent mettre entre elles une barrière insurmontable. La marine militaire n'aura jamais tous les talents ; le commerce a formé et formera encore de grands hommes ; il faut lui donner un accès facile dans la marine militaire. La marine commerçante cherche la fortune, et la marine militaire l'honneur. « Quel est dès lors l'intérêt de l'État ? De choisir les hommes les plus propres à son service, et non pas, « comme on le propose, de le faire à tour de rôle. » Champagny demandait de limiter le nombre des aspirants, de ne donner qu'au concours ce grade, ainsi que celui d'enseigne, et d'admettre à ce concours les capitaines du commerce, etc., etc. Ces propositions excitèrent un violent orage : l'extrême gauche prétendait que la disposition soutenue par Champagny blessait les principes de l'égalité. La dernière séance se termina par un renvoi au comité de la marine, qui, le 19, proposa relativement aux aspirants, dont le nombre était limité à trois cents, des dispositions qui se conciliaient avec le projet de Champagny. Le 21 juillet, il fit voter plusieurs décrets, comprenant l'organisation des écoles de mathématiques et d'hydrographie de la marine, les formes à suivre pour les examens des aspirants et des enseignes, et l'établissement des invalides de la marine. Enfin, quelques jours après, il fut chargé par les comités des recherches, des colonies et de la marine, de proposer les mesures les plus opportunes dans le but de réprimer la rébellion des régiments de la Martinique, de la Guadeloupe et du Port-au-Prince, rébellion qui avait gravement compromis la tranquillité de ces colonies. On le voit, le nom de Champagny demeure inséparable d'une portion essentielle des grands travaux de l'assemblée constituante, et se rattache particulièrement à l'organisation de la marine. Un fait qui a été révélé par Alexandre de Lameth, et confirmé depuis par les mémoires de Mirabeau, prouve la considération et l'influence qu'il avait acquises. Après les événements des 5 et 6 octobre, la gravité des circonstances avait frappé plusieurs députés éminents des deux côtés de l'assemblée, inquiets des suites que pourraient avoir à la fois l'effervescence populaire excitée et entretenue par les anarchistes, et l'esprit seerètement contre-révolutionnaire de quelques ministres, et l'incapacité de ceux qui étaient plus sincères. Cherchant le remède à un état de choses si menaçant, ils résolurent de se concerter pour provoquer le choix d'un nouveau ministère, franchement et fermement constitutionnel, fort par le talent et la popularité, influent au dehors comme au dedans. Ils se comptèrent et se réunirent. Le lieu choisi pour leurs conférences prouve que Mirabeau était l'âme de cette coalition ; il les convoqua à Passy, chez l'ainée de ses nièces, la marquise d'Aragon, qui, uniquement occupée de soins domestiques et de bonnes œuvres, ne tenait pas un *salon politique*. La réunion se composait de Mirabeau, de Lafayette, de Latour-Maubourg, de la Rochefoucauld-Liancourt, de Delaborde-Méreville, de Barnave, de Duport et des frères Lameth. On dressa la liste

des candidats. Le nouveau ministère eût été composé du duc Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, de Thouret, d'Emmery, de Champagny, de Lacoste, et aussi de la Rochefoucauld-Liancourt pour la guerre, et de Talleyrand pour les finances, en supposant la retraite de Neeker. Lafayette fut chargé de proposer ces choix au roi ; mais la démarche échoua (1). L'assemblée nationale ayant fait place à la législative, Champagny retourna dans le Forez, où il fut élu commandant de la garde nationale de Roanne et membre de l'administration départementale. Pendant la terreur, il donna sa démission, et fut tiré de sa retraite pour être conduit en prison. Le 9 thermidor lui sauva la vie, sans pourtant lui rendre la liberté, qu'il ne recouvra que plus tard. Alors un nouveau mandat de ses concitoyens l'appela à faire partie du directoire du département de la Loire. Il exerça peu de temps ces dernières fonctions. Retiré dans ses propriétés, et quoique fort circonspect, l'esprit soupçonneux des agents du directoire troubla son repos. Mais la journée du 18 brumaire venait de s'accomplir ; et Bonaparte, qui venait de saisir le pouvoir, chercha à s'environner des hommes qui s'étaient fait remarquer dans les affaires publiques au commencement de la révolution et que la terreur en avait écartés. Dès le 25 brumaire, un arrêté des consuls appela Champagny dans la commission créée au ministère de la marine, et placée sous la présidence de l'amiral Bruix, alors ministre de ce département. Quelques jours après, une note officielle insérée au *Moniteur* signalait l'ancien député du Forez « comme un des membres de l'assemblée constituante qui s'était fait le plus remarquer par la « sagesse de leurs opinions, quoiqu'il parlât rarement. » La commission dont Champagny faisait partie devint bientôt la section de la marine au conseil d'Etat ; et revêtu du titre de conseiller d'Etat, il continua à y siéger (2). Mais son action ne s'exerça pas que sur les affaires qui rentraient par leur spécialité dans les attributions de cette section, attributions au nombre desquelles il faut placer la création des préfectures maritimes, décidée sur l'un de ses rapports ; il se livra aussi avec utilité à d'autres travaux indépendants des intérêts maritimes. C'est ainsi que plusieurs fois il porta la parole comme orateur du gouvernement devant le tribunat et le corps législatif. Chargé avec Fourcroy et Chaptal de soutenir au corps législatif la discussion du projet de

(1) *Histoire de l'assemblée constituante*, publiée en 1828 par Alexandre de Lameth, t. 4<sup>es</sup>, p. 180 à 186 ; *Mémoires de Mirabeau*, publiés par son fils adoptif, M. Lucas-Montigny, en 1855, t. 6, p. 398 à 400.

(2) Ce fut, nous le croyons, Defermont qui désigna Champagny au premier consul comme l'un des hommes qui pouvaient être employés avec le plus de succès par le gouvernement. La lettre qu'on lui écrivit lui était adressée à Roanne, sous le nom de *Nompère*, celui qu'il porta à la constituante après le décret rendu sur la proposition faite le 19 juin 1790 par Lepeletier de St-Fargeau, et qui ordonnait que les nobles cessassent de s'appeler du nom du lieu où ils étaient seigneurs. La lettre ne lui étant pas immédiatement parvenue à cause de l'étrangeté de la suscription, on supposa qu'il n'acceptait pas les fonctions qui lui étaient offertes, et qui marquaient le commencement de la haute fortune à laquelle il était réservé

loi relatif aux communications entre le pouvoir exécutif et les assemblées législatives, il termina ainsi la réponse aux vives objections du tribun Thiessé : « Au corps législatif, dit-il, sont des talents exercés qui se sont distingués au milieu de la tourmente révolutionnaire ; au tribunal sont de jeunes talents impatientes de se distinguer à leur tour : là, est le besoin de parler par l'impossibilité d'agir. Cependant, que les amis de la liberté ne s'alarment pas de l'espèce d'effervescence qui s'est manifestée : l'agitation est nécessaire au mouvement du corps politique ; et si jamais cette agitation annonçait quelque tempête, le corps législatif saurait opposer une digue puissante au torrent qui menacerait de tout renverser. » Il était impossible de faire pressentir d'une manière plus claire le coup d'État que Bonaparte méditait dès lors contre le tribunal, qui était devenu un embarras sérieux. En effet, l'existence simultanée du corps législatif et du tribunal, bien que leur mode d'action fût différent, supposée rationnellement possible par la constitution de l'an 8, était une erreur politique très-périlleuse. Avec le sénat, c'étaient trois assemblées délibérantes mises en présence, combinaison mauvaise, qu'aucune constitution, parmi les plus démocratiques, n'avait osé essayer. L'idée en appartenait tout entière à Sieyès. (*Voy. ce nom.*) Dans la séance du 21 pluviôse, chargé de présenter au corps législatif le résultat des votes sur la constitution de l'an 8, Champagny fit encore entendre cette allocution significative : « Vous attribuerez cette unanimité à ce besoin de se rapprocher et de s'unir qu'éprouvent les Français après de si longues discordes civiles ; vous l'attribuerez à ce besoin de tranquillité, devenu le plus impérieux de tous après de si violents orages ; vous l'attribuerez à l'espérance de la voir naître d'un gouvernement fortement organisé... Que ce vote national soit connu de l'étranger, qui apprendra que le gouvernement actuel existe par la volonté de 50 millions de Français ; que c'est en leur nom qu'il offre la paix ; que c'est avec leur moyen qu'il poursuivra la guerre, si la paix est refusée... Mais surtout que de ce vœu universellement connu, il résulte l'intime conviction de cette vérité consolante plus énoncée que sentie, de cette vérité, base des expériences des gouvernés et des fautes des gouvernants, que la révolution est enfin terminée. » De telles insinuations de la part d'un orateur du gouvernement étaient assurément concertées avec le premier consul, qui déjà songeait à monter plus haut. On ne peut douter que Champagny ne fût dans la confiance de ses projets. Le 17 ventôse, il porta au tribunal la proclamation et l'arrêté des consuls relativement aux préparatifs de guerre avec l'Angleterre, qui avait refusé les ouvertures de paix faites par Bonaparte. Son discours offrit le premier emploi de ces expressions figurées, de ces formules d'enthousiasme qui caractérisèrent depuis l'éloquence des panégyristes du grand homme : « Pour la dernière fois, continuait Champagny, la trompette guerrière se fait entendre ; elle ne proclame pas le carnage, elle

« appelle la paix. L'humanité sourit à ses accents : l'humanité, qui, glorieuse d'avoir repris en France son empire trop longtemps méconnu, veut porter au dehors la paix qu'elle vient d'établir au dedans. Ses vœux seront exaucés ; le génie de la guerre, que dis-je ! le génie de la victoire deviendra l'ange de la paix, réparateur des maux de la guerre et de la révolution, et restaurateur de la prospérité publique. » Ce dévouement lui valut plusieurs missions de confiance, entre autres, lors de la conspiration royaliste de l'an 8, le soin d'examiner avec Chaptal et d'Emmery, ses collègues, les pièces relatives à la contre-police, c'est-à-dire à la police royaliste organisée à Paris, et qui correspondait avec la Vendée et la Normandie. Il est juste de dire que, dans cette circonstance, le dévouement de Champagny pour le premier consul ne l'empêcha pas de contribuer à modérer l'action du gouvernement dans la poursuite des personnes compromises (1). Il fut vers la même époque envoyé en mission dans les départements du Midi, afin d'imprimer le mouvement à la nouvelle administration préfectorale qu'avait créée la loi du 28 pluviôse an 8. Le 1<sup>er</sup> frimaire an 9, à l'ouverture du corps législatif, portant la parole au nom du gouvernement, il fit remarquer la solennité de cette réunion, et vanta l'heureux accord de tous les pouvoirs. Par arrêté du 1<sup>er</sup> messidor de la même année (juillet 1801), l'ancien député du Forez fut nommé ambassadeur de la république française à Vienne. Il arriva le 19 septembre, et fut accueilli par l'empereur et sa cour avec des honneurs et une bienveillance que le gouvernement consulaire ne manqua pas de mentionner dans son *Moniteur* (8 brumaire an 11.) Champagny avait été précédé dans cette ambassade par Bernadotte. Un langage brusque, des formes militaires, avaient rendu la mission de ce dernier peu agréable à la cour de Vienne. Le successeur sut par la noblesse et la douceur de ses formes, par la réserve de sa conduite, faire disparaître la froideur qui existait entre l'empereur François II et la république française. Sa qualité de gentilhomme rendit plus facile sa mission, qui fut toute pacifique : pendant trois ans, il concourut à détourner les maux de la guerre. Une fête que Champagny donna à Vienne, le 28 janvier 1804, fut honorée de la présence des archiducs et de toute la cour impériale. Au milieu de la table à laquelle ces princes dinèrent, était placée une statue de Joseph II avec toutes les armoiries de la maison d'Autriche. De pareilles attentions, de tels symboles étalés dans un banquet donné par un ministre de France, annonçaient la chute de la république : quatre ou cinq ans plus tôt, une fête de cette nature aurait exposé l'ambassadeur qui l'aurait donnée à la plus prompte destitution. Bientôt Champagny eut à faire reconnaître Napoléon empereur par la cour de Vienne, qui n'opposa aucune difficulté, grâce à

(1) Les pièces saisies chez M. Hyde de Neuville, alors commissaire du roi à Paris, furent imprimées à l'imprimerie nationale par ordre du gouvernement, sous le titre de *Conspiration anglaise*, an 9 (1801), 1 vol. in-8°.

ses excellents rapports avec le comte Louis de Cobenzel, chancelier d'État et ministre d'État dirigeant le département des affaires étrangères. Un souvenir tout différent se rattache à cette ambassade. Le duc de Berri était à Vienne : le gouvernement autrichien, qui était à genoux devant la nouvelle idole impériale, fit demander à Champagny si la présence de ce prince serait désagréable à Napoléon. L'ambassadeur, en homme droit et habile, répondit que comme particulier il portait un profond respect à tous les membres d'une famille qui avait régné en France, mais que, comme ambassadeur, il n'avait aucune instruction pour réclamer l'expulsion du duc de Berri. Napoléon ne désapprouva pas la conduite de son représentant. Plus tard, aux Tuileries, le duc de Berri exprima à ce dernier la reconnaissance qu'il en avait conservée. Le premier acte de Champagny, en arrivant à Vienne, avait été de prescrire aux personnes de la légation de ne point s'occuper de politique, et surtout de ne pas affecter des sentiments républicains. Ces attentions délicates lui gagnèrent bientôt l'affection de l'empereur François II. Ce monarque, instruit et religieux, aimait d'ailleurs à s'entretenir de matières scientifiques avec un diplomate très-savant lui-même, mais exempt de toute prétention à la philosophie. Champagny avait emmené sa femme à Vienne : le 24 septembre 1804, elle donna à son époux un fils que François II voulut tenir sur les fonts de baptême. Dans une cour profondément catholique, elle lui devint un auxiliaire très-précieux. Les mœurs de madame de Champagny étaient si pures, sa piété si vraie, son mérite et ses vertus si remarquables, que sa présence aida à la bonne harmonie entre le représentant de la France et l'Autriche. Champagny était encore à Vienne lorsque Napoléon le nomma ministre de l'intérieur (août 1804), en remplacement de Chaptal. Le nouveau ministre se montra surtout bienveillant, et il eut le bon esprit de continuer l'exécution des plans de son prédécesseur, pour l'embellissement de Paris, l'amélioration des hôpitaux, de l'agriculture, du commerce. (*Voy. CHAPTAL*.) Il donna aussi des soins particuliers à la réforme morale et littéraire des théâtres, à l'organisation des monts de piété, à l'établissement des haras, qui date tout entier de son ministère. Le 31 décembre, il présenta un exposé de la situation de l'empire, dans lequel il félicitait le gouvernement d'être revenu aux idées monarchiques et religieuses. Il décrivait ainsi la manière dont venait d'être accueilli en France le pape Pie VII : « Des rives « du Pô jusqu'aux bords de la Seine, partout il a été « l'objet d'un hommage religieux, que lui a rendu « avec amour et respect cette immense majorité qui, « fidèle à l'ancienne doctrine, voit un père commun « et le centre de la commune croyance dans celui que « toute l'Europe révère comme un souverain élevé « au trône par sa piété et ses vertus. » Parlant ensuite de la promotion encore récente de Napoléon au trône impérial, Champagny continuait ainsi : « On avait éprouvé que le pouvoir partagé était sans « accord et sans force ; on avait senti que, confié « pour un temps, il n'était que précaire, et ne per-

« mettait ni les longs travaux ni les longues pensées ; « que, confié pour la vie d'un seul homme, il s'affaiblissait avec lui, et ne laissait après lui que des « chances de discorde et d'anarchie ; on a reconnu « enfin qu'il n'y avait, pour les grandes nations, de « salut que dans le pouvoir héréditaire ; que seul il « assurait la vie politique, et embrassait dans sa durée les générations et les siècles. Le sénat a été, « comme il devait l'être, l'organe de l'inquiétude « commune ; bientôt a éclaté ce vœu d'hérédité qui « était dans tous les cœurs vraiment français : il a « été proclamé par les collèges électoraux, par les « armées. Le conseil d'État, les magistrats, les hommes les plus éclairés ont été consultés, et leur réponse a été unanime... Napoléon a voulu rendre « à la France ses formes antiques, rappeler parmi « nous ces institutions que la Divinité semble avoir « inspirées, et imprimer au commencement de son « règne le sceau de la religion même... » Nous devons le dire avec impartialité, si Champagny dans ses discours officiels professait des sentiments religieux, alors si rares parmi les hommes d'État, il était à cet égard d'aussi bonne foi que dans son dévouement et son admiration pour Napoléon. En passant les bornes dans son adulation, il manqua de mesure, mais non pas de conscience. Vers cette époque, il fut successivement nommé comte de l'empire et grand officier de la Légion d'honneur. Mais, en 1806, une distinction plus digne d'envie peut-être avait été offerte à Champagny : la mort de Collin d'Harleville laissait une place vacante dans la seconde classe de l'Institut (Académie française) : il suffisait au ministre de l'intérieur de faire pressentir qu'il ne la refuserait pas pour l'obtenir. Cette fois encore sa modestie l'emporta sur son mérite : il témoigna à ceux des membres de l'Académie qui avaient songé à le nommer qu'il ne croyait point posséder des titres littéraires assez beaux pour justifier leurs suffrages. Sur son refus, Daru fut nommé. Si Champagny eût été moins docile aux conseils de cette réserve qui était presque de la pudeur en lui, il aurait pu ne pas se croire déplacé au sein d'une compagnie littéraire où n'avaient pas craint de s'asseoir Bigot de Préameneu, Lacuée, Regnaud de St-Jean-d'Angely et Maret. On sait que l'empereur, ayant appris son refus, l'en félicita, et lui dit : « Vous avez « agi avec beaucoup de sens en ne prenant pas « une place qui doit appartenir avant tout aux « gens de lettres. » Champagny accompagna l'empereur à Milan, et assista à son couronnement comme roi d'Italie. A son retour, il reprit avec une activité nouvelle ses travaux administratifs ; et son rapport du 29 mars 1805, sur le port de Nice, prouve que sa visite dans les provinces franco-italiennes ne fut pas sans utilité. Au mois de septembre suivant, à l'occasion de la rupture avec l'Autriche, il fit un rapport sur l'organisation des gardes nationales dans tout l'empire. « Les menaces des ennemis de la France, disait-il à Napoléon, ont excité dans tous les cœurs français un « mouvement d'indignation universelle : elles ont

« réveillé avec une nouvelle énergie leur attachement à votre auguste personne, leur dévouement à la patrie... » Le ministre faisait ensuite un rapprochement entre cette levée extraordinaire et le temps où nos rois convoquaient l'arrière-ban. « Et pourquoy, s'écriait-il, le prince et la patrie demanderaient-ils moins aujourd'hui qu'à d'autres époques à l'affection des Français? Pourquoi la reconnaissance pour des biens réels n'opérerait-elle pas autant que put opérer un enthousiasme qui n'en était que l'espoir?... Quelques jours après, Champagny envoyait aux préfets le discours que Napoléon avait adressé au sénat en partant pour l'armée. « L'empereur, disait-il, se met à la tête de nos troupes... Quel sacrifice peut coûter pour imiter cet exemple de dévouement? Que ceux qui n'auront pas le bonheur de partager ses dangers concourent au moins à sa gloire par une obéissance empressée aux ordres du gouvernement..... » Le même jour il adressait encore aux préfets des instructions relatives à une levée d'hommes extraordinaire. « Joignez, disait-il les moyens de persuasion à l'emploi de votre autorité; appelez, pressez ceux que la loi appelle (le décret au contraire était illégal, en attribuant à l'an 15 la conscription de l'an 14); encouragez le zèle de ceux qui se montrent prêts à obéir, déployez contre les autres toutes les rigueurs..... Celui qui a toujours maîtrisé la victoire, dont le génie est aussi puissant que sa volonté est ferme et inébranlable, dont la pensée embrasse toutes les combinaisons des temps, des lieux, des hommes, qui vous a sauvés des maux du dedans et des périls du dehors, et sous l'égide duquel vous avez placé vos destinées, votre empereur, l'homme du siècle et de la nation, guide lui-même vos planges. Quel Français n'est pas jaloux de partager ses dangers et sa gloire?..... Vous, Monsieur, vous avez à justifier le choix dont l'empereur vous a honoré, et c'est en hâtant la marche de la conscription que vous acquerrez le plus de droit à son suffrage et à sa bienveillance. Votre zèle sera jugé par les résultats.... » Sous son administration (et ce souvenir est plus doux à rappeler) eut lieu la seconde exposition des produits de l'industrie de 1808, à laquelle il chercha à donner un nouvel éclat. Ce fut dans cette vue qu'il adressa aux préfets, le 15 février 1806, une circulaire qui annonçait d'ailleurs que cette exposition devait faire partie des fêtes consacrées à célébrer les triomphes de la grande armée. Alors aussi la construction de la rue de Rivoli fut commencée, le projet de la Bourse de Paris fut discuté et arrêté, ainsi que les travaux de la Madeleine qui, selon les vues gigantesques de Napoléon, allait devenir le *Temple de la Gloire*. L'église de Ste-Geneviève, rendue au culte catholique, fut consacrée à la sépulture des grands hommes. Comme si le passage de la république à l'empire eût échangé la nature des titres d'admission à cette sépulture nationale, Champagny, dans son rapport à ce sujet, s'occupait moins des grands citoyens que des grands dignitaires (19 février 1806). « Votre

« Majesté a voulu, dit-il, rendre à la religion les mausolées que la religion fonda. Qu'après d'eux s'élevèrent des mausolées nouveaux propres à rappeler de plus grands souvenirs... Telle est, Sire, la nouvelle destination donnée au Panthéon; les *grands dignitaires*, les *grands officiers de l'empire*, de *la couronne et de la Légion d'honneur*, les généraux et les sénateurs vous paraissent avoir des droits à cette noble sépulture. » Le même jour il fit décréter que l'église de St-Denis serait rendue à la sépulture des souverains. En parlant des chapelles expiatoires pour chacune des trois races, il disait : « Ce spectacle apprendra aux souverains ce que l'histoire leur enseigne à chaque instant, que le courage, les vertus et le bien qu'ils font à leurs peuples fondent les dynasties, qui finissent sous des princes ces faibles, incertains et ignorants. » Le ministre ajoutait : « Aucune des trois races n'eut de fondateur plus illustre, qui, en moins de temps, répara plus de maux, fit plus et fut plus aimé de son peuple, que celui de la dynastie impériale. » Quinze jours après ce rapport (5 mars 1806), Champagny parut encore une fois à la tribune du corps législatif pour y exposer la situation de l'empire. A l'entendre, tout avait prospéré, tout s'était amélioré depuis le tableau présenté en 1804. Je n'entreprendrai point, dit-il, de vous dire des choses que nous savons tous, que nous apprendrons à nos enfants, au moment où ils commenceront à pouvoir nous entendre, que nos neveux se diront avec orgueil, et qui fondent à jamais la gloire de la nation presque aussi élevée que son incomparable chef. Ministre de l'empereur, je trompe ses intentions en tenant ce langage; mais je suis Français, heureux de l'être; et je ne puis parler froidement de celui qui fait la gloire et la prospérité de mon pays. » Plus loin il ajoutait que l'empereur voyait tout, savait tout, semblable à cette âme invisible qui gouverne le monde et qu'on ne connaît que par sa puissance et ses bienfaits.... En octobre 1806, lors de la rupture avec la Prusse, Champagny adressa aux préfets une circulaire pour les engager à mettre un nouveau zèle dans la levée de la conscription, sur laquelle on anticipait encore d'une année. Après le traité de Tilsitt, il remit le portefeuille de l'intérieur, pour prendre celui des relations extérieures, que Napoléon venait de retirer à de Talleyrand. Nous n'avons pas à nous expliquer ici sur les motifs de la disgrâce de ce dernier : seulement nous dirons que l'empereur, en faisant choix de Champagny, n'avait pas à craindre de le trouver impliqué dans des affaires d'argent d'une nature trop délicate. Il n'était pas moins sûr d'avoir en lui un ministre fidèle à l'exécution de ses volontés. En effet, tous les actes diplomatiques du ministère de Champagny portent un caractère qui n'appartenait nullement à ses dispositions personnelles, mais qui était éminemment l'expression du despotisme inflexible de son maître. Le 21 octobre 1807, au moment où le fameux traité de Fontainebleau, qui précéda et prépara l'invasion de l'Espagne et du Portugal, venait d'être signé (voy. CHARLES IV), Champagny,

qui n'avait aucune part à ce traité signé par Duroc, présenta à Napoléon un rapport sur l'occupation de ce dernier pays par les troupes françaises. « Pre-  
nant, dit-il, avec la cour de Londres des engage-  
ments réels et utiles aux Anglais, avec la France  
des engagements vagues et simulés, le Portugal  
attend les secours et les conseils de l'Angleterre,  
cherche à éloigner les menaces du continent, et,  
s'humiliant devant l'un et l'autre, remet en aveu-  
gle au sort des événements les intérêts, peut-être  
même l'existence d'une nation qui lui demande  
tout entière de ne pas la livrer à une puissance si  
funeste à ses alliés. L'époque que Votre Majesté  
avait fixée pour la détermination qu'elle attendait,  
cette époque qu'elle avait bien voulu reculer d'un  
mois, est arrivée. Le Portugal a prononcé lui-  
même sur son sort, etc. » Ainsi se dévoilaient  
les projets de l'ambition que masquaient faiblement  
les déceptions de ce langage officiel. Le rapport  
du 2 janvier 1808 ne renferme pas des expressions  
moins virulentes sur la *mauvaise foi* de la cour de  
Portugal, et les *vils artifices* dont elle a usé. A la fin  
du rapport on trouve ces expressions qui manifesta-  
ient la pensée du maître pour l'envahissement de  
l'Espagne : « Toute la presque ille mérite donc de  
fixer l'attention de Votre Majesté. J'ai cru devoir  
lui exposer cet état de choses : sa sagesse lui dic-  
tera les mesures qu'elle peut exiger. » Mais, outre  
les affaires d'Espagne et de Portugal, Champagny  
devait attacher officiellement son nom et sa respon-  
sabilité à bien d'autres actes diplomatiques qu'il  
désapprouvait comme particulier, que souvent même  
il avait combattus dans le conseil. Le pape Pie VII  
ayant refusé d'accéder aux mesures que proposait  
Napoléon pour fermer l'Italie aux Anglais, ce mi-  
nistre adressa, le 15 avril 1808, à son légat à  
Paris, le cardinal Caprara, une note dont les  
doctrines contrastent avec les harangues reli-  
gieuses que Champagny avait prononcées quelques  
années auparavant, alors que son maître ne son-  
geait qu'à honorer le souverain pontife. « L'empe-  
reur, disait-il, ne saurait reconnaître que les pré-  
lats ne soient point sujets du souverain sur le  
domaine duquel ils sont nés. » Ici le ministre  
énonçait les propositions de Napoléon, puis il ajou-  
tait : « Si le saint-père s'y refuse, il annonce par  
cette détermination qu'il ne veut aucun arrange-  
ment, aucune paix avec l'empereur, et qu'il dé-  
clare la guerre... Le premier résultat de la guerre  
est la conquête ; et le premier résultat de la con-  
quête est le changement de gouvernement ; car,  
si l'empereur est forcé d'entrer en guerre avec  
Rome, ne l'est-il pas encore d'en faire sa con-  
quête, d'en changer le gouvernement, d'en éta-  
blir un autre qui fasse cause commune avec les  
royaumes d'Italie et de Naples contre les ennemis  
communs?... Les changements devenus néces-  
saires, si le saint-père persiste dans son refus,  
ne lui feront pour cela perdre aucun de ses droits  
spirituels ; car il continuera d'être évêque de  
Rome, comme l'ont été ses prédécesseurs pen-  
dant les huit premiers siècles et sous Charlema-

gne. » Le cardinal Caprara ayant répondu par un  
refus, autre note de Champagny, datée du 9 avril, qui  
déclare que l'intention de l'empereur est, si Sa Sainté  
persiste à ne point entrer dans la ligne offensive  
et défensive proposée, d'enlever son temporel. Le pape  
persista ; Rome, occupée par les Français, fut réunie  
au grand empire, et le pape conduit prisonnier à  
Savone, puis à Fontainebleau. Cependant l'affaire  
d'Espagne était engagée ; Napoléon ne songeait à  
rien moins qu'à envahir ce royaume, pour y substi-  
tuer sa dynastie à celle des Bourbons. Que per-  
sonnellement Champagny ait approuvé ou non ces  
projets, tous ses actes officiels sont là pour prouver  
avec quel dévouement il les a secondés. Le rapport  
qu'il adressa le 24 avril à Napoléon est une pièce  
remarquable. L'Espagne, selon lui, avait été long-  
temps coupable envers la France ; il rappelait à  
l'appui de cette accusation les troubles de la Li-  
gue et les désordres de la Fronde fomentés par le  
cabinet de Madrid. « La dynastie qui gouverne  
l'Espagne, continuait le ministre, par ses affec-  
tions, ses souvenirs, ses craintes, sera toujours  
l'ennemie cachée de la France, ennemie d'autant  
plus perfide qu'elle se présente comme amie,  
cédant à la France victorieuse, prête à l'accabler  
du moment où sa destinée deviendra incertaine...  
La puissance de Louis XIV ne commença à s'é-  
lever que lorsque, après avoir vaincu l'Espagne,  
il forma avec la maison alors régnante dans ce  
royaume une alliance qui, dans la suite, fit passer  
la couronne sur la tête de son petit-fils.... C'est  
l'ouvrage de Louis XIV qu'il faut recommencer...  
Il faut pour l'intérêt de l'Espagne, comme pour  
celui de la France, qu'une main ferme et vigilante  
vienne rétablir l'ordre dans son administration,  
dont le désordre a avili son gouvernement, et pré-  
venir la ruine vers laquelle elle marche à grands  
pas... L'Espagne d'ailleurs s'est réellement mise  
en guerre avec Votre Majesté : ses intelligences  
avec l'Angleterre étaient un pacte hostile, etc. »  
Napoléon et son ministre se rendirent à Bayonne.  
Champagny y fut chargé de toutes les négociations  
avec les agents de Charles IV et de Ferdinand. On  
peut lire, dans l'exposé de Cevallos, quelle fut alors  
la conduite du ministre français. Champagny a tou-  
jours prétendu que ses conférences avec le chanoine  
Escoiquitz et Cevallos avaient été inexactement ra-  
contées par ce dernier. Toujours il a soutenu qu'il était  
faux que Napoléon se fût ménagé, de connivence avec  
lui (Champagny), le moyen d'entendre sans être vu ;  
mais que l'impétuosité naturelle de l'empereur,  
lassée de la longueur de la séance, l'avait porté à  
entrer ; et qu'il ne fut pas moins étonné de cette  
apparition que Cevallos. Quoi qu'il en soit, l'usurpa-  
tion du trône castillan ne s'effectuait pas avec autant  
de facilité que l'avait prédit la flatterie ministérielle.  
Champagny, qui venait d'être créé duc de Ca-  
dore, se présenta le 4<sup>er</sup> septembre au sénat, pour invo-  
quer l'intervention des armes, afin d'achever ce que la  
diplomatie avait si perfidement commencé. Il déposa  
sur le bureau les différents traités relatifs à l'Espa-  
gne et la constitution adoptée par la junte espa-



gnole. Parmi ces pièces était encore un rapport à l'empereur dans lequel Champagny s'exprimait ainsi : « Votre Majesté permettra-t-elle que l'Angleterre puisse dire : l'Espagne est une de mes provinces ; mon pavillon, chassé de la Baltique, des mers du Nord, du Levant, et même des mers de Perse, domine aux portes de la France?... » « Non, jamais, Sire ; pour prévenir tant de honte, de malheurs, 2 millions de braves sont prêts, s'il le faut, à franchir les Pyrénées, et les Anglais seront classés de la presqu'île... » Au surplus, dans toute cette affaire d'Espagne les apparences se réunirent par une sorte de fatalité pour lui donner aux yeux du public des torts qui n'étaient pas les siens. Il était resté étranger à plusieurs actes diplomatiques antérieurs à sa nomination aux relations extérieures ; il est même certain qu'il ne concourut pas au traité du 27 octobre 1807. Dans un conseil présidé par l'empereur où s'agitèrent les affaires d'Espagne et où assistèrent Champagny et son prédécesseur, le premier proposa de reconnaître Ferdinand VII, mais de mettre pour prix à cet acte la cession et la réunion à l'empire français des provinces au nord de l'Ebre. L'avis ne prévalut pas. Le vice-grand-électeur, le diplomate célèbre dont l'habileté fut recherchée par des gouvernements si divers, penchait pour la conquête de tout le royaume. Son argument était celui-ci : « L'une et l'autre prétention seront odieuses aux Espagnols ; le démembrement de leur territoire attirera leur haine, et cette prise de possession ne manquera pas d'exciter les réclamations des cabinets étrangers. Ne faites pas les choses à demi. » Après la déplorable issue qu'eut l'invasion de l'Espagne, le prédécesseur de Champagny a bien pu prétendre que la décision prise par Napoléon n'avait été adoptée que contrairement à son opinion personnelle ; il a même pu chercher dans le temps à faire peser sur Champagny une résolution dont il ne voulait plus être responsable ; et pour appuyer sa prétendue opinion, venir dans son fameux discours écrit pour être prononcé à la chambre des pairs, en 1825, lors du projet d'intervention en Espagne, s'opposer, avec une solennité étudiée, à l'expédition qui eut lieu peu de temps après, et prophétiser son insuccès, affectant de rappeler que seize ans auparavant il avait combattu une semblable invasion. Mais on répond à cette démonstration, sans doute habile, que d'abord l'armée aux ordres du duc d'Angoulême n'essuya aucun désastre, et ensuite que le grand diplomate s'écartait complètement de la vérité, en déclarant qu'en 1808 il avait repoussé l'invasion (1). Il existe un témoignage de

quelque valeur : celui de Napoléon. L'empereur, à qui, pendant le cours de la guerre de la Péninsule, l'on se plaignait de l'affectation avec laquelle Talleyrand rejetait sur son successeur la résolution adoptée à l'égard de l'Espagne, s'écria : « Comment ose-t-il parler ainsi, lui qui le premier a fait germer dans mon esprit la pensée de s'emparer de l'Espagne ? » Champagny accompagna Napoléon à Bayonne ; mais il ne prit aucune part à ces scènes de ménage entre rois dans lesquelles on a reproché à l'empereur d'avoir usé de ruse et de violence envers Charles IV. Depuis la paix de Tilsitt, des négociations actives avaient lieu entre la France et la Prusse, qui tâchait d'obtenir quelque adoucissement à la rigueur de ce traité. Daru envoyé en Allemagne pour régler ces contestations avec les commissaires prussiens, Daru, si fameux par ses exigences envers l'étranger, se contentait d'une contribution de 55 millions. Le chargé d'affaires de France y consentait ; mais Champagny refusa de ratifier cette concession. Il exigeait 154 millions... Aux réclamations du roi de Prusse il répondit par des notes menaçantes. Toutefois la contribution fut réduite à 140 millions au moyen de la cession des places de Glogau, Custrin et Stettin ; puis de sept routes militaires entre ces places, Varsovie, la Saxe, Dantzick et Magdebourg (1). Cette convention fut signée le 8 septembre 1808, entre Champagny et le prince Guillaume de Prusse ; et elle terminait, dit le *Moniteur* en annonçant la nouvelle, tous les différends entre la France et la Prusse. C'était la réconciliation du lion avec la brebis. Vers ce temps-là le duc de Cadore accompagna l'empereur à Erfurth, et il y fut décoré de l'ordre de St-André de Russie (15 octobre 1808). Au mois de mars 1809, la guerre était imminente entre la France et l'Autriche ; il eut avec l'ambassadeur Metternich un entretien dans lequel, affectant toute la hauteur que Napoléon commandait à ses diplomates, il se plaignit amèrement de la conduite du cabinet autrichien. « Est-ce en faisant imprimer avec affectation les libelles des insurgés, lui dit-il, est-ce en quittant Madrid que votre chargé d'affaires dans cette capitale a prouvé l'ordre qu'il avait d'être l'ami du roi Joseph ? Au surplus, que prétendaient la France et la Russie en vous demandant cette reconnaissance ? Faciliter la paix avec l'Angleterre, ne laisser à cette puissance aucune chance de troubler le continent, et par là la porte à la paix dont tout le monde a besoin. Vous êtes venus à la traverse ; vous avez pris le langage que vous embrassé la défense de l'Angleterre ; vous avez dit au public que vous armiez ; vos gazettes, qui sont d'une si grande circonspection, ont été pleines que les plus mauvais libelles de Londres ; la paix avec l'Angleterre n'a pas eu lieu ; l'Angleterre a triomphé à Constantinople de vous voir à la guerre : qu'en espérez-vous ? » L'ambassadeur

(1) Voici le début de ce singulier discours, qui, n'ayant pu être lu à la tribune par suite de la clôture de la discussion, fut publié dans tous les journaux : « Il y a aujourd'hui seize ans qu'appelé par ce lui qui gouvernait alors le monde à lui dire mon avis sur une lutte engagée avec le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui allaient naître ou foule d'une agression non moins injuste que téméraire. La disgrâce fut le prix de ma sincérité. Étrange destinée que celle qui me ramène, après ce long espace de temps, à renouveler auprès du souverain légitime les mêmes efforts, les mêmes

conseils !... Le discours de la couronne a presque fait disparaître les dernières espérances des amis de la paix. Menaçant pour l'Espagne, je dois le dire, il me paraît alarmant pour la France...

(1) *Mémoires d'un homme d'État.*

autrichien, déjà préoccupé des pensées et des plans qui plus tard amenèrent les événements de 1814, se garda bien de dire son secret : il se retrancha dans des ambiguïtés diplomatiques, et laissa au duc de Cadore une victoire qui ne devait pas être sans revanche. Le récit de la conversation entre le ministre des relations extérieures et l'ambassadeur était une idée heureuse, et elle produisit une sensation d'autant plus marquée, que jusqu'alors une telle communication était chose inusitée. Un historien, qui n'est pas suspect, l'a ainsi caractérisée : « Non-seulement elle établissait la situation respective des deux puissances au moment de la rupture, mais on y retrouve, avec une sorte de satisfaction, cette parole haute et ferme dont la tradition semblait être perdue depuis les glorieuses années de Louis XIV (1). Le 12 avril suivant, il adressa à Napoléon un nouveau rapport, tendant à faire déclarer la guerre à l'Autriche. « Les Etats autrichiens, disait le ministre, ont fourmillé de libelles contre la France : les gazettes de ce pays ont répandu de fausses nouvelles sur les affaires d'Espagne; leurs auteurs ont publié une relation de l'entière défaite des Français à Roncevaux, regrettant sans doute que le règne de Votre Majesté ne présentât que les prodiges de Charlemagne, et non ses faibles désastres.... L'admiration pour la bravoyance de Votre Majesté, qui permet de soutenir une nouvelle guerre sans ajouter aux charges de l'Etat, est vivement sentie par ce peuple sensible, reconnaissant, admirateur de tout ce qui est juste, passionné pour la gloire militaire... » Deux jours après, le duc de Cadore communiqua au sénat les résultats de son entretien avec Metternich, ainsi que divers autres documents; et la séance se termina par une levée de 40,000 conscrits. Il se rendit en Allemagne durant la campagne de 1809; rejoignit Napoléon après la bataille d'Essling, et se tint près de lui à Wagram. Il se trouva si rapproché de l'action, qu'il dut mettre l'épée à la main. L'ancien officier des vaisseaux le *Pier* et la *Couronne* connaissait ces belles et rudes épreuves; le soir même de la bataille de Wagram, il travailla avec l'empereur dans une tente élevée sur le sol témoin de cette nouvelle victoire. Napoléon, désirant connaître l'impression qu'avait reçue l'ancien major de vaisseau, spectateur pendant cette terrible journée, lui demanda si un combat sur mer était aussi redoutable que celui qu'il venait d'avoir sous les yeux : « Sire, je vous l'affirme, un combat naval avec l'abordage et ses mille incidents est pire, et bien autrement affreux. Non, ceci n'est rien en comparaison. » A la suite de l'armistice de Znaïm, qui intervint le 10 juillet, l'Autriche, réduite aux dernières extrémités, avait sollicité la paix. En con-

séquence, des conférences s'étaient ouvertes entre Champagny et Metternich. Le lieu indiqué pour les négociations fut Altenbourg, ville de la basse Hongrie, distante de vingt-cinq lieues de Schœnbrunn, où l'empereur avait établi sa résidence. Cependant un mois s'était déjà écoulé sans qu'on eût rien conclu. Napoléon, fatigué de telles lenteurs, avait obtenu que l'Autriche nommât un autre plénipotentiaire : le prince de Lichtenstein fut désigné, et le comte de Bubna, aide de camp de l'empereur, lui fut adjoint comme conseil. Le 27 septembre, l'empereur écrivait à Champagny qu'il eût à partir pour Vienne une heure après avoir reçu sa lettre, afin d'entrer immédiatement en conférence avec MM. de Lichtenstein et de Bubna. Dès ce moment, le ministre imprima aux négociations une activité qu'elles n'avaient pas eue jusquelà, et l'empereur, au retour d'un court voyage en Styrie, trouva les principales dispositions du traité arrêtées, entre autres celles qui stipulaient les cessions de territoire, etc., etc. Un seul point restait en litige, le montant de la contribution à payer à la France. Napoléon exigeait 100 millions; les plénipotentiaires de l'Autriche ne consentaient à en accorder que cinquante. La demande de Napoléon leur paraissait excessive. Un événement soudain, terrible autant que significatif, vint enlever aux exigences de Napoléon leur fixité jusquelà invariable. Le 13 octobre, jour d'une revue que devait passer l'empereur, le duc de Cadore était avec lui à Schœnbrunn, où il était venu pour travailler. Après quelques moments d'entretien, Napoléon lui dit : « Je vais passer la revue; entrez dans mon cabinet. Vous rédigerez cette note que je verrai après la revue. » Le duc de Cadore resta dans son cabinet avec le baron Menneval, secrétaire intime de l'empereur. Napoléon rentra bientôt. — « Le prince de Lichtenstein, lui dit-il, ne vous a-t-il pas fait connaître qu'on lui faisait souvent la proposition de m'assassiner? — Oui, sire, et il m'a exprimé l'honneur avec laquelle il rejetait ces propositions. — Hé bien, on vient d'en faire la tentative : suivez-moi. » Dans le salon, Champagny vit l'étudiant Staffis; c'était lui qui avait voulu assassiner l'empereur. L'interrogatoire que subit immédiatement ce jeune exalté allemand assombrissait les traits et rendit tout pensif le regard de Napoléon. Les réponses de Staffis attestaient que le fanatisme de la patrie allemande était parvenu au plus sinistre degré d'exaltation parmi les hommes de son âge. Que n'oserait pas tenter la *Tugenbund* dont il faisait partie, elle qui avait déjà tant osé lorsque le colonel Ferdinand Schill avait mis sa bande au service des amis de la vertu? Sand vint plus tard, par un crime aussi, révéler ce que pouvait cette terrible association et ce qu'elle voulait. Sous le poids de ces réflexions, l'empereur fit retirer tout le monde; il resta seul avec son ministre. Après quelques mots d'amertume sur un fanatisme aussi aveugle, aussi sanguinaire, il lui dit : « Il faut faire la paix; retournez à Vienne, appelez auprès de vous les plénipotentiaires autrichiens. Vous êtes convenu

(1) *Abrégé chronologique de l'histoire de France* par le président Hénault, continué jusqu'aux événements de 1850, ouvrage entièrement revu par M. Michaud, de l'Académie française, p. 662. L'authenticité de ce document (la conversation entre M. de Champagny et M. de Metternich) ne saurait être niée. Il paraît même qu'un sténographe, placé dans le salon attenant au cabinet du ministre, avait été chargé de recueillir l'entretien des deux diplomates.

« des points les plus importants ; la contribution de « guerre seule vous arrête, vous différez de 50 millions, partagez le différend ; amenez-les à vous « donner 75 millions, si vous ne pouvez avoir mieux, « et concluez la paix. La dernière rédaction que « vous m'avez présentée me convient : ajoutez-y « les dispositions que vous croirez utiles. Je m'en « rapporte entièrement à vous, mais faites la paix ! » Le duc de Cadore retourne sur-le-champ à Vienne ; il écrit au prince de Lichtenstein et au comte de Bubna qu'il les attendra à dîner, et qu'il espère qu'ils ne se sépareront pas sans terminer des négociations depuis si longtemps commencées, et toujours demeurées sans une solution définitive. A l'issue de la table, Champagny s'enferma avec les deux plénipotentiaires autrichiens, et une partie de la nuit s'écoula à discuter les intérêts qui restaient à régler. Le négociateur de la France cacha, sans le moindre doute, le motif des nouvelles dispositions de Napoléon ; il sut conserver tous ses avantages. Il obtint par sa fermeté, non pas seulement les 75 millions, ultimatum de l'empereur, mais 85 millions, somme inespérée. Le duc de Cadore comprenait tellement l'importance de ce résultat, que la rédaction du traité fut aussitôt préparée. Le ministre connaissait l'effet magique d'une revue sur l'esprit de Napoléon ; il n'ignorait pas l'influence qu'exerça si souvent sur ses intentions, d'abord pacifiques, la vue, le contact de troupes pleines de valeur et de dévouement. Ne voulant pas rester même une seule journée sous le poids de cette crainte, il fit introduire de la Besnardière, chef de la première division du ministère des relations extérieures, et Baudart, chef du cabinet, le premier pour tenir la plume, le second comme copiste. A cinq heures, le traité était signé ; à six heures, le comte de Champagny le portait à Schönbrunn. L'empereur l'aborda avec un air d'inquiétude. « Hé bien, monsieur, qu'avez-vous fait cette nuit ? « — La paix, sire. — Quoi, la paix ? et le traité est « signé ? — Oui, sire, le voilà. » Sa figure s'épanouit. « Mais voyons donc ce traité. » Champagny lui en fit la lecture. « Quoi ! 85 millions, « lorsque j'étais disposé à me contenter de 75 ! cela « est très-bien. » Jamais peut-être Napoléon ne montra une satisfaction plus entière et plus expansive. Non-seulement il loua le traité dans son ensemble, mais, pendant la lecture, chaque article obtenait son suffrage. « Vous avez eu de la prévoyance ; voilà « une disposition à laquelle je n'avais point songé. » Revenant encore sur la contribution de 85 millions obtenue : « Voilà qui est bien et loyal, ce n'est pas « un X... qui m'eût fait une paix comme cela, il eût « mis la moitié du surplus de la contribution que « j'avais fixée dans sa poche, et je n'aurais pas eu « l'autre (1). » Ce traité était réellement très-avan-

tageux ; il assurait à l'empereur ou à ses alliés un territoire immense et une population considérable. Jamais il n'était arrivé à Napoléon de signer des actes de cette importance sans en avoir, jusqu'au dernier moment, corrigé la rédaction qu'il avait pourtant déjà vue et revue vingt fois. Il étendait même ce travail minutieux à de simples notes diplomatiques, tant il mettait de prudence et de réflexion dans ses relations politiques, au moins par écrit. Aussitôt après la communication du traité que venait de lui faire Champagny, Napoléon avait ordonné son départ. Il partit le 17 octobre pour Munich, laissant son ministre à Vienne pour l'échange des ratifications, qui eut lieu six jours après la signature (1). Le 13 août précédent, Champagny avait été créé duc de Cadore avec une dotation de 60,000 francs de rente sur le *monte Napoleone* de Milan. Il est presque inutile de rappeler que cette dotation, de même que celle de 40,000 francs qu'il avait reçue en Westphalie avec le titre de comte (1808), disparut lors des événements de 1814. Le duc de Cadore fut successivement revêtu des premiers ordres de l'Europe ; toutes ses décorations, à l'exception de la croix de commandeur de la Couronne de fer, se composaient de quinze grands cordons. Cette époque du règne de Napoléon est celle qui offre le plus grand nombre de transactions diplomatiques. Son ministre, par un travail assidu et une activité soutenue, répondait merveilleusement aux exigences de la situation (2). L'heure arriva où Napoléon résolut de se séparer de Joséphine. Champagny fut chargé de plusieurs missions de confiance auprès de cette princesse ; et il mit dans ces relations toutes les formes qui pouvaient les rendre

paroles n'ont point été rapportées à l'auteur de cette note par celui qui était l'objet d'un éloge si beau et si mérité, sa modestie si excessive lui interdisait de telles révélations ; elles lui furent redites par M. le comte Dejean, alors ministre de l'administration de la guerre, le soir même du jour où Napoléon les avait prononcées.

(1) Ce traité de Vienne était un titre si méritoire, que Champagny, pour la première fois de sa vie, faisant violence à son incroyable abnégation personnelle, crut devoir en revendiquer l'honneur. Les *Mémoires de l'intérieur du palais*, par M. de Beausset, ancien préfet du palais impérial, imprimés en 1827, lui en imposent l'obligation. Mal informé, l'auteur des mémoires avait attribué à M. le duc de Bassano le traité du 14 octobre. La *Note* très-explicite que le duc de Cadore publia, le 8 juillet 1827, relatait dans ses moindres détails toutes les circonstances survenues depuis l'ouverture des négociations conduites par lui après l'armistice de Zuañ, jusques et y compris les ratifications de paix qu'il signa à Vienne, le 14 octobre 1809. M. de Beausset a, dans une seconde édition de son ouvrage, reconnu son erreur, et rendu au ministre des relations extérieures l'œuvre qui lui appartenait.

(2) Exact, ponctuel, matinal, chaque jour il était dans son cabinet dès six heures du matin, et paraissait invariablement au lever de l'empereur pour prendre ses ordres. Napoléon était tellement habitué à cette scrupuleuse exactitude, qu'une seule fois le duc de Cadore, retenu par une indisposition, n'ayant pu se rendre au lever, le grand maréchal, duc de Frioul (Duroc), fut envoyé dans la matinée pour savoir quel motif avait empêché le ministre de venir aux Tuileries. Le moment fixé pour son travail de chaque jour avec l'empereur était cinq heures ; mais pour peu, et cela arrivait fréquemment, que celui-ci fût retenu, il fallait attendre. Ainsi, par exemple, les jours où Napoléon présidait le conseil d'État, les mardis et les samedis, la séance se prolongeait quelquefois jusqu'à sept heures, et même encore au delà.

(1) L'empereur était encore sans doute sous l'impression de ce grand acte diplomatique, lorsque, dans le cours de l'hiver de 1810, président le conseil des ministres, après avoir donné des éloges à chacun d'eux, et s'être félicité d'être aussi bien servi, il terminait cette sorte de revue par ces mots : « Et qui est-ce qui ré- « dige mieux et qui a plus d'honneur que M. de Champagny ? » Ces

moins pénibles. Il fut du nombre des conseillers peu prévoyants qui contribuèrent le plus au mariage de son souverain avec une archiduchesse d'Autriche. — En 1809, en 1810 et en 1811, le duc de Cadore adressa au général Armstrong, plénipotentiaire des Etats-Unis, des notes très-pressantes pour engager cette puissance à concourir aux vues de Napoléon, afin de ruiner le commerce anglais. Nous avons sous les yeux, entre autres documents, une lettre dont le but était de faire connaître à ce ministre américain « *les principes invariables* qui ont « dirigé et qui dirigeront toujours l'empereur. » « Que l'Angleterre, ajoutait Champagny, rapporte « sa déclaration du blocus de la France, la France « rapportera son décret du blocus de l'Angleterre. « Que l'Angleterre rapporte les ordres du conseil « du 11 novembre 1807, le décret de Milan tom- « bera de lui-même : le commerce américain aura « repris toute sa liberté, et il sera sûr de trouver « faveur et protection dans les ports de France ; « mais c'est aux Etats-Unis à amener par leur fer- « meté ces heureux résultats. » En 1810, lorsque Bernadotte, nommé prince royal de Suède, résigna son titre de prince de Ponte-Corvo, comme incompatible avec son nouveau rang, Napoléon, irrité, fit appeler le duc de Cadore : « Qu'est-ce que cela ? lui « dit-il avec emportement, que veut-il donc, Berna- « dotte ? Qu'est-ce que cette manie d'être Suédois ? « Combien sont-ils donc ces Suédois ? Je veux en « finir et ne plus entendre parler de cela. M. de « Champagny, vous écrirez dans ce sens. » Deux jours après Napoléon demanda au duc de Cadore s'il avait écrit : « Oui, sire. — Mais, avez-vous bien écrit tout « ce que je voulais ? — Je le erois, sire. — Eh bien ! « voyons la dépêche. » Puis l'ayant lue : « Ce n'est « pas cela ! s'écria-t-il, c'est trop doux, je vous « ai dit que je voulais en finir avec ces 2 ou 3 mil- « lions de Suédois... » Champagny avait dans cette circonstance cherché à ne pas envenimer une situa- tion déjà délicate et à ne pas amener une rupture. Le 9 juillet 1810, il exposa dans un rapport les motifs d'urgence qui nécessitaient à ses yeux la réunion de la Hollande à l'empire français. Cette mesure, selon lui, était la suite nécessaire de la réunion de la Belgique. « Elle complète, disait-il en terminant, « l'empire de Votre Majesté, et l'exécution de son « système de politique et de commerce ; c'est un « premier pas, mais un pas nécessaire vers la res- « tauration de la marine ; enfin c'est le coup le plus « sensible que Votre Majesté puisse porter à l'An- « gleterre. » C'est encore Champagny qui s'exprimait ainsi dans son rapport sur la réunion du Valais à la France : « Il est de mon devoir de le dire à « Votre Majesté, elle ne peut espérer de ramener « ses ennemis à des idées plus modérées que « par la persévérance dans le système qu'elle a « adopté. » Cependant le moment de la disgrâce arriva pour le duc de Cadore. En 1811, le portefeuille des affaires étrangères lui fut retiré, parce qu'il n'avait pas su donner à ses négociations avec de Romanzow, ministre plénipotentiaire de Russie, une direction conforme aux vues de Na-

poléon. L'empereur Alexandre consentait bien à maintenir la paix, mais il refusait de s'engager à fermer strictement ses ports aux Anglais. Dans les premiers mois de 1811, et même depuis le voyage de Fontainebleau (novembre 1810), l'empereur avait commencé à traiter moins bien Champagny. Les approches d'une disgrâce se trahissaient à chaque instant. Tantôt Napoléon projetait de renouveler une partie des agents diplomatiques, et de les remplacer par des hommes plus jeunes, par des chambellans, par exemple, ce qui eut lieu un peu plus tard ; et c'est ce qu'il appelait donner un *coup de fouet* utile (1). Le duc de Cadore résistait à cette idée de déplacer des serviteurs qui n'avaient pas démérité, et il ne proposait rien. Une autre fois, Napoléon lui disait : « Votre « représentation est noble, splendide même, je le « sais ; elle atteste votre désintéressement, vous êtes « loin de chercher à économiser (2). Mais ce n'est « pas tout ; votre salon doit être ouvert la nuit, il « faut veiller, il faut faire jouer. C'est un moyen « d'action sur le corps diplomatique, une occasion « d'apprendre beaucoup de choses. » (Et le curieux de ce conseil est que l'empereur avait en horreur le jeu, et montrait, comme Louis XIV et Louis XVI, un éloignement prononcé pour ceux qui l'aimaient !) Une circonstance fort légère au fond vint hâter, dans les premiers jours d'avril (1811), la retraite du duc de Cadore. Dans un conseil d'administration auquel assistait nécessairement le ministre des relations extérieures, l'empereur, selon son habitude de parler un peu de tout, arriva aux affaires d'Hambourg, à Bourrienne, sujet qui toujours lui tenait fort au cœur, car il y avait là de la contrebande, introduction de marchandises anglaises et beaucoup d'autres choses qui lui déplaisaient. Ayant abordé ce sujet fécond, il se plaignit d'une lettre écrite par le ministre, et s'adressant à lui directement, il lui reprocha de n'avoir pas été, dans cette occasion, le fidèle interprète de sa pensée, l'exécuteur ponctuel de ses ordres. L'accusation était jusqu'à un certain point fondée : contrairement à son habitude presque invariable, au lieu de minuter lui-même la dépêche à laquelle Napoléon venait de faire allusion, le duc de Cadore, par une licence fort avouable, en avait confié la rédaction à de la Besnardière. Le reproche de l'empereur n'avait rien de bien sérieux. Quoi de plus simple que de l'accepter ou de chercher une excuse facile ? Le duc de Cadore se montra blessé, et, oubliant cette modération qui était le fond de son caractère, il répondit sur-le-champ : « Sire, dans cette circonstance, comme toujours, j'ai « cherché à me conformer aux ordres de Votre Ma- « jesté. Je ne crois pas avoir jamais manqué à ce « devoir ; loin de là, si je pouvais éprouver un re- « gret, si j'avais un reproche à me faire, ce serait

(1) Tous ces changements s'opérèrent en 1811 et 1812, sous le ministère de M. le duc de Bassano.

(2) Le chevalier de Panat, de spirituelle mémoire, et l'un des hommes qui appréciaient le mieux le savoir-vivre, la magnificence, une table délicatement servie, disait, en parlant du grand état de maison que tenait le duc de Cadore, qu'il avait une *représentation fabuleuse*.

« plutôt de les avoir souvent trop bien exécutés. » Un silence profond succéda à ces paroles, qui furent suivies de ces deux seuls mots prononcés par Napoléon : « Bien obligé ! » Cinq jours après cette scène d'intérieur, 17 avril (1814), vers onze heures et demie, l'archichancelier (Cambacérès) se présentait à l'hôtel des relations extérieures ; le duc de Cadore, fidèle à ses habitudes de faire de l'exercice, était sorti pendant quelques instants. En rentrant, on lui annonce la présence du grand dignitaire de l'empire. Pareille visite, à cette heure de la matinée surtout, n'était pas ordinaire ; il en pressentit facilement la cause, et se hâta de se rendre dans le grand salon attenant à son cabinet, où l'attendait l'archichancelier. L'entretien fut curieux. Nous en reproduisons ici, avec une entière exactitude, les traits principaux : « Ma mission est pénible, lui dit Cambacérès, « vous ne sauriez en douter. Mais si je suis élargé de « vous redemander le portefeuille des relations extérieures, du moins suis-je assez heureux pour vous « annoncer que vous n'avez point perdu la faveur de « l'empereur. Je suis autorisé à vous offrir, en son « nom, immédiatement l'ambassade de Vienne, en « attendant qu'il vous confie le gouvernement des « départements hanséatiques, gouvernement qu'il est « dans la pensée de Sa Majesté d'instituer prochainement à l'instar de ceux qui existent déjà pour les « départements au delà des Alpes, la Toscane et la « Hollande... (1). Je vous le répète, ma mission « est pénible, vous n'avez pas démerité... mais vous « n'êtes pas assez roué. » A ce message, à ces communications, à ces offres, le duc de Cadore répondit qu'il était fort reconnaissant de la bienveillance de Sa Majesté, mais qu'il n'acceptait pas de retourner à Vienne, et d'y remplacer M. Otto. Il désirait rester à Paris, où il attendrait les nouvelles marques de bonté qu'il plairait à l'empereur de lui donner. Le lendemain, le *Moniteur* annonçait que le duc de Cadore était nommé ministre d'État et qu'il avait pour successeur le duc de Bassano. Champagny alla au Val-sous-Meudon, à la maison de campagne qu'il y avait louée depuis plusieurs années, et où il passait une partie de la belle saison lorsque l'empereur habitait St-Cloud. Dans cette retraite, avec la conscience du sage, il jeta un regard sur ses grands travaux politiques, et il lui fut facile de se consoler de sa disgrâce par le souvenir des dix-sept traités qu'il avait signés pendant son ministère. De *bons amis* cherchaient à lui persuader que dans les premiers temps de son refroidissement avec la cour il ferait bien peut-être de s'en tenir éloigné. Ce conseil, il ne le suivit pas, parce qu'il n'avait rien à se reprocher. Il alla donc à St-Cloud, figurant sans embarras à ces poinpeuses audiences, à ce cercle que tenait toujours Napoléon chaque dimanche à l'issue de la messe. Les premières fois, l'empereur l'aborda avec une sorte de gêne. Cette phrase, à dé-

faut d'autres, revenait souvent : « Vous êtes à la « campagne, monsieur de Champagny. » Un peu plus tard, le grand maréchal du palais, le duc de Frioul, demanda au duc de Cadore s'il désirait entrer au ministère de la marine, occupé depuis si longtemps par Decrès ; Champagny répondit qu'il ne le souhaitait pas, et qu'à moins que l'empereur ne l'ordonnât, il préférerait attendre qu'il plût à Sa Majesté de lui confier d'autres fonctions (1). Napoléon ayant institué l'ordre de la Réunion (18 octobre 1814), l'ancien ministre des relations extérieures en fut le grand chancelier. Un autre décret ne tarda pas à nommer le duc de Cadore intendant général de la maison de l'empereur ; et le 5 avril 1815 il fut appelé à faire partie du sénat. S'il devait ce dernier titre au choix de Napoléon, il lui était impossible toutefois de ne pas reporter une grande partie de sa gratitude sur le collège électoral de la Loire, qui, en le désignant comme candidat au sénat quelques années auparavant, avait ainsi permis à l'empereur de l'y faire siéger. Lorsqu'en 1815 l'empereur quitta de nouveau la France, il nomma régente Marie-Louise. Aux termes des constitutions de l'empire, un conseil de régence fut formé ; la présidence échet à l'archichancelier, et le duc de Cadore en fut nommé le secrétaire d'État. En janvier 1814, quand Napoléon organisa la garde nationale de Paris, il confia au duc de Cadore le commandement de la dixième légion. Vers cette même époque, Napoléon songea un instant à lui donner une mission qui pouvait avoir une grande importance, et exercer peut-être une heureuse influence sur les événements prochains. L'empereur le fit appeler, et après un monologue où fut exprimée, développée et commentée de cent manières cette idée : *Tout le monde ici veut la paix*, il dit au duc de Cadore : « Préparez-vous à partir pour le « quartier général des souverains alliés, demain je « vous donnerai mes ordres et vos instructions. » Champagny fit ses préparatifs, se tenant prêt à recevoir la mission qui lui avait été annoncée. Mais il attendit vainement, il n'en fut plus question (2). Au surplus, il était bien difficile, pour ne pas dire

(1) Le duc de Cadore n'avait jamais ambitionné le ministère de la marine ; il savait trop bien que, sous le règne de Napoléon, l'armée de terre conserverait toujours une prépondérance exclusive de la puissance navale. Plus il eût été disposé à prendre au sérieux les devoirs d'un ministre de ce département, moins aussi il lui convenait de le devenir sans avoir la possibilité d'élever la marine française au rang qu'elle occupait encore sous Louis XVI. Ce n'est pas que Napoléon n'aimât à rêver dans l'avenir une large organisation des forces navales du pays ; qu'il ne s'en préoccupât. Souvent même, à la suite de son travail avec le ministre des relations extérieures, il se plaisait à diriger la conversation sur ce sujet important. Il le pressait de questions, lui demandait des renseignements sur les diverses parties du service de la flotte, des arsenaux, sur Cherbourg, notamment sur Brest qu'il n'avait pas vu. Champagny était bien loin de provoquer ces entretiens ; car il n'ignorait pas que l'empereur les mettait volontiers à profit lorsqu'il travaillait avec Decrès. Le ministre de la marine avait trop de finesse et trop d'esprit pour se méprendre sur la source des informations précises que possédait Napoléon. Aussi devinait-il sans peine celui qui avait pu les lui donner ; comment l'empereur avait acquis sur Brest, par exemple, des notions si sûres, et l'indication des travaux les plus urgents à ordonner pour ce port.

(2) Indépendamment de la certitude que nous avons acquise du fait que nous venons d'énoncer, nous pouvons citer à l'appui une

(1) Ce gouvernement, formé de la 32<sup>e</sup> division militaire, eût eu pour chef-lieu Hambourg, et se serait composé des départements de l'Em-Supérieur, des Bouches-du-Weser et des Bouches-de-l'Elbe. Lorsque survinrent les désastres de 1813 et de 1814, il n'avait point encore été créé.

impossible, que Napoléon fit la paix, en triomphant même de sa juste répugnance à abandonner ses conquêtes antérieures ; et cela par une invincible raison : lorsqu'il avait consenti à grand-peine à accepter les bases d'une négociation, la situation des alliés, dans l'intervalle, était devenue meilleure aux dépens de la sienne qui avait empiré. Alors des conditions plus rudes étaient mises en avant par ses ennemis, et les sacrifices auxquels il s'était si péniblement résolu devenaient insuffisants, et cessaient d'être en rapport avec les exigences nouvelles, mais fondées, des souverains alliés. Le duc de Cadore assistait à ce mémorable conseil réuni sous la présidence du roi Joseph, dans laquelle la majorité se prononça pour que l'impératrice et le roi de Rome quittassent Paris. Le duc de Cadore combattit fortement cette résolution ; il la repoussa en invoquant les témoignages de l'histoire, en citant des faits identiques, en s'efforçant de démontrer que dans une telle occurrence, l'abandon de la capitale par la régente et son fils offrait les plus grands dangers. L'opinion contraire triompha. Ce qui peut-être paraîtra une excuse pour ceux qui votèrent le départ de l'impératrice, c'est une lettre de Napoléon écrite à son frère Joseph, à une date antérieure, trois semaines auparavant, et où il prescrivait de quitter Paris. Mais cet ordre se liait, il faut le remarquer, à un mouvement stratégique de l'armée française, à une éventualité qui n'avait aucun rapport avec la situation dans laquelle on se trouvait placé le 27 mars. C'est ce que l'empereur lui-même a pris soin plus tard d'expliquer. Le devoir était donc de ne point quitter la capitale. Si cette résolution si énergiquement conseillée par le duc de Cadore eût été prise, elle eût déconcerté les intrigues de Talleyrand, elle leur eût enlevé leur principal, leur unique foyer, Paris, où elles purent se fomenter, s'accroître et se développer en toute liberté, la peur ayant tendu la main à la trahison. La fuite de la régente frappait au cœur le dévouement de la garde nationale ; elle décourageait le zèle des amis du gouvernement impérial et le paralysait dans son action. Une résolution contraire sauvait, sinon l'empereur, du moins sa dynastie. C'est aujourd'hui l'avis des hommes de toutes les opinions ; ce sera la grande opinion de l'histoire. La régence alla s'établir à Blois. Il restait au duc de Cadore à donner une dernière preuve de son attachement à la cause qu'il avait embrassée et servie depuis treize ans avec une fidélité inaltérable. On pensa qu'une démarche tentée auprès de l'empereur d'Autriche serait suivie de quelque succès ; nul ne parut plus propre à l'accomplir que l'ancien ambassadeur à Vienne. Marie-Louise lui remit une lettre pour son père, et lui donna, en outre, écrite de sa main, en allemand, une recommandation, un titre, sorte de passe-port pour les commandants autrichiens. Le duc de Ca-

circonstance assez curieuse. A cette même date, le comte Chaptal, qui se trouvait à Lyon en qualité de commissaire extraordinaire, fit annoncer, le 6 janvier, que le duc de Cadore venait de quitter Paris, se rendant au quartier général des souverains alliés afin de traiter de la paix.

dore partit, non pas rempli d'espérances, non pas ému de la noble vanité d'autrefois quand il représentait la France de Napoléon : il ne représentait plus que la France de Marie-Louise ! mais décidé à ne rien négliger pour assurer le succès de sa mission. Déjà une partie considérable des départements qu'il avait à traverser étaient envahis, et ce ne fut pas sans danger qu'il poursuivit son voyage à travers la Bourgogne. C'est à Chauceaux, près Dijon, qu'il trouva l'empereur d'Autriche. Le duc de Cadore fut aussitôt admis près de lui. Ce souverain le reçut avec cette bienveillance dont il lui avait donné tant de témoignages dans d'autres temps. Toutefois, après être resté deux heures avec François II, le duc de Cadore n'avait obtenu que de belles protestations, des promesses vagues : François II se retranchait toujours derrière l'engagement pris d'approuver tout ce que ses alliés décideraient. Le duc de Cadore ne perdit pas courage : espérant que la nuit aurait fait réfléchir l'empereur d'Autriche sur la position critique de sa fille et lui aurait inspiré des sentiments meilleurs pour le pays où elle avait régné en impératrice et dont elle était encore régente, il vint le trouver le lendemain matin. Cette seconde entrevue ne fut pas moins infructueuse que la première. Seulement le monarque-père se montra un peu plus embarrassé que la veille, en répétant qu'il ne pouvait s'affranchir de l'engagement contracté envers ses alliés, qui était de n'agir que de concert avec eux. Le seul résultat de la mission du duc de Cadore fut le *don* qu'on lui fit d'un sauf-conduit pour l'impératrice, et qu'il lui rapporta à Orléans. Au moment où Champagny échouait dans ses tentatives pour sauver l'empire, ou du moins la dynastie impériale, un autre diplomate, son prédécesseur au ministère des relations extérieures, le prince de Bénévent, voyait ses efforts pour une autre cause couronnés d'un plein succès. Il parvenait à vaincre les hésitations de l'empereur Alexandre, et à triompher même de ses répugnances à rétablir les Bourbons sur le trône de France. Napoléon accorda une dernière marque de confiance à l'intendant général de sa maison, en lui donnant les pouvoirs nécessaires pour réclamer auprès du gouvernement royal diverses sommes qui appartenaient à sa liste civile. Il est superflu d'ajouter qu'on ne fit aucun droit à cette réclamation ; on sait que même les stipulations du traité de Fontainebleau restèrent sans exécution, et que sur les 2 millions de rente annuelle qu'il assurait à Napoléon, il ne lui fut rien payé pendant son séjour à l'île d'Elbe. Quand le duc de Cadore rentra à Paris, cette ville était depuis longtemps occupée par les troupes alliées : il n'y avait plus aucun vestige de la puissance impériale : l'empereur avait signé son abdication. Le duc de Cadore envoya son adhésion aux proclamations du sénat. Un nouvel ordre de choses venait de s'établir. Les services de Champagny avaient eu trop d'éclat pour rester oubliés. Compris dans la première nomination des pairs du 4 juin, il fut établi en même temps sur les contrôles de la marine avec le grade de contre-amiral en retraite. La première fois que Champagny se

présenta à la cour, Louis XVIII, avec une mémoire pleine de courtoisie, lui rappela, dans une longue conversation, le succès qu'avait eu à l'assemblée constituante la défense d'Albert de Rioms, et il lui montra qu'il n'ignorait rien de sa longue carrière politique. Le duc de Berri se plut aussi à lui témoigner qu'il n'avait point oublié les bons offices de l'ambassadeur de Napoléon. Telle était la nouvelle position du duc de Cadore lorsque les mémorables événements du mois de mars 1815 vinrent étonner la France et surprendre les souverains encore réunis au congrès de Vienne. Le duc de Cadore ne quitta pas Paris le 20 mars. Cependant il ne se présenta point aux Tuileries dans la soirée du même jour. Son absence y fut remarquée. Napoléon, voulant le rattacher à sa cause, imagina de faire proposer au duc de Cadore l'intendance des bâtiments de la couronne, tout en indiquant que plus tard un poste plus élevé pourrait lui être donné. Le duc espéra échapper à la proposition en faisant remarquer que, tout honoré qu'il fût du choix de l'empereur, il ne pouvait accepter une place inférieure à celles qu'il avait précédemment occupées, et qui, par les règles établies, ne comportait pas le travail direct avec Sa Majesté. Et en effet l'intendant des bâtiments de la couronne se trouvait placé sous les ordres de l'intendant général, qui était alors le comte de Montalivet. Loin de se formaliser de son refus, l'empereur répondit : « C'est juste, le duc de Cadore ne saurait travailler avec d'autres qu'avec moi, être placé dans la dépendance d'un autre fonctionnaire; qu'on rédige un nouveau décret et qu'on dise qu'il aura le travail direct. » Napoléon constitua une chambre des pairs dans laquelle fut appelé le duc de Cadore et où il siégea. Aucun sentiment d'ambition ne l'anima dans cette double acception; car, dès le 25 mars, il ne se fai-ait pas la plus légère illusion sur l'avenir. Le souvenir de ses entretiens de l'année précédente avec l'empereur François l'assurait que jamais l'Autriche ne consentirait à renvoyer en France Marie-Louise ni son fils. La France fut de nouveau envahie et les Bourbons remontèrent sur le trône. Par l'ordonnance du 24 juillet, le duc de Cadore fut exclu de la chambre des pairs, et on ne lui laissa pas ignorer, même en haut lieu, que si pendant les cent jours il eût refusé de s'associer au gouvernement de Napoléon, le ministère de la marine lui aurait été confié au 8 juillet. En 1819, le ministère de M. Decazes, qui marchait dans une voie de conciliation, crut d'une bonne politique de rappeler à la chambre des pairs ceux qui en avaient été exclus en 1815; c'est ainsi que le duc de Cadore se trouva compris dans l'ordonnance du 5 mars. Rentré à la chambre des pairs, il chercha peu à se produire. Sa nomination aux fonctions de secrétaire en 1825, et sa participation aux travaux de plusieurs commissions où ses lumières et sa connaissance des affaires le rendaient précieux, voilà les seules circonstances qui marquèrent sa vie politique jusqu'en 1850. Les événements de juillet le trouvèrent calme, mais sans enthousiasme. Jusqu'au mois d'avril 1855, il siégea assidûment à la

chambre des pairs, achevant sous Louis-Philippe une carrière commencée sous Louis XV. Mais, à partir de la date que nous venons d'indiquer, l'affaiblissement de sa santé ne lui permit plus de suivre les travaux de la chambre, et le peu de temps qui lui restait à vivre s'écoula au sein de sa nombreuse famille. Sa fin fut calme et religieuse; il expira le 5 juillet 1854. Quelques paroles touchantes furent prononcées sur sa tombe par une personne alliée et amie de sa famille, M. Vidal de Lingendes, procureur général à la Guyane. Une ordonnance du 22 septembre 1855 a appelé à la chambre des pairs le fils aîné du duc de Cadore, membre du conseil général de la Loire. D—R—R et CH—S.

CHAMPENETZ (le chevalier DE), né en 1739, à Paris, fils du gouverneur des Tuileries, et officier aux gardes françaises avant la révolution. Il ne suivit pas le sort de son régiment, dont la majeure partie se mit à la solde de la ville de Paris, sous la dénomination de *compagnies du centre de la garde nationale parisienne*. Champcenez était à cette époque un des élégants de la capitale, et surtout de ceux qui se distinguaient le plus par leur gaieté et la vivacité de leurs saillies. Il était lié avec Rivarol, le vicomte de Mirabeau, Peltier et quelques autres, qui attaquaient la révolution avec l'arme du ridicule, si puissante parmi les Français. Champcenez fut avec eux un des principaux auteurs d'un écrit périodique intitulé *les Actes des Apôtres*, le pamphlet le plus piquant qui ait paru dans ce temps-là; il fournit aussi plusieurs articles au *Petit Journal de la cour et de la ville*, rédigé dans le même esprit, et à d'autres écrits semblables, et se peignit lui-même sous le nom du *Gobe-mouches sans souci*, dans une brochure intitulée *les Gobe-mouches au Palais-Royal*, Paris, 1788, in-8°. Il fit, avec Rivarol, le *Petit Almanach des grands hommes*, Paris, 1780, petit in-12, et composa seul la *Réponse aux lettres (de madame Staël) sur le caractère et les œuvres de J.-J. Rousseau, bagatelle que vingt libraires ont refusé de faire imprimer*, Genève (Paris), 1789, in-8°, et autres pamphlets de ce genre. Après le 10 août 1792, il échappa aux révolutionnaires, auprès desquels il ne pouvait guère espérer de trouver grâce, et se retira à Meaux. Le chevalier de St-Méard, miraculeusement sauvé des massacres de septembre, et qui avait eu le bon esprit de se ménager la protection des terribles juges qui lui avaient conservé la vie, fit obtenir à Champcenez un certificat de civisme. Avec cette pièce, il eût échappé peut-être aux proscriptions dans les départements; mais il ne put résister au désir de revenir dans la ville où il avait éprouvé tant de jouissances. St-Méard alla le voir, et lui représenta le danger qu'il courait. « Voilà, lui répondit Champcenez, en lui montrant ses livres, les seuls amis qui me restent. Je ne puis me résoudre à les abandonner. » Il fut arrêté peu de temps après, envoyé dans la prison des Carmes, et ensuite au tribunal révolutionnaire, comme complice de la fameuse conspiration des prisons. Lorsqu'il entendit sa condamnation à mort, il demanda à

Fouquier-Tainville si c'était au tribunal comme à la section, s'il y avait *des remplaçants*. Il fut exécuté le 23 juillet 1794. On lui attribue encore : 1° une *Parodie du Songe d'Athalie*, 1787, in-8°, à laquelle eut part Rivarol. Une édition de cette facétie porte le nom de Grimod de la Reynière, mais selon Barbier, c'est une petite méchanceté des auteurs à laquelle personne n'a cru. 2° *Petit Traité de l'amour des femmes pour les sots*, Bagatelle, 1788, in-8°, réimp. dans le t. 1 des *Chefs-d'œuvre poétiques et littéraires de la fin du 18<sup>e</sup> siècle*. B—U.

CHAMPCOURT (ANDRÉ DE), né vers 1770, d'une famille noble, embrassa jeune la carrière des armes, et fut, à la révolution, du nombre des officiers qui rejoignirent l'armée des princes en Allemagne. De retour en France, ayant eu le bonheur de recouvrer une partie de sa fortune, il chercha dans la culture des lettres moins une occupation qu'un délassement. Nommé chevalier de St-Louis à la restauration, il mourut à Paris, en septembre 1825, dans un âge peu avancé. On cite de lui : 1° *Pièces fugitives et légères, ou Mélanges d'historiettes et d'anecdotes récentes*, Paris, 1820, in-18 de 192 p. ; 2° *Histoire morale de l'éléphant*, *ibid.*, 1821, in-18 de 158 p. ; 3° *Poésies légères*, *ibid.*, 1822, in-18 de 204 p., non compris les préliminaires, dédiées au duc de Cereste. Ces trois volumes sont fort rares, n'ayant été tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires pour être distribués en présent. W—s.

CHAMPDIVERS (ODETTE DE). Voyez CHARLES VI, roi de France.

CHAMPEAUX (GUILLAUME DE), en latin GUILLELMUS CAMPELLENSIS, archidiacre de Paris, célèbre professeur à l'école du cloître Notre-Dame, et ensuite à celle de St-Victor, au commencement du 12<sup>e</sup> siècle, fut disciple d'Anselme de Laon et de Manégolde. Fils d'un laboureur de Champeaux en Brie, il prit le nom du lieu de sa naissance, suivant l'usage du temps où il vivait. C'est depuis Guillaume de Champeaux que se trouve fixée invariablement la succession de l'école et des maîtres de Paris. Champeaux enseigna longtemps, avec le plus grand succès, la rhétorique, la dialectique et la théologie ; mais enfin il trouva dans Abailard, son disciple, un rival redoutable, qui le harcela, le fatigua d'arguments et de difficultés, cherchant moins à s'éclairer qu'à triompher dans la dispute. L'éclat de la réputation du maître fut terni, l'affluence de ses auditeurs devint moins considérable ; vaincu et honteux de sa défaite, il alla chercher l'obscurité dans le cloître de St-Victor, où il prit l'habit de chanoine régulier. L'entrée de Guillaume est l'époque, sinon de la naissance, du moins de la gloire de cette maison. Bientôt, las d'une vie oisive, le professeur céda aux sollicitations d'Hildebert, évêque du Mans, et reprit ses fonctions de maître public. Alors le terrible Abailard vint le poursuivre encore : il l'attaqua sur la fameuse question des universaux, le força de s'avouer vaincu et de se rétracter. Enfin le disciple ingrat ne cessa de livrer au maître des assauts multipliés, dans lesquels il se signala souvent par de nouveaux triomphes. Il en parle dans

ses écrits avec une feinte modestie, et s'applique ce mot d'Ajax dans la dispute des armes d'Achille : « Si vous demandez quel fut le succès du combat : « je n'ai point été vaincu. » (*Métamorph.* d'Ovide, liv. 15). Quoi qu'il en soit, la nouvelle école de Guillaume de Champeaux devint célèbre dans toute l'Europe. Il passa pour un des premiers philosophes de son siècle. Vivement poursuivi dans sa réputation et dans son repos par Abailard, il ne put se défendre de forts ressentiments, et les deux maîtres et leurs disciples cherchèrent très-souvent à se décrier, à se nuire, à se persécuter. (*Voy.* ABAILARD.) Enfin Champeaux, nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne, l'an 1145, fit succéder au talent du professeur le zèle d'un apôtre, et aux bruyantes agitations de l'école, les nobles sollicitudes du ministère pastoral. Il prit l'habit de Cîteaux l'an 1149, et mourut dans un cloître l'an 1121. Il laissa quelques ouvrages théologiques manuscrits, entre autres un livre des *Sentences*. Ce titre avait été mis en vogue dès le commencement du 12<sup>e</sup> siècle, par Anselme de Laon. On vit depuis Hugues de St-Victor publier un de ces livres ; on en attribua un à Abailard, qui refusa de le reconnaître, et l'on a celui de Pierre Lombard, le plus célèbre de tous. Des sentences ou pensées, tirées de l'Écriture ou des Pères, servaient de texte, dans ces sortes d'ouvrages, à des traités systématiques de théologie. D. Martenc a inséré, dans le t. 5 de son *Thesaurus Anecdotorum*, un traité sur l'*Origine de l'âme*, dans lequel Champeaux discute, en métaphysicien subtil, la question du péché originel. On trouve l'histoire de la vie et des écrits de Guillaume Champeaux dans l'*Hist. littér. de la France*, t. 10, p. 507, et dans la *Biblioth. des aut. ecclés.* d'Ellics Dupin. V—VE.

CHAMPEIN (STANISLAS), né à Marseille, le 19 septembre 1755, d'une famille originaire de Grèce, annonça dès sa plus tendre enfance des dispositions merveilleuses pour la musique. Il eut pour maîtres l'Italien Peccico et Chauvet. A l'âge de treize ans, il était lui-même maître de musique à la cathédrale de Pignare en Provence. Il y composa une messe, un *Magnificat* et quelques psaumes. Voulant étudier à fond le traité de l'harmonie de Rameau, il le copia tout entier pour mieux le comprendre. A vingt-trois ans (1776), il vint à Paris. Ses premiers morceaux déclenchèrent un compositeur dont l'école française devait un jour s'enorgueillir. Il fut assez heureux pour donner à la chapelle du roi à Versailles, entre les deux messes, un motet à grand chœur (*Dominus regnavit*). La même année il composa pour la fête de Ste. Cécile, aux Mathurins de Paris, une messe qu'il fit entendre avec son motet. Mais bientôt il tourna vers le théâtre les inspirations de son génie. Son premier opéra fut joué en 1779, sur le théâtre des comédiens du bois de Boulogne, où est aujourd'hui le Ranelagh. Le titre de cet ouvrage en 2 actes était *le Soldat français*. Les princes, frères du roi, et particulièrement le comte d'Artois, depuis Charles X, témoignèrent à Champein tout le plaisir que leur causait cet opéra, dont ils honorèrent plusieurs fois les représentations de leur présence. L'année



sui-vante il donna au Théâtre-Italien *Mina*, opéra en 3 actes qui fut applaudi ; mais, en 1781, *la Mélomanie*, en 4 acte, obtint sur la même scène un succès d'enthousiasme. La musique de ce chef-d'œuvre compte plus de soixante ans d'existence, et cependant elle a conservé toute la fraîcheur, tout le piquant de la nouveauté. Presque tous les ouvrages de Champein ont eu le même succès, et sont demeurés au répertoire des théâtres pour lesquels ils ont été composés. Ils ont placé leur auteur à côté de Grétry et de Dalayrac. Sa musique est un heureux mélange du goût français et de la vivacité italienne. Son *Nouveau Don Quichotte* (en 2 actes, 1789), est un chef-d'œuvre en ce genre. A cette époque, les théâtres ne jouissaient d'aucune liberté : celui de Monsieur (comte de Provence, depuis Louis XVIII) n'avait la permission de jouer que des opéras en musique d'origine italienne. Le *Nouveau Don Quichotte* parut sous le nom d'un prétendu *signor Zaecharelli*. On fut généralement dupe de cette ruse. Les Italiens se glorifièrent d'un nouveau compositeur, qui n'existait que de nom, et si quelques amateurs éclairés devinèrent la supercherie, c'est que la musique du *Nouveau Don Quichotte* rendait l'esprit des paroles avec une justesse d'expression qui n'est pas ordinaire aux compositeurs italiens. Champein fit aussi jouer à Chantilly, chez le prince de Condé, *l'Avare amoureux*, opéra en 2 actes, qu'il acheva en vingt-quatre heures. On y trouve quatre morceaux qui surpassent peut-être tout ce qu'il a écrit de mieux en musique. Il fit encore pour le théâtre de Chantilly la partition de *la Chaise à porteur*. Dans cette pièce, le prince de Condé, qui se plaisait à jouer la comédie, remplissait le rôle de *Fesse-Mathieu*, et mademoiselle de Condé, sa sœur, faisait un rôle de soubrette. On peut encore citer de Champein *le Baiser*, en 3 actes (1781) ; *les Dettes*, en 2 actes (1787) ; *Menzikoff*, en 5 actes, toutes trois représentées au Théâtre-Italien ; *les Déguisements amoureux*, en 2 actes ; *Florette et Colin*, en 1 acte ; *le Manteau, ou les Nièces rivales*, au théâtre de Beaujolais. Le même compositeur a prêté le charme de son talent à un opéra en 2 actes de Rochon de Chabannes, intitulé *le Portrait, ou la Divinité du sauvage*, et représenté à l'Académie de musique en 1791. « M. Champein, dit un biographe, a, le premier, traité et résolu le problème si difficile « d'attacher de la musique à des paroles en prose. « Pour cette innovation hardie, il a choisi un sujet « où les passions les plus véhémentes et les remords « les plus terribles exigent du musicien une grande « variété de tons et une poésie immense. Ce sujet « est *l'Electre* de Sophocle. » Le premier acte de cette œuvre extraordinaire fut répété et enleva tous les suffrages ; mais l'autorité ne permit pas la représentation publique. On peut citer, parmi les derniers ouvrages de Champein reçus à l'Académie de musique : *Wistnou*, en 2 actes, et *Diane et Endymion*, en 3 actes, paroles de son fils. Champein fut l'ami de Florian, de Philidor, de Monsigny, de Grétry. Depuis la mort des deux derniers, il était le doyen des compositeurs français, lorsque lui-même

montra à Paris, en 1830, le jour anniversaire de sa naissance.

D—R—R.

CHAMPFEU (le comte DE), né dans la province du Bourbonnais, en 1766, fut dès sa jeunesse destiné à la profession des armes, et fit ses études à l'école militaire d'Effiat, d'où il sortit pour entrer sous-lieutenant dans le régiment Royal-Guienne cavalerie. Il émigra en 1794 avec la plupart des officiers de ce corps, et fit la campagne de l'année suivante dans l'armée des princes. Forcé de rester en Allemagne pendant quelques années, il s'y occupa de littérature, et surtout de l'étude des langues. C'est ainsi qu'il fit une bonne traduction de *l'Histoire de la guerre de trente ans*, par Schiller, qu'il a publiée à Paris en 1805, sous le voile de l'anonyme, 2 vol. in-8°. Champfeu a traduit aussi de l'historien Moncada *l'Expédition des Catalans dans le Bas-Empire*. Il avait écrit des pièces de théâtre et des poésies qui n'ont pas été imprimées, si ce n'est une ode intitulée *les Cent jours*, composée en 1815, imprimée à Paris en 1825, et tirée à 25 exemplaires. Le comte de Champfeu, revenu en France dès que le gouvernement impérial en eut ouvert les portes aux émigrés, obtint, sous le règne de Charles X, l'emploi d'inspecteur général des services de la maison du roi, et fut créé chevalier de St-Louis en 1814. Il mourut à Moulins, dans le mois de décembre 1828, âgé de 62 ans.

M—D J.

CHAMPIER (SYMPHORIEN), né à St-Symphorien-le Château, dans le Lyonnais, en 1472, fit ses premières études à Paris ; et, comme il se destinait à la médecine, il alla ensuite étudier à Montpellier. Lorsqu'il eut reçu les différents grades, il vint s'établir à Lyon, où il se fit en peu de temps une réputation assez étendue dans l'exercice de son état. Antoine, duc de Lorraine, se rendant en Italie avec le roi Louis XII, en 1509, passa par Lyon, et, sur ce qu'on lui rapporta du talent et de la capacité de Champier, il le décora du titre de chevalier. Champier suivit ce prince à l'armée, et se trouva à plusieurs batailles. Il prenait le titre de médecin des rois Charles VIII et Louis XII. Il profita d'un séjour qu'il eut occasion de faire à Pavie pour se faire agréger au corps des médecins de cette ville. On a conservé le discours que Rustique de Pisan, leur doyen, prononça pour sa réception. Il contient des éloges dont la vanité de Champier, toute grande qu'elle était, dut se trouver satisfaite. Il était d'une famille noble, et il avait épousé une parente du chevalier Bayart. Cette alliance, au-dessus de ses espérances, avait singulièrement flatté son amour-propre. Pour relever l'illustration de sa famille, il prétendit que son origine était commune avec celle des Campaggi de Bologne et des Campesi de Pavie. Il inventa là-dessus une fable qu'il soutint si hardiment, qu'on finit par le croire sans examiner ses preuves. De retour à Lyon, il fut nommé échevin, et il rendit de grands services dans cette place ; Lyon lui doit la fondation du collège de médecine qui y subsiste encore aujourd'hui ; mais cela n'empêcha pas que, le peuple s'étant soulevé en 1529, à raison de la cherté du pain, sa maison fut pillée, et lui-même,

pour mettre ses jours en sûreté, fut contraint de se retirer pour quelque temps à Nancy, où le duc de Lorraine l'avait nommé son premier médecin. Il se plaignit amèrement de l'ingratitude de ses concitoyens dans un petit ouvrage assez rare, et qui renferme des particularités curieuses. Il est certain que la ville de Lyon lui était redevable de plusieurs établissements utiles. Il a composé un grand nombre d'ouvrages. Nicéron donne les titres de cinquante-quatre. Ses écrits historiques sont méprisés avec raison : il n'y montre aucune connaissance de la chronologie, et il est entièrement dépourvu de cet esprit de critique si nécessaire à l'historien ; aussi ses histoires sont-elles remplies de fables absurdes. Comme médecin, il aurait pu obtenir une réputation méritée. Il fut le premier qui osa s'élever contre l'usage des remèdes qu'on tirait à grands frais des contrées éloignées, et il composa deux livres pour prouver que chaque pays produit les plantes nécessaires à la guérison des maladies qui peuvent affliger ses habitants ; il attaqua aussi, avec autant de chalcure que de courage, les apothicaires ignorants qui, de son temps, exerçaient la médecine. On a remarqué que Champier était le second auteur français qui eût parlé de la maladie vénérienne, en indiquant les remèdes de cette peste qui commençait alors ses ravages. Il mourut à Lyon en 1559, et fut enterré dans l'église des Cordeliers. Son article, dans l'ouvrage de l'abbé Pernetty, intitulé *les Lyonnais dignes de mémoire*, est rédigé avec bien peu de soin. La liste de ses ouvrages y est fort incomplète. Nous nous contenterons d'indiquer les plus remarquables : 1<sup>o</sup> *la Nef des Dames vertueuses, composée par M. S. Champier, contenant 4 livres, le premier intitulé la Fleur des dames ; le second, du Régime du mariage ; le tiers, des Prophéties des sibylles, et le quart, le Livre du vrai amour*, Lyon, 1505, in-4<sup>o</sup>, goth., rare ; Paris, 1515, in-4<sup>o</sup>, goth. : cet ouvrage est en prose mêlée de vers. 2<sup>o</sup> *La Nef des Princes et des Batailles de noblesse, avec autres enseignements utiles et profitables à toutes sortes de gens, pour cognoistre à bien vivre et mourir*, Lyon, 1502, in-4<sup>o</sup>, goth., fig. en bois, rare ; Paris, le Noir, 1525, in-8<sup>o</sup>, mêlé de prose et de vers. 3<sup>o</sup> *Rcueil ou Chronique des Histoires du royaume d'Austrasie, ou France orientale, dite à présent de Lorraine, etc.*, Lyon, 1505, in-fol., goth. ; ibid, 1509, in-4<sup>o</sup>, goth. ; Nancy, 1510, in-fol., belle édition ornée de gravures sur bois. 4<sup>o</sup> *Dialogus in magicarum artium destructionem*, Lyon, G. Balsarin, sans date, in-4<sup>o</sup> ; on croit que cet ouvrage a été imprimé avant l'année 1507. 5<sup>o</sup> *Les Grans Croniques des Princes de Savoye et Piedmont, ensemble les généalogies et antiquités de Gaule*, Paris, 1516, in-fol., rare. 6<sup>o</sup> *La Vie et les Gestes du preux chevalier Bayart, contenant plusieurs victoires par lui faites*, Paris, 1525, in-4<sup>o</sup> ; ibid., 1526, in-8<sup>o</sup> ; Lyon, 1528, in-4<sup>o</sup>, goth. : cette édition est rare et recherchée, ainsi que celle de 1525 ; ibid., 1602, in-8<sup>o</sup>, trad. en latin, Bâle, 1550, in-8<sup>o</sup>. 7<sup>o</sup> *Le Myroer des Apothiquaires ; plus, les Lunetes des Cyrurgiens*, Lyon, sans date, in-8<sup>o</sup>, goth. ; Paris, 1559. 8<sup>o</sup> *Rosa Gallica, omnibus sanitatem adfectan-*

*tibus necessaria*, Paris, 1544, in-8<sup>o</sup>. 9<sup>o</sup> *Hortus Gallicus, in quo Gallos in Gallia omnium ægritudinum remedia reperire docet, nec medicaminibus egere peregrinis, quum Deus et natura de necessariis unicuique regioni provideat*, Lyon, 1555, in-8<sup>o</sup> : c'est un des meilleurs ouvrages de Champier ; on y joint le suivant : 10<sup>o</sup> *Campus Elysium Gallie amantate refertus, in quo quicquid apud Indos, Arabas et Pænos reperitur, apud Gallos reperiri posse demonstratur*, Lyon, 1555, in-8<sup>o</sup>. 11<sup>o</sup> *Gallicum pentapharmacum, Rhubarbaro, Agarico, Manna, Therebenthina, et Sene gallicis constans*, Lyon, 1554, in-8<sup>o</sup> : c'est un développement de l'ouvrage précédent. 12<sup>o</sup> *La Vie de Mesvé et la Vie d'Arnaud de Villeneuve*. 13<sup>o</sup> *Petit Livre du royaume des Allobroges, dit, longtemps après, Bourgogne, etc.*, sans date, in-8<sup>o</sup>. 14<sup>o</sup> *Periarchon, id est de principiis utriusque philosophiæ*, Lyon, 1555, in-8<sup>o</sup>. 15<sup>o</sup> *De Triplici Disciplina*, Lyon, 1508, in-8<sup>o</sup>, très-curieux. 16<sup>o</sup> *Traité de l'ancienneté et noblesse de l'antique cité de Lyon, et de la rebellion du populaire de ladite ville contre les conseillers de la cité et notables marchands, à cause des bleds, en 1529, traduit du latin de Morien Piercham, par Théophraste du Mas*, Lyon, 1529, in-8<sup>o</sup>, goth. Quelques exemplaires portent au frontispice la date de Paris ; une autre édition a paru sous ce titre : *Histoire des Antiquités de la ville de Lyon, traduite du latin en François, par Morien Piercham, ensemble de la hiérarchie de l'église de Lyon, extraicte de la description du seigneur Campèse, par le sieur de la Faverge ; revu et corrigé par Léonard de la Ville*, Lyon, J. Champier, 1648, in-4<sup>o</sup>. On voit que Champier s'est déguisé à la tête de quelques-uns de ses ouvrages sous le nom de Piercham, anagramme du sien, ou sous le nom latin de Campesius, ou sous ceux de Théophraste du Mas, de Campèse, de la Faverge, nom d'une terre qu'il possédait ; mais la date de cette dernière édition semble faire voir que Léonard de la Ville est un nom réel ; au moins Champier ne peut être l'auteur de l'ouvrage publié sous ce nom, et que lui attribue Nyon, dans le catalogue de la Vallière, sous ce titre : *Dacrygelasie spirituelle du roi Charles IX*, Lyon, 1572, in-8<sup>o</sup>. Symphorien Champier était mort dès 1559, et ce prince n'est monté sur le trône, comme on sait, qu'en 1560. Symphorien Champier a été soupçonné d'être l'auteur du fameux traité intitulé : *de Tribus Impostoribus*. Le passage qui a donné lieu à cette accusation se lit dans son ouvrage de *Legum divinarum et humanarum Condiditoribus*, imprimé à la suite de son de *Medicina claris Scriptoribus*, Lyon, 1506 et 1551, in-8<sup>o</sup>. (Voy. l'Épître Biblioth. C. Gesnerii de Simler, et la Bibliothèque française de la Croix du Maine.) W—s.

CHAMPIER (CLAUDE), fils du précédent, naquit à Lyon, vers 1520. Il n'avait que dix-huit ans quand il composa son ouvrage des *Singularitez des Gaules*. Il est imprimé à la suite du *Catalogue des villes et cités assises es trois Gaules* de Gilles Corrozet, Paris, 1540, in-16. Ce volume contient en outre un petit *Traité des fleuves et fontaines admirables des Gaules*, traduit du latin de Symphorien

Champier, par son fils, et un *Traité des lieux saints des Gaules, où Notre-Seigneur, par l'intercession des saints, fait plusieurs miracles*. Ce dernier ouvrage est entièrement de Claude Champier. Il y a une seconde édition de ce recueil, Lyon, 1556, in-16. Il a été traduit en italien, Venise, 1558, in-8°. W—s.

CHAMPIER (JEAN-BRUYERIN). Voyez BRUYERIN.

CHAMPIGNY (JEAN, chevalier DE), littérateur, était fils de Jacques-Charles Bochart de Champigny, gouverneur des îles sous le vent, et sous-chef d'escadre en 1754. Destiné par sa naissance à la profession des armes, après avoir achevé ses études, il entra dans un régiment, fit plusieurs campagnes et reçut, en 1747, le brevet de colonel d'infanterie. Compris dans la réforme qui eut lieu à la paix de 1763, on peut conjecturer qu'il fut attaché quelque temps à l'ambassade d'Angleterre; il est certain du moins qu'il était à Londres en 1764. Il visita depuis les principaux Etats de l'Europe, et dut séjourner à la cour de Russie, puisqu'il se flatta d'avoir été admis à l'intimité de l'impératrice Catherine. Il habitait Amsterdam en 1776, occupé de travaux littéraires; et il est probable qu'il y mourut vers 1787, âgé d'environ 70 ans. Il a traduit de l'allemand : *le Maître et le Serviteur, ou les devoirs réciproques d'un souverain et de son ministre*, par Fréd.-Ch. Moser (voy. ce nom), Hambourg, 1761, in-8°. Une autre traduction française de cet ouvrage venait de paraître à Francfort avec des additions. Tout en s'appropriant le travail de son rival, qu'il donne en forme de supplément, Champigny ne lui épargne pas les critiques. — De l'anglais : *Examen du ministère de M. Pitt*, par Almon, avec des notes intéressantes, la Haye, 1764, in-8°. Cette traduction est dédiée au roi de Prusse, par une épître datée de Londres, le 2 janvier. — De l'allemand : *l'Histoire des rois de Danemark de la maison d'Oldenbourg*, par Jean-Henri Seliegel, Amsterdam, 1776-78, 3 vol. in-4°. L'original finit à 1729; mais la traduction, qui ne paraît pas avoir été terminée, s'arrête à l'année 1622. On doit encore à Champigny : 1° *Réflexions sur le gouvernement des femmes*, Londres, 1770, in-8°. Cet ouvrage, par sa singularité, se fait rechercher des curieux : c'est l'éloge de toutes les femmes qui ont occupé le trône, depuis Sémiramis jusqu'à Catherine la Grande. Il est dédié à cette princesse par une épître qui se termine ainsi : « Je « suis presque certain que Votre Majesté Impériale « le recevra avec bonté, puisqu'elle connaît les sentiments de mon cœur, dont j'espère qu'elle ne dédaignera pas les hommages. » 2° *Lettres anglaises*, St-Pétersbourg, 1774-75, 2 vol. in-8°. Ces volumes, très-rare en France, sont annoncés comme une continuation du roman de *Clarisse Harlowe*. (Voy. le *Diet. des ouvrages anonymes*, 2° édit., n° 5528.) 3° *L'État présent de la Louisiane*, la Haye, 1776, in-8°. 4° *Histoire abrégée de Suède, depuis les rois de la maison Wasa*, Amsterdam, 1776, in-4°. 5° *Nouvelle Histoire d'Angleterre, depuis l'origine la plus reculée de ce royaume jusqu'à l'année 1780*, ibid., 1777, in-4°, t. 1 et 2. Cette histoire était promise en 15 volumes, qui devaient être ornés au moins de

120 portraits. Le 2°, qui finit à l'année 1454, peut, de l'aveu de l'auteur, être regardé comme une espèce de traduction de *l'Histoire de Henri II*, par Littleton. W—s.

CHAMPION (PIERRE), né à Avranches, en 1631, entra chez les jésuites, professa les humanités, composa quelques biographies ecclésiastiques, et mourut le 28 juin 1701. On connaît de lui : 1° *la Vie du P. Rigoulene*, Paris, 1686, in-12 : la 4<sup>e</sup> édition parut à Lyon, en 1759; 2° *la Vie du P. Lallemand*, jésuite, Paris, 1694, et Lyon, 1753, in-12 (1); 3° *la Vie des fondateurs des maisons de retraite* (de Kerviliv, le P. Vincent Huby, jésuite, et mademoiselle de Francheville), Nantes, 1698, in-8°. L'auteur publia ce dernier ouvrage sous le nom anagrammatique de *Phonamie*. — François CHAMPION, jésuite, est auteur d'un poème latin intitulé *Stagna*, Paris, 1689; il a été inséré dans le t. 2 des *Poemata didascalica* (Paris, 1749, 5 vol. in-12). V—VE.

CHAMPION DE CICÉ (JÉRÔME-MARIE), naquit à Rennes, en 1735, d'une famille noble, mais nombreuse et peu riche. Il avait pour frère Jean-Baptiste-Marie de Cicé, qui fut promu à l'évêché d'Auxerre en 1761. Jérôme-Marie, qui s'était aussi destiné à l'état ecclésiastique, reçut la même année l'ordre de la prêtrise, et fut appelé, par son frère, à le seconder dans l'administration de son diocèse. Il fut nommé agent du clergé en 1765. Le clergé se trouvait alors dans une conjoncture difficile; aux prises avec un corps puissant, il avait à combattre la faiblesse de la cour, la sévérité des parlements, et les progrès de la philosophie. De Cicé eut besoin de toute son habileté pour ne pas être au-dessous de sa place. L'agence du clergé était communément la porte de l'épiscopat. A l'expiration de ses cinq années, en 1770, l'abbé de Cicé fut nommé évêque de Rhodéz, et fut élevé ensuite au siège de Bordeaux en 1781. A l'époque de la révolution, il devint membre de l'assemblée constituante, où il apporta quelques penchans pour des innovations que de bons esprits croyaient alors devoir souhaiter. Il fut un des premiers de son ordre à se réunir aux représentants des communes, et, lorsque le roi voulut composer le ministère d'hommes agréables à la nation, il nomma de Cicé garde des sceaux. Cette place était fort délicate à remplir; les affaires de l'Eglise contribuaient à rendre encore plus difficile la position de l'archevêque de Bordeaux. L'assemblée constituante venait de décréter la constitution civile du clergé. De Cicé eut sans doute pouvoir autoriser comme ministre ce qu'il désapprouvait comme évêque, et il revêtit du sceau de l'Etat les décrets de l'assemblée. La terreur de la révolution emporta bientôt de Cicé loin du ministère et loin de sa patrie. Il reparut au bout de dix ans d'absence, donna sa démission de l'archevêché de Bordeaux, et fut nommé au siège d'Aix. Arrivé dans cette ville, le 8 juillet 1802, il s'occupa de guérir les plaies que le malheur du temps avait faites à son diocèse. Un séminaire s'éleva

(1) Cet ouvrage a été réimprimé de nos jours sous ce titre : *la Doctrine spirituelle du P. Lallemand, précédée de sa vie*, Avignon, 1826, in-12. CH—S.

à Aix; cinq autres furent érigés dans différentes villes. Plusieurs établissements de religion et de charité lui durent une existence nouvelle. La maladie le surprit au milieu de ses occupations pastorales, et, après avoir éprouvé de longues souffrances, il mourut le 22 août 1810.

D. N—L.

**CHAMPION DE NILON (CHARLES-FRANÇOIS)**, né à Rennes, le 1<sup>er</sup> février 1724, entra dans la compagnie de Jésus, et fut profès des quatre vœux, qu'il prononça le 2 février 1757. Il résidait au collège de la Flèche, où il professait la théologie, lors de la dissolution de la société, et, quand elle fut éteinte, il se retira à Orléans. Il y exerçait le ministère dans la paroisse de St-Vincent, se livrant à la prédication et en même temps à des travaux littéraires. A l'époque de la révolution, il refusa le serment, mais il ne quitta point la France, et fut recueilli par des personnes pieuses, chez lesquelles il mourut vers 1794. On dit que ses hôtes, craignant de se compromettre, dans un temps où c'était un crime de donner l'hospitalité à un prêtre, n'osèrent faire à la municipalité la déclaration de sa mort, et qu'ils exposèrent son corps la nuit dans la rue. On connaît du P. Champion de Nilon : 1° *Critique posthume d'un ouvrage de Voltaire (les Commentaires sur Corneille)*, Londres, 1772, in-8° de 27 p.; 2° *Manuel de morale*, Paris, 1771, in-12; 3° *Réflexions impartiales sur les observations critiques de M. Clément, adressées à lui-même*, Orléans et Paris, 1772, in-12; 4° *Moreaux choisis des prophètes mis en français*, Paris, 1777, 2 vol. in-12; excellent ouvrage réimprimé en 1828 avec une notice sur l'auteur; 5° *Les Amusements lyriques d'un amateur*, 1778, in-8° de 72 p.; 6° *Catéchisme pratique*, Paris, 1785, in-12, fort estimé; 7° *Nouvelles Histoires et Paraboles* (pour servir de suite à celles du P. Bonaventure Girardeau), Paris, 1786, in-12; réimpr., Lyon, 1820, in-12; Paris, 1825, in-18, fig.; 8° enfin plusieurs petites pièces jouées sur le théâtre du collège Louis-le-Grand, telles que *Diogène*, opéra, dont il fit aussi la musique; *l'Homme de verre*, etc. — **François CHAMPION DE PONTALIER**, frère du précédent, né à Rennes, le 21 octobre 1751, entra aussi dans la compagnie de Jésus, où il fut également profès des quatre vœux, qu'il prononça le 19 septembre 1752. Il était, ainsi que son frère, dans cette catégorie de la société appelée *les écoliers approuvés*, et il résidait au collège de Paris. Inquiété lors de la persécution suscitée aux jésuites, il se retira pendant quelque temps à Orléans, ainsi que l'abbé de Nilon. Il retourna ensuite dans sa patrie, où il passa le reste de sa vie dans des exercices de piété, et occupé de travaux littéraires. Il mourut à Rennes, le 10 septembre 1812. On a de lui : 1° *Variétés d'un philosophe provincial*, par M. Ch... le jeune, Paris, 1769, in-12, ouvrage estimé. 2° *Le Trésor du chrétien, ou Principes et sentiments propres à renouveler et conserver le christianisme dans les âmes*, Paris, 1778, 2 vol. in-12; nouvelle édit., 1828, 3 vol. in-12. Cet excellent livre de piété était dédié à madame Louise de France. 3° *La Retraite d'après les exercices de St. Ignace*, in-12. 4° *Le Théologien*

*philosophe*, 1786, 2 vol. in-8°. 5° *Traité du saint nom de Jésus*, Orléans, 1787, in-12. 6° *Nouvelles Paraboles fondées sur des fictions*, 2 vol. in-12. 7° *Nouvelles Lectures de piété convenables à tous les états*, Rennes, 1804, 4 vol. in-12. L'édition est sur un papier commun; mais c'est un ouvrage excellent. C'est une suite de traités sur les plus beaux sujets; le style en est tout à la fois soigné et onctueux. A la fin du 4<sup>e</sup> volume est un *Traité de la dévotion au saint nom de Jésus*, vraisemblablement le même qu'il publia à Orléans en 1787. L'abbé Champion est encore auteur d'un petit livre sur les enfants de chœur et du *Portefeuille d'un jeune philosophe*. (Voy. *l'Ami de la religion*, n° 1428, et les *Notices sur les écrivains de la Bretagne*, par M. Kerdanet, p. 400 et 462.)

B—D—E.

**CHAMPION DU JURA (PIERRE-FÉLIX)**, député par ce département à l'assemblée législative, était né vers 1740 à Charnoz, bailliage de St-Claude. Ses études terminées, il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu de la cure de Vobles. A l'époque de la révolution, il en adopta les principes avec enthousiasme, fut nommé président du district d'Orgelet; et, en cette qualité, écrivit à l'assemblée constituante une lettre par laquelle il adhérait à la vente des biens du clergé. Devenu membre de l'assemblée législative, il prit part à la discussion du cérémonial qu'il conviendrait d'observer lorsque le roi se rendrait au milieu des représentants de la nation : « Les fondateurs de la liberté, dit-il, ne sont pas « des esclaves... C'est la nation qui est honorée dans « la personne de son représentant héréditaire. » Il vota pour le maintien des mots *sire* et *majesté*; mais, voyant les esprits s'échauffer, il finit par demander l'ajournement de la discussion à deux mois (6 octobre 1791). Le curé de Vobles garda le silence pendant le reste de la session; mais il vota constamment avec les défenseurs de la monarchie. De retour dans son département, il se tint à l'écart pendant les années désastreuses qui suivirent la chute du trône. En l'an 5 (27 juin 1797), il fut nommé commissaire du directoire près de l'administration du Jura. Dans cette place, il rendit des services importants, particulièrement à ses anciens confrères, poursuivis encore à cette époque avec une extrême rigueur. Destitué par le directoire, au mois de juillet 1799, il fut rétabli dans ses fonctions quelques jours après le 18 brumaire; et, à la création des conseils de préfecture, il fut nommé membre de celui du Jura. Champion mourut d'apoplexie à Lons-le-Saulnier, le 9 août 1804, âgé d'environ 60 ans. — **François-Xavier CHAMPION** du Jura, frère cadet du précédent, avec lequel tous les biographes l'ont confondu, était avocat. Élu par son département au conseil des anciens en l'an 5 (1796), il s'y fit remarquer par son extrême modération. Dans la session suivante, il parla contre la loi sur les passe-ports, et vota pour le rejet d'une proposition du directoire, tendant à établir sur les bacs un droit au profit du fisc. Il défendit ensuite, comme rapporteur, le projet de loi sur les taxes accordées aux receveurs généraux; mais tous ses efforts

ne purent le faire adopter. Le 14 messidor an 6 (2 juillet 1798), il fit approuver une proposition relative à l'ancienne régie des douanes. Le 9 vendémiaire an 7 (30 septembre), il attaqua le projet de loi sur les expropriations forcées; le 12 pluviôse (31 janvier 1799), il signala plusieurs dispositions vicieuses du régime hypothécaire; et le 1<sup>er</sup> floréal (20 avril), il fut élu secrétaire du conseil. Après le 18 brumaire, désigné par le sénat pour faire partie du nouveau corps législatif, il en sortit en 1803, et fut nommé juge à la cour d'appel de Lyon, où il mourut en 1808.

W—s.

**CHAMPIONNET (JEAN-ÉTIENNE)**, général français, né à Valence en 1762, était fils naturel d'un avocat distingué et d'une paysanne. Ce fut par allusion à sa naissance qu'on le nomma *Championnet*, mot qui, dans le patois du pays, signifie *petit champion*. Quelques fautes de sa jeunesse, que des passions ardentes rendirent orageuse, lui firent abandonner le lieu de sa naissance. Il s'engagea dans les gardes wallonnes, et servit au siège de Gibraltar. Passionné dès lors pour la profession des armes, les ouvrages de tactique et les vies des grands capitaines devinrent ses lectures favorites. Au commencement de la révolution, il fut nommé commandant d'un bataillon de volontaires nationaux, qu'il conduisit d'abord dans le Jura, dont il apaisa les troubles sans effusion de sang. Sa troupe fut ensuite réunie à l'armée du Rhin, puis à celle de la Moselle, que commandait Hoche. Championnet eoncourut à la prise de Spire, à celle de Worms et de Franckenthal, et fut fait colonel après les combats d'Arlon. Il se distingua surtout aux affaires de Brumpt, de Bischweiler, d'Hagueneau, à la reprise des lignes de Weissembourg et pendant l'invasion du Palatinat, vers la fin de 1795. Ce fut dans cette campagne qu'il obtint le commandement d'une division qui fit ensuite partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et se fit remarquer à la bataille de Fleurus et à celle de Marbas. Il conserva le commandement de sa division pendant les années 1794; 1795 et 1797, et eut une part glorieuse à toutes les opérations de cette armée sur le Bas-Rhin. Lorsqu'elle passa sous les ordres du général Hoche, ce fut Championnet qui, chargé de l'aile gauche, s'empara d'Ukerad, d'Altenkirchen, et, franchissant la Lahn, tomba sur l'arrière-garde ennemie, qu'il rejeta dans Giessen. Il emporta bientôt cette ville, et se disposait à poursuivre les Autrichiens, lorsque les préliminaires de Léoben vinrent arrêter ses succès. Cependant il n'avait point encore commandé en chef, lorsqu'en 1798, le directoire le tira de l'armée de Hollande pour le mettre à la tête de celle qui devait marcher à la défense de la nouvelle république romaine contre les entreprises de la cour de Naples. Le poste était difficile et dangereux. Championnet ne s'intimida pas. Presque sans soldats et sans moyens d'organiser une force régulière, il créa en moins de trois mois un rassemblement d'hommes qu'il décora du nom d'armée, entre dans Rome, et jette une garnison dans le château

St-Ange. Bientôt il en est chassé par les 50,000 Napolitains que Mack poussait devant lui. D'un autre côté 7,600 Anglais débarquent à Livourne, et menacent d'intercepter toute communication. Le général français trouve dans ses talents et son intrépidité de quoi faire face à tout. Il bat l'ennemi à Nepi, reprend Otricoli, se rend maître de Calvi et de Civitella, et oblige, par ses manœuvres, le roi de Naples et son général d'abandonner Rome. Championnet en prend possession, et continuant sa marche, atteint les Napolitains à Caprano, passe le fleuve sous leurs yeux, occupe Fondi sans résistance, et, se dirige sur Capoue, qu'il fait investir par Macdonald. Une capitulation signée le 10 janvier 1799 ne suspendit que pour quelques jours les hostilités. Le 25, Championnet arriva sous les murs de Naples, et après un combat sanglant, il fit son entrée dans cette ville, où il établit un gouvernement républicain. Peu de temps après, Faypoull, un des agents du directoire, l'ayant signalé comme coupable de concussions et d'abus de pouvoir, il fut destitué et mis en jugement. Trainé de prison en prison jusqu'à Grenoble, il devait y être jugé par un conseil de guerre. Ce fut alors que, pour répondre à ses accusateurs, il rédigea des mémoires qui n'ont point été imprimés. Le style en est incorrect, mais plein de chaleur. Le directoire ayant été renouvelé avant la fin du procès, les nouveaux directeurs donnèrent au général Championnet une preuve de leur confiance, en le mettant à la tête de l'armée des Alpes. Il y obtint d'abord quelques succès, mais il fut ensuite battu à Genola par les Austro-Russes, supérieures en force. Son armée, dans le dénûment le plus absolu, et continuellement harcelée par l'ennemi, fut de plus attaquée d'une épidémie, dont il mourut lui-même à Antibes, le 10 janvier 1800. B—G—T.

**CHAMPLAIN (SAMUEL)**, premier gouverneur de la Nouvelle-France ou Canada, né à Brouage, se distingua de bonne heure dans la marine, et servit, pendant la guerre de 1595, sur les côtes de Bretagne contre les Espagnols. Immédiatement après la conclusion de la paix, il fit un voyage aux Indes occidentales, où il resta deux ans et demi. Sa fortune était vraisemblablement très-modique; car Henri IV, voulant se l'attacher, lui fit à son retour une pension qui lui donna les moyens de se maintenir honorablement auprès de sa personne. Le commandeur de Chaste, gouverneur de Dieppe, obtint du roi, peu de temps après, la commission de faire de nouveaux établissements dans l'Amérique septentrionale, et eut le désir d'engager un homme du mérite de Champlain dans cette grande entreprise; celui-ci y consentit très-volontiers. Henri IV lui permit de faire ce voyage, et le chargea de lui en rendre directement un compte fidèle. Champlain s'embarqua à Honneur sur le vaisseau de Pont-Gravé, marin très-expérimenté de St-Malo, avec lequel il fit par la suite beaucoup d'autres voyages et se lia d'une étroite amitié. Le vaisseau partit le 15 mars 1603, et mouilla le 24 mai dans le fleuve St-Laurent. Ils s'embarquèrent ensuite dans de petits bâtiments, et remontèrent le fleuve jus-

qu'au saut St-Louis, où Jacques Cartier s'était également arrêté en 1535, pendant son second voyage. (*Voy. CARTIER.*) Champlain, après avoir visité les rives du fleuve, revint en France, et présenta au roi le récit de son voyage. La narration en a été publiée à Paris en 1605, in-8°, sous ce titre : *des Sauvages, ou Voyage de Samuel Champlain*, etc. Le commandeur de Chaste était mort pendant son absence, et le privilège qu'on lui avait accordé avait été donné au sieur de Mons, gouverneur de Pons, qui, voulant faire lui-même le voyage de l'Amérique, engagea Champlain à l'accompagner. Jusqu'alors on avait eu le projet de faire des établissements sur les bords du fleuve St-Laurent; mais le sieur de Mons, trouvant le climat trop rigoureux, porta ses vues vers les côtes de l'Acadie. On partit en 1604; mais on dépassa ces côtes, et l'on vint fixer l'établissement sur une île située à la côte de l'Amérique, à environ vingt lieues dans le nord-est de la rivière de Pentagoet. On s'aperçut bientôt que l'on y manquait d'eau; de Mons, contraint de l'abandonner, vint à la côte occidentale de l'Acadie, dans un beau port qu'il nomma *Port-Royal*. Champlain visita les côtes voisines. Il a donné, dans la relation de son voyage, une description de la côte méridionale de l'Acadie et celle de la baie française comprise entre cette presqu'île et le continent de l'Amérique, qu'il a prolongé en allant vers le sud jusqu'à 41 degrés 1/5 de latitude nord, c'est-à-dire jusqu'à quelques lieues du cap Cod. Il revint en France en 1607. Enfin de Mons adopta de nouveau le projet de faire un établissement sur le fleuve St-Laurent, et Champlain partit en 1608 avec Pont-Gravé pour le mettre à exécution. Il avait remarqué que le port de Tadoussac, situé à environ quatre-vingt-dix lieues marines en dedans du fleuve, et au confluent de la rivière de Saguenai, était peu propre à son établissement, quoiqu'on y fit un grand commerce de pelleteries; le terrain en était trop aride, les hivers trop rigoureux; d'ailleurs le port ne pouvait pas recevoir un grand nombre de vaisseaux. Il choisit un lieu plus commode, situé à cent trente lieues marines de l'embouchure, où le fleuve se rétrécit tout à coup. Les sauvages le nommaient, par cette raison, *Québec*, qui veut dire, en leur langage, *détroit*, ou *rétrécissement de la rivière*. L'établissement que Champlain y fit sur la rive septentrionale en a conservé le nom : telle est l'origine de la ville de Québec, qui, depuis, a toujours été le chef-lieu de la colonie du Canada. Ce ne fut pendant longtemps que quelques maisons bâties auprès des magasins, où l'on déposait les marchandises des vaisseaux venant d'Europe, et les pelleteries dont ils se chargeaient à leur retour. Ces magasins ne furent pas entourés de fortifications avant 1624. Depuis la fondation de la colonie jusqu'à cette époque, Champlain ne cessa de s'occuper des moyens de la faire prospérer. Il employait la belle saison à visiter l'intérieur du pays, ouvrait de nouvelles communications avec les sauvages, contractait des liaisons avec eux, et cherchait, par toutes sortes de moyens, à attirer sur Québec le commerce des pel-

leteries. Il revenait presque tous les hivers en France, faire part de ses découvertes et présenter des projets d'agrandissement. Il pénétra, en 1610, dans la rivière des Iroquois, qui, depuis, a reçu le nom de *Richelieu*, et la remonta jusqu'au grand lac qu'il a nommé lui-même *lac Champlain*. Ce fut sur les bords de ce lac, que, n'étant accompagné que de deux Européens, il marcha avec les sauvages, et les aida à vaincre leurs ennemis. On cherchait encore une route pour aller en Chine et dans l'Inde, en passant au nord de l'Amérique; il paraît que Champlain ne perdait pas cet objet de vue, et qu'il parcourait les pays situés au nord du fleuve St-Laurent, dans l'intention de trouver la mer de ce côté. Un faux rapport, fait par un Français qui avait hiverné chez les sauvages, lui fit donner une nouvelle activité à ses recherches; elles furent encore encouragées par les découvertes de Hudson. Ce navigateur anglais trouva effectivement, en 1614, la baie qui porte son nom, et dont le fond descend vers le sud jusqu'à environ cent cinquante lieues de Mont-Réal. (*Voy. HUDSON.*) Champlain entra dans la rivière des *Outaouais*, qui se décharge dans le fleuve St-Laurent, à l'extrémité occidentale de l'île de Mont-Réal. Il remonta cette rivière, avec des peines infinies, jusqu'à un lac situé à environ soixante-quinze lieues de son embouchure; mais il fut obligé de s'y arrêter : les peuples du bord de ce lac n'ayant point de communications avec ceux qui habitent au nord, le convainquirent qu'il avait été mal informé; ce ne fut cependant qu'avec répugnance qu'il revint sur ses pas, parce que, se trouvant alors par 47° de latitude, il croyait avec raison n'être pas à plus de soixante-quinze lieues marines des côtes de la baie où les Anglais avaient pénétré. En 1615, Champlain remonta une seconde fois la rivière des *Outaouais*; mais il la quitta avant d'arriver au lac où il avait pénétré dans le voyage précédent. Il s'avança dans l'ouest, en faisant une partie du chemin par terre et l'autre en canot; enfin il parvint sur le bord occidental du lac Huron; il en côtoya les bords du sud-est; ensuite se dirigea au sud, et vint par terre jusqu'au lac Ontario, qu'il traversa; et, après avoir aidé les Hurons dans la guerre qu'ils étaient venus faire aux Iroquois, il hiverna avec eux. L'été suivant, il retourna à Québec. Jusqu'alors Champlain s'était plus occupé de reconnaître le pays et d'établir des relations avec les sauvages qu'à consolider son établissement; il revint en France dans l'intention d'y travailler sérieusement. Son projet était de fortifier Québec, d'y faire transporter des habitants pour cultiver la terre, et de rendre sa nouvelle colonie indépendante de la métropole, à l'égard des subsistances. Il revint, en 1620, s'y établir avec toute sa famille, et eut la qualité de gouverneur. L'établissement était alors en très-mauvais état; tout semblait s'opposer à l'exécution de ses projets. La compagnie qui devait faire les frais des fortifications refusa longtemps les fonds nécessaires; ce ne fut qu'en 1624 qu'il put parvenir à entourer Québec de remparts, et à le mettre à l'abri du coup de main : c'était alors si peu de chose, que

l'on n'y comptait que cinquante habitants. L'administration éprouva sur ces entrefaites de nouveaux changements. Le duc de Ventadour, nommé vice-roi de la Nouvelle-France, accueillit Champlain, qui était venu solliciter de nouveaux renforts, le confirma dans son gouvernement, et lui accorda la plupart de ses demandes. Champlain se rendit, sans perdre de temps, à Québec; mais les renforts qu'on devait lui envoyer éprouvèrent des retards; des accidents imprévus les empêchèrent ensuite d'arriver. En 1627, l'Angleterre, voulant secourir la Rochelle, assiégée par le cardinal de Richelieu, déclara la guerre à la France. David Kerk, Français, natif de Dieppe, et réfugié en Angleterre, vint sommer la ville de Québec de se rendre; Champlain lui fit une réponse si fière, qu'il renonça à son entreprise; mais, en sortant du fleuve St-Laurent, il rencontra la flotte qui venait ravitailler Québec, et s'en empara. La colonie fut privée ainsi des secours et des vivres, dont elle avait un besoin urgent. Pour comble de malheur, la récolte fut mauvaise; enfin la disette devint si grande au mois d'avril suivant, que l'on ne se nourrissait plus dans le fort que de racines que l'on allait chercher dans les bois. Kerk vint le sommer une seconde fois, et il fut livré par capitulation. Champlain arriva en Europe immédiatement après la conclusion du traité de paix de 1629. Le Canada fut restitué à la France, et il y retourna avec tout ce qui était nécessaire pour redonner de la consistance à cette colonie, longtemps abandonnée. En effet, c'est à dater de cette époque qu'elle a reçu quelques degrés d'accroissement. Les sauvages, qui, rebutés par les mauvais traitements des Anglais, s'étaient tenus éloignés de Québec pendant tout le temps de leur domination, accoururent de tous côtés dès que Champlain en eut pris possession au nom du roi de France. On chercha d'abord à entretenir des relations plus intimes avec eux; on essaya d'établir des missions chez les Hurons, où l'on espérait pouvoir faire, par la suite, des établissements plus solides. Un collège fut fondé, en 1635, à Québec, où l'on devait élever plusieurs enfants des sauvages dans la religion chrétienne, dans l'espoir de la propager, d'adoucir insensiblement les mœurs des habitants du pays, et de les familiariser avec notre langue et nos habitudes. Champlain n'eut pas la satisfaction de voir les premiers effets de cet établissement; il mourut à la fin de la même année. Tous les historiens s'accordent à louer sa bravoure, son désintéressement, la solidité de son jugement et la pureté de ses intentions. Son courage et sa constance à supporter l'intempérie des saisons et les privations de toute espèce lui firent surmonter tous les obstacles. En un mot, c'est à lui seul que l'on dut l'établissement de la ville de Québec et de la colonie du Canada. Si cette colonie a été longtemps sans recevoir des accroissements, on ne doit l'attribuer qu'aux mauvaises intentions des diverses sociétés de marchands dont elle a, en quelque sorte, dépendu. D'un tempérament fort et robuste, il endurait les plus grandes fatigues, allait visiter les sauvages, accompagné uni-

quement de guides et de quelques Européens; dirigeait son canot sur les rivières, le hâlait lui-même, lorsqu'il fallait remonter les rapides qui s'y rencontrent fréquemment. La facilité avec laquelle il se pliait à leur manière de vivre lui avait gagné leur amitié. Il savait en même temps se faire respecter; la confiance qu'ils avaient en lui paraît n'avoir pas eu de bornes. Champlain vivait avec sécurité au milieu d'eux, les accompagnait presque seul dans leurs expéditions de guerre, et la victoire s'est toujours rangée de leur côté, lorsqu'ils ont été dociles à ses conseils. L'habileté, l'intelligence avec laquelle il savait disposer ces ramas d'hommes ignorants et indisciplinés, et profiter de la supériorité que lui donnaient les armes à feu, est très-remarquable. Dans l'action qui eut lieu contre les Iroquois près du lac Champlain, il n'était accompagné que de deux Européens, qu'il plaça aux ailes; pour lui, il resta au centre, derrière les rangs, et dès qu'on fut à la portée du trait, il s'avança seul, à vingt pas, sur les ennemis, qui firent halte, et le contemplèrent en silence. D'un seul coup, il tua un chef et deux de leurs; ses compagnons, placés dans les broussailles, abattirent les deux autres chefs; aussitôt on fondit sur l'ennemi, et il fut mis en déroute. Dans une autre occasion, il s'agissait d'enlever un fort en bois, dont toutes les parties étaient solidement liées; il fit construire un cavalier en charpente, qu'il fit garantir du feu par des peaux; on l'approcha des remparts, et plusieurs Européens, qui s'y étaient logés, abattirent à coups de fusil un grand nombre d'ennemis. Champlain, pendant ce temps, protégeait ceux qui venaient, à l'abri de leurs boucliers, mettre le feu aux fortifications. L'indocilité des sauvages lui fit perdre, cette fois, tout le fruit de ses soins et de ses dispositions ingénieuses; la confusion finit par devenir si grande, qu'il ne put jamais les rallier; il fut abandonné, et reçut deux blessures qui le mirent hors de combat. Champlain publia son premier voyage, comme on l'a dit, en 1604. La collection entière a été imprimée chez Jean Collet, à Paris, en 1632, in-4°; mais la meilleure édition est celle de Paris, 1640, in-4°, avec une carte. Elle comprend ses navigations et ses découvertes par terre, depuis 1605, époque du premier voyage, jusqu'à la prise de Québec par David Kerk, en 1629. Les faits y sont racontés avec simplicité, et l'on n'y trouve rien qui n'annonce un homme capable et de bonne foi. Cependant Mare Lescarbot, qui a écrit l'histoire de la Nouvelle-France, tout en rendant une justice éclatante à son mérite et à ses bonnes qualités, lui reproche trop de crédulité. Ce reproche est fondé sur une fable rapportée à la fin du premier voyage que l'on vient de citer. Champlain parle d'un monstre épouvantable, appelé le *gougou*, qui, comme le Gargantua de Rabelais, mettait les vaisseaux dans sa poche, et mangeait les hommes. A la vérité, il nomme celui qui lui a débité cette fable ridicule. Lescarbot, qui ne connaissait pas la collection de ses voyages, avait raison de l'accuser; mais la postérité doit le laver de ce reproche; car, dans la dernière édition de ses voyages, on a supprimé tous ces

contes, indignes d'un homme sensé. Champlain a donné, à la fin de cette édition, un catéchisme en langue des sauvages, et un *Traité de la marine et du devoir d'un bon marinier*, dans lequel se trouvent réunies toutes les connaissances des marins de son temps. Il nous confirme dans l'opinion que l'on ne se servait alors que de l'astrolabe et de l'arbastrille; ainsi il n'est pas étonnant que les latitudes qu'il a observées soient quelquefois en erreur d'un demi-degré. Les règles qu'il donne pour construire les cartes marines nous apprennent que l'on se servait de relèvements faits à la boussole et des distances estimées au simple coup d'œil; elles devaient donc être très-imparfaites. L'objet le plus curieux qu'on y trouve a rapport à l'instrument que l'on appelle *loch*, et avec lequel on mesure le sillage des vaisseaux. Il paraît que la plupart des marins de tous les pays estimaient, de son temps, le chemin que faisait leur vaisseau, au simple coup d'œil, ainsi que la distance des objets, et que ce n'est que peu avant 1652, année de la publication de son *Traité de navigation*, que l'usage du loch a été adopté en France. Le premier essai en avait été fait en Angleterre, en 1570; ainsi on a été près de soixante ans avant de s'en servir. Champlain, qui en avait reconnu l'utilité, en donne la description et l'usage, et le recommande comme un instrument nouvellement inventé en Angleterre, et très-supérieur à tout ce qu'on connaissait: il cite des exemples propres à confirmer ce qu'il en dit.

R—L.

CHAMPMESLÉ (MARIE DESMARES), naquit à Rouen, en 1644. Elle était petite-fille d'un président au parlement de Normandie, qui déshérita son fils pour le punir de s'être marié sans son consentement. La misère du père de Marie Desmares obligea ses enfants à embrasser la profession de comédien. Marie joua d'abord à Rouen, où elle épousa un acteur nommé *Charles Chevillet*, *sieur de Champmeslé*, avec lequel elle vint à Paris. Ils débutèrent, en 1669, au théâtre du Marais. Les débuts de la Champmeslé n'annoncèrent pas ce qu'elle devait être un jour, et elle ne fut reçue qu'en considération de son mari, qui montra des talents que les siens éclipsèrent ensuite. Un de ses camarades, nommé Laroque, orateur de la troupe, frappé des dispositions qu'il reconnut dans la Champmeslé, entreprit de les développer. L'écolière profita si bien des leçons désintéressées de ce maître, meilleur pour la théorie que pour la pratique, qu'au bout de six mois, elle joua les premiers rôles de manière à contenter les connaisseurs les plus difficiles. En 1670, elle s'engagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, où elle débuta par le rôle d'Hermione, qui lui valut des suffrages unanimes. On raconte que la Desœillets, l'une des plus célèbres actrices de ce temps-là, ayant assisté à cette représentation, en sortit en disant: « Il n'y a plus de Desœillets. » Comme les talents de la Champmeslé attiraient la foule, les divers entrepreneurs de spectacle faisaient tous leurs efforts pour l'engager dans leur troupe. En 1679, elle abandonna ses camarades de l'hôtel de Bourgogne pour jouer avec d'autres, qui, indépendamment des parts

ordinaires, lui donnèrent, ainsi qu'à son mari, une pension de 4,000 liv. par un contrat particulier. Lors de la réunion des diverses troupes, qui eut lieu en 1680, la Champmeslé se trouva à la tête de l'emploi des premiers rôles, qu'elle conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 15 mars 1698. Pendant trente ans qu'elle resta au théâtre, elle créa un grand nombre de rôles, dont les principaux sont: Bérénice, Roxane, Monime, Iphigénie (1), Phèdre, Ariane et Médée. On ne parlera pas ici de ceux qu'elle a joués dans les pièces, oubliées depuis longtemps, de Pradon, de Visé, de Boyer, de Laclapelle, etc. Elle termina sa carrière par le rôle d'Iphigénie dans *Oreste et Pylade*, mauvaise tragédie de Lagrange-Chancel. La Champmeslé avait une belle taille, une grande expression de sensibilité répandue sur tous ses traits. Son organe, si expressif et si convenable pour les rôles tendres, acquérait de la force et de l'énergie lorsque la situation l'exigeait. On assure qu'aucune actrice n'a jamais si bien dit qu'elle ces mots que Monime adresse à Mithridate: « Seigneur, vous changez de visage. » Louis Racine prétend que la Champmeslé était sans esprit; mais cette assertion est démentie par le témoignage de tous les contemporains de cette actrice, qui eut des relations avec plusieurs hommes de lettres, et surtout avec la Fontaine, qui lui a dédié son *Belphegor*: d'ailleurs Louis Racine ne l'avait jamais vue. Quant à la nature de ses liaisons avec l'auteur d'*Andromaque* et de *Phèdre*, dont elle avait reçu des leçons de déclamation, madame de Sévigné (2), Boileau, Valincourt, J.-B. Rousseau, et tous les mémoires du temps, ne laissent aucun doute à ce sujet. Racine fils a écrit pour prouver qu'elle n'avait jamais été la maîtresse de son père; mais cette réfutation, qui renferme d'ailleurs des erreurs importantes sur les faits, ne peut détruire le témoignage des amis même de Jean Racine (5).

B—G—T.

CHAMPMESLÉ (CHARLES CHEVILLET, sieur DE.), époux de la précédente, naquit à Paris, où son père était marchand de rubans. Il débuta à Rouen. Arrivé à Paris, il ne se sépara jamais de son épouse, et il joua, jusqu'à sa mort, les rôles de rois dans la tragédie, où il fut toujours médiocre, et plusieurs rôles comiques, dans lesquels il se fit applaudir du

(1) Jamais Iphigénie en Aulide immolée  
Ne coûta tant de pleurs à la Grèce assemblée  
Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé  
En a fait sous son nom verser la Champmeslé.  
(BOILEAU.)

(2) Voici les expressions de madame de Sévigné: le sens en est clair: « Racine fait des comédies pour la Champmeslé, ce n'est pas pour les siècles à venir; si jamais il n'est plus jeune, et qu'il ait cessé d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. » D—R—R.

(5) L'amour de la Champmeslé pour Racine ne l'empêcha pas d'écouter favorablement plusieurs seigneurs qui s'attachèrent à elle. Ces infidélités passagères ne furent point suffisantes pour engager Racine à la quitter, ni pour lui faire jouer le rôle d'un amant jaloux. Il se contenta de marquer à Champmeslé ce qu'il pensait de sa femme par un bon mot que Boileau a mis en épigramme:

De six amants contents et non jaloux,  
Qui tour à tour servaient madame Claude,  
Le moins volage était Jean son époux, etc.

D—R—R.



public, même après le premier la Thorillière, qu'il remplaça à l'hôtel de Bourgogne. Champmeslé mourut subitement, le 22 août 1701. Deux jours avant sa mort, il rêva qu'il voyait sa mère et sa femme, et que celle-ci lui faisait signe de la venir rejoindre. Ce songe frappa son imagination. Ses amis, à qui il le raconta, firent de vains efforts pour calmer son esprit. Le lendemain, qui était un dimanche, il joua le rôle d'Ulysse dans *Iphigénie*, et, pendant qu'on représentait la petite pièce, il se promena au foyer en chantant sans cesse :

Adieu paniers, vendanges sont faites.

Le lundi, il alla dans une église où il donna trente sous au sacristain, en le priant de faire dire une messe de mort pour sa mère et une autre pour sa femme. Le sacristain voulant lui rendre dix sous, Champmeslé lui dit : « La troisième sera pour moi, et je vais l'entendre. » Après la messe, il rencontra, comme il se rendait à l'assemblée des comédiens, plusieurs de ses camarades auprès d'un cabaret. Il causa quelque temps avec eux, et, voulant réconcilier Baron avec Salé, il les invita à dîner. Un instant après, il appuya sa tête sur ses mains, et tomba mort. Champmeslé était un bel homme ; il avait un air noble et beaucoup d'aisance dans le maintien. Il ne manquait pas de goût, et plusieurs auteurs eurent recours à ses conseils. Palaprat rend témoignage de ses connaissances dans la préface du *Grondeur*. Champmeslé a composé quelques pièces de théâtre, dont voici la liste : 1° *les Grisettes*, en 5 actes et en vers, qu'il réduisit ensuite en 1 seul acte, sous le titre de *Crispin chevalier* ; 2° *l'Heure du berger*, pastorale en 5 actes et en vers, 1672 ; 3° *la Rue St-Denis*, en 1 acte et en prose, 1682 ; 4° *le Parisien*, en 5 actes et en vers, 1682 ; 5° *les Fragments de Molière*, en 2 actes et en prose, 1684. Les ouvrages de ce comédien ont été réimprimés plusieurs fois, à l'exception de *la Veuve*, en 1 acte et en prose, jouée en 1699, et qui est restée manuscrite. La meilleure édition du théâtre de Champmeslé est celle de 1742, 2 vol. in-12. Son dialogue est en général facile et naturel ; la plupart de ses scènes fourmillent de traits d'esprit ; mais la conduite de ses pièces ne répond pas au mérite des détails. On a imprimé en 1789 un vol. in-18 intitulé : *Chefs-d'œuvre dramatiques de Champmeslé*. Ce volume contient une analyse des diverses pièces de cet auteur, et *les Grisettes*, ou *Crispin chevalier*, qui est, sans contredit, son meilleur ouvrage. On prétend que Champmeslé a eu une très-grande part à quatre des pièces de la Fontaine, *le Florentin*, *la Coupe enchantée*, *le Veau perdu*, *Je vous prends sans verd*. Cette assertion n'a d'autre fondement que les relations d'amitié qui existèrent entre la Fontaine et les Champmeslé.

B—G—T.

CHAMPOLLION (JEAN-FRANÇOIS), savant célèbre, naquit le 23 décembre 1794, à Figeac (département du Lot). Son éducation fut commencée par un ecclésiastique, puis il fut reçu comme élève impérial au lycée de Grenoble, où il termina ses études, n'ayant encore que quinze ans. Amené à Paris, en 1807, par son frère aîné, il eut le bonheur

de trouver en lui plus qu'un protecteur. Il en reçut la direction la plus convenable au caractère de son esprit, et se voua presque exclusivement à l'étude des langues orientales et aux antiquités. Il suivit les cours de Sacy et Langlès, étudia surtout l'idiome copte, et se pénétra fortement de l'idée que dans cet idiome devaient se retrouver les débris de l'ancienne langue égyptienne. Nommé, en 1809, professeur-adjoint d'histoire à la faculté des lettres de l'académie de Grenoble, il s'occupa, dès cet instant, de recueillir et de coordonner les matériaux d'un grand ouvrage sur l'Égypte. L'histoire, la langue, la religion, le gouvernement, les mœurs, toute la civilisation de cette antique contrée devaient être assujettis à un examen et à un contrôle tout nouveaux, immense tâche pour un homme. Guidé par de sages avis, peut-être aussi par la nature des choses, il eut le bon esprit de commencer par spécialiser son travail en se bornant à la géographie, qui dans son point de vue devenait de la linguistique, et en cherchant à rétablir, au lieu des noms vulgaires qui nous ont été transmis par les écrivains de la Grèce et de Rome, les noms originaires conservés dans les manuscrits coptes, soit thébains, soit memphitiques, et très-souvent aussi reproduits par les appellations arabes encore en usage aujourd'hui. Ce portique de l'édifice qu'il se proposait d'élever n'était pas encore terminé lorsqu'en 1812, après la mort de Dubois-Fontanelle, il devint professeur en titre. Dès l'année précédente cependant il avait fixé l'attention de quelques savants par une introduction destinée à faire sentir l'importance de la géographie pharaonique et à donner le spécimen du travail qu'il méditait. Les nombreux manuscrits coptes de la bibliothèque du roi passèrent en grande partie sous ses yeux pendant les intervalles de loisir que lui laissaient les vacances ; et enfin, en 1814, à l'époque où l'ennemi envahissait la France, il prit en quelque sorte, lui, possession du pays des Sésostris par son *Égypte sous les Pharaons*, etc. A partir de cette époque, le grand ouvrage de la commission d'Égypte devint son manuel : en le feuilletant, en le méditant, il en vint bien vite à ce point mystérieux fondamental, l'écriture. Quoi ! la science, par une espèce de divination, a presque, à l'aide des monuments, reconstitué l'antique Égypte, cette vénérable Égypte primordiale, antérieure aux Ptolémées, aux Cambyse ; mais elle n'a fait que de la divination ! et cela en présence de tous les éléments de la science la plus positive ! à ses doctes résultats manque une autorité, la seule qui puisse donner aux hypothèses le caractère de la vérité, le témoignage de l'Égypte elle-même ! Mais ici les témoignages n'ont pas été engloutis par une éruption du Vésuve, mis en cendres par un incendie, submergés par un cataclysme, effacés par le grattoir d'un palimpseste. Ils existent. Temples et hypogées, palais et tombeaux, statues et momies, pyramides, obélisques, pylones, ustensiles, simples vases, tout est couvert d'inscriptions. Pas une nation plus que les Égyptiens n'a voulu doter d'éternité ses annales, ses croyances, ses actes journaliers, ses mœurs, et s'incruster à d'inaltérables monuments par d'indé-

lébiles légendes; pas une n'a moins instruit la postérité sur son compte. Car ses inscriptions sont une lettre morte; ses légendes, on ne sait pas les lire. L'antiquaire, en présence de tant de pages sculptées et peintes sur marbre, sur bois, sur papyrus, éprouve à chaque instant le supplice de Tantale. Ce supplice fut insupportable à Champollion. Il se mit à lire tout ce que Dupuis, Kircher et tant d'autres ont écrit de déraisonnable sur les hiéroglyphes: il étudia Zoéga, il retourna dans tous les sens Horapollon; il médita profondément sur la nature de l'écriture kyriologique, sur toutes les modifications auxquelles elle peut se prêter, sur les phénomènes et les caractères qu'elle offre dans ses divers états, sur ses qualités et ses impuissances, sur ce qui la distingue de l'écriture vraie et sur ce qui l'en rapproche, sur les transitions possibles de l'une à l'autre; il s'éclaira de quelques notions comparatives empruntées à la langue et à l'écriture des Chinois; surtout il eut sans cesse les yeux fixés sur ces signes que vingt siècles ont contemplés sans les comprendre, et dont les planches de la première partie du grand recueil de la commission d'Égypte sont bariolées. Mais comment s'orienter dans ce dédale, lorsque tout le monde tenait pour certain que les hiéroglyphes peignaient toujours des idées et non des sons, et se divisaient, quant au sens, en kyriologiques et tropiques, quant à la forme, en purs et linéaires? On avait aussi de vagues notions sur le nombre des systèmes graphiques, que l'on croyait être de trois; et l'on avait distingué les manuscrits en deux classes, l'une à caractères représentant des objets naturels, et procédant indifféremment par des lignes horizontales soit de gauche à droite, soit de droite à gauche, ou par des verticales; l'autre se composant de lignes, de traits, de courbes plus ou moins bizarrement agencés et allant toujours de droite à gauche. Les uns voyaient dans cette deuxième écriture l'hiératique ou sacerdotale des anciens Égyptiens, les autres voulaient que ce fût l'épistolographique. Le fait est que l'on ne savait pas distinguer l'épistolographique et l'hiératique, et que même toutes deux étaient souvent confondues avec l'hiéroglyphique linéaire. Champollion ne fit qu'un pas bien faible en se rangeant du côté de ceux pour qui cette deuxième écriture était l'hiératique, et en émettant l'idée, au reste fort juste, que l'hiératique était une tachygraphie de l'hiéroglyphique. Mais vingt découvertes semblables n'eussent pas donné le premier indice d'une clef des hiéroglyphiques. Enfin la fameuse inscription de Rosette en trois langues vint lever pour lui un coin du voile. Déjà parmi les philologues qui s'étaient exercés sur ce monument, Akerblad (*voy.* ce nom) s'était distingué en reconnaissant dans le texte hiéroglyphique des signes qui faisaient fonctions de lettres. Champollion, en reprenant attentivement les dix noms propres de l'écriture intermédiaire du texte de Rosette, constata la vérité de l'assertion qu'avait émise l'antiquaire suédois. Mais, d'une part, il n'en tira pas immédiatement une conséquence si tranchante, et il se contenta de poser en principe que, dans certain système d'écriture égyptienne, des signes idéographiques se

dépouillent momentanément de ce caractère pour devenir signes phonétiques, et forment ainsi à côté des éléments idéographiques purs une série auxiliaire de signes aptes à rendre soit les noms propres, soit les mots étrangers à la langue égyptienne; de l'autre, au lieu de se borner à prendre comme fait la signification phonétique de tel ou tel caractère, il se demanda quelle relation unissait le caractère et le son, et il soupçonna, ce que toutes les explorations subséquentes démontrèrent de la manière la plus éclatante, que le signe tour à tour idéographique et phonétique exprimait phonétiquement le son initial de l'objet qu'idéographiquement il représentait. Ainsi la bouche (en cophte *ro*) est phonétiquement un R; syrxin se dit *sebi*, et une syrxin équivalait à un S; par une patère, *berbé*, se représente le B. Ce principe était fécond: il en résultait, entre autres faits curieux, que deux, quatre, dix objets différents pouvaient avoir la même valeur phonétique: il suffisait pour cela qu'en vieil égyptien les noms des deux objets commençassent par le même son. Telle est en effet la vérité: la lettre T, par exemple, se désigne également par une main, *tot*, ou par un niveau de maçon, *toré*. Dès lors Champollion se mit à dresser un alphabet. Il lui suffit du texte intermédiaire de la pierre de Rosette (confirmé par le socle d'un obélisque transporté de Philé à Londres par Belzoni), et d'un papyrus contenant un acte public du règne de Ptolémée Evergète II, pour retrouver l'équivalent de vingt et une lettres de l'alphabet grec. Mais déjà il avait bien plus de vingt et un caractères, à cause des homophones (signes exprimant le même son); et il prévoyait que son alphabet s'augmenterait considérablement non pas en sons, mais en homophones. C'est ce que voulait impérieusement la nature des choses et ce qui se réalisa. Du reste les sons de l'alphabet phonétique étaient de tous les genres, voyelles, consonnes, groupes syllabiques. Ayant ainsi trouvé la piste, Champollion se mit à chercher, de monuments en monuments, d'inscriptions en inscriptions, les noms propres, afin de les épeler: bien rarement, il est vrai, ces noms se trouvent, comme dans la pierre de Rosette et l'obélisque de Philé, accompagnés d'une traduction grecque parallèle qui dise où les chercher; mais cette absence est plus que compensée par les cartouches qui encadrent les noms des dieux et des rois et les désignent ainsi à l'attention la plus distraite. En multipliant ses lectures, et en rassemblant des homophones, l'habile interprète des écritures égyptiennes en vint à reconnaître, sous la foule des homophones, trois systèmes distincts d'écriture, bien plus nettement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Ces trois systèmes caractérisés chacun par leur forme, et chacun réservé pour un usage particulier, avaient déjà reçu les noms d'hiéroglyphique (ou sacré), d'hiératique (ou sacerdotal), de démotique (ou vulgaire): les anciens avaient connu le dernier sous le nom d'épistolographique. L'hiéroglyphique était en quelque sorte propre aux dieux célestes ou terrestres; les prêtres avaient le privilège du hiératique; au peuple était abandonné le démotique. Les édifices publics, temples et palais, étaient

couverts d'hiéroglyphiques souvent peints et coloriés avec le plus grand soin. En hiéroglyphique étaient tracés les rituels tant sacré que funéraire, les traités de religion et de sciences, les hymnes des dieux et les louanges des rois, les correspondances privées, les actes privés ou publics qui réglaient l'intérieur des familles. Tout le reste était écrit en démotique. L'écriture hiéroglyphique, effectivement divisible en pure (ou ombrée) et linéaire, se compose d'une foule d'objets naturels ou artificiels représentés tels qu'on les aperçoit. Dans l'écriture hiératique subsistent seulement les deux ou trois lignes principales de l'objet qu'on veut rendre, ou bien un simple contour. C'est, il l'avait dit, une tachygraphie de l'hiéroglyphique. Dans la démotique, les traits sont plus déformés, plus méconnaissables encore; impossible de se douter que la peinture, que le dessin aient été le point de départ de cette écriture. L'hiéroglyphique linéaire présente beaucoup de ressemblance avec l'hiératique, et il serait facile de les confondre. C'est dans la hiéroglyphique que se trouve le plus grand nombre d'homophones; mais c'est dans l'hiératique qu'affluent les plus grandes sous-variétés d'écritures. On ne s'en étonnera pas si l'on songe à la multitude de livres, d'actes et d'inscriptions pour lesquels fut employé ce caractère de l'époque pharaonique à la décadence de l'empire romain. Très-rarement dans l'hiéroglyphique les signes deviennent phonétiques; très-rarement au contraire ils restent idéographiques dans la démotique: l'hiératique offre sous ce rapport un milieu entre la démotique et l'hiéroglyphique. C'est là dire bien nettement que les trois systèmes se sous-divisent, relativement à l'idée, en idéographique et phonétique: toutefois il est essentiel de noter que les idéographiques hiératiques ne deviennent pas eux-mêmes phonétiques, et que, dans le cas où ils devraient le devenir, ils sont remplacés par des phonétiques démotiques. Ce n'est pas tout: en tant qu'idéographique, chaque signe hiéroglyphique, hiératique ou démotique, se subdivise ultérieurement en kyriologique ou figuratif, et allégorique. Le soleil pour exprimer le soleil, un lion pour dire un lion, est kyriologique; mais un roscau et une palette pour désigner l'écriture, une cassolette et quelques grains d'encens pour l'adoration, sont des hiéroglyphes symboliques; la partie antérieure d'un lion pour indiquer la force est un hiéroglyphique tropique; le scarabée pour exprimer virilité ou paternité, le vautour pour dire femme ou mère, voilà des hiéroglyphes énigmatiques; — énigmatiques, tropiques et symboliques se réunissent dans la dénomination commune d'allégorique qui s'oppose à kyriologique; et à leur tour kyriologique, allégorique, absorbés dans une idée commune idéographique, ont pour pendant le phonétique. Du reste, souvent les trois systèmes sont simultanément employés sur un même monument. La découverte de Champollion en fut-elle restée là, d'eût été déjà un grand service rendu à la science. Grâce à elle, on devait reconnaître le sujet et souvent le contenu tout entier d'une assez grande quantité d'inscriptions hiéroglyphiques. Mais, pour le laborieux archéologue,

eût été un désespoir que de ne pas aller plus loin. Continuant opiniâtrément ses travaux, et chaque jour s'enrichissant de quelque fait nouveau qui augmentait soit la certitude, soit le prix de l'instrument qu'il avait révélé au monde savant, il en vint à ce résultat inattendu, que l'emploi de l'écriture phonétique en Égypte avait précédé l'établissement des Grecs dans cette contrée: il l'énonça d'abord sous forme de doute, et bientôt il l'affirma. Cependant la nature de ses travaux l'amena plus fréquemment à Paris. Jusqu'en 1821, il avait presque constamment séjourné à Grenoble; et de temps à autre il lisait à l'académie des arts et des sciences de cette ville des mémoires relatifs à l'histoire. En 1821, il avait été admis à lire, devant l'académie des inscriptions de Paris, ses *Observations* sur les manuscrits et papyrus égyptiens de la seconde classe. En 1822, il proclama sa découverte en développant devant le même corps savant les principes et les applications qui viennent d'être présentés en raccourci. Peut-être eût-il été capable l'année précédente, s'il l'eût voulu, de débiter par cette lecture à l'Institut. Mais soit qu'il eût senti le besoin de mûrir des idées encore nouvelles dans son esprit, soit qu'il eût cru mieux familiariser graduellement les doctes membres avec son nom, il avait réservé pour sa seconde apparition l'annonce qui devait produire tant de sensations diverses dans le monde savant. Ajoutons que par un artifice, certes bien légitime de nos jours, il avait sacrifié au principe:

Travaillez vos succès et surtout vos ouvrages.

Son frère avait aplani beaucoup d'obstacles devant ses pas. Le bruit d'une grande découverte avait été semé avec mystère, avec adresse, de manière à éveiller la curiosité, sans mettre de plagiaires sur la voie. Le vénérable secrétaire perpétuel de l'académie (Dacier) souriait aux travaux du professeur de Grenoble. D'autres membres, et surtout l'illustre orientaliste, son maître, souhaitaient la réussite de ses efforts. Avec de telles dispositions de la part du public et des juges capables d'influer sur l'opinion, des résultats qui, comme ceux avec lesquels arrivait Champollion, réunissaient la vérité, l'inattendu, l'importance, ne pouvaient manquer d'avoir un plein succès. Ils l'eurent. Les feuilles savantes s'empressèrent de reproduire l'analyse du système par Champollion lui-même. Silvestre de Sacy, dans le *Journal des Savants*, rendit un hommage éclatant à cette belle découverte. Dacier trouva bon que cette première exposition des principes de l'écriture hiéroglyphique fut publiée sous forme de *Lettre au Secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions*. Louis XVIII, à qui le jeune archéologue fut présenté, lui donna une tabatière d'or, et voulut que sa lettre à Dacier sortit des presses de l'imprimerie royale. L'exploration scientifique de l'Égypte par le petit bataillon d'archéologues, de naturalistes et de dessinateurs que Bonaparte avait conduits à sa suite dans cette région, figura parmi les titres de gloire de ce grand homme: Louis XVIII voulut au moins rivaliser sous ce rapport. Bona-

parte n'avait que tenté d'ouvrir la voie ; sous Louis XVIII on la parcourait. Au génie de Bonaparte la tentative ; au bonheur de Louis XVIII le succès. Les applaudissements pourtant ne furent pas unanimes : certains se crurent volés par Champollion, qui certes avait moins longtemps qu'eux pâli sur les hiéroglyphes, mais dont l'esprit lucide et logique avait si vite trouvé le secret. Alors ils cherchèrent à jeter des nuages sur son succès, tantôt lui niant ses principes, tantôt osant lui contester le mérite de l'invention, parfois fatiguant les savants de prétendues découvertes, ou puérides ou imaginaires, par lesquelles ils espéraient faire diversion à l'admiration générale, et à la suite desquelles ils glissaient, eux aussi, des alphabets phonétiques malheureusement un peu tard venus. A la tête de ces malecontents fut Young, qui n'eut point d'autre but en publiant son *Exposé de quelques découvertes récentes concernant la littérature hiéroglyphique et les antiquités égyptiennes, où se trouve l'alphabet original de l'auteur, augmenté par M. Champollion (avec cinq manuscrits grecs et égyptiens inédits)*, Londres, 1823, in-8°. Ces mots négligemment jetés à la fin de la phrase, *augmenté par M. Champollion*, indiquent assez la prétention du docteur ; et le millésime (1823) en fait justice. Il est trop clair qu'instruit par la lettre à Dacier, il s'évertue à faire croire que longtemps auparavant il avait obtenu des résultats analogues ; et ces résultats inspirés par la lettre, il faut pourtant qu'il y arrive par une voie un peu différente de son adversaire. Voici comment il s'y prend : les hiéroglyphes idéographiques deviennent phonétiques, mais seulement lorsqu'un signe particulier les distingue et dit qu'ils cessent d'être idéographiques ; dans ce cas le son de l'objet idéographiquement représenté devient élément syllabique. Ainsi chez nous une hie et une main se liraient *hymen*. L'écriture hiéroglyphique devient ainsi une collection de rébus. Champollion réfuta péremptoirement ce système, et démontra non-seulement que les explications d'Young étaient en général forcées, bizarres, et qu'en adoptant son principe pour base du déchiffrement des hiéroglyphes, on s'égarait dans une fausse route, mais encore qu'en dépit de quelques points sur lesquels il se rencontrait avec le docteur, sa manière de procéder était essentiellement différente. D'autres sentiments peut-être guidaient le comte russe Gouliouf, qui vers le même temps eut avoir trouvé la clef des hiéroglyphes dans ce qu'il appela l'aerologisme. Suivant ce système, un objet quelconque peut hiéroglyphiquement désigner un autre objet, un fait, une abstraction, dont l'appellation égyptienne commencerait par la même lettre que l'hiéroglyphe. Ainsi, selon M. Gouliouf, un procédé analogue peindrait en France un ehou pour un cheval, un pore pour du pain, un rat pour un roi. Ainsi dans les hiéroglyphes d'Horapollon, la colombe désigne la cruauté. C'est ici le lieu de dire que l'ouvrage d'Horapollon joue dans le système de M. Gouliouf un rôle immense. Klaproth se chargea d'exposer ce système. Champollion lui ré-

pondit dans le *Bulletin univ.*, section des *sciences historiques*, de 1827, et fit voir que les principes du comte russe ne recevaient d'application que huit fois, et tantôt à l'aide de changements de lettres, tantôt dans des mots composés, ou dont le sens n'était pas précis, ou qui même n'avaient jamais existé que dans la féconde imagination de Kireher. Horapollon du reste n'est, selon Champollion, qu'un guide propre à égarer ceux qui se confient à lui. Ses prétendus hiéroglyphes sont des anaglyphes, c'est-à-dire un genre de peinture allégorique très-distincte et des hiéroglyphes phonétiques et des hiéroglyphes idéographiques ; et c'est surtout au trop d'attention accordé à cet auteur et à la prévention où l'on était que ses hiéroglyphes étaient les seuls, les vrais hiéroglyphes, que sont dues les rêveries de tant d'hommes habiles sur ce sujet. Cette idée, Champollion l'avait émise dès 1824 ; et de Sacy la eut fondée en partie. C'est donc justement dans ce que l'archéologue français regardait comme complètement étranger à l'écriture hiéroglyphique que le seigneur moscovite était allé chercher l'explication qu'il opposait à la sienne. Un Italien aussi vint faire ses objections, mais sans proposer un système à la place de ce qu'il croyait détruire. « Eh ! quoi, dit-il, sait Dominique Valeriani (*Anthol.* de Florence, n° 30), vous prétendez lire ce que les inventeurs des hiéroglyphes eux-mêmes ne lisaient pas ! vous trouvez sur les monuments les noms et les titres de personnages qui ont vécu des siècles après le monument ! vous déchiffrez le tout en une langue qui n'est pas celle du pays et du temps ! vous admettez une orthographe irrégulière, capricieuse, étrangère à la langue grecque, pour adapter vos mots aux noms grecs que vous voulez retrouver dans vos lectures ! etc., etc. » Nous ne rapportons ces arguments, auxquels répondre était facile même pour un homme inférieur à Champollion, qu'afin de faire voir combien les plus belles inventions éprouvent d'obstacles, puisque notre antiquaire, si favorisé par un concours de circonstances heureuses, si bien étayé par des protecteurs puissants, si riche de sa perspicacité, si vrai dans tout ce qu'il avait avancé, trouvait encore des contradicteurs. Un Français même, A.-L.-C. Coquerel, se mit au nombre de ceux-ci et publia une *Critique du système hiéroglyphique* ; et, chose remarquable, un Belge se chargea de le réfuter (dans le *Recensent ook der recensenten* d'octobre 1825). Le besoin de grouper ces faits de même nature nous a fait anticiper sur les dates. Champollion, en surveillant l'impression de sa lettre, étendait ses études et acquérait des notions bien plus vastes et plus nettes qu'il n'eût osé l'espérer. En 1822, il définissait encore les signes phonétiques une série auxiliaire de caractères faisant fonctions de lettres pour les noms propres. Il alla bientôt plus loin. Et enfin, en 1824, il osa imprimer que les hiéroglyphes phonétiques étaient la partie essentielle, nécessaire, inséparable, de l'écriture hiéroglyphique, en un mot, étaient l'âme de ce système. Cette vérité fondamentale est ce qui caractérise son *Précis du système hiérogly-*

phique des anciens Egyptiens, où il prouve sommairement, mais d'une manière irréfragable, quatre propositions d'une immense portée : 1° l'alphabet phonétique s'applique aux légendes royales hiéroglyphiques de toutes les époques ; 2° la découverte de l'alphabet phonétique est la véritable clef de tout le système hiéroglyphique ; 3° les anciens Egyptiens l'employèrent à toutes les époques pour représenter alphabétiquement les sons des mots de leur langue parlée ; 4° toutes les inscriptions hiéroglyphiques sont en très-grande partie composées de sons purement alphabétiques et tels qu'ils ont été déterminés par l'auteur. — Immédiatement après avoir achevé cet ouvrage, Champollion se rendit au beau musée égyptien de Turin, tout récemment formé à l'aide de vingt ans de travaux par le consul Drovetti. La recommandation du duc de Blacas lui ouvrit l'entrée de ce vaste dépôt que déjà des académiciens de Turin avaient exploré, mais qui attendait le coup d'œil d'un maître plus exercé. Champollion commença par examiner les monuments, momies, tombeaux, inscriptions, statues, figurines, vases. Il y puisa des lumières nouvelles sur l'histoire de l'art en Égypte ; mais surtout il y chercha des vestiges de l'histoire des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> dynasties ; il les y trouva, et les légendes de rois, de reines, de princes lui donnèrent l'occasion de vérifier pour ces deux intervalles, qui embrassent quatre siècles, du 19<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> avant J.-C., les listes d'Eusèbe et du Syncelle. L'hiver venu, il se consacra au papyrus, aux manuscrits. Il avait divisé ce qu'on lui montrait en deux lots : les uns remarquables par leur blancheur, leur grandeur, leur conservation ; les autres noircis, rompus, pliés en carrés, sans peinture, véritables bouquins enveloppés dans des paquets de toile. Les premiers étaient au nombre de cent soixante et onze, dont quarante-sept étaient déroulés. Quelques-uns offraient des particularités assez remarquables ; deux, entre autres, avaient fourni à son frère le sujet d'une notice lue le 25 juin à l'académie des inscriptions ; et deux autres étaient, l'un un acte du règne de Darius, l'autre une série de quittances pour une redevance annuelle de l'an 51 à l'an 58 du Pharaon Psammitik 1<sup>er</sup>. Ainsi les papyrus remontaient à l'époque pharaonique ! Mais le reste était presque insignifiant ; et lorsqu'il se mit à lire cette multitude de vieilles écritures, il fut désagréablement surpris de n'y trouver que des fragments du rituel funéraire imprimé dans la *Description de l'Égypte*. La comparaison de ces extraits était, il est vrai, de quelque avantage : en les lisant, il ajoutait à sa liste d'homophones et se mettait au fait de toutes les modifications graphiques. Il eut aussi le plaisir de trouver un grand rituel funéraire complet, plus gigantesque et plus riche que celui de la commission d'Égypte. Ce dernier n'avait que vingt-deux pieds de long. Celui de Turin en a soixante et met à même de classer les lambeaux de tous les autres ; l'écriture en est magnifique, chaque division porte un intitulé à part. Mais tout cela était bien peu en comparaison de ce qu'il s'était flatté de voir. Dans son désespoir

il jette un coup d'œil sur les bouquins, comptant bien y lire encore le sempiternel rituel : les noms et prénoms du grand Sésostri le frappent d'abord ; bientôt il les retrouve jusqu'à huit ou dix fois dans le manuscrit. Enfin il rapproche les cinquante morceaux de cette pièce, et il possède ou un acte public du temps de Sésostri, ou un récit historique du règne de ce grand roi. Un autre paquet lui présente des résultats analogues, les légendes royales y abondent, avec les dates des règnes ; il y lit les noms d'Aménophis II, de Miphès, son troisième prédécesseur, d'Armais, sixième successeur d'Aménophis II, de Ramsés, deuxième successeur d'Armais, tous souverains de la 18<sup>e</sup> dynastie. Sur plusieurs de ces lambeaux, qui au lieu d'être roulés étaient pliés comme les feuilles de nos livres, il trouve encore des scènes curieuses de la vie civile et industrielle ; des grainetiers, des constructeurs de barque, des chasseurs, des musiciens, des danseurs, un cuisinier au milieu de son laboratoire gastronomique et de ses ustensiles ; il voit un grand vaisseau avec ses voiles, ses agrès, ses mousses au haut des mâts (les Égyptiens n'eurent donc pas toujours cette horreur de la mer que leur attribue l'antiquité) ; il distingue enfin un plan lavé de la cinquième catacombe royale de Biban-el-Molouk (ce plan présente les plus grandes conformités avec le plan moderne donné par la commission d'Égypte). Tandis que ces bonnes fortunes le tiennent en veine, il apprend par hasard qu'il y a d'autres fragments dans les combles, fragments qu'on croirait lacérés à plaisir et qui ont semblé ne pas mériter un meilleur gîte. A son instante prière on les tire des caisses, on les amoncelle sur une grande table de dix pieds de long qu'ils couvrent à six pieds de hauteur. En vain il veut se flatter que ce sont là les débris de cinq cents rituels : chaque pièce qu'il visite est piquante, instructive, inappréciable. Ce sont des modèles de calligraphie. Les ornements intérieurs sont admirables, pas un nom n'est postérieur au 19<sup>e</sup> siècle avant J.-C. On croirait que les archives de tout un temple ont été dévalisées. Cette table de désolation est le columbarium de l'histoire. On y trouve de tout, et entre mille curiosités qu'on ne peut énumérer ici, un vrai tableau chronologique, un canon royal de plus de cent noms et dont la forme rappelle celui de Manéthon ; des grotesques, des caricatures, enfin des obscénités qui contrastent singulièrement avec cet esprit de gravité, de profonde sagesse, qui fut, dit-on, celui de la caste sacerdotale, à moins que l'on ne voie, dans ces joyusetés priapiques, des corps de délit saisis et mis par les autorités du temps au huis-clos du temple. De la capitale des Etats sardes, Champollion passa, en 1823, dans celle du monde chrétien, et y rendit visite aux belles antiquités égyptiennes de la bibliothèque du Vatican. Rome sut enfin déchiffrer ces inscriptions semées de toutes parts sur les tombeaux, sur les indestructibles obélisques, sur les frères papyrus, sur les momies qui furent des hommes, sur les scarabées qui furent des dieux : les sphinx lui étaient venus du Nil, l'Œdipe lui vint des bords de la

Seine. Champollion communiquait ses procédés, ses résultats avec la plus grande affabilité. Un cercle de diplomates éclairés et de littérateurs se réunissaient chez l'ambassadeur portugais (comte de Funchal), pour l'écouter. Avant de partir, il dressa le catalogue de ces antiquités qu'il interprétait et commentait si éloquentement; puis, après avoir été reçu en audience du pape, il quitta Rome le 17 juin. Revenu à Paris, il y reçut du successeur de Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur et y trouva rassemblés, par les ordres du gouvernement, les éléments d'un musée rival de celui de Turin et de la collection égyptienne du Vatican. Lui seul pouvait classer ces trésors : c'est lui qui en fut chargé en qualité de directeur ! Tous les vrais savants rendront hommage à l'idée qui le dirigea dans cet arrangement. « Il ne s'agit point aujourd'hui, dans « un musée égyptien, se dit-il, d'étudier la statuaire, « la peinture, l'architecture, l'industrie préférable-  
« ment à tout le reste : il s'agit de comprendre la « civilisation égyptiaque tout entière. Le classifica-  
« teur ne tiendra donc nul compte des formes ou « des proportions des monuments, nul compte aussi « des matières dont ils sont formés ; il ne verra que « les sujets auxquels se rapportent les monuments. « De là trois parties : la 1<sup>re</sup> religieuse, la 2<sup>e</sup> civile et « politique, la 5<sup>e</sup> funéraire. » L'abondance des monuments a fait donner deux salles à la dernière ; la salle des dieux, la salle des rois complètent l'ensemble. Dans celle-ci se trouvent, malgré son nom, des statuettes et figurines de prêtres, de simples particuliers, des instruments du culte, des parures, des bijoux, des ustensiles. Le musée égyptien, alors musée Charles X, fut ouvert au public le 25 décembre 1827. Tout en s'occupant de ce classement, Champollion utilisait ses calques, ses dessins, en publiant les premières livraisons de son Panthéon égyptien, où devaient se presser les images divines disséminées à Rome, à Turin, à Paris et à Londres. Déjà se formaient autour de lui de jeunes élèves, admirateurs passionnés de ses travaux et brûlant de marcher sur ses traces. En Italie une généreuse émulation animait de même des hommes d'élite. Cette fraternité de nobles vœux fit concevoir à Champollion et accueillir par les gouvernements français et toscan la pensée d'un voyage scientifique en Egypte pour explorer de nouveau la région souvent mal vue ou mal comprise par les savants de la première expédition, d'ailleurs bien loin alors de réunir toutes les connaissances préalables, tout l'amour, toute l'impartialité que possédaient leurs successeurs. Champollion se rendit en Provence avec sept jeunes artistes ou littérateurs dignes de le comprendre, et bientôt se réunit à la commission qu'envoyait le grand-duc de Toscane, et qui, formée de cinq personnes, avait à sa tête l'orientaliste Rosellini. Au moment de s'embarquer, Champollion, en examinant la collection égyptienne de M. Sallier, y distingua un rouleau de papyrus qui contenait l'histoire des campagnes de Sésostriis avec des détails circonstanciés sur ses conquêtes, sur les villes soumises, sur la force et la composition de son ar-

mée, et dont l'auteur finissait par décliner son nom, ses titres, et dire qu'il écrivait dans la neuvième année de Sésostriis-Ramsès, roi des rois, lion dans les combats, le bras à qui Dieu a donné la force. La frégate *l'Eglé*, qui portait nos treize voyageurs et l'équipage, fit voile du port de Toulon le 31 juillet 1828, et arriva le 18 août devant Alexandrie. Tous furent gracieusement accueillis par les consuls européens. Champollion et ses amis reçurent deux fois audience de Mohammed-Ali, qui fut très-aimable, surtout à la seconde conférence, et qui seconda de tout son pouvoir les désirs des visiteurs de cette vieille terre d'Egypte. On se mit en route. Deux muchs, *l'Isis* et *l'Athyr*, portaient les deux petites caravanes sur les flots du Nil. Le 16 septembre on était à Saïs, où Champollion reconnut trois nécropoles dont une immense, et où Rosetti lui fit présent d'un énorme sarcophage en basalte vert qu'il ne put emporter. Au Caire, tout en admirant la mosquée de Touloun et la citadelle où est le puits de Joseph, il distingua dans celle-ci beaucoup de blocs de grès à légendes royales. Le 25 octobre, à Beni-Hassan, tandis que les jeunes dessinateurs de l'expédition revenaient, disant que toutes les peintures étaient effacées, il eut l'idée de passer sur la poussière qui couvrait ces fresques l'éponge légèrement imbibée d'eau ; et à l'instant les peintures reparurent dans tout l'éclat de la fraîcheur qu'elles avaient eue il y a 5,000 ans. Il faut voir dans ses lettres avec quel feu il proclame l'admirable éponge la plus belle conquête de l'industrie humaine. Dans cette occasion elle découvrit aux curieux voyageurs une variété immense de scènes civiles et domestiques, parmi lesquelles une de la vie militaire, ce qui jusqu'alors était sans exemple, et une foule de petits tableaux fins et délicats comme des gouaches. Champollion remarqua aussi, parmi beaucoup d'élégantes colonnes, des fûts à base et sans base qu'il eut l'idée de prendre pour le type des colonnes doriques ; et pourtant ces monuments datent au moins du 19<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Les monuments de Silsilis lui offrirent, entre autres merveilles, trois chapelles dans le roc, de la plus belle époque pharaonique, une suite de tombeaux qui remontent aux premiers souverains de la 18<sup>e</sup> dynastie, un spéos rempli d'admirables matériaux pour l'histoire, principalement pour celle de Sésostriis. Edfou, dans deux temples du temps des Ptolémées et d'un goût détestable, lui fournit beaucoup de notions mythologiques sculptées et peintes sur ses bas-reliefs. D'Elithia, dont les peintures lui donnèrent des renseignements sur la vie agricole, et dont le grand temple, aujourd'hui magasin à coton du pachia, lui semble avoir été commencé sous Claude et fini sous Caracalla, il se rendit aux ruines de Thèbes. Il augmenta beaucoup ses notes mythologiques à Louxor, et reconnut dans le déchiffrement des peintures et des légendes des hypogées de Biban-el-Molouk, que réellement l'Egypte ancienne croyait à l'autre vie, ainsi qu'aux peines et aux récompenses, et que l'âme coupable passait par soixante-quinze cercles où elle souffrait d'épouvantables supplices qui ont donné aux observateurs la

plus noire idée des mœurs égyptiennes, parce que l'on a trop vite cru que ces peines étaient des châtimens judiciaires. Une autre observation curieuse qu'il fit aussi dans ces ruines, c'est que les Egyptiens connurent quatre races humaines et les figurèrent dans leurs peintures, eux d'abord (Rot-en-ne-Rome), les Nègres (Nahasi), et deux classes d'hommes qui évidemment sont les Asiatiques et les Européens. Il est remarquable que ces Européens sont représentés comme des sauvages. Champollion termina son voyage par un examen approfondi de l'Osymandéum, puis revint en France à la fin de 1829, avec une collection immense de notes et de dessins. Il se proposait de reprendre le Panthéon égyptien pour lequel il avait des matériaux sans fin, et de publier les monuments de l'Égypte et de la Nubie avec son collègue Rosellini. L'Académie des inscriptions venait de l'admettre dans son sein le 7 mai 1850. On avait créé pour lui une chaire d'antiquités égyptiennes au collège de France, et l'on attendait impatientement qu'il vint la remplir, lorsqu'une maladie dont il avait puisé le germe dans les sables de l'Égypte jeta l'alarme dans sa famille. Forcé d'aller dans sa ville natale pour se rétablir, il sembla effectivement y recouvrer la santé. Mais une attaque d'apoplexie le frappa au milieu de sa convalescence, et il expira le 50 mars 1851, avant d'avoir accompli sa 40<sup>e</sup> année. Le gouvernement ordonna que sa statue serait placée dans la ville de Figeac; et une pension de 5,000 francs fut votée à sa veuve par les deux chambres. — On doit à Champollion : 1<sup>o</sup> *Discours d'ouverture du cours d'histoire de l'Académie de Grenoble*, Grenoble, 1810, in-4<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup> *Observations sur le catalogue des manuscrits coptes du musée Borgia à Velletri*, par G. Zoéga, Paris, 1811, in-8<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup> *L'Égypte sous les Pharaons, ou Recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures et l'histoire de l'Égypte, avant l'invasion de Cambyse*, Grenoble et Paris, 1814, 2 vol. in-8<sup>o</sup> (l'*Introduction* avait paru à part en 1811 à Paris; tirée à cinquante exemplaires seulement pour être distribuée en dons). Malgré le titre, ces deux volumes ne contiennent presque que la géographie, et cette géographie n'est guère qu'une synonymie de noms géographiques. Elle est au reste très-utile, neuve, fort souvent exacte et appuyée d'une foule d'indications de manuscrits coptes et quelquefois de citations. 4<sup>o</sup> *Lettres sur les odes gnostiques attribuées à Salomon*, Paris, 1815, in-8<sup>o</sup>. 5<sup>o</sup> *Lettre à M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des ins., relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les anciens Egyptiens pour inscrire sur les monuments les titres, les noms et les surnoms des souverains grecs et romains*, Paris, 1822, grand in-8<sup>o</sup>, 4 pl. lithographiées. Cette lettre n'est que le mémoire lu par Champollion à l'Institut pour annoncer sa découverte et modifié dans sa forme : il y expose ses procédés, ses premiers résultats, son alphabet équivalant à vingt et un sons de la langue grecque et ses espérances pour l'avenir. Dans cet ouvrage se trouve déjà énoncé le principe qui lui est propre, que le signe phonétique représente le son initial de l'objet figuré par l'hié-

roglyphe; mais il n'aperçoit encore dans tous les signes de son alphabet phonétique que des caractères auxiliaires, et il n'a déchiffré dans les légendes que les noms contemporains des princes Lagides ou postérieurs à leur chute. 6<sup>o</sup> *Précis du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens, ou Recherches sur les éléments premiers de cette écriture sacrée, sur leurs diverses combinaisons et sur le rapport de ce système avec les autres méthodes graphiques égyptiennes*, 1 vol. plus 1 vol. de planches, Paris, 1824, in-8<sup>o</sup>. Les idées de l'auteur se sont étendues, se sont fixées. Il a vu que les signes phonétiques remontent non pas aux Ptolémées ou à l'arrivée des Grecs en Égypte, mais jusqu'à des époques immémoriales, et sont non pas auxiliaires, mais essentiels et usuels. L'horizon qu'il embrasse s'est de même élargi : ce n'est plus seulement des signes, en tant que phonétiques, qu'il s'occupe, juge, il trace tout le système des écritures égyptiennes. Tout pourtant n'est pas encore coulé à fond. Mais les vérités neuves et inattendues abondent, et rien ne manque quant aux preuves. On peut croire que redoutant les plagiats auxquels expose souvent la moindre indiscretion, Champollion se hâta de publier ses nouveaux résultats sans attendre leur complet développement, de peur que quelque autre ne lui ravit la priorité sans avoir pris d'autre soin que celui d'écouter. Le premier chapitre du livre est consacré à réfuter l'*Exposé de quelques découvertes* d'Young. 7<sup>o</sup> *Lettres à M. le duc de Blacas d'Aulps, relatives au Musée royal égyptien de Turin*, 1<sup>re</sup> lettre (et la seule), Paris, 1824, in-8<sup>o</sup>, 5 pl. Cette lettre est de la plus haute importance pour l'histoire et la chronologie égyptiennes. Elle rectifie surtout les notions erronées ou superficielles en vogue depuis longtemps sur les dynasties 17, 18 et 19 de l'ancienne Égypte. 8<sup>o</sup> *Catalogue des monuments égyptiens de la bibliothèque du Vatican*, 1825, gr. in-4<sup>o</sup>, 5 pl., imprimé par ordre du pape en italien, traduction de l'abbé Mai. Nous ignorons si l'original français a jamais été imprimé. Mais qui ne se plairait à voir l'illustre et vieux lecteur des palimpsestes donner la main au jeune lecteur des hiéroglyphes ! 9<sup>o</sup> *Notice descriptive des monuments égyptiens du musée Charles X*, Paris, 1827. 10<sup>o</sup> *Panthéon égyptien*, Paris, 1827, 14 livraisons, magnifiques planches dessinées et coloriées d'après les monuments et presque toutes représentant des sujets inédits. A chaque image divine est jointe une légende. Les textes qui accompagnent les gravures disent brièvement le nom, la fonction, les insignes, enfin la légende du personnage divin figuré sur cette planche. 11<sup>o</sup> *Quatorze Lettres écrites d'Égypte pendant le voyage scientifique des commissions française et toscane dans cette contrée*. Il faut y joindre les huit lettres de M. Ch. Lenormant, adressées au rédacteur du *Globe* et insérées dans ce journal semi-périodique, nos 104, 109, 118, 121, 125 de 1828 (ou t. 6), et nos 10, 14, 21 de 1829 (t. 7), 12. *Les Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, ou *I Monumenti dell' Egitto e della Nubia*, 2 éditions (l'une française et l'autre italienne), en collaboration avec Rosellini. Champollion n'en a vu paraître que le pro-

spectus. L'ouvrage devait se composer de 400 planches et 10 volumes de texte répartis en quarante livraisons. Les auteurs se proposaient de suivre pied à pied l'Égypte dans tous ses rapports avec l'histoire, la religion, les usages civils et domestiques. Il est inutile de dire que les portefeuilles remplis pendant le voyage scientifique de 1828 et 1829 étaient l'élément essentiel de cette grande publication. On peut encore citer de Champollion : *Analyse du mémoire sur la découverte phonétique* (dans le *Journal des Savants*, 1822, p. 620-628) ; — *Réponse aux observations de Valeriani relative à la découverte de l'alphabet phonétique* (dans la *Revue encyclopédique*, t. 21, année 1825, p. 225) ; — *Analyse critique de la Lettre de M. Klapproth sur la découverte des hiéroglyphes acrologiques de M. de Goulianos* (dans le *Bulletin univ.*, sect. des sciences histor., 1827) ; — *Sur l'Obélisque égyptien de l'île de Phila* (dans la *Revue encyclop.*, t. 15, p. 512) ; — *Lettre sur le Zodiaque de Denderah* (dans la *Revue encyclopédique*, t. 15, p. 252) ; — *Sur des Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte par Letronne* (dans la *Revue encyclopédique*, t. 18, p. 572, etc.). De plus, Jean-François Champollion avait lu à l'académie des arts et des sciences de Grenoble, en 1819, deux mémoires, l'un sur le *Bouddhisme*, l'autre sur la *Manière d'écrire l'histoire*, et à l'académie des inscriptions, outre le *Mémoire sur l'alphabet phonétique*, deux autres mémoires, l'un sur les *Manuscrits hiératiques*, en 1821, l'autre sur la *Notation graphique des Égyptiens* en 1828, lors de sa réception dans ce corps. Enfin il a laissé en manuscrit un dictionnaire et une grammaire égyptienne dont la publication a été promise. VAL. P.

CHAMPRONNIÈRE (N. LUCAS DE LA), propriétaire riche, demeurait à Brain, dans le comté Nantais, lorsque 1,500 paysans se portèrent chez lui au commencement de 1795, et le choisirent pour leur chef. Sous son commandement ce corps de troupes alla s'emparer du poste du Pellerin, dont le village fut pillé. Deux pièces de canon prises sur un navire, lors de cette expédition, furent conduites au Port-St-Père. On s'empara également d'une barque qui descendait la Loire, et des gazettes qui s'y trouvèrent instruisirent les chefs de ce rassemblement de la défection de Dumouriez; ils crurent alors que c'en était fait de la république. Louis Champronnière continua de servir parmi les Vendéens, devint un des principaux officiers de la Cathélinière, puis s'attacha à Charette. Un jour ce général, qui avait la plus grande confiance en lui, parlait de l'Angleterre; Champronnière lui témoigna des doutes sur la sincérité des intentions du gouvernement de ce pays, relativement aux Bourbons : « Je crois peu au désintéressement des Anglais, répondit Charette ; « mais je saurai jouer Pitt, comme j'ai joué la convention. » Champronnière survécut aux deux restaurations; il fut même député de la Loire-Inférieure, et mourut peu avant la révolution de 1830, laissant des mémoires inédits très-curieux sur Charette et sur sa fameuse campagne d'hiver. F—r—E.

CHAMPS (ÉTIENNE AGARD DE), jésuite, né à

Bourges, en 1615, obtint, par ses écrits contre le jansénisme, une réputation qui a diminué avec l'intérêt des disputes théologiques. Il enseigna d'abord les humanités, la rhétorique et la philosophie au collège de Reims. Ses supérieurs l'envoyèrent ensuite à Paris, où il professa la théologie d'une manière distinguée. Le prince de Conti, que son père destinait à l'état ecclésiastique, suivit les leçons du P. de Champs, et l'illustre disciple resta toute sa vie attaché à son maître. Les talents du P. de Champs ne se bornaient pas à l'enseignement; aux vertus de son état, il joignait les connaissances et les manières d'un homme du monde. Après avoir été trois fois provincial, il fut député à Rome pour les intérêts de sa société; le pape, et à son exemple les principaux cardinaux, lui donnèrent des preuves de leur estime. A son retour en France, il obtint la permission de se démettre de ses emplois, et de se retirer à la Flèche, où il mourut le 31 juillet 1701, âgé de 88 ans. On a de lui : 1° *Disputatio theologica de libero arbitrio* (sous le nom d'Antoine Ricard), Paris, 1642, in-12; très-augmenté, Paris, 1646, in-4°. 2° *Responsio ad thesaurum Vincentii Lenis* (nom sous lequel s'était caché Libert Froidmont), Paris, 1648; Cologne, 1650, in-4° : c'est une défense du *Traité du libre arbitre*, attaqué par Froidmont. 3° *Le Secret du jansénisme découvert*, 1651; cet ouvrage lui attira une réplique de Bourzeis. 4° *De Hæresi janseniana a scdæ apostolica merito proscripta, libri tres*, Paris, 1654, in-fol. C'est le principal ouvrage du P. de Champs, et celui qui lui fit le plus d'honneur. La matière y est approfondie; il le dédia au pape Innocent X. Le P. Souciet, jésuite, en a donné une nouvelle édition, Paris, 1728, 2 part. in-fol; elle est revue et augmentée sur les notes que le P. de Champs avait écrites sur son exemplaire; l'éditeur y a joint une vie de l'auteur. 5° *Quæstio facti*, Paris, 1660, sur la doctrine de la probabilité. 6° *Lettres sur la grâce*, Cologne (Hollande), 1689, in-12. Ces lettres, au nombre de neuf, sont adressées au prince de Conti; elles ont été imprimées avec ses réponses. W—s.

CHAMPS (DES). Voyez DESCHAMPS.

CHANCEL. Voyez LAGRANGE-CHANCEL.

CHANCELLOR (RICHARD), navigateur anglais, fut nommé, en 1535, par la compagnie formée d'après les conseils de Sébastien Cabot pour faire des découvertes dans le nord-est, commandant en second de l'expédition dont Willoughby était le chef. On partit d'Angleterre au mois de mai. Les navires ayant été dispersés par une tempête près des îles de Lofodden, Chancellor relâcha à Wardæhuus, rendez-vous indiqué, où il attendit quelque temps. Ayant remis en mer, il souffrit encore beaucoup, et arriva dans un golfe inconnu (c'était la mer Blanche). Il mouilla près d'un monastère dédié à St. Nicolas, où est aujourd'hui située la ville d'Archangel. Voilà pourquoi, dans les premiers temps, les Anglais désignaient la navigation de la mer Blanche par l'expression du voyage de St-Nicolas. Chancellor fut très-bien accueilli des habitants, qui n'avaient jamais vu de navire aussi grand que le sien. Ayant appris qu'il



était dans les Etats du grand-duc de Moscovie, il comprit quel service important il pourrait rendre à sa patrie en lui ouvrant la navigation avec ce pays, où il venait de découvrir un port; en conséquence il abandonna le projet de chercher une route à la Chine. Dès que le czar Iwan Wasiliewitz fut instruit de l'arrivée d'un vaisseau étranger, ce prince, qui voyait le commerce de ses Etats exclusivement livré aux négociants des villes hanséatiques, fut satisfait de voir qu'une nation entreprenante allait établir une concurrence dont ses sujets profiteraient; en conséquence il fit inviter Chancelor à venir à Moscou. Celui-ci obéit, remit au grand-duc la lettre de crédit d'Edouard VI, adressée à tous les monarques du Nord. Comblé de marques d'estime, il obtint l'assurance que les Anglais pourraient commercer librement en Moscovie, et emporta des denrées de ce pays, en échange de sa cargaison. A son retour en Angleterre, en 1554, il présenta à Marie, qui avait succédé à Edouard, la lettre du grand-duc. Les résultats avantageux que la compagnie anglaise tira de ce premier voyage l'engagèrent à en tenter un second; la reine lui accorda, en 1555, une charte qui lui assurait de grands privilèges. Elle écrivit au grand-duc, et chargea Chancelor et deux autres plénipotentiaires de traiter avec ce prince de tout ce qui intéressait le commerce anglais. On expédia trois vaisseaux, dont l'armement se fit encore sous la direction de Sébastien Cabot. Les envoyés anglais, très-bien accueillis du grand-duc, vendirent leurs marchandises, et repartirent en 1556, emmenant un ambassadeur moscovite. A l'approche des côtes d'Ecosse, une tempête affreuse fit périr deux navires; Chancelor perdit la vie. L'ambassadeur se sauva avec beaucoup de peine, après avoir perdu les présents dont il était porteur. La relation du voyage de Chancelor se trouve dans le t. 4<sup>er</sup> de Hackluyt et dans la nouvelle collection de Pinkerton. E—s.

CHANDIEU (ANTOINE LA ROCHE DE), fameux ministre protestant, né vers 1534, au château de Chabot, dans le Mâconnais, descendait d'une noble et ancienne famille du Forez. Ayant perdu son père à l'âge de quatre ans, il fut envoyé à Paris, et tomba entre les mains d'un précepteur qui jeta dans son jeune cœur les germes de la nouvelle réforme. Ils se développèrent, pendant ses études de droit à Toulouse, par son commerce avec les écoliers protestants. Chandieu passa ensuite à Genève, où Calvin et Théodore de Bèze le confirmèrent dans ses sentiments. Attiré à Paris pour y suivre un procès, le ministre Colonge lui persuada de renoncer à l'étude de la jurisprudence, pour se livrer à celle de la théologie. Ses progrès rapides dans cette dernière étude lui valurent la distinction d'être reçu ministre à l'âge de vingt ans, pour en exercer les fonctions dans la capitale. Chandieu ne tarda pas à attirer sur lui l'attention du gouvernement, par un écrit en faveur des assemblées nocturnes et illégales que faisaient les calvinistes pour y célébrer la cène. On lui trouva des livres hétérodoxes. Il fut mis en prison, et, bientôt après, enlevé de force par Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Il présida au premier synode

des Eglises réformées de France qui se tint à Paris, où l'on dressa une confession de foi qui fut présentée au roi Henri II par l'amiral de Coligni, avec une préface de Chandieu. Forcé, sous le règne suivant, de sortir de Paris, où l'ardeur de son zèle l'exposait à des dangers, il erra de côté et d'autre, présida en 1562 au synode national d'Orléans, et finit par se retirer à Berne, puis à Genève, où il fut agrégé au corps des ministres de cette ville. Henri IV, qui le considérait beaucoup, l'attira auprès de sa personne. Il remplit ses fonctions de ministre à la bataille de Coutras, fut chargé d'une mission auprès des princes protestants d'Allemagne; mais, ne pouvant plus supporter les fatigues de la vie militaire qu'il était obligé de mener auprès de Henri, il se retira en 1589 à Genève, y reprit l'exercice du ministère, et y professa la langue hébraïque jusqu'à sa mort, arrivée le 25 février 1591. Chandieu était un des plus zélés calvinistes et des plus ardents controversistes de son parti. Il avait peu de fonds de théologie, peu de connaissance de l'antiquité ecclésiastique; mais il prêchait avec grâce, quoique sans beaucoup de mouvement, et avait l'art de se faire écouter. Il prenait à la tête de ses livres le nom de *Sadeel*, ou celui de *Zamariel*, dont l'un signifie en hébreu *chant de Dieu*, et l'autre *champ de Dieu*. Toutes ses œuvres ont été réunies sous ce titre: *Ant. Sadeelis Chandæi, nobilissimi viri, Opera theologica*, Genève, 1592, 4 vol. in-fol. Il y en a eu trois autres éditions dans la même ville, 1593, in-4°; 1599 et 1615, in-fol. On y trouve sa vie par Jacques Lectius; elle a été aussi imprimée séparément, Genève, 1595, in-8°. Ce recueil ne contient guère que des traités de controverse, qui ne méritent pas d'être retirés de l'oubli où ils sont plongés depuis longtemps. Il a aussi composé l'*Histoire des persécutions et des martyrs de l'Eglise de Paris, depuis l'an 1537 jusqu'au règne de Charles IX*, publiée sous le nom d'*Ant. Zamariel*, Lyon, 1565, in-8°. Ronsard, dans ses *Discours sur les misères du temps sous la minorité de Charles IX*, avait attribué aux nouveaux réformateurs les calamités qui désolaient alors le royaume. Chandieu, sous le nom de *Zamariel*, y répondit par la *Métamorphose de Ronsard en prêtre*, déclamation injurieuse en mauvais vers. Il y eut encore quelques écrits de part et d'autre sur la même querelle. T—D.

CHANDLER (MARIE), naquit en 1687 à Malmesbury, dans le comté de Wilt. Son père, ministre dissident à Bath (*voy. CARTE*), se trouvant dans une situation peu aisée, la fit entrer en apprentissage dans le commerce de la mercerie. Elle manifesta de bonne heure du goût pour la poésie, et, s'étant formée à la lecture des meilleurs poètes anglais, elle donna par la suite des preuves d'un talent assez distingué. Son poème sur le *Bain* lui mérita particulièrement l'approbation du public, et les éloges de Pope, qui ne les prodiguait pas. Une difformité corporelle l'avait déterminée à garder le célibat. Elle mourut en 1743, âgé de 57 ans. X—s.

CHANDLER (SAMUEL), théologien anglais non-conformiste, naquit en 1693, à Hungerford, dans le

comté de Berk. Après avoir fait d'excellentes études, il entra dans les ordres. Son talent comme prédicateur le fit nommer, en 1716, pasteur d'une congrégation presbytérienne à Peckham, près de Londres. Il se maria peu de temps après; mais, s'étant laissé entraîner dans la funeste spéculation de la mer du Sud, il y perdit toute la fortune que sa femme lui avait apportée, au moment où une famille assez nombreuse la lui rendait le plus nécessaire. Il ouvrit alors à Londres un magasin de librairie, sans cependant négliger ses fonctions pastorales. Choisi comme prédicateur d'une assemblée religieuse qui se tenait dans la capitale, il y prononça quelques sermons sur les miracles de Jésus-Christ et sur la vérité de la religion chrétienne, qu'il réunit en forme de traité, et publia, en 1723, en 1 vol. in-8°, intitulé : *Défense de la religion chrétienne*. Cet ouvrage étendit beaucoup sa réputation. L'archevêque Wake, à qui il en envoya un exemplaire, lui écrivait : « Je « ne puis m'empêcher d'être surpris de trouver tant « de savoir et un sens si droit dans un homme de « votre état, et l'on doit regretter que vous ne con- « sacriez pas à faire des livres le temps que vous « passez à en vendre. » Chandler fut nommé en 1726 ministre de la congrégation dont nous venons de parler; il publia, en 1727, ses *Réflexions sur la conduite des déistes modernes, dans leurs derniers écrits contre le christianisme*; et l'année suivante, une *Défense de l'antiquité et de l'autorité des prophéties de Daniel, et leur application à Jésus-Christ*. Mais si, dans ces ouvrages, il montra beaucoup de zèle en faveur de la religion révélée, il ne manifesta pas moins d'horreur pour l'intolérance religieuse. C'est dans cet esprit qu'il traduisit l'*Histoire de l'Inquisition* de Philippe de Limborek, 1731, 2 vol. in-4°, qu'il fit précéder d'une *Introduction concernant l'origine et le progrès de la persécution*. Cette introduction donna lieu à quelques pamphlets pour et contre. L'auteur la fit réimprimer en 1736, avec des additions considérables, en 4 vol. in-8°, intitulé : *Histoire de la persécution, en quatre parties* : 1° *chez les païens*, 2° *sous les empereurs*, 3° *sous la papauté et l'inquisition*, 4° *chez les protestants*. Dans un voyage qu'il fit en Écosse, la réputation de son mérite engagea les universités d'Édimbourg et de Glasgow à lui offrir le degré de docteur en théologie, qu'il refusa d'abord, « parce que, disait-il en « plaisantant, tant d'imbéciles ont été faits doc- « teurs ! » La société royale de Londres et celle des antiquaires l'admirent au nombre de leurs membres. En 1760, année de la mort de George II, Chandler publia un sermon, où il comparait ce prince au roi David. Cette comparaison donna occasion à un pamphlet imprimé en 1761, et intitulé : *Histoire de l'homme selon le cœur de Dieu*, dont l'auteur, moitié sérieusement, moitié en plaisanterie, présentait ce parallèle comme très-injurieux à la mémoire de George II, soutenant, d'après Bayle, que David était un exemple de perfidie, de luxure et de cruauté, tout au plus fait pour aller de pair avec Néron et Caligula. Samuel Chandler y répondit, en 1762, par l'*Examen de l'Histoire de l'homme selon le cœur*

*de Dieu*, et développa ensuite davantage ses idées dans son *Histoire critique de la vie de David*, en 2 vol. in-8°, ouvrage plein d'érudition et de talent, dont on cite surtout, comme modèle de sagacité critique, l'explication des psaumes relatifs au roi d'Israël. C'est une des meilleures productions de l'auteur, et ce fut son dernier ouvrage. Il mourut pendant qu'on l'imprimait, le 8 mai 1766, dans la 75<sup>e</sup> année de son âge, regardé comme un des hommes les plus distingués de son parti. Il mérite aussi d'être cité comme auteur du projet d'un fonds de secours en faveur des veuves et orphelins des ministres dissidents. Outre les ouvrages dont nous avons fait mention, il en a publié plusieurs autres et quelques pamphlets. Conformément à ses désirs, le docteur Amory fit imprimer, en 1768, 4 vol. de ses sermons, et en 1777 parut sous son nom un vol. in-4°, intitulé : *Paraphrase et notes sur les Épîtres de St. Paul aux Galates et aux Ephésiens, avec un commentaire sur les deux Épîtres de St. Paul aux Thessaloniens*. — Edouard CHANDLER, prélat anglais, a publié, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, une *Défense du Christianisme par les prophéties*, qui a eu plusieurs éditions, et quelques autres ouvrages de peu d'importance. X—s.

CHANDLER (RICHARD), savant helléniste, né en 1738, fut nommé membre du collège de la Madeleine à Oxford, et de la société des antiquaires de Londres. En 1763, il donna une magnifique édition des inscriptions vulgairement connues sous les noms de *Marbres d'Arundel*, ou *Marbres d'Oxford* (*Marmora Oxoniensia*), Oxford, grand in-fol., fig. Chandler, non-seulement rectifia dans cette édition les erreurs qui avaient échappé aux éditeurs précédents, Selden, Prideaux et Maittaire, mais il suppléa heureusement à plusieurs lacunes qui se trouvaient dans ces inscriptions, et particulièrement dans la *Chronique de Paros*, qui en est la partie la plus importante. Il fut choisi par la société des *dilettanti*, conjointement avec le docteur Revett et Pars, pour aller en Orient recueillir des documents, et faire des observations sur l'ancien état de ces contrées, ainsi que sur les monuments d'antiquités qu'elles peuvent encore posséder. Dans les instructions données par cette savante société aux trois voyageurs, il est dit que c'est au docteur Chandler qu'appartient la direction du voyage, et que ses deux compagnons seront tenus de se conformer à son opinion, lors même que la leur s'y trouverait contraire. Chandler remplit d'une manière distinguée la mission qui lui avait été donnée. Dans les années 1764, 1765 et 1766, il parcourut l'Ionie, l'Attique, l'Argolide et l'Élide. Il revint en Angleterre avec une ample moisson de matériaux aussi curieux qu'instructifs. Dès l'année 1769, il publia le 4<sup>er</sup> volume des *Antiquités Ioniennes* (Ionian Antiquities, etc.), Londres, grand in-fol., fig. Ce volume n'a paru qu'en 1800. En 1774, il fit imprimer à Oxford, in-fol., l'ouvrage intitulé : *Inscriptiones antiquæ, pleræque nondum editæ, in Asia Minori et Græcia præsertim Athenis collectæ*. Personne n'a surpassé Chandler dans l'art difficile de bien lire les inscriptions anciennes, de

les copier avec exactitude, et de suppléer heureusement aux lacunes qu'elles présentent. Le 1<sup>er</sup> volume de ses voyages parut à Oxford en 1775, in-4°, sous le titre de *Voyages en Asie Mineure* (Travels in Asia Minor), Oxford, 1775, grand in-4°, fig. ; le 2<sup>e</sup>, sous celui de *Voyage en Grèce* (Travels in Greece, etc.), ibid., 1776, même format, fig. Sous le rapport des antiquités et de la géographie ancienne, ces voyages doivent être comptés au nombre des meilleurs qui existent ; mais ils offrent malheureusement peu de renseignements sur les principaux objets relatifs à l'état moderne et aux mœurs des peuples qui habitent ces contrées. L'auteur s'y montre assez peu naturaliste pour confondre des grues avec des cigognes ; mais Chandler voyageait pour un but particulier, et ce but, il l'a parfaitement atteint. Le savant Barthélemy et l'auteur du *Voyage pittoresque de la Grèce* ont souvent puisé dans les voyages de Chandler, et leur ont rendu toute la justice qu'il méritait. Beaucoup de voyageurs en Orient les ont mis à contribution sans les citer. Ils ont été traduits en français, Paris, 1806, 5 vol. in-8°, avec carte, par Servois et Barbié du Bocage : c'est une des traductions les plus exactes et les mieux faites. Elle est précieuse à consulter, même après l'original, à cause des notes géographiques, historiques et critiques des traducteurs. Ils semblent avoir eu en vue de répondre à l'appel fait par le savant et modeste antiquaire anglais, lorsqu'il dit, dans le 64<sup>e</sup> chapitre de son *Voyage en Asie Mineure* : « Je souhaite bien sincèrement « que l'on supplée à mes omissions et que l'on rec- « tifie mes erreurs. » Ces ouvrages ont été aussi traduits en allemand par H.-C. Boje, Leipsick, 1776 et 1777, in-8°. En 1802, Chandler publia l'ouvrage intitulé : *Histoire d'Ilium ou de Troie* (the History of Ilium or Troy), en y comprenant la contrée adjacente et les côtes opposées de la Chersonèse de Thrace, Londres, in-4° : c'est, en quelque sorte, le complément de son *Voyage en Asie*. Il a, dit-on, laissé la suite de cette histoire en manuscrit. Il a aussi composé la vie de William Waynflete, fondateur du collège de la Madeleine ; et, pendant son séjour à Rome et à Florence, il s'est occupé à collationner divers manuscrits de Pindare, afin de donner une meilleure édition de ce poète. Aucun de ces derniers ouvrages n'a encore vu le jour. Le docteur Chandler, nommé recteur de la paroisse de Titchhurst en Berkshire, y résidait lorsqu'il mourut, le 9 février 1810, à l'âge de 72 ans. W—R.

CHANDLER (THOMAS-BRADBURY), ministre épiscopal, né à Woodstock aux États-Unis, en 1725, mort dans le Nouveau-Jersey, en 1790, a laissé divers écrits de théologie polémique : 1<sup>o</sup> *Appel au public en faveur de l'église d'Angleterre en Amérique*, 1767, composé à l'occasion des attaques du docteur Chauney de Boston contre l'Église épiscopale. 2<sup>o</sup> *Deux Défenses* de cet appel, en 1769, et 1774. 3<sup>o</sup> *Examen du commentaire critique sur la lettre de Seck à Walpole concernant les évêques en Amérique*. On lui doit encore une *Vie du docteur Johnson*, publiée en 1805. Z—O.

CHANDOS (JEAN), célèbre capitaine anglais dans

le 14<sup>e</sup> siècle, lieutenant général de toutes les provinces que le roi d'Angleterre possédait en France, faisait la guerre en Bretagne, sous le duc de Lancastre, en 1539, lorsque Bertrand Duguesclin vint demander justice au duc contre Thomas de Cantorbéri, qui, au mépris de la trêve, avait fait prisonnier son frère Olivier Duguesclin : « Bertrand, lui dit Chandos qui « jouait alors aux échecs avec Lancastre, soyez le « bienvenu. Vous ne vous en retournerez point « que vous n'avez bu de mon vin. » Bertrand lui répondit qu'il n'en boirait point jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice de l'outrage qu'il avait reçu. « S'il y a quelqu'un dans l'armée, reprit Chandos, « qui vous ait fait le moindre tort, on vous fera ré- « paration sur l'heure. » Et il offrit ses armes et son cheval à Duguesclin qui venait de ramasser le gant jeté par le chevalier de Cantorbéri. (Voy. DUGUESCLIN.) Chandos assista, l'an 1560, au nom d'Édouard VI, roi d'Angleterre, avec le duc de Lancastre, le comte de Warwicl et Gauthier de Mauny, aux conférences qui s'ouvrirent pour la paix dans la maladrerie de Longjumeau, et auxquelles se trouvèrent, pour le régent de France, le connétable de Fiermes, le maréchal de Boucaut, et le fameux Maillard, bourgeois de Paris. Le roi Jean était alors prisonnier en Angleterre. L'armée anglaise, forte de 100,000 combattants, campait aux portes de Paris, à Montrouge, à Vanvres, à Vaugirard. Les conférences de Longjumeau furent bientôt suivies du funeste traité de Brétigny, qui mit le roi d'Angleterre en possession de la moitié des provinces de France. Chandos fut chargé de recevoir les hommages des seigneurs français, qui passaient sous la domination d'Édouard. Il se signala, en 1564, à la bataille d'Auray, entre Charles de Blois et le comte de Montfort. Duguesclin et Chandos dirigeaient les deux armées. Duguesclin rangea la sienne en trois batailles (c'est ainsi qu'on s'exprimait alors). Chandos loua hautement les savantes dispositions du général qu'il avait à combattre, et disposa ses troupes dans le même ordre. On vit en ce jour, pour la première fois dans cette guerre, des combinaisons et des manœuvres raisonnées. Chandos combattit armé d'une hache, éclaircissant les rangs et pénétrant dans les bataillons les plus serrés. La mêlée fut horrible, la bataille sanglante et décisive. Charles de Blois fut tué. Duguesclin, couvert de blessures, perdant son sang, soutenait encore tout le poids du combat, avec son marteau d'acier, sa hache et son épée. Il se battait en désespéré : Chandos se présente, se nomme, et Duguesclin lui rend les armes. C'était la première fois qu'il était vaincu en bataille rangée. Le duc de Montfort dit à Chandos : « Messire Jehan, cette grande aven- « ture m'est advenue par votre grand sens et « prouesse, si vous prie, buvez à mon hanap. » Et il lui présenta sa coupe et un flacon de vin. Il lui donna la seigneurie du Gavre, qu'Olivier de Clisson réclama vainement, et qui devint la source de la haine de ce guerrier contre Montfort et les Anglais. Duguesclin et Chandos se retrouvèrent en Espagne, en 1566, à la bataille de Najara ou de Na-

varette. Duguesclin combattait pour Henri de Transjamare; Chandos et le prince de Galles conduisaient l'armée de Pierre le Cruel. La victoire se déclara pour ce dernier. Chandos fit mettre bas les armes aux bandes de Duguesclin, et Duguesclin se rendit au prince de Galles. Deux ans après, Chandos fut chargé de réprimer les barons de Gascogne qui s'étaient révoltés. Il fut tué en 1569 dans un combat, sur le pont de Leusac, près de Poitiers. Le prince de Galles perdit en lui le plus habile de ses généraux, et la meilleure tête de son conseil. Les Anglais le pleurèrent. Les Français, rendant hommage aux vertus de ce généreux chevalier, crurent perdre à sa mort l'espérance de la paix qu'ils pensaient devoir être bientôt l'ouvrage de ses conseils. Jean Chandos avait fait bâtir la petite place de St-Sauveur-le-Vicomte, dans la basse Normandie. Il sut se faire aimer et estimer de ses ennemis, par sa modération et sa générosité. Dans l'opinion publique, il était cité, parmi les grands capitaines de son temps, immédiatement après le célèbre vainqueur de Crécy et de Poitiers. V—VE.

CHANFAILLY L'ORPHELIN, ecclésiastique d'Alençon, y mourut au commencement du 18<sup>e</sup> siècle. Il est auteur des *Antiquités de la ville d'Alençon*, 4 vol. in-16 de 55 p., ouvrage bien inférieur, pour l'étendue, l'exactitude et l'importance, aux savants *Mémoires* d'Odolant-Desnôs, et même à l'*Histoire d'Alençon*, ouvrage anonyme de l'abbé J.-J. Gautier. D—B—S.

CHANFARY, poète arabe qui vivait peu avant Mahomet. C'était un des plus habiles coureurs qu'aient eus les Arabes, en sorte que sa légèreté est passé en proverbe. Ce poète, dont le nom signifie celui qui a de grosses lèvres, avait juré une haine implacable aux fils et à la famille de Salaman, dont il tua un grand nombre de personnes; mais enfin il fut surpris et tué lui-même. Son poème, nommé *Lamyat él-arab*, a pour objet de décrire un asile solitaire, un désert, dans lequel le poète se retire pour se soustraire aux injustices des hommes. Silvestre de Sacy l'a publié en 1806, à Paris, avec une traduction française, dans sa *Chrestomathie arabe*. Pour l'élégance et la richesse des idées, comme pour la hardiesse des figures, on peut le regarder comme un des premiers monuments de l'ancienne poésie des Arabes. Le nom de *Lamyat* lui a été donné pour indiquer que toutes les rimes se terminent par la lettre *lam*; et on l'appelle *Lamyat des Arabes* pour le distinguer d'un autre poème célèbre (*Lamyat él-adjam*) écrit aussi en arabe, mais qui a pour auteur Tograï, poète persan. J—N.

CHANGE. Voyez DUCHANGE.

CHANGEUX (PIERRE-NICOLAS), né à Orléans, le 26 janvier 1740, a composé plusieurs écrits, dont le plus connu est intitulé : *Traité des extrêmes ou Eléments de la science de la réalité*, Amsterdam, 1762, 2 vol. in-12; Paris, 1767, même format. L'idée de cet ouvrage, qu'il composa à l'âge de vingt-deux ans, est neuve, et le plan assez bien tracé; la plupart des définitions sont exactes et claires. On y trouve des pensées ingénieuses et des vues philoso-

phiques; mais le style manque de précision et de force. Quelque temps avant sa mort, l'auteur en préparait une nouvelle édition qui n'a pas paru. En 1775, il publia la *Bibliothèque grammaticale abrégée, ou nouveaux Mémoires sur la parole et l'écriture*, Paris, in-8°. Ce recueil est composé de neuf mémoires relatifs à la grammaire générale, aux méthodes de grammaire philosophique, ou langue universelle, etc. On y trouve des idées justes, mais trop peu développées. Le 8<sup>e</sup> sur la *Logomancie*, ou art de connaître les hommes par leurs discours, et le 9<sup>e</sup> sur la *Prosodie*, sont assez eurieux. Changeux a aussi cultivé les sciences exactes, et les résultats de ses recherches ont été imprimés dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier. En 1778, il fit paraître un *Examen de l'action de l'électricité sur le baromètre*, des *Observations sur les forces extraordinaires de la tunique musculéuse de l'estomac*, des *Conjectures sur les causes de l'étiologie des plantes*, et des *Recherches sur les nains et les géants*. Le *Journal de Physique* de 1780 contient encore de lui : 1<sup>o</sup> une longue lettre dans laquelle il cherche à établir que l'électricité a le double avantage de faire distinguer les morts apparentes des morts réelles, et de remédier à l'asphyxie; mais des expériences postérieures ont prouvé que Changeux s'est trompé sur ce point. Dans cette même lettre, il annonce plusieurs instruments météorologiques de son invention, qui sont le thermomètregraphe, l'anémomètregraphe et l'hygromètregraphe, dont l'objet est d'indiquer les variations de l'atmosphère. 2<sup>o</sup> Une dissertation adressée à Valmont de Bomare, sur un raisin monstrueux, avec des observations sur la cause de la coloration des fruits et sur un procédé pour les colorer à volonté. L'expérience a prouvé que ce procédé, qui n'appartient pas à Changeux, est loin de produire les résultats qu'il en avait promis. Ce fut la même année qu'il présenta à l'académie des sciences son mémoire sur deux baromètres qui tiennent note, par des traces sensibles, de leurs variations et du temps précis où elles arrivent. L'académie chargea Leroy et Brisson de faire un rapport sur ces deux instruments; les conclusions de ce rapport lui furent très-favorables. Le mémoire et le rapport, publiés d'abord dans le *Journal de Physique*, ont été ensuite imprimés séparément in-8°. En 1785, Changeux ajouta des appendices au baromètre, et rendit compte dans le *Journal de Physique* de l'utilité de cette addition, par laquelle les baromètres peuvent mesurer la pesanteur de l'air dans les profondeurs inaccessibles, en conservant la même ligne de niveau. Le même mémoire contient aussi la description d'un baromètre propre à mesurer les hauteurs qu'on ne veut pas parcourir. Quoique les divers instruments qu'il a inventés ou rectifiés soient loin de produire tous les avantages promis par leur auteur, quelques physiciens s'en servent encore. Changeux est mort le 5 octobre 1800, à l'âge de 60 ans. Il a laissé en manuscrit des additions considérables pour son *Traité des extrêmes*, et une volumineuse collection de fables. On lui attribue aussi quelques articles de méta-

physique, insérés dans la grande *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert.

B—G—T.

**CHANLAIRE** (PIERRE-GRÉGOIRE), cartographe, né à Vassi (Haute-Marne), en 1758, passa la plus grande partie de sa vie à l'administration générale des eaux et forêts et au bureau topographique du cadastre. Il mourut en 1817. Sa position administrative lui permit de publier beaucoup de cartes et d'ouvrages tenant de près à la géographie et à la statistique : 1° *Tableau général de la nouvelle division de la France en départements, arrondissements communaux et justices de paix*, Paris, 1802, in-4° oblong avec cartes, en société avec Herbin. Ce tableau indique la population, la surface et le nombre des communes par chaque justice de paix et arrondissement communal ; il est suivi d'un résumé général en une seule carte et d'une table alphabétique. Cet ouvrage, ainsi que celui qui suit, a été le modèle de quantité de compilations modernes à titres analogues, et qui le passent en exactitude, en détails attrayants et en élégance de gravure, sans toutefois être très-remarquables sous tous ces rapports. 2° *Nouvel Atlas de la France divisée par départements, arrondissements communaux et cantons*, etc., etc., Paris, 1802, 102 cartes enluminées portées depuis à 110. Les cartes sont les mêmes que celles de l'ouvrage précédent. Quelques centaines d'exemplaires de celles-ci ont été annexées comme atlas spécial aux t. 2 et 3 du *Manuel des nouvelles justices de paix*, 1802, in-8° ; tomes qui eux-mêmes ont été publiés à part sous le titre de *Géographie de la France, d'après la division actuelle de son territoire*. L'ouvrage complet a été reproduit avec corrections en 1818, en 86 cartes (conformément aux traités de Paris). Enfin les cartes de cet atlas se trouvent aussi jointes à la *Description topographique et statistique de la France*, Paris, 1810, 2 vol. in-4°, de Penchet. L'échelle des cartes est d'une ligne pour trois cents toises. Toutes sont la réduction exacte de la grande carte de France de Cassini en cent quatre-vingts feuilles. 3° *Atlas de la partie méridionale de l'Europe*, 1801, 54 feuilles, parmi lesquelles seize pour la France de Napoléon et le royaume d'Italie, cinq pour le reste de l'Italie, douze pour l'Allemagne, quinze pour la Turquie d'Europe, neuf pour la péninsule hispanique, et une carte d'ensemble (plusieurs de ces feuilles font double emploi). Les quinze feuilles de Turquie étaient alors la plus grande carte qu'on possédât de cette partie de l'empire ottoman. 4° *Carte du théâtre de la guerre en Orient*, 3 grandes feuilles. 5° *Carte d'Égypte avec la carte particulière du Delta*. 6° *Cours du Rhin de Mayence à Wesel*, en 15 feuilles. 7° *Carte de la Belgique*, d'après Ferraris, en société avec Capitaine, son collaborateur, pour les douze feuilles de la carte d'Italie qui fait partie du n° 3.

VAL. P.

**CHANORIER** (ANTOINE), ministre de la religion réformée, exerça pendant plusieurs années les fonctions de pasteur en Suisse, et enfin à Genève. Ses talents engagèrent ses supérieurs à le charger de la direction de l'église de Blois, en 1558. L'année suivante, il fut nommé pasteur à Orléans. Il ajouta

à son nom celui de *Merranges*, et il avait pris en Suisse l'habitude de tenir table longuement : de là, dit-on, l'origine du proverbe *faire merranges*, pour dire boire beaucoup. Chanorier est auteur d'un ouvrage satirique assez rare, intitulé : *la Légende dorée des prêtres et des moines, découvrant leurs impiétés secrètes, composée en rimes et divisée en chapitres*, Genève, 1556, in-16 ; 1560, in-8°. Cette seconde édition est la plus recherchée. W—s.

**CHANSONNETTE**. Voyez CANTIUNCULA.

**CHANTAL** (JEANNE-FRANÇOISE FREMIOT DE), naquit à Dijon, le 25 janvier 1572, de Marguerite de Berbis et Bénigne Fremiot, président à mortier au parlement de cette ville. Dès son enfance, la jeune Fremiot annonça cette pureté de croyance et cette piété exemplaire qui la distinguèrent par la suite. Un gentilhomme calviniste se trouvant un jour chez son père, et causant sur divers points de religion, elle l'interrompit tout à coup en lui disant : « Vous ne croyez donc pas que Jésus-Christ soit présent au St-Sacrement ? Cependant il a dit qu'il y était. Vous croyez donc qu'il est un menteur ? » L'étranger répondit ce qu'il crut être à la portée d'un enfant, et, pour faire sa paix avec elle, il lui donna des bonbons ; elle courut les jeter au feu, et se tourna vers lui : « Monsieur, lui dit-elle, voilà comme les hérétiques brûleront dans l'enfer, parce qu'ils ne croient pas ce que Notre-Seigneur a dit. » Heureusement un zèle si vif et si précocement fut toujours contenu dans de justes bornes, et madame de Chantal se montra aussi éloignée du fanatisme que de l'hérésie. Mariée, à l'âge de vingt ans, à Christophe de Rabutin, baron de Chantal, elle fut, pendant huit ans que dura cette union, le modèle des épouses. Elle refusa d'abord de se charger de l'administration des biens de son mari, pour être entièrement livrée à ses devoirs de mère, et ne consentit à prendre ce fardeau et à vivre dans le monde que par l'ordre exprès de M. de Chantal. Dès que le baron, appelé par son état à la cour et à l'armée, était absent, elle vivait dans la plus profonde retraite. Après la mort de son mari, arrivée en 1600, elle renonça tout à fait au monde, malgré les remontrances de sa famille. Ayant fait vœu de ne plus se remarier, elle eut, dit-on, le singulier courage de graver sur son cœur, avec un fer chaud, le nom de *Jésus*, afin de sceller de son sang l'engagement de se consacrer à Dieu. Loin de regarder les sollicitations des pauvres comme importunes, madame de Chantal les prévenait, allait les chercher dans leurs tristes demeures, leur prodiguait ses aumônes, et poussait la charité jusqu'à faire venir chez elle des malheureux couverts des infirmités les plus dégoûtantes, pour les soigner elle-même. Ce fut en 1604, lorsque St. François de Sales, alors évêque de Genève, vint prêcher à Dijon, qu'elle se mit sous sa direction. Il lui communiqua ses projets sur l'établissement de l'ordre de la Visitation ; elle les adopta avec joie. Dès ce moment, elle établit ses enfants, maria l'aînée de ses filles au baron de Thorens, neveu de l'évêque de Genève, et ne songea plus qu'à mettre ordre à ses affaires, afin de ne vivre que pour

**Dieu.** Le premier monastère de l'ordre de la Visitation fut fondé à Annecy, le 6 juin 1610. Cet institut ne fut d'abord composé que de trois personnes, madame de Chantal et deux demoiselles, qui la reconduirent à l'instant pour supérieure : elle prit alors le nom de *mère de Chantal*. Après un an de noviciat, elles prononcèrent leurs vœux le 6 juin 1614 ; l'approbation de Rome suivit de près celle que ce nouvel institut reçut en France et en Savoie. Paul V lui accorda sa sanction avec les grands éloges pour le fondateur. Il érigea la congrégation de la Visitation, à titre d'ordre, sous la règle de St-Augustin. Après la mort de St. François de Sales, la mère de Chantal soutint cet ordre, et le gouverna encore avec la plus profonde sagesse pendant dix-neuf ans. Elle porta le nombre des monastères de la Visitation jusqu'à soixante-quinze, tant en France qu'en Savoie. Le bruit de sa piété et de sa vertu alla jusqu'à la cour ; Anne d'Autriche voulut la voir, et la combla d'honneurs et de bontés. La mère de Chantal s'était rendue à St-Germain-en-Laye, où était la reine, au mois d'octobre 1641 ; ce fut au retour de ce voyage qu'elle mourut à Moulins, le 13 décembre 1641, âgée de 69 ans, dans les plus grands sentiments de piété. Madame de Chantal reçut, par la voix du peuple et par celle de ses religieuses, le titre de *sainte*. Benoît XIV confirma ce jugement, la béatifica en 1751, et Clément XIII la canonisa en 1767. Son cœur, malgré le don qu'elle en avait fait aux dames de St-Antoine, à Paris, était encore à la Visitation de Moulins au moment de la révolution. Son corps fut transporté à Annecy. On a publié ses *Lettres* en 1660, in-8° (1), et sa vie a été écrite par le P. Fichet, jésuite, par Maupas du Tour, par Marsollier, par le P. Beaufils, etc. Son fils, le baron de Chantal, tué en 1627 en défendant l'île de Ré contre les Anglais, fut le père de madame de Sévigné. Grouvelle observe que celle-ci ne tint de madame de Chantal qu'une espèce de fraternité héréditaire avec les sœurs de Ste-Marie, qu'elle ne manquait point de visiter partout où elle allait.

B—J.

**CHANTELOU (CLAUDE)**, en latin CANTALUPES, bénédictin de la congrégation de St-Maur, né à Vion, près de Sablé en Anjou, en 1617, fut reçu profès à l'abbaye de la Dorade, à Toulouse, à l'âge de vingt-trois ans. Il avait d'abord pris l'habit des religieux de Fontevault ; mais il quitta cet ordre, parce qu'il était gouverné par des femmes. Savant dans l'histoire ecclésiastique et dans les généalogies, lié avec tous les gens de lettres de Paris, il fit imprimer en latin, dans cette ville, les sermons de St. Bernard, précédés de sa vie écrite par Alain, évêque d'Auxerre, et suivis de la vie de St. Malachie, composée par St. Bernard, Paris, 1662, in-4°. Il avait conféré plusieurs manuscrits des œuvres du célèbre abbé de Clairvaux, et il se proposait d'en donner une édition, comme nous l'apprend Mabillon. Il eut beaucoup de part aux quatre premiers tomes de la

collection publiée par D. Luc d'Achéry sous le titre de *Bibliotheca Patrum ascetica*, Paris, 1661-64, 5 vol. in-4°. Il travailla au *Spiellegium*, et fit imprimer à Paris le Bréviaire des bénédictins. Il avait commencé l'histoire des abbayes de Marmoutier et de St-Florent de Saumur ; cette dernière a été achevée par D. J. Guignes. D. Chantelou avait copié un nombre infini de titres de son ordre, dont il dessinait les sceaux, lorsqu'il mourut subitement, à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, le 28 novembre 1664, âgé de 47 ans. Adrien de Valois loue sa science et sa piété dans la vie de son frère Henri. On a encore de D. Chantelou la *France Bénédictine, ou Carte générale des abbayes et prieurés conventuels de l'ordre de St-Benoît, tant d'hommes que de filles*, Paris, 1726, in-fol., avec une table alphabétique, etc. Cette carte est annoncée sur le frontispice, comme ayant été dressée par F. François le Chevalier, de la congrégation de St-Maur. Ce dernier n'était que frère convers ; il publia la *France Bénédictine* sous son nom, mais elle est de Claude Chantelou. (*Voy. l'Histoire littéraire de la congrégation de St-Maur*, Paris, 1770, in-4°, p. 65.) On conservait dans les archives de l'abbaye de Mont-Majour l'histoire manuscrite de ce monastère, et dans celles de l'abbaye de St-Germain, l'histoire de celui de St-André d'Avignon, que ce savant bénédictin avait aussi composées.

V—VE.

**CHANTELOUVE (FRANÇOIS GROSSOMBRE DE)**, chevalier de Malte, né d'une famille distinguée, à Bordeaux, vers le milieu du 16<sup>e</sup> siècle, est auteur de la *Tragédie de feu Gaspard de Colligny, jadis amiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 août 1572* (Lyon, 1575), in-8° ; édition originale et fort rare. Cette pièce a été reimprimée plusieurs fois séparément, et dans le t. 1<sup>er</sup> du *Journal de Henri III*, édit. 1744. Elle n'a guère d'autre mérite que celui d'une extrême rareté ; on n'y remarque nul plan, nulle ordonnance, et l'auteur ne paraît pas même connaître les premières règles de la langue et de la versification. On a encore de lui : la *Tragédie de Pharaon, et autres œuvres poétiques* (publiées par frère G. Vigerius, religieux récollet), Paris, 1576, in-8°, et Lyon, 1582, in-16. Cette pièce n'est guère moins rare que la première. La Monnoie, qui ne l'avait point vue, non plus que celle de la mort de Coligni, s'est imaginé que c'était la même, et que le Pharaon ne pouvant être que le roi Charles IX, l'auteur, par conséquent, était calviniste. En cela il s'est bien trompé ; car Chantelouve était un catholique zélé, et, dans sa tragédie de la mort de Coligni, il peint l'amiral agité par les furies et méditant d'horribles massacres. On ne sait rien de plus sur Chantelouve, qui est mal nommé *Chantelouve*, dans la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong.

W—s.

**CHANTEREAU LEFEVRE (LOUIS)**, né à Paris, le 12 septembre 1588, s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude du droit et de l'histoire, et parvint à mériter les faveurs de Louis XIII, qui le nomma successivement intendant des fortifications, puis des gabelles de Picardie, commissaire pour l'échange

(1) Une nouvelle édition, augmentée de *Lettres inédites*, précédée de sa vie, ornée d'un portrait et d'un modèle de son écriture, a été publiée en 1835, Paris, Blaise, 2 vol. in-8°.

de la principauté de Sedan, et enfin intendant des duchés de Lorraine et de Bar. Pendant son séjour en Lorraine, il fit des recherches sur les différentes maisons qui ont possédé cette province, et mit au jour des *Mémoires sur l'origine des maisons et duchés de Lorraine et de Bar*, 1642, in-fol.; il promettait une continuation de cet ouvrage en deux parties. On a encore de lui : 1° *Question historique, si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appelées terres de l'Empire*, Paris, 1644, in-8°; 2° *Discours historique concernant le mariage d'Ansbert et de Blithilde, prétendue fille de Clotaire I ou II*, Paris, 1647, in-4°. Chantereau mourut le 2 juillet 1658. Son fils Denis publia, en 1662, in-fol., son *Traité des fiefs et de leur origine, avec les preuves*. Il a laissé plusieurs autres ouvrages inédits, qui sont conservés à la bibliothèque royale, entre autres une *Coutume de France*, et une *Chronologie universelle*, en 3 vol. in-fol., dont tous les éditeurs de Moréri ne se lassent pas d'annoncer la publication prochaine depuis 1712. On trouve en tête de ce manuscrit une vie de l'auteur, composée par un de ses amis. Les éditeurs de Moréri disent aussi que Chantereau Lefèvre a donné quelques ouvrages sous le nom de *Louvrier*. W—s.

CHANTOCÉ. Voyez GILLES DE BRETAGNE.

CHANTONAY ou CHANTONNAY (THOMAS PERRENOT DE), habile négociateur, né le 22 mai 1514, à Besançon, était l'aîné des enfants du chancelier de Granvelle. La haute faveur dont son père jouissait près de Charles-Quint ne pouvait manquer de lui procurer un rapide avancement. Créé gentilhomme de la chambre, puis chevalier de l'ordre d'Alcantara, il fut employé en Allemagne et en Angleterre, et sut mériter la confiance de son souverain. Au mariage de Philippe II avec Marie, reine d'Angleterre, Chantonay eut l'honneur de représenter le roi d'Espagne. L'ambassade de France était déjà regardée à cette époque comme l'une des plus importantes. Chantonay y fut envoyé en 1560 pour espionner ou surveiller Catherine de Médicis, dont la politique inquiétait le cabinet espagnol. Cette princesse, jalouse de ressaisir l'influence qu'elle avait perdue, favorisait alors les protestants pour les opposer aux Guises. Lorsqu'en 1562 le conseil d'Espagne eut décidé que les chefs du parti protestant seraient éloignés de la cour, l'ambassadeur dut faire connaître à la reine cette résolution. Catherine avertie n'avait eu que le temps d'inviter Coligni et ses frères à quitter momentanément Paris. Chantonay se présenta devant elle pour lui signifier la volonté du cabinet espagnol; la reine indignée lui répondit « qu'apparemment on avait oublié en Espagne que son fils et elle ne devaient compte à « personne des raisons qui leur faisaient admettre « dans leur conseil ou en éloigner qui bon leur sem-  
« blait. » Mais elle sollicita vainement le rappel de Chantonay : il fut maintenu près de deux ans encore dans cette ambassade, dont il était fatigué lui-même; « car, outre qu'il y dépensait largement « de son bien, il voyait clairement qu'il n'étoit plus « pour faire chose qui pût plaire à ceux qui gouver-

« noient (1). » Il obtint, en 1564, la capitainerie de Besançon, et fut nommé, l'année suivante, ambassadeur près de Maximilien II. Chantonay jouissait à cette cour d'une telle considération que l'Empereur le choisit pour parrain d'un de ses enfants. Lors de son rappel, il obtint la permission de se retirer à Anvers, et il y mourut en 1575. Son corps fut transporté à Besançon pour y être inhumé dans le caveau de sa famille. « Chantonay, dit Anquetil, était habile homme, mais vain, présomptueux et hautain : « simple cependant quand il le fallait et sachant « prendre les hommes par leur faiblesse. » (*Esprit de la Ligue*, t. 1<sup>er</sup>.) Il avait, en 1549, épousé Hélène de Bréderode, d'une des premières familles de Flandre. Son mariage fut célébré par des fêtes magnifiques dont la description est imprimée (2). De quatre fils nés de ce mariage, l'aîné fut tué dans un combat naval, près de Berg-op-Zoom, en 1574; un autre périt en 1588 avec un des bâtiments de la fameuse *Armada*; un autre mourut à Naples, sans avoir été marié; le dernier enfin, François Perrenot, comte de Cantcroix, mort en 1607, sans postérité légitime, transmit sa fortune à son neveu Thomas-François d'Oiselet, sous la condition de relever le nom et les armes de Granvelle. Le recueil connu sous le nom de *Mémoires de Condé* renferme (t. 4, p. 210) un assez grand nombre de lettres écrites par Chantonay, pendant son ambassade en France. Elles ont été tirées, par Lenglet Dufresnoy, d'un manuscrit in-fol. appartenant à l'abbé de Rothelin, et qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque royale. Les *Mémoires et Lettres* de l'ambassade de Chantonay en Allemagne, de 1565 à 1571, formant 9 volumes in-fol., sont conservés à la bibliothèque de Besançon. W—s.

CHANTREAU (PIERRE-NICOLAS), né à Paris, en 1741, mort à Auch, le 25 octobre 1808, fut un écrivain très-laborieux (5). Fort jeune encore, il était allé en Espagne, et il y séjourna vingt ans; ce fut pendant ce séjour qu'il composa sa grammaire espagnole-française, intitulée : *Arte de hablar bien frances*, qui a eu plusieurs éditions (1), et qui a été imprimée à Madrid en 1797, in-4°, à l'imprimerie royale. Cet ouvrage lui avait ouvert les portes de l'académie royale espagnole. Il revint en France en 1782, et eut, en 1792, une commission secrète pour aller visiter les frontières de l'Espagne et s'assurer des dispositions des Catalans sur la révolution française. Lors de l'organisation des écoles centrales, il fut nommé professeur d'histoire dans le département du Gers, et appelé en 1805 à l'école militaire, alors à Fon-

(1) Lettre de Sarron, secrétaire de Chantonay, février 1564.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, t. 4, p. 482.

(5) M. Quérard, dans la *France littéraire*, fait deux personnages de Chantreau. Il attribue à l'un son *Arte de hablar bien frances*, à l'autre, les ouvrages historiques dont il va être fait mention dans cet article. D—R—R.

(4) La première avait été publiée à Madrid en 1781. De nombreuses éditions de cette grammaire ont été faites à Lyon, en 1810, en 1816 et en 1820; à Perpignan, en 1816, 1821 et 1824, toutes in-8°. G. Hamonière en a donné une revue et corrigée, Paris, 1824, in-8°; ainsi que Nunez de Taboada, ibid., 1826. D—R—R.

tainefleau. Outre la grammaire dont nous avons parlé, on a de lui : 1° *Voyage dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, fait en 1788 et 1789*, Paris, 1792, 5 vol. in-8°; l'auteur s'est beaucoup étendu sur la cité de Londres; il parle de quelques objets que Grosley avait passés sous silence, mais il lui est bien inférieur pour le talent d'observer. 2° *Lettres écrites de Barcelone à un zéléateur de la liberté, qui voyage en Allemagne, ou Voyage en Espagne, ouvrage dans lequel on donne des détails : 1° sur l'état dans lequel se trouvaient les frontières de l'Espagne en 1792; 2° sur le sort des émigrés dans ces pays, avec des détails philosophiques sur les mœurs, etc.*, 1792, in-8°, réimprimé en 1795 et en 1796 : c'est le fruit du voyage dont il a été question. 3° *Voyage philosophique, politique et littéraire, fait en Russie dans les années 1788 et 1789, traduit du hollandais avec des augmentations*, Paris, 1794, 5 vol. in-8°, fig. Il est à croire que cet ouvrage n'a jamais existé en hollandais; c'est, à peu de chose près, une compilation de Pallas, de Manstein, de Leclerc, de Lévesque, des *Ancedotes russes*, des *Mémoires du comte de Hordt*. Les erreurs, les fautes y sont très-nombreuses; quant à la diction, elle est tour à tour triviale ou emphatique, et habituellement incorrecte. Ce prétendu voyage, l'année même de sa publication, a cependant été traduit en allemand et en anglais. 4° *Tables chronologiques qui embrassent toutes les parties de l'histoire universelle, continuées jusqu'à la guerre de 1795, publiées en anglais par Jean Blair, et en français*, Paris, 1795, in-4°; 2° édit., ibid., 1797, même format. L'auteur anglais s'était arrêté en 1768; le traducteur français a continué ces tables jusqu'au 22 juillet 1795, date de la paix entre la France, la Prusse et l'Espagne. L'ouvrage n'est pas exempt d'erreurs, au moins d'erreurs typographiques; on remarque dans la traduction française le *Tableau biographique des hommes célèbres qui ont existé depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, traduit de l'anglais de Priestley : l'imprimerie n'avait pas produit de tableau d'une aussi grande étendue; on croyait même impossible de l'exécuter autrement que par la gravure et l'impression en taille-douce, tel qu'était l'original anglais. 5° *Système analytique des notions qu'il faut acquérir pour connaître complètement l'histoire d'une nation, et le plan à suivre pour l'écrire*, Paris, 1799, in-12. 6° *Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les œuvres de Voltaire*, 1801, 2 vol. in-8°; cette table est faite sur et pour l'édition in-8° de Voltaire donnée par Beaumarchais, en 70 volumes. Il est bon de remarquer que, dans une partie des exemplaires du Voltaire de Beaumarchais, l'*Histoire de Charles XII, les Annales de l'Empire, la Politique et la Législation, et la Physique de Newton*, forment les t. 25, 25, 29, 50 et 51; c'est sur un exemplaire distribué ainsi que Chantreau a composé ses tables : de là le reproche injuste d'inexactitude que lui ont adressé quelques personnes. 7° *Dictionnaire national et anecdotique, pour servir à l'intelligence des mots dont notre*

langue s'est enrichie depuis la révolution, etc., 1790, in-8°, publié sous le nom de M. de l'Épithète, élève de feu M. Beauzée. On y trouve l'indication de 59 journaux qui se publiaient alors. 8° *Essai didactique sur la forme que doivent avoir les livres élémentaires faits pour les écoles nationales*, Paris, 1795, in-8°. 9° *De l'Importance de l'étude de l'histoire et de la vraie manière de l'enseigner, d'après un nouveau plan présenté par tableaux, qui contiennent les notions qu'il faut acquérir avant de se livrer à cette étude, et la méthode à suivre lorsqu'on s'y livre*, Auch et Paris, 1802, in-8° : c'est un prospectus de l'ouvrage suivant. 10° *Science de l'histoire*, Paris, 1804-1806, 5 vol. in-4° : cet ouvrage, qui est tout en tableaux, a eu peu de succès; il est pourtant savant et instructif, quoique les nombreux changements politiques survenus en Europe aient beaucoup ôté du mérite de la partie géographique. 11° *Mappemonde chronographique, indiquant l'origine, la fondation, la durée et les révolutions des empires, royaumes et républiques, dont il est fait mention dans l'histoire ancienne et moderne*, Paris, 1805, in-fol. (*Voy. BARBEAU DE LA BRUYÈRE.*) 12° *Notice élémentaire sur l'origine, la fondation et les changements qu'ont éprouvés les empires, etc., pour servir à l'étude de la Mappemonde chronographique*, Paris, 1804, in-8°. 13° *Tablettes chronologiques de l'histoire de France*, Fontainebleau, 1806, in-8°. 14° *Éléments d'histoire militaire, divisés en éléments historiques et géographiques*, Paris, 1806, in-8°. 15° *Histoire de France abrégée et chronologique, depuis la première expédition des Gaulois jusqu'en septembre 1808*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°.

A. B.—r.

CHANUT (PIERRE), trésorier de France à Riom, sa patrie, fut nommé résident, et ensuite ambassadeur de France en Suède, auprès de la reine Christine, depuis 1645 jusqu'en 1649, et ministre plénipotentiaire à Lubeck, depuis 1650 jusqu'en 1655; de là il passa à l'ambassade de Hollande jusqu'en 1655. Enfin Louis XIV lui donna une place dans son conseil, et il mourut à Paris, en juillet 1662, âgé de 62 ans. Wiquefort dit, dans son livre de *l'Ambassadeur* : « Chanut était un des « plus savants hommes de son temps; il s'exprime « mait parfaitement en la plupart des langues, tant « vivantes que mortes. Il avait beaucoup voyagé et « profité de ses voyages; on peut dire que, de tous « les ministres qui se trouvèrent à Lubeck, il n'y eut « que lui qui y fit figure : aussi était-il un ambassadeur de première classe. » Christine estimait ses talents diplomatiques et littéraires; c'est par ses conseils qu'elle fit venir en Suède Descartes, ignoré en France et persécuté en Hollande; ce fut encore lui qui fit rapporter dans sa patrie les os de Descartes, et il composa une belle épitaphe de ce grand homme. C'est à Chanut que Christine fit premièrement connaître le dessein de son abdication; cette princesse lui écrivait : « Il est difficile « qu'un dessein mâle et généreux plaise à tout le « monde; je me contenterai d'un seul approbateur. » Elle ne trouva pas cet approbateur dans



Chanut, qui, dans ses lettres, combattit sa résolution. Plusieurs auteurs ont cru que Chanut contribua à la conversion de cette reine au catholicisme. Lorsqu'elle fut descendue du trône, et qu'elle eut quitté ses États, elle continua son commerce de lettres avec Chanut (1). Il vint la trouver à Anvers, et la suivit à Compiègne, où il fut toujours auprès d'elle. (*Voy. CHRISTINE.*) Les *Négociations de P. Chanut*, en Suède et à Lubek, depuis 1645 jusqu'en 1655, forment 4 volume in-fol. manuscrit, qui passa de la bibliothèque du chancelier Séguier dans celle de St-Germain-des-Prés, et qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque royale. Pierre Linage de Vaucienne fit imprimer les *Mémoires et Négociations de M. Chanut, depuis l'an 1645 jusqu'en 1655*, Paris, 1676 (Cologne, 1677), 5 vol. in-12. « Ces *Négociations*, dit Wiquefort, toutes « estropiées et défigurées qu'elles sont (dans cette « édition), ne laissent pas de porter les marques de « ce qu'il était en effet, quoique celui qui les a « publiées lui ait fait un tort irréparable; ceux qui « se donnent l'autorité de retrancher des ouvrages « de ces grands hommes ce qu'ils jugent ne devoir « pas être communiqué feraient bien mieux de ne « rien donner au public, que de produire des « extraits informes et peu judicieux, où on ne voit « ni l'air, ni le génie du ministre (liv. 2, § 17). » Les *Négociations de Chanut*, traduites en allemand, ont été insérées dans le *Diarum Europæum*, appendice des 56<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> parties. — Son fils *Martial CHANUT*, abbé d'Issoire, aumônier d'Anne d'Autriche, visiteur général des carmélites pendant plus de trente ans, mort le 13 novembre 1695, a donné plusieurs traductions : 1<sup>o</sup> *Seconde Apologie de Justin pour les chrétiens, traduite du grec*, Paris, 1670, in-12; il publia d'abord cet ouvrage sous le nom de *Pierre Fondet*; mais il fut réimprimé sous son nom en 1686. On y trouve l'ordonnance de l'empereur Adrien en faveur des chrétiens, la lettre d'Antonin le Pieux aux peuples d'Asie, et celle de Marc-Aurèle au sénat romain. 2<sup>o</sup> Le *Catéchisme du concile de Trente, traduction nouvelle*, Paris, 1675, in-12. 3<sup>o</sup> *Vie de Ste. Thérèse, écrite par elle-même*, traduite de l'espagnol, Paris, 1691, in-8<sup>o</sup>. Chanut traduisit aussi d'autres ouvrages du même genre. Ses traductions sont fidèles, mais d'un style lourd et languissant.

V—VE.

**CHANVALON (DE)**, oratorien, mort en 1765, habitait la Provence sur la fin de sa vie. Il se livra à l'étude de l'agriculture, et publia le résultat de ses observations dans un petit ouvrage sous ce titre : *Manuel des champs, ou Recueil instructif, contenant tout ce qui est le plus utile pour vivre à la campagne avec agrément*, Paris, 1764, in-12; *ibid.*, 1765, même format. Ces deux éditions sont les seules qui portent le nom de l'auteur. C'est un bon abrégé tiré des meilleures sources; mais comme les plantes y sont désignées par les noms vulgaires usités en Provence,

il est difficile de les reconnaître. L'auteur en indique plusieurs qui croissent sur les Alpes, et il dit en avoir fait connaître une centaine à Fardel, botaniste provençal, qui a écrit sur les plantes de son pays. Chanvalon était plus habile agronome que botaniste; il s'étend beaucoup sur les jardins, qu'il recommande de couper par des murs pour augmenter la chaleur et affaiblir la violence du vent, comme cela se pratique avec tant d'avantages au village de Montreuil, près de Paris. Il donne aussi des détails fort étendus sur les melons. Cet ouvrage fut réimprimé avec des corrections et additions en 1669 par les soins du P. d'Ardennes, qui y réunit un autre ouvrage qui n'était pas aussi pour la première fois en 1765, sous ce titre : *Economie rustique, ou Notions simples sur la botanique, la médecine, la pharmacie, la cuisine et l'office. Le Manuel des champs* a encore publié, Paris, 1780 et Liège, 1786. 4 gros vol. in-12.

D—P—s.

**CHANVALON (JEAN-BAPTISTE-THIBAUT DE)**, intendant de Cayenne, était né vers 1725, à la Martinique, d'une famille originaire de Bordeaux. Amené jeune en France, il fit ses études à Paris, et, sous la direction de Réaumur et de Jussieu, acquit des connaissances très-étendues en physique et en histoire naturelle. Il repartit en 1751 pour la Martinique, chargé de dresser le tableau de cette colonie, et muni de tous les instruments nécessaires pour des observations. Admis au conseil supérieur de l'île, Chanvalon profita de l'autorité que lui donnait cette place pour obtenir des chefs de paroisse et des principaux planteurs tous les renseignements dont il avait besoin; il parcourut en même temps la colonie dans tous les sens, recueillant des plantes et des échantillons de minéraux, et notant avec exactitude tout ce qu'il trouvait de remarquable. Mais le terrible ouragan du 12 septembre 1756, dont les effets furent si funestes à la Martinique, détruisit ou dispersa toutes ses collections et ses notes; et sans la précaution qu'il avait eue d'adresser des copies et des mémoires à Jussieu, le résultat de ses travaux depuis cinq ans aurait été perdu pour lui comme pour la science. Il se rembarqua dans les premiers mois de 1757 pour repasser en France. C'était l'époque de la guerre avec les Anglais. Le bâtiment qu'il montait, capturé par un corsaire, fut conduit dans un des ports de l'Angleterre, où il resta quelque temps prisonnier. De retour à Paris, il s'empressa de communiquer à l'académie des sciences les observations qu'il avait faites à la Martinique; et il obtint l'autorisation de les publier sous le privilège de cette compagnie. Le duc de Choiseul, qui s'occupait alors des moyens de réparer le tort que la perte du Canada faisait au commerce, nomma le chevalier Turgot (*voy. ce nom*) gouverneur de la Guiane, à laquelle il restitua le nom pompeux de France équinoxiale, et plaça sous ses ordres Chanvalon, avec le titre d'intendant de Cayenne. Chanvalon ne tarda pas à s'apercevoir que les plans adoptés pour la colonisation de la Guiane étaient impraticables, et, n'ayant pu réussir à les faire modifier, sollicita son rappel, qui lui fut accordé en 1765. Ac-

(1) Dans une de ces lettres, datée de la Haye, le 4 janvier 1655, Chanut détruit toutes les préventions que les Espagnols avaient données à Christine contre la France, et il répond gravement aux railleries qu'elle faisait de l'incontinence des Français.

eusé bientôt après par Turgot, d'avoir, par sa négligence et sa mauvaise administration, opéré la ruine de cette colonie, il fut mis à la Bastille le 21 février 1767. Une commission nommée pour examiner sa conduite l'ayant déclaré coupable de malversations, il fut condamné à une détention perpétuelle au mont St-Michel; et le même arrêt ordonna que ses biens seraient séquestrés et leurs revenus employés à dédommager les habitants de Cayenne des pertes qu'ils avaient éprouvées. Chanvalon se pourvut contre ce jugement, et, ayant eu le bonheur de prouver son innocence, fut réintégré dans ses biens en 1776. Il obtint en outre, avec une indemnité de 100,000 livres, le titre de commissaire général des colonies et une gratification annuelle de 10,000 livres. Mais le chagrin avait altéré sa santé au point de le rendre incapable de toute application. Il s'établit à Pontorson, et il y mourut en 1783, âgé d'environ 60 ans. Il était membre de l'académie de Bordeaux, où il lut en 1749 un *Discours sur la cause de la mue de la voix*; et depuis 1754 correspondant de celle des sciences. On a de lui : *Voyage à la Martinique*, Paris, 1765, in-4°, avec une carte. Cet ouvrage contient l'histoire de cette colonie, des remarques sur les mœurs de ses habitants, sur les lois qui les régissaient et les améliorations dont elles paraissaient susceptibles, et enfin les observations météorologiques et barométriques faites par Chanvalon pendant les six derniers mois de 1751. Dans sa préface, l'auteur annonce une description des plantes, des insectes, des poissons et des oiseaux qu'il avait observés dans ses voyages, et une *Histoire générale des Antilles*. On doit regretter qu'il n'ait pas eu le loisir d'exécuter sa promesse. W—s.

CHAO-HAO, 4<sup>e</sup> empereur de la Chine, et l'un des neuf souverains qui régnerent avant la première dynastie. Il était fils de Hoang-ti, et lui succéda l'an 2598 avant notre ère. Ce prince ne vérifia point les hautes espérances qu'on avait d'abord conçues de lui. Ce n'est pas qu'il manquât de vertus; il était doux, affable, humain; mais il n'avait ni la fermeté, ni le génie actif, ni les vues étendues de son père. Son extrême faiblesse lui fit tolérer des désordres, qui devinrent funestes; ce fut sous son règne que se répandirent des doctrines nouvelles qui commencèrent à altérer la pureté du culte primitif. La religion des Chinois, à cette époque, était encore celle des premiers hommes; ils ne reconnaissaient qu'un Dieu unique et suprême, seul dispensateur des maux et des biens. Des hommes inquiets et légers se livrèrent à la magie, effrayèrent les peuples par leurs prestiges, lui persuadèrent l'existence des esprits et la nécessité de leur offrir des sacrifices. Bientôt les mœurs changèrent et se corrompirent. On ne craignit plus d'offenser le ciel; on redouta seulement la colère des esprits, et chaque famille, pour se les rendre propices, adopta des pratiques particulières. L'empereur connut le mal, et il le toléra sous le vain prétexte de ne pas troubler la paix de l'État. On dut à ce prince une institution relative aux habits de cérémonie. Il ordonna que les genres et les degrés des mandarinats auraient pour

signes distinctifs différentes figures d'animaux peints ou brodés sur la poitrine et sur le dos; que les mandarins de lettres et de justice auraient en partage les représentations d'oiseaux, tels que le faisan, le paon, le cygne; et les mandarins de guerre les animaux quadrupèdes, tels que le lion, le tigre, etc. Ce règlement s'observe encore aujourd'hui. Chao-hao mourut à Kio-féou, après avoir occupé le trône pendant 84 ans. La naissance de l'idolâtrie sous son règne a flétri la mémoire de ce prince parmi les lettrés chinois. G—r.

CHAO-KANG, 6<sup>e</sup> empereur de la première dynastie chinoise, appelée Hia. Il naquit sur le trône, et les années de sa vie ne sont pas distinguées de celles de son règne, que l'histoire fait commencer à l'an 2118 avant notre ère. L'empereur Ti-siang, son père, avait péri dans une bataille que lui avaient livrée des rebelles, dont le chef victorieux, nommé Han-tsou, s'était fait proclamer empereur, après avoir ordonné qu'on égorgeât dans le palais tout ce qui restait de princes de la famille des Hia. L'impératrice Min, qui était enceinte, eut le bonheur d'échapper aux assassins; elle se sauva, déguisée, à Yu-yang, où elle resta inconnue, et où elle accoucha d'un fils, qu'elle nomma Chao-kang. L'usurpateur s'enivrait paisiblement des délices du trône, et il était loin de penser que l'impératrice fugitive eût pu lui donner un maître qui devait le punir un jour de ses forfaits. Ce ne fut qu'au bout de huit ans qu'un bruit sourd se répandit qu'il existait un fils de Ti-siang. Han-tsou, d'après les indices qu'il recueillit, fit partir des émissaires, qu'il chargea de découvrir le prince prétendu, et de le lui amener. L'impératrice, qui avait conservé quelques amis fidèles dans la capitale, fut instruite de ces mesures. Effrayée des dangers que courait son fils, elle le déguisa, le couvrit des misérables haillons d'un père, et l'envoya dans les montagnes, où ce faible enfant passa plusieurs années dans la misère, inconnu, sans appui, occupé de fonctions serviles pour subsister. Les recherches ordonnées par l'usurpateur ayant été infructueuses, il méprisa ces vains bruits, et ne s'en occupa plus; mais, quelques années après, ils se renouvelèrent, et parurent prendre plus de consistance. Des avis multipliés lui annoncèrent que ce fils du dernier empereur existait réellement, et qu'il errait dans des montagnes peu éloignées, où il prenait le plus grand soin de se cacher. Han-tsou expédia de nouveaux émissaires, qu'il menaçait de punir de mort s'ils exécutaient leur commission avec négligence. L'impératrice, avertie de ces nouveaux ordres, se hâta de leur opposer de nouvelles mesures. Elle rappela son fils, le déguisa une seconde fois, et parvint à le faire entrer, en qualité d'aide de cuisine, chez le gouverneur de Yn, qu'elle savait être un ancien et fidèle serviteur de la famille impériale. Ce gouverneur, qui s'appelait Mi, était un homme soigneux et d'une extrême vigilance sur son domestique. Il n'eût pas aperçu deux ou trois fois le nouveau commensal qu'on avait introduit chez lui, qu'il fut frappé de l'air de noblesse répandu sur sa personne et dans toutes ses manières. Ce jeune homme

l'intéressa, et il soupçonna que sa naissance devait être fort au-dessus du vil emploi qu'il exerçait dans son palais. L'ayant pris en particulier, il l'interrogea sur son pays, sur son père, sa mère, leur profession, sur ce qu'il avait fait jusqu'alors. Toutes ces questions jetèrent le jeune homme dans un étrange embarras, dont il se tira cependant avec assez d'adresse en se renfermant dans des réponses générales, mais qu'il accompagna d'un ton de voix si doux et de manières si naturellement aisées et polies, que, loin d'avoir satisfait la curiosité de son maître, il ne fit que confirmer ses premiers soupçons. Le gouverneur le laissa dans l'emploi qu'il avait accepté chez lui, mais il ne cessa point d'avoir l'œil ouvert sur toutes ses démarches. Plus il l'observa, plus ce jeune homme lui parut extraordinaire. Enfin, au bout d'un an, fatigué de l'incertitude où il se trouvait, il résolut de pénétrer ce que pouvait être cet aimable inconnu. Il le fit venir dans le lieu le plus retiré de son palais, et là, prenant cet air de bonté qui concilie la confiance il lui dit : « Depuis longtemps je vous observe avec attention ; votre ton et vos manières m'annoncent que vous n'êtes pas ce que vous affectez de paraître. Vainement vous m'assurez que votre père, en mourant, a laissé votre mère enceinte et dans la misère ; que, dénuée de toutes ressources, elle ne subsiste que de faibles aumônes qu'on lui accorde ; qu'après vous avoir donné le jour, elle vous livra aux pâtres des montagnes, parmi lesquels vous avez passé vos premières années : ce récit ressemble trop à la fiction. La misère n'imprime pas à l'âme des sentiments nobles ; vous ne tenez rien des mœurs des pâtres, ni de l'éducation qu'on puisse dans leurs cabanes. Je veux savoir la vérité ; vous ne courez aucun risque à me la dévoiler : tous les secrets que vous m'aurez confiés resteront inviolables. Parlez, apprenez-moi qui vous êtes. — Je vous ai déjà dit qui je suis, répondit le jeune homme. Hélas ! ajouta-t-il en poussant un profond soupir, que puis-je vous apprendre de plus ? » Le gouverneur fixait tous ses mouvements ; il s'aperçut de son trouble, et ce soupir, qui venait de lui échapper, ne fit qu'irriter sa curiosité. Il redoubla donc ses instances, le conjura d'épancher librement son cœur. Chao-kang avait appris de l'impératrice combien le gouverneur de Yn conservait d'attachement pour la maison des Hia ; il craignit qu'en s'obstinant plus longtemps à ne pas le satisfaire, il n'agit lui-même contre ses propres intérêts. Cette crainte le décida enfin à se découvrir. « Je ne vous en ai point imposé, dit-il au gouverneur, lorsque je vous ai dit que je n'ai jamais vu mon père, et qu'en mourant il laissa ma mère plongée dans une extrême misère ; il est vrai encore que j'ai été élevé dans les montagnes et parmi les pâtres qui les habitent ; mais puisque vous exigez que je vous découvre avec vérité le secret de ma naissance, je le ferai avec autant plus de confiance, que je n'ignore pas le vif intérêt que vous-même avez toujours montré pour ma famille. Apprenez donc que je suis le fils de votre dernier empereur, l'infortuné Ti-siang,

« et que ma mère, l'impératrice Min, vit inconnue à Yu-yang, toujours dans l'attente de circonstances ces plus favorables. » A peine le prince lui avait-il fait cet aveu, que le fidèle Mi, ravi de posséder son maître, transporté, presque hors de lui-même, s'était déjà précipité à ses pieds, qu'il embrassait et qu'il arrosait de ses larmes. Ce gouverneur n'avait pas ignoré les bruits qui s'étaient répandus sur le fils laissé par Ti-siang ; une sorte de pressentiment lui avait fait penser que le jeune inconnu qu'il avait chez lui pouvait être ce prince, et ce soupçon avait été le motif secret de son empressement à s'éclaircir. Chao-kang, effrayé de voir le gouverneur à ses pieds, se hâta de le relever. « Il n'est pas temps encore, lui dit-il ; réservons ces hommages pour des jours plus heureux ; contentez-vous de me garder un inviolable secret. Je ne pourrai désormais rester dans votre maison sous le déguisement qui m'y a conduit ; votre tendre attachement pour moi vous exposerait sans cesse à me trahir. Pourvoyez à ma sûreté, et indiquez-moi un asile où je puisse me retirer. » Le gouverneur l'envoya dans le pays de Lo-fen, canton écarté et presque désert, où il avait acheté depuis peu une vaste étendue de terres. Pour lui faciliter les moyens d'y fonder une colonie, il le fit accompagner de cinq cents hommes, la plupart suivis de leurs familles, et, pour gage de son éternelle fidélité, il lui remit ses deux filles, qu'il lui donna pour épouses. Après son départ, le gouverneur eut des entrevues secrètes avec l'impératrice ; ils concertèrent entre eux le plan de conduite qu'ils devaient tenir, et décidèrent que, loin de s'exposer à des demi-succès, il valait mieux attendre, pour se déclarer, que les circonstances fussent entièrement favorables, et leur parti assez puissant. Un grand nombre d'années s'étaient déjà écoulées dans cette attente ; mais elles avaient mûri les projets du sage Mi, et préparé leur exécution. Il avait sondé ses amis et tous ceux qu'il savait être restés fidèles à la maison impériale, sans toutefois leur en faire connaître l'héritier. Il crut qu'il était temps enfin de leur dévoiler le secret important qu'il leur avait tenu caché jusqu'alors. Il se rendit chez le gouverneur de Yu-yang, dont l'attachement pour la famille des empereurs lui était connu. Lorsqu'ils furent seuls, il lui révéla le mystère de la naissance de Chao-kang, à qui l'impératrice avait donné le jour dans les murs même de Yu-yang, où cette princesse était venue chercher un asile, et où elle vivait encore dans la plus profonde obscurité. « Ce que vous m'annoncez est-il croyable ? » répondit le gouverneur de Yu-yang. Quoi ! il existerait encore un rejeton de la race chérie des Hial Mais, puisque vous le connaissez, deviez-vous si longtemps le dérober à nos hommages ? Fallait-il nous taire un secret de cette nature ? — Il l'a fallu jusqu'à ce moment, répondit Mi ; mais les temps sont changés ; toutes les circonstances, devenues favorables, nous rendent aujourd'hui la liberté d'agir, et nous permettent enfin d'unir nos efforts pour replacer sur le trône le sang du grand Yu. Au moment de l'exécution, je viens ici pour

« conférer avec vous sur la marche que nous devons suivre. » Ils arrêtrèrent entre eux qu'il leur fallait une armée capable de résister à celle qui leur serait opposée par leur ennemi ; qu'ils devaient, sans perdre de temps, lever des troupes, rassembler leurs parents, leurs amis ; mais, pour ne pas effaroucher la cour par ces préparatifs, ils convinrent de supposer entre eux un sujet de querelle ; de feindre l'un contre l'autre une violente animosité, et d'annoncer qu'ils voulaient vider ce différend par la voie des armes. A la faveur de ce prétexte, ils se flattaient de pouvoir réunir en peu de temps sous leurs enseignes tous ceux qui conservaient encore quelque attachement pour la maison des Hia. Les deux gouverneurs ne se séparèrent qu'après avoir pris toutes leurs mesures. Cette entrevue fut aussitôt suivie de démarches actives. Les deux gouverneurs prévinrent tous leurs amis qu'ils avaient besoin de leurs secours, et les prièrent de leur amener le plus de braves gens qu'ils pourraient rassembler, leur indiquant le lieu du rendez-vous général. Il était, pour les uns, dans les environs de Yu-yang, pour les autres dans le voisinage de Yu. Le bruit s'étant en même temps répandu qu'un démêlé fort vif s'était élevé entre les deux gouverneurs, tous ces amis n'en témoignèrent que plus de zèle et d'empressement pour voler à leur défense. Han-tsou fut la dupe de cette feinte inimitié ; cependant, comme la défiance l'abandonnait rarement, il donna ordre à ses généraux de se tenir prêts et en état d'agir, dans le cas où cette dispute serait poussée trop loin. Après une année de soins et de préparatifs, les gouverneurs se trouvèrent chacun à la tête d'une armée, toutes deux à portée de se réunir, n'étant éloignées l'une de l'autre que d'une journée de chemin. Alors, sûrs de leurs forces, ils cessèrent de dissimuler, et firent publier qu'ils n'avaient pris les armes que pour rétablir sur le trône de ses pères Chao-kang, dernier rejeton de la famille d'Yu. La joie et l'enthousiasme saisirent toutes les troupes, au moment où elles apprirent cette étonnante nouvelle. Le nom du fils de Ti-siang vola de bouche en bouche, et fut applaudi avec transport ; tous les cœurs s'attendrirent au récit des longues infortunes que ce prince avait essayées : officiers et soldats, tous jurèrent de lui obéir et de braver mille morts pour le défendre. Il était temps que Chao-kang quittât sa retraite de Lo-fen. Toute sa colonie avait pris les armes, aussitôt qu'on y avait appris le secret de sa naissance. Il remercia ses vassaux de leur zèle, et se contenta de choisir parmi eux trois cents des plus braves, dont il forma sa garde, et avec lesquels il partit pour se rendre auprès de son beau-père. Dès qu'il y fut arrivé, les deux armées se réunirent. Han-tsou, que des avis fidèles avaient instruit de la déclaration des gouverneurs, avait mis la plus grande célérité à rassembler toutes ses troupes ; il se mit bientôt à leur tête, et s'avança lui-même contre ses ennemis. La bataille fut livrée, et elle devint terrible : on savait, de part et d'autre, qu'elle devait décider de l'empire. Après quelques alternatives d'avantages et une sorte de fluctuation dans le succès, les trou-

pes de Han-tsou commencèrent à plier, et lui-même dans ce mouvement fut enveloppé saisi et enlevé par les trois cents braves de la garde de Chao-kang. La prise de Han-tsou, dès qu'elle fut connue, jeta une telle épouvante dans son armée, que la plus grande partie mit bas les armes, et reconnut pour empereur le fils de Ti-siang : le reste prit la fuite, et acheva d'être taillé en pièces dans sa déroute. Han-tsou fut puni du dernier supplice, et sa mort fit disparaître tous ses partisans. Chao-kang, universellement reconnu, remonta sur le trône de ses pères, et y porta toutes les vertus qu'il avait pratiquées dans sa colonie de Lo-fen. L'impératrice Min vivait encore ; elle fut accueillie avec des transports extraordinaires, et tout l'empire parut se mettre en mouvement pour honorer son retour. Le nouvel empereur retint auprès de lui les deux gouverneurs, et les mit à la tête de ses conseils. Après un règne heureux et paisible de 22 ans, il mourut dans la 61<sup>e</sup> année de son âge, et laissa l'empire à son fils Tichon, qui continua la race des Hia. G—r.

CHAO-YONG, célèbre philosophe et littérateur chinois, né vers le commencement du 11<sup>e</sup> siècle de notre ère, dut le jour à des parents pauvres, qui ne subsistaient que du travail de leurs mains, mais qui, heureusement, lui laissèrent la liberté de ne consulter que son goût pour le choix d'un état. Le jeune homme prit le parti de l'étude, et il s'y livra avec une telle ardeur et une si constante assiduité, qu'au bout de quelques années, ses maîtres n'eurent plus rien à lui apprendre. Dès qu'il eut acquis ce premier fonds de connaissances, qui lui ouvraient un libre accès vers tous les genres de la littérature, il quitta sa ville natale, pour se retirer à Lo-yang, aujourd'hui Kai-fong, capitale de la province du Honan. Cette ville était, à cette époque, le point de réunion et le séjour des savants les plus distingués de l'empire. Cha-yong y prit une manière de vivre singulière et bizarre, mais qui annonçait un vif enthousiasme pour la science, une âme libre, indépendante, et détachée de toute vue d'ambition ou d'intérêt. Il s'y logea dans une maison écartée, ouverte à tous les vents, où il n'était pas même à l'abri de la pluie. En hiver, dit son historien, il y était sans feu, et en été il ne se servait point d'éventail pour se rafraîchir. Un peu de riz, des herbes salées composaient toute sa nourriture, à laquelle il joignait de temps en temps quelques verres du vin le plus commun : deux ou trois ais mal assemblés étaient le lit où il prenait son repos. Ce misérable réduit était cependant à ses yeux un séjour de délices ; il le nomma *l'antre de la tranquille joie*. C'était là qu'il employait toutes ses journées au travail et à la méditation. S'il sortait de chez lui, c'était pour aller puiser de nouvelles lumières dans l'entretien de quelque savant, ou visiter les dépôts de livres et de manuscrits que de riches amateurs des lettres s'étaient procurés, et qu'ils communiquaient volontiers aux personnes studieuses. L'objet spécial de ses études et de ses méditations était l'explication des *Koua* ou *Trigramme* de Fou-hi, le plus ancien des monuments écrits que présente la Chine, et dont le texte, qui ne consiste qu'en lignes

brisées qui se combinent diversement entre elles, a fourni matière à une multitude innombrable de gloses et d'interprétations. Les Chinois prétendent que le fondateur de leur empire a caché dans ces lignes mystérieuses de sublimes instructions, des vérités du premier ordre, et la clef secrète de toutes les opérations de la nature. Chao-yong a publié sur ce texte énigmatique un commentaire très-étendu, que tous les savants de son temps admirèrent comme un chef-d'œuvre, et qu'on regarde aujourd'hui comme ce qui a été donné de mieux sur cette matière. Cet ouvrage est en 60 volumes, et porte ce titre : *Hoang-ky-king-ché*. La nature avait doué encore ce philosophe d'un talent distingué pour les vers, et il aimait à se délasser de temps en temps de ses veilles savantes, en se livrant à son goût pour la poésie. On a de lui un grand nombre de pièces estimées, qu'il a réunies, avec d'autres opuscules en prose, dans un ouvrage en vingt volumes, qu'il a intitulé : *Ki-jang-ki*. Ce sont des mélanges de vers et de prose sur divers sujets de morale et de philosophie. Les écrits de Chao-yong répandirent son nom dans tout l'empire. Les distributeurs des grâces s'empressèrent de lui offrir des dignités honorables et lucratives; mais il les refusa constamment, plus jaloux, disait-il, de jouir de son repos et de sa liberté que de tous les avantages de la fortune. Les grands et les plus illustres lettrés se firent un devoir de venir visiter dans son humble réduit le *docteur de la tranquille joie*. Il jouissait, dans la ville qu'il habitait, de la considération la plus flatteuse. « Lorsqu'il paraissait dans « les rues, dit l'historien de sa vie, il n'était pas jus- « qu'aux enfants qui ne pressent plaisir à le voir. « Les artisans, dans leurs boutiques, se levaient et « se tenaient debout, par respect, jusqu'à ce qu'il « eût passé. » Chao-yong mourut l'an 1077 de notre ère. Après sa mort, il fut mis en possession des distinctions et des honneurs qu'il avait si généreusement refusés pendant sa vie. L'empereur, qui était le septième des Song, lui décerna le titre de *docteur sans tache*, et l'on grava sur sa tombe que, depuis le célèbre Meng-tsée, l'un des disciples de Confucius, c'est-à-dire dans l'espace de plus de 1,000 ans, « il ne s'est « élevé aucun philosophe que Chao-yong n'ait effacé, « tant par la profondeur de sa science que par l'éclat « de sa vertu. »

G—R.

CHAPEAUVILLE (JEAN), né à Liège, le 5 janvier 1551, commença ses études dans sa patrie, les continua à Cologne, et les acheva à Louvain, où il fut reçu docteur en théologie. Il enseigna cette science dans plusieurs monastères de Liège, fut nommé successivement examinateur synodal, curé de St-Michel, chanoine de l'église de St-Pierre, inquisiteur de la foi, chanoine de la cathédrale, grand pénitencier, grand vicaire, archidiaque et prévôt de son chapitre. Il mourut le 11 mai 1617, âgé de 66 ans. On a de lui plusieurs ouvrages dont on trouve la liste dans les *Mémoires de Nicéron*. Les principaux sont : 1° *Historia sacra et profana, necnon politica, in qua non solum reperiuntur gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium ac Leodiensium; verum etiam pontificum romanorum atque imperatorum, ac regum Francia*

*usque ad Ludovicum XII*, Liège, 1612, 1616, 5 vol. in-4°. Cet ouvrage contient un recueil des historiens originaux de la ville de Liège. Après la mort de l'auteur, on ajouta un abrégé de sa vie à la tête du 1<sup>er</sup> volume des exemplaires qui n'étaient pas encore vendus, et l'on substitua sur le frontispice la date de 1618 à celle de 1612. 2° *Vita et Miracula S. Perpetui, episcopi Trajectensis*, Liège, 1601, in-8°. 3° *Traetatus de casibus reservatis*, Liège, 1596 et 1605, in-8°. 4° *Traetatus de necessitate et modo ministrandi sacramenta tempore pestis*, Mayence, 1612, in-8°; réimp. à Cologne, à Louvain, etc. V—VE.

CHAPELAIN (JEAN), naquit à Paris, le 4 décembre 1595. Son père, notaire au Châtelet, le destinait à la même profession; mais sa mère, qui avait beaucoup connu Ronsard, et qui était encore frappée des honneurs que ce poète avait reçus de son siècle, désira que son fils fût en état d'en mériter de semblables, et elle le fit étudier. Outre le grec et le latin, il apprit sans maître l'espagnol et l'italien qu'il posséda parfaitement, et ensuite il fit un cours de médecine. Comme il hésitait sur le choix d'un état, il fut placé auprès d'un jeune seigneur pour lui montrer l'espagnol, puis auprès de deux fils de M. de la Trousse, grand prévôt de France, pour diriger leurs études en tout genre. Cette dernière éducation dura dix-sept ans, et lui acquit à tel point l'estime du père de ses élèves, que celui-ci lui confia la gestion de toutes ses affaires. Ce fut au milieu de ces occupations qu'il traduisit le roman espagnol de *Guzman d'Alfarache*. Il ne se livrait point encore à son goût pour la poésie, dans la crainte qu'on ne lui attribuât quelques-unes des satires qu'alors chaque jour voyait éclore contre le gouvernement; mais il étudiait à fond les principes de la poétique, et il eut l'occasion d'en faire l'application, lorsque le cavalier Marini le consulta sur son poème de l'*Adone*, qu'il était venu faire imprimer en France. La préface qu'il consentit à mettre en tête de l'ouvrage le fit connaître du cardinal de Richelieu. Il était de cette réunion d'hommes de lettres qui devint l'Académie française. Cette académie étant instituée, il fut un des commissaires chargés d'en rédiger les statuts; ce fut lui qui fit déterminer le genre de travaux dont la compagnie aurait à s'occuper, qui dressa en conséquence le plan d'un dictionnaire et d'une grammaire de la langue française, et qui, dans la suite, tint la plume pour la rédaction des *Sentiments de l'Académie sur le Cid*. Pour se livrer à ces occupations de son goût, il avait refusé, vers 1652, de suivre le comte de Noailles à Rome, en qualité de secrétaire d'ambassade. Les bienfaits du cardinal l'en dédommèrent. Ce ministre, à qui il avait fait connaître la règle des trois unités dramatiques, alors négligée ou même ignorée, lui fit une pension de 1,000 écus, et lui accorda une pleine autorité sur tous les poètes qu'il avait à ses gages. Cette pension pouvait être aussi le prix d'une ode à la louange du cardinal, qui est restée le meilleur ouvrage de Chapelain, et que Boileau lui-même trouvait assez belle. Chapelain devint, dès ce moment, l'oracle de tous les écrivains, et surtout des poètes. Racine, dans sa jeunesse, ne le consulta pas

sans fruit sur son ode de *la Nymphe de la Seine*, puis qu'il lui dut quelques corrections essentielles, et, ce qui ne valait guère moins, 100 louis et une pension de 600 liv. de la part du roi. Chapelain fut chargé par Colbert de dresser la liste des sàvants et des littérateurs, tant étrangers que nationaux, sur qui Louis XIV voulait répandre ses libéralités; et, comme on s'y attend bien, cette désignation lui fit encore plus d'ennemis que de partisans. Chapelain était le chef de la littérature en France. Sa *Pucelle*, à laquelle il travaillait depuis trente ans, était prônée d'avance comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Elle parut, et toute la gloire du poète s'évanouit. A la vérité, ce poème eut six éditions en dix-huit mois, et reçut d'abord beaucoup d'éloges pompeux; mais il ne s'attira pas moins d'épigrammes sanglantes, et les épigrammes prévalurent, parce qu'elles étaient justes. Pour consoler l'auteur, le duc de Longueville doubla la pension de 1,000 écus qu'il lui avait faite pendant tout le cours de son travail; pension dont Chapelain, très-ami de l'argent, fut soupçonné d'avoir prolongé la durée, en prolongeant aussi celle de sa composition. La duchesse de Longueville, apparemment de meilleur goût que son mari, disait, en entendant la lecture de la *Pucelle*: « Cela est parfaite-ment beau; mais cela est parfaitement ennuyeux. » Boileau mit ce mot en vers, y en ajouta beaucoup d'autres, et couvrit le poème et le poète d'un ridicule inefaçable. Quand ce même Boileau disait de Chapelain :

Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité,  
Qu'on prise sa candeur et sa civilité,  
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère,  
On le veut, j'y souseris, et suis prêt à me taire

Boileau ne faisait pas seulement une concession maligne à l'avantage de l'homme, pour retomber avec plus de force sur l'écrivain; il rendait aussi un témoignage véritable des bonnes qualités de Chapelain; qui était en effet homme d'honneur et très-officieux. On a déjà cité une preuve de son désintéressement: on pourrait y en ajouter plusieurs autres; mais ce qui surprendra, c'est qu'à cette vertu il alliait un vice tout contraire: il était d'une avarice sordide, et cette avarice fut cause de sa mort. Un jour qu'il allait à l'Académie par un temps de pluie, n'ayant voulu ni payer pour passer le ruisseau sur une planche, ni attendre qu'il fût moins large, dans la crainte de perdre ses jetons, il eût, en le traversant de l'eau jusqu'à mi-jambe, et, arrivé à l'Académie, au lieu de s'approcher du feu, il s'assit à un bureau, pour qu'on ne s'aperçût pas que ses jambes étaient mouillées. Le froid le saisit, et il en eut une oppression de poitrine, dont il mourut le 22 février 1674, âgé de 79 ans. On trouva 50,000 écus chez lui. Sa mère lui avait souhaité les mêmes honneurs qu'à Ronsard, et ce vœu a été exaucé: le nom de l'un et de l'autre sert à désigner un poète barbare et ridicule. Outre sa *Pucelle*, ou *la France délivrée*, poème héroïque en 12 chants, Paris, 1656, grand in-fol., fig. (1), et sa

(1) Les vingt-quatre chants de la *Pucelle* sont en manuscrit à la bibliothèque royale; les anciennes éditions n'en contiennent que douze; celle de 1755 en a quinze; celle de 1756, dix-huit, et celle

traduction de *Guzman d'Alfarache* (voy. ALEMÁN), on a de lui une *Paraphrase sur le Miserere*, 1656, in-4°; plusieurs odes, et des *Mélanges de littérature*. (Voy. CAMUSAT.) On y trouve le *Mémoire de* (sur) *quelques gens de lettres vivants en 1662, dressé par ordre de M. Colbert.* A—G—B.

CHAPELAIN (CHARLES-JEAN-BAPTISTE LE), jésuite et prédicateur estimé, fils d'un procureur général au parlement de Rouen, naquit dans cette ville le 15 août 1710, et fut applaudi dans les chaires de Versailles, de Lorraine, de Vienne et de Paris. Lors de la dissolution de son ordre, Marie-Thérèse l'appela en Autriche, où il obtint le titre de prédicateur de *Leurs Majestés Impériales*, après avoir prononcé l'*Oraison funèbre de l'empereur François I<sup>er</sup>*, qui fut imprimée en 1766, in-4°. Quelque temps après, il se retira à Malines auprès du cardinal-archevêque de cette ville, où il avait déjà fait imprimer en 1760, in-12, des *Discours sur quelques sujets de piété et de religion*. Il publia son *Panegyrique de Ste. Thérèse* en 1770, in-12. Le recueil de ses sermons en 1767, 6 vol. in-12, fut donné par l'abbé de Londres, qui joignit une courte analyse de chaque discours à la fin de chaque volume. Ils furent réimprimés en 1772, et traduits, la même année, en allemand, Augsburg, 6 vol. in-8°. L'abbé de Chapelain fut frappé d'apoplexie en entrant dans la métropole de Malines pour y célébrer la messe, et mourut le 26 décembre 1779. Cet orateur joint assez souvent à l'élégance et à la clarté du style la force du raisonnement et le talent d'émouvoir. On distingue parmi ses discours, qui sont au nombre de trente-cinq, celui qu'il composa pour la prise d'habit de madame d'Égmont. « Des idées grandes, justes et « bien présentées, dit l'auteur des *Trois Siècles*, « servent assez communément de base à tous les « plans de ses sermons. Il s'est attaché, dans le « style, à la manière de Bourdaloue; et sans avoir, « comme son modèle, cette profondeur et cette plé- « nitude de raisonnements qui le rendent original, « il a quelquefois plus de chaleur... Ses péroraisons « surtout sont vives, fortes et pathétiques, selon les « différentes matières qu'il traite. » V—VE.

CHAPÉLIER (ISAAC-RENÉ-GUILLE), né à Rennes en 1754, était fils d'un avocat distingué, qui avait obtenu des lettres de noblesse sur la demande des états de sa province. Il acquit lui-même une grande réputation au barreau, et se fit remarquer dans les troubles qui éclatèrent en 1787 entre la cour et les parlements, ce qui le fit nommer en 1789 député du tiers état aux états généraux. Dès les premières séances, il fut mis au rang des meilleurs orateurs de cette assemblée, et prit une grande part à tous ses travaux. Le 15 mai, il proposa de sommer les deux ordres privilégiés de se réunir au tiers état, et, le 15 juillet suivant, après s'être plaint de la marche des troupes vers Paris, il provoqua la formation des gardes nationales. Il occupa plusieurs fois le fauteuil, et notamment le 5 octobre 1789, en l'absence de Mounier. Il fut longtemps membre du

de 1757 en a vingt. Les quatre derniers n'ont jamais été imprimés.

comité de constitution, et ce fut lui qui rédigea le décret d'abolition de la noblesse. Il s'opposa ensuite à la violation du secret des lettres, et, le même jour, il proposa l'établissement du fameux comité des recherches. A l'époque de la fuite de Louis XVI, il fit adopter une adresse aux habitants de Paris, et fit prendre différentes mesures de sûreté pour l'assemblée nationale. Il obtint pour les protestants d'Alsace et de Franche-Comté le libre exercice de leur culte, et les droits de citoyens actifs ; il présenta le plan d'organisation de la haute cour nationale et du tribunal de cassation, et prit part à un grand nombre de décrets sur l'ordre judiciaire. Lors de la révision de la constitution, il demanda que les ministres eussent le droit de présenter leurs observations, et parut être revenu de l'exagération de ses principes. Il rompit même avec la société des jacobins pour se réunir à celle des feuillants ; mais les tardifs efforts de ce parti ne purent arrêter le torrent, et le rapport que Chapelier fit à cette époque pour réprimer l'audace des clubs fut dans la suite le prétexte de sa condamnation. S'étant retiré en Angleterre après la session, il revint à Paris pour empêcher que l'on ne mit le séquestre sur ses biens ; mais il ne tarda pas à être arrêté, et fut traduit au tribunal révolutionnaire le même jour que Thouret et Desprévilain. Condamné à mort le 5 floréal an 2 (22 avril 1794), comme « ayant conspiré depuis 1789 « en faveur de la royauté, » il fut conduit au supplice entre ses deux collègues. Chapelier a concouru avec Condorcet à la rédaction d'un ouvrage intitulé : *Bibliothèque d'un homme public*, Paris, 1790-92, 28 vol. in-8°. M—D J.

CHAPELLE (CLAUDE-EMMANUEL LUILLIER), né en 1626, au village de la Chapelle, entre Paris et St-Denis, d'où lui vient le nom de *Chapelle*, était fils naturel de François Luillier, maître des comptes à Paris, et conseiller au parlement de Metz, qui le fit légitimer en 1642. Il étudia avec succès au collège des jésuites ; mais c'était dans la maison paternelle qu'il devait trouver les plus grands secours pour l'achèvement de ses études. Elle était le rendez-vous de plusieurs savants, amis de François Luillier. De ce nombre était Gassendi, qui, frappé de la vivacité d'esprit du jeune Chapelier, lui donna des leçons de philosophie, auxquelles furent admis Molière et Bernier. Après la mort de son père, en 1652, Chapelier, resté maître d'une fortune considérable pour le temps, se livra sans réserve à son amour pour le plaisir et pour l'indépendance, deux passions qui semblaient former à elles seules tout le fond de son caractère. Aimé et recherché des grands, il ne put jamais se résoudre à leur sacrifier un jour de sa liberté, ni même une heure du plaisir qu'il trouvait avec des égaux ou des inférieurs. Ayant un jour consenti à aller passer quelque temps avec le duc de Brissac dans ses terres, il arrive à Angers, et va dîner chez un chanoine de ses amis. En feuilletant un vieux Plutarque qui se trouvait là, il tombe sur le chapitre intitulé : *Qui suit les grands, serf devient*, et il croit lire son devoir écrit dans ce peu de mots. Il va dire au duc de Brissac qu'il ne lui est

pas possible de l'accompagner plus loin, et il lui en donne la raison. Le duc a beau lui représenter qu'il serait entièrement libre chez lui, il n'en peut rien tirer, sinon : « Plutarque l'a dit ; cela ne vient pas « de moi. Ce n'est pas ma faute ; mais Plutarque a « raison. » Une autre fois, invité à dîner chez le prince de Condé, et attendant l'heure de s'y rendre, il trouve dans une promenade des joueurs de mail qui le prennent pour arbitre sur un coup douteux. Il prononce, et apparemment à la satisfaction des deux parties ; car les joueurs le retiennent et le pressent de venir souper avec eux. Cette invitation lui fit oublier celle du prince, à qui il dit le lendemain pour toute excuse : « En vérité, monseigneur, c'é-  
« taient de bien bonnes gens et bien aisés à vivre  
« que ceux qui m'ont donné à souper. » Ami de Molière dès son enfance, il l'était aussi de Racine et de Boileau, qui ne le consultaient pas sans fruit sur leurs ouvrages. Il fournit plusieurs traits à la comédie des *Plaideurs*, qui, s'il faut en croire la tradition, fut en partie composée à table. Racine lui demandant un jour ce qu'il pensait de *Bérénice* : « Ce que j'en pense ? répondit-il :

« Marion pleure, Marion crie,  
« Marion veut qu'on la marie. »

Cette critique plaisante fit, dit-on, beaucoup de peine à Racine, dont la susceptibilité était fort grande. Le bruit courait que Chapelier aidait beaucoup Molière dans la composition de ses comédies, et il ne démentait pas ce bruit assez fortement pour le faire tomber. Molière, pressé pour sa pièce des *Fâcheux*, le pria de lui faire la scène de *Caritides* ; celle qu'il apporta était si mauvaise, que Molière le menaça de la montrer à tout le monde, s'il laissait encore croire qu'il travaillait à ses pièces. Un jour qu'à la fin d'un repas il critiquait sans raison Boileau sur une expression : « Tais-toi, lui dit celui-ci, « tu es ivre. — Je ne suis pas si ivre de vin, répli-  
« qua-t-il, que tu l'es de tes vers. » Boileau entreprit de le guérir de ce penchant à l'ivrognerie, et, le rencontrant un jour dans la rue, il commençait à lui faire de sérieux reproches. « J'ai résolu de me « corriger, dit Chapelier ; je sens la force de vos rai-  
« sons : pour achever de me persuader, entrons ici, « vous me parlerez plus à votre aise. » Il le fait entrer dans un cabaret, demande une bouteille de vin qui est bientôt suivie d'une autre, et voilà Boileau qui, toujours prêchant et toujours buvant, devient ivre lui-même. Dans une autre occasion où Boileau, égayé par le vin, venait de chanter une chanson, Chapelier lui répondit par cet impromptu :

Qu'avec plaisir de ton haut style  
Je te vois descendre au quatrain !  
Bon Dieu ! que j'épargnai de bile  
Et d'injures au genre humain,  
Quand, renversant ta cruche à l'huile,  
Je te mis le verre à la main.

Il était fort éloquent dans l'ivresse, et formait alors les projets les plus extravagants. Il restait ordinairement le dernier à table, et se mettait à expliquer

aux valets la philosophie d'Épicure. Un jour, la femme de chambre de mademoiselle Chouars, son amie, surprend sa maîtresse et lui tout en pleurs, et elle en demande la cause. « Nous pleurons, dit « Chapelle, la mort de ce pauvre Pindare, que les « médecins ont tué. » Et là-dessus il recommence à raconter si pathétiquement cet événement funeste, arrivé depuis plus de 2,000 ans, que la femme de chambre elle-même se met de la partie et fond en larmes. Un autre jour, s'étant enivré tête à tête avec un maréchal de France, ils prirent la belle résolution d'aller prêcher la foi en Turquie, et de s'y faire martyriser ; mais comme Chapelle, dans l'énumération des choses qu'ils auraient à faire, prenait le pas sur le maréchal, celui-ci réclama avec arrogance les droits de sa dignité, et Chapelle refusa de les reconnaître ; ils s'envoyèrent des assiettes à la tête, ensuite se jetèrent l'un sur l'autre, et se gourmèrent jusqu'à ce qu'on vint les séparer. Il était de ce fameux souper d'Auteuil, où les convives, après avoir bien bu, se mirent à moraliser sur les misères de la vie, et résolurent d'aller chercher le repos au fond de la rivière, résolution qu'ils voulaient exécuter à l'instant même, mais dont Molière, qui n'avait bu que du lait, les détourna, en leur représentant que le grand jour devait éclairer une si belle action. Un homme de l'humeur et de la conduite de Chapelle ne pouvait pas faire de la poésie une occupation sérieuse ; il a très-bien donné à la fois l'idée et l'exemple de son genre de talent dans ces petits vers à Boileau, qui lui reprochait sa négligence :

Tout bon fainéant du Marais  
Fait des vers qui ne coûtent guère.  
Pour moi, c'est ainsi que j'en fais,  
Et, si je les voulais mieux faire,  
Je les ferais bien plus mauvais ;  
Mais, pour notre ami Despréaux,  
Il en compose des plus beaux.

Les vers de Chapelle ont du naturel, de la facilité, de l'enjouement et de l'esprit ; toutes ces qualités se trouvent au plus haut degré

Dans le récit de ce voyage,  
Qui du plus charmant badinage  
Fut le plus charmante leçon.

C'est ainsi que Voltaire caractérise ce voyage à Montpellier (1) que Chapelle fit et décrivit en société avec Bachaumont. (Voy. BACHAUMONT.) « Sa vie « voluptueuse et son peu de prétention, dit encore

(1) Le Voyage de Chapelle et de Bachaumont, suivi de quelques autres voyages dans le même genre et du conte de *Tangu et Felice* par Labarpe, a été réimprimé à Paris, Leblégué, 1821, in-12, édition qui fait partie de la *Bibliothèque d'une maison de campagne* ; le même, Paris, Delonchamps, 1822, avec fig. ; le même, Paris, Delangle, 1825, in-16, édition qui appartient à la jolie collection des *Petits Classiques français* devenue si rare ; le même, suivi de leurs poésies diverses, du *Voyage de Languedoc et de Provence*, par Lefranc de Pompignan ; de celui d'*Eponne*, par Desmahis, et de celui du chevalier de Parny en *Bourgogne* ; précédé de mémoires sur la vie de Chapelle, d'un éloge de Bachaumont et d'une préface par Lefebvre de St-Marc, Paris, Letellier fils, 1826, in-8°, avec portraits. — Le *Voyage en Provence a été réimprimé* dans la petite collection des *Voyages en France*, en prose et en vers. (Extrait de la *France littéraire* de M. Quérard.)

« Voltaire, contribuèrent à la célébrité de ses petits « ouvrages. » Il mourut à Paris en septembre 1686, âgé d'environ 70 ans. Ses poésies ont été recueillies, avec celles de Bachaumont, par Lefebvre de St-Marc, en 4 vol. in-12, Paris, 1755. A—G—R.

CHAPELLE (DE LA). Voyez LACHAPELLE.

CHAPELLE (l'abbé), ancien professeur de philosophie, directeur de l'hôpital de la Salpêtrière à Paris, né à Arinthod en Franche-Comté, en 1755, mort le 40 février 1789, se fit estimer par ses lumières et par ses vertus. Ami de Guérin du Rocher, qui refusa constamment de répondre aux critiques que de Guines, Duvoisin, Anquetil, Voltaire et Laharpe, avaient faites de son *Histoire véritable des temps fabuleux*, l'abbé Chapelle entreprit de réfuter les détracteurs de ce savant ouvrage, et publia un livre rempli d'érudition et de critique, sous le titre suivant : *l'Histoire véritable des temps fabuleux confirmée par les critiques qu'on en a faites*, Liège et Paris, 1779, in-8° (1). Ce livre n'est point une simple réfutation : c'est, comme l'auteur l'observe lui-même, une suite d'explications et d'éclaircissements de l'histoire dont il prend la défense. On reconnaît, en le lisant, qu'il eût été lui-même en état d'en concevoir le plan, et de l'exécuter avec plus de précision peut-être que ne l'a fait son ami. (Voy. GUÉRIN DU ROCHER.) V—VE.

CHAPELON (l'abbé JEAN), poète, naquit à St-Étienne en Forez vers 1646. Son père, qui y était coutelier, lui fit faire de bonnes études à Montbrison, chez les Oratoriens : il joignit à des connaissances solides le talent de la musique et du chant. Ce fut vers l'âge de vingt ans, qu'engagé dans les ordres ecclésiastiques, il entreprit le voyage d'Italie, autant pour satisfaire le goût qui l'entraînait vers les beaux-arts que pour accomplir une œuvre de piété. A son retour, il fut admis dans la société de St-Étienne. Quelque temps après, il se rendit à Paris, où il se forma dans l'art des vers qu'il aimait passionnément et qu'il revint cultiver dans sa ville natale. A ce sujet, il eut à soutenir quelques querelles avec un officier de maréchaussée qui, par sa brutalité et ses vexations, était la terreur du pays. La dévotion ne tarda guère à enlever Chapelon au commerce des Muses, avec lesquelles toutefois il se réconcilia en 1694, époque de famine et de maladies contagieuses qui continuait d'affliger la ville de St-Étienne. Chapelon fut le Jérémie de ces calamités, auxquelles il survécut peu de mois : il mourut le 9 octobre 1695. La plupart de ses poésies avaient été publiées séparément de son vivant et par lui-même ; mais elles ne furent recueillies que fort longtemps après la mort de l'auteur par les soins d'un prêtre, son compatriote (E. C.), qui les fit imprimer à St-Étienne, dans le cours de 1779, en 4 vol. in-8°, sous le titre de *Collection complète des œuvres de messire Jean Chapelon, prêtre sociétaire de St-Étienne*. Ce volume contient : 1° vingt-deux noëls en vers français très-médiocres ; 2° dix autres noëls en patois forésien ; 3° de petits poèmes, des chansons

(1) Cet ouvrage a été réimprimé en 1824, à la suite de *l'Histoire véritable des temps fabuleux* de Guérin du Rocher. D—R—R.



et des poésies diverses également en patois. — *Antoine* CHAPELON, dit *Mamon*, et *Jacques* CHAPELON, père et grand-père de l'abbé Chapelon, avaient aussi composé en patois forésien quelques pièces de vers que l'éditeur de 1779 a fait imprimer à la fin de son volume. Ces poésies sont curieuses et peuvent se réunir en collection au recueil de Noël anciens, en patois de Besançon, de François Gautier, et aux spirituels Noël bourguignons de la Monnoie, les chefs-d'œuvre du genre.

D—B—S

CHAPERON (JEAN), poète français du 16<sup>e</sup> siècle. La Croix du Maine et Duverdiér, qui ont fait mention de cet auteur, ne nous ont laissé aucune particularité sur sa vie, et ce qu'ils disent de ses ouvrages est fort inexact. Ils sont cependant encore recherchés des amateurs, mais par la seule raison, sans doute, qu'ils sont fort rares. En voici les titres : 1<sup>o</sup> *le Dieu garde Marot et autres poésies*, 1557, in-16; 2<sup>o</sup> *le Courtisan, nouvellement traduit de langue ytalique en vulgaire françois*, Paris, 1557, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *le Chemin de Long Estude de dame Christine de Pise, trad. de langue romanne en prose françoise, par Jehan Chaperon, dit lassé de repos*, Paris, 1549, petit in-12.

W—s.

CHAPERON (NICOLAS), peintre et graveur, naquit à Châteaudun, vers 1596. Placé de bonne heure dans l'atelier de Simon Vouet, il s'adonna d'abord à la peinture; mais la gravure à l'eau-forte fit bientôt après sa fortune et sa gloire. Il alla à Rome, où il grava les peintures du Vatican connues sous le nom de *Bible de Raphaël*. Cette suite, composée de cinquante-deux morceaux, parut en 1638; elle est en général bien dessinée, et passera toujours pour une bonne copie des excellentes peintures de Raphaël; mais on y chercherait vainement cette correction de style, cette pureté de dessin, et surtout cette noble vérité d'expression qui caractérise les originaux. Chaperon semble avoir marqué lui-même la place qu'il devait occuper parmi les graveurs de Raphaël, en mettant son portrait au pied du buste de ce grand maître; ce morceau, qui est en tête de la *Bible de Raphaël*, et qui sert de titre à l'ouvrage, fait autant d'honneur au talent qu'à la modestie de Chaperon. A son retour de Rome, cet artiste vint s'établir à Paris, où il grava plusieurs pièces remarquables par une pointe très-spirituelle. Il a représenté, dans un cadre de sculpture antique, Henri IV âgé de quarante-deux ans; on voit au bas du portrait, en forme de bas-relief, le roi blessé par Châtel: cette gravure anonyme est très-rare. Il existe un autre portrait de Henri IV gravé par Chaperon en 1593; dans celui-ci l'on voit une bataille au-dessous du portrait. Les amateurs recherchent moins cette gravure que la première, sans doute parce qu'elle est moins rare. Chaperon composait avec imagination; on retrouve le peintre dans les pièces qu'il a gravées d'après ses compositions; presque toutes représentent des bacchanales. Chaperon mourut à Paris, en 1647.

A—s.

CHAPMAN (GEORGE), un des plus anciens poètes dramatiques anglais, et le premier traducteur de tous les poèmes d'Homère, naquit en 1557. Après

avoir fait quelques études à Oxford, il vint à Londres, jeune encore, et se lia avec les littérateurs les plus distingués de cette époque, Shakspeare, Spenser, Marloe, Ben Johnson, etc. Il publia en 1593, in-4<sup>o</sup>, un poème, sous ce titre bizarre : *Ovid's Banquet of sauce*, et, l'année suivante, la traduction en vers de sept livres de l'*Iliade*; la traduction de quinze autres livres parut en l'an 1600, et, peu d'années après, celle du poème entier. Ce travail immense ne l'avait pas empêché de composer en même temps un assez grand nombre de tragédies et de comédies, dont plusieurs eurent du succès. On prétend même que Ben Johnson, devenu, par la mort de Shakspeare, sans rival sur la scène anglaise, se montra jaloux de la réputation de Chapman. La traduction de l'*Odyssée* parut en 1614, et bientôt après, Chapman compléta celle de toutes les œuvres d'Homère, par la *Batrachomyomachie* et les hymnes. Il traduisit aussi le livre de Musée, de *Amoribus Herois et Leandri*, 1616, in-12; on croit même qu'il avait traduit tout Hésiode; mais sa traduction n'a point été publiée. Il mourut en 1654, âgé de 77 ans. Le célèbre architecte Inigo Jones lui éleva un monument à ses frais. Quoique les ouvrages de Chapman soient presque entièrement négligés aujourd'hui, son nom mérite d'être cité avec honneur, pour avoir un des premiers fait connaître Homère dans son pays. Waller, au rapport de Dryden, ne pouvait pas lire cette traduction d'Homère sans enthousiasme, et Pope l'avait beaucoup étudiée. On y trouve de la verve, mais une extrême négligence, qui était en partie l'effet de la précipitation avec laquelle travaillait l'auteur. Il dit lui-même, dans sa préface de l'*Iliade*, qu'il n'avait mis que quatre mois à traduire les douze derniers livres. Les vers de cette traduction sont de quatorze syllabes. Chapman est un des premiers écrivains qui aient naturalisé, dans la langue anglaise, ces épithètes composées si familières au poète grec. Ses pièces de théâtre sont au nombre de dix-sept; plusieurs ont été écrites conjointement avec Ben Johnson. Une comédie, intitulée *Eastward Hoe*, ouvrage commun de Chapman, de Ben Johnson et de Jean Marston, et qui contenait quelques traits désobligeants contre la nation écossaise, indisposa tellement le roi Jacques contre les auteurs, qu'ils furent mis en prison et menacés d'être exposés au pilori. C'est de cette pièce qu'Hogarth a pris l'idée d'une suite d'estampes appelées *l'Apprentif diligent et le paresseux*; elle a été depuis rajeunie, remise au théâtre, et imprimée par mistress Lennox, sous le titre des *Mœurs de la vieille Cité*. Les autres ouvrages de Chapman ne méritent pas d'être rappelés.

X—s.

CHAPMAN (FRÉDÉRIC-HENRI DE), vice-amiral en Suède, mort en 1808, dans un âge très-avancé. S'étant appliqué dès sa première jeunesse à l'architecture navale, il séjourna quelque temps en Angleterre pour étendre les connaissances qu'il avait acquises dans son pays. Il publia un *Traité sur l'architecture navale*, et d'autres ouvrages qui firent connaître ses talents supérieurs, et qui furent traduits en plusieurs langues. Lemonnier a traduit le

premier, sous le titre de *Traité de la construction des vaisseaux*, Paris, 1779, in-fol. On préfère la traduction de Vial de Clairbois, Brest, 1781, in-4°; mais on recherche aussi l'édition originale, dont les planches sont plus belles et plus exactes. Lorsque Gustave III entreprit de relever la marine suédoise, tombée en décadence depuis la mort de Charles XII, il choisit Chapman pour diriger la construction des vaisseaux. Cef habile constructeur répondit à la confiance du monarque en donnant à la Suède une flotte presque entièrement renouvelée de vingt-quatre vaisseaux de ligne. Il ne mit pas moins de zèle à l'amélioration de la flotte composée de galères, de chaloupes canonnières, de bâtiments de transport, et qui est d'une grande importance dans les parages de la Baltique, semés d'îles et d'écueils. Le nombre des bâtiments fut augmenté, et Chapman suivit dans la construction une méthode dont il était l'inventeur. Cette méthode a été trouvée si bonne que les Anglais eux-mêmes ont tâché de se l'approprier. Le roi de Suède ne manqua pas de récompenser tant de zèle et de talent. Chapman fut nommé vice-amiral, obtint des lettres de noblesse, et devint commandeur de l'ordre de l'Épée. C—AU.

CHAPMAN (JEAN), savant anglais, naquit à Stratfield-Say, en 1704, et après avoir fini ses études au collège de Cambridge et pris ses degrés en 1727 et 1751, devint recteur de Mersham et d'Alderton (1757), chapelain de l'archevêque Potter (1740), archidiacre de Sudbury, et trésorier à Chichester. Comme il était élève d'Éton et qu'il avait été reçu docteur à Oxford, il se mit sur les rangs pour la place de prévôt à ce collège : une faible majorité donna le poste qu'il ambitionnait au docteur George. Depuis ce temps Chapman se vit en quelque sorte fermer les portes des universités. Ses démêlés littéraires avec Middleton le firent haïr de la coterie de ce savant, et la mort de Potter acheva de ruiner l'espoir qu'il avait de parvenir au moins à quelque une des dignités secondaires d'Éton. Il se présenta même vainement pour la place de *precentor* à Lincoln. Nommé en 1760, par un arrêté de lord Henley, il vit une pétition à la chambre des communes réclamer contre cette nomination qui fut annulée. On accusait Chapman d'actions au moins indécrites, et malheureusement il paraît qu'on avait raison. Lord Campden, un de ses anciens élèves, lui fit bien dire de ne pas s'inquiéter et que le lendemain il le rendrait blanc comme neige, mais cette justification ne vint pas. Le récit donné par Burns de cet épisode dans son ouvrage des *Lois ecclésiastiques* (t. 1<sup>er</sup>) sembla partial à Chapman, qui envoya ses réclamations au docteur : Burns se contenta de répondre franchement qu'il l'avait cru fautif, et que, dans sa prochaine édition, il se ferait un devoir d'insérer ses explications. Chapman mourut le 14 octobre 1784. On a de lui : 1° *Examen des objections d'un écrivain anonyme contre le livre de Daniel*, Cambridge, 1728, in-8°. L'anonyme était Collins. Chapman, malgré sa jeunesse, montra beaucoup de vigueur et d'érudition dans la réfutation des blasphèmes de cet incrédule; et ce début dans la polémique religieuse

fit sensation. 2° *Remarques sur la Lettre du docteur Middleton au docteur Waterland*, 1751. Cet opuscule, dans lequel Chapman se fait le défenseur de Waterland, a eu trois éditions. 5° *Dissertation sur les Académiques de Cicéron* (en latin), adressée à Tunstall et imprimée à la suite de la lettre de ce dernier à Middleton sur l'authenticité de quelques épîtres de Cicéron. Chapman soutient, par des raisons très-plausibles, que Cicéron a donné deux éditions différentes des *Académiques*; idée ingénieuse dont nul n'avait été frappé avant lui, et dont Ross, dans son édition des *Épîtres familières*, s'est déclaré partisan. 4° *Lettre sur les anciens caractères numériques des légions romaines*, placée en guise d'appendice à la suite des *Observations sur le recueil des épîtres entre Cicéron et Brutus*, 1744. 5° et 6° Deux traités sur *Phlégon*. Il y répond au docteur Sykes, lequel prétend que l'éclipse de soleil mentionnée par cet écrivain n'est pas celle qui coïncida, suivant les livres saints, avec la mort du Sauveur. 7° Cinq sermons. 8° Une bonne édition d'Eusèbe, 1750 et 1741, 2 vol. in-8°. Il y défend le christianisme contre les objections de Morgan et de Tindall. Chapman assista Pearee dans son édition du *de Officiis* de Cicéron. VAL. P.

CHAPMAN (THOMAS), philologue anglais, né à Billingham en 1717, fut nommé principal du collège de Ste-Madeleine à Cambridge, après y avoir professé les langues anciennes avec beaucoup de distinction. A ce titre, il joignit ceux de recteur de Kirby et de chapelain ordinaire du roi, et mourut le 9 juin 1760. On a de lui l'*Essai sur le sénat romain*, Cambridge, 1750, in-8°; traduit en français par Lareher, Paris, 1765, in-12. Sous un titre trop modeste, c'est le traité le plus complet que nous ayons sur ce sujet important. Dans sa préface, Lareher dit que Chapman est célèbre par un grand nombre de bons ouvrages; mais c'est une erreur, il n'a publié d'ouvrage important que celui dont nous faisons mention ici. Lareher l'a sans doute confondu avec un de ses homonymes. W—s.

CHAPMAN (GEORGE), chef d'institution en Écosse, était natif d'Alvah (Banff). Né en 1725, il n'avait pas encore fini ses cours académiques, lorsque, vers 1759, il fut chargé d'une éducation particulière. Quelque temps après il fut nommé maître d'école d'Alvah, prit, en finissant ses cours (1741), le degré de maître ès-arts, devint professeur-adjoint, d'abord à l'école de grammaire de Dalkeith, ensuite à celle de Dumfries (1747), et enfin, à la mort de Trotter, recteur de cette dernière institution, obtint lui-même la place de chef. Il la remplit vingt-quatre ans avec succès, et n'y renonça, en 1774, que pour se consacrer à l'éducation de quelques élèves dans sa propre maison. Chapman se retira, en 1801, à sa ferme d'Inchdrewer, et peu de temps après à Édimbourg, où il surveilla l'imprimerie d'un de ses parents. Il donnait encore, malgré son âge avancé, des leçons de langues anciennes à des élèves de l'université, lorsqu'il mourut le 22 février 1806. Ses ouvrages sont : 1° *Traité d'éducation*, 1775, in-8°, production classique qui a eu six éditions; 2° *de l'Éducation des classes*

*inférieures du peuple, et des maîtres d'école de paroisse; 5° Avantages de l'éducation classique, etc.; 4° Abrégé des Rudiments de la langue latine de Ruddiman; 6° Collegium Bengalense, poëme latin en vers saphiliques (accompagné d'une traduction en anglais et d'une dissertation). Ce morceau, qu'il composa dans sa quatre-vingt-deuxième année, témoigne d'un vrai talent et d'une vigueur d'esprit rare chez les octogénaires. On a publié en 1808, in-8°, une *Esquisse de la vie de George Chapman*, et annoncé le projet de donner une édition de ses œuvres. VAL. P.*

CHAPONE (mistriss), née en 1726, fille d'un Anglais nommé *Mulso*, occupe un rang distingué parmi les femmes qui se sont fait un nom dans la littérature. Elle composa à l'âge de neuf ans un roman intitulé *les Amours d'Amoret et de Mélisse*. L'histoire intéressante de *Fidélia*, insérée dans *l'Adventurer*, et un poëme imprimé au commencement de la traduction d'Épictète, par mistriss Carter, furent les premières productions qu'elle donna au public sous le voile de l'anonyme; mais elle publia sous son nom, en 1775, les *Lettres sur le perfectionnement de l'esprit, adressées aux jeunes femmes*. Cet ouvrage est fort estimé en Angleterre. On y trouve beaucoup de raison et un ton très-sage uni à des vues libérales. Le style en est pur, d'une correction et d'une élégance remarquables dans une femme qui n'avait fait aucune étude classique. Ces ouvrages, un recueil de lettres et un volume de *Mélanges*, imprimé en 1775, in-12, sont tout ce que l'on connaît de mistriss Chapone. Elle mourut dans un état voisin de l'indigence, en 1801, âgée de 74 ans. Elle fut liée avec mistriss Carter, mistriss Montague, auteur d'un *Essai sur Shakspeare*, et avec mistriss Barbault, d'une amitié intime et constante, ce qui n'est pas commun entre les femmes auteurs. Le recueil complet de ses œuvres a été publié en 1807, 4 vol. in-12, précédé d'une notice sur sa vie. On y trouve des lettres à Richardson, où elle combat quelques principes de morale exprimés dans *Clarisse Harlowe*. X—s.

CHAPOTON, auteur dramatique du commencement du 17<sup>e</sup> siècle, ne s'avisa que tard de travailler pour le théâtre, comme le prouve ce vers de Colletet :

J'aime le vol tardif de ta muse naissante.

En 1658, il fit représenter par la troupe royale *le Vritable Coriolan*, tragédie en 5 actes et en vers. Ce sujet, traité d'abord par le poëte Hardy, puis par Chevreau, l'abbé Abeille, Chaligny des Plaines, Richer, Mauger, Laharpe, Goujon et Gudin, est un de ceux qui, par leur nature, présentent le plus de difficultés pour le soumettre à l'impérieuse loi des trois unités. Chapoton dédia sa pièce au cardinal de Richelieu; elle est imprimée, Paris, 1658, in-4° et in-12, et suivie de quelques poésies. En 1640, il donna la *Descente d'Orphée aux enfers*, autre tragédie en 5 actes et en vers, imprimée la même année, in-4°; il la reproduisit en 1648, sous le titre de *la Grande journée des Machines, ou le Mariage d'Orphée et d'Eurydice*. Ch. de l'Épine avait fait

sur le même sujet une tragédie imprimée en 1614. (Voy. DE L'ÉPINE.) D. L.

CHAPOUR, ou CHAHPOUHR. Ce nom, que nos écrivains européens ont changé en *Sapor*, signifie *fiis de roi* en ancien persan, et est commun à trois souverains de la dynastie des Sacaïdes. Chapour I<sup>er</sup> était fils d'Ardechyr, et d'une esclave qui passait pour être de la dynastie des Arsacides. Cette esclave avait été condamnée à mort, dès que son origine avait été connue; mais le vizir, chargé d'exécuter cet ordre rigoureux, sauva cette esclave, ainsi que l'enfant qu'elle portait dans son sein. Il prit en même temps envers lui-même une précaution plus qu'héroïque, et qui devait ôter au monarque tout soupçon injurieux, relativement au motif de cette désobéissance. Les prédictions des astrologues, en faveur du jeune Chapour, lui firent pardonner l'origine de sa mère et trouver grâce devant son auguste père, qui voulut lui transmettre la couronne, vers l'an 240 de l'ère chrétienne. Animé contre les Romains, par un ressentiment héréditaire aux rois de Perse, il signala le commencement de son règne par une invasion dans la Mésopotamie, dès l'an 242, et il allait même s'emparer d'Antioche, lorsqu'épouvanté par l'arrivée de l'armée romaine, commandée par l'empereur Gordien III en personne, il abandonna toutes ses conquêtes, régna ses Etats en grande hâte, et n'épargna aucun sacrifice pour obtenir la paix. Les intelligences qu'il conservait à la cour de l'empereur romain lui donnèrent les moyens de la rompre dans un moment favorable. Il commit de nouvelles hostilités, qui lui attirèrent un ennemi moins redoutable que Gordien. Le faible, l'imprudent Valérien, voulant secourir Edesse, est battu par les Persans, et, dupe de l'astuce de leur roi, se laisse envelopper et prendre par lui, vers l'an 260 de J.-C. Nous ne répéterons pas ici les ignominies de toute espèce dont le monarque abreuva son captif. Elles le conduisirent au tombeau, et ses restes furent encore le jouet de l'insolent et implacable Chapour. Il le fit écorcher, et sa peau, teinte en rouge, recousue et garnie de paille, formait un effroyable mannequin, que l'on suspendit dans un temple, pour inspirer aux Romains autant d'effroi que de honte. Si telle fut sa conduite à l'égard d'un souverain captif, on peut imaginer quel traitement il faisait éprouver aux soldats que lui livrait le sort des armes. Se trouvant arrêté, dans une retraite précipitée, par une rivière assez profonde pour qu'on ne pût la passer à gué, il fit égorger un grand nombre de prisonniers romains qu'il traînait à sa suite, et leurs corps, jetés dans cette rivière, servirent de pont à son armée. Il mourut en 269 ou 271, assassiné par les grands de son royaume, après un règne d'environ trente ans. On attribue à Chapour la restauration d'une ville que les armées d'Alexandre avaient ruinée, et dont les ruines restaient couvertes de roseaux. Cette circonstance valut à la nouvelle ville le nom de *Nychapour* (roseaux de Chapour). Il fonda aussi le Kloureh-Chapour, ou canton de Chapour, dans le Farsistan, et Chadi-Chapour, près de l'emplacement où l'un de ses successeurs assit la

ville de Cazwyn. Regnard a fait une tragédie intitulée *Sapor*; elle se trouve dans ses œuvres. L.—s.

CHAPOUR II, fils putatif d'Hormouz ou Hormisdas II, suivant Myrkhond et autres écrivains orientaux, mais qui n'était que son frère, suivant les écrivains byzantins, reçut la couronne même avant que de naître, et la dut à des considérations politiques, qui diétèrent les prédictions des astronomes et les résolutions des grands. Ils posèrent la couronne sur le ventre de sa mère enceinte, et reconnurent pour leur légitime souverain l'enfant auquel elle devait donner le jour. Il naquit et monta sur le trône en 509 ou 510 de J.-C., sous le règne de Dioclétien. Les Arabes profitèrent de sa minorité pour dévaster la Perse, à laquelle ils causèrent des maux inouïs; Chapour, à peine âgé de seize ans, tira d'eux une éclatante vengeance, ravagea l'Yémen, poussa ses conquêtes au delà de l'Euphrate, et fit briser les omoplates à tous ses prisonniers, errant qui lui valut, de la part des Arabes, le surnom de *Dhoul-aktaf* (maître des épaules). Digne héritier de la haine de ses ancêtres pour les Romains, il fit sur leur territoire plusieurs invasions, dont la plus mémorable et la moins glorieuse fut celle de l'année 530. Fier des avantages qu'il avait remportés sur les Romains à Singare, et habile à profiter de la terreur que les Persans inspiraient aux Romains, et surtout de la faiblesse de l'empereur Constance II, il se mit en campagne à la tête d'une armée innombrable, suivie d'un grand nombre d'éléphants armés en guerre et de toutes les machines nécessaires pour battre les murailles, et vint mettre le siège devant Nisibe. Les habitants opposèrent une résistance vraiment héroïque, animés par les exhortations et le dévouement de leur évêque. Ce prélat se présenta souvent sur la brèche en habits pontificaux, tandis que Chapour se tenait toujours à une sage distance du danger. Tous les moyens d'attaque étant épuisés, les assiégeants entreprirent d'abord de détourner le fleuve qui passait dans la ville; ils y parvinrent; mais les citernes et les sources suffirent pour désaltérer les habitants. Ils imaginèrent ensuite de diriger une inondation artificielle sur cette même ville. Des digues immenses furent construites pour retenir et exhausser prodigieusement les eaux du fleuve et celles qu'on put rassembler. On les dirigea sur la ville, qui resta ensevelie sous ces eaux pendant plusieurs jours. Les habitants se réfugièrent sur leurs maisons et sur leurs remparts, occupés à repousser les barques armées qui se dirigeaient sur eux, et à réparer les brèches produites par l'inondation. Quatre mois s'étaient déjà écoulés, plus de 20,000 Persans avaient péri, lorsque leur souverain donna ordre de brûler ses machines, et de regagner en toute hâte ses Etats, pour repousser une invasion des Massagètes. Le siège d'Amide, qu'il fit neuf ans après, fut plus glorieux pour les Persans, puisqu'ils prirent et rasèrent la ville; mais il leur en coûta encore plus cher; car ils perdirent 50,000 hommes en soixante-treize jours. Chapour eut aussi quelques démêlés avec Julien, qui finirent par un combat dans lequel

Julien fut défait et blessé à mort, le 26 juin 563. Les Persans bâtirent la ville de Cazwyn dans le lieu où s'était livrée la bataille. Il remporta aussi de grands avantages sur Jovien, et ne lui accorda la paix qu'après la cession de la ville de Nisibe et de cinq provinces romaines. Après la mort de cet empereur, il fit de nouvelles tentatives qui ne furent pas heureuses, et se vit obligé d'abandonner l'Arménie et plusieurs autres conquêtes. Il revint à Ctésiphon, capitale de ses Etats, et y mourut, sous le règne de Gratien, en 580, après avoir vécu et régné 70 années solaires, lesquelles correspondent, suivant les écrivains byzantins, aux 72 années lunaires indiquées par les historiens persans. L.—s.

CHAPPE D'AUTEROCHE (JEAN), naquit à Mauriac en Auvergne, le 2 mars 1722, d'une famille noble, embrassa l'état ecclésiastique, et se livra à l'étude de l'astronomie. En 1760, il fut choisi par l'académie des sciences, dont il était membre, pour aller à Tobolsk observer le fameux passage de Vénus sous le disque du soleil, fixé au 6 juin de l'année 1761. Il se rendit par terre à St-Petersbourg, et partit pour la Sibirie, où il n'arriva qu'après avoir éprouvé tous les maux inséparables d'un voyage fait dans un tel climat, au milieu de la plus rigoureuse saison. Arrivé dans les derniers jours d'avril 1761, il observa le 5 une éclipse de soleil qui lui donna la différence du méridien de Tobolsk à celui de Paris; cette différence se trouva de 4 h. 23' 4". Chappe avait fait construire un petit observatoire, et fait tous les préparatifs nécessaires. On approchait du 6 juin, jour si désiré, et tout semblait présager le temps le plus favorable. L'astronome raconte lui-même les inquiétudes, les alarmes qu'il éprouvait alors à l'aspect du moindre nuage qui paraissait dans le ciel; cependant on arriva au 6 juin. Le ciel était pur et serein; l'abbé Chappe put voir Vénus entrant sous le soleil, et faire les observations qui étaient le but et le prix de ce long et pénible voyage. Elles furent consignées dans un *Mémoire du passage de Vénus sur le soleil, avec des observations sur l'astronomie et la déclinaison de la boussole faites à Tobolsk, en Sibirie, en 1761*, St-Petersbourg, 1762, in-4°. Il revint en France deux ans après en être parti, et publia : *Voyage en Sibirie fait en 1761* (avec la description du Kamtschatka, trad. du russe de Khracheninnikow), Paris, 1768, 2 tomes en 5 vol. grand in-4° et atlas; l'édition d'Amsterdam, 1769-70, 4 vol. in-12, fig., n'est qu'un abrégé de celle de Paris. Cette relation, pleine de faits et de détails curieux, mais dans laquelle l'auteur avait fait quelques observations peu favorables à la Russie, fut très-accueillie en France, et obtint l'honneur d'être réfutée ou critiquée par l'impératrice Catherine II elle-même, dans une brochure intitulée : *Antidote ou Réfutation du mauvais livre superbement imprimé intitulé : Voyage en Sibirie, etc., fait en 1761, par l'abbé Chappe*, Amsterdam, Rey, 1772, in-12, et à la suite de l'édition de l'ouvrage de Chappe donné par le même libraire, ibid., et même année, 6 vol. in-12. (*Voy. CATHERINE.*) Une autre critique parut sous ce titre : *Lettre d'un style*

*franc et loyal, à l'auteur du Journal encyclopédique, 1774, in-12.* La relation de l'abbé Chappe renferme beaucoup de faits minutieux qui sont étrangers au but de son voyage, beaucoup de détails qu'il a empruntés à d'autres voyageurs, et beaucoup de choses légèrement observées, qui donnèrent à ses ennemis le prétexte de révoquer en doute l'authenticité de ses observations astronomiques; on ne put cependant douter de son zèle pour les progrès de l'astronomie. Le même phénomène qui lui avait fait braver les neiges et les glaces du Nord l'engagea, six ans après, dans un autre voyage où il eut à supporter les ardeurs d'un climat brûlant. La Californie, presque inconnue et peu habitée, ayant été jugée l'un des lieux de la terre les plus propres à l'observation du passage de Vénus de l'an 1769, l'académie des sciences obtint du roi la permission d'y envoyer un de ses membres. Chappe fut choisi pour cette mission, et il se rendit en Californie, accompagné de MM. Dol et Medina, officiers de marine et astronomes du roi d'Espagne. Quelque temps après son arrivée en Californie, il fut attaqué d'une maladie contagieuse, et mourut le 4<sup>er</sup> août 1769, satisfait, en expirant, d'avoir rempli la mission pour laquelle il avait quitté sa patrie. Son zèle pour la science était si grand, qu'il lui coûta la vie. Lorsqu'on espérait sa guérison, les efforts qu'il fit pour observer une éclipse de lune augmentèrent son mal et le conduisirent au tombeau. Ses observations furent publiées à Paris en 1772, par C.-F. Cassini, sous le titre de *Voyage en Californie, pour l'observation du passage de Vénus sur le disque du soleil, le 5 juin 1769, contenant les observations de ce phénomène, et la description historique de la route de l'auteur à travers du Mexique*, Paris, 1772, in-4<sup>o</sup>. On a encore de l'abbé Chappe d'Auteroche plusieurs *Observations astronomiques* dans le recueil de l'académie des sciences, de 1760 à 1770. Son éloge a été prononcé dans cette même académie, par Grandjean de Fouchy, le 14 novembre 1770. N—D.

CHAPPE (CLAUDE), neveu du précédent, naquit à Brûlon, dans le Maine, en 1765. A l'âge de vingt ans, il avait fait insérer dans le *Journal de Physique* un grand nombre de mémoires intéressants, qui lui donnèrent des titres pour être admis à la société philomatique, où il fut reçu à la fin de l'année 1792. Le désir de communiquer avec des amis qui habitaient à quelques lieues de lui fit concevoir au jeune physicien, en 1791, le projet de leur parler par signaux; ces tentatives réussirent au point qu'il s'aperçut que ce qu'il avait cru n'être qu'un jeu pouvait devenir une découverte importante. Il fit alors beaucoup de recherches pour trouver le moyen d'exécuter son procédé en grand. Quand il eut atteint le but qu'il s'était proposé, il offrit à l'assemblée législative, en 1792, l'hommage de sa découverte; il lui présenta une machine à signaux, nommée par lui *télégraphie*, de deux mots grecs qui signifient décrire de loin. L'établissement de la première ligne télégraphique ne fut ordonné qu'en 1793, et elle signala les premiers moments de son existence par la nouvelle de la prise de Condé. La convention reçut cette nouvelle au commencement

d'une de ses séances, rendit un décret qui déclarait que Condé s'appellerait *Nord-Libre*, et le télégraphe annonça, pendant cette même séance, que le décret était déjà parvenu à sa destination, et que déjà il circulait dans l'armée. Ce résultat fit alors une grande sensation; on comprit combien l'invention du télégraphe pouvait être utile; mais plus cette découverte paraissait importante, moins on concevait qu'elle n'eût pas été faite plus tôt. En effet, dans tous les temps, on s'était servi de signaux pour communiquer des phrases convenues. Les marins employaient ce moyen depuis un temps immémorial, et un prince anglais avait acquis quelque célébrité pour avoir perfectionné les signaux marins. Enée le tacticien fait mention de quelques expériences, dont l'objet était de signaler les lettres de l'alphabet à plusieurs stations; et, vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle, Amontons avait fait un essai de ce genre; mais le premier système ne peut servir que pour un petit nombre de faits, prévus longtemps avant qu'on veuille les signaler. Une nuit suffit à peine pour transmettre deux ou trois mots d'après la méthode d'Enée (1). Quant à Amontons, qui est placé parmi les inventeurs de l'art télégraphique, il n'a laissé aucune trace de la machine qu'il avait imaginée. Le problème était donc encore à résoudre, ou plutôt n'était qu'un projet sans exécution; il consistait à trouver le moyen de transmettre, à quelque distance que ce fût, avec rapidité, dans tous les lieux et dans tous les temps, toute espèce d'idée. Pour parvenir à ce but, Chappe n'imita aucune des machines dont on s'était servi jusqu'alors; il en imagina une dont les formes sont extrêmement visibles, les mouvements simples et faciles, qui peut être transportée et placée partout, qui résiste aux plus grandes tempêtes, et qui, malgré sa grande simplicité, donne assez de signaux primitifs pour faire de ces signes une application exacte aux idées, application telle, qu'elle n'exige ordinairement qu'un signe par idée, et jamais plus de deux, « et qui est « très-remarquable (dit le rapport décennal fait par « la classe des sciences physiques), comme ayant « donné naissance à une langue nouvelle, simple et « exacte, qui rend l'expression d'un mot et d'une « phrase par un seul signe. » (P. 58, édition in-4<sup>o</sup> de 1810.) Ces moyens télégraphiques ne ressemblent pas entièrement à ceux qu'on avait essayé d'employer avant Chappe (*voy. Hook*); il nous paraîtrait donc injuste de lui refuser les honneurs de l'invention; car ceux-là aussi sont inventeurs, qui exécutent ce qu'on ne connaissait auparavant que comme une chose possible, qui retrouvent des moyens perdus dont il ne restait point de traces, ou qui trouvent une application nouvelle et importante d'une chose déjà connue. Cependant quelques écrivains

(1) Homère, Eschyle, Pausanias, Jules Africain, etc., parlent de signaux de torches et autres semblables. Porta, Kircher, Robert Hooke, Schott, Guyot, Bergstrasser, Achard de Berlin, etc., se sont occupés de ce problème, dont on peut voir l'histoire dans l'*Essai sur la Télégraphie*, par Bockmann, Carlsruhe, 1794, in-8<sup>o</sup> (en allemand), et dans celui d'Edelcrantz, traduit du suédois en français, Paris, 1801, in-8<sup>o</sup>, fig

prétendirent que le télégraphe n'était pas une découverte, et plusieurs rivaux essayèrent de présenter de nouveaux systèmes télégraphiques, et de se mettre à la place de Chappe : ces preuves de malveillance l'affectèrent d'une mélancolie profonde. Il mourut subitement, le 25 janvier 1805. Il avait publié, au sujet des essais de MM. Bréguet et Bèthancourt, qui lui contestaient injustement la priorité de son invention, une *Lettre sur le nouveau télégraphe*, Paris, 1798, in-8°.

M—D.

CHAPPE (IGNACE-URBAIN-JEAN), frère aîné du précédent, naquit en 1760, à Rouen, où son père remplissait un emploi supérieur dans l'administration des domaines. Après avoir étudié le droit, il acquit une place dans les finances, qu'il perdit à la révolution, ce qui ne l'empêcha pas d'en adopter les principes. Il fut élu procureur-syndic de la ville du Mans, et, peu de temps après, député de la Sarthe à l'assemblée législative. Les frères Chappe ayant obtenu, vers la fin de 1791, l'autorisation de renouveler leurs expériences, placèrent d'abord leur machine sur un des pavillons de la barrière de l'Étoile ; mais elle fut renversée et brisée pendant la nuit. Six mois après, ils en élevèrent une autre à Ménilmontant, dans le parc St-Fargeau. Cette fois la populace plus aveugle encore y mit le feu. Ils n'en continuèrent pas moins leurs essais ; et lorsqu'ils eurent arrêté définitivement la forme du télégraphe, ils le présentèrent à l'assemblée nationale, dans la séance du 22 mars 1792. Les événements qui suivirent retardèrent les rapports qu'ils sollicitaient sur l'utilité de leur découverte ; et ce ne fut que le 4 avril 1795 qu'ils furent autorisés à faire construire trois postes d'essai. Tous les résultats ayant confirmé le mérite de leur invention, une première ligne télégraphique, établie de Paris à Lille, fut terminée à la fin de 1794. Elle fut prolongée jusqu'à Dunkerque en 1798, puis jusqu'à Bruxelles, et enfin Anvers et Amsterdam. Une seconde ligne, celle de Paris à Strasbourg, fut exécutée en 1797. Plus tard, elle fut prolongée jusqu'à Huningue, et en 1815, aux approches de l'invasion, un embranchement fut établi de Metz à Mayence. Une troisième ligne fut construite en 1798 de Paris à Brest, et une quatrième en 1799 de Paris à Lyon, continuée en 1805 jusqu'à Turin et Milan, et en 1809 jusqu'à Venise. En 1814, la partie de cette ligne qui s'étendait de Lyon à Venise a été supprimée, mais elle a été remplacée par celle de Lyon à Toulon. Enfin, une ligne de Paris à Bayonne est en activité depuis 1825. En 1808, Abraham Chappe, un des quatre frères de l'inventeur, fut attaché à l'état-major général de l'empereur, pour établir une télégraphie militaire mobile, projet auquel il ne fut pas donné assez de suite. Chappe l'aîné et Pierre Chappe avaient été nommés administrateurs des lignes télégraphiques avec leur frère Claude ; à la mort de celui-ci, arrivée en 1805, les deux premiers restèrent seuls chargés de ces fonctions. Chappe l'aîné reçut en 1815 la croix de l'ordre de la Réunion, et en 1814 celle de la Légion d'honneur. En 1825 on le mit à la retraite, ainsi que Pierre Chappe, et on les remplaça par leurs deux frères René et

Abraham, qui avaient pris la part la plus active aux premières recherches de l'inventeur. Chappe l'aîné mourut en 1828. Il avait publié : *Histoire de la télégraphie*, Paris, 1824, 2 vol. in-8°, dont un de planches. Dans ce curieux ouvrage, l'auteur traite des diverses tentatives faites par les anciens pour parvenir à transmettre rapidement des nouvelles à de grandes distances ; du télégraphe français, des obstacles que les inventeurs éprouvèrent pour le faire adopter ; et enfin des télégraphes établis postérieurement en Allemagne, en Suède, en Angleterre, en Russie, en Turquie et en Egypte, ainsi que des différents écrits publiés sur cette découverte. W—s.

CHAPPEDELAINE (JEAN-RENÉ, chevalier DE), né à Mayence, en 1766, fut page du comte d'Artois, et passa en 1781 au régiment de Barrois ; il émigra en 1792 et servit dans l'armée des princes. En 1795 il vint à l'Île-Dieu avec le comte d'Artois, et obtint de ce prince la permission de rentrer en France pour y servir la cause royale. Il se rendit en Bretagne, fut d'abord sous les ordres de Puisaye, et commanda le corps noble des chevaliers catholiques, après la mort de St-Gilles. Chaque chevalier avait un chasseur attaché à sa personne ; et cette espèce d'écuyer formait la seconde ligne en bataille. Chappedelaine n'adopta jamais les principes de cruauté dont les guerres de parti fournissent trop d'exemples. Il renvoya un de ses chasseurs, pour s'être mêlé, quoique sans armes, avec des soldats qui fusillaient des prisonniers. Il reçut à cette époque le brevet de colonel de cavalerie et la croix de St-Louis. A la pacification de 1796, il retourna en Angleterre et fut envoyé à Jersey. Rentré en France six mois après, il vit que l'intérêt de la cause royale était ce qui occupait le moins ceux qui faisaient profession de la servir, et vécut très-retiré à Paris jusqu'à la reprise des hostilités. Alors il se rendit en Normandie, et, n'y trouvant point de quoi former un parti, il se réunit en 1799 à l'armée du Maine, et fut chef de la division de Château-Vallière ; puis commandant du pays situé à l'extrémité de la Sarthe, jusqu'au Blaisois, au Vendômois, et d'une partie du Perche. Il forma dans son arrondissement une troupe assez considérable d'infanterie et de cavalerie. Sa division, la mieux disciplinée, et l'une des mieux tenues, prit part à tous les combats qui eurent lieu dans cet arrondissement, savoir, à la prise de Baugé, de Château-du-Loir, de Château-la-Vallière, du Lude ; réunie à celle de la Poterie et de Châtelain, elle soutint un engagement très-vif avec la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère sur la route de la Flèche au Mans. Les républicains furent entièrement défaits, et forcés de retourner au Mans, d'où ils étaient partis le matin, laissant leur bagage et leur caissé militaire au pouvoir des royalistes. Cette affaire fit beaucoup d'effet dans le pays. Pendant la suspension d'armes, Chappedelaine établit son quartier général au château du Lude. Lors de la pacification de 1800, il déposa les armes, fut amnistié, et vint demeurer à Paris. Sous le gouvernement impérial, il fut inspecteur des haras de Normandie. Après le retour du roi en 1816, il obtint le brevet de maréchal de camp. Impliqué plus tard dans la con-

spiration dite du bord de l'eau (voy. CANUEL), il fut pris au secret, et relâché au bout de quelques mois. Chappeldaine mourut le 5 juin 1819. Z—o.

CHAPPELL, évêque de Corke, qui vivait à la fin du 17<sup>e</sup> siècle et au commencement du 18<sup>e</sup>, a publié plusieurs ouvrages d'excellente morale religieuse, dont quelques-uns ont été traduits en français : 1<sup>o</sup> *la Pratique des vertus chrétiennes, ou le Devoir de l'homme; avec des dévotions particulières et des prières pour toutes sortes d'occasions*, traduit de l'anglais par mademoiselle Durel, et revu par Armand Dubourdieu, Londres, 1749, in-8°; 2<sup>e</sup> édition, Londres, 1719, in-8°. Selon Barbier, cet ouvrage a été attribué au célèbre Obadiah Walker; d'autres assurent que son véritable auteur est un nommé Baskel, ecclésiastique du comté de Worcester. 2<sup>o</sup> *L'Art de vivre content*, traduit par un anonyme, et publié à Amsterdam, 1707, in-8°; 2<sup>e</sup> édition, ibid., 1708, in-12. Z—o.

CHAPPELOW (LÉONARD), orientaliste anglais, naquit en 1683, finit ses études au collège St-Jean de Cambridge, où il prit ses degrés en 1712, devint, en 1717, membre du collège lors de l'exclusion de Tomkinson comme non-conformiste, et en 1720, successeur du savant Simon Oekley dans la chaire de langue arabe. Il en remplit les fonctions près d'un demi-siècle, à la grande satisfaction des jeunes adeptes, et mourut le 14 janvier 1768. Il avait brigué, en 1753, la maîtrise du collège St-Jean qu'il fut sur le point d'emporter. Ses ouvrages sont : 1<sup>o</sup> une édition du *de Legibus Hebræorum ritualibus* de Spencer, Cambridge, 1727, 2 vol. in-fol., avec beaucoup d'additions et de rectifications laissées par Spencer lui-même en notes, qui furent remises par son légataire Tenison à l'université de Cambridge et par celle-ci à Chappelow. 2<sup>o</sup> *Elementa linguæ arabicæ*, Cambridge, 1750, tirés surtout d'Erpenius. 3<sup>o</sup> *Commentaire sur le livre de Job* (avec le texte hébreu et la traduction en anglais, accompagnés d'une paraphrase qui va du 5<sup>e</sup> verset du ch. 5, où probablement commencent les vers, au ch. 42, verset 7, où vraisemblablement ils finissent), Cambridge, 1752, 2 vol. in-4°. Ce travail curieux annonce autant de critique littéraire que d'érudition. Si l'idée de Chappelow sur Job, qu'il croit avoir lui-même composé sur ses malheurs un poème dont l'ouvrage hébreu ne serait qu'une imitation plus ou moins habilement encadrée dans un récit, est trop hardie, personne du moins ne nie que ses opinions et ses remarques ne soient justes et spirituelles. 4<sup>o</sup> traduction en vers anglais du *Voyageur* d'Abou-Ismaïl Tograï. Ce poème arabe avait déjà été rendu en latin par Pocock et publié en 1661, avec la version latine et des notes qui se retrouvent dans l'édition de Chappelow avec des notes supplémentaires écrites par lui-même pour l'éclaircissement du texte. Les vers anglais de l'orientaliste traducteur sont iambiques et calqués sur les mètres arabes. 5<sup>o</sup> Une réimpression des *Six assemblées*, publiées en arabe et en latin par Schultens, 1767, in-8°. Aux notes données par ce premier éditeur sur ce piquant recueil de prose et de poésie, extrait du grand ouvrage de Hariri, Chappelow en a joint

d'entièrement nouvelles qui ne déparent point les anciennes.

VAL. P.

CHAPPES (PIERRE DE), d'une famille de Champagne qui possédait la terre de Chappes, près de Bar-sur-Seine, fut conseiller au parlement de Paris, chanoine et trésorier de l'église de Laon, évêque de Chartres et chancelier de France sous Philippe le Long. Enfin le pape Jean XXII le nomma cardinal du titre de St-Martin-des-Monts. Il mourut en 1356. T.-P. F.

CHAPPEVILLE (PIERRE-CLÉMENT DE), ancien capitaine dans le régiment du Vexin, vivait au milieu du 18<sup>e</sup> siècle. C'est sous son nom que la plupart des bibliographes annoncent le *Nouveau Traité de vénerie et de fauconnerie*, Paris, 1750, in-8°. Le privilège pour l'impression étant de 1741, on peut conjecturer qu'il en existe des exemplaires sous cette date. Dans le corps du privilège, Chappes est indiqué comme l'auteur de l'ouvrage; cependant il avoue dans la préface que c'est le fruit de quarante années d'observations d'Antoine Guaffet, sieur de la Brifardière, gentilhomme de la vénerie du roi, et mort laissant son travail manuscrit. Chappes n'en est donc que l'éditeur. Ce volume, orné d'un grand nombre de gravures en bois, n'est pas commun. Rich. Lallemand en donne la description dans la *Bibliothèque théreuticographique*, p. 149, où il en parle d'une manière très-avantageuse. A la suite de Guaffet, on doit trouver, suivant Lallemand, un petit *Traité de la chasse au fusil* qui est très-bon, mais qui n'est point indiqué dans la table des matières, et qui manque dans beaucoup d'exemplaires. W—s.

CHAPPON (PIERRE), docteur en médecine, membre de la société d'histoire naturelle de Paris, né à Clermont, en 1749, mort à Paris, le 24 avril 1810, fut un adversaire déclaré de l'inoculation et de la vaccine. Il a publié sur ce sujet : 1<sup>o</sup> *l'Inoculation de la petite vérole renvoyée à Londres, ou les Deux Candide*, nouvelle édition augmentée de notes sévèrement critiques, sur le traitement moderne de la petite vérole, l'inoculation et la vaccination, Paris, an 9 (1801), in-8°; 2<sup>o</sup> *Traité historique des dangers de la vaccine, suivi d'Observations et de Réflexions sur le rapport du comité central de vaccine*, Paris, 1805, in-8°. On lui doit aussi un *Mémoire sur l'eau minérale de St-Germain*. Z—o.

CHAPONNEL D'ANDESCOURT (RAIMOND), chanoine régulier de la congrégation de France, prieur de St-Éloy de Roissy, a publié l'*Histoire des chanoines réguliers, ou Recherches historiques et critiques sur l'ordre canonique*, Paris, 1699, in-4° ou in-12. Cette histoire est divisée en 2 livres : dans le 1<sup>er</sup>, l'auteur traite de l'origine et des progrès de l'ordre canonique; dans le 2<sup>e</sup>, de ses droits et de ses prérogatives. Il dit dans la préface que cet ouvrage n'est qu'un extrait des recherches qu'il avait faites pour un plus grand dessein. Charles-Louis Hugo, prémontré, composa une critique de cette histoire, qu'il fit imprimer à Luxembourg en 1700, in-8°. Cette même année mourut Chaponnel. On a encore de lui : 1<sup>o</sup> *Traité de l'usage de célébrer le*

*service divin dans l'église, en langue non vulgaire, et de l'esprit dans lequel il faut lire l'Écriture sainte*, Paris, 1687, in-12; 2<sup>o</sup> *Examen des voies intérieures contre les nouveaux mystiques*, ibid., 1700, in-12; il y fait voir le danger des illusions des quietistes. V—VE.

CHAPPOT (MATTHIEU-FRANÇOIS), médecin, natif au Puy en Velay vers 1720. Après avoir reçu le bonnet de docteur à Montpellier, il revint dans sa patrie, où une élocution facile et beaucoup d'esprit naturel semblaient lui assurer des succès dans sa profession. Mais né avec une sorte d'originalité de caractère qui ne lui permettait pas toujours de résister au penchant de dire un mot piquant, même aux malades confiés à ses soins, sujet d'ailleurs à d'assez fréquents accès de goutte qui le retenaient chez lui, il vit successivement diminuer le nombre de ceux qui avaient recours à son ministère. Ces conjonctures et les désagrémens inséparables de plusieurs procès le déterminèrent à consacrer les intervalles de calme que laissaient ses accès de goutte à faire des recherches relatives à son art. Muni d'un manuscrit fruit de ses veilles, il partit du Puy pour Toulouse, et y publia : *Système de la nature sur le virus écrouelleux, ou Médecine empyrique*, t. 1<sup>er</sup>, Toulouse, 1779, in-8<sup>o</sup>. De retour au Puy, il songea à composer le 2<sup>e</sup> volume de cet ouvrage; et, quelques années après, il partit pour Paris, dans le dessein de l'y faire imprimer. Mais la mort le surprit avant que son manuscrit eût été remis à l'imprimeur. Un de ses amis, à qui il l'avait confié et qui s'occupait de le faire transcrire, fut enveloppé dans les massacres de septembre 1792, et tout fut pillé, jusqu'au manuscrit. Chappot mourut à Paris, le 31 juillet 1791. A—N—D.

CHAPPRONNAYE (JEAN-CHENEL, sieur DE LA), gentilhomme breton, né vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle, descendait de Jean de Beaumanoir, si célèbre par le combat des trente (*voy. BEAUMANOIR*), et se flattait d'avoir succédé à son courage ainsi qu'à ses armes. Naturellement enclin à la mélancolie, la vue des désordres publics lui causait un vif chagrin et des accès d'humeur qu'il ne pouvait pas toujours réprimer. Après avoir visité pour se distraire une partie de l'Europe, il se rendit à Malte dans l'espoir d'y trouver l'occasion de faire quelques courses contre les Turcs. Trompé dans cette attente, il revint en Sicile (1) et, dans ses promenades solitaires au pied de l'Etna, fit la rencontre d'un ermite qui lui prédit que la France périrait si l'on n'abolissait le duel. Il s'occupa donc des moyens d'empêcher cette prédiction de s'accomplir, et il crut en avoir trouvé un dans l'établissement d'un ordre de chevalerie dont tous les membres, bons gentilshommes, braves et adroits aux armes, feraient vœu de ne jamais accepter de cartel et de poursuivre les duellistes connus. A son retour en France, il fit imprimer à Nantes, en 1614, les statuts (2) de ce nouvel ordre, et se rendit

(1) La rencontre de la Chappronnaye avec l'ermite n'eut vraisemblablement pas lieu en Sicile, comme on le verra plus bas; mais, pour donner une idée de ce livre singulier, il a bien fallu se conformer à son récit.

(2) On les trouve à la suite des révélations de l'ermite.

ensuite à Paris pour supplier le roi de s'en déclarer le chef. Il reçut verbalement de Louis XIII, avec le titre de chevalier de la Madeleine, l'autorisation de porter la marque distinctive de l'ordre dont la Chappronnaye paraît avoir été le seul membre. C'était une croix d'or émaillée de rouge, représentant d'un côté l'effigie de St. Louis et de l'autre celle de Ste. Madeleine : « J'offre, disait-il au roi, le combat contre celui qui voudra tenir le parti du duel « (seul à seul, les armes à la main, en la place qu'il « vous plaira nous ordonner), afin de maintenir que « le duel est une action indigne d'un homme de « bien et d'honneur, d'un fidèle Français et d'un « homme de courage. » Les détails qu'on vient de lire, et qui suffirent pour faire apprécier la Chappronnaye, sont extraits de l'ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *les Révélations de l'ermite sur l'état de la France*, Paris, 1617, in-8<sup>o</sup>, fig., rare. Il nous apprend qu'il avait communiqué son manuscrit à l'évêque de Bayonne, à l'archevêque de Tours et à M. d'Amboise, maître des requêtes, qui voulut y faire des corrections; mais il s'y opposa, aimant mieux attendre à une autre saison : « Cette histoire, « dit-il, est véritable, encore qu'elle soit extraordi- « naire; il n'y a de changé que les lieux, le temps « et les personnes à qui ces choses sont arrivées; et « la forme comme ça été est un peu déguisée pour « ne faire connaître celui qui a eu ces révélations. » W—S.

CHAPPUIZY (JEAN-ÉTIENNE), littérateur, natif à Genève vers 1749. Son véritable nom était CHAPPUIS; mais il le modifia dans la suite, prétendant qu'il ne faisait que se conformer à la manière de l'écrire de ses ancêtres. Sa première éducation fut peu soignée. À sa sortie de l'école, il fut mis en apprentissage chez un horloger; mais il s'ennuya bientôt d'un état sédentaire, et il l'abandonna pour une place de commis dans les douanes en Savoie. De son propre aveu, ses passions étaient très-vives; et sa mère avait eu beaucoup de peine à l'empêcher de se marier avant sa majorité. Dès qu'il fut majeur, il épousa une Bernoise qu'il avait connue chez une de ses tantes, à Carra, jolie campagne peu éloignée de Genève. Quelque temps après, il s'établit avec toute sa famille chez cette tante, et il y vécut assez tranquillement pendant plusieurs années; mais avec un homme de son caractère, cet état de calme ne pouvait pas durer. Des discussions de jour en jour plus fréquentes, et dans lesquelles, quoi qu'en dise Chappuizy, la raison n'était pas constamment de son côté, le décidèrent à quitter Carra; et il vint, au mois de février 1778, habiter Pressinges dans le pays de Vaud. Peu de temps après son mariage, sa tante lui avait fait un billet de 3,000 livres en reconnaissance de ses bons procédés pour elle. Cette somme ne lui était point due, Chappuizy le savait bien; mais il n'en eut pas moins l'indignité de demander le remboursement du billet. La tante refusa de payer. Il la poursuivit alors devant les tribunaux; et la sentence des premiers juges qui le déboutait de sa demande, en le condamnant aux dépens, fut, sur appel, confirmée par le conseil des



deux-cents. Cette conduite, qu'il a depuis essayé de justifier, souleva contre lui toute la ville de Genève; et si, dans les premiers moments, il eût osé s'y remontrer, il aurait couru risque d'être maltraité par la populace. Des amis, s'il pouvait lui en rester, lui conseillèrent de s'éloigner et de laisser au temps le soin de calmer les esprits. Après avoir habité quelques mois le village de Glans, il entra commis chez un avocat à Morey, dont il se chargea de copier les consultations et de tenir les écritures. C'est à cette époque, comme il nous l'apprend lui-même, qu'il composa, sous le titre d'*Opinions*, son premier ouvrage. Il le supprima par la suite, mais on en trouve quelques fragments dans les *Fruits de l'adversité*. Persuadé que trois ans d'absence avaient effacé la fâcheuse impression de son procès contre sa tante, il revint à Genève en 1782, et se fit agréer comme associé dans une maison de commerce. Mais le mépris qu'on affectait de lui montrer dans toutes les occasions lui prouva bientôt que sa conduite n'était point oubliée. Il essaya cependant de se réhabiliter dans l'esprit des citoyens, en publiant à l'occasion des troubles un pamphlet, intitulé *Genève vertueuse et non corrompue*, in-8°. Repoussé, dédaigné par tous les partis, il sentit enfin la nécessité de s'expatrier. Il fit, avant son départ (1785), prononcer son divorce, par le motif qu'il *différait de goûts avec sa femme*, aux vertus de laquelle il rend d'ailleurs un juste hommage. Après avoir résidé quelque temps en Hollande, il revint en France, en 1788, avec le baron de Capellen, qui se l'était attaché comme secrétaire. C'est une chose remarquable et qui lui fait honneur, que Chappuizy n'ait joué aucun rôle dans la révolution française, à laquelle tant d'étrangers ont pris une part si funeste. Il habitait Sèvres en 1799, et il avait alors cinquante ans; mais on n'a pu découvrir la date de sa mort. Outre les opuscules déjà cités, on a de lui : 1° *les Fruits de l'adversité*, ou *Mémoires de J.-E. Chappuizy*, Amsterdam, 1787, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, dans lequel on a dû puiser des renseignements pour la rédaction de cet article, ne manque pas d'intérêt; mais on ne peut s'en rapporter à ce que dit l'auteur pour atténuer ses torts. 2° *Les Entretiens paternels*. On en trouve un assez long extrait dans l'*Esprit des journaux*, avril 1788; mais l'ouvrage est resté manuscrit. 3° *Oeuvre patriotique, ou Projet de constitution pour Genève*, Paris, 1790, in-8° de 64 p. 4° *Les Soirées d'un solitaire, ou Considérations sur les principes constitutifs des États*, ibid., 1797, in-8°. Dans la préface, l'auteur avertit que cet ouvrage était composé depuis 1791, mais que des circonstances en ont retardé la publication. On attribue à Chappuizy la traduction des *Mémoires de Capellen*; cependant il déclare lui-même, p. 197, qu'il n'a fait qu'en retoucher le style et surveiller l'impression. (*Voy. CAPELLEN.*) W—s.

CHAPPUYS (ANTOINE), né à Grenoble, dans le 16<sup>e</sup> siècle. La Croix du Maine et Duverdier se sont contentés d'indiquer dans leur *Bibliothèque* les titres des deux ouvrages qu'il a traduits de l'italien. Le bibliothécaire particulier de sa province est inexcusable de n'avoir pas cherché à le faire connaître

davantage. Chappuys ne prend aucune qualité à la tête de sa traduction de l'ouvrage de Gabriel Syméoni, intitulé : *Description de la Limagne d'Auvergne, en forme de dialogue*, Lyon, 1561, in-4°, fig.; elle est rare et plus recherchée que la suivante : *le Combat de Hiéromino Mutio Justinapolitain, avec les Réponses chevaleresques du même auteur*, Lyon, 1561, in-4°. M. Brunet en cite une édition de Lyon, 1582, in-8°.

W—s.

CHAPPUZEAU (SAMUEL), né à Genève, de parents pauvres, fut élevé dans la religion réformée, vint chercher fortune à Paris, et, n'ayant pu réussir, parcourut l'Allemagne, où il exerça la médecine, fit des livres, et enseigna les humanités. Il fut précepteur de Guillaume III, roi d'Angleterre, gouverneur des pages du duc de Brunswick-Lunébourg, et mourut à Zell, vieux, aveugle, et dans l'indigence, le 18 août 1701. Ses ouvrages ne sont que trop dignes de sa mauvaise fortune. Mauvais poète, mauvais traducteur et mauvais historien, il publia : 1° les deux premiers volumes des *Voyages de J.-B. Tavernier en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1682, in-4°. Il les mit en ordre, et les rédigea; mais il en diminua le mérite par les ornements qu'il voulut y introduire. Le 5<sup>e</sup> volume est dû aux soins de Lachapelle, secrétaire du président de Lamoignon. 2° *Lyon dans sa splendeur, ou Description de la ville de Lyon*, 1656, in-4°. 3° *Entretiens familiers d'Erasmus*, traduits du latin, Paris, 1662, in-12 : Coloniès, dans sa *Bibliothèque choisie*, parle avec mépris de cette traduction et de son auteur. 4° *Projet d'un nouveau Dictionnaire historique, géographique, philosophique, etc.*; Chappuzeau prétend que Moréri profita de son manuscrit. 5° *L'Europe vivante, ou Relation historique et politique de tous les États de l'Europe*, 1666, in-8°, et 1667, in-4°. 6° *Relation de l'état présent de la maison électorale et de la cour de Bavière*, Paris, 1675, in-12. 7° *Le Théâtre françois en trois livres, où il est traité de l'usage de la comédie, des auteurs qui soutiennent le théâtre, et de la conduite des comédiens*, Lyon (Paris), 1674, in-12, livre sans ordre et sans exactitude. 8° *La Muse enjouée, ou le Théâtre comique*, Lyon, 1667, in-12. Ce recueil contient : *le Cercle des Femmes*, comédie en 5 actes et en vers; il l'avait d'abord écrite en prose sous ce titre : *les Secrets du lit nuptial*; *le Partisan dupé*, en 5 actes et en vers; *la Dame d'intrigue, ou le Riche vilain*, idem; *le Colin-Maillard*, en 1 acte et en vers de quatre pieds; *les Eaux de Pirmont*, en 5 actes et en vers; *Damon et Pithias*, tragi-comédie en 5 actes et en vers; *Armetzar, ou les Amis ennemis*, tragi-comédie. La plupart de ces pièces furent représentées sur les théâtres de l'hôtel de Bourgogne ou du Marais; quelques-unes à Lyon et en Allemagne. Toutes furent imprimées séparément à Paris, Amsterdam ou Lyon, de 1657 à 1672. Le soin qu'eut l'auteur de faire réimprimer plusieurs de ces pièces sous un nouveau titre indique assez le peu de succès qu'elles eurent. *Le Cercle des Dames*, il fit l'*Académie des Dames*; *du Riche mécontent, le Partisan dupé*; *de Damon et Pithias, les*

*Parfaits amis, ou le Triomphe de l'Amour et de l'Amitié.* L'abbé de la Porte prétend que, du côté de l'intrigue et de l'invention, Chappuzeau n'est pas sans mérite; mais il avoue que ses vers sont détestables.

V—VE.

CHAPT DE RASTIGNAC. *Voyez* RASTIGNAC.

CHAPTAL (JEAN-ANTOINE, comte DE CHANTELOUP), célèbre chimiste, né le 4 juin 1756, à Nogaret (départ. de la Lozère), fils d'un pharmacien, commença ses premières études à Mende et alla les terminer à Rhodéz chez les doctrinaires. Quelques livres de médecine et d'histoire naturelle qu'il lut à la maison paternelle décidèrent de sa vocation. Il se rendit à Montpellier, la Salerne du Midi, pour y prendre ses degrés sous les auspices de son oncle, médecin renommé, qui avait pour lui une tendre affection et lui légua par la suite une fortune considérable. Avec les études purement médicales, Chaptal fit marcher de front celles de l'histoire naturelle et de la chimie. Reçu docteur en 1777, il eut le plaisir de voir sa thèse relative aux caractères qui différencient les sciences les unes d'avec les autres jouir de l'honneur insolite de deux nouvelles éditions. Chaptal se rendit alors à Paris pour s'y perfectionner dans tous les genres de connaissances, mais s'attachant surtout aux sciences chimiques, avec une prédilection qu'il conserva toute sa vie. Au cours de Sage à la Monnaie qu'il suivait assidûment, il vit fréquemment son compatriote Joubert. Devenu trésorier général des états de Languedoc, celui-ci fit instituer à Montpellier par les états une chaire de chimie en 1781, et par sa protection, réunie à celle de l'archevêque de Narbonne, Chaptal y fut nommé. Il quitta Paris après un séjour de quatre ans et débuta dans la carrière de l'enseignement avec une facilité, une lucidité qui popularisèrent bientôt dans le sud de la France une étude abandonnée jadis aux adeptes de l'art pharmaceutique et de la médecine. C'est qu'effectivement Chaptal n'avait point, pour la littérature et les arts, cette pédantesque antipathie qu'affectent tant de savants, et que, lié pendant son séjour à Paris avec les Fontanes, les Roucher, les Cabanis, il avait contracté près d'eux l'habitude de ce langage élégant, pur, clair, concis, sans enflure et sans verbosité, si convenable pour l'exposition des vérités scientifiques, et si bien enseigné par l'exemple de Condillac. Ce qui, plus que tout le reste, caractérise le talent de Chaptal, c'est la tendance qu'il avait à faire descendre sans cesse les vérités théoriques dans le domaine des applications usuelles. Pour lui la science, devenue directrice de l'industrie humaine, n'avait de prix qu'autant qu'elle l'abrégeait ou la facilitait dans chaque travail, l'étendait à des objets nouveaux, et la rendait féconde en produits. A ses yeux le laboratoire du chimiste ne servait que de vestibule à l'atelier du fabricant. Ces idées qui sont aujourd'hui si familières, mais qu'alors partageaient peu d'hommes, il ne se borna pas à les exposer, à les rendre plausibles par des expériences nettes, décisives et variées, il voulut que des preuves matérielles démontrassent que tenter des fabri-

cations nouvelles d'après les découvertes de la science, ce n'est pas aventurer ses fonds. 500,000 francs laissés par son oncle le mirent à même de former à Montpellier un établissement de produits chimiques qui chronologiquement fut un des premiers de ce genre, et qui pour la première fois donna au commerce français l'acide sulfurique, l'alun artificiel et la soude factice que jusqu'alors on tirait de l'étranger. Ces essais bien imparfaits encore firent du bruit. Les états du Languedoc n'administraient plus les manufactures, l'agriculture et le commerce que par ses avis. En 1787, ils obtinrent pour lui le cordon de St-Michel et des lettres de noblesse. L'Espagne, si peu sympathique pour les innovations en quelque genre que ce soit, le disputait à son pays, et le roi lui fit offrir une subvention annuelle de 56,000 fanes pour qu'il transportât ses établissements dans la Péninsule. De l'autre côté de l'Atlantique, Washington lui écrivit jusqu'à trois fois pour le presser de s'établir en Amérique. Sur ces entrefaites la révolution française avait éclaté, et Chaptal s'en était montré fort enthousiaste, surtout dans l'émeute à la suite de laquelle le peuple de Montpellier s'empara de la citadelle, en 1791. Jamais pourtant il n'appuya les excès de la démagogie qui bouleversa bientôt la France; et en 1795 il fut incarcéré sur la banale accusation de fédéralisme. Le comité de salut public l'en fit sortir et l'appela dans la capitale pour le consulter sur la fabrication de la poudre à canon, dont la consommation commençait à devenir prodigieuse, et dont jusqu'à cette époque la matière première avait été presque exclusivement fournie par l'Inde. Les explications lumineuses et les promesses de Chaptal le firent placer à la tête des ateliers de Grenelle, pour y fabriquer en grand le salpêtre bientôt convertible en poudre. La simplification qu'il apporta dans les procédés fut telle qu'il en vint à fournir par jour 35 milliers de ce terrible produit dont on avait pu craindre un instant de manquer. On vit alors la France en fabriquer au delà de quinze millions de livres en un an. Aussi peut-on dire sans exagération que comme Monge et Berthollet, comme Périer et Fourcroy, le chimiste de Montpellier fut alors un des hommes qui contribuèrent le plus efficacement à préserver le territoire de l'invasion. Quelque temps après s'ouvrit l'école polytechnique. Chaptal fut chargé d'y professer la chimie végétale. Le 9 thermidor lui fournit l'occasion de revenir à Montpellier: il eut la mission d'y réorganiser l'école de médecine, et parut de nouveau dans sa chaire de chimie, que rétablissait un arrêté du directoire. Il était en même temps l'un des administrateurs du département de l'Hérault. En 1798, l'Institut qui, dès sa fondation, l'avait compté parmi ses associés le nomma membre ordinaire pour la section de chimie, classe des sciences physiques et mathématiques. La même année, il fut rapporteur du concours résultant de la première exposition des produits de l'industrie française, et s'il n'eut point de médaille, c'est qu'il ne voulut pas se la décerner lui-même. Dès ce temps néanmoins, se sentant

par la force des choses fixé dans la capitale, il avait fondé près de cette ville (à Neuilly) des manufactures analogues à celle qu'il possédait et qu'il garda près de Montpellier. Après la révolution du 18 brumaire, il fut appelé au conseil d'État tout récemment institué par le premier consul. Chargé de faire un plan d'instruction nationale, il proposa une suite de mesures pour améliorer et compléter le système des études, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement spécial aux applications scientifiques les plus élevées; il insistait de préférence sur les institutions qui devaient répandre le goût et la connaissance des arts. Plusieurs des établissements dont il proclamait ainsi l'avantage ou la nécessité furent effectivement fondés, et ont produit les résultats qu'il attendait. La retraite de Lucien Bonaparte ayant laissé vacant, en 1800, le portefeuille de l'intérieur, Chaptal en fut chargé d'abord par intérim, puis définitivement. Jamais ce vaste ministère ne fut dirigé dans un sens plus incontestablement utile au bien-être et à la richesse de la France. Tout sans doute ne fut pas dû exclusivement à Chaptal : il recevait cette impulsion bienfaisante du premier consul, mais peut-être aussi avait-il contribué à lui faire comprendre qu'une France heureuse et riche était la première condition de toute puissance, de toute gloire. Les manufactures et le commerce, on le devine, eurent la principale part aux améliorations. Il en satisfait les besoins, il donna des organes à leurs désirs. Il rétablit et multiplia les bourses et les chambres de commerce, il en régla la législation. Les chambres consultatives d'art et de manufactures, intermédiaires si utiles entre les négociants et le gouvernement, lui durent leur existence et leur organisation. La première école spéciale d'arts et métiers que la France ait vue ouverte à l'enseignement méthodique de l'industrie fut encore une de ses créations; c'est celle de Compiègne, transférée depuis à Châlons. Le conservatoire des arts et métiers devint un grand musée en même temps qu'une grande école; les collections en furent classées et augmentées. Il fit rédiger par le baron Costaz (*voy.* ce nom) la loi bientôt adoptée du 22 germinal an 11 sur la police paternelle des ateliers et les rapports entre les maîtres et les ouvriers (1). Le décret du 9 frimaire an 12, sur les livrets des ouvriers, fut le complément de cette loi. Pour encourager l'industrie qui ne demandait qu'à s'élaner dans des voies nouvelles avec cette ardeur qui, quelques années plus tôt, avait jeté la France entière dans la voie politique, il fit publier tous les procédés utiles qui étaient encore peu connus; il attira de l'Angleterre des artistes qui nous apportèrent le secret de vingt mécaniques ingénieuses ou perfectionnées; il applaudit aux découvertes, il établit des concours, il proposa des prix. Il voulut aussi que l'exposition des produits de l'industrie nationale fût périodique, et il fixa l'intervalle qui devait les séparer

(1) Le baron Costaz est aussi l'auteur des règlements de l'école spéciale des arts et métiers de Compiègne, attribués à Chaptal, uniquement parce qu'il est d'usage d'attribuer au ministre tout ce qui se fait dans son ministère sous ses auspices, d'après ses vues générales et avec son approbation.

à cinq ans. La naturalisation en France du rouge d'Andrinople et de la teinture du coton par cette substance, la culture du pastel et sa substitution à l'indigo, le remplacement des pouzzolanes d'Italie par les terres ocreuses, furent les fruits principaux de tant de soins. Il donna la plus grande extension au procédé de Berthollet pour le blanchiment. C'est sous son ministère que se constitua la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Il s'empessa de l'approuver, de la protéger, de la doter d'une subvention, de favoriser la publication de son *Bulletin*. Les mines, usines, salines, les tourbes, les approvisionnements et subsistances, la circulation des grains, toutes les exploitations qui fournissent ou des matières premières à l'industrie ou les éléments les plus essentiels à l'alimentation, excitèrent aussi sa sollicitude. L'année suivante (8 frimaire an 11), il prescrivit l'adoption du système moderne des poids et mesures. (*Voy.* GATTEY.) L'agriculture ne fut pas négligée. Parmi les mesures prises par Chaptal en sa faveur, mérite d'être surtout remarqué l'établissement de la pépinière du Luxembourg : elle était destinée à fournir des expériences comparatives sur les propriétés des divers vignobles et plants de vignes : Bose fut mis à la tête de cet établissement, et ce n'est la faute ni de Bose ni de Chaptal si cette utile fondation est aujourd'hui tombée en désuétude. Le commerce a surtout besoin de routes et de canaux : sous Chaptal commença cette restauration des voies publiques, un des plus beaux titres du gouvernement de Napoléon à la reconnaissance de la France. Il est vrai que pour ces rapides expéditions, où le conquérant, le futur empereur voulait apparaître avec la célérité de la foudre pour être écrasant comme elle, il fallait des routes solides, et surtout des *Via Appia* qui résistassent au passage des armées, à la circulation de l'artillerie. Mais ce qui, dans les idées du premier consul, était créé surtout pour seconder l'activité militaire, devait aussi servir le commerce; et ce n'est pas à Chaptal que ce résultat pouvait échapper. Cent routes, presque impraticables avant son ministère, furent rendues viables : ces trois routes magnifiques qui coupent les Alpes au Simplon, au mont Cenis, au mont Genève, furent commencées et achevées sous lui; il en entama deux autres, l'une de Marseille à Gênes, par le revers des Alpes maritimes; l'autre de Bingen à Coblenz, sur les bords escarpés du Rhin. Non moins actif pour les communications fluviales, Chaptal répara les anciens canaux dont les ouvrages d'art étaient tombés en ruine depuis la révolution, prolongea le canal du Languedoc entre Mortagne et Beaucaire, reprit les travaux du canal de St-Quentin, commença le canal du Rhône au Rhin (*voy.* BERTRAND et LACHICHE); et pour Paris le canal de dérivation par lequel les eaux de l'Oureq devaient alimenter les fontaines de cette capitale (1).

(1) Ce n'est ni la faute de Chaptal ni celle du gouvernement qui l'a entrepris, si l'exécution si mesquine du canal de l'Oureq n'a pas permis d'obtenir la moitié des résultats que l'on s'était proposés, si la navigation en est à peu près nulle, et si, après avoir été commencé à très-grands frais par la ville de Paris, les habitants qui l'ont payé si

En même temps, il jetait sur la Seine, sur le Rhône et sur les principaux fleuves des ponts élégants, hardis. Il organisait les travaux attendus depuis un siècle pour l'achèvement du Louvre, commençait le musée Napoléon et prenait les premières mesures pour la création vraiment féérique des rues de Rivoli, de Castiglione, du Mont-Thabor. La santé publique fut aussi un des objets auxquels Chaptal donna de grands soins. Les lois du 19 ventôse et 21 germinal an 11, expliquées par décrets subséquents et commentées par des instructions, régularisèrent l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Il renouvela l'école et la société de médecine; il organisa des cours d'accouchement, spécialement à l'hospice de la Maternité, pour des élèves sages-femmes qui furent appelées de tous les départements, et dont il voulut que l'émulation fût entretenue par des concours et des prix. Il provoqua le décret qui régît encore la police des inhumations, régla l'exploitation des eaux minérales; et, entre autres moyens pour propager la découverte à peine annoncée de la vaccine, il créa la société de vaccine, qui a eu plus de résistances à vaincre, pour avoir le droit de faire le bien, que l'on n'en rencontre d'ordinaire pour accomplir le mal. Portant ensuite ses vues sur les plaies les plus hideuses de l'humanité, Chaptal réorganisa les monts de piété, commença la réforme des prisons en y introduisant les ateliers de travail, ordonna des mesures pour les distributions de secours à domicile, prit des arrêtés répressifs du vagabondage et de la mendicité, changea la face des établissements de charité, dénaturés ou réduits à la détresse par la révolution. Des parts dans les produits des octrois, des quêtes établies à leur profit, le droit accordé par la loi du 4 ventôse an 9 à tout citoyen de leur céder des domaines ou des rentes, leur constituèrent un nouveau patrimoine; les sœurs de charité réparurent dans ces enceintes de douleur et de mort; l'administration, la comptabilité y furent soumises à des règles en harmonie avec les idées plus nettes, plus simples qu'on s'était faites d'opérations jadis mystérieuses et livrées à la cupidité ou à l'intrigue; des commissions gratuites les surveillèrent ou les régèrent; on vit dans toutes les grandes villes des établissements spéciaux affectés soit aux maladies spéciales, soit à des classes particulières de malades; les lits où étaient entassés deux, trois et même quatre personnes furent dédoublés; enfin les enfants trouvés, les orphelins, dans l'administration desquels, au reste, il s'occupa de prévenir des abus trop multipliés, furent transférés à la campagne, et plus tard mis réellement en apprentissage, conformément aux vues sages, mais malheureusement négligées, des anciens fondateurs. Toutes ces mesures réunies, et principalement les dernières, amenèrent une diminution à peine éroyable dans le chiffre de la mortalité aux hospices. Cette gloire sans doute était chère au cœur de Chaptal; car lorsqu'un don de

cher n'en tirent d'autre avantage que quelques seaux d'eau, lesquels même ils sont obligés de payer à une compagnie qui en a été mise en possession.

5,000 livres sterling fut accordé par le parlement d'Angleterre au docteur Smith, inventeur d'un procédé pour la désinfection des hôpitaux, il réclama, dans un rapport adressé au consul, la priorité de la découverte en faveur d'un compatriote, Guiton de Morveau. Nommé ministre le 1<sup>er</sup> pluviôse an 9, Chaptal quitta le portefeuille à la fin de l'an 12 (1804), c'est-à-dire très-peu de temps après que Bonaparte eut changé son titre de consul en celui d'empereur. Il est resté un nuage sur la cause de cette demi-désgrâce, attribuée dans le temps à ce que Chaptal avait refusé d'établir, dans un rapport, que le suere de betterave l'emportait sur celui de canne. Qu'une discussion sur ce point ait eu lieu ou non entre Napoléon et son ministre, il est de fait qu'elle put tout au plus servir de motif à quelque boutade. Il est plus probable que Chaptal conservait un mécontentement secret à propos de la brusque et péremptoire manière dont son maître avait jugé à propos de le désenchanter sur le compte d'une actrice fameuse (*voy. BOURGON*); et il est bien déplorable, on doit en convenir, qu'il faille attribuer un tel résultat à une pareille cause. Peut-être aussi que les vues en même temps guerrières et despotiques de celui qui aspirait à être de toutes manières un César attirèrent de sa part une désapprobation trop peu ménagée. Quoi qu'il en soit, Chaptal se consola de ce revers de fortune en retournant à ses études favorites, en reprenant par lui-même la surveillance de sa maison de produits chimiques, en rédigeant ce que lui avaient appris ses nombreuses expériences, et en en livrant le fruit, tantôt à l'Institut, dans de savants mémoires, tantôt au public, dans des traités qui n'ont pas cessé d'être les manuels des fabricants ou des classes auxquelles ils s'adressent. En 1805, il fut nommé grand officier de la Légion d'honneur et membre du sénat. Il eut peu d'occasions de parler dans cette assemblée muette. Toutefois, en 1806, lorsque tous les corps de l'État votèrent la statue de la place Vendôme en mémoire de la bataille d'Austerlitz (*voy. CHABOT de l'Allier*), on remarqua dans le vote de Chaptal ces paroles qui semblèrent presque une leçon au conquérant: « Les arcs de triomphe, les statues, les chefs-d'œuvre que l'art exécute sur le marbre et sur l'airain, ne sont point, disait Pline à Trajan, les monuments les plus durables de la gloire des bons princes. Quelques générations se sont à peine écoulées, et l'herbe a couvert cette colonne élevée dans les plaines d'Ivry, à la mémoire d'un monarque vainqueur des discordes civiles et des guerres étrangères; sa statue ne frappe plus nos regards au sein de nos cités..., tandis que le vœu qu'il forma pour la félicité du laboureur restera éternellement gravé dans le cœur reconnaissant du peuple français. » Il fut moins clair lorsque, dans un discours prononcé à l'occasion du mariage d'Engène Beaulharnais, après l'éloge obligé des qualités guerrières de Sa Majesté l'empereur et roi, il ajouta que la grande âme du héros ne connaissait plus d'autres jouissances que celle de la paix, et qu'il se délassait des fatigues de la guerre par l'exercice de toutes les vertus sociales. Quoi qu'il ne fût pas autant de mode qu'aujourd'hui

de montrer Bonaparte comme un pacifique et bon prince, toujours forcé à la guerre par ses intraitables ennemis, Sa Majesté prit très-bien ces conseils indirects, créa Chaptal comte de l'empire, et lui permit d'ériger sa belle terre de Chanteloupen en majorat, ce qui fut fait sur-le-champ. Plus tard il devint trésorier du sénat. En août 1814, il fut nommé conseiller de la société maternelle, à la tête de laquelle Bonaparte avait nominalement placé sa mère. Le 3 avril 1815, il joignit à ses autres décorations la grande croix de la Réunion. Cependant le temps arrivait auquel il fallait se grouper sans arrière-pensée, sans reproches amers, autour de l'empereur, ou le voir périr. Chaptal fut pour le premier parti : le 15 novembre 1815, il fit au sénat le rapport sur le sénatus-consulte qui permettait à l'empereur de nommer seul et sans présentation de candidats le président du corps législatif ; le 2 décembre il alla, en qualité de commissaire extraordinaire, dans la dix-neuvième division militaire (Lyon), pour essayer d'y soutenir le pouvoir chancelant de Bonaparte, et il y fit preuve d'un dévouement infructueux autant que sincère. L'approche des Autrichiens le força de quitter un poste désormais intenable. De Clermont-Ferrand, qui fut le lieu de sa retraite, il se rendit à Paris sitôt qu'il fut instruit des événements du 31 mars, et il donna son adhésion à tous les actes du sénat. Louis XVIII cependant ne le comprit point dans sa liste des pairs. Le retour de Bonaparte en 1815 vint derechef arracher Chaptal à la vie privée. Il fut nommé directeur général du commerce et des manufactures le 31 mars, et, en cette qualité, il signa l'adresse où les ministres se déclarèrent énergiquement contre les Bourbons. Le 18 avril, il échangeait ce titre contre celui de ministre ; et le 2 juin il y joignit celui de pair impérial. Chargé alors par les collèges électoraux du département de la Seine de transmettre au nouvel hôte des Tuileries les vœux de Paris, il lui fit encore entendre sans équivoque qu'au désir de l'affranchissement de la France, se joignait partout celui de voir l'obéissance et l'autorité se balancer. « Ces problèmes, disait-il, « sont résolus dans cette constitution qui n'a pas été « imposée, mais acceptée, contrat sublime où le « prince stipule pour toute sa race, et la nation « pour toute la postérité. Le pouvoir a demandé lui-même à se restreindre. Sire, l'histoire des hommes « n'offre pas d'exemple d'une pareille magnanimité. Il « était digne du héros qui a épuisé toutes les sources « de la gloire militaire de chercher à se rivaliser, à « se renouveler, à se surpasser par la conquête de la « gloire civile..... etc. » On sent que la seconde restauration pouvait encore moins que la première comprendre Chaptal parmi ses hauts dignitaires. Cependant, en l'effaçant de la chambre des pairs on ne le priva point de son fauteuil à l'Institut ; et en mars 1816, lors de la réorganisation de ce corps savant, il fut compris dans l'académie des sciences, comme membre de la sixième section (chimie). Le conseil général des hospices obtint aussi, en 1817, qu'il devint un de ses membres. Chaptal y montra une activité sans égale, et dans cette sphère des applications pratiques et minutieuses, il réalisa les

vues qu'il avait conçues comme ministre. Il fut surtout préposé à la surveillance de la boulangerie générale et de la pharmacie centrale ; c'est lui qui rédigea le règlement du service de santé. La proposition Barthélemy lui rouvrit, en 1819, les portes du Luxembourg : il fut compris dans la fameuse fournée au moyen de laquelle le ministre Decazes vint à bout de détruire la majorité royaliste de la chambre des pairs. (Voy. BARTHÉLEMY.) Sa conduite dans cette chambre législative fut ce qu'elle avait été partout, indépendante, modérée, laborieuse, et toujours ayant pour but l'utilité. Indispensable dans toutes les commissions relatives aux lois sur le commerce, sur les fabriques et sur l'agriculture, il fut membre de celles qui, en 1819 et 1821, examinèrent les deux projets de loi sur les céréales ; de celles qui, en 1820 et 1822, discutèrent les deux projets relatifs aux douanes ; de presque toutes celles qui, de 1826 à 1850, furent chargées de l'inspection des recettes et dépenses ; de celle à qui, en 1824, fut remis le projet relatif aux droits à percevoir sur les eaux-de-vie et à l'exercice dans la fabrication des liqueurs. Celle-ci le nomma rapporteur : il en fut de même en 1825, lorsqu'il fut question de la mise en régie des salines de l'est, des droits de navigation, de l'institution des écoles secondaires de médecine. En 1828 et 1829, il parut à la tribune pour y combattre les demandes que faisaient entendre de toutes parts les propriétaires de vignobles. La refonte des anciennes monnaies, le fonds commun de l'indemnité, le prêt de 50 millions au commerce, lui procurèrent encore, en 1850, l'honneur fatigant de paraître dans des commissions. Il ne cessa même pas, malgré la profonde altération de sa santé, de prendre part à des travaux de ce genre en 1851 et 1852. Déjà il comptait soixante-seize ans, et il avait été obligé, pour empêcher la faillite d'un fils, de se dépouiller de la presque totalité de sa fortune. Ce sacrifice lui causa peut-être moins de chagrin que la cause même qui lui en fit une nécessité. Chaptal mourut le 50 juillet 1852. Huit amis, MM. de Gérando, Amalric, Delessert, Thénard, Ch. Dupin, Blanqui aîné, Pariset, de Lasteyrie, prononcèrent sur sa tombe des discours réunis et imprimés depuis aux frais d'un vieux et fidèle domestique, qui voulut lui rendre ce faible et dernier hommage. Il existe un beau portrait de Chaptal fait par Gros. Mais ce qui retrace le mieux l'homme tout entier, ce sont ses ouvrages et principalement celui dans lequel il semble avoir déposé sa manière de voir, de penser, de sentir, *Chimie appliquée aux arts*. Là respirent le logicien, le chimiste pratique, l'administrateur, et, il faut l'ajouter, l'homme bienfaisant non de cette bienfaisance qui donne au nécessaire, qui panse la plaie du blessé, mais de cette haute bienfaisance sociale qui veut le bien-être des masses et qui l'accélère et leur ouvrant des sources nouvelles en indéfinies de prospérité.— On doit à Chaptal : 1° *Conspectus physiologicus de fontibus differentiarum relative ad scientias*, Montpellier, 1777. C'est la thèse dont il a été parlé, et qui eut trois éditions. 2° *Tableau analytique du cours de chimie fait à Montpellier*, ibid., 1785, in-8°. Ce n'est autre chose qu'un résumé très-

court, mais substantiel, du reste très-arriéré sous tous les rapports, ainsi que l'indique suffisamment le millésime. 3° *Eléments de chimie*, 5 vol. in-8°, 1790; 5° éd., 1796; 4°, 1805. Cet ouvrage, le premier qui nous montre rassemblés en corps de doctrine les principes de chimie moderne, présentait les résultats de la révolution opérée par Lavoisier, et la nomenclature adoptée par cet illustre savant, sous la forme de style et avec le ton le plus convenable pour ce genre de composition. Chaptal, pour une raison facile à comprendre, y désigne l'azote par le nom de nitrogène. 4° *Traité des salpêtres et goudrons*, Montpellier, 1796, in-8°. Il y a donné la théorie de la fabrication du salpêtre et de la poudre à canon d'après les procédés qu'il avait employés aux ateliers de Grenelle. 5° *Tableau des principaux sels terreux et substances terreuses*, Paris, 1798, in-8°. 6° *Essai sur le perfectionnement des arts chimiques en France*, Paris, 1800, in-8°. 7° *Essai sur le blanchiment*, an 9 (1801), in-8° (d'après le procédé nouvellement imaginé par Berthollet). 8° *Art de faire, de gouverner et de perfectionner les vins*. Paris, an 9 (1801); *ibid.*, 1807; *ibid.*, 1819, in-8° avec pl. 9° *Traité théorique et pratique de la culture de la vigne avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprits-de-vin et vinaigres*, etc., Paris, an 9 (1802); *ibid.*, 1814, 2 vol. in-8°, avec pl. inséré pour la première fois dans le *Cours d'agriculture de Rozier*. Ces deux ouvrages sont le complément l'un de l'autre. Chaptal y signale comme une grande suite d'opérations chimiques les doubles procédés de la nature et de l'art dans la fabrication du vin. Il suit tous les détails de la vigniculture, observe le raisin jusqu'à sa maturité, décrit, apprécie les divers modes de vendanger, suit la fermentation, la gouverne, en recueille les produits, en observe les modifications, les propriétés, les corrige, leur donne la force ou la douceur, les distille, etc. On peut dire que la publication de cet ouvrage a fait changer de face cette industrie qui, fort avancée dans quelques provinces, était ailleurs livrée à la plus déplorable routine. 10° *La Chimie appliquée aux arts*, Paris, 1806 4 vol. in-8°, traduite dans toutes les langues de l'Europe, est encore aujourd'hui l'ouvrage le plus universellement consulté. Le jury nommé en 1810 pour les prix décennaux lui rendit une éclatante justice. Le plan en est grand, simple, méthodique. Ce n'est pas une suite de descriptions; c'est un exposé de principes où le flambeau de la science projette tour à tour ses rayons sur tous les arts, à mesure qu'ils s'offrent suivant des rapports d'analogie. 11° *Art de la teinture du coton en rouge*, Paris, 1807, in-8°. 12° *Principes chimiques de l'art du teinturier-dégraisseur*, Paris, 1808, in-8° (application des principes du grand ouvrage à une industrie particulière). 13° *L'Industrie française*, 1819, 2 vol. in-8° (tableau des progrès de cette industrie, depuis 1789 jusqu'à l'époque de la publication). 14° *Chimie appliquée à l'agriculture*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°; *ibid.*, 1829. 15° Plusieurs mémoires, la plupart lus à l'Institut, et dont les principaux se rapportent à la barille, à l'analyse de l'alun, où, en même temps que Vauquelin et Descroisilles, il trouvait que le sulfate de potasse

entre essentiellement; à l'acétate de cuivre, au savon de laine (c'est lui encore qui dans la fabrication des savons imagina de substituer aux huiles de vieux lambeaux de laine), etc., etc. 16° Des articles dans les *Annales de Chimie* et le *Nouveau Dictionnaire d'agriculture*, 1809; des discours et des nécrologies; des rapports au premier consul, à l'empereur, à la chambre des pairs, etc. (1). VAL. P.

CHAPUIS (CLAUDE), naquit au commencement du 16<sup>e</sup> siècle à Amboise, suivant le P. Nicéron. La Croix du Maine se trompe en le faisant naître à Rouen, et le P. Joly (*Lettres sur la Franche-Comté*, p. 56) est tombé dans une erreur plus grande encore en indiquant Nozeroy comme le lieu de sa naissance. S'il fût effectivement né dans cette ville, Gilbert Cousin, son contemporain, qui a recherché si sérieusement tout ce qui pouvait contribuer à donner quelque éclat à sa patrie, ne l'aurait pas oublié dans la liste des hommes célèbres qu'elle a produits. Il fut d'abord valet de chambre de François I<sup>er</sup> et son bibliothécaire, on, comme on disait alors, son libraire. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et le roi, qui l'aimait, lui donna plusieurs bénéfices. Ayant été nommé doyen de l'église de Rouen, sa nomination éprouva quelques difficultés de la part du chapitre. Pour les faire cesser, en échange de cette place, il se contenta de celle de grand chantre, qu'il permuta ensuite contre un canonicat. Il mourut vers 1572. Marot le regardait comme un des bons poètes de son temps, ce qui n'empêche pas que ses ouvrages soient presque entièrement oubliés. 1° Plusieurs pièces de poésie, dans le recueil intitulé *les Blasons anatomiques du corps féminin*, Paris, 1545, in-46, fig., rare; *ibid.*, 1550, même format. 2° *Panegyrique récité au très-chrétien roy François I<sup>er</sup> à son retour de Provençe, l'an 1538* (en vers), Paris, 1558, in-8°. 3° *La Complainte de Mars sur la venue de l'Empereur en France, en 1559* (en vers), Rouen, 1559, in-8°; Lille, in-42, même année. 4° *Discours de la court* (en vers), Paris, 1545, in-46; Rouen, même année, in-8°. 5° *L'Aigle qui a fait la poulle devant le coq à Landrecy*, Paris, 1545, in-8°, poème satirique contre l'empereur Charles-Quint. 6° *Le Grand Hercule Gallique qui combat contre deux* (1545), in-4°, pièce de vers à la louange de François I<sup>er</sup>. 7° *Le Sacre et Couronnement de Henri II à Reims*, Paris, 1549, in-4°. 8° *Harangue au roi Henri II lorsque ce prince fit son entrée à Rouen en 1550; la Réduction du Havre de Grâce par le roi Charles IX*, Rouen, 1565, in-4°. W—s.

CHAPUIS (GABRIEL), neveu du précédent, naquit à Amboise, en 1546. Son oncle prit soin de son éducation, et ne négligea rien pour le mettre à même de lui succéder dans ses différents emplois; mais ayant perdu, par sa mort, tout espoir de fortune, Gabriel Chapuis songea à se faire une ressource de ses talents, et se mit aux gages de quel-

(1) Parmi les nombreux éloges de Chaptal, on peut citer celui qui a été prononcé à la société des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris, par M. Julia Fontenelle, secrétaire perpétuel, broch. in-18 d'une feuille. D—R—R.

ques libraires de Lyon, qui le chargèrent de traduire les ouvrages italiens et espagnols qui jouissaient alors de plus de réputation. Ces traductions se ressentent de la précipitation avec laquelle elles ont été faites; la plupart cependant ont eu beaucoup de réputation dans le temps, et il en est encore quelques-unes de recherchées. Gabriel Chapuis succéda à Belleforest dans sa place d'historiographe de France, et, en 1596, il obtint celle de secrétaire-interprète du roi pour la langue espagnole. Il mourut à Paris vers 1611, âgé de 65 ans. Ses ouvrages sont en très-grand nombre. Le P. Nicéron (t. 59 de ses *Mémoires*) rapporte les titres de soixante-huit. Nous avertissons toutefois que la liste qu'il en donne n'est pas complète, et qu'on y trouvera un petit supplément dans la suivante, où nous n'avons indiqué que ceux de ses ouvrages qui méritent encore quelque attention. Ce qu'il a écrit sur l'histoire n'est point estimé. 1° *Histoire de Primaléon de Grèce, contenant le discours de Palmérin d'Olive*, traduit de l'espagnol en français, par François de Vernassat, Gabriel Chapuis et Guillaume l'André, Paris, 1572-85, 4 parties réunies ordinairement en 2 vol. in-8°; Lyon, 1600 ou 1618, 4 vol. in-16. Ces trois éditions sont celles qu'on préfère. L'ouvrage est divisé en 4 livres; François de Vernassat a traduit le 1<sup>er</sup>, Guillaume l'André le 2<sup>e</sup>; Gabriel Chapuis a fait une nouvelle traduction de ce 2<sup>e</sup> livre, et a traduit le 3<sup>e</sup>; on ignore de qui est la traduction du 4<sup>e</sup>, qui est attribuée, dans l'avis au lecteur, à une des plus doctes plumes du temps. 2° *Amadis de Gaule*, traduit de l'espagnol en français, Lyon, 1575-81, 21 vol. in-16. Ce roman célèbre est divisé en 24 livres; Gabriel Chapuis a traduit depuis le 15<sup>e</sup> jusqu'au 21<sup>e</sup>. 3° *Les Mondes célestes, terrestres et infernaux; le Monde petit, grand, imaginé, etc., augmenté du Monde des cornuz et de l'Enfer des ingrats, tirés des Mondes de Doni*, Lyon, 1578, et ibid., 1580, in-8°; ibid., 1585, même format. Cette dernière édition est la plus complète et la plus recherchée; on y trouve, comme on vient de le voir, *le Monde des cornuz*; cette partie est précédée d'un frontispice, sur lequel on lit les initiales F. G. T. Il n'en a pas fallu davantage à des compilateurs inattentifs pour imaginer que ce morceau avait été traduit par François Chapuis, fils, ou tout au moins parent de Gabriel. Nous observerons d'abord qu'il est possible que, par une négligence de l'imprimeur, la lettre F ait été substituée à la lettre G, ou que Gabriel Chapuis ait voulu déguiser son nom en tête d'un morceau écrit avec beaucoup trop de liberté; nous ajouterons que si cette partie eût eu un autre traducteur que Gabriel Chapuis, il en aurait fait mention dans sa dédicace à Duverdiere, ou dans un avis au lecteur; qu'enfin on connaîtrait ce François Chapuis par quelque autre ouvrage, et qu'il n'aurait pas échappé à Duverdiere, qui aurait fait mention de lui dans sa *Bibliothèque*, par considération pour Gabriel Chapuis, avec lequel il était lié; or, comme il n'est fait aucune mention de ce François Chapuis dans l'édition de 1585 des *Mondes célestes*, que nous avons sous les yeux; qu'en outre

il n'est nommé ni dans Duverdiere, ni dans aucun autre biographe contemporain, nous le regarderons comme un personnage imaginaire. Beauchamps, le premier auteur que nous connaissions qui ait consacré un article à François Chapuis, lui attribue *l'Avare cornu*, comédie en 5 actes et en vers de quatre pieds; *le Monde des cornuz*, comédie en prose et en vers, sans date, sans nom de ville ni d'imprimeur, et enfin *le Monde cornu*, comédie. Les biographes modernes ont copié Beauchamps sans examen. Quelle foi ajoutera-t-on aux compilations de Beauchamps et à celles qui n'en sont que la répétition, quand on saura que les trois pièces attribuées au prétendu François Chapuis n'en font qu'une, et qu'il ne s'agit là que de l'ouvrage qui a donné lieu à cette trop longue digression, c'est-à-dire au *Monde des cornuz*? (*Voy. DONI*.) 4° *Dix plaisants Dialogues de Nicolo Franco, trad. d'italien en français, par G. C.* (Gabriel Chapuis), Lyon, 1579, in-16. 5° *Histoire des amours extrêmes d'un chevalier de Séville, dit Luzman, à l'endroit d'une demoiselle appelée Arboléa*, trad. de l'espagnol de Hiér. de Contreras, Lyon, 1580 et 1588; Paris, 1587, et Rouen, 1598, in-16, rare. 6° *Les Facétieuses Journées, contenant cent certaines et agréables nouvelles, recueillies et choisies de tous les plus excellents auteurs étrangers*, Paris, 1584, in-8°. Ce volume, qui contient plusieurs contes fort licencieux, est difficile à trouver. 7° *La Fiammette amoureuse*, traduite de Boccace, Paris, 1585, in-12. 8° *Le Misale ou haineux de court, avec la manière, coutumes et mœurs des courtisans allemands*, Paris, 1585, in-8°. 9° *Le Théâtre des divers cerveaux du monde*, traduit de l'italien de Garzoni, Paris, 1586, in-8°. Les auteurs de la *Bibliothèque historique de la France* attribuent à un Claude Chapuis, plus jeune que Gabriel, la *Toscane française et italienne*; c'est une erreur: cet ouvrage est incontestablement de Gabriel Chapuis. W—s.

CHAPUYS (CLAUDE), chirurgien, né à St-Amour en Franche-Comté, dans le 16<sup>e</sup> siècle, exerça son art avec succès dans sa patrie, où il mourut vers 1620. On a de lui : *Traité des cancers, tant occultes qu'ulcérés*, Lyon, 1607, in-12. Suivant Éloy (*Dict. hist. de la Médecine*), cet ouvrage n'annonce pas un homme qui connaisse la nature du mal qu'il entreprend de guérir. Le même bibliographe lui attribue un traité intitulé : *de Inflicissimo Successu cauterii potentialis brachio applicati; item de gravissimo tumore brachii, in canero mamillae prognato*, Oppenheim, 1619, in-4°; réimprimé avec les observations de Fabrice de Hilden, Francfort, 1646, in-fol.; mais ce prétendu traité se réduit à une lettre que Claude Chapuys écrivit le 22 décembre 1612, à Fabrice de Hilden, pour lui faire part d'une observation sur l'usage du cautère potentiel, et de ses remarques sur une tumeur formée dans un bras, par suite d'un cancer. Cette lettre est imprimée à la page 546 des œuvres de ce chirurgien célèbre. (*Voy. FABRICE*.) Claude Chapuys était fort lié avec Fabrice; il lui adressait toutes les remarques intéressantes qu'il était à portée de faire; il lui en avait

envoyé une sur l'opération césarienne, dont Fabrice de Hilden lui témoigna toute sa satisfaction. « Cette observation, dit-il, est curieuse; elle occupera une belle place dans mon recueil. » On ne la trouve cependant point dans l'édition de 1646. L'inexactitude d'Éloy n'a dû être relevée que parce qu'elle se retrouve dans beaucoup d'autres compilateurs. — Un jésuite du même nom, né à Vesoul, dans le 17<sup>e</sup> siècle, a publié l'*Éloge funèbre du chancelier Boucherat*, prononcé à Die, le 50 janvier 1700, Lyon, 1700, in-4<sup>o</sup>; et des *Méditations pour tous les jours de l'année*, Paris, 1724 ou 1755, 5 vol. in-12. W—s.

CHARAS (MOÏSE), savant médecin et pharmacien, né à Uzès, en 1618, étudia la chimie à Orange, et vint de bonne heure à Paris, où il fut nommé démonstrateur royal de chimie au jardin du roi. Il enseigna cette science pendant neuf ans au collège Royal. Il s'appliqua surtout à la composition de la thériaque, sur laquelle il écrivit un traité remarquable. La révocation de l'édit de Nantes le força de quitter la France en 1680. Il passa en Angleterre, puis en Hollande, où il pratiqua la médecine avec beaucoup de succès. Enfin il se rendit en Espagne, où il avait été appelé auprès du roi Charles II, depuis longtemps malade. Les soins qu'il lui donna n'empêchèrent pas qu'il ne fût dénoncé à l'inquisition, par suite de la jalousie des médecins de la cour, sous prétexte qu'en prouvant aux habitants de Tolède que les vipères espagnoles avaient le même venin que celles des autres pays, il avait déclamé contre l'opinion du peuple, suivant laquelle un archevêque le leur aurait ôté par un exorcisme. Conduit en prison par ordre du saint-office, Charas y eut des conférences avec d'habiles théologiens, et, après quatre mois d'irrésolutions, il se décida à abjurer. Il fut aussitôt mis en liberté, et reçut en même temps les sacrements de baptême, de pénitence, d'eucharistie et de confirmation, en donnant toutes les marques d'une conversion sincère. De retour en France, il fut présenté au roi, et reçu membre de l'académie des sciences en 1692. Moïse Charas mourut à Paris, le 17 janvier 1698, dans de grands sentiments de piété, laissant un fils héritier de ses vastes connaissances, et deux filles qui se firent religieuses. On a de lui : 1<sup>o</sup> une *Pharmacopée royale galénique et chimique*, Paris, 1676, in-4<sup>o</sup>; ibid., 1682, in-8<sup>o</sup>, 2 vol. avec figures; Lyon, 1755, 1 vol. in-4<sup>o</sup> avec figures, ou 2 vol. in-12, édition augmentée par Lemonnier. Cette pharmacopée fut traduite dans toutes les langues de l'Europe, et en chinois pour la commodité de l'empereur. 2<sup>o</sup> *Traité de la Thériaque*, Paris, 1668, in-12. 3<sup>o</sup> *Nouvelles Expériences sur les vipères*, Paris, 1669, in-8<sup>o</sup>; plusieurs fois réimprimées avec des augmentations. C'est un ouvrage soigné pour le temps où il parut, et accompagné de belles gravures anatomiques. Il est suivi d'un poème latin, intitulé *Echiosophium*. 4<sup>o</sup> Une *Relation de son voyage en Espagne* (inséré dans le *Journal de Verdun*, année 1776, mois de mars et suivants). La collection de l'académie des sciences contient de lui six mémoires sur l'opium,

sur la préparation de l'encre de la Chine, sur les vipères, etc. K.

CHARBONNET (PIERRE-MATHIAS), l'un des derniers recteurs de l'ancienne université de Paris, naquit à Troyes, de parents pauvres, mais qui s'imposèrent tous les sacrifices pour l'envoyer au collège. Les succès qu'il obtint dès ses premières classes fixèrent sur lui l'attention de ses maîtres, et lui valurent l'amitié de quelques personnes bienfaisantes qui lui procurèrent une bourse dans un des collèges de Paris. Ayant achevé ses études de la manière la plus brillante, il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé professeur de troisième, puis de rhétorique au collège Mazarin. Admirateur de Grosley, il lui adressa des vers sur ses *Ephémérides troyennes* de 1757, et continua dès lors d'entretenir avec son savant compatriote une correspondance pleine d'intérêt. En 1762, il remporta le prix des maîtres ès-arts à l'université. Revêtu de la dignité de recteur en 1781, il se montra dans cette place le digne successeur de Rollin, et, selon l'usage, fut continué une seconde année dans ses fonctions. Il eut alors plusieurs fois l'occasion de porter la parole au nom de l'université, et il s'en acquitta toujours avec un talent remarquable. En quittant le rectorat, il obtint la place d'inspecteur des écoles militaires; et les bienfaits du roi lui permirent d'adoucir le sort de sa famille. La révolution, à laquelle il ne se montra pas contraire, puisqu'il prêta le serment exigé des ecclésiastiques, le priva néanmoins de tous ses emplois, et le remboursement en assignats de ses capitaux acheva de détruire sa petite fortune. N'ayant pas cru devoir se refuser aux témoignages de confiance des électeurs de son quartier, il fut successivement chargé de diverses fonctions municipales. Au 10 août 1792, il était l'un des administrateurs de sa section, et, en cette qualité, il fut désigné pour veiller sur les augustes prisonniers du Temple. Il ne tint pas à lui d'adoucir leur sort; et, quoique ses ennemis aient cherché depuis à présenter sous un jour odieux sa conduite dans ces temps difficiles, on lui doit la justice d'assurer qu'il n'oublia jamais entièrement ce que la reconnaissance lui prescrivait envers son souverain malheureux. A la création des écoles centrales, l'ancien recteur de Paris sollicita la place de simple professeur à l'école du département de l'Aube, et regarda comme un bonheur de l'obtenir. Plus tard, il fut nommé professeur au lycée Charlemagne. L'âge ayant forcé Charbonnet de prendre sa retraite, il revint dans sa patrie achever ses jours au sein d'une famille dont il était chéri. L'invasion de la Champagne par les armées alliées, en 1814, lui enleva pour la seconde fois le fruit de ses économies. Il n'avait d'autres ressources que sa modique pension universitaire, quand il mourut à Paris, le 9 février 1815, à l'âge de 82 ans. Il conserva jusqu'au dernier moment l'usage de toutes ses facultés. Il était impossible de voir un plus beau vieillard. Charbonnet est l'éditeur des *Opera latina* de Lebeau, son maître et son ami. (Voy. LEBEAU.) Il a publié les opuscules suivants : 1<sup>o</sup> *Eloge prononcé par la Folie devant les habitants des Petites-Maisons*,



Avignon (Paris), 1760, in-12 (1). 2° *Oratio habita in comitiis generalibus universitatis*, Paris, 1784, in-8°. On en trouve l'analyse avec l'éloge de l'auteur dans l'*Année littéraire*, t. 3, p. 54. 3° *Discours sur l'émulation*, 1784. 4° *Hymni sacri*. 5° *Oraison funèbre du président d'Ormesson*. (Voy. ce nom.) 6° *Iconice in palatio Luxemburgo, porticus dictus galerie* de Rubens, *poetica Descriptio*, Paris, 1814, in-8°. On en trouve l'analyse dans les *Annales littéraires* de Dussault, t. 5, p. 252 (2). 7° *Cours de thèmes sur l'histoire de France*, ibid., 1825, in-12. Cet ouvrage a été publié par M. Monnot-Desangles, l'un des élèves de Charbonnet, dont il possède plusieurs autres manuscrits. Parmi ses ouvrages inédits on cite un *Cours de narrations latines*, un autre de *versions grecques*, des poésies latines, et enfin un *Recueil de madrigaux et d'épigrammes*, qui rivalisent, dit M. Patris-Dubreuil, avec ce que l'*Anthologie* offre de plus agréable et de plus piquant. (*Oeuvres inédites* de Grosley, t. 1, p. 228.) Il fit lui-même, pour mettre au bas de son portrait, le quatrain suivant :

Par des jaloux pervers en vain calomnié,  
Aux traits lancés sur moi par leur inimitié,  
J'opposai constamment le calme du courage.  
Le public fut mon juge, et j'obtins son suffrage.

W—s et Z—o

CHARBONNIER (ANTOINE-RENÉ), agronome, né en 1741, était procureur au parlement de Paris. Ayant perdu sa charge à la révolution, il s'occupa d'agriculture, et quitta Paris en 1808 pour aller établir le *Journal d'Annonces et Nouvelles de Châlons-sur-Marne*, qui prit, trois ans après, le titre de *Journal du Département de la Marne*, et que Charbonnier continua de rédiger, s'occupant en même temps de théories agricoles, et prenant beaucoup de part aux travaux de la société d'agriculture, sciences et arts de la Marne. Il mourut à Châlons, le 19 décembre 1820. On a de lui : 1° *Théorie pratique du Code civil et du Code de procédure*, en ce qui concerne l'instruction et l'exposé des motifs servant de commentaires, etc., Paris, 1807, 2 vol. in-8°; 2° *L'Art d'améliorer les mauvaises terres, et particulièrement les terres crayeuses du département de la Marne*, Châlons, 1815, in-8°. Cet ouvrage devait former 2 vol. Le 2°, qui était consacré aux plantations, est resté inédit. Une courte notice sur Charbonnier a été insérée dans le recueil de la société

(1) C'est, dit Barbier, une critique ingénieuse des folies du marquis de Baqueville.

(2) L'ouvrage était dédié au roi Louis XVIII, et Charbonnet le lui a présenté lui-même. A la fin de la dédicace écrite en vers latins, on lit ces mots : *Offerebat Charbonnet, antiquus universitatis parisiensis rector, animum atatis agens octogesimum secundum*. — Charbonnet était remarquable par la distinction exquise de ses manières : c'est ce qui a fait dire au critique Dussault : « L'université comptait « M. Charbonnet parmi ses orateurs et ses poètes latins les plus « habiles, comme parmi ses professeurs les plus distingués; et dans « ces occasions délicates où il n'était pas indifférent pour elle de « plaire aux gens du monde et même à la cour, elle eut plus d'une « fois à s'applaudir d'être représentée par un recteur fait pour ob- « tenir plus d'un genre de suffrages. Les belles manières et les « grâces du bon ton n'étaient pas alors communes dans l'instruction « publique. »

D—R—R.

d'agriculture de la Marne de 1820, et réimprimée dans l'*Annuaire de la Marne* de 1822. Z.

CHARBONNIÈRES (ALEXIS de), né en 1778 dans la province d'Auvergne, de la même famille que le célèbre Delille, qui, comme on sait, eut beaucoup à se plaindre d'elle, et n'en reçut qu'avec peine la chétive pension de 500 fr. léguée par son père. Comme il arrive trop souvent, ce fut seulement lorsque Delille devint un homme célèbre et qu'il jouit d'une grande faveur que sa famille voulut bien le reconnaître. Nous avons vu Alexis de Charbonnières venir alors invoquer sa protection et lui demander, avec beaucoup d'humilité, la permission de s'annoncer comme son parent. Toujours poli, Delille ne se refusait point à ce désir, et il avait même souvent l'extrême bonté de supporter les longues lectures de son neveu, qui avait imaginé que le parent d'un grand poète ne peut pas se dispenser de faire des vers. Le premier ouvrage qu'il publia fut : *la Journée d'Austerlitz, ou la Bataille des trois empereurs*, drame historique en 2 actes et en vers, 1806, in-8°. C'est une des compositions les plus médiocres que la flatterie ait jamais produites. L'auteur la présenta à tout le monde, même au tribunal; mais surtout aux hommes du pouvoir qui pouvaient lui accorder des faveurs et des emplois! Après avoir été officier de cavalerie dans les premières années de la révolution, il fut nommé secrétaire général de l'administration du Piémont, puis décoré de la croix d'honneur. Il était de l'académie de Dijon, et ce n'est pas sans étonnement qu'on le vit en 1818 se mettre sur les rangs pour une place à l'Académie française. On a encore de lui : 1° *L'Indécis*, comédie en 1 acte et en vers, Paris, 1812, in-8°. Cette petite pièce, qui fut jouée au Théâtre-Français, n'y eut que quelques représentations. 2° *Essai sur la critique de Pope, suivi d'un Essai sur la poésie*, par le duc de Buckingham, et d'un *Essai sur les traductions en vers*, par milord Roscommon, traduction en vers français, ibid., 1812, in-18. 3° *Essai sur le sublime*, poème en 5 chants, suivi de poésies diverses, ibid., 1815, in-8°, 2° édition avec des notes par madame de Genlis, 1814, in-8. 4° *Eléments de l'histoire de la littérature française jusqu'au milieu du 17<sup>e</sup> siècle*, ibid., 1817, in-8°. Alexis de Charbonnières mourut à Paris, le 19 septembre 1819. M—D J.

CHARBUY (FRANÇOIS-NICOLAS), né à Paris, vers 1715, fit ses études au collège Mazarin, dans le même temps que d'Alembert, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Son goût pour les lettres et le défaut de fortune le déterminèrent à entrer dans l'instruction publique. Nommé professeur d'éloquence à Orléans, il remplit cette place pendant plus de vingt années avec distinction. Malgré les devoirs de son état, il trouva encore le loisir de composer quelques ouvrages utiles, que sa modestie ne lui a pas permis de faire paraître sous son nom. Le plus important est sa traduction intitulée *les Partitions oratoires de Cicéron*, Paris, 1756, in-12. L'abbé Clément dit qu'elle est remplie de contre-sens et d'obscurités, et que d'ailleurs elle manque d'élegance; elle eut cependant quelque succès. Le tra-

ducteur y a ajouté des *Remarques sur l'invention et l'élocution*, extraites des meilleurs auteurs, et le *Discours de la divination*, contre Q. Cécilius, analysé dans ses différentes parties pour l'utilité des élèves. On a encore de Charbuy : 1° *L'Abrégé chronologique de l'histoire des Juifs*, Paris, 1759, in-8°. 2° *Aurelia liberata a puella vulgo dicta Jeanne d'Arcq*, poème en 5 chants, traduit en français par de Meré, Orléans, 1782, in-8°. 3° Une épître en vers latins sur un voyage à Paris, traduite librement en français par P.-L. Bérenger. La traduction a été insérée dans le t. 4 du *Recueil amusant des voyages*, Paris, 1785 et années suivantes, 9 vol. in-12. 4° Des odes latines. Charbuy est mort en 1788. W—s.

CHARCE (LA). Voyez LACHARGE.

CHARDIN (JEAN), fils d'un bijoutier protestant de la place Dauphine, à Paris, et bijoutier lui-même, breveté marchand du roi de Perse, naquit le 26 novembre 1645. Il n'avait pas atteint l'âge de vingt-deux ans, que son père l'envoya aux Indes orientales pour des opérations relatives au commerce des diamants. Chardin se rendit à Surate, en traversant la Perse et en s'embarquant à Bander-Abbaey. Son premier séjour à Surate ne fut pas de longue durée, puisque nous le voyons la même année revenir en Perse, et se fixer à Ispahan pendant six années. Ce séjour fut moins employé à des opérations commerciales, qu'à des études et des recherches aussi utiles que profondes. Nommé marchand du roi, six mois après son arrivée à Ispahan, ce titre le mit en rapport avec tous les grands de la cour, et il profita de ces relations pour recueillir les renseignements les plus curieux et les plus authentiques sur le système politique et militaire de la Perse. Il visita deux fois les ruines de Persépolis, et rassembla les matériaux les plus curieux sur les antiquités, les monuments et l'histoire. Ce fut en mai 1670 qu'il revint sa patrie, et il eut la douleur de se convaincre « que la religion dans laquelle il avait été élevé l'éloignait de « toutes sortes d'emplois, et qu'il fallait, ou en changer, ou renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs « et avancements. » Il songea donc à retourner en Asie, et, après avoir fait établir et rassembler une quantité considérable d'objets précieux, il repartit de Paris le 17 août 1671. Il resta, tant en Perse que dans l'Inde, dix ans entiers, revint en Europe par mer, et visita le cap de Bonne-Espérance. Nous ignorons si, à son retour, il aborda en France; mais on sait positivement qu'il se rendit à Londres le 14 avril 1681, et que, dix jours après son arrivée dans cette capitale, le roi Charles II lui conféra le titre de chevalier; le même jour, notre voyageur épousa une demoiselle protestante de Rouen, que la crainte des persécutions avait déterminée à chercher un asile au delà des mers. Chardin s'occupa bientôt de la publication de son voyage, dont la 1<sup>re</sup> partie parut à Londres en 1686, 4 vol. in-fol., orné de 18 belles gravures; les autres parties allaient suivre celle-ci, quand il fut nommé ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre auprès des états de Hollande, et agent de la compagnie anglaise des Indes orientales auprès des mêmes états. Ses nou-

veaux devoirs ne le détournèrent pas entièrement de son occupation favorite, et, en 1711, il publia deux éditions de la relation de ses voyages, l'une en 5 vol. in-4°, l'autre en 10 vol. in-12, ornés de 78 planches, gravées d'après les dessins de Grelot, artiste et voyageur très-recommandable. (Voy. GRELOT.) Nous ignorons à quelle époque Chardin retourna en Angleterre; mais, à coup sûr, il ne resta pas longtemps en Hollande après la publication de son ouvrage, puisqu'il mourut auprès de Londres, le 26 janvier 1715, âgé de 69 ans, emportant l'estime et l'amitié de ses compatriotes adoptifs, et laissant une réputation déjà bien établie dans toute l'Europe. Le témoignage unanime des voyageurs qui, depuis Chardin, ont visité et décrit les mêmes contrées, n'a servi qu'à constater la justesse, la profondeur de ses observations, la variété de ses connaissances et sa véracité. C'est principalement dans son ouvrage que Montesquieu, Jean-Jacques, Gibbon, Helvétius et autres publicistes et philosophes, ont étudié le système politique de la Perse, et qu'ils ont acquis une connaissance positive du gouvernement despotique qu'ils ont si énergiquement caractérisé. Chardin a-t-il rédigé lui-même son voyage, ou a-t-il emprunté la plume du lourd Charpentier, de l'Académie française, comme celui-ci le déclare très-positivement dans le *Carpenteriana*, p. 571? Cette question nous paraît d'autant moins importante, qu'en accordant même à Charpentier le bien faible avantage d'avoir revêtu d'un style passablement lourd et souvent gothique les précieux matériaux recueillis par Chardin, on ne pourrait contester à ce dernier le rare mérite d'avoir bien vu, bien observé et bien présenté ses observations. Il avait déjà donné le *couronnement de Soléiman III, roi de Perse, et ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne*, Paris, Barbin, 1671, in-8°. La première édition de ses voyages, publiée à Londres, chez Moses Pitt, en 1686, in-fol., ne contient que le voyage de Paris à Ispahan; elle n'a pas été continuée, sans doute, parce que l'auteur partit pour la Hollande, où il publia les deux éditions, à peu près complètes, dont nous avons parlé. Nous disons à peu près complètes, parce que le libraire Delorme, qui avait été précédemment mis à la Bastille, exigea de l'auteur la suppression de certains passages capables de déplaire au clergé romain, et conséquemment de compromettre la tranquillité du libraire, même en Hollande, et d'empêcher le débit de l'ouvrage en France. Ces passages ont été réintégrés, avec usure peut-être, dans l'édition de 1755, 4 vol. in-4°; nous ne serions pas même éloignés de croire que les entrepreneurs de cette édition ont mis sur le compte de Chardin plusieurs diatribes virulentes contre les papistes. Ces calvinistes, bien plus occupés des ressentiments de leur secte que de la gloire de Chardin, ont laissé à des protes ignorants le soin de cette édition, dans laquelle on remarque les erreurs typographiques et les omissions les plus graves; malgré ces imperfections, elle était montée, dans ces derniers temps, à un prix énorme. L'auteur de cet article

ose croire que les imperfections qu'il a blâmées dans les trois éditions authentiques des voyages de Chardin ne se trouvent pas dans celle qu'il a publiée à Paris, en 1811, 40 vol. in-8°, avec atlas in-fol., renfermant toutes les figures des éditions précédentes, et une carte de la Perse, dressée avec le plus grand soin par Lapie. Outre des notes assez nombreuses, tirées des voyageurs modernes et des manuscrits orientaux de la bibliothèque royale, et répandues dans le corps de l'ouvrage, on a ajouté à la fin une *Notice de la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour*. Cette notice est destinée à suppléer, en quelque sorte, à l'abrégé de l'histoire de Perse que Chardin devait publier, et auquel il renvoie souvent dans le cours de sa relation. Le couronnement de Soléiman, qu'il avait publié en 1671, et qui est inséré t. 9 et 10 de la nouvelle édition, est tiré de cet abrégé, qui n'a point paru, non plus que les notes sur divers endroits de l'Écriture sainte, qu'il appelait pourtant son *ouvrage favori*. Ce dernier ouvrage a été exécuté en partie par Samuel Burder, dans son excellent ouvrage, intitulé : *Oriental Customs* (Mœurs orientales, ou l'Écriture sainte éclaircie par des rapprochements explicatifs des mœurs et coutumes des nations orientales, etc.), Londres, 1802, 1 vol. in-8°. Chardin se proposait aussi de donner une géographie persane, qui aurait sans doute été rédigée principalement d'après le *Nozhat-al-Coloub* (Délices des cœurs), par Hamd-Oullah de Cazwyn, que nous nommons ordinairement le *géographe persan*. Cette géographie est peut-être moins à regretter que les notes sur l'Écriture sainte, parce que Chardin, qui parlait très-facilement le persan, n'avait pourtant pas fait une étude assez approfondie de la langue écrite, pour éviter des erreurs assez graves dans les passages qu'il a traduits et insérés dans la relation de son voyage. L—s.

CHARDIN (JEAN-BAPTISTE-SIMÉON), peintre, né à Paris, en 1699, d'un père menuisier qui avait des idées de dessin et se connaissait en tableaux. En recevant les instructions du premier âge, il crayonnait les objets qui lui paraissaient intéressants; ensuite il copia des dessins; enfin, avec des couleurs et quelques mauvais pinceaux, il essayait déjà d'imiter la nature. Ses amis les plus exercés dans la peinture lui en donnèrent les premières leçons, et, avec ce seul secours, il parvint, assez jeune encore, à rendre ce que la nature lui présentait de varié par ses formes, de séduisant par le coloris et par les effets de la lumière et des ombres. Il la contemplait longtemps, et l'imprimait si fortement dans son cerveau par ses faces les plus piquantes, qu'il n'abandonnait son modèle que lorsqu'il le voyait réellement rendu sur sa toile. On sent d'après cela que, posant ses teintes les unes à côté des autres, jusqu'à ce qu'il en eût obtenu l'effet de lumière et de coloris auquel il prétendait, il ne pouvait suivre la méthode lisse et arrêtée qu'apprend le métier du pinceau. Cependant il finissait toujours par montrer, et quelquefois très-prompement, la nature elle-même. C'est en quoi il a réussi complètement dans son morceau de réception à l'académie, où, au

milieu d'un débris de comestibles, on voit une raie au croc, d'environ deux pieds de diamètre. Elle avait été terminée en un jour, et il le prouvait en assurant que ce poisson avait été mangé frais le lendemain. Il a fait avec la même promptitude le portrait d'un de ses amis, les mains dans un gros manchon, qui a été admiré dans l'exposition publique. C'est ainsi que, dans chacune des manières systématiques successivement adoptées, il a produit beaucoup de charmants tableaux de scènes familières. Ils étaient tous exprimés avec une naïveté si attrayante, des dispositions si justes, un coloris si frais, si aimable, que, transmis ensuite à la publicité par la gravure, ils ont valu aux artistes qui s'en sont occupés un débit rapide, et ont encore étendu la réputation du peintre. Les ouvrages de Chardin montrent, comme il le disait très-bien, « qu'on parvient à des- » « sincers contours de tous les objets de la nature. » « par la teinte précise des parties qui les avoisinent. » Et, lorsqu'on lui faisait voir des tableaux à traits durs et à couleurs crues, il s'écriait avec humeur « que ce n'était pas avec la couleur du marchand » « qu'on rendait la nature, mais par une imitation » « exacte de sa couleur locale, par celle de leur plan, » « et des lumières qui doivent les éclairer. » Si l'on venait le consulter, ce qui arrivait souvent, il ne s'arrêtait pas longtemps à disputer, il prenait sa palette ou ses pastels, ce qu'il appelait un argument irrésistible. Entre ses principaux ouvrages, on distingue les grands dessus de porte qu'il fit pour le château de Choisy; il y avait peint des attributs des sciences et des beaux-arts. Dans les derniers moments de sa vie, Chardin avait exposé son portrait ayant des lunettes sur le nez, peint au pastel. Ce monument précieux est conservé dans la collection du musée royal. Il avait été demandé à l'auteur par madame Adélaïde, lorsqu'elle le vit au salon. Chardin est mort le 7 décembre 1779, à l'âge de 81 ans, après avoir souffert très-longtemps d'une maladie de vessie pour laquelle il n'a jamais voulu tenter d'autre remède que celui des boissons. Il a été successivement conseiller, trésorier de sa compagnie, et longtemps chargé de la décoration du salon du Louvre. R—N.

CHARDON (MATHIAS), bénédictin de la congrégation de St-Vannes, né à Ivoi-Carignan, dans le Luxembourg français, en 1695, fit ses vœux le 25 juin 1712. Il paraît que, dans cet acte religieux, on ajouta à son prénom de *Mathias* celui de *Charles*, puisque dans sa congrégation il ne fut connu que sous le nom de *D. Charles Chardon*. Il y passa pour un bon théologien, un savant distingué, et pour un homme studieux, d'un esprit juste, aussi indulgent pour les autres que sévère pour lui, et ne quittant guère sa cellule ni ses livres. Il fut pendant quelque temps chargé du noviciat, et professa la théologie à Novi-les-Moines, près Rethel. Le chapitre général tenu à Toul en 1750 le destitua à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus*. Il est auteur d'une *Histoire des sacrements, ou de la manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'Eglise, et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des*

apôtres jusqu'à présent, Paris, 1745, 6 vol. in-12 : cet ouvrage, plein de recherches, est écrit solidement ; il a été traduit en italien, Brescia, 5 vol. in-4°. D. Charles Chardon mourut à St-Arnould de Metz, en 1771. Il a laissé en manuscrit un ouvrage contre les incrédules modernes, et une *Histoire des variations dans la discipline de l'Eglise*. L—Y.

CHARDON DE LUGNY (ZACHARIE), controversiste, naquit vers 1643, de parents protestants. Admis jeune dans les pages du roi, il fut témoin des fêtes qui eurent lieu pour le mariage de Louis XIV. Bossuet le convertit à la foi catholique. Renonçant alors à la carrière des armes, il entra au séminaire de St-Sulpice, et après y avoir complété ses études théologiques, reçut les ordres sacrés. Sa naissance lui permettait d'aspirer aux premières dignités de l'Eglise ; il ne voulut et n'eut jamais d'autre titre que celui de prêtre habitué de la paroisse de St-Sulpice. Il fut employé plusieurs fois dans les controverses et ne cessa de montrer beaucoup de zèle pour ramener ses frères égarés. L'abbé Chardon mourut le 23 juin 1753, âgé de 90 ans. On connaît de lui : 1° *Traité de la religion chrétienne*, Paris, 1697, 2 vol. in-12 ; 2° *Recueil des falsifications que les ministres de Genève ont faites de l'Ecriture sainte, en leur dernière traduction de la Bible*, ibid., 1707, in-12 ; 3° *Nouvelle Méthode pour réfuter l'établissement des Eglises prétendues réformées et de leurs religions*, ibid., 1751, in-12. W—s.

CHARDON (DANIEL-MARC-ANTOINE), magistrat, né vers 1750, à Paris, d'une famille de robe, fut, en 1760, pourvu de la charge de lieutenant particulier au Châtelet. Nommé en 1763 intendant de Ste-Lucie, que le dernier traité de paix venait de rendre à la France, il resta chargé de l'administration de cette colonie jusqu'à sa réunion au gouvernement de la Martinique. De retour à Paris, en 1764, il fut nommé maître des requêtes. A la sollicitation de Voltaire, le duc de Choiseul le fit désigner rapporteur du procès de Sirven. Les conclusions de Chardon furent très-favorables aux accusés, mais il ne put obtenir de les faire rentrer dans leurs biens dont l'arrêt du parlement de Toulouse avait prononcé la confiscation. Intendant de la Corse en 1768, il y remplit dans le même temps les fonctions de premier président du conseil supérieur ; et, au bout de quelques années, il vint reprendre sa place à Paris. En 1777, il fut nommé procureur général près du conseil royal des prises ; et en 1787, membre du comité d'administration de la marine et commissaire pour la visite des ports. Il était, en 1790, doyen des maîtres des requêtes, mais on n'a pu découvrir la date de sa mort. C'est à Chardon que l'on doit la première édition du *Code des prises, ou Recueil des édits sur la course en mer et l'administration des prises*, Paris, imprimerie royale, 1784, 2 vol. in-4°. Il avait publié précédemment un *Essai sur la colonie de Ste-Lucie*, Neufchâtel, 1779, in-8°. Voltaire, à qui il communiqua cet ouvrage, dit que c'est un chef-d'œuvre (lettre à Damilaville, 16 février 1767). Cet *Essai*, imprimé d'abord in-12, sans date (voy. la *Bibliothèque his-*

torique de la France, t. 3, n° 39764), l'a été depuis in-8°, à Neufchâtel, 1779. Cette édition est augmentée de deux mémoires sur les établissements des jésuites aux Antilles, et d'une notice sur Nicolas d'Oxat, d'Yverdon, l'un des généraux de l'empereur Charles VI. Quelques biographies attribuent à Chardon des *Mémoires sur la Corse*, mais on les croit inédits. W—s.

CHARDON DE LA ROCHETTE (SIMON), philologue et bibliographe distingué, né en 1753, dans le Gévaudan, était, comme il nous l'apprend lui-même, très-proche voisin de Chaptal. Après avoir achevé ses études à Paris avec succès, il se perfectionna dans la connaissance de la langue grecque, et ne tarda pas à être compté parmi les meilleurs hellénistes. En 1773, il fit un voyage en Italie dans l'unique but de visiter les bibliothèques ; il y reçut d'un grand nombre de savants un accueil dont il conserva le souvenir le reste de sa vie. Il connut à Naples Pasquale Baffi (1), qui, plus tard, fut une des victimes de la révolution. Pendant son séjour à Rome, il eut de fréquentes occasions de voir le bon et célèbre Amaduzzi. Ce savant, qui venait de découvrir deux nouveaux chapitres (29 et 50) des *Caractères* de Théophraste, lui proposa d'en être l'éditeur ; et l'helléniste français aurait sans doute accepté cette offre généreuse, s'il n'avait eu déjà formé le projet de donner une édition de l'*Anthologie*. Chardon s'était procuré, non sans de grands sacrifices de temps et d'argent, une copie fort exacte du fameux manuscrit palatin de l'*Anthologie* ; et il revint en France, y rapportant avec ce trésor un goût encore plus vif pour les études philologiques. De retour à Paris, il se lia d'une étroite amitié avec d'Ansse de Vilvoison, et pendant plus de vingt ans ces deux savants entretenirent une correspondance très-active sur toutes les branches de la littérature. Aussi modeste que laborieux, Chardon ne se pressait pas de mettre au jour le fruit de ses recherches ; mais, quoiqu'il n'eût encore rien publié, sa réputation s'étendait déjà dans les pays où le savoir est en honneur. Van Santen l'avait consulté sur l'édition qu'il préparait de *Terentianus Maurus* (voy. ce nom), et Chardon lui avait communiqué plusieurs remarques importantes. La révolution, en renversant sa modeste fortune, l'obligea d'ajourner ses projets de gloire ; mais il trouva dans la culture des lettres une distraction à ses chagrins. Nommé membre de la commission temporaire des arts, il remplit les devoirs de cette place avec zèle. Plus tard, il eut l'inspection des bibliothèques nouvellement créées dans les départements ; et ce fut sur son rapport qu'en 1805 le ministre de l'intérieur fit transporter de Nîmes à Paris le recueil d'inscriptions antiques formé par A.-L. Séguier (voy. ce nom), ouvrage important que Chardon, passionné pour l'archéologie, désirait vivement de voir publier. Lié par ses goûts avec Millin, il était, depuis 1796, l'un des principaux collaborateurs du *Magasin encyclo-*

(1) Ginguéné, dans l'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle*, le nomme Baffo, et ne lui donne aucun prénom.

*pédique*, qu'il enrichit d'une foule d'analyses et de dissertations remarquables par une critique judicieuse et par une érudition choisie. Vivant dans la plus grande intimité avec le respectable abbé Mercier de St-Léger, Chardon l'associa dans plusieurs de ses projets littéraires, dont, par une inconcevable fatalité, aucun ne s'est complètement réalisé. Ils enrent l'un et l'autre quelque part à la *Bibliothèque des romans grecs*, publiée en 1797, dont on a cru, mais à tort, que Mercier de St-Léger avait été l'éditeur (1). Il est vrai que ce savant s'était chargé du discours préliminaire, dans lequel il se proposait de donner l'histoire du roman chez les anciens, sujet ébauché par Huet et plus récemment par Paciaudi dans son opuscule de *Libris eroticis* (voy. PACIAUDI); mais on n'a de lui, dans cette collection, qu'une seule note sur l'ancienne traduction des *Affections d'amour* de Parthenius. (Voy. FORNIER.) Quant à Chardon, les sept premiers volumes étaient imprimés lorsque l'éditeur Guillaume lui parla de son entreprise. Il s'engagea de lui fournir la traduction des extraits de Photius des romans de Diogène et de Jamblique, et celle du roman alors inédit de Nicetas Eugenianus. Mais une indisposition assez longue et d'autres travaux l'empêchèrent de tenir sa promesse. Il corrigea seulement dans le texte et dans les errata les citations grecques des traductions des romans d'Achille Tatius et de Longus; il mit une note à la fin de ce dernier roman, une autre dans le 2<sup>e</sup> volume du roman de Chariton, p. 147; et il remplit les lacunes que la censure avait exigées dans la traduction de la *Luciade ou l'Ânc* par Lucius (voy. BELIN DE BALLU), à raison de l'extrême licence de ces passages. Ce défaut n'effraya point Chardon, qui paraît au contraire avoir eu le goût le plus prononcé pour les détails obscènes, comme on s'en aperçoit à la lecture d'un assez grand nombre de ses dissertations. Dans le même temps, il renvoyait avec Mercier les manuscrits en partie autographes de la Monnoie; et, dès 1799, il annonça qu'une édition complète des œuvres du savant dijonnais paraîtrait aussitôt qu'il aurait trouvé un libraire qui voudrait en faire les frais. Cette même année, dans la dédicace de son édition de Théophraste, le judicieux et savant philologue J.-G. Schneider joignit le nom de Chardon, qu'il ne connaissait que de réputation, à celui de son ami Coray, dont il avait reçu d'utiles secours. A cette époque, Chardon était en mesure de publier son édition de l'*Anthologie*, qui lui avait déjà coûté vingt-cinq années de soins et de recherches, et qu'il ne cessa depuis de perfectionner. Voici comment la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, dans le rapport présenté le 20 février 1808, parle de ce travail : « M. Chardon de la Rochette, helléniste très-« commandable par la justesse de ses critiques et « l'étendue de ses connaissances bibliographiques, « travaille depuis longtemps à donner une antholo- « gie grecque dans laquelle se trouveront réunies « toutes les épigrammes écrites dans cette langue.

« Les petits ouvrages qu'il a publiés, et les essais « qu'il a insérés dans le *Magasin Encyclopédique*, « ne permettent pas de douter qu'il ne remplisse « cette tâche difficile d'une manière digne de sa « réputation. » Cette édition, composée d'environ 9 vol. grand in-8°, devait contenir le texte du manuscrit palatin, avec la version latine en regard, les variantes tirées des autres manuscrits les plus estimés, les scolies de tous les annotateurs, d'amples index, et enfin, avec l'histoire de ce précieux recueil et de ses diverses éditions, la bibliographie de tous les poètes dont on y trouve des pièces. Cette courte analyse suffit pour donner une idée de l'immense travail de Chardon, et de l'étendue ainsi que de la variété de ses connaissances. Il se délassait de ses profondes études philologiques en donnant des soins à la réimpression de quelques opuscules devenus rares. C'est ainsi qu'on lui dut, en 1807, celle de *Sémélon*, roman très-licencieux, mais d'une originalité piquante; et en 1808 celle de l'*Histoire secrète du cardinal de Richelieu*. Il publia, la même année, la *Vie de la marquise de Courcelles*, écrite en partie par elle-même, et en 1811, l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, par Marais. Cette biographie de notre grand fabuliste était supérieure à toutes celles qui avaient paru jusqu'alors; mais le travail bien autrement important de M. Walckenaër l'a fait complètement oublier. Depuis longtemps les amis de Chardon le pressaient de recueillir ses dissertations éparses dans le *Magasin Encyclopédique*; cédant enfin à leurs instances, il les publia sous ce titre : *Mélanges de critique et de philologie*, Paris, 1812, 5 vol. in-8°. Tous les anciens articles qui se trouvent dans ce recueil ont été refondus et améliorés; d'autres y paraissent pour la première fois, tels que les extraits de Diogène et de Jamblique, la notice sur les romans grecs qui nous sont parvenus, et enfin un précis plein d'intérêt sur son ami Villoison et ses ouvrages. Dans la préface, Chardon annonçait que ces trois volumes seraient suivis de plusieurs autres. Le 4<sup>e</sup>, disait-il, consacré presque uniquement à la philologie grecque, contiendra le poème de Paul le Silentiaire, les *Thermes de Pythia*, avec la traduction française, les deux traductions en vers latins de Fréd. More et d'Acantherus (voy. ce nom), toutes les scolies bonnes ou mauvaises, les notes de Huet, et la traduction des notes allemandes de Lessing, etc.; et le 5<sup>e</sup>, qui ne devait pas être le dernier, le roman inédit de Nicetas Eugenianus avec la traduction française, accompagnée de notes philologiques et historiques. Mais ce projet n'a point reçu son exécution. Chardon mourut à Paris le 18 septembre 1814 (1), à 61 ans. La copie qu'il possédait de Nicetas Eugenianus ayant passé dans les mains de Silvestre de Sacy, cet illustre savant s'empressa de la communiquer à Boissonade, qui s'en est servi pour l'édition qu'il a donnée de ce roman. (Voy. NICETAS EUGENIANUS.) D'au-

(1) Et non en 1824, faute d'impression reproduite dans les nouvelles éditions du dictionnaire de Feller, sous le titre usurpé de *Biographie universelle*.

(1) Cette collection, qui n'est pas sans mérite, forme 12 vol. in-18.

tres manuscrits de Chardon furent acquis en 1828 de M. l'abbé Chouvy, professeur d'histoire à Lyon, par M. Durand de Lançon, l'un de nos plus zélés bibliophiles. Ce sont, à part la traduction de Nicetas, ceux que l'auteur se proposait de publier successivement dans ses nouveaux volumes de mélanges. M. Bregnot en ayant donné la notice détaillée dans les *Archives du Rhône*, t. 6, p. 96 201, et depuis dans ses *Mélanges biographiques et littéraires* (Lyon, 1828, in-8°), nous pouvons indiquer ici les principaux : sur la *Philosophie des anciens*, à l'occasion de l'édition du *Phédon*, par Wyttenbach; — sur les *Antiquités d'Herulanum*; — sur *Pythagore et les Pythagoriciens*; — *Notice sur Laïs*, tirée d'une *Histoire des courtisanes grecques*, dont Chardon s'était longtemps occupé; — sur les *Epistola Parisienses* de Bredow; — *Lettre à M. Parison sur les Thermes de Pythia*, poème de Paul le Silencieux, etc. (voy. plus haut); — *Sur Sotion*; — *Remarques de Larcher sur le roman d'Héliodore*, etc. Les événements ont empêché jusqu'ici M. Durand de Lançon de faire jouir de ces différents ouvrages les amateurs, et le savant Tourlet devait y joindre une notice sur Chardon, son ami, qu'il destinait, dans le principe, au *Moniteur*. On sait que Chardon avait le projet de donner un *Dictionnaire historique* moins volumineux que celui de Chaudon (voy. ce nom), et qui, cependant, aurait renfermé plusieurs milliers d'articles de plus. Enfin il annonça, dans le 5<sup>e</sup> volume de ses *Mélanges*, p. 508, qu'il s'occupait depuis longtemps d'une *Vie de Sémiramis* pour laquelle il avait rassemblé de nombreux documents. V—s.

CHARENCEY (GUILLAUME), conseiller au parlement de Grenoble vers le commencement du 17<sup>e</sup> siècle, a laissé un traité qui a été publié après sa mort sous le titre de *Pratique judiciaire tant civile que criminelle*, 1658, in-8°. Cet ouvrage, ayant été tiré à un grand nombre d'exemplaires, est encore très-commun, quoiqu'on ne l'ait jamais réimprimé; mais les juriconsultes n'en font aucun cas, parce qu'il est rédigé sans méthode, dans un mauvais style, et qu'il est rempli d'erreurs grossières. — Un autre CHARENCEY, nommé aussi *Guillaume*, contemporain du précédent, et peut-être de la même famille, fut chanoine de St-Sauveur de Crest, sa patrie. Il a composé la *Clef du sens littéral et moral de quelques Psaumes de David*. Cet ouvrage est aussi rare que celui du juriconsulte l'est peu. B—G—T.

CHARENTON (JOSEPH-NICOLAS), né à Blois, en 1649, entra dans la société de Jésus en 1673. Six ans après, il fut envoyé en Perse, où il remplit pendant quinze ans les fonctions de missionnaire; sa santé ne pouvant plus en soutenir les fatigues, il fut rappelé à Paris, et y mourut le 10 août 1755, âgé de 86 ans. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Entretiens de l'âme dévote sur les principales maximes de la vie intérieure*, traduits de Thomas à Kempis, Paris, 1706, in-12. 2<sup>o</sup> Une traduction de l'*Histoire générale d'Espagne* de Mariana, imprimée à Paris en 1725, 5 t. en 6 vol. in-4<sup>o</sup>; il y joignit : 1<sup>o</sup> une préface, dans laquelle se trouvent réunis tous les éloges donnés par divers auteurs au P. Mariana, l'éloge de tous les panégy-

ristes et la censure de tous les détracteurs de l'his torien espagnol; 2<sup>o</sup> un supplément ou sommaire de l'histoire d'Espagne, depuis l'an 1513, où finit Mariana, jusqu'en 1625; 3<sup>o</sup> des notes historiques, géographiques, apologétiques et critiques, dans lesquelles le traducteur redresse assez souvent Mariana, et se corrige lui-même quand il s'est trompé dans les notes précédentes; 4<sup>o</sup> quatre cartes des différents états où s'est trouvée l'Espagne sous la domination des Carthaginois et des Romains, des Goths et autres barbares, des Mores et des chrétiens, depuis l'expulsion des Mores; 5<sup>o</sup> les médailles de plusieurs règnes; 6<sup>o</sup> enfin une dissertation traduite de Mabudél, sur quelques monnaies d'Espagne. Le P. Charenton entreprit de traduire Mariana, par l'ordre de Philippe V, et dédia sa version à ce monarque; elle ne fait rien perdre à l'original de sa noble simplicité. (Voy. MARIANA.) Cette traduction est la première qui ait paru dans notre langue, et le succès qu'elle obtint lors de sa publication empêcha celle de deux autres versions françaises, l'une de Leroux, que Gosse allait imprimer à la Haye, et l'autre de l'abbé de Vairac, dont le prospectus était répandu depuis deux ans. (Voy. le *Journal des Savants*, juin et novembre 1725.) V—VE.

CHARÈS, Athénien, fils de Théocharès, acquit quelque célébrité à cette époque malheureuse où les orateurs athéniens, devenus maîtres de la république, faisaient donner le commandement des armées à ceux qui consentaient à partager avec eux le fruit de leurs pillages sur les alliés. Quelques-uns de ces orateurs, voulant l'opposer à Timothée, le présentèrent au peuple, et, faisant remarquer sa taille et sa force d'athlète, ils disaient : « Voilà celui qu'il faut pour général aux Athéniens. — Dites plutôt, repartit Timothée, pour porter le bagage du général. » Les Athéniens lui donnèrent cependant le commandement de quelques troupes étrangères qu'ils avaient à Corinthe, et il obtint, l'an 567 avant J.-C., un léger avantage sur les Argiens et les Sicyoniens. Léosthènes, général athénien, s'étant laissé battre à Péparéthus, par Alexandre, tyran de Phères, le peuple le condamna à mort, et envoya vers les Cyclades une nouvelle escadre, commandée par Charès; mais, loin de réparer les fautes de son prédécesseur, il brouilla les Athéniens avec tous leurs alliés par ses déprédations et par les troubles qu'il excita dans l'île de Corcyre. La guerre sociale qui éclata l'an 558 avant J.-C. fut la suite de ce mécontentement des alliés, et, quoique Charès en fût la cause principale, les orateurs de son parti eurent assez de crédit pour le faire nommer général en chef. Il assiégea sans succès la ville de Chios, et, la guerre traînant en longueur, les Athéniens envoyèrent une nouvelle escadre, commandée par Ménesthée, Iphicrates son père, et Timothée son beau-père : ils se réunirent à Charès, qui devait se concerter avec eux, et ils se disposaient à aller attaquer l'escadre ennemie, lorsqu'il survint un gros temps. Charès n'en voulait pas moins engager le combat; mais Iphicrates et Timothée, plus expérimentés que lui, s'y opposèrent, et leur avis prévalut. Il écrivit alors à Athènes qu'ils

lui avaient fait manquer l'occasion de prendre l'île de Samos ; ce qui les fit rappeler et condamner à une amende. Se trouvant alors seul à la tête des escadres, mais n'ayant pas de quoi payer ses troupes, il se mit à la solde d'Artabaze, qui venait de se révolter contre le roi de Perse. Ayant défait les troupes qu'on avait envoyées contre lui, il écrivit aux Athéniens qu'il venait de remporter une victoire non moins éclatante que celle de Marathon. Les Athéniens en furent d'abord très-satisfaits ; mais le roi de Perse, avec qui ils étaient en paix, les ayant menacés d'envoyer trois cents vaisseaux au secours de leurs ennemis, ils rappelèrent Charès. Il l'envoyèrent ensuite dans la Thrace, pour forcer Cersobleptes à faire un nouveau traité plus avantageux que celui qu'il avait extorqué de Chabrias, et pour reprendre Amphipolis, dont Philippe s'était emparé. Comme Cersobleptes avait besoin des Athéniens pour se défendre contre Philippe, Charès n'eut pas beaucoup de peine à obtenir de lui ce qu'il désirait ; mais ce n'était pas avec une armée composée de mercenaires, pour la solde desquels les Athéniens ne voulaient faire aucune dépense, qu'il pouvait espérer quelque succès contre un prince aussi actif et aussi vigilant que Philippe. Obligé, pour faire vivre ses troupes, de se réunir à des chefs de pirates et de mettre les îles à contribution, il ne reprit pas Amphipolis, se laissa prendre, au contraire, un grand nombre de villes, et ne ramena que quarante-huit vaisseaux, de cent cinquante qu'on lui avait confiés. Il aurait été condamné à son retour, sans les orateurs de son parti, à la tête desquels était Démosthène ; et, dans la vérité, les Athéniens s'occupaient si peu de la solde et de la subsistance de leurs armées, qu'il aurait été injuste de rendre un général responsable du peu de succès de ses entreprises. Les Byzantins, l'an 541 avant J.-C., ayant demandé des secours contre Philippe, les Athéniens leur envoyèrent Charès ; mais il avait une si mauvaise réputation, qu'aucune ville ne voulut lui ouvrir ses portes, et on fut obligé de le faire remplacer par Phocion. Cela n'empêcha pas les Athéniens de le choisir pour général de leur armée à la bataille de Chéronée, et son incapacité ne contribua pas peu, dit-on, à la perte de cette bataille. Il fut un de ceux qu'Alexandre voulut se faire livrer après la prise de Thèbes ; mais il se laissa fléchir, et lui permit de rester à Athènes. Lorsque ce prince fut dans la haute Asie, Charès se rendit à Mitylène, dans l'espérance, sans doute, d'exciter quelques mouvements dans la Grèce asiatique ; il en fut chassé par Amphotérus, et nous ignorons ce qu'il devint par la suite. Il serait peut-être injuste de juger ce général par le peu de succès de ses expéditions ; il paraît qu'il ne manquait pas de bravoure, peut-être même la poussait-il jusqu'à la témérité : c'est au moins le reproche que lui fit Timothée, comme on le verra ailleurs ; mais que pouvait-il faire avec des troupes mercenaires qu'il était obligé de laisser vivre à discrétion dans les pays où il se trouvait, faute de moyens pour les payer, ce qui rendait toute idée de discipline impraticable ? Quant au luxe et à la dissolution de mœurs

que lui reproche Théopompe, c'était le vice de son siècle, ainsi que le reconnaît cet historien, et Chabrias lui-même n'en était pas exempt, ce qui n'empêchait pas qu'il ne fût un bon général. (*Voy. Diodore de Sicile, Xénophon, Suidas, et Plutarque, in Apophtheg.*) — CHARÈS, de Mitylène, était isangèle d'Alexandre le Grand. Cet office, qui répondait à celui d'huissier de la chambre, le mit à même de rassembler beaucoup de particularités sur la vie de ce prince. Il en composa un ouvrage qui contenait des détails précieux, mais dont il ne nous reste que quelques fragments.

C—R.

CHARÈS, statuaire grec, né à Lindes, florissait sous les successeurs d'Alexandre, vers la 121<sup>e</sup> olympiade. Ce fut à cette époque qu'il éleva dans l'île et près du port de Rhodes ce fameux colosse qui fut regardé comme une des sept merveilles du monde. Charès employa douze années à terminer cet ouvrage étonnant, qu'un tremblement de terre ne laissa subsister debout que cinquante-six ans. Brisé et renversé, il excitait encore l'admiration. Un oracle empêcha les Rhodiens de le rétablir, et ses débris restèrent au même lieu jusqu'en 667. Un marchand juif les acheta dans ce temps, et fit charger neuf cents elameaux du bronze qu'il en retira. Les membres mutilés de cette statue ressemblaient à de vastes cavernes ; dans l'intérieur on apercevait des pierres énormes qui avaient servi à le consolider ; les doigts seuls étaient aussi grands qu'une statue ordinaire ; sa hauteur totale était de soixante-dix coudées. Blaise de Vigenère, écrivain du 16<sup>e</sup> siècle, a le premier imaginé que cette statue était placée à l'entrée du port de Rhodes, de manière que les vaisseaux passaient à pleines voiles entre ses jambes, et cette absurdité a été répétée de dictionnaire en dictionnaire. Ce ne fut pas le seul colosse qu'éleva Charès ; car Plin parle d'une belle tête colossale qu'on lui attribuait, et qui fut placée dans le Capitole par le consul P. Lentulus. Charès était élève de Lysippe, qui mit tous ses soins à le former, non-seulement en lui faisant distinguer les plus belles parties des ouvrages des grands maîtres, telles que la tête dans les statues de Myron, les bras dans celles de Praxitèle, le tronc des statues de Polyclète, mais encore en sculptant devant lui des chefs-d'œuvre où tous les genres de beauté se trouvaient réunis. (*Voy. Suidas et Plin l'Ancien, l. 34, c. 7.*) L—S—E.

CHARETTE DE LA CONTRIE (FRANÇOIS-ATHANASE), naquit à Couffé, près d'Ancenis en Bretagne, le 21 avril 1765. Sa famille était ancienne et distinguée dans sa province. Son père, qui avait peu de fortune et beaucoup d'enfants, le confia aux soins d'un de ses oncles, conseiller au parlement de Rennes, qui lui fit faire ses études à Angers, et à seize ans le plaça dans la marine. Charette s'y conduisit honorablement ; mais en 1790, ayant épousé sa parente, madame Charette de Boisfoucaud, veuve beaucoup plus riche et plus âgée que lui, il abandonna cette carrière. Peu de temps après, il sortit de France, et alla se réunir aux émigrés. Son amour-propre et l'indépendance de son caractère s'accommodèrent mal de l'esprit qui régnait auprès des

princes français. Un gentilhomme de province, dont les manières n'avaient pas toutes les nuances de la mode, dont les idées et les opinions n'étaient pas précisément dictées par le ton de la société, pouvait se trouver déplacé dans cette cour. On dit aussi que des pertes considérables que Charette fit au jeu le déterminèrent à revenir. Il se trouva à Paris au 10 août. Il essaya de pénétrer aux Tuileries pour défendre le roi, et fut, comme beaucoup d'autres, mêlé et entraîné dans la foule des assassins qu'il voulait combattre. Il s'échappa du milieu d'eux, en feignant de porter en trophée un lambeau de chair humaine. Il revint en Poitou, et s'établit tranquillement au petit château de Fontclause, à deux lieues de Machecoul. Il y menait une vie insouciant et frivole, recherchant tous les genres de plaisir et d'amusement que peut se donner un seigneur campagnard, au fond d'une contrée dont les mœurs sont toutes rustiques. De tous les gentilshommes du pays, il était peut-être celui dont les révolutionnaires se fussent méfiés le moins. En effet, il se montra plus éloigné qu'un autre de prendre part à l'insurrection qui éclata dans les premiers jours du mois de mars 1795. Elle prit dans le canton qu'il habitait un caractère plus violent que dans les autres parties de la Vendée. Les paysans s'emparèrent de la petite ville de Machecoul, et y massacrèrent plusieurs de ses habitants. Ils vinrent d'abord en foule demander à Charette de se mettre à leur tête; il s'y refusa. Ils marchèrent alors, sous les ordres de M. de Vue, contre la ville de Pornic; ils furent repoussés; leur chef fut pris et exécuté. Une seconde fois, ils revinrent supplier Charette; il persista dans son refus. De Laroche-St-André devint alors leur commandant, et les conduisit encore devant Pornic. La ville fut prise; mais les ennemis, profitant du peu de précaution des insurgés, qui s'étaient répandus en désordre dans les rues, revinrent, les surprirent, et se vengèrent de leur défaite. Les Vendéens s'en prirent de cet échec à leur chef: de Laroche échappa avec peine à leur ressentiment, et passa à l'armée d'Anjou, où depuis il a péri. Pour la troisième fois, les paysans retournèrent à Charette, et menacèrent de le massacrer s'il ne voulait pas être leur général. Il prit son parti, et, le sort en étant jeté, il n'y eut plus rien d'incertain dans sa conduite ni dans son caractère. L'armée qui venait de se donner à lui ne ressemblait pas aux autres troupes de révoltés qui s'étaient formées en Anjou et dans d'autres parties du Poitou. La grande armée vendéenne (voy. les art. BONCHAMP et CATHELINEAU) était commandée par des chefs illustres, riches, honorés de tout le pays, et concertant leurs opérations; elle comptait quelques officiers expérimentés; des déserteurs étaient venus s'y joindre. Elle se composait de paysans d'un caractère soumis et intelligent, simples, mais ne manquant ni d'industrie ni de réflexion. Comparée à une armée régulière, ce n'était sans doute qu'une informe multitude; mais la troupe de Charette était encore bien éloignée d'offrir un aspect aussi imposant. Cette portion du Poitou est plus reculée que le reste du Bocage; les bour-

gades y sont plus rares. Les premières circonstances de cette révolte, où les paysans avaient été livrés tout à fait à eux-mêmes, leur avaient donné du penchant à l'indiscipline. Ils avaient imposé, par violence, le commandement à leur chef, et par là devaient le respecter moins; quelques hommes d'une classe inférieure avaient pu, dans ce premier moment, acquérir une importance qui enivre facilement des esprits grossiers. En un mot, Charette devait se promettre peu de succès et peu de gloire de l'autorité qu'on le contraignait d'accepter. Elle fut d'abord incomplète et disputée. Les massacres continuèrent, bien qu'il eût préféré les empêcher. Il ne les souffrit jamais en sa présence, mais ne mit point une grande importance à les prévenir. Il réfléchit même que ces cruautés imposaient aux insurgés la nécessité de se défendre contre une juste vengeance. Il commença par attaquer Pornic, et s'en empara. Il revint à Machecoul, où il essaya de former un peu son armée et de se faire une cavalerie; car il n'avait que trente-huit chevaux dans sa troupe. Peu après, il marcha sur Challans, et fut complètement repoussé. Il éprouva un semblable échec devant St-Gervais. Ses soldats ne s'aguerrissaient point et n'apprenaient point à obéir à sa voix. Bientôt le général Beysser sortit de Nantes, arriva sans obstacle jusqu'à Machecoul. Les insurgés n'essayèrent pas de s'y défendre. Cependant Charette parvint à s'établir à Légé, et à s'y maintenir pour quelque temps. Ce fut là que l'esprit de sédition, enhardi par les revers du général, se déclara tout à fait parmi les insurgés. Un nommé Vrigneau, commandant de la paroisse de Vieille-Vigne, et qui avait montré de la bravoure et de la sagacité, voulut renverser Charette. La marquise de Goulaine, dont l'influence dans ce canton était assez grande, s'imagina que Charette n'avait ni assez de talent, ni assez de courage pour conduire les insurgés; enfin, l'on souleva sa troupe contre lui. Il ne manqua point de fermeté, sabra quelques mutins, et sut se maintenir dans le commandement. On voulut alors employer contre lui l'autorité de M. de Royrand, qui commandait une autre troupe d'insurgés, et qui venait d'obtenir de grands succès. Charette, forcé de quitter Légé, étant venu se réfugier à Montaigu, M. de Royrand refusa de le recevoir. La rage dans le cœur, Charette rassembla le peu de gens qui lui restaient, et courut témérairement attaquer les républicains à St-Colombin. Il y remporta un avantage complet, et prouva ainsi à M. de Royrand combien les intrigues qu'on ourdissait contre lui étaient injustes et misérables. Ils concertèrent ensemble une expédition qui eut du succès et qui remit Charette dans une meilleure position. Il reprit son poste de Légé. Après quelques combats, il se vit de nouveau maître de tout le pays, et chassa les républicains de Machecoul, en remportant sur eux une victoire assez importante, où Vrigneau fut tué. Ce fut à peu près dans ce moment que la grande armée vendéenne prit Saumur; jusqu'alors elle n'avait eu aucune communication avec Charette. Lescure lui écrivit une lettre pour le féliciter de ses succès, et l'invita



à concerter dorénavant ses opérations avec la grande armée. Charette fut d'abord flatté de la considération qu'on lui montrait. L'attaque de Nantes fut résolue. L'armée de Cathelineau (*voy.* ce nom) devait s'avancer par la rive droite de la Loire; Charette devait essayer de pénétrer par les faubourgs de la rive gauche. Des circonstances imprévues, quelques fautes commises par des chefs de l'armée d'Anjou, et surtout la résistance des Nantais, firent échouer l'attaque. Cathelineau avait péri dans ce combat; on voulut que celui qui le remplacerait commandât non-seulement la grande armée, mais toutes les insurrections. Charette consentit à cet arrangement. Il se flattait d'être choisi. D'Elbée ayant, par de petites intrigues, obtenu cette distinction, Charette en fut profondément blessé, et attacha à cette préférence un ressentiment que n'éprouvèrent point Bonchamp et les autres chefs de la grande armée, qui auraient pu s'offenser avec plus de motifs encore. Cependant, lorsqu'au mois d'août l'on concerta l'attaque de Luçon, Charette ne déclina point l'autorité de d'Elbée; il réunit sa troupe à toutes les autres troupes d'insurgés, et demanda le poste le plus périlleux. Lescure et lui commencèrent l'attaque avec une sorte d'émulation, et obtinrent d'abord du succès; mais l'inhabileté de d'Elbée et la supériorité de l'artillerie républicaine rendirent inutile ce premier avantage. Les Vendéens furent complètement défaits; Charette retourna à Légé, et, pendant un mois, il reprit ses habitudes d'amusement et d'imprévoyance. Son quartier général était un lieu de plaisir; il y rassemblait beaucoup de femmes; souvent on y dansait. L'élégance n'ornait point ces fêtes données au milieu d'une armée de paysans: c'étaient plutôt de rustiques divertissements que de frivoles distractions. Charette s'y livrait avec une sorte d'ardeur, attendant toujours le dernier moment pour s'occuper des affaires sérieuses. Une fois retourné au combat, rien n'égalait son ardeur, son courage, et surtout son obstination. Vers le milieu de septembre, des efforts mieux combinés furent dirigés contre les Vendéens; la garnison de Mayence et d'autres troupes aguerries, commandées par des généraux habiles, entrèrent dans le bas Poitou. Charette vit que toute résistance serait superflue. Il se retira aux bords de la Sèvre, et vint se joindre à la grande armée vendéenne. Ce fut là que tous les chefs réunis remportèrent la victoire de Torfou, où les Mayençais furent complètement défaits. Dès le lendemain, Lescure et Charette marchèrent sur Montaigu, y obtinrent un succès éclatant; puis, au lieu de revenir joindre le reste de l'armée pour tenter une attaque générale, ils continuèrent à avancer sur la gauche, et battirent encore les ennemis à St-Fulgent; mais Bonchamp et d'Elbée, privés du renfort sur lequel ils comptaient, au lieu d'achever la défaite des Mayençais, ne les entamèrent que faiblement. Ce défaut de concert commença à allumer une vive discorde entre Charette et les chefs de l'autre armée. Quelques discours imprudents avaient souvent blessé sa vanité ombrageuse. Son caractère et son talent ne savaient d'ailleurs se montrer que

lorsqu'il était seul et indépendant. Il était plein d'une sombre méfiance, et cachait ses incertitudes sous les formes de la dissimulation. Il aimait à vivre au jour le jour, se livrant aux circonstances sans former de plans. Il y avait à la grande armée beaucoup de chefs dont le génie militaire avait quelque chose de plus brillant, dont le coup d'œil était plus rapide et plus prévoyant, dont l'esprit était plus accoutumé aux hommes et aux affaires: Charette sentait en lui-même qu'il était peut-être plus capable qu'un autre de commander un parti. Cette insouciante résignation, cette fatalité soldatesque qui ne craint jamais le danger, ce sacrifice de sa propre vie, qui plus il est franc et facile, plus il donne à l'homme une sorte de puissance inconnue, faisaient en effet de Charette un vrai chef de guerre civile. D'autres, dont l'âme était plus chevaleresque, dont les opinions tenaient plus au fond du cœur, pouvaient, malgré leur dévouement, se sentir désespérés et abattus par les revers, par les malheurs de leur pays, de leur famille, par la douleur de voir succomber une cause qu'ils croyaient noble et juste; Charette était inaltérable; au plus fort de la détresse, quand tout semblait perdu sans ressource, on le voyait, le sourire sur les lèvres, relever le courage de ceux qui l'entouraient, les mener au combat, les pousser sur l'ennemi, et les maintenir devant lui jusqu'à la dernière extrémité. Voyant donc ses cantonnements délivrés, Charette, sous le prétexte de quelque querelle sur le partage du butin, laissa l'armée qui venait de le sauver, l'abandonnant en proie à toutes les forces républicaines, qu'elle avait attirés sur elle pour les défendre. Il vint attaquer l'île de Noirmoutier, dont la possession pouvait lui donner des communications faciles et importantes avec les Anglais: il n'avait encore eu aucun rapport avec eux. Il réussit dans cette entreprise, précisément pendant que la grande armée, battue à Chollet, était contrainte de passer la Loire; mais bientôt Charette eut aussi à se défendre contre les rudes attaques. Un brave et habile général, Haxo marcha contre lui, l'accula à la mer, et le bloqua dans les marais de Bouin. Charette abandonna ses canons et ses chevaux, et, à travers les canaux et les fossés, il parvint à conduire son armée hors d'une enceinte où il semblait impossible qu'elle ne fût pas exterminée. Dès lors la guerre prit un autre caractère; chef d'une armée sans provisions et sans bagages, trop faible pour se maintenir dans aucun poste, Charette fuyait d'un lieu à l'autre; tantôt il tombait sur l'arrière-garde des républicains, tantôt il surprenait leurs convois, attaquait leurs colonnes isolées, se montrait toujours où il était le moins attendu; quelquefois il échouait dans ses entreprises; le lendemain il les recommençait sur un autre point. La fatigue, les blessures, la trahison de quelques-uns de ses officiers, la mort de ceux en qui il avait confiance, rien ne lassait sa constance; il avait encore à se défendre des intrigues, qui parfois troublèrent son armée. Ce fut de la sorte qu'il passa cinq mois, parcourant tout le bas Poitou; il s'avança même jusqu'à Maulevrier en Anjou, où Larochejaquelin, fu-

gitif, et séparé de son armée détruite, vint le voir. Il ne fit nul accueil à ce brave et malheureux chef, et ils se quittèrent mécontents l'un de l'autre. Tous ceux qui avaient servi dans la grande armée, et s'étaient réfugiés près de Charette, le quittèrent pour suivre Larochejaquelin. Charette repassa la Sèvre, n'essaya d'établir aucun concert avec cette armée, qui commençait à se former de nouveau, et retourna sur son territoire, où le général Haxo continua à le harceler sans cesse, sans rûssir davantage à le détruire. Enfin, le 19 mars 1794, Haxo, surpris à l'improviste, fut séparé de ses soldats en déroute, et fut tué en se défendant courageusement. Le général Thureau lui succéda. Ce fut lui surtout qui essaya d'ancéantir la révolte en dévastant complètement le pays. Charette, faute de vivres, passa encore une fois la Sèvre. Larochejaquelin avait péri; Stofflet lui avait succédé dans le commandement de l'armée d'Anjou; Marigny, qui venait de rentrer sur la rive gauche, avait aussi une armée, qui chaque jour devenait plus considérable. Ces trois généraux eurent une entrevue. Il paraît que Charette essaya d'être reconnu généralissime; mais il fut convenu seulement que les trois armées combindraient leurs mouvements. A quelques jours de là, une opération est indiquée pour être exécutée en commun. Marigny avec sa troupe arrive au lieu du rendez-vous; il demande des vivres, on lui en refuse; il s'emporte, la dispute s'échauffe, et il retourne dans ses cantonnements. Charette fait former un conseil de guerre; il y prend l'emploi de rapporteur, conclut à la mort de Marigny, et la condamnation est prononcée. Il était difficile de l'exécuter; elle demeura longtemps sans effet. Stofflet la regardait comme assez vaine; Marigny s'en inquiétait peu, lorsque l'abbé Bernier, arrivant de l'armée de Charette auprès de Stofflet, eut avec lui une longue conversation. Immédiatement après, Stofflet donna l'ordre de fusiller Marigny, qu'on surprit malade et sans défense. Il est malaisé de savoir qui de Charette ou de Bernier contribua le plus à ce crime. Après quelques attaques faites de concert avec Stofflet, tant en Anjou que dans le bas Poitou, et qui eurent peu de succès, Charette était demeuré seul sur son territoire; vers le mois de juin 1794, il y rassembla plus de forces, s'y établit d'une manière plus redoutable, et ne fut plus obligé d'y faire la guerre en fugitif. Ses soldats étaient devenus plus exercés, beaucoup d'officiers avaient acquis du talent et de l'expérience. Encouragé par quelques avantages, Charette entreprit de détruire trois camps retranchés, où les républicains s'étaient établis. Ce projet hardi et difficile réussit complètement; l'attaque du camp de Fretigné, près de Challans, est le plus beau fait d'armes de Charette et de son armée. Les Vendéens y montrèrent un courage et une ténacité qu'on avait rarement vue, surtout parmi les gens du bas Poitou. Jamais Charette n'avait eu tant de gloire et de prospérité. Presque tous les chefs avaient succombé. Stofflet, sous la direction de l'abbé Bernier, était plutôt un instrument d'intrigue qu'un général; Charette seul se trouvait plus maître du

pays qu'il ne l'avait jamais été. Les républicains le redoutaient, l'Europe commençait à retentir de son nom. Lui, pendant ce temps, à son quartier général de Belleville, avait repris ses habitudes de loisir et d'amusement, et, bien qu'orgueilleux de son importance et de la grandeur de son rôle, il nè songeait pas beaucoup à l'avenir. Depuis le 9 thermidor, tout était changé dans la conduite des affaires de la république. L'horreur et l'inutilité des mesures d'extermination qu'on avait essayées contre la Vendée étaient un des principaux crimes dont l'opinion publique accusait le gouvernement révolutionnaire. Il était devenu comme impossible de continuer cette guerre civile. La voix du peuple ne permettait plus à la convention de répandre du sang pour se défendre, et Charette, qui voyait diminuer ses ressources, n'aurait plus trouvé la même ardeur dans ses soldats, dans un moment où tout s'adoucissait, où l'on pouvait même espérer que, sans combat, la monarchie serait le résultat de l'état incertain et temporaire des choses. La convention fut donc amenée à une indulgence entière; des représentants furent envoyés à Nantes pour offrir une amnistie aux Vendéens; mais ce n'était pas une amnistie qui convenait à des chefs qu'on n'avait pu vaincre, qui peut-être étaient moins redoutables qu'ils ne l'avaient été d'abord, mais qu'on ne pouvait plus combattre sans soulever l'opinion publique: c'était un traité de puissance à puissance qu'il fallait conclure. On s'y résigna, sans réfléchir qu'il était absurde d'établir une sorte d'État particulier au milieu de la France. La nécessité, le cours naturel des circonstances, faisaient qu'à tout prix la convention voulait pouvoir dire que la guerre de la Vendée était apaisée. Etablir une communication quelconque entre deux armées qui ne connaissent entre elles ni foi ni loi était déjà une chose difficile, et le récit des précautions qu'il fallut prendre pour que des Français pussent traiter avec des Français semble appartenir à l'histoire de deux peuples barbares et sauvages, qui reconnaissent pour la première fois la nécessité du droit des gens. On se servit de la sœur de Charette, qu'on découvrit dans sa retraite, pour lui porter les premières propositions; elles furent reçues avec méfiance. Un ancien magistrat de Nantes, Bureau, homme d'un caractère facile et spirituel, et qui n'avait jamais montré aucune opinion, se fit le négociateur, et, adoucissant à chaque parti les paroles de l'autre, il parvint à faire conclure une paix à laquelle Charette consentit de mauvaise grâce, tout en la croyant nécessaire, et qui lui ôtait de la considération dans son parti et dans son armée: il fut obligé de vaincre la répugnance de beaucoup de ses compagnons, et même de calmer une sédition qu'excita contre lui Delaunay, l'un de ses principaux officiers. Enfin il fut convenu que les Vendéens auraient le libre exercice de la religion; qu'ils resteraient armés, sous le commandement de leurs chefs, comme gardes territoriaux; qu'on leur payerait des indemnités pour les ravages de la guerre: à ces conditions, ils se soumettaient à toutes les lois de la répu-

blique. Une telle paix n'était évidemment qu'un court armistice : le sort de la France, la forme de son gouvernement, ne pouvaient être décidés dans le coin d'une province. Il fallait voir, au milieu du conflit des partis, quel serait celui qui triompherait dans l'ensemble de la nation. Sans se rendre compte de cette nécessité, Charette était contraint de céder; mais ce fut avec chagrin, avec une sorte de pressentiment que dorénavant il marchait à sa perte. Les généraux républicains et les représentants, dans leur joie d'avoir conclu la paix, fermèrent les yeux sur la contenance sombre et orgueilleuse de Charette, sur la façon froide et réservée dont il reçut leur accueil, sur les bravades de ses officiers, que pourtant il essayait de contenir dans de certaines bornes. On avait à peu près exigé qu'il vint à Nantes en signe de confiance et de concorde; il y consentit avec peine, et, le 26 février 1793, il y fit son entrée, à côté du général Canclaux. Il portait son panache blanc et tous les signes de son parti, que cependant il quitta un instant après. Le peuple courait en foule sur le passage de cet homme redoutable, dont on était sans cesse occupé depuis deux ans. Il se laissa conduire au théâtre, à la société populaire, et, au milieu de cette espèce de triomphe, de cet empressement de la foule, de cette affectation de cordialité avec laquelle le traitaient les chefs républicains, il parut morne, soucieux, et embarrassé du rôle qu'il jouait. Le lendemain, il retourna à son quartier général de Belleville. De part ni d'autre aucune des conditions de la paix ne fut exécutée. Les troupes républicaines cernaient le pays; Charette restait entouré de ses officiers, sans communication avec l'autre parti. Cependant les paysans retournaient à leurs cabanes, en relevant les ruines, reprenaient la culture de leurs champs, et revenaient chaque jour davantage à leurs habitudes paisibles. Charette, qui voyait combien un tel état de choses était menaçant et transitoire; qui, en faisant la paix, s'était promis d'attendre et de préparer des circonstances favorables, ne s'en livrait pas moins à son insouciance et à la paresse d'esprit qui l'éloignait toujours de la réflexion et des affaires. Il passait son temps à la chasse et au bal, n'ouvrait pas les lettres qui lui étaient adressées, et allumait sa pipe avec les gazettes. Bientôt il fut en relation habituelle avec les agents de l'Angleterre; il reçut chaque jour des témoignages de leur reconnaissance et de l'espérance qu'ils mettaient en lui; beaucoup d'émigrés vinrent se joindre à son armée; il fut mêlé à toutes les intrigues, à tous les projets que formaient des hommes si peu capables d'exécution. Rien ne lui convenait moins. Il n'avait nulle habitude du monde; il ne connaissait pas le caractère des princes, ne savait pas quelle idée il pouvait se faire de leurs promesses, et ne découvrait pas même leurs véritables intentions et leurs projets. Le ton de leurs envoyés et des émigrés lui déplaisait; leurs manières élégantes, leur langage facile et présomptueux, lui faisaient souvent regretter ses paysans et ses anciens cavaliers; mais il n'en était pas moins dévoué à sa cause, et prêt à mourir pour elle le jour où il faudrait

combattre. Vers le mois de mai, un agent anglais vint lui annoncer que l'on allait faire une descente en Bretagne, et que, pour faire diversion, il fallait qu'il reprit les armes. Les motifs ne manquaient pas; chaque jour les républicains le resserraient davantage; enfin ils envoyèrent un détachement pour l'enlever à Belleville, de même qu'on avait fait pour Allard, un de ses principaux officiers; sans cesse on arrêtait des Vendéens pour les traduire devant des commissions militaires. Charette ordonna de reprendre les armes; on lui obéit. Les officiers avaient bien la même ardeur, mais non pas les paysans, qui avaient goûté les douceurs du repos. On marcha sur le camp retranché des Essarts, il fut emporté; on obtint ensuite quelques autres avantages. L'armée républicaine avait porté toutes ses forces en Bretagne, pour résister à la descente de Quiberon. Après la défaite des émigrés, la guerre civile reprit son ancienne férocité, et l'on revint à combattre à la vie et à la mort. Charette fit fusiller tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et depuis se livra toujours à de sanglantes représailles. Il ne se montra pas moins inflexible envers Delaunay, qu'il parvint à faire saisir, et à qui sa bravoure ne put faire pardonner le complot qu'il avait formé contre Charette, au moment de l'amnistie. Le même agent anglais qui était venu porter à Charette l'ordre de reprendre les armes revint quelque temps après l'affaire de Quiberon, pour lui apprendre que ce revers ne devait point le décourager, que de puissantes tentatives allaient être faites sur la côte de Poitou, et qu'il serait puissamment secondé par des troupes auxiliaires. Déjà un convoi anglais était venu apporter aux Vendéens quelques munitions et très-peu d'argent, dont le débarquement avait été facile. Quelques mois s'écoulèrent; les forces de la république étant occupées en Bretagne, Charette n'avait point à résister à de puissantes attaques; enfin, le 10 octobre 1793, un débarquement se fit à l'Île-Dieu. Jamais peut-être Charette ne s'était cru plus près du terme de ses travaux; enivré de louanges par les émigrés, qui le nommaient le *sauveur de la monarchie*, orné de tous les titres et de toutes les distinctions qu'on pouvait lui promettre plutôt que lui donner, sachant une armée d'émigrés et d'Anglais à cinq lieues de la côte, quel moment pouvait donner plus de jouissance à son esprit orgueilleux et insolent dans la prospérité! Ses officiers, ses soldats, partageaient ses espérances et son enthousiasme. On avait promis que le débarquement se ferait sur le point de la côte où Charette viendrait l'attendre avec son armée. Le premier débarquement avait eu lieu à la Barredemont. Les républicains avaient réuni leurs efforts sur ce canton; Charette dirigea sa marche sur le petit port de la Tranche; l'armée partit avec une ardeur extrême. Elle venait de remporter un avantage à Nesmes, et n'était plus qu'à une marche de la mer, quand arrive de nouveau l'agent, qui annonce à Charette que le débarquement aura lieu dans un temps plus opportun. A ce coup, Charette, changeant de visage, se retourne vers ses officiers: « Mes amis, nous sommes perdus, leur dit-il en lan-

« gage de soldat. C'est l'arrêt de ma mort que vous m'apportez, répondit-il à l'envoyé; vous me voyez aujourd'hui 15,000 hommes, demain je n'en aurai pas trois cents. Je n'ai plus qu'à me cacher ou à périr : je périrai. » On délibéra si l'on dissoudrait l'armée, ou si l'on continuerait la guerre; mais Charette ne se livrait jamais au désespoir; et, d'ailleurs, dans une telle position, combattre était encore le meilleur parti. On marcha sur St-Cyr; quatre cents républicains s'y étaient retranchés; ils s'y défendirent obstinément jusqu'à l'arrivée des renforts. Les officiers vendéens firent des prodiges de valeur; beaucoup périrent ou furent blessés; tous leurs efforts furent vains; enfin la mort de Guérin, le plus brave et le plus aimé des chefs, décida la déroute. Charette, pour la première fois, se montra abattu, et versa des pleurs sur la mort de son compagnon d'armes. C'en était fait de la Vendée. Le général Hoche y arriva avec une armée nombreuse : c'était un homme habile : il eut bientôt resserré Charette dans un étroit territoire. En vain le général vendéen voulut recommencer cette guerre de fugitif, qu'il avait faite si merveilleusement deux ans auparavant; il ne trouvait plus le même dévouement parmi ses compagnons; chaque jour quelques-uns l'abandonnaient : ses soldats, qui ne craignaient plus d'être exterminés par les républicains, se soumettaient successivement; ses amis, ses serviteurs, périsaient l'un après l'autre; Stofflet, qui avait tardé longtemps à reprendre les armes, avait bientôt succombé. Charette resta avec quelques officiers fidèles. « Messieurs, leur dit-il, je vous rends vos serments; cherchez votre salut; quant à moi, en reprenant les armes, j'ai juré sur l'Évangile de ne plus les quitter; je saurai mourir en soldat et en chrétien. » Presque tous restèrent près de lui. Il n'avait plus que trente hommes, lorsque le général Hoche lui fit offrir son libre passage en Angleterre et 4 millions. Soit par dignité de caractère, soit méfiance, il refusa, et préféra se défendre jusqu'au dernier moment. On le poursuivait comme une bête fauve, de buisson en buisson, de fossé en fossé : des traîtres, qui avaient servi sous lui, servaient de guides pour l'atteindre. Enfin, harassé, perdant son sang par ses blessures, il cessa de pouvoir marcher; un des siens le chargea sur ses épaules, mais succomba bientôt à la fatigue. On les atteignit dans un taillis, dans la paroisse de St-Sulpice, entre Montaigu et Belleville, le 25 mars 1796. Ce fut une ivresse dans toute l'armée républicaine, et la capture d'un seul homme blessé et mourant fit plus d'effet qu'une grande bataille gagnée. On le conduisit à Angers, et de là à Nantes. Il rentra dans cette ville, où, un an auparavant, il avait fait une entrée triomphante (1). Il retrouva sur ses pas le même

(1) Charette, successivement abandonné par les siens depuis sa reprise d'armes, n'avait plus que trois hommes avec lui, lorsque, poursuivi par la colonne du général Valentin, et rejeté sur celle du général Travot, il fut arrêté par ce dernier. Conduit à Angers devant le général Hédouville, Charette déclara que, lorsqu'il avait été pris, il existait entre lui et le général Hoche des propositions d'acommodement. Le général Hédouville, en révoquant en doute cette assertion, lui répondit, qu'allant être traduit à un conseil mili-

peuple, la même foule qui s'empressait à un spectacle bien différent. On lui fit traverser à pied toute la ville; sa fierté ne se démentit pas : « Monsieur, dit-il à l'officier qui le conduisait ainsi, si je vous avais pris, je vous aurais fait fusiller sur-le-champ. » Il demanda un prêtre, et reçut les sacrements. Le 29 mars 1796, on le conduisit à la mort : lui-même commanda le feu aux soldats qui le fusillèrent. Le Bouvier-Desmortiers a fait imprimer : *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette, etc., extrait d'un manuscrit sur la Vendée, 1809, 2 part. in-8°, port. (1).* B—E f.

CHARIDÈME, né à Orée, dans l'île d'Eubée, après avoir été simple soldat, devint, par son talent et son intrépidité, chef d'une de ces bandes de mercenaires qui, à la suite de la guerre du Péloponèse, se formèrent de ceux dont les villes avaient été ruinées, ou qui avaient été exilés de leur patrie, et qui se mettaient à la solde de ceux qui leur offraient le traitement le plus avantageux. Il servit d'abord pendant trois ans sous les ordres d'Iphicrates, dans la guerre au sujet d'Amphipolis; il resta même quelque temps avec Timothée, qui lui avait succédé; mais bientôt, au mépris d'un nouvel engagement qu'il avait contracté avec lui, il passa au service de Cotys, roi de Thrace, qui faisait alors la guerre aux Athéniens, et il lui livra quelques vaisseaux que Timothée lui avait confiés. Lorsque Cotys n'eut plus

taire à Nantes, il pourrait y faire valoir ses moyens de défense. Le 28 mars, Charette arriva à Nantes. On le promena à pied dans les principales rues, avec une musique militaire. Le 29, il fut mis en jugement. Le général Travot avait saisi sur lui divers papiers, des lettres écrites par l'évêque d'Arras, le comte d'Antraigues, plusieurs autres émigrés, et par le commandant de l'escadre mouillée à Quiberon. Charette ayant allégué, dans son premier interrogatoire, et ensuite devant le conseil, qu'il avait été arrêté pendant la durée d'un armistice, le capitaine rapporteur donna lecture d'une lettre adressée par le général Grigny aux membres du conseil, et portant dénégation expresse et formelle de l'assertion de Charette. Celui-ci soutint que la preuve de son assertion existait dans une lettre qu'il avait déposée entre les mains du curé de Mormaison, et il réclama vainement la représentation de cette lettre. Il se justifia d'abord d'avoir repris les armes après la pacification, sur ce que le représentant Gaudin, qui était aux Sables, avait fait tous ses efforts pour le faire enlever; sur ce qu'un de ses chefs de division, plusieurs commandants de paroisse, et son frère même avaient été arrêtés, en sorte qu'il s'était vu contraint de recommencer la guerre pour sa propre sûreté. Il redemanda encore la production de la lettre déposée entre les mains du curé de Mormaison; mais le conseil persista à ne pas faire droit à sa demande. Charette avait reçu des Anglais de magnifiques promesses et un si faible secours en argent et en munitions, qu'il n'eût pu suffire pendant un mois à l'entretien d'un bataillon. Les lettres saisies sur Charette contenaient des plaintes contre ces dangereux alliés; il en parla lui-même avec un froid mépris. J'avais été chargé de le défendre. Je fis valoir ses moyens justificatifs, et, suivant le désir de sa famille et celui qu'il m'exprima lui-même, je demandai qu'il fût renvoyé à Paris, comme l'avait été Cormatin, attendu que la loi n'avait pas prévu le cas où il se trouvait, c'est-à-dire une reprise d'armes motivée sur la violation de la paix commencée par les républicains. Pendant les deux heures que le conseil mit aux opinions, ou plutôt à la rédaction du jugement, Charette ne cessa d'entretenir ceux qui l'entouraient avec un sang-froid imperturbable. Il écouta son arrêt sans donner aucun signe d'émotion, sans accuser, par un seul mot, ni ses juges ni le jugement. Avant son exécution, il causa pendant plus d'une heure avec les généraux, et les étonna, sur le théâtre même de sa destruction si prochaine, par une conversation suivie et tranquille, comme aux époques les plus calmes de la vie.

V—VE.

(1) Sous la restauration, les plus grands honneurs ont été rendus à la mémoire de Charette; un monument lui fut érigé, et Louis XVIII créa son neveu pair de France.

D—R—R.

besoin de lui, il se mit à la solde de Philippe, roi de Macédoine, et des Olynthiens, également contre les Athéniens. S'étant embarqué pour se rendre dans la Macédoine, il fut pris par quelques galères athéniennes et conduit à Athènes. Comme les Athéniens connaissaient sa bravoure, ils lui firent des propositions avantageuses, et Charidème ne fit aucune difficulté de se battre contre ceux avec lesquels il venait de s'engager. Les Athéniens, pour se l'attacher, lui accordèrent le droit de bourgeoisie et lui décernèrent des couronnes d'or. Charès, sous les ordres de qui il servait, manquant d'argent pour payer ses troupes pendant la guerre sociale, se mit à la solde d'Artabaze, qui était en pleine révolte contre le roi Perse. Charidème le suivit, et resta avec Artabaze, lors même que Charès eut été rappelé par les Athéniens. Ce satrape ayant été fait prisonnier par Autophradates, Charidème conçut le projet de se rendre indépendant, et, après s'être emparé de Scôpsis et Cébrené, il prit Ilium par un stratagème assez singulier. Un des habitants de cette ville, qu'il avait gagné, ayant fait plusieurs sorties de nuit, et étant toujours rentré avec du butin, ramena une fois un cheval qu'il disait avoir pris : on lui ouvrit les portes de la ville, et les troupes de Charidème s'en emparèrent sur-le-champ, ce qui fit dire que le sort de Troie était d'être toujours prise par un cheval. Artabaze ayant été relâché peu de temps après, Charidème, qui s'attendait à être attaqué, se trouva dans un très-grand embarras, n'ayant ni vivres pour soutenir un siège, ni vaisseaux pour s'enfuir ; il écrivit alors à Céphésodote (*voy.* ce nom) : mais, tandis que celui-ci faisait ses préparatifs, Charidème traita avec Mentor et Memnon, beaux-frères d'Artabaze, et se retira vers Cotys. Ce prince étant mort peu de temps après, le laissa tuteur de Cersobleptes et de ses autres fils qui étaient en bas âge, et Charidème continua en cette qualité à faire la guerre aux Athéniens, au sujet de la Chersonèse. Plus attaché à Cersobleptes, dont il était allié de très-près, il cherchait à l'agrandir aux dépens de ses frères ; les Athéniens, de leur côté, intéressés à ce que la Thrace fût divisée, soutinrent ceux-ci, et envoyèrent successivement plusieurs généraux, dont Charidème sut presque toujours éluder les efforts ; mais, à la fin, le danger commun le força à se réunir aux Athéniens contre Philippe, roi de Macédoine, et ce fut alors qu'Aristocrates proposa un décret portant que quiconque tuerait Charidème pourrait être saisi dans tous les pays alliés des Athéniens, proposition qui fut combattue par Démosthène, dont nous avons le discours. Cersobleptes ayant été détrôné par Philippe, l'an 335 avant J.-C., Charidème se rendit à Athènes, où il jouissait des droits de citoyen ; et, comme sa haine contre Philippe et la Macédoine était bien connue, il y obtint beaucoup de crédit. Le peuple voulut même le mettre à sa tête après la bataille de Chéronée ; mais l'aréopage s'y opposa, sans doute parce qu'il n'était pas Athénien de naissance. Il fut le seul qu'Alexandre excepta du pardon qu'il accorda à ceux qu'il avait voulu se faire livrer après la prise de Thèbes. Il sentait bien,

en effet, qu'un général ignorant comme Charès, et de simples orateurs tels que Démosthène, Hypérides, etc., ne pouvaient pas lui nuire beaucoup ; tandis que Charidème, par ses talents militaires, pouvait déranger toutes les mesures qu'il avait prises pour la tranquillité de la Grèce pendant son absence. Charidème se rendit vers Darius, et, ce prince l'ayant appelé au conseil qu'il tint après la mort de Memnon, il lui conseilla de ne pas se mettre lui-même à la tête de ses troupes, et dit que, si on voulait lui donner 100,000 hommes, dont un tiers serait de troupes grecques, il s'engageait à chasser Alexandre de l'Asie. L'orgueil des Perses s'étant offensé de ce discours, ils accusèrent Charidème de vouloir livrer l'empire aux Macédoniens. Alors il s'emporta, et leur dit qu'ils étaient tous des lâches, et Darius, offensé de sa liberté, le fit traîner au supplice, qu'il subit en s'écriant que sa mort serait bientôt vengée. Il mourut l'an 333 avant J.-C. — On a attribué plusieurs de ses actions, et cette retraite auprès de Darius, à un autre CHARIDÈME, orateur athénien, contemporain et ami de Démosthène, qui avait été employé dans quelques ambassades et dans quelques expéditions peu importantes ; mais il n'avait pas joué un rôle assez brillant pour qu'Alexandre pût redouter son séjour à Athènes. Il n'en était pas de même du premier, qui, élevé, pour ainsi dire, dans les camps, avait acquis une expérience qui devait le rendre très-redoutable. C—R.

CHARILLUS, roi de Sparte de la seconde branche des Héraclides, n'était pas encore né lorsque Eunomus son père mourut. Il eut pour tuteur Lycurgue, son oncle, qui profita de cette minorité pour donner à Sparte les lois qui la rendirent si célèbre. Lorsqu'il fut parvenu à l'âge de régner par lui-même, Lycurgue lui remit l'autorité. Charillus commanda les Lacédémoniens dans plusieurs expéditions ; il contribua à la prise d'Égypte, et fit plusieurs incursions dans le pays des Argiens. Il eut aussi le commandement de l'armée que les Lacédémoniens envoyèrent contre les Tégéates, dans l'espérance de s'emparer de leur territoire ; mais leur attente fut trompée ; l'armée fut défaite, et Charillus fait prisonnier. Les Tégéates le relâchèrent, en lui faisant jurer que les Lacédémoniens ne viendraient jamais les attaquer, et il mourut peu de temps après, vers l'an 770 avant J.-C. Quelques auteurs le nomment *Charilaüs*. Il eut pour successeur Nicandre, son fils. C—R.

CHARISIUS (FLAVIUS SOSIPATER), grammairien latin, était né dans la Campanie. Un passage du commentaire manuscrit de Saumaise sur Arnobe, cité par Fabricius dans sa *Bibliothec. Latina*, tend à prouver que Charisius descendait d'un affranchi de l'illustre famille *Flavia*. On conjecture qu'il vivait dans le 4<sup>e</sup> siècle, sous l'empire d'Honorius ; mais du moins il est certain qu'il était antérieur à Priscien et à Rufin d'Antioche, qui l'ont cité plusieurs fois avec éloge, le premier dans sa grammaire, et le second dans ses opuscules *in Metra Terentiana*. Élevé dans les principes du christianisme, il reçut d'ailleurs une éducation littéraire très-soignée. Ses talents et

son mérite lui ouvrirent la carrière des honneurs. Il parvint à la dignité de préfet de Rome (*urbis magister*). Ce fut dans les loisirs que lui laissait cette charge qu'il composa pour son fils un traité complet de grammaire. Cet ouvrage, qui ne nous est pas parvenu tout entier, a été publié par Putschius, en tête de ses *Grammaticæ latinæ Auctores antiqui*, sur un manuscrit de J. Douza. Il est divisé en 5 livres. Dans le premier, qui traite des noms, on regrette les trois premiers chapitres : de *Grammatica*, de *Voce* et de *Litteris*. Le 2<sup>e</sup> traite des différentes parties du discours ; le 3<sup>e</sup>, des exceptions introduites dans la langue par l'usage, et que les écrivains ont ensuite adoptées ; le 4<sup>e</sup>, des tropes ou figures de mots ; et enfin le 5<sup>e</sup> de la prononciation, des rythmes et des règles de la versification. On trouve des extraits de la grammaire de Charisius dans le recueil publié par George Fabricius : *Grammaticorum veterum Libelli de proprietate et differentiis sermonis latini*, Leipsick, 1565, in-8<sup>o</sup> ; et dans les *Auctores latinæ linguæ* de Denis Godefroy, Genève, 1602, in-4<sup>o</sup>. André Schott, dans ses *Observationes humanæ*, lib. 1, cap. 14, a comblé, d'après les manuscrits, une lacune de l'ouvrage de Charisius : de *Verbis græcis*. W—s.

CHARITON, de la ville d'Aphrodisée, dans la Carie, auteur du Bas-Empire, sur lequel on a manqué de renseignements. On ignore même l'époque précise où il a vécu. Nous avons de lui un roman écrit en grec, qui fut publié pour la première fois par Jacques-Philippe d'Orville, avec une version latine de J.-J. Reiske, et d'excellents commentaires. *Charitonis Aphrodisiensis amatoriarum Narrationum de Chærea et Callirrhoe* lib. 8, gr.-lat., Amsterdam, 1750, 3 parties en 4 vol. in-4<sup>o</sup>. Beck en a donné une seconde édition, dans laquelle on retrouve, avec quelques augmentations, tout ce que renferme la précédente, à l'exception de l'avertissement que d'Orville avait mis à la tête de ses *animadversiones*. Le texte grec a paru séparément, Venise, 1812, in-4<sup>o</sup>, par les soins de Spiridon Viantis. Le savant Larcher a traduit ce roman en français, sous le titre d'*Histoire des amours de Chæreas et de Callirrhoe*, Paris, 1763, 2 tomes en 4 vol. in-12. La traduction de Fallet, Paris, 1775, grand in-8<sup>o</sup>, fig., quoique mieux écrite que celle de Larcher, est beaucoup moins estimée. L'ouvrage de Chariton a été aussi traduit en italien par Angelo Giacomelli, archevêque de Milan : *di Caritone Afrodiseo de' Racconti amorosi di Chærea e di Callirhoe* lib. otto, sans nom de ville (Rome), 1752, in-4<sup>o</sup> ; réimprim., ibid., 1756, in-8<sup>o</sup>. — Un autre Chariton, moine grec, fut nommé patriarche de Constantinople en 1177, et n'occupa le siège que pendant onze mois. Théodose lui succéda. (Voy. les *Annales* de Baronius, ann. 1177-1184.) CH—s.

CHARKE (CHARLOTTE), actrice anglaise, était fille de Colley Cibber, le poète lauréat de George II. Dès l'enfance elle pétillait d'esprit, mais rien de plus désordonné que sa tête. Une éducation par trop masculine acheva de la rendre bizarre. Bien plus à l'aise dans l'écurie que dans la chambre à coucher

maternelle, et plus habituée à manier le fleuret que l'aiguille, Charlotte excellait dans les exercices gymnastiques, aimait l'escrime, la course, la lutte, la chasse, tirait le pistolet, et ne savait pas coudre. Ces talents l'aiderent un jour à préserver la maison de son père d'un assaut de voleurs. Le bruit des grenades et des pièces d'artifice qu'elle fit partir de l'intérieur de la maison les effraya tellement qu'ils prirent la fuite. Souvent elle faillit se faire blesser ou tuer en vaquant à ses études favorites. Son mariage avec l'habile violoniste Charke, chef d'orchestre au théâtre de Drury-Lane, lui donna d'autres soucis. Ce virtuose, danseur, acteur et homme du monde, n'était pas moins encyclopédique dans son goût pour les femmes que dans son goût pour les arts. La fille du poète n'avait ni la naïveté nécessaire pour ignorer, ni la résignation pour souffrir les infidélités de son mari : l'harmonie ne put donc subsister longtemps au sein du ménage musical. Il en résulta une séparation. Charlotte alors se mit au théâtre ; elle débuta sur la scène par le rôle de Mademoiselle dans la *Femme provoquée*, et fut vivement applaudie. Deux autres rôles qu'elle aborda ensuite (Alicie de *Jane Shore* et Andromaque dans les *Infortunes d'une mère*) marquèrent sa place parmi les bonnes actrices de Londres. Le souvenir même de Porter et d'Oldfield, qui dans ces deux rôles capitaux avaient mérité les suffrages enthousiastes du public britannique, ne fit point tort à la débutante. Elle ne tarda point à être engagée au théâtre de Haymarket à des conditions avantageuses, et quelques années après à celui de Drury-Lane. Sa situation alors était prospère, il n'eût tenu qu'à elle de la rendre brillante ; mais son indomptable caractère ne pouvait s'accommoder aux exigences de la société. Elle se brouilla avec Fletwood, alors directeur de Drury-Lane ; quitta le théâtre dans un de ses brusques caprices, sans même le faire prévenir de cette espèce d'évasion : exhala sa bile contre cet artiste dans une farce dramatique qu'elle intitula *l'Art d'administrer un théâtre* ; revint pourtant près de ce tyran des actrices, qui, fort bénin pour un tyran, lui rendit son emploi. Elle n'en déserta pas moins encore une fois Drury-Lane, et s'engagea successivement dans diverses troupes dont quelques-unes ambulantes. On pense bien que son existence dans cette sphère inférieure ne fut ni calme ni heureuse : outre des désappointements en ambition, en vanité, en amour, elle eut à subir la misère. C'est avec ce dernier et triste lot des passions fougueuses qu'elle revint à Londres en 1755, avec le dessein de publier ses mémoires, qui parurent sous le titre d'*Autobiographie de Ch. Charke*. Il faut lire dans cet ouvrage les aventures, les tribulations dont fut assiégee la pauvre Cibber. Elle ne survécut que peu de temps à la publication de ces mémoires, et mourut le 6 avril 1760. VAL. P.

CHARLAS (ANTOINE), naquit vers 1650, dans la paroisse de Puymaurin, diocèse de Comminges. Après avoir terminé ses études à Toulouse, il devint instituteur des enfants du président Caulet. L'évê-

que de Pamiers, frère de ce magistrat, le fit supérieur de ses séminaires, et il trouva en lui un zélé défenseur dans le grand procès que ce prélat eut avec la cour au sujet de la régale. Dès 1679, Charlas publia *Causa regalæ penitus explicata*, contre la dissertation latine du P. Alexandre sur cette matière. Après avoir vengé l'évêque de Pamiers des attaques du dominicain, il y explique la nature, les effets et l'extension de la régale, dont il date l'origine dès la célèbre dispute au sujet des investitures dans le 12<sup>e</sup> siècle, et qu'il prétend n'avoir jamais été générale dans le royaume. Cet écrit, contraire aux vues de la cour, fut condamné à être brûlé par arrêt du parlement de Toulouse. A la mort de Caulet, Charlas fut adjoint par le chapitre au gouvernement du diocèse; mais, instruit que l'intendant de Guienne avait ordre d'emprisonner tous les ecclésiastiques restés attachés aux principes de l'évêque défunt, il se réfugia dans le château de Larjo, appartenant aux héritiers du savant Fermat. Il y fut découvert, se sauva déguisé, et, après avoir échappé à différents dangers, arriva à Rome, où il se signala par divers écrits contre la déclaration de l'assemblée du clergé de 1682. Le principal a pour titre : *de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, Rome, 1684, in-4<sup>o</sup>. Il n'avait eu d'abord que le projet d'attaquer différents abus qui lui paraissaient avoir été introduits par les jurisconsultes et les magistrats français. Il montrait même une grande modération à l'égard des auteurs qu'il attaquait; mais Casoni, depuis cardinal, l'ayant engagé à traiter des prérogatives du pape, il s'en acquitta dans une seconde édition plus ample que la première. Cet ouvrage renferme une grande érudition. L'auteur y a rassemblé tout ce qu'on peut dire de plus spécieux en faveur des opinions ultramontaines; mais on est fâché de le voir s'y permettre de vaines applications de passages détournés de leur vrai sens, des sophismes, des imputations indignes de la gravité de son caractère. Après sa mort, arrivée à Rome le 7 avril 1698, on donna en 1720 une nouvelle édition de son ouvrage, 3 vol. in-4<sup>o</sup>, augmentée du *Causa regalæ*, etc., du *Primatus jurisdictionis Romanorum pontificum assertus*, contre la dissertation latine de Dupin, telle qu'elle était originairement sortie de la plume de ce docteur avant qu'on l'eût obligé d'y mettre des cartons; du traité intitulé : *du Concile général, pour la justification de ce qui est dit dans celui des libertés*, etc., touchant l'autorité du concile de Bâle, etc. Charlas a encore composé un *Traité de la puissance de l'Église*, contre Maimbourg; un discours latin sur la *Nomination des évêques*, etc. Il s'était d'abord déclaré pour Fénelon dans l'affaire du quiétisme; mais une lecture plus approfondie du livre des *Maximes des Saints* le ramena au parti de Bossuet. T—D.

CHARLEMAGNE. Voyez CHARLES 1<sup>er</sup>.

CHARLEMONT (JACQUES CAULFIELD, comte DE), second fils du troisième vicomte de Charlemont et d'Elisabeth Bernard, dont le père, juge de la cour des plaids communs, est l'aïeul des comtes de Bandon, naquit à Dublin, le 18 août 1728. Il

n'avait pas encore six ans lorsqu'il perdit son père, et comme son frère aîné était mort quelques années auparavant, il succéda aux honneurs de la pairie dans le parlement d'Irlande. Le jeune comte n'entra jamais dans une école publique et fut élevé par différents précepteurs sous lesquels il fit peu de progrès. Le dernier cependant, M. Murphy, homme rempli d'instruction, connu par une bonne édition de Lucain, sut exciter si vivement l'émulation de son disciple, que celui-ci, honteux de son ignorance, travailla avec ardeur pour réparer le temps perdu. Sa vue fut tellement affaiblie par des veilles assidues consacrées à l'étude, que pendant les dernières trente années de sa vie il ne put jamais ni lire ni écrire le soir. Dans l'automne de 1746, Charlemont, alors âgé de dix-huit ans, se rendit sur le continent accompagné de M. Murphy, visita successivement la Hollande, la Sardaigne, l'Italie, la Turquie, la Grèce, l'Égypte, l'Espagne et la France, et revint en Angleterre, après une absence d'environ neuf ans, au mois de février 1755. Pendant ses voyages, il étudia avec soin les pays qu'il parcourut, en apprit les langues et rechercha avec empressement la société, non-seulement des grands personnages que sa naissance lui donnait les moyens de fréquenter, mais aussi celle des savants et des littérateurs. C'est ainsi qu'il se lia particulièrement à Vérone avec le marquis Scipion Maffei, à Bordeaux et à Paris, avec l'illustre président de Montesquieu, et à Turin avec le célèbre David Hume, dont il a plus tard tracé un portrait remarquable dans un écrit resté manuscrit, que nous connaissons par quelques fragments publiés par Francis Hardy. Accueilli avec distinction par le pape Benoît XIV et par le duc de Nivernois, ambassadeur de France à Rome, Charlemont parvint par une conduite exemplaire et par les charmes de son esprit à obtenir leur estime et leur amitié. Lorsqu'il revit son pays natal, dont il avait été absent si longtemps, il trouva les esprits extrêmement divisés sur la question relative au droit que réclamaient les communes de surveiller et de contrôler l'emploi des fonds publics. Le primat Stone et M. Boyle, orateur de la chambre des communes, connu depuis sous le nom de lord Shannon, étaient à la tête des partis opposés. Quoique étranger à cette époque à l'Irlande et aux intrigues de ses hommes politiques, et malgré sa jeunesse et son peu d'expérience, telle était la confiance qu'il sut inspirer au lord lieutenant, que celui-ci le pria de s'interposer entre les deux chefs; il justifia la bonne opinion qu'on avait conçue de lui en les réconciliant. La conduite des meneurs de 1755, conduite que Charlemont désapprouvait, avait fait une si forte impression sur son esprit qu'il résolut de ne se livrer à aucun parti et de conserver une complète indépendance; ses entrevues avec le primat et lord Shannon le confirmèrent dans cette sage résolution. Partisan désintéressé de l'autorité monarchique, mais jaloux en même temps des droits et des privilèges de son pays, Charlemont n'avait pu voir sans mécontentement l'état de subordination dans lequel

la chambre des pairs d'Irlande avait été placée par le statut de la sixième année du règne de George I<sup>er</sup> (1), et il prit la détermination de faire rétablir les droits de cette assemblée. Mais si ce fut vainement qu'il le tenta, il ne laissa pas du moins échapper une seule occasion de défendre les questions de prérogative qui s'offrirent à lui. En 1761, l'annonce de la prochaine arrivée à Londres de la princesse Sophie-Charlotte de Mecklenbourg-Stréltz, que George III avait choisie pour épouse, avait mis en émoi les paires d'Irlande. Un certain nombre d'entre elles avaient déjà fait de grands préparatifs pour paraître d'une manière convenable à la procession des noces royales, lorsque la duchesse de Bedford reçut l'ordre de leur notifier, quelques jours avant le débarquement, qu'elles ne pourraient faire partie du cortège. L'irritation de ces dames fut à son comble, et elles chargèrent le comte de Charlemont d'être leur champion. Il accepta avec d'autant plus d'empressement cette mission flatteuse, qu'en prenant la défense des droits et des privilèges des dames irlandaises, il défendait en même temps les droits de l'Irlande qu'on semblait mépriser. Malgré l'indifférence de ses collègues dans la chambre haute, et malgré l'opposition qu'il rencontra, il finit par obtenir, à force de persévérance et après de longues négociations, qu'à la prochaine cérémonie la noblesse irlandaise figurerait dans le cortège royal. A peu près à la même époque, Charlemont, qui voyait avec peine les restrictions imposées aux catholiques irlandais, réduits à aller dans les pays étrangers pour s'y faire instruire et y porter les armes souvent contre leur propre patrie, se prononça hautement en faveur du projet soumis aux deux chambres pour autoriser le Portugal, menacé d'une invasion espagnole, à lever parmi eux et à prendre à sa solde six régiments commandés par des officiers de la même communion. La bigoterie des pachas protestants du midi et de l'ouest de l'Irlande, dit-il dans sa correspondance particulière, parvint à faire rejeter ce plan par la chambre des communes. Le zèle qu'il avait montré au moment de l'invasion des Français en 1760, et sa conduite pleine de prudence et de fermeté au milieu de la fermentation des partis, le firent élever à la dignité de comte au mois de décembre 1765. Il figurait néanmoins ordinairement dans les rangs de l'opposition, rôle qu'à très-peu d'exceptions près il continua de garder pendant toute sa carrière politique. En 1778, la guerre de l'indépendance américaine donna aux Irlandais l'exemple d'une noble résolution et les moyens de l'accomplir ; se voyant continuellement menacés d'invasions ennemies et ne recevant aucun secours du gouvernement, ils résolurent de se défendre eux-mêmes. Bientôt sur tous les points les citoyens se lèvent, s'arment à leurs

(1) Le titre seul du bill, *Acte pour mieux assurer la dépendance du royaume d'Irlande et sa soumission à la couronne d'Angleterre*, indique suffisamment que ses dispositions devaient blesser l'amour-propre des Irlandais. Il confirmait et renouvelait, pour ainsi dire, le statut célèbre connu sous le nom de loi de Poynings, qui plaçait la législature irlandaise dans la dépendance absolue de la couronne britannique.

frais et s'organisent de leur propre autorité et sans l'intervention du gouvernement. La ville d'Armagh donne l'exemple en levant un corps à la tête duquel Charlemont est placé, et son exemple trouve de nombreux imitateurs. Le gouvernement en voyant les progrès de cette association qui avait étendu ses branches sur toute l'Irlande, et manifestait une grande indépendance, conçut de vives alarmes, mais la crainte de l'invasion des Français était pour lui une cause d'alarme plus immédiate, et comme il n'avait pas d'ailleurs d'autres forces à opposer à l'ennemi, il ne prit aucune mesure contre une association à laquelle, suivant Charlemont, l'Irlande doit sa liberté, sa prospérité et sa sûreté. En moins d'un an, le nombre de volontaires s'éleva à 42,000 hommes qui avaient pour chefs le duc de Leinster, les comtes de Clanricarde, de Charlemont, et plusieurs autres grands seigneurs. Ces volontaires formèrent bientôt une sorte de parlement armé qui se réunit à jours fixes, délibéra sur les affaires publiques, nomma des représentants, approuva ou blâma les actes du parlement. Charlemont, dont l'influence sur eux était grande à cette époque, était loin néanmoins de partager toutes leurs opinions. Il approuvait toutefois le principe délibéré par eux, « qu'aucun pouvoir « sur la terre n'a le droit de faire des lois obligatoires pour l'Irlande, si ce n'est le roi, les lords et « les communes de ce royaume, » principe qui amena, le 19 juillet 1782, la résolution par laquelle le parlement d'Irlande, abrogeant explicitement la loi Poynings, se déclara indépendant du parlement anglais. « Nous ne réclamons que nos droits, écrivait « Charlemont à lord Rockingham quelques mois « avant que cette résolution fût prise, nos droits « incontestables ; rendez-nous-les, et qu'une affection « mutuelle unisse le royaume d'Irlande à sa sœur « bien aimée, quoiqu'elle soit assez mal disposée à « notre égard : ce sont les seules chaînes que nous « consentions jamais à porter. » Comme malgré son opposition il montrait par ses actes le désir sincère de servir les intérêts de l'Angleterre, toutes les fois que ceux de l'Irlande n'étaient pas compromis, il fut nommé un des premiers, chevalier de l'ordre nouvellement créé de St-Patrick, et peu après il fut admis au nombre des membres du conseil privé. Partisan d'une réforme dans la représentation de l'Irlande, Charlemont s'opposa néanmoins, comme il l'avait toujours fait, à ce que les catholiques obtinssent la franchise électorale, tandis que l'évêque protestant de Derry la réclamait pour eux. Nommé président de la convention réunie à ce sujet, et ne pouvant y faire prédominer toutes ses opinions il la fit ajourner en 1785, sous prétexte que sa tenue dans la capitale pouvait amener des dangers. Lorsqu'en 1788 la maladie mentale du roi eut fait soulever la question de la régence, la majorité des Irlandais et Charlemont avec eux se prononcèrent en faveur du prince de Galles, et lui envoyèrent même une députation dont il fit partie, mais qui n'eut aucune suite, le roi s'étant rétabli. En 1791, l'administration ayant cru devoir diviser l'autorité du gouvernement d'Armagh, qui depuis plus d'un siècle



avait été confiée aux ancêtres de Charlemont, et lui donner un adjoint, il envoya sa démission. A cette occasion ses partisans proposèrent de lui ériger une statue, mais quoiqu'il ne refusât pas positivement cet honneur, elle n'a jamais été élevée. La révolution française eut d'abord dans Charlemont un chaud partisan; il pensait qu'elle aurait d'heureux résultats pour la France et en définitive pour l'Europe elle-même. Il approuva la destruction des abus, mais il blâma la mort de Louis XVI, les massacres, et partagea à ce sujet, sur bien des points, les opinions de son ami Burke. « Dès le début, » écrivait-il au mois de février 1793, les Français « se sont montrés comme d'anciens Romains; plus tard, ils ont agi comme de sauvages Gaulois. » Depuis 1783 l'influence que Charlemont avait exercée sur les volontaires irlandais diminua sensiblement. « Ils sont bien changés, écrivait-il « à un de ses amis, j'ai été leur général nominatif, mais depuis longtemps ils n'ont jamais suivi mes avis, et leurs folies ont couvert de honte l'association. » Il leur reproche entre autres choses d'avoir adopté, contre ses avis, la dénomination française de garde nationale et le bonnet de la liberté. Ce furent cependant leurs délibérations tumultueuses, leurs actes irréguliers, et leur impunité surtout, qui amenèrent l'indépendance du parlement irlandais. C'est en proclamant le principe délibéré hautement par les volontaires « qu'aucun pouvoir sur la terre n'a le droit de faire des lois obligatoires pour l'Irlande, si ce n'est le roi, les lords et les communes... d'Irlande, » qu'en juillet 1782, le parlement de ce royaume, abrogeant explicitement la loi Poynings, s'était déclaré indépendant du parlement anglais. Cet immense résultat n'eut probablement pas été obtenu si les volontaires eussent agi avec calme et méthode comme le demandait Charlemont. Il blâmait aussi les *Irlandais unis*, dont il croyait qu'une partie des chefs voulait établir une république. Il était sérieusement affecté de cette tendance, et déplorait en même temps les mesures adoptées par le gouvernement anglais qui donnaient de la popularité à cette faction. Pour s'opposer aux tentatives de l'étranger, et arrêter les machinations des traîtres de l'intérieur, le cabinet ayant jugé prudent en 1796 de lever dans tout le royaume des corps de *yeomanry*, Charlemont, pour seconder ses vues, se rendit, quoique malade, dans le comté d'Armagh. Mais lorsqu'en 1798 les ministres irlandais eurent accusé le comte Moira, qui était à la fois pair d'Angleterre et pair d'Irlande, de ne les attaquer que devant le parlement anglais, et non dans celui d'Irlande où ils auraient pu le réfuter, il se prononça vivement en faveur de son collègue, et appuya l'adresse qu'il proposait de faire au lord lieutenant pour demander que des mesures conciliatoires fussent adoptées afin de diminuer les appréhensions et éteindre les mécontentements qui prévalaient malheureusement en Irlande. Vers la fin de 1798, des bruits d'une union plus intime de l'Irlande avec l'Angleterre ayant circulé dans le public et dans les feuilles placées sous l'influence immé-

diète du gouvernement, Charlemont se déclara ouvertement contre cette mesure. Il considérait son admission comme devant contribuer plus qu'aucune autre à la séparation des deux pays qu'il désirait ardemment voir unis par l'amitié. « Suggérer l'idée d'une union, dit Hardy, biographe de Charlemont, était un acte criminel au mois d'octobre, et s'y opposer au mois d'avril suivant était presque un acte de haute trahison. » Les intentions du ministère, relativement à cette grande mesure, ayant été bientôt déclarées de la manière la moins équivoque, la plus grande agitation régna en Irlande, et l'on vit succéder les pamphlets aux pamphlets. Le parlement s'étant réuni au mois de janvier 1799, la question de l'union, mentionnée d'une manière générale en termes non spécifiques dans le discours du trône, fut débattue avec chaleur dans le parlement irlandais et repoussée par la majorité (1). Charlemont, qui avait constamment assisté aux séances de la chambre des pairs pendant la discussion de l'union, malgré le mauvais état de sa santé, éprouva une vive satisfaction de la victoire remportée par le parti patriote (2). Mais ses forces étaient alors entièrement épuisées, et il était évident pour ses amis qu'il ne pouvait tarder de succomber. Il tomba bientôt en effet dans une espèce de stupeur, et cessa d'exister le 4 août 1799, à l'âge de 70 ans (3). « Quoiqu'engagé, pendant le cours d'une longue vie, dans tous les débats politiques de son pays, auxquels il prit une part très-active, Charlemont, dit son biographe, ne peut strictement être appelé un homme d'État; quoique membre d'une assemblée libérative, il n'était point un orateur, et bien qu'il possédât le goût le plus pur, et qu'il se fût distingué par quelques productions littéraires qui font honneur à sa mémoire, on ne peut lui donner la qualification d'auteur éminent; mais il était mieux que cela, il était homme excellent dans toute la force du terme, plein de loyauté, d'un caractère à la fois ferme et modéré, d'une grande sagacité, et n'agissant jamais que dans l'intérêt de son pays. » Envisageant comme un grand malheur et presque comme une injustice ce qu'on est convenu d'appeler l'*absentéisme*. Charlemont renonça, dès 1773, par

(1) Ce fut à cette époque que le célèbre Daniel O'Connell, avocat dès l'année 1798, débuta dans la vie publique par un discours sur la question de l'union. On avait promis aux catholiques de les émanciper s'ils appuyaient cette mesure, et un certain nombre des plus influents, croyant n'avoir rien à espérer d'un parlement national, se laissèrent prendre à cet appât. Mais O'Connell se posa comme adversaire du gouvernement anglais, préférant, disait-il, la chance d'une émancipation religieuse par un parlement national à la liberté des cultes octroyée par une législature étrangère.

(2) Le ministère anglais ne se tint cependant pas pour battu, et quelque temps après la mort de Charlemont, il fit jouer de nouveaux ressorts, et obtint ce qu'il désirait. Le 26 mai 1800, à une majorité de cent dix-huit voix contre soixante-treize, le parlement vénal d'Irlande abdiqua les pouvoirs qu'il tenait du peuple, et l'union fut déclarée par une majorité dans laquelle figuraient soixante-seize pensionnaires de l'État ou fonctionnaires publics. « Plût à Dieu qu'on eût effacé de la mémoire les moyens honteux employés pour atteindre ce but ! » s'écrie Hardy, qui avait été membre de la chambre des communes dans les trois derniers parlements d'Irlande.

(3) C'est par erreur que John Debrett, dans son *Histoire chronologique de la pairie*, le fait mourir en 1792.

principe de conscience autant que par amour pour son pays natal, au grand établissement qu'il avait d'abord formé à Londres, où résidait la majeure partie de ses amis, pour habiter Dublin et les terres qu'il possédait en Irlande, afin d'y dépenser tous ses revenus. Si cet acte de patriotisme eût eu plus d'imitateurs, un aussi grand nombre d'Irlandais ne seraient point forcés de s'expatrier pour échapper à la misère qui les poursuivait dans leur pays, et le mécontentement produit par l'union n'aurait sans doute pas fait tant de progrès. Il fut un des membres les plus zélés de la société anglaise des *Dilettanti*, qui envoya en 1764 plusieurs savants visiter à ses frais, sous la direction du docteur Chandler, quelques contrées de l'Orient pour y recueillir des informations sur leur ancien état et sur leurs monuments. Le résultat de ces explorations (*voy.* CHANDLER), a été publié, et prouve combien le choix était judicieux. Charlemont avait épousé, en 1768, Marie, fille de Thomas Hickman, du comté de Clare, dont il a laissé deux fils. Francis Hardy a publié les *Mémoires de la vie politique et privée du comte de Charlemont*; ils ont eu une seconde édition, Londres, 1812, 2 vol. in-8<sup>o</sup>. D—z—s.

CHARLES-MARTEL (1), duc d'Austrasie, à qui le titre de roi a été donné par quelques historiens, par l'auteur de son épitaphe, et qui le fut réellement par l'autorité dont il s'empara et dont il jouit pendant plus de vingt-cinq ans. Il était fils de Pepin d'Héristal, autrement appelé *Pepin le Gros*, et père de Pepin le Bref, qui fonda la seconde dynastie des rois de France. C'est un des plus grands héros dont les Français puissent s'honorer. Charles-Martel n'avait pas plus de vingt ans lorsque son père mourut (714); la légitimité de sa naissance pouvait être contestée, puisqu'il n'était pas né de Plectrude, femme de Pepin le Gros, mais d'une concubine de ce prince, nommée Alpaïde. Le mot *concubine* n'avait pas alors la signification méprisante qu'il a reçue depuis. (*Voy.* ALPAÏDE.) Plectrude avait été répudiée par Pepin le Gros, qui la reprit dans sa vieillesse; on conçoit aisément la haine que lui inspirait un fils né de son époux pendant sa disgrâce. Au moment où elle devint veuve, elle s'empara du gouvernement, dans l'espoir de conserver l'autorité à ses petits-fils, se saisit de Charles-Martel, le retint prisonnier à Cologne, où elle faisait sa résidence. Dans les mœurs de cette époque, c'était, pour une femme, une entreprise bien hardie que celle d'exercer le pouvoir de maître du palais. Les Neustriens méprisèrent les premiers l'autorité de Plectrude, en élevant Chilpéric II sur le trône, et Charles-Martel, s'étant échappé de sa prison, fut reçu comme un libérateur par les Austrasiens, qui l'aiderent à assiéger dans Cologne la veuve de son père, trop heu-

reuse de se tirer d'embaras en abandonnant à son ennemi les trésors de Pépin et ses trois petits-fils (715). Ainsi Charles, traité d'abord comme un enfant illégitime, parvint, sans autre droit que son courage, à être reconnu pour l'unique héritier des biens, des titres et des projets de sa famille: tels furent les exploits de sa jeunesse. Pour arrêter les partis qu'il craignait de voir s'élever contre son autorité naissante, il prit un enfant du sang royal, nommé Clotaire IV, et lui donna le titre de roi d'Austrasie, afin de régner plus commodément sous son nom; mais des seigneurs du royaume de Neustrie et de Bourgogne, qui avaient formé le dessein de rappeler les héritiers de Clovis à leur ancienne dignité, ne se méprirent point sur son ambition; ils déclarèrent la guerre à Charles-Martel, qui les battit complètement près de Soissons, en 719. Après cette victoire, il se fit livrer Chilpéric II, se créa maître du palais de Neustrie, et ne s'occupa plus, ensuite, de donner un roi particulier à l'Austrasie, lorsque la mort le débarrassa de Clotaire IV. Sous l'influence de Charles-Martel, Chilpéric II n'était effectivement qu'un fantôme de roi; mais, en suivant l'usurpation depuis si longtemps méditée par les Pepin, Charles-Martel dut se résoudre à ne jamais poser les armes; car les grands méditaient, de leur côté, le projet de se rendre indépendants, et les Saxons, les Frisons, les Bavaïrois, tributaires des rois de France, trouvaient, dans la confusion des intérêts, beaucoup de facilités pour secouer le joug, et des ressources pour se faire craindre, même après avoir été vaincus. Attaqué, dès la première année de sa puissance (716), par Radbod, duc des Frisons, ligué avec Chilpéric, roi de Neustrie, Charles avait été battu près de Cologne, et obligé de se réfugier, avec une troupe de cinq cents hommes, dans les Ardennes. Vers le même temps, les Saxons avaient fait en France une irruption, dont Charles tira, trois ans après, une éclatante vengeance, en portant le fer et le feu jusque dans leur pays. Il se vengea plus tard de l'audace des Frisons, et ce ne fut qu'en 733 qu'il porta la guerre dans leur pays, par terre et par mer; il les défait alors dans plusieurs combats, et tua de sa propre main Poppo, leur duc. L'autorité royale était le point auquel la force des événements et le balancement des partis ramenaient toujours: aussi Charles-Martel, après la mort de Chilpéric II, se vit-il réduit à proclamer Thierry II, jeune enfant qui prit le nom de roi, et ne reçut pas même les honneurs de forme qui appartiennent à ce rang. Les agressions de différents peuples de l'Allemagne obligèrent Charles à passer le Rhin, en 725, avec une nombreuse armée. Il parcourut cette contrée, dompta les Bavaïrois, et revint chargé de butin, emmenant avec lui la reine Bilitrude, avec sa nièce Forischilde, qu'il épousa. Trois ans après, ces peuples supportant impatiemment le joug, il fut obligé de marcher encore une fois pour les soumettre, et il était occupé de cette expédition, lorsque les Sarrasins, après avoir pris et pillé Bordeaux, s'avancèrent jusqu'à sur la Loire, ayant à leur tête Abdéramé, guerrier auquel

(1) Pour faciliter les recherches dans le nombre d'environ cinquante articles du nom de CHARLES, nous les avons classés dans l'ordre suivant: 1<sup>o</sup> France, ses rois dans l'ordre chronologique; ses princes souverains et autres; 2<sup>o</sup> Espagne, ses souverains; 3<sup>o</sup> Italie, ses souverains; 4<sup>o</sup> Allemagne, ses empereurs, etc.; 5<sup>o</sup> Suède, ses rois; 6<sup>o</sup> Angleterre, ses rois; 7<sup>o</sup> savants et littérateurs de toutes les nations.

la victoire avait toujours été fidèle. (Voy. ABDÉ-  
RAME.) Il fallait lui opposer une armée nombreuse,  
et il ne restait rien à offrir aux soldats français, les  
maires du palais ayant laissé envahir les domaines  
royaux, les fiefs sur lesquels reposait la solde de  
l'armée, et prodigué les trésors de l'État pour se  
faire des partisans. Dans la cruelle alternative de  
perdre la France ou de renoncer à la couronne, en  
mécontentant les évêques, Charles-Martel n'hésita  
pas ; il dépouilla le clergé pour enrichir les guer-  
riers, marcha droit aux Sarrasins, qu'il rencontra  
près de Poitiers, l'an 732, et après un combat qui  
dura un jour entier, il remporta une victoire com-  
plète ; les chroniques du temps portent la perte  
des Sarrasins à 575,000 hommes, en ajoutant  
qu'Abdérane, leur chef, y perdit la vie, et que  
ceux qui échappèrent au carnage ne purent rien  
emporter du butin qu'ils avaient fait depuis leur en-  
trée en France. On a répété mille fois que Charles re-  
çut de cette bataille le surnom de *Martel*, comme  
s'il se fût servi d'un marteau pour écraser les bar-  
bares : c'est un de ces contes populaires que les his-  
toriens adoptent sans examen, parce qu'il a l'air  
d'une explication. *Martel* et *Martin* sont un même  
nom, et l'on sait le respect que les Francs avaient  
pour St. Martin ; *Martel* était d'ailleurs un nom  
particulier dans la famille des Pepin, puisque les  
deux premiers ducs auxquels les Austrasiens confièrent  
le soin de les gouverner, lorsqu'ils essayèrent  
de se séparer du royaume, étaient parents, et que  
l'un se nommait *Pepin*, l'autre *Martel*. Cette mé-  
morable victoire, à laquelle l'Europe entière dut son  
salut, ne détruisit pas toute la puissance des Sarra-  
sins en France ; en 737, Charles fut encore obligé  
d'envoyer contre eux son frère Childebrand (voy.  
CHILDEBRAND), et bientôt il fut lui-même forcé de  
marcher contre un de leurs rois, nommé Mau-  
ronte, qui avait établi en Provence le siège d'un  
nouvel empire. Après avoir pris d'assaut Avignon,  
et l'avoir réduit en cendre, il livra une sanglante  
bataille aux infidèles, sur les bords de la Berre en  
Languedoc, et mit en fuite Amor, un de leurs chefs,  
accouru d'Espagne avec de nouveaux renforts. Mais  
Mauronte occupait encore Marseille, et ce ne fut  
que l'année suivante (759) que Charles s'empara  
de cette ville, d'où Mauronte s'enfuit pour ne  
plus reparaitre. Durant ces glorieuses expéditions,  
Thierry II était mort, et Charles-Martel, qui ne se  
faisait point illusion sur le mécontentement qu'avait  
excité la spoliation du clergé, dont les biens alors  
étaient véritablement le patrimoine des pauvres,  
n'osa prendre le titre de roi ; il se contenta de  
n'en point nommer, et gouverna seul, avec une  
autorité absolue, depuis 737 jusqu'à sa mort, arri-  
vée à Quersi-sur-Oise, le 22 octobre 741. Cette  
époque de l'histoire de France s'appelle interrè-  
gne (1). Quelques mois avant de mourir, Char-

les-Martel avait reçu deux nonces du pape Gré-  
goire III (ce sont les premiers qu'on ait vus en  
France) ; ils lui apportèrent les clefs du sépulcre  
de St. Pierre, avec d'autres présents, et lui de-  
mandèrent, contre Luitprand, roi des Lombards,  
des secours qu'il leur promit, mais que la mort ne  
lui permit pas d'envoyer. N'ayant pas de titre  
avoué, Charles-Martel en a reçu plusieurs, et les  
historiens le désignent comme maire du palais,  
lieutenant du royaume, patrice, duc, prince, consul  
des Français. D'accord avec le pape Grégoire II, il  
pensait sérieusement à rétablir en sa faveur l'empire  
d'Occident ; la mort les surprit l'un et l'autre occupés  
de ce grand projet, qui fut exécuté par Charlemagne.  
On ignore l'année de la naissance de Charles-Martel ;  
il se sauva de la prison où le tenait Plcctrude, en  
715 ; ce qui autorise à croire qu'il vécut à peine cin-  
quante ans. Il fut enterré à St-Denis. Grand entre  
les héros de sa race, pour avoir méprisé les petites  
ruses si chères aux ambitieux, il ne voulut rien que  
par son courage ; il eut toujours les armes à la main,  
et ne livra jamais une bataille qu'avec des troupes  
moins nombreuses que celles de ses ennemis. Dis-  
posant, à sa mort, de la France comme d'un bien  
qui lui était acquis, il partagea le royaume entre ses  
trois fils, Carloman, Grifon et Pepin le Bref, mais  
sans leur donner un titre qu'il n'avait pas cru de-  
voir prendre lui-même ; aussi y eut-il encore un roi  
du sang de Clovis. (Voy. CHILDERIC III.) On trouve  
dans le tome 4<sup>e</sup> de la collection des historiens de  
Duchesse un écrit curieux d'un auteur contempo-  
rain, ayant pour titre : *de Ficta Caroli Martelli  
Damnatione*. C'était sans doute pour avoir touché  
aux biens du clergé, que des moines avaient répandu  
le bruit qu'il était damné.

F—E.

CHARLES 1<sup>er</sup>, dit CHARLEMAGNE, roi de  
France, empereur d'Occident, naquit en 742, au  
château de Saltzbourg, dans la haute Bavière. Fils  
de la reine Bertrade et de Pepin le Bref, après la  
mort de ce prince, arrivée en 768, il fut couronné  
roi, et partagea la France avec Carloman, son jeune  
frère ; mais les conditions du partage furent chan-  
gées plusieurs fois, sans pouvoir l'être à leur satis-  
faction réciproque (1) ; et les grands de l'État, qui  
aspiraient depuis longtemps à affaiblir l'autorité  
royale, auraient sans doute profité de l'animosité qui  
régnait entre ces deux princes, si la mort de Car-  
loman, qui eut lieu en 774, n'avait offert à Charle-  
magne l'occasion de devenir seul roi de France, en  
s'emparant de la succession de ses neveux. Leur  
mère s'enfuit avec eux en Italie, et trouva un pro-  
tecteur dans Didier, roi des Lombards ; ils tombè-  
rent dans la suite entre les mains de Charlemagne,  
lorsqu'il se rendit maître de Vérone ; l'histoire, de-  
puis, ne fait plus mention de ces jeunes princes. Si  
Pepin avait eu besoin de courage, d'activité et d'une  
extrême prudence pour fonder une domination nou-

(1) Il faut lire l'*Histoire des Français*, par Sismondi, t. 2, p. 468-471, et les *Essais sur l'histoire de France*, par M. Guizot, 5<sup>e</sup> essai, p. 67-83, pour apprécier la révolution opérée par Charles Martel et son fils Pepin le Bref. Ce fut comme une nouvelle invasion gauloise, comme une seconde conquête de la Gaule par les

Austrasiens, bien plus barbares, plus Germains que les Francs de Neustrie, qui s'étaient à peu près fondus avec les Romains.

D—R—R.

(1) Cette division était entretenue par Didier, roi des Lombards, dont Charlemagne avait épousé la fille, et par le duc de Bavière.

velle, Charlemagne se trouva dans une nécessité plus grande encore de frapper les esprits de crainte et d'admiration ; car les moyens employés pour accompagner l'usurpation avaient affaibli le pouvoir souverain. Les peuples d'Aquitaine furent les premiers qui essayèrent de se rendre indépendants. Charlemagne marcha contre eux avec une armée peu nombreuse ; mais il comptait sur Carloman son frère, auquel l'Aquitaine appartenait en partie, et qui, par conséquent, était obligé de s'unir à lui. Carloman se trouva en effet au rendez-vous, à la tête de ses troupes ; les soupçons qu'il avait conçus de l'ambition de Charlemagne lui faisant craindre de tomber en sa puissance avec l'élite de ses guerriers, il rebroussa chemin. Dans cet abandon imprévu, qui ne pouvait qu'exciter les peuples à la révolte, Charlemagne n'hésita pas un moment ; sans compter le nombre de ses soldats, ni celui de ses ennemis, il poursuivit sa route, livra bataille, remporta une victoire complète (770), mit ordre aux affaires de l'Aquitaine avec une promptitude, une prévoyance qui révélèrent le grand homme et le politique habile, et déconcertèrent les princes tributaires de la France, qui croyaient pouvoir profiter de la jeunesse du monarque pour se dégager de la foi jurée (1). Quand le caractère de Charlemagne ne l'aurait point porté à faire des conquêtes, la disposition des grands de l'Etat lui aurait appris que le seul moyen de conserver la paix de son royaume était de les occuper sans cesse de la grandeur du trône, afin qu'ils n'eussent pas le loisir de se lier pour leurs propres intérêts. Lorsqu'il se trouva seul maître de la France, il forma le projet de soumettre les Saxons. Ces peuples, encore païens, occupaient une grande partie de l'Allemagne, et, comme tous les barbares pour qui l'indépendance est le premier des biens, ils préféraient le pillage à des établissements fixes, avaient plusieurs chefs, et formaient plusieurs tribus rarement disposées à s'unir pour le même intérêt. Charlemagne commença à leur faire la guerre en 772 (2), et n'acheva de les soumettre qu'en 804 ; ils résistèrent trente-deux ans à un vainqueur qui, quelquefois indulgent jusqu'à l'imprudence, souvent sévère jusqu'à la cruauté, aussi empressé de les convertir que de les subjuguier, ne fut réellement maître de leur pays qu'après l'avoir changé en solitude. Qu'on juge de ce que les Saxons auraient pu faire pour se maintenir, s'ils n'avaient formé qu'un seul peuple conduit par un seul chef ; les deux plus célèbres furent Witiking et Alboin, qui finirent par embrasser le chris-

(1) Une incursion des Saxons sur les terres de l'empire français fut le sujet de la première guerre que leur fit Charlemagne ; ses autres expéditions contre ce peuple sont au nombre de dix-neuf (en tout vingt), et furent provoquées par leurs révoltes. Toujours vaincus sans être soumis, ils ne cessèrent de s'agiter qu'après avoir embrassé le christianisme. Charlemagne porta les premiers coups à l'idolâtrie des Saxons en faisant abattre le temple et la fameuse idole d'Irmisul, le dieu de la guerre. C'était une statue qui avait été élevée par ces peuples barbares à l'ancien vengeur de la liberté germanique, Arminius. Charlemagne transplanta une partie de ces peuples en Flandre et en Helvétie, et leur pays fut repeuplé par les Obotrites, peuples vandales du Mecklembourg.

(2) Une seule expédition suffit à Charlemagne pour soumettre l'Aquitaine.

D—R—R.

tianisme (785). Pour comprendre la longue résistance des Saxons, il ne faut pas oublier que la manière dont les armées se composaient alors mettait chaque année un intervalle de repos entre les hostilités ; que Charlemagne avait de plus à combattre les Lombards, les Huns, les Sarrasins, les Bretons, les Danois, et que, la grandeur de ses Etats rendant les révoltes faciles, il lui fallait faire autant d'efforts pour conserver que pour acquérir. Sa cruauté envers les Saxons ressemble au désespoir ; son indulgence à leur égard prouve que, pressé par d'autres affaires, il trouvait bonne toute conciliation qui lui permettait de s'éloigner avec honneur. En effet, tandis qu'il se battait sur les bords du Weser, le pape Adrien implorait son secours contre Didier, roi des Lombards, qui venait de reprendre l'exarchat de Ravenne, cédé au saint-siège par Pepin le Bref, et qui pressait le pape de couronner les fils de Carloman, afin de montrer Charlemagne comme l'usurpateur du royaume de ses neveux, et de soulever par ce moyen une grande partie de la France contre lui. (*Voy. ADRIEN I<sup>er</sup>*.) Le danger était pressant ; il accourt, et, toujours servi par la victoire, il se saisit de la personne de Didier, l'envoie finir ses jours dans un monastère, et se fait couronner roi de Lombardie (774). Ce fut la fin de ce royaume, qui reprit, peu de temps après, son ancien nom d'Italie, mais qui conserva les lois qu'il avait reçues des Lombards (1). Charlemagne passa bientôt en Espagne (778) au secours d'un des chefs sarrasins qui se disputaient l'empire de ces belles contrées ; il reprit, prit Pampelune, se rendit maître du comté de Barcelone (2) ; mais ses troupes, à leur retour, furent écrasées dans la vallée de Roncevaux, par un parti de Sarrasins, et par les Gascons montagnards, sujets tributaires et ennemis mortels de Charlemagne, si difficiles à contenir, que, plus de trente années après, il fut encore obligé de porter ses armes contre eux. Cette déroute a fait dire à quelques auteurs espagnols que leurs ancêtres avaient battu Charlemagne et ses douze pairs, prétention qui n'a pas besoin d'être réfutée ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que la célébrité de cette bataille est moins due aux historiens qu'aux romanciers, qui en ont fait un sujet de gloire particulière au fameux Roland, tué à Roncevaux, quoique les chroniques du temps ne le distinguent pas des autres généraux qui périrent comme lui dans cette fatale journée. Les mauvaises dispositions des peuples d'Aquitaine ayant décidé Charlemagne à leur donner un roi particulier, il choisit le plus jeune de ses fils, Louis, si connu sous le nom de Louis le Débonnaire (778) ; de même, les efforts continuels des Lombards et même des Grecs pour reconquérir l'Italie, et le peu de fidélité qu'il trouvait dans les grands auxquels il avait confié le pouvoir, lui firent sentir la nécessité de les rallier autour du trône, et il leur donna pour roi Pepin, le second de ses fils : l'aîné, qui portait le nom de Charles, resta près de

(1) Charlemagne eut sept fois à combattre les Arabes en Espagne, et cinq fois les Sarrasins en Italie.

D—R—R.

(2) Charlemagne fit cinq expéditions contre les Lombards.

lui pour le seconder dans ses expéditions. Il avait un autre fils, qui se nommait aussi Pepin : c'était le premier de ses enfants. Soit qu'il eût pour lui une partie de l'aversion qui l'avait décidé à répudier sa mère, soit qu'en effet ce jeune prince, mal fait de corps, mais d'une belle figure et d'un esprit actif, eût mérité la haine de son père, il n'eut aucune part dans le gouvernement; les mécontents s'unirent à lui, le mêlèrent dans une conspiration qui fut découverte, et il ne conserva la vie qu'en se consacrant à Dieu dans un monastère. A son retour d'Espagne, Charlemagne eut encore besoin d'aller combattre les Saxons : chaque année cette expédition se renouvelait. Ils portèrent tout le poids de l'humeur que lui avait donnée la journée de Roncevaux; car il fit trancher la tête à 4,500 d'entre eux : vengeance terrible qui ne servit qu'à multiplier les résistances. De là il passa à Rome pour faire couronner par le pape ses deux fils, Pepin et Louis (780), confirmant ainsi lui-même les peuples dans la croyance que le chef de la religion pouvait seul rendre le pouvoir royal légitime et sacré. Il est impossible de suivre ce prince dans toutes ses expéditions militaires, dans toutes les courses qu'il entreprit pour apaiser des révoltes qui se renouvelaient sans cesse; il suffira de remarquer que l'année 790, la vingt-deuxième de son règne, fut la première qu'il passa sans prendre les armes, et que cette paix ne dura que jusqu'au printemps de l'année suivante. Plus sa puissance s'étendait, plus il devait penser à reprendre le projet formé par son aïeul Charles-Martel de rétablir l'empire d'Occident; aussi l'impératrice Irène, qui régnait à Constantinople, afin de prévenir le partage de l'empire, fit proposer à Charlemagne d'unir leurs enfants, ce qui aurait mis de nouveau le monde sous une seule domination. Sa proposition fut acceptée; mais lorsque l'ambition eut conduit Irène à détrôner son fils et à s'emparer du pouvoir, elle fit offrir sa main à Charlemagne. Cette union bizarre, que l'ambition seule pouvait concevoir et accueillir, aurait présenté un nouveau spectacle au monde, si l'impératrice n'eût été renversée du trône. Charlemagne se fit couronner empereur d'Occident, l'an 800, par le pape Léon III; et, quoique son voyage à Rome n'eût pas alors d'autre but, il affecta une grande surprise des honneurs dont on l'accablait. Il fut déclaré César et Auguste (1); on lui décerna les ornements des anciens empereurs romains; toutes les formes consacrées furent suivies; on oublia seulement qu'il était impossible que l'empire se conservât dans une famille où le pouvoir se partageait entre les enfants du monarque décedé. Charlemagne, après avoir fait un de ses fils moine, eut le malheur de perdre, en 810, Pepin, qu'il avait créé roi d'Italie; l'année suivante, Charles, l'aîné, suivit son frère au tombeau; il ne lui resta de fils légitime que Louis, roi d'Aquitaine, qu'il associa

à l'empire en 813, son grand âge et ses infirmités lui faisant pressentir que le terme de sa carrière approchait (1). En effet, il mourut le 28 janvier 814, dans la 71<sup>e</sup> année de son âge, et la 47<sup>e</sup> de son règne. Par son testament, fait en 806, confirmé par les seigneurs français assemblés à Thionville, et signé par le pape Léon, Charlemagne partagea ses États entre ses trois fils. « Ce qui est à remarquer, dit le président Hénault, c'est que ce prince laissa à ses peuples la liberté de se choisir un maître après la mort des princes, pourvu qu'il fût du sang royal. » Mais ce qui est plus singulier encore, c'est la disposition portant que, s'il s'élevait quelque différend entre les trois successeurs, ils auront recours, non à la bataille ou la preuve par duel, mais au jugement de la croix (2). Ce prince, toujours victorieux, versait des larmes en pensant au mal que les peuples du Nord feraient un jour à la France : « Si, malgré ma vigile lance, disait-il, ils insultent les côtes de mes États, que sera-ce donc après ma mort ? » Il sentait trop tard que ces mêmes Saxons, qu'il avait réduits à chercher un asile dans les climats les plus âpres, reviendraient exercer contre son royaume de cruels représailles, et entraîneraient à leur suite d'autres barbares, toujours faciles à exciter par l'appât du butin : l'avenir ne justifia que trop ses craintes. Aucun monarque n'a été plus loué que Charlemagne; il a réuni en sa faveur les guerriers, les évêques, les hommes de loi et les gens de lettres; les politiques lui ont reproché d'avoir tout réglé dans l'État, excepté la succession au trône, qu'il laissa à la merci des factions, et d'avoir multiplié ces assemblées où le pouvoir royal s'affaiblit nécessairement, ce qui ne s'accordait pas avec l'étendue donnée à l'empire. Il surmonta tous les obstacles par son génie, son courage, son activité, et l'art de distribuer les récompenses; mais il ne consolida rien; et, pour lui succéder avec la même gloire, la même sûreté pour le trône et pour la France, il aurait fallu lui ressembler. Malheureusement il fut le dernier héros de sa race. En parvenant à rétablir l'empire d'Occident, il avait accompli le dernier projet formé par sa famille; il ne restait plus qu'à conserver. La politique de Pepin n'ayant jamais eu d'autre but que celui d'acquiescer, l'héritier de Charlemagne se trouva sans règle pour se diriger. Suivant les historiens contemporains, Charlemagne était l'homme le plus haut de taille et le plus fort de son temps : « Il ne portait en hiver, dit Eginhard, qu'un simple pourpoint fait de peau de loutre, sur une tunique de laine bordée de soie. Il mettait sur ses épaules un sayon de couleur bleue,

(1) Ce couronnement se fit le jour de Noël, par le concours du pape Léon III, du concile et du peuple. (Voy. les *Annales* de Moissac, ouvrage d'un auteur contemporain, que Duchesne a imprimé dans le 3<sup>e</sup> t. de ses *Histor. Fran. in Scriptores*.)

(1) Pour achever de donner, d'après M. Guizot, le compte des cinquante-trois expéditions de Charlemagne, nous ajouterons les chiffres suivants : une contre les Thuringiens, quatre contre les Avars, deux contre les Bretons, une contre les Bavares, quatre contre les Slaves au delà de l'Elbe, trois contre les Danois, deux contre les Grecs. D—R—R.

(2) Ce jugement consistait, dans les affaires douteuses, à conduire à l'église deux hommes qui s'y tenaient debout, les bras élevés en croix, pendant la célébration de l'office divin, et gain de cause était donné à celui des deux partis dont le champion était resté le plus longtemps immobile dans cette attitude. C'est ce qu'on appelait encore le jugement de Dieu. (Voy. du Cange, au mot *Cruix*.)

« et il se servait pour chaussures de bandes de di-  
« verses couleurs. » Suivant le même historien, Char-  
lemagne fut enterré à Aix-la-Chapelle. On le des-  
cendit dans un caveau, où il fut assis sur un trône  
d'or, revêtu des habits impériaux, du manteau royal  
et du grand chaperon de pèlerin qu'il portait dans  
tous ses voyages de Rome; il avait la couronne sur  
la tête; il était ceint de son épée, tenait un calice à  
la main, avait son livre d'Évangiles sur les genoux,  
son sceptre et son bouclier d'or à ses pieds. Le sépul-  
cre ayant été rempli de pièces d'or et parfumé d'o-  
deurs, on le scella, et par-dessus fut élevée un su-  
perbe arc de triomphe, sur lequel on grava cette  
épitaphe : « Ici repose le corps de Charles, grand et  
« orthodoxe empereur, qui étendit glorieusement le  
« royaume des Français, et le gouverna heureuse-  
« ment pendant quarante-sept ans. » Charlemagne  
mérita le titre de restaurateur des lettres; il attira en  
France, par ses libéralités, les savants les plus dis-  
tingués de l'Europe, entre autres Alcuin, dont il se fit  
le disciple (*voy. ALCUIN*); Pierre de Pise, qui pre-  
nait le titre de grammairien de Charlemagne, et  
Paul Warnefrid, connu sous le nom de *Paul Dia-  
cre*, qui lui enseigna la littérature grecque et latine. Ce  
fut par les conseils d'Alcuin que Charles établit une  
académie dans son palais. Il assistait aux séances  
avec tous les savants et les beaux esprits de sa cour,  
Leidrade, Théodulphe, les archevêques de Trèves et  
de Mayence, et l'abbé de Corbie. On lit dans les let-  
tres d'Alcuin, que tous les membres de cette acadé-  
mie avaient pris des noms particuliers, analogues à  
leurs talents ou à leur goût pour quelque ancien  
auteur : l'un s'appelait *Damétas*, l'autre *Homère*, un  
troisième *Candidus*; Charlemagne avait choisi le nom  
de *David*. Il se faisait honneur d'être membre de  
cette société littéraire, la première qu'on eût vue  
dans les Gaules, et donnait son avis sur les sujets  
qu'on y discutait. Charlemagne avait amené d'Italie  
des maîtres de grammaire et d'arithmétique; il les  
établit dans les principales villes de ses États, et fit  
ouvrir des écoles de théologie et d'humanités dans  
les cathédrales et dans les monastères. Il écrivit à  
Lulle, disciple de St. Boniface, apôtre de l'Allemagne,  
et son successeur sur le siège de Mayence : « Dispo-  
« sez-vous, vénérable père, à instruire vos enfants  
« dans les arts libéraux, afin qu'en cela vous satis-  
« fassiez nos ardents desirs, etc. » Alcuin, Paul  
Dia-cre et Pierre de Pise composaient des pièces de  
vers latins, de différents mètres et sur divers su-  
jets (1), pour amuser ou instruire le monarque. Dans  
une de ces pièces en vers trochaïques, Charlemagne  
dit à Paul Warnefrid : « En grec, vous êtes un Ho-  
« mère; en latin, un Virgile; en hébreu, un Philon;  
« dans les arts, un Tertulle... nuit et jour vous vous  
« occupez à m'enrichir l'esprit de littérature, tant  
« latine que grecque. Nous vous faisons de grands re-  
« merciments de ce que vous entreprenez de former  
« dans la science du grec ceux que nous vous avons  
« confiés. C'est une gloire pour nos États: *Nunc*

(1) Baluze en a donné un recueil à la fin de sa *Collection des Capitulaires*, et l'abbé Lebeuf en fait connaître plusieurs dans ses *Dissertations sur l'état des sciences en France sous Charlemagne*.

« *surrexit gloria.* » Lebeuf attribue cette pièce à  
Pierre le grammairien, et, si elle n'est pas de Char-  
lemagne lui-même, on voit qu'elle a dû être écrite,  
en quelque sorte, sous sa dictée. Ce prince était en  
correspondance avec Paulin, patriarche d'Aquilée,  
qui lui dédia plusieurs de ses ouvrages. Il ne dédai-  
gnait pas de proposer ou de deviner des énigmes,  
selon l'usage de son temps. On a de lui une lettre  
toute énigmatique, adressée à Paul Warnefrid. Ce-  
pendant plusieurs historiens modernes ont avancé  
que Charlemagne, qui montra tant de goût pour  
les sciences, et qui parlait plusieurs langues, ne  
savait pas écrire, pas même signer son nom, et  
ils s'appuient de ce passage d'Eginhard : *Tentabat  
et scribere, tabulasque et codicillos ad hoc in lectulo,  
sub cervicalibus, circumferre solebat, ut quum tempus  
vacuum esset, manum effringendis litteris assuesceret.*  
Mais suivant D. Ceillier, le texte d'Eginhard signifie  
seulement que Charlemagne essayait d'imiter les  
beaux caractères des manuscrits de sa bibliothèque,  
et qu'il ne put y réussir, s'étant exercé à ce travail  
dans un âge trop avancé. Ce prince consacrait tous  
ses loisirs d'hiver à la lecture. Il faisait mettre sous  
le chevet de son lit la *Cité de Dieu* de St. Augustin.  
On lui lisait à table les ouvrages des Pères, ou les  
vies des rois, ses prédécesseurs. Toute la belle saison  
était consacrée à des voyages ou à des expéditions  
militaires. St. Grégoire avait réglé le chant religieux  
qui avait été introduit en Occident par St. Ambroise.  
En France, ce chant n'était qu'une psalmodie pe-  
sante et monotone. Charlemagne fit venir des chan-  
tres de Rome. Il y avait dès lors des notes pour le  
chant; des écoles furent ouvertes, et un capitulaire  
ordonna que le chant grégorien serait reçu dans  
toutes les églises de France. Charlemagne voulut aussi  
introduire dans ses États la liturgie romaine. Le  
clergé, qui tenait aux anciennes coutumes, montra  
quelque résistance. Plusieurs églises cédèrent à l'au-  
torité du monarque; d'autres firent un mélange des  
deux liturgies romaine et gallicane. Charlemagne  
prescrivit, mais sans pouvoir l'établir, l'uniformité  
des poids et des mesures. C'est à lui qu'est due la  
manière de compter par livres, sous et deniers. Ce  
grand prince avait conçu le projet de joindre le  
Rhin au Danube, et l'Océan au Pont-Euxin. Ce pro-  
jet ne paraissait pas d'une exécution bien difficile;  
toute l'armée fut employée à creuser un canal (1).  
Les travaux avaient été conduits jusqu'à 2,000  
pas, lorsque les pluies, l'éboulement des terres, et le  
défaut de connaissances qu'on a depuis acquises,  
firent d'abord interrompre, et ensuite abandonner  
cette noble entreprise. Mais les arts, protégés par  
Charlemagne, élevèrent d'autres monuments. La ville  
d'Aix-la-Chapelle, devenue le siège de l'empire, dut  
à ce prince son origine et son éclat; elle prit son nom  
d'une chapelle magnifique qu'il avait fait construire  
avec les plus beaux marbres transportés à grands frais  
de Rome et de Ravenne. Les portes de ce temple

(1) Ce canal aurait fait communiquer ensemble l'Altuhl, qui se rend dans le Danube, non loin de Ratisbonne, avec la Rezat de Souabe, qui débouche dans la Regnitz, rivière qui se décharge dans le Mein.

étaient de bronze, et son dôme surmonté d'un globe d'or massif. Rien n'égalait, à cette époque, en grandeur et en magnificence, le palais de Charlemagne. On y voyait, disent Eginhard et le moine de St-Gall, d'immenses portiques, de superbes galeries, des salles pour les diètes des grands vassaux, pour la tenue des parlements, des conciles et des synodes; des appartements pour tous les officiers de l'empire, pour les députés des provinces et les ambassadeurs: tout le palais était tellement disposé, que, de sa chambre, Charles pouvait voir tous ceux qui entraient dans les autres appartements; mais ce qu'on admirait le plus était le riche portique qui conduisait du palais à la basilique. L'art y déploya toute son industrie, et le prince toute sa magnificence. Charlemagne fit aussi construire des thermes, ouvrage admirable de la nature et de l'art. Ils étaient si spacieux et si abondants en eaux chaudes, que plus de cent personnes pouvaient y nager ensemble. C'était l'un des exercices les plus ordinaires du monarque; il le prenait, non-seulement avec les rois ses enfants, mais souvent avec ses officiers et les seigneurs de sa cour; quelquefois même avec ses soldats, et l'auteur de sa vie remarque qu'il y excellait par-dessus tous. Il avait aussi à Seltz, en Alsace, un palais non moins magnifique, et ce fut là qu'il reçut les ambassadeurs de Nicéphore, avec un appareil dont les Orientaux eux-mêmes n'avaient point d'exemple. Ce fut à Charlemagne que la France dut ses premiers progrès dans la marine. Il releva le phare de Boulogne, et fit creuser plusieurs ports; il favorisa l'agriculture, et s'immortalisa par la sagesse de ses lois. Sa renommée remplissait l'Orient. Il recevait les députés du patriarcat de Jérusalem, les ambassadeurs des empereurs Nicéphore et Michel, et les deux ambassades que lui envoya Aaron Al-Réchyd, le plus célèbre des califes abbassides. Il assemblait des conciles, des parlements, publiait les *Capitulaires*, les *Livres Carolins*, et faisait admirer en lui le conquérant et le législateur. Son empire comprenait toute la France, la plus grande partie de la Catalogne, la Navarre et l'Aragon; la Flandre, la Hollande et la Frise; les provinces de la Westphalie et de la Saxe jusqu'à l'Elbe; la Franconie, la Souabe, la Thuringe et la Suisse; les deux Pannonies, c'est-à-dire l'Autriche et la Hongrie, la Dacie, la Bohême, l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie, et différents cantons de l'Esclavonie; enfin toute l'Italie jusqu'à la Catalogne inférieure (1); car Charlemagne ne s'était pas dépouillé de ses droits sur la ville et sur le duché de Rome, sur l'exarchat de Ravenne et sur les autres provinces de l'ancien État

ecclésiastique (1). Les ouvrages de Charlemagne sont: 1° *Ses Capitulaires* (2), recueillis par Ansegise, abbé de St-Wandrille, mort en 822, et par Benoît le lévite, ou diacre de Mayence, mort en 845: Amerlach y joignit des notes, et les publia à Ingolstadt en 1548, in-8°. Jean du Tillet, évêque de Meaux, en donna une édition, qu'il n'acheva point, Paris, 1548, in-8°. Pierre Pithou reprit l'édition commencée par du Tillet et publia la sienne, avec un glossaire de François Pithou, Paris, 1588, in-8°. Il en parut deux autres éditions, en 1605 et 1620, in-8°. On les trouve aussi dans le *Recueil des anciennes lois* de Lindembrog, et dans le *Recueil des constitutions impériales*, de Goldast. Jean du Tillet et Pierre Pithou avaient retranché dans les *Capitulaires* ce qui leur parut inutile. Jacques Sirmond donna des éditions plus estimées, à Paris, 1625 et 1640, in-8°. L'édition la plus ample et la meilleure est celle d'Étienne Baluze, Paris, 1677, 2 vol. in-fol. (*Voy. BALUZE.*) Ces *Capitulaires* furent dressés, pour la plupart, à Aix-la-Chapelle, en 805 et 806. Ils sont remarquables, observe le président Hénault, « en ce que plusieurs ont été renou-  
« velés par Louis XIV. » 2° Des lettres, qu'on trouve dans le tome 1<sup>er</sup> de la collection de D. Bouquet; nous citerons: 1° celle qu'il écrivit *ad Frastradam reginam de victoria Avarica, anno 791*: elle est dans le *recueil des historiens* de Duchesne, et celle qu'il adressa à Pepin, son fils, roi d'Italie (*ibid.*); 2° la *Lettre à Élipand et aux autres évêques d'Espagne*: Charlemagne les conjure de s'en tenir à la foi de l'Église catholique, et de ne pas se croire plus savants qu'elle; 3° la *Lettre à Alcuin*: cette lettre prouve que Charlemagne connaissait bien les rites ecclésiastiques. 3° Une *Grammaire*, dont on trouve des fragments dans la *Polygraphie* de Trithème. 4° Son testament, recueilli par Bouchel, dans le tome 5 de sa *Bibliothèque du droit français*, imprimée à Paris en 1667, in-fol. 5° On attribue à Charlemagne quelques poésies latines, telles que l'*Épithaphe du pape Adrien*, le *Chant de Roland*, etc. 6° Les *Livres Carolins*; Charlemagne n'en est point l'auteur, mais il permit qu'on les publiât sous son nom; ils furent composés contre le second concile de Nicée, qui décida la question des images. Charlemagne fut mis au nombre des saints par l'antipape Pascal III, l'an 1165 ou 1166. Le décret de sa canonisation n'ayant point été rapporté par les papes légitimes, et aucune réclamation ne s'étant élevée contre lui, plusieurs églises d'Allemagne honorent la mémoire de cet empereur; mais ce culte n'a jamais été consacré par l'autorité de l'Église universelle. Louis XI fixa sa fête au 28 janvier. L'université de Paris le choisit pour son patron, en 1661, sans le désigner cependant sous le nom de saint, et l'église de Metz, au lieu de le reconnaître en cette qualité, célébrait tous les ans un service pour le repos de son âme. Il est appelé *St. Charles* dans

(1) Ces divers provinces étaient divisées en duchés et en comtés; chacune de ces divisions territoriales avait des magistrats sédentaires. Les provinces étaient surveillées par des légats voyageurs (*missi dominici*), commissaires impériaux qui étendaient sur tous les points de ce vaste empire l'influence directe du maître. D—R—R.

(2) *Voy. le Mémoire sur les limites de l'empire de Charlemagne*, par D. Lieble, bénédictin, Paris, 1764, in-12, et la carte de l'empire de Charlemagne de P. Bertius, publiée à Paris vers 1620, in-fol. Cette carte est estimée; ou en a d'autres par Ortelius, Hასius, Robert de Vaugondy, etc. Cette dernière est la moins imparfaite, mais [de nos jours des travaux plus satisfaisants ont été exécutés.

(1) Les *Capitulaires* de Charlemagne sont au nombre de soixante-cinq, que M. Guizot a subdivisés en huit parties: 1° la législation morale; 2° la législation politique; 3° la législation pénale; 4° la législation civile; 5° la législation religieuse; 6° la législation canonique; 7° la législation domestique; 8° la législation de circonstance. D—R—R.

toutes les cérémonies de l'élection de Maximilien, roi des Romains, et dans celles de son couronnement. Les principaux historiens du règne de Charlemagne sont : 1° Eginhard, de *Vita Caroli Magni*, dont on a plusieurs éditions, avec des notes de divers savants (voy. EGINHARD) ; 2° Jean Turpin, de *Gestis Caroli Magni*, roman historique, souvent imprimé, et traduit en français (voy. TURPIN) ; 3° *Annales de gestis Caroli Magni*, en vers, publiées par Reineccius, Helmstaedt, 1594, in-4°, et par Leibnitz, dans ses *Accessiones historicæ*, Hanovre, 1700, in-4° ; et plusieurs écrivains contemporains, dont les annales se trouvent réimprimées avec les *Capitulaires* et tous les documents authentiques de son règne, dans les t. 5-8 de D. Bouquet. On peut consulter aussi Marquard Freher, de *Statuta Caroli Magni*, Heidelberg, 1662, in-4°. L'auteur de cette dissertation prétend que Charlemagne avait sept pieds de haut. Ott, Franzius, Boecler, Turckius, Letzner, Lindembrog, et plusieurs autres Allemands ont publié la vie de Charlemagne. Acciajuoli et Ubaldini ont écrit la même vie en italien. Nous avons en français : l'*Histoire du règne de Charlemagne*, par la Bruère ; l'*Histoire de Charlemagne*, par Gaillard, Paris, 1785, 4 vol. in-12, etc. On trouve dans le tome 24° des *Mémoires de l'académie des belles-lettres un Examen critique des histoires fabuleuses dont Charlemagne est le sujet*, par l'abbé Lebeuf, et un *Examen de la tradition historique touchant le voyage de Charlemagne à Jérusalem*, par de Foncemagne (1). Hegewisch a écrit en allemand l'*Histoire de Charlemagne*, traduite en français par Bourgoing, Paris, 1805, in-8°. (Voy. BOURGOING.)

F—E.

CHARLES II, dit *le Chauve*, parce qu'il l'était réellement, fils de Louis le Débonnaire et de Judith de Bavière, sa seconde femme, naquit à Francfort-sur-le-Mein le 15 juin 825 (2). Avant sa naissance, l'empereur, son père, avait déjà distribué ses États entre les trois fils qu'il avait eus de sa première femme, et la nécessité de revenir sur ce partage, pour faire un royaume au jeune Charles, avança le désordre qui devait résulter de la mauvaise situation politique de la France depuis l'usurpation de Pepin le Bref. L'un des fils nés du premier mariage de Louis le Débonnaire étant mort, sans égard pour les enfants qu'il laissait, l'Aquitaine fut donnée à Charles : ce fut une cause de division de plus dans la famille royale. Aussitôt après la mort de son père, Charles s'unit à Louis le Germanique pour combattre Lothaire, leur frère aîné, qui voulait les exclure du partage de l'empire, et les forcer à reconnaître sa prééminence politique ; ils remportèrent contre lui cette bataille de Fontenai, si sanglante, que les nobles firent passer en loi qu'ils ne devraient dorénavant assistance à leurs souverains que lorsqu'il

(1) Consulter sur Charlemagne et son règne les leçons qu'a consacrées à cette époque M. Guizot, dans son *Cours d'histoire moderne* (1829).

D—R—R.

(2) C'était une nouveauté pour les Francs d'avoir un roi chauve ; aussi soupçonna-t-on vivement la légitimité du fils de Louis le Débonnaire, et l'on prétendit qu'il avait pour père Bernard, comte de Septimanie.

D—R—R.

s'agirait de la défense de l'État ; et dès lors les hommes de guerre cessèrent de relever directement du monarque, et furent bien plus les soldats des seigneurs que les sujets du roi : ce qui acheva de consolider le régime féodal, dont les grands poursuivaient depuis deux siècles l'établissement avec une constance égale à celle que Pepin avait montrée pour s'emparer de la couronne. Le résultat de la bataille de Fontenai, donnée le 25 juin 842, fut un partage de l'empire entre les trois frères ; Charles eut la France, dont il resta roi, malgré les efforts de Lothaire pour revenir contre cet arrangement, et malgré l'ambition de Louis le Germanique, qui l'attaqua ouvertement en 858, sous prétexte de venir combattre les Normands que Charles n'avait pas su repousser. Celui-ci, après avoir soumis l'Aquitaine, faisait le siège d'Oissel, lorsqu'il apprit que Louis venait d'envahir ses États, et qu'une assemblée d'évêques l'avait déposé en déliant ses sujets du serment de fidélité. « On ne sait, dit l'historien Velly, qu'admirer davantage, ou la hardiesse des prélats, ou la faiblesse du monarque, qui publie dans un manifeste qu'on n'aurait pas dû le déposer sans l'entendre, ou du moins sans un jugement en règle des évêques qui l'ont consacré, et qui sont les trônes où Dieu repose, et dont il se sert pour rendre ses décrets absolus ; qu'il a toujours été prêt à se soumettre à leur correction paternelle, comme il s'y soumet encore actuellement. » Charles se prépara néanmoins à la résistance, et quelques seigneurs bourguignons s'étant joints à lui, il vint camper devant l'armée de son frère ; mais il se laissa entraîner dans des négociations dont on profita pour ébranler la fidélité de son armée, qui bientôt l'abandonna. Resté seul, il se retira en Bourgogne, d'où il revint peu après, avec une nouvelle armée, surprendre et mettre en fuite les troupes de son frère, qui avait commis la faute d'en renvoyer la plus grande partie. Quelques années après, ils se réunirent pour partager la succession de Lothaire, et ils bravèrent de concert l'autorité ecclésiastique, qu'ils avaient l'un et l'autre invoquée avec tant de soumission. Hincmar, chargé par eux de répondre au pape Adrien II, qui avait mis tout en œuvre pour faire échouer ce partage, s'acquitta de cette commission avec beaucoup de force et de fermeté. (Voy. HINC-MAR.) Les remontrances ne firent cependant aucune impression sur l'esprit d'Adrien. Peu de temps après, il se déclara contre Charles, en faveur de Carloman, son fils, qui s'était mis à la tête d'une troupe de brigands. Le roi n'ayant pu le réduire, s'adressa aux évêques, qui l'excommunièrent. Le pape en écrivit à Charles d'un style qui marque le vif ressentiment qu'il avait conçu, de n'avoir pas été écouté sur la succession du royaume de Lorraine ; il le traita d'*avare*, de *parjure*, de *ravisser*, de *père dénaturé*, etc. Charles répondit avec fermeté, et déclara « que les rois de France ne s'aviliraient jamais jusqu'à se regarder comme les lieutenants des papes, et qu'il eût, à l'avenir, à se départir de lettres de telle substance. » Cette réponse étonna le saint-père ; il fit des excuses, et abandonna Carloman.



Celui-ci, auquel son père avait pardonné une première révolte, ayant recommencé à brouiller, Charles le fit prendre, dégrader du diaconat qu'il avait reçu, et enfermer dans l'abbaye de Corbie pour faire pénitence, après lui avoir fait crever les yeux en 873. Dès lors le pape se montra dévoué aux intérêts de Charles, et il contribua de tout son pouvoir à mettre sur sa tête la couronne impériale. Après la mort de l'empereur Louis, Charles se hâta de rassembler une armée pour envahir l'Italie; ce fut en vain que le roi de Germanie envoya son fils à la tête d'une armée pour s'opposer à cette invasion. Après avoir fait essuyer une défaite au jeune prince, et l'avoir ensuite trompé par de fausses promesses, Charles arriva à Rome, où Jean VIII, qui venait de succéder à Adrien, le couronna empereur et le décora du titre d'Auguste (875), en exigeant qu'il reconnût sa puissance, et qu'il renonçât à la souveraineté que Charlemagne s'était réservée sur les provinces qu'il avait cédées à l'Église romaine. Tant de soumission n'était balancée par aucun avantage; cette couronne n'apportait aucun droit, aucun privilège, et l'on aurait été bien embarrassé d'expliquer ce que signifiait l'empire d'Occident, depuis que l'héritage de Charlemagne avait été divisé et subdivisé entre tant de princes égaux et indépendants. Charles se mit audessous de sa dignité, comme roi; mais les titres flattent l'ambition, et l'ambition des faibles n'est pas difficile. Sous le règne de Charles, les hommes du Nord, connus dans l'histoire sous le nom de *Normands*, profitèrent de la division qui régnait entre les héritiers de Charlemagne, pour mettre la France au pillage. L'imagination ne peut s'arrêter sans effroi sur les horreurs qu'ils commirent; aucune province ne fut épargnée; les monastères, les églises étaient dévastés; les hommes, les femmes, les enfants, emmenés en esclavage, et Charles, après avoir abandonné sa capitale, s'était retranché à St-Denis, pour en défendre les reliques. N'ayant pas d'armée à opposer aux barbares, il les accablait de présents, pour les engager à se retirer, tandis qu'il offrait aux Saxons le droit de relever leurs idoles, dans l'espoir de s'en faire des partisans. Deux fois les Normands vinrent tout mettre à feu et à sang jusqu'au milieu de la France, et deux fois Charles acheta d'eux la promesse de se retirer et de ne plus revenir (845 et 861); enfin une troisième incursion irrita ce prince, au point qu'il résolut de les exterminer; mais, après les avoir inutilement assiégés dans Angers (865), et avoir laissé échapper leur flotte, qu'il eût pu détruire, il eut la douleur de les voir se rembarquer, et bientôt manquer encore à leur parole, en recommençant leurs brigandages. Telle était l'humiliation dans laquelle était tombée la France sous un petit-fils de Charlemagne. Ce n'est pas que Charles le Chauve manquât de courage: il eut toujours les armes à la main pour agrandir ses États; il voulait conquérir, parce que l'esprit de conquête avait été celui de ses aïeux; il prodiguait les hommes dans des expéditions mal conçues, mais qui offraient aux soldats l'espoir du butin, tandis qu'il restait sans forces pour se défendre, parce que la défense des

pays acquis ne présentait aucun avantage aux guerriers. C'est ainsi qu'il trouva une armée nombreuse pour marcher contre les fils de Louis le Germanique aussitôt après la mort de ce prince, croyant s'emparer de ses États; il fut battu complètement par un de ses neveux, et chercha vainement ensuite des troupes suffisantes pour soumettre les Bretons et pour combattre les Normands. Son royaume d'Aquitaine fut pour lui une source de dissensions et de guerres presque continuelles. Nommé roi de cette contrée, au préjudice de son neveu Pepin II, il en fut chassé et dépossédé à différentes reprises. Ce fut en vain que, déployant une cruelle sévérité, il fit trancher la tête au comte Bernard, toujours armé pour la défense de Pepin. Guillaume, son fils, s'empara de Toulouse, souleva tout le pays voisin des Pyrénées, et tailla en pièces l'armée de Charles, qui, peu de temps après, fut obligé de reconnaître le jeune Pepin; mais il le dépouilla plus tard, et s'empara de Toulouse (858), pour l'abandonner encore peu de temps après, lorsqu'il fut pressé par les invasions des Normands. Le pouvoir politique était alors dans l'assemblée de la nation, et comme les nobles, devenus indépendants, se cantonnaient dans leurs domaines, se fortifiaient dans leurs châteaux, et ne prenaient aucun intérêt aux affaires générales, l'assemblée de la nation n'était plus que l'assemblée des évêques, prononçant pour ou contre le roi, selon qu'il était heureux ou malheureux. Ce prince fut appelé en Italie en 877 par le pape, effrayé des incursions des Sarrasins. Charles ne put mener à son secours qu'un petit nombre de troupes. Arrivé à Pavie, où le saint-père était venu au-devant de lui, ils concertaient ensemble les moyens d'attaquer les infidèles, lorsqu'ils apprirent que Carloman, roi de Bavière, venait de fondre sur la Lombardie avec une nombreuse armée. Dans l'impossibilité où il était de lui résister, Charles se hâta de revenir en France. La honte, l'inquiétude et les regrets frappèrent tellement son imagination, qu'il fut attaqué d'une fièvre violente, et qu'il mourut au village de Brios, dans une chaumière de paysan, le 6 octobre 877, dans la 54<sup>e</sup> année de son âge, la 57<sup>e</sup> de son règne en France, et la 2<sup>e</sup> depuis qu'il avait été couronné empereur. Son corps fut inhumé à Nantua, dans le diocèse de Lyon, d'où, huit ans après, ses os furent transférés à St-Denis, qu'il avait désigné pour sa sépulture, parce qu'il en avait été abbé. Il ne laissa qu'un fils, connu sous le nom de *Louis le Bègue*, qui lui succéda, et une fille, qui, devenue veuve d'un roi d'Angleterre, fut enlevée et épousée par Baudouin, comte de Flandre, sans que Charles pût s'y opposer. Les historiens assurent qu'un juif nommé Sédécias, son médecin et son favori, l'empoisonna; à quoi Mézerai ajoute: « Accident assez ordinaire aux grands qui « se servent de pareils gens. » Charles le Chauve a laissé la réputation d'un prince artificieux, sans amour pour ses peuples, ignorant l'art de gouverner, et toujours ambitieux de conquérir. Sa faiblesse pour Richilde, sa seconde femme, allait jusqu'à vouloir qu'elle prît place dans l'assemblée des évêques, et qu'elle présidât un concile, ce qui ne contribua pas

peu à lui attirer le mépris des peuples. Son règne fut cependant remarquable par des choses utiles, et son édit de Pistes, en trente-sept articles, qui rappelle les *Capitulaires* de Charlemagne et règle plusieurs points de l'administration, renferme un règlement sur la fabrication et la valeur des monnaies, qui est un des plus anciens et des plus curieux monuments de notre législation. Comme il avait de l'instruction, il protégea les savants, les appela auprès de lui, les combla de bienfaits, et les savants lui ont donné le titre de *grand*; mais les ouvrages qui contenaient ses louanges s'étant perdus, il est resté Charles le Chauve. Baluze a joint les *Capitulaires* de ce prince à ceux de Charlemagne (1). F—E.

CHARLES III, dit *le Simple*, fils posthume de Louis le Bègue et petit-fils de Charles le Chauve, naquit le 17 septembre 879, et ne fut point appelé à partager le royaume de France, dont une partie fut divisée entre Louis III et Carloman, ses frères, tandis que l'autre partie était envahie par les grands de l'État. Après la mort de Louis III et de Carloman, il semblait que Charles dût monter sur le trône; mais les seigneurs alléguèrent sa jeunesse, jetèrent des doutes sur la légitimité de sa naissance, et disposèrent de la couronne en faveur de Charles le Gros, sous prétexte que la France, de toutes parts attaquée par les Normands, avait besoin d'un prince puissant pour la défendre. (*Voy. FOULQUES.*) La France fut mal défendue, et Charles le Gros périt victime des factions qui l'avaient appelé. Le seul moyen de chasser les Normands du royaume était de se presser autour du monarque légitime; mais ce moyen ne fut pas employé. Pour se faire une juste idée de la confusion qui régnait alors, il suffit de remarquer qu'il y avait un régent pour Charles le Simple, tandis que Charles le Gros gouvernait sous le titre de roi. Après la mort de Charles le Gros, arrivée au commencement de 888, Charles le Simple fut encore éloigné du trône à cause de son jeune âge. Eudes, comte de Paris, fut élu roi; ce qui n'empêcha point de sacrer Charles le Simple le 29 janvier 895: il touchait alors à sa quatorzième année. La France eut donc deux monarques rivaux, quoique son territoire se trouvât beaucoup diminué par l'usurpation des seigneurs. Eudes étant mort le 3 janvier 898, Charles se trouva seul roi de France, mais avec si peu de pouvoir, qu'il fut réduit à donner à Rollon, chef des Normands, l'ancienne Neustrie en toute souveraineté, et sa fille Giselle en mariage; Rollon demanda de plus le duché de Bretagne, et le roi y consentit, parce qu'il n'était ni assez puissant pour le refuser, ni assez maître de la Bretagne pour croire donner quelque chose. (*Voy. ROLLON.*) Le désordre qui régnait en France s'était étendu sur toute l'Europe; partout la féodalité s'armait contre le pouvoir royal; partout les trônes étaient ou vacants, ou occupés à la fois par plusieurs souverains. Charles était parvenu à ressaisir la Lorraine, qui avait été séparée de la France. C'est le seul titre qu'il ait à la gloire; et cependant

(1) Ces *Capitulaires* sont au nombre de cinquante-deux.

cette action glorieuse réveilla les factions, parce que les factions ne craignaient rien autant qu'un roi qui serait assez puissant pour se faire obéir; aussi n'osa-t-il faire valoir les droits qu'il avait à la couronne impériale. Charles connaissait sa faiblesse, et n'ignorait pas que les seigneurs étaient presque tous voués à Robert, frère d'Eudes, qui aspirait à la royauté. Ne voulant pas choisir un ministre parmi les grands, il donna toute sa confiance à Haganon, simple gentilhomme, qui avait toutes les qualités nécessaires pour gouverner et la France et son roi. Le seul tort de Charles fut de ne pas cacher assez l'ascendant qu'il avait accordé à son favori, ascendant tel, que, sans sa permission, personne n'approchait plus du monarque; ce qui fit dire au duc de Saxe, choqué de n'avoir pu être présenté au roi: « Ou Haganon sera bientôt roi avec Charles, ou Charles ne sera bientôt plus qu'un simple gentil-homme avec Haganon. » En effet, Robert, profitant du mécontentement des seigneurs, sut les engager, dans une assemblée tenue à Soissons, à déclarer qu'ils ne reconnaissaient plus Charles pour roi. Cette révolte prit bientôt les caractères d'une guerre civile, et Robert fut sacré en 922. Il était dans la destinée de Charles le Simple de n'être jamais seul roi en France. Il ne perdit pas courage; car, l'année suivante, il livra aux factieux une bataille, dans laquelle il tua Robert de sa propre main; mais les chefs de parti se reproduisirent aisément dans les temps de discorde; Hugues, fils de Robert, ranima le courage des soldats à la vue du cadavre de son père, et poussa si vivement Charles, qu'il l'obligea à prendre la fuite. Ce prince chercha un asile près d'Herbert, comte de Vermandois, qu'il était autorisé à regarder comme le plus chaud de ses partisans. Herbert le tint prisonnier à Château-Thierry, puis à Péronne, et traita avec le parti opposé, d'autant plus à son avantage, qu'il lui suffisait, pour se faire craindre, de menacer de rendre la liberté à son roi; ce qu'il fit en effet, mais pour peu de jours. La couronne fut déferée à Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, qui fut sacré le 13 juillet 925, dans l'église de St-Médard de Soissons. Hugues le Grand, fils de Robert, eut la sagesse de résister au parti qui voulait le choisir pour roi. Charles le Simple ne cessa de vivre que le 7 octobre 929, dans la 50<sup>e</sup> année de son âge, la 57<sup>e</sup> de son règne, et la 7<sup>e</sup> de sa captivité. Il laissa de la reine Ogive, sa quatrième femme, un fils, que cette princesse emmena en Angleterre, et qui est connu sous le nom de *Louis d'Outremer*. F—E.

CHARLES IV, surnommé *le Bel*, comte de la Marche, 5<sup>e</sup> fils de Philippe le Bel, succéda à son frère Philippe le Long, le 3 janvier 1322, dans les royaumes de France et de Navarre, et fut sacré à Reims, le 11 février suivant. Les opérations financières de Philippe le Bel avaient révolté les Français, et enrichi quelques spéculateurs attirés d'Italie et de Lombardie; ses successeurs, n'osant demander des subsides qu'on leur aurait refusés, cherchèrent des ressources dans la proscription de ceux qui avaient administré le trésor royal et participé à

la levée des impôts. Girard la Guete, ministre des finances sous Philippe le Long, fut arrêté dès les premiers jours du nouveau règne. Il aurait été pendu, comme l'avait été, quelques années auparavant, Enguerrand de Marigny, s'il n'était mort des suites de la question qu'on lui donna. On se vengea sur son cadavre et sur ses biens; on dépouilla les mal-tôtiers, qui furent chassés de France aussi pauvres que lorsqu'ils étaient arrivés. Ils étaient presque tous venus d'Italie, et c'est de là qu'on les nommait Lombards. Les Français applaudissaient à ces actes d'une justice un peu sévère, dans la persuasion que le monarque qui punit les spoliateurs des deniers publics ne pense pas tant à s'emparer de leurs rapines qu'à venger le peuple opprimé. Charles le Bel ne traita pas avec moins de rigueur les mauvais juges et les seigneurs qui s'emparaient impunément du bien des particuliers. Un des principaux exemples de cette sévérité fut le supplice de Jourdain de l'Isle, qui fut livré au parlement et condamné à être pendu, après avoir été attaché à la queue d'un cheval. Depuis qu'il était sur le trône, Charles le Bel éprouvait un vif désir d'avoir des héritiers, et il ne pouvait se rapprocher de sa femme, renfermée à Château-Gaillard, après avoir été convaincue d'adultère. Il obtint du pape la nullité de son mariage, sous prétexte de parenté; puis il épousa Marie, fille de l'empereur Henri de Luxembourg. Edouard II, roi d'Angleterre, ne s'étant pas trouvé au sacre du roi pour faire hommage, comme duc de Guienne, fut sommé de venir rendre hommage au roi en la ville d'Amiens, entre la Chandeleur et Pâques (1324); il demanda un plus long délai; mais, pendant ce temps, quelques actes d'hostilité ayant été commis par ses troupes, Charles le fit déclarer rebelle, et envoya le comte de Valois, son oncle, pour se saisir du duché de Guienne. Les troupes françaises s'emparèrent de plusieurs villes; mais les armées, d'une et d'autre part, n'étant pas assez nombreuses pour pousser la guerre vivement, la reine d'Angleterre, Isabelle, fille de Philippe le Bel, vint en France pour traiter de la paix, accompagnée du prince de Galles, son fils. Les Spenser, favoris d'Edouard II, se crurent grands politiques en éloignant cette princesse, dont ils redoutaient l'ascendant. Elle conclut, en effet, la paix entre les deux royaumes; mais elle ne retourna en Angleterre qu'à la tête d'un corps de troupes en état de soutenir le parti qu'elle y avait formé. La révolution fut prompte et complète; les favoris d'Edouard II furent pendus; lui-même périt dans la prison où on le tenait renfermé, et son fils, auquel il avait donné la Guienne de son vivant, pour éviter de rendre hommage à Charles le Bel, lui succéda au trône d'Angleterre, conservant par sa mère des prétentions sur la couronne de France, qui causèrent de grands troubles sous le règne suivant. Les Flamands, las du repos dont ils jouissaient, et n'ayant pas d'ennemis étrangers à combattre, se révoltèrent contre leur comte. Charles envoya quelques troupes à son secours; le pape menaça d'excommunier les rebelles. Ils furent obligés de se

soumettre et de renoncer à leurs plus beaux privilèges. Le pape avait un grand intérêt à ce que Charles le Bel fût libre de toute inquiétude, afin de suivre le projet qu'il avait formé de faire rentrer la couronne impériale dans la maison de France. Deux compétiteurs avaient été élus à la fois, Frédéric d'Autriche et Louis de Bavière. Une bataille ayant rendu ce dernier maître de la personne de son rival, il cessa de ménager le pape, qui résolut de le déposer en réveillant l'ancienne prétention que le saint-siège avait de confirmer l'élection du roi des Romains, et de régler les affaires de l'Empire. Le parti de Frédéric d'Autriche n'était pas entièrement abattu; on pouvait le soulever de nouveau en faveur de Charles le Bel, qui, par sa femme, Marie de Luxembourg, avait aussi ses partisans en Allemagne; mais cette princesse mourut, dans ces circonstances, d'une chute, qui donna également la mort à l'enfant dont elle était enceinte, et Charles n'eut que la honte et le chagrin d'une entreprise qu'il avait suivie avec plus de bruit que d'habileté. Veuf pour la seconde fois et sans enfants, il épousa, l'an 1326, Jeanne, fille du comte d'Evreux, de laquelle il eut trois filles. La paix qu'avait conclue Isabelle ne donna pas une entière tranquillité aux peuples de Guienne pendant le règne de Charles le Bel; plusieurs bâtards de la noblesse de Gascogne prirent les armes de concert avec les Anglais, et, en attaquant quelques places du domaine de la France, commencèrent la guerre qui fut appelée des *Bâtards*, et à laquelle mit fin le maréchal de Briquerec, qui les tailla en pièces (1326). Charles mourut le 31 janvier 1328, à Vincennes, dans la 54<sup>e</sup> année de son âge, et la 7<sup>e</sup> de son règne. Ainsi, dans l'espace de quatorze ans, les trois fils de Philippe le Bel, qui tenaient de leur père cette beauté mâle qui donne l'espoir d'une longue vie et d'une nombreuse postérité, montèrent sur le trône, et disparurent sans laisser d'héritiers. La couronne passa à une branche collatérale, dans la personne de Philippe de Valois, premier prince du sang; mais comme la veuve du feu roi se trouvait enceinte, il ne prit que le titre de régent, jusqu'au jour où elle accoucha d'une fille. Charles le Bel a régné trop peu de temps pour que les historiens contemporains se soient prononcés sur son caractère; on voit seulement qu'il aimait la justice et savait se faire obéir. Ses courtisans disaient de lui « qu'il tenait plus du philosophe que du roi. » F—E.

CHARLES V, dit *le Sage*, roi de France, fils du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, né à Vincennes, le 21 janvier 1337, succéda à son père le 8 avril 1364, et fut sacré à Reims le 19 mai de la même année. Ce prince n'était point étranger à l'art de gouverner, puisqu'il avait deux fois exercé la régence sous le règne précédent, et que, par une prudence bien au-dessus de son âge, il avait sauvé l'autorité royale des factions qui voulaient l'anéantir. (*Voy.* le roi JEAN.) Instruit par les troubles civils à démêler ce qui est bon, juste et utile, de ce que les hommes applaudissent ou blâment avec une égale chaleur, selon le succès, il forma, en montant

sur le trône, la résolution de poursuivre les Anglais jusqu'à ce qu'il leur eût enlevé tout ce qu'ils possédaient en France, et de ne jamais paraître à la tête de ses armées ; résolution fort extraordinaire à cette époque chevaleresque, où l'on n'estimait rien au-dessus du courage personnel. Renfermé dans son cabinet, entouré de ministres fidèles, demandant des conseils avec cette simplicité qui n'appartient qu'aux esprits assez forts pour ne pas craindre d'être trompés, il fut plus habile dans le choix de ses généraux qu'un prince qui aurait eu des prétentions à la gloire militaire ; il honora de son amitié les grands capitaines, les récompensa généreusement, et ne leur permit jamais de rien entreprendre au delà de ses ordres ; car il savait seul qu'il ne faisait pas la guerre pour illustrer son règne, mais pour assurer le bonheur de la France. Aussi économe que s'il avait craint de retomber dans la pénurie qu'il éprouva pendant sa première régence, il assembla souvent les états généraux, et en obtint d'autant plus facilement des secours, qu'on savait qu'il n'était pas sans ressource : les peuples ne se montrent guère avarés qu'avec les princes nécessaires. Le traité de Brétigny prolongeait entre l'Angleterre et la France un état de paix d'autant plus déplorable pour cette dernière puissance, qu'Édouard III ajoutait chaque jour à ses prétentions ; d'ailleurs, si les hostilités étaient suspendues entre les armées royales, les Français et les Anglais ne se combattaient pas moins sous le nom de leurs alliés. Le différend élevé pour le duché de Bretagne, entre la maison de Montfort, soutenue par l'Angleterre, et la maison de Blois, protégée par la France, fut décidé en faveur du comte de Montfort, à la sanglante journée d'Auray, le 29 septembre 1564. (*Voy. CHARLES DE BLOIS.*) Charles V ne voulut point s'opposer à l'élévation du comte de Montfort, dans la crainte qu'il ne fit hommage de la Bretagne à Edouard, son protecteur et son beau-père ; il le reconnut pour duc, reçut ses serments, sur lesquels il ne comptait pas ; mais il gagna par cette sage politique l'amitié de la noblesse bretonne, et Olivier de Clisson passa à son service. Il possédait déjà Bertrand Duguesclin, qui, vainqueur en Normandie des troupes du roi de Navarre, veuait de lui envoyer prisonnier leur commandant Jean de Grailly, captal de Buch, le digne rival des plus grands généraux de cette époque ; Charles V lui rendit la liberté, dans l'espoir de se l'attacher ; mais le captal de Buch préféra suivre la fortune d'Édouard. Fait prisonnier une seconde fois, il mourut à Paris, dans une tour du Temple, après quatre ans de captivité. Les guerriers célèbres jouissaient alors d'une indépendance dont il faut chercher la cause dans les désordres des règnes précédents. Il s'était formé des *compagnies* qui ne vivaient que de pillage, qui ne connaissaient d'autre patrie que leur camp, d'autre prince que celui qui les payait ; ces hommes accoutumés à une vie licencieuse, capables de tous les crimes pour avoir de l'or, n'étaient cependant pas étrangers à l'admiration qu'inspire un grand courage. Le capitaine dont les beaux faits d'armes occupaient la

renommée ne les appelait point en vain, et souvent ils préféraient la part qu'il leur assignait sur des conquêtes à faire, à la solde réglée que leur offrait un roi. On traiterait de nos jours comme des brigands ces guerriers alors protégés par le droit des gens, dont les chefs étaient et donnaient des couronnes, et que les souverains se disputaient. Charles V, voulant débarrasser son royaume des *compagnies* qui le désolaient, s'adressa à Duguesclin, qui les appela, les conduisit en Espagne contre Pierre le Cruel, et les provinces de France commencèrent à jouir de quelque repos. Le prince de Galles avait trop de vertus pour estimer Pierre le Cruel ; mais il crut devoir le soutenir contre les Français. Des avantages qu'il remporta en faveur de ce roi, il ne résulta pour lui que la malheureuse nécessité d'augmenter les impôts en Guienne ; dès lors il s'y forma un parti de mécontents, dont les chefs adressèrent leurs réclamations au roi de France. Malgré sa politique, Edouard III s'était abusé sur le caractère de Charles V ; ne le voyant point commander les armées, il crut qu'il avait pour la guerre un éloignement dont il lui serait facile de profiter. Son étonnement fut extrême lorsqu'il apprit que la cour de France avait fait sommer le prince de Galles de venir répondre aux plaintes portées contre lui, et que, sur son refus de comparaître, un arrêt du parlement avait confisqué au profit de la couronne tous les fiefs possédés par les Anglais. L'exécution fut rapide dans la Guienne et dans le comté de Ponthieu. Charles V, le premier de nos rois qui ait connu l'importance d'une bonne administration appliquée à l'art militaire, n'avait rien négligé pour assurer le succès de ses desseins. Afin d'attacher les Français à une guerre vraiment nationale, les prédicateurs reçurent de sa part l'invitation d'employer leur ministère à faire connaître à tous la bonté de ses droits, et les chefs du clergé ordonnèrent des jeûnes et des prières pour attirer sur ses armées la protection du ciel. Édouard, prévenu par cette déclaration de guerre faite avec tant de solennité, eut recours à ses alliés, qui furent battus, intimidés ou séduits avant qu'il pût venir à leur secours. En 1370, il envoya une armée nombreuse et bien aguerrie, qui parcourut le Vermandois, la Champagne, la Brie, et parut aux portes de Paris sans trouver l'occasion de livrer une bataille. Charles, qui venait d'élever Duguesclin au rang de connétable, ne lui avait donné que peu de troupes, afin qu'il ne pût contrevenir à l'ordre formel de ne point engager d'action générale. Le connétable augmenta sa petite armée à ses propres dépens, suivit les Anglais, les harcela, et les battit si bien en détail, que leur général, resté presque seul, eut beaucoup de peine à se sauver. Le roi de Navarre, effrayé de la prudence de Charles V, renonça à l'alliance d'Édouard, et fit sa paix avec la France. La faible santé du prince de Galles ne permettait plus à ce jeune héros de déployer l'activité qui jusqu'alors l'avait rendu si redoutable ; il fit un dernier exploit en se rendant maître de Cognac, et partit pour l'Angleterre. Ce départ fut favorable au roi, vers lequel se tournèrent les *compagnies*, qui

ne se battaient que pour le prince qui les payait le mieux. Le bon ordre que Charles mettait dans ses finances lui permit de s'attacher ainsi une grande partie des troupes qui jusqu'alors avaient combattu pour ses ennemis. En 1572, Edouard, voulant rétablir ses affaires et soutenir sa vieille réputation, envoya deux armées, l'une en Poitou, l'autre sous la conduite de Montfort, duc de Bretagne; la première fut défaite à la vue de la Rochelle par la flotte du roi de Castille, qui devait sa couronne à Duguesclin; et les Rochelois se donnèrent à la France à des conditions qui assuraient leurs libertés; la seconde armée anglaise n'osa descendre en Bretagne, parce que les barons de ce pays, loin d'approuver la conduite de leur duc, voulaient se maintenir en paix avec un roi à la cour duquel ils trouvaient de l'emploi, des honneurs et de la fortune. Après avoir parcouru quelques provinces de France, cette armée de 50,000 combattants se trouva réduite à 6,000, qui furent trop heureux de pouvoir se sauver à Bordeaux. Il serait impossible de trouver un règne moins célèbre par ses victoires, et plus heureux contre ses ennemis. Sur les instances du pape, il fut conclu, en 1575, une trêve, dans laquelle le duc de Bretagne n'étant pas compris, il se vit réduit à rentrer dans ses Etats, en se mettant pour ainsi dire à la merci de ses barons. Edouard, déjà avancé en âge, averti par la mort récente du prince de Galles, qui ne laissait qu'un fils en bas âge, des dangers qui menaçaient l'Angleterre sous une minorité, pensa dès lors à traiter de la paix; mais le souvenir de ses anciens succès l'arrêtant sur les sacrifices nécessaires pour en assurer la durée, il mourut avant qu'elle fût conclue; et Charles V, déjà plus fort que ce monarque, qui depuis un demi-siècle avait causé tant de maux à la France, acquit un ascendant qui ne se démentit pas, réunit à la couronne le Poitou, la Saintonge, le Rouergue, une partie du Limousin, le comté de Ponthieu, et la Guienne, à l'exception de Bordeaux. Le duc de Bretagne s'étant de nouveau révolté en 1579, et ayant cherché un asile en Angleterre, Charles crut devoir le traiter avec rigueur; mais les Bretons, qui, quelques années auparavant, avaient pris parti pour la France contre leur duc, le soutinrent quand la France parut vouloir attenter à leur liberté. Cette guerre ne fut pas heureuse pour le roi; il en eut tant de dépit qu'il ordonna à tous les Bretons qui refuseraient de le servir de quitter le royaume, quoiqu'il sentit assez l'injustice de ce procédé pour n'oser confier le soin de réduire la Bretagne à Duguesclin, qui y était né. Cet illustre guerrier mourut le 15 juillet 1580; Charles le Sage ne lui survécut pas longtemps, étant mort à Vincennes, le 16 septembre de la même année, à 45<sup>e</sup> de son âge, et la 17<sup>e</sup> de son règne. Il laissa de son mariage avec Jeanne de Bourbon, deux fils mineurs, Charles VI, qui lui succéda, et Louis, qui fut duc d'Orléans. Jusqu'alors la minorité des rois, non-seulement se prolongeait jusqu'à leur vingtième année, mais tous les actes du gouvernement se faisaient au nom du régent, ce qui donnait une autorité dange-

reuse. En 1574, Charles V avait assemblé les prélats, les seigneurs, les bourgeois notables et l'université, et, après avoir pris leurs conseils, il avait fixé, par une ordonnance, la majorité de ses successeurs à quatorze ans; c'est-à-dire qu'il décida qu'à cet âge ils seraient capables d'être sacrés, et de recevoir directement les hommages et les serments de fidélité de leurs sujets; il confirma cette ordonnance à l'article de la mort, nomma pour régent Louis, duc d'Anjou, l'aîné de ses frères, et confia la garde de ses enfants aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, leur recommandant de faire la paix avec la Bretagne, et de marier son fils dans quelque puissante maison d'Allemagne. Egalement occupé de ses sujets et de sa famille, il supprima formellement la plupart des impôts auxquels les peuples avaient consenti pendant son règne. On trouva dans ses coffres 17 millions, somme considérable, si l'on se reporte au prix de l'argent à cette époque. Les historiens modernes ont blâmé dans les princes cette prévoyance si rare qui les engage à thésauriser, prétendant que la seule richesse des rois doit se trouver dans la richesse publique, et que l'or qu'ils amassent arrête les progrès du commerce et de l'agriculture; mais il y a des temps où ceux qui gouvernent ne sont maîtres que de l'argent qu'ils possèdent, et où la possibilité de suivre des projets grands et utiles repose pour eux uniquement sur les trésors qu'ils ont amassés. Charles V n'avait que 45 ans lorsqu'il mourut; ses armées étaient nombreuses, mais les Anglais possédaient encore Bordeaux, Calais, Cherbourg, Bayonne et plusieurs forteresses considérables; il est permis de croire que ses économies étaient une conséquence nécessaire des projets qu'il méditait. La prévoyance active de ce monarque a empêché de remarquer jusqu'à quel point il craignait de compromettre son autorité; mais, pour connaître combien il en était jaloux, il suffit d'observer les précautions qu'il prit pour que l'empereur Charles IV ne pût s'attribuer aucune préséance dans le voyage qu'il fit en France en 1578 (1) : il le reçut avec magnificence, lui témoigna les plus grands égards, l'accabla d'honneurs, et se tint cependant toujours au-dessus de lui, afin que les Français ne pussent douter un instant que, dans leur patrie, il n'y a point de titre supérieur à celui de roi. Le surnom donné à Charles V par ses contemporains l'emporte sur les éloges emphatiques prononcés en son honneur dans nos académies (2); en effet, que peut-on ajouter à l'idée de la sagesse réunie au pouvoir souverain? (*Voy. DUGUESCLIN, CLISSON, EDOUARD III et PIERRE LE CRUEL.*) Charles V aimait les lettres et les protégeait; la bibliothèque du roi lui doit son origine; il était parvenu, à force de soins, à rassembler neuf cents volumes. Paris lui dut plusieurs édifices; il fit construire la forteresse de la Bastille (3). F—E.

(1) Théodore Godefroi a publié (Paris, 1615, in-4<sup>o</sup>) cette curieuse entrevue de 1578, d'après une chronique manuscrite de la bibliothèque du roi.

(2) L'Académie française proposa, en 1766, l'éloge de Charles V. Ce fut Laharpe qui remporta le prix.

(3) L'abbé de Choisy a écrit l'histoire de Charles V, Paris 1689,

**CHARLES VI**, dit le *Bien-Aimé*, roi de France, fils de Charles V, né à Paris, le 3 décembre 1368. Son père lui donna le Dauphiné en apanage, et il fut ainsi le premier des enfants de France qui porta le titre de dauphin en naissant. Il succéda à son père le 16 septembre 1380, n'ayant pas encore treize ans accomplis. Les ducs d'Anjou, de Bourgogne et de Berri, ses oncles paternels, et le duc de Bourbon, son oncle maternel, se disputèrent l'autorité, et arrêtaient, par leurs divisions, le mouvement que Charles V avait imprimé à la monarchie. Le duc de Berri (*voy.* BERRI) songeait bien plus à augmenter ses apanages qu'à gouverner; le duc d'Anjou, avare, hautain, ambitieux, voulait s'emparer seul du pouvoir, et, comme l'aîné, se croyait des droits que le duc de Bourgogne lui disputait avec autant de chaleur que d'adresse; le duc de Bourbon, véritablement attaché à la France, tenait la balance entre eux, et, par l'estime dont il jouissait généralement, les forçait quelquefois à soumettre leurs prétentions à des arbitres. Mais les chefs du gouvernement ne se divisaient jamais sans que le parti le plus faible n'appelle la nation à son secours, et, dès que les factions populaires sont formées, elles entraînent ceux qui ont cru s'en faire un appui. Le peuple se livra avec joie à la guerre civile, non pour assurer son indépendance, mais pour servir des grands, dont l'ambition, la vengeance lui faisaient horreur. Se rangeant sous des chefs qu'il abandonnait et reprenait tour à tour, il ne montra de constance que dans la révolte, et finit par livrer la couronne à un étranger, sans croire manquer à la fidélité qu'il devait à son roi. L'établissement des troupes de ligne rendait l'augmentation des impôts nécessaire, et, suivant les anciens usages, le roi ne pouvait en créer sans le consentement des ordres de l'Etat, qui ne les accordaient que pour un temps déterminé; mais la cour allait presque toujours au delà des concessions qui lui étaient faites, même sans être prodigue, parce que les besoins étaient plus grands que les ressources qu'on mettait à sa disposition. En voyant, à cette époque de l'histoire, des troubles continuels pour les impôts, il ne faut pas en conclure que les impôts étaient excessifs, mais que la nation persistait à vouloir que les rois se contentassent de leurs domaines, des taxes anciennement accordées, sans réfléchir que les changements introduits dans l'organisation de l'armée exigeaient des changements dans l'administration des finances. Charles V avait amassé un trésor considérable; il crut, à l'article de la mort, pouvoir abolir toutes les taxes nouvelles. Le duc d'Anjou, qui prit en main le manquement des finances, après la retraite du cardinal Lagrange, ne s'était pas montré moins avide (*voy.* CHARLES d'Anjou); il s'empara des richesses immenses qui appartenaient à l'héritier du trône, et cette spoliation honteuse fut la cause des premiers troubles; car le

gouvernement nouveau s'obstinant à percevoir des taxes, le peuple se révolta pour ne point les payer. Depuis 1380 jusqu'en 1382, le conseil du roi fit diverses tentatives qui furent repoussées vigoureusement. La ville de Rouen parut vouloir se soustraire à l'autorité royale, tandis qu'à Paris on assommait les financiers avec des maillets de fer; ce qui fit donner aux révoltés le nom de *maillotins*. Les mêmes désordres avaient lieu en Angleterre, sous un roi qui était aussi mineur; ce qui décida les deux nations à conclure une trêve. De leur côté, les Flamands avaient repris les armes, suivant toujours le projet d'anéantir la noblesse, de chasser leur comte, et de se former un gouvernement à leur guise. Charles VI, âgé de quatorze ans, marcha contre eux à la tête d'une armée considérable, dirigée par le connétable de Clisson, et gagna la bataille de Rosebecq, dans laquelle ils perdirent leur chef Artevelle (*voy.* ce nom) et 25,000 hommes (quelques historiens disent 40,000). Cette victoire fit rentrer les villes rebelles dans la soumission, à l'exception de Gand. Les Parisiens n'approuvèrent pas cette guerre, peut-être parce qu'elle était dans les intérêts du duc de Bourgogne, héritier du comte de Flandre; peut-être aussi parce qu'ils avaient des intelligences secrètes avec les révoltés flamands. Charles VI, vainqueur, après avoir traité sévèrement la ville de Rouen, fit une telle frayeur aux Parisiens, qu'ils se trouvèrent trop heureux d'obtenir leur grâce en payant plus que la cour ne leur avait d'abord demandé; ce qui ne l'empêcha pas de se venger contre quelques chefs de la révolte, et même de sacrifier au ressentiment des princes des hommes vertueux. (*Voy.* DESMARETS.) La victoire de Rosebecq n'avait pas échangé les dispositions séditieuses des Gantois. Informé qu'ils avaient appelé les Anglais, et les avaient aidés à s'emparer de plusieurs places, Charles marcha contre eux une seconde fois, en 1385, accompagné du duc de Bourgogne, qui devait, comme héritier présomptif de la Flandre, recueillir tout le fruit de cette expédition. Les révoltés furent aussitôt soumis, et les Anglais obligés de se rembarquer. Ces hostilités avaient décidé le roi à aller châtier les Anglais jusque dans leur île. En 1385, l'amiral de Vienne fit en Ecosse une descente qui n'eut aucun succès, et en 1386, Charles fit équiper la flotte la plus considérable qu'il y eût eue en France depuis Charlemagne: elle était composée de 1,287 vaisseaux, et il y en avait assez, dit Froissard, pour faire un pont de Calais à Douvres. Le roi se rendit à l'Ecluse, d'où la flotte devait partir; mais l'expédition fut arrêtée par les retards du duc de Berri, qui se fit attendre jusqu'au mois de septembre, temps où la mer n'était plus tenable. L'affaire fut remise à l'année suivante; mais, pendant l'hiver, une partie de la flotte fut brûlée, et l'autre enlevée par les Anglais. Le 17 juillet 1385, Charles épousa à Amiens Isabelle, fille du duc de Bavière, suivant les dernières volontés de Charles V, qui lui avait recommandé de se marier dans quelque puissante maison d'Allemagne. Jamais alliance n'entraîna des suites plus funestes. Ayant

in-4°. Pour les autres historiens de ce règne et des suivants on peut consulter la *Bibliothèque historique de la France*. (*Voy.* CHRISTINE DE PISAN.)

atteint sa vingtième année en 1383, Charles prit l'administration de ses Etats, accorda toute sa confiance au duc d'Orléans son frère, se forma un conseil étranger aux factions, et montra, par cette conduite, qui lui attira l'amour des Français, qu'il était loin d'approuver la régence de ses oncles. Le duc de Bourgogne se retira dans ses domaines; le duc d'Anjou était parti depuis longtemps pour conquérir le royaume de Naples, expédition dans laquelle il dépensa les trésors qu'il avait amassés en France, sans en tirer d'autre avantage que de laisser à ses héritiers des prétentions à faire valoir. La France jouissait de quelque tranquillité sous un jeune monarque estimé par sa valeur, d'un caractère doux, auquel on ne pouvait reprocher qu'un penchant vif pour les plaisirs, défaut que notre nation pardonne aisément, lorsque la guerre s'étant rallumée avec l'Angleterre, Charles VI se mit à la tête de ses troupes, en 1392, et se dirigea sur la Bretagne, dont le duc avait donné asile à Pierre de Craon, assassin du connétable de Clisson. On avait déjà remarqué de l'affaiblissement dans la raison du roi; la frayeur que lui causa un homme d'une figure hideuse, qui, sortant d'un buisson dans un bois près du Mans, saisit son cheval par la bride, et lui cria : « Roi, ne passe pas outre, tu es « trahi; » les grandes chaleurs du mois d'août et les fatigues de la route dérangèrent entièrement son cerveau. Dans un accès, il tira son épée, et ôta la vie aux quatre premières personnes qu'il rencontra. Ses oncles reprirent la régence; les animosités, les désordres recommencèrent; le peuple conçut pour le duc d'Orléans une haine violente, parce qu'il vivait trop familièrement avec la reine, et accusa la duchesse sa femme de la démence du roi, parce que ce prince infortuné était sensible aux soins qu'elle lui prodiguait. Le conseil que Charles VI s'était formé fut en butte aux vengeances des grands; l'esprit de division et d'intrigue se glissa dans toutes les classes, et les partis, déjà formés, n'attendaient, pour éclater, que le signal des chefs. Richard II, roi d'Angleterre, plus malheureux encore que Charles VI, crut devoir s'appuyer de la France contre les partis qui l'entouraient; il signa une trêve pour vingt-huit ans, et épousa une fille du roi, qui n'était âgée que de sept ans, alliance qui ne l'empêcha point d'être détrôné quelques années plus tard, sans que les Français essayassent de venger sa mort, malgré l'intérêt qu'ils avaient à s'opposer à l'élévation de Henri IV, père de Henri V, dont l'ambition ne pouvait que leur être fatale. La démence de Charles VI n'était pas continuelle; on avait même l'espoir de le voir pour toujours rétabli, lorsqu'en 1395 son état devint tout à fait désespéré à la suite d'une mascarade où il courut risque d'être brûlé, ayant eu l'imprudencé, pour se déguiser, de se couvrir d'étoupes attachées à son corps par de la poix-résine, à laquelle le feu se mit par l'approche d'une chandelle allumée. Les quatre seigneurs qui s'étaient masqués de la même manière périrent dans les flammes sans qu'on pût les séparer, à cause des chaînes dont ils

s'étaient attachés. Le roi seul fut sauvé, par la présence d'esprit de la duchesse de Berri, qui l'enveloppa de sa robe. Après cet accident, toutes sortes de moyens furent vainement mis en usage pour rétablir la santé de Charles; des médecins furent appelés de toutes les parties de l'Europe. On l'amusa avec des cartes à jouer, et Jacquemin Gringonneur, peintre et enlumineur, occupa son talent à lui procurer cette récréation. On imagina aussi de lui présenter une jeune et belle personne, fille d'un marchand de chevaux, nommée Odette de Champdivers, qui prit sur lui un grand ascendant, et parvint seule à lui faire exécuter les ordonnances des médecins. Elle eut de lui une fille nommée Marguerite de Valois, qui fut reconnue par Charles VII, et mariée au seigneur de Belleville. Le malheureux prince profitait de ses bons intervalles pour empêcher le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans de lever l'étendard de la guerre civile, et ses soins n'étaient pas sans succès, le duc de Bourgogne ayant trop d'expérience pour ne pas prévoir dans quel abîme pouvait l'entraîner une démarche précipitée; mais ce prince étant mort en 1404, Jean, son fils, se livra à l'ambition avec toute l'inconsidération de la jeunesse. S'opposant à la levée des impôts, pour flatter les Parisiens; apitoyant le peuple sur le sort du roi, auquel on refusait les choses les plus nécessaires; accusant de cette négligence le duc d'Orléans et la reine, il se forma un parti nombreux, fait assassiner le duc d'Orléans dans la nuit du 23 au 24 novembre 1407, et, loin qu'on ose venger la mort du frère du roi, on souffrit que l'apologie de ce crime soit faite publiquement, et que le Bourguignon s'en vante comme d'un acte de sublime patriotisme. En vain la reine laisse éclater son ressentiment, en vain la duchesse d'Orléans réclame l'appui des lois, le coupable, fort de ses possessions, de ses intrigues avec l'Angleterre, et de l'attachement du peuple, force la cour à l'absoudre, et parvient à s'accommoder avec les enfants de celui qu'il a fait assassiner. Il était facile de voir que ce rapprochement n'était sincère ni d'un côté ni de l'autre; aussi le parti modéré, qu'on appelait le parti des politiques, désirait-il une guerre avec les Anglais, comme l'unique moyen d'assurer la paix intérieure. Dans l'état où se trouvait la France, les moments où le roi reprenait sa raison n'étaient pas ceux où il souffrait le moins. L'aîné de la maison d'Orléans n'eut pas plutôt formé sa faction, à laquelle le comte d'Armagnac prêta son autorité et son nom, que Paris et la France se partagèrent en Bourguignons et en Armagnacs. (Voyez ARMAGNAC et CHARLES d'Orléans.) Spoliations, proscriptions, assassinats, rien ne fut épargné de part et d'autre. Le duc de Bourgogne appelle les Anglais à son secours, et ne cesse pas d'être l'idole des Parisiens: il triomphe, et se venge. Les Armagnacs s'unissent à leur tour aux Anglais; on leur en fait un crime; le roi marche contre eux; un traité suspend un instant la rage des partis. En 1415, le dauphin, âgé alors de seize ans, forme le projet de s'emparer du pouvoir, afin de

sauver un royaume qui doit lui appartenir un jour ; ses justes prétentions excitent une révolte, que les Bourguignons croient pouvoir diriger, et qui finit par tourner au profit des Armagnacs. Henri V, roi d'Angleterre, après avoir secouru tour à tour les deux factions, pour les affaiblir, s'arma contre la France. Le 21 octobre 1415, il remporta à Azincourt une victoire qui montra que le règne de Charles V n'avait pas été assez long pour apprendre aux Français à mettre la discipline au premier rang des vertus militaires. Avec les mêmes avantages qu'à Poitiers et à Créci, ils éprouvèrent le même résultat ; sept princes français restent sur le champ de bataille ; le duc d'Orléans est fait prisonnier. Louis, premier dauphin, meurt le 25 décembre de la même année ; Jean, son frère, succède à ses projets ; mais, au lieu de se fortifier de la faction d'Orléans, d'autant plus sûre pour lui que son chef était entre les mains des Anglais, il se fait Bourguignon. Le poison termine ses jours le 18 avril 1416. Charles, troisième fils du roi, s'empara de l'autorité : il était de la faction d'Armagnac, et, par un de ces retours si communs dans les troubles civils, la reine, qui avait tant déploré le meurtre du duc d'Orléans, penchait alors pour le parti opposé. Comme elle vivait d'une manière scandaleuse, les Armagnacs profitèrent d'un moment où le roi avait toute sa raison, pour l'exciter à venger son honneur ; elle fut conduite à Tours, renfermée et gardée à vue ; de là sa haine implacable contre le parti d'Orléans, contre le roi et contre son fils Charles, auquel elle résolut d'ôter la couronne, au profit du roi d'Angleterre. Les Bourguignons enlevèrent la reine pour relever leur parti, et, après l'avoir reconnue régente, ils la ramenèrent triomphante à Paris, où ils venaient de massacrer 2,000 personnes, sans distinction de sexe, d'âge et de rang ; la cruauté alla si loin, que le duc de Bourgogne, craignant de n'être plus le maître d'un mouvement qu'il avait provoqué, se vit dans la nécessité de faire périr les plus scélérats de ceux qui le servaient. Les Anglais, profitant de ces divisions, s'emparèrent du duché de Normandie, qui leur avait été enlevé deux siècles auparavant par Philippe-Auguste. A la fureur des guerres civiles, aux désastres d'une guerre étrangère s'unirent la peste et la famine, qui moissonnèrent 40,000 hommes à Paris seulement, sans que cette ville en devint plus calme. Charles, dauphin, avait formé un parti dans les provinces ; mais la chaleur des factions était si active, que l'héritier de la couronne, avant de marcher au secours d'une place assiégée par les Anglais, s'informait si elle tenait pour les Armagnacs ou pour les Bourguignons. Enfin, la lassitude des peuples engagea le dauphin et le duc de Bourgogne à entamer des conférences pour rétablir la paix intérieure et chasser les Anglais ; les Armagnacs en profitèrent pour assassiner le Bourguignon sur le pont de Montreuil. A la nouvelle de ce meurtre, Paris entre contre le dauphin dans une fureur impossible à décrire ; on l'accuse d'un crime qui n'est que celui de son parti. Le comte de Charolais, fils unique et successeur du duc de Bourgogne,

devient l'idole du peuple et de la cour ; on ne reconnaît plus qu'un seul ennemi, c'est l'héritier du trône ; non-seulement on conclut la paix avec les Anglais, en mariant Catherine, fille du roi, à Henri V, mais on nomme ce roi d'Angleterre régent pendant la vie de Charles VI, et roi de France après la mort de ce prince. Le duc de Bourgogne et la reine signent ce traité, afin de prouver que le délire des grands, livrés à leurs passions, peut aller aussi loin que la folie des peuples abandonnés à eux-mêmes. Henri V, fier d'une conquête qui lui avait si peu coûté, vint à Paris poursuivre le procès du dauphin, qui fut déclaré coupable de l'assassinat du duc d'Orléans, et exclu de la couronne ; jugement d'autant plus facile à obtenir, que tous les Français dignes de ce nom avaient quitté Paris pour s'attacher à Charles VII, et que la plupart des princes du sang étaient prisonniers en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. On vit alors dans le royaume deux rois, deux régents, deux cométables, deux chanceliers ; tous les grands corps de l'État furent doubles ; les charges eurent chacune deux titulaires, et la guerre civile se continua dans des formes si régulières, qu'il était impossible qu'il se fit le moindre mal qui ne fût appuyé d'une autorité reconnue. Après divers combats entre les Anglais-Bourguignons et les troupes du dauphin, Henri V mourut à Vincennes, le 28 août 1422, à l'âge de 36 ans, ne laissant qu'un fils au berceau, fruit de son mariage avec Catherine de France. Le 21 octobre de la même année, Charles VI mourut à Paris, dans la 45<sup>e</sup> année de son règne, et la 52<sup>e</sup> de son âge, toujours aimé des peuples, auquel il inspirait trop de compassion pour qu'ils lui attribuassent leurs maux. De douze enfants que lui avait donnés Isabelle de Bavière, il ne laissa qu'un fils, Charles VII, qui lui succéda, et cinq filles, dont la dernière, mariée à Henri V, était mère du jeune prince qu'on venait de proclamer roi de France, et sœur du roi légitime que l'on proscrivait. Ce règne si long et si malheureux a souvent été cité comme un témoignage des dangers qui accompagnent le gouvernement d'un seul ; mais qui ne voit que les désastres qu'éprouva la France ne peuvent être attribués à l'unité du pouvoir, puisqu'ils eurent tous pour cause l'absence même de cette unité ? L'histoire de Charles VI a été écrite par Jean Juvénal des Ursins (publiée par Théod. Godefroi, Paris, 1614, in-4°) ; par l'abbé de Choisy (1695, in-4° ; 1750, in-12) ; par Baudot de Juilly, sous le nom de mademoiselle de Lussan (Paris, 1755, 8 vol. in-12), etc. (1).

F—E.

CHARLES VII, dit *le Victorieux*, roi de France, fils de Charles VI, né le 22 février 1405, devint dauphin en 1416, après la mort de son frère Jean. Malgré la maladie de son père, il n'eut d'abord que peu de part au gouvernement, et cette faible portion d'autorité ne servit qu'à lui attirer la haine de sa mère (*voy. ISABEAU*) ; mais bientôt, de concert avec

(1) On peut consulter en outre sur ce prince *la France sous les cinq premiers Valois*, par Lèvesque ; *l'Histoire des Français*, par Sismondi ; *l'Histoire de France* de M. Michelet ; *l'Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, etc. D—R—R.



le connétable d'Armagnac, il fit saisir les biens de la reine, au moment où cette princesse fut exilé. Se trouvant à la tête des affaires après cet exil, Charles fit une réponse pleine de dignité à un héraut du duc de Bourgogne, dont la troupe environnait la capitale : « Si ton maître, lui dit-il, veut que nous « le tenions pour loyal parent, vassal et sujet, qu'il « aille plutôt combattre le roi d'Angleterre, ancien « ennemi de ce royaume, etc. » Bientôt après, obligé de fuir de Paris, livré à la fureur des Bourguignons, le dauphin se rendit à Bourges et ensuite à Poitiers, où il fut joint par un grand nombre de gentilshommes attachés à leur légitime souverain. Il prit alors le titre de régent, au lieu de celui de lieutenant général que lui avait donné son père, soumit plusieurs villes, établit un parlement, et résista longtemps aux instances de sa mère et du duc de Bourgogne qui sentaient le besoin de son retour à Paris, pour l'y tenir dans leur dépendance. Il se refusa à tous les arrangements qui auraient conservé le pouvoir au duc de Bourgogne. Cependant, voyant ce dernier en négociation avec Henri V, roi d'Angleterre, et prêt à se liguer avec les véritables ennemis de la France, il consentit à se rapprocher de lui, et les deux princes eurent, en 1419, à Pouilly-le-Fort, une entrevue où ils se donnèrent réciproquement des témoignages d'estime, et signèrent un traité par lequel ils devaient gouverner conjointement et réunir leurs forces contre les Anglais; mais cet heureux arrangement ne s'exécuta jamais, et chaque parti ne cessa de songer à de nouveaux pièges, à de nouvelles hostilités, jusqu'à l'assassinat du duc de Bourgogne, qui eut lieu dans une seconde entrevue à Montereau. (*Voy. JEAN-SANS-PEUR.*) Le dauphin essaya vainement de se justifier de ce meurtre dans des manifestes; la reine, indignée, fit adresser, au nom du roi, à toutes les villes du royaume, une déclaration contre son fils et « ses « complices, meurtriers du duc de Bourgogne, or- « donnant à tous les Français de se retirer de son « service; et, afin que chacun sache la mauvaiceté « dudit Charles, ajoutait le roi, nous voulons que « les présentes soient publiées toutes les semaines. » Charles VI, dont l'imbécillité était alors à son comble, déshérita même son fils, en 1420, par l'odieux traité de Troyes, qui rendait Henri V, roi d'Angleterre, héritier du royaume de France, et lui en donnait dès lors la régence, avec la main de Catherine, fille de Charles VI. Mais le dauphin ne se laissa point abattre; il parcourut les provinces méridionales, s'empara de plusieurs places, et obtint sur la Loire quelques succès contre les Anglais, par le moyen d'un secours qui lui fut envoyé d'Écosse. Dans le même temps, ses troupes étaient battues en Picardie, et la place de Meaux lui était enlevée par Henri V. La mort de ce dernier, qui semblait devoir être pour Charles un heureux événement, fut l'époque où il se vit abandonné par plusieurs de ses partisans, et notamment par le duc de Bretagne, à qui l'on persuada que ce jeune prince avait formé le projet de l'assassiner. Ce fut dans ces circonstances que le malheureux Charles VI mourut. Le duc de

Bedford (*voy. ce nom*), qui avait pris les rênes du gouvernement depuis la mort de Henri V, avait trop d'expérience pour compter sur la persévérance des Français à préférer un prince étranger à leur roi légitime; aussi ne négligea-t-il aucun moyen d'atténuer l'effet que devait produire la mort de Charles VI; il redoubla de soins pour maintenir Paris dans la faction bourguignonne, et, sans donner à l'héritier de la couronne le temps de respirer, il livra aux troupes de son parti plusieurs combats dans lesquels il eut toujours l'avantage. Après la bataille de Verneuil, donnée en 1424, Charles VII devait succomber; mais une querelle qui s'éleva entre les Anglais et les Bourguignons, pour la possession de la Flandre, éloigna la guerre des bords de la Loire, pour la porter dans le Hainaut, et Charles eut le temps de raffermir la fidélité de ses partisans et de recréer son armée. Ne pouvant espérer aucune conciliation avec le duc de Bourgogne, qui ne voyait dans son roi que l'assassin de son père, il essaya de gagner le duc de Bretagne, et, pour mieux le séduire, il fit connétable, en 1425, le comte de Richemont, frère de ce duc, avec lequel il parvint en effet à traiter l'année suivante. Le duc de Bedford, après avoir apaisé le duc de Bourgogne, en reconnaissant la justice de ses prétentions sur la Flandre, fit assiéger Orléans. Du sort de cette ville dépendait le destin du royaume. Les bourgeois, fidèles à leur duc, alors prisonnier en Angleterre, et du même parti que le roi, se défendirent avec le plus grand courage; mais les Anglais et les Bourguignons resserraient chaque jour la place, et le défaut de vivres aurait forcé les habitants à se rendre, si le duc de Bourgogne, piqué d'un refus que venait de lui faire le duc de Bedford, n'avait ordonné à ses troupes de se retirer. L'armée royale parvint à introduire des vivres dans Orléans; mais un second convoi ayant été intercepté, il ne restait plus de ressources, et le roi pensait à se retirer en Provence, quand une jeune paysanne, nommée Jeanne d'Arc, et à jamais célèbre sous le nom de la *Pucelle d'Orléans* (*voy. JEANNE D'ARC*), vint ranimer ses espérances, en lui promettant, au nom du ciel, de faire lever le siège d'Orléans, et de le conduire à Reims pour y être sacré. Aucun fait historique n'est à la fois plus extraordinaire et plus au-dessus de toute contestation. Le plus difficile pour Jeanne était de faire croire à la vérité de sa mission; car Charles VII avait trop de bon sens pour ne pas sentir tout ce qu'une confiance déplacée pouvait lui attirer de railleries de la part des Anglais, qui déjà ne l'appelaient que *le petit roi de Bourges*, et même de la part des grands capitaines qui le servaient. Cependant la Pucelle parvint à faire taire toutes les préventions. Par ses conseils, ses exploits, surtout par l'enthousiasme religieux qu'elle inspirait aux soldats, elle battit les Anglais dans toutes les actions engagées sous son commandement, et délivra Orléans le 8 mai 1429. Dès lors l'armée française, qui s'était contentée de harceler les Anglais, en évitant de combattre, alla au-devant d'eux, et ne chercha que les occasions de livrer bataille. La Pucelle, constante dans ses des-

seins, voulut conduire Charles à Reims à travers un pays où les ennemis étaient maîtres de toutes les places, entreprise qui paraissait impossible; aussi le conseil du roi s'y opposait-il. Elle triompha d'abord de cette résistance, et de conquête en conquête, elle mena le roi à Reims, où il fut sacré le 17 juillet 1429, quoiqu'il eût été couronné à Poitiers en 1422; mais la cérémonie du sacre se liait, dans les idées de la nation, à la légitimité du pouvoir; aussi beaucoup de villes mirent-elles tant d'empressement à se soumettre, que le duc de Bedford eut besoin de toute la profondeur de sa politique pour arrêter cette disposition, et recueillir dans le duc de Bourgogne la haine qu'il avait vouée à Charles VII. Ce duc, par l'étendue de ses domaines, le nombre de ses partisans, pouvait à son gré faire pencher la balance en faveur de Henri VI ou du roi légitime. La ville de Paris commença à prendre pour Charles victorieux d'autres sentiments que pour Charles proscrit. Dès l'année 1430, il se fit dans cette ville une conspiration en sa faveur; les auteurs en furent découverts et punis sévèrement; mais cette sévérité même perdit le duc de Bedford dans l'esprit des Parisiens; car la domination de l'étranger ne paraît jamais plus odieuse que quand il est réduit à appeler les supplices à son secours. L'année suivante, le jeune roi d'Angleterre vint à Paris se faire sacrer, et crut ranimer les esprits en sa faveur, par des fêtes qui amusèrent la populace sans lui soumettre le cœur des bourgeois: aussi ne tarda-t-il pas à se retirer à Rouen, où il fit suivre le procès de la Pucelle, qui, dans une sortie, avait été prise aux portes de Compiègne. Ne pouvant nier ce qu'il y avait de surnaturel dans sa conduite, ses juges n'eurent pas honte de la condamner au feu comme sorcière. Elle parut sur l'échafaud ce qu'elle avait été à la tête des armées, confiante en Dieu, résignée, trop simple pour ne pas gémir de la rigueur de son sort, trop fière pour tenter de racheter sa vie par la moindre lâcheté. Cependant les victoires du roi ne faisaient qu'augmenter la misère de la France; car c'était son propre territoire que les armées opposées se disputaient. Charles, sensible aux malheurs de ses peuples, avait plusieurs fois essayé de fléchir le duc de Bourgogne; la mort de la sœur de ce duc, qui était épouse de Bedford, et un nouveau mariage que celui-ci s'empressa de contracter, commencèrent à éloigner le Bourguignon des Anglais. D'ailleurs, après quatorze années données à sa vengeance, il ne pouvait rester sourd à la voix de l'Europe, qui blâmait l'excès de son ressentiment. Plus sa puissance était grande, plus il lui était facile de prévoir que le premier soin de l'étranger serait d'abattre celui auquel il avait tant d'obligations, et qui n'avait jamais cessé de se faire redouter. En revenant à son roi, il pouvait dicter des conditions, et trouver une garantie pour l'avenir dans l'intérêt même des princes du sang et des grands de l'État. Dès que la politique parlait plus haut que les passions, la paix devenait facile; en effet, les conférences s'ouvrirent à Arras en 1435, et toutes les parties intéressées y envoyèrent des ambassadeurs. Les Anglais se retirèrent du congrès le

6 septembre; le roi fit avec le duc de Bourgogne un traité humiliant, et pourtant le plus utile qu'aucun souverain ait jamais signé. Sept jours après mourut à Paris la reine mère, depuis longtemps négligée par les Anglais, odieuse à toute la France, et trop coupable envers son fils pour concevoir l'espérance de le fléchir. La même année, le duc de Bedford termina ses jours aux environs de Rouen, et les Anglais, abandonnés des Bourguignons, privés d'un chef dont la politique les avait si bien servis, ne purent, malgré leurs efforts, conserver Paris, qui de lui-même se rendit au roi, en l'année 1456. Mais la destinée de ce prince n'était pas de jouir du pouvoir sans embarras et sans inquiétudes. Une trêve nécessaire aux deux nations ayant suspendu les hostilités, il se forma à la cour un parti de mécontents, à la tête duquel se mit le dauphin. L'activité de Charles VII révoltait les suites que pouvaient avoir, en ce moment, de nouvelles divisions dans la famille royale. La conduite qu'il tint alors aurait dû le sauver du reproche que lui font les historiens français, de n'avoir dû ses succès qu'aux talents de ses ministres et de ses généraux: les écrivains anglais lui rendent plus de justice. C'est à lui seul, à sa volonté persévérante, que la France dut la réforme des troupes, plus dangereuses pour les paysans que pour l'ennemi: il cassa et recomposa entièrement l'armée, établit une discipline jusqu'alors inconnue, une comptabilité exacte, et lorsque le roi d'Angleterre, déjà occupé dans son île par des troubles sérieux, eut la folie de recommencer la guerre, il apprit ce que peut la France sous un gouvernement qui connaît toute l'importance d'une bonne administration appliquée à l'armée. La Normandie fut reprise en 1450, la Guienne en 1451; l'année 1458, le petit roi de Bourges envoya des troupes piller les côtes d'Angleterre, et, de tout ce que Henri VII avait possédé en France, Calais fut la seule ville qu'il put défendre avec succès contre le duc de Bourgogne, qui, après avoir été si longtemps son allié, était devenu son ennemi. Ce duc commençait cependant à se défier de Charles VII, depuis qu'il le voyait rétabli dans toute sa puissance. Le dauphin, qui s'était une seconde fois retiré de la cour pour se rendre en Dauphiné, son apanage, avait épousé la fille du duc de Savoie, sans le consentement de son père; le duc de Bourgogne n'appuyait pas ce prince dans sa révolte, mais quand Charles VII jugea à propos de chasser son fils de cette province, il lui donna asile dans ses États. Il était assez naturel que le roi s'en trouvât offensé. L'exécution de plusieurs articles du traité d'Arras souffrait des difficultés, sur lesquelles il fallait entrer en explication, et les reproches mutuels avaient un caractère d'aigreur qui paraissait rendre une rupture inévitable, lorsque Charles VII, frappé de la crainte d'être empoisonné par les ordres et les partisans de son fils, se réduisit à un jeûne si absolu, que son estomac se trouva trop affaibli pour supporter la nourriture que ses médecins parvinrent enfin à lui faire prendre: il mourut à Meun-sur-Yèvre en Berri, le 22 juillet 1461, dans la 59<sup>e</sup> an-

née de son âge, et la 59<sup>e</sup> de son règne, sincèrement regretté des peuples, qu'il gouvernait avec économie; de la noblesse, à laquelle il avait ouvert des emplois lucratifs par l'heureuse réforme qu'il fit dans ses troupes, et des hommes de guerre, dont il améliora l'existence en même temps qu'il les soumit à une discipline rigoureuse. Jusqu'à lui, les soldats étaient en horreur aux bourgeois et aux paysans qu'ils pillaient sans pitié, et si la taille devint perpétuelle sous ce prince, c'est que les Français sentirent enfin l'avantage d'assurer la solde de l'armée. Les mêmes historiens qui ont loué Charles V d'avoir fait la guerre par ses généraux ont blâmé Charles VII de n'avoir pas exposé sa personne dans les combats, quand de son existence dépendait le sort du royaume: ils oublient qu'il se mit à la tête des armées, dès qu'il se vit un successeur. Son penchant pour les plaisirs pendant sa jeunesse, sa passion pour la belle Agnès Sorel, frappent d'abord l'imagination, et empêchent de voir dans le monarque d'un âge mûr un homme propre au gouvernement, assidu au conseil, économe, et habile à profiter des circonstances. Sans doute il fut bien servi par Xaintrailles et de Culant, par les comtes de Richemont, de Dunois, de Penthièvre, de Foix, d'Armagnac; mais s'il avait été insensible à la gloire, aurait-il attaché tant de capitaines célèbres à sa fortune; s'il s'était laissé mener par ses ministres, remarquerait-on un plan si suivi dans son administration? La faiblesse de caractère est toujours accompagnée d'une grande inconstance dans les projets, et la persévérance est une qualité qui distingue Charles VII; car il ne faut pas confondre le changement des favoris, qui n'est qu'une affaire personnelle, avec les affaires publiques, qui furent toujours dirigées d'une manière invariable. Le président Hénault, d'ailleurs si modéré dans ses jugements, n'avait pas suffisamment réfléchi avant de reprocher à ce prince de n'avoir été en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne: n'eût-il fait qu'assurer la discipline et la solde de l'armée, il mériterait d'être compté parmi les rois auxquels la France a les plus grandes obligations. On lui doit aussi d'avoir mis des bornes au pouvoir extraordinaire de la cour de Rome, en assemblant l'Église gallicane à Bourges, le 7 juillet 1438, pour établir la pragmatique-sanction, qui, mettant les papes dans la nécessité de solliciter comme une faveur ce qu'ils avaient l'habitude de réclamer comme un droit, amena, sous François I<sup>er</sup>, une conciliation d'intérêts qui jusqu'alors n'avaient pu être réglés. Charles VII, proscrit par sa mère, jouet de la démence de Charles VI, victime de la sombre ambition de son fils, trouva dans Marie d'Anjou, son épouse, une compagne fidèle, une amie sûre, dont l'âme ne pouvait se laisser abattre par le malheur. Malgré ses justes sujets de jalousie, elle refusa toujours d'être dans les cabales de la cour, et lorsque les mécontents cherchaient à l'aigrir, elle se contentait de répondre: « C'est mon seigneur; il a tout pouvoir sur mes actions, et moi aucun sur les siennes. » Il en eut plusieurs filles et trois fils, Louis XI, qui lui succéda, Philippe qui

mourut jeune, et Charles, duc de Guienne, qui ne laissa point de postérité. L'histoire de ce règne a été écrite par Jean et Alain Chartier, et par Baudot de Jully. Martial de Paris, dit *d'Auvergne*, a publié les *Vigiles de la mort du feu roi Charles VII, à neuf psaumes et neuf leçons, contenant la chronique, etc.*, Paris, 1495, in-4°. Ce poëme bizarre a été réimprimé en 1724, Paris, Coustelier, 2 vol. in-8°. F—E.

CHARLES VIII, dit *l'Affable* et *le Courtois*, roi de France, fils de Louis XI et de Charlotte de Savoie, né à Amboise, le 30 juin 1470, monta sur le trône le 30 août 1483, et fut sacré à Reims le 5 juin 1484. Il était d'une complexion délicate, d'une taille peu avantageuse, et n'avait aucun agrément dans la figure. La frayeur que Louis XI avait de tout ce qui l'entourait s'était étendue jusqu'à son fils, qui fut élevé loin de la cour, et privé de toute instruction; comme si l'ignorance était une garantie contre des projets de révolte; mais les agréments et les connoissances qui manquaient à ce prince furent remplacés par une bonté si parfaite, qu'il fut adoré de ses sujets; et l'histoire a remarqué que le fils d'un tyran, qui ne ménagea ni l'honneur ni le sang des plus grands personnages de l'État, put à l'article de la mort se rendre le témoignage de n'avoir prononcé des paroles offensantes contre qui que ce fût. Il ne savait ni lire ni écrire lorsqu'il monta sur le trône; et élevé loin du monde, il parut embarrassé quand il vint à la cour. Honteux de cet état d'ignorance, il se livra au travail avec ardeur; il sut bientôt lire et écrire, et prit même du goût pour la lecture, particulièrement pour les *Commentaires* de César et la *Vie de Charlemagne*. Malgré ses efforts, il ne suppléa jamais bien aux défauts de sa première éducation, et il conserva toujours pour les affaires une répugnance insurmontable. Louis XI, s'appuyant de l'ordonnance de Charles V, et supposant son fils majeur, puisqu'il entra dans sa quatorzième année, ne nomma point de régent, et remit la personne du jeune roi aux soins de sa fille aînée, Anne de France, mariée au seigneur de Beaujeu: ce qui lui donnait la principale autorité dans le gouvernement; mais le duc d'Orléans, premier prince du sang, et Jean II, duc de Bourbon, frère aîné du seigneur de Beaujeu, s'opposèrent à ce que l'exercice du pouvoir fût confié à une femme. Le duc d'Orléans, qui mérita le titre de *Père du peuple* lorsqu'il monta sur le trône, n'était alors connu que par la légèreté de son caractère, un goût vif pour tous les exercices du corps, dans lesquels il excellait, et par une inconstance dans ses amours qu'il satisfaisait d'autant plus facilement, que la nature lui avait prodigué tous les dons qui séduisent; mais il ne jouissait d'aucune estime personnelle. Il n'en était pas ainsi de Jean II, duc de Bourbon; son âge, son expérience, sa bravoure connue, et l'habitude qu'il avait des affaires, le désignaient à tous comme celui qui devait protéger et diriger la jeunesse de Charles VIII; aussi madame de Beaujeu trouva-t-elle prudent de ne pas opposer une résistance qui aurait affermi le parti formé contre elle; elle remit la décision de cette grande affaire à l'assemblée des

états généraux, et profita du temps qui devait s'écouler jusqu'à leur convocation pour augmenter le nombre de ses créatures, et pour assurer au duc de Bourbon des avantages qui séparèrent sa cause de celle du duc d'Orléans. Les divisions qui régnaient dans le conseil n'empêchèrent pas qu'on ne punit avec la dernière rigueur les favoris de Louis XI, qu'il avait tirés de la classe du peuple, et qui, par cela même, étaient odieux aux grands. Ce fut le seul acte du nouveau gouvernement sur lequel tous les partis furent d'accord. Les états généraux, assemblés à Tours au mois de janvier 1484, reconnurent la majorité du roi, et le droit que les princes du sang avaient d'entrer au conseil; mais ils laissèrent le soin de la personne de Charles VIII à madame de Beaujeu, vraiment digne par ses qualités de gouverner le royaume. Les mécontents se retirèrent de la cour, et formèrent un parti, à la tête duquel se mit le duc d'Orléans. Leur révolte, qui avait été prévue, fut promptement dissipée. Ils cherchèrent un appui en Bretagne, où régnaient deux factions, celle du duc, ou plutôt de son ministre Landais, et celle des seigneurs qui, par haine contre Landais, s'étaient rapprochés de la cour de France; et comme le duc n'avait que deux filles, dont l'une mourut à cette époque, madame de Beaujeu n'hésita pas à prendre la défense des seigneurs bretons, dans l'espoir de profiter d'une conjoncture aussi favorable pour réunir la Bretagne à la couronne. Le duc d'Orléans et son parti s'armèrent en faveur du duc, sans autre dessein que de contrarier les projets de la cour. Le parlement procéda contre lui; mais il n'ignorait pas que, s'il était vainqueur, et parvenait à s'emparer de la personne du jeune roi, qui l'aimait, le parlement s'empresserait d'annuler la procédure; aussi n'en devint-il que plus empressé à poursuivre la guerre. Ayant été fait prisonnier le 26 juillet 1488, à la bataille de St-Aubin, où il combattait à pied avec un courage digne d'une meilleure cause, madame de Beaujeu le fit d'abord renfermer dans le château de Lusignan, et transférer ensuite dans la grosse tour de Bourges, où il passa plus de deux ans. Cette captivité lui fut avantageuse, puisque les réflexions qu'il fit dans sa prison l'affermirent dans la résolution de ne plus séparer ses intérêts de ceux d'une couronne qui pouvait lui appartenir un jour. Vers le même temps, on découvrit à la cour quelques intrigues qui furent aussitôt déjouées par l'arrestation des chefs, entre autres de Philippe de Comines, qui subit une prison de huit mois dans une cage de fer. (Voy. COMINES.) La paix entre le roi et le duc de Bretagne fut conclue à Sablé, le 28 août suivant; mais le duc étant mort quelques jours après le traité, les factions se réveillèrent en Bretagne, chaque parti se disputant le droit de marier la jeune duchesse au gré de ses intérêts. Charles VIII était fiancé depuis longtemps à la fille de Maximilien d'Autriche, élevée en France, où on lui donnait le titre de reine, en attendant que son âge permit de célébrer un mariage regardé par l'Europe entière comme accompli. Maximilien d'Autriche, veuf et jeune encore, venait d'épouser solennellement par procureur

la duchesse de Bretagne; déjà possesseur des Pays-Bas, il pouvait par ce mariage offrir aux Anglais de nouveaux moyens de tourmenter la France; ainsi Charles VIII se voyait dans la nécessité de conquérir la Bretagne, pour assurer la tranquillité de son royaume. Mais il lui en coûtait de dépouiller une jeune princesse qu'il devait protéger, puisqu'elle le reconnaissait pour souverain, et sa loyauté combattait contre la juste politique de son conseil. Le comte de Dunois, favori du duc d'Orléans, et à ce titre, disgracié par madame de Beaujeu, forma un projet qui demandait à être conduit avec beaucoup de prudence. Il ne s'agissait de rien moins que de rompre le mariage du roi et de la fille de Maximilien, d'enlever à celui-ci Anne de Bretagne, et de la faire épouser à Charles VIII. Ce projet réussit. Le roi, sans consulter madame de Beaujeu, alla lui-même à Bourges tirer le duc d'Orléans de sa prison; il lui accorda une confiance dont il n'eut pas à se repentir, et le duc se rendit en Bretagne, où il s'employa avec zèle à vaincre les obstacles, et surtout les scrupules et la répugnance de la jeune duchesse, malgré la passion qu'on lui supposait pour elle. Le mariage se fit le 16 décembre 1491, à des conditions avantageuses pour la France (voy. ANNE DE BRETAGNE); et la politique de l'ignorant, mais loyal Charles VIII l'emporta en cette occasion sur toutes les finesses de Louis XI. L'Angleterre, effrayée de la puissance que cette nouvelle acquisition donnait au roi, et Maximilien, piqué de se voir enlever sa femme par la même alliance qui lui renvoyait sa fille, s'unirent pour commencer une guerre sans but, sans effet, et qu'un traité termina bientôt après. Depuis longtemps les prétentions qui régnaient dans l'Italie, divisée en autant de souverainetés qu'on y comptait de villes, venaient agiter la cour de France; car les Italiens voulant tous s'agrandir sans avoir aucune idée de l'art militaire, et se bornant entre eux à des intrigues, sentaient le besoin d'une puissance étrangère pour donner un grand mouvement dont chacun en particulier espérait de profiter. Louis XI, dont l'esprit n'était pas chevaleresque, loin d'intervenir dans les querelles des Italiens, avait empêché le duc d'Orléans de faire valoir les droits qu'il avait sur le Milanais; Charles VIII, jeune, brave, et jaloux d'illustrer son règne, fut accessible aux intrigues qui l'entouraient, et forma la résolution de reconquérir le royaume de Naples, qui avait appartenu à la maison d'Anjou, dont il se portait pour héritier. Trop empressé de terminer tout différend qui aurait pu le distraire de cette grande entreprise, il rend à Maximilien l'Artois et la Franche-Comté, au roi d'Aragon la Cerdagne et le Roussillon, sans rien exiger de lui qu'une promesse de ne point porter de secours à la branche aragonaise qui régnait à Naples. C'était trop donner d'avance s'il ne réussissait pas dans son entreprise, et trop peu pour qu'on le laissât jouir en paix de sa conquête, s'il parvenait à la faire; mais tout dans cette expédition devait être conduit contre les règles de la prudence. Pendant deux ans, la cour de France s'occupe hautement de la conquête de l'Italie,

et les Italiens, tant ceux qui désirent l'arrivée des Français que ceux qui la redoutent, ne font aucuns préparatifs. Le roi part à la tête d'une armée de 30,000 hommes, sans argent, sans crédit, sans magasins et sans réserve. Il tombe malade de la petite vérole à Ast, comme pour donner à ses ennemis le temps de prendre leurs mesures : rien ne remue ; il se rétablit, emprunte à la duchesse de Savoie ses diamants, qu'il met en gage pour procurer des vivres à ses soldats, entre à Florence le 14 novembre 1494, et là, excité par les avis du duc de Milan, qui craignait de le voir entrer dans ses États (*voy. Ludovic Sforce*), il se dirige sur Rome, où il entre le 31 décembre suivant ; il arrive à Naples le 21 février 1495, et toujours en délibérant, depuis son départ, si la prudence permet de passer outre, achève en quatre mois une conquête qui étonne les vainqueurs plus encore que les vaincus, et paraît si extraordinaire à l'Europe, qu'on l'attribue généralement à des vues particulières de Dieu, qui voulait venger les crimes commis par les derniers rois de Naples. Sans remonter jusqu'à une cause surnaturelle, on peut expliquer la marche rapide de Charles VIII par les divisions qui régnaient en Italie, par la fausse politique de tant de petits États qui s'étaient trompés trop longtemps entre eux pour revenir à la confiance, sans laquelle une union prompte et efficace était impossible, et surtout par l'absence de toute idée de gloire militaire ; car il ne faut pas oublier que Machiavel nous parle à cette époque d'un combat entre deux villes rivales, dans lequel il n'y eut personne de tué, quoiqu'une des deux armées se reconnût vaincue, et l'autre victorieuse. Certes, des soldats devenus aussi pacifiques ne pouvaient opposer aucune résistance, et la valeur des troupes de Charles VIII leur parut si inconcevable qu'ils lui donnèrent le nom de *fureur française*. Le pape Alexandre VI, qui avait été obligé de capituler avec le roi, de lui donner l'investiture des royaumes de Naples et de Jérusalem, la couronne d'empereur de Constantinople, et de reconnaître sa souveraineté dans Rome, disait, en parlant de cette expédition, que « les Français semblaient « être venus en Italie la craie à la main pour y « marquer leurs logements. » Charles fit son entrée à Naples comme à Rome et à Florence, à la lueur des flambeaux, et il y exerça la même autorité que dans ses propres États. Ce ne fut que quinze jours après son arrivée qu'il voulut faire une entrée triomphante dans Naples, et, sous prétexte qu'il avait acheté d'un neveu de Paléologue ses droits sur l'empire grec (1), il se revêtit des ornements impériaux, et prit le titre d'empereur d'Orient. Si la promptitude de cette conquête étonne, la facilité avec laquelle on la perdit ne paraît pas moins surprenante. Il se formait sans mystère une ligue entre les principaux États d'Italie, les rois d'Aragon et de Castille, sans qu'on prit de mesures pour la rom-

(1) *Voy.* dans le t. 47 du recueil de l'Académie des inscriptions, les *Éclaircissements historiques* de Foncemagne, sur quelques circonstances du voyage de Charles VIII en Italie, et particulièrement sur la cession que lui fit André Paléologue.

pre ; la nécessité de garder les places fortes diminuait l'armée sans qu'on s'occupât de faire arriver des secours ; la haine des Napolitains contre leur roi avait appelé les Français, et l'on oubliait de gagner l'affection des peuples ; le roi ne pensait qu'à revenir en France, et non-seulement il fallait une armée pour assurer son retour, mais le moindre retard pouvait le rendre impossible. Il part de Naples, le 21 mai, traverse l'Italie avec précaution, rencontre l'armée confédérée, et, pour s'ouvrir un passage, livre, le 6 juillet, cette célèbre bataille de Fornovo, dans laquelle 8,000 Français l'emportèrent sur 40,000 Italiens, sans retirer d'autre avantage de cette victoire que la délivrance du duc d'Orléans, assiégé dans Novare, et la possibilité de continuer leur retraite. Pendant que Charles VIII combattait avec le courage d'un héros pour quitter l'Italie, Ferdinand d'Aragon rentrait à Naples aux acclamations du même peuple qui, trois mois auparavant, l'avait chassé pour se soumettre à la domination française ; et le duc de Bourbon-Montpensier, que Charles avait laissé dans ce royaume avec 4,000 hommes, après avoir été bloqué pendant un mois dans Atella, fut obligé de capituler. Cependant rien n'était encore désespéré ; la même légèreté qui avait fait désirer aux Français de rentrer dans leur patrie portait de nouveau tous les regards vers le royaume de Naples, et la même inconstance des Italiens les rapprochait de la cour de France. Charles méditait une seconde expédition, à laquelle toute la jeune noblesse voulait prendre part ; le duc d'Orléans fut choisi pour la diriger, et les justes prétentions qu'il avait sur le duché de Milan excitaient son zèle à presser les préparatifs ; mais ses conseillers intimes lui firent sentir de quelle importance il était pour lui de ne pas s'éloigner, la santé du roi s'affaiblissant chaque jour, et les trois fils qu'il avait eus d'Anne de Bretagne étant morts successivement. Dès que le duc d'Orléans eut trouvé des prétextes pour se dispenser de marcher en Italie, le parti qui était opposé à cette guerre l'emporta dans le conseil, et les généraux laissés dans le royaume de Naples se trouvèrent si complètement oubliés qu'ils furent réduits à capituler. Charles VIII mourut en effet au château d'Amboise, le 7 avril 1498, selon les uns, d'apoplexie ; selon d'autres, des suites d'un coup qu'il s'était donné à la tête en visitant ce château, qu'il faisait reconstruire dans le goût italien. Il était dans la 28<sup>e</sup> année de son âge, et la 15<sup>e</sup> de son règne, sincèrement regretté d'Anne de Bretagne, qui ne l'avait épousé qu'avec répugnance, et à laquelle il ne gardait pas la foi d'un époux. Mais sa bonté était si grande, ses procédés étaient si généreux, qu'il était impossible de ne pas l'aimer. Deux de ses domestiques moururent de douleur en apprenant qu'il venait d'expirer. Comme il ne laissait point d'enfants, le duc d'Orléans, son cousin, lui succéda sous le nom de *Louis XII* (1).

F—E.

(1) Pour l'histoire du règne de Charles VIII, on peut consulter, outre les *Mémoires de Comines* et les *Éclaircissements* de Foncemagne (*voy.* la note précéd.), l'histoire de ce règne publiée par M. le général Philippe de Ségur.

D—R—R.

CHARLES IX, roi de France, fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à St-Germain-en-Laye, le 27 juin 1550, monta sur le trône le 15 décembre 1560, après la mort de François II, son frère, et fut sacré à Reims, le 15 mars 1561, n'ayant pas encore onze ans accomplis. Les factions avaient tellement affaibli l'ordre politique du royaume, que la régence ne fut donnée à personne, quoique le jeune roi n'eût pas atteint l'âge fixé par les lois pour gouverner en son nom. On se contenta de faire écrire au parlement, par ce jeune prince, qu'il avait prié sa mère de prendre l'administration des affaires de l'État; et, comme on n'ignorait pas que Catherine de Médicis avait pris toutes ses mesures pour que l'autorité ne lui fût pas disputée (voy. FRANÇOIS II), le parlement répondit qu'il remerciait Dieu de la sage résolution inspirée au roi. On ne peut qu'approuver la prudence des magistrats, qui aimèrent mieux ne pas réclamer les lois constitutives du royaume, que de réveiller entre les Guises et les princes du sang, entre les catholiques et les calvinistes, des rivalités qui auraient fait éclater la guerre civile; mais que pouvait-on attendre d'une reine qui se croyait capable de rétablir le pouvoir royal, et n'osait pas demander la régence? Elle permit que le roi de Navarre fût nommé lieutenant général du royaume, parce qu'elle connaissait assez la faiblesse de son caractère pour ne pas le redouter; et, sans réfléchir qu'entre les partis qui divisaient la France, il en était un auquel il fallait invariablement s'attacher, parce qu'il tenait aux lois fondamentales de la monarchie, elle se promit de tout brouiller pour tout écraser, et ne parvint qu'à mettre les catholiques dans la nécessité d'attendre leur salut d'un autre que du roi. En effet, les Guises ne se déconcertèrent pas en voyant leur crédit diminuer par la mort de François II; ils sentirent que leur véritable force était indépendante de la cour, et que, du moment où l'autorité souffrait que les calvinistes formassent des associations politiques, la puissance réelle serait à ceux qui sauraient former une ligue catholique. Dans l'assemblée des états généraux tenue à Orléans, les partis essayèrent leurs forces, et les propositions, sous l'apparence du bien de l'État, n'annonçaient que l'intention de perdre ceux que l'on redoutait; mais les attaques dirigées contre les Guises, loin de les abattre, rapprochèrent d'eux le connétable de Montmorenci, qui, par son grand âge et son sincère attachement à ses rois, jouissait de la plus haute considération. L'union qu'il forma avec le duc de Guise et le maréchal de St-André fut appelée par les huguenots le *triumvirat*. Chaque proposition faite aux états généraux n'ayant d'autre résultat que d'augmenter les animosités, Catherine de Médicis crut devoir ajourner l'assemblée au mois de mai; et lorsque cette époque fut arrivée, elle recula devant le danger de mettre de nouveau les partis en présence; mais comme les calvinistes, fiers de la protection secrète qu'ils trouvaient à la cour, en profitaient pour attaquer les prêtres, qu'on n'entendait parler de tous côtés que de tumultes et de

massacres, on crut devoir assembler le parlement, où se rendirent le roi, la reine mère, les princes du sang et les pairs. La grande difficulté consistait à faire cesser les querelles de religion, sans parler de religion; car on convenait que tout ce qui tient au dogme ne pouvait être décidé que par un concile. Cette difficulté était insurmontable; on l'évita en défendant les assemblées séditieuses, et en suspendant l'exécution des mesures précédemment ordonnées contre les calvinistes; c'est sur cette base que fut dressé quelques jours après, à St-Germain, le fameux édit de juillet, édit qui mécontenta les catholiques, parce qu'il ne les vengeait pas, et qui rendit les calvinistes furieux, parce qu'ils n'en étaient plus à vouloir se contenter d'une simple tolérance. La reine mère, sans consulter le pape, avait autorisé une conférence entre les docteurs des deux religions: c'est ce qu'on nomme le *colloque de Poissy*, tenu au mois d'août 1561. Chaque orateur s'y attribua la victoire (voy. DUPLESSIS-MORNAY), comme il arrive toujours dans les discussions de ce genre; cependant les propositions des calvinistes révolutionnèrent le roi de Navarre, qui, dès ce moment, se réunit au connétable, au duc de Guise et au maréchal de St-André. La reine, effrayée de se voir abandonnée par le premier prince du sang, se jeta dans les bras du prince de Condé et de l'amiral Coligni, chefs déclarés des huguenots, et c'est alors qu'elle accorda l'édit de janvier 1562, édit si favorable aux religionnaires qu'ils crurent n'avoir plus rien à ménager; aussi se portèrent-ils dans Paris même à des violences qui annonçaient la ruine de la religion de l'État. Catherine de Médicis était d'autant plus embarrassée, que les Guises s'étant éloignés de la cour, le prince de Condé et l'amiral Coligni ne se donnaient plus la peine de cacher le mépris qu'ils avaient pour sa personne; elle sentait trop tard qu'en flattant tour à tour les factions, elle avait perdu toute autorité, et que la guerre civile devenait inévitable. Le duc de Guise se vit recherché à la fois par la cour qui le redoutait, et par les Parisiens qui avaient besoin d'un défenseur; il se dirigea sur Paris. En passant près de Vassy en Champagne, ses gens se prirent de dispute avec des calvinistes qui chantaient des psaumes dans une grange; il se présenta pour apaiser le tumulte, et fut frappé d'une pierre qui lui mit le visage en sang; aussitôt ceux qui l'accompagnaient tombèrent sur les huguenots, et en passèrent une soixantaine au fil de l'épée. Cette action fit grand bruit parmi les réformés, qui la commentèrent, et la présentèrent dans tous leurs temples comme le signal de la guerre. Le duc de Guise fut reçu dans la capitale avec des transports de joie qu'il serait impossible de décrire: ce n'était plus simplement un héros, c'était l'appui des fidèles, le protecteur de l'Église. Selon l'esprit de la monarchie, les deux factieux voulaient avoir le roi en leur puissance, afin de ne pas paraître rebelles; le duc de Guise l'emporta, et le monarque vint de Fontainebleau à Paris, où la reine mère l'accompagna, quoiqu'elle fit dans le même temps des démarches pour se rapprocher du prince de

Condé; ce qui ne servit qu'à prouver sa faiblesse et à la rendre suspecte aux deux partis. Le prince de Condé, ayant manqué l'occasion de se saisir du roi, ne pouvait plus prendre les armes sans être accusé de rébellion. Il frémit des malheurs auxquels il allait exposer sa patrie; mais un chef de faction, quelle que soit la violence de son caractère, s'aperçoit bientôt que ceux qui le secondent sont encore plus violents que lui. Tandis qu'il délibérait, les calvinistes se soulevaient de tous côtés; il n'était plus temps d'hésiter; il se jeta dans Orléans, dont il fit la place d'armes de son parti. Au même instant, les siens se saisissaient d'un grand nombre de villes; partout où ils étaient les plus forts, ils dépouillaient les églises, massacraient les prêtres et toutes les personnes vouées à la religion, et leurs chefs n'avaient point honte de livrer le Havre aux Anglais, pour gage du traité qu'ils faisaient avec eux. On peut juger combien cette action fut odieuse aux bons Français, et combien elle rhaussait la gloire du duc de Guise, qui, sous le règne de Henri II, avait eu l'honneur d'enlever à l'Angleterre Calais qu'elle possédait depuis deux siècles. Les huguenots avaient pris trop de villes pour pouvoir les défendre; ils en perdirent la plus grande partie en peu de jours; le roi de Navarre fut blessé à mort en faisant le siège de Rouen, qui revint également au parti catholique. Le duc de Guise prouvait aux rebelles qu'il n'avait rien perdu de cette activité qui le distinguait entre les guerriers de son siècle. Il les battit à Dreux, le 15 décembre 1562. Dans cette bataille, le connétable de Montmorenci fut fait prisonnier par les huguenots, et le prince de Condé par les catholiques; le maréchal de St-André y perdit la vie. Le duc de Guise mit aussitôt le siège devant Orléans; la prise de cette ville devait ruiner le parti calviniste. Le duc était à la veille de s'en rendre maître, lorsqu'il fut assassiné, le 15 février 1563, par Poltrot, jeune gentilhomme du parti calviniste, qui lui tira un coup de pistolet. La blessure ne paraissait pas mortelle; mais les balles étaient empoisonnées, et le duc mourut le 24 du même mois, à l'âge de 44 ans, plus grand encore à ses derniers moments qu'il ne l'avait été à la tête des armées. « Si votre religion vous apprend à tuer ce-  
« lui qui ne vous a jamais offensé, dit-il à son as-  
« sassin, la mienne m'ordonne de vous pardonner;  
« allez, je vous renvoie en liberté. » Il conseilla au roi et à la reine mère de transiger avec les partis, afin de chasser les étrangers du royaume; ses conseils furent suivis; les factions signèrent un traité le 18 mars, et le Havre fut repris aux Anglais le 27 juillet. Le roi, ayant été déclaré majeur la même année 1563, partit, accompagné de sa mère, pour visiter les provinces. Il eut à Bayonne une entrevue avec Isabelle, sa sœur, épouse de Philippe II, roi d'Espagne; les calvinistes en conçurent de l'ombrage jusqu'à reprendre les armes, et former le projet d'enlever le roi lorsqu'il revenait à Paris. Il en fut averti comme il sortait de Meaux. Il se mit au milieu d'un corps de Suisses, les anima par son intrépidité; et, après bien des dangers, il arriva dans la capitale le 29 septembre au soir, ayant été

quinze heures à cheval sans prendre aucune nourriture. Cette tentative des huguenots lui fit une impression d'autant plus profonde, qu'il était, dans l'âge où l'on ne pouvait plus prétendre à le servir malgré lui; on s'attaquait à sa personne, on bravait son autorité: quel roi aurait pu supporter patiemment une pareille injure, et combien la nécessité de la dissimuler devait amasser de haine dans un cœur naturellement fier! Dès son enfance, Charles IX avait annoncé les qualités qui font les grands princes; brave, aimant la gloire, infatigable, d'un esprit vif et pénétrant, heureux en reparties, ayant du goût pour les lettres; on ne pouvait lui reprocher qu'un excès de forces, qu'il employait à des exercices au-dessous de son rang; mais, pour le condamner même sur ce point, il faudrait oublier les moyens employés par Catherine de Médicis pour le corrompre et pour l'empêcher de se mettre à la tête des armées. S'étant aperçu un jour que le vin avait altéré sa raison, il jura de ne plus en boire, et tint son serment. Que ne pouvait-on pas attendre d'un prince de vingt ans, capable de prendre un tel empire sur lui-même! Heureux si la violence de son caractère lui avait donné le courage de se séparer de sa mère; mais, au milieu des factions, il fut facile à cette femme artificieuse de lui montrer des ennemis partout, de lui faire croire qu'il ne trouverait de fidélité qu'en elle, et de plier à la dissimulation un cœur auquel la nature avait donné toutes les qualités, et même les défauts les plus opposés à ce vice. S'il avait été le maître de sa conduite, il n'aurait pas caché à Coligni la haine qu'il avait conçue contre lui depuis la tentative de Meaux, et, se mettant à la tête des catholiques, il aurait en peu de temps réduit la faction opposée; mais cela n'entraîna point dans les vues de la reine mère, qui, dans l'espérance de voir périr les chefs des deux partis, et de gouverner ensuite sans contradiction, éraignait que son fils ne fût véritablement roi. Après la bataille de St-Denis, gagnée le 10 novembre 1567, par le connétable de Montmorenci, qui mourut des blessures qu'il y reçut, Catherine de Médicis, au lieu de poursuivre les calvinistes, s'empressa de négocier, et le 15 août 1570, fut signé un nouvel édit de pacification, que le peuple nomma *la paix boiteuse* ou *la paix mal assise* (1). Les calvinistes, forts des ménagements que la cour avait pour eux, retinrent une partie des places qu'ils devaient rendre, et continuèrent à entretenir des intelligences avec l'Angleterre et les princes d'Allemagne; les massacres entre eux et les catholiques recommencèrent; ce qui prouve que l'autorité royale devait enfin renoncer à tenir la balance entre deux partis irréconciliables, dont l'un portait les armes contre son roi et contractait alliance avec les étrangers. La guerre civile éclata de nouveau. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, fut mis à la tête de l'armée royale. Rien ne fait mieux comprendre l'ascendant de Catherine

(1) Elle était appelée ainsi, parce qu'elle avait été conclue, au nom du roi, par Biron et Mesmes, dont le premier était boiteux, et l'autre portait le nom de sa seigneurie de Malassise.

de Médicis; car Charles IX était jaloux du duc d'Anjou son frère, et n'osa cependant lui refuser un commandement qu'il brûlait de prendre lui-même. Le prince de Condé fut tué le 15 mars 1569, à la bataille de Jarnac, et l'amiral de Coligni battu à Montcontour, le 5 octobre de la même année. Catherine de Médicis profita de la jalousie que le roi prenait des victoires remportées par son frère, pour l'amener à traiter de nouveau avec les calvinistes. La paix fut signée le 15 août 1570. A en examiner les articles, on croirait qu'on ne battait les rebelles que pour avoir le plaisir de leur assurer de nouveaux avantages; ils furent si grands cette fois, que les historiens ont cru généralement que la reine ne consentit à tout accorder qu'avec le projet formé d'employer la trahison pour faire périr les chefs du parti; et sans doute ils conçurent le même soupçon, car ils furent longtemps sans céder aux caresses qu'on leur prodiguait pour les attirer à la cour. Le 26 novembre 1570, Charles IX épousa Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien II; les chefs des calvinistes ne purent refuser de paraître aux fêtes données à cette occasion; mais ils avaient soin de ne se livrer jamais tous à la fois. Enfin la défiance s'apaisa peu à peu; l'amiral de Coligni ne fut pas insensible à l'ambition de passer pour gouverner le conseil du monarque, et le mariage du jeune roi de Navarre, depuis Henri IV, avec Marguerite, sœur de Charles IX, sembla bannir tous les soupçons. Ce mariage se fit le 18 août 1572; la première tentative d'assassinat sur l'amiral eut lieu le 22 du même mois; le 24 fut donné le signal de la *St-Barthélemy*, massacre qui dura sept jours, et dans lequel il fut tué plus de 5,000 personnes à Paris seulement. L'exemple de la capitale ne fut que trop bien suivi dans la plupart des provinces. Coligni fut massacré dans son lit par un nommé Bême; les enfants du duc de Guise, qui reprochaient à l'amiral l'assassinat de leur père, dirigèrent la main qui le frappa, et vinrent assouvir leur vengeance sur son cadavre, qui fut pendu par les pieds au gibet de Montfaucon, après avoir été exposé aux insultes de la populace. Le jeune prince de Condé et le roi de Navarre ne sauvèrent leur vie qu'en abjurant; mais ils profitèrent d'une occasion favorable pour s'éloigner de la cour. Désavouant alors une religion qu'ils n'avaient embrassée que par violence, ils se mirent à la tête des calvinistes, et tant de sang répandu ne servit qu'à faire éclater la guerre civile, pour la quatrième fois depuis le règne de Charles IX. La constance avec laquelle ils défendirent la Rochelle, que l'armée royale ne put prendre, dut révéler à Catherine de Médicis toute la faiblesse de sa politique; car aucun des chefs dont elle avait désiré la mort, dans l'espoir d'être maîtresse du gouvernement, n'avait survécu, et l'autorité royale n'en était pas plus affermie. C'est une grande folie de croire que les factions puissent manquer de chefs; le jeune duc de Guise fut bien plus dangereux que son père, et le roi de Navarre prouva qu'il pouvait à lui seul remplacer tous les princes du sang. Depuis la *St-Barthélemy*, Charles IX, poursuivi par les remords,

conçut pour sa mère une aversion qu'il lui était impossible de dissimuler; aussi chercha-t-elle à regagner sa confiance en briguant pour le duc d'Anjou le trône de Pologne, auquel il fut en effet appelé; mais cet éloignement, en apaisant la jalousie du roi, ne fit que le confirmer dans la résolution de gouverner par lui-même, et d'abatre enfin des partis plus terribles encore pour l'autorité royale qu'ils avilissaient, que pour le royaume qu'ils mettaient au pillage. Assidu à son conseil, il commença par diminuer les impôts, et éloigna les femmes auxquelles il avait jusqu'alors accordé trop d'empire sur lui; mais cette résolution fut prise trop tard: le coup était porté; il mourut le 31 mai 1574, dans la 24<sup>e</sup> année de son âge, et la 14<sup>e</sup> de son règne. Henri III lui succéda. Nous avons esquissé le caractère de ce roi avant de raconter le massacre de la *St-Barthélemy*; car on supporterait difficilement que l'historien, dont le devoir cependant est de ne dissimuler ni le mal ni le bien, rendit justice à un prince présenté au jugement des siècles comme le bourreau de ses sujets. Ce prince ne comptait alors que vingt-deux ans; sa couronne avait sans cesse été menacée; il fut entraîné, et mourut de la violence de ses remords, en remerciant Dieu de ne pas lui avoir accordé d'enfants, car il craignait les chances d'une nouvelle minorité. S'il n'excita aucune pitié, quel sentiment réservera-t-on à celle qui ne fit servir l'autorité d'une mère qu'à le conduire dans cette déplorable situation où le pouvoir royal était réduit à employer le crime, sans même avoir la certitude d'y trouver son salut? Charles IX aimait beaucoup la chasse, et se plaisait à montrer sa force, en abattant d'un seul coup la tête des animaux qu'il rencontrait. On a dit qu'il s'exerçait sur les bêtes à répandre le sang de ses sujets; c'est faire de l'esprit sur une matière qui s'y prête difficilement. On a de lui un ouvrage que Villeroy publia en 1625, sous ce titre: *Chasse royale composée par Charles IX*, in-8°; c'est l'unique édition. Ce prince ne laissa pas d'enfants d'Élisabeth, son épouse; il eut d'une de ses maîtresses, nommée Marie Touchet, Charles, duc d'Angoulême. (*Voyez ANGOULÊME.*) C'est sous le règne de Charles IX que fut bâti le palais des Tuileries (1564). Le 4 juillet de la même année, Charles rendit à Lyon une ordonnance par laquelle il fixait le commencement de l'année au mois de janvier. Il fut le premier des rois de France qui autorisa les secrétaires d'État à signer pour lui dans certains cas. Charles IX cultiva et favorisa les lettres. Il est même resté quelques vers de lui, parmi lesquels on cite cet impromptu :

François premier prèdit ce point,  
Que ceux de la maison de Guise  
Mettraient ses enfants en pourpoint  
Et son pauvre peuple en chemise.

(*Voy. L'HOPITAL, COLIGNI, HENRI III, CATHERINE DE MÉDICIS, DES ADRETS, RONSARD, AMYOT.*) Varrillas a composé une *Histoire de Charles IX*; ses historiens originaux sont de Thou, d'Aubigné, et beaucoup d'autres, dont on peut voir le détail dans la *Biblioth. hist. de la France*. F—E.



CHARLES X, quatrième fils du dauphin (1) fils de Louis XV, naquit à Versailles, le 9 octobre 1737 ; il reçut au baptême les noms de *Charles-Philippe*, et jusqu'à son avènement au trône porta le titre de comte d'Artois. Des biographes qui nous ont précédé dans la carrière ont protesté de leur impartialité à l'égard de ce prince, et ne l'ont pas moins traité avec une extrême sévérité. Quant à nous, en exposant tous les faits, nous tâcherons d'éviter cet écueil. Le caractère d'un prince qui dans la vie privée se fit toujours chérir de ceux qui l'approchaient appellerait sur lui les égards de l'historien, quand même sa probité politique, son attachement invariable au principe de la monarchie légitime et absolue, ne lui donneraient pas droit au respect de la part même de ceux qui proscrirent ce dogme politique. Dans son enfance, rien n'égalait l'enjouement, la vivacité du comte d'Artois. *Beau comme l'amour*, il en avait toutes les grâces et toute la malice. C'était un plaisir pour Louis XV que d'entendre conter quelques nouvelles espiègleries de son petit-fils, dont la gaieté nese déconcertait pas même en présence de son aïeul. Le jeune prince prétendait dès lors qu'il serait roi. Ses manières décidées, son grand air, son goût pour les exercices du corps, semblaient promettre en lui un vrai chevalier ; mais il montra toujours trop d'éloignement pour les périls de la guerre, comme pour les études sérieuses, que son frère aîné Louis XVI embrassait avec tant d'application, et pour lesquelles son second frère, le comte de Provence, montrait un goût si prononcé. La nature, qui l'avait traité en prince pour les formes extérieures, ne l'avait pas doué d'une trempe assez forte pour résister aux séductions dont il était environné. Il épousa, le 16 novembre 1773, Marie-Thérèse de Savoie, qui lui donna trois enfants : Mademoiselle, décédée en bas âge, et les ducs d'Angoulême et de Berri. Ce mariage ne l'empêcha pas de se livrer sans contrainte à des goûts passagers, dont la multiplicité et le scandale rappelaient les mœurs de la régence. On calomnia même son intimité avec la reine Marie-Antoinette. Ses dettes ne faisaient pas moins de bruit que ses liaisons avec des courtisanes. Représentant ainsi une époque surannée, le prince ne trouva pas de sympathie dans la nation, et sa conduite légère fut le prétexte de ces déclamations que non-seulement les pamphlétaires, mais encore une foule de personnes fulminaient contre la cour. En 1771, Louis XV l'avait créé chevalier du St-Esprit ; pour la première fois, en 1777, on lui confia une mission qui paraissait devoir être sérieuse : c'était la visite des ports de l'Océan ; mais ce voyage coûteux, dans lequel le prince montra beaucoup d'amabilité, se réduisit à une promenade d'apparat. Son duel avec le duc de Bourbon, dont il avait insulté la femme au bal de l'Opéra, lui fit peu d'honneur (1778), bien que dans cette occasion il ait montré quelque bravoure. En 1782, il se rendit comme volontaire au camp de St-Roch devant Gibraltar, et n'y demeura

(1) Outre Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, le dauphin avait eu un fils aîné, Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne, mort le 22 mars 1764, à l'âge de 9 ans et demi.

que huit jours. Il s'y montra fort généreux envers le soldat, humain, courtois avec tout le monde, mais rien de guerrier ne se manifesta chez lui : aussi à combien de brocards donna lieu cette promenade militaire sans résultat ! Les plaisants vantèrent surtout *le feu de sa cuisine* ; et lui-même fut le premier à en plaisanter en racontant à la reine sa belle-sœur les indigestions que les officiers espagnols avaient gagnées à sa table. A son retour, il fut reçu chevalier de St-Louis. Pour ne pas omettre un trait honorable, nous dirons que ce prince, sans se livrer personnellement aux lettres, s'en montrait quelquefois le protecteur libéral. Il se joignit à son frère le comte de Provence, pour faire fleurir le lycée ; il combla de ses faveurs le poëte Delille (1) ; des sociétés savantes lui durent la fondation de plusieurs prix. Tout Paris applaudit lorsqu'il en proposa un de 4,000 écus à l'Académie française pour le meilleur poëme sur la mort du duc de Brunswick, qui périt dans l'Oder en voulant sauver deux malheureux qui s'y noyaient. Le comte d'Artois acheta en outre, moyennant 400,000 francs, la magnifique collection de livres du marquis de Paulmy, qui est devenue la bibliothèque de l'Arsenal. Mais l'impopularité de ce prince était telle que rien ne pouvait faire revenir sur son compte l'opinion dominante, et lui-même ne le cherchait pas. On savait qu'au commencement du règne de Louis XVI, il avait été contre le rétablissement des parlements ; et à cet égard pouvait-on le blâmer ? Puisqu'ils n'existaient plus, à quoi bon rétablir ces corps qui, sans avoir rien de réellement populaire, étaient une entrave pour l'exercice de l'autorité royale ? La défaveur publique s'augmenta lorsqu'on sut la confiance et l'affection qu'il manifestait au contrôleur général de Calonne. Ce ministre paya les dettes du prince, qui se montaient à 14 millions. « Quand je vis « tout le monde tendre la main, disait-il lui-même, je « tendis mon chapeau : ce ne fut pas en vain. » Lorsque Calonne eut prononcé le mot *déficit*, et que Louis XVI, dans sa colère, parlait de le faire pendre : « Je le veux bien, répondit le ministre, si les augustes « complices en sont. » Ceux qui colportèrent cette réponse hardie, qui n'a jamais peut-être été faite, ne manquèrent pas de nommer en première ligne le comte d'Artois et la reine. Aux deux assemblées des notables, le comte d'Artois se prononça avec une inflexibilité dont on ne l'aurait pas cru susceptible pour les principes de la monarchie telle que l'avaient constituée Richelieu et Louis XIV. Le bureau qu'il présidait, lors de la première de ces assemblées, fut surnommé le comité des *francs*, à cause du ton de *franchise* qui dominait dans quelques paroles prononcées par lui en ouvrant la première séance. « Français « comme vous, sujet comme vous, avait-il dit, je ré- « pondrai à la confiance que le roi mon frère nous « témoigne, par la plus entière franchise, et par la « plus parfaite soumission aux ordres qu'il voudra « bien nous donner, pour le bonheur de ses peuples et « la gloire de son trône. » Mais cette soumission n'était pas dans la pensée du procureur général Castillon, sou-

(1) Voy. *les Jardins, la Pitié* et les *Poésies diverses*.

gucux parlementaire, ni du marquis de Lafayette, qui dans les discussions professèrent des doctrines si opposées aux sentiments du prince. Ainsi, le comte d'Artois et Lafayette, qui devaient avec le plus de constance et l'honneur défendre les deux principes opposés de la révolution, se trouvèrent en face dès le commencement de la lutte. Les premières attaques de Lafayette et de ceux qui votaient avec lui furent dirigées contre Calonne. Dans la seconde assemblée des notables, ce ministre avait osé leur dire en face que le roi voyait avec satisfaction qu'ils fussent d'accord sur les principes et le fond des projets proposés à leur examen; cette assertion mensongère indigna les notables, qui, après la séance, se retirèrent dans leurs bureaux pour aviser aux moyens de confondre une telle imposture. En vain le comte d'Artois défendit son protégé avec toute la chaleur d'une aveugle affection; il fut forcé de passer condamnation sur un arrêté par lequel son bureau, à l'exemple des six autres, repoussait vigoureusement l'assertion du ministre. Quand on fit au comte d'Artois lecture de cet acte qui contenait ces mots : *arrêté d'une voix unanime* : « Effacez d'une voix « unanime, dit-il, car je ne suis pas de cet « avis. » Chaque jour des scènes semblables se renouvelaient dans le bureau du comte d'Artois; il était réservé à Lafayette de demander le premier la convocation des états généraux. Le prince frémit en entendant cette motion hardie; mais Lafayette soutint sa demande avec chaleur, et elle fut consignée au procès-verbal. Le comte de Provence, en faisant quelques concessions aux novateurs, parvenait quelquefois à les ramener. Versé dans la lecture des philosophes et des jurisconsultes, il pouvait répondre avec succès aux arguments des magistrats parlementaires, ou des publicistes imbus des idées nouvelles. Le rôle que jouait le comte d'Artois à l'assemblée n'avait ni autant d'éclat, ni autant d'importance. Il suivait souvent avec nonchalance, avec ennui, des discussions dont il ne comprenait pas les détails. L'inflexibilité de ses principes monarchiques heurtait de front les novateurs, sans les convertir; aussi convenait-il franchement du légoût qu'il éprouvait. Un jour, voyant le vieux maréchal de Biron qui allait passer la revue : « Il aime beaucoup la parade, dit Louis XVI, « et mon frère de Provence les bureaux. — Oh ! « pas moi, reprit le comte d'Artois, car le mien « m'ennuie à Paris. » Lorsqu'il vint à la cour des aides faire enregistrer l'édit du timbre et de l'impôt territorial, tandis que l'accomplissement de cette mission à la cour des comptes était pour le comte de Provence l'occasion d'une sorte d'ovation, le comte d'Artois se vit accablé d'outrages. A la descente des degrés du palais, un attroupement se forma autour de lui; ce mouvement devint assez alarmant pour que le chevalier de Crussol fit entendre le commandement de *haut les armes!* On vit au même instant la foule, saisie de terreur, s'échapper par toutes les issues. Le prince n'eut pas de peine à se persuader que les parlementaires, leurs suppôts et la multitude ne se montraient si insolents que parce qu'ils se fiaient sur l'indulgence de l'autorité : car, selon l'expression éner-

gique qu'on lui attribuait alors : *Avec six francs de corde le roi se serait tiré d'affaire....* C'est bien là l'homme qui, toujours aveuglé par ses principes d'absolutisme, devait, quarante ans plus tard, dire : *Agissez sur les masses.* Mais il est probable que les gibets de Louis XVI n'auraient pas obtenu plus de succès que les phalanges jetées par Charles X sur Paris. Toutefois, peu de temps après, le comte d'Artois eut un éclair de popularité; c'est lorsqu'il contribua au renvoi de Brienne, qui fut remplacé par Necker qu'on rappelait. L'ivresse fut à son comble dans Paris; on bénit le roi, la reine et surtout le comte d'Artois. Cependant les états généraux furent convoqués. Le comte d'Artois, élu par la noblesse de la sénéchaussée de Tartas, refusa, par ordre du roi, l'élection; l'ordre de la noblesse lui en fit témoigner ses regrets. Lorsque la nouvelle des événements du 14 juillet 1789 fut arrivée à Versailles, il parut dans l'assemblée à la suite du roi son frère; mais l'altération de sa physionomie, en révélant les sentiments qui l'agitaient, fournit de nouveaux aliments aux accusations dont il était l'objet. Le duc de Liancourt l'ayant informé que les Parisiens avaient mis sa tête à prix, il partit dans la nuit du 16 pour Turin, accompagné de ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berri. Il donnait ainsi le signal de l'émigration, mesure fatale qui ne répondit en rien aux espérances de ceux qui s'éloignèrent de la patrie, et qui priva le malheureux roi Louis XVI de ses appuis naturels. Les Parisiens entrèrent en fureur en apprenant la fuite du comte d'Artois. La cocarde alors était verte, couleur de sa livrée. Camille Desmoulins, à la suite d'une de ses véhéments philippiques, avait arboré pour signe de ralliement la feuille des arbres du Palais-Royal. La couleur verte fut désormais proscrite, et les trois couleurs devinrent le drapeau de la France révolutionnaire. Le comte d'Artois séjourna plusieurs mois à Turin, où il n'obtint de son beau-père que des marques d'un intérêt stérile. De là il se rendit à Mantoue, où il eut une conférence avec l'empereur Léopold, pour concerter ensemble un plan d'invasion. A Worms, il se joignit au prince de Condé et au maréchal de Broglie, ce qui détermina l'émigration d'un grand nombre d'officiers français qui vinrent se joindre à l'armée des princes. Le comte d'Artois séjourna quelque temps dans le château de Brühl, près de Bonn, puis vint à Bruxelles, où il fut fêté par l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette. Après un voyage à Vienne, où il reçut de l'Empereur l'accueil le plus distingué, il assista, dans les Etats du roi de Saxe, à la conférence de Pilnitz (27 août 1791), où fut arrêté le projet d'une première coalition. Dans toutes ses démarches, le comte d'Artois avait pour objet le renversement des travaux de l'assemblée constituante, le rétablissement de la royauté sur sa base antique, et son affranchissement des entraves qu'on lui avait imposées. Monsieur, comte de Provence, tout nouvellement sorti de France, parut, jusqu'à la déclaration de Pilnitz, ne pas prendre une part active à ce projet. Le comte d'Artois se chargea seul de la res-

ponsabilité. Par ce fameux traité dont le résultat fut si différent de ce qu'ils en espéraient, les deux souverains déclaraient qu'après avoir entendu les représentations de Monsieur et du comte d'Artois, ils espéraient que les puissances dont les secours seraient réclamés ne refuseraient pas d'employer les moyens les plus efficaces pour mettre le roi de France en état de poser, avec une parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux souverains et au bien-être de la noblesse française; ils s'engageaient à agir d'un commun accord pour atteindre le but proposé. Cet acte maladroit, et dans lequel il n'était nullement question des intérêts du peuple français, irrita la nation au dernier degré, et l'affermir dans la résolution de conserver les nouvelles lois fondamentales que ses députés lui avaient données. Cette faute, au reste, aurait pu se réparer, si les signataires de Pilnitz avaient agi avec ensemble et vigueur. Loin de là l'Empereur ne tarda pas à montrer beaucoup de froideur au comte d'Artois, et lui refusa la permission d'établir un dépôt de recrutement dans les Pays-Bas. Cependant un décret d'accusation contre les princes émigrés était demandé à l'Assemblée nationale, et il intervint un acte législatif portant que tous ceux qui ne rentreraient pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 1792 seraient déclarés ennemis de la nation. Après l'acceptation de la constitution de 1791, Louis XVI invita le comte d'Artois à revenir auprès de lui. Ce prince, qui arrivait à Coblenz où il s'était réuni à son frère, Monsieur, répondit ainsi à la lettre du roi : « Sire, mon frère et seigneur, le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré n'avoir été adressée par Votre Majesté. La suscription, qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'était pas destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de Votre Majesté, je l'ai ouverte; j'ai respecté l'écriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frère, et, plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir Votre Majesté. D'après cet exposé, Votre Majesté trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence. » Déjà, le 10 septembre précédent, le comte d'Artois, conjointement avec Monsieur, avait écrit au roi une lettre rendue publique, et qui contenait une déclaration solennelle de la loyauté de leurs sentiments envers leur infortuné monarque et frère. Il faut bien le rappeler : pour la complication des malheurs de la monarchie, quelque purs que fussent ces sentiments, les personnes placées auprès du roi et de la reine cherchaient à détruire l'union entre les membres de la famille royale, et souvent envenimaient les démarches quelquefois imprudentes sans doute, mais toujours loyales du jeune prince. On faisait craindre à la reine l'ambition de ses beaux-frères; elle aimait moins que jamais Monsieur, et elle avait fini par se détacher de l'amitié qui la liait au

comte d'Artois. Elle avait, ainsi que le roi, donné de telles preuves de ses craintes, que les princes s'étaient vus contraints de répandre cette déclaration dans l'étranger. « Quant à mes frères, qui ne tiennent pas la queue de la poêle, dit un jour Louis XVI au ministre Montmorin, ils m'y laisseraient frire, en me disant de tenir bon. » Il y avait donc aux Tuileries une défiance générale contre tout ce qui venait de Coblenz. Ce fut un très-grand malheur, car il n'y eut point d'ensemble, et l'on ne marcha pas d'accord, tandis que l'union eût été si nécessaire. Quant aux deux frères émigrés, il n'y eut jamais entre eux d'entente parfaite: il y avait autant de différence entre leurs opinions politiques qu'entre leurs caractères. Le comte d'Artois tenait alors à Coblenz une petite cour rivale de celle de Monsieur. Madame de Polastron, qui possédait les affections du jeune prince, n'avait pas moins d'influence sur lui que madame de Balbi sur le comte de Provence; mais elle en usait beaucoup mieux. Madame de Polastron avait plus de beauté, de grâces et d'esprit; elle était surtout moins capable de méchanceté; elle méritait par ses qualités d'inspirer un attachement sérieux; elle aimait ses amis, les servait avec chaleur, tandis que madame de Balbi ne soutenait les siens que quand ils pouvaient lui être utiles. Le bailli de Crussol, capitaine des gardes du comte d'Artois, le comte de Puysegur, le comte François d'Escaers, étaient les trois chefs militaires de la maison du prince. Leur dévouement égalait leur envie de faire parler d'eux; ils tâchaient de se rendre importants en faisant jouer un rôle principal au comte d'Artois, tandis que ce prince, qui abhorrait les détails de l'administration et les querelles des courtisans, aurait voulu passer sa vie dans la tranquillité et les plaisirs. Il écoutait volontiers les avis de l'ancien contrôleur général de Calonne, qui, accouru de Londres, était venu prendre auprès de lui la première place. Le baron de Breteuil la lui disputait, fort d'un plein pouvoir donné par Louis XVI, en 1790, pour traiter en son nom avec les puissances de l'Europe; mais ses fautes avaient fait révoquer ce pouvoir. Calonne avait conservé beaucoup d'ascendant sur l'esprit du prince: c'était lui qui faisait à Coblenz les fonctions de contrôleur général des finances et de lieutenant général de police: il s'en acquittait assez mal; mais il parlait avec grâce, il promettait des merveilles, et on l'écoutait. Il connaissait le fort et le faible de la France, et l'on aurait eu, à l'entendre, qu'il n'y avait qu'à marcher en avant pour changer le royaume constitutionnel en une monarchie absolue. Breteuil tâchait de nuire à Calonne tant qu'il pouvait: tandis que celui-ci négociait avec l'Angleterre, il prenait à tâche d'amener l'Autriche à donner son appui à l'émigration armée, et toutes ses intrigues diplomatiques ne produisaient pas l'effet qu'on en attendait. La naissance rendait Monsieur supérieur de fait au comte d'Artois, mais il n'était pas aimé; il avait, aux yeux des royalistes fanatiques, une teinte de jacobinisme qui ne s'effaçait jamais complètement: on lui reprochait amèrement sa con-

duite pendant les années qui avaient précédé son émigration. Il s'était prononcé, disait-on, dans la première assemblée des notables pour des réformes odieuses à la noblesse ; dans la seconde il avait voté pour la double représentation du tiers état. On lui reprochait la mort de Favras ; enfin, on disait qu'il n'avait émigré que quand il ne lui était plus possible de rester en France. Le comte d'Artois était par des motifs contraires l'objet de l'amour des émigrés ; ils voyaient en lui le type du prince et du gentilhomme français ; il était prodigue, affable, généreux ; il ne voulait des richesses que pour en faire part à ses amis ; il était dévot au milieu de l'effervescence de la jeunesse. Le clergé faisait un grand fond sur ses sentiments religieux ; on savait qu'il ne changerait ni dans la bonne fortune ni dans le malheur, et qu'on le retrouverait toujours le même à quelque époque ou en quelque position que ce fût. Malgré les fautes et les ridicules des deux petites cours de Coblenz, l'émigration continuait, et le comte d'Artois, de concert avec Monsieur, continua à faire des préparatifs de guerre sur les bords du Rhin. Le parti révolutionnaire mit encore plus d'irritation à l'accuser et à le poursuivre. Le 2 janvier 1792, il fut décrété d'accusation sur le rapport de Gensonné, qui dénonça à l'assemblée la continuation du paiement de son traitement comme colonel général des Suisses, ainsi que la délivrance de congés signés par ce prince aux soldats de cette nation. Le 19 mai suivant, un autre décret supprima son traitement constitutionnel d'un million comme frère du roi, et déclara ses rentes apanagères saisissables par ses créanciers. Le comte d'Artois retourna au commencement de 1792 à Turin, d'où il entra en correspondance avec les mécontents de Lyon et du camp de Jalès. Lors de l'invasion de la Champagne par les Prussiens, il commandait un corps de cavalerie d'émigrés. Après la retraite des Prussiens, il alla, ainsi que Monsieur, résider à Hamm, petite ville de Westphalie. C'est là qu'ils apprirent la mort de Louis XVI. La première pensée des frères de l'infortuné monarque fut pour le principe conservateur de la monarchie. Louis XVII, quoique dans les fers, fut proclamé roi de France ; Monsieur prit le titre de régent, et le comte d'Artois celui de lieutenant général des armées et du royaume. C'est en cette qualité qu'il partit pour St-Petersbourg, où l'impératrice Catherine II lui fit un accueil brillant qui répondit à ses espérances. Elle envoya au-devant de lui jusqu'à Riga le prince Reppin, qui le conduisit à St-Petersbourg dans les voitures de la cour. L'impératrice lui promit une armée de 20,000 Russes, et en lui donnant une riche épée montée en diamants, lui dit : « J'espère que « vous vous en servirez pour le rétablissement et « la gloire de votre maison (1). » L'Angleterre s'était engagée à solder et à transporter sur les côtes de Bretagne les troupes russes ; mais le ministère anglais, craignant de se compromettre envers le parlement, et d'ailleurs ne se sentant pas entraîné par la

vigueur et la résolution du prince, hésita à donner les subsides nécessaires pour cette dispendieuse entreprise. Pendant ce temps, les armées royales de la Vendée, qu'il s'agissait de secourir, éprouvèrent des défaites désastreuses. Insensible à tous les efforts que l'impératrice avait faits pour réveiller en lui une étincelle de courage militaire, le prince, au lieu d'avoir hâte de se rapprocher des royalistes de la Vendée, retourna au château de Hamm auprès de son frère. Ce fut de là qu'il se mit en correspondance avec Charette par des agents que transporta l'escadre du commodore Warren. Le gouvernement anglais assura alors un traitement de 24,000 livres sterling au prince, qui se rendit à Londres (juillet 1793). Sur ces entrefaites mourut l'infortuné Louis XVII ; le comte d'Artois prit alors le titre de Monsieur. Parti le 26 août de Portsmouth, à bord de la frégate *le Jason*, pour les côtes de France, il rallia l'escadre anglaise qui eroisait en vue des provinces de l'Ouest ; enfin, le 2 octobre, cette escadre débarqua à l'Île-Dieu un corps de 8,000 émigrés sous les ordres du prince, et 4,000 Anglais sous les ordres de lord Moira (depuis marquis d'Hastings). Mais après une inaction de six semaines sur cette plage stérile, au moment où les Vendéens espéraient voir le comte d'Artois se mettre à leur tête, il crut devoir déferer à un avis qui le rappelait à Londres (17 novembre). La conduite du prince dans cette circonstance, son empressément à désertar sa propre cause, tout en affectant de subir une pénible contrainte, ont laissé sur sa mémoire une tache indélébile. On a été jusqu'à prétendre que lui-même avait sollicité cet ordre auprès du ministère anglais (1). On sait avec quelle sévérité Charette s'exprima à cette occasion sur le compte du prince, dans une lettre adressée à Louis XVIII. Mais, de quelque manière qu'on apprécie les motifs secrets du comte d'Artois dans cette circonstance, il est certain que sa conduite fut une calamité pour le parti royaliste. En vain, au moment où il quitta l'Île-Dieu, fit-il assurer les Vendéens qu'il irait bientôt les rejoindre ; après une aussi cruelle déception, leur ardeur s'amortit ; « et le feu de cette « guerre intestine ne jettera plus que de fugitives « étincelles, rallumées par des chefs de bande qui « ne lèveront par intervalles le drapeau blanc que « pour la satisfaction de quelques intérêts particu- « liers, pour se donner une importance éphémère, « vendre leur fidélité et marchander leur soumis- « sion, quand le gouvernement montrera le désir « sincère d'assurer la paix dans ces contrées désolées (2). » Du reste, jusqu'à l'entière pacification, les agents du comte d'Artois ne cessèrent de correspondre avec ces tristes débris de la Vendée, et parmi les actes officiels qu'on a recueillis sur cette époque, on voit que, d'accord avec Louis XVIII, il autorisa une fabrication d'assignats en Bretagne. Il employait une grande partie de la pension

(1) Cette épée, dont le comte d'Artois ne fit aucun usage, fut vendue plus tard au profit des émigrés indigents.

(1) Voy. les *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée* par M. le comte de \*\*\* (Vauban), Paris, 1806.

(2) *Histoire de France* de Montgaillard, t. 5, p. 405.

qu'il recevait du gouvernement anglais à soulager la misère d'un grand nombre d'émigrés et surtout à susciter des embarras au gouvernement français. De là cette série de conspirations dont le récit trouvera place ailleurs. (*Voy.* CADOU DAL, MOREAU, PICHÉGRU, etc.) Le comte d'Artois et ses entours étaient les principaux moteurs de ces complots, tandis que Louis XVIII ayant formé à Paris une commission d'hommes assez modérés (*voy.* MONTESQUIOU (abbé DE), CLERMONT GALLERANDE), semblait n'attendre une restauration que des royalistes de l'intérieur. Depuis son retour à Portsmouth, Monsieur s'arrêta peu en Angleterre et alla habiter à Edimbourg le palais d'Holyrood, ancienne résidence des rois d'Écosse. Lors de la campagne de 1799, il devait aller en Suisse se réunir à l'armée de Condé, qui, réunie au corps du général Korsakow, arrivait du fond de la Russie. Il vint à Londres dans cette intention, et envoya un de ses agents à Suwarow, qui le reçut parfaitement; mais quand le prince arriva à Bâle au quartier général du prince Charles, déjà l'armée austro-russe avait été forcée d'évacuer la Suisse, et ainsi commençait à échouer le plan de la seconde coalition. Le comte d'Artois resta à Londres, principalement occupé de diriger les opérations des royalistes de Bretagne. En février 1800, il se réconcilia avec le duc d'Orléans et ses frères, et parut avec eux à la cour. Par suite de l'ouverture des conférences pour la paix d'Amiens, il dut s'éloigner de Londres, et retourna à Edimbourg, et c'est de là qu'est datée (27 avril 1805) la déclaration par laquelle il rejeta personnellement et d'une manière formelle la proposition faite par Napoléon aux princes de la maison de Bourbon de renoncer à la couronne de France. Au mois de novembre 1804, des arrangements de famille l'appelèrent à Calmar, en Suède, où il eut une entrevue avec le roi son frère et son fils aîné le duc d'Angoulême, qui avait épousé en 1799 la fille de Louis XVI. Il retourna ensuite à Edimbourg; c'est là qu'il vit successivement mourir (2 juin 1805) et son épouse, Marie-Thérèse de Savoie, qui, malgré les constantes infidélités de son mari, lui témoigna toujours le plus estimable dévouement, et sa maîtresse la duchesse de Polastron. Cette favorite, qui avait inspiré au comte d'Artois une passion réelle, exigea de lui au lit de mort qu'il fit vœu de renoncer désormais à toute liaison de galanterie, pour ne songer qu'à son salut. On prétend que ce vœu fut sanctifié par une cérémonie auguste présidée par M. de Latil, confesseur de madame de Polastron, et qui depuis lors dirigea la conscience du prince. Ce dernier tint parole, et depuis lors il se livra à tous les exercices d'une piété sincère : heureux si cette vertu de l'homme privé n'avait pas eu plus tard une influence funeste sur la conduite de l'homme politique ! Lorsqu'en 1809 Louis XVIII eut fait l'acquisition du château d'Hartwell dans le Buckinghamshire, le comte d'Artois alla se réunir au reste de la famille royale. Il ne s'éloigna de cette paisible retraite qu'au commencement de 1815, pour se rendre en Allemagne, afin d'être plus à portée de profiter des chances que les événements de la guerre pouvaient

offrir. Parti secrètement d'Édimbourg, il débarqua dans l'île d'Héligoland, d'où un bâtiment anglais le transporta à Lubeck. Il avait eu grand soin de cacher son départ au ministère britannique. Arrivé à Bâle au mois de février 1814, et sur divers avis qu'il reçut des dispositions d'un grand nombre de Français, il se décida à entrer en France par Pontarlier (19 février), faisant preuve en cette occasion de plus de détermination qu'il n'en avait montré jadis en des circonstances analogues. Il était accompagné du comte François d'Escars, du comte Melchior de Polignac, du comte de Wals, du comte de Trogoff et du marquis de Wideranges. Ce dernier lui avait été député par les royalistes de Troyes. Le prince fut rejoint par le comte de Bruges, chargé depuis longtemps de défendre les intérêts des Bourbons auprès des puissances étrangères; mais il apportait de mauvaises nouvelles sur la disposition des cabinets, et n'avait pu obtenir un sauf-conduit pour se rendre au congrès de Châtillon. Les royalistes étaient assez nombreux dans la Franche-Comté; ils donnèrent le signal : le prince y fut accueilli avec des transports d'allégresse. Le retour des Bourbons souriait même à ceux qui les connaissaient le moins. Ils y applaudissaient comme au plus honorable moyen de sortir d'une situation dont on n'osait prévoir l'issue. A Vesoul, où Monsieur devait s'arrêter, on alla au-devant d'un prince qui se présentait seul, sans soldats, sans appui, et n'invoquait d'autres titres que les malheurs et les services de sa maison. Les alliés voulurent s'opposer à cet entrainement qu'il avait peine à comprendre. Ils mirent l'interdit sur ses proclamations, et un imprimeur de la ville fut arrêté pour avoir prêté ses presses à leur publication. Des paysans francs-comtois, anciens soldats de l'émigration, se disposaient à former à Monsieur une escorte d'honneur, la cocarde blanche au chapeau : le général autrichien commandant les troupes d'occupation menaça de les dissoudre de force. Plusieurs fois il fut enjoint au prince de revenir sur ses pas. « Quels « que soient mes sentiments pour les anciennes dynasties, disait le général autrichien, je ne dois « pas oublier que la fille de mon souverain est « impératrice de France. » Le séjour à Vesoul ne se prolongea que par suite de cette opposition des autorités étrangères. Alors fut répandue la proclamation suivante, où le prince s'adressait à la France en qualité de lieutenant général du royaume : « Français, le jour de votre délivrance « approche. Le frère de votre roi est arrivé parmi « vous. C'est au milieu de la France qu'il veut « lever l'antique bannière des lis, et vous annoncer « le retour de la paix, sous un règne protecteur des « lois et de la liberté publique. Plus de tyran, plus « de guerre, plus de conscription, plus de droits « réunis. Qu'à la voix de votre souverain, de votre « père, vos malheurs soient effacés par l'espérance, « vos erreurs par l'oubli, vos dissensions par l'union « dont il veut être le gage, etc. » Ce manifeste fit grand effet, surtout ces mots *plus de conscription, plus de droits réunis*; mais la suite prouva qu'il était difficile d'accomplir à la lettre cette promesse, si l'on

ne voulait pas désorganiser la force et les ressources du gouvernement, et ces deux institutions n'ont pas cessé de peser sur le peuple, mais sous un autre nom. Il ne fut accordé à Monsieur, après bien des pourparlers, de se rendre à Nancy, qu'à condition d'y entrer sans cocarde, sans décorations, sans titre, et de n'y habiter aucun bâtiment public. Une maison particulière reçut le prince, et comme à Vesoul, l'enthousiasme et la sollicitude de ses partisans lui tinrent lieu des honneurs officiels qu'on lui déniait. Les Russes, maîtres de la place, affectèrent de s'éloigner de son passage, et il fit son entrée *sans cocarde*, ainsi qu'il avait été stipulé (19 mars). Tel était le résultat de l'indécision des souverains alliés relativement à la question des Bourbons qu'on avait à résoudre d'une manière si inopinée; et de son côté, M. de Caulaincourt, qui représentait Bonaparte au congrès de Châtillon, n'avait pas manqué de faire de vives représentations sur le voyage du comte d'Artois. Le prince découragé était prêt à regagner la frontière, lorsque M. de Vitrolles vint relever sa confiance en lui faisant concevoir plus d'espérances qu'il n'en avait peut-être lui-même. Il fut décidé, dans les conférences qu'il eut avec le prince, qu'il serait accrédité auprès des souverains comme envoyé de Louis XVIII, et qu'il se mettrait en rapport avec M. de Talleyrand. Les événements de Paris amenèrent enfin des résultats plus décisifs en faveur de la cause royale. Ce fut aux cris de *Vive Louis XVIII, vivent les Bourbons*, que les souverains alliés salués eux-mêmes de semblables acclamations firent leur entrée dans la capitale. Ce mouvement spontané, le prodigieux effet produit par la brochure de M. de Clateaubriand, *de Bonaparte et des Bourbons*; enfin, la fameuse proclamation du conseil général du département de la Seine (voy. BELLART), firent cesser l'indécision des chefs de la coalition européenne. Tout fut dit quand le sénat et le corps législatif, en prononçant la déchéance de Napoléon, eurent rappelé Louis XVIII au trône. Cependant, à côté de ces puissants résultats surgissaient des questions de principes qui intéressaient vivement la monarchie absolue, et qui créèrent à Monsieur des difficultés dont il se tira en continuant de montrer cette décision et cette dextérité qui alors le servaient si bien. Le chef du gouvernement provisoire, Talleyrand, lui ayant écrit : « Jusqu'à présent nous avons eu la gloire, venez nous apporter l'honneur. » Monsieur, qui était encore à Nancy, n'avait pas hésité à se rendre directement à Paris. Mais à Vitry-le-Français un courrier du gouvernement vint tout à coup déranger ses dispositions : il apportait la constitution sénatoriale, qui, tout en rappelant les Bourbons, légalisait toute la révolution. Le comte d'Artois n'avait plus dès lors qu'une position équivoque; il ne pouvait plus se dire lieutenant général du royaume, et c'était pourtant en cette seule qualité qu'il était en France et qu'il se dirigeait sur Paris. Les conseillers qui l'entouraient voulurent lui persuader de suspendre sa marche. Monsieur, quelque très-occupé de la gravité de cet acte, ne jugea pas convenable de s'arrêter : « Marchons toujours, disait-il, nous verrons ensuite. »

Cependant le sénat déclara formellement qu'il n'assisterait à aucune des cérémonies annoncées pour l'entrée du comte d'Artois, qui n'avait pas encore pris d'engagement envers la constitution, et qui était par conséquent sans qualité à ses yeux. Le gouvernement provisoire, ou plutôt Talleyrand qui en était l'âme, regardèrent cette prétention comme non avenue, et reconnurent qu'il était nécessaire que, dès son arrivée à Paris, Monsieur se mit à la tête du gouvernement. Dans cette vue, Talleyrand proposa au prince de se faire nommer, par un acte du sénat, chef du gouvernement provisoire. Ces incidents se passaient lorsque Monsieur était déjà arrivé à Livry, où le munitionnaire Ouvrard fut chargé de lui faire une réception magnifique. Il ne s'arrêta nullement à toutes ces propositions; et il trouvait à chaque pas de nouveaux motifs de persister dans le plan de conduite qu'il s'était tracé. Il se mit donc en route le 12 au matin pour la capitale, où il fit son entrée sans autre escorte que quelques gardes nationaux à cheval. Lui-même portait leur uniforme. Il faut avoir été témoin de l'enthousiasme qui éclata partout sur son passage pour s'en faire une idée; aussi, peu de temps après, Louis XVIII put lui dire : *Vous avez été reçu comme l'enfant de la maison*. Talleyrand et M. de Chabrol, préfet de la Seine, haranguèrent le prince, l'un au delà, l'autre en deçà de la barrière de Bondy. Il répondit à ces discours avec autant de grâce que de convenance. C'est dans sa réponse à M. de Talleyrand qu'on lui a prêté ce mot spirituel et touchant qui était assurément bien la substance de son discours, mais qui est réellement du comte Beugnot (voy. ce nom), un des ministres du gouvernement provisoire : « Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. » De la barrière de Bondy le prince se rendit à Notre-Dame pour rendre à Dieu des actions de grâces. Ce furent les grands vicaires qui le reçurent à l'entrée de la métropole : Monsieur avait témoigné le désir de n'être pas reçu par le cardinal Maury. (Voy. ce nom.) Il remonta ensuite à cheval pour se rendre aux Tuileries, où le drapeau blanc fut arboré : « Après tant de traverses, disait-il, il est doux de se reposer dans le palais de ses pères ! » Puis, se tournant du côté des maréchaux qui l'entouraient, « et sur vos lauriers, messieurs ! » Cependant la difficulté existait toujours quant à la lieutenance générale; rien n'était encore décidé. Le sénat se tenait à l'écart, et, soutenu par l'empereur Alexandre, se roidissait dans son opposition. Des négociations qui occupèrent les journées du 13 et du 14 n'amènèrent aucun résultat, et le 15, Monsieur reçut le sénat, qui, par délibération prise la veille, avait déféré à Son Altesse Royale le gouvernement provisoire, sous le titre de lieutenant général du royaume, *en attendant que Louis-Stanislas-Xavier, appelé au trône, eût accepté la charte constitutionnelle*. Le prince, à l'instigation de Talleyrand, consentit à admettre les mots : *rappelé au trône*, mais il éluda, non sans adresse, l'engagement positif d'une charte. « J'ai pris connaissance, dit-il, de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le roi mon auguste frère. Je n'ai

« point reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution, mais je connais ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué, *en assumant en son nom* qu'il en acceptera les bases. » Dans le projet de réponse préparé par Talleyrand, *en jurant en son nom d'en observer et d'en faire observer les bases*, le prince avait effacé cette sorte de serment par procuration, mais sa parole n'en était pas moins engagée. Après avoir énuméré les points fondamentaux dont il annonçait l'acceptation comme certaine, et qui plus tard se retrouvèrent dans la charte de Louis XVIII, Monsieur, quittant le langage officiel, laissa parler ses propres sentiments : « Je vous remercie, ajouta-t-il, au nom du roi mon frère, de la part que vous avez eue au retour de notre souverain légitime, et de ce que vous avez assuré par là le bonheur de la France, pour lequel le roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang. Il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment ; il ne faut plus se rappeler le passé ; nous ne devons plus former qu'un peuple de frères. Pendant le temps que j'aurai en main le pouvoir, temps qui, j'espère, sera très-court, j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public. » Un des membres du sénat, feu M. le comte de Ségur (*voy. ce nom*), s'étant écrié : « C'est vraiment le fils d'Henri IV ! — Son sang coule dans mes veines, reprit Monsieur ; je désirerais en avoir les talents, mais je suis bien sûr d'avoir son cœur et son amour pour les Français. » Le prince s'était scrupuleusement attaché, comme on le voit, et dans les modifications apportées à sa réponse au sénat, et dans le peu de mots prononcés ensuite, à maintenir le droit préexistant de sa famille ; il ne s'était pas permis une seule parole qui pût autoriser à penser que l'acte du sénat ajoutât quelque chose à ce droit. Dès le 15, le drapeau et la cocarde blanche avaient été adoptés par un acte officiel. Les esprits sérieux se sont partagés à cet égard ; on a reproché à Monsieur d'avoir proscrit ces trois couleurs qui avaient tant de fois conduit les Français à la victoire. Le fait est qu'à cet égard il y eut de sa part hésitation, et qu'il n'était pas éloigné de les conserver ; mais l'empressement de la garde parisienne nationale à arborer la cocarde blanche, et de plusieurs maréchaux à la faire prendre à leurs corps d'armée, décida la question par le fait ; et sema dès le premier moment des germes de mécontentement et de désaffection parmi les troupes (1). Le prince donna, le 16 avril, une déclaration par laquelle, attendu que l'ordre et la paix étaient rétablis en France, et que le gouvernement avait pris une marche régulière, il révoquait toutes commissions particulières données par lui à l'effet de contribuer au rétablissement de la monarchie. Le véritable motif de cette révocation de pouvoirs était le peu de

modération que plusieurs de ces commissaires avaient mis dans l'accomplissement de leur mission. Quelques jours après, d'autres commissaires du roi furent envoyés dans chacune des divisions militaires pour répandre une connaissance exacte des événements qui avaient rendu à la France son légitime souverain, et pour y organiser en quelque sorte la restauration. Les nouveaux choix ne furent pas tous très-judicieux : à côté d'hommes qui avaient servi le gouvernement impérial, mais dont le retour à la cause des Bourbons paraissait sincère, se trouvaient des gentilshommes qui ne connaissant pas du tout la France, étaient peu faits pour rallier les esprits, tels que le comte Jules de Polignac, qui fut envoyé à Toulouse. Au surplus, rien ne fit plus d'honneur aux sages intentions du prince que le discours tout conciliant qu'il leur adressa au moment de leur départ : « Vous apprendrez à tous, leur dit-il, combien sont nécessaires l'oubli du passé, les sacrifices muets, enfin la franche réunion des vœux et des volontés pour réparer de grands désastres. Portez au peuple l'espérance, et rapportez la vérité au roi, etc. » La sollicitude du prince pour le soulagement des militaires malades et blessés qui affluaient dans tous les hôpitaux, son empressement à rendre à la liberté tous les détenus pour délits relatifs à la conscription, la diminution des droits sur les marchandises coloniales, la suppression de la taxe du décime de guerre dans la perception des droits réunis, la suppression des cours prévôtales et des tribunaux des douanes, la réparation d'éclatantes injustices commises par le gouvernement impérial envers des particuliers (*voy. LECOUBE*), et une foule de mesures analogues auraient donné au comte d'Artois une popularité méritée ; mais de bien graves reproches que l'histoire a déjà ratifiés lui furent adressés par l'opinion pour l'inexcusable précipitation avec laquelle, sans opposition et presque sans débat, il abandonna toutes les places fortes occupées par les Français, et réduisit leur marine à treize vaisseaux de guerre, vingt et une frégates, vingt-sept corvettes et bricks, etc. ; concessions aussi humiliantes que désastreuses (1), qui sont encore aujourd'hui une plaie saignante pour la France. Louis XVIII blâma son frère dans les termes les plus vifs et les plus amers. Aussi, à dater de ce moment, le comte d'Artois perdit toute popularité et fut tenu par le roi en dehors de la politique de son gouvernement ; ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé colonel général des gardes nationales de France, puis rétabli dans son ancien titre de colonel général des Suisses, avec autorisation de se faire rembourser par le trésor public les émoluments de cette charge à dater de 1789 jusqu'en 1814 : mesure doublement impolitique, qui, en replaçant l'héritier présomptif du trône à la tête d'un corps étranger privilégié, contribuait à augmenter le mécontentement. Le prince fut à la même époque

(1) *Voy. des détails curieux à ce sujet dans l'histoire de la Restauration* par M. Lubis, liv. 2, t. 4<sup>er</sup>, p. 264. Une chose assez remarquable, c'est que Benjamin Constant, s'exprimant à cet égard comme aurait pu le faire M. de Chateaubriand lui-même, et sans doute avec moins de mesure, conseillait aux Bourbons de ne pas faire l'immoral abandon de l'oriflamme de leurs pères, pour prendre un drapeau tout sanglant de crimes et dépourvu de tout succès. (*De l'Esprit de conquête et d'usurpation, 1814.*)

(1) On sacrifia ainsi cinquante-trois places, 42,000 bouches à feu, trente et un vaisseaux et 12 frégates. Il faut ajouter que Talleyrand n'avait fait aucune objection pour empêcher le prince de faire de tels sacrifices.

attaqué d'une maladie qui fit craindre pour ses jours. Cette maladie fut généralement attribuée aux reproches qui lui avaient été adressés par le roi. Monsieur reparut le 7 septembre au champ de Mars lors de la distribution des drapeaux faite par le roi à la garde nationale. Après une courte allocution dans laquelle Monsieur avait répondu de la fidélité de cette garde, il ajouta « que parmi tant « de sujets dévoués, il n'en était pas un qui le fût « plus que lui. » Au même instant, il se jeta dans les bras du roi, qui l'embrassa. Cette scène d'attendrissement parut avoir été préparée d'avance comme une réponse aux bruits qui s'étaient répandus sur la retraite forcée du comte d'Artois à St-Cloud. Au surplus, jamais le dissentiment n'avait été plus réel entre les deux frères. Le comte de Blacas était très-mal avec Monsieur, qui fut bien aise alors de s'éloigner de la cour pour aller visiter les départements du Midi. Il passa d'abord à Lyon, puis à Marseille, puis à Avignon, et, revenant par la Franche-Comté, il fit son entrée à Vesoul. Partout, si l'on en croit les relations officielles, des manifestations d'enthousiasme éclatèrent sur son passage, et il put dire à Louis XVIII à son retour : « J'ai été reçu à Avignon comme un pape, « et à Lyon comme un roi. » Mais, en réalité, le résultat de ce voyage ne fut favorable ni au prince ni à la monarchie. Si rien n'égalait le charme de son abord et l'affabilité de ses manières, les courtisans qui l'entouraient excitèrent les ressentiments, réveillèrent toutes les craintes par leurs préférences envers tout ce qui se disait gentilhomme et per l'imprudence de leurs discours de réaction. Lui-même s'occupait trop des hommes qui avaient jadis été connus de lui, soit à Versailles, soit pendant l'émigration, et trouvait bon qu'on éloignât de lui les acquéreurs de biens nationaux. A Marseille, il y eut des violences exercées sur le parti vaincu. La nouvelle du débarquement de Bonaparte au golfe Juan étant arrivée à Paris, le 5 mars 1815, Monsieur partit dès la nuit même et arriva à Lyon le 8 à dix heures du matin, accompagné du maréchal Macdonald. Il fut bien accueilli par la garde nationale, et sa présence parut d'abord relever l'esprit public en faveur des Bourbons; mais les troupes de ligne qui se trouvaient à Lyon ne dissimulaient pas leur impatience de se rallier à celles qu'amenait l'empereur; et lorsque le prince voulut faire sauter les ponts du Rhône, la populace s'y opposa et l'on fut obligé de se borner à quelques palissades. En vain, dans cette circonstance, il déploya une véritable énergie et fit entendre les paroles les plus touchantes; tout fut inutile : le prince se vit forcé de quitter cette ville le 10 mars au moment où Napoléon allait entrer dans ses murs, et il revint à Paris suivi d'un seul gendarme (1). Le 16 mars, Monsieur passa la revue des douze légions de la garde nationale de Paris, qui fit éclater en sa présence un stérile enthousiasme. Le même jour, le roi s'était rendu au corps législatif. Monsieur, après le discours du monarque,

(1) On a prétendu qu'après le 20 mars, Napoléon, pour récompenser la conduite de ce brave militaire, lui donna la croix d'honneur.

se leva, et, d'une voix entrecoupée, prononça ces paroles : « S'il était permis d'élever ici la voix après « que le roi a parlé, je dirais, tant en mon nom qu'au « nom de toute ma famille, que nous partageons les « sentiments que Votre Majesté vient d'exprimer. » Puis, se tournant vers l'assemblée : « C'est au nom « de l'honneur que nous jurons de vivre et de mou- « rir fidèles au roi et à la charte constitutionnelle. » Le roi tendit la main à son frère, qui la baisa avec transport. L'assemblée parut comme électrisée; mais l'opinion publique reçut froidement ce serment si tardif, prêté au moment du danger. Les jours suivants, Monsieur se donna beaucoup de mouvement pour préparer Paris à quelque résistance. Tout fut inutile, et lorsqu'il fallut partir, il se mit à la tête de la maison du roi avec le duc de Berri, et quitta le château des Tuileries dans la nuit du 20 mars, une heure après le départ de Louis XVIII. Dans cette circonstance, il montra beaucoup de sollicitude pour les fidèles serviteurs qui l'accompagnèrent jusqu'à Béthune. Craignant que leur dévouement ne leur fit courir des périls inutiles, il les laissa libres de se disperser. Ce ne fut pas sans quelque danger qu'il dépassa la frontière. Il se porta de là sur Ypres, puis à Ostende, accompagné seulement de cent cinquante officiers, et se rendit ensuite à Gand, où il resta auprès du roi jusqu'au moment de son retour en France. Il entra dans la capitale avec Louis XVIII le 7 juillet. Le 26, il présida le collège électoral de la Seine et ouvrit la séance par un discours plein de convenance. Tous les électeurs virent avec plaisir l'attention avec laquelle il dirigea les opérations de l'assemblée, et ne furent pas moins touchés de son affabilité dans les rapports qu'il eut avec eux. Il fut nommé président du premier bureau de la chambre des pairs dans les premiers jours d'octobre. Le 12 du même mois, dans la discussion relative aux restrictions que MM. de Polignac et de Labourdonnaie-Blossac avaient cru devoir faire à leur serment, il prit leur défense. Tout en protestant de son respect pour les principes constitutifs de la charte, il fit valoir, en faveur de ces deux pairs, que la chambre avait privés momentanément du droit de prendre part à ses délibérations, des considérations tirées « des principes religieux toujours infiniment respectables, ajoutant « que cette religion devait être sûre de trouver des « appuis et des protecteurs dans un empire dont le « roi s'honorait du titre de roi très-chrétien, et dans « une assemblée qui sans doute mettrait toujours « au rang de ses premiers devoirs tout ce qui con- « tribuerait à la maintenir. » Cette démarche du prince fut, selon la diversité des partis, diversement jugée. Le duc de Fitz-James ayant deux jours après proposé à la chambre des pairs de voter des remerciements au duc d'Angoulême pour la conduite que ce prince avait tenue dans le Midi pendant les cent jours, le comte d'Artois, avec lequel cette motion avait, dit-on, été concertée, s'y opposa par ce noble motif « que c'était contre des Français égarés que « son fils s'était vu contraint de combattre. » Ce fut là le dernier acte parlementaire de Monsieur ;



depuis lors, il ne parut plus aux séances, et vécut au milieu de sa cour du pavillon Marsan, partageant son temps entre les pratiques d'une dévotion austère et l'exercice de la chasse, qui était chez lui une véritable passion. Entouré de courtisans et d'ecclésiastiques ennemis de l'ordre constitutionnel, il suivait avec attention la marche des affaires pour contrôler et contrarier, quand il le pouvait, la direction politique du gouvernement du roi son frère. Sous beaucoup de rapports, a dit M. Pagès (de l'Ariège) dans une notice fort remarquable sur Charles X, il y renouvela cette cabale de Jacques II qui troubla le règne de son frère et qui finit par le perdre lui-même. C'était un système religieux qui, en dehors des libertés de l'Église gallicane, semblait vouloir rétablir l'autocratie papale; c'était un système politique qui, en dehors des libertés du royaume, semblait vouloir rétablir l'absolutisme monarchique. Effrayé de cette tendance : « Mon frère ne mourra pas sur le trône, » disait Louis XVIII à ses amis, et il mettait tous ses soins à neutraliser les menées des courtisans du pavillon Marsan; mais il ne pouvait empêcher qu'elles n'eussent une certaine action sur la politique de son gouvernement, et plus évidemment encore elles annonçaient quelle serait la direction du prochain règne. L'attentat qui mit fin aux jours du duc de Berri (15 février 1820) plongea dans une profonde douleur toute la famille royale, et devint pour Monsieur l'occasion de faire prévaloir ses idées et ses plans politiques. Louis XVIII, plus que jamais malade et impotent, essaya de lutter contre l'ascendant que l'expectative du trône donnait à son frère; enfin il céda au mois de septembre 1821, et Monsieur lui présenta MM. de Villèle et Corbière, qui furent bientôt après nommés ministres, et qui dirigèrent le vaisseau de l'État dans des voies complètement étrangères aux principes constitutionnels et philosophiques du vieux roi. Aussi, lorsque le 16 septembre 1824, Louis XVIII eut cessé de vivre, Charles X n'eut rien à changer au gouvernement; et c'est ce qu'exprimèrent ses premières paroles adressées aux ministres réunis en conseil à St-Cloud, le jour de son avènement. Il put même abolir la censure; les journaux n'usèrent de cette liberté que pour parler de la manière la plus convenable du feu roi et de son successeur, et l'on voulut bien oublier tout ce qu'avait pu avoir d'irrespectueux pour Louis XVIII l'établissement de cette même censure le 15 août précédent, c'est-à-dire au commencement de la maladie de ce monarque. Au reste, dans les premiers moments de son règne, Charles X retrouva ces mots heureux par lesquels il savait se concilier tous les cœurs. *Plus de halberdes!* s'écria-t-il le jour qu'il fit son entrée dans Paris. Il avait, le lendemain de la mort de Louis XVIII, reçu à St-Cloud les hommages des premiers fonctionnaires de l'État, et les paroles qu'il fit entendre semblaient annoncer les grandes pensées du règne le plus sage et le plus paternel. Nous citerons ici ce que disait un écrivain qui traçait les réflexions suivantes sous l'inspiration de la pensée publique du moment : « Quand Charles X a

jdemandé à la religion de *oindre ses prières aux siennes pour obtenir de Dieu la force de faire le bonheur de son peuple*; quand il prescrivit à nos magistrats de *conserver dans l'administration de la justice la fermeté et l'impartialité qui assureront la force de son gouvernement et garantiront la sûreté de tous les citoyens* (1); quand il confia le *soin de l'avenir* aux chefs de l'instruction publique, en se plaisant à maintenir avec distinction les *professeurs* (2); quand il proclama *la liberté du commerce* pour la France en lui promettant une protection particulière (3); quand à quelques-uns de ses sujets, séparés des autres par leur culte, mais réunis à tous par leur patriotisme et leur fidélité au trône, il répète que *tous les Français sont égaux à ses yeux, que tous ont des droits égaux à son amour, à sa protection et à sa bienveillance* (4); quand il désire que *son règne ne soit que la suite du règne de son frère, tant pour le bonheur de la France que pour la paix et l'union de toute l'Europe* (5); quand il rappelle que *s'il avait juré comme sujet de maintenir la charte, il emploiera son pouvoir comme roi à consolider le grand acte qu'il avait promis de maintenir...* (6), ne croirait-on pas voir le caractère et le génie de Louis XVIII revivre dans ces paroles si pleines de grâce, de bonté, de convenance (7)? » Cet heureux don de trouver des discours si rassurants produisit le meilleur effet; et, oubliant le passé de Monsieur, la nation se fit illusion sur la suite de son règne. Cependant on ne remarqua pas sans inquiétude un irrévérencieux acte à l'égard du feu roi de la part du clergé, qui, devant être présent autour du cercueil de *l'auteur de la charte*, crut pouvoir s'abstenir. En admettant le dauphin son fils (le duc d'Angoulême) à tous ses conseils, Charles X prouva par cet acte qu'il sentait que le temps n'était plus où la politique du roi régnant consistait à laisser son héritier présomptif dans une inaction forcée. Sincèrement affectionné au duc d'Orléans, il s'empressa de lui accorder, ainsi qu'à tous les princes et princesses de sa famille, le titre d'altesse royale. Le même titre fut conféré au duc de Bourbon. Le premier travail de Charles X avec le président de son conseil eut pour objet d'étendre la liste d'amnistie qui avait été commencée par Louis XVIII en faveur des Français pris les armes à la main en Catalogne (8). Quelques jours après, une amnistie fut pronulée en faveur des déserteurs de l'armée de terre et de celle de mer (9). Le nouveau roi chargea provisoirement sa liste civile de toutes les pen-

(1) Réponse à M. de Séze, premier président de la cour de cassation, et à la députation de la cour royale et du tribunal de première instance de Paris.

(2) Réponse à M. l'évêque d'Hermopolis.

(3) Réponse à M. Hacquart, président du tribunal de commerce de Paris.

(4) Réponse aux deux consistoires réformés et au consistoire israélite.

(5) Discours au corps diplomatique.

(6) Discours à la grande députation de la chambre des pairs.

(7) Ces réflexions étaient tirées du *Journal de Paris*.

(8) Ordonnances des 18, 19 et 27 septembre 1824.

(9) Ordonnances des 29 septembre et 6 octobre.

sions que Louis XVIII faisait à d'anciens serviteurs; personnellement il donna des sommes considérables pour soulager maintes infortunes, sans acception de parti. Il s'appliquait à saisir les occasions de se montrer avec avantage en public, et le spectacle, devenu nouveau d'un roi de France assistant à cheval à des parades et à des fêtes militaires ajoutait à l'enthousiasme. Rien n'égale l'effet que produisit la première revue de la garde nationale, de la garde royale et de la ligne, qu'il passa au champ de Mars au mois d'octobre. C'est ce jour-là qu'un vieux grenadier, sorti des rangs, présenta l'arme au roi, et lui dit : « Sire, trente ans de services, dix-huit campagnes, onze blessures, valent bien la croix d'honneur, et je ne l'ai pas ! — Tu l'auras, » répondit le roi ; et le vieux brave fut décoré. Le prince ne montrait pas moins l'heureux esprit d'à-propos dans les audiences particulières; et par ce moyen il rappela au service plusieurs notabilités militaires. C'est dans une de ces audiences qu'il dit au général Exceilmans : « Général, j'oublie tout ce qui s'est passé; la seule chose dont je veux me souvenir, c'est que lorsque vous reçûtes de Bonaparte l'ordre de me poursuivre, vous prîtes une autre route que la mienne. » Un jour le nouveau monarque parut inopinément à l'exposition publique des travaux de peinture et de sculpture au Louvre. Le comte de Forbin, directeur du musée, lui exprima le regret qu'éprouveraient les artistes de n'avoir pas été instruits du projet de cette visite. « Ceci est un impromptu, repartit gracieusement le roi; je vais d'abord jouir de leurs ouvrages : dites-leur que bientôt je veux me trouver au milieu d'eux. Les arts sont une partie de cette gloire française qui m'est chère... Pour aujourd'hui, je vais me promener au milieu de ma famille. » Et en effet, quelques jours après, il accorda aux artistes convoqués des distinctions et des encouragements qui firent célébrer sa munificence par le génie des arts. On peut le dire sans crainte d'être contredit par les hommes impartiaux, c'est le génie des arts qui, d'accord avec la piété chrétienne, a applaudi au sacre de Charles X. Jamais, à aucune époque, plus d'artistes ne furent employés et rémunérés aussi libéralement (1). La peinture, l'architecture, la sculpture, l'orfèvrerie, en un mot, tous les arts du dessin se signalèrent à l'envi, et la poésie ne fit pas faute à cette solennité. Des poètes connus par leurs opinions libérales, entre autres M. Victor Hugo, firent chorus avec les thuriféraires inévitables de la royauté, et leurs chants, il faut en convenir, parurent les plus heureusement inspirés. Toujours pendant les années du règne de Charles X les cérémonies religieuses accompagnèrent les solennités politiques : c'était un signe de l'étroite alliance qui régnait entre le pouvoir et l'autel. Ainsi, lorsque, le 19 novembre 1824, une ordonnance royale convoqua les cham-

(1) Voy. l'*Histoire du sacre de Charles X dans ses rapports avec les beaux-arts et les libertés publiques de la France*, par F.-M. Miel, Paris, 1825, in-8°.

bres pour le 22 décembre, il fut célébré la veille de ce jour, à Notre-Dame, une messe du St-Esprit, à laquelle assistèrent tous les princes de la famille royale et tous les grands dignitaires de l'État en habit de cérémonie. Ce fut un précédent constamment observé pendant ce règne. Le discours par lequel Charles X ouvrit cette première session dessinait assez manifestement la politique qu'il se proposait de suivre par l'annonce de la loi d'indemnité aux émigrés et de la cérémonie du sacre. « Le moment est venu, dit-il, de fermer la dernière plaie de la révolution. La situation de nos finances permettra d'accomplir ce grand acte de justice et de politique. Cette œuvre de réparation s'achevera par un accord parfait de volonté entre vous et moi... Vous assisterez, messieurs, à la cérémonie de mon sacre. Là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte, je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'État et les institutions octroyées par le roi mon frère. » Ce fut le 29 mai 1825 que le sacre et le serment eurent lieu à Reims. La veille, une ordonnance du roi avait accordé une amnistie aux condamnés politiques. En dépit des déclamations libérales auxquelles donna lieu la cérémonie du sacre, celui de Charles X se distingua par un rituel nouveau adapté à la charte constitutionnelle (1). Quant à la sainte ampoule, dont les débris, conservés secrètement par une main pieuse, s'étaient retrouvés pour oindre le front du 65<sup>e</sup> successeur de Clovis, nous pensons avec un écrivain judicieux que « quelle que soit la croyance sur cette relique, il est heureux que la piété n'ait pas eu à regretter qu'elle manquât à la cérémonie (2). » Ceux qui ont blâmé le roi de s'être laissé mettre la couronne par l'archevêque de Reims, au lieu de la prendre lui-même sur l'autel, n'ont pas réfléchi que l'idée de légitimité, c'est-à-dire de royauté de droit divin, rendait cette précaution inutile. Le malheur voulut qu'exaltée par l'éclat que lui donnait cette solennité, et fière de la protection aveugle du monarque, une partie du clergé ne mit plus désormais de bornes à ses vues de domination, et la congrégation jésuitique couvrit la France comme un vaste réseau. Quelque disposé que fût le ministère d'alors à céder à toutes ses exigences, la congrégation allait toujours plus loin et formait une espèce de gouvernement plus fort que le gouvernement du roi. On ne connut bientôt plus d'autres royalistes que les hommes de la congrégation ; et pour obtenir un avancement légitime dans toute espèce de carrière, rien ne servait d'avoir, au péril de sa vie,

(1) « A la cérémonie du sacre, Charles X avait juré la constitution ; il avait pris cette haute et sage détermination, malgré les sourdes, les longues, les violentes intrigues dont il était obsédé. Ainsi tout porte à croire que le serment fut sincère, et que la foi royale fut promise avec loyauté. » (Pages de l'Ariège, *Dictionnaire de la conversation*.)

(2) Miel, *Histoire du sacre*, p. 224. Le procès-verbal qui certifiait que la sainte ampoule avait été conservée en partie datait du 26 janvier 1819.

donné des gages à la monarchie pendant ses jours d'exil depuis 1789, ou de lutte depuis 1814 : il fallait avant tout être de cette congrégation si bien définie dans la courageuse dénonciation du comte de Montlosier, et que nous n'avons garde de confondre avec la partie sage du clergé français, comme ont affecté de le faire des écrivains hostiles au catholicisme. Cependant chaque jour le ministère Villèle ne laissait pas d'avancer dans les voies de la réaction, assez pour être soutenu ou plutôt toléré par cette congrégation (1). Vint alors la loi du sacrilège, loi imprudente, inutile, et qui donna lieu à des déclamations exagérées (2) avril 1823; puis celle du milliard d'indemnité (27 avril), loi promise depuis longtemps, sollicitée dès 1814 par un illustre guerrier (*voy.* MACDONALD), et qui, en définitive, ne fut pas moins favorable aux créanciers des émigrés qu'aux émigrés eux-mêmes. Malgré la prospérité toujours croissante du commerce et du bien-être individuel, les écrivains libéraux ne cessaient d'émouvoir la moyenne classe de la population par leurs pamphlets et par leurs journaux, dans lesquels, quoique souvent injustes envers le pouvoir, ils se montraient assez clairvoyants sur ses vues ultérieures. De leur côté, les journaux contre-révolutionnaires alarmaient incessamment l'opinion par l'indiscrétion de leurs vœux. Le peuple s'émut. La garde nationale, dans une revue, osa faire entendre des paroles qui excitèrent le mécontentement du prince, qui était venu *pour recevoir des hommages et non pas des conseils* (2). La garde nationale fut dissoute, mesure que l'histoire reprochera éternellement aux ministres qui en furent les auteurs; car, dès ce moment, Paris se désaffectionna pour le monarque. Et d'ailleurs, qui oserait nier que si la garde nationale eût été sur pied en 1830, les journées de juillet ne se seraient pas terminées par une heureuse conciliation entre Charles X et son peuple? Bientôt après la censure préventive fut rétablie et exercée avec une brutale rigueur, « qui, selon la réflexion d'un biographe, ne déguisait plus la pensée intime, non des agents subalternes, dont on salariait le zèle, mais de celui auquel paraissent confiées les destinées de la patrie. » Tel fut, en effet, le funeste résultat de la politique de ce ministère, c'est que le blâme qu'on lui jetait sans cesse à la face montait jusqu'au monarque. Au moins sous Louis XVIII on avait toujours pu faire la part du ministère sans arriver au roi. Les conseils sages ne manquèrent pas toutefois à Charles X : un ami éprouvé de la monarchie, le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, après avoir donné de sages avis, résigna le portefeuille de ministre de la maison du roi : protestation honorable contre toute solidarité des actes de conseillers plus influents. Le roi ne fit pas plus d'attention au cri d'alarme jeté

par le comte de Montlosier, et plus tard par M. Madier de Montjau, conseiller à la cour de Nîmes, contre les jésuites et le gouvernement occulte. Toutefois l'improbation qui éclata contre le projet de loi sur la presse (projet flétri du nom de *loi de justice et d'amour*), fut telle, que Charles X se vit contraint de la retirer (17 août 1827). Dans le cours de cette même session, une discussion soulevée au sein de la chambre par une pétition concernant les dettes du roi pendant l'émigration venait faire contraste avec les libéralités prodigieuses annoncées chaque jour par les feuilles publiques : particularité qui prouve qu'une bonté facile peut être chez un prince une vertu de moindre valeur qu'une justice rigoureuse. Si la congrégation était active à perdre le trône en croyant le servir, l'opposition libérale n'était pas moins empressée à envenimer les motifs qui dictaient au gouvernement toutes ses mesures; et placée ainsi entre ses maladroits amis et ses trop habiles ennemis, comment était-il possible que la monarchie, telle que la rêvait Charles X, pût longtemps se soutenir? Un camp de 17,000 hommes était réuni à St-Omer : la méfiance les représentait comme destinés à marcher sur Paris pour prêter leur appui à des ordonnances éversives de la charte. Mais avant de toucher à ce qui existait, Charles X voulut juger par lui-même de l'esprit réel de la population et de l'armée : il visita le camp, et recueillit sur son passage, dans les départements de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, et surtout du Nord, des témoignages de respect et d'attachement mêlés à des paroles graves et à des avertissements courageux. Nous-même, qui, chargé par le conseil général du département du Nord de rédiger la *relation du voyage de Charles X* dans ce département (1), avons suivi tous les pas du monarque, nous pouvons dire que partout il fut bien reçu, même par la population industrielle de Lille, et cela grâce au zèle et à l'habileté que déploya dans cette circonstance le préfet, M. le comte de Murat, aujourd'hui pair de France. Il faut ajouter aussi que le roi se fit une loi d'écouter, et que partout il trouva ces réponses qui du premier abord lui soumettaient tous les cœurs. Aux mines d'Anzin, il fut reçu par les actionnaires, au nombre desquels était Casimir Périer, qui se montra aussi empressé que, de son côté, le roi se montra gracieux : dès ce moment sans doute surgit dans l'âme ambitieuse de ce député le désir et l'espoir d'arriver au ministère; mais la révolution de 1830 devait lui présenter un autre monarque à servir. Les populations des campagnes étaient charmées de la facilité avec laquelle Charles X se laissait entourer : « Il est moins fier qu'un commandant, » s'écriait dans son naïf enthousiasme un villageois des environs de Bouchain. Ce que le monarque put voir par ses yeux dans ce voyage parut faire quelque impression sur lui : il attachait désormais plus d'importance à l'industrie dont les merveilles se déployaient si richement dans ce beau pays de Flandre. Le moment vint alors

(1) Je me rappelle avoir entendu certains coryphées politiques reprocher à cette époque à M. de Villèle d'être un *philosophe*, un *jacobin*. Les mêmes hommes avaient affublé Louis XVIII des mêmes épithètes.

(2) Paroles de Charles X.

(1) Paris, 1828, grand in-fol., fig., et cartes lithographiées.

aussi où l'opinion publique et nationale allait se montrer favorable à la politique adoptée au dehors par le gouvernement de Charles X : ce fut à l'occasion du traité signé en son nom avec la Grande-Bretagne et la Russie, le 6 juillet 1827, pour la pacification de la Grèce. Déjà une flotte française, en station sur les côtes de Morée, croisait devant Navarin. L'amiral de Rigny, qui la commandait, devançant une attaque de la flotte turque et égyptienne, la détruisit presque entièrement, secondé par les amiraux russe et anglais (29 novembre 1827). Cette journée glorieuse pour notre marine, mais funeste par ses résultats, en ce qu'elle a mis pour toujours la Porte Ottomane sous l'égide ou plutôt sous le joug de la Russie, fut le prélude de l'expédition de Morée, qui, conduite par le lieutenant général Maison, valut à ce vieux guerrier le bâton de maréchal, et commença la délivrance de la Grèce (octobre 1828); mais cette expédition n'appartient pas au ministère qui depuis cinq ans gouvernait la France. Le 5 novembre 1827, Charles X avait dissous la chambre et convoqué les collèges électoraux; le ministère Villèle fut vaincu dans les élections, les nouveaux choix furent en majorité dans le sens de la modération; mais avant de se retirer, le ministère créa soixante-seize pairs, dont les uns, sortis de la chambre des députés, étaient trop connus de la France, et les autres lui étaient tout à fait inconnus. Peu content du triomphe qu'il venait d'obtenir dans les collèges électoraux, le parti libéral voulut essayer ses forces contre la royauté : il y eut dans la rue St-Denis un premier essai de barricades, et le sang coula dans plusieurs rues. Ce fut sous ces sinistres auspices qu'expira le ministère Villèle, funérailles bien dignes de lui. Charles X, toujours plus embarrassé dans sa politique, voyant, grâce à la division qui régnait entre les royalistes, les oppositions se prêter un mutuel appui, et devenir les auxiliaires de la plus modérée, se vit obligé encore une fois de faillir à ses principes : il chercha un ministère nouveau; mais au lieu de faire ses choix dans la véritable opposition parlementaire, il prit un ministère de transition; et, si ce cabinet n'excita point de chaleureuses attaques contre lui, il ne trouva que de tièdes sympathies. On lui sut gré de quelques nominations honorables dans l'ordre judiciaire, de la suspension des procès de tendance contre la presse, et de l'ordonnance qui limitait à 20,000 le nombre des élèves des petits séminaires, et qui interdisait le droit de diriger ces écoles à tout membre d'une congrégation non autorisée par le gouvernement. Mais, pour obtenir de semblables résultats, que d'efforts ne fallut-il pas aux nouveaux ministres auprès du monarque! Charles X, malgré l'affabilité habituelle de ses manières, ne dissimulait pas combien il ressentait d'éloignement personnel pour plusieurs membres du nouveau cabinet; et l'on peut bien dire que jamais ministère n'eut moins de crédit à la cour que le ministère Martignac. La session de cette année étant close, Charles X partit de Paris le 31 août pour visiter les départements de l'Est. Il passa successivement à Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhausen, Lunéville, etc.

Il serait difficile de se faire une idée de l'enthousiasme que les autorités constituées et les populations manifestèrent dans cette occasion. La ville de Strasbourg se distingua par la pompe de ses fêtes et l'ivresse de sa joie. Le roi fut reçu par la population de Lunéville, comme l'était dans son petit royaume son bisaïeul maternel, Stanislas le Bienfaisant. Charles X put croire alors qu'il était aimé de ses peuples : ils le remerciaient de les avoir délivrés du ministère Villèle. La France espérait encore de meilleurs jours, elle avait confiance dans un avenir plus heureux : elle se rapprocha du trône dont ce ministère l'avait de plus en plus éloignée depuis 1822. Charles X n'entendit pas, en 1828, les plaintes, les vérités, dont l'année précédente son oreille avait été frappée en passant à St-Quentin. On a prétendu que les démonstrations d'enthousiasme, de respect et d'amour dont il fut entouré dans ce dernier voyage, étaient un piège habile que l'opposition libérale tendit au monarque pour redoubler son aveuglement et le porter à un coup d'Etat décisif(1); si l'on pouvait ajouter foi à cette conjecture, que nous trouvons dans des écrivains libéraux, ce serait une confession honteuse. Quoi qu'il en soit, le prince revint de Strasbourg heureux et plus confiant en lui-même et dans l'affection de son peuple; il crut alors pouvoir tenter avec succès l'exécution des desseins qui l'avaient préoccupé pendant toute sa vie : il laissa le parti réactionnaire tout disposer pour un retour à la monarchie de l'ancien régime; c'est-à-dire pour le renversement des libertés de la charte en invoquant la charte elle-même. Cependant le ministère Martignac se présente de nouveau aux chambres. Le discours de la couronne, qui offrait un caractère de franchise, de confiance, et presque d'abandon, excita les acclamations des chambres et causa une vive satisfaction dans la capitale. On y applaudit surtout cette phrase : « Quels que soient « au surplus les événements que l'avenir nous « réserve, je n'oublierai jamais que la gloire de la « France est un dépôt sacré, et que l'honneur d'en « être le gardien est la plus belle prérogative de ma « couronne. » Après un tel discours tous les bons citoyens espèrent que le nouveau ministère allait marcher franchement dans les voies de la légalité et de la modération. Loin de là, ce ministère, las de son impuissance, ne pouvant vaincre les méfiances du parti libéral et les répugnances du clergé ultramontain, de la cour et du monarque, ne tarda pas à se retirer; il donna sa démission le 7 août. Sous le ministère Martignac, « des lois que l'on put appeler de « progrès furent proposées, la loi municipale et la loi « départementale, dit M. Dupin dans son *Manuel des « étudiants en droit*; mais à peine les rapports étaient « faits qu'une funeste question de priorité suscitée par « l'amour-propre doctrinaire, dont la voix proclamait « avec emphase qu'il fallait commencer par la loi dé- « partementale, parce que la liberté ne surgit pas d'en « bas, mais bien d'en haut (sorte de manne que per- « soune n'a vu tomber), cette question, dis-je, amena

(1) *Biographie des hommes du jour* par MM. St-Edme et Sarrut.

« une déplorable collision avec le ministère. La « droite, dirigée par le comte de la Bourdonnaie (*voy.* « ce nom) saisit habilement l'occasion : elle vota avec « la gauche; fatal accord qui précipita le renvoi du « ministère, et amena au pouvoir le prince de Polignac et ses amis. » (8 août). Le mécontentement et l'inquiétude se répandirent par toute la France : ce nom fatal annonçait clairement l'intention d'entrer sans nul détour dans le système contre-révolutionnaire dont M. de Polignac était le représentant officiel. « La comédie constitutionnelle, jouée sous le ministère Martignac, est finie, dit un historien (1); « d'autres acteurs entrent en scène et vont donner par « ordre supérieur une représentation de l'ancien « régime; mais la France ne la laissera pas jouer « jusqu'à la fin. » La liberté de la presse était là : la session de 1828 avait aboli la censure; le gouvernement n'avait plus la ressource des procès de tendance; et dans cette lutte contre un cabinet contre-révolutionnaire, on put dire que la presse libérale alla moins loin peut-être que l'opposition royaliste qui voulait la charte, et que le *Constitutionnel* et les autres journaux de la même couleur furent moins redoutables que le *Journal des Débats*, qui, plus téméraire que les autres, porta l'esprit d'opposition à la royauté « dans les presbytères et les châteaux, lieux paisibles où la rébellion n'avait jamais pénétré (2). » Cependant le ministre en qui l'on a dit que la contre-révolution s'était faite homme, M. de Polignac, il faut lui rendre cette justice, recula d'abord devant l'abîme qu'il creusait à la monarchie. Pendant neuf mois, tout resta calme en France, rien ne fut changé. Institué pour tuer la charte, ce ministre s'appuya, comme ses prédécesseurs, sur le gouvernement représentatif. Dans la séance royale du 2 mars 1830, le roi se félicita de la part que la France avait eue sous son règne à la régénération de la Grèce; il parla du projet de réconcilier les différentes branches de la maison de Bragance; il présenta le châtiment qu'il espérait infliger au dey d'Alger, comme devant tourner au profit de toute la chrétienté; enfin il insista sur *les droits sacrés de la couronne*, et insinua qu'il fallait *repousser avec mépris les calomnies* (3) que la malveillance cherchait à propager, en d'autres termes les plaintes de l'opposition. Alors fut rédigée l'adresse de la chambre des députés, dans laquelle il était dit que le concours permanent des vues politiques du gouvernement du roi avec les vœux de son peuple *n'existait pas*. « J'ai annoncé mes résolutions « dans mon discours d'ouverture de la session, répondit Charles X à la députation : ces résolutions « sont immuables; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. » La prorogation (19 mars), puis la dissolution de la chambre (16 mai), furent prononcées. Le ministère appela aussi la gloire militaire au secours de ses projets de contre-révolu-

tion, et l'expédition d'Alger fut pour lui cet heureux auxiliaire. Il est juste de dire aussi que Charles X songeait sérieusement à conserver cette conquête. Cette pensée fut à peine connue, que l'Angleterre se hâta de demander des explications par une dépêche altière, qui cachait mal sa crainte et son embarras. Charles X écrivit à la marge de la dépêche : « La France a pris Alger en ne consultant « que sa dignité; pour le conserver ou le rendre, je « ne consulterai que son intérêt. » Le coup qui renversa le dey d'Alger devait aussi perdre le roi de France; le vainqueur allait suivre le vaincu. L'orgueil de la victoire enfla tellement le ministère, que le succès des ordonnances lui sembla possible. Tout annonçait, au reste, un coup d'État, et l'intention bien prononcée de mettre en avant la volonté royale dans les transactions politiques. De là la proclamation du 13 juin, adressée au peuple français, au sujet des élections; proclamation toute royale et qui de fait détruisait la responsabilité ministérielle. Le roi, irresponsable, inviolable et sacré, s'y mettait à la place de ses ministres et assumait sur sa personne le mécontentement et la résistance de la nation. C'était un manifeste visiblement dirigé contre la majorité de la chambre dissoute, contre ces deux cent vingt et un qui avaient repoussé le ministère Polignac. Charles X y jetait en quelque sorte le gant à la représentation nationale; son *immuable résolution* ne permettait pas d'espérer qu'il se rendit aux vœux de la nation; enfin, lorsque après avoir parlé du devoir pour lui *d'exercer librement et de faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de sa couronne*, il ajoutait : « La nature du gouvernement serait altérée si de coupables « atteintes affaiblissaient mes prérogatives; et je trahe mes serments si je le souffrais, » ces paroles ne laissaient aucun doute sur la détermination qu'il avait prise de soutenir ces droits par la force. En dépit d'une manifestation aussi explicite de la volonté royale, et malgré tous les efforts combinés du ministère, des préfets, et des évêques dont la plupart lancèrent des mandements dans le but d'influencer les élections, démarche jusqu'alors sans exemple, il n'y eut aucun des deux cent vingt et un qui ne fût réélu : plusieurs même réunirent sur leur tête le suffrage de plusieurs collèges électoraux. Mais qu'importait cette défaite parlementaire aux vainqueurs d'Alger? Ce fut le 11 juillet que le *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame pour la conquête de cette régence; et l'archevêque de Paris, qu'on a accusé d'avoir été dans le secret des ordonnances, saisit cette occasion de féliciter d'avance le monarque d'autres victoires *non moins douces et non moins éclatantes*. Quelques jours après parurent les fameuses ordonnances (25 juillet), agression la plus folle que jamais monarque ait tentée contre une nation soumise aux lois. En effet, les élections régulièrement faites sous la présidence des fonctionnaires nommés par le roi avaient produit une grande majorité constitutionnelle; le ministère Polignac devait nécessairement disparaître, la volonté *immuable* de Charles X devait céder devant la loi parlementaire, devant la raison d'État, devant l'intérêt bien entendu de la dynastie. Ainsi pensait et

(1) Montgaillard, *Histoire de France*, t. 15, p. 3.

(2) M. Pagès de l'Ariège, *ibid.*

(3) Dans le *Moniteur*, ces mots : *avec mépris* ont été retranchés, et au mot *calomnies* a été substituée l'expression *d'insinuations perfides*.

disait toute personne ayant du bon sens et quelque expérience. Loin de là, au lieu de cette sage résignation à l'ordre constitutionnel, à la force des choses, à la volonté bien prononcée de la nation, c'est au plus insensé des coups d'État qu'on a recours ; et ce coup d'État avait été prévu, signalé comme devant être la perte du monarque et de sa famille, non-seulement par les divers organes de l'opposition, mais par des hommes du pouvoir, par des vrais serviteurs de la royauté. La retraite de sages ministres, tels que MM. de Chabrol de Crousol et de Courvoisier, n'a pu dessiller les yeux du roi ; il n'a voulu voir dans cet éloignement qu'un défaut de courage, et la preuve d'un dévouement tiède. En vain, pour justifier cette agression contre l'ordre constitutionnel, on a invoqué les pouvoirs dictatoriaux dont l'article 14 de la charte investissait le monarque ; on peut répondre que les ordonnances s'armaient de la lettre pour tuer l'esprit. Sans doute, dans l'état d'inquiétude vague où se trouvait l'opinion alarmée par la présence d'un ministère odieux, agitée par les déclamations des diverses oppositions dont toutes n'étaient pas de bonne foi, effrayée par les incendies qui désolaient plusieurs départements, et dont les divers partis se rejetaient la culpabilité, il y avait quelque chose à faire pour raffermir la royauté, pour rassurer les bons citoyens ; sans doute quelques mesures décisives étaient à prendre pour arrêter les intrigues d'un parti qui avait juré haine à la branche aînée ; mais ces mesures exigeaient de la prudence, et eussent-elles été aussi sages que ces ordonnances le furent peu, ce n'était pas avec un ministère aussi impopulaire qu'il eût fallu les tenter. Les personnes qui étaient à Paris le 26 juillet peuvent se rappeler qu'en lisant dans *le Moniteur* les six ordonnances, le premier mouvement fut l'étonnement, la stupeur. La capitale passa encore ce jour dans l'attente ; elle ne croyait pas encore aux menaces du pouvoir, tant ces menaces lui paraissaient folles. Mais les mesures qu'adoptèrent dans cette même journée les autorités administratives et militaires ne laissèrent aucun doute sur la vérité, et Paris passa dans un instant de la stupeur à l'exaspération la plus vive. Les journalistes protestèrent ; des chefs d'ateliers envoyèrent au combat leurs ouvriers qui s'y portèrent avec ardeur ; enfin une foule de citoyens prirent les armes ; car, dans tout ce qui se passait alors, s'il y eut spontanément, il ne manqua pas d'hommes affiliés au parti libéral qui surent exploiter la circonstance. Quoi qu'il en soit, la fatalité pesait sur les Bourbons ; tous les membres de la famille royale étaient dans une ignorance complète du coup d'État qui se méditait ; Charles X, fasciné par les conseils d'un ministre non moins aveugle que lui-même, n'avait compté sur aucune résistance ; enfin les princes de son sang n'avaient pas été consultés. Il y avait un camp à Lunéville, un camp à St-Omer : on n'avait pas cru nécessaire de faire venir ces troupes à Paris, qui toutefois fut déclaré en état de siège. Le commandement fut remis au duc de Raguse, qui, comme on l'a dit avec raison, n'était pas plus un bras de guerre civile que Polignac n'était une tête

à coup d'État. On procéda à la nomination d'un conseil de guerre ; on distribua, comme encouragement, 4 million aux troupes qui devaient réduire Paris. Le roi donna 500,000 fr. de sa liste civile ; le reste fut payé par le trésor. Mais là se borna toute mesure extraordinaire. Du reste rien ne fut échangé aux habitudes du prince, à l'étiquette de son entourage : tout marchait à la cour comme dans les temps les plus paisibles. Le 26, Charles X avait été chasser à Fontainebleau ; le 27, il donna des ordres pour une chasse à Rambouillet. A St-Cloud, la royale partie de whist allait comme à l'ordinaire. On ne pouvait perdre plus gaïement un royaume. Tandis que la garde royale et les Suisses armés contre la population se font tuer pour leur roi, il ne se montre pas à ses troupes, l'épée royale ne sort pas de son fourreau ; et cependant, pour conjurer l'orage, Charles X n'a pas même besoin de mettre l'épée à la main, il ne s'agit que de révoquer les ordonnances : on l'en supplie le 27 ; il en est encore temps le 28 ; mais il s'y refuse : *Ma volonté est immuable*, voilà tout ce qu'il sait répondre à tous les conseils de la sagesse et de la raison. (Voy. Huguet DE SEMONVILLE et DE Sussy). Cependant le duc de Raguse était refoulé sur St-Cloud. Charles X s'en éloigna dans la nuit du 30 avec sa famille, et, dès son arrivée à Rambouillet, il expédia trois ordonnances dont la première révoquait celles du 25 juillet, la seconde nommait un nouveau ministère, et la troisième convoquait les chambres pour le 3 août. Ces ordonnances n'ont pas été insérées au *Bulletin des lois*, parce que, lorsqu'elles furent apportées à la chambre des députés par le comte de Sussy, Charles X avait déjà cessé de régner, et que l'on passa outre. Voyant que tout était perdu pour lui, il songea à conserver la couronne à son petit-fils : il abdiqua, ainsi que le dauphin, en faveur du duc de Bordeaux, et envoya ce double acte le 2 août au duc d'Orléans, en l'instituant lieutenant général du royaume. Déjà ce prince avait reçu ce titre de la chambre des députés. On ne tint aucun compte de l'abdication de l'aïeul ni de l'oncle pour ce qui concernait le petit-fils du roi déchu, mais comme la collation du titre de lieutenant général en faveur du premier prince du sang se trouvait dans cet acte, le duc d'Orléans le jugea assez important pour en faire le dépôt aux archives de la chambre des pairs. Mais Charles X regarda désormais cet acte comme nul et non avenu, la condition à laquelle son abdication avait été faite n'ayant pas été admise. Le lendemain, escorté, par ses gardes du corps et protégé par trois commissaires qu'avait désignés le gouvernement provisoire (MM. le maréchal Maison, de Schonen et Dillon Barrot), il quitte Rambouillet, accompagné de sa famille, et se dirige à petites journées vers Cherbourg. Pendant les douze jours que dura ce triste voyage, il fut traité avec le plus grand respect par les commissaires, et se vit l'objet de la curiosité des populations. Nulle part des cris menaçants n'aggravèrent la situation pénible du monarque qui, dans ses relations avec les délégués du

gouvernement provisoire, montra autant de calme, de dignité et d'affectueuse affabilité que s'il eût été encore aux Tuileries. Jusqu'à Cherbourg, il avait conservé les brillants insignes de la royauté (1); mais au moment de s'embarquer pour l'exil, il prit un habit bourgeois. Le 16, il s'embarqua sur le navire américain le *Great-Britain* (2). Le 17, il écrivit de la rade de Spithead, en vue de Portsmouth, au roi d'Angleterre; mais il lui fut répondu que l'hospitalité anglaise ne verrait en lui qu'un simple étranger. Quand le prince voulut prendre terre à Portsmouth, on l'avertit des dispositions peu bienveillantes de la plupart des habitants, qui prenaient, pour le recevoir, les couleurs nationales de France. Il avait formé, dit-on, le projet de s'arrêter à l'île de Wight; mais chaque jour augmentait son incertitude sur les intentions des cabinets étrangers à son égard et à l'égard du duc de Bordeaux. C'est à son ancienne résidence d'Holyrood, en Écosse, qu'il alla d'abord se fixer. Il s'en éloigna bientôt, à la suite d'un procès que lui intenta un créancier, dont le titre remontait à la première émigration. La rigueur du climat d'Écosse fit d'ailleurs désirer au roi déchu un ciel plus doux. Mais bientôt il put se retirer au Hradschin de Prague, où l'empereur d'Autriche mit à sa disposition une partie de l'ancien palais du Burg. Il y vivait en roi, entouré d'une cour de serviteurs fidèles, et trouvait dans les plaisirs de la chasse une consolation aux rigueurs de l'exil. Sa fervente piété l'avait conduit à une résignation parfaite; et c'était avec une touchante modération qu'il parlait des hommes que sa chute avait élevés. Une loi du 10 avril 1851 avait rendu légal son bannissement et celui de sa famille. Il est mort à Gratz, en Styrie, où il se proposait de passer l'hiver, le 6 novembre 1856, à la suite d'une inflammation aiguë des voies digestives. Malgré son grand âge (il était dans sa 80<sup>e</sup> année), sa santé paraissait tellement robuste que cette mort accidentelle parut prématurée, et excita les sincères regrets de tous ses entours. Charles X avait passé six ans dans son dernier exil, le même nombre d'années que sur le trône.

D—R—R.

CHARLES II, dit *le Mauvais*, roi de Navarre, comte d'Evreux, né en 1552, fut élevé à la cour de Philippe de Valois (3), et se fit admirer dès sa jeu-

(1) La couronne en pierreries qui étincelait sur ses épaulettes, les plaques du St-Esprit, de l'ordre de St-Louis et de la Légion d'honneur. — M. Théodore Anne, un des gardes du corps qui accompagnèrent Charles X, a publié une intéressante relation intitulée *Journal de St-Cloud à Cherbourg*.

(2) Le nombre des personnes de toute classe qui s'embarquèrent avec la famille royale s'éleva à soixante-sept; parmi elles on distinguait MM. le duc de Luxembourg, le prince de Croi-Solm, le duc de Polignac, le comte Auguste de Larochejacquelein, le duc de Guiche, le duc de Lévis, le comte de Brissac, le comte de Mesnard, le baron de Damas, gouverneur du duc de Bordeaux, etc.; mesdames de Ste-Maure-Montausier, la duchesse de Contant-Biron, la comtesse de Bouillé, la vicomtesse d'Agout, la baronne de Charette, etc. Plusieurs serviteurs de tout rang allèrent rejoindre la famille en Écosse.

(3) Le roi de France Charles IV, dit le Bel, avait porté le titre de roi de Navarre, et dans les annales du pays, il est désigné sous le nom de Charles 1<sup>er</sup>.

D—R—R.

nesse par son savoir, son éloquence et les grâces de sa figure. Fils et successeur de Jeanne de France et de Philippe III, roi de Navarre, il fut couronné dans la cathédrale de Pampelune, le 27 juin 1550. Quelques troubles s'étant élevés dans ses Etats au commencement de son règne, il porta la terreur dans l'esprit de ses sujets, par la rigueur avec laquelle il punit les séditeux. Il repartit à la cour de France en 1555, et manifesta ses vues ambitieuses en réclamant les comtés de Champagne et de Brie, et en formant des prétentions sur le duché de Bourgogne. Le roi Jean lui fit épouser la princesse Jeanne, sa fille, et lui donna les villes de Mantes et de Meulan. Ces liens, qui auraient dû l'attacher au trône de France, et l'en rendre l'appui, ne servirent qu'à lui donner des moyens de l'ébranler plus sûrement. Dès le commencement de son règne, il fut accusé de l'assassinat de Charles de la Cerda, connétable de France, qui fut poignardé par son ordre, en haine de ce qu'on lui avait donné le comté d'Angoulême, que Charles demandait pour sa femme. Il s'allia aussitôt à l'Angleterre, pour s'assurer un appui, se retira en Normandie, où était le principal siège de sa puissance, et, bravant le roi Jean, il ourdit plusieurs trames contre ce prince, après l'avoir abusé par une feinte réconciliation. Il forma un parti dans le royaume, et séduisit même, à force d'adresse, le dauphin, fils du roi; mais ce jeune prince, de concert avec son père, le trahit, en l'attirant à une fête qu'il donnait à Rouen, et le livra au roi. Charles fut envoyé prisonnier à Château-Gaillard, et de là au Châtelet de Paris. Philippe de Navarre, son frère, eut aussitôt recours à la protection des Anglais. Du fond de sa prison, Charles semait dans la capitale des germes de révolte, et l'on fut obligé de le transférer au château d'Arleux, dans le Cambrésis. La bataille de Poitiers et la captivité du roi le sauvèrent. A la faveur des troubles, Charles, aidé de son frère Philippe, s'évada de sa prison en 1556. Il se rendit à Amiens et y leva des troupes. Appelé par les Parisiens, il leur fit une harangue séditeuse, souffla le feu de la discorde dans la capitale, attaqua le dauphin, et fit revivre ses prétentions à la couronne. Chassé enfin de Paris par le dauphin, il fit à ce prince une guerre sanglante, mais dont les résultats ne répondirent point à son ambition. Cependant la paix de Bretigny, en 1560, lui assura la possession de ses domaines en France. Charles se rendit immédiatement dans la Navarre, d'où il porta ses regards sur l'Espagne. Contemporain de Pierre le Cruel, et comme lui le fléau de son siècle, il eut avec ce prince plusieurs entrevues, et on les vit tour à tour se liguier contre le roi d'Aragon, et se désunir ensuite selon leurs passions et leurs intérêts. Par un traité de paix avec Charles V, roi de France, le roi de Navarre renouça en 1565 à ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne et la Brie, moyennant la cession de Montpellier. Pierre le Cruel, détrôné par Henri de Transtamare, s'étant jeté dans les bras des Anglais, Charles conclut avec le vainqueur et le vaincu deux traités diamétralement opposés, et, pour éluder ensuite ses engagements, il s'avisait d'un ex-

pédient bien singulier, et dont il fut lui-même victime : il se fit enlever par Olivier de Mauny, lieutenant de Duguesclin. Pendant sa détention volontaire, le prince de Galles traversa la Navarre, et alla rétablir le roi de Castille sur le trône. Charles, pris dans son propre piège, et retenu malgré lui dans la prison où il s'était fait enfermer, donna son fils en otage à l'aventurier qui l'avait enlevé ; mais il l'attira ensuite à Tudella, sous prétexte de lui payer sa rançon, et le força de relâcher l'infant de Navarre. Il s'unit aussitôt avec le prince de Galles et le roi d'Aragon contre Transtamare ; mais ce prince étant remonté sur le trône de Castille par le secours de la France, Charles se vit exposé au ressentiment de ces deux redoutables voisins. Il passa à Londres pour y chercher un appui contre la France, alarmée de ses intrigues. A son retour dans ses Etats, on l'accusa publiquement à Paris d'avoir formé le projet d'empoisonner le roi Charles V, son beau-frère. On arrêta ses deux fils, et deux ministres, qui furent mis à la question et exécutés. Rien n'est moins prouvé que ce projet d'empoisonnement, et Charles en repoussa toujours l'idée avec indignation. Il fut néanmoins dépouillé de ses domaines en France. Pour venger ses ministres, il fit un traité avec Richard III, et prit à sa solde un corps de troupes anglaises ; mais accablé à la fois par les Castillans et les Français, son petit royaume fut mis à feu et à sang, et ce ne fut qu'après avoir imploré la médiation de Henri de Transtamare, et donné vingt places en otage, qu'il obtint la paix, en 1379. L'année suivante, il apaisa une révolte avec sévérité, mais sans injustice, et depuis il fut toujours obéi et respecté jusqu'à sa mort, arrivée en 1387. Cette mort fut cruelle, si l'on en croit les chroniques françaises acharnées à noircir sa mémoire. Il s'était fait envelopper dans des draps imbibés d'eau-de-vie soufrée, soit pour guérir sa lèpre, soit pour ranimer sa chaleur naturelle, affaiblie par les débauches, lorsque le feu y prit par l'imprudence d'un valet de chambre. Ce malheureux prince expira dans des tourments horribles, et comme par un juste châtiment de Dieu, ajoutent les mêmes chroniques. Les historiens de la Navarre traitent ce récit de fable. Selon Ferreras, Charles eut des défauts et des passions, mais ses bonnes qualités l'emportèrent sur ces vices. « Les Français l'ont surnommé *le Mauvais*, ajoute « cet historien, à cause des troubles qu'il a fomentés dans leur pays. Si l'on envisage cependant ses « actions, on conviendra qu'il n'a point été assez « méchant pour mériter cette odieuse épithète. » En effet, si l'on veut expliquer la conduite de ce prince, il faut se rappeler qu'il descendait par sa mère de Louis le Hutin, et, par son père, de Philippe le Hardi. Sa naissance lui permettait donc d'aspirer à la couronne de France, à une époque où les rois d'Angleterre élevaient des discussions sur ce grand héritage. (*Voy.* JEAN et CHARLES V, rois de France.) Charles le Mauvais, voyant avec plaisir une contestation qui pouvait anéantir les droits de la maison de Valois, s'unissait au roi d'Angleterre, ce qui n'était pas rare à cette époque parmi les grands

vassaux ; non qu'il voulût qu'Edouard III triomphât : il était persuadé au contraire que l'union de la couronne de France et de la couronne d'Angleterre était impossible, et que les Français ne supporteraient jamais paisiblement une domination étrangère. D'un autre côté, Edouard III était trop habile pour ne pas deviner la politique de Charles le Mauvais. Toujours en méfiance, ces deux princes ne s'aidaient que pour affaiblir la maison de Valois, et se séparaient aussitôt qu'ils pouvaient appréhender qu'un d'eux devint assez fort pour la renverser et lui succéder. Les historiens, qui n'ont pas approfondi les motifs de la conduite de Charles le Mauvais, l'ont représenté comme un fou, faisant le mal pour le plaisir de nuire, commettant des crimes pour satisfaire la violence de son caractère ; ce qui est absurde. Ces observations n'ont pas pour but de le sauver du jugement porté contre lui par ses contemporains ; mais de prouver qu'il n'a point agi par hasard. Voltaire prétend que Charles n'était pas plus mauvais que tant d'autres princes : cette manière d'excuser un souverain condamné par l'histoire n'est qu'une injure adressée à plusieurs, et qui n'exige aucune discussion politique. Nous croyons avoir exposé les véritables motifs de sa conduite ; il en paraîtra moins inconséquent, mais nous ne pensons pas qu'il en paraisse meilleur. La fin de sa vie fut tranquille : c'est-à-dire qu'il s'accoutuma au repos, quand Charles V eut repris assez de pouvoir pour forcer tous les grands vassaux à respecter l'autorité royale. F—E.

CHARLES III, surnommé *le Noble*, roi de Navarre, fils du précédent, lui succéda à l'âge de vingt-cinq ans, et montra de bonne heure les grandes qualités de son père, sans aucun de ses vices. Couronné à Pampelune, le 29 juillet 1590, Charles se hâta de réformer les abus qui s'étaient glissés dans le royaume, et s'appliqua à vivre en bonne intelligence avec ses voisins. Il obtint des Anglais la restitution de Cherbourg, et régla à l'amiable avec le roi d'Aragon les limites des deux royaumes. Charles fit un voyage en France en 1403, et signa, le 4 juin de l'année suivante, un traité portant renonciation à toutes ses prétentions sur les comtés de Champagne, de Brie et d'Evreux, et la cession de Cherbourg, moyennant la ville et le territoire de Nemours, avec le titre de duc, une pension de 12,000 livres par an, et, de plus, 200,000 écus pour le dédommager des revenus dont il avait été privé depuis la saisie de ses Etats, sous le règne précédent. Charles contribua à rétablir la paix publique en France, en conciliant les deux factions d'Orléans et de Bourgogne. Il partit pour la Navarre en 1415, laissant à la cour de France une haute idée de sa personne. De retour dans ses Etats, il y fit fleurir l'industrie, les arts et les lettres, bâtit les deux magnifiques palais d'Olite et de Tafalla, et fit construire le beau pont d'Estella sur la rivière d'Egas. Ce prince fut rappelé à la cour de France, après l'assassinat du duc d'Orléans, par Jean, duc de Bourgogne ; il y soutint l'infortuné Charles VI et la famille royale, et il eut beaucoup de part aux deux traités de Chartres et de Bicêtre.



Il observa une prudente neutralité dans tous les démêlés qui eurent lieu pendant son règne entre les rois de Castille et d'Aragon, et, quoique tous les royaumes voisins fussent déchirés par des discordes, il se livra à son goût pour la magnificence et les arts de la paix. Il mourut à Olite, le 8 septembre 1425, dans la 64<sup>e</sup> année de son âge et la 59<sup>e</sup> de son règne, après avoir joui pendant ce long intervalle de tout l'amour de ses sujets, et de tous les heureux effets d'une administration paternelle.

B—P.

CHARLES DE NAVARRE, prince de Viane. Voyez Don CARLOS.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, naquit à Dijon, le 10 novembre 1433, et porta d'abord le nom de *comte de Charolais*, sous lequel il se distingua dans les batailles de Rupelmonde en 1452, et de Morbègue l'année suivante. Ce prince, dont le caractère était violent et fougueux, sentit de bonne heure les mouvements de cette fatale ambition qui fut la source des fautes et des malheurs de sa vie. Son aversion pour les seigneurs de la maison de Croÿ, favoris de son père, était insurmontable ; n'ayant pu les faire disgracier, il quitta la cour, et se retira en Hollande. Enfin, s'étant réconcilié avec son père, il parvint à lui faire partager sa haine contre Louis XI, et se mit à la tête du parti formé contre ce monarque et appelé *Ligue du bien public*. Après avoir traversé la Flandre et l'Artois, il s'avance vers la Somme à la tête de 26,000 combattants, et arrive devant Paris. Le roi lui députa Alain Chartier, évêque de cette ville, pour lui reprocher la guerre qu'il faisait à son souverain. « Dites à votre maître, répond l'héritier de Bourgogne, qu'on a toujours trop de motifs contre un prince qui sait employer le fer et le poison, et qu'on est bien sûr, en marchant contre lui, de trouver une nombreuse compagnie en route ; au reste, je n'ai pris les armes qu'à la sollicitation des peuples, de la noblesse et des princes : voilà mes complices. » Louis étant venu lui présenter la bataille à Montlhéry, Charles enfonce une aile de l'armée royale, et se laisse emporter à la poursuite des fuyards. Environné par quinze gendarmes qui venaient de tuer son écuyer, il est blessé et en danger d'être pris ; mais il refuse de se rendre, fait des prodiges de valeur, et donne le temps à ses soldats de venir le dégager. Dès lors Charles conçut de ses talents pour la guerre une si haute idée, que les plus grands revers ne purent depuis le détromper de cette présomption. Ayant succédé à son père en 1467, il eut presque aussitôt la guerre contre les Liégeois, qu'il tailla en pièces et soumit avec la dernière rigueur. Forcé, avant cette expédition, de rendre aux Gantois les privilèges que Philippe le Bon leur avait enlevés, il révoque à son retour ce que les Gantois lui ont extorqué, fait mourir les chefs de la rébellion, et condamne la ville à une amende considérable. L'année suivante, il épousa Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, et résolut dès lors de renouveler la guerre civile en

France ; mais Louis le désarma en lui donnant 120,000 écus d'or. Le 3 octobre suivant, le monarque et le duc ont une entrevue à Péronne pour régler leur différends. Là, le duc apprend que les Liégeois, excités par le roi, viennent de soulever et de s'emparer de Tongres. Charles entre en fureur : Louis emploie inutilement les serments pour se disculper ; il est arrêté et gardé à vue. Le duc, après avoir hésité entre les partis les plus violents, l'oblige à signer un traité, dont la condition la plus humiliante est qu'il marchera avec lui contre ces mêmes Liégeois qu'il avait soulevés. Charles arrive devant Liège accompagné du roi : la ville est prise d'assaut et abandonnée à la fureur du soldat. De tels succès achevèrent d'endurcir le duc de Bourgogne, et de former les derniers traits de ce caractère inflexible et sanguinaire, qui le rendit le fléau de ses voisins et l'artisan de sa propre ruine. Édouard IV lui envoya, en 1470, l'ordre de la Jarretière. Il reçut en Flandre, peu de temps après, Édouard lui-même qui vint chercher un asile auprès de lui. Charles lui fournit de l'argent et des vaisseaux pour repasser en Angleterre. Vers la fin de la même année, la guerre recommence entre le roi de France et le duc de Bourgogne ; jamais Charles ne mérita mieux que dans cette guerre le surnom de *Téméraire*. Forcé de demander une trêve, il ne tarde pas à reprendre les armes, publie un manifeste contre le roi qu'il accuse de sorilège et d'empoisonnements, passe la Somme à la tête de 80,000 combattants, prend d'assaut la ville de Nesle qu'il livre aux flammes, et dit avec une tranquillité barbare en la voyant brûler : « Tel fruit porte l'arbre de guerre. » Ennemi du repos, insensible aux plaisirs, n'aimant que la destruction et le carnage, écrasant le peuple pour enrichir les grands, et malgré son orgueil, possédant l'art de se faire des alliés, Charles, qui se croyait égal en puissance à Louis XI, souffrait impatientement de se voir son inférieur en dignité. Il projette alors d'étendre sa domination du côté du Rhin, et de faire ériger ses États en royaume, sous le nom de *Gaule Belgique*. Il vient trouver l'empereur Frédéric III à Trèves, pour obtenir le titre de roi et de vicair général de l'empire que Frédéric lui avait promis, à condition qu'il donnerait Marie, sa fille, en mariage à l'archiduc ; mais aucun des deux ne voulant s'engager le premier, ils se séparent mécontents l'un de l'autre, et la négociation est rompue. Charles, qui voulait ajouter à ses États la Lorraine et la Suisse, était bien sûr, selon l'observation de Voltaire, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne. Cependant Louis XI travaillait à lui susciter de nouveaux embarras, en excitant contre lui l'Autriche et les Suisses. Dès lors Charles forme la résolution de le détrôner, et se ligue pour ce dessein avec le roi d'Angleterre ; mais, au lieu de seconder en France les efforts d'Édouard IV, il marche au secours de l'évêque de Cologne, son parent, et perd dix mois devant Neuss, dont il fait inutilement le siège, et vole ensuite en Lorraine pour se venger du duc René, qui, excité par la France, lui avait déclaré la guerre. Après

avoir terminé la conquête de la Lorraine par la prise de Nancy, où il entre en vainqueur en 1475, il tourne ses armes contre les Suisses, et, malgré les représentations de ces paisibles montagnards, qui lui disent que tout ce qu'il pourrait trouver chez eux « ne valait pas les éperons des chevaliers de « son armée, » il prit la ville de Granson, et fit passer au fil de l'épée huit cents hommes qui la gardaient; mais cette barbarie ne tarda pas à être vengée par une victoire signalée que les Suisses remportèrent sur lui près de cette même ville, le 5 mars 1475. La perte de cette bataille le jette dans une noire mélancolie qui altère son esprit et sa santé. Il rentre en Suisse avec une nouvelle armée, et, le 22 juin, perd par les mêmes fautes la bataille de Morat. Le duc de Lorraine, qui avait combattu dans l'armée des Suisses, mène les vainqueurs devant Nancy, qui capitule le 6 octobre. Aux premières nouvelles de ce siège, Charles rassemble ses troupes et se rend en Lorraine, pour arracher au duc René la ville de Nancy qu'il avait déjà prise une fois. Il charge le comte de Campobasse de la principale attaque, et, instruit que cet officier le trahit, il ne regarde cet avertissement que comme un piège. Campobasse fait traîner le siège en longueur, et donne ainsi le temps à René de s'avancer avec 20,000 hommes. A son approche, il passe avec ses troupes du côté de l'ennemi, et laisse l'armée de Charles réduite à 4,000 hommes. Contre le sentiment de son conseil, ce prince veut combattre avec des forces inégales. Le 5 janvier 1477, les deux armées en viennent aux mains. Les ailes de l'armée bourguignonne sont enfoncées et dispersées, et le corps de bataille, commandé par le duc en personne, est attaqué de front et sur les flancs. Charles s'arma aussitôt de son casque, et, voyant tomber à ses pieds un lion d'argent doré qui lui servait de cimier, il dit avec étonnement : *Ecce magnum signum Dei*. Mis en déroute et entraîné par les fuyards, il tombe de cheval dans un fossé, où il est tué d'un coup de lance, dans la 44<sup>e</sup> année de son âge, et paye ainsi de son sang, ajoute le même historien, le nom de *Téméraire* que la postérité lui donne. Son corps, couvert de sang et de boue, la tête prise dans les glaçons, ne fut retrouvé que deux jours après la bataille, et tellement défiguré qu'il resta quelque temps méconnaissable aux yeux de ses propres frères; on le reconnut enfin à la longueur de sa barbe et de ses ongles qu'il avait laissé croître depuis la défaite de Morat, et à la cicatrice d'un coup d'épée reçu à la bataille de Montlhéry. La mort de ce prince, qui semblait destiné à replonger la monarchie dans l'ancien chaos, forme une époque remarquable dans notre histoire : avec lui s'éteignit en France le système monstrueux du gouvernement féodal. Charles eut cependant quelques vertus; car la vérité doit adoucir les couleurs trop sombres sous lesquelles l'ont peint les historiens du temps et leurs copistes. S'il était endurci et terrible à la guerre, rien, dans le gouvernement de ses peuples, ne se ressentait de la dureté avec laquelle il se traitait lui-même; sa droiture naturelle lui faisait surveiller avec soin

l'administration de la justice. Il fut inhumé à Nancy, par ordre du duc de Lorraine, et en 1530, Charles-Quint, son arrière-petit-fils, fit transporter ses restes à Bruges. De ses trois mariages, il ne laissa que Marie, née d'Isabelle de Bourbon, sa seconde femme (1).

B—P.

CHARLES DE BLOIS, ou DE CHATILLON, frère puîné de Louis, comte de Blois, et fils de Marguerite, sœur de Philippe de Valois, épousa, en 1537, Jeanne de Penthièvre, fille de Gui de Bretagne. Les conditions du mariage furent que Charles de Blois prendrait le nom, le cri et les armes de Bretagne, et qu'il succéderait au duc Jean III, qui n'avait point d'enfants. La plupart des seigneurs et des barons prêtèrent foi et hommage au prince, comme héritier présomptif de leur souverain; mais Jean, comte de Montfort, frère du duc de Bretagne, prétendait hériter de ses États. Il dissimula jusqu'à la mort du duc, arrivée en 1540. Alors une longue et sanglante querelle s'engagea entre Charles de Blois et Jean de Montfort. Ce dernier vint à Nantes, s'empara des trésors du duc. Il avait pour lui les villes, les communautés et le peuple. Charles de Blois ralliait à sa cause la plus grande partie des prélats et des barons. Montfort s'empara de Rennes, de Vannes, d'Aurai, de Brest et d'Hennebon. Il passa en Angleterre, et se ménagea l'appui d'Édouard, qui disputait encore la couronne de France à Philippe de Valois. Charles implora la protection de ce dernier. Les deux princes furent cités devant la cour des pairs. Montfort se rendit à Paris, accompagné de quatre cents barons et chevaliers; mais il reconnut bientôt, à l'accueil sévère et aux reproches du monarque sur ses liaisons avec Édouard, que la cour serait peu favorable à ses prétentions. Il se déguisa en marchand, s'échappa de Paris, et regagna la Bretagne. Le procès des deux prétendants s'instruisit. La question de droit était difficile et douteuse. Montfort, frère du dernier duc de Bretagne, se croyait plus près d'un degré que la comtesse de Penthièvre. Il invoquait les lois générales du royaume, qui eussent été en sa faveur, si l'érection de la Bretagne en pairie avait pu changer ses anciennes constitutions, et exclure les filles dans les successions collatérales lorsqu'il restait des mâles. Les pairs réunis à Conflans reconnurent, en 1541, la validité des titres de Charles de Blois. Aussitôt le duc de Normandie, fils aîné du roi, entra en Bretagne à la tête d'une armée, ayant avec lui Charles de Blois, le roi de Navarre, le comte d'Alençon, frère de Philippe VI, et plusieurs autres seigneurs. Le comte de Montfort, assiégé dans la ville de Nantes, fut fait prisonnier, conduit à Paris, et renfermé dans la grosse tour du Louvre. C'en était fait de ses prétentions, et une guerre qui devait durer vingt-trois ans était terminée, si Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, n'eût alors développé un grand caractère « Cette princesse, dit d'Argentré, « était vaillante de sa personne autant que nul

(1) Consulter, pour l'histoire de Charles le Téméraire, *l'histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante. D—R—R.

« homme. Elle montait à cheval mieux que nul « écuyer. Elle donnait parmi une troupe d'hommes « d'armes comme le plus vaillant capitaine, com- « battait par terre et par mer, savait dresser une « bataille, garder une place, etc. » Elle prit dans ses bras Jean de Montfort, son fils, à peine âgé de trois ans, le présenta au peuple, aux soldats, et ramena les esprits abattus. Après s'être emparé de Rennes où commandait Cadoudal, Charles de Blois vint assiéger la comtesse dans Hennebon. Pendant qu'il donnait l'assaut, la terrible guerrière sort par une porte secrète, fond sur le camp ennemi, le livre aux flammes, force un quartier des assiégants, et rentre dans la place. Quelque temps après, forcée de se rendre, elle allait capituler, lorsqu'une flotte anglaise entra dans le port. Le même jour, Gautier de Mauni et les Anglais firent un carnage affreux des assiégants, brûlèrent leurs tentes et leurs machines; le siège fut levé, et « la comtesse, dit Frois- « sart, vint baiser messire Gautier de Mauni et ses « compagnons les uns après les autres, deux ou « trois fois, comme vaillante dame. » Bientôt après, Charles de Blois, à la tête d'une escadre de trente-six vaisseaux, attaqua, près de Jersey, une flotte anglaise de quarante-six voiles que Robert d'Artois commandait. La comtesse de Montfort combattit armée de toutes pièces. On en vint plusieurs fois à l'abordage. La nuit survint, et le lendemain la tempête avait dispersé les vaisseaux. Olivier de Clisson, père du connétable, et treize autres gentilshommes bretons, feignant de rester dans le parti de Charles de Blois, traitèrent secrètement avec le roi d'Angleterre. Ils s'étaient rendus à Paris pour assister à un tournoi. Leur trahison fut connue, le roi les fit décapiter, et la tête d'Olivier de Clisson, portée à Nantes, fut attachée au fer d'une lance sur une des portes de la ville. Les rois d'Angleterre et de France se montrèrent un moment en Bretagne. Édouard assiégea Vannes et deux autres places sans pouvoir s'en rendre maître. Philippe de Valois offrit le combat; Édouard le refusa, et proposa une trêve de trois ans, qui fut signée à Malestroit, en 1343, entre les deux monarques et les deux prétendants au duché de Bretagne. Le comte de Montfort sortit alors de la tour du Louvre, viola la trêve, et la guerre recommença. Charles de Blois prit Quimper-Corentin, dont les habitants furent passés au fil de l'épée de la manière la plus barbare. Montfort prit et saccagea Dinant; mais, n'ayant pu obtenir de nouveaux secours d'Édouard, il mourut de chagrin à Hennebon, en 1345, laissant son fils unique sous la tutelle de sa mère. La guerre continua avec divers succès. Édouard ayant enfin envoyé de nouvelles troupes à la comtesse de Montfort, un combat sanglant fut livré à Laroche-Derien, en 1346. Charles de Blois, trois fois pris et trois fois dégagé, ayant reçu dix-huit blessures, fut contraint de se rendre. On le conduisit en Angleterre, et il fut enfermé à la Tour de Londres. Alors la guerre se trouva soutenue par deux femmes, la comtesse de Montfort et la comtesse de Penthièvre. C'est pendant cette guerre cruelle qu'eut lieu, en 1350, le combat des Trente.

(Voy. BEAUMANOIR.) Ce ne fut que trois ans après avoir été fait prisonnier que Charles obtint sa liberté, moyennant une rançon de 550,000 écus. Le jeune comte de Montfort avait épousé Jeanne, fille d'Édouard. On proposa aux deux prétendants de partager la Bretagne; mais Charles de Blois déclara « qu'il voulait tout ou rien. » Cependant on convint d'une trêve. Des commissaires furent nommés pour terminer à l'amiable; mais ils ne purent rien décider, et la guerre recommença avec une nouvelle fureur en 1365. Les deux armées étaient en présence dans les landes d'Évran, lorsque, pressés par les instances des prélats et des seigneurs, Charles de Blois et Jean de Montfort consentirent au partage, et le traité fut signé en 1364. Charles devait avoir le comté de Rennes, et Jean le comté de Nantes; mais la comtesse de Montfort s'éleva autrefois plainte que son mari « faisait trop bon « marché de ce qui n'était pas à lui, et qu'il n'y al- « lait rien du sien. » La comtesse de Penthièvre écrivit à Charles de Blois : « Je vous avois prié de « défendre mon héritage. Vous ne devez pas re- « mettre mon patrimoine en arbitrage ayant les « armes au poing. » Charles idolâtrait la comtesse; il fut consterné, et, n'écoutant ni l'honneur ni la raison, il envoya sa rétractation, et la guerre recommença. Dès lors la justice de cette cause sembla être passée du côté de Montfort. Jean Chandos dirigeait son armée. Charles de Blois avait dans la sienne Duguesclin. La bataille d'Aurai, livrée le 29 septembre 1364, décida du sort de la Bretagne, et termina une guerre de vingt-trois ans. Les deux armées se préparèrent au carnage par la prière. Elles avaient les mêmes armes, les mêmes enseignes, le même cri de ralliement : *Bretagne, Malo, au riche duc*. Charles entendit la messe, se confessa, communia, et ouvrit la bataille. Le comte de Montfort fit couvrir un de ses gentilshommes d'armes semblables aux siennes. Trompé par cette apparence, Charles de Blois fondit sur ce gentilhomme, le tua de sa main, et s'écria : « Bretagne ! Montfort est mort ! » Mais la présence de Montfort vint bientôt lui ravir cette fausse joie. La mêlée fut horrible. En vain Duguesclin faisait des prodiges (voy. DUGUESCLIN et CHANDOS); en vain Rohan et Laval avaient rallié auprès de Charles l'élite des braves Bretons. L'épais bataillon où Charles combattait fut enfoncé, et déjà le prince était prisonnier, lorsqu'un Anglais lui plongea sa dague dans la gorge. Il expira en disant : *Domine Deus haa!* Quelques auteurs prétendent qu'il s'écria : « J'ai guerroyé longtemps contre mon « escient. » Jean de Blois, son fils naturel, fut tué à ses côtés. Le vainqueur, ayant voulu jouir du spectacle de son ennemi mort, ne put, dit-on, retenir ses larmes, et s'écria : « Ah ! mon cousin, par « votre opiniâtreté, vous avez été cause de beau- « coup de maux en Bretagne. Dieu vous le par- « doint. Je regrette bien que vous êtes venu à cette « malefin. » Alors, Chandos l'arrachant de ce lieu, lui dit : « Sire, louez Dieu, et faites bonne chère; « car sans la mort de cestui, vous ne pouviez venir « à l'héritage de Bretagne. » On lit dans les vies

manuscrites de Duguesclin, que Charles de Blois, fait prisonnier, fut conduit à Montfort, qui lui fit trancher la tête en sa présence. Les princes de la maison de Penthièvre reproduisirent dans la suite cette horrible accusation. Elle se trouve aussi dans les lettres de transport que le seigneur de Bossac et Nicole de Bretagne, son épouse, firent à Louis XI de leurs prétentions au duché de Bretagne. Froissart, le continuateur de Nangis et d'autres chroniques du temps, ne disent point que Jean de Montfort ait souillé sa victoire par un assassinat. Charles était brave, généreux, époux tendre et fidèle; mais d'une piété plus vive qu'éclairée : ce qui faisait dire aux seigneurs de son parti, qu'ils avaient un prince né pour être moine et non pour gouverner un État. Charles faisait célébrer un jour la messe en pleine campagne. On l'avertit que l'ennemi attaquait une place voisine : « Nous aurons toujours, répondit-il, « des villes et des châteaux, et, s'ils sont pris, nous « les recouvrerons; mais si nous manquons la messe, « c'est une perte que nous ne pourrions réparer. » Après sa mort, il fut trouvé revêtu d'un cilice de crin blanc. On dit qu'il ceignait son corps de cordes si étroitement que les nœuds entraient dans la chair, et qu'il mettait de petits cailloux dans ses souliers, afin que chacun de ses pas fût un acte de pénitence. On prétendit que des miracles avaient illustré son tombeau. L'évêque de Bayeux, les abbés de Marmoutiers et de St-Aubin d'Angers, furent chargés, par le pape Urbain V, de faire des enquêtes pour sa canonisation; mais Grégoire XI les interrompit à la requête de Jean de Montfort, devenu duc de Bretagne, qui craignait que le vainqueur d'un saint ne passât, dans l'esprit des peuples, pour un usurpateur. Ce fut en vain que la comtesse de Penthièvre implora les secours de la France pour elle et pour ses enfants. Charles V, qui régnait alors, craignit que Jean de Montfort ne fit hommage du duché de Bretagne au roi d'Angleterre, et la princesse fut obligée de renoncer à son héritage par le traité signé à Guernande, le 12 avril 1365. V—VE.

CHARLES D'ANJOU, premier du nom, comte du Maine, troisième fils de Louis II d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, et beau-frère de Charles VII, succéda, en 1452, dans la faveur de ce monarque, à George de la Trémouille, qui lui dut une disgrâce éclatante et complète. Il fit rappeler le connétable Arthur de Richemont, que l'ancien favori avait si mal à propos éloigné de la cour et de l'armée. Quelques courtisans essayèrent bientôt de le perdre lui-même dans l'esprit de Charles VII, en l'accusant de former avec René, roi de Sicile, son frère, et le comte de Richemont, un triumvirat qui pouvait troubler le royaume; mais le monarque ne vit dans cette dénonciation qu'une calomnie. Il fit son entrée solennelle dans Rouen (1449), marchant entre le roi de Sicile et Charles son frère. Ces deux princes l'accompagnèrent au siège de Caen et dans toute l'expédition dont le résultat fut la conquête de la Normandie sur les Anglais; ils le suivirent également, en 1452, dans la conquête de la Guienne. Charles d'Anjou conserva son crédit jusqu'à la mort

de Charles VII. Il parut changer de politique à l'avènement de Louis XI. En 1462, ce monarque le chargea de régler les contestations qui s'étaient élevées entre lui et le duc de Bretagne; mais cette négociation ne fit que rendre plus irréconciliables le monarque et le duc son vassal. Pendant la fameuse ligue dite du *bien public*, quoique tous les grands du royaume ne se montrassent occupés que de leurs intérêts particuliers, Charles d'Anjou fut chargé de conduire un corps de troupes considérable en Normandie, et de contenir les Bretons sur les frontières de cette province. Supérieur en forces au duc de Bretagne, il lui était facile de le battre; il en trouva l'occasion, et la laissa échapper. Sa conduite fut encore plus équivoque à la bataille de Monthéri; il prit la fuite pendant le combat, avec l'amiral de Montauban, entraînant avec lui le tiers de l'armée, et sans être même poursuivi, abandonnant ainsi le roi, qui combattait avec courage, avec succès. Lâche ou traître, et peut-être l'un et l'autre, il osa rejoindre Louis XI, et rentrer avec lui dans Paris. Le roi dissimula son ressentiment; il était dans une position critique: une paix quelconque lui devenait nécessaire, et Charles d'Anjou fut chargé de la négocier. Les traités de Conflans et de St-Maur-des-Fosses furent si honteux et si avilissants pour le monarque, réduit à céder à ses grands vassaux tout ce qu'ils voulurent exiger, que le négociateur passa, dans l'opinion publique, pour avoir été d'intelligence avec les mécontents. Ils dépouillèrent Louis XI, et, suivant l'expression énergique d'un auteur contemporain, ils le *butinèrent* à l'envi l'un de l'autre. Mais le monarque ne fit le serment d'une telle paix que dans l'intention de la violer quand le danger serait passé. Ce fut par Charles d'Anjou qu'il commença sa vengeance. Ce prince, accusé d'une fuite infâme à la journée de Monthéri, d'avoir entretenu des intelligences secrètes avec les mécontents, de s'être emparé des fonds destinés à la solde des troupes, et d'avoir formé le complot d'introduire les Bourguignons dans Paris pour leur livrer la personne du roi, ne fut cependant puni que par la perte de sa compagnie d'ordonnance et de son gouvernement du Languedoc; mais Louis XI avait à ménager René, roi de Sicile, frère de Charles d'Anjou, qui mourut oublié, en 1472. V—VE.

CHARLES D'ANJOU, second du nom, duc de Calabre, comte du Maine, fils du précédent, a mérité une place dans l'histoire pour avoir légué la Provence à Louis XI et à ses successeurs. Il vivait auprès de René, roi de Sicile, son oncle, lorsque Louis XI, mécontent des liaisons de ce dernier avec Charles le Téméraire, qu'il paraissait décidé à mettre en possession de ses États, fit saisir les duchés de Bar et d'Anjou. René, qui était oncle maternel de Louis XI, lui envoya Charles d'Anjou pour tâcher de fléchir sa colère. Charles réussit dans cette négociation. Les duchés de Bar et d'Anjou furent rendus au roi René, et, dans une entrevue que ce paisible vieillard eut à Lyon avec Louis XI, il jura sur l'Évangile de ne jamais céder la Provence au duc de Bourgogne; il fut même alors réglé qu'après la

mort de René, Charles du Maine aurait le comté de Provence, et que le duché d'Anjou serait réuni à la couronne, comme un apanage qu'il avait donné à un fils de France, et qui ne pouvait passer dans une branche collatérale. Le roi René étant mort à Aix en 1480, les états, se conformant au testament de ce prince, élurent Charles, son neveu, comte souverain de Provence. Charles, d'une santé faible et chancelante, était le dernier rejeton de la branche royale d'Anjou. A peine il avait pris possession de ses nouveaux Etats, qu'il perdit une épouse adorée, et, se laissant abattre par la douleur, il mourut lui-même, le 11 décembre 1481. Il institua par son testament, fait la veille de sa mort, pour son héritier universel, Louis XI, et après lui, Charles, dauphin, et tous les rois de France leurs successeurs. Il se décida par le motif que Louis XI, descendant par sa mère de la maison d'Anjou, était le seul à qui la Provence dût appartenir. Il légua aussi au même prince tous ses droits aux trônes de Naples et de Sicile, legs dont l'acceptation devint si funeste à la France. Il donna la vicomté de Martignes à François de Luxembourg, son cousin germain, 2,000 livres d'or à l'église métropolitaine d'Aix, et sa bibliothèque au couvent de St-Maximin. La réunion de la Provence à la couronne fut faite par Charles VIII, en 1486. V—VE.

CHARLES le Danois, dit *le Bon*, comte de Flandre, fils unique de St. Canut ou plutôt Knud IV, roi de Danemark et d'Edèle, Adèle ou Elise, fille de Robert le Frison, comte de Flandre, naquit vers l'an 1084. A cette époque une partie des sujets de Knud s'étant soulevés contre lui, ce prince, craignant les résultats de cette révolte, donna l'ordre à Edèle, dans le cas où il lui arriverait quelque malheur, de se réfugier en Flandre auprès de son père avec le jeune héritier du trône. Elle s'empressa d'obéir, aussitôt qu'elle eut appris la fin tragique de son mari, assassiné dans l'église de St-Alban au mois de juillet 1086 (1). La veuve de Canut n'emmena avec elle que Charles, laissant en Danemark ses deux plus jeunes filles, *Inger* et *Cécilie* (2). Dans sa retraite de Winendale, l'une des résidences des comtes de Flandre, le jeune Charles fut élevé sous les yeux de sa mère et de son grand-père ; et lorsque celle-ci épousa Roger, duc de la Pouille, Charles, alors âgé seulement de sept ans, fut admis à la cour de son grand-père et traité comme un prince flamand. A la mort de Robert le Frison, arrivée en 1095, sa situation n'éprouva pas de changement, et il continua d'être traité de la même manière par le nouveau duc Robert, le jeune frère de sa mère. Celui-ci, qui n'avait pas l'esprit moins guerrier que

son père, après avoir combattu quelque temps contre l'empereur Henri IV, prit la croix et fut suivi par l'élite de la noblesse flamande. Il paraît que son neveu, Charles le Danois, bien qu'il ne fût âgé que de douze ans, l'accompagna en Palestine, et qu'il revint avec lui en Flandre en 1099. Deux ans après (novembre 1101), le jeune prince fit un voyage en Allemagne, et prit part à la guerre entre son oncle et l'Empereur ; ce fut probablement pour récompenser la bravoure qu'il avait montrée que le duc de Flandre le reçut chevalier, il était alors entré dans sa vingt et unième année (1105). Galbert raconte dans ses mémoires sur le duc Charles que ce prince, après des exploits remarquables, se rendit comme croisé à Jérusalem, qu'il s'embarqua sur la mer Blanche, et qu'après avoir éprouvé bien des traverses il parvint dans la terre sainte ; qu'il combattit pendant quelque temps avec vaillance les ennemis de la foi, et qu'après avoir fait ses dévotions sur le saint sépulcre, il retourna enfin dans sa patrie. Gualter dit absolument la même chose, quoique plus brièvement ; mais aucun d'eux ne fait connaître l'époque de cette croisade, ni aucun des hauts faits de Charles. Comme à son retour il trouva le comte Robert son oncle encore en vie, l'expédition dont parlent ces écrivains doit avoir été faite dans les derniers mois de l'année 1111 (1). Ce fut cette même année que le comte Robert reçut une blessure mortelle dans un combat qu'il soutint près de Meaux contre les Anglais, et eut pour successeur Baudouin VII, le seul fils qui lui resta de son mariage avec Clémence de Bourgogne. Celui-ci, âgé alors de dix-huit ans, avait hérité de son père la bravoure et l'amour des combats, mais il manquait d'expérience et n'avait pas le talent de faire respecter son autorité, qualités que Charles son cousin possédait au contraire au suprême degré, en y joignant celles qui forment un guerrier accompli. Tous les écrivains disent unanimement que Baudouin se déchargea sur lui de tous les soins du gouvernement, principalement pendant les fréquentes absences que nécessitaient les guerres qu'il soutenait contre ses ennemis ; et sa confiance ne pouvait être mieux placée, car Charles tenait les rênes du gouvernement avec tant de sagesse et de fermeté, que tous ses voisins le craignaient et recherchaient son amitié (2). Pour témoigner sa reconnaissance à son cousin, Baudouin le fit d'abord admettre au nombre des seigneurs du royaume ; il négocia ensuite son mariage avec la jeune Marguerite de Clermont, sœur du comte Rodolphe de Vermandois (3). On assure même qu'il lui donna la seigneurie d'Encre

(1) Langebeck croit que cette expédition eut lieu entre les années 1106 et 1110, parce qu'une grande flotte, composée d'Anglais, de Danois et de Flamands, se rendit en Palestine vers 1107.

(2) « Ei rerum omnium summam regendam ac disponendam tradiderat, » dit Gualter, p. 85. — On lit dans d'autres écrivains : « Eique... ut Flandriam, se absente, servaret commandavit ; » et on trouve dans le même Gualter, p. 82 : « Caroli præcipue consiliis usus, et institutionibus instructus, ad tantam fortitudinis et strenuitatis eminentiam in brevi exerevit, ut... »

(3) Marguerite, ou, comme quelques écrivains l'appellent, Svanhilde, était fille du comte Reinald de Clermont et de la comtesse Adelheid de Vermandois.

(1) Après la mort de St. Canut ou Knud, les Danois élurent pour leur roi le prince Oluf, l'un des frères de ce souverain, quoique ce dernier eût laissé un fils, et qu'Oluf fut en prison en Flandre, on ne dit pas par quel motif. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que Robert, comte de Flandre, grand-père du jeune Charles, reçut des Danois 10,000 mares d'argent pour mettre en liberté le prince Oluf. On ne mentionna pas davantage le nom de Charles, lorsque Eric, un autre de ses oncles, celui-là même qui fit canoniser Canut, succéda à Oluf en 1095.

(2) L'une de ces princesses épousa Arnold de Danemark, dont il est parlé dans cet article.

et que Louis VI, roi de France, lui accorda le comté d'Amiens, dont il avait dépouillé Thomas de Coucy. Baudouin, n'ayant point d'enfants de son mariage avec Agnès, fille d'Alain, comte de Bretagne, dont il avait même été obligé de se séparer comme son parent au cinquième degré, résolut de nommer Charles son successeur. Sa mère Clémence s'y opposa avec énergie pendant quelque temps, mais enfin elle y donna son consentement, et cette reconnaissance eut lieu soit en 1115, ainsi que le pense Miræus (t. 1, p. 85), soit en 1117, si l'on s'en rapporte à Vredius (*Sigilla com. Flandr.*, p. 10). Ces deux écrivains citent à l'appui une lettre dont ils avaient vu l'original dans l'église de St-Pierre de Lille, où Charles s'exprime ainsi : « Ego vero Carolus, consanguineus » et successor comitis Balduini, in presentia ipsius « id ipsum pro justitia recognosco, concedo et confirmo. » Au mois de septembre 1118, Baudouin ayant été grièvement blessé d'un coup de flèche, par le chevalier Hugo Boterel, dans un combat qui se donna près d'Eu entre les troupes flamandes et les Anglais, se fit transporter à Rosselaer, et voyant approcher sa fin, réunit les grands seigneurs de Flandre, et, en leur présence, renouvela ses dispositions en faveur de Charles le Danois, et le fit reconnaître par eux comme son successeur. Il mourut peu de temps après, le 17 juin 1119, et, suivant son désir, Charles le fit enterrer dans le cloître de St-Bertin. A peine avait-il rendu le dernier soupir que, de toutes parts, surgirent des ennemis qui s'efforcèrent d'arracher à main armée au nouveau comte l'héritage dont il venait de se mettre en possession (1); à leur tête étaient Clémence, veuve de Robert le Frison, et le comte Hugues de St-Pol, vassal de Flandre. La première, ayant eu trois fils de son mariage, avait longtemps espéré de conserver le duché dans sa famille et de gouverner sous le nom de ses enfants; mais ils étaient tous morts successivement, et elle se voyait obligée maintenant de quitter la Flandre, où elle ne pouvait plus exercer aucune autorité. Pour ne pas la perdre tout à fait, elle se prononça ouvertement contre le testament du dernier comte, rompit la paix que Baudouin avait cimentée entre elle et Charles le Danois, et se déclara en faveur de Guillaume, bourgrave d'Ypres, le seul descendant mâle de Robert le Frison, né du mariage illégitime de Philippe, l'un de ses fils, et mari d'une nièce de Clémence. Bientôt, par ses intrigues, les voisins les plus puissants de Charles et les principaux seigneurs flamands, parmi lesquels le comte Hugues de St-Pol se faisait distinguer, firent alliance avec elle contre le nouveau comte. Charles n'avait à opposer à tant d'ennemis que ses droits à la succession, qu'on ne pouvait méconnaître, et l'appui du clergé; mais ce dernier exerçait alors une immense influence. Il convoqua d'abord à St-Omer, dans une assemblée des états, tous les barons flamands pour entendre leurs conseils et demander leur secours.

(1) On trouve dans la collection des médailles du comté de Flandre de Vredius deux médailles, l'une de 1119 et l'autre de 1122, avec la représentation équestre de Charles, et ces légendes : S. Caroli, comitis Flandrie et filii regis Daciae, et Karol., comes Flandrie et filii regis Daciae.

Ils se prononcèrent pour lui; et le peuple ayant pris les armes en sa faveur, Charles marcha bientôt à la tête de l'élite de la jeunesse de Flandre contre ses ennemis, qui de leur côté avaient déjà réuni toutes leurs forces. Après un combat de peu de durée, Clémence se vit obligée de se soumettre au vainqueur, et de lui livrer les places de Dixmude, Berg, Aire et St-Venant, qui faisaient partie de son apanage; du reste elle fut traitée avec une indulgence à laquelle elle n'avait pas droit de s'attendre de la part de Charles, qui ne put oublier dans cette circonstance qu'elle était la mère de son bienfaiteur. Il n'en agit pas de même à l'égard de ses vassaux révoltés, dont plusieurs furent traités avec une extrême rigueur et perdirent une partie de leurs domaines. Mais il récompensa généreusement ceux qui l'avaient aidé; il rendit à Baudouin le Grand les seigneuries de Waes et de Drongiennes que Robert II avait enlevées à sa mère, et il concéda à Bouchard, évêque de Cambrai, le château de Cambresis, que Baudouin VII avait donné en fief à un certain chevalier Hugo d'Oisi. Charles prêta ensuite foi et hommage au roi de France, son seigneur; et comme c'était à l'appui du clergé qu'il devait surtout le triomphe qu'il venait d'obtenir sur ses ennemis, il se montra particulièrement reconnaissant à son égard en le comblant de présents, en augmentant ses privilèges, et en faisant construire et en enrichissant de ses dons de nouvelles églises et de nouveaux couvents dans un pays qui en possédait déjà un si grand nombre. Aussi vit-il augmenter l'affection que les ecclésiastiques lui portaient déjà. Tandis que tous leurs écrivains l'avaient surnommé l'ami et le défenseur de l'Eglise, ses sujets lui donnaient avec justice celui de bon qu'il mérita par sa bienfaisance. La renommée de ses vertus et de la sagesse de son gouvernement était si généralement répandue qu'une députation de chevaliers croisés vint en Flandre pour lui offrir (en 1125, suivant Galbert) le trône de Jérusalem pendant la captivité de Baudouin II; et qu'à la mort de l'empereur Henri V, arrivée le 22 mai 1125, les électeurs le désignèrent parmi les candidats au trône impérial, et lui envoyèrent à ce sujet des ambassadeurs (1). Mais il refusa l'une et l'autre proposition dans la crainte de nuire au bien-être de la Flandre en abandonnant ce pays de prédilection. Lorsqu'en 1125, l'empereur Henri V déclara la guerre à la France sous le prétexte qu'elle avait accordé un asile aux papes pendant ses querelles avec la cour de Rome, et qu'il en franchit les frontières à la tête d'une nombreuse armée, Charles se fit distinguer parmi les vassaux de la couronne en amenant 10,000 Flamands au secours de son suzerain; mais la retraite de l'Empereur rendit ce secours inutile. Parmi les causes qui avaient probablement déterminé Charles le Bon à refuser les couronnes qui lui étaient offertes, on doit citer les calamités de toute espèce

(1) « Principes Moguntiae conveniunt, ibique habito de successore consilio, quatuor regni optimates, Lotharius, dux Saxonum, Fredericus, dux Servorum; Leopaldus, marchio orientalis; CAROLUS, COMES FLANDRIE, ad regnum designantur. » Otton Frising., Chron., liv. 7, chap. 17, p. 148.

qui accablèrent la Flandre de 1125 à 1126. De rudes hivers firent en effet périr même les poissons, empêchèrent les fruits de la terre de mûrir, et amenèrent ainsi la famine avec ses tristes et ordinaires conséquences, les épidémies et la mortalité surtout parmi les classes pauvres. Charles, au témoignage de tous les chroniqueurs contemporains, se montra dans ces funestes circonstances le père de ses sujets, et justifia le titre de Bon qu'ils lui avaient donné. En même temps qu'il mettait à la disposition des indigents tous les produits de ses nombreuses fermes, et qu'il faisait faire de fréquentes distributions de pain (1), il déchargeait ses sujets d'une partie des impôts, et adoptait toutes les mesures qu'il croyait utiles pour diminuer autant que possible le malheur de son peuple, sans s'inquiéter des murmures des grands, dont il empêchait les accaparements et arrêtait le despotisme. Il les avait forcés de détruire leurs nombreuses meutes de chiens, pour épargner la consommation de la viande et du pain, et disait, dans une certaine circonstance, « qu'il valait mieux que les riches en fussent réduits à boire de l'eau, que les pauvres à périr de faim (2). » Parmi les seigneurs qui se montraient surtout mécontents de la protection que Charles accordait au peuple et des restrictions qu'il mettait à l'exercice de leur tyrannie, figure en première ligne la puissante famille des Erembald, dont Bertold, qui en était le chef, sans être de race noble, avait cependant occupé les emplois les plus élevés au temps du comte Baudouin V. Il s'était emparé par ruse et par violence de la prévôté de l'église de St-Donatien de Bruges, et, depuis plus de trente ans, il exerçait cette fonction d'où dépendait la dignité de chancelier de Flandre et de garde des sceaux du comte. Haket, son frère, était depuis douze ans châtelain de Bruges, et d'autres membres de cette famille, parmi lesquels son neveu Burchard se faisait remarquer par son caractère violent et emporté, possédaient les propriétés les plus importantes du comté, et inspiraient une crainte générale. Charles détestait les Erembald, dont l'orgueil et les violences étaient un obstacle à tous les plans qu'il avait conçus pour assurer le bonheur de son peuple; mais comme il craignait de se mesurer directement avec eux, aussitôt que la famine qui désolait le pays eut cessé, il employa des moyens détournés pour les abaisser. Il commença par faire faire des recherches sur les individus nés de race noble ou libre, et sur ceux qui étaient nés dans la servitude, sans faire toutefois aucune allusion à la famille Erembald. Mais les amis du comte comprirent aisément quel était son but; aussi n'attendaient-ils qu'une occasion pour humilier cette race orgueilleuse. Elle se présenta bientôt; un noble flamand, qui avait épousé une nièce du prévôt, ayant

eu une querelle avec un chevalier de la suite du comte, l'appela en duel; mais ce dernier refusa d'accepter le défi en alléguant que, par son mariage avec la fille d'un serf, son adversaire s'était mésallié, d'après les termes exprès d'une loi rendue par le comte. Le prévôt Berthold et toute sa famille ressentirent vivement l'injure qui leur était faite, et, ne pouvant en obtenir satisfaction, ils résolurent d'en tirer une vengeance éclatante. Ils attaquèrent d'abord, sous un futile prétexte, le chevalier Thankmar de Straten, l'un des amis du comte (1), incendièrent ses propriétés et les mirent au pillage. Le comte Charles, obligé à cette époque (juillet 1126) de se rendre avec des troupes dans les provinces méridionales du royaume pour aider le roi de France, son suzerain, à pacifier l'Auvergne, détermina Thankmar à dissimuler, sur la promesse que Burchard, principal auteur du méfait dont il se plaignait, se présenterait devant lui pour se soumettre à son jugement. A son retour d'Auvergne, le comte reçut de l'empereur Lothaire l'ordre d'aller en personne lui faire hommage pour les seigneuries qu'il possédait en Allemagne; il arrangea facilement cette affaire, et l'Empereur se contenta d'un hommage par procureur. Il ne lui fut pas aussi aisé de terminer les querelles suscitées par la famille Erembald, qui avait profité de son absence pour organiser une conspiration contre lui. Néanmoins, après avoir puni l'offense de Burchard, Charles avait consenti à lui pardonner, d'après les instances de Berthold, mais sous la condition formelle, à laquelle son neveu s'était soumis, qu'il réparerait tous les torts commis par ses déprédations. La bonne harmonie paraissait ainsi complètement rétablie, et Charles était vaincu qu'il n'avait plus rien à craindre des Erembald, quoique ses amis ne partageassent pas cette opinion, et lui fissent craindre des machinations contre sa vie. Leurs prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Le comte de Flandre, se trouvant à Bruges, lieu de sa résidence habituelle, s'était rendu, le 5 mars 1127, avec un petit nombre de seigneurs de sa cour, dans l'église de St-Donatien, pour y faire ses dévotions, et il était penché pour remettre une aumône à une vieille qui implorait sa charité, lorsque Burchard, neveu du prévôt, qui avait profité de l'obscurité pour se glisser derrière le comte avec six hommes armés, le frappa si violemment à la tête avec son épée, que sa cervelle se répandit sur le devant de l'autel. Les autres conjurés vinrent le frapper à leur tour, mais il était mort: Burchard avait eu le triste honneur d'accomplir seul l'assassinat. Les meurtriers pour-

(1) On raconte qu'il en fit un jour distribuer plus de 7,800 dans la ville d'Ypres.

(2) « Dicens, melius esse, ut divites aquam biberent, quam pauperes fame perirent... » *Narrat. de abbat. Jornac...* C'était à l'occasion de la défense qu'il avait faite de brasser de la bière, afin de conserver pour la nourriture du peuple les graines qu'on employait à cet usage.

(1) On lit dans Suger, *Chroniques de France*, p. 315, que Bertold, prévôt de St-Donatien, appartenait à la puissante famille de Straten, et que ce fut parce que le comte força ses membres d'ouvrir aux pauvres, dans un temps de famine, les greniers dans lesquels ils avaient accaparé une immense quantité de grains, qu'ils conçurent une haine violente contre Charles, dont ils résolurent la mort. Wegener, lecteur à l'académie de Soroe, auteur d'une savante notice sur Charles le Danois, a prouvé par des citations respectables que les Erembald, dont Berthold était le chef, formaient une famille différente des Straten, et que ces derniers comptaient au nombre des amis du comte de Flandre, que les premiers détestaient mortellement.

suivirent ensuite les compagnons de leur souverain, dont plusieurs tombèrent sous leurs coups. Profitant de la stupeur produite par ce qui venait de se passer et de la crainte qu'ils inspiraient, ils s'emparèrent ensuite de plusieurs places et s'y fortifièrent. Berthold, pour faire croire qu'il n'était pas l'un des complices, fit ensevelir avec honneur les restes du comte; il versa même des larmes pendant qu'on récitait les prières pour le repos de son âme. Mais personne ne fut la dupe de ces démonstrations hypocrites. D'un autre côté, Burchard et les autres meurtriers, imitant, dit Galbert, les usages des païens et des magiciens ou enchanteurs (*more paganorum et incantatorum*), se rendirent la nuit dans le lieu où le comte Charles était enseveli, placèrent sur la tombe un vase plein de bière et du pain, et, après avoir bu et mangé au-dessus du cadavre, ils restèrent convaincus que le crime qu'ils avaient commis ne trouverait pas de vengeur. Bientôt néanmoins le peuple se souleva de toutes parts contre eux; Gervasia van Praet, chambellan du feu comte, rassembla le premier des troupes, et assiégea les forteresses dont ils s'étaient mis en possession, et d'autres amis de Charles se joignirent à lui. Le roi de France, Louis le Gros, seigneur suzerain de la Flandre, accourut avec une armée, prêta son appui aux seigneurs fidèles, réunit, le 20 mars, les états de Flandre dans la ville d'Arras, pour l'élection d'un nouveau comte, et fit tomber le choix des électeurs sur Guillaume Cliton, fils cadet de Robert, duc de Normandie. Après cette élection, la famille Erembald fut bannie à perpétuité du pays, et tous ceux des meurtriers qu'on parvint à saisir furent ignominieusement pendus. Suivant Suger (p. 316), ce fut le roi de France qui prit la plupart des meurtriers et en fit une sévère justice. Celui que ce chroniqueur appelle *le Maire* aurait eu les yeux crevés, le nez et les bras coupés; élevé ensuite sur une roue, il aurait été percé de mille flèches qu'on tirait l'une après l'autre pour le faire souffrir plus longtemps; et Berthold, attaché à une potence, aurait eu sur la tête un chien furieux que l'on battait sans cesse, et qui lui déchirait le visage. Des miracles s'étant, dit-on, opérés auprès du cadavre du comte de Flandre, il fut embaumé et enfermé dans une châsse, et on ajouta au surnom de *Bon*, que ce prince avait justement mérité pendant sa vie, celui de *Saint* lorsqu'il eut été canonisé après sa mort. Sa mémoire est encore vénérée en Flandre, et ses reliques, déposées d'abord dans l'église de St-Donatien de Bruges, ont été transportées, depuis la destruction de cette église, dans celle de St-Sauveur. Charles le Danois ne laissa point d'enfants de son mariage avec Marguerite de Clermont: parmi les principaux prétendants à sa succession, figurait Arnold de Danemark, fils d'une sœur du feu comte; nous avons vu que ce fut Guillaume Cliton qui obtint la préférence. Hvitfeld a joint la vie de Charles le Danois, par un écrivain inconnu, à l'édition de la vie de St. Canut, dont l'auteur est le moine Alnoth, qui vivait dans le 11<sup>e</sup> siècle; Gualter ou Gaultier, chanoine de Téroüane, qui vivait au 12<sup>e</sup> siècle, a écrit

une histoire de la vie et du martyre de Charles le Bon, comte de Flandre, composée par ordre de son évêque, et qui a été imprimée en 1618; Gualbert ou Galbert, qui était, dit-on, syndic de Bruges, a donné également une histoire du même souverain; mais tous ces écrits, insérés dans les bollandistes, ne sont, à vrai dire, que des martyrologes rédigés avec peu de critique. Le P. Lelong dit, en parlant de l'écrit d'un anonyme intitulé: *de Passione S. Caroli*: «Peut-être cette vie... est-elle de «Chrétien de Pierre (Christiern Pedersen), à qui «Lyschander attribue une vie de St. Charles le Bon.» On trouve encore des renseignements sur ce prince dans le *Recueil des chroniques de Flandre*, publié par la commission royale de l'académie de Bruxelles pour l'histoire de Belgique, dans les écrits de Grégoire, Giry, Baillet, etc., etc. Delpierre et Pernel ont publié à Bruxelles, en 1831, une *Histoire du règne de Charles le Bon*, qui paraît n'être qu'une traduction de Galbert, et en 1859, le docteur Wegener, professeur suppléant (*lector*) pour l'histoire et la statistique à l'académie de Soroe, a fait paraître, en danois, une savante dissertation sur Charles le Bon, sous le titre de: *Om Carl danskes, Greve af Flandern*, dans laquelle il résume et compare tout ce qui a été écrit sur la vie de ce souverain. C'est principalement dans ce dernier ouvrage que nous avons puisé nos renseignements. D—z—s.

CHARLES DE FRANCE, fils de Louis IV d'Outremer, naquit en 953, environ un an avant la mort funeste de son père. Lothaire monta sur le trône, et, contre l'usage établi dès les premiers temps de la monarchie, son frère n'eut aucune part dans le gouvernement; suivant Velly, ce fut par une politique de Hugues le Grand, duc de France, dont l'autorité ne pouvait être qu'affaiblie par un partage. «Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, cet exemple, dont «l'expérience a fait connaître tout l'avantage, a «passé depuis en coutume, et cette coutume est «devenue une loi fondamentale de l'État.» Charles n'eut donc pour apanage que les droits de sa mère Gerberge sur la Lorraine. Othon II s'en était mis en possession. Charles était brave, mais il manquait d'hommes et d'argent. Othon craignit qu'il ne parvint à s'en procurer, et, pour éviter une guerre dont les résultats auraient été incertains, lui fit offrir le duché de la basse Lorraine, comprenant le Brabant, et les provinces entre le Rhin et l'Escaut jusqu'à la mer, sous la condition qu'il le reconnaîtrait pour son suzerain. Charles accepta, et ce titre de vassal d'un prince étranger fut le prétexte dont on se servit pour l'exclure du trône de France, et y appeler une nouvelle famille. A Lothaire succéda le faible Louis V, qui mourut au bout de quelques mois. Hugues Capet se hâta de se faire sacrer par Adalberon, archevêque de Reims, vendu à ses intérêts. A cette nouvelle, Charles rassemble une armée, et vient mettre le siège devant Laon, qui se rend à sa discrétion. Dans le nombre des prisonniers se trouvaient Emma, mère de Louis V, et l'évêque Ascelin, homme ambitieux et rusé, qui n'eut pas de peine à s'emparer de l'esprit du mal-



heureux Charles. Cependant Hugues avait réuni des troupes avec lesquelles il vient assiéger Laon. Charles pénètre dans son camp, à la faveur de la nuit, y met le feu, et passe au fil de l'épée tous ceux qui osent lui résister. Pendant qu'Hugues est occupé à réparer cet échec, le duc d'Aquitaine se déclare pour l'héritier légitime du trône, et opère une diversion puissante en sa faveur. Charles profite de cette circonstance, et, après avoir soumis Soissons, marche sur Reims, dans l'intention de s'y faire couronner. Adalberon refuse de le sacrer, et donne à Hugues Capet, qui avait défait les Aquitains, le temps de venir à son secours. Adalberon meurt dans ces entrefaites, et est remplacé par Arnould, neveu de Charles, à qui il livre la ville de Reims. Charles ne peut s'y maintenir, et bientôt il est obligé d'abandonner ses conquêtes, et de se retirer à Laon, où il se croyait en sûreté; mais l'évêque Ascelin, gagné par les promesses de Hugues, l'introduit dans la ville, dans la nuit du jeudi saint 991, et le fait pénétrer jusque dans le palais où le trop confiant Charles était occupé d'exercices de dévotion. Chargé de fers, il fut conduit avec sa famille à Senlis, et ensuite renfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut au bout de deux ans. Il laissa quatre enfants, deux fils morts sans postérité, et deux filles, l'une mariée au comte de Namur, et l'autre au comte de Hainaut. La plupart des historiens de Lorraine ne placent point Charles au nombre de leurs ducs. Cependant on s'accorde généralement à désigner sous le nom de Charles II le prince dont il sera question dans l'article suivant.

W—s.

CHARLES II, fils de Jean I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, naquit à Toul, vers 1364, et eut pour parrain Charles V, qui voulut se charger de le faire élever. Parmi les chevaliers qui faisaient alors l'ornement de la cour de France, se distinguait Philippe, frère du roi, qui obtint dans la suite le duché de Bourgogne, et le surnom de *Hardi*. Charles s'attacha à ce prince, plus encore par inclination que par devoir, et ce fut sous ses ordres qu'il fit ses premières armes contre les Gantois révoltés. Il avait environ vingt-six ans lorsque son père mourut, et, aussitôt après avoir reçu le serment de fidélité de ses sujets, il fit châtier sévèrement les habitants de Neufchâteau, soupçonnés d'avoir eu part à sa mort. (*Voy.* Jean I<sup>er</sup>, duc de Lorraine.) Il joignit ensuite, avec les hommes dont il put disposer, l'armée que le roi de France envoyait contre les Tunisiens. Cette campagne fut heureuse; le roi de Tunis fut contraint de rendre la liberté à tous les esclaves chrétiens, et de payer 40,000 écus d'or aux croisés. Charles vint offrir alors ses services contre les Turcs au roi de Hongrie, qui lui témoigna sa reconnaissance, en facilitant son mariage avec Marguerite de Bavière, princesse très-vertueuse, fille de Rupert, qui monta depuis sur le trône d'Allemagne. En 1396, il se disposait à retourner dans la Hongrie, menacée de nouveau par les Turcs; mais il fut appelé en Prusse par les chevaliers teutoniques, battit le roi de Prusse, leur ennemi, le fit prisonnier, et l'enferma dans le château de Marienbourg. Il accompagna ensuite

VII.

à Rome Rupert, son beau-père, élu empereur à la place de Venceslas, que ses excès et son incapacité avaient rendu méprisable. Louis, duc d'Orléans, moins par attachement pour Venceslas que par haine contre Rupert, forma une ligue pour remettre le premier sur le trône d'Allemagne. Charles marcha au-devant des ennemis de son beau-père, les défait dans une seule bataille, et quelques-uns des chefs étant tombés en son pouvoir, il ne les rendit qu'après leur avoir fait payer des rançons considérables. Le duc d'Orléans fut assassiné quelque temps après, par les ordres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Charles, qui haïssait le duc d'Orléans autant qu'il aimait le duc de Bourgogne, entra dans ses vues, et servit à le réconcilier avec les princes, que l'assassinat dont il s'était rendu coupable avait éloignés de lui. Il secourut Charles VI contre les Anglais, et se trouva à la bataille d'Azincourt. Nommé connétable de France, il ne conserva cette charge que peu de temps, et revint dans ses États, qui réclamaient sa présence. En 1427, les habitants refusèrent de payer les redevances établies depuis longtemps au profit des ducs de Lorraine; mais quand ils virent le duc marcher contre eux, ils demandèrent la paix: on la leur accorda à des conditions qui ne satisfaisaient pas Charles, et il se disposait à en exiger d'autres, lorsqu'il mourut, le 25 janvier 1431. René d'Anjou, son gendre, lui succéda. Charles avait cette sorte de courage qui cherche les dangers; mais on lui reproche de ne pas avoir usé de la victoire avec modération. On le représente cependant comme un prince poli, spirituel, aimant les lettres, et l'un de ses biographes assure qu'il ne passait pas un seul jour sans faire lire quelques pages de Tite-Live, ou des *Commentaires* de César.

W—s.

CHARLES III, dit le *Grand*, fils de François I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, et de Christine de Danemark, nièce de Charles-Quint, né à Nancy, le 15 février 1545, n'avait que trois ans lorsque son père mourut. Christine fut déclarée régente et chargée de l'administration du duché, pendant la minorité de son fils, avec Nicolas de Lorraine, évêque de Verdun. Le roi de France, Henri II, venait de s'allier à l'électeur de Saxe et au marquis de Brandebourg, pour s'opposer aux projets de Charles-Quint qu'on soupçonnait de vouloir attenter aux privilèges du corps germanique. Ce prince, au commencement de 1552, s'empara des villes impériales de Metz, Toul et Verdun, entra à Nancy où se trouvait la duchesse; il exige qu'elle lui remette le jeune duc pour le faire élever sous ses yeux. La duchesse fut contrainte d'obéir à la nécessité, et le duc Charles partit pour Paris. Il s'établit bientôt une grande intimité entre ce prince et le dauphin (depuis François II). Charles joignait à tous les avantages extérieurs les plus heureuses dispositions. Il réussissait dans tous les exercices du corps, et ne négligeait pas de cultiver son esprit par la lecture et la conversation des personnes instruites. Henri II avait formé le dessein de lui faire épouser Claude, sa fille, et ce mariage fut célébré à Paris en 1559. Henri II étant mort la même année,

72

Charles songea à revenir dans ses Etats ; mais il différa jusqu'à la mort de François II. Après avoir pris les précautions qu'exigeait sa sûreté, en mettant son armée sur un pied respectable, et en ajoutant aux fortifications de ses villes frontières, il s'occupa tout entier du bonheur de ses sujets. Il rassembla les lois qui les avaient régis jusque-là, et en ordonna la révision ; réprima la fureur des duels, établit une université à Pont-à-Mousson, agrandit Nancy, encouragea le commerce, protégea les arts. Son règne fut aussi long que paisible. Il mourut à Nancy, le 14 mai 1608. Les Lorrains lui donnèrent le surnom de *Grand*, de *Père de ses peuples*, et témoignèrent à sa mort les plus sincères regrets. Joseph-François Coster de Nancy a publié son éloge, Francfort, 1764, in-8°.

W—s.

CHARLES D'ORLÉANS, comte d'Angoulême, fils aîné de Louis de France, duc d'Orléans, comte de Valois, et de Valentine de Milan, naquit à Paris, en 1591, peu avant la malheureuse maladie de Charles VI. Les altérations de la santé du monarque devinrent si fréquentes, qu'il fut obligé de remettre les rênes du gouvernement à ses oncles et à son frère. De là naquit cette rivalité, qui se termina par l'assassinat de Louis d'Orléans, en 1407, commis par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Valentine de Milan, n'ayant pu obtenir vengeance de cet attentat, succomba à sa douleur, et mourut quatorze mois après son époux. Charles et ses frères furent d'abord conduits à Chartres, pour la ratification du traité de paix avec Jean-sans-Peur. En vain celui-ci chercha-t-il à obtenir son pardon ; en vain le roi, la reine et les princes, les pressèrent-ils de se laisser fléchir ; Charles répondit au roi qui lui avait enjoint d'obéir : « Mon très-cher seigneur, « j'agrée tout ce que vous avez fait ; je lui pardonne « toutes choses, puisque Votre Majesté le com-  
« mande, ne voulant en aucune manière lui dés-  
« obéir. » Ses frères préférèrent les mêmes paroles, et, après la cérémonie, Charles, avec ses frères, reprit la route de Blois. Marié en 1406 à Isabelle, fille de Charles VI et veuve de Richard II d'Angleterre, Charles devint veuf en 1409. Cet événement, auquel il fut très-sensible, lui rendit plus chère la retraite dans laquelle il vivait, et dont il ne devait sortir que pour venger l'assassinat de son père. Les ducs de Berri et de Bourbon, mécontents du peu d'égards que leur témoignait Jean-sans-Peur, qui, après le traité de Chartres, s'était emparé des rênes du gouvernement, et régnait en quelque sorte sous le nom de Charles VI, formèrent une confédération, à laquelle ils appelèrent Charles d'Orléans. Pour attacher plus sûrement ce prince à leur cause, ils lui firent épouser, en 1410, Bonne, fille du comte d'Armagnac. Les noces furent célébrées à Poitiers avec la plus grande magnificence, et sitôt que les confédérés furent réunis, ils se mirent en marche, et arrivèrent sans obstacles jusqu'à Chartres, d'où ils envoyèrent une députation au roi, qui se trouva malade. Le conseil, vendu au duc de Bourgogne, ne répondit aux protestations des princes que par un ordre de mettre bas les armes. Une députation

de la cour se rendit auprès d'eux à cet effet, et la reine elle-même passa cinq jours à les solliciter sans pouvoir rien obtenir. Les princes vinrent camper sous les murs de Paris, espérant que les Parisiens, fatigués par les troupes bourguignonnes, finiraient par leur ouvrir les portes. Un accommodement fut fait entre eux et le roi ; mais Charles d'Orléans ne voulut point licencier ses troupes, et attendit la belle saison pour rentrer en campagne. En effet, l'arrestation d'un envoyé du duc de Bourgogne, que Charles soupçonnait complice de la mort de son père, fut le prétexte plausible de la nouvelle guerre. Ayant publié en 1411 son manifeste, dans lequel il adressait un cartel à son ennemi et lui reprochait d'avoir assassiné son père, il entra tout de suite en campagne. La France fut bientôt partagée en deux factions, les Bourguignons et les Armagnacs ; ces derniers furent chassés de la capitale par les Bourguignons, qui pillèrent, massacrèrent et noyèrent tous ceux qu'ils soupçonnaient être attachés à la faction d'Orléans. Ces massacres eurent lieu dans presque toute la France. Charles, à la tête des siens, passe la Seine, ravage le Beauvaisis et le Soissonnais. Il quitte un moment son armée pour voler au secours du comte de Tonnerre, qui était assiégé par le comte de Nevers. Il met ce dernier en fuite, retourne à son armée, bat celle du duc de Bourgogne, et vient mettre le siège devant Paris. Il est bientôt forcé de le lever et de consentir à un arrangement ; le roi le fait manger avec le duc de Bourgogne, et s'engage à payer les sommes que les princes devaient aux Anglais. Il en fut détourné par Jean-sans-Peur, qui mit les plus grandes entraves à la restitution des biens et des emplois des Orléanais. Mécontent de ce qui se faisait, Charles quitta la cour, et se retira dans ses domaines. Les exactions commises par les Cabochiens, et la situation pénible dans laquelle se trouvait le dauphin, firent encore entrer Charles en campagne. Il revint à Paris, où il fit célébrer un service solennel pour son père. Le chancelier Gerson prononça l'oraison funèbre, et n'oublia pas de menacer les coupables des vengeances célestes. Le roi d'Angleterre ayant fait une invasion en Normandie, le dauphin appela à son secours Charles d'Orléans, qui se hâta de lever des troupes, et de rassembler ses partisans pour les réunir à l'armée française. Ce fut en 1415, près du château d'Azincourt, qu'eut lieu cette funeste bataille où les Français furent défaits avec la plus grande perte. Charles se conduisit en héros, fut blessé et trouvé parmi les morts. Henri V lui fit donner tous les soins que sa situation exigeait, et le fit conduire à Calais avec les autres prisonniers. A l'ennui de la captivité de Charles, se joignit un nouveau sujet de tristesse, il apprit la mort de Bonne d'Armagnac, son épouse. Transporté en Angleterre, il fut resserré plus étroitement que les autres, parce que Henri V, s'étant fait assurer des prétentions à la couronne, au détriment du dauphin et contre les lois du royaume, craignait que Charles d'Orléans, par sa naissance autant que par l'étendue de ses domaines, ne le contrariât puissamment dans ses desseins. Par son tes-

tament, le même monarque recommanda de ne rendre la liberté à aucun prisonnier français avant la majorité de son fils. Aussi, autant par politique que par intérêt, c'est-à-dire par les grandes dépenses que Charles était obligé de faire pour représenter d'une manière convenable à son rang, les Anglais prolongèrent son séjour dans leur île. C'est pour charmer l'ennui de sa captivité qu'il cultiva la poésie, et qu'il fit ces pièces charmantes dont nous parlerons bientôt. Après avoir, à plusieurs reprises et toujours sans succès, offert au conseil de régence d'Angleterre sa médiation pour la paix avec la France, Charles d'Orléans finit par la faire accepter. Il passa la mer avec les plénipotentiaires, et les conférences s'ouvrirent en 1439, dans la petite ville d'Oie, entre Calais et Gravelines. La duchesse de Bourgogne, qui y assista, conçut pour lui une telle estime, qu'elle résolut de le réconcilier avec son époux. Son frère Jean, bâtard d'Orléans, qui se trouvait au nombre des plénipotentiaires de Charles VII, lui prodigua les témoignages d'une véritable amitié. Charles, en reconnaissance, lui fit donation du comté de Dunols. Aussi Jean, qui devint si célèbre depuis, fit-il usage de tous les moyens qui se trouvaient en son pouvoir pour rendre la liberté à son frère. Philippe le Bon, duc Bourgogne, s'y intéressa également, et n'y mit d'autre condition que le mariage de Charles avec la princesse de Clèves, sa nièce, et l'entier oubli des démêlés de leurs maisons. Aussitôt que Charles fut instruit de ces dispositions, il se hâta d'y donner son consentement; mais les Anglais voulant toujours le retenir, on offrit une forte rançon qui fut enfin acceptée, et termina la longue captivité de ce prince, qui, depuis vingt-cinq ans, gémissait dans les fers. Plusieurs gentilshommes anglais, chargés de le conduire à Calais, l'accompagnèrent, en 1440, jusqu'à Gravelines, où la duchesse de Bourgogne lui fit le plus gracieux accueil. Philippe le Bon ne tarda pas à arriver, et l'entrevue de ces deux princes fut des plus touchantes. Le comte Dunois se trouva également à cette rencontre, et témoigna à son frère la joie qu'il ressentait. Charles suivit encore la cour de Bourgogne à St-Omer, où il protesta, par serment, que le meurtre de Jean-sans-Peur lui était étranger. Il donna son adhésion au dernier traité d'Arras, et épousa Marie, princesse de Clèves. Les noces furent célébrées avec la plus grande magnificence; on le revêtit de l'ordre de la Toison d'or. Enfin, après les réjouissances, Charles, impatient de revoir la cour de France et ses domaines, se mit en route. La cour de Bourgogne l'accompagna jusqu'à Bruges, et sa marche en France fut une espèce de triomphe; son train et sa maison étaient magnifiques; il fut reçu partout avec la plus grande distinction, et l'empressement qu'on lui témoigna donna de l'ombrage au roi Charles VII, qui le fit prévenir qu'il ne serait bien reçu qu'autant qu'il se présenterait sans sa maison. Charles, offensé, ne fit que passer par Paris, et se retira tout de suite dans son apanage. Il avait des droits au duché de Milan et au comté d'Asti, par Valentine, sa mère, et lorsque Philippe-Marie Vis-

conti mourut, il songea à se faire reconnaître pour son successeur. Il envoya, pour soutenir ses droits, Regnault de Dresnay à la tête d'une armée, et ce général, qui eut d'abord des succès, qui s'empara même d'Alexandrie, fut ensuite battu et fait prisonnier. Voyant que ses démarches étaient infructueuses auprès des Milanais, Charles rentra en France, et se retira dans ses domaines, où il vécut plusieurs années, occupé de soins domestiques. Il n'en sortit que pour se rendre à Vendôme, lorsque le duc d'Alençon, convaincu de crime d'État, fut mis en jugement. Dans cette affaire, Charles porta la parole au nom des pairs, et chercha, par tous les moyens possibles, à sauver l'accusé, dont la peine fut commuée en une prison perpétuelle. Son grand âge et ses infirmités l'empêchèrent de se trouver au sacre de Louis XI; cependant il put suivre la cour de France en Touraine, où sa femme accoucha à Chinon d'un fils, que le roi tint sur les fonts baptismaux, et qui, dans la suite, parvint au trône sous le nom de Louis XII. Lors du différend qui s'éleva entre le roi et le duc de Bretagne, Charles fit de vains efforts pour engager ce dernier à la soumission, et il crut trop facilement à l'apparence de douceur et de modestie de Louis XI, qui lui avait prodigué les témoignages d'une considération extraordinaire. Dans l'assemblée convoquée à Tours pour déclarer la guerre au duc de Bretagne, il crut pouvoir se permettre quelques observations en sa faveur; mais le roi, qui ne voulait être qu'approuvé, s'en offensa, et les prit en très-mauvaise part. Il oublia qu'en pleine assemblée il avait fait de Charles le plus bel éloge; il l'accusa hautement d'avoir des intentions criminelles, et de prendre la défense des rebelles; il l'accabla des plus durs reproches, et Charles d'Orléans, justement indigné d'un si sanglant outrage, le cœur navré de douleur, se retira de la cour, et mourut peu de jours après, le 4 janvier 1465, âgé de 74 ans, emportant les regrets de ses contemporains. Il fut inhumé au couvent des Célestins, à Paris. Ce prince était bon, humain, charitable, et l'un des plus vertueux personnages de son temps. Si, par sa naissance, il eut une première place parmi les princes, par ses talents pour la poésie, il mérita d'être placé au premier rang des écrivains de son temps. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'appliqua aux lettres latines et françaises, s'exerça à la poésie et à l'éloquence. Les lettres, à leur tour, lui fournirent un amusement dans sa longue captivité, et leur douceur diminua beaucoup les amertumes d'une vie si agitée. La plus grande partie de ses vers est consacrée à célébrer la beauté et les faveurs de l'Amour; dans quelques pièces, il gémit sur les malheurs de sa patrie; dans d'autres, il cherche à attendrir sur son sort; dans toutes, il fait briller l'imagination la plus gracieuse, et, pour le temps où il écrivait, il montre une simplicité et une élégance vraiment remarquables. Les sujets qu'il manie sont moins considérables par ce qu'ils ont de grand que par ce qu'ils ont d'agréable et d'amusant. « Ce sont des objets de pure galanterie, dit l'abbé Sallier; ils ne demandent qu'une imagination

« douce et tranquille. » Mais avec beaucoup de simplicité, les idées sont nobles, inspirées par le sentiment, réglées par la bienséance, exprimées avec autant de naïveté que d'élégance. On sent que la galanterie de ces temps anciens n'admettait rien qui pût offenser les mœurs ou blesser la pudeur, et qu'en effet, avec la franchise et la sincérité française, elle ne pouvait souffrir ni fausseté, ni mensonge. La bibliothèque royale et celle de l'Arsenal possèdent chacune un manuscrit des poésies de Charles d'Orléans. L'abbé Sallier est le premier qui les ait fait connaître dans un mémoire qui se trouve dans le 45<sup>e</sup> vol. du recueil de l'académie des inscriptions. Chalvet, ancien bibliothécaire de Grenoble, ayant trouvé dans sa bibliothèque un manuscrit contenant les productions de ce prince, les a fait imprimer sous ce titre : *Poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII, et oncle de François I<sup>er</sup>, roi de France*, Grenoble, 1805, in-12. Il est à regretter que l'éditeur n'ait pas conféré son manuscrit avec ceux des bibliothèques de Paris, et qu'il ait ignoré les premiers éléments de l'ancien langage ; cette ignorance l'a fait tomber dans les fautes les plus graves, et a rendu nulles la plupart de ses notes, qui présentent plus ou moins d'erreurs. Le manuscrit de Grenoble contient aussi une traduction, en vers latins fort médiocres, des poésies de Charles d'Orléans, faite par Antoine Astesan, son secrétaire. Chalvet aurait rendu son recueil plus intéressant, s'il y eût ajouté un choix des meilleurs morceaux de cette traduction.

R—T.

CHARLES, duc de Bourbon. *Voyez* BOURBON et CLERMONT.

CHARLES I<sup>er</sup>, roi d'Espagne. *Voyez* CHARLES-QUINT, empereur.

CHARLES II, roi d'Espagne et des Indes, fils de Philippe IV, né le 6 novembre 1661, fut proclamé le 15 octobre 1665, sous la tutelle de Marie-Anne d'Autriche, sa mère. Ce fut pendant la longue régence de cette princesse, qui se laissait dominer par des favoris (1), que Louis XIV, roi de France, en invoquant la coutume dite droit de *dévolution* (2), réclama à main armée plusieurs provinces de la monarchie espagnole. La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1658, lui adjugea Charleroi, Douai, Lille, ainsi que plusieurs autres places avec leurs dépendances, moyennant la restitution de la Franche-

Comté, dont il s'était emparé. Résistant aux sollicitations du roi de France, la régente s'allia en 1671 à ses ennemis et lui déclara formellement la guerre, qui se termina en 1678 par le traité de paix de Nimègue, par lequel la France restitua à l'Espagne quelques-unes des places qui lui avaient été cédées par la paix d'Aix-la-Chapelle, mais obtint d'un autre côté la cession de toute la Franche-Comté avec plusieurs villes dans les Pays-Bas espagnols. Charles II avait atteint en 1676 sa quinzième année, âge fixé par le testament de son père pour qu'il prit les rênes du gouvernement. Don Juan d'Autriche et la reine douairière se disputèrent l'honneur de diriger le conseil du jeune roi, comme égaré au milieu des factions qui divisaient la cour. Sa mère l'emporta d'abord ; mais s'apercevant bientôt qu'elle le tenait dans une espèce de servitude, il s'enfuit seul, pendant la nuit, de son palais de Madrid, en 1677 ; et, s'étant réfugié à Buen-Retiro, se jeta dans les bras de Don Juan d'Autriche, qu'il déclara son premier ministre, après avoir relégué la reine mère dans un couvent. Né pour être gouverné, Charles le fut alors par ce bâtarde ambitieux, dont l'administration ne répondit point aux vœux de la nation espagnole. Humiliée par Louis XIV, abandonnée par l'Angleterre et par la Hollande, l'Espagne affaiblie subit les dures conditions du vainqueur, qui exigea la cession d'une grande partie de l'ancien patrimoine de ses rois. La paix de Nimègue fut cimentée par le mariage de Charles avec Louise d'Orléans, nièce de Louis XIV. Ni la jeune reine, pour qui Charles avait conçu, à la vue de son portrait, une passion qui ne se démentit jamais, ni la reine douairière, qui avait repris son influence à la cour, ne purent inspirer au roi le goût du travail, la fermeté et le talent de régner. Faible et borné, Charles était incapable de supporter le poids du gouvernement. Il se livra à des ministres sans expérience, et passa le reste de sa vie, comme les monarques de l'Orient, dans le fond de son palais, au milieu des femmes, des nains et d'une multitude d'animaux rares, sans s'instruire des événements publics de l'Europe, ni même de ce qui se passait dans ses vastes États. Les affaires languirent, tout fut plongé dans un désordre et une confusion extrêmes, et, tandis que la monarchie perdait le reste de la considération dont elle jouissait en Europe, la cour de Charles était en proie aux intrigues et aux révolutions de cabinet. Au duc de Médina-Céli, devenu premier ministre après la mort de don Juan d'Autriche, succéda le jeune comte d'Oropesa, qui s'empara de l'esprit du faible monarque, sans pouvoir rendre à l'Espagne son ancien éclat. Pressé par ses ministres de se liquer avec une partie de l'Europe pour opposer enfin une digue à l'ambition de Louis XIV, Charles fut toujours retenu par les caresses de la reine, qui avait pris sur lui l'ascendant le plus décidé. Mais l'Autriche domina dans le cabinet de Madrid après la mort précipitée de cette jeune princesse, en 1689, et Charles s'unit à l'Europe conjurée contre la France. Peu s'en fallut qu'il n'eût à soutenir à la fois une guerre étrangère et une guerre civile. Une grande partie

(1) Ce fut d'abord le P. Everard Nitard, jésuite allemand, son confesseur et son favori, qu'elle avait fait nommer grand inquisiteur, et lorsqu'elle eut été forcée de l'éloigner, Ferdinand de Valenzuela, gentilhomme de peu de fortune. D—R—R.

(2) Philippe IV, mort le 17 septembre 1665, avait été marié deux fois ; la première, à Elisabeth de France, fille de Henri IV, dont il eut Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV, et la seconde à Marie-Anne d'Autriche, de laquelle naquit Charles II. Ce dernier étant du second lit et Marie-Thérèse du premier, Louis XIV forma des prétentions, au nom de son épouse, sur plusieurs provinces de la monarchie espagnole, en se fondant sur le droit de *dévolution*, coutume singulière, en vertu de laquelle, dans certains pays, lorsqu'un veuf ou une veuve, ayant des enfants, passe à de secondes noces, la propriété de ses biens immeubles est *dévolue* par le fait aux enfants du premier lit. Cette coutume que Louis XIV chercha à faire valoir, malgré la renonciation de Marie-Thérèse, donna naissance à la guerre dite de *dévolution*, qui occupe une place si importante dans l'histoire de Charles II. D—R—R.

de la Catalogne se souleva, fut vaincue et soumise. Charles n'avait point eu d'enfants, et l'Autriche, persuadée qu'il était incapable d'en avoir, voulut s'assurer sa succession, et lui fit épouser Marie-Anne de Bavière - Neubourg, fille de l'électeur palatin et sœur de l'impératrice; mais cette princesse n'eut jamais sur le roi le même empire qu'avait exercé sur lui sa première femme. Cependant les Français passèrent les Pyrénées en 1694, et, après avoir bombardé Alicante et Barcelone, menacèrent l'Aragon, défirent l'armée espagnole, envahirent une partie de la Catalogne, et s'emparèrent de Barcelone; mais la paix de Ryswick (1697) mit fin aux malheurs de l'Espagne. Louis XIV, par une politique adroite, lui accorda un traité avantageux, ne perdant pas de vue l'espérance de mettre cette monarchie dans sa maison. Charles, qui languissait depuis longtemps, s'occupa du choix d'un successeur, et fit, en 1698, un premier testament par lequel il appelait le jeune prince de Bavière, neveu de sa femme, à la succession universelle de ses États; mais la mort précipitée de ce jeune prince renversa les desseins de Charles (1), et le laissa en proie à l'inquiétude le reste de sa vie. Sa santé désespérée annonçait une fin prochaine, et attirait sur lui les regards de toute l'Europe, qui attendait avec anxiété l'issue d'un événement qui devait avoir une grande influence sur sa politique. Tandis que l'Empereur, le roi de France et l'électeur de Bavière aspiraient à la succession, deux partis divisaient la cour de Madrid: celui de la reine, voué à l'Autriche, et la faction française, dirigée par le cardinal Portocarrero, chef du conseil. Les intrigues secrètes et les cabales se multipliaient et se combattaient sourdement; enfin le parti français prévalut, par un singulier artifice. On insinua au roi qu'il était ensorcelé, et que ceux qui l'approchaient le plus avaient part au maléfice sous le poids duquel il succombait. Le superstitieux monarque crut à une imposture aussi grossière, et permit qu'on l'exorcisât. Il tomba bientôt dans la mélancolie la plus noire, fit ouvrir les tombeaux de son père, de sa mère et de sa première femme, et baisa les restes de ces cadavres. On fit soulever le peuple, la récolte ayant été stérile, et, par tous ces moyens réunis, le parti français parvint à écarter la reine et les partisans de l'Autriche. Le conseil où Charles fit porter l'affaire de la succession conclut qu'il fallait appeler un Bourbon. C'était l'opinion générale et la décision des grands. Néanmoins Charles inclinait toujours pour sa maison; l'idée de voir vingt-deux couronnes transportées sur celle de France lui arrachait des soupirs; des théologiens introduits par le cardinal Portocarrero détruisirent dans l'esprit de ce faible roi les préjugés du sang en faveur des intérêts de la monarchie. Après bien des combats, des irrésolutions, Charles dicta, le 4<sup>er</sup> octobre 1700, son fameux testament, qui déclarait Philippe de France, duc d'Anjou, héritier de la monarchie espagnole. « O

« Dieu! s'écria-t-il en le signant, les larmes aux yeux, Dieu éternel! c'est vous qui donnez et ôtez les empires! » Il languit encore un mois, et expira le 1<sup>er</sup> novembre, à 59 ans, après en avoir régné 35. Ainsi vécut et mourut Charles II, plus fameux dans la postérité par son testament, qui embrasa l'Europe, que par son règne languissant et malheureux. En lui finit la branche aînée de la maison d'Autriche, qui régnait en Espagne depuis deux siècles.

B—P.

CHARLES III, roi d'Espagne et des Indes, fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, sa seconde épouse, naquit en janvier 1716, peu de mois après la mort de Louis XIV. Ce dernier événement rompit le lien qui attachait l'Espagne à la France. Les vastes projets du cardinal Alberoni tendant à renverser le traité d'Utrecht, qui établissait l'équilibre entre les puissances européennes, le cabinet de Londres et les états généraux renouvelèrent leur ancienne alliance, et le duc d'Orléans, régent de France, s'unit à ces deux puissances pour maintenir les dispositions de la paix de 1713. Le cardinal Alberoni n'ayant point paru néanmoins disposé à renoncer à faire la guerre à l'Empereur et à recouvrer par les armes les États d'Italie démembrés de la monarchie espagnole, l'Empereur et les trois autres puissances conclurent en 1718 le fameux traité connu sous le nom de quadruple alliance. Parmi les compensations qu'on offrait à l'Espagne, le grand-duché de Toscane et les duchés de Parme et de Plaisance, dont on prévoyait que la succession allait être ouverte par l'extinction des mâles des maisons de Médicis et de Farnèse, devaient être attribués à don Carlos (1), qui en aurait reçu l'expectative et l'investiture éventuelle. Ce ne fut que le 26 janvier 1720 que les revers éprouvés par l'Espagne déterminèrent cette puissance à accéder à la quadruple alliance, et que don Carlos fut définitivement reconnu éventuellement grand-duc de Toscane et duc de Parme et de Plaisance. Il prit possession de ces deux derniers duchés en 1751 (2), et la même année, Jean Gaston, grand-duc de Toscane (3), le reconnut pour son héritier. Lorsqu'en 1753 Louis XV eut déclaré la guerre à l'Empereur, l'Espagne et la Sardaigne firent cause commune avec la France. L'infant don Carlos entra le 10 mai 1754 dans le royaume de Naples, à la tête d'une armée espagnole commandée par le duc de Montemar. Il pénétra sans résistance jusqu'à la capitale, qui ouvrit ses portes, et battit les impériaux retranchés à Bitonto dans la Pouille. Cette victoire décida la conquête du royaume, et le duc de Montemar, à qui on la devait, reçut le surnom de duc de Bitonto.

(1) Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom de don Carlos jusqu'au moment où il devint roi des Deux-Siciles; il prit alors le nom de Charles VII. En montant sur le trône d'Espagne, on l'appela Charles III.

(2) Le fils aîné du roi de Naples étant imbécile, le second devint héritier présomptif d'Espagne, et le troisième lui succéda dans les Deux-Siciles.

(3) Ferdinand VII, son frère puîné et son successeur, reçut vingt et un prénoms, outre ceux de Ferdinand-Marie-François de Paule.

(4) Il mourut à Bruxelles, le 8 février 1699, âgé d'un peu plus de 6 ans.

L'enfant passa ensuite en Sicile, se rendit maître de cette île en très-peu de temps, et fut couronné roi des Deux-Siciles à Palerme, le 5 juillet 1735. Le traité de Vienne, signé par le roi de France et l'Empereur, le 18 novembre 1738, et auquel les cours de Madrid et de Naples n'accédèrent que le 21 avril 1759, en reconnaissant la qualité de roi des Deux-Siciles à don Carlos, qui prit le titre de Charles VII, lui enleva le grand-duché de Toscane et les duchés de Parme et de Plaisance. Charles avait payé de sa personne : il était digne de sa fortune ; au milieu de sa gloire, il mérita l'estime de ses nouveaux sujets par une sage modération, qui ne se démentit dans aucune circonstance de sa longue vie. La guerre s'était rallumée ; l'Italie était foulée par des armées françaises, espagnoles, autrichiennes et piémontaises, Charles devait naturellement joindre ses forces à celles du roi son père. Le commodore anglais, Martin, se présenta devant Naples, et menaça de bombarder cette capitale, si Charles ne consentait sur-le-champ à rester neutre dans une guerre à laquelle il était de son devoir et de son intérêt de n'être point étranger. Martin tira sa montre, et ne donna qu'une heure de temps au roi des Deux-Siciles pour se déterminer à abandonner la cause de son père et de sa famille, ou à voir incendier sa capitale ; il fallut céder. Charles n'oublia jamais cet affront ; il s'occupa du soin de mettre les côtes de son royaume en état de repousser désormais une semblable insulte, et bientôt, assuré qu'il n'a plus à craindre de voir un capitaine anglais lui dicter des ordres dans son palais, il marche avec ses troupes au-devant de celles de son père, dont il est nommé généralissime, conjointement avec le duc de Modène. Après quelques succès, l'armée espagnole et napolitaine est surprise dans Velletri par le prince de Lobkowitz, général de l'armée impériale. Charles fut sur le point d'être fait prisonnier ; mais les Espagnols parvinrent à se rallier, et chargèrent à leur tour l'ennemi, qui ne sut pas profiter de ses avantages. La négligence fut réparée par des prodiges de valeur, et les impériaux, poursuivis pendant quelques lieues, laissèrent des drapeaux et des canons au pouvoir de ceux qu'ils avaient d'abord mis dans le plus grand désordre. Ces événements se passèrent en 1744. L'année suivante, Charles s'allia formellement avec la France, l'Espagne et Gènes, par le traité d'Aranjuez. Il jouit ensuite pendant quinze années de sa fortune et de ses travaux, et gouverna le royaume de Naples avec beaucoup de douceur et de sagesse, jusqu'au 10 août 1759. A cette époque, il fut appelé au trône d'Espagne, vacant par la mort de son frère Ferdinand, sixième du nom, et il laissa le royaume de Naples à Ferdinand, son troisième fils, en exécution du traité de Naples du 30 octobre de la même année (1759), portant que le royaume d'Espagne ne pourra être réuni dans la personne d'un seul monarque avec celui des Deux-Siciles, à moins qu'il ne restât qu'un seul descendant mâle de cette branche des Bourbons. En 1760, Charles offrit sa médiation entre la France et ses ennemis ; et comme elle fut refusée, il signa à Paris, le 15 août de l'an-

née suivante, le traité célèbre connu sous le nom de *Pacte de famille*, qui assurait les droits et réunissait toutes les forces des différentes branches de la maison de Bourbon. Charles se joignit à la France dans les deux guerres qu'elle eut à soutenir contre l'Angleterre. Celle de 1762 ne fut pas heureuse pour les deux puissances alliées : l'Espagne perdit l'île de Cuba, douze vaisseaux de ligne, des trésors immenses, les îles Philippines, et fit une campagne peu glorieuse contre le Portugal, secouru par les Anglais. Charles dut renoncer à la Floride pour obtenir la paix, qui fut signée le 10 février 1765. Voulant punir l'insolence des pirates d'Alger, Charles III fit contre eux, en 1775, des préparatifs immenses, et chargea le comte O-Reilly de la direction de l'expédition. Cet officier avait du zèle et des talents militaires que ses ennemis même ne lui contestaient pas ; mais la fierté castillane voyait à regret ce général, Irlandais d'origine, obtenir la préférence du souverain. La mort du marquis de la Romana, qui périt dans une escarmouche, victime de sa fougueuse imprudence, servit de prétexte à des clameurs séditieuses ; on fut obligé de se rembarquer avec précipitation, et Charles III, dans cette funeste entreprise, aussi malheureux que Charles-Quint, n'eut que la faible satisfaction de dire qu'il ne s'y était pas trouvé en personne. L'Espagne, ayant à se plaindre de la conduite de l'Angleterre, se décida à s'unir contre elle avec la France. Le 12 avril 1779 fut signée à Aranjuez une convention particulière, par laquelle la France garantissait à l'Espagne la restitution de Gibraltar, de Minorque, et le 16 juin suivant, cette dernière puissance déclara la guerre à l'Angleterre. Elle eut des résultats plus favorables que celle de 1763, et fut terminée par le traité de 1785. L'île de Minorque, que le duc de Crillon avait conquis en 1781, resta à l'Espagne ; la Floride orientale lui fut cédée, et elle conserva la Floride occidentale. L'opération la plus mémorable de cette guerre fut sans contredit le siège de Gibraltar, entrepris vainement en 1782. Tel est l'abrégé des événements militaires qui marquent la carrière de Charles III ; elle n'est pas sans gloire ; mais, sous le rapport de l'administration de son royaume, ce prince doit exciter un plus vif intérêt. Il mit beaucoup de persévérance dans l'exécution des plans d'administration et de réformes utiles qu'il se proposa dès son avènement à la couronne d'Espagne. Il eut la noble pensée de réveiller l'énergie de cette vieille nation, et de rallumer le flambeau des arts, que les derniers princes autrichiens avaient laissé éteindre. Ses premières opérations firent naître des murmures ; on pourrait à peine se faire une idée de l'attachement du peuple espagnol à ses usages, à ses préjugés, et surtout à son costume particulier. Les Castillans de toutes les classes étaient vêtus de noir, et portaient, en outre, dans toutes les saisons, un manteau dans lequel ils s'enveloppaient jusqu'aux yeux ; un large chapeau, rabattu de tous côtés, achevait de cacher leur figure. Ce costume mystérieux et sombre choquait les yeux et compromettait la vigilance de la police ; les

ordres les plus positifs furent insuffisants pour changer cette mode, et furent le prétexte, ou plutôt la cause immédiate du terrible soulèvement de Madrid (en 1763), au milieu duquel les seules compagnies des gardes wallones, qui étaient de service au palais, firent leur devoir; elles furent massacrées par la populace; mais elles donnèrent au roi le temps de se sauver à Aranjuez, où de nouvelles troupes vinrent se ranger autour de lui. Le comte d'Aranda fut nommé président de Castille, et rétablit le bon ordre; les grands chapeaux disparurent pour toujours; l'usage des manteaux revint peu à peu, mais les formes furent moins amples; le ministre favori de Charles III (marquis de Squilace) fut éloigné: il était odieux à la multitude et à la noblesse. On a soupçonné une compagnie célèbre, qui ne fut étrangère à aucune des intrigues de son temps, d'avoir eu part à ce mouvement populaire; mais la haine qu'on portait à ce ministre, Italien d'origine, était inspirée par d'autres motifs. La marquise, femme de Squilace, était belle, et n'excitait pas moins d'envie que son époux. L'Espagne doit encore aux soins de Charles III tout ce qu'elle peut montrer au voyageur en fait d'établissements utiles et de monuments publics. Les grands chemins, l'hôtel des douanes et celui des postes à Madrid, les embellissements et l'assainissement de cette capitale; le cabinet d'histoire naturelle, le jardin botanique, les académies de peinture et de dessin, le canal de Tudela, celui de Madrid (abandonné après la mort de ce prince), etc.; tout a été créé ou perfectionné sous son règne. Il aimait la justice, et choisit, avec un rare discernement, les magistrats et les fonctionnaires publics parmi les citoyens les plus vertueux. Il ne retira jamais sa confiance sur une délation, ou sur des accusations vagues, à ceux qu'il avait une fois éprouvés. Les comtes de Florida Blanca (don Joseph Moniño) et de Campomanès furent élevés du sein de l'obscurité aux premières places de l'État; ils possédèrent en même temps l'estime de leur souverain, quoiqu'ils fussent ennemis et rivaux l'un de l'autre. Charles eut l'excellent esprit d'employer les lumières de ces deux hommes distingués, chacun dans la partie qui lui était convenable, et il ne fut jamais entraîné par leurs passions particulières. C'est avec une conduite aussi sage que ce prince parvint à retirer l'Espagne de la léthargie où elle languissait depuis Philippe III. Certes, le mérite d'avoir redonné le mouvement à une nation engourdie et concentrée en elle-même doit être attribué à la volonté positive du souverain. Il fallut vaincre des obstacles de toute nature, et Charles ne se rebuta point. On cite de lui deux mots qui peignent exactement l'état de l'Espagne, l'injustice de l'opinion, et le genre d'esprit de ce monarque: « Mes sujets « sont comme les enfants qui pleurent quand on les « nettoie. » Lorsqu'on lui rendait compte d'une intrigue d'affaire ou d'amour, de quelque dissension élevée dans une famille, la première question que faisait Charles était celle-ci: « Quel moine y a-t-il « dans cette affaire? » Il aimait à parler de ses fa-

tigues et des dangers qu'il avait courus à la guerre, et conservait fidèlement le souvenir du moindre service qui lui avait été rendu. Le corps des carabiniers royaux s'était distingué dans les campagnes d'Italie. A la journée de Velletri, Charles fut sur le point d'être fait prisonnier; les carabiniers le sauvèrent. Longtemps après, le ministre de la guerre, lui proposant des réformes dans les dépenses de sa maison militaire, employait toute son éloquence pour faire entendre que le corps des carabiniers avait une constitution vicieuse, et qu'il était plus onéreux qu'utile; Charles faisait semblant de ne pas écouter. Le ministre revint à la charge, et s'expliqua d'une manière plus positive. Le prince alors ne put retenir sa colère, et lui dit d'un ton foudroyant: « Si quelqu'un me parle encore une fois « contre mes carabiniers, je le fais pendre. » Lorsqu'il vint, en 1759, prendre possession du trône d'Espagne, il fut surpris de voir un grand d'Espagne se présenter à lui pour exercer les fonctions de grand chambellan (*sumiller de corps*), que le seigneur de Losada remplissait auprès de sa personne depuis longtemps. Charles demanda pourquoi Losada ne venait point: « Sire, lui dit alors le grand « chambellan, le seigneur Losada n'est point grand « d'Espagne; l'étiquette de la cour exige que celui « qui a l'honneur de vous servir en qualité de grand « chambellan soit revêtu de cette dignité, et j'ai « cru devoir me présenter à sa place. — Hé bien, lui « dit Charles, je le fais duc, et qu'il vienne me « donner ma chemise. » Il avait cependant par bonté conservé la plus grande partie des serviteurs de l'ancienne cour, et, entre autres, un valet de chambre qui continua à le servir pendant dix-sept années. On vint un jour annoncer sa mort à Charles III: « Que Dieu lui fasse paix, dit-il, c'était un « homme de bien; mais il est certain que, depuis « le premier jour que je le vis à Barcelone, je n'ai « jamais pu le souffrir. » Charles mettait une grande régularité dans ses actions; c'était l'homme le plus méthodique de son royaume. On pouvait prédire, dès le 1<sup>er</sup> janvier, l'heure, le genre de ses occupations et de ses voyages pendant toute l'année. Il ne reçut point de la nature ces dons brillants qui caractérisent les héros; mais on ne peut s'empêcher de lui accorder un bon jugement, une sage fermeté, de l'esprit naturel, et surtout les qualités qui constituent un homme de bien. Le souvenir de son administration paternelle et de ses vertus privées est encore cher à ses peuples. On lui reproche sa passion immodérée pour la chasse, et certains actes de son règne peu d'accord avec les principes de son gouvernement, de l'opiniâtreté à laisser en place des hommes qui ne jouissaient pas de la confiance publique, des alliances et des guerres peu avantageuses à l'État. Du reste, presque tout ce que l'Espagne offre de grand et d'utile a été créé ou perfectionné sous son règne. Nous ne citerons que le canal de Ségovie ou de Castille qui, par sa jonction au Douero, au Pisuerge, au Cavion et au canal d'Aragon, communique avec la baie de Biscaye et la Méditerranée. Un sixième à peine était achevé à la

mort de Charles III. Il mourut à Madrid, le 14 décembre 1788, à l'âge de 72 ans, non sans avoir prévu les orages qui menaçaient l'Europe, et ses dernières paroles furent de sages avis à son successeur. Il laissa de son mariage avec Marie-Amélie trois fils, dont l'un fut son successeur (*voy. l'art. suiv.*) et deux filles, dont l'une épousa Léopold, grand-duc de Toscane, devenu depuis empereur. L'ordre de St-Janvier, à Naples, et celui de l'immaculée Conception, ou de Charles III, ont été fondés par ce prince. Une statue pédestre en bronze a été érigée en son honneur sur la place de Burgos aux frais d'un simple citoyen, don Antonio Famé, membre de la chambre consulaire de cette ville.

E—D.

CHARLES IV, roi d'Espagne et des Indes, second fils du précédent, et de Marie-Amélie de Saxe, naquit à Naples, le 11 novembre 1748, et reçut au baptême dix autres prénoms. En 1759 il suivit son père, qui renonça au trône des Deux-Siciles pour aller régner en Espagne. Il eut alors le titre de prince des Asturies (1), et fut nommé chevalier du St-Esprit le 18 mai 1760. Il épousa, le 4 septembre 1763, Marie-Louise-Thérèse de Parme, sa cousine. Doué d'un esprit vif, mais d'un caractère très-irascible, ce prince détestait le marquis de Squilace, premier ministre, qu'il regardait comme principale cause de l'éloignement des affaires où il était tenu. Ayant un jour hasardé des représentations à Charles III sur quelques abus : « Vous n'êtes, lui dit ce monarque, « que mon premier sujet, et vous devez montrer « l'exemple de l'obéissance. » Furieux de cette réprimande, le jeune prince se jeta le jour même, l'épée à la main, sur le marquis, et celui-ci n'eut que le temps de se renfermer dans son appartement. Plus tard, le comte d'Aranda et le marquis de Grimaldi, devenus aussi ministres, éprouvèrent à leur tour la brutalité du prince des Asturies. L'un en reçut un soufflet, et l'autre des coups de canne. On ne s'étonnera pas qu'avec un tel caractère, le jeune prince fût passionné pour la chasse, la paume, pour tous les exercices violents, et qu'il se plût à y déployer sa force prodigieuse. Il brisait les corps les plus durs, domptait les chevaux les plus fougueux, et souvent, faute d'autres champions, il se mesurait avec des paysans, des palefreniers et des portefaix. Ces goûts ignobles et sinistres avaient effrayé tous les bons esprits sur l'avenir de l'Espagne, lorsqu'une hydropisie de poitrine, en forçant le prince de renoncer à ses plaisirs gymnastiques, lui fit contracter le goût d'une vie simple et tranquille. Quand il succéda à Charles III, le 14 décembre 1788, on s'aperçut bientôt que l'indomptable prince ne régnerait pas seul. Habitué sous son père à l'obéissance passive, il venait de subir une autre domination, c'était celle de sa femme. Avant de se montrer en public avec la reine (*voy. MARIE-LOUISE*), il l'avait admise au conseil des dépêches et au conseil d'État

qu'il présidait. En obtenant ce privilège insolite, dont sa belle-sœur Caroline, reine de Naples, jouissait depuis longtemps (*voy. CAROLINE*), Marie-Louise, pour se populariser, fit diminuer le prix du pain, de la viande et de l'huile, et supprima plusieurs charges dans sa maison et dans celle du roi. Charles annonça en même temps qu'il acquitterait les dettes de ses trois derniers prédécesseurs ; promesse un peu légère qu'il ne put jamais accomplir. Il n'en fut pas de même des réglemens que, malgré son goût pour la chasse, il publia sur la destruction des bêtes fauves qui dévastaient les campagnes dans les environs d'Aranjuez et de St-Ildefonso. Dès la première année de son règne, on en tua plus de 2,000, par toutes sortes de moyens, même en y employant le canon à mitraille. Le roi prenait beaucoup de plaisir à ce genre de chasse ; et vingt ans plus tard on l'a entendu à Fontainebleau en parler encore avec délices. Charles IV avait été solennellement proclamé le 17 janvier 1789. Son couronnement n'eut lieu que le 23 septembre, en présence des cortès, réunies à Madrid, depuis le 1<sup>er</sup> août, sous la présidence du comte de Campomanés. (*Voy. ce nom.*) Cette assemblée, disposée à se montrer exigeante, semblait déjà vouloir faire une révolution dans l'État. Selon l'usage, elle commença par demander la réforme de quelques abus. Mais le ministre Florida-Blanca (*voy. ce nom*), homme d'expérience, et qui avait compris ce qui se passait en France, se montra plus habile et plus ferme que ceux qui gouvernaient alors ce dernier pays. Les cortès, congédiées poliment, se retirèrent sans mot dire. Un de leurs actes qu'on a longtemps tenu secret, et dont l'authenticité semble loin d'être prouvée, c'est celui par lequel Charles IV leur aurait fait abolir la loi salique introduite en Espagne depuis l'avènement des Bourbons (1). Quelques guerres de peu d'importance occupèrent d'abord le commencement du règne de Charles IV ; la première avec les Anglais sur les côtes de l'Amérique septentrionale, au sujet de la baie de Noutka, fut terminée en faveur de l'Angleterre par la convention de l'Escurial, du 28 octobre 1790. La seconde eut lieu contre le roi de Maroc ; et celle-là fut promptement terminée par la mort de ce prince. (*Voy. YEZID.*) La troisième guerre que Charles IV soutint en Afrique, contre les Algériens, finit également très-vite par la reddition d'Oran et de Mas-el Kebir, qui furent évacués par les Espagnols, le 29 février 1792. Mais une guerre bien autrement sérieuse devenait de plus en plus imminente. Conseillé par son habile et fidèle ministre Florida-Blanca, Charles IV avait compris, dès le commencement, tous les dangers dont la révolution de France menaçait sa couronne ; et l'attachement qu'il portait au chef de son illustre maison lui avait fait considérer avec le plus touchant intérêt les malheurs de Louis XVI. Lorsque ce prince, voulant se soustraire

(1) Son frère aîné, don Philippe, resté à Naples, y vécut dans un état d'imbécillité jusqu'à l'âge de trente ans, et y mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1777. Son frère puîné, Ferdinand, devint roi de Naples

(1) Cette abolition de la loi salique n'a été publiée qu'en 1834, pour assurer le trône à la fille de Ferdinand VII, au préjudice de son frère don Carlos.



à l'humiliante captivité dans laquelle il était plongé, fut arrêté à Varennes, le roi d'Espagne fit connaître ses sentiments à cet égard par une déclaration pleine de fermeté et de noblesse ; et il ordonna dans tout son royaume les mesures les plus sévères contre les étrangers, et surtout contre les propagandistes français et contre l'introduction de leurs journaux et de leurs livres. Déjà il avait pris part aux conférences de Mantoue, et il avait adhéré aux conventions connues sous le nom de *traité de Pavie*, qui en furent la suite. Par ce traité, Charles IV s'était engagé à réunir un corps de 20,000 hommes sur la frontière des Pyrénées. Mais une intrigue de cour, conduite par la reine (*voy. MARIE-LOUISE*), qui, de jour en jour, acquérait plus d'influence, renversa Florida-Blanca. Cet infortuné ministre fut arrêté de la manière la plus odieuse, le 27 février 1792, puis exilé dans le royaume de Murcie. Ses biens furent saisis et donnés au comte d'Aranda, qui devait le remplacer. Ce dernier, longtemps ambassadeur à Paris, s'y était lié avec tous les meneurs du parti philosophique ; et il était revenu dans sa patrie imbu de toutes leurs idées de perfectionnement et d'innovation. Ses premiers soins, dès qu'il devint ministre, furent de repousser toutes les propositions des princes français émigrés, comme aussi celles des puissances qui se préparaient à marcher contre la France révolutionnaire. C'est ainsi que l'Espagne ne prit aucune part aux conférences de Pilnitz ; qu'elle ne reçut plus qu'avec de grandes difficultés les royalistes français qui voulurent se réfugier dans son sein ; que l'introduction des journaux et des livres révolutionnaires cessa d'être interdite. Ce fut aussi d'après ce système qu'un envoyé d'Espagne continua de résider à Paris, tandis que l'ambassadeur Bourgoing représentait à Madrid la république française. Mais un pareil état de choses ne pouvait durer : il était trop contraire aux opinions de Charles IV, et surtout à l'attachement bien vrai et bien invariable que ce prince portait au chef de la dynastie des Bourbons. Et cet attachement ne fit qu'augmenter avec les périls du monarque français. Il n'en était pas de même de son ministre Aranda, et cette différence d'opinions dut faire présumer qu'une intrigue, du genre de celle qui l'avait élevé, pourrait bien le renverser. On croit même que le parti de la reine, qui l'avait d'abord mis en avant, ne le considérait que comme un marchepied à l'élévation du fameux Godoy. Ce fut le 15 novembre 1792 que ce favori de Marie-Louise, sorti naguère des derniers rangs de la garde royale, reçut des mains de Charles IV le portefeuille de premier ministre ! Et cet homme, si ignoré jusqu'alors, dont l'élévation avait une cause si peu honorable, dont l'habileté était plus qu'équivoque, allait avoir sur les destinées de l'Espagne une immense influence. Il ne donna pas d'abord à son maître, il faut le dire, de trop mauvais conseils, et il le seconda assez bien dans ses généreuses intentions pour le salut de Louis XVI. Lorsque le procès de ce malheureux prince commença, tous les moyens furent mis en usage par le cabinet espagnol ; et l'ambassadeur Ocariz eut recours, auprès de tous les hommes in-

fluents, aux promesses, aux prières, à tous les genres de séduction. On sait même que de fortes sommes (5 millions) furent distribuées. Enfin, désespéré du peu de succès de toutes ces tentatives, le roi d'Espagne lui-même écrivit au président de la convention nationale, *comme le plus intime allié de la France, comme le proche parent, comme l'ami de Louis XVI....* Le généreux Charles IV ne comprenait pas que c'était précisément à cause de l'intérêt que devaient lui porter tous les rois, que cet infortuné prince était voué à l'échafaud. Sa lettre ne fut remise au président que la veille du supplice, et l'on ne daigna pas même en faire lecture à l'assemblée.... Dès qu'il eut connaissance de la catastrophe, Charles IV, au désespoir, ordonna un deuil général de trois mois ; il rappela son chargé d'affaires, accueillit les émigrés, exila le comte d'Aranda, et malgré son humeur pacifique, malgré le mauvais état de son armée, de ses arsenaux et de son trésor, il céda à l'enthousiasme de ses peuples, et se prépara vigoureusement à la guerre. Cependant il fut prévenu par la convention, qui la déclara elle-même le 7 mars 1795, en apprenant que tous les Français résidant en Espagne depuis moins de dix ans, autres que les émigrés royalistes, les prêtres et les employés de manufactures royales, avaient été exclus de ce royaume, et que plusieurs de ceux qui étaient autorisés à y rester avaient été pillés ou immolés par la fureur de la populace. Charles IV répondit par un manifeste, le 25 mars 1795 ; il prononça une amnistie en faveur de tous les déserteurs, fit procéder à toutes sortes d'enrôlements ; enfin toutes les provinces, tous les corps de l'État rivalisèrent de zèle, de dévouement ; et 75 millions de dons gratuits vinrent fournir les moyens de recruter et de solder une armée. Nous n'entrerons pas dans de longs détails sur cette guerre qui dura deux ans. Dirigée par Godoy, devenu duc de la Alcudia, qui dressait les plans de campagne, elle fut presque toujours défensive de la part de l'Espagne, et en général mal conduite et mal exécutée. Deux armées principales furent formées l'une en Catalogne, l'autre en Biscaye. Toutes deux eurent successivement trois généraux en chef. (*Voy. RICARDOS, LA UNION et URRUTIA, ALVAREZ, CARO et CASTEL-FRANCO.*) La première obtint des succès en 1795, et conquit la plus grande partie du Roussillon. En 1794, elle éprouva des revers, après la mort de Ricardos. La bravoure impétueuse du comte de la Union, qui lui succéda, ne put lutter, au milieu des obstacles que lui suscita la jalousie des vieux généraux et sous ses ordres, contre l'habileté de Dugommier et de Pérignon. Il périt sur le champ de bataille. Urrutia, qui le remplaça, ne put reprendre Figueras, ni empêcher l'ennemi de s'emparer de Roses ; mais, secondé par le quartier-maître général O-Faril, il rétablit la discipline, obtint quelques avantages sur Schérer, regagna la Cerdagne et reprit l'offensive. L'armée de Navarre et Guipuzcoa, commandée par Caro, ne fit qu'une invasion passagère sur la rive droite de la Bidassoa, et ces légers succès furent sans résultats ; mais, du moins, elle empêcha l'ennemi de pénétrer sur les frontières

espagnoles. Après la démission de ce général, les progrès des Français allèrent toujours croissant. Le vieux comte de Colomera, et après lui le prince de Castel-Franco ne purent arrêter leur marche; et Moncey, qui les commandait, ayant conquis le Guipuzcoa, la Biscaye et une partie de la Navarre, s'était avancé sur les bords de l'Ebre et avait pénétré dans la Vieille-Castille, lorsque la paix signée à Bâle (22 juillet 1795) mit fin aux hostilités. Dans les derniers mois de l'année précédente, des négociations avaient commencé entre le ministère espagnol et le général Dugommier, par l'entremise d'un nommé Simonin, payeur des prisonniers de guerre français à Madrid. La mésintelligence qui avait éclaté à Toulon entre les Espagnols et les Anglais en donna la première pensée. On savait que Charles IV s'était laissé aller au parti de la guerre sans intérêt personnel et seulement par un dévouement de famille. Le comité de salut public se montra fort disposé à traiter avec l'ennemi des Anglais; et, dès le mois de septembre 1794, un message mystérieux de Simonin, venu au quartier général de Dugommier, et communiqué aux représentants Delbrel et Vidal, apporta des propositions de paix, qui, transmises au comité de salut public, furent rejetées avec indignation. Charles demandait que le fils de Louis XVI, prisonnier au Temple, fût aussitôt rendu à la liberté, et que les provinces françaises limitrophes de l'Espagne fussent données à ce jeune prince pour y régner. A cette lecture les représentants régicides s'étonnèrent qu'un Français eût osé se charger de leur transmettre de pareilles propositions. Ils déclarèrent par un arrêté *qu'entre des républicains et des esclaves il ne devait y avoir d'autre correspondance que celle du canon et de la baïonnette...* Et Simonin fut rappelé par ordre du comité de salut public, qui approuva de tous points la décision de ses délégués. Quelques mois plus tard le général espagnol Urrutia, qui fit à Pérignon de semblables ouvertures, ne fut pas mieux accueilli. Cependant les deux partis avaient également besoin de la paix, et les comités de la convention commençaient aussi à le sentir. Alors ils chargèrent l'ancien envoyé de France à Madrid, Bourgoing, de renouer des négociations si maladroitement et si brutalement rompues. Mais le chevalier Ocariz, à qui Bourgoing, son ancien ami, eut devoir s'adresser, était le même qui, dans le procès de Louis XVI, avait montré tant de zèle pour sauver le prince. (Voy. OCARIZ.) Il eut encore le tort grave aux yeux des conventionnels de parler des enfants de Louis XVI, bien qu'il se bornât à demander que ces *innocentes créatures fussent remises au roi, son maître, leur proche parent...* L'explosion de la poudre n'est pas plus prompte que ne le fut, sur les représentants qui la reçurent, l'effet de cette déclaration. Voici comment ils en rendirent compte au comité de salut public : « L'Espagne est prise sur le fait; nous l'avons vue proclamer, à « main armée, Louis XVII dans nos villages un « moment envahis par elle; plus tard nous l'avons « vue redemander Louis XVII à Simonin, pour en « faire un roi d'Aquitaine. Aujourd'hui elle garde

« un silence prudent sur ce qu'elle veut en faire; « mais elle le redemande encore! C'est toujours la « même arrière-pensée.... Pour sortir de cette in- « trigue, il faut rompre toute correspondance... » Toute correspondance fut en effet rompue, et la guerre continua avec un nouvel acharnement. (Voy. PÉRIGNON.) Mais les deux gouvernements sentirent également de nouveau le besoin de la paix, et tous les deux en même temps donnèrent des pouvoirs pour la faire. De peur de méprise et de retard, ils en donnèrent l'un et l'autre à divers agents; et tandis que Servan et Bourgoing se disposaient à négocier sur la frontière des Pyrénées avec Ocariz et Aranda, un autre diplomate (voy. YRIARTE), que les courriers du duc de la Alcludia étaient allés chercher en Pologne, revint à Bâle, où il signa définitivement la paix le 22 juillet 1795, avec le célèbre Barthélemy, qui avait signé un traité pareil avec la Prusse quelques mois auparavant. Encore une fois le touchant intérêt que Charles IV portait à ses parents eût pu faire échouer la négociation : « Notre « bon roi, dit à Barthélemy l'envoyé d'Espagne, ne « peut pas se décider à abandonner les malheu- « reux.... » Mais le fils de Louis XVI était mort dans sa prison quelques jours auparavant, et sa sœur allait être remise à l'empereur d'Allemagne; ainsi le plus grand obstacle avait disparu (1). Par ce traité les deux puissances conservèrent, ostensiblement du moins, toute leur indépendance, et il n'y eut aucun sacrifice de territoire, si ce n'est de la part de l'Espagne qui abandonna à la France la partie espagnole de l'île de St-Domingue. Son négociateur aurait même pu, avec un peu plus de fermeté, échapper à cette concession, car celui de la convention avait ordre d'y renoncer, tant les comités sentaient le besoin de la paix! tant ils désiraient montrer à l'Europe, et surtout à la France, un roi, un Bourbon devenu leur allié! Et ce roi reconnut aussi la république batave qui venait de naître. La république française accepta sa médiation en faveur des rois de Naples, de Portugal et de Sardaigne, du duc de Parme et des autres États d'Italie, et elles s'engagea à accueillir ses bons offices en faveur des autres puissances belligérantes qui s'adresseraient à lui pour entrer en négociation avec le gouvernement français. On verra de quelle conséquence devait être pour l'Espagne cette dernière clause, en apparence si naturelle et si simple. L'honnête Charles IV ne vit dans ce traité que ses effets les plus immédiats pour son repos et le bonheur de ses peuples. Attribuant tout le bien à Godoy, qui était devenu son favori encore plus que celui de la reine, il le créa grand d'Espagne, prince

(1) Bien que l'on n'ait connu de relatif aux Bourbons dans les négociations de Bâle que ce peu de détails, nous savons positivement qu'il en fut question beaucoup plus amplement, et même qu'il y fut exprimé, de la part de gens qui depuis ont joui d'une grande faveur sous la restauration, des opinions et des vœux qui les auraient à cette époque fort compromis; mais nous savons aussi que les traces de ces opinions et de ces vœux ont disparu, même des dépôts publics et des archives du ministère, par suite d'un abus très-fâcheux pour l'histoire, mais qui est beaucoup d'exemples à cette époque, le pouvoir et les plus grands secrets de l'Etat étant restés presque généralement dans des mains intéressées à cacher la vérité.

de la Paix, puis grand amiral, généralissime, et il lui fit encore présent d'une terre considérable. Quelques mois plus tard, dans un voyage que la famille royale fit à Badajoz, sur la frontière de Portugal, pour y voir l'infante Charlotte, épouse du prince régent, le roi et la reine descendirent et logèrent dans la maison du nouveau prince; et le père de Godoy eut l'honneur insigne de recevoir chez lui son roi et sa famille. Les augustes voyageurs parcoururent ensuite plusieurs provinces, et partout ils furent accueillis avec les démonstrations du plus vif enthousiasme. Ainsi que leur roi, la plupart des Espagnols ne voyaient alors dans cette paix avec la France que la fin d'une guerre sanglante et ruineuse. Un an s'était à peine écoulé lorsque le directoire, qui venait de succéder dans le gouvernement aux comités de la convention, obligea la cour de Madrid à signer une alliance offensive et défensive (19 août 1796); et, deux mois après, ce traité dut être suivi d'une déclaration de guerre aux Anglais (5 octobre). Le prince de la Paix, alors tout dévoué à la France et probablement séduit par la promesse de quelque part dans les dépouilles, voulait qu'en même temps la guerre fût aussi déclarée au Portugal; mais il lui fut impossible de surmonter la répugnance de Charles IV à trouver un ennemi dans son gendre, le prince régent, qui seul de toutes les puissances, l'avait généreusement secondé dans la dernière guerre, et qu'il se reprochait encore avec raison d'avoir oublié dans le traité de Bâle. Les conséquences inévitables de cette déclaration de guerre à l'Angleterre furent, pour la métropole du Mexique et du Pérou, l'interruption de ses rapports avec ces riches colonies, et la suspension de tout commerce maritime. Les escadres espagnoles, désormais bloquées dans les ports, n'osèrent plus en sortir que pressées et contraintes par les injonctions, par les ordres de la France. On sait dans quelles expéditions aventureuses le gouvernement de ce pays, ménageant aussi peu ses vaisseaux que ceux de ses alliés, commença, dans ce temps, la ruine de leur marine et celle de la nôtre. Et ce gouvernement, ne se bornant pas à de pareilles exigences, intervenait encore au dedans comme au dehors dans toutes les affaires de l'Espagne. Après avoir refusé l'ambassadeur Cabarrus, sous prétexte qu'il était Français et par conséquent émigré, il envoya à Madrid le républicain Truguet, et lui donna pour instruction l'ordre d'avoir recours à tous les genres d'intrigues pour régénérer le pays, c'est-à-dire pour y changer les ministres, les lois, et même lui donner une constitution nouvelle et conforme à celle dont la France avait le bonheur de jouir. Après l'ambassadeur Truguet, dont les formes du moins étaient polies, le directoire envoya à Madrid le conventionnel Guille-mardet, l'un des hommes les plus exaltés que la révolution eût produits. Le bon Charles IV, qui tous les jours encore pleurait sur la mort de Louis XVI, fut obligé de recevoir dans son palais un de ceux qui avaient le plus contribué à le pousser sur l'échafaud; et, par les injonctions de cet homme, il fallut expulser de toutes les parties de l'Espagne, il

fallut reléguer dans les îles Baléares, jusqu'aux derniers de ces royalistes français, qu'il avait autrefois reçus avec tant d'empressement, et qui l'avaient longtemps aidé à combattre ses ennemis. Il fit plus encore: il livra dans le même temps aux autorités françaises, qui les mirent à mort, des insurgés royalistes poursuivis par la république, et qui, après avoir arboré le drapeau blanc dans les départements méridionaux, s'étaient vus forcés de se réfugier sur le territoire espagnol. L'Europe étonnée vit dans une proclamation royale, monument d'éternelle honte, ces malheureux qualifiés de *bandits royalistes*. (Voy. PAULO.) Tant de bassesse devait porter des fruits: ce fut alors que l'empereur de Russie, le chevaleresque Paul I<sup>er</sup>, déclara la guerre à l'Espagne, et que, dans une déclaration fort méprisante, il désigna cette puissance comme *dévouée à un gouvernement abandonné de Dieu*. Enfin la Porte Ottomane renvoya aussi dans le même temps l'ambassadeur d'Espagne, et Charles IV eut contre lui tous les ennemis de la France, qui étaient alors puissants et nombreux. Accablé de tant d'infortunes, ce prince prit en dégoût les affaires du gouvernement. Cédant à son apathie naturelle, il abandonna tout à la reine et à son favori, pour ne s'occuper que de chasse et de musique. Dès lors il ne parut plus en public qu'à de longs intervalles et pour les grandes cérémonies. Comblé de toutes sortes de bienfaits, le prince de la Paix avait encore reçu de lui la main d'une princesse royale, et, devenu ainsi le cousin de son roi, il avait été créé maire du palais (*gefe de palacio*). C'était comme au 8<sup>e</sup> siècle; et l'on croit lire l'histoire de nos rois faibles. On verra que la dynastie d'Espagne n'était pas loin alors de finir à peu près comme les Mérovingiens. Mais Godoy n'était ni un Pepin ni un Charles-Martel. On sait même que, vers la fin de l'époque directoriale, il semblait perdre un peu de son influence. Le directoire, qui s'était toujours délié de lui, et dont la politique, d'ailleurs essentiellement dissolvante, tendait sans cesse à diviser et à ébranler tout ce qui pouvait lui présenter des obstacles, crut un instant l'avoir complètement renversé. Ce fut évidemment par les intrigues des agents français que le prince de la Paix se vit, dans ce temps-là, momentanément privé du titre de premier ministre, et que son portefeuille passa, du moins ostensiblement, dans les mains de Saavedra. Mais il ne fut point éloigné de la cour, et l'on sait qu'il ne perdit réellement rien de sa faveur auprès du roi, encore moins auprès de la reine. Il fut même bientôt démontré pour tout le monde que c'était encore lui qui gouvernait l'Espagne. — Telle est la position dans laquelle Bonaparte trouva ce royaume, lorsqu'il s'empara du pouvoir en France, à la fin de l'année 1799. Adoptant aussitôt le système d'oppression et de machiavélisme du directoire, il y ajouta même encore; mais il y mit en apparence des formes moins acerbes. Son lieutenant Berthier, venu à la cour d'Aranjuez vers la fin de l'année 1800, y obtint de Charles IV, de la reine, et surtout du prince de la Paix, l'accueil le plus brillant, et il retourna

à Paris comblé de présents. Le consul lui-même reçut bientôt un magnifique attelage de vingt chevaux andalous. Un traité secret venait d'être signé, par lequel l'infant de Parme, gendre du roi d'Espagne, devait être mis en possession de la Toscane, érigée en royaume d'Étrurie. Ce fut la première déception que Bonaparte offrit à la crédulité de Charles IV. Lorsqu'il se vit tranquille sur les autres points, et que les victoires de Marcngo et de Hohenlinden eurent assuré sa domination en Allemagne et en Italie; lorsqu'enfin il n'eut plus à s'occuper que de ses projets contre l'Angleterre, ce fut alors qu'il se montra plus exigeant envers l'Espagne, et qu'il la contraignit d'augmenter ses armées, surtout d'ajouter à sa marine et de réunir ses escadres aux escadres françaises. Reprenant aussi les projets du directoire contre le Portugal, et voulant encore plus que lui priver l'Angleterre de ce *comptoir* de son commerce, il mit tout en usage pour y faire concourir le cabinet de Madrid. Son principal moyen de séduction fut la perspective d'un riche accroissement de territoire. Godoy, qui fut, on n'en peut pas douter, l'instigateur de cette inique agression, eut le commandement de l'armée espagnole, destinée à l'exécuter; et tandis que Bonaparte réunissait 20,000 hommes à Bordeaux, le prince de la Paix, qui désirait par-dessus tout n'avoir pas besoin de l'intervention française, était déjà maître de l'Alentejo; et ses troupes, qui occupaient Elvas et Olivença, allaient se faire ouvrir les portes d'Abrantès, lorsque le prince régent obtint de lui un armistice. Mais les conditions n'en furent point approuvées du consul, parce que Godoy, qui sans doute ne s'y était pas oublié, n'avait rien stipulé dans les intérêts de la France. Il fallut donc aller implorer Bonaparte; et cet inflexible dominateur ne consentit à un traité de paix qu'à condition que 25 millions lui seraient comptés, que le Portugal céderait à la France une partie de la Guyane, que tout commerce, toute espèce de rapports cesseraient entre ce royaume et l'Angleterre. Lucien Bonaparte, alors ambassadeur à Madrid, qui termina cette affaire, se fit encore donner personnellement une valeur de 6 millions en lettres de change et en diamants. Quant à Charles IV, il accepta de son gendre la cession d'Olivença et de ses alentours; mais pour lui, l'avantage le plus réel du traité, la circonstance qui le toucha le plus, c'est que les troupes françaises ne pénétrèrent pas dans ses États. Toujours persuadé qu'il ne pouvait trop faire pour prouver sa reconnaissance à Godoy, il le nomma généralissime de ses armées de terre et de mer, et grand-croix de l'ordre de Charles III, avec l'autorisation d'avoir une garde d'honneur pour sa personne. De son côté le prince régent de Portugal, qui croyait sans doute aussi lui avoir de grandes obligations, le créa comte d'Evour-Monte. On verra plus tard ce que devait coûter à l'Espagne ce premier exemple de complicité dans une tentative de spoliation. Pour cette fois le consul n'exigea d'elle que la cession gratuite de la Louisiane, qu'un peu plus tard il vendit aux Américains pour 80 millions. Dans l'année qui suivit le traité de Badajoz, Char-

les IV n'eut guère d'autre sacrifice à faire, pour obéir à la France, que d'entretenir et d'augmenter encore ses escadres, afin de renforcer les escadres françaises. Lorsque la paix se conclut avec l'Angleterre par le traité d'Amiens, il ne crut pas acheter trop cher l'avantage d'y être admis par la perte de l'île de la Trinité. Mais cette paix dura peu; et à la reprise des hostilités en 1804, l'Espagne acheta la permission de rester neutre, par un tribut annuel de 50 millions qu'elle dut payer à la France. Cette clause du traité était restée secrète, et quand les Anglais la connurent, ils comprirent que c'était pour eux une duperie que de laisser les galions du Pérou traverser paisiblement l'Océan, chargés d'argent qui en fin de compte devait entrer dans la caisse de leur ennemi. Alors ils firent attaquer et saisir quatre frégates espagnoles au moment où elles entraient à Cadix chargées des trésors de l'Amérique. Ainsi recommença une guerre désastreuse, que Charles IV avait tant de raison de craindre, qu'il avait évitée pendant deux ans par de si grands sacrifices! Pressé dès lors et contraint par son puissant allié, il lui fallut redoubler d'activité et de dépenses pour entretenir et augmenter ses armées de terre et de mer; et ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est qu'il fallut encore payer le tribut par lequel on avait acheté la paix! L'interruption de tout commerce et la privation de tous rapports avec ses colonies plongea l'Espagne dans une détresse à laquelle le désastre de Trafalgar vint ajouter encore (21 novembre 1804). Ce royaume y fit des pertes irréparables, et de sa plus belle escadre il ne rentra que trois vaisseaux dans le port de Cadix. A la vue de tant de calamités, fondant à la fois sur ses peuples, Charles IV fut réduit au désespoir, et rien ne paraissait devoir l'en tirer, lorsqu'une lueur d'espérance sembla lui apparaître dans le Nord. Ce fut le baron de Stroganoff, nouvel ambassadeur de Russie, qui, venant à Madrid par l'Angleterre et le Portugal, vers la fin de 1806, annonça au prince de la Paix qu'une formidable coalition était près de se former entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre; que le Portugal y avait accédé, et que déjà cette puissance faisait des préparatifs de guerre, en apparence contre l'Espagne, mais réellement contre l'oppresser de l'Europe; et que l'Espagne elle-même était vivement sollicitée de prendre part à cette nouvelle croisade. Le cabinet de Madrid saisit avidement cette occasion de sortir de la déplorable position où il se trouvait depuis plus de dix ans, et il fut aussitôt convenu que si l'attaque de la Prusse attirait au nord les principales forces de Napoléon, une armée combinée de l'Espagne et du Portugal, qui devait être encore renforcée par un corps de Russes et d'Anglais, ferait une invasion dans le midi de la France, alors complètement dégarri de troupes et de moyens de résistance. Ce plan n'était pas dépourvu de chances de succès, mais tout y était subordonné à ce qui allait se passer dans le Nord; et, dans le cas où l'on ne réussirait pas de ce côté, il était convenu que le plus profond secret serait gardé. L'imprudente impatience du prince de la Paix perdit tout. Transporté de joie

dès qu'il vit la guerre éclater réellement au nord, il ne sut plus se contenir. Redoublant alors d'activité dans ses préparatifs, il voulut exciter le zèle des Espagnols, et pour cela il leur adressa (5 octobre 1806) dans son enthousiasme cette proclamation si maladroite, si intempestive, et qui devait avoir pour lui, pour l'Espagne, et aussi pour son oppresseur, de si funestes, de si longs résultats ! « Réunissez-vous, leur « dit-il, sous les drapeaux, pour la défense de la patrie, pour combattre l'ennemi de tous. Préparez-vous à tous les sacrifices... » C'était le jour même où Napoléon triomphait à Jéna que cette pièce remarquable se publiait à Madrid ; et ce fut à Berlin qu'il en eut connaissance. Dans toute autre circonstance, une pareille nouvelle eût pu l'inquiéter ; ce jour-là ce n'était véritablement pour lui qu'un sujet de plaisanterie et de dérision. Cependant il ne parut point s'en moquer ; et lorsque l'envoyé de Charles IV, Isquierdo, vint lui dire, de la part de ce monarque et de la part du prince de la Paix, que jamais on n'avait pensé en Espagne à lui faire la guerre, que c'était de l'empereur de Maroc qu'il avait été question dans la proclamation, il parut presque persuadé, et ne laissa paraître ni courroux ni étonnement. Le temps d'accomplir ses projets dans la péninsule ibérienne n'était pas encore venu, ou, pour nous servir de son expression familière, *la poire n'était pas mûre*. Mais on était loin de conserver le même calme à la cour de Madrid. Effrayés de leur propre audace, Godoy et toute la famille royale y attendaient, dans l'anxiété et le plus cruel effroi, le retour d'Isquierdo ; rien ne pouvait leur faire espérer que cet envoyé parviendrait à convaincre, à toucher le puissant empereur. Ce n'était plus que par un redoublement de bassesse, par de nouvelles protestations de dévouement, enfin par des déclamations et des poursuites plus actives, plus sévères contre les Anglais et leur commerce, qu'ils espéraient conjurer l'orage. Dans un tel état de choses, on conçoit que Napoléon fut plus que jamais en mesure de tout prescrire, de tout exiger ; et l'on sait qu'il n'était pas homme à négliger un tel avantage. Ce fut alors que par ses ordres 20,000 soldats espagnols renforcèrent sa grande armée, et qu'ils vinrent aux rives de la Baltique, pour y combattre les Prussiens et les Russes dont naguère ils devaient être les alliés. Ces troupes concoururent donc ainsi au dénoûment de cette guerre, au traité de Tilsitt, où fut arrêté par les deux empereurs le sort de la péninsule. On sait comment alors, dans leurs conférences secrètes, ces deux potentats se partagèrent le monde. L'Espagne tomba dans le lot de Napoléon. Comptant sur la faiblesse de Charles IV, sur l'inhabileté de ses ministres, il se flattait de n'avoir bientôt plus qu'à en prendre possession. Voulant néanmoins, selon son usage, employer à la fois, dans une telle affaire, la ruse et la violence, il fit adroitement semer la division dans la famille royale ; et pour cela il mit en mouvement beaucoup d'agents de toute espèce, particulièrement son ambassadeur Beauharnais. Ce fut en caressant l'ambition du prince de la Paix, en le flattant d'un plus grand pouvoir, même d'une complète usurpation, et surtout en lui faisant redouter pour

l'avenir les ressentiments de l'héritier du trône, qu'il ajouta encore à la haine que depuis longtemps ce ministre portait au prince des Asturies. Et dans le même temps Napoléon recevait les confidences de ce jeune prince ; il promettait d'être son appui, de lui donner la main d'une de ses nièces, enfin il encourageait, il excitait son ressentiment contre Godoy et contre la reine, qui, dans son aveuglement, avait conçu contre son fils une haine si profonde, si monstrueuse, que son plus grand désespoir fut longtemps de ne pouvoir la faire partager par le bon Charles IV. Mais elle revint tant de fois à la charge ; elle fût si bien secondée par Godoy, qu'à la fin le facile monarque ne crut plus à l'attachement du jeune prince, qu'il le soupçonna même de former des complots, d'entretenir des correspondances contre sa personne, et qu'un procès terrible contre l'héritier du trône fut la suite de cette odieuse intrigue. (*Voy. FERDINAND VII.*) Telle était, vers la fin de l'année 1807, la position de la famille royale à Madrid. Lorsque Napoléon en fût informé, lorsqu'il sut que ses sourdes menées avaient aussi bien réussi, il songea à compléter son ouvrage par d'autres moyens. Ce fut dans ce temps-là qu'il fit signer au roi d'Espagne, par Isquierdo, émissaire sans mission et sans probité, ce fameux traité de Fontainebleau (26 octobre 1807), dont le partage du Portugal semblait être l'unique objet, mais dont l'invasion de l'Espagne et la ruine de sa dynastie était le véritable but. Par ce traité mystérieux, qui est resté longtemps secret, et que signa pour Napoléon son confident Duroc (1), Charles IV devait prendre le titre d'*empereur des Amériques*, et son petit-fils, le roi d'Étrurie, devait être créé roi de Lusitanie, sous la régence de sa mère ; mais pour cela il fallait qu'il renoncât à la Toscane. Dans tout ce monument de déception et de fraude, cette dernière clause est la seule qui ait eu réellement son effet. Quant à Godoy, il eut aussi sa part dans la mystification. L'antique royaume des Algarves, transformé pour lui en une principauté, avec d'amples revenus, devait passer à sa dernière postérité... Ce qu'il y eut de plus réel et de plus positif, c'est que, pour l'exécution de tous ces beaux projets, 86,000 Français durent traverser l'Espagne, et que bientôt ils furent à la frontière, sous les ordres du beau-frère de Napoléon, Murat, à qui le trône d'Espagne était promis (2). La marche de ces troupes, si prompte et si menaçante, parut cependant ouvrir les yeux de la cour de Madrid ; Godoy seul n'était point encore revenu de ses illusions, et déjà une grande partie des places et des provinces espagnoles avaient été surprises et saisies par la ruse ou par la violence (*voy. DUCHESNE*), lorsqu'il écrivit à leurs commandants, qui lui demandaient des instructions : *Recevez bien les Français, ce sont nos alliés, nos amis...* Bientôt le traître Isquierdo, sa

(1) Duroc ne fut, dans cette occasion, que le signataire et le pré-  
nom, comme il lui arrivait presque toujours dans de pareilles occasions. Nous savons, de la manière la plus positive, que ce fut M. de Talleyrand qui dressa les bases de ce traité, et qu'il envoya son secrétaire à Fontainebleau pour suivre la négociation.

(2) Louis Bonaparte l'avait refusé.

créature, vint signifier au roi en sa présence, de la part de Napoléon, que *cession devait à l'instant être faite* au puissant empereur de toutes les provinces situées entre l'Ebre et les Pyrénées; que Charles recevrait en échange tout le royaume de Portugal qu'on allait conquérir... Déjà Murat avait établi son quartier général à Burgos, et de là il écrivait à Dupont, qui pénétrait sur un autre point, de se porter rapidement en avant, et, sous prétexte d'économiser les ressources du pays, d'empêcher toutes les troupes espagnoles de se diriger sur Madrid, de faire croire que les troupes de l'empereur se portaient sur Cadix et Gibraltar, enfin d'envoyer à Burgos ou à Bayonne tous les individus qui se présenteraient, fût-ce le prince de la Paix, et même le prince des Asturies... Ainsi le sort de la famille royale était arrêté; et c'était à Murat, ou à Napoléon près d'arriver à Bayonne, qu'il fallait envoyer tous les individus qui se présenteraient. Sur ces entrefaites un chambellan de l'empereur arrive à Madrid; et il annonce au roi que son auguste maître est décidé à visiter la péninsule, qu'il veut faire connaissance avec son allié, et traiter avec lui, sans le concours des ministres, des intérêts de l'Espagne et du Portugal... Plus effrayé que jamais, et peu désireux pour le moment de recevoir son auguste allié, Charles IV fait répondre au message d'Isquierdo qu'il consent à tout, que pour l'indemnité de ses provinces au delà de l'Ebre, il s'en rapporte à la générosité de l'empereur... Puis, revenant à son ancien projet de départ pour l'Amérique, il presse Godoy d'en hâter les préparatifs, et il annonce à son fils Ferdinand qu'il va lui laisser tous les pouvoirs, qu'il le crée lieutenant général du royaume. Mais, quelque secret et quelque célérité que l'on mit à ces préparatifs, il ne fut pas possible de les cacher entièrement au public, que ces événements avaient jeté dans une grande agitation. La foule accourue de tous les environs s'annonça bientôt dans les jardins et dans les cours du château d'Aranjuez, où tout cela se passait. Une voiture du prince de la Paix, déjà prête à partir, ayant paru tout attelée, la fureur se dirigea aussitôt contre le favori; on enfonça les portes de son hôtel, et il n'eut que le temps de se cacher. Le roi consterné annonce alors de son balcon qu'il ne partira pas; et Ferdinand, qui paraît à son tour devant ce peuple, déclare qu'il ne l'abandonnera jamais. Aussitôt on le proclame roi; des cris de *vive Ferdinand* se font entendre de toutes parts, ils retentissent aux oreilles de Charles IV, et ses courtisans, la reine elle-même l'invitent à déposer la couronne. Le vieux monarque n'hésite pas, et en présence de toute sa cour il signe son abdication (19 mars 1808); et bientôt après, lorsqu'il reçoit à cette occasion le corps diplomatique, il dit à M. de Strogonoff, ambassadeur de Russie, en présence de tous les envoyés des cours étrangères, en présence de Beauharnais lui-même : « De ma vie je n'ai fait aucune action avec plus de plaisir. » Le lendemain, rendant compte de cet événement à Napoléon, il lui écrit qu'il va soigner sa santé dans un climat plus doux; il recommande son fils bien-aimé, qui fera, dit-il, tous ses efforts pour

resserrer de plus en plus les liens qui unissent les deux Etats; et il continue ses préparatifs pour se rendre au Mexique. Ainsi Charles IV n'avait alors aucune plainte à former contre Ferdinand; il avait bien sincèrement, bien volontairement abdiqué en sa faveur, et il pensait que le mouvement d'Aranjuez était spontané, qu'il n'avait été ni provoqué ni prévu; que la seule crainte de voir la cour s'éloigner en avait été cause. Lorsque le jeune prince lui annonça qu'il se rendait dans la capitale pour y prendre les rênes du gouvernement, Charles l'embrassa, le bénit et le suivit des yeux en versant des larmes de joie et d'attendrissement. Deux jours après tout était changé; les messages de Napoléon, les intrigues de Murat avaient ranimé toutes les fureurs de la reine contre son fils, tout son zèle pour Godoy; et ce favori, que l'on avait trainé dans un cachot pour le soustraire à la fureur de la populace, qui n'avait échappé à cette fureur que par la bonté de Ferdinand, agissait encore, du fond de sa prison, de concert avec le général français, pour faire croire à Charles que tout ce qui venait de se passer était le résultat d'un complot tramé par son fils; qu'il devait reprendre une couronne arrachée par la violence, etc. La jeune reine d'Étrurie, alors fort bien avec sa mère, agissait absolument dans le même sens. (Voy. MARIE-LOUISE.) Ce fut sous l'influence de ces discours accusateurs, et sous la dictée de Murat, que le vieux roi écrivit à Napoléon qu'il voulait se jeter dans les bras d'un grand homme, qui s'était toujours montré son ami; qu'il s'en remettrait à tout ce que ce puissant monarque déciderait sur son sort, sur celui de la reine et du prince de la Paix... Ainsi Napoléon avait réussi dans toutes ses machinations. Le père ne pouvait plus être roi que par sa volonté, et il n'avait pas reconnu le fils; il était donc l'arbitre de leur sort, et tous les deux invoquaient sa puissance! Mais ce n'était pas encore là tout ce dont il avait besoin pour l'accomplissement de ses projets; il fallait qu'il eût en son pouvoir les personnes elles-mêmes; il fallait enfin que toute la famille royale vint à Bayonne se mettre à sa disposition... Tous ses ordres, tous ses messages tendirent dès lors à ce résultat. Le crédule Ferdinand, pressé par Murat et encore plus par Savary (voy. ce nom), s'y rendit le premier, et en partant il laissa le pouvoir à une régence, refusant de rendre la couronne à son père, et ne doutant pas que Napoléon, dès qu'il le verrait, ne le saluât du nom de roi. Charles IV resta d'abord à Aranjuez sans aucune autorité, ne pouvant plus résider à Madrid ni prendre le chemin du Mexique, ce qui lui aurait convenu par-dessus tout. On conçut l'enlèvement où il se trouva. Bientôt sollicité par la reine et par Murat, autre aspirant à la couronne d'Espagne, que Napoléon lui avait prouvé, le malheureux vieillard se laissa entraîner sur la route de Bayonne. Il partit accompagné de la reine et de la fille du prince de la Paix, faisant la plus grande diligence, car son puissant ami était fort impatient de l'avoir en sa possession... Godoy, qui, à force de prières et de sollicitations de la part du vieux roi et de la reine,

avait été mis en liberté par Murat, les suivit bientôt. Déjà Ferdinand était prisonnier, lorsque son père arriva près de Napoléon, et déjà on lui avait signifié par les ordres de celui-ci que la *maison de Bourbon avait cessé de régner en Espagne, qu'elle était remplacée par celle de l'empereur, et qu'il ne lui restait à faire qu'une renonciation formelle à la couronne, tant pour lui que pour les princes de sa famille...* Cependant, par une inconséquence qu'il est difficile d'expliquer, Napoléon voulait alors que Ferdinand rendit la couronne à son père; et Charles IV, dès son arrivée, dans une entrevue qu'il eut avec le jeune prince, lui ordonna, dans les termes les plus durs, de faire cette restitution. Le lendemain il la lui demanda encore dans une lettre, évidemment écrite sous la dictée de Napoléon, et dans laquelle il l'accusa du soulèvement d'Aranjuez, de l'emprisonnement de Godoy. Enfin, dans une dernière entrevue, le malheureux Ferdinand fut traité par son père avec un emportement tout à fait brutal. Le vieux roi s'oublia jusqu'à menacer son fils de l'échafaud, s'il ne lui rendait sa couronne à l'instant même. La reine alla plus loin encore. Nous avons peine à croire à toute l'impudeur de la déclaration qu'elle fit en présence de son époux, de Napoléon et de sa famille, pour détruire les droits héréditaires de son fils à la couronne. (*Voy. MARIE-LOUISE.*) Le jeune prince, atterré, consterné, signa enfin cette abdication; mais il ne la signa qu'en faveur de son père. Il ignorait que dès lors Charles avait formellement cédé à Napoléon pour lui et pour les siens tous ses droits au trône d'Espagne et des Indes, à condition d'une rente de 7 millions et du château de Compiègne pour résidence. Deux jours après il annonça lui-même cet événement aux Espagnols, par une déclaration dans laquelle il dit qu'il venait de leur donner *une nouvelle preuve de son amour, en cédant ses droits à son auguste ami.* Le lendemain, celui qui, quinze jours auparavant, avait renoncé au trône pour habiter un climat plus chaud que Madrid, dut partir pour le nord de la France; et il alla résider dans la plus froide des maisons royales, dans un château environné d'épaisses forêts. Ses deux fils, Ferdinand et don Carlos, traités avec plus de rigueur encore, furent prisonniers sans déguisement dans le château de Valençay. (*Voy. FERDINAND VII.*) Ainsi fut terminé le *quet-apens de Bayonne*, comme tout le monde l'a nommé. Napoléon a dit à Ste-Hélène que ce fut *un immense coup d'Etat; qu'il n'avait rien fait pour attirer la famille à Bayonne; mais qu'il avait pu juger de son ineapacité, et qu'il avait pris en pitié le sort d'un grand peuple.* Le général Foy a dit plus franchement que ce fut *une trahison, une iniquité révoltante, d'où sortit la guerre d'Espagne.* — La vie de Charles IV, après cet événement, est de bien peu d'importance pour l'histoire. Nous devons cependant encore dire que, toujours escorté par les soldats de Napoléon, et suivi de son épouse, de Godoy et de la reine d'Étrurie, il fut conduit, en partant de Bayonne, d'abord à Fontainebleau, où il ne passa que quelques jours, puis à Compiègne, où il resta

plusieurs mois, et enfin à Marseille, où il résida jusqu'en 1814. Dans cette dernière ville il fit admirer sa douceur et son affabilité; mais sa pension y était si mal payée que, loin de pouvoir satisfaire ses goûts de bienfaisance, il manqua longtemps des objets les plus nécessaires, et qu'à plusieurs reprises il fut obligé de vendre ses chevaux et le peu de diamants que la reine avait apportés de Madrid. On a dit qu'en 1810 les Anglais formèrent un complot pour l'enlever; on sait même que la police impériale parut alors mettre à cette affaire une importance dont elle avait souvent besoin pour augmenter son crédit; mais nous ne pensons pas que la présence de Charles IV pût à cette époque être en Angleterre ni même en Espagne d'aucune espèce d'utilité pour la cause de l'indépendance que soutenait le cabinet de St-James. De Marseille Charles IV se rendit à Rome, en 1811, lorsque cette ville était devenue une des capitales du grand empire, et il y habita le palais Borghèse. Là, recevant de Napoléon son modique revenu avec un peu plus d'exactitude; toujours accompagné de sa femme, de sa fille, la reine d'Étrurie, de l'infant don François de Paule et de l'inséparable Godoy, il parut résigné et presque satisfait de son sort, au point de dire souvent : *Je suis plus heureux ici qu'à VEscurial.* Lorsque Pie VII revint dans sa capitale, ce pontife lui témoigna de l'estime et lui fit de fréquentes visites. Sur la fin de sa vie, Charles IV, ne pouvant plus chasser, faisait encore un peu de musique. Devenu alors amateur de tableaux, il allait lui-même souvent en acheter de fort mauvais, jusque dans les greniers, et il les entassait dans les vastes bâtiments de deux couvents qu'il avait acquis, et dont il faisait ainsi une espèce de galerie. En 1815, il se réconcilia avec son fils (1) et confirma définitivement entre ses mains l'abdication de 1808. Comme il ne recevait alors plus rien de la France, il avait fait quelques dettes : Ferdinand en paya pour 1,500,000 fr., et il lui assura un revenu annuel de 5 millions, dont les deux tiers devaient rester à la reine, si elle était destinée à lui survivre. Mais ni l'un ni l'autre ne jouirent longtemps de ces avantages. Marie-Louise mourut le 27 décembre 1818, et Charles IV, le 20 janvier 1819. M—D J.

CHARLES I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Naples, fils de Louis VIII de France et de Blanche de Castille, était né en 1220, et avait reçu en apanage le comté d'Anjou; mais ayant épousé Béatrix, quatrième fille de Raimond Bérenger, dernier comte de Provence, la succession à ce comté lui fut assurée, au préjudice des trois sœurs aînées, qui avaient épousé les rois de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Charles suivit son frère St. Louis à la croisade, où il se distingua; mais il fut fait prisonnier comme lui, près de Damiette, en 1250. Après son retour d'Égypte, il eut plusieurs différends avec ses vassaux du comté de Provence, dont il voulait enfreindre les privilèges. C'est de là qu'il fut appelé en 1264 par le pape Ur-

(1) Par le *pacte de famille* du 14 janvier 1815, sous forme de déclaration du vieux roi.

bain IV, pour combattre Mainfroi, roi de Naples, que la cour de Rome voulait priver de la couronne. (*Voy. MAINFROI.*) Lorsque Charles entra en Italie, Urbain IV mourut; mais son successeur Clément IV, né sujet de Charles d'Anjou, lui était plus dévoué encore. Une croisade fut prêchée contre Mainfroi en faveur de Charles, et ceux qui avaient déjà fait vœu de passer en terre sainte furent déliés de leurs serments, sous condition de servir dans le royaume de Naples. Charles entra le 24 mai 1265 à Rome, où il fut bientôt après couronné par ordre du pape. Il s'y était rendu par mer, tandis que son armée, conduite par sa femme, traversait la Lombardie, où elle remporta divers avantages sur les gibelins, alliés de Mainfroi. Charles avait épuisé les richesses de la Provence, pour mettre sur pied cette armée qui montait à 5,000 gendarmes, 15,000 fantassins et 10,000 arbalétriers; mais déjà il se trouvait sans argent, et, si la guerre avait pu traîner en longueur, il aurait éprouvé de grands embarras. Le ciel parut favoriser l'entreprise de Charles; la saison fut si belle qu'il put se mettre en marche au commencement de janvier 1266, et envahir le royaume de Naples par la route de Férentino. L'inconstance et la lâcheté des Napolitains favorisaient le conquérant; Mainfroi ayant livré bataille dans la plaine de Grandella, le 26 février 1266, fut vaincu et périt dans le combat. Charles refusa une sépulture chrétienne au corps de celui qu'il avait privé de son légitime héritage; il livra la ville de Bénévent au pillage et au massacre. et, dès les premiers instants de son règne, il manifesta l'avarice, la dureté et l'insensibilité qui faisaient le fond de son caractère. Charles, après la mort de Mainfroi, fut reconnu pour roi par les Deux-Siciles : ses nouveaux sujets purent d'abord empressés de se soumettre à son gouvernement; mais bientôt il leur fit sentir combien son joug était plus pesant que celui de leurs souverains légitimes. Il les accabla d'impôts et de vexations de tout genre, et Clément IV fut obligé de lui adresser de sévères reproches sur sa manière de gouverner. Les peuples, écrasés par ce joug odieux, recoururent à Conradin, neveu de Mainfroi, et dernier héritier de la maison de Souabe ou Hohenstauffen (*voy. CAPECE et CONRADIN*); ils l'invitèrent à venir réclamer un trône qui lui appartenait, et sauver ses sujets du désespoir. Conradin entra en effet en Italie, vers la fin de l'année 1267, avec 3,500 hommes d'armes : tous les gibelins, les Sarrasins et les Allemands, se déclarèrent pour lui. Il livra bataille à Charles, dans la plaine de Tagliacozzo, le 23 août 1268; déjà la victoire était à lui, lorsque ses troupes, s'étant dispersées à la poursuite des ennemis, furent surprises et taillées en pièces par un corps d'armée que Charles avait gardé en réserve; Conradin, arrêté dans sa fuite par le seigneur d'Astura, fut condamné à mort, et périt à Naples sur un échafaud, le 26 octobre. La Sicile avait pris les armes en faveur de Conradin; elle fut reconquise, mais les vaincus furent massacrés sans pitié; les Sarrasins de Nocéra, qui s'étaient déclarés avec empressement pour le petit-fils de Frédéric II, furent presque tous passés au fil de l'épée; vingt-

quatre barons de Calabre furent envoyés au supplice en un même jour; tous les gibelins furent frappés par des sentences de mort, d'exil, ou de confiscation de biens, et Charles, qui s'était montré avare et dur après sa première victoire, fut féroce et sanguinaire après la seconde. Cependant son ambition ne se contentait plus du royaume des Deux-Siciles; il se fit reconnaître pour seigneur par plusieurs villes guelfes de la Lombardie et du Piémont; il prit sous sa protection celles de Toscane; il tira parti de la croisade de 1270, où il accompagna son frère St. Louis, pour rendre le dey de Tunis tributaire du royaume de Sicile; mais surtout il s'efforça d'amener le saint-siège à une absolue dépendance de sa volonté. Dans l'exécution de ce dessein, il éprouva quelques oppositions de la part de Grégoire X, et plus encore de Nicolas III; ce dernier força même Charles à résigner, en 1278, le vicariat de l'empire en Toscane, et l'office de sénateur de Rome; en même temps il encouragea Jean de Procida (*voy. ce nom*) dans ses préparatifs pour les vèpres siciliennes; mais Martin IV, successeur de Nicolas, fut entièrement dévoué à Charles; il le rendit maître de toutes les places fortes de l'État de l'Église, et il s'occupait des moyens de l'élever à l'empire d'Orient, à la conquête duquel Charles se préparait, lorsque tous ses projets furent arrêtés le 30 mars 1282, par le massacre des Français connu sous le nom de *vèpres siciliennes*. Dès lors Charles d'Anjou n'éprouva plus que des revers; la punition réservée à ses crimes sembla enfin l'atteindre. La flotte qu'il avait préparée pour passer en Sicile fut brûlée sous ses yeux, à la Catona et à Reggio de Calabre, par Roger de Loria. (*Voy. LORIA.*) Pierre d'Aragon, avec lequel il était convenu de décider, par un combat en champ clos, ses droits sur la Sicile, lui fit suspendre, sous ce prétexte, ses préparatifs de guerre, et manqua ensuite au rendez-vous. Comme Charles revenait de Bordeaux, où son rival avait dû le rencontrer, il apprit que sa flotte avait été battue et que son fils était prisonnier des Siciliens. Enfin, tandis qu'il faisait de nouveaux préparatifs pour une descente en Sicile, il mourut le 7 janvier 1285. Dans ses dernières paroles, il laissa percer avec amertume le sentiment de sa décadence et des affronts qu'il emportait au tombeau.

S—S—1.

CHARLES II, dit *le Boiteux*, fils du précédent, naquit en 1248, avant que son père fût devenu roi de Naples. Il commandait dans cette ville pendant l'absence de Charles I<sup>er</sup>, au mois de juin 1284, lorsque Roger de Loria vint, avec la flotte de Sicile, le défier au combat. Malgré les ordres positifs qu'il avait reçus de son père, il lui livra bataille; mais il fut fait prisonnier et conduit en Sicile, où il fut enfermé dans la forteresse de Mattagrifone. Les Siciliens demandaient avec instance qu'il fût mis à mort, par représailles du supplice de Conradin; mais Constance d'Aragon, qui régnait alors en Sicile (*voy. CONSTANCE*), ne voulut point venger le sang d'un roi légitime sur le fils de l'usurpateur; elle envoya même Charles en Aragon, pour le mettre à l'abri de la fureur du peuple. Pendant que celui-ci était



prisonnier, Charles I<sup>er</sup> mourut, et Robert, comte d'Artois, fils de Philippe le Bel, fut chargé de la régence de Naples. Les papes en profitèrent pour augmenter, aux dépens de l'autorité royale, les droits qu'ils avaient déjà sur ce royaume. Charles II fut cependant remis en liberté par l'entremise du roi d'Angleterre, moyennant un traité, dont le pape Nicolas IV le dispensa d'exécuter les conditions. Il fut sacré à Rome, le 29 mai 1289, et quoiqu'il eût laissé trois de ses fils en otage en Aragon, il continua la guerre avec Jacques, qui avait succédé au trône de Sicile; mais Charles II, plus doux, plus humain et plus religieux que son père, n'avait pas les mêmes talents militaires que lui, et pendant tout son règne, il ne put jamais ni recouvrer la Sicile, ni chasser entièrement les Siciliens de Calabre. Charles II avait épousé Marie, fille unique de Ladislas, roi de Hongrie. Ce monarque étant mort, les Hongrois demandèrent le fils aîné de Marie pour l'élever sur le trône, comme l'héritier le plus proche du sang de leurs rois. Il se passa cependant plusieurs années entre le couronnement de Charles-Martel, fils aîné de Charles et de Marie, le 8 septembre 1290, et l'élévation de ce prince sur le trône de Hongrie, une autre partie de la nation ayant choisi pour roi un duc André qui opposa une longue résistance au prince d'Anjou. Jacques d'Aragon, qui, après avoir régné en Sicile, avait succédé au royaume d'Aragon, s'engagea, par l'entremise du pape, à chasser de Sicile Frédéric, son frère, qui régnait dans cette île. Charles de Valois fut aussi appelé en Italie par Boniface VIII, pour commander une espèce de croisade contre les Siciliens. (*Voy. Charles DE VALOIS.*) Tous deux échouèrent, et Charles II reconnut enfin Frédéric, sous le nom de *roi de Trinacrie*, par un traité de paix du 19 août 1302. Il lui donna en même temps sa fille Éléonore en mariage. Charles II eut neuf fils et cinq filles; les mariages de tous ces enfants l'allièrent à presque toutes les maisons souveraines de l'Europe. Son fils aîné, Charles-Martel, étant mort avant lui en 1295, Charobert, son petit-fils, succéda au royaume de Hongrie. Le second fils, Louis, entra dans les ordres; le troisième, Robert, succéda à Charles II. Ce dernier, après avoir régné vingt-cinq ans, et avoir mérité l'amour de ses peuples par son humanité, ses bonnes lois et son attachement à la justice, mourut à Naples, le 5 mai 1309. S—S—1.

CHARLES III, ou DE DURAZ, dit le *Petit* ou de la *Paix*, fils de Louis et petit-fils de Jean de Duraz, frère du roi Robert, passa en Hongrie vers l'an 1360, sur l'invitation du roi Louis son parent, qui voyait en lui le dernier descendant des deux branches de la maison d'Anjou qui régnaient en Hongrie et à Naples. Charles, élevé au milieu des Hongrois, adopta leurs mœurs guerrières et chevaleresques. Il partagea leur mépris pour le luxe et la mollesse de Naples, et leur haine contre Jeanne I<sup>re</sup>, qui s'était souillée du sang de son mari. Cependant il fit plusieurs voyages à Naples. Il épousa Marguerite de Duraz sa cousine, et Jeanne le déclara héritier de son royaume. Tandis que Charles commandait, en 1378, les armées que Louis de Hongrie envoyait

contre les Vénitiens, au commencement de la guerre de Chioggia, le pape Urbain VI l'appela pour faire la conquête du royaume de Naples. Ce pape emporté voulait ainsi punir Jeanne de ce que, dans le schisme, elle avait embrassé le parti de Clément VII. Louis de Hongrie, qui gardait un profond ressentiment de la mort de son frère, mit à la disposition de Charles des troupes et de l'argent pour attaquer Naples. Des émigrés napolitains, conduits par Giannozzo de Salerne, et des exilés florentins, se rangèrent aussi sous ses ordres. Charles, arrivé à Rome, y fut couronné, le 2 juin 1381, par Urbain VI, sous des conditions avantageuses au saint-siège, et plus encore à la famille du pape. Othon de Brunswick (*voy. ce nom*), quatrième mari de la reine, se vit hors d'état d'opposer aucune résistance à l'invasion. Il laissa le nouveau roi prendre possession de Naples, le 16 juillet, sans avoir encore livré une seule bataille. Bientôt après, il fut fait prisonnier. Jeanne, obligée de se rendre à discrétion, fut enfermée au château de Muro dans la Basilicate, où elle fut étouffée sous un lit de plumes, le 12 mai 1382, et Charles III demeura maître du trône; mais il n'en fut pas longtemps tranquille possesseur. Jeanne, irritée de l'ingratitude de son neveu, avait appelé à la succession Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou (*voy. Louis I<sup>er</sup>*), qu'elle avait adopté par lettres patentes du 29 juin 1380. Louis entra dans le royaume de Naples au mois de juillet 1382, avec une armée de 15,000 chevaux, et il conquit une partie de ses provinces; mais il mourut le 10 octobre 1384, au milieu de ses succès. D'autre part, Urbain VI, qui avait donné le royaume à Charles, prétendait le gouverner toujours. Son arrogance et ses emportements devenaient insupportables, et Charles III fut enfin obligé de venir assiéger le pape dans le château de Nocera où il s'était enfermé, et d'où il lançait, trois fois par jour, des malédictions et des excommunications contre lui. Urbain s'échappa cependant de ce château, avec l'aide des rebelles du royaume. Sur ces entrefaites, Louis de Hongrie mourut, le 11 septembre 1382, et les Hongrois, qui ne reconnaissaient pas de reine, avaient couronné, sous le nom de roi, Marie, fille de Louis; mais un parti dans cette nation offrit la couronne à Charles de Duraz, le seul héritier mâle du sang d'Anjou. Dans l'automne de 1385, Charles passa en Esclavonie, et ensuite à Bude. Par ses intrigues, plus que par la force, il décida la veuve et la fille de Louis à renoncer au trône. La noblesse le reconnut pour roi d'une voix unanime; mais comme il se rendait dans l'appartement des deux reines pour une fête solennelle, au mois de février 1386, il fut renversé d'un coup de sabre à la tête par des meurtriers qu'elles avaient apostés; tous ses partisans furent massacrés; lui-même fut enfermé au château de Visgrade, et le poison acheva, le 5 juin 1386, ce que le fer avait commencé. Charles III laissa sous la tutelle de Marguerite, sa femme, un fils et une fille en bas âge, qui tous deux régnèrent après lui sous le nom de Ladislas et de Jeanne II. S—S—1.

CHARLES, duc de Mantoue. *Voyez GONZAGUE.*  
CHARLES-EMMANUEL III, roi de Sardaigne,

fils de Victor-Amédée II, naquit à Turin, le 27 avril 1701, s'éloigna dans sa jeunesse des affaires du gouvernement, et, pour ne point effaroucher l'ombrageuse ambition de son père, s'efforça de dissimuler les talents qu'il avait reçus de la nature pour la guerre et la politique, talents que d'excellents maîtres avaient développés de bonne heure. Indifférent, en apparence, à l'éclat du pouvoir, Charles-Emmanuel sembla ne prendre que malgré lui le titre de roi après l'abdication volontaire de Victor-Amédée, du 3 septembre 1750; mais ce prince ayant tenté l'année suivante de reprendre le sceptre, le jeune roi, par l'avis de son conseil, le fit arrêter dans la nuit du 28 au 29 septembre au château de Montcalier, d'où il fut conduit à celui de Rivoli (*voy. VICTOR-AMÉDÉE II*), soit qu'il fût séduit par l'amorce du pouvoir, soit que l'intérêt public ne lui permit pas de descendre du trône. Après avoir ordonné, pour sa propre sûreté, des mesures de rigueur contre quelques grands de la cour, Charles-Emmanuel, se voyant affermi, se livra tout entier aux soins de l'administration, et ne tarda pas à montrer qu'il savait à la fois régner et combattre. L'un des premiers actes d'autorité que fit le prince fut de défendre d'ordonner des prêtres dans ses États, sans sa permission. Il eut ensuite quelques démêlés avec le pape Benoît XIII, qu'il contraignit à la fin de céder. A la mort d'Auguste, roi de Pologne, arrivée en 1755, une guerre éclata entre les maisons d'Autriche et de Bourbon, à l'occasion de l'élection de son successeur. Charles-Emmanuel s'unit à la France et à l'Espagne, et joignit les Français à la tête de ses troupes, espérant tenir la balance du pouvoir en Italie, et profiter de ces grandes querelles pour agrandir ses États. A la tête des armées confédérées de France et d'Espagne, il fit la conquête du Milanais, vainquit les impériaux à Guastalla, où il commanda en général et combattit en soldat, et signala son habileté durant tout le cours de cette guerre. La paix signée le 5 octobre 1755 ne répondit point à ses espérances; il avait élevé ses vues jusqu'à la possession du Milanais, et n'obtint que le Novarrais, le Tortonais, et quelques fiefs de l'Empire vers le Montferrat. Tout entier à ses sujets, il réforma les abus, rectifia l'administration de la justice, la perception et l'emploi des finances, rétablit dans ses troupes l'ordre et la discipline. Il sut résister avec fermeté aux prétentions de la cour de Rome, qui réclamait des droits incertains sur quelques fiefs du Piémont. Après la mort de l'empereur Charles VI, le roi de Sardaigne accéda d'abord au traité d'alliance du roi de France et de l'électeur de Bavière; mais voyant que les espagnols avaient comme lui des vues sur le duché de Milan, il rompit ses premiers engagements, et conclut, au mois de décembre 1781, une convention avec la reine de Hongrie, qui lui offrait une augmentation de territoire. Il unit ses forces à l'armée autrichienne en Lombardie, envahit le Modénois et prit Mirandole; mais, pendant ce temps, les Français et les Espagnols, après avoir pénétré au delà des Alpes, pris Château-Dauphin et

Demont, formaient le siège de Coni. Le roi de Sardaigne accourut pour sauver cette place importante, et en vint aux mains le 50 septembre 1744. Malgré de savantes dispositions, il perdit près de 5,000 hommes et le champ de bataille. A la vue du terrain couvert de ses soldats morts, Charles ne put retenir ses larmes. Les alliés ne retirèrent, au reste, aucun avantage réel du gain de cette bataille. Quoique inférieur en nombre, le roi de Sardaigne s'attacha à les fatiguer, à les harceler, et, par sa prudente activité, il arrêta leurs progrès en Piémont, et finit par les vaincre sans combattre. Ce prince sut négocier avec sagesse, et par le traité de paix conclu en 1748 à Aix-la-Chapelle, il fut confirmé dans la possession du Vigevanasc qu'il avait conquis en 1745, d'une partie du Pavésan et du comté d'Angliera. Il refusa de prendre part à la guerre de 1756, et eut l'avantage, en 1763, d'être médiateur de la paix qui assura enfin le repos de l'Europe. Il porta, depuis, toute sa vigilance sur l'administration de ses États, travaillant avec assiduité à mettre de l'ordre dans ses finances, afin de soulager ses peuples des impôts que la guerre avait rendus nécessaires. Il y parvint en 1768, et dit à cette occasion, à l'un de ses courtisans, ces paroles mémorables : « C'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie; je viens de supprimer le dernier impôt extraordinaire. » Cet illustre souverain, l'un des plus sages qu'ait eus le Piémont, auquel on doit l'affranchissement de tous les serfs du duché de Savoie (édit du 20 janvier 1762), mourut le 20 janvier 1775, à près de 72 ans. Économe, éloigné du faste et des plaisirs, Charles-Emmanuel fit des établissements utiles et publia les plus sages réglemens, qu'il étendit aux progrès des arts et du commerce; il embellit aussi sa capitale, et s'attacha surtout à mettre de l'ordre dans toutes les branches de la législation, où régnait avant lui une confusion extrême; il simplifia l'administration de la justice, et en abrégéa les longueurs. Son code, sous le titre de *Lois et Constitutions*, dont l'édition originale parut en 1770 (Turin, 2 vol. in-4°, italien et français), fut réimprimé à Paris en 1771, 2 vol. in-12, en français seulement. Charles-Emmanuel III avait été marié trois fois, la première à Anne-Christine de Neubourg, la deuxième à Christine-Jeanne de Hesse-Rhinfels-Rotembourg, et la troisième à Elisabeth-Thérèse, fille de Léopold, duc de Lorraine. Il eut pour successeur Victor-Amédée III, né de son second mariage. B—P.

CHARLES-EMMANUEL IV, roi de Sardaigne, fils aîné de Victor-Amédée III et de Marie-Antoinette-Ferdinande d'Espagne, naquit à Turin, le 24 mai 1751, et reçut en naissant le titre de prince du Piémont. Doué de quelques heureuses dispositions et d'un caractère sage et réfléchi, tout annonçait en lui un bon prince; mais ses premiers maîtres, le bailli de St-Germain et le savant cardinal Gerdiil, prévoyant peu les circonstances difficiles où il devait régner, s'occupèrent beaucoup plus de lui inspirer des sentimens de religion et d'humilité que d'en faire un guerrier et un politique habile, comme l'avaient été la plupart de ses ancêtres. Il épousa, le 6 septembre

1775, une des sœurs de Louis XVI, princesse vertueuse et dont le caractère et les goûts étaient en tout conformes aux siens. (Voy. MARIE-ADELAÏDE-CLOTILDE.) Dès les premiers jours de leur union, les deux époux ne furent occupés que de soins de piété et de bienfaisance. Le prince de Piémont assistait quelquefois au conseil; mais ayant un jour reçu de son père de dures réprimandes sur une observation qu'il s'était permise, il résolut de n'y plus paraître. Le roi l'ayant ensuite consulté sur une affaire importante, il tira sa montre et dit à Victor-Amédée : « Sire, je ne me mêle que de régler ma montre, et « elle va bien (1). » Le jeune prince dut ensuite se borner à considérer en silence les désordres de l'administration; mais peut-être son inexpérience lui en fit-elle exagérer les torts. Cependant sa prévoyance et l'étendue de ses vues politiques étaient assez remarquables pour que, dès l'année 1789, il dit, en voyant les premiers symptômes de révolution qui agitaient la France : « Ceux qui ont envie de ré- « gner n'ont qu'à se dépêcher. » Il eut ensuite le tort, bien excusable de la part d'un jeune prince, de croire qu'en observant une exacte neutralité, les États de son père pourraient être soustraits à l'orage qui menaçait toutes les puissances; et dans cette conviction, il blâma avec quelque imprudence l'accroissement de l'état militaire ordonné par Victor-Amédée. Cette espèce d'opposition que manifestait alors l'héritier du trône lui valut une sorte de popularité; mais aucun prince n'était moins que lui capable d'en abuser dans des vues d'ambition. C'est probablement cette faveur populaire qui a fait dire à l'un des émissaires du gouvernement révolutionnaire de France, dans un portrait aussi bizarre que peu ressemblant : « Si Charles-Emmanuel n'eût pas « été fils de roi, il aurait aimé la république (2). » Par ses principes de religion et d'honneur, ce prince était très-éloigné des idées révolutionnaires, et il tenait d'ailleurs par trop de liens à la famille royale de France, si cruellement victime de ces idées, pour ne pas en être au fond l'un des adversaires les plus prononcés. Lorsque la guerre eut éclaté, en 1792, et que l'héritier du trône de Sardaigne comprit enfin qu'il n'y avait de salut pour cette monarchie que dans une vigoureuse résistance, ce fut lui qui donna au roi les conseils les plus énergiques, et ce fut encore lui qui, en 1794, réussit à maintenir ce monarque dans l'alliance de l'Autriche, lorsque déjà il avait ouvert des négociations avec la république française, et qu'il semblait vouloir se livrer aux mains de ses ennemis. Enfin tout le monde sait qu'il ne dépendit pas du prince de Piémont que Victor-Amédée tint avec plus de force et de résignation au serment qu'il avait fait de mourir sous les ruines de son trône, plutôt que de recevoir de la république française une honteuse capitulation.

(1) Cette réponse avait rapport aux expressions dont le roi s'était servi dans sa réprimande.

(2) Ces expressions sont tirées d'un rapport secret envoyé au comité de salut public par le président de la république à Genève, Félix Desportes, qui avait étendu ses fonctions d'explorateur jusqu'à la cour du roi de Sardaigne. (Voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. 7

Jamais la monarchie sarde n'avait été dans une position plus déplorable qu'à l'époque où, succombant au poids de ses chagrins beaucoup plus qu'à celui des années, Victor-Amédée III fit place à Charles-Emmanuel IV (16 octobre 1796). Dépouillé de plus d'un quart de ses États par la perte de la Savoie et du comté de Nice, ce prince avait été forcé de céder ses meilleures forteresses; et, ce qui était plus funeste encore, il avait promis de démolir une partie des autres. Déjà plusieurs millions avaient été dépensés pour remplir cette clause du traité de Cherasco, et l'impitoyable vainqueur exigeait avec la dernière rigueur l'accomplissement tout entier de cette humiliante capitulation : « Je crois, écrivait « Bonaparte au directoire le 28 décembre 1796, « que notre politique, à l'égard du roi de Sardaigne, doit consister à maintenir toujours chez lui « un ferment de mécontentement, et surtout à bien « s'assurer de la destruction des places du côté des « Alpes. » Parfaitement d'accord sur tous ces points avec son général, le directoire fit bientôt envahir par la ruse ou la violence toutes les places qui n'avaient pas été livrées ou que l'on n'avait pas encore démolies. Par ses ordres, de nombreuses colonnes traversèrent incessamment le Piémont dans tous les sens, vivant à discrétion et protégeant, excitant par leur présence et leurs discours les émeutes et les soulèvements qu'avaient d'avance préparés et fomentés de secrets émissaires. Plusieurs entreprises de ce genre, formées sur le territoire et avec la protection des républiques cisalpine et ligurienne, furent cependant vaincues et réprimées par le zèle de quelques habitants, et surtout par le dévouement des troupes royales, qui, au milieu de la corruption et de l'avilissement universels, restaient inviolablement fidèles à leur souverain. Et nous devons aussi dire que, dans une situation si difficile, si périlleuse, ce souverain ne manqua ni à ses sujets ni à lui-même. Privé de toute espèce de revenus, et sans qu'il lui fût possible d'en rétablir une seule branche, il fit face à toutes les exactions, satisfait à tous les besoins avec ses ressources personnelles, avec les dernières épargnes de son trésor particulier. Ce fut même alors qu'il repoussa avec indignation un projet de banqueroute qui lui fut proposé (1). Dépouvu d'armes et d'arsenaux, qu'il lui avait fallu remettre au vainqueur, il sut encore pourvoir à l'armement de ses troupes; enfin, dans la nécessité de défendre son pouvoir, se montrant plus inflexible peut-être que s'il eût été puissant, ce fut de son trône chancelant qu'il donna l'ordre de faire passer par les armes tous les rebelles qui avaient été pris les armes à la main. Mais, comme nous l'avons dit, ces complots étaient fomentés, soutenus par une puissance plus forte que celle de Charles-Emmanuel; sans cesse réprimés, ils se renouvelaient sans cesse. Deux hommes obscurs furent pendus pour avoir médité une attaque contre la per-

(1) Cette banqueroute fut réalisée plus tard par le gouvernement provisoire (1799), qui réduisit au tiers tout le papier, dans le temps où la banqueroute s'effectuait également en France par une réduction sur les rentes.

sonne du roi, sur la route de la vénerie. Un jeune médecin de Turin, nommé Boyer, et son ami Botteux, connus par leur exaltation révolutionnaire, périrent pour une conspiration dans laquelle ils avaient de nombreux complices. A Moncallier, le savant et malheureux Tenivelli, que les insurgés avaient mis à leur tête, mourut aussi victime d'une sédition dont il n'était ni le promoteur ni le chef, mais dans laquelle il avait eu le tort de se laisser entraîner. (*Voy. TENIVELLI.*) Enfin quatorze individus furent mis à mort à Biella, plus de trente à Asti; le sang coulait partout.... Et l'on ne peut pas dire que Charles-Emmanuel fût sanguinaire ni cruel.... Quelle funeste destinée que celle d'un roi qui, s'il est faible et sans courage, doit périr sous les coups de ses ennemis; s'il a de l'énergie et de la force, doit être regardé comme un oppresseur et un tyran! Les Français qui se trouvèrent mêlés à ces complots n'obtinrent aucune grâce; et ce fut en vain que l'ambassadeur et les généraux de la république firent de tardives réclamations; déjà il n'était plus temps, lorsque le directoire en fut informé. D'ailleurs, lié par des traités encore trop récents et trop positifs, et peut-être aussi craignant l'indignation de l'Europe et les suites d'une coalition qui se préparait, ce gouvernement ne voulait pas encore se déclarer ouvertement l'appui de la rébellion dans les États du roi sarde. C'était à la manière des Romains que les directeurs voulaient renverser, relever, puis définitivement anéantir ce roi tributaire, qu'au jour de triomphe ils auraient attaché au char du vainqueur. Et ce roi était le beau-frère de Louis XVI... Après l'immolation de la royauté, ils avaient besoin de son avilissement! Tels furent, nous n'en pouvons douter, les bases du plan qu'arrêtèrent les pentarques de la France. C'est un des faits où se manifeste avec le plus d'évidence le machiavélisme de ce gouvernement. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que ce fut Bonaparte qui, du moins en apparence, se montra alors le protecteur et l'appui de la royauté piémontaise. Ce général avait fait consentir, le 5 avril 1797, Charles-Emmanuel, à un traité d'alliance offensive et défensive; et comme, par cette alliance, l'armée française se fût recrutée de 10,000 soldats piémontais, qui n'eussent pas seulement été pour lui de fort bons auxiliaires, mais de véritables otages pour la sûreté de ses communications, il tenait beaucoup au traité; mais, soit que le directoire se défîât du penchant déjà trop manifeste de son général à s'emparer de tous les pouvoirs, soit qu'il ne voulût pas donner au roi de Sardaigne, par une telle alliance, des garanties et une assurance pour l'avenir, il refusa sa ratification, et continua d'entretenir, de fomenter dans les États de ce prince toutes sortes de complots et de révoltes, sans que Bonaparte fit rien pour les empêcher, si ce n'est l'arrestation qu'il ordonna du libelliste piémontais Ranza, et quelques lettres qu'il écrivit au marquis de St-Marsan, pour rassurer le roi. Pendant ce temps, il disait franchement dans l'intimité que *jamais le directoire ne ferait la*

*paix avec le roi de Sardaigne, que son intention était de le dépouiller de ses États...* Charles-Emmanuel ne pouvait donc guère plus compter sur les bonnes intentions de ce général que sur celles du directoire. Cependant ce ne fut que lorsque Bonaparte eut quitté l'Italie, à la fin de 1797, et qu'il eut été remplacé par Brune, que le machiavélique système des directeurs reprit avec plus d'activité. Dans cette crise, qui devait être la dernière, Charles-Emmanuel ne se démentit point encore; et toujours ferme dans sa résolution, toujours aidé de ses fidèles ministres Castellenjo et Priocca, il fit marcher sur tous les points des colonnes mobiles contre les insurgés, d'abord vers Arona, où une petite armée de révolutionnaires, partie du territoire cisalpin et soutenue évidemment par la nouvelle république, fut entièrement défaite. Beaucoup d'insurgés faits prisonniers furent fusillés sur le champ de bataille; on en porta le nombre jusqu'à six cents. Quelques autres, d'abord conduits à Casal, subirent le même sort. Mais le corps des insurgés qui était parti de la Ligurie offrit plus de résistance, et comme il fallut, pour l'attaquer, passer sur le territoire génois, la nouvelle république prétendit sérieusement que sa neutralité avait été violée. Elle déclara la guerre au roi de Sardaigne, et le directoire français applaudit au *bouillant patriotisme qui lui mettait les armes à la main contre un tyran*. La révolte, ainsi ouvertement encouragée, fit de rapides progrès. Quelques soldats liguriens se réunirent aux insurgés, et tous de concert envahirent le territoire piémontais, où d'autres soulèvements éclatèrent en même temps sur différents points. Le malheureux Charles-Emmanuel, ainsi assailli de toutes parts, ne pouvait plus se dissimuler que ces entreprises étaient excitées et soutenues par la république française; il n'avait plus aucun moyen de les réprimer; tout lui manquait à la fois, jamais sa position n'avait été aussi désespérée. Il en vit tous les périls; et ce fut alors qu'il dit à la vertueuse Clotilde: *Je vois bien que je ne porterai pas longtemps ma couronne d'épines*. Et la sœur de Louis XVI, fondant en larmes, s'accusait de tous les maux de sa seconde patrie; elle se reprochait d'avoir apporté dans le palais des rois sardes les mauvaises destinées de sa race... Toutes ces circonstances offrent un tableau vraiment lamentable, et que nous sentons beaucoup mieux qu'il ne nous est possible de le rendre. Le roi ne se laissa cependant pas entièrement abattre. Résigné à tout, mais incapable de dissimulation et de bassesse, il chargea le comte de Balbe, son ambassadeur à Paris, de déclarer franchement au directoire qu'il *n'ignorait pas que son sort dépendait de la république française, et que, si telle devait être sa destinée, il était prêt à abdiquer...* Mais les directeurs ne voulaient point encore alors en venir à cette extrémité. Ce n'était qu'après la guerre dont les menaçait une nouvelle coalition qu'ils devaient prendre un parti; et c'était décidément pour l'attacher au char du triomphateur qu'ils voulaient conserver encore leur royale victime... En attendant, Brune et l'ambassadeur Ginguéné prirent hautement sous leur pro-

tection tous les sujets rebelles ; ils exigèrent que les détenus politiques fussent mis en liberté, et que le roi prononçât une amnistie générale. Tous les révolutionnaires, tous les ennemis du trône purent dès lors sans crainte arriver dans la capitale, et y former de nouveaux complots jusque sous les yeux du monarque. Tandis qu'on l'obligeait ainsi à recevoir dans sa résidence ses ennemis les plus acharnés, on le forçait à en éloigner ses meilleurs serviteurs. Brune lui signifia positivement, et dans les termes les plus grossiers, d'avoir à renvoyer le gouverneur d'Alexandrie, Solar, qui avait fait son devoir en repoussant une attaque des insurgés. Et dans le même temps, Ginguéné exigea l'expulsion de tous les habitants de la Savoie et du comté de Nice, qui avaient fui devant les Français, et qui, après avoir tout sacrifié pour leur souverain, n'avaient plus d'autre asile que le Piémont. Enfin le directoire mit le comble à ses exigences, en se faisant livrer la citadelle de Turin, ce dernier boulevard de la monarchie piémontaise ; et une garnison de républicains, les plus exaltés que l'on put trouver, n'y reçut bientôt d'autres ordres et d'autres instructions que d'injurier et de menacer incessamment le pauvre monarque. Le 16 septembre 1798, à la suite d'une orgie, des militaires déguisés en gens de cour, en ministres de la religion, dirigés par le commandant Collin, et soutenus par une partie de la garnison, parcoururent la ville dans des voitures de cour, parodiant, persiflant le roi et ses amis, se moquant de tous les usages, de tous les attributs de la religion et de la royauté. Les habitants indignés s'ameutèrent, quelques coups de fusil furent tirés, et l'indécente mascarade, poursuivie à coups de pierres, n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle, dont les ponts furent levés à la hâte. L'irritation était telle qu'un seul mot, un signe, aurait excité un soulèvement général ; mais c'eût été sans résultat un très-grand malheur, et Charles-Emmanuel était incapable de faire répandre le sang sans nécessité. D'ailleurs le directoire sembla ne point approuver cette équipée ; et il rappela Brune, Ginguéné et le commandant Collin. Ce rappel inespéré devait être pour Charles-Emmanuel un événement heureux. Mais ce que ce prince ne pouvait soupçonner, c'est que d'Aymar, le nouvel ambassadeur, et Joubert, le nouveau général, devaient être plus injustes et plus intraitables encore que leurs prédécesseurs. Craignant ou feignant de craindre une attaque de l'Autriche, et ne voulant, dit-il, rien avoir à redouter sur ses derrières, Joubert prit tout à coup le parti *d'en finir avec cette ombre de roi*, comme il le dit dans une de ses dépêches, et pour cela il envoya de Milan à Turin le général Grouchy et son adjudant Clausel, avec les ordres et les instructions les plus positives. C'est dans les *Mémoires d'un homme d'État* (1) qu'a été révélé pour la première fois, avec des pièces et des preuves

irrécusables, tout ce qui fut alors mis en œuvre pour arriver à cette péripétie de l'un des drames les plus scandaleux de la politique révolutionnaire. C'est dans ce livre curieux que l'on peut voir, avec tous les détails, les ruses et les voies détournées qui amenèrent enfin l'abdication de Charles-Emmanuel. Après s'être emparé par violence ou par fraude des arsenaux et des places qui lui restaient, après avoir, par des moyens semblables, éloigné de lui ses serviteurs et ses troupes les plus fidèles, on lui envoya cette abdication toute formulée et qu'il n'eut plus qu'à signer, sous peine d'être enlevé, incarcéré, comme venait de l'être l'infortuné Pie VI. Plus heureux que le pontife romain, Charles-Emmanuel put au moins se retirer dans la partie de ses États que la mer mettait hors de l'atteinte des révolutionnaires. Le départ de Turin effectué la nuit, dans le plus grand silence, aux flambeaux (9 décembre 1798), offrit une triste image des funérailles de la monarchie. On avait permis au malheureux prince de se réfugier en Sardaigne ; il se hâta d'arriver en Toscane, où le grand-duc le reçut avec quelques égards ; et bientôt il alla s'embarquer à Livourne avec toute sa famille, et surtout avec la reine, qui ne le quittait pas un seul instant, et qui n'avait pas cessé de le consoler, de le soigner dans toutes ses infortunes. Quelques heures plus tard, un ordre arrivé de Paris l'eût retenu prisonnier lui et tous les siens. Le directoire voyait avec peine que sa proie lui eût échappé ; il regrettait de n'avoir pu compléter sur sa personne tous ses ridicules projets. Dès que Charles-Emmanuel fut en vue de Cagliari, il se hâta de protester contre tout ce qui venait de lui être arraché par la violence ; et son frère le duc d'Aoste, que l'on avait aussi contraint de signer une renonciation à ses droits, protesta également. Ces deux princes n'étaient en Sardaigne que depuis quelques mois, lorsque l'invasion de l'Italie par les Austro-Russes vint leur donner l'espoir de rentrer dans leurs États. Dès les premiers jours de mai, Suwarow avait pénétré jusqu'en Piémont, et, suivant les instructions de son souverain Paul 1<sup>er</sup>, il en avait pris possession au nom du roi de Sardaigne ; il y avait installé, sous le nom de *conseil suprême*, un gouvernement provisoire. En même temps il avait envoyé un de ses aides de camp à Cagliari, pour inviter Charles-Emmanuel à venir prendre possession de son royaume. Ce prince quitta aussitôt la Sardaigne avec la reine Clotilde et son frère le duc d'Aoste, laissant à Cagliari le duc de Gênois, son second frère, avec le titre de vice-roi. Mais déjà l'Autriche avait fait occuper le Piémont, et elle ne voulait plus s'en dessaisir. Des explications très-vives avaient même eu lieu à cet égard entre les généraux russes et autrichiens, et ce fut là une des premières causes de la rupture qui survint bientôt entre les alliés. Après de si tristes déceptions, Charles-Emmanuel ne retourna plus en Sardaigne : le climat n'y était point favorable à sa santé ni à celle de la reine, et il avait d'ailleurs rencontré dans l'esprit d'indépendance des habitants une opposition qui eût contrarié ses

(1) Voy. les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État sur les causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans les guerres de la révolution*, Paris, 1854, t. 7, p. 67 et suiv.

goûts et troublé le repos dont il avait désormais un besoin indispensable. Bonaparte, devenu maître du pouvoir en France, lui fit à plusieurs reprises des propositions d'accommodement pour son retour en Piémont; mais il eût fallu combattre des alliés qu'il estimait et se soumettre, s'allier à une puissance qu'il avait tant de raison de redouter; il refusa tout. Après un assez long séjour à Rome, où il fut comblé de témoignages d'estime par le pape Pie VII, il se rendit à Naples, toujours accompagné de sa chère Clotilde. C'est dans cette ville qu'il eut à pleurer une aussi digne compagne. Cette perte mit le comble à ses infortunes; et dans le même temps, il fut accablé de toutes sortes d'infirmités. Sa vue s'affaiblit au point qu'il devint presque entièrement aveugle. Une maladie nerveuse et sans remède, qui, depuis plusieurs années, lui faisait éprouver de cruelles douleurs, devint aussi plus grave à cette époque. Enfin, ne pouvant supporter à la fois tant de maux et le poids de la couronne, Charles-Emmanuel abdiqua, le 4 juillet 1802, en faveur de son frère le duc d'Aoste, qui fut roi sous le nom de Victor-Emmanuel V (*voy. ce nom*) et il se rendit à Rome, pour finir ses jours dans la retraite et la prière, et n'avoir plus à s'occuper que d'œuvres de piété et de bienfaisance. On raconte que, ne pouvant plus faire d'aumônes, il se plaça plus d'une fois à la porte des églises pour y solliciter en faveur des pauvres la charité des fidèles. Sa détresse était telle, qu'en 1812 il fut contraint de vendre à un juif les galons qui avaient servi d'ornements à son trône. Le général Miollis, qui commandait dans cette ville, ayant été informé de ce fait, obligea le juif à rendre les galons; mais Charles-Emmanuel se plaignit d'abord de cette violence; et il ne consentit plus tard à recevoir du gouvernement français une modique somme de 480,000 francs chaque année, qu'à titre d'emprunt. Il ne signait jamais de reçus qu'avec cette condition. Ce prince faisait de fréquentes retraites dans les monastères de Subiaco, du Mont-Cassin, et en dernier lieu, il avait pris un appartement au noviciat des jésuites du Quirinal. C'est dans ce couvent qu'il mourut, le 6 octobre 1819, et qu'il fut inhumé en habit religieux, et sans être embaumé, suivant ses dernières volontés. M—D j.

CHARLES-FÉLIX I<sup>er</sup> (JOSEPH-MARIE), roi de Sardaigne, né le 6 avril 1765, à Turin, quatrième fils de Victor-Amédée III, reçut en naissant le titre de duc de Gênois, qui, après le traité de Cherasco, fut changé momentanément en celui de comte d'Asti. Comme le duc d'Aoste, son aîné, il fut élevé militairement; mais bien qu'il montrât quelques dispositions pour la carrière des armes, on ne le vit pas ensuite prendre beaucoup de part ni de goût aux affaires de la guerre. Placé loin du trône par son âge, et d'un caractère simple et modeste, il se conforma sans peine à sa position de l'un des derniers fils du roi, et supporta dès sa jeunesse, avec sa famille, toutes les calamités de cette époque. Après avoir subi pendant plus de deux ans la dure captivité où furent tenus tous les siens, il les suivit en Sardaigne, et il fut vice-roi de cette île, lorsque

Charles-Emmanuel s'en éloigna en 1799. Charles-Félix avait épousé, en 1807, Marie-Christine de Naples, sœur de la reine des Français, alors duchesse d'Orléans. Quand Victor-Emmanuel recouvra ses États du continent, le duc de Gênois resta pendant plusieurs années vice-roi en Sardaigne, et il s'y fit chérir par sa justice et sa bienfaisance. Revenu en Piémont, il ne prit aucune part au gouvernement, et s'occupa exclusivement de la culture des arts. En 1821, les deux époux étaient allés jusqu'à Modène pour y voir le père de la princesse, le roi de Naples Ferdinand IV, lorsque éclata dans le Piémont la révolte qui, liée à celles de Naples et d'Espagne, ne tendait à rien de moins qu'au renversement de toutes les monarchies européennes. Victor-Emmanuel ne manqua d'abord ni de fermeté ni de courage, et il se disposait à marcher contre les rebelles, à la tête de quelques régiments fidèles, quand une partie des troupes se réunit aux insurgés, et s'empara de la citadelle de Turin (*voy. VICTOR-EMMANUEL V*), annonçant et demandant à grands cris l'établissement en Piémont, et même dans toute l'Italie, de la constitution espagnole, que venaient d'adopter les cortès. Sommé de consentir à un pareil changement, le monarque aima mieux abdiquer la couronne, qui appartenait alors à son frère le duc de Gênois; mais ce prince était encore à Modène, et cette absence fut une circonstance favorable à la cause royale, puisque le duc se trouvait ainsi hors de l'atteinte des rebelles, et que ceux-ci ne pouvaient pas du moins lui arracher par des violences une adhésion qu'il n'eût certainement pas donnée volontairement. Dès qu'il connut la résolution de son frère, Charles-Félix déclara qu'il ne rejetait point le fardeau du pouvoir dans des circonstances aussi importantes et aussi difficiles; mais qu'il n'accepterait le titre de roi que lorsqu'il serait bien assuré que son frère s'en était démis sans contrainte et qu'il y persistait. Le premier usage qu'il fit de l'autorité fut de lancer contre les rebelles un décret royal d'une grande énergie. Après avoir déterminé dans cet acte tous les cas de révolte et posé les bases de l'amnistie, le nouveau monarque déclara que le pardon général n'était que pour les soldats; que, quant aux sous-officiers, il était seulement conditionnel, et qu'à l'égard des officiers qui avaient participé à la révolte, ils étaient irrévocablement traîtres et félons. Charles-Félix prit encore d'autres mesures dans le même sens et avec la même vigueur. Il donna le commandement des troupes fidèles au comte de Latour qui, réuni aux Autrichiens, obtint sur les insurgés à Novare une facile victoire, et reprit aussitôt la place d'Alexandrie dont ils s'étaient emparés. La révolte fut ainsi promptement réprimée sur tous les points; et il suffit qu'un roi eût osé la regarder en face pour qu'elle disparût à l'instant (1). Charles-Félix ne voulut rentrer dans sa capitale que lorsque tous les actes

(1) M. de Metternich dit spirituellement alors qu'il avait suffi, pour réprimer une grande révolte, d'un roi qui sût dire *oui*, et d'un autre roi qui sût dire *non*.

d'une justice indispensable furent consommés. Trois des chefs de la révolte seulement subirent la peine de mort. D'autres étaient contumaces, et l'on fit peu de recherches pour les trouver. En attendant le retour du monarque, le comte de Revel fut nommé vice-roi, et il s'entoura d'hommes fidèles et dévoués, notamment du chevalier de Cholex. (Voy. ce nom.) Dès que l'ordre fut complètement rétabli, Charles-Félix exigea une seconde fois que son frère renouvelât son abdication; et, quand il fut bien assuré que telle était réellement la volonté de Victor-Emmanuel, il quitta Modène, prononça une amnistie, adressa à ses sujets une nouvelle proclamation, et vint prendre possession de son royaume, au milieu de nombreuses acclamations. Son règne fut aussi heureux que paisible. Malgré la rigueur de son décret, beaucoup d'officiers furent compris dans l'amnistie; et, ce qui est toujours plus sage et plus convenable, Charles-Félix ne se montra clément qu'après la victoire. Ensuite il usa d'un moyen de gouvernement plus efficace encore, et surtout plus facile que celui de la terreur et des supplices, il ne laissa sans récompense aucune preuve de dévouement et de fidélité. Il rétablit l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et publia en 1822 un code militaire fondé sur les véritables principes de la justice et de la discipline. Après avoir chargé une commission de préparer les codes civil et criminel, il prit encore d'autres mesures pour la régularité du système monétaire, pour le calcul décimal et pour la sûreté du commerce; enfin, malgré la rigueur des temps, son règne, qui fut bien court, doit être considéré comme l'un des plus heureux de la monarchie sarde. Ce prince mourut à Turin, le 27 avril 1831, après une longue et douloureuse maladie. Il composa lui-même dans ses derniers moments l'inscription qu'il voulut que l'on mît sur son tombeau à Hautecombe, en Savoie, dans l'église des bénédictins, qu'il avait fondée, et où il allait régulièrement chaque année faire une retraite de quinze jours. Il fit ensuite appeler le prince de Carignan, et lui adressa les plus touchantes recommandations pour le bonheur de ses peuples. Charles-Félix n'a point laissé de postérité, et en lui s'est éteinte la branche aînée de l'illustre maison de Savoie. — Le prince de Carignan lui a succédé sous le nom de Charles-Albert.

M—D j.

CHARLES III (1), dit *le Gros*, Empereur, fils de Louis le Germanique, et petit-fils de Louis le Débonnaire, naquit vers l'an 852. Il avait deux frères plus âgés que lui, Carloman, qui fut roi de Bavière, et Louis, qui fut roi de Saxe; ils se révoltèrent tous les trois contre leur père; mais ayant été vaincus, ils furent contraints de lui prêter, en présence de toute l'armée, un nouveau serment de fidélité. A la mort de Louis le Germanique, ses trois fils partagèrent ses États; la Souabe, la Suisse et l'Alsace échurent à Charles le Gros. Carloman n'ayant survécu que de quatre ans à son père, Char-

les et Louis se divisèrent son héritage; les provinces allemandes reconnurent Louis pour souverain; Charles succéda au royaume d'Italie. Deux ans après, Louis lui-même étant mort sans enfant mâle, Charles réunit tout le patrimoine de Louis le Germanique. Il venait d'être couronné Empereur par le pape Jean VIII. De si vastes États et des titres si pompeux ne lui servirent qu'à montrer sa faiblesse et son manque de courage. A peine Empereur, il se vit engagé dans une guerre avec les Allemands, qui ravageaient son royaume de Lorraine; il parvint à les bloquer dans leurs retranchements; mais tout à coup, et au moment où ils songeaient à se rendre prisonniers, Charles acheta d'eux la paix au prix de 2,400 livres pesant d'argent, en cédant de plus la Frise occidentale à Godefroi, l'un de leurs rois, à la condition qu'il défendrait contre ses compatriotes les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Ce traité honteux, qui indigna l'Allemagne, fut la première cause des malheurs et de la chute de Charles le Gros. Ses injustices envers les fils des margraves d'Autriche, auxquels il enleva l'héritage et la dignité de leurs pères, occasionnèrent en Bavière une guerre civile; Charles s'aliéna aussi le cœur de ses sujets d'Italie, en dépouillant les ducs Gui et Bérenger de leurs duchés, pour les donner à des hommes de basse extraction, en s'arrogeant le droit de faire des changements à l'administration de la justice, dans les terres appartenant au saint-siège, enfin en laissant dévaster l'Italie par les Sarrasins, tandis que, se trouvant lui-même dans ce royaume, il aurait pu s'opposer en personne à leurs ravages. Il ne vécut pas plus en paix avec sa famille qu'avec ses peuples. Il exila d'Italie en Allemagne sa sœur Engelberge, veuve de l'empereur Louis II; il fit élever les yeux à son neveu Hugues, duc d'Alsace. Nommé régent de France à la mort de Carloman (884), et durant la minorité de Charles le Simple, il ne gouverna pas mieux comme régent que comme empereur. Les Normands ayant pénétré jusque sous les murs de Paris, Charles y envoya une armée qui fut mise en déroute. Il en rassembla une seconde et s'avança jusqu'à Montmartre; mais ce fut pour conclure de nouveau une paix honteuse avec les Normands, auxquels il céda la Normandie. Tant d'ineptie et de lâcheté ayant révolté toutes les nations soumises à l'empire de Charles le Gros, il crut apaiser leur ressentiment en leur livrant son premier ministre, l'évêque Luitward; mais il ne fit que s'avilir davantage par les accusations qu'il porta contre ce favori, qui l'avait longtemps gouverné. Sans égard pour son propre honneur, Charles poursuivit Luitward comme coupable d'un commerce criminel avec l'impératrice Richearde. Elle se justifia par l'épreuve du fer ardent, et se retira dans une abbaye qu'elle avait fondée. Elle a depuis été canonisée par le pape Léon IX. Luitward se réfugia près d'Arnoul, duc de Carinthie, neveu de Charles, et sut engager ce prince à lever l'étendard de la révolte contre l'Empereur; son oncle. Celui-ci convoqua une assemblée des grands et des princes de son empire; mais Arnoul

(1) Les empereurs Charles I et II ont leur article sous les noms de CHARLEMAGNE et CHARLES LE CHAUVÉ, rois de France.

s'y étant présenté avec des forces imposantes, y fit déposer l'Empereur. Charles mourut peu après sa déposition, dans l'abbaye de Reichenau, située dans une île du lac de Constance, en Souabe, le 12 janvier 888. On prétend que ses propres domestiques l'étranglèrent. Vers les derniers jours de sa vie, il était tombé dans un tel dénuement, qu'il vivait des aumônes de l'archevêque de Mayence. B. C.—T.

CHARLES IV, Empereur, de la maison de Luxembourg, naquit le 16 mai 1316. Il était fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Son père est célèbre dans l'histoire par son esprit chevaleresque et par la manière dont il s'obstina, bien que privé de la vue, à braver la mort au milieu des combats. C'est lui qui, à la bataille de Crécy, fit attacher son cheval par la bride à ceux de quelques-uns de ses plus intrépides chevaliers, et se fit conduire par eux au milieu de la mêlée, portant des coups terribles à des ennemis qu'il ne voyait plus, « et si avant bou-  
« tèrent, dit Froissard dans sa *Chronique*, que tous  
« y demeurèrent, et furent le lendemain trouvés  
« sur la place autour du roi, et tous leurs chevaux  
« liés ensemble. » Les querelles de l'empereur Louis V avec le roi de Bohême, père de Charles, l'élection de ce dernier à la place de l'Empereur excommunié par Clément VI, la victoire que Louis remporta sur son rival, et sa mort subite au milieu de ses succès, appartiennent au règne de Louis V. (*Voyez* LOUIS V.) Nous ne pouvons commencer ici l'histoire de Charles IV qu'à l'époque où la destinée le délivra d'un compétiteur qui joignait à des droits plus légitimes une grande supériorité de talents et de forces. L'empereur Louis V étant mort le 21 octobre 1347, Charles de Luxembourg, qui venait d'hériter du royaume de Bohême, et qui avait été, le 19 juillet 1346, élu Empereur par cinq électeurs, put se flatter de posséder sans obstacle un trône que la fortune semblait lui livrer ; mais les moyens même qui l'avaient porté sur ce trône lui suscitèrent des adversaires. Les princes de l'Empire ne voyaient en lui qu'une créature et un servile instrument du pape. Son empressement même à offrir aux anciens partisans de son prédécesseur une absolution qu'ils considéraient comme un outrage, les confirma dans la résolution de ne pas se donner pour maître l'esclave d'un pontife ambitieux et arrogant. Dix ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis que l'Allemagne avait pris à la diète de Rense les mesures les plus énergiques contre les prétentions du saint-siège. On peut voir dans l'article de Louis V l'analyse de la célèbre constitution de 1358. L'élection de Charles IV avait été une première atteinte à cette constitution, et ce prince la foulait aux pieds dès le premier acte de son règne. En conséquence, l'archevêque de Mayence que Clément IV avait déposé, l'électeur de Brandebourg, l'électeur palatin et un duc de Saxe-Lauenbourg, qui s'arrogeait le suffrage électoral, se réunirent à Lahnstein, déclarèrent l'élection de Charles nulle et abusive, et choisirent Edouard III, beau-frère du dernier Empereur ; mais ce monarque, alors en guerre avec le roi de France, ne profita de l'offre des électeurs que pour

s'assurer la neutralité du roi de Bohême, et refusa la couronne qu'on lui présentait. Les électeurs le remplacèrent par Frédéric le Sévère, landgrave de Misnie et gendre de Louis V de Bavière. Frédéric feignit d'abord de se rendre à leurs vœux ; mais négociant secrètement avec Charles, il lui rendit les droits que son élection célébrée à Francfort pouvait lui avoir conférés. Tant d'essais inutiles ne découragèrent point les ennemis du roi de Bohême. Ils lui opposèrent un troisième compétiteur, le comte Gonthier ou Gontram de Schwarzbourg, l'un des plus sages, des plus vertueux et des plus intrépides guerriers de ce siècle. Gonthier fut d'abord arrêté par quelques doutes sur la validité de son élection, et fit constater juridiquement la nullité de celle de Charles IV. Rassuré sur la justice de sa cause, il ne calcula plus le danger, et accepta courageusement la dignité qui lui était offerte ; il fut intronisé à Francfort, le 8 février 1349. Cet antagoniste, universellement respecté pour son caractère, et profondément versé dans la tactique de son temps, eût été redoutable pour Charles, qui ne savait qu'intriguer et non combattre ; Charles le fit empoisonner. Ceux qui entouraient Gonthier dans ses derniers moments profitèrent de son agonie pour lui arracher une abdication qu'ils se firent payer chèrement par Charles, aussi libéral quand il s'agissait de satisfaire son ambition, qu'injuste et rapace lorsqu'il était question d'assouvir son avarice. Délivré de tous ses rivaux, Charles IV mit tout en œuvre pour séduire ses ennemis. Il épousa la fille de l'électeur palatin, investit l'électeur de Brandebourg de la souveraineté du Tyrol, prodiguant à tous ceux dont il redoutait l'opposition les richesses accumulées par son père. Ces moyens lui réussirent. Il fut élu de nouveau par le suffrage unanime de tous les électeurs, et sacré à Aix-la-Chapelle. A peine couronné, Charles s'empara du trésor et des ornements de l'Empire, et les fit transporter en Bohême, au mépris de l'engagement formel qu'il avait contracté de les faire garder en dépôt à Nuremberg ou à Francfort. Ce fut ainsi que, dès les premiers jours de son règne, il donna la preuve de l'avidité et de la mauvaise foi qui dirigeaient toutes ses actions. Cette avidité n'était pas simplement de l'avarice. Il n'avait point pour but d'entasser les richesses qu'il dérobaient de toutes parts. Il ne montrait tant d'empressement à les acquérir que pour les employer à accroître ses domaines ou à étendre sa puissance. Les rapines illégales lui facilitaient d'injustes acquisitions. Il corrompit l'électeur palatin, son beau-père, pour soumettre une grande partie du haut Palatinat à la cour féodale de Bohême. Cette cour, que Charles considérait comme l'instrument le plus propre à l'asservissement de l'Allemagne, parvint graduellement à étendre sa juridiction depuis Francfort jusqu'au fond de la Thuringe, et de l'extrémité méridionale de la Souabe à la frontière septentrionale de la Franconie. La juridiction de cette cour subsistait jusqu'aux derniers bouleversements de l'empire germanique. En 1354, l'Empereur se rendit en Italie pour s'y faire couronner des mains du pape ; mais



il acheta cette faveur par des concessions tellement honteuses, que son couronnement, loin de lui concilier la vénération de ses sujets, le rendit l'objet de la risée de l'Europe et du mépris de l'Empire. Il s'engagea d'abord à ne point se faire accompagner par des troupes qui pussent en imposer à ses ennemis, ou lui servir à renouveler les prétentions de l'Empereur sur la Lombardie. Sacré roi d'Italie à Milan, il confirma aux Visconti la jouissance de toutes leurs usurpations, dont il avait promis de les dépouiller. Il annula tous les actes de son aïeul Henri VII contre Florence, et, par un traité conclu à Padoue, céda cette dernière ville, avec Vérone et Vicence, à la république de Venise. Trafiquant de la sorte à chaque pas de quelques-uns de ses droits, il parvint jusqu'à Rome, y fut couronné par un commissaire du pape, mais n'osa pas même y demeurer un seul jour; il repoussa les sollicitations de quelques Romains, qui l'engageaient à revendiquer leur ville au nom de l'Empire, renonça, par une convention expresse, à toute souveraineté sur Rome, l'Etat de l'Église, Ferrare, Naples, la Sicile, la Sardaigne et la Corse, et prêta serment entre les mains du légat de ne plus revenir en Italie sans la permission du souverain pontife. Couvert d'opprobre, insulté par les Guelfes qu'il avait flattés, détesté des Gibelins qu'il avait trahis, exposé sur la route aux malédictions des peuples et à leurs outrages, il repassa les Alpes, se consolant de toutes ces ignominies par les sommes immenses dont ses concessions lui avaient été payées. De retour en Allemagne, Charles publia la fameuse bulle d'or, qui, jusqu'à nos jours, a été la loi fondamentale et la constitution de l'empire germanique. Bien que cette constitution soit maintenant détruite, nous croyons devoir en rapporter les principaux articles, dont la connaissance est indispensable à l'intelligence de l'histoire des cinq derniers siècles. Par cette bulle, le nombre des électeurs fut fixé à sept, en l'honneur des sept chanceliers de l'*Apocalypse*. Des sept électeurs, trois devaient être ecclésiastiques, quatre séculiers. L'élection des rois des Romains leur appartenait, et devait se faire à la pluralité des suffrages. Les causes personnelles des Empereurs devaient se juger par les électeurs palatins. Les droits des électeurs, déclarés égaux aux rois, étaient inviolables. Ils exerçaient la justice en dernier ressort. Les guerres privées, les pillages, les confédérations des sujets sans le consentement de leurs souverains étaient défendus. Cette bulle fut publiée à Nuremberg, et ensuite à Metz, où l'Empereur tint une cour plénière. Par la bulle d'or, qui tendait à mettre de l'ordre dans les affaires les plus importantes de l'Empire, Charles avait acquis quelques titres à la reconnaissance publique; mais ces titres furent bientôt effacés par l'indignation universelle qu'excitèrent les propositions faites de son consentement par le nonce du pape à la diète de Mayence. Ces propositions avaient pour but d'établir au profit du saint-siège un impôt équivalant au dixième du revenu de tous les biens ecclésiastiques. Tous les membres de la diète s'y opposèrent avec force; et,

comme il arrive aux caractères faibles et timides. Charles se trouva un moment entraîné, par l'impulsion générale, hors de son système habituel. Dans son empressement d'apaiser les princes de l'Empire, il annonça qu'il proposerait à l'assemblée de s'occuper de la réforme du clergé de l'Allemagne. Le pape, indigné de ce qu'un prince sans considération, et qui lui devait son trône, osait prononcer le mot de *réforme*, menaça l'Empereur de tout son ressentiment, et, pour lui prouver qu'il ne se bornerait pas à de vaines paroles, il excita les électeurs à le déposer. Charles aussitôt rentra dans sa soumission accoutumée, et non-seulement renonça à toutes les améliorations qu'il avait promises, mais, passant d'un extrême à l'autre, il publia, en 1559, une constitution dans laquelle il confirmait toutes les immunités du clergé, consacrait toutes ses acquisitions présentes et à venir, et le rendait indépendant de toute autorité temporelle. Cette conduite de Charles eut le résultat qu'elle devait avoir. Il ne recueillit de ses doubles tentatives que le mécontentement de toutes les parties intéressées. Il avait blessé le pape pour flatter les électeurs; il offensa les électeurs pour complaire au pape. Avant la fin de cette même diète de Mayence, il acquit la preuve du mépris que cette marche inconséquente lui avait attiré. Beaucoup de domaines et de droits féodaux, appartenant jadis à l'Empire, avaient été graduellement usurpés par divers princes; Charles essaya d'établir une chambre de réunion pour les revendiquer; mais des murmures s'élevèrent, et le faible Empereur échoua encore dans cette entreprise. Il s'en dédommagea en continuant à trafiquer à son profit des propriétés de l'Empire, et vendit au roi de Pologne les droits de souveraineté que les Empereurs précédents avaient exercés sur quelques-unes de ses provinces. Il est facile de concevoir que, sous un pareil maître, l'Allemagne n'était pas tranquille. Des bandes de brigands la ravageaient de toutes parts. On les désignait sous divers noms, dont plusieurs exprimaient toute la terreur qu'elles inspièrent. On les appelait les grandes compagnies, les malandrins, les fils de Béliat, *guerratores de variis nationibus, non habentes titulum*. Charles leva une armée pour marcher contre ces bandes; mais, arrivé en leur présence, il resta dans l'inaction, fut témoin de leurs brigandages, et leur permit d'emporter en se retirant le fruit de leurs rapines. Enfin, comme s'il eût voulu constater jusqu'à quel point il était indigne et incapable de protéger ses peuples, il déclara aux villes et aux principautés particulières qu'elles n'avaient qu'à former entre elles des confédérations pour se défendre comme elles pourraient. L'Italie était dans un état non moins désastreux; la Toscane gémissait livrée à l'anarchie; la Lombardie était déchirée par la fureur des guerres civiles; les Visconti, enhardis par l'impunité que Charles leur avait accordée, et par le traité qu'il avait même conclu avec eux à son passage à Milan, s'étaient emparés de la souveraineté du Milanais. L'Empereur, fidèle à son habitude de sanctionner la force partout où il la recon-

trait, fit de ces usurpateurs ses vicaires généraux en Lombardie; mais en flattant l'ambition on l'encourage sans l'apaiser, et Barnabé Visconti menaçait de soumettre l'Italie entière à son joug. Le pape Urbain V, qui avait remplacé Innocent et Clément VI, crut que l'accroissement du danger ouvrirait les yeux de Charles, et l'invita à concerter avec lui des moyens de résistance. Ce pontife, quittant Avignon, se rendit à Rome, conclut avec plusieurs princes italiens une secrète alliance, leva des troupes, et attendit l'Empereur. Charles vint le joindre en effet à la tête d'une armée considérable. L'Italie se crut au moment d'être sauvée. Charles profita des dispositions du pape pour faire couronner à Rome Elisabeth de Poméranie, sa quatrième femme. En récompense de cette faveur, il prit avec Urbain les engagements les plus positifs; mais tout à coup, négociant de nouveau avec les Visconti, il leur vendit, par un second traité, une confirmation formelle de tout ce qu'ils avaient usurpé; puis, profitant de son séjour en Italie pour continuer ce genre de commerce, il fit de sa cour un comptoir où se marchandaient les Etats et les villes qu'il éedait au plus offrant, ou qu'il érigeait, lorsqu'elles le payaient mieux, en républiques indépendantes. Enriehi de la sorte, il repartit pour l'Allemagne, emportant, comme la première fois, d'immenses trésors, le mépris de ses ennemis et l'exécration de ses alliés. Une occasion s'offrit bientôt à lui d'employer les richesses qu'il venait d'acquérir, et de montrer qu'il savait acheter comme il savait vendre. Grégoire XI ayant remplacé le pape Urbain V, Charles obtint de lui l'autorisation de faire élire roi des Romains son fils aîné Wenceslas. Il fallait séduire les électeurs, dont les droits étaient blessés par cette démarche du pape. Charles acheta chaque voix au prix, dit-on, de 100,000 florins d'or. Il distribua entre les votants ce qui restait du domaine de l'Empire, les péages du Rhin et plusieurs villes impériales. Wenceslas fut élu. L'Empereur témoigna sa reconnaissance au pape par la constitution Caroline, qui enchérisait encore sur celle de 1559, dans ce qui concernait les privilèges du clergé. Ce fut à l'occasion de l'élection de Wenceslas et de la cession arbitraire des villes impériales à différents princes, que celles de Souabe formèrent une confédération pour maintenir leur indépendance. Cette confédération prit le nom de *ligue de Souabe*. Charles voulut en vain s'y opposer. Il est difficile de prévoir ce que l'Allemagne serait devenue sous un pareil gouvernement. L'aliénation des domaines et de toutes les propriétés impériales tendait à ôter à jamais aux Empereurs à venir tout moyen d'autorité comme d'influence, et le caractère personnel de Charles accoutumait les Etats de l'empire à nourrir et à témoigner au chef de cette vaste fédération un mépris dont ses successeurs auraient eu peine à se relever; mais Charles IV, après un voyage en France, durant lequel il ne songea qu'à se faire défrayer par Charles V, tomba malade à Prague. Sentant sa fin prochaine, il partagea ses provinces entre ses trois fils. La Bohême et la Silésie échurent à

Wenceslas l'aîné, son successeur à l'empire; l'électorat de Brandebourg, dont Charles s'était emparé dans la seule guerre qu'il eût faite avec succès, fut l'apanage de Sigismond son second fils, et la Lusace eelui du troisième. A peine avait-il ainsi disposé de ses Etats, qu'il mourut, le 29 novembre 1378, âgé de 64 ans. Il avait été marié quatre fois, et avait eu dix enfants, quatre fils et six filles. Deux de ses fils, Wenceslas et Sigismond, furent Empereurs. Le règne de Charles IV est remarquable dans l'histoire de la renaissance des lettres par la fondation des universités de Prague et de Vienne; dans l'histoire religieuse, par une persécution horrible des juifs, et dans les annales de la noblesse allemande, parce que ce prince fut le premier qui donna ou vendit des lettres de noblesse. De tous les souverains de l'Allemagne, aucun peut-être n'a mérité moins d'estime que celui dont nous venons de retracer le règne honteux. On aurait peine à trouver dans son caractère une seule qualité digne d'éloges; car nous n'en accorderons point à une espèce d'adresse ignoble et déhontée, qui n'avait pas même le mérite de tromper ceux sur qui elle obtenait l'avantage. Sans générosité, sans scrupule, sans courage, sans foi, Charles ne sut jamais que disposer de ce qui n'était pas à lui, promettre ce qu'il ne voulait pas tenir, conclure des alliances pour les violer, lever des armées pour ne pas combattre, menacer ses ennemis pour leur vendre plus cher sa protection mercenaire. La fortune lui ayant opposé plusieurs rivaux, il fut vaincu par le premier (Louis V), désarma le second par un traité, acheta l'abdiection du troisième à prix d'argent, et ne put se débarrasser du quatrième qu'en le faisant empoisonner. Toujours aux pieds du pape, il fut menacé d'être déposé par Clément VI et par Urbain V; déshonoré par son avarice, il fut dérangé dans ses finances. Les bouehiers de Worms saisirent un jour ses équipages, faute d'avoir été payés, et une autre fois Charles fut forcé de rester en otage pour dette dans un cabaret. Il voulut assurer le trône à ses descendants; il y parvint à force de malversations, de rapines et de ruses. Deux de ses fils y monterent; mais le premier gouverna sans gloire, et fut déposé; le règne du second fut une époque de dissensions, de parjures et de massacres; et ce trône, que Charles avait acquis comme un marchand, et occupé comme un usurier, passa bientôt de sa famille dans une autre plus digne de le posséder (1).

B. C.—T.

CHARLES-QUINT, Empereur et roi d'Espagne, fils aîné de Philippe, archiduc d'Autriche, et de Jeanne, fille de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, naquit à Gand, le 24 février 1500.

(1) Le Pogge a recueilli les *Apophthegmes* de Charles IV; ils ont été publiés par Freher, dans le t. 2 de ses *Scriptores Rerum Germanicarum*. On a de Charles IV lui-même : *Commentaria de vita Caroli IV, Bohemica regis, postea imperatoris IV*. Cet ouvrage n'est pas achevé; on le trouve dans le recueil des historiens de Bohême, de Freher. Charles Greschien fit imprimer, en 1617, in-fol. : *de Majestate Carolina, seu constitutionibus Caroli IV, quibus regnum Bohemica formandum, ornandumque censuit*. Samuel Schurtzsch est auteur d'une dissertation curieuse, intitulée : *Quod Carolus IV non dissipaverit imperium*, Wittenberg, 1684, in-4°.

Philippe avait pour père l'empereur Maximilien, et pour mère, Marie, fille unique de Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne; ainsi, Charles, par sa naissance, avait des droits aux plus riches souverainetés de l'Europe. Ce prince fut élevé dans les Pays-Bas; on confia son éducation à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, qui choisit pour son précepteur Adrien, d'Utrecht. Charles montrait peu de goût pour l'étude, et préférait les exercices militaires, qui formaient alors toute l'éducation de la jeune noblesse. Chièvres, sans le détourner de ses occupations favorites, lui enseigna l'histoire, forma son esprit aux affaires de l'État, et lui fit contracter cette habitude de gravité qu'il conserva toute sa vie, et qui convenait si bien aux mœurs espagnoles. Cependant la jeunesse de Charles n'offrait rien qui pût faire espérer en lui des talents remarquables. A la mort de Ferdinand, son aïeul, en 1516, il prit le titre de roi d'Espagne. La direction des affaires dans ce royaume fut confiée au célèbre Ximènes, qui, par son génie, prépara le règne glorieux de Charles-Quint. Le jeune roi, lorsqu'il se rendit en Espagne, en 1517, fut accueilli au milieu des plus vives acclamations; mais la jalousie qui divisa les ministres flamands et les ministres espagnols empêcha le nouveau monarque de profiter des conseils de Ximènes, qu'il ne vit point, et qui, si on en croit les historiens, en mourut de chagrin dans un petit bourg de la Vieille-Castille. A la mort de Maximilien, en 1519, Charles fut élu Empereur, et quitta l'Espagne pour aller prendre possession d'une dignité qui lui avait été disputée par François 1<sup>er</sup>. Il résolut d'opposer un ennemi puissant à son rival, et se ménagea une entrevue avec Henri VIII, roi d'Angleterre, qu'il n'eut point de peine à attirer dans son parti. Arrivé en Allemagne, il se fit couronner, avec une pompe extraordinaire, à Aix-la-Chapelle. Jusqu'alors on n'avait exigé des Empereurs qu'une promesse vague et générale de maintenir les privilèges du corps germanique; comme les électeurs redoutaient la puissance de Charles-Quint, ils firent signer à ses ambassadeurs une capitulation formelle qu'il n'hésita point à confirmer à son couronnement. Les progrès de la réformation en Allemagne réclamèrent les soins du nouvel Empereur; il tint à Worms une diète dans laquelle Luther se présenta avec un sauf-conduit, et plaida avec beaucoup de force et de courage la cause de son parti. L'Empereur ne laissa rien pénétrer de son opinion; mais après le départ du réformateur, on porta contre lui un édit rigoureux au nom de l'Empereur, qui avait jugé convenable à ses intérêts de se montrer protecteur de l'Église romaine. Les prétentions qu'avait eues François 1<sup>er</sup> à l'Empire, celles qu'il conservait encore sur l'Italie, les Pays-Bas et la Navarre, faisaient regarder la guerre comme inévitable; Charles-Quint s'y prépara en s'alliant avec Léon X. Les hostilités éclatèrent en 1521. Les Français, victorieux au delà des Pyrénées, essayèrent des revers dans les Pays-Bas. Un congrès tenu à Calais pour la paix ne fit qu'échauffer les esprits, et fournit à Henri VIII un

prétexte de se déclarer pour Charles-Quint. Adrien, ancien précepteur de ce prince, ayant, par le crédit de son élève, succédé à Léon X, devint un nouvel allié de l'Empereur. Ce parti devenait tous les jours plus puissant, et Charles-Quint, au milieu de cette guerre, fut assez heureux pour apaiser une révolte sérieuse en Espagne. Les défaites de Bonivet dans le Milanais, et la défection du connétable de Bourbon consolèrent alors Charles-Quint d'avoir échoué dans son invasion de la Provence. Bientôt la fortune devait accorder à ses armes un avantage plus glorieux. François 1<sup>er</sup>, ayant résolu de reprendre l'Italie, passa les Alpes avec une nombreuse armée, et alla mettre le siège devant Pavie. Les impériaux étant venus au secours de cette place, forcèrent les Français à donner la bataille funeste où le roi de France, après avoir fait des prodiges de valeur, fut obligé de se rendre prisonnier (1525). A la nouvelle de ce succès extraordinaire qui donnait à Charles-Quint le droit de dicter les conditions de la paix, ce prince affecta la modération d'un héros elrétien. Il déplora les malheurs du monarque captif, et défendit toute démonstration de joie. « Il semble, dit Voltaire, qu'a-  
« lors Charles-Quint manqua à sa fortune; car, au  
« lieu d'entrer en France, et de venir profiter de  
« la victoire de ses généraux en Italie, il resta oisif  
« en Espagne. » Mais il songea à en tirer un autre parti: il proposa à François 1<sup>er</sup> des conditions si dures, que cet infortuné monarque jura de mourir en captivité plutôt que de souscrire à la loi du vainqueur. Alors François 1<sup>er</sup> fut conduit en Espagne, où on le traita avec une dignité affectée. Charles-Quint ne consentit à voir son prisonnier que lorsqu'on vint lui dire que sa vie était en danger. L'entrevue dura peu; Charles-Quint promit à François une prompte délivrance; mais la suite fit voir qu'il n'avait fait cette promesse que pour ne pas causer la mort du roi de France, et conserver ainsi le fruit qu'il espérait tirer de ses victoires. Les négociations traînèrent en longueur; mais à la fin, Charles-Quint ne pouvant triompher de la fermeté du roi son prisonnier, consentit à des modifications qui amenèrent le traité de Madrid, signé en janvier 1526. (*Voy. FRANÇOIS 1<sup>er</sup>.*) La puissance de Charles-Quint alarma la plupart des souverains de l'Europe; le pape Clément VII se mit à la tête d'une ligue formée entre les principaux États d'Italie; mais les efforts de cette ligue mal dirigés amenèrent de nouveaux revers; Rome fut prise d'assaut et pillée par les troupes du connétable de Bourbon, et le pape devint le prisonnier de l'Empereur. Charles-Quint, qui reçut à Burgos la nouvelle de cet événement, désavoua en public l'entreprise du connétable comme sacrilège; il prit le deuil, le fit prendre à sa cour, et poussa l'hypocrisie jusqu'à ordonner des prières pour la délivrance du pape. En rendant la liberté au saint-père, il exigea une rançon de 400,000 écus d'or, dont il ne reçut que le quart; il rendit aussi la liberté aux enfants de France, qu'il retenait en otage, et reçut 2 millions de François 1<sup>er</sup>. Henri VIII, qui, par ses ambassadeurs, avait réclamé plusieurs fois

la délivrance de François I<sup>er</sup>, se réunit alors au monarque français pour faire la guerre à Charles-Quint. Le monarque espagnol répondit avec aigreur au héraut d'armes que lui avait envoyé le roi de France. Comme il avait accusé François I<sup>er</sup> d'avoir manqué à la parole d'un gentilhomme, celui-ci répondit par des menaces et des reproches injurieux. Il en résulta entre les deux monarques un défi en combat singulier, qui fit un très-grand bruit en Europe, et n'eut point de suite. La guerre qui suivit se termina en 1529, par le traité de Cambray, dont les conditions furent à l'avantage de l'Empereur. Peu de temps après, Charles-Quint quitta l'Espagne, se rendit en Italie, et se fit couronner à Bologne roi de Lombardie et empereur des Romains. L'histoire remarque que, dans la cérémonie qui eut lieu en cette circonstance, il baisa les pieds du même pape qu'il avait retenu captif. En 1550 (1), l'Empereur parut chercher dans la diète d'Augsbourg à concilier les différents partis; mais n'ayant pu réussir, il publia contre les protestants un décret qui devint le signal de la fameuse ligue de Smalkade. Malgré ses démonstrations en faveur de la religion catholique, Charles-Quint montra de la modération pour le parti des protestants toutes les fois que la tolérance ne pouvait compromettre ses intérêts. Aussi les princes qui avaient embrassé la réforme n'hésitèrent point à lui envoyer son contingent, lorsqu'il mit sur pied une armée pour faire la guerre aux Turcs. Charles-Quint, qui alors se montra pour la première fois à la tête de ses troupes, ne remporta que de faibles avantages; mais il força Soliman à la retraite. Après la guerre contre les Turcs, Charles-Quint, qui jusqu'alors avait paru peu sensible à la gloire militaire, entreprit, en 1533, contre Barberousse (*voy. BARBEROUSSE II*) une expédition qu'il voulut diriger en personne. Il fit rentrer dans Tunis le dey, qui en avait été chassé, ramena en Europe 20,000 chrétiens délivrés de l'esclavage, et fournit tout ce qui leur était nécessaire pour retourner dans leur patrie. Cette expédition donnait à son caractère une tournure chevaleresque, qui le rendait cher à la chrétienté, et pouvait servir les projets de sa politique. Il montra encore davantage cet esprit de chevalerie dans un discours qu'il prononça à Rome devant le pape et les cardinaux, lorsque les hostilités se renouvelèrent en Italie entre ses troupes et celles de François I<sup>er</sup>. Charles-Quint, après avoir rappelé tous les malheurs de la guerre, proposa de terminer tous les différends par un duel qui aurait lieu sur un pont ou sur une galère, et dans lequel les combattants seraient en chemise. Le prix du combat devait être, d'un côté le duché de Bourgogne, de l'autre le duché de Milan. Cette rodomontade bizarre, si opposée au sang-froid et à la circonspection de Charles-Quint, confondit l'assemblée; le lendemain, il s'expliqua en termes plus convenables avec l'ambassadeur de France, et fit croire que son

défi était plutôt une figure de rhétorique qu'une proposition sérieuse. Cependant il s'occupait d'envahir la France; il était entré en Provence, et faisait le siège d'Avignon, lorsqu'il fut obligé de se retirer, après avoir perdu la moitié de son armée par les maladies et la disette. Une invasion faite en Picardie n'eut pas plus de succès, et ces hostilités furent terminées en 1537 par une suspension d'armes, et en 1538 par une trêve de dix ans (trêve de Nice). Les deux monarques qui se faisaient la guerre eurent à Aigues-Mortes une entrevue, où ils ne parlèrent que de leur estime et de leur attachement réciproques. Peu de temps après, Charles-Quint, qui était en Espagne, où il avait détruit l'ancienne constitution des cortès, voulut traverser la France pour aller dans les Pays-Bas châtier les Gantois révoltés. François I<sup>er</sup> donna des ordres pour que l'Empereur fût reçu avec de grands honneurs. Charles-Quint passa six jours à Paris; les deux princes se montrèrent ensemble dans tous les endroits publics comme deux frères. La politique pouvait profiter de la circonstance pour faire révoquer le traité de Madrid, et plusieurs courtisans conseillèrent au roi de France de préférer les intérêts de l'État aux lois de l'honneur. François ne dissimula point à Charles-Quint les conseils qui lui étaient donnés, et, lui montrant un jour la duchesse d'Étampes: « Voilà une dame, lui dit-il, qui ne veut pas que je vous laisse sortir de Paris avant que vous ayez révoqué le traité de Madrid. — Si le conseil est bon, répondit l'Empereur, il faut le suivre. » Cependant il chercha à mettre dans ses intérêts la duchesse d'Étampes. Comme il allait se mettre à table et se laver les mains, il feignit de laisser tomber à ses pieds un anneau de grand prix; la duchesse le ramassa pour le présenter à l'Empereur; mais celui-ci lui dit: « Je vois bien que cet anneau veut changer de maître, et je vous prie de le garder. » Dès ce moment, ajoutent les historiens, la duchesse donna à François I<sup>er</sup> des conseils plus généreux; mais le roi de France n'en avait pas besoin, et tout porte à croire que Charles-Quint n'eut point les craintes qu'on lui a supposées. Lorsqu'il fut sorti de France, il ne se ressouvint ni des promesses qu'il avait faites pour le duché de Milan, ni de la générosité chevaleresque de François I<sup>er</sup>. Après avoir apaisé les troubles élevés dans les Pays-Bas, Charles-Quint, pour mettre le comble à sa gloire, voulut conquérir Alger, en 1541. Ayant, malgré l'avis de Doria, mis en mer dans la saison la plus orageuse de l'année, il perdit une partie de sa flotte et de son armée. Au retour de cette expédition, où il courut les plus grands dangers, le refus qu'il fit de donner au roi de France l'investiture du Milanais engagea une nouvelle guerre, où le roi d'Angleterre se réunit à l'Empereur. L'armée de Charles-Quint fut battue à Cérisoles; mais, d'un autre côté, il s'avança jusqu'au cœur de la Champagne. Les troubles survenus en Allemagne au sujet de la réforme déterminèrent l'Empereur à signer la paix de Crespy, en 1543. Charles-Quint, de retour en Allemagne, cher-

(1) Ce fut dans cette année qu'il céda l'île de Malte, comme fief du royaume des Deux-Siciles, aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem qui avaient perdu l'île de Rhodes.

cha à concilier les esprits, et fit tour à tour des promesses et des menaces au parti protestant. Après quelques négociations, où l'on ne cherchait qu'à se tromper réciproquement, la ligue des princes luthériens leva l'étendard de la guerre. L'Empereur, qui tenait une diète à Ratisbonne, mit au ban de l'Empire les chefs de la ligue, parvint à désunir les confédérés, rassembla à la hâte une armée, et remporta plusieurs avantages sur ses ennemis. Jean-Frédéric, électeur de Saxe, fait prisonnier à la bataille de Mühlberg (1547), fut conduit devant Charles-Quint, qui le reçut avec dureté, et le livra à une commission militaire composée d'Italiens et d'Espagnols, et présidée par le duc d'Albe. L'auguste prisonnier fut condamné à mort comme rebelle à l'autorité impériale, et ne conserva la vie qu'en perdant sa liberté et en souscrivant aux conditions les plus humiliantes. Cependant l'Empereur affectait de montrer quelque modération pour le parti vaincu, et mettait tous ses efforts à persuader qu'il n'agissait que pour la gloire et l'affermissement de l'empire germanique. Étant entré à Wittemberg, il s'étonna qu'on eût suspendu dans cette ville l'exercice du culte luthérien; il visita la tombe de Luther, et refusa d'insulter aux cendres du réformateur, en disant : « Je ne fais point la guerre aux morts; qu'il repose en paix, il est déjà devant son juge. » Le landgrave de Hesse-Cassel, un des chefs de la ligue protestante, fut obligé de mettre bas les armes, et de venir solliciter son pardon; Charles-Quint, malgré les promesses qu'il avait faites, priva le landgrave de sa liberté, et le conduisit de ville en ville avec l'ancien électeur de Saxe, pour servir d'ornement à son triomphe. Après avoir détruit la ligue de Smalkade, l'Empereur s'occupa de son projet de faire rentrer les religionnaires dans le sein de l'Eglise. Cette entreprise présentait de plus grandes difficultés. Un règlement, qui porta le nom d'*Interim*, et dont on attendait une réconciliation entre les deux partis, mécontenta les catholiques et les protestants; l'Empereur, dans la diète d'Augsbourg, proposa des mesures qui n'eurent pas plus de succès; et, quoi qu'il eût entouré l'assemblée d'un corps de troupes, il ne put réussir à faire donner à son fils la couronne impériale. La discorde agita toujours les esprits, et, lorsque Charles-Quint se croyait le maître, une nouvelle guerre éclata contre lui. Maurice, qu'il avait fait électeur de Saxe, forma une ligue, dans laquelle entra Henri II, qui venait de succéder à François I<sup>er</sup>. Les préparatifs furent faits dans le plus grand secret; Charles-Quint était à Inspruck, où il surveillait les délibérations du concile de Trente, et méditait les plus vastes projets contre la France et la Turquie. Il attendait Maurice comme allié, lorsque celui-ci leva le masque, parut tout à coup à la tête d'une armée, et marcha dans le Tyrol, tandis que Henri II envahissait la Lorraine. Charles-Quint fut sur le point d'être surpris dans Inspruck, au milieu d'une nuit orageuse; tourmenté par les douleurs de la goutte, il s'échappa presque seul, porté dans une litière, par des chemins impraticables. Maurice livra au pillage

le palais de l'Empereur, le concile de Trente se sépara en désordre, et les protestants se trouvèrent assez forts pour dicter les conditions du traité de Passau (1552). Charles-Quint ne fut pas plus heureux en Lorraine, et ne put reprendre Metz, défendu par le duc de Guise. « La puissance de Charles-Quint, dit Voltaire, n'était alors qu'un amas de grandeurs et de dignités, entouré de précipices. » La fortune le trahissait aussi en Italie, où la révolte venait de lui faire perdre Sienna. Il se retira à Bruxelles, où il sentit vivement ses revers. Accablé par ses ennemis, tourmenté par les douleurs de la goutte, il devint sombre et mélancolique, et se déroba tellement à tous les regards pendant plusieurs mois, que le bruit de sa mort se répandit en Europe. Dans son abaissement, il cherchait encore à se venger des ennemis qu'il n'avait pu vaincre, et ses derniers efforts se dirigèrent contre la France, qui repoussa toujours ses attaques. La diète d'Augsbourg, en 1555, confirma le traité de Passau, et donna aux protestants des droits égaux à ceux des catholiques. Charles-Quint voyait échouer tous ses projets, et le nombre de ses ennemis s'augmentait chaque jour; poursuivi encore par le besoin de faire des choses extraordinaires, il prit la résolution de résigner à Philippe ses Etats héréditaires. Les états des Pays-Bas s'étant assemblés à Louvain, au mois d'octobre 1555, il rappela, dans une harangue pompeuse, la vie agitée et pénible qu'il avait menée, ses fréquents voyages en Europe, et même en Afrique, les guerres qu'il avait soutenues; il insista particulièrement sur le sacrifice qu'il avait fait de son temps, de ses plaisirs, de sa santé, pour défendre la religion et travailler au bien public. « Tant que mes forces me l'ont permis, continua-t-il, j'ai rempli mes devoirs; aujourd'hui, je me vois attaqué d'une maladie incurable, et mes infirmités m'ordonnent le repos. Le bonheur de mes peuples m'est plus cher que l'ambition de régner. Au lieu d'un vieillard près de descendre dans la tombe, je vous donne un prince dans la fleur de l'âge, un prince doué de sagesse, actif et entreprenant. Quant à moi, si j'ai commis quelques erreurs dans le cours d'un long règne, ne l'imputez qu'à ma faiblesse, et je vous prie de me les pardonner. Je consacrerai à jamais une vive reconnaissance de votre fidélité, et votre bonheur sera le premier objet des vœux que j'adresserai au Dieu tout-puissant auquel je consacre le reste de ma vie. » Se tournant ensuite vers Philippe, qui s'était jeté à genoux, et qui baisait la main de son père, il lui adressa des conseils paternels sur les devoirs d'un prince, et le conjura de travailler sans relâche au bonheur des peuples. Charles-Quint, en finissant son discours, donna sa bénédiction à son fils, et le pressa fortement contre son sein; puis, épuisé de fatigue, et vivement ému des larmes de l'assemblée, il retomba sur son siège. Dans cette première cérémonie, Charles-Quint ne céda à Philippe que la souveraineté des Pays-Bas; le 15 janvier suivant, il lui transmit de la même manière la couronne d'Espagne, ne se réservant, de ses immenses revenus, qu'une pension

de 400,000 ducats. Ayant résolu de passer le reste de ses jours en Espagne, il s'affligea de ce que les vents contraires arrêtaient l'exécution de son dernier projet ; il employa le temps qu'il passa encore dans les Pays-Bas à négocier la paix entre son fils et la France, et réussit à faire adopter une trêve. Après avoir fait une vaine tentative auprès de son frère Ferdinand, pour faire passer la couronne impériale sur la tête de Philippe, il envoya une ambassade solennelle en Allemagne pour annoncer son abdication aux électeurs, et, s'étant embarqué en Zélande, il arriva sur les côtes de Biscaye. On dit qu'en sortant de son vaisseau, il se prosterna et baisa la terre, en s'écriant : « Nu je suis sorti du sein de ma mère, « et nu je retourne à toi, mère commune des hommes. » Lorsqu'il arriva à Burgos, le peu d'empressement de la noblesse à le recevoir, et le retard qu'on mit à lui payer sa pension, durent lui faire sentir son nouvel état avec quelque amertume. Il s'était choisi une retraite au monastère de St-Just, près de Placentia, dans l'Estramadure. « Ce fut là, « dit Robertson, qu'il ensevelit dans la solitude et le « silence sa grandeur, son ambition, et tous ses « vastes projets qui, pendant la moitié d'un siècle, « avaient rempli l'Europe d'agitations et d'alarmes ; « ses amusements se bornaient à des promenades « sur un petit cheval, le seul qu'il eût conservé, à « la culture d'un jardin, et à des ouvrages de mécanique. » Il faisait des horloges, et, ayant éprouvé la difficulté d'en faire marcher deux exactement d'accord, on prétend qu'il réfléchit sur sa folie en se rappelant le temps où il avait voulu contraindre un grand nombre d'hommes à adopter une façon de penser uniforme. Il assistait deux fois par jour au service divin, lisait des livres de dévotion, et particulièrement les œuvres de St. Augustin et de St. Bernard. La nouveauté de ce genre de vie, la douceur du climat, la satisfaction que Charles-Quint goûta d'être délivré des soins du gouvernement, firent d'abord de sa retraite un séjour de délices ; mais bientôt de nouvelles attaques de goutte, et, si l'on en croit quelques historiens, le repentir d'avoir abandonné un trône, le plongèrent dans des accès de mélancolie qui altèrent les facultés de son esprit. Il renonça aux plaisirs les plus innocents de sa solitude, et pratiqua dans toute leur rigueur les règles de la vie monastique. Dans l'excès de sa dévotion, il cherchait à inventer quelque acte de piété qui pût signaler son zèle, attirer sur lui les regards du ciel, et peut-être ceux du monde qu'il avait quitté. Enfin il résolut de célébrer ses propres obsèques. Enveloppé d'un linceul, et précédé de ses domestiques vêtus de deuil, il s'avança vers une bière placée au milieu de l'église du couvent et s'y étendit. On célébra l'office des morts, et le monarque mêla sa voix à celles des religieux qui priaient pour lui. Après la dernière aspersion, on se retira, et les portes de l'église se fermèrent. Charles-Quint, resté seul, se tint encore quelque temps dans le cercueil ; s'étant levé enfin, il alla se prosterner devant l'autel ; puis il rentra dans sa cellule, où il passa la nuit dans la plus profonde méditation. Cette cérémonie

hâta la fin de ses jours ; une fièvre, causée par l'agitation violente où les idées de la mort l'avaient jeté, l'enleva le 21 septembre 1558, dans la 59<sup>e</sup> année de son âge. Telle fut la fin de Charles-Quint, sous le règne duquel la fortune de la maison d'Autriche fut prodigieuse. Tout concourut à la puissance de ce prince pendant plusieurs années, « et pour lui procurer un nouveau genre de grandeur, dit Montaigne, le monde s'étendit, et l'on vit paraître « un monde nouveau sous son obéissance. » Ce prince avait un maintien noble, des manières élégantes et polies ; il parlait peu et souriait rarement. D'une fermeté persévérante, lent à se décider, prompt à exécuter, montrant autant de fécondité dans les ressources que de sagacité dans le choix des moyens ; doué d'un jugement froid, toujours maître de lui, ne se laissant jamais dominer par l'amour des plaisirs, il fut tout entier à son ambition, et triompha facilement des obstacles. L'histoire a remarqué qu'il fut plus réservé dans sa jeunesse que dans un âge avancé ; les circonstances de son règne développèrent son génie et en firent un grand homme. Quoique sa duplicité fût connue, il savait si bien feindre la générosité et la sincérité, qu'il trompait constamment ceux qui avaient déjà été dupes de ses artifices. Il avait le talent de connaître les hommes, et de les employer utilement pour ses intérêts. Aucun souverain n'a mieux connu l'art de se faire et de conserver des alliés. Quoiqu'il eût presque toujours les armes à la main, il cherchait plutôt à étendre sa puissance que sa renommée militaire, et se montrait plus jaloux du pouvoir des souverains que de la gloire des généraux. Quelques historiens lui ont reproché d'aspirer à la monarchie universelle, et tout porte à croire qu'il l'aurait établie dans sa famille, s'il avait réussi à pacifier l'Allemagne et à rendre héréditaire la couronne impériale. Lorsqu'il trouva des obstacles insurmontables, il détourna ses regards d'un monde qu'il ne pouvait subjuguier tout entier, et s'enferma dans un cloître. Il eut plusieurs fois dans ses revers l'idée d'abdiquer l'empire. Longtemps avant d'exécuter son projet, comme il visitait la vallée de St-Just, il s'écria, au milieu de ses courtisans : « Voilà une belle retraite pour un autre Dioclétien. » Ferme et patient dans l'adversité, Charles-Quint se montra presque toujours intraitable et vain lorsque la fortune lui fut favorable. Sa conduite envers François I<sup>er</sup>, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Cassel, flétrira éternellement sa mémoire. Les écrivains qui ont pensé qu'il s'était repenté dans sa retraite d'avoir abdiqué l'empire ont partagé l'opinion de Philippe II, qui mettait trop de prix à la puissance pour croire qu'on pût y renoncer de bonne foi. Quoique Charles-Quint eût peu étudié les lettres dans sa jeunesse, il protégea les sciences et les arts. Il pensionnait plusieurs savants, et prenait plaisir à converser avec eux. Il passait des heures entières avec l'historien Guichardin ; il combla le Titien d'honneurs et de présents, et disait avec complaisance que ce grand artiste l'avait immortalisé trois fois. Il se plaisait à le voir travailler, et le pinceau étant un jour tombé des mains du

peintre, Charles-Quint le ramassa, et le lui remit, en disant : « Le Titien est digne d'être servi par un « empereur. » La protection qu'il accordait aux artistes et aux gens de lettres tenait moins au sentiment des beaux-arts qu'à l'envie d'être loué. L'histoire nous apprend qu'il se plaignait quelquefois des flatteurs, mais l'histoire dit aussi qu'il faisait une pension considérable à l'Arétin, qui le louait avec exagération. (*Voy. ARÉTIN.*) Avant de lire dans sa retraite St. Augustin et St. Bernard, Charles-Quint lisait souvent une traduction italienne de Thueydide, où il apprenait la politique des Grecs, et les *Mémoires de Commines*, où il étudiait les maximes de Louis XI, pour les mettre à profit contre François I<sup>er</sup>. Charles-Quint épousa Éléonore, fille d'Emmanuel, roi de Portugal, qui était sa parente, et qui fut l'objet de son propre choix. Il n'en eut d'autre fils que Philippe II qui lui succéda; Marie, fille aînée de Charles-Quint, épousa l'empereur Maximilien II, et Jeanne, sa seconde fille, eut pour époux Jean, infant de Portugal. Il eut plusieurs enfants naturels. (*Voy. DON JUAN d'Autriche et MARGUERITE d'Autriche.*) Quoiqu'il eût montré beaucoup de zèle contre les protestants, l'inquisition poursuivit après sa mort son confesseur (*voy. Barthélemy CARRANZA*) et tous les ecclésiastiques qui avaient eu quelque ascendant sur son esprit pendant les dernières années de son règne. La *Vie de Charles-Quint* a été écrite en italien par Dolce, par Leti, etc.; en espagnol par Sandoval, par Vera, etc.; en latin par Fréd. Staphylus, par Masenius, etc. Ses *Instructions à Philippe II* ont été traduites en français par Ant. Teissier, la Haye, 1700, in-12. L'*Histoire de Charles-Quint*, par Robertson, est une des plus belles productions de la littérature moderne. Cet ouvrage a été traduit dans toutes les langues, et particulièrement en français, par Suard.

E—s.

CHARLES VI, second fils de Léopold I<sup>er</sup>, né le 1<sup>er</sup> octobre 1685, eut en partage, après la mort de son père, la couronne d'Espagne, que la France s'efforçait alors de plaquer sur la tête de Philippe V. Proclamé roi d'Espagne à Vienne, le 12 septembre 1705, et se trouvant l'allié des Anglais et des Hollandais, Charles se rendit en Angleterre par la Hollande. La reine Anne le reçut de la manière la plus gracieuse, et, quoique à peine âgé de dix-huit ans, il montra, pendant le court séjour qu'il fit à la cour de Windsor, autant de réserve que de gravité et de noblesse. « Il eut l'art, dit un historien anglais, de paraître satisfait de tout, sans laisser « échapper un sourire. Il parlait peu, et tout ce qu'il « disait était judicieux et obligeant. » Le 16 janvier 1704, ce jeune monarque partit de Portsmouth avec un corps de troupes considérable, destiné à conquérir son royaume presque entièrement occupé par les Français. La tempête rejeta sa flotte sur les côtes d'Angleterre, et ce ne fut qu'après un second embarquement qu'il arriva à Lisbonne, où le roi de Portugal se réunit à lui pour marcher sur Madrid. Deux fois il échoua dans cette entreprise, et fut obligé de se rendre dans la Catalogne, où il débarqua avec 12,000 hommes. Ce fut avec d'aussi faibles

moyens qu'il s'empara de Barcelone, où il fut bientôt assiégé par son compétiteur, Philippe V, en personne. Déjà les Français avaient enlevé le Mont-Joui; ils allaient livrer un assaut, et Charles ne pouvait leur échapper. Cependant il se préparait à une vigoureuse résistance, à la tête d'une garnison composée à peine de 2,000 hommes, lorsque la flotte anglaise, attendue depuis longtemps, parut enfin, et mit en fuite les douze vaisseaux français qui bloquaient le port. Un corps de troupes ayant aussitôt été mis à terre, les Français se hâtèrent de lever le siège. Cet heureux événement fut suivi d'un mélange de succès et de revers. Deux fois Charles pénétra jusqu'à Madrid, et deux fois il en fut chassé. Ce fut dans la dernière de ces expéditions qu'il se fit proclamer roi dans la capitale de l'Espagne, sous le titre de Charles III. Ce prince avait été obligé, pour la seconde fois, de se réfugier dans les murs de Barcelone, lorsqu'il apprit la mort de son frère Joseph I<sup>er</sup>. En conséquence du testament de Léopold, cet événement plaçait sur sa tête la double couronne de Charles-Quint, et il devait ajouter à ses droits incertains sur le royaume d'Espagne la possession beaucoup plus assurée des Etats héréditaires; mais, en même temps, il devait changer les dispositions des alliés, qui ne voulaient pas voir tant de puissance réunie dans les mêmes mains. Charles partit à la hâte pour l'Allemagne par l'Italie, et il apprit en arrivant que la diète venait de le nommer empereur par les soins du prince Eugène. (*Voy. EUGÈNE.*) Il fut couronné à Francfort, le 22 décembre 1714, et l'année suivante, il reçut à Presbourg la couronne de Hongrie, conservant toujours le vain titre de roi d'Espagne, tandis que les Français achevaient de lui enlever cette couronne pour la placer irrévocablement sur la tête de Philippe V. Charles continua la guerre que son frère avait soutenue avec tant de succès dans les Pays-Bas, sous la conduite du prince Eugène; mais la disgrâce de Marlborough et la retraite de l'armée anglaise ayant amené la défaite de Denain, les alliés firent leur paix avec la France à Utrecht, le 11 avril 1715, sans que l'Empereur pût les en empêcher. Il fut lui-même obligé l'année suivante, après avoir perdu Landau et Fribourg, de signer le traité de Radstadt, par lequel la possession des duchés de Milan et de Mantoue, de la Sardaigne et des Pays-Bas, lui fut garantie; mais cette paix de Radstadt, qui rendit le calme à une grande partie de l'Europe, n'eut pas les mêmes résultats pour les sujets de Charles. Dès le mois de juin 1715, les Turcs ayant déclaré la guerre aux Vénitiens, l'empereur d'Allemagne prit la défense de cette république, et les troupes impériales, conduites par le prince Eugène, remportèrent à Péterwaradin et à Belgrade des victoires décisives, mais dont Charles VI fut obligé d'interrompre le cours pour porter ses troupes dans ses Etats d'Italie, menacés par les Espagnols. Ce prince signa, en 1718, le traité de Péterwaradin, par lequel les Turcs lui cédèrent Belgrade et la Serbie, avec le bannat de Temeswar. Les projets du cardinal Alberoni (*voy. ce nom*), qui dirigeait le cabi-

net de Madrid, entraînent encore l'Autriche dans une nouvelle guerre, et cette puissance signa à Londres, le 2 août 1718, une quadruple alliance, dont le but était de s'opposer aux vues ambitieuses du cardinal; mais cette guerre fut de courte durée, et la disgrâce du ministre y mit fin en 1720. Charles, n'ayant point d'enfants mâles, voulut que la succession de ses Etats fût assurée à sa fille Marie-Thérèse, et, dans cette vue, il s'efforça de faire garantir, par les différentes puissances, la pragmatique sanction qui réglait cet objet. Des alliances et des contre-alliances diverses se formèrent relativement aux affaires de la maison d'Autriche; enfin la pragmatique fut successivement reçue par les états héréditaires, par la diète, et adoptée par toutes les puissances de l'Europe. L'Empereur profita d'un court intervalle de paix pour former dans ses Etats plusieurs établissements utiles au commerce, entre autres une compagnie du Levant, qu'il plaça dans sa capitale. Il visita en personne les côtes de l'Istrie, y fit faire des grandes routes, des ports et des vaisseaux. Ses projets pour le commerce des Indes dans les Pays-Bas n'eurent pas le même succès, et il fut obligé de les sacrifier aux prétentions des puissances maritimes. Le règne de ce prince, d'un caractère si calme, et en apparence si éloigné de la guerre, devait être marqué par de continuelles agitations. La succession de Pologne vint encore troubler l'Europe après la mort d'Auguste II, en 1733. Charles appuya les droits du fils de ce prince, de concert avec la Russie; mais la France et l'Espagne se déclarèrent pour Stanislas Leckzinski, et il en résulta une guerre sanglante, qui ne se termina qu'en 1735, par la perte de la Sicile, du duché de Milan et de plusieurs places sur le Rhin. (*Voy. STANISLAS.*) A peine Charles avait-il mis fin à cette guerre malheureuse, qu'il fut entraîné, par son alliance avec la Russie, à attaquer de nouveau les Turcs. Dès le commencement de 1737, l'armée impériale, sous les ordres du maréchal de Seckendorf, entra en Serbie, sans déclaration de guerre, et s'empara de Nissa; mais ce triomphe ne fut pas de longue durée; le prince Eugène n'était plus, et les généraux qui l'avaient remplacé, peu d'accord entre eux, agirent séparément. Les Turcs les attaquèrent toujours avec des forces supérieures, rentrèrent bientôt dans Nissa (*voy. ДОХАТ*), et après avoir repris la plupart des conquêtes du prince Eugène, obligèrent l'Empereur et les Russes, après trois campagnes désastreuses, à leur céder, par le traité du 22 septembre 1739, la Valachie, la Serbie, et les villes de Belgrade et de Zabach. Charles VI ne survécut pas longtemps à ces pertes, et au moment où il s'occupait à réparer ses finances, que tant de guerres avaient réduites à l'état le plus déplorable, au moment où il voulait mettre la dernière main à la pragmatique sanction en faisant élire roi des Romains son gendre, le grand-duc de Toscane, il mourut à Vienne, le 20 octobre 1740, laissant pour sa succession plus d'embarras encore et plus d'incertitudes qu'il n'en avait rencontré à son avènement. (*Voy. MARIE-THÉRÈSE.*)

M—D. J.

CHARLES VII (CHARLES-ALBERT), né à Bruxelles, en 1697, était fils de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, alors gouverneur des Pays-Bas espagnols. Dans sa jeunesse il résida à la cour impériale, et commanda dans la guerre contre les Turcs les troupes auxiliaires envoyées par son père. En 1722, il épousa la fille de l'empereur Joseph I<sup>er</sup>, après avoir préalablement renoncé à tous les droits que cette alliance pourrait lui donner à la succession des Etats héréditaires d'Autriche. En 1726, il succéda à son père comme électeur de Bavière. Il fut un des princes qui protestèrent contre la pragmatique sanction, garantie par la diète de Ratisbonne, en 1732, et conclut en conséquence une alliance défensive avec l'électeur de Saxe. Il resta neutre dans la guerre entre l'Empereur et la France, relative à la succession de Pologne. Après la mort de Charles II, en 1740, il refusa de reconnaître Marie-Thérèse pour héritière des Etats d'Autriche, sur lesquels il éleva des prétentions en vertu d'un testament de Ferdinand I<sup>er</sup>. Il fut soutenu dans ses projets par le roi de France, qui envoya à son secours un corps considérable de troupes, et on le nomma lieutenant général des armées françaises en Allemagne. Il fut reconnu comme archiduc d'Autriche à Lintz, en 1741. Les obstacles que lui suscita le cardinal de Fleury, qui ne voulait que démembrer la monarchie autrichienne, autant que le défaut d'artillerie et de munitions, l'empêchèrent de s'emparer de Vienne, où déjà l'alarme s'était répandue. Après la prise de Prague, il y fut couronné et proclamé roi de Bohême. Au commencement de 1742, on l'élut unanimement roi des Romains, et il fit son entrée solennelle à Francfort, où l'électeur de Cologne, son frère, le couronna empereur. Mais la fortune ne tarda pas à l'abandonner. Les troupes de Marie-Thérèse reprirent toute la haute Autriche, pénétrèrent en Bavière, et obligèrent Munich à capituler. Après divers événements militaires, les Français et les impériaux furent obligés d'évacuer la Bohême et d'abandonner toutes leurs conquêtes. Charles, dépouillé de ses Etats héréditaires, était errant en Allemagne; il se réfugia enfin à Francfort, où il convoqua une diète et tâcha de remédier au mauvais état de ses affaires; il essaya même de faire la paix avec l'Autriche. Une diversion effectuée en Bohême par le roi de Prusse lui fournit l'occasion de recouvrer la Bavière. Il rentra à Munich en novembre 1744; mais usé par les chagrins et les infirmités, il mourut en janvier 1745, au moment où les Autrichiens entraient en Bavière. Ce prince, distingué par ses bonnes qualités, n'avait connu que l'infortune depuis qu'il avait été élevé au faite des grandeurs. Il eut pour successeur à l'électorat son fils Maximilien-Joseph, et à l'Empire, François I<sup>er</sup>, époux de Marie-Thérèse.

E—S.

CHARLES-LOUIS, comte palatin du Rhin, de la maison de Simmeren, né le 20 décembre 1617, chercha à recouvrer par les armes les Etats que son père Frédéric V (*voy. FRÉDÉRIC*) avait perdus par son ambition irréfléchie; mais ses troupes ayant été défaites à Lemgow, il fut obligé d'attendre un meilleur sort jusqu'au traité de Westphalie en 1648.



Alors le bas Palatinat lui fut rendu, et un huitième électorat fut créé en sa faveur, avec la charge de grand trésorier de l'Empire. Le nouvel électeur eut de violents démêlés à l'occasion d'une espèce de droit régalien qu'il voulut établir sur les sujets des autres États qui venaient se fixer dans les siens, et ce ne fut qu'après neuf ans de discussions et de guerre avec les trois électeurs ecclésiastiques et avec le duc de Lorraine, que l'Empereur termina ce différend à l'avantage de Charles-Louis, par la médiation de la France. Malgré ce service, l'électeur palatin entra dans la ligue formée contre cette puissance en 1672. L'année suivante, Turenne, en représailles de quelques excès commis par des paysans du Palatinat, fit brûler trente bourgs et villages de cette contrée. On prétend que, témoin de cet incendie, l'électeur envoya désier le général français à un combat singulier. La paix de Nimègue mit fin à cette guerre destructive. Charles fit quelques pertes de territoire lors de la cession de l'Alsace, et il mourut le 28 août 1680. — CHARLES son fils, qui lui succéda, mourut en 1685, et fut le dernier électeur de la branche de Simmeren.

M—D j.

CHARLES, landgrave de Hesse-Cassel. *Voyez* HESSE-CASSEL.

CHARLES-FRÉDÉRIC DE HOLSTEIN-GOTTORP. *Voyez* HOLSTEIN.

CHARLES VII, roi de Suède, devrait plutôt être désigné comme Charles 1<sup>er</sup>, puisque avant lui, aucun prince de ce nom n'avait régné sur cet État. C'est Jean Magnus, qui, dans son histoire écrite au 16<sup>e</sup> siècle, a le premier parlé des six rois du nom de Charles, antérieurs à celui-ci. Quoique tous les savants conviennent que ce sont des princes imaginaires, on a, pour éviter la confusion, adopté la chronologie de Magnus, suivie depuis longtemps. Charles, fils de Sverker 1<sup>er</sup>, succéda à son père comme roi de Gothie, en 1131. Lorsque Magnus Henrikson, prince danois, eut assassiné St. Eric, en 1160, Charles le poursuivit, le défît près d'Örèbro, et le tua, vengeant à la fois le meurtre de son père et celui de St. Eric. Ce fut vraisemblablement cette action qui fixa sur lui le choix des Suédois lorsqu'ils l'élevèrent pour roi, au préjudice du fils d'Eric. (*Voy.* CANUT, fils de St. Eric.) Les états de Gothie et de Suède convinrent aussi que l'archevêque nouvellement créé, sur la résidence duquel ils n'avaient pu s'accorder précédemment, aurait son siège à Upsal; mais ce prélat relevait de celui de Lund, et en recevait le pallium. Le règne de Charles fut tranquille à l'intérieur. Les anciennes chroniques en parlent comme d'un temps de prospérité et d'abondance. La guerre fut, à la persuasion du pape Alexandre III, déclarée aux habitants de l'Ingrie et de l'Estonie, pour les contraindre à embrasser le christianisme. Charles fonda beaucoup d'églises et de monastères, qu'il dota richement. Le pouvoir du clergé prit des accroissements considérables. Charles, s'apercevant enfin que les immunités excessives que cet ordre de l'État s'arrogeait sans cesse pourraient devenir dangereuses pour l'autorité royale, veut mettre un terme à leur extension. Un complot de factieux appelle de

Norwège Canut Ericson, qui s'y était réfugié; il arrive à Visingsœ, île du lac Wetter, où résidait le roi, qu'il assassine, en 1168. Charles avait épousé Christine, nièce de Valdenar 1<sup>er</sup>, roi de Danemark; elle s'enfuit dans ce royaume avec Sverker, son fils, qui régna par la suite, et Hélène, qui épousa Henri, duc de Mecklenbourg.

E—s.

CHARLES VIII, roi de Suède, fils de Knut Bonde, ce qui le fait souvent désigner sous le nom de CANUTSON, descendant du roi Eric IX, surnommé *le Saint*. Par ses richesses, par ses alliances et par ses qualités personnelles, il joua de bonne heure un rôle distingué. A l'âge de vingt-sept ans, il avait obtenu la dignité de maréchal du royaume, et, peu après, les circonstances politiques lui donnèrent occasion d'aspirer au pouvoir suprême. L'union de Calmar, conclue en 1397, par la fameuse Marguerite, fille de Waldemar, pour faire un seul État des trois royaumes de Danemark, Suède et Norwège, était devenue une source de calamités. Eric, successeur de Marguerite, n'avait pas hérité des talents de cette princesse; il s'engagea dans une guerre désastreuse avec les princes de Holstein, et abandonna les destinées de la Suède à des gouverneurs étrangers, qui se livraient impunément aux vexations et au pillage. Les Dalécarliens se soulevèrent, ayant à leur tête Engelbrecht, qui chassa les gouverneurs danois, et devint administrateur de Suède. Charles Canutson se montra jaloux de l'ascendant de ce guerrier, sorti de la classe du peuple, et que la Suède regardait comme son libérateur. Engelbrecht fut assassiné en 1436, et Charles encourut le soupçon d'avoir eu part à ce crime. Ce qui est certain, c'est qu'il fit les plus grands efforts pour soustraire le meurtrier à la vengeance publique. Peu après, vers l'an 1440, le rival d'Engelbrecht fut nommé, par un parti puissant, administrateur du royaume. Eric, déjà dépouillé de la couronne de Suède, perdit aussi celle de Danemark et de Norwège, et les Danois choisirent pour le remplacer Christophe de Bavière. Ce prince fit valoir les stipulations du traité de Calmar, et parvint à régner en Suède et en Norwège. Charles sut contenir son ambition; mais elle éclata de nouveau, lorsqu'une mort subite eut enlevé Christophe, en 1448, après un règne de sept ans. Plusieurs prétendants se présentèrent en Suède pour obtenir le sceptre. Les talents de Charles, son immense fortune, et l'appui de sa famille, décidèrent les suffrages en sa faveur. Il devint roi en 1448, et fut couronné la même année, à Upsal; l'année suivante, il monta sur le trône de Norwège, et la fortune semblait favoriser son ambition, même au delà de ses désirs; mais elle allait bientôt lui donner des preuves de son inconstance, et mêler à tant de grandeur et de succès de longues infortunes et des revers éclatants. Les Danois, après la mort de Christophe, avaient choisi Christian, de la maison d'Oldenbourg. Christian entreprit de rétablir l'union de Calmar, et commença par enlever à Charles son autorité en Norwège. Pour obtenir le même succès en Suède, il s'adressa à Benoit, archevêque d'Upsal, de la famille des Oxenstiern, rival de celle des Bonde. Il flatta

les vues ambitieuses de ce prélat, et il lui fut d'autant plus facile de le soulever contre Charles, que celui-ci avait proposé une réduction des biens du clergé au profit de la couronne. Benoit se mit à la tête d'une armée, marcha contre le roi de Suède, repoussa ses troupes, et l'assiégea dans sa capitale. Charles essaya en vain d'apaiser l'archevêque, et, s'étant vu abandonné dans une sortie, non-seulement de la garnison, mais des habitants de Stockholm, il s'embarqua, en 1457, pour Dantzick, et y chercha un asile. Peu après, Christian le remplaça sur le trône. Cependant Benoit, fier de ses succès, manifesta des prétentions et se permit des démarches qui blessèrent le nouveau roi et provoquèrent sa vengeance. L'archevêque fut arrêté, et conduit, comme prisonnier d'Etat, à Copenhague. Cet acte de rigueur arma tout le clergé de Suède contre Christian, et les partisans de Charles parvinrent à lui faire rendre la couronne. Il avait à peine repris le pouvoir, lorsque le roi de Danemark rendit la liberté à l'archevêque, et que celui-ci, de retour en Suède, y sema de nouveau le trouble et la discorde. Charles fut forcé une seconde fois de céder à cet antagoniste redoutable, et renonça au trône publiquement, au pied des autels. Il se retira dans les domaines de sa famille, en Finlande, et y passa deux années. Pendant ce temps, l'archevêque gouverna sous le titre d'administrateur; mais son orgueil et son despotisme soulevèrent contre lui une grande partie de la nation, et abandonné enfin, même de ses partisans, il fut obligé de prendre la fuite et de quitter le royaume. Charles reparut pour la troisième fois dans une carrière semée de tant d'écueils, et remonta sur le trône en 1467; il y resta cette fois jusqu'à sa mort, qui eut lieu à Stockholm, le 15 mai 1470. Mais cette dernière époque de son élévation fut marquée par des troubles et des guerres. Les prétentions du Danemark et les vues opposées des grands, du clergé et du peuple, entretenaient la discorde, et la Suède ne respira que sous l'administration sage et vigoureuse de Stenon Sture, neveu de Charles Canutson, et qui fut le précurseur de Gustave Wasa. C—AU.

CHARLES IX, roi de Suède. Gustave Wasa, monté sur le trône de Suède en 1523, était parvenu à rendre ce trône héréditaire dans sa famille; il laissa quatre fils, Eric, Jean, Magnus et Charles. Celui-ci, né en 1550, était le plus jeune, et ne pouvait guère se flatter d'obtenir un jour cette couronne, que son père avait portée avec tant de gloire; mais le cours des événements favorisa son ambition, et le conduisit au pouvoir suprême. Les égarements d'Eric, qui avait succédé à Gustave, ayant soulevé contre lui une grande partie de la nation, Jean et Charles levèrent des troupes, marchèrent contre lui, et parvinrent à le faire déposer. Les deux frères devaient partager le pouvoir; mais Jean sut disposer les esprits en sa faveur, fut nommé roi, et fit retourner Charles au nombre des vassaux. Celui-ci se retira dans le duché de Sudermanie, qu'il possédait comme un fief de la couronne, et attendit des circonstances plus favorables à ses vues; elles se présentèrent à la mort de Jean, arrivée le 17 novembre 1592. Sigismond,

filz de Jean et de Catherine Jagellon, devait succéder à son père; mais il était en Pologne, ayant été choisi, en 1584, pour régner sur les Polonais. Elevé dans la religion catholique, il avait toujours témoigné un grand éloignement pour le luthéranisme, introduit en Suède par Gustave Wasa. Charles ayant assemblé le sénat, prit, du consentement de ce corps, les rênes du gouvernement. Sa première démarche annonça ses projets. Il convoqua les états du royaume à Upsal, et fit décréter solennellement, en 1593, que le luthéranisme serait la seule religion tolérée en Suède, et que Sigismond ne serait reconnu roi qu'après avoir signé ce décret. Sigismond arriva la même année à Stockholm; il trouva le royaume divisé en deux partis; l'un, appuyé par plusieurs familles puissantes, avait pour but de faire conserver à Sigismond les deux couronnes, pour diminuer son pouvoir en Suède; l'autre, composé des hommes les plus actifs des ordres inférieurs, désapprouvait la réunion des deux sceptres, alléguant que les intérêts de la Suède seraient négligés, et la religion du pays exposée à des atteintes dangereuses. Charles se mit à la tête de ce dernier parti, et le zèle indiscret de Sigismond seconda ses vues ambitieuses. Ce prince signa le décret d'Upsal, et fut couronné roi; mais il manifesta trop évidemment sa prédilection pour la religion catholique, et se laissa entraîner à des mesures imprudentes par les grands opposés au duc de Sudermanie. Pressé par les Polonais de retourner à Varsovie, il quitta Stockholm, laissant un plan d'administration qui devait être suivi pendant son absence. Ce plan fut désapprouvé par le duc Charles et son parti; les états décidèrent que le duc administrerait le royaume de concert avec le sénat, et que toutes les affaires seraient réglées définitivement en Suède, sans qu'il pût y avoir appel en Pologne. Cependant les membres du sénat dévoués à Sigismond travaillèrent à lui gagner des partisans, et firent plusieurs démarches en sa faveur; mais Charles parvint à déjouer leurs projets, et profita de la circonstance pour affermir son pouvoir. Feignant d'être fatigué du fardeau d'une administration difficile, il déclara qu'il allait se retirer; mais avant de se dessaisir des rênes, il convoqua les représentants de la nation. Les sénateurs portés pour Sigismond protestèrent contre cet acte d'autorité, et les plus zélés passèrent en Pologne. Charles, qui avait pour lui les trois ordres inférieurs, et surtout les paysans, parvint à son but: on le pria de conserver l'administration, et l'on menaça même d'une punition sévère ceux qui ne reconnaîtraient point cette résolution des états. La couronne chancelait sur la tête de Sigismond; il s'en aperçut, et se rendit en Suède à la tête d'une armée. Charles arma de son côté, et après quelques négociations infructueuses, les deux rivaux recoururent aux armes pour terminer leur querelle. Les troupes du duc furent défaites dans le combat de Stogeborg, et si le roi eût profité de cet avantage, il eût abattu le parti de son antagoniste; mais il négocia, et laissa à Charles le temps de rétablir ses forces. Sigismond fut battu à Stogebro, près de Linkoeeping, et se vit réduit à signer une capitulation

(1598). Il promet de livrer au vainqueur les sénateurs qui s'étaient rendus en Pologne, et de convoquer les états ; mais craignant les suites de sa faiblesse et du revers qu'il avait éprouvé, il n'osa rester en Suède, et repartit pour la Pologne. Il assurait ainsi le triomphe du duc, qui ne rencontra plus aucun obstacle. Les états déclarèrent, en 1599, Sigismond déchu de la couronne, en proposant néanmoins de la donner à son fils Ladislas, si ce jeune prince, dans le terme d'une année, était envoyé en Suède pour y être élevé, sous les yeux de Charles, dans la religion du pays. En attendant, Charles fut nommé régent. Pour mieux s'assurer du pouvoir, ce prince fit une expédition en Finlande, où Flemming, gouverneur nommé par Sigismond, était resté fidèle au monarque détrôné en Suède. L'épée du soldat et la hache des bourreaux furent employées tour à tour pour soumettre les habitants. Ayant terminé cette sanglante expédition, le régent se rendit à Linköping, où les états étaient assemblés. Les sénateurs livrés par Sigismond furent traduits devant les représentants de la nation, qui, les uns par dévouement, les autres par faiblesse, prononcèrent l'arrêt de mort. Quatre des accusés furent décapités sur la place publique ; les autres, conduits sur la même place, obtinrent leur grâce, après avoir vu tomber la tête de leurs amis. La couronne fut offerte à Charles ; mais il ne l'accepta pas cette fois, et fit faire de nouvelles propositions à Sigismond, qui les rejeta, et lui déclara la guerre. En attendant, le régent ne négligeait rien pour donner à son autorité des bases solides, et pour compléter son triomphe. Enfin le moment arriva où il crut pouvoir accepter le titre et les honneurs qui lui manquaient encore. En 1604, les états, assemblés à Norköping, décrétèrent que la couronne lui était dévolue, à lui et à ses descendants, et, peu après, le couronnement eut lieu à Upsal. Parvenu au trône, l'objet de ses désirs, le nouveau monarque voulut signaler son règne par des actions d'éclat ; il se rendit en Livonie pour combattre les Polonais ; mais cette expédition ne fut pas heureuse, et Charles eût péri dans un combat, si un officier livonien, nommé Wrede, ne lui eût donné son cheval ; l'officier fut tué lui-même, et le roi, touché de son dévouement, combla sa famille de faveurs. Jacob de la Gardie, général suédois, originaire de France, fut plus heureux contre les Russes, et fit de grands progrès dans l'empire moscovite. Ce succès alarma Christian IV, roi de Danemark, prince actif et entreprenant, qui, pour prévenir l'ambition de Charles, lui déclara la guerre et s'empara de plusieurs places fortes en Suède. Le roi de Suède éprouva des transports de fureur ; oubliant sa dignité, son âge et les infirmités auxquelles il était sujet depuis quelque temps, il envoya au monarque danois un cartel de défi, conçu dans les termes les plus grossiers et les plus véhéments. Christian refusa le combat, et répondit par une lettre remplie de l'ironie la plus amère. Charles mourut peu après, le 30 octobre 1611, laissant le soin de venger sa cause et d'augmenter la gloire de la Suède à son fils Gustave-Adolphe, qu'il avait eu de Christine de Holstein, et qui annonçait déjà les bril-

lantes qualités auxquelles il dut le surnom de *Grand*. La mémoire de Charles IX n'est point chérie en Suède, parce que ce prince, entraîné par la violence de son caractère et la dureté de son âme, se livra à des laines injustes et à des vengeances cruelles ; mais on convient en même temps que son règne fut utile sous plusieurs rapports. Charles enclaina les partis et les factions qui allaient replonger le royaume dans l'anarchie dont Gustave Wasa l'avait délivré ; ses généraux étendirent les limites à l'est ; il fit construire plusieurs villes, et jeta les fondements de Gothenbourg. En 1608, il fit publier un nouveau code de lois. Une éducation soignée et plusieurs voyages lui avaient donné des connaissances et le goût de l'instruction ; il fit entreprendre les premiers travaux géodésiques pour dresser des cartes du pays ; il fonda les lycées, et composa une *Chroniquerimée* de Suède, qui est souvent citée par les historiens suédois, et dont il existe plusieurs éditions. On a aussi publié en allemand ses lettres à Henri IV, à l'électeur palatin et au landgrave de Hesse, sur les moyens de faire la paix avec Sigismond, roi de Pologne, Amsterdam, 1608, in-4°.

C—AU.

CHARLES X, ou CHARLES-GUSTAVE, roi de Suède, monta sur le trône de ce pays après l'abdication de Christine. Il était né dans la ville de Norköping, en 1622, de Jean Casimir, prince palatin des Deux-Ponts, et de Catherine, fille de Charles IX. Son éducation fut celle d'un particulier. Après avoir passé ses premières années à Norköping, il fut envoyé à l'université d'Upsal, où il resta deux années. Il voyagea ensuite en Allemagne, en France, en Suisse, et séjourna quelque temps à Paris et à Genève. Les armées suédoises combattaient alors en Allemagne, et le prince Charles-Gustave, ayant fini ses voyages, se rendit auprès du fameux général Torstenson, qui avait le commandement en chef. Ce fut sous ce grand capitaine qu'il apprit l'art de la guerre, et qu'il se forma à cette activité guerrière qui ensuite signala son règne. En 1648, il fut nommé généralissime des troupes suédoises en Allemagne ; mais, la paix de Westphalie ayant été signée la même année, il retourna en Suède. Allié à Christine par les liens du sang, il fut reçu à la cour de cette princesse d'une manière flatteuse. Il aspira peu après à devenir son époux ; mais Christine avait résolu, pour conserver l'indépendance, de ne point contracter les liens du mariage. Il fut cependant décidé dans le sénat qu'on nommerait sans délai un successeur au trône, et, en 1649, les états du royaume, à l'invitation de la reine, choisirent Charles-Gustave. Ce prince, au lieu de rester dans la capitale et de paraître à la cour, se retira à l'île d'OEland qu'il avait obtenue en apanage. Il s'y livrait à l'étude, à la chasse, et faisait embellir le château qu'il habitait. On voit encore dans cette île le mur qu'il fit élever d'un rivage à l'autre, pour clore un pare rempli de daims et de chevreuils. Lorsque la reine voulut abdiquer, en 1650, il s'opposa fortement à l'exécution de ce dessein, qu'il favorisait en secret. Sa conduite prudente et modérée lui attira l'estime de Christine et celle de la nation.

Il était cependant instruit dans sa retraite, par des amis dévoués, de tous les événements qui pouvaient l'intéresser; et, lorsqu'en 1654 la reine abdiqua malgré toutes les représentations, il prit aussitôt les rênes du gouvernement d'une main ferme et assurée. Il fut couronné à Stockholm, le 16 juin 1654, par l'archevêque Lenæus, qui avait dirigé ses études à Upsal. La Suède était parvenue à un degré de puissance et de gloire difficile à soutenir; mais Charles avait les qualités et les talents nécessaires pour marcher sur les traces de Gustave-Adolphe et de Christine, et son règne fut un enchaînement d'entreprises hardies, d'exploits remarquables, d'événements extraordinaires. Jean Casimir, roi de Pologne, issu, par Sigismond son père, du sang des Wasa, rappela ses prétentions à la couronne de Suède, et protesta contre la nomination du successeur de Christine. Les négociations entreprises à ce sujet ne purent rétablir l'harmonie entre les deux cours, et ne contribuèrent qu'à aigrir les esprits. Charles recourut aux armes pour terminer la querelle. En 1655, il fit une invasion en Pologne, et, après avoir défait les Polonais dans plusieurs rencontres, il marcha sur Varsovie, qui se rendit sans résistance. De Varsovie, il se dirigea vers Cracovie, dont il s'empara également après avoir remporté deux victoires sur Jean Casimir, qui fut obligé de fuir en Silésie. Dans moins de trois mois, Charles s'était rendu maître de toute la Pologne, et la plupart des habitants lui avaient prêté foi et hommage. Laisant le commandement à ses généraux, il se rendit lui-même en Prusse, et, en 1656, il força Frédéric-Guillaume, duc de ce pays, et en même temps électeur de Brandebourg, à se reconnaître vassal de la Suède. Cependant Jean Casimir était rentré en Pologne, les habitants s'étaient soulevés, et le pays allait être enlevé aux Suédois. Au milieu de l'hiver, Charles y conduisit une nouvelle armée qui fit des progrès rapides, et remporta une victoire signalée sur Czarneski, près de Colomba. Le roi de Suède ayant fait ensuite une expédition contre Dantzick, les Polonais reparurent, et se rendirent maîtres de Varsovie. Charles marcha contre eux, suivi de l'électeur de Brandebourg, et leur livra près de cette capitale, au mois de juillet 1656, une bataille qui dura trois jours, et que la fortune décida enfin en faveur des Suédois. La Pologne se soumit de nouveau, et Frédéric-Guillaume fut reconnu souverain indépendant de la Prusse, en faveur des services qu'il avait rendus. Dans le même temps, Ragotzi, prince de Transylvanie, fit une alliance avec le monarque victorieux. Pendant le cours de ces événements, le czar Alexis Michælowitz avait fait des incursions dans les provinces suédoises. On lui céda quelques places, et il consentit à une trêve, en 1658; mais d'autres orages menaçaient Charles-Gustave. Ses succès en Pologne avaient excité les appréhensions de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, et la jalousie du Danemark. Il eut recours à des négociations, dont quelques-unes réussirent. Le Danemark voulut cependant profiter des circonstances, et attaqua la Suède,

qui avait peu de troupes et peu de moyens de défense vers la frontière danoise. Charles, laissant quelques généraux en Pologne avec une partie de l'armée, se hâta de marcher avec l'autre contre les Danois. Les Polonais tirèrent parti de l'absence du héros qui les avait subjugués, et, appuyé par l'empereur d'Allemagne, Jean Casimir put se flatter de recouvrer sa couronne; mais celle du roi de Danemark fut d'autant plus menacée. Charles, avec une rapidité étonnante, avait soumis le Holstein, le Sleswig et le Jutland. Au mois de janvier 1658, il se trouva avec son armée sur les bords du petit Belt. Ce détroit, large d'environ une lieue, était couvert de glaces, et le froid le plus rigoureux continuait à régner. Le roi fit sonder les glaces, et, après avoir balancé quelque temps, il se décida à passer avec son armée. Cette armée, forte d'environ 20,000 hommes, avança sur plusieurs colonnes avec les chevaux, les bagages, les canons, ayant le roi à sa tête; elle combattit même sur les glaces contre les détachements danois qui voulaient l'arrêter, et, victorieuse de l'ennemi comme des éléments, elle entra dans l'île de Fionie. A l'extrémité de cette île, séparée de celle de Sélande par le grand Belt, on vit les eaux également couvertes de glaces; mais le trajet était de cinq à six lieues. Charles résolut de passer, en prenant néanmoins les précautions que dictait la prudence. Au lieu d'exécuter le passage directement entre les îles de Fionie et de Sélande, où les courants ont le plus de rapidité, il fit marcher l'armée par des détours, entre les îles Laland, Langeland et Falster. Il y eut encore plusieurs combats auxquels le roi prit part, déployant la plus grande intrépidité. Un boulet étant tombé devant lui, les éclats de la glace brisée le frappèrent au visage. Enfin il arriva dans l'île de Sélande, et la terreur se répandit à Copenhague. Le roi de Danemark envoya des négociateurs qui, sous la médiation de la France et de l'Angleterre, signèrent à Roschild, en 1658, un traité par lequel la Suède obtenait plusieurs provinces, parmi lesquelles étaient la Scanie, le Halland et le Bleckingen, situées de l'autre côté du Sund. Ces provinces sont restées depuis à la Suède, et ce pays a eu la mer pour limites du côté du Danemark. L'un des négociateurs danois dit, en signant le traité: « Que je voudrais ne pas savoir écrire ! » En Suède, on avait frappé, après le passage des Belts, une médaille ayant pour légende, *Natura hoc debuit uni* (la nature le devait à lui seul). Cependant Charles n'était pas encore satisfait; soit qu'il eût le projet de réunir tout le Danemark à la Suède, soit qu'il voulût tellement affaiblir ce pays qu'il n'eût plus rien à en craindre dans l'exécution de ses autres desseins, il fit recommencer les hostilités, alléguant que le traité de Roschild n'avait pas été exécuté dans tous ses points. Son armée parut devant Copenhague, et entreprit le siège de cette ville. Frédéric III, roi de Danemark, rassembla tous ses moyens de défense, et, Charles ayant enfin ordonné l'assaut, ses troupes furent repoussées. Dans le même moment, sa flotte était mise en désordre par celle des Danois, combinée avec

une escadre hollandaise. Les Hollandais, intéressés au commerce du Nord, voulaient rétablir une sorte d'équilibre entre les deux puissances, et leurs vaisseaux approvisionnèrent la ville assiégée. Charles changea le siège en blocus, passa en Suède, et convoqua les états pour leur demander des subsides. Il s'occupait de renforcer ses troupes et sa flotte, lorsque la mort termina subitement ses jours, à Gothenbourg, le 13 février 1660. Charles ambitionnait l'empire du Nord; on voit, par plusieurs lettres et mémoires conservés en Suède, qu'il voulait étendre les limites de la monarchie suédoise depuis les golfes de Finlande et de Botnie jusqu'à l'Océan septentrional, et se rendre maître absolu du commerce des peuples du Midi avec ceux du Septentrion. Les Hollandais et les Anglais, craignant cet ascendant de la Suède, se montrèrent peu disposés en faveur de ce pays, et secondèrent même plusieurs fois les entreprises des ennemis du roi. Si l'on en croit Terlon, ambassadeur de France auprès de Charles, les projets de ce prince étaient plus vastes encore. Il disait souvent, selon le rapport de l'ambassadeur dans ses mémoires, que, lorsqu'il serait maître du Nord, il irait en Italie avec une puissante armée de mer et de terre, comme un second Alaric, pour mettre encore une fois Rome sous le pouvoir des Goths. Cependant le successeur de Gustave-Adolphe et de Christine n'aurait pas détruit les monuments des sciences et des arts. Il avait l'esprit très-éclairé, parlait bien plusieurs langues et protégeait les savants. Son caractère était fier et noble, mais sans rudesse et sans dureté. Il rassemblait souvent autour de lui des hommes doués de connaissances, de talent, et s'entretenait avec eux familièrement. Terlon était admis à sa société intime, comme Chanut l'avait été dans celle de Christine, et il accompagna même le monarque dans plusieurs expéditions militaires. Un jour, Charles se mit avec lui dans une barque, et ils s'avancèrent, à la faveur d'un épais brouillard, au milieu de la flotte danoise, de manière qu'ils pouvaient entendre ce que les équipages disaient sur le pont. Dans le même moment, le brouillard se dissipa; les ennemis se mirent à la poursuite de la barque, et firent retentir leurs canons. Le roi ne témoigna pas la moindre émotion, et dit à Terlon : « Ce serait une chose « assez singulière de lire un jour dans l'histoire, « qu'un ambassadeur de France a été jeté dans la « mer par un boulet de canon, à côté du roi de « Suède. » Charles avait épousé Hedwige Eléonore de Holstein-Gottorp, de laquelle il eut un fils nommé Charles, qui devint roi sous le nom de Charles XI. L'histoire de Charles X a été écrite en latin par Puffendorf, et en suédois (1823), par M. J.-F. Lundblad, qui l'a traduit lui-même en français. Le général Skjoeldebrand a publié à Stockholm l'histoire des campagnes de ce prince, en français, avec des gravures dont les dessins avaient été faits par le comte Dahlberg, général de Charles-Gustave. C—AU.

CHARLES XI, roi de Suède, né le 25 décembre 1653, n'était âgé que de cinq ans à la mort de Charles X son père. Le conseil de régence désigné

par le testament de ce prince ne fut point confirmé par les états, qui nommèrent la reine douairière et les cinq grands dignitaires pour administrer le royaume, de concert avec le sénat. Le rétablissement de la paix fut le premier dont on s'occupa; les plénipotentiaires suédois rencontrèrent ceux de la Pologne et du Brandebourg dans le monastère d'Oliva, non loin de Dantzick, et signèrent, le 5 mai de l'année 1660, sous la garantie de la France, un traité qui assurait aux Suédois la possession de leurs conquêtes à l'est de la Baltique, et dans lequel Jean Casimir donnait une renonciation formelle à ses prétentions au trône de Suède. La même année, on conclut la paix avec le Danemark, qui, de toutes les provinces qu'il avait perdues par le traité de Roschild, ne recouvra que l'île de Bornholm et le district de Drontheim en Norwège; l'année suivante, les Russes rendirent, par le traité de Cardis, toutes les places qu'ils avaient occupées le long des frontières. Ainsi se termina la guerre entreprise par Charles X, et les exploits de ce prince assurèrent à la Suède, même après sa mort, une extension considérable de territoire; mais la régence, qui avait conduit avec autant de sagesse que de fermeté ces importantes négociations, ne satisfaisait pas également la nation sous le rapport du gouvernement intérieur. Les administrateurs cédaient aux vues personnelles, se livraient à des discussions passionnées, et soulevaient contre eux, par leurs prétentions orgueilleuses, une partie de la noblesse et du sénat. Ils laissèrent le désordre s'introduire dans les finances; et les impôts ayant été augmentés par des arrêts arbitraires, le peuple éclata en plaintes et en menaces. Deux partis se formèrent, celui de Magnus Gabriel de la Gardie et celui de Bioernklou; le premier, composé des familles titrées, aspirait à concentrer les honneurs, les richesses et le pouvoir dans un petit nombre d'individus, et à former un gouvernement oligarchique; le second, conduit par un citoyen que de longs services avaient seuls élevé à la dignité de sénateur, demandait que les ordres inférieurs conservassent les prérogatives que leur donnaient les lois de l'État, et qu'on restât fidèle au système qui avait été suivi pendant les règnes précédents. Le parti des grands conserva cependant un ascendant victorieux dans la plupart des délibérations, jusqu'à la majorité du roi, et même plus longtemps. Ce fut en 1672 que Charles XI prit lui-même les rênes du gouvernement. De la Gardie, qui, par son mariage avec Euphrasine, sœur du dernier roi, était oncle de Charles, parvint encore à diriger les premiers pas de ce prince. Son crédit se déploya surtout dans les négociations que la France entreprit pour détacher la Suède de la triple alliance conclue entre ce pays, l'Angleterre et la Hollande, dans le but d'arrêter les projets de Louis XIV. Pomponne, envoyé à Stockholm, fut appuyé par de la Gardie et ses partisans; Charles se déclara pour le monarque français, et les deux puissances conclurent un traité par lequel la Suède s'engageait de fournir des troupes contre un subside annuel. La guerre ayant éclaté, une

armée suédoise, commandée par Charles-Gustave Wrangel, passa en Poméranie l'année 1674, et occupa le territoire de l'électeur de Brandebourg, qui s'était déclaré contre la France. A la nouvelle de cette invasion, l'électeur Frédéric-Guillaume, qui porte dans l'histoire le surnom de *grand*, quitta les bords du Rhin, où il combattait les Français, et, par une marche rapide, dont les annales de la guerre offrent peu d'exemples, au bout de quelques jours, il atteignit les Suédois près de la ville de Fehrbellin, leur présente la bataille, et les défait complètement. Ce revers fut le signal des hostilités du Danemark, de la Hollande, du duc de Brunswick et de l'évêque de Munster. Les Danois étaient surtout à craindre. Jaloux de recouvrer les provinces qu'ils avaient perdues, ils firent une descente en Scanie, et pénétrèrent dans l'intérieur de la Suède; Charles conduisit lui-même une armée contre eux, et les battit en 1677, à Helmstaedt, à Lund, à Landserona; ils évacuèrent le pays, mais ils inquiétèrent les côtes, de concert avec les Hollandais, et remportèrent plusieurs avantages signalés. D'un autre côté, les provinces allemandes étaient envahies ou rançonnées par l'électeur de Brandebourg, le duc de Brunswick et l'évêque de Munster. Cependant la fortune était restée fidèle aux armes de la France, et les puissances en guerre avec ce pays se voyaient réduites à solliciter la paix. Louis XIV demanda que le roi de Suède fût compris dans les négociations, et dans le traité de Nimègue, il fut stipulé que les Hollandais s'abstiendraient de toute hostilité contre les Suédois. Les démonstrations que firent les armées victorieuses de la France engagèrent ensuite les autres ennemis de la Suède à se rapprocher de la cour de Stockholm; Charles XI céda cependant quelques endroits de la Poméranie à l'électeur de Brandebourg, par un article du traité de St-Germain-en-Laye, et s'engagea, par le traité de Lund, à payer au Danemark une somme d'argent. Le même jour où ce traité fut signé, on déclara le mariage du roi de Suède avec Ulrique-Eléonore, sœur de Christian V, roi de Danemark. Ainsi furent rétablis, en 1679, les rapports pacifiques avec les puissances étrangères; mais une grande fermentation régnait dans le pays même; le parti populaire mettait sur le compte des grands le mauvais succès de la guerre, et les grands, de leur côté, cherchaient à maintenir leur influence dans l'administration. L'année 1680, Charles convoqua les états; ils furent présidés par Claude Flemming, ennemi déclaré du parti de Magnus de la Gardie. Le corps de la noblesse se divisa dans les délibérations, et les gentilshommes non titrés opinèrent la plupart contre les comtes et les barons; les ordres inférieurs, le clergé, la bourgeoisie et les paysans firent éclater sans réserve leur animosité contre les seigneurs. Le roi ne paraissait prendre aucune part à ces mouvements de la diète; mais l'issue prouva qu'il les avait suivis avec attention, et que des amis dévoués avaient servi sa cause avec zèle. Une commission fut nommée pour examiner la conduite de la régence, et le blâme public fut le résultat du rapport de cette commission; une

autre commission discuta la question relative aux terres domaniales, qui, depuis le règne de Gustave-Adolphe, avaient passé de diverses manières dans les grandes familles, et il fut décrété qu'il y aurait des réclamations au profit de la couronne; enfin les états, sur le point de se dissoudre, remirent au roi un acte par lequel il était déclaré souverain absolu, dispensé de toute responsabilité. Quelque temps après, Charles changea, en vertu de ce décret, l'organisation du sénat, qui ne fut plus que le conseil du monarque, au lieu d'être, comme auparavant, un intermédiaire entre lui et les représentants de la nation. A peu près dans le même temps, un nouveau système fut adopté dans les relations avec les puissances étrangères; le roi ne renouvela point l'alliance avec la France, et résolut de rester neutre dans les guerres qui pourraient s'élever entre les autres Etats de l'Europe. Investi du pouvoir souverain, fidèle à son système pacifique, Charles XI s'occupait principalement du soin d'améliorer l'administration intérieure. Aucune partie de cette administration ne fut négligée, et, si l'on excepte l'exécution souvent dure et quelquefois injuste du décret relatif aux réclamations des domaines de la couronne, toutes les mesures furent prises avec sagesse et conduites avec modération. Le roi continua même de convoquer les états pour régler les impositions. Les principales institutions de Charles XI existent encore; tels sont surtout l'organisation de l'armée nationale, le cadastre pour l'impôt territorial, la banque de Stockholm, la police médicale et celle des grandes routes. Ce fut aussi ce prince qui créa le port de Carlserona, qui perfectionna les lois maritimes, et qui fit creuser les premiers canaux. Les manufactures se développèrent beaucoup sous son règne, le commerce prit des accroissements considérables, les finances furent établies sur le pied le plus solide, et les sciences, les lettres, les arts obtinrent de grands encouragements. Charles fit voyager des savants et des artistes; il dota d'un revenu fixe l'université de Lund en Scanie, fondée pendant sa minorité, et y appela le savant Puffendorf. En 1694, il se rendit à Torneo pour voir le phénomène du solstice, et, l'année suivante, il envoya dans la même ville deux mathématiciens suédois, qui firent des observations importantes, dont ils publièrent le résultat. Charles XI n'était pas doué des qualités brillantes qui avaient distingué plusieurs de ses prédécesseurs, et son éducation avait été négligée; mais il avait reçu de la nature un jugement droit, une raison mâle et forte. L'expérience et l'amour du travail développèrent ces dispositions, et leur donnèrent une influence énergique sur les destinées de la nation. Le sérieux dominait dans son caractère, et la gravité dans son maintien; son ton était quelquefois dur et son geste menaçant. On a rapporté qu'il dit un jour à la reine, qui voulait l'entretenir d'affaire d'Etat: « Madame, nous vous avons choisie pour nous donner des enfants, et non « des conseils. » Charles mourut assez subitement le 45 avril 1697, au moment où il recueillait le fruit de ses travaux, et où il était appelé par l'Europe

presque entière comme médiateur dans les négociations qui amenèrent la paix de Ryswick. Il laissait à Charles XII son fils, qui lui succéda, un royaume florissant, une armée et une flotte respectables, et un trésor tel que n'en avait jamais possédé aucun monarque du Nord. On ne doit point juger le règne de Charles XI d'après les historiens étrangers qui en ont fait mention, mais d'après les mémoires qui ont paru en Suède, surtout dans les derniers temps, où l'animosité des partis a cessé de se faire entendre. C'est dans cette source que nous avons puisé les faits et les observations qui composent cet article.

C—AU.

CHARLES XII, roi de Suède, né à Stockholm, le 27 juin 1682, reçut une éducation soignée, et fut instruit, par les savants les plus distingués du pays, dans les langues, l'histoire, la géographie et les mathématiques. Éric Benzélius, théologien profond, et très-attaché à la confession d'Augsbourg, l'instruisit dans la religion, et lui inspira une si grande estime, que ce prince l'éleva dans la suite au siège épiscopal d'Upsal. Outre sa langue naturelle, Charles savait l'allemand, le latin et le français, dont il ne voulut cependant jamais se servir, pas même avec les ministres des cours étrangères. Parmi ses premières lectures, il préféra celle de Quinte-Curce, et les exploits d'Alexandre frappèrent fortement son imagination. Charles avait quinze ans à la mort de son père, et, en vertu du testament de celui-ci, il ne devait être majeur qu'à dix-huit ans : ce terme lui parut trop éloigné, et il témoigna qu'il supportait avec impatience la tutelle d'Hedwige Éléonore, son aïeule, investie de la régence par les dispositions de Charles XI. Piper, depuis comte du royaume et ministre favori, lui facilita, de concert avec quelques autres, les moyens de se mettre à la tête du gouvernement. Les états assemblés le déclarèrent majeur dès l'année 1697. Cependant le jeune monarque témoignait peu de disposition à s'occuper des affaires ; les exercices violents, et surtout la chasse aux ours, étaient son goût dominant. Il ignorait encore lui-même les moyens de célébrité et de gloire que lui donnaient un caractère inébranlable et un esprit élevé, accompagné d'une constitution à l'épreuve de toutes les fatigues ; mais l'occasion de s'apprécier et de commencer une carrière active se présenta bientôt. Depuis longtemps l'ascendant politique que la Suède avait pris dans le Nord excitait la jalousie des puissances voisines ; elles crurent que le moment était venu d'affaiblir une suprématie qui les humiliait, et ce prince, jeune, sans expérience, sans application, leur parut facile à réduire. Il se forma, pour l'attaquer, une coalition entre Frédéric IV, roi de Danemark, Auguste II, roi de Pologne, et Pierre I<sup>er</sup>, czar de Russie. Frédéric donna le signal de cette guerre, qui s'étendit bientôt dans tout le Nord, et qui dura plus de vingt années. Les troupes danoises firent une invasion dans le territoire du duc de Holstein-Gottorp. Ce prince, marié à la sœur aînée du roi de Suède, se rendit à Stockholm, et sollicita le secours de son beau-frère. Charles avait pour lui une affection par-

ticulière, et la conduite de la cour de Danemark lui parut une injustice dont il fallait tirer vengeance. Sorti tout à coup de son indifférence, il étonna le conseil par la vigueur des mesures qu'il proposa. Quittant la capitale après quelques délibérations sur le gouvernement intérieur, il s'embarqua à Carlskrona, au mois de mai 1700, donnant ordre à sa flotte de se mettre en mer avec des troupes de débarquement. Dans sa suite se trouvait le comte de Guiscard, ambassadeur de France. Trente vaisseaux de ligne et un grand nombre de petits bâtiments, renforcés par une escadre anglaise et hollandaise, se présentèrent à la vue de Copenhague. Les troupes ayant commencé de prendre les mesures pour débarquer, Charles, impatient de gagner le rivage, se jeta de sa chaloupe dans l'eau, et arriva le premier à terre. Les Danois, voyant un corps considérable se développer et se mettre en ordre de bataille, prirent le parti de la retraite, et le roi de Suède établit son camp dans l'île de Selande. Copenhague allait être assiégée, lorsque la paix, négociée à Travendahl, fut signée le 8 août 1700, et fit rentrer le duc de Holstein dans tous les droits dont on avait voulu le dépouiller. Ainsi se termina, au bout de quelques mois, la première expédition de Charles XII ; il y montra une grande intelligence et une bravoure extraordinaire ; sa loyauté, son désintéressement n'éclatèrent pas moins. Il ne demanda rien pour lui-même ; tout ce que les Danois avaient livré à son armée leur fut payé, et il les protégea contre ses soldats, qui n'osèrent commettre aucune espèce d'exces. Ce fut aussi de cette première expédition que date le genre de vie simple, frugal et dur que Charles suivit pendant tout le reste de sa carrière ; plus de distractions, plus d'amusements frivoles ; le vin fut banni de sa table, un pain grossier était quelquefois sa seule nourriture ; il dormait souvent sur la terre, enveloppé dans son manteau. Un seul habit bleu avec des boutons de cuivre formait toute sa garde-robe, et il ne portait jamais que de grandes bottes couvrant le genou et des gants de buffle. Il témoigna toujours la plus grande indifférence pour le sexe, et aucune femme ne parvint à prendre de l'empire sur lui. Mais ce n'était pas assez d'avoir réduit le Danemark à faire la paix, il fallait repousser les attaques du roi de Pologne et du czar de Russie. Ces deux princes avaient été entraînés dans leurs projets ambitieux contre la Suède par un gentilhomme livonien nommé Patkul, qui cherchait à se venger des traitements durs qu'il avait éprouvés à Stockholm sous le règne de Charles XI. (*Voy. PATKUL.*) Auguste assiégeait la ville de Riga ; Pierre s'était avancé avec une armée considérable vers Narwa, et menaçait la contrée voisine du golfe de Finlande. Impatient de combattre ces deux monarques, Charles ne retourna point dans sa capitale, qui même ne le revit jamais, et, faisant passer 20,000 hommes en Livonie, il alla chercher les Russes qu'il rencontra sous les murs de Narwa, au nombre de 80,000, retranchés dans un camp que défendaient des fossés, des palissades et des batteries. Un corps suédois de 8 à 10,000 hommes se

rangea en bataille sous le canon des Russes, et le combat commença : c'était le 30 novembre 1700. L'hiver avait déjà répandu les frimas, et les tourbillons de neige roulaient dans l'air. La veille de ce jour Pierre avait quitté le camp, sous prétexte d'aller chercher des renforts. En moins d'un quart d'heure les fossés furent comblés, et les retranchements ouverts : 30,000 Russes restèrent sur la place, ou se jetèrent dans la rivière de Narwa; les autres furent faits prisonniers ou dispersés. On conduisit dans la tente du roi le duc de Croi, généralissime des Russes, et plusieurs officiers supérieurs. Un prince tartare, banni de ses Etats et engagé au service du czar, étant tombé entre les mains des soldats suédois, fut sauvé par Charles lui-même, qui le traita avec une grande humanité, l'envoya à Stockholm, et prophétisa sa propre destinée, en disant : « C'est comme si j'étais prisonnier chez les Tartares de « Crimée. » Cependant il était bien loin de prévoir ce qui devait lui arriver un jour. Il avait alors dix-huit ans. Il devait lui être difficile de résister à la séduction de cette gloire militaire dont il se voyait tout à coup entouré. Après la victoire de Narwa, Charles marcha contre Auguste, dont les troupes, après avoir levé le siège de Riga, s'étaient répandues en Courlande. Il fallait pour les atteindre passer la Duna; ce passage eut lieu au mois de juillet 1701; le roi fit construire des radeaux avec des batteries, passa l'un des premiers, et se mit à la tête des soldats, qui prenaient terre. Lorsque l'armée entière eut débarqué, il la rangea en bataille, attaqua les redoutes des Saxons, et remporta une victoire complète. La circonstance de la paille allumée par les Suédois pendant le passage pour égarer les ennemis a été rapportée par Voltaire et d'autres; mais elle n'est point confirmée par les historiens suédois, dont l'un des plus accrédités (Lagerbring) dit même avoir appris d'un général de Charles qu'on n'avait jamais songé à cette mesure, et que la fumée qui se répandit venait des batteries placées sur les radeaux. En effet, les Suédois n'avaient pas besoin de recourir à des moyens de cette nature pour être assurés de la victoire; ils conservaient la savante tactique et la discipline sévère de Gustave-Adolphe; conduits par un chef que rien ne paraissait effrayer, et qui leur donnait l'exemple de la valeur la plus brillante, ils renversaient tous les obstacles, et se livraient sans crainte aux entreprises les plus hardies. La terreur se répandit dans le Nord; Pierre et Auguste étaient consternés. Ce fut à cette époque qu'un des plus anciens ministres du roi, le comte Benoit Oxenstiern, de la famille du célèbre chancelier de ce nom, fit une démarche remarquable, dont Voltaire ne parle point, mais qui est rapportée par plusieurs écrivains suédois. Il adressa au jeune héros un mémoire où il l'engageait à profiter des succès qu'il avait obtenus, pour conclure une paix qui le rendrait l'arbitre du Nord, et peut-être de l'Europe entière. La situation de la Suède et celle des autres puissances étaient développées dans cet écrit avec la plus haute sagesse; mais Charles, jeune, victorieux, ardent, n'écoula point l'avis du ministre, et

adopta un autre plan. Il poursuivit Auguste en Pologne; et, voyant ce prince abandonné par une grande partie de la nation, il conçut le projet de le détrôner. Auguste recourut en vain aux négociations; la comtesse de Kœnigsmarck, attachée à son sort par les liens les plus étroits, essaya vainement de désarmer le héros suédois par ses charmes et sa beauté; Charles refusa de négocier avec le roi et de s'entretenir avec la comtesse. L'ayant un jour rencontrée sur son chemin, il détourna la bride de son cheval pour ne pas la voir. Les combats continuèrent, et les Suédois remportèrent une victoire décisive sur les troupes d'Auguste à Clissov. En 1703, la Pologne se trouva occupée par les vainqueurs dans sa plus grande étendue, et le trône fut déclaré vacant par le cardinal primat, qui proposa en même temps de procéder à une nouvelle élection. Il y avait plusieurs prétendants à la couronne; mais Charles fit un choix auquel personne ne s'était attendu. Frappé du caractère élevé et noble, de l'activité et du courage de Stanislas Leczinski, il le proposa, et sa demande, qui était un ordre, fut acceptée par la diète sans aucune résistance. Auguste, qui n'avait pas perdu tout espoir, fit une marche savante, et fut sur le point d'enlever Stanislas dans Varsovie; mais la fortune de Charles sauva cette fois Stanislas, qui fut couronné solennellement, et reçut la soumission de toute la Pologne. Les généraux du monarque détrôné tentèrent quelques nouveaux efforts, mais la victoire continua de favoriser les Suédois, et Auguste fut obligé de chercher un asile dans ses Etats de Saxe. Il pouvait espérer d'y rester tranquille; des motifs puissants devaient alors se présenter à Charles pour diriger ses efforts contre le czar de Russie, qui, profitant de l'absence des Suédois, s'était emparé de l'Ingric et avait jeté les fondements de St-Petersbourg à l'embouchure de la Newa; mais le vainqueur de Narwa, dédaignant un ennemi dont il se flattait de tirer vengeance tôt ou tard, dirigea sa marche vers l'Allemagne, et fit une invasion en Saxe. Il établit son camp à Alt-Ranstadt, où il dicta les conditions de la paix en 1707. Auguste renonça solennellement à tous ses droits à la couronne de Pologne, et consentit à écrire une lettre de félicitation à celui qui avait reçu cette couronne de la main du roi de Suède. Il céda aussi à la demande de livrer le Livonien Patkul, qui était alors ambassadeur de Pierre I<sup>er</sup> à sa cour, et qui, abandonné au pouvoir de Charles, fut condamné à périr par le supplice de la roue. Cet arrêt sanguinaire et cruel excita de grands murmures dans toute l'Europe, et l'on fut étonné qu'un prince, jusqu'alors généreux, eût pu se porter à cet excès de vengeance. On dut être d'autant plus surpris de ce trait, que, pendant son séjour en Saxe, Charles donna plusieurs preuves de modération et de grandeur d'âme. Il fit observer à ses troupes la plus stricte discipline, les habitants ne furent troublés ni dans leurs travaux, ni dans leurs plaisirs, et la foire de Leipsick eut lieu avec autant de sécurité qu'en pleine paix. Le monarque suédois voulut voir la plaine de Lutzen, où Gustave-Adolphe remporta une victoire qui



lui coûta la vie. En contemplant la place où le plus illustre de ses prédécesseurs avait péri : « J'ai tâché, » dit-il, de vivre comme lui ; peut-être Dieu m'accordera-t-il un jour une mort semblable. » Plusieurs ambassadeurs et princes se rendirent au camp du roi près d'Alt-Ranstadt ; on y vit le fameux Marlborough, qui essaya de sonder Charles et de découvrir ses plans. Il vit, à ce qu'on prétend, la route de Moscou tracée sur une carte, et il comprit que le héros victorieux ne prendrait point de part aux grands débats qui agitaient le midi de l'Europe. Avant de quitter l'Allemagne, le roi de Suède demanda à l'Empereur de donner la liberté de conscience aux luthériens de Silésie, et le chef de l'Empire n'osa lui refuser sa demande. Les Suédois sortirent de la Saxe au mois de septembre 1707 ; ils étaient au nombre 43,000, bien vêtus, bien disciplinés, et enrichis des contributions qu'ils avaient levées. 6,000 hommes furent laissés à Stanislas pour défendre son trône, et avec le reste Charles se dirigea sur Moscou, par la route la plus courte ; mais arrivé vers le Dniéper, à peu de distance de Smolensk, il changea de plan, et entraîné par les propositions de Mazeppa, hetman des cosaques, il se dirigea vers l'Ukraine, pays fertile, et où il devait espérer que les cosaques du Don, alors en guerre avec le czar, se réuniraient à son armée. Il fut en effet secondé par quelques habitants de cette contrée ; mais Mazeppa ne put ou ne voulut point fournir les secours qu'il avait promis ; des marches pénibles, la rigueur de la saison, le manque de vivres, et les attaques continuelles de l'ennemi fatiguèrent les soldats et en firent périr un grand nombre. Le général Lewenhaupt, qui avait eu l'ordre d'amener des renforts et des vivres de Livonie, fut obligé de livrer une bataille aux Russes, ne reçut point, par négligence ou par trahison, les lettres pressantes que le roi lui écrivait, et n'amena enfin qu'un faible corps, épuisé par la route et par des combats successifs. On était arrivé près de Pultawa, à l'une des extrémités de la Russie, et cette place allait être investie, lorsque Pierre se présenta avec 70,000 hommes. Charles alla reconnaître cette armée, et fut blessé dangereusement à la jambe. Cependant les Russes avançaient, et il fallait prendre un parti. Le roi se décida à leur présenter la bataille. Le général Renschild eut ordre de faire les dispositions de concert avec Lewenhaupt. Le 27 juillet 1709 fut livrée cette fameuse bataille qui changea la fortune du héros suédois et les destinées du Nord. Charles y assista porté sur un brancard ; mais il ne pouvait animer ses troupes comme il l'avait fait dans d'autres occasions ; l'impuissance où il se trouvait d'agir et de se présenter sur tous les points, et le manque de concert entre Renschild et Lewenhaupt, empêchèrent les soldats suédois de développer les moyens de tactique et de courage qui les avaient rendus si souvent vainqueurs. Ils furent réduits à céder au nombre, leurs rangs s'ouvrirent, et l'ennemi enveloppant les uns, poursuivant les autres, remporta une victoire complète. Le guerrier si accoutumé aux triomphes, et qui, pendant dix années, avait

enchaîné la fortune à son char, vit ses généraux, son ministre favori, le comte de Piper, et l'élite de ses troupes, tomber au pouvoir de ces Russes qu'il avait eu si peu de peine à vaincre près de Narwa. Obligé lui-même de prendre la fuite avec une faible escorte, il fit plusieurs lieues à cheval, malgré les douleurs de sa blessure, et il arriva presque seul à Bender, sur le territoire des Turcs, auxquels il demanda un asile. Son nom, partout si fameux, n'était pas inconnu chez cette nation, et lui valut un accueil honorable ; mais son grand projet était échoué, la renommée ne pouvait plus le représenter comme invincible, et ses moyens de conquête avaient disparu. A peine la nouvelle de la défaite des Suédois eut-elle été connue que tous les ennemis de Charles reprirent courage. Auguste protesta contre le traité d'Alt-Ranstadt ; Pierre entra en Livonie ; Frédéric, roi de Danemark, fit débarquer une armée en Scanie. La régence de Stockholm prit des mesures pour défendre au moins l'ancien territoire suédois. Le général Stenboeck ramassa à la hâte un corps de milices et de paysans, battit les Danois près d'Helsingborg, et les força d'évacuer la Scanie. On envoya quelques détachements en Finlande pour arrêter les Russes, qui cependant continuèrent leurs progrès, l'emportant en nombre, et commençant à se faire des intelligences parmi les Suédois. En attendant, Charles, confiné à Bender, et en quelque façon prisonnier des Turcs, négociait avec la Porte ; il parvint à écarter les ministres contraires à ses vues, et les Ottomans déclarèrent la guerre aux Russes. Les deux armées se rencontrèrent sur les bords du Pruth, le 4<sup>er</sup> juillet 1711 ; le camp de Pierre fut investi, et les vivres manquant à son armée, il fit de vains efforts pour la délivrer de cette situation critique. Charles fut au moment de voir son rival succomber ; le courage et la fermeté de Catherine 1<sup>re</sup> sauvèrent les Russes et anéantirent les espérances du roi de Suède. Elle relève le courage de Pierre, entreprend une négociation avec le vizir, gagne par de riches présents ce chef des Turcs, et fait conclure la paix. Charles se rendait vers les bords du Pruth lorsqu'il apprit cette nouvelle, dont il fut d'autant plus irrité que ses intérêts avaient été négligés entièrement par les Turcs. Il resta cependant à Bender, se nourrissant de projets et d'espérances chimériques, et sollicitant auprès de la Porte, par ses agents, des secours contre ses ennemis. Ceux-ci, en attendant, profitaient des circonstances pour exécuter leurs plans, et les efforts de Stenboeck pour sauver les provinces d'Allemagne ne purent avoir aucun résultat décisif, parce qu'ils étaient contrariés par le conseil de régence, où l'esprit de parti qui éclata après la mort du roi commençait déjà à se manifester. D'un autre côté, la Porte fut prévenue contre Charles par les agents de la Russie ; on lui persuada que le projet de ce prince était de se rendre maître de la Pologne, sous le nom de Stanislas, qu'il avait placé sur un trône chancelant, et d'attaquer ensuite les Turcs, de concert avec l'empereur d'Allemagne. Il fut ordonné au séraskier de Bender d'engager le roi de Suède à partir, et, s'il refusait, de le conduire mort

ou vif à Adrianople. Peu accoutumé à suivre une autre volonté que la sienne, et craignant d'être livré à ses ennemis, Charles résolut de braver avec deux à trois cents hommes, qui formaient toute sa suite, le pouvoir de la Porte Ottomane, et d'attendre son sort l'épée à la main. Sa retraite de Varnitza, près de Bender, ayant été attaquée par les Turcs, il s'y défendit contre un corps de musulmans auquel il ne céda que pied à pied, et, lorsque le feu eut pris à la maison qu'il occupait, il voulut gagner celle de la chancellerie; mais il s'embarrassa dans ses éperons, et fut pris. Ses paupières étaient brûlées par la poudre, et ses habits portaient les traces du sang qu'il avait perdu. Quelques jours après cet étrange combat, Stanislas arriva à Bender, pour engager le roi de Suède à consentir au traité qu'il se voyait réduit à conclure avec Auguste, qui était rentré en Pologne. Charles se refusa à cette proposition, et dit que, si Stanislas ne voulait pas être roi de Pologne, il en ferait nommer un autre, plutôt que de consentir au rétablissement d'Auguste. De Bender, le prisonnier des Turcs fut conduit à Demotia, près d'Andrinople. Il passa deux mois au lit, feignant d'être malade, et s'occupant à écrire et à lire. Depuis le moment qu'il était arrivé sur leur territoire, les Turcs lui avaient fourni de l'argent et des vivres avec la plus grande générosité; cette générosité diminua, et l'argent n'arriva plus qu'en très-petites sommes. La cour du sultan fut remplie des intrigues de ceux qui s'intéressaient au sort du roi de Suède; mais ce prince ne pouvait plus en espérer aucun résultat solide. Il prit enlin la résolution de retourner dans ses Etats, et, après avoir étalé la vaine pompe d'une ambassade de congé près de la cour de Constantinople, il partit déguisé avec deux officiers, dont l'un fut retardé sur la route quelques jours après le départ, et ne put rejoindre le roi. Familiarisé avec la fatigue et tous les genres de privations, Charles courut à cheval nuit et jour, traversant les Etats de l'empereur d'Allemagne et plusieurs provinces de l'Empire. Enfin, harassé et défiguré, il arriva aux portes de Stralsund à une heure après minuit, le 11 novembre 1714. S'étant présenté comme un courrier expédié de Turquie pour des affaires importantes, il fut introduit auprès du comte Duker, commandant de la place. Celui-ci, à moitié endormi, lui demanda des nouvelles du roi, et ne le reconnut que lorsqu'il l'eut envisagé de plus près et qu'il l'eut entendu parler. Saisi de joie, il sauta de son lit, et embrassa les genoux de son maître. Bientôt la nouvelle de l'arrivée de Charles se répandit dans la ville; les rues se remplirent de monde, et les maisons furent éclairées. Cependant la Poméranie était couverte de troupes ennemies, et une armée combinée de Danois, de Saxons, de Prussiens et de Russes mit le siège devant Stralsund. Le roi fit pendant ce siège remarquable des prodiges de valeur et d'intrépidité; il était toujours au poste le plus dangereux; il se mêlait et se confondait avec les rangs des soldats pour animer leur courage, et les habitants de la ville se prétaient avec empressement à toutes les mesures qu'il crut devoir prendre pour la défense;

mais il fallut enfin céder au nombre : Stralsund se rendit le 15 décembre 1713. Le même jour, le roi, qui avait passé dans l'île de Rugen, s'était jeté dans une barque pour se rendre en Scanie; pendant qu'il longeait la côte de Rugen, le canon ennemi tua deux hommes de l'équipage, et fracassa le mât de la barque. Arrivé en Suède, Charles fixa son séjour à Lund, en Scanie, et ne se prêta à aucune des sollicitations qu'on lui fit de retourner à Stockholm. Il prit des mesures pour mettre les côtes à l'abri des invasions, ordonna des levées de troupes, et, donnant le change à ceux qui l'observaient, il entreprit une expédition en Norwège. Il paraît que ce nouveau plan de campagne fut le résultat de ses conférences avec le baron de Goertz, qu'il avait vu en Allemagne, et dont les conceptions hardies, mais en même temps ingénieuses et vastes, convenaient à la situation du monarque suédois. Il s'agissait de profiter du refroidissement qui se manifestait entre Pierre I<sup>er</sup> et ses alliés, de le faire agir de concert avec le roi de Suède, en lui faisant des cessions importantes, de s'emparer de la Norwège pour affaiblir le Danemark, et de tenter une expédition en Ecosse, pour détrôner George I<sup>er</sup>, et la maison de Hanovre qui s'était déclarée contre Charles XII. Goertz parcourut les cours, et lia ses plans ambitieux à ceux du cardinal Albéroni. Le régent de France, qui avait à cette époque des rapports intimes avec la cour de Londres, donna l'alarme à cette cour, et Goertz fut arrêté à la Haye, à la demande du ministre d'Angleterre. Remis en liberté au bout de quelques mois, il se rendit en Suède, et se dévoua avec un nouveau zèle aux intérêts de Charles. Il procura des ressources à ce prince en créant une monnaie fictive, et en faisant lever dans le royaume des contributions extraordinaires, que le peuple, appauvri depuis longtemps, payait néanmoins sans murmure et sans résistance. La première expédition en Norwège n'ayant pas réussi, le roi en entreprit une seconde, et, dans le même temps, Goertz se rendit dans l'île d'Aland, pour négocier avec les plénipotentiaires du czar de Russie. La fortune de Charles, celle de la Suède, et peut-être celle de l'Europe allaient prendre une face nouvelle; Pierre était gagné; une partie de la Norwège était déjà occupée par les Suédois, et, en prenant la forteresse de Frédérikshall, ils eussent été facilement maîtres du reste. Le 30 novembre 1718, le roi alla reconnaître la tranchée qui avait été ouverte devant le fort principal. Pendant qu'il était appuyé sur le parapet, pour considérer les travaux, une balle de fauconneau le frappa à la tête, et termina les jours de ce prince, qui avait échappé à tant de périls. Sa main s'était portée à la garde de son épée; on trouva dans les poches de son habit le portrait de Gustave-Adolphe et un livre de dévotion. Quelle fut la main qui dirigea le coup dont devait expirer un monarque encore à la fleur de l'âge, un monarque qui avait abusé de son bonheur et de ses succès, mais qui, revenu de ses illusions, se préparait à en réparer les effets, de concert avec un ministre habile, par les combinaisons savantes d'une politique plus sage, et par le système réparateur

d'une administration vigilante? « Ce ne fut point, « est-il dit dans une *Histoire de Suède*, imprimée à « Stockholm en 1805, ce ne fut point du camp en- « nemi que partit le coup fatal; il y avait dans l'ar- « mée suédoise même des assassins, s'entendant « avec le parti qui depuis longtemps travaillait à la « chute du roi. Le penchant que Charles avait té- « moigné pour le jeune duc de Holstein, son neveu, « et l'idée généralement répandue que ce prince « était destiné à la succession au trône, avaient fait « naître le complot, et hâtèrent l'exécution du pro- « jet. On ne peut encore indiquer avec certitude le « nom du meurtrier; peut-être même ne le pourra- « t-on jamais. Ce qu'il suffit de dire, c'est qu'il n'y « a plus de doute que le coup ne soit parti du côté « des Suédois, et les événements qui eurent lieu im- « médiatement après la mort du roi viennent à « l'appui de cette opinion. » Le trône fut déclaré vacant, et les états choisirent la sœur cadette de Charles, mariée à Frédéric de Hesse-Cassel, qui avait commandé l'armée comme généralissime, et dirigé le siège de Frédérikshall, sous les ordres du roi. On prétend que ce prince ne cacha pas ses sentiments lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de Charles; ce qui est sûr, c'est qu'Ulrique Eléonore lui remit le pouvoir, et qu'il souscrivit à toutes les conditions que dicta le parti des grands pour borner le pouvoir royal. Le duc de Holstein fut négligé, et même persécuté sourdement. Le principal partisan de ce prince, le baron de Goertz, livré à une commission extraordinaire, ne put produire ses moyens de défense, et fut condamné à mourir sur l'échafaud. Le nouveau gouvernement, au lieu de confirmer les négociations avec la Russie, préféra de traiter avec les princes d'Allemagne, parents ou amis de la maison de Hesse-Cassel, et qui obtinrent pour des sommes d'argent la cession des provinces allemandes de la Suède. Ces circonstances, et plusieurs autres, ont été omises par Voltaire et d'autres historiens étrangers, qui ne les connaissaient pas dans leur ensemble; mais elles sont essentielles pour juger de la grande révolution qui eut lieu dans les affaires de Suède, après la mort de Charles XII, et même pour connaître sous leurs vrais rapports le caractère et le règne de ce prince. Il eut le temps d'être un homme extraordinaire; on ne lui laissa pas celui dont il eût eu besoin pour devenir un grand homme dans une situation nouvelle. A sa mort, son pays disparut du nombre des grandes puissances; s'il eût vécu plus longtemps, il en eût peut-être soutenu l'éclat, et les malheurs publics eussent été réparés. De grands projets pour la marine, l'industrie et le commerce l'occupèrent dans ses dernières années. Il ordonna de creuser un bassin de réparation dans le port de Carlscrona, et d'ouvrir un canal à Trolhhaetta, pour la communication entre le Cattégat et la Baltique. Pendant son séjour à Lund, il s'entretint souvent avec les professeurs de l'université de cette ville, et assista aux disputes publiques qui avaient pour objet la géométrie, la mécanique et l'histoire. A Bender, la lecture avait été une de ses principales occupations, et il avait fait

venir auprès de lui plusieurs savants de Suède, qu'il chargea ensuite de faire des voyages en Grèce et en Asie. Quelques-unes des relations de ces voyageurs ont été publiées; les autres sont conservées manuscrites dans la bibliothèque d'Upsal. La fermeté, la valeur, l'amour de la justice dominaient dans le caractère de Charles; mais il oublia ces belles qualités, et les rendit souvent funestes à lui-même et à ses peuples. Après son retour en Suède, il se montra plus calme, plus doux, plus porté aux mesures de la modération et aux combinaisons d'une politique raisonnée. La postérité lui payera toujours un tribut d'étonnement et d'admiration, malgré les reproches qu'elle a droit de lui faire, et, en écartant toutes les préventions, en éclaircissant les faits, en les considérant dans leur ensemble, elle dira qu'il eut de grandes qualités et de grands défauts, qu'il se laissa égarer par la fortune, sans se laisser abattre par le malheur, et que des circonstances que sa politique ne sut pas prévenir avec assez d'habileté l'empêchèrent d'achever sa destinée. Le docteur Norberg, chapelain de Charles XII, a écrit l'histoire de ce prince en suédois; son ouvrage, très-volumineux, a été traduit en français par Warmholtz. Adlerfeld a donné des mémoires militaires, et plusieurs écrivains allemands, anglais, italiens, ont publié des relations et des anecdotes sur le héros suédois; mais aucun de ces historiens n'a traité ce sujet avec autant d'intérêt que Voltaire. Son *Histoire de Charles XII* (imprimée pour la première fois en 1751) est un modèle de clarté, de précision et d'élégance; cependant elle n'est point complète, les mémoires qui auraient pu contribuer à lui donner ce mérite n'ayant été publiés en Suède que depuis vingt à trente ans. Le comte Poniatowski, père de celui que Catherine II fit roi de Pologne, ayant publié à la Haye, en 1741, *les Remarques d'un seigneur polonais sur l'histoire de Charles XII, roi de Suède*, Voltaire lui-même s'empressa de rectifier, dans les éditions subséquentes de son livre, les erreurs de faits dans lesquelles il était tombé. Cependant on y trouve encore des anecdotes hasardées, et quelques inexactitudes dans les dates et les noms propres. C—AU.

CHARLES XIII, roi de Suède, puis de la Suède et de la Norvège réunies, était le 2<sup>e</sup> des trois fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique de Prusse, sœur du grand Frédéric. Immédiatement après sa naissance, le 7 octobre 1748, il fut décoré du titre de grand amiral de Suède, dont ensuite on s'efforça de le rendre digne en dirigeant principalement son éducation vers la marine. Le prince acquit en effet dans cette partie des connaissances dont plus tard il eut occasion de faire preuve. Il contribua d'ailleurs à faire sentir à la Suède l'utilité de ces études, et appuya de son jeune patronage tout ce qui s'y rapportait. C'est ainsi qu'en 1765 il accepta la présidence honoraire de la société des sciences d'Upsal. Dès cette époque, et malgré leur jeunesse, une espèce de rivalité s'était établie entre son aîné Gustave et lui; et cette rivalité, qui sous quelques rapports fut avantageuse aux deux princes dont elle stimulait l'émula-

tion, alla sans cesse croissant, et au fond du cœur de Charles se convertit en un violent désir du trône. Les deux frères furent donc assez longtemps mal ensemble; et cette antipathie était au plus haut degré à l'époque du mariage de Gustave, en 1766. Mais lorsque ce qui n'avait encore été qu'un bruit vague et sans consistance fut en quelque sorte avéré, lorsque l'on se dit tout bas, mais comme chose certaine, à la cour, que jamais le prince royal n'aurait de fils, l'animosité de Charles cessa et fit place à des apparences d'amitié. On peut croire qu'il ne fut point le dernier à divulguer cette découverte, qui familiarisait les Suédois avec l'idée de le voir un jour leur roi. La permission de voyager hors de la patrie, qu'en 1770 les états accordèrent au fils d'Adolphe-Frédéric, en l'accompagnant du vote de sommes nécessaires pour cette excursion, fut mise à profit sur-le-champ par le grand amiral. Parti de Stockholm le 2 avril, il visita successivement la Hollande, encore alors la terre classique des marins; Paris, d'où venaient ou plutôt d'où ne venaient plus les subsides à la famille royale et au parti des chapeaux; Berlin, capitale de son oncle; et il revint le 22 novembre au port qu'il avait quitté depuis huit mois auparavant. Ses deux frères se mirent alors en route, et parvinrent à Paris le 4 février 1771, c'est-à-dire huit jours avant la mort d'Adolphe-Frédéric. Des trois princes ses fils, Charles était donc seul en Suède à l'époque du changement de règne. Complètement tenu dans l'ombre par le conseil, il n'eut en cette occasion nul rôle à jouer. Mais aussitôt que Gustave, brusquement revenu de ses voyages, eut pris les rênes de l'État, il nomma Charles gouverneur de Stockholm; et il le mit dans la confiance des projets qu'il méditait pour détruire la hideuse oligarchie qui depuis un demi-siècle tenait la couronne en tutelle et la Suède à la merci des étrangers. Le grand amiral ne put que donner les mains au plan de son frère, persuadé, comme il l'était, qu'il remplacerait un jour Gustave dans l'exercice du pouvoir; travailler pour le roi, c'était travailler pour lui-même. Aussi mit-il du zèle et de l'habileté à le seconder, lors de la fameuse révolution de 1772. C'est lui qui fut chargé d'en organiser les préparatifs en Scanie, comme Sprengporten en Finlande et Gustave lui-même à Stockholm. Charles fut envoyé dans la première de ces provinces sous le prétexte plausible d'aller au-devant de la reine douairière dont on attendait le retour de Berlin. Il y travailla l'esprit des troupes; il initia le capitaine Hellielius à la levée de boucliers dont ce commandant de Christianstad devait donner le signal. Tout eut lieu dans la Scanie comme les amis de la monarchie le souhaitaient. Hellielius le premier se déclara pour le roi, contre les oligarques; un officier de la garnison de Christianstad, simulant la désertion, vint transmettre la nouvelle de cet événement au prince Charles à Lancrosna, et le prince à son tour, affectant la consternation et le désir d'étouffer la révolte, prit sur lui de convoquer une espèce de conseil de guerre où près du feld-maréchal Hamilton se trouvaient les habitants les plus considérés de la province, et à l'issue duquel

il fut arrêté que Charles à la tête des troupes irait réduire la ville rebelle. C'était une double infraction aux lois, car non-seulement le prince n'avait aucun commandement dans la province, mais encore la constitution défendait de mettre des troupes en mouvement pendant la tenue de la diète. Arrivé devant Christianstad, il somma la place d'ouvrir ses portes; et sur le refus d'Hellielius on se salua réciproquement de quelques coups de canon chargés à poudre. Le conseil, qui possédait en réalité le pouvoir à Stockholm, et la diète, qui dominait par son influence, ne furent pas dupes de cette comédie, et tandis que Charles annonçait à son frère les premiers événements, un décret de l'assemblée souveraine envoyait le sénateur Funke en Scanie avec un pouvoir illimité, mandait des troupes à Stockholm et rappelait dans la capitale le frère du monarque. Charles obéit; mais les régiments qui devaient assiéger Christianstad se joignirent à la garnison. Dans Stockholm, où le ramenait la défiance du conseil, Charles coopéra de même au triomphe de son frère, qui lui témoigna dans cette crise beaucoup de confiance, quoique peut-être il ne le supposât pas tout à fait exempt d'arrière-pensées. Une fois la révolution consommée (19 août), Charles fut en voyé, avec le plus jeune de ses frères, dans les provinces occidentales pour y prévenir les troubles qui pourraient suivre cet événement, et pour recevoir les serments des fonctionnaires, des citoyens et de l'armée. Le titre de duc de Sudermanie et une augmentation d'apanages et terres furent les récompenses de ce service. Deux ans après, l'idée généralement répandue de l'infirmité de Gustave décida le nouveau duc de Sudermanie à se marier. Jusque-là il n'avait eu que de la répugnance pour ce nœud dont la régularité froissait ses goûts; et la princesse de Holstein-Eutin, qu'il épousa en 1774, ne put, malgré son esprit et ses grâces, surmonter cette répugnance. Bientôt pourtant il fut officiellement annoncé que la duchesse était enceinte; mais quelque temps après, à l'instant où la grossesse touchait à son terme, où les canons étaient chargés pour annoncer sa délivrance, on apprit qu'elle s'était trompée, et que ce n'était qu'une fausse conception. Si, comme se plut alors à le répéter la malignité, le but de la princesse non enceinte avait été de dissimuler, par cette fraude dont probablement était instruit son mari, la grossesse réelle d'une belle-sœur, il est possible que cette feinte ait mis Gustave sur la voie du moyen auquel un peu plus tard il dut lui-même la joie de se voir salué du nom de père. Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu de temps après cet incident, les rôles changèrent, et que la voix publique unit au nom du duc de Sudermanie le reproche de ce défaut de conformation imputé jadis à Gustave, tandis que des bruits savamment élaborés démentaient tout ce qu'on avait dit sur le monarque. La naissance d'un héritier (1777) fut un coup de foudre pour le duc de Sudermanie qui, dès ce moment, malgré les 100,000 écus votés par la diète à la duchesse de Sudermanie à titre de douaire, et 100,000 écus votés à lui-même, redevint hostile au roi son frère. On eût dit

que, pour Gustave, le ciel se plaisait à rendre possibles ses impossibilités. Après avoir vaincu contre tout espoir la faction oligarchique, contre tout espoir il vainquit la nature. Mais ce n'était pas par la franchise qu'il avait remporté sa première victoire : la seconde aussi sans doute était un mensonge. Tel fut au moins le raisonnement du prince dont cet événement anéantissait les espérances. Aussi n'eut-il point de soin plus grand que de pénétrer le mystère de la naissance du jeune Gustave-Adolphe, et surtout d'acquiescer les preuves en quelque sorte juridiques de la fraude. Il ne fut pas heureux dans cette tentative : en revanche, il réussit à répandre dans le public sur la légitimité de son neveu des doutes qui graduellement prirent de la consistance et qui, pour beaucoup de monde, équivalurent à la certitude. La naissance d'un second prince ne réduisit point au silence ces conjectures hardies, et ne donna que plus d'essor à la malignité. Gustave n'en triomphait pas moins de la vaine bouderie de Charles : car ceux mêmes pour qui la sincérité du monarque semblait la plus douteuse n'étaient pas tous défavorables au jeune intrus. « Le fils illégitime est-il par là même héritier illégitime ? » c'est ce que le duc de Sudermanie eût bien voulu voir résoudre affirmativement, et ce que ses partisans soutenaient de toutes leurs forces, quoique assez bas. Mais on sent combien d'obstacles s'opposaient à ce que ce problème fût officiellement posé. Comme cependant il restait encore des élanes à l'ambition mécontente du duc, il ne fut point abandonné de tout le monde. Presque tous les mécontents, au contraire, se groupèrent autour de lui ; et son palais devint le centre d'une espèce d'opposition, assez mitigée du reste, où l'on pouvait parler de constitution, de liberté, etc. Avec ces grands mots qu'il semblait n'approuver qu'avec réserve, le duc affectait un zèle extrême pour la franc-maçonnerie, et se laissait décerner la première dignité du rit maçonnique de Stockholm. Les momeries apparentes qui servent de pâture aux loges masquaient à merveille les desseins profonds tramés à la faveur d'un huis-clos réputé inoffensif, et les affiliations, maçonniques par une de leurs faces étaient toutes politiques, toutes révolutionnaires par l'autre. Le parti qui s'organisait ainsi autour du duc de Sudermanie se composait principalement de deux classes de gens, ceux que la révolution de 1772 avait privés de leur part de pouvoir, et ceux qu'avaient séduits les principes formulés par la philosophie française. Sur ces entre-faites éclata la guerre, imprudente peut-être, que Gustave lit contre la Russie. Tout en y donnant la preuve de quelques connaissances spéciales dans la marine, le duc de Sudermanie, aux yeux des juges impartiaux, y fut même sur mer complètement effacé par l'énergie et l'héroïsme de Gustave. La grande flotte, sous les ordres du duc, sorti de Carlscrona le 9 juin 1788, c'est-à-dire avant la signature du traité entre la Suède et la Porte, et avant la déclaration de guerre. Cette sortie était prématurée ; quinze jours de retard eussent mis le duc à même de prendre les Russes au dépourvu, Cronstadt sans

vaisseaux, St-Petersbourg sans défense, et de faire débiter l'armée suédoise par la prise de cette capitale. Sans doute le reproche qu'implique cette observation pèse pour moitié sur Gustave. Au lieu de cette brillante entrée en campagne, les exploits du duc Charles se bornèrent à forcer au salut la division russe de l'amiral Dessen qu'il pouvait anéantir ou capturer, puis à livrer bataille le 17 juillet à la flotte russe qui faisait voile pour la Méditerranée sous le commandement de l'amiral Greigh, et qu'il rencontra près de Hogland ou du banc de Kalkbod. L'engagement fut très-sanglant, et fit beaucoup d'honneur à la marine suédoise, mais sans procurer à qui que ce fût d'avantage véritable. Si les Russes se virent prendre un vaisseau de soixante-quatorze et furent hors d'état de continuer leur route au sud, les Suédois perdirent le navire où était le vice-amiral Watelman, chef de leur avant-garde, et se réfugièrent à Helsingfors, un de leurs meilleurs ports en Nyland, tandis que leurs ennemis reentraient dans Cronstadt. Quelques jours après, 6,000 hommes furent embarqués à Svéabord pour le siège de Frédérikshamn ; ce corps devait attaquer la forteresse du côté de la mer, tandis que Gustave en personne l'attaquerait par terre : deux coups de canon devaient avertir le monarque de l'arrivée de ce renfort. Les Russes furent instruits non-seulement du plan d'attaque, mais encore du signal ; et cette révélation leur fournit les moyens de faire tomber les assiégeants dans une embuscade. La révolte d'Aniela suivit de près ce premier désappointement. On sait comment, à l'instant où de légitimes espérances de succès enflaient l'orgueil de Gustave, et où, malgré ce qu'elle espérait de ses ténébreuses intrigues parmi les troupes suédoises, Catherine se préparait à quitter St-Petersbourg, le chevaleresque roi de Suède entendit ses officiers lui déclarer qu'il n'avait point le droit de les conduire, sans le bon plaisir de la diète, à une guerre offensive ; et ils firent mettre bas les armes à leurs régiments. Un mot de trop, et peut-être Gustave perdait la liberté, la couronne ! Il sut se taire, et prit la route de Stockholm où d'autres trames menaçaient son pouvoir. Ce brusque départ déjoua les plans du duc de Sudermanie, dont le bras faisait mouvoir toutes ces marionnettes, et grâce auquel manquaient toutes les mesures concertées par son frère. Catherine, assure-t-on, l'avait lurré par l'appât de la Finlande dont elle promettait de lui procurer la souveraineté, s'il lui rendait des services proportionnés à cette haute récompense. C'en était un grand que cette brusque rébellion, au moment où Frédérikshamn tremblait, où l'imprenable Nyslot venait de se rendre. Le duc de Sudermanie y mit le comble en signant un armistice en vertu duquel les troupes suédoises se retireraient de la Finlande. Il est vrai qu'il sembla ne céder qu'à la nécessité : les officiers rebelles étaient venus le trouver, exigeant qu'il proposât au général une suspension d'armes pour terminer une guerre entreprise contre la constitution, et, sur son refus, avaient député Jægerhorn et quelques-uns des leurs à St-Petersbourg pour arrêter les articles de la convention.

Catherine l'autocrate avait accueilli cette proposition de militaires révoltés, et l'armistice signé par elle était revenu au camp suédois, où la feinte résistance du grand amiral fit place bientôt à la plus aveugle déférence pour les officiers coupables. Sur-le-champ l'évacuation de la Finlande commença; un seul homme, le général Platen, osa désobéir, affectant de ne voir dans la signature apposée à l'armistice que le fruit de la violence. Bien que cet infâme épisode de la campagne de la Finlande eût sauvé l'impératrice d'un danger imminent, le duc Charles n'eut point encore sa récompense, et la guerre recommença. La grande flotte de vingt et un vaisseaux de ligne, aux ordres du duc de Sudermanie, livra bataille à la flotte russe le 26 juillet 1789 entre Bornholm et Oeland, et se retira sans succès décisif dans le port de Carlscrona, tandis que les Russes opéraient leur jonction avec une de leurs escadres qui depuis longtemps était en rade à Copenhague; moins heureuse encore, elle fut battue le 24 août par la flottille russe des Seiches, à laquelle du reste elle vendit si chèrement la victoire que l'amiral de Catherine dit comme Pyrrhus. « Encore un triomphe pareil, et je n'ai plus de flotte ! » Les Suédois, après ces deux actions, se retirèrent encore de la Finlande russe et se réfugièrent dans Abefors, en même temps que la flotte sous le canon de Svartholm. Les grands événements de la campagne de mer de 1790 ne furent pas tous honorables pour le duc de Sudermanie : l'attaque dirigée le 14 mai sur la flotte russe stationnée à Revel, et défendue par des batteries de terre, se termina par un échec; trois vaisseaux suédois y périrent, et l'ennemi n'eut presque pas de mal. La bataille livrée les 5 et 4 juin à la flotte russe de l'amiral Kruse, et dont le succès eût encore déterminé la prise de St-Petersbourg, fut complètement indécise; lorsque le roi, suivi de ses galères, eut fait sa jonction avec le due vers Borgo dans le golfe de Viborg, la flotte suédoise combinée s'y vit bientôt étroitement bloquée. Il fallut pour l'en tirer l'héroïque résolution de Gustave, qui s'ouvrit le passage par trois brûlots. C'est encore à Gustave qu'appartient la gloire de cette journée mémorable de Svenksund (5 juillet), qui sauva Stockholm, comme le combat du 4 juin avait sauvé St-Petersbourg. Le duc Charles avait été blessé dans l'affaire de Borgo. La paix de Véréla suivit de près ces événements, et remplit en partie les espérances du duc de Sudermanie, quoique, on le devine, elle ne stipulât rien à son égard dans le traité. Charles eut en partage le gouvernement de la Finlande; et Gustave, en lui donnant le privilège d'avoir des gardes, sembla encore le rapprocher du rang des princes souverains. Toutefois nous ne devons pas dissimuler que, pour les partisans du duc Charles, ces honneurs ne prouvent autre chose que la fidélité de ce prince à son frère; et que la trahison qui tant de fois souilla la guerre de 1788 à 1790, ils l'attribuèrent au général d'Armfelt ainsi qu'aux favoris du roi. Ce système serait tolérable peut-être s'il ne devait expliquer que quelques faits isolés, comme les révélations de plans militaires aux Russes; mais

explique-t-il la révolte d'Anjala, l'opposition de toute la masse des officiers, évidemment travaillée de longue main, aux plans chéris de Gustave et de d'Armfelt; enfin la négociation criminelle des soi-disant amis de la constitution avec le cabinet de St-Petersbourg? Et pourquoi, depuis ce temps, d'Armfelt fut-il haï de tous ces champions de la liberté, de tous ces fiers adversaires de la monarchie absolue? Pourquoi au contraire le duc de Sudermanie fut-il de plus en plus leur idole? La révolution française venait de commencer; ses rapides développements, en changeant la politique des puissances européennes, achevèrent en Suède, comme ailleurs, de dessiner l'attitude des partis, et de leur révéler à eux-mêmes leurs vraies tendances, leurs maximes fondamentales. Tandis que Gustave, par ses antécédents, par son caractère, par sa position de roi, promettait d'être le défenseur le plus intrépide des rois, et par le traité de Drottningholm se liait à cette Catherine naguère son implacable ennemie, mais aujourd'hui son amie par la haine commune que tous deux portaient aux principes antimonarchiques, Charles par ses liaisons, par ses doctrines maçonnico-libérales, par sa position d'ambitieux déçu, se trouvait à la tête de la faction démagogique, et naturellement s'écartait de la Russie, pour pencher en faveur de la France. Ainsi les rôles étaient intervertis, et pourtant les rôles étaient les mêmes. C'était toujours la branche cadette qui voulait se substituer à la branche aînée: c'étaient toujours les nobles mots de liberté, de droits civiques, de haine à l'étranger (au Moscovite), qui servaient de cris de ralliement aux ambitieux. Chacun savait qu'autant Gustave voyait avec enthousiasme la guerre de principes dans laquelle il brûlait de s'engager, autant le duc de Sudermanie en réprouvait la pensée. Tandis que l'Europe avait les yeux sur la Suède, dont semblait devoir partir l'éclair contre la révolution française, le pistolet d'Anckarstroem mit fin aux jours du seul monarque de taille à lutter contre ce colosse naissant. Sans dire ici, sans même croire que le duc de Sudermanie fût l'instigateur de ce régicide, on ne peut méconnaître qu'il fut commis avec l'aveu et sous les auspices de ses amis, et que peut-être il en eut connaissance avant qu'il fût commis. C'était sans doute aussi l'idée de Gustave. Ce prince avant son agonie avait nommé pour gouverner le royaume, pendant sa maladie, son frère Charles, Wachtmeister, Oxenstierna, Taubert et Armfelt. Dans le dernier de ses testaments (car il y en eut trois), en laissant la régence au duc de Sudermanie auquel il eût été probablement inutile de vouloir l'enlever, Gustave confiait la garde du jeune roi à d'Armfelt. Cette clause du testament fut supprimée, et le duc de Sudermanie cumula la tutelle avec la régence. Son premier soin fut de satisfaire l'opinion et de se disculper, par le supplice d'Anckarstroem, de l'imputation de fratricide que les amis politiques du baron d'Armfelt ne balançaient pas à faire peser sur lui. Le meurtrier de Gustave fut mis à mort avec d'horribles raffinements de cruauté; mais les condamnations capitales prononcées contre

ses complices Claes-Horn, Ribbing, Liljehorn, Ehrentward, furent condamnés en bannissement perpétuel, et le régent montra de même une scandaleuse indulgence à l'égard de tous ceux que l'on signalait comme les amis et les moteurs de l'assassin. A l'intérieur, à l'extérieur, tout changea. L'étrange édit par lequel Gustave défendait de s'entretenir des affaires de France fut rapporté; plus de latitude fut donnée à la presse; au lieu des dépenses excessives et de la magnificence déplacée du dernier règne, l'ordre et l'économie régnèrent dans toutes les branches de l'administration, et surtout dans la demeure royale. Le superbe palais de Haga, que l'on présumait devoir coûter 50 millions de francs, fut abandonné, ainsi que plusieurs autres grands travaux de luxe. Les pierres, les briques que l'on amoncelait depuis plusieurs années pour cette immense construction furent consacrées à l'achèvement de l'académie militaire, que l'on transféra de Carlscrona à Carlberg. En dépit de la fondation du riche musée de Stockholm, les beaux-arts qu'enrichissait la prodigalité de Gustave y perdirent; la richesse publique, l'industrie, le commerce y gagnèrent. Des communications s'établirent du lac de Wenern à la mer par le canal de Trollhaetta. La déclaration d'une neutralité parfaite entre l'Angleterre et la France, alors sur le point d'en venir aux mains, semblait garantir au commerce un heureux développement et d'immenses bénéfices. L'impératrice czarine fit bien tout ce qu'elle put pour déterminer le régent à se lier d'intérêts politiques avec les potentats et à se déclarer pour la coalition contre la France. Mais ni Stackelberg, ni Romanzoff, qu'elle envoya successivement pour fomenter la discorde dans le pays, ne réussirent, soit à renverser la puissance de Charles par la révolte, soit à rallier à la ligue antifranaise ce transfuge de la cause des rois. Bientôt au contraire la Suède et le Danemark signèrent ensemble un traité de commerce par lequel les deux pays garantissaient simultanément leur navigation. On en vint à dire que le régent était pensionné par le comité de salut public, qui lui donna jusqu'à 4 millions pour l'engager à rompre net avec la cour de St-Petersbourg. Toutes ces mesures politiques ne laissaient pas d'être souvent embarrassantes dans le cloix, et fort difficiles dans l'exécution. Le duc, sentant que, pour en rendre l'accomplissement plus sûr, le mieux était d'avoir à sa disposition des soldats dévoués, donna beaucoup de soins au militaire: tel fut son succès que plusieurs Suédois redoutèrent qu'il ne visât à faire des troupes un instrument de despotisme et d'usurpation. Il se trouva bien de cet appui, soit lorsqu'il fallut étouffer le complot de d'Armfelt, soit pour comprimer l'effervescence causée par la brochure de Thorild. Il réussit surtout à l'égard du premier, qui, tout-puissant auprès de Gustave IV, avait voulu lui persuader de faire un voyage au golfe de Finlande pour se faire enlever et conduire à St-Petersbourg. Mais, trop timide, Gustave ajourna le temps de faire ses volontés à l'époque où la majorité briserait le pouvoir de son oncle. D'Armfelt alors s'enfuit; et le régent, après avoir voulu qu'on instruisit son procès, fit

attacher son nom comme celui d'un traître au pilori de la place de Hot-Torget à Normaln (1792). Il y resta cloué quatre ans. Pendant ce temps d'Armfelt, retiré près de Catherine II, faisait jouer tous les ressorts pour attacher derechef la Suède au char triomphal de la Russie. L'impératrice, àme de ces projets, voyait surtout le moyen d'y réussir dans l'union de sa petite-fille Alexandrine Pawlowna avec Gustave-Adolphe. Le régent, pour couper court à ce mariage que Catherine souhaitait avec passion, demanda pour son jeune neveu la main d'une princesse de Mecklenbourg et l'obtint. Gustave et celle que le duc avait recherchée pour lui furent solennellement fiancés. Catherine, à cette nouvelle, s'abandonna à l'un de ses plus violents accès de fureur: elle ordonna l'arrestation de l'ambassadeur qui devait la lui notifier; elle envoya dans le Mecklenbourg des agents qui, par des moyens à eux, agirent sur la princesse, de manière à la faire renoncer au mariage projeté; elle ménagea entre Alexandrine et Gustave, qui ne s'étaient jamais vus, une correspondance, où l'on concluait que l'oncle gênait l'inclination du neveu, sur quoi chacun de crier à la tyrannie. Ainsi forcé dans ses derniers retranchements, et craignant qu'enfin la Russie ne fit la guerre à la Suède, le duc de Sudermanie, non moins rusé que Catherine, feignant de changer d'avis et d'être favorable à ce mariage, se rendit avec Gustave-Adolphe à St-Petersbourg, et prodigua les louanges les plus vives à la grande-duchesse Alexandrine. Mais en même temps il eut soin d'aviver dans le cœur de son pupille l'attachement exclusif qu'il portait à sa nuance de religion, différente de celle des chrétiens grecs, et de le rendre témoin de toutes les minuties, de toute l'inepte intolérance de ceux-ci. Tel fut en effet l'écueil contre lequel vinrent échouer les combinaisons de Catherine; et le duc de Sudermanie partit de St-Petersbourg le 29 septembre, libre de l'alliance qu'il redoutait, mais n'ayant en dernière analyse qu'ajourné le danger, et au fond ne sachant plus guère ce qu'il devait faire. Le comité de salut public avait cessé les envois de fonds depuis longtemps; et la paix de Bâle, en détachant deux souverains de la coalition, rendait l'appui de la Suède moins urgent pour la France. Aussi le duc avait-il eu quelques moments la velléité de s'attacher à la Russie; mais un prudent effroi l'en dissuadait. Le public, toujours guidé par de premières impressions, se croyait redevenu russe; et c'était pour les masses un nouveau sujet de mécontentement, ajouté à bien d'autres. Aussi n'est-il rien de plus faux que cette phrase dans laquelle Brown dit en parlant de la cessation de la régence: « Le monarque atteignit sa majorité; et le « duc, fidèle à sa promesse, lui remit un sceptre « qu'il aurait pu garder sans danger... etc. » Si le duc de Sudermanie eût pu garder le sceptre sans danger, il eût sans doute épargné aux mains débiles de son neveu ce fardeau trop lourd. Mais tous les amis de d'Armfelt et du feu roi, mais presque tous les adeptes de ces doctrines libérales qu'il n'admettait plus qu'avec réserve, depuis qu'il avait tenu les rênes des affaires, mais tous les partisans de l'alliance fran-

çaise qu'on le soupçonnait de vouloir quitter, mais tous ceux de l'alliance russe qu'il feignait de désirer, le tenaient pour un ennemi déclaré ou pour un ami douteux. Il n'avait donc point d'appui solide; évidemment il allait céder la place et se réserver pour d'autres temps. Ces temps vinrent bientôt. La réaction qui suivit la retraite du duc de Sudermanie provoqua des mécontentements d'un autre genre; et, en les rendant universels, les fausses mesures, les fantes, et presque la folie d'un neveu qui n'avait aucune idée de l'Europe contemporaine, ne donnèrent à l'oncle que trop de chances pour se ressaisir d'un pouvoir dont entre ses mains l'exercice avait été moins funeste à la Suède: Gustave avait un fils; mais, une fois qu'on est en veine, deux exclusions ne coûtent pas plus qu'une, et au fond, aux yeux des amis de Charles, n'était-ce pas une seule exclusion que celle de toute la branche aînée au profit de la cadette? Il est hors de doute que quoique étranger au gouvernement, ou plutôt parce qu'il était étranger au gouvernement, le duc de Sudermanie contribua puissamment du fond de son château de Rosersberg à préparer les événements de 1809. Longtemps, il est vrai, sa tâche fut facile, si prendre patience est facile: elle ne consistait qu'à laisser son infortuné neveu s'égarer en vains projets, s'aliéner les dispositions des puissances amies, se mettre deux guerres sur les bras sans avoir de ressources pour faire face à une seule. Lorsqu'on en fut là, on conspira presque ouvertement. Du reste le duc de Sudermanie exigea que son nom ne fût jamais prononcé que confidentiellement, et qu'à l'exception de ces hautes notabilités que l'on ne peut abuser, sa participation aux trames qui se nouaient fût complètement inconnue. Il ne voulait arriver sur la scène que comme contraint, comme sauveur de la Suède, qui, faute de trouver en lui le roi qu'elle demanderait, serait sur le point de tomber en dissolution ou de devenir province étrangère. Plusieurs plans furent successivement proposés et débattus avec si peu de secret que, sous tout autre gouvernement, dit une pièce semi-officielle publiée plus tard pour justifier la déposition de Gustave, les membres de ces conseils eussent été mis en prison: l'influence qui les protégeait était donc bien forte! Parmi ces plans, dont peu sont connus, figure d'abord celui qui se liait à l'invasion de la Scanie par les troupes danoises et françaises, sous les ordres de Bernadotte, au printemps de 1808, et d'après lequel le roi devait être assassiné, au moment où l'on apprendrait à Stockholm le débarquement. Mais cette invasion n'aurait produit sans doute qu'un partage de la Suède entre la Russie et le Danemark, ou du moins la part du duc de Sudermanie aurait été minime. En conséquence l'invasion ne réussit pas; et probablement le duc Charles fut pour quelque chose dans l'avis donné aux Anglais de ce qui se préparait contre la Scanie, avis qui fit manquer l'expédition. Tout espoir d'être soutenu par la France n'était pourtant pas perdu pour lui. Vers le milieu de 1808, on sonda Bonaparte, afin de savoir si, dans le cas où Gustave serait déposé, la Suède pouvait

compter sur l'indépendance, c'est-à-dire si le duc de Sudermanie serait reconnu comme roi. « Il est trop tard, répondit Napoléon; ma parole est engagée avec le prince royal de Danemark. » Ce langage décida le duc et les siens à se jeter du côté de la Russie et de l'Angleterre. La Finlande venait d'être envahie par Buxlowden. Alopéns et Brown devinrent l'âme des négociations qui nouèrent les conjurés avec les cours de St-Petersbourg et de St-James, et que couronna l'arrestation de Gustave au milieu de son propre palais (15 mars 1809). Le duc de Sudermanie venait alors de le quitter. Depuis vingt heures, ses partisans et lui-même exerçaient sur le monarque qui voulait partir de Stockholm une surveillance qui mettait presque Charles en état de captivité. Il n'en repoussa pas moins, dans une scène de commande, l'invitation que lui firent les conjurés de se mettre à la tête de l'État, et ne parut se rendre qu'à leurs instances répétées. Alors, sous le titre d'administrateur de Suède, il prit, de concert avec les puissances qu'il fallait ménager, toutes les mesures propres à la consolidation de son pouvoir et à la pacification de la Suède. Gustave, enfermé au château de Gripsholm, abdiqua purement et simplement le 29 mars. On oublia sans doute que cette renonciation, en la supposant libre, investissait son fils dont il eût fallu aussi avoir l'abdication. Cet acte, lu aux états le 10 mai suivant, et que ceux-ci feignaient de croire suffisant pour déclarer Gustave et sa descendance à jamais déchu du trône et du gouvernement de la Suède, servit de prélude à d'autres intrigues dont le résultat fut l'élévation du duc de Sudermanie à la royauté le 6 juin. Il en coûta cher à l'ambitieux duc pour arriver là. Il fallut satisfaire les libéraux, Napoléon, la Russie, nécessités à peu près inconciliables. Les libéraux fabriquèrent une constitution en cent quatorze articles, qui restreignait plus que de raison la puissance royale, établissait un conseil presque souverain, prescrivait des règles en cas d'absence ou de maladie du monarque, et interdisait à ce premier fonctionnaire de l'État le droit de faire la guerre sans l'avis du conseil. Le duc dut l'accepter avant que la couronne lui fût décernée. Pour complaire à Napoléon, il adopta comme son héritier présomptif et fit adopter par les états, qui n'en voulaient point, le prince Christian d'Augustenbourg de la maison de Holstein (18 juillet 1809), le même auquel Bonaparte avait donné sa parole. Enfin la paix de Frédérikshamn du 7 septembre 1809 céda à la Russie la Finlande, la Westrobothnie et l'île d'Aland. En revanche la Suède, rentrant en paix avec la France, redevint, par le traité de Paris (6 janvier 1810), maîtresse de l'île de Rugen et de la Poméranie; et celui de Iænkøping avec le Danemark acheva d'assurer ses frontières contre les attaques étrangères. Mais, quelque besoin que la Suède eût de la paix, l'obligation qui lui fut imposée d'adhérer au système continental paralysa la plus grande partie de ses forces, et fit de chef jeter les hauts cris à la nation. Les petites îles dont est semée la Baltique servirent bien quelque temps d'asile à la contrebande; mais



la vigilance des agents de Napoléon n'en devint que plus sévère, et Charles XIII ( tel fut le nom que prit le nouveau roi ) fut forcé de l'être à son tour. Quelques améliorations pourtant eurent lieu. La diète de 1809 concéda aux états inférieurs du royaume diverses facultés qui jusqu'alors avaient été des privilèges réservés à la noblesse; la grande communication du lac Wenern et de la Baltique, par le moyen du canal de Gothie, fut arrêtée en principe, et l'on en commença l'exécution. La liberté de la presse fut reconnue loi fondamentale de l'État, mais avec des correctifs qui plus tard furent encore augmentés, comme il arrive toujours en pareil cas. Gustave, après huit mois de captivité, fut banni de Suède à perpétuité, avec un revenu annuel de 360,000 francs, dont 44,000 pris sur le budget de l'État. Cependant l'esprit de faction était loin d'être éteint. La subite colique qui, le 28 mai 1810, enleva le prince royal ( voy. AUGUSTENBOURG ), donna de nouveau l'essor aux partis russe, français, suédois. Plusieurs candidats furent successivement proposés, savoir : le roi de Danemark, le fils de Gustave IV, le duc d'Oldenbourg. Bonaparte préférait le premier, Alexandre devait pencher pour le duc, son beau-frère; il eut pourtant aussi quelque velléité pour Gustave, qui même aurait pu remplacer son père dès 1809 s'il eût été plus disposé à sacrifier la Finlande à la Russie. Au milieu de ces incertitudes, et tandis que la diète d'Örebro s'assemblait pour procéder à l'élection d'un prince royal, quelques voix, dociles aux secrètes instructions de Charles XIII, proposèrent un général français, le prince de Ponte-Corvo. Napoléon, dont on sollicita l'assentiment, n'osa refuser en face, et pourtant traversa de son mieux, par un agent qu'ensuite il feignit de désavouer, l'élection de Charles-Jean. Elle n'en eut pas moins lieu le 21 août 1810; et Charles XIII adopta pour fils, par acte en forme, le nouvel héritier présomptif. Les événements qui suivirent appartiennent plus à l'histoire de Charles-Jean qu'à celle de Charles XIII. Dès son arrivée, Bernadotte prit la direction active de presque toutes les affaires. Du 7 mai 1811 au 6 janvier 1812, il gouverna seul : une grave maladie du roi l'avait forcé de remettre pour quelque temps le timon des affaires au prince royal. Pendant ce temps, les sujets de discorde s'étaient multipliés entre Napoléon et son ancien lieutenant; le système continental, les entraves que Bernadotte opposait au recrutement de marins et de matelots en Suède pour le compte de la France, entretenaient l'antipathie. La rupture imminente entre la Russie et la France avait donné naissance à des négociations entre le cabinet de Stockholm et chacun des deux empereurs : Napoléon offrait de faire rendre la Finlande; Alexandre promettait la Norwége; Bernadotte mettait pour prix à son alliance avec la France la Finlande et la Norwége. Il finit par comprendre qu'il devait se résigner à n'avoir que cette dernière province. Quand Charles XIII reprit les rênes du gouvernement, les hostilités avec la France étaient inévitables : l'invasion de la Poméranie par les troupes françaises ( 17 janvier 1812 ), la renoucia-

tion de la Suède au système continental, et en conséquence la réouverture des ports aux navires de toutes les nations, les traités de St-Pétersbourg ( avril et juin ) qui promettaient la Norwége à la Suède, et le traité complémentaire d'Abo, par lequel la Russie garantissait à ce royaume l'éventualité de deux tiers de la Zélande, si l'on en faisait la conquête, se succédèrent rapidement. L'année suivante ces traités furent garantis par l'Angleterre, la Prusse; et la Suède prit une part effective aux campagnes de 1813 et 1814, qui précipitèrent du trône Bonaparte. En cette occasion, outre les Français, elle eut à combattre les Danois qui lui déclarèrent la guerre en septembre 1813. Charles XIII, pendant ce temps, ne prenait part qu'aux transactions diplomatiques. En 1814, pourtant, lorsque la réunion de la Norwége à la Suède, quoique consentie par le cabinet de Copenhague et garantie par toutes les puissances, fut ajournée sous tous les prétextes par le prince Chrétien-Frédéric et par le storthing d'Eidswald, le roi Charles XIII prit le commandement d'une des flottes suédoises, effectua son débarquement à Krogeso, et foudroya la forteresse de Frédériskskall, qui capitula le 2 août, tandis que Charles-Jean, à la tête de l'autre flotte, s'approchait de Christiana. L'armistice du 14 août et la convention de Moss furent les résultats de ces mesures énergiques, que suivirent bientôt la rennise de Frédériskskall, la convocation d'un second storthing et le consentement des nouveaux représentants de ces pays à la réunion de la Norwége et de la Suède, sous la clause que le roi serait fidèle à la constitution d'Eidswald. Déjà le roi l'avait jurée. Ainsi fut consommée l'acquisition de ce second royaume, qui semble avoir été destiné par la nature à ne faire qu'un avec la Suède, et que la politique en avait trop longtemps séparé. Ainsi, au bout de cinq ans, se trouva, du moins en partie, compensée la perte de la Finlande et de la Bothnie orientale. Il est vrai qu'en même temps la Suède perdait la Poméranie suédoise, cédée d'abord par le traité de Kiel ( 14 janvier 1814 ) au Danemark qui lui promettait la Norwége, mais que sa mauvaise foi privait et de la Norwége et du prix qu'on avait stipulé en échange. La Poméranie suédoise alla grossir le lot de la Prusse. Le reste du règne de Charles XIII n'offre rien de remarquable, si ce n'est son accession à la Stc-Alliance ( 21 juillet 1816 ) et diverses mesures financières, parmi lesquelles nous indiquerons la diminution de la dette publique en 1813, et les remèdes apportés, en 1817, à la crise dont fut tout à coup affligé le commerce suédois. Le premier but fut atteint à l'aide d'une somme de 25 millions que l'Angleterre paya au roi en échange de la Guadeloupe, qu'un traité de 1812 avait promise à la Suède, et de 5,500,000 rixdalers que la Prusse donna comme dédommagement en recevant la Poméranie. Sur toutes ces sommes, Charles XIII préleva pour sa personne et pour celles des héritiers du trône un revenu annuel de 600,000. Il ne survécut que peu de temps à la crise de 1817, et ne vit même pas la fin de la diète qui devait porter remède à cette catastrophe. Ce prince

mourut le 5 février 1818, après quelques jours de maladie. Charles XIII avait fondé, le 27 mai 1814, un ordre qui porte son nom, et dont la décoration ne s'accorde qu'aux grands dignitaires de la franc-maçonnerie. Sa statue en bronze a été élevée en 1820 sur une des places de Stockholm. VAL. P.

CHARLES XIV (JEAN), roi de Suède et de Norwège, naquit à Pau, en Béarn, le 26 janvier 1764, et porta en naissant les noms de Jean-Baptiste-Jules Bernadotte. Ses parents le destinaient au barreau, mais un penchant irrésistible l'entraînait vers la profession des armes. Et qui, dans le monde, aurait alors pu prévoir à quelle haute fortune cette carrière devait le conduire ? Il entra en 1780 dans le régiment de Royal-Marine, où il était, au moment de la révolution, sous-officier-adjutant et sur le point de passer officier. Lors des révoltes qui éclatèrent alors dans presque tous les régiments, le Royal-Marine se trouvait en garnison à Marseille. Son colonel, M. d'Ambert, allait être attaché par le peuple à un réverbère, lorsque Bernadotte vint avec quelques soldats l'arracher à la multitude en fureur, et le conduisit, au péril de sa vie, à l'hôtel de ville, où M. d'Ambert trouva sûreté et protection. Son activité, sa valeur et les circonstances firent obtenir à Bernadotte un avancement rapide. Il était déjà colonel à l'armée de Custine en 1792; il commandait une demi-brigade en 1793, lorsque Kléber le prit en affection, et, après l'avoir employé dans diverses expéditions, le fit nommer général de brigade. Dès 1794, il obtint le grade de général de division; fut employé dans l'armée de Sambre-et-Meuse, et contribua puissamment à la victoire de Fleurus (26 juin 1794). Il passa ensuite la Meuse, força le général Kray dans ses positions devant Maëstricht, et l'obligea de se mettre sous la protection du canon de la forteresse. Le lendemain il enleva un riche convoi qui remontait la Meuse, passa cette rivière, investit Maëstricht par la rive droite, et marcha par la Roer. La bataille de Juliers se livra : Bernadotte, qui combattit depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir, força, avec sa division de 12,000 hommes, le passage de la rivière défendu par 25,000 et par une artillerie formidable. Kléber, que la nature du terrain empêcha de déployer les deux divisions qu'il commandait en personne, fut témoin des efforts de Bernadotte en cette journée, et dit dans son rapport officiel : « Je ne puis trop me louer du général Bernadotte : tous les jours sous le feu le plus vif, il dirigeait ses dispositions avec un sang-froid héroïque. Son courage infatigable et son intrépidité ont décidé du sort de cette bataille. » Il conduisit les travaux du siège de Maëstricht, qui capitula après dix-huit jours de tranchée ouverte, et fit dans cette circonstance mettre bas les armes à 8,000 Autrichiens. Dans la campagne suivante, il contribua au passage du Rhin près de Neuwied, et s'empara, le 15 août 1795, d'Altorf, sur le territoire de Nuremberg, après avoir, dans l'espace de trois semaines, livré différents combats, à la suite de l'un desquels le directoire lui écrivit : « La république est accoutu-

« mée à voir triompher ceux de ses défenseurs qui « vous obéissent. » Ce fut lui qui, à la tête de sa division portée en avant de Newmarck, partagea la retraite de l'armée du général Jourdan. Quelque temps après, accusé par Duperron d'avoir, pendant cette retraite, permis pendant vingt-quatre heures à ses soldats le pillage de Nuremberg, il se plaignit amèrement de cette calomnie dans une lettre au directoire. Bientôt après le gouvernement chargea Bernadotte d'amener 20,000 hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse à l'armée d'Italie (1797). Dès sa première entrevue avec le général en chef Bonaparte, surgit entre eux cette estime mutuelle qui jamais ne s'unit à la sympathie et qui finit par devenir de l'hostilité. Interrogé sur ce qu'il pensait du général : « Il m'a fort bien reçu, « répondit Bernadotte; mais j'ai vu là un homme « de vingt-six à vingt-sept ans qui veut avoir l'air « d'en avoir cinquante, et cela ne me dit rien de « bon pour la république. » De son côté, le général en chef caractérisa ainsi son collègue : « C'est une « tête française sur le cœur d'un Romain. » La mésintelligence parut d'abord se manifester entre les troupes de Bernadotte et celles de l'armée d'Italie. Ces dispositions eussent pu avoir un résultat funeste sans la prudence des deux généraux qui, par l'exemple de leur union, étouffèrent ce levain de discorde. Bientôt la gloire commune rétablit le plus parfait accord; chacun, au nom de la patrie, fit son devoir au passage du Tagliamento. C'est dans cette occasion que Bernadotte, placé à l'avant-garde, dit à ses soldats : « Mes amis, n'oubliez pas que vous « sortez de l'armée de Sambre-et-Meuse et que « l'armée d'Italie vous regarde. » Bientôt après, soutenu par le général Serrurier, il enleva au prince Charles la forteresse de Gradisca (19 mars 1797). Le 24 il s'empara de Trieste, et, selon ses instructions, fit arrêter à Venise le comte d'Antraigues (voy. ce nom), attaché à la légation russe, et qui correspondait avec tous les ennemis du gouvernement de France. Ses papiers, qui compromettaient gravement Pichegru, furent envoyés au directoire, et ce fut, dit-on, leur examen qui déterminait la journée du 18 fructidor. On sait qu'à cette occasion les armées envoyèrent des adresses au directoire. Ce fut le premier essai de l'intervention de la force armée dans le système du gouvernement; et il est remarquable que c'est Bonaparte qui en fut l'auteur. Bernadotte hésita quelque temps avant de suivre cet exemple. Le général en chef lui envoya, par son aide de camp Croisié, l'ordre d'assembler sa division, et de faire signer une adresse semblable à celles des divisions Masséna, Augereau et Joubert. Bernadotte répondit que cette démarche était une infraction à la constitution et au bon ordre, et qu'il ne croyait pas que le général en chef eût des ordres à donner à ce sujet. On lui fit observer que son refus ferait croire à une mésintelligence entre les généraux, et que les ennemis de la république ne manqueraient pas d'en tirer parti. Bernadotte, cédant à ces considérations, envoya, non au général en chef, mais au directoire, une adresse qui ne res-

semblait en rien aux adresses révolutionnaires des autres divisions, ce dont Bonaparte fut très-mécontent. Bernadotte, sincèrement attaché à la république, avait déjà deviné que le vainqueur de l'Italie ne songeait qu'à renverser le gouvernement. Mais reprenons le cours des opérations militaires. Poursuivant, dans la Carniole, le prince Charles, auquel il enleva encore 1,500 hommes, Bernadotte se rendit maître de Laybach le 1<sup>er</sup> avril; les mines d'Idria tombèrent en son pouvoir; il y trouva pour 5 millions de métal encaissé, et dont le général en chef ordonna la vente au profit de l'armée. Bernadotte rejoignit Bonaparte à Léoben, où ce dernier signa les préliminaires de paix. On peut voir par les bulletins que, dans cette mémorable campagne, Bernadotte obtint souvent les éloges du général en chef. Le directoire y ajouta les siens en lui écrivant : « Vous avez prouvé, général, que vous vous êtes déjà rendu familier ce « nouveau théâtre de la guerre. Le prince Charles « a dû reconnaître à Gradisca celui dont il a si souvent redouté l'audace et l'habileté en Allemagne. » Au mois d'août suivant, Bernadotte partit pour Paris, avec la mission de présenter au directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens. Le directoire lui conféra alors le commandement de la division militaire de Marseille. Cette ville était alors en proie à l'anarchie; la réaction y répandait des flots de sang; il sut y ramener l'ordre par sa modération et sa fermeté. Mais il lui tardait de reprendre le commandement de sa division dans l'armée d'Italie. Il y arriva avec des ordres et des instructions verbales pour le général en chef, qu'il joignit au château de Passeriano. Bonaparte le questionna sur la conduite qu'il avait à tenir. Bernadotte ne balança pas à lui conseiller de faire la paix, sans lui dissimuler que le directoire était d'un avis contraire. Dans cet entretien confidentiel, il déploya les vues d'un homme d'Etat, convainquit Bonaparte qui se décida à signer le traité de Campo-Formio et le porta lui-même à Paris. Bernadotte cependant était allé prendre le commandement de sa division : son quartier général était à Udine. C'est là que Bonaparte, partant pour Paris, alla lui faire une visite. Il resta avec lui jusqu'à minuit et le combla de protestations d'amitié; mais, arrivé à Milan pour régler le mouvement des troupes qui devaient rester en Italie ou rentrer en France, il ôta à Bernadotte la moitié de celles qu'il avait amenées des bords du Rhin, et lui prescrivit de rentrer en France avec le reste. Ce procédé, dont Bernadotte fut profondément blessé, lui rappela ce qu'il avait observé à Paris sur la part que Bonaparte avait prise au 18 fructidor, en faisant signer des adresses. Déjà, dans une conversation qu'il avait eue récemment avec le comte de Meerfeld, l'un des plénipotentiaires autrichiens au congrès de Rastadt, il avait cru démêler que l'Autriche ne comptait pas sur une longue paix, et qu'il y avait quelques articles secrets arrêtés entre Bonaparte et Cobenzel pour le renversement du gouvernement républicain. Le résultat de ces réflexions fut d'obtenir un commandement qui l'éloi-

gnât de ce foyer d'intrigues. C'est dans ce but qu'il écrivit au directoire pour lui demander ou sa retraite, ou un commandement soit dans les colonies, soit dans les nouvelles possessions acquises par le traité de Campo-Formio dans la mer Ionienne, soit enfin dans l'armée de Portugal. En même temps (29 novembre 1797) il écrivit à Bonaparte pour lui donner copie de sa lettre au directoire, et lui recommander deux de ses aides de camp si sa retraite lui était accordée. « Quoique j'aie à me « plaindre de vous, lui disait-il, je m'en sépare- « rai sans cesser d'avoir pour vos talents la plus « grande estime. » Le directoire lui répondit (19 décembre), en lui offrant une des divisions de l'armée d'Angleterre, à moins qu'il ne préférât le commandement militaire des îles Ioniennes. Bonaparte, en lui confirmant ces propositions dans une lettre datée du même jour, y ajoutait l'offre de la 17<sup>e</sup> division militaire, dont Paris était le chef-lieu, et terminait par des protestations très-vives d'estime et d'amitié. Peu de temps après, le directoire lui donna le commandement de l'armée d'Italie qu'on avait laissé à Berthier par intérim. Mais à son arrivée à Milan, au moment où il croyait que celui-ci allait lui remettre ses troupes, Berthier lui transmit un nouvel ordre du directoire qui l'envoyait ambassadeur à Vienne. Convaincu que ce changement était l'effet des machinations de Bonaparte, il n'hésita pas à refuser cette mission; mais Berthier lui fit observer que son refus allait retarder l'exécution des ordres que lui-même avait reçus de marcher sur Rome, et que le directoire avait pensé qu'il fallait, dans cette circonstance, envoyer à Vienne un homme qui eût assez d'influence pour faire entendre à ce cabinet que la marche de l'armée française n'avait nullement pour but de renverser le gouvernement pontifical, mais d'obtenir une réparation pour l'assassinat du général Duphot. (*Voy. ce nom.*) Berthier ajoutait qu'il trouverait à Vienne des instructions dans ce sens. Bernadotte, voyant alors une trop grande responsabilité à retarder par son refus la marche de l'armée, se décida à partir pour Vienne. En faisant annoncer publiquement la nomination de Bernadotte, le directoire s'était exprimé ainsi sur son compte : « Ce général est du nombre de ceux « qui se sont distingués par leur sagesse autant que « par leur courage à la tête de nos différentes ar- « mées, et qui se sont ainsi montrés propres à « entrer dans toutes les carrières. » Sentant qu'il fallait entourer d'un certain éclat son ambassadeur auprès de la seconde puissance du continent, le directoire fixa son traitement à 144,000 fr. Ses instructions eurent pour objet de rassurer ou de calmer le cabinet de Vienne, au sujet de deux entreprises que le gouvernement français méditait contre la Suisse et contre le saint-siège. Il s'agissait surtout de travailler, à l'ombre de l'influence de l'impératrice, à renverser le premier ministre Thugut, qui était si favorable à l'Angleterre. Tel était le but principal des instructions confidentielles du ministre des relations extérieures, Talleyrand, qui avait coutume de dire et même d'écrire dans ses dépêches, en parlant

du premier ministre de l'empereur, *M. de Thugut qui est le souverain de Vienne*. Ce fut le 8 février 1798 que Bernadotte arriva dans la capitale de l'Autriche ; le lendemain il fit sa visite au baron de Thugut, qui le reçut avec des marques de distinction particulières. Dans ses premières conférences avec le ministre autrichien, le général lui fit sentir que le directoire verrait avec plaisir que, par réciprocité, la cour de Vienne envoyât un ambassadeur à Paris. Thugut lui en fit la promesse, et ajouta que le baron de Degelmann paraissait désigné pour cette haute mission. Ces dispositions plus apparentes que réelles de la part de ce ministre rendirent plus facile à Bernadotte l'exécution des ordres du directoire, en ce qui concernait le saint-siège et la Suisse. Ses notes à ce sujet maintinrent l'Autriche dans la ligne que venaient de lui tracer les stipulations de Campo-Formio. Aussi Berthier put proclamer sans obstacle la république romaine, et Brune envahir la Suisse, sans que le cabinet autrichien élevât la moindre réclamation. Le 2 mars, Bernadotte eut la première audience de l'empereur, et remit ses lettres de créance. Il fut successivement présenté à tous les princes de la famille impériale, regrettant fort que les couches de l'impératrice ne lui permissent pas de la voir. Cependant la cour de Vienne commençait à se récrier contre les interprétations forcées du traité de Campo-Formio, et à s'inquiéter, dans un intérêt à la fois de politique et de famille, des différends qui s'élevaient entre la cour de Naples et la république française. Son attention n'était pas moins fixée sur le sort de la Suisse. Dans ces circonstances, Bernadotte, sans instructions précises sur les différents griefs qui donnaient lieu aux réclamations de l'Autriche, crut devoir, pour que sa loyauté personnelle ne fût point compromise, observer la plus grande circonspection, et pour cela, son principal moyen fut de se tenir le plus souvent à la campagne. Mais, poussé de plus en plus par Talleyrand à miner le crédit du principal ministre, il fit remarquer, dans sa correspondance chiffrée, que lui-même avait été contrarié de n'avoir pu encore se faire présenter à l'impératrice ; et combien d'ailleurs il aurait peu à espérer de son appui, tant que la cour de Naples redouterait les entreprises de la république : « Il fallait avant tout, » disait-il, « rassurer l'impératrice à cet égard. Du » « reste, ajoutait-il, n'est-il pas étrange que, quand la » « république française a depuis plus d'un mois son » « ambassadeur à Vienne, l'empereur semble affecter » « de ne point en envoyer un à Paris, tout en disant » « toujours qu'il y enverra le baron de Degelmann, » « qui ne bouge nullement. » Enfin, le 8 avril, l'impératrice relevée de couches, et paraissant pour la première fois en public, Bernadotte eut d'elle sa première audience. Dans le discours qu'il adressa à cette princesse, il lui dit « qu'il s'estimait d'autant » « plus heureux de lui rendre aujourd'hui ses de- » « voirs, qu'il venait de recevoir l'ordre exprès du » « directoire d'assurer Sa Majesté qu'elle pouvait se » « tranquilliser absolument à l'égard de Naples. » Profitant de l'impression favorable que cette assu-

rance avait faite sur l'esprit de cette souveraine, il lui fit remettre secrètement dès le lendemain un mémoire contre la politique de Thugut, comme étant incompatible avec le système de bonne intelligence et d'harmonie qui existait entre la France et l'Autriche, et sans lequel le sort de Naples ne pouvait que rester incertain. Ce mémoire amena un simulacre de changement de ministère à Vienne, et le comte Louis de Cobentzel, en qui seul le gouvernement français semblait avoir confiance, fut appelé de Rastadt, pour aller prendre la direction des affaires étrangères, en remplacement de Thugut, qui néanmoins, avec le titre de ministre de conférences, resta toujours le maître. Ce fut alors qu'un incident préparé à Paris vint compliquer la situation de Bernadotte et appeler sur sa tête les plus grands dangers. Des journaux, sous l'influence de Bonaparte ou de sa faction, rappelèrent le refus que Bernadotte avait fait de permettre à son armée de délibérer et de faire des adresses au directoire, et revinrent sur les querelles qui avaient eu lieu entre les officiers de Bernadotte et ceux des autres généraux. Ils annonçaient en outre que les personnes de la suite du général ambassadeur ne portaient la cocarde tricolore que dans l'intérieur de l'hôtel, et qu'on ne devait pas en être surpris quand on se rappelait la condescendance que Bernadotte avait montrée pour le cabinet de Vienne, après les préliminaires de Léoben et à des époques antérieures. Le directoire, en transmettant ces articles de journaux à Bernadotte, lui ordonna de faire distinguer son hôtel par les couleurs nationales s'il ne l'avait déjà fait. Par un singulier concours de circonstances, on touchait à l'époque où la jeunesse de Vienne désirait célébrer par des fêtes l'anniversaire du jour où elle s'était enrôlée tout entière pour la défense de la patrie, et l'empereur paraissait disposé à répondre à ce vœu. Une susceptibilité mal entendue, qu'avait excitée la dépêche du directoire, porta Bernadotte à notifier aux ministres autrichiens qu'il ne verrait pas cette fête avec plaisir, et il demanda qu'elle n'eût pas lieu. Il lui fut répondu qu'il était impossible d'accéder à sa demande. Bernadotte déclara que si la fête avait lieu, il en donnerait une de son côté. Le ministre autrichien crut de la dignité de son souverain de ne pas plier, et la fête patriotique de la jeunesse de Vienne eut lieu. Le même jour, 13 avril, l'ambassadeur de la république française, par une sorte de représailles, réunit ses amis, et saisit cette occasion pour faire arborer à son hôtel le drapeau tricolore avec cette inscription : *Liberté, égalité*. Il était alors six heures du soir ; à la vue de ce drapeau, le peuple de Vienne s'ameuta, assiégea l'hôtel de l'ambassade, pénétra dans plusieurs appartements, dégradait tout le mobilier, arracha le drapeau tricolore, et le brûla. Ces excès, commis aux cris sans cesse répétés de *vive l'empereur ! à bas le drapeau national*, se prolongèrent jusqu'à une heure après minuit. Bien que l'ambassadeur français eût envoyé au baron de Thugut trois notes pressantes, ce fut alors seulement que, par le commandement exprès de l'empereur, deux escadrons de cuirassiers et le régiment de Preiss vinrent dissiper l'émeute. Dans le

premier moment Bernadotte avait cru que son apparition imposerait à la multitude. Il avait fait ouvrir la porte de son hôtel et s'était présenté avec son secrétaire le sabre à la main ; mais les clameurs et la rage toujours croissante de la populace le forcèrent de se retirer. L'ambassadeur, ses amis, ses officiers, ses gens, se barricadèrent dans un appartement comme dans une citadelle, et se tenaient prêts à repousser la force par la force. « Là, disait Bernadotte dans sa troisième note, avec les dispositions « qui caractérisent les républicains, ils attendent l'événement. » Ce fut à cette troisième note seulement qu'il reçut du baron de Thugut une réponse des plus vagues et qui n'arriva qu'à trois heures du matin, c'est-à-dire lorsque tout était fini. Ainsi se passa heureusement sans catastrophe cette émeute, à laquelle l'ambassadeur français avait donné lieu, sans doute par une démarche inconsidérée, mais dans laquelle, sans son active et imperturbable bravoure et celle de ses officiers, il devait avoir le même sort qu'avait eu le général Duphot à Rome. Bernadotte eut compris alors quel était le véritable but de l'ordre qu'on lui avait donné : il ne douta pas que le directoire ne voulût entraîner l'Autriche dans une nouvelle guerre. Néanmoins il parla dans son rapport avec beaucoup de respect de l'empereur, rejetant tous les torts sur le baron de Thugut, de manière à porter le directoire à se contenter d'une réparation convenable, sans rompre la paix. Déjà, dès le lendemain de l'émeute, à huit heures du matin, il avait adressé à l'empereur une note dans laquelle, tout en se plaignant de la conduite au moins équivoque du ministre dirigeant, il s'était exprimé du reste avec la même modération. Il demandait ses passeports et insistait pour une réparation. Dans le jour même il reçut, au nom de l'empereur, une réponse du ministre du cabinet, comte de Colloredo, lui annonçant que Sa Majesté désirait qu'il n'insistât point sur les passeports demandés, et qu'elle avait ordonné au comte de Saureau et au baron de Degelmann de se rendre immédiatement chez le citoyen ambassadeur, afin de chercher à éclairer et vérifier tous les faits, et de faire disparaître, à la satisfaction réciproque, tout juste motif de plainte de sa part. Une commission spéciale ayant dressé un procès-verbal de toutes les circonstances de l'émeute, et cette pièce ayant été signée par quelques ministres étrangers, le comte de Saureau et le baron de Degelmann se rendirent chez l'ambassadeur français, pour lui demander également sa signature qu'il accorda. Mais leurs instances pour qu'il déferât au vœu de l'empereur de ne pas quitter la résidence furent sans effet, l'ambassadeur exigeant les mêmes réparations qu'il avait demandées dans ses notes au baron de Thugut. Vainement les commissaires autrichiens lui représentèrent que le dessin d'arborer le drapeau tricolore n'avait pas été prévu dans le 25<sup>e</sup> article du traité de Campo-Formio, puisque jamais aucun ambassadeur de France n'avait affiché des armes ni aucune autre marque distinctive à son hôtel ; qu'à Vienne aucun ministre étranger n'avait de

marques distinctives à sa demeure : Bernadotte alléguait que c'était par suite des ordres du directoire qu'il avait arboré le drapeau tricolore à son palais, et que par conséquent l'insulte et les outrages dont il avait été l'objet blessaient la dignité de son gouvernement, et que d'ailleurs, son caractère d'ambassadeur ayant été compromis, il persistait dans la résolution de quitter Vienne s'il ne recevait pas dans la journée une satisfaction suffisante. L'empereur envoya tout de suite un conseil, auquel il fit inviter tous les ministres des puissances étrangères. Après une assez longue délibération, ils signèrent une déclaration qui tendait à justifier complètement le gouvernement autrichien, et à rejeter la faute des désordres sur l'imprudencence du ministre républicain, et sur l'innovation qu'il s'était permise en faisant arborer le drapeau tricolore. Cette déclaration, ainsi que le procès-verbal de l'événement, signée comme il a été dit précédemment, par l'ambassadeur français lui-même, furent envoyés par un courrier extraordinaire au directoire et dans toutes les cours étrangères. Le même jour, l'empereur fit publier en son nom, par le comte de Pergen, directeur de la police, une proclamation pour reprocher aux habitants de Vienne de s'être écartés de leur respect accoutumé pour l'ordre public, et menacer de toute la rigueur des lois ceux qui le troubleraient de nouveau. De ces mesures à la réparation demandée par l'ambassadeur il y avait loin : aussi, le 15 avril, il quitta Vienne avec toutes les personnes attachées à sa légation, et se rendit à Rastadt pour y attendre les ordres de son gouvernement. Le directoire, en recevant ce rapport de Bernadotte, passa une partie de la nuit à délibérer sur les mesures à prendre pour venger l'honneur national, et fut unanime dans ce sentiment. Cependant sa situation était embarrassante : d'un côté, Bernadotte avait trop bien servi, comme général, la cause de la république pour qu'on osât le désavouer : de l'autre, les préparatifs pour l'expédition d'Égypte étaient trop avancés pour qu'on ne dût pas appréhender une rupture avec l'Autriche. En effet, le départ de Bonaparte pour Toulon était fixé au 23 avril. Le sentiment de l'honneur national ayant prévalu, le directoire manda Bonaparte, et lui donna connaissance d'un projet de message aux conseils, pour déclarer la guerre à l'Autriche ; puis d'un décret qui lui conférait le commandement de l'armée d'Allemagne. Mais Bonaparte, qui a des desseins plus profonds, ne partage pas l'opinion du directoire. Suivant lui, le choix qu'on avait fait de Bernadotte pour ambassadeur était mauvais ; son caractère était trop exalté, sa tête n'était pas assez calme, il avait eu matériellement tort. Déclarer la guerre à l'Autriche, c'était jouer le jeu de l'Angleterre. Croire que si le cabinet de Vienne eût voulu la guerre, il eût insulté l'ambassadeur, c'était peu connaître la politique. Il l'aurait au contraire caressé, endormi, tout en faisant marcher des troupes. On pouvait être certain qu'il donnerait satisfaction. Se laisser entraîner ainsi par les événements, c'était ne point avoir de système politique. Du reste, offrant ses services et son influence au

gouvernement, il déclara qu'il suspendrait son départ pour Toulon, jusqu'à ce que l'on eût reçu de Vienne des nouvelles plus satisfaisantes. Le directoire, embarrassé, lui confia, pour tout réparer, les pouvoirs les plus étendus et il n'en usa que pour lier avec le comte de Cobentzel, une correspondance dans laquelle il était bien moins question de l'affaire de Bernadotte que des moyens d'éloigner toute guerre avec l'Autriche. De ces intrigues de Bonaparte, il résulta que Bernadotte fut sacrifié à la crainte exagérée d'une rupture immédiate avec la cour de Vienne. Il y a plus, le ministère autrichien, trouvant mauvais que l'ambassadeur français eût troublé l'ordre à Vienne, demandait *qu'il fût exemplairement puni*. De son côté, Bernadotte, dans son rapport, signalait le ministre Thugut comme le moteur secret de l'émeute; il portait aussi le soupçon sur les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, comme ayant, d'après la tactique de leurs cours, répandu de l'argent pour échauffer les esprits et propager le feu de la sédition dans Vienne, sous les yeux mêmes de l'empereur. Mécontent de la froideur du directoire à lui procurer une satisfaction éclatante, il refusa, à son arrivée à Rastadt, le commandement de la 5<sup>e</sup> division militaire. Appelé ensuite à Paris par le gouvernement, il témoigna d'abord la ferme intention de vivre à l'écart et en simple citoyen. Le ministre Talleyrand lui ayant fait sentir qu'une réparation éclatante n'était pas possible, aux termes où l'on en était avec l'Autriche, on concerta une correspondance, qui fut rendue publique, pour suppléer à ce que pouvait désirer Bernadotte (1). Les principes républicains et le caractère hautement prononcé de Bernadotte faisaient également ombrage au directoire exécutif et à Bonaparte, qui brûlait du désir d'en être membre. Bonaparte cherchait à écarter à tout prix de Paris et des affaires publiques celui qui avait si bien deviné ses projets au 18 fructidor et aux conférences de Campo-Formio. Bernadotte eut encore à refuser le commandement de la 9<sup>e</sup> division militaire, et motiva son refus sur le délabrement de sa santé et sur le besoin qu'il avait de repos. Ce fut à cette époque (août 1798) qu'il épousa mademoiselle Désirée Clary, qui avait pour père un négociant de Marseille, dont la sœur avait épousé Joseph Bonaparte, et qui avait été destinée au général Duphot. Cette alliance ne parut pas avoir opéré un rapprochement entre Bernadotte et le général Bonaparte, qui avait demandé la main de cette demoiselle, et à qui M. Clary l'avait refusée en disant qu'il avait assez d'un Bonaparte dans sa famille. Au mois de novembre 1798, Bernadotte accepta le commandement d'une armée d'observation sur les bords du Rhin; il commença la campagne par le bombardement de Philipsbourg, que le rhingrave de Salin, qui y commandait, refusa de lui rendre. Les frontières garanties, le commerce de Manheim assuré, l'université d'Heidelberg protégée, le soulagement du

pays opéré par des restrictions apportées au droit de réquisition, tels sont les actes qui signalèrent son commandement. Il chassa de Francfort les agents de l'Autriche et les émigrés, auxquels il ordonna de se retirer à vingt lieues au delà des avant-postes de l'armée française. Il se démit de ce commandement au commencement de l'année 1799. Bientôt arriva la révolution du 30 prairial, qui fit sortir du directoire Merlin, Treilhard et Larévellière-l'Époux. Le parti triomphant appela Bernadotte au ministère de la guerre, le 15 messidor an 8, bien qu'il ne comptât pas beaucoup sur sa docilité; mais il considérait moins en lui le républicain incapable de transiger avec ses principes, que le militaire administrateur dont les talents étaient alors si nécessaires. Il était difficile de prendre la direction des affaires de la guerre dans une situation plus déplorable. Pendant les six mois d'anarchie qui avaient précédé la journée du 30 prairial, les armées étaient sans solde, dans le plus absolu dénuement d'armes, d'habits et d'équipements. Découragées par cette direction incertaine qui les avait fait changer si souvent de généraux, elles n'éprouvaient que des revers. L'armée d'Italie avait été forcée d'évacuer le Mantouan, la Cisalpine et le Piémont; son artillerie était perdue, et les places fortes au pouvoir de l'ennemi; l'armée, qui deux ans auparavant menaçait Vienne, s'était retranchée sur les Apennins liguriens, sans munitions et sans vivres. L'armée de Naples devait venir l'aider à reprendre l'offensive; la Trébia, perdue malgré les efforts du général Macdonald, lui enleva cet espoir; la chaîne des Alpes était occupée par les ennemis; la forteresse de Briançon devenait de première ligne; une partie des départements des Hautes-Alpes et du Mont-Blanc était insultée, et celui du Léman à la veille d'être attaqué; l'Helvétie jusqu'à Zurich était au pouvoir des Autrichiens. Le Bas-Rhin était dégarni de troupes; l'armée de Hollande n'était plus que de 16,000 hommes; la Belgique sans défense: les places fortes du Nord sans approvisionnements; nos côtes sans soldats; l'Ouest recommençant sa rébellion; dans le Midi une armée royale organisée, telle était la situation de la république. A peine installé, Bernadotte donna à toutes les parties de son département l'impulsion de son caractère actif et décidé. Sa popularité dans l'armée, son entraînant franchise, ses mesures rapides et bien concertées, opérèrent en moins de trois mois des miracles. La France lui dut la recomposition de ses forces, et la suspension des progrès de la coalition. Il écrivit aux généraux pour ranimer leurs espérances; aux conscripts il adressa une proclamation pour ranimer leur patriotisme, aux administrateurs une circulaire pour exciter leur zèle dans la levée de la conscription. Il ne cessait de recommander aux généraux la discipline et l'unité d'action. Il confia le commandement en chef des armées des Alpes et d'Italie au général Championnet, antérieurement disgracié. (Voy. l'art. CHAMPIONNET.) Il invita de la manière la plus pressante le général Moreau à examiner la conduite des commandants qui, en Italie, avaient rendu les places

(1) Ces détails sur l'ambassade de Bernadotte sont tirés du 5<sup>e</sup> volume des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*.

fortes qui leur étaient confiées. Il fit incorporer dans les bataillons de leurs départements les officiers qui étaient à Paris en réclamation. A sa voix, la garde nationale s'organisa avec un nouveau zèle; des légions se formèrent dans les quatre départements entre Rhin et Moselle; des bataillons de vétérans allèrent prendre la place des régiments destinés à renforcer ceux auxquels était confiée la défense des frontières; notre cavalerie s'accrut d'une remonte de 40.000 chevaux; 100,000 conscrits furent habillés, armés, équipés. A ces heureux résultats administratifs, Bernadotte ajouta bientôt ceux de ses conceptions stratégiques, qui ne furent pas sans influence sur les deux grands événements militaires de cette époque, la victoire de Zurich par Masséna, et la conquête de la Hollande par Brune. Aussi le successeur qu'on avait déjà donné à Bernadotte dans le ministère de la guerre eut-il la loyauté de dire au directoire, en lui présentant les drapeaux enlevés à l'ennemi: « Je ne puis m'attribuer aucune part dans ces victoires: elles ont été préparées par mon prédécesseur. » Le pouvoir d'opinion, l'influence personnelle que Bernadotte exerçait si efficacement, avaient fait ombrage à Bonaparte et à ses frères, ainsi qu'aux directeurs Syeyes et Roger Ducos, liés d'intérêts avec l'ambitieux général qu'ils voulaient placer à la tête du gouvernement. Ils réussirent à écarter Bernadotte (9 octobre), qui eut pour successeur l'ex-conventionnel Dubois-Crancé, administrateur aussi médiocre qu'ardent jacobin. Il faut lire les *Mémoires de Gohier*, pour connaître avec quelle perfidie Syeyes préluda par le renvoi de Bernadotte à la destruction du gouvernement dont il était un des chefs. Il avait profité de sa position comme président du directoire pour refuser d'acquiescer aux propositions du ministre, et leurs débats devinrent si vifs que Syeyes ayant offert au ministre un commandement d'armée, celui-ci répondit qu'il n'en accepterait aucun pendant sa présidence, parce qu'il était tout de glace, quand il faudrait être tout de feu pour trouver les moyens de faire triompher les armées. Cependant les républicains, en majorité au conseil des cinq-cents, connaissant les entraves que le ministre éprouvait chaque jour de la part du directoire, lui firent proposer un coup d'État pour s'en affranchir: Bernadotte refusa: « Le sang d'un million de Français ayant cimenté ce système de gouvernement, dit-il, je ne me prêterai jamais à ce qui tendrait à le détruire. » Le secret de cette démarche, scrupuleusement gardé par le ministre, fut cependant révélé à Syeyes par l'indiscrétion du député Salicetti; et Syeyes en conclut qu'il fallait se hâter d'enlever le portefeuille à Bernadotte. Le directoire, à cette occasion, publia que ce ministre avait donné sa démission. Celui-ci, prenant aussitôt la plume, écrivit aux directeurs: « Je reçois votre arrêté et la lettre obligeante qui l'accompagne. Vous acceptez la démission que je n'ai pas donnée. » Pour juger Bernadotte comme ministre, il faut lire le *Compte-rendu de l'administration du département de la guerre depuis le 15 messidor an 7 jusqu'au 29*

*fructidor suivant* (1), présenté aux consuls de la république le 4<sup>er</sup> germinal an 8; compte-rendu dont Bonaparte empêcha la distribution en disant « que ce ministre n'avait nul besoin d'une telle justification. » Répandu dans le public, ce compte eût prouvé que l'arrivée et la présence de Bonaparte n'étaient point si nécessaires pour remettre la victoire à l'ordre du jour, ainsi que ne cessaient de le proclamer ses partisans et les complices de son ambition. Loin de là, il est reconnu par tout juge impartial des hommes et des choses de notre révolution, que l'administration de Bernadotte eut une heureuse et puissante influence sur les destinées de la patrie et prépara de grandes ressources à Bonaparte. Après cela, tout en faisant la part de leur inimitié réciproque, il est difficile de croire que ce dernier ait pu dire à Ste-Hélène: « Bernadotte ne fut que quelques instants au ministère; il n'y fit que des sottises (2). » Bernadotte, qui avait demandé et obtenu son traitement de retraite en sortant du ministère, ne prit aucune part à la révolution du 18 brumaire. Le matin de cette fameuse journée, cédant aux instances de son beau-frère Joseph, il alla chez Bonaparte, qui lui exposa son projet sans détour, et l'engagea à se réunir aux généraux qui le secondaient. « Général, répondit Bernadotte, je conçois la liberté autrement, et votre plan la tue. — En ce cas, répondit Bonaparte, vous allez demeurer chez moi jusqu'à ce que le décret des anciens ait paru. — Je ne suis pas, dit Bernadotte, de ces généraux qui se laissent arrêter. Songez que tout ce qui vous environne me connaît aussi bien que vous. — Eh bien, promettez-moi de ne rien entreprendre. — De moi-même je n'ai aucune intention d'agir; mais si je reçois des ordres de ceux qui ont droit de m'en donner, je combattrai toute tentative illégale contre les pouvoirs établis. — Je suis tranquille à cet égard, reprit Bonaparte, j'ai pris mes mesures pour que les conseils ni le directoire, n'aient recours à personne, et je me fie à votre promesse de ne rien entreprendre de vous-même. » Et Bernadotte se retira tête haute au milieu des militaires de tous grades qui encombraient la maison et dont la foule se prolongeait jusque dans la rue. Dans la nuit du 9 au 10 novembre, une douzaine de députés républicains du conseil des cinq-cents se réunirent chez Salicetti leur collègue, et il fut convenu que le lendemain, à l'imitation du conseil des anciens qui avait nommé Bonaparte général de sa garde, le conseil des cinq-cents nommerait Bernadotte général de la sienne. Cette fois encore Salicetti révéla le secret de ce conciliabule, et des mesures furent prises pour déjouer cette tentative. Malgré cette opposition formelle à la révolution du 18 brumaire, qui fit que Bonaparte l'appelait souvent *l'homme obstacle*, Bernadotte était un personnage trop important pour qu'on le laissât sans emploi. Il fut, peu de temps après

(1) Paris, de l'imprimerie de la république, prairial an 8, in-fol. de 99 p. et tableaux.

(2) Voy. le *Mémorial de Ste-Hélène*, dont on peut dire:

*Tom flet pravi que tenaz quam nu-cia veri*

l'installation des consuls, nommé conseiller d'Etat. « C'est l'absorber, disait Syeyes, mais c'est monter aussiqu'on n'ose pas l'oublier. » Peu de temps après, les ehouans ayant reparu dans les départements de la Bretagne, un arrêté des consuls conféra cependant à Bernadotte le commandement des départements de l'Ouest. Dans ce commandement il avait une double tâche à remplir; celle de repousser les Anglais, dont la flotte, portant 18,000 hommes de débarquement, menaçait les côtes de Bretagne, et cherchait à s'emparer de Belle-Isle; puis celle de prévenir ou neutraliser parmi les habitants tout moyen de retour à la guerre civile. Il forma d'abord un camp au centre de sa ligne de défense, un autre à St-Renan pour couvrir Brest, et partagea le reste de ses troupes en détachements qui parcouraient le pays dans tous les sens. Grâce à ces habiles dispositions, les Anglais ne purent débarquer à Quiberon (16 mai 1800); Belle-Isle et Brest furent préservés de toute atteinte, et quant aux insurgés de l'intérieur, il ne put se former aucun rassemblement qui ne fût dispersé dans les vingt-quatre heures. Un arrêté des consuls, du 15 janvier 1800, avait suspendu la constitution dans ces départements et institué des commissions militaires. Cette suspension fut levée dès le 21 avril suivant, les soins de Bernadotte ayant ramené la tranquillité dans le pays. Certains bruits se répandirent dans le public lorsqu'il remit le commandement de l'armée de l'Ouest au général Laborde; sa santé s'affaiblit d'une manière alarmante, et il tomba dans un état de marasme: on prétendit qu'il avait été empoisonné, comme le général Hoche. D'autres supposaient qu'il avait été disgracié par suite de la découverte d'une conspiration formée en Bretagne contre le gouvernement consulaire, et dans laquelle, à sa connaissance, figuraient quelques officiers de son état-major. Le fait est que jamais Bernadotte n'avait été dans des dispositions moins favorables au premier consul, qui lui avait refusé le commandement de l'expédition de St-Domingue pour le donner au général Leclerc. Au passage de ce dernier à Rennes pour se rendre à Brest, une explication très-vive eut lieu entre ces deux généraux. Cependant Bonaparte avait enfin réussi à substituer son empire à la république; Bernadotte reçut le bâton de maréchal (mai 1804) et le commandement de l'armée d'Hanovre. L'empereur le nomma en outre grand-aigle et chef de la 8<sup>e</sup> cohorte de la Légion d'honneur, institution à la création de laquelle Bernadotte s'était opiniâtement opposé dans le conseil d'Etat. Au mois de mars 1805, il fut élu, malgré son absence, pour présider le collège électoral du département de Vaucluse. Le département des Hautes-Pyrénées le nomma candidat au sénat conservateur; enfin il fut presque en même temps décoré des ordres de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse, et de la grande croix de St-Hubert de Bavière. C'était avec joie qu'il avait accepté le gouvernement de Hanovre: « Car, dit un biographe, « il ne devait pas être plus jaloux de rester en France que l'empereur de l'y garder. » Dès son arrivée dans le Hanovre, il s'attacha à connaître les

ressources du pays, les mœurs et l'esprit des habitants, et sut se les attacher par la sévère discipline qu'il entretenait dans son armée. Il laissa dans leurs cœurs des souvenirs qui par la suite contribuèrent à sa haute élévation. Lors de la campagne de 1805, il amena ses troupes, parfaitement exercées et équipées, à Napoléon qui en fit le premier corps de la grande armée. Le 25 septembre, en quittant le Hanovre, il se porta sur Wurtzbourg où s'était retiré l'électeur de Bavière; là, il réunit dans son corps d'armée les débris des troupes bavaoises, dispersées par l'invasion de l'armée autrichienne; puis, marchant sur Munich, il rétablit l'électeur dans sa capitale (21 octobre). Dès le lendemain il poussa son avant-garde sur l'Inn, tint en échec l'armée russe qui arrivait au secours des Autrichiens, et contribua, par cette habile manœuvre, à la chute d'Ulm qui décida du sort de la campagne. Après avoir conquis le pays de Salzbourg (30 octobre), il entra en Bohême, puis, ayant joint en avant de Brunn en Moravie l'empereur qui se préparait à donner la bataille d'Austerlitz, il eut la plus grande part à la gloire de cette journée en enfonçant le centre de l'armée russe. Créé prince de Ponte-Corvo, le 5 juin 1806, il entra en campagne au mois d'octobre, à la tête du premier corps, et débuta par l'affaire de Schlitz où il battit l'avant-garde de l'armée prussienne. Après la victoire d'Iéna, l'empereur l'ayant laissé maître de ses mouvements, il fit une marche de nuit, et se présenta à l'improviste devant Halle, où se trouvait la réserve de l'armée prussienne, commandée par le prince Eugène de Wirtemberg (17 octobre). Après l'avoir battu, il entra dans Halle, et par cette heureuse opération empêcha la réunion des restes de l'armée prussienne. Le lendemain de la bataille de Halle, le prince de Ponte-Corvo se rendit à minuit au quartier général de l'empereur à Mersebourg. Napoléon le combla d'éloges sur cette brillante affaire; et, à ce propos, le maréchal Lefebvre dit à Bernadotte: « Tes succès « ont inspiré de la jalousie à tous les favoris. Ils sont « humiliés. Nous marchions avec 60,000 hommes « pour attaquer cette réserve, et tu t'es battu avec « moins de 15,000 hommes. Tu as fait 7,000 prisonniers, parmi lesquels deux généraux, et pris « vingt-six pièces de canon. Si tu n'avais pas réussi, « on te saurait meilleur gré, et cela parce que tu es « un général du Rhin. » Napoléon, visitant le champ de bataille de Halle le 19, s'étonna de ce que Bernadotte avait osé attaquer avec des forces extrêmement inférieures à celles de son ennemi une position si redoutable. Revenu de cette espèce d'admiration qu'il avait témoignée d'abord, il dit à ses courtisans d'un ton sévère: « Je n'entreprendrais « pas de forcer une position semblable avec moins « de 60,000 hommes, si j'en avais 25 ou 30,000 « devant moi. Quelque jour le Gascon y sera pris. » Cependant, après avoir passé l'Elbe, Bernadotte se mit à la poursuite du général Blücher, l'atteignit plusieurs fois, et lui offrit le combat; mais Blücher, malgré la supériorité du nombre, battit en retraite jusqu'à Lubeck, où il s'en-



ferma. Bernadotte, auquel s'étaient joints le corps du maréchal Soult et la cavalerie du maréchal Murat, l'y attaqua le 6 novembre. Le Burgthor, défendu par une artillerie formidable, chassa l'ennemi de rue en rue et le poursuivit jusqu'à Radkau. Le carnage que les Français firent à Lubeck fut horrible; tous les efforts de leurs généraux pour l'empêcher furent inutiles. La prise d'un nombre considérable de drapeaux, de soldats, d'officiers et de généraux parmi lesquels on distinguait Blücher et le duc de Brunswick-Oëls, furent le résultat de cette victoire. Le 8 novembre, Bernadotte reçut ordre de marcher sur la Pologne, au-devant des Russes qui arrivaient un peu tard au secours de la Prusse. Ayant passé la Vistule à Thorn, il prit le commandement de l'aile gauche de la grande armée, et dut concerter ses mouvements avec ceux des maréchaux Ney et Bessières. Il balaya toute la plaine jusqu'à la Passarge, et prit position le long de cette rivière, en étendant sa ligne jusqu'aux bords de la Baltique : il occupa Elbing et Braunsberg. Les généraux russes avaient formé le projet de couper l'empereur et la division Ney du reste de l'armée française, et ils s'avancèrent au nombre de 60,000 hommes dans la plaine en avant de Mohrungen. Bernadotte avait reçu la veille l'ordre de se retirer sur le petit Strasbourg, à sept ou huit milles de Thorn; mais étant mieux instruit du mouvement des Russes qu'on ne l'était au quartier général, il réunit de minuit à midi tout son corps d'armée dans les plaines de Mohrungen, où bientôt arriva la colonne russe qui fut battue et repoussée à deux lieues en arrière (25 janvier 1807); dès lors le projet du général russe avait échoué. Bernadotte resta sur le champ de bataille toute la journée suivante. Le surlendemain il commença lentement un mouvement en arrière pour couvrir Thorn, disputant le terrain pas à pas, et attirant ainsi sur lui le général russe jusqu'à ce que Napoléon, par son grand mouvement, l'eût forcé de renoncer à son entreprise. Le 26 février, Bernadotte assura par la victoire remportée à Braunsberg la position de l'armée française. Des négociations avaient été entamées, mais ayant été rompues, deux colonnes russes tentèrent de passer la rivière à Spandau. Bernadotte les repoussa après un combat meurtrier, dans lequel il fut grièvement blessé à la tête par un coup de feu, ce qui ne l'empêcha pas de commander jusqu'à ce que l'ennemi eût été repoussé à plus d'une lieue de distance; mais par suite de sa blessure, il fut obligé de quitter ce beau corps qu'il avait formé, et à la tête duquel il avait obtenu de si grands succès depuis son départ de Hanovre. Après la paix de Tilsitt (7 juillet 1807), une alliance ayant été conclue à Fontainebleau le 31 octobre, entre la France et le Danemark, les Îles danoises durent être occupées par les troupes françaises destinées à agir contre la Suède. Le maréchal Bernadotte, qui devait attaquer ce royaume sur lequel il devait être un jour appelé à régner, passa le Belt au mois de mars 1808, et arriva en Zélande à la tête de 52,000 Français, Hollandais et Espagnols. Le général espagnol la Romana, trompant alors la vigilance du géné-

ral français qui se fait à ses serments, parvint, à l'aide des Anglais, à s'échapper avec 10,000 Espagnols qui étaient en Fionie. Seulement la division Kindelan, qui se trouvait dans le Jutland, refusa d'obéir à la Romana et demeura avec Bernadotte. Cette époque de la vie du prince de Ponte-Corvo est une des plus honorables, et sa conduite fut telle, que non-seulement il mérita l'estime des Hambourgeois, mais que tous les peuples du Nord concurent de lui la plus haute idée. Rappelé en Allemagne lorsque en avril 1809 la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche, Bernadotte commanda le 9<sup>e</sup> corps, composé en grande partie de Saxons. Il obtint, le 17, en avant du pont de Lintz, un avantage important sur les Autrichiens, opéra ensuite sa jonction avec la grande armée. Il assista le 6 juillet à la bataille de Wagram, où il était placé à l'aile gauche, contre laquelle le prince Charles dirigea des forces et son artillerie infiniment supérieures. L'attaque fut des plus vives; les Saxons, quoique peu accoutumés à se trouver au milieu de telles affaires, se battirent avec un courage admirable. Wagram fut pris et repris par eux. Pendant deux heures, ils arrêtèrent les Autrichiens au milieu du village enflammé. Leur perte était considérable. Une division française commandée par le général Dupas faisait partie du 9<sup>e</sup> corps. Bernadotte lui ordonna d'avancer pour soutenir. Le général Dupas répondit qu'il avait ordre supérieur de garder sa position. Bernadotte envoya à plusieurs reprises à l'empereur des aides de camp chargés de demander des renforts avec lesquels il aurait pu reprendre l'offensive; Napoléon lui faisait répondre sans cesse de tenir toujours et d'attendre. Bernadotte et ses soldats tinrent en effet jusqu'à la fin de la bataille; mais les malheureux Saxons perdirent presque tous la vie. L'action terminée, il se rendit au quartier général, se plaignit énergiquement de l'ordre donné au général Dupas en violation de toutes les règles militaires, et dit entre autres choses : « Que si c'était dans la vue de le faire « périr, on avait des moyens moins odieux que celui « de sacrifier avec lui tant de braves gens. » L'empereur chercha à le calmer en lui disant « que c'é- « tait une de ces erreurs inévitables dans un si grand « mouvement. » Mais Bernadotte, ne voulant plus s'exposer à de pareilles chances, demanda son congé, que Napoléon lui refusa d'abord, mais qu'il lui accorda quelques jours plus tard, à la lecture d'un ordre du jour où il rendait pleinement justice au courage de ses braves Saxons, et qui, sous ce rapport, était en désaccord avec le bulletin officiel de l'empereur (1). Napoléon regardait le droit de proclamation comme étant spécialement dévolu au chef de l'État. Bernadotte était de retour à Paris depuis vingt jours, lorsqu'on y reçut la nouvelle du débarquement des Anglais à Waleheren (30 juillet 1809). En l'absence de l'empereur, le conseil des ministres le chargea de repousser cette agression. Malgré le mauvais état de sa santé, il accepta

(1) Cette pièce parut dans le *Journal de l'Empire*. On s'empressa d'en diminuer l'effet dans le *Moniteur*.

sans hésiter cette mission. Arrivé à Anvers, il trouva que les moyens de défense manquaient totalement. Il eut besoin de toute son activité pour créer des ressources; en un moment les gardes nationales furent organisées; les troupes qui se trouvaient dans cette partie de l'empire étaient dépourvues de tout; on avait amalgamé des matelots, des dragons, des chasseurs et des hussards pour en former des compagnies de fantassins. On avait confondu ensemble des Polonais, des Hollandais, des Hanoviens, etc.; il n'y avait point d'artillerie de campagne. Le prince de Ponte-Corvo parvint à avoir bientôt 12,000 hommes en état de combattre. De cette manière il imposa à lord Chatam, commandant des forces anglaises, et prévint, de la part de cet inepte général, toute tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Dès le mois de septembre, l'ennemi avait évacué l'île de Sud-Bevelande, et le 30 du même mois celle de Walcheren. Bernadotte venait à peine de terminer en soixante jours cette campagne, qu'il dut remettre le commandement au maréchal Bessières. L'empereur était vivement irrité contre lui pour quelques passages d'une proclamation qu'il avait faite à son armée. Il n'ignorait pas d'ailleurs les intrigues de Fouché (voy. ce nom), qui s'était attaché à circonvenir le prince de Ponte-Corvo pendant son court séjour à Paris, et à lui témoigner plus de déférence qu'il ne convenait à un ministre de l'empereur. En effet, peu de jours après l'arrivée du prince de Ponte-Corvo à Anvers, Fouché avait envoyé auprès de lui un de ses agents confidentiels, avec la mission de le sonder sur la possibilité de se mettre à la tête d'un mouvement pour renverser le gouvernement de Napoléon. Bernadotte répondit « que, s'il avait dû choisir un « empereur, certes, il n'aurait pas donné la pré-  
« férence à Napoléon, mais que, puisque la  
« France s'était prononcée pour lui, il serait fi-  
« dèle aux engagements de la nation. » A son ar-  
« rivée à Paris, lorsque le ministre de la guerre  
« Clarke communiqua à Bernadotte, au nom de l'em-  
« pereur, la défense de demeurer dans la capitale, et  
« l'injonction de voyager vers sa principauté de  
« Ponte-Corvo, le prince indigné l'interrompit en di-  
« sant : « Ecrivez à l'empereur que je m'attendais à  
« plus de reconnaissance de sa part; que pour cette  
« fois-ci sa politique est en défaut; que tout-puis-  
« sant qu'il est à Vienne, il ne l'est pas assez à Paris  
« pour me forcer à faire quelque chose contre mon  
« gré; que je reste à Paris parce qu'il me convient  
« d'y rester; que je rentre dans la classe des ci-  
« toyens; que je lui abandonne mes titres et que je  
« lui donne ma démission de toutes mes places. »  
Le ministre stupéfait s'écria : « Vous vous mettez  
« donc en rébellion contre les lois ?—Je ne fais que  
« m'élever contre ceux qui les méconnaissent, ré-  
« pond le prince. Au surplus écrivez ma réponse;  
« c'est votre devoir de le faire, et j'apposerai ma  
« signature à votre rapport, afin d'en constater  
« l'exactitude. » Le prince ayant ajouté qu'il obéissait  
à des ordres militaires, mais que comme citoyen  
il avait des droits qu'on ne violerait pas sans

qu'il portât cette violation au jugement du public, le ministre s'empressa de lui remettre le 29 septembre un ordre ainsi conçu : « Prince, l'intention de  
« l'empereur est que Votre Altesse se rende sans  
« délai à l'armée d'Allemagne pour y être em-  
« ployé, etc. (1). » Le prince partit pour Vienne, et y arriva cinq à six jours avant la signature de la paix. Sa première entrevue avec Napoléon à Schœnbrunn fut extrêmement vive. L'empereur, se plaignant de la proclamation faite à Anvers par le prince, lui dit : « Vous avez ainsi voulu prouver à la France  
« que j'avais négligé de mettre cette partie de son  
« territoire en état de défense. — J'ai pu me trom-  
« per, répliqua Bernadotte, en évaluant les troupes  
« que j'ai trouvées dans le pays à 12 ou 15,000 hom-  
« mes.— Ah! vous convenez donc de votre erreur!  
« répond brusquement l'empereur. — Oui, sire,  
« elle est réelle, car je n'en ai pas trouvé la moitié,  
« et cependant Votre Majesté annonçait à toute la  
« France que j'avais pris le commandement d'une  
« armée de 100,000 hommes.— Vous avez failli me  
« donner la guerre avec la Russie et le Danemark,  
« reprit l'empereur du ton d'un souverain qui ne veut  
« pas être contrarié. — J'ignore, sire, quelle en  
« aurait pu être la cause. — L'armistice que vous  
« avez accordé aux Suédois et qui a paralysé les  
« opérations des Russes en Finlande et les projets  
« des Danois en Scanie. — Il y a peu de générosité,  
« sire, à vouloir accabler un chef qui n'a agi que  
« dans l'intérêt de votre gloire. Votre Majesté sait  
« très-bien qu'il n'y a que deux peuples en Europe  
« qui conservent quelque dévouement pour elle : ces  
« deux peuples sont les Suédois et les Polonais. —  
« Quel sentiment ont donc pour moi les Français?  
« demanda Napoléon. — Sire, celui de l'admiration,  
« que commandent vos étonnans succès. » L'empe-  
« reur s'apaisa, et prit tout à coup un ton plus affec-  
« tueux. Le prince se borna à lui demander la per-  
« mission de se retirer du service. L'empereur alors,  
« continuant sur ce ton bienveillant, lui dit : « Je  
« vous enverrai à Rome; ne contrariez pas ma  
« politique. » Dans les conversations suivantes, le prince de Ponte-Corvo insista pour se retirer des affaires : « Vous avez à la vérité assez de gloire pour  
« penser au repos, lui dit Napoléon. Je ne sais à quoi  
« cela tient; mais je vois bien que nous ne nous en-  
« tendons pas. Cependant ma politique exige que vous  
« alliez tenir ma cour à Rome. Vous aurez une grande  
« existence; j'ai assigné 2 millions pour la dépense  
« du gouverneur général. Vous y resterez dix-huit  
« mois. Nous aurons des relations directes ensemble,  
« et peut-être changerez-vous d'idées. » Le prince  
« pria l'empereur de lui dire si sa politique exigeait  
« effectivement qu'il allât à Rome. Sur la réponse af-  
« firmative, prononcée avec une extrême bienveillance,  
« le prince répondit en s'inclinant : « Sire, j'obéis. » Na-  
« poléon insista pour le prompt départ de Bernadotte  
« pour Rome, et ce dernier se disposait à l'effectuer,  
« lorsqu'il reçut les premières ouvertures de son élec-

(1) Extrait d'un rapport du général Clarke au duc de Frioul (Duroc), cité dans l'*Histoire de France* de Montgaillard, t. 6.

tion en Suède (1). La mort funeste du prince de Schléswig Augustenbourg, arrivée le 18 mai 1810, laissait la couronne de Suède sans héritier en présence de la vieille malade du roi Charles XIII. Les Suédois sentaient qu'ils avaient besoin d'un prince qui sût manier l'épée, et qui eût assez d'habileté dans l'administration pour réparer les maux qu'ils avaient soufferts. Le souvenir de ce qu'ils devaient au prince de Ponte-Corvo était encore présent à leur pensée; ils lui connaissaient toutes les qualités qu'ils pouvaient désirer. Les états, assemblés à Orebro depuis la mort du prince d'Augustenbourg, avaient peine à s'accorder sur le choix de son successeur. Le frère aîné du prince défunt, le duc régnant de Holstein Augustenbourg, semblait sur le point de réunir en sa faveur la majeure partie des voix, quand le roi de Danemark, rêvant le rétablissement de cette union de Calmar qui avait été si funeste à la Suède, vint se mettre sur les rangs. Ce monarque avait pour lui le vœu de Napoléon; mais tout patriote suédois était contre ce choix antinational. Ce fut alors que quelques voix firent entendre le nom de Bernadotte, et ce nom devint tout à coup populaire. L'essentiel était de s'assurer de son consentement, ou plutôt de celui de l'empereur. Bernadotte, qui était alors à Paris et sur le point de partir pour Rome, reçut la visite du baron de Mørner et de deux autres gentilshommes suédois qui avaient été députés vers le prince de Ponte-Corvo pour lui faire connaître les intentions de la diète. Il répondit, « qu'il se sentait honoré du vote libre d'un seul des membres de la diète; mais que s'il devenait l'objet de l'élection, ce qu'il ne croyait pas possible, il ne pourrait disposer de lui-même sans le consentement de l'empereur Napoléon. » L'empereur, informé de toutes ces circonstances, répondit « qu'écrit tant lui-même monarque élu du peuple, il ne s'opposerait en rien à une élection libre de la diète; qu'il n'y voulait avoir aucune influence; mais que le choix libre de la diète aurait son assentiment. » Et, pour en donner la preuve, il rappela Désaugiers, son chargé d'affaires à Stockholm, qui avait déjà donné des notes en faveur du roi de Danemark. Sa conduite fut désavouée; mais, si l'on en croit l'historien Montgaillard, le ministre des relations extérieures Champagny dit confidentiellement à M. de Lagerbjelke, ministre de Suède à Paris, qu'on avait sacrifié un innocent. Au jour fixé pour l'élection (21 août 1810), les suffrages se portèrent sur le prince de Ponte-Corvo avec une unanimité jusqu'alors sans exemple dans les fastes de la Suède. Charles XIII n'hésita pas un instant de faire le sacrifice de sa prédilection pour la maison de Holstein; et le courrier qui porta l'acte d'élection à Paris était en même temps chargé de l'acte par lequel le vieux roi adoptait pour son fils le nouveau prince héréditaire, enfin d'une lettre de Charles XIII pour l'empereur. Le courrier repartit bientôt avec l'acte d'ac-

ception du prince de Ponte-Corvo et la réponse approbative de Napoléon. Le nouveau prince royal avait terminé tous ses préparatifs de départ et n'attendait plus que ses lettres d'émancipation. Impatient du retard qu'on mettait à leur expédition, il va trouver l'empereur. Il fut étrangement surpris quand Napoléon lui dit que ce retard était causé par une décision de son conseil privé, qui avait jugé indispensable qu'il signât l'engagement de ne jamais porter les armes contre la France. « J'étais loin de m'attendre à cette prétention, lui dit vivement le prince. Ce n'est sûrement pas Votre Majesté qui a voulu m'imposer cette condition; ce ne peut être qu'une idée de l'archichancelier ou du grand juge, et ils m'honorent infiniment par cette conception, car ils m'élèvent à votre niveau comme capitaine: cela me vaut une couronne. Toutefois je supplie Votre Majesté de considérer que déjà je suis sujet du roi de Suède, à qui j'ai prêté serment de fidélité par suite de votre propre autorisation, et que l'acte même de mon élection me défend de contracter aucun engagement de vassalité étrangère. Si Votre Majesté persiste à m'imposer la condition dont il s'agit, mon devoir et l'honneur me prescrivent d'envoyer un courrier au roi de Suède pour l'informer des motifs qui me forcent à renoncer aux droits que le vœu des états, son adoption et votre approbation, m'avaient fait accepter. » Napoléon, fixant les yeux sur le prince, lui dit d'une voix concentrée. « Eh bien, partez, que nos destinées s'accomplissent. » Puis reprenant tout à coup son calme ordinaire, il se mit à lui parler du système continental et de sa politique, l'engageant à s'y conformer. Le prince ayant répondu qu'il ignorait complètement ce qui se passait dans ce royaume en fait d'administration et de commerce, qu'il suppliait l'empereur de lui donner quelque temps pour reconnaître par lui-même jusqu'à quel point il lui serait possible de seconder ses vues. « Combien de mois vous faut-il? reprit brusquement l'empereur. — Jusqu'au mois de mai. — Je vous l'accorde. A cette époque, prononcez-vous ami ou ennemi. » Prenant ensuite le ton le plus amical, Napoléon promit à Bernadotte 5 millions en indemnité de la principauté de Ponte-Corvo et de ses dotations en Pologne, en lui laissant toutes ses autres propriétés. Il lui fit remettre 1 million en or, pour qu'il n'eût pas l'air, a dit Napoléon plus tard, de venir en Suède avec toute sa fortune dans son bissac. Il lui permit d'emmener tous ses aides de camp (1). Ce fut le 2 octobre 1810 que le prince royal prit congé de l'empereur qui lui promit différentes concessions en faveur de la Suède. Le prince partit ainsi plein de confiance en Napoléon; mais son illusion ne dura pas longtemps. Il apprit de Duroc que, le jour même de son départ, l'empereur, toujours prévenu, lui avait dit: « Eh bien, le prince ne regrette-t-il pas la France? — Oui, sans doute. — Et moi, j'aurais été charmé

(1) Ces particularités ont été littéralement extraites par Montgaillard des cartons et du journal particulier du duc de Frioul.

(1) Le prince royal eut alors recours à différents emprunts; le général Gérard, entre autres, lui avança 500,000 fr.

« qu'il n'eût pas accepté. Mais que voulez-vous?... « Au reste, il ne m'aime pas. » Sur la réponse de Duroc à Napoléon qu'il était dans l'erreur, et que le prince était franchement revenu à lui : « Nous « ne nous sommes pas entendus, reprit l'empereur ; « à présent, il est trop tard ; il a ses intérêts ; ma « politique et la sienne ne pourront franchement « s'accorder. » Arrivé à Helsingbourg, le 19 octobre, le prince royal trouva une députation des états venue pour le recevoir, et les archevêques d'Upsal et de Lund, entre les mains desquels il fit sa profession de foi luthérienne. Ce fut le 1<sup>er</sup> novembre qu'il fit son entrée dans Stockholm. Il sut dès lors que l'accueil qu'on lui fit sur tous les lieux de son passage, les discours qu'on lui adressait, les réponses qu'il avait faites, excitaient le mécontentement de Napoléon. Les sentiments de liberté, développés par les orateurs des quatre ordres, ne lui convenaient pas plus que ceux que le prince déploya dans ses réponses, et devenaient l'objet de ses sarcasmes. Tels étaient les motifs qui le portèrent à adresser dès le mois de novembre, au cabinet suédois, lorsque le prince était à peine arrivé, des notes par lesquelles il demandait positivement l'adhésion du cabinet de Stockholm au système continental, ou la guerre avec l'Angleterre, ou la guerre avec la France. En vain, dans des lettres du 19 novembre, 10 décembre 1810 et 20 janvier 1811, le prince royal essaya de faire revenir Napoléon sur ces exigences ; en vain établissait-il que la Suède n'avait pas le *premier sou* pour fournir aux dépenses de la guerre contre l'Angleterre, et que les lois constitutionnelles du royaume défendaient au roi d'établir de nouvelles taxes sans le consentement des états généraux ; en vain alléguait-il la constitution et les lois de la Suède comme un obstacle à l'exécution de ses volontés : c'était tenir à Bonaparte un langage qu'il ne pouvait entendre. Toutes ces raisons ne paraissaient à ses yeux qu'un mauvais subterfuge, et ce ton soumis n'était que déception ; aussi chaque jour il accumulait les insultes pour le prince royal et le gouvernement suédois. Au mépris de ses promesses, il enleva à Bernadotte toutes ses dotations, qu'il réunit à son domaine extraordinaire ; il rappela tous ses aides de camp. L'un d'eux (le colonel Vilatte) était venu pour recevoir les prolongations de congé ; elles étaient expédiées et lui furent remises ; mais, avant qu'il fût sorti des bureaux de la guerre, on eut ordre de les lui reprendre. Accordant d'une main et reprenant de l'autre, Napoléon ajoutait l'insulte à l'injustice : on eût dit qu'il cherchait à pousser le prince à bout. Il ne prenait pas même la peine de dissimuler ses sentiments : car, en blâmant au milieu de ses courtisans la conduite que Bernadotte tenait en Suède, l'empereur alla jusqu'à dire qu'il pourrait bien lui faire terminer son cours de suédois à Vincennes. Chaque jour il harcelait les Suédois par des exigences toujours croissantes. Non content d'avoir forcé le roi de Suède à déclarer la guerre à l'Angleterre, qui heureusement ne prit pas cette guerre au sérieux, et eut l'habileté de ne pas s'en prendre à la Suède, Na-

poléon se plaignait de ce que cette guerre n'était pas poussée avec assez de vigueur, et refusait de rien fournir pour la rendre plus vive. Accoutumée à se servir des journaux pour arriver indirectement à ses fins politiques, la diplomatie impériale avait fait insérer dans le *Moniteur* des lettres datées d'Elseleur et de Copenhague, mais évidemment dictées à Paris, pour tracer au prince royal ses règles de conduite, ou pour l'inquiéter sur des dangers imaginaires. Tantôt on y parlait de l'encombrement des marchandises anglaises à Gothenbourg d'où elles étaient portées et recelées dans les mines de Suède ; tantôt d'une correspondance clandestine du consul anglais dans cette ville. On assurait que le gouvernement britannique se refusait à reconnaître Charles XIII comme souverain de la Suède ; on annonçait que le comte de Götterpp (Gustave IV) avait été reçu à bord de la flotte anglaise, dans la Baltique, avec les honneurs qu'on rend aux têtes couronnées, etc. Napoléon envoyait jusque dans les ports de la Suède, sous pavillon français, des espèces de forbans qui enlevaient les bâtiments suédois dans la Baltique, et envoyaient en France leurs équipages prisonniers. Plus de cinquante navires furent pris ainsi en pleine paix, et l'empereur faisait retenir ceux-là même dont son conseil des prises avait prononcé la restitution. Tantôt il voulait placer des douaniers français dans les ports de Suède ; tantôt il demandait que 6,000 matelots suédois fussent envoyés à Brest pour le service de sa marine impériale ; et cette tyrannie, déjà si odieuse, s'aggravait encore par le ton insultant des notes de son ministre à Stockholm, au point qu'un jour le prince royal lui dit : « Monsieur « Alquier (*voy. ce nom*), vous vous croyez donc tous « jours proconsul ? Détrompez-vous ; vous ne rési- « dez pas auprès d'un gouvernement établi par « l'épée de votre maître. Jamais je ne mettrai sous « les yeux du roi mon père une pièce aussi inso- « lente que votre note. » Ce fier langage était conforme à la réalité des choses. Bernadotte n'était pas dans la même position que le roi Murat ou le roi Jérôme ; il ne tenait pas, comme eux, de Napoléon son rang sur une nation conquise par les armes françaises, il le tenait de la volonté librement exprimée d'un peuple allié de la France. Pour combler enfin la mesure de ces violences, la Poméranie suédoise et l'île de Rügen furent envahies et occupées, dans la nuit du 26 au 27 janvier 1812, par une troupe de 20,000 hommes aux ordres du général Friant, faisant partie du corps d'armée du maréchal Davoust. Les mesures avaient été prises pour que la nouvelle de cette agression ne parvint à Stockholm que le 11 février. « Puisqu'il le veut absolument, « s'écria le prince royal, en apprenant cette nouvelle, il faut le satisfaire... Il lui en coûtera cher. » Cependant, avant de s'engager par aucune démarche contre Napoléon, son premier mouvement fut de lui écrire (le même jour, 11 février) pour exhaler avec énergie ses plaintes sur l'outrage fait si gratuitement à la Suède. Ce fut encore moins cette violation du territoire suédois, mais les actes les plus ou-

vertement hostiles dont elle fut suivie, qui déterminèrent le roi Charles XIII à s'allier avec la Russie. On crut d'abord que l'empereur ne voulait que s'assurer une position militaire pour la lutte qu'il allait engager avec cette puissance, et la diplomatie impériale employait tous les moyens pour propager cette opinion; mais on reconnut trop tôt que l'intention de Napoléon était de traiter la Suède en ennemie pour en faire plus tard ce qui conviendrait à sa politique s'il revenait vainqueur. Arrestation de fonctionnaires suédois que l'on conduisait dans les prisons de Hambourg; saisie de propriétés publiques et particulières; désarmement et transport en France de deux régiments suédois, non battus, mais surpris, qui se croyaient en paix avec la France; les bâtiments suédois forcés, à coups de canon, de rester dans les ports, puis désarmés et séquestrés au profit de la France; toute communication interdite par l'arrestation de la poste suédoise à Hambourg, où l'on faisait des perquisitions pour découvrir les fonds qui s'y trouvaient pour le compte de la Suède: tels furent les actes qui constataient le mauvais vouloir de Napoléon. Ce n'est pas tout: le prince royal, tardivement informé, comme on l'a vu, de l'invasion française, avait envoyé le général d'Engelbrecht en Poméranie en qualité de parlementaire pour savoir l'état des choses. Le général Friant refusa de recevoir le général suédois, et même de répondre à la lettre que ce parlementaire lui avait adressée. Le chargé d'affaires de France, accrédité à Stockholm, interpellé sur cette violation de territoire, répond qu'il n'a sur cet objet aucune instruction de son gouvernement; de son côté le chargé d'affaires de Suède à Paris adresse une note au duc de Bassano pour obtenir quelque éclaircissement. On lui demande si c'est d'après les ordres de sa cour qu'il a rédigé cette note; il répond que l'on sait bien qu'il n'a pas pu en recevoir, et que, dans une affaire de cette importance, il a eu devoir les prévenir. Le duc de Bassano lui dit qu'il faut qu'il les attende pour que l'on puisse s'expliquer à ce sujet. Voyant l'insulte du silence rendre encore plus offensants les procédés de la politique impériale, le roi de Suède se décida à suivre enfin le conseil qu'il avait reçu de Napoléon deux ans auparavant, lorsqu'il lui demandait secours et protection; il en avait reçu cette réponse cruellement ironique: « Adressez-vous à l'empereur Alexandre: il est grand et généreux... » Il s'adressa donc à la Russie, et conclut avec elle un traité d'alliance qui fut signé à St-Petersbourg le 24 mars 1812, ce que l'on a inexactement désigné par la dénomination de *traité d'Abo*. L'une des clauses du traité de St-Petersbourg était l'obligation prise par la Russie de réunir la Norvège à la Suède, soit par la voie des négociations, soit à l'aide d'un corps auxiliaire de 35,000 hommes qu'il fournirait, et de garantir à la Suède cette acquisition à la paix. Dans la multiplicité des négociations qui occupèrent alors le cabinet de St-Cloud, Napoléon, dont les projets hostiles contre la Russie étaient mûrs, fit proposer à la Suède par le comte de Neipperg, ministre d'Autriche à Stockholm, de lui rendre la Poméranie, de

lui faire restituer la Finlande, à la condition qu'elle déclarerait la guerre à l'Angleterre, qu'elle mettrait sur pied une armée de 50 ou 40,000 hommes, pour attaquer la Russie au moment où les hostilités commenceraient entre cette puissance et la France. Le traité du 24 mars 1812 était conclu, ou au moins ébauché, lorsque le ministre d'Autriche invita la Suède à faire cause commune avec elle et avec Napoléon contre la Russie; aussi cette proposition fut-elle repoussée au nom du cabinet de Stockholm, par le baron d'Engesstrom. L'entrevue demandée par l'empereur Alexandre au prince royal n'eut lieu à Abo que vers la fin d'août suivant. Ici les dates sont importantes: car elles prouvent que la Suède n'avait pas attendu les revers de Napoléon pour s'allier à la Russie. Était-ce la politique la plus honorable et la plus habile pour la Suède? on l'a plus d'une fois contesté. Toujours est-il que Bernadotte fut entraîné par les circonstances, et qu'une fois emporté dans cette direction, il déploya une activité et une habileté diplomatique également remarquables. Il envoya des gens chargés d'établir une parfaite harmonie entre la Suède, la Russie et l'Angleterre. C'est à lui que fut due principalement la paix entre la Russie et la Porte Ottomane, signée à Bucharest. Le 12 juillet, la Suède conclut avec l'Angleterre un traité qui fut signé à Orebro. Ce fut la conséquence du traité de St-Petersbourg. Les succès progressifs et rapides de Napoléon, depuis Kovno (24 juin 1812) jusqu'à Witepsk (28 juillet), firent désirer à l'empereur Alexandre une entrevue pour se concerter avec le prince royal de Suède. Cette réunion fut fixée pour le 28 août à Abo. Il y fut question des garanties que la Russie donnerait à la Suède. Parmi les Suédois qui accompagnaient le prince royal, les uns voulaient la reprise de la Finlande, jusqu'à Abo inclusivement; une partie se contentait des îles d'Åland et de tout le territoire jusqu'à Uléåberg. L'empereur dit qu'il accorderait volontiers la partie de la Finlande qu'on demandait, mais qu'il était certain que cette concession le déconsidérerait aux yeux des Russes, et qu'il préférerait remettre en dépôt à la Suède les îles d'Åselet et d'Ågo, ainsi que Riga. Le prince royal pria l'empereur de lui dire franchement s'il croyait que l'autre concession pût avoir le résultat dont il venait de parler. Sur la réponse affirmative de l'empereur: « Eh bien, lui dit le prince royal, je renonce à toute garantie; et je n'en veux d'autre que celle de votre parole, et je m'en rapporte à vous. » L'empereur, lui serrant affectueusement la main, lui dit: « Je n'oublierai jamais la réponse loyale et généreuse que vous venez de me faire. » L'empereur Alexandre destinait au prince royal 35,000 hommes de ses meilleures troupes pour marcher avec les Suédois en Danemark, et opérer un débarquement en Seland. Le dernier jour des conférences, ce prince engagea Alexandre à conserver pour lui-même ces troupes, dont il avait un besoin plus urgent que les Suédois. « Wittgenstein, dit-il, se défend comme un lion sur la Duna; mais il s'affaiblit; il ne lui reste qu'environ 14,000 hommes, je le sais. Il est impossible

« que Macdonald et Victor ne finissent pas par lui passer sur le corps et aller à St Pétersbourg ; envoyez-lui tout de suite ces 35,000 hommes. — Rien de plus noble que ce que vous faites là, dit l'empereur ; mais je ne puis accepter votre offre : car comment auriez-vous la Norvège ? — C'est ce qui presse le moins, répliqua le prince ; si vous êtes heureux, je l'aurai toujours, vous tiendrez vos promesses ; mais si vous succombiez, l'Europe serait asservie, ses couronnes seraient flétries, on ne les porterait que sous le bon plaisir de Napoléon, et mieux vaut labourer un champ que régner à cette condition. » Les 35,000 hommes furent aussitôt dirigés vers le corps de Wittgenstein, qui, sans ce puissant renfort, n'aurait pu empêcher les Français d'aller à St-Pétersbourg, où ils n'auraient pas trouvé ce qu'ils trouvèrent à Moscou. St-Pétersbourg n'eût pas été incendié comme Moscou, et l'empereur de Russie eût été contraint de signer la paix. Le jour qu'on apprit à Stockholm le résultat de la bataille de la Moscowa, le prince royal vit arriver dans son palais madame de Staël, toute effarée de cette victoire, et songeant déjà, dans l'incroyable préoccupation de son importance, à quitter Stockholm, comme si l'armée française allait la poursuivre jusque sur le sol de la Suède. « Rassurez-vous madame, lui dit Charles-Jean ; Napoléon vient de conquérir un nouveau champ de bataille, il peut tirer de ces succès un parti décisif. Si maintenant il offre la paix à l'empereur de Russie, et proclame l'indépendance, la constitution du royaume de Pologne, il est sauvé ; mais il n'aura point cette habileté, il est perdu. » Malheureusement pour la France, il disait vrai. Quelques jours après on reçut à Stockholm la nouvelle de l'entrée des Français à Moscou ; il y avait cerce à la cour, toutes les pensées, tous les yeux se fixèrent sur le prince royal. On attendait avec anxiété ses premières paroles. Il s'approcha du général Suchtelen, ministre de Russie : « Je plains votre seigneurie capitale, dit-il, mais je félicite votre empereur. Napoléon est perdu. Oui, monsieur, ajouta-t-il en se tournant vers le chargé d'affaires d'Autriche, Napoléon est à Moscou et il est perdu. Vous pouvez écrire à votre cour que tel est mon avis sur cet événement. » Puis, revenant au ministre de Russie, il lui annonça qu'un courrier parti de Stockholm portait au comte de Lowenhjelm, ministre de Suède à St-Pétersbourg, les ordres du roi pour resserrer davantage les liens qui l'unissaient à l'empereur Alexandre. Aux instructions dont le courrier était porteur pour le ministre, le prince royal avait joint une lettre pour l'empereur Alexandre, dans laquelle il lui traçait, pour la suite de la campagne, des directions qui contribuèrent à son succès définitif. Il lui conseillait surtout d'organiser de nouvelles masses pour les jeter dans l'armée régulière. Après les désastres que Napoléon avait éprouvés en Russie, le prince royal lui écrivit, le 23 mars 1813, pour l'inviter à modérer une ambition de plus en plus funeste à l'Europe, mais en même temps pour lui faire connaître que la Suède ne se séparerait pas de la coalition européenne. Dans cette lettre il commen-

çait par énumérer tous les griefs de la Suède contre la politique impériale, et, opposant la conduite loyale et franche de cette puissance dans les circonstances les plus difficiles, il insistait, surtout au nom de l'indépendance des peuples, pour que Napoléon donnât la paix à l'Europe. L'accession de la Suède à la coalition contre Napoléon en 1813 était la suite naturelle de son alliance avec la Russie. Elle lui fut fidèle, comme elle l'aurait été bien plus volontiers à la France si Napoléon ne l'eût pas rejetée. Cette faute lui devint funeste ; et l'on se demande par quelle fatalité il traitait si mal un prince et une nation qui, par un simple mouvement sur St-Pétersbourg, pouvaient assurer son triomphe et prévenir tous ses désastres. Le 3 mars, le prince royal conclut avec l'Angleterre un nouveau traité par lequel la Suède s'engageait à employer, dans une opération directe sur le continent, un corps de 30,000 hommes au moins qui agirait de concert avec les troupes russes, sous les ordres du prince royal. L'Angleterre promettait un subside d'un million par an. En conséquence, il débarqua à Stralsund le 30 mai 1813, avec 30,000 Suédois, auxquels devaient se joindre 70,000 Russes et Prussiens, pour former l'armée du nord de l'Allemagne dont il devait prendre le commandement. C'est à Stralsund qu'il eut une entrevue avec Moreau, arrivant d'Amérique, et dont la position, toute différente de celle de Bernadotte, est indiquée dans ces paroles que lui adressa celui-ci : « Prenez garde, mon cher général ; il est douteux que les Français reconnaissent le vainqueur d'Ionenlinden sous l'uniforme russe. » Le prince royal, dans cette entrevue, développa en détail son plan de campagne, qui consistait à remonter jusqu'à la hauteur de Berlin, entre la Baltique, l'Elbe et l'Oder, entouré des places fortes de Hambourg, Magdebourg, Torgau, Custris et Stettin, occupées par l'ennemi. Il convint avec Moreau combien cette ligne d'opérations était dangereuse ; mais il essaya de lui montrer qu'elle était bonne pour la Suède au point de vue de la politique et de l'art militaire. Toutes les opérations du prince royal, généralissime de l'armée du Nord, furent couronnées du plus brillant succès. Après avoir vaincu le maréchal Oudinot à Gross-Beeren, le 23 août, il gagna la bataille de Dennewitz, le 6 septembre, sur le maréchal Ney, qui perdit, avec les deux tiers de son artillerie, ses munitions, ses bagages et plus de 42,000 hommes. La défection des Saxons contribua surtout aux résultats de cette journée. Au moment où une colonne de troupes françaises sortant de la ville allait rendre la position du prince royal très-critique, un officier saxon, quittant les rangs de l'armée française, vint à lui avec douze pièces d'artillerie, et c'est par ces douze pièces, à l'instant même employées, que la colonne fut mutilée et refoulée dans Leipsick. Les deux victoires de Gross-Beeren et de Dennewitz, auxquelles les généraux de Tanenzien, de Bulow eurent une grande part, sauvèrent Berlin et décidèrent du succès de la campagne, en empêchant Napoléon de profiter des avantages considérables qu'il avait remportés

à Dresde. Le 9 septembre, il écrivit au maréchal Ney afin de l'engager à user de son influence auprès de son empereur pour le déterminer à accepter enfin la paix honorable et générale qu'on lui avait offerte et qu'il avait repoussée. A la suite de cette journée de Dennewitz, l'empereur d'Autriche envoya complimenter le prince royal en lui conférant la grandecroix de Marie-Thérèse. De Dennewitz ce dernier se dirigea à marches forcées sur Leipsick, dans le dessein de couper la retraite de l'empereur Napoléon. Il arriva assez à temps pour attaquer les 16, 17 et 18 octobre, et eut une part décisive au succès de ces journées dont les résultats furent si déplorables pour la France. Le 17, Leipsick fut enlevé; il y pénétra en même temps que l'empereur de Russie et le roi de Prusse, chacun par une porte différente. Le roi de Saxe fut fait prisonnier. Le prince royal, dès son entrée dans la ville, se rendit au palais pour présenter ses hommages à l'auguste captif, et ordonna à son chef d'état-major de prendre toutes les mesures pour qu'il fût entouré de respect et de vénération. L'empereur de Russie et le roi de Prusse refusèrent de recevoir le roi de Saxe et ne lui rendirent pas visite. Les égards témoignés au malheureux monarque par le prince royal semblaient même exciter leur mécontentement. On s'aperçut du refroidissement de l'empereur Alexandre, et surtout du roi de Prusse, envers Bernadotte, attendu qu'on voulait incorporer tous les Etats du roi de Saxe dans la monarchie prussienne; mais cette froideur n'influa pas sur les événements. Déjà le prince royal n'avait pas été sans éprouver un avant-goût des embarras et des soucis qu'entraîne une coalition. Parmi plusieurs griefs dont il eut à se plaindre, le plus sensible avait été la conclusion de l'armistice accepté par l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, sans la participation de l'Angleterre ni de la Suède. Il s'en était plaint à l'empereur Alexandre dans une lettre où, exposant les dangers d'une paix qui n'offrirait pas les garanties les plus sûres, il disait : « Accepter en ce moment une paix dictée par l'empereur Napoléon, c'est poser la pierre sépulcrale sur l'Europe, et si ce malheur arrive, il n'y a que l'Angleterre et la Suède qui puissent espérer de demeurer intactes. Il est plus important que jamais que nulle divergence d'opinion n'existe entre nous, et pour y parvenir, rien ne me paraît plus propre qu'une entrevue personnelle, dont une heure vaut mieux qu'un mois de correspondance. » Le rendez-vous eut lieu au château de Trachenberg, petite ville de Silésie. Le premier jour (9 juillet 1813) Bernadotte reçut avec beaucoup de froideur les prévenances amicales des deux souverains. On voyait clairement que l'armistice conclu sans sa participation lui tenait au cœur. Le lendemain on parla d'affaires sans rien conclure. Le troisième jour le prince royal reçut une lettre de l'empereur François qui lui écrivait : « J'apprends que vous êtes avec votre armée sur le continent et dans les rangs de la coalition. Cette nouvelle m'a décidé à m'y joindre si l'empereur Napoléon rejette la paix que je lui ai proposée. »

On aurait pu craindre que cette dépêche, en lui donnant une légitime fierté, engageât le prince à redoubler de froideur. Loin de là il devint affable et prévenant : on eût dit qu'il n'avait nul grief. Ses conversations avec les deux souverains devinrent dès lors longues et fréquentes. Il y développa en toute liberté ses plans politiques et militaires : assurer l'indépendance des nations, refouler Napoléon dans les limites de la France : tel devait être le but nettement déterminé de la coalition. Alors seulement on pourrait conclure une paix solide et durable, en reconnaissant l'indépendance de la Hollande où Louis serait rappelé, celle de l'Italie sous le sceptre d'Eugène, et du royaume de Naples sous celui de Murat. On peut croire que l'empereur Alexandre et le roi de Prusse étaient au fond du cœur peu favorables à ces dernières spéculations : ils ne s'occupèrent sérieusement que de concerter le plan de campagne qui devait avoir pour résultat de refouler la puissance française dans ses limites naturelles. Le prince royal l'exposa tel qu'il l'avait conçu, et après une délibération de plusieurs heures, les trois chefs d'état-major signèrent et prirent chacun une copie de cet important travail, dont les derniers mots dictés par le prince : *Notre rendez-vous est à Leipsick*, se réalisèrent trois mois après. Mais reprenons le cours des événements. Dès le lendemain de la bataille de Leipsick, les alliés se mirent dans tous les sens à la poursuite de l'armée française. Le prince royal, voyant que Napoléon, qui avait passé Erfurth, ne pensait pas à reformer son armée en avant du Rhin, regarda le premier but de la campagne comme atteint de ce côté, et tournant à droite, il dirigea son armée par le Hanovre sur le Danemark pour le forcer à renoncer à l'alliance française. Des partisans de discorde ne manquèrent pas de représenter ce mouvement comme une défection, un abandon de la cause commune. Mais Bernadotte donna à ses confédérés de si puissants motifs de sa conduite, qu'ils approuvèrent pleinement ses vues, et lui témoignèrent le désir qu'il employât à leur exécution tout ce qu'il avait de troupes sous ses ordres. Au lieu d'user de cette latitude, il se priva volontairement de 60,000 Russes et Prussiens que commandaient Winzingerode et Bulow, et les dirigea sur le bas Rhin. Les avant-postes de ces deux généraux passèrent ce fleuve avant tout autre corps des troupes alliées, et donnèrent à la coalition la Belgique et la Hollande avant l'ouverture de la campagne de 1814. Cependant le prince royal passa le 24 novembre l'Elbe à Boetzenbourg. Le maréchal Davoust qui, le 15, s'était placé derrière la Steicknitz, se retira le 2 décembre jusqu'à Hambourg et derrière la Bille. Les Danois, au nombre de 10,000, se séparèrent de l'armée française; ils étaient sous les ordres du prince Frédéric de Hesse. On ne s'attendait pas dans le Holstein à une invasion ennemie; aussi rien n'était préparé pour la repousser. Les Danois avaient pris d'abord position à Oldeslohe; mais Lubeck s'étant rendu par capitulation le 5 décembre, ils se retirèrent vers Kiel, et de là à Rendebourg. Ils y furent

bloqués pendant que le général Tettenborn, après avoir occupé Frédérikstad, Tornigh et Hassen, poussait ses avant-postes jusqu'à Flensburg et Sleswick. Le 15 décembre on convint d'un armistice de quinze jours, dont néanmoins les places de Gluckstadt et de Frédéricksort furent exceptées. Cette dernière capitula le 19 décembre, et Gluckstadt le 5 janvier 1814. Des conférences furent ouvertes à Kiel pour traiter de la paix; mais comme le prince royal de Suède exigea, à titre de préliminaire, la cession de la Norvège, la négociation traîna en longueur. L'armistice fut prolongé jusqu'au 6 janvier. Les hostilités recommencèrent à son expiration; mais, dès le 14 février, la paix fut signée à Kiel, entre la Suède et le Danemark. Par ce traité, le Danemark cède la Norvège à la Suède, qui, à son tour, lui cède la Poméranie suédoise et l'île de Rügen. En Norvège, le prince Christian de Danemark s'était mis à la tête des patriotes norvégiens. On combattait encore quand les souverains alliés applaudirent leur réserve, et le corps suédois reçut l'ordre de passer le Rhin et de se joindre aux troupes de la coalition. Ce mouvement ne s'exécuta qu'avec une extrême lenteur. Arrivé au bord de ce fleuve qui réveillait en lui de si grands souvenirs, Bernadotte parut hésiter à le franchir. Jusqu'alors, on peut le dire sans vouloir exagérer son importance, il avait, assez utilement servi la coalition (1). Arrivé sur la limite de sa patrie, on le voit abandonner ce rôle d'activité (et ce trait n'est pas le moins glorieux de sa vie), pour s'arrêter à Cologne et à Liège et se contenter de cerner ou de

(1) Écoutez Napoléon lui-même exhaler son indignation contre le prince royal : « Bernadotte a été une des causes actives de nos malheurs, celui qui a donné à nos ennemis la clef de notre politique, la tactique de nos armes; et lui, Français, a eu entre ses mains les destinées du monde! S'il avait eu le jugement et l'âme à la hauteur de sa situation; s'il eût été bon Suédois, ainsi qu'il l'a prétendu, il pouvait rétablir le lustre et la puissance de sa nouvelle patrie, reprendre la Finlande, être sur Pétersbourg avant que j'eusse atteint Moscou; mais il a cédé à des ressentiments personnels, à une sottise vanité, à de petites passions. La tête lui a tourné, à lui, ancien jacobin, de se voir recherché, encouragé par les légitimistes, de se trouver face à face en conférence politique et d'amitié avec un empereur de toutes les Russies, qui ne lui épargnait aucune cajolerie. On assure qu'il lui fut insinué alors qu'il pouvait prétendre à une de ses sœurs, en divorçant d'avec sa femme. Dans son enivrement, il sacrifia son ancienne patrie à la nouvelle, sa propre gloire, sa véritable puissance, la cause des peuples, le sort du monde. C'est une faute qu'il payera chèrement. A peine il avait réussi dans ce qu'on attendait de lui, qu'il a pu commencer à le sentir; il s'est même repenti, dit-on, mais il n'a pas expié, etc. » Les faits exposés ci-dessus dans cet article prouvent tout ce qu'il y a d'injuste et d'exagéré dans les reproches de Napoléon, qui n'a dû s'en prendre qu'à lui seul de ce que Bernadotte lui a obligé, par sa politique, d'opter entre la Russie et la France. Au surplus, Napoléon s'était toujours attaché à flétrir la réputation de ce général; témoin toutes les adresses qu'il se fit envoyer, en 1812, des départements, et qui contenaient des déclamations contre un prince comblé des bienfaits du grand homme, contre un prince qui devait tout à la France, et se mettait au nombre de ses ennemis, etc. Dans un ouvrage moins suspect de partialité que le *Mémorial*, Napoléon a déjà relevé le prince royal de ces accusations : « Je ne puis pas dire qu'il m'ait trahi; il était devenu Suédois en quelque manière, et n'a jamais promis que ce qu'il avait l'intention de tenir. Ni lui ni Murat ne se fussent jamais déclarés contre moi, s'ils avaient cru que j'allais être détrôné. Ils désiraient voir mon pouvoir abaissé, mais non pas détruit. » (*Napoléon en exil*, t. 2, p. 401.)

bloquer les places de la Meuse. C'est de Cologne qu'il adressa aux Français une proclamation explicative de sa conduite, et dont les dernières phrases établissent qu'en remplissant ses devoirs envers la Suède, il n'avait pas oublié ses devoirs envers son ancienne patrie. « Les souverains ne se sont pas coalisés pour faire la guerre aux nations, disait-il, mais pour forcer votre gouvernement à reconnaître l'indépendance des États. Telles sont leurs intentions, et je suis auprès de vous garant de leur sincérité. » La suite prouva combien il s'était mépris, et ce fut vainement, que, pendant son séjour à Liège, il adressa, dans les premiers jours de mars 1814, à l'empereur Alexandre, pour le déterminer à s'arrêter sur le Rhin, une lettre qui n'était que la reproduction, en d'autres termes, des mêmes vues qu'il avait exposées à l'entrevue de Traehenberg, et de trois ou quatre lettres qu'il lui avait adressées depuis. « Franchir les limites de la France, disait-il dans la première, c'est imiter Napoléon lui-même, et justifier sa conduite précédente envers nous; c'est encourir nous-mêmes les reproches que nous lui avons adressés; c'est méconnaître et fausser les principes d'éternelle justice que nous invoquons contre lui, les seuls qui nous autorisaient à repousser la force par la force. » « Je n'ai consenti à prendre part aux opérations de la coalition, disait-il encore dans une lettre datée de Liège, que sous la condition expresse que les frontières de la France, telles que la révolution et les traités les avaient établies, seraient formellement respectées. Rappelez-vous qu'il n'a jamais été question de passer le Rhin. » Bernadotte ne fut pas moins contraire au renversement de Napoléon. On peut en juger par cette autre lettre qu'il adressait, le 15 mars, à l'empereur Alexandre : « Je ne saurais trop le répéter, une guerre qui a pour but de rétablir une dynastie est une guerre injuste en principe, barbare par les malheurs qu'elle doit entraîner, etc. » Bernadotte ne prit aucune part à la campagne qui se termina par l'entrée des alliés à Paris. Cependant autour de lui s'agitait plus d'une intrigue. Du 15 au 20 mars 1814, le prince royal reçut à Liège un émissaire français, qui lui était envoyé par son beau-frère Joseph, et qui venait le pressentir sur ce que serait la Suède si l'empereur d'Autriche se détachait de la coalition, comme il y paraissait décidé. « Vous direz à mon beau-frère Joseph, répondit Bernadotte, que je suis vaincu ou que l'empereur veut me tromper, ou qu'il se trompe lui-même dans cette circonstance sur ses espérances et sur les moyens qui lui restent; que je réponds à sa demande insidieuse sur le parti que je prendrai, en lui disant avec franchise quel est celui qu'il fera bien de prendre lui-même: c'est de faire la paix, et au plus tôt. Ce n'est ni pour mon intérêt personnel, ni par la crainte qu'il batte les alliés, que je l'engage à faire la paix; car, si je ne pensais qu'à moi, je devrais désirer que, continuant la guerre, il eût d'abord sur eux de très-grands avantages, parce qu'alors je réunirais leurs débris à mon armée encore intacte, et que la dé-



« cision serait de lui à moi. D'après les dispositions  
 « de l'empereur, et même de la France à son égard,  
 « j'ai tout lieu de croire que j'aurais pour moi la  
 « chance la plus favorable qui puisse s'offrir à  
 « l'homme le plus ambitieux, et il sait que je ne  
 « crains ni ses menaces ni sa tactique ; qu'il se sou-  
 « vienne de la Saale (1). C'est donc pour lui plus  
 « que pour moi que je l'engage à la paix, quoi-  
 « que je sache fort bien que j'ai toujours été l'objet  
 « de sa haine, parce qu'il m'a toujours mal jugé.  
 « Et s'il ne veut pas croire que son intérêt me tou-  
 « che à ce point, qu'il pense que c'est celui de cette  
 « belle France, qui méritait un meilleur sort. Que  
 « mon beau-frère lui dise de se méfier de ceux qui  
 « l'éloignent de faire la paix. *Je suis certain qu'il*  
 « *est trahi*. Il n'est plus temps pour lui de mar-  
 « chander cette paix ; il y va de sa couronne, etc. »  
 Après avoir rempli la mission que lui avait donnée  
 Joseph, le même émissaire, parlant au nom de plu-  
 sieurs personnages éminents de l'empire, fit savoir  
 au prince royal que tous s'accordaient à désirer  
 que, dans le cas où les événements amèneraient les  
 alliés jusqu'à Paris, il s'y présentât le premier ;  
 et il lui faisait pressentir les motifs d'ambition per-  
 sonnelle qui devaient l'engager à profiter de cette  
 ouverture (2). « C'est-à-dire, reprit Bernadotte, qu'il  
 « s'agirait d'établir une guerre civile en France, et  
 « d'y aller prendre ma part, en oubliant tout à coup  
 « les sentimens et les principes qui m'ont armé  
 « pour le repos de l'Europe et de la France elle-  
 « même. Cela ne peut me convenir. Rendez bien  
 « exactement ma réponse à mon beau-frère. Quant  
 « aux autres, dites-leur que je suis loin de partager  
 « leur opinion sur les circonstances actuelles, qu'ils  
 « feront mieux de s'entendre pour saisir les moyens  
 « les plus prompts et les plus sûrs de conserver à la  
 « patrie sa gloire et son indépendance, tout en met-  
 « tant celle des autres peuples à l'abri de nouveaux  
 « dangers. » Si l'on en croit d'autres relations, Ber-  
 nadotte n'aurait pas été éloigné de consentir à sup-  
 planter Napoléon ; selon une autre version, il se se-  
 rait décidé à se séparer des alliés, à les attaquer sur  
 leurs derrières, et à faire cause commune avec la  
 France ; mais avant de prendre cette résolution, il  
 voulait que l'empereur lui écrivit une lettre pour  
 l'en prier. L'orgueil de Napoléon s'indigna de cette  
 condition. Quant à nous, nous tenons pour la plus  
 avérée la première de ces trois opinions ; elle  
 est d'ailleurs plus en harmonie avec tout l'ensem-  
 ble de la conduite que Bernadotte avait tenue de-  
 puis qu'il était entré dans la coalition. Ce ne fut  
 qu'après l'abdication de Napoléon (10 avril) qu'il  
 vint à Paris, non en général vainqueur, mais  
 accompagné seulement d'une suite de douze per-

sonnes. La conduite des souverains alliés, si op-  
 posée aux principes qu'il s'était flatté de leur faire  
 adopter, lui faisait craindre l'oubli des mêmes en-  
 gagemens pour l'exécution du traité qui cédait la  
 Norvège à la Suède. Il était à peine arrivé depuis  
 une demi-heure, qu'il reçut la visite de l'empereur  
 Alexandre, qui, en dépit des dissidences de la di-  
 plomatie, portait au prince royal une véritable ami-  
 tié, et qui, sentant combien il devait être affecté de  
 ce qui venait de se passer, voulut être le premier à  
 le voir pour le calmer sur la question d'invasion, et  
 le tranquilliser sur ses intérêts personnels comme  
 héritier de la couronne de Suède. Quant à la pre-  
 mière question, Alexandre lui déclara naïvement  
 qu'il n'avait rien vu en France de ce patriotisme  
 que cette nation était, au dire de Bernadotte,  
 capable de développer dans des crises violentes (1).  
 Et en effet, lassée, épuisée dans sa belliqueuse jeu-  
 nesse par Napoléon, comment une population, ré-  
 duite aux femmes, aux vieillards, aux pacifiques  
 bourgeois que leur or avait pu exempter du service  
 militaire ; courbée d'ailleurs sous le despotisme, par-  
 tagée pour ainsi dire en deux peuples depuis que les  
 Bourbons avaient reparu, comment aurait-elle été ca-  
 pable de ces héroïques efforts qui marquèrent les com-  
 mencemens de notre révolution ? Bernadotte s'était  
 mépris en croyant que ces efforts pussent se renouveler  
 en 1814. Quant aux intérêts de la Suède, Alexandre  
 garantit au prince royal que la cession de la Norvège,  
 déjà décidée par le traité de Kiel, allait être reconnue  
 par tous les alliés ; qu'il en faisait son affaire per-  
 sonnelle, et qu'il mettait à sa disposition les 60,000  
 hommes qu'il avait dans le Holstein, sous le comman-  
 dement de Beningsen. Tous les actes relatifs à la  
 reconnaissance et à la garantie du traité de Kiel par  
 les cinq grandes puissances furent immédiatement  
 rédigés et signés, et le prince royal partit aussitôt  
 pour aller mettre fin aux intrigues ourdies dans le  
 Nord par quelques diplomates et par le prince Chris-  
 tian, qui s'était fait déclarer roi de Norvège. On a  
 prétendu que des raisons bien autrement impor-  
 tantes avaient motivé le départ si précipité de Ber-  
 nadotte ; et ces motifs étaient fondés, dit-on, sur  
 les menées de quelques hommes qui songeaient à  
 faire de lui un chef de parti en France. Au surplus,  
 son séjour à Paris avait fait peu d'impression sur  
 le public. Il fut présenté au comte d'Artois, lieute-  
 nant général du royaume, et à son départ il eut à  
 Compiègne une entrevue avec Louis XVIII, qui,  
 évitant politiquement de parler des événemens  
 plus récents, le remercia, *de ce qu'il avait fait pour*  
*lui pendant les guerres de la révolution*. Ce fut dans  
 cette conversation que Bernadotte dit au roi « qu'il  
 « fallait gouverner les Français avec une main de fer  
 « couverte d'un gant de velours. » Le prince royal ar-  
 riva bientôt après en Suède, où l'attendait la réception  
 la plus flatteuse : son arrivée fut un véritable triom-  
 phe. La députation de Stockholm, le roi lui-même,  
 allèrent à sa rencontre. Il n'eut pas besoin des

(1) Le prince royal, en passant la Saale et appelant Blücher sur la rive gauche de la Mulda, avait déjoué un des plus beaux plans de Napoléon, sauvé l'armée de Silésie d'une perte certaine, et préparé la bataille décisive de Leipsick.

(2) Syeyes avait dit que c'était le seul moyen de consolider la révolution française et d'en assurer les résultats. « C'est bien contre « mes intérêts que je parle, avait-il ajouté ; car si le prince de Suède « arrive, il faut que je m'en aille. »

(1) Lettre du 14 novembre, écrite par Bernadotte à l'empereur de Russie.

troupes que l'empereur Alexandre avait mises à sa disposition : avec ses seuls Suédois, il se présenta sur la frontière de Norvège, et en quinze jours la campagne était terminée : le prince Christian se hâta de fuir. Les Norvégiens n'avaient plus qu'à se soumettre ; mais le prince royal aima mieux éclairer ce peuple sur ses véritables intérêts ; il engagea les représentants à s'assembler pour donner à leur pays une constitution assortie à ses besoins et fondée sur les droits légitimes des citoyens. Après un an d'absence il rentra dans Stockholm, avec la gloire d'avoir, par la réunion des deux peuples de la presqu'île scandinave, donné une seconde couronne à son père adoptif et jeté les fondements d'une puissance qui devait avoir son poids dans l'équilibre de l'Europe. Cependant avait lieu en France le retour de Bonaparte. M. de Rumigny, ministre du roi Louis XVIII près la cour de Suède, ayant informé le prince royal de cet événement, celui-ci déclara qu'il garderait une stricte neutralité. M. de Rumigny put continuer de résider à Stockholm, mais sans titre officiel, ayant du reste à se louer des nobles procédés du prince royal. Bernadotte refusa de prendre part à la seconde invasion. Dans le mois d'août 1815, il visita la Norvège avec le prince Oscar son fils, et tous deux y furent reçus avec enthousiasme. Le prince royal, au milieu de la paix dont jouissait l'Europe, ne songea plus qu'à faire le bonheur des deux peuples soumis au sceptre de Charles XIII. Il s'attacha aussi avec une sollicitude particulière à embellir les jours du vieux roi qui l'avait adopté. C'était bien le prince royal qui gouvernait, mais Charles XIII s'en apercevait à peine, et jamais emploi ne fut donné que par son expresse volonté. Les Suédois le voyaient avec reconnaissance prodiguer à leur monarque infirme les soins les plus touchants, les plus suivis, plier ses habitudes à celles de son vieux père, et gagner jusqu'à l'affection des deux vieilles reines et de la princesse Sophie-Albertine, mère et tante de Gustave IV. « Mon Antigone, disait quelquefois Charles XIII, est un gagnur de batailles. « Dieu m'a récompensé magnifiquement d'avoir sa- « crifié mes sentiments personnels aux vœux de « mon peuple. » Le bruit s'étant répandu qu'on venait de découvrir une conspiration dont le but, en donnant la mort au prince royal et à son fils (mars 1817), était de rétablir la dynastie dépossédée, toute la nation manifesta ses inquiétudes et son amour pour le prince qu'elle avait élu, ainsi que sa ferme volonté de maintenir son choix. Sa réponse à l'adresse des bourgeois de Stockholm offre des traits remarquables. « Je vins au milieu de vous, et j'ap- « portai comme garantie mon épée et mes actions. « Si j'avais pu vous apporter une série d'ancêtres de- « puis le temps de Charles-Martel, je l'aurais désiré « seulement par rapport à vous. Pour moi, je suis « également fier des services que j'ai rendus et de la « gloire qui m'a élevé. Ces prétentions se sont ac- « crues par l'adoption du roi et le choix unanime « d'un peuple libre. Là-dessus je fonde mes droits, « et aussi longtemps que l'honneur et la justice ne « seront point bannis de la terre, ces droits seront « plus légaux et plus sacrés que si j'étais descendu

« d'Odin. » Ces belles paroles retentirent parmi toute la nation et ajoutèrent encore à la popularité du prince. Au surplus, cette conspiration dont les journaux firent grand bruit n'avait rien de sérieux (1). Le roi Charles XIII étant mort le 5 février 1818, le prince royal fut unanimement reconnu par la nation, et l'avènement de Charles XIV Jean date du même jour. Il était dans sa cinquante-cinquième année. Tous les souverains adressèrent au nouveau roi leurs lettres de condoléance et de félicitation dans les formes consacrées par l'usage ; et dès lors on put croire que cette volonté nationale qui avait conféré, le 21 août 1810, le titre de prince royal de Suède au prince de Pontecorvo, était aux yeux des souverains un titre légitime. Le 7 février, il renouvela dans la diète générale le serment exigé par la loi, et reçut celui des états généraux. Son couronnement, comme roi de Suède, eut lieu le 11 mai à Stockholm, et le 7 septembre à Drontheim comme roi de Norvège. Cette troisième période de la vie de Bernadotte, où il *passa roi*, pour rappeler une expression des militaires de l'empire, devait être de vingt-six ans. Bien qu'aucune protestation extérieure, aucun trouble intérieur n'eût accompagné son avènement, sa position vis-à-vis de ses sujets comme de l'Europe n'était pas sans difficulté. Il lui fallait d'abord maintenir la Suède dans un juste équilibre entre l'influence russe et l'influence anglaise. Il eut à gouverner deux peuples dont il était roi à titres différents : car les Suédois, dans leur temps de détresse, l'avaient appelé d'une voix unanime à la succession de leur roi, mais en lui imposant l'obligation d'observer et de maintenir le pacte fondamental que, le 6 juin 1809, ils avaient présenté avec la couronne au duc de Sudermanie (Charles XIII). Il n'en était pas ainsi des Norvégiens. Ce ne fut point par les Norvégiens qu'il fut appelé à régner sur eux : ce fut lui-même qui les appela à reprendre leur nationalité indépendante ; à se donner une constitution qui fut présentée à son acceptation, et qu'il pouvait modifier avant que de l'accepter. Au surplus, ce n'est pas dans la différence des titres auxquels Charles XIV gouverna les deux nations qu'ont dû se montrer les difficultés de son règne ; c'est plus spécialement dans la différence de leur pacte fondamental et de leur organisation sociale. On aurait peine à comprendre que deux peuples si voisins et réunis sous le même sceptre se fussent constitués si différemment, si ce problème politique ne s'expliquait par les antécédents des deux nations,

(1) « Un traître, nommé Linbom, voulait obtenir la permission d'établir une guinguette dans le jardin royal, dont on allait faire la place de Charles III et y élever la statue de ce monarque. « Ce Linbom crut se rendre intéressant auprès de quelques agents « subalternes en leur révélant qu'il avait entendu des propos de con- « spiration et des projets d'empoisonner le prince royal avec du « verre pilé. Les subalternes, voulant à leur tour se rendre inté- « ressants et obtenir quelque récompense, firent de la révélation du « traître une affaire d'État, qui se termina par la mise en juge- « ment et la condamnation du traître Linbom à quarante jours « de réclusion au pain et à l'eau, ce que l'on regarde comme une « grande peine en Suède, où le pain seul ne nourrit pas. On fit « néanmoins passer d'autres aliments au condamné. »

et par les circonstances où elles se trouvaient quand elles eurent à se donner une constitution nouvelle. Tels furent le fond et la vraie source des difficultés du règne de Charles XIV. Les Norvégiens furent quelque temps à comprendre les avantages que leur offrait leur position nouvelle. La difficulté qu'ils eurent d'abord à vaincre provenait de la nécessité d'entrer pour leur quote-part dans le paiement des dettes que le Danemark avait contractées pendant qu'ils étaient sous sa domination; l'article 6 du traité de Kiel avait chargé la Suède de cette dette, réglée sur la proportion de la population et des ressources de la Norvège, avec la population et les ressources du Danemark. Mais cette portion, vu l'énormité de la dette danoise, était très-considérable, et la Suède, la trouvant trop pesante, demanda à être soulagée d'une partie du poids dont elle s'était chargée. Cette difficulté ayant été soumise par la cour de Danemark au congrès d'Aix-la-Chapelle, en opposition et à l'insu de la Suède, la décision provisoire des plénipotentiaires fut en faveur du Danemark; et la cour de Russie paraissait s'être particulièrement entremise dans cette affaire, pour dédommager cette puissance de tout ce que son attachement à la Russie lui avait coûté en 1817. Le roi de Suède reçut de chacun des souverains réunis ou représentés au congrès d'Aix-la-Chapelle (Louis XVIII, Alexandre, Frédéric Guillaume et François II), une lettre qui, individuelle par la forme et par la signature, pouvait être regardée comme collective par l'identité de la rédaction, laquelle offrait des insinuations qui prenaient le ton de la menace. A ces dépêches le nouveau roi répondit avec fermeté, invoquant les principes et les engagements pris à son égard en 1812; mais, en 1818, les hommes et les choses étaient bien changés. L'Europe diplomatique, alors travaillée pour ainsi dire par la fièvre de la légitimité, croyait ne pas devoir beaucoup de ménagements à un soldat parvenu. Gustave-Adolphe, errant en Allemagne, avait fait protester son fils contre l'abdication qu'il soutenait lui avoir été arrachée par violence. Le prince royal fit alors déclarer aux puissances garantes du traité de Kiel que si la diète suédoise le dégageait de ses serments, il descendrait du trône où ses suffrages l'avaient fait monter. La protection accordée par l'empereur Alexandre au jeune Gustave Wasa, l'alliance de la famille impériale de Russie avec le prince Christian, le même qui avait combattu à la tête des insurgés norvégiens, héritier présomptif de Danemark, et qui avait épousé une princesse de Holstein Augustenbourg, le mariage d'une fille de Gustave IV avec un prince de la maison de Bade, toutes ces circonstances causèrent successivement au prince royal de sérieuses inquiétudes; la Russie sembla un moment oublier ses promesses d'Abo, et prendre sous son puissant patronage la famille du roi déchu. Il fut même question d'une triple alliance des puissances du Nord pour le rétablissement du trône de Norvège, en faveur du jeune duc de Holstein Oldenbourg, neveu de l'empereur Alexandre. On prétendait que les cabinets de Berlin et de St-Petersbourg étaient d'accord sur ces changements;

qu'il serait offert pour dédommagement au roi Charles-Jean un gouvernement dans les provinces méridionales de Russie avec 6 millions de traitement (1). Le prince royal sut avec habileté surmonter les obstacles exagérés par la diplomatie indiscrette et téméraire des gazetiers. Le cabinet de St-James, si intéressé dans le commerce de la Baltique, était loin d'approuver ces mesures qui tendaient à placer le Nord sous le protectorat de la Russie, et même à séparer la Norvège de la Suède. C'est donc à Londres que le roi Charles-Jean, déclinant toute autre médiation, crut devoir chercher un arbitre de sa querelle financière avec le Danemark. Pendant que ces négociations se poursuivaient en Angleterre, il se formait en Scanie un camp de 18,000 Suédois; ses troupes danoises se rassemblaient sur la côte opposée. Des deux côtés on semblait se préparer à la guerre; mais, lorsque, vers le mois de juin, on sut que les négociations de Londres prenaient une tournure favorable, et que la Russie n'y apportait que des vues conciliatrices, les préparatifs hostiles se convertirent en fêtes militaires, et des officiers danois assistèrent aux manœuvres. Enfin le traité de liquidation fut signé à Londres, le 1<sup>er</sup> septembre; il fut stipulé que Charles-Jean payerait au Danemark 3 millions d'écus de banque de Hambourg, en dix termes annuels à 4 p. 0/0 d'intérêts. En conséquence le roi de Danemark renonça à toute espèce de droits sur la Norvège, raya de ses armoiries le lion norvégien, et la paix fut rétablie dans le Nord (2). Débarrassé de ces difficultés, Charles-Jean fit, au mois de septembre, un voyage dans les provinces septentrionales de son royaume, afin de choisir l'emplacement d'une nouvelle forteresse à construire entre les lacs Wetter et Wener, pour être un dépôt général d'armes et de munitions. Dans ce voyage, comme dans celui qu'il fit au mois d'octobre à Upsal, il reçut des félicitations et des adresses, où, au milieu des assurances de fidélité et de dévouement, on remarque des allusions aux bruits qui avaient couru. Le prince Oscar l'accompagnait, et tout semblait calculé pour attirer sur ce jeune prince la faveur populaire. Une insurrection avait éclaté en Norvège pendant le voyage qu'il y avait fait l'année précédente : Charles Jean fit

(1) Lorsque Bernadotte lut l'article de journal où se trouvait cette assertion : « C'est très-généreux, dit-il; mais je crois que l'on doit plaindre les habitants d'un pays où la place de gouverneur coûte 6 millions. »

(2) Ce n'est pas le seul bon office que l'Angleterre ait rendu au prince de Suède. « En 1814, l'Angleterre lui avait alloué, à lui personnellement, à titre d'indemnité pour les dotations qu'il avait perdues en France, un million de livres sterling. Charles-Jean établit avec cette somme un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette étrangère. Les états généraux, en le remerciant d'une telle générosité, lui constituèrent une rente annuelle de 400,000 fr. « reversible sur ses descendants. Grâce à l'abandon de ces 25 millions et à d'autres sacrifices pécuniaires que le roi s'imposa sans hésiter chaque fois qu'il en fut besoin, grâce aux sages mesures qu'il mit en œuvre, la Suède, tout en conservant ses contributions à un taux modéré, s'est, en moins de trente ans, délivrée du lourd fardeau qui pesait sur elle. Ses dettes ont été amorties, son papier a recouvré sa valeur légale, sa banque peut être citée au nombre des banques les plus florissantes de l'Europe. » (M. Marnier, *la Suède sous Bernadotte.*)

tout pour ramener les habitants de ce pays, qui étaient véritablement dans la détresse. Afin d'alléger la charge des impôts, il consacra une partie de sa liste civile au paiement de sa dette ; il s'appliqua à faire des améliorations dans son gouvernement intérieur. Le *storting* (c'est le nom de la diète norvégienne) de 1821 offrit tous les orages qui constituent la vie du système représentatif, et, malgré le désir du roi positivement exprimé, persista dans la résolution d'abolir la noblesse : plusieurs propositions du roi restèrent sans décision. La diète parut surtout peu disposée à répondre par ses efforts aux mesures que Charles-Jean avait prises pour faciliter sa libération. Le 21 juin, il lui adressa un message presque menaçant, et qui présentait en peu de mots tout ce qu'il avait fait pour la Norvège. « La Norvège, disait-il, a voulu former un État particulier ; elle a désiré avoir son gouvernement et son système de finances indépendant de la Suède ; « enfin elle a demandé qu'en tout elle fût traitée « comme un royaume séparé du royaume voisin. Le « roi, abandonnant les droits consacrés par le traité « de cession, y consentit ; il fit plus, il fit valoir « l'influence que ses services lui avaient acquise près « du peuple suédois, et ce peuple, plein de confiance « dans les vues de Sa Majesté, accepta la constitution « du 4 novembre 1814, et la confirma par une nouvelle convention nommée *Rigsact*, et qui a été conclue le 6 août entre les deux représentations nationales. Le peuple suédois, sa diète et son gouvernement, ont observé strictement les promesses faites et les engagements jurés. Des égards empressés de leur côté, des services rendus, des avances faites à la caisse de Norvège et qui n'ont point encore été remboursées, telle est la conduite que la nation suédoise a tenue, et l'exemple de fraternité qu'elle a donné à la Norvège. Conformément à ces dispositions, la diète de 1818 accorda éventuellement et avec un respectueux dévouement le pouvoir au roi de venir au secours de la nation norvégienne, en lui faisant des avances, en forme de prêt, dans le cas où la nation norvégienne aurait recours à ce moyen. La diète de Norvège peut juger elle-même si, dans les discussions qui ont eu lieu, les dispositions amicales de la Suède ont été appréciées. Le roi déplore longtemps, avec les hommes bien pensants, les erreurs dans lesquelles quelques individus sont tombés, parce que ces erreurs ont porté un caractère qui n'est ni celui de la nation, ni celui de l'armée, ni enfin aussi celui d'aucune classe d'habitant. Mais le mal est fait ; l'opinion une fois établie, on ne peut la changer à notre avantage que par un prompt et loyal retour à l'équité. Ce retour consiste à ne pas vouloir renverser l'existence diplomatique et régulière des gouvernements, mais à se diriger d'après les règles qui garantissent à un État constitutionnel son organisation, son existence et la durée de son indépendance politique. Ce n'est pas l'usage qu'un débiteur, qui dans le moment ne peut pas payer, mais à qui l'avenir offre une belle perspective, prescrive à son créancier l'époque à laquelle il

« veut payer les sommes qu'il doit. Un débiteur de « bonne foi commence par reconnaître sa dette, il « demande des délais, afin de ne pas être exposé au « désagrément d'être déclaré insolvable ; mais il « n'ordonne pas, il ne prescrit pas ce délai : quand « il a la hardiesse de le faire, les tribunaux sont là « pour faire exécuter les lois, etc. Tels sont les moyens « qu'on emploie dans la société. » Charles XIV Jean choisit ce moment pour faire un voyage en Norvège. On parut craindre qu'il n'eût pour but de tenter des changements à la constitution reconnue trop démocratique. On redoutait un coup d'État. Arrivé à Christiania, le 27 juillet, il répondit du ton le plus cordial aux félicitations du président de la diète : « Aidons-« nous, entendons-nous, et n'oublions jamais que « les assemblées nationales qui ont cherché à s'em-« parer de l'autorité de la puissance exécutive ont « donné naissance à des troubles dont le résultat a « été l'anarchie ou le despotisme. Évitions ces deux « maux et remplissons l'attente de la nation. Elle « ne veut que jouir en paix d'une liberté qui garan-« tisse l'exercice de ses droits. Jamais les peuples « du Nord n'ont donné le titre de *bon* à un souve-« rain qui manquait de force.... » C'était, de la part du roi, faire entendre qu'il n'abandonnerait pas ses propositions. En effet, trois jours après (2 août), il envoya à la diète porter un message dans lequel, invoquant le paragraphe 112 de la constitution, qui indiquait le moyen d'opérer un changement dans les stipulations de ce pacte fondamental, il proposait d'accorder au roi le *veto* absolu, le droit de dissoudre la représentation nationale, celui de révoquer les fonctionnaires publics, à l'exception des juges, celui de nommer les présidents du *storting* et de ses deux fractions. La discussion de ces propositions fut remise à la diète de 1824, qui les rejeta toutes. Cette session, dont le roi fit en personne la clôture, amena d'utiles dispositions financières pour l'acquit de la dette de la Norvège envers le Danemark. L'année suivante, attendu que les ressources affectées à ce paiement n'étaient pas suffisantes, le *storting*, extraordinairement convoqué, vota un emprunt payable en vingt-huit ans, au lieu des sept années seulement qui restaient encore à courir pour la libération avec le Danemark. L'assemblée, dans cette session, montra des dispositions plus conciliantes pour le gouvernement ; et, dans son discours de clôture, le roi en témoigna hautement sa satisfaction. La différence qui existe entre la constitution sociale et politique de la Norvège et de la Suède n'a pas permis qu'elles se confondissent dans un même sentiment national. Le gouvernement suédois est toujours demeuré suspect au peuple norvégien, et, en parlant de l'union des deux pays, on a pu dire que c'était une union à faire pleurer. (*En sarenig att gratå åt.*) Les délibérations des diètes de Suède n'ont pas présenté moins de gravité durant ce règne. Les Suédois n'avaient pas été longtemps à reconnaître que leur constitution de 1809 était plus propre à entraver la marche du gouvernement qu'à la faciliter en lui donnant le res-

sort nécessaire. Cette opinion, qui avait trouvé dès 1812 de nombreux interprètes sur les banes de la diète, s'est souvent reproduite dans les diètes suivantes. Mais tels étaient les défauts de cet édifice social si précipitamment construit en 1809, qu'on ne savait par où commencer la réparation. Charles XIV Jean, de son côté, avait reconnu le vice radical d'une organisation politique où il voyait une législation ancienne avec une constitution nouvelle, une représentation incohérente par la diversité d'intérêts des quatre ordres qui la composent, une administration surchargée de rouages mal disposés et mal assortis ; mais il pressentait aussi que, pour remédier à ces inconvénients, il faudrait tout remanier, tout remuer de fond en comble, et, par conséquent, alarmer tous les intérêts, contrarier toutes les habitudes, soulever les passions ; et il se dit que, pour entreprendre de tels changements dans les choses, il fallait qu'ils fussent faits, ou du moins préparés dans les esprits et dans les convictions. Aussi, quand on vint à parler de réforme, le roi rappela qu'étranger à tout ce qui s'était fait avant son élection, le premier acte que la nation lui demanda fut le serment de laisser à chaque Éta la jouissance entière de ses prérogatives. « Aujourd'hui, dit-il à la diète en 1818, on demande à introduire des changements dans nos institutions ; le pacte fondamental auquel nous sommes tous également soumis a prescrit le mode d'après lequel ces changements doivent être opérés. En s'y conformant, on doit s'attendre que j'examinerai les propositions qui me seraient faites par les états généraux, mais avec tout l'intérêt que réclame un examen de cette importance, etc. » Cinq diètes eurent lieu depuis 1818. Le gouvernement n'y fut point toujours maître des votes, et, dès l'année 1818, une opposition peu compacte, mais vive, se forma dans l'ordre de la noblesse et dans celui des paysans. Elle s'acrut insensiblement, et devint assez puissante en 1840 pour battre le ministère sur de graves questions. Ses principaux griefs étaient le maintien de la mauvaise constitution politique et sociale du pays ; l'accroissement successif du budget, et particulièrement de la liste civile ; la vente, au profit de la couronne, de la Guadeloupe, que l'Angleterre avait alloué à la Suède en 1814 ; les faveurs accordées à la noblesse, enfin l'alliance russe, pour laquelle le peuple suédois n'eut jamais de sympathie. Heureusement pour la Suède, toutes ces difficultés n'ont pas détourné le roi Charles XIV de porter son intelligence et son activité sur des améliorations matérielles, et de les exécuter avec le plus heureux succès. A l'intérieur, jamais la Suède ne fut dans un état aussi satisfaisant par son agriculture, par son cominerce, son instruction publique et ses finances. N'étant encore que prince royal, il avait fondé à Stockholm, peu de temps après son arrivée, une académie d'agriculture à l'instar de celle de Londres. Il fit frapper des médailles pour les paysans qui se distinguaient par leurs travaux agricoles. Dans le même temps il fit l'acquisition de la bibliothèque de l'évêque Nordin, pour en faire présent à la

bibliothèque d'Upsal. L'instruction dans tous ses degrés fut l'objet constant de sa sollicitude, de ses encouragements. Les universités de Lund et d'Upsal ont été enrichies, et le sort de leurs professeurs amélioré. Des gymnases ont été fondés par lui dans différentes villes ; et de 1,000 écoles paroissiales, de trois cent quatre-vingts écoles ambulantes, les trois quarts ont été établies depuis l'arrivée de Charles XIV Jean en Suède. Il permit à son fils Oscar de passer à l'université d'Upsal le temps où ses devoirs ne réclamaient pas sa présence ailleurs ; et il parut flatté que ce jeune prince portât le titre de chancelier de cette université. A voir le mouvement poétique qui a illustré son règne, les savants qui se sont élevés autour de lui, on eût dit que l'enfant du Béarn avait apporté avec lui, sur les froides plages de la Scandinavie, l'harmonie du gai savoir, et l'ardeur scientifique de la France. Tous les hommes qui se sont signalés par des études sérieuses, par des œuvres utiles, Charles XIV Jean a su les reconnaître et les récompenser. Les poètes aimés du peuple, Tegner, Franzen, le botaniste Agardh, ont été nommés évêques ; Wallin, à qui l'on doit un beau recueil de vers et d'excellents sermons, a été honoré de la bienveillance particulière du roi : Strinholm a reçu de lui une pension pour continuer plus librement ses recherches historiques ; Fryxell, qui a publié le plus charmant récit des annales de Suède, a été envoyé dans toutes les villes d'Europe où il pouvait trouver quelques documents relatifs à l'œuvre populaire qu'il a entreprise. D'autres écrivains moins connus, des jeunes gens à leur premier essai, des étudiants qui n'annonçaient que d'heureuses dispositions, ont obtenu de la libéralité du roi les moyens nécessaires pour s'en aller en pays étranger acquérir une nouvelle instruction, et Berzélin a été créé baron et grand cordon de l'ordre de Wasa. On a dit avec raison que l'époque de l'avènement de Charles XIV était celle de la *renaissance de la Suède*. La Suède, sans être affranchie de la nécessité où elle fut si longtemps réduite de n'être que le satellite d'une puissance étrangère, ne semble cependant avoir aujourd'hui aucune cause de collision. Il n'existe entre elle et les autres États aucun motif d'ambition, de concurrence ou de rivalité. Entourée de mers, ses limites naturelles sont fixées, et les seules conquêtes qu'elle puisse ambitionner sont celles de l'industrie. C'est dans ce but et pour compléter son œuvre politique que Charles XIV mit tant de soin et d'activité à reprendre et à terminer la grande entreprise depuis si longtemps commencée et souvent suspendue par ses prédécesseurs, de joindre par un canal l'Océan à la Baltique en traversant la Suède (1822). Outre l'achèvement de ce canal, appelé canal de Gotha, qui a coûté 20 millions, on lui doit celui de Hielmar qui en a coûté deux. Six forteresses ont été reconstruites ou réparées et agrandies ; plusieurs grandes routes ouvertes ou rétablies ; dans les districts éloignés de la capitale, des fleuves et des rivières déblayés ; des manufactures de draps, de toiles, des raffineries de sucre, des papeteries, ont été établies dans plusieurs

provinces; des métiers de tissage enrichissent les habitants des districts les plus arides du royaume. En 1810, la valeur des produits industriels en Suède ne s'élevait pas à plus de 40 millions de francs; elle dépassait 50 millions à la fin du règne de Charles XIV Jean. Le mouvement du commerce a augmenté dans la même proportion. Par d'autres travaux non moins utiles, le roi a fait faire dans les cinq provinces les plus septentrionales de la Suède, depuis longtemps dépeuplées, une répartition de 15,534,144 arpents de terrain, sur lesquels, de 1821 à 1832, on a construit sept cent cinquante-six nouvelles habitations (1). Jamais pour l'extérieur la Suède n'eut un système de défense aussi complet. Elle a proportionnellement l'armée la plus forte et la moins dispendieuse; les finances sont si bien réglées que les recettes excèdent les dépenses, et qu'on a toujours en réserve de quoi faire face à des malheurs imprévus. La responsabilité ministérielle n'y est point un vain mot; les délits de presse y sont soumis à un jury; et c'est Charles XIV Jean qui a sollicité lui-même des états l'adoucissement des peines contre les écrivains coupables d'offense envers la majesté royale. Jamais aussi la Suède n'a eu un gouvernement en aussi bons rapports avec les puissances. L'empereur de Russie, Nicolas, parut toujours porter à Charles-Jean les mêmes sentiments qu'Alexandre. A son avènement le nouvel autocrate lui écrivait : « Je regarde la continuation de votre amitié comme la partie la plus précieuse de l'héritage de mon frère. » En 1825, Charles XIV autorisa la publication d'un *Recueil de ses lettres, proclamations et discours*, tant comme prince royal que comme roi de Suède et de Norvège (2). Dans ce livre, on voit la manière dont ce prince envisageait les devoirs que sa position lui imposait, et assurément il n'aurait pas permis cette publication, si, dans ses paroles et ses écrits, on eût trouvé la condamnation de ses actes. Charles XIV Jean est mort à Stockholm, le 8 mars 1844, à 80 ans, le doyen des rois de l'Europe, tant par son âge que par la date de son avènement au trône. Il n'a eu de son mariage avec Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, née à Marseille en 1781, et couronnée reine de Suède le 21 août 1829, que le prince Oscar, duc de Sudermanie, qui lui a succédé paisiblement sous le nom d'Oscar I<sup>er</sup>. En embrassant le luthéranisme, Bernadotte n'exigea point de sa femme un pareil changement : elle est demeurée catholique, ayant dans son palais une chapelle de son culte, et allant à l'église catholique de Stockholm les jours de grandes fêtes. Pendant tout son règne, Charles-Jean s'est attaché à produire et à populariser son fils, qui reçut l'éducation la plus sérieuse et qui en a profité. Il le nomma vice-roi de Norvège en 1821; mais cette disposition n'ayant pas produit l'effet qu'en attendait le roi, il y renonça bientôt. Il le chargea

fréquemment de le représenter dans les diètes de ses deux royaumes. D'habitude le prince royal Oscar, qui possède parfaitement les deux langues, lisait en langage national le discours de la couronne écrit en français par le roi : car ce fut là un grand obstacle pour Charles XIV, il n'était point initié à l'idiome de ses sujets, et ne leur parlait que par interprète. Cela rendait sans doute plus difficile les communications parlementaires de ce prince avec les états généraux; mais il ne paraît pas que cela ait nui à sa popularité. Il parcourait tous les ans ses royaumes dans tous les sens sans aucune escorte. Il habitait le plus souvent ses châteaux de plaisance, sans les faire garder et sans avoir seulement une sentinelle à sa porte. Dans ses capitales comme en voyage, il voyait éclater autour de lui en toute occasion des témoignages spontanés d'amour, de respect et de reconnaissance. Il avait pris pour devise : *Folkets Kärlek är min belöning*. (L'amour de mon peuple est ma récompense.) L'ordre public était maintenu par la seule autorité civile, qui, hors de la capitale, des places fortes et des ports de mer, ne dispose d'aucune force armée. Enfin la révolution qui fut opérée en 1809 n'a pas produit une seule expatriation; et depuis cette époque, les tribunaux n'ont pas eu à juger un seul délit relatif au changement de dynastie. Nous ne saurons mieux terminer cet article que par les détails curieux qu'a donnés la *Revue des Deux-Mondes* sur la personne de ce prince. Charles-Jean, dit ce recueil, était un de ces hommes fortement trempés de la génération providentielle qui nous a précédés.... Jusqu'à sa dernière maladie il avait conservé ses facultés physiques et son activité d'esprit. Il vivait pourtant d'un genre de vie singulier et peu hygiénique. Couché jusqu'à quatre heures de l'après-midi, mais s'occupant d'affaires dans son lit, vers le soir il revêtait sa redingote bleue et donnait ses audiences. Dans le cours de la journée, il buvait deux ou trois tasses de bouillon. A minuit, on lui servait son unique repas, repas splendide, auquel il prenait une large part. Le souper fini, il regagnait immédiatement son lit et s'endormait aussitôt d'un profond sommeil. A partir de la fin de l'automne jusqu'au mois de mai, il ne quittait pas son appartement. Si pourtant quelque malheur, quelque incendie éclatait dans la ville, de nuit ou de jour, par le froid le plus rigoureux, par la neige, à l'instant même il montait à cheval et courait au lieu du désastre. L'été venu, il reprenait soudain d'autres habitudes. On le voyait presque chaque jour traverser les rues de la ville, soit pour visiter quelques travaux publics, soit pour se rendre dans le parc, à son élégante maison de Rosendal. C'était là surtout qu'il aimait à réunir à sa table un cercle d'hommes choisis, à recevoir les étrangers et à s'entretenir pendant la soirée avec eux des questions qui devaient le plus les intéresser. Ses réceptions particulières avaient un grand charme. Charles-Jean apportait une touchante affabilité, et une sorte d'abandon, très-réfléchi peut-être, mais en apparence, du moins, plein de cordialité. Il se plaisait à causer, et il causait avec une vivacité

(1) Voy. le *Voyage en Suède*, par Alex. Dammont, 2 vol. in-8° avec atlas, pour tout ce qui a été fait en Suède et en Norvège.

(2) Stockholm, 1825, imprimerie de G. Delcen, in-8° de 326 p. (ne s'est point vendu).

toute méridionale. Le recueil de ses bulletins et de ses proclamations prouve qu'il possédait à un haut degré l'art de rendre habilement sa pensée. Il y a là une éloquence de soldat et d'homme d'État, moins concise que celle de Napoléon, mais toujours très-vigoureuse et souvent grandiose. Cette même éloquence se reproduisait dans ses entretiens, et éclatait parfois en images pompeuses. De temps à autre, il s'arrêtait dans son discours, et fixant sur son auditeur un regard pénétrant, il lui disait avec son accent gascon : « M'entendez-vous ? » Puis satisfait du silence qu'il avait imposé, il commençait une nouvelle harangue qui avait tout le caractère d'une ardemment improvisation, et poursuivait ainsi le développement de sa pensée. Le même recueil décrit ainsi l'extérieur que conserva l'heureux monarque suédois jusqu'à ses dernières années : « Le corps « droit, la tête haute, l'œil vif, le front ombragé en « core par d'épais cheveux noirs : à juger de son âge « par l'aspect de cette taille si ferme, de cette physio- « nomie virile et si énergique, on l'eût pris pour un « homme de cinquante ans. » La première éducation de Charles-Jean avait été fort négligée ; mais dès le premier moment de son élévation militaire il avait senti le besoin de refaire son éducation par de sérieuses lectures. Ministre de la guerre, il trouva le temps de lire et relire les *Vies* de Plutarque. Personne ne saisissait les choses avec plus de rapidité, et ne les retenait avec plus de netteté. En un mot, quand il fut appelé à la dignité de prince royal, il était vraiment un des princes les plus instruits de l'Europe. Outre les ouvrages cités dans le cours de cet article, nous rappellerons, sous le rapport stratégique, l'excellente *Notice historique sur le général Bernadotte*, publiée dans la collection de M. de Château-neuf ; les *Suédois depuis Charles XII*, par M. le vicomte de Beaumont-Vassa, 2 vol. in-8°, 1841 ; l'*Histoire des États européens depuis le congrès de Vienne*, par le même ; les pages consacrées à Bernadotte dans l'*Histoire de France* de l'abbé de Montgaillard, qui a eu sur ce prince les renseignements les plus authentiques ; deux excellents articles auxquels nous avons fait plus d'un emprunt, dans l'*Encyclopédie des gens du monde* et la *Biographie des hommes du jour* par MM. Sarrut et St-Edme ; l'*Annuaire historique universel*, l'*Annual Register* ; enfin, et comme l'ouvrage le plus complet sur le règne de Charles XIV, un recueil pour servir à l'histoire de Suède depuis le 5 novembre 1810, intitulé *Bidrag till sverige Historia*, 1859, 2 vol. in-12. Ce livre, qui ne porte point de nom d'auteur, est dû au capitaine Lindeberg. Enfin M. Touchard-Lafosse a publié une *Histoire de Charles-Jean*. Bail avait donné en 1849 : *Correspondance de Bernadotte*, etc., avec Napoléon, depuis 1810 jusqu'en 1814, in-8°.

D—R—R.

CHARLES-PHILIPPE, duc de Sudermanie, de Néricie et de Wermeland, fils de Charles IX, roi de Suède et frère de Gustave-Adolphe, naquit, en 1601, à Revel en Esthonic. Les armées suédoises, conduites par Jacques de la Gardie, ayant conquis plusieurs provinces de Russie, et cet empire étant

en proie aux divisions intestines, la régence de Nowogorod offrit le sceptre à Charles-Philippe, en 1611. Les négociations relatives à cet objet durèrent pendant plusieurs années. Christine, mère du duc, s'opposait à son départ, et Gustave-Adolphe cherchait à le différer ; enfin Charles-Philippe partit pour Viborg, ville limitrophe. La régence de Nowogorod demanda qu'il prit aussitôt les rênes du gouvernement ; mais les négociateurs suédois exigèrent que la régence de Moscou fût consultée et donnât son accession. En attendant, on proclama à Moscou Michel Romanow, qui déclara aussitôt la guerre aux Suédois. Charles-Philippe retourna en Suède, et donna, en 1614, une renonciation formelle à la couronne de Russie. On a supposé que Gustave-Adolphe mit peu d'empressement à l'élévation de son frère, parce qu'il aimait mieux profiter des circonstances pour étendre les limites de la Suède, que de faire obtenir au duc un trône entouré d'écueils, et dont il aurait pu être facilement précipité dans la suite. Charles-Philippe mourut à Narwa, en 1622, sans avoir été marié.

C—AU.

CHARLES - AUGUSTE. Voyez AUGUSTENBOURG.

CHARLES (STUART), 1<sup>er</sup> du nom, roi d'Angleterre, naquit le 29 novembre 1600, à Dumferling en Écosse. Son père, Jacques VI, n'était encore souverain que de ce dernier royaume, et avait épousé Anne, sœur du roi de Danemark, Frédéric II. En 1605, Jacques VI, roi d'Écosse, devint, par la mort de la reine Elisabeth, Jacques 1<sup>er</sup> d'Angleterre et Charles, par la mort de ses deux frères aimés, Henri et Robert, devint, en 1616, prince de Galles. L'éclat dont brilla sa jeunesse semblait lui promettre une vie plus heureuse que celle qui lui était destinée. Aux grâces extérieures répandues sur sa personne, au mérite d'un esprit susceptible et avide de tous les genres d'instruction, il joignait le charme plus grand encore d'une modestie, d'une candeur et d'une bonté qui lui attirèrent tous les cœurs, mais qui en même temps exposaient le sien à des surprises dangereuses. Son premier malheur, la source de tous les autres, fut la liaison intime dans laquelle sut l'engager ce fameux duc de Buckingham, courtisan astucieux autant que ministre inlabile, et favori tyrannique du trop faible Jacques 1<sup>er</sup>. Nous avons exposé dans l'article de cet illustre intrigant par quelles manœuvres, trahissant la confiance de son maître actuel, il usurpa celle de son maître futur ; par quel mélange d'artifice et d'audace il se prévalut de la sensibilité du jeune Charles ; enflamma son esprit généreux et sa galanterie chevaleresque ; mena un prince de Galles à Madrid, en aventurier, pour y faire la conquête d'une infante ; le ramena en Angleterre, après avoir fait avorter le mariage qu'il avait prétendu accélérer ; conduisit le fils, sans en avoir prévenu le père, à une conférence des deux chambres du parlement, et là, par l'organe le plus pur comme le plus auguste, sut faire célébrer son inconnue, attester ses mensonges, consacrer ses perfidies, mettre enfin une guerre à la place d'une alliance. Charles, dans cette cir-

constance, eut besoin d'être excusé par l'inexpérience de son extrême jeunesse, et par l'habileté connue de Buckingham à tendre des pièges. Ce qui aidait puissamment à la séduction pratiquée par le favori sur l'esprit du prince, c'était cette popularité, immense en effet, qui les avait accueillis à leur retour d'Espagne en Angleterre. Charles s'y méprenait. Sans doute la masse du peuple, travaillée par les emissaires de Buckingham, revoyait avec des transports excessifs son prince, qu'on lui représentait comme sauvé miraculeusement des pièges et des attentats d'une nation barbare; mais ces puritains, qui bientôt allaient prendre un si grand ascendant, triomphaient surtout de voir avorter tout projet d'alliance avec cette cour d'Espagne, qui était pour eux le foyer des superstitions et de l'idolâtrie romaines. Ce fut cependant encore dans une cour catholique que Jacques choisit une princesse pour remplacer l'infante; il eut, avant de mourir, la consolation d'avoir, sinon consommé, au moins arrêté le mariage du prince de Galles avec Henriette de France, fille de Henri IV. Jacques cessa de vivre, et Charles commença de régner le 6 avril 1625. Les larmes, le respect, la piété du nouveau roi, en suivant les obsèques de son père, durent convaincre qu'aucun dissentiment politique ne pouvait altérer tout ce qu'il y avait de sensible et de vertueux dans son cœur; mais resté seul avec le duc de Buckingham, il fut plus que jamais dominé par lui. Buckingham, choisi entre tous pour aller chercher en France la nouvelle reine d'Angleterre, l'amena le 14 juin à Douvres, où le jeune monarque se trouva pour la recevoir. Le lendemain, le mariage fut célébré à Cantorbéry; le 16, le roi et la reine firent leur entrée à Londres; le 18, Charles ayant pour femme une princesse catholique, et pour ministre le duc de Buckingham, ouvrit son premier parlement. Nous répétons ici ce que nous avons dit ailleurs (1).

« Lorsque l'on considère l'impatience qu'éprouva ce « jeune roi d'assembler les représentants de sa nation; « le bonheur qu'il se promettait de goûter, environné « de ses fidèles sujets; le scrupule vertueux qui « ne lui permit pas de capter un seul suffrage; cette « confiance ingénue dans ses discours; ce noble désintéressement dans ses demandes; la surprise dont « il resta frappé, en voyant les communes lui refuser des subsides pour le soutien d'une guerre à laquelle ces mêmes communes avaient forcé son père; « la bonne foi avec laquelle il défendit alors ce pouvoir absolu, qu'il avait été élevé à regarder comme « sacré, qu'il avait recueilli comme un héritage, et « qu'il ne voulait employer que pour le bonheur « de son peuple; lorsque l'on fixe bien cette réunion de circonstances; il faut l'avouer, le premier « mouvement qu'on éprouve n'est pas seulement « un mouvement de haine contre les factieux, qui, « de crime en crime sont arrivés à celui qui n'avait « pas encore eu d'exemple; on se sent involontairement entraîné à condamner jusqu'aux bons ci-

(1) *Essai sur la vie du comte de Strafford*, etc., p. 447, édit. de Londres, 1793.

« toyens, qui, les premiers, ont voulu conquérir « même les droits les plus légitimes, au prix du « malheur d'un roi si pur et si généreux. » Si les communes, en accordant des subsides proportionnés aux besoins du moment, n'eussent continué le droit de *tonnage* et de *ponnage* que jusqu'à la paix, sauf à faire alors, de la durée de cette concession, le prix du rétablissement de leurs droits, une telle résolution eût pu paraître digne d'éloges; mais n'accorder que pour un an à ce jeune et vertueux roi ce que ses prédécesseurs, quels qu'ils fussent, avaient obtenu, lors de leur avènement, pour toute la durée de leur règne; joindre à cette restriction offensante le vote plus offensant encore d'un subside de 112,000 livres sterl., quand la guerre au dehors et la dette de l'intérieur en exigeaient strictement 700,000, ce n'était pas seulement, comme l'a dit Hume, une *dérision cruelle*, c'était un véritable délit des communes envers leur pays comme envers leur souverain; et le roi, qui, ne pouvant être aidé dans la défense de l'Etat par une telle assemblée, la frappait de dissolution, pour n'être pas du moins contrarié par elle; le roi, qui, abandonné par son parlement au milieu d'une guerre toute parlementaire, recourait, pour la soutenir, aux *bienveillances*, aux *compositions*, à toutes les levées de deniers autorisées par le constant usage des règnes précédents; ce roi n'était pas seulement excusable, il était irréprochable. Il est donc constant que, dans cette lutte terrible, qui s'ouvrit dès l'avènement de Charles, les premiers torts furent ceux de son premier parlement. Il n'en fut pas de même du second qu'il convoqua l'année suivante (1626), lorsqu'au lieu des galions sur lesquels on avait compté pour suppléer aux subsides refusés, l'escadre anglaise n'eut rapporté de Cadix que honte et détresse. Si Charles donnait une preuve de respect pour les lois, en essayant encore la voie constitutionnelle pour obtenir des contributions légales, le nouveau parlement était fidèle à un des axiomes de cette constitution, en faisant *marcher ensemble plaintes et subsides*: or, il n'y avait pas de genre de *plaintes* que ne pussent élever alors contre le favori ceux-là même qui, ayant été fauteurs de sa rupture avec l'Espagne, n'avaient pu raisonnablement l'accuser dès le premier parlement. Cette fois, on put, avec toute justice appeler *corrupteur du roi* celui qui avait forcé la candeur de Charles à des artifices indignes d'elle, pour écarter de la représentation nationale les personnages les plus dignes d'en être revêtus. On peut appeler *corrupteur du roi*, celui qui, redoutant le comte de Bristol dans la chambre des pairs, lui avait fait envoyer à la fois un mandement royal sous le grand sceau, lui enjoignant de se rendre à son poste, et une lettre de cachet lui défendant de s'y trouver; celui qui, forcé par une réclamation des lords, de leur restituer leur pair exilé, le faisait accuser de haute trahison par le procureur général du roi; celui surtout qui, cette accusation intentée, osait, par un message royal, recommander à la chambre haute de refuser un conseil à l'accusé. Cette circonstance, sur laquelle les historiens



ont passé trop légèrement, est sans doute une des plus grandes taches du règne de Charles, et une des plus personnelles; car il pouvait, séduit par les mensonges de son favori, croire coupable un innocent; mais un roi d'Angleterre, qui avait *juré de rendre la justice avec merci*, pouvait-il jamais violer la conscience des juges, et, par leurs prévarications, ravir à un accusé ses moyens de défense! Les pairs ne furent point prévaricateurs; ils répondirent qu'un conseil avait été et avait dû être accordé au comte de Bristol; que le roi lui-même, étant prince de Galles, et opinant dans leur chambre sur une accusation pareille, avait fortement protégé ce droit acquis par la nature et garanti par la justice à tout accusé. Charles, rappelé aux mouvements de sa propre vertu, rétracta son message. Bristol, avant de laisser lire les charges portées contre lui, rappela aux pairs qu'il était le premier accusateur de Buckingham. Les deux accusations furent admises concurremment; mais on vit sur-le-champ que tout l'intérêt était pour le comte, récompensé de vingt ans de services par la disgrâce, l'exil et la persécution. Alors le voile qui avait couvert les négociations d'Espagne fut levé. On reconnut que, dans la sienne, le comte de Bristol avait été loyal, habile, heureux; que le duc de Buckingham avait tout brouillé par ses folies, et tout brisé par ses passions; qu'il avait trompé le prince, le parlement, la nation; qu'il s'était déterminé ensuite à perdre Bristol, pour n'être pas perdu lui-même; que Jacques I<sup>er</sup>, par faiblesse, et Charles, son fils, par erreur, avaient laissé le pernicieux favori opprimer le serviteur utile; que Jacques avait promis justice au comte, mais en voulant rester maître du moment où il la lui rendrait; que Charles lui avait offert son rappel et l'oubli du passé, mais moyennant des aveux qu'un innocent ne pouvait pas faire; qu'enfin la plus haute cour de justice étant saisie de ces contestations, le favori intimidé avait persuadé au monarque séduit que, sous peine de voir la majesté royale compromise, il fallait empêcher à tout prix le triomphe de Bristol. Il est juste d'observer que dans les communes, qui, de leur côté, intentaient aussi une accusation capitale contre Buckingham, leur fanatisme se refusait à voir de tous ses délits le seul qui pût offrir le caractère de trahison, et parmi les autres chefs accumulés dans leur plainte, plusieurs étaient ou si injustes, ou si frivoles, qu'ils décrédaient les plus graves et les plus avérés, fortifiaient la prévention du roi, au lieu de la dissiper, et mettaient sous la sauvegarde même de son honneur le ministre qui, calomnié sur un point, lui paraissait l'être sur tous. La chambre des communes et le roi s'étaient fait la promesse également vague, l'une, d'accorder d'amples secours quand les griefs seraient redressés, l'autre, de redresser les griefs quand les secours seraient accordés. « Redressement des griefs (disait le roi), mais non enquêtes sur les griefs; car je ne souffrirai jamais qu'un d'un de mes serviteurs soit interrogé par vous, et Buckingham moins que tout autre. Je sais que

« vous êtes mes conseillers, mais je sais aussi la différence qu'il y a entre *conseiller* et *contrôler*. » C'était dire au parlement d'Angleterre ce que le chancelier Maupeou a dit depuis au parlement de Paris: « La permission d'avertir l'autorité ne fut jamais le droit de la combattre. » Les esprits s'aigrirent. Les Wentworth, les Seymour, ces nobles chefs du parti constitutionnel, que la cour avait cru habile d'écartier, n'étaient plus là pour en imposer par leurs noms, leurs fortunes, leurs caractères; et, des deux côtés, on sortit des bornes de la modération. Un puritain proposa « de donner au roi Charles mêmes avis que Jéthro donnait à Moïse, » et il appela le duc de Buckingham un *gueux revêtu, un champignon de nuit*. Un autre, voulant écartier l'argument tiré de la guerre et de l'urgence des besoins, s'écria « que, pour un Anglais, il valait mieux périr par le fer de l'ennemi que par un supplice domestique. » Et la chambre, en votant trois subsides, déclara que ce vote ne serait changé en bill qu'après que les griefs auraient été présentés et répondus. Charles répliqua « que, pour un roi, il était plus honorable d'être envahi, détruit même par un ennemi étranger, que méprisé par ses propres sujets; » et il déclara que si des subsides plus amples n'étaient pas définitivement accordés dans la semaine, il mettrait fin à la session. Effrayés du mauvais effet de cette menace, le roi et le ministre cherchèrent vainement à la rétracter. Les communes arrêtèrent que, toute affaire cessante, on s'occuperait matin et soir de l'acte d'accusation du duc de Buckingham, et le 9 mai 1626, elles demandèrent son emprisonnement à la chambre haute. Les pairs ne voulurent statuer qu'après avoir entendu les charges; elles furent déduites dans une conférence des deux chambres, et violemment discutées par les huit commissaires accusateurs. Deux d'entre eux se laissèrent aller à proférer quelques phrases, qui, si elles eussent été telles que Buckingham les rapporta au roi, eussent, en effet, mérité une punition. Le roi les fit mettre à la Tour. Les communes suspendirent toute délibération jusqu'à ce que leurs collègues emprisonnés leur eussent été rendus, et il fallut les leur rendre. Les pairs, ne voulant pas paraître moins jaloux de leur privilège, réclamèrent la liberté du comte d'Arundel, qu'un ordre du roi leur avait enlevé deux mois auparavant. Ils arrêtèrent aussi que toute affaire serait suspendue dans leur chambre, jusqu'à ce que le roi eût accordé à leurs supplications le retour du comte d'Arundel: il fallut le leur accorder. Tant de fautes de la part de la couronne ne lui servirent pas même de leçons. Tandis que Charles se portait pour témoin et pour garant de l'innocence de Buckingham, les douze grands juges du royaume, interrogés par les pairs sur plusieurs questions relatives au procès de Bristol, reçurent un ordre du roi de rester muets. Une lettre du roi, pleine d'éloges pour le duc, recommanda aux membres de l'université de Cambridge de l'élire pour leur chancelier. Les communes, blessées de voir comblé de faveurs celui qu'elles

accablaient d'accusations, éloignèrent plus que jamais le bill des subsides, et pressèrent avec acharnement les opérations du procès, que les pairs instruisaient avec une noble et tranquille impartialité. Le roi, partagé entre le désir de sauver son favori et l'impatience de consumer en débats de chambres le temps propre aux opérations de la guerre, écrivit à l'orateur des communes que, si l'on ne s'occupait pas immédiatement du bill des subsides, il les tiendrait pour refusés, et aurait recours à d'autres moyens. Instruit qu'à la lecture de cette lettre elles avaient arrêté une remontrance, il annonça aussitôt que le parlement allait être dissous. Les pairs, qui se flattaient d'amener la conciliation, députèrent vers le roi, et, le président même du conseil privé portant la parole, le supplièrent de laisser encore la session durer quelque temps. « Pas « une minute de plus, » répondit Charles; et dans l'heure il cassa ce second parlement, où, des trois pouvoirs qui se balancent dans la constitution anglaise, l'aristocratie seule avait tenu une conduite constamment juste, noble, ferme et modérée. Le lendemain, Charles publia un manifeste; les communes firent circuler leur projet de remontrance. Dès ce jour, le roi et le parlement plaidaient au tribunal de la nation, et la nation, à l'instant même où le parlement était dissous, avait vu le lord Arundel exilé dans une terre, le comte de Bristol enfermé à la Tour, et Buckingham à la tête de l'armée. A défaut de contributions légales, il fallut bien recourir aux taxes d'usage. Ce fut d'abord avec quelque modération; mais à la nouvelle d'une victoire remportée par les Impériaux sur le roi de Danemark, parent et allié du roi d'Angleterre, le ministre et le conseil ne connurent plus de frein, et Charles leur abandonna les rênes. Un arrêt de ce conseil ordonna un prêt général et forcé. Des commissaires partirent pour les provinces avec des instructions secrètes, ordre de taxer tous les sujets, pouvoir de mander, interroger, confiner ceux qui se refuseraient au paiement. Beaucoup se soumièrent par terreur; quelques-uns résolurent de défendre la liberté publique au péril de leur liberté personnelle. Le chevalier Thomas Wentworth, connu depuis sous le nom de comte de Stafford, fut le premier martyr des lois de son pays; Hampden, qui ne devait pas être moins célèbre, figura parmi ceux qui suivirent cet exemple; emprisonné, ainsi que Wentworth, il plaïda devant les tribunaux la même cause qu'avait plaïdée Wentworth devant le conseil. Charles, s'étant fait rendre compte du discours de ce dernier, le trouva tout à la fois si loyal et si patriotique, si également fidèle à la loi et au roi, qu'il ne put lui refuser des éloges, et Buckingham se crut obligé de convertir la prison de Wentworth en un exil dans le comté de Kent. Tous les prisonniers qui s'étaient d'abord adressés au roi directement avaient obtenu leur liberté; mais le despotisme du favori se hâta d'enchaîner la bonté du prince. Un déluge d'ordres arbitraires couvrirent le royaume. Des juges furent déplacés, parce qu'ils voulaient poser ces actes d'au-

torité au poids de la justice. On vit des tribunaux renvoyer en prison celui qui, la loi à la main, venait demander protection contre un emprisonnement illégal. A l'emprunt vint se joindre une nouvelle taxe pour les logements de l'armée, qui revenait de la malheureuse expédition de Cadix. Les soldats furent distribués dans les maisons particulières. Quiconque avait refusé le prêt voyait son habitation remplie d'une soldatesque effrénée, qui inspirait et réalisa tous les genres de crainte. Le peuple murmura des excès qu'elle commit; il murmura des cours martiales établies pour les punir; la détresse et les ressources, les maux et les remèdes, tout alarmait, tout indignait également. Clarendon a peint cette époque d'un seul trait: « La sérénité ne se rencontrait plus sur le visage « d'un Anglais capable de penser et de prévoir. » Ce fut dans de telles circonstances que le roi, succombant sous le poids de la guerre d'Espagne, se laissa persuader d'en avoir une de plus à soutenir contre la France. L'impétueuse vanité de son favori avait causé la première; ses scandaleuses et téméraires galanteries produisirent la seconde. Le motif présenté au monarque anglais fut le pouvoir que lui vaudrait le succès de ses armes, et la popularité que lui donnerait une guerre entreprise pour soutenir les protestants de la Rochelle. Le résultat fut l'expédition de l'île de Ré, plus hontense encore, mais surtout plus désastreuse que celle de Cadix. Toute la nation en deuil demanda un parlement. Le roi, dans sa détresse, en avait besoin plus que personne; il convoqua son troisième parlement, et l'ouvrit le 17 mars 1628. L'acte éternellement mémorable de ce parlement fut cette *pétition de droits*, qui, remontant aux principes fondamentaux de la grande charte, rappelant sans amertume les atteintes qu'on leur avait portées dans les derniers temps, renouela, pour ainsi dire, le pacte originel entre le roi et le peuple. Jusqu'au moment où l'acte fut présenté à l'assentiment royal, la conduite des deux chambres fut admirable. Pas un membre du parti populaire ne proféra un mot qui blessât la dignité de la couronne, ne fit une seule proposition qui empiétât sur la prérogative royale. Tous payèrent à l'envi des tributs de respect et d'amour à la personne du roi, « dont le caractère, « disaient-ils, n'était terni par aucun vice, et dont « le cœur était le sanctuaire de toutes les vertus. » Du côté des ministres, il ne fut pas rendu moins d'hommages à la liberté et à la dignité nationale. Le secrétaire d'Etat Coke avoua franchement que des mesures illégales avaient été employées; qu'une pétition devait présenter au roi les griefs, une loi les redresser, et que, la loi établie, les infracteurs devaient être punis. D'un autre côté, la chambre haute tenait la balance entre le roi et le peuple; elle jugeait jusqu'où devaient s'étendre les concessions de l'un, et où devaient s'arrêter les prétentions de l'autre. Il se forma un comité des deux chambres. On s'éclaira mutuellement; on s'accorda quelques amendements réciproques. Enfin, la *pétition de droits*, résolue par l'unanimité individuelle des deux cham-

bres, fut portée à la sanction royale. Là, il y eut des incertitudes; le roi, tantôt entraîné par son cœur, tantôt craignant pour son pouvoir, se rapprochait ou s'éloignait de la sanction tant désirée, selon qu'il délibérait avec Coke ou Buckingham. Tout à coup, par le conseil de ce dernier, un message royal vint ordonner aux communes de passer le bill des subsides, et de s'abstenir de toute affaire d'État. Leur explosion fut aussi forte que leur modération leur avait paru méritoire. Elles s'étaient crues généreuses en oubliant l'acte d'accusation porté contre Buckingham; elles le reprirent à l'instant. Charles trembla pour son favori, et donna précipitamment la sanction qu'il avait imprudemment refusée. On ne sut pas même obtenir le bill des subsides, au moment où l'on accordait la pétition de droits; on ne sut pas craindre que l'ivresse d'une telle victoire n'entraînât les communes à en abuser; on ne sut pas profiter de la joie publique, qui était immense, et de toutes les bénédictions qui se portaient vers le trône, pour proroger le parlement: il fut laissé en séance. Le premier jour, ce n'était qu'allégresse et reconnaissance; le second jour, on revint sur les griefs; le troisième, on nomma le duc de Buckingham, on le proclama l'auteur de tous les maux, et l'on prétendait user de clémence en suppliant seulement le roi de l'éloigner de ses conseils. Quelques chefs populaires dévoilèrent alors des intentions qu'ils n'avaient pas encore laissé pénétrer, et les vrais patriotes se séparèrent en vain de ces perturbateurs, qui les appelèrent *apostats*. Une remontrance violente fut arrêtée sur les mêmes griefs dont on avait obtenu le redressement. On proposa de supprimer le droit de tonnage, comme si l'on se repentait d'avoir voté des subsides. Le roi, justement alarmé, parut au milieu du parlement qui ne l'attendait pas, mais ne fit encore que le proroger. Il espérait, pendant l'intervalle des sessions, relever l'honneur de ses armes. Denbigh, amiral, parce qu'il était beau-frère de Buckingham, désionora le pavillon britannique. Buckingham, forcé par le premier ordre impérieux qu'il eût reçu de son roi, alla prendre à Portsmouth le commandement d'une troisième expédition, et fut assassiné par Felton, fanatique obscur, qu'avaient enflammé les remontrances parlementaires. Charles en reçut la nouvelle comme il assistait au service divin; sa piété dompta sa douleur. Rentré dans ses appartements, il se jeta sur son lit, et répandit d'abondantes larmes. L'expédition échoua. Ceux dont les débats l'avaient tant retardée s'indignèrent qu'elle eût été trop tardive. Le parlement rassemblé devint plus exigeant à mesure que le roi se montrait plus modéré. Les puritains fanatiques et les puritains politiques commencèrent à lever un front audacieux, travaillèrent à détruire les ressources de la monarchie, et à tourmenter la conscience du monarque. Charles reconnaissait en termes explicites que ce droit de tonnage, si nouvellement contesté, était un don du peuple; mais il observait que le service public ne pouvait s'en passer; que, depuis Henri VI, tous ses prédécesseurs en avaient joui, et il demandait le même bill qui leur avait été oc-

troyé. Toute la chambre haute et une grande partie des communes le désiraient autant que lui. Le parti dominant répondait qu'il fallait avant tout s'occuper de la religion, de l'*arminianisme*, qui donnait une main au papisme et l'autre au roi d'Espagne; du cheval de Troie où se cachaient des hommes prêts à ouvrir la porte à la monarchie espagnole et à la tyrannie romaine. Ces communes, dégénérées depuis qu'elles n'avaient plus pour guides les Wentworth et autres nobles promoteurs de la pétition de droits, s'étaient abandonnées aux Pym, aux Selden, aux Sherland, à tout ce délire mélangé de rébellion et de mysticité, véritable semence de tous les attentats qu'on devait voir éclore. Instruit que ces fanatiques méditaient encore une remontrance, et se préparaient à accuser plusieurs évêques et le grand trésorier, le roi fit signifier au chevalier Finch, orateur de la chambre, l'ordre de l'ajourner immédiatement. Finch obéit, et aussitôt après avoir prononcé l'ajournement, quitta le fauteuil. La chambre devint à l'instant le théâtre d'un désordre épouvantable. Les portes furent fermées, et ne s'ouvrirent même pas à un message royal. On se colletait. Deux membres, Hollis et Valentine, saisirent violemment l'orateur, le rejetèrent en jurant sur son fauteuil, et l'y retinrent de force, tandis qu'une partie de la chambre, par acclamation, et sans compter les voix, « déclarait traître aux libertés de l'Angleterre, ennemi capital du roi, du royaume et de la république, tout protecteur du papisme ou de l'*arminianisme*, toute personne qui percevrait ou payerait l'impôt de tonnage. » Le roi vint, et pour cette fois avec toute raison, cassa ce troisième parlement, devenu si différent de lui-même; mais entraîné par un ressentiment plus juste que sage, et dans tous les cas, trop prompt à s'irriter ou à se calmer, Charles fit arrêter, puis accuser, puis délivrer les membres des communes qui avaient porté la main sur l'orateur, ou usurpé ses fonctions, ceux qui avaient enfermé ou frappé leurs collègues, ceux en un mot qu'avec assez de fondement il appelait *les chefs de la sédition*, mais qu'il avait punis autant que la loi le lui permettait, en les dispersant. Toujours persuadé qu'il faisait un usage légitime de l'autorité pour le maintien de l'ordre, il rendit compte de toute sa conduite à la nation, dans un long et premier manifeste. Un second suivit, qui annonçait clairement sa résolution de gouverner désormais par lui-même, sans premier ministre et sans parlement: quatrième époque de ce règne si fécond en grandes scènes et en changements subits. Le premier acte du gouvernement purement royal fut une paix, honorable quoique nécessaire, avec la France et l'Espagne. Délivré de la guerre, Charles s'appliqua tout entier à l'administration. « Pendant douze années, dit lord Clarendon, tandis que le reste de l'Europe était en proie aux guerres, aux séditions, à tous les genres de détresse, les Anglais jouirent d'une excellence de régime, d'une plénitude de paix, d'abondance et de postérité, telles qu'aucun autre peuple, à aucune époque, n'en a joui durant une si longue période; » et ce qui rend

cette description plus remarquable, c'est que les anabaptistes d'Angleterre tiraient depuis le même langage, presque mot pour mot, dans leur adresse à Charles II encore exilé. Mais les Anglais étaient moins satisfaits que rassasiés de cette espèce de bonheur. Il leur fallait un parlement. Leur roi était vertueux, mais absolu. Ils ne gémissaient pas sous le fardeau des contributions, mais ils ne s'imposaient pas eux-mêmes celles qu'ils payaient. Cette *taxe des vaisseaux*, tant débattue, était légère et sage dans sa répartition; elle avait produit la flotte la plus magnifique qu'eussent encore vue les mers d'Europe; elle avait flatté l'orgueil des Anglais dans sa partie la plus sensible; et le grand Hampden leur paraissait faire le plus digne emploi de son courage et de sa raison, en soulevant tous les esprits pour ne pas payer les 20 schellings de cette taxe générale, établie depuis quatre ans, mais établie par un ordre du conseil; et les juges qui, après douze jours de plaidoiries, prononçaient pour la couronne contre Hampden, étaient marqués du sceau de l'animadversion publique. Prynne, Burton, Betswick, Lilburne, couverts de mépris quand ils écrivaient leurs libelles séditieux, excitaient tout à coup l'intérêt quand on les voyait emprisonnés, exilés, mutilés pour des délits véritables, mais sans décision de jury. Enfin Charles faisait un usage salutaire et vertueux d'une puissance illimitée; mais d'autres en avaient abusé avant, d'autres pouvaient en abuser après lui: cette pensée, qui souvent se présentait d'elle-même aux esprits élevés, était souvent aussi, et avec plus de danger, présentée aux autres par des esprits turbulents. Cependant si l'Écosse n'eût pas renoué, l'Angleterre fût restée tranquille. Non-seulement le puritanisme politique avait besoin, pour prendre feu, des étincelles du fanatisme religieux, mais ce dernier incendie lui-même ne pouvait naître que dans les contrées où, depuis les jours du fameux Knox, était établi le foyer d'un presbytérianisme plus ardent, plus intolérant que ne l'a jamais été aucune religion. Jacques I<sup>er</sup> avait formé le projet de réunir l'Église écossaise à l'Église anglicane; quelques succès avaient couronné ses efforts; mais il avait laissé à son fils cet ouvrage à recommencer bien plutôt qu'à consommer. Charles avait une piété encore plus vive que celle de son père; il n'était pas moins jaloux du pouvoir, et il avait aussi le malheur d'être théologien: dans sa première jeunesse, n'étant que fils puiné d'Angleterre, son père, qui le destinait à la primatie et à l'archevêché de Cantorbéry, l'avait fait recevoir docteur à Oxford. Parmi les conseillers qui jouissaient de sa confiance depuis la mort de Buckingham, aucun n'en avait une plus grande part que Laud, évêque de Londres, prélat austère dans ses mœurs, exemplaire dans sa piété, brûlant de réunir les trois royaumes sous le joug uniforme de l'épiscopat et de la liturgie anglicane; du reste, aussi zélé pour la prérogative du trône que pour l'autorité du sacerdoce. Aussitôt que Charles s'était cru assuré de la tranquillité de l'Angleterre (1653), il avait songé à visiter l'Écosse, non-seulement pour se montrer

dans l'ancien royaume de ses pères, pour en connaître par lui-même l'état politique et civil, mais pour y établir sa religion. Accueilli avec des transports d'amour, fêté par la noblesse, couronné avec pompe dans l'église métropolitaine, le roi avait obtenu la reconnaissance de sa suprématie ecclésiastique, érigé un siège épiscopal dans Édimbourg, donné les sceaux à l'archevêque de St-André, placé huit autres prélats, soit dans le conseil, soit à la tête des tribunaux. Laud eût voulu qu'il ne s'arrêtât pas en si beau chemin, et qu'il proposât sur-le-champ la liturgie anglicane: Clarendon ne doute pas qu'elle n'eût triomphé alors. Charles, que son malheur condamnait à être tour à tour lent et précipité, téméraire et timide, avait craint d'en trop faire à la fois; il s'était borné à charger un comité d'évêques écossais de préparer une liturgie qui conciliât la fierté de leurs compatriotes avec la foi des anglicans, et il avait repris la route de Londres. On peut dire qu'il en avait fait trop ou trop peu. Le travail traîna en longueur: ce ne fut qu'en 1657 qu'arriva subitement en Écosse l'ordre d'y suivre dans toutes les églises la nouvelle liturgie. L'impression produite par la présence du roi était effacée depuis longtemps; les factieux avaient eu quatre ans pour propager leurs opinions et former leurs complots. A la première phrase de cette liturgie, proférée dans la cathédrale d'Édimbourg, par le doyen du chapitre, en présence du clergé, du chancelier et de toute la magistrature, le lecteur pensa être assommé sous les bâtons et les pierres qui volèrent à sa tête, au milieu des hurlements et des cris de *Messe! Pape! Antechrist!* etc. Chassée de la cathédrale par la force armée, une partie de cette populace furieuse y rentra par les fenêtres, tandis que l'autre allait dans les diverses églises renouveler la même scène. Le peuple des campagnes vint se joindre à celui de la capitale, et le gouvernement disparut devant 70,000 fous, qui criaient: « Le presbytérianisme ou la mort! » Tout à coup de grands noms se montrèrent. Des lords populaires eurent le crédit de protéger les lords menacés, et par cela même qu'ils pouvaient maîtriser cette fureur, parurent l'avoir inspirée. Une pétition, conçue encore en termes respectueux, supplia le roi de retirer sa liturgie. Laud permit de la suspendre, non de la révoquer. La suspension ne satisfait point. Au tumulte séditieux succéda une organisation insurrectionnelle; des députés composèrent un gouvernement, et l'on vit éclore ce *COVENANT, scellé par le ciel même*, qu'on ne peut lire aujourd'hui sans indignation et sans pitié. Après y avoir déclaré « que l'Esprit de Dieu s'était révélé à « l'Écosse, et que hors l'église d'Écosse il n'y avait « pas de salut; » après une accumulation à peine croyable d'invectives grossières contre l'Église de Rome, chaque signataire s'engagea à défendre le Christ jusqu'à la mort, et sans se soucier de l'imputation de rébellion. Pendant ce temps, en Angleterre, le conseil était divisé, le roi incertain. On voulut avoir l'opinion du seul homme peut-être capable de sauver l'Etat, de ce Wentworth, défenseur également intrépide de la liberté publique et de la

prérogative royale; que nous avons vu, après la pétition de droits, s'arrêter à la limite placée entre le vrai patriote et le sujet déloyal, et qui, récompensé de sa fidélité par les honneurs de la pairie, exerçait depuis cinq ans la vice-royauté d'Irlande avec un succès admirable. Il n'hésita pas : « Préparer la « guerre sans perdre une minute, en étant résolu « de faire tout ce qui serait possible pour l'éviter ; » telle fut sa réponse. Lord Wentworth traçait en même temps et le plan d'un manifeste qui mettrait à couvert la majesté royale, et, si la paix ne pouvait s'obtenir que par la victoire, le plan d'une campagne qui terminerait la guerre d'un seul coup, et peut-être sans effusion de sang. Wentworth ne fut pas cru. Charles, faible par bonté, écouta par terreur les conseils qui étaient faibles; il révoqua sa liturgie et jusqu'aux articles convenus avec son père. On lui persuada, pour sauver sa dignité, de publier un *covenant du roi*, destiné à faire tomber l'autre. Une prophétesse se mit à prêcher, au nom de Jésus *covenantaire*, que « le covenant d'Ecosse avait été ra- « tifié dans le ciel, mais que celui du roi était une « invention de Satan. » Une assemblée générale de l'église presbytérienne, convoquée à Glasgow par le roi lui-même (21 novembre 1638), commença par mettre en accusation tous les évêques. Sur ce début, le commissaire du roi vint la dissoudre; elle proclama qu'elle voulait rester en séance, et elle y resta. Les évêques furent jugés par contumace, déposés, *déclarés païens*, s'ils ne se soumettaient pas à la sentence. On excommunia tous ceux qui ne signeraient pas le *covenant d'Ecosse*, ou qui signeraient celui du roi. De là à prendre les armes contre le souverain il n'y avait plus qu'un pas : ce pas fut franchi, les rebelles levèrent une armée, Lesly la commanda, et le territoire anglais fut menacé. Il fallut bien que le roi consentit à se mettre en défense. Tout ce qui devait à la couronne un service militaire fut appelé dans York, près de l'étendard royal. Un grand nombre de volontaires y accoururent. Il ne restait que 200 livres sterl. dans l'échiquier d'Angleterre; lord Wentworth en avait 50,000 dans celui d'Irlande, et les envoya. Sa fortune territoriale était immense; il écrivit à tous ses fermiers de verser *jusqu'à la dernière obole* de ses revenus dans le trésor royal. On vit entrer dans York trois régiments de cavalerie, levés et équipés par lord Wentworth. Les corporations et les simples particuliers, Laud et le clergé anglican, la reine et les catholiques, rivalisèrent à qui fournirait le plus de subsides. Partout les vœux des peuples venaient au-devant du roi. « J'aurais je n'ai reçu tant de marques d'amour, » disait-il en sortant d'York. Au défaut de l'Angleterre toute loyale, les rebelles avaient compté sur les presbytériens d'Irlande. Le vice-roi déconcerta et punit les conspirations. Il fit jurer, par toute l'Irlande, fidélité au roi et haine au *covenant*. Enfin il leva une armée, qui, des ports irlandais, menaça la côte occidentale de l'Ecosse, tandis que le roi la pressait de son côté avec une armée de terre de 28,000 hommes, et une flotte qui en portait 5,000 autres. Pour terrasser la révolte, il ne fallait que le

vouloir; mais Charles frémissait à l'idée de frapper ses chers Écossais. Il prétendait les vaincre par le seul appareil militaire, sans tirer l'épée. Ils s'en aperçurent, proposèrent une négociation, et le cœur du roi s'y précipita tout entier. Les conférences se tinrent à Berwick. La première convention fut celle d'un désarmement réciproque. Le traité à peine était signé (17 juin 1639), et Charles avait déjà congédié toutes ses troupes. Les rebelles ne firent guère que cantonner les leurs, et les réunirent dès qu'ils crurent le roi sans moyen de recommencer ses levées. Ils tinrent un nouveau consistoire universel, qui s'intitula *l'assemblée nationale*, et cria aux armes. Le roi manda Wentworth; ce fidèle serviteur accourut, et son premier mot fut : « La guerre à « l'Ecosse, et un parlement en Angleterre. » Le roi consentit à l'un et à l'autre. Wentworth proposa aux membres du conseil des souscriptions volontaires, s'engagea le premier pour 20,000 liv. sterl., laissa au roi un commencement d'armée, et courut tenir un parlement d'Irlande, avant que le parlement anglais s'ouvrit. Créé comte de Strafford, et non plus simple député, mais lord lieutenant d'Irlande, en quatorze jours, il obtint du parlement de ce royaume quatre subsides, avec une ordonnance indéfinie pour tous ceux qui seraient nécessaires à la réduction des rebelles. Il en obtint six du clergé, avec la taxe d'un sixième sur tous les biens ecclésiastiques. Il compléta une armée irlandaise de 44,000 hommes, et se rembarqua pour venir, à côté du roi, soutenir avec lui la double lutte sur le champ de bataille et dans l'arène parlementaire. La fatalité voulut qu'à peine débarqué, il fût saisi à Chester d'une maladie accablante. L'homme le plus capable et le plus imposant après lui, le garde des sceaux Coventry mourut. Charles se trouva seul entre ses ressentiments et sa bonté, des conseils faibles, traités ou inhabiles. Trois partis se balançaient presque également dans la chambre des communes, royalistes absolus, royalistes patriotes, puritains. Réunir les deux premiers contre le troisième était facile en soi, et le devenait encore plus par la découverte d'une intelligence criminelle entre les chefs de l'insurrection écossaise et le cardinal de Richelieu. Une lettre qu'ils écrivaient au roi de France avait été interceptée, et elle était mise sous les yeux du parlement. Le dixième jour de la session, la cour avait trouvé moyen de réunir contre elle dans une opinion commune ses amis et ses ennemis; on s'était ôté l'appui des pairs, en les compromettant par une démarche que l'autre chambre appelait une violation de ses privilèges : les communes avaient arrêté de ne s'occuper d'aucune affaire qu'après avoir obtenu du roi le redressement de leur griefs, et des pairs la réparation de leurs offenses. Alors le comte de Strafford avait pu se faire transporter à Londres; il proposa un message royal qui, délibéré dans le conseil, portait tellement l'empreinte des vertus du roi, tout en pourvoyant à ses besoins; qui, porté aux communes, fit un appel si véhément à la loyauté des bons citoyens, en dissipant leurs ombrages, que les esprits furent changés en un instant, et la question des

subsidés mise avant tout en discussion. Hyde et Glanville, orateurs de la chambre, étaient au moment d'emporter un vote général de subsidés, sauf à débattre ensuite la quantité, lorsqu'un chevalier Henri Vane, secrétaire d'Etat par le crédit de la reine qu'il trompait, et traître au roi dont il était le ministre, rejeta tout dans la confusion, en déclarant, contre les instructions de son maître, que le roi voulait douze subsidés ou rien. Cette exigence si forte et si absolue ranima l'opposition puritaine : la question fut ajournée au lendemain. Dans l'intervalle, celui qui avait menti à la chambre alla mentir au roi ; il dénonça secrètement au monarque une prétendue résolution des communes de déclarer illégales les taxes actuelles, et injuste la guerre contre l'Écosse. Charles envoya dans la nuit ordre à l'orateur des communes de l'attendre le lendemain matin à la chambre des pairs. Il s'y rendit, et, de toutes les dissolutions de parlement auxquelles il s'était habitué, prononça la plus précipitée et la plus funeste (5 mai 1640). Instruit du véritable état des choses dans la journée, il délibéra dans son conseil si, par une proclamation, il ne pouvait pas rassembler ces communes, non encore dispersées : ni la loi ni sa prérogative ne le permettaient. Il ne restait plus au roi qu'à combattre et à vaincre. Strafford le voulait ; Charles en avait les moyens. Ses loyaux sujets lui fournirent encore une armée, ses amis un trésor, son clergé des subsidés. — Il pensa en coûtant la vie à l'archevêque Laud ; six cents ouvriers, amentés par les puritains, allèrent l'assiéger dans son palais, le demandant pour le mettre en pièces. Repoussés par la force, ils coururent le lendemain briser les prisons. Londres fut couvert de placards et retentit de clameurs. Le roi partit pour l'Yorkshire avec Strafford et le priat. Pendant qu'ils étaient en route, les troupes écossaises, sollicitées par les puritains de Londres, entraient en Angleterre, et surprenaient une division de l'armée royale. Charles fut retenu dans York, où il avait convoqué les pairs. Strafford courut prendre le commandement des troupes, et les reporta en avant. Il écrivit à Laud : « Que le roi dise un mot, et je ferai « sortir d'ici les Écossais plus vite qu'ils n'y sont « entrés ; j'en réponds sur ma tête. » Le roi ne voulut pas dire ce mot ; il ne parla qu'au grand conseil des pairs, pour leur dire que la reine l'avait engagé à former un parlement ; qu'il l'avait convoqué pour l'époque la plus prochaine ; et qu'en attendant il les consultait sur deux questions : « Que répondre « à une pétition récente des Écossais ? Comment « maintenir son armée d'ici à l'ouverture du parlement ? » Sur la première question, les pairs furent d'avis que le roi choisit parmi eux seize lords, mais des plus populaires, qui négocieraient avec un pareil nombre de commissaires écossais ; sur la seconde question, Strafford proposa que les pairs empruntassent pour le roi, à la ville de Londres, 200,000 livres sterl., dont tous seraient caution solidaire et individuelle. L'avis fut adopté, l'emprunt réussit, les conférences s'ouvrirent. Ces pétitionnaires, si soumis, exigèrent d'abord de leur souverain

40,000 livres sterl. par mois, jusqu'à l'entière pacification, et pour hypothèque les provinces qu'ils occupaient. Strafford demanda au roi la permission de poursuivre la guerre à outrance. Pour montrer ce qu'elle avait de chances favorables, il fit attaquer une brigade de troupes ennemies, postée dans l'évêché de Durham qu'elle pillait ; les rebelles furent tués, pris ou dispersés. Les commissaires des deux nations se récrièrent. Le roi défendit à Strafford de vaincre ; il lui ordonna de séparer cette superbe armée d'Irlande, qui pouvait, en deux heures, être transportée en Écosse ; il consentit à solder les troupes des rebelles. Ces préliminaires signés (16 octobre), il renvoya la discussion du traité définitif à Londres. Après y avoir ainsi rallié ses ennemis, il y revint lui-même, et le 5 novembre 1640 il y ouvrit ce parlement, duquel on a dit « que les uns ne « s'étaient jamais attendus à le voir commencer, et « que les autres n'avaient jamais eu le voir finir. » L'histoire du *long parlement* est si vaste et si compliquée, qu'il est impossible d'en donner ici l'histoire ; ce sera beaucoup d'en noter quelques traits principaux. Les puritains étaient parvenus à dominer les élections. Les débats s'ouvrirent, et la chambre des communes parut évidemment destinée à renverser l'Église, le trône, toute la constitution de son pays. Le premier coup à leur porter était sans doute de frapper l'homme le plus capable de les défendre. Moins rebuté encore par l'inutilité de ses conseils que par la douleur de voir journellement le roi travailler à se perdre, Strafford avait demandé à se retirer des affaires. Charles l'avait retenu par ses instances. Il y avait dans les vertus de cet infortuné prince quelque chose de si faible, et dans ses faiblesses quelque chose de si intéressant, qu'on ne pouvait ni le servir ni le quitter. Strafford, arrivant de l'armée royale, allait porter au parlement une accusation capitale contre ceux de ses membres qu'il pouvait convaincre d'avoir appelé en Angleterre l'armée rebelle ; il se trouva prévenu. Pym parut à la barre de la chambre des pairs, accusant, au nom des communes, le comte de Strafford de haute trahison, s'engageant à en spécifier les actes, et requérant son arrestation immédiate. Cette chambre haute, déjà toute infectée de puritanisme et de sédition, n'hésita pas d'envoyer à la Tour le ministre principal du roi. (*Voy. STRAFFORD.* Charles, troublé des dangers de son ministre, s'oublia pour lui. Ce roi, si jaloux de l'extension de ses prérogatives, en abandonna tout à coup les droits les plus essentiels, espérant fléchir, et ne faisant autre chose qu'armer les communes. Ainsi on le vit non-seulement s'engager à tenir des parlements triennaux, mais renoncer au pouvoir de les dissoudre, de les proroger, même de les ajourner. Ainsi, connaissant la pureté, soit de ses propres sentiments, soit des avis que lui avait donnés Strafford, il consentit à ce que les membres de son conseil fussent interrogés par le parlement sur leurs délibérations secrètes, et il ne prévint pas tout le parti que la noirceur de Pym allait tirer de la perfidie de Vane. Un plus grand malheur attendait Charles à l'issue de ce procès.

L'accusé avait tellement confondu ses accusateurs, que, selon toutes les règles de la justice, la cour des pairs devait faire triompher l'innocence. Les communes eurent recours à un *bill d'attaînder*, qui les rendait juges en même temps qu'accusatrices, qui leur donnait même l'initiative du jugement ; mais qui, comme tous les autres bills, exigeait la réunion des trois autorités législatives. Avant que les pairs eussent opiné, le roi se rendit à leur chambre, manda les communes, et déclara que, sans être vu, il avait entendu toute l'instruction du procès ; qu'il ne prétendait pas absoudre en tout son ministre, et ne l'emploierait plus ; mais qu'il le déclarait innocent de trahison, et que, prêt à tous les sacrifices pour satisfaire son peuple, il en exceptait celui de sa conscience, contre laquelle ni respect ni crainte ne le feraient jamais agir. Cette fermeté de Charles devait se démentir. Sa démarche lui avait été inspirée par des conseillers perfides, et fut proclamée avec fureur une violation de tous les privilèges parlementaires : 6,000 bandits, armés de glaives et de massucs, assiégèrent la chambre des pairs, réduite à quarante-six de quatre-vingts qui avaient assisté au procès. Sur ces quarante-six, dix-neuf seulement eurent le courage de tout braver pour se refuser au meurtre d'un innocent, et le bill fatal étant unni de l'assentiment des deux chambres, étant escorté des 6,000 bandits qui, de la salle de Westminster, avaient couru au palais de White-Hall, Charles, après avoir tenté inutilement de faire évader son malheureux ministre, eut à délibérer, au milieu de ses nouveaux conseils, s'il signerait la mort du plus fidèle de ses serviteurs et du plus dévoué de ses amis ; de celui à qui il avait dit, en l'engageant dans la lutte : « Ils n'arracheront pas un cheveu de ta tête ; » de celui à qui il venait d'écrire dans sa prison : « Je vous donne ma parole de roi que vous ne souffrirez ni dans votre vie, ni dans votre honneur, ni dans votre fortune. » Conseillers, juges, prélats, par corruption, par ambition, par terreur, tout se réunit pour arracher de l'infortuné roi son assentiment au bill meurtrier. Ces évêques anglicans, qui reprochaient tant à l'Église romaine des distinctions jésuitiques et une morale perverse, établirent disertement : « qu'il y avait deux consciences ; que la conscience publique du roi, non-seulement l'excusait, mais l'obligeait de faire ce qui était contre la conscience privée de l'homme ; qu'enfin la question n'était pas si le roi devait sauver ou non le comte de Strafford, mais si le roi devait, ou non, livrer à une ruine certaine sa femme, ses enfants, sa personne et son royaume ? » L'archevêque d'York, s'exprimant ainsi, ne trouva dans tout le conseil qu'un seul contradicteur, l'évêque de Londres (Juxon), qui, à son honneur immortel, dit « que si le roi trouvait le bill injuste, il ne devait jamais le signer. » La sédition croissant de minute en minute, les églises retentissant de sermons incendiaires, une députation des lords, les menaces des communes, les clameurs des bandits qui demandaient la tête de Strafford le fer et le feu qui brillaient dans leurs mains, les larmes, les

supplications, le danger de la reine et de ses enfants, égarent la raison du malheureux roi ; il autorisa une commission à signer tous les bills qui étaient à la sanction. Auprès de celui qui assassinait son ministre, en était un autre qui perpétuait le pouvoir des assassins : Charles ne songeait seulement pas à ce dernier. Le meurtre qui allait se commettre, et dont il était désormais le complice, occupait toutes les facultés de son âme. « Strafford est plus heureux que moi, » s'écriait-il baigné dans ses larmes. Toujours fidèle à sa destinée, dans l'instant même où il se rendait coupable de l'ingratitude et de l'injustice la plus ériante, il n'était pas encore indigne d'intérêt ou au moins de pitié. — Dès ce jour, tout fut perdu. Il ne resta de l'ancien conseil dans le nouveau que ceux qui trahissaient le roi. Laud, arrêté presque en même temps que Strafford, devait le suivre sur l'échafaud : le garde des sceaux Finch et le secrétaire d'Etat Windebank n'avaient évité un pareil sort qu'en se réfugiant sur le continent. Le vertueux Juxon donna sa démission de grand trésorier. Les nouveaux ministres, dévoués à la faction puritaine, lui livrèrent journellement le roi. La désorganisation se répandit dans les trois royaumes. En Angleterre, la religion nationale était blasphémée et persécutée par les représentants de la nation ; appelés pour réprimer les rebelles d'Écosse, ils leur donnèrent le nom de frères, et joignirent au traité qu'ils conclurent avec eux un don de 500,000 liv. sterl., levés sur le peuple anglais. En Écosse, Charles, qui hasarda d'y faire un voyage, s'y vit dépoillé, comme à Londres, des droits les plus inhérents à la royauté. L'Irlande devint le théâtre de ces massacres si justement exécrés. On osa répandre que le roi avait été d'intelligence avec les papistes irlandais pour exterminer les Irlandais protestants, et venir, avec les premiers, asservir l'Angleterre. Inquiètes des témoignages d'amour qui accueillirent le roi à son retour d'Écosse, les communes publièrent, sous le nom de remontrances, le libelle le plus virulent contre son caractère, ses actions, son règne entier. Les évêques défendaient la couronne qui les protégeait : ils furent exclus de la chambre haute. Enfin la reine fut offensée, tourmentée, menacée d'une accusation : c'était blesser le cœur de Charles dans sa partie la plus vive. On voulait le mettre hors de lui, le pousser à une grande imprudence ; il n'évita pas le piège. L'accusation la plus inconsidérée fut intentée, par son procureur général, contre un lord et cinq membres des communes. Il alla en personne dans cette dernière chambre pour faire arrêter devant lui les accusés. Avertis par la coutesse de Carlisle, à qui la reine avait parlé indiscrètement, tous avaient disparu. Et ce jour-là, en sortant du parlement, et le lendemain en revenant de l'hôtel de ville, Charles entendit partout sur son passage : *Privilège! privilège!* Un fatigué, mettant la main sur la portière du carrosse royal, cria d'une voix forte : *A vos tentes, Israël!* C'était le signal de la rébellion armée. En effet, après des terreurs hypoerites sur leur propre sûreté, après avoir écarté toutes les pétitions loyales

qui pouvaient contredire ces adresses séditeuses ; enfin, après s'être entourés d'une populace à leurs ordres, les communes, qui avaient employé quinze mois à dépouiller le roi du pouvoir civil et ecclésiastique, prétendirent qu'il se dépouillât du pouvoir militaire. Soutenues par la chambre haute, elles demandèrent que Charles mit aux ordres du parlement la milice, les places, les arsenaux. Charles résista ; elles firent des levées, mirent des impôts, saisirent des villes, nommèrent des gouverneurs, et commencèrent la guerre civile en avril 1642. — Jusqu'ici le caractère et la conduite de Charles, mélange de vertus et d'erreurs, de droiture et de faiblesse, avait mérité tantôt les éloges et tantôt le blâme ; désormais on n'eut plus qu'à l'admirer, le plaindre et le révérer. Souverain éclairé par le malheur sur les droits des nations, il eut pour ministre le plus vertueux des patriotes, ce lord Falkland, que l'abus de la prérogative royale avait rangé quelque temps parmi les chefs populaires, et qu'avait rattaché fortement au monarque le dégoût de la démocratie et de ses extravagances. Ils gémissent ensemble sur l'affreuse nécessité de la guerre civile ; ils écrivirent ensemble les manifestes qui démontraient la justice de la cause royale ; ils combattirent ensemble et avec une égale valeur pour la faire triompher. A peine assuré d'un peu de repos par le succès de ses armes, Charles appela près de lui tous les membres du parlement restés fidèles à la constitution. On vit siéger à la fois un parlement d'Oxford et un de Westminster. Pendant trois ans, la cause royale l'emporta, et le roi, soutenu par une noblesse généreuse et des provinces fidèles, goûtait encore la douceur de rapporter une grande partie de ses victoires à sa tendre et magnanime compagne, à cette fille de Henri IV, que l'on vit passer et repasser les mers, ayant laissé toutes ses pierreries aux étrangers, et ramenant des soldats à son époux. Toutes les espérances furent détruites par la funeste journée de Naseby (juin 1645). La victoire parut d'abord assurée au roi ; l'aile gauche des parlementaires, enfoncée de toutes parts, prenait la fuite ; mais alors cet homme s'était rencontré, que son génie et son bras, son hypocrisie et son audace, ses qualités, ses vices, et jusqu'à ses ridicules, conduisaient à la plus monstrueuse des usurpations. Cromwell arracha la victoire des mains de Charles. Menacé de se voir assiégé dans Oxford, et conduit à Londres en triomphe, l'héritier de tant de Stuarts crut que ses anciens sujets ne seraient peut-être pas inaccessibles à quelque intérêt pour ses malheurs : il alla, déguisé, chercher un asile au milieu des drapeaux écossais. L'armée lui rendit des honneurs ; le parlement lui témoigna de l'intérêt ; l'assemblée ecclésiastique décida qu'un prince ennemi du *covenant* ne pouvait pas être admis dans le royaume des *saints* : les saints d'Écosse vendirent leur roi aux saints d'Angleterre pour 800,000 liv. sterl. Une captivité outrageante devint le partage du plus vertueux des princes. Il n'eut plus près de lui un seul de ses domestiques, et demanda vainement un de ses aumôniers. On le sommait non-seulement d'abdiquer, mais d'abjurer

sa religion : alors le parlement de Londres avait aboli l'épiscopat, et rendu le covenant d'Édimbourg commun aux deux nations. Tout à coup la tyrannie du parlement fut remplacée par celle de son armée. Au sein du presbytérianisme était née une secte particulière d'*indépendants*, qui, enchaînés encore sur le fanatisme puritain, ne voulaient ni synode, ni ministres, ni prêtres, ni rois, et se prétendaient en communication directe avec la Divinité. Fairfax, qui se croyait général en chef, Cromwell, qui se disait son second et qui était son maître, avaient modelé l'armée d'après ce régime d'inspirations. Le parlement prit l'alarme ; l'armée s'irrita. Cromwell et son gendre Ireton, chargés à Westminster d'aller éteindre l'incendie dans le camp, ne firent que l'activer. On vit s'établir, ce qu'on croit à peine en le lisant, un parlement militaire rival du parlement civil ! Les officiers principaux formaient la chambre haute, des soldats de chaque compagnie, dits *agitateurs*, composèrent la chambre basse. Les communes militaires accusèrent de haute trahison onze membres des communes civiles, et imitèrent en tout la marche qu'avaient tenue celles-ci contre Laud et Strafford. Au milieu de toutes ces querelles, un Joyce, tailleur devenu cornette, se mettait à la tête de cinq cents chevaux, venait enlever le roi de la prison du parlement et le conduisait à la prison de l'armée. Cromwell seul avait le secret de cette expédition, qu'il avait commandée, et dont personne ne parut plus surpris que lui. Il courut prodiguer tous ses respects au roi, dont il se proposait de faire tomber la tête, tandis que le parlement, qui voulait une démocratie royale, avait eu pour système d'humilier le prince, mais de le conserver. Charles s'évada, se réfugia dans l'île de Wight, et ne fit que changer de prison : le gouverneur de cette île était vendu à Cromwell. Celui-ci n'avait qu'à dire un mot, et c'en était fait du roi ; mais le trop habile imposteur avait conçu un autre plan, et n'en perdait pas de vue l'exécution. Il eut à combattre tout à la fois et une secte de *niveleurs*, qui, sortie de son armée, voulait lui disputer le commandement ; et 40,000 hommes armés par l'Écosse, qui défendait tardivement son roi après l'avoir livré ; et des troupes anglaises, qui tentaient un dernier effort pour la cause royale ; et jusqu'au parlement, qui, après avoir envoyé à Charles de nouveaux commissaires, déclarait que les concessions du roi pouvaient servir de fondement à un traité national. Cromwell triompha de toutes ces résistances. Un tailleur cornette avait été chercher le roi pour le lui livrer ; un charretier colonel (Pride) *purgea* le parlement, c'est-à-dire qu'il en arrêta ou chassa cent quatre-vingt-onze membres ; un autre colonel, fils d'un boucher, Harrison, conduisit le monarque à Londres. Les communes, réduites à soixante *indépendants* furieux, passèrent un bill qui accusait de haute trahison *Charles Stuart, roi*, et décrétait la formation d'une haute cour de justice pour le juger. Les seize pairs, reste de leur chambre, rejetèrent unanimement ce bill avec horreur. Jamais ce spectacle, digne, a-t-on dit, des regards de la Divinité, le spectacle d'un homme vertueux aux prises avec



Le malheur et l'injustice, ne se déploya plus solennellement que dans la scène qui s'ouvrit le 20 janvier 1649. Amené au milieu de cette prétendue cour de justice, le monarque s'avança d'un pas ferme, ayant sur son front toute la majesté de son rang et de ses vertus. Sans daigner se découvrir devant ce rassemblement de meurtriers, il alla tranquillement s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé, promena en silence un regard imposant sur tous ces visages défigurés par le crime, et attendit que l'œuvre d'iniquité commençât. Le président, un Bradshaw, légiste obscur, qui n'avait de remarquable que son insolence et sa grossièreté, ordonna l'appel de tous les membres de la haute cour. Cent quarante-trois avaient été nommés, il ne s'en trouva de présents que soixante-treize, tant les imaginations et les consciences étaient effrayées d'un pareil attentat ! Lorsque le nom de Fairfax, le premier sur la liste, fut appelé, une voix répondit du haut d'une tribune : « Il a trop d'esprit pour être « ici ; » et, lorsqu'après l'appel on lut l'*acte d'accusation au nom du peuple anglais*, la même voix s'écria : « Pas la dixième partie du peuple ! » Il y eut ordre de faire feu sur la tribune. Cette voix était celle d'une femme, et l'on sut que cette femme était celle de Fairfax. Bon soldat, mauvais politique, honnête homme, il reconnaissait trop tard qu'il avait été le jouet de Cromwell : la cause de la liberté l'avait entraîné, l'assassinat du roi lui faisait horreur. Le monarque prêta une oreille attentive à l'acte d'accusation ; il ne put se défendre d'un sourire amer en s'entendant qualifier de *tyran*, de *traître*, d'*assassin*. Interpellé par le président sur ce qu'il avait à dire pour sa défense, il interrogea au lieu de répondre. Il demanda qu'avant tout on lui fit savoir par quelle autorité il était amené dans ce lieu. « Na- « guère, dit-il, j'étais dans l'île de Wight ; j'y ai « conclu avec les deux chambres du parlement un « pacte tel que la foi publique n'en a jamais garanti « un plus sacré. Je traitais alors convenablement « avec les nobles seigneurs de mon royaume et les « représentants honorables de mon peuple. Qu'on « m'apprenne donc par quelle autorité (légitime « s'entend, car je sais qu'il en est d'illégitimes dans « le monde, telles que celles des voleurs et des lar- « rons) ; qu'on m'apprenne, dis-je, par quelle au- « torité légitime j'ai été tiré du lieu où j'étais, et « conduit à la place où je suis ; je me tais sur des « circonstances plus graves. Qu'on me satisfasse sur « le titre de l'autorité qui a fait tout cela, et je ré- « pondrai. Souvenez-vous que je suis votre roi. « Songez quels fardeaux vous amasseriez sur vos « têtes, quels jugements du ciel vous appelleriez sur « ce pays ; songez-y, vous dis-je, et songez-y bien « avant de faire un pas de plus, avant de vous préci- « piter d'un abîme dans un autre. Quant à moi, Dieu « m'a confié un dépôt ; Dieu, par une antique et longue « succession, m'a transmis un mandat : je ne les « violerai ni ne les trahirai. Ce serait déjà y porter « atteinte que de répondre à cette nouvelle et illé- « gitime autorité qui m'interroge. Répondez-moi « vous-même sur votre titre, et alors je vous en dirai « davantage. » Nous avons traduit avec une fidélité

religieuse ce texte même de la première réponse de Charles, et nous regrettons de ne pouvoir présenter ainsi la suite de toutes les interlocutions qui eurent lieu entre lui et Bradshaw pendant les quatre séances qu'occupa le procès. On n'en peut pas faire un résumé plus juste et plus éloquent que celui de Hume. A la fin de la première séance, le roi passant près du bureau, y vit la hache fatale qui menaçait sa vie. « Elle ne me fait pas peur, » dit-il en la touchant dédaigneusement d'une baguette qu'il tenait à la main. Comme il descendait les degrés de Westminster, il entendit plusieurs voix répéter : « Dieu sauve le roi ! » et l'on vit que son cœur en recevait quelque consolation. Des furieux crièrent : « Justice ! exécution ! » et ses yeux n'exprimèrent que la pitié. Un soldat, saisi d'une émotion involontaire, dit à haute voix : « Dieu bé- « nisse la majesté tombée ! » Son capitaine vint l'assommer de coups. « Il me semble, dit le roi, que la « peine excède le délit. » Un scélérat osa lui cracher au visage ; Charles tira son mouchoir et s'essuya sans daigner même se plaindre. On a dit le *martyre*, on aurait pu dire *la passion de Charles I<sup>er</sup>*. Tous les cœurs chrétiens sont d'accord avec celui de Clarendon, quand on lit dans son histoire : « Le meurtre « le plus exécrable qui ait été commis depuis celui « de notre adorable Sauveur. » Trois fois Charles fut ramené à ce tribunal de meurtriers, et toujours avec plus de force il réclama leur juridiction ; mais il forma la demande, qu'il réitéra jusqu'à la fin, d'être entendu par les deux chambres du parlement, dans la salle de conférence. On le refusa non moins persévéramment. La haute cour, diminuée encore de treize membres, prononça la sentence de mort, et trois jours lui furent laissés pour se préparer à son dernier sacrifice. Dans cet intervalle, arrivèrent des supplications de la reine, réfugiée en France, et du prince de Galles, réfugié en Hollande, des remontrances et intercessions du gouvernement français et des états généraux, une protestation menaçante de l'Écosse. Quatre lords, qui avaient été ministres de Charles, Richmond, Herforth, Lindesay, Southampton, se présentèrent devant ce qu'on appelait alors les communes ; ils remontrèrent « que s'il y « avait en Angleterre une loi fondamentale, c'était « celle qui avait prononcé irrévocablement, *le roi « ne peut mal faire* ; que ses ministres et ses conseils « étaient seuls responsables ; qu'ils avaient été, eux, « ministres du roi Charles ; qu'ils confessaient lui « avoir conseillé tout ce qu'il avait fait, et qu'ils « venaient offrir leurs têtes pour préserver cette tête « sacrée, que les communes elles-mêmes étaient si « intéressées à défendre. » Cri de la nature, intérêts de la politique, vœux du repentir, dévouement généreux, tout fut repoussé ; la seule faveur accordée à l'auguste condamné fut la permission de voir les deux enfants qui lui restaient en Angleterre, la princesse Elisabeth, qui était l'aînée, et le duc de Gloucester, âgé seulement de dix ans. Il leur parla de Dieu et de leur mère. Il se plut à protester « que, dans « tout le cours de sa vie, il n'avait pas été infidèle à « la reine, même par une pensée, et que sa tendresse « conjugale allait durer encore autant que cette vie. »

Il chargea la princesse Élisabeth de répéter ces paroles à sa mère. Passant au duc de Gloucester, et le prenant sur ses genoux : « Mon fils, lui dit-il, ils vont « couper la tête à ton père... » Il vit l'enfant saisi de cette terrible image, et poursuivit : « Écoute-moi « bien, mon fils, ils vont couper la tête à ton père ; « peut-être voudront-ils te faire roi ; mais, prends-y « bien garde, tu ne peux pas être roi tant que tes frères « aînés, Charles et Jacques, seront vivants. Ils cou- « peront la tête à tes frères s'ils peuvent mettre la « main sur eux ; peut-être qu'à la fin ils te la cou- « peront aussi. Je t'ordonne donc de ne pas souffrir « qu'ils te fassent roi. — Je me laisserai plutôt mettre « en pièces, » répondit le généreux enfant, avec une émotion qui fit briller encore quelques larmes de joie dans les yeux de son malheureux père. Charles bénit ses deux enfants, remit à sa fille deux diamants, dont un était pour sa mère, et, séparé désormais de toute la nature, ne conversa plus qu'avec le prélat Juxon, ne s'occupa plus que de ses grandes pensées de religion qui l'avaient soutenu dans ses longues épreuves. Le matin du jour fatal, le 30 janvier 1649, il se leva de bonne heure, et ordonna au serviteur qui approchait de sa personne « de soigner sa toilette plus qu'à l'ordinaire pour cette grande et joyeuse solennité. » Il avait passé la dernière nuit dans son palais de St-James, et il devait retourner à celui de White-Hall, où son sommeil n'avait point été troublé, dans les deux nuits précédentes, par le bruit des ouvriers qui construisaient son échafaud sous ses fenêtres. Sur les dix heures, après avoir reçu la communion des mains de l'évêque, il se mit en marche, à pied, pour White-Hall. Deux files de soldats l'escortaient, les drapeaux baissés, les tambours murmurant des sons lugubres. Immédiatement devant lui, marchaient, la tête nue, les principaux satellites. Le roi, seul couvert, vêtu de deuil, le collier de St-George sur sa poitrine, et un panache noir flottant sur son front, s'avancait d'un pas ferme, ayant à sa droite l'évêque Juxon, à sa gauche un colonel Thomlison, le chef de tous ses géôliers. Trois rangs de soldats fermaient le lugubre cortège, que suivait une troupe de sujets fidèles en silence et en larmes. A la sortie du parc St-James, en face de White-Hall, Charles vit contre les murs de son palais, et au niveau des croisées de son appartement, un échafaud tendu de noir, le bloc où il allait poser sa tête, et le glaive qui devait la trancher. Sa démarche n'en fut point affaiblie. Il entra dans l'intérieur de son palais, prit une légère réfection de pain et de vin, passa trois heures à méditer ou à prier dans la chambre où il avait coutume de dormir, et au coup de deux heures et demi, les croisées fatales furent ouvertes. Deux lignes de soldats bordaient le passage dans toute la longueur des appartements, et l'on vit, à travers cette double haie, l'auguste victime entrer du séjour de sa grandeur sur le théâtre de son martyre. Deux bourreaux masqués l'y attendaient, l'évêque Juxon y parut à ses côtés. Thomlison, avec quelques-uns de ses officiers, l'y suivit ; et, comme si toutes les circonstances de ce sacrifice eussent dû en rappeler un autre déjà indiqué par Claren-

don, ce colonel Thomlison, agent et chef de brigands, qui avait cent fois blasphémé le roi et la royauté, se sentait dans ce moment converti à l'innocence, aux vertus et à la cause du roi Charles. Ce fut à lui que s'adressa le dernier discours de l'auguste patient. Se voyant séparé, par des légions rebelles, de la foule innombrable qui remplissait la place, Charles leva les yeux au ciel, et les reportant sur ce qui était autour de lui : « Ma voix, leur dit- « il, ne peut parvenir jusqu'à mon peuple. Je me « tairais si, dans ce moment, le dernier et le plus « solennel de ma vie, je ne devais à Dieu et à ma « patrie de protester devant vous, au monde entier, « que j'ai vécu honnête homme, bon roi et vrai « chrétien. » Il déduisit ces trois propositions avec une sérénité, une force et une douceur admirables. Après avoir prouvé qu'il n'avait fait qu'une guerre défensive contre un parlement agresseur et rebelle ; après avoir pris Dieu à témoin que, loin d'avoir jamais voulu anéantir la liberté publique, il en mourrait aujourd'hui le martyr ; il ajouta que sa mort, injuste dans les décrets des hommes, ne l'était cependant pas dans les décrets de Dieu. « J'ai permis, « dit-il, qu'un jugement inique ôtât la vie au vice- « roi d'Irlande, et je la perds aujourd'hui par une « sentence non moins injuste que la sienne. » Il finit en priant pour ses bourreaux ; en demandant au ciel le salut de son malheureux royaume, et de son malheureux peuple ; en indiquant les moyens qu'il croyait les plus capables de l'opérer, un concile national pour les affaires religieuses, et pour l'affaire politique le remplacement de tous les pouvoirs dans leurs justes limites. « Rendez à Dieu ce « qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Ren- « dez à mes enfants et à mon peuple ce que vous « leur devez. » Ce discours fini, il prit des mains de l'évêque le bandeau sous lequel il releva lui-même ses cheveux. « Sire, lui dit Juxon, il ne reste plus à « Votre Majesté qu'un pas à franchir, il est doulou- « reux, il est difficile, mais il est court ; et cette « courte douleur vous enlève à la terre, pour vous « porter dans le ciel à un bonheur sans fin. — Je « passe, répondit le roi, d'une couronne caduque et « corruptible à celle que ne peut souiller aucune « corruption. » En proférant ces paroles Charles déposa son manteau, il détacha son collier de St-George, et les mit dans les mains de Juxon, avec ce seul mot : *Souvenez-vous*. Il chargea Thomlison de remettre au duc d'York une pierre précieuse gravée aux armes d'Angleterre ; fit présent à ce colonel lui-même de son étui d'or, et de sa montre à un autre ; se dépouilla de son habit, remit son manteau sur ses épaules, puis, posant la tête sur le bloc, il ordonna qu'on le laissât encore adresser une prière à Dieu, et qu'on attendit, pour le frapper, qu'il en donnât le signal en élevant les bras vers le ciel. Son ordre fut respecté ; ses bras s'élevèrent ; un des exécuteurs masqués trancha sa tête d'un seul coup ; l'autre la montra au peuple, toute ruisselante de sang, et cria : « C'est la tête d'un traître. » Ce que produisit à Londres le spectacle, et dans les provinces la nouvelle de cette mort, est à peine rendu

même dans le sublime tableau qu'en a tracé Hume. Toutes les douleurs, tous les remords éclatèrent avec violence. Bientôt de plus douces larmes coulèrent de toutes parts à la lecture de l'*Icon Basiliké*, espèce de journal que Charles avait écrit pendant le cours de ses longues infortunes, qu'il avait continué dans ses diverses prisons, où il peignait ses actions et ses sentiments, où il parlait tantôt à Dieu, tantôt aux hommes, et qu'enfin on avait intitulé, en le publiant : *Portrait du roi*. Milton lui-même comparait les effets de ce livre sur le peuple anglais, à ceux qu'avait produits sur le peuple romain le testament de César. Celui de Charles (1) paraissait au moment de ses funérailles, qui n'eurent lieu que vingt et un jours après sa mort. Dès le matin du jour fatal, les quatre lords qui précédemment s'étaient offerts pour mourir à la place de leur maître avaient demandé de pouvoir lui rendre les derniers devoirs. On leur avait permis de se trouver à la chapelle de Windsor le jour où le corps de leur souverain y serait transporté, et ils avaient pu, en attendant, commettre quatre serviteurs fidèles à la garde du cercueil, où, le visage découvert du roi, embaumé, devait longtemps attester aux regards publics que le meurtre avait été bien réellement consommé. Enfin, les lords furent avertis d'être à Windsor le 20 février. Ils s'y rendirent avec l'évêque Juxon et tous les serviteurs du feu roi. Le cercueil royal resta exposé pendant deux jours dans une chapelle ardente, et le troisième, en présence du gouverneur cromwellien, qui défendit à l'évêque de réciter les prières de la liturgie anglicane, le dernier consolateur et les derniers amis de l'infortuné Charles allèrent en silence le descendre dans le caveau particulier qui renfermait Henri VIII. Le roi vertueux, immolé par la fureur des sectes, devait reposer auprès du tyran monstrueux qui avait allumé cette fureur.... Douze ans s'écoulèrent, et la mémoire du royal martyr fut consacrée par une solennité religieuse qui, le 30 janvier de chaque année, se célèbre dans toute l'Angleterre, qui ferme tous les spectacles, qui fait vaquer tous les tribunaux, qui fait retentir tous les temples d'hommages à la vertu immolée et d'invocations à la clémence divine (2).

L.—T.—L.

CHARLES II, fils du précédent, né le 29 mai 1650, fut élevé au milieu des désastres qui accablaient sa famille. On l'envoya hors du royaume. Il

(1) On en fit plus de cinquante éditions en moins d'un an. Ceux qui devaient en craindre la publicité, ou qui n'étaient pas dignes d'en recevoir les impressions, n'ont pas manqué de réduire en problème si c'était l'ouvrage du roi ou la supposition d'un royaliste. Hume lui-même laisse ses lecteurs dans l'incertitude. « Suivant lui, nombre de témoignages tendent à prouver que le livre a été réellement composé par le docteur Jean Gauden, évêque anglais. Selon Barbier (*Examen critiq.*, p. 181), « le problème paraît avoir été résolu par ceux qui, comme Chaudon, tout en convenant que « l'ouvrage a été écrit par Gauden, croient aussi qu'il a été revu et « approuvé par Charles I<sup>er</sup>. » Pierre Heylin fit imprimer quelques ouvrages de Charles I<sup>er</sup>, sous le titre de *Bibliotheca regia*, Londres, 1649, in-8°. Un autre recueil plus complet, en anglais, parut à Londres en 1662, in-fol.

(2) Consulter sur ce règne l'*Histoire de la révolution d'Angleterre depuis l'avènement de Charles I<sup>er</sup>*, par M. Guizot, et la *Collection des mémoires sur la révolution d'Angleterre*, par le même.

D.—R.—R.

se trouvait à la Haye à l'époque de la mort de son père. Quoique réduit à la nécessité d'être pensionnaire du prince d'Orange, il prit le titre de roi. Son premier dessein fut d'aller en Irlande, où son parti était soutenu par le marquis d'Ormond; mais les succès de Cromwell dans ce pays, et les démarches des Ecossais, qui l'avaient proclamé roi, l'engagèrent à commencer ses tentatives par l'Écosse. La défaite et la mort de Montrose mirent le jeune roi dans la nécessité de se jeter dans les bras des presbytériens, qui l'assujétirent à tant de pratiques sévères et minutieuses, que l'on ne doit pas être surpris de l'aversion qu'il conçut pour cette secte. Son naturel était d'ailleurs déjà assez éloigné de toute espèce de contrainte, et l'adversité parut n'avoir produit sur lui d'autre effet que de l'accoutumer à la dissimulation. Au commencement de 1651, il fut couronné à Scone avec beaucoup d'appareil; mais bientôt l'approche de Cromwell, à la tête d'une armée, rendit son séjour en Écosse très-dangereux. Dans l'espoir d'être joint par les royalistes anglais, il prit la résolution hardie de traverser un pays occupé par l'armée de Cromwell, et d'entrer en Angleterre. Poursuivi par cet actif général, qui avait des forces supérieures, il fut battu à Worcester, n'échappa qu'avec beaucoup de peine, et fut obligé longtemps de se cacher chez des personnes attachées à sa cause. Enfin, après avoir couru les plus grands dangers, il parvint à s'embarquer à Shoreham dans le Sussex, et gagna la France, où il passa plusieurs années avec sa mère et son frère, « y traînant, dit Voltaire, « ses malheurs et ses espérances, » négligé par la cour qui redoutait le pouvoir de la république. Indigné à la fin de la manière dont on le traitait, et instruit que Cromwell, en signant la paix avec la France, avait exigé qu'il en fût expulsé, il se retira à Cologne, où il vécut deux ans dans l'obscurité. A la mort de Cromwell, il se rendit auprès de la cour de France, alors occupée près des Pyrénées à négocier la paix, et ne put seulement obtenir une entrevue avec Mazarin, qui craignait la présence de l'ambassadeur de Cromwell; mais la fortune fit, deux mois après, ce que Charles osait à peine espérer. La plus grande partie de la nation désirait vivement un changement. Monk, qui commandait un corps de troupes, arriva d'Écosse en Angleterre en 1660. Après avoir longtemps tenu ses desseins secrets, il accueillit un serviteur affidé de Charles, et conseilla à ce prince de s'avancer jusqu'à Breda, pour y attendre l'événement. Alors il cassa le long parlement, en fit convoquer un nouveau, et, se déclarant ouvertement, présenta à la chambre une lettre et une déclaration de Charles, qui furent reçues avec enthousiasme. On acquiesça à toutes les propositions du prince, et l'on n'y ajouta aucune condition. Ce fut ainsi que Charles, sans danger et sans effort, se vit en un moment rétabli dans tout le pouvoir et dans toutes les prérogatives dont son père avait été dépouillé par de si longs et de si terribles revers. Th. Adams, ancien lord-maire de Londres, fut député par cette ville pour aller au-devant du roi à la Haye. Le 29 mai 1660, jour anniversaire de sa nais-

sance, Charles entra dans sa capitale au milieu des acclamations universelles, et tous les partis s'empresèrent de lui obéir. Les premiers actes de sa puissance furent prudents, et lui concilièrent les esprits. Il admit indifféremment dans son conseil les royalistes et les presbytériens. Le sage et vertueux Hyde, comte de Clarendon, fut fait chancelier et premier ministre. On publia un acte d'amnistie. (Foy. SYDNEY et JEFFRIES.) On assigna à la couronne un revenu fixe, au lieu du droit de *tonnage et de pondage*. On licencia l'armée, à l'exception des gardes et d'un petit nombre de garnisons. On rétablit l'épiscopat, et on rendit aux évêques le privilège de siéger au parlement; puis on passa l'acte d'uniformité, dont les clauses forcèrent presque tout le clergé presbytérien à résigner ses bénéfices. Le caractère facile et indolent de Charles, son goût immodéré pour les plaisirs et sa prodigalité, ne tardèrent pas à amener de l'embarras dans ses finances. La vente de Dunkerque à la France fut un des premiers expédients dont il s'avisait pour sortir de cette gêne. Louis XIV, instruit de ses besoins et du refus que faisait le parlement d'y subvenir, lui fit une pension pour le mettre tout à fait dans ses intérêts, et cette pension fut exactement payée; ce qui faisait dire en Angleterre que Charles II était le vice-roi de Louis XIV. En 1665, commencèrent les hostilités avec la Hollande; comme elles étaient occasionnées par les intérêts du commerce, le parlement les soutint avec chaleur. Les commencements en furent heureux; mais ces succès excitèrent la jalousie de la France et du Danemark, qui se ligèrent avec la Hollande. Les Anglais furent tellement accablés par la supériorité des forces ennemies, qu'une flotte hollandaise entra dans la Tamise, et, remontant le Medway, brûla des vaisseaux à Chatam. Cet événement fut regardé comme un des plus grands désastres d'un règne qui, sous beaucoup d'autres rapports, est un des moins glorieux de l'histoire d'Angleterre. La peste de 1665, et l'incendie de Londres, en 1666, augmentèrent les calamités de cette époque. On fit la paix avec la Hollande en 1667. Peu après, Clarendon, qui avait encouru la haine d'une grande partie de la nation, et dont la vertu inébranlable déplaisait au roi et à la cour, fut renvoyé du ministère, et obligé de se mettre à l'abri de la fureur de ses ennemis par un exil volontaire. Une triple alliance entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, conclue pour s'opposer aux projets ambitieux de Louis XIV, fit honneur aux talents et aux principes politiques de sir William Temple, qui en fut le principal négociateur; mais ce fut un des derniers actes du gouvernement qui méritât l'approbation publique. Quoique la nonchalance de Charles et son amour du repos l'éloignassent des entreprises qui exigeaient de l'activité, il montra sans réserve son penchant pour le pouvoir arbitraire, et il excita les alarmes de tous les amis de la liberté. Vers 1670, il se livra tout entier à un ministère connu sous le nom de *cabal*, et composé de cinq personnes (1).

(1) Les initiales du nom de chacune d'elles forment le mot *Cabal*,

Ces hommes, du caractère le plus audacieux et le plus tyrannique et des principes les plus décriés, encouragèrent Charles dans toutes les tentatives qu'il essaya pour rendre son autorité indépendante. Une visite qu'il reçut de sa sœur bien-aimée, la duchesse d'Orléans, mit le sceau à son union avec Louis XIV, et ce prince lui promit de l'aider, à condition qu'il agirait par mer contre les Hollandais, dont les deux monarques jurèrent la perte. La duchesse d'Orléans avait à sa suite une Française dont la beauté et les grâces gagnèrent le cœur de Charles. Il lui donna le titre de duchesse de Portsmouth, et, au milieu de ses nombreuses intrigues avec d'autres femmes, celle-ci conserva toujours sur son esprit une influence qui le retint dans les intérêts de la France. La guerre des partis commença lorsque le duc d'York, frère du roi, et héritier présomptif de la couronne, déclara hautement qu'il avait embrassé la religion catholique romaine. Peu après, le ministère rompit la triple alliance, et médita une rupture avec les Hollandais. Le roi, ne voulant pas s'adresser au parlement pour obtenir l'argent nécessaire à la guerre qu'il projetait, fit fermer l'échiquier, en janvier 1672. Plusieurs autres mesures arbitraires suivirent celle-là. La crainte de voir le catholicisme et le pouvoir arbitraire s'établir dans l'Etat commença à gagner la nation. Les opérations navales dirigées contre les Hollandais n'eurent pas un grand succès. On assembla un nouveau parlement, qui exprima le mécontentement général. Le ministère de la *cabale* fut, en conséquence, dissous, et l'on fit la paix avec la Hollande, en 1674. Des divisions dans le cabinet, des fluctuations dans la conduite du roi, remplirent les années suivantes. En 1677, le roi fit un acte populaire, en mariant la princesse Marie, sa nièce, au prince d'Orange; et quelques mesures décisives qu'il prit en faveur des Hollandais hâtèrent la paix de Nimègue, en 1678; mais cette même année, la découverte réelle ou prétendue du fameux complot papiste, tendant à assassiner le roi et à introduire la religion catholique, fut la cause de bien des maux. Malgré le caractère infâme d'Oates et de Bedloe, les deux dénonciateurs principaux, et malgré l'improbabilité de leurs dépositions, on ajouta presque généralement foi au complot, et cette opinion produisit une grande agitation. Le parlement entama l'examen de cette affaire avec un zèle non moins crédule que celui du peuple. Plusieurs pairs catholiques furent mis en accusation et arrêtés; Coleman, le secrétaire du duc d'York, ainsi que plusieurs prêtres, périrent sur l'échafaud, et le comte de Stafford, vieillard vénérable, fut décapité. Le duc d'York se retira à Bruxelles. Le roi proposa lui-même des restrictions au pouvoir de son frère, dans le cas où il lui succéderait; mais la chambre des communes adopta un bill pour son exclusion. Ce fut dans cette session que passa le bill d'*habeas corpus*. Telle était enfin la disposition du parlement, que le roi, craignant de voir se renouveler

savoir: Clifford, Ashley, comte de Shaftesbury, Buckingham, Bennet, comte d'Arlington, et Lauderdale. (Foy. chacun de ces articles.)

les remontrances qui avaient troublé le règne de son père, prorogea le parlement, puis le cassa. Une maladie que Charles éprouva en 1679 donna lieu au retour de son frère qui, peu après, demanda la permission d'aller en Écosse. Ces événements produisirent des intrigues et des changements à la cour. Vers la fin de l'année, un imposteur, voyant que l'on prêtait facilement l'oreille à tous les bruits de complots, dénonça une conspiration dont le plan fut trouvé dans un baril de farine, d'où elle tira son nom; elle avait pour but de rendre odieux les chefs du parti protestant, comme voulant assassiner le roi. Quoique peu de personnes eussent ajouté foi à la réalité de la conspiration, ceux qui avaient été accusés d'y avoir trempé furent mal vis à la cour, qui s'efforça alors de former dans la nation un parti pour contrebalancer le parti populaire, ce qui donna lieu aux surnoms de *wigh* et de *tory*, inventés en 1680. Un nouveau parlement assemblé reprit l'affaire du bill d'exclusion; il passa encore une fois dans la chambre des communes, mais fut rejeté par les pairs. Le parlement fut cassé en 1681. Le roi en convoqua un nouveau à Oxford; les communes s'y montrèrent tellement opposées à la cour, que sa dissolution fut aussitôt prononcée, et que le roi prit la résolution de gouverner à l'avenir sans parlement. A l'aide des propriétaires et du clergé, il reçut de toutes les parties du royaume des adresses de fidélité et d'attachement; chacun se montra partisan des principes monarchiques les plus purs. L'accusation de conspiration et de complots fut alors dirigée contre les presbytériens; un collège tout entier fut condamné et exécuté sur une accusation de haute trahison, soutenue par les mêmes dénonciateurs dont on s'était précédemment servi contre les catholiques, et le comte de Shaftesbury, chef du parti populaire, fut mis en jugement, mais acquitté. Les non-conformistes furent traités avec la plus grande rigueur, et toutes les personnes soupçonnées de principes républicains furent destituées des emplois lucratifs ou de confiance. Une autre mesure très-importante pour arriver au pouvoir arbitraire fut d'intenter des procès contre la plupart des corporations ou des municipalités du royaume, qui, intimidées, livrèrent à la couronne les chartes de leurs droits, et en reçurent de nouvelles qui les rendaient plus dépendantes du roi. Ces progrès rapides vers l'anéantissement de la liberté civile causèrent des alarmes si vives, qu'il se forma de nombreuses associations et des complots de toute espèce. Une conjuration connue sous le nom du *complot de Rye-House* alla même jusqu'à menacer les jours du roi. D'après les dépositions de quelques individus, beaucoup de personnes du plus haut rang s'y trouvèrent impliquées, et l'exécution du lord Russel et d'Algernon Sydney, deux d'entre elles, fut un des événements les plus mémorables de ce règne. Charles était à cette époque un des monarques les plus absolus de l'Europe. La nation anglaise semblait avoir perdu toute idée de liberté, et le caractère indolent du roi l'empêcha seul d'assurer pour toujours son pouvoir absolu. L'Écosse, qui, plusieurs fois sous ce règne,

s'était insurgé contre les mesures arbitraires employées pour rétablir l'épiscopat, fut complètement soumise, et l'on usa même de cruauté pour y parvenir. On dit néanmoins que le roi n'aimait pas ce genre de gouvernement, conseillé principalement par le duc d'York, homme dur et inflexible, et qu'il avait résolu de suivre un autre système, lorsqu'une attaque d'apoplexie interrompit ses projets, le 6 février 1685. Charles reçut, en mourant, les sacrements de l'Église romaine, à laquelle des papiers écrits de sa main, et publiés par son frère, ont prouvé qu'il avait été secrètement attaché. Charles avait épousé, en 1662, Catherine, infante de Portugal, princesse vertueuse, mais peu faite pour captiver le cœur d'un prince si inconstant; il eut cependant toujours pour elle les plus grands égards. Il n'en eut point de postérité. Dans le temps de ses disgrâces, il avait demandé la main d'une nièce du cardinal Mazarin, qui la refusa. Ce ministre, lorsqu'il le vit sur le trône, la lui offrit, et fut refusé à son tour. Parmi ses enfants naturels, on distingue le duc de Monmouth, le duc de Cléveland et le duc de Richmond. Charles fut singulièrement adonné à ses plaisirs, et montra quelquefois peu de délicatesse dans ses choix, et son exemple donna le ton à sa cour. La dissolution des mœurs gagna toute l'Angleterre, et infecta même la littérature. Charles était homme d'esprit, et jugeait assez sainement les bons écrits d'un certain genre, mais il ne récompensa jamais magnifiquement les écrivains dont il louait les productions. Il fonda la société royale de Londres, en 1660, et la magnifique église de St-Paul fut commencée sous son règne, en 1675. Il joignait à une espèce de familiarité aimable une indifférence complète pour tout ce qui était étranger à ses plaisirs et à ses intérêts. Sa douceur et sa bonhomie semblent d'ailleurs avoir été plutôt les effets de sa faiblesse que les résultats de son humanité. Cependant, comme les hommes se laissent en général prendre aux apparences, peu de rois furent autant aimés du peuple, parce qu'il était gai et affable. L'anecdote suivante peint assez bien son caractère, à la foi gai, spirituel et clément. Voyant un jour un homme au pilori, il demanda quel était son crime : « Sire, lui dit-on, c'est parce qu'il a composé des li-  
« belles contre vos ministres. — Le grand sot, ré-  
« pondit le roi, que ne les écrivait-il contre moi, on  
« ne lui aurait rien fait. » Un poète contemporain a dit « qu'il n'avait jamais dit une sottise, mais qu'il  
« n'avait jamais rien fait de sensé. » Son frère, Jacques II, lui succéda (1).

E—s.

CHARLES DE SAINT-PAUL, dont le nom de famille était CHARLES VIALART, petit-neveu d'Antoine Vialart, archevêque de Bourges, mort en 1576, et oncle de Félix Vialart, évêque de Châlons, entra dans la congrégation des feuillants, dont il fut

(1) Consulter sur ce règne : 1° *l'Histoire de la révolution d'Angleterre*, par M. Guizot; 2° *la Collection des mémoires de la révolution d'Angleterre*, par le même; 3° *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II*, etc., par Boulay de la Meurthe, Paris, 1822, 2 vol. in-8°; 4° *l'Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre*, Paris, 1823, 3 vol. in-8°, par Mazure, etc.

nommé supérieur général. Elevé sur le siège d'Avanches en 1610, il mourut le 15 septembre 1644. Ses ouvrages sont : 1° *Geographia sacra, seu Notitia antiqua episcopatum Ecclesie universae*, Paris, 1641. Luc Holstenius joignit des notes à cet ouvrage estimé, qui fut réimprimé à Rome en 1666, in-8°, et dont la meilleure édition est celle d'Amsterdam, 1705, in-fol. La notice des évêchés de France est précédée d'un discours de l'ancienne dignité de l'Eglise gallicane, et des villes de la Gaule qui obtinrent les droits métropolitains. On réunit ordinairement la *Géographie sacrée* de Charles de St-Paul à celle de Sanson, édition de J. Leclerc, Amsterdam, 1704, in-fol.; et à l'*Onomasticon urbium et locorum S. Scripturae* d'Eusèbe. (Voy. BONFRÈRE.) 2° *Tableau de la rhétorique française*, livre aujourd'hui oublié. 3° *Statuts synodaux*, en 1645, imprimés dans la collection de D. Bessin. 4° *Mémoires du cardinal de Richelieu, avec diverses réflexions politiques*, Paris, 1640, in-fol., et sous le titre d'*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, Paris, 1650, in-fol.; trad. en latin, Wurtzbourg, 1652, in-8°. Ces mémoires contiennent ce qui s'est passé depuis le commencement du ministère de Richelieu (1624) jusqu'en 1635. Charles Patin écrivait à Spon : « C'est « un méchant livre contenant une apologie de la « tyrannie du cardinal. » On y trouve un chapitre contre Marillac, et un autre contre Châteauneuf, avec un grand nombre d'actes et de lettres sur les affaires du Piémont. Les réflexions politiques n'en sont pas moins l'ornement le plus agréable. Théophraste Renaudot dit, dans sa gazette du 21 mai 1650, que, sur la déclaration de la duchesse d'Aiguillon que cet ouvrage n'était pas de son oncle, le parlement de Paris rendit, le 11 du même mois, un arrêt portant que ledit livre contenait plusieurs propositions, narrations et discours faux, calomnieux, scandaleux, injurieux, impertinents, contraires aux lois du royaume, et préjudiciables à l'Etat; et, comme tel, le condamna à être brûlé. Cet arrêt fut imprimé à Paris, 1650, in-4°. Son exécution empêcha de publier la suite de ces mémoires, qui existe en manuscrit. « Ce livre, dit Lenglet Dufresnoy, « n'était ni assez bon, ni assez mauvais pour être « brûlé. » Ce caustique écrivain trouvait que c'étaient les conditions requises, les motifs les plus essentiels pour obtenir cet honneur. — Charles DE ST-BERNARD, autre religieux feuillant, fonda le monastère de Fontaine, et mourut le 14 mars 1621, âgé de 24 ans. Un religieux de la même congrégation, caché sous le nom de *Tourneueul*, publia la *Vie de Charles de St-Bernard*, Paris, 1622, in-8°. (Voy. Ch.-J. Morozzo, *Cistercii restroscensis Historia*, Turin, 1690, in-fol., part. 3, p. 3.) V—VE.

CHARLES (RENÉ), médecin du 18<sup>e</sup> siècle, naquit à Preny-sur-Moselle, et non à Jussey en Franche-Comté, comme plusieurs biographes l'ont avancé sans aucune preuve. Peu de temps après avoir reçu le doctorat, il fut nommé directeur des eaux minérales de Bourbonne-les-Bains. Choisi ensuite pour occuper une chaire à l'université de Besançon, il en devint recteur, et mourut en 1752. Ses écrits, qui

sont assez nombreux, ont tous pour objet les eaux minérales, les épidémies et les épizooties : 1° *Quæstiones medicæ circa thermas Borbonienses*, Besançon, 1721, in-8° : l'auteur a refondu cette thèse dans sa *Dissertation sur les eaux de Bourbonne*, ibid., 1749, in-12. 2° *Quæstiones medicæ circa acidulas Bussanas*, ibid., 1758, in-8°. 3° *Observations sur le cours de ventre et la dysenterie qui règnent dans quelques endroits de la Franche-Comté*, ibid., 1741, in-4°. 4° *Observations sur les différentes espèces de fièvres, et principalement sur les fièvres putrides, malignes et épidémiques, et sur les pleurésies qui ont régné en Franche-Comté depuis quelques années*, ibid., 1745, in-12. 5° *Observations sur la maladie contagieuse qui règne en Franche-Comté parmi les bœufs et les vaches*, ibid., 1744, in-8°. 6° *Quæstiones medicæ circa fontes medicatos Plumbariæ*, ibid., 1746, in-8°. — Claude-Aimé CHARLES, son fils, né à Besançon, en 1718, entra dans l'ordre des jésuites, où il se distingua par son talent pour la prédication. Il a fait imprimer quelques discours, entre autres : 1° *Entrée solennelle de monseigneur Joseph de Croissans, archevêque d'Avignon, faite le 17 décembre 1742*, Avignon, Girard, 1745, in-4°; 2° *Oraison funèbre du comte de Gisors, gouverneur du pays Messin, prononcée le 9 août 1758, dans l'église cathédrale de Metz*, in-4°. Le P. Charles est mort à Besançon, en 1769. — M. Eloy, dans son *Dictionnaire historique de médecine*, a confondu Charles, professeur à Besançon, avec un médecin du même nom, à Clermont-Ferrand. Celui-ci est auteur d'une *Histoire des plantes d'Auvergne*. Le manuscrit de cet ouvrage a été acheté de ses héritiers par la société littéraire de Clermont, qui, sans doute, à raison des malheurs du temps, n'a pu encore le publier, comme c'était son intention. — Claude CHARLES, né à Paris, en 1576, reçu docteur en 1606, fut professeur de chirurgie au collège royal de France, et doyen de la faculté. Il mourut le 21 juin 1631. Il n'a laissé aucun ouvrage imprimé; car sa dissertation inaugurale (*An dysenteria utilis Purgatio? negat.*) ne mérite point ce titre. On conserve à la bibliothèque royale le cahier des leçons qu'il dicta, en 1615, au collège de France : *Tractatus de luo venerea*. C'est une compilation informe, et, pour ainsi dire, un recueil de centons entassés sans ordre, sans jugement, et l'on ne peut croire que l'auteur d'une pareille rapsodie eût cultivé avec succès la philosophie et l'éloquence, comme l'assure son panégyriste Charpentier, et comme l'ont répété les biographes Hazon, Andry, etc. C.

CHARLES (JACQUES-ALEXANDRE-CÉSAR), habile expérimentateur, né à Baugency, le 12 novembre 1746, suivit avec beaucoup de succès les études littéraires par lesquelles débute l'éducation classique. Il y joignit celle de la peinture, de la musique, et déploya dans ces divers exercices ce qui constitue le talent en excluant le génie, une extrême facilité à tout saisir, à tout opérer, de l'élégance, de la justesse, de la précision, de la délicatesse et du goût. Ne se sentant encore nulle vocation pour une carrière déterminée, il entra dans l'administration. Il

occupait depuis plusieurs années un mince emploi dans les finances, lorsque le contrôleur général se mit en tête de supprimer quelques-uns des rouages de sa machine gouvernementale : le vent était alors à l'économie ; et, selon l'usage, l'économie se fit aux dépens des moins rétribués. Charles fut un des fonctionnaires supprimés. C'était à l'époque où le nom de Franklin remplissait les deux mondes. Charles, qui, dans ses instants de loisir, s'amusaient quelquefois à répéter, en présence d'amis, les expériences curieuses qui servaient de base à la science toute neuve encore de l'électricité, et que la science à son tour faisait éclore en foule, conçut ou plutôt adopta l'idée de joindre aux amis que, bénévolement et de loin en loin, il admettait à ses essais, des amis payants. Il comptait déjà plusieurs élèves, lorsque la découverte de l'identité du fluide et de la foudre ouvrit un champ nouveau à son adresse. S'appliquant à répéter les expériences faites à Montbar, il en varia les circonstances, les appareils ; et toujours secondé par sa dextérité, par un art admirable de saisir l'à-propos, il donna à la découverte une popularité qu'elle n'eût peut-être jamais acquise sans lui. Dès qu'un orage s'annonçait, il dirigeait son appareil électrique vers les cieux, il faisait jaillir du sein des nuages des milliers d'étincelles de douze pieds de longueur et qui éclataient avec le bruit d'une arme à feu. Franklin lui-même vint assister à cette reproduction de ses travaux, et admira l'ingénieur opérateur auquel, suivant son expression, la nature semblait obéir. La mode, qui se mêle de tout à Paris, donna dès lors au nom de Charles une célébrité européenne : le premier fruit de cette vogue fut pour lui l'offre de sa réintégration à la trésorerie. Charles n'accepta la place dont le ministre le gratifiait qu'à la condition d'en disposer, et consacra le prix qu'il en obtint à l'embellissement de son cabinet de physique où, de jour en jour, affluèrent en plus grand nombre les personnages les plus célèbres, et où, pendant trente ans, l'élégant démonstrateur ne cessa de faire des cours de physique expérimentale en présence de cette élite de la société parisienne. Quoique, à proprement parler, la science sévère, la science qui pèse, suppute et formule par la haute analyse les résultats de l'expérience, fût bannie de ces cours exclusivement dédiés aux gens du monde, l'instruction qu'on en retirait était solide et variée. Le professeur, en quelque sorte admis à l'intimité de la nature, n'enseignait rien que de juste et n'exprimait que des idées d'une netteté parfaite. Sous sa main tout devenait spectacle, tout était attrayant. Il s'attachait surtout à donner du grandiose aux phénomènes : s'agissait-il du microscope, il produisait des grossissements énormes ; traitait-il des effets de la chaleur rayonnante, il incendiait des objets à des distances extraordinaires ; voulait-il prouver la puissance du fluide électrique, il fondroyait un animal. La découverte plus brillante qu'utile des aérostats par les frères Montgolfier, en 1783, devint encore pour Charles l'occasion d'un nouveau triomphe. A peine fut-on instruit à Paris de la merveilleuse tentative dont venait d'être té-

moins le Vivarais, que Charles chercha non-seulement à la reproduire, mais à la perfectionner. Le ballon de cette première expérience, faite en Languedoc, n'était rempli que d'air atmosphérique, dilaté par la chaleur. A ce fluide, dont la légèreté spécifique n'est guère à celle de l'air ordinaire que comme 2 est à 1 (1), et qui de plus ne peut s'obtenir que par un appareil incommode et toujours avec le risque de mettre le feu au ballon, Charles substitua le gaz hydrogène, quinze fois plus léger que l'air, et dont aucun risque grave n'accompagne l'emploi. Il perfectionna aussi l'enveloppe, pour laquelle il choisit le taffetas revêtu d'un enduit alors récemment découvert, et qui était une dissolution de gomme élastique dans de l'huile de térébenthine. Le premier ballon de Charles, lancé le 27 août 1783, s'éleva dans les airs en deux minutes à une hauteur de 500 toises ; et on le perdit de vue dans les nuages. Le 1<sup>er</sup> décembre suivant eut lieu la première ascension aérostatique aux Tuileries. Les deux voyageurs, Charles et Robert, qui, les premiers, osèrent se confier à un ballon, arrivèrent rapidement à la hauteur de 7,000 pieds, parcoururent en quelques minutes un espace de neuf lieues, et descendirent dans la plaine de Nesle. Charles seul remonta une seconde fois dans la nacelle, s'éleva à 2,000 pieds plus haut qu'auparavant, et vint, abaissant en quelque sorte à son gré son équipage aérien, s'abattre mollement auprès du bois de la tour du Lay. Louis XVI, qui d'abord s'était opposé formellement à ces excursions hasardeuses, dans lesquelles il voyait une imprudence, et qui même avait donné au lieutenant de police l'ordre d'empêcher le départ, accorda par une seconde ordonnance une pension de 2,000 fr. à Charles, et invita l'académie des sciences à joindre son nom à celui de Montgolfier sur la médaille qu'elle consacrerait au souvenir de l'invention des aérostats. Charles eût peut-être dû se refuser à cet honneur, et prévoir que les critiques l'accuseraient de vouloir usurper la gloire d'un autre. C'est ce qui ne manqua point d'arriver ; et, quoique le 1<sup>er</sup> décembre, il eût eu l'attention délicate de faire lancer par Montgolfier lui-même le ballon d'essai qu'il lui livra en prononçant ces mots : « C'est à vous, monsieur, qu'il appartient de nous ouvrir la route des cieux, » des envieux affectèrent de voir en lui un plagiaire. Cependant on ne peut lui refuser l'honneur d'avoir donné aux aérostats des perfectionnements sans lesquels il eût été impossible à la science de s'en servir, et auxquels on n'a, jusqu'ici, que fort peu ajouté. Charles eut de plus un fauteuil à l'académie des sciences en 1783, et un appartement au Louvre, où il transporta son cabinet de physique, qui fut bientôt un des plus magnifiques de l'Europe. C'est là que la révolution vint le trouver ; elle ne l'en fit pas sortir : la populace, qui venait de forcer les Tuileries, et qui parcourait les galeries, ne cherchant que meurtre et pillage, s'arrêta au souvenir

(1) La pesanteur spécifique d'un air dilaté est  $\frac{1}{2}$  (en prenant l'air pour 1), la légèreté spécifique (qu'on nous pardonne cette expression) est donc 2.

de l'ascension aérostatique du 27 août 1785, dont presque tout Paris avait été témoin, et à l'aspect du char dans lequel, plus tard, Charles lui-même s'était hasardé dans les airs. Il eut aussi le bonheur de ne point être inquiété par Marat, qui aurait pu lui garder quelque rancune (1). Sitôt que les temps redevinrent meilleurs, il reprit ses cours, toujours avec beaucoup de succès, fut nommé, en 1795, membre de l'académie des sciences (alors première classe de l'Institut), puis bibliothécaire de cette société. Il professait encore la physique au Conservatoire des arts et métiers, lorsqu'il mourut de la pierre, le 7 avril 1825. Son cabinet, dont le gouvernement fit l'acquisition, et dont on lui laissa la jouissance jusqu'à la fin de ses jours, est maintenant au Conservatoire des arts et métiers. On a de Charles quelques mémoires insérés dans le recueil de l'académie des sciences (1766 à 1789), et quelques articles dans la partie mathématique de l'*Encyclopédie méthodique*. La science lui doit des expériences très-ingénieuses sur la dilatation des gaz, et plusieurs instruments de physique parmi lesquels nous indiquerons le mégascope VAL. P. et W.—s.

CHARLET (JEAN-BAPTISTE), né à Langres, le 29 août 1650, embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir été chanoine de la collégiale de Grancey-le-Chatel, il fut prieur d'Aluy-lez-Dijon, et devint, en 1717, doyen du chapitre de Grancey. Il consacra une partie de sa vie à réunir des matériaux pour l'histoire du diocèse de Langres et de la Bourgogne, mais s'occupa plus spécialement des antiquités de cette partie de la France et des hommes illustres auxquels elle a donné naissance. Les nombreux manuscrits qu'il a laissés, et qui appartiennent presque tous à l'auteur de cet article, prouvent que Charlet réunissait à une instruction très-étendue un zèle et une patience de bénédictin ; mais ses ouvrages manquent généralement de critique : tantôt il raconte brièvement et sans réflexions un fait intéressant, et ne consacre que quelques lignes à la biographie d'un homme distingué ; tantôt il écrit longuement la vie d'un homme peu remarquable. On doit aussi regretter que son style soit sans élégance. Malgré tous ces défauts, les ouvrages de l'abbé Charlet forment une collection extrêmement précieuse pour l'histoire d'une partie de la Bourgogne et de la Champagne, et principalement de la ville de Langres. Une épitaphe jointe aux manuscrits de Charlet apprend qu'il mourut le 5 octobre 1720. Voici la liste des ouvrages dont il est l'auteur : 1° *Recueil des antiquités de Bourgogne*, 4<sup>te</sup> partie, in-fol. Cet ouvrage renferme les dessins, au bistre, des antiquités découvertes à Dijon, à Langres et dans les environs de ces villes, et est d'un

(1) Dans ce temps où l'horrible Marat s'occupait aussi de physique, il était un jour venu trouver Charles pour lui exposer ce qu'il nommait ses découvertes. A ses raisonnements, l'habile physicien fit des objections qui le mirent en fureur ; il tira l'épée qu'il portait suivant l'usage, et il aurait peré Charles, si celui-ci, jeune et alerte, ne l'eût désarmé. Charles, maître de la vie de Marat, se contenta de briser son épée, et le fit reconduire à son domicile, en recommandant qu'on veillât sur lui comme sur un fou.

grand intérêt, parce que la plupart des monuments qui y sont dessinés sont aujourd'hui détruits. On y trouve aussi un mémoire sur les voies romaines, sous ce titre : *des Grands Chemins traversant la Bourgogne, construits par les anciens Romains*, 1<sup>re</sup> partie ; ce mémoire est accompagné de deux cartes. Les secondes parties de ces deux ouvrages, qui devaient probablement avoir rapport à Autun et à la partie de la Bourgogne qui est entre cette ville et Dijon, manquent et n'ont peut-être jamais été faites. 2° *Langres savante, Recueil des savants et de ceux qui ont excellé dans les beaux-arts au diocèse de Langres*, 1705, in-fol. 3° *Les Hommes illustres de Bourgogne au diocèse de Langres*, in-fol., renfermant : — *des Saints et Saintes* ; — *des Illustres Ecclésiastiques* ; — *des Illustres de robe* ; — *des Savants et écrivains* ; — *des Illustres d'épée* : cette dernière partie n'a pas été achevée. 4° *Hommes illustres en sainteté, dignitez d'Eglise, de robe et d'épée, avec les vies des évêques de Langres*, in-fol. Ce manuscrit renferme en outre une *Dissertation sur deux considérables anachronismes qui se trouvent dans les légendes touchant les temps du martyre des SS. Gémeaux, et de St. Didier, évêque de Langres*. 5° *Catalogue particulier des cardinaux qui ont été chanoines de l'insigne église cathédrale de Langres, et bénéficiaires de ce diocèse, suivant la suite des temps*, in-4°. Ce manuscrit est non-seulement un catalogue, mais un ouvrage biographique. 6° *Inventaire des reliques qui sont au trésor de l'insigne église de St-Mammès, cathédrale de Langres, avec des remarques*, 1715, in-4°. Cet inventaire renferme des détails intéressants sur l'ancien trésor de la cathédrale de Langres, l'un des plus précieux de France. 7° *Supplément à la vie des saints du diocèse de Langres*, in-fol. 8° *Martyrologe des saints et saintes du diocèse de Langres suivant l'ordre du calendrier, avec des notes*, in-fol. 9° *Chronologie en tables de l'histoire du diocèse de Langres*. 10° *Mémoires pour l'histoire particulière des églises les plus considérables et des plus nobles familles du mesme pays*. 11° *Poème héroï-comique de la Chappe*, suivi de vers latins et français. 12° *Emblèmes et Epigrammes*. 13° *Histoire sommaire des comtes du Charollois*, in-4°. 14° *Des Rivières et Fontaines qui se perdent dans la rivière de Seine et se rendent dans l'Océan britannique et occidental*. En décrivant dans cet ouvrage le cours des rivières, on donne l'histoire des villes, bourgs, villages, abbayes qui se trouvent sur leurs bords ; il n'en reste que la 2<sup>e</sup> partie. Ce manuscrit et celui qui le précède, quoique réunis avec les œuvres de Charlet, ne sont point écrits de la main de cet historien, et il n'en est peut-être pas l'auteur. 15° *Histoire des évêques de Langres extraite des manuscrits de MM. Thibaut, chanoine, et Javernault, avocat*, in-4°. Cette histoire est probablement la même que celle qui, suivant quelques biographies, fut dédiée en 1712 à M de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres. 16° *Eloge et Epitaphe en vers latins et françois de messire François Rouzel de Medavy, comte de Grancey, archevêque de Rouen, etc.*, imprimé à Rouen en 1692. Cet ouvrage est le seul



que Charlet ait fait imprimer, mais il se proposait de livrer à l'impression les *Antiquités de Bourgogne* et la *Langres savante*, car les manuscrits de ces deux ouvrages sont revêtus de l'approbation du censeur royal qui en permettait l'impression. Les manuscrits de Charlet désignés sous les numéros 4 à 7 et 13 à 15, ainsi qu'une partie de celui inscrit sous le numéro 10, sont dans la bibliothèque de l'auteur de cet article. Le manuscrit numéro 8 est dans la bibliothèque de la ville de Langres, et on ignore ce que sont devenus ses autres ouvrages. Outre les manuscrits d'ouvrages dont cet historien est l'auteur, on lui doit encore d'avoir conservé par des copies plusieurs manuscrits très-intéressants pour l'histoire du diocèse de Langres, dont les originaux sont perdus, et entre autres les mémoires de Javernault qu'il a continués depuis 1658 jusqu'en 1712. (Voy. JAVERNAULT.) L'abbé Charlet fut en relation avec Mabilion, la Monnoie, Tillemont et la plupart des savants ses contemporains. Ses ouvrages biographiques donnèrent à Papillon la pensée d'écrire sa *Bibliothèque des historiens de Bourgogne*, et lui fournirent une partie des matériaux de cet ouvrage. Montfaucon dut aussi à Charlet les dessins des antiquités de Langres et de Dijon, qui sont gravés dans le recueil d'antiquités publié par ce savant bénédictin. — Antoine CHARLET, prêtre, frère du précédent et aussi né à Langres, est auteur : 1° de la *Relation de la canonization de St. François de Sales*, imprimée à Langres en 1666; 2° d'une réfutation d'un *Traité de la grâce*; 3° d'un catéchisme, de divers ouvrages religieux et de poésies restés en manuscrit. Antoine Charlet mourut en 1699, âgé de 65 ans. T.-P. F.

CHARLETON (GAUTIER), né le 2 février 1619, à Shepton-Mallet, dans le comté de Sommerset en Angleterre. Il dut à son père, homme très-instruit, sa première éducation. Placé, à l'âge de seize ans, au collège d'Oxford, il eut pour professeur l'illustre Jean Wilkins, qui sut apprécier et développer les heureuses dispositions de son élève. Charleton se montra digne d'un tel maître. Il cultiva avec beaucoup de succès les diverses branches de la philosophie, et se livra surtout à celle qui présente les plus utiles résultats : la médecine devint le principal objet de ses études. Reçu docteur en 1642, il obtint la bienveillance de Charles I<sup>er</sup>, qui le nomma son médecin ordinaire. Après la fin tragique de ce monarque, Charleton se rendit à Londres, où le collège des médecins s'empressa de le recevoir parmi ses membres; et, en 1661, la société royale l'admit également dans son sein. Sa réputation s'étendit au loin, et l'université de Padoue lui offrit, en 1678, la première chaire de médecine pratique, qu'il accepta d'abord; mais de nouvelles réflexions le déterminèrent à rester à Londres. En 1680 et 1683, il fut chargé des leçons d'anatomie au collège des médecins, qui le nomma son président en 1689. Il ne remplit que deux ans ces honorables fonctions; puis il se retira à l'île de Jersey, et mourut en 1707. Le nombre et la variété des écrits de Charleton prouvent de grandes connaissances et une vaste érudition.

Il débuta dans la carrière littéraire par la traduction de quelques opuscules de van Helmont, et son premier ouvrage est défiguré par le style obscur, énigmatique, et les absurdes paradoxes de ce visionnaire. En voici le titre : 1° *Spiritus Gorgonicus, vi sua saxipara erutus, sive de causa, signis et sanatione lithiasis Diatriba*, Leyde, 1650, in-12. 2° *Exercitationes physico-anatomicæ, sive œconomia animalis, novis in medicina hypothesibus superstructa, et mechanicè explicata*, Londres, 1659, in-12. L'auteur admet la circulation harvéienne, mais il la modifie sans raison, et l'enveloppe d'hypothèses frivoles; il suppose un feu inné dans le cœur, attribue la diversité des sécrétions à celle des pores que le sang doit traverser, prétend que le fœtus respire dans la matrice, etc. 3° *Exercitationes pathologicæ, in quibus morborum pene omnium natura, generatio, et causæ, ex novis anatomicorum inventis sedulo inquiruntur*, Londres, 1661, in-4°. 4° *Chorea gigantum, or the most famous antiquity of great Britain, Stonchenge, restored to the Danes*, Londres, 1665, in-4°. L'auteur prouve que le monument connu sous le nom de *Stonchenge* n'est point un temple romain, comme l'avait assuré le célèbre architecte Inigo Jones; mais il est encore moins fondé à le regarder comme un ouvrage des Danois, puisqu'il était connu et mentionné avant que ce peuple eût pénétré en Angleterre. 5° *Inquisitiones duæ anatomico-physicæ, prior de fulmine, altera de proprietatibus cerebri humani*, Londres, 1665, in-8°. 6° *Onomasticon zoicon, plerorumque animalium differentias et nomina propria pluribus linguis exponens: cui accedunt mantissa anatomica, et quædam de variis fossilium generibus*, Londres, 1668, in-4°, fig.; *ibid.*, 1674; Oxford, 1677, in-fol. Cet ouvrage est, à notre avis, le plus important qu'ait publié Charleton. Son dessin a été de déterminer la classe, l'ordre, le genre, et même l'espèce des animaux désignés vaguement par les auteurs sous une foule de noms divers. S'il ne lui a pas été possible de toujours atteindre ce but, il faut pourtant convenir que ses efforts ont souvent été couronnés du succès, et son travail est encore aujourd'hui une source précieuse pour les naturalistes. 7° *De Scorbuto liber singularis: cui accessit epiphonema in medicastro*, Londres, 1671, in-8°; Leyde, 1672, in-12. 8° *Enquiries into human nature*, Londres, 1680, in-4°. 9° *Three anatomical Lectures concerning the motion of the blood through the heart and arteries; the organic structure of the heart; and the officient cause of the hearts' pulsation*, Londres, 1685, in-4°. La doctrine mécanique de Borelli sert de base à cet opuscule. 10° *Inquisitiones medico-physicæ de causis catameniorum, sive fluxus menstrui; necnon de uteri rheumatismo, seu fluore albo; in qua etiam nervose probatur sanguinem in animali fermentescere nunquam*, Londres, 1685, in-8°. Parmi les nombreuses hypothèses enfantées pour expliquer l'admirable périodicité des menstrues, celle de Charleton est la plus invraisemblable, nous oserions presque dire la plus ridicule. Il imagine que le suc alimentaire s'accumule et

s'altère dans les vaisseaux de l'utérus, les distend et les irrite à des époques fixes et régulières. Charleton a publié divers autres écrits sur la philosophie naturelle; sur la morale d'Epicure, d'après Gassendi; sur l'histoire naturelle des passions. On lui doit une réfutation de l'athéisme, quoiqu'il fût l'ami de Thomas Hobbes; une traduction de la *Vie de Marcellus*, par Plutarque; et il a en outre laissé plusieurs manuscrits. (*Voy.* le t. 18 des *Mémoires* du P. Nicéron.) C.

CHARLEVAL (CHARLES-FAUCON DE RIS, seigneur de), né en Normandie, l'an 1612 ou 1613, d'une famille qui a donné quatre premiers présidents au parlement de cette province, était d'une complexion si faible qu'on n'espérait point qu'il vécût. Cependant il parvint, avec du régime, à prolonger sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, sans maladie ni infirmité considérable. Vers la fin de sa vie, voulant fortifier son estomac alors très-affaibli, il fit un tel usage de rhubarbe, qu'il s'enflamma le sang. Son médecin étant venu à bout, à force de saignées, d'éteindre cette ardeur nuisible, dit : « Enfin, voilà la fièvre qui s'en va. — Et moi, « je vous dis que c'est le malade, » répliqua brusquement Thevenot, l'un de ses amis, sous-bibliothécaire du roi. Thevenot avait raison : Charleval mourut quelques heures après, le 9 mars 1693. Il n'avait occupé aucun emploi; on prétend que, dans sa vieillesse, il en eut quelque regret. Il courtsait toute sa vie les femmes et les muses; mais il se ménageait beaucoup dans ce double commerce; il chantait dans de petites pièces de vers des amours qui ne tiraient pas à grande conséquence. On comparait la délicatesse de son esprit à celle de son corps. Scarron disait « que les Muses ne le nourrissent que de blanc-manger et d'eau de poulet. » Il soignait beaucoup et estimait peut-être un peu trop ses légères productions. L'équivoque, alors à la mode, y tient souvent lieu d'esprit. Sa prose était de meilleur goût que ses vers. C'est à lui qu'on doit la fameuse *Conversation du maréchal d'Hocquincourt et du P. Canaye* (*voy.* CANAYE), imprimée dans les œuvres de St-Evremont, qui n'a fait qu'y ajouter la petite dissertation sur le jansénisme et le molinisme, laquelle est inférieure au reste. Un neveu de l'auteur, premier président au parlement de Rouen, eut la sottise de s'opposer à ce qu'on imprimât les poésies de son oncle, dans la crainte que la qualité d'auteur ne fût une tache pour la famille. Un autre parent qui en avait emporté le manuscrit à l'armée périt, et le manuscrit fut perdu. Lefèvre de St-Marc a rassemblé tout ce qu'il a pu des vers de Charleval, et les a publiés, réunis avec ceux de St-Pavin, Paris, 1759, 1 vol. in-18. Charleval avait des amis distingués, et les méritait par ses qualités agréables et solides. Ayant appris que Dacier et sa femme, ne pouvant vivre honorablement à Paris, voulaient se retirer à Castres, il alla leur porter 40,000 livres en or, à condition qu'ils ne partiraient pas.

A—G—R.

CHARLEVOIX (PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER DE), jésuite, né à St-Quentin, en 1682, professa les

humanités et la philosophie, et s'embarqua à la Rochelle, en juillet 1720, pour les missions du Canada. Il arriva à Québec vers la fin de septembre, et il remonta ensuite le fleuve St-Laurent et les lacs du Canada jusqu'à Michillimakinac, d'où il fit une excursion jusqu'au fond de la baie des Puans, puis il longea la rive orientale du lac Michigan, dans l'intention de gagner la rivière des Illinois par celle de Chicagou; mais le peu de profondeur de l'eau le força à remonter la rivière St-Joseph et à gagner les sources du Theakiki, dont les eaux tombent dans la rivière des Illinois, qui va se joindre au Mississipi. Il descendit ce fleuve jusqu'à son embouchure. Le navire sur lequel il s'était embarqué pour aller de là à St-Domingue, ayant fait naufrage à l'entrée du canal de Bahama, l'équipage se dispersa. Charlevoix et ses compagnons revinrent au Mississipi, en prolongeant la côte de la Floride. Son second voyage pour aller à St-Domingue fut plus heurcux. Il arriva dans cette colonie au commencement de septembre 1722, en repartit à la fin du même mois, et aborda au Havre le 24 décembre. Depuis son retour en France, Charlevoix fit un voyage en Italie, et continua à remplir différents emplois dans son ordre, travailla pendant vingt-deux ans au *Journal de Trévoux*, et mourut à la Flèche, en 1761. Il a publié : 1° *Histoire et description du Japon*, Rouen, 1715, 3 vol. grand in-12; la même, totalement refondue, Paris, 1736, 2 vol. in-4°, ou 9 vol. in-12; *ibid.*, 1754, 6 vol. in-12, édition corrigée et mise en meilleur ordre : ce livre, enrichi de cartes et figures, renferme ce que l'ouvrage de Kempfer contient de plus intéressant. Charlevoix y a ajouté des documents tirés des manuscrits et des relations des missionnaires de son ordre. Les détails où il entre sur les affaires des missions dans cet empire sont trop multipliés. L'impartialité ne guide pas non plus toujours la plume de l'auteur. On trouve à la fin une bibliographie raisonnée de tous les ouvrages publiés jusqu'alors sur le Japon. 2° *Histoire de l'île espagnole, ou de St-Domingue*, Paris, 1750, 2 vol. in-4°, fig.; Amsterdam, 1753, 4 vol. in-12, fig. Charlevoix l'a composée sur les mémoires manuscrits que lui avait envoyés le P. Lepers, qui habitait cette île depuis plus de vingt-cinq ans, et sur les pièces conservées en France au dépôt de la marine. Cet ouvrage, enrichi de cartes de d'Anville, ne contient que ce qui concerne l'histoire civile et militaire de cette île; il y est aussi question des premières découvertes des Espagnols dans les différentes parties de l'Amérique. 3° *Histoire et Description générale de la Nouvelle-France*, Paris, 1744, 3 vol. in-4°, ou 6 vol. in-12, avec cartes et figures; la même traduite en anglais, Londres, 1769. Les deux premiers volumes renferment l'histoire de tous les établissements français dans l'Amérique septentrionale, et le 3°, le journal du voyage de l'auteur, qui y a suivi une singulière méthode, en l'entremêlant de récits sur les mœurs des sauvages, ce qui fatigue l'attention du lecteur. On y trouve, à part, l'histoire des plantes principales de l'Amérique septentrionale. L'ouvrage est terminé par un projet de corps d'his-

toire du nouveau monde, par les fastes chronologiques de l'Amérique, et par une notice raisonnée et critique sur les différents auteurs qui ont servi à la composition du livre. 4° *Histoire du Paraguay*, Paris, 1756, 3 vol. in-4°; *ibid.*, 1757, 6 vol. in-8°, avec cartes de d'Anville; elle mérite, à plus juste titre, les mêmes reproches que l'*Histoire du Japon*. (Voy. CARDENAS.) Tous ces ouvrages sont d'un style un peu lâche et prolix. L'auteur s'y montre souvent crédule à l'excès. 5° *Vie de la mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de la nouvelle France*, Paris, 1724, in-8°, et 1725, in-4°. 6° *Eloge du cardinal de Polignac*, inséré dans les *Mémoires de Trévoux*, octobre 1742. E—s.

CHARLIER. Voyez GERSON.

CHARLIER (GILLES), théologien, né dans le 15<sup>e</sup> siècle, à Cambrai, acheva ses études à Paris au collège de Navarre où il expliqua quelque temps le fameux livre des *Sentences* de Pierre Lombard, et fut ensuite admis au nombre des docteurs. Elu doyen de Cambrai en 1451, il fut député la même année par le chapitre de cette ville au concile de Bâle, et s'y distingua par son éloquence. Il fit rejeter l'article présenté par les prélats de Bohême sur la nécessité de la pénitence publique (*de Peccatis publice corrigendis*), et prononça sur ce sujet un discours que l'on trouve dans les diverses collections des actes des conciles, dans les *Antiquæ Lectiones* de Canisius, etc. Charlier, après la session, revint à Cambrai. Les actes du chapitre, rapportés dans la *Gallia christiana*, prouvent que ce ne fut qu'en 1456 qu'il prêta serment en sa qualité de doyen. Ses talents le firent bientôt rappeler à Paris pour y professer la théologie. Il mourut doyen de la maison de Sorbonne, le 25 novembre 1472, dans un âge très-avancé. On a de Charlier : 1° *Sporta fragmentorum*, Bruxelles, 1478, in-fol. C'est le second ouvrage imprimé dans cette ville, où les frères de la vie commune avaient introduit l'art typographique deux années auparavant. (Voy. l'*Origine de l'imprimerie*, par Lambinet, t. 2, p. 170-211.) 2° *Sportula fragmentorum*, *ibid.*, 1479, in-fol. Ces deux ouvrages se trouvent réunis dans le même volume. Lascerna Santander en a donné la description dans son *Dict. bibliograph. choisi*, t. 2, p. 275. Ils contiennent les réponses de Charlier aux questions qui lui avaient été soumises sur divers points de théologie. Foppens en a cité quelques-unes dans la *Bibliotheca belgica*, t. 1<sup>er</sup>, p. 28. A la fin du 2<sup>e</sup> volume on a recueilli quelques opuscules de Jean d'Eckonte ou Econte, disciple de Charlier. Dans l'un il réfute l'opinion, alors accréditée, que St. Jean était devenu fils naturel de la Ste. Vierge, en vertu des paroles adressées de la croix par Jésus-Christ à sa mère : *Femme, voilà votre fils*. Dans les *Miscellanæ* de Baluze, t. 5, p. 301, on trouve le *Récit de la mort du cardinal Julien* (voy. ce nom), tiré d'un manuscrit autographe de Charlier, que l'on conservait dans la bibliothèque du collège de Navarre. Les bibliothèques des Pays-Bas possédaient quelques autres ouvrages restés inédits du savant doyen de Cambrai. On en voyait un à Louvain, intitulé : *Scutum veri-*

*tatis*; et à Bruxelles et à Lille, chez les dominicains, son *Commentaire sur les quatre livres des Sentences* de Lombard. W—s.

CHARLIER (PIERRE-JACQUES-HIPPOLYTE), prêtre, né à Paris, en 1757, fut remarqué par l'archevêque Christophe de Beaumont qui le fit entrer à St-Magloire où il passait toutes ses journées dans la bibliothèque, occupé à étudier les livres saints et l'antiquité ecclésiastique. Il fut fait prêtre en 1785, et M. de Juigné le nomma son secrétaire et le servit selon ses vues en le chargeant du soin de sa bibliothèque. Charlier rédigea, dans le *Pastoral* publié par le prélat, la suite des évêques et archevêques de Paris : il coopéra à l'édition du *Bréviaire*, dont il refondit les rubriques, y mettant en tête une *Théorie abrégée du plain-chant*, qui a été réimprimée en 1806. Il acheva la traduction, en vers latins, du poème de *la Religion*, qu'avait commencée l'abbé Revers, auteur du *Pastoral*; enfin il donna un abrégé du *Pastoral* en un petit vol. Charlier savait le grec et l'hébreu et il écrivait très-bien en latin. L'écriture sainte, les Pères de l'Eglise et tous les monuments de la tradition lui étaient familiers. Il avait fait sur la Bible des notes qu'il brûla, ainsi que d'autres fruits de son travail, sa modestie lui faisant croire qu'il ne devait y mettre aucune importance. Il travaillait à un rituel pour la liturgie générale. Il avait revu la nouvelle édition du *Commentaire sur les Psaumes* par le P. Berthier, et il en corrigea les épreuves, particulièrement pour les citations de grec et d'hébreu. Il était occupé à revoir le second volume des œuvres de St. Grégoire de Nazianze, quand la mort le surprit, le 25 juin 1807, dans la paroisse de St-Denis où il exerçait les fonctions du ministère. On a publié sur P.-J.-H. Charlier une *Notice biographique*, Paris, 1851, in-8°. G—y.

CHARLIER (CHARLES), avocat à Laon, fut député par son département à l'assemblée législative, en 1792, et ensuite à la convention nationale, où il se montra l'un des plus ardents provocateurs des mesures révolutionnaires. Dès les premières séances, il proposa de supprimer le recrutement de l'infanterie, assurant « qu'il suffirait de sonner le tocsin » pour que 25 millions d'hommes prissent les « armes. » Il fit ensuite décréter que les prêtres seraient soumis à un nouveau serment, sous peine d'être incarcérés. Le 5 juillet 1792, il avait fait le premier la proposition de vendre les biens des émigrés, et, quelques mois après, il fit décréter que ceux qui seraient arrêtés sur le territoire français seraient fusillés dans les vingt-quatre heures. Il vota la mort dans le procès de Louis XVI, et il appuya la proposition de faire juger la reine par les tribunaux ordinaires, comme toute autre femme. Il ne se montra pas moins acharné contre les députés de la Gironde, prit une grande part à la révolution du 51 mai 1793, demanda la mise en jugement de Brissot, et défendit Marat avec beaucoup de chaleur. Il accusa ensuite avec fureur tous les fournisseurs, attribua les revers des armées aux fripons en place; obtint contre Perrin de l'Aube, chargé de l'examen des marchés, un décret d'accusation, et poursuivait

ce député jusqu'à ce que, condamné à être exposé sur un échafaud, il en fût mort de chagrin. Charlier s'unit ensuite aux thermidoriens, attaqua Robespierre le 8 thermidor, et provoqua la condamnation de Lebon et Coffinhal; mais il fit bientôt après tous ses efforts pour s'opposer à la réaction contre-révolutionnaire. C'est ainsi qu'il vota l'impression d'un discours de Louchet, sur la nécessité de maintenir le système de terreur, qu'il combattit les propositions faites en faveur des émigrés du Haut et Bas-Rhin, et qu'il vota le maintien des taxes révolutionnaires. Il fut accusé d'avoir pris part aux complots des anarchistes dans le mois de mai 1793, et Hardi proposa son arrestation, qui fut rejetée. Devenu membre du conseil des anciens, Charlier demanda que ses collègues eussent toujours le poignard à la main, pour frapper quiconque voudrait rétablir la royauté. Au commencement de 1797, il donna plusieurs signes d'aliénation, et dans le mois de février, on apprit qu'il avait mis fin à ses jours à la suite d'un accès de fièvre chaude. M—D J.

CHARLOTTE de Chypre était fille de Jean III de Lusignan, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie; veuve de Jean de Portugal, duc de Coïmbre, elle épousa, en 1439, Louis de Savoie, comte de Genève, pour obéir aux dernières volontés de son père, et dans l'espoir d'obtenir des secours, pour se maintenir dans le royaume de Chypre; mais ce mariage, par lequel elle n'obtint que des promesses, ne l'empêcha pas de perdre son royaume, qu'elle disputa vainement d'abord à Jacques, fils naturel de Jean de Lusignan, soutenu par le sultan d'Égypte, et ensuite à Catherine Cornaro, qui linit par céder l'île de Chypre à la république de Venise. Charlotte, après avoir fait d'inutiles efforts pour remonter sur le trône de ses pères, se retira à Rome, où elle mourut, en 1487, après avoir cédé tous ses droits sur le royaume de Chypre et de Jérusalem à son neveu, le duc de Savoie. Charlotte de Chypre fut le dernier rejeton de l'illustre maison de Lusignan. M—D.

CHARLOTTE DE SAVOIE, seconde femme de Louis XI, et mère de Charles VIII, roi de France, naquit en 1443. Elle était fille puînée d'Anne de Chypre, et de Louis II, duc de Savoie, dont le père, Amédée ou Amé VIII, époux de Marie de Bourgogne, fille du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avait obtenu en 1416, de l'empereur Sigismond, que le comté de Savoie fût érigé en duché. On sait encore qu'élus pape en 1459 par le concile de Bâle, sous le nom de Félix V, ce célèbre aïeul de Charlotte de Savoie avait abdiqué la souveraineté pontificale dix ans après, en 1449. Il était mort en 1451, c'est-à-dire six ans après la naissance de sa petite-fille. Quant au duc Louis II (voyez ce nom), père de Charlotte de Savoie, c'était un prince irrésolu, faible, dominé par ses favoris, et par sa femme Anne de Chypre, dont il avait eu seize enfants. Lorsque finit la première maison de Saxe en la personne de l'électeur Albert III, en 1422, l'empereur Sigismond, qui s'était montré, quelques années auparavant, si favorable à la maison de Savoie, avait investi de l'électorat et du duché de Saxe Frédéric le Belliqueux,

landgrave de Thuringe et marquis de Misnie. Le nouvel électeur étant mort en 1428, Frédéric II, son fils, surnommé le Pacifique, lui succéda. Le père de Charlotte de Savoie jeta les yeux sur Frédéric II pour en faire son gendre. Charlotte fut donc promise au prince saxon. Mais le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, cousin germain et du duc de Savoie et du roi de France, Charles VII, avait d'autres vues, auxquelles il fit céder l'engagement pris avec Frédéric de Saxe par le père de Charlotte. Louis, dauphin de France, marié en 1436, au grand déplaisir et malgré l'opposition des Anglais, avec Marguerite d'Écosse, fille aînée de Jacques Stuart, premier du nom, avait perdu, en 1444, cette princesse connue par son goût pour les lettres et par l'honneur qu'elle fit à Alain Chartier. Marguerite ne laissait pas d'enfants. (Voy. MARGUERITE.) D'ailleurs, en 1446, le dauphin avait eu de nouveaux démêlés avec le roi son père, qui lui commanda dès lors de rester en Dauphiné. Le jeune prince avait quitté la cour, bien décidé à n'y pas revenir, et à proliter de l'exil qu'on lui imposait pour se rendre indépendant, et pour trouver hors de France, surtout à la cour de Bourgogne et de Savoie, l'appui qui lui manquait dans le royaume. Telles furent, suivant un auteur bourguignon de cette époque, Olivier de la Marche (voy. ce nom), les causes du traité de 1451 entre le dauphin, le duc de Bourgogne et le duc de Savoie, qui venait de perdre son père. D'après ce traité, le duc de Bourgogne accorda au dauphin dans sa retraite une pension de 12,000 écus, à condition que celui-ci épouserait Charlotte de Savoie. La princesse n'avait alors que six ans. Cependant le mariage fut célébré à Chambéry dans les premiers jours de mars 1451. Charles VII, irrité tout à la fois et contre son fils rebelle et contre les princes qui le soutenaient, refusa son consentement, qu'il accorda plus tard, suivant quelques auteurs. Louis XI, dans ses lettres à son père (lettres que Duclos a soin de citer à la fin de son histoire), gardait quelques ménagements hypocrites; mais en effet il avait alors complètement secoué le joug de l'autorité paternelle. Le mariage ne put être consommé qu'en 1457. Alors on conduisit la princesse à son époux, dans les Pays-Bas, à Namur, où il s'était réfugié. Elle n'avait alors qu'un peu plus de douze ans, quoi qu'en dise Mézerai, qui s'exprime ainsi dans son *Abrégé*: « Elle « pouvoit avoir quinze à seize ans, le visage assez « beau, les yeux gais, le teint un peu brun, mais la « taille trop petite, l'esprit fort modéré, mais ferme « et résolu, le jugement mûr et fort net, et le cœur « porté à la dévotion et aux arts libéraux, comme à « la poésie, à la musique et à la peinture. » Philippe de Comines avait connu particulièrement Charlotte de Savoie. « La reine, dit-il, n'était point « de celles où il (Louis XI) devoit prendre grand « plaisir; mais au demeurant fort bonne dame. » Le dauphin avait épuisé la bourse de tous ses serviteurs; l'un d'eux, Jacques Hamelin, lui avait prêté trois cent vingt livres seize sous, et, au 17<sup>e</sup> siècle, la ville de Romans, en Dauphiné, montrait encore dans ses

arehives la signature de ce prince sur un billet de cent écus. Il devait donc être charmé d'un nouvel hymen, où Charlotte apportait 200,000 écus de dot, et 40,000 écus de douaire, assignés sur les comtés de Valentinois et de Diois. Cependant Charlotte ne fut guère plus heureuse que Marguerite, dont Commines a dit : « Le dauphin fut marié avec une fille « d'Écosse à son déplaisir ; et tant qu'elle vécut, il « y eut regret. » Une fois monté sur le trône en 1461, Louis XI, guidé plutôt par la politique que par la reconnaissance, prit en haine la maison de Bourgogne, celle de Savoie, et, par suite, un hymen qu'il considérait alors comme lui ayant été imposé par la force des circonstances. L'un des premiers prélats de l'époque suivante, le conseiller de Louis XII, Claude de Seyssel, s'exprime ainsi : « Il la (Charlotte de Savoie) tint toujours bien « teiment accompagnée et mal accoutrée, la plupart « du temps en quelque château ; tantôt à Amboise, « tantôt à Loches, où il falloit voir quelquefois, plus « pour désir d'avoir ligné que pour plaisir qu'il « prit avec elle. Aussi pour la grandeur de la « crainte qu'elle avoit de lui, et pour autres rudes- « ses qu'il lui faisoit souvent, il est bien à croire « qu'elle n'avoit pas grandes voluptés, ni grands « passe-temps en sa compagnie. Mais qui pis est, « à la fin de ses jours, il l'envoya en Dauphiné, et « défendit expressément qu'elle ne fût point auprès « de son fils, quand il seroit roi. » Un auteur digne de foi, Robert Gaguin (*voy. ce nom*), ministre général de l'ordre de la Rédemption des captifs, dit des Mathurins, et chargé par Louis XI lui-même de négociations importantes, nous apprend, au 10<sup>e</sup> livre de son histoire de France, écrite en latin, que Louis XI commanda à son fils, Charles VIII (qu'il appelait déjà *le roi* dans les derniers temps de sa vie), de se défier de sa mère ; il ajouta qu'étant de Savoie, elle lui avait paru toujours trop disposée en faveur des Bourguignons ; que néanmoins il la considérait comme fort sage et chaste. Brantôme, dans un discours intitulé : *Sur ce qu'il ne faut jamais parler mal des dames, et la conséquence qui en vient*, apporte un nouveau témoignage des mauvais procédés de Louis XI pour Charlotte de Savoie, aussi bien que de la vertu de cette princesse. « Il avoit « très-mauvaise opinion des femmes, et ne les « croyoit toutes chastes... Il eut pourtant très-bonne « opinion de sa femme, qui étoit sage et vertueuse : « aussi la luy falloit-il telle ; car, estant ombrageux « et soupçonneux prince, s'il en fut oneques, il luy « eust bien-tost fait passer le pas des autres... Aussi « ne l'aima-t-il jamais que pour en avoir lignée ; et, « quand il en eut, il n'en faisoit guères de cas : il « la tenoit au chasteau d'Amboise, comme une simple dame, portant fort petit estat, et estant fort « mal-habillée, comme une simple demoiselle, et la « laissoit là avec petite cour à faire ses prières, et « luy s'alloit pourmener et donner du bon temps. » Selon Bayle et Mézerai, les soupçons de Louis contre la reine étoient si violents, qu'il la tenait toujours éloignée de lui ; et, même dès l'année 1481, il l'avoit reléguée en Savoie. Toutefois, il faut convenir

avec Drenx du Radier que le désir d'être père et de laisser la couronne à un fils lui fit avoir quelques égards pour sa femme. Pendant plusieurs années, elle fut de tous les voyages que le roi fit à Orléans, à Rouen, à Poitiers, à Tours, à Amboise. Elle fit même une entrée brillante et pompeuse à Paris, au mois de septembre 1467. La chronique attribuée à Jean de Troyes (*voy. ce nom*) nous a laissé une longue description de cette fête. La reine, qui venait de Rouen, remonta la Seine, et s'arrêta au terrain derrière Notre-Dame ; là, elle fut reçue par le parlement en corps, par l'évêque de Paris, etc. Les enfants de chœur de la Ste-Chapelle *disaient de beaux virelais, chansons et autres berguerelles fort mélodieusement*. Après sa prière faite à l'église, Charlotte rentra dans son bateau, où on lui présenta, avec une collation exquisite, un *cerf fait de confitures, qui avait les armes de sa majesté pendues au col* ; puis la reine remonta le fleuve jusqu'aux Célestins, où on lui avait préparé un spectacle de *Mystères, avec moult beaux personnages*. Enfin la reine et ses dames montèrent à cheval et allèrent descendre au palais des Tournelles, situé où est aujourd'hui la place Royale. Une autre représentation de mystères attendait Charlotte à la porte du palais. Les festins, danses et feux de joie durèrent plusieurs jours ; et on ne vit pas sans étonnement Louis XI conduire la reine chez les seigneurs et les magistrats, et même chez les simples bourgeois. Bonne de Savoie, sœur de Charlotte, assistait auprès d'elle à ces réjouissances publiques. Il faut convenir encore que dans toutes les grossesses de la reine, Louis, captivé sans doute par une patience aussi admirable, après tant de mauvais traitements, parut attentif pour la santé de cette princesse, et fit éclater sa joie quand elle donna le jour à des princes. Malgré ces faits et quelques autres, il n'en est pas moins avéré que, toujours plus Bourguignonne que Française aux yeux de son époux, Charlotte vécut longtemps dans une sorte de captivité, qui finit en 1485, à la mort du roi. Elle ne lui survécut que trois mois, et mourut à Amboise, le 4<sup>r</sup> décembre de la même année, à l'âge de 58 ans. Elle fut inhumée auprès de son époux à Cléry, petite ville près d'Orléans, dans l'église de Notre-Dame, que Louis appelait communément sa *bonne Notre-Dame*. Il avait eu de Charlotte de Savoie trois fils, dont il ne resta que Charles VIII, son successeur, et trois filles : 1<sup>o</sup> *Louise*, morte en bas âge ; 2<sup>o</sup> *Anne* de France, mariée en 1474, à Pierre, sire de Beaujeu, depuis duc de Bourbon ; 3<sup>o</sup> *Jeanne* de France, duchesse d'Orléans, première femme de Louis XII. Louis XI avait eu, en outre, de différentes maîtresses, plusieurs filles naturelles dont quelques-unes furent reconnues, légitimées et établies par ses soins.

N—F—E.

CHARLOTTE-ÉLISABETH, ou ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, fille de Charles-Louis, électeur palatin du Rhin, seconde femme de Philippe de France, frère de Louis XIV, et mère du régent, naquit à Heidelberg, le 27 mai 1652. Elle nous apprend elle-même que, dans son enfance, elle aimait mieux jouer avec des fusils, des pistolets,

des épées, qu'avec des poupées et des chiffons : « Je ne désirais rien tant, dit-elle, que de pouvoir être garçon. Ayant entendu que Marie-Germain était devenue garçon à force de sauter, je me mis à sauter d'une telle façon, que c'est un vrai miracle que je ne me sois pas cassé la tête cent fois pour une. » Elle ne s'est pas flattée dans le portrait qu'elle a tracé de sa personne : « Dans tout l'univers entier, on ne peut, je crois, trouver de plus laides mains que les miennes. Mes yeux sont petits, j'ai le nez court et gros, les lèvres longues et plates ; de grandes joues pendantes, une figure longue. Je suis très-petite de stature ; ma taille et mes jambes sont grosses. Somme totale, je dois être une assez vilaine petite laideron. J'ai pris de cette parti de rire la première de ma laideur, ce qui m'a fait grand bien. » Elle devait d'abord épouser un jeune duc de Courlande, qui se rendit à Heidelberg ; il la vit, ne voulut plus entendre parler de mariage, et s'en alla mourir à la guerre. Telle était la princesse que Monsieur, frère de Louis XIV, épousa le 21 novembre 1671, après la mort de sa première femme, Henriette d'Angleterre. « Vous comprenez bien, écrivait madame de Sévigné, la joie qu'aura Monsieur d'avoir une femme qui n'entend pas le français. » Lorsqu'elle arriva à St-Germain, elle s'y trouva comme tombée des nues, » et vit toute la cour étonnée de sa laideur. On la mit entre les mains de trois évêques, et elle abjura le luthéranisme la veille de son mariage. (Voy. CHEVREAU.) « C'était, dit St-Simon, une princesse de l'ancien temps, attachée à l'honneur et à la vertu ; inexorable sur les bienséances ; de l'esprit autant qu'il en faut pour bien juger ; bonne et fidèle amie, vraie, droite, aisée à pré-venir et à eloquer ; fort difficile à ramener ; vive et femme à faire des sorties quand les choses et les personnes lui déplaisaient. » Elle dit en parlant d'elle-même : « Je n'ai jamais eu l'air d'une Française, et n'ai voulu ni pu en prendre les manières. Je ne prends jamais ni chocolat, ni café, ni thé ; pour la table, je suis toujours Allemande, et de la vieille roche. » Elle aimait beaucoup les chiens, montait souvent à cheval, et s'habillait en homme pour cet exercice. « Il n'y a que vous, lui disait Louis XIV, qui jouissiez des beautés de Versailles. » Elle exprime souvent dans ses lettres l'extrême aversion qu'elle avait pour la parure, surtout pour le rouge, que Monsieur l'obligeait de mettre, et lui mettait quelquefois lui-même les jours de grande fête. Cependant cette femme, la moins curieuse de modes, a donné son nom à cet ornement de cou qu'on nomme encore *palatine*. Elle n'aimait pas madame de Maintenon, qui le lui rendait bien. Lorsqu'elle fut devenue veuve, en 1701, Louis XIV lui fit demander si elle voulait se retirer dans un couvent de Paris ou à Maubuisson. Elle répondit que son intention était de demeurer à la cour, et madame de Maintenon fut obligée d'y consentir. Charlotte de Bavière était assez déplacée sur ce brillant théâtre : « Je n'entends rien aux intrigues, dit-elle, et je ne les aime point. Je ne suis ni

« fière, ni spirituelle ; aussi m'a-t-on dit souvent « que j'étais tout d'une pièce. J'ai toujours eu en horreur l'imposture, l'hypocrisie et la superstition. » La dauphine de Bavière lui disait toujours : « Ma pauvre chère maman, où prends-tu toutes les sottises que tu fais ? » Charlotte aimait Louis XIV, qui disait dans sa vieillesse : « Il n'y a que Madame qui ne s'ennuie pas avec moi. » Elle mourut à St-Cloud, le 8 décembre 1722, âgée de 70 ans. St-Gery de Magnas fit imprimer à Paris, l'année suivante, in-4°, le *Discours prononcé* (par lui) *dans l'église de St-Denis en présentant le corps de Madame*, et il y joignit l'abrégé de sa vie. Le P. Cathalan, jésuite, prononça son *Oraison funèbre* dans l'église de Laon, et la fit imprimer à Paris, 1725, in-4°. Le portrait de cette princesse, peint par Rigaud, a été gravé par Drevet et Simonneau. En 1788, on imprima à Paris, en 2 vol. in-12, des *Fragments de lettres originales de Madame*, écrites de 1715 à 1720, au duc Antoine Ulric de Bavière et à la princesse de Galles, Caroline, née princesse d'Anspach. Ces *Fragments*, qui paraissent authentiques, dit Anquetil, furent attribués, lors de leur publication, à Senae de Meilhan ; mais on a su depuis que de Mainieux en était l'éditeur. Ils ont été réimprimés à Paris, en 1807, sous le titre suivant : *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques*, etc. : ce recueil embrasse toute la vie de Louis XIV, principalement sa vie privée. On y trouve un très-grand nombre d'anecdotes curieuses sur tous les personnages de la cour (1).

V—VE.

CHARLOTTE DE BRUNSWICK. *Voyez BRUNSWICK.*

CHARLOTTE-JOACHINE DE BOURBON, reine de Portugal, née à Madrid, le 25 août 1775, du roi d'Espagne Charles IV et de Marie-Louise de Parme, a été, pendant trente ans, dans la péninsule ibérienne, regardée comme le chef et l'âne du parti royaliste qui l'a exaltée avec enthousiasme, tandis qu'elle n'a cessé d'être l'objet des attaques et des calomnies du parti contraire : aussi la biographie de cette princesse est-elle une tâche aussi difficile que délicate. Mais quelque jugement qu'on doive porter sur Charlotte-Joachine, on ne peut lui refuser un courage, un caractère et des talents supérieurs. Dès ses premières années, elle manifesta la même vivacité d'esprit que sa mère (voy. MARIE-LOUISE) ; elle acquit des connaissances très-variées et très-étendues. Le P. Scio, homme de mérite, fut son principal instituteur. A douze ans elle subit un examen qui fut en quelque sorte public, puisque toute la cour et les ambassadeurs y assistèrent. Elle fut interrogée sur l'histoire sacrée et profane ; sur la géographie, le latin, le français, l'espagnol, le portugais ; et la justesse de ses réponses surprit tous ceux

(1) Le même ouvrage a été publié sous ce titre : *Mémoires sur la cour de Louis XIV, ou extraits de la correspondance de la princesse Charlotte-Elisabeth*, etc., traduit de l'allemand par M. Schouhart, libraire, Paris, 1822. Il a été condamné, en 1825, à être lacéré, comme contenant des outrages à la morale publique. En effet, rien n'égale la crudité de certains tableaux présentés par la bonne princesse.

qui étaient présents. A ces connaissances elle joignait une élocution facile, enfin une écriture d'une beauté remarquable. Avec de telles dispositions, elle eut le malheur d'épouser un prince peu capable, par ses moyens naturels et son éducation toute monacale, de diriger et même d'apprécier une compagnie d'un tel caractère. C'était le prince Jean, infant de Portugal, à qui elle fut fiancée en 1788, et que, vu son extrême jeunesse, elle ne vint rejoindre à Lisbonne pour la consommation du mariage que le 9 janvier 1790. Elle était à peine âgée de quinze ans. En touchant le sol portugais elle ne cessa point malheureusement de se regarder comme Espagnole. Dès le berceau, elle avait, dit-on, été accoutumée à considérer avec horreur le droit en vertu duquel régnait la maison de Bragance. Ne croyant pas que Jean VI fût digne d'être l'époux d'une princesse de sa race, elle laissa éclater ce sentiment dans plus d'une occasion, non-seulement à l'égard de ce prince, mais vis-à-vis des autres membres de sa nouvelle famille. Petite et assez laide, elle inspirait d'ailleurs peu d'affection à son époux. Ce fut quelque temps après la naissance de son premier enfant, Maria-Theresa, née le 29 avril 1793 (1), que des dissentiments intérieurs éclatèrent entre eux. En 1806, leur rupture devint publique, après la naissance de dona Anna de Jésus-Maria, leur neuvième et dernier enfant, et subsista jusqu'à la mort de Jean VI (2), sans autre interruption que des démonstrations apparentes et illusoire de rapprochement qui suivirent la révolution de 1823. La reine douairière de Portugal, Maria I<sup>re</sup>, mère de Jean VI, étant tombée en démence, le prince avait saisi les rênes du gouvernement en 1792, et pris le titre de régent en 1799. Son administration fut désastreuse au Portugal, et cette puissance eut encore en 1800 à combattre l'Espagne. Charles IV s'était déterminé avec peine à cette guerre, tant il avait d'affection pour sa fille Charlotte, avec laquelle il avait eu l'année précédente une entrevue à Badajoz. (*Voy. CHARLES IV.*) Ce fut dans cette même ville que se conclut le traité honteux pour le Portugal, qui termina les hostilités. Olivenza fut cédée à l'Espagne, et une partie de la Guyane à la France. On a prétendu que l'influence de Charlotte-Joachime ne fut pas étrangère à ces stipulations ignominieuses pour la maison de Bragance; on a même attribué à cette princesse des relations intimes avec l'ambassadeur de la république française, Lucien Bonaparte, qui s'était rendu à Badajoz; mais les partisans de Char-

(1) Voici les noms des neuf enfants de Charlotte-Joachime et de Jean VI : 1<sup>o</sup> Marie-Thérèse, dont il est ici question; 2<sup>o</sup> don Antonio, né le 24 mai 1796, mort en 1802; 3<sup>o</sup> Marie-Isabelle, née le 19 mai 1797, mariée à Ferdinand VII, son oncle, et morte en 1818; 4<sup>o</sup> Dom Pedro d'Alcantara, empereur du Brésil, né le 12 octobre 1798, mort en 1854; 5<sup>o</sup> Maria-Françisca, née le 20 avril 1800, mariée à don Carlos d'Espagne, aujourd'hui prétendant à cette couronne; 6<sup>o</sup> Isabelle-Marie, ex-régente, née le 4 juillet 1804; 7<sup>o</sup> Dom Miguel, né le 26 octobre 1802; 8<sup>o</sup> Maria de l'Assomption, née le 25 juillet 1806; 9<sup>o</sup> Anne de Jésus-Maria, née le 25 décembre 1806, mariée à un simple gentilhomme portugais, le jeune marquis de Loulé.

(2) Il était devenu prince du Brésil, par la mort de son frère aîné, don Joseph, en 1795.

lotte ont constamment repoussé comme une calomnie cette imputation, qui, d'un autre côté, fut fortifiée par les indiscretions de Lucien, lequel, à son retour à Paris, faisait trophée du portrait de cette princesse. Si Charlotte avait auprès de son époux des ennemis toujours disposés à envenimer sa conduite, on peut dire que, par compensation, les séductions de son esprit et son caractère ferme et sûr pour ses amis lui avaient attiré des partisans dévoués et nombreux. C'est à eux que Jean VI et toute l'Europe attribuèrent le complot tramé en 1805 pour le dépouiller de la régence. Ce prince, qui, fuyant les grands de son royaume, se livrait uniquement à la société de son ministre Valverde et de Lobato, son valet de chambre, tomba dans une noire mélancolie qui fit craindre pour sa raison. Les ennemis de son gouvernement, profitant de la profonde retraite dans laquelle il vivait, répandirent le bruit qu'il était fou, et formèrent le projet de remettre la direction des affaires à la princesse son épouse. Jean se rétablit et revint à Lisbonne au moment où la police tenait tous les fils du complot. Une enquête juridique eut lieu; mais le prince ne voulut point qu'on dressât d'échafauds: il n'y eut d'autres victimes que le magistrat Jose Anastasio, et deux employés de la police, qui avaient montré beaucoup de zèle à découvrir les coupables; ils furent empoisonnés, et les ennemis de Charlotte-Joachime ne manquèrent pas d'imputer ce crime à ses affidés. Depuis cette époque, Jean, alarmé des vues ambitieuses qu'il attribuait à la mère de ses enfants, la laissa reléguée à Quelus, et vécut dans des craintes continues, croyant son pouvoir menacé. Coupable ou non (1), elle ne pouvait lui pardonner d'avoir dit en présence de plusieurs membres du corps diplomatique, lors de la naissance de dom Miguel en 1802, qu'il ne se considérait pas comme le père de cet enfant, et qu'il ne l'avait reconnu que pour prévenir un scandale. Telle était la triste situation de ce couple royal, quand Napoléon envoya Junot en ambassade à Lisbonne. La princesse du Brésil saisit cette occasion de manifester encore une fois ses dispositions favorables à la France; car elle portait aux Anglais une haine d'autant plus vive que son faible époux se laissait guider par eux dans sa politique. Madame d'Abrantès, dans ses *Mémoires*, a fait de cette princesse un portrait ou plutôt une caricature

(1) Voici comme s'exprime sur ce complot l'auteur d'une notice, on peut dire officielle, donnée par un écrivain tout à fait favorable à Jean VI: « Le mystère dont on l'entoura (Jean VI), ne laissant approcher personne de lui, contribua à accréditer les bruits de la folie du prince. La nation, qui s'intéressait peu alors au sort du régent, les accueillit avec indifférence; mais un parti puissant, dont les éléments épars n'avaient jamais cessé de s'agiter, saisit cette occasion pour opérer un changement favorable à la haute noblesse, qui n'avait jamais perdu l'espoir de reprendre l'antique prépondérance dont Pombal l'avait dépouillée. On jeta les yeux sur la princesse Charlotte, qui depuis longtemps avait perdu l'affection de son époux, et l'on projeta de la placer à la tête du gouvernement en qualité de régente. Parmi les conspirateurs étaient plusieurs seigneurs des plus distingués par leur naissance, des chefs militaires, des magistrats; et l'on comptait sur l'aveu du peuple, dont l'opinion à cette époque était très-favorable à la princesse, etc. »

empreinte de toute la malignité féminine : « Figurez-vous, dit-elle, être devant une femme de quatre pieds dix pouces tout au plus ; et encore d'un côté, parce que les deux n'étaient pas égaux ; avec un corps aussi déjeté, vous pouvez vous imaginer facilement quel buste, quels bras, quelles jambes !... » Des yeux éraillés et de méchante humeur, n'allant jamais ensemble sans qu'on pût leur reprocher de « loucher... Son nez descendait sur des lèvres bleuâtres. » Les dents étaient à l'avenant ; la richesse bizarre de son accoutrement, le désordre de sa chevelure noire et crépue, la grosseur et la beauté des diamants qui chargeaient son cou et ses oreilles, donnaient à tout son extérieur un caractère qu'on ne saurait définir. Intrépide chasseresse. Charlotte-Joachine passait ses journées dans les forêts, montant, jambe de çà, jambe de là, un coursier fougueux qu'elle maniait avec une aisance extraordinaire. Elle s'affublait alors d'une veste brodée, qu'elle passait par-dessus sa robe. En un mot, selon la duchesse d'Abrantès, dans ses goûts, dans ses gestes, dans son maintien, tout était viril ; elle n'avait de féminin qu'un goût très-prononcé pour l'autre sexe. On sait que l'ambassade de Junot ne fut à proprement parler qu'une reconnaissance militaire sous des apparences pacifiques. Le moment vint où les Français envahirent le Portugal, et Jean VI comprit la nécessité de s'exiler au delà des mers, dès qu'un décret de Napoléon eut déclaré que *la maison de Bragançe avait cessé de régner* (en Europe). Avant d'avoir pris son parti à cet égard, ce prince allait d'appartement en appartement dans le palais de Quelus, chez la reine sa mère, chez ses filles, et même chez la princesse son épouse. Il versait des larmes ; il s'attachait à ses habits, et celle-ci, en le voyant dans une pareille situation, ne trouvait à lui adresser que des paroles froides et méprisantes sur sa lâche nullité. Ce fut le 28 novembre 1807 que le prince royal s'embarqua pour le Brésil avec sa mère, son fils dom Pédro, etc. La princesse Charlotte se trouvait sur un autre bâtiment avec le reste de sa famille. « Elle montra, dit le comte de Torenno dans son *Histoire de la révolution d'Espagne*, cette fermeté de caractère et cette mâle énergie dont elle fit preuve plus tard dans des occasions moins légitimes. Elle allait en voiture avec ses enfants, distribuant partout, avec une présence d'esprit admirable, des ordres pour transporter sa jeune famille à bord et pour d'autres arrangements indispensables. » L'amiral Sydney Smith, qui commandait la flotte anglo-portugaise, ayant pris une fausse direction, elle ordonna au capitaine du vaisseau qu'elle montait de suivre la route convenable, et arriva à Rio-Janeiro trente-cinq jours avant le reste de la flotte ; mais elle resta à bord, l'étiquette ne lui permettant pas de débarquer avant le prince son époux. Après le débarquement, Jean VI se fixa dans une résidence à quatre milles de Rio, et la princesse demeura dans cette ville avec trois de ses filles. Elle tenait une cour séparée, qui devint un centre d'opposition contre le gouvernement de son époux, qu'elle ne voyait que dans les

jours solennels. Prenant les deux mondes pour théâtre de ses vnes ambitieuses, elle se mit en relation avec les exilés des diverses républiques qui s'étaient récemment constituées dans l'Amérique du Sud. Elle établit de semblables communications avec les proscrits ou les voyageurs qui arrivaient de la péninsule, pendant que son frère Ferdinand VII était captif en France. Elle conçut alors le dessein de se faire nommer régente d'Espagne par la junte de Cadix. Le docteur Padron, membre des cortès, devint l'avocat le plus zélé des prétentions de la princesse du Brésil. On les discuta dans l'assemblée ; mais une forte opposition les fit rejeter. Charlotte dirigea alors ses vues sur les anciennes possessions espagnoles en Amérique, espérant, comme infante d'Espagne, en obtenir la régence, dans le cas où la captivité de ses frères se prolongerait. Elle envoya des émissaires à Buenos-Ayres, au Chili, au Pérou, et surtout au Paraguay, dont le docteur Francia était dictateur. Ce singulier despote proposa à la princesse l'établissement d'un gouvernement formé sur le modèle de celui que les jésuites avaient autrefois établi dans ce pays, qui aurait reçu le nom de *Bon Jésus du Paraguay*, et dont elle aurait été la *reine patronne*. Charlotte-Joachine accepta avec joie ces propositions. Toutes ces intrigues se conduisaient sans aucune participation du prince du Brésil. L'agent de la princesse, le fameux Tor, connu sous le nom de colonel Fort, voyant tous ces projets évanouis par l'expulsion des Français de la péninsule (1814), lui proposa de profiter de l'armement qui se faisait alors à Cadix contre Buenos-Ayres, pour coopérer au rétablissement de la domination de Ferdinand VII dans cette partie du continent américain. En conséquence il fut convenu, entre Charlotte et le docteur Francia, que Fort se rendrait à Monte-Video, où s'étaient réunis un certain nombre de royalistes espagnols. Mais Fort fut arrêté par la police de Jean VI et conduit sous escorte à Rio, où Charlotte non-seulement lui fit rendre la liberté, mais conférer le grade de colonel et le titre de marquis de Guarani. Cependant la révolution qui s'était faite à Oporto imprima une direction nouvelle aux affaires de la monarchie portugaise dans les deux hémisphères. Jean VI, devenu roi par la mort de la reine Marie, sa mère, donna son approbation à la nouvelle constitution qui lui fut présentée. Ce ne fut point sans hésiter, ni sans faire attendre son adhésion jusqu'à son arrivée en Europe. La reine Charlotte, durant cet intervalle, afin de contre-carrer son époux, affecta un vif attachement pour une constitution qu'elle devait, d'après son caractère et ses principes, détester au fond du cœur. A Rio-Janeiro, lors du serment prêté aux bases de la constitution, elle dit à haute voix au peuple, du balcon où elle était placée : « J'ai toujours été constitutionnelle. » Ce n'était pas au reste la première fois que l'intérêt du moment lui faisait prendre un masque de *constitutionnalité* : déjà elle avait approuvé hautement, en 1808, les réformes des cortès de Cadix, quand il avait été question dans cette assemblée de l'appeler au gou-



vernement de l'Espagne. En 1820, elle supposait que le roi Jean VI, influencé par les ambassadeurs des puissances alliées, refuserait d'adhérer à la constitution et de partir pour le Portugal. Dans cette double hypothèse, elle comptait s'échapper du Brésil, et recevoir à Lisbonne, des mains des cortès portugaises, le dépôt de l'autorité suprême. Jean trompa ces espérances : le 5 juillet 1821, il entra dans le Tage avec toute sa famille, excepté dom Pedro qu'il avait laissé au Brésil. Instruite que pendant la traversée le roi avait discuté avec ses conseillers un plan tendant à renverser la constitution, elle résolut de profiter de cet avis pour se faire des partisans parmi les amis du nouveau régime. Quand une députation des cortès vint la complimenter sur son vaisseau, après avoir protesté de son dévouement à la constitution, elle parla à mots couverts des mauvais conseils que l'on donnait à son époux. Jean VI, averti de cette perlide menée, s'empressa de donner son adhésion. Il débarqua et fut accueilli avec enthousiasme ; la reine ne fut reçue qu'avec froideur : alors, déçue des espérances qu'elle avait conçues de gouverner à l'aide du parti des cortès, elle revint à une politique plus conforme à ses idées personnelles, et redevint l'âme du parti royaliste. Elle refusa de prêter serment à la constitution, et la lettre qu'elle écrivit au monarque, à cette occasion, est empreinte de toute l'énergie de son caractère. Les cortès, par décret du 4 décembre 1822, la déclarèrent déchue de ses droits, et ordonnèrent qu'elle serait détenue au château de Ramalhão. Jean VI n'hésita pas à sanctionner ce décret, qui le dégradait autant comme roi que comme époux. Loin d'être accablée de ce coup, la reine poursuivit ses desseins avec une activité nouvelle. Elle mit dans ses intérêts le comte d'Amarante, qui, le 25 février 1823, fit éclater une insurrection à Villaréal. Dans ses proclamations, il appelait aux armes tous les fidèles Portugais, pour délivrer le pays et le roi du joug des cortès et du fléau des révolutions. L'insurrection se propagea dans les provinces du Nord ; mais les mesures énergiques des cortès la réprimèrent. Amarante, avec ses principaux adhérents, fut obligé de se réfugier en Espagne, où le duc d'Angoulême était à la tête d'une armée destinée à faire, en faveur de Ferdinand VII, ce que les partisans de la reine Charlotte avaient en vain tenté pour la royauté portugaise. Amarante offrit ses services au prince généralissime : il eut la surprise de se voir refuser. Pendant que Ferdinand VII et ses frères étaient entre les mains des cortès de Cadix, et que l'on pouvait craindre qu'ils ne fussent massacrés dans un mouvement populaire, Charlotte-Joachine ne songeait qu'à faire valoir, comme infante d'Espagne, ses droits au trône de ses ancêtres : elle comptait sur les concours et l'appui du parti royaliste qui, en voyant dans la péninsule un Bourbon de France à la tête d'une armée redoutable, avait repris toute son influence. Les agents et les courriers de la reine étaient sans cesse sur les routes qui conduisaient du château de Quélus au quartier général du duc d'Angoulême. Il est à croire que si Ferdinand VII et ses

VII.

frères eussent péri, elle aurait tenté les derniers efforts pour exécuter le grand projet qu'elle méditait depuis trente ans de réunir le Portugal à l'Espagne, ou du moins d'assurer d'une manière stable l'ascendant de cette dernière puissance dans la péninsule, et de détruire l'influence des Anglais, auxquels elle avait voué une haine implacable. « Son esprit, dit un auteur de cette nation, était dominé par la préoccupation continuelle de faire prévaloir les plans de Philippe II, ce démon du Midi, dont elle se glorifiait d'être issue. » Loin de se laisser abattre par le mauvais résultat de la tentative d'Amarante, Charlotte-Joachine pensait qu'elle trouverait un meilleur instrument dans son fils dom Miguel, objet de toutes ses affections, et sur lequel elle exerçait le plus grand ascendant. Elle le traitait aussi avec une sévérité toute maternelle, bien qu'il eût alors plus de vingt ans ; elle allait quelquefois jusqu'à lui tirer les oreilles, sans tenir compte des personnes qui pouvaient être présentes. Nous ne salirons pas nos colonnes en rappelant les infâmes discours que des écrivains égarés par l'esprit de parti ont prêtés à Charlotte-Joachine. Ils ont supposé que, dans notre siècle, une reine, une mère, avait osé révéler à son fils que Jean VI n'était pas son père, afin de l'engager à se révolter contre ce monarque (1). Ce fut dans la nuit du 17 mai qu'assuré du concours des colonels de plusieurs régiments, dom Miguel quitta Lisbonne, se rendit à Villa-Franca, et accompagna une révolution dont les détails trouveront mieux leur place à l'article que nous consacrerons au roi Jean VI. Les cortès, hors d'état de résister, se séparèrent le 2 juin 1823. Le principal instrument de la reine avait été le marquis de Guarani, qui, ne pouvant communiquer ostensiblement avec cette princesse, car elle était toujours reléguée au château de Ramalhão et soumise à une surveillance sévère, se déguisait en berger, et, sous ce travestissement, était admis dans la cour du palais, comme pour vendre son lait. C'est ainsi qu'il fut l'agent secret de cette révolution de 1823, qui renversa les cortès, mais seulement au profit de Jean VI : car ce monarque, informé à temps de ce qui se tramait, prévint tout résultat fâcheux pour lui, en se rendant auprès des troupes à Villa-Franca ; et il dut sans doute à cette mesure décisive la conservation de sa couronne. L'esprit de la reine était fécond en ressources ; mais son impétuosité naturelle faisait souvent avorter les entreprises qu'elle avait le plus habilement conçues. Des mouvements trop marqués dans l'intérieur du château de Ramalhão avaient décelé son intention de partir et d'aller rejoindre dom Miguel : c'est ce qui donna l'éveil à la police de Jean VI. Le marquis de Pamplona avait été initié dans les secrets, et il s'était rendu dans une campagne auprès de Villa-Franca, pour être à portée de profiter des événe-

(1) Dans une publication qui a pour titre : *Dom Miguel, ses aventures scandaleuses, ses crimes, son usurpation*, par un Portugais de distinction, traduite par J.-B. Mesnard, l'auteur, qui n'a cependant fait qu'un libelle, n'hésite pas à rejeter cette anecdote comme absurde et calomnieuse.

ments. Voyant le complot découvert, il laissa l'infant don Miguel à Santarem, et vint rejoindre à Villa-Franca le roi, à qui il apprit tous les dangers qu'il avait eourus. Ces révélations lui firent prendre sur l'esprit de Jean VI un ascendant qui tourna au profit du parti de la reine. Le roi et la famille royale revinrent à Lisbonne. Pamplona obtint immédiatement du monarque un décret qui portait que son épouse bien-aimée rentrerait dans les droits civils et politiques dont elle avait été dépossédée par le décret des cortès du 4 décembre 1822. Il condescendit même à aller à Ramalhao la féliciter sur les heureux événements qui la rendaient à sa famille, démarche bien pénible pour Jean VI, qui, depuis tant d'années, évitait la présence de son épouse. La reine revint aussi à Lisbonne, et, après une si longue séparation, se réunit à son mari dans le palais de Bemposta, mais pour s'en séparer bientôt encore et pour toujours. Le parti de la monarchie absolue triomphait; le comte d'Amarante reparut à la cour, décoré du titre de marquis de Chaves. ( Voy. CHAVES. ) Il reçut publiquement les félicitations et même un baiser de la princesse; et Guarani ne fut pas accueilli avec moins de distinction. Charlotte-Joachine était au comble de la joie, et l'influence de son parti augmentait singulièrement. Le projet de détrôner Jean VI n'était pas abandonné. La facilité avec laquelle ce prince avait lui-même détrôné sa mère, à l'aide d'une révolution de palais, était un appât qui tenait sans cesse en éveil l'ambition de Charlotte. Ses affidés jugèrent que, pour achever son triomphe, il convenait d'éloigner du prince les confidents qui avaient déjoué le complot de Villa-Franca, et surtout le marquis de Loulé ( voy. ce nom ), qui fut assassiné le 29 février 1824. L'enquête ordonnée par Jean VI n'amena d'autre résultat qu'un décret du 25 juin par lequel ce monarque pardonnait à toutes les personnes compromises dans cet attentat. Quelles étaient donc les considérations puissantes qui déterminèrent ce prince à couvrir d'un voile impénétrable un forfait odieux, comme il le dit lui-même dans son décret. Quels étaient ces grands criminels sur lesquels le roi n'osait venger le meurtre d'un ami? Les ennemis de la reine et de don Miguel n'ont pas hésité à les nommer tous deux. Mais jusqu'à présent, pour la reine Joachine du moins, aucune preuve suffisante n'a été fournie par ses accusateurs. Jean VI, en maintenant l'abolition des cortès, après la révolution du 17 mai, avait annoncé le projet de donner une charte à ses sujets. Ce fut pour les chefs du parti royaliste le motif d'un nouveau complot, qui éclata le 30 avril 1824. Ce jour-là, don Miguel se mit à la tête de la garnison de Lisbonne, et fit arrêter les ministres. La reine, qui, dit-on, était encore l'âme de ce mouvement, voulut qu'on forçât le roi à abdiquer en l'intimidant. On a prétendu qu'au moment de la plus grande effervescence, elle avait quitté son palais en voiture, et qu'elle n'attendait que le moment d'être proclamée régente. Depuis le premier soulèvement de don Miguel, sans paraître officiellement dans les actes po-

litiques de son fils, elle avait la plus grande part à la direction des affaires; et plusieurs cours de l'Europe voyaient avec joie l'influence dont elle jouissait, comme une garantie que l'ancien ordre de choses se maintiendrait en Portugal. L'arrivée du duc de Villa-Hermosa, ambassadeur de Ferdinand VII, frère de Charlotte-Joachine, accrut encore l'ascendant de cette princesse. Jean VI ne régnait plus que de nom. Trois fois il voulut donner un décret d'amnistie pour tous les délits politiques, trois fois le parti de la reine l'en empêcha. Elle ne songeait qu'à élever ses amis et à écraser ses adversaires; elle s'attachait surtout à poursuivre les francs-maçons, qui en Portugal étaient alors accusés de carbonarisme. Ses deux filles, la princesse de Beira, et Maria-Francisca, femme de l'infant don Carlos, (aujourd'hui prétendant au trône espagnol), étaient ses auxiliaires. Il existait entre ces trois princesses une correspondance active, dont le but était de détruire les institutions libérales dans toute la péninsule, et de rétablir l'influence espagnole dans le Portugal comme dans le nouveau monde. Pour arriver à ces grands résultats, elle négocia, par le moyen de Guarani, un emprunt à Londres sous la garantie du dictateur du Paraguay. L'emprunt était sur le point de se réaliser, lorsque Guarani, qui devait signer les bons, fut mis en prison par suite d'une autre intrigue politique. Tant que la reine de Portugal et la cour de Madrid comptèrent sur l'emprunt, leur confiance fut sans bornes. Dans ses communications avec Ferdinand VII, Charlotte, s'attribuant tout le mérite de cette combinaison, s'exprimait ainsi: « Ce que vous n'avez pu faire, malgré tous vos sacrifices, je l'ai fait du fond de mon cabinet. Le service que je rends à l'Espagne équivaut à une nouvelle découverte de l'Amérique... » La politique de Charlotte-Joachine à l'égard de l'Angleterre parut un instant changer, lors du mouvement du 30 avril 1824. Lord Bérésford favorisait secrètement les desseins de don Miguel et de la reine. Le complot fut déjoué par le corps diplomatique, et principalement par l'ambassadeur français, M. Hyde de Neuville, qui, au moment de l'explosion, engagea le roi Jean VI à se retirer à bord du navire anglais, *le Windsor Castle*, et à garder son premier ministre Suberra, que le parti de la reine, soutenu par lord Bérésford, voulait éloigner. Don Miguel reçut le pardon de son père et la permission de voyager en Europe. Il est assez remarquable que la plupart des ministres étrangers, qui avaient suivi l'exemple de M. Hyde de Neuville, furent désapprouvés par leurs souverains. Les rois de l'Europe avaient sans doute quelque raison de désirer que le Portugal fût soustrait à la débile autorité d'un prince dont la faiblesse compromettait la royauté. Dès que M. Hyde de Neuville fut rappelé (4 janvier 1825), Jean VI congédia son ministre, et rendit par là toute son influence au parti de la reine. Un décret du 24 juillet amnistia tous les délits politiques attribués aux royalistes, y compris l'assassinat de Loulé. Jean VI fit même brûler les pièces de la procédure. Quelque temps après (30 juillet), une proclamation, affichée dans les

principales villes du Portugal, attribuait à l'influence de la France et de l'Angleterre l'exil de dom Miguel, et le prétendu décret d'amnistie « pour empêcher la publication d'un jugement qui aurait proclamé l'innocence des accusés, à la confusion éternelle de leurs ennemis. » La proclamation se terminait par un appel à tous les Portugais pour l'établissement d'une régence présidée par la reine, « sous laquelle seule on pouvait être heureux. » Charlotte-Joachine, qui vivait retirée au château de Quélus, ne fut sans doute pas étrangère à cette nouvelle tentative faite en son nom. Mais, malgré tant d'efforts presque tous malheureux pour arriver au pouvoir, la régence lui échappa à la mort de Jean VI. Trois jours avant de mourir, il confia le gouvernement à l'infante Isabelle-Marie, sa troisième fille (1). Le parti de la reine, mécontent, ne dissimula pas son dépit. Charlotte-Joachine ne parut point au palais, et Jean VI expira le 10 mars 1826, sans l'avoir vue. Par l'édit du 7 mars, en confiant le gouvernement à dona Isabelle, « il avait stipulé que c'était jusqu'à ce que l'héritier légitime de sa couronne eût donné des ordres à cet égard. » Mais il ne désignait pas cet héritier. C'était dom Pedro, selon les constitutionnels; suivant la reine et son parti, c'était dom Miguel, puisque, disaient-ils, en acceptant la couronne impériale de Brésil, dom Pedro avait renoncé à la couronne de Portugal. Telle est, sans que nous ayons la prétention de la résoudre, la position historique d'une question qui divise encore le Portugal. Le roi laissait une épargne montant à 150 millions de francs et un coffret de pierres, dont il disposa moitié en faveur de ses enfants, moitié en faveur de la reine, libéralité qui excita quelque étonnement, mais qui fut sur-le-champ exécutée. Le lendemain des funérailles, la princesse Isabelle alla faire à la reine douairière une visite dont la brièveté donna lieu de conclure que la bonne harmonie était loin de régner entre elles. Instrument docile du parti opposé à sa mère, Isabelle fit proclamer reine de Portugal sa nièce dona Maria da Gloria et la constitution (juillet 1826). Les royalistes qui se ralliaient au nom de Charlotte-Joachine, toujours retirés au palais de Quélus, désapprouvèrent hautement cette proclamation. Selon eux, l'empereur du Brésil ne pouvait transmettre à sa fille la couronne de Portugal, sur laquelle il n'avait aucun droit. Des insurrections éclatèrent sur divers points: elles avaient pour but de proclamer *roi absolu* dom Miguel, qui était alors en Autriche, et de conférer la régence à sa mère durant son absence. Telle était la situation des partis, lorsque, dans l'état désespéré où se trouvait la santé de l'infante Isabelle, le parti constitutionnel offrit la régence à dom Miguel, qui devait, en l'acceptant, reconnaître les droits de sa nièce dona Maria, et

(1) La princesse Isabelle-Marie (voy ci-dessus la note 4) avait deux sœurs aînées, dont l'une, Maria-Francisca, ne pouvait entrer en concurrence avec elle, comme mariée à un prince étranger, l'infant d'Espagne don Carlos; et l'autre, Marie-Thérèse, veuve de l'infant d'Espagne don Pedro, comme mère d'un prince étranger don Sébastien, né de ce mariage.

consentir à l'épouser. Il ne fit pas attendre son acceptation, et quand on en sut la nouvelle à Lisbonne (25 septembre 1827), la joie fut extrême parmi les royalistes. La cour de dona Isabelle fut abandonnée pour celle de la reine mère, où tout le monde était dans la joie. La population de Lisbonne se répandit dans les rues en célébrant le retour de dom Miguel, comme elle avait célébré quelques mois auparavant la proclamation de la constitution donnée par dom Pedro. Ce fut cette même année (au mois de décembre) que Charlotte-Joachine montra toute la décision de son caractère en mariant, contre le vœu de toute la famille royale, sa fille dona Anna-Jésus-Maria avec le marquis de Loulé, fils du malheureux favori de Jean VI. Dona Anna avait pour ce jeune seigneur une tendre inclination; et, si l'orgueil et la politique ont pu blâmer ce mariage, l'amour, la nature et la conscience le commandaient impérieusement. Après avoir reçu les confidences de sa fille, la reine douairière envoya chercher la princesse régente et le patriarche de Lisbonne, et leur déclara d'une manière péremptoire qu'elle avait résolu le mariage immédiat des jeunes gens. La princesse et le patriarche, stupéfaits, refusèrent l'une son consentement, l'autre son ministère. A la régente, la reine répondit qu'elle voulait le mariage; qu'il était urgent et qu'elle en prenait sur elle la responsabilité. Au patriarche, elle demanda s'il existait contre cette union quelque obstacle spirituel. — « Je ne crois pas, répondit le prélat. — En ce cas, dit la reine, je prends sur moi les objections politiques; elles ne vous regardent pas. Peu m'importe ce que vous pouvez en penser. Si vous ne voulez pas célébrer le mariage, d'autres le célébreront. » Effectivement, le lendemain, elle envoya chercher le marquis de Loulé, fit célébrer le mariage dans son palais par le curé de la paroisse, et dota richement de ses deniers les deux époux. Dom Miguel, mécontent de cette mésalliance, exigea leur éloignement; et, depuis cette époque, le marquis et la marquise de Loulé ont presque toujours habité Paris. Dom Miguel étant arrivé à Lisbonne (22 février 1828), la reine vint s'établir avec ses filles au palais d'Ajuda, devenu la résidence du prince. Elle avait avec lui de fréquents entretiens; et l'on disait qu'elle lui avait persuadé que la constitution envoyée du Brésil en Portugal par dom Pedro était peu conforme aux vœux et aux besoins de la nation portugaise. Mais dom Miguel attendit quelque temps pour renverser cette constitution. Le 24 avril suivant, jour anniversaire de la naissance de la reine, qui venait d'accomplir sa 55<sup>e</sup> année, comme il passait devant la caserne du 16<sup>e</sup> régiment, il fut salué des cris *Vive le roi absolu! Vive Miguel I<sup>er</sup>! Vive l'impératrice sa mère!* Deux jours après il prit le titre de roi. Nous n'avons pas à présenter ici le gouvernement de ce prince. Sa mère était loin de le dominer autant qu'on l'a dit, mais elle lui rendit toujours les services les plus essentiels. Pendant les premiers mois, son trésor particulier servit à pourvoir aux besoins les plus urgents du nouveau roi. Ce fut par son influence que dom Miguel obtint d'être reconnu sous ce titre

par la cour de Madrid (octobre 1829). Pendant une assez longue maladie que lui causa la fracture d'une jambe, les royalistes, aux espérances desquels ne répondait pas son administration, firent circuler une proclamation dans laquelle on le plaignait « d'être « entouré de la secte infernale des francs-maçons... « Retirons les rênes du gouvernement des mains de « notre héros, le roi dom Miguel, énergique autre- « fois.... Appelons S. M. la bien-aimée reine mère « à gouverner en son nom.... Qu'elle écrase d'un « seul coup le monstre infernal de la franc-maçon- « nerie, etc. » Il paraît certain qu'à la fin de 1829 dom Miguel était sinon brouillé, du moins très-froidement avec sa mère, qui s'était retirée au palais de Quelns. Charlotte-Joachine était depuis longtemps atteinte d'une hydropisie de poitrine, qui, dans les premiers jours de septembre, dégénéra en une hydropisie universelle. Elle mourut le 7 janvier 1830 (1). Les feuilles libérales du temps ont assuré qu'elle n'avait point voulu recevoir les secours de l'Église; refus bien étrange de la part d'une reine qui s'était toujours montrée si constamment attachée à la religion et à ses pratiques même les plus minutieuses; mais les médecins de la cour, en publiant le dernier bulletin de sa maladie, ont donné les détails les plus circonstanciés sur la sollicitude et la piété avec lesquelles elle avait demandé et reçu tous ses sacrements, l'absolution du nonce apostolique et celle du cardinal patriarhe, en présence de dom Miguel. Par son testament elle disposa de son palais de Guadras en faveur des sœurs dominicaines, à condition qu'il y serait établi une maison de refuge et que ses restes mortels y seraient déposés. Elle légua à dom Miguel son château de Rauallião et ordonna que ses bijoux fussent partagés fraternellement entre tous ses fils et filles, sans excepter dom Pédro. Le tiers de sa dot fut distribué par elle aux serviteurs de sa maison. Dom Miguel s'empressa de leur donner de l'emploi dans la sienne. Ceux qui attribuaient à la reine mère un empire absolu sur son fils se flattaient que sa mort allait changer le système du gouvernement; mais rien ne fut changé à la conduite de dom Miguel. Quel jugement porter sur Charlotte-Joachine, après tant de diatribes en sens opposés, et quand il n'existe encore sur elle aucune publication exempte de flatterie ou d'outrage? Nous n'entreprendrions pas une tâche aussi délicate; mais si dans cette notice, laissant de côté d'apocryphes et scandaleuses anecdotes de vie privée, nous nous sommes montrés rapporteurs impartiaux entre deux opinions également exagérées, nous croirons avoir rempli notre devoir. Les écrivains royalistes qui ont vanté sans restriction Charlotte-Joachine oublient que toute sa vie politique fut une trahison flagrante envers le Portugal, qu'elle voulait subordonner à l'Espagne. Les libéraux qui

l'ont si constamment outragée avaient sans doute leurs raisons pour faire semblant d'ignorer combien le gouvernement méprisable et nul de Jean VI devait choquer les idées d'une femme douée d'un caractère si ferme et si viril. On ne saurait se dissimuler d'ailleurs combien le Portugal en 1807 et en 1820, et même en 1829, était peu mûr pour les formes représentatives, importées de cette Angleterre qui a fait tant de mal à ce pays. Enfin Charlotte-Joachine aurait-elle uniquement pour elle d'avoir lutté pendant trente ans avec persévérance contre l'influence anglaise, que les bons Portugais auraient dû lui en savoir gré.

D—R—R.

CHARLOTTE DE GALLES (la princesse), fille unique du prince de Galles qui fut depuis le roi George IV, et de Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick (roy. CAROLINE), naquit au palais de Carlston-House le 7 janvier 1796, neuf mois presque jour pour jour après la célébration du mariage des augustes époux. Cette circonstance, solennellement constatée par la présence de tous les grands officiers de la couronne, coupe court à toutes les conjectures que plus tard la malveillance put former sur la légitimité de cette naissance. Les premières années de Charlotte se passèrent sous les yeux de sa mère, qui résidait alors dans le voisinage de Greenwich, et de très-bonne heure les Anglais s'habituaient à voir en elle leur reine future, la séparation des époux ne permettant plus d'espérer un héritier du trône. Aussi des soins extrêmes entourèrent-ils son éducation, à laquelle graduellement sa mère devint en quelque sorte étrangère. La comtesse d'Elgin, lady Clifford, la duchesse de Leeds y présidèrent successivement; et parmi ceux qui les secondèrent se remarquent les docteurs Nott, Short, Fisher (ce dernier, évêque d'Exeter, puis de Salisbury). Dirigée par ces institutrices et ces maîtres habiles, douée d'ailleurs de beaucoup de facilité, la princesse Charlotte acquit les connaissances qui peuvent être nécessaires à une reine d'Angleterre, et les talents qui font le charme de la vie. Elle était forte sur la harpe et le piano, dessinait, peignait avec goût, surtout le paysage, et parlait trois langues, l'anglais, le français et l'allemand. Son caractère, malgré le peu d'occasions qu'il avait de se développer, était à la fois très-vif et très-ferme. Les restrictions apportées à ses communications avec sa mère, et qui fournirent à celle-ci un motif de plaintes écrites qui finirent par devenir publiques, la éloquèrent assez pour qu'elle se prêtât à les enfreindre. Plusieurs fois elle vit la princesse de Galles en secret, et l'on ne peut douter que celle-ci n'usât de tous ses moyens pour se faire aimer de sa fille, et mettre son cœur du parti de sa mère dans les tristes débats qui divisaient l'intérieur royal. Ces intelligences furent découvertes, et l'ordre fut donné à Charlotte, dont toute la maison fut subitement réformée, de se retirer à Cranbourne-Lodge, sous les yeux de la comtesse de Rosslyn et de la comtesse d'Ilchester, sans la permission desquelles ni lettres ni visites ne seraient admises. Charlotte commença par se montrer peu docile à cette loi. A peine l'eut-elle connue qu'elle

(1) Les termes dans lesquels fut proclamé son décès méritent d'être cités: « Priez pour le repos de l'âme de S. M. R. et Fidélissime dona Carlotta-Joachina de France, de Bourbon, d'Anjou, « infante d'Espagne; par la grâce de Dieu, reine mère et douairière « de Portugal, des Algarves et d'outre-mer; impératrice douairière « du Brésil, etc. »

se rendit incognito et sans être accompagnée à la résidence de la princesse de Galles; mais elle ne la trouva point, et se laissa persuader de revenir à Carlston-House, où la reconduisit le duc d'York, son oncle. Moins d'un mois après, Caroline dut partir pour le continent; et il est probable que c'est surtout pour rendre impossibles ces communications de la mère et de la fille, que la première fut forcée de quitter l'Angleterre. La princesse Charlotte avait alors dix-neuf ans. Son mariage, qui pour toute la Grande-Bretagne était un point important, avait depuis longtemps fixé l'attention du cabinet. Le plan du régent était de donner la main de sa fille au prince Guillaume d'Orange (fils du roi actuel de Hollande), et c'est dans cette vue que le prince, après avoir reçu à Cambridge une éducation digne de sa future destinée, fut envoyé en Espagne sous la tutelle de lord Wellington, qui dut n'omettre aucune occasion de vanter la bravoure et les talents du jeune héros. C'est aussi dans cette vue qu'au congrès de Vienne, lorsque l'Autriche et la Russie convoitaient la Belgique, l'Angleterre, à la grande surprise de toutes les puissances, proposa de réunir ce pays et la Hollande en un royaume que l'on donnerait à la maison d'Orange. Alexandre, bientôt au fait de ce que préméditait le cabinet de St-James, appuya la combinaison, qui provisoirement arrachait à ses deux puissants voisins la riche province qu'ils se disputaient, puis envoya en Angleterre avec un brillant cortège sa sœur la grande-duchesse d'Oldenbourg, chargée d'accaparer les bonnes grâces de l'héritière présumptive du trône de la Grande-Bretagne, et de saisir toutes les occasions de ridiculiser le prince d'Orange. Jamais mission ne fut mieux remplie et ne réussit plus complètement. La présence du prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui déjà en 1814 était venu à la cour d'Angleterre, mais qui, conduit par Alexandre lui-même, reparut en 1815 avec de nouveaux avantages, lit le reste. L'antipathie de la jeune princesse de Galles pour le mari qu'on lui destinait se fortifia par la naissance d'un autre sentiment, et bientôt elle déclara qu'elle n'accepterait pas d'autre époux que le prince Léopold. Cette détermination, qu'on prit d'abord pour un caprice, consterna le cabinet; en vain le régent parla raison, politique, etc. : sa fille tint ferme, et le 2 mai 1816 vit célébrer un mariage qui dérangeait singulièrement les rêves dont s'étaient bercés les hommes d'État britanniques. Le parlement vota une liste civile annuelle d'un million 250,000 fr. pour le nouveau couple, et de 250,000 fr. pour la princesse personnellement. On y joignit un million 250,000 fr. pour frais d'établissement. Le palais de Claremont devint la résidence des deux époux. Dix-huit mois à peine s'étaient écoulés depuis leur union, qu'une catastrophe cruelle vint la terminer. La princesse était enceinte et à terme; deux premiers bulletins annoncèrent la naissance d'un enfant mort; mais, en ajoutant que la mère ne donnait aucune inquiétude, ils ne faisaient pas pressentir le troisième, qui apprit à l'Angleterre la mort de la princesse Charlotte (6 novembre 1817). Ce sinistre événement eut

un retentissement prodigieux dans toute la Grande-Bretagne (1), et la douleur fut ingénieuse à l'exprimer sous mille formes (2). L'impression de cette nouvelle fut telle qu'une jeune dame de Londres, en couches aussi, mourut de même et dans des spasmes. Il existe de la princesse Charlotte un magnifique portrait fait par Lawrence, et trois bustes dus au ciseau de l'Anglais Bacon, de l'Italien Turnerelli et de l'Allemand Hardenberg.

VAL. P.

CHARMEIL (PIERRE-MARIE-JOSEPH), médecin militaire, né à Mont-Dauphin, vers 1776, était fils d'un chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Metz. Lancé de bonne heure dans la carrière médicale, il avait à peine seize ans lorsqu'il fit avec un imperturbable sang-froid, en présence de ses condisciples et de son père, l'amputation d'un membre. Il partit peu après pour l'armée des Grisons, fit plusieurs campagnes, revint en qualité de chirurgien aide-major à l'hôpital de Metz, d'où il fut appelé de nouveau à l'activité de la vie régimentaire. Devenu chirurgien-major des lanciers de la garde, décoré de l'ordre de la Légion d'honneur, il fut nommé en 1814 chirurgien-adjoint, troisième professeur, dans l'hospice témoin de ses premières études. Les exigences d'un enseignement public demandèrent à Charmeil des travaux inaccoutumés qui fatiguèrent son esprit, déjà froissé par sa position secondaire; mais, loin de perdre courage, son zèle s'en accrut, et on le vit étudier à la fois le latin, le grec, l'allemand, rédiger des leçons sur un plan nouveau, tenter une infinité d'expériences thérapeutiques, et jeter les bases de plusieurs ouvrages qui n'ont pas vu le jour. Il a été l'un des membres fondateurs de la société des sciences médicales du département de la Moselle, établie en 1820, et à laquelle il fit part de diverses observations intéressantes ayant pour objet les maladies syphilitiques ou la médecine morale. A la même époque il publia un écrit qui fut éritiqué avec amertume, quoiqu'il péchât plus par les formes que par le fond. Cet ouvrage, remarquable par la bizarrerie prétentieuse du style, avait pour titre : *Recherches sur les métastases, suivies de nouvelles expériences sur la régénération des os*, Metz, 1821, in-8° de XIX, 587 et VIII pages, avec

(1) Plusieurs journaux insinèrent alors l'idée de faire une information publique relative à la conduite des médecins et accoucheurs qui ont été chargés de prêter leur ministère à la princesse Charlotte lors de son accouchement. Pour détruire efficacement toute imputation contre eux, le prince régent fit adresser la lettre suivante à sir Richard Croft : « Sir B. Bloomfield, d'après le commandement du prince régent, fait parvenir à sir Richard Croft les témoignages de reconnaissance de S. A. R. pour les soins attentifs et infatigables qu'il n'a cessé de donner à sa fille bien-aimée pendant la durée de ses souffrances, et d'exprimer la confiance illimitée de S. A. R. dans l'adresse et la capacité que sir Richard Croft n'a cessé de déployer pendant les longues et pénibles douleurs qu'a éprouvées sa fille, et dont le résultat funeste, d'après la volonté divine qui a disposé d'elle, a plongé S. A. R. dans la plus profonde affliction. Carlston-House, le 8 octobre 1817. »

(2) Nous avons sous les yeux une brochure intitulée : *Particularités authentiques sur la mort de la princesse Charlotte et de son enfant*, par M. Hoon, traduit de l'anglais, Paris, 1817, broch. in-8° avec portrait : *The Life, Accouchement, and Death of the Princess Charlotte, with her portrait taken from her death bed, etc.* London, sans date (1817), avec portrait, broch. in-8°.

2 planches lithographiées. Charmeil avait rassemblé 8 volumes in-4° de notes sur la médecine du cœur et de l'esprit, et plus de 5,000 observations sur les affections syphilitiques, qu'il rangeait par familles, lorsque l'exaltation de son esprit s'étant accrue, il devint fou et fut conduit à Charenton, où il mourut en 1850. B—N.

CHARMETTON (JEAN-BAPTISTE), né à Lyon en 1710, fut reçu maître en chirurgie au collège de cette ville en 1743, puis chirurgien de l'hôpital général, et démonstrateur d'anatomie. Il fut un des plus dignes associés de l'académie royale de chirurgie de Paris. Cette illustre compagnie proposa, en 1748, un prix sur la nature des dessiccatifs et des caustiques, leur manière d'agir, leurs espèces, et leur usage dans les maladies chirurgicales. Charmetton envoya un mémoire intéressant, qui fut couronné et imprimé à Lyon, même année, in-12. Bientôt un nouveau mémoire lui valut un nouveau prix. Il s'agissait de déterminer le caractère, les espèces, les signes et la cure des tumeurs scrofuleuses. Charmetton examine en détail les différents points de cette question. Il regarde avec raison le mercure comme un excellent antiscrofuleux, et se montre généralement bon praticien ; mais il s'abandonne aux écarts d'une théorie frivole et souvent erronée. Son mémoire, inséré dans le 5<sup>e</sup> volume in-4° du recueil des prix de l'académie, fut accueilli favorablement ; ce qui engagea l'auteur à le perfectionner encore, et à en former une monographie, qu'il publia sous ce titre : *Essai théorique et pratique sur les écrouelles*, Avignon, 1752, in-12, et dont la seconde édition est intitulée : *Traité des écrouelles*, Lyon, 1755, in-12. Charmetton mourut à Lyon, le 27 janvier 1781. Le docteur Figuet a donné un *Précis de la vie*, ou *Eloge abrégé de M. Charmetton* (1781), in-8°. C.

CHARMIDÈS, dont Platon a donné le nom à un de ses dialogues, était fils de Glaucon, et avait pour bisaïeul Dropidas, ami de Solon le législateur. Il était frère de Potoné, mère de Platon, et cousin germain de Critias, l'un des trente tyrans. Il se fit remarquer dans sa jeunesse par sa beauté et par sa prodigalité. Ayant dissipé les biens considérables que son père lui avait laissés, il se rangea parmi les disciples de Socrate, et ce fut par les conseils de ce philosophe qu'il se livra aux affaires publiques, ce qui tourna assez malheureusement pour lui ; car, s'étant mis dans le parti de Critias, il fut un des dix tyrans que Lysandre établit dans le Pirée pour gouverner conjointement avec les trente de la ville, et il fut tué, ainsi que Critias, dans le premier combat que les exilés, commandés par Thrasybule, livrèrent aux tyrans. Xénophon parle de lui dans plusieurs de ses ouvrages, entre autres dans le *Banquet*, où il lui donne un rôle assez intéressant. C—N.

CHARMIS, né à Marseille, vint à Rome sous le règne de Néron. Crinas, autre médecin marseillais, et Thessale, y jouissaient d'une grande réputation. Charmis, pour s'en faire une, renversa le système de ses confrères. Il condamna donc les bains chauds, et ordonna les bains froids, même au cœur de l'hi-

ver. Pline l'historien, qui fut son contemporain, rapporte que l'on vit les vieillards se soumettre aveuglément à cette ordonnance. Sénèque le philosophe se fait gloire de s'y être conformé. Charmis, au reste, ne faisait que réveiller le système d'Antonius Musa. (*Voy. ce nom.*) Il ne regarda la médecine que comme un art. Il amassa de grands biens, et faisait payer bien cher les soins qu'il donnait. Pline raconte que Charmis, pour avoir soigné un homme pendant une maladie et une reclute qui la suivit, exigea 200,000 sesterces (environ 20,000 fr.). A. B—T.

CHARMOYS (MARTIN DE), sieur de Lauzé, naquit, en 1605, d'une famille noble, et fut conduit à Rome, dès sa première jeunesse, par l'amour des beaux-arts. Il s'y lia avec le Poussin, avec Stella, et avec tous les grands artistes de cette époque, et y pratiqua la peinture avec succès. Revenu à Paris, il y fut secrétaire du maréchal de Schomberg, et se servit de son crédit pour faire établir l'académie royale de peinture, dont il rédigea les statuts (1648), et dont il n'hésita pas à prendre la place de chef. A ce titre, il présidait toutes les séances et rédigeait les procès-verbaux. Il se permit même quelquefois d'emporter les registres de délibération chez lui, et de les altérer. De tels abus obligèrent ses collègues à contrarier son orgueil en plusieurs occasions, et à nommer un autre secrétaire. Charmoys s'abstint dès lors d'assister aux séances. L'Académie lui donna cependant le titre d'ancien directeur, et le lui conserva, malgré ses refus, jusqu'à sa mort, en 1661. B—N.

CHARNACÉ (HERCULE-GIRARD, baron DE), né en Bretagne, d'un conseiller au parlement de Rennes, dnt son élévation au cardinal de Richelieu. Il fut nommé (1628) ambassadeur auprès de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Ses négociations produisirent le traité de Berwalde (25 juin 1631), et jetèrent les fondements de l'utile et longue alliance qui a existé entre la France et la Suède. Après la mort de Gustave, Charnacé fut employé comme ambassadeur à la cour de Bavière ; mais la jalousie de St-Étienne, parent du fameux P. Joseph, traversa ses négociations et les rendit inutiles. Charnacé passa ensuite en Hollande en qualité d'ambassadeur, et réussit dans l'objet de sa mission, qui était d'empêcher les états généraux d'écouter les propositions de trêves faites par les Espagnols. Dans le traité du 8 janvier 1654, Louis XIII s'était engagé à faire lever et à entretenir au service des états un régiment d'infanterie et une compagnie de cavalerie. L'ambassadeur en obtint le commandement. Le siège de Breda fut entrepris, contre son avis, par le prince d'Orange. Charnacé voulait qu'on assiégeât une place plus importante pour l'intérêt commun des alliés. « En quoi, dit Wicquefort, il avait lui-même plus d'intérêt qu'il ne croyait, puisque ce siège (de Breda) lui devait être fatal. » Il représentait au prince d'Orange qu'il s'exposait trop : « Si vous avez peur, lui dit le prince, vous pouvez vous retirer. » Piqué de cette réponse, Charnacé s'élança soudain vers la brèche, et fut tué d'un coup de mousquet, le 4<sup>er</sup> septembre 1657. « On le regretta fort à la cour, » dit Aubery dans son *Histoire du cardinal de Ri-*

« *chelicu*, tant pour ses bonnes qualités, et pour les « grands services qu'il rendait à l'État, que pour « l'alliance qu'il avait avec le maréchal de Brezé, à « cause de Jeanne de Brezé, son épouse. » On avait prétendu que le chagrin qu'il ressentit, en 1652, de la mort de sa femme, lui avait fait perdre la parole pour toute sa vie. Bayle a réfuté cette fable, qu'un abbé Deslandes fit insérer, en 1695, dans le *Mercur galant*. Charnacé fut un des plus habiles négociateurs de son temps. L'ancien évêque de Troyes, Boutillier, avait dans sa bibliothèque huit recueils de mémoires, de minutes de lettres, de dépêches du baron de Charnacé, et de lettres qui lui furent adressées, depuis 1625 jusqu'en 1657, par le cardinal de Richelieu, le P. Joseph du Tremblay, capucin, si étrangement mêlé dans les affaires du gouvernement; par Sublet-Desnoyers, secrétaire d'État, et par Léon de Boutillier, comte de Clavigny, surintendant. Tous ces recueils forment 10 vol. in-fol. On conserve à la bibliothèque royale un autre recueil de *Lettres des sieurs de Charnacé, Brassat et de la Thuillerie au sieur de Rorté, employé pour le service du roi, en Allemagne, Suède, Pologne et Danemark, depuis 1655 jusqu'en 1645*, manuscrit in-fol. V—VE.

CHARNAGE. Voyez DUNOIR.

CHARNES (JEAN-ANTOINE DE), doyen du chapitre de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon, né dans cette ville en 1641, se fit, par les agréments de son esprit comme homme du monde, et par son talent comme écrivain, une réputation qui pénétra jusqu'à la cour. Après avoir dirigé l'éducation d'un fils de Louvois, il fut un moment destiné à présider à celle d'un prince, probablement de la maison de Conti; mais on sut qu'il avait une grande part aux *Nouvelles de l'ordre de la Boisson*, espèce de gazette pleine de sel et de gaieté, et que le goût le plus délicat n'aurait pas toujours désavouée, publiée dans les premières années du 18<sup>e</sup> siècle par une association d'hommes aimables, dont il était un des membres les plus distingués; et comme c'était dans la vieillesse de Louis XIV, époque où l'on se piquait de dévotion et d'austérité, on trouva trop peu de gravité dans l'auteur de ces feuilles badines pour en faire le précepteur d'un enfant du sang royal. L'abbé de Charnes avait débuté par un ouvrage intitulé : *Conversations sur la princesse de Clèves*, 1679, in-12. Cet écrit s'était fait remarquer par le mérite du style et par la finesse de la critique; mais la production qui a fait le plus d'honneur à l'abbé de Charnes, c'est la *Vie du Tasse*, Paris, 1690, in-12, réimprimée la même année en Hollande. « C'est, dit Bayle, un « ouvrage très-curieux. » Il paraît se recommander, en effet, par l'exactitude des faits, par l'intérêt de la narration, par une juste appréciation du génie du grand poète qui en est le sujet, par d'heureux rapprochements de ses ouvrages avec ceux des grands maîtres de l'antiquité, et par la connaissance approfondie de la littérature italienne; mais cette vie n'est, au fond, qu'un abrégé de celle que le marquis J.-B. Manso, ami du Tasse, a écrite en italien. L'auteur n'avait d'abord eu dessein de composer que l'*Histoire du démêlé du Tasse avec l'académie de la*

*Crusea*; mais il conçut ensuite cet ouvrage sur un plan plus étendu, dans lequel il embrassa, comme le Manso l'avait fait, toutes les circonstances de la vie du poète. De Charnes avait aussi entrepris une traduction de Claudien. François Graverol lui dédia sa *Dissertation sur la Vénus d'Arles*. L'abbé de Charnes mourut le 17 septembre 1728. V. S—L.

CHARNIÈRES (DE), né au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, est auteur des trois ouvrages suivants : 1<sup>o</sup> *Mémoire sur l'observation des longitudes en mer*, publié par ordre du roi, Paris, 1767, in-8<sup>o</sup>. *Expériences sur les longitudes faites à la mer en 1767 et 1768*, publiées par ordre du roi, Paris, 1768, in-8<sup>o</sup>, fig. : on y trouve la description du mégamètre, instrument pour mesurer en mer les distances de la lune aux étoiles. C'est une perfectionnement de l'héliomètre de Bouguer. 3<sup>o</sup> *Théorie et pratique des longitudes en mer*, Paris, 1772, in-8<sup>o</sup>. C'est encore une description du mégamètre, avec de nouveaux développements. De Charnières fut le premier qui, ayant reçu des instructions de Véron, pratiqua avec succès la méthode des longitudes en mer par le moyen de la lune. Il mourut peu de temps après la publication de son mémoire. Z.

CHARNOCK (JEAN), né en 1756, étudia au collège de Winchester, sous la direction de Joseph Warton, qui le regardait comme son fils. Ayant passé à l'université d'Oxford, il signala son goût pour la poésie par beaucoup de pièces fugitives, qui parurent dans les journaux du temps, et parmi lesquelles on remarque ses *Essais politiques*, écrits pendant la guerre d'Amérique, dans l'esprit d'opposition qui aimait généralement les jeunes gens à cette époque. Quelques désagrémens lui firent quitter l'université, et il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la tactique navale et militaire. Après avoir appris sur ce sujet tout ce qui pouvait s'apprendre dans le cabinet, jaloux de fortifier ses études par la pratique, il demanda à ses parents la permission d'entrer au service. Cette permission lui étant refusée, il entra comme volontaire au service de la marine, et perdit par là ses prétentions à une fortune considérable, dont il était l'héritier naturel. Il quitta le service lorsqu'il n'eut plus rien à y apprendre; et, rentré dans ses foyers, il chercha dans les productions de sa plume un moyen de vivre. Son désintéressement l'entraîna dans de grands embarras pécuniaires, et il mourut de misère et de chagrin, en 1807. Ses ouvrages, où l'on trouve du savoir, des recherches et un bon esprit, ne se distinguent pas beaucoup par le mérite du style; ce sont principalement : 1<sup>o</sup> *les Droits d'un peuple libre*, 1792, in-8<sup>o</sup>, où il prend ironiquement le ton démocratique que prenait alors certains écrivains politiques; on y trouve une excellente esquisse historique de l'origine et des progrès de la constitution anglaise. 2<sup>o</sup> *Biographia navalis*, 6 vol. in-8<sup>o</sup>, dont le 1<sup>er</sup> parut en 1794. 3<sup>o</sup> *Histoire de l'architecture navale*, 1802, 5 vol. in-4<sup>o</sup>, ouvrage orné d'un grand nombre de belles gravures. 4<sup>o</sup> *Une Vie de lord Nelson*, 1806, 1 vol., enrichie de lettres originales et très-curieuses de cet amiral célèbre. X—s.

**CHARNOIS** (JEAN-CHARLES LE VACHER DE), né à Paris, continua d'abord le *Journal des Théâtres*, que le Fuel de Méricourt avait fondé en 1776, puis fut chargé de rendre compte des spectacles dans le *Mercur*. En 1791, il fut chargé de la rédaction du *Moderateur*, journal commencé par Delandine et Fontanes. Son attachement à la cause royale, et l'indignation qu'il manifesta lors des premiers excès révolutionnaires le perdirent. Sa maison fut pillée; il fut arrêté après le 10 août 1792, conduit à la prison de l'Abbaye, et massacré le 2 septembre. On a encore de lui : 1° *Nouvelles*, 1782, in-48, contenant *Clarville et Adélaïde de St-Alban*, première nouvelle. 2° *Histoire de Sophie et d'Ursule, ou Lettres extraites d'un portefeuille, mises en ordre et publiées*, 1788, 2 vol. in-12; 1789, 2 vol. in-12, roman dont la catastrophe est affreuse : la seconde moitié du livre est supérieure à la première. 3° *Costumes et Annales des grands théâtres de Paris*, au lavis et coloriés, 1788-89, 7 vol. in-4°. Les années 1786, 87, 88, ont chacune quarante-huit numéros; l'année 1789 n'en a que trente-trois. Les numéros 1-27 de la première année sont d'Auberteuil; le numéro 28 de la première année et les suivants jusqu'au numéro 50 de la seconde année, sont d'un anonyme; le reste est de Charnois. 4° *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations tant anciennes que modernes*, 1790, 2 vol. in-4°, reproduits avec un nouveau frontispice en 1802. Les estampes, dessinées par Chery, ont été gravées par Allix.

A. B—T.

**CHAROBERT**, ou **CHARLES ROBERT**, roi de Hongrie, de la maison d'Anjou, neveu de Charles, roi de Naples, et de Louis IX, fut d'abord proposé pour roi, par le pape, aux Hongrois, qui le refusèrent, ne voulant pas renoncer au droit d'élection ni reconnaître au souverain pontife le droit de disposer de leur royaume; mais, après l'abdication d'Othon, duc de Bavière, Charobert fut enfin reconnu par la diète de Hongrie, dans une plaine près de Pest, et couronné en 1512 à Albe-Royale. La seconde année de son règne fut troublée par la révolte de Matthieu, comte palatin. Charobert marcha contre les rebelles et les défit. Il déclara ensuite la guerre au vayvode de Valachie, et, ayant pénétré imprudemment dans cette province en 1550, il perdit presque toute son armée dans une bataille, et fut obligé de se travestir pour se sauver. Il se rendit à Naples avec son fils André, après cette malheureuse expédition, et lui fit épouser la petite-fille de Robert, roi de Sicile. De retour dans ses États, Charobert reçut la visite de plusieurs souverains qu'il accueillit avec magnificence. Sous son règne, la Hongrie, parvenue à son plus haut degré de splendeur, fut plus puissante que les empereurs mêmes qui la regardaient auparavant comme un de leurs fiefs. La Dalmatie, la Croatie, la Serbie, la Transylvanie, la Bulgarie, la Bosnie, la Moldavie et une partie de la Valachie reçurent les lois de Charles d'Anjou, et formèrent un vaste empire. Ce prince mourut en 1542, d'un accès de goutte: il fut regretté de ses sujets qui l'avaient d'abord reconnu avec tant de peine. — Louis, son fils, lui succéda.

B—P.

**CHAROLAIS**. Voyez CHARLES LE TÉMÉRAIRE.  
**CHAROLAIS** (CHARLES DE BOURBON, comte DE), né à Chantilly, le 19 juin 1700, était le second fils de Louis III, prince de Condé, et arrière-petit-fils du grand Condé. Il était frère puîné du duc de Bourbon, qui fut président du conseil de régence, ensuite premier ministre pendant la minorité de Louis XV. L'éducation du comte de Charolais fut très-négligée, et ne put tempérer la violence et la dureté de son caractère. Livré de bonne heure à lui-même, et entraîné par l'effervescence de son sang, que rien ne pouvait calmer, il se faisait un jeu, dans son enfance, de torturer des animaux. Plus tard, il punissait ses domestiques avec férocité. On a même dit que ses débauches furent quelquefois ensanglantées; mais nous ne connaissons encore que l'horrible marquis de Sade à l'égard de qui de pareilles infamies soient prouvées. Le comte de Charolais quitta secrètement la France en 1717, et il s'expatria pendant plus de trois ans. Il se rendit en Hongrie et servit contre les Turcs comme volontaire dans l'armée impériale sous les ordres du prince Eugène. Après cette campagne, où il avait prouvé que la bravoure était véritablement héréditaire dans la maison de Condé, il voyagea en Italie, en Bavière, et fit un assez long séjour à la cour électorale de Munich. De retour en France, en 1720, il fut admis au conseil de régence, le 16 juin, et succéda, le 9 septembre, au marquis de Dangeau, dans le gouvernement de la Touraine. Pair de France, il représenta le comte de Toulouse au sacre de Louis XV, le 23 octobre 1722, et fut fait chevalier des ordres du roi deux jours après, dans l'église de Reims. Le comte de Charolais continua ses désordres. Quelques traditions populaires l'accusent de plusieurs homicides; et, selon ces traditions, il aurait, sans colère, sans motif d'intérêt ou de vengeance, tiré sur des couvreurs pour avoir le plaisir de les voir précipiter du toit. Mais on a dit cela de plusieurs seigneurs. Ayant fait nous-mêmes des recherches, nous nous sommes assurés que rien n'était plus faux. Cependant on a cité ce fait comme un exemple de la dangereuse impunité qu'il devait au privilège de son illustre naissance. Quoique Louis XV eût pour lui une aversion trop fondée, il serait venu un jour demander grâce à ce monarque pour le troisième ou quatrième meurtre dont il s'était rendu coupable : « Je vous l'accorde, répondit le roi, mais je vous « préviens que je ne la refuserai pas à celui qui « vous tuera. » Cette réponse paraît peu vraisemblable; « car une grâce, dit M. Laetelle dans son « *Histoire du 18<sup>e</sup> siècle*, suppose une accusation, « un procès, un jugement, et l'on n'en trouve pas « de traces à l'égard du comte de Charolais. » Une chose seulement a lieu d'étonner; c'est que, parmi les parents ou les amis des victimes de ce prince, il n'y en ait eu aucun qui ait osé recourir à la justice des tribunaux, ou provoquer, en se vengeant, la clémence du roi. Mais on a dit aussi que cette réponse, qui d'ailleurs ferait honneur à Louis XV, fut faite à l'abbé de Bauffremont, qui, selon les bruits populaires, tuait aussi les gens sur les toits.



Et comment attribuer de pareils actes de démence au comte de Charolais, quand on sait que, du reste, c'était un prince sage et réglé dans l'administration de ses biens, et qu'il savait allier l'économie avec la générosité? Chargé en 1741 de la tutelle du prince de Condé, son neveu (mort en 1817), il liquida les dettes et augmenta les revenus de son pupille, sans parcimonie. Tous les historiens lui rendent cette justice que, malgré la vivacité de son esprit et la fougue de son caractère, il ne manifesta jamais des mouvements d'ambition dangereuse. Dans les dernières années de sa vie, une maîtresse, qu'il aimait depuis constamment, madame de Saune, avait pris sur lui un empire dont elle n'usa que pour l'avantage et l'honneur de son amant. Le comte de Charolais mourut subitement, en 1760, sans avoir été marié. Il laissa de cette femme deux filles, qui ne furent pas légitimées de son vivant, mais qui le furent après sa mort à la sollicitation du prince de Condé. Le comte de Charolais habita longtemps dans le faubourg Poissonnière, à Paris, un château qu'il avait fait construire lui-même et qui porte encore son nom.

Z.

CHARON DE LAMPSAQUE, fils de Pythodès, l'un des plus anciens historiens grecs qu'on connaisse, florissait un peu avant Hérodote. Il avait écrit l'*Histoire de Perse*, en 2 livres, celle de Lampsaque, sa patrie, et plusieurs autres ouvrages. Il ne nous reste de lui que quelques fragments que l'abbé Sévin a recueillis et traduits en français dans son *Mémoire sur Charon de Lampsaque*, inséré dans le t. 44 du recueil de l'académie des inscriptions, p. 56 et suiv. Ces fragments ont été de nouveau rassemblés avec plus d'exactitude par M. Creuzer, dans le recueil intitulé : *Historicorum græcorum antiquissimorum Fragmenta*, Heidelberg, 1806, in-8°. Il y a joint des remarques très-savantes et des recherches sur les autres écrivains.

C—R.

CHARON, Thébain, d'une famille distinguée, est célèbre par la part qu'il prit à la délivrance de sa patrie. Les Lacédémoniens s'étant emparés de la citadelle de Thèbes, en temps de paix, avaient mis leurs partisans à la tête du gouvernement, et avaient fait exiler beaucoup de monde. Pélopidas, et quelques autres de ces exilés, s'étant concertés avec Charon, qui était resté à Thèbes, se rendirent chez lui à l'entrée de la nuit, déguisés en paysans. Quelques instants après, Charon fut mandé par Archias, l'un des principaux tyrans; ce qui alarma les conjurés. Charon, leur ayant laissé son fils en otage, se rendit vers Archias, qui voulait seulement lui faire part d'un bruit vague qui s'était répandu dans la ville du retour des exilés, et Charon le rassura. Lorsqu'il fut revenu, il se chargea, conjointement avec Mélon, d'aller tuer Archias et Philippe, qui se livraient ensemble à la débauche; et, ayant pris des vêtements de femme pour pénétrer auprès d'eux, ils n'eurent pas de peine à s'en défaire. Les autres chefs lacédémoniens ayant été tués en même temps, les Thébains recouvrèrent leur liberté, et nommèrent bréotarques Pélopidas, Charon et Mélon.

C—R.

CHARONDAS, célèbre législateur, naquit à Catane en Sicile, où il florissait vers l'an 650 avant J.-C. Nous avons très-peu de détails sur sa vie; Aristote nous apprend seulement qu'il était de la classe moyenne des citoyens, et qu'il donna des lois aux Cataniens et aux autres peuples qui étaient, comme eux, des colonies de Chalcis en Eubée. Elien ajoute qu'il fut par la suite exilé de Catane, et qu'il se réfugia à Rhégium, où il fit adopter ses lois. Quelques auteurs disent qu'il les avait écrites pour les Thuriens, mais il vivait longtemps avant la fondation de Thurium, puisque ses lois furent abrogées en partie par Anaxilas, tyran de Rhégium, qui mourut l'an 476 avant J.-C. Il n'est cependant pas nécessaire de supposer avec Ste-Croix (*Mémoires de l'acad. des inscriptions*, t. 42, p. 317) qu'il y a eu deux Charondas, l'un de Catane, l'autre de Thurium. Cette dernière ville était une colonie composée en grande partie d'Ioniens; il était naturel qu'elle adoptât des lois qui avaient été faites pour des Chalcidiens, aussi Ioniens d'origine, et il n'en a pas fallu davantage pour faire croire à quelques auteurs que Charondas était Thurien. Ses lois étaient en vers, comme celles de tous les anciens législateurs, qui ne les mettaient pas en écrit; elles se chantaient, et on les faisait apprendre aux jeunes gens. Celles de Charondas, qui renfermaient d'excellents principes de morale, étaient répandues à Athènes, où on les chantait dans les repas. Elles furent adoptées à Mazaca, dans la Cappadoce, et les habitants de cette ville avaient un magistrat dont l'unique fonction était de les leur chanter et de les expliquer. Il est donc évident que le préambule de ces lois, que Jean Stobée nous a conservé, n'est pas de Charondas, au moins quant aux expressions, et nous pensons, comme le savant Heyne, qu'il est tiré d'un ouvrage de quelque pythagoricien sur les lois de Charondas. Ce législateur avait noté d'infamie ceux qui, ayant des enfants, passaient à de secondes noces, loi très-politique dans les républiques de la Grèce, où l'on était toujours occupé à chercher des moyens contre l'excès de la population. Tous les citoyens étaient obligés de dénoncer au magistrat les crimes qui venaient à leur connaissance; mais le calomniateur était promené par la ville, couronné de tamarin, punition qu'on regardait comme si infamante, que ceux qui y étaient condamnés se tuaient presque tous avant de la subir. Tous les citoyens étaient appelés aux fonctions judiciaires, et ceux qui refusaient de les remplir étaient condamnés à une amende proportionnée à leurs facultés. Il avait défendu, sous peine de mort, de se présenter armé aux assemblées du peuple, et il fut, dit-on, lui-même victime de sa loi; étant allé à la poursuite de quelques brigands, il rentra dans la ville, et se présenta à l'assemblée, sans songer qu'il avait son épée au côté. Quelqu'un lui dit : « Tu violes ta loi. — « Je la confirme, au contraire, » répondit-il, et il se tua sur-le-champ. D'autres attribuent cette action à Dioclès, législateur des Syracusains, et cette histoire n'est peut-être vraie, ni de l'un ni de l'autre. On trouvera de plus grands détails sur les lois de

Charondas, dans les *Mémoires* de Ste-Croix, cités plus haut, et surtout dans les *Opuscula academica* de Heyne, t. 2, p. 74-176. (Voy. aussi Diodore de Sicile, l. 12; Valère Maxime, l. 6, ch. 5; et Cicéron, de *Legibus*, l. 1, ch. 22; l. 2, ch. 6; l. 3, ch. 2.) C—R.

CHARONDAS. Voy. CARON (LOYS LE).

CHAROST (ARMAND-JOSEPH DE BÉTHUNE, DUC DE), naquit à Versailles, le 1<sup>er</sup> juillet 1728. Il se montra le digne descendant de Sully par une bienfaisance active, et en consacrant son existence et sa fortune au bonheur de son pays. En 1743, le récit de la bataille de Fontenoi vint éveiller en lui l'amour de la gloire au milieu des jeux du premier âge. Il avait seize ans, il entra dans la carrière militaire, obtint un régiment de cavalerie, et ne tarda pas à se distinguer à la prise de Munster. Il resta six heures dans une tranchée où l'ennemi voyait la moitié de sa troupe à découvert. Il s'instruisit dans la théorie de son art, et ses conseils furent utiles au maréchal d'Armentières, qui commandait alors. Ami et père de ses soldats, Charost faisait payer, sur ses revenus, des gratifications à ceux qui se distinguaient par des actions d'éclat. Il feignit souvent d'avoir obtenu pour ses officiers des pensions qui étaient payées sur ses appointements du gouvernement de Calais. L'armée française étant ravagée par une maladie épidémique, il fit établir à ses frais un hôpital militaire près de Francfort. En 1758, il fit porter toute son argenterie à la Monnaie, pour subvenir aux besoins de l'État, et répondit aux représentations de son intendant : « Je sacrifie ma vie « pour ma patrie, je peux bien aussi sacrifier mon « argenterie. » La paix de 1763 le rendit à une vie plus tranquille ; mais ses bienfaits continuèrent de suivre les soldats qu'il avait commandés, et il en plaça successivement un grand nombre dans ses terres. Il établit des ateliers de charité à Ancenis en Bretagne, s'occupa de la confection de plusieurs routes dans le Berri, et de l'amélioration de l'agriculture et de l'instruction publique dans cette province. Vingt ans avant la révolution, il abolit les corvées seigneuriales dans ses domaines, écrivit contre la féodalité, forma un plan d'amortissement des cens et des rentes, convertit les banalités en abonnements modiques, supprima un droit de minage à Charost et à Mareuil, et indemnisa des censitaires qui avaient payé à ses prédécesseurs des droits trop considérables. Il fonda dans diverses paroisses des secours annuels pour les pauvres, pourvut à l'entretien et à l'instruction des enfants abandonnés ; établit à Rouey et à Meillant des sages-femmes, des chirurgiens, des pharmaciens ; fonda à Meillant un hôpital, et le dota richement ; établit à Mareuil et à Charenton-sur-Marmande des secours extraordinaires contre les grêles, les inondations et les incendies. Dans une année de disette, il encouragea, de ses propres fonds, l'importation des grains dans le port de Calais. Il fonda dans la Picardie, dont il était lieutenant général, des prix pour la culture du coton, sur l'utilité des dessèchements, sur les moyens de prévenir ou d'arrêter les épizooties. Un jour, Louis XV, montrant le duc de Cha-

rost à ses courtisans, leur dit : « Regardez cet « homme, il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il « vivifie trois de mes provinces. » Il avait combattu les corvées dans les assemblées provinciales ; il se prononça, dans l'assemblée des notables, pour l'égalité de répartition des charges publiques. La révolution arriva ; il fit un don volontaire de 400,000 francs avant le décret sur la contribution patriotique. Arrêté à Meillant, où il s'était retiré pendant le règne de la terreur, il passa six mois à la Force, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il n'est pas inutile de remarquer que, dans les certificats qui lui furent délivrés par les comités révolutionnaires, il était appelé le *Père de l'humanité souffrante*, et l'*Homme bienfaisant*. Il retourna à Meillant, où il créa une société d'agriculture et d'économie rurale, dont il devint le directeur. Il publia un *Résumé des vues et des premiers travaux de cette société*, Paris, 1799, in-8°. Il avait été nommé membre de l'ancienne société royale d'agriculture, en 1785. Il rédigea des *Vues générales sur l'organisation de l'instruction rurale*, Paris, 1795, in-8° ; des mémoires sur les moyens de détruire la mendicité, sur les moyens d'améliorer dans les campagnes le sort des journaliers, sur le projet d'une caisse rurale de secours. Il composa une description topographique, agricole et industrielle de son district, et un vocabulaire des termes ruraux qui y sont en usage. Il proposa la réimpression des bons livres d'agriculture, dans le dessein de les répandre à bas prix dans les campagnes ; il introduisit dans son canton l'usage inconnu des prairies artificielles, et celui des meules à courant d'air. Le département du Cher lui doit la culture du lin, de la garance, de la rhubarbe et du tabac ; le perfectionnement des forges, des abeilles, de la race des chevaux, l'amélioration des laines, etc. Il étendit son zèle aux canaux de navigation, donna des projets, offrit des fonds considérables pour la confection du canal du Bec-d'Allier à la rivière du Cher ; il en avait fait lever les plans à ses frais en 1785. Aucun sacrifice ne lui coûtait, et sa fortune immense semblait à peine pouvoir suffire à ses bienfaits. Il fut à Paris un des fondateurs de la société philanthropique, de l'institution des aveugles-travailleurs, de l'association de bienfaisance judiciaire, et du lycée des arts. Il était président de l'administration des soupes dites à la *Rumfort*. Après le 18 brumaire, il fut nommé maire du 40<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ce qui fit dire à un de ses collègues « que, toujours ami du peuple, la place qui lui convenait le mieux était celle qui l'en rapprochait davantage. » Il n'avait point eu la petite vérole, et il la craignait ; mais lorsqu'elle exerçait ses ravages dans l'institution des sourds-muets, dont il était un des administrateurs, il voulut visiter les enfants malades, fut atteint par la contagion, et mourut le 27 octobre 1800. Lorsque la nouvelle de sa mort arriva dans Meillant, les boutiques furent fermées spontanément, les travaux suspendus, le deuil général ; le peuple et ses magistrats allèrent recevoir son corps. Bientôt une souscription fut ouverte par le préfet du Cher pour l'érec-

tion d'un monument à sa mémoire. Il est possible que, par quelques erreurs politiques, Charost ait payé son tribut à l'humanité; mais ses erreurs disparaissent dans le tableau de sa vie. (*Voy. la Notice historique* de M. Silvestre, dans les *Mémoires de la société d'agriculture du département de la Seine*, t. 3, p. 338.) V—VE.

CHARPENTIER (JACQUES), né en 1524, à Clermont en Beauvoisis, vint étudier la philosophie à Paris, et ne tarda pas à la professer lui-même au collège de Bourgogne. Devenu procureur de la nation de Picardie, il prit à l'université les degrés de bachelier et de licencié en médecine, puis fut recteur pour la philosophie, dignité qu'il conserva pendant seize ans. En 1566, la chaire de mathématiques du collège royal lui fut résignée par Dampestre-Cosel qui l'occupait; mais le célèbre Ramus s'opposa fortement à cette résignation, prétendant qu'elle ne pouvait avoir lieu pour une semblable place, à laquelle on ne devait point être admis sans un examen préalable. L'affaire fut portée au parlement; on l'y appointa; mais le conseil d'État décida en faveur de Charpentier, qui, en 1568, fut élu doyen. Il était devenu médecin de Charles IX, et mourut de plithisie le 1<sup>er</sup> février 1574. Charpentier s'adonna beaucoup plus à la philosophie qu'à la médecine. Partisan outré d'Aristote, il combattit vigoureusement les ennemis du péripatéticien, et notamment Ramus, auquel il ne pardonna point l'opposition qu'il avait mise à sa nomination. On l'a même accusé d'avoir contribué fortement aux malheurs de ce dernier, dans l'horrible journée de la St-Barthélemy. On lui reproche avec encore plus de fondement d'avoir altéré, pour la défendre, la doctrine d'Aristote, sous le nom duquel il publia une soi-disant théologie mystique égyptienne, qu'il prétendit traduire de l'arabe, quoiqu'il ignorât les premiers éléments de cette langue: il n'avait fait au surplus que mettre en meilleur latin une ancienne traduction déjà imprimée de cet ouvrage. Charpentier fut intolérant en religion comme en philosophie, et il fit chasser de l'université tous ceux dont il suspectait les opinions. On a de lui: 1<sup>o</sup> *Descriptio universæ naturæ ex Aristot. ; de putredine et coctione*, Paris, 1562, in-4<sup>o</sup>; 2<sup>o</sup> *Ad expositionem disputationis de methodo, contra Thessalum Ossatum Responsio*, Paris, 1564, in-4<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Orationes contra Ramum*, 1566, in-8<sup>o</sup>; 4<sup>o</sup> *Epistola in Alcinoum*, 1569, in-8<sup>o</sup>; 5<sup>o</sup> un commentaire sur ce philosophe, 1575, in-4<sup>o</sup>; 6<sup>o</sup> *Libri 14, qui Aristolis esse dicuntur, de secretiore parte divinæ Sapientiæ secundum Ægyptios, ex arabico sermone*, etc., Paris, 1571, in-4<sup>o</sup>, etc.—CHARPENTIER, premier commis du lieutenant de police Héroult, et mort vers 1750, composa pour le théâtre de la Foire les *Aventures de Cythère*, 1715; *Qui dort dine*, 1718, et *Jupiter amoureux d'Io*.—Paul CHARPENTIER, provincial des Petits-Augustins, né à Paris, le 30 janvier 1696, et mort à Lagny, le 28 avril 1775, a publié deux traductions du latin: 1<sup>o</sup> du *Siège et Prise de Rhodes*, par Thomas Guichard, historien du 16<sup>e</sup> siècle; elle parut dans le *Mercur*e d'avril 1766; 2<sup>o</sup> de la *Lettre encyclique du général des augustins*

sur les affaires d'Espagne, Paris, 1767, in-12. Il a laissé imparfait un poëme latin sur l'horlogerie, auquel il travaillait depuis longtemps. Ce religieux, recommandable par sa modestie et par son goût pour les sciences et les arts, avait aussi traduit le poëme d'Imberdis sur la fabrication du papier (*Papyrus, earmen*): elle devait être insérée, avec le texte latin, dans l'essai d'une nouvelle histoire de l'imprimerie, ouvrage qui n'a jamais été publié. D. L.

CHARPENTIER (PIERRE), en latin CARPENTARIUS, jurisconsulte, né à Toulouse, au commencement du 16<sup>e</sup> siècle, enseigna publiquement le droit à Genève. Il avait embrassé le calvinisme; mais, s'étant brouillé avec les chefs de la réforme, et surtout avec Théodore de Bèze, il quitta Genève, dit Bayle, avec sa femme et ses enfants, « sans dire adieu à ses créanciers. » Il se rendit à Paris peu de temps avant les massacres de la St-Barthélemy, et se sauva chez Bellièvre en cette affreuse journée. Bientôt on le vit se déchaîner publiquement, non contre les auteurs des massacres, mais contre ce qu'il appelait *la cause*, c'est-à-dire, la faction des protestants. Il soutenait que les protestants, s'étant servis du prétexte de la religion pour couvrir leur esprit de révolte, avaient été justement punis par l'épée de Dieu que portent les rois. Il disait que leurs assemblées étaient devenues des conventicules où on ne parlait ni de piété, ni de correction des mœurs, mais d'armes, de séditions, de levées de soldats, et de moyens de faire la guerre à leur souverain: en sorte que c'était Dieu même qui avait inspiré à un monarque naturellement fort doux le dessein de réprimer, par les voies les plus sévères, le crime de leur rébellion. La cour jugea que Charpentier serait un bon apologiste des massacres chez l'étranger. Il se chargea volontiers de cette odieuse mission, reçut de l'argent et la promesse d'être élevé à des charges qu'il obtint par la suite. Il partit avec Bellièvre, qui alla prononcer, devant l'assemblée des cantons suisses, une harangue apologetique de la St-Barthélemy. Charpentier se rendit à Strasbourg; il avait déjà professé dans cette ville. Il y fit imprimer, le 15 septembre 1572, une lettre adressée à François Portus Candiot, savant helléniste. Cette lettre fut publiée en latin et en français, sous ce titre: *Lettre de Pierre Charpentier, jurisconsulte, adressée à François Portes (1) Candiois, par laquelle il monstre que les persécutions des églises de France sont advenues, non par la faute de ceux qui faisoient profession de la religion, mais de ceux qui nourrissoient les factions et conspirations qu'on appelle la Cause*, in-8<sup>o</sup>. Charpentier dit, dans cette fameuse lettre, qu'il y avait deux partis parmi les protestants: l'un de *pacifiques*, qui agissaient de bonne foi et par principes de religion; l'autre de *factieux*, qui soutenaient *la cause*; que le premier parti avait pour chef d'Espina, Sorel, Albrae, Cappel, la Haye, Mercure; et le second, Théodore de

(1) Bayle reprend Jurien d'avoir écrit *Portes* au lieu de *Portus*; mais c'est ainsi qu'écrivait Charpentier lui-même.

Bèze, qu'il appelle la *Trompette de Saba*, et contre lequel il se déclaine avec l'emportement de la haine. Il ne se borne pas à excuser le massacre de la St-Barthélémy; il veut encore prouver qu'il a été fait justement, et qu'on a dû le faire pour abattre une faction impie qui voulait renverser le trône et bouleverser l'État. Le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante, parut, sous le nom de François Portus, une réponse violente, qui contient des détails peu honorables de la vie de Charpentier. Cette réponse fut imprimée à la suite de la lettre, en 1574, in-4°. L'une et l'autre ont été insérées dans le t. 1<sup>er</sup> des *Mémoires de l'état de France sous Charles IX*. Cornille Schulting fit entrer, presque tout entière, la lettre de Charpentier dans la préface de sa *Confessio hieronymiana*, publiée en 1585. On trouve un précis de la même lettre dans la grande *Histoire de Mézerai*, t. 5. Cette lettre était tombée dans l'oubli qu'elle méritait, lorsque le P. Denis de Ste-Marthe l'inséra, on ne sait pourquoi, dans ses *Entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange sur l'Angleterre*, imprimés à Paris en 1689. La même année, Jurieu se déclaine contre Charpentier, dans sa *Religion des jésuites*, et Bayle ne l'a point épargné dans son *Dictionnaire*; il l'appelle un *furieux ennemi des réformés*. On a encore de lui : *Pium et christianum de retinendis armis et pace repudianda Consilium*, Paris, 1575, in-8°. Cet ouvrage parut la même année, traduit en français : *Advertissement saint et chrétien touchant le port des armes*, etc., et fut réfuté par Pierre Lefèvre, maître des requêtes, sous le titre de *Responsio ad Petrum Carpentarianum*. Les deux écrits furent imprimés ensemble, Paris, 1575, in-8°, et la réponse séparément, à Neustadt, 1579, in-8°. Charpentier, devenu avocat du roi au grand conseil, vivait encore en 1584. On ignore l'époque de sa mort. Il eût dû voir les premiers temps de Henri IV, s'il était vrai, comme l'avance Rivet dans son *Jesuita vapulans*, que l'apologiste de la St-Barthélémy, devenu ligueur opiniâtre, eût encouru la haine du vainqueur de la ligue; mais Rivet semble le confondre avec l'avocat Charpentier, que ses intelligences avec l'Espagne firent périr du supplice de la roue, vers 1596, et qui était fils de Jacques Charpentier, grand adversaire de Ramus. (*Voy. la Biblioth. française de la Croix du Maine et Duverdier*; l'*Histoire* de de Thou, l. 58, et le *Dictionn. hist. et critique* de Bayle.

V—VE.

CHARPENTIER (HUBERT), licencié de Sorbonne, né à Coulommiers, au diocèse de Meaux, en 1565, se rendit recommandable par des établissements ecclésiastiques. Le premier est le pèlerinage célèbre de Notre-Dame de Garaison, au pied des Pyrénées, dans le diocèse d'Auch; le second est celui des missionnaires de Notre-Dame de Betharran, au bas d'une montagne appelée le Calvaire, dans l'évêché de Lescar; le troisième, plus connu que les deux premiers, est la congrégation des prêtres du Calvaire, sur le mont Valérien, auprès de Paris, sous l'invocation de *Jésus crucifié*. Cette congrégation devait être composée de treize prêtres, dont Charpentier fut le premier supérieur. En 1666, les curés de

Paris s'y firent affilier, et c'est depuis cette époque que l'usage s'établit que les paroisses de la capitale allaient en pèlerinage deux fois tous les ans au mont Valérien, dans les jours spécialement consacrés au culte de la croix. Le fondateur était l'ami intime de l'abbé de St-Cyran, et avait des relations suivies avec les solitaires de Port-Royal. Il mourut à Paris, le 10 décembre 1650. Son corps ayant été exhumé il y a quelques années, fut trouvé parfaitement conservé, ce qui accrut singulièrement la dévotion au lieu de sa sépulture. T—D.

CHARPENTIER (FRANÇOIS), né à Paris le 15 février 1620, fut d'abord destiné au barreau. Sa santé vigoureuse, sa voix mâle et forte, son éloquence naturelle et véhémence, jointes à un certain air de confiance et même d'intrépidité, semblaient lui promettre qu'il jouerait un grand rôle dans cette carrière; mais le goût des lettres eut plus de charmes pour lui que les épines de la chicane, et il les cultiva constamment jusqu'à sa mort dans le silence du cabinet. Colbert ayant conçu le dessein de former une compagnie pour le commerce des Indes orientales, Charpentier composa par son ordre le *Discours d'un fidèle sujet du roi, touchant l'établissement d'une compagnie française*, pour ce genre de commerce, Paris, 1664 et 1665, en français et en allemand, sous le nom de *Wagenseil*. Ce discours fut suivi, en 1666, d'une relation de cet établissement, dans laquelle on trouve le recueil de toutes les pièces qui peuvent y avoir rapport. Le ministre, pleinement satisfait du premier ouvrage, en mit l'auteur à la tête d'une académie dont son hôtel avait été le berceau, et qui acquit depuis une grande célébrité, sous le titre d'académie des inscriptions et belles-lettres. Charpentier était depuis 1651 membre de l'Académie française, dont il devint par la suite directeur perpétuel. Quelque respect qu'il eût pour les grands hommes d'Athènes et de Rome, dont les ouvrages étaient l'objet principal de ses lectures, il prit parti contre ses maîtres dans la fameuse querelle des anciens et des modernes. On a oublié les écrits qu'il fit pour soutenir sa cause, et l'on ne se souvient que de l'épigramme de Boileau contre le *gros Charpentier*. Par suite de ce système, il plaida en faveur des inscriptions en français, et ce sentiment patriotique le porta à écrire avec véhémence, et même avec obstination, contre le discours du jésuite Lucas, *de Monumentis publicis latine inscribendis*. Les deux ouvrages qu'il composa dans cette dispute ont pour titre : *Défense de la langue française pour l'inscription de l'arc de triomphe*, 1676, in-12; et *l'Excellence de la langue française*, 1685, 2 vol. in-12. Soit qu'il eût tort ou raison pour le fond de la question, il est certain qu'il décréda sa cause par son exemple; car ses inscriptions pour les tableaux de Versailles, destinés à retracer sous le pincau de Lebrun les conquêtes de Louis XIV, furent trouvées d'un si mauvais goût, par le ton emphatique qui y régnait, qu'il fallut les effacer pour en mettre à la place de plus simples, peut-être même de trop simples, que fournirent Boileau et Racine. Cette dispute s'est renouvelée un siècle après dans le sein de

l'Académie, entre Batteux, défendant la cause des Français, et Lebeau, soutenant celle des Latins. Il semble que l'Académie, juge compétent en cette matière, s'est décidée pour les inscriptions latines. On ne doit pas cependant regarder ce jugement comme sans appel. Charpentier mourut à Paris, doyen de l'Académie française, le 22 avril 1702, dans des sentiments très-chrétiens. Cet auteur a beaucoup écrit ; on trouve en général dans ses ouvrages de l'esprit et de l'art, de la force et de l'érudition ; quelques traits d'éloquence dignes de la bonne antiquité qui lui était familière ; mais on lui reproche de la diffusion et une certaine emphase qui lui était naturelle. Il avait du feu dans la conversation, et parlait mieux qu'il n'écrivait. Charpentier contribua plus que personne au dessein de cette belle suite des médailles qu'on a frappées sur les principaux événements du siècle de Louis le Grand, et qui parut en 1702, in-fol. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, il a encore composé : 1° *Traité de la peinture parlante*, où il fait voir qu'il faut mettre des inscriptions aux tableaux, et des noms aux portraits. 2° *Explication des tableaux de la galerie de Versailles*, etc., Paris, 1684, in-4°. 3° *De l'Excellence des exercices académiques*, 1693. 4° *Voyage du vallon tranquille*, nouvelle historique sous le nom d'*Ergaste*, avec la clef, Paris, 1675, in-12; ibid., 1796, avec une préface et des notes servant de clef, par Adry et Mercier de St-Léger. Ce vallon tranquille était Fontenay, dans le Soissonnais, terre qui appartenait à Vincent Hotman, conseiller au grand conseil, et depuis maître des requêtes et intendant des finances. 5° *Un Panégyrique du roi sur la paix de 1679*, des harangues, des discours, dans le recueil de l'Académie française. 6° Des poésies boursoufflées, dont on ne parlerait plus aujourd'hui, sans ces vers où Boileau, dans son discours au roi, tourne en ridicule son églogue royale :

L'un, en style pompeux habillant une églogue,  
De ses rares vertus te fait un long prologue,  
Et mêle, en se vantant soi-même à tout propos,  
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.

7° Une *Vie de Socrate*, accompagnée des *Dits mémorables* de ce philosophe, traduit de Xénophon, 1650, in-12. 8° Une traduction de la *Cyropédie* de ce dernier, avec des notes, Paris, 1639; Amsterdam, 1664, in-12, qui a été effacée par celle de Dacier. Charpentier avait laissé parmi ses manuscrits une traduction complète des œuvres de Xénophon ; une *Dissertation sur la Cyropédie* ; une version en prose de quelques comédies d'Aristophane, et d'un grand nombre d'épigrammes de Martial et de l'*Anthologie* ; et un *Carpentariana* que Boscheron publia en 1724. (Voy. BOSCHERON.) Parmi beaucoup de choses inutiles ou communes que renferme ce recueil, on trouve quelques pages qui peuvent amuser. Il a été aussi l'éditeur de plusieurs ouvrages, et entre autres des *Voyages* de Nicolas Duloir (Paris, 1654, in-4°) ; des *Voyages* du chevalier Chardin (Lyon, 1687, in-fol.), et de l'*Athènes ancienne et nouvelle* de Guillet de St-George (1675, in-12). La préface des *Amours de Catulle*, par Lachapelle

(Paris, 1680, in-12), est de lui, ainsi que celle du *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1694, dont il fit aussi l'épître dédicatoire. Enfin il a eu part aux *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* (Paris, 1702, in-fol.). T—D.

CHARPENTIER (MARC-ANTOINE), savant compositeur, naquit à Paris, en 1654. A l'âge de quinze ans, il alla à Rome dans le dessein d'étudier la peinture. Comme il avait quelques principes de musique, en arrivant en Italie, il entra dans une église, où il entendit un motet de la composition du célèbre Carissimi. Dès ce moment, Charpentier abandonna la peinture pour se livrer entièrement à la musique. Carissimi, qui lui donna des leçons, trouvant en lui toute la disposition qu'il fallait pour s'attacher à un tel sujet, le mit en peu de temps en état d'être l'un des plus habiles de son temps. Les morceaux que Charpentier composa en Italie lui attirèrent une si grande réputation que les Italiens le surnommèrent le phénix de France. Revenu dans sa patrie, le roi le nomma maître de la chapelle de Monseigneur ; mais la jalousie de Lulli lui fit ôter cette place, qu'il joignait à celles qu'il avait déjà. Charpentier entra chez mademoiselle de Guise pour être maître de sa musique, et composa un grand nombre d'excellents morceaux ; mais ensuite, piqué contre Lulli, il changea sa manière pour ne point lui ressembler, et ne s'attacha qu'à composer de la musique très-difficile, mais en même temps d'une harmonie et d'une richesse d'effet jusqu'alors inconnues en France, ce qui lui attira de la part des ignorants le titre de compositeur dur et barbare. Le duc d'Orléans, qui fut depuis régent, apprit de lui la composition, et lui accorda l'intendance de sa musique. Charpentier a été l'un des plus habiles maîtres de son temps ; il a composé la musique d'un grand nombre d'opéras, de ballets et de divertissements. C'est lui qui est l'auteur des airs du *Malade imaginaire*, qu'on attribue à tort à Lulli. Le nombre des ouvrages dramatiques qu'il a mis en musique s'élève à plus de vingt-cinq. Les dégoûts qu'il avait éprouvés par la jalousie de Lulli lui firent abandonner la scène, et il ne s'exerça plus que sur des paroles latines. Il fut nommé maître de musique de l'église du collège et de la maison professe des jésuites à Paris, où tous les amateurs se rendaient en foule pour l'entendre. Il devint ensuite maître de la Ste-Chapelle, où il a été inhumé. Charpentier mourut au mois de mars 1702, dans la 68<sup>e</sup> année de son âge, après avoir professé pendant quarante ans. Il avait coutume de dire qu'il ne connaissait pour son égal que Lalouette, maître de musique de la cathédrale. Quand un jeune homme voulait se destiner à la composition, il lui disait : « Allez en Italie, c'est « la véritable source ; cependant je ne désespère pas « que quelque jour les Italiens ne viennent appren- « dre chez nous ; mais je n'y serai plus. » On doit encore à Charpentier plusieurs recueils d'airs à boire, à deux, trois et quatre parties, des messes, des motets, etc. R—T.

CHARPENTIER (JEAN-JACQUES BEAUVARLET), né à Abbeville en 1730, fut un des plus habiles orga-

nistes de la fin du siècle dernier. Il demeurait à Lyon lorsque J.-J. Rousseau, qui passait par cette ville, eut occasion de l'entendre, et signala son talent. Montazet, archevêque de Lyon, lui donna l'orgue de St-Victor de Paris, dont il était abbé; et l'année suivante, Charpentier obtint celui de St-Paul, qu'il conserva jusqu'à la révolution. A cette époque, la suppression du culte le plongea dans la détresse; il mourut en mai 1794. Au doigté le plus net, à l'exécution la plus brillante à la fois et la plus expressive, Charpentier joignait une connaissance profonde de l'harmonie; nul ne modulait avec plus de grâce, avec plus de facilité; nul ne possédait mieux que lui l'art difficile des transitions; tous les styles semblaient lui être également familiers; mais il excellait surtout dans la fugue. Il a laissé, pour son instrument et pour le clavecin, un nombre considérable d'œuvres d'un mérite éminent. — René CHARPENTIER, sculpteur, né à Paris en 1680, fut élève de Girardon, et travailla à la sculpture du tombeau que cet artiste célèbre avait élevé à sa femme à St-Landry. Charpentier a laissé plusieurs de ses ouvrages dans l'église de St-Roch, et notamment le tombeau du comte Rangoni. Il est mort à Paris, le 15 mai 1723. Cet artiste n'était pas sans talent; mais à une grande sécheresse d'exécution, il unissait le mauvais goût qui régnait de son temps, et que ne put détruire son admiration pour les productions de son maître. — Louis CHARPENTIER, natif de Bric-Comte-Robert, vivait au milieu du siècle dernier, et a publié: 1° *Lettres critiques sur divers écrits de nos jours contraires à la religion et aux mœurs*, Londres (Paris), 1751, 2 vol. in-12; 2° *la Décence en elle-même, dans les nations, dans les personnes et dans les dignités, prouvée par les faits*, Paris, 1767, in-12; 3° *Contes moraux*, Amsterdam, 1767, 2 vol. in-12; 4° *Nouveaux Contes moraux, ou Historiettes galantes et morales*, Paris, même année, 3 parties in-12; 5° *Vos Loirs, contes moraux*, Amsterdam et Paris, 2 vol. in-12; 6° *l'Orphelin normand, ou les Petites Causes et les Grands Effets*, Amsterdam et Paris, 1768, 3 vol. in-12; 7° *le Nouveau Père de famille*, traduit de l'anglais, Paris, 1768, 2 parties in-12; 8° *Essai sur les causes de la décadence du goût relativement au théâtre*, Amsterdam et Paris, 1768, 2 parties in-12; 9° *Mémoires d'un citoyen, ou Code de l'humanité*, Paris, 1770, 2 vol. in-12. 10° *Essais historiques sur les modes et sur les costumes en France*, Paris, 1776, in-12.

D. L.

CHARPENTIER (JEAN-FRÉDÉRIC-GUILLAUME), né à Dresde, le 24 juin 1738, est mort le 27 juillet 1805, professeur de l'académie, et intendant des célèbres mines de Freyberg. Outre plusieurs mémoires insérés dans diverses collections, il a publié les ouvrages suivants: 1° *Géographie minéralogique de l'électorat de Saxe* (en allemand), Leipsick, 1778, in-4°; 2° *Beobachtungen, etc.*, c'est-à-dire, *Observations sur les gîtes des minerais*, ibid., 1800, in-4°, fig.; 3° *Beytrag, etc.*, c'est-à-dire, *Mémoire géologique sur les montagnes des géants en Silésie*, ibid., 1804, in-4°, fig.

C.

CHARPENTIER COSSIGNY. Voyez COSSIGNY.

CHARPENTIER (FRANÇOIS-PHILIPPE), mécanicien, naquit à Blois, le 3 octobre 1754, de parents pauvres. Son père, employé à la reliure chez un libraire, fit, pour lui procurer une bonne éducation, des sacrifices qu'il ne put continuer longtemps; et le jeune Charpentier quitta à son grand regret le collège des jésuites de Blois, où il avait commencé ses études avec beaucoup de succès. Etant forcé de prendre un état manuel, il choisit celui de graveur, qui pouvait lui permettre d'appliquer d'une manière honorable les dispositions dont il était doué; et il fut placé à Paris chez un bon graveur en taille-douce, qu'il ne tarda pas à surpasser. Mais son esprit naturellement inventif le portait d'une manière irrésistible, et presque à son insu, vers l'étude de la mécanique. Ses premiers essais dans ce genre furent dirigés dans l'intérêt de l'art qu'il avait cultivé; et on lui dut d'abord la découverte du procédé purement mécanique pour la gravure au lavis et en couleur, à l'aide duquel on peut aussi reproduire exactement les croquis des grands maîtres. Il vendit son secret, et le comte de Caylus fut un des premiers qui s'en servit. Par ce procédé, toute personne ayant quelque connaissance du dessin peut graver une planche imitant le lavis, avec la même facilité qu'elle laverait un dessin, sans employer aucun ustensile de gravure. (*Voy. le Journal des découvertes*, t. 1<sup>er</sup>, p. 69). Les plus anciennes gravures en lavis portant le nom de Charpentier sont: *Persée et Andromède* d'après Vanloo, et une *Décollation de St. Jean* d'après le Guerchin. On a aussi de Charpentier: *la Vieille fleuse, le Berger, la Mendicante, le Concert italien, une Descente de croix, l'Amour en capuchon*, gravure en couleur. Cette invention lui valut un logement au Louvre et le titre de mécanicien du roi. Louis XVI lui fit construire un atelier dans le jardin de l'infante; et ce fut dans cet endroit que Charpentier employa le miroir ardent pour fondre les métaux, sans le secours du feu. Ce fut aussi là qu'il fit la première expérience d'un nouveau système de pompe à incendie, qui fut généralement adopté. En 1771, il inventa une machine à forer, à l'aide de laquelle on est assuré de percer droit, sans que l'opération exige aucune précaution de la part de l'ouvrier. Cet instrument apportait une extrême facilité au forage des métaux. La dernière application qu'il fit de la mécanique à la gravure fut l'invention d'une machine propre à graver des dessins pour les fabricants de dentelles, et par laquelle on pouvait exécuter en quatre heures un ouvrage qui eût exigé six mois de travail au burin. Ayant été chargé par Louis XVI de perfectionner les fauux alors en usage pour l'éclairage des phares, le roi fut si satisfait de son système, qu'il envoya chercher Charpentier par le directeur de la marine et celui des bâtiments, afin qu'il lui fût présenté à Versailles. On lui fit aussitôt connaître l'intention dans laquelle était le roi de lui assigner une pension, de le mettre à la tête des travaux pour l'établissement de fauux et de lui laisser, en outre, la faculté de fixer lui-même le prix de sa découverte. Mais, loin d'être éboui de ces brillantes nouvelles, il étonna fort les

deux directeurs par cette réponse : « Sa Majesté me « fait trop d'honneur ; je suis enchanté d'avoir jus- « tifié sa confiance, et je vous prie de lui en expri- « mer ma reconnaissance : mais je ne suis ni assez « hardi ni assez ambitieux pour m'offrir à sa vue. « Je ne puis non plus accepter la pension dont elle « voudrait me gratifier : il y a assez d'intrigants « qui grugent l'État, je ne veux pas en grossir le « nombre. Quant à diriger l'établissement des fa- « naux, il se présentera assez de jeunes gens jaloux « de voyager et de profiter des avantages qui en ré- « sulteront pour eux. D'ailleurs ce déplacement « m'empêcherait de me livrer aux nouvelles idées « auxquelles je voudrais donner jour. » Pressé de nouveau d'indiquer au moins la somme qu'il dési- rait pour prix de sa découverte, il la fixa à 1,000 écus. On comprend qu'un homme de ce caractère dut refuser constamment les offres avantageuses qui lui vinrent de l'étranger, particulièrement de l'Angleterre et de la Russie, qui appréciaient ses inventions et s'empressaient de les adopter. A la révolution, Charpentier perdit le logement qu'il occupait au Louvre depuis trente ans ; il en eut plus tard un autre aux Gobelins. Sous le directoire il exécuta un instrument propre à percer six canons de fusil à la fois, et une machine à scier plusieurs planches en même temps ; celle-ci fut montée aux frais du gouvernement, qui paya 24,000 francs à l'inventeur et le nomma directeur de *l'atelier de perfectionnement*, établi à l'hôtel Montmorenci, rue St-Marc. Mais ces avantages n'enrichissaient point Charpentier et suffisaient à peine à rétablir ses affaires, pour lesquelles il avait toute l'insouciance d'un artiste et tout le défaut d'ordre et de calcul qui se rencontre si souvent chez l'homme de génie. Peu avant la révolution, il avait imaginé un moulin à plâtre, pour une entreprise fondée par quatre fermiers généraux, qui lui avaient assuré une part dans les produits ; mais il s'était chargé seul de la construction du moulin ; la dépense s'éleva beaucoup au-dessus de la somme allouée, et il fut obligé de payer l'excédant, plus les frais de deux procès. La révolution arrivant ensuite, les fermiers généraux émigrèrent, et la société se trouva dissoute avant que le produit du moulin, qui était situé à Ménilmontant, pût le dédommager de ses pertes. Bon, simple et désintéressé, Charpentier ne savait tirer aucun parti de ses inventions. Souvent un ami, au lieu de lui demander de l'argent, chose qu'il avait rarement, venait solliciter de son génie une *petite invention* qui pût lui rapporter quelque chose, et à laquelle il laissait cet ami attacher son nom. Ce fut de cette manière qu'un nommé Richard s'attribua la découverte d'une bascule à peser les lettres sans poids ni balance, dont on se servit dans les bureaux des postes, et sur le modèle de laquelle on exécuta depuis les bascules à peser les voitures. La machine à graver les dessins de dentelles, qui pouvait être pour Charpentier une source de fortune, fut un jour donnée par lui à un ami malheureux. Sa famille n'ayant pu s'empêcher de laisser entendre quelques plaintes à ce sujet : *Ma foi*, dit-il en se frottant les mains, *j'ai rendu un pauvre*

*homme bien content*. Souvent aussi Charpentier était dupe d'intrigants qui venaient lui offrir de s'associer à lui pour des entreprises dont il ne pouvait faire seul les premiers frais, et ils partageaient avec lui ou dérobaient quelquefois entièrement l'honneur et les avantages de ses nouvelles découvertes, qu'il leur expliquait avec candeur dans tous leurs détails. C'est ainsi que, dès l'origine de la gravure au lavis, on trouve un sieur Floding, associé à Charpentier en qualité d'inventeur. Il se laissa dérober ensuite, par un nommé Debesic, un procédé pour l'étamage des casseroles et un moyen de leur adapter des queues sans employer de clous. Un système de moyeux propres à faire rouler facilement les voitures pesamment chargées lui fut enlevé par un Anglais ; et l'invention des tuyaux sans soudure ne fut une source de fortune que pour MM. Périer, qui les employèrent si utilement pour la conduite des eaux sous Paris. Nous citerons encore parmi les inventions qui sortaient en foule du cerveau de Charpentier la main artificielle qu'il fit pour la Reynière et dont parle madame de Genlis dans ses *Mémoires* ; une presse à contre-épreuve des lettres, exécutée pour Jefferson ; une échelle de bibliothèque ou échafaud volant, à l'aide duquel un travailleur, assis devant une table à écrire, peut parcourir à volonté une bibliothèque dans tous les sens, atteindre à toutes les hauteurs sans quitter son siège ; enfin, un instrument pour s'arracher les dents soi-même, dont le mécanisme était peut-être trop facile à mettre en jeu, car un baron allemand, voulant en faire la démonstration à un dentiste, n'eut pas plutôt appuyé l'outil contre une de ses bonnes dents, qu'elle sortit de sa bouche. Charpentier avait fait imprimer un catalogue complet de toutes ses inventions ; nous n'avons pu malheureusement nous le procurer, et sa famille elle-même a négligé de le conserver. Il y indiquait une foule de procédés ingénieux de machines nouvelles, dont les arts et les manufactures se sont empressés de profiter. Beaucoup de modèles de ces machines doivent se trouver encore au Conservatoire des arts et métiers. Dans le rapport de ses travaux, consigné au *Moniteur* du 29 août 1811, il est parlé de la machine à forer que possédait le Conservatoire, ainsi que de *plusieurs autres machines du même artiste, ayant un caractère d'originalité, décelant un génie inventeur et commandant l'estime par leur utilité*. Dans le rapport de l'année 1812, inséré au *Moniteur* du 9 septembre, on mentionne encore de lui avec éloge un nouveau pantographe. Charpentier vécut toujours pauvre, et sur la fin de sa longue et laborieuse carrière, il fut recueilli par madame Desparanches, sa fille aînée, chez laquelle il mourut, à Blois, le 22 juillet 1817, à l'âge de 85 ans.

S—S—E.

CHARPENTIER ( . . . . ), grammairien, né vers 1740, à Biennes près de Rhetel, alla jeune en Russie chercher dans l'exercice de ses talents la fortune que le sort lui avait refusée. Il y trouva des ouvrages pour apprendre le français ; mais aucun pour apprendre le russe, dont la connaissance lui devenait indispensable. Un travail opiniâtre triompha

d'un obstacle qu'il aurait dû prévoir, mais dont l'idée ne lui était pas venue. Il s'exprimait déjà facilement en russe, lorsque la grammaire de Lomonosow lui tomba dans les mains, et sur-le-champ il entreprit de la traduire en français. Sa version était presque achevée lorsqu'il s'avisait de la communiquer à l'un de ses compatriotes, M. de Marignan. Le désir de connaître au moins les principes d'une langue jusqu'alors peu répandue au delà des frontières de l'empire russe lui avait inspiré la même idée qu'à Charpentier; il lui fit présent de sa traduction de la grammaire de Lomonosow. Charpentier convint que cette version était très-supérieure à la sienne; il y fit cependant quelques corrections, et il y joignit des dialogues, un choix de proverbes, et toutes les notions qu'il jugea propres à faciliter les progrès des élèves. Cette grammaire russe, la première qui ait été publiée par un Français, fut imprimée à St-Petersbourg, en 1768, in-8° de 368 p., sous ce titre : *Éléments de la langue russe, ou Méthode courte et facile pour apprendre cette langue conformément à l'usage*. Le nom de l'auteur n'est pas sur le frontispice, mais il l'a mis au bas de la dédicace au comte Volodimir Orloff, alors directeur de l'académie impériale, à laquelle Charpentier était attaché comme professeur. Son ouvrage eut plusieurs éditions; celle de St-Petersbourg, 1795, in-8°, est la troisième. Charpentier était revenu quelques années auparavant en France, espérant y jouir de ses économies; mais, effrayé des excès de la révolution, il se hâta de retourner à St-Petersbourg, où il mourut vers 1800, dans un âge peu avancé. W—s.

CHARPENTIER (HENRI-FRANÇOIS-MARIE), général français, né à Soissons, en 1769, d'une famille de magistrature, reçut une bonne éducation, entra dans la carrière du barreau, et la quitta en 1791 pour s'enrôler dans le 1<sup>er</sup> bataillon des volontaires du département de l'Aisne, où il fut nommé capitaine. Il fit en cette qualité les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord; fut ensuite aide de camp du général Hatry, puis adjudant général chef de bataillon en octobre 1795. Devenu colonel, il porta en 1795, à la convention nationale, les drapeaux de la garnison de Luxembourg, qu'il avait concouru à faire capituler. Envoyé à l'armée d'Italie, il fut nommé général de brigade, et il donna, en 1799, de grandes preuves de valeur à la bataille de la Trébia, où il eut deux chevaux tués sous lui, et à celle de Novi, où il fut grièvement blessé d'un coup de feu au bas-ventre, ce qui le força de revenir en France; mais il n'y resta que jusqu'au commencement de l'année suivante. Le premier consul l'ayant emmené sous ses ordres en Italie, il eut une part glorieuse à la brillante campagne de Marengo, et fut nommé aussitôt après général de division, puis chef d'état-major général de l'armée, fonctions qu'il remplit successivement pendant plusieurs années sous les généraux Monecy, Jourdan et le prince Eugène. Commandant une division en 1805 à l'armée de Naples, il força un corps entier de troupes ennemies à mettre bas les armes à Veronette. Il passa ensuite à la grande ar-

mée, fit la campagne d'Autriche en 1809, et fut nommé comte après la bataille de Wagram. En 1812, le prince Eugène le fit chef d'état-major du corps d'armée qu'il devait conduire en Russie; mais après la prise de Smolensk, Napoléon le laissa comme gouverneur dans les provinces russes qui venaient d'être soumise. Pendant la fatale retraite qui suivit, Charpentier fut chef d'état-major du 1<sup>er</sup> corps commandé par le maréchal Davoust. Ayant été mis à la tête d'une division en 1815, il eut une grande part aux victoires de Lutzen et de Bautzen, et fut nommé, aussitôt après, grand-croix de l'ordre de la Réunion. Il entra l'année suivante dans la garde impériale, commanda une division de cette belle troupe dans la campagne de France, en 1814, et s'y distingua encore dans plusieurs occasions. Le général Charpentier adressa le 8 avril son adhésion au rétablissement des Bourbons, fut créé chevalier de St-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, puis inspecteur général. Mais sa santé, épuisée par tant de travaux et de blessures, le força bientôt de se retirer dans une terre qu'il possédait à Oigny près de Villers-Coterets. C'est là qu'il est mort, le 14 octobre 1831. M—D J.

CHARPY (NICOLAS), né à Ste-Croix, village de Bresse, près de Montluel, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, fut d'abord secrétaire du malheureux Cinq-Mars; il le quitta avant sa disgrâce, et vécut d'intrigues pendant quelques années. Il s'associa ensuite à quelques hommes sans probité, dont il partagea les désordres. La découverte d'un sceau qu'ils avaient contrefait attira sur eux l'attention de la justice, en 1648. Deux des complices de Charpy furent arrêtés; l'un mourut en prison, et l'autre se sauva, après avoir fait porter tout le poids de l'accusation sur Charpy, qui fut pendu en effigie. Pendant ce temps-là, il était caché dans une cave, où il resta un mois. C'était l'époque des troubles de la fronde. La cour fut obligée de quitter Paris; Charpy profita de cette circonstance pour s'enfuir, et se rendre en Savoie, où il prit le nom de *Ste-Croix*. Comme il n'était pas délicat sur les moyens, pourvu qu'il arrivât à son but, il reparut bientôt à Paris, et parvint même à s'y faire employer par les ministres. Alors il changea de conduite, passa du libertinage à une dévotion outrée, et se donna même pour un homme à visions. Ses idées singulières sont établies dans deux ouvrages, le premier intitulé : *le Héraut de la fin des temps, ou Histoire de l'Eglise triomphante*, Paris, Guill. Desprez, sans date, in-4°, de 8 pages; et le second, *l'Ancienne nouveauté de l'Écriture Sainte, ou l'Eglise triomphante en terre*, Paris, Petit, 1657, in-8°. Ainsi que Desmarests et Morin, il annonce la réformation générale de l'Église, et la conversion des peuples à la vraie foi; mais il diffère sur les moyens. (Voy. DEMARETS et MORIN.) Suivant Charpy, l'Antechrist devait naître dans le 17<sup>e</sup> siècle, et sa puissance être détruite par un lieutenant de Jésus-Christ, de la race de Juda; sous le règne de ce lieutenant, les juifs rebâtiraient Jérusalem, et deviendraient les maîtres de toute la terre; enfin, 2,080 ans après l'ascension de Jésus-



Christ, tous les hommes seraient rétablis dans la justice originelle, et passeraient sans mourir de la terre au ciel. « On ne peut nier, dit l'abbé Goujet » (*Supplément au Dictionnaire de Moréri*), que ce « fanatique n'eût beaucoup étudié l'Écriture sainte. » Il l'avait lue dans les langues originales ; mais, malgré ces secours, il donna dans des écarts, parce que son imagination était son seul guide. Il l'avait vive, féconde et assez juste même pour découvrir des rapports, mais il les a poussés à un excès intolérable. Charpy soumit son livre au grand Arnauld, qui en donna une réfutation imprimée sous ce titre : *Remarques sur les principales erreurs d'un livre intitulé : l'Ancienne nouveauté*, etc., avec une préface de Nicole, Paris, 1665, in-8°, et avec une nouvelle préface et des additions de l'abbé de Bonnaire, Paris, 1755, in-12. Il paraît que Charpy renonça de bonne foi à ses erreurs. Dupin, et après lui, D. Calmet, disent qu'il embrassa l'état ecclésiastique, prit ses degrés en théologie, et mourut en 1670. On a encore de Charpy : 1° *le Juste Prince, ou le Miroir des princes en la vie de Louis XIII*, Paris, 1658, in-4°. 2° *Elogium cardinalis Mazarini apologeticum, seu historiae Gallico-Mazarinae compendium*, en vers latins, Paris, 1658, 2° édition, in-4°. Il prend dans cet ouvrage le titre de conseiller d'État. 3° *Catéchisme eucharistique en deux journées*, Paris, 1668, in-8°. Goujet lui attribue la *Vie de St. Gaëtan de Thienne, fondateur des clercs réguliers*, Paris, 1657, in-4° ; mais il est plus que probable que cet ouvrage appartient à Gaëtan Charpy. Nicolas a encore laissé manuscrits des commentaires latins sur les prophètes, les Psaumes et l'Apocalypse. — Louis de Ste-Croix CHARPY, de la même famille que le précédent, est auteur d'une *Paraphrase du psaume 81 sur la naissance du dauphin ; des Saintes Ténèbres*, en vers français, Paris, 1670, in-12 ; d'une *Épître à l'hiver, sur le voyage de la reine de Pologne* ; et enfin de l'*Abrégé des grands, ou de la vie de tous ceux qui ont porté le nom de grand*, en vers latins et français, Paris, 1689, in-4°. — Jean CHARPY, abbé de Ste-Croix. L'abbé de Marolles en parle avec éloge dans son dénombrement des auteurs, imprimé à la suite de ses *Mémoires*. On lui attribue une *Paraphrase en vers des Lamentations de Jérémie*, et quelques poésies à la louange de Louis XIII. — Gaëtan CHARPY, né à Mâcon, au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, entra dans la congrégation des clercs réguliers, connus sous le nom de *théatins*, et devint supérieur de leur maison de Paris, où il mourut en 1685. Il a traduit du portugais en français l'*Histoire de l'Éthiopie orientale de Jean de Santo, dominicain*, imprimée par les soins de ses confrères, Paris, 1684, in-12, et a laissé manuscrits plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels on distingue une traduction de l'italien en français de la *Relation de la mission faite en France par les théatins en 1644*.  
W—s.

CHARREL (PIERRE-FRANÇOIS), conventionnel dont le nom serait condamné justement à l'oubli, s'il n'eût figuré parmi les juges de Louis XVI, naquit en 1760. Ayant adopté les principes de la révo-

lution, il fut en 1790 élu membre du district de la Tour du Pin, et, en 1792, député du département de l'Isère à la convention nationale. Il déclara Louis XVI coupable, et vota pour la mort de ce prince, « sauf, dit-il, à examiner s'il ne serait pas « utile de différer l'exécution. » Cependant, après s'être opposé à l'appel au peuple, il se déclara contre le sursis. Charrel prit peu de part aux débats comme aux travaux de la convention. Du nombre des deux tiers que le sort fit passer en 1795 au conseil des cinq-cents, il en sortit en 1797 ; mais il y rentra peu de temps après, ayant été réélu par son département. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé par le sénat membre du corps législatif ; mais il cessa d'en faire partie en 1805, et rentra dans l'obscurité. Atteint en 1816 par la loi contre les régicides, Charrel se réfugia dans la Suisse, et mourut en 1817, à Constance, dans un état voisin de la misère.  
W—s.

CHARRI (JACQUES-PREVOST DE), gentilhomme languedocien, suivit la carrière des armes sous François I<sup>er</sup>, Henri II et Charles IX. Il était brave, mais orgueilleux et vindicatif. Blaise de Montluc, dans ses *Commentaires*, vante beaucoup la bravoure et les talents militaires de Charri. Sa force était telle que, durant la guerre de 1524 en Italie, combattant avec quelques soldats un corps de trois cents Allemands, qu'il défit, il trancha d'un seul coup du revers de son épée le bras, couvert d'une manche de maille et d'un brassard, du chef de cette troupe. En 1565, Charri commandait dix enseignes d'infanterie qu'on choisit lors de la création des gardes du corps pour faire partie de la garde à pied, dont il fut le premier mestre de camp. Lorsqu'il reçut son brevet, quelques personnes lui insinuèrent que l'intention de la cour était qu'il n'obéît en aucune manière à d'Andelot, colonel général de l'infanterie française. Charri, dont le caractère altier et impétueux répugnait à toute espèce de soumission, écouta ses insinuations, si bien que d'Andelot, irrité de ses continuelles désobéissances à ses ordres, résolut de s'en défaire. Charri, quelques années auparavant, avait tué en duel le frère de Chatelier Portant. Celui-ci, excité secrètement par d'Andelot, gagna treize assassins, du nombre desquels était Paul Richiend, surnommé *le Brave*, et, le 31 décembre 1565, Charri, allant au Louvre, fut assassiné, ainsi que deux amis dont il était accompagné, par Chatelier Portant et ses complices, qui sortirent aussitôt de Paris. Suivant Brantôme, « Charri était « un second Montluc en valeur et en orgueil, et qui « l'aurait pu être en dignité, s'il ne s'était pas fait « de trop grands ennemis. »  
B—G—T.

CHARRIER DE LA ROCHE (LOUIS), évêque de Versailles, naquit à Lyon, en 1758, d'une famille qui avait quatre cents ans de noblesse d'échevinage, et fut, dès l'âge de onze ans, pourvu d'un canonicat dans l'église d'Ainai, où l'on n'était admis qu'en faisant preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Envoyé à Paris pour ses études théologiques, il y devint docteur de Sorbonne, et retourna dans sa patrie, où l'archevêque Montazet le nomma un de

ses grands vicaires, et ensuite son official métropolitain, c'est-à-dire président du tribunal auquel on appelait des jugements de l'officialité ordinaire et de celle des suffragants. L'abbé Charrier vaquait à ces diverses fonctions avec autant de zèle que de sagesse. Plein de l'esprit de son état, il s'adonnait en outre aux fonctions communes du sacerdoce, telles que la confession et la prédication. En 1771, à la mort du prévôt du chapitre, qui était en même temps curé de la paroisse du même nom, Charrier fut choisi pour le remplacer. Jouissant déjà d'une assez grande fortune et surtout du prieuré du Bois-de-la-Salle en Beaujolais, qui lui avait été conféré dès sa jeunesse, il ne pouvait qu'être fort utile au troupeau dont il devenait pasteur. Les pauvres eurent, en effet, lieu de bénir sa charité; et comme les prisons étaient dans sa paroisse, on le vit souvent porter les consolations de son ministère aux malheureux qui y étaient détenus, et même les accompagner au lieu du supplice. Elevé dans les principes des molinistes, il les avait professés avec chaleur jusqu'en 1774, quoiqu'ils ne fussent pas ceux de son archevêque; mais il changea tout à coup de système, et se montra janséniste exagéré. Envoyé à Paris pour les affaires de son chapitre, il s'y fit agréger à ce qu'on appelait la *petite Eglise*; et, lorsqu'il fut de retour, ce ne fut pas sans étonnement qu'on le vit se faire ouvertement l'apologiste des convulsionnaires. Ces écarts achevèrent de le discréditer, même dans l'esprit de l'archevêque Montazet, et lui attirèrent de la part de son successeur Marbœuf une disgrâce absolue. Ce dernier lui refusa positivement des lettres de grand vicaire. Le ressentiment que Charrier conçut de cet affront le jeta naturellement dans les dispositions qui, en 1789, firent de beaucoup de Français mécontents des révolutionnaires. Dès les premières assemblées du clergé de la province, Charrier, faisant cause commune avec les curés les plus ardents contre le haut clergé, manifesta un grand désir d'être député. Devenu l'un des curés ecclésiastiques de la sénéschaussée de Lyon envoyés aux états généraux, il y fut le seul d'entre eux qui passa à la chambre du tiers. Il parla néanmoins, le 18 novembre 1790, contre le projet d'envahir le comtat Venaissin. Lorsque la constitution civile du clergé fut décrétée en 1791, Charrier se hâta de prêter serment. On le vit cependant, le 26 août, s'élever contre la proposition de ne regarder le mariage que comme un acte civil. Espérant devenir évêque métropolitain de Lyon, il ne négligea rien pour disposer les électeurs à le choisir; mais Mirabeau fit donner ce siège à Lamourette. Camus et Thouret le consolèrent de cette disgrâce en le faisant nommer évêque de Rouen. Cette nomination, qui le plaça sur le siège du cardinal de la Rochefoucauld, encore vivant, éprouva beaucoup d'opposition de la part des habitants. Charrier, déconcerté, donna sa démission, et vint vivre obscurément dans sa famille à Lyon, conservant toutefois son titre d'évêque auquel il parut toujours tenir beaucoup. Une très-belle bibliothèque qu'il possédait fut dévorée, au commen-

cement de 1795, par le feu que des partisans de la révolution mirent pour une autre cause à la maison qu'il habitait. Après le siège de cette ville il fut arrêté, et emprisonné dans l'église même dont il avait été le premier dignitaire. Mais la liberté lui fut bientôt rendue, en considération d'une chanson patriotique qu'il composa sur la prise de Toulon. Il continua de mener une vie fort retirée jusqu'à l'époque du concordat de 1801. L'abbé Charrier n'avait perdu à la révolution que sa place de prévôt-curé d'Ainai; et il avait conservé sa fortune patrimoniale, qui était considérable; il avait même acheté comme bien national le prieuré dont il avait été titulaire, et qui était une fondation de ses ancêtres. Nommé en 1802 à l'évêché de Versailles, il y apporta près de 50,000 francs de revenu; et l'usage qu'il en fit mérita des éloges. Parvenu au comble de ses vœux, il n'hésita plus à rétracter, dans une instruction pastorale, son serment à la constitution civile du clergé de 1791, à laquelle pourtant il devait son caractère épiscopal; et il exigea la même rétractation de tous les curés constitutionnels de son diocèse. Il publia, en 1802, en faveur de la conscription militaire, une instruction pastorale qui fut citée dans les journaux comme un monument de zèle et de patriotisme. Bonaparte, devenu empereur, nomma Charrier son premier aumônier, et lui donna la croix de la Légion d'honneur. A sa chute, en 1814, le prélat accueillit avec joie la restauration, et fut un des premiers à faire chanter le *Domine, salvum fac regem*. Mais, lorsqu'en mars 1815, Napoléon revint de l'île d'Elbe, l'évêque de Versailles crut devoir aller lui offrir ses hommages: il reprit son titre de premier aumônier, et fit chanter de nouveau dans son diocèse le *Domine, salvum fac imperatorem*; puis il assista en habits pontificaux à la messe solennelle qui fut célébrée au Champ de Mai. Enfin, après le second retour de Louis XVIII, il se montra une seconde fois très-dévoué à ce prince. Du reste, ses mœurs furent toujours celles d'un excellent ecclésiastique. Charrier mourut à Versailles, le 17 mars 1827, laissant par son testament une partie de sa fortune à son séminaire (1). Les instructions pastorales, et les autres écrits dont nous avons parlé, ne sont pas les seuls qui soient sortis de sa plume. On a encore de lui: 1° *Réfutation de l'Instruction* (d'Asseline) *contre la constitution civile du clergé*, 1791, in-8°, et d'autres brochures pour la défense de cette constitution civile, telles que: 2° *Questions sur les affaires présentes de l'Eglise de France*, 1792, in-8°; 3° *Lettre à Maultrout sur la religion*, 1791, in-8°; 4° *Lettre circulaire aux curés de son diocèse contre les brefs du pape*, 1791, in-8°; 5° *Lettre pastorale aux fidèles de son diocèse*, 1791, in-8°; 6° *Quels sont les remèdes aux malheurs qui désolent la France?* 1791, in-8°; 7° *Examen des principes*

(1) Il avait attiré, des contrées méridionales, les sœurs dites de la *Sagesse* pour leur donner un établissement à Versailles, un autre à Montmorency, et il sollicita pour elles une maison à Paris, « qui pût veiller aux intérêts généraux de la congrégation, donner « l'hospitalité aux sœurs qui seraient dans le cas de voyager à la capitale, etc. »

sur les droits de la religion, la juridiction et le régime de l'Eglise catholique, relativement à la constitution civile du clergé, Paris, 1792, in-8° (1). L'abbé Baston a réfuté plusieurs écrits de Charrier de la Roche.

G—N.

CHARRIER (MARC-ANTOINE), né en 1753, à Nasbinals dans le Gévaudan, de la même famille, mais d'une autre branche que le précédent, fut, dans la révolution, une des premières et des plus remarquables victimes de la cause royale. Fils d'un avocat, qui était aussi notaire à Mende, il fut destiné dès son enfance à la même profession, et fit son cours de droit à Toulouse. Mais, cédant à un penchant irrésistible pour la carrière des armes, il s'engagea jusqu'à sept fois dans divers régiments, et fut toujours racheté par sa famille, dont, en sa qualité d'aîné, il devait être l'appui. Par le dernier de ces enrôlements, il était entré dans le régiment de Bourbonnais, où les avantages d'une belle et haute stature firent de lui un excellent grenadier. Il passa en cette qualité trois ans à guerroyer sur les montagnes de la Corse, contre des partis d'insurgés. Lorsqu'il revint dans sa patrie, il y trouva son père mourant; et peu de jours après il dut le remplacer dans sa charge et dans l'administration d'une fortune qui, sans être considérable, passait pour une des premières du pays. D'un caractère conciliant et juste, Charrier se fit chérir et estimer de toute la contrée; et lorsque les états généraux furent convoqués, en 1789, le tiers état du Gévaudan le nomma un de ses députés. S'il n'y fut pas remarqué par son éloquence, il le fut au moins par la franchise et la fermeté de son opinion, et surtout par son dévouement aux principes de l'ancienne monarchie. Et ce dévouement doit paraître d'autant plus remarquable, que Charrier fut à peu près le seul avoat qui manifestât dans cette assemblée de pareilles opinions (2). Siégeant constamment au côté droit, il ne se sépara pas un instant du parti royaliste; et il appuya toutes les réclamations, signa toutes les protestations de la minorité contre les innovations des révolutionnaires. Dans la nuit des 5 et 6 octobre, il accourait au secours de la famille royale, lorsqu'il fut saisi par les brigands qui envahissaient le château de Versailles et qui, le prenant pour un garde du corps, l'avaient déjà attaché à la fatale lanterne: heureusement un homme de la foule le sauva en le faisant reconnaître pour député. Après la session, Charrier se disposait à se rendre à Coblenz, auprès des princes émigrés, avec son frère, avocat comme lui, et comme lui ardent royaliste: mais les agents de ces princes leur persuadèrent qu'ils pouvaient être plus utiles dans leur département (la Lozère).

(1) Il donna, avec Tabarud, une seconde édition des *Institutiones theologicae* du P. Valla, Lyon, 1784, 6 vol. in-12. Quelques écrivains lui ont attribué, mais peut-être sans fondement, le *Compendium* de ces mêmes institutions qui parut à Lyon en 1781, 2 vol. in-42, un an après la première édition de l'ouvrage du P. Valla. (Voy. ce nom.)

V—VE.

(2) On ne pourrait guère citer que Darget, avocat de Vesoul, mort il y a quelques années, qui reçut, au retour des Bourbons, des lettres de noblesse en récompense de son dévouement.

Ils n'hésitèrent pas; et Charrier se hâta de retourner dans sa patrie. Là, voué tout entier au triomphe de la cause royale, et recevant fréquemment de Coblenz des instructions et des ordres, il organisa, avec des déserteurs et des paysans, une troupe dévouée. Observé et surveillé par les clubistes et les nouvelles autorités, il fut dénoncé à plusieurs reprises, notamment à l'assemblée nationale dans le mois de février 1792, à l'occasion du mouvement insurrectionnel que provoquèrent, dans la ville de Mende, les manifestations patriotiques du régiment de Lyonnais. Décrété d'accusation, le 12 avril 1792, par suite de ces dénonciations, Charrier fut obligé de se tenir caché; et dès lors il ne vécut que dans les montagnes et les forêts avec un petit nombre de siens, correspondant toujours avec Coblenz et se préparant à lever l'étendard de l'insurrection, dès que l'ordre lui en serait donné. Mais cet ordre tenait à un plan vaste, et qui devait embrasser à la fois plusieurs parties de la France. Charrier l'attendait encore, lorsque, dans le mois de mars 1793, des agents de la convention nationale, suivis de quelques troupes, viennent entourer sa retraite et se disposent à faire exécuter contre lui le décret d'accusation rendu depuis plus d'un an. Dans la nécessité où il est alors de se défendre, Charrier part soudainement au milieu de la nuit, à la tête de cinquante hommes du village d'Aubzac; il fond sur les troupes conventionnelles, les met en désordre et s'empare de leurs armes et de leurs munitions. Il fait sonner le tocsin dans le voisinage, répand des proclamations au nom du roi, et voit accourir sous sa bannière un assez grand nombre de partisans. Il enlève Marvejols, puis Mende, chef-lieu du département. Alors il apprend qu'une troupe de patriotes se réunit à Chanae et s'y prépare à le combattre. Aussitôt il marche contre ces nouveaux ennemis, les attaque brusquement et les met en fuite. Il les poursuit au delà du Lot et s'empare de leurs munitions, même de leur artillerie. Après ces trois victoires consécutives, Charrier se rendit maître de tout le département de la Lozère, et il avait des intelligences dans tous ceux du voisinage. Mais le moment désigné dans le plan général pour une explosion n'était pas encore venu, et la convention pouvait, à cette époque, disposer de beaucoup de moyens qu'un peu plus tard elle eût été forcée d'employer contre d'autres ennemis. Ce ne fut qu'au mois de juin qu'éclatèrent les insurrections de Marseille, de Lyon, et que Toulon arbora le drapeau blanc. Ce ne fut guère aussi qu'à cette époque que l'explosion de la Vendée prit un développement de quelque importance. A côté de pareilles insurrections, celle de Charrier était sans doute peu remarquable; mais si elle eût été simultanée, si la convention eût été obligée de faire face en même temps sur tant de points à la fois, il est permis de croire que ce poids, jeté de plus dans la balance, eût pu donner aux événements une issue toute différente. Il faut encore observer que, non moins que les provinces de l'Ouest, l'ancien Gévaudan et les contrées qui l'environnent, toutes coupées de montagnes et de forêts, étaient

fort propres à la guerre de postes et de partisans. D'ailleurs Charrier joignait à une bravoure incontestable une expérience des armes et de la guerre dont manquaient beaucoup d'hommes qui depuis se sont illustrés par de grands exploits. Mais, comme nous l'avons dit, des circonstances imprévues firent que son explosion fut prématurée; et lorsqu'il se rendit maître de la Lozère, loin de voir accourir sous son drapeau les départements voisins, il apprit que dans ceux du Cantal et de la Haute-Loire, du Gard et de l'Aveyron, des commissaires de la convention organisaient des troupes pour venir l'attaquer. Se voyant alors isolé et sans appui, ne recevant pas les secours qui lui avaient été promis, et ne pouvant être appuyé par la présence d'un prince de la famille royale, ainsi qu'on le lui avait fait espérer, voyant enfin que son entreprise ne pouvait désormais avoir que des résultats funestes, il ne voulut pas plus longtemps compromettre le petit nombre de braves qui s'étaient associés à son sort. En conséquence il les congédia, leur recommandant d'être prudents, et leur donnant l'espoir d'un meilleur avenir. Pour lui, il alla s'enlever, avec sa femme et son aide de camp, dans le fond d'un antre, au milieu d'une forêt, où déjà il s'était tenu caché. Rien ne pouvait l'y faire découvrir, et les troupes conventionnelles avaient plus d'une fois traversé cette forêt sans soupçonner que quelqu'un pût l'habiter, lorsqu'un ennemi personnel (on a dit que ce fut un parent de sa femme) leur fit connaître l'asile du malheureux Charrier. Arrêté aussitôt, il fut conduit à la prison de Rhodéz (1). On voulut d'abord le transférer à Paris, où il eût sans doute été l'une des premières victimes immolées par le tribunal révolutionnaire, qui venait d'être institué; mais la longueur du voyage et le peu de confiance qu'inspiraient la plupart des départements qu'il fallait traverser forcèrent le parti dominant à le retenir prisonnier sur les lieux. Ce n'est que dans le mois d'août que, sur la dénonciation du député Louchet, le tribunal criminel de l'Aveyron fut chargé de le juger. Charrier parut devant ses juges avec le calme et le courage qui l'avaient partout distingué. Dévoué depuis longtemps à la mort, son unique soin fut de ne compromettre personne; et ses réponses, ses déclarations furent telles que, se chargeant lui seul de toute la responsabilité de son entreprise, il réussit même à sauver son frère et son aide de camp Laporte, que tant de circonstances devaient accuser. Condamné à mort le 16 août, il fut conduit au supplice le lendemain au milieu d'un cortège de plus de 6,000 hommes, commandés par son ancien collègue à l'assemblée constituante, Châteauneuf-Randon,

(1) Un décret de la convention, du 26 juin 1793, porte : Art. 1<sup>er</sup>. « Les citoyens qui ont arrêté Charrier, chef des rebelles, recevront « 3,000 liv. à titre de gratification. Art. 2. Il sera accordé une « somme de 6,000 liv. à la citoyenne *Bergougnoux*, pour les « preuves de courage et de civisme qu'elle a données au moment où « des rebelles (conduits par Charrier) voulaient abattre l'arbre de la « liberté planté à Nasbinals... Décrète en outre que les uns et les « autres ont bien mérité de la patrie.... et que le président est « chargé d'écrire une lettre de satisfaction à la citoyenne *Ber-* « *gougnoux*. »

qui semblait vouloir, en un pareil moment, se venger de quelques provocations que lui avait autrefois adressées le trop véhément Charrier. — Son frère, qui vivait encore en 1825, vint alors à Paris; nous ignorons si le gouvernement de ce temps-là fit quelque chose pour une famille qui devait l'intéresser sous tant de rapports.

M—D j.

CHARRIERE (JOSEPH DE LA), né à Anneci en Savoie, vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle, vint perfectionner ses études médicales à Paris, et retourna ensuite dans sa patrie, où il exerça la chirurgie avec distinction jusqu'à sa mort. Il mit le sceau à sa réputation par deux ouvrages importants : 1<sup>o</sup> *Traité des opérations de la chirurgie, avec plusieurs observations et une idée générale des plaies*, Paris, 1690, in-12. L'auteur s'étend beaucoup sur la cause, la nature, le siège de la maladie, et très-peu sur le manuel de l'opération, qui devait être son objet principal; il se livre souvent à des discussions frivoles, à des théories évidemment erronées; il donne des étymologies ridicules, qui prouvent que les langues savantes ne lui étaient pas familières. Cependant, comme cet ouvrage est un des premiers qu'on ait publiés sur la médecine opératoire, il fut, malgré ses défauts, souvent réimprimé, en 1692, 1695, 1716, 1721, 1727, traduit dans diverses langues : en allemand, par Jean Léonard Martini, Francfort, 1700, in-8<sup>o</sup>; *ibid.*, 1715; en hollandais, par Jean-Daniel Schlichting, qui l'enrichit d'une préface, Amsterdam, 1754, in-8<sup>o</sup>; en anglais, 1703, in-8<sup>o</sup>, etc. 2<sup>o</sup> *Anatomie nouvelle de la tête de l'homme et de ses dépendances*, Paris, 1703, in-8<sup>o</sup>. Le contenu de cette monographie n'est pas propre à justifier les éloges que l'auteur se donne dans la préface. Après avoir décrit les organes, il en explique les fonctions; mais rarement il puise dans son propre fonds. Ce qu'il dit de la salive est emprunté de Lanzoni; sa doctrine des nerfs est celle de Vicussens, et l'on peut assurer que Duverney a eu de justes motifs pour le ranger parmi les plagiaires.

C

CHARRIÈRE (madame DE ST-HYACINTHE DE), d'une famille noble de Hollande, fut élevé à la Haye, et passa sa jeunesse à la cour. Elle épousa M. de Charrière, gentilhomme vaudois, d'une famille ancienne, mais peu fortunée, qui était l'instituteur de son frère. Mademoiselle de Tuyll renonçait à l'opulence de sa famille, à la cour du stathouder, pour suivre son époux dans un village de la principauté de Neuchâtel, où il avait conservé une terre, que madame de Charrière agrandit par la fortune qu'elle eut le plaisir d'offrir à l'homme de son choix. La campagne d'un propriétaire neuchâtelois, la touchante simplicité de mœurs de ce petit pays, surtout dans le temps où madame de Charrière vint l'habiter, une vie aussi exempte des grandes jouissances que de grands efforts et de grandes peines, ne purent suffire à son âme de feu. Tout ce qui l'entourait, les vertus paisibles de son excellent époux, lui offraient des modèles dont elle reconnut tout le prix; elle les imitait avec zèle; car toutes les vertus furent au fond de son cœur; mais elle sentait un besoin d'activité qui rendit orageuses quelques

années de sa vie. Enfin, chérie de la famille respectable où elle était entrée, elle se forma une existence heureuse. Quoiqu'elle ne se piquât pas d'être une femme savante, la littérature fut l'occupation à peu près exclusive de sa vie; la musique y eut aussi une part considérable, surtout durant un séjour assez long qu'elle fit à Paris. La révolution la priva d'une grande portion de ses revenus; de concert avec son époux, elle diminua alors le luxe de sa maison, et retrancha de sa table pour continuer à faire du bien. Elle fit des ingrats, et se trompa souvent dans le choix de ses affections: son cœur en fut douloureusement affecté, et les tristes expériences, les événements publics, et sa santé affaiblie, la rendirent solitaire, et, à la fin de ses jours, elle n'admettait plus qu'un très-petit nombre d'amis intimes. Elle mourut à sa campagne, près de Neufchâtel, en 1806, à l'âge d'environ 60 ans. Plus qu'aucune autre femme, madame de Charrière est tout entière dans ses écrits, passionnée et philosophe, respectant la vertu, pyrrhonnienne sur tous les objets de spéculation, mais très-décidée sur les devoirs de chaque état de la vie. Ses compositions offrent des tableaux très-variés, très-vrais, souvent assez hardis. Plusieurs de ses ouvrages n'ont jamais paru en français; elle les composait, pour avoir le plaisir de les voir traduits en allemand, dans un temps où des liaisons avec des personnes de cette nation lui rendirent leur langue intéressante. Très-avide de louanges, elle écoutait cependant avec attention les observations de ses amis, corrigeait et refaisait même avec une application extrême. Comme elle s'occupait dans tous ses ouvrages des idées et des intérêts du moment, une grande partie est restée en fragmens. Nous indiquerons parmi ses romans: 1° *le Noble*, conte, Amsterdam, 1765, in-8°; Londres, 1771, in-12, avec un discours préliminaire de l'éditeur. Il a été inséré dans le 5° volume de la *Bibliothèque choisie des contes, facéties*, etc., Paris, 1786, 5 vol. in-12. 2° *Lettres de mistress Henley, publiée par son amie*, etc., Genève, 1784, in-12; réimprimé dans le volume qui a pour titre: *le Mari sentimental, ou le Mariage comme il y en a quelques-uns*, par Benjamin Constant, Genève et Paris, 1787, in-12. On trouve encore dans ce volume *la Justification de M. Henley, adressée à l'amie de sa femme*, mais qui n'est point de madame de Charrière. Ces romans, dit Barbier (*Examen critique*, p. 187), ont une marche différente de celle des autres. Ils commencent là où les autres finissent; dans l'un, le mari meurt victime de sa sensibilité; on voit dans l'autre une femme que sa délicatesse extrême conduit au tombeau. Les auteurs ont voulu corriger les femmes qui abusent de l'ascendant qu'elles peuvent avoir sur un mari délicat et sensible, et engager les hommes trop fiers de leur raison à se prêter aux petites faiblesses d'une épouse qui n'aspire qu'à leur plaire. 3° *Lettres Neufchâtelloises*, Amsterdam, 1784, 4 vol. in-12. 4° *Honorine d'Uzerche, ou le Danger des systèmes*, Genève, 1796, in-12. 5° *Les Trois Femmes*, nouvelle publiée sous le pseudonyme de Latour, Lausanne (Paris), 1798, 2 vol. in-12; Genève, 1809, in-8°.

6° *L'Abbé de Latour, ou Recueil de nouvelles et autres écrits divers*, Leipsick, 1798, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage a été reproduit à Genève en 1801, également en 5 vol. in-8°, sous le titre d'*OEuvres de madame de Charrière*. L'édition portant cette dernière date renferme les romans suivans: *les Trois femmes; Honorine d'Uzerche; Ste. Anne et les Ruines d'Yedburg*, et *Walter Finck et son fils William*. Ce dernier ouvrage a été imprimé séparément depuis, Genève, 1807, in-12. 7° Des pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons: *le Toi et Vous; l'Emigré; l'Enfant gâté; Comment le nomme-t-on?* La plupart de ses ouvrages ont été traduits en allemand. Des lettres de madame de Charrière à M. Louis-Ferdinand Herder, littérateur distingué de l'Allemagne, et son traducteur, se trouvent dans le 2° volume des œuvres posthumes de celui-ci publiées à Tubingen, en 1810. U—1.

CHARRON (PIERRE), fils d'un libraire, qui était père de vingt-cinq enfants, naquit à Paris en 1541. Après avoir fait son cours de droit à Orléans, puis à Bourges, et pris le bonnet de docteur dans cette dernière ville, il se fit recevoir avocat, et en exerça la profession pendant cinq ou six ans. Dégouté de cette carrière, il embrassa l'état ecclésiastique, et se distingua dans la prédication. Ayant suivi Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, il prêcha plusieurs stations dans la Gascogne et le Languedoc. Ses succès dans la chaire lui valurent successivement des places de théologal à Bazas, à Aqs, à Lectoure, à Agen, à Bordeaux, à Cahors, à Condom, et le titre de prédicateur ordinaire de la reine Marguerite. Après dix-sept ans d'absence, il revint à Paris pour accomplir un vœu qu'il avait fait d'entrer dans un ordre religieux. Refusé chez les chartreux, et ensuite chez les célestins, à cause de son âge de quarante-sept ans, il se crut dégagé de son vœu, et alla reprendre ses stations, d'abord à Angers, puis à Bordeaux. Il se lia si étroitement, dans cette dernière ville, avec Montaigne, que celui-ci lui permit, par son testament, de porter les armes de sa famille. Charron, par reconnaissance, laissa tous ses biens à la propre sœur de Montaigne, femme du sieur de Carmain, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, ne pouvant les laisser à Montaigne lui-même. Député de la province ecclésiastique de Cahors à l'assemblée du clergé de 1595, il fut choisi pour en être le premier secrétaire, et mourut subitement à Paris, au milieu de la rue St-Jean-de-Beauvais, le 16 novembre 1605, d'une apoplexie sanguine. Quelques propositions peu exactes de son livre de *la Sagesse* lui suscitèrent des censeurs; il eut aussi ses apologistes; mais ses vertus, ses mœurs et sa conduite ne méritèrent jamais que des éloges. Le plus connu de ses ouvrages est *le Traité de la Sagesse*, en 3 livres, Bordeaux, 1601, in-8°. Il fut attaqué par le médecin Chanet et par le jésuite Garasse, qui en appela l'auteur le *patriarche des esprits forts*, et voulut même le faire passer pour un athée. L'abbé de St-Cyran releva les infidélités de la censure de Garasse. Charron avait sous presse une seconde édition, lorsqu'il mourut. Le parlement se disposait à supprimer l'ou-

vrage, et la faculté de théologie à le censurer, lorsque le président Jeannin, chargé par le chancelier de le réviser, y fit des corrections au moyen desquelles il parut à Paris, en 1604, in-8°, par les soins de Rochemaillet, qui y ajouta la vie de l'auteur, son ami. Le peu de débit de cette édition mutilée donna lieu à une seconde, Paris, 1607, in-8°, conforme à l'édition originale, augmentée des observations de Jeannin. La plus jolie est celle des Elzevirs, Leyde, 1646, in-12. On préfère les exemplaires qui ne portent point de date (1). Charron, peu de temps avant sa mort, avait composé, sous le titre de *Traité de la Sagesse*, un abrégé et une apologie du précédent, Paris, 1608, in-8°, suivi de quelques discours chrétiens trouvés dans ses papiers. Montaigne et Duvaire sont souvent copiés dans le livre de *la Sagesse*. L'auteur, qu'on peut regarder comme un élève du premier, est loin d'avoir la vivacité et l'originalité piquante de son maître. Parmi les propositions irrépréhensibles, il serait difficile de justifier celle-ci : « La religion n'est tenue que par moyens humains, et est toute bâtie de pièces malades, et qu'encore que l'immortalité de l'âme soit la chose la plus universellement reçue, elle est la plus faiblement prouvée; ce qui porte les esprits à douter de beaucoup de choses. » De Luchet a publié une *Analyse raisonnée de la Sagesse de Charron*, Amsterdam (Paris), 1763, in-12. En 1594, Charron avait publié à Cahors, sans nom d'auteur, un *Traité des trois Vérités*, réimprimé l'année suivante à Bruxelles, sous le nom de Benoit Vaillant, et à Bordeaux sous son nom, la même année, in-8°. C'est un ouvrage méthodique, dans lequel il prouve, contre les athées, qu'il y a une religion; contre les païens, les juifs, les mahométans, que, de toutes les religions, la chrétienne est la seule véritable; contre les hérétiques

(1) Parmi les éditions plus récentes, nous citerons celle de Genève, 1777, 5 vol. in-18; celle de Paris, Bastien, 1785, 2 vol. in-8°; il y a de cette dernière édition des exemplaires tirés sur format in-4°; celle de Paris, François-Ambroise Didot aîné, 1789, 3 vol. in-12. Cette édition, qui est fort jolie, donne le texte de Bordeaux. « Les éditions de Bordeaux (1604), ainsi qu'une réimpression sous la même date, renferment plusieurs passages ou « supprimés ou adoucis et rectifiés dans l'édition de Paris, 1604, « publiée après la mort de l'auteur avec ses corrections, et augmentée par Laroche-Maillet, avocat : c'est ce texte primitif qu'on « suivi la plupart des éditeurs de ce livre, et principalement les « Elzevirs (en 1646 et 1636) et Bastien (en 1785); ils ont bien fait « sans doute de l'adopter; mais ils auraient dû rapporter les variantes de l'édition de 1604. D'autres éditeurs, suivant en cela « l'édition de Paris, 1607, ont reproduit le texte de 1604, en y joignant les variantes de Bordeaux, ce qui rend leurs éditions plus « complètes (BRUNER). » Nous citerons encore l'édition de Dijon avec les variantes de l'édition de Bordeaux, 1801, 4 vol. in-12. Autre édition, Paris, A.-A. Renouard, 1802, 4 vol. in-8° avec portrait. Cette édition, faite sur celle de 1604 et 1604, est la première complète que nous ayons eue de cet ouvrage. Autre édition, avec des sommaires et notes explicatives, historiques et philosophiques, par Amaury-Duval, Paris, 1821-26, 4 vol. in-8° avec portrait, faisant partie de la *Collection des moralistes français* publiée par Amaury Duval. Autre édition, Paris, Lefèvre, 1856, 4 vol. in-8°. — Sous le titre de *Choix de moralistes français*, on a réuni les *Caractères* de la Bruyère, *la Sagesse* de Charron, les *Pensées* de Bl. Pascal, les *Maximes* de la Rochefoucauld et les œuvres de Vauvenargues, en 4 vol. grand in-8° à 2 colonnes, qui figure dans le *Pantheon littéraire*. (Voy. la *France littéraire* de M. Quérard.)

ques et les schismatiques, que, de toutes les communions, il n'y a de salut que dans l'Eglise catholique et romaine. Commencé dans la 3<sup>e</sup> partie il attaquait le *Traité de l'Eglise* de Duplessis-Mornai, il se trouva engagé dans une longue controverse avec deux auteurs calvinistes; elle n'était pas même finie à sa mort. On a encore de Charron un recueil de seize *Discours chrétiens, sur la divinité, la création, la rédemption, l'enchristie*, Bordeaux, 1600; Paris, 1604, in-8°. (Voy. le *Dictionn. hist. et critiq.* de Bayle.)

T—D.

CHARTIER (ALAIN), né en Normandie, et, suivant quelques biographes, à Bayeux, en 1586, fit ses études à l'université de Paris. La facilité avec laquelle il réussissait dans les langues, et les succès qu'eurent quelques petites pièces qu'il composa dans sa jeunesse, lui méritèrent les titres d'excellent orateur, de noble poète, et de très-renommé rhétoricien. Il était à peine âgé de seize ans lorsqu'il forma le projet d'écrire l'histoire de son temps. Le roi Charles VI, voulant l'encourager à ce travail, le nomma clerc, notaire et secrétaire de sa maison. Charles VII le continua dans cette place. Nous n'avons vu nulle part qu'il ait été arclidiacre de Paris et conseiller au parlement. On ignore l'époque précise de sa mort; Duchesne la place à l'année 1458; la Monnoie, avant 1437; enlin d'autres assurent qu'il mourut à Avignon en 1449, et qu'il fut inhumé dans l'église des Antonins de cette ville, où l'on voyait son épitaphe. Cette particularité a été inconnue à Duchesne, qui a donné l'édition la plus complète de ses œuvres, Paris, 1617, in-4°. Ce recueil contient l'*Histoire de Charles VII*. S'il n'est pas certain que cet ouvrage soit d'Alain Chartier, il l'est du moins qu'il n'a pas pu l'achever. Le P. Lelong l'attribue à Gilles Bouvier, dit *Berri*. (Voy. BOUVIER.) Les continuateurs de Moréri, en adoptant l'opinion du P. Lelong, distinguent mal à propos Gilles Bouvier de Berri, et, en croyant relever une faute de ce bibliographe, sont tombés eux-mêmes dans une erreur très-grossière. On trouve ensuite un ouvrage en prose mêlé de vers, intitulé : *L'Espérance, ou Consolation des trois vertus, Foi, Espérance et Charité; le Curial* (ou le Courtisan); *le Quadrilogue invectif*. C'est une déclamation contre les abus qui régnaient alors. Les interlocuteurs sont : France, Peuple, Chevalier et Clergé. *Dialogus familiaris super deploratione galliæ calamitatis*, et quelques autres morceaux moins importants en latin. Les pièces en vers français forment la seconde partie de ce recueil : on y distingue : *le Débat du réveil-matin; la Belle dame sans mercy; le Bréviaire des nobles*, en vers de dix syllabes; *le Livre des quatre dames*. On remarque dans toutes ces pièces beaucoup de naïveté. La plupart des critiques conviennent que la langue française a eu de grandes obligations à Chartier. Il passe même pour l'inventeur du rondeau qu'on nomme *déclinatif*. L'auteur des poésies attribuées à Clotilde de Surville (voy. SURVILLE) a attaqué avec violence la réputation littéraire de Chartier. Il est assez singulier que ce pseudonyme ne parle que d'ouvrages de Chartier

absolument inconnus, et que sa critique ne soit pas tombée une seule fois sur ceux de ses ouvrages conservés. Il lui attribue une traduction des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle; la *Fleur de belle rhétorique*; un *Traité sur la nature du feu de l'enfer*, et un autre sur les *Ailes de Chérubin*. Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, indique comme étant de Chartier un ouvrage en prose, intitulé : *Demandes d'amour*, Paris (Mich. le Noir), in-8°. Outre l'édition que nous avons citée du recueil de ses ouvrages, il en est encore quelques autres que les curieux recherchent avec empressement : 1° celle de Pierre le Caron, sous le titre de *les Faiz maistre Alain Chartier*, Paris, sans date, 2 part. en 1 vol. in-fol., goth., rare et recherchée, en ce qu'elle est considérée comme la première : la bibliothèque du roi en possède un exemplaire avec miniatures; réimp. chez le même (1489), même format; 2° celle de Ph. Lenoir, *ibid.*, 1525, in-4°; 3° celle de Galliot Dupré, *ibid.*, 1526, petit in-fol. Plusieurs ouvrages d'Alain Chartier ont été imprimés séparément, entre autres : la *belle Dame sans mercy*, sans indication de lieu ni date, in-4°, goth., très-rare; le *Débat de réveil-matin, de deux compagnons couchez en un lit, dont l'un estoit amoureux, et l'autre vouloit dormir*, sans indication de lieu ni date, petit in-8°, goth.; le *Quadrilogue*, le Bruges, Collard Mansion, 1477, in-fol., goth.; le *Bréviaire des nobles*, 1484, in-4°, et Lyon (sans date), in-4°, goth. Pour donner une preuve du degré d'estime dont Alain Chartier avait joui dans son siècle, Pasquier rapporte que, se trouvant un jour endormi sur une chaise, Marguerite d'Écosse, épouse du dauphin de France, depuis Louis XI, s'approcha de lui, et lui donna un baiser sur la bouche. Alain était fort laid. Les seigneurs et les dames de la suite de cette princesse marquant leur étonnement de cette action, elle leur dit : « qu'elle ne baisoit pas la personne, mais la « bouche dont estoient sortis tant de beaux discours. » (Voy. la *Bibliothèque de la Croix du Maine* et Duverdier; les *Recherches de la France*, par Étienne Pasquier, liv. 6, ch. 16; et les *Jugements des savants* de Baillet, t. 4 de l'édit. de 1725.) W—s.

CHARTIER (JEAN), frère d'Alain, fit profession à l'abbaye de St-Denis. Alain, qui jouissait de l'estime du roi Charles VII, fit connaître son frère à ce prince, qui le nomma son historiographe, et le chargea de mettre en ordre les chroniques que l'on conservait dans le trésor de cette ancienne abbaye. Il s'aquitta de ses fonctions d'une manière si agréable au monarque, que celui-ci lui ordonna de le suivre dans ses guerres contre les Anglais, et que non-seulement il lui faisait fournir, de sa maison, toutes les choses dont il avait besoin, mais qu'il tenait à sa disposition des gens pour le servir, et des chevaux pour le transporter partout où il le voulait. On sait que Jean Chartier vivait encore en 1461, année de la mort de Charles VII, et on croit qu'il ne survécut que peu de temps à son bienfaiteur. Les *Grandes Chroniques de France*, débrouillées par Chartier, et augmentées par lui de l'*Histoire du règne de Charles VII*, ont été imprimées deux fois

dans le 15<sup>e</sup> siècle : la première, en 1476, à Paris, 5 vol. in-fol. (les curieux en recherchent les exemplaires où les trois derniers feuillets du 5<sup>e</sup> volume se trouvent doubles, parce qu'ils ont été imprimés deux fois avec quelques différences); la deuxième, en 1495, Paris, Ant. Vérard, 5 vol. in-fol. Cette édition est mieux exécutée que la précédente, et l'on en connaît des exemplaires sur peau de vélin. Ces chroniques ont été réimprimées avec une continuation jusqu'à l'an 1515, et avec la *Chronique Martiniane* (voy. GAGUIN), Paris, 1514, 5 vol. in-fol., et enfin dans la collection des historiens de France. (Voy. BOUQUET.) On trouve dans cet ouvrage beaucoup de fables, mais aussi beaucoup d'anecdotes curieuses et de faits utiles, surtout dans ce qui concerne la troisième race. On peut consulter sur cet ouvrage, et sur les différentes éditions qui en ont été faites, un mémoire de la Curie Ste-Palaye, dans le t. 15 du recueil de l'académie des inscriptions et belles-lettres. L'*Histoire de Charles VII* de Chartier a été imprimée seule à Paris, en 1661, in-fol., par les soins de Denis Godefroy, qui l'a fait suivre des vies du même prince, par d'autres écrivains contemporains, et de plusieurs pièces intéressantes, dont on verra le détail dans la *Bibliothèque historique de France*, n° 17270. On a encore de Chartier un manuscrit in-fol., contenant les *Différends des rois de France et d'Angleterre*. Le style de cet écrivain est naïf; il a été à même de puiser dans les sources, et ses ouvrages sont regardés comme les meilleurs que l'on puisse consulter pour le temps où il a vécu.

W—s.

CHARTIER (GUILLAUME), évêque de Paris, né à Bayeux, parent, et, suivant même quelques auteurs, frère d'Alain et de Jean, dont il a été question dans les articles précédents, fut élevé à la cour de Charles VII, qui lui témoignait une attention particulière. Martial de Paris dit dans ses *Vigiles*, que Guillaume était son écolier :

Il fut jadis son écolier premier,  
Le bon évêque de Paris Charretier.

Tout ce qu'on doit conclure de ce passage très-remarquable, c'est que le roi faisait lui-même les frais de l'éducation de quelques jeunes gens de la cour, au nombre desquels se trouvait notre Chartier. Nommé à l'évêché de Paris en 1447, il se fit aimer des pauvres par sa bienfaisance, et chérir de tout le peuple par le zèle avec lequel il prenait sa défense dans toutes les circonstances. Il sollicita Louis XI de former un conseil composé de six membres, deux de chaque ordre, pour aviser aux moyens de soulager le peuple, en diminuant les impôts dont il était surchargé; ce conseil en abolit la plus grande partie, ce qui indisposa le roi contre Guillaume qui en avait été l'âme. Pendant la guerre dite du *bien public*, les princes ligués étant venus se loger avec leurs troupes dans les environs de Paris, invitèrent les bourgeois à venir conférer avec eux sur les changements qu'il convenait de faire dans le gouvernement du royaume. L'évêque de Paris fut un des députés qui assistèrent à cette conférence, et il ne tint

pas à lui que l'entrée de la ville ne fût accordée aux princes, ne prévoyant pas que la révolte de Paris devait entraîner alors la perte de la France. Louis XI ne lui pardonna ni cette démarche, ni l'opinion qu'il avait manifestée, et, depuis ce temps, il cessa de lui montrer aucune confiance. Après sa mort, arrivée en 1472, le roi écrivit au prévôt des marchands, pour lui faire connaître ses sujets de plaintes contre le prélat, et voulut qu'on les mit dans son épitaphe. Duclou dit que Guillaume, qui avait les vertus de son état, n'avait pas celles d'un politique ; qu'il aurait dû se borner à l'administration de son diocèse, et non s'occuper de celle du royaume, que ses conseils auraient eu les résultats les plus funestes s'ils eussent été suivis.

W—s.

CHARTIER (RENÉ), né à Vendôme, en 1572, montra dès sa plus tendre jeunesse une passion ardente pour l'étude, et cultiva en même temps la littérature, la philosophie et la théologie. Avantageusement connu par quelques tragédies latines assez bien versifiées et par d'autres poésies dans la même langue, il fut appelé à Angers pour y enseigner les belles-lettres, remplit cette chaire avec distinction, et composa sur la conversion de Henri IV à la religion catholique une pastorale en seize cents vers latins qu'il fit réciter par ses disciples. Il étudia aussi la jurisprudence, les mathématiques et la médecine. D'Angers, il se rendit à Bordeaux, puis à Bayonne, où il professa la rhétorique ; son séjour dans cette ville fortifia son goût pour la médecine, et il profita du vaste champ que lui offrait, pour herboriser, le voisinage des Pyrénées ; il vint ensuite à Paris perfectionner son éducation médicale, et le 26 août 1608, il fut reçu docteur de la faculté, qui bientôt (1610) lui confia la chaire de pharmacie. En 1612, il fut nommé médecin des Dames de France ; en 1615, médecin ordinaire du roi ; en 1617, professeur de chirurgie au collège royal. Il mourut le 29 octobre 1654, d'une apoplexie qui le surprit à cheval, à l'âge de 82 ans. Si Chartier n'a publié aucun ouvrage original, il s'est acquis une grande célébrité comme éditeur ; il publia d'abord : *Ludovici Duretii Scholia ad Jacobi Hollerii librum de Morbis internis*, Paris, 1614, in-4° ; ensuite : *Bartholomæi Perdulcis universa Medicina, præmissa auctoris vita*, Paris, 1650, in-4° ; mais son plus beau titre de gloire est, sans contredit, l'édition complète des œuvres réunies d'Hippocrate et de Galien : *Hippocratis Cœi et Claudii Galeni Pergamæni archiatron Opera, Renatus Charterius Vindocinensis, docteur mediceus Parisiensis, etc., plurima interpretatus, universa emendavit, instauravit, notavit, auxit, secundum distinctas medicinæ partes in tredecim tomos digessit, et conjunctim græcæ et latine primus edidit*. Cette production importante et même unique offre des avantages qu'on ne saurait trop apprécier. Le texte grec a été conféré sur toutes les anciennes éditions, et restitué sur une infinité de manuscrits originaux ; la traduction latine est mise à côté du grec, et corrigée presque mot à mot ; l'ordre des matières est tel qu'on a dans un même volume les traités d'Hippocrate et de Galien sur le

même sujet. Cet ouvrage forme 15 volumes in-fol., dont 10 seulement furent imprimés du vivant et sous les yeux de l'auteur ; savoir : les six premiers, le 8° et le 13°, en 1659 ; le 7° et le 12°, en 1649 ; les 9°, 10° et 11° furent publiés en 1679, par les soins de Blondel et Lemoine, docteurs de la faculté. Ce travail immense, qui fait tant d'honneur à Chartier, ruina sa fortune et celle de sa famille. Avant de le mettre au jour, il avait fait imprimer un *index* des ouvrages d'Hippocrate et de Galien, dont on n'a que les titres, en invitant ceux qui découvriraient quelques-uns de leurs écrits à les lui envoyer. Cet *index* grec et latin est sans date, et n'a que 59 pages. — Jean CHARTIER, son fils aîné, né à Paris, en 1610, fut reçu docteur en 1654, devint médecin ordinaire du roi, et professeur au collège royal. Ami de la chicane, il se félicita d'avoir attisé le feu de la discorde au sein de la faculté, par son livre intitulé : *la Science du plomb sacré des sages, ou de l'antimoine*, Paris, 1651, in-4° ; cet opuscule, attribué par quelques-uns à Philippe Chartier, par d'autres, à Davisson, parut en latin, dans le t. 6° du *Theatrum chemicum*, Strasbourg, 1659, et forme le 203° traité de la collection, sous ce titre : *Scientia plumbi sacri sapientium, seu Cognitio rararum et singularium virtutum, potestatum et qualitatum antimonii, per Joannem Chartier, etc.* L'intolérant Gui Patin, connu par son aversion pour les partisans de l'antimoine, se déchaîna de la manière la plus indécente contre Chartier, et le fit rayer du tableau en 1651 ; mais il y fut rétabli en 1655, sous le décanat de Paul Courtois, et mourut en 1662. — Philippe CHARTIER, frère de Jean, né à Paris en 1635, se livra également à la médecine, reçut le doctorat en 1656, remporta l'année suivante, au concours, la chaire de professeur au collège royal, devint médecin ordinaire du roi, et mourut d'une indigestion, le 25 août 1669, à l'âge de 36 ans ; il revendiqua l'ouvrage publié par son frère sur l'antimoine, et se vanta publiquement d'en être l'auteur. C.

CHAS, compilateur infatigable, était né vers 1750 à Nîmes. En terminant ses études, il fut admis chez les jésuites ; mais la suppression de la société ne lui permit pas de prononcer ses vœux. Devenu libre, il se rendit à Paris, prit ou reçut le titre d'avocat ; et comme sa clientèle, s'il en avait une, lui laissait beaucoup de loisir, il se mit aux gages des libraires. A dater de 1784, il publia chaque année des brochures ou des compilations médiocres. Plus tard, il concourut à la rédaction de divers journaux royalistes. Pendant la terreur, il se condamna prudemment au silence. Après le 18 brumaire, il fit imprimer *la Mort de Robespierre*, drame en 5 actes (1). Ce drame est précédé de *l'Anarchie*, poème envoyé par l'auteur au concours en 1792, et qu'il retrouva deux ans après dans les cartons de l'Académie française. « Dans cette pièce, » dit-il, telle que je l'ai présentée, il y a une tirade

(1) Quelques bibliographes attribuent *la Mort de Robespierre* à Serriès (voy. ce nom) ; mais elle se trouve indiquée dans une liste des ouvrages de Chas, écrite de sa main, et dont nous avons eu communication.



« contre ceux qui abandonnaient leur patrie ; mais « depuis que j'ai engagé le président d'Ormesson à « rester en France, je l'ai effacée avec des larmes « de sang. » Chas se déclara, dans un grand nombre de brochures, en faveur du nouveau gouvernement ; mais changeant d'opinion avec les circonstances, après avoir, en 1805, comparé Bonaparte à Charlemagne, il ne vit plus, en 1817, dans l'ex-empereur, que le singe de Cromwell. Quoique laborieux, il n'avait pu faire d'économies pour sa vieillesse ; et, dans les dernières années de sa vie, on le voyait au Palais-Royal solliciter la pitié des passants. Il est mort vers 1850, si complètement oublié, qu'aucun journal ne lui a consacré un souvenir. On a de lui : 1° *J.-J. Rousseau justifié, en réponse à M. Servan*, Neufchâtel, 1784, in-12. Cet opuscule a été reproduit avec quelques changements sous ce titre : *Réflexions philosophiques et impartiales sur J.-J. Rousseau et madame de Warens*, Genève, 1786 ou 1787, in-8° ; et inséré dans le 28° vol. des œuvres de Rousseau, édition de Poinçot. 2° *Réflexions sur l'Éloge de Fontenelle par Garat*, Paris, 1784, in-8°. 3° *Réflexions sur les immunités ecclésiastiques, considérées dans leur rapport avec les maximes du droit public et l'intérêt national*, ibid., 1788, in-8°, avec l'abbé de Montignon. 4° *Vie de Fénelon*, abrégée de celle de Querbeuf, ibid., 1788, in-12 ; et réimprimée à la tête de l'édition des œuvres de Fénelon en 10 vol. (*Voy. FÉNELON.*) 5° *Esprit, Maximes et Principes de Fontenelle*, 1789, in-12. 6° *Esprit, Maximes et Principes de d'Alembert*, 1789, in-12. 7° *Esprit, Maximes et Principes de Thomas*, 1789, in-12. 8° *Esprit, Pensées et Maximes de l'abbé Maury, député à l'assemblée nationale*, 1791, in-8°. 9° *Histoire philosophique et politique des révolutions d'Angleterre jusqu'à la paix de 1785*, Paris, 1799, 5 vol. in-8°. 10° *Tableau historique et politique de la dissolution et du rétablissement de la monarchie anglaise, depuis 1625 jusqu'en 1702*, ibid., 1799, in-8°. 11° *Histoire politique et philosophique de la révolution de l'Amérique septentrionale*, ibid., 1800, in-8°. 12° *Synonymes français*, par Diderot, d'Alembert et Jaucourt, ibid., 1801, in-12. C'est un extrait de l'*Encyclopédie*. 13° *Sur Bonaparte, premier consul de la république*, 1801, in-8°. 14° *Tableau historique et politique des opérations militaires et civiles de Bonaparte*, 1801, in-8°. 15° *Parallèle de Bonaparte et de Charlemagne*, 1802, in-8° ; 2° édit., 1805. 16° *Réflexions sur l'Angleterre*, Paris, 1805, in-8°. 17° *Réflexions sur l'hérédité du pouvoir souverain*, ibid., 1804, in-8°. 18° *Coup d'œil d'un ami de la patrie, sur les grandes actions de Napoléon, depuis ses opérations militaires à Toulon, jusqu'à son avènement au trône*, ibid., 1805, in-8°. 19° *Coup d'œil rapide sur Schimmelpenninek, grand pensionnaire de la république batave*, ibid., 1805, in-8°. 20° *Éloge de Mallesherbes*, ibid., 1808, in-8°. 21° *Sur la Souveraineté*, ibid., 1810, in-8°. 22° *Introduction au tableau historique des révolutions d'Angleterre, depuis la descente de Jules-César jusqu'au traité d'Amiens*, en 1802, ibid., 1815 ; 2° édit., 1816, in-8°. 23° *Expo-*

*sition des preuves positives et démonstratives de la vérité, de la divinité et des bienfaits de la révélation*, ibid., 1815, in-8°. C'est la préface d'un ouvrage qui n'a point paru. 24° *Manuel des rois, ou des droits et des devoirs de la souveraineté*, ibid., 1816, in-8°. 25° *Analyse sommaire d'un ouvrage sur la souveraineté et l'indépendance des rois*, ibid., 1816, in-8°. Dans la préface, l'auteur promettait de ne pas publier son ouvrage, si on lui prouvait qu'il contient des vérités inutiles ou des erreurs dangereuses. L'ouvrage n'a point paru. 26° *Tableau historique des constitutions civiles et religieuses de l'Angleterre et de leurs variations*, ibid., 1816, in-8°. 27° *Des Gouvernements représentatifs et mixtes*, ibid., 1817, in-8°. 28° *Portrait de Cromwell*, ibid., 1817, in-8°. 29° *Biographie des pairs et des députés du royaume de France qui ont siégé dans les deux dernières sessions*, ibid., 1820, 2 vol. in-8°. Il ne faut pas y chercher de l'impartialité. Le succès de ces sortes de productions était alors fondé sur les plus violentes satires. 30° *Biographie des faux prophètes vivants*, ibid., 1821, 2 vol. in-8°. Ces faux prophètes sont les apologistes de Bonaparte, au nombre desquels l'auteur aurait pu se placer, car il avait aussi payé son tribut d'admiration au héros. Il a beaucoup puisé dans le *Dictionnaire des Girouettes*. 31° *Lettres à MM. les professeurs et instituteurs de l'instruction publique*, ibid., 1824, in-8°. W—s.

CHASE (SAMUEL), juge de la cour suprême des États-Unis, fils d'un ministre anglican venu d'Angleterre, naquit dans le Maryland, le 17 avril 1741. Ce fut à Baltimore qu'il reçut de son père les premiers éléments de l'éducation. Il étudia ensuite les lois à Annapolis, et ne tarda pas à se faire distinguer par ses talents, aidés d'une stature imposante, d'une voix sonore et d'une grande facilité d'élocution. Ayant montré une vive opposition à l'acte du timbre, il fut nommé au congrès général de Philadelphie du mois de septembre 1774, et y figura pendant plusieurs années. Ce fut lui qui dénonça comme traître M. Zubly, délégué de la Géorgie, et le força de prendre la fuite. En 1776, le congrès le chargea, avec Franklin et Carroll, d'une mission dans le Canada, afin de se concilier la bonne volonté des habitants. Lorsque la proposition pour l'indépendance fut portée devant le congrès, comme il lui avait été défendu de voter en sa faveur par la convention de Maryland, il traversa immédiatement la province, réunit plusieurs *meetings*, et les adresses qu'ils firent à la convention furent tellement nombreuses et si impératives, que ce corps se vit obligé de changer sa première décision. Muni alors des pouvoirs nécessaires, Chase retourna de nouveau au congrès, et arriva assez à temps pour voter avec ses collègues en faveur de l'indépendance. Invité en 1785 à assister à un club de jeunes gens qui se tenait à Baltimore, il fut tellement frappé des talents déployés par W. Pinkney, à cette époque garçon apothicaire, qu'il se déclara le protecteur de ce jeune homme, parvenu depuis à une haute destinée. La même année, il se rendit en Angleterre pour réclamer, au

nom de l'Etat de Maryland, une somme très-considérable qui avait été confiée à la banque d'Angleterre, et sur laquelle cet État recouvrera bientôt, grâce à ses soins, environ 650 dollars. Pendant son séjour à Londres, Chase fit la connaissance de Pitt, de Fox et de Burke, et en 1786, il retourna à Baltimore, sur l'invitation du colonel Howard, qui lui fit cadeau d'un square de dix lots de terre sur lequel il construisit une maison. Après avoir rempli à Annapolis les fonctions de *recorder* à la satisfaction de ses concitoyens, il fut nommé, en 1788, juge président d'une cour pour le comté de Baltimore. En 1790, il était membre de la convention de Maryland chargée d'examiner la constitution des États-Unis, qu'il ne trouvait pas assez démocratique, et l'année suivante, il fut nommé président (*chief justice*) de la cour générale du Maryland. Il fit preuve d'une grande fermeté, lorsqu'en 1794, à l'occasion d'une émeute, il fit arrêter, comme coupables d'en avoir été les chefs, deux hommes qui jouissaient d'une grande popularité. Comme ils refusaient de fournir caution, il donna l'ordre au shérif de les mettre en prison. Celui-ci ayant témoigné la crainte d'éprouver de la résistance : « Appelez alors la milice, s'écria le juge. — Mais, monsieur, répondit le shérif, personne ne voudra venir. » — Dans ce cas, somez-moi de me présenter, lui dit Chase; je serai la milice, et je conduirai les prévenus au cachot. » Ceci se passait le samedi. Il invoqua l'assistance du gouvernement et du conseil, et le lundi, la caution fut fournie. Mais ce même jour, le grand jury, au lieu de présenter un bill contre les coupables, blâma le juge de ce qu'il avait rempli deux offices incompatibles : ceux de juge dans une cause criminelle et dans une cour générale. Chase se borna à leur représenter qu'ils s'occupaient d'affaires qui dépassaient leurs attributions. Élu en 1796 juge-adjoint à la cour suprême des États-Unis, il en remplit pendant quinze ans les fonctions. Cependant, en 1804, il fut, à l'instigation de John Randolph, traduit (*impeached*) devant la chambre des représentants comme accusé de malversation dans différentes affaires politiques, mais il fut définitivement acquitté par le sénat le 5 mars 1805. Sur les huit charges qui pesaient sur lui, il obtint dans cinq la majorité, qui fut contre lui dans les trois autres, quoiqu'elle ne s'élevât pas au nombre requis des deux tiers. Après son acquittement, il reprit sa place à la cour suprême. Dans les premiers jours de 1814, sa santé commença à faiblir, et il mourut le 19 juin de cette année, à l'âge de 70 ans. Chase défendit de mettre aucune inscription sur sa tombe, demandant seulement qu'on y gravât, avec son nom, la date de sa naissance et celle de sa mort. C'était un homme de talent, doué d'un grand courage et de beaucoup de fermeté, mais d'un caractère malheureusement trop irascible. Les débats de son procès ont été recueillis et publiés.

D—z—s.

CHASLES, CHALES, ou CHALLES (GRÉGOIRE, ou ROBERT DE), naquit à Paris, le 17 août 1659, et devint écrivain dans la marine. Il visita successivement les Indes, la Turquie et le Canada : dans ces

deux dernières contrées, il fut fait prisonnier. De retour à Paris, son humeur satirique, que développait encore l'amour excessif des plaisirs de la table, le fit bannir de cette ville, et reléguer à Chartres, où il mourut. On a de lui : 1° *les Illustres Françaises, histoires véritables*, Paris, 1725, 5 vol. in-12; 1759, 1748, 1750, 4 vol. in-12. Ce sont diverses histoires ou nouvelles assez intéressantes, mais écrites d'un style fort négligé. On n'a pas manqué de prétendre qu'il avait été le héros de quelques-unes : elles fournirent à Collé le sujet de *Dupuis et Desronais*. 2° *Journal du voyage fait aux Indes orientales par l'escadre de Duquesne, en 1690 et 1691*, la Haye (Paris), 1724, 5 vol. in-12. 3° La traduction du sixième volume de l'*Histoire de don Quichotte*, Paris, 1715, in-12. Ce volume fut, comme les précédents, attribué à Filleau de St-Martin; mais de Chasles le réclama. — François-Jacques CHASLES, avocat en parlement à Paris, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, a laissé un *Dictionnaire universel, chronologique et historique de justice, police et finance, distribué par ordre de matières, contenant l'indication des édits, déclarations, lettres patentes, et arrêts du conseil d'État, rendus depuis l'an 1600, jusques et y compris 1720*, Paris, 1725, 5 vol. in-fol.

D. L et A. B.—T.

CHASLES (1) (LOUIS), conventionnel, naquit en 1754, à Chartres, où son père était menuisier. Après avoir achevé ses études avec succès, il embrassa l'état ecclésiastique, remplit quelque temps les fonctions de précepteur des enfants du comte d'Estaing; et, à la mort du respectable abbé Leboucq, lui succéda dans la chaire de rhétorique au collège de sa ville natale. Un opuscule de Chasles, intitulé : *Timante, ou portrait fidèle de la plupart des écrivains du 18<sup>e</sup> siècle* (2), ayant fait augurer qu'il serait un jour en état de contribuer à la défense des doctrines religieuses, l'archevêque de Tours, M. de Conzié, le choisit pour son secrétaire et lui conféra, peu de temps après, un canonicat de sa cathédrale. A l'époque de la révolution, il fut, avec son frère, depuis curé à Chartres, le fondateur du *Correspondant*, journal rédigé dans des principes monarchiques; et il coopéra même, dit-on, à la rédaction de *l'Ami du roi*, par l'abbé Royou (3). Chasles était si peu mesuré dans ses articles que M. de Conzié l'avertit plusieurs fois de modérer son zèle. Lorsque ce prélat fut forcé d'abandonner son siège, Chasles revint à Chartres, se hâta de prêter le serment, quoiqu'il eût pu s'en dispenser, puisqu'il n'était pas fonctionnaire, et fut nommé principal du collège de Nogent-le-Rotrou. Bientôt après, il se mit sur les rangs pour remplacer l'évêque de Chartres, M. de Lubersac; mais, humilié d'avoir échoué dans ses démarches près des électeurs, il jeta le masque dont il s'était couvert jusqu'alors, et devint l'ennemi le plus implacable du clergé, ne cessant de déclamer

(1) Son nom est écrit *Châles* dans les tables du *Moniteur*.

(2) Chartres, 1785, in-8°. Dans l'*Année littéraire*, l'auteur de cet ouvrage est mal nommé *Charles*.

(3) Voy. le *Moniteur* du 17 janvier 1793, où Clausel reproche à Chasles d'avoir travaillé longtemps à la feuille de l'abbé Royou.

contre ses anciens confrères et de provoquer contre eux des mesures de rigueur. An mois de septembre 1792, il fut élu député par le département d'Eure-et-Loir à la convention ; et ayant eu devoir remercier les électeurs qui venaient de lui accorder leurs suffrages, il le fit par un discours si déplacé dans la bouche d'un prêtre catholique, que tous ceux qui l'entendirent furent saisis d'horreur. A son arrivée à la convention, Chasles choisit sa place dans les rangs des démagogues les plus exaltés. Le 26 novembre, des commissaires ayant rendu compte des troubles qui venaient d'éclater à Chartres, occasionnés par la rareté des subsistances, Chasles dit que les fermiers des ci-devant nobles étaient payés pour ne battre leurs grains qu'à la dernière extrémité. Le 5 décembre, il essaya de jeter des soupçons sur la nature des relations de Guadet avec la famille royale pendant la législature, et demanda qu'il fût invité de quitter la présidence, lorsque la discussion s'ouvrirait sur les papiers trouvés aux Tuileries dans l'armoire de fer. Le 10, il appuya Marat, qui voulait ôter au roi la faculté de choisir ses conseils ; et quelques jours après, il se fit l'apologiste des mesures prises par la municipalité de Paris à l'égard des défenseurs du roi, et qui tendaient évidemment à les empêcher de communiquer avec le royal accusé. Le 28, il se joignit à Thuriot pour faire repousser l'intervention du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI, et demanda que la convention ne traitât plus qu'avec les peuples. Lors de l'appel nominal sur la peine à infliger à l'infortuné monarque, Chasles s'exprima en ces termes : « Je ne crains pas de dire en face de la patrie, en présence de l'image de Brutus, devant ma propre conscience, que le moment où l'assemblée a écarté la proposition de l'appel aux assemblées primaires m'a paru un jour de triomphe pour la liberté et l'égalité, pour le salut de la république. Quant à la crainte de ce que vous appelez mal à propos les puissances étrangères, je l'écarte par cette seule pensée : c'est en présence de leurs armées que vous avez décrété l'abolition de la royauté. Je vote pour la peine de mort et pour l'exécution dans le plus bref délai. » Le 15 mars, il fit décréter d'accusation le général d'Harambure. Le 24 avril, il accusa le général Berruyer d'afficher un luxe insolent, et témoigna sa surprise de voir le ci-devant baron de Menou employé dans l'état-major de l'armée contre les insurgés de l'Ouest. Mais Goupilleau, de retour d'une mission à cette armée, réfuta toutes ses imputations calomnieuses, et, faisant allusion au premier état de Chasles, lui dit que les ci-devant prêtres faisaient bien autant de mal que les ci-devant nobles. Le 2 mai, il insista sur la nécessité d'adopter le *maximum* pour mettre un terme à la cupidité des marchands de blé. Dans les séances qui précédèrent la journée du 31 mai, il se signala par son emportement contre les orateurs dévoués d'avance à la proscription, provoqua l'appel nominal contre le président Isnard, qu'il accusa de partialité, et sur ce qu'on l'invitait à se taire, se plaignit d'être opprimé. Le 2 juin, il fit passer à l'ordre

du jour sur une lettre de Marat qui déclarait que si sa présence était un sujet de troubles, il s'abstiendrait de venir à l'assemblée jusqu'à ce que le calme y fût rétabli. Le 20 juillet, il proposa d'appliquer les lois sur les émigrés (la mort et la confiscation des biens) à tous les Français qui auraient des fonds à la banque de Londres. Bientôt il fut envoyé commissaire à l'armée du Nord. Blessé d'un obus à la jambe, le 8 septembre, à la bataille d'Hondschoote, il se fit transporter à Arras pour y être soigné. Malgré l'invitation qu'il reçut de revenir à Paris, il ne tarda pas à retourner à Lille réchauffer le patriotisme des habitants ; et il envoya, peu de jours après, au tribunal révolutionnaire, le malheureux général Lamarlière. Dénoncé par plusieurs de ses collègues à la tribune et dans les comités comme avilissant par sa conduite crapuleuse le caractère de représentant, il fut invité de nouveau à rentrer à la convention ; mais il continua de s'exeuser sur l'état de sa santé, qui ne lui permettait pas de supporter la voiture. Telle était l'opinion qu'on avait de lui, que Raffrou insistant, le 13 pluviôse (1<sup>er</sup> février 1794), sur son rappel, ajouta : « S'il lui arrive de mourir en chemin, sa mort couvrira bien des torts. » Les comités de salut public et de sûreté générale furent chargés de toutes les dispositions pour son prompt retour. Chasles, voyant qu'il ne pouvait plus différer, écrivit à la société des jacobins et à celle des cordeliers pour leur annoncer qu'il confondrait bientôt ses calomniateurs. Le 27 pluviôse (15 février), il pria la convention de fixer le jour où elle entendrait son rapport sur sa mission. Le lendemain il se rendit aux jacobins, et, après une violente diatribe contre les Lillois, il demanda son affiliation à la société, comme la plus douce récompense de son zèle pour la chose publique. Le 11 ventôse (1<sup>er</sup> mars), il dénonça le journal que Guffroy (roy. ce nom) publiait sous l'anagramme de *Rougiff*, comme infecté du poison le plus aristocratique, et provoqua sa suppression. Enfin, le 15 ventôse (5 mars), il fit sa rentrée à la convention, appuyé sur deux béquilles, et soutenu par les huissiers. Il s'excusa, sur les souffrances que lui causait sa blessure, de n'avoir pas présenté plus tôt son rapport, « dont l'attente, dit-il, effraye, à un point que je ne puis exprimer, ceux qui *ravalent* la frontière et le département du Nord. » Ayant obtenu la parole pour le lendemain, il parut à la tribune assis et couvert ; mais le rapport, qu'il avait eu tout le temps de préparer, n'eut pas l'effet qu'il s'en était promis. Confondu dans les rangs des démagogues obscurs, Chasles y fut oublié jusqu'après la chute de Robespierre. Le 26 thermidor (15 août), il vint à la société des jacobins se plaindre des persécutions que les patriotes éprouvaient dans toutes les grandes communes. « Il est, dit-il, des endroits où l'on ne craint pas d'outrager la mémoire de l'immortel Marat. Dans d'autres, l'aristocratie, non contente des chagrins amers dont elle abreuve les patriotes, distribue de l'argent pour parvenir à son but. » Mais les jacobins avaient cessé de dominer la convention, et ses plaintes furent écartées par l'ordre du jour. Dans

la discussion qui suivit le premier rapport sur les crimes de Carrier, Chasles demanda qu'aucun représentant ne pût être accusé sans qu'on lui fit connaître ses dénonciateurs, afin qu'il lui fût possible d'user de récrimination. Il avait essayé de continuer Marat, en faisant paraître un nouveau journal sous le titre de *l'Ami du peuple* ; mais, craignant la suite des dénonciations auxquelles cette feuille donnait lieu, il déclara que, depuis le seizième numéro, il n'avait plus aucune part à sa rédaction (1). Le 1<sup>er</sup> germinal an 3 (21 mars 1795), il demanda que la déclaration des droits de l'homme fût affichée dans la salle de la convention ; « et, dit-il, pour que votre « disposition ne puisse être éludée en aucune manière, il faut la confier au peuple. » Cette proposition ayant été combattue par Tallien, Chasles l'interrompit plusieurs fois, et le menaça du poing. Comptant sans doute sur le succès des trames ourdies par quelques députés montagnards, Chasles parut avoir repris son ancienne audace. Il compara les discours de Fréron, sur les lois organiques, à celui que St-Just avait prononcé le 9 thermidor. Il attaqua la loi de grande police de Sieyès comme propre à ramener le régime de la terreur ; et, après avoir refusé de prendre part à la discussion, y proposa divers amendements, déclarant que, s'ils n'étaient pas adoptés, il ne resterait plus qu'à se donner la mort. Enfin, le 12 germinal (1<sup>er</sup> avril), Chasles, dénoncé par André Dumont, comme l'un des auteurs des troubles qui venaient d'éclater dans Paris, fut arrêté sur la proposition de Bourdon (de l'Oise) et conduit au château de Ham. Amnistié par la loi du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), il fut, en considération de son ancienne blessure, admis à l'hôtel des Invalides. Lors de la création des droits réunis, il obtint un débit de tabac à Paris sous le nom de sa femme. Pendant les cent jours, n'ayant point accepté de place ni signé l'acte additionnel, il ne fut point atteint par la loi qui bannissait les régicides. Il mourut le 22 juin 1826. Chasles a laissé manuscrits des *Mémoires sur la révolution*. W—s.

CHASOT DE NANTIGNY (LOUIS), né au mois d'août 1692, à Saulx-le-Duc, en Bourgogne, vint de bonne heure à Paris, et s'y consacra à l'éducation de quelques jeunes seigneurs. Ces fonctions honorables augmentèrent son amour pour l'étude. Il s'adonna particulièrement à celle de l'histoire et aux pénibles recherches qu'exige la science des généalogies. Ses ouvrages sont recommandables par l'exactitude des détails, par une méthode claire et précise. C'est à lui qu'appartient toute la partie généalogique des suppléments de Moréri. Dans sa vieillesse, il devint aveugle, et mourut le 29 décembre 1755. On a de lui : 1<sup>o</sup> *Tablettes géographiques, contenant un Abrégé des quatre parties du monde, un Dictionnaire géographique, etc.*, Paris, 1725, in-12. 2<sup>o</sup> *Généalogies historiques des anciens patriarches, rois, empereurs et de toutes les maisons souveraines, jusqu'à présent*, Paris, 1736-1738, 4 vol. in-4<sup>o</sup> : ce grand ouvrage n'est point achevé ; 3<sup>o</sup> *Tablettes historiques, généa-*

*logiques et chronologiques*, Paris, 1749-1757, 8 vol. in-24 ; 4<sup>o</sup> *Tables généalogiques de la maison de France et de celles qui en sont sorties*, in-4<sup>o</sup> : c'est un extrait de ses *Généalogies historiques* ; 5<sup>o</sup> *Tablettes de Thémis*, Paris, 1755, 2 vol. in-24 ; 6<sup>o</sup> *Abrégé de la généalogie des vicomtes de Lomagne, avec une dissertation sur la branche de Candale*, Paris, 1757, in-12. D. L.

CHASSAGNE (IGNACE-VINCENT-GUILLOT DE LA), fils d'un professeur en médecine à l'université de Besançon, naquit en cette ville au commencement du 18<sup>e</sup> siècle. Il a composé quelques romans oubliés, quoiqu'ils ne soient peut-être pas inférieurs à la plupart de ceux qu'on imprime aujourd'hui. S'ils ne brillent pas du côté de l'invention, ils sont du moins assez purement écrits, et le bon sens et les mœurs y sont toujours respectés. En voici les titres : 1<sup>o</sup> *le Chevalier des Essars et la comtesse de Bercy, histoire remplie d'événements intéressants*, Paris, 1755, 2 vol. in-12 ; réimprimé la même année à Amsterdam, 2 vol. in-12. 2<sup>o</sup> *Histoire du chevalier de l'Étoile, contenant l'histoire secrète et galante de mademoiselle de M.... avec M. du....*, Amsterdam, 1740, in-12. 3<sup>o</sup> *Les Amours traversés, histoires intéressantes dans lesquelles la vertu ne brille pas moins que la galanterie*, la Haye (Paris), 1741, in-12. 4<sup>o</sup> *Mémoires d'une fille de qualité qui s'est retirée du monde*, Paris, 1742, in-12 ; nouvelle édition, Paris, 1755, in-12. 5<sup>o</sup> *La Bergère russe*, Paris, 1745, in-12. De la Chassagne est mort à Paris, vers 1750, dans un âge peu avancé. W—s.

CHASSAIGNE (ANTOINE DE LA), né à Châteaudun, en 1682, reçu docteur de Sorbonne en 1710, écrivit en faveur des jésuites plusieurs ouvrages qui sont aujourd'hui sans intérêt. Nommé directeur du séminaire des missions étrangères, il se démit de cette charge lorsque son âge ne lui permit plus d'en remplir les devoirs, et mourut à Paris, le 29 janvier 1760, à 78 ans. Quelques biographies lui attribuent la *Vie de (Nicolas) Pavillon, évêque d'Aleth*, St-Mihiel (Chartres), 1759, 3 vol. in-12, et Utrecht (Rouen), 1740, 2 vol., même format. Cet ouvrage est divisé en 2 parties, Chassaigne n'est l'auteur que de la seconde, où les affaires du jansénisme et de la régale, auxquelles eut part l'évêque d'Aleth, sont traitées solidement, mais avec diffusion. La première, qui contient, à proprement parler, la vie du prélat, a été rédigée par Lefèvre de St-Marc, sur les mémoires fournis par Duvaucel, théologal du chapitre d'Aleth. W—s.

CHASSAIGNON (JEAN-MARIE), auteur de quelques ouvrages singuliers, était né vers 1756, à Lyon, d'une famille ancienne dans le commerce d'épicerie. Sa supériorité sur tous ses condisciples et les succès brillants qu'il obtint dans ses classes exaltèrent sa vanité naturelle, au point que sa raison en fut altérée. Il s'échappa, une nuit, de la maison paternelle, part pour Genève, à pied, et se présente, un pistolet à la main, dans une auberge isolée dont le maître, le croyant un voleur, le fait arrêter. Son père, désolé de son évasion, le découvre dans sa prison et lui fait rendre la liberté. N'ayant pu le

(1) *Moniteur* du 15 ventôse an 3 (4 mars 1795).

déterminer à revenir à Lyon, il le dépose dans un couvent voisin, en le recommandant à l'humanité des religieux. Une nuit, Chassignon trace, dans une épître au Vanini de Ferney (1), un plan d'insurrection contre les dogmes catholiques; mais à peine était-elle écrite, qu'il est frappé d'un coup de sang. Il croit reconnaître, dans cet accident, la main de Dieu qui s'appesantit sur lui, et il met en pièces l'infamale épître qu'il tenait dans ses mains comme un charbon brûlant. Le souvenir de cette nuit effrayante le jette dans un délire mystique. Il écrit sa confession, et la dépose sous un arbre, qu'il arrose de ses pleurs. En vain son directeur tente de le ramener aux règles communes de la piété; sa tête s'égaré de plus en plus; son imagination lui représente tantôt les supplices de l'enfer, tantôt les béatitudes du ciel, et il se persuade qu'il a vu réellement ce qu'il a rêvé. Pour échapper aux idées qui l'obsèdent, il entreprend un pèlerinage. Vêtu d'un mauvais habit, un bâton noueux à la main, il s'échappe du couvent, où son père l'avait laissé. Il s'éloigne des routes communes et des auberges commodes; lorsqu'il a soif, il se désaltère dans les ruisseaux; et il n'a, pour apaiser sa faim, que le pain que lui accorde la pitié. Après un mois de fatigues et d'abstinence, il arrive à Châtillon-sur-Seine, où le hasard lui fait rencontrer un jésuite de sa connaissance, qui s'empresse de lui offrir un asile. Bientôt sa pieuse misanthropie le conduit à l'abbaye de Val-des-Choux. Le prieur lui propose d'y rester; il répond: « Une « sainte oisiveté m'est interdite, et ce qui est vertu « pour vous, dégénérerait pour moi en forfaiture (2). » Cependant la tête de Chassignon finit par se calmer. Résolu d'embrasser l'état ecclésiastique, il se rend à Paris avec le consentement de son père, et se fait recevoir au séminaire de St-Sulpice, d'où il part quelques mois après pour suivre les cours de théologie à l'école des dominicains. Mécontent de ses professeurs, et plus encore de l'indiscipline de leurs élèves, il renonce à la théologie et à l'état ecclésiastique. « Je me tiendrai, dit-il, à la porte du temple; j'y taillerai le caillou « du solitaire de Chalcede (3). » Il revient à Lyon, et se croyant revêtu du saerdoce, de la haute censure, il va dans les églises épier la conduite des ministres de la religion. Ayant surpris en faute deux prêtres et un magistrat, il dévoile leurs torts dans un pamphlet virulent. Cet écrit est supprimé comme diffamatoire; et Chassignon, décrété de prise de corps, est obligé de se réfugier en Savoie. Il y passa six mois, cultivant la botanique et vivant de pain et d'eau. Ce régime austère commençant à le lasser, il vint aux environs de Genève, et, muni d'une lettre du curé de Rumilly pour Voltaire, il se rendit à Ferney. Mais il implora vainement l'humanité du *défenseur de Calas*, qui se trouvait plus malade que de coutume. Éconduit du château sans avoir obtenu même un morceau de

pain, il passa la nuit dans une baraque à demi ruinée, mourant de faim et de froid (4). Le lendemain, il reprit la route de Lyon. Pendant son absence, la procédure intentée contre lui avait eu son cours; et tous ceux qui connaissaient Chassignon inclinaient à l'indulgence. « Un peu d'or purgea son « décret; il se rendit en prison, eut les honneurs de l'écro... La farce dura trois heures; la « servante du logis lui demanda ses étrennes (2). » Ce fut peu de temps après que Chassignon composa les *Cataractes de l'imagination*, ouvrage bizarre, rempli de folies et d'idées singulières, mais où l'on trouve assez de verve et d'originalité pour regretter que l'auteur n'ait pas joui de son bon sens. A cet ouvrage succéda la tragédie de *Cromwell*, qu'il entreprit, dit-il, « pour livrer ses hideux ossements, « ses mânes parricides au poignard de Melpomène, « aux torches dévorantes d'une nouvelle Tisiphone (3). » Lors du passage de Raynal à Lyon, Chassignon court à son hôtel et lui parle de son drame avec l'enthousiasme et la physionomie d'un inspiré. « J'ai, lui dit-il, les rois à défendre et le saerdoce à venger. Le trône et l'Église reposent « sur la même base. » Raynal le questionna sur sa croyance, et le félicita de son attachement à la foi catholique: « Vous êtes, lui dit-il, né pour le bon « heur! Hélas! la vraie religion est une statue di« vine qu'on a défigurée et jetée à terre... Quelle main « lui rendra ses belles formes et son piédestal? » Là-dessus Chassignon, entraîné toujours par son imagination au delà des limites du possible, se persuade « que Raynal, évêque, serait le rempart, l'ornement du trône et des autels, le prophète et le « régénérateur de la nation française (4). » Obsédé jour et nuit de cette idée, il se rend à Paris pour consulter les sages. C'étaient St-Martin, Court de Gebelin et Mesmer. Tous les trois lui disent: « Ce « que l'abbé Raynal a ébauché, c'est à un autre de « l'achever. » Ces paroles parurent à Chassignon renfermer un grand sens, et il se mit à courir les églises, à suivre les prédicateurs en crédit, dans l'espoir de découvrir parmi eux le régénérateur. Lassé de le chercher inutilement, il quitta Paris, sur la fin de 1784, couvert de haillons sous lesquels il cachait un bon habit, de l'argent et des pistolets. Il déclare qu'en voyageant de cette manière son but était d'éprouver par lui-même la dureté des hommes, afin d'avoir un motif de les haïr. Vivant, depuis la mort de son père, dans la solitude la plus complète, il cherchait tous les moyens d'exalter son imagination. C'est ainsi qu'il avait constamment sur sa table de travail une tête de mort et un crucifix. La révolution qu'il avait prévue ne le surprit point; mais il y vit un châtement de Dieu, et il n'hésita pas à s'offrir en holocauste pour apaiser sa colère. Lorsque les prêtres, chassés du sanctuaire, furent persécutés, il prit leur défense dans un écrit bizarre,

(1) *Nudités*, p. 256.(2) *Nudités*, p. 271.(3) *Ibid.*, p. 234.(1) *Nudités*, p. 315.(2) *Ibid.*, p. 256.(3) *Ibid.*, p. 256.(4) *Ibid.*, p. 258.

comme tous ceux qui sont sortis de sa plume, mais plein d'une rare énergie. Dans cet ouvrage, dont le titre seul (*Les Crimes du peuple*) suffisait à l'époque où il parut pour faire dévouer Chassaignon à la proscription, il attaque avec la plus grande violence les principaux auteurs de la révolution, et couvre de ridicule le nouvel évêque de Lyon Lamourette, ainsi que Chalier et les autres membres du club et de la municipalité de cette ville. Quelques mois après, il offrit de venir à Paris défendre Louis XVI devant la convention. Lorsque les Lyonnais, fatigués de l'oppression dans laquelle ils gémissaient, eurent mis Chalier en jugement, Chassaignon, touché du sort de son malheureux condisciple, s'empressa de publier en sa faveur un écrit, dans lequel il demandait qu'on se bornât à déporter un évergumène, qui avait été entraîné par sa tête à des excès que son cœur désavouait. Après le siège de Lyon, il ne fut point arrêté, comme il devait s'y attendre ; mais loin de se eacher, on le vit chaque jour assister aux exécutions qui avaient lieu sur la place des Terreaux. Un de ses amis (M. l'abbé Guillon) lui ayant demandé plus tard la cause d'une pareille conduite : « C'était, lui » répondit-il, pour apprendre à mourir et pour m'é- » dilier du courage de ceux qui mouraient avec » satisfaction pour Dieu et pour le roi. » Quoiqu'il n'eût pas quitté Lyon depuis 1785, Chassaignon n'en fut pas moins inscrit sur la liste des émigrés du département de l'Ain, où il possédait un *champ paternel et modeste*. Sur sa réclamation, un arrêté du directoire du département ordonna la levée du séquestre. Mais la municipalité, sous prétexte que cet arrêté n'était point revêtu de l'approbation du gouvernement, persistait à vouloir faire vendre au maximum les vins trouvés dans sa cave. Il se plaignit de cette municipalité trop active, dans une pétition adressée aux représentants Charlier et Pocholle, en mission dans le département de l'Ain (1), et l'on présume qu'il obtint justice. Chassaignon s'était retiré depuis quelques mois à Thoissey, et il mourut en 1796, âgé d'environ 60 ans. On a de lui : 1° *Cataraetes de l'imagination, Déluge de la scribomanie, Vomissement littéraire, Hémorragie encyclopédique, Monstre des monstres*, par Épiménide l'insensé, dans l'ancre de Trophonius, au pays des visions (Lyon), 1775, 4 vol. in-12. Il existe des exemplaires avec le nom de l'auteur sous ce titre : *Œuvres philosophiques, littéraires et critiques*, Genève, 1785. Une pièce de vers à Poncet, habile sculpteur de Lyon, est le fonds sur lequel Chassaignon a composé cet ouvrage qui, par la multiplicité des notes et des digressions, a quelque analogie avec le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* (voy. ST-HYACINTHE) ; mais c'est le seul point de ressemblance entre ces deux ouvrages. 2° *Eloge de la Broliade* (2), par un enthou-

siaste ; étrennes à l'auteur, Genève (Lyon), 1789, in-12. 3° *Les États généraux de l'autre monde, vision prophétique ; le tiers état rétabli pour jamais dans tous ses droits pour la résurrection des bons rois et la mort éternelle des tyrans*, Langres (Lyon), 1789, 2 vol. in-8°. 4° *Etrennes ou Adresses à MM. les rédacteurs du Courier de Lyon, à tous les journalistes, feuilhistes, lecteurs, abonnés, etc.*, Autun (Lyon), 1790, in-8°. 5° *Les Nudités, ou les Crimes du peuple*, Paris (Lyon), 1792, in-8°. C'est de cet ouvrage singulier qu'on a tiré la plupart des faits dont se compose cet article. 6° *Offrande à Chalier, ou Idées variées et philosophiques, tracées à la hâte et offertes à son défenseur officieux par un homme libre et un ami des hommes* (Lyon), 1795, in-8°, de 50 p. Cet opuscule a été réimprimé à la suite des *Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon* par l'abbé Guillon, édition de 1824, t. 1<sup>er</sup>, p. 455-64. 7° *Les Ruines de Lyon, ode*, in-8° de 7 p., insérée par l'abbé Guillon dans la première édition de ses *Mémoires*, publiée sous ce titre : *Histoire du siège de Lyon*, t. 2, p. 246-52. Outre la tragédie de *Cromwell* dont on a parlé, Chassaignon a laissé manuscrit : *d'Albini et Rosine, ou l'Ecole des bienfaiteurs*. On trouve un fragment de cette pièce dans les *Nudités*, p. 278, où l'auteur dit qu'il la composa dans un bois de châtaigniers, aux Charmettes, lieu devenu célèbre par le séjour de J.-J. Rousseau. W—s.

CHASSANÉE. VOY. CHASSENEUX.

CHASSANION (JEAN DE), écrivain protestant, natif de Monistrol en Velai, est principalement connu par son *Histoire des Albigeois, touchant leur doctrine et leur religion, contre les faux bruits qui ont été semés d'eux, etc.*, Genève, 1595, in-8°. Cette histoire, assez mal écrite et avec une partialité trop évidente, est divisée en 4 livres : l'auteur l'a tirée de deux anciens manuscrits, l'un en vieux français, et l'autre en languedocien. On ignore même les circonstances principales de la vie de Chassanion, auquel on doit encore les ouvrages suivants : 1° *de Gigantibus eorumque reliquiis atque iis quæ ante annos aliquot nostra ætate in Gallia reperta sunt*, Bâle, 1580, in-8° ; Spire, 1587, in-8° ; 2° *Histoire mémorable des grands et merveilleux jugements et punitions de Dieu*, 1586, in-8°, etc. C. M. P.

CHASSANIS (CHARLES), littérateur, né vers 1750, à Nîmes, d'une famille honorablement connue dans le commerce, fit de bonnes études et suivit la carrière à laquelle ses parents le destinaient ; mais sans rien relâcher des devoirs d'un négociant, il continua d'employer ses loisirs à la culture des lettres. Regardant la religion comme la base la plus solide des États, il prit sa défense dans plusieurs écrits. Il eut le bonheur d'échapper aux poursuites des comités révolutionnaires, et mourut, en 1802, à un âge qui semblait promettre encore de longs jours. On a de lui : 1° *Essai historique et critique*

(1) Cette pièce, empreinte de l'originalité qui caractérisait son auteur, a été publiée dans les *Archives du Rhône*, et dans les *Mélanges biographiques et littéraires* de M. Bréghot, p. 402-05, M. Bréghot a fait précéder cette pièce d'une courte note sur Chassaignon, et de la liste de ses ouvrages.

(2) L'auteur de la *Broliade* est Julien Pascal, chirurgien, mort

vers 1780, condisciple de Chassaignon : il avait, dit-il, du tact, des connaissances, de la physionomie, de l'énergie ; mais une mauvaise étoile. Chassaignon lui a conservé un souvenir dans les *Nudités*, p. 508 et 509.

sur l'insuffisance et la vanité de la philosophie des anciens, comparée à la morale chrétienne, Paris, 1785, in-12. Cet ouvrage est annoncé comme une traduction de l'italien de D. Gaëtan Sertor; mais on soupçonne que Chassanis en est le véritable auteur. On en trouve une analyse intéressante dans l'Année littéraire, t. 4, p. 145. 2° *Morale universelle tirée des livres sacrés*, Paris, 1791, in-16. 3° *Du Christianisme et de son culte contre une fausse spiritualité*, Paris, 1802, in-8°.

W—s.

CHASSÉ (CLAUDE-LOUIS-DOMINIQUE DE), seigneur du Ponceau, issu d'une maison noble de Bretagne, naquit à Rennes, en 1698. Après avoir achevé ses études, il fut envoyé à Paris en 1720, pour servir dans les gardes du corps. A peine y fut-il entré, que son père, dont le système de Law avait considérablement diminué la fortune, fut entièrement ruiné par le terrible incendie de Rennes. Sentant l'impossibilité de se soutenir au service, le jeune Chassé, que la nature avait doué d'une taille avantageuse, d'une figure agréable et surtout d'une voix magnifique, d'une basse-taille pleine, se décida à tirer parti des seuls avantages qui lui restaient. Il entra à l'Opéra, où il débuta au mois d'août 1724. Bientôt il effaça tous les acteurs de son genre qui l'avaient précédé, et le rôle de Roland, qu'il rendit avec une supériorité jusqu'alors inconnue, mit le sceau à sa réputation. Sans cesse occupé à perfectionner son jeu et son chant, il étendit ses soins sur l'ensemble du spectacle, et, le premier, il hasarda d'employer une grande quantité de ses comparses pour donner le tableau d'une manœuvre militaire, dans le siège de la tragédie d'*Alceste*. Louis XV, satisfait de l'exécution, l'appela depuis son *général*. Cet acteur était si profondément pénétré de ses rôles, que, dans une occasion semblable, étant tombé sur la scène, et craignant que sa chute n'occasionnât du désordre, il cria aux soldats qui le suivaient : « Marchez-moi sur le corps. » Il regretta toujours de ne pas suivre une carrière plus conforme à sa naissance. Cependant on lui proposa un emploi considérable dans sa province; il le refusa, parce que sa retraite eût entraîné la ruine des entrepreneurs de l'Opéra. Après avoir été l'honneur du théâtre et l'idole du public, Chassé crut, en 1758, pouvoir se retirer dans sa patrie, et rétablir sa fortune; mais le succès n'ayant point répondu à son attente, il rentra, au mois de juin 1742, dans l'opéra d'*Issé*, par le rôle d'Hylas. Enfin, après avoir fourni la plus brillante carrière, Chassé se retira tout à fait en 1757, âgé de près de soixante ans. Cet acteur, à des talents distingués, à des connaissances en tous genres, joignait des mœurs honnêtes et une conduite irréprochable. C'est de lui que J.-J. Rousseau a dit : « Cet excellent pantonime, « en mettant toujours son art au-dessus de lui, et « s'efforçant toujours d'y exceller, s'est mis ainsi lui-même fort au-dessus de ses confrères : acteur uni- « que et homme estimable, il laissera l'admiration « et le regret de ses talents aux amateurs de son « théâtre, et un souvenir honorable de sa personne « à tous les honnêtes gens. » Des gens de goût ne trouvaient pas dans son chant assez de force et de

vivacité, surtout vers la fin de sa carrière, ce qui donna lieu à l'épigramme suivante :

Ce n'est plus cette voix tonnante,  
Ce ne sont plus ces grands éclats,  
C'est un gentilhomme qui chante,  
Et qui ne se fatigue pas.

Chassé est auteur de plusieurs chansons bachiques qu'il avait composées pour lui, et que l'étonnante étendue de sa voix laisse peu de chanteurs en état d'exécuter. Il est mort à Paris, le 27 octobre 1786, âgé de 88 ans, jouissant depuis plus de cinquante d'une pension de musicien de la chambre, qui lui avait été accordée par Louis XV.

R—r.

CHASSEL (CHARLES), sculpteur, naquit à Nancy, en 1612. Il est mis au nombre des plus fameux sculpteurs en petit que la Lorraine ait produits. Peu d'artistes ont saisi plus habilement que lui la manière de développer les parties extérieures du corps humain. Il existe de cet artiste au musée de Nancy un *Crucifix* en bois représenté d'une manière si pathétique, que le sang semble circuler dans les veines; l'expression en est d'une admirable vérité. La reine mère, voulant occuper l'enfance de Louis XIV, fit venir Chassel à Paris. Cet artiste fut chargé de faire en petit, pour le monarque enfant, une armée de cavalerie et d'infanterie. Il y avait représenté toutes les machines nécessaires aux batailles et aux sièges : ces différents détails étaient rendus avec la plus scrupuleuse vérité. C'était avec ces petites sculptures de Chassel que Louis XIV se familiarisait avec le grand art de la guerre. Charles Chassel, honoré du brevet de sculpteur de ce prince, mourut à Paris dans un âge fort avancé, et laissa un fils qui se distingua dans la même carrière.

A—s.

CHASSEL (RÉMI-FRANÇOIS), petit-fils du précédent, suivit avec distinction la profession de ses ancêtres. Il naquit en 1666 à Metz, où son père, sculpteur du roi, s'était retiré, à cause du malheureux état où se trouvait alors la Lorraine. Dès l'âge de dix ans, Chassel partit pour Paris. Son père le confia au sculpteur Lecomte, qui en prit un soin particulier. Il travailla ensuite chez Boulogne, Coustou, Desjardins, et revint en Lorraine, après avoir séjourné plusieurs années dans la capitale. Le duc Léopold I<sup>er</sup> lui donna une place de professeur à l'académie de peinture de Nancy, qui rivalisait avec les plus célèbres de l'Europe. Chassel a composé un grand nombre d'ouvrages; mais le vandalisme révolutionnaire les a fait disparaître presque tous : 1° Aux Minimes de Nancy, le monument funèbre du président Cueillet. 2° Le monument du procureur général Matthieu de Meulon. 3° Celui de Jean-Léonard, baron de Bourcier et de Montureux, ouvrage regardé comme le plus beau de tous ceux qui se trouvaient à Nancy. 4° Dans l'église des Carmes de la même ville une *Piété* et une *Charité*. 5° Dans l'église des dames du St-Sacrement, le mausolée de François-Josias Bousmard, l'un des meilleurs ouvrages de Chassel. 6° Le *Génie des beaux-arts*, groupe destiné à une fontaine publique, que Stanislas fit vendre pour élever sur son emplacement le bâtiment de l'université. 7° Un

monument pyramidal élevé par le prince de Guise, en l'honneur de Léopold. 8° Le portique de l'hôtel de Gerbéviller, à Nancy. 9° Une Vénus. 10° Mausolée de M. le Bègue, à St-Dié. 11° Le mausolée de M. Du fort, dans la même ville. 12° Le tombeau de M. de Ludres, à Ludres. 13° Les bustes de Charles V, de Léopold et de S. A. R. Madame. 14° Quelques figures sculptées sur la montée qui conduisait à l'église des chanoines de St-Dié. 15° Le *Christ* formant le devant d'autel de la chapelle ducale, dans l'église des cordeliers, de Nancy; et diverses autres compositions remarquables. Presque tous les ouvrages de Chasselont ont été exécutés en marbre blanc ou en pierre de Savonnières, et dans de grandes dimensions. C'est sur ses dessins, faits par ordre du duc Léopold, que Sébastien Leclerc, ami et compatriote de Chasselont, a gravé les batailles de Charles V, destinées à orner l'ouvrage que le P. Hugo devait écrire sur sa vie aventureuse et guerrière. Des raisons de politique ayant mis obstacle à l'exécution de ce projet, Leclerc conserva les planches dont Chasselont corrigéait les épreuves au moment de son décès, arrivé le 5 octobre 1732.

B—N.

**CHASSELOUP-LAUBAT** (FRANÇOIS, marquis DE), général du génie, naquit à St-Sorain près de Marennes (Charente-Inférieure), le 18 août 1754, d'une famille noble, distinguée dans la carrière des armes, qui en 1628, après le siège de la Rochelle, rentra dans le sein de l'église catholique. Jean-Nathanaël de Chasseloup-Laubat, né en 1660, s'était fait remarquer dans les campagnes de Flandre sous le maréchal de Luxembourg. Il eut une jambe emportée à Nerwinde en 1695, et Louis XIV lui donna de sa main la croix de St-Louis à la création de cet ordre. — Son fils, **Jean DE CHASSELOUP-LAUBAT**, né en 1714, se distingua, sous le maréchal de Saxe, à Fontenoy, à Raucois, à Lawfeld; et il fut blessé à chacune de ces trois batailles. Héritier de la valeur de ses ancêtres, François de Chasseloup-Laubat dut suivre la même carrière. Il entra dès l'âge de seize ans à l'école de Mézières, d'où il sortit pour être lieutenant d'artillerie. C'est en 1774 qu'il fut reçu dans le corps du génie, pour lequel il avait une vocation spéciale. Il était officier supérieur dans cette arme lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, et refusa d'émigrer, malgré les pressantes sollicitations qui lui en furent faites. En 1792, lors de l'invasion des Prussiens, il était employé à l'armée du centre, et il se jeta volontairement dans Montmédy, où, tandis que le sort de la république se décidait dans les plaines de la Champagne, il se fit remarquer par la défense d'une place importante. Après la retraite des Prussiens, il fit raser les fortifications construites à la hâte à Longwy, dont la reddition, après quelques heures de canonnade, avait jeté tant d'épouvante dans Paris. Dans le mois de juillet 1795, l'armée française ayant marché sur Arlon où les Autrichiens avaient rassemblé des forces considérables qui menaçaient Longwy et Montmédy, Chasseloup, qui ne faisait pas partie de cette armée, s'y joignit spontanément. Ses connaissances locales, les mesures qu'il proposa, contribuèrent tel-

lement au succès de la bataille, que sur-le-champ même les représentants du peuple voulurent le nommer général; mais lui, dont tous les travaux avaient constamment eu pour but un art qu'il aimait avec passion, refusa un grade qui l'aurait forcé de sortir de son arme (1), et ne voulut accepter de l'avancement que dans son corps. Au siège de Maestricht, que l'armée de Sambre-et-Meuse fit en 1794, Chasseloup commandait l'attaque principale. Il parvint à placer sur la rive droite de la Meuse une batterie qui labourait dans toute son étendue le front contre lequel il dirigea son attaque. Les assiégés, se voyant ainsi pris par leur flanc, demandèrent à capituler, et Chasseloup fut récompensé de la part qu'il avait prise à cette conquête par le grade de colonel du génie. Appelé devant Mayence en 1795, il fut d'abord chargé de l'attaque du centre, et ensuite du commandement de tous les travaux du siège. L'année suivante l'Italie devint le théâtre des opérations les plus importantes, et dès son début le jeune général qui y commandait fixa les regards de l'Europe. Ses manœuvres furent d'une telle promptitude, que le chef du génie appelé à le seconder dut être doué d'une extrême activité, d'un coup d'œil aussi juste que rapide, pour embrasser, deviner en quelque sorte ses pensées. Chasseloup, qui, dans ces immortelles campagnes de 1796 et 1797, commandait le génie, sut montrer à quel point il réunissait ces brillantes qualités. Ce fut surtout au passage du Pô qu'il se fit d'abord remarquer. Il dirigea ensuite le siège de la citadelle de Milan, et commença celui de Mantoue, défendue par 200 bouches à feu et deux cent hommes de garnison. Pour assiéger cette place, l'une des plus fortes de l'Europe, les Français ne pouvaient disposer que de 8,000 hommes, et ils n'avaient aucune artillerie de siège. Cinquante pièces de canon, trouvées dans Tortone et dans les postes abandonnés de la rive droite du Pô, furent traînées devant Mantoue. Chasseloup ouvrit la tranchée à cent toises des palissades, et, malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition, il allait se rendre maître de la place, lorsque Wurmsér, à la tête de 50,000 Autrichiens, parut sur le Montebaldo, et Bonaparte, forcé de réunir ses troupes pour lui résister, fut obligé de faire lever le siège et de se contenter d'un simple blocus. C'est après avoir été cité plusieurs fois pendant le cours de cette campagne, pour les services qu'il rendit dans les batailles de Lonato, de Castiglione, de Rivoli, d'Arcole, où il fut renversé près du général en chef, que Chasseloup fut nommé général de brigade du génie. Malgré tant de victoires, la paix ne pouvait être conquise qu'au sein même de la monarchie autrichienne; mais pour y parvenir il fallait se rendre maître du Tyrol, et franchir les Alpes Noriques: c'était la première fois que des armées françaises pénétraient dans ces contrées. Il fallait donc y reconnaître le cours des fleuves, les gorges des montagnes, déterminer les positions.

(1) Il fut à cette époque jeté dans un cachot pour avoir sauvé la vie à un émigré; l'échafaud allait être sa récompense, lorsque tous les habitants de Longwy se souvinrent des services qu'il leur avait rendus, et l'arrachèrent à une mort certaine.



Ce fut Chasseloup que Bonaparte chargea de ces importants travaux, et le passage du Tagliamento, les combats de Tarvis et de Freysach assurèrent à l'armée française un succès si bien préparé. Pendant que la paix se négociait à Rastadt par suite de la signature des préliminaires de Léoben, Chasseloup traça les limites de l'Autriche et des nouveaux Etats d'Italie, et revint ensuite en France, où il reçut l'ordre de créer la ligne de défense du Bas-Rhin, depuis Nimégué jusqu'à Mayence. Le Rhin devenant la frontière de la France, il était nécessaire d'avoir sur le cours inférieur de ce fleuve un autre Strasbourg; Chasseloup dressa le plan d'une forteresse située au confluent de l'Ems et du Rhin près de Neuss, qui serait devenue tout à la fois la base de notre défense et celle d'un système offensif en Westphalie, théâtre presque inévitable de nos guerres au delà du Rhin. Frappé du faible rôle que les places fortes avaient joué dans les guerres d'invasion, par la facilité avec laquelle on les avait éludées, ou rendues inutiles, il avait compris de bonne heure que la plupart de ces places trop petites et trop multipliées ne font qu'affaiblir des armées défensives sans leur procurer de points d'appui solides, ni des centres d'opération assez étendus. La nécessité de grandes places lui étant démontrée, il se préparait à faire, pour le Nord de la France, l'application d'un système qui lui paraissait seul compatible avec le nouveau mode de guerre, lorsqu'au printemps de 1799 les hostilités recommencèrent, et qu'il fut appelé encore une fois à diriger le génie en Italie. Notre armée, commandée par Schérer, fut bientôt forcée par 100,000 Austro-Russes de se replier derrière l'Adda. Cette position était dangereuse et allait nous faire perdre l'Italie; Chasseloup reconnut que, pour sauver l'armée, il fallait occuper l'Apennin et couvrir Gènes. Mais comment prévenir l'ennemi dans cette position, lui qui pouvait s'en rendre maître dans une seule marche, ayant déjà passé l'Adige, le Mincio et l'Oglio? Comment franchir trente lieues dans les montagnes, par des chemins impraticables pour l'artillerie? tant d'obstacles ne firent cependant pas abandonner un projet si hardi, mais en même temps si habilement conçu (1); Chasseloup, en sept jours, parvint à tracer, à travers l'Apennin, une route de dix lieues, et l'armée, conduite par Moreau, exécuta cette retraite après laquelle Chasseloup fut nommé général de division. Appelé de nouveau au commandement du génie en Italie, il fit, sous les ordres du premier consul, les brillantes campagnes de 1800, et fut chargé, après la bataille de Marengo, du siège de Peschiera. Cette place, située à l'extrémité du lac de Garda, pouvait favoriser les manœuvres de l'ennemi par le Tyrol, et elle était facilement ravitaillée par les bâtiments que les Autrichiens avaient sur le lac. Chasseloup profita des hauteurs qui la dominent, pour avancer deux attaques qui furent faites sur les bords du Mincio. Déjà il avait fermé la presqu'île de Sermionc, et, après dix

jours de tranchée, il allait battre en brèche l'enceinte, lorsque le traité de Trévise suspendit les hostilités. L'Italie possédait un grand nombre de places construites systématiquement contre la France, et qui étaient autant d'obstacles à vaincre pour pénétrer dans cette contrée, si on la perdait encore. Il avait conseillé de les démolir : il reçut enfin l'ordre de raser les forteresses de Coni, Ceva, Tortone, le fort de Suze, l'enceinte de Turin, et le château de Milan. La destruction de ces places devait être une opération longue et dispendieuse, qu'il sut rendre aussi courte qu'économique au moyen des fourneaux particuliers qu'il inventa. Après la paix de Lunéville en 1801, il reçut de Napoléon la mission importante de dresser les plans sur la plupart des places de l'Italie septentrionale, et principalement sur Pizzighitona, Peschiera, Mantoue, Legnago, la Rocca d'Anfo dont le système défensif devait être combiné avec nos nouvelles frontières. En 1802, il fut envoyé à Tarente afin d'y former de nouveaux projets sur les fortifications de cette ville. Pour être assurée à la France, la conquête de l'Italie exigeait un système complet de défense et d'occupation qui devait commencer à l'Adige et se terminer à Gènes. Tant qu'une armée couvre et défend Gènes, l'ennemi, quelque supérieur qu'on le suppose, ne peut avoir en Italie qu'une existence précaire; s'il tente de pénétrer en France, il s'expose à tout ce que peut entreprendre un corps d'armée qu'il laisse sur ses derrières dans des positions excellentes. Si, au contraire, il dirige ses efforts contre Gènes, il s'engage dans une entreprise longue et difficile qui peut donner le temps de réunir une nouvelle armée. Ainsi il s'agissait de déterminer les positions que, des bords de l'Adige à Gènes, il fallait disputer à l'ennemi; tous les points d'appui qu'il était nécessaire de se donner sur nos lignes d'opérations; la position de la place du dépôt qui devait servir de base à tout le système, et les améliorations à exécuter à Gènes, qui devenait le boulevard des Français en Italie. Chasseloup, chargé de ces importants travaux, comprit d'abord la nécessité d'occuper le val Sabbia; il en reconnut tous les débouchés, et détermina l'emplacement d'une forteresse capable d'arrêter tous les efforts de l'ennemi, et, malgré les difficultés que l'on eut à vaincre sur un terrain rebelle à toute fortification, la Rocca d'Anfo fut construite d'après ses plans. Il parcourut ensuite les bords de l'Adige, pour y établir tous les points d'une ligne de défense. Il avait remarqué dans les premières campagnes, surtout à la bataille de Rivoli, combien il est essentiel d'occuper le passage qui se trouve sur le flanc droit du Montebaldo, seul chemin praticable à l'artillerie sur la rive droite du fleuve; il proposa de le fermer au moyen des trois redoutes qui se liaient par les hauteurs à la position de la Corona. Le traité de Lunéville, en fixant la frontière au cours de l'Adige, avait stipulé que les ouvrages de la rive gauche seraient détruits. Le château St-Félix de Vérone avait été rasé; Porto, situé en face de Legnago, avait éprouvé le même sort : il ne restait plus sur l'Adige que deux points fortifiés, le

(1) Cette idée est devenue la base de notre système de défense en Italie.

Château-Vieux de Vérone et Legnago. C'était pour la France deux places offensives que Chasseloup perfectionna, et qui, dans la guerre de 1805, rendirent les services importants qu'il s'en était promis (1). Peschiera fut également fortifiée; sa position, qui la rend maîtresse de la navigation du lac de Garda, lui permit de porter des troupes dans le Tyrol et de grossir ou tarir à volonté le Mincio et les lacs qui couvrent Mantoue. Mais, malgré tant d'avantages, il est peu de sites aussi rebelles à la fortification, et tout était à créer pour en faire une place vraiment forte. Mantoue demandait de si grands travaux qu'il fut question de raser ceux qui existaient; mais Chasseloup les conserva par ses projets aussi vastes que simples, et qui consistaient à compléter l'inondation. Enfin il choisit Alexandrie pour en faire la grande place de dépôt, qui, concurremment avec Gênes, devait être la base de tout notre système de défense en Italie, et un centre de forces qui permit toujours à nos armées de reprendre l'offensive dans le Piémont. Alexandrie fut entièrement construite d'après un système nouveau dont le général Chasseloup est l'auteur, et dont l'exécution rendit cette place un des plus forts boulevards de l'empire français. Toutes les idées qui l'avaient occupé pendant l'exécution de ses autres travaux trouvèrent ici leur application. « Eloigner les feux » de l'ennemi par des ouvrages avancés, capables de « résister et d'être repris par la garnison; se ménager dans tout le pourtour de la place de grands « moyens de sortie; réduire à un très-petit nombre, « par de vastes inondations, les fronts attaquables, « multiplier les obstacles sur les directions que l'ennemi est forcé de prendre, et l'obliger à faire trois « sièges successifs dans la même place, tels sont les « avantages que présentent les travaux exécutés à « Alexandrie avec une rapidité qui a surpassé tout « ce que l'on avait vu jusqu'alors (2). » Pendant qu'il surveillait la construction de six places fortes, Chasseloup reculait par des travaux particuliers les limites de son art. Il faisait des recherches sur la guerre souterraine, une des branches les plus intéressantes de la fortification; il indiquait les formes les plus avantageuses pour les galeries de mine, pour résister aux globes de compression, et les moyens d'y renouveler l'air. Il apportait des modifications aux anciens systèmes, en exécutant le premier des demi-lunes en avant des glacis, en faisant de nouveaux réduits casematés pour les demi-lunes et les places d'armes, et des chemins couverts soustraits aux ravages du ricochet; enfin il inventa un nouvel affût qui peut avoir une grande influence sur la défense des places; et publia à cette époque un ouvrage intitulé: *Essais sur quelques parties des fortifications et de l'artillerie*, par le général comte de C\*\*\*, Mi-

(1) C'est par le Château-Vieux que l'armée de Masséna exécuta, en 1805, le passage de l'Adige; le général Chasseloup, qui commandait le génie, eut à cette entreprise la part que les connaissances des localités lui assuraient.

(2) Les Autrichiens comprirent tellement l'importance de cette création de Chasseloup, que leur premier soin, après les traités de 1814, fut de raser les fortifications d'Alexandrie, dont ils n'ont laissé que la citadelle.

lan, 1814, in-8° (t). Vers la fin de 1805, Chasseloup eut encore le commandement du génie à l'armée d'Italie, qui devait concourir, avec la grande armée, à envahir les Etats autrichiens, et qui parvint jusqu'à Laybach où elle s'arrêta par suite du traité de Vienne. Il reprit alors la direction des grands travaux de fortification en Italie, et il en suivit l'exécution jusqu'à l'automne de 1806, époque où il reçut l'ordre de se rendre à la grande armée qui marchait contre la Russie. Ce fut dans ces glorieuses campagnes de Prusse et de Pologne qu'il déploya une activité faite pour étonner l'imagination. Il fit exécuter d'immenses travaux sur l'Elbe et l'Oder, relevant partout les places fortes que Napoléon voulut conserver. Passant ensuite à l'avant-garde sur les bords de la Vistule, il construisit à Praga une tête de pont revêtue en bois qui équivalait à une place et qu'il couvrit par un vaste camp retranché. Il élève sur les bords de la Narew à Sierock, et sur ceux de la Vistule à Modelin, deux têtes de pont revêtues qui pourront un jour devenir d'importantes forteresses, et dont l'heureux choix sera confirmé dans les campagnes de 1809, par l'utilité dont elles seront au prince Poniatowski pour réunir les Polonais surpris par l'attaque imprévue des Autrichiens. Les glaces enlevant sans cesse les ponts de bateaux de notre armée, il en fit construire trois sur pilotis pour des rivières plus larges que le Rhin. Malgré tant de travaux, il est encore présent à toutes les affaires, et rend d'importants services dans les sanglantes batailles de Golymin et de Preussich-Eylau. Tandis que l'armée se repose, il se rend au siège de Colberg, et va prendre le commandement des travaux de celui de Dantzick, siège à jamais mémorable et par les difficultés que les assiégeants avaient à vaincre et par le peu de moyens mis à leur disposition. (Voy. KALKREUT et LEFEBVRE.) Ce n'est qu'après cinquante et un jours de tranchée ouverte que la place tombe en notre pouvoir. Après la bataille de Friedland, qui force la Russie à la paix, Chasseloup relève Thorn et Marienbourg; et par la double tête de pont de Dirchan, il l'unit à Dantzick. Il donne aussi des plans fort étendus, et des tracés qui pourront servir à faire de la Vistule une ligne de défense contre le Nord, comme le Rhin l'a été si longtemps contre l'Allemagne; enfin il termine cette brillante campagne par le siège de Stralsund, place d'une grande réputation, située dans une position avantageuse, mais que les Suédois furent bientôt obligés d'évacuer devant les attaques si hardies et si habilement combinées des Français. Avant de rentrer en France, Chasseloup se rendit encore à Magdebourg pour y faire exécuter des travaux considérables d'amélioration et y ordonner la destruction d'ouvrages très-imparfaits. Enfin il vint présenter le résultat de ses travaux à Napoléon, qui l'enmena avec lui en Italie pour examiner dans le plus grand détail les immenses constructions qu'il

(1) La première édition de cet ouvrage avait paru en 1803 dans la même ville, sous ce titre: *Extraits des Mémoires sur quelques parties de l'artillerie et des fortifications* publiés par M. T... (Thiérou), alors secrétaire de l'aute

avait exécutées surtout à Mantoue et à Alexandrie, et, après une inspection très-exacte, il reçut du maître lui-même les plus brillants éloges. Toute l'année 1808 fut employée par Chasseloup à perfectionner ses projets sur différentes places fortes, et à en faire de nouveaux sur Venise, Palma-Nova, Osoppo, Ancone, etc. La guerre ayant recommencé en 1809, il reprit le commandement du génie en Italie. L'armée française, attaquée avant d'avoir pu se réunir, fut obligée de se replier, et Chasseloup reçut l'ordre de se renfermer dans Mantoue pour en prendre le commandement; mais les succès de la grande armée qui marchait sur Vienne ayant forcé les Autrichiens à rétrograder, il entra dans Palma-Nova, dont il compléta les fortifications, et où il fut contraint par les forces supérieures des Autrichiens de rester jusqu'à la paix qui suivit la bataille de Wagram. Alors il reçut l'ordre de dresser des plans sur les moyens de fortifier le golfe de la Spezzia, et il les apporta à Paris où ils furent discutés et approuvés, ainsi que ses autres plans sur les places fortes d'Italie, dans ces mémorables conseils de fortifications, qui furent tenus en 1810, presque toujours présidés par Napoléon, et dans lesquels on s'occupait de toutes les places depuis Amsterdam jusqu'à Tarente, depuis Varsovie jusqu'à Lisbonne. En 1811, l'empereur l'emmena avec lui à Cherbourg, et dans son voyage sur le bas-Escaut et en Hollande, pour y examiner les fortifications, et en prescrire de nouvelles. A son retour il le lit grand officier de la Légion d'honneur et conseiller d'Etat en service ordinaire. En 1812, Chasseloup eut, pour la septième fois, le commandement en chef de l'armée du génie à la grande armée, qui cette fois fut destinée à agir contre la Russie. Il traça les fortifications de la tête de pont de Kowno et du camp retranché de Wilna. Après la prise de Smolensk, il présenta sur cette place des projets de fortification à Napoléon en lui faisant sentir l'importance d'un point d'appui en cas de retraite. Il eut ensuite part à toutes les batailles, puis à la désastreuse retraite. Arrivé à Wilna, il reçut l'ordre d'inspecter Dantzick, Stettin, Magdebourg et Wesel. Enfin Napoléon, voyant la santé de Chasseloup s'affaiblir par l'âge et par tant de travaux et de campagnes, confirma, le 5 avril 1815, le vœu du département de la Charente-Inférieure qui avait porté ce général comme candidat au sénat-conservateur. En lui annonçant qu'il l'avait élevé à cette dignité : « J'y mets une condition, « lui dit l'empereur, c'est que vous continuerez à « inspecter les grands travaux que vous avez faits en « Italie. » Ainsi, quoique sénateur, Chasseloup fut, en 1815, commissaire extraordinaire chargé d'inspecter les places de la péninsule; et il eut en 1814, mais trop tard, la mission d'établir la ligne de défense de Montereau à Orléans. En 1815, retiré dans son département, il reçut une lettre de Napoléon qui l'appela à sa nouvelle chambre des pairs; il répondit : « Lorsque, après l'abdication de l'empereur, j'ai vu un Bourbon monter sur le trône, j'ai « cru qu'instruit par le malheur il comprendrait les « besoins des Français, et j'ai prêté serment de fi-

« délit au roi. Jenne, j'irais encore dans les rangs « de l'armée défendre mon pays, car le premier de- « voir d'un Français est de repousser l'étranger, et « fut là ma vie tout entière; mais je suis trop vieux « aujourd'hui pour prendre les armes. Mon ser- « ment ne me permet pas d'accepter un emploi inu- « tile à la défense de ma patrie. » Rentré à la chambre des pairs après les cent jours, le général Chasseloup vota contre la condamnation du maréchal Ney, et fit partie de la minorité qui défendit pendant quinze ans les institutions constitutionnelles. Il reçut du roi le titre de marquis et fut nommé président du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique en 1819. Il se préparait à mettre en ordre ses nombreux manuscrits; mais il devint presque aveugle, et fut obligé de renoncer à ses projets. Si nous avons à regretter qu'il n'ait pu nous donner le résultat de ses savantes recherches, du moins son système est-il déposé aux Invalides, à côté de ceux de Vauban et de Cormontaigne. Un des plus beaux éloges de Chasseloup-Laubat est sans doute celui qu'à Ste-Hélène Napoléon fit encore de ses brillants travaux et de sa haute probité. Il mourut à Paris, le 6 octobre 1855. Outre l'ouvrage que nous avons cité, on a de lui : *Correspondance d'un général français avec un général autrichien sur divers sujets, par le général C. L.*, publié par le citoyen T. (Thiérion), Paris, 1801, in-8°; réimprimé en 1805, avec quelques changements, sous ce titre : *Correspondance entre deux généraux*, etc.

D—DE.

CHASSENEUX (BARTHELEMY DE), en latin A CHASSANEO, né à Issy-l'Evêque, près d'Autun, en 1480, étudia le droit dans les universités de Dôle et de Poitiers, et alla se perfectionner dans celles de Turin et de Pavie. Le cardinal d'Amboise l'employa à diverses commissions en Italie, pendant qu'il y gouvernait les affaires de la France, sous le règne de Louis XII; mais Chasseneux, modeste et sans ambition, aimant singulièrement son pays, préféra d'y vivre dans l'obscurité, au milieu de ses parents et de ses amis, plutôt que de posséder ailleurs les dignités les plus brillantes. Revenu en France en 1502, il se borna à la place d'avocat du roi à Autun, et il le fit avec d'autant plus de plaisir, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'elle lui donnait occasion de terminer bien des procès; mais François 1<sup>er</sup>, qui aimait les gens instruits, et savait tirer parti de leurs talents, ne permit pas à Chasseneux d'enfouir ainsi les siens; il le fit conseiller au parlement de Paris en 1551, et, l'année d'après, premier ou plutôt unique président du parlement de Provence. On loue l'intégrité avec laquelle il exerça cette place importante. Ayant été accusé de malversations par Laugier, avocat général, il fut pleinement justifié, en 1553, par une commission composée de quatre présidents tirés de quatre différents parlements. François 1<sup>er</sup> l'appela cette même année à son conseil pour y travailler à l'ordonnance faite à Is-sur-Tille sur la réformation de la justice. Il occupait encore, en 1540, la place de président au parlement d'Aix, lorsque fut rendu cet arrêt du 18 novembre, si fameux dans l'histoire de ce temps, et

par lequel on condamnait à mort par contumace quelques-uns des habitants des villages de Cabrières, de Mérindol et lieux circonvoisins, on bannissait les autres, et on ordonnait de ruiner leurs maisons, etc. C'était un reste des anciens Vaudois, ignorés jusqu'alors, mais que la fermentation causée par les nouvelles hérésies avait rendus suspects. Tant que Chasseneux vécut, l'arrêt ne fut point mis à exécution. De Thou prétend qu'il l'empêcha, sur les remontrances que lui fit Renaud d'Alleins, gentilhomme d'Arles, que, pendant qu'il était avocat du roi à Autun, il avait été d'avis qu'on ne pouvait excommunier les rats, avant de les avoir cités en justice et les avoir entendus au moins par procureur; que les habitants de Mérindol, bien qu'hérétiques, ne devaient pas être traités plus rigoureusement que ces animaux. Nicéron a voulu révoquer ce fait en doute, en prétendant qu'il était tiré du Martyrologe des protestants. On voit cependant que Chasseneux, dans le premier de ses *Conseils*, imprimés à Lyon en 1551, in-fol., rapporte que les habitants de Beaune, voyant leurs vignes dévastées par une espèce de hannetons, étaient venus à Autun présenter requête à l'official, pour qu'il leur ordonnât d'évacuer leur territoire, sous peine d'excommunication. Chasseneux, consulté dans cette affaire, examine d'abord si les habitants de Beaune ont ce droit, et ensuite comment il faut procéder. La première formalité qu'il exige, à peine de nullité, c'est qu'on fasse citer les hannetons, afin qu'ils puissent être entendus, au moins par procureur. L'embarras était de savoir comment ils feraient leur procuration; mais l'auteur prouve, par un grand nombre d'autorités, que quand un procureur se présente pour défendre quelqu'un qui ne le désavoue pas, il est censé revêtu de pouvoirs légitimes. Il trace ensuite au long la forme de la requête, de la citation et de la sentence. Il rappelle à cette occasion plusieurs procédures de ce genre qu'il a vu faire à Autun, à Lyon, à Mâcon, contre des animaux nuisibles, tels que les rats et les limaçons. Renaud d'Alleins tirait de ce conseil de Chasseneux, imprimé depuis dix ans, un argument en faveur des Vaudois, auquel il n'y avait rien à répliquer. Il n'est par conséquent point étonnant qu'il ait fait impression. Ce qui le prouve, c'est que Chasseneux demanda au roi que les habitants de Mérindol fussent entendus, et qu'il obtint un ordre du roi qui l'ordonnait ainsi. Il ne survécut qu'une année à l'arrêt du parlement, étant mort le 15 avril 1541. De Thou dit qu'il mourut subitement; d'autres ont prétendu qu'il fut empoisonné avec un bouquet de fleurs, et Nicéron croit que ce fut l'effet de la haine de ceux qui avaient conjuré la perte des malheureux Vaudois. C'aurait été, en tout cas, un digne prélude des barbaries qui se commirent sous le président d'Oppède, successeur de Chasseneux, entraîné moins par l'intérêt d'une religion qui ne commande rien de semblable, que par la haine qu'il portait aux seigneurs de Cabrières et de Mérindol, voisins de sa terre d'Oppède. (Voy. OPPÈDE.) Les principaux ouvrages de Chasseneux sont : 1° *Con-*

*silia*, Lyon, 1551, in-fol. : ce sont des consultations sur différentes matières de droit. 2° *Catalogus gloriæ mundi*, Lyon, 1529, in-fol. : c'est le protocole de la vanité humaine; il règle les rangs, les préséances. On y trouve des recherches sur les offices, dignités et charges de la couronne; mais il y a beaucoup de fatras : l'auteur y copie sans scrupule des pages entières du traité de Tiraqueau, de *Legibus connubialibus*. 3° *Consuetudines ducatus Burgundiæ, ac fere totius Galliæ*. Le commentaire sur la coutume de Bourgogne, de Chasseneux, a été imprimé plusieurs fois; c'est un des premiers ouvrages dans lesquels on ait essayé d'éclaircir le droit coutumier de France, en le conciliant avec le droit romain; la dernière édition est de 1647, in-fol. Il faut y joindre des notes de Dumoulin, in-fol., qu'on découvrirait vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle, et auxquelles il n'avait pas mis la dernière main. Malgré cela, Dumoulin ne faisait pas grand cas de Chasseneux; il l'appelait un auteur de peu de jugement. D'autres l'ont accusé d'avoir pris beaucoup de choses dans leurs ouvrages. On lui en a aussi attribué qui ne lui appartiennent pas : entre autres des *Remarques sur les ordonnances*; un traité de *Casulis*; un autre de *Viris illustribus*. Il est auteur des vers latins dans les *Épithètes des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à François I<sup>er</sup>*, Bordeaux, sans date, in-8°. Les vers français sont de Jean Bouchet. Cet ouvrage est fort rare. On trouve un éloge de Chasseneux en tête de la *Coutume générale du duché de Bourgogne*, par Bouhier. (Voy. le t. 3 des *Mémoires* du P. Nicéron.) B—1.

CHASSIGNET (JEAN-BAPTISTE), né vers 1578, à Besançon, fit ses études au collège de cette ville sous Antoine Huet, professeur habile, qui lui inspira le goût des belles-lettres. Sa fortune ne lui permettant pas de se livrer entièrement à son inclination, il se fit recevoir docteur en droit, et obtint la charge d'avocat fiscal au bailliage de Gray. Il ne renonça cependant point à la poésie, et ce fut même sa seule distraction dans les peines dont sa vie fut continuellement traversée. On a de lui : 1° *le Mépris de la vie et Consolation contre la mort*, Besançon, 1594, in-12 : c'est un recueil de sonnets et d'odes qu'il avait composés dans sa première jeunesse. La lecture en est fatigante, la même pensée y reparaissant trop souvent. 2° *Paraphrases en vers français sur les douze petits prophètes du vieil Testament*, Besançon, 1601, in-12. 3° *Paraphrases sur les cent cinquante psaumes de David*, Lyon, 1615, in-12 : ces deux ouvrages ont les mêmes beautés et les mêmes défauts. On ne peut refuser à l'auteur de la verve, de l'abondance, de l'harmonie et un certain art dans la disposition des mots et dans la coupe des périodes, dont les poésies de ses contemporains n'offrent que très-peu de modèles; mais il manque de goût dans le choix des expressions, et trop souvent il rend d'une manière bizarre les images sublimes des livres saints. Les *Paraphrases des psaumes de David* ne lui avaient coûté que cinq mois de travail, et il promettait celle des livres de Job, si sa santé défaillante lui permettait de s'en occuper. Comme elle n'a point paru,

on pourrait conjecturer qu'il mourut peu de temps après cette publication. Cependant Grappin, dans son *Histoire abrégée du comté de Bourgogne*, place la mort de Chassignet à l'année 1655. On est certain du moins qu'il n'est pas mort avant 1619 ou 1620, puisqu'il a traduit du latin en français l'*Histoire de Besançon* de J.-J. Chifflet, et que son manuscrit, qu'on a conservé, porte la date de 1619. — Un bénédictin du même nom a composé dans le 17<sup>e</sup> siècle une *Histoire de tous les monastères du comté de Bourgogne*, dont il est parlé avec éloge dans le *Voyage littéraire* de D. Martène; cet ouvrage est resté manuscrit.

W—S.

CHASSIGNET (1) (FRANÇOIS, baron DE), de la même famille que le précédent, homme d'Etat, oublié jusqu'ici dans les dictionnaires historiques, naquit en 1651, à Besançon, d'une famille patricienne, qui a produit plusieurs hommes de mérite. Après avoir achevé ses études, il embrassa la profession des armes, au service de l'Autriche, et parvint rapidement aux premiers grades. Ses talents l'ayant fait remarquer de l'empereur Léopold, ce prince le chargea de l'éducation de l'aîné de ses fils (Joseph 1<sup>er</sup>), et l'employa dans diverses affaires importantes où Chassignet montra beaucoup de zèle et de capacité. Après la mort du roi d'Espagne Charles II (1<sup>er</sup> novembre 1700), la France s'empressa de faire reconnaître pour son successeur le jeune duc d'Anjou (Philippe V), proclamé d'abord à Madrid, et peu de temps après à Naples. L'empereur Léopold, qui convoitait cette riche succession pour son second fils l'archiduc Charles, forma sur-le-champ une nouvelle coalition contre la France; et, en attendant qu'il pût faire passer une armée en Espagne, fit entrer des troupes en Italie, pour y attirer les Français. L'Autriche conservait de nombreux partisans à Naples, surtout parmi les nobles, fatigués d'être gouvernés par un vice-roi espagnol. Quelques-uns firent offrir leurs services à l'Empereur; s'il voulait renverser Philippe V, dont l'autorité mal affermie ne pourrait résister au moindre choc. Léopold accueillit leurs offres avec empressement, et choisit Chassignet pour conduire cette grande entreprise. Muni d'instructions nécessaires, il partit pour Naples (juillet 1701). En passant à Rome, il vit les principaux seigneurs napolitains qui s'étaient engagés à le seconder, et il s'arrêta quelques jours à Bénévent, chez le prince de l'Ariceia, pour se concerter avec lui sur les mesures les plus propres à faire réussir la conjuration. Dans une rénnion des chefs qui eut lieu à Naples peu de jours après l'arrivée de Chassignet, il fut convenu que l'on commencerait par poignarder le vice-roi (le duc de Médina-Celi), au moment où il sortirait de son palais; que l'on s'emparerait ensuite des forts où l'on aurait soin de ménager des intelligences, et que l'on profiterait du trouble pour proclamer l'archiduc. L'exécution de ce plan fut fixée d'abord au 19 septembre, jour de la St-Jan-

(1) Il est mal nommé *Sassignet* par les différents historiens de la conjuration de Naples.

vier; mais, craignant que la solennité de la fête, loin de le favoriser, ne devint un obstacle à leur projet, les conjurés l'ajournèrent au 5 octobre. Malgré le mystère dont Chassignet avait enveloppé ses démarches, la conspiration fut découverte par l'indiscrétion de quelques subalternes, à qui l'on avait été forcé de se confier. Les mesures que le vice-roi prit aussitôt, soit en changeant la garnison des forts, soit en faisant arrêter plusieurs personnes suspectes, avertirent Chassignet qu'il était trahi. Son avis fut d'abandonner, du moins pour le moment, un plan devenu désormais impraticable; mais les conjurés, dans leur désespoir, résolurent au contraire d'en avancer l'exécution. On était dans la nuit du 27 septembre; ils forcèrent Chassignet de monter à cheval et de parcourir les rucs de Naples, tenant dans ses bras le portrait de l'archiduc, et suivi d'hommes du peuple, qui criaient vive Charles III (1). Pendant ce temps, les séditieux forcèrent les portes des prisons, dont ils firent sortir indistinctement tous ceux qui y étaient renfermés, et s'emparèrent ensuite du palais de la Vicairie, où ils commirent toutes sortes d'excès. Quelques-uns, ignorant que la garnison des forts avait été changée, se présentèrent pour y être reçus; mais ils furent dispersés à coups de fusil. Abandonné de la plupart de ceux qui l'avaient suivi, Chassignet se réfugia dans le cloître de St-Laurent, où il arbora l'étendard d'Autriche et fit placer devant lui une table chargée de pistoles, qu'il laissait prendre à ceux qui se déclaraient pour l'archiduc. Mais quand le jour arriva, le calme se rétablit. Chassignet, arrêté sans résistance, fut conduit en prison, et, peu de temps après, transféré en France, où il fut mis à la Bastille. Tant que dura sa détention, il reçut tous les mois de l'Empereur cent écus, dont il distribuait aussitôt la moitié aux autres prisonniers, se contentant du surplus pour ses propres besoins. Renneville, l'un de ses compagnons d'infortune, a, dans son *Histoire de la Bastille*, loué la modération de Chassignet, sa prudence, sa douceur et sa pitié profonde. « C'était, ajoute-t-il, « un seigneur très-habile dans les négociations, d'un « grand courage et d'une expérience éprouvée. » (T. 1<sup>er</sup>, p. 114.) Les lettres l'aiderent à supporter sa longue captivité. Il composait des vers assez agréables, comme on peut en juger par le sonnet que Renneville rapporte. (T. 2, p. 404.) A la paix de Rastadt (1714), il recouvra sa liberté, et courut à Vienne, où l'archiduc, cause innocente de sa longue détention, occupait le trône impérial sous le nom de Charles VI. Son dévouement fut récompensé par le titre de conseiller d'Etat. On conjecture que, déjà avancé en âge, et d'ailleurs affaibli par sa prison, il ne jouit pas longtemps des bienfaits de son souverain.

W—S.

CHASSIPOL (DE), nom que Barbier dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, et M. Brunet dans son *Manuel du libraire*, donnent à l'auteur d'un ouvrage assez intéressant pour lui mériter une

(1) C'est ce rang que ce prince devait occuper dans la série des rois de Naples.

place dans cette *Biographie*. Rien n'étant plus commun dans l'histoire littéraire que des noms défigurés par le changement d'une lettre, il serait possible que *Chassipol* fût le même que *Chassepol*, à qui l'on attribue deux romans assez médiocres : *l'Histoire nouvelle des Amazones*, Paris, 1678, 2 vol., et *l'Histoire des grands vizirs*, *ibid.*, 1677, 5 vol. in-12. On conserve au cabinet des estampes un portrait de François de Chassepol, gravé par Audran, dans la bordure d'une thèse. Ce Chassepol pourrait bien être l'auteur des romans que l'on vient de citer, et avoir, en même temps, rempli quelque place dans la robe ou dans la finance. La précaution qu'il a prise de ne pas mettre son nom à la tête de productions trop légères pour qu'un homme grave pût les avouer semble confirmer cette conjecture. Chassepol, que ses fonctions mettaient en rapport avec Colbert, fut chargé par ce grand ministre de lui fournir un mémoire sur les finances des Romains. Ce travail, que vraisemblablement Colbert ne destinait pas au public, ayant été découvert dans les

cartons du ministère, fut mis au jour sous ce titre : *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains*, Paris, 1740, in-12. Il est précédé d'une introduction de l'éditeur qui pourrait être Guillaume Beauvais, dont on retrouve à la fin du volume le curieux opuscule : *de la Manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites*. (Voy. BEAUVAIS.) L'auteur, quel qu'il soit, du traité des finances était très-instruit de la législation des Romains. Après avoir expliqué l'origine et les diverses causes de l'accroissement successif du domaine de l'Etat, il parle des autres sources du revenu public, des impôts, des amendes, des confiscations, du droit d'aubaine, etc. Dans une seconde partie, il indique brièvement les différents modes de recouvrement des impôts, et les attributions de tous les officiers chargés de l'administration des finances. Quoiqu'on puisse désirer dans cet ouvrage plus d'ordre et de développements, il n'en est pas moins encore consulté avec fruit. (Voy. le *Journal des Savants*, 1740, p. 231.) W—ss.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

---

# SIGNATURES DES AUTEURS

DU SEPTIÈME VOLUME.

---

## MM.

A. B—T. A. BEUCHOT.  
A—D. ARTAUD.  
A—D—R. AMAR-DUVIVIER.  
A—G—R. AUGER.  
A—N—D. ARNAUD.  
A. O—S. AL. OLLERIS.  
A. P. A. PÉRICAUD.  
A—S. AUGUIS.  
A—T. AUDIFFRET (H.).

B. C—T. BENJAMIN CONSTANT.  
B—BE. BALBE (DE).  
B—D—E. BADICHE.  
B—E f. BARANTE fils.  
B—G. BOURGOING.  
B—I. BERNARDI.  
B—L—R. BELLANGER.  
B—N. BÉGIN.  
B—P. BEAUCHAMP.  
B—R. j. BARBIER jeune.  
B—SS. BOISSONADE.  
B—T. BIOT.  
B—U. BEAULIEU.  
B—Y. BOLLY (M<sup>me</sup>).

C. CHAUMETON.  
C. et A—N. CHAUSSIER et ADELON.  
C—AU. CATTEAU.  
C. G. CADET GASSICOURT.  
CH—N. CHÉRON.  
CH—S. CHÉSUROLLES (D.).  
C—L—T. COLLOBET.  
C. M. P. PILLET.  
C—N. CASTELLAN.  
C—R. CLAVIER.  
C. T—Y. COQUEBERT DE THAIZY.  
C—V—R. CUVIER.

D—B—S. DUBOIS.  
D—DE. DODE DE LA BRUNERIE.

## MM.

D. L. DE L'AULNAYE.  
D. L. C. DE LA COMBE.  
D—L—E. DELAMBRE.  
D. N—L. DE NOUAL LA HOUSSAYE.  
D—N—L—E. DAUXION-LAVAYSSE.  
D—P—S. DU PETIT-THOUARS.  
D—R—R. DUROZOIR.  
D—S. DESPORTES.  
D—T. DURDENT.  
D—Z—S. DEZOS DE LA ROQUETTE.

EC—DD. EMERIC-DAVID.  
E—D. ESMÉNARD.  
E—S. EYRIÈS.

F—E. FIÉVÉE.  
F—LE. FAYOLLE.  
F—LL. FALLOT (G.)  
F—ON. FION.  
F—T—E. DE LA FONTENELLE.

G—É. GINGUENÉ.  
G—N. GUILLON. (A.)  
G—R. GROSIER.  
G—RY. GRÉGORY (J.-C.).  
G—T. GUIZOT.  
G—T—R. GAUTHIER.  
G—Y. GLEY.

H—Y. HENRY.

J—N. JOURDAIN.

K. ANONYME.

L. LEFEBVRE-CAUCHY.  
L—YE. LASTÉRYE.  
L—LE. LACRETELLE.  
L—M—X. LAMOUREUX (J.).  
L—Y—E. LAPONTE.

## SIGNATURES DES AUTEURS.

MM.		MM.	
L-R-E.	LA RENAUDIÈRE.	R-N.	ROBIN.
L-S.	LANGLÈS.	R-S.	RHAZIS.
L-S-E.	LA SALLE.	R-T.	ROQUEFORT.
L-T-L.	LALLY-TOLLENDAL.	S-D.	SUARD.
L-V-E.	LÈVESQUE.	S-S-E.	DE LA SAUSSAYE.
L-X.	LACROIX.	S-S-I.	SIMONDE-SISMONDI.
L-Y.	LÉCUI.	S-V-Y.	SAVARY.
		S-Y.	SALABÉRY.
M-D.	MICHAUD.	T-D.	TABARAUD.
M-D j.	MICHAUD junior.	T-N.	TOCHON.
M-E.	MENTELE.	T-P. F.	T.-P. DE ST-FERJEUX.
M-G-R.	MIGER.		
M-N-S.	MONNAIS.	U-I.	USTÉRI.
M-ON.	MARRON.		
N-D.	NICARD.	VAL. P.	VAL. PARISOT.
N-F-E.	DE NEUFORGE.	V-S.	VILLERS.
N-L.	NOEL.	V. S-L.	VINCENS ST-LAURENT.
		V-VE.	VILLENAVE.
P-C-T.	PICOT.	V-Z.	VANNOZ (madame).
P-E.	PONCE.		
P-R-L.	PETIT-RADEL.	W-R.	WALCKENABR.
P-RT.	PHILIBERT.	W-S.	WEISS.
Q-R-Y.	QUATREMÈRE-ROISSY.	X-S.	Revu par SUARD.
R-D.	REINAUD.		
R. G.	ROQUEFORT revu par GINGUENÉ.	Z.	ANONYME.
R-G.	ROIFFENBERG (DE).	Z-O.	Revu par DUROZOIR.
R-L.	ROSSEL.		









